This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,006,250

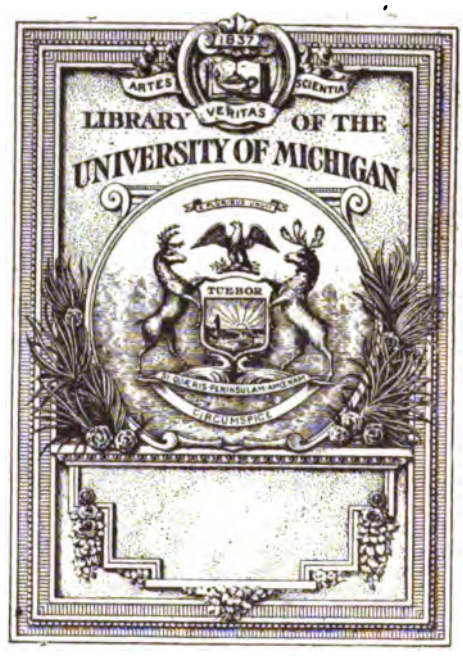
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Z
2184
.B8
L6

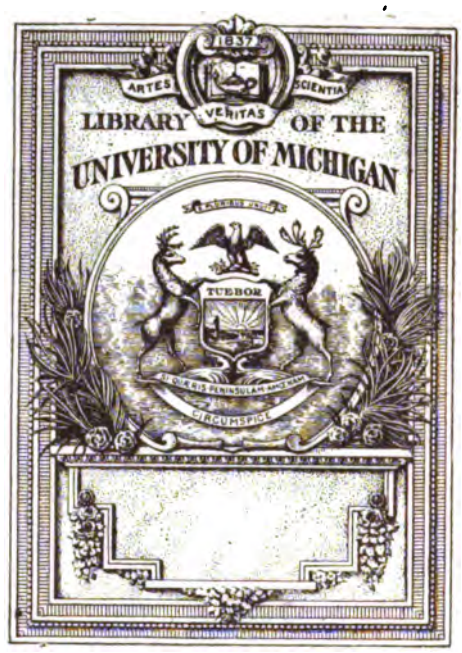
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Z
218
.B58
46

RENNES, TYPOGRAPHIE MARTEVILLE. — OBERTHUR, SUCCESSEUR.

BIOGRAPHIE
BRETONNE
RECUEIL DE NOTICES SUR TOUS LES BRETONS

QUI SE SONT FAIT UN NOM,

SOIT PAR LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES, SOIT DANS LES ARTS, DANS LES SCIENCES, DANS LES LETTRES, DANS LA MAGISTRATURE, DANS LA POLITIQUE, DANS LA GUERRE, ETC., DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'A NOS JOURS;

PAR P. LEVOT,

Conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Institut des provinces, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.,

AVEC LA COLLABORATION

de MM. Bizeul, Aymar de Blois, Aug. Burnel, Cayot-Délandre, Pol de Courcy, Ch. Cunat, Eug. Carissan, de Rostaing de Rivas, du Chatellier, Dugast-Matifeux, A. Guéraud, Th. Hersart de la Villemarqué, R. Keranbrun, J. A. de Kergaradec, Ch. Laënnec, Lecourt de la Villethassetz, G. Le Jean, Lemoyne, de la Borderie, Marteville, Léon Maupillé, J. Penguern, L. Roumain de la Rallaye, Ir. Saulnier, E. Talbot, etc., etc.

TOME II.

VANNES,
CAUDERAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR;
PARIS,
LE DOYEN ET P. GIRET, LIBRAIRES-COMMISSIONNAIRES, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 7;
DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 9,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE BRETAGNE.

1852.

BIOGRAPHIE
BRETONNE

RECUEIL DE NOTICES SUR TOUS LES BRETONS

QUI SE SONT FAIT UN NOM,

SOIT PAR LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES, SOIT DANS LES ARTS, DANS LES SCIENCES, DANS LES LETTRES, DANS LA MAGISTRATURE, DANS LA POLITIQUE, DANS LA GUERRE, ETC., DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR P. LEVOT,

Conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Institut des provinces, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.,

AVEC LA COLLABORATION

de MM. Bizeul, Aymar de Blois, Aug. Burnel, Cayot-Délandre, Pol de Courcy, Ch. Cunat, Eug. Carissan, de Rostaing de Rivas, Du Chatellier, Dugast-Matifeux, A. Guéraud, Th. Hersart de la Villemarqué, R. Kerambrun, J.-A. de Kergaradec, Ch. Laënnec, Lecourt de la Villethassetz, G. Le Jean, Lemoyne de la Borderie, Marteville, Léon Maupillé, L'' Roumain de la Ballaye, H. de Saint-Georges, F. Saulnier, E. Talbot, etc., etc.

TOME II.

VANNES,
CAUDERAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR;

PARIS,
DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 9,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE BRETAGNE.

1857.

SIGNATURE DES AUTEURS.

A. L.....	MM.	Burnel (Aug.), de Rennes.
A. D.....		Du Chatellier (Armand), de Quimper.
A. D. B.....		De Blois (Aymar), de Quimper.
A. L. B.....		La Borderie (Arthur Lemoyne de), de Vitré.
A. M.....		Marteville (A.), de Rennes.
A^nd G.....d.....		Guéraud (Armand), de Nantes.
Biz.....		Bizeul, de Blain.
C. D.....		Cayot-Délandre, de Vannes.
C. D. M.....		Dugast-Matifeux (Ch.), de Nantes.
Ch. C...t.....		Cunat (Charles), de Saint-Malo.
Ch. L.....		Laennec (Ch.), de Nantes.
De R. de R.....		De Rostaing de Rivas.
E. C.....		Carissan (Eugène), de Nantes.
E. T.....		Talbot (Eugène), de Nantes.
F. S-LN-R.....		Saulnier (Frédéric), de Rennes.
G. L. et G. L. J.		Le Jean (G.), de Morlaix.
H. de S.-G.....		De Saint-Georges (H.).
J.-A. de K.....		De Kergaradec (J.-A.).
L. de la V.....		Lecourt de la Villethassetz.
L. M.....		Maupillé (Léon).
L^ce R.n. d. l. R...		Roumain de la Rallaye (Léonce), de Rennes.
P. L...t.....		Levot (Prosper), de Brest.
P. de C.....		Pol de Courcy.
R. K.....		Kerambrun (René), de Lannion.
Th. H. de la V..		Hersart de la Villemarqué (Th.).
Z.....		Anonyme.

BIOGRAPHIE

BRETONNE.

K

KAERDANIEL (Gédéon du Pré Le Jay de), que l'on croit né en Bretagne, est auteur de : I. *Projet d'histoire généalogique de Bretagne ancienne et moderne*, in-4°. M. de Kerdanet, auquel nous empruntons cette indication bibliographique, ne nous fait pas connaître si cet ouvrage a été publié. II. *Abrégé généalogique de la maison d'Espinay, contenant sa directe et les cinq cent douze cartiers de feu monsieur le marquis d'Espinay de Broon*, in-folio de 11 feuillets ou 22 pages, dont 21 sont numérotées; la dernière, qui est blanche et forme le verso de la 21e, ne l'est pas. L'exemplaire que possède M. de Wismes de ce livre peu commun, n'a pas d'autre titre que celui ci-dessus, qui est en haut de la première page, et au-dessous duquel commence immédiatement la généalogie. Elle renferme peu de détails historiques, mais une prodigieuse quantité de noms, d'alliances, etc., ce qui la rend curieuse. Malheureusement, et chose bien bizarre, il n'y a pas dix dates au milieu de ces cinq cent douze quartiers. Les fautes d'orthographe, tant dans la rédaction que dans les noms propres, sont innombrables. En voici une pour exemple : Richard, sire d'Espinay, et seigneur d'*Esterres* (des terres), possédées par son père, etc.

M. de Kerdanet ajoute qu'il a laissé un manuscrit en 2 vol. in-f°, intitulé : *Généalogies des plus illustres maisons de France*. Ce recueil était, en 1719, dans la bibliothèque du prince Eugène de Savoie, et, en 1772, dans celle de l'empereur d'Autriche. P. L...t.

KÉRALIO (Guyhement de). — Cinq frères de ce nom, nés en Bretagne, servirent sous le règne de Louis XV, et obtinrent tous la croix de Saint-Louis.

L'aîné, qui servait dans le régiment d'Aquitaine, fut tué à Philipsbourg en 1734, par le premier coup de canon tiré de la forteresse. Il était né vers 1715.

Celui qui devint l'aîné par suite de cette mort, et qui, plus tard, fut, comme le précédent, colonel de son régiment, était distingué dans sa famille par le nom de Keralio *de Luxembourg*. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques près des cours du Nord. Ayant été envoyé avec le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Ile, à la cour du grand Frédéric, il eut occasion, pendant un séjour de trois mois qu'il y fit, de donner à ce prince une preuve de la franchise de son caractère. Le roi l'avait invité à une revue. « Comment, » lui dit-il, votre petit régiment d'Aquitaine » s'en tirerait-il devant ces troupes-là ? » — « Sire, il s'en tirerait avec l'estime de V. M., et l'honneur du nom français. » — Il fut aussi chargé de missions importantes auprès de la cour d'Espagne, où il séjourna, à diverses reprises, environ une vingtaine d'années. Ce fut lui et non son frère Louis-Félix, comme on le croit généralement, qui fut chargé, en qualité de gouverneur, de l'éducation de l'infant Ferdinand, duc de Parme, petit-fils de Louis XV, et ce fut lui aussi qui choisit Condillac pour précepteur du jeune prince. Lorsqu'il rentra en France, comblé des témoignages de reconnaissance de la cour d'Espagne, il acheta de Louis XVI, frère de Monsieur, la jouissance viagère du petit Luxembourg, dépendant du palais de ce nom. Mais la Révolution de 1789

2010

le chassa de cette demeure pour le jeter dans la prison des Carmes, avec son ami intime le duc de Nivernais. On prétend qu'au moyen d'une somme assez élevée, payée chaque mois à Fouquier-Tinville, les deux amis purent prolonger leur vie jusqu'au 9 thermidor.

Quoique Kéralio *du Luxembourg* n'ait rien écrit, c'était pourtant un homme d'un grand mérite. Mathématicien profond et versé dans presque toutes les langues vivantes, il s'était formé une bibliothèque considérable, composée aux trois quarts de livres en langues étrangères et de manuscrits précieux. Possesseur avant la Révolution d'une belle fortune, et jouissant de pensions élevées pour prix de ses services en France et en Espagne, il avait consacré cinquante mille écus à l'achat de cette bibliothèque. Il s'était fait aussi une belle galerie de tableaux, dont quelques-uns, notamment les portraits du duc et de la duchesse de Parme, sont encore conservés dans sa famille. Quand il eut perdu son ami le duc de Nivernais, il ne conserva que ses livres de mathématiques, pour lesquels il avait une prédilection marquée et qui devinrent désormais son unique étude.

Lorsqu'il avait été incarcéré, on s'était emparé de tous ses papiers, parmi lesquels figurait une généalogie de sa famille, faite par lui-même avec beaucoup de soin; ils furent brûlés sur la place Vendôme, à l'exception de quatre lettres de l'Infant de Parme à son ancien gouverneur, lettres encore en la possession de Mme la comtesse de la Belinaye, petite-nièce de ce dernier.

Ayant perdu son petit Luxembourg avec sa fortune et ses pensions, il avait loué, rue de Condé, un hôtel où il mourut, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, à la fin de 1805, sans avoir perdu aucune de ses facultés. P. L...t.

KÉRALIO (Agathon-Guynement de), né vers 1734, entra au service à l'âge de quatorze ans, dans le régiment d'Aquitaine, servit ensuite dans les grenadiers de France, fut un des quatre majors-généraux de l'armée jusqu'en 1760, et fit toutes les campagnes d'Allemagne et de Bohême. Devenu colonel à la suite des grenadiers de France et nommé inspecteur des treize écoles royales militaires, créées en 1775 par Louis XVI, il fut promu maréchal-de-camp le 1er avril 1780 et continua son service d'inspecteur des écoles jusqu'en 1783, époque ou il fut obligé de résigner ces fonctions, les nombreuses blessures qu'il avait reçues à l'armée ne lui permettant plus de faire mille lieues par an, ainsi que le commandaient les exigences de son inspection.

Les Kéralio étaient prédestinés à faire l'éducation des princes de leur temps. Charles-Théodore, électeur de Bavière, ayant demandé à Louis XV un militaire savant et capable de faire l'éducation du prince des Deux-Ponts, son fils (celui qui a régné depuis sous le nom de Maximilien-Joseph et est mort en 1824, adoré des Bavarois), le roi désigna Agathon de Kéralio. Le gouverneur, afin de remplir dignement le mandat qui lui était confié, composa pour l'éducation du jeune prince un certain nombre d'ouvrages traitant des finances, de l'état militaire, des fortifications, de la marine, ouvrages dont quelques-uns sont encore dans sa famille, mais dont la plus grande partie est déposée à la bibliothèque publique de Munich. L'éducation du prince terminée, l'électeur conféra à Kéralio le grade de lieutenant-général dans l'armée de Bavière et le décora du grand cordon de l'ordre de Saint-Hubert. Ce fut à son retour en France que Kéralio fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Michel et inspecteur des écoles militaires. Après une inspection de celle de Brienne, il avait rendu un compte favorable de Bonaparte, à qui il prêta même plus tard de l'argent. Dans le rapport d'inspection, adressé à M. de Marbeuf, Kéralio désigna, dit-on, le futur empereur comme devant être un jour un homme extraordinaire et le nota pour la marine. Quand le jeune élève de Brienne fut assis sur le trône de France, il se rappela les bontés de Kéralio, et en témoignage de la vénération qu'il professait pour sa mémoire, il accorda spontanément à sa veuve une pension de trois mille francs.

Lorsqu'il mourut à Paris, en 1788, on célébra en son honneur, par ordre de Louis XVI, un service solennel à l'Ecole militaire, service auquel assistèrent tous les élèves, le crêpe au bras. Parmi eux se trouvaient deux des petits-enfants du défunt, déjà orphelins de père et de leur mère, fille unique d'Agathon de Kéralio.

P. L...t.

KÉRALIO (Alexis-Célestin Guynement de), servait dans le régiment d'Aquitaine, lorsqu'à l'une des plus sanglantes batailles de la guerre de Sept-Ans un événement malheureux vint briser sa carrière. Ayant eu un bras cassé d'une telle manière que l'enflure fit céder la couture de son habit, il tomba au pouvoir des Prussiens. Frédéric se faisait ordinairement représenter la liste des officiers prisonniers. Ayant remarqué le nom de Kéralio, il demanda des renseignements qui eurent pour résultat de lui apprendre qu'il était le frère de celui qui avait passé trois mois à sa cour. Le roi signa aussitôt l'ordre de le mettre en liberté et de lui restituer tout ce qui pouvait lui appartenir. Kéralio étant mort à Rennes, le 14 novembre 1782, pendant la tenue des Etats, l'Assemblée décida qu'il serait inhumé à ses frais, suivant l'usage pratiqué quand un de ses membres mourait dans le cours d'une tenue, et elle assista en corps, le lendemain, à ses funérail-

les, qui furent célébrées dans l'église des Cordeliers. P. L...t.

KÉRALIO (Louis-Félix Guynement de), né à Rennes, le 17 septembre 1731, servit d'abord, comme ses frères, dans le régiment d'Aquitaine; et, parvenu au grade de major, il obtint sa retraite avec la décoration de Saint-Louis. Déjà connu par la traduction de quelques ouvrages utiles, il vint se fixer à Paris et s'y adonna d'abord exclusivement à la culture des lettres. La protection du duc de Choiseul lui ayant procuré la place de professeur de tactique à l'École militaire, il se fit un devoir de s'occuper tout spécialement de ses élèves et de composer divers ouvrages dans ce but, ce qui ne l'empêcha pourtant pas de donner ses soins à l'éducation de sa fille, et de remplir les fonctions d'interprète du roi pour les langues étrangères. Dans le commencement de la Révolution, il s'y montra favorable; mais bientôt il en détesta les excès, et se sépara de sa fille et de son gendre, qui s'en étaient faits les apologistes ardents. Il fut nommé commandant d'un bataillon de la garde nationale de Paris, lors de son organisation, et mourut à Grosley, dans la vallée de Montmorency, le 10 décembre 1793. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France et de celle de Stockholm. Il ne fut ni gouverneur du duc de Parme, ni inspecteur des écoles militaires, ainsi qu'il est dit dans la *Biographie universelle*, t. XXII, p. 315. Ces diverses fonctions, nous l'avons vu, furent exercées par deux de ses frères.

On a de lui : I. *Les Penchants de la nature, discours qui a concouru pour le prix proposé, en 1768, par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse, et qui a obtenu l'accessit.* Paris, Gauguery, 1769, in-12. II. *Recherches sur les principes généraux de la tactique.* (Pl.) Paris, 1769, in-12 (1). III. *Histoire de la guerre entre la Russie et la Turquie, et particulièrement de la campagne de 1769, avec neuf cartes (et des notes et observations du prince Dimitri de Gallitzin.)* Saint-Pétersbourg, (Amsterdam), 1773, in-4° et in-8°, et en 2 vol. in-12; traduit en allemand, 1777-1778, in-8°. Suivant Palissot, cette histoire aurait été faite sur de bons mémoires; mais Laharpe (*Corresp. litt.*, t. III, p. 291) la regarde comme une gazette très-sèche. IV. *Histoire de la guerre des Russes et des Impériaux contre les Turcs, de 1736 à 1739, et de la prise de Belgrade qui la termina.* Paris, 1777, 2 vol. in-12; *ibid.*, 1780, 1789, 2 vol. in-8°; trad. en allemand. Leipzig, 1778, 2 vol. in-8°.

Les archives de l'ancienne Académie royale de la marine, déposées à la bibliothèque du port de Brest, contiennent, à la date du 11 mars 1779, une délibération de cette compagnie portant « qu'on demandera à M. de Fleurieu un » manuscrit de M. de Kéralio, contenant une » traduction de l'*Examen théorique et pratique* » *de la Construction et de la Manœuvre des vais-* » *seaux*, par don Georges Juan, traduction qui » avait été remise dans les bureaux de la ma- » rine pour être envoyée à Brest. » Nous n'avons trouvé aucune trace de cet envoi. Les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres* (t. XXV, p. 282, et t. XXVI, p. 351) nous apprennent aussi que Kéralio avait lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans ses séances des 21 avril et 12 novembre 1784, un *Mémoire sur les Lois et Usages militaires des Grecs et des Romains*, mémoire écrit d'un style rapide, précis et pourtant très-plein, dans lequel il s'attachait à démontrer combien l'éducation de la jeunesse et la discipline militaire donnaient de force aux Républiques d'Athènes et de Rome, et où il faisait pressentir les avantages qu'on pourrait tirer de certains principes en usage chez les Romains.

Kéralio a inséré dans les *Notices des Manuscrits de la bibliothèque du Roi* l'extrait du *Chronicon regum Sueciæ*, ouvrage composé en suédois par l'archevêque Olaüs Petri (t. Ier); celui du *Joms-Wicking Saga*, traduit en latin par Arngrim Jonæ (t. II), et la *Notice* d'un manuscrit du XVIe siècle, contenant les *Lois municipales de Suède* (t. VI, p. 11). Il est encore auteur des deux mémoires suivants, imprimés parmi ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : *De la Connaissance que les anciens ont eue des pays du nord de l'Europe*, en deux parties (t. XLV, 1793);— *Mémoire sur l'origine du peuple suédois* (t. XLVI, 1793).

On lui doit encore, comme traducteur : I. *Collection de différents Morceaux sur l'Histoire naturelle et civile du Nord et sur l'Histoire naturelle en général.* Paris, David, 1763, 2 vol. in-12. — II. *Voyage en Sibérie, contenant la description des mœurs et des usages des peuples, les noms des rivières, la situation des montagnes, traduit de l'allemand de Gmelin.* (Fig.) Paris, Desaint, 1767, 2 vol. in-12.—III. *Histoire naturelle des glacières de Suisse, trad. de l'allemand de Gruner.* (Fig.) Paris, Cuchet, 1770, in-4°.— IV. *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Stockholm, concernant l'Histoire naturelle, la Physique, la Médecine, l'Anatomie, la Chimie, l'Économie, les Arts, etc.* Paris, Panckoucke, 1772, in-4°. (T. Ier et unique, formant le t. XI de la *Collection académique*, partie étrangère.)—V. *Discours sur l'amour de la patrie, trad. de l'anglais de Richard Price.* Pa-

(1) Il existe à la bibliothèque publique de Rennes, sous le n° 5814, un ouvrage intitulé : *Réglement pour l'infanterie prussienne, traduit de l'allemand, par Gourlay de Kéralio* (Breton). Berlin et Paris, Estienne, 1757, 2 vol. in-12. Cet ouvrage est-il de quelque parent de Guynement de Kéralio, qui aurait été distingué de lui par le nom de Gourlay? Ne serait-il pas de l'un de ses deux frères qui avaient résidé en Prusse?

ris, 1789, in-8°.—VI. Une traduction complète et inédite de l'*Edda*, qui était encore en 1812 entre les mains d'un libraire de Lausanne.

Enfin, il a travaillé au *Journal des Savants*, depuis 1785 jusqu'à la fin de 1792, et il a concouru avec sa fille et son gendre à la rédaction du *Mercure national*, ou *Journal d'état et du citoyen*, dont quatre-vingt-sept cahiers in-8° parurent du 31 décembre 1789 au 29 mai 1791.

Kéralio avait épousé Mlle Marie-Françoise Abeille, née en Bretagne. Nous ignorons les lieux et époques de sa naissance et de son décès. On lui doit : I. *Fables de Gay, suivies de son poème de l'Eventail*. Paris, 1759, in-12. La traduction de Mme de Kéralio passe pour rendre l'original avec fidélité et élégance.—II. *Les Succès d'un Fat*. Paris, Lesclapart, 1762, 2 parties, in-12.—III. *Les Visites*. Paris, 1792, in-12.

P. L...t.

KÉRALIO (Madame **ROBERT**, née Louise-Félicité **GUYNEMENT** de), — fille des précédents, née à Paris, le 25 août 1758, n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'elle se lança dans la carrière littéraire. Son intelligence naturelle s'était heureusement développée sous l'influence de l'éducation qu'elle avait reçue de son père; mais l'abus précoce de ses facultés a eu pour résultat de ne procurer qu'une existence éphémère aux nombreux ouvrages qu'elle a publiés, traduits ou édités. Elle avait trente-trois ans, et était membre de l'Académie d'Arras et de la Société patriotique de Rennes, lorsqu'en 1791, elle épousa Robert, son collaborateur, depuis dix-huit mois, au *Mercure national*. On a tout lieu de croire qu'elle partagea l'absurde ambition de son mari, jacobin exalté. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le chapitre que Mme Roland a consacré aux deux époux dans le t. II, p. 205-216 de ses *Mémoires*. Paris, Baroyer, 1823, 2 vol. in-12. On y voit avec quelle verve piquante l'Égérie des Girondins peint « la petite femme spirituelle, adroite et fière, » ainsi que « son gros mari, à face de » chanoine, large, brillante de santé et de con- » tentement de soi-même, avec cette fraîcheur » que n'altèrent jamais de profondes combinai- » sons. » On y voit aussi quel généreux asile elle offrit à M. et Mme Robert, dans un moment de danger assez sérieux pour eux, quelles sottes imprudences ils commirent, et quelles remontrances elle fut obligée de leur adresser. Tout cela ne servit à rien, comme le prouve la suite du récit de Mme Roland. Le jour de la proclamation de la loi martiale au Champ-de-Mars, Robert y rédigeait la pétition du peuple sur l'autel de la patrie, et sa femme était à ses côtés, lorsque la fusillade les obligea à se sauver, et ce fut à grand'peine qu'ils parvinrent à gagner la demeure de Mme Roland, où ils restèrent jusqu'au lendemain. « Il était midi, ajoute » cette dernière. M. et Mme Robert parlèrent » d'aller chez eux, où tout devait être en dé- » sordre. Je leur dis que, par cette raison, s'ils » voulaient accepter ma soupe avant de partir, » je la leur ferais servir de bonne heure. Ils me » répliquèrent qu'ils aimeraient mieux revenir, » et s'engagèrent ainsi en sortant. Je les revis » effectivement avant trois heures. Ils avaient » fait toilette : la femme avait de grandes plu- » mes et beaucoup de rouge; le mari s'était re- » vêtu d'un habit de soie bleu céleste, sur le- » quel ses cheveux noirs, tombant en grosses » boucles, tranchaient singulièrement. Une » longue épée à son côté ajoutait à son costume » tout ce qui pouvait le faire remarquer. Mais, » bon Dieu! ces gens-là sont-ils fous, me de- » mandai-je à moi-même, et je les regardais » parler pour m'assurer qu'ils n'eussent point » perdu l'esprit. Le gros Robert mangeait à » merveille et sa femme jasait à plaisir. Ils me » quittèrent enfin, et je ne les revis plus ni ne » parlai d'eux à personne. »

Mme Roland eut pourtant de nouveaux rapports avec M. et Mme Robert. Voici comment elle nous les fait connaître : « De retour à Pa- » ris, l'hiver suivant, Robert, rencontrant Ro- » land aux Jacobins, lui fit d'honnêtes repro- » ches ou des plaintes de politesse de n'avoir » plus eu aucune espèce de relation avec nous. » Sa femme vint me visiter plusieurs fois, m'in- » viter, de la manière la plus pressante, à aller » chez elle deux jours de la semaine, où elle » tenait assemblée, et où se trouvaient des » hommes de mérite de la législature Je m'y » rendis une fois. Je vis Antoine, dont je con- » naissais toute la médiocrité, petit homme, bon » à mettre sur une toilette, faisant de jolis vers, » écrivant agréablement des bagatelles, mais » sans consistance et sans caractère. Je vis » d'autres députés patriotes à la toise, décens » comme Chabot : quelques femmes ardentes » en civisme et d'honorables membres de la » Société fraternelle achevaient la composition » d'un cercle qui ne me convenait guère, et » dans lequel je ne retournai pas. A quelques » mois de là, Roland fut appelé au ministère; » vingt-quatre heures étaient à peine écoulées, » que je vis arriver chez moi Mme Robert. « Ah! » çà, voilà votre mari en place; les patriotes » doivent se servir réciproquement; j'espère que » vous n'oublierez pas le mien.—Je serais, Ma- » dame, enchantée de vous être utile; mais j'i- » gnore ce que je pourrais pour cela, et cer- » tainement M. Roland ne négligera rien pour » l'intérêt public, par l'emploi de personnes ca- » pables. »—Quatre jours se passent; Mme Ro- » bert revient me faire une visite du matin; au- » tre visite encore peu de jours après, et tou- » jours grande instance sur la nécessité de pla- » cer son mari, sur ses droits à l'obtenir par son » patriotisme. J'appris à Mme Robert que le mi- » nistre de l'intérieur n'avait aucune espèce de » place à sa nomination, autres que celles de

» ses bureaux; qu'elles étaient toutes remplies; » que, malgré l'utilité dont il pouvait être de » changer quelques agents, il convenait à l'hom- » me prudent d'étudier les choses et les per- » sonnes avant d'opérer des renouvellements, » pour ne pas entraver la marche des affai- » res, et qu'enfin, d'après ce qu'elle m'annon- » çait elle-même, sans doute que son mari » ne voudrait pas d'une place de commis. — » Véritablement, Robert est fait pour mieux que » cela. — Dans ce cas, le ministre de l'inté- » rieur ne peut vous servir de rien. — Mais il » faut qu'il parle à celui des affaires étrangè- » res, et qu'il fasse donner quelque mission à » Robert.—Je crois qu'il est dans l'austérité de » M. Roland de ne solliciter personne, et de » ne se point mêler du département de ses col- » lègues; mais, comme vous n'entendez proba- » blement qu'un témoignage à rendre du civis- » me de votre mari, je le dirai au mien.

» Mme Robert se mit aux trousses de Dumou- » riez, à celles de Brissot, et elle revint, après » trois semaines, me dire qu'elle avait parole » du premier, et qu'elle me priait de lui rappe- » ler sa promesse quand je le verrais.

» Il vint dîner chez moi dans la semaine; » Brissot et d'autres y étaient. « N'avez-vous » pas, dis-je au premier, promis à certaine da- » me fort pressante de placer incessamment son » mari? Elle m'a priée de vous en faire souve- » nir; et son activité est si grande, que je suis » bien aise de pouvoir la calmer à mon égard, » en lui disant que j'ai fait ce qu'elle désirait. » —N'est-ce pas de Robert qu'il est question? » demande aussitôt Brissot. — Justement. — » Ah! reprit-il, avec cette bonhomie qui le ca- » ractérise, vous devez (en s'adressant à Du- » mouriez) placer cet homme-là : c'est un sin- » cère ami de la Révolution, un chaud patriote; » il n'est point heureux; il faut que le règne de » la liberté soit utile à ceux qui l'aiment. — » *Quoi!* interrompit Dumouriez, avec autant de » vivacité que de gaîté, vous me parlez de ce » petit homme à tête noire, aussi large qu'il a » de hauteur? Mais, par ma foi, je n'ai pas en- » vie de me déshonorer. Je n'enverrai nulle part » une telle caboche. — Mais, répliqua Brissot, » parmi les agents que vous êtes dans le cas » d'employer, tous n'ont pas besoin d'une égale » capacité.—Eh! connaissez-vous bien Robert? » demanda Dumouriez. — Je connais beaucoup » Kéralio, le père de sa femme, homme infini- » ment respectable : j'ai vu chez lui Robert; je » sais qu'on lui reproche quelques travers; mais » je le crois honnête, ayant un excellent cœur, » pénétré d'un vrai civisme, et ayant besoin d'ê- » tre employé.— Je n'emploie pas un fou sem- » blable.—Mais vous avez promis à sa femme. » — Sans doute, une place inférieure de mille » écus d'appointements, dont il n'a pas voulu. » Savez-vous ce qu'il me demande? L'ambas- » sade de Constantinople! — L'ambassade de » Constantinople! s'écria Brissot en riant; cela » n'est pas possible. — Cela est ainsi. — Je n'ai » plus rien à dire.—Ni moi, ajoute Dumouriez, » sinon que je fais rouler ce tonneau jusqu'à la » rue s'il se représente chez moi, et que j'in- » terdis ma porte à sa femme.

» Mme Robert revint encore chez moi; je » voulais m'en défaire absolument, mais sans » éclat; et je ne pouvais employer qu'une ma- » nière conforme à ma franchise. Elle se plai- » gnit beaucoup de Dumouriez, de ses lenteurs; » je lui dis que je lui avais parlé; mais que je » ne devais pas lui dissimuler qu'elle avait des » ennemis qui répandaient de mauvais bruits » sur son compte; que je l'engageais à remon- » ter à la source pour les détruire, afin qu'un » homme public ne s'exposât point aux repro- » ches des malveillants, en employant une per- » sonne qu'environnaient des préjugés défavo- » rables; qu'elle ne devait avoir besoin sur ce- » la que d'explications que je l'invitais à don- » ner. Mme Robert alla chez Brissot, qui, dans » son ingénuité, lui dit qu'elle avait fait une fo- » lie de demander une ambassade, et qu'avec » de pareilles prétentions, l'on devait finir par » ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus; mais » son mari fit une brochure contre Brissot, pour » le dénoncer comme un distributeur de places, » et un faussaire qui lui avait promis l'ambas- » sade de Constantinople et s'était dédit. Il se » jeta aux Cordeliers, se lia avec Danton, s'of- » frit d'être son commis lorsqu'au 10 août Dan- » ton fut ministre, fut poussé par lui au corps » électoral et dans la députation de Paris à la » Convention, paya ses dettes, fit de la dépense, » recevait chez lui, à manger, d'Orléans et mille » autres, est riche aujourd'hui, calomnie Ro- » land et déchire sa femme. Tout cela se con- » çoit : il fait son métier, et gagne son argent. »

Robert vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et formula ainsi son vote : « En prononçant cet arrêt, il ne me reste qu'un » regret, c'est que ma compétence ne s'étende » pas sur tous les tyrans, pour les condamner » tous à la même peine. » Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus épouvantable que le discours qu'il prononça à cette occasion. Dès le 15 novembre 1792, il avait déployé tous ses efforts pour hâter ce jugement. Ce fut alors qu'il paya ses dettes, fit de la dépense et tint table ouverte; sa femme en faisait les honneurs. Plus tard, il fut dénoncé par Vergniaud pour ses relations avec le duc d'Orléans. Il exerçait alors à Paris le commerce d'épiceries, et fut désigné comme accapareur à la populace, qui pilla sa maison et s'empara de plusieurs tonneaux de rhum. Cet accaparement fit pleuvoir des sarcasmes de toute espèce sur cet homme qui s'était élevé contre les accapareurs, et on lui donna le sobriquet de *Robert-rhum* (1). Il survécut

(1) Le pillage des magasins de Robert a fourni le texte

à la chute des dantonistes, fut envoyé en 1795 à Liége, où sa femme l'accompagna, puis rappelé, par décret du 27 mai, comme entravant les opérations de l'administration de la Belgique. Il se hâta alors de féliciter la Convention sur ses succès contre les terroristes dans les premiers jours de prairial. Il ne rentra point dans le Corps-Législatif, et s'occupa de fournitures, pendant que sa femme faisait des romans et des traductions. C'est ainsi qu'ils passèrent toutes les années de l'Empire. Après le retour des Bourbons, ils se retirèrent à Bruxelles, où Robert se fit liquoriste. Mme Robert y est morte en 1821, et son mari ne lui a survécu que cinq ans.

On a d'elle, comme auteur : I. *Adélaïde, ou Mémoires de la marquise de M***, écrits par elle-même.* Neuchâtel, 1776, in-8°; *ibid.*, 1782, in-8°. — II. *Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre, tirée des écrits originaux anglais, actes, titres et autres pièces manuscrites qui n'ont point encore paru.* Paris, Lagrange, 1786, 1788, 5 vol. in-8°.— III. *Amélia et Caroline, ou l'Amour et l'Amitié.* Paris, Léop. Collin, 1808, 5 vol. in-12. — IV. *Alphonse et Mathilde, ou la Famille espagnole.* Paris, Léop. Collin, 1809, 4 vol. in-12.—V. *Rose et Albert, ou le Tombeau d'Emma.* Paris, J.-G. Dentu, 1810, 3 vol. in-12. — VI. *Eléments de construction*, anglais-français; 1810, in-8°. — Comme traductrice : 1° *Différents morceaux extraits des Mémoires de l'Académie de Sienne;* 1772, in-12.—2° *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur, trad. de l'anglais de J. Grégory.* Paris, Lacombe et Deux-Ponts, 1775, ou Lausanne, 1781, in-12.—3° *Histoire du grand-duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis, traduit de l'italien de Riguccio-Galuzzi* (t. VI-IX); Paris, 1783-1784, 4 vol. in-8°. Les cinq premiers volumes avaient été traduits par Lefèvre de Villebrune. — 4° *Voyage dans les Deux-Siciles en* 1777, 1778, 1779 *et* 1780, *trad. de l'anglais de Swenburne.* Paris, Théoph. Barrois, le jeune, 1785, in-8°. —5° *Etat des Prisons, des Hôpitaux et des Maisons de force, trad. de l'anglais d'Howard.* Paris, Lagrange, 1788, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1791, 2 vol. in-8°. — 6° *L'Etranger en Irlande, ou Voyage dans les parties méridionales et occidentales de cette île, dans l'année* 1805, *trad. de l'anglais de John Carr* (6 pl.); Paris, Léopold Collin, 1809, 2 vol. in-8°.—7° *Voyage en Hollande et dans le midi de l'Allemagne, sur les deux rives du Rhin, dans l'été de* 1806, *trad. de l'anglais de John Carr* (12 pl.); Paris, Léop. Collin, 1809, 2 vol. in-8°. Mme Robert a mis en tête du premier volume un *discours préliminaire* dont elle est l'auteur, et à la fin du deuxième volume, un morceau intitulé : *Constitution de la Hollande; recherches sur le commerce des Hollandais.*

Comme éditeur, Mme Robert a publié, de 1786 à 1789, quatorze volumes d'une *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes.* Cette collection, qui devait avoir quarante volumes in-8°, n'a pas été continuée. Elle a donné aussi une édition des *Fables de Dodsley*, en anglais, 1810, in-12.

On la regarde encore comme auteur de l'ouvrage intitulé: *Les Crimes des Reines de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Marie-Antoinette, publiés par L. Prudhomme, avec 5 gravures*; Paris, au bureau des Révolutions de Paris, 1791, in-8°; Neufchâtel, soc. typ., 1792, in-12;—*Nouv. édit., corrigée et augmentée jusqu'à la mort de Marie-Antoinette, avec les pièces justificatives de son procès;* Paris, au bureau des Révolutions de Paris, an II (1793), in-8°. Ni Mlle Briquet (*Dictionnaire historique des femmes connues par leurs écrits*), ni Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*), ne lui attribuent, il est vrai, cet ouvrage; mais M de Manne (*Nouveau Recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes*) la désigne comme en étant l'auteur. La *Biographie universelle* (t. LXVIII, p. 493) partage cette opinion. « Ce volume, y est-il dit, » a été attribué à Prudhomme par beaucoup » de personnes; mais nous sommes portés à le » croire de Mme Robert; cette croyance est ap- » puyée sur les rapports de société et de colla- » boration qu'elle avait déjà avec Robert avant » leur mariage, et avec Prudhomme, ardent ré- » volutionnaire, auteur des *Révolutions de Pa-* » *ris.* Si quelque doute à cet égard pouvait être » encore élevé, il faudrait le fonder sur l'in- » fluence qu'aurait pu conserver sur sa fille le

d'un spirituel feuilleton du *Pamphlet provisoire illustré*, n° 60, du 29 octobre au 2 novembre 1848. La grotesque discussion soulevée à la Convention par la plainte de Robert fait presque seule les frais de cette pochade. On y voit un député faisant observer que la loi ne parlant que de l'eau-de-vie, il n'y avait pas eu accaparement; mais que, d'un autre côté, les auteurs du pillage avaient pu raisonnablement croire le contraire, parce que le rhum est une eau-de-vie perfectionnée. La Convention prit l'affaire à cœur, et, le 8 octobre, Osselin, au nom du comité de sûreté générale, fit un rapport (*Moniteur* du 10 octobre), duquel il résulte qu'après sept heures de délibération, ce comité n'avait pu décider si le rhum devait être considéré comme eau-de-vie, bien que l'une et l'autre liqueur eussent été successivement goûtées ou analysées, et comparées avec un soin si persévérant que le comité sentait ses idées s'embrouiller. Osselin terminait en proposant la confiscation du rhum, ce qui était d'une exécution assez difficile, puisque le susdit rhum avait été bu aussitôt que pillé. Le représentant Thibault déclara solennellement, et la main sur le cœur, qu'en votant pour la loi sur l'accaparement, il n'avait pas entendu y comprendre le rhum. Moins bénin, le député Romme, — on peut vérifier au *Moniteur* la parfaite authenticité de ce calembourg parlementaire,—demanda contre le coupable l'application de la loi dans toute sa rigueur (la peine de mort). Cette burlesque discussion tournait au tragique lorsque, sur la proposition de Lebon, la Convention passa à l'ordre du jour sur la question spéciale à Robert, et prononça le renvoi au comité de l'examen de celle-ci : *Le rhum est-il un objet de première nécessité?* — Robert, après avoir ainsi frisé la guillotine, fut désigné par ses collègues pour assister, au nom de la Convention, à une fête en l'honneur de Marat. Beau dénouement d'une telle farce!

» chevalier de Kéralio, qui ne mourut qu'en dé-
» cembre 1793, et qui, après s'être montré d'a-
» bord partisan des réformes, détesta jusqu'à la
» fin de sa vie les excès de la Révolution; mais
» Mme Roland nous a fourni la preuve que cette
» influence dut être, dans les deux dernières
» années de l'existence du père, plus que con-
» tre-balancée par l'influence toute-puissante
» du mari et de ses amis. » P. L...t.

KÉRALIO (Guillaume-Marie-Alain-Arthur de), — né à Tréguier (Côtes-du-Nord), le 14 décembre 1752, entra, en qualité de garde, dans la marine, le 18 août 1767, et, à la suite de six campagnes, il était lieutenant de vaisseau, lorsqu'éclata la guerre de l'indépendance américaine, à laquelle il prit part sur le *Bizarre*, la *Bellone*, le *Terrible*, la *Couronne* et l'*Amphitrite*. Nommé, le 17 février 1783, au commandement du vaisseau anglais l'*Argo*, dont l'*Amphitrite* et la *Nymphe* s'étaient emparées, il fut obligé, trente-six heures après, de rendre cette prise au vaisseau de 74 l'*Invincible*, par suite du délabrement et de l'absence de tout moyen de défense de l'*Argo*, qui ne put opposer aucune résistance. En effet, les Anglais, en rendant ce vaisseau, avaient jeté à la mer tous les dégorgeoirs et épinglettes, et les lumières étaient engagées. D'ailleurs, le pont de l'*Argo* était encombré par les manœuvres de son grand mât de hune, que l'on n'avait pas eu le temps de faire enlever. La mer était trop grosse pour qu'on eût pu se servir de sa première batterie, quand même les moyens nécessaires eussent été à la disposition des quelques hommes de l'équipage français, lesquels avaient assez à faire de garder les deux cents et quelques prisonniers anglais qu'ils avaient été obligés de sabrer pour les faire descendre dans la cale. Nommé chevalier de Saint-Louis le 21 septembre 1783, major de vaisseau le 16 décembre 1786, et capitaine de vaisseau de troisième classe le 1er janvier 1792, Kéralio fut rayé des listes de la marine, comme n'ayant pas paru à la revue du 20 novembre 1791. Admis, par ordonnance du 11 avril 1816, avec le grade de contre-amiral honoraire, à une pension de retraite de 2,273 fr., à compter du 1er octobre 1814, il est mort à Paimpol, ou dans les environs, le 18 avril 1833.

Au mois de mars 1835, plusieurs journaux annoncèrent qu'un M. de Kéralio, ancien contre-amiral, décédé aux environs de Vannes, venait de léguer un million pour fonder, à Brest, un hospice de marins, à l'instar de celui de Greenwich. Cette nouvelle ayant été reproduite, l'année suivante, par deux journaux des ports, l'*Armoricain*, de Brest, du 15 mars, et le *Toulonnais*, l'administration supérieure de la marine s'enquit de la réalité de ce legs, dont aucun avis officiel ne lui avait été donné. Quoiqu'elle pressentît bien qu'il n'y avait là qu'une annonce chimérique, comme il n'était pourtant pas impossible qu'il eût été fait quelque disposition testamentaire, dont on aurait fort exagéré l'importance, ce fut assez pour qu'elle fît prendre des informations très-exactes, tant à Vannes que dans tous les ports et quartiers; mais nulle part elle ne découvrit de trace de ce legs imaginaire. L'enquête apprit que la seule personne du nom et du grade indiqués était M. Guillaume-Marie-Alain-Arthur de Kéralio, mort le 18 avril 1833, jouissant d'un revenu de 6,000 fr., qui avait été partagé entre ses cinq enfants, mais n'ayant fait aucun legs en faveur des marins invalides. L'administration fit alors insérer dans le *Moniteur* du 26 mars 1836 les détails qui précèdent, et desquels il résulte que le bruit du legs en question était dénué de toute espèce de fondement. P. L ..t.

KERANFLECH (Charles-Hercule DE),— né à Plusquellec, mort au château de la Hannoye, près Guingamp, ne nous est connu que par les ouvrages suivants : I. *L'Hypothèse des petits tourbillons, justifiée par ses usages, où l'on fait voir que la physique, qui doit son commencement aux tourbillons, ne peut être mieux perfectionnée qu'en poussant le principe qui l'a fait naître*. Rennes, Vatar, 1761, in-12. C'est un plaidoyer en faveur du cartésianisme. — II. *Observations sur le Cartésianisme moderne, pour servir d'éclaircissement au livre de l'hypothèse des petits tourbillons*. Rennes, Vatar, 1774, in-12. — III. *Essai sur la raison*. Rennes, Vatar, 1765, in-12. Cet ouvrage, le meilleur de ceux de Keranflech, révèle chez son auteur une certaine imagination et de profondes connaissances; mais il est systématique.— IV. *Suite de l'Essai sur la raison, avec un nouvel examen de la question de l'ame des Bêtes*. Rennes, Vatar, 1768, in-12. — V. *Idée de l'ordre surnaturel*, 3e partie. Rennes, Vatar, 1785, in-12.—VI. *Explication historique du livre de l'Apocalypse*. Rennes, Vatar, 1782, 1788, in-12.— M. de Kerdanet attribue en outre à Keranflech une *Dissertation sur les miracles*, publiée en 1773, et un *Recueil d'opuscules* publié en 1778. P. L...t.

KER-AN-RAIS.—Guy Leborgne, dans son *Armorial breton*, page 123, en parle ainsi : « Ker-
» en-Rais, en Plouaret, evesché de Tréguier.
» Armes : *Vairé d'argent et de gueules*, comme
» Run-Faon. Un seigneur de cette maison si-
» gnala sa valeur à la bataille des Trente, pour
» avoir terrassé d'un coup de lance le capitaine
» Bembro, tant renommé parmi les Anglais. »
En effet, dans le poème qui contient le récit de cette bataille (voy. *Beaumanoir*), nous trouvons au 117e vers que, parmi les escuyers, Jean de Beaumanoir choisit

Alain de *Carramois* et son oncle Olivier.

Carramois est évidemment ici une faute du copiste, qui a pris l'*R* de *rois* pour troisième jambage d'une *M*. Lebault a nommé Alain et Olivier de *Keranrais*, et aucun de ceux qui ont parlé du combat des Trente n'a hésité à suivre cette leçon. Il n'est donc pas besoin de s'arrêter à en prouver l'authenticité.

Le commencement du combat ne fut pas favorable aux Bretons, et le poète l'avoue :

Les Bretons ont du pis, ne vous mentiray mie
Car deux sy en sont mors et trespassés de vie,
Et trois sont prisonniers.....

Bamborough se croit déjà vainqueur, propose à Beaumanoir de se rendre, et ajoute qu'il ne l'*occira* point, mais qu'il fera de lui un présent *à sa mie*. Cette manière de gaber son capitaine enflamma de colère Alain de Keranrais :

Alain de Carramois si l'a bien entendu;
Et lui dit : Glout, Trichierre, quest-ce que penses-tu,
Penses-tu à y voir hom' de telle vertu :
Le mien corps te deffie au jourd'huy, de par fu;
Maintenant te ferray de mon glayve esmoulu.
Alain de Carramois loust à présent feru
Par devant de sa lance dont le fer fu agu,
Que parmy le visage, sy que chacun la veu
Jusques en la cervele lui a le fer embatu,
Il estendit son glaive si que Bombourc est cheu.
Il sailli sur les piès et cuida joindre a lu;
Messire Guiffroy de Bouez si la bien congneu;
Et le fiert d'une lance si qu'il la aconchieu
Et Bombourc chay mort a la terre abatu.

Ce trait prouve qu'Alain de Keranrais prit la part la plus honorable à la bataille, en renversant mortellement blessé le chef des Anglais, que Geoffroy du Bouez acheva. Il n'est point parlé dans la suite du poème de l'oncle d'Olivier, et son nom ne se retrouve pas dans la *monstre* ou revue de Jean de Beaumanoir, du 22 juin 1351, trois mois après le combat, ni dans celle du 30 août de la même année, où l'on voit figurer Alain de Keranrais et plusieurs de ses compagnons, à la rencontre de Mi-Voie, tels que Geffroy-du-Bois, chevalier; Louis Gouyon, Le Fontenois (de Fontenay), Tristan de Pestivien, écuyers; et parmi les archers, un Jehan de *Keranroye*. Enfin, dans une *monstre* de la compagnie de Hue de Ker-Autret, à Paris, le 20 novembre 1356, on trouve Bizien de *Keranrez*, écuyer *porte-targe* du capitaine. (Voy. Dom Morice, *Pr.*, I, 1469, 1472, 1501.)

Cette famille de *Ker-an-rais* ou *Ker-an-roye* était, comme nous l'a appris Guy Leborgne, originaire de la paroisse de Plouaret, où son manoir existe encore. M. Pol de Courcy, dans son *Nobiliaire de Bretagne*, dit qu'un Keranrais se croisa en 1248, et que la branche aînée se fondit, en 1432, dans la maison de Montauban, d'où Keranrais a passé, en 1466, aux Rohan-Guémené. Le même auteur nous apprend que les Keranrais avaient pour devise : *Raiz pé bar*, en français : *Ras ou comble*.

Biz...

KÉRANROY (Félix-Sixte-Marie CARADEUC de), — frère de La Chalotais, dont il se montra, en toute circonstance, l'adversaire obstiné, naquit à Rennes vers la fin du règne de Louis XIV, et fut pourvu, au Parlement de Rennes, d'un office de conseiller, qui fut liquidé à 48,000 livres en 1734. Il est mort le 17 décembre 1786, laissant les ouvrages suivants, dans lesquels la faiblesse de la poésie n'est nullement rachetée par l'intérêt des situations : I. *Philippe de Macédoine, tragédie en cinq actes et en vers*. Berlin, 1752, in-12. *Ibid.*, 1754, in-12. II. *Les Lusitains, ou les Révolutions de Portugal, tragédie par Sixte ****. Berlin, 1753, in-8°. III. *Télémaque à Tyr, tragédie en cinq actes et en vers*. Berlin, 1752, in-12. L'auteur avait envoyé cette pièce à Voltaire, en le priant de lui dire ce qu'il en pensait. Sur le dernier feuillet, on lisait : *Fin de la tragédie*. Voltaire effaça l'*n* du mot *fin*, et renvoya la pièce.

Kéranroy est encore auteur d'une diatribe amère, injuste, et en prose incorrecte, dont le manuscrit autographe et inédit, daté de 1770, existe à la bibliothèque de Rennes, n° 90 des manuscrits, sous ce titre : *Critique des principes de M. Duparc-Poullain*. La préface commence ainsi : « L'intitulé du livre de M. Duparc-Poullain ne répond pas à ce qu'il écrit. » On pourait plus justement l'intituler la Jurisprudence sans principes. Cet auteur obscur et » confus ne fait que compiller des arrests sans » en dire le vray motif. Il faut donc, pour co- » mancer la critique de son ouvrage, établir des » principes. »

P. L...t.

KERBRIAND (Jean), — surnommé *Huguelin*, que l'on croit né à Lannion, et qui fut associé d'Anglebert de Marnef, imprimait à Paris au commencement du XVIe siècle. Nous ne connaissons que deux ouvrages sortis de ses presses; ce sont : I. *Decretum aureum Gratiani cum canonibus pœnitentialibus et vita ejusdem Gratiani*. Parisiis, 1517 et 1533, in-8° goth. II. *Decretalis epistole supremi ortodoxe ecclesie principis Gregorii noz : ab infinitis mendis nunc de novo expurgate*. Parisiis, 1531, in-8° goth. M. Cornillet, de Lamballe, si connu par ses infatigables et consciencieuses recherches sur l'histoire de Bretagne, a bien voulu nous adresser une note de laquelle il résulte que Kerbriand travailla, en outre, à la rédaction et à l'impression d'un *Missel à l'usage des religieux de l'ordre de Cîteaux, enrichi de plusieurs règles et constitutions*.

P. L...t.

KERC'HOZ ou **KERHOZ** (Jean), — de Pleubian, aussi nommé Maître *Jean de Tréguier*, ou *de la Vieuville*, en latin *Villæ Senis* (ces deux derniers mots ne sont que la traduction française ou latine du nom breton *Kerhoz*), enseigna la grammaire à saint Yves, et l'accompagna à Paris, lorsqu'il alla y faire son

droit. Les hagiographes qui ont parlé de saint Yves s'accordent à dire que son précepteur, versé dans la connaissance du droit, *juris peritus*, lui enseigna les Décrétales et occupa une chaire de droit à l'Université de Paris. Il vécut assez long-temps pour pouvoir déposer dans la procédure de canonisation de son élève, et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

P. L...t.

KERGARIOU, — ancienne et noble famille de Bretagne, dont les ancêtres sont cités, dès les temps les plus reculés, pour leurs services militaires et les emplois honorables qu'ils ont occupés. Sans s'arrêter à la Charte d'Odon, de 1057, publiée, il y a quelques années, d'après une copie collationnée signée Chérin, et où figure un Guillaume de Kergariou, chevalier; sans s'arrêter non plus aux montres les plus anciennes où les Kergariou ont comparu, cette famille peut justifier de son antique noblesse par des preuves authentiques parmi lesquelles nous citerons les suivantes : Charte du XIIe siècle, de Philippe, évêque de Rennes, avec sceau, contenant un don fait à l'Eglise de Rennes par Alain de Kaerkariou, avec le consentement d'Yvon son père, d'Olive sa mère, et de Guillaume son frère, chevalier. — 1249. Procuration donnée par Guillaume de Kaerkariou et deux autres chevaliers bretons, pour le nolis d'un bâtiment destiné à les transporter de l'île de Chypre à Damiette, scellée de l'écu dudit Guillaume (salle des Croisades, au palais de Versailles). — 26 avril 1368. R. de Kergariou, chevalier, donne, par serment, sa garantie au roi de France que messire de Lacouët, chevalier de Bretaingne, ne s'armera pas contre ledit roi de France. — 3 septembre 1442. François, duc de Bretagne, nomme capitaine de Morlaix son féal et bien aimé chevalier Philippe de Kergariou. — 1503. Jean de Kergariou servait le roi Louis XII, et était de la compagnie d'ordonnances de M. le maréchal de Gié. Il rendit de grands services à François Ier, qui les a reconnus par des lettres-patentes de 1524. — 1584. Alexandre de Kergariou, gouverneur de la ville et du château de Morlaix. — 1596. Jonathas de Kergariou rendit des services signalés au roi Henri IV, dont il commandait les troupes dans le quartier de Lannion. Le roi, sachant combien il était utile à son service, déclara que s'il tombait entre les mains de l'ennemi, il serait délivré et sa rançon payée. — 1647 Kergariou de Kergrist fut connu de son temps dans la province comme l'un des gentilshommes les plus zélés pour la conservation de ses priviléges et des plus affectionnés au service du roi. Après avoir d'abord suivi le parti des armes, avoir assisté au siége de La Rochelle et parfaitement réussi en plusieurs autres occasions, il quitta l'épée pour la robe, à l'âge de quarante-cinq ans, et fut pourvu, en 1638, de la charge de sénéchal de Morlaix, qu'il exerça avec honneur jusqu'en 1649, époque où il s'en démit en faveur de son fils Jonathas.

Un grand nombre de membres de cette famille ont servi dans la marine. Nous citerons plus particulièrement quatre frères qui se sont distingués dans le XVIIIe siècle.

KERGARIOU (Jonathas de), dit *l'Audacieux*, — entré dans la marine, comme garde, le 1er avril 1748, était enseigne de vaisseau depuis le 23 mai 1754, lorsque, commandant la *Sardoine*, de 12 canons, il prit à l'abordage, le 1er janvier 1759, les bâtiments anglais la *Marguerite* et l'*Amazone*, de 24. Fait lieutenant de vaisseau, le 15 janvier 1762, il embarqua en cette qualité, le 28 mars 1765, sur la frégate la *Licorne*, faisant partie de l'escadre qui alla bombarder Larrache, sous les ordres de Duchaffault. Le 26 juin, dans la soirée, de Kergariou tenta, à la tête des chaloupes de l'escadre, de brûler les bâtiments qui se trouvaient dans le port de Larrache. Le lendemain, il renouvela l'attaque; mais la chaloupe qu'il montait échoua dans le port et perdit cinq officiers, du nombre desquels fut Kergariou, sept officiers mariniers et vingt-six matelots ou soldats. P. L...t.

KERGARIOU-ROSCONNET (le chevalier Pierre-Joseph, appelé le *Marquis de*), — né le 1er juin 1736, au château de Coatilliou, paroisse de Ploubezre, entra comme garde dans la marine, le 4 juillet 1754. Il était lieutenant de vaisseau depuis le 18 août 1767, et chevalier de Saint-Louis depuis le 8 juillet 1774, lorsqu'il fut appelé, le 26 novembre 1778, au commandement de la *Sensible*, frégate de 26 canons. Cette frégate s'était séparée, le 22 janvier 1779, de l'armée du comte de Grasse, dont elle faisait partie, et elle cherchait à rentrer dans les Caps, quand le surlendemain, à la pointe du jour, elle eut connaissance d'un bâtiment ennemi. Le capitaine de Kergariou, présumant que c'était un corsaire, fit courir sur lui. Ce bâtiment l'attendit d'abord; mais, après avoir reconnu la frégate française, il prit chasse. Voyant ensuite qu'il ne marchait pas assez vite pour s'échapper, il cargua ses voiles et se prépara au combat, que de Kergariou commença à huit heures et demie, et qui dura deux heures bord à bord. Les deux bâtiments se dégréèrent réciproquement, et le combat fut interrompu. Mais, sur les onze heures, la frégate française le recommença avec plus de vivacité, et l'ennemi fut forcé d'amener. Ce navire était le corsaire la *Marquise-de-Gramby*, de 18 canons. Fait capitaine de vaisseau, le 13 mars suivant, de Kergariou devint capitaine de la compagnie des gardes du pavillon, le 7 décembre 1783, chef de division, le 16 décembre 1786, et chevalier de Cincinnatus, en 1789. Ayant émigré en 1791, il fut tué à l'affaire de Quibéron, le 16 juillet 1795. P. L...t.

KERGARIOU-LOCMARIA (Thibaud ou Théobald-René, comte de), — né, le 17 septembre 1739, au château de Coatilliou, entra comme garde dans la marine, le 5 septembre 1755, et fut embarqué, dans le mois de novembre suivant, sur le vaisseau l'*Aigle*, commandé par M. de Saint-Alouarn, et faisant partie de l'escadre destinée pour Saint-Domingue, sous les ordres de M. Périer. Toute cette campagne remplit l'année 1756. Fait enseigne de vaisseau le 17 avril 1757, il fut immédiatement chargé du commandement des batteries des côtes. De 1758 à 1770, qu'il fut fait lieutenant de vaisseau, il ne cessa d'être à la mer, et, dans cet intervalle, il fut chargé de diverses missions qui auraient dû lui faire obtenir un plus prompt avancement. En 1774, il commanda la frégate le *Serin*, sur laquelle il prit plusieurs navires anglais qui avaient violé les traités sur le commerce des nègres. Son journal de cette campagne contenait des détails exacts et circonstanciés sur des mouillages peu fréquentés de Saint-Domingue, et était accompagné de plans fidèles de l'anse de Laceul, près du Cap, du môle Saint-Nicolas, des Gouaves et de la baie Ferret, dans l'île à Vache, baie où il existait un fort, dont il croyait la destruction aussi indispensable que l'établissement du port des Gouaves, sans lequel le môle ne pouvait, selon lui, exister en temps de guerre.

Capitaine de vaisseau depuis le 13 mars 1779, il commandait, au mois de septembre 1780, la frégate de 32 la *Junon*, avec laquelle il s'empara, auprès de la Trinité, de la corvette anglaise la *Rover*, de 20 canons, qui ne lui opposa qu'une faible résistance.

Commandant ensuite la frégate de 32 la *Sybille*, il était parti de Saint-Domingue, depuis le 27 décembre 1782, avec le brick le *Railleur*, escortant un convoi de seize voiles, destiné pour l'Amérique septentrionale, lorsque, le 2 janvier 1783, se trouvant en dehors des débouquements, il aperçut, à huit heures du matin, trois bâtiments qui lui donnaient chasse. Lorsqu'il fut assez près pour reconnaître qu'il avait affaire à un vaisseau, l'*Endymion*, de 50 canons, et à deux frégates de 32, l'*Emerald* et la *Magicienne*, il fit signal au convoi de continuer sa route avec le *Railleur*. A deux heures, jugeant que la *Magicienne* était suffisamment distancée des deux autres bâtiments anglais, il porta sur elle et engagea le combat bord à bord. Le feu fut très-vif et très-meurtrier de part et d'autre. La *Magicienne* avait déjà perdu son mât d'artimon, lorsqu'une volée, tirée à mitraille, porta tout entière sur le gaillard de la *Sybille*, tua onze hommes et renversa le capitaine Kergariou, que l'on crut mort pendant quelques moments. M. Morel d'Escures, son second, prit le commandement et continua de combattre avec la même vigueur. La *Magicienne* fut rasée comme un ponton, mais non prise, car l'arrivée du vaisseau et de la seconde frégate anglaise obligea M. Morel d'Escures à prendre chasse. Thomas Graves, capitaine de la *Magicienne*, adressa, plus tard, au comte de Kergariou, pour lui témoigner le cas qu'il faisait de sa bravoure, deux gravures représentant, l'une le commencement, l'autre la fin de ce combat.

La *Sybille* avait à peine réparé les avaries qu'elle avait essuyées dans le combat du 2 janvier lorsqu'elle fut assaillie, le 6 du même mois, par un coup de vent qui la démâta de tous ses mâts, et l'obligea de jeter douze de ses canons à la mer. Réduite à cet état de détresse, elle naviguait sous une voile de fortune quand, le 22, le capitaine de Kergariou, alors remis de sa blessure, aperçut plusieurs voiles anglaises au nombre desquelles étaient la corvette le *Hussard* et le vaisseau de 60 le *Centurion*. Le *Hussard* se porta sur la *Sybille* qui, toute désemparée qu'elle était, eut ainsi à le combattre. Combattre n'est pas précisément le mot, car la corvette ne tira qu'une bordée; mais elle porta au dessous de la flottaison, et noya dans un instant toutes les poudres de la *Sybille*. Les pompes ne franchissant plus, la frégate française fut forcée de jeter à la mer douze nouveaux canons. Pendant qu'on faisait cette opération, la corvette revint à la charge, en compagnie du *Centurion* qui, de son côté, lâcha deux bordées à la *Sybille*, et la contraignit ainsi d'amener son pavillon.

On a prétendu, sur la foi des rapports anglais, que le capitaine de Kergariou, aussitôt qu'il vit le *Hussard*, avait hissé un pavillon anglais au-dessus du sien, afin de se faire passer pour une prise, et qu'il n'avait arboré son propre pavillon qu'après avoir reconnu l'inutilité de sa ruse. Voici ce qui se passa. Le capitaine français, probablement pour se soustraire à l'attaque des vaisseaux qu'il apercevait, et dont il ne pouvait discerner la force, avait placé son pavillon au dessous du pavillon anglais. Lorsque le *Hussard* fut assez près, le capitaine de Kergariou le hêla, et ne recevant pas de réponse, il abaissa le pavillon anglais et ouvrit le feu. Il avait, en outre, fait attacher dans les haubans de la *Sybille* un yacht anglais qui, engagé dans ce moment, ne put être enlevé, et c'est vraisemblablement de ce yacht que le capitaine du *Hussard* a voulu parler, lorsqu'il a prétendu que le capitaine français avait combattu sous pavillon anglais. Cependant le yacht, qui n'est pas d'ailleurs un pavillon de nation, pouvait d'autant moins, dans cette circonstance, être considéré comme tel, qu'il ne flottait pas à la corne. Quoi qu'il en soit, sir Thomas Russel, capitaine du *Hussard*, prétendit que Kergariou, en faisant le signal de détresse, et en laissant le *Hussard* approcher sans précaution et recevoir une bordée, avait employé un stratagème condamné par le droit international maritime. (Valel, *Sur la Loi*

des Nations, liv. III, chap. X, p 69, art. *Stratagème.)* A son retour en France, Kergariou, que Russel avait traité avec une excessive rigueur, pour ne pas dire avec ignominie, si l'on s'en rapporte au récit de l'*Annual biography and obituary for the year* 1820, présenta les faits sous un tout autre aspect; et les dépositions faites le 14 avril de la même année (1783) au greffe de l'amirauté de Tréguier, par l'état-major et l'équipage de la *Sybille*, dépositions qui existent en original aux archives du ministère de la marine, vinrent confirmer sa propre déclaration. L'examen de cette affaire, ordonné par le ministre de la marine, démontra la fausseté des allégations du capitaine du *Hussard*, et une dépêche de ce ministre au comte de Vergennes, portant la date du 14 septembre suivant, constata la loyale conduite de Kergariou, qui s'était rendu au *Centurion*, et non au *Hussard*, mais dont Russell revendiquait la capture, parce que, supérieur en grade au commandant du *Centurion*, il avait fait amariner la prise.

Le comte de Kergariou, qui était chevalier de Saint-Louis depuis le 24 décembre 1775, fut admis, le 16 août 1784, dans l'ordre de Cincinnatus. Lorsqu'il émigra, au commencement de la Révolution, il avait fait neuf campagnes en Amérique, trois voyages au-delà du cap de Bonne-Espérance, et s'était trouvé dans cinq escacadres et trois combats où il avait reçu d'effroyables blessures. Fait prisonnier à la descente de Quibéron, il donna à ses compagnons d'infortune l'exemple d'une fin vraiment chrétienne. Récitant lui-même l'Office des morts aux prisonniers, il sut leur inspirer le courage dont il était animé, et qui ne se démentit pas lorsqu'il marcha à la mort. P. L...t.

KERGARIOU-COATLÈS (Raymond-Marie, chevalier de), — né au château de Coatilliou, le 14 août 1742, entré comme garde dans la marine le 11 décembre 1755, enseigne de vaisseau en 1763, lieutenant le 1er octobre 1773, chevalier de Saint-Louis en 1776, et lieutenant-colonel d'artillerie le 4 avril 1780, commandait, en 1779, la frégate de 26 la *Danaé*, faisant partie de l'expédition qui sortit de Saint-Malo, au mois d'avril, pour tenter un coup-de-main sur Jersey. Le 13 mai suivant, la *Danaé* et plusieurs autres bâtiments de moindre force, chassés par une division de sept bâtiments anglais, se réfugièrent dans la baie de Cancale, ou le capitaine de Kergariou espérait que les batteries de la côte le protégeraient contre des forces si supérieures. Il y fut suivi par les ennemis, qui l'approchèrent vers midi 30 minutes, à demi-portée de canon. Quoiqu il pût à peine se défendre, l'espoir d'être secouru lui fit essuyer pendant quelque temps le feu d'un vaisseau de 50 canons et de trois frégates; mais après une courte défense, l'équipage, réduit à lui seul, et comptant dix hommes tués et vingt blessés, se précipita dans les canots, et le capitaine de Kergariou se vit dans l'obligation d'abandonner sa frégate échouée et sabordée.

Commandant, en 1780, la frégate de 32 la *Belle-Poule*, il croisait de conserve avec la frégate l'*Aimable* et la corvette le *Rossignol*, à quatre lieues sud-sud-ouest du Croisic, quand il fit rencontre, le 16 juillet, du vaisseau anglais de 64 le *Nonsuch*, capitaine James Wallace (le même qui commandait la division anglaise à l'affaire de Cancale). La *Belle-Poule*, après avoir fait signal à ses deux conserves de prendre chasse, fit vent arrière, allure qui lui était la plus avantageuse. En vain elle jeta à la mer tout ce qui pouvait alléger son poids et augmenter sa marche. Le *Nonsuch* l'atteignit vers les onze heures trente minutes du matin. Quand on fut à portée de pistolet, le capitaine de Kergariou ordonna de se tenir prêt à envoyer la bordée de la batterie et des gaillards aussitôt qu'on verrait le *Nonsuch* lancer sur babord. Cet ordre fut exécuté avec tant de succès, que les trois bordées de la *Belle-Poule*, dirigées avec une extrême promptitude, dégréèrent le vaisseau anglais de ses manœuvres hautes, et l'obligèrent de culer un instant. Ce léger avantage fut de courte durée. Le vaisseau s'étant rapproché se trouva par le travers de la *Belle-Poule*, bord à bord, et la désempara tellement qu'elle ne put manœuvrer. La prenant ensuite par le bossoir de babord, il l'écrasa de son feu pendant un quart-d'heure. Le combat se soutenait d'une manière qui tenait du prodige de la part de la *Belle-Poule*, ardente à continuer la célébrité de son nom, et son capitaine se portait partout, entretenant l'exaltation de son équipage, lorsqu'il fut mortellement blessé. Il voulait mourir sur le gaillard de sa frégate, mais on crut devoir le transporter au poste du chirurgien, où il expira un moment après. La lutte continua quelque temps encore avec acharnement; mais M. de la Motte-Tabourel, second de la frégate, fut obligé d'amener son pavillon. P. L...t.

KERGARIOU DU COSQUER (François-Louis de) — fils de messire Charles Kergariou et de dame Yvonne du Châtel, seigneur et dame du Cosquer, né le 13 juin 1725, à Plounevez-Moëdec (arrondissement de Lannion), était chevalier de Saint-Louis et maréchal-de-camp en retraite, lorsqu'eurent lieu, à Quimper, où il demeurait, les élections des membres de l'administration départementale du Finistère. Elu président, lors de l'installation, le 1er août 1790, il concourut à la préparation et à l'exécution de tous les actes de cette assemblée. La division du territoire, l'établissement du nouveau système financier, l'assiette et la répartition des impôts, l'organisation administrative, religieuse et politique du département, tels furent les principaux travaux auxquels il prit

part, et dans l'accomplissement desquels il sut allier une sage fermeté au respect de la loi, dont il tempéra bien souvent la rigueur. Kergariou présidait encore l'administration départementale, lorsqu'à l'occasion des journées des 31 mai, 1er et 2 juin, elle prit une série de mesures pour protester contre les violences de la majorité conventionnelle. Incarcéré et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest, comme fédéraliste, il fut condamné et exécuté le 3 prairial an II (22 mai 1794), avec vingt-cinq de ses collègues, au nombre desquels étaient Leprédour, Morvan, etc. (*Voy. ces noms.*) P. L...t.

KERGARIOU DE LA GRANDVILLE (Joseph-François-René-Marie-Pierre, comte de), —né à Lannion, le 25 février 1779, se destina d'abord à l'École polytechnique. Venu à Paris après le 13 vendémiaire, il y suivit des cours d'économie politique, de physique et de chimie. Quelques années se passèrent pourtant sans qu'il se décidât pour aucune carrière. Membre, en 1808, d'une députation envoyée à Napoléon par le collége électoral des Côtes-du-Nord, il fut nommé chambellan, et demanda, dans son enthousiasme impérialiste, à faire la campagne qui allait s'ouvrir : « Pas cette fois, lui répondit Napoléon ; cela ferait des jaloux. » Rentré dans sa famille, il s'y prépara à la vie publique par de fortes et solides études en économie politique et en histoire. Nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 30 juin 1811, et sous-préfet du Hâvre le 14 juillet suivant, il fut élevé, le 26 décembre de la même année, aux fonctions de préfet d'Indre-et-Loire. Il débutait à peine dans la direction des affaires de ce département qu'une disette dont il fut affligé lui fournit maintes occasions de déployer une sollicitude active et éclairée dont le pays a conservé le souvenir. Deux ans après survint la chute du gouvernement dont Kergariou avait recherché et embrassé le service avec tant d'ardeur; s'il ne concourut pas à la provoquer par ses actes, on peut croire, du moins, qu'il l'appela de ses vœux ou qu'il l'accepta sans trop de regrets, à en juger par l'empressement qu'il mit à se rallier à la Restauration. Nommé, au mois d'octobre 1814, officier de la Légion-d'Honneur et préfet du Bas-Rhin, Kergariou se démit de ses fonctions et se retira à Versailles pendant les Cent-Jours. Appelé, le 2 août 1815, à la préfecture de la Seine-Inférieure, il trouva moyen, malgré les exigences de la politique, de donner une impulsion active et féconde à la recherche et à la restauration des monuments historiques de ce département : les vitraux de la sainte chapelle de Champigny, l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville, et le cirque de Lillebonne, qu'il fit déblayer, fixèrent particulièrement son attention. Lorsqu'il quitta la Seine-Inférieure, avec le titre de conseiller d'Etat, les regrets de ses administrés le suivirent dans le département des Côtes-du-Nord, dont les habitants le choisirent, à deux reprises, pour les représenter à la Chambre des députés. Dans l'accomplissement de ces deux mandats successifs, il fit preuve de droiture et de capacité, soit comme orateur, soit comme membre actif de diverses commissions, principalement dans la discussion des lois de douanes ou de finances et de celles qui intéressaient notre industrie linière. Elevé en 1826 à la dignité de pair de France, il montra au Luxembourg un caractère modéré et indépendant. Démissionnaire par refus de serment en 1830, il se retira dans son château de la Grandville, où il se consacra exclusivement à l'étude des moyens de relier le passé au présent et à l'avenir. Ainsi envisagé, le travail fut pour lui, non seulement une distraction, mais un devoir qu'il accomplit avec d'autant plus de persévérance, qu'il avait encore la conscience d'être utile à son pays par ses recherches et par le noble et judicieux emploi qu'il faisait de sa grande fortune. C'est à ses encouragements qu'on doit la création de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, dont il fut nommé président d'honneur. Il avait amassé des trésors scientifiques que son urbanité se plaisait à rendre accessibles à tous les hommes studieux. Des documents historiques d'un haut intérêt, une vaste et curieuse bibliothèque, riche en raretés bibliographiques nationales, et une collection de monnaies gauloises, l'une des plus complètes de France, avaient fait du château de la Grandville une sorte de sanctuaire de la science, où l'obligeance et les lumières du propriétaire permettaient à qui voulait de puiser. C'est là qu'il est mort le 15 juin 1849. Les détails qui précèdent sont extraits de l'*Eloge de M. le comte de Kergariou, ancien pair de France, etc., prononcé dans la séance publique du congrès de l'Association bretonne, à Morlaix, le 10 octobre 1850, par M. Ath. Saulnay de l'Aistre, président de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, chevalier de la Légion-d'Honneur*. Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1851, in-8° de 44 pages. P. L...t.

KERGOET (Antoine de), — auteur d'une réfutation de Saumaise, sur Tertullien, article *Pallium*. Voici à quelle occasion. Le P. Petau avait publié des livres de controverse contre Saumaise : Kergoët s'en mêla en sous-ordre, et composa contre le célèbre écrivain son libelle intitulé : *Antonii Kervoetii aremorici animadversorum liber ad Claudii Salmasii notas, in Tertullianum, de Pallio*. Rennes, chez Yves Halec, 1622, petit in-8°.

Ce livre est curieux. La préface est d'une bénignité équivoque et traîtresse : *Vale, mi Salmasi, et me ama*, lui dit-il, après l'avoir accablé de grossières injures, telles que celles de téméraire, arrogant, ignare, plein de pus et de venin. (*Sic.*) Après tout, il veut bien décla-

rer qu'il ne hait pas l'éminent grammairien ; et comme il sait le grec, il lui jette à la face la phrase homérique : « Tu n'as jamais volé mes vaches » — *ou propot' emas bous helasas*..... Entrant ensuite en matière, il intitule ses chapitres : *Hideuse hallucination de Saumaise*, — *Plagiat de Saumaise*, — *Ordures* (sordes) *des corrections de Saumaise*. — Le plus souvent, ces injures sont en grec, langue des violents propos, *Salmasii iacoethes*, *periergia*, *parepanorthodoma*. Du reste, force grossièretés et peu d'esprit, à moins qu'on n'en trouve dans des phrases de ce genre : *Tu chercherais en vain un laurier dans un moutardier*. — Voltaire a bien fait un pamphlet divisé en dix-neuf chapitres intitulés les *Dix-Neuf Sottises du père Nonotte*; mais Voltaire en avait le droit : il repoussait par une fine ironie une avalanche d'impertinences furibondes.

Qu'avait donc fait Saumaise, pour mériter tout cela ? Il avait eu l'audace hétérodoxe de soutenir qu'il fallait *rustare* là où Kergoët lit *ruspare : omnis alus*, où son adversaire lisait *omnisalus*. Il y a un mot qui a donné lieu à un pugilat indécent. A une version de Tertullien, qui portait *ala*, le « dictateur de la grammaire » avait substitué *culo*. L'imagination du pamphlétaire bas-breton devient ici tellement graveleuse, que force m'est de le laisser marcher seul.

Saumaise fit à ce mal appris l'honneur immérité de lui répliquer, sous le pseudonyme de François Le Franc. Kergoët, ravi, lui répondit par un torrent d'injures intitulées : *Mastygophorus seu Elenchus confutationis*, etc. Paris, 1623. C'est un libelle en trois livraisons, dans le même goût que le premier, ou le malheureux grammairien est dénoncé à la vengeance de Dieu et des hommes, pour avoir avancé que Jésus-Christ et les apôtres portaient des manteaux semblables à ceux des philosophes du paganisme. « Le Christ est-il donc un cynique ? » demandait effrontément le critique armoricain ? Ajoutons que Saumaise s'était permis de penser autrement que son adversaire sur la couleur de l'or, sur la nature de la chaussure des apôtres, sur la forme de la chlamyde, et que Kergoët pensait, avec assez de raison, qu'en Espagne et même en France on avait brûlé des gens pour dix fois moins que cela. G. L.

KERGORLAY, — ancienne famille de l'évêché de Cornouaille, qui portait *vairé d'or et de gueules*, avec cette devise : *Ayde-toi, Kergorlay, et Dieu t'aydera*, et dont le nom varie beaucoup dans les actes où on le trouve écrit : *Kergorlay*, *Kergolay*, *Kergollay*, *Guergorlay*, *Guergorlé*, *Guerregollé*, *etc.*, s'allia aux maisons de Rohan, de Penthièvre, de Léon, de Rieux, etc. Parmi ceux de ses membres qui participèrent aux événements dont la Bretagne a été le théâtre, nous citerons les personnages suivants, dont les noms sont extraits de la *Généalogie des seigneurs de Kergorlay, bannerets, puis comtes de Kergorlay, comtes et marquis de Cludon, barons de Pestivien, etc., dressée, d'après les titres, par M. Eug. de Stadler, archiviste paléographe*. Paris, Crapelet, in-8° grand-jésus de 15 pages. *(Extrait du Mémorial historique de la Noblesse.)*

David, chevalier, et le sire de **Kergorlay**, banneret de Bretagne, vivaient en 1057, comme il résulte du procès-verbal de l'assise que Conan II tint à Nantes, le 15 mai de cette année, et dans laquelle il régla le rang des prélats, barons, bannerets et chevaliers de son duché. Le sire de Kergorlay prit place le vingtième des bannerets, après les neuf prélats et les neuf barons bretons. David eut rang le onzième parmi les chevaliers.

Jean de Kergorlay se croisa en 1096 contre les infidèles, avec Robert, duc de Normandie, Alain Fergent, duc de Bretagne, et d'autres seigneurs bretons, comme il se justifie par un titre du château de Vitré, dont l'écriture peut être du XIIe siècle.

Pierre III, — sénéchal du comté de Bretagne, suivit, en 1270, à la croisade de Tunis, Jean-le-Roux, duc de Bretagne, dans l'estime et dans l'affection duquel il paraît avoir occupé une place distinguée. On voit, en effet, d'après la liste des sommes que ce prince prêta à quelques seigneurs de sa suite, pour faire le voyage d'outre-mer, que Pierre de Kergorlay reçut 1,000 livres tournois (somme considérable alors) pour accompagner le duc à Tunis, tandis que les autres seigneurs, parmi lesquels on compte des barons de Bretagne, ne reçurent que 100 et 400 livres au plus. Ayant épousé Thomase de Lanvaux, fille d'Olivier, baron de Lanvaux, et sœur de Geoffroy de Lanvaux, chevalier, qui firent l'un et l'autre la guerre au duc de Bretagne, et dont les biens furent confisqués et vendus en 1274, il reçut encore du prince, dans cette occasion, une marque de bienveillance; car les biens qu'il avait acquis sur les terres des seigneurs de Lanvaux, et la dot de Thomase, sa femme, furent seuls exceptés.

Jean Ier, — fils aîné de Pierre III, chevalier banneret de Bretagne, qualifié de *Monseigneur* dans un acte de la cour de Ploërmel, fut un des vingt-six hauts seigneurs bretons auxquels le roi Philippe-le-Bel adressa, en 1304, des lettres personnelles pour les convoquer à lui faire service dans la guerre de Flandre.

Jean III, — petit-fils du précédent, servit, en 1351, dans la compagnie de Jean de Beaumanoir. Devenu, en 1352, capitaine d'une compagnie de deux chevaliers, cinq écuyers et dix archers, il alla rejoindre, avec le sire de Rieux, le vicomte de Rohan, le comte de la

Marche et quelques autres seigneurs bretons, les troupes que le roi Jean envoyait en Bretagne sous la conduite de Guy de Nesle, maréchal de France. Il combattit, sous les ordres de ce maréchal, à la bataille de Mauron, et s'attacha dès lors étroitement au parti de Charles de Blois, aux côtés duquel il prit part à la bataille d'Auray. Froissart (liv. IV, p. 242), Du Chastelet (p. 79) et la chronique de Saint-André (D. Morice, *Pr.*, t. II, col. 324) font une mention honorable de la conduite de Jean III dans cette circonstance.

Jean IV, — petit-fils de Jean Ier, vivait en 1340. Il devint la tige de la branche de Cludon, par son mariage avec Alix Buzic, dame du Cludon, dont il eut deux fils, Rolland et Henri, écuyers, qui, tous deux, ratifièrent le traité de Guérande.

Vincent, — auteur du rameau de MM. de Kergorlay actuels, servit, dès 1569, comme archer de la garde du roi, dans la compagnie de messire Guy de Rieux, et mourut en 1608.

Alain-Marie, — comte de Kergorlay, brigadier des armées du roi, capitaine au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, né le 27 octobre 1715. Reçu, en 1735, comme gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes françaises, il y gagna successivement ses grades. Blessé grièvement à la bataille de Fontenoy, il ne dut la vie qu'au dévouement de son domestique, qui le rapporta à l'ambulance. Promu au grade de lieutenant-général, en 1784, il mourut à Paris, le 3 février 1787, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Maurice, à Sulpice. Il eut de son mariage avec Mlle Marie-Joséphine de Boisgelin les deux fils qui suivent :

Gabriel-Louis-Marie, — comte de Kergorlay, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, né le 11 décembre 1766. Il fut député de la Manche, de 1820 à 1827, époque à laquelle il fut élevé à la pairie, et mourut le 24 mars 1830.

Louis-Florian-Paul, — dit le comte Florian de Kergorlay, né à Paris le 26 avril 1769, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, est encore vivant. Nommé pair de France en 1823, après avoir été élu député de l'Oise en 1815, 1820 et 1822, il refusa de prêter serment, comme pair, après la Révolution de 1830, et fut traduit, le 23 novembre de la même année, devant la Cour des pairs, qui le condamna à six mois de prison, à l'occasion de la lettre qu'il avait insérée dans la *Gazette de France* et la *Quotidienne*, pour expliquer les motifs de son refus de serment. En 1815, il avait été détenu par la police impériale, du 29 au 31 mai, pour la publication d'une brochure où il développait les raisons de son vote négatif inscrit, le 28 avril 1815, sur les registres ouverts pour l'acceptation de l'acte additionnel. Impliqué, en 1832, dans l'affaire du *Carlo-Alberto*, il fut acquitté à Montbrison, en 1833, ainsi que son fils, Louis-Gabriel-César, aujourd'hui secrétaire général de l'Association bretonne, lequel après avoir, en qualité d'officier d'artillerie, pris une part honorable à la conquête d'Alger, fut ensuite, par l'effet de la loi du 30 août 1830, considéré comme démissionnaire pour refus de serment. P. L...t.

KERGOUANTON (Pierre de LOZ, sieur de), — en Trélevern, et son épouse, dignes précurseurs, l'un et l'autre, du comte et de la comtesse de la Garaye *(voy. ce nom)*, font, dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord de* 1849, *partie historique*, pag. 15-18, l'objet d'une notice que nous reproduisons ici pour bien faire connaître ces deux modèles de charité chrétienne. Kergouanton faisait pratiquer les exercices religieux dans son manoir, comme dans une communauté, et y joignait toutes les œuvres de miséricorde. Chaque jour, il entendait trois messes, la première à l'église paroissiale, la seconde dans une chapelle qu'il avait bâtie en l'honneur de son patron, à mi-chemin du bourg de Trélevern; la troisième dans la chapelle du château. A la suite de ce dernier sacrifice, l'épouse de M. de Loz expliquait la doctrine à une foule de pauvres, et leur distribuait d'abondantes aumônes. D'autres indigents venaient à Kergouanton à toute heure, ainsi que des malades et des blessés, et y trouvaient un secours charitable. A Noël, le seigneur de Kergouanton habillait douze pauvres et leur servait un dîner. Il passait l'Avent et le Carême à Tréguier, où il avait des magasins pour la nourriture et l'habillement des malheureux, sans que ceux de Trélevern souffrissent de cette absence. En 1653, de concert avec sa pieuse dame, il forma le projet d'établir les Hospitalières à l'Hôtel-Dieu de Tréguier, parce que les personnes qui le desservaient alors n'offraient pas toutes les ressources désirables pour tous les besoins des infirmes. L'évêque promit de seconder cet utile dessein, et envoya le doyen de son chapitre, avec des lettres de lui et des fondateurs, à Quimper, d'où il amena quatre religieuses, la mère Louise du Camboût, supérieure; la mère Claudine de Kergoff, la mère Gabrielle Le Voyer, la mère Anne du Diarnellé, et une novice, Marguerite de Forterby. Pour obtenir qu'on les acceptât, M. et Mme de Kergouanton eurent à vaincre bien des obstacles. On les vit aller de porte en porte, à Tréguier, solliciter le consentement des principaux habitants : ceux qui l'accordèrent finirent par l'emporter. Kergouanton donna 15,000 fr. pour les constructions, tout le bois de chêne pour les stalles du chœur, les deux fermes de Kermouster et de Lezven en Langoat, et pour la chapelle, une croix, six chandeliers, une lampe, un bénitier avec aspersoir, un encensoir avec

navette, plat, burettes et clochette, le tout en argent, et un magnifique ostensoir en vermeil. Les religieuses, arrivées à Kergouanton avec le vénérable doyen, le 27 septembre 1654, reçurent le lendemain la visite de l'évêque et des députés du chapitre et de la ville; et, deux jours après, elles se rendirent à Tréguier. Les généreux fondateurs meublèrent leurs cellules, et donnèrent 4,000 francs pour fonder une messe conventuelle, le dimanche, le mercredi, le jeudi et le vendredi.

Depuis l'établissement des Hospitalières, le bienfaisant Pierre demeura habituellement à Tréguier. Bientôt la mort lui enleva son épouse. Il tomba lui-même malade, se fit porter à l'hôpital, et voulut être placé parmi les pauvres. Malgré la violence de ses accès de goutte, il fut toujours calme et serein. Il mourut dans les plus tendres sentiments de piété, le 27 mai 1668. Il choisit pour lieu de sépulture la chapelle de cet établissement, qu'il avait comblé de bienfaits pendant sa vie, et qu'il dota richement à sa mort.

L'exemple qu'il donna en faveur du pauvre fut imité. En 1792, les rentes de l'hospice de Tréguier montaient à 25,332 fr. Les titres en furent délivrés au district de Lannion. M. Jean Guillou, administrateur de l'hôpital, fit tout ce qu'il put pour conserver le patrimoine des malheureux. P. L...t.

KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph de), — né à Quimper, le 13 février 1734, entra dans la marine, comme garde, au mois de juillet 1750, et fit, en cette qualité, une campagne sur le vaisseau le *Protée*, l'un de ceux qui composaient l'escadre d'évolutions aux ordres de M. Périer. Après une seconde campagne sur le vaisseau le *Tigre*, quoiqu'il fût toujours simple garde, et âgé seulement de vingt ans, il fut adjoint à trois membres de l'Académie royale de la marine pour lever le plan des côtes des environs de Brest. L'année suivante (1755), il fut nommé enseigne de vaisseau et membre de l'Académie de la marine, qui le chargea de travailler à une description de tous les bâtiments des diverses nations maritimes, sous le triple rapport de la construction, du gréement et de la voilure. Nous passerons sous silence quelques campagnes qu'il fit ensuite en sous-ordre pour ne parler que des missions dont il fut chargé comme commandant.

En 1760, le vaisseau du roi *le Sage*, de 64 canons, ayant été cédé à des particuliers pour être armé en course, le commandement en fut offert à Kerguélen, qui l'accepta. *Le Sage*, richement chargé, se rendit à Saint-Domingue et fit, dans les parages de cette colonie, une croisière qui lui procura quelques prises. Rentré dans les mers d'Europe, il établit une seconde croisière, plus fructueuse encore que la première, car il s'empara de dix bâtiments anglais, porteurs de cargaisons d'un grand prix. Kerguélen faisait route pour France lorsqu'il fut chassé, l'espace de quarante lieues, par trois vaisseaux anglais, dont un, le *Magnanime*, démâta heureusement de son grand mât; grâce aux manœuvres de son commandant, *le Sage* parvint à leur échapper et à entrer à Lorient, à la vue de sept autres vaisseaux de ligne qui bloquaient ce port.

En 1761 et 1762, Kerguélen fut choisi pour commander en chef, avec le brevet de lieutenant de vaisseau provisoire, les prames, corvettes et frégates que l'on rassemblait alors à Dunkerque, et qui devaient protéger trois cents bateaux plats destinés à opérer une descente en Angleterre. Dans une sortie, il tenta d'enlever à l'abordage, avec deux chaloupes, une frégate anglaise mouillée, par un temps calme, à la côte de Gravelines. Quant à l'expédition projetée, elle fut contremandée, ainsi qu'une autre qui lui fut ensuite confiée.

A la promotion du 1er mai 1763, Kerguélen fut confirmé dans son grade de lieutenant de vaisseau. En 1765, le désastre arrivé à Larrache, sur les côtes de Barbarie, aux chaloupes des bâtiments commandés par Duchaffault, lui suggéra l'idée d'un nouveau genre de bâtiment, qu'il nomma *corvette-canonnière*. Le plan qu'il proposa ayant été adopté, il fit construire à Brest, par M. Lamotte, ingénieur constructeur, la corvette la *Lunette*, portant 4 canons de 24 livres, ayant un faible tirant d'eau, allant à la rame et à la voile, et propre, par sa force combinée avec ses dimensions, à effectuer une descente. C'est d'après ce système qu'il ordonna plus tard, lorsqu'il fut adjoint au ministre de la marine, la construction de dix bâtiments portant 6 canons de 24 livres et de dix autres portant 12 canons de 12 livres.

En 1767, le gouvernement, voulant protéger et étendre la pêche de la morue sur les côtes d'Islande, fit armer, à Brest, la frégate la *Folle*, de 26 canons, et quoique Kerguélen ne fût que lieutenant de vaisseau, le duc de Praslin lui en conféra le commandement, sollicité par plusieurs capitaines de vaisseau. Parti de Brest le 12 avril, il était, le 12 mai, en vue de l'Islande. Faisant route à l'O.-N.-O., il alla prendre connaissance des îles Westerman, et mouilla, le 22 mai, dans la baie de Patrix-Fiord. Pendant son séjour dans cette rade, il en leva le plan et recueillit un assez grand nombre d'observations utiles sur l'hydrographie ainsi que sur l'histoire naturelle et l'archéologie du pays. Ces dernières ont suggéré à M. de Fréminville, qui visita les mêmes parages en 1806, l'idée d'un mémoire inséré dans le t. VI des *Mémoires de l'Académie celtique*, où il démontre que des pyramides placées, selon Kerguélen, pour servir de points de reconnaissance aux marins, ne sont autre chose que des monuments religieux consacrés au culte de Lodda.

Vers le milieu de l'été, le besoin de se procurer du bois et des vivres frais détermina Kerguélen à relâcher à Bergen, en Norwège. Après une courte absence, il y revint le 17 août, et s'éleva jusqu'au 69e parallèle nord. Comme tous les bâtiments pêcheurs quittent ces mers du 25 au 30 août, il se prépara au retour, d'autant plus que la brume et les mauvais temps, qui commençaient à se faire sentir, le mettaient dans l'impossibilité de rendre aucun service. Le 9 septembre, il rentra à Brest.

Au retour de cette campagne, il reçut ordre d'aller étudier secrètement, en Angleterre, la construction des vaisseaux de guerre. Cette mission accomplie, il fut chargé, au printemps de 1768, d'aller une seconde fois protéger la pêche sur les côtes d'Islande, et d'y faire de nouvelles observations nautiques sur la corvette l'*Hirondelle*, qu'il avait préférée à une frégate. Le récit des deux missions de Kerguélen, par lui présenté au Roi, a été publié sous ce titre : *Relation d'un voyage dans la mer du Nord, aux côtes d'Islande, du Groënland, de Ferro, de Schettland, des Orcades et de Norwège, fait en* 1767 *et* 1768 (pl.) Paris, Prault, 1771, in-4°. On y trouve d'assez bons détails sur les pays visités par l'auteur; mais son ignorance de la langue de ces pays est cause qu'il a mutilé les noms de lieux. Ce voyage, où Kerguélen s'est montré navigateur soigneux et instruit, se recommande par la rectification de plusieurs erreurs des cartes françaises.

A son débarquement à Brest, Kerguélen fut chargé de classer par calibre les canons jusqu'alors entassés sans ordre dans l'arsenal. Il les fit disposer dans un ordre convenable devant les magasins du port, après les avoir préalablement éprouvés. Ce travail achevé, il fut employé, en 1770, à faire des relèvements sur les côtes de France, et à déterminer les points où il serait utile d'établir des phares et des balises.

Au mois de septembre 1770, il alla à Versailles et soumit au ministre un projet de voyage aux terres australes, dont Gonneville n'avait découvert, en 1504, qu'un des points avancés. La crainte d'une rupture entre la France et l'Angleterre fit ajourner cette entreprise jusqu'en 1771. L'abbé Terray, successeur de M. de Praslin, enjoignit alors à Kerguélen d'aller prendre à Lorient le commandement du *Berrier*, vaisseau de 50 canons. D'après ses instructions, il devait d'abord s'assurer si la route proposée par le chevalier Grenier, pour se rendre de l'Ile-de-France à la côte de Coromandel, était praticable. Après avoir rempli cette première partie de sa mission, il devait aller à la découverte des terres australes, en observer les productions, la culture, les établissements qui pourraient y exister, et indiquer le parti qu'ils seraient susceptibles d'offrir au commerce français. L'abbé Rochon s'embarqua sur le *Berrier* en qualité d'astronome.

Kerguélen, parti de Lorient le 1er mai 1771, arriva à l'Ile-de-France le 20 août suivant. Le *Berrier* étant peu propre à la mission qu'il devait remplir, il obtint de MM. Desroches et Poivre, gouverneur et intendant de la colonie, qu'on y substituât les flûtes la *Fortune* et le *Gros-Ventre*. Des démêlés qu'il avait eus, pendant la traversée, avec l'abbé Rochon, déterminèrent ce dernier à rester à l'Ile-de-France, d'où Kerguélen appareilla le 13 septembre. S'étant dirigé au nord corrigé, pour gagner l'archipel qui est au nord de cette île, il découvrit, le 19 septembre, un banc qu'il appela le *Banc de la Fortune*. Il fit ensuite route pour s'élever au 5e degré de latitude sud, visita les Maldives, prolongea l'île de Ceylan, repassa au sud de la ligne et revint à l'Ile-de-France, le 8 décembre 1771, avec la conviction que la route indiquée par M. Grenier était non seulement praticable, mais encore préférable à celle suivie jusque là. On a prétendu, d'après les assertions de l'abbé Rochon, qui avait cherché à lui faire partager son opinion, contraire à celle de M. Grenier, que Kerguélen avait été d'avis que les avantages offerts par cette route étaient plus que balancés par les dangers qu'elle présentait. Kerguélen, au contraire, avait conclu formellement à l'adoption de cette route dans un mémoire très-détaillé, mémoire qui fut lu à l'Académie royale de la marine, le 9 juillet 1772, avant son retour à Brest. Ce mémoire inédit, de 25 pages in-f°, se termine ainsi : « ..... Je » crois donc pouvoir conclure que la route de » l'Ile-de-France, au parallèle de 5 degrés sud » par l'archipel, peut se faire en tout temps; » que les vents qui soufflent, dans la mauvaise » saison, sur ce parallèle, sont constamment de » la partie de l'O.; que la route de M. Grenier » est praticable; que cette route rend la possession de l'Ile-de-France plus utile; que le système de cet officier et les soins qu'il s'est donnés pour éclaircir les mers de l'Inde méritent » de grands éloges, prouvent un zèle ardent, » des vues étendues et des talents infinis. »

Le 16 janvier 1772, Kerguélen appareilla de nouveau de l'Ile-de-France pour aller à la recherche des terres australes, et fit route au sud. Le 12 et le 13 février, étant par 50° 5' de latitude S., et 60° de longitude O., il eut connaissance d'une petite île à environ 4 lieues. Le lendemain matin, on en vit une nouvelle, et en continuant la route à l'E.-1/4-N.-E., on distingua un gros cap très-élevé, puis ensuite une continuation de côtes s'étendant, à toute vue, depuis le N.-E. jusqu'au S. du compas, et comprenant 25 lieues de côtes. C'étaient les terres australes. Une chaloupe du *Gros-Ventre*, montée par le second de ce navire, en prit possession, au nom du roi de France, avec toutes les formalités d'usage. La bouteille qui fut laissée à terre, et qui renfermait l'acte de prise de possession, fut trouvée en 1776, par le capitaine

Cook lorsque, dans son troisième voyage autour du monde, il reconnut l'île découverte par Kerguélen, île à laquelle il conserva le nom de ce navigateur, remplacé plus tard sur les cartes anglaises par celui de *Terre-de-la-Désolation*. Une chaloupe de la *Fortune*, commandée par M. de Rosily *(voy. ce nom)*, avait été expédiée pour sonder en avant, avec ordre de se replier, en cas d'événement, sur le *Gros-Ventre*. Du 13 au soir jusqu'au 18, des brumes épaisses, accompagnées de neige, et des temps par grains, assaillirent les deux bâtiments. Le grand mât de la *Fortune*, avarié, fut plus d'une fois menacé de tomber; force fut donc à Kerguélen de s'éloigner de terre et de se séparer du *Gros-Ventre*, qu'il avait perdu de vue depuis plusieurs jours. C'est cet éloignement forcé qui, plus tard, fournit le prétexte d'accuser Kerguélen d'avoir volontairement abandonné M. de Rosily, lequel fut presque miraculeusement recueilli par le *Gros-Ventre*. M. de Rosily a justifié Kerguélen de cette imputation, en demandant spontanément à aller le rejoindre dans son second voyage.

Arrivé en France, le 26 juillet 1772, Kerguélen se rendit à Versailles et fut présenté au roi. Louis XV, frappé d'une découverte qu'on lui disait devoir être d'une grande importance pour la France, attacha de sa main la croix de Saint-Louis à la boutonnière de Kerguélen, et lui annonça qu'il le faisait capitaine de vaisseau. Cet avancement, par suite duquel il primait quatre-vingts officiers de son grade, souleva de nombreuses clameurs. On alla jusqu'à dire qu'il n'avait vu que des glaces, et que, pour se débarrasser du *Gros-Ventre*, il l'avait coulé bas. Toutes ces calomnies absurdes n'empêchèrent point le ministre de désigner Kerguélen au roi pour le commandement d'une nouvelle expédition destinée à vérifier et à compléter sa découverte. Elle était composée du vaisseau le *Roland* et de la frégate l'*Oiseau;* elle fut renforcée de la corvette la *Dauphine*, à l'Ile-de-France, d'où elle appareilla le 29 août 1773. Ce ne fut que le 14 décembre suivant, et après avoir essuyé plusieurs coups de vent, que Kerguélen vit la terre; il reconnut et releva plusieurs îles auxquelles il donna les noms de *Croï*, de la *Réunion* et de *Roland*. Le 17 janvier 1774, la division qui avait heureusement exploré environ quatre-vingts lieues de côtes, se trouvait à cinquante lieues de terre lorsqu'elle fut assaillie par une tempête des plus violentes. Les équipages, épuisés par la fatigue et attaqués du scorbut, étaient dans le plus triste état. Forcé de s'éloigner de ces parages, Kerguélen se rendit à la baie d'Antongil (Madagascar), où il aida le fameux Béniowski à ravager et incendier plusieurs villages. Après cette opération, il fit voile pour le cap de Bonne-Espérance, puis ensuite pour Brest, où il mouilla le 7 septembre 1774.

A peine débarqué, il fut en butte à diverses accusations. Un officier du *Roland* publia contre lui un mémoire dans lequel il se plaignait d'en avoir été injurié. Un conseil de guerre fut assemblé à Brest, et, pendant toute la durée du procès, il fut détenu à bord du vaisseau amiral. Après une enquête dans laquelle furent entendus tous les officiers et les maîtres du *Roland*, le conseil de guerre, présidé par M. le vicomte d'Aché, déclara, le 15 mai 1775, que Kerguélen était convaincu « d'avoir furtivement et illicitement embarqué sur son vaisseau, la veille du » départ de la rade de Brest, une jeune fille; » d'avoir vécu avec elle et d'autres passagères » pendant toute la campagne, tant à son bord » que dans les relâches de Falsé-Bay et de l'Ile-de-France, de la manière la plus scandaleuse, et d'autant plus pernicieuse que cette » conduite, en atténuant le respect et la considération dus à son état, a été une des principales causes des désordres qui ont régné dans » son vaisseau; et suspecté d'avoir détourné l'écrivain de sondit vaisseau d'avoir porté ladite » fille sur son rôle dans le temps où elle devait » l'être, et sous la qualification qu'elle devait » avoir. » Tels furent les principaux motifs de la condamnation. Les autres griefs articulés dans le jugement s'appliquaient aux faits d'avoir encombré son vaisseau de marchandises faisant l'objet d'un commerce dans lequel il était intéressé; d'avoir compromis son autorité, en provoquant et injuriant ses officiers; d'avoir manqué à faire certaines manœuvres; de n'avoir pas rempli les articles les plus importants de ses instructions, etc. Ce jugement, confirmé par la cour, le cassa de son grade, le raya des listes de la marine, et le condamna à six ans de prison dans telle citadelle ou château qu'il plairait à S. M. lui assigner. Le même jugement déclara l'écrivain du vaisseau incapable de servir dans la marine, et le bannit à perpétuité des arsenaux, avec défense d'en approcher de plus de dix lieues. Un autre officier, celui qui avait dénoncé Kerguélen, fut lui-même condamné à un mois de détention à l'amiral pour avoir désobéi à son commandant pendant la campagne. Le lieutenant en pied fut admonesté pour avoir complaisamment souscrit un procès-verbal irrégulier.

Tel est le résumé du *Jugement du Conseil de guerre, tenu au port de Brest, le 15 mai 1775, exécuté et rendu public en exécution des ordres du roi*. Brest, R. Malassis, 1775, in-4° de 16 pages. Plus tard, Kerguélen essaya de se justifier dans un écrit qu'il publia sous ce titre : *Précis de l'affaire du sieur Kerguélen, décoré de la croix de Saint-Louis, et ci-devant capitaine de vaisseau*. Paris, Pougin, 1792, in-8° de 14 pages. Il y discute les divers chefs d'accusation qui avaient été portés contre lui.

Kerguélen, dans la relation qu'il a publiée de ses deux voyages aux Terres-Australes, a contesté ou expliqué les faits dont il était accusé,

et il y a cité des lettres fort honorables que lui avaient adressées des officiers distingués qui avaient servi sous ses ordres, et qui le regardaient comme victime de la haine et de l'envie. Au nombre de ces lettres sont celles du vicomte d'Aché, président du conseil de guerre; de M. Fouquet, chef d'escadre; du comte d'Estaing, de M. de Rosily, et de l'aumônier du *Roland*. Il se peut que l'avancement prématuré de Kerguélen eût excité l'envie de plusieurs officiers de son corps; mais ni ce sentiment, ni aucune passion ne se révèlent dans les pièces manuscrites de la procédure, où les faits, que nous avons textuellement extraits du jugement, sont attestés par un grand nombre de témoins dont les dépositions semblent empreintes de modération et de vérité.

Pendant sa captivité au château de Saumur, Kerguélen employa ses loisirs à la rédaction de ses deux voyages et de divers écrits qu'il réunit, plus tard, en un volume publié sous ce titre : *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes, faits en 1771, 1772, 1773 et 1774, par M. de Kerguélen, commandant les vaisseaux du roi le* BERRIER, *la* FORTUNE, *le* GROS-VENTRE, *le* ROLAND, *l'*OISEAU *et la* DAUPHINE, *ou Extrait du journal de sa navigation pour la découverte des Terres-Australes, et pour la vérification d'une nouvelle route proposée pour abréger d'environ huit cents lieues la traversée d'Europe à la Chine*, avec cette épigraphe : *Amari res illa negat contenta doceri*. Paris, Knapen et fils, libr.-imp., 1782, in-8°. La suppression de ce livre, prononcée par arrêt du Conseil, du 23 mai 1783, l'ayant rendu rare, nous croyons devoir en indiquer ici le contenu. Après le titre et le faux-titre (quatre pages) : 1° *Épître dédicatoire à la Patrie*, p. v, vi, vii; 2° *Table des pièces contenues dans cet ouvrage*, p. viii; les voici : *Relation des voyages de M. de Kerguélen, avec un extrait de ses services*, p. 1; *Observations sur la guerre d'Amérique, ou Lettre de M. de Kerguélen, etc.*, p. 121; *Observations sur la disposition des vaisseaux pour la guerre*, p. 134; *Mémoire sur l'île de Madagascar*, p. 154; *Observations sur la manière de faire la guerre à l'Angleterre*, p. 170; *Réflexions sur la Marine*, p. 186; *Réflexions sur le scorbut*, p. 210; *Signaux pour servir aux vaisseaux du roi*, p. 220. Cette pièce, la dernière du volume, finit p. 244. Suit une carte des Terres-Australes découvertes par Kerguélen, avec des vues dessinées sur les marges, et, après la carte, l'approbation de Robert de Vaugondy, censeur royal, en date du 22 août 1782, et le privilége du roi accordé à l'auteur pour l'impression de son ouvrage; il est du 10 septembre 1782, et enregistré le 27 du même mois. La table ci-dessus pourrait faire croire que la relation a cent vingt pages; elle se termine en réalité p. 94, les trente dernières pages étant consacrées à des réflexions de l'auteur sur son procès, réflexions suivies des lettres dont nous avons parlé, de l'extrait de ses services, et d'une table des variations observées pendant sa navigation. La description que nous venons de donner de ce volume ne comprend pas l'*Astronomie nautique lunaire*, que M. de Kerdanet attribue à Kerguélen, et qui nous semble devoir être l'ouvrage publié sous ce titre par l'astronome Lemonnier. Paris, imprim. roy., 1771, in-8°. Peut-être un exemplaire relié avec l'ouvrage de Kerguélen a-t-il causé cette erreur.

En 1779, la guerre étant déclarée, Kerguélen obtint sa liberté, à la condition qu'il commanderait un corsaire: En conséquence, il fit à Rochefort l'acquisition de la corvette la *Brionne*, de 20 canons. Parti de la rade de l'île d'Aix, le 4 mars 1779, il se trouva, le 6, à neuf heures du matin, par un temps brumeux, à une demi-portée de canon d'un vaisseau de 74, qui était à la cape sous le vent à lui, par un très-gros vent d'est, à soixante lieues dans l'ouest de l'île d'Ouessant. Kerguélen le reconnaissant pour un ennemi supérieur, force de voiles pour s'en éloigner. Le vaisseau anglais met aussi toutes les voiles qu'il peut porter; la grosseur de la mer lui donne de l'avantage sur le petit corsaire français qu'il approche insensiblement. Kerguélen fait alors jeter deux ancres à la mer pour soulager son bâtiment qui, à chaque tangage, était couvert de l'avant à l'arrière par la lame. Le vaisseau ennemi le canonnant de sa seconde batterie lui coupa plusieurs manœuvres qui furent aussitôt réparées. A six heures du soir, le vaisseau anglais approchant toujours, et la *Brionne* ayant son petit humier percé par les boulets de l'ennemi, Kerguélen ordonna de jeter six canons à la mer. Ainsi allégé, il put se soustraire au vaisseau et aller croiser dans les mers du Nord, où il s'empara de trois bâtiments, dont un fut pris et rançonné trois fois par le même corsaire, dans la même croisière.

L'année suivante, il adressa au ministre un projet détaillé sur les moyens de prendre le fort d'Yorck et celui du Prince dans la baie d'Husson, projet qu'il dit avoir été mis à exécution par MM. de la Pérouse et de Langle.

En 1781, contrarié dans ses entreprises comme commandant de corsaire, il résolut de faire un nouveau voyage d'exploration autour du monde. Dans ce but, après avoir préalablement obtenu de l'amirauté anglaise un passe-port de quatre ans, il fit construire à Nantes une corvette de dix canons de 3 livres, à laquelle il donna le nom de *Liber-Navigator*. Parti de Paimbœuf le 16 juillet, et se trouvant, le lendemain au point du jour, à quarante lieues de terre, il vit au vent à lui l'*Alfred*, corsaire anglais de vingt canons de 12, qui lui donna chasse et qu'il attendit avec sécurité. Le corsaire l'aborda, et lui jeta à bord cinquante hommes ivres qui coupèrent tous les cordages à coups de sabre, quoiqu'on ne leur fît aucune résistance, et que le *Liber-*

Navigator portât pavillon parlementaire. En vain Kerguelen montra son passe-port, signé de trois lords de l'amirauté et du secrétaire Stephens. Le capitaine anglais n'en fit aucun cas, et, au mépris du droit des gens, il s'empara du bâtiment français, qu'il conduisit à Kinsal, en Irlande. Avant de revenir en France, Kerguélen passa par Londres, où il demanda vivement au ministre Pitt la restitution de son bâtiment. Tout ce qu'il put dire fut inutile. Il perdit sa corvette, dont l'armement lui avait occasioné une dépense considérable.

Lorsque la Révolution éclata, il se hâta d'envoyer à l'Assemblée nationale un *Mémoire sur l'absurdité de ne composer le corps de la marine que de nobles*, et il en adressa plusieurs autres aux représentants du peuple, au Comité de salut public, au département du Finistère et à la Société populaire de Brest, sur la défense de ce port et des côtes.

En 1793, sur une pétition de la Société populaire de Brest à la Convention nationale, il fut réintégré dans la marine par décret du 5 février. Promu au grade de contre-amiral, au mois de mai suivant, il fut nommé au commandement du vaisseau de 84 l'*Auguste*, faisant partie d'une division de quatre vaisseaux et deux frégates destinée à aller croiser sur les côtes d'Angleterre. Peu de jours après, il reçut l'ordre de se préparer à aller commander les forces navales de la République dans l'Inde. Venu à Paris pour y concerter avec le ministre les opérations de la campagne, il fut nommé, sans l'avoir sollicité, aux fonctions de premier adjoint au ministère, et chargé des mouvements de l'armée navale. Dalbarade, qui succéda très-peu de temps après à Monge, désigna Kerguélen au Comité de salut public pour le commandement d'une expédition proposée par ce dernier. De retour à Brest, où il avait de nouveau arboré son pavillon sur l'*Auguste*, Kerguélen dut suspendre l'expédition projetée, pour aller renforcer l'armée du vice-amiral Morard de Galles, sous l'île de Groix, où il arriva, le 24 juin 1793, avec les vaisseaux le *Juste* et le *Northumberland*. Une insurrection, qui éclata les 12, 13 et 14 septembre, sur les bâtiments de l'armée, alors mouillés à Quibéron, et qui se propagea à bord de l'*Auguste*, où il la comprima, servit de prétexte, au retour, pour le destituer et l'obliger de quitter son commandement dans les vingt-quatre heures. Il se retira alors dans sa famille. Il vivait paisible, s'occupant toujours de projets utiles à la marine; il venait même de faire passer, au Comité de salut public, un plan d'opérations navales qui lui avait valu des remercîments, lorsqu'il fut inopinément arrêté par ordre du tribunal révolutionnaire de Brest, et renfermé au château de cette ville, d'où il ne sortit qu'en vertu du décret du 10 nivôse an III, (30 décembre 1794.) Pendant sa détention, il publia les deux écrits suivants : I. *Yves-Joseph de Kerguélen à ses concitoyens*, daté à Brest du 10 vendemiaire an III. Brest, Audran, in-8° de 20 p. II. *Un mot de vérité, ou renseignements donnés, par Yves-Joseph Kerguélen, sur l'affaire de Quibéron, adressés aux représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, et à ses concitoyens*, daté du 12 brumaire an III. Brest, R. Malassis, in-8° de 12 p.

Compris dans les réformes de 1796, il resta encore sans emploi. Ce fut alors qu'il s'occupa de publier son ouvrage intitulé : *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778, entre la France et l'Angleterre, mêlée de réflexions sur les manœuvres des généraux; précédée d'une adresse aux marins, sur la disposition des vaisseaux pour le combat, et terminée par un précis de la guerre présente, des causes de la destruction de la marine et des moyens de la rétablir*. Paris, imprimerie de Patris, 1796, in-8°. Cet ouvrage, dont il avait commencé à rassembler les matériaux en 1779, et qu'il avait complété pendant son adjonction au ministère, est, jusqu'à ce jour, et malgré quelques inexactitudes de détails, ce qu'il y a de mieux sur la guerre de 1778. Il se recommande surtout par une grande impartialité. Présentée au Conseil des Anciens, le 27 juillet 1796, par le député Harmand, la *Relation* de Kerguélen appela l'attention sur son auteur, qui allait être réintégré, peut-être même appelé au ministère de la marine, lorsqu'il mourut, à la suite d'une courte maladie, le 3 mars 1797.

P. L...t.

KERHINGANT (Pierre de la Haye de), — né, dans le XVIe siècle, à Servel, près de Lannion, appartenait à la famille des Kerhingant, dont la terre, l'une des plus belles des environs de cette ville, passa, par alliance, aux Belingant, puis aux Kerigonant, qui la possèdent encore. Il n'est connu que par les ouvrages suivants, aujourd'hui d'une extrême rareté, surtout le premier : I. *Vie de saint Tugal, ou Tugdual, évesque de Lexobie, patron de Tréguier*. Rennes, 1605, in-8°. II. *Vie de saint Yves*. Morlaix, G. Allienne, 1622, in-16. III. *Traité de la vie et miracles du mesme saint, imprimé ès deux langues, bretonne et française*. Morlaix, G. Allienne, 1623, in-12. P. L...t.

KERIMEL (Geoffroi de), maréchal de Bretagne, né à Kermaria-Sulard, était fils de ce Geoffroi de Kerimel qui fut tué, en 1345, à la défense de Lannion contre les Anglais, commandés par Richard Toussaint. Nous ne pouvons mieux faire connaître ce vaillant capitaine qu'en reproduisant ici la notice qui lui a été consacrée, p. 75-78 de l'*Annuaire des Côtes-du-Nord de 1846, partie historique*, publié par M. de Garaby.

En 1364, Kerimel, de concert avec son épouse, Adelice de Launay-Nevet, fonda les Augus-

tins près du pont de Lannion. Il commandait l'avant-garde de l'armée de Duguesclin, à la bataille de Cocherel. Il était un des six capitaines qui, à la fin de 1370, obtinrent du connétable de poursuivre douze cents hommes que Robert de Neuville menait en Angleterre; ils les surprirent à leur embarquement; aucun n'échappa. En 1371, il était un des trois libérateurs de Geoffroi de Budes, que ses blessures allaient livrer à la garnison d'Usson, en Auvergne. Il était au siége de Chisey, quand les Anglais, couverts de tuniques en toile et portant une croix rouge sur leurs armes, accoururent, jurant d'exterminer tous les assiégeants, excepté le connétable, Maurice du Parc et Geoffroi de Kerimel; ils envoyèrent défier les Bretons. Nos braves ne se firent pas attendre, ils volèrent au combat. Geoffroi commanda l'aile droite de l'armée, qui écrasa tellement l'ennemi, surpris dans l'ivresse, qu'il n'y eut que quelques seigneurs d'épargnés, pour payer chèrement leur vie. Les vainqueurs se couvrirent des tuniques des morts et se présentèrent devant Niort. On les prit pour les alliés. Les portes s'ouvrirent; la ville fut prise et la garnison immolée, excepté ceux qui voulurent se racheter. En 1372, le roi de France, admirant la valeur de Geoffroi, l'attacha à son service. En 1375, il était au siége de Brest, et sa montre offrait quatre chevaliers et vingt-six écuyers. Il prit part aux expéditions du connétable dans les autres parties de la France et dans la Péninsule. Le 26 avril 1379, il fut un des quatre maréchaux de Bretagne nommés pour défendre l'indépendance du pays. Ils armèrent tout le duché, chassèrent l'ennemi, envahirent l'Anjou, et y prirent deux places fortes. Le duc de Bretagne revint d'Angleterre, et, dans la traversée, il écrivit à Geoffroi de Kerimel comme à l'un de ses plus fidèles serviteurs, pour lui annoncer son arrivée. — Kerimel était aussi habile négociateur que bon général. Il figura avec distinction au grand conseil que le duc tint à Dinan, et le fortifia dans ses résolutions généreuses. Il eut une correspondance avec le duc d'Anjou, pour ménager une trêve. Le duc de Bretagne, qui voulait épargner le sang de ses sujets, proposa des arbitres, et Geoffroi fut un des garants de sa parole; il fut aussi un des cinq envoyés de son prince auprès du comte de Buckingham, pour préparer l'éloignement des Anglais. Au mois de mai 1382, Geoffroi de Kerimel était un des six ambassadeurs qui, escortés de douze écuyers et de six jurisconsultes, allèrent demander au roi d'Angleterre le retour de la duchesse de Bretagne, la main-levée du comté de Richemont et la restitution de Brest. Il mourut peu de temps après. P. L...t.

KERIOLET (*voyez* **QUÉRIOLET**).

KERISAC (Jean-Baptiste **HINGANT**, comte de), — fils de Jean Hingant, conseiller au Parlement de Rennes, et de dame Françoise de Becdelièvre, naquit le 12 octobre 1641, au château de Kerduel, dans la paroisse de Pleumeur-Bodou, diocèse de Tréguier. Privé de tous ses parents, pendant sa première enfance, il reçut néanmoins une éducation complète et soignée. Ce qui fait croire que, dès sa plus tendre jeunesse, il menait une vie pieuse, c'est le choix que M. de Trémaria, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, et alors zélé missionnaire, fit de lui, en 1665, pour mari de sa fille unique, Corentine de Saludem, dame de Kérosan et de Trémaria. La conformité de sentiments des deux époux et leur grande fortune leur permirent de satisfaire le besoin de leur cœur en soulageant toutes les misères. Le charitable propriétaire de Kerduel, non content d'avoir établi dans son manoir un hôpital pour recevoir les pauvres et loger les étrangers, contribua à la fondation de l'hôpital de Lannion, en triomphant, en 1673, de l'opposition que l'évêque diocésain mettait à son établissement sur un terrain dépendant du territoire de l'évêché de Dol. Mme de Kérisac ayant été frappée de mort subite en 1676, le jeune et riche seigneur, dont naguère encore le monde enviait le bonheur, se détacha de la terre et entra au séminaire de Tréguier. Pourvu promptement des saints ordres, il était, dès l'année suivante, le principal auxiliaire du P. Maunoir. L'abbé de Kérisac se fit entendre pour la première fois dans la chaire de Brest, où il impressionna vivement par la facilité, l'énergie et en même temps l'onction de sa parole. A la fin de la même année, il accompagna le P. Maunoir dans ses missions de Tregnier et de Saint-Brieuc, et en 1678, dans celles de La Chèze, Moncontour, Lamballe, Lominé et Lesneven. Une mission à Pontrieux, dont il avait voulu supporter seul la dépense, fut le terme de sa carrière apostolique. Une fièvre, survenue à la suite de son premier sermon, enleva, après quinze jours de maladie, ce fervent missionnaire, ce digne émule de Vincent de Paul. Sa dépouille mortelle, inhumée dans l'église des Ursulines de Lannion, y resta déposée jusqu'à la Révolution. Son cœur, renfermé dans une boîte de plomb recouverte d'argent, était placé dans un petit monument élevé à la mémoire du saint prêtre. Après l'expulsion des Ursulines, en 1792, leur église ayant été profanée, Mme la comtesse de Loz, née Hingant, propriétaire du château de Kerduel, et dernière héritière du nom de Kerisac, enleva elle-même du monument le cœur de son vertueux oncle. Au mois de janvier 1807, elle obtint l'autorisation d'exhumer son corps, qu'elle fit transporter dans la chapelle du château de Kerduel, avec ceux de plusieurs autres membres de la même famille, qui avaient aussi leur sépulture dans l'église des Ursulines de Lannion. M. Tresvaux (*Vies des Saints de Bretagne*, t. IV, p. 459-464), a

consacré à l'abbé de Kerisac une notice tirée de sa vie manuscrite, par Mlle Marie de la Fruglaye, sa petite-nièce, et de celle du P. Maunoir, par le P. Boschet. P. L...t.

KERIVALANT (Nicolas le DEIST de), — naquit à Nantes, sur la paroisse de Saint-Nicolas, le 25 février 1750. Le nom qui figure sur son acte de baptême est *de Kerivalan*. Nous ne savons à quelle époque il l'a modifié; mais, ce dont nous nous sommes assurés, c'est qu'il a signé tous ses ouvrages *de Kervalant*, et que le nom est écrit de cette dernière façon sur son acte de décès. Son père, Thomas Olivier le Deist de Kerivalan, avocat à la Cour, descendait d'une famille honorable de l'évêché de Saint-Brieuc, et sa mère, Renée Mercier, originaire de Nantes, était fille d'escuyer Nicolas Mercier, conseiller-secrétaire de la maison et couronne de France. De Kerivalant, après avoir reçu une excellente éducation sous la surveillance de sa mère, fit son cours de droit et fut reçu avocat au Parlement. Quelques années après, ayant acquis une charge de maître des comptes à la Chambre de Bretagne, il fit preuve d'une grande énergie comme auteur de plusieurs remontrances que cette Chambre adressa au roi dans des circonstances délicates. Mais la Révolution l'ayant privé de sa place, sans attaquer sa fortune, il se livra tout entier à l'étude, se perfectionna dans le latin par la lecture des meilleurs auteurs, et apprit assez d'italien et d'anglais pour se rendre familiers les chefs-d'œuvre écrits dans ces deux langues. Ce ne fut qu'à l'âge de cinquante ans qu'il s'essaya dans l'art des vers, et qu'il publia, dans le *Mercure*, *l'Almanach des Muses*, *la Muse bretonne* et plusieurs autres recueils périodiques, un grand nombre de productions fugitives, parmi lesquelles on distingue surtout des imitations agréables de la *Prière universelle*, de Pope; de l'*Élégie*, de Gay, *sur un cimetière*, d'un *Hymne d'Addison*; enfin diverses traductions d'Horace, de Tibulle et de Catulle.

Le caractère aimable de Kerivalant, la douceur de ses mœurs, les grâces de son esprit et de sa conversation, auraient dû contribuer à rendre sa vie privée constamment heureuse; cependant des chagrins bien vifs vinrent empoisonner et abréger son existence. Resté longtemps veuf, il s'était remarié avec Agathe Mongin, femme charmante, avec laquelle il habitait une maison de campagne près de Fontenay-le-Comte (Vendée). Mais il eut bientôt la douleur de perdre sa jeune épouse, et un fils qu'il avait eu de son premier mariage se tua sur le corps de sa belle-mère, pour laquelle il avait éprouvé la passion la plus violente. De Kerivalant ne voulant plus voir le théâtre de cette double infortune, vendit sa propriété et acheta la terre de la Verdière, située dans la commune de Mauves, à quelques lieues de Nantes. Mais, là encore, le malheur devait le poursuivre. Au mois d'août 1815, lors de l'invasion de la France, des troupes prussiennes s'avancèrent jusque dans le département de la Loire-Inférieure, et de Kerivalant, dont la famille avait toujours été attachée aux Bourbons, recevant ces soldats étrangers comme des libérateurs, voulut en loger un grand nombre chez lui. Mais ces hommes s'y montrèrent bientôt exigeants, demandèrent du vin d'une qualité supérieure à celle qu'on leur distribuait, et finirent par se livrer aux plus grands excès : ils brisèrent les meubles à coups de sabre, maltraitèrent les domestiques, et insultèrent les demoiselles, qui ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à se réfugier chez le maire. Pendant tout ce désordre, le malheureux vieillard resta caché dans un grenier, sous des fagots, jusqu'à ce que des secours arrivassent enfin du quartier-général, pour le délivrer de sa garnison prussienne. Cependant il ne se remit jamais de l'émotion que lui avait fait éprouver ce désordre, et il succomba, dans sa maison de campagne, le 15 octobre 1815.

En 1804, de Kerivalant devint membre de la Société des sciences et des arts de la Loire-Inférieure; il en fut nommé secrétaire, pour les années 1809 et 1810, et président en 1812. Le discours qu'il prononça comme tel, dans la séance publique du 1er juillet 1813, fut un *Éloge de Napoléon*. Il lut encore un grand nombre de travaux, au sein de cette Société; nous n'en citerons ici qu'un seul, resté manuscrit et intitulé : *Essai sur l'origine, les progrès et le génie de la langue française*. L'analyse de ce mémoire, imprimé dans le procès-verbal de la séance du 5 mai 1808, remplit les pages 94 à 108.

De Kerivalant, avant de mourir, avait ordonné que ses manuscrits fussent envoyés à Castelnaudary, à son ami, M. de la Bouisse, pour les publier. Ce sont des imitations en vers des plus belles pièces d'*Ausone*, des traductions des épigrammes choisies de *Martial* et d'*Owen*, ainsi que plusieurs élégies de *Tibulle*. Outre une foule de vers dispersés dans les recueils du temps, et dont nous avons déjà fait mention, on a encore de lui : I. *La Vendée, poème élégiaque*. Nantes, 1814, in-8°. II. *Épigrammes choisies d'Owen*, traduites en vers français. Lyon, 1819, in-8°. L'éditeur, M. de la Bouisse, annonçait, en 1822, que les imitations d'*Ausone* étaient près de paraître, et qu'il travaillait au commentaire dont il se proposait d'accompagner la traduction des épigrammes de *Martial*. De nombreuses lectures faites par l'auteur, tant à Nantes qu'à Paris, faisaient vivement désirer la publication de ces ouvrages. Mais les deux filles de Kerivalant, qui, depuis la mort de leur père, ont embrassé la vie monastique, en empêchèrent l'impression.

De Kerivalant était surtout remarquable par

son instruction littéraire, son esprit agréable et son talent comme auteur. Une notice biographique lui a été consacrée, par le docteur Fréteau, et est imprimée dans le *Précis analytique des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de la Loire-Inférieure, pendant les années 1814 et 1815*. Une autre a été insérée dans le *Journal anecdotique* de Castelnaudary du 18 septembre 1822. DE R. DE R.

KERLÉAU (VINCENT de), — né au château de l'Isle, dans la commune de Moustéru, ancienne trève de Pédernec, au pays de Goëllo, appartenant à la maison de l'Isle. Devenu abbé de Bégar en 1443, il fut chargé, par les ducs Pierre II et François II, de diverses négociations, et dont il s'acquitta à l'avantage du duché, auprès du pape, du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne. François II l'établit, en outre, président de la Chambre des comptes pendant la première disgrâce de Guillaume Chauvin. A son retour de la seconde mission qu'il avait remplie en Angleterre, en 1472, il fut nommé à l'évêché de Léon, dont le pape Sixte IV lui expédia les bulles le 1er juillet de la même année, mais en chargeant l'abbaye de Bégar d'une pension de 200 ducats d'or au profit de Pierre, cardinal du titre de Saint-Sixte. Ce fut apparemment pour cette raison que Kerléau conserva en commende son abbaye de Bégar et celle de Prières, dont il était pourvu depuis 1467. Il ne tint son siége que quatre ans, étant mort le 30 octobre 1476. P. L...t.

KERLÉREC (Louis BILLOUART, chevalier de), — d'une ancienne famille de la paroisse de Penmarc'h, évêché de Cornouaille, était enseigne de vaisseau et embarqué, dans l'escadre du marquis d'Antin, sur le vaisseau l'*Ardent*, commandé par M. d'Epinay, lors du combat du 18 janvier 1740. Blessé à la cuisse dans ce combat, il fut fait lieutenant, et capitaine de compagnie à la campagne suivante. Ce fut en qualité de premier lieutenant du vaisseau le *Neptune* qu'il prit, aux combats des 15, 17 août et 29 octobre 1746, une part honorable, qui lui valut la croix de Saint-Louis. Dans le mémorable combat livré, le 21 octobre 1747, par M. de L'Etanduère (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 924-925), le *Neptune*, dont Kerlérec était encore premier lieutenant, était l'un des vaisseaux de l'arrière-garde. Dès le commencement de l'action, le capitaine, M. de Fromentières, avait eu la cuisse emportée par un boulet, et, peu après, M. de Longueval d'Harancourt, commandant en second avait été tué. Le *Neptune* avait alors ses mâts presque hachés et ses canons en partie démontés. Kerlérec, investi du commandement, ranima le courage de l'équipage, et continua, avec la plus grande vigueur, la défense du *Neptune* contre trois vaisseaux ennemis. Dans l'intervalle, le feu prit à sa poupe. On parvint à l'éteindre, et le combat recommença avec une nouvelle ardeur, bien que l'équipage eût perdu près de trois cents hommes. Enfin, après sept heures d'une lutte acharnée, le *Neptune* étant ras comme un ponton, et ayant sept pieds d'eau dans la cale, Kerlérec, qui était grièvement blessé à la jambe, fut contraint de se rendre. Promu capitaine de vaisseau, en récompense de sa bravoure, il devint, plus tard, brigadier des armées du roi et gouverneur de la Louisiane, où il ajouta, par la fermeté et la sagesse de son administration, à la réputation qu'il s'était acquise dans la marine. On dit qu'il avait fait sur la Louisiane des mémoires intéressants que l'on croit perdus. Il mourut à Paris, le 9 septembre 1770, à l'âge de 66 ans. P. L...t.

KERLIVIO (Louis EUDO de), — issu d'une ancienne famille d'Hennebon, qui avait fourni des conseillers au Parlement de Bretagne, était le premier des quatre enfants de François Eudo et d'Olive Guillemoto. Il naquit, le 14 novembre 1621, à Hennebon, et fut baptisé le même jour dans l'église de Saint-Caradec. Après avoir terminé ses humanités à Rennes, il alla faire sa philosophie à Bordeaux, et revint ensuite à Hennebon. Un esprit vif et solide, une humeur enjouée, des talents de société en faisaient un cavalier accompli : aussi obtenait-il de grands succès dans le monde, lorsqu'un amour contrarié le détermina à suivre une autre vie. S'étant enfermé pendant six semaines au couvent des Carmes des Billettes, sous la conduite du P. Donatien de Saint-Nicolas, il se voua, par ses conseils, à l'état ecclésiastique, et se présenta à Saint-Vincent-de-Paul, au séminaire des Bons-Enfants. Ses parents lui refusèrent d'abord leur consentement; mais il persista si résolument que bientôt Saint-Vincent-de-Paul put le citer comme un modèle de ferveur, d'austérité et d'abnégation. Ordonné prêtre à vingt-quatre ans, il prit ses degrés en Sorbonne, et revenu après la mort de sa mère à Hennebon, il y exerça promptement une telle influence sur son père qu'il devint son directeur spirituel. M. de Kerlivio père, étendant le cercle de sa charité habituelle, fit de sa maison un véritable hospice; et, quand il mourut, il dit à son fils qu'il n'avait point fait de testament, assuré qu'il était que tout le bien qu'il lui laissait deviendrait celui des pauvres et de l'église. Jamais dernière volonté ne fut mieux exécutée. Multipliant ses bonnes œuvres sous toutes les formes, son fils distribua d'abondantes aumônes, donna une maison pour recevoir les pauvres orphelins, paya leur apprentissage, dota des religieuses, et acheva de bâtir l'hôpital d'Hennebon, qu'il dota aussi. Retiré dans cet hôpital, où il s'était réservé un petit appartement, il faisait des pauvres son unique société, passant tout son temps à les confesser, à les

catéchiser, et les assistant de ses revenus aussi bien que de ses conseils, tandis qu'il s'imposait à lui-même des austérités telles que ses supérieurs durent le modérer. Quoique ses aumônes fussent considérables, il trouva pourtant le moyen d'acheter des Jésuites de Vannes un jardin attenant à leur collége, pour que le P. Rigoleuc (*voy. ce nom*) pût y établir un séminaire où les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique seraient élevés dans la piété, en même temps qu'ils étudieraient au collége.

Monseigneur Ch. de Rosmadec, évêque de Vannes, l'arracha, mais non sans peine, à son hôpital pour en faire son grand-vicaire; et quand le prélat revint à Vannes, après deux ans de séjour à Paris, où l'avaient appelé les affaires de son diocèse, il fut surpris du nombre et de l'importance des améliorations que Kerlivio y avait introduites. Il redoubla d'estime pour lui, et il le lui prouva en le choisissant pour son confesseur, ce qui ne l'empêcha pas de causer à ce pieux ecclésiastique le plus grand chagrin qu'il ressentit dans toute sa vie. Le prélat avait d'abord agréé le projet du séminaire des écoliers; mais lorsqu'il fut question de l'employer à cette destination, entraîné par l'opposition unanime des prêtres de son synode, il désapprouva ce qu'il avait approuvé antérieurement. Kerlivio voulut alors renoncer aux fonctions de grand-vicaire et se borner au gouvernement de la paroisse de Plumergat, dont il avait récemment été nommé recteur; mais revenu à d'autres sentiments, il fit du séminaire une maison de retraite pour les hommes, et l'évêque s'empressa de sanctionner ce changement. Kerlivio dressa, de concert avec le P. Huby, les statuts de la nouvelle institution, et y fonda l'entretien de quatre religieux pour en être les directeurs. Les soins tout particuliers qu'il donna pendant vingt-six ans à la maison de retraite ne lui firent pas négliger un instant ses devoirs de grand-vicaire. Continuant l'œuvre du P. Maunoir et celle du père Rigoleuc, il favorisa et propagea la pratique des missions. Il introduisit dans le diocèse une discipline sévère, dont sa bienveillance sut néanmoins tempérer la rigueur, corrigea une foule d'abus et établit l'unité dans l'enseignement du dogme. Il cumulait tous ces soins avec ceux du confessionnal, où sa douceur faisait de nombreuses conquêtes, et, ni l'âge, ni les infirmités ne purent jamais ralentir son zèle, pas plus que modifier ses habitudes de rigoureuse abstinence. Monseigneur de Rosmadec l'ayant obligé à prendre la cure de Saint-Patern, la première du diocèse, il ne la garda qu'un an, parce qu'ayant un grand patrimoine, il se faisait scrupule d'y ajouter le bien de l'église dont d'autres pouvaient avoir besoin. Toute sa vie, depuis le moment de sa conversion, ne fut qu'un exercice perpétuel de zèle et de charité. C'est ainsi qu'il érigea la plupart des congrégations de N.-D. dans les villes et la confrérie du Saint Sacrement, avec l'adoration perpétuelle dans toutes les paroisses, et qu'il consacra, soit à ces fondations pieuses, soit à l'entretien des ecclésiastiques, des églises et de leurs ornements, des libéralités qui s'élevèrent, dit-on, jusqu'à cinquante mille écus.

Quand monseigneur de Rosmadec fut appelé à l'archevêché de Bourges, en 1671, monseigneur de Vautorte, son successeur, prévenu contre Kerlivio, lui ôta la charge de grand-vicaire, ainsi que la direction des maisons religieuses. Mais cette disgrâce, suscitée par l'envie, ne fut que momentanée. Le prélat, promptement revenu de ses injustes préventions, rétablit les maisons de retraite des femmes qu'il avait interdites, nomma Kerlivio supérieur de celle qu'il permit de bâtir et du monastère de la Visitation; puis, au mois de janvier 1677, il le pria de reprendre ses lettres de grand-vicaire. Kerlivio, qui regardait l'obéissance comme le premier des devoirs religieux, se soumit, et continua d'exercer ces fonctions jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Vannes, le 21 mars 1685. Il fut inhumé dans l'église des Jésuites, où son tombeau a long-temps été visité par les fidèles qui venaient y témoigner leur vénération pour celui dont toute la vie s'était passée dans la pratique de la piété et de la charité. Sa vie est retracée avec de grands développements dans les *Vies des Saints de Bretagne*, etc., de D. Lobineau, pp. 550-563. Le P. Champion en a publié une parmi celle des fondateurs de maisons de retraite; Nantes, petit in-12. On assure qu'il y a une autre vie de Kerlivio. Troyes, 1702, in-12.

P. L...t.

KERMAINGUY (Pierre), — célèbre docteur en Sorbonne, né à Saint-Pol-de-Léon, et mort provincial des Carmes de Touraine en 1474, est mentionné dans la *Bibliothèque des Carmes* comme auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, écrite en latin; d'une *Histoire de l'ordre des Carmes;* d'une *Critique des constitutions d'Aristote;* enfin d'un ouvrage intitulé *Super Aristotelis elinchos commentaria*. Le P. Possevin fait mention de ce religieux dans son *Apparatus sacer*, et d'Argentré dans son *Histoire de Bretagne*, liv. Ier, chap. XI. P. L...t.

KEROUAZLE (Louise-Renée de PEN-AN-COET de), — duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, comtesse de Farcham et de Kerouazle, baronne de Petersfield, dame de Mesnaolet et des terres, fiefs et seigneuries et juridictions du Châtel, naquit en 1649. Elle appartenait par son père, Guillaume de Pen-an-Coët, comte de Kerouazle, et commandant de l'arrière-ban du diocèse de Léon, à une ancienne famille de la paroisse de Guiler, dans ce diocèse, famille

dont le nom originaire de Penhoet ou Penhoat avait été échangé contre celui de *Pen-an-Coat* ou *Pen-an-Coët* (en français *Chef du Bois*), lorsque François de Penhoat, qui épousa le 10 mai 1330 Jeanne de Pen-an-Coët, dame de Kerouazle, s'obligea, par une clause expresse de son contrat de mariage, à faire prendre à ses enfants le nom et les armes de leur mère, que leurs descendants ont toujours conservés depuis. Cette maison portait : *fascé de six pièces d'argent et d'azur*, ALIAS. : *à la bordure chargée de six annelets en orle*, avec cette devise : *A bep pen, lealdet (loyauté partout)*, et aussi : *en diavez (à découvert)*. Elle était une des quatre premières du diocèse, comme l'atteste cette antique devise, bien connue dans la Basse-Bretagne : *Antiquité de Penhoët, vaillance de Chastel, richesse de Kermat, chevalerie de Kergournadech*. Par arrêt rendu en la Grand'Chambre de la réformation de Bretagne, le 8 juin 1669, au rapport de M. Le Jacobin, elle avait été déclarée noble d'ancienne extraction, et Guillaume, père de Louise-Renée, avait été maintenu dans sa qualité de chevalier. Un autre Guillaume de Pen-an-Coët, l'un des ancêtres du précédent, avait été salade de la compagnie de cinquante salades tenant garnison aux ville et château de Brest, sous René de Rieux, seigneur de Sourdéac, dont Louise-Renée était la petite-fille par sa mère, Marie de Plœuc du Tymeur, fille de Sébastien, marquis de Plœuc et du Tymeur, et de Marie de Rieux, fille de Sourdéac.

Mlle de Kerouazle était fille d'honneur de Mme Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, lorsque Louis XIV prit la résolution d'affermir l'autorité intérieure du monarque anglais et de faire rétablir dans son royaume la prédominance de la religion catholique. Mais, comme on l'a justement observé, pour consommer cette œuvre pieuse, n'était-ce pas assez d'envoyer à Charles cette sœur qu'il aimait tant, cette séduisante et infortunée Henriette d'Angleterre, devenue, par son mariage avec *Monsieur*, l'ornement de la cour et la conquête de l'Eglise de France? Louis, pour obtenir la conversion de Charles, devait-il, comme le dit Hume, *lui faire présent d'une maîtresse?* Ce fut pourtant ce qui arriva. Le ministère anglais, resté voué, sous le nom de *cabale*, au mépris ainsi qu'à l'exécration des contemporains et de la postérité, appuyait Louis XIV, qui le soudoyait. Toutefois, l'apathique et voluptueux Charles II résistait encore aux attaques de ses méprisables conseillers. Pour l'entraîner, on recourut à des intrigues décisives sur un prince qui ne demandait qu'à passer sa vie entre ses maîtresses et ses compagnons de plaisirs, intrigues que Saint-Evremond, alors son courtisan et son pensionnaire, seconda par ses détestables conseils. « Ne rebutez pas trop » sévèrement les tentations en ce pays-ci, » — écrivait-il à Mlle de Kerouazle. (*Œuvres mêlées*. Londres, Vaillant, 1708, 6 vol. in-12, t. III, p. 63-64.) — « Elles ont plus de pudeur à s'of- » frir que n'en doit avoir une honnête fille à les » écouter.... Laissez-vous donc aller à la dou- » ceur des tentations, au lieu d'écouter votre » fierté. Votre fierté vous ferait bientôt retour- » ner en France, et la France vous jetterait en » quelque couvent... Au lieu de porter au cou- » vent le dégoût de l'amour, le couvent vous en » fera naître l'envie. » — Quand tout fut prêt pour la conclusion du marché, Louis, sous prétexte de visiter les côtes de France, emmena la reine, Mme Henriette, Mlle de Kerouazle et toute la cour à Dunkerque. *Madame* s'échappa avec sa compagne, franchit le détroit et vint à Douvres, où elle avait donné rendez-vous au roi son frère. Là ils passèrent des jours partagés entre des fêtes bruyantes et des conférences auxquelles prirent part le roi, deux de ses ministres, l'ambassadeur français. *Madame* et Mlle de Kerouazle. Charles fut subjugué. Henriette avait débarqué en Angleterre le 16 mai 1670; le 22 elle avait obtenu la signature du fameux traité secret, et le 26 elle l'apportait à Dunkerque, laissant pour garant de son exécution sa belle fille d'honneur, qui se prêta sans difficulté à ce que Charles la conduisît à sa cour (1). Bientôt invitée par Arlington, *ami* du prince, à venir passer quelques jours dans sa terre d'Eaton, elle y rencontra son royal amant et en revint avec les droits qu'elle avait acquis à être attachée comme fille d'honneur, suivant l'étiquette traditionnelle, à la femme du roi, et à être créée baronne de Petersfield, puis ensuite comtesse de Farcham et duchesse de Portsmouth.

(1) Bien différente en cela d'une autre demoiselle de Kerouaille, personnage épisodique d'une nouvelle historique intitulée : *Les actions héroïques de la comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne*. Paris, Jacques Collombat, 1697, in-12. Cette demoiselle de Kerouazle, que l'auteur, Lesconvel, *(V. ce nom)*, suppose fille d'un Philippe de Pen-an-Coët de Kerouazle, amiral de Bretagne sous un duc Arthur, était attachée comme *fille d'honneur* à Jeanne de Flandre. L'auteur en fait une des héroïnes qui secondèrent la comtesse dans sa belle défense d'Hennebon. Amante aimée d'un brave chevalier, le sire de Penmarch, elle résista aux séductions du roi Edouard, à la cour de qui elle avait accompagné la comtesse, laquelle, de son côté, joua le rôle d'Henriette, en favorisant autant qu'elle put les desseins de son hôte. La vertueuse fille ne fut pas plus accessible aux tentatives du comte de Glocester, qui, agissant, soit pour lui-même, soit pour le compte du roi, l'enleva une belle nuit et par force de son lit. Inutile de dire que Penmarch se trouva à point pour délivrer son amante, dont il reçut la main en récompense de sa fidélité et de sa bravoure. Ces personnages sont imaginaires, sans doute, et introduits dans le seul but de motiver la dédicace du livre à la duchesse de Portsmouth; mais, n'est-ce pas chose plaisante que cette naïveté, involontairement satirique, du romancier s'évertuant à dérouler sous les yeux de la courtisane titrée les amours chastes et désintéressés de son aïeule, et les plaçant l'une et l'autre dans des situations identiques qui, par cela même, donnent lieu à un parallèle fort peu honorable pour la maîtresse de Charles II?

Le cœur — quoique Mme de Sévigné ait insinué le contraire (1) — ne fut pour rien dans la liaison de Charles II et de Mlle de Kerouazle. La politique et des goûts purement sensuels, d'une part, l'ambition et la vanité, de l'autre, en furent les seuls mobiles. Plus habile que Mme de Montespan, qu'elle égala, dit-on, en beauté, mieux servie d'ailleurs par les circonstances et par le caractère de l'indolent Charles II, la nouvelle favorite sut toujours conserver intact l'ascendant qu'elle avait pris sur lui. Bien des fois, pourtant, on lui suscita des rivales, et, chose qui n'a pas droit de surprendre chez un courtisan, ce même Saint-Evremond, que nous avons vu l'entraîner dans le précipice, ne fut pas un des moins ardents à essayer de la faire supplanter. Lorsque la duchesse de Mazarin vint, en 1676, se fixer en Angleterre, il se fit son confident, son ami, et peut-être, si la belle Mancini eût suivi ses conseils, la duchesse de Portsmouth eût-elle été détrônée. Ce n'est là, toutefois, qu'une conjecture; car la favorite, indifférente aux nombreuses infidélités de son esclave couronné, les exploitait, au contraire, comme, plus tard, la Pompadour, à l'égard de Louis XV, en dirigeant les choix de Charles de façon à ce que ses amours éphémères servissent à fortifier son crédit. Plus occupée du soin de le maintenir et d'asseoir sa fortune, elle se fit donner force terres et largesses, même en France, où Louis XIV, à la prière de Charles II, récompensa son dévouement à servir sa politique, en lui donnant, en 1673, la terre d'Aubigny, dans le Berry, terre qu'il érigea, en 1684, en duché-pairie, par lettres-patentes non enregistrées. Il y joignit des terres formant un apanage considérable, dont Charles, duc de Richmond, arrière-petit-fils de la duchesse, mort le 29 décembre 1806, fut privé à la Révolution, mais que Louis XVIII rendit, avec une partie des priviléges honorifiques qui s'y trouvaient attachés, au neveu de ce dernier, mort gouverneur-général des possessions anglaises dans l'Amérique du nord, le 27 août 1819 (2).

Mêlée aux déplorables intrigues qui constituent le règne de Charles II, la duchesse de Portsmouth semble avoir peu usé de son empire sur lui pour le déterminer à des résolutions louables, si ce n'est vers les derniers temps de la vie de ce prince. Charles, honteux de l'oppression que lui faisait subir le duc d'Yorck, son frère, avait, dit-on, résolu de rétablir les immunités nationales qu'il avait confisquées au profit du pouvoir absolu, d'assembler un Parlement librement élu, et de le laisser maître de prendre des sûretés convenables. On prétend que ce plan avait été concerté entre le roi, la duchesse, le comte de Sunderland et lord Godolphin, qui venait d'entrer au ministère. La réunion du Parlement était même fixée au 1er février 1685. Le roi, tombé malade la veille, mourut le 6 février, et son projet avorta.

Après la mort de Charles II, la duchesse de Portsmouth revint en Bretagne, et habita, tantôt son hôtel, en face de l'ancienne église de la rue des Sept-Saints, tantôt le château de Kerouazle, qu'elle fit décorer de peintures mythologiques, dont quelques-unes se voient encore aux plafonds et aux lambris des appartements, notamment le sujet d'Andromède et de Persée, où la fille de Céphée, nue et enchaînée sur un rocher, est représentée, assure-t-on, sous les traits de la châtelaine du lieu. Toujours attentive à soigner et à accroître sa fortune, elle s'occupa activement et personnellement de la gestion de ses affaires, comme le prouvent maints actes qui nous ont passé par les mains, et qui révèlent son caractère intéressé et processif; caractère qui eut bien des occasions de se montrer. En effet, l'acquisition qu'elle avait faite de la seigneurie du Châtel l'avait rendue propriétaire de domaines considérables dans le Bas-Léon, voire même d'une partie d'un des côtés de Brest (Recouvrance); ce qui donna lieu de lui payer de larges indemnités, lorsqu'en 1681, Louis XIV créa en quelque sorte la ville de Brest, « parce que, dit Colbert dans sa » lettre du 13 mars de cette même année à l'in» tendant Desclouzeaux, il y a lieu de donner un » desdommagement au seigneur de la terre du » Chastel, de qui despend le lieu de Recou» vrance, estant difficile qu'estant joint et fai» sant un même corps de la ville avec Brest, il » demeure dans la seigneurie d'une terre par» ticulière. » Après la mort de la duchesse, qui eut lieu, à Paris, le 14 novembre 1734, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans et deux mois, la terre du Châtel fut acquise par le fameux financier Crozat, qui la fit ériger en marquisat. Quelques années auparavant, Mme de Portsmouth avait fondé, dans la ville d'Aubigny, un couvent de religieuses hospitalières. Était-ce en expiation de ses erreurs? Nous voulons le croire avec Saint-Simon. Elle avait partagé avec Ninon le privilége de conserver sa beauté jusqu'à un âge où il est donné à peu de femmes de braver les outrages du temps. « Nous lui avons vu, à l'âge » de près de soixante-dix ans, dit Mme de La

(1) « Ne trouverez-vous point bon aussi de savoir que » Kerouai, dont l'étoile avait été devinée avant qu'elle » partît, l'a suivie très-fidèlement? Le roi d'Angleterre » l'a aimée; elle s'est trouvée avec une légère disposition » à ne pas le haïr. Enfin elle se trouve grosse de huit » mois. Voilà qui est étrange. La Castelmaine est disgra» ciée. C'est ainsi qu'on en use en ce royaume là. (*Lettre* » *408e de Mme de Sévigné, édit. Monmerqué*, t. III, p. 464.) »

(2) Le régent ajouta à ces largesses. « En 1718, il ac» corda à la duchesse de Portsmouth 8,000 livres d'aug» mentation de pension à 12,000 qu'elle avoit déjà. Elle » étoit fort vieille, *très convertie et pénitente*, très mal » dans ses affaires, réduite à vivre dans sa campagne. Il » étoit juste et de *bon exemple* de se souvenir des servi» ces importants et continuels qu'elle avoit rendus de » très bonne grâce à la France, du temps qu'elle étoit en » Angleterre maîtresse très-puissante de Charles II. (*Mé*» *moires de Saint-Simon*, XXX, 28.)

» Fayette (*Histoire de Mme Henriette d'Angle-* » *terre*, édit. de 1742, p. 141), une figure en- » core noble et agréable, que les années n'a- » vaient point flétrie. » — Elle eut de Charles II un fils, Charles Lennox, duc de Richmond, dont le petit-fils est mort sans postérité, le 29 décembre 1806. Sa sœur cadette, Henriette-Mauricette de Kerouazle, avait été mariée en premières noces à Philippe Herbert, comte de Pembrock, et ensuite à Timoléon, marquis de Gouffier-Thois, dont elle eut plusieurs enfants. Louise-Renée et Henriette-Mauricette avaient eu un frère, Sébastien de Penancoet, dit le comte de Kerouazle, capitaine du vaisseau amiral dans la flotte du duc de Beaufort, au siége de Candie; en 1669, il mourut sans postérité. Tous trois étaient issus du mariage de Marie de Plœuc du Tymeur et de Guillaume, comte de Kerouazle, qui servit au siége de Hesdin, en 1639, à celui d'Arras, en 1640, où il fut blessé d'un coup de pistolet, et aux siéges d'Aire et de Bapaume, en 1641. Il fut fait guidon de la compagnie de gendarmes du cardinal de Richelieu, au retour de Perpignan; puis élu pour commander l'arrière-ban de l'évêché de Léon et major sous M. le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne. Il mourut en 1690. On a publié : I. *Histoire secrète de la duchesse de Portsmouth*. Londres, 1690, in-12. II. *Mémoires secrets de la duchesse de Portsmouth, avec des notes historiques*. Paris, 1805, 2 vol. in-12. Cette dernière compilation, que nous ne connaissons pas plus que la précédente, est de Jacques Lacombe, avocat et libraire. P. L...t.

KEROUARTZ, — famille noble et d'ancienne extraction de la paroisse de Lannilis, dans l'évêché de Léon, qui s'armait d'une roue de sable, accompagnée de trois croisettes de même, posées 2 et 1. — Le plus ancien Keroüartz mentionné dans nos annales est Macé de Keroüartz, dont les noms et les armes se voient au Musée de Versailles, comme ayant fait la croisade en 1248. Il est difficile de savoir si c'est ce Macé, ou l'un de ses ancêtres, qui eut l'insigne honneur, attesté par les titres de sa famille, d'avoir été chargé de la conduite de toutes les munitions et machines de l'armée des croisés, et qui, en souvenir de cette mission ou de ses exploits à l'assaut de quelque ville ou forteresse, aurait chargé son écu d'une roue à cinq raies. Il y a apparence aussi que l'écuyer Jennequin Herouard, qui combattit en 1350, du côté des Anglais, à la bataille des Trente, était de la même famille.

La filiation de cette famille s'établit régulièrement depuis Hervé de Keroüartz, mort le 19 mars 1396, le même, vraisemblablement, que celui dont il est fait mention dans nos vieilles chroniques comme ayant fait partie des bandes conduites en Italie, en 1376, par Jean de Malestroit et Sylvestre de Budes, au secours de Grégoire XI contre les Florentins. Il devait être un des chevaliers les plus marquants de ces compagnie, puisqu'il fut choisi pour soutenir l'honneur national dans le tournoi qui eut lieu à Rome entre dix Bretons et dix Allemands, et où ces derniers furent défaits. Il laissa un fils, Hervé II, qui porta les armes dans les compagnies d'Ollivier du Chastel, de Jean de Mehaussy et de l'amiral de Penhoët.

KEROUARTZ (François Ier de), — devenu chef de la famille, son frère Jean étant mort sans enfants mâles, rendit, en 1500, un aveu au dauphin Henri, duc de Bretagne, pour le manoir de Keroüartz, aveu qui prouve que cette terre était regardée dès lors comme relevant directement de la couronne ducale. Par son mariage, en 1523, avec Marguerite de Poulmic, il donna un nouvel éclat à sa famille et resserra les liens déjà existants entre elle et les Du Chastel. — Alain II, un de ses descendants, épousa, le 30 avril 1579, Isabeau Du Chastel, fille d'Antoine, seigneur de Mesle et de Chateaugal. Ce fut le frère de cette dame qui épousa l'héritière de Keroulas. Il paraît qu'elle vécut avec lui en fort bonne intelligence; car, comme on peut le voir dans le P. Anselme, elle en eut trois enfants, ce qui pourrait bien donner un démenti à la ballade bretonne connue sous le nom de *Pennerez de Keroulas*.

KEROUARTZ (Paul-François-Xavier, marquis de), — fils de Jean II, mort en 1661, et de Jeanne du Lys, était frère utérin du marquis de Kercado et de Molac, par suite d'un premier mariage de sa mère avec François Le Sénéchal de Kercado. Comme deux de ses demi-frères, il porta le titre de marquis, que lui conféra Louis XIV, en récompense de sa belle conduite aux siéges d'Épinal, de Chatté et de Bouc, sous les ordres de M. de Vaubrun. Il fut cornette blanche et servit comme général des dragons de France au siége de Wesel, en Hollande. Honoré par le roi de la charge de sous-lieutenant de la compagnie de chevaux-légers de Mgr le Dauphin, il assista, en cette qualité, aux siéges de Gand et d'Ypres. Capitaine des chevaux-légers du Berry, en 1690, il servit dans l'armée du maréchal de Luxembourg, et est cité dans l'*Histoire de la maison du roi*, par Pipret, comme s'étant particulièrement distingué, le 1er juillet 1690, à Fleurus; le 19 septembre 1691, au combat de Leuze, et le 4 octobre 1693, à la bataille de la Marsaille, où il eut un cheval tué sous lui. Il avait été maintenu en qualité de chevalier, par jugement de la chambre de réformation de 1669. L'année suivante, il se maria, et, en 1703, il épousa en secondes noces Louise-Anne Dauvet, quatrième fille d'Anne-François Dauvet, seigneur de Saint-Valérien et de Rieux, alliance qui, suivant d'Hozier, le P. Anselme et Moréri, donna à sa descendance

parenté avec les princes de Tingry, appartenant aux Montmorency-Luxembourg. Paul-François-Xavier eut deux frères, chevaliers de Malte, et un fils, Sébastien-Louis, marié à Jeanne-Françoise de Kergroadez. De ces derniers naquit Georgette Toussaint, qui épousa Jean-Joseph-Aimé-Marie, marquis d'Houchin, et Marie-Jeanne-Louise-Charlotte Toussaint, mariée à son parent François-Jacques de Keroüartz, qui devint le chef d'une autre branche de la famille.

KEROUARTZ (Jacques-Louis-Marie, marquis de), — appartenant à la branche formée par Alain, second fils de François Ier, né à Morlaix et mort à Guingamp, il y a peu d'années, fut successivement sous-lieutenant au régiment du roi-infanterie, capitaine de dauphin-cavalerie, officier de la gendarmerie de Lunéville, colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il réunit sur sa tête les droits des anciennes maisons de Kergroadez, du Chastel, de Kerlech et de Kergoët. Mlle Le Cleuz du Gage, petite-fille du vice-amiral de Roquefeuil, lui avait apporté en dot plus de 200,000 livres de rentes. Un injuste procès, que la Révolution l'empêcha de faire réformer, lui en enleva 200,000, avec le beau château de Kergoadéz. Il eut trois frères et trois sœurs, dont nous dirons quelques mots. — Marie-Georgette-Françoise, née à Morlaix : épousa, en 1784, comme nous l'avons vu (*Biographie bretonne*, t. Ier, p. 703), le vicomte Fleuriot de Langle, dont elle a eu un fils qui a été élevé par le vice-amiral d'Hector, et qui vit encore. Elle épousa en secondes noces le chevalier René de la Monneraye, major au régiment de la reine, et cousin-germain de son premier mari. — Marie-Charlotte-Reine, épouse du comte Dimas de la Monneraye, frère du chevalier de la Monneraye, fut un ange de vertu. Ayant cédé, comme le reste de sa famille, au torrent de l'émigration, elle sut trouver, sur la terre d'exil, des ressources dans sa bonté et ses talents. Elle monta une maison d'éducation qui lui permit d'élever sa jeune famille, composée de deux filles et de trois fils. — Louis-Marie-Joseph de Keroüartz fut de bonne heure officier de marine. Elevé sous le patronage de son oncle, M de Soulanges, il visitait souvent avec lui son château de la Preuille, sur les confins de la Bretagne et de la Vendée. C'était un homme hardi, résolu et d'une force herculéenne. On raconte qu'embarqué sur le vaisseau de M. de Girardin, à Saint-Domingue, il fut averti que l'équipage, agité, comme l'étaient alors tous les équipages, en voulait à sa vie. Il ne trouve d'autre expédient, pour se soustraire à la sentence populaire, que de prendre la garde le jour même qui devait être pour lui le dernier. Il fait, comme officier de quart, tous les préparatifs du supplice d'un patient au bout de la grand'vergue; et, lorsque la corde est passée, que le nœud coulant n'attend plus que la tête du condamné : « Deux hommes de bonne volonté pour pendre M. de Keroüartz ! » s'écrie-t-il d'une voix forte. Deux canonniers s'avancent hardiment. Au moment où ils portent sur lui une main insolente, il les terrasse et les met sous ses pieds, en ajoutant résolument : « A deux autres ! » Peu-déconcertés par ce qui vient d'arriver à leurs camarades, deux autres matelots se présentent et ont un sort pareil. Keroüartz fait alors appel à la garde, qui, forte de l'énergie de cet officier, n'hésite pas à faire son devoir et à se saisir des quatre délinquants pour les mettre aux fers. La partie, néanmoins, ne pouvait être égale entre un officier et tout un équipage. Aussi, dans la soirée, un canot monté par un homme vint-il le prendre à petit bruit et le conduire à bord d'un bâtiment en partance pour Nantes, où il arriva sain et sauf. Il tombait en pays de connaissance, au milieu de ses compagnons d'enfance, les Vendéens, qui le forcèrent à marcher avec eux, et dont il partagea les succès comme les revers, jusqu'à la mort de Bonchamps, dont il était aide-de-camp. Fait prisonnier, il fut transféré au Temple, d'où il sortit plus tard, grâce à l'intervention de l'impératrice Joséphine, alors femme du premier Consul, qu'il avait connue dans des jours meilleurs. Après cet acte de clémence, il ne porta plus les armes. Il est mort capitaine de vaisseau honoraire et chevalier de Saint-Louis, à Brest, le 7 mai 1825. Il avait épousé en premières noces sa cousine germaine, Mlle de la Porte-Vezins, dont il eut deux enfants, Hortense et Charles de Keroüartz, vivants l'un et l'autre. Il s'était marié en secondes noces à Mlle Miorcec de Kerdanet, fille de l'ancien député du Finistère et sœur de l'écrivain du même nom. Elle lui a donné quatre filles et un fils, Albert de Keroüartz, qui sert honorablement dans la marine, en qualité de capitaine de frégate. — François de Keroüartz, dont la Révolution avait brisé la carrière, est mort sans postérité, à Morlaix, il y a quelques années. — Alexandrine-Auguste-Marie-Hortense a été mariée à M. le comte de Kermel, et en a eu deux enfants, dont l'un, Joseph, a hérité, du chef de sa femme, du maréchal-de-camp Le Gentil de Quelern (*voy. ce nom*), et l'autre, Charles, ingénieur divisionnaire du Finistère, a contribué aux travaux du canal de Nantes à Brest. — Claude-François-Louis, chevalier de Malte de pauvreté, en 1777, a été du nombre des victimes de Quibéron. P. L...t.

KERSAINT (Guy-François de **COETNEMPREN** de), — fils de Jacques et d'Yvonne de Pentrez, naquit, en 1707, au manoir de Kersaint, paroisse de Cléder, évêché de Léon.

Il appartenait à une famille de chevalerie dont un membre, Raoul, avait figuré à la croi-

sade de 1248, sous le duc Pierre de Dreux, et qui a son nom inscrit au Musée historique de Versailles. Plusieurs autres membres de la même famille sont cités dans l'histoire de Bretagne de D. Morice. Ainsi on y trouve : Thomas de Coetnempren dans le rôle des hommes d'armes de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne en 1420; — Tanguy de Coetnempren, sieur de Kerdournan, prisonnier des royaux pendant la Ligue, se rachetà moyennant une rançon de 225 écus; — Jacques, fils du précédent, né en 1565, signait au Folligoat, en 1594, la capitulation des Ligueurs de Léon avec Henri IV. Lors de la réformation de la noblesse de Bretagne, François de Coëtnempren, sieur de Kerdournan, paroisse de Trefflaouénan, faisant tant pour lui que pour autre François, son fils; Jacques, sieur de Kerouch'ant, paroisse de Taulé, son frère, aïeul de Guy-François, qui fait l'objet de cet article; René, sieur de Kersaint, paroisse de Cléder, son neveu, fils mineur de défunt Tanguy, sieur de Kersaint, son autre frère, furent déclarés nobles issus d'extraction noble; et comme tels employés au rôle des nobles de la juridiction royale de Lesneven, par arrêt du 12 juin 1669, M. Barrin rapporteur. Leur gouvernement noble, prouvé par partages avantageux au dessus de cent ans, avec attache aux réformations de 1443 et 1536, avait justifié cette inscription.

Entré au service, en qualité de garde de la marine, le 20 février 1722, Kersaint commença sa carrière par une longue campagne sous les ordres de M. le marquis de Vienne, campagne qui eut pour résultat la répression d'une révolte à Saint-Domingue; et à son retour, en 1727, il fut nommé garde du pavillon. L'année suivante, il prenait part au bombardement des villes de Tripoli, Tunis et Alger, dans l'escadre de M. de Grandpré, envoyée pour réfréner les corsaires déjà oublieux des terribles leçons qu'ils avaient reçues sous Louis XIV. Fait enseigne de vaisseau en 1731, il fut ensuite envoyé à Québec, puis en croisière sur la barre de Salé; et, de 1738 à 1740, il commanda une compagnie d'infanterie levée à ses frais, avec laquelle il prit une part active, dans le Mississipi, à la guerre contre les Chicachas et les sauvages de la Louisiane. Attaché à la brigade du Hâvre, en 1741, avec le grade de lieutenant de vaisseau, il se maria dans cette ville à demoiselle Jeanne-Armande Eustache, fille de Simon Eustache, sieur de l'Ecluse, échevin du Hâvre, et de Denise-Armande Le Couteulx du Molay. Il prit ensuite le commandement de la *Nayade*, et partit pour Lisbonne, où on lui remit 800,000 liv. en or et les diamants de la couronne pour les faire tailler à Paris. Après avoir essuyé, pendant trois semaines, des temps épouvantables, il fut obligé de relâcher à Falmouth, en Angleterre. Comme on croyait que la guerre allait se déclarer, on voulut l'y arrêter; la façon dont il en sortit lui fit obtenir du ministre Maurepas une gratification de cent louis.

Créé chevalier de Saint-Louis, en 1742, il commandait la *Méduse*, en croisière sur les côtes de la Manche en 1744, et essuya le coup de vent qui fit périr l'amiral anglais sur les Casquets; il s'échoua à la Hougue et sauva tout son monde. Ressorti avec la *Vénus*, il chassa, à la hauteur de l'île de Batz, des corsaires de Guernesey, qui infestaient les côtes de Bretagne. L'année suivante, commandant la *Renommée*, alors que les efforts des Anglais se portaient vers le Canada, il fut bloqué dans l'Ile-Royale, à la baie de Chef-d'Aboutoux, par l'amiral Waren, et força sous ses yeux deux frégates de son escadre à lui livrer passage. Après avoir tenté, à trois reprises, d'entrer à Louisbourg et s'être assuré des forces et des projets de Waren, il revint en France, afin de réclamer des secours pour Louisbourg; et, rentré à Brest après quatorze jours de traversée, il en repartit sur-le-champ avec mission d'aller attendre l'escadre de M. Périer de Salvert sur le Grand-Banc. En y arrivant, il combattit le *Prince-d'Orange*, de 800 tonneaux, qui était de la force de sa frégate, et le prit à l'abordage. Cette capture eut une importance d'autant plus grande, que le *Prince-d'Orange* portait le gouverneur de la Nouvelle-Yorck et les papiers de son gouvernement. A l'arrivée de M. de Salvert et de son escadre, Kersaint lui remit ces papiers, qui faisaient connaître tous les projets des Anglais contre le Canada. De retour à Brest, en 1746, il reprit le commandement de la *Renommée*, frégate de 30 canons, et reçut l'ordre d'aller chercher un convoi à Lorient, pour le conduire à l'île d'Aix, ce qu'il exécuta en huit jours. Détaché de l'escadre du duc d'Anville, pour aller le devancer à la côte d'Acadie, il soutint hors des Caps, en passant les Açores, un combat des plus vifs contre une frégate plus forte que la sienne et un senau. Il avait la moitié des hommes de son équipage sur les cadres, la fièvre les ayant pris sur la rade de La Rochelle; il se battit néanmoins pendant quatre jours, et perdit trois officiers et une grande partie de son équipage, sans compter les blessés. Atteint lui-même d'une blessure à la jambe et d'une contusion à l'estomac, il continua sa route, allant sans rafraîchissement à une côte déserte; et quoique tous ses mâts, ses voiles et ses manœuvres fussent hachés et qu'il eût reçu cinq coups de canon à l'eau, il remplit sa mission, et arriva sur la rade de Chibouctou, d'où M. d'Estourmelles, successeur du duc d'Anville, le détacha, vers la fin du mois de septembre, avec mission d'escorter quatre navires chargés de munitions de guerre pour Québec, et de reconnaître le nombre de vaisseaux ennemis qui se trouveraient dans le port de Louisbourg, ce qu'il exécuta. En retournant à Brest, il prit un bâtiment an-

glais chargé de tabac; et, ne pouvant l'amariner, il le brûla. Pendant cette traversée, une forte brume le fit donner dans l'escadre de l'amiral Anson, de douze vaisseaux. Combattu pendant dix heures, en vue de cette escadre, par la frégate amirale et par un senau, il les força de l'abandonner, et il les eût pris, sans un vaisseau de 70 canons qui vint à leur secours. Ce vaisseau, l'ayant joint, le canonna en vue de Lorient, où ni lui, ni le reste de l'escadre ne purent empêcher Kersaint d'entrer, après qu'il eut épuisé toutes ses munitions et plus de trois tonneaux de lest en fer. Il reçut dans ce combat trois boulets ou éclats de mitraille dans ses habits, et son lieutenant, Le Borgne de la Tour, eut un bras emporté à ses côtés. Son équipage avait été pour ainsi dire haché, notamment sur les gaillards, où presque tous les hommes avaient été tués ou blessés.

L'attention du Roi ne pouvait manquer d'être appelée sur un officier qui avait déjà pris part à tant de brillantes affaires. Aussi reçut-il, le 1er janvier 1747, son brevet de capitaine de vaisseau. L'année suivante, commandant le vaisseau l'*Alcide*, dans les mers de l'Inde, il se dirigea sur Goa, après la reprise de Madras par Dupleix, et, ayant gagné l'Ile-de-France, où il se renforça de trois vaisseaux, il revint heureusement à la côte de Coromandel. Il fit alors semblant de se mettre à la recherche du capitaine Griffin, qui s'était détaché, au Bengale, de l'escadre du commodore Peyton pour le poursuivre; Griffin fut trompé par les manœuvres de Kersaint, qui sut se dérober, de nuit, à ses recherches, et parvint à Madras, où il débarqua une somme de 200,000 livres en numéraire et un détachement de trois cents soldats, dont l'arrivée opportune aida Dupleix à faire échouer l'attaque de l'amiral Boscawen contre Pondichéry. Kersaint, qui avait accompli sa mission avant l'arrivée des forces anglaises à Madras, se rendit en toute hâte à l'Ile-de-France, dont il aida à empêcher la prise, et n'opéra son retour en France qu'après trois ans de séjour dans les mers de l'Inde.

Après avoir été embarqué, en 1755, comme capitaine de pavillon, sur le vaisseau le *Formidable*, monté par M. de Mac-Némara, et faisant partie de l'armée de vingt-cinq vaisseaux, commandée par cet officier-général, il fut appelé, lui-même, en 1756, au commandement d'une escadre ayant pour mission d'aller défendre les Antilles, après avoir tenté un coup de main sur la côte de Guinée. Cette escadre, partie de Brest au mois de novembre 1756, fit voile directement pour la côte de Guinée, en deux divisions : l'une était composée du vaisseau de 74 l'*Intrépide*, monté par le capitaine de Kersaint, qui avait à son bord son fils aîné (*voy. ci-après*); du vaisseau de 60 l'*Opiniâtre*, capitaine Moëllien; de la frégate de 30 la *Licorne*, capitaine Dugué-Lambert, et de la corvette de 12 la *Calypso*, commandée par le chevalier Descours, enseigne de vaisseau. L'autre division était sous les ordres du capitaine de Caumont, commandant le *Saint-Michel*, de 60, auquel était jointe la frégate de 30 l'*Améthiste*, commandée par M. le chevalier d'Herlye.

Après avoir croisé sur divers points des côtes de Guinée, avoir enlevé un fort, détruit la presque totalité des comptoirs anglais et capturé un grand nombre de leurs négriers, ces deux divisions se réunirent à la Martinique au mois de juin 1757. Le capitaine de Kersaint y laissa M. de Caumont avec sa division, et passa avec la sienne à Saint-Domingue, où il transporta ceux des nègres provenant de ses prises qui n'avaient pu être débarqués à la Martinique. S'étant rendu au Port-Louis, à la côte sud de Saint-Domingue, il fit une croisière dans les parages voisins, et, après avoir pris sous son escorte les bâtiments marchands qui se trouvaient dans les ports de la partie ouest, il rallia le Cap, d'où il devait convoyer en France tous les navires de commerce rassemblés dans ce port.

Sa division était alors composée des deux vaisseaux l'*Intrépide* et l'*Opiniâtre*, de la frégate la *Licorne*, de la frégate la *Sauvage*, commandée par M. de Saint-Victoret, et du vaisseau anglais le *Greenwich*, de 50 canons, que commandait M. de Foucault, et dont l'escadre aux ordres du chevalier de Beauffremont s'était emparée au mois de mars précédent. Informé que les ennemis l'attendaient au nombre de cinq ou six vaisseaux de guerre, avec près de quarante corsaires, et que, pour l'attaquer, ils formaient une chaîne depuis la Grange jusqu'au débouquement des Caïques, le capitaine de Kersaint prit toutes les mesures convenables, afin d'être instruit de leurs manœuvres, et de pouvoir y subordonner les siennes. S'étant déterminé à sortir dans la nuit du 20 au 21 octobre 1757, il renforça sa division du vaisseau le *Sceptre*, armé en flûte, capitaine Clavel, et de la flûte l'*Outarde*. Dès la pointe du jour, il découvrit trois vaisseaux ennemis, l'*Edimbourg*, de 70 canons, la *Princesse-Auguste* et le *Dreadnought*, chacun de 60; et ayant coupé entre eux et les Caïques, il les serra dans le vent pour rejoindre les autres vaisseaux anglais qui étaient dans la partie du nord-ouest. Après que, des deux côtés, on eut employé la journée à manœuvrer pour conserver l'avantage du vent, l'ennemi accepta le combat vers quatre heures de l'après-midi. Les trois vaisseaux anglais s'avancèrent sur une même ligne, en prenant par la tête la division française. L'*Intrépide* formait l'avant-garde, le *Greenwich* et le *Sceptre*, le corps de bataille, et l'*Opiniâtre*, l'arrière-garde, la flûte et les deux frégates, sur les ailes. Le feu s'ouvrit par trois coups de canon que le capitaine de Kersaint fit tirer de sa batterie basse

sur le vaisseau anglais commandant, lequel, lui ayant immédiatement riposté de ses batteries haute et basse, le dégréa totalement, dès la seconde volée, de ses deux huniers et de son perroquet de fougue, et lui mit beaucoup de monde hors de combat. Le capitaine de Kersaint continuait cependant un feu des plus vifs. L'*Intrépide* étant hors d'état d'obéir aux manœuvres nécessaires pour effectuer l'abordage, son commandant faisait d'inutiles efforts pour y parvenir, lorsque, épuisé par le sang qu'il perdait de trois blessures qu'il avait reçues depuis le commencement de l'action, il fut obligé de se laisser emporter pour être pansé. Remonté promptement sur le pont, il trouva sa misaine en lambeaux et ses manœuvres hachées. Le commandant anglais avait un peu gagné de l'avant, et un second vaisseau serrait par une de ses hanches l'*Intrépide*, qui fut bientôt assailli par un troisième adversaire. Néanmoins, après un second combat de deux heures, pendant lequel il reçut six nouvelles blessures, le capitaine de Kersaint parvint à se dégager, et même à forcer l'ennemi à la retraite. Il commençait à faire nuit; l'*Intrépide* et l'*Opiniâtre* se trouvaient totalement dégréés; la mer était grosse, et il y avait apparence de mauvais temps. Kersaint, que toutes ces circonstances mettaient dans l'impossibilité de poursuivre les trois vaisseaux ennemis, s'occupa, afin de pouvoir combattre ceux qui se présenteraient, de réparer le sien, qui avait reçu six boulets au dessous de sa ligne de flottaison, et qui avait plusieurs voies d'eau. Ayant appris, sur les dix heures, que l'*Opiniâtre* venait de démâter, et se trouvait tout-à-fait hors d'état de manœuvrer, il donna ordre aux deux frégates et à la flûte l'*Outarde* de lui porter les secours nécessaires, et il prit le parti de faire rentrer la division au Cap. Ce combat avait été très-meurtrier. L'*Intrépide* comptait à lui seul cent vingt-trois blessés et vingt-sept morts.

Après s'être réparée au Cap, la division en partit le 13 novembre 1757, escortant un convoi de quarante-un bâtiments marchands, et, après avoir essuyé, aux attérages de France, de forts mauvais temps, qui séparèrent le convoi et son escorte, Kersaint mouilla sur la rade de Brest dans le courant de janvier 1758.

Le 21 novembre de l'année suivante, le brave Kersaint trouva la mort au désastreux combat livré par l'inepte maréchal de Conflans, dans la baie de Quiberon. Kersaint commandait le vaisseau de 74 le *Thésée*. L'amiral Hawke, qui avait coupé la ligne française, se dirigeait sur notre vaisseau amiral, le *Soleil-Royal*. Kersaint, manœuvrant pour empêcher Hawke de joindre ce vaisseau, reçut sa bordée et lui riposta de la sienne; mais les sabords de sa première batterie étant restés ouverts, le *Thésée*, dans un virement de bord, fut englouti avec son commandant et les six cents hommes de son équipage, à l'exception de vingt-deux, qui purent se sauver à la nage à la côte du Croisic.

Kersaint, qui servait avec tant de zèle et de distinction depuis trente-huit ans, et qui était à la tête des capitaines de vaisseaux, laissait une veuve avec sept enfants, dont quatre garçons et trois filles, et une fortune très-médiocre. Le roi, informé de cette circonstance, accorda à sa veuve une pension de 2,000 livres sur le trésor royal.

Leurs enfants furent : 1° Armand-Guy-Simon de Coëtnempren, comte de Kersaint *(voy. ci-après)*; 2° Joseph, vicomte de Kersaint, garde de la marine en 1762, ensuite lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis : il prit sa retraite en 1778, et se retira à l'Ile-de-France, où il se maria; mais la guerre avec les Anglais le détermina à reprendre du service sous les ordres du bailli de Suffren, et il fut employé jusqu'à la paix de 1783; 3° Guy-Pierre de Coëtnempren, successivement chevalier, baron et comte de Kersaint *(voy. ci-après)*; 4° Achille-Jean-Baptiste Guy, chevalier de Kersaint, né le 11 octobre 1753, à Brest, où il fut ondoyé le même jour et baptisé le 9 décembre 1760; 5° Suzanne-Armande, née le 26 juillet 1743, mariée à Louis-René de la Landelle, vicomte de Roscanvec, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis; 6° Alexandrine-Gabrielle, née le 1er mars 1751 à Brest, où elle fut ondoyée le lendemain et baptisée le 9 décembre 1760 : elle est morte en 1824, et avait été mariée deux fois, la première en 1772, à Alexandre Potier, baron de Courcy, mort capitaine de vaisseau, et la seconde, en 1782, à Charles-René-Louis Bernard, vicomte de Marigny, mort vice-amiral et grand'croix de Saint-Louis; 7° Armande-Charlotte, née à Brest le 9 février 1755, ondoyée le même jour, baptisée le 9 décembre 1760, morte en 1814, et mariée à Jean-François Aubé, sieur de Bracquemont, brigadier des armées navales, chevalier de Saint-Louis. P. L...t.

KERSAINT (Armand-Guy-Simon de **COETNEMPREN**, comte de),—né à Paris, le 20 juillet 1742, dans le cours d'un voyage que son père et sa mère firent en cette ville, fut nommé garde de la marine le 5 septembre 1755, et n'avait que quinze ans lorsque, deux ans plus tard, il reçut à la fois le baptême de sang et de feu, en combattant sur l'*Intrépide*, aux côtés de son père, dans la journée du 21 octobre 1757, qui lui valut le grade d'enseigne de vaisseau. En 1759, pendant que son père succombait dans le funeste combat du 21 novembre, le jeune enseigne était embarqué sur la frégate l'*Améthiste*, de 30 canons et de cent quarante-quatre hommes d'équipage, commandée par le chevalier Potier de Courcy, alors lieutenant de vaisseau, et qui épousa dans la suite une de ses sœurs. Convoyant une flotte marchande de la

Martinique à Saint-Eustache, l'*Améthiste* combattit à la fois contre une frégate anglaise de 40 canons et un brigantin de 10 canons qui, ayant eu avis de son départ, partirent d'Antigue pour venir l'attaquer. Le commandant rallia tout son convoi, auquel il facilita les moyens de s'échapper, en soutenant pendant cinq heures, malgré l'infériorité de ses forces, un combat acharné. A la nuit, ayant beaucoup d'hommes tués ou blessés, toutes ses manœuvres dégréées, et ses deux mâts de hune coupés et tombés à la mer, il fut abandonné des Anglais, qui se mirent à la poursuite du convoi, dont ils ne purent prendre qu'un seul bâtiment. Le résultat de ce combat valut la croix de Saint-Louis au chevalier de Courcy, âgé de trente-cinq ans, et fils d'un lieutenant de vaisseau ayant fait partie de l'expédition de Duclerc contre Rio-Janeiro, où il subit trois années de captivité jusqu'à sa délivrance par Duguay-Trouin. Kersaint, après avoir passé encore quelques années aux Antilles, reçut à son tour un commandement, celui de la *Lunette*, dans l'escadre de M. de Breugnon; envoyé pour faire la paix avec le Maroc en 1766, et nommé lieutenant de vaisseau en 1770, il retourna avec un nouveau commandement aux Antilles, où il épousa, en 1771, demoiselle Claire Dalesso d'Esragny, dont il eut une fille unique, Claire, née à Brest le 20 février 1777, et mariée au duc de Duras. (Voy. *Biog. bret.*, t. 1er, p. 651.)

Il commandait en 1776 la frégate la *Favorite*, lorsqu'il soutint un combat à la suite duquel il fut promu chevalier de Saint-Louis. En 1778, comme chargé du commandement de la frégate de 32 l'*Iphigénie*, dont il était pourvu depuis l'année précédente, il était attaché à l'armée du lieutenant-général d'Orvilliers, qui croisait dans la Manche. Ayant reçu l'ordre de chasser en avant de l'armée, il joignit, le 10 juillet, à la hauteur d'Ouessant, la frégate anglaise la *Lively*, de 22 canons et de cent quatre-vingts hommes d'équipage, qu'il hêla. L'Anglais ayant refusé d'obéir à la sommation qui lui était faite de venir se faire raisonner par le général, amena son pavillon aux premiers coups de canon qui lui furent tirés. Après cette croisière, il en fit une autre dans laquelle il s'empara de la *Cérès* et de plusieurs bâtiments, qui amenèrent la capture de six cent quatre-vingt-seize hommes d'équipage et de cent seize pièces de canon. Fait capitaine de vaisseau le 13 mars 1779, il commandait encore l'*Iphigénie* lorsqu'il partit de Rochefort, le 8 octobre 1781, avec la frégate de 26 l'*Aimable*, capitaine chevalier de Suzannet; la corvette de 20 le *Rossignol*, capitaine chevalier de Kersaint, frère du commandant de l'expédition; le *Chien-de-Chasse*, de 22, capitaine vicomte de Pluvinel; le *David*, de 18, capitaine chevalier Dombideau, et quelques bâtiments de transport portant six cent soixante hommes de troupes de terre et de mer, pour reprendre les colonies de la Guyane hollandaise, dont les Anglais s'étaient emparés.

La division mouilla, le 29 janvier 1782, dans la rivière de Surinam, et deux cent cinquante hommes furent débarqués pendant la nuit. Après une marche de près de vingt-quatre heures dans les bois et dans les marécages, ce détachement, qui avait été égaré par ses guides, entra sans éprouver de résistance dans Démérary, dont le fort avait été évacué à l'apparition de la division française. Essequibo capitula le 5 février, et, le 8, Berbice se rendit au chevalier de Suzannet, lequel y avait été envoyé avec les corvettes. Après avoir rempli, du 1er août au 30 décembre 1782, d'après les ordres du gouverneur des Iles-du-Vent, les fonctions de gouverneur particulier de Démérary, Essequibo et Berbice, Kersaint reprit la mer sur l'*Iphigénie*, d'où il ne débarqua que le 14 avril 1784. Peu après il se rendit à Versailles, où il proposa au maréchal de Castries, ministre de la marine, l'adoption de divers changements imaginés par lui dans l'armement et l'arrimage des vaisseaux. Il s'était en outre occupé du perfectionnement du doublage en cuivre, et c'était sur sa demande que la frégate l'*Iphigénie*, qu'il commandait en 1778, fut doublée sur le modèle de sa prise, la *Lively*. Il avait aussi donné le plan des cuisines, dites à la *Kersaint*, qui ont été perfectionnées depuis. Enfin, il avait imaginé un nouveau système de voilure; d'après lequel la coupe des basses voiles des vaisseaux était triangulaire au lieu d'être carrée. Il se proposait de faire l'épreuve de ce système sur le vaisseau le *Léopard*, qu'il commandait en 1786; mais, ayant été promu chef de division le 1er mai de cette année, il dut remettre son commandement au vicomte Bernard de Marigny, qui expérimenta la nouvelle voilure pendant une campagne de quelques mois dans les mers du Levant. Le nouveau système, jugé défavorablement par M. de Marigny, donna lieu à un rapport contraire à son adoption. Kersaint, blessé dans son amour-propre d'auteur, cessa dès ce moment d'entretenir aucune relation avec M. de Marigny, lequel, comme nous l'avons vu, avait épousé une de ses sœurs, veuve du baron de Courcy. Reparti pour Versailles, à l'époque de l'Assemblée des notables, Kersaint ne put détruire dans l'esprit du nouveau ministre, La Luzerne, l'effet du jugement que son beau-frère avait porté de ses inventions. Ce dernier ayant ensuite été nommé sous-gouverneur du Dauphin, et ayant embrassé le parti de la cour, il n'en fallut pas davantage pour jeter Kersaint dans le parti opposé; l'ambition et l'envie de se populariser firent le reste.

Renonçant à la carrière active du marin, il se fixa à Paris, où son esprit actif et pénétrant le fit bientôt remarquer. Lié avec les principaux organes du parti philosophique, il partagea leurs doctrines et réclama le premier en faveur

de la double représentation du Tiers par son écrit intitulé : *Le Bon Sens, par un gentilhomme breton*. Paris, 1788, in-8° et in-4°. Cet écrit, dans lequel il attaquait non seulement les priviléges, mais encore l'existence des deux premiers ordres, fut le signal de la guerre livrée à l'ancienne constitution de la France. Comme on supposait à Kersaint une connaissance approfondie des ordonnances et réglements organiques de la marine militaire et administrative; comme il traitait ces matières dans le *Journal de la Société*, publié, dès 1789, par Condorcet, Dupont de Nemours, etc., le comité de l'Assemblée constituante le fit, plusieurs fois, appeler dans son sein pour s'éclairer de ses conseils et de ses lumières. Ce fut dans ce but qu'il lui lut, au mois de novembre 1789, ses *Institutions navales*. Dans cet ouvrage, contenant un projet de reconstitution entière de la marine, qui fut repoussé par le comité, Kersaint se prononçait pour la liberté des professions maritimes, et s'élevait contre le système des classes, qu'il appelait un régime de servitude régulièrement ordonné, et convenant assez bien à un despotisme dissimulé et usé. A ce moyen de recrutement de l'armée navale, il préférait la presse, « moyen hardi, disait-il, mais que justifient la nécessité et la loi suprême du salut » public, et qui convient à un peuple libre, à » des hommes accoutumés à courir des hasards » et à les braver. » Il voulait aussi une liberté absolue dans la composition de l'administration de la marine. Kersaint, mécontent des justes refus du comité, l'attaqua vivement dans les journaux, et en appela aux assemblées futures du peu de cas qu'on faisait de ses projets. Le ministère, de son côté, lui montra combien il était mécontent de ses dangereuses utopies, en l'écartant du nombre des contre-amiraux nommés lors de la réorganisation du mois de mai 1791; mais il fut amplement dédommagé de cette exclusion par son élévation, le 1er janvier 1793, au grade de vice-amiral, qui ne fut, du reste, pour lui qu'une distinction purement honorifique et de bien courte durée.

Kersaint, qui avait présidé, en 1789, l'Assemblée électorale de Paris, fut élu, l'année suivante, administrateur du département de la Seine et député suppléant à l'Assemblée législative. Ce fut en cette double qualité que, le 5 janvier et le 12 février 1792, il vint haranguer l'Assemblée, soit pour lui assurer, au nom du Conseil général du département, qu'il partagerait tous les dangers dont elle pourrait être menacée, soit pour lui proposer de bâtir, sur les ruines de l'ancienne église de la Madelaine, un palais qui eût servi aux séances de la représentation nationale et aux travaux de ses comités.

A la formation des clubs, il fit partie de celui des Jacobins, et, lorsqu'après les événements, au Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791, ce club fut presque entièrement abandonné, et que ses principaux membres établirent celui des Feuillants, Kersaint, effrayé de la solitude des Jacobins, conseilla aux membres restants de se dissoudre, de fermer la salle et d'en porter les clés aux Feuillants. Cet avis fut repoussé par Pétion, Robespierre, Buzot, et même l'abbé Sieyès, à peu près les seuls constituants qui n'eussent pas déserté le club. Ceux-ci firent de nouvelles recrues, et le club continua sous la direction des Girondins, auxquels Kersaint se trouva ainsi affilié. Il le fut aussi par sa collaboration à la *Chronique du mois*, journal dont Clavière, Condorcet, Mercier, Brissot, etc., commencèrent, en 1791, la publication continuée jusqu'en 1794, et où Kersaint fut encore chargé de traiter les questions maritimes et coloniales. Cette collaboration est attestée par un grand nombre d'articles parmi lesquels on remarque ceux sur l'*Etat des colonies*, et par d'autres sur des sujets différents, tels que ceux sur l'*Inde* et la *Monarchie sans roi*, ce dernier inséré dans la *Chronique* du mois de septembre 1792.

Kersaint étant venu prendre place à l'Assemblée législative, le 2 avril 1792, en remplacement de Mosneron, démissionnaire, chercha aussitôt à faire prévaloir ceux de ses projets qu'avait repoussés le comité de l'Assemblée nationale. Quatre jours après son admission, il fit rejeter la motion présentée par Théod. Lameth, au nom du comité de la marine, de créer des corps spéciaux d'artillerie et d'infanterie, par le motif que la marine devait faire partie du département de la guerre, et que d'ailleurs les canonniers matelots suffisaient au service de l'artillerie des vaisseaux. Le 1er mai suivant, il fit, au nom des comités diplomatique et de la marine, un rapport sur un projet de décret qu'il leur avait soumis, en vue de faire prononcer l'abolition de la course ou des armements de corsaires. Ce projet, conçu sous l'empire d'idées plus chevaleresques que réfléchies, ne tendait à rien moins qu'à réduire nos moyens de défense contre les nations ennemies. L'Assemblée l'écarta, le 30 mai, et le remplaça, sur la motion de Vergniaud, par une invitation au pouvoir exécutif de convoquer la réunion d'un congrès européen qui aurait été appelé à prononcer la suppression des armements en course, et à assurer, en temps de guerre, la libre navigation commerciale de tous les peuples. Le projet de créer une artillerie et une infanterie spéciales à la marine ayant de nouveau été présenté, le 12 mai, Kersaint le combattit comme onéreux à l'Etat, comme nuisible à la marine elle-même et en particulier aux canonniers matelots, comme imprudent surtout, en ce qu'il mettait neuf mille hommes de plus à la disposition du pouvoir exécutif. Il termina en demandant l'incorporation dans l'armée de terre de toutes les forces dépendantes de la marine, et proposa de

fonder dans les ports des écoles d'instruction pour le canonnage.

Les opinions qui précèdent servirent de base à toutes celles que Kersaint développa, soit à la tribune, soit par la voie de la presse; elles ne sauraient néanmoins faire connaître suffisamment son caractère politique. Il se dessine nettement dans ses votes enregistrés au *Moniteur*, votes dont nous retracerons succinctement les principaux. Tous démontrent que sa pensée dominante était l'abaissement, l'abolition même de la royauté. Ce rôle, il l'avait fait pressentir dès le mois de mars 1791, en reprochant dans les journaux à M. de Lessart, alors ministre de l'intérieur, d'avoir donné au roi, dans une proclamation, le titre de chef suprême de la nation.

Lorsqu'il fut question, le 13 avril 1792, de mettre en accusation le marquis de Noailles, ambassadeur à Vienne, Kersaint demanda qu'auparavant les pièces qui le compromettaient fussent soigneusement examinées, parce qu'il était impossible, à son avis, que l'ambassadeur n'eût pas agi conformément aux ordres du roi. Le 24 du même mois, à l'occasion d'un acte de police exécuté dans le jardin des Tuileries par les Suisses et les gardes nationaux contre des individus qui avaient proféré de grossières injures contre le roi et la reine, jusque sous les fenêtres de leurs appartements, il demanda que les Suisses ne montassent plus la garde chez le roi; que la garde nationale ne fît plus auprès de lui que le service de garde d'honneur, et que la garde constitutionnelle de ce prince ne pût, dans aucun cas, être employée comme faisant partie de la force publique armée. Le 23 mai, il appuya le projet de mettre en accusation M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, comme fauteur du comité autrichien. Le 1er juin, il émit l'avis qu'aucun traitement ne fût alloué aux ministres, et qu'ils fussent mis entièrement dans la dépendance de la liste civile. Lorsque, peu de jours après le 20 juin, Lafayette se présenta à la barre de l'Assemblée pour appuyer la lettre où il avait demandé justice des injures et des violences auxquelles le roi avait été en butte dans cette journée, Kersaint opina pour sa mise en accusation et pour qu'il passât au banc des pétitionnaires, par la raison que, n'étant pas un 84e département, il ne devait pas être placé dans l'intérieur de la salle. Le 23 juillet, se fondant sur ce que l'imminence notoire des hostilités de la Sardaigne n'avait pas provoqué une déclaration de guerre contre cette puissance, il s'éleva contre la trahison du pouvoir exécutif, et demanda, aux applaudissements d'une partie de l'Assemblée et de toutes les tribunes publiques, que sa dénonciation contre le roi fût renvoyée à la commission extraordinaire, pour qu'elle examinât s'il n'y avait pas lieu de prononcer sa déchéance. Après avoir, le 1er août, de concert avec Lacroix et Lasource, fait décréter la formation d'un corps de Savoyards, sous le nom de *Légion Allobroge*, il poursuivit sa demande de déchéance du roi, en lisant, le 8 août, à la commission extraordinaire, un projet de décret prononçant la suspension du pouvoir exécutif dans les mains de Louis XVI, et il proposa une organisation provisoire du ministère, telle à peu près qu'elle fut décidée après le 10 août. Il joua un rôle actif dans cette journée, soit à l'intérieur de l'Assemblée, en demandant que la commune fût tenue de rendre compte de tous les mandats d'amener qu'elle avait décernés ou fait décerner, etc., soit à l'extérieur, en essayant, à trois reprises, comme commissaire de l'Assemblée, de calmer l'effervescence du peuple. Envoyé le même jour, avec Antonelle et Péraldi, à l'armée du centre, il proclama la République à Soissons et à Reims, et dès le 12, les commissaires adressèrent à l'Assemblée un rapport attestant les dispositions favorables de toutes les populations. S'étant ensuite rendu dans le département des Ardennes, il concourut aux promptes mesures qui garantirent la France de l'invasion étrangère. Réélu à la Convention par le département de Seine-et-Oise, il s'empressa, le 23 septembre, de déposer sa croix de Saint-Louis sur le bureau du président, non comme don patriotique, mais à titre de restitution. Le 2 octobre, à l'occasion d'une pétition demandant l'augmentation du prix de la journée des ouvriers et la réduction du traitement des députés, il fit arrêter une proclamation pour éclairer le peuple sur les manœuvres par lesquelles on l'égarait. Le 9 du même mois, la Convention, sur sa demande, décréta que les puissances belligérantes répondraient des représailles que les émigrés pourraient exercer sur les Français qui tomberaient en leur pouvoir. Le 3 décembre suivant, accusé d'intelligence avec Louis XVI, à l'occasion d'une lettre de lui trouvée dans l'armoire de fer, il se disculpa en faisant lire, le 6 du même mois, la lettre incriminée dans laquelle il engageait ce prince à éloigner de sa personne tous les individus qui ne cherchaient qu'à le tromper, « les prêtres, les magistrats, » les financiers, en un mot tous les intrigants. » Le 16, il s'opposa au renvoi de Pache et de Roland. Le 19, il fut accueilli par les murmures des tribunes, lorsqu'il s'éleva contre la tyrannie qu'elles exerçaient sur la Convention. Mais, dans la même séance, il demanda que, la grande majorité de ces mêmes tribunes étant animée de sentiments purs et pleins de respect pour la Convention, elles fussent chargées de leur propre police, ce qui fut adopté. Il vota aussi, dans la même séance, pour l'ajournement jusqu'après le procès du roi de la discussion du décret de bannissement des Bourbons. Le 22, il demanda que le comité de législation fût chargé de rédiger une instruction générale sur la con-

duite à tenir par les représentants en mission; « moi-même, ajouta-t-il, j'ai été revêtu de pouvoirs illimités, et j'en ai frémi. » Le 1er janvier 1793, jour où Kersaint fut promu vice-amiral, il fit à la Convention un long rapport concluant à l'armement immédiat de trente vaisseaux et vingt frégates, ainsi qu'à la construction de vingt-cinq vaisseaux et à l'adoption de toutes les mesures qu'exigeait la guerre maritime imminente. Son rapport se terminait par la demande de création d'un comité de sûreté générale, devenu bientôt ce fameux comité de salut public qui fit mettre à mort celui même auquel il devait son existence.

A partir de ce moment, Kersaint, qui voulait sincèrement la République, mais une République sans anarchie, sans violence, fit tous ses efforts pour que l'autorité usurpatrice de la commune ne prévalût pas sur celle de la Convention, et que l'intimidation n'altérât point la liberté de ses votes. Le 3 janvier, il protesta énergiquement contre les poursuites auxquelles Boze était en butte pour avoir servi d'intermédiaire à Guadet, Vergniaud et Gensonné, lorsqu'ils avaient écrit à Louis XVI, au mois de juillet précédent, dans le but de l'engager à user de son influence pour que les armées ennemies se retirassent du territoire. Kersaint avait aussi fait cette démarche, soit avec les députés qui viennent d'être nommés, soit avec Manuel et Pétion, et cette démarche, couronnée de succès, amena, a-t-on assuré, une lettre de Louis XVI au duc de Brunswick; lettre qui, plus peut-être que les savantes manœuvres de Dumouriez, aurait déterminé la retraite des Prussiens. Le 7 janvier, Chaumette, procureur de la commune, ayant assigné le représentant Villette devant les tribunaux, pour qu'il eût à répondre aux arrêtés de deux sections, « relativement à des expressions, des tours de » phrases anti-civiques, tendant à diminuer la » confiance due à la municipalité, » Kersaint demanda le renvoi de cette étrange demande au comité de législation. « Il faut enfin, dit-il, » faire fléchir sous la loi cette commune en in» surrection. Rappelez autour de vous les bons » citoyens, indignés des attentats de cette au» torité, qui n'est qu'un foyer de troubles et de » révolte, où la morale du peuple est sans cesse » égarée, où l'on veut le conduire par le mal» heur à l'anarchie, et par l'anarchie au des» potisme. » — A quatre jours de là, la commune voulant empêcher la représentation de l'*Ami des Lois*, de Laya, demandée par le peuple, Kersaint fit adopter l'ordre du jour motivé sur ce qu'aucune loi ne permettait aux municipalités d'exercer la censure sur les pièces de théâtre. Le surlendemain, l'insolente commune ayant fait fermer tous les spectacles, cette mesure provoqua, dans la Convention, des débats orageux. Kersaint, bravant la Montagne, qui soutenait la commune, interpella vivement la Convention. « Comment, s'écria-t-il, la majo» rité a-t-elle la pusillanimité de s'en laisser im» poser par une poignée de factieux?... Je fais » la motion expresse que si la Convention ne » fait pas ouvrir les spectacles, elle ordonne » que tout lieu de rassemblement soit fermé, » et que les assassins du 2 septembre n'iront » pas aiguiser leurs poignards sur le bureau du » président des Jacobins. »

Cette lutte corps à corps avec la démagogie atteste chez Kersaint une fermeté et une générosité naturelle de sentiments qu'une circonstance solennelle, le jugement de Louis XVI, vint mettre encore plus en saillie, en même temps qu'elle lui fournit une occasion d'expier sa participation aux actes qui amenèrent ce sinistre drame. Le 16 janvier, il vota la réclusion jusqu'à la paix avec appel au peuple, et formula ainsi son vote : « Je vais motiver mon dernier » avis; car je ne me crois pas appelé à prononcer une sentence. Si j'étais juge, je voterais » par clémence et non par haine; car c'est ainsi » seulement que j'espérerais d'être le véritable » interprète d'une nation généreuse. Comme » législateur, l'idée d'une nation qui se venge » ne peut entrer dans mon esprit : l'inégalité » de cette lutte le révolte; cependant je crois » que Louis est coupable. Je vote pour la réclu» sion jusqu'à la paix. » Quand il fut convaincu qu'un crime inutile serait commis, le 18 au soir, au moment où allait commencer le dépouillement du scrutin sur l'application de la peine, se séparant avec éclat de ses amis politiques, il monta à la tribune, répéta son vote, et dit : « Je veux épargner un crime aux assassins, en » me dépouillant de mon inviolabilité; je donne » ma démission, et je dépose les motifs de cette » résolution entre les mains du président. » Deux jours après, la Convention entendit la lecture de cette démission ainsi motivée :

« Citoyen président,

» Ma santé, depuis long-temps affaiblie, me » rend l'habitude de la vie d'une Assemblée » aussi orageuse que la Convention, impossible. » Mais, ce qui m'est plus impossible encore, » c'est de supporter la honte de m'asseoir dans » son enceinte avec des hommes de sang, alors » que leur avis, précédé de la terreur, l'emporte » sur celui des gens de bien; alors que Marat » l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays » m'a fait endurer la honte d'être le collègue » des panégyristes et des promoteurs des assas» sinats du 2 septembre, je veux au moins dé» fendre ma mémoire du reproche d'avoir été » leur complice, et je n'ai pour cela qu'un mo» ment, celui-ci; demain, il ne sera plus » temps.

» Je rentre dans le sein du peuple; je me dé» pouille de l'inviolabilité dont il m'avait revê» tu; prêt à lui rendre compte de toutes mes » actions, et sans crainte et sans reproche, je

» donne ma démission de député à la Convention nationale.

» A. Gui Kersaint. »

Il serait difficile de rendre les diverses sensations que produisit, à ce moment suprême, cet héroïque défi à la mort. La majorité de la Convention, plus irritée qu'émue de cette preuve inusitée d'énergie, la qualifia d'audace et d'impudence. Choudieu, se faisant son organe, demanda qu'on appliquât à Kersaint la loi qui déclarait infâmes et traîtres à la patrie ceux qui désertaient leur poste. La démission n'en fut pas moins acceptée, et la demande d'arrestation écartée. Toutefois, mandé le 22; par un décret, à la barre de l'Assemblée, Kersaint, loin de rétracter aucune des expressions de sa lettre, les répéta, les commenta. Invité à reprendre ses fonctions, il déclara persister, et refusa même les honneurs de la séance.

Les amis de Kersaint, dans la vue de le soustraire à la proscription qui ne pouvait manquer de l'atteindre, essayèrent, le 18 février suivant, de le porter au ministère de la marine en concurrence avec Monge; mais cette imprudente tentative, faite sans sa participation, n'eut d'autre résultat que de le mettre bien inutilement en évidence. Pressé, après le 31 mai, de chercher un asile hors de France, il s'y refusa. Oublié pendant quatre mois, il se croyait sauvé, lorsqu'il fut arrêté, le 2 octobre 1793, dans sa retraite de Ville-d'Avray et traîné à l'Abbaye, où sa fermeté ne se démentit pas. Traduit, le 4 décembre, devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort comme « convaincu » d'avoir sciemment et méchamment avili la » représentation nationale, et provoqué le réta- » blissement de la royauté en France; d'avoir » participé à la conspiration qui a existé contre » l'unité et l'indivisibilité de la République, con- » tre la liberté et la sûreté du peuple français. »

Outre le *Bon Sens* et les articles insérés dans le *Journal de la Société* et la *Chronique du mois*, Kersaint a laissé : I. *Le Rubicon, par l'auteur du Bon Sens*. Paris, 1789, in-8°. II. *Lettre en réponse à M. Alex. Lameth*. Paris, 1788, in-8°. III. *Considérations sur la force publique et l'institution des gardes nationales*. Paris, 1789, in-8°. IV. *Institutions navales, ou Premières Vues sur les classes et l'administration de la France, considérée dans ses rapports maritimes. — Secondes Vues de la formation et constitution du corps militaire de la marine*. Paris, Garnery, an Ier, an II, 2 pièces in-8°. V. *Réponse aux dires de Defermon et Chapelier. — Faits rappelés à la mémoire de Kersaint (sur cette question) par Defermon. — Petite discussion entre Defermon et Kersaint*. Paris, imprimerie du Patriote Français, Imprimerie nationale, 1790, in-8°. VI. *Lettres à Mirabeau à l'occasion de l'élection du Directoire du département de Paris*. Paris, 1791, in-8°. VII. *Discours sur les monuments publics, prononcé au Conseil du département de Paris, le 15 décembre 1791*. Paris, Didot aîné, 1791, in-4° (fig.). VIII. *Moyens proposés à l'Assemblée nationale pour rétablir la paix et l'ordre dans les colonies*. Paris, 1792, in-8°. IX. *Discours sur l'organisation de l'artillerie et de l'infanterie de la marine. — Opinion sur l'artillerie de la marine*. Paris, Imprimerie nationale, 1792, in-8°. X. *Discours sur l'organisation provisoire du service de mer*. Paris, Imprimerie nationale, 1792, in-8°. XI. *Opinion et projet de décret sur la suppression des corsaires*. Paris, Imprimerie nationale, 1792, in-8°. XII. *Le Naufrage et la mort du comte de Boulainvilliers (rédigés par Kersaint), publiés par M. Paillet, bibliothécaire de l'École centrale de Seine-et-Oise*. Versailles, Ph. D. Pierres, an VI, in-18 de 83 p.

P. L...t.

KERSAINT (Guy-Pierre **COETNEMPREN**, successivement chevalier, baron et comte de), — frère du précédent, né à Brest le 26 novembre 1747, entra au service de la marine, en 1764. Après plusieurs campagnes aux Antilles et dans l'Inde, il fit la guerre de 1778, à la suite de laquelle il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et capitaine de vaisseau le 1er mai 1786. L'année suivante, il commandait dans les mers de Chine la frégate la *Dryade*, ayant mission de porter en Cochinchine l'évêque d'Adron, ambassadeur de France, et de faire des observations hydrographiques. En 1790, il émigra, prit du service dans l'armée des princes, et résida successivement à Aix-la-Chapelle, Maestricht et Hambourg. Mais, rentré en France, il fut réintégré dans la marine, en 1803, avec le grade de capitaine de vaisseau de 2e classe, à compter du 3 mai 1798. Fait chevalier de la Légion-d'Honneur, le 5 février 1804, il obtint la décoration d'officier de l'ordre le 14 juin suivant. Lorsque Napoléon eut résolu la création du port d'Anvers, Decrès, ancien ami de Kersaint, le désigna à l'Empereur comme bon et intègre administrateur, capable, en raison des explorations qu'il avait faites avant la Révolution, de certains fleuves de l'Inde, de diriger les travaux de l'Escaut, dont le lit, croyait-on, avait beaucoup d'analogie avec celui de l'un de ces fleuves. Ces motifs firent choisir Kersaint comme chef des mouvements militaires du port d'Anvers, en 1806. Promu capitaine de vaisseau de 1re classe, le 1er janvier 1812, il fut nommé préfet maritime d'Anvers le 9 mars suivant. La première Restauration le nomma contre-amiral, le 11 juin 1814, commandeur de la Légion-d'Honneur, le 18 août suivant, et commandeur de Saint-Louis à peu près à la même époque. Appelé, le 15 août 1815, à remplir les fonctions de préfet de la Meurthe, il reçut de l'empereur Alexandre la décoration en diamants de l'ordre de Sainte-Anne de 2e classe, en reconnaissance des soins qu'il avait pris des troupes russes pen-

dant son administration de ce département. Remplacé dans ses fonctions, et admis à la retraite le 14 septembre 1816, il se retira à Quimperlé, puis à Suresne, où il mourut le 24 août 1822. Un de ses petits-fils sert aujourd'hui dans la marine comme enseigne de vaisseau.

P. L...t.

KERSALAUN (Jean-François EUZÉNOU, marquis de), — né, en 1714, à Quimper, y commença ses études, qu'il termina à Paris. Après avoir fait son droit, il acheta une charge de conseiller au Parlement de Bretagne, où il fut admis le 23 novembre 1739, et dont il était le doyen lors de sa suppression. Bientôt il obtint l'estime de ses collègues et la considération de toute la province. Lié d'affection et de principes avec La Chalotais, il s'associa, en 1765, à son inflexible résistance aux ordres impérieux de la cour, dans le procès entre le Parlement de Bretagne et le duc d'Aiguillon. Compagnon de captivité du célèbre procureur général à Saint-Malo et à la Bastille, il partagea tous ses périls. Lorsque la cour, cédant au cri unanime de l'opinion publique, ouvrit aux détenus les portes de leur prison, Kersalaun ne put rentrer dans ses foyers. La ville du Mans lui fut assignée comme lieu d'exil. Lorsque plus tard, l'interdit fut levé, le roi fit offrir à Kersalaun 300,000 liv. de dédommagements qu'il refusa; mais il consentit à ce que ses terres de Trévalot et de Kervégant fussent érigées en marquisat, au titre d'Euzénou, ce qui eut lieu en vertu de lettres-patentes données à Fontainebleau, au mois d'octobre 1775, et enregistrées au Parlement de Bretagne, le 2 avril suivant, sur les conclusions de M. l'avocat-général du Bourblanc.

Le retour de Kersalaun à Quimper fut une véritable ovation. La ville entière fut illuminée, et toute la population se porta à sa rencontre. Il en avait été de même dans presque toutes les villes de Bretagne qu'il avait traversées. Rendu à l'exercice de ses fonctions, Kersalaun passait habituellement l'hiver à Rennes, et l'été à sa terre du Cosquer, dans la commune de Combrit, entouré de ses nombreux enfants et petits-enfants. C'est au milieu de cette existence partagée entre l'accomplissement de ses devoirs et la satisfaction de ses affections de famille, que la Révolution vint le surprendre. Ce qui se passa à son arrivée à Quimper au mois d'août 1789 lui prouva combien est inconstante la faveur populaire. On lui faisait un crime d'avoir provoqué la nomination de la commission que le Parlement avait envoyée dans cette ville l'année précédente, et dont nous avons déjà parlé (t. Ier, p. 141-142). Kersalaun et sa famille s'opiniâtrant intempestivement à rester à Quimper, où leur présence était une cause d'agitation, ajoutèrent à la position difficile de ceux qui protégeaient leur retraite et qui ne parvinrent qu'à grand'peine à les soustraire à la colère du peuple. Trois ans plus tard, Kersalaun, décidé à ne pas quitter la France, se réfugia à Paris. Il y vécut d'abord ignoré et tranquille, mais il ne pouvait échapper aux proscriptions de 1793. Arrêté à cette époque, il dut la vie à une circonstance étrange. Interrogé par les agents du comité révolutionnaires sur ses noms et qualités, il répondit qu'il était conseiller au Parlement de Bretagne. Ce titre, inconnu à ces hommes aussi ignorants que féroces, les étonna. « Ecrivez homme de plume » dit le chef de la bande. Ecroué sous ce titre, Kersalaun fut jeté dans la foule des suspects sans importance, et oublié dans la prison dont le 9 thermidor lui ouvrit les portes. Il avait alors quatre-vingts ans. Ce ne fut qu'en 1805 qu'il revint habiter son château de Cosquer, où, fidèle à ses souvenirs, il se plut à réunir sa famille dispersée par l'orage révolutionnaire, tant en France qu'à l'étranger. Vingt-quatre enfants ou petits-enfants entouraient ce patriarche, qui n'avait rien perdu de son intelligence ni de son énergie. Sain de corps et d'esprit, il semblait devoir mourir au moins centenaire, lorsqu'une maladie violente l'emporta en 1810, au Cosquer, à l'âge de quatre-vint-seize ans.

P. L...t.

KERSAUSON (François-Joseph comte de), — dont nous ignorons les lieux et époques de naissance et de décès, mérite une mention pour le zèle et la persévérance qu'il mit à demander aux Etats de Bretagne la canalisation de la province. Donnant de l'extension au projet de l'ingénieur Abeille, qui avait proposé, en 1736, un canal de jonction entre l'Océan et la Manche, en passant par Rennes et Saint-Malo, il démontra, dix ans plus tard, combien il importait d'y rattacher la jonction de la Loire à la Vilaine, et celle de la Vilaine au Blavet. Tel fut le but de son mémoire intitulé : *Mémoire présenté aux Etats de Bretagne, en 1746, pour la construction de trois canaux dans cette province.* Rennes, Vatar, 1748, in-8°. L'impression produite par ce mémoire avait fait espérer un travail prochain. Cet espoir ayant été déçu, l'auteur revint à la charge par la publication du mémoire suivant : *Mémoire présenté aux Etats de Bretagne séans à Nantes*, 1765. Nantes, P. I. Brun, in-8° de 52 p. M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 270), dit que l'auteur de ces mémoires avait aussi écrit sur la langue bretonne.

P. L...t.

KERVÉGAN (Christophe-Clair-Daniel de), — né à Nantes, le 25 décembre 1735, fit ses études à Rennes, et embrassa ensuite, à l'exemple de son père, la carrière commerciale. Son intelligence, ses vues grandes et utiles, ses connaissances variées, mais surtout son désintéressement et sa probité, lui concilièrent bientôt l'estime de ses concitoyens. Après avoir rempli les fonctions de consul et de grand-juge,

dans lesquelles il se montra le protecteur éclairé du commerce nantais, il fut appelé, de 1774 à 1776, à celles d'échevin. Lors des réunions du Tiers-Etat, à Nantes, dans les premiers jours d'avril 1789, il fut un des commissaires chargés de rédiger le cahier des plaintes, doléances et demandes de cet ordre. Nommé maire et colonel de la milice bourgeoise, au mois d'août 1789, il reçut en don de la ville, le 13 octobre suivant, une épée sur laquelle étaient gravées, d'un côté ses armes, de l'autre celles de la ville, et fut réélu, le 10 janvier suivant, par 1,500 suffrages sur 1,510 votants. Quelque flatteuse que fût une telle élection, Kervégan hésitait à accepter, tant la tâche était difficile, même au dévouement le plus absolu; mais des députations des dix-huit sections des électeurs le pressèrent si instamment de déférer au vœu de tous les partis qu'il ne put s'y refuser. Connaissant la médiocrité de sa fortune, les sections avaient demandé qu'un traitement convenable lui fût accordé, et le conseil de la commune l'avait unanimement fixé à 6,000 fr.; mais il fut impossible de le lui faire accepter. Sa mission était difficile, l'anarchie marchait à grands pas. Cette population qui, six semaines auparavant, avait fait de son élection une véritable ovation, n'écoutait plus qu'à grand'peine ses exhortations paternelles, jusque là si efficaces; et impuissant à conjurer l'émeute par la persuasion, il était contraint, dès le 6 mars, de demander à la force les moyens de la prévenir. Son patriotisme et son zèle, loin de faiblir, avaient au contraire grandi. Dès son entrée en fonctions, il s'était occupé d'organiser l'administration départementale et de prévenir la famine qui se faisait déjà sentir; il y parvint en ouvrant une souscription qui, en peu de jours, produisit plus d'un million, et il y contribua par la vente de son argenterie, dont le produit fut consacré à donner du pain aux pauvres. Le conseil de la commune, afin de perpétuer le souvenir d'une administration si dévouée, prit alors une délibération par suite de laquelle le célèbre David vint à Nantes, le 26 mars 1790, et fit aux frais de la ville le portrait de son premier magistrat, « lequel portrait, dit la délibération, sera placé le plus tôt » qu'il sera possible dans la grande salle de » l'Hôtel-de-Ville, avec ceux des autres maires » qui, comme lui, ont mérité de vivre dans la » mémoire de leurs concitoyens, etc. » Lorsque, le 30 novembre 1791, il remit à Giraud-Duplessis les fonctions de maire, qu'il avait refusé d'accepter de nouveau, la garde nationale se fit encore l'interprète de la reconnaissance publique en offrant son buste à la mairie, pour qu'il fût déposé dans la salle des séances du conseil. Pendant la longue crise qui suivit, Kervégan porta la peine de la fermeté qu'il avait montrée dans l'accomplissement de ses devoirs, et de la modération dont il s'était fait une arme pour tempérer les persécutions politiques et religieuses; mais, s'il fut privé de sa liberté, du moins sa vie fut respectée, et quand vinrent des jours meilleurs, il reprit, le 4 mai 1797, la direction des affaires municipales. Lorsqu'il les abandonna, le 22 septembre suivant, il avait déjà réparé bien des malheurs. A la création de la chambre de commerce de Nantes, au mois de janvier 1803, Kervégan en fut nommé membre, puis président, et en 1804 le collége du département le présenta comme second candidat au Sénat. Président du conseil général, la même année, il fut nommé, en 1805 et 1809, député au Corps législatif. Il fut, en 1814, l'un des trois négociants de Nantes auxquels Louis XVIII conféra la décoration de la Légion-d'Honneur. A un âge où le repos lui était commandé, il se fit un devoir de continuer les fonctions d'administrateur des hospices civils, auxquelles il avait été nommé par le préfet, et il fut élu vice-président de la commission administrative dont le maire était président-né. Il ne cessa d'exercer ces fonctions que très-peu de temps avant sa mort, qui eut lieu à Nantes, le 2 octobre 1817.

Kervégan, trois fois maire de Nantes, forme avec Baco et Giraud-Duplessis, le triumvirat municipal dont l'énergique résistance fit échouer ou atténua bien des projets anarchiques. Il employa la grande et juste influence dont il jouissait au triomphe de l'ordre et de la vraie liberté. Aussi sa mémoire est-elle en grande vénération à Nantes, qui lui a témoigné sa reconnaissance en donnant son nom à la rue qu'il habitait dans l'île Feydeau. P. L...t.

KERVÉLÉGAN (Augustin-Bernard-François le **GOAZRE** de), — naquit à Quimper, le 17 septembre 1748. Son père, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de cette ville, appartenait à une très-ancienne et très-honorable famille de Cornouaille.

Une circonstance singulière et touchante signala le baptême d'Augustin : au moment où le prêtre cherchait le parrain et la marraine dans la société brillante qui avait accompagné l'enfant à l'église, deux pauvres se présentèrent. Le père et la mère, au lieu de donner, comme ils l'eussent pu facilement, de grands seigneurs pour protecteurs à leur fils, avaient voulu le confier à la garde sublime de l'indigence et du malheur. L'acte de naissance de Kervélégan constate le fait que je rapporte : *Parrain et marraine*, y est-il dit, *ont été Guyon Féros et Jeanne Fagon, pauvres de cette ville.*

La Providence, en le faisant tenir sur les fonts baptismaux par des mains plébéiennes, marquait ainsi du sceau populaire, dès sa naissance, celui qui devait être un jour l'ami et l'idole du peuple.

L'éducation première du filleul des pauvres fut dirigée dans le même esprit qui avait dicté le choix de ses parrain et marraine. Il fut élevé

au milieu de la population des campagnes, et grandit libre, en plein air, parmi les bois et les collines de Toulgoët, y vivant de la vie d'une de ces fortes races d'hommes chez lesquels, selon l'expression du poète, *la vertu, en quittant la terre, laissa l'empreinte de ses pas.*

Ce système d'éducation, qui valait bien celui que Rousseau allait mettre à la mode, avait pourtant les défauts de ses qualités : il n'opposait pas assez à la liberté de l'enfant son contre-poids nécessaire et légitime, l'autorité. Or, il fallait un frein au caractère indépendant et opiniâtre que le jeune Kervélégan tenait de la race bretonne, et qui se fût trop développé dans la vie rustique. Ses parents le sentirent et lui cherchèrent ce frein dans la discipline sévère du collége. Celui de Quimper fut naturellement choisi. Kervélégan y contracta l'habitude de la règle, mais non le goût de l'étude. Aussi, peu de progrès y marquèrent son séjour. C'est de son voyage à Rennes, où il alla faire ses études de droit, à l'âge de dix-sept ans, que datent ses premiers succès.

Ils furent rapides et brillants. A vingt ans, il était déjà avocat du roi au Présidial de sa ville natale, et, à vingt-sept, investi de la première magistrature de Cornouaille, ayant été promu, par une faveur spéciale, due à son mérite (car il n'avait pas l'âge), à la dignité de sénéchal, puis à celle de maire de Quimper.

La cérémonie de son installation fut, pour le pays, une véritable fête publique. Les autorités civiles et toute la population se rendirent au-devant de lui, à plusieurs lieues de la ville, pour le recevoir et le haranguer. A son entrée dans les murs, il trouva un arc-de-triomphe de feuillage et de fleurs, élevé sur son passage, et de toutes les maisons, pavoisées des couleurs de la Bretagne, pleuvaient sur lui une pluie de bouquets, tandis qu'il s'avançait à travers les rues, au son des instruments de musique nationaux et aux acclamations de la foule. Non contents de cette ovation, décernée à son talent, ses compatriotes voulurent en perpétuer le souvenir, et ils firent imprimer un volume contenant, avec le récit de la cérémonie, les discours en prose et en vers adressés au jeune magistrat (1). Pour lui, modeste et confus, au milieu du plus beau triomphe qu'ait jamais obtenu Breton dans sa ville natale, il n'en fut point ébloui, et n'y vit qu'un motif de plus de dévouement à la patrie.

On rapporte que, le soir de son installation, tandis que toute la ville se livrait à la joie, on vit une ombre se glisser sous la voûte obscure de l'église où il avait été baptisé, et s'y mettre à genoux près d'une tombe. C'était le héros de la journée, qui, se dérobant à l'empressement de ses compatriotes, et aussi bon fils que bon citoyen, venait faire part de ses succès à celui qui, certainement, en eût été le plus fier, si la mort ne l'avait empêché d'en jouir.

Kervélégan remplit les fonctions de sénéchal jusqu'à la suppression de cet office par l'Assemblée constituante.

L'année même de son installation, il fut élu député aux Etats de Bretagne, comme membre de la commission intermédiaire de Cornouaille, et choisi pour faire partie de la grande députation des États auprès du roi. Quatorze ans plus tard, les communes de Cornouaille l'envoyèrent à Paris, dans une circonstance plus importante encore; il s'agissait de demander et d'obtenir la double représentation du tiers aux Etats-Généraux : la Révolution allait naître.

Comme tous les esprits éclairés de son temps, comme les rédacteurs des cahiers, Kervélégan y vit une réforme désirable, et non un bouleversement social : *réformer* et *conserver* la monarchie, telle était pour lui et pour tous les bons citoyens la formule de ce qu'il y avait à faire; il voulait une évolution, mais non une révolution.

Il développa à cet égard, sous une forme railleuse et passionnée, les idées en circulation dans une lettre à Bertrand de Molleville (1), puis dans un opuscule intitulé : *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes*, qui eut un grand succès, et lui ouvrit les portes de l'Assemblée nationale.

Mais, au premier moment, enivré par l'esprit nouveau, entraîné par l'ardeur des changements, à la suite des meilleurs citoyens, il ne s'aperçut pas plus qu'eux qu'il est difficile d'être réformateur et conservateur à la fois, dans une égale et parfaite mesure; qu'il est périlleux de porter la main sur un vieil édifice politique, même ruiné par ses propres excès, et que l'amour sacré de la patrie, du peuple et de la liberté, l'horreur des abus et la soif du bien public, sont trop souvent l'écueil éclatant du bonheur des hommes généreux que leur grand cœur pousse en avant.

Quand l'arrestation du roi à Varennes vint lui ouvrir les yeux et le faire songer au péril de la monarchie, il abandonna aux Jacobins le club breton, dont il avait été membre, et mettant désormais toute son énergie au service du parti constitutionnel, il essaya, comme on disait alors, *d'enrayer le char révolutionnaire*; mais, renversé dans la lutte, le char lui passa sur le corps, et il faillit devenir une victime de plus du nouveau Saturne qui dévorait ses enfants.

Son vote *contre* la mort du malheureux Louis XVI, qu'il eût voulu sauver; son attachement aux Girondins; le courage avec lequel il dénonça, le premier, la feuille incendiaire de Marat,

(1) *Lettre de M. l'abbé P... sur l'arrivée de M. Le Goazre de Kervélégan à Quimper, et sur son installation en la place de sénéchal au Présidial de la même ville, le 31 août 1774.*

(1) Voir la *Biographie bretonne*, t. Ier, p. 142.

du haut de la tribune; son opposition à l'odieuse commune de Paris, qu'il fut chargé de contenir avec douze de ses collègues; tous ces titres, plus ou moins honorables, dont un seul eût suffi pour le perdre, le firent arrêter par le parti de la Montagne. S'il vint à bout de s'échapper, on peut dire que ce fut par une espèce de miracle.

Deux gendarmes étaient chargés de le garder à vue dans son appartement, à Paris, rue des Saints-Pères, n° 1225. Leur surveillance, poussée à l'excès, l'impatientant, et ayant un jour saisi, avec sa force herculéenne, et suspendu l'un d'eux à la fenêtre de sa chambre située à un troisième étage, avec menace de le précipiter à la première vexation, ils lui promirent de se relâcher un peu de leur rigueur, pourvu qu'il leur jurât de ne point tenter de s'évader.

» — Foi de Kervélégan! je le jure, répondit » le député breton, avec son serment habituel, » ou du moins je vous donne ma parole que, si » je me sauve, je vous en préviendrai. »

Il était trop loyal pour ne pas tenir parole; aussi, un matin que ses deux gardiens déjeûnaient : « Citoyens, leur dit-il, la main sur la clé de la porte, et déjà un pied hors de la chambre, je vous ai promis de vous prévenir quand je me sauverais; adieu! » et donnant un double tour de clé à la serrure, il descendit gravement l'escalier et monta dans un cabriolet qui stationnait dans la rue.

Sa fille Lise, âgée seulement de quinze ans, depuis mariée à l'héroïque colonel Pascal, mort à Lutzen, l'y attendait : « Vingt louis de gui» des, cria-t-elle au cocher, et au galop! »

Mais, à la barrière de Passy, le peuple arrêta la voiture; il voulut forcer Kervélégan à mettre pied à terre pour avoir à s'expliquer devant la municipalité; et, sans sa médaille de représentant, sans la présence d'esprit surtout de sa fille, dont la parole chaleureuse, la dignité et la beauté remarquables en imposèrent à la foule, il eût été perdu.

Son voyage jusque dans le Finistère a été raconté dans la *Biographie bretonne* (t. Ier, p. 477-478) par une plume habile, qui a rapporté en même temps de quelle manière un de ses collègues, qui l'accompagnait, fut arrêté et jeté en prison, par suite d'une imprudence fatale.

Arrivé à Quimper, mis hors la loi, et condamné à être guillotiné, *comme émigré* (ce serait à n'y pas croire si le jugement n'existait pas), Kervélégan alla demander un asile aux bois où il avait passé son enfance.

Le moulin d'un brave paysan de Toulgoet, son fermier; la chaumière d'un autre, nommé Lozac'hmeur, de la même paroisse; le costume breton qu'il adopta pour se mieux cacher, et la discrétion des habitants de Pennarz, qui l'aimaient comme un frère, le mirent à l'abri des atteintes des terroristes.

Grâce à lui, ceux des Girondins dont il favorisa l'évasion, Duchâtel, Salles, Cuny, Girey-Dupré et Bois-Guyon (les deux derniers poètes et auteurs du chant fameux *Veillons au salut de l'Empire*), trouvèrent un asile sûr dans les mêmes bois qui le protégeaient. C'est aussi là que le célèbre Louvet et la belle Lodoïska lui durent d'être recueillis et cachés par le dévouement populaire.

Un dernier Girondin, assez faible ou assez niais pour croire à un pardon qu'il ne put obtenir, quoiqu'il eut lâchement dénoncé Kervélégan comme l'auteur de l'évasion de leurs amis communs, avait fait de vains efforts pour l'engager à quitter la France; mais Kervélégan resta sourd à des sollicitations dont il devinait le but intéressé, et il répondit fièrement : « Tant qu'on a à la main un fusil à deux coups, des pistolets à sa ceinture et un sabre au côté, on ne quitte pas son pays. »

Toutefois, il ne put se soustraire à la spoliation : tous ses biens furent confisqués, ses meubles jetés dans la rue et vendus à l'enchère; et sa malheureuse femme et ses cinq enfants, traînés de prison en prison, ne durent d'échapper à une ruine complète qu'à l'obligeance de quelques amis.

Dix mois après son évasion, la révolution du 9 thermidor le rendit à la vie publique, et ses collègues, pour le dédommager de ce qu'il venait de souffrir, le nommèrent membre du comité de sûreté générale.

Sa conduite héroïque dans l'insurrection du 1er prairial an III (20 mai 1795) justifia leur choix; elle suffirait pour lui assurer une belle page dans l'histoire. Ce fut lui, on le sait, qui, l'épée à la main, à la tête de neuf cents Bretons, mandés par ses ordres à Paris, fit lever le siége aux factieux qui tenaient opprimée la représentation nationale; et en délivrant Boissy d'Anglas, il partagea la gloire de cet illustre président.

A onze heures du matin, peu d'instants avant la délivrance de l'Assemblée, il écrivait à la hâte à son frère : « On cherche à organiser le pillage; la chaleur est grande, par conséquent la fermentation; car si le pain manque, le vin est abondant. »

A onze heures et demie :

« On force les portes des boulangers; les femmes, que l'on met toujours, comme chacun sait, à la tête de ces mouvements, s'opposent à la distribution du pain, et entraînent les hommes dans le torrent qui nous submerge. »

En *post-scriptum* : « La révolte continue à prendre un caractère plus grave. J'espère que la Convention, où nous nous rendons plusieurs membres du comité, va se prononcer énergiquement; mais elle ne fut jamais plus exposée. »

Le sang de Kervélégan coula dans ce jour mémorable, et rougit le parquet du palais législatif; et cependant son extrême modestie lui ferma toujours la bouche toutes les fois qu'on

l'interrogea sur cette action courageuse. Taciturne et froid à l'égard des personnes indifférentes, autant qu'expansif dans la vie privée, il ne parlait jamais de lui, ni du 1er prairial, que pour répondre à ses enfants; encore cherchait-il en quelque sorte à diminuer son mérite, car il ajoutait avec une candeur charmante, et en faisant allusion à la timidité de parole qui l'a toujours éloigné de la tribune : « Mes enfants, » le courage militaire est plus facile que le cou- » rage civil. »

A dater de cette époque, Kervélégan fut successivement membre du Conseil des Anciens, où il prit place au bureau comme secrétaire, puis du Conseil des Cinq-Cents, et enfin du Corps législatif, dans lequel il entra en décembre 1799, pour y rester pendant toute la durée du gouvernement impérial et la première année de la Restauration.

Le 20 mars 1815, époque où cette Assemblée prit le nom de chambre des députés, il se retira de la vie publique et revint habiter le manoir de son enfance, ne conservant de tous ses titres que celui de maire de sa petite commune et l'estime des personnes qui le connaissaient. Quant à sa fortune, qui était considérable sous l'ancien régime, grâce à son mariage avec une riche héritière de l'Ile-de-France, Mlle Bétac, dont les revenus s'élevaient à 40,000 fr., une partie lui fut enlevée par la Révolution; l'autre par un grand seigneur de la cour. Cet homme, à l'honorable famille duquel je n'infligerai pas le châtiment de le nommer, avait pu, pendant les premiers troubles révolutionnaires, sauver sa tête de l'échafaud, à la faveur d'un faux passeport obtenu par Kervélégan, et s'était enfui à l'Ile-de-France, où il trouva moyen de s'approprier la fortune de celui qui lui avait sauvé la vie. Ainsi, tout se réunissait contre le généreux Breton, tout, jusqu'à ses propres bienfaits!

D'un désintéressement sans bornes, il ne chercha pas à refaire sa fortune ruinée, quoique rien ne lui eût été plus facile dans les hautes positions qu'il occupa. On peut dire, en effet, qu'il *battit monnaie*, car sa probité à toute épreuve l'avait fait choisir comme un des trois dépositaires de la planche aux assignats.

A l'époque où il tenait ainsi dans ses mains la fortune publique, une aventure lui arriva qui peint au vif le désintéressement dont je viens de parler.

Il y avait, sur je ne sais quelle place de Paris, un terrain à concéder, et tous les limonadiers de la Capitale le convoitaient comme sans pareil pour l'emplacement d'un café. L'un d'eux se présente chez le député breton, de qui dépendait la concession, et, après lui avoir exposé sa requête, lui fait adroitement entendre, en le quittant, qu'il y aura pour lui un *pot-de-vin* de 300,000 fr. — De combien? demanda Kervélégan, feignant d'avoir mal compris. — De 300,000 fr., répéta le solliciteur d'un air triomphant. — « Ah! ah! s'écria le Breton; et tu crois, misérable, que je vais te vendre mon honneur pour de l'argent! » Et ajoutant à la parole un geste intraduisible, il envoya rouler, du haut de l'escalier en bas, le limonadier déconfit.

Plus tard, il eût pu obtenir de l'Empereur un riche traitement. Mme de Beauharnais, avec laquelle il était très-lié, ne le lui cacha pas. Napoléon n'y mettait qu'une seule condition, que Kervélégan lui fît une visite. Ce dernier refusa toujours opiniâtrement, si bien que l'Empereur, qui, comme tous les despotes, et même les plus illustres, aimait peu qu'on lui résistât, finit par dire : « Il n'aura jamais rien de moi; c'est un vieil entêté! »

Il eût mieux dit : C'est un Breton!

A cette noble fierté, Kervélégan joignait une grandeur d'âme incomparable.

Il attendait dans l'antichambre de Fouché, son ancien collègue à la Convention, ayant à lui demander la grâce d'un de ces nombreux émigrés rentrés, condamnés à mort, dont il avait déjà sauvé plusieurs, quand il aperçut, dans l'embrâsure de la fenêtre, et lui tournant le dos, comme pour n'être pas reconnu, son ennemi personnel, le seul qu'il eût au monde. Allant droit à cet homme : — « Garde-toi bien de parler à Fouché, lui dit-il à voix basse; tu te perdrais. Il n'y a que moi qui puisse te sauver. » — Un moment après, Kervélégan était dans le cabinet de Fouché. — Ah! c'est encore toi, Kervélégan, et sans doute encore pour m'importuner en faveur de ces chiens d'aristocrates, dont tu t'es constitué l'avocat. — Précisément. — Et pourrait-on savoir qui tu honores cette fois de ta protection? — Je veux que tu raies un tel de la liste. — Impossible! s'écria Fouché. — Tu le raieras, reprit le Breton, avec un imperturbable sang-froid. — Je te dis que c'est de toute impossibilité, répéta le ministre. — Et moi je te dis que tu le feras, continua Kervélégan. — Ah çà! tu y tiens donc beaucoup? C'est donc ton parent? ton ami? — Ni l'un ni l'autre; il a voulu m'assassiner! — Et, en effet, désarmé et proscrit, Kervélégan avait reçu de celui dont il implorait la grâce un coup de fusil presque à bout portant.

Fouché, plein d'admiration, prit la plume et raya le nom de l'assassin.

Plutarque eût aimé à raconter des faits pareils de ses grands hommes.

Quand, retiré de la lutte, sans pension, sans traitement, réduit à 1,500 fr. de rentes, à peu près, avec cinq enfants et quatre petits-enfants à nourrir, Kervélégan se rappelait de telles actions, il devait, à leur souvenir, se consoler de ses revers.

Par une chance bien rare, surtout en des temps de révolution, il conserva tous ses amis.

même ceux qui marchaient sous d'autres drapeaux que le sien. A ces derniers, il disait souvent : « Il n'y a pas de révolution en amitié. »

La reconnaissance en augmenta le nombre. La famille de M. Lozach, l'honorable vice-président du tribunal de Quimper, marié à une petite-fille de Kervélégan, doit avoir conservé une tabatière offerte par MM. de Guernisac, où les deux frères, qu'il sauva de l'échafaud, avaient fait peindre un bon vieillard tendant la main à deux jeunes gens qui se noient.

Kervélégan poussait lui-même la *mémoire du cœur* jusqu'à l'abnégation. Tout réduit qu'il était au strict nécessaire, il fit remise au meûnier qui l'avait caché d'une rente annuelle qu'on lui devait, et il partageait son existence patriarcale entre ses enfants et les pauvres de sa paroisse, qu'il allait visiter dans leurs maladies, et auxquels il donnait des soins et des remèdes.

Sa charité pour eux était celle d'un chrétien. Dans l'affreuse famine de 1817, une bande de mendiants affamés se présenta à la porte du manoir de Toulgoet. La famille, réunie à table, n'avait pour tout repas qu'une bouillie d'avoine. — « Mes amis, leur dit Kervélégan, leur montrant le bassin fumant, je n'ai pas autre chose à vous offrir, mais ce sera de bon cœur; voici des écuelles et des cuillers; prenez votre part. »

Le sublime vieillard se rappelait-il que deux pauvres l'avaient tenu sur les fonts du baptême? Les pauvres prièrent Dieu pour lui, et Dieu les exauça.

Beaucoup de notes manuscrites et quelques lettres à lui adressées par de pieux et nobles cœurs, bien capables de le comprendre, témoignent des combats que la foi, long-temps obscurcie, mais jamais éteinte en son âme, lui fit subir aux derniers jours. Parmi ces lettres, il en est une si remarquable que je ne puis résister au désir de la citer; elle est de Mlle du Boisberthelot, âme grande et chevaleresque, bien faite pour trouver de l'écho dans celle de Kervélégan :

« Quimperlé, le 19 novembre 1824.

» Votre cœur est droit, il ne craindra pas de regarder la vérité en face; et j'ai pris la liberté de vous adresser, par une occasion sûre, mais qui ne m'a pas donné le temps de vous écrire, le second volume de l'*Essai (sur l'Indifférence en matière de Religion*, de M. l'abbé de Lamennais) et la *Défense de l'auteur*. Vous avez trop d'esprit pour ne pas comprendre M. de Lamennais, et trop de bonne foi pour lui faire dire, comme cela est arrivé, précisément le contraire de ce qu'il dit. Tout, dans l'*Essai*, entraîne, persuade, convertit. Mais que répondre au huitième chapitre du premier volume? Peut-on être indifférent entre Genève et Rome, et n'avons-nous aucun intérêt à nous assurer de quel côté se trouve la vérité? Vous la découvrirez, mon cher Monsieur de Kervélégan, cette vérité si belle, si importante, j'en ai la douce confiance; Dieu daignera, je l'espère, exaucer nos prières; oui, Mmes de Saint-Allouarn, de Penfentenyo et moi vous aimons, non de cette amitié fugitive qui s'en va avec les années et les intérêts, et dont se plaignait un des plus beaux génies de la France, mais de ce sentiment qui survit à la mort. Nous désirons retrouver dans le sein de Dieu celui qui a séché tant de larmes. Décidément, je vous y donne rendez-vous; je veux absolument vous connaître, et vous ne me paraissez pas disposé à venir à Quimperlé, ce qui me fâche beaucoup. Avec quelle sensibilité vous remercierais-je de vive voix de vos services du temps passé, et du touchant et flatteur hommage que vous rendez à la mémoire de mon bon père? Ah! si mon zèle vous paraît indiscret, cherchez-en bien vite la justification au chapitre *reconnaissance;* vous ne devez pas aimer les ingrats.

»J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

» *Votre très-humble servante*.

»Alex. du Boisberthelot. »

Comment résister à de si tendres et si pressantes sollicitations? Plus heureux que dans la lutte des partis, Kervélégan sortit vainqueur de ce combat contre lui-même, et couronna par une fin chrétienne une vie digne de l'antiquité. Le saint prêtre qui reçut sa longue confidence sortit de sa chambre ému jusqu'aux larmes.

Kervélégan survécut peu à ce grand acte de courage, qui lui coûta peut-être plus que toutes les actions énergiques de son orageuse carrière; mais aussi il lui assura une gloire encore plus durable. Il mourut, âgé de soixante-dix-sept ans, au manoir de Toulgoet, le 24 février 1825, pleuré par une famille qui l'adorait, par de nombreux amis de toutes les opinions, mais surtout par les malheureux. Sa tombe s'élève, sous un grand if, dans le cimetière de Pennarz, au sommet du promontoire qui domine Quimper au couchant: une croix de pierre étend sur elle ses deux bras, comme pour la bénir. On y lit ces mots de l'Ecriture :

Justitia! Justitia! in æternum lex tua veritas!

L'histoire dira de lui avec un de ses collègues : « C'était la loyauté, l'héroïsme et le dé» vouement incarnés; c'était un Breton, enfin : » pendant que nous délibérions, lui méditait, » en face de la guillotine, sur les moyens de » nous sauver! »

Th. H. V.

KERVERSEAU (François-Marie **PÉRICHOU** de), — né le 13 juin 1757 à Plouguiel (Côtes-du-Nord), entra comme volontaire dans les dragons nationaux de Lorient, le 20 avril 1791, et fut fait lieutenant au 15e régiment de chasseurs à cheval, le 17 avril 1793. Impliqué, comme fédéraliste, dans le procès des quatre-vingt-quatorze Nantais traduits, au mois de fructidor an II, devant le tribunal révolution-

naire de Paris, sur la dénonciation du comité révolutionnaire de Nantes, il fut acquitté, aucune charge n'ayant été produite contre lui. Rentré à son corps, il fut nommé, le 3 prairial an III, capitaine, puis aide-de-camp du général Canclaux. Mis à la disposition du ministre de la marine, le 13 pluviôse an IV, il fut nommé chef d'escadron, le 20 du même mois, et promu, le 3 prairial de cette année, adjudant-général aux Iles-sous-le-Vent. Elevé, le 28 floréal an V, au grade de général de brigade à Saint-Domingue, il fit un séjour de plus de trois ans dans cette colonie. Rentré en France, le 22 vendémiaire an X, il fut remis à la disposition du ministre de la guerre, puis renvoyé à Saint-Domingue, le 17 du mois suivant, sous les ordres du général Leclerc. Aussitôt après le débarquement de l'armée expéditionnaire, il fut dirigé sur Santo-Domingo, qu'il tint assiégée pendant plusieurs jours par terre et par mer, et dont la prise, effectuée le 2 ventôse an X, amena la soumission de la partie espagnole de l'île. Revenu en France au mois de thermidor an XII, et nommé préfet colonial de la Guadeloupe, le 19 pluviôse suivant, il eut une bonne part dans les services que le capitaine-général Ernouf rendit à cette colonie pendant son administration. Tous deux réussirent à substituer l'ordre à l'anarchie, et à remettre en vigueur l'industrie et le commerce. La colonie était dans l'état le plus florissant, lorsque, attaquée sur trois points par les Anglais, elle fut réduite à capituler, le 6 février 1810. Conduit en Angleterre comme prisonnier de guerre, Kerverseau ne rentra en France qu'au mois de mai 1814. Nommé commandant de place à Besançon, le 31 août de cette année, il resta en disponibilité jusqu'à son admission à la retraite, le 1er août suivant. Kerverseau, qui avait été fait chevalier de la Légion-d'Honneur le 9 novembre 1806, et chevalier de Saint-Louis le 10 décembre 1814, avait été nommé membre du grand conseil de l'hôtel des Invalides, à Paris, où il est mort, le 22 février 1825. P. L. .t.

KERVILLARS (Jean-Marie de), — jésuite, né à Vannes en 1668, professa les humanités à Nevers et à Bourges. Après un séjour de trois ans à la Martinique, où l'avait conduit le désir de voyager, il revint en France, travailla quelque temps aux Mémoires de Trévoux et mourut à Paris, le 3 mars 1745. On a de lui les traductions suivantes : I. *Elégies d'Ovide pendant son exil, vulgairement appelées les* Pontiques, *traduites en français, avec des remarques critiques et historiques* (*texte en regard*). Paris, D'houry fils, 1725, in-12. — Nouv. édit., Paris, D'houry, 1738, in-8°, ou Paris, J. Barbou, 1756, in-12. Ce volume a toujours été réimprimé avec le suivant, qui forme le second de l'édition. II. *Les Elégies d'Ovides écrites pendant son exil* (*en cinq livres, vulgairement connues sous le nom de* Tristes), *traduites du latin en français, et enrichies de notes critiques et historiques, avec le texte.* Paris, D'houry fils, 1724, in-12, ou 1738, in-8°, ou Paris, J. Barbou, 1756, in-12. — Réimp. en très-grande partie dans le volume intitulé : *Choix de fables extraites des Fastes d'Ovide, lat.-franç., nouv. édit.* Paris, Aug. Delalain, 1815, in-12. III. *Recueil de fables choisies, extraites des Fastes d'Ovide, traduites en français, le latin à côté, avec des notes sur chaque fable, et la* Consolation a l'impératrice Livie sur la mort de Drusus. Paris, D'houry, 1742, in-8°. — Autre édit. sous le titre de : « *Fables choisies.* » Paris, Nyon, 1780, in-12. Réimp. aussi en partie dans le *Choix de fables*, etc. Paris, Aug. Delalain, 1815, in-12. Les caractères dominants de ces diverses traductions sont l'exactitude et l'élégance. Le traducteur s'est attaché à reproduire, avec une fidélité scrupuleuse, l'esprit de l'auteur original, « celui des poètes latins, dit-il lui-même (*Préface de la traduction des Tristes*), qui pense » le plus à la manière française. On dirait pres- » que qu'il est né parmi nous. Ce tour fin, mais » naïf et gracieux, qu'il sait donner à ses pen- » sées, ces mouvements tendres et délicats qui » animent tous ses sentiments, sont tout-à-fait » dans le goût de la nation. » Néanmoins, le désir d'être fidèle quand même a donné lieu de reprocher avec raison au traducteur des affectations de style et des longueurs qui parfois donnent à son travail la couleur d'une paraphrase. Ces défauts sont moins sensibles dans ses *Extraits des Fastes*, dont il est à regretter qu'il n'ait pas traduit la totalité. Ses notes et ses remarques sont d'un critique judicieux.

P. L...t.

L

LA BARONNAIS (Colas de). — Six frères de ce nom, nés soit à Saint-Malo, soit à Saint-Enogat, et faisant partie des dix-neuf enfants issus du mariage de François-Pierre Collas de la Baronnais et de Renée-Yvonne de Kergu, portèrent les armes pendant nos discordes civiles.

Armand-Fidèle, né au mois de décembre 1765, fut le premier émigré qu'emporta le canon de Thionville, en 1792.

Malo Collas de la Baronnais, né en 1769, entra comme garde du pavillon dans la marine, le 1er juillet 1780, et prit à la guerre de l'indépendance américaine une part honorable qui

lui valut d'être nommé lieutenant de vaisseau, le 1er mai 1786. Lorsque souffla l'ouragan de 1789, il forma, de concert avec M. Busnel, sur le littoral de Saint-Malo, au cap Fréhel, la division dite de Dinan, qui confinait à celle du Clos-Poulet, à celle de la Rance (dite aussi de Guenroc et de Saint-Méen), et à celle de l'Arguenon. Une des premières affaires qu'elle eut à soutenir eut lieu dans le bourg de Saint-Briac, où M. Busnel se fit jour au milieu des républicains pour délivrer un prêtre exposé aux décharges de plusieurs soldats. M. Busnel fit des prodiges de valeur, mais il tomba grièvement blessé, et fut réduit à se traîner, à la faveur de la nuit, dans une douve où il resta près de vingt-quatre heures dans la neige. Une pauvre femme, l'ayant trouvé presque expirant, le chargea sur ses épaules, et le porta chez elle, au bourg de Saint-Briac, où elle le soigna de son mieux. Informé de la situation de son compagnon, La Baronnais, secondé par ses frères et par M. de la Reignerais, enleva M. Busnel de la maison qui lui servait d'asile, ce qui était d'autant plus périlleux qu'elle était contiguë à un corps-de-garde établi par les républicains. Transporté à Dinard, où il guérit de ses blessures, M. Busnel resta encore quelques mois dans cet arrondissement; mais la division s'étant renforcée, il en détacha une partie avec laquelle il forma le noyau d'une nouvelle division qui se porta sur les limites du Morbihan, et laissa le commandement de celle de Dinan à Malo de la Baronnais, qui s'occupa de la maintenir, de la discipliner et de la former au maniement des armes. Au moyen des intelligences qu'il entretenait à l'intérieur et à l'étranger, activement secondé d'ailleurs par les principaux officiers et chefs de correspondance de sa division, MM. Thomas de la Reignerais, Gouyon de Vaurouault, les deux frères Gouyon de Saint-Loyal (l'aîné, *Mériadec*, après avoir été pris et s'être échappé de la Tour-le-Bat de Rennes, fut massacré plus tard à la ferme de la Bonne-Eglise, en Pluduno); Lemoinne; Brion, dit *Charlemagne*; Aubert, dit la *Bonne-Ame*; le Seichère, dit *Sans-Rémission*, etc., il détermina les lieux d'attaque, d'embarquement et de débarquement les plus propres au succès de ses opérations. Les principales rencontres de sa division furent celles qui eurent lieu à Saint-Cast; au port de Rieux; à la Hunaudaye par quatre fois différentes; à la caserne de Matignon; au pont de Saint-Guitas; à la Barre, en Saint-Potan (où Bois-Hardy commandait en personne); à Saint-Symphorien; sur la lande de Pléven; au bourg de Ploubalay; à la Villerosé et au Bourg-Bonnier, dans la même commune; à la Ville-ès-Meniers, près du bois de Pontual; à Tréla; à Trémaudan, près Jugon (pour la délivrance de M. de Magny); au bois de la Motte, en Trigavou; au bourg de Corseul, etc. Dans plusieurs de ces affaires, où son chef la commandait lui-même, la division de Dinan obtint l'avantage; mais, pressée par des adversaires braves, bien approvisionnés et s'appuyant sur les villes, elle était déjà bien affaiblie lorsqu'eurent lieu, au mois de mars 1795, les conférences de la Mabilais, auxquelles Malo de la Baronnais fut député avec Cormatin, comme l'un des représentants des Côtes-du-Nord. Mais, se rangeant bientôt à l'avis de Cadoudal, dont la conduite équivoque de Cormatin éveillait les soupçons, il déserta ces conférences dès les premiers jours d'avril, et, après être allé s'entendre avec les chefs de l'armée vendéenne sur la conduite à tenir en présence des éventualités qui s'annonçaient, il revint à Saint-Enogat. Il y était à peine arrivé qu'on se mit à traquer ses partisans. Lui-même et trois de ses frères auraient été arrêtés sans le dévouement de Mme de Virel, accourue de nuit à la Baronnais, pour les prévenir de l'ordre donné à un détachement de les saisir, ordre à l'exécution duquel ils purent ainsi se dérober. Ce fut alors que Malo concerta avec le chevalier de la Vieuville un coup de main dont le succès, entraînant la prise de Saint-Malo et de Châteauneuf, aurait permis aux émigrés, réunis à Jersey, de débarquer aussitôt. Appuyés à la Rance, avec la mer derrière eux et pour eux, ils auraient eu désormais une base puissante d'opérations. L'indiscrétion ou la trahison firent échouer ce projet, dont l'exécution était fixée à la nuit du 9 au 10 juillet 1795. Des arrestations eurent lieu, comme nous l'apprend la lettre suivante de l'administration de Saint-Malo, adressée au comité de salut public, et insérée, t. V, p. 349-350 de l'ouvrage de Savary, intitulé : *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française*. « Le nommé Delbard a été arrêté à Dinan; il » avoue avoir été sollicité d'entrer dans la cons- » piration de Saint-Malo. D'après les renseigne- » ments qu'il a donnés, l'administration a fait » arrêter la famille *Collas la Baronnais*, rési- » dant en la commune d'Enogat, à une lieue » de Saint-Malo, dont cinq garçons sont sous- » chefs de chouans ou émigrés. On sait que » c'est un *Baronnais*, sous le nom de *Rodolphe*, » qui était chef des conjurés contre Saint-Malo. » Delbard, après s'être échappé de Saint-Malo, » fut bien accueilli de cette famille, qui le fit » conduire à *Rodolphe*. — Delbard est un ma- » rin dans la force de l'âge, prêt à sacrifier sa » vie pour réparer une erreur : il a déjà rendu » des services, et il promet d'en rendre de plus » grands encore. Le parti des chouans dans les » districts n'a d'existence que par la facilité des » débarquements sur nos côtes. Delbard a ré- » pété plusieurs fois qu'il parviendrait à rompre » ces communications. Une patrouille vient » d'arrêter et conduire à Dinan trois fameux » chouans : *Sans-Peur*, *Nantais* ou *la Bonté*, » et *Montauciel*. On ajoute que *Baronnais*, dit » *Rodolphe*, a licencié momentanément sa bande

» de chouans; en conséquence, un autre *Baronnais*, surnommé *Cortez*, ainsi qu'un autre chef, nommé *Masson* ou *Gaston*, ont dû partir pour l'Angleterre. »

Quelques jours après, nous dit M. Th. Muret (*Hist. des Guerres de l'Ouest*, t. IV, p. 278), Malo de la Baronnais se trouvait au bourg du Plessis-Balisson quand il fut averti de l'approche d'une colonne mobile. Il se trompa de chemin, et au lieu d'éviter les républicains, il alla se jeter au milieu d'eux. Il avait la vue très-basse, et ne les aperçut que trop tard. Alors il s'élança, tête baissée, à travers leurs rangs; il se fraya passage les armes à la main, et probablement il fût sorti de ce péril, sans une balle qui lui cassa la cuisse. Il tomba dans le cimetière; en cet état, il opposa encore une résistance désespérée avant de périr.

Victor Collas de la Baronnais, né le 13 décembre 1764 à la Baronnais, remplaça son frère Malo dans le commandement de la division de Dinan. Elevé à l'école royale militaire, il avait fait ses premières armes au siége de Gibraltar, où il s'était bravement conduit. Officier d'infanterie dans le régiment d'Artois quand éclata la Révolution, il émigra, servit dans l'armée de Condé, fut incorporé dans les cadres du régiment du Dresnay, et rejoignit, vers l'époque de l'affaire de Quibéron, la division de son frère, déjà bien affaiblie, comme nous l'avons vu, et qui ne tarda pas à se disperser, bien qu'elle se fût renforcée de celle de l'Arguenon, commandée par M. de Gouyon Saint-Loyal, dit *Saladin*. Victor Collas de la Baronnais est mort frappé d'apoplexie à Saint-Servan, le Vendredi-Saint de 1835, au moment où on venait lui demander ses ordres pour l'enterrement de sa belle-sœur, Mlle Lepoitevin de la Villenoël.

Des trois autres frères La Baronnais, l'un, René-Thomas, mourut dès le commencement de la guerre au château du Vaurouault; un autre, Maurice, dit la *Chique*, servit comme capitaine dans la division de ses frères; un troisième, Louis, dit la *Verdure*, fut major de cette division. Il avait été élevé chez les Bénédictins de Pont-Levoy, et, après de brillantes études à l'école militaire, il avait été admis, comme officier, dans les chasseurs des Cévennes. Il émigra, rentra en Bretagne, et servit après le désastre de Quibéron dans la division de Dinan. Sous l'Empire, il habita Châteaubriant, où il épousa la sœur du brave Gesril du Papeu. A la Restauration, il fut nommé maire de Lamballe et membre du conseil général des Côtes-du-Nord. Sa capacité, comme administrateur, lui avait fait acquérir dans le pays une grande et juste influence. Depuis la Révolution de juillet, il s'occupa presque exclusivement d'agriculture. Ses connaissances étendues en cette matière lui fournirent bien souvent les moyens de faire aux journaux de l'arrondissement des communications d'un grand intérêt. Il est mort subitement, à sa terre du Bignon, près Lamballe, le 12 septembre 1846. P. L...t.

LA BÉDOYÈRE (Marguerite-Hugues-Charles-Marie **HUCHET** de), — fils de M. de La Bédoyère, procureur-général au Parlement de Bretagne, et de dame Marie-Anne-Guyonne Danycan, naquit et fut ondoyé le 4 janvier 1709 à Rennes, où il fut baptisé le 22 juin 1718. Il était reçu, depuis cinq ans, avocat au Parlement de Paris, lorsque, le 21 janvier 1744, il épousa, malgré ses parents, la belle Agathe Sticotti, née à Paris, le 23 novembre 1722, et fille de Fabio Sticotti, ancien officier, issu d'une famille noble du Frioul, mais que des revers de fortune avaient obligé; vers 1728, alors qu'il était parvenu à sa cinquante-deuxième année, de s'engager, comme acteur, au Théâtre-Italien, où il fit, dit-on, représenter plusieurs pièces de sa composition. Soit penchant naturel, soit nécessité, Agathe embrassa la profession de son père. Ni les supplications de La Bédoyère, ni l'intervention du vertueux fils du Régent, qui avait approuvé et favorisé son mariage, ne purent fléchir ses parents; ils en poursuivirent opiniâtrement la cassation, qu'ils obtinrent après une longue procédure, dans le cours de laquelle La Bédoyère publia plusieurs mémoires écrits avec chaleur, qu'on trouve dans le recueil publié en 1745, et réédité sous ce titre : *Recueil de toutes les pièces du procès d'entre M. et Mme de La Bédoyère, M. de La Bédoyère, leur fils, Agathe Sticotti*, etc., nouvelle édition, 1751, in-12. On lui doit aussi l'*Indolente*, comédie en trois actes et en vers, qu'il fit représenter, en 1745, aux Italiens. La Bédoyère, qui ne recouvra jamais qu'une très-faible partie de l'héritage paternel, eut du moins pour consolation le bonheur que lui procura sa femme, qu'on s'accorde à dire avoir été, toute sa vie, un modèle de bonté, de douceur et de résignation. La mort de son mari, arrivée à Rennes en 1786, lui causa un tel chagrin, qu'elle ne put lui survivre plus de quinze jours. On a remarqué, comme une chose qui a quelque droit de surprendre, que La Bédoyère, poursuivi et déshérité par sa famille, à cause de sa mésalliance, La Bédoyère, qui avait résisté avec tant d'énergie à l'autorité paternelle, fit, à son tour, casser le mariage que son fils avait contracté sans son aveu. Les malheurs de La Bédoyère et de sa femme ont fourni au larmoyant Baculard d'Arnaud le sujet d'une rapsodie romanesque, qu'il a publiée, pour la première fois, en 1745, à La Haye, en 1 vol. in-12, et à laquelle, lors de ses nombreuses réimpressions, il a fait des additions qui ont porté à quatre volumes celle qui suit : *Les Époux malheureux, ou Histoire de M. et de Mme de La Bédoyère, écrite par un ami*. Avignon, 1792, 4 vol. in-12. P. L...t.

LA BIGOTIÈRE, sieur de **PERCHAMBAULT** (René), — naquit à Angers, en 1637. Son père, Gui La Bigotière, conseiller au présidial de cette ville, était un des hommes de sa province les plus distingués par leur savoir; il fut l'un des fondateurs de l'Académie d'Angers. Après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique et mourut dans un âge avancé. On sait que, d'après l'édit de création du Parlement de Bretagne, qui eut pour effet de naturaliser de nouvelles familles dans notre province, la moitié des membres de la compagnie devait être d'origine étrangère, et que les Angevins, dont la cité possédait une Université florissante, profitèrent avec tant d'empressement de cette disposition conseillée par la politique des ministres de Henri II, que les charges réservées aux extrà-provinciaires étaient appelées les charges angevines. René La Bigotière en ayant acheté une, fut admis, le 4 septembre 1665, comme conseiller au Parlement de Bretagne, dont il devint président aux enquêtes le 21 août 1681.

La Bigotière se distingua par tous les genres de mérite qui peuvent recommander le magistrat. Versé dans la jurisprudence et initié par ses études, ainsi que par une longue et judicieuse pratique des affaires, au droit coutumier de la Bretagne, il entreprit de l'éclaircir par divers écrits qui lui assignent un des premiers rangs parmi les interprètes de notre législation municipale. Ces ouvrages sont : I. *Observations sommaires sur la Coutume de Bretagne*, imprimées à Laval en 1689, in-4°, sous le pseudonyme de Pierre Abel, avocat. II. *Institution au droit français par rapport à la Coutume de Bretagne, avec une dissertation sur le devoir des juges.* Rennes, Vatar, 1693, in-4°. III. *Commentaire sur la Coutume de Bretagne.* Rennes, veuve Garnier, 1702, in-4°. IV. *Coutume de Bretagne, avec des observations sommaires.* Rennes, 1694, in-12; 1699, in-12, et 1713, 2 vol. in-12.

Dans son *Institution au droit français*, l'auteur, au lieu de reproduire le texte de la Coutume, souvent obscur, souvent modifié par des usages ou par des lois plus modernes, en présente la substance dans des articles clairs et méthodiquement déduits, dont le sens est développé dans les annotations qui suivent. Cette forme d'exposition est encore celle qu'il a suivie dans son *Commentaire*, ouvrage à la fois beaucoup plus volumineux et plus soigneusement élaboré. Mais ici l'analyse des principes admis par la jurisprudence bretonne ne sert que de préambule à la discussion des textes, de telle manière que les deux précédentes publications se retrouvent fondues et complétées dans celle-ci, dont la *Coutume de Bretagne avec des observations sommaires* ne contient que des résumés manuels.

Dans tous ces ouvrages, et surtout dans celui que nous venons de citer comme le plus important, on rencontre cette solidité, cette fermeté de vues, cette hardiesse, cette sûreté d'observation qui n'appartiennent qu'aux hommes aussi bien nourris de l'étude des principes que formés par l'expérience. Les abus de l'administration de la justice sont signalés sans ménagement, et l'auteur ne traite pas avec plus d'égards les formalités inutiles introduites par la fiscalité du gouvernement, que celles imaginées par l'avidité des praticiens. On trouve dans ses écrits de la précision, de la verve, une liberté de penser souvent relevée par un tour d'expression vif et original qui viennent rompre, par une diversion heureuse, la monotonie communément fastidieuse de ce genre d'ouvrages.

Ces rares et précieux avantages ne pouvaient être méconnus, même après que Duparc-Poullain eut achevé de publier, en 1766, son Commentaire sur la Coutume de Bretagne, en trois volumes in-4°. Aussi, avec cette délicatesse de sentiments, si digne d'un auteur qui se préoccupait plus de l'intérêt public que du sort de ses propres ouvrages, Duparc-Poullain n'eut pas plutôt fait paraître son livre, qu'il se mit à l'œuvre pour que l'autorité de celui de son émule ne reçût aucune atteinte de cette concurrence. La science de La Bigotière ne l'avait pas mis à l'abri de quelques inexactitudes, puis aussi la jurisprudence avait marché depuis l'impression de son livre, qui datait alors d'environ soixante ans. C'est pour corriger ces imperfections et remplir ces lacunes que Duparc-Poullain fit imprimer la même année (Rennes, Vatar, 1766, in-12) un petit volume intitulé : *Observations sur les ouvrages de feu M. de Perchambault.*

« Les Commentaires de M. de Perchambault » sur la Coutume de Bretagne, imprimés en » 1702, écrit dans l'introduction le savant pro- » fesseur, ont eu le sort de presque tous les » bons livres. Ils ont été critiqués, et en peu » de temps les critiques sont tombées dans l'ou- » bli. L'ouvrage critiqué est resté et passe à la » postérité, avec la juste estime qu'il a méritée, » malgré les négligences et même les fautes » qu'on y a remarquées.

» Ce n'est pas par une critique modérée que » l'ouvrage a été attaqué. On a eu la témérité » de traiter de séditieux et d'impie un magis- » trat inviolablement attaché à ses devoirs, » bon citoyen, et aussi respectable par la prati- » que des vertus chrétiennes que par l'intégrité » dont il ne s'est jamais écarté pendant plus de » soixante ans de magistrature.

» Enfin l'auteur a eu le sort de ses ouvrages, » et le public, juste et reconnaissant, n'a ou- » blié que les critiques et les calomnies. »

Quel était donc le sujet de ces récriminations violentes dont il est fait mention dans les lignes que nous venons de transcrire ? Si les écrits de

La Bigotière portent l'empreinte du respect pour l'autorité que l'on doit attendre d'un fidèle magistrat; s'ils témoignent, non seulement de sa piété, mais même d'un zèle ardent pour la religion, il faut convenir aussi que l'on y rencontre une indépendance d'allure qui rappelle beaucoup plus le ton des jurisconsultes du XVIe siècle, comme d'Argentré et Dumoulin, que celui des auteurs contemporains du règne de Louis XIV. Il est à croire que, par compensation à l'accroissement des impôts, à la suppression des libertés municipales attaquées par des édits bursaux, aux réformations si rigoureuses du domaine, à la création de nouveaux offices vénaux, et à toutes les charges créées pour soutenir le poids de trop longues guerres, on laissait parfois quelque liberté au peuple surtaxé, puisque la censure officielle ne fut pas offusquée des hardiesses du loyal écrivain. Mais, si celle d'une partie du public se montra plus rigoureuse, c'est que ses doctrines, lorsqu'il fut appelé incidemment à traiter de quelque point de discipline ecclésiastique, semblèrent aheurter toutes les opinions. L'extension que l'autorité des papes a reçue depuis le XIe siècle ne lui plaît pas plus que celle que les rois se sont fait attribuer sur les nominations aux prélatures à une époque plus récente, et c'est tout au plus si la puissance épiscopale trouve grâce devant ses yeux, fixés avec complaisance sur la communauté de biens et la participation à l'exercice de la juridiction spirituelle qu'il croit voir régner dans le sacerdoce de la primitive Église. Il s'élève aussi contre la perception du casuel ecclésiastique, qu'il considère comme entaché de simonie.

On conçoit très-bien que cet esprit de rigorisme étroit et morose, renouvelé dans les controverses soutenues avec tant d'obstination par les opposants à la bulle *Unigenitus*, ait rencontré des critiques peu indulgents, et que, dans les disputes qu'il provoquait, le caractère, la bonne foi et les sentiments de l'honnête magistrat n'aient pas toujours été respectés. Mais, d'après ce qui nous reste de la polémique soulevée par ses ouvrages, ce serait principalement son opinion sur le prêt à intérêt, dont il soutenait la légitimité contre le sentiment commun des théologiens de son temps, qui aurait amené ses adversaires dans la lice.

L'art. 101 de l'ordonnance d'Orléans, alors en vigueur, défendait formellement le prêt à intérêt; mais, parmi les tolérances que l'usage avait pu faire admettre, il s'en était établi une en Bretagne pour les capitaux accumulés par l'économie des tuteurs. Les magistrats pensaient qu'il était licite de les faire valoir, sans les engager et les aliéner à l'emprunteur par des arrentements à titre de constitut, et il paraît que si tous les théologiens du pays n'approuvaient pas ce mode de placement, condamné par la rigueur des canons, la faveur des minorités et le peu d'inconvénients qu'on voyait résulter de ces contrats en avaient introduit et fait autoriser la pratique.

La Bigotière, dans son *Institution au droit français*, ne se borna pas à défendre cet usage à l'aide des considérations que l'on pouvait mettre en avant pour le soutenir; mais il attaqua de front la doctrine contraire, et entreprit de prouver que, ni la loi naturelle, ni le droit ecclésiastique, ni les lois civiles, n'interdisaient les stipulations d'intérêt renfermées dans des conditions équitables.

L'autorité des lois était aussi bien engagée dans le débat que celle de l'Eglise. On ne voit pas que le clergé breton se soit vivement préoccupé des assertions mises en avant par le jurisconsulte, car, sur neuf évêques de Bretagne, un seul, nous ne savons lequel, crut devoir exprimer son opinion contre le prêt à intérêt des deniers pupillaires. La faculté de théologie de l'Université de Nantes condamna aussi les propositions de La Bigotière, qui donnèrent lieu à divers écrits.

Le P. Hernio, dominicain à Rennes, soutint, en 1692, la justesse de ces dernières décisions dans un *Traité de l'usure*, qu'il dédia au premier président de la Faluère; ce qui ferait supposer que le chef de la compagnie n'était pas tout-à-fait de l'avis de son collègue dans le Parlement.

Un jurisconsulte bas-breton, M. Kerhuel, entreprit de répondre au P. Hernio, par un livre qui a pour titre : *Traité des deniers pupillaires*. La Bigotière écrivit de son côté un *Factum pour savoir si l'usage permet aux tuteurs de colloquer les deniers pupillaires à intérêt*.

On pense bien que cette thèse favorite ne fut pas oubliée dans le *Commentaire sur la Coutume*, que notre auteur fit paraître en 1702, c'est-à-dire peu d'années après les débats que l'on vient de relater. Il la soutient avec une nouvelle vigueur dans la septième partie de cet ouvrage, qui a pour titre : *Du prêt gratuit et usuraire;* et comme, apparemment, les dissidents n'étaient pas encore rangés à son avis, il fit paraître bientôt après son *Traité de l'Usure et Intérêt*, dont il est fait mention dans les observations de Duparc-Poulain sur ses ouvrages, et dont M. de Kerdanet ajoute qu'il sert *comme de suite* au *Commentaire de la Coutume*, édition de 1702. Toujours est-il que nous ne le trouvons pas dans l'exemplaire de ce dernier ouvrage que nous avons sous les yeux.

La Bigotière était si préoccupé de la solidité des arguments qui recommandent l'admission du prêt à intérêt, que, dans un voyage qu'il fit à Paris, il entreprit de les faire agréer par la Sorbonne, et il put reconnaître lui-même à cette occasion que leur force n'avait pas échappé à la pénétration des graves docteurs. « J'ai trouvé » ces raisons si fortes, écrit-il dans son *Com-* » *mentaire sur la Coutume*, que j'ai cru être » obligé de consulter MM. de la Sorbonne. Or,

» dans la conférence que nous eûmes sur cela, » ils n'attaquèrent pas ces raisons, mais en » reconnurent la force, et me dirent que depuis » peu M. Colbert les avait mandés pour leur » faire voir une déclaration toute dressée qui al- » lait permettre la stipulation pour marchands, » et il souhaitait qu'ils fissent un décret sur » cela. Ces messieurs lui répondirent que, si on » interrogeait chacun des docteurs en particu- » lier, on en trouverait un très-grand nombre » dans l'opinion que je défends; mais que ja- » mais on ne porterait la sacrée Faculté à l'au- » toriser par un décret, parce qu'ayant fait des » résolutions contraires en plusieurs rencontres, » il ne fallait pas attendre une rétractation pu- » blique. »

Toutefois, heureux d'avoir pour lui l'opinion avouée du grand Colbert et l'approbation privée de MM. de la Sorbonne, le vieux magistrat ne désespérait pas de voir triompher son sentiment, et il le recommandait à la sollicitude des ministres parmi les mesures que l'intérêt du pays réclamait le plus instamment. « Nous avions, con- » tinue La Bigotière dans le même ouvrage, » prié feu M. le chancelier (M. Boucherat, au- » quel succéda en 1699 M. de Ponchartrain) de » vouloir bien entrer dans nos besoins, et de » nous aider près du roi pour avoir des lois fixes » qui puissent assurer le repos des familles et » des consciences. Nous lui avions représenté » que toutes nos lois en Bretagne avaient be- » soin de revue et d'appui, et que nos juridic- » tions étaient en trop grand nombre, que cette » nuée d'officiers mangeait le peuple, que la » multiplication et la cherté des procédures ren- » daient la justice inaccessible aux pauvres, que » nos Etats ressemblaient à un fou furieux qui » ne se sert d'une ombre de liberté qui lui reste » que pour se faire du mal, et que rien n'était » plus pressant que de régler les matières d'u- » sure comme avaient fait nos empereurs, parce » que l'Université de Nantes voulait condamner » l'intérêt des deniers pupillaires, et qu'un de » nos évêques avait défendu d'absoudre de ce » crime si l'on ne voulait restituer ces intérêts. » Espérons que M. de Pontchartrain, qui a tant » de pénétration et qui connaît toutes nos né- » cessités, voudra bien s'y rendre présent, et » qu'il ne sera pas insensible à nos plaintes. »

La Bigotière ne vit pas juger la cause qu'il avait embrassée avec tant d'ardeur, car sa décision traîna encore long-temps; il aurait eu d'ailleurs le chagrin d'être déçu dans ses vœux et ses espérances.

En Bretagne, le tuteur devait, aux termes de la Coutume, donner caution préalable de sa gestion, ce qui était au moins difficile, surtout lorsque la durée de la tutelle ou l'importance de la fortune des mineurs pouvaient porter la somme du compte à un chiffre considérable. En cas d'insolvabilité du tuteur, les parents et même les juges qui avaient concouru à sa nomination étaient responsables. La perspective d'un pareil danger, révélé par quelques exemples récents, effrayait les proches, et tous les moyens d'excuse étaient épuisés pour se garantir de la participation aux tutelles.

Invité par les Etats à pourvoir à ces inconvénients, Louis XV régla l'ordre des tutelles de la province par son édit du 2 décembre 1732, dont une disposition rappelle le droit commun de la France, même à l'égard des deniers pupillaires, et interdit pour l'avenir l'usage qui s'était établi d'en autoriser le placement à intérêt.

Quant à la question théologique, on sait qu'elle a survécu aux changements introduits dans nos lois civiles, qui ont enfin réhabilité ces contrats si usités à l'époque où nous vivons. Si elle n'est pas résolue, elle a du moins fait un grand pas, alors que répondant à une consultation adressée par l'évêque de Rennes, le Saint-Siége a exprimé l'avis qu'on ne devait pas troubler la conscience des prêteurs. Ce ne sont pas les bonnes raisons qui manquaient à la cause du prêt à intérêt; mais elle avait le malheur d'avoir contre elle les anathèmes de tous les SS. PP. et de tous les conciles, depuis la naissance du Christianisme. Or l'Église, qui vit par l'autorité et la tradition, ne pouvait pas secouer facilement le poids de ces préjugés si considérables. Il y avait quelque chose de mieux à faire que d'argumenter : c'était de signaler, en étudiant les mœurs des premiers siècles, les différences qui séparent le prêt à intérêt moderne de l'usure justement flétrie et interdite par les premiers interprètes de l'Évangile; et en abordant cette tâche de patience et d'érudition, feu M. le cardinal de la Luzerne semble avoir plus fait que tous ceux qui, comme La Bigotière, se sont renfermés dans la voie du raisonnement.

M. de Kerdanet cite, parmi les ouvrages de La Bigotière, un *excellent petit livre* intitulé : *Du devoir des juges et de tous ceux qui sont dans les fonctions publiques*. Rennes, Nic. Audran, 1695, in-16. Si, comme nous n'en doutons pas, cet opuscule n'est autre chose que la dissertation sur le même sujet qui se lit en tête de l'*Institution du droit français*, et qui est reproduite sous une autre forme dans le premier chapitre du *Commentaire sur la Coutume*, nous nous permettrons de n'être pas de l'avis du biographe, et de dire que nous n'y trouvons pas la précision qui distingue ordinairement les productions de notre auteur.

La Bigotière était retiré dans sa famille, au château de la Baratière, voisin de Vitré, lorsqu'il succomba, le 29 septembre 1727, à l'âge de 90 ans. Il n'y avait guère que deux ans qu'il avait cessé de prendre part aux travaux de sa compagnie; car, ainsi que le marque Duparc-Poullain, il exerça ses fonctions pendant près de soixante ans. Il a laissé après lui des marques de sa piété dans diverses fondations

auxquelles son humilité lui a interdit d'attacher son nom.

Les Tables du Parlement de Bretagne font aussi mention d'un magistrat du même nom qui fut reçu conseiller en 1706. Cette famille, aujourd'hui éteinte, a dû se fondre par alliance dans celle des Legonidec, qui a donné aussi plusieurs magistrats à ce Parlement. A. D. B.

LA BINTINAYE (le chevalier Agathon-Marie-René de), — né à Rennes, le 24 mars 1758, était major de vaisseau, lorsqu'il quitta le service de la marine. Ayant émigré en Angleterre, au commencement de la Révolution, il se trouvait à Londres lorsque le *Morning-Chronicle* publia, sous le titre de *The only privileges the nobility valued were distinction o frank and exemption from taxes*, un article calomnieux contre la noblesse française. La Bintinaye, indigné, le réfuta dans une brochure qui fut accueillie avec faveur et qui était intitulée : *Observations du chevalier de la Bintinaye sur un article inséré dans le Morning-Chronicle* (27 *janvier* 1792), *ouvrage qui a pour but de faire connaître l'état des choses en France avant la Révolution, et de dévoiler les causes et les moyens qui l'ont produite.* London, J. de Brett, 1792, in-8° de 110 p., outre le titre. On trouve, aux pages 6, 7, 11 et suivantes, une auto-biographie de La Bintinaye, écrite avec la modestie et la dignité dont il avait fait preuve aux États de Bretagne, le 16 novembre 1780, lorsque cette assemblée l'admit, avant l'âge, à prendre part à ses travaux, en récompense du courage qu'il avait montré dans le combat de la *Surveillante*, le 10 octobre 1779. (Voir les registres manuscrits des Etats de Bretagne.) Voici les passages de la brochure du chevalier de la Bintinaye, dans lesquels il raconte sa vie :

« Je vais, dit-il, tâcher d'opposer quelques » vérités à ces mensonges. Il (le journaliste) ose » traiter ainsi un ordre qui s'est toujours fait un » devoir de sacrifier ses biens et son sang à la » défense de la patrie, et dont tout membre, pour » ainsi dire, naissait soldat. Trop indigné pour » m'arrêter à recueillir les exemples sans nom- » bre qui attestent le dévouement de la noblesse » française, je citerai le mien, je découvrirai ma » poitrine et je montrerai mes blessures.

» Je suis entré dans le corps de la marine de » France à la fin de 1773, à l'âge de quinze ans. » Après avoir fait une première campagne dans » la Manche, je me suis embarqué à la fin de » 1775 sur une frégate du roi expédiée aux In- » des-Orientales. Je suis revenu en France au » mois de janvier 1778. Au mois d'août de cette » année, j'armai sur la frégate la *Surveillante*, » commandée par M. du Couédic. Le comman- » dant en second de cette frégate ayant passé » au mois d'octobre suivant sur un autre vais- » seau, M. du Couédic me fit l'honneur de me » confier les fonctions que cet officier quittait. » Un an après arriva le combat entre la *Surveil-* » *lante* et le *Québec*. Je n'en rappelle pas les cir- » constances ; ce combat opiniâtre a été assez » célébré en Angleterre. J'y eus le bras droit em- » porté, et je fus blessé à la main gauche et au » côté. Je reçus pour récompense la croix de » Saint-Louis, à l'âge de vingt-et-un ans, et une » pension de 1,000 fr. (41 liv. sterl.) et le grade » de lieutenant de vaisseau. Un an après le » combat, les trois ordres des Etats de Breta- » gne (15, 16 novembre 1780) m'accordèrent, à » vingt-deux ans, le droit de séance dans leur » assemblée, que la loi n'accordait qu'à vingt- » cinq ans. Aussitôt que la guérison de mes » blessures me permit de reprendre mon ser- » vice, je fus nommé au commandement d'un » petit bâtiment. Je n'avais point encore servi » sur des vaisseaux de ligne, et je voulais ac- » quérir tous les genres d'instruction. Je refu- » sai le commandement, et je m'embarquai sur » le *Triomphant* : de là je passai à bord de l'*In-* » *vincible*. Ensuite je refusai un congé qui me » fut offert par le ministre pour m'embarquer » à bord du *Magnifique*, et puis sur la *Couronne*, » pour passer aux Indes-Occidentales, où je » restai jusqu'à la fin de la guerre. J'en revins » en juin 1783. — Des circonstances particu- » lières enchaînèrent mon activité jusqu'au » commencement de juin 1785. Je pris alors le » commandement d'une flûte du roi que je con- » duisis dans la Baltique. Je fis, en 1786 et » 1787, deux campagnes d'évolutions ; M. le » vicomte de Marigny me chargea des fonctions » de major de l'avant-garde qu'il commandait. » En septembre 1787, lors des préparatifs de » guerre occasionés par les troubles de Hol- » lande, je reçus ordre de me rendre à Toulon » pour y prendre le commandement de la fré- » gate la *Friponne*, de 32 canons. A mon arri- » vée dans ce port, les préparatifs de guerre » ayant cessé, on substitua à la frégate qui » m'était destinée la corvette la *Sardine*. Je » conduisis cette corvette dans les Echelles du » Levant, où elle faisait partie d'une division » de huit bâtiments destinés à la mission délicate » de faire respecter la neutralité de la France au » milieu des hostilités des Russes et des Turcs. » Je revins à Toulon, au mois de décembre » 1788. Là finit mon activité. J'obtins, pour » revenir au sein de ma famille, un congé qui » expirait à la fin de 1789. Avant son expira- » tion, je demandai ma retraite. Je n'ai pas be- » soin d'en détailler les motifs, je les ai publiés » dans une déclaration qu'à mon arrivée à Lon- » dres j'ai trouvée traduite en Anglais. J'ai re- » noncé solennellement à ma pension et aux » appointements de retraite que je pouvais es- » pérer. Ainsi, il ne me reste aucun prix de mes » services, que l'estime des honnêtes gens. » J'espère qu'il ne sera pas au pouvoir d'un vil » calomniateur de me l'ôter. »

Le chevalier de la Bintinaye mourut à Lon-

dres à la fin du mois de décembre 1792, noyé dans la Tamise. P. L...t.

LA BINTINAYE (l'abbé François-Marie-Elisabeth de), — frère aîné du précédent, né le 3 novembre 1751, à Rennes, où il est mort le 23 novembre 1816, a coopéré aux *Actes des Apôtres de Peltier* et à l'ouvrage intitulé : *Comus, masque de Milton, représenté au château de Ludlow, en 1634, devant John Egerton, comte de Bridgewater, lord président du pays de Galles* (*publié par les soins et aux frais de M. Francis-Henri Egerton*), *traduction littérale* (*en vers français, par M. de la Bintinaye, et en vers italiens, par Gaetano Polidori da Bientina*). Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 1812, in-4°. Doublement excentrique comme Anglais et comme bibliomane, sir Francis Egerton, qui était d'ailleurs constamment occupé de l'illustration de sa famille, crut la rehausser en publiant le poème de *Comus*, peu connu en France, mais qui, indépendamment de son mérite intrinsèque, en avait un autre à ses yeux, celui d'avoir été composé par Milton pour être récité par les membres des deux sexes de la famille Egerton. Par une conception bizarre, sir Francis exigea des deux traducteurs que chaque vers anglais fût reproduit littéralement ligne pour vers, sans rime ni mesure, c'est-à-dire comme on n'a jamais traduit. « J'ai » engagé, dit sir Francis, deux personnes dont » les talents littéraires sont connus, à faire ces » deux traductions. Je les ai revues avec soin, » afin qu'elles fussent littérales et exprimas- » sent le véritable sens de l'auteur. Dans ce but, » je me suis permis de faire des mots composés. » J'en ai même créé de nouveaux. On trouvera » que le français et l'italien ne sont pas bien » purs. (Sir Francis y avait mis bon ordre). » L'on y découvrira aussi de nombreux défauts. » Je désirerais qu'on ne les imputât qu'à moi » seul. » Ce souhait a dû être amplement exaucé. On peut juger, par l'échantillon suivant, de la bizarrerie du travail amphigourique pour l'exécution duquel sir Francis avait attaché ses deux traducteurs au lit de Procuste :

Avant que cet espion babillard d'Orient,
L'aube délicate des hauteurs indiennes,
Commence à poindre par son soupirail,
Et découvre au soleil bavard
Nos solennités cachées, etc.

La famille de l'abbé de la Bintinaye et plusieurs émigrés qui connaissaient sa liaison avec Ed. Burke, lui attribuent la traduction des *Réflexions sur la Révolution de France*, etc., 1790, in-8°. La deuxième édition corrigée nous apprend que la première et les contrefaçons renferment beaucoup de fautes. P. L...t.

LA BLETTERIE (Jean-Philippe-René de), — naquit le 25 février 1696, à Rennes, où son père, qui exerçait la profession de pharmacien, fut successivement nommé échevin, prieur-consul, juge royal de police et l'un des prévôts et administrateurs des hôpitaux. De la vivacité, une mémoire des plus heureuses, un goût vif et précoce pour le travail permirent à La Bletterie de commencer, dès l'âge de six ans, ses études au collége de Rennes, où, chaque année, il obtint les premiers prix dans toutes les classes et dans toutes les facultés. Entré en 1712 dans la congrégation de l'Oratoire, il alla l'année suivante faire son cours de théologie à Saumur. Choisi ensuite pour professer les humanités à Soissons, et la rhétorique à Nantes, il s'y fit connaître par diverses pièces de poésie dans lesquelles on remarqua, outre la vérité des pensées et la noblesse des sentiments, un certain talent de versification. De ce nombre étaient une tragédie de *Thémistocle*, qu'il composa pour ses élèves du collége de Nantes; une réponse qu'il fit, à l'occasion d'une aventure ridicule, aujourd'hui oubliée, et sous le titre de *très-humbles Remontrances à M. de Montempuis*, à un vaudeville malin attribué au P. Ducerceau, et une petite épître qu'il adressa au duc de Saint-Aignan, nommé ambassadeur à Rome, épître que M. Miorcec de Kerdanet nous a conservée dans ses *Notices* sur les écrivains de la Bretagne, p. 326.

La Bletterie enseignait la philosophie dans la maison de Montmorency, ou l'école de théologie de Saumur avait été transférée, lorsqu'il fût chargé, en 1723, des conférences théologiques établies à Tours. Ces conférences, qui embrassaient l'Écriture-Sainte, la doctrine des pères et des conciles, le dogme, la morale et l'histoire ecclésiastique, se continuèrent pendant cinq ou six ans aux applaudissements d'un grand nombre d'auditeurs. Les succès de La Bletterie dans cet enseignement déterminèrent ses supérieurs à le choisir pour occuper une chaire semblable au séminaire de Saint-Magloire, à Paris. Afin de répondre dignement à la confiance dont il était l'objet, il crut devoir faire une étude encore plus spéciale qu'auparavant de l'Écriture-Sainte et de la langue hébraïque, et il s'y livra avec une telle ardeur qu'il faillit perdre la vue, laquelle resta grandement affaiblie pour le reste de ses jours.

C'est dans ce temps que parut le système de Masclef, qui proposait de dégager l'hébreu de cette multitude de signes et de points massoréthiques dont plusieurs servent de voyelles, et à se borner à mettre après la consonne la voyelle qu'elle a dans l'ordre de l'alphabet. Ce système était développé dans la Grammaire intitulée : *Grammatica hebraïca à punctis aliisque inventis massorethicis libera*. Parisiis, Collombat, 1716, in-12. Il eut un grand nombre de défenseurs et de détracteurs. La Bletterie se rangea parmi les premiers, et publia, pour le soutenir, ses *Vindiciæ methodi Masclefianæ*, qu'il inséra dans le t. II de la grammaire de

Masclef, dont il donna une seconde édition. Paris, 1731, 2 vol. in-12. Malgré l'exposition la plus claire et la plus précise de la méthode proposée; malgré l'habilité de l'éditeur à en préconiser les avantages; malgré enfin la latinité pure et élégante des *Vindiciæ*, La Bletterie ne put faire triompher la mauvaise cause dont il s'était fait le champion, et son livre est depuis long-temps oublié, comme le système qui le fit naître.

La santé de l'abbé La Bletterie ne lui permettant plus de suffire aux exigences de l'enseignement, il quitta la maison de Saint-Magloire pour se retirer dans celle de la rue Saint-Honoré, la principale de l'ordre des Oratoriens, et considérée comme le sanctuaire de l'érudition sacrée et de l'éloquence chrétienne. Là, se rappelant les œuvres de l'empereur Julien, dont il avait autrefois conçu, en les lisant, une idée supérieure peut-être à leur mérite, il résolut d'en traduire quelques morceaux choisis; mais, comme l'état de sa vue ne lui permettait guère de la fixer sur les textes grecs, il s'occupa d'une préface historique de ce recueil, laquelle devint insensiblement une histoire complète qu'il publia sous ce titre : *Vie de l'empereur Julien (en six livres)*. Paris, Prault, 1735, in-12, réimprimée en 1746, chez Desaint et Saillant, avec des additions, des corrections et deux cartes. Cet ouvrage curieux, impartial, aussi sensé que bien écrit, et dont les critiques de Voltaire et de Condorcet n'ont pas diminué la réputation, fit la fortune littéraire de l'auteur. On lui sut gré d'avoir tracé un portrait exact et consciencieux du prince qui, bien qu'infidèle à la religion dans laquelle il avait été élevé, en avait pourtant, jusqu'à un certain point, observé les prescriptions morales. Généralement, en effet, La Bletterie nous le montre tel qu'il fut : un mélange singulier de grandes qualités, de vertus, de faiblesses, de travers. Des critiques judicieux ont pensé qu'il n'avait conçu ni développé avec assez d'ampleur certaines faces du caractère de Julien; qu'il n'avait pas fait preuve d'une saine critique en accueillant des anecdotes, accréditées il est vrai par une longue tradition, ou en semblant convaincu que Julien fût attaché de bonne foi, jusqu'à la superstition même, aux fables du paganisme. C'est ce que nul penseur solide ne supposera jamais d'un homme tel que Julien, quoi qu'en ait dit Prudence, dans ces vers qui caractérisent assez bien d'ailleurs ce prince philosophe :

Ductor fortissimus armis,
Consultor patriæ, sed non consultor habendæ
Relligionis; amans tercentum millia divûm,
Perfidus ille Deo, sed non et perfidus orbi.

Il est aujourd'hui avéré pour tous que, par une malheureuse politique qui aggrave les torts de sa déplorable apostasie, puisqu'elle fut calculée, Julien crut devoir préférer à la religion de Constance, son persécuteur et le bourreau de sa famille, l'ancienne religion des maîtres du monde, qui, faisant de lui un empereur et un pontife, offrait une double satisfaction à sa vanité.

A la *Vie de Julien* succéda l'*Histoire de l'empereur Jovien*, etc. Paris, Prault, 1748, 2 vol. in-12. — Paris, 1776, in-12. On trouve dans cet ouvrage une *Dissertation sur le Traité de Jovien avec les Perses*, et une traduction des *Césars*, du *Misopogon* et de quelques *Lettres* de Julien, avec des notes curieuses. Cette nouvelle production parut moins intéressante que la *Vie de Julien* et lui fut jugée bien inférieure. Cela devait être. L'histoire d'un homme médiocre, malgré son dévouement au Christianisme, n'offrait pas le même attrait que celle d'un prince qui fut grand malgré ses erreurs.

Sorti volontairement de la maison de la rue Saint-Honoré avec plusieurs de ses confrères qui, comme lui, n'avaient pas voulu se soumettre à un réglement de discipline sur les perruques, La Bletterie n'en resta pas moins attaché de cœur à une congrégation à laquelle il tenait par choix, par estime et par reconnaissance. Quoiqué sans fortune, il refusa l'hospitalité que lui offraient à l'envi des amis puissants, et préféra se retirer chez M. Thomé, où, autant par goût que par reconnaissance, il se chargea de l'éducation des deux fils de ce respectable magistrat.

Sa nouvelle situation lui ouvrit les portes des sociétés littéraires. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait adopté depuis 1742. Quelques années après, ses amis lui conseillèrent de solliciter une place vacante à l'Académie française. Son concurrent était Racine le fils. La Bletterie l'emporta; mais la cour exclut les deux rivaux comme jansénistes. La Bletterie n'insista pas, et quoique ses amis fussent parvenus à faire révoquer l'exclusion, il se refusa à toute démarche, et content de l'estime des académiciens « qui, dit le président Hénault, le regardaient comme un collègue qu'ils » n'avaient pas, » il se renferma dans le sein de l'Académie des inscriptions et dans ses fonctions de professeur au Collége de France. En effet, par une inexplicable bizarrerie, les soupçons jetés sur ses doctrines n'avaient pas empêché de lui conserver cette chaire, et l'orthodoxie avait été jugée plus nécessaire chez l'académicien que chez le professeur.

A force d'expliquer Tacite au Collége de France, il se passionna tellement pour cet historien, qu'il se persuada ou se laissa persuader qu'à lui seul appartenait l'honneur de traduire un auteur qui n'avait point encore eu de digne interprète dans notre langue. Le succès sembla justifier ses espérances, lorsqu'il débuta, en 1755, par la publication en 2 vol. in-12 de la traduction de la *Vie d'Agricola et des mœurs des Germains*. Ces deux opuscules, précédés

d'une *Vie de Tacite*, où le peintre de Tibère et de Néron était apprécié avec autant de force que de justesse, furent accueillis de façon à encourager La Bletterie. Ses amis, après l'avoir pressé de poursuivre son travail, l'en dissuadèrent quand sa lenteur leur eut inspiré la crainte que la suite ne répondît pas au début. « Je dois tout à Tacite, leur répliquait La Bletterie; il est bien juste que je consacre à sa » gloire le reste de mes jours. » Dix années se passèrent dans ces illusions. Enfin, la traduction des *Annales* parut en 1768. (Paris, 3 vol. in-12.) Cet ouvrage, si long-temps attendu, eut le sort des ouvrages prônés à l'avance par des annonces trop fastueuses. Bien qu'exacte, la traduction des *Annales* fut considérée comme un travestissement de l'original, et réellement il serait difficile d'imaginer un contraste plus bizarre que celui qui existe entre l'énergique et féconde concision de l'historien latin, et la prose prolixe, bourgeoise et maniérée de l'écrivain français, dont les défauts ont, du reste, été assez bien caractérisés dans le distique suivant :

Des dogmes de Quesnel un triste prosélyte
En bourgeois du Marais a fait parler Tacite.

La plus mordante des critiques que souleva la traduction des *Annales* fut celle de Linguet, dont La Bletterie avait attaqué l'*Histoire des Révolutions de l'Empire romain;* elle a pour titre : *Lettres sur la nouvelle traduction de Tacite, par M. L. D. L B., avec un petit recueil de phrases élégantes tirées de la même traduction, pour l'usage de ses écoliers*, Amsterdam (Paris), 1768, in-12 de 163 p., *avec cette épigraphe de Voltaire* :

Hier on m'apporta, pour combler mon ennui,
Le Tacite de Bletterie.

La Bletterie fut tenté de se défendre en convenant ingénument de ses torts; mais, redoutant les inconvénients d'une guerre littéraire, qui n'a, le plus souvent, d'autre résultat que de servir d'aliment à la malignité publique, il prit le sage parti du silence; et cette détermination fut d'autant plus prudente, que, parmi les personnes attaquées dans ses notes, se trouvait l'irascible et implacable Voltaire, qui, déjà, lui avait décoché une épigramme plus bizarre que piquante, et qui lui a reproché, dans une autre, d'avoir traduit Tacite en ridicule. Le caractère de La Bletterie s'était modifié avec l'âge et sous l'influence de sa mauvaise santé. D'enjoué, de caustique même qu'il était naturellement, il était devenu morose, pointilleux, impatient de la contradiction, sans que, toutefois, ces imperfections eussent été assez prononcées pour affaiblir l'affection de ses amis, unanimes à reconnaître en lui une piété sincère, des mœurs irréprochables et les qualités de l'homme de bien. Tombé malade au mois de mai 1772, il mourut à Paris le 1er juin suivant.

On lui doit, indépendamment des ouvrages déjà cités : I. *Lettres* (trois) *à un ami, au sujet de la relation du quiétisme, de M. Phelipeaux.* Paris, 1733, in-12. Ces lettres renferment une apologie des mœurs de Mme Guyon. II. Les mémoires suivants imprimés dans le *Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : — *Dissertations* (trois) *où l'on examine si la puissance impériale chez les Romains était patrimoniale, héréditaire ou élective Dissertation où l'on examine ce que signifiait le nom d'Auguste donné à César-Octavien, et si ce prince, en laissant le nom d'Auguste à Tibère, prétendit lui laisser l'Empire* (t. XIX). — *Traité de la nature du gouvernement romain sous les Empereurs, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, en trois mémoires* (t. XXI et XXIV). La Bletterie avait projeté une histoire de Dioclétien et de ses successeurs jusqu'à Julien; mais ce projet est resté sans exécution, et il n'a même pas donné la suite des dissertations qui devaient l'y conduire. — *De la Puissance tribunitienne des Empereurs* (t. XXV). — *Dissertation sur l'Empereur romain dans le Sénat, avec une suite servant de réponse à quelques objections* (t. XXVII).

On peut consulter, pour plus de détails, l'*Eloge de La Bletterie* dans le t. XIX, p. 371-390 de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, et dans le *Nécrologe des hommes célèbres*, année 1773. P. L... t.

LA BOESSIÈRE-LENNUIC. — Au milieu du conflit des opinions qui divisent la France en tant de partis opposés, on doit s'attendre que les mêmes faits, les mêmes évènements soient jugés diversement, suivant le point de vue où se sont placés ceux qui ont entrepris de les reproduire ou de les apprécier. C'est donc une chose très-délicate que de raconter la vie des hommes qui ont pris une part active à la lutte que, vers la fin du siècle dernier, notre Bretagne eut à soutenir contre un gouvernement dont les principes et les actes venaient frapper ses habitants dans ce qu'ils avaient de plus cher, leur foi religieuse et leur attachement à la royauté.

Et néanmoins, chargé de faire, dans ce recueil, la biographie du marquis de la Boëssière, notre tâche, outre qu'elle nous est très-sympathique et très-douce, nous paraît facile à remplir. C'est que les honnêtes gens de tous les partis, de toutes les nuances d'opinions se sont trouvés unanimes dans le sentiment d'une commune vénération due, pendant sa vie, aux éminentes qualités, aux aimables vertus de cet homme de bien; c'est que tous, après sa mort, ont payé à sa mémoire bénie un même tribut de justes et profonds regrets.

Marc-Antoine-Marie-Hyacinthe, marquis de la Boëssière-Lennuic, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, maréchal-de-camp, ancien député du Morbihan, naquit au château

de Kerano, près Guingamp, le 11 décembre 1766. Il était l'aîné des fils de Bertrand-Pierre-Marie, marquis de la Boëssière-Lennuic, et de Marie-Jeanne de Tavignon, parente, par sa mère, du vice-amiral marquis de Barrin de la Galissonnière.

Entré fort jeune en qualité de volontaire au régiment de Béarn, il y fut pourvu d'une sous-lieutenance, le 23 juillet 1783. Le 6 avril 1788, il obtint une commission de capitaine de dragons au régiment de la Rochefoucauld, qui prit plus tard le nom d'Angoulême.

Dès l'âge de vingt-un ans, son application à ses devoirs et son instruction militaire lui avaient acquis la réputation d'un des officiers les plus distingués de l'armée. Cependant 1792 approchait; les événements se pressaient et devenaient de plus en plus menaçants. A la place des sages réformes nettement formulées dans les cahiers des bailliages, éclata le terrible cataclysme dont, suivant une parole célèbre, qui fut véritablement prophétique, les conséquences devaient faire le tour du globe, et, après soixante ans de phases diverses, mettre en question jusqu'à l'existence même de la société.

Ce fut alors que s'opéra ce grand mouvement qu'on appela l'émigration. Les contemporains en ont porté des jugements contradictoires. De très-bons esprits, de nos jours, le considèrent comme une erreur et comme une faute; faute très-excusable, si l'on veut faire attention que, dans leur inexpérience des révolutions, bien peu d'esprits, en France, purent mesurer la profondeur et calculer la portée de celle qui s'accomplissait sous leurs yeux; erreur, après tout, très-excusable, car elle prit sa source dans un sentiment d'honneur et de fidélité auquel les émigrants n'hésitèrent pas à sacrifier tous leurs intérêts de fortune et jusqu'à leurs affections les plus chères.

Le marquis de La Boëssière appartenait à une famille où le dévouement à la religion catholique et à la royauté était comme un héritage et un culte traditionnel. Il alla rejoindre les princes sur les bords du Rhin, et il remplit, sous les ordres du marquis d'Autichamp, des fonctions qui lui donnaient le rang de colonel.

Après la dissolution de l'armée des princes, il se rendit en Angleterre, d'où il se proposait de se rendre en Bretagne. Là commençaient à s'organiser des partis armés, résolus à défendre, au péril de leur vie, leur religion et le pays menacés par les excès du gouvernement révolutionnaire, et le marquis de La Boëssière voulait prendre part à la lutte dont ce pays était le théâtre; mais les diverses expéditions auxquelles il s'adjoignit dans ce but ayant échoué, il ne put y pénétrer que seul, et à travers mille dangers, en 1795.

Pendant le séjour du comte d'Artois à l'Ile-Dieu, ce prince, à l'état-major duquel le marquis de La Boëssière était attaché, avait eu occasion de l'apprécier et lui avait donné sa confiance. Il l'envoyait en France, chargé de missions importantes, mais très-périlleuses. Pour les remplir, il eut à déployer beaucoup de prudence, d'habileté et de sang-froid, qualités qu'il possédait à un degré éminent. Il vint ensuite se ranger parmi les combattants ses compatriotes, qui soutenaient la guerre avec des succès fort divers.

Une connaissance parfaite de la langue, des usages et des lieux, un caractère doux, modéré, conciliant, résolu pourtant dans l'action, appelaient le marquis de la Boëssière à rendre, en Bretagne, de grands services à la cause à laquelle il avait consacré sa vie; aussi, dès qu'il le put, prit-il une part très-active aux événements militaires qui s'y accomplirent à cette époque.

Son courage était calme et réfléchi, et, nous l'avons dit, il avait fait une étude sérieuse du métier des armes. La guerre se faisait sous ses yeux avec dévouement, avec héroïsme, mais il n'y retrouvait pas les données ordinaires de la science militaire. A tout prendre, n'y étaient-elles pas applicables. Il le comprenait parfaitement, et en présence des fautes qu'il remarquait dans les mesures adoptées, il arrivait à cette conclusion qu'un art nouveau, des règles nouvelles devaient être créés pour des circonstances toutes nouvelles aussi.

Il cherchait surtout à se rendre compte des ressources infinies que présentent pour la défense du pays les dispositions topographiques qui lui sont propres: dispositions naturelles provenant des innombrables circonvolutions du terrain; dispositions artificielles, résultat des remparts, inexpugnables s'ils sont bien défendus, que la main de l'homme y multiplie sans interruption depuis une longue suite de siècles.

Ses études sur ce point le conduisaient à se poser une double hypothèse: celle de l'invasion de la France par une coalition étrangère victorieuse, et celle d'un gouvernement régulier violemment renversé, et venant, pour continuer la lutte, s'appuyer sur les provinces de l'Ouest. Dans l'une et l'autre supposition, il commençait à entrevoir les moyens de donner à la résistance l'efficacité qui lui avait manqué jusqu'alors.

C'est ainsi que dans la chaleur même de l'action, et, en quelque sorte, sous le feu des colonnes républicaines, le marquis de la Boëssière réfléchissait sur les revers et sur leurs causes, sur les succès et sur les circonstances qui les avaient amenés ou qui auraient pu les produire. Plus tard, en 1827, il a consigné les résultats de ses savantes méditations dans un mémoire intitulé: *Considérations militaires et politiques sur les guerres de l'Ouest pendant la Révolution française.* Paris, imp. de A. Henry, in-8° de IV-174 pages. Ce travail, où l'on ren-

contre les éléments d'une tactique spéciale aux contrées de l'Ouest et d'une stratégie appropriée aux hommes et aux localités de ces pays, n'attira pas, lorsqu'il parut, l'attention qu'il méritait. Nous croyons qu'il serait consulté avec fruit à une époque où la société ferait très-sagement, à notre avis, de prendre ses sûretés contre d'affreux complots audacieusement avoués par leurs sauvages auteurs.

La Boëssière avait payé, avec un dévouement sans égal, sa dette à une cause qui était celle de sa conscience et de ses affections. Lorsque toute lutte ultérieure fut devenue impossible, et qu'il reconnut qu'il ne pouvait plus rien pour le service des princes exilés, dont il ne separait pas les intérêts de ceux de la patrie, il voulut rentrer en France et s'occuper des soins d'une fortune florissante autrefois, mais que les malheurs des temps avaient singulièrement compromise. Bien qu'il eût refusé de prêter le serment qu'on exigeait alors des émigrés rentrants, il obtint, vers 1800, de venir s'établir au château de Malleville, près Ploërmel. Il venait d'unir son sort à celui d'une dame de grand mérite et d'admirables vertus.

A partir de ce moment, il concentra toute son activité dans les affections de la famille, dans la culture de ses terres, et dans le soulagement des misères dont il était entouré. Ses travaux agricoles lui valurent une médaille d'or qui lui fut décernée en 1813 par la société centrale d'agriculture séant à Paris. Cette société l'inscrivit au nombre de ses membres correspondants.

C'est dans ces soins utiles et fructueux que le trouva la Restauration de 1814. Certes un homme qui avait donné tant de gages à la cause qui triomphait alors pouvait se croire des droits aux plus hautes faveurs du nouveau gouvernement. Exempt de toute ambition, La Boëssière ne pensa pas même à se faire solliciteur. Aussi fut-il d'abord presque oublié. Lorsqu'enfin Monsieur, comte d'Artois, lui écrivit pour l'inviter à désigner l'emploi qui conviendrait le mieux à ses goûts, il se borna à demander celui d'inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance du royaume.

Nous vivons dans un temps où l'on met généralement à un haut prix les services rendus; où les déceptions des prétentions personnelles semblent justifier presque le changement de drapeau. Cette manière de comprendre ses devoirs n'était pas celle de La Boëssière, et le retour de l'île d'Elbe ne tarda pas à lui fournir l'occasion de montrer que les années n'avaient pas affaibli son courage; que l'espèce d'ingratitude dont il pouvait avoir à se plaindre n'avait ni refroidi son zèle, ni amoindri son dévouement.

Après le 20 mars, il fit le voyage de Gand. Là, il exposa aux ministres du roi l'état des esprits en Bretagne et indiqua les moyens d'y organiser la résistance contre le gouvernement des Cent-Jours. A la suite de ces conférences, le roi nomma ses commissaires dans les cinq départements, M. le vice-amiral vicomte de Marigny, auquel son grand âge ne permit pas un rôle aussi actif que son dévouement était grand, et M. le comte de Floirac, préfet du Morbihan. La Boëssière reçut, avec le titre de commissaire-adjoint, les pouvoirs les plus étendus pour commander en chef en Bretagne.

Il se rendit aussitôt dans le Morbihan. En y arrivant, il reconnut qu'il aurait besoin de toute sa prudence et de toutes les ressources de son expérience des hommes pour donner à la prise d'armes projetée l'unité indispensable au succès des opérations militaires.

C'est ici que parurent dans tout leur éclat son esprit éminemment conciliant et son admirable abnégation personnelle. Pour faire disparaître toute cause de rivalité et prévenir de dangereuses divisions, il n'hésita pas à abandonner le commandement en chef, qui lui était dévolu par la confiance du roi, et à se placer sous les ordres d'un ancien lieutenant de Georges Cadoudal, le général de Sol de Grisolles, avec le titre de major-général pour les cinq départements. Exemple magnifique et qui, dans les temps de crise surtout, devrait trouver beaucoup d'imitateurs!

Nous n'entrerons pas dans le détail des événements qui signalèrent la prise d'armes des royalistes de 1815; mais nous nous plaisons à rapporter ici un acte qui leur fait le plus grand honneur, et qui témoigne de l'ardent patriotisme dont ils étaient animés.

Après le désastre de Waterloo, la cause de Napoléon était perdue sans retour. La guerre civile, extrémité terrible et toujours déplorable, n'avait plus de motifs désormais. Aussi, les deux partis en présence déposèrent-ils les armes, et, de part et d'autre, on se borna à s'observer. Mais, lorsque les troupes prussiennes furent arrivées à Rennes, d'ou elles se disposaient à occuper le reste de la province, un rapprochement s'opéra entre les ennemis de la veille. Les chefs de l'armée royale envoyèrent au général en chef Sacken des officiers chargés de lui notifier que la Bretagne reconnaissait l'autorité du roi; que son occupation par les Prussiens était donc inutile; qu'elle pouvait n'être pas sans danger pour eux, et qu'au besoin, les royalistes étaient disposés à s'unir aux troupes bonapartistes pour s'y opposer par la force. Les Prussiens se le tinrent pour dit, et ils conclurent, avec les généraux morbihannais, une convention dont ils eurent soin d'observer scrupuleusement tous les articles. Ainsi, la Bretagne, en 1815, dut aux royalistes d'être préservée de l'occupation étrangère : réponse péremptoire, ce nous semble, à cette accusation banale du vieux libéralisme, qui s'obstine, de nos jours encore, à appeler les légitimistes le *parti de l'étranger*.

Après la rentrée du roi à Paris, le général La Boëssière fut pourvu du commandement de la subdivision militaire de l'Ille-et-Vilaine; mais des raisons d'économie ayant fait supprimer cet emploi en 1817, il retourna à Malleville, où il reprit ses occupations pacifiques. Elles lui valurent, en 1820, une médaille d'or et une médaille d'argent, décernées par le ministre de l'intérieur.

En 1821, il fut appelé au commandement de la Loire et de la Haute-Loire. Des raisons de santé l'obligèrent à s'en démettre au bout de quelques mois. En 1823, il fut nommé aux mêmes fonctions dans le département des Côtes-du-Nord. L'année suivante, le collége électoral de Ploërmel, à l'unanimité moins trois voix, l'envoya siéger à la Chambre des députés. Il continua à représenter cet arrondissement jusqu'à la Révolution de 1830, qui précipita du trône la branche aînée des Bourbons.

La Boëssière ambitionnait peu les succès de la tribune parlementaire. Aussi s'y montra-t-il rarement. Cependant, il fit entendre de nobles accents dans une circonstance où il s'agissait de secours à accorder aux vieux et rares débris des armées royales de la Bretagne et de la Vendée. Le discours qu'il prononça à cette occasion enleva les applaudissements de toute l'Assemblée. Du reste, à la chambre, comme partout, son beau caractère ne tarda pas à être apprécié. Un des ministres du roi disait, en parlant de lui : « Le général de La Boëssière est l'homme de France pour lequel j'ai le plus de vénération. »

Il reçut, en 1830, un témoignage bien glorieux de la haute considération dont il jouissait près de ses collègues. Après la présentation de la fameuse adresse des deux cent vingt-et-un, les deux cent treize députés qui formaient la minorité résolurent d'aller déposer au pied du trône l'hommage de leur attachement au roi. Le marquis de La Boëssière fut spontanément, et par acclamation, placé à la tête de cette députation.

Le révolution de Juillet le rendit définitivement aux travaux agricoles, qui convenaient si bien à l'admirable simplicité de ses mœurs, et qu'il n'avait abandonnés que par dévouement aux intérêts du pays. Son retour à Malleville fut un grand sujet de joie pour sa famille, qui mettait son bonheur à lui prodiguer les soins les plus tendres; pour ses amis, dont il était vénéré; pour tous les malheureux de la contrée, qui le regardaient comme un père, et qu'il considérait lui-même comme sa seconde famille. C'est là que s'écoulèrent les restes d'une vie consacrée à la pratique de toutes les vertus, à l'accomplissement de tous les devoirs; vie éprouvée par les plus rudes traverses, par de précoces infirmités, fruit des fatigues sans nombre d'une carrière si agitée, par des douleurs domestiques, supportées avec la force d'âme et la résignation d'un chrétien fervent; vie pourtant soutenue, dans la paix, dans la plus inaltérable sérénité, par le témoignage consolant d'une conscience sans reproche (1).

En 1846, le général de La Boëssière, octogénaire, voulut se rendre à Ploërmel et prendre part à des opérations électorales qui, après trois jours de luttes acharnées, eurent pour résultat la nomination du candidat de son choix; mais tant de fatigues dépassaient les forces d'un vieillard. En rentrant chez lui, il fut pris de la fièvre. Huit jours après, le 11 août 1846, il rendit à Dieu sa belle âme. Ses adversaires politiques eux-mêmes ont consigné dans leurs journaux l'éloge d'un homme dont la mort était un malheur public et un sujet de deuil pour toute la contrée.

Le marquis de la Boëssière a été marié deux fois. Il avait épousé en premières noces Mlle de Cillart de Villeneuve, fille de M. le comte de Cillart de Villeneuve, premier veneur du comte d'Artois. Elle mourut, en 1812, victime de son immense charité, qui lui fit affronter les dangers du typhus dont étaient affectés des prisonniers de guerre espagnols, auxquels elle prodiguait tous ses soins. Six enfants ont été le fruit de cette heureuse union. Un seul a survécu au vénérable vieillard; c'est M. Marc-Antoine-Marie-Jacques, marquis de la Boëssière-Lennuic, qui a épousé la comtesse Franciska de Thiennes, fille du comte de Thiennes et de Mlle de Mérode, tante de M. de Mérode, représentant, et de Mme de Montalembert.

La seconde femme du général de La Boëssière, morte aussi avant lui, fut Mlle Dubois de la Ferronière, dernier rejeton du célèbre Geoffroy Dubois, l'un des héros du combat des Trente. Cette dame, d'une vertu éminente, et qui mérita le beau titre de mère des pauvres, n'a pas laissé de postérité.

J.-A. De Kergaradec.

(1) Il ne fit trève à cette paisible existence que pour accomplir un devoir, et la manière dont il le remplit ajouterait, s'il était possible, à la considération qu'il avait obtenue. Un de ces vaillants enfants qui, en 1815, avaient spontanément quitté les bancs du collége de Vannes pour embrasser la défense de la cause royale, avait publié la relation de cette prise d'armes sous le titre de : *La Petite Chouannerie, ou Histoire d'un Collége breton sous l'Empire, par A.-F. Rio.* Paris, Olivier Fulgence, 1842, in-8°. Ému de certaines assertions inexactes de l'auteur, qui avait, en outre, présenté sous de fausses couleurs l'esprit dont ses compagnons étaient animés, il prit la plume et rétablit les faits dans un opuscule intitulé : *Observations sur le livre intitulé : « La Petite Chouannerie, ou Histoire d'un Collége breton sous l'Empire, » par le général La Boëssière.* Ploërmel, F.-S. du Gravier, avril 1843, in-8° de 13 pages. Cette brochure, correctif nécessaire de l'ouvrage qu'elle réfutait, met en relief le noble caractère du marquis de la Boëssière, dont la générosité se complait à atténuer les fautes que l'âge et l'affaiblissement intellectuel firent commettre, dans cette campagne, au général de Sol de Grisolles, auquel, on l'a vu, il s'était volontairement subordonné. P. L...t.

LA BOURDONNAIS (Bertrand-François **MAHÉ** de), — né à Saint-Malo, le 11 février 1699, n'avait que dix ans lorsqu'il obtint de sa famille de débuter dans la marine par un voyage à la mer du Sud. Quatre ans plus tard, il était embarqué comme enseigne sur le vaisseau le *Saint-Philippe*, destiné pour les Indes-Orientales. Par un hasard heureux pour lui, un jésuite, qui se rendait aux Philippines, faisait la traversée sur le même bâtiment; il prit La Bourdonnais en amitié et lui enseigna les mathématiques. Grâce à l'habitude que prit dès lors le jeune Malouin de discipliner son sommeil, habitude qui lui permit, pendant le reste de sa vie, de s'endormir et de s'éveiller à volonté, il put se livrer à un travail opiniâtre et faire des progrès aussi sûrs que rapides. A ces deux voyages succédèrent un troisième dans les mers du Nord, en 1716 et 1717, puis un quatrième dans les mers du Levant, en 1718.

Lorsque, l'année suivante, la Compagnie des Indes se reconstitua sur les ruines du système de Law, La Bourdonnais, malgré sa jeunesse, fut choisi par les directeurs pour second lieutenant du vaisseau le *Saint-Prosper*, expédié à Surate. Envoyé de nouveau dans l'Inde, en 1723, sur le vaisseau l'*Argonaute*, mais cette fois avec le grade de premier lieutenant, il employa une partie des rares loisirs que lui laissa son service à composer, sur la *mâture des vaisseaux*, un petit traité renfermant des vues saines et solides qui obtinrent, a-t-on dit, l'assentiment des marins auxquels il fut communiqué. Ce fut aussi dans cette campagne que, risquant sur une simple chaloupe le passage de l'Ile-Bourbon à l'Ile-de-France, il arracha à une perte imminente le *Bourbon*, vaisseau de la Compagnie, qui coulait bas et manquait de tout. Le grade de second capitaine fut la récompense de l'intrépide sauveteur.

Ce fut en cette qualité qu'il embarqua, en 1724, sur le vaisseau le *Malabar*. Parmi les passagers se trouvait M. Didier, qui se rendait à Pondichéry. Empressé de satisfaire au besoin d'instruction dont La Bourdonnais était dévoré, il lui enseigna l'art des fortifications et la tactique militaire. Le jeune marin pressentait-il que ces études, alors purement spéculatives, lui seraient un jour d'une utilité réelle? On serait tenté de le croire, à en juger par l'ardeur avec laquelle il s'y livra, ardeur qui développa en lui une telle aptitude qu'en arrivant à Pondichéry, le maître avoua que son élève en savait autant que lui.

Lorsque le *Malabar* mouilla sur la rade de Pondichéry, quinze vaisseaux de la compagnie, commandés par M. de Pardaillan, se disposaient à aller faire le siége de Mahé, place dont la possession était d'autant plus importante qu'elle communique avec Pondichéry. La Bourdonnais offrit ses services, et malgré l'infériorité de son grade, il fut accueilli avec empressement par M. de Pardaillan, qui le chargea du détail de l'escadre. A l'arrivée devant Mahé, grand fut l'embarras de l'expédition. La côte, presque inaccessible, ne permettait pas de tenter une descente au moyen d'embarcations. La Bourdonnais imagina alors et exécuta en moins de huit jours un système de radeaux dont chacun, portant trois cents hommes et une pièce de canon, était bastingué, c'est-à-dire matelassé de balles de coton, et avait une espèce de pont qui couvrait les troupes et leur permettait de mettre pied à terre en bon ordre. Cette invention réussit, et la descente s'opéra sans qu'on perdît un seul homme. Vint ensuite le siége. Comme il menaçait de traîner en longueur, La Bourdonnais, persuadé que les Indiens aimeraient mieux livrer leur ville que de voir leurs habitations réduites en cendres, émit l'avis de mettre le feu à toutes celles qu'ils avaient le long de la côte. Aux premières lueurs de l'incendie, les Indiens effrayés capitulèrent.

La paix, qui eut lieu quelque temps après, condamnant La Bourdonnais à un repos antipathique à son besoin d'activité et à ses désirs de fortune, il tourna ses vues du côté du commerce, et s'associant à quelques négociants de Pondichéry, il arma un vaisseau dont il fut nommé capitaine et subrécargue, et dans l'armement duquel le gouverneur, M. Lenoir, prit lui-même un intérêt. Les bénéfices immenses que lui procura sa première campagne au Bengale et à Moka lui permirent, en peu d'années, de n'avoir rien à désirer du côté de la fortune, en même temps qu'ils déterminèrent les négociants de l'Inde à suivre son exemple. Il devint ainsi le promoteur d'un grand nombre de fortunes particulières.

Dans un second voyage à Moka, il fut chargé par M. Lenoir de s'arrêter à Goa pour y remettre au vice-roi des présents de la part du roi de France et de la compagnie, en récompense du concours qu'il avait prêté à l'expédition de Mahé. La Bourdonnais, dont l'intervention avait antérieurement prévenu une collision entre les Arabes et deux vaisseaux portugais sauvés et conduits par lui sur la rade de Moka, La Bourdonnais fut reçu à la cour de Goa avec la plus grande distinction Le vice-roi lui remit de la part de son souverain les insignes de l'ordre du Christ, le brevet d'*hidalgo* et celui de capitaine de vaisseau, avec le titre d'agent de S. M. T. F. à la côte de Coromandel, et l'offre de commander l'expédition projetée contre la ville de Monbaze, qui s'était soustraite à la domination du Portugal.

Après avoir obtenu à Pondichéry l'autorisation d'accepter ces offres, La Bourdonnais mit à la voile pour Goa, avec un seul vaisseau, au mois de mai 1730. Chemin faisant, il exigea du Samorin *(roi des rois)* de Calicut le paiement d'un droit qu'il devait, en vertu d'un ancien traité, au passage de chaque navire portugais.

Le Samorin refusa d'abord le paiement; mais la vue des canons pointés sur Calicut l'amena promptement à composition. A son arrivée à Goa, les préparatifs de l'expédition contre Monbaze se faisant avec une extrême lenteur, il proposa et obtint d'aller, en attendant qu'ils fussent terminés, purger les mers de l'Inde des pirates anglais qui les infestaient. A son retour, au bout de deux ans, l'expédition était prête; mais, au moment où elle allait partir, un nouveau vice-roi, personnage pacifique, arriva et la fit désarmer. Déçu de ses espérances, La Bourdonnais quitta le service du Portugal, revint à Saint-Malo au milieu de l'année 1733, et s'y maria.

Dans un voyage qu'il fit à Paris, l'année suivante, il eut occasion de voir M. Orry, contrôleur-général des finances, et M. de Fulvy, son frère, commissaire du roi près la compagnie des Indes. Le tableau qu'il leur fit des ressources mal connues de l'Ile-de-France détermina M. de Maurepas et le cardinal de Fleury à le nommer gouverneur-général des îles de France et de Bourbon, avec pouvoir d'y commander les vaisseaux de la compagnie.

Arrivé à l'Ile-de-France au mois de juin 1735, La Bourdonnais trouva cette colonie dans un état complet de dénuement et d'anarchie : justice, police, industrie, commerce, marine, tout était à créer. Tour-à-tour architecte, agriculteur, ingénieur, marin et soldat, il créa et vivifia tout en moins de quatre ans. Substituant le travail à l'oisiveté créole, il fit des plantations de cannes à sucre, encouragea la culture du coton, de l'indigo, du riz, du blé, et, triomphant des préjugés populaires, énergiquement opposés à l'emploi du manioc, il en naturalisa la culture, et assura ainsi la fabrication de la *cassave*, base de l'alimentation principale des nègres. Par ses ordres, et d'après ses plans, s'élevèrent, comme par enchantement, des arsenaux, des magasins, des fortifications, des batteries, des casernes, des aqueducs, des canaux, des ponts, des quais, une église, des chantiers de construction et de radoub. A son arrivée, il n'existait dans la colonie que quelques embarcations grossières. Peu de mois après, il faisait construire un brigantin dans lequel il n'entrait pas un seul clou, une seule cheville qui n'eût été fabriquée dans les îles. En 1738, deux vaisseaux de trois cents tonneaux sortaient du port, et un vaisseau de cinq cents, qui fut, plus tard, armé en guerre, était sur les chantiers. En même temps que sa prodigieuse activité obtenait ces résultats matériels, il fondait un gouvernement sûr et régulier, en détruisant les nègres marrons qui infestaient l'île. Bourbon, malgré la distance de quarante lieues qui la sépare de l'Ile-de-France, voyait s'opérer les mêmes merveilles. Tout cela ne put se faire, sans doute, qu'au moyen de mesures souvent arbitraires; mais, sans elles, le succès était impossible. La croix de Saint-Louis, qu'il obtint en 1737, fut la seule récompense de ses gigantesques travaux, dont l'aveugle compagnie, dominée par des vues mesquines, méconnut plus d'une fois l'utilité actuelle et future.

En 1740, la mort de sa première femme le ramena en France. La calomnie l'y avait précédé. Il n'eut pas de peine à la confondre dans un mémoire circonstancié. Les directeurs de la compagnie vérifièrent les accusations, et, après un examen sérieux et approfondi, qui eut pour premier résultat de détruire leurs propres préventions, ils proclamèrent la fausseté des imputations dirigées contre La Bourdonnais. Blessé néanmoins de la mollesse ou de la perfidie de quelques-uns des directeurs, il se décida à prendre sa retraite, afin de se livrer à des entreprises commerciales pour son propre compte. Le moment était opportun. Une rupture avec l'Angleterre était imminente, et quelques-uns de ses amis, en prévision de la guerre, lui offraient cinq millions pour armer cinq vaisseaux et deux frégates, dont il aurait le commandement, avec un intérêt d'un dixième. Mais le ministère, à qui il avait communiqué ses plans, décida qu'il exécuterait, pour le compte de la compagnie, le projet qu'il avait conçu pour le sien propre. « Qu'il ne soit point ici question de » vos mécontentements, lui dit-on. Obéissez et » continuez à bien servir; le roi aura soin de » vous et de votre fortune. »

Il se rendit donc à Lorient et en partit le 5 avril, avec un brevet de capitaine de frégate dans la marine royale et une commission particulière pour commander le *Mars*, l'un des deux vaisseaux de l'Etat qui devaient être joints à ceux de la compagnie, mais qui ne le furent pas. A ces pouvoirs, le Gouvernement et la compagnie avaient joint celui de commandant supérieur de toutes nos forces navales dans l'Inde. Les cinq navires de la compagnie placés sous ses ordres étaient : le *Fleury*, de 56 canons; le *Brillant* et l'*Aimable*, de 50 chacun; la *Renommée*, de 28, et la *Parfaite*, de 16. Ils portaient douze cents marins et environ cinq cents soldats, aussi inexpérimentés les uns que les autres. A son arrivée à Pondichéry, le 30 septembre, il apprit que les Naïrs, peuplade belliqueuse, assiégeaient Mahé depuis dix-huit mois, et que la ville était réduite aux dernières extrémités. Aussitôt il débarque ses troupes, marche sur Mahé, arrive devant la place la veille même du jour fixé pour un assaut général, et, suppléant par l'habileté de ses combinaisons à l'infériorité numérique de ses troupes, il culbute les Naïrs, les déloge de leurs positions et les oblige, après leur avoir tué cinq cents hommes, à signer un traité qui assure leur soumission.

Grâce à lui, les îles de France et de Bourbon étaient florissantes et mises à l'abri de toute

insulte; aussi appelait-il la guerre avec confiance et comme un sûr moyen de ruiner la puissance anglaise dans l'Inde. Mais, depuis son départ de France, la Compagnie, s'abusant sur la loyauté britannique, avait adopté, à l'égard des comptoirs anglais, un système de neutralité que sa rivale était loin d'observer. Aussi La Bourdonnais, au moment où il se préparait aux éventualités de la guerre, reçut-il l'ordre de désarmer ses vaisseaux; et, pour prévenir toute représentation de sa part, on lui enjoignit de les renvoyer à vide plutôt que d'en garder un seul. Navré de douleur, il obéit. Mais quels ne durent pas être ses regrets lorsque M. Orry lui écrivit, quelque temps après, *qu'il était à désirer qu'il n'eût pu exécuter en entier les ordres que la Compagnie lui avait transmis de sa part.* Ne pouvant vaincre le dégoût que lui inspirait cette politique tortueuse et vacillante, ne voulant pas d'ailleurs être témoin des malheurs qu'il prévoyait, il demanda son rappel. Une lettre flatteuse du contrôleur-général le fit revenir sur sa détermination : « Si je ne vous envoie pas de nouvelles forces dans l'Inde, lui disait-il, c'est que je sais que, s'il arrivait quelque chose, on y aurait d'autant plus besoin d'un homme de ressource qui sût se retourner et faire un usage avantageux du peu qu'il a. .. D'ailleurs la bonne opinion que j'ai de vous m'ayant déterminé à vous destiner le premier poste de l'Inde, s'il arrivait quelque chose à M. Dupleix, m'engage à vous considérer comme un homme, non seulement utile, mais nécessaire... »

Avec la nouvelle apportée, le 1er septembre 1744, d'une déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, arriva un nouvel ordre de la Compagnie de ne pas prendre l'initiative des hostilités. Tout ce qui était permis à La Bourdonnais c'était de riposter et de garder un ou deux vaisseaux pour faire la course. Il obéit; mais convaincu que la Compagnie se fourvoyait étrangement, il expédia en France la frégate la *Fière*, chargée de porter ses représentations, et prévint Dupleix de l'état des choses.

Ce que La Bourdonnais avait fait à l'Ile-de-France et à Bourbon, Dupleix l'avait accompli de son côté dans le Bengale. Venu à Pondichéry, en 1720, avec la double qualité de premier conseiller du conseil supérieur et de commissaire des guerres, il avait, en dix ans, créé une marine et fondé une ville à Chandernagor; et, en même temps qu'il avait su se faire une fortune de plusieurs millions, il avait élevé à son apogée celle de sa Compagnie. La course et le commerce lui semblaient des moyens éphémères et insuffisants d'asseoir dans l'Inde la puissance de la France. Ce qu'il rêvait, c'était ce que l'Angleterre a réalisé depuis, rendre l'Indostan tributaire de sa patrie, par la conquête et la négociation, employées alternativement ou simultanément, de façon à ce que la Compagnie assurât sa puissance par l'absorption des myriades de princes qui couvrent le sol indien. Ses vues larges et fécondes, ses combinaisons profondes furent d'abord couronnées de succès; mais, bientôt abandonné du débile gouvernement de Louis XV et de la timide Compagnie, qui ne comprenaient, ni l'un ni l'autre, la portée de ses plans grandioses, il les vit avorter et en conçut un ressentiment dont les effets rejaillirent sur La Bourdonnais.

Dupleix, transféré, depuis 1744, de Chandernagor à Pondichéry, y exerçait, quand lui parvint la nouvelle de la guerre, les fonctions de gouverneur-général des possessions françaises dans l'Inde. Chargé de négocier la neutralité, il s'effaça personnellement, et tenta sérieusement de faire réussir un plan dont son grand sens lui démontrait l'impossibilité. Les réponses qu'il reçut de Madras et de Bombay ne lui laissèrent aucun doute sur le résultat de ses efforts, et bientôt menacé dans Pondichéry, il poussa un cri de détresse. Renonçant avec douleur au projet qu'il avait formé d'attendre à l'entrée du détroit de la Sonde le commodore Barnett et le capitaine Peyton expédiés d'Europe avec quatre vaisseaux qu'il aurait facilement capturés, La Bourdonnais répondit à l'appel de Dupleix. Grands étaient pourtant ses propres embarras. Ses approvisionnements étaient nuls; les maladies, la sécheresse, la disette, avaient augmenté sa détresse; et, pour comble de malheur, le naufrage sur l'île d'Ambre du vaisseau le *Saint-Géran* (1), qui lui apportait des vivres et des munitions de France, tout se réunit pour l'empêcher de partir sur-le-champ. Parvenu, après des efforts inouis, à transformer en vaisseaux de guerre six bâtiments de commerce, il était pourtant prêt à partir au mois de mars 1745; mais il lui fallait attendre le convoi annuel de la compagnie, qui devait lui servir d'escorte jusqu'à Pondichéry. Enfin, le 28 juillet, arriva la frégate l'*Expédition*, lui annonçant que cinq vaisseaux lui apporteraient, au mois d'octobre, cinq mille marcs de piastres. Ces vaisseaux n'arrivèrent qu'en janvier 1746, et dans un état complet de délabrement. Il fallut les réparer, ce qui ne leur permit de partir que le 24 mars. Ils étaient au nombre de onze. Assaillis par une tempête à leur sortie de la baie de Foulpointe, ils se dispersèrent; deux se perdirent corps et biens, et l'*Achille*, que montait La Bourdonnais, et qui seul était armé en guerre, fut entièrement désemparé. Réduit à neuf vaisseaux, dont il lui

(1) Le naufrage du *Saint-Géran*, si admirablement poétisé par Bernardin de Saint-Pierre, n'eut lieu ni en hiver, ni par une tempête, mais le 17 août 1744, par une de ces calmes et belles nuits des tropiques. Les véritables Paul et Virginie étaient deux passagers, M. Lonchamps de Montendre et Mlle Caillon. (Voir l'*Étude littéraire sur la partie historique du roman de Paul et Virginie*, par Lemontey, et les procès-verbaux authentiques du naufrage, p. 159-175 du t. II des *Annales maritimes et coloniales de* 1822, *Sciences et arts.*)

fallut réparer les avaries dans l'île déserte de Marosse, il se mit à la recherche des Anglais, et rencontra, le 6 juillet, le commodore Peyton, qui croisait avec six vaisseaux sous l'île de Ceylan. Quoique ces vaisseaux, supérieurs en réalité à ceux de La Bourdonnais, eussent en outre l'avantage du vent, ce dernier manœuvra pour tenter l'abordage, qu'évita le commodore Peyton. Profitant des avantages de son artillerie, il ne voulut employer que le canon. L'action fut vive. Dès le début, trois vaisseaux français furent mis hors de combat; mais les six autres ripostèrent si vigoureusement qu'au bout de trois heures l'escadre anglaise s'éloigna, et La Bourdonnais fit route pour Pondichery, où il mouilla le 9 juillet.

Pendant le mois qu'il passa à terre éclatèrent les premiers symptômes de sa funeste mésintelligence avec Dupleix. Le gouverneur de Pondichéry, d'un caractère hautain, sûr d'ailleurs de l'approbation de ce qu'il ferait et dirait, voulut traiter en subordonné celui de l'Ile-de-France qui, confiant dans ses instructions, se croyait indépendant. La Bourdonnais, préoccupé de soins plus graves que de ce qu'il supposait une pure question d'étiquette, poursuivit son but et dut le croire approuvé de son rival, lorsqu'ils tombèrent d'accord sur l'avantage qu'il y aurait, au lieu de faire des croisières stériles, à attaquer au cœur la puissance anglaise, en s'emparant de Madras. Toutefois, un préliminaire était indispensable, la destruction de l'escadre anglaise, et, pour la tenter, il fallait que les vaisseaux français fussent renforcés de soixante canons. Dupleix, ne voulant pas dégarnir Pondichéry, les refusa.

La Bourdonnais ne renonça pourtant pas à son projet. Parti de Pondichéry le 4 août, il y revint le 23, ayant poursuivi les Anglais qu'il n'avait pu amener à accepter aucun combat. Mais, quand il voulut se diriger sur Madras, de nouveaux obstacles lui furent suscités. Le conseil supérieur de Pondichéry ne voulut pas se prononcer catégoriquement sur l'entreprise qu'il projetait. Consultait-il Dupleix? Un silence glacial était la seule réponse qu'il reçût. Lui demandait-il les secours qu'il était autorisé à réclamer? Le gouverneur reprenait les deux cents hommes qu'il lui avait accordés pour faire sa dernière croisière. Voyant que plus il retarderait son départ, plus les chances de succès diminueraient, il mit à la voile dans la nuit du 12 au 13 septembre, avec deux vaisseaux et deux galiotes à bombes, portant dix-sept à dix-huit cents matelots, onze cents hommes de troupes européennes, quatre cents caffres et quatre cents cipayes. Parvenu le 15 devant Madras, il fit débarquer, le jour même, une partie de ses troupes, et fit le lendemain ses dispositions de l'attaque qu'il dirigea, le 17 et le 18, contre la Ville-Noire, partie de Madras où les Anglais résidaient principalement. La canonnade dura jusqu'au 20, jour où deux députés, envoyés par le gouverneur, vinrent demander à La Bourdonnais quelle contribution il exigeait pour cesser les hostilités et se retirer. « Je ne vends » point l'honneur, Messieurs, leur dit-il fière» ment; le pavillon de mon roi sera arboré sur » Madras, ou je mourrai au pied de ses murs. » Néanmoins, comme les députés manifestaient l'intention de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, plutôt que de souscrire un traité honteux, La Bourdonnais proposa une capitulation, avec réserve pour la ville de pouvoir s'en affranchir moyennant une rançon dont les bases furent sommairement indiquées.

La Bourdonnais avait hâté d'en finir. Le 18, il avait reçu de Dupleix une lettre lui annonçant que l'escadre anglaise était en vue de Pondichéry; le Nabab d'Arcate, allié des Anglais, marchait, disait-on, avec quinze ou vingt mille hommes, au secours des assiégés; l'époque dangereuse de la mousson (15—20 octobre) approchait; enfin, il lui était enjoint de ne garder aucune conquête. Il fit donc au gouverneur une dernière sommation, appuyée de quelques coups de canon. Elle fut décisive. La capitulation fut signée le 21, les couleurs françaises arborées immédiatement, et, quatre jours après, La Bourdonnais était nanti, en matériel de guerre transporté sur ses vaisseaux ou en valeurs payables en lettres de change, d'un bénéfice de treize millions et demi, obtenu sans qu'il eut perdu un seul homme.

Cette conquête, du reste, avait été préparée et en quelque sorte assurée par Dupleix, comme l'a proclamé La Bourdonnais lui-même, avec une franchise digne d'un homme d'honneur. Elle était le résultat des intelligences que Dupleix avait entretenues dans la ville par sa fille, Mme Barnaval, épouse d'un Anglais; on la devait aussi à l'inaction du Nabab du Karnatick, achetée au prix de la promesse que Madras lui serait remis dès qu'il serait au pouvoir des Français. L'issue du siége était donc certaine, et elle devait être prompte.

Il en devait être tout autrement de l'exécution de la capitulation. Elle fut, entre La Bourdonnais et Dupleix, la cause d'une rupture et d'une lutte dont tous les incidents, toutes les péripéties fourniraient la matière d'un volume. Bornons-nous à en indiquer les points les plus saillants. Dupleix déclara nulle la capitulation; non seulement il s'opposa à la restitution de la ville, mais il demanda impérieusement qu'elle fût rasée. La Bourdonnais protesta contre cette violation de sa parole, et soutint qu'à lui seul appartenait le droit de disposer de sa conquête. Dupleix la revendiqua comme gouverneur-général, et tous deux invoquèrent leurs instructions, dont l'ambiguïté fournissait à chacun des arguments qu'il devait croire irréfutables; mais La Bourdonnais était dupe : son rival avait le mot des ministres et des directeurs, qu'il avait

prévenus de l'entreprise projetée sur Madras, et qui lui avaient secrètement prescrit d'établir son autorité dans cette ville dès le lendemain de la conquête. La Bourdonnais, qui, lui, ne soupçonnait pas cette machiavélique duplicité, insistait d'autant plus vivement sur l'envoi de la ratification du traité, qu'en marin expérimenté, il prévoyait les dangers auxquels ses vaisseaux seraient exposés vers la mi-octobre. Ses craintes se réalisèrent dans la nuit du 13 de ce mois. Un ouragan dispersa et fracassa ses vaisseaux, dont un, le *Duc-d'Orléans*, se perdit corps et biens. Survint en même temps M. Desprémenil, gendre de Dupleix, investi du commandement de Madras, en remplacement de M. d'Auteuil, beau-frère de La Bourdonnais. Après avoir installé le gouverneur et obtenu des Anglais un nouveau traité qui fixait au mois de janvier l'évacuation de la ville, il fit voile pour Pondichéry. De son bord, où le retenaient et le mauvais temps et la perspective de dangers personnels assez sérieux, il écrivit à Dupleix lettres sur lettres. « Le coup de vent du 13, di- » sait-il dans l'une d'elles, nous a affaiblis de » moitié; mais notre mésintelligence, Monsieur, » achève notre perte dans l'Inde et celle de no- » tre Compagnie. J'en suis si touché, que, si » je savais que m'éloigner pût rétablir les af- » faires, et que je le pusse faire avec honneur, » j'abandonnerais tout; mais, Monsieur, tort » ou raison, attendez la justice qui nous est » due, et que nous rendront nos maîtres. Au » nom de la nation, que l'animosité ne nous » fasse pas tomber dans de nouvelles fautes, » puisque toutes celles que nous ferons seront » préjudiciables au bien de la Compagnie.... » Tous les projets qu'il proposa furent durement repoussés. Malgré son opposition et ses représentations, malgré celles de tous les capitaines et marins assemblés en conseil de guerre, il lui fut enjoint d'appareiller sur-le-champ et sans réplique, avec sept vaisseaux, pour aller chercher, dans l'archipel de Merguy, une flotte que le Conseil de Pondichéry avait expédiée pour Achem, à plus de deux cents lieues de cet archipel. Quoique cet ordre n'eût évidemment qu'un seul but, celui de l'éloigner, sans avantage réel pour la Compagnie, il obéit pour éviter tout reproche; mais, bientôt forcé par le temps de revenir, il se décida à se retirer à l'Ile-de-France, où il trouva sa place occupée par M. David, que la Compagnie lui avait donné pour successeur, avec ordre de scruter son administration, et, s'il était coupable de quelque malversation, de ne lui point remettre le commandement des vaisseaux qui devaient revenir en Europe.

La Bourdonnais, à son arrivée, s'empressa de faire publier dans les îles de France et de Bourbon « qu'il était prêt à satisfaire quiconque se » croirait en droit d'élever contre lui quelque » plainte ou quelque réclamation. » Malgré sa disgrâce et son état d'impuissance, personne ne se présenta, et M. David, pleinement convaincu de son intégrité, ne balança pas à lui remettre l'ordre du roi qui le chargeait de reconduire les six vaisseaux destinés pour l'Europe. S'il n'avait écouté que sa répugnance, il n'eût pas accepté cette mission; mais elle était périlleuse, ce motif le détermina. Il s'agissait de faire passer à travers les escadres anglaises ces six vaisseaux, dont plusieurs avaient à peine cent hommes d'équipage; et ce qui ajoutait à ses appréhensions, c'est qu'il était obligé de faire partager le danger à sa femme et à ses quatre enfants. Une tempête dispersa les six vaisseaux au passage du cap de Bonne-Espérance; trois le rejoignirent à Saint-Paul-de-Loango, sur la côte d'Angola, où il fréta un navire portugais qui transporta sa famille au Brésil, d'où elle revint en France par Lisbonne. Quant à lui, échappant aux croisières anglaises, il arriva à la Martinique sans accident. De concert avec les autorités de la colonie, il y laissa ses vaisseaux, et, muni de passe-ports et de lettres pour le gouverneur hollandais de Saint-Eustache, il gagna cette colonie à travers mille dangers, et prit passage sur un petit bâtiment à la destination de Flessingue. Forcé d'attérir à Falmouth, ce navire, malgré sa neutralité, subit une visite rigoureuse par suite de laquelle La Bourdonnais, reconnu, fut conduit à Londres. Il y fut reçu avec la plus grande distinction par la famille royale, la cour, les ministres et les directeurs de la compagnie des Indes, qui, plus justes envers lui que ses compatriotes, n'imputaient qu'à Dupleix et au conseil de Pondichéry la violation de la capitulation de Madras. Pendant qu'à Londres on lui rendait justice, en France on tramait sa perte. Bien qu'il eût tout à redouter de la puissance de ses ennemis, il demanda à venir les confondre. Un des directeurs anglais offrit toute sa fortune pour le cautionner; mais le gouvernement ne voulut d'autre caution que la parole d'honneur de celui qui avait été pour lui un ennemi si redoutable.

Le 22 février 1748, La Bourdonnais arriva à Versailles; dans la nuit du 1er au 2 mars, il était jeté à la Bastille en vertu d'une lettre de cachet. Trois ans et demi de la plus cruelle captivité furent la récompense du fondateur des îles de France et de Bourbon, du vainqueur de Madras. Pendant vingt-six mois, on lui interdit toute communication, même avec sa femme et ses enfants; on lui enleva ses papiers; on alla jusqu'à forcer le notaire, dépositaire de son testament, à livrer cette pièce sacrée dont on brisa le cachet. On le priva de livres, de plumes, d'encre, de papier, enfin de tous les moyens de se justifier. Son esprit patient et inventif en créa d'autres. Il composa de l'encre avec de la suie et du marc de café; un sou marqué qu'il recourba et assujétit à un morceau de bois devint une plume, d'autres disent un canif pour tailler

les branches de buis qui lui avaient été distribuées aux fêtes de Pâques comme aux autres prisonniers. C'est au moyen de cette espèce de *calame* trempé dans du jaune obtenu à l'aide de café et du vert fourni par des liards *vert-de-grisés*, qu'il parvint à tracer, sur des mouchoirs gommés avec de l'eau de riz, un plan exact de Madras qu'il joignit, comme pièce justificative, au mémoire dans lequel il démontra le faux témoignage d'un soldat suborné contre lui. Soustraites, non sans peine, à l'active vigilance de ses geôliers, ces singulières pièces parvinrent à l'indolente commission nommée par le roi depuis le 7 mars 1748, pour prononcer sur les accusations portées contre lui; cette commission qui, depuis long-temps, aurait dû se mettre en rapport direct avec l'accusé, lui permit enfin, le 25 mai 1750, de communiquer avec un conseil. L'avocat de Gennes (*voy. ce nom*) publia alors la défense de l'illustre accusé dans deux mémoires portant le titre de : *Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais et Supplément.* Paris, Delaguette, 1750 et 1751, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-12. Ces mémoires, dans lesquels de Gennes fit entrer la défense composée par son client, excitèrent en faveur de ce dernier un grand et légitime intérêt. Ses adversaires ne se rendirent pourtant qu'après lui avoir suscité mille obstacles nouveaux; mais le courage et la présence d'esprit ne lui manquèrent pas un instant. « Comment, lui disait un des directeurs, qui croyait l'embarrasser, comment » avez-vous si bien fait vos affaires, et si mal » celles de la Compagnie? » — « C'est, répondit La Bourdonnais, que j'ai toujours fait mes » affaires d'après mes lumières, et celles de la » Compagnie d'après ses instructions. » Après trois ans de la plus rigoureuse captivité, la commission, qui certes n'était rien moins qu'indulgente, fut obligée de s'incliner devant l'évidence et de proclamer l'innocence de La Bourdonnais, qu'elle rendit à sa famille, mais non à son pays. A une attaque d'apoplexie qu'il avait subie pendant sa détention, avait succédé une cruelle paralysie. Naguère possesseur d'une fortune de deux millions six cent mille livres, légitimement acquise par des opérations honorables pour lui et avantageuses pour la France, il était réduit, en quelque sorte, à l'indigence. Sa vie, terminée à Paris le 9 septembre 1753, ne fut qu'une lente et douloureuse agonie. Le gouvernement réparateur de Louis XVI accorda, en 1774, une pension à la veuve de La Bourdonnais, « mort, suivant les expressions du brevet, sans avoir reçu aucune récompense ni aucun dédommagement pour tant de persécutions et pour tant de services. » Mme la marquise de Montlezun, fille de La Bourdonnais, ayant, par suite de nos troubles politiques, perdu une partie de sa fortune, les îles de France et de Bourbon, gouvernées alors par des commissions coloniales composées des principaux habitants, voulurent acquitter envers la fille la dette sacrée que leur imposait le souvenir du père. L'Assemblée de l'Ile-de-France, par sa délibération du 6 fructidor an VII, où La Bourdonnais est appelé « le fondateur et le père de cette colonie », vota à l'unanimité, à Mme de Montlezun, une pension de 3,000 fr. L'Ile-Bourbon suivit cet exemple, le 1er vendémiaire an XI.

La partie des mémoires de La Bourdonnais insérée dans les factums publiés pour sa défense, a paru sous ce titre : *Mémoires historiques de B. F. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, recueillis et publiés par son petit-fils* (*Portr.*) Paris, Pelicier et Chatel, 1827, in-8°. Bien que ces mémoires, nécessairement apologétiques, demandent à être mis en regard de ceux de Dupleix, il est juste de reconnaître qu'ils méritent généralement un grand intérêt. Il en est de même des détails que Bernardin de Saint-Pierre a consignés dans la préface de *Paul et Virginie*, 1806, in-4°; de ceux fournis, soit par M. Orme, dans son *History of the military transactions*... London, 1775, in-4°; soit par M. Grant, dans son *History of the Mauritius island*, London, 1801, in-4°; enfin du travail approfondi, publié par M. le comte Alexis de Saint-Priest, dans la livraison de la *Revue des deux Mondes* du 1er mai 1845, p. 389-446, sous ce titre : *Études diplomatiques sur le dix-huitième siècle:— La perte de l'Inde sous Louis XV.*

P. L...t.

LA BOURDONNAIS (Louis-Charles **MAHÉ** de), — petit-fils du précédent, né vers 1797 (1), manifesta fort jeune un goût très-prononcé pour le jeu, pour celui des échecs surtout, dans lequel il s'est acquis une renommée, sinon supérieure, du moins égale à celle du fameux Philidor. Toutes ses facultés semblaient, dès l'âge de dix-huit ans, s'être concentrées sur la stratégie et les combinaisons de ce jeu, au point qu'il se faisait, de gré ou de force, un partner de quiconque venait voir sa mère, femme d'une beauté remarquable et restée veuve de bonne heure. Une mauvaise spéculation, résultat d'un cœur généreux, d'une ignorance complète des affaires, et d'une extrême facilité à se laisser duper, concoururent promptement à amener la perte de l'honnête aisance qu'il tenait de ses

(1) Louis-François Mahé de La Bourdonnais, fils du gouverneur de l'Ile-de-France et de Bourbon, épousa Marie-Joséphine-Elisabeth-Honorat Offrilt, dont il eut Pierre-Marie-Philippe-Charles, né le 9 novembre 1773, et marié, le 16 avril 1796, à Mlle Jeanne-Françoise Bunel, de Louvigné-du-Désert, où il était alors en cantonnement comme capitaine au 3e bataillon de la 28e demi-brigade. On a quelques raisons de croire que Louis-Charles, issu de leur mariage, naquit, l'année suivante, à Paris, rue ou impasse Féron, où sa mère avait un hôtel, qu'elle a vendu depuis. Toutefois, en l'absence de preuve positive du lieu de sa naissance, comme il tient intimement à la Bretagne des deux côtés de sa famille, il nous a semblé que sa place était marquée dans la *Biographie bretonne*.

parents. Chose étrange ! au lycée Henri IV, où il avait fait ses études, il avait montré peu d'aptitude pour les sciences mathématiques, et quand, à sa sortie des bancs, il se mit à fréquenter le café de la Régence, théâtre futur de sa gloire, sa vocation se révéla à lui. Il était entré, ignorant la place qu'occupe le roi, sans connaître la marche d'un pion, et trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'il avait battu les joueurs les plus habiles, même les vétérans qui avaient tenu tête à Philidor. Deschapelles, successeur de ce dernier, comme s'il eût pressenti que La Bourdonnais devait être le sien, se chargea de perfectionner son jeune rival, et après avoir joué avec lui pendant deux ans, à pion et à deux traits, jamais à moindre avantage, il abdiqua. La Bourdonnais trôna, à son tour, et durant quinze ans, les plus fameux joueurs, accourus de divers points du globe pour se mesurer avec lui, furent obligés de s'avouer vaincus. Souvent il jouait avec des Anglais par correspondance. A l'exemple de son illustre devancier Philidor, il lui arriva parfois de faire des parties, le dos tourné à l'échiquier et les yeux bandés; vainqueur dans des luttes ainsi engagées simultanément avec deux forts adversaires, il montra le phénomène extraordinaire d'un homme reproduisant dans sa tête les innombrables combinaisons que peuvent amener trente-deux pièces mues sans confusion dans les soixante-quatre cases d'un échiquier, phénomène d'autant plus surprenant que cet échiquier était invisible pour le joueur. Un tour de force de cette nature, mentionné dans tous les journaux du temps, ce fut la partie qu'il gagna, au mois de janvier 1836, à M. Mac-Donel, partie dont il a écrit lui-même la relation dans son recueil intitulé le *Palamède*, et qui a donné lieu au spirituel Méry de célébrer le vainqueur dans un poème où pétille sa verve habituelle. Nous tenons d'un des parents de La Bourdonnais, qui le vit au café de la Régence peu de temps après l'une de ces fameuses parties, qu'il lui avoua en avoir été horriblement fatigué et être résolu à ne plus recommencer. Son organisation était fortement ébranlée, et par la continuelle tension de ses facultés, qui s'exerçaient de jour et de nuit, et par certains abus auxquels il demandait de l'excitation et des forces. Aussi l'épreuve dont nous venons de parler fut-elle la dernière. Trois coups de sang, dont il fut atteint coup sur coup, furent suivis d'une hydropisie qui nécessita quatre ponctions. Comme Philidor, il mourut en 1841, en Angleterre, où, ainsi que cela lui était déjà maintes fois arrivé, il était allé joûter avec ses rivaux d'outre-mer. Les Anglais, qui avaient attiré notre compatriote mourant, lui firent une sépulture digne de celui que l'Europe proclamait le *Roi des échecs*. Il venait de toucher sur les fonds de secours aux hommes de lettres le premier quartier d'une pension qu'il avait obtenue à la sollicitation de M. Mignet, membre aussi distingué de l'Académie des échecs que de l'Académie française et de celle des Sciences morales et politiques. Depuis quelques années il n'avait pour vivre que le produit du jeu, son traitement, comme administrateur du cercle de la rue de Richelieu, et le bénéfice assez restreint qu'il tirait de son journal mensuel le *Palamède*. Quoique l'Ile-de-France eût passé sous la domination anglaise, le souvenir de son ancien gouverneur y était tellement vénéré, que le titre de son petit-fils avait suffi pour y exciter l'intérêt et motiver, peu de temps avant sa mort, une souscription dont le produit ne put qu'être déposé sur sa tombe.

D'une taille élevée, La Bourdonnais avait des épaules larges, carrées, une tête sur laquelle les organes du calcul et de la réflexion étaient très-développés; enfin, un regard spirituel et si perçant qu'on se prenait à ne plus être étonné qu'il pût si bien jouer les yeux bandés. Indépendamment de la publication des *Mémoires* de son aïeul (*Voy. ci-dessus, p.* 60), on lui doit un traité du *Jeu des échecs*, et la publication, pendant plusieurs années, de la revue mensuelle le *Palamède*, consacrée aux échecs. Joueur ferme et prompt, mais classique, il a peu ajouté dans ces deux traités à celui de Philidor; il n'a éclairci aucun des points obscurs du jeu, ni attaché son nom à aucun coup brillant ou ingénieux. En un mot, quoique joueur profond, hardi et sûr, il n'a rien laissé qui lui fût propre, rien créé de durable, et, comme les plus habiles comédiens, il n'aura eu place que dans la mémoire fugitive de ses contemporains.

Il s'était marié à miss Gordon, fille d'un capitaine de la marine anglaise, et parente, on le croit, de lord Byron. Il la délaissait, absorbé qu'il était par son unique passion. Il en eut un fils qui mourut à l'âge d'environ dix ans, avant son père. Quant à sa veuve elle se retira en Angleterre et se remaria à un riche anglais.

P. L....t.

LA BOURDONNAYE, comte de BLOSSAC (1) (**Paul-Esprit-Marie de**), — marquis du Tymeur, conseiller du roi en ses conseils, intendant de Poitiers et de Soissons, naquit à Rennes le 29 août 1716. Il était fils de M. Louis-Gabriel de la Bourdonnaye. Toutes les recherches que nous avons pu faire sur sa jeunesse et son éducation n'ont abouti à aucun résultat : nous savons seulement qu'il épousa, le 1er mai 1740, Mlle Madelaine-Louise-Charlotte, fille aînée de Le Pelletier de la Houssaye, chevalier,

(1) Nous ne pouvons commencer cet article sans remercier M. de la Bourdonnaye-Blossac et M. Pressac, bibliothécaire à Poitiers, des renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer. Sans leur bienveillance, il nous eût été impossible de rédiger cette notice.

conseiller d'Etat ordinaire et du Conseil royal, commandeur des ordres du roi. Il en eut trois fils et trois filles.

En 1751, La Bourdonnaye fut appelé à l'intendance de Poitiers. Voici le portrait qu'en fait l'auteur d'un article publié dans une *Revue de Poitiers* (1) : « Il était de petite taille, d'une af» fabilité remarquable; ses manières respiraient » la simplicité. Il n'était, dit-on, grand seigneur » qu'à table : alors il se montrait magnifique. » Quelques-uns l'ont accusé d'aimer un peu trop » ses loisirs; mais d'autres ont prétendu que ce » reproche n'était point fondé. Nous préférons » cette dernière opinion. » En arrivant à Poitiers, La Bourdonnaye fut frappé de la misère qui régnait dans les campagnes, et du grand nombre d'ouvriers dont les bras étaient inoccupés : il résolut de remédier, autant qu'il le pourrait, à ces causes de souffrances. Il reconnut que l'agriculture languissait par suite des charges imposées aux cultivateurs, et fit au gouvernement des observations très-justes lorsqu'il s'agit de remplacer la corvée par des prestations en argent. Le généreux intendant protégea également les arts et l'industrie; il donna les plus grands encouragements à l'industrie sérigène naissante, et fit construire une magnanerie dont il reste encore quelques vestiges.

En 1781, MM. de la Bourdonnaye-Blossac, père et fils, élevèrent une manufacture d'étoffes de coton où l'on employait des ouvriers des deux sexes ; ils l'agrandirent, et firent tous leurs efforts pour soulager par le travail le plus grand nombre posssible de malheureux.

Une école gratuite de dessin existait à Poitiers. L'intendant la soutint de tout son pouvoir, et plus tard, lorsque l'abbé Terray, ordonnateur général des bâtiments du roi, des arts et manufactures royales, expédia, le 6 mars 1774, des lettres autorisant et légalisant l'existence de l'école gratuite de dessin, en lui donnant le titre d'*Ecole royale académique de peinture et de sculpture*, La Bourdonnaye-Blossac en fut nommé vice-protecteur.

En 1770, le Clain ayant débordé et emporté le pont et les remparts de la ville, La Bourdonnaye-Blossac obtint du gouvernement de prompts et utiles secours, et le maire lui en adressa officiellement de vifs et justes remercîments.

En 1771, un *Conseil supérieur de ville* fut établi, et, par une délibération de ce conseil, à la date du 25 février 1771, la place de premier président fut donnée à l'intendant du Poitou, qui, peu après, fut appelé à l'intendance de Soissons. La nouvelle de son départ jeta l'affliction dans la province : il lui semblait qu'elle ne pourrait jamais trouver un magistrat plus éclairé et plus dévoué aux intérêts généraux du Poitou. Il laissait à Poitiers une magnifique promenade qui porte son nom. (1)

Mme de La Bourdonnaye-Blossac se joignit à son époux pour faire le bonheur de la province. Sa charité inépuisable trouva toujours des malheureux à soulager, et ses secours furent distribués avec autant de générosité que de discernement. Elle mourut à Poitiers, le 3 avril 1764, et fut inhumée dans la cathédrale de cette ville : son cœur fut embaumé et transporté au château de Blossac.

Nous copions ici une anecdote racontée dans la notice précitée, et que l'auteur a apprise de M. de Beauregard, mort évêque d'Orléans, il y a quelques années : « Avant de dire un der» nier adieu à la terre du Poitou, M. de la » Bourdonnaye-Blossac fut à Luçon visiter » M. de Beauregard, alors vicaire-général ; il » était fort triste. Son hôte le reçut avec cette » cordiale hospitalité qui caractérisait les vieux » jours. Comme à cette époque les petites ta» bles anglaises de forme circulaire étaient en» core une nouveauté, il s'empressa d'en met» tre une dans la chambre du nouvel intendant » de Soissons. Le lendemain, allant lui faire » une visite matinale, il le trouva pleurant avec » abondance; la petite table était littéralement » couverte des larmes que versait l'excellent » M. de Blossac. Il pleurait sa fidèle province » et ces affections de trente ans qu'on ne rem» place jamais. »

Le 5 février 1782, il maria son fils aîné avec Mlle Berthier de Sauvigny, fille de l'intendant de Paris, qui eut une si triste mort. La naissance d'un petit-fils vint mettre le comble aux souhaits de l'heureux père (2). Arrivé à Soissons en 1783, il se montra, comme toujours, juste et généreux.

Lorsque les événements de 1789 firent craindre à La Bourdonnaye-Blossac une forte commotion politique, il donna sa démission; mais elle ne fut pas acceptée, par suite des supplications des députés du Soissonnais. En 1792, il émigra en Angleterre. Son émigration fut constatée juridiquement le 21 juin de cette même année, et, dans l'acte, la qualité d'intendant de Soissons lui fut reconnue; ce qui nous porte à croire qu'il ne s'exila qu'à la dernière extrémité, et lorsque les intendants furent supprimés.

La Bourdonnaye-Blossac revint en France

(1) *Le Spectateur, Revue des mœurs, des arts et de la littérature*, par M. H.-S. David (de Thiais), avocat à la Cour royale de Poitiers. Poitiers, imp. de Saurin frères, 1841, in-4°.

(1) Châtellerault et Saint-Maixent ont donné à leurs promenades le nom de Blossac.

(2) Il reste encore des couplets qui coururent à Poitiers lors de ce mariage. Nous citons au hasard :

Vive Blossac et Sauvigny !
Vivent le père et le fils !
Protecteurs nés de la province !
Ils sont également chéris
Et des Poitevins et du prince.

en 1797, et mourut au château de Blossac le 18 février 1800. Il fut enterré dans la chapelle de ce château.

Administrateur éclairé et bien intentionné, homme généreux et de mœurs pures, il peut être comparé, dans une sphère moins élevée, à Sully et à Colbert.

M. Pressac s'étonne que le buste de l'intendant de Poitiers n'ait pas été placé sur la promenade qu'il a fait tracer et planter. Nous partageons les sentiments de M. Pressac. A l'époque où nous écrivons (décembre 1851), ce vœu d'un grand nombre de Poitevins est encore à l'état de *vœu*. F. S-In-r.

LA BOURDONNAYE (Arthur-Charles-Esprit, marquis de), — maréchal-de-camp, ancien député du Morbihan, issu de Charles-Esprit-Clair de La Bourdonnaye, vicomte de Coëtion, maréchal-de-camp, et de Louise de Chauvelin, fille du marquis de Chauvelin, maître de la garde-robe du roi, naquit à Paris, le 29 janvier 1785 (1). Son père ayant émigré pendant la Révolution, et sa mère ayant été incarcérée, il resta confié aux soins de fidèles serviteurs et d'un instituteur plein de zèle, qui l'éleva à Saint-Germain-en-Laye. Plus tard, son père, rentré en France, l'emmena à Rennes, où il se lia avec plusieurs jeunes hommes qui, presque tous, avaient plus ou moins pris part à la guerre civile, entre autres avec Piré, si connu depuis comme l'un des officiers généraux les plus brillants et les plus braves d'une armée qui en comptait un si grand nombre dans ses rangs. La Bourdonnaye partagea leurs plaisirs parfois bruyants et orageux; mais bientôt, donnant un noble cours à cette fougue de jeunesse, il embrassa la carrière des armes, et entra, malgré les répugnances de sa famille, à l'École militaire de Fontainebleau. Il avait alors vingt ans. Tout-à-coup, il donna sa démission, et, désirant servir sur-le-champ, il s'engagea comme simple soldat (20 février 1805) dans le 7e régiment de hussards, qui ne tarda pas à entrer en Allemagne. Il était brigadier, le 15 avril; fourrier, le 27 juin; maréchal-des-logis, le 22 décembre de la même année, et sa belle conduite lui méritait d'entendre des paroles flatteuses de la bouche du maréchal Davoust, à l'état-major duquel il avait été attaché. Il était, au reste, plein d'ardeur. « On ne m'ôtera pas, disait-il souvent, l'ambition d'être toujours en avant; je devrai tout à moi-même, ou je serai tué. »

En 1806, nommé sous-lieutenant au 25e chasseurs, qui faisait partie de l'armée d'Italie, La Bourdonnaye prit une part active à des luttes obscures, mais périlleuses, contre les bandits qui infestaient alors la péninsule. Dans un engagement avec le fameux *Fra-Diavolo*, il fut assez heureux pour sauver la vie à un de ses soldats. Deux blessures, un cheval tué sous lui, témoignent qu'il ne se ménageait pas au feu, et justifient sa promotion au grade de lieutenant au 8e hussards (8 janvier 1808). Dans cette même année, entré en Espagne comme aide-de-camp du général Lagrange, il fut témoin et victime de la funeste capitulation de Baylen. Interné avec ses compagnons d'infortune à Ossuna, puis à Moren, en butte aux outrages d'une populace fanatisée, il obtint à grand'peine des autorités espagnoles des passeports qui lui permissent de rentrer en France. Après bien des retards, 117 officiers français s'embarquèrent à Cadix sur un mauvais brig, monté seulement par quatre ou cinq matelots et dépourvu de pilote. Une tempête qui survint les mit dans le plus grand danger. Contraints de regagner la côte espagnole, ils passèrent à travers l'escadre anglaise, mouillèrent dans le port de Barcelone, alors occupé par le général Duhesme, se ravitaillèrent à la hâte, — car la ville était assiégée par terre comme par mer, — échappèrent de nouveau à la croisière ennemie, et purent enfin, après avoir essuyé une nouvelle tempête, toucher le sol hospitalier de la patrie. La traversée, des plus pénibles, avait duré dix-sept jours. A peine remis de ses fatigues, le jeune lieutenant rentra en Espagne, où il assista au siége meurtrier de Sarragosse.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata avec l'Autriche (1809). La Bourdonnaye, nommé aide-de-camp du maréchal Lannes, passa, à la mort de ce dernier, tué à Essling, au service personnel de l'empereur Napoléon, sous le titre d'officier d'ordonnance. Cette faveur était la récompense de la rare bravoure déployée par lui dans la terrible journée que nous venons de nommer. Chargé d'établir une batterie sous le feu bien nourri de l'ennemi, il exécuta cet ordre avec habileté et sang-froid, perdit la moitié de son monde, et fut lui-même atteint d'un boulet à la cuisse. La douleur ne lui permettait pas de rester à cheval, et la foule des blessés interceptait le passage des ponts. Il resta donc toute la nuit adossé à un buisson, dans la position la plus fâcheuse. Transporté le lendemain dans l'île de Lobau, il put bientôt recevoir les soins de M. Husbeck, premier chirurgien de l'empereur d'Autriche, et fut visité par le docteur Yvan, de la maison de Napoléon. Sa convalescence fut longue. Mais, à la pre-

(1) C'est pour ainsi dire accidentellement que le général La Bourdonnaye n'est pas né en Bretagne. Son père, d'une famille des plus illustres de cette province, où elle possédait de temps immémorial de vastes domaines, se maria à Paris, pendant qu'il y remplissait les fonctions, essentiellement temporaires, d'officier dans l'une des compagnies de la maison du roi (la gendarmerie de Lunéville). C'est d'ailleurs à Rennes que celui-ci ramena son fils, à son retour de l'émigration; c'est dans cette ville que le général Arthur épousa une Bretonne; enfin c'est dans notre province qu'existait son influence politique, et que, cinq fois, il fut nommé membre de la Chambre des députés. Ne pouvons-nous pas revendiquer comme nous appartenant, à tant de titres, une illustration si honorable d'ailleurs et si pure?

mière nouvelle de la reprise des hostilités, il courut, encore souffrant, se mettre à la disposition de l'Empereur des Français. Ce prince, auquel il fut présenté par le général Savary, lui voyant la cuisse bandée, lui demanda s'il était en état de le suivre. — « Je l'espère, répondit La Bourdonnaye; j'aurais mieux aimé mourir que de ne pas répondre à la faveur qu'a bien voulu me faire Votre Majesté, et je saurai lui prouver que je n'en suis point indigne. » — « Ces Bretons sont entêtés, dit Napoléon en lui pinçant l'oreille. » Le jeune officier, charmé de cet accueil bienveillant, se montra plein de zèle à la bataille de Wagram, et rendit de vrais services en communiquant des renseignements précieux à lui fournis par un hussard autrichien qu'il avait fait prisonnier. Les fatigues qu'il éprouva dans l'accomplissement des diverses missions qui lui furent confiées, firent rouvrir sa blessure. Néanmoins, le bruit du canon qu'il entendait du coté de Znaïm l'excitait à aller en avant, lorsque la nouvelle de l'armistice de ce nom vint lui permettre de se livrer à un repos devenu nécessaire. L'Empereur, de son côté, ne l'oublia pas. Du 1er au 18 août 1809, il lui accorda successivement la croix de la Légion-d'Honneur, le titre de baron de l'Empire et le grade de capitaine. Un rapport détaillé, présenté par le jeune La Bourdonnaye sur les ouvrages exécutés par les Anglais dans l'île de Walcheren, les réformes utiles qu'il sut introduire dans le service des batteries sur les côtes du Poitou et de la Saintonge, précédèrent ou suivirent de près sa nomination comme chef d'escadron au 3e régiment de chasseurs, laquelle eut lieu le 18 janvier 1811.

La désastreuse campagne de Russie fournit à La Bourdonnaye l'occasion de déployer toute son intrépidité et toute sa fermeté d'âme. A la bataille de la Moskowa, il eut deux chevaux tués sous lui, et fut lui-même atteint d'un biscaïen qui lui fracassa la jambe. Manquant de linge pour le pansement de sa blessure, n'ayant à sa disposition que les couvertures de ses chevaux, il s'estima heureux de recevoir un sac de toile de la main d'un de ses amis, M. Monnier. A peine installé à Moscou, où il n'arriva qu'après des fatigues incroyables, il lui fallut songer à partir, sans être parfaitement guéri. La retraite venait d'être décidée. On sait combien elle fut funeste à l'armée française. Il est aisé de juger combien elle dut être pénible pour un officier blessé, tristement étendu sur un briska que traînaient avec lenteur des chevaux de selle. On marcha pendant vingt-deux jours à la lueur des incendies dans un pays désert, et l'on arriva enfin à Smolensk. La Bourdonnaye avait été trois mois sans se déshabiller. La force morale de l'intrépide commandant le fit triompher de toutes ces épreuves. Il dut néanmoins passer dans le repos l'année 1813; mais il prit part à la campagne de 1814, en qualité d'adjudant-commandant (colonel) et d'aide-de-camp du maréchal Berthier. Le 3 avril, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur.

La chute de Napoléon qui, en abdiquant, délia de leur serment de fidélité ceux qui l'avaient servi, donna pleine liberté à La Bourdonnaye d'obéir à ses sympathies, bien naturelles d'ailleurs, pour l'antique race des Bourbons qui revenait régner sur la France. Il offrit donc son épée à Louis XVIII; mais, une fois engagé dans ces nouveaux liens, il ne crut pas pouvoir plus tard s'y soustraire. A la nouvelle du débarquement inopiné de Napoléon sur la côte de France, il demanda et obtint de faire partie d'un corps de volontaires royaux dont l'organisation traîna en longueur. Tout espoir de résistance s'étant bientôt évanoui, il vint passer les Cent-Jours à Rennes, où il s'adjoignit au comité royaliste; mais là encore on ne fit rien. Louis XVIII ne tarda pas à rentrer dans Paris. Sous le nouvel ordre de choses, La Bourdonnaye fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Redon.

Chargé de la création du 14e chasseurs, le jeune colonel, — il n'avait alors que trente ans, — s'était acquitté de cette mission avec un zèle et une fermeté de caractère propres à lui attirer l'affection et l'estime de ses subordonnés. Aussi lui offrirent-ils une épée d'honneur, lors de sa promotion au grade de maréchal-de-camp (13 décembre 1821). Le 1er mai, il avait été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur. Il fut appelé, en 1823, au commandement du département de la Gironde, et enfin, en 1826, il fut chargé d'une inspection générale de cavalerie. Ce fut là le terme de sa fortune militaire.

Nous allons maintenant le voir paraître sur un autre théâtre. Elu député (octobre 1827) par l'arrondissement de Pontivy (Morbihan), il apporta à la Chambre un caractère à la fois ferme et modéré, un dévouement sans réserve à la dynastie régnante, joint à un attachement sincère à nos institutions parlementaires. Aussi le gouvernement, qui connaissait ses opinions libérales, avait-il combattu sa candidature. Ces opinions se montrèrent surtout lors de la chute du ministère Martignac, avec lequel il sympathisait complètement. Il existe une lettre du général au comte de La Bourdonnaye, son cousin, qui faisait partie du nouveau ministère, lettre dans laquelle sont manifestées des craintes que les événements se chargèrent de justifier. La publication des ordonnances du 25 juillet vint redoubler ses appréhensions. Pendant les fameuses journées qui suivirent, il était à son poste auprès du roi, en qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre, emploi qu'il occupait depuis le 27 novembre 1819. Quand tout fut fini, le monarque, voulant tenter un dernier effort pour ressaisir sa couronne, envoya à Paris, non sans

quelque méfiance, le marquis de La Bourdonnaye, qu'il chargea de voir M. de Mortemart et de s'entendre avec les membres du gouvernement provisoire. La Bourdonnaye partit, après avoir essayé, mais sans succès, de lui faire quelques insinuations sur la ligne de conduite qu'il était important de changer. Arrivé au pont de Grenelle, il fut arrêté et questionné. « Je » suis député, répondit-il, et je me rends à la » Chambre. — Votre nom? — Je m'appelle le » général Arthur. — Il y a à la Chambre un gé- » néral Arthur; mais c'est le général La Bour- » donnaye, un député de la droite. » A cette observation, des cris improbateurs s'élevèrent parmi la foule. Quand le calme se fut rétabli, l'envoyé reprit la parole avec son sang-froid habituel : « Êtes-vous des soldats ou une multi- » tude indisciplinée? S'il y a quelque ordre » parmi vous, prouvez-le et conduisez-moi à » celui qui vous commande. » — Un élève de l'Ecole polytechnique prit alors le général sous le bras, et celui-ci arriva, non sans peine, au poste de l'Hôtel-de-Ville, où il fut répondu à ses instances par le mot de toutes les révolutions triomphantes : *Il est trop tard*. La Bourdonnaye, désespéré, retourna rendre compte de sa mission à Charles X, et, ne pouvant plus être utile à ce prince en restant auprès de sa personne, il se hâta de rentrer dans Paris, où il pouvait le servir plus efficacement à la Chambre des députés. Présent à la séance où l'on proclama la déchéance, il fit à la tribune une protestation qu'il adressa aux habitants de Paris. Il refusa d'ailleurs de servir le nouveau gouvernement, et, sur sa demande, il fut mis à la réforme.

Rentré dans la vie privée, La Bourdonnaye consacra ses loisirs à l'amélioration de ses vastes domaines situés en Bretagne, et contribua beaucoup, par ses heureux essais, au perfectionnement de l'agriculture dans cette province. Un comice agricole institué à Carentoir, une école gratuite établie à Blossac, des secours sagement distribués aux indigents, témoignèrent du zèle éclairé d'un propriétaire riche et bienfaisant. Les suffrages des électeurs de Hennebon vinrent le surprendre dans sa retraite, et, en 1837, il fut nommé député à la Chambre. Les questions militaires attirèrent spécialement son attention; et, lors des débats sur les fortifications de Paris notamment, il prononça un remarquable discours où il faisait ressortir les dangers qui résultent pour une grande nation de la concentration de toutes ses forces dans la Capitale. Le vote sur la *flétrissure*, infligée aux députés légitimistes qui avaient fait le voyage de *Belgrave-Square*, lui porta un rude coup, bien que des raisons particulières l'eussent empêché de prendre part lui-même à cette manifestation. « Je ne suis pas fait pour rester dans cette chambre, répétait-il souvent avec indignation. » La vive impression qu'il en avait reçue avait altéré son caractère et se peignait sur son visage, à ce point qu'un jour un brave général, le voyant passer auprès de lui, dit au ministre, M. Villemain, avec lequel il s'entretenait : « Voilà un homme d'honneur que vous tuez peut-être. » Cette malheureuse flétrissure ne fut pas, en effet, étrangère à l'affaiblissement de la santé de La Bourdonnaye, et hâta le développement d'une affection de poitrine qui l'emporta, le 11 avril 1844, à l'âge 59 ans, tant était grande chez lui la délicatesse du sentiment de l'honneur! C'était vraiment un homme des anciens jours, doué d'une susceptibilité chevaleresque. Ses adversaires politiques eux-mêmes lui rendaient complètement justice : « Nous avons tous été mêlés depuis quarante ans, comme M. de La Bourdonnaye, à la vie publique, disait un de ceux-ci; et nous y avons éprouvé plus ou moins de succès ou de revers; mais il n'y a pas un seul de nous dont on puisse dire, comme de lui, qu'il n'a jamais eu d'ennemis. » — La Bourdonnaye fut inhumé dans la chapelle du château de Blossac, sépulture de sa famille. Il avait épousé Mlle Charlotte de Lantivy-du-Reste, fille de M. le comte Lantivy-du-Reste, capitaine des vaisseaux du roi, et de Mlle du Bosc, tous deux d'ancienne extraction.

Les journaux de toutes nuances s'empressèrent de faire l'éloge du défunt. Nous avons remarqué l'article de la *Gazette de France*, du 16 avril 1844, signé La Rochejacquelein, article dicté par une verve pleine de chaleur et de sensibilité. On peut également consulter avec fruit le *Nécrologe universel du XIXe siècle*, publié sous la direction de M. E. Saint-Maurice Cabany. Lte. R-n.d.l. R.

LA CHALOTAIS (Louis-René DE CARADEUC DE), — mort procureur-général au Parlement de Bretagne, était né à Rennes, le 6 mars 1701.

A la fin du XVIIIe siècle, alors que l'esprit de discussion avait envahi la société politique, autant que naguère il avait sapé la société religieuse, un nom breton apparut entouré d'une réputation commencée dans le palais du Parlement de Rennes et portée dans toute l'Europe par les éloges de Voltaire et de d'Alembert. Ce nom c'est celui de La Chalotais. Elevé aux nues par les uns, décrié par les autres, mais objet de l'attention de tous, le procureur-général au Parlement de Bretagne a survécu aux grands orages dont il fut l'un des précurseurs. Il n'est pas en France d'homme lettré qui ne le connaisse comme une personnification de la guerre acharnée que la fin du XVIIIe siècle vit déclarer aux Jésuites; il n'est pas de Breton un peu versé dans l'histoire de son pays qui ne se souvienne en outre de La Chalotais comme du magistrat qui soutint avec le plus d'énergie la lutte engagée, quelques années avant

1790, par les Parlements des pays d'États, contre l'autorité royale.

En effet, deux grandes phases distinguent la vie de La Chalotais : la guerre contre les Jésuites et la lutte parlementaire. Pour beaucoup d'historiens ces deux phases se confondent en une, et la seconde ne serait qu'une conséquence de la première. Pour nous, il n'en saurait être de même; et, bien que La Chalotais lui-même ait tracé à ses biographes la première voie, nous essaierons de replacer cette grande figure dans le cadre véritable qui lui appartient.

Ce n'est pas une idée nouvelle que celle-ci, qu'il ne faut pas juger les hommes des temps passés avec les impressions du temps présent. Les plus grands esprits, bien que se dégageant de la foule et la dépassant de toute la tête, subissent inévitablement l'influence des opinions généralement répandues et dominantes. C'est ainsi que, lorsqu'on scrute la vie des héros et des grands hommes d'autrefois, on y trouve des pensées et des actions qui nous semblent un reflet de la barbarie, quoiqu'elles ne soient, après tout, que l'image morale de leur époque.

Le plus mince libéral de 1848 se trouverait un révolutionnaire abominable s'il se comparait à Franklin, bien qu'un demi-siècle à peine nous sépare du républicain de Philadelphie; et le dernier officier de l'armée française trouverait la plupart des actes des héros du moyen-âge empreints d'une férocité indigne d'un soldat, s'il les rapprochait de la moralité guerrière de notre époque.

Il faut donc, pour bien juger les hommes célèbres des temps passés, se placer côte à côte avec eux, dans le milieu où ils ont vécu; et, avant de les contempler d'un œil scrutateur, étudier la société à laquelle ils se sont trouvés mêlés. C'est ce que nous essaierons de faire, en retraçant la vie de La Chalotais.

Louis-René de Caradeuc de La Chalotais naquit avec le XVIIIe siècle (1), dans une de ces familles privilégiées qui alors pouvaient seules aspirer aux grandes charges de l'armée ou de la cour. Le siècle de Louis XIV était dans toute sa splendeur; les lettres florissaient, les sciences s'épanouissaient au jour et la philosophie prenait son essor. A peine sorti des premières études, La Chalotais, électrisé par cette atmosphère lumineuse qui l'enveloppait, se destina à la magistrature. Doué d'une imagination vive et de cette persévérance qui est propre à la race bretonne, le jeune homme se distingua bientôt, entre ses collègues du Parlement de Bretagne, par une espèce d'éloquence qui prenait sa source autant dans l'étendue de ses connaissances que dans la causticité d'un esprit qui s'animait par la discussion et savait y trouver mille ressources imprévues. A vingt-neuf ans il était avocat-général, et, avant d'avoir atteint sa cinquantième année, il était procureur-général.

Les Parlements étaient alors en possession d'un grand rôle politique. Magistrats souverains, dans toute la force du terme, les membres des Parlements luttaient depuis longues années contre le pouvoir royal. Investis par les anciennes lois du droit d'enregistrement des édits royaux, et du droit de remontrance, ils s'en servaient tantôt pour soutenir le prince dans les mesures sages qu'il adoptait, tantôt pour le forcer à se départir de tendances qui contrariaient la noblesse, en étendant l'influence de la bourgeoisie. Mais, par dessus tout, ils ne pouvaient consentir à la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, créée si violemment plus tard par la Révolution.

Cette résistance perpétuelle des parlements, qui les forçait à se pénétrer au plus haut point de l'ancien droit français, avait rendu La Chalotais très-versé dans cette partie. Son goût, l'entraînant aussi, par une pente naturelle, à l'examen de l'autorité, devait le porter encore vers les idées développées par les esprits encyclopédistes, au milieu du XVIIIe siècle. — « J'ai dit, s'était écrié Diderot, qu'il n'appartenait qu'à un *siècle philosophe* de tenter une encyclopédie, et je l'ai dit parce que cet ouvrage demande partout plus de *hardiesse dans l'esprit* qu'on n'en a communément dans les *siècles pusillanimes du goût*. » La hardiesse philosophique, telle était la bannière levée en 1761, tel était l'insigne que le siècle de Voltaire, d'Alembert et Diderot opposait au siècle *pusillanime du goût*, qui venait de mourir avec Louis XIV. La cour persécutait les encyclopédistes, et cela suffisait à leur donner crédit près des parlements, en lutte eux-mêmes avec la cour. Enfin, le gallicanisme, soulevé par le jansénisme, était à l'état de doctrine militante, et tout ce qui tendait à isoler la France de Rome avait une vogue qui gagnait les esprits éclairés, et les séduisait par cette idée que, suivre cette voie, c'était s'engager dans une route inconnue du vulgaire.

Telle était la situation des esprits, lorsque l'ordre des Jésuites se mit maladroitement en guerre avec les sociétés politiques. Le Portugal, profitant d'un attentat sur la personne de Joseph Ier, venait de les bannir, et l'un d'eux avait été brûlé comme hérétique, par arrêt de l'Inquisition (1759). L'attentat de Damiens (1757) avait conduit en France à l'examen de leurs doctrines, et, les jansénistes aidant, les philosophes avaient fourni, aux dépens de cet ordre fameux, une vigoureuse campagne contre les envahissements de Rome, dont il était l'agent infatigable. Jésuitisme, régicide étaient devenus synonymes: attentat contre les libertés

(1) Chaque siècle ne commence que le 1er janvier de l'année se terminant par 1 et non par un 0. Le XVIIe siècle n'est terminé que le 31 décembre 1700, et le XVIIIe n'ouvre que le 1er janvier 1801.

gallicanes, ultramontanisme étaient tout un déjà, lorsque le procureur des profès de la Martinique se refusa à payer des effets de commerce qui avaient été souscrits par lui en paiement d'une grosse affaire commerciale. Le provincial de Paris soutint ce procureur, et la chambre consulaire ayant rendu un arrêt qui le condamnait à satisfaire aux engagements contractés, il eut l'imprudence d'en appeler au Parlement de Paris.

Cette magistrature, notoirement ennemie de l'ordre des Jésuites, saisit habilement cette circonstance pour se faire remettre un exemplaire authentique de leurs statuts. L'examen sévère de leurs constitutions amena deux arrêts : le premier déclarait cet ordre dangereux pour la religion et pour l'Etat, et défendait aux sujets du roi de s'y affilier; le second ordonnait que certaines œuvres des Jésuites seraient, comme contraires à la morale, brûlées par la main du bourreau (6 août 1761). Le Roi hésita à sacrifier ainsi les Jésuites (1); mais les ministres insistèrent contre eux, et, en peu de temps, tous les Parlements du royaume s'emparèrent d'une question qui préoccupait la nation.

La Chalotais, alors procureur-général au Parlement de Bretagne, marié à trente ans, père d'un fils dont l'éducation avait été son plus cher devoir, et qui déjà siégeait à ses côtés. La Chalotais n'avait, jusqu'à ce jour, publié que quelques *Plaidoyers*, imprimés dans le *Journal des audiences du Parlement de Bretagne*, et un *Mémoire sur les dispenses de mariage*, inséré dans un autre recueil intitulé : *Avis aux Princes catholiques*. Magistrat austère, il était de plus chrétien, pratiquant tous ses devoirs de dévotion avec une sévérité de principes qui eût fort étonné, s'ils l'eussent connue (2), ceux qui lurent bientôt les fameux *Comptes-rendus* qu'il présenta à sa compagnie contre l'ordre des Jésuites. Ce travail, il ne l'avait pas assumé de lui-même, comme on l'a cru et répété. Le Parlement avait spontanément, et dès le 14 août (c'est-à-dire huit jours après l'arrêt rendu par celui de Paris), ordonné que le supérieur des Jésuites du collége de Rennes apporterait, au greffe de la Cour, un exemplaire des Constitutions de la Société de Jésus, ordre auquel le frère le Pays avait obéi dès le lendemain. Cet exemplaire, et deux volumes petit in-folio, intitulés : « *Institutum Societatis Jesu*, etc. », imprimés à Prague, en 1757, avaient été remis au procureur-général, avec injonction d'en rendre compte à la Cour, le mardi 1er décembre. (Arrêt du 23 décembre 1761.)

M. de La Chalotais aborda sans doute ce travail avec quelques idées préconçues, car les doctrines religieuses avaient depuis long-temps occupé son esprit; mais, ni hostilité systématique, ni haine contre les Jésuites ne vinrent se mêler à l'accomplissement de son devoir : de tels sentiments ne pouvaient entrer dans son âme. Il hésitait même à entreprendre son *Compte-rendu*. Convaincu de la puissance redoutable de l'ordre des Jésuites, il assembla ses enfants, et, après leur avoir déclaré « qu'il ne se dissimulait pas les graves conséquences qui pouvaient résulter pour lui d'un pareil travail, » il ajouta que, « bien qu'il redoutât cette tâche, il remplirait le devoir qui lui était imposé par sa compagnie. » (*Notes de famille.*) Toutefois, et cette grande résolution prise, il ne pouvait encore se persuader que le Roi permettrait l'examen des Constitutions des Jésuites. Ceux-ci lui semblaient tout-puissants à la cour, et la preuve lui en apparaissait dans les lettres-patentes du 29 août, qu'il venait de recevoir. Avant donc d'entreprendre l'œuvre, il chercha, dans une assurance positive « émanant du cabinet même de M. de Choiseul », une garantie qu'il n'agirait pas contre la volonté du gouvernement. (*Mémoires de M. de la Fruglaye*, 1761.) M. de Choiseul, on le sait maintenant, mais alors il était permis de l'ignorer en Bretagne, avait entrepris d'expulser les Jésuites de la France, comme ils avaient été expulsés de l'Espagne. Plus tard il fut ainsi amené à poursuivre la destruction totale de l'ordre. Sa réponse ne laissa donc aucun doute à M. de La Chalotais, qui, rassuré sur ce point, se mit au travail (1).

De tous côtés des documents étaient envoyés au procureur-général. La plupart, pleins de fiel et d'amertume, furent rejetés par M. de La Chalotais, qui voulait résister à toute impulsion étrangère et ne s'inspirer que de son opinion personnelle. Cependant il ignorait l'histoire ecclésiastique et surtout la théologie ascétique, ce qui l'empêchait de bien juger plusieurs points de la question qu'il traitait et ne lui per-

(1) Le roi ordonna qu'il serait sursis à l'exécution de cet arrêt, parce qu'il voulait « s'occuper par lui-même de ce qui concernait l'institut, les constitutions et les établissements de la Société de Jésus. » (Lettres-patentes du 29 août 1761.)

(2) Nous avons sous les yeux des notes de famille qui non seulement confirment ce fait, mais encore ajoutent que, tout en s'associant aux attaques dirigées en 1762 contre les congrégations religieuses, M. de la Chalotais voulait que ses filles et petites-filles fussent toutes élevées au couvent. M. de la Chalotais était assez ouvertement janséniste, et, comme les plus purs d'entre eux, il soutenait, avec une grande indépendance de principes, le dogme illibéral de l'action de la grâce imposée par Dieu à quelques élus. Les Jésuites, au contraire, soutenaient les droits de la liberté morale, en s'appuyant sur la nécessité d'une soumission absolue au Saint-Siége. Inconséquences si communes dans les esprits les plus supérieurs, et preuve nouvelle que ce qui est contradictoire dans les hommes n'est pas toujours contraire. On a vu dans La Chalotais un philosophe; tout nous porte à le voir Janséniste.

(1) Ce doute de M. de La Chalotais est, quoi qu'il en soit, une preuve qu'on a dit à tort que l'ordre de poursuivre les Jésuites avait été donné par Louis XV lui-même aux Parlements.

mettait d'apprécier les constitutions religieuses que du point de vue du droit politique et civil. Les plus grandes exagérations contre une compagnie puissante étaient à la mode, et il faut être bien fort pour résister au courant des idées générales. (*Notes de famille.*) D'ailleurs la Société de Jésus avait eu d'imprudents écrivains; et, les doctrines de ceux-ci rejaillissant sur le corps entier, il était bien difficile qu'elles servissent à pallier certains abus dont on s'était indigné à bon droit.

Nous faisons ici de l'histoire; nous écrivons une page qui, dictée par l'impartialité la plus absolue, est destinée à déplaire à toutes les personnes pour qui les appréciations historiques doivent être une reproduction de leurs propres opinions; mais nous disons et pour et contre M. de La Chalotais ou les Jésuites ce que notre conscience nous inspire : s'il eût dû en être autrement, nous eussions récusé l'honneur d'écrire cet article.

Réformer les abus, rappeler Rome à reconnaître les libertés de l'Eglise gallicane, soustraire la jeunesse à des instituteurs opposés à ces idées, tel était le but auquel tendait M. de La Chalotais. Il y employa six semaines d'un travail assidu, alors qu'il avait compté sur les vacances pour rétablir sa santé, dont l'état fut singulièrement altéré par cet effort. Enfin, les 1er, 3, 4 et 5 décembre le Parlement, réuni en audience solennelle, entendit la lecture du premier Compte-rendu, et, le 23 du même mois, il rendit un arrêt par lequel « défense fut faite » aux sujets du Roi d'entrer dans la Société de » Jésus; défense à ceux-ci d'enseigner la théo- » logie, la philosophie ou les humanités; défense » aux étudiants de suivre leurs cours, sous » peine d'être réputés fauteurs de leur doctrine » impie, sacrilége, homicide, etc. Le même » arrêt prescrivait à toutes les municipalités » d'envoyer mémoires au procureur-général sur » ce qu'ils estimeraient convenable de faire » pour pourvoir à l'éducation de la jeunesse, et » ordonnait enfin que les livres enseignant les » doctrines des Jésuites seraient brûlés par la » main du bourreau. »

La dernière partie de cet arrêt reçut son exécution le 29 décembre. Les livres mentionnés en l'arrêt du 23 furent lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute-justice, au pied du grand escalier du Palais. Les pères Jésuites voulurent résister, pour ce qui concernait leur droit de conserver la gestion du collége de Rennes et l'enseignement; mais, sur un nouveau rapport du procureur-général, un second arrêt du Parlement condamna de nouveau les Constitutions de l'ordre, et fixa le 2 août pour tout délai au déguerpissement de ses membres. (Arrêt du 27 mai 1762.) Le 1er août, le père Duchez, l'un d'eux, célébra, à onze heures, dans la chapelle du Collége (aujourd'hui église Toussaint), une dernière messe, à laquelle tous les pères assistèrent en simples surplis. L'office terminé, le célébrant, emportant le saint-ciboire, laissant le tabernacle ouvert, éteignit la grande lampe et sortit suivi des pères et d'un grand nombre de leurs élèves. Deux années plus tard l'ordre succombait par toute la France. Chacun sait que le pape Clément XIII soutint les Jésuites contre cette persécution, mais que, perdus par la résistance que l'inflexible Ricci, leur général, opposa aux réformes proposées par Clément XIV, ils furent supprimés en 1773, par le pape lui-même, « pour cause d'abus et de désobéissance au Saint-Siége », justifiant eux-mêmes, sinon la proscription et la confiscation prononcées contre eux, du moins les rigueurs des Parlements.

M. de La Chalotais voulait réformer et non détruire. Il avait enlevé l'enseignement aux Jésuites; il s'occupa de le rétablir sur de nouvelles bases. Plusieurs mémoires lui avaient été adressés par les municipalités, et, de son côté, il publia son *Essai d'éducation nationale*, ou *Plan d'études pour la jeunesse* (1763), s'engageant sur ce terrain glissant en même temps que Diderot et J.-J. Rousseau. Cet *Essai* est le plus beau titre de M. de La Chalotais à l'admiration de la postérité. Son siècle lui avait imposé ses colères contre les Jésuites; mais à son tour il le dominait par des aperçus d'une netteté et d'une hardiesse au dessus de tout éloge. Écrit avec pureté et simplicité, l'*Essai d'éducation nationale* conseillait, en 1763, des réformes auxquelles 1852 atteint à peine. Voltaire s'en enthousiasma, un peu sans doute parce que l'auteur avait fourni une campagne contre les Jésuites, mais aussi parce qu'il était impossible qu'un esprit supérieur n'y vît pas une œuvre hors ligne. « Vous donnez, écrivait-il à » l'auteur, le 22 juin 1763, envie d'être régent » de physique et de rhétorique; vous faites de » l'institution des enfants un grand objet de » gouvernement! » Cependant M. de La Chalotais était loin de partager certaines idées qui perçaient alors dans les esprits encyclopédistes, et qui plus tard se manifestèrent dans le libéralisme. Ainsi, il ne voulait pas que le bienfait de l'instruction fût donné à tout le monde.... « Les frères ignorantins, dit-il, sont survenus » pour achever de tout perdre. Ils apprennent » à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû » apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot » ou la lime, et qui ne le veulent plus faire.... » Le bien de la société demande que les con- » naissances du peuple ne s'étendent pas plus » loin que son éducation.... » M. de Voltaire, applaudissant à cette pensée et renchérissant sur ce qu'elle avait de blessant pour les pauvres frères enseignants, s'écriait : « Envoyez-moi » surtout des frères ignorantins pour conduire » mes charrues ou pour les atteler! »

Quoi qu'il en soit, La Chalotais avait su fixer alors sur lui les yeux de la France et de l'Eu-

rope. La mâle et rude éloquence de ses *Comptes-rendus*, l'érudition qu'il y avait développée, ne pouvaient manquer de produire un effet immense. Ils avaient aussi ce qui fait le succès des hommes et des choses, l'à-propos; et, de plus, la popularité leur était acquise : car ils frappaient une société attaquée par l'esprit philosophique et sapée par les arguments les plus terribles. En politique, comme en littérature ou en guerre, les circonstances font plus pour les hommes que les plus grands avantages de l'esprit ou du cœur. Se trouver dans leur courant, avec quelques-unes des qualités qui élèvent un homme, vaut mieux que de le précéder ou de le suivre armé de toutes les vertus. Si son siècle lui eût manqué, M. de La Chalotais eût été sans doute un magistrat du premier ordre, mais il n'eût pas légué à la postérité un nom illustre.

L'envie s'attaque à tout ce qui est grand, de même que la haine poursuit ce qui écrase et blesse. M. de La Chalotais l'éprouva bientôt à ses dépens. On répandit le bruit que ses *Comptes-rendus* et son *Essai d'éducation nationale* n'étaient pas de lui, mais de d'Alembert. Qu'avait-il fallu pour accréditer cette fable? Rien de plus que la connaissance des relations qui existaient entre ces deux écrivains, célèbres à des titres bien différents. D'Alembert démentit cette assertion; quant à M. de la Chalotais, il la méprisa. S'il fallait aujourd'hui la combattre, nous croyons que la correspondance de Voltaire serait à cet égard une preuve irrécusable. M. de La Chalotais avait vu le célèbre écrivain dans les salons de Paris, et il pensa devoir, par plus d'une raison, lui adresser son premier *Compte-rendu*. Le 17 mai 1762, Voltaire, lui en accusant réception, le remerciait « de s'être ressouvenu de lui », et ajoutait : « Votre réquisitoire a été imprimé à Genève et » répandu dans toute l'Europe avec le succès que » mérite le seul ouvrage philosophique qui soit » jamais sorti du barreau... » Si M. de La Chalotais n'eût été que le prête-nom de d'Alembert, il n'eût certes pas recherché pour son plagiat les applaudissements de l'ami intime de d'Alembert. Quant à cette expression de Voltaire « le seul ouvrage *philosophique* », quelle idée dut en avoir celui auquel il l'adressait comme un éloge? Qu'était-ce donc pour M. de Voltaire que *l'Esprit des Lois*, publié, il y avait quelques années à peine, par Montesquieu? Le *philosophisme* était-il pour lui un esprit étranger à la vraie philosophie?

La lettre de Voltaire se terminait par une plaisanterie qui dut paraître un peu crue à un catholique comme M. de La Chalotais. Cependant l'estime et les compliments d'un tel homme étaient trop précieux pour qu'on les dédaignât, et le procureur-général ne lui en envoya pas moins son second *Compte-rendu*. « Je suis » presque aveugle, lui répondit Voltaire à cette » occasion, et cependant j'écris. C'est que les » passions donnent de la force, et les senti- » ments que vos bontés m'inspirent sont une » passion. Vous confondez les Jésuites et vous » instruisez les historiens.... Il y a une chose » dont on doit s'apercevoir à Paris, supposé » qu'on réfléchisse, c'est que la vraie éloquence » n'est plus qu'en province.... » Enfin, le 21 juillet, une troisième lettre remerciait M. de La Chalotais en des termes non moins élogieux. « Ces deux ouvrages, disait-elle, sont la voix » de la patrie, qui s'explique par l'organe de » l'éloquence et de l'érudition.... Quand la » France n'aura plus un maître italien (le pape) » qu'il faut payer, elle dira : c'est à M. de La » Chalotais que nous en sommes redevables. » Nous le répétons, Voltaire n'eût point écrit cela et le procureur-général au Parlement de Bretagne ne l'eût pas lu sans honte, si ses œuvres eussent été celles de d'Alembert. Il est de plus à remarquer que la correspondance entre celui-ci et Voltaire n'a pas un mot qui fasse même allusion aux *Comptes-rendus*, circonstance qui serait impossible dans le cas où ce réquisitoire eût émané de d'Alembert (1).

Les colléges de Rennes, de Vannes, de Quimper, de Nantes, réorganisés par le Parlement, que guidait M. de La Chalotais (arrêts des 28 mai, 23 juin, 19 août 1762) furent bientôt installés, et les Jésuites trouvèrent en lui un homme disposé à y faciliter leur rentrée dans diverses fonctions. Le 27 mai 1762, le Parlement, en rendant son arrêt déjà mentionné, avait prescrit que nul Jésuite ne serait reçu à « avoir bénéfice ou charge d'âmes, à moins de » justifier avoir prêté le serment d'être inviola- » blement fidèle au Roi; de tenir et enseigner » les quatre propositions de l'assemblée du » clergé de France de 1682 et les libertés de » l'Eglise gallicane, etc. » Ce serment répugnant à beaucoup d'entre eux, le procureur-général fit décider, le 18 décembre, « que ceux des Jé- » suites qui avaient quitté les maisons de la So- » ciété avant l'avis itératif du 27 mai n'étaient » pas astreints au serment, étant censés avoir » eu bonne intention, en se soustrayant d'eux- » mêmes aux constitutions de la Société. » — Le Parlement avait ordonné la vente des biens appartenant à celle-ci; le procureur-général fit décider que le produit de cette vente serait appliqué à constituer, une fois les dettes payées, des pensions alimentaires aux clercs demeurés sans emploi (18 novembre 1762). Cette conduite de M. de La Chalotais montre, comme

(1) L'argumentation à laquelle s'est livré notre excellent collaborateur et ami, M. Marteville, pour démontrer que d'Alembert n'eut aucune part à la rédaction des *Comptes-rendus*, est victorieuse par elle-même. Elle est en outre confirmée par le témoignage de M. de la Fruglaye, qui affirme, dans ses *Mémoires inédits*, avoir lu, *feuille par feuille*, les *Comptes-rendus*, à mesure que son beau-père les rédigeait. P. L...t.

nous l'avons déjà dit, que, s'il y avait en lui une conviction profonde contre les constitutions de l'ordre, il n'y avait pas de haine contre les personnes.

Ici finit, on peut le dire, la première des deux grandes phases de la vie de M. de La Chalotais. Elle avait rendu son nom populaire dans la France, mais aussi elle avait attiré sur lui le fardeau d'une grande renommée. Le procureur-général crut, de plus, qu'elle lui avait mérité les dangers qu'entraîne le profond ressentiment d'une blessure aussi terrible que celle qu'il avait faite à une société puissante. Cette pensée n'était pas née chez lui après la lutte; elle l'avait précédée. Nous avons vu que de sinistres pressentiments avaient assailli le procureur-général près de prendre la plume pour écrire son premier *Compte-rendu*: Ils lui revinrent à l'esprit, au moment où les circonstances l'appelèrent pour la seconde fois à attirer sur lui l'attention de la France.

Depuis son union à la France, la Bretagne avait sans cesse résisté aux invasions administratives de la bureaucratie de Versailles. Les Etats ne concédaient qu'à regret toute nouvelle demande d'impôts, et le Parlement accompagnait sans cesse de « remontrances » l'enregistrement de ces taxes. En vain, pour amortir ces tendances, le Roi faisait-il entrer dans ce corps des partisans du système français : les nouveaux venus ne tardaient pas à être circonvenus et forcés de s'associer aux résistances du pays.

« Telles étaient, avons-nous dit dans notre *Histoire de Rennes*, les dispositions des esprits, quand s'ouvrirent en Bretagne les Etats de 1763. Dans cette province, une cause venait encore aggraver la position : naguère, et le premier entre tous les corps judiciaires, le Parlement de Rennes avait porté un coup violent à la puissante société des Jésuites. En Bretagne, cette compagnie n'existait plus de fait; mais on y disait hautement que ses membres, rendus à la vie privée, conservaient un profond ressentiment contre le Parlement, et surtout contre le procureur-général La Chalotais. Se venger d'une façon ou de l'autre était, disait-on encore, le vœu le plus cher de la puissante société de Jésus. On citait les noms des Pères qui avaient reçu cette mission; on désignait l'hospice Saint-Méen comme étant le lieu de leurs conciliabules secrets; et tout ce qui arrivait de mal, tout ce qui compliquait la marche des affaires, était attribué à la secrète influence de ces agents.

» M. le duc d'Aiguillon, commandant de la province, était, en outre, accusé d'affinités cachées avec l'ordre proscrit; on prétendait qu'ils agissaient de concert dans le but de perdre aux yeux de la cour et le Parlement et la noblesse, qui se prêtaient aussi un mutuel appui.

» Telle est, on le sait, la marche habituelle des choses. Le peuple le plus éclairé ne peut se soustraire à ces préoccupations singulières, qui lui font sans cesse chercher la cause de ses maux ailleurs qu'où elle est réellement. La résistance aux volontés du monarque, la tendance de la Bretagne à maintenir ses intérêts pécuniaires séparés de ceux de la France, la nécessité dans laquelle se trouvait placé le commandant de la province de suivre les prescriptions ministérielles, et d'agir souvent dans un sens tout-à-fait contraire aux idées locales, n'étaient-ce pas là des causes suffisantes pour expliquer les embarras de la situation? Attribuer tous ceux-ci à l'esprit intrigant des Jésuites, n'était-ce pas aussi leur faire beaucoup d'honneur?

» Vers la fin de l'année 1763, M. de Laverdy, appelé par Louis XV à la place de contrôleur-général des finances, conçut le projet de libérer l'Etat des charges qui l'écrasaient. Pour mettre les finances au pair, il demanda au roi qu'un vingtième (sou pour livre) fût frappé sur toutes les contributions. Louis XV ayant accédé à cette demande, la déclaration du 21 novembre dut être enregistrée à tous les Parlements de France. Seul, celui de Bretagne résista.

» Déjà, en 1752, un sou pour livre avait été frappé sur la France. Les Etats de Bretagne avaient refusé de le voter; mais, le Parlement ayant enregistré l'édit, la perception de ce vingtième avait été faite régulièrement sur les rôles du dixième imposé en 1734. Cette mesure avait laissé dans les Etats une irritation d'autant plus vive, qu'ayant par la suite demandé l'*abonnement* de cet impôt, il leur avait été refusé. Mais là n'était pas encore l'unique cause de mécontentement : en 1760, le roi avait frappé sur la France un troisième vingtième, triplé la capitation, et mis un sou pour livre d'impôt sur tous les droits d'aides, d'entrées, etc. Seuls encore les Etats bretons avaient résisté, puis, en suite de concessions faites par la couronne, le troisième vingtième leur avait été consenti à 850,000 liv., alors que les autres étaient de 1,200,000 liv., et l'on avait supprimé le sou pour livre sur les droits d'aides et entrées, que la Bretagne avait rachetés en 1759. Mais cette dernière concession, qui avait flatté les Bretons, n'avait eu qu'une courte durée : tous les ports français avaient réclamé contre une immunité qui, accordée à la seule Bretagne, devait, disaient-ils, reporter vers elle tout le commerce maritime. La couronne, cédant à ces plaintes, avait donc exigé en 1762 le sou pour livre; et M. le duc d'Aiguillon avait dû faire enregistrer de force l'édit du roi, non sur le refus des trois ordres, mais seulement sur celui de la noblesse. Un pareil coup-d'état avait déjà été exécuté en 1752 par M. le duc de Chaulnes, mais les colères qu'il avait soulevées s'étaient peu à peu apaisées; cette fois elles se déchaînèrent avec

violence. Les Jésuites furent mis en cause; on prétendit que M. le duc d'Aiguillon était leur partisan secret, et que, pour se venger des arrêts portés contre eux par le Parlement breton, ils poussaient le commandant de la province à l'exécution rigoureuse des ordres qu'il recevait de la cour. Que l'on eût tort ou que l'on eût raison, la popularité de celui-ci ne pouvait qu'en souffrir; et, de plus en plus, les prochaines tenues des Etats devaient devenir difficultueuses.

» Tel était l'état des esprits quand, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, M. de Laverdy exposa la nécessité de lever un nouveau vingtième. La déclaration du 21 novembre, enregistrée par tous les Parlements du royaume, fut, en dernier lieu, présentée à celui de Rennes. On avait espéré que l'exemple général entraînerait cette compagnie : il n'en fut rien. Le Parlement breton se refusa à l'enregistrement, parce que, la déclaration royale créant un impôt, et les Etats devant seuls autoriser la levée des deniers, il était à désirer, disait-il, que ce corps eût préalablement donné sa sanction. Cependant, au bout de quelque temps, l'édit fut enregistré, mais on accompagna cette mesure des remontrances les plus vives.

» L'administration des grands chemins, que M. le duc d'Aiguillon avait montée avec une activité extraordinaire, et à laquelle la Bretagne a dû long-temps ses plus belles routes, avait eu recours aux *corvées*, et l'abus de celles-ci avait été extrême; de toutes parts les populations écrasées par cet impôt avaient poussé des cris de détresse. Naguère le Parlement avait admis ces plaintes et les avait « prises en con-» sidération »; il profita de l'occasion pour rappeler les griefs de la province. De plus, cette compagnie se plaignit encore de ce que le duc d'Aiguillon eût fait inscrire d'autorité, en 1762, sur les registres des Etats, un arrêt du Conseil, qui ordonnait qu'à l'avenir le consentement des trois ordres ne serait plus nécessaire pour établir la perception des impôts, et que les délibérations seraient prises à la pluralité de deux ordres contre un; arrêt éminemment favorable au tiers-état, autant que défavorable à la noblesse.

» Le roi fut irrité de voir le Parlement s'immiscer dans des affaires qu'il regardait comme appartenant à son administration. Il ne répondit pas aux *remontrances* du Parlement, mais, celui-ci les ayant renouvelées dans les premiers jours de juin, ordre lui vint d'envoyer auprès du roi (alors à Compiègne) un certain nombre de magistrats de la compagnie s'expliquer sur la conduite du Parlement. Ces délégués furent fort mal reçus. « Je n'ai pu voir sans peine, » leur dit le prince, que vous ayez ajouté à » l'enregistrement de mon édit du 21 novem-» bre des objets qui lui sont étrangers, et qui » ne tendent qu'à jeter des nuages sur une ad-» ministration dont je suis aussi satisfait que » la province, ou même à élever des difficultés » qui pourraient exciter des divisions entre nos » sujets, s'ils m'étaient moins attachés. Re-» tournez sans délai dire à mon Parlement que » je veux que cette affaire n'ait aucunes suites. »

» Cette réception, rapportée au Parlement par ses délégués, loin de calmer les esprits, n'avait fait que les aigrir. Aussi le roi, mieux conseillé, autorisa-t-il le duc d'Aiguillon à annoncer, en ouvrant les Etats de 1764, que l'édit de 1762, enregistré d'autorité, était révoqué.

» Les Etats accueillirent cette nouvelle avec tant d'effusion, que l'on put un moment penser que la bonne harmonie allait renaître entre eux et le monarque. Mais la lutte n'était qu'assoupie. Le nouvel impôt, enregistré par le Parlement, avait été mis en recouvrement. Les Etats, ou plutôt l'ordre de la noblesse, entreprirent de s'opposer à cette perception. Sur la proposition de cet ordre, on décida que le procureur-général-syndic des Etats ferait opposition par devant le Parlement à ce que l'enregistrement fût considéré comme valable.

» La seule chambre des vacations était alors en exercice. Cette chambre, bien qu'elle ne pût connaître que des affaires dans lesquelles elle prononçait définitivement, et que dès lors elle ne pût à elle seule réformer un enregistrement fait par la compagnie tout entière, admit l'opposition des Etats et rendit un arrêt par lequel il fut défendu, sous peine de concussion, de lever les deux sous pour livre.

» Cet arrêt fut immédiatement déféré au Conseil du roi, lequel le cassa, avec ordre d'enregistrer la cassation sur les registres des Etats; ce qui eut lieu le 22 octobre. A cette nouvelle, le Parlement entier déclara qu'il suspendait ses fonctions, et qu'il maintenait l'arrêt de la chambre des vacations. En vain le roi lui enjoignit-il par lettres-patentes de reprendre l'exercice de la justice; elles lui furent renvoyées par la poste. Cette résistance trouva des imitateurs dans les juridictions inférieures, et dans les procureurs, qui, de leur côté, se refusèrent à tous les actes de leur ministère.

» Pour accroître les embarras que cette situation suscitait au gouvernement, les Etats entreprirent de prolonger leur session par une force d'inaction habilement calculée, et de traîner en longueur la solution des questions les plus simples. Sous mille prétextes divers, les séances se passaient en discussions sans fin. Trois furent employées en délibérations sur l'insulte qu'avait faite aux Etats de Bretagne la *Gazette de Leyde*, qui les avait représentés comme systématiquement hostiles au roi, et sur la futile question de savoir comment on pourrait faire comparaître le *gazettier* à la barre des Etats.

» Quant à la contribution refusée, chaque jour elle était remise en délibération, et elle n'était jamais accordée. En vain les commissaires du

roi présentaient l'affaire sous les faces les plus favorables; en vain ils offraient de transformer le nouvel impôt en un emprunt, ou en un supplément de *Don gratuit*. Chacune de leurs démarches soulevait une difficulté nouvelle. A la fin de janvier 1765, tout ce qu'avait pu faire M. d'Aiguillon avait été de diviser la noblesse en 112 voix contre 110. Mais l'ordre du clergé, voyant que la décision allait être enlevée, avait suspendu sa séance; et, le lendemain, quarante gentilshommes, mandés pendant la nuit de tous côtés, étaient venus rétablir, et au-delà, l'équilibre perdu par l'opposition.

» La *ferme des devoirs* (droits sur les boissons) appartenait en propre aux États; ils l'affermaient à chaque tenue pour l'intervalle qui séparait celle-ci de la suivante; c'est-à-dire pour deux années, qui dataient d'un 1er janvier à l'autre. Les Etats ne l'ayant pas renouvelée, puisqu'ils n'étaient pas organisés, il avait fallu mettre cette perception en régie. De là mille difficultés. Le peuple contestait qu'on eût le droit de le faire payer, et, les tribunaux ne siégeant pas, la force seule pouvait être employée contre les récalcitrants. — Tout faisait donc présager que, si la situation se prolongeait, les finances seraient jetées, ainsi que la justice, dans une perturbation incroyable.

» Ces difficultés parlementaires, par lesquelles la Bretagne préludait en quelque sorte à la vie constitutionnelle, que trente ans plus tard la France entière allait adopter, ces premières luttes réglées des contribuables contre le trésor public ont leur intérêt pour les Bretons et leur enseignement pour tous. C'est par l'excès des impôts que les pouvoirs s'usent. Chaque citoyen sent trop vivement le poids de la contribution prélevée sur lui, pour qu'il pardonne même à l'intérêt général les dépenses accomplies par l'Etat, et qu'il ne peut apprécier nettement. Plus un pays est étendu, plus il est varié dans ses ressources, ses besoins, ses produits, et plus aussi les intérêts privés ont de peine à saisir les rapports infinis des antagonismes qui existent entre les mille localités d'un Etat. La Bretagne, regrettant son ancienne indépendance, rêvant toujours un isolement plus que jamais impossible, voyait avec une irritation croissante son argent employé à des guerres qui, si elles ajoutaient çà et là une province à nos frontières de l'Est, n'offraient, en réalité, aucun avantage à la presqu'île bretonne. La noblesse bretonne, offensée de voir la cour sans cesse occupée à la maîtriser, en donnant toute prépondérance en Bretagne à la noblesse française, voulait forcer le roi à plus compter avec elle, et le tenir dans de continuelles appréhensions sur la stabilité de l'union du duché à la couronne de France. Combattre les impôts, c'était prendre le parti le plus populaire qui s'offrît à une opposition : c'était donc celui qu'elle avait adopté.

» Il y aurait toute une curieuse histoire à faire sur cette tenue de 1764; nous sommes forcés de l'abréger, et de dire qu'après six mois et plus de session, les Etats fatigués votèrent, de guerre lasse, 700,000 liv. de supplément, et que le roi accéda à ce vote. Reste à savoir qui avait gagné la partie et qui l'avait perdue!

» Quoi qu'il en soit, si la lutte était terminée avec les Etats, elle ne l'était pas avec le Parlement. Celui-ci, s'obstinant à demander l'annulation de l'arrêt du Conseil qui avait cassé celui de la chambre des vacations, fut mandé tout entier à Paris. Le 15 mars, le roi reçut cette compagnie, et, après quelques paroles sèches : « Retournez à Rennes, sans délai, dit-» il; que votre service soit repris dès le premier » jour de votre rentrée; je vous l'ordonne ex-» pressément; je ne répondrai au reste que » quand vous m'aurez obéi. »

» Le Parlement revint à Rennes et s'assembla au Palais dès le lendemain de son retour; mais ce fut pour décider « qu'il se démettait de ses » fonctions, et ne les continuerait que lorsqu'il » aurait plu au roi d'envoyer d'autres juges en » Bretagne. »

» Ainsi la guerre reprenait toute son âpreté, et des troubles menaçaient de nouveau d'affliger le pays. En vain le ministre écrivit-il qu'en obéissant tout serait oublié : le Parlement, pour toute réponse à cette tentative de conciliation, répondit dès le lendemain par un arrêt qui interdisait de prélever le sou pour livre sur les fermes générales (aides et entrées), et qui ordonnait aux agents du fisc la restitution de ce qui avait déjà été perçu. Le procureur-général recevait en même temps mission de faire recherche des droits perçus dans la province sans enregistrement. — A cette déclaration hostile, le Conseil du roi répondit le 3 mai par un arrêt qui cassait celui du 26 avril; et, le 20 mai, le Parlement, à l'exception de douze de ses membres, donna en masse sa démission.

» Le peuple de Rennes accueillit cette mesure avec enthousiasme. De tous côtés on chansonna le roi, les ministres, le duc d'Aiguillon, et surtout les douze magistrats qui avaient refusé de se démettre de leurs fonctions. L'un des démissionnaires les ayant hautement qualifiés de Jean-F....., on dessina la nuit sur leurs portes des cartouches formés par des *ifs*, et entourés des deux lettres entrelacées I. F. De là le parti de la cour prit le nom de Cour des *Ifs*, tandis que celui de la résistance aux volontés du roi s'honora du surnom de *bastionnaires*, et aussi de celui d'*orangistes*, parce que les dames de la Halle, qui, d'ordinaire, lors de la Fête-Dieu, allaient offrir des bouquets de fleur d'oranger aux Membres du Parlement, n'en portèrent cette année qu'aux magistrats démissionnaires.

» Les mois de juin à octobre se passèrent dans une triste série de résistances et de répressions.

La plus sensible pour la Bretagne fut l'arrestation (10 novembre 1765) du procureur-général La Chalotais, de son fils (1), et de trois conseillers au Parlement, MM. de Kersalaün, de La Gascherie et de Montreuil, connus pour être les plus violents dans le parti de la résistance. Les deux premiers furent jetés, on le sait, dans le château du Taureau, triste et lugubre forteresse à l'embouchure de la rivière de Morlaix.

» Cette arrestation confirma tout ce qu'on disait des menées sourdes des Jésuites. Ils étaient, disait-on, parvenus à leur but, et M. de La Chalotais était devenu victime de leurs intrigues, qui l'avaient conduit à une excessive résistance. Pour l'honneur de l'illustre procureur-général, nous devons repousser ici de telles suppositions, bien qu'il les ait subies lui-même. Magistrat inflexible, M. de La Chalotais avait rempli ce qu'il croyait être un devoir, en poursuivant la suppression de l'ordre des Jésuites; de même, il n'avait pas besoin d'être excité par leurs habiles tactiques à une résistance contre le roi; il suffisait qu'il vit dans la question financière la cause de la nationalité bretonne. Le regarder comme victime de machinations et de suggestions, alors qu'il n'était victime que de sa conscience et de son devoir, c'est diminuer la valeur de cette grande figure historique. Certes, les Jésuites durent se réjouir de la disgrâce de leur adversaire; certes, les rigueurs qui la suivirent, et dont il fut accablé, purent provenir d'eux en grande partie; mais nous ne saurions leur faire cet honneur de croire qu'ils aient su faire de ce magistrat l'instrument de sa propre ruine (2). Le procureur-général avait été la cause première de l'expulsion de leur compagnie; il les avait représentés comme les ennemis de l'ordre social, des rois et des peuples : avec quel empressement ne devaient-ils pas saisir l'occasion de retourner les mêmes accusations contre lui, car les hommes sont toujours hommes! Faire condamner La Chalotais comme ennemi du roi, c'était faire casser, aux yeux de l'Europe, l'arrêt prononcé contre les Jésuites. Il est donc très-possible que la fameuse société ait dirigé plus d'un fil dans ce drame, qui fut le prologue d'une terrible tragédie; mais si le duc d'Aiguillon leur servit d'instrument, nous sommes convaincu que ce fut sans le savoir. Le duc obéissait aux ordres émanés de Paris, *ordres qui avaient pour but de détruire peu à peu les priviléges de la Bretagne pour la niveler aux volontés ministérielles et centralisatrices.* Il jouait la partie pour la cour (1), et non pour les Jésuites (2). Jamais un courtisan aussi habile que lui n'aurait été assez fou pour exciter le Parlement de Rennes et les Etats contre le roi, en même temps qu'il aurait excité le roi contre le Parlement et les Etats; de soulever, en un mot, une tempête dont chaque élément eût suffi à le briser, et tout cela pour aider les Jésuites à perdre le procureur-général! En vérité, c'est improbable. Les hommes placés au milieu des événements graves les jugent mal, et les passions qu'ils y apportent les aveuglent sur l'appréciation des faits qui s'accomplissent, soit contre, soit pour leurs opinions. C'est l'histoire seule qui peut prononcer avec calme, avec impartialité.

» Le roi, qui avait enfin compris que la tentative faite sur les Etats et le Parlement prenait une tournure fâcheuse, et qui ne voulait pas pousser la Bretagne à bout, écrivit à tous les conseillers, en les invitant à reprendre leurs

(1) Depuis moins d'une année, le procureur-général, auteur des fameux *Comptes-rendus* qui provoquèrent l'expulsion des Jésuites, avait donné sa démission au profit de son fils, Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc, et, par une concession extrême, l'ex-procureur-général démissionnaire avait obtenu la faveur de voir son fils lui succéder, en même temps que le privilége de continuer l'exercice de sa charge, de moitié avec celui-ci; enfin, dans le cas où son fils fût mort avant lui, M. de La Chalotais devait rentrer de plein droit dans la possession de son titre. Selon les lois de la nature, le fils survécut au père.

(2) En novembre 1766, on publia à Rennes un *Tableau des assemblées secrètes et fréquentes des Jésuites et de leurs affidés à Rennes*. Le but de cet ouvrage était de prouver que les cinq prisonniers ne devaient leurs malheurs qu'aux intrigues de la société. Ces assemblées se tenaient, selon ce livre, dans le petit séminaire, à l'hôtel de Kergus ou des pauvres gentilshommes, à l'hôpital Saint-Méen, aux Dames Budes, à l'hôtel de Langle. M. l'évêque de Rennes (déjà on ne disait plus Monseigneur), l'abbé de Kergus, le sieur Clémenceau, prêtre, directeur de Saint-Méen, M. le Prestre de Châteaugiron, les anciens Jésuites Bellegarde, Bol, du Pays, Frey, etc., étaient désignés comme les principaux meneurs des complots.

Le Parlement, sur la demande de M. le Prestre de Châteaugiron, l'un des dénoncés, ordonna une enquête. Comme il arrive toujours en pareil cas, il y eut bien des commérages et peu de preuves sérieuses; car l'on ne saurait admettre comme telles les dépositions des témoins qui avaient vu certaines chaises à porteurs, aux armes de Mesdames de Langle, de Rosily, etc., stationner à l'entrée des établissements suspects; ou bien encore celle d'un autre témoin qui apprenait que, quand les affidés se présentaient à la porte du jésuite Bol, la consigne pour se faire ouvrir était le mot : *Entrez!* prononcé deux fois, etc. (*Mémoire pour le sieur Clémenceau*, p. 34 et suiv.) Un seul fait de quelque gravité était le propos attribué à un lieutenant, qui, ayant été chargé de la garde de La Chalotais, avait dû dire qu'on lui avait offert d'empoisonner ce magistrat. Or, ce lieutenant, détenu, dit-on, à la Bastille, ne put être retrouvé quand il fut important de le confronter avec les principaux témoins. — De part et d'autre, on s'imputa cette disparition. (V. ci-dessous).

(1) On verra ci-dessous comment la cour le protégea, et le couvrit de son omnipotence.

(2) Dans son mémoire justificatif pour le duc d'Aiguillon, Linguet cite à l'appui du peu de penchant que celui-ci pouvait avoir pour cet ordre, la lettre suivante que lui avait adressée M. de La Chalotais, en lui envoyant ses *Comptes-rendus* : « *Vous ne vous embarrassez guère, Monsieur le Duc, des constitutions des Jésuites, ni moi non plus.* Cependant, il faut bien que vous sachiez ce qui en a été dit, bien ou mal, en Bretagne, etc. » (P. 85.)

fonctions. S'ils consentaient à ne plus faire opposition à la levée du sou pour livre, le soin d'instruire le procès de leurs collègues prisonniers allait leur être remis, et, par conséquent, il allait dépendre d'eux seuls de les déclarer coupables ou de les proclamer innocents. D'unanimes refus accueillirent cette démarche du prince, qui, poussé dans ses derniers retranchements, supprima les offices des conseillers démissionnaires et annonça l'intention de créer un nouveau Parlement.

» Comme premier effet de cette menace, Rennes vit bientôt avec stupeur une espèce de cour martiale s'installer dans le Palais : cette cour, composée de douze magistrats du Conseil du roi, commença aussitôt à instruire le procès des magistrats prisonniers. Douze maîtres des requêtes appelés à remplacer un Parlement, à décider de la vie et de l'honneur des accusés! C'était une monstruosité! Aussi le roi, qui ne tarda pas à le comprendre, rappela M. le duc d'Aiguillon des Pyrénées, où il prenait les eaux, et lui ordonna de tenter la réorganisation du Parlement de Rennes. Le 13 janvier, les maîtres des requêtes quittèrent la ville, et M. d'Aiguillon installa le 16 une nouvelle cour souveraine, composée de douze conseillers non démissionnaires et de dix autres, qui avaient consenti à reprendre leurs fonctions « si le roi le leur ordonnait. » Le jour même, ce nouveau Parlement, entouré d'hostilités faciles à comprendre, était surnommé le *Bailliage d'Aiguillon*, comme plus tard le Parlement réformé de Paris fut désigné sous le nom de *Parlement Maupeou*.

» Si le Bailliage d'Aiguillon n'eût été formé que d'anciens magistrats, peu à peu l'estime publique lui fût probablement revenue. Mais, pour arriver à compléter la nouvelle compagnie, le commandant de la province se montra peu scrupuleux, et certains choix qu'il fit ne contribuèrent pas peu à rendre cette institution de plus en plus impopulaire.

» Pour accroître cette défaveur, les anciens parlementaires et leurs amis ne manquaient pas non plus, comme de raison, d'attribuer les malheurs d'une mauvaise année aux persécutions que le Parlement supportait par suite de la résistance, juste au point de vue des Bretons (1), qu'il avait faite à la fiscalité parisienne. Tous les arrêts rendus par le Bailliage étaient entachés de suspicion. Un partisan du Parlement perdait-il un procès? De suite on accusait la partialité des juges. Ceux-ci paraissaient-ils en séance publique? On les accablait de railleries, l'un pour son obésité, l'autre pour sa maigre figure; celui-ci pour sa goutte, celui-là pour ses jambes ulcérées, etc. De tout temps l'impopularité a procédé de la sorte : les vertus sont vices chez un adversaire, et les vices d'un ami deviennent des vertus.

» Les Etats qui venaient de s'assembler à Rennes (29 décembre) reçurent bientôt des députations de toute espèce, signalant à l'envi la disgrâce du vieux Parlement comme la cause de toutes les misères du peuple, et déclarant que celles-ci n'auraient de terme qu'au rappel de l'*universalité*. A toute armée il faut un drapeau, à tout parti il faut un mot de ralliement. De nos jours, chaque opposition a son cri de guerre; ce cri seul tient lieu de doctrine à ceux qui n'ont pas d'idées arrêtées sur les choses à l'ordre du jour, et les enrôle sous la bannière de chefs dont les plans sont parfois tout autres qu'on ne le croirait à voir le drapeau arboré par eux. L'opposition prit donc pour mot d'ordre aux Etats de 1776 l'*universalité*; elle déclara qu'elle ne consentirait à aucun vote avant que le rappel eût été réclamé (1). La lutte fut longue et vive; il n'entre pas dans notre plan de la rapporter, car elle n'avancerait en rien l'examen rapide que nous avons voulu faire ici de l'histoire du Parlement. Bornons-nous à constater que l'assemblée ne se sépara qu'après les scènes les plus violentes, et que des Etats extraordinaires furent convoqués peu de temps après, pour réviser un réglement sur la forme de la tenue des Etats, réglement qui avait suscité les plus vives réclamations, et dont M. d'Aiguillon avait *enlevé* les dispositions pour obéir au ministère.

» Les Etats de 1766 avaient fait au roi d'honorables représentations sur la nécessité de rappeler l'ancien Parlement. Mais, malgré cette démarche et celle du *Bailliage d'Aiguillon* lui-même, le roi avait positivement refusé. Cette demande fut renouvelée, en 1767, par cette compagnie, bien que d'assez mauvaise grâce; elle reçut la même réponse. Le 26 avril 1768, la proposition d'écrire encore au roi fut une quatrième fois remise en délibération. La discussion ou plutôt les discussions auxquelles cette proposition donna lieu furent d'une extrême violence. De part et d'autre ceux qui voulaient demander le rappel et ceux qui ne le voulaient pas se prodiguèrent des injures que, de nos jours, aucun corps judiciaire ne supporterait dans ses réunions d'intérieur (2). Mais,

(1) La Bretagne résistait justement et invoquait à bon droit les termes précis de l'acte d'union. Mais il est juste aussi de rappeler que, de toutes les provinces qui alors composaient le royaume français, elle était la moins imposée. C'était cette situation heureuse que les Etats et le Parlement voulaient, disaient-ils, lui conserver.

(1) Depuis que nous avons écrit ceci, nous avons vu en France, sans parler d'une infinité de secousses secondaires, la révolution du 24 février 1848 se faire au cri très-modéré de *vive la Réforme électorale!* et une seconde révolution des plus radicales, des plus terribles peut-être, sur le point de se faire en mai 1848, au cri de *vive la Pologne!*

(2) Au moment où quatre partisans du rappel entraient dans la grand'salle, M. Foucher fils s'écria : « Ah! l'on a sonné le tocsin! » — « Oui, répondit un opposant, nous avons sonné le tocsin pour appeler les honnêtes gens et

les partisans du rappel l'ayant emporté, la lettre au roi partit le 13 mai. Le 18, le Parlement reçut cette lettre renvoyée de Paris, « sans que le roi, disait le ministre, eût voulu la lire ».

» Enfin, au mois d'août, on apprit à Rennes que M. le duc d'Aiguillon avait donné sa démission des fonctions de commandant de la province. Cette nouvelle rendit quelque courage aux anciens parlementaires; et le peuple, qui avait sans cesse entendu attribuer ses souffrances à la disgrâce du Parlement de 1765, se livra à de grandes démonstrations de joie. La cérémonie de rentrée eut lieu le 12 novembre. Après la séance, les divers corps firent visite au premier président. L'ordre des avocats n'était représenté que par le bâtonnier et deux avocats. Le premier ayant dit au président : « Voici le temps, Monseigneur, de demander *le rappel de l'universalité;* la misère est extrême, les maux sont au comble; c'est le seul moyen de les faire cesser. » — « Le temps, répondit M. d'Amilly, n'est pas encore opportun. » — « Il est non seulement très-opportun, répliqua le bâtonnier, mais encore très-urgent. Les villes et les campagnes crient, la province entière le demande. Si ceci ne finit bientôt, je ne réponds pas de mon ordre ! »

» Mais revenons au procès intenté à M. de la Chalotais. Le procureur général et son fils, après quelques mois d'un emprisonnement étroit dans le château du Taureau, près de Morlaix, avaient été ramenés à Rennes et renfermés dans une prison spécialement disposée dans le couvent des Cordeliers. On craignit que la popularité dont ces deux magistrats jouissaient à Rennes ne rendît très-difficile de les y garder et de les y juger. On les tranféra donc de nouveau, et le château de Saint-Malo devint pour eux une prison dans laquelle les traitements les plus inhumains leur furent prodigués. La commission de douze maîtres des requêtes, chargée de juger le procureur-général, son fils, et les trois conseillers arrêtés en même temps qu'eux, s'était réunie en janvier 1766 dans cette ville. Alors seulement ces magistrats purent savoir quelles charges s'élevaient contre eux. Ils étaient prévenus d'avoir provoqué dans la Bretagne une « fermentation dangereuse; tenu des assemblées criminelles; entretenu des correspondances secrètes; diffamé par libelles les personnes qui » avaient témoigné de l'attachement au roi; » répandu des écrits composés dans l'esprit » d'indépendance; adressé au roi des injures » anonymes; enfin, abusé de leurs charges » pour vexer des sujets fidèles. »

» M. de Calonne, dont le nom ne doit en partie sa première célébrité qu'à ce qu'il a été lié dans l'histoire à celui de La Chalotais, était chargé des fonctions de la partie publique, et le procureur-général espérait en vain que d'anciennes relations feraient de M. de Calonne un magistrat, sinon indulgent, du moins impartial : mais la cour voulait que M. de La Chalotais fût trouvé coupable.

» Les charges, cependant, étaient moins que rien (1); chaque jour l'édifice de ce grand procès croulait par le manque de preuves. Des lettres-patentes du 14 février supprimèrent la commission et renvoyèrent l'affaire par devant les membres restant de l'ancien Parlement. — Quelque temps après, des lettres-patentes du 5 juillet ordonnèrent de partager le procès en deux et de poursuivre séparément contre le sieur Bouquerel, pour le fait le plus grave, celui de billets injurieux et anonymes adressés au roi. Nous ne savons pourquoi M. de Villeblanche, partie publique, joignit les deux affaires, mais il en résulta que cette procédure vicieuse fut cassée, et que les magistrats furent transférés à la Bastille. Le 24 décembre 1766, ils en sortirent pour être conduits en exil à Saintes; là seulement ils apprirent que, le 22, le roi avait annulé toute la procédure, « ne voulant pas S. M. trouver de coupables. » — Une telle solution ne pouvait être acceptée par des magistrats. Ils voulaient être *jugés* innocents et non déclarés innocents. Ils se pourvurent donc par devers le roi, pour obtenir d'être « jugés devant l'universalité du Parlement, » leur juge naturel, et dans les formes juridi- » ques prescrites par les ordonnances du royau-

non les *ifs* comme vous ! — M. Foucher ayant répliqué et mal répondu au président, celui-ci lui dit : « Monsieur, je vous défends l'entrée de mon hôtel... » — Et moi, s'écria un conseiller, je vous offre de sortir par la fenêtre. » (*Deuxième lettre d'un gentilhomme breton à un Espagnol*, p. 82, 1768, in-12.)

(1) Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici quelques-unes des plus absurdes d'entre elles, signalées comme les plus importantes. Parmi les lettres trouvées chez M. de La Chalotais, il y en avait une dans laquelle on lisait : « Les » casuistes qui ont décidé qu'on ne pouvait en conscience » donner sa démission, et qu'il fallait en tout obéir au » au roi, sont de grands J. F. et ceux qui les croient. » (*Réquisitoire de M. de Calonne.*) — Quelle monstruosité ! Un magistrat accusé pour avoir, non pas écrit une lettre qui ne contenait certes qu'une maxime hardie pour l'époque, et qui, de nos jours, serait peu propre à former une preuve de *tendance*, mais de l'avoir reçue ! On produisait encore la preuve que M. de La Gascherie, l'un des conseillers arrêtés, et l'ami du procureur-général, avait, se servant indûment du nom du Parlement de Bretagne, envoyé un nommé Rolland en « différentes paroisses pour se procurer des moyens contre l'administration des grands chemins. » (*Ibid.*) — Quel crime ! Des magistrats qui, avant d'accuser, se permettent de chercher la vérité sur un abus contre lequel la province est soulevée. Le même M. de La Gascherie était inculpé d'avoir signalé l'inaction du Parlement, » lors de l'édit de 1763 (voir ci-dessus), et plaint son ami, M. de Montreuil, d'être spectateur de cette étonnante léthargie » ! (*Ibid.*) — Enfin des billets anonymes, plus tards attribués à un sieur Bouquerel, billets dont on produisait, non les fac-simile, mais des copies, etc., toutes pièces dont l'ensemble dévoilait les « égarements de l'esprit de cabale et d'*indépendance* ». (*Ibid.*) On a peine, de nos jours, à croire que tels griefs aient été cotés en 1766 !

» me (1) ». — Le 17 mai 1767, M. de La Chalotais et son fils apprirent, *par les papiers publics*, qu'un arrêt du Conseil avait rejeté cette demande.

» Deux années s'écoulèrent encore pour MM. de La Chalotais dans cet exil à Saintes. Plusieurs fois le Parlement avait fait entendre en leur faveur des suppliques dont le peu d'énergie était loin de faire preuve de son indépendance. Quant au procureur-général, il était trop convaincu de l'illégale position de ce Parlement, pour saisir cette cour bâtarde d'une demande quelconque. Celle-ci, cependant, avait fait un acte qui ne manquait pas d'une certaine énergie : parmi les dépositions de l'enquête commencée dans le procès intenté, en 1766, à M. de la Chalotais, il y en avait eu plusieurs qui témoignaient, sur des indices peu graves, il est vrai, qu'un individu aurait reçu mission d'empoisonner celui-ci, tandis qu'il était détenu aux Cordeliers. Les lettres-patentes du roi qui avaient déclaré M. de La Chalotais innocent ne permettaient pas au Parlement, soumis jusqu'à un certain point au commandant, de reprendre cette affaire; mais ce qu'on n'avait osé faire ouvertement, on l'avait abordé par une voie détournée, « en évo- » quant la connaissance de cette tentative d'as- » sassinat. » Une enquête eut lieu, enquête qui ne révéla que des *on dit*; un premier jugement fut rendu (le texte en a été supprimé); mais des lettres-patentes du 5 août 1769 vinrent arrêter le cours de la justice, et ordonner que « tous les faits, y compris le jugement, demeureraient dans l'oubli ». M. de La Chalotais demanda à connaître l'arrêt; il ne lui fut pas même répondu.

» Il y avait donc, de la part de la cour, parti pris d'étouffer toute cette affaire, sans doute parce que, n'eût-elle jeté que des nuages, comme disait le roi lui-même, sur les projets de la cour relativement à la Bretagne, c'eût été perdre à jamais le moyen de reprendre autrement que de vive force le jeu d'une mine désormais éventée. Le roi alla plus loin : pour calmer les esprits, il céda enfin au vœu populaire, et accorda le « rappel de l'*universalité*. » (1769). Aussitôt M. de La Chalotais et son fils s'empressèrent d'adresser au Parlement une requête tendant à ce qu'il fût ordonné que leur procès serait instruit « selon toute la rigueur des ordonnances ». — Le Parlement, chose étrange, resta muet; mais il paraît que les « gens du roi » avaient instruit S. M. de cette requête, et de la sympathie qu'elle provoquait, car le prince, par nouvelles lettres-patentes, déclara que « l'honneur des suppliants n'é- » tait pas compromis, qu'il ne pouvait rester » le moindre doute sur leur conduite, qu'il » voulait rassurer leur délicatesse même, et » qu'ils n'avaient pas besoin de justification. »

» Des paroles si honorables eussent eu quelque sens, si l'exil prononcé contre ceux qu'elles déclaraient innocents n'eût pas été maintenu. Ils n'en persévérèrent donc pas moins dans leur demande d'être jugés, et, le 3 mars 1770, la Cour se borna à « donner acte aux suppliants de leur opposition à ce que les lettres-patentes d'absolution fussent enregistrées. » Le duc d'Aiguillon, de son côté, ne voulut pas paraître effrayé d'une enquête et demanda à comparaître par devant ses pairs. Quelle idée prévalut alors dans les conseils de la couronne? Nous l'ignorons; mais, le 4 avril 1770, le roi autorisa solennellement ce procès. Il s'agissait enfin d'engager la lutte publique entre le Parlement, c'est-à-dire le *pouvoir judiciaire*, et le duc d'Aiguillon; c'est-à-dire le *pouvoir administratif*. Cette autorisation, qui causa en Bretagne une grande joie, ne tarda pas à être révoquée par de nouvelles lettres-patentes (juin 1770).

» Le Parlement fit des remontrances sur ces lettres-patentes. Répondant entre autres à la crainte que les secrets de l'administration ne fussent dévoilés, il objectait que le roi avait bien subitement changé d'avis à cet égard, lui qui, le 4 avril, disait, en autorisant le procès du duc d'Aiguillon : « Il s'agit d'examiner si » un pouvoir qui avait été donné pour la féli- » cité des peuples est devenu l'instrument de » leur malheur; si la confiance du souverain » a été trahie ou calomniée, etc. » Enfin, ne se bornant pas à cette critique des actes et des opinions du souverain, le Parlement alla (2 juil-

(1) Le procureur-général avait pour système que la haine du duc d'Aiguillon contre lui venait de ce qu'aux Etats de 1762, celui-ci ayant, conjointement avec les Jésuites, fomenté des querelles et des troubles entre les partisans de cet ordre et les membres de la noblesse qui le repoussaient, M. de La Chalotais avait reproché hautement au duc d'Aiguillon ses complaisances envers les manœuvres de l'ordre proscrit. La haine du commandant avait été l'origine des troubles parlementaires, selon M. de La Chalotais; alors qu'à peine ces troubles commencés, il avait, et sa correspondance en faisait preuve, usé de toute son influence pour les apaiser. Mais cette même correspondance, composée de 286 pièces, avait été triée par ses ennemis, et neuf pièces seulement, neuf pièces qui, isolées des autres, étaient un piége tendu à l'innocence, avaient été mises sous les yeux des juges.

Ce que nous disons de la correspondance de M. de la Chalotais est justifié par une de ses lettres, dans laquelle le procureur-général écrit à des membres du Parlement qu'il veut amener à céder au roi, lettre qu'il montra au ministre comme une preuve de son action dans ce sens : « Pesez bien tous les motifs de cet avis. Les choses en » sont au point qu'il faut nécessairement que le roi ou le » Parlement recule; et vous m'avouerez qu'il n'y a pas » à balancer entre les deux inconvénients, et qu'il ne » faut pas pousser son maître à bout.... Pour moi, plus » j'y pense, plus je crois qu'il n'y a pas à balancer. Je » tremble, non pour nous, mais pour le public qui en » souffrira, et qui, à la fin, vous blâmera et nous aussi... » Le Parlement ne peut jamais se compromettre en mon- » trant sa soumission au roi... » (*L'Ombre de La Chalotais, Mémoire in-8°, p.* 22.) — Ecrire cela et penser autrement, ce n'est pas chose présumable un seul moment de la part de M. de La Chalotais.

let 1770) jusqu'à contester au prince le droit de rendre de telles lettres-patentes.

» La lutte, qui avait commencé par la résistance des Etats et du Parlement de Bretagne, atteignait enfin à toute sa hauteur : LA DISCUSSION ET L'EXAMEN DES POUVOIRS DU ROI. Soudain, tous les Parlements descendirent dans la lice, et alors apparut, dans toute sa lumière, le progrès que les idées libérales avaient, depuis quelques années, fait en France.

» Cette lutte avait profondément ébranlé le pouvoir royal, quand, en 1774, Louis XVI ne crut pas pouvoir mieux inaugurer son règne que par un acte immense : la restauration des Parlements. M. de La Chalotais revint à Rennes et y reprit ses fonctions, conjointement avec son fils. Il mourut en 1785; c'est-à-dire qu'il ne vit pas la Révolution préparée par la lutte de 1764 à 1771, que, sans doute, il ne prévoyait pas (1) et que certainement il n'eût pas favorisée, s'il eût vu se dérouler devant lui les dix années qui devaient lui survivre. »

La Chalotais était de ces hommes qui adoptent un principe, et poussent à son développement envers et contre tous, parce qu'ils ont des convictions. Tant que les événements marchent avec eux, ces hommes précèdent leur idée triomphante; mais dès que les passions dépassent le but, ces esprits supérieurs s'arrêtent, et veulent ramener en arrière les impatients et les fous. Ils ont refusé de transiger avec le moins, et ne transigent pas avec le plus. Alors le torrent les emporte et les précipite dans le gouffre où la passion publique entasse, pêle-mêle, les prophètes de la vérité et les apôtres d'une coupable exagération. Si La Chalotais eût vécu, il eût été sur l'échafaud révolutionnaire le compagnon de son fils (2), comme celui-ci avait été le compagnon de son exil, sous la monarchie. Il est heureux qu'un si cruel désillusionnement ait été épargné à cette noble destinée, et ne soit pas venu faire douter de lui-même La Chalotais près de comparaître devant celui qui juge toutes nos actions.

Préparée par la discussion de tout et par les fautes des gouvernants, la Révolution balaya le Parlement de Bretagne, et fit de ses résistances au pouvoir l'un des éléments de sa propre destruction par les ennemis mêmes du principe d'autorité. Préoccupée de terribles spectacles, absorbée dans de gigantesques luttes contre l'Europe, la France avait perdu de vue jusqu'aux noms des combattants de 1772 à 1789, quand la Restauration vint rappeler chacun au désir bien naturel de reconstruire dans l'édifice nouveau l'aile qu'il avait occupée dans l'ancien. Les Jésuites, dispersés mais non détruits, car ils représentaient une idée, et une idée ne périt jamais, quelque comprimée qu'elle soit, les Jésuites, disons-nous, revinrent à la surface plus calme de la société. Le libéralisme, alarmé de leur résurrection et des efforts faits par cette compagnie pour ressaisir l'instruction publique, lui fit une guerre acharnée. Bientôt, en France, être libéral sans haïr les Jésuites sembla une impossibilité. Béranger les avait chansonnés (1819); de tous côtés les caricatures surgissaient; et, comme protestation publique, on vit reparaître aux boutiques des marchands de gravures plusieurs portraits du procureur-général au Parlement de Bretagne, portraits qui figurèrent bientôt dans les maisons graves où les œuvres du chansonnier national n'avaient pas accès.

M. de La Chalotais avait tellement attaqué l'ordre, qu'il importait à celui-ci de diminuer la valeur de ses accusations en diminuant sa valeur personnelle. Le journal l'*Etoile*, s'emportant à la vue du portrait de La Chalotais, écrivit : « Ils viennent (les libéraux) d'exhumer le » portrait d'*un obscur magistrat* de l'ex-Parle- » ment de Bretagne, parce qu'il a eu *la force et* » *le courage* de signer le premier réquisitoire » contre les Jésuites!... Ils ont *l'impudence* de » signaler à l'admiration nationale UN MAGISTRAT » FÉLON qui, AU MÉPRIS DE SES DEVOIRS ET DE SON » IMPARTIALITÉ, poursuivit avec *l'odieuse animo-* » *sité d'une haine personnelle* un corps respec- » table dont l'influence et les lumières étaient » un crime de lèse-nation aux yeux d'ignorants » et orgueilleux magistrats ; un homme enfin » qui, bientôt après, DÉGRADÉ du titre honora- » ble dont son roi l'avait cru digne, FUT TRAÎNER » *son repentir* DANS L'EXIL ET L'IGNOMINIE (1)... » Voilà donc les hommes qu'on offre à la jeu- » nesse, comme les généreux apôtres des droits » du trône et des libertés publiques ! » (2 février 1826.)

Attaquer La Chalotais en des termes aussi injurieux, donner un tel défi à l'histoire presque contemporaine, était une grande faute, et la colère avait bien mal conseillé les adversaires de La Chalotais. Il existait une famille hono-

(1) L'esprit le plus extraordinaire, Voltaire, ne jugeait pas alors, non plus, les choses pour ce qu'elles étaient; Voltaire, qui s'était écrié que le *cure-dent* avec lequel M. de La Chalotais, prisonnier à Saint-Malo, avait tracé ses mémoires, grâce à un peu de suie détrempée dans du vinaigre, *gravait pour l'immortalité!* eh bien, Voltaire, n'avait vu dans le procureur-général que l'implacable adversaire des Jésuites, ses ennemis à lui-même, et non l'élément révolutionnaire qui faisait coin dans la vieille monarchie, sapée par les philosophes. Pour être conséquent, il eût dû applaudir aussi à la lutte des Parlements contre le roi : eh bien ! on le vit, au contraire, approuver la résistance de celui-ci ! « J'ai lu, écrivait-il en mars » 1766, à la marquise du Deffand (et avec elle on ne le » taxera pas de diplomatie), la réponse du roi au Parle- » ment;.... *elle m'a paru noblement pensée et noblement* » *écrite!...* »

(2) Voy. ci-après l'art. sur ce même fils.

(1) Loin de mourir dans l'exil et l'ignominie, La Chalotais avait vu, en 1776, le roi s'efforcer de verser le baume sur ses blessures, et lui donner la marque d'une évidente sympathie : sa terre de Caradeuc avait été, faveur vraiment insigne, érigée en marquisat.

rable, dans laquelle le culte du souvenir avait encore toute sa sève et toutes ses convictions. Elle se leva indignée d'une attaque aussi odieuse, et vint demander tout à la fois justice à l'opinion publique des calomnies entassées contre son aïeul, et vengeance aux tribunaux.

Pour quiconque a lu ce qui précède avec quelque attention, il est inutile de dire que pas un mot n'était vrai dans l'article de l'*Etoile*. Or, pour aller au rebours de l'opinion, il faut être armé de toutes pièces et non chamarré de déclamations vides. On peut donc dire que le procès intenté à l'*Etoile* par la famille La Chalotais (1) fut un des événements les plus fâcheux de cette époque, et pour les Jésuites et pour l'autorité royale, qu'on accusait de les abriter. M. Berryer, chargé par la famille de plaider le point de droit, s'appliqua à démontrer que, sous prétexte de discuter des faits historiques, le journal avait diffamé La Chalotais et insulté toute une famille; que cette famille avait le droit de demander vengeance contre le diffamateur de la mémoire de son ancêtre, de même qu'elle eût demandé réparation contre ceux qui auraient brisé le marbre de sa tombe et jeté ses cendres au vent.

Après M. Berryer, un jeune avocat du barreau de Rennes, célèbre déjà par son éloquence entraînante, M. Bernard (2), attaqua l'article de l'*Etoile*. « Je viens, dit-il, au » nom de tous les Bretons, vous dire que La » Chalotais est autant, depuis sa mort, l'objet » des hommages de la postérité qu'il fut, pen- » dant sa vie, digne de l'estime et de l'admira- » tion de ses concitoyens! La Chalotais accusé, » les Jésuites accusateurs, voilà, en un mot, » tout le procès. » A ce début, accueilli par des acclamations, succéda une brûlante dialectique, interrompue à tout propos par les bravos de l'auditoire, qui finit par porter l'avocat en triomphe. (*Journal des Débats* du 6 avril 1826).

De son côté, M. Hennequin s'efforça d'établir que La Chalotais, mort depuis quarante ans, appartenait à l'histoire, et qu'aujourd'hui elle pouvait le déclarer un dangereux novateur, qui avait préparé, par ses discours et ses exemples, les malheurs de l'avenir. Ses efforts furent superflus. — Le ministère public, M. Menjaud de Dammartin, taxa l'article incriminé « d'imputations d'une audace et d'une fausseté révoltantes », et conclut à la condamnation du gérant de l'*Etoile*.

Le tribunal justifia le procureur-général La Chalotais par ses considérants et ne condamna pas le journal. Mais, nous le répétons, ce procès était un de ces coins qu'une opposition habile enfonce dans le pouvoir, et qui y font une fissure irréparable.

Ainsi donc, *vivant*, M. de La Chalotais, sujet fidèle et catholique fervent, avait sapé l'autorité de l'Eglise et celle du Roi, au nom du libre examen d'abord, puis au nom de l'autorité parlementaire. Et, nous en sommes convaincu, comme tous les parlementaires, il avait de la puissance royale l'idée qu'on pouvait l'attaquer sans l'ébranler, et que lui demander des réformes justes, urgentes, c'était l'affermir. Idée vraie, s'il était possible de restreindre de telles attaques à leur portée véritable; idée erronée, si l'on calcule que les traits lancés au pouvoir par les classes élevées vont s'implanter dans les classes inférieures. Chez les premières, ils ont mille contrepoids; chez les secondes, ils n'en rencontrent aucun. L'on dit beaucoup pour prouver un peu, et l'on prouve plus qu'on ne dit!

Mort, M. de La Chalotais servit de nouveau d'instrument pour battre en brèche la dynastie relevée sur les débris de 1793 et de l'Empire! Et pourtant, s'il eût été possible de donner son sang pour l'une et pour l'autre, le procureur-général l'eût versé sans hésiter. Tel est le trait caractéristique des hommes illustres; leurs théories font dans le présent et dans l'avenir ce que vivants ils n'eussent pas eux-mêmes laissé faire. Le mortier voudrait en vain retenir la bombe qu'il a lancée; elle vole à son but, et l'atteint par lui et malgré lui. A. M.

LA CHALOTAIS (Jacques-Anne-Raoul, marquis **DE CARADEUC** de) — fils du précédent, avait, on le sait, partagé avec son père encore vivant les fonctions de procureur-général du Parlement de Bretagne. Rentré comme lui à la cour de Rennes, en 1774, il y continua ses fonctions, et ne tarda pas à épouser Céleste-Germaine-Rosalie de Montbourcher (1779). La Révolution le trouva à son poste et l'en chassa de nouveau. Loin de fuir un sol où la terre tremblait sous ses pas, le digne fils de La Chalotais se retira à sa terre de Caradeuc, et y vécut loin de toutes les intrigues politiques.

Mais, dans ce temps où tout était crime, on ne tarda pas à susciter une accusation contre l'ex-procureur-général. Il était allié à la famille de Saint-Pern (1), et celle-ci, pour relever sa fortune compromise dans les événements révolutionnaires, avait entrepris les affaires d'armement maritime. On accusa le marquis de Saint-Pern de ne se livrer à ces spéculations que pour entretenir des relations plus sûres avec les émigrés. Il fut arrêté, ainsi que sa femme, et jeté en prison, à Dinan d'abord, puis à Paris ensuite. Son allié et ami, M. de

(1) Les parties civiles étaient M. le marquis de Caradeuc de La Chalotais, alors capitaine au 9e régiment de dragons, et M. de Kermorec, avocat-général à la Cour royale de Rennes, allié en ligne directe; enfin, M. de la Fruglaye, petit-fils du procureur-général.

(2) Aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation.

(1) Emilie-Vincente de Saint-Pern était veuve de son frère, Gabriel-Jean-Raoul.

La Chalotais, accusé de connivence, fut aussi arrêté à son château de Caradeuc, et traîné devant le Tribunal révolutionnaire de Paris (juin 1794), qui le condamna, à l'âge de soixante-cinq ans, à la peine de mort. Sa veuve, mise en liberté, grâce à la chute de Robespierre, revint habiter la demeure des La Chalotais. Les populations l'accueillirent avec enthousiasme, et les plus célèbres avocats du barreau de Rennes s'offrirent pour régler gratuitement la tutelle de ses enfants. Elle est morte à Rennes, le 3 janvier 1848, dans sa 87e année. — Les termes manquent pour exprimer tout ce qu'il y a de fatal et d'horrible dans ce spectacle affreux du fils de La Chalotais portant, sur l'échafaud révolutionnaire, sa tête blanchie dans l'exil de la monarchie. A. M.

— Nous complétons la notice sur La Chalotais par quelques indications bibliographiques. Plusieurs des ouvrages du procureur-général au Parlement de Bretagne ont, par leur rareté, une véritable valeur. Voici une liste à peu près complète des œuvres de La Chalotais : I. *Discours sur l'entrée et la sortie des grains dans le royaume*. Rennes, 1754, in-12. II. *Compte-rendu des Constitutions des Jésuites*. Rennes, 1762, in-4°, *ibidem*, in-12. III. *Second Compte-rendu sur l'appel comme d'abus des Constitutions des Jésuites*. Rennes, 1762, in-12. Ce sont ces deux ouvrages qui ont soulevé contre leur auteur de violentes colères, et qui ont été sinon la cause, du moins le prétexte des poursuites dirigées contre lui. Un exemplaire de ces *Comptes-rendus* ayant appartenu à La Chalotais lui-même, relié à ses armes, est tombé entre nos mains. L'œuvre du magistrat breton est suivie d'un opuscule ainsi intitulé : *De la Destruction des Jésuites en France, par un auteur désintéressé*. Paris, 1765, de 235 pages. Cet opuscule fut envoyé de Paris à La Chalotais, avec cette lettre :

« Je vous envoie, mon ancien et respectable » ami, un livre où vous êtes traité comme vous » le méritez. C'est de la part de l'auteur que » vous reconnaîtrez aisément; mais n'en con- » venez pas, puisqu'il ne veut pas avouer l'ou- » vrage. Si vous voulez lui écrire un mot de » remercîment, adressez-le moi, et je le lui » remettrai; c'est-à-dire un billet sans adresse » dans ma lettre. Mille respects à tout ce qui » vous appartient. *Vale et me ama*.

» 13 avril 1765.

» DUCLOS. »

La Chalotais reconnut sans doute l'auteur; car il écrivit de sa main, sur le titre du livre, *M. d'Alembert*. Ce dernier reçut une lettre de remercîments (que malheureusement nous ne connaissons pas), et y répondit en ces termes :

» A Paris, ce 27 avril.

« Quel que soit, Monsieur, l'auteur de l'ou- » vrage sur la *Destruction des Jésuites*, il est » sûrement trop heureux d'avoir pu vous don- » ner un témoignage public de ses sentiments, » en ne faisant néanmoins que vous rendre la » plus exacte justice. Les conseillers jansénis- » tes convulsionnaires du Parlement de Paris ne » sont pas aussi contents de lui que vous. Ils » trouvent mauvais que l'auteur ait donné aux » jansénistes sur le dos les coups de bûche » qu'ils se font donner sur la poitrine. Il me » semble cependant que c'est toujours là un » *secours*, et que la place doit leur être indiffé- » rente. Recevez, je vous prie, les assurances » de mon attachement et de mon respect.

» D'ALEMBERT. »

Ces deux curieuses lettres sont entièrement inédites. La bibliothèque de La Chalotais a été vendue au mois de mai 1827, et beaucoup d'ouvrages annotés de sa main, ou portant des *ex dono* ont été recueillis avec soin par les bibliophiles. Le savant M. Baron du Taya, à qui nous consacrerons une notice, en possédait un assez grand nombre, que nous avons acquis après sa mort. IV. *Essai d'Education nationale, ou Plan d'études pour la jeunesse*. Rennes, 1763, in-12. V. *Exposé justificatif de la conduite de Caradeuc de La Chalotais*. Rennes, 1767, in-12. Ce livre est aujourd'hui introuvable; car peu d'exemplaires ont échappé aux saisies opérées par ordre de la commission extraordinaire. On sait que ces mémoires ont été écrits avec un cure-dent, au château de Saint-Malo. VI. *Sixième développement de la requête qu'a fait imprimer M. de Calonne, ex-ministre réfugié en Angleterre*, ou LE SIEUR CALONNE... *dénoncé à la postérité et pris à partie par l'ombre de feu M. de La Chalotais*.... London, printed for J. Foxhunter, bookseller, Piccadilly Street, facing Calones'house, n° 83, 1787, in-8° de XXX et 183 pages. Cet ouvrage, dont le titre est si singulier, n'est autre chose que le quatrième Mémoire de MM. de La Chalotais et de Caradeuc. Nous nous en sommes assuré en lisant le manuscrit original écrit en entier de la main de M de Caradeuc, corrigé par M. de La Chalotais et signé par eux. Un assez grand nombre de passages ont été biffés et n'ont pas été reproduits dans le livre imprimé. Des personnalités violentes ont été supprimées ou adoucies; les noms y sont désignés par leurs initiales; mais, sous la rature, nous avons pu lire tout ce qui était effacé. Il est donc hors de doute que le quatrième Mémoire de La Chalotais est son œuvre. Le manuscrit nous apprend de plus qu'il a été écrit au mois de mai 1767. Destiné à être présenté au roi, il fut aussi présenté au Parlement, et contribua sans doute à la réhabilitation de MM. de La Chalotais et de Caradeuc. Les *Comptes-rendus des constitutions des Jésuites* et les *Mémoires* ont été réimprimés en 1826 par plusieurs éditeurs, à l'occasion du procès suscité par la famille de La-

Chalotais au rédacteur de l'*Etoile*, procès dont il est amplement parlé plus haut. F. S-n-r.

LA CHAPPRONAYE (Jean **CHENEL**, sieur de), — gentilhomme breton, descendant de Jean de Beaumanoir, le héros des Trente, dont il se glorifiait de porter les armes et d'avoir le courage, n'est connu que par un ouvrage fort original, intitulé : *Les Révélations de l'ermite sur l'état de la France*, Paris, 1617, in-8° (fig.), rare. « Cette histoire — d'où sont extraits les détails qui suivent — est véritable, dit La Chappronaye, encore qu'elle » soit extraordinaire; il n'y a de changé que » les lieux, le temps et les personnes à qui ces » choses sont arrivées; et la forme comme ça » été est un peu déguisée pour ne pas faire » connaître celui qui a eu ces révélations. » L'auteur, naturellement enclin à la mélancolie, et ne pouvant réprimer, ni le profond chagrin, ni les accès d'humeur que lui causaient les désordres de son temps, se mit à visiter une partie de l'Europe et se rendit à Malte avec l'espoir d'y trouver à faire la course contre les Turcs. Déçu de cette espérance, il recommença ses pérégrinations, dans l'une desquelles il rencontra, assure-t-il, un ermite qui lui prédit que la France périrait si le duel n'était pas aboli. Il imagina alors, pour empêcher cette prédiction de s'accomplir, de créer un ordre de chevalerie dont tous les membres, gentilshommes braves et adroits, feraient vœu de ne jamais accepter de cartel et de poursuivre les duellistes connus. Revenu en France, il fit imprimer à Nantes, en 1614, les *Statuts* de cet ordre, qu'on trouve aussi à la suite des *Révélations*. Louis XIII, qu'il alla supplier de se déclarer le chef de l'ordre, lui conféra *verbalement*, avec le titre de chevalier de la Madeleine, l'autorisation de porter une croix émaillée de rouge, représentant d'un côté l'effigie de Saint-Louis, et de l'autre celle de Sainte Madeleine. C'était la marque distinctive de l'ordre dont La Chappronaye a vraisemblablement été le seul membre, bien que, dans son ardeur de prosélytisme, il eût fait au roi cette déclaration fort étrange dans la bouche d'un adversaire si opiniâtre du duel : « J'offre » le combat contre celui qui voudra tenir le » parti du duel (seul à seul, les armes à la » main, en la place qu'il vous plaira nous or» donner), afin de maintenir que le duel est » une action indigne d'un homme de bien et » d'honneur, d'un fidèle Français et d'un » homme de courage. » P. L...t.

LACOUDRAIE (François de), — né à Pontivy, avocat au Parlement de Rennes, sénéchal de Hennebon et alloué de Vannes, fut élève de Jacques Peletier, du Mans, qui lui enseigna les mathématiques et les belles-lettres. La Croix du Maine (t. Ier, p. 213) énumère une foule de ses compositions en prose et en vers, dont aucune n'avait encore paru au moment où écrivait ce biographe (1584), à l'exception de quelques poésies insérées dans le recueil de vers grecs, latins, français, italiens et espagnols, intitulé : *La Puce de Mlle Desroches*. Paris, 1582, in-4°. Il ne s'agit de rien moins que de soixante sonnets amoureux ou autres, de deux églogues, un épithalame, le poème de l'Amour déplumé, etc. etc, et de diverses traductions des oraisons ou des lettres de Cicéron, du panégyrique de Trajan, d'un Dialogue de Platon, de trois traités d'Aristote, des Demandes ou questions naturelles et amoureuses de Nicolas Leonicenus, etc. Nous ne savons sur quelle autorité s'est appuyé M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 97), pour lui attribuer les *Questions problématiques du pourquoi d'amour, traduites de Thomœus*. Paris. Alain Lotrian, 1543, in-8°. La Croix du Maine, nous l'avons vu, dit formellement qu'il n'avait publié, jusqu'en 1584, que les poésies insérées dans le recueil de la *Puce*. Nous ne serions pas surpris que la traduction des *Questions problématiques* fût de son père, comme lui sénéchal de Hennebon et alloué de Vannes, lequel avait travaillé, ainsi que son fils, à une *Généalogie de la maison de Rohan*, mentionnée par le P. Albert Legrand, dans sa *Vie de saint Maurice*. (*Vie des SS. de Bretagne*). Quant aux *Traités de métaphysique desmontrée selon la méthode des géomètres*, 1693, in-12, dont M. de Kerdanet dit que Lacoudraie fils est auteur, nous ne les avons trouvés mentionnés nulle part.

P. L...t.

LACROZE (Mathurin **VEYSSIÈRE** de), — naquit le 4 décembre 1661, à Nantes. Son père, dont le vrai nom était Veyssière, et qui y joignait celui de Lacroze, d'une de ses propriétés, était négociant et riche. Sa mère se nommait Jeanne de l'Attoué. A cette époque, c'est-à-dire dans la première partie du règne de Louis XIV, et long-temps encore après, on soutenait en public des thèses latines chez les Oratoriens, chez les Jésuites, et le public était admis à prendre part à la discussion. Léger Veyssière, père de notre héros, quittait souvent le comptoir pour se mesurer dans ces joûtes scientifiques, ou, comme on disait alors, dans ces expositions. Son fils hérita de ses goûts et en fit l'unique objet de sa vie. Elevé dans la maison paternelle par un précepteur nommé Joly, de l'espèce de ceux qu'Horace flétrit par ce vers resté dans les mémoires :

Plagosus.... Orbilius,

il apprit le latin et le grec avec une rapidité surprenante. Mais la rudesse de son précepteur le découragea, et, à quatorze ans, il passa aux Antilles, où son père faisait un commerce étendu, comme tous les commerçants de Nantes à cette époque. Lacroze y resta deux ans

et en revint en 1677. Son biographe Jordan, à la fois naïf et enthousiaste, nous apprend que les *Colloques d'Erasme* et le *Gradus ad Parnassum* étaient les livres qu'ils avaient emportés pour *se distraire* dans la traversée, et Lacroze avait quatorze ans! De nos jours, le plus sévère des érudits n'aurait guère une pareille idée.

Pendant son séjour à la Guadeloupe, Lacroze commença à déployer cette étonnante faculté de linguistique qui rappelle Mithridate et Mezzofante. Il y apprit, par la seule conversation, l'anglais, l'espagnol et le portugais. Reste à savoir, ce que ne disent pas ses historiens, s'il les possédait en littérateur, ou s'il les écorchait en marin. Quoi qu'il en soit, Lacroze trouva à son retour la maison de son père fort ébranlée par des banqueroutes, et il quitta le commerce, dans lequel il eût peu réussi, j'imagine, pour la médecine, qui ne lui convenait pas davantage. Cet homme était fait pour la science. La congrégation de Saint-Maur, où fleurissaient alors les Mabillon, les Montfaucon, et tous ces héros de l'érudition, lui tendait les bras; il entra dès 1677 chez les Bénédictins, fit son noviciat à Saint-Florent de Saumur, et passa de là à Marmoutiers puis à Saint-Vincent du Mans, où il fit son cours de théologie. En 1682, il fit profession. En 1687, il fut appelé en Bretagne, — c'est lui qui nous l'apprend, dans une lettre que donne Chauffepié, — par le prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, Dom Maur Audren, pour lui aider à travailler à l'histoire de la province. (*Biog. bret.*, art. *Audren*, t. I, p. 56.)

C'est sans doute Lacroze qui est désigné très-légèrement par Lobineau dans la préface de son histoire. Après avoir parlé des quatre moines qui furent chargés par D. Audren du travail de dépouillement et de classement des archives de Bretagne, il ajoute (*préf.*, *p.* 3), « qu'ils se réunirent ensuite *avec un cinquième* pour visiter celles du chasteau de Nantes et de la Chambre des comptes. » Ce cinquième est probablement Lacroze, qui n'est pas autrement désigné, sans doute à cause de son apostasie et du peu d'honneur qu'il faisait alors (1707), à l'ordre et à la religion. Quoi qu'il en soit, Lacroze resta six ans en Bretagne (1687—1693), à Redon ou dans des voyages d'investigations. C'est dans ces voyages qu'il visita le cartulaire de Landevennec, et Richard Simon, homme paradoxal et agressif, lui prête à ce sujet (*Lettres*, t. IV, p. 250) une violente sortie contre ce chartrier et contre les Bénédictins ses confrères. « De douze cents chartes qui lui auraient passé par les mains à Landévennec, il en aurait trouvé huit cents de fausses. » Lacroze démentit plus tard ces propos, qu'il est inutile d'ailleurs de réfuter. Lacroze avait trop de vraie science pour faire cette injure à la vérité, et il ne faut voir là qu'une lourde malice de l'auteur de l'*Histoire critique de la Bible* contre les Bénédictins, qu'il aurait voulu faire passer pour faussaires.

Ce point semble éclairci, mais un autre qui l'est moins, c'est la part que Veyssière a prise à l'histoire de Lobineau. Il se vante, dans la lettre citée plus haut, « d'en avoir écrit et composé de sa main trois siècles. » Lobineau n'en dit rien, tandis qu'il reconnaît que D. Le Gallois avait rédigé l'histoire des premiers temps jusque vers le VIIe siècle. Faut-il encore voir là un silence calculé, ou bien supposer dans Lacroze un mensonge ou une exagération? La première supposition est la plus vraisemblable.

Cependant D. Audren fut nommé en 1693 abbé de Saint-Vincent du Mans, et Lacroze, que rien ne rattachait plus à sa patrie, fut appelé à Saint-Germain-des-Prés, à la mort de D. Jacques Dufriche, pour continuer, dit-il, son édition commencée de Saint-Grégoire de Nazianze. L'emploi de bibliothécaire de l'abbaye vint à vaquer; il le demanda et l'obtint. Rien ne semblait donc manquer à ses désirs; il jouissait de tout ce qui peut faire le bonheur d'un savant, une admirable bibliothèque dont il était le chef, le calme et la solitude, tous les avantages du cloître et de la grande ville, et l'estime de ses confrères. A trente-cinq ans, avec ses goûts et l'épreuve qu'il devait avoir faite de la vie monastique, il semblait qu'il eût atteint le bonheur, et c'est alors, chose étrange! qu'il abandonna tous ces avantages pour jeter honteusement sa robe monastique et aller végéter misérablement dans une ville d'Allemagne. C'est là une défection inexplicable, et dont le juste châtiment a été pour Lacroze l'exil et l'oubli, au lieu de la gloire qu'il eût certainement acquise auprès des Mabillon, des Ruinart et des d'Achery.

Quelles furent les vraies causes de son apostasie et de sa fuite? En comparant les divers documents contradictoires que l'on trouve à cet égard, on peut croire que Lacroze eut, dès son séjour en Bretagne, des velléités de changement de religion, provenant de la lecture des livres de controversistes protestants; que sa vocation n'était point la vie monastique, et que c'était plutôt par amour de l'étude que par conviction religieuse qu'il s'y était engagé; enfin, que s'étant mis en opposition avec ses supérieurs, et notamment avec D. Loo, prieur de Saint-Germain, qui avaient d'ailleurs des preuves de son indépendance religieuse (1), on parla de le condamner à la prison du couvent comme moine apostat et scandaleux. Ce dernier fait n'est rapporté comme certain par personne, pas même par le bilieux R. Simon, qui demande seulement à son correspondant de vérifier la

(1) On avait trouvé dans ses papiers plusieurs écrits anti-catholiques, notamment la traduction d'un traité de Stillingfleet contre la transubstantiation.

certitude de ce bruit vague. Peut-être y eut-il un peu de sévérité de la part des supérieurs, quoique rien ne soit moins prouvé; mais toujours est-il qu'un savant protestant, des amis de Lacroze, chez lequel il s'était d'abord retiré, chercha lui-même à le détourner de son malheureux projet. Tout fut inutile. Cet homme n'était plus, depuis long-temps, ni moine, ni catholique; il partit de Paris déguisé, le 14 mai 1696, traversa lentement la France, et arriva à Bâle à la fin du mois. Il était sans ressources et sans protecteurs. Là, il hésita encore avant de consommer l'acte déplorable et définitif qui devait le priver de patrie et de bonheur; mais l'accueil empressé des Bernouilli, des Buxtorf et de tous les docteurs protestants de Bâle, alors en renom, lui fit oublier son passé, et il fit profession de foi calviniste dans le courant de l'année, en plein consistoire. Cependant il craignait la France et la police de Louis XIV, si vigilante, surtout depuis la révocation de l'Edit de Nantes, et, pour se cacher, il se fit immatriculer à l'Université de Bâle, sous le nom de Lejeune.

Lacroze, jusqu'alors honoré, aimé de tous ceux qui le connaissaient, ne fit plus guère que végéter et souffrir, et la correspondance de Leibnitz, de Bayle, de Spanheim, de Lenfant, de Wolf, soulagea peu sa misère et son exil volontaire. En septembre 1696, il quitta Bâle et se rendit à Berlin, où il donna, pour vivre, des leçons de français et d'italien. Mais à peine gagnait-il du pain. Sa détresse était profonde, lorsque le célèbre Spanheim lui fit promettre la place de bibliothécaire de l'électeur de Brandebourg, et accorder, en attendant, une petite pension de deux cents rixdales. Les promesses furent long-temps vaines, et sa pension l'empêchait à peine de mourir de faim. Lacroze passa ainsi six ans *dans la plus grande pauvreté;* ce sont ses termes. Au surplus, des témoignages non suspects prouvent que les protestants éclairés et honnêtes avaient peu d'estime pour le moine défroqué, malgré toute sa science, car le pauvre Veyssière savait énormément; et une lettre bien humble, qu'il écrivait en 1698 à Basnage, montre que l'hébreu, le grec, le latin, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'allemand, qu'il savait, ne faisaient pas sa fortune, pas plus que les ouvrages qu'il commençait, dès cette année, à publier (1).

Vers 1699, Lacroze fit la connaissance de Leibnitz et la continua, tant que vécut l'illustre philosophe, dans une correspondance étendue que nous avons encore.

En 1702, d'après Jordan, il n'eut pas honte d'imiter Luther et d'épouser, malgré ses vœux, une protestante réfugiée. Néanmoins, R. Simon, dans la lettre précitée, en parle comme s'il était déjà marié. Peut-être étaient-ce des nœuds illégitimes, et verrait-on là une cause, jusqu'à présent ignorée, de sa fuite.

Deux ans après, à la fin de 1703, ou au commencement de 1704, il fut enfin nommé bibliothécaire de l'Electeur, devenu roi de Prusse, mais avec des appointements très-faibles. Il ne cessa pas pour cela de faire des éducations particulières, car il fut chargé, vers cette époque, de celle du margrave de Schwedt, qui ne fut terminée qu'en 1714. Pendant ce temps, il publiait volumes sur volumes, entretenait une vaste correspondance, et écrivait, discutait, répondait sans relâche à tous les savants de son temps. Fabricius, qu'il alla voir à Hambourg, en 1773, le P. Hardouin, qu'il tourmentait sans cesse de ses attaques, Basnage qu'il ne ménageait pas plus, quoique son co-religionnaire; jésuites, luthériens, catholiques et professeurs d'universités allemandes, tous furent, à tort ou à raison, pris à partie, loués, blâmés ou injuriés par Lacroze.

Les disputes ne l'enrichissaient toujours pas. En 1714, le margrave de Schwedt le quitta et il retomba dans la misère. Il eut recours à Leibnitz qui obtint pour lui du premier ministre de Hanovre une chaire supplémentaire à l'Académie de Helmstadt, et l'engagea à l'accepter. Mais il fallait pour cela signer une profession de foi luthérienne, et Lacroze était calviniste; il refusa. Les instances de Leibnitz et d'Eccard ne purent vaincre sa résistance. Heureusement pour lui qu'en 1715 il gagna une somme à la loterie de Hollande. En 1717, il eut enfin une position plus brillante : il fut nommé précepteur de la princesse royale de Prusse, Frédérique Sophie, depuis margravine de Bareuth, et sœur de Frédéric II. On augmenta son traitement de bibliothécaire, jusqu'alors plus que chétif, et, en 1724, par la protection de la reine, il fut en outre nommé professeur de philosophie au collége protestant de Berlin.

Lacroze avait alors soixante-trois ans. Plus tranquille sur l'avenir, moins aigri par le malheur, parvenu, sans doute, à oublier ses premières années, on pourrait croire qu'il atteignit enfin une sorte de bonheur. Mais l'ancien moine, oublieux de ses serments, ne devait point en jouir loin de ses devoirs; la vieillesse et les souffrances l'assiégèrent. Il rédigea, contre ses goûts, pour répondre aux nécessités de sa place, un *Cours de philosophie* qui n'a jamais paru et qui est sans valeur. La perte de sa femme, en 1731, sa solitude dans ses dernières années en pays étranger, sans famille et sans amis, tout contribua à assombrir encore ses derniers jours. Il refusa tout retour à sa première foi, éconduisit le docte et pieux Bernard Pez, qui tenta, en 1731, un effort pour le faire rentrer dans le sein de l'Église, en

(1) Sa première publication est un petit livre auquel il ne prit, du reste, que peu de part : *Actes et titres de la maison de Bouillon*. Cologne (Berlin), 1698.

lui offrant la place de bibliothécaire de la riche abbaye de Gottwick, et mourut à Berlin après de longues souffrances, d'un ulcère à la jambe, le 21 mai 1739, âgé de soixante-dix-sept ans et demi.

Il faut l'avouer, pendant ses quarante dernières années surtout, Lacroze avait fait des travaux immenses, mais mal conçus et mal digérés. Ses travaux sur l'histoire ecclésiastique, ses polémiques religieuses, ses écrits d'érudition protestante sont tombés dans un juste oubli; mais ses innombrables connaissances en philologie et en linguistique mériteraient d'être mieux appréciées. Lacroze est un des polyglottes les plus remarquables qui aient jamais paru, et il faut penser à Mithridate, à Klaproth, et au cardinal Mezzofanti, pour lui en trouver de supérieurs. Sa mémoire était prodigieuse; sa facilité extraordinaire pour l'étude des idiômes anciens et modernes, des idiômes orientaux surtout (1). Ses panégyristes vantent son caractère, et il eut de nombreux et d'illustres amis; mais son changement de religion est une tache à sa vie, et il n'eut ni poésie, ni grandeur dans l'âme; ce fut un érudit étonnant, ce ne fut ni un penseur ni un écrivain.

Bibliographie de Lacroze.

I. *Actes et titres de la maison de Bouillon*, Cologne (Berlin), 1698, in-12. Lacroze n'en a fait que la préface et la partie qui commence à la page 113. Ce sont des remarques, payées par M. de Gaignières, contre Mabillon, Ruinart et Baluze, sur l'authenticité, contestée par Lacroze, des actes employés par Baluze, dans son *Histoire de la maison d'Auvergne*. II. *Dissertations historiques sur divers sujets*. Rotterdam, 1707, in-8°., t. I, non continué. Ce volume contient trois dissertations : la première soutient que le socinianisme et le mahométisme ont les mêmes principes; la seconde est intitulée : *Examen du nouveau système du P. Hardouin* : ce titre suffit; la troisième contient des *Recherches sur l'Histoire du Christianisme dans les Indes*. Lacroze ayant été attaqué sur son ouvrage par un docteur de la Sorbonne, lui répondit dans la *Bibliothèque choisie de Leclerc*, t. XV, p. 166. Cette réponse, ainsi que l'ouvrage lui-même, n'a presque pas de valeur, quoi qu'en dise Jordan; et Basnage nous apprend (*Histoire des Juifs*, préf., p. XXXVII), qu'il n'eut aucun succès. Ce sont des minuties copiées sans discernement, et assaisonnées d'injures contre les catholiques et les Jésuites : on y sent le moine relaps. L'honnête Leclerc en rougit, et dit naïvement dans son journal à ce sujet : « Ce que je souhaite, c'est que l'on dispute honnêtement de part et d'autre, sans quoi je n'insérerai plus rien dans cet ouvrage. (*Bibl. choisie*, XV, p. 183). III. *Vindiciæ veterum scriptorum contra Harduinum*. Rotterdam, 1708, in-8°. Cet ouvrage contre le P. Hardouin (Voy. ce nom, *Biogr. bret.*, t. Ier, pp. 894—898) eut le malheur de n'être pas lu, tandis que ceux de Hardouin l'étaient, même en Hollande; car, comme dit fort bien Leclerc : « L'auteur (Hardouin) s'est fait connaître autant par ses paradoxes que par son savoir; mais il y a bien des gens qui aimeront mieux lire des paradoxes que les écrits de ceux qui ne font que copier les autres. » (*Ibid.*, p. 186). IV. *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de littérature, de religion et de critique*. Cologne (Amsterdam), 1711, in-12; *ibid.*, 1733, in-12, deux parties. Dans la première se trouvent quatre entretiens avec un Juif, R. Aboab, où Lacroze est trop souvent injurieux et puéril. Basnage s'en moque dans sa préface de l'*Histoire des Juifs*. La seconde partie est une dissertation sur l'athéisme, qui contient quelques faits curieux. Ce quatrième ouvrage, qui a été traduit en anglais, en 1712, est plus sérieux que les précédents. V. *Histoire du Christianisme des Indes*. La haye, 1724, in-8°; *ibid.* 1758, 2 vol. in-12, trad. en allemand et en danois, par Bohnstedt, recteur de l'Université de Halberstadt, 1727, in-8°. Lacroze estimait beaucoup ce livre, qu'il regardait comme son meilleur ouvrage; ce n'est pourtant qu'un pamphlet violent contre l'église catholique et les efforts des missionnaires portugais dans les Indes. Au reste, tous les faits y sont empruntés d'un ouvrage de Geddes, sur l'*Histoire ecclésiastique du Malabar*, lequel n'avait fait lui-même que traduire des documents portugais. Depuis 1599, Lacroze raconte les événements d'après lui-même, mais comment raconte-t-il? Il y promet l'histoire générale du Christianisme en Orient; il n'en parut que : VI. *Histoire du Christianisme d'Ethiopie* et *d'Arménie*. La Haye, 1739, in-8°; faible livre entièrement oublié. VII. *Abrégé de l'Histoire universelle* (*continué par Formey*). Gotha 1754, in-8°; — Amsterdam, 1761, in-12. — Nous le répétons, ce n'est dans aucun de ces ouvrages, prétendus historiques, qu'il faut chercher le mérite de Lacroze; c'est dans ses livres de philologie et de linguistique. Malheureusement, plusieurs sont encore en

(1) « Il parlait avec facilité, dit Chauffepié (t. II, p. 178, note K), l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'italien; il parlait moins l'allemand, qu'il entendait. Il possédait d'ailleurs les langues savantes, le grec ancien et le vulgaire, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le cophte, l'arménien. Il avait appris en assez peu de temps le slavon, l'anglo-saxon et le basque. Il s'était beaucoup appliqué au chinois, dont il avait quelque teinture. » Leibnitz l'engageait souvent à poursuivre cette étude, et se figurait que la connaissance du cophte lui servirait pour celle du chinois, idée maintenant reconnue entièrement fausse. Mais le chinois était encore alors lettre close en Europe, malgré les PP. Gaubil, Verbiest, Intorcetta, etc, dont les travaux étaient peu connus. De Guignes, Deshauterayes, Fourmont, sont postérieurs, mais il faut descendre jusqu'à Abel Rémusat et Klaproth pour trouver le chinois réellement connu en occident.

manuscrit ; le seul imprimé est le principal. VIII. *Lexicon ægyptiaco-latinum ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum et elaboratum, edentibus Chr. Scholtz et C. G. Woide.* Oxonii, 1775, in-4°; livre précieux dont la préface avait été publiée par Voltenius, en 1722, dans les *Ephémérides de Brême*. De la bibliothèque de Leyde, il passa à Oxford, où Woide le publia, revu par Scholtz, et avec trois tables rédigées par lui. Les mots cophtes sont interprétés en grec et en latin. IX. *Dictionnaire slavon-français*, Ms., fini en 1709. X. *Dictionnaire arménien*, Ms., fini en 1712, 2 vol. in-4°. XI. *Dictionnaire syriaque ;* Ms. Ces trois grands ouvrages doivent se trouver à Berlin. XII. *Thesaurus epistolicus Lacrozianus*. Lipsiæ, 1742—1746, 3 vol. petit in-4°, publié par Uhle, et fort intéressant. Ce vaste recueil et la correspondance de Léibnitz comprennent les nombreuses lettres éparses de Lacroze, dont Chauffepié donne une interminable liste. XIII. Enfin des pièces et des dissertations que l'on trouvera toutes indiquées dans l'ouvrage précité, et dont nous citerons pour finir : une description des livres chinois de la bibliothèque du roi, à Berlin, et des remarques sur un *Dictionnaire chinois-espagnol*, dans le t. Ier des *Mémoires de l'Académie de Berlin* ; — une dissertation contre D. Le Nourry, sur le livre de Lactance *De morte persecutorum*, dans le *Journal littéraire*, t. VIII, p. 1 ; — une dissertation sur deux lettres, en arménien, attribuées à Saint-Paul, dans le même recueil, t. VIII ; — la défense de Ludolf contre l'abbé Renaudot, encore dans le *Journal littéraire*, t. IX, p. 217 ; — une note sur des manuscrits trouvés près de la mer Caspienne et un alphabet tangutique dans les *Acta eruditorum*, Leipzig, de 1722 ; — le discours préliminaire du *Voyage littéraire* de Jordan ; — enfin, en manuscrit, la traduction d'un poème arménien de Nersès, avec remarques, et des notes sur Aristopham et Lycophron.

Jordan, ami de Lacroze, a publié une longue *Histoire de sa vie et de ses ouvrages*. Amsterdam, 1741, 2 vol. in-8°. L'article de Chauffepié, remarquable sous le rapport bibliographique, est préférable. (*Dict.*, t. II, p. 173). E. C.

LAENNEC (Théophile-Marie), — né le 16 juillet 1747, à la terre de Kerlouarnec, près Douarnenez, commune de Ploaré, appartenait, du côté de sa mère, à la famille parlementaire de Huchet d'Angeville, qui fut long-temps avocat du roi au présidial de Quimper. Par son père, avocat distingué au présidial de la même ville, Laënnec se trouva naturellement entraîné vers l'étude du droit, et fut reçu avocat au Parlement de Bretagne, le 18 mars 1772. Bientôt nommé lieutenant de l'amirauté à Quimper, il devint sénéchal des regaires de l'évêché en 1781, et fut, peu de temps après, receveur des décimes du clergé du même diocèse. La Révolution, qui le surprit dans ces fonctions, le fit successivement juge au tribunal du district de Quimperlé, membre de l'administration centrale du Finistère, juge au chef-lieu du département, juge suppléant au tribunal civil de première instance de Rennes, et enfin conseiller de préfecture à Quimper, quand les préfectures furent créées par le premier Consul.

Mais tout cela n'est, à bien dire, qu'une minime partie de l'existence de Laënnec ; et, pour suivre et comprendre cet esprit si vif, si enjoué, si folâtre quelquefois, si mobile et si inconstant toujours, il faut l'aller chercher dans ses écrits, un peu dans ses excentricités, toujours dans l'élan d'un cœur ardent, droit et plein de zèle pour tout ce qui souffrait. Des relations d'amitié avec les descendants de cet honorable citoyen nous ont mis en possession, depuis la mort de son illustre fils, le dr R. T. H. Laënnec, d'une grande partie des papiers qui constituaient en quelque sorte la vie intellectuelle de son père, et nous sommes resté souvent étonné de la féconde activité qui dévorait cet esprit facile et léger, si long-temps aimé de tous les Bretons pour ses chansons, ses petits poèmes, ses épithalames et ses sonnets. Son esprit pétillant se prenait à tout ; et, en même temps que l'on trouve dans les innombrables feuilles où il déposa ses pensées, des mémoires et des traités complets sur le domaine congéable, sur les lois maritimes et l'ordonnance de 1681, on voit poindre dans l'inépuisable memorandum de sa longue carrière, ici tout un traité d'éducation en faveur de ses deux fils, qui remportaient la même année, à Paris, le prix d'honneur de littérature française et les doubles prix de pathologie et d'anatomie à l'École de médecine ; là, une curieuse et intime correspondance sur les habitudes et le caractère de l'aimable société qui jeta ses dernières fleurs sur les années antérieures à la crise de 1789 ; plus loin des notes, des dissertations, toute une chronique, jour par jour, heure par heure, de ce qui se passa au sein des cités bretonnes, depuis les premiers jours de la Révolution jusqu'à la terreur. Léger, prompt à tout saisir, rieur et cependant moraliste, Laënnec, dans sa correspondance, comme dans ses annotations plus calmes sur les événements, se dessine partout, en parlant de ses mariages ou de ses enfants, de ses biens mis sous le séquestre ou de ses succès au club (car il s'y éleva jusqu'à des présidences), comme l'homme le plus insouciant et le plus hardi à la fois, courant au tribunal révolutionnaire défendre une jeune femme d'émigré dont il fait sa propre compagne, et rédigeant en vers et en prose des adhésions pour les clubs qu'il anime de sa pensée, riant ainsi jusque dans le danger, et se montrant néanmoins homme de cœur et du vieux monde.

Plusieurs des écrits de Laënnec, sa corres-

pondance avec ses jeunes fils, dont il était si fier, ses confidences intimes à quelques amis, feraient aujourd'hui encore, sans contredit, la bonne fortune des libraires, et charmeraient certainement les loisirs de tous ceux qui se rappellent son joli poème de la *Moutarde celtique*, lequel n'eut pas moins de sept éditions, et fit de M. Le Maout (voy. *ce nom*) un homme assez illustre pour qu'il ait pu arborer à Saint-Brieuc les aigles de Russie jusque sur son enseigne et ses pots de moutarde.

Comme avocat, il se montra plein de courage et d'énergie dans sa belle défense de l'abbé Coroller, qu'il parvint à soustraire aux juges de la Terreur. On a aussi conservé en Bretagne le souvenir de son mariage avec Mlle Urvoy de Saint-Bédan, qu'il chanta si souvent sous le nom de Julie, et celui de la résolution avec laquelle le président du club de Quimperlé, triomphant du comité révolutionnaire de ce district, arracha à ses poursuites et aux confiscations dont il la menaçait, la proscrite, dont il fit sa femme

Mobile comme la tourmente qui le ballottait lui-même, Laënnec eut cependant beaucoup de peine à échapper au grand désastre qui ruina tant de familles, et nous voyons, par les cahiers de sa correspondance, que, privé d'emploi et de fonctions publiques, il fut, à plusieurs reprises, au moment de tomber dans la plus grande détresse. La place de conseiller de préfecture, qu'il obtint à l'époque du Consulat, lui advint enfin comme un dernier refuge, et il devait, sans doute, s'y croire en complète sécurité, quand appelé, en 1808, à donner son avis sur une vente de biens nationaux, il osa en prononcer la nullité. Grand fut l'émoi jusqu'en haut lieu; et le Conseil d'État lui-même, ayant été saisi de la question, un ordre, un décret de l'Empereur, en date du 1er avril 1808, intervint et suspendit le conseil entier de la préfecture du Finistère. D'autres se seraient déconcertés à moins. Laënnec se sentit aussitôt tourmenté du démon de la poésie, et s'adressant partout, au Conseil d'État et aux ministres, en vers comme en prose, voici le placet qu'il adressa au chef même de l'État :

A l'Empereur et Roi.

Sire, vous m'avez suspendu;
La chose est de sinistre augure :
Quand tous me proclament perdu,
Votre justice me rassure.
Vraiment je me suis trompé.... Mais
Qui ne perd quelquefois la carte?
Et pour ne me tromper jamais,
Suis-je un Dieu, suis-je un Bonaparte?
Trop digne d'une indemnité
Dont votre bras va me répondre,
J'attends que Votre Majesté
Me nomme son préfet à.... Londres.

Paris, 1er octobre 1808.

Et le conseiller bas-breton, qui avait fait rire l'aréopage, rentra triomphant dans son chef-lieu, innocenté de la hardiesse qu'il s'était permise et de l'élan de pitié qui ne manquait jamais de le prendre à toute misère et à toute souffrance qu'il apercevait.

L'un des plus amiables et des plus actifs collaborateurs de la *Muse bretonne* et du *Caveau moderne*, où le nom de Laënnec se trouve mêlé à ceux des esprits les plus brillants du commencement du siècle, notre chansonnier fera long-temps encore parler de lui dans les départements de l'ancienne Bretagne pour la spirituelle saillie de ses bons mots, pour l'étrangeté de ses distractions et le flux de ses originales pensées, qu'elles se produisissent dans les actes de l'administration, au barreau, ou au bout de table où sa chansonnette pétillait, vive et alerte comme la situation qui l'inspirait. Laënnec est mort à Saint-Brieuc, le 17 février 1836, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. A. D.

LAENNEC (Guillaume-François), — frère du précédent, médecin, né à Quimper le 11 novembre 1748, appartenait à une famille distinguée. Son père, Michel-Marie-Alexandre Laënnec, avocat au Parlement de Bretagne, avait été sénéchal de Locmaria, maire de Quimper, député de cette ville aux États de Bretagne tenus à Nantes en 1763, et avait laissé, outre de nombreux mémoires à consulter, un traité sur les fiefs, les domaines congéables et l'usement de Cornouaille, traité dont les événements de 1789 empêchèrent la publication.

Reçu docteur en médecine à Montpellier en 1773, après avoir fait de solides études médicales à Paris, Laënnec alla passer deux ans en Angleterre, afin d'observer dans la clinique des plus illustres praticiens de ce pays les méthodes de traitement suivies par les maîtres de l'art. Il revint ensuite à Quimper, où il fut pourvu, le 5 juillet 1775, du titre de conseiller-médecin ordinaire du roi. Ses succès comme médecin praticien, non seulement à Quimper, mais dans tout le comté de Cornouaille, le firent appeler à Brest, en 1779, comme médecin auxiliaire de la marine. Il vit rentrer au port les débris de la *Surveillante*, et eut le douloureux honneur de prodiguer au commandant Ducouëdic, et aux rares survivants de son brillant fait d'armes, des soins qui, pour être stériles, n'en étaient pas moins méritoires.

En 1781, Laënnec, que son union prochaine avec une demoiselle de la famille de Gennes (voy. *Biog. bret.*, t. Ier, p. 771), et peut-être aussi la conscience de ce qu'il valait, avaient rendu plus ambitieux, résolut de s'établir à Nantes. Mais il n'était pas alors, comme il l'est aujourd'hui, facile à un médecin de se déplacer. Il y avait à Nantes une Université ayant pouvoir de conférer des grades, très entichée, en conséquence, de sa petite importance, très-jalouse de ses privilèges, et dont les membres influents, quoique tous individuellement fort honorables, éprouvaient pour les gradués des autres Univer-

sités qui existaient en France, à cette époque, cette sorte de répugnance envieuse qu'on voudrait ne rencontrer que chez les petits esprits.

Laënnec, qui était venu à Nantes en même temps que deux de ses anciens condisciples de Montpellier, Blin (voy. *Biog. bret.*, t. Ier, p. 107) et Lefebvre de la Chauvière, dut conquérir avec eux le droit d'exercer la médecine dans cette ville. Ce fut en vain qu'il se soumit, lui docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, à toutes les épreuves de l'agrégation; ce fut en vain qu'il soutint avec éclat devant la Faculté nantaise une thèse aussi remarquable par la nouveauté du sujet que par l'excellente latinité du style : il lui fallut, chose plus étrange, soutenir un procès devant le Parlement, offrir le concours à ses adversaires, et finalement produire une seconde thèse et la développer en pleine chambre des requêtes, par devant M. Picquet de Montreuil, conseiller commis pour présider les actes. L'énergie et la facilité d'élocution du récipiendaire enlevèrent plus d'une fois les applaudissements de son nombreux et brillant auditoire. Il serait piquant, si les bornes de cet article ne s'y opposaient, de rapporter ici quelques incidents de ce curieux procès, qui ne fut terminé qu'en 1786; ce serait une preuve entre mille de cet esprit de mesquine rivalité qu'entretient la vie de province, et dont les traditions ne sont peut-être pas encore complètement effacées parmi nous. Hâtons-nous, toutefois, de dire que l'Université de Nantes ne tarda pas à reconnaître ce que nous appellerons son erreur : dès 1787, elle nomma Laënnec son procureur-général, et l'année suivante elle le choisit pour recteur.

La Révolution de 1789 fut pour Laënnec une occasion de manifester d'autres qualités que celles du médecin. Partisan d'une sage liberté, convaincu que des réformes nombreuses étaient alors indispensables, il se mêla, lui aussi, à la vie publique, et devint, par le choix de ses concitoyens, membre de la première municipalité nantaise. Les archives de la mairie de Nantes conservent de lui un rapport rédigé sur le premier budget de la commune, et lu à l'assemblée publique et extraordinaire tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le 1er décembre 1790, rapport qui dénote chez son auteur une aptitude aux affaires, une sûreté de méthode et une clarté d'exposition qu'on ne devait pas attendre chez un homme resté jusque là étranger au maniement des intérêts communs. Ce premier succès semblait en appeler d'autres et désigner Laënnec aux fonctions électives; mais, inquiet de la marche des événements, indigné des excès dont se souillait chaque jour la cause révolutionnaire, aristocrate de manières et de sentiments, Laënnec se hâta de rentrer dans la vie de famille et dans l'exercice absolu de sa profession. Il accepta seulement, en 1792, les fonctions de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Nantes; fonctions qu'il conserva toute sa vie, parce qu'elles lui donnaient l'occasion journalière de soigner les pauvres, qu'il aimait et qu'il appelait familièrement ses enfants. Il fut aussi, en 1795, nommé médecin en chef de l'armée des côtes de Brest; mais il ne paraît pas que ces fonctions l'aient obligé à quitter Nantes, et il est probable qu'il les conserva peu de temps.

Ce fut vers cette époque que R.-T.-H. Laënnec (*voy. ci-après*) commença, sous la direction de son oncle, dans l'hôpital civil et dans l'hôpital militaire en même temps, le rude apprentissage de la science dont il était destiné à reculer un jour les bornes.

G.-F. Laënnec fut l'un des premiers professeurs de l'Ecole secondaire de médecine créée à Nantes en 1808. Il était chargé du cours de clinique interne et du cours de matière médicale; et, pendant huit années, il se livra avec bonheur à ce double enseignement, aimé et vénéré de ses élèves, dont il s'attachait surtout à faire de bons praticiens. On a conservé de lui le rapport qu'il fit, en 1815, sur les travaux de cette école et sur les améliorations dont l'Hôtel-Dieu de Nantes était susceptible. C'est un mémoire d'hygiène publique aussi remarquable par la science qu'y déploie l'auteur, que par la concision et le mérite réel du style.

Après la seconde chute de l'Empire, Laënnec, que le génie de Napoléon avait fasciné comme tant d'autres, et qui avait vu en lui, quinze ans auparavant, le restaurateur de l'ordre et le sauveur d'une société agonisante, ne put dissimuler des regrets, alors indiscrets, et fut, en conséquence, écarté de l'enseignement. Il se résigna avec peine à se séparer de ses chers élèves, et quoiqu'on lui eût conservé son titre de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu; quoique sa vieille expérience l'eût rendu le médecin consultant le plus recherché de Nantes, il ne se consola jamais complètement de ce qu'il regardait, et de ce qui avait été, en effet, une grande injustice à son égard.

G.-F. Laënnec mourut le 8 février 1822. Il était médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Nantes, membre du jury de médecine du département de la Loire-Inférieure, correspondant de la Société de l'Ecole de médecine de Paris (depuis l'Académie royale de médecine), et l'un des fondateurs de la Société académique de la Loire-Inférieure, dont il avait été le premier secrétaire-général.

Il était père de quatre fils, dont l'un, Ambroise-François Laënnec, lui succéda comme médecin de l'Hôtel-Dieu de Nantes, et est mort professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de la même ville. L'aîné, avocat distingué du barreau de Nantes, est aujourd'hui recteur de l'Académie de la Loire-Inférieure; un autre est juge d'instruction près le tribunal de Nantes; et le quatrième, après avoir pris part aux

travaux de R. T. H. Laënnec, son cousin, et avoir donné une édition annotée du *Traité de l'auscultation médiate* (Paris, Chaudé, 1831, in-8°) est aujourd'hui membre du conseil général de la Loire-Inférieure.

On a de Guillaume-François Laënnec les opuscules suivants : I. *Tentamen medico-forense sistens quæstionem à facultate Nannetensi propositam : utrùm in jure, citrà erroris periculum, medicinæ legatis auctoritati fides adhibenda?* Nannetis, ex typographiâ viduæ Querro, 1782. C'est la thèse qu'il fut obligé de soutenir pour se faire agréger à l'Université de Nantes, et cette thèse est un petit chef-d'œuvre de science et de latinité. II. *Positiones ex omnibus medicinæ partibus collectaneæ quas ex auctoritate et decreto supremi Senatus Armorici, coram sapientissimis Rhedonensis collegii doctoribus medicis et sociis, publicè propugnabit G.-F. Laënnec de la Renardais, Corisopitæus*, etc. — Imprimé probablement à Rennes en août 1786. — C'est la thèse qu'il lui fallut soutenir par décret du Parlement, en la chambre des requêtes, contre des argumentateurs qui ne méritèrent pas tous l'épithète de très-sages que leur avait adressée le récipiendaire. III. *Résumé des demandes de la ville de Nantes et de ses moyens, par G.-F. Laënnec, D.-M., et J. Cantin, officiers municipaux, députés extraordinaires du conseil général de la commune de Nantes*. Paris, 24 août 1790, in-8°. — Paris, Vezard et Le Normand, 1790. IV. *Premier compte public rendu à la commune de Nantes par ses officiers municipaux, imprimé par ordre de son conseil général*, in-f° de 18 et in-4° de 24 p. Nantes, Malassis, 1790. L'édition in-f°, suivie d'un grand nombre de tableaux, est plus complète que celle in-4°. V. *Installation de l'École de médecine de Nantes, le 1er août* 1808. *Discours d'inauguration prononcé par G.-F. Laënnec, médecin de l'Hôtel-Dieu*, etc. Imprimé par ordre de l'administration, à Nantes, chez Brun, imprimeur, près la Bourse, 1808. — Ce discours, très-brillant de style, est rempli d'aperçus profonds et délicats tout à la fois. Qu'il nous soit permis d'en citer un passage qui fut particulièrement remarqué, et qui donnera une idée du style et de la manière de l'auteur : « Dieu de mes pères, si » l'étude de mon art ne doit me conduire qu'à » douter de ta puissance; s'il faut que, dans ce » corps fragile et périssable, je ne retrouve plus » cet instrument céleste de ma pensée, cette » âme immortelle et libre que je tiens de ta bon- » té; s'il faut qu'assimilé à la brute stupide, » dégradé dans tout mon être, je reconnaisse » des penchants *irrésistibles* dans mon crâne » et la *cogitabilité* dans une huître; ah! rends- » moi mon ignorance! ne permets pas que je » blasphème ton nom! Je n'étudierai plus. » V. *Compte-rendu des cours d'instruction médicale et du service de santé à l'Hôtel-Dieu de Nantes*. Nantes, imprimerie de Forest, près la Bourse, 1815. Nous avons déjà dit notre pensée sur ce dernier travail de G.-F. Laënnec. Cet excellent homme s'y montre tout entier, plein d'amour pour les malades pauvres dont il aurait voulu voir le patrimoine, c'est-à-dire l'hôpital, s'améliorer de plus en plus; plein de zèle pour l'instruction de ses élèves en faveur desquels il sollicitait, dans sa péroraison, la création à Nantes d'une *Faculté de médecine de plein exercice*. « Ah! puissent, s'écriait-il, puissent mes successeurs, mes jeunes confrères, mes chers élèves, assister un jour à l'accomplissement de mon dernier vœu! Je ne mourrai pas tout entier. »

Laënnec, en écrivant cette touchante et patriotique péroraison, pressentait probablement sa prochaine retraite. Il était difficile de dire plus noblement adieu à l'établissement qu'il avait inauguré, et dont il avait été un des plus fermes soutiens. M. L....

LAENNEC René-Théophile-Hyacinthe, — chevalier de la Légion-d'Honneur, docteur de la faculté de médecine de Paris, professeur de clinique médicale à la même faculté, lecteur royal et professeur au collége de France, médecin de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, médecin honoraire de la société philanthropique, membre titulaire de l'Académie de médecine, membre associé d'un grand nombre de sociétés savantes nationales et étrangères, né à Quimper, le 17 février 1781, mort à Kerlouarnec, près Douarnenez, le 13 avril 1826.

C'est une des gloires de notre Bretagne moderne que deux de ses enfants se soient trouvés placés à la tête de la médecine française contemporaine. Hommes d'un rare mérite l'un et l'autre, ils avaient reçu de la nature un caractère fort différent, une tournure d'esprit très-opposée; mais tous deux devaient, quoique par des sentiers très-divers, arriver à une grande célébrité. Broussais! Laennec! ces deux noms ont eu dans l'école de Paris, dans tout le monde médical, un immense retentissement. Ils furent mis constamment en présence, en antagonisme, et ils servirent comme de cri de guerre aux deux grands partis, le *physiologisme* et l'*hippocratisme*, qui se disputèrent, il y a vingt-cinq ans, le sceptre des doctrines médicales. La postérité les répétera souvent, long-temps encore.

Un article sérieux a été consacré dans cette *Biographie* à l'un de ces illustres Bretons. Vient aujourd'hui, par ordre alphabétique, non par ordre de mérite, le tour du second.

Le père du professeur Laënnec, allié aux familles les plus honorables du pays, exerçait à Quimper une charge de magistrature locale, dont la gravité s'accordait mal avec la légèreté un peu frivole de son imagination de littérateur, de poète même. Il abandonna le soin d'élever

ses enfants, privés de leur mère, à l'un de ses frères, médecin distingué de Nantes, qui a été le sujet de l'article précédent. Ce fut là une circonstance très-heureuse pour le jeune Théophile, car il puisa sans doute près de son oncle, excellent humaniste, son goût prononcé pour les études sérieuses, pour les fortes humanités, pour la saine littérature. Plus tard, il lui dut encore l'ardeur avec laquelle il cultiva les sciences anatomiques et médicales, sources de la grande renommée qu'il devait acquérir un jour.

La France était en proie aux désastres de la guerre civile et de la guerre étrangère; elle était livrée aux excès du détestable régime de la Terreur. La Bretagne prit la part que l'on sait aux mouvements qui éclatèrent dans l'Ouest, à la résistance armée qui s'y organisa. On raconte qu'à peine sorti de l'enfance, le jeune Laënnec suivit, en qualité de chirurgien, une expédition dirigée de Nantes contre le Morbihan. On prétend qu'il recueillit, dans cette courte campagne, des notes pleines d'originalité, dont il aurait tiré parti dans ses ouvrages.

On dit encore que les événements si rapides et si émouvants de cette époque, et la nomination de M. Laënnec, l'oncle, à la place de médecin en chef des armées, concoururent, avec l'extrême faiblessse de constitution de son pupille, à livrer la jeunesse de celui-ci à une sorte d'oisiveté involontaire et à entraîner pour lui la perte de ces premières années si précieuses; mais que cette perte fut, en grande partie, réparée par sa facilité naturelle.

Ce que je puis dire ici, c'est qu'âgé de dix-neuf ans seulement quand il vint à Paris, en 1800, Th. Laënnec prit rang tout d'abord dans l'école entre les élèves les plus distingués par leur éducation classique et par une instruction médicale à la fois solide et étendue; c'est qu'en 1802 on lui décerna, en séance solennelle de l'Institut, les deux grands prix de médecine et de chirurgie de l'école pratique, utile institution qui a fourni tant de savants, tant d'habiles médecins; c'est qu'en 1803 il soutint avec éclat, sur la *Doctrine d'Hippocrate appliquée à la médecine pratique*, une très-bonne thèse qui s'est vendue; c'est enfin qu'il possédait dès lors des connaissances philologiques très-étendues.

L'école de Paris, au commencement de ce siècle, se partageait en deux grandes divisions, qui formaient comme deux camps séparés, rivaux pourtant plutôt qu'ennemis. On ne s'était pas encore avisé de ces luttes passionnées jusqu'à l'injure, qui signalèrent plus tard l'invasion de la doctrine dite *physiologique*. Chacun des deux partis avait pris soit le nom de son chef, soit celui du lieu où se pratiquaient plus particulièrement les enseignements respectifs. Il y avait l'école de Corvisart, ou de la Charité, et l'école de Pinel, ou de la Salpêtrière.

La première professait le culte des traditions hippocratiques; son grand moyen était l'observation. Elle était humoriste dans de certaines limites et croyait aux crises et aux jours critiques; mais elle admettait les progrès de la science et acceptait avec empressement les faits nouveaux bien observés, les procédés nouveaux bien éprouvés.

L'autre se qualifiait de médecine philosophique; sa méthode de prédilection était l'analyse. Elle divisait, subdivisait les maladies, les rangeait par classes, ordres, genres, espèces et variétés. Elle enseignait le solidisme à peu près exclusif, et assignait un siége déterminé à presque toutes les maladies; en sorte que les affections pathologiques qu'elle admettait encore, ne pouvaient figurer sur les tableaux nosologiques que dans une sorte d'appendice intitulé : *Maladies indéterminées*.

Le sujet que Laënnec traita dans sa dissertation inaugurale fait voir assez sous quelle bannière il s'était rangé. Il fut, en effet, un des élèves les plus éminents de l'école de la Charité, et il resta fidèle à ses doctrines jusqu'à la fin de sa glorieuse carrière.

Le docteur Laënnec avait conservé l'intégrité de ses convictions religieuses; il était catholique fervent, pratiquant. A son arrivée à Paris, il s'était lié avec des étudiants qui partageaient ses principes. Je me borne à citer parmi eux le bon et savant docteur Bruté (de Rennes), qui, depuis, s'engagea dans les ordres sacrés et est mort évêque de la Nouvelle-Orléans. Ces jeunes étudiants, devenus docteurs, restèrent unis par les leçons d'une vertueuse amitié, et ils formèrent comme une pléiade de médecins religieux dans un siècle tout imprégné de l'incrédulité railleuse du philosophe de Ferney. Il y avait du courage alors à se déclarer catholique.

La lutte contre la religion, où Voltaire se montra l'adversaire acharné du catholicisme, se poursuit encore de nos jours, peut-être aussi passionnée qu'autrefois; mais, du moins, le terrain du combat est-il changé, et les armes employées aujourd'hui sont puisées dans l'arsenal d'une philosophie pédantesque et nuageuse et fort heureusement au dessus de la portée du vulgaire. Les temps, d'ailleurs, sont peu propres à la moquerie voltairienne qui, par le lâche respect humain, a fait tant d'hypocrites de vice et d'impiété.

Corvisart aimait à s'entourer des jeunes confrères qui lui semblaient des hommes d'avenir. Laënnec et ses amis obtinrent l'honneur très-envié de son intimité. Là, comme partout, semblables aux jeunes Israélites de la cour du roi de Babylone, ils restèrent fidèles à leur foi, et on les vit à la table un peu épicurienne de l'archiâtre de l'empereur Napoléon, observer, sans vergogne, les lois de l'église sur l'abstinence des viandes. Leur mérite reconnu leur avait conquis liberté de conscience pleine et entière,

Le chef illustre de la clinique de la Charité était doué d'un *tact médical* admirable. Son diagnostic était si sûr qu'au moment des autopsies, il annonçait d'avance à ses nombreux élèves, et il leur décrivait presque les désordres organiques qu'on allait rencontrer. Il arrivait bien rarement que l'événement ne confirmât pas sur tous les points les prévisions du grand praticien.

Il ne se pouvait pas que Laënnec, doué lui-même d'un esprit éminemment observateur et d'un jugement aussi prompt que sûr, ne fût pas frappé de ces résultats qui se renouvelaient fréquemment sous ses yeux; qu'il ne réfléchît pas profondément sur la relation qui existe entre les phénomènes morbides et les altérations matérielles qui en sont ou la cause ou l'effet.

Il possédait la science de l'anatomie proprement dite, cultivée à cette époque avec tant d'ardeur dans l'Ecole de Paris. Il voulut y joindre la connaissance approfondie des désordres engendrés par la maladie dans la partie matérielle de l'économie animale. A dater de ce moment, l'étude de l'anatomie pathologique devint son goût dominant et l'objet de prédilection des travaux du reste de sa vie. Il avait été précédé dans cette carrière par des hommes d'un grand et juste renom. Les Bonnet, les Morgani, les Portal, les Bichat et tant d'autres avaient légué à leurs contemporains et à la postérité des travaux dignes de leur génie. Mais les faits recueillis par ces grands observateurs restaient à l'état d'isolement; ils perdaient par là une partie de leur valeur scientifique. La pratique n'en retirait pas non plus tout le fruit qu'elle était en droit d'en espérer.

Laënnec entreprit de coordonner les observations de ses devanciers, d'y ajouter les siennes propres, de les rapporter toutes à des faits généraux, à des principes communs ou différentiels, en un mot, d'en construire un édifice régulier qui manquait encore à cette branche de la médecine.

Dans le même temps, et par une coïncidence dont les exemples ne sont pas rares dans les sciences, un de ses condisciples, dont le nom connu déjà dans l'école, devait plus tard, parvenir à une renommée européenne, Dupuytren, de son côté, avait fait de ce même sujet l'objet de travaux sérieux. Lorsque parurent les premiers essais dans lesquels Laënnec traça le plan qu'il se proposait de suivre, il s'éleva entre les deux jeunes rivaux une polémique assez vive; l'accusation de plagiat y fut réciproquement échangée. Ces questions de priorité, si irritantes au point de vue de la personnalité des auteurs, ont, au fond, une valeur bien secondaire pour le public médical. Je dirai, comme souvenir des impressions qui me sont restées cette controverse, que le reproche me parut immérité, d'un côté comme de l'autre. On ne saurait être surpris que des hommes de ce mérite, occupés simultanément d'un même travail, se soient rencontrés dans quelques idées. Au surplus, ces prétentions réciproques, soutenues avec une certaine chaleur, tournèrent, en définitive, au profit de la science. Les deux émules ouvrirent sur l'anatomie pathologique, objet du débat, des cours publics qui furent très-suivis. L'attention fut appelée sur cette branche importante des connaissances médicales, et elle ne s'en est plus détournée depuis.

Forcé, après quelques années, par la faiblesse de sa complexion, de renoncer à la carrière de l'enseignement, Laënnec partagea son temps entre les soins d'une belle et nombreuse clientèle, les travaux du cabinet et les recherches de l'amphithéâtre. Il publia dans les journaux de medecine et dans les premiers volumes du *Grand Dictionnaire des Sciences médicales*, de nombreux articles originaux et de judicieuses analyses critiques, dans le détail desquelles je n'entrerai pas. C'est dans ces recueils et dans les *Bulletins de la Société de l'Ecole* (plus tard, *de la Faculté*) *de médecine de Paris*, dont il était un des membres les plus laborieux, qu'il a consigné ses vues ingénieuses sur l'anatomie pathologique, ses belles découvertes sur les vers vésiculaires, intestinaux, etc.

En 1816, le docteur Laënnec fut nommé médecin de l'hôpital Necker. Quoique situé dans un des quartiers de Paris les plus éloignés de l'école, cet établissement attira bientôt une grande affluence d'étudiants et de médecins tant nationaux qu'étrangers, empressés de suivre la clinique de l'habile praticien, avides de recueillir ses savantes leçons où la finesse et la profondeur des aperçus s'alliaient au charme d'une élocution facile et élégante. Il ne tarda pas à compter parmi ses auditeurs des célébrités venues de tous les points de l'Europe pour l'entendre et s'instruire près de lui. Je me plais à le dire ici : sa bienveillance naturelle, l'aménité de son accueil et la sûreté de ses rapports, lui firent de tous ses disciples des amis dévoués.

A l'époque dont je parle, Laënnec s'occupait, avec l'ardeur qu'il mettait dans tous ses travaux, à perfectionner le diagnostic des maladies de poitrine. Les medecins de ce temps se rappellent en quelle faveur était alors à l'école de la Charité l'invention d'Avenbrugger, et quel parti savait en tirer l'illustre professeur de cette clinique. Mais l'utilité du procédé avait ses limites. La percussion, dans une foule de cas, n'apprend rien. Elle expose même quelquefois à des erreurs de jugement sur l'état des viscères logés dans la cavité du thorax. La succussion, pratiquée dès le temps d'Hippocrate, est d'une application bien plus restreinte encore. Laënnec réfléchissait sur cette

impuissance et se préoccupait des moyens d'y suppléer.

Une circonstance fortuite, et en quelque sorte puérile, lui vint en aide. Qu'on ne rie pas de ce que je vais raconter : bien souvent les découvertes les plus belles, les plus importantes, n'ont pas une origine plus relevée.

Laënnec traversait un jour la cour du Louvre. Il aperçut des enfants qui, l'oreille appliquée aux deux extrémités d'une longue poutre, s'amusaient à se transmettre réciproquement le léger son provenant du choc du doigt contre le bout opposé. Dans l'espace intermédiaire, aucun bruit n'était perceptible. L'habile observateur réfléchit, et bientôt comme Archimède, il put s'écrier : *J'ai trouvé!* Une expérience de physique bien connue, répétée par des enfants, avait résolu le problème de diagnostic si long-temps étudié. L'auscultation médiate était inventée! Laënnec y employa d'abord un rouleau de papier fortement ficelé. Plus tard, il tourna de sa main un instrument auquel il donna successivement les noms de *pectoriloque* et de *stéthoscope;* cette dernière dénomination est restée.

Plusieurs années furent consacrées par lui à éprouver le nouveau procédé, à le perfectionner, à en étendre l'application, à en vérifier très-soigneusement les données, et à se mettre en garde contre toute cause d'erreur. Une foule d'élèves et un grand nombre des premiers médecins de la capitale assistèrent à ces vérifications si multipliées et si consciencieuses.

Enfin parut, en 1819, le *Traité de l'auscultation médiate appliquée aux maladies des poumons et du cœur*. Mais, épuisé par les soins qu'il avait donnés à la préparation et à la composition de cet ouvrage, l'auteur se vit contraint de se retirer dans son pays natal. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que l'air pur des bords de la mer, un régime réglé, et l'absence de tout travail de l'intelligence purent rétablir, pour bien peu d'années, hélas! cette santé si précieuse qu'il avait sacrifiée à son amour pour les progrès de la science.

La nouvelle méthode d'exploration du thorax fut, en général, accueillie avec une faveur signalée par tout ce que la médecine comptait alors d'hommes éclairés, d'amis du véritable progrès. Néanmoins elle rencontra, même parmi des praticiens distingués, une opposition qui se formula; soit par des railleries sans portée, soit par des objections sans valeur. C'est qu'il existe chez les hommes entraînés par les devoirs d'une profession sérieuse, une certaine disposition d'esprit qui les porte à rejeter comme d'inutiles nouveautés les procédés inconnus à l'époque où, eux aussi, ils pouvaient cultiver la science. Cette tendance est si naturelle que des praticiens très-estimables et très-instruits ne parviennent pas toujours à s'en défendre.

Faut-il leur en faire un reproche sérieux? Ce n'est pas mon opinion. Tant d'inventions futiles ou dangereuses sont enfantées chaque jour par des imaginations spéculatrices et déréglées, dans toutes les sciences, dans tous les arts, dans toutes les professions, que les saines doctrines, les bonnes traditions, et les méthodes utiles seraient bientôt étouffées sous le fatras des inventions quotidiennes, si la résistance dont je parle, — on l'appellera routinière, si l'on veut, — ne venait opposer une digue à ce torrent, et protéger les acquisitions de la vieille expérience. Dans les choses de ce monde, le plus souvent les améliorations ne peuvent être considérées comme solidement établies que lorsqu'elles ont été soumises à la pierre de touche de la contradiction. Or, la contradiction peut bien retarder l'adoption des vérités utiles; mais elle ne saurait les empêcher de prévaloir définitivement.

Il y aurait un fort bon livre à faire sous ce titre un peu paradoxal, j'en conviens, fort justifiable pourtant à mon avis : *De l'influence avantageuse de l'esprit de routine sur le progrès dans les sciences et dans les arts.*

Mais je reviens à mon sujet.

Le retour de Laënnec à Paris, où ses amis n'espéraient plus le revoir, assura le triomphe du moyen de diagnostic dont il était l'inventeur. Il put en faire lui-même l'application sur les malades devant une assistance plus nombreuse que jamais, composée, cette fois, principalement de médecins accourus pour juger le nouveau procédé. Les plus incrédules furent forcés d'en reconnaître l'exactitude, d'en proclamer l'utilité. Aujourd'hui, le stéthoscope a acquis droit de cité dans la médecine pratique, et l'usage en a même été étendu à d'autres explorations que celles que son auteur avait en vue au moment où il publiait cet ouvrage.

Et, au surplus, on se ferait une idée bien imparfaite et bien erronnée du mérite du *Traité de l'Auscultation médiate,* si l'on voulait le juger d'après son seul titre. La description claire et méthodique du mode d'opérer et des cas très-nombreux et très-variés où il convient d'y avoir recours, en fait sans contredit un livre éminemment utile. Il renferme, en outre, une exposition lumineuse des phénomènes qui accompagnent dans toutes leurs phases les diverses maladies dont peuvent être affectés les viscères situés dans la poitrine, et il établit le diagnostic différentiel de plusieurs affections thoraciques mal connues avant Laënnec, ou même confondues avec d'autres maladies. Mais ce qui donne à cet ouvrage une valeur tout-à-fait hors ligne, c'est le soin admirable et la science profonde avec lesquels s'y trouve exposée la théorie des diverses productions accidentelles, prises à leur origine et suivies dans toutes les periodes de leurs évolutions successives. Laënnec y a consigné le résumé final des travaux de toute sa vie; il y a comme inventorié la science de

l'anatomie pathologique tout entière, à la création et au perfectionnement de laquelle ses longues et savantes recherches ont eu une si grande part.

Ici commence une seconde phase de la vie du grand médecin sujet de cet article. Dans la première, il avait laborieusement, péniblement, mais avec succès, cultivé le vaste champ de la science, et aux dépens de sa vie dont il avait abrégé la durée, il y avait semé de la gloire; il en recueillit une abondante moisson dans la seconde et trop courte période de son existence.

A peine sorti de sa résidence de Kerlouarnec, Laënnec vit pleuvoir sur sa tête toutes les faveurs de la fortune et les plus grands honneurs de la médecine. Il n'en fut point ébloui, et conserva la simplicité de ses mœurs, la douceur de ses habitudes, le calme inaltérable d'une conscience honnête et pure. Il y puisa seulement un redoublement de zèle et d'activité, un désir plus ardent que jamais d'être utile à la jeunesse studieuse, avec laquelle il avait à entretenir des rapports officiels, à la science dont il était une des colonnes.

Le bon et savant professeur Hallé, obligé par des souffrances déjà anciennes, de renoncer à des emplois désormais au dessus de ses forces, désigna Laënnec comme l'homme le plus digne de lui succéder dans la confiance d'une auguste princesse. Immédiatement, le recommandé fut nommé, sans qu'il eût fait aucune démarche, à la place de médecin de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.

Peu de temps après, il se vit appelé à remplacer le même Hallé, que la mort venait de frapper, et qui laissait vacante la chaire de médecine du Collége de France. Cette chaire avait été illustrée par les leçons des Corvisart, des Ferrein, des Bouvart, des Astruc, des Riolan, des Guy-Patin, des Duret, des Vidus-Vidius. Dans les cours très-suivis qu'il fit pendant quelques années à ce royal établissement, il eut occasion d'exposer et de développer sur tous les points de la science les principes les plus lumineux; mais il insistait plus particulièrement sur l'anatomie pathologique, et aussi sur les altérations des fluides dont le solidisme, qui régnait presque exclusivement à l'école de Paris, avait fait négliger l'étude depuis plusieurs années.

Nous sommes aux derniers mois de 1822. C'était l'époque de ces luttes politiques par lesquelles on préparait la chute du gouvernement de la Restauration. Les adversaires des Bourbons de la branche aînée s'étaient surtout attachés à entraîner les jeunes gens des écoles auxquels ils prodiguaient les séductions et la flatterie, et qu'ils parvinrent à fanatiser en s'adressant surtout aux sentiments généreux, propres au jeune âge. Dans le temps où les vétérans de l'insurrection avaient sans cesse à la bouche les épithètes de jeunesse studieuse, d'admirable jeunesse! ils détournaient les étudiants de leurs sérieux travaux, les appelaient dans les conciliabules, les initiaient aux sociétés secrètes, et les lançaient au milieu, ou plutôt à la tête des manifestations de la rue qui se renouvelaient à tout propos et sous tous les prétextes. Faut-il donc s'étonner que des imaginations inflammables n'aient pas échappé à l'influence magique des grands mots de libertés publiques et de progrès des lumières, sans cesse en opposition avec ceux de tyrannie, d'oppression, d'obscurantisme?

La séance de rentrée de la Faculté de médecine de Paris de novembre 1822 fut l'occasion de scandaleux désordres. Le gouvernement voulut faire respecter son autorité; la Faculté fut dissoute.

Laënnec fit partie de la commission chargée de réorganiser cette École célèbre. Il apporta aux délibérations qui préparèrent l'avènement de la nouvelle faculté, l'esprit de sagesse et de modération qui furent, toute sa vie, la base de sa conduite.

Plusieurs des professeurs atteints par l'ordonnance de dissolution avaient cessé de fait, depuis long-temps, de prendre part aux fatigues de l'enseignement; ils n'offraient plus à la Faculté que le concours de leur nom glorieux et du souvenir de leurs services passés. Laënnec mit en œuvre néanmoins toute sa grande et juste influence pour en faire maintenir le plus grand nombre sur la liste nouvelle. Il réussit à l'égard de quelques-uns, et ceux-là même pour lesquels il fut moins heureux rendirent justice à la générosité de ses efforts.

Son propre nom à lui-même avait été omis sur la liste. C'est que le ministre, juste appréciateur de son rare mérite, le destinait à une position beaucoup plus éminente, à laquelle était attaché un traitement plus élevé. Il lui réservait une place au Conseil royal de l'instruction publique. La question des honneurs et la question d'argent n'avaient aucune valeur pour une âme comme celle de Laënnec. Son unique ambition était d'être utile, et il se croyait, avec raison, appelé à rendre plus de service dans la carrrière de l'enseignement. Il remercia le ministre de ses intentions bienveillantes, et demanda de faire partie de la nouvelle Faculté. Il fut nommé à une chaire de clinique médicale.

Les fonctions de professeur d'une Faculté se résument par ces deux mots : Enseignement, Examen. La clinique de Laënnec prit bientôt une direction en rapport avec les goûts et les travaux du professeur. Elle fût un enseignement spécial appliqué particulièrement, d'une part, aux études stéthoscopiques, d'une autre part, aux recherches d'anatomie pathologique. Cette clinique acquit promptement une renommée qui lui donna pour disciples des médecins, non seulement de toutes les nations de l'Europe, mais encore des deux Amériques.

On y apprenait, en outre, à *manier*, avec prudence et hardiesse tout à la fois, certains médicaments jusque-là réputés poisons, et à les administrer à des doses effrayantes, selon les pratiques du contro-stimulisme. La thérapeutique rasorienne était employée déjà par le sage et très-estimable docteur Kapeler, médecin en chef du faubourg Saint-Antoine. Elle fut mise en évidence à la clinique de la Charité, où l'on en obtint les plus heureux résultats.

Le professeur Laënnec aimait les élèves; il avait surtout à cœur leur instruction. Il s'était montré opposé, dès l'origine, à la révolution *radicale* que Broussais voulait opérer dans la médecine théorique et pratique. Nourri de la lecture des anciens, il reprochait à la doctrine *physiologique* les préventions qu'elle inspirait à ses jeunes adeptes contre les écrits des plus habiles praticiens des temps passés. A ce mépris de l'antiquité, il voyait un inconvénient très-grave, celui de favoriser l'ignorance et la paresse, de détourner les élèves des études sérieuses, sans lesquelles il n'est point de vrai savoir. Aussi se montrait-il sévère dans les examens de la Faculté, espérant ainsi ranimer le goût de l'étude par la nécessité de faire preuve de connaissances réelles. De plus, il croyait remplir en cela un devoir de conscience, car il se regardait comme comptable envers Dieu et envers le public de ses votes qui allaient investir les candidats d'un pouvoir important, mais dangereux. Il était donc redouté des aspirants, de ceux-là principalement qui, se rendant justice, sentaient bien qu'ils n'avaient pas acquis une instruction suffisante. J'en ai vu d'autres, au contraire, et c'étaient les bons élèves, qui mettaient une sorte d'amour-propre à l'avoir pour examinateur.

La clinique de la Charité et celle du Val-de-Grâce étaient l'une à l'égard de l'autre dans un état d'hostilité ouverte; mais les armes à l'usage respectif des parties belligérantes étaient fort différentes.

A l'hôpital du Val-de-Grâce le matin, le soir à son amphithéâtre de la rue de l'Observance, le fougueux Broussais tonnait chaque jour avec la plus grande violence contre le doux et pacifique Laënnec. Il n'avait pas assez de foudres en particulier contre l'audace criminelle de ces médecins téméraires qui administrent à leurs malades, à des doses fabuleuses, des substances dont la moindre parcelle suffit souvent pour donner la mort. Les épithètes d'empoisonneurs et d'assassins étaient des *amœnitates academicæ* réservées aux jours de calme relatif. Plus tard pourtant l'innocuité de cette thérapeutique, objet de tant de colères, ayant pu s'expliquer par une théorie toute *physiologique*, le maître et les disciples consentirent à y recourir eux-mêmes dans des cas déterminés. Il ne m'est pas revenu qu'ils s'en soient mal trouvés.

En vérité, quand on a vécu dans ce temps-là, on est en droit de s'étonner qu'au sortir du cours de Broussais, les élèves, fanatisés par les éclats de sa belle mais sauvage éloquence, ne se soient pas portés à renouveler les scènes sanglantes qui troublèrent l'ancienne Université de Paris, à l'occasion de la fameuse querelle du *quisquis* et du *quanquàm* (1).

Laënnec opposait à toutes ces fureurs le calme et la modération de sa nature. Il se bornait à faire ressortir dans ses leçons les exagérations, les erreurs et les dangers de la doctrine physiologique; à montrer toute l'inanité et le ridicule des prétentions de cette *réforme* médicale à la domination universelle. Lorsqu'on lui racontait les terribles anathèmes fulminés contre lui au cours de Broussais, il répondait à ces récits effrayants par un sourire très-spirituel et légèrement moqueur; puis, sans qu'il en fût autrement ému, il continuait son enseignement. Les élèves quittaient l'amphithéâtre généralement fort calmes, mais convaincus.

Le beau succès du *Traité de l'auscultation médiate* en réclamait une seconde édition (2). L'auteur s'y était préparé de longue main, en recueillant toujours de nouvelles observations, en soumettant à une rigoureuse révision les faits

(1) Ramus, que François Ier, le protecteur des lettres, avait failli envoyer aux galères en 1543, pour avoir osé ne pas être du même avis qu'Aristote, en matière de logique, venait d'être relevé par Henri II (1551) de l'interdiction d'enseigner; quand surgit la querelle du *quisquis* et du *quanquàm*, qui se prononçaient *kiskis* et *kankam* ou *kankan*. La Sorbonne, regardant comme un outrage et une atteinte à son autorité, toute tentative de réforme grammaticale faite sans son aveu, arrêta que les lettres *q* et *u* continueraient de se prononcer *k*; puis, pour punir un jeune licencié d'avoir affecté de braver sa décision dans un acte public, elle lui ôta un bénéfice dont il était pourvu. Il en appela au Parlement où Ramus, escorté de tous les professeurs du collége de France, vint en grande pompe défendre le *quanquàm* et le jeune bénéficier. Le Parlement eut le bon esprit de reconnaître que la solution d'une question grammaticale n'était pas de sa compétence; il restitua donc au disciple de Ramus le bénéfice dont il avait été dépossédé, et mit hors de cour la Sorbonne, qui ne recueillit de ce procès d'autre fruit que d'entendre désormais appeler grands *kanoans* de la Sorbonne les propos frivoles ou médisants. Tout cela n'eût été qu'absurde, si aux querelles de mots n'en avaient succédé d'autres d'un caractère bien plus affligeant. La Sorbonne et l'Université avaient leurs champions dans la gent écolière; ils se donnèrent rendez-vous au Pré-aux-Clercs, et là, les bâtons, les pierres, les dagues, jouèrent leur rôle ordinaire. Le sang coula, et il en aurait été versé bien davantage, si le roi n'avait prescrit d'énergiques mesures de répression. P. L.....t.

(2) Il en a été publié quatre, savoir : *De l'Auscultation médiate*, ou *Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur, fondé principalement sur ce nouveau moyen d'exploration*. Paris, Brosson et Chaudé, 1819, 2 vol. in-8° de 500 p. chacun. — *Le même*, 2e *édition, entièrement refondue*. Paris, Chaudé, 1820, 2 vol. in-8° de 800 p. chacun. — *Le même*, 3e *édition, augmentée de notes par Mériadec Laënnec*. Paris, Chaudé, 1831, 3 vol. in-8° (pl.). Les notes et additions de M. Mériadec Laënnec à l'ouvrage de son cousin lui ont valu une médaille d'or de l'Académie des sciences. — *Le même*, 4e *édition, considérablement augmentée par M. Andral*. Paris, Chaudé, 1836, 3 vol. in-8° (10 pl.).

déjà constatés, en rectifiant l'ordre des divisions, en s'attachant à confirmer, par des éclaircissements, les points restés obscurs et douteux.

Pendant ce temps, il ne négligea ni les soins de sa belle clientèle, ni ceux des nombreuses fonctions dont il était chargé.

Sa santé, qui avait toujours été si frêle et si délicate, ne put résister à tant de fatigues. La maladie, dont le séjour de Kerlouarnec avait pu suspendre les progrès, mais qu'il n'avait pas guérie, reparut plus menaçante que jamais. Bientôt l'épuisement complet de ses forces l'obligea à quitter tous ses emplois et à se retirer de nouveau en Bretagne. Il ne devait pas en revenir.

Laënnec ne se faisait pas illusion sur sa position. Il regarda la mort en face et n'en fut pas troublé. C'est que sa vie avait été parfaitement logique; c'est que, animé d'une foi sincère, ses œuvres y avaient répondu; c'est que, doué des plus beaux dons de l'intelligence et du cœur, il en avait fait constamment le plus sage et le plus utile emploi. Entre les mains du serviteur fidèle, le Talent de l'Évangile avait fructifié, et il pouvait sans inquiétude rendre ses comptes au Père de famille.

Après plusieurs mois de souffrances supportées avec la patience et la résignation d'un chrétien; après plusieurs mois d'une lutte sans espoir comme sans découragement, entouré de soins, de respects, d'affections, et muni des sacrements de l'Eglise, le professeur Laënnec rendit sa belle âme à Dieu, le 13 août 1826.

Sa mort fut un sujet de deuil et de regrets pour ses parents, ses amis, ses confrères, pour tous ceux qui l'avaient connu. Elle fut une perte immense pour la science à laquelle il pouvait rendre long-temps encore tant et de si grands services.

Laënnec a coopéré aux recueils suivants, savoir : I. *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, des professeurs Corvisart, Leroux et Boyer : — Observation d'une maladie du cœur, avec affection du poumon et de la plèvre gauches (t. IV);— histoires d'inflammations du péritoine (t. IV et V); — observation (avec M. Tonnelier) sur un suicide commis avec un rasoir (t. V); — note sur l'arachnoïde intérieure des ventricules (*ibid.*); — note sur une capsule synoviale, située entre l'apophyse acromion et l'humérus (t. V); — lettre à M. Dupuytren sur des tuniques qui enveloppent certains viscères et fournissent des gaines membraneuses à leurs vaisseaux (t V et VI); — observation (avec M. Bayle) sur une maladie du cœur avec péripneumonie (t. VII); — note sur l'anatomie pathologique, lue à la Société de l'Ecole de médecine, dans sa séance du 6 nivôse an XIII (t. IX); — Réflexions sur l'hydrocéphale interne aigu (t. XI); — observation sur un anévrisme de l'aorte, qui avait produit la compression du canal thorachique (t. XII); — fièvres intermittentes pernicieuses, survenues dans la convalescence d'autres maladies (t. XIV);— observation sur une affection aphtheuse (t. XXII). — Laënnec a encore enrichi ce journal d'un très-grand nombre d'extraits et d'analyses critiques des ouvrages les plus importants qui ont paru de 1804 à 1814. Il a de plus coopéré, avec MM. Leroux, Bayle, Fizeau, Savary, etc., à la rédaction de la constitution médicale observée à l'hôpital de clinique interne de la Faculté, de 1805 à 1814. II. *Bulletins de la Société de l'Ecole de médecine*, séance du 6 nivôse an XIII : Note sur l'anatomie pathologique (voir ci-dessus) et observation sur des vers ascarides lombricaux, qui remplissaient les voies biliaires d'un enfant dont le canal thorachique s'ouvrait dans l'estomac; — séance du 22 prairial an XIII. Mémoire sur les vers vesiculaires, principalement sur ceux qui se trouvent dans le corps humain. Ce beau travail a été imprimé dans le premier volume des *Mémoires* (restés inédits) de la Société de la Faculté de médecine de Paris; — séance du 6 thermidor an XIII. Mémoire sur le cysticerque à double vessie *(cysticercus dicystus)*;—du 21 frimaire an XIV. Note sur la non existence du *tenia visceralis*; — du.... an XIV. Note (avec M. Fizeau) sur une dilatation partielle de la valvule centrale; — du 23 janvier 1806. Mémoire sur les mélanoses; — du 13 novembre 1806. Mémoire sur le *distomus intersectus*; — du 27 avril 1807. Mémoire sur une nouvelle espèce de hernie *(intrà-pelvienne)*; — du 19 décembre 1810. *De anginâ pectoris commentarius*. Il faut ajouter à cette liste de nombreux rapports sur des observations, des mémoires et des pièces d'anatomie pathologique, envoyés à la *Société de l'Ecole de médecine*. III. *Bibliothèque médicale* : Les premiers volumes de ce recueil renferment plusieurs extraits et analyses d'ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer une *Exposition de la doctrine crâniologique de M. le docteur Gall*, à laquelle Laënnec a consacré trois articles étendus, publiés dans les t. XIV et XV de la *Bibliothèque médicale*. IV. *Dictionnaire des sciences médicales* : — Anatomie pathologique (t. II); — ascarides *(Ibid.)*; — cartilages accidentels (t. III); — dégénération (t VIII); — désorganisation (anatomie pathologique *(Ibid.)*; — ditrachyceros, ou bicorn rude (t. X); — encephaloïde (t. XII); — filaire, ou furie infernale (t. XV).

Indépendamment de sa thèse inaugurale, publiée en l'an X, Paris, in-4°, et de son *Traité de l'auscultation*, il avait encore publié séparément son *Discours* prononcé à l'ouverture du cours de médecine du Collége de France, le... 1822, discours qui se trouve aussi dans le n° 1 des *Archives de médecine*. (Janvier 1823.)

Enfin, il avait laissé des travaux manuscrits sur divers points de médecine et d'anatomie pathologique. Il se proposait de rédiger le *Cours*

de médecine qu'il faisait au Collége de France avec tant de succès. Il y aurait refondu le *Traité complet d'anatomie pathologique* qu'il avait annoncé depuis plusieurs années. Le premier volume en était entièrement terminé; mais les progrès de la science ne permettaient plus de le livrer à l'impression tel qu'il était.

J. A. de K.

LAFERRIÈRE-LÉVESQUE (Louis-Marie, comte de), — né le 9 avril 1776, à Redon (Ille-et-Vilaine), où il n'eut pas le temps d'achever ses études, était, depuis le 23 juillet 1791, caporal dans les canonniers de la garde nationale de Vannes lorsqu'il fut nommé, le 3 août suivant, au grade de lieutenant, qu'il occupa pendant un an. Nommé, le 20 mai 1793, sous-lieutenant au 99e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Deux-Ponts), il rejoignit avec ce corps l'armée de Rhin et Moselle. A la bataille de Kaiserlautern, le 8 frimaire an II, il fut renversé dans une charge de cavalerie, contusionné en plusieurs endroits, fait prisonnier et repris le même jour par ses soldats. Passé comme lieutenant à l'armée de Sambre-et-Meuse le 6 germinal, il concourut le 12 floréal à l'organisation de la 177e demi-brigade d'infanterie, et, le 8 messidor, à la bataille de Fleurus, il commanda la première tranchée, où, dans la nuit qui précéda l'action générale, il eut à résister aux attaques réitérées de l'ennemi. Devenu, le 23 messidor an III, aide-de-camp du général Monnet, il parvint, le 29 nivôse an V, au grade de capitaine, en conservant ses fonctions d'aide-de-camp à l'armée des côtes. Pendant les années VI et VII, il servit à l'armée d'Angleterre, et le général en chef Hédouville, après lui avoir conféré, le 23 frimaire an VIII, le commandement de sa compagnie de guides, le nomma chef d'escadron le 7 pluviôse. Maintenu par le général Brune à la tête de ce corps, lorsqu'il fut réorganisé, le 15 germinal suivant, sous le titre de *dragons-guides*, il fut confirmé dans son grade de chef d'escadron le 2 nivôse an IX, et continua de servir comme chef des guides de l'armée de l'Ouest jusqu'au licenciement de ce corps, effectué le 1er prairial an X. Rentré momentanément dans ses foyers avec le traitement de réforme, il fut incorporé, le 9 nivôse an XI, dans le 1er régiment de hussards, et passa, le 23 frimaire an XII, au 2e régiment de la même arme, en Hanôvre. Il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, le 25 prairial de la même année, et fut employé à la Grande-Armée pendant les campagnes d'Autriche et de Prusse. Promu major de son régiment le 7 octobre 1806, il le commanda à la bataille d'Iéna, où il reçut une blessure grave. Devenu colonel de ce régiment, le 8 mars 1807, il commanda toute la cavalerie du sixième corps au combat de Gustadt et à la bataille de Friedland. Décoré de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, le 29 mai de la même année, et envoyé en Espagne avec le sixième corps en 1808, il déploya au combat de Tudéla, le 22 novembre de cette année, une bravoure qui fut récompensée, le 19 décembre, par le brevet de commandeur de l'ordre. L'année suivante, il fut blessé de deux coups de feu, l'un le 12 août, au Col-de-Bânos, où il se distingua par l'habileté de ses dispositions; l'autre le 28 novembre, à Alba de Tormès. Deux nouvelles blessures à la main droite et au bras gauche, qu'il reçut à Miranda de Corvo pendant la retraite de Masséna, et une nouvelle blessure dont il fut atteint, le 12 mars 1811, au combat de Redinha, en fournissant une belle charge à la tête de son régiment, déterminèrent l'empereur à le nommer général de brigade le 13 mai de la même année. Déjà il l'avait créé baron, avec une dotation en Westphalie; peu après lui avoir conféré le grade de général dans une de ses audiences à Saint-Cloud, il lui fit expédier le titre de comte. Après avoir été employé, jusqu'à la guérison de ses blessures, comme commandant le dépôt de cavalerie de la 12e division militaire, il rentra en Espagne le 14 octobre 1811, et ne quitta la péninsule que pour aller prendre, comme major, le commandement des grenadiers à cheval de la garde impériale, auquel il fut appelé le 9 février 1813. Il fit, à la tête de ce corps d'élite, la campagne de Saxe, fut blessé à la première journée de Leipzig, le 16 octobre, et reçut plusieurs coups de sabre au combat de Hanau, le 30 du même mois. Ce fut vers cette époque qu'il fut décoré des ordres impériaux de la Réunion et de la Couronne-de-Fer.

Pendant la campagne de France, il commanda une partie de la cavalerie de la garde, avec laquelle, le 10 février 1814, il délogea de Champ-Aubert le corps russe de Saint-Priest. Le 12 du même mois, au combat de Vauxchamps, sa division et celle du général Lefebvre-Desnouettes culbutèrent les cuirassiers et les hussards prussiens. Laferrière-Lévesque contribua ainsi au succès de cette journée, dans laquelle les Français ne perdirent que six cents hommes, tandis que l'ennemi compta sept cents morts, deux mille prisonniers, et perdit en outre quinze pièces d'artillerie et des drapeaux. Il prit part aussi aux combats de Chaumont, de Montmirail, de Bar-sur-Aube, de Château-Thierry, et, le 5 mars 1814, il concourut avec le général Corbineau à la reprise de Reims, ce qui eut pour résultat, outre la capture de quatre bataillons ennemis, la rupture des communications entre l'armée combinée du Nord et de Silésie et celle du prince de Schwartzenberg. Le surlendemain, à la bataille de Craonne, l'Empereur ayant ordonné à Laferrière-Lévesque de passer le ravin de Vaucler pour appuyer la division de Boyer de Rebeval pendant qu'il chargeait une batterie formidable à la tête de ses grenadiers, il reçut une balle à l'épaule droite, et eut la jambe

gauche emportée par un boulet. Porté à Paris sur un brancard, il y subit avec le plus grand courage une amputation douloureuse. Après la déchéance de Napoléon, il fut nommé, le 1er juin, inspecteur-général de la cavalerie des 13e et 22e divisions militaires, chevalier de Saint-Louis le 19 juillet, et grand-officier de la Légion-d'Honneur le 27 décembre 1814. Appelé, le 30 du même mois, au commandement de l'école de cavalerie de Saumur, il l'exerçait encore lors du retour de Napoléon, qui l'accueillit d'abord fort mal, et cela, dit-on, parce qu'il venait d'épouser une royaliste, Mlle Foulon de Doué, petite-fille de l'intendant Foulon, l'une des premières victimes de la Révolution. Mais, promptement revenu de ce premier mouvement de vivacité, Napoléon conserva Laferrière dans son commandement, et lui conféra le titre de pair, dont il fut privé à la seconde Restauration. Mis en non activité le 5 février 1818, il fut nommé commandeur de Saint-Louis le 18 mars suivant, jour où il obtint sa pension de retraite. L'année suivante, il fut autorisé à accepter une épée d'honneur que la ville de Saumur lui avait offerte en témoignage de reconnaissance de la fermeté qu'il avait déployée pendant les Cent-Jours, et qui avait eu pour résultat de contenir les populations royalistes. Décoré des grands-cordons de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis le 1er mai 1821 et le 20 août 1823, il fut rappelé après 1830 à la Chambre des pairs, nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris, et admis enfin dans le cadre de réserve de l'état-major-général de l'armée, le 7 février 1831. Il mourut à Paris le 22 novembre 1834, et, le 25 du même mois, ses dépouilles mortelles, transportées à sa belle terre de Vallery (Yonne), furent déposées dans le caveau préparé pour lui et sa famille dans le cimetière de cette commune. L'abbé Béraud, curé de Diant, prononça son oraison funèbre, dans laquelle il rappela l'indomptable courage du défunt, ainsi que les regrets que causait sa perte aux pauvres dont il était le bienfaiteur, et à sa veuve dont il n'avait point eu d'enfants.

P. L...t.

LA FERRONAYS (Jules-Basile FERRON DE), — né au château de Saint-Mars-les-Ancenis, le 2 janvier 1735, d'une des plus illustres familles de Bretagne, fut, comme le cinquième de ses frères, destiné à l'état ecclésiastique. A peine ordonné prêtre, il fut choisi pour vicaire-général par l'évêque de Conserans (Marnay de Vercel), allié de sa famille, et plus tard, il accompagna à Rome le cardinal de Bernis dont il fut le conclaviste au conclave de 1769, où Clément XIV fut élu pape. Ce cardinal, qui avait habilement servi les projets de la cour de France, reçut le titre de protecteur des églises de France, et l'abbé de La Ferronnays, nommé le 24 décembre de la même année évêque de St-Brieuc, fut sacré à Paris, le 8 avril 1770. Son esprit de charité dont on a conservé le souvenir dans ce diocèse, se révéla tout particulièrement lors d'un désastre qui eut lieu près de St-Brieuc, au mois de septembre 1773. Une crue subite du Trieu, petite rivière qui passe à Quintin et à Châtelaudren l'avait transformée en un véritable torrent qui renversait tout sur son passage. Le prélat, à la première nouvelle de ce malheur, se transporta sur le théâtre des événements, et, concourant de sa personne à combattre les effets de l'inondation, il se jeta à l'eau jusqu'à la ceinture pour secourir des malheureux en danger de périr, et parvint à sauver un enfant de cinq à six ans, engagé sous de grosses pierres. Louis XV ayant appris ce trait honorable, dit, en faisant allusion au courage héréditaire dans la famille de l'évêque : « Les La Ferronays vont à l'eau comme au feu. » Ce fut en cette circonstance qu'une personne, tout à la fois généreuse et inconnue, adressa à l'évêque de St-Brieuc une somme de 24,000 fr. qui lui arriva très à-propos pour rendre ses aumônes plus abondantes.

Transféré à Bayonne en 1775, La Ferronays continua d'y donner des preuves de sa vertu et de sa charité, en venant au secours des cultivateurs qu'une épizootie avait privés de leurs bestiaux. M. de Condorcet, évêque de Lisieux, étant mort en 1783, La Ferronays, appelé à le remplacer, prit possession de son nouveau siège le 31 mars 1784. Le prélat, qui s'était fait précéder dans ce diocèse d'une lettre pastorale exprimant les sentiments les plus bienveillants pour le clergé et le peuple qu'il était appelé à gouverner, refusa, avant de venir à Lisieux, la réception brillante et coûteuse qu'on lui préparait. Il écrivit au maire pour le prier de consacrer à un monument utile et durable les fonds destinés à des honneurs frivoles; la ville gagna à cet acte de modestie une belle fontaine, et l'évêque la satisfaction d'avoir fait une bonne action. Il n'eut pas le temps de réaliser tout le bien qu'il avait projeté dans l'intérêt de son diocèse et qu'il avait fait entrevoir, en 1787, lorsque le roi l'avait nommé président de l'assemblée provinciale de la Mayenne (Normandie), convoquée à Lisieux. Deux ans plus tard, le rigoureux hiver de 1789 lui fournit bien des occasions d'exercer son inépuisable bienfaisance; non content d'employer en aumônes ses revenus personnels, il stimula la charité de tous ceux qu'il savait pouvoir soulager les misères publiques. Ame droite et sans défiance, il accueillit avec satisfaction les commencements d'une révolution annoncée comme destinée à réformer les abus; mais, quand la constitution civile du clergé fut décrétée, sa conscience s'émut, et il crut, non seulement qu'il ne pouvait y prêter le serment d'obéissance, mais encore qu'il était de son devoir de la combattre. Le 22 mars 1791, il publia une lettre pastorale

dans laquelle il signalait les vices de cette constitution, et le 3 mai suivant, il rendit une ordonnance sur la suppression de son siége et le partage de son diocèse, ainsi que pour la publication du bref que le Souverain Pontife avait adressé au clergé et au peuple de France. Le tribunal devant lequel il fut traduit pour ces publications lui enjoignit de quitter le pays sans délai. Après avoir passé quelque temps dans un château de son diocèse d'où il veillait encore sur son troupeau, il se vit contraint de quitter la France. Il se retira successivement à Solême, à Erlang en Franconie, à Bruxelles, à Dusseldorf. A peine croyait-il avoir trouvé un asile paisible que l'arrivée des armées françaises l'obligeait à en chercher un autre. Son dénûment devint tel qu'il aurait été exposé aux plus rigoureuses privations, si quelques prêtres de son diocèse, réfugiés en Angleterre, n'eussent ouvert entre eux une souscription dont ils lui firent parvenir le montant. De Munster, où il s'était réfugié, il vint à Brunswick, et y fit réimprimer, sous la direction de l'abbé Duvoisin, depuis évêque de Nantes, la *Religion vengée*, poème du cardinal de Bernis, et il consacra le bénéfice de cette réimpression au soulagement de ses compagnons d'infortune. Le duc de Brunswick ayant alors été obligé d'éloigner de ses états les émigrés français, La Ferronays partit pour Constance où il se réunit à quinze évêques français, parmi lesquels se trouvait M. de Juigné, ancien archevêque de Paris. Les troupes de la République ayant pénétré en Suisse, il fut de nouveau réduit à fuir. Plus accablé par les chagrins que par l'âge, ce respectable vieillard mourut à Munich le 15 mai 1799. On a publié sur lui, en 1819, une excellente notice in-8°, sans nom d'auteur.

P. L...t.

LA FERRONAYS (Auguste-Pierre-Marie Ferron, comte de), — neveu du précédent, fils de messire Emmanuel-Henri-Eugène, comte de la Ferronnays, mestre de camp de cavalerie, et de dame Marie-Anne-Adélaïde Fournier de Bellevue, né à Saint-Malo, le 4 décembre 1777, était fort jeune, lorsqu'il émigra avec sa famille, en 1791. Attaché à la personne du duc de Berri, qui l'avait fait premier gentilhomme de sa chambre, il ne rentra en France qu'en 1814 avec ce prince. Louis XVIII le nomma maréchal-de-camp, le 4 juin de la même année, et pair de France le 17 août 1815. Chargé d'une mission à Copenhague, le 25 août 1817, avec le titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire, il passa en cette double qualité à la cour de Russie, deux ans plus tard. Par la droiture et l'élévation de son caractère, il se concilia la bienveillance d'Alexandre, qui tint un de ses enfants sur les fonts de baptême. Il suivit ce prince au congrès de Troppau, en 1820. Dans ce congrès comme à ceux de Laybach (1821), Vienne et Vérone (1822), où il représenta la France avec MM. de Caraman, de Blacas et de Montmorency, il sut se fortifier, dans l'intérêt de son pays, de l'ascendant qu'il exerçait sur l'empereur de Russie. Il remplissait encore les fonctions d'ambassadeur auprès de ce monarque, lorsqu'au mois de janvier 1828 il fut appelé à faire partie du ministère Martignac, où le porte-feuille des affaires étrangères lui fut confié. Il tint ce porte-feuille avec un grand avantage pour les relations extérieures du pays. L'état déplorable de sa santé l'ayant forcé de résigner ses fonctions, en 1829, il fut nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé. Peu de jours après son arrivée à Rome, où il était allé pour se rétablir, l'Académie Tiburina l'inscrivit au nombre de ses membres honoraires, en mémoire des services qu'il avait rendus à la cause des Grecs dans le cours de sa carrière diplomatique. L'Académie archéologique suivit cet exemple. Le comte de la Ferronnays mourut à Rome, le 17 janvier 1842, emportant l'estime et la considération de tous les partis. Il était chevalier des ordres du Roi, et décoré de presque tous les ordres étrangers. P. L...t.

L'AFFICHARD (Thomas), — est un de ces nombreux écrivains dramatiques dont les œuvres spirituelles ont amusé le XVIIIe siècle, même après Favart, Panard et Collé. Les saillies dont abondent ses opéras-comiques, inconnus maintenant, transportaient d'aise un public qui se connaissait en esprit. Tout le siècle n'avait-il pas lu Voltaire, n'avait-il pas repu son intelligence de ces livres frivoles où il n'y avait que de l'esprit? Aussi L'Affichard a-t-il eu presque de la gloire.... sous Louis XV. Sa vie, par malheur, fut obscure, et c'est à peine si, dans les livres du temps, nous trouvons quelques détails sur lui. Il est né à Pont-Floch, diocèse de Saint-Pol-de-Léon, le 22 juillet 1698 et a dû arriver à Paris vers 1725. Il fut d'abord souffleur, puis receveur de la comédie italienne. Sa position un peu précaire et l'insuffisance de ses émoluments l'obligèrent à travailler pour les théâtres; il ne dédaigna même pas les marionnettes. Ses collaborateurs furent Panard, Romagnési, Valois d'Orville, Gallet et Parmentier. Il céda aussi à la mode et composa des romans couleur de rose qui nous feraient bâiller et qui couraient alors sur les tables de tous les boudoirs. Comme nous l'avons dit, on ne connaît rien de sa vie privée; il faut donc supposer qu'elle fut calme et peu accidentée. Une fluxion de poitrine l'enleva, dans la force de l'âge, le 20 août 1753. Ses écrits ne lui ont guère survécu, quoique nombreux. Ils doivent cet oubli aux négligences de style qui s'y trouvent et au peu de soin que L'Affichard prit de sa renommée. Pour lui, comme pour tant d'autres, se réalisa cette axiôme littéraire : C'est le style qui fait

vivre les ouvrages. On doit à cet auteur : I. *Les Acteurs déplacés, comédie en un acte, avec prologue et divertissements*. Paris, Jacques Clousier, 1746, in-8°. «*Les Acteurs déplacés* eurent beaucoup de succès. Ce qui fit le comique de la pièce, c'est le déplacement même des acteurs qui y jouèrent. Ils étaient tous de caractère, d'âge, de figure ou de sens opposé à leurs rôles : ceux de père ou de mère étaient joués par deux enfants de huit ans...»(*Anecdotes dramatiques* (par Clément et Delaporte, t. I, p. 15.) II *L'Amour imprévu, opéra-comique en vaudevilles*. Paris, Clousier, 1746, in-8°. III. *Les Amusements spirituels des Frivoles, ou Pantin et Pantine, conte spirituel*. Amsterdam, Michel, 1745, 1751, in-8°. IV. *Arlequin, apprenti philosophe*, comédie en trois actes. Paris, Clousier, 1746, in-8°. L'abbé Delaporte attribue cette pièce à Davesne ; comment alors se trouve-t-elle dans le théâtre de L'Affichard, édité par Clousier en 1746? V. *Caprices romanesques*. Amsterdam, 1745, in-12. VI. *Les Effets du hasard*, opéra-comique en un acte (en vers et vaudevilles), Paris, Clousier, 1746, in-8°. VII. *La Famille*, comédie en un acte. Paris, Clousier, 1746 in-8°. VIII. *Le Fleuve Scamandre*, opéra-comique en un acte (en vers et vaudevilles). Paris, Clousier, 1746, in-8°. IX. *La Nymphe des Thuileries*, comédie en un acte (en vers et vaudevilles). Paris, Clousier, 1746, in-8°. Ce fut à l'occasion de cette pièce que l'on fit courir cette épigramme :

Quand l'afficheur afficha L'Affichard,
L'afficheur afficha le poète sans art.

X. *Le philosophe amoureux, ou les Aventures du chevalier de R****. La Haye (Paris), 1746, 2 vol. in-12. Cet ouvrage reparut sous le titre de l'*Amour des philosophes*. XI. *Le Pouvoir de la beauté*, 1755, in-12. Cet ouvrage est seulement attribué à L'Affichard. XII. *La Salamandre*, nouvelle allégorico-comique. Venise (Paris), 1741, in-12. XIII. *Le Songe de Clydamis*, suivi d'*un Voyage à Cythère*. Paris, 1732, in-12. XIV. *La Surprise des amants, ou la Rencontre imprévue*, comédie en trois actes, 1735. XV. *Voyage de M. de Cléville*. Londres (Paris), 1750, in-12. XVI. *Le Voyage interrompu*. Paris, Ribou, 1737, 2 parties en un vol. in-12.

En 1746, le libraire Clousier réunit les six pièces qu'il avait éditées et leur donna un titre commun. Une seconde édition du théâtre de L'Affichard, différente de la première, parut en 1768 : deux pièces y sont changées. *Les Acteurs déplacés et l'Amour imprévu*, font place à *La Béquille* et à la *Surprise des Amants*.

Nous avons consulté pour cette notice la *Biographie universelle*, t. I, p. 269, article signé A. B.....t (A. Beuchot); les *Notices chronologiques* de M. de Kerdanet, p. 288; les *Anecdotes dramatiques de Clément et Delaporte*, et la *France littéraire* de J. M. Quérard, t. I, p. 13. F. S-ln-r.

LA FONCHAIS (Angélique-Françoise **DESILLES**, dame de), — sœur d'André *Desilles* (*voy. ce nom*), naquit à Saint-Malo le 16 mai 1769. Elle était fille d'écuyer Marc-Pierre-François Desilles, seigneur de Cambernon, Quatre-Vais, etc. et de Jeanne-Michelle Picot. Son parrain fut André-François Levesque de la Souctière, et sa marraine demoiselle Marie-Charlotte Desilles de Philber.

L'éducation de la jeune fille fut confiée à deux de ses tantes, sœurs de son père. Ces dames, d'un mérite reconnu, étaient religieuses au couvent de Sainte-Anne, sous les noms de mère Saint-Malo et de mère Félicité. Dans cet asile, consacré à la piété, Angélique Desilles, ayant sous les yeux l'exemple des vertus chrétiennes, reçut une éducation aussi solide que distinguée. A l'âge de dix-sept ans, elle retourna dans sa famille, dont elle faisait l'ornement. Angélique, la plus jeune des quatre enfants Desilles, était blonde et d'une taille au-dessus de la moyenne; ses grands yeux bleu-clair, ornés de grands cils et de sourcils châtains, lançaient un regard limpide et pénétrant. Des traits réguliers, une figure calme, un teint de lys et de roses en faisaient une ravissante beauté.

Depuis plusieurs années, M. Desilles père habitait, durant l'été, sa jolie campagne de la Fosse-Hingant, située près le bord de la mer, à une lieue de Cancale. Ce fut là que, le 30 octobre 1787, Angélique épousa Jean-Rolland Desclos, chevalier de la Fonchais, lieutenant des vaisseaux du roi de la huitième escadre attachée au port de Rochefort.

M. de la Fonchais émigra. Appartenant à la marine royale, il crut ne pouvoir se dispenser de suivre les officiers de son corps en Angleterre, où était le rendez-vous général. Il s'éloigna ainsi de sa jeune épouse, laissant à la Providence le soin de veiller sur elle et sur leurs enfants, Adolphe et Alphonse, qui devinrent officiers dans l'armée de terre. Sous la Restauration, l'aîné, Adolphe, fit, comme capitaine, en 1823, la guerre d'Espagne avec son frère, qui était lieutenant. Aussitôt après le départ de son époux, Mme de la Fonchais vint s'établir chez son père, espérant trouver près de lui un refuge assuré dans les circonstances graves qui s'annonçaient. Voilà comment cette femme intéressante se trouva liée aux événements de la Fosse-Hingant qui amenèrent sa perte.

La Convention venait, en ouvrant sa session, de proclamer la République, et la retraite des armées prussiennes vaincues par Dumouriez faisait évanouir de nouveau les espérances des royalistes de la Bretagne. Le marquis de la Rouërie convoque, à la Fosse-Hingant, chez M. Desilles, les principaux membres de l'asso-

ciation dont il est le chef, et tous sont d'avis de se disperser jusqu'au retour du marquis, qui devait se rendre auprès des princes pour s'entendre avec eux sur les mesures nouvelles qu'exigeaient impérativement les changements survenus dans l'état du pays et du gouvernement; mais Thérèse de Moëlien, qui était attachée à la Rouërie par la plus intime affection et les liens du sang; Thérèse, qu'on avait toujours vue, en habit d'amazone, partager ses dangers, s'opposa avec véhémence à ce projet, qu'elle qualifia de pusillanime, et son opinion prévalut. La Rouërie resta en Bretagne et expédia à Londres Latouche-Cheftel, médecin de Bâzouges, et Fontevieux, son aide-de-camp, pour s'aboucher avec les princes.

A son arrivée dans la capitale de l'Angleterre, Cheftel, le traître Cheftel, dirigé par les instructions secrètes de Danton, pénétra dans les projets des princes, et, le 24 janvier 1793, il put revenir à Paris avec les secrets qu'on lui avait confiés et qu'il s'empressa de communiquer au gouvernement révolutionnaire. Sur ces données positives, Lebrun demanda l'arrestation immédiate du chef de l'association et la saisie de ses papiers. Il confia cette mission à l'un de ces êtres vils dont les partis se servent dans les révolutions pour faire le mal. Le nommé Laligant-Morillon, chassé de la gendarmerie, et qui, depuis, s'était fait aventurier et espion, fut revêtu de pouvoirs illimités afin d'arrêter les personnes à l'égard desquelles on avait des preuves acquises.

La Rouërie avait été contraint de se cacher pour échapper aux poursuites des républicains. Fugitif et exposé aux intempéries d'une saison rigoureuse, il en ressentit l'influence; sa santé, quoique robuste, s'altéra, et, sous le nom de *Gasselin*, il chercha dans le château de Laguyomarais, près de Lamballe, un asile où il pût trouver le repos dont il avait besoin; mais là sa maladie prit un caractère alarmant. Le médecin Taburel, qu'on avait appelé, trouva le prétendu *Gasselin* atteint d'une fièvre putride, accompagnée d'accès de délire qui le rendaient furieux. En effet, La Rouërie, que le supplice de Louis XVI avait exaspéré, désolé des tergiversations des princes, qui éloignaient toujours l'instant d'agir, finit par céder à l'impétuosité de ses passions, jusque-là contenues par sa raison. Le médecin Tabourel annonça sa fin prochaine, et il expira le 30 janvier, neuf jours après son roi. Craignant les visites domiciliaires qui se renouvelaient fréquemment, le jardinier, le fidèle Loysel, et le domestique du marquis, enlevèrent mystérieusement le cadavre et allèrent le déposer dans une fosse faite au milieu d'un bois voisin; on couvrit le corps de chaux vive et l'on combla ensuite la fosse de terre.

La mort de La Rouërie fut révélée au médecin de Bâzouges par Mlle de Moëlien, à leur première entrevue. Cheftel, maître de ce secret important, se rend chez M. Desilles père, à la Fosse-Hingant, et là, sous le prétexte d'un vif intérêt, il s'informe des circonstances qui ont accompagné la mort du chef qu'il témoigne regretter bien vivement. Profitant adroitement de l'ascendant qu'il parvient à prendre sur son hôte, il l'engage à réclamer, dans l'intérêt de l'association, le dépôt des papiers de La Rouërie. Laguyomarais s'empresse de les apporter à la Fosse-Hingant; on les renferme dans un grand bocal, puis on les enterre dans le jardin, à six pieds de profondeur.

Laligant, qui a suivi Cheftel, se concerte avec lui, et tous deux conviennent que le moment est venu d'agir. Mais, se voyant sans troupes, l'agent officiel des ministres Lebrun et Danton exhibe ses pouvoirs et demande aux communes de Saint-Malo et Saint-Servan quelques volontaires, auxquels se joignent le juge de paix de cette dernière ville et le lieutenant de gendarmerie du district. Laligant, à leur tête, se rend au château de Laguyomarais, qu'il investit, fouille le bois et exhume le cadavre du généralissime, dont il fait publier partout la mort, afin de déconcerter les ligueurs. La famille Laguyomarais, les domestiques et le jardinier sont arrêtés.

A cette nouvelle, qui l'atterre, Thérèse de Moëlien, dépositaire de la liste des confédérés, fait trêve à sa douleur, brûle cette liste, et les chefs de la ligue peuvent se dérober aux investigations des républicains. Desilles père, caissier de l'association, informé à temps de ce qui avait eu lieu au château de Laguyomarais, et craignant pour sa vie, se soustrait au malheur qui allait l'atteindre. Le 9 mars, au soir, il s'embarqua à bord d'un bateau qu'il tenait toujours à flot dans le hâvre de *Roteneuf*, et il fit voile pour Jersey, accompagné de Bertin et de Prigent. Quelque regret qu'il en éprouvât, Desilles se trouvait forcé de laisser son épouse, devenue folle depuis la perte de son fils, ses trois filles, mesdames d'Allérac, de Virel et de La Fonchais, et son beau-frère Picot de Limoëlan, exposés tous cinq aux coups d'une trahison flagrante.

Cheftel, afin de guider plus sûrement les recherches des républicains, simulant une terreur qu'il était loin d'avoir, accourut à la Fosse Hingant pour s'y faire arrêter avec la famille Desilles; par une feinte complicité, il voulut la perdre en dirigeant lui-même ses agissements. Laligant-Morillon, arrivé quelque temps après le médecin, avec la force-armée qu'il avait requise à Saint-Malo, fit cerner la maison d'habitation pour la livrer au pillage, et arrêta la famille Desilles, avec son prétendu complice, le traître Cheftel. Le jardin est fouillé à l'endroit même où était enfermé le bocal renfermant le dossier apporté par Laguyomarais. Les trois sœurs voient bien qu'elles sont trahies,

mais elles savent réprimer toute émotion apparente.

Laligant procède aussitôt à l'ouverture du vase précieux et à l'examen des papiers qu'il renferme ; dès lors, la conjuration fut matériellement dévoilée par la découverte des pièces authentiques qui lui servaient de base. Avant de clore son procès-verbal, l'agent officiel du pouvoir révolutionnaire interroge les trois sœurs, modèles de toutes les vertus! Épris des charmes de Mme de La Fonchais, dominé par un sentiment irrésistible d'admiration pour ces femmes, il leur suggère l'idée de refuser l'apposition de leur signature au procès-verbal. Le perfide Cheftel, qui a su éloigner tout soupçon de participation aux mesures de Laligant, les engage, au contraire, à signer cette pièce, qui les compromettait si visiblement. Ces dames, qui ne voient pas le piége, le remercient du conseil qu'il leur donne, car elles ne peuvent soupçonner cet excès d'infamie dans l'homme qui semble leur témoigner tant de dévouement, et, sans hésiter, elles mettent leurs noms au bas du rapport qui vient d'être dressé.

Le 10 mars, les détenus, avec leur escorte, arrivèrent à la nuit close à Saint-Malo et furent jetés pêle-mêle dans une des tours du château dont un an auparavant les habitants, mus par un esprit de vertige, avaient demandé la destruction. La *Bastille malouine* put recevoir vingt-sept royalistes, au moyen des arrestations qui furent faites aux alentours. Le surlendemain, dès l'aube matinale, les prisonniers partirent pour Rennes, où on les écroua de nouveau à la Tour-le-Bat, non loin du Palais de Justice. De là, après quelques jours de repos, ils partirent pour Paris; mais, durant le long trajet qu'ils avaient à faire, des dangers de toute nature menacèrent leurs jours, et ce fut comme par miracle qu'ils purent y échapper. Sur les chemins, des paysans ameutés par des royalistes, à l'instigation du médecin de Bâzouges, voulaient attaquer l'escorte et délivrer les prisonniers. Dans les villes, Cheftel redoutant une procédure qui allait démasquer son infamie, excitait les républicains contre les aristocrates; il pensait qu'en allumant la fureur populaire, il parviendrait à anéantir les captifs avant leur arrivée dans la capitale. Laligant-Morillon, tantôt par ruse, tantôt en payant de sa personne, parvint à conjurer les périls qui environnaient les prisonniers et à les rendre tous sains et saufs à Paris, où il les livra au tribunal révolutionnaire.

Malheureusement, parmi les papiers contenus dans le bocal, il s'en trouva un sur lequel figurait, pour avoir pris part à l'association bretonne, le nom d'une autre dame de La Fonchais, belle-sœur d'Angélique Desilles, et beaucoup plus âgée qu'elle. Cette homonymie donna lieu à une fatale erreur, et Angélique fut constamment prise pour son alliée, qui avait en effet assisté à diverses réunions des royalistes bretons, croyant en assurer le succès. Ses parents, ses amis, la supplièrent d'éclairer le tribunal sur la méprise qui pouvait la faire périr, mais sa belle âme se refusait à une telle révélation ; Angélique préférait obéir à la fatalité, croyant voir en tout cela la volonté de Dieu qui la livrait à une inévitable destinée ; puis, cette héroïque résignation prenait sa source dans une grande charité chrétienne envers sa belle-sœur, que la Providence s'était plu à épargner.

Laligant, tout puissant encore, voulait sauver la belle captive ; mais il y mettait une condition qui fut repoussée avec le dédain et le mépris d'une âme vertueuse, et cet être vil, ne pouvant comprendre tout ce qu'il y avait de vertu dans cette noble femme, quitta Paris pour une nouvelle mission en Bretagne, et l'abandonna au sort cruel qui allait l'atteindre.

Cependant, la procédure, quoique longue, touchait à sa fin. A cette époque encore, on voulait conserver une apparence de formes, et les débats étaient publics. Le 18 juin, les vingt-sept accusés comparurent pour la dernière fois à la barre du tribunal révolutionnaire ; douze d'entre eux furent condamnés à mort, et les quinze autres acquittés. Tandis que ceux-ci s'évanouissaient, les condamnés, à la lecture de la terrible sentence, ne démentaient point leur courageuse fermeté, et, en attendant leur supplice, ils étaient réintégrés dans leurs cachots.

On pressa alors Mme de La Fonchais de déclarer qu'elle était enceinte, afin d'éloigner le fatal moment, lui laissant entrevoir un changement possible dans le gouvernement ; mais elle refusa de faire un mensonge indigne d'elle. Toutefois, se sentant ébranlée au souvenir de ses deux enfants, elle courut à une table qui était près d'une fenêtre grillée, au fond de sa prison ; là, elle écrivit deux lettres à la hâte, l'une à Mme de La Fonchais, qui n'avait point d'enfants, pour lui recommander ses deux fils, et l'autre à ses sœurs, Mmes de Virel et d'Allerac, qui venaient d'être acquittées. Moins malheureuses que la pauvre Angélique, elles n'avaient point de belles-sœurs portant leurs noms pour les compromettre. Nous transcrivons ici cette seconde lettre, comme un modèle de style et de sentiment.

Le 18 juin 1793.

« Séchez vos pleurs, mes bonnes amies ; du » moins répandez-les sans amertume; tous mes » maux vont finir. Je suis plus heureuse que » vous : je vous supplie, mes amies, de reprendre de la tranquillité ; c'est de vous que je » suis occupée, et c'est sur vous que se tournent mes regrets ; mais, mes chères amies, » je ne veux pas m'occuper de vous, cette idée » m'affaiblirait, et je veux conserver toutes mes » forces.

» Je viens d'écrire à ma belle-sœur pour lui

» recommander mes enfants; c'est un poids » dont vous ne pouvez vous charger à présent; » mais, mes amies, je vous les recommande » cependant. Veillez-y, je vous en prie. Mes » bonnes amies, que leur éducation soit votre » ouvrage; c'est à vous à la diriger, elle ne peut » être en meilleures mains que les vôtres : c'est » vous qui allez être les mères de ces pauvres » petits enfants; que ces titres si précieux vous » aident à supporter la vie. Songez combien vous » allez être utiles à ce qui vous reste de parents » et d'amis. Que cette idée vous soutienne, mes » amies : au nom de tout ce qui nous est cher, » mes chères petites sœurs, ne vous laissez pas » accabler dans le moment où vous avez le plus » besoin de courage. Je crois qu'il serait à pro- » pos que ma belle-sœur envoyât de suite cher- » cher mes enfants; vous vous concerterez en- » semble pour ce qui les regardera.

« Je vous quitte, mes amies, pour me rap- » procher de la divinité; recevez l'adieu le plus » tendre et le plus affectueux. Nous sommes » encore dans le même endroit; j'ai l'âme dé- » chirée en pensant à vous. Je fais mille ten- » dres amitiés à mes pauvres cousines et à tout » ce qui m'est cher. Vous savez l'expression de » mon âme, soyez-en l'interprète.

» Reprenez du courage, modérez votre dou- » leur, vous en avez besoin; nous nous réjoin- » drons un jour; modérez votre douleur, je vous » le demande en grâce. Je vous embrasse de » tout mon cœur; adieu, mes amies. »

A l'instant où Mme de La Fonchais fermait cette lettre, elle s'entendit appeler; le moment de la séparation était venu. Elle sentit ses genoux fléchir involontairement et ses yeux se remplir de larmes. Mais, dans l'invocation fervente qu'elle adressa à Dieu, elle retrouva en face du court instant de lutte dont le résultat était l'échafaud, l'énergie dont elle avait besoin; puis, se relevant de toute sa hauteur, elle se sentit la plus noble et la plus généreuse de toutes les femmes. Les douze enfants de la Bretagne marchèrent au supplice avec un courage héroïque, refusant l'assistance des prêtres constitutionnels qu'on voulait leur imposer, et qu'ils regardaient comme des intrus. Arrivés au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent, imitant en cela le baiser de paix que se donnaient les premiers chrétiens, à la suite de leurs agapes, sorte de communion symbolique, témoignage d'union et d'amour. En effet, Angélique Desilles et les onze autres chrétiens bretons n'avaient-ils pas été conviés ensemble au banquet de la vie, et ne mouraient-ils pas tous les douze victimes d'une même foi religieuse et d'une même conviction politique? Angélique Desilles, cette belle et vertueuse malouine, martyre d'un généreux dévouement, et qui en emportait le secret dans le tombeau, monta les marches de l'échafaud d'un pas assuré, puis elle présenta avec le même sang-froid sa tête au fer homicide qui en trancha douze en treize minutes.

C'est ainsi qu'à cette époque sanglante périt cette femme jeune et belle. Ni son nom, ni la gloire de son frère, dont l'image, devenue un objet de vénération, se voyait encore comme ornement sur le sein de la beauté, ni le sang du guerrier généreux ne purent la sauver. Si l'immolation d'André Desilles en fit un modèle d'héroïsme, le supplice de sa sœur restera un remarquable exemple de charité et de résignation chrétienne. Ch. C...t.

LA FRUGLAYE, — famille d'ancienne extraction, qui portait d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, avec cette devise: *Os et ungues sanguine medent*. Elle a fourni plusieurs personnages distingués parmi lesquels on peut citer :

I. **La Fruglaye** *de Kervers* (**François-Hyacinthe de**) — fut curé de Crozon, riche bénéfice de l'évêché de Quimper, puis official et grand-vicaire de ce même évêché. Nommé, le 27 décembre 1731, à l'évêché de Tréguier, il fut sacré, le 11 mai 1732. Deux ans après, il publia la bulle *Unigenitus* et réunit dans un synode tous les pasteurs de son diocèse, qui souscrivirent la condamnation du livre des *Réflexions morales*. Il assista à l'assemblée du clergé en 1745, comme député de la métropole de Tours, et mourut à Tréguier, âgé de 60 ans, le 31 décembre de la même année. Il était le sixième garçon de François-Hyacinthe de La Fruglaye, et de Marie-Anne Tanguy de Kerobezan.

II. **La Fruglaye** *de Lanfosso* (**Claude-Marie de**), — né au château de Lanfosso, paroisse de Plouguenast, entra dans l'ordre de Cîteaux, à l'abbaye de Prières, dont il devint abbé, le 24 septembre 1741. Il fut béni, le 25 avril 1742, par l'évêque de Tréguier, son oncle, et après être devenu vicaire-général de l'ordre et avoir gouverné son abbaye pendant vingt-deux ans, il mourut le 22 mars 1764. Il fut inhumé dans la magnifique église que dom Joseph-Melchior de Sérent, son antéprédécesseur, avait fait bâtir en 1716. Son tombeau s'est retrouvé parmi les déplorables décombres que n'avaient point faits les fureurs révolutionnaires, et qui sont dus entièrement au vandalisme spéculateur de notre époque. Ce tombeau et les cendres de l'abbé de Prières ont été religieusement recueillis par M. le comte Joseph de La Fruglaye, son petit-neveu, et transportés dans la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, dépendant de la terre de Lanfosso.

III. **La Fruglaye** (**Paul-Emile-Louis-Marie, comte de**), — fils de François-Marie-Gabriel de La Fruglaye, et de Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc, fille du procureur-général La Chalotais, naquit à Quimper, le 12 mars 1766,

fut ondoyé le lendemain, et reçut le supplément des cérémonies du baptême, le 1er mars 1778, dans l'église paroissiale de Blain, évêché de Nantes. Ses parrain et marraine furent le duc et la duchesse de Rohan, qui habitaient alors le château de Blain et qui réunirent à cette occasion une société nombreuse et choisie. Le jeune baptisé, qui avait déjà douze ans, signa l'acte de son baptême.

La Chalotais venait d'être enfermé au château de Saint-Malo, lorsque naquit son petit-fils. Ce dernier, porté par ses goûts vers la carrière des armes, entra à l'Ecole militaire et servit d'abord dans la cavalerie. Il n'avait que vingt-deux ans lorsque son père, doyen des délégués de la noblesse de Bretagne, fut jeté à la Bastille, en 1788, avec ses onze collègues. La Fruglaye sollicita et obtint de partager la captivité de son père. Ayant émigré au commencement de la Révolution, il servit la cause royale en Belgique, sur le Rhin, et tenta sans succès d'arracher l'infortunée fille de Louis XVI à la prison du Temple. Chargé plus tard par les princes d'une mission importante pour les royalistes de l'intérieur, il débarqua sur les côtes de Normandie, sous le nom d'*Evreux*, fut pris et conduit à Caen, puis traduit, comme espion, devant un conseil de guerre des troupes royales, qui le condamna à mort. Sauvé par M. de Frotté (1), il retourna à Jersey. Rentré en France, en 1802, il aurait voulu combattre dans les rangs de l'armée française, dont la gloire faisait battre son cœur; mais ses convictions politiques le condamnèrent à la vie privée. Elle ne fut pas sans utilité pour son pays. Les arts, les sciences, l'agriculture, se partagèrent ses loisirs. Des dessèchements difficiles et importants, entrepris et dirigés par lui, embellirent et assainirent les environs de Morlaix. Il explora le sol de la Bretagne, y fit des découvertes minéralogiques aussi heureuses qu'abondantes, signala aux savants des substances nouvelles et enrichit de ses dons le Muséum de Paris.

Rappelé à la vie publique par la Restauration, il la servit avec zèle et dévouement, d'abord comme colonel de la légion du Finistère, qu'il organisa, puis dans le conseil général de ce département, à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, où il fut appelé sans avoir sollicité cette distinction, que sa modestie voulait refuser. Définitivement retiré des affaires après la Révolution de 1830, il se dévoua de nouveau au développement de l'agriculture et de l'industrie, entreprit de grands travaux qui contribuèrent au soulagement des indigents, et mourut, le 24 juin 1849, à son château de Keranroux, dans la commune de Ploujean, près Morlaix, laissant la réputation méritée d'un homme d'une piété éclairée, d'une loyauté éprouvée et d'une bienfaisance qu'une fortune considérable lui permettait d'exercer largement. Cette fortune lui fournit les moyens de faire venir de Paris des ouvriers lapidaires et de changer la destination du moulin de Keranroux, où, par un habile mécanisme de son invention, on sciait et l'on polissait les cailloux. L'autel de la chapelle de son château, œuvre de M. Poilleu, habile sculpteur de Brest, et le tabernacle du même autel, exécuté à Paris (l'autel est d'une substance nommée *brèche armoricaine*, et le tabernacle, en *améthyste*), peuvent donner une idée de la richesse des produits qu'il avait extraits de notre sol, et prouver, à eux seuls, que les plus beaux marbres connus ne sont pas supérieurs aux nôtres. La substance qui forme l'autel était inconnue avant que le général La Fruglaye en eût fait la découverte dans la commune de Plounez (Côtes-du-Nord).

Ses explorations, autorisées, secondées même sous l'Empire, devinrent assez suspectes au gouvernement de Juillet pour qu'il eût été obligé de les cesser après 1830. Aussi, est-ce avant cette époque qu'il avait rassemblé dans son château cette belle suite de minéraux de la Bretagne, justement admirée des savants.

M. l'abbé U. Onfroy de Kermoalquin a publié dans la *Foi Bretonne*, journal de Saint-Brieuc, des 20 décembre 1849, 8, 17, 24 janvier et 5 février 1850, une notice faite d'après les notes du général lui-même, de quatre-vingt-dix-neuf échantillons de ces minéraux donnés

(1) Le salut de La Fruglaye, dans cette circonstance, tint au souvenir qu'il évoqua d'un fait bien honorable pour la mémoire du père de M. de Frotte. Lorsqu'au mois de janvier 1774, La Chalotais quitta son exil de Saintes et se retira a sa terre de Vern, sa fille, Mme de La Fruglaye, accourue en poste de Morlaix pour le voir, se vit refuser, le 27 janvier, toute communication avec son père, qui était gardé à vue et qui devait être enfermé avec son fils, le 26 février suivant, au château de Loches. Résolue à obtenir la liberté des magistrats que le Roi avait, depuis sept ans, formellement déclarés innocents et saufs de toute atteinte à l'honneur, elle se rend en toute hâte à Versailles, et le 2 février elle se jette aux pieds de Louis XV, le suppliant d'accorder à son vieux père un exil moins éloigné de sa famille. « *Eloignez cette femme!* » telle fut la seule réponse de ce prince, chez qui les vices avaient détruit tout sentiment moral. Les courtisans, se réglant sur l'exemple du maître, la repoussèrent avec une telle rudesse qu'elle fut blessée. La souffrance et la douleur de se voir déçue de son espoir la retenaient encore, après le départ du Roi, dans l'humble position où elle avait imploré sa justice; une seule main fut assez généreuse pour se tendre vers elle et la relever : ce ne fut pas celle d'un courtisan, mais du comte de Frotté. Cette circonstance fut la sauve-garde du général de La Fruglaye. En rappelant à M. de Frotté la belle action de son père, il obtint un sursis à l'exécution du jugement qui le condamnait à être fusillé. Le lendemain du jour qui devait être le dernier de sa vie, son courage dans un combat et l'arrivée des ordres des princes l'accréditant près des chefs de l'armée de l'Ouest, révélèrent à M. de Frotté la loyauté de celui que son conseil de guerre avait considéré comme espion. Douce récompense réservée par la Providence à la piété filiale de Mme de La Fruglaye! Sa démarche du 2 février 1774, infructueuse pour son père, sauva du moins son fils vingt ans plus tard.

par ses héritiers au Musée de Saint-Brieuc. Cette notice, véritable monographie d'une minéralogie de la Bretagne (des départements du Finistère et des Côtes-du-Nord principalement) fait connaître le gîsement, la structure, les propriétés physiques et chimiques, ainsi que l'emploi possible de ces diverses substances. Nous citerons ici quelques-uns de ces échantillons, dont les noms rappellent plus particulièrement quelques circonstances de la vie du général de la Fruglaye.

1. *Granit égyptien rose.* — Ce granit, parfaitement semblable à celui d'Egypte, contient aussi du fortilané magnétique. Le général de la Fruglaye l'a trouvé, en immense quantité, dans les Côtes-du-Nord, à Tréberden, et près d'un petit hameau nommé Ploumanac'h, en Trégastel. Lorsque Napoléon songeait à élever un monument à la Grande-Armée, un échantillon de ce granit, déposé au Muséum d'histoire naturelle, attira l'attention de Denon, chargé de rechercher les substances les plus monumentales pour exécuter le projet conçu par l'empereur. M. Lepeyre, envoyé en Bretagne, constata que le *granit égyptien rose* s'y trouvait en abondance et convenait de tous points; mais la guerre de Russie empêcha l'extraction des pierres dont l'emploi avait été arrêté.

21. *Mélaphire.* — Cette magnifique substance, qui se trouve à la pointe de Peroënt, en Plouezoch, offre de grandes difficultés pour le travail; mais la ténacité de ses molécules la rend susceptible de former des moulures de la plus grande délicatesse. Elle atteint un beau poli, et sa belle couleur noir-verdâtre est tachée d'albite d'un très-beau blanc. C'est elle qui fut choisie par M. Cavé, directeur des beaux-arts, et par la commission du monument de Napoléon, pour former le sarcophage de son tombeau. Les journaux ont retenti, dans le temps, de la polémique que souleva la malencontreuse préférence donnée au grès rouge (fastueusement appelé *porphyre)*, que l'on a fait venir à grands frais de Russie. Du reste, le bloc que le général de la Fruglaye avait offert ne restera pas sans emploi; il servira à faire son propre tombeau.

29. *Emithrène-Frugline.*—Cette roche, nommée *Frugline*, du nom de celui qui l'a découverte, participe du kersanton et de l'émithrène. Polie ou non, elle est d'un aspect fort agréable et d'un travail facile.

76, 77, 78, 79, 80. — Ces numéros couvrent des *sardoines jaunes*, des *agathes onyx*, des *agatnes variées*, des *cornalines rouges*, du *jaspe varié*. « Une multitude de diverses agathes, dit » le général de la Fruglaye, se trouvent en cail- » loux roulés formant une sorte de digue natu- » relle autour d'une anse d'un sable fort uni, » sur la grève de Tréberden. Cette digue peut » avoir un quart de lieue d'étendue. C'est le long » de cette même grève qu'apparaissent quelque- » fois les débris de la forêt sous-marine que j'ai » signalée en 1810, et que plusieurs savants ont » indiquée comme située près de Morlaix. On » ne sait où placer le gîsement de ces roches, » dont les cailloux roulés abondent et se renou- » vellent sans cesse sur cette *grève des agathes*. » Il est impossible de se faire une idée de leurs » nombreuses variétés sans y avoir fait, com- » me moi, de longues et fréquentes investiga- » tions. »

L'histoire naturelle n'était pas le seul objet de prédilection du général de la Fruglaye; il aimait les beaux-arts, et parmi les richesses artistiques qu'il avait rassemblées, on remarque surtout les cartons du peintre Valentin et de nombreux dessins des Ozanne. P. L...t.

LAGADEUC (Jean), —— » de la paroisse » de Ploeguen (Plougonven?), du diocèse de » Tréguier, bachelier ès-arts et décrets », ainsi qu'il le dit lui-même en tête de l'œuvre qui l'a fait connaître et dont nous allons parler tout-à-l'heure. Les auteurs de la *Bibliothèque historique de la France*, qui l'ont mentionné les premiers, écrivent le nom de Lagadeuc : Lagadene, soit qu'ils l'aient mal lu dans le manuscrit, soit plutôt qu'ils aient laissé échapper cette faute d'impression par ignorance de la langue bretonne. Mais on ne peut arguer de cette ignorance en faveur de notre honorable et savant ami M. de Kerdanet, qui, dans ses *Notices*, a répété le *Lagadene*, quoiqu'il ait vu et tenu le manuscrit, et qu'il sache mieux que personne qu'en breton *Lagadeuc* ou *Lagadec* signifie un homme qui a de grands yeux (*Dictionnaire de Legonidec*), et que, comme une sorte de sobriquet, ce mot est devenu en Basse-Bretagne un nom de famille assez répandu.

M. de Kerdanet nous paraît s'être aussi trompé en donnant, comme date de la naissance de Lagadeuc, *le 14 août 1464* qui, au contraire, est celle du manuscrit existant à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, intitulé par une main moderne : *Glossaire bas-breton français et latin*, est classé *fonds Lancelot*, 160. — *Regius* 7366, nº actuel 7656. Il est in-4º papier. On trouve au premier feuillet une préface de vingt-neuf lignes, dont voici le commencement et la fin :

« *Ego Johannes Lagadeuc, parrochie de* » *Ploeguen, diocesis Trecorensis, in artibus et* » *decretis bachalarius quamvis indignus, ad* » *utilitatem pauperum clericorum Britannie,* » *vel rudium in pericia latinitatis, hoc opus-* » *culum composui... . Datum die xvja mensis* » *augusti anno domini millesimo quadringente-* » *simo sexagesimo quarto* (1464). » — M. de Kerdanet nous apprend que ce *Glossaire* n'est pas entier, « car, ajoute-t-il, après avoir été jusqu'à la moitié de la lettre I, *instruction*, il y a interruption. Il reprend à la lettre M,

molestaff, et continue jusqu'à la lettre P, au mot *presse*, où finit le manuscrit. »

M. de Fréminville, dans une note de son édition du *Voyage de Cambry dans le Finistère*, p. 332, dit que la bibliothèque de Quimper possède un exemplaire précieux du *Catholicon*, le premier dictionnaire breton qui ait été publié. Il ajoute qu'il a été imprimé à Tréguier à la fin du xve siècle. M. Habasque, de son côté (*Notes des Côtes-du-Nord*, t. II, p. 225), nous apprend que ce *Catholicon* est un volume in-folio de 219 pages à deux colonnes, caractères gothiques, imprimé à Lantreguier, par Jehan Calvez, en l'année 1499. « C'est un dictionnaire » breton, français et latin, ajoute-t-il; on lui » donne pour auteur J. Lagadec pour la partie » latine; Yves Roperz pour le breton, et Auf- » fret de Coatquevran, chanoine à Lantre- » guier, pour le français. »

Enfin, on peut voir, à l'article *Auffret de Quoatquevran* de cette biographie, la description complète de ce rare et curieux volume, ainsi que la bibliographie du *Catholicon*, à laquelle il ne manque que la conférence de l'imprimé avec le manuscrit dont nous avons parlé en commençant. Il nous paraît à peu près évident que le *Catholicon* et le *Glossaire* de Lagadeuc sont un seul et même ouvrage, et certes, l'un de nos plus anciens dictionnaires, si ce n'est même le plus ancien. Biz...

LAGAIN (Jacques), — religieux dominicain, est né à Servel, près Lannion, le 8 février 1763. Il était fils d'un cultivateur aisé qui lui fit faire d'excellentes études. Il fut envoyé à Rennes de bonne heure, et il y fut placé en quelque sorte sous la tutelle de Moreau, son cousin, celui-là même qui s'est depuis rendu célèbre par les armes.

Le jeune étudiant se dégoûta bientôt du monde, et à l'âge de dix-sept ans, un peu malgré sa famille, il embrassa la vie monastique. L'acte qui constitue sa dot est du 3 septembre 1783, et, par une dispense spéciale, il fut ordonné prêtre à vingt-et-un ans.

A vingt-deux ans, en 1785, il était professeur de théologie au couvent des Dominicains à Nantes, mais bientôt il quitta l'enseignement pour la prédication. Son ordre lui confiait les missions les plus difficiles et les plus délicates, et partout il eut un succès immense. Il aimait même à raconter que deux fois, pendant cette période de sa vie, l'église où il prêchait, retentit, malgré la sainteté du lieu, de profanes applaudissements.

La Révolution, dont cependant il ne repoussait pas les idées, vint mettre un terme à son apostolat. Nous trouvons, dans la copie d'une lettre qu'il adressait le 12 thermidor an ix à Fouché, ministre de la police, pour demander sa radiation de la liste des émigrés, des détails précis sur cette période de sa vie : — « J'étais, » dit-il, à Nantes, au couvent des ci-devant do- » minicains, en qualité de professeur et de pré- » dicateur. En 1790 et 1791, je crus devoir pro- » fiter de l'influence que me donnait ce dernier » titre, dans une grande ville où l'on voulait » bien m'accorder quelqu'estime parmi les gens » sensés, pour exciter, mais en même temps » pour éclairer l'esprit de patriotisme dont le » mot était devenu le cri de toute la nation. Je » soumis mes idées au citoyen Bénoiston, alors » président du département de la Loire-Infé- » rieure, qui m'enhardit à les publier. Le pu- » blic eut l'indulgence d'applaudir à ma bonne » volonté, et je n'ai pas oublié d'avoir été as- » suré que j'avais été assez heureux pour mé- » riter aussi votre suffrage dans ces circon- » stances.... Je crus devoir cesser toute fonc- » tion publique dès que mon ministère, malgré » tous mes efforts, ne put plus être un minis- » tère de paix.

» Depuis le mois de juin 1791 jusqu'à la » même époque 1792, je voyageai pour me te- » nir éloigné de Nantes, où l'on voulait, de part » et d'autre, me donner une importance que je » n'ai jamais ambitionnée (1) ».

Après un court séjour à Rennes, il prit un passe-port et partit pour l'Italie. Il visita Gênes, Florence, Milan et Rome, et, après des vicissitudes sans nombre, il s'arrêta à Ancône, où il se trouvait le 2 fructidor an v.

Nous trouvons à cette date une pièce curieuse. C'est la copie d'une lettre d'envoi, qui accompagnait un *Mémoire sur les moyens de ramener le sacerdoce à son véritable esprit*. Ce mémoire était adressé au général Bonaparte, qui répondit de sa main à l'obscur exilé.

L'esprit de ce mémoire, si l'on en juge par la lettre d'envoi, ne devait pas s'écarter considérablement de certaines idées qui se sont produites récemment. Il voulait la séparation de l'Eglise et de l'État. Il faisait même assez bon marché de la puissance temporelle du Pape. Il aurait souhaité que celui qui possède le pouvoir suprême dans l'Église « s'en trouvât » assez honoré, sans oser ambitionner une » puissance temporelle qui ne peut convenir » au vicaire d'un Dieu qui, pendant son sé- » jour sur la terre, n'eut seulement pas où re- » poser sa tête. »

Quelque temps après Lagain fut réduit à servir de domestique chez un riche prélat, pour avoir un peu de pain. Enfin, le 13 frimaire an vii, il fut chargé de la direction de l'hôpital militaire établi par les Français à Ancône.

« J'étais à Ancône, écrit-il encore dans sa let- » tre à Fouché, chargé, en quelque sorte, de » tout le détail du service de l'hôpital. A mon » arrivée, il n'y avait ni linge pour les malades,

(1) Il paraît, par une copie d'une lettre adressée à M. Le Mintier, évêque de Tréguier, que les Nantais le voulaient avoir pour évêque constitutionnel.

» ni infirmiers pour les servir. Les aliments aussi » étaient insuffisants et de mauvaise qualité. » Sans faire de réquisitions tyranniques, en » faisant appel à l'humanité des habitants, je » suis parvenu, avec un peu de zèle et de fermeté, à régulariser le service de l'hôpital et » à le pourvoir du nécessaire..... J'y suis demeuré après la capitulation du général Monnier, et la retraite de la garnison, jusqu'au » départ du dernier convoi de malades, que » j'ai accompagné et déposé à Briançon le 30 » germinal an VIII. »

Le 23 messidor de la même année il était chargé de la direction de l'hôpital d'Embrun, où se trouvait la réserve de l'armée d'opération.

D'Embrun il vint à Paris, sollicitant, pour prix de ses services, la permission de retourner dans son pays natal. Il réclamait aussi l'arriéré de cinq trimestres qui lui étaient dus comme employé de première classe. Fatigué de faire antichambre, et malade d'ailleurs des privations qu'il s'imposait pour n'être pas à charge à sa famille, il quitta Paris sans avoir rien obtenu.

Il vint a pied jusqu'à Nantes, où il arriva le 1er brumaire an X. Le 10 du même mois il y montait en chaire pour prêcher la Toussaint. On n'avait pas oublié l'éloquence insinuante et calme du jeune bénédictin. Le concours fut immense, le succès inouï. Sa péroraison, où il faisait un retour sur des malheurs récents, il fut souvent obligé de l'interrompre au milieu des larmes et des sanglots de l'auditoire.

« LA PAIX ! LA PAIX, disait-il, vous l'avez entendue publier avec enthousiasme dans vos » places publiques et je viens vous l'intimer » dans le temple, devant l'autel, au nom du » Dieu même de paix..... O mes frères, mes » très-chers frères, bons et généreux Nantais, » enfants des Saint-Clair, descendants des Donatien et des Rogatien, citoyens de la même » cité que ces saints, que la paix soit avec vous!

» Ce furent les dernières paroles que je » vous adressai il y a près de neuf ans, en terminant ma carrière apostolique. Absent de » corps pendant un long espace de temps, mais » toujours au milieu de vous d'esprit et d'affection, Dieu fut témoin, dans le fond de » mon exil, dans le silence de ma solitude, des » larmes que versèrent mes yeux, de la tristesse dont mon âme fut accablée, en apprenant les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les meurtres qui changèrent en lugubres déserts les rives de la Loire, que j'avais » laissées si fertiles et si brillantes.

» ..... Rendez parfaite aujourd'hui la joie » que j'ai de vous revoir encourager le ministère que je viens exercer parmi vous; réconciliez-vous; oubliez toutes ces haines qui » vous ont causé tant de maux, et recevez de » ma part le premier souhait que Jésus-Christ » fit à ses disciples en reparaissant au milieu » d'eux, après la résurrection : *Pax vobis* (1). »

Au sortir de la chaire, il pensa être étouffé par la foule. Tout le monde voulait le voir de plus près. Les femmes surtout s'empressaient pour baiser la robe de ce prêtre qui, pour la première fois peut-être depuis dix ans, venait de leur arracher des larmes sans amertume.

Il resta quelque temps à Nantes comme simple prêtre et chanoine honoraire de la cathédrale. En 1804, il vint prêcher le jubilé à Saint-Brieuc, et M. Caffarelli l'attacha au clergé de son diocèse, en le nommant à la cure de Guingamp, le 24 novembre de la même année.

L'abbé Lagain y est mort le 8 juin 1816, des suites d'une chute qu'il avait faite en allant, par une nuit d'hiver, porter le viatique à une pauvre malade. Quelques semaines avant de mourir il avait fait un testament où il se bornait à demander pour lui la sépulture des pauvres et à prier sa famille de payer ses dettes.

Homme studieux, d'une rare intelligence et d'un vaste savoir, l'abbé Lagain n'a cependant point laissé d'ouvrages considérables. L'auteur de cette notice n'a vu de lui que trois sermons imprimés. Parmi ses manuscrits se trouvent, entre des traités de théologie, quelques feuillets d'une *Réfutation des doctrines de Babœuf*, écrits à Rome en l'an VI, et quelques notes pour une histoire de la ville de Guingamp.

R. K.

C'est avec douleur que nous avons inséré la notice consacrée à l'abbé Lagain; elle est vraisemblablement le dernier travail de notre aimable et spirituel collaborateur M. Kerambrun, dont l'atticisme et la sûreté de goût auront pu être appréciés de tous ceux qui auront lu, dans la *Biographie bretonne*, l'article *Geoffroy*. D'autres articles dont il s'était chargé auraient montré de nouvelles faces de son esprit vif et varié. Il n'a pu, à notre grand regret, les rédiger. Un travail excessif avait ébranlé son organisation et provoqué chez lui une ophtalmie assez grave pour faire craindre une cécité. Son digne ami, M. de Penguern, avec qui il travaillait à un recueil de chants bretons, se propose de lui rendre pleine et entière justice en tête de ce recueil, dont l'impression doit commencer pro-

(1) *Exhortations à la paix, faite aux fidèles de Nantes, à la suite d'un discours prononcé le 1er novembre* 1801, *jour de la fête à tous les saints* (10 *brumaire an X, ère rép.*), *par le citoyen Lagain, prêtre catholique romain* Nantes, Baras, in-8° de 6 pp.

L'écrit mentionné ci-dessus fut suivi, à peu de mois de là, du *Discours prononcé par le citoyen Lagain, prêtre, à la messe solennelle qui a été chantée et suivie du* Te Deum, *le dimanche* 27 *thermidor an X* (15 août 1802), *dans la cathédrale de Nantes, en présence de toutes les autorités, pour rendre grâce à Dieu de la promulgation du consulat à vie de* Napoléon Bonaparte et *des lois nouvelles et organiques de la Constitution*. Nantes, Mme Malassis, in-8° de 8 pp.

P. L...t.

chainement. En attendant qu'il s'acquitte de ce devoir nous remplissons le nôtre, en consignant ici, avec notre opinion sur le caractère et le mérite de notre infortuné collaborateur, les notes qu'a pu recueillir M. de Penguern, notes auxquelles la brièveté du temps et un éloignement forcé ne lui ont pas permis de donner toute l'extension désirable. (1)

LA GARAYE (Claude-Toussaint **MAROT**, comte de). — L'homme vertueux qui préféra les joies de la charité aux plaisirs mondains, et dont nous allons raconter la vie, était le deuxième fils de Guillaume Marot, comte de La Garaye, et de Françoise-Marie de Marbœuf. Il naquit à Rennes, le 27 octobre 1675, et fut baptisé le jour de la Toussaint suivant, dans l'église de Saint-Germain, sa paroisse. Son père, d'abord conseiller au Parlement de Bretagne, puis gouverneur de la ville et du château de Dinan, était pieux et bienfaisant. Son exemple, autant que ses sages conseils, inspirèrent à ses enfants des sentiments vertueux, et ils se montrèrent tous dignes de celui qui leur avait donné le jour. En 1677, Mme de La Garaye mourut, laissant à son mari le soin d'élever sa jeune famille, et l'on peut dire qu'il remplit sa tâche avec zèle. Dès l'âge de sept ans, Claude de La Garaye fut envoyé avec son frère aîné au collége d'Harcourt, où il obtint de grands succès, bien qu'il fût sujet à de violentes migraines. En sortant du collége, il suivit les leçons de l'Académie, et, en peu de temps, il sut à merveille l'escrime, la danse et l'équitation. En 1692, il perdit son père et entra dans le corps des mousquetaires, où deux de ses frères vinrent le rejoindre. Au siège de Namur et dans diverses campagnes, il se fit distinguer par sa bravoure et sa bonne conduite. La mort de son frère aîné et d'un fils posthume de celui-ci le laissa chef de la famille et possesseur d'une grande fortune. Il épousa, le 5 janvier 1701, Marie-Marguerite de la Motte-Picquet (1), fille du greffier en chef du Parlement de Bretagne. Ce mariage fut un bonheur pour lui; il s'attacha d'affection à cette femme bonne, spirituelle et instruite, qui sut se plier aux inclinations du comte. Pour se rendre aux désirs de son beau-père, il acheta, dans l'année même de son mariage, une charge de conseiller; mais craignant de ne pas remplir toutes les obligations que ce titre imposait, il donna sa démission et se retira au château dont il portait le nom, sur la paroisse de Taden, près Dinan. Pendant quelque temps cette habitation fut le rendez-vous de tous les seigneurs oisifs et amateurs de plaisirs. La chasse, la pêche, la danse étaient les occupations habituelles des châtelains de La Garaye et de leurs hôtes. Mme de La Garaye s'accoutuma en peu de temps à cette vie fatigante, et nulle ne sut mieux qu'elle franchir les fossés à cheval et suivre les renards et les sangliers jusque dans leurs derniers abris. Le 19 septembre 1703, M. de Talhouet de Keravion, ami intime de La Garaye, fit profession de trappiste et entra au couvent. (2) Cette résolution le frappa et maintes réflexions en furent le fruit. Toutefois, les plaisirs lui firent promptement oublier l'exemple qu'il avait eu sous les yeux, et il se rejeta plus que jamais dans les bras du monde. En 1704, il se rendit à Paris et y étudia sérieusement la pharmacie et la chirurgie : il suivit même, pour cinquante pistoles, un cours particulier sous le fameux chimiste Lemery. De retour à sa terre, il visita un peu les malades et distribua quelques médicaments aux paysans de ses domaines; mais déjà son château fut

(1) **KERAMBRUN** (Guillaume-René), — né à Bégar, le 6 juin 1813, mort à Guingamp, le 2 mars 1852, d'une maladie provenant de travaux qui excédaient ses forces, était fils de Guillaume et de Marie-Françoise Lagain. Parent et ami intime de notre illustre Le Huérou, il l'avait suivi à Rennes. De 1834 à 1839, il y fit sa philosophie et une partie de son droit. Alors se révéla sa vocation littéraire; il débuta en collaboration avec deux hommes d'esprit, M. Emile Langlois et M. Paul Rabuan, par la création d'un petit journal qui eut un immense succès, le *Foyer*. En septembre 1839, il acheta la feuille d'annonces de Saint-Brieuc, rédigée antérieurement par M. Chevalier. Il donna à ce journal une forme nouvelle, une extension qui en augmenta la valeur, à tel point que les fondateurs du *Français de l'Ouest* crurent devoir composer avec lui. Le 18 avril 1840, la feuille d'annonces se fondit dans le *Français de l'Ouest*, et Kerambrun rédigea ce dernier journal pendant environ deux ans. Pendant son séjour à Saint-Brieuc, M. Legrand, ancien recteur de l'Académie, qui avait été son professeur, étant mort, Kerambrun, mu par la reconnaissance, publia, chez MM. Guyon frères, un délicieux petit poème intitulé : *La Prêtresse de l'île de Sein*. Le prix de sa vente devait servir à fonder au collége de Saint-Brieuc un prix en mémoire de M. Legrand. Antérieurement, pendant son séjour à Rennes, Kerambrun avait publié chez M. Marteville un autre poème, la *Submersion de la ville d'Is*. Ce poème, qui contient des beautés de premier ordre, est celui de ses écrits en vers auquel il donnait la préférence. En 1844, il fut un des collaborateurs de Jules Janin, à sa *Bretagne historique, pittoresque et monumentale*; et, en 1848, de MM. Buchez et Bastide, à la *Revue nationale*. Il s'occupait alors d'une science à laquelle il consacra le reste de sa vie, l'*Economie politique*. La même année, il publia chez Pillon, à Montmartre, une remarquable brochure intitulée : *De l'Organisation du travail agricole. (Opinion d'un campagnard)*. Son dernier écrit est une brochure publiée il y a quelques mois à Guingamp : *Des inconvénients de la vie à bon marché*. Tous ces écrits se recommandent par des vues utiles et judicieuses. Kerambrun avait beaucoup souffert; aussi aimait-il les pauvres, surtout les paysans, avec lesquels il vivait pendant son séjour à Prat, et son désir, comme son espérance, était de voir leur sort s'améliorer. Il ne pouvait qu'être aimé de tous ceux qui l'ont connu. Naturellement bienveillant, il n'abusait jamais de la finesse un peu caustique de son esprit, et si elle perçait, c'était à son insu, car il avait la simplicité et la naïveté d'un enfant. A toutes ces qualités, il joignait une imagination riche, une mémoire prodigieuse. En un mot, ce n'était pas seulement un homme de talent et de cœur; c'était une nature d'élite à laquelle ont manqué l'air et le soleil. P. L...t.

(1) Née à Rennes, le 24 décembre 1681, et baptisée le même jour à Saint-Pierre.

(2) Il y mourut le 2 mars 1704.

moins visité, et cette espèce d'abandon le força à revenir sur lui-même. « Suis-je sur la terre, disait-il, pour prendre des cerfs, pour tuer des loups et des sangliers? A quoi me servira de passer ma vie dans des divertissements qui absorbent tous mes revenus et me font perdre un temps précieux dont il me faudra rendre compte à Dieu? » — En 1708, il alla à Fontainebleau pour solliciter une charge à la cour; il fut trompé dans son espoir, et revint en Bretagne, faisant de tristes réflexions sur les choses de ce monde : « *Vanitas vanitatum*, s'écriait-il, *omnia vanitas!* » Quelques années après cette déception, il fut rappelé au château de Pontbriand pour nommer un de ses neveux qui venait de naître. Son beau-frère mourut pendant son séjour à cette terre. La vue de cette mort et de fréquents et solides entretiens avec Dom Trottier, prieur des Bénédictins de Saint-Jagu, changèrent entièrement son cœur et ses sentiments : après une retraite de plusieurs jours, il se décida à vivre uniquement pour le soulagement des pauvres. Sa femme entra tout à fait dans ses vues. De retour au château de La Garaye, tous deux descendirent de voiture et embrassèrent les mendiants qu'ils trouvèrent à leur porte, les engageant à leur amener tous ceux qu'ils connaissaient dans l'indigence; puis, entrant dans la grande salle de la maison, le comte rassembla ses domestiques, au nombre de quinze ou vingt, et leur dit : « Mes enfants, j'ai résolu de vivre entièrement pour Dieu et les pauvres. Que ceux qui veulent m'aider à servir les membres souffrants de J.-C., sans gages et pour leur nourriture, restent chez moi; à ma mort je leur assurerai une pension de 200 livres; quant aux autres, je ne puis les garder. » Trois seulement restèrent; le comte en plaça un à la porte, en lui recommandant de dire à ceux qui viendraient : « Si vous venez pour servir les pauvres avec mon maître, si vous êtes dans le besoin, entrez et vous serez bien reçus; mais si vous voulez simplement les plaisirs qu'il vous donnait autrefois, je ne puis vous recevoir. »

Les nobles époux se défirent de leurs équipages; la comtesse envoya ses plus belles étoffes aux pauvres églises et adopta un vêtement de couleur sombre. En 1714 ils firent un voyage à Paris, l'un pour se perfectionner dans la médecine et dans la chirurgie, l'autre pour apprendre, à l'Hôtel-Dieu, à soigner les malades. A leur retour, ils établirent dans leur château un hôpital où il n'y eut jamais moins de quarante lits, et ne se laissèrent rebuter, ni par les maladies les plus dangereuses, ni par les plaies les plus dégoûtantes. En peu de temps, l'hôpital de la Garaye fut renommé, et l'on y envoya les jeunes gens (1) pour exercer la médecine et la chirurgie avant de se lancer dans le monde. Tous les ans il en sortait dix ou douze parfaitement habiles dans leur art. Le comte pratiquait lui-même les opérations les plus difficiles et dirigeait les élèves dans tous les soins qu'ils donnaient aux malades. La comtesse rivalisait de zèle avec son mari et trouvait encore des moments pour faire de la musique. Le comte travailla sans cesse la chimie et la pharmacie. Ses secrets lui furent achetés par Louis XV, qui les paya plus de cent mille francs. La Reine voulut voir Mme de la Garaye dans son costume de garde-malade, et la reçut avec distinction. Les charitables époux furent connus, non seulement en France, mais encore en Angleterre. Lors de la guerre, des prisonniers anglais, enfermés dans le château de Dinan, furent décimés par une maladie contagieuse, et leur ignorance de la langue française enleva tout espoir de les bien soigner. Sur l'autorisation de M. de Pontchartrain, le comte leur donna un médecin irlandais, aidé par un chirurgien français, et en sauva un grand nombre. Non content de les arracher à la mort, il les pourvut de chemises et de vêtements chauds et solides. En témoignage de remerciement de ses soins pour un de ses frères et pour ses compatriotes, un lord anglais lui envoya six chiens superbes et un piqueur, et la reine Anne y joignit deux autres chiens avec des colliers en argent à ses armes. Ne voulant pas être tenté par la passion de la chasse, La Garaye les donna à deux de ses amis. En 1746, les Anglais attaquèrent Lorient; le comte voulut absolument se joindre à la noblesse du pays pour aller défendre la France de l'invasion étrangère. Au commencement de juin 1755, il se sentit malade, s'alita, et mourut saintement, le 2 juillet suivant, à quatre-vingt-un ans. Il avait fondé la maison des *Incurables*, et celle des *Filles de la Sagesse*, à Dinan; la maison des *Filles du Saint-Esprit*, à Taden; des écoles de charité à Etables, près de Saint-Brieuc. Il fut enterré sans pompe, mais ses dépouilles mortelles furent suivies d'une multitude de pauvres qui fondaient en larmes. La comtesse de La Garaye rejoignit son mari deux ans après.

En chimie, le comte de La Garaye fit quelques découvertes utiles. Ce fut lui qui trouva l'art de préparer l'extrait sec de quinquina, connu aujourd'hui sous le nom de *Sel essentiel de La Garaye*. Il inventa aussi le sel ammoniaco-mercuriel, employé long-temps sous la dénomination de teinture mercurielle. Il existe deux ouvrages sortis de sa plume : I. *Recueil alphabétique des prosnostics dangereux et mortels sur les différentes maladies de l'homme, pour servir à MM. les recteurs et autres*. Paris, 1736, in-18. — *Id.*, 1770, in-18. Disons, toutefois, qu'il n'est pas parfaitement certain que cet ouvrage soit du comte de La Garaye. Il lui est seulement attribué. II *Chimie hydraulique pour extraire les sels des vé-*

(1) Il y en eut souvent jusqu'à vingt-huit à la fois.

gétaux, animaux et minéraux, avec l'eau pure. — Paris, 1745, in-12. — *Id.* (avec notes de Parmentier), 1771, in-12. — Trad. en allemand, *id.*, Francfort et Leipsik, 1749, in-8°. — *Id.*, 1755, in-8°.

Nous avons consulté, pour la rédaction de cet article, les ouvrages suivants : *Les époux charitables, ou Vie de M. le comte et de Mme la comtesse de La Garaye, par M. D. V. C. E. (l'abbé Carron).* Rennes, chez Audran, 1782, in-8°. — *Vie de M. de La Garaye et de Mme de Pontbriand, sa sœur, par M. B. Cathenos, recteur de Taden* (1). Saint-Malo et Dinan, 1790, in-12. — *Biographie médicale*, t. IV, p. 357, signé J. (Jourdan). — *Biographie universelle*, t. LXV (*Supplément*), p. 140, signé B.-D.-E (Badiche) — *Vies des saints de Bretagne, par D. Lobineau, avec augmentations, par l'abbé Tresvaux*, t. V, p. 417. — *Lycée armoricain*, t. I, p. 408, article signé Guillet, bibl. — Nous pouvons citer, sur la foi de divers biographes, le récit de la conversion de Mme de La Garaye, par D. Trottier, et les Mémoires en six livres de M. de la Bastie, évêque de Saint-Malo.

F. S-ln-r.

(1) Nous n'avons pu voir nous-même cet ouvrage, assez rare aujourd'hui ; mais M. Lecourt de la Villethassetz a bien voulu en extraire un passage que nous donnons ci-après :

« Ses cendres (de M. de La Garaye) sont couvertes » d'une pierre et environnées d'une grille en fer. Au haut » de son tombeau est une plaque d'airain ; ses armes et » la croix de Saint-Lazare y sont en bosse, avec cette » épitaphe :

Ci-gît
Claude-Toussaint Marot,
seigneur de La Garaye,
Beaufort en Dinan, baron de Blaison,
Grand hospitalier,
Commandeur de l'ordre militaire
De Notre-Dame du Mont-Carmel
De Saint-Lazare et de Jérusalem,
mort le 2 juillet 1755.
Que son âme repose en paix. »
(Page 125).

Notre excellent collaborateur ajoute à cet extrait quelques détails inédits sur ce tombeau et celui de Mme de La Garaye. Nous reproduisons avec empressement et reconnaissance cette note curieuse, qui complète notre article :

« Ces titres, ces décorations, ces seigneuries, ne pou- » vaient trouver grâce devant les briseurs d'images de » 1793, quoique le récit du bien opéré par les *Epoux ver-* » *tueux* fût dans toutes les bouches. La plaque d'airain » fut enlevée, et un mauvais maçon a, plus tard, c'est-à- » dire après la première Révolution, je ne sais à la de- » mande de qui, gravé cette simple inscription :

Ci-gist le corps de
Messire Claude-Toussaint
Marot, chevalier, comte
de La Garaye, décédé le 2 juillet 1755
en son château.
Requiescat in pace.

» La tombe de Mme de La Garaye est placée à côté de » celle de son mari, et renfermée par la même grille » appliquée à côté du grand portail du mur extérieur et » au bout septentrional de l'église. Cette pierre porte » l'inscription suivante :

Ci-gît
Le corps de
Marguerite Piquet,
comtesse de La Garaye,
décédée le 20 juin 1757.
Priez Dieu pour son âme.

» Les armoiries de Mme de la Garaye ont été enlevées » comme celles de son mari. »

LAGARDE (Pierre-François-Marie DENIS-LAGARDE (1), plus connu sous le nom de) — né le 10 avril 1768, à Paimpol (Côtes-du-Nord), était l'aîné de treize enfants, dont le père a été pendant quarante-cinq ans receveur de l'enregistrement et des domaines. Il fit, au collége de Lisieux et à celui de Louis-le-Grand, à Paris, de brillantes études, et remporta le prix d'honneur de l'Université. Nommé, en 1790, professeur au collége Louis-le-Grand, en remplacement de M. Noël, il occupa cette chaire jusqu'à la suppression de l'Université, et entra alors comme chef dans les bureaux du ministère de la marine, où il fut employé jusqu'après le 9 thermidor, époque où il fut admis dans les bureaux des affaires étrangères. Le zèle et le talent qu'il mettait à combattre, dans le *Journal de Perlet*, le parti anti-thermidorien, déterminèrent le ministre Delacroix à lui offrir les fonctions de secrétaire de la légation de Florence ; mais il refusa, préférant continuer la publication du journal dont il était le rédacteur exclusif, et qui s'élevait au chiffre de vingt-quatre mille abonnés. Quoique cette feuille fût modérée et dévouée à la Constitution de l'an III, comme elle était cependant opposée à la politique du Directoire, Lagarde fut compris dans la proscription du 18 fructidor. S'il parvint à se soustraire à la déportation, et ensuite à l'internement ; il ne recouvra pourtant une entière sécurité qu'après le 18 brumaire. Il reprit alors la plume et concourut à la rédaction du *Publiciste*, qui avait succédé aux *Nouvelles politiques*, et qui se fondit plus tard dans la *Gazette de France*. En même temps, il remplissait auprès du conseil des prises les fonctions de *défenseur officieux*, auxquelles il avait été préparé par l'étude qu'il avait faite des lois avant d'entrer dans l'enseignement. Les nombreux mémoires à consulter qu'il publia sauvegardèrent les intérêts des armateurs ou négociants de nos principales places de commerce, et prouvèrent son aptitude à traiter les questions de droit maritime et international. Après la rupture de la paix d'Amiens, Napoléon, voulant donner un grand développement et une nouvelle force au service de la gendarmerie, désigna Lagarde pour

(1) Son acte de naissance le qualifie ainsi : *Pierre-Marie Denis*, et son père y a signé : *Denis de Lagarde*. Il est le seul de sa famille qui se soit borné à prendre le nom de *Lagarde*, qu'à l'exemple de ses frères il a néanmoins, dans les dernières années de sa vie, fait précéder de celui de *Denis*, qui semble ainsi faire partie intégrante du nom patronymique de cette famille.

concourir, sous les ordres supérieurs du maréchal Moncey, à l'organisation de ce service, travail qui dura trois ans. En 1804, sous le second ministère de Fouché, il fut chargé de la direction de la librairie et de la presse périodique. L'année suivante, il fut envoyé à Milan pour y organiser le service de la police dans la Lombardie. La manière dont il s'acquitta de cette mission le fit choisir, en 1806, pour en exercer une semblable dans les sept provinces vénitiennes, puis ensuite en Portugal et en Toscane. Les directeurs généraux de la police dans les pays conquis ou réunis avaient des attributions très-étendues, à peu près équivalentes à celles de ministre de l'intérieur. Leurs pouvoirs n'avaient rien d'énigmatique ni de mystérieux; c'étaient de véritables magistratures préposées au maintien de l'ordre et destinées à servir d'intermédiaires entre les autorités locales et les divers ministères français. Par son administration éclairée, intègre et conciliatrice, Lagarde popularisa la domination française dans ces divers pays. Rentré en France, vers la fin de 1814, après l'entière évacuation de l'Italie, il fut nommé préfet de la Sarthe le 6 avril 1815. Quoiqu'il eût prévenu ou arrêté la guerre intestine dans ce département, par l'armistice qu'il avait signé le 1er juillet avec le général d'Ambrugeac, et quoiqu'il eût reçu du ministre de l'intérieur une lettre datée du 15 juillet, dans laquelle on lui faisait espérer que les services par lui rendus dans les circonstances difficiles qui venaient de se passer ne resteraient pas sans récompense, il apprit cependant, le lendemain de son retour à Paris, qu'il était porté sur une liste de quarante-huit proscrits. Fouché satisfaisait ainsi un vieux ressentiment contre l'ancien directeur général de la police dans les pays conquis, lequel l'avait plus d'une fois contrarié. Lagarde, possesseur de pièces qui pouvaient compromettre le ministre de la Restauration, le menaça de les rendre publiques si, dans la journée, son nom n'était rayé de la liste; le soir même il en avait disparu. Après avoir, pendant le court ministère du général Dessoles, rempli les fonctions de maître des requêtes au Conseil-d'État et de secrétaire de la présidence du Conseil, Lagarde partagea la disgrâce du général. Il employa ses loisirs à écrire dans les journaux de l'opposition, où il inséra des articles qui contribuèrent à amener la Révolution de Juillet, après laquelle il fut nommé conseiller d'Etat (20 août). Rentré dans la vie privée en 1838, il est mort à Paris le 24 mars 1848.

P. L....t.

LAGARDE (René-Jean-Marie **DENIS**), — frère du précédent, né à Paimpol, le 9 novembre 1772, n'avait que douze ans lorsqu'il commença à naviguer au-commerce. Entré comme aspirant dans la marine militaire, le 19 novembre 1792, il était capitaine de frégate depuis le 24 septembre 1803, et il avait, en cette qualité, exercé plusieurs commandements importants, lorsqu'il fut appelé, le 6 novembre 1792, à commander la frégate la *Clorinde*, sur laquelle il devait terminer sa carrière militaire par un éclatant fait de guerre. Sortie, le 1er décembre 1813, de la rade de Brest, pour croiser avec la *Cérès*, la *Clorinde* fut séparée de sa conserve dans la nuit, et, réduite désormais à elle seule, elle se dirigea vers les côtes est d'Afrique. Sa croisière fut heureuse. Il n'y avait que dix jours qu'elle avait vidé la rade de Brest, qu'elle avait pris, coulé ou brûlé sept navires de guerre ou de commerce, dont plusieurs richement chargés, et que ses ponts étaient encombrés de prisonniers. Assaillie dans cette croisière par de gros temps continuels, la *Clorinde* regagnait les côtes de France, pour se réparer dans quelqu'un de nos ports, et, chemin faisant, elle avait pris et brûlé, le 15 février 1814, une goëlette et un paquebot anglais, le 19, un brick, et le 22, un autre brick également anglais, lorsque, dans l'après-midi du 25, elle eut connaissance, par 45° de latitude N., et 13° de longitude O., de l'*Eurotas*, frégate anglaise de 56 canons de 24, et de construction toute récente. La *Clorinde*, beaucoup plus faible d'échantillon, n'avait à lui opposer que 46 canons de 18. Malgré l'infériorité de ses forces, Denis Lagarde prit résolument l'initiative de l'attaque. Après trois heures du combat le plus acharné, dans lequel Denis Lagarde, dont la cuisse avait été traversée par un biscaïen, s'était fait poser le premier appareil sur son banc de quart — l'*Eurotas* réussit à se dérober à la *Clorinde*, trop avariée pour qu'elle pût la poursuivre. Mais, parvenue dans la nuit à établir un mât et une voile de fortune, elle allait, le lendemain matin, rejoindre la frégate anglaise, quand elle fut attaquée par deux nouveaux adversaires, la frégate la *Dryade*, de 58 canons, et la corvette-brick *l'Achatès*, de 16 canons, qui la placèrent entre deux feux, et l'obligèrent, après une belle défense, à amener son pavillon. Tels furent les combats des 25 et 26 février 1814, combats qui jetèrent sur le pavillon de l'Empire un dernier reflet de gloire, et qui fournirent aux Anglais le texte de récits mensongers, où ils eurent l'impudeur d'attribuer à l'*Eurotas* la capture de la *Clorinde*. Bien que comprimé par l'Angleterre, et intéressé à ne pas la mécontenter, le gouvernement de la Restauration protesta contre l'atteinte portée à l'honneur des braves de la *Clorinde*, en conférant à son commandant le grade de capitaine de vaisseau, le 8 juillet 1814, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur trois jours après, et celle de Saint-Louis, le 18 août suivant; récompenses qui donnaient une haute et juste sanction au jugement par

lequel le commandant de la *Clorinde* et son second, M. de Rabaudy, fait aussi officier de la Légion-d'Honneur, avaient été honorablement acquittés lorsque, dans les premiers jours de juillet, ils avaient été traduits devant un conseil de guerre, à leur retour de captivité. Resté sans emploi sous la seconde Restauration, Denis-Lagarde fut prématurément mis en retraite, le 1er janvier 1820, et se retira à Binic (Côtes-du-Nord), où il est mort le 24 avril 1849.

P. L...t.

LA GERVAISAIS (Nicolas-Louis-Marie **MAGON**, marquis de) —, fils de Nicolas-Marie-Rosalie Magon, chevalier seigneur marquis de la Gervaisais, vicomte du Faou, seigneur châtelain d'Irvillac et de Logonna, etc., et de dame Marie-Flore de la Bourdonnaye, naquit à Saint-Servan, le 17 juin 1765. Il était âgé de vingt ans, et lieutenant aux carabiniers de *Monsieur*, lorsqu'il rencontra aux eaux de Bourbon-l'Archambault, où l'avait conduit le traitement d'une blessure, Mlle Louise-Adélaïde de Bourbon, fille du chef de la maison de Condé, aussi remarquable par sa grâce et ses vertus que par l'élévation de son esprit et la délicatesse de ses sentiments. Des rapports facilités par le séjour des eaux s'établirent entre la princesse et lui, et lorsqu'ils se séparèrent, reconnaissant eux-mêmes combien étaient chimériques et romanesques les projets d'union et d'avenir dont ils s'étaient bercés dans leurs entretiens, ils y renonçèrent, mais se promirent de rester amis, de ne point se marier à d'autres et de s'écrire souvent. Ils se tinrent parole. De Rennes, garnison de la Gervaisais, de Chantilly et de Versailles, où la princesse s'était condamnée à la vie de recluse, ils entretinrent la correspondance que M. Ballanche a publiée sous ce titre : *Lettres écrites en* 1786 *et* 1787, *etc.* Paris, Renouard, 1834, in-12 de 11 feuilles et demie. Il a dû être publié une réédition entière ou partielle de ces lettres, car nous savons que la Gervaisais avait prêté un exemplaire de ce livre à l'un de ses amis à qui il le retira ensuite, voulant, disait-il, s'en servir pour une nouvelle édition. Jamais le cœur n'a rien dicté de plus chaste, de plus touchant, de plus suave que les lettres de Mlle de Bourbon. Ravissantes de grâce, de naïveté et de sentiment, elles attestent l'amour le plus pur, et jugées en dehors des convenances, elles ne peuvent que faire honneur à la personne qui les avait écrites. Sa mémoire n'a donc eu rien à perdre à leur publication. Disons-le, toutefois, ni son ancien amant, ni M. Ballanche lui-même, ne nous semblent excusables d'avoir rendu publique une correspondance essentiellement intime, que de hautes convenances commandaient de laisser à jamais secrète. Que dirait le monde d'un homme qui mettrait l'univers dans la confidence des épanchements auxquels son amante se serait abandonnée dans l'excès de sa confiance? L'excuserait-on parce que cette amante serait une princesse? Nous en doutons; nous croyons même qu'on serait alors plus sévère, parce qu'on pourrait incliner à croire que sa vanité a voulu se faire elle-même un trophée, surtout s'il avait attendu, pour commettre son indiscrétion réfléchie, que la tombe se fût fermée depuis dix ans sur celle dont, plus que tout autre, il devait sauvegarder la mémoire.

Le lieutenant de carabiniers, impatient de se rapprocher de son amie, lui manifesta le désir d'entrer dans les gardes-françaises, et le prince de Condé, sollicité par sa fille, se serait, a-t-on dit, montré favorable à l'accomplissement de ce désir. Il en fut tout autrement du vieux marquis de La Gervaisais. Redoutant les conséquences du rapprochement projeté, il s'y opposa. La princesse pensa bientôt comme lui, et soit après une longue lutte entre ses sentiments et ses devoirs, lutte qu'attesterait une lettre d'adieu à son amant; soit, comme l'ont dit des personnes en position d'être bien informées, qu'elle eût promptement ouvert les yeux sur son aberration, elle fit remettre à La Gervaisais ses propres lettres et exigea une séparation et un oubli éternels. Ajoutons que fidèle à ses engagements, l'abbesse de Remiremont (elle l'était déjà, et, à ce titre, princesse de l'Empire) entra, pendant l'émigration, dans l'ordre des Carmélites et mourut, le 10 mars 1824, supérieure des Bénédictins de l'adoration perpétuelle, dans la maison du Temple que Louis XVIII lui avait donnée. Quant à La Gervaisais, il avait, depuis assez long-temps, rompu son vœu de célibat en épousant l'une de ses cousines.

De Paris, où il était en congé lors de la rupture, La Gervaisais partit pour la Suisse, où, dans une de ses excursions, il sauva une femme entraînée par un torrent, ce qui lui valut de la part du canton une lettre de remerciements aussi touchante qu'honorable. Les préludes de la Révolution le rappelèrent en France. Arrivé à Paris avec l'espérance de pouvoir seconder notre régénération politique, il s'émut à la vue des crimes qui la souillèrent, et dès lors commença son active et persistante carrière de publiciste, qui n'eut de terme qu'à sa mort, arrivée à Paris le 29 décembre 1838.

A travers les appréciations divergentes de l'esprit et du cœur de cet homme étrange, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'asseoir un jugement qu'un biographe, qui ne cherche que le vrai, puisse se flatter de faire accepter de tous. Ecoutez ses admirateurs, MM. Aurélien de Courson, Ballanche, Turquety, ils vous diront (*Journal de Rennes* des 23 et 26 novembre 1850) que possédant le don de seconde vue, cette espèce de vision de l'avenir, tant admirée de M. de Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, il annonça tous

les crimes, tous les malheurs, toutes les vicissitudes de la France ; que, dans la conviction de tous ceux qui l'avaient approché, conviction partagée par M. Turquety, c'était, malgré quelques bizarreries, quelques injustices même, un homme du premier ordre, un vrai génie; qu'enfin il y aurait lieu de lui appliquer ce jugement que M. Ballanche, si capable de juger ses pairs, comme le dit M. Turquety, exprima à ce dernier, en revenant des obsèques de son ami : « M. de La Gervaisais était une des intel» ligences les plus transcendantes de notre » siècle; il avait tout pour arracher l'applau» dissement aux hommes : perspicacité, pro» fondeur, génie; il ne lui manquait qu'une » chose : un certain degré de clarté dans l'ex» pression. Et voilà la seule explication possi» ble de l'obscurité où il a vécu ; on ne l'a pas » compris.» Ecoutez, au contraire, les compatriotes, les parents même de La Gervaisais : ils vous diront que c'était un fou, un maniaque qui, par suite de ses désordres, de ses iniquités, n'était vu qu'à regret de sa famille, pour qui il était devenu un tyran. Interrogez enfin M. de Saint-Chéron; tout en concédant au *Prophète inconnu* la puissance de seconde vue, méconnue de ses contemporains, qui n'étaient frappés que des travers et des monomanies de l'inépuisable folliculaire, il vous répondra (*Correspondance des Journaux*, *novembre* 1850) : « M. de La Gervaisais était une espèce » de fou; je l'ai beaucoup connu, ayant eu » souvent à subir ses interminables visites. Il » s'installait chez vous à toute heure du jour » et de la nuit, suivant ses caprices, étalait » ses grandes jambes sur les meubles ou sur » la cheminée, et renversé sur un fauteuil, se » lançait à perte de vue dans des monologues po» litiques et religieux. Je dis monologues, parce » qu'il n'y avait pas de conversations et de dis» cussions possibles; il parlait toujours et ne » vous écoutait jamais. M. de La Gervaisais » avait quelquefois dans son langage une cru» dité et un cynisme assez embarrassants » quand des dames étaient présentes. Tour» menté par les idées désordonnées qui tour» billonnaient dans son cerveau, il était dévoré » par une véritable fureur de publicité, et c'est » ainsi que le pauvre homme est arrivé à se » ruiner, en publiant une multitude de bro» chures dont la collection, depuis 1790 jus» qu'à 1838, date de sa mort, forme vingt-cinq » volumes in-8°.» Malgré toutes les peines que se donnait l'auteur pour les distribuer lui-même, les déposer en personne chez les concierges, les glisser sous les portes, ou les introduire par les fenêtres, ces brochures, aujourd'hui presque introuvables, passèrent inaperçues, parce qu'on les considérait comme les rêves d'un cerveau malade. Aucun journal n'en fit la moindre mention, aucun bibliographe ne les enregistra, bien que des affiches placardées sur les murs les annonçassent avec ces titres ambitieux : *Mes amis, voici comment tout irait bien! — Mes amis, voici pourquoi tout va mal! — Memorandum pour la session. — Premières ombres de la Barbarie. — La République! — La catastrophe! — La leçon de justice! etc. etc.*

M. Damas-Hinard, ancien rédacteur du *National*, a patiemment compulsé cette volumineuse collection, d'où il a extrait les pensées et les prédictions qui, ainsi détachées du chaos où elles étaient enfouies, forment la brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Un Prophète inconnu*. Paris, Le Doyen, 1850, in-8°. Ces prédictions, consignées dans des livres publiés bien avant les événements auxquels elles s'appliquent, sont fort curieuses pour les générations qui les ont vues s'accomplir, et comme le fait judicieusement observer M. Th. Muret (*Henri Quatre du 1er décembre* 1850), « elles » peuvent s'expliquer, sans le secours du mer» veilleux, par la seule sagacité d'un lumineux » esprit qui étudie les faits dans toutes leurs » causes et dans toutes leurs conséquences. » Aussi, quelque opinion qu'on se fasse de l'existence et de l'étendue du don de seconde vue, ne peut-on s'empêcher de reconnaître qu'il a fallu une certaine perspicacité pour pressentir, comme l'a fait La Gervaisais, l'avènement de la Terreur et de l'Empire, la chute de Charles X, celle de Louis-Philippe, les Journées de juin, l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, et maintes autres choses, encore du domaine de l'avenir.

La Gervaisais a publié : I. *Œuvres*. Paris, imp. d'Egron et Pihan de la Forest, 1833, 18 vol. contenant 175 opuscules politiques, dont quelques-uns avaient auparavant paru à part, et dont les principaux sont indiqués dans la *Littérature française contemporaine*, t. IV, de MM. Félix Bourquelot et Alfred Maury. Quelques-uns en furent aussi publiés ensuite séparément. II. *Résumé des vues économiques de M. de La Gervaisais*. Paris, Pihan de la Forest, 1835, in-8°., III. *Une âme de Bourbon*. Paris, imp. Didot, 1837, in-12 de 96 pages. La dédicace : *à la mémoire de Mme de Condé*, est signée de La Gervaisais. Cette brochure se rattache aux lettres de la princesse publiées par M. Ballanche. La Gervaisais a en outre fait paraître, depuis 1835, environ une quinzaine de brochures détaillées dans la *Littérature française contemporaine;* plusieurs sont relatives à des procès ou débats de famille regrettables pour sa mémoire. P. L...t.

Voy. aussi **MAGON**.

LAGOT (Jean), — peintre sur verre, mentionné par M. Anatole Barthélemy, dans un mémoire soumis au Congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849, fit ou répara, de 1620 à 1624, des vitraux

à l'église de Saint-Tugdwal et à la chapelle Saint-Yves de Tréguier. P. L...t.

LA GRANDIÈRE (Charles-Marie, comte de)— né à Brest le 17 février 1729, entra comme volontaire dans la marine, à l'âge de douze ans, et lorsqu'il parvint au grade de chef d'escadre, le 20 août 1784, il comptait quarante-trois ans de services, dont vingt-huit à la mer, et avait commandé deux frégates et quatre vaisseaux. Dans cette longue carrière, il avait assisté à onze combats, dont sept en qualité de commandant. Les principaux de ces derniers furent le combat d'Ouessant, sur le vaisseau l'*Indien*, et ceux des 16 mars, 9 et 12 avril 1781, sur le vaisseau de 74 le *Conquérant*. A l'affaire du 16 mars, le *Conquérant* fut celui des huit vaisseaux de l'escadre du chevalier Destouches qui souffrit le plus, parce qu'après avoir combattu l'avant-garde anglaise, il eut encore à supporter le feu du corps de bataille des ennemis. Quoique écrasé dans cette lutte, où il eut la tête de son gouvernail percée de deux boulets, son grand mât et son mât de misaine également percés dans leur centre, le *Conquérant* se défendit si bien qu'il ne tomba pas au pouvoir des Anglais. Les Américains, lors de l'arrivée à New-Yorck du commandant La Grandière, le comblèrent de félicitations, et en signe de gratitude, ils le nommèrent plus tard membre de l'association de Cincinnatus. Promu grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, en 1785, il exerça pendant quelque temps les fonctions de commandant de la marine, à Brest, en 1791, et mourut à Rennes, le 22 mars 1812. Une grande piété et un vrai courage, sans ostentation, étaient les principaux traits de son caractère. Guidé par le sentiment du devoir plutôt que séduit par l'appât de la gloire, simple, modeste dans le cours ordinaire de la vie, il ne se faisait remarquer que dans les moments de danger. Toujours le premier et le dernier au feu, c'est lui qui, dans la guerre d'Amérique, faisait dire de son vaisseau, le plus lourd de la division : « Ce vais-» seau ne marche bien qu'un jour de combat.» Un de ses petits-fils sert aujourd'hui honorablement dans la marine, en qualité de capitaine de vaisseau. P. L...t.

LA HAYE SAINT-HILAIRE (Louis-Joseph-Bénigne, comte de), — né le 12 décembre 1766, au château de La Haye, dans la commune de Saint-Hilaire-des-Landes, arrondissement de Fougères, fut élevé à l'hôtel des gentilshommes de Bretagne, et nommé, le 23 août 1785, sous-lieutenant au régiment de Penthièvre. Lorsque beaucoup d'officiers nobles, embrassant les idées nouvelles, quittèrent leurs régiments, La Haye rentra dans sa famille. A la suite d'un voyage qu'il fit dans le Nord pour protéger le départ de quelques émigrés, il revint à La Haye et entra dans la conspiration de La Rouërie, qui le chargea de recruter et d'organiser des bandes, de concert avec Gavard (*voy. ce nom*), et le nomma colonel d'un régiment de hussards dont le roi lui avait donné la propriété au commencement de la Révolution. Ce régiment, formé en vue de l'insurrection, devait servir de noyau à une division dont La Haye Saint-Hilaire aurait eu plus tard le commandement. Après la mort de La Rouërie et l'avortement de ses projets, La Haye Saint-Hilaire joignit l'armée vendéenne au passage de la Loire, et resta dans ses rangs jusqu'à la déroute de Savenay, où il fut blessé. A sa sortie de la forêt du Gâvre, où il avait été obligé de se réfugier pour soigner ses blessures, il retourna dans l'arrondissement de Fougères, et prit, peu après, le commandement de la division de La Guerche, qu'il conserva, ou peu s'en faut, jusqu'à la première suspension d'armes, sous le nom de guerre de *Hulland*, que La Rouërie lui avait donné, parce qu'il avait été sur le point de prendre du service dans un régiment de hullands autrichiens. Il passa ensuite en Angleterre, où il porta aux princes un mémoire présenté par les comités des cantons de Ploubalay, de Plancoët, de Saint-Brice, etc., pour empêcher l'émigration et faire rentrer dans l'Ouest tous les émigrés valides. En même temps qu'il poursuivait l'accomplissement de sa mission, il fut employé, ainsi que le baron de Querhoent, à la correspondance avec les départements insurgés, ce qui le fit inscrire sur la liste des émigrés. A son retour en France, sans fortune et sans ressources, ne pouvant d'ailleurs s'entendre avec Puisaye, dont il désapprouvait et combattait même le système politique, il se décida à tenter les chances d'une guerre qui lui donnât gloire et profit. S'étant embarqué sur le *Furet*, corsaire de Saint-Malo, ave l'intention de passer en Espagne, où il devait servir comme capitaine de volontaires, il fut fait prisonnier, malgré une belle défense du *Furet*, et conduit sur les pontons anglais. Au bout de six mois, il fut échangé, à la demande de son oncle, M. le comte de La Haye Saint-Hilaire, lieutenant-général, qui commandait le camp de Gibraltar. Après être demeuré environ six mois auprès de son oncle, il repassa en France, où il semble être resté étranger aux affaires publiques jusqu'à sa mort; arrivée au château de La Haye, le 18 janvier 1838. D'une audace et d'une activité extraordinaires, La Haye Saint-Hilaire recherchait les missions les les plus périlleuses, qu'il accomplissait souvent seul, à la faveur de déguisements ou de noms supposés; aussi les républicains disaient-ils de lui qu'il glissait entre leurs mains comme une anguille. P. L...t.

LA HAYE SAINT-HILAIRE (le chevalier Edouard), — frère du précédent, né vers 1776, au château de La Haye, venait d'être nommé

sous-lieutenant au 78e régiment de ligne, lorsqu'il entra dans la conspiration de La Rouërie. Après la mort de ce partisan, il voulut rejoindre l'armée de la Vendée ; mais sa mère, craignant pour sa santé, qui était fort délicate, l'entraîna en Angleterre, où il resta deux ans. Son tempérament s'étant fortifié, il fit, pour rentrer en France, deux tentatives infructueuses, et se joignit ensuite à la seconde expédition de Quiberon. Les troupes que portaient les navires anglais n'ayant pas été débarquées, il obtint, lui septième, d'être mis à terre, et gagna, près de Redon, d'abord la divison commandée par M. Sol de Grisolles, ensuite celle de Fougères, placée sous les ordres de du Boisguy. Ce dernier, entraîné par Puisaye, s'étant caché pendant quelque temps avec ses principaux officiers, La Haye Saint-Hilaire prit alors le commandement de la division, composée de huit mille hommes, contre lesquels marchaient, sur plusieurs colonnes, dix mille hommes de troupes républicaines bien organisées et bien aguerries. Il fit une trouée dans le Maine, revint dans le pays de Fougères, et fit ensuite une expédition sur un autre point. Sa division, qui n'avait point été sérieusement entamée dans ces différentes courses, se soumit à la première pacification. A la reprises d'armes de 1798, il s'attacha à Georges Cadoudal, qu'il suivit à Paris lors de son entrevue avec le premier consul. Comme son chef, il refusa d'entrer dans l'armé française avec un grade élevé, et quand Georges passa en Angleterre, il l'accompagna. Revenu avec lui en France, il fut compromis dans l'affaire de la machine infernale, retourna de nouveau en Angleterre, et fut du nombre de ceux qui revinrent avec Georges lors de sa conspiration avec Pichegru et Moreau. Il pria ce dernier, assure-t-on, de le conduire aux Tuileries comme un de ses officiers. « Je brûlerai la cer» velle à Bonaparte, dit-il ; vous, préparez un » discours pour la troupe, vous l'enleverez dans » l'étonnement où elle sera. — Et vous? — Peu » vous importe ; d'ailleurs, si vous êtes brave, » il n'est pas clair que je périsse. Au surplus, » je ne regretterai pas la vie, après un pareil » coup. » Moreau a dit plusieurs fois, depuis, qu'il n'avait jamais vu tant de résolution unie à tant de sang-froid.

Pendant que Georges et Pichegru poursuivaient leur projet, Saint-Hilaire était venu, avec le titre d'adjudant-général, qui lui avait été conféré après la mort de Mercier, dit la *Vendée*, prendre la direction de la chouannerie des Côtes-du-Nord. C'est à cette époque qu'eut lieu l'arrestation d'un acquéreur de biens nationaux de Moncontour ou des environs, à qui l'on reprochait de s'être souillé de maintes profanations religieuses. Il fut atteint par un système de réaction imaginé ou au moins toléré par La Haye Saint-Hilaire, système qui consistait à rançonner les patriotes mal famés et à faire payer aux acquéreurs de biens nationaux un supplément de prix qui devait être partagé entre les chouans et les anciens propriétaires. L'individu dont il s'agit fut taxé à trente ou quarante mille fr. Ses sordides parents n'ayant pas voulu, malgré les supplications de sa femme, se cotiser pour plus de dix mille francs, ce malheureux, après une négociation active et dramatique, ou il ne leur épargna pas les malédictions, dut subir la condamnation dont il avait été frappé par anticipation, pour le cas où la rançon n'arriverait pas complète. Victime de sa fidélité à la cause républicaine, à laquelle il avait tout sacrifié, il fut fusillé trois jours après le terme fixé pour le versement. Un procès s'ensuivit ; on y mêla bien une accusation vulgaire de vol pour ôter à l'affaire un caractère politique, mais les débats démontrèrent qu'on avait organisé dans les Côtes-du-Nord une stratégie de détroussement dont le but, fort peu honorable, ne pouvait avoir et n'eut d'autre effet que de diminuer l'intérêt qui, dans une certaine mesure, s'attache aux luttes politiques, alors que poursuivies loyalement et sous l'influence de convictions sincères, elles entraînent les partis dans la voie toujours déplorable de la guerre civile.

Plus tard, de concert avec Brêche, La Haye Saint-Hilaire vint recruter dans le Morbihan un certain nombre d'hommes qui, à un signal donné, devaient se porter sur Paris. L'issue de la conspiration l'obligea à repasser en Angleterre, où il ne resta que peu de temps. Malgré les représentations des princes, qui regardaient comme inattaquable, pour le moment du moins, la puissance de Napoléon, il revint en Bretagne, résolu à y entretenir l'opinion et à veiller à ce que le parti fût prêt à tout événement.

Cet audacieux et intrépide partisan était, avant tout, l'homme des coups de main. S'être bien battu sur les champs de bataille de Sarzeau, d'Elven, de Grandchamp, etc., ne lui suffisait pas. A défaut de bataille rangée, il lui fallait trouver ailleurs, — dans son système de détroussement, par exemple, — un aliment à son activité plus ardente qu'avouable dans ses moyens. Telle fut la mise à contribution de Mgr. de Pancemont, évêque de Vannes. Malgré sa piété, sa charité et son esprit conciliant, ce prélat, nommé par le Pape, sous le régime du Concordat, était peu populaire dans une partie de son diocèse. Les dissidents appartenant à la *Petite-Eglise* le regardaient comme intrus, parce que Mgr. Amelot, son prédécesseur, vivait encore ; ils ne lui pardonnaient, ni d'avoir secondé l'abbé Bernier dans les négociations relatives au Concordat, ni d'être allé à Augsbourg, en 1801, pour engager Mgr. de Juigné, archevêque de Paris, à se demettre de son siège. Il était d'ailleurs dévoué à Napoléon, et soupçonné d'avoir dé-

tourné de son emploi une somme de vingt-quatre mille francs, qui lui avait été confiée pour être remise, de la part de Louis XVIII, au comité royaliste de Paris, et qu'il avait, disait-on, distribuée en aumônes générales, après la dissolution des bandes royales. Ces bruits, — le dernier surtout, — exploités par l'esprit de parti, échauffèrent l'imagination de La Haye Saint-Hilaire qui, quelque temps après son retour en Bretagne, écrivit à l'évêque qu'il eût à lui envoyer, dans le délai d'un mois, les vingt-quatre mille francs dont il le considérait comme débiteur. « Le général Georges, lui dit-il, vous les a demandés plus d'une fois; vous n'avez pas même daigné lui répondre; vous en agirez peut-être de même avec moi; mais soyez sûr que je les aurai tôt ou tard, et qu'il vous en cuira si je vous les demande deux fois. » A quelque temps de là, ne recevant aucune réponse, il se déguise en paysan un jour que l'évêque donnait un grand dîner, et se rend à l'évêché, non sans être muni d'une bonne paire de pistolets. Il demande à parler au prélat, qui le fait conduire dans son cabinet. « Me reconnaissez-vous, lui dit-il ?» — L'évêque, interdit, ne savait s'il devait en croire ses yeux. — « Mettez-vous ventre à terre, et ne quittez cette posture que quand on viendra vous chercher. Si vous vous levez auparavant, prenez garde que je ne sois à la porte, et surtout les mille louis dans quinze jours ! » Les convives, inquiets de ne pas voir l'évêque revenir, le firent chercher; il expliqua les motifs de son retard. On mit sur pied des patrouilles qui battirent les environs de Vannes, mais ne purent rencontrer l'audacieux visiteur.

A quelques mois de là, deux anciens officiers de Georges étaient dans les prisons de Vannes, et, livrés à la justice militaire, ils allaient être fusillés. Les délivrer à force ouverte était impossible. La Haye Saint-Hilaire s'arrêta au parti de se saisir d'un ôtage qui, par son importance, répondît de leur tête. Un jour donc (23 août 1806), que l'évêque se rendait à Monterblanc pour y donner la confirmation, et qu'il était parvenu dans une lande assez vaste, située à une lieue de ce bourg, il y fut assailli par cinq hommes armés qui l'arrachèrent de sa voiture, ainsi que l'abbé Jarry, son grand-vicaire, les firent changer leurs vêtements contre des habits de meuniers, et les emmenèrent avec eux dans le bois de Lupin, près de Grandchamp. Tout cela se faisait en présence de deux à trois mille paysans, tranquilles spectateurs de cette exécution à la turque. La voiture et le cocher furent renvoyés à Vannes, avec une lettre pour le préfet, annonçant que si les deux chouans n'étaient pas relâchés, l'évêque ne rentrerait pas à Vannes. Comme le préfet savait que La Haye Saint-Hilaire était homme à exécuter ses menaces, il se hâta d'ouvrir les portes de leur prison aux deux chouans, qui arrivèrent à cinq heures du soir au bois Lupin. L'évêque fut alors mis en liberté, mais il lui fut signifié que l'abbé Jarry ne recouvrerait la sienne que contre la remise des 24,000 fr, de la croix de la Légion-d'Honneur que portait l'évêque, et d'une bague de 12,000 fr. qu'il tenait de la munificence de l'Empereur. Force fut d'accepter ces nouvelles conditions, qui furent exécutées, sauf la remise de la bague, à laquelle, dit-on, on en substitua adroitement une autre qui ne valait pas plus de dix écus. Les émotions que ces événements causèrent à l'évêque hâtèrent sa mort, qui eut lieu le 13 mars 1807. La Haye Saint-Hilaire lui survécut peu. Tantôt sur un point du Morbihan, tantôt sur un autre, poussant même dans l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord, il passa ainsi quelques mois; enfin, dénoncé et poursuivi par plusieurs brigades de gendarmerie, il fut atteint dans un village près de la forêt d'Elven. Il se défendit, lui troisième, avec l'intrépidité du désespoir, tua ou blessa plusieurs de ses assaillants, et ne put être pris qu'après avoir été frappé de deux balles, l'une à la tête, l'autre au genou. Conduit à Vannes sur une civière, il fut traduit devant une commission militaire et condamné, le 6 octobre 1807, à être fusillé. Trop faible pour pouvoir marcher, il fut porté dans un fauteuil au lieu du supplice. Il était âgé d'un peu plus de trente ans.

P. L...t.

LA HOUSSAYE (Eustache de) —, compagnon d'armes de Duguesclin, et l'un de ses plus braves lieutenants, naquit vers 1340, vraisemblablement en Saint-Maden, près Dinan, comme le pensent quelques écrivains. D'autres, il est vrai, et Ogée est de ce nombre (*v° Saint-Martin*), le font naître dans la commune de Saint-Martin-de-l'Oust, près Ploërmel. Mais, ce qui nous porte à croire qu'Ogée a commis ici une de ces erreurs qui lui sont si fréquentes en matière de noms de lieux et de personnes, c'est que toutes les alliances d'Eustache de la Houssaye étaient avec les familles des Saint-Pern, des Du Buat, des Lanvallay et autres du pays de Dinan, et qu'il figure lui-même dans les monstres de Dinan et aux serments des nobles de cette ville. (D. Lobineau, *passim*). Enfin, dans la chronique gothique de la famille de Saint-Pern, Eustache est qualifié de seigneur de Ranléon (en Quédillac), et dudit lieu de La Houssaye, ce qui donnerait lieu de croire qu'il était puîné ou cadet de la maison de La Houssaye, et que, par suite de son mariage, ou pour toute autre cause, il se serait fixé dans ses propriétés ou sur le territoire de Quédillac, peu éloigné de La Houssaye, en Saint-Maden. Au surplus, il ne peut y avoir de doute qu'entre Saint-Maden et Saint-Martin-de-l'Oust, car rien n'autorise à penser qu'Eustache fût né dans aucun des lieux appe-

lés aussi La Houssaye, dans les communes de Gaël, Parthenay, Plédran, Nozay, Plestan près Jugon, Saint-Alban, Trédaniel, etc.

La première circonstance où l'histoire mentionne La Houssaye, c'est la bataille de Cocherel (mai 1364) où, sur l'ordre de Duguesclin, il exécuta, à la tête de deux cents lances, un mouvement qui décida le succès de la journée et la prise du Captal de Buch. A la bataille d'Auray, il fut un des trois chevaliers qui dégagèrent Duguesclin, renversé de cheval et sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi. Ayant ensuite fait partie de l'expédition des Grandes-Compagnies en Espagne, il coopéra à la prise de Maguelone et de Bervesque, et eut le bras cassé au siège de cette dernière ville, en 1367. Lorsque le connétable fit, en 1378, son expédition de Normandie, Eustache et son parent, Alain de La Houssaye, le suivirent et l'aidèrent à s'emparer de presque toutes les places du pays. Nommé, en 1379, l'un des maréchaux du duché, pendant la durée de l'association formée par la noblesse pour le rappel du duc, il leva des troupes de concert avec ses trois collègues, et, comme eux, il les conduisit en Anjou, où elles prirent Pouancé et la Rochediré. Après le retour du duc, il lui conseilla de congédier les Anglais, dont la présence offusquait les Bretons, et il garantit l'engagement souscrit par ce prince, le 4 octobre 1379, de remettre à six arbitres le soin de terminer ses différends avec le roi de France. Envoyé à deux reprises, l'année suivante, en Angleterre, afin d'obtenir du secours du roi Richard contre Charles V, qui menaçait d'envahir le duché, il conclut avec le monarque anglais un traité portant que le duc de Buckhingam viendrait en Bretagne avec une armée de six mille hommes. Après la mort de Charles V, le duc, qui n'avait plus besoin des Anglais, chargea La Houssaye et cinq autres seigneurs de le débarrasser de ces dangereux auxiliaires, que les députés empêchèrent d'entrer dans Rennes, où ils voulaient s'établir. Deux ans plus tard (11 avril 1381), il signa, lui huitième, le traité par suite duquel les Anglais évacuèrent la Bretagne. Lorsqu'en 1383, le duc s'interposa, pour ménager la paix entre les rois de France et d'Angleterre, La Houssaye, qu'il chargea de le représenter, réussit à rapprocher les deux princes et à amener la conclusion de la trève signée le 15 février 1384. En 1412, malgré son grand âge, il fut un des chefs du corps de 1600 hommes d'armes que le comte de Richemont conduisit dans le Maine et la Normandie, où ils s'emparèrent de diverses places soulevées contre le comte d'Alençon. — En 1427 nous voyons un Eustache de La Houssaye ratifier le traité conclu par le duc de Bretagne avec le duc de Bedford; nous ne savons si c'est le même que le précédent ou un de ses parents. Deux de ceux-ci, Olivier et Raoul, figurent comme ambassadeurs dans l'histoire de Bretagne. P. L...t.

LA LANDE (Guillaume de). — Il fut l'un des écuyers bretons choisis par Jean de Beaumanoir, pour le combat de Mi-Voie. (Voy. *Beaumanoir*.) Le poème composé vers la fin du XIVe siècle, sur cette action mémorable, ne fait que nommer Guillaume de La Lande, sans indiquer aucunement la part qu'il prit au combat.

> Après print Beaumanoir, c'est chose sans doublanze,
> Jehannot de Serent, Guillaume de La Lande.
> *(Vers 135e.)*

Nous le retrouvons, le 12 avril 1365, toujours avec la qualification d'écuyer, comme l'un des témoins signataires du traité de Guerrande de la part de Jeanne la Boiteuse, veuve de Charles de Blois. On peut croire que c'est de lui que parle le P. Augustin du Paz dans l'Histoire généalogique des seigneurs de Guignen, p. 702, comme seigneur du Vau-Rouault, et comme ayant épousé Jeanne de Guignen. Cependant le défaut de documents nous empêche de rien affirmer à cet égard. S'il en était ainsi, Guillaume de La Lande aurait été le père de ce Tristan de La Lande, qui, « par sa vertu, parvint à grands estats et honneurs. Il fut capitaine de Saint-Malo, puis gouverneur de la ville et comté de Nantes pour Jeanne de Navarre, duchesse douairière de Bretagne, et enfin fut grand-maistre de Bretagne. Il mourut l'an 1431. » *(Du Paz, ibid.)* La maison de La Lande était originaire de la paroisse de Guichen, évêché de Saint-Malo, et y avait pris son nom d'un manoir noble mentionné comme tel par Ogée. On trouve *Johannes de Landâ*, en 1173; *Johannes de Landâ*, en 1270; Guillaume de La Lande, chevalier au service du roi en Flandre, en 1302; Thibaud de la Lande, archer de la *monstre* de Jean de Beaumanoir, et Gieffroy de la Lande, bachelier de la *monstre* de Jean de Rieux, en 1351 : c'est-à-dire qu'ils étaient contemporains de Guillaume de La Lande, objet de cet article. Ce nom s'est fondu dans les maisons de Lesbiet et de Tehillac, qui elles-mêmes n'existent plus. Les armes de La Lande étaient de *gueules à trois écussons d'argent*, suivant un sceau de 1365, gravé dans D. Morice. Biz....

LA LANDE (Jean de), — gentilhomme breton du XVIe siècle, attaché à la maison du duc d'Enghien, ne nous est connu que par les ouvrages suivants : I. Un *Sonnet adressé à Boaistuau*, et inséré par ce dernier p. 147 de son *Histoire de Chelidonius - Tigaurinus*. II. *Histoire de Dictys Crétensien, traictant des guerres de Troye et du retour des Grecs en leur pays, après Ilion détruit*. Paris, Estienne Groulleau, 1556, in-8°. C'est une traduction faite sur la version latine de Q. Septimius du récit de la guerre de Troye, composé primitivement,

soit en phénicien par Dictys, compagnon d'Idoménée, soit en grec, sous le nom de Dictys, par l'imposteur Praxis ou Eupraxidas, lequel aurait présenté à Néron le manuscrit original par lui trouvé dans le tombeau de Dictys, après l'ouverture de ce tombeau par un tremblement de terre. Les textes de Dictys et de Praxis ayant été perdus, toutes les éditions ou traductions de l'ouvrage ci-dessus ont été faites sur la version de Q. Septimius. P. L...t.

LA LANDE (Jacques de), — né le 20 mai 1768, à Plumaugat (Côtes-du-Nord), fit ses premières études chez le curé de Broons. Jamais précepteur, — c'est un ami d'enfance encore vivant qui parle, — ne rencontra dans son élève des dispositions plus heureuses que celles du jeune La Lande. Comme il joignait une perspicacité précoce à un naturel sérieux et réfléchi, ses parents l'envoyèrent à Rennes pour y continuer ses études; mais la grande crise qui allait bientôt changer la France de fond en comble interrompit les travaux de notre étudiant et le reconduisit sous le toît paternel. Entraîné en quelque sorte par une fougue chevaleresque, il se sentit appelé vers la carrière des armes, bien qu'il n'approuvât pas de tous points les tendances politiques de l'époque.

Il passa toute l'année 1790 au sein de sa famille. Vers le milieu de l'année suivante, La Lande, prévoyant que la France allait devenir le théâtre d'une lutte intestine, s'en éloigna, et ayant spontanément grossi le nombre des *volontaires nationaux* des Côtes-du-Nord, il se dévoua à la défense de la patrie menacée par l'étranger. Son origine aristocratique lui suscita d'abord quelques dangers; mais par sa prestance guerrière, par ses manières décidées, quoique simples, il les écarta et maintint dans le respect ceux qui avaient tenté de l'insulter.

Le bataillon des Côtes-du-Nord, qui avait rejoint l'armée du Nord, prit part à la bataille de Jemmapes. Le lendemain de cette mémorable journée, Dampierre écrivait à Dumouriez: « ..... Parmi les individus qui ont vaillamment combattu, se trouve l'adjudant-sous-officier de La Lande, momentanément à l'hôpital de Mons pour un coup de feu à la jambe; ayant eu son fusil emporté par un boulet, je l'ai remplacé par l'épée de sous-lieutenant. »

Nous ne pouvons mieux faire connaître l'intrépide volontaire qu'en rapportant ici la notice qu'un vénérable nonagénaire, M. Néel de Lavigne, lui a consacrée, p. 202 de ses *Souvenirs*. Dinan, J. B. Huart, 1850, in-8°:

« M. de La Lande ayant été l'un des témoins de l'érection de la statue de Duguesclin, à Dinan, le 25 août 1823, c'est ici que je crois devoir placer la notice que je veux insérer dans ces *Souvenirs* à la mémoire de ce brave colonel, comme un gage tout à la fois de mon estime et de mon affection.

» M. de La Lande, noble de cœur et d'âme, brûlant du désir de servir sa patrie, entra au service militaire. A peine sous les drapeaux, la régularité de sa conduite, l'exactitude à remplir ses devoirs, fixèrent sur lui les regards de tous. — M. de La Lande se dévoua à l'étude de l'histoire, en parcourut avec admiration les pages consacrées aux guerriers montés au faîte de la gloire par la force de leur génie, par l'ascendant de leur bravoure, et, arrivé à un haut degré d'enthousiasme pour sa chère patrie, il s'y consacra tout entier. Ses chefs se complurent à lui donner des marques d'estime; et comme il remplissait d'une manière remarquable les fonctions qui lui étaient confiées, il fut bientôt jugé au dessus de leur niveau. Il parcourut rapidement les degrés de l'échelle et arriva au sommet, au grade éminent de colonel. (1)

» M. de La Lande joignait à un excellent coup-d'œil stratégique un imperturbable sang-froid sur le champ de bataille, et fut mis souvent à l'ordre de l'armée. Mais ce qui le distinguait éminemment, c'étaient ses soins attentifs pour ses subordonnés. Aussi l'honoraient-ils, l'aimaient-ils comme un père.

» Colonel au 80e régiment d'infanterie, décoré des titres de chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, M. de La Lande reçut à Thionville, le 15 novembre 1814, jour douloureux de sa séparation d'un corps qu'il aimait tant, une épée d'honneur : don d'estime, d'affection et marque de respect. — Remis en activité par ordonnance du 9 mai 1815, le colonel fut appelé au commandement de la garde nationale du département de la Charente-Inférieure, et finalement rentra dans ses foyers, le 1er août 1815. Il mourut le 17 juin 1828, à la terre de la Gaudaisière, en Plumaugat, sa commune natale, et fut porté au champ de repos, entouré de parents et d'amis qui arrosèrent sa tombe de larmes abondantes.

» A l'érection de la statue du connétable, M. de La Lande, comme je l'ai déjà dit, fut l'un des témoins. Certes, personne n'était plus digne que lui de cet honneur insigne. (2)

» A cette époque, je n'avais point de relations officielles avec le colonel, n'étant plus moi-même au service public; mais nos liens formés par l'estime et la sympathie pouvaient-ils se rompre? Non, la mort seule a pu les briser.

» Le colonel a fait les campagnes d'Allemagne, de la Batavie, de l'Helvétie, d'Italie, de l'Espagne et de la Dalmatie. Il fut un des combattants à la célèbre bataille de Jemmapes et y

(1) Nous savons que sa modestie lui a fait refuser deux fois le grade de général.

(2) Il représentait à cette cérémonie Jean de La Lande, qui accompagna Duguesclin au siége de Châteauneuf-Randan, et que la famille du colonel dit avoir été un de ses ancêtres.

reçut d'honorables blessuret. Caldiero et Porto-Ferrajo furent aussi témoins de sa valeur : son sang y coula. » (1)

Le colonel de La Lande a laissé une veuve et une fille unique, aujourd'hui l'épouse de M. Luigi Odorici, bibliothécaire-archiviste de Dinan, lequel est naturalisé breton par les intéressants et nombreux travaux qu'il a publiés et se propose de publier sur sa patrie adoptive.

P. L...t.

LA LANDE-CALAN (Hyacinthe-Marie de), — issu d'une ancienne famille de la paroisse de Pléboulle, évêché de Saint-Brieuc, naquit à Quimper le 25 avril 1802. Son père avait été officier au régiment de Royal-Languedoc; sa mère, Mlle de Penfentenyo, appartenait à la branche cadette des Cheffontaines. Entré comme volontaire dans la marine, en 1817, à la suite d'un brillant examen, il montra, dès son début, le caractère énergique qui le distingua pendant toute sa vie. En 1819, n'étant encore qu'élève de 2e classe, il sauva par son sang-froid un canot dans lequel il avait été envoyé en corvée avec quelques hommes de la frégate la *Duchesse de Berry*, sur laquelle il était embarqué. Trois ans après, étant embarqué comme enseigne sur la corvette la *Diane*, et se trouvant à se baigner dans un des endroits les plus dangereux du fleuve du Sénégal, avec deux de ses camarades, dont l'un est aujourd'hui vice-amiral et l'autre capitaine de vaisseau, il eut la satisfaction de sauver ce dernier au péril de ses jours. Plus tard, sur la frégate la *Galathée*, il déploya le même dévouement dans une circonstance encore plus critique. Un matelot était tombé à la mer par un gros temps; La Lande-Calan, n'écoutant que son cœur, s'élança au sein de l'abîme, et parvint à saisir le malheureux. La chaloupe qui avait réussi à les recueillir regagnait le navire, lorsqu'entraînée par une lame furieuse contre les flancs de la frégate, elle s'y brisa; par bonheur, ceux qui la montaient purent franchir le bord. Longtemps après, la Lande-Calan était accosté à Toulon par un matelot qui lui dit avec un certain embarras : « Comment, capitaine, vous ne me reconnaissez pas? — Non, mon ami. — Vous ne reconnaissez pas Lebars que vous avez sauvé sur la *Galathée*? Ah! capitaine, je ne puis pas vous dire ce que ça me fait de vous revoir! Accordez-moi, je vous en prie, la grâce d'accepter un verre de vin. » Le lieutenant de vaisseau, profondément ému, ne put résister à cette effusion naïve de gratitude.

Trois autres sauvetages de ce genre furent encore, à différentes époques, opérées par la Lande-Calan.

Embarqué en 1829 sur la frégate l'*Iphigénie*, devant Sidi-Ferruch, il fut chargé d'aller brûler un bateau ponté que montaient des pirates barbaresques. Resté seul aux prises avec trois forbans, qui le terrassèrent à coups de crosse de fusil, il parvint à se relever, plongea son sabre au travers du corps de l'un d'eux et le tua. Saisi par le second, qui l'ajustait à bout portant, il l'étendit raide mort d'un coup de pistolet. Le troisième assaillant renonça au combat. Après s'être lancé trois fois à la mer et avoir été trois fois repoussé, pêle-mêle avec les cadavres des ennemis et ceux des Français, dont vingt-trois avaient succombé, La Lande-Calan, dont les embarcations avaient été entraînées au large par la violence de la mer, aurait infailliblement succombé, s'il n'avait été secouru par un de ses matelots, qui lui-même avait eu un bras cassé. A son arrivée dans le canot qui le recueillit, il tomba sans connaissance.

L'année suivante, au moment où le *Marengo*, sur lequel il était embarqué, allait appareiller de Toulon, le vaisseau, retenu par une amarre, n'obéissait pas assez vite à l'ordre du départ; craignant que le moindre retard ne compromît l'honneur de son vieux commandant, M. du Plessis-Parscaud, et celui du navire, La Lande-Calan ne prend que le temps de tirer son habit, plonge un couteau entre les dents, coupe le câble, au risque d'être tué par son coup de fouet ou broyé par l'aire du vaisseau, et remonte sur le pont au milieu des acclamations de ses camarades. M. du Plessis-Parscaud, chez qui l'élan de la joie succède aux angoisses de la terreur, l'embrasse et lui dit : « Vous êtes un » fou, mon cher enfant! »

A l'arrivée devant Alger, exalté par le spectacle des premiers engagements, il obtint d'être envoyé à terre, où il combattit trois jours. Il ne revint à bord qu'après la reddition de la Casaubah.

La Lande-Calan, en se mariant en 1834, avait formé le projet de renoncer à la carrière aventureuse du marin, pour se consacrer entièrement à la vie de famille, pleine d'attraits pour lui; mais à la fin de 1837, après avoir servi successivement à la direction du port de Brest et à l'école navale, où son amour pour les enfants et sa capacité dans les sciences exactes l'appelèrent à rendre de grands services, il accepta le commandement du brig la *Bordelaise*, ayant mission d'aller explorer le Rio-Grande, mission qui changea, par suite des événements de Buénos-Ayres. Appelé à Monte-Video par M. le vice-amiral Leblanc, le commandant de la *Bordelaise* soutint avec courage la cause des Argentins contre Rosas. Les journaux de l'époque, les *Annales maritimes* et sa correspondance avec l'amiral Leblanc nous le montrent, pendant trois ans de station, dignement apprécié de ses supérieurs à la prise de l'île de Martin-Garcia; dans le port de l'Atalaya, où il concourut efficacement à une expédition dirigée contre des bâti-

(1) Le colonel a laissé des mémoires intéressants sur ses campagnes.

ments fraudeurs; devant le fort du Rosario, où sa voilure fut traversée de plusieurs boulets; enfin dans beaucoup d'autres circonstances que nous omettons, et qui lui valurent de la part du commandant du blocus une lettre où on lit: « Quand j'aurai à donner une mission de con- » fiance, c'est vous que j'en chargerai. » Nous ne pouvons, toutefois, passer sous silence son affaire avec le brig américain le *Dolphin*, d'une force supérieure à celle de la *Bordelaise*, et dont le capitaine le menaçait d'ouvrir son feu, si le lendemain, à midi précis, La Lande-Calan ne lui avait restitué une goëlette américaine qu'il avait prise pour avoir voulu forcer le blocus, et qu'il allait faire conduire à Monte-Video. Le commandant de la *Bordelaise* sut encore maintenir, dans cette circonstance, l'honneur du pavillon par la fermeté de ses réponses, appuyées de démonstrations qui firent renoncer le capitaine américain à ses prétentions.

Depuis le 30 septembre 1840, époque de sa promotion au grade de capitaine de corvette, converti en 1848 en celui de capitaine de frégate, De la Lande-Calan fit deux voyages à Bourbon sur la corvette l'*Oise*, et fut nommé, le 5 août 1848, gouverneur des établissements français dans l'Inde. Il y avait déjà introduit le germe de nombreuses et fécondes améliorations, lorsque la mort prématurée dont il fut frappé à Pondichéry, le 14 juin 1850, l'empêcha d'en poursuivre le développement. P. L...t.

LA LANDELLE (Jean-Baptiste de), — né au château de la Grae, paroisse de Peillac, entre Redon et Malestroit, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, d'une famille d'ancienne extraction noble, représentée aujourd'hui par M. Gabriel de La Landelle, ancien officier de marine, qui a su, dans une foule d'ouvrages agréables, reproduire avec vérité et intérêt des scènes de bord qu'il avait, pendant long-temps, été à même d'observer. J.-B. de La Landelle fut destiné à l'Eglise et entra d'abord chez les Jésuites, où il resta pendant plusieurs années. Après qu'il eut quitté cette compagnie, il fut connu dans le monde sous le nom d'abbé de Saint-Remy. Il s'adonna aux lettres et publia divers ouvrages qui ont eu un peu de renommée et sont devenus assez rares. Il ne nous a pas été possible de nous en procurer la liste complète. Voici ceux qui sont venus à notre connaissance: I. *Mémoires concernant ce qui s'est passé de plus mémorable en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, t. I, qui comprend les Mémoires de la première race*, La Haye, 1701, 1716, 2 vol in-12. Lenglet Dufresnoy, qui a compris cet ouvrage dans le Catalogue des historiens de France, dit qu'il n'a pas eu grand succès, et ne nous apprend pas si d'autres volumes ont suivi le premier. La *Bibliothèque de la France* ne cite non plus que le premier volume de la première édition; mais l'indication des deux volumes se trouve dans le t. II, p. 305 de l'excellent *Catalogue sur un plan nouveau* (par M. Van Goens). II. *Traduction des Eglogues de Virgile, avec des notes critiques et historiques*. A Paris, chez Jacques Estienne, rue Saint-Jacques, au coin de la rue de la Parcheminerie, à la Vertu, 1708, in-12. III. *Les Œuvres de Virgile, traduction nouvelle, le latin à côté, avec des notes historiques et géographiques, par M. l'abbé de La Landelle de Saint-Remy*. A Paris, chez Grégoire du Puis, rue Saint-Jacques, à la Couronne-d'Or, 1736, avec approbation et privilége du roi, 4 vol. petit in-8°. L'abbé Fraguier, dans l'approbation de cet ouvrage, avait dit que la traduction était fidèle, le style élégant et les remarques agréables et utiles. L'abbé Goujet (*Bibl. fr.*, V., 190), en parle aussi comme de la meilleure traduction de Virgile qui existât de son temps, observant toutefois que « quelques critiques prétendaient » que le traducteur était trop froid, et que quel- » quefois il noie dans de longues phrases, sou- » vent entortillées, la poésie de Virgile. » C'était fortement atténuer les louanges de l'abbé Fraguier. Mais quand Goujet ajoute que la traduction de Desfontaines, qui n'avait pas encore paru, mais qu'il avait lue en manuscrit, était bien supérieure à toutes les autres, et, conséquemment, à celle de l'abbé de Saint-Remy, c'est rabaisser celle-ci au dernier degré, car tout le monde connaît la sèche et plate version du célèbre critique. Au reste, le système de traduction n'était pas alors ce qu'il est aujourd'hui. IV. *Préface de la nouvelle édition des Aventures de Télémaque*. La Haye, Moetjens, 1801, in-12. Cette préface a été supprimée dans les éditions postérieures. V. *In expugnationem Namurci ode, ex gallicâ N. B. D.* (Nicolas Boileau-Despréaux), *autore J.-B. de La Landelle, s. j. (societatis Jesu)*. Cette traduction, que l'auteur fit pendant qu'il était chez les Jésuites, contient 174 vers.

Il était de tradition, dans la famille de l'abbé de Saint-Remy, qu'il avait été précepteur du célèbre duc de Richelieu, et qu'il était revenu, dans sa vieillesse, au château de la Gras, où il mourut. Biz...

LAMANDÉ (François-Laurent), — né à Dinan, le 15 avril 1735, fit ses études à Paris, où il eut pour maître de mathématiques le célèbre La Caille, et pour condisciples l'abbé Marie, Bailly et Bernardin de Saint-Pierre. Entré dans le corps des ponts-et-chaussées, il y a laissé une grande réputation de capacité. Les ports de Rouen, Dieppe, Fécamp, Saint-Valery et Honfleur, lui doivent de nombreuses améliorations; mais c'est surtout dans la construction du port du Hâvre qu'il déploya le plus de connaissances. Il traça le plan général de ce port, et l'exécution qu'il commença lui-même sous Louis XVI a été continuée sur ses dessins. On peut juger

de l'importance des travaux accomplis d'après ses plans par l'énumération qui en est faite dans la délibération approbative de l'assemblée des ponts-et-chaussées, prise chez Perronet, le 28 janvier 1787, et insérée p. 88-92 de l'*Histoire du port du Hâvre*, etc., par M. Frissard. Paris, Carilian-Gœury, 1837-1840, in-4° et atlas in-f°. Bernardin de Saint-Pierre cite avec des éloges mérités, dans ses *Harmonies de la nature*, le zèle et le dévouement dont Lamandé fit preuve, en préservant la ville des Sables-d'Olonne d'un envahissement de la mer dont elle était menacée. Un des plus riches propriétaires de cette ville, mort sans enfants, lui fit, à cette occasion, un legs considérable comme expression de la reconnaissance de ses concitoyens. Lamandé mourut à La Flèche, le 15 mai 1819. Il était inspecteur-général des ponts-et-chaussées, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres du roi et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — LAMANDÉ (*Mandé*), son fils, né en 1777, aux Sables-d'Olonne, également inspecteur-général des ponts-et-chaussées, est mort à Paris le 1er juillet 1837, lorsqu'il venait de terminer un mémoire publié en 1838, dans les *Annales des ponts-et-chaussées*, t. XV, p. 257, sous ce titre : *Sur les moyens à employer pour la fondation des constructions hydrauliques.*

P. L...t.

LA MARCHE (GUILLAUME DE), — l'un des chevaliers du combat des Trente, dont il est question à l'article Beaumanoir *(voy. ce nom)*, est cité dans le poème contemporain, et on le retrouve mentionné, le 11 août 1352, sur une quittance donnée à Malestroit, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Barthélemy de Drach, trésorier des guerres du roi Jean, la somme de cent vingt-neuf livres en à-compte sur ses gages, ceux de deux autres bacheliers, onze écuyers et dix-neuf archers de sa compagnie servant aux guerres de Bretagne. Cette quittance est scellée d'un écusson *écartelé aux 1 et 4 d'une croix périe, aux 2 et 3 d'une croix pattée.* (D. Morice, t. I, *Preuv.*, col. 1483.). Le poème de Guillaume de Saint-André rapporte qu'en cette même année 1352, un sire de La Marche et le sire de Tinténiac furent tués au combat de Mauron.

De Tinténiac le droict seignour
Avec La Marche mourut cel jour;
Adonc vint ledit en appert;
Qui trop convoite, le tout perd.

Comme dans l'intervalle de 1352 à 1371 (où nous retrouvons un Guillaume de La Marche dans les montres de Duguesclin, mais avec la qualité d'écuyer seulement), ce nom échappe à l'histoire, le défaut absolu d'autres renseignements fait naître une grande incertitude sur le point de savoir, si c'est le chevalier du combat des Trente qui périt à Mauron avec Tinténiac; mais nous croyons qu'il y a de grandes probabilités qu'il en fut ainsi, et que le personnage cité vingt ans après dans les montres militaires pouvait être tout au plus son fils.

La même incertitude règne pour attribuer particulièrement à l'une des familles La Marche le champion du combat des Trente. Nous constaterons seulement que le sieur de La Marche, tué à Mauron, ne peut pas être, comme l'ont répété tous nos historiens, après Pierre Le Baud, un comte de La Marche; attendu que le seul comte de La Marche vivant à cette époque était Jacques de Bourbon, connétable de France, troisième fils de Louis Ier, duc de Bourbon; qu'il portait de *France à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'or*, et qu'il fut tué non à Mauron, mais à la bataille de Brignais, en 1361, en combattant les Grandes Compagnies. Un sceau tiré d'une quittance donnée en 1306, par un chevalier nommé aussi Guillaume de La Marche, a été recueilli par les Bénédictins, et gravé à la fin du Ier vol. des *Preuves* de D. Morice, n° CCX. Il représente un *dextrochère* tenant une pièce héraldique que nous ne pouvons déterminer, le graveur, par suite sans doute de l'imperfection de l'empreinte qu'il avait sous les yeux, ne l'ayant pas reproduite d'une façon intelligible. La différence d'armes n'empêcherait pas ce chevalier d'appartenir à la famille de celui qui combattit au chêne de Mi-Voie, car les changements d'armes étaient fréquents au XIVe siècle; mais, par la même raison, d'autres familles La Marche, en Bretagne, pourraient revendiquer l'honneur de descendre du compagnon de Beaumanoir. Ainsi, on trouve dans la paroisse de Bédée, évêché de Saint-Malo, une terre de La Marche, qui a donné son nom à une famille chevaleresque qui portait *d'azur à six besants d'or, au filet de gueules brochant sur le tout.* Cette famille s'est fondue au XVe siècle dans la maison d'Albret, par qui la terre de La Marche a été transmise par alliance aux Penhoët, et par ces derniers aux Rohan-Gié.

Une autre terre de La Marche (en breton *le Mars*), située paroisse de Braspartz, évêché de Cornouaille, a été le berceau d'une famille qui porte de *gueules au chef d'argent (voy.* l'article La Marche, évêque de Léon, ci-après), et M. Crapelet, dans son édition du poème des *Trente*, a adopté au hasard ces dernières armes; mais nous ne trouvons de preuves parfaitement établies pour aucune de ces familles.

Quant aux preuves mêmes du combat, combat dont l'existence a été révoquée en doute par un écrivain du dernier siècle, M. de Pommereul, nous pouvons ajouter au témoignage du poème contemporain d'après lequel Pierre Le Baud et d'Argentré (1) paraissent avoir

(1) « J'ai veu un très-ancien livre traitant de ce combat, fait en mauvaise rithme, dès le même temps, comme il est à croire. » (D'Argentré, liv. V, chap. 29.)

composé leur récit, au témoignage des chroniques de Froissart, et à celui de la chronique de Jean de Saint-Paul, citée par notre savant collaborateur M. Bizeul : 1° *Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V, composé en 1403, par Christine de Pisan* (1); 2° *L'Histoire de la vie, faits héroïques, etc., du très-valeureux prince Louis II, duc de Bourbon, composée en 1429, par Jean d'Orronville, surnommé Cabaret* (2).

Ces divers auteurs, en mentionnant le combat des Trente, qui était pour eux un événement contemporain, ne peuvent plus laisser de doutes sur son authenticité, et justifient ce que dit Froissart de ce *moult hault fait d'armes que on ne doit mie oublier; ains le doit-on mettre en avant pour tous bacheliers encourager et exemplier.* P. de C.....

LA MARCHE (Jean-François de),— jésuite, à qui M. de Kerdanet a donné, on ne sait pourquoi, le nom de *La Mare*, puisqu'il a signé de celui de *Lamarche* l'épître dédicatoire de son *Abrégé des Vies de Marie Dias*, etc., vivait encore en 1762. M. Tresvaux, qui a bien voulu faire des recherches à son sujet, l'a trouvé mentionné dans l'état général des membres de la société, dressé à cette époque par ordre du Parlement de Paris. On y dit qu'il était né le 24 octobre 1700, mais on ne désigne pas le lieu de sa naissance. M. Tresvaux pense qu'il était du diocèse de Quimper et parent de l'évêque de Léon. Il mourut en 1762, selon M. de Kerdanet, qui n'indique pas le lieu de sa mort. On lui doit, indépendamment d'un *Discours sur la Géométrie*, les ouvrages suivants : I. *In regem Stanislaum*. Parisiis, 1725, in-4°. C'est une ode composée avec le P. de Mareuil. II. *Instructions dogmatiques et morales sur les indulgences*, 1751, in-12. III. *Oraison funèbre de dame Anne-Marie-Louise de Belsunce de Castelmoron, abbesse de l'abbaye du Ronceray*. Angers, P.-L. Dubé, 1745, in-4°. IV. *Abrégé des Vies de Marie Dias, Marie-Amice Picard, et d'Armelle Nicolas, dite la Bonne Armelle*. Nantes, J. Vatar, 1756, in-12. V. *La Foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison*. Paris, Brocas, 1762, in-12. — *Ibid.*, Humblot, 1766, in-12. P. L...t.

LA MARCHE (Jean-François de)—, évêque et comte de Léon, fils de François-Louis de La Marche, seigneur de Kerfors, Lezergué, Botmeur, etc., chevalier des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, et de Marie-Anne du Botmeur, naquit au manoir de Kerfors, paroisse d'Ergué-Gaberic, en 1729. Il appartenait à une ancienne famille originaire de Braspartz, connue depuis Anceau, sieur de La Marche et de Bodriec, né vers 1375, employé dans la réformation de Braspartz et de Loqueffret en 1426, père d'Henri de La Marche, que l'on trouve au nombre des écuyers de la retenue de Tanguy du Chastel, maréchal des guerres du Dauphin, depuis Charles VII, en 1422. Henri épousa, en 1434, Perronnelle Gauvain du Hilguit, sœur de Guillaume, sieur du Hilguit, écuyer tranchant de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Richemont. — Anceau, fils du précédent, sieur de La Marche, paroisse de Braspartz, de Bodriec, paroisse de Loqueffret, et des Tourelles, paroisse de Lannédern, accompagna le duc Pierre II à la cour du roi Charles VII, à Bourges, en 1455, et comparut en équipage d'homme d'armes à la montre générale de l'évêché de Cornouaille en 1481. Il avait épousé Constance du Botmeur, dont il eut : 1° Guillaume qui suit; 2° Louise, dame des Tourelles, mariée à Christophe, seigneur de Lezormel. — Guillaume, employé dans la réformation de 1536, paroisse de Loqueffret, épousa Marguerite de la Villeneuve, dame de Poulfiorn. — Autre Guillaume, présent en arquebusier à cheval, entre les nobles de Loqueffret, à une montre reçue en 1562, épousa : 1° Jeanne de Kerlech; 2° Thébaude de la Bouëxière. — Renée de La Marche, petite-fille du précédent, héritière de la branche aînée, épousa, vers 1600, Auffray du Chastel, marquis de Mesle et seigneur de Châteaugal. Jean de La Marche, sieur de Bodriec, chef d'une autre branche, faisant pour lui et pour René-Louis, son frère juveigneur, fut, lors de la réformation de Bretagne, déclaré noble et issu d'ancienne extraction noble, et, comme tel, inscrit au rôle des nobles de la sénéchaussée royale de Quimper, par arrêt du 24 décembre 1670, M. Descartes rapporteur.

A l'exemple de ses ancêtres, le jeune La Marche, qui comptait son frère aîné parmi les pages du roi, en 1739, suivit d'abord la carrière des armes. Pourvu d'une commission de lieutenant de dragons, il fit, en cette qualité, la campagne d'Italie, pendant la guerre de la succession d'Autriche, et à la bataille de Plaisance, livrée aux Impériaux le 16 juin 1746, par le maréchal de Maillebois, il resta, dit-on, seul vivant dans sa compagnie, mais non sans blessure. En effet, chargeant les Hongrois, il reçut d'un pandour un coup de sabre sur la nuque, et en eût été tué, si la violence du coup n'avait été amortie par la queue et le catogan alors en usage. On rapporte qu'à cette occa-

(1) *Item*, en cel an dessus dit (1372) arriva en France Yvain de Galles.... et avec luy un sien parent et compaignon moult vaillant escuyer qui jadis avoit esté de la *Bataille des Trente* du costé des Anglois, appelé Jehan de Vuin, dit le Poursuivant d'Amours, avesques autres Gallois, etc. (Edit. de l'abbé Le Bœuf, publiée en 1743, liv. II, chap. 26.)

(2) Et chevauchèrent les seigneurs (le duc de Bourbon et le connétable, en 1373) devant Dinan, qui est l'entrée de Bretagne bretonnant, où dedans estoit Maurice de Trésiguidy, le plus vaillant chevalier de Bretagne, car il fut l'un des chefs de la *Bataille des Trente*. (Edit. de Jean Papire Masson, publiée en 1612, chap. 15.)

sion il fit vœu de quitter après la guerre, à l'exemple de Saint-Martin, les enseignes des Rois de la terre pour celles du Roi du Ciel. Aussi, le brevet de capitaine au régiment de la Reine-Infanterie, qu'il reçut en 1747, ne put l'empêcher, après la signature du traité de paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, d'abandonner une carrière qui s'ouvrait si brillante devant lui, et il se prépara à recevoir les ordres sacrés. Il fit sa licence au collége de Navarre, à Paris, dans cette école célèbre qui fut la mère de Gerson et de Bossuet, et ordonné prêtre à Conflans, par M. de Beaumont, archevêque de Paris, en 1756; il fut bientôt après nommé chanoine et grand-vicaire de Tréguier. Il n'avait conservé de ses goûts mondains qu'une vive passion pour la musique, passion qu'il garda même pendant son exil, et l'on rapporte que le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, assistant à une cérémonie religieuse dans la cathédrale de Tréguier, fut tellement charmé du talent que déploya dans cette circonstance le jeune chanoine, qu'après s'être informé de ses antécédents, il lui offrit sa protection, en lui promettant de lui faire obtenir la première abbaye vacante dans la province, ce qu'il n'eut garde d'oublier. Effectivement, à la mort de M. de Vandomois, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc, La Marche fut pourvu de la même abbaye, qui valait mille écus par an. Il s'en démit en 1777, pour s'occuper exclusivement de l'évêché de Léon, dont il avait été sacré évêque, le 7 septembre 1772, en remplacement de M. d'Andigné, transféré à Châlons. Il siégea en cette qualité aux Etats de Bretagne, tenus la même année à Morlaix, à l'issue desquels le duc de Fitz-James, commissaire du roi et commandant de la province, voulut honorer de sa présence l'entrée solennelle de notre prélat dans sa ville épiscopale, entrée que l'on accompagnait de cérémonies toutes particulières. (*Voy. Coëtquis*). On put dorénavant compter le nombre de ses bienfaits par celui de ses jours. Ainsi la ville de Saint-Pol lui dut un beau collége, bâti à ses frais sur les plans de M. Robinet, et un petit séminaire, avec des fonds suffisants pour élever des jeunes gens pauvres, deux établissements qui lui coûtèrent plus de 400,000 livres (1). En même temps il donnait ses soins personnels à la rédaction en français et en breton du *Catéchisme de Léon*, qu'il fit paraître à Morlaix, chez Guyon, en 1776 et 1779, in-12, et qui a souvent été réédité depuis. Ce prélat introduisit en outre dans son diocèse la culture de la pomme de terre, jusqu'alors méprisée, et aujourd'hui d'une si grande ressource pour les populations pauvres. Partisan de la résidence, il ne sortait de son diocèse que pour les tenues d'Etats, et le parcourait en entier, chaque année, tantôt à pied, tantôt porté dans une simple litière. Ses visites étaient de véritables courses apostoliques, et la sollicitude pastorale du vertueux prélat s'étendait à tous les détails, comme elle observait tous les besoins pour y porter un promp remède. Il présidait aux retraites ecclésiastiques et avait mis au concours, dans son évêché, tous les bénéfices à charge d'âmes qu'il avait à sa nomination. Par la sage dispensation de son revenu, il trouvait le moyen de suffire à d'immenses aumônes, et de faire des pensions en Bretagne et même à Paris, aux filles de plusieurs gentilshommes bretons que leur naissance ne mettait point à l'abri du besoin. Enfin, il institua dans la paroisse du Minihy-de-Léon, une rosière, pour exciter les jeunes filles à la sagesse et à la vertu. Celle qui était rosière recevait 500 livres tournois, et les deux autres qui lui avaient disputé la rose, 120 livres chacune.

C'est au milieu de ces soins pieux et au sein de sa famille, dont il avait réuni plusieurs membres dans son palais (1), que la Révolution vint le surprendre. Il en vit les commencements avec effroi; aussi n'y eut-il pas de députés du clergé de Léon aux Etats-généraux. Un décret du 12 juillet 1790 supprimait son siége, et l'on prétendait lui interdire ses fonctions. L'évêque crut devoir éclairer ses curés sur l'incompétence des décrets de l'Assemblée nationale en matière ecclésiastique, et il affermit si bien son clergé qu'il n'y eut dans son diocèse que dix-sept prêtres assermentés. A la demande que lui fit la municipalité de Brest de permettre la célébration d'une messe solennelle pour la fête de la fédération, le 14 juillet 1790, il fit, le 9 de ce mois, une réponse ferme et modérée, portant en substance que, comme il s'agissait de s'engager par un serment à maintenir une Constitution qui renfermait des dispositions essentiellement contraires à la religion, en détruisant la hiérarchie de l'Eglise, il ne pouvait, sous aucun rapport, concourir à cette cérémonie.

Le district de Morlaix lui ayant notifié, le 3 octobre, le décret de l'Assemblée qui, en supprimant son siége, prescrivait le serment à la Constitution civile du clergé, le prélat lui renvoya ses dépêches, avec refus motivé d'obéir. Son chapitre, suivant son exemple, ne décacheta même pas le paquet qui contenait l'ordre de sa suppression, et le retourna à ceux qui le lui avaient adressé (2). Les membres du district de

(1) Le revenu fixe attaché au siége de Léon n'était que de 15,000 liv., mais, par les *lods et ventes*, c'est-à-dire par les droits du seigneur évêque, sur les ventes d'héritages dans son fief des Régaires qui, par Gouesnou, l'un de ses membres, s'étendait jusqu'aux portes de Brest, ce revenu atteignait une moyenne de 70 à 80,000 livres tournois.

(1) Nous tenons tous ces renseignements de Mme la comtesse de Trogoff, nièce de M. de La Marche, qui habita jusqu'à la Révolution au palais épiscopal.

(2) Ce chapitre, au moment de sa suppression, était composé de : une grand chantre, première dignité du

Morlaix invitèrent alors la municipalité de Saint-Pol à notifier, avec prudence et circonspection, leur suppression à l'évêque et à son chapitre; mais comme leurs revenus servaient à alimenter l'industrie et l'agriculture, la commune de Saint-Pol craignit un soulèvement de la part du peuple, déjà indisposé, et se refusa à faire cette notification. Celle de Morlaix allégua alors, pour ne plus se charger de cette mission, les principes religieux de plusieurs de ses membres; en sorte que l'administration départementale en chargea le district de Brest, avec ordre de saisir en même temps les chartes, ornements et vases sacrés de l'évêché. MM. Brichet, La Ligne et Hamet, commissaires du district de Brest, arrivèrent à cet effet à Saint-Pol le 4 décembre 1790. La municipalité, craignant la cessation du service divin dans la cathédrale et les troubles qui pourraient en être la suite, eut une conférence avec M. Corre, recteur du Minihy, qui, s'étant entendu avec l'évêque, se chargea de continuer les offices avec la dignité nécessaire; mais, après avoir cédé à la force, le prélat ne continuait pas moins de régir son diocèse, comme si les décrets de l'Assemblée n'eussent point existé. Le département prescrivit alors au district de Morlaix de déférer l'évêque à son tribunal nouvellement élu; mais comme il traînait l'affaire en longueur, un ordre formel de l'arrêter fut délivré en février 1791, pour le traduire à la barre de l'Assemblée nationale. Un lieutenant de la maréchaussée et vingt hommes arrivèrent à cet effet à Saint-Pol, et le lieutenant, s'étant présenté devant l'évêque, lui intima l'ordre de le suivre. Le prélat, qui était dans sa chambre, demanda seulement la permission de passer dans le cabinet voisin pour faire sa toilette, et le lieutenant ayant examiné les lieux, et ne voyant tout au tour que des rayons de bibliothèque chargés de livres, resta à la porte et attendit; mais la toilette ne finissant pas, il se décida à ouvrir, et reconnut qu'une porte secrète, dont la disposition de la bibliothèque lui avait d'abord masqué la vue, avait favorisé sa fuite. L'évêque avait adopté ce parti, en apprenant que le peuple manifestait l'intention de s'opposer à son arrestation, et pour éviter l'effusion du sang et les suites d'un événement qui devait pour le moins exciter de grands troubles dans la ville. Il se mit donc en lieu de sûreté, d'abord chez Mme Jégou du Laz, puis au château de la Villeneuve, habité par M. de Poulpiquet-Coëtlez, et toutes les perquisitions que fit la maréchaussée, et dans le palais épiscopal et dans la ville, demeurèrent infructueuses. Cependant le danger qu'avait couru le vénérable prélat ne lui permettait plus de rester dans le pays, et il dut songer à chercher un asile en Angleterre; mais il fallait que son embarquement s'effectuât en secret, pour ne pas donner l'éveil à l'autorité. Quelques jours après, M. de Kermenguy du Roslan, gentilhomme de la ville, prévint son fils, qui avait alors vingt ans, et de qui nous tenons les détails suivants, de se tenir prêt, le soir même, pour escorter l'évêque, du château de la Villeneuve jusqu'à un bateau fraudeur qui devait le transporter en Angleterre, et qui l'attendait sur la côte de Roscoff. La nuit venue, M. de Kermenguy fils, accompagné d'un de ses amis, M. Salaun de Kertanguy, qui nous a raconté le même fait, se rendit à la Villeneuve, où il trouva l'évêque prêt à le suivre. Ils sortirent ensemble par une porte du jardin ouvrant sur la grève de Paimpoul, et précédés d'un matelot de l'équipage du fraudeur, qui leur servait de guide, ils arrivèrent au pied du rocher sur lequel s'élève la chapelle Sainte-Barbe, et trouvèrent dans une petite baie le bateau échoué sur le sable. La mer montant rapidement, le prélat, après avoir reçu les adieux de ses conducteurs, et leur avoir donné sa bénédiction, fut pressé par les contrebandiers de monter à bord, et le bateau disparut bientôt dans les ténèbres. Il ne contenait ni lit ni siége, mais des barils d'eau-de-vie que le patron voulait introduire en Angleterre. La traversée était de trente-six lieues, et il y avait à craindre de ne pas échapper à la surveillance de la douane anglaise. Cependant ce dernier danger fut évité comme les autres, et l'évêque de Saint-Pol débarqua, le 28 février 1791, en Angleterre, d'où ses instructions, ses lettres pastorales et ses mandements continuèrent de circuler dans son diocèse. Il n'avait rien emporté avec lui, et il se serait trouvé dans le plus grand dénûment, si des personnes généreuses n'avaient pris soin de pourvoir à ses besoins.

Lord Arundel, le marquis de Buckingham et d'autres illustres Anglais lui vouèrent une estime et un attachement durables. Le 20 août 1791, l'évêque de Léon publia de Londres une lettre pastorale et une ordonnance pour prémunir de nouveau ses diocésains contre le schisme, précaution presque superflue, comme nous l'avons déjà dit, pour les prêtres de son diocèse. La plupart d'entre eux étaient cachés dans leurs paroisses ou détenus au château de Brest. Aussi, au mois d'avril 1792, le prélat, rappelant sa dernière lettre pastorale, offrait-il aux administrateurs du Finistère, de traverser les mers et

chapitre, qui était M. de Troërin, mort à Landerneau; trois vicaires-généraux et archidiacres, savoir : MM. Le Dall de Tromelin, official, mort grand-vicaire de Quimper; de Kerouallas, abbé commendataire de Saint-Maurice-de-Carnoët, mort à Quimper; de Poulpiquet de Brescanvel *(voy. ce nom)*, docteur en Sorbonne, mort évêque de Quimper; et de quinze chanoines, savoir : MM. Prigent, pénitencier, mort à Saint-Pol; Henry *(voy. ce nom)*, docteur en Sorbonne, théologal, mort grand-vicaire de Quimper; de Limoges; Mathézou de Kerunou, mort à Saint-Pol; Le Gac du Vayer, mort à Saint-Pol; Quentric, mort en Angleterre en émigration; de Puy-Ferré, mort curé de Plouescat; Hardy, mort recteur de Locbrévalaire; de Gouyon, mort à Saint-Pol; La Masse; Roussel; Niquet, clerc tonsuré; Mouster, clerc tonsuré; du Guay.

de se remettre à leur discrétion, s'ils voulaient rendre une liberté entière et inviolable à tous les prêtres détenus.

Il va sans dire qu'une démarche si généreuse ne produisit aucun effet. Cependant, le nombre des prêtres français qui se réfugiaient en Angleterre croissait tous les jours. Le prélat proposa une souscription en leur faveur, et cette idée fut adoptée avec empressement. De riches Anglais s'assemblèrent, et l'évêque anglican de Londres se joignit à la réunion, où l'évêque de Léon n'exposa pas en vain la détresse de ses compagnons. Le pape Pie VI lui adressa, le 2 septembre 1793, un bref pour le féliciter de son zèle, et, après l'attentat du 21 janvier, Louis XVIII, alors Monsieur, lui écrivit de Hamm pour lui témoigner combien il était touché de ses soins. Mais bientôt les progrès de la Terreur en France, ayant porté à plusieurs milliers le nombre des prêtres et des émigrés qui avaient abordé en Angleterre, les secours particuliers devinrent insuffisants; on fit une motion au Parlement pour consacrer une somme annuelle au soulagement de ces honorables proscrits; les membres l'adoptèrent unanimement, et l'on établit un mode régulier de secours. L'évêque de Léon fut encore chargé de présider à leur distribution, et il obtint, pour les prêtres français, le château de Winchester, où l'on en recueillit jusqu'à huit cents. Il pourvut aussi aux besoins des prisonniers de notre nation, qui, par l'effet de la guerre, se trouvaient en grand nombre dans les prisons d'Angleterre. Des ecclésiastiques leurs compatriotes portaient, par ses ordres, les secours spirituels à ces malheureux, en même temps qu'ils leur distribuaient les corporels. Les prêtres déportés à la Guyane lui durent également d'être soulagés dans leur misère. L'Université d'Oxford donna, de son côté, aux prêtres émigrés, une preuve des plus touchantes de sa bienveillance à leur égard. Par un décret rendu en 1795, elle ordonna l'impression de deux mille exemplaires du *Nouveau-Testament*, dont elle fit présent au clergé français, et le marquis de Buckingham y ajouta deux mille autres exemplaires tirés à ses frais, pour que chaque prêtre pût avoir part à ce bienfait. Le zèle de quelques hommes apostoliques sut créer d'autres ressources au sein même de l'indigence, et l'abbé Carron (*voy ce nom*) fonda successivement en Angleterre chapelles, écoles, maisons de retraite et hospices pour les émigrés.

A la mort du dauphin, lorsque le comte de Provence prit le titre de Roi, il adressa, le 31 juillet 1795, à l'évêque de Léon, une lettre dont nous avons l'original sous les yeux, pour lui recommander d'ordonner au clergé et aux fidèles de son diocèse des prières pour le repos des âmes de Louis XVI, de Louis XVII et de Marie-Antoinette; pour qu'il plût à Dieu de disposer à l'entendre l'esprit et le cœur de ses sujets, en donnant à ses paroles la force, l'onction et l'efficacité nécessaires; enfin, pour que le Tout-Puissant daignât l'éclairer de ses lumières, le pénétrer de sa sagesse et bénir les travaux qu'il allait entreprendre pour rétablir la religion en France, et y rappeler le bonheur et la paix.

A l'occasion du Concordat de 1801, le prélat reçut du pape Pie VII la demande de sa démission d'évêque de Léon. Avant de répondre, il assista aux assemblées que tinrent à Londres ceux de ses collègues qui se trouvaient en Angleterre. On dit qu'il hésita quelque temps; mais enfin, il adhéra à l'avis du plus grand nombre de ces prélats, et signa leurs lettres ainsi que leurs réclamations contre le Concordat. Le 15 mars 1803, il adressa de plus, au pape, en son propre nom, une protestation qui provoqua de la part du premier Consul une note diplomatique, pour demander le renvoi d'Angleterre des évêques de Léon et de Metz, comme les plus hostiles au Concordat. Cette note, transmise au cabinet de Saint-James par l'ambassadeur français, Otto, faisait de l'expulsion des deux prélats un *casus belli*; aussi le refus d'y obtempérer fut-il compté parmi les causes de la rupture de la paix d'Amiens. Atteint peu après d'une maladie grave, l'évêque fut visité deux fois par le comte d'Artois, qui voulut recevoir sa bénédiction. Par ses dernières volontés, consignées dans son testament, en date du 16 novembre 1806, il instituait l'abbé Brajeul son exécuteur testamentaire. Nous remarquons, parmi les objets mobiliers dont il disposait en faveur de son neveu, M. Louis de la Marche, et de ses nièces, Mmes de Trogoff et du Quengo : une lunette achromatique, et un piano-forté qui l'avait souvent distrait dans son exil. M. l'abbé Carron et MM. Legonidec et du Plessix-Parscaud eurent aussi part à son souvenir. Le pieux évêque mourut à Londres le 25 novembre 1806, après avoir instamment recommandé que son convoi se fît sans pompe, sans que rien rappelât sa dignité d'évêque, et en répétant : « *Je demande des prières et ne veux point d'éloge.* » En lui finit la succession des évêques de Léon, qui avait duré treize siècles.

Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace, à Londres, par les soins et aux frais du marquis de Buckingham, auprès de M. Le Mintier (*voyez ce nom*), dernier évêque de Tréguier, dont il avait été l'ami; et l'on inscrivit sur sa tombe l'épitaphe suivante, qui s'y lit encore :

HIC JACET.

Joannes-Franciscus de la Marche, episcopus et comes Leonensis, stirpe antiquâ, et progenie clarâ nobilis, virtute, pietate et laboribus longè nobilior. Senatui et provinciæ Gallo-Britonum carus, quibus denique eversis, militiæ clero cæterisque Gallorum in Anglia exulantium subsidia sibi à rege et Senatu Britannico commissa, sollicitudine et charitate amicus, pater et pastor ministravit. Officiorum quæ religio, quæ ecclesia gallicana, quæ jura regni, quæ fides et amor erga regiam Borboniam gentem

impossibilitent, propugnator strenuus et rectè tenax, non opprobriis necillecebris prava jubentium movendus, splendidam paupertatem adsciviit sibi, caram habuit et honestavit. His tantisque laboribus indefessus, suis carissimus, nulli flebilior quàm amico, qui hoc qualecumque monumentum desiderii posuit, misericordiâ divinâ confidens et meliora sperans.

Obiit die 25 novembris anno 1806
Ætatis 77.

Son oraison funèbre fut prononcée le 29 janvier 1807, dans la chapelle française de Conway-Street, par M. du Châtellier, vicaire-général, depuis évêque d'Evreux. Elle a été imprimée à Londres, W. Marchant, 1807, in-8°. En 1772, le célèbre Valentin *(voy. ce nom)* exécuta au pastel le portrait du digne prélat, appartenant aujourd'hui à Mme Leborgne de Kermorvan, à Quimper. Le peintre Danloux fit, en 1797, un autre portrait en pied de M. de la Marche, et le porta en France, où il fut exposé au Louvre. Ce portrait excita un intérêt si général, que le gouvernement en prit ombrage et le fit enlever. Il a été gravé par W. Skelton, et l'on en trouve plusieurs exemplaires dans le Léon. Qu'il nous soit permis, en terminant, de renouveler le vœu que nous avons déjà émis il y a plusieurs années *(Notice sur la ville de Saint-Pol-de-Léon*. Brest, Anner, 1841, in-8°), c'est que la ville de Saint-Pol-de-Léon se souvienne de son dernier évêque, de son bienfaiteur, et qu'une souscription permette de lui élever un cénotaphe dans son église cathédrale.

P. de C.....

LAMARE ou LAMARRE, — naquit à Quimpers, vers 1708. On n'a point de détails sur sa naissance ni sur son éducation. Les biographes nous apprennent qu'il prit le costume ecclésiastique et le titre d'abbé. Il jeta le froc en 1730, pour se livrer entièrement à ses goûts de plaisir, ce qui n'empêcha pas de l'appeler l'abbé Lamare. Ce n'est qu'en 1735 qu'il commença à faire parler de lui. Nous ne savons comment il fit la connaissance de Voltaire, qui l'aida à se produire dans le monde et lui fit même donner des *secours essentiels* (1). L'historien de Charles XII, dans une lettre adressée à Thiriot (2), attribua à l'abbé de Lamare un pamphlet anti-voltairien, qui courut alors sous le nom de *M. de Charrost*. Le jeune homme dut se disculper près du maître; car celui-ci lui confia l'édition de sa tragédie de *Jules-César*, qui avait été imprimée sans son consentement, avec des fautes grossières. « L'abbé de Lamare se chargera de l'édition, et le peu de profit que l'on en pourra retirer sera pour lui. » (3) Lamare écrivit une préface pour la tragédie de Voltaire, alors éloigné de France, et y joignit une traduction d'une lettre d'Algarotti. Il l'adressa à Voltaire, qui en retrancha beaucoup, l'éloge surtout (4), et lui permit de l'imprimer sous cette dernière forme. Lamare, à ce qu'il paraît, négligea les observations de son protecteur, qui lui adressa des reproches, et se plaignit de n'avoir pas été consulté de nouveau. « Mais vos fautes, ajoute-t-il, sont si peu de chose en comparaison des miennes, que je ne songe qu'à ces dernières. J'en ferais une fort grande de ne pas vous aimer, et vous pouvez toujours compter sur moi. » (1) Lamare s'occupa beaucoup du succès d'*Alzire*. Ce jeune poète *assez vif*, *mais peu sage*, « était si ému du gain de la victoire, qu'il savait à peine ce qui s'était passé dans le combat. »...(2) « Mandez-moi, dit plus loin Voltaire, si M. de la Popelinière en est content...., je crois que le petit Lamare mériterait à présent son indulgence. Il m'a paru avoir une ferme envie d'être honnête homme et sage; on a été fort content de lui à Cirey..... » (3) Il paraîtrait, d'après ce fragment de lettre, que Lamare était reçu dans la société choisie de Mme du Chastelet, mais pas encore en ami. Voltaire s'exprime assez lestement à ce sujet. « Il (Lamare) me paraît sentir » vivement l'amitié et la reconnaissance. Mais » j'ai peur qu'il ne gâte tout cela par de l'é- » tourderie, de l'impolitesse et de la débauche : » je crois bien qu'il n'est pas encore digne » d'entrer dans le sanctuaire de Pollion; il faut » qu'il fasse pénitence à la porte de l'église avant » de participer aux saints mystères. » (4)

L'abbé Lamare publia divers ouvrages de 1736 à 1739 : nous en donnerons la liste plus loin. En 1741, il obtint un emploi dans les fourrages de l'armée française; et dès lors le fringant abbé que Voltaire avait honoré de son amitié tomba dans l'oubli. On ne sait au juste quelle est l'époque de sa mort. M. A. Beuchot donne 1746, M. de Kerdanet, 1742. Nous pouvons croire que le premier de ces biographes, écrivant quelques années après le second, a été mieux informé. Nous savons seulement que Lamare, atteint à Egra d'une fièvre chaude, se jeta par la fenêtre et se brisa la tête. Selon nos calculs, il aurait péri à l'âge de trente-huit ans. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Ennui d'un quart-d'heure*. Paris, Rollin fils, 1736, in-8°. II. *Zaïde, reine de Grenade, ballet héroïque en trois actes et un prologue*. Paris, J. B. Ballard, 1739, in-4° de 40 p. Cette pièce est suivie de *Momus amoureux*, ballet en un acte. III. *Le je ne sais quoi de vingt minutes* (poésies). Paris, Briasson, 1739, in-8°. IV. *Œuvres diverses*. Paris, Panckoucke, 1763, in-12 de 212 p. On y trouve, outre ses poésies, un spirituel et malin factum pour Mlle Petit, danseuse de l'Opéra. V. *Les Quarts-d'Heure d'un joyeux solitaire*, ou *Contes de M****. La Haye, 1766,

(1) Lettre de Voltaire à Thiriot (Cirey, juillet 1733.)
(2) *Id.*
(3) *Id.* (30 novembre 1735).
(4) *Id.* (26 décembre 1735).

(1) Lettre à Lamare (15 mars 1736).
(2) Lettre à Thiriot (2 février 1736).
(3) *Id.*
(4) *Id.* (9 février 1736).

in-12. Il n'est pas certain que cet ouvrage soit de Lamare; il ne lui est qu'attribué.

Nous avons puisé nos renseignements dans les *Notices chronologiques* de M. de Kerdanet, la *Biographie universelle*, la *Correspondance* de Voltaire (années 1735—1736), et la *France littéraire* de J. M. Quérard. F. S-ln-r.

LAMARTINIÈRE (Thomas **MIGNOT**, baron de), — né le 26 février 1768, à Machecoul (Loire-Inférieure), entra comme sous-lieutenant, le 15 septembre 1791, dans le 32e régiment, ci-devant Bassigny, qui fut compris dans la formation de la 84e demi-brigade. Il était capitaine et employé à l'armée du Rhin, lorsqu'au combat livré, le 19 juillet 1793, devant les redoutes de Wayert, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, en faisant des prodiges de valeur à la tête des grenadiers qu'il commandait. De l'an III à l'an V, il servit sous les généraux Hoche et Hédouville. A l'affaire de Quibéron, le 3 thermidor an III, il gravit, lui second, les rochers sur lesquels est assis le fort Penthièvre; et, dégagé par quelques grenadiers qui arrivèrent heureusement à son secours, il fit mettre bas les armes aux hommes d'un poste ennemi au milieu desquels il était tombé seul. Le général en chef, dans son rapport au Gouvernement, attribua une grande part du succès de cette journée à la bravoure du capitaine Lamartinière et aux mouvements qu'il avait exécutés; mouvements qui avaient assuré aux troupes républicaines la possession du fort Penthièvre. Elevé, le 5 thermidor an IV, au grade de chef de bataillon, en récompense, est-il dit dans son brevet, de la bonne conduite, du zèle et des talents qu'il avait déployés à l'armée des côtes de l'Océan, il prit le commandement de la 84e demi-brigade, et fit, avec le 1er et le 3e bataillon de ce corps, l'expédition d'Irlande. Fait prisonnier dans le combat qu'il soutint, le 29 vendémiaire an VII, sur la frégate l'*Immortalité*, où il fut blessé, il fut échangé le 12 ventôse suivant. Colonel depuis le 1er nivôse an IX, il fit, de 1805 à 1807, les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, à la tête du 50e régiment de ligne, faisant partie de la 3e division du 6e corps de la Grande-Armée. A l'attaque d'Ulm, où le 50e régiment fit beaucoup de mal à l'ennemi et lui enleva trois cent soixante prisonniers, au mois de vendémiaire an XIV, son brave colonel paya vaillamment de sa personne dans les fortifications de la place. Deux mois après (25 décembre 1805), l'Empereur, pour le récompenser de sa conduite au siége d'Ulm, le nomma commandant de la Légion-d'Honneur; et le 10 février 1807, le surlendemain de la bataille d'Eyleau, où Lamartinière avait déployé sa bravoure ordinaire, Napoléon le nomma général de brigade. Au siége de Dantzig, commencé vers la fin du même mois, il dirigea avec beaucoup d'habileté les batteries incendiaires et de brèche contre les fortifications de la place. Son concours aux opérations de ce siége mémorable contribua puissamment à lui faire décerner le titre de baron de l'Empire, qui lui fut conféré le 19 mars 1808. Passé à l'armée d'Espagne, il fit, de 1809 à 1813, les guerres de la péninsule et du Portugal. Au mois de février 1809, pendant que le 2e corps marchait sur Braga et sur Porto, il fut chargé de défendre la ville de Tuy, sur le Minho, où le maréchal Soult avait établi des magasins importants, notamment un parc d'artillerie considérable. Quoique la ville, déjà à demi-ruinée, eût en outre à beaucoup souffrir du feu de la forteresse de Valencia, qui la dominait; quoiqu'elle fût battue en brèche par plus de douze mille Anglo-Portugais qui la bloquaient, et auxquels Lamartinière ne pouvait opposer que deux mille hommes valides, réduits à vivre de chair de cheval et d'une ration de dix onces de maïs par jour, il tint bon néanmoins pendant cinquante-six jours; et débloqué, le 10 avril, par les généraux Graindorge et Heudelet, il sauva tout le matériel dont la garde lui avait été confiée. Nommé, le 7 septembre 1811, chef de l'état-major général de l'armée de Portugal, il exerça ces importantes fonctions avec un grand talent. Le 22 juillet 1812, à la bataille des Arapiles, ou de Salamanque, il rallia et ramena plusieurs fois au combat un corps de troupes qu'il encouragea, par son exemple, à défendre les positions qu'attaquaient les Anglais. Le général Souham, commandant en chef de l'armée, le signala ensuite, dans son rapport du 1er novembre 1812, comme méritant les bontés de l'Empereur pour la part qu'il avait prise, du 17 au 31 octobre 1812, aux opérations qui suivirent la levée du siége de Burgos, et qui furent signalées par plusieurs succès, notamment par la prise de Valladolid et le passage du Douro à Tordesillas, opérations où l'ennemi perdit quatre mille cinq cents hommes, dont deux mille prisonniers. Fait général de division, le 11 février 1813, il prit, au mois d'avril suivant, le commandement de la 6e division de l'armée de Portugal, puis, au mois de juillet de la même année, celui de la 9e, faisant partie de l'aile droite de l'armée d'Espagne. Il aida beaucoup, à la tête de cette division, à assurer le succès des batailles de Cubury et d'Irun, ainsi qu'à débloquer Saint-Sébastien. Il combattit avec intrépidité à l'attaque du pont de Béra ainsi qu'au passage de la Bidassoa, le 31 août 1813, et mourut à Bayonne, le 6 septembre suivant, des blessures qu'il avait reçues dans cette journée.

P. L...t.

LA METTRIE (Julien **OFFRAYE** de), — fils d'un négociant estimable de Saint-Malo, naquit en cette ville le 19 décembre 1709. L'état ecclésiastique fut celui auquel la sollicitude paternelle destina d'abord l'incroyable sophiste qui, par l'étrangeté, ou plutôt par la folie de

ses opinions, devait se faire un renom inséparable d'une juste flétrissure.

Après avoir fait ses humanités chez les Jésuites, à Paris, et sa rhétorique, à Caen, sous les mêmes maîtres, dont il fut un des plus brillants élèves, La Mettrie revint à Paris et étudia la philosophie sous l'abbé Cordier, fameux janséniste, dont il embrassa et défendit les opinions avec une extrême vivacité. Ses études terminées, il retourna dans sa famille. Il paraît que ses premières croyances chancelaient déjà, car il obtint promptement de son père de renoncer à la carrière en vue de laquelle il avait été élevé, pour embrasser la profession de médecin, plus en harmonie avec ses dispositions naturelles et les connaissances qu'il avait déjà acquises en physique. Reçu docteur, à Reims, à la suite de deux années consacrées à l'étude de l'anatomie, il fit une courte apparition à Saint-Malo; puis, en 1733, il se rendit à Leyde, auprès de Boerhaave, dont il traduisit plusieurs ouvrages et dont il sut se concilier l'estime aussi bien que l'affection. C'est là qu'il se lia d'amitié avec Haller, comme lui disciple de Boerhaave, et qu'il noua avec lui des relations, rompues plus tard, lorsque, par la dédicace de l'un de ses ouvrages, il parut vouloir rendre son ami solidaire de ses doctrines. Son illustre maître étant mort en 1638, il revint encore à Saint-Malo, où, pendant quatre ans, il partagea son temps entre la composition ou la traduction de divers ouvrages de médecine, et la fréquentation de la maison d'une nouvelle convulsionnaire, la veuve Duval, chez qui se renouvelaient, à huis-clos, les folies mystiques dont le tombeau du diacre Pâris avait déjà été le théâtre dans le cimetière Saint-Médard. Ces extravagances par lesquelles La Mettrie préludait à ses sottises, à ses impiétés, n'auraient-elles pas exercé une funeste influence sur son imagination naturellement mobile et ardente? Il est permis de le croire.

Appelé à Paris, en 1742, par un de ses amis, le chirurgien Morand, il obtint, grâce à lui, la protection du duc de Grammont, qui le nomma médecin du régiment des Gardes-Françaises, dont il était colonel. La Mettrie le suivit à l'armée et assista à bataille d'Ettingen, puis au siége de Fribourg, où il tomba malade. Pour assigner une cause, un point de départ à ses inconcevables théories, on a supposé qu'ayant observé, pendant sa maladie, que l'affaiblissement des facultés morales avait été chez lui en raison de celui des organes, il en avait conclu que la pensée n'est que le produit de l'organisme, et que, s'appuyant sur cette observation, il en avait fait la base de ses divers écrits. Libre à qui voudra de croire que l'observation dont il s'agit a instantanément déterminé l'explosion des doctrines de La Mettrie; mais on peut aussi penser que les expériences anatomiques et physiologiques auxquelles il s'était nécessairement livré par état, avaient bien pu aider à le conduire, comme tant d'autres de ses confrères, à ne pas distinguer les rapports qui existent entre le physique et le moral de l'homme; et que s'il y eut, chez lui, explosion soudaine de doctrines jusque là contenues, déjà pourtant il avait élaboré son système, si, toutefois, on peut donner ce nom au pêle-mêle d'idées incohérentes entassées dans ses livres. Que cette observation ait été la cause ou seulement le prétexte de l'émission des doctrines de La Mettrie, toujours est-il qu'elles ne tardèrent pas à se produire dans son *Histoire naturelle de l'âme*, où, érigeant audacieusement le matérialisme en principe, il arrive, par une suite de déductions, à conclure qu'une société d'athées se soutiendrait mieux qu'une société de dévots; où il confesse que la philosophie (la sienne, aurait-il dû ajouter), toute contraire qu'elle est à la religion et à la morale, ne peut pourtant que resserrer et fortifier ces deux liens de la société; où il ose dire qu'une entière destruction attend tous les corps animés; que la morale, au lieu de découler de lois immuables, est le fruit arbitraire de la politique; qu'enfin le matérialisme est le résultat de toutes les observations des plus grands philosophes et des plus grands médecins.

Ce livre souleva contre son auteur un orage général, même parmi ceux qui, sur certains points, pensaient comme lui, mais se contentaient de se dire tout bas ce que cet apôtre effréné du matérialisme avait eu le déplorable et téméraire courage d'exprimer tout haut et sans ménagement. Par cet ouvrage, comme par sa *Politique des médecins*, violente satyre qu'il publia peu après contre ses confrères, il se fit un grand nombre d'ennemis puissants et fut obligé d'abandonner l'emploi de chirurgien, qu'il occupait à l'armée.

Réfugié à Leyde, en 1746, il y donna carrière à son imagination dévergondée, en publiant, d'abord une nouvelle satyre contre les médecins, puis son *Homme-Machine*, le plus important de ses ouvrages, celui du moins qu'on regarde comme tel. Ravalant l'homme au niveau de la brute, et les considérant l'un et l'autre comme formés d'une même pâte, dont la nature a seulement varié le levain, il ne voit dans tout l'univers qu'une substance, une machine diversement modifiée.

Les magistrats de Leyde, ne voulant pas donner plus long-temps asile à un homme qui abusait ainsi de l'hospitalité, lui intimèrent l'ordre de s'éloigner et firent brûler son livre. Chassé de la Hollande, assuré de l'être de France, s'il s'y représentait, La Mettrie ne savait où fuir, quand le roi de Prusse chargea Maupertuis de l'inviter à venir à sa cour. Arrivé au mois de février 1748, il fut accueilli comme une victime de l'intolérance politique et religieuse, nommé lecteur du roi et membre

de l'Académie de Berlin. Pourquoi Frédéric, ce fanfaron de cynisme et d'impiété, ne donna-t-il pas officiellement à son protégé le titre de ses véritables fonctions, celles d'*athée du roi*, équivalentes, pour ce monarque, à celles que des fous d'un autre genre exerçaient près des rois du moyen-âge? Du reste, si La Mettrie ne fut pas titulaire de l'emploi, il l'exerça de fait. A l'exemple de ses prédécesseurs, il eut le privilége d'être sur le pied d'un entier sans-façon avec le monarque prussien, qu'il divertissait par sa gourmandise ainsi que par ses propos obscènes ou irréligieux. « Il entrait dans son » cabinet comme chez un ami. En tout temps, » il se jetait et se couchait sur les canapés. » Quand il faisait chaud, il ôtait son col, dé- » boutonnait sa veste et jetait sa perruque par » terre. » (*Souvenirs de Berlin*, t. V, p. 405).

Mais Frédéric n'avait pas entendu offrir une sinécure à son *athée;* il fallait qu'il remplît activement et consciencieusement les devoirs de sa charge. C'est ce qu'il fit en composant, à de courts intervalles, l'*Homme-plante*, *Vénus métaphysique*, l'*Abrégé des systèmes pour l'intelligence du Traité de l'âme*, le *Système d'Epicure* et le *Discours sur le bonheur*, variétés de l'*Histoire naturelle de l'âme* et de l'*Homme-machine*. Que dire de ces étranges aberrations de l'esprit humain, où la pensée, confuse, mal digérée et traduite sans noblesse comme sans pudeur, travestit tour à tour Descartes en adroit matérialiste, Malebranche en sectateur involontaire de Spinosa, Locke en partisan de la matérialité de l'âme, et Spinosa en précurseur de l'auteur de l'*Homme-machine?* Quelle nécessité y aurait-il de s'appesantir sur des productions qui ne sont qu'un outrage continu à toutes les lois divines et humaines; où, à côté de l'épicuréisme le plus grossier, se trouvent des propositions aussi bouffonnes que celle que développe sérieusement La Mettrie, pour démontrer que l'homme est venu d'abord comme une plante, un chou, un champignon, de la terre qui n'a cessé de le produire que parce que c'est une vieille poule qui ne pond plus : d'où cette conclusion, non moins burlesque : que l'homme, produit sans cause finale, mais par la seule force des éléments s'agitant et se combinant, n'est devenu complet qu'après bien des essais ou générations? *Ab uno disce omnes.*

La faveur dont La Mettrie jouissait auprès de Frédéric n'était, en réalité, qu'un pesant esclavage auquel il lui tardait de se soustraire. Voltaire, qui s'était chargé de négocier son retour à Paris, nous l'apprend ainsi : « La Mettrie » brûle de retourner en France. Cet homme si » gai, et qui passe pour rire de tout, pleure quel- » quefois comme un enfant d'être ici; il me con- » jure d'engager M. de Richelieu à lui obtenir » sa grâce : en vérité, il ne faut juger de rien » sur l'apparence. La Mettrie, dans ses préfa- » ces, vante son extrême félicité d'être auprès » d'un grand roi, qui lui lit quelquefois ses vers, » et, en secret, il pleure avec moi. Il voudrait » s'en retourner à pied. » (*Lettre à Mme Denis*, 2 septembre 1751.) La mort de La Mettrie vint arrêter les démarches de Voltaire. A la suite d'un copieux dîner chez milord Tyrconnel, envoyé de France à Berlin, il mangea un pâté farci de truffes, et se donna ainsi une indigestion qu'il combattit par huit saignées et des bains, mais qui l'enleva, à l'âge de quarante-deux ans, le 11 novembre 1751. « Ce La Mettrie,—dit Voltaire au duc de Richelieu (*lettre* du 13 no- » vembre), — cet *homme-machine*, ce jeune » médecin, cette vigoureuse santé, cette folle » imagination, tout cela vient de mourir, pour » avoir mangé, par vanité, tout un pâté de fai- » san aux truffes... Il a prié milord Tyrconnel, » par son testament, de le faire enterrer dans » son jardin. » (*Lettre* du 13 novembre.) Puis il ajoute : « Les bienséances n'ont pas permis » qu'on eût égard à son testament. Son corps a » été porté à l'église catholique, où il est tout » étonné d'être. » (*Lettre à Mme Denis*, 14 septembre.) Frédéric, à qui l'on avait dit que La Mettrie s'était confessé, s'emporta et ne se calma que quand on lui eût assuré que son *athée* était mort comme il avait vécu. Il composa sur-le-champ son *Eloge*, qu'il fit lire à l'Académie par Darget, secrétaire de ses commandements; puis, s'il faut en croire Voltaire, faisant violence à sa parcimonie, il accorda une pension de six cents livres à une fille que La Mettrie avait emmenée de Paris quand il avait abandonné sa femme et ses enfants.

La Mettrie, quelque temps avant sa mort, dit la *Biographie universelle*, t. XXVIII, p. 476, s'était amusé à débiter sur Haller une fable aussi scandaleuse qu'invraisemblable, qui ne tendait à rien moins qu'à prouver que ce dernier était un athée. Le savant naturaliste, justement offensé, écrivit à Maupertuis pour obtenir une réparation. La Mettrie étant mort dans l'intervalle, Maupertuis répondit à Haller par une lettre dans laquelle il essaya d'atténuer les torts de son compatriote, en les rejetant sur son inconséquence. « Il faisait, dit-il, ses livres sans » dessein, sans s'embarrasser de leur sort, et » quelquefois sans savoir ce qu'ils contenaient. » Il en a fait sur les matières les plus difficiles, » sans avoir ni réfléchi ni raisonné. Il a écrit » contre tout le monde et aurait servi ses plus » cruels ennemis. Il a excusé les mœurs les plus » effrénées, ayant presque toutes les vertus so- » ciales. Enfin, il trompait le public d'une ma- » nière tout opposée à celle dont on le trompe » d'ordinaire... et l'on commençait à en être si » persuadé ici (à Berlin), qu'il y était aimé de » tous ceux qui le connaissaient. » (*Œuvres de Maupertuis*, III, 346.)

La Mettrie fut jugé moins complaisamment par d'autres qui, tout en partageant, *in petto*, quelques-unes de ses idées, crurent devoir s'en

séparer ostensiblement. Si Voltaire se borna à lui décocher quelques traits d'un mépris railleur, d'Argens et Diderot s'indignèrent, comme s'ils eussent craint que leur silence n'eût fait établir une solidarité entre leurs doctrines et celles de La Mettrie. « Ses raisonnements, dit » le premier, sont faux, inconséquents et d'un » frénétique. » (*Trad. d'Ocellus Lucanus*, p. 239.) Diderot, dans un portrait d'où il n'y a à retrancher que la partie où La Mettrie est représenté comme fait pour la vie de courtisan, le peint comme un auteur sans jugement... « dont on reconnaît la frivolité de l'esprit dans » ce qu'il dit, et la corruption du cœur dans ce » qu'il n'ose dire;... dont les sophismes gros- » siers, mais dangereux par la gaîté dont il les » assaisonne, décèlent un écrivain qui n'a pas » les premières idées des vrais fondements de » la morale;.... dont le chaos de raison et d'ex- » travagance ne peut être regardé sans dé- » goût,.... et dont la tête est si troublée, et les » idées sont à tel point décousues, que, dans la » même page, une assertion sensée est heurtée » par une assertion folle, et une assertion folle » par une assertion sensée. » Il termine cette longue énumération par ce résumé remarquable : « La Mettrie, dissolu, impudent, bouffon, » flatteur, était fait pour la vie des cours et la » faveur des grands; il est mort comme il de- » vait mourir, victime de son intempérance et » de sa folie; il s'est tué par ignorance de l'état » qu'il professait. » (*Essai sur les règnes de Claude et de Néron.*) L'abbé Denina a parlé de La Mettrie dans le t. III de la *Prusse littéraire*, d'une manière également inexacte et superficielle. Il a été plus sainement apprécié dans un remarquable mémoire de M. Damiron, inséré dans le t. VII, 2e série, des *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, mémoire qui nous a beaucoup aidé dans la rédaction de la notice qui précède.

La France littéraire de M. Quérard, t. IV, p. 495—497, contient la longue nomenclature des œuvres de La Mettrie. Les principales ont été réunies en deux volumes, savoir : I. *Œuvres de médecine*. Berlin, 1755, in-4°. On y trouve du feu et de l'imagination; mais en même temps peu de précision et de justesse. II. *Œuvres philosophiques*. Londres (Berlin), 1751, in-4°. — *Nouvelle édition, précédée de l'éloge de l'auteur, par Frédéric II*. Berlin, 1774, 2 vol. in-8°; Amsterdam, 1774, 3 vol. in-12; Berlin (Paris, Ch. Tutot), 1796, 3 tomes en un vol. in-8°. Les éditions les plus complètes sont celles de 1774 et 1796. P. L...t.

LA MOTTE-PICQUET (le comte Toussaint-Guillaume **PICQUET DE LA MOTTE**, plus connu sous le nom de), — naquit à Rennes, en 1720. Entré comme garde dans la marine, le 11 juillet 1735, il fit, en cette qualité, de 1736 à 1742, plusieurs campagnes sur les côtes d'Afrique, dans la mer Baltique et à la Martinique. Nommé sous-brigadier des gardes de la marine, le 1er janvier 1743, et aide d'artillerie, le 10 décembre suivant, il fit deux croisières, dans la Manche et sur les côtes d'Irlande, à bord du vaisseau le *Mercure*, commandé par M. du Bois de la Motte, dans l'escadre de M. de Roquefeuil. Au mois de janvier 1745, il embarqua sur la *Renommée*, fregate de 32 canons, commandée par M. de Kersaint, et partie de Brest, le 6 février suivant, pour aller porter des dépêches à Louisbourg. A son arrivée à sa destination, M. de Kersaint trouva la côte bordée de vaisseaux anglais qui n'attendaient que la fonte des glaces pour opérer une descente. La *Renommée* les prit pour des français, la brume l'empêchant de les reconnaître, et elle s'engagea au milieu d'eux; mais, malgré tous leurs efforts, elle leur échappa et alla mouiller dans la baie des Castors, ou elle eut à soutenir, contre deux frégates de 44 canons et six corsaires armés depuis 20 jusqu'à 30 canons, un combat où elle eut seize hommes tués et environ autant de blessés. Les vents contraires et le manque de vivres ne lui ayant pas permis d'accomplir sa mission, elle revint en France. Arrivée à Brest après onze jours de traversée, elle en employa quinze à se caréner, et remit à la voile pour aller secourir Louisbourg avec l'escadre de M. de Salvert. Elle précédait cette escadre, dans le but de l'attendre sur l'acore du Grand Banc, lorsqu'elle fit rencontre de la flûte anglaise le *Prince-d'Orange*, montée par cent quarante hommes d'équipage et pereée à 44 canons, dont 28 étaient en batterie. Après deux heures de combat à portée de pistolet, la *Renommée* s'empara de cette flûte, dont la prise lui causa une perte de vingt-deux hommes. Le feu ayant pris aux cartouches de la frégate française, La Motte-Picquet eut, en cette circonstance, les mains et le visage brûlés. L'escadre, que la *Renommée* ne tarda pas à rejoindre, fit ensuite quelques prises, et, après quatre-vingt-dix-sept jours de traversée pendant lesquels elle n'avait vu aucune terre, elle mouilla sur la rade de Brest.

M. de Kersaint ayant été continué dans le commandement de la *Renommée*, attachée à l'escadre de M. D'Anville, La Motte-Picquet y fut embarqué en troisième. Huit jours après sa sortie, la frégate, qui avait reçu l'ordre de prendre les devants, rencontra en vue des Açores une frégate anglaise de 36 canons et un senaut de 16, qui la combattirent à diverses reprises pendant six jours, et lui firent essuyer une perte de quarante hommes; le nombre des blessés fut à peu près égal. Pendant les derniers jours de la chasse, les boulets et la mitraille manquèrent à le frégate française, qui fut réduite à employer tout le lest de fer qui put entrer dans ses canons. Quoique très-avariée, elle contraignit pourtant ses adversaires à l'abandonner et à chercher un

refuge à Fayal. Quant à elle, arrivée le lendemain à Chibouctou, elle y rallia l'escadre; elle s'en était séparée, lorsqu'elle tomba au milieu de l'escadre anglaise, qui croisait au large de Belle-Isle. Attaquée d'abord par une frégate anglaise, qui la combattit depuis midi jusqu'à l'entrée de la nuit, elle en profita pour accoster la terre le plus qu'il lui fut possible. Le lendemain, la frégate anglaise l'ayant rejointe sur les dix heures du matin, la *Renommée* la démâta de son grand mât de hune, et l'obligea à la retraite. Alors les vaisseaux commencèrent à la canonner, et ne cessèrent de le faire que quand elle fut à l'entrée du Port-Louis, où elle mouilla le 30 novembre 1746, à six heures du soir, démâtée de ses deux mâts de hune, de son perroquet de fougue, et n'ayant pour toute voile que sa misaine criblée de coups de canon. Sa perte, dans cette lutte de trente-six heures, fut de cinquante hommes. La Motte-Picquet, qui commandait le second jour à la place M. de Kersaint, dangereusement blessé la veille, eut son chapeau et sa perruque coupés au ras de la tête, par un boulet qui le blessa grièvement au visage. Cette action, qui eut lieu en partie en vue de terre, fut jugée si brillante, que M. de Kersaint, quoique nouveau lieutenant, fut promu capitaine.

La frégate de 24 le *Cumberland*, commandée par M. de Mesedern, et sur laquelle La Motte-Picquet était embarqué comme second, étant partie de Brest le 24 janvier 1748, à la destination des îles de France et de Bourbon, rencontra, vingt-quatre heures après avoir quitté la relâche de la Corogne, une frégate anglaise de 36 canons, qui la combattit pendant tout un jour à portée de pistolet et lui tua ou blessa vingt-cinq hommes. Le feu ayant pris à bord de la frégate anglaise, elle fut obligée d'abandonner son adversaire; quant à la frégate française, quoiqu'elle eût été réduite, pour se préparer au combat, à jeter toute l'eau qu'elle avait sur son pont, elle n'en continua pas moins sa route, en réduisant l'état-major et l'équipage à un quart d'eau par vingt-quatre heures, et, après cent vingt-deux jours de traversée, elle arriva à Bourbon, puis à l'île de France, d'où elle partit pour l'Inde, le 20 octobre 1748.

La paix de 1749 ne ralentit point l'ardeur de La Motte-Picquet. Tant qu'elle dura, et même depuis la reprise des hostilités, en 1756, jusqu'en 1763, il ne cessa de naviguer, mais en sous-ordre, dans l'Inde et aux Antilles. Ce ne fut qu'au mois d'août 1763 que, récemment promu au grade de capitaine de vaisseau, il prit le commandement de la frégate de 32 la *Malicieuse*, avec laquelle il fit une croisière sur les côtes de Barbarie. Il fut ensuite attaché, en 1772, à l'escadre d'évolutions que commandait le comte d'Orvilliers, et il s'y fit remarquer, comme capitaine du *Cerf-Volant*, par la précision de ses manœuvres. Après un voyage à Paris, où il fut appelé en 1775 par M. de Sartines, pour travailler à l'ordonnance qui parut l'année suivante, il prit, comme capitaine de pavillon du duc de Chartres, le commandement du vaisseau de 64 le *Solitaire*, faisant partie de l'escadre d'évolutions du comte Du Chaffault.

Lors du voyage que Joseph II fit en France, en 1777, sous le nom de comte de Falkenstein, ce prince vint à Brest et eut occasion, en visitant le vaisseau de 74 le *Robuste*, que commandait La Motte-Picquet, de le féliciter sur l'installation de ce vaisseau. Le prince se souvint toujours de lui avec intérêt et lui écrivit de sa main, pendant la guerre d'Amérique, pour le complimenter sur ses succès. Dans deux sorties que fit le *Robuste*, en cette même année 1777, il obligea un vaisseau anglais de 74 et un autre de 80 à s'éloigner des côtes de France, après quoi il balaya le golfe de Gascogne, sillonné par les corsaires anglais, et, en dépit de trois escadres ennemies qui l'attendaient à l'ouvert du golfe, il escorta la fameuse flotte américaine qui décida l'indépendance des Etats-Unis.

Nommé chef d'escadre, le 1er juin 1778, La Motte-Picquet prit, le mois suivant, le commandement du vaisseau le *Saint-Esprit*, et y remplit, au combat d'Ouessant (27 juillet 1778), les fonctions de capitaine de pavillon du duc de Chartres.

Après la rentrée de l'armée navale à Brest, il reçut l'ordre d'aller établir une croisière sur les côtes d'Angleterre. On adjoignit au *Saint-Esprit* deux autres vaisseaux et quelques bâtiments légers, et, après un mois de campagne, il rentra à Brest, ramenant avec lui treize bâtiments anglais qu'il avait capturés.

Au mois de novembre suivant, il appareilla de ce port sur le vaisseau de 74 l'*Annibal*, faisant partie d'une division de quatre vaisseaux et plusieurs frégates, qui escortèrent à la Martinique un convoi de quatre-vingts voiles. Cette mission accomplie, il se rangea sous le pavillon du comte d'Estaing, et participa, le 4 juillet 1779, à la prise de la Grenade. Dans le combat livré le surlendemain à l'amiral Byron, trois vaisseaux de l'arrière-garde anglaise essayèrent de couper l'*Annibal*, serre-file de la ligne française, lequel était un peu éloigné de son matelot d'avant. L'*Annibal* les combattit tous trois à la fois, jusqu'à ce que l'arrivée des vaisseaux le *César* et le *Réfléchi* les eût forcés de l'abandonner. La Motte-Picquet, qui venait de recevoir une blessure à la cuisse, voulut ensuite essayer de virer, pour couper à son tour ces trois vaisseaux démâtés; mais l'état de son gréement et les pertes de son équipage (cinquante hommes tués et quatre-vingt-dix dangereusement blessés) ne le lui permirent pas.

Le comte d'Estaing ayant résolu de prendre

Savannah, dont les Anglais s'étaient emparés à la fin de 1778, se dirigea avec son armée sur les côtes de la Géorgie, où il arriva dans les derniers jours du mois d'août 1779. Après s'être concerté avec le général américain Lincoln, le comte d'Estaing chargea La Motte-Picquet d'opérer et de protéger, avec sept des vaisseaux de l'armée, le débarquement des trois mille cinq cents hommes de troupes destinés à faire le siége de cette place. Ce débarquement terminé, La Motte-Picquet rejoignit l'armée navale mouillée à l'embouchure de la rivière de Savannah.

Après la levée du siége, d'Estaing revint en Europe, en passant par Saint-Domingue; mais il détacha de son armée sept des vaisseaux qui avaient le plus souffert pendant le siége de Savannah, et chargea La Motte-Picquet de les conduire à la Martinique, pour y être réparés.

La Motte-Picquet s'occupait sans relâche de ces réparations, lorsque, dans la matinée du 18 décembre 1779, les vigies de la côte signalèrent un convoi français poursuivi par une escadre anglaise. C'étaient vingt-six bâtiments français, sortis de Marseille sous l'escorte de la frégate l'*Aurore*, capitaine de Flotte, et qui, ayant donné dans le canal de Sainte-Lucie, y étaient chassés par l'escadre d'Hyde Parker, forte de treize vaisseaux et une frégate. Dans la journée, une partie du convoi, pressée de très-près par les vaisseaux de tête ennemis, parut devant la baie du Fort-Royal. Les canonniers des forts étaient accourus à leur poste et s'apprêtaient à tirer sur les Anglais, lorsqu'ils se seraient assez approchés de la place. Les habitants de l'île, profondément émus de ce spectacle, s'étaient portés sur les quais et sur la côte, d'où ils suivaient avec anxiété les mouvements du convoi et des Anglais. Vainement le commandant de l'*Aurore* avait-il fait serrer le vent et la côte à son convoi, dans l'espoir de le faire entrer dans le port avant que les Anglais fussent à portée de l'intercepter; le vent manquant à la côte, tandis que l'escadre ennemie en avait encore au large, un vaisseau de 74 fut bientôt à portée de l'*Aurore*, qui fit feu de ses canons de retraite, pour protéger les bâtiments de son convoi.

De toute la division de La Motte-Picquet, le vaisseau l'*Annibal* était le seul qui fût en mesure d'aller soutenir l'*Aurore*. Deux autres vaisseaux, le *Réfléchi* et le *Vengeur*, sans équipages, sans munitions de guerre, auraient, dans les circonstances ordinaires, demandé au moins deux jours pour mettre sous voiles. Le reste de la division était complètement dégréé.

Quoi qu'il en soit, La Motte-Picquet ne songeant qu'au danger que courent l'*Aurore* et son convoi, fait lever l'ancre à l'*Annibal* et se porte vers l'ennemi. Les officiers et les équipages des vaisseaux abattus en carène demandent et obtiennent de s'embarquer sur ce vaisseau.

Pendant ce temps, MM. de Cillart et de Fournoue, capitaines du *Réfléchi* et du *Vengeur*, mirent tant de célérité à former leurs équipages et à se procurer des munitions, qu'une heure à peine après l'appareillage de l'*Annibal*, ils volèrent au secours de ce vaisseau, occupé alors à combattre trois vaisseaux anglais qui avaient coupé le convoi. Bientôt les trois Français eurent à tenir tête à sept Anglais. On se battait dans la grande rade du Fort-Royal, vis-à-vis les batteries de la côte, qui tiraient sans produire aucun effet, à cause de la distance. Rien n'égala l'habileté et la bravoure de nos marins, si ce n'est le bonheur qu'ils eurent d'échapper, non seulement à des forces si formidables, mais encore de dégager la frégate l'*Aurore* et une grande partie du convoi. Des vingt-six navires dont il se composait, neuf furent délivrés, neuf jetés à la côte (sur lesquels quatre furent brûlés par les Anglais) et huit capturés. Le vaisseau anglais le *Conqueror*, un des plus acharnés à l'attaque, perdit cinq officiers et près de deux cents hommes.

A la chûte du jour, les vaisseaux français rentrèrent triomphalement dans le port. Ce combat, l'un des plus brillants de la guerre de 1778, fut proclamé tel par les journaux anglais. Mais un suffrage peut-être plus flatteur encore était réservé à La Motte-Picquet. L'amiral Hyde Parker, admirateur de sa bravoure, lui écrivit de Sainte-Lucie, le 23 décembre 1779, une lettre où il le félicitait sur le *courage éclatant* qu'il avait déployé dans cette circonstance. Le Roi, pour témoigner, de son côté, toute sa satisfaction du combat du Fort-Royal, éleva La Motte-Picquet à la dignité de commandeur de Saint-Louis, et, pour consacrer le souvenir de la journée du 18 décembre, il en fit faire un tableau qui existe au ministère de la marine. Une copie de ce tableau, donnée par le Roi à La Motte-Picquet, se trouvait en l'an IX au jardin botanique de Brest. M. de Trégomain, lieutenant de vaisseau et petit-neveu du brave marin, la demanda, le 17 vendémiaire, au premier consul, qui fit répondre, le 5 brumaire, par le ministre Forfait, qu'il regrettait de ne pouvoir accéder à cette demande. « Le tableau que » vous réclamez, disait le ministre, en restant » exposé, dans un établissement public, aux » regards de tous les marins, servira à exciter » leur émulation et à enflammer leur courage; » il ne saurait recevoir une destination plus » utile. » Nous ignorons quel a été, depuis, le sort de ce tableau. Aujourd'hui, il n'existe dans aucun des établissements de la marine.

Au mois de janvier 1780, les réparations de sa division étant terminées, La Motte-Picquet sortit de la Martinique avec six vaisseaux et six frégates, à la tête desquels il établit une croisière entre les îles anglaises, et, malgré la supériorité des forces navales ennemies dans ces parages, un mois après, il rentra au Fort-

Royal, ramenant avec lui quinze bâtiments capturés.

Informé, le 13 mars 1780, par le cutter le *Cerf*, de la prochaine arrivée de M. de Guichen, il partit avec un convoi destiné pour Saint-Domingue, et, parvenu, le 20, à sept lieues du Cap, à la hauteur de la Grange, il eut connaissance d'une division de trois vaisseaux anglais aux ordres du commodore Cornwallis. Il la poursuivit, et, profitant de la supériorité de marche de son vaisseau, il engagea avec elle un combat de chasse qui dura six heures. Le calme et la nuit mirent fin à la canonnade.

Les vaisseaux français ayant été séparés, pendant la nuit, par le calme et les courants, le lendemain, au point du jour, l'*Annibal* se trouva assez éloigné d'eux pour que, seul encore, il eût à soutenir l'attaque de la division anglaise. Pendant plus de deux heures, les trois vaisseaux ennemis dirigèrent sur lui un feu terrible. Enfin, la brise ayant un peu fraîchi, les autres vaisseaux français le rallièrent, et les Anglais prirent chasse aussitôt. L'*Annibal* avait beaucoup souffert dans sa mâture et ses agrès. La Motte-Picquet, qui avait reçu une blessure grave à la poitrine, se fit mettre le premier appareil sur le pont et continua de donner ses ordres. Aussitôt que ses plus fortes avaries furent réparées, il fit à sa division le signal de continuer la chasse. Il n'était plus qu'à deux portées de canon des Anglais, et, cette fois, il allait les combattre avec toutes ses forces, quand la vue d'une seconde division ennemie l'obligea, à son tour, de virer de bord et de faire route pour le Cap, où il entra le lendemain. Il rejoignit ensuite l'armée de Guichen, avec laquelle il revint à Cadix, et de là à Brest, où ils mouillèrent le 6 janvier 1781.

Le 25 avril suivant, La Motte-Picquet appareilla de Brest avec six vaisseaux, trois frégates et deux côtres, pour aller croiser sur les côtes d'Angleterre. Il montait le vaisseau l'*Invincible*. Parvenu, le 1er mai, à la hauteur des Sorlingues, il eut connaissance d'une division anglaise de deux vaisseaux et deux frégates, commandée par le commodore Hotham, et escortant un convoi de trente-quatre bâtiments marchands, qui revenaient en Angleterre chargés d'un riche butin fait sur les Hollandais à Saint-Eustache. La Motte-Picquet lui donna la chasse et l'atteignit le lendemain, à neuf heures du matin. Aussitôt, le commodore fit le signal de *sauve qui peut*, et la supériorité de sa marche le mit bientôt hors de vue. La division française, s'attachant alors au convoi, amarina vingt-deux des navires marchands et deux corsaires de 12 canons chacun. Toutes ces prises, ramenées à Brest par la division, le 11 mai, furent vendues en masse 8,000,000 à des négociants de Bordeaux; mais l'*Annual register* de 1782 (p. 105), porte à 6 ou 700,000 livres sterl. la perte supportée par la Compagnie d'assurances de Londres; ce qui donna lieu, dans le Parlement anglais, à une vive attaque de l'opposition contre l'amirauté.

Depuis cette époque jusqu'à la paix, La Motte-Picquet commanda l'escadre légère dans la flotte franco-espagnole, soit en croisière, soit au siége de Gibraltar, soit enfin au combat du cap Spartel, où il attaqua le premier l'armée anglaise. Au mois d'avril 1783, il ramena à Brest une partie des vaisseaux rassemblés à Cadix pour l'expédition de la Jamaïque.

Lieutenant-général des armées navales depuis le mois de janvier 1782, il fut nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis en 1784. Né sans fortune, il avait reçu, en 1775, une pension de 800 livres, et, en 1781, une autre de 3,000 livres; mais il ne jouit pas long-temps de ces avantages. Les fatigues de la mer avaient fort altéré sa santé, et les fréquentes attaques de goutte auxquelles il était sujet hâtèrent sa mort, qui eut lieu à Brest, le 11 juin 1791.

La Motte-Picquet était très-petit, très-maigre et d'une laideur qui était, pour ainsi dire, passée en proverbe. En revanche, il avait beaucoup d'esprit et ses yeux étaient pleins de feu. D'une vivacité extrême, qui dégénérait parfois en emportement, il conservait néanmoins dans l'action un sang-froid imperturbable. Sa colère, du reste, n'était que passagère. Naturellement bon, juste, et d'une rare loyauté, il revenait promptement, surtout quand il avait tort. Cet homme si intrépide ne croyait pas à la lâcheté. Aussi gagnait-il promptement la confiance et l'attachement de ceux qui servaient sous ses ordres. Peu de marins ont fait autant que lui pour l'honneur du pavillon, pendant les quarante-six ans de services et les vingt-huit campagnes dont nous avons esquissé les principaux résultats. Il avait survécu à son frère aîné, Picquet de Montreuil, conseiller au Parlement de Rennes, où il naquit en 1717 et mourut en 1786. Ce magistrat, aussi distingué par son esprit que par la fermeté de son caractère, fut l'un des compagnons de captivité de La Chalotais, à Saint-Malo et à la Bastille. Dans les prisons, comme dans l'exil qu'il eut ensuite à subir, à Angers, il se montra inébranlable dans son opposition au ministère. P. L...t.

LAMOUR (François-Marie, baron), — né à Vannes (Morbihan), le 22 août 1772. Il était l'aîné de quatre frères, dont trois ont suivi la carrière des armes. En 1792, il partit comme lieutenant au 11e bataillon de fédérés, et, dès le mois d'octobre de la même année, il passa, en qualité de capitaine, dans la 23e demi-brigade. Pendant la dernière campagne de l'armée de Sambre et Meuse, en l'an IV, on lui confia le commandement d'un bataillon de sa demi-brigade, bien qu'il fût le moins ancien des capitaines du corps. A la tête de cette troupe, il prit part au combat de Ratisbonne, le 5 fruc-

tidor, culbuta deux bataillons autrichiens, et enleva trois cents hommes de la 43e demi-brigade, qui avaient été faits prisonniers au commencement de la journée. Il reçut les félicitations du général Jourdan, qui avait été témoin de ce fait d'armes, et qui lui promit le grade de chef de bataillon. Malheureusement, deux jours après, le capitaine Lamour, toujours à la tête de son bataillon, se trouva engagé, sous les ordres du général Ney, dans une affaire où il eut à résister aux attaques de troupes autrichiennes dix fois plus nombreuses que la sienne. Réduit à former son bataillon en carré, pour repousser les charges de la cavalerie, il résista pendant deux heures, brûla jusqu'à sa dernière cartouche, et ne se décida à se rendre que quand il vit son bataillon réduit à deux cents hommes sans munitions. Echangé l'année suivante, il alla rejoindre son corps à l'armée du Rhin, et passa successivement aux armées d'Helvétie, en l'an VII, du Danube, en l'an VIII, et du Rhin, en l'an IX. Il ne cessa de se faire distinguer; mais, malgré des actions très-brillantes, il n'obtint point encore l'avancement pour lequel il avait souvent été proposé. Rentré en France après la paix de Lunéville, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, en l'an XII. La même année, il fit la campagne d'Autriche et fut enfin nommé chef de bataillon, le 18 juillet 1806. Il commandait un bataillon de voltigeurs à la bataille d'Iéna, où sa conduite fut si brillante, qu'il fut nommé major au 88e régiment, le 7 janvier 1807. Les batailles d'Eylau et de Friedland lui fournirent de nouvelles occasions de se distinguer, et, le 25 octobre 1810, il fut promu au grade de colonel du 39e de ligne. Il alla prendre le commandement de son régiment, qui faisait partie de l'armée d'Espagne, et tomba au pouvoir de l'ennemi, à la prise d'Albuquerque, en Estramadure, le 15 mars 1811. Parvenu à s'échapper des mains des Anglais, il rentra en France et rejoignit la Grande-Armée, où il prit le commandement du 22e de ligne. Il combattait, le 2 mai, à la tête de ce régiment, à la bataille de Lutzen, lorsqu'il fut tué. Sa mort n'étant pas encore connue au grand quartier-général de l'Empereur, le 4 mai, il fut compris, comme général de brigade, dans un décret de promotion rendu, ce jour, à Borna. C. D.

LA MOUSSAYE.—La filiation régulière de cette maison, qui portait d'or fretté d'azur, et pour devise : *Honneur à Moussaye!* remonte, comme nous l'avons vu (t. Ier, p. 828), à Bertrand, fils d'Etienne IV de Gouyon et de Thomine de Dinan. Mais, avant lui, on trouve mentionnés dans une assez longue généalogie de la maison de la Moussaye, extraite des archives de Penthièvre et de Dinan, et qui s'est trouvée au château de la Villeguerif, dans les titres du baron du Tiercent-Ruellan, marié à Françoise-Magdelaine de la Moussaye, dame de la Villeguerif, savoir : I. Raoul, qui suivit saint Louis à sa première croisade, et fut tué à la bataille de Mansourah (1250) : son écu est placé à Versailles dans la salle des croisades; II. Olivier, fils aîné de Guillaume de Penthièvre, qui lui donna en apanage les terres, seigneurie et châtellenie de Matignon, lesquelles relevaient ainsi prochement et noblement du comté de Penthièvre. (Dom Morice, *Pr.*, I, col. 1224-1225.) Cet Olivier, qui s'était croisé en 1270, fit le voyage de la Terre-Sainte avec le comte de Richemont et plusieurs autres seigneurs. Revenu en France après la mort de saint Louis, il vendit au vicomte de Rohan, en 1271, le grand pré d'Uzel pour payer les frais de la croisade. (Dom Morice, *loc. cit.*), et mourut en 1278, dans un âge avancé, laissant de son mariage avec une fille d'André de Vitré et de Thomasse de Mathefelon, Gervais, qui fit des donations à Notre-Dame-de-Boquen, l'année même de la mort de son père.

On peut encore mentionner parmi les membres de cette famille :

I. Alain, —second fils de Guillaume et d'Olive de Margais, l'un des principaux chefs de l'armée du connétable Duguesclin en 1372; il se signala dans les assauts qui amenèrent la reddition de Pontorson, se trouva au siége de Cherbourg et prit part à la délivrance de Saint-Malo, ainsi qu'à la seconde expédition de Guienne. Devenu capitaine de Rennes, il ratifia en cette qualité, le 20 avril 1381, le traité de Guérande avec Jean et Guillaume de la Moussaye. Il existait aux Jacobins de Rennes un procès-verbal du 16 février 1669, dressé et signé par le procureur-général au Parlement de Bretagne, par M. de la Falluère, conseiller, et par les révérends pères prieur et bibliothécaire dudit monastère, *touchant les nom, armes, devise et antiquités du seigneur Alain de la Moussaye, qui se trouvent dans leur couvent, tant en imprimés et manuscrits qu'en pierre et en bois.*

II. Rolland,—fils du précédent et de Jeanne de Rohan, porta les armes avec distinction sous les ducs Jean V et François Ier. Il accompagna le premier, en 1418, dans le voyage qu'il fit à Paris pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre. Les efforts du duc ayant été inutiles, une partie de ses troupes se rangea sous les drapeaux du dauphin. Au mois de janvier, que l'on comptait encore 1418 (v. st.), Rolland, accompagné de son jeune fils et de dix écuyers, se rendit au siége de Tours, où il fit maintes prouesses, et contribua principalement à la réduction de la place et de son château. Le régent lui promit une récompense pour ce fait d'armes, et, devenu roi, il tint sa promesse en lui faisant don de la maison noble et manoir de la Férandière, voisine de Poitiers. Dans cette affaire, Rolland avait eu à combattre son propre beau-frère Charles Labbé, qui défendait la ville

et le château de Tours. « Considérant, disent les lettres de Charles VII, les bons et grands services que notre bien-aimé Rolland de la Moussaye, escuyer, nous a par longs temps faicts en nos guerres en plusieurs manières, à l'encontre de nos ennemis et adversaires, et mesmement en la réduction en notre obéissance des ville et chastel de Tours, ès quels services ledict exposa et miot plusieurs fois son corps en péril et danger de mort, et y dépensa la plupart de sa chevance, et fut cause et principal moyen, envers ledict Charles Labbé et autres, de réduire et remettre lesdictes ville et chastel en notre obéissance, etc. » Le 31 décembre 1422, Rolland signa le traité d'alliance des Etats de Bretagne avec le duc de Bourgogne. (Dom Morice, *Pr.*, t. II. — *Monuments de l'histoire de la Touraine, de l'Anjou et du Maine*, recueillis par dom Housseau, religieux bénédictin, et conservés à la bibliothèque nationale, carton 28, et *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, de Lainé, t. XI.) Rolland, qui avait acheté la seigneurie de Lorgeril-sur-Frémur, et qui avait figuré à la réformation de 1427, épousa Alix de Saint-Méloir, dont il eut : 1° Jean de la Moussaye ; 2° Guillaume, tué à la guerre ; 3° Catherine, mariée à Pierre Gouyon, seigneur de Vaurouault. (*Histoire des grands-officiers de la couronne*, t. V, p. 405.)

III. Raoul, — fils de Guillaume, IIIe du nom, chevalier, sire de La Moussaye, et de Jeanne de Dinan (fille de Roland, tué à la bataille d'Auray, en 1364). Il fut chanoine de Rennes, protonotaire du Saint-Siége, et promu, en 1444, au siége de Dol. Les vertus de ce prélat égalaient son savoir et sa haute éloquence, qui lui avait fait donner le nom de *Bouche-d'Or*. Avant sa promotion à l'archevêché de Dol, il avait été envoyé en ambassade, par Jean V (1440), vers le roi de France. En 1451, il siégea au Parlement tenu à Vannes, en tête de tous les prélats, immédiatement après les comtes de Richemont et de Laval, par suite d'un accord particulier portant qu'il aurait, dans ce Parlement, la préséance sur l'évêque de Rennes, mais que ce dernier l'aurait sur lui dans le Parlement suivant, et ainsi alternativement jusqu'à ce que, après plus ample informé, le duc eût prononcé sur leurs droits respectifs. Les prérogatives du siége de Dol étaient, depuis plusieurs siècles, un sujet de discussion entre les titulaires de ce siége et les archevêques de Tours. La Moussaye entreprit de mettre un terme à ces différends, et il y réussit en ménageant un accord que le pape Nicolas V ratifia par ses bulles du 20 janvier 1452, dont on peut voir les conditions dans le *Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne*. (Dom Morice, *Histoire*, t. II, p. 63). Le succès de ses efforts fut si agréable au Saint-Siége que, suivant plusieurs chroniques, il était désigné comme cardinal, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée, le 16 avril 1456, selon Du Paz, mais plus vraisemblablement le 16 août de la même année, comme le font supposer les titres de l'église de Dol (f° 104), d'après lesquels son anniversaire se célébrait le 16 des calendes d'août. Il fut inhumé dans sa cathédrale.

IV. Amaury, II — sire de La Moussaye, de La Rivière, de Plesguen et de Kergoet, chambellan et grand-veneur de Bretagne, gouverneur de Dol et de Dinan, et l'un des généraux du duc François II, était fils d'Edouard de La Moussaye et de Françoise de Plesguen. Il parcourut une longue carrière, et son nom se trouve mêlé à tous les événements remarquables des règnes de Pierre II, Arthur II et François II. En 1451, il était écuyer et chambellan de Pierre II. En 1453, il aida, comme chevalier, à la conquête de la Guienne par Charles VII, et se distingua aux siéges de Castillon et de Bordeaux. En 1453, il accompagna le duc Pierre II, lorsque ce prince se rendit à Bourges pour conférer avec le roi de France. Sous le règne d'Arthur III, il fut successivement choisi par les nobles de Bretagne pour un de leurs capitaines, envoyé par le duc pour tenir les *monstres* ou revues générales dans les évêchés de Rennes et de Saint-Brieuc ; nommé gouverneur de Dol et de Dinan, puis grand-veneur de Bretagne. En 1465, il servit dans l'armée bretonne qui marcha au secours du duc de Bourgogne, et qui arriva, sous les murs de Paris, le lendemain de la bataille de Montlhéry. Lorsque la faiblesse du duc François II et son aveugle confiance dans quelques étrangers eurent amené sur la Bretagne les calamités qui finirent par causer sa perte, la noblesse se divisa. Une grande partie arbora les couleurs de France. Amaury resta fidèle à son souverain, et entreprit, pour le défendre, tout ce que permettait la supériorité des forces qu'il avait à combattre. Après la retraite du duc sur Vannes et sa sortie du port avec le prince d'Orange, Amaury dégagea de la place deux mille huit cents hommes de cavalerie et dirigeait ces forces sur Nantes, lorsqu'il fut attaqué à Joué par un corps de l'armée française. Tous les Bretons périrent dans cette lutte trop inégale, à l'exception de six cents, avec lesquels le sire de La Moussaye alla se renfermer dans Nantes, et concourut à la belle défense de cette place, dont les Français furent obligés de lever le siége. Il avait recueilli, en 1457, la succession de Raoul, son oncle, évêque de Dol. Il se maria deux fois : 1° en 1455, avec Euphrasie de Coetlogon (voy. l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VII, p. 718), dont il n'eut pas d'enfants ; 2° avec Marguerite de Langourla, de laquelle il laissa deux fils, Amaury et Christophe, et une fille nommée Gilette, qui porta la terre de La Moussaye dans la maison de Gouyon, par son mariage avec Guy Gouyon.

V. Charles, — baron de *La Moussaye*-

Gouyon, ou plutôt de Gouyon La Moussaye (1), fils d'Amaury III et de Catherine de Guémadeuc, embrassa la religion réformée, dans laquelle ses descendants ont long-temps persévéré, et pour le soutien de laquelle ils ont fait de grands sacrifices dans l'ancien diocèse de Saint-Brieuc, notamment dans la commune de Plénée-Jugon. Il composa des mémoires restés inédits, commençant à 1562 et finissant à 1585. « C'est, dit M. Habasque (*Not. histor. sur les Côtes-du-Nord*, t. III, p. 153), un tableau naïf des mœurs et des calamités du temps. On y trouve des détails peu connus sur la fuite du prince de Condé, en 1585, après la déroute d'Angers. » De son mariage avec Claude du Chastel, qu'il avait épousée le 21 décembre 1570, naquit Amaury qui suit :

VI. Amaury IV, — en faveur duquel la terre de La Moussaye fut érigée en marquisat par lettres-patentes de 1615, fut l'un des chefs du parti protestant pendant les guerres de religion, ainsi que nous l'apprennent toutes les histoires du temps. Ce zélé calviniste a écrit un livre ascétique, qui n'a paru qu'après sa mort sous ce titre : *Méditations sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, 1666, in-4°. Il mourut en 1624. Sa veuve, Catherine de Champagne, fille du comte de Suze et de Madelaine de Melun, lui érigea un tombeau dans la partie du parc de la Moussaye où ils avaient établi un prêche dont les traces ont disparu, mais dont la tradition a tellement conservé le souvenir que, de nos jours encore, les paysans appellent la *huguenoterie* le lieu où il était élevé. Le marbre sur lequel était inscrite l'épitaphe d'Amaury se voit encore dans la principale salle du château de La Moussaye. Sa veuve mourut Paris, le 11 juillet 1649.

VII. Amaury V, — fils aîné du précédent et de Catherine de Champagne, suivit le parti du prince de Condé. Il servit avec distinction en Allemagne et en Catalogne. En 1646, il commandait plusieurs régiments à la bataille de Nordlingue et y fut grièvement blessé. L'année suivante, à la bataille de Lens, il se tenait auprès du prince de Condé, pour recevoir et faire exécuter ses ordres. Au moment le plus périlleux, il prit le commandement du régiment de Villequier, et, dans une charge brillante qui rétablit le combat et contribua à fixer la victoire, il eut son cheval tué sous lui, fut blessé et fait prisonnier. Amaury fut élevé successivement aux grades de maréchal-de-camp et de lieutenant-général d'une portion des troupes du prince de Condé, qui l'avait en outre nommé son chambellan. Il fut depuis nommé gouverneur de Rennes. Les mémoires de l'époque mentionnent plusieurs anecdotes qui prouvent jusqu'à quel point il possédait la confiance du prince illustre qui se l'était attaché. (Voy. *Dictionnaire des Batailles*, *Vie du prince de Condé*, *Vie du vicomte de Turenne*, *Mémoires de Motteville.*) Il avait épousé, le 11 avril 1629, Henriette-Catherine de Latour-d'Auvergne, sœur de Turenne, issue du mariage de Henri de Latour-d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sédan, maréchal de France, et d'Elisabeth de Nassau-Orange, fille de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange. Aux grands biens que La Moussaye possédait en Bretagne, il ajouta le comté de Quintin et la seigneurie d'Avaugour, que lui céda Henri de la Trémouille, son beau-frère, duc de Thouars et pair de France. M. Habasque (*Notions historiques*, t. II, p. 21-23, et *Annuaires des Côtes-du-Nord* de 1841, p. 121, et de 1842, p. 5, *partie historique*) a donné de curieux détails sur les suites de cette vente. Des violations récidivées de l'engagement souscrit par le marquis et la marquise de n'établir aucun prêche dans l'étendue de leur seigneurie, et de n'y faire ou laisser faire aucun exercice, soit public, soit particulier, de la religion réformée, donnèrent lieu à maintes poursuites contre eux. Une dernière transaction, du mois de juin 1643, ne leur imposa d'autre défense que l'exercice public de leur culte. Ainsi mis à l'aise, et fort peu inquiets de cette prohibition, ils donnèrent carrière à leur zèle religieux et à leur esprit de prosélytisme. Ils rétablirent l'exercice de la religion réformée à Plouër, où elle avait existé en vertu d'institution royale et remontait à 1612. Ils concédèrent des terrains pour bâtir un temple et un cimetière à l'usage des protestants, établirent un prêche dans leur propre château, où se tint même un synode, le 4 août 1658, et construisirent, dans la forêt de Quintin, un pavillon servant au culte. Le nombre de leurs prosélytes allant toujours croissant, ils molestèrent les catholiques, destituèrent des fonctionnaires et donnèrent leurs emplois à leurs coreligionnaires, dont l'un, le procureur fiscal de la juridiction, insulta l'évêque de Saint-Brieuc en pleine église, à l'imitation, sans doute, de la marquise de La Moussaye elle-même. Monseigneur l'évêque

(1) Ce Charles, ainsi qu'Amaury IV, Amaury V et François qui suivent, appartenaient à la maison de Gouyon, par suite du mariage de Gilette de La Moussaye (*voy. Amaury II*) et de Guy Gouyon, grand-père et grand-mère de Charles. En distrayant ces quatre personnages de la branche des Gouyon, pour les comprendre dans celle de La Moussaye, nous nous étions conformé à l'ordre généalogique adopté par La Chesnaye-Desbois. Mais un extrait de la généalogie de la maison de La Moussaye, inséré dans les *Archives généalogiques et historiques* de M. Lainé, nous a démontré notre erreur, que nous réparons ici. Ce dernier écrivain a, en effet, rectifié ou complété La Chesnaye-Desbois, ou plutôt il a écrit sur un plan bien préférable à celui des anciens généalogistes ou archivistes paléographes qui, le plus souvent, présentaient, non le tableau généalogique des familles en suivant les générations ou la ligne du sang, mais bien la succession des seigneurs possesseurs de grands fiefs, qu'ils considéraient comme des principautés ou des petits royaumes, et dont ils écrivaient l'histoire ou les mutations sous l'influence de cette idée ! — Guy Gouyon, en devenant sire de La Moussaye, adopta les armes de cette famille.

Denis de la Barde, ému des progrès du protestantisme dans son diocèse, avait obtenu du Roi et exécuté un ordre de fermer deux prêches qu'elle construisait. La marquise indignée appela comme d'abus d'une sentence de l'officialité, qui lui intimait en même temps défense d'avoir chez elle des domestiques qui n'allassent pas à la messe. De son côté, monseigneur de la Barde prit fait et cause pour l'officialité. Les parties contendantes s'étant rencontrées sur le perron du palais, Mme de La Moussaye vomit contre l'évêque un torrent d'injures et s'oublia jusqu'à faire mine de lui donner un soufflet, ce que le prélat supporta sans rien dire, se bornant, pour toute vengeance, à lui faire une profonde salutation. Cette affaire fit du bruit dans la province. Tous les évêques de Bretagne portèrent plainte au Roi, qui ordonna qu'il fût fait bonne et briève justice; mais, se montrant généreux, Denis de la Barde désavoua son procureur et retira la plainte portée en son nom contre Mme de La Moussaye. Sensible à la noblesse de ce procédé, la marquise alla saluer l'évêque lors d'une visite pastorale qu'il fit à Quintin, et, fondant en larmes, elle lui dit en présence de la noblesse et de la principale bourgeoisie : « Monseigneur, je viens » déclarer que je suis fâchée du passé, vous » priant de l'oublier. » — A quoi l'évêque répondit : « Madame, à n'y jamais penser. » Et, quelques heures après, il alla avec tout son clergé rendre visite à la marquise. Ainsi finit cette contestation, qui aurait pu avoir des suites graves pour cette dame. Du reste, la marquise était une femme de mœurs austères, qui, adoptant l'opinion exprimée par le brave La Noue, dans son sixième *Discours*, regardait les romans comme des instruments de corruption et les faisait jeter par les fenêtres, comprenant dans la proscription les *Métamorphoses d'Ovide*, travesties par d'Assoucy, sous le titre d'*Ovide en belle humeur*. — L'aîné des enfants du marquis et de la marquise, Brandelis de La Moussaye, mestre de camp du régiment de Bourgogne, fut tué en duel, à l'âge de vingt-un ans, par le comte de Tavannes, et Elisabeth, dernière sœur de Brandelis, épousa, en 1679, le marquis du Bordage. (Voy. *Biographie bretonne*, t. I, p. 140.) René-Amaury de Montbourcher, fils de ces derniers, et héritier du marquisat de La Moussaye, mourut à Paris, le 19 mars 1744, dans sa soixante-treizième année, sans avoir été marié, et sa succession passa à sa sœur Henriette, maréchale de Coigny, morte à son château d'Orly, le 8 novembre 1751.

VIII. François, — troisième fils d'Amaury IV et de Catherine de Champagne, fit ses premières armes sous le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, qu'il suivit dans toutes ses expéditions, à partir du siége d'Arras, en 1640. Ce prince, témoin de sa valeur et de sa capacité, lui fit conférer le grade de maréchal-de-camp, le 22 avril 1644. François embrassa son parti avec chaleur dans les troubles de la Fronde, et fut nommé par lui lieutenant-général de ses troupes et gouverneur de Stenay, où il mourut en 1657.

IX. La Moussaye (Joseph-Marie-Benoît, comte de), — fils de Joseph-Gilles-François de La Moussaye, seigneur de la Frolinais, et de Louise-Françoise-Josèphe de Harchies, naquit vers 1787. Élève de l'école de Fontainebleau, il fit sa première campagne, en 1806, contre la Prusse, dans le 1er régiment d'infanterie légère. Il n'y avait pas cinq mois qu'il était entré au corps, qu'il recevait la décoration de la Légion-d'Honneur, pour une action d'éclat, à la prise de Wollin, et, en moins de six ans, il avait gagné tous ses grades, jusqu'à celui de chef de bataillon. Sous le feu de l'ennemi, en 1813, en Silésie, il arrêta, pendant deux heures, avec son seul bataillon, toute l'armée russe, à la tête d'un défilé, et sauva par son intrépidité son corps d'armée. Cet exploit lui valut d'être nommé, sur le champ de bataille, colonel du 134e de ligne, qu'il commandait par suite des blessures de son colonel. Mais, cinq jours après, laissé pour mort sur les bords du Bober, il fut fait prisonnier et emmené en Russie. A la Restauration, il ne put justifier de son grade, nos désastres ayant empêché de lui en expédier le brevet. Classé dans l'armée comme chef de bataillon, il entra avec son grade dans la garde royale, fut ensuite nommé lieutenant-colonel du 62e, colonel de la légion de Hohenlohe et enfin du 18e léger. Il en remplissait les fonctions lorsque, le 6 janvier 1829, une angine gangreneuse l'enleva à sa femme et à ses six enfants, à Angers, où les officiers de son régiment ont fait élever un monument à sa mémoire.

Parmi les membres contemporains de la famille La Moussaye, on peut encore citer : 1° M. de la Moussaye de la Moglais, gentilhomme de la chambre du roi Charles X, mort en 1850; 2° M. Louis, marquis de La Moussaye, fils de Victor-François Gervais et de Sainte des Cognets, né à Rennes, le 15 novembre 1778. Après avoir servi dans l'armée française jusqu'à la paix de Tilsitt, il devint auditeur au Conseil-d'État, en 1808; intendant de la haute Autriche, en 1809; de la Carinthie, en 1810, et de la Carniole, en 1811; consul général à Dresde, en 1812; préfet du Léman, au mois de janvier 1814; secrétaire d'ambassade, dans la même année; chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, de 1815 à 1816; puis ensuite, ministre plénipotentiaire à Hanovre, à Stuttgard, en Bavière; ambassadeur à Bruxelles; député, à deux reprises, du département des Côtes-du-Nord; enfin, pair de France sous Louis-Philippe. Il vit encore. P. L...t.

LAMY (Armand-François), — né à Rennes, le 15 février 1781, fut admis, en 1798, à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit, au mois de décembre 1800, pour entrer dans le corps du génie. Employé d'abord dans la place du Hâvre, il fut envoyé, en 1803, à Flessingue, alors en état de siége; il y dirigea une partie des travaux de défense. Nommé commandant du génie à la division Boudet, il resta au camp d'Utrecht jusqu'en 1805. Bientôt après, lorsque l'armée de Hollande devint le deuxième corps de la Grande-Armée d'Allemagne, le commandant Lamy, qui en faisait partie, concourut à l'investissement d'Ulm. Il reconnut de jour la place, à demi-portée de fusil; et, lors de l'attaque tentée de vive force contre quelques ouvrages extérieurs, ce fut lui qui pénétra le premier dans la tête de pont. Après avoir assisté à la bataille d'Austerlitz, il suivit en Dalmatie le corps d'armée auquel il appartenait; au mois d'août suivant, il prit part à l'expédition de la Punta d'Ostro, et, en février 1807, à celle de Courcolla.

Envoyé, vers le milieu de cette année, en mission extraordinaire en Turquie, avec d'autres officiers d'élite de diverses armes, il fut ensuite attaché à l'ambassade du général Gardanne, en Perse. La pensée de Napoléon était d'opposer cette puissance à l'envahissement des Anglais dans l'Inde. Lamy répondit, en ce qui le concernait, à l'attente de Napoléon. Un témoignage non suspect, celui d'un Anglais, sir Harford-Jones-Brydges, nous l'apprend dans l'ouvrage qu'il a publié à Londres, 1833, in-8°, sur la *Dynastie des Kajars, ouvrage traduit d'un manuscrit original persan, donné en présent par S. M. Faty-Aly-Shah à sir Harford-Jones-Brydges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique à la cour de Téhéran, et précédé d'un précis sur l'histoire de Perse jusqu'à cette période.* « Un grand nombre de jeunes gens de familles » distinguées du pays, dit l'envoyé anglais, » furent désignés pour étudier les mathématiques, la fortification, l'architecture militaire » et la théorie de la guerre. M. Lamy, officier » français, fut honoré d'un sublime firman, » qui le chargea de diriger l'instruction de ces » jeunes gens, *avec ordre* de les rendre dans peu » de temps habiles dans toutes ces sciences. » (1)

Cet ordre, le jeune professeur sut l'exécuter. En deux ans, plusieurs élèves apprirent la langue française, devinrent d'excellents mathématiciens et se rendirent familières différentes sciences basées sur les connaissances mathématiques. Parmi ceux d'entre eux qui ont acquis dans leur pays une grande renommée, ou occupé de hautes positions, on peut citer Mirza-Djaffer, lequel était, il y a quelques années, ambassadeur persan à Constantinople.

(1) Nous avons déjà parlé (t. I, p. 968-969) de la mission de sir Harford-Jones-Brydges.

Chargé, en 1807, de mettre en état de défense la place d'Erivan, menacée par les Russes, qui ne tardèrent pas à la bloquer et à en commencer l'attaque, le capitaine Lamy reçut la décoration de l'ordre du Soleil de Perse, pour prix, soit de ses services dans cette circonstance, soit de la promptitude et de l'habileté dont il avait fait preuve en organisant et disciplinant les troupes persanes à l'européenne.

Nommé chef de bataillon du génie, le 13 février 1809, Lamy rejoignit, à Vienne, au mois de juillet suivant, la Grande-Armée, assista à la bataille de Znaïm, où il se fit remarquer, et fut chargé des travaux de la tête de pont d'Angern, sur la Morava.

Après la conclusion de la paix qui fut signée à cette époque, il fut de nouveau envoyé comme commandant du génie à Flessingue et dans toute l'île de Walcheren.

Nommé lieutenant-colonel et chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1811, il continua de diriger, jusqu'en 1814, la construction des belles fortifications de Flessingue, de Terveer et des postes destinés à la défense de ce point important. Ce fut en visitant ces travaux, remarquables surtout par les difficultés de terrain qu'il avait fallu vaincre, que l'empereur Napoléon conçut pour l'ingénieur Lamy une telle estime, qu'il eut la pensée de se l'attacher comme aide-de-camp. Lorsqu'en 1813 une expédition fut dirigée contre l'île de Sud-Beveland, dont les Anglais s'étaient emparés, ce fut le lieutenant-colonel Lamy qui la conduisit. Six cents hommes de la garnison de Flessingue culbutèrent l'ennemi campé à Borselen, et s'emparèrent d'une batterie de vingt pièces de canon. Peu de temps après, il reçut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Mais ces combats n'interrompaient pas le cours des travaux de défense, et, chaque année, il était appelé à Paris, pour assister aux conseils d'administration du génie, présidés par l'Empereur lui-même, et dans lesquels se discutaient les vastes projets des fortifications à exécuter dans toute l'étendue de l'empire.

Après avoir été employé, en 1815, aux fortifications de Paris, sous les ordres du général Haxo; après avoir, la même année, rempli avec distinction les fonctions de commandant du génie à Metz, et, plus tard, à Lille, Lamy fut choisi, en 1821, pour être secrétaire du comité des fortifications, qui sut apprécier son zèle, son activité et sa grande facilité de travail. Nommé successivement colonel en 1824, commandant de la Légion-d'Honneur en 1831 et maréchal-de-camp en 1835, il ne quitta ces fonctions que pour devenir l'un des membres du comité et participer, en cette qualité, à ses travaux.

Envoyé comme inspecteur-général du génie en Afrique, au moment où se préparait la seconde expédition de Constantine, il établit,

aussitôt après son arrivée à Bone, un lieu de station défensif sur la route qui mène de cette ville à Constantine, traça et fit exécuter un camp retranché avec réduit à Mjez-Ammar, rassembla en peu de temps les différents parcs, les approvisionnements, en un mot, tout le matériel de l'armée, et fit exécuter, sur un développement de plusieurs lieues, une route dans un terrain jusqu'alors impraticable à l'artillerie de siége. Après avoir ainsi préparé le succès de l'expédition, il prit une part active et brillante à l'attaque de Constantine. Sa belle conduite dans cette campagne lui valut la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Nommé maître des requêtes en 1837, et conseiller d'Etat en service extraordinaire, l'année suivante, avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil, Lamy fut en outre le représentant de la Dordogne à la Chambre des députés, de 1831 au 5 novembre 1839, jour où il mourut à Paris. Ardent à remplir tous ses devoirs, il apporta dans l'accomplissement de son mandat législatif le même zèle et le même dévouement que dans sa carrière militaire. Comme rapporteur de diverses commissions, il fit plusieurs rapports qui lui fournirent des occasions de développer son talent d'analyse, ses vues élevées, ses connaissances variées. Comme simple député, il parla souvent sur le budget de la guerre, l'organisation, l'avancement de l'armée, les fortifications, les voies de communications, etc. Il avait approfondi avec beaucoup de sagacité la question des chemins de fer. Aussi eut-il la satisfaction de voir adopter la plupart des idées qu'il avait exposées sur cette matière, soit à la tribune, soit dans les deux écrits suivants : I. *Observations sur les concessions de chemins de fer*. Paris, F. Didot, 1838, in-8° de 2 feuilles 1/4. II. *Observations sur les entreprises des chemins de fer*. Paris, F. Didot, 1839, in-8° de 5 feuilles 1/2. Ces écrits, qui, comme les discours du général Lamy, signalent souvent les vues de l'homme d'Etat, et toujours celles de l'homme de bien, indiquent, et les obstacles qu'eut à surmonter la création des chemins, et les besoins de la législation sur cette matière. Bon, affable, obligeant, le général Lamy avait le cœur droit, l'esprit élevé. M. le colonel du génie d'Artois lui a consacré dans le *Spectateur militaire* (t. XXVIII, p. 327-332), une notice dont la précédente est la reproduction presque littérale. P. L...t.

LANDAIS (Pierre LANDOYS (1), plus connu sous le nom de), — trésorier-général, c'est-à-dire ministre des finances du duc François II, était, a-t-on dit et répété jusqu'à ce jour, un *pauvre tailleur* ou *couturier*, né dans le faubourg du Rachat, à Vitré, où son père aurait exercé la même profession. Peu importe, sans doute, que son père et lui aient été de simples tailleurs, ou plus vraisemblablement, comme nous le verrons, de riches banquiers ou marchands de draps de soie et de laine, approvisionnant la cour ducale, ou lui prêtant de l'argent, quelque chose enfin, soit comme l'*argentier* Jacques Cœur, soit même comme Colbert, fils aussi d'un marchand de draps de soie et de laine. Peu importe encore que Pierre Landais, par son mariage avec Mlle de Moussy, ait accru sa fortune patrimoniale, déjà grande. Ce ne seraient là, à tout prendre, que des faits très-secondaires, et qui ne sauraient exercer aucune influence sur l'appréciation de ses actes. Aussi ne nous arrêterions-nous pas à examiner la valeur de ces assertions, si elles ne faisaient partie de cet ensemble de calomnies perfidement et habilement groupées pour rabaisser l'homme que d'Argentré, D. Lobineau et D. Morice nous représentent comme un « parvenu qui eut tous les vices nécessairement attachés à une naissance obscure. »

L'origine de la fortune de Landais serait venue, ont dit les uns, de quelques services qu'il aurait rendus, comme *ami* du prince, à François II, qui, n'étant encore que comte d'Étampes, lui avait confié sa garde-robe. Première inexactitude. Landais ne fut chargé de la garde-robe du duc qu'après l'avénement de ce prince, comme le prouve le premier de ses comptes (D. Morice, *Pr.*, t. II, col. 1758), où l'on voit que « le duc, avant son advénement à la principauté, avoit pris de Pierre Landoys, *qui n'estoit encore son garde-robier*, pour MDXXI escuz neufs de draps de soye et de laine, par lettre datée du 20 août 1459. » D'autres ont considéré cette fourniture de *draps de soie et de laine* comme la source de son élévation, et en ont pris texte pour lui jeter à la face les dédaigneuses qualifications de *pauvre garçon tailleur*, de *valet*, et de pis encore. Les premiers insinuent que la faveur de Landais aurait été le prix de services intimes, plutôt que d'une capacité qui n'avait pu encore se révéler, et, laissent-ils entendre, l'appui que Mme de Villequier et Landais se prêtèrent réciproquement, expliquerait la haute fortune de ce dernier. La chronologie est ici mise de côté pour le besoin de la cause. A la date du compte ci-dessus mentionné (10 juin 1460), Landais était déjà trésorier-général, et ce fut un an plus tard que l'ancienne maîtresse de Charles VII, fuyant le ressentiment de Louis XI, vint chercher un

(1) Nous devons à notre vénéré collaborateur et ami, M. Bizeul, un *fac-simile* de la signature de Landoys, signature qui, par sa hardiesse d'exécution et sa netteté, même dans l'assemblage des lettres *P* et *L*, artistement entrelacées de manière à former un chiffre, annonce un homme plus exercé à manier la plume que l'aiguille. Nous lui devons en outre de curieux renseignements puisés dans un mémoire plein de recherches par lui faites sur le nom, l'origine, le ministère, le procès, la mort, la famille et les possessions du trésorier.

asile en Bretagne. D'ailleurs, la femme qui avait pu supplanter Agnès Sorel, avait-elle besoin d'un auxiliaire pour captiver l'indolent et voluptueux François II? Enfin, si Landais avait joué le rôle honteux qu'on lui prête sans preuves, comment les deux femmes de François, — la première, toute jeune encore, n'était unie au duc que depuis quatre ans, — auraient-elles, à treize ans de distance, choisi pour exécuteur testamentaire le proxénète de leur mari? La première assertion ne repose donc sur aucune base solide.

Reste la seconde. A cet égard, on a voulu, dans un but facile à concevoir, rabaisser la position de Landais à son début. Elle était bien loin, pourtant, d'être aussi infime qu'on l'a prétendu. En effet, au XIVe siècle, les marchands de draps de soie et de laine formaient « le premier des six corps des marchands qui vendent les plus notables marchandises. » (*Traité de la police*, liv. I, tit. 10, chap. 4). Venaient ensuite les apothicaires, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers, les orfèvres. Les marchands des autres communautés, tenant boutique, n'étaient considérés que comme *artisans*. Les drapiers étaient donc les premiers des bourgeois, l'aristocratie commerciale, et cette position était si bien consacrée, que plusieurs d'entre eux reçurent des armoiries privatives lors de l'édit de 1696, et que l'on pourrait citer plusieurs familles de Bretagne, reconnues nobles aujourd'hui, qui ont eu pour souche un marchand drapier. Il n'y avait donc aucune analogie entre cette position aristocratique et celle d'un *pauvre garçon tailleur d'habits* ou *couturier*, qui n'aurait certainement pu faire à un duc de Bretagne une fourniture s'élevant *à 1,521 escux neufs*, c'est-à-dire, en valeur actuelle, à 18 ou 20,000 fr.

La charge de garde-robier, exercée par Landais simultanément avec la trésorerie générale, n'a pas été étrangère à cette ridicule histoire de garçon tailleur. Dans notre ignorance actuelle de beaucoup de choses du passé, *garde-robier* et *tailleur*, c'est tout un. Or, le soin de la garde-robe princière était à cette époque une charge grande et honorable, le cinquième des offices de finances (D. Morice, *Compte de 1454*, *Pr.*, II, colonne 186), et dans la réformation des ordonnances de l'hôtel du duc de Bretagne Jean V, faite à Vannes en 1415, le même individu était tout à la fois trésorier et garde-robier. Ces deux charges étaient donc confiées à la même personne, et parmi ceux qui les avaient exercées avant Landais, on trouve les noms d'Eder, d'Ust, de Ferron, de Vay, de Carné, de la Noë, de Launay, de Le Roux, tous de vieille noblesse de Bretagne. Cette succession de personnages nobles occupant les deux charges dont Landais fut revêtu nous porterait à croire que son père lui avait transmis sa noblesse. Ce dernier avait effectivement été anobli, comme le prouve la mention de son anoblissement dans le *Réglement des nobles et annoblis; comment ils doivent servir aux armées*, document cité par M. Ludovic Chapplain, ancien archiviste de la préfecture de Nantes, dans un compte-rendu des pièces les plus curieuses de ce riche et important chartrier. (*Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. VI, p. 350.) Nous hésitons d'autant moins à croire à la transmission de la noblesse de Landais le père à son fils, qu'on ne trouve aucune trace d'anoblissement personnel pour ce dernier, qui portait cependant *de gueules à trois poignards ou épées d'argent en bande*, et dont l'écusson se voyait dans l'église paroissiale d'Izé, dans la chapelle Saint-Jean et l'église Saint-Martin de Vitré.

En insistant sur la réfutation des bruits que la haine avait accrédités dans le but de rendre Landais ridicule ou odieux, nous n'avons eu d'autre but que de rétablir la vérité. Ces rumeurs n'ont rien de surprenant. L'administration de Landais froissa bien des intérêts; elle suscita conséquemment bien des rivalités, et toutes ne furent pas scrupuleuses dans le choix de leurs moyens de vengeance. Examinons maintenant si, quelle qu'ait pu être son origine, il n'a pas justifié son élévation.

Déjà nous avons fait connaître (*Biographie bretonne*, t. I, p. 734—738) les principaux résultats de son administration. Le duc, dirigé par Landais, avait pris part à la guerre du *Bien public* et aux entreprises du duc de Guienne contre Louis XI; il s'était assuré de l'alliance de l'Angleterre, du Danemark, de la Savoie, puis, au moyen de la confédération qu'il avait formée avec les ducs de Normandie, d'Alençon et de Bourgogne, il avait pu faire quelques conquêtes en Normandie. D'un autre côté, le commerce, l'industrie, les arts florissaient sous l'énergique impulsion de Landais. La Bretagne était donc puissante au dehors et prospère à l'intérieur, quand la guerre avec Louis XI vint compromettre cette brillante situation et obliger le duc à souscrire la paix de Senlis. Presque aussitôt mourut Charles-le-Téméraire, dont Landais s'était habilement servi pour élever une barrière entre la France et la Bretagne. Cet appui lui manquant, Landais en chercha un autre dans l'alliance avec le roi d'Angleterre. Il l'avait adroitement préparée en donnant asile au comte de Richemont, compétiteur de ce monarque. Edouard ne ménageait pas les promesses pour se le faire livrer; mais Landais n'avait garde de se déssaisir pour si peu de ce précieux ôtage; il ne l'aurait fait qu'en échange d'une assistance sérieuse et effective. Dans ce but, pendant que le chancelier Chauvin résidait officiellement comme ambassadeur de François II auprès de Louis XI, le trésorier dépêcha secrètement en Angleterre le bas-breton Gourmel qui, maintes fois déjà, avait été intermédiaire entre le duc et Édouard. Gagné par un des agents de Louis XI, Gourmel lui vendit

successivement, à cent écus pièce, les douze lettres écrites par Guillaume Guéguen, secrétaire du duc, et signées de ce dernier, puis les dix réponses du roi d'Angleterre.

En possession des originaux de toutes ces pièces, dont des copies, faites par un habile calligraphe, avaient été remises à Gourmel, Louis XI jeta Chauvin en prison, et après l'y avoir tenu douze jours, il le fit comparaître devant lui. Chauvin, qui n'était pas dans la confidence de l'intrigue, protesta de la meilleure foi du monde contre toute connivence avec l'Angleterre; mais attéré à la vue de la correspondance, il dut se borner à sa justification personnelle, et se hâter de revenir auprès du duc pour lui dire, de la part du roi, « qu'il savait de ses nouvelles et qu'il n'eût plus à se mettre en peine d'envoyer devers luy pour le cuyder entretenir de parolles et amuser. »

Au retour de Chauvin, le duc, transporté de colère, appela Landais, et lui exhibant les pièces accusatrices : « Pierre, lui dit-il, vous savez que je vous ai confié toute cette affaire; c'est à vous de me dire comment ces lettres ont passé en des mains étrangères, car de nous deux il y a un coupable, et malheur à vous si vous l'êtes. » Landais calma le duc par une exposition sincère des faits, et avec son agrément, il fit arrêter Gourmel au Port-Blanc, près Tréguier, où il n'attendait qu'un vent favorable pour passer en Angleterre afin d'y porter un nouveau message. Le prisonnier avoua tout. Écroué d'abord au château d'Auray, il fut, un beau jour, enfermé dans un sac et jeté à la rivière (1476).

Chauvin et Landais, rivaux de position, de tendances, de vues politiques, avaient eu, plus d'une fois déjà, maille à partir ensemble, et Landais, dans un accès de colère, avait dit au chancelier : « Je vous réduirai à telle nécessité, que je vous ferai manger aux poux. » A quoi Chauvin avait répondu que ce ne serait pas une nouveauté dans le monde de voir un homme de bien dans l'oppression; mais que, suivant les règles de la justice divine, Landais ne pouvait manquer de finir une vie de scélérat par une mort infâme. Telles étaient les aménités qu'échangeaient les deux ministres. Il y avait donc entre eux une haine profonde, et cette haine, leur origine, leurs idées, leur entourage, tout concourait à la rendre implacable. Chauvin, noble, clerc et chancelier, ralliait à lui la noblesse, le clergé et la magistrature, qu'irritait la puissance du *tailleur*. Landais, roturier et adversaire déclaré des privilèges, voulait — soit ambition ou jalousie, soit patriotisme — peut-être sous l'influence de ce triple mobile — faire en Bretagne ce que Louis XI faisait en France, abattre l'aristocratie féodale et amener l'autorité ducale à prendre son point d'appui dans l'élément populaire. Ce but, il le poursuivait avec intelligence et opiniâtreté, mais aussi avec une violence qui s'explique par sa position. Pour les uns, c'était tout simplement un parvenu; pour les autres — et ceux-ci savaient bien quelle serait tôt ou tard la conséquence d'une semblable accusation — c'était un *sorcier* « qui avoist envoïé quérir et sercher par les païs estrangers et montaines, par un sien serviteur nommé Guillemin du Boys, des médecins usans d'art d'ingromance, etc. » (Dom Morice, *Pr.*, t. III, col. 399.)

Frappant d'estoc et de taille, le sorcier n'épargnait pas le clergé quand il faisait obstacle à l'accomplissement de ses projets. Dès 1461, il s'était attaqué à l'évêque de Rennes, Jacques d'Espinay (Voy. *Biographie bretonne*, t. I, p. 683—684), fortement compromis pour avoir trempé dans le meurtre de Gilles de Bretagne et pour avoir suscité maints embarras, non seulement aux deux derniers ducs, mais encore à François II. La lutte fut longue entre le prélat et Landais, mais le ministre finit par l'emporter, et d'Espinay fut contraint d'abandonner son siége, sur lequel monta un neveu du trésorier, Michel Guibé, déjà évêque de Dol.

Parmi toutes les causes si vivaces d'animosité entre Landais et Chauvin, nous avons omis d'en mentionner une qui pouvait bien dominer toutes les autres. En 1463, des poursuites, probablement provoquées par Landais, comptable vigilant et difficile à tromper, avaient été dirigées contre le chancelier, pour extorsions de droits fictifs de chancellerie et délivrance de saufs-conduits dont les noms des porteurs étaient laissés en blanc, ou même de blancs-seings entiers remis à des sujets anglais, pendant la guerre avec cette nation. L'information faite contre Chauvin (Dom Morice, *Pr.*, t. III, col. 38—40) ne laisse aucun doute sur sa culpabilité; mais son châtiment était resté à la discrétion du duc, qui, cédant à sa mansuétude naturelle, ou aux obsessions des amis de l'accusé, n'avait pas donné plus de suite à cette affaire. Peut-être aussi le chancelier fournit-il quelques justifications. On se plaît à le supposer, autrement il serait difficile d'expliquer, d'une part, que le duc eût continué, pendant dix-huit ans, de laisser à la tête de sa magistrature et de charger d'ambassades délicates un homme déshonoré; d'un autre côté, que Landais eût attendu le même espace de temps pour faire revivre ces griefs contre son ennemi. Il n'est pas moins difficile d'admettre que la mésaventure des lettres interceptées ait été la seule cause du procès qui amena la mort du chancelier, car ce procès n'eut lieu que cinq ans après. Qu'elle ait accru le ressentiment de Landais, c'est possible, probable même; que la mission donnée par Louis XI à Chauvin d'éclairer son souverain, ait fourni au trésorier le prétexte de le représenter comme trop dévoué à la France, c'est encore probable; mais en l'absence de documents faisant connaître les chefs d'accusation portés contre Chauvin, il est permis de

croire qu'il en fut articulé de nouveaux, et que ceux de 1463 leur servirent seulement d'appoint. Les uns et les autres, en tout cas, ne semblent pas avoir dû être bien concluants. Arrêté le 5 octobre 1481, Chauvin fut traduit, onze jours après, devant une commission composée des sénéchaux de Ploërmel, de Dinan et de Lamballe, tous trois dévoués à Landais. Malgré toute leur bonne volonté de le trouver coupable, ils n'osèrent ni le condamner ni l'absoudre. « Mais c'était beaucoup, dit D. Lobineau, qu'ils ne le condamnassent pas, vu que ces sortes de juges (c'est-à-dire les commissaires) n'ont ordinairement pouvoir que de condamner.» Ce qu'ils n'avaient osé, Landais le fit. Chauvin fut d'abord dépouillé de sa charge, qui passa à François Chrétien, procureur à Auray; ses biens furent donnés à François d'Avaugour, fils naturel de François II et de la dame de Villequier. On vendit jusqu'aux lits de sa femme et de ses enfants, et l'on ne tint aucun compte des réclamations de l'évêque de Nantes, qui, pour sauver quelques débris de la fortune du prisonnier, avait voulu faire excepter de la saisie ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Étienne de Montluc, dont le prélat était seigneur temporel. Le clergé réclama alors Chauvin en sa qualité de clerc. Landais feignit d'adhérer à cette demande; et en attendant qu'on obtînt de Rome une commission dont l'envoi ne fut pas pressé, si tant est qu'elle fût réellement demandée, Chauvin fut transféré du Bouffay au château d'Auray, dont le trésorier était capitaine. Son lieutenant Ronceray traitant le prisonnier avec trop de douceur, Landais le fit conduire au château de l'Hermine. Dans ces prisons, comme dans le trajet de l'une à l'autre, Chauvin fut abreuvé d'outrages et soumis aux plus barbares traitements. Vainement le roi de France le prit-il sous sa sauve-garde; vainement le Parlement fut-il sollicité d'intervenir en sa faveur : Landais inspirait une telle terreur, que le Parlement répondit que cette affaire ne le regardait pas, et même qu'il ignorait si Chauvin était en prison. Cette réponse porta le dernier coup au chancelier, qui expira, le 5 avril 1482, dans un tel état de consomption qu'il était méconnaissable. Il fut enterré sans pompe aux Cordeliers, et personne n'osa assister à ses funérailles.

La mort de Chauvin fut le signal de l'explosion du ressentiment des barons contre le trésorier. Sentant que leur communauté d'intérêts et de sentiments avec la victime de Landais leur présageait à eux-mêmes un sort équivalent, ils se décidèrent à prévenir les coups de leur adversaire, en le frappant lui-même au plus tôt. Le surlendemain donc de la mort de Chauvin, dix-huit d'entre eux, conduits par le prince d'Orange, envahirent de nuit le château de Nantes, avec des armes sous leurs habits, et, pénétrant jusque dans l'appartement du duc, ils l'obligèrent à écouter la longue série de leurs plaintes contre le trésorier, dont ils demandèrent la punition comme coupable « d'avoir distribué à sa famille toutes les places dont il pouvait disposer; d'avoir trafiqué de la justice, sans même avoir le droit de la rendre; de conspirer contre les droits de succession de la famille ducale au trône de Bretagne; d'avoir fait emprisonner et appliquer des innocents à la question; d'avoir écrasé la noblesse de vexations arbitraires, emprisonnements et tortures, dans l'intérêt de sa cupidité ou de ses rancunes personnelles, etc. » Tandis que cela se passait chez le duc, une partie des conjurés se divisait en deux bandes : l'une fouillait jusqu'aux greniers du château, et l'autre courait à la Papotière, où Landais allait souvent voir son neveu. Il y soupait ce jour-là. Prévenu à temps, il put se réfugier au château de Pouancé, dont la garnison lui était dévouée.

Mais un archer de la garde du duc, croyant qu'on en voulait à sa personne, avait donné l'alarme, et en peu d'instants toute la ville fut sur pied. On courut aux armes, on mit à contribution les équipages et l'artillerie des navires mouillés à la Fosse, et des canons furent pointés sur le château. Les seigneurs se barricadèrent de leur côté. Une lutte s'engagea, et deux bourgeois y furent mortellement blessés. Les gentilshommes ayant demandé à parlementer, Philippe de Montauban et deux bourgeois furent admis dans le château, où le duc, réitérant la déclaration qu'il avait faite du haut des creneaux, dit qu'il n'y avait rien à craindre pour lui. Libres alors de se retirer, les conjurés gagnèrent Ancenis, où ils négocièrent bientôt avec la dame de Beaujeu, régente de France, le honteux traité de Montargis (22 octobre 1484), par lequel ils sacrifièrent à leur égoïste intérêt la nationalité de leur pays.

Les barons n'eurent pas plutôt quitté Nantes que Landais y revint bien escorté. L'épée était tirée, et il n'était pas homme à la remettre débonnairement dans le fourreau. En même temps qu'il prit toutes les mesures nécessaires au siége d'Ancenis, et à la poursuite des rebelles, il fit saisir leurs biens; puis, adoptant une tactique analogue à celle de ses adversaires, il renonça à faire marcher les secours qu'il avait levés pour aider Richemont à renverser Edouard, et faisant volte-face, il offrit à ce dernier de lui livrer son rival pour prix de l'assistance que le monarque anglais prêterait au duc de Bretagne contre ses sujets rebelles. Le comte, parvenu à se soustraire par la fuite à cette violation du droit des gens, gagna la terre de France, où une sage et honnête politique l'aida à monter sur son trône.

Landais ayant promptement réuni quatre mille hommes des *bons corps*, ou milices régulières, le duc convoqua, à Nantes, la noblesse qui lui était restée fidèle et les francs-archers de la province. Toutes ces forces, commandées

par le sire de Coëtquen, marchèrent, le 24 juin 1485, sur Ancenis. A leur approche, les confédérés sortirent de la ville. Dès que les deux armées furent en présence, on parlementa; on se demanda de part et d'autre pourquoi et pour qui on allait répandre le sang de ses proches, de ses amis. La réconciliation ne fut ni longue ni difficile : la tête d'un homme en faisait les frais. L'armée ducale, entraînée par ses chefs, passa sous les drapeaux des confédérés, qui expédièrent aussitôt un des leurs au chancelier pour le gagner. Grand fut, au premier moment, l'embarras de Chrétien. Il devait tout à Landais; mais l'effervescence que les émissaires des rebelles avaient adroitement soulevée parmi le peuple ne permettant pas de douter qu'ils seraient les plus forts, non seulement il refusa de sceller les lettres-patentes par lesquelles les rebelles étaient déclarés criminels de lèze-majesté, mais il vint demander au duc, dès le lendemain de la rencontre des deux armées (25 juin), la permission d'arrêter son collègue. « Ce n'était, disait-il, que pour calmer la sédition, et d'ailleurs il ne serait rien fait que de juste. » Sur cette assurance, François alla lui-même prendre par la main le trésorier, qui, pour échapper à la rage du peuple, s'était blotti dans une armoire de la chambre du duc. Landais fut aussitôt emmené par les seigneurs entre deux haies d'archers, et à travers des flots de peuple qui le poursuivaient d'imbéciles et ignobles clameurs. Chrétien et Pont-Château le conduisirent à la tour Saint-Nicolas, pendant que les conjurés obtenaient leur pardon par l'entremise du comte de Comminges.

Le procès commença sur l'heure. Six commissaires, à la tête desquels était Chretien, en firent l'instruction sous les yeux du prince d'Orange, du comte de Comminges et du maréchal de Rieux, les plus mortels ennemis du prisonnier. Le procureur-général de Lalande lut l'acte d'accusation, que d'Argentré et D. Lobineau nous ont conservé avec les réponses du trésorier (1). Après avoir exposé que l'accusé était « rôturier issu et extrait de gens partables et de basse condition, » il énuméra tous les crimes imputés à Landais. En première ligne figuraient la persécution et la mort de Chauvin; venaient ensuite maints faits de concussion et d'extorsion, de meurtres et d'accusations arbitraires, les uns sérieux, les autres odieux ou ridicules. Landais savait bien que ce procès n'était qu'une formalité dérisoire; aussi ne chercha-t-il pas à disputer sa vie à ses ennemis. Sur certains points, notamment en ce qui regardait Chauvin, il fit des aveux fort graves; « mais la plupart de ces confessions, dit D. Lobineau, furent l'effet de la torture, où Landais fut appliqué sur quelques variations qui se trouvèrent dans ses réponses. » Le procès fut expédié avec une telle diligence que la sentence fut rendue le 19 juillet, c'est-à-dire vingt-cinq jours après l'arrestation. Elle portait « qu'il serait mené par le bourreau, le cordeau au col, les mains liées devant, jusqu'au gibet, et à icelui gibet estre pendu par ledit bourreau et y estre étranglé, tellement que la mort s'ensuyve en luy, et que, veu l'énormité desdits cas, crimes et délicts, et considéré la Coutume du pays, celui Landoys serait traîné jusques audit gibet, ses biens confisquez; toutefois, pour certaines causes et considérations à ce mouvants, le duc aurait remis celle peine de traîné, etc. »

Avant la signature de l'arrêt, les commissaires se demandèrent s'il serait exécuté sans que le duc en fût préalablement informé. Ceux qui voulaient qu'on en référât au prince invoquaient la haute position qu'avait occupée le condamné, et la considération dont il avait joui auprès du duc, à qui cette déférence était due. Les autres objectaient qu'on ne devait user de cette déférence que quand il s'agissait de parents ou alliés du duc; mais que, quand un homme de néant, après avoir été élevé à de grands emplois, s'oubliait jusqu'à se croire tout permis, plus il avait eu de part à la faveur du prince, moins il fallait différer d'en faire un exemple; que, d'ailleurs, il était sûr que si l'on en parlait au duc, il sauverait son favori, et que Landais échappé de leurs mains serait un lion furieux qui mettrait tout en usage pour assouvir sa vengeance, etc.

Ce dernier avis prévalut naturellement. Le comte de Comminges fut envoyé près de François II pour l'amuser jusqu'après l'exécution du ministre. Il joua bien son rôle odieux. Pendant qu'il faisait croire au duc que seul il prononcerait sur le sort de Landais, et qu'il aurait toujours la ressource de lui faire grâce, « quelques cas qu'il eût commis, » le malheureux trésorier était conduit à la prairie de Biesse et suspendu au gibet, dans l'après-midi même du jour où la sentence fut prononcée. Son corps, rendu à sa famille, fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Nantes, au bas de la nef, et déposé, quelque temps après, dans une chapelle qu'il avait fait construire auprès du chœur, du côté de l'Evangile. D'après une tradition locale, ses restes auraient été portés à Montreuil-sous-Pérouse, dont il était seigneur, et inhumés sous la chaire de l'église; mais la présence d'une pierre tombale sans aucune inscription a seule

(1) Cette procédure, évidemment falsifiée, et tous les faits antérieurs concernant Landais, se trouvent au liv. XII de l'histoire de d'Argentré, du chap. 20 au 31e inclusivement. La lecture en fait mal. Elle dévoile chez le célèbre jurisconsulte, chez le *sénéchal* de Rennes, une partialité brutale qui lui enlève à la fois et bon sens et justice. Il n'a fait, du reste, que copier le chroniqueur Alain Bouchard, en l'amplifiant de la plus étrange manière. D. Lobineau et D. Morice, à leur tour, ont écrasé de leurs foudres le ministre de François II, tout en reconnaissant que c'était un *génie souple et fécond*, quoique *homme de néant, petit compagnon, etc.*

servi de base à cette tradition, qui ne semble pas fondée.

Quand la pitié du duc ne fut plus à craindre, on daigna l'informer du supplice de son ministre. Il eut d'abord un violent accès de colère contre son *traistre compère* Comminges, qui n'était venu l'entretenir que pour l'empêcher de sauver Landais; mais cette lueur d'énergie ne brilla qu'un instant; et, comme pour se punir lui-même de ce moment de commisération, il s'empressa, le 13 août suivant, d'expédier aux seigneurs rebelles des lettres d'abolition, où, sous prétexte de les innocenter, la mémoire de leur adversaire était traînée sur la claie avec un long cortège d'accusations posthumes, qui ne prouvèrent que trop l'ingratitude et l'abaissement de ce malheureux prince.

La vie de Landais ne fut point exempte de blâme, sans doute; le long supplice de Chauvin et d'autres actes attestent le contraire. Mais la condamnation ne fut-elle pas trop rigoureuse? Aurait-elle dû l'être autant si l'on avait mis dans un des plateaux de la balance les résultats des vingt-cinq années de l'administration de l'habile et prévoyant ministre, des dix dernières surtout, que cette administration eût été jugée en elle-même, ou comparée à celle des quinze ministres qui l'avaient précédé depuis le commencement du siècle dans l'exercice des fonctions de trésorier? Sa route était pourtant semée d'obstacles auxquels il lui fallait se heurter à chaque pas. Indépendamment de la noblesse coalisée contre lui, il avait des rivaux redoutables dans le favori Comminges, ministre des plaisirs du duc, et dans Mme de Villequier. Leur ascendant sur François II obligea bien souvent Landais à partager le pouvoir avec eux, et dut entraver sa marche, qui fut néanmoins ferme et féconde. Ainsi les traités de commerce avec l'Angleterre, en 1468 (Dom Morice, *Pr.*, III, 173 et 181); avec le Portugal, en 1459 et 1471 (*Arch. de Nantes*, Arm. S. cass. D. — Arm. T. cass. F); avec les Villes anséatiques, en 1476 et 1478 (*ibid.*, Arm. O. cass. A); avec l'Espagne, en 1483; l'établissement d'une manufacture de soieries à Vitré, où l'on fit venir des ouvriers de Florence (*Registre de la chancellerie*, 1475); les priviléges accordés, en 1477 (*ibid.*), à des ouvriers venus d'Arras à Rennes pour y fonder une manufacture de tapisseries; les relations commerciales étendues jusque dans le Levant, avec la permission du Pape; toute cette large voie de prospérité ouverte à la Bretagne fut l'œuvre exclusive de Landais, ainsi que l'opportune immixtion de la province à cette guerre du *Bien public*, qui la sauvegarda de la politique cauteleuse et des attaques à force ouverte de Louis XI. Ajoutez à tout cela les immenses constructions qui se firent pendant le ministère de Landais au château de Nantes et à plusieurs parties des murailles de la ville. C'est à cette époque, en effet, que remontent les quatre grosses tours du côté de la ville, le palais ducal, aujourd'hui converti en caserne et en magasin d'armes, mais dont on admire encore l'élégante architecture. Ces travaux si importants ont été complètement passés sous silence par les Bénédictins, qui n'ont recueilli, à leur sujet, aucune des pièces qui doivent les constater, et qu'il serait bien à désirer qu'on eût le temps et la facilité d'exhumer des archives de la Chambre des comptes, où elles doivent très-vraisemblablement exister. L'ensemble de cette administration civile, militaire et financière, qui fit la Bretagne riche au dedans, puissante et considérée au dehors, ne constituait-il pas une *raison d'État* — bien souvent elle fut invoquée et appliquée avec moins de fondement — qui aurait dû servir de contrepoids à quelques fautes excusables en raison de l'esprit du temps? Au reste, coupable ou non, Landais fut une victime, car il ne fut pas condamné pour les crimes qui lui furent imputés, mais pour ses vues politiques. Avec lui mourut, de fait, la nationalité bretonne. Affaiblie par les dissensions intéressées de ceux que sa main ferme avait contenus, la Bretagne déchut promptement de sa splendeur et ne tarda pas à devenir une préfecture française. Ces deux mots expliquent nos regrets pour le pendu de 1485, nos sympathies pour sa mémoire.

Un fait prouve le peu de culpabilité de Landais et démontre que ses ennemis avaient seulement voulu s'en défaire, n'importe comment. Quelques mois après sa mort, au moment où ses assassins étaient devenus tout puissants à la cour de Bretagne, ses biens furent rendus à sa femme et à sa fille, seule enfant qu'il laissât. Ces biens, dont on a exagéré l'importance de manière à en faire une sorte de marquis de Carabas, étaient néanmoins considérables. M. Bizeul a fait à ce sujet de très-longues recherches, et s'il n'a pu préciser la provenance de la terre du Bois-Cornillé, qui conféra à Landais la seigneurie de la terre d'Izé, il a du moins trouvé les preuves authentiques des acquisitions qu'il fit de la Papotière, en Doulon; de la terre et seigneurie du Pont en Vretays et Trente-Moul, sur ce qu'on nomme les Ponts de Nantes; de la terre du Plessix-Raffray; de la seigneurie et châtellenie du Loroux-Bottereau, et de la seigneurie du Doit-Rouaud; de la terre et seigneurie de Briord, etc. etc. Dans ces diverses acquisitions et plusieurs autres, effectuées dans le pays nantais, M. Bizeul n'a rien trouvé qui provînt de confiscation, ni même de don du duc. On a donc de fortes raisons de regarder comme calomnieuse l'imputation adressée à Landais de *s'être fait adjuger les biens, les titres et les priviléges confisqués sur les grands seigneurs*. L'examen des archives d'Ille-et-Vilaine amènerait probablement à la même conclusion, en ce qui concerne les

possessions de Landais dans le diocèse de Rennes.

La famille du trésorier ne fut que très-momentanément enveloppée dans sa disgrâce. Sa femme, Jehanne de Moussy, qu'il avait épousée avant 1469, tenait certainement à une famille anoblie, puisqu'elle portait *d'azur à la croix ancrée, accompagnée en pointe d'un croissant d'or.* Cet écusson, accolé à celui de Landais, a été recueilli par les Bénédictins, à Vitré, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à l'église paroissiale de Notre-Dame, à la vitre du côté de l'Evangile, et dans l'église Saint-Martin de la même ville. Elle tenait vraisemblablement par quelque lien de parenté à Prigent de Moussy, archidiacre de Vannes, en 1485, et à Jehan de Moussy, marchand de draps de soie et de laine, mentionné dans le sixième compte du trésorier, en 1467. Elle vivait encore en 1506, comme nous l'apprend une donation générale qu'elle fit de ses biens à Françoise Landais, sa fille unique, mariée depuis long-temps à Arthur Lespervier, d'une ancienne famille de Bretagne. Olive, sœur de Landais, fut mariée à messire Adenet de Guibé, qui s'armait *d'argent à trois jumelles de gueules, accompagnées de six coquilles d'azur*, 3. 2. 1., *au chef d'or*, et dont elle eut sept enfants, quatre fils et trois filles. L'aîné des fils, Michel, fut successivement évêque de Léon et de Dol, puis coadjuteur et évêque de Rennes. Le second, Robert (voy. *Biographie bretonne*, t. I, p. 861-862), parvint au cardinalat. Le troisième, Jean, favori du trésorier, vaillant homme de guerre, capitaine de Rennes et vice-amiral de Bretagne (1489), servit avec distinction sous François II, Anne, Charles VIII et Louis XII. Il mourut riche et puissant, sire de Saint-Jean-sur-Couesnon, Montbourcher, Martigné, etc. Jacques, le plus jeune, fut d'abord exilé comme complice de la mort de Chauvin; mais il rentra en grâce, et, en 1487, il était le favori du duc et l'objet des craintives défiances des meurtriers de Landais. Il était capitaine des archers de la garde, grand écuyer de la reine, commandant de Fougères, sire du Chenay, etc. Il se distingua au siége de Guérande, qu'il fit lever (1489). P. L...t.

LANGLE (Jean de), — et non **LANGLÉ**, comme le dit M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 93), reçu conseiller au Parlement de Rennes, le 12 août 1555, étudia le droit à Bourges, sous Alciat, et eut pour condisciple et ami le célèbre Douaren de Moncontour. Député vers Charles IX aux États-généraux de 1560, il se concilia l'estime de ce prince, qui le retint quelque temps à Bordeaux, et lui permit de siéger au Parlement de cette ville. Henri III le nomma, le 12 mai 1575, un des commissaires chargés de procéder à la réformation de la Coutume de Bretagne. De Langle, que Loyseau (*Traité des Offices*, liv. 1er, chap. 8, n° 33), appelle le *docte*, était, en outre, éloquent, érudit et généreux. On lui doit un ouvrage composé dans ses moments de loisir, pendant les vacances du Parlement, dans lequel il s'occupe de la jurisprudence en général, et de ce qui se passa de son temps au barreau de Rennes. Cet ouvrage, que Sauvageau, dans ses Notes sur Du Fail, t. I, 385, édition de 1715, qualifie d'excellent, a pour titre : *Jani Langlæi, regii in senatu Britanniæ celticæ consiliarii Otium semestre.* Rhedones, ex prælo Juliani Duclos, typographi, sumptibus Petri Le Bret, bibliopolæ ad portam S. Michaelis, 1577, in-f°. Les recherches de M. Baron du Taya lui ont fait apprendre que l'*Otium semestre* a eu deux ou trois autres éditions avec les observations de Bernard Automne. Paris, 1611, 1616, in-4°, et peut-être 1700. (Voy. *Bibl. Jur. de Lipenius et le Supplément de Schott.*) Lipenius ne donne que III livres à l'*Otium;* mais il faut lire XIII, du moins pour l'édition de 1577. M. Baron du Taya a, en outre, découvert un opuscule rarissime, publié par le même magistrat sous ce titre : *Jani Langlæi regii in armorico Senatu consiliarii, de ordinariorum legitimorumque, ac imaginariorum seu honorariorum jure, Disputatio.* Lutetiæ, apud Joannem Richerium, viâ divi Joannis Lateranensis, sub signo arboris virescentis, 1581, petit in-8°, ou grand in-16 de 44 pages. Ni M. Dupin (*Bibliothèque des livres de droit*), ni M. Brunet (*Manuel du libraire*), n'ont parlé de cet opuscule. Aux détails qui précèdent, le savant et regretté doyen des bibliographes bretons ajoute ceux qui suivent : « D'après les notes manuscrites qu'on lit » en marge de l'exemplaire que possède la Biblio- » thèque de Rennes, de la liste de N. N. S. S. » du Parlement, Louis Colobel eut l'office de » de Langle. Or, Colobel fut installé le 13 fé- » vrier 1579. C'est donc vers cette époque que » notre auteur éprouva quelques ennuis. Ses » yeux s'affaiblirent, sa femme mourut, et, » retiré, sinon du Palais, du moins des affaires » les plus laborieuses, il se livra bientôt à de » curieuses recherches sur le droit des conseil- » lers honoraires, et les dédia affectueusement » à G. Fournier, habile jurisconsulte d'Orléans. » (*Voy.* Moréri), Remarquons, en passant, que » de Langle était l'ami du président Guillaume » de Lesrat et de l'excellent Gui Meneust, ainsi » que le prouvent les vers latins qu'ils lui adres- » sèrent, et qui ornent les liminaires de l'*Otium* » *semestre.* Je regrette de n'avoir pas sous les » yeux les éditions in-4° de l'*Otium.* Peut-être » Automne y fait-il mention de l'opuscule de » 1581. Cela est fort douteux, néanmoins, car » Lipenius et Schott en auraient tenu compte. »

P. L...t.

LANGLE (**FLEURIOT** de), *voy.* **FLEURIOT.**

LANGOUEZNOU (Dom Jean), — bénédictin et abbé du monastère de Landévennec, vivait dans le XIVe siècle; il était issu de l'ancienne famille de Saint-Gouezno ou Lan-Gouezno, seigneurs du château du Breignou, surnommé *Castel-gleb*, ou le Château-Mouillé, parce qu'il était situé au milieu d'un lac, dans la commune de Bourg-Blanc. Langoueznou, témoin des miracles arrivés au Folgoat, après la mort du bienheureux Salaün, en 1350, écrivit en bon latin l'*Histoire miraculeuse contenant le mystère de Notre-Dame du Folgoet ou Foulgoat, au fond de la Basse-Bretaigne, advenue environ l'an 1350, et solennisé au premier jour de novembre, feste de Toussaints, ou à la my-oust, en mémoire de sainct Salaun, extraite du trésor de l'église du païs mesme où il est révéré*. Cette légende existait encore en 1562, et fut alors communiquée, par le R. P. Rolland de Neufville, évêque de Léon, à René Benoist et Pascal Robin, qui en firent une traduction, ou plutôt une paraphrase, insérée d'abord dans la Légende de René Gautier, à la date du 8 mars, et ensuite par le P. Albert-le-Grand, dans ses *Vies des Saints de Bretagne*. Elle a été reproduite avec un cantique du même auteur, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, dans la nouvelle édition des *Vies des Saints*, etc. Brest, 1837, in-4°. Ce cantique était solennellement chanté au monastère de Landévennec et dans tous les prieurés de son obédience, aux fêtes de la Vierge. Dom Morice et dom Taillandier ont omis Jean de Langoueznou dans leur catalogue des abbés de Landévennec, où il doit figurer entre Yves Gorman, mort le 7 juin 1344, et Armel de Languern, décédé le 22 juillet 1362; car c'est la place que lui assigne Missirien, qui dit que ce religieux mourut en odeur de sainteté, et qu'il s'opéra plusieurs miracles sur son tombeau. P. L...t.

LANGUEDOC (Gilles), — greffier de la communauté de Rennes, né en 1640 et mort en 1731, est auteur d'une histoire de Rennes du XVe au XVIIIe siècle, sous ce titre : *Recueil historique de ce qui s'est passé de plus remarquable et de plus important touchant la ville et la communauté de Rennes, concernant son principe, son ancienne consistance, son gouvernement, le nombre de ses officiers et de ses revenus, et enfin tous les changements qui y sont arrivés, les plus considérables, depuis le commencement de l'an 1400, auquel temps se rapporte la première forme de son érection jusqu'en 1724 inclusivement. Le tout tiré des archives et autres registres de ces archives*. Ce recueil inédit, mais dont il existe plusieurs copies, forme l'art. 187 des manuscrits de la bibliothèque de Rennes. C'est un volume in-folio écrit sur papier, à longues lignes, au nombre de 53 par page, et contenant, non compris les tables, 480 pages, dont les dernières contiennent quelques renseignements ajoutés plus tard sur l'époque postérieure. M. C. A. Dareste, élève de l'École des Chartes, a publié une analyse raisonnée du travail de Languedoc dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* des mois de juillet—août 1845, p. 522—539, sous le titre de : *Notice historique sur la communauté de la ville de Rennes*. Cette notice fait connaître la formation du gouvernement municipal de Rennes, les priviléges de cette ville, le mode de perception et de gestion de ses revenus, ses priviléges, etc. « Le manuscrit de Langue-» doc, dit M. Dareste, est une histoire complète » de la ville, fort mal exposée sans doute, car » il n'y faut chercher ni ordre, ni style, ni vues » générales, mais faite d'après les archives et » les actes originaux dont les plus importants » s'y retrouvent. L'auteur avait même le genre » de critique nécessaire pour choisir les maté-» riaux d'une vaste compilation auxquels man-» que la mise en œuvre, etc. » P. L...t.

LANGUEDOC (Michel), — né à Rennes, le 3 novembre 1670, entra dans l'Institut des Jésuites, le 30 septembre 1688, et fit profession des quatre vœux le 2 février 1704. Après avoir été régent de classes inférieures, il enseigna la philosophie et la théologie dans plusieurs colléges de son ordre, pendant plus de vingt ans. Pourvu, en 1718, de l'emploi de bibliothécaire de la maison professe de Paris, il le quitta en 1728, et mourut dans cette maison le 28 mai 1742. Ce religieux était érudit, mais peu empressé de produire. Il a laissé : I. *Des Notes sur les sept premiers tomes du Nouveau Testament du P. Lallemant, édition de 1713 à 1716*. II. *Dissertation sur les trirèmes ou vaisseaux de guerre des anciens*. Paris, Pierre Simon, 1721, in-4°. M. Barras de la Penne, premier chef d'escadre des galères du roi, et commandant du port de Marseille, a publié des Remarques sur cette dissertation. Marseille, 1722, in-4°. P. L...t.

LANJUINAIS (Joseph), — né vers 1730, dans les environs de Rennes, était fils d'un juge de juridiction seigneuriale. Après avoir terminé ses études au collége de sa ville natale, il entra dans la congrégation de Saint-Maur, où il occupa pendant quelque temps une chaire de théologie. Il avait une grande instruction et beaucoup d'esprit; mais une imagination ardente et un caractère opiniâtre le conduisirent à ne tenir aucun compte des conseils réitérés de ses supérieurs, qui voulaient le faire renoncer à ses relations intimes et à sa communauté de sentiments avec d'Alembert et Diderot. Enfin, ne voulant pas céder, il abandonna son couvent, son ordre et son pays, et s'étant retiré à Lausanne, en Suisse, il embrassa la religion réformée, et devint principal du collége de Moudon, où il mourut en 1808. Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Le Monarque accompli, ou prodiges de bonté, de savoir et de sagesse*,

qui font l'éloge de l'empereur Joseph II, et qui rendent cet auguste monarque si précieux à l'humanité, discutés au tribunal de la raison et de l'équité. Lausanne, P. Hurbach, 1774, 3 vol. in-8°. Le panégyrique d'un prince philosophe offrait à Lanjuinais un cadre naturel au développement de ses propres opinions philosophiques; aussi ne s'en fit-il pas faute. Sur divers points, néanmoins, tels que le commerce des blés, la noblesse commerçante, etc., il se sépare des économistes; mais, comme eux, il demande énergiquement la tolérance religieuse, l'abolition de l'esclavage et la suppression graduelle des couvents. Le *Monarque accompli* était publié depuis deux ans lorsque, le 7 mai 1776, l'avocat-général Séguier, en vue, on le croit, de se prononcer contre les principes du ministre Turgot, qui venait d'être disgrâcié, fit condamner, comme séditieux, le livre de Lanjuinais, ce qui lui procura les honneurs d'une seconde édition, en 1777, et d'une troisième en 1780. II. *Esprit du pape Clément XIV, mis au jour par le R. V. B., confesseur de ce souverain pontife, et dépositaire de tous ses secrets, traduit de l'italien par l'abbé C....* Moudon, 1775, in-12. Cette traduction supposée, qui fut sévèrement défendue en France, et dont Lanjuinais s'avoua l'auteur dans le *supplément à l'Espion anglais* (lettre 9e), est une satyre des abus et des erreurs qu'il reproche à la cour de Rome. III. *Manuel des jeunes orateurs*, ou *Tableau historique et méthodique de l'éloquence chez les Grecs, les Romains et les Français.* Moudon, 1777, 2 vol. in-12. IV. *Supplément à l'Espion anglais*, ou *Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker, sur le sort de la France et de l'Angleterre, et sur la détention de M. Linguet.* Londres. J. Adamson (Lausanne), 1781, in-8°. Ce *Supplément*, souvent réimprimé, forme le onzième volume de la piquante collection de Pidansat de Mairobert. Lanjuinais avait en outre composé, du vivant de Catherine II, un éloge de cette princesse. On lui attribua enfin une traduction des *Méditations de Dodd dans sa prison*. Nous croyons que le véritable auteur de cette traduction est le pasteur Levade, qui l'a publiée à Lausanne en 1780. Lanjuinais était oncle du comte Lanjuinais qui suit. P. L...t.

LANJUINAIS (Jean-Denis, comte), — neveu du précédent, et l'un des hommes de la Révolution qui se sont le plus honorés par leur courage et leur droiture politique, naquit à Rennes, le 12 mars 1753. Fils d'un avocat distingué du Parlement de Bretagne, qui dirigea lui-même sa précoce intelligence, il sortit à seize ans du collége, où il avait chaque année récolté une ample moisson de récompenses classiques. L'étude de l'histoire, et celles du droit ecclésiastique, du droit civil, de la philosophie, auxquelles il se livra, tout en partageant les travaux de son père, eurent pour résultat de lui faire prendre un rang honorable parmi les maîtres, à une époque où, d'ordinaire, on n'est encore qu'élève, et, par le bénéfice d'une juste et honorable exception, il fut avocat à dix-huit ans. Il en avait à peine dix-neuf, et venait d'être reçu docteur, lorsqu'une chaire de droit fut mise au concours à Rennes. Il obtint une nouvelle dispense, concourut, mais ne fut pas nommé; ses juges ne trouvèrent d'autre raison à lui opposer que son extrême jeunesse. Trois ans après (1775), une chaire de droit canonique étant venue à vaquer, Lanjuinais rentra en lice. Sa supériorité fut encore unanimement reconnue; mais, de ses juges, les uns renouvelèrent le reproche d'une trop grande jeunesse, les autres l'accusèrent d'être trop savant. La majorité allait se prononcer contre lui, quand un des professeurs de la Faculté, M. Loisel, — son nom mérite d'être conservé — protesta avec véhémence contre une exclusion dont il s'indignait, et fit si bien que Lanjuinais fut pourvu de la chaire vacante, d'où il fit bientôt entendre un enseignement large et approfondi, tout-à-fait en désaccord avec la vieille routine.

Aux succès du professeur se joignaient ceux, toujours croissants, de l'avocat. Les uns et les autres, fortifiés par des mœurs austères et une sévère probité, le signalèrent à l'estime générale, qui se manifesta d'une manière éclatante, lorsqu'en 1779 il fut élu, par les trois ordres, l'un des conseils des Etats de Bretagne. La même année, Lanjuinais, dont toute la vie devait être consacrée à faire prévaloir le principe de l'égalité civile, le défendit dans un mémoire, où il soutint que le *droit de colombier*, exclusivement réservé à la noblesse, devait se prouver, non seulement par titres, mais encore par la possession. La hardiesse de quelques passages de ce mémoire émut le Parlement, qui, sur le réquisitoire du procureur-général, le supprima comme injurieux et calomnieux pour les trois ordres. Le barreau s'émut à son tour, et, à la demande de Gohier (depuis membre du Directoire), il déclara, d'une voix unanime, que le mémoire supprimé était l'ouvrage d'un savant et digne jurisconsulte, et qu'il devait être placé dans la bibliothèque des avocats, comme renfermant des principes que l'ordre entier s'engageait à soutenir. Cette délibération fut remise au Parlement, qui la laissa subsister. Bien plus, il donna gain de cause à l'auteur du mémoire. Quoiqu'un succès obtenu dans de semblables circonstances eût peut-être dû attacher Lanjuinais au barreau, il renonça à la plaidoirie et se voua tout entier aux travaux de la chaire et du cabinet avec une assiduité telle, qu'en peu d'années il publia quatre volumes in-4° de consultations, et composa, en latin, deux traités restés inédits, l'un présentant, sous le titre de : *Institutiones juris ecclesiastici ad fori gallici usum accomodatæ*,

un abrégé de la législation canonique, reçue en France avant 1789; l'autre, un traité général de la même législation, suivant l'ordre des Décrétales, et intitulé : *Prælectiones juris ecclesiastici juxtà seriem Gregorianæ Decretalium collectionis, et ad fori gallici usus accommodatæ*. Vers le même temps, il rédigea un savant et curieux *Mémoire sur l'origine, l'imprescriptibilité, les caractères distinctifs des principales espèces de dîmes, et sur la présomption légale de l'origine ecclésiastique de toutes les dîmes tenues en fief*. Rennes, Vatar, 1786, in-8°.

Ainsi se passait la vie de Lanjuinais, partagée entre le travail, les entretiens du foyer domestique et les pratiques d'une piété tolérante et expansive, lorsqu'à l'occasion de la question du vote par ordre ou par tête, soulevée en 1788 par la convocation des Etats-Généraux, une polémique violente s'engagea en Bretagne entre la noblesse et le tiers-état. Lanjuinais se mêla à la lutte, et dans les deux brochures (1) qu'il publia, il exposa nettement les vœux et les droits du tiers, en même temps qu'il battit en brèche les prétentions de la noblesse. Les idées émises dans ces deux écrits et dans le *Mémoire adressé au Roi par l'ordre des avocats de Rennes, contre les événements passés dans cette ville au mois de janvier* 1789 (voyez l'*Introduction au Moniteur*, p. 205-206), passèrent, quelques mois après, dans les cahiers de la sénéchaussée de Rennes, où furent demandées, entre autres réformes plus ou moins radicales, l'abolition des droits féodaux et même celle de la noblesse titulaire, que l'auteur des *Réflexions patriotiques* avait dit *n'être pas un mal nécessaire*. Principal rédacteur de ces cahiers, Lanjuinais reçut du tiers-état la mission de les défendre.

Comme tous ses collègues bretons, Lanjuinais vint à Versailles avec la résolution d'introduire dans les lois constitutives de la monarchie de profondes innovations. A peine arrivés, ses collègues et lui, voulant se créer un centre de réunion où ils pussent concerter leurs efforts et en assurer le succès, établirent le *Club breton*, transféré l'année suivante à Paris, dans l'ancien couvent des Jacobins. Ce noyau se grossit rapidement de tous ceux qui, tout en ne voulant que restreindre les prérogatives du pouvoir royal, préparèrent sa perte, en arrachant quelques-unes des assises qui lui servaient de fondements indispensables. Après avoir énergiquement participé, le 23 juin, à la séance du Jeu de paume, Lanjuinais censura sévèrement, quatre jours après, les expressions *je veux*, *j'ordonne*, dont le roi s'était servi. Les Parlements, la noblesse, les privilèges furent tour à tour l'objet de ses attaques. Son zèle n'épargna pas les prérogatives de la royauté; il ne voulut point qu'on donnât le titre de princes aux membres de la famille royale, et après l'abolition des distinctions, il s'opposa à ce que le roi et le prince royal portassent le cordon bleu. Enfin, il réclama l'admission des hommes de couleur au libre exercice des droits civils et politiques. Vint ensuite la constitution civile du clergé, sur la rédaction de laquelle il exerça une grande influence. Imbu, en ce qui concerne la religion et la morale, des idées de Port-Royal, et, en matière politique, des principes de la Constitution anglaise, il s'était formé, à l'aide des uns et des autres, une théorie ayant pour base l'alliance des devoirs du chrétien avec ceux du citoyen, théorie dont la mise en pratique aurait assuré à chacun la jouissance de la liberté civile et religieuse. Illusion généreuse, inspirée par un ardent amour de ses semblables! Gallican, il voulait, avant tout, le maintien des libertés de l'Eglise gallicane, qui lui semblaient propres à prévenir les empiétements réciproques du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel; et s'il alla contre son but dans l'interprétation qu'il fit prévaloir des canons ecclésiastiques, s'il affaiblit l'un des deux principes d'autorité qu'il cherchait seulement à réglementer, nous ne saurions croire qu'un homme si profondément religieux ait jamais pu vouloir porter atteinte à l'unité de la foi (1). Ses idées de réforme n'allaient pas jusqu'à dépouiller le clergé de ses biens; il voulut au contraire les lui conserver, en empêchant de les déclarer nationaux, et en soutenant, comme il avait fait dans son mémoire sur les *Dîmes*, que les dîmes inféodées, provenant de dîmes ecclésiastiques, formaient une *dette rachetable*. Plus tard, quand la vente de ces biens eut été décrétée, il réclama un traitement pour les ecclésiastiques dépossédés. Organe du comité ecclésiastique, il proposa ensuite deux projets : l'un, adopté par l'Assemblée nationale, transféra aux officiers municipaux le droit de dresser les actes de l'état civil; l'autre, réglant les dispenses en matière de mariage, fut adopté avec quelques modifications, l'année suivante, par l'Assemblée législative, et a passé dans notre Code civil. Ajoutons, pour donner une idée complète des sentiments dont il fut animé à l'Assemblée constituante, qu'il fit rejeter la motion faite par Mirabeau, après les événements

(1) *I. Préservatif contre l'Avis à mes Compatriotes*. (Rennes), 1788, in-8°. *II. Réflexions patriotiques sur l'Arrêté de quelques Nobles de Bretagne du* 25 *août* 1788.

(1) La *Biographie bretonne* devant s'interdire toute controverse religieuse, nous nous abstiendrons de porter aucun jugement sur les actes et les opinions favorables ou contraires à la constitution civile du clergé et au serment qu'elle exigea. Nous nous bornerons donc, toutes les fois que ces questions se rencontreront sur notre route, à un simple exposé des faits, en laissant le jugement à la conscience individuelle de nos lecteurs. Ce n'est certes pas indifférence personnelle, mais impartialité et surtout désir de ne pas fournir des prétextes ou des motifs à une polémique inopportune : en agissant ainsi, nous croyons remplir le premier devoir du biographe, appelé en thèse générale, et particulièrement en pareille matière, à remplir l'office de rapporteur plutôt que celui de juge. P. L...t.

des 5 et 6 octobre, de déclarer les députés admissibles aux fonctions de ministres.

Revenu à Rennes après la clôture de l'Assemblée constituante, il fut nommé officier municipal. Le département d'Ille-et-Vilaine l'ayant élu député à la Convention, il partit, bien résolu à endiguer le torrent révolutionnaire. Arrivé à Paris avant l'ouverture des séances, il se trouvait un jour au Club des Jacobins lorsqu'on mit à l'ordre du jour le serment de *haine aux rois et à la royauté*. N'ayant pu réussir à empêcher d'adopter cette motion, il se retira. Dès la seconde séance de la Convention, il repoussa la motion faite par Tallien de renouveler en massè tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, comme n'étant pas des démocrates assez purs, et d'étendre à tous les citoyens le droit d'éligibilité. S'il ne put faire écarter cette funeste et inique proposition, du moins en paralysa-t-il les effets, en faisant décider son renvoi à un comité qui en déterminerait les moyens d'exécution. Le 24 septembre, il demanda une enquête sur les massacres des prisons, et s'unit à Kersaint pour provoquer la formation d'une garde départementale. L'adoption de ce projet eût vraisemblablement empêché le 31 mai et le règne de la terreur. Le 5 novembre, il joignit sa voix à celle de Louvet pour accuser Robespierre, et mérita ainsi les injures quotidiennes de Marat dans son *Ami du Peuple*.

Avant l'ouverture du procès de Louis XVI, il demanda qu'on laissât à l'infortuné monarque les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux accusés ordinaires, et dénia à la Convention le droit de le juger. Ni les menaces, ni les clameurs furibondes de la Montagne ne purent le faire descendre de la tribune avant qu'il eût déroulé toutes les impossibilités de cet atroce procès, où les vainqueurs se constituaient juges du vaincu. « Nous ne pouvons, s'écria-t-il, » être à la fois, dans la même affaire, et législateurs et accusateurs, et juges surtout, ayant » publié d'avance nos avis, et quelques-uns » avec une férocité scandaleuse. » Ses demandes ayant été rejetées, il ne prit aucune part aux débats, mais il publia son opinion, où il soutenait que la Convention ne pouvait juger le roi, et que, si elle s'arrogeait ce droit, elle devait tout au moins faire précéder ce jugement d'un appel au peuple, ne prononcer la culpabilité qu'en se conformant au nombre de suffrages exigé en matière criminelle, et voter au scrutin secret. Après de longues et orageuses discussions, les questions du procès furent enfin posées. Sur la première : *Louis Capet, ci-devant roi des Français, est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat?* Lanjuinais répondit : Oui, *sans être juge*. Sur la seconde : *Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple?* Oui, *si vous condamnez Louis à mort ; dans le cas contraire, je dis* NON. *J'entends dire que mon suffrage ne sera pas compté ; comme je veux qu'il le soit, je dis* OUI. Avant la mise aux voix de la troisième question : *Quelle peine Louis a-t-il encourue?* il fit une dernière tentative en faveur de l'illustre victime. N'ayant pu obtenir que les trois quarts des suffrages fussent déclarés nécessaires pour que la condamnation pût être prononcée, il motiva ainsi son dernier vote : « Comme homme, je voterais la mort de Louis ; mais, comme législateur, considérant uniquement le » salut de l'Etat et l'intérêt de la liberté, je ne » connais pas de meilleur moyen, pour les conserver et les défendre contre la tyrannie, » que l'existence du ci-devant roi. Au reste, j'ai » entendu dire qu'il fallait que nous jugeassions » cette affaire comme la jugerait le peuple lui-» même ; or, le peuple n'a pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu. Ainsi je vote pour » la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement ensuite, sous peine de mort en cas qu'il » rentrât en France. » Ainsi que le fait judicieusement remarquer la *Biographie universelle*, si l'on se reporte à toutes les circonstances de ce sinistre événement, et surtout aux dangers qui environnaient Lanjuinais, on verra que cette opinion, prononcée avec une admirable énergie, fut sans contredit un des faits les plus remarquables du procès, un des votes les plus courageux, les plus favorables à l'accusé qui y furent exprimés.

Les occasions de déployer de l'énergie se succédèrent coup sur coup pour l'intrépide député de Rennes. Le 8 février, sous les poignards d'une horde menaçante, qui avait envahi la Convention pour la contraindre à révoquer le décret rendu contre Danton et les autres assassins de septembre, Lanjuinais demanda qu'ils fussent enfin livrés à toute la sévérité des lois. Le 9 mars, il combattit la création du tribunal révolutionnaire et demanda que, si cette calamité était décrétée, elle ne s'étendît pas au-delà de Paris. Sommé de se rendre au comité de législation chargé de la rédaction du barbare décret, il refusa hautement. Le 28 mai, il attaqua les terroristes, et par sa fermeté, que ne purent ébranler les vociférations de la Montagne, il fit rapporter le décret qu'elle avait rendu la veille avec ses satellites des faubourgs contre la commission des Douze. Le 2 juin, son courage se manifesta d'une manière non moins éclatante. Quatre-vingt mille hommes, traînant cent soixante pièces de canon, cernaient la Convention, attendant leur proie. Lanjuinais n'hésite pas à la leur disputer. Il monte à la tribune, et son indignation s'y exhale contre tous les conspirateurs. Furieux, le boucher Legendre lui fait un geste menaçant, veut le prendre à bras le corps, et lui dit que, s'il ne descend pas, il va l'assommer. — Fais décréter que je suis un bœuf, et tu m'assommeras ! lui répond l'orateur, qui continue tranquillement son discours. « Pa-

ris, dit-il en terminant, est dominé par des tyrans qui veulent du sang et de la domination.» A ces mots, la Montagne se lève, l'ex-prêtre Chabot et d'autres s'élancent, le pistolet au poing, à la tribune, où Lanjuinais se cramponne. Sa voix, dominant le plus horrible tumulte dont la Convention ait jamais retenti, demande la mise hors la loi de quiconque voudra s'arroger une autorité nouvelle et illégale. Dans ce moment arrive la députation des factieux; elle déclare que le peuple, las d'ajourner son bonheur, va enfin le faire lui-même. Les pétitionnaires sont bien accueillis, et, séance tenante, Barrère propose, comme moyen de conciliation, la suspension volontaire des députés désignés par les envahisseurs. Quelques-uns y consentent. Le tour de Lanjuinais arrive. « Si j'ai montré jusqu'à présent quelque courage, dit-il, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour la patrie et la liberté. Je serai fidèle à ces sentiments, je l'espère, jusqu'au dernier souffle. Ainsi n'attendez pas de suspension... (Interruption.) Je dis à mes interrupteurs, et surtout à Chabot, qui vient d'injurier Barbaroux : On a vu, dans l'antiquité, orner les victimes de fleurs et de bandelettes; mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas..... N'attendez de moi ni démission, ni suspension momentanée; n'attendez aucuns sacrifices, je ne suis pas libre pour en faire, et vous ne l'êtes pas vous-mêmes pour les accepter. La Convention est assiégée, etc... » Puis il termine par ces paroles prophétiques : « Je vois la guerre civile, qui déjà est allumée dans ma patrie, étendre partout ses ravages et déchirer la France en petits Etats; je vois l'horrible monstre de la dictature ou de la tyrannie, sous quelque nom que ce soit, s'avancer sur des monceaux de ruines et de cadavres, vous engloutir successivement les uns et les autres, et renverser la République (1). »

L'enthousiasme excité par sa conduite dans la journée du 2 juin fut tel, que, malgré sa mise en arrestation chez lui, sous la surveillance d'un gendarme, et malgré la terreur dominante, les villes de Rennes et de Saint-Malo lui envoyèrent des adresses où étaient consignés les témoignages les plus éclatants de l'admiration et de la reconnaissance publiques. Quant à lui, après avoir provoqué son jugement par la Convention, et avoir fait un dernier appel à ses concitoyens par la publication du récit circonstancié des faits du 2 juin, voyant que le sacrifice de sa vie ne porterait aucun fruit pour la liberté, il s'évada avec l'aide de MM. de Châteaugiron père et fils, et de l'abbé Baron, précepteur du dernier. Il gagna Caen, n'y séjourna que vingt-quatre heures, et se retira à Rennes, où il fut reçu, au milieu d'acclamations générales, par le maire, M. du Plessis-Grenédan, et par les autres autorités. Il employa les quelques jours de tranquillité qui suivirent à composer une réfutation de la constitution anarchique rédigée par Hérault-de-Séchelles, et décrétée peu de jours après le 2 juin; réfutation qu'il publia sous ce titre : *Dernier crime de Lanjuinais. — Aux Assemblées primaires, sur la Constitution proposée en* 1793. Rennes, 1793, in-8°. — *Ibid.*, an III (1795).

Bientôt, obligé de se cacher, il trouva, pendant dix-huit mois, un asile, souvent périlleux, dans une cachette de sa propre maison, et ne dut son salut qu'à la vigilante et ingénieuse sollicitude de sa femme et d'une digne servante, Julie Poirier, qui, comme elle, brava tous les dangers, et mérita ainsi de lui être associée dans l'éloge que l'auteur du *Mérite des femmes* a fait de cet admirable dévouement. Sa proscription cessa le 8 décembre 1794; mais il ne fut réintégré dans ses fonctions de représentant qu'en mars 1795. Le premier exercice qu'il en fit, ce fut de participer aux conférences et au traité de la Mabilais. Accueilli avec enthousiasme par ses collègues, il leur recommanda l'union, l'oubli du passé et la modération. Il leur en donna l'exemple en demandant qu'au lieu d'être traduits devant des commissions militaires, plusieurs députés montagnards, complices de l'attentat du 1er prairial, où il aurait lui-même péri sans la bravoure de Kervélégan, fussent renvoyés devant les tribunaux ordinaires. Il parla souvent, et avec chaleur, en faveur des prêtres déportés et des émigrés, dont beaucoup lui durent d'être rayés des listes de proscription. Ce fut sur sa proposition et sur son rapport que fut décrétée, le 11 prairial an III, la réouverture des édifices consacrés au culte. Sa conduite le rendit suspect, et aux Jacobins, qu'il combattit avec vigueur le 15 floréal an V, et aux sectionnaires royalistes, qu'il n'épargna pas au 13 vendémiaire suivant, sans provoquer toutefois aucune mesure tyrannique contre les uns ni contre les autres. Cette conduite était logique pourtant, car, sincèrement dévoué à la République, il était naturellement opposé à tous les partis qui voulaient la renverser. Lors de la réélection des deux tiers de la Convention, il fut nommé par soixante-treize départements, et, dans presque tous, le premier de la liste. On s'attendait que les Conseils, obéissant au vœu évident de la France, l'eussent appelé à faire partie du Directoire; il n'en fut rien. Il n'était ni révolutionnaire assez avancé, ni surtout régicide. Ce dernier titre, on le sait, détermina le choix des directeurs. Appelé par le sort au Conseil des Anciens, Lanjuinais y combattit avec force toutes les lois d'exception et de réaction. Ses fonctions ayant cessé le 1er prairial an V, il revint à Rennes et rentra dans la vie privée, les élections royalistes qui suivirent presque immédiatement ne lui ayant pas continué son mandat. Nommé professeur de législation à l'Ecole cen-

(1) Il fut fait, dans le temps, deux éditions de ce discours si courageux.

trale de Rennes, créée en exécution d'une loi de l'an III, il y ressuscita l'enseignement du droit, qui avait disparu avec les anciennes facultés, et lui imprima une direction grande et utile. Son cours, qu'il divisa en trois années, et dont le programme fut adopté dans un grand nombre d'écoles, embrassa le droit naturel sous le nom de *Théorie des droits et des devoirs*, le droit constitutionnel français, le droit criminel, les règles de l'organisation et de la compétence des tribunaux, le droit civil et la procédure. Il se chargea en outre, bénévolement, de la chaire de *Grammaire générale*, que personne ne voulait remplir. Ses cahiers, rédigés avec beaucoup de soin, forment un ouvrage complet resté inédit. Il se divise en trois parties : la première est une introduction philosophique des langues; la seconde traite de leurs formes en général; la troisième, sous le nom de logique, considère les langues comme des instruments d'analyse qui entravent ou facilitent les opérations de l'intelligence, en raison directe de leurs défauts ou de leur perfection. Ces divers travaux, si absorbants qu'ils fussent, lui permirent néanmoins de consacrer quelques moments à la réfutation, dans le *Journal de l'Ouest*, des doctrines développées par la presse légitimiste de cette époque sur l'ancien régime et la stabilité des institutions monarchiques.

Le coup d'État du 18 brumaire vint le surprendre au milieu de ses paisibles occupations. L'année suivante, le premier Consul l'admit au Sénat. Il y conserva son indépendance d'opinion, et quoiqu'il se fût énergiquement opposé au Consulat à vie et à l'élévation à l'Empire, Napoléon le nomma, en 1804, commandant de la Légion-d'Honneur, et en 1808, il lui conféra, comme aux autres sénateurs, le titre de comte (1). Ses nouvelles fonctions lui laissant beaucoup de loisirs, il les employa à créer, de concert avec Bernardi, Target, Portalis, Malleville, etc., sous le nom d'*Académie de législation*, une école de droit où il professa le droit romain, qu'il enseigna en latin à une foule d'élèves devenus depuis des jurisconsultes dont la France s'honore. Parmi eux se trouvait M. Dupin. La création des écoles de droit, où les étudiants furent obligés de prendre leurs degrés, ayant entraîné la chûte de l'*Académie*, Lanjuinais, mu par ses idées religieuses, se tourna vers l'étude des théogonies orientales, pour y trouver de nouvelles preuves de la vérité des traditions bibliques. Il avait alors cinquante ans. En peu de temps, il apprit seul l'anglais et l'allemand, afin de pouvoir lire les nombreux et savants ouvrages écrits dans ces deux langues sur les dialectes orientaux. Aidé des conseils des plus savants orientalistes de l'époque, il s'associa bientôt à leurs travaux, en publiant dans le *Magasin encyclopédique de Millin*, dans le *Moniteur* et dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, dont il était membre, un grand nombre de notices relatives aux langues, aux mœurs et aux religions de l'Asie. Son nom, déjà illustre dans les annales de la jurisprudence et de la politique, le devint assez dans celles de la science pour que, le 26 décembre 1808, il pût venir occuper, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le fauteuil laissé vacant par la mort de Bitaubé.

Après la déchéance de Napoléon, qu'il avait contribué à provoquer dans le Sénat, Lanjuinais fut appelé par Louis XVIII à faire partie de la Chambre des pairs, où il combattit, entre autres mesures, la loi de censure et la proposition du maréchal Macdonald, relative à l'indemnité des émigrés. Au mois de mars 1815, il se retira à la campagne, résolu à ne prêter aucun serment à Napoléon, et à se tenir éloigné de la scène politique. Mais son élection aux fonctions de représentant par la ville de Paris et par le département de Seine-et-Oise l'y rappela. Nommé président de la Chambre, à une grande majorité, et malgré la vive opposition du Gouvernement, il fut mandé aux Tuileries, à la suite d'un conseil où s'était agitée la question de savoir si le choix de la Chambre serait ratifié par l'Empereur. Alors s'engagea entre Napoléon et lui le dialogue suivant : — « Eh bien ! Monsieur, il ne s'agit plus de tergiverser, il faut répondre à mes questions. — Sire, avec la rapidité de l'éclair, car je ne compose point avec ma conscience. — Êtes-vous à moi ? — Je n'ai jamais été à personne ; je n'ai appartenu qu'à mon devoir. — Vous éludez, me servirez-vous ? — Oui, Sire, dans la ligne du devoir. — Mais, me haïssez-vous ? — J'ai eu le bonheur de ne haïr jamais personne, d'être bienveillant et bienfaisant quand je l'ai pu, même envers ceux qui m'ont fait *tuable à vue* pendant dix-huit mois ! » — A ces mots, Napoléon tend les bras au président élu, l'embrasse ; et fait porter à la Chambre son acceptation.

Le rôle passif de président ne permit guère à Lanjuinais de participer autrement que par son vote aux délibérations de la Chambre. Le désastre de Waterloo ayant entraîné la seconde abdication de Napoléon, et l'occupation militaire de la Chambre par les alliés ayant mis fin au mandat des représentants, il fut maintenu à la Chambre des pairs, malgré l'ordonnance du roi portant exclusion de ceux qui avaient accepté des fonctions pendant les Cent-Jours. Chargé ensuite par le roi de présider le collége électoral de l'Ille-et-Vilaine, il fit entendre, le 22 août 1815, à l'ouverture des opérations de l'assemblée, un discours plein de convenance et de fermeté, où il engagea les électeurs à ou-

(1) Il prit pour devise de ses armoiries la règle de ses actions : *Dieu et les lois*, et pour insignes de son écusson, une croix, emblême de la religion, un lion tenant un frein et une balance, emblême de la force gouvernant par la justice ; enfin, trois mains, emblême du travail.

blier le passé, et à confondre désormais leurs vœux pour le bien du pays, le maintien de la dynastie et l'exécution de la Charte. Ce sage langage fut mal accueilli d'une partie des électeurs, dont les préventions s'étaient déjà manifestées dans une adresse où ils avaient essayé de déterminer le roi à révoquer le choix qu'il avait fait de lui pour président. Le 26 octobre suivant, il s'éleva énergiquement contre le projet de suspension de la liberté individuelle, dans un discours qu'il fit imprimer dans la nuit, et dont plusieurs éditions s'épuisèrent rapidement. Accusé d'avoir provoqué, par cette impression, au mépris de la loi qui fut votée le lendemain, il fut obligé, pour écarter la censure demandée par quatre de ses collègues, et pour repousser les calomnies que lui prodiguaient certains journaux, de publier un *Mémoire justificatif*, etc. Paris, Delaunay, 1815, in-8°. Dans le procès du maréchal Ney, il insista pour qu'il fût admis à invoquer le bénéfice de la capitulation de Paris; et quand la condamnation devint inévitable, s'appuyant sur les circonstances atténuantes et sur les dangers de la multiplication des supplices pour crimes politiques, il se rangea à l'avis de la déportation. Il s'opposa ensuite aux projets ayant pour but de restituer au clergé ses biens non vendus, de lui permettre d'en acquérir de nouveaux, de supprimer les pensions des prêtres mariés, et de rétablir les cours prévôtales. La loi d'amnistie, qu'il qualifia de loi de proscription, fut aussi combattue par lui, en raison de l'exception contre les régicides. Il changea d'attitude sous le ministère Decazes, dont il soutint la politique jusqu'au moment où prévalut le système de bascule. Ce fut vers ce moment qu'il publia, sur les libertés de l'église gallicane, un mémoire intitulé : *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, etc. Paris, Baudouin frères, 1817, in-8°. Dans ce mémoire, qui eut quatre éditions l'année suivante, et qui a été réimprimé à *Liége* (Bruxelles), en 1827, Lanjuinais combattit, comme contraire aux libertés de l'église gallicane, le concordat de Léon X et de François Ier. Ce thème lui fournit l'occasion de montrer son opposition à la bulle *Unigenitus*, et ses sympathies pour la Constitution civile du clergé. Les idées répandues dans ce livre se retrouvent dans celui qu'il publia plus tard sous le titre de : *Mémoires sur la religion*, etc. Paris, Baudouin frères, 1821, in-8°. De 1819 à 1822, il suivit peu les travaux de la Chambre des pairs, sans pour cela rester inactif. Pendant cet intervalle, il publia diverses dissertations historiques et religieuses, et concourut activement, avec M. Jullien, de Paris, à la fondation de la *Revue encyclopédique*. Il écrivit dans ce recueil, ainsi que dans la *Chronique religieuse*, le *Mercure de France*, le *Journal de la Société asiatique*, les *Annales de grammaire* et l'*Encyclopédie de Courtin*. Il ne reparut guère à la tribune que pour y parler, soit en faveur de la liberté de la presse, soit contre la loi du sacrilége et celle du droit d'aînesse. Quoique depuis quelque temps il ressentît les symptômes d'un anévrisme au cœur, il n'avait pourtant discontinué aucun de ses travaux; il venait même de mettre la dernière main à sa traduction du *Baghvadgita*, poème samskrit, et à un mémoire historique sur la célèbre maxime de l'édit de Pistes de 884 : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, lorsqu'il succomba, à Paris, le 13 janvier 1827, à un redoublement de son anévrisme, compliqué d'une inflammation cérébrale. Il fut inhumé au cimetière du P. Lachaise, où Abel de Rémusat prononça un discours au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Plusieurs amis de l'illustre défunt prirent ensuite la parole, et le comte de Ségur fit à la Chambre des pairs, le 1er mars 1827, son éloge, d'où nous extrayons les passages suivants : « C'était un homme éminemment de bonne foi, soit qu'il se trompât ou non, sans s'occuper de ce qui pouvait plaire aux différents partis ou les choquer; et par cette bonne foi, toujours respectable, même dans les écarts de son imagination, il exprimait sans ménagement toute opinion qui lui paraissait juste et conforme à l'intérêt général.... Ceux même dont il combattait les opinions rendaient hommage à la pureté de ses intentions, à cette verdeur de vieillesse, à cette franchise sans bornes, qui ne lui permettait de contenir aucune de ses pensées, qui donnait à ses discours, quelquefois impétueux, une empreinte d'originalité qui peignait fidèlement son caractère.... »

Outre les ouvrages déjà cités, et un grand nombre de rapports ou discours prononcés dans nos assemblées législatives, et dont la nomenclature se trouve dans la *France littéraire* de M. Quérard, on a de Lanjuinais les ouvrages suivants : I. *Notice sur l'ouvrage de l'évêque et sénateur Grégoire*, intitulé *De la Littérature des Nègres*. Paris, 1808, in-8°. II. *Histoire naturelle de la parole, ou Grammaire universelle à l'usage des jeunes gens, par Court de Gébelin; nouv. édit. avec un Discours préliminaire et des Notes par M. le comte Lanjuinais*. Paris, Plancher, 1816, in-8° avec 3 pl. Le travail du savant éditeur, plein de vues élevées et judicieuses, sur la formation des langues et sur la grammaire générale, rappela l'attention sur l'ouvrage de Court de Gébelin. III. *Notice de la Dissertation de feu M. Baradère, curé de Pau, sur l'usure*. (Extrait des *Annales encyclopédiques*, juin 1817.) Paris, 1817, in-8°. IV. *Vues politiques sur les changements à faire à la Constitution d'Espagne pour la consolider, spécialement dans le royaume des Deux-Siciles*. Paris, Baudouin frères, 1820 et 1821, in-8°. V. *Histoire abrégée de l'Inquisition religieuse en France, etc.* Paris, Baudouin fils, 1821, in-8°. VI. *La*

Religion des Indoux, selon les Vedah, ou Analyse de l'Oupnek'khat, publié par Anquetil Duperron en 1802. Paris, Dondey-Dupré et fils, 1823, in-8°. Travail très-méthodique, qui a éclairci et vulgarisé les mystères obscurs de la théogonie indienne, en groupant les éléments épars qui la composent. VII. *Etudes biographiques et littéraires sur Ant. Arnauld, P. Nicolle et Jacques Necker, avec une notice sur Christophe Colomb.* Paris, Baudouin, 1823, in-8°. Le marquis de Brignolle, de Gênes, a publié en 1824 (Paris, in-8°), sous le voile de l'anonyme, des observations critiques sur cette dernière notice, probablement la même que celle publiée par Lanjuinais, en 1809 (Paris, Maradan), après que M. de Priocca avait fait paraître à Florence, en 1808, sa dissertation sur le célèbre navigateur génois. VIII. *La Bastonnade et la Flagellation pénales, considérées chez les peuples anciens et chez les modernes.* Paris, Baudouin frères, 1825, in-18; réimprimé la même année. Recherches desquelles il résulte que presque tous les peuples anciens auraient recouru à ces moyens de répression légale. IX. *Examen du huitième chapitre du Contrat social de J.-J. Rousseau*, intitulé: *De la Religion civile.* Paris, Rignoux, 1825, in-8°. Dissertation historique et morale sur le chapitre du *Contrat social* relatif à la religion naturelle. Tirée à 150 exemplaires, elle a été reproduite dans l'ouvrage de M. Hon. Torembert. X. *Les Jésuites en miniature, ou le Livre du « Jésuitisme » (de M. de Pradt), analysé, avec quelques mots sur des réflexions nouvelles de M. l'abbé de la Mennais, et sur la vie de Scipion Ricci, évêque de Pistoie.* Paris, Baudouin, 1826, in-18. XI. *Des Langues et des Nations celtiques, extrait et traduit du « Mithridates » d'Adelung (Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV et V). XII. *Notice sur la grammaire du dialecte slave, etc., par de Zoïs (Ibid.*, t. V). XIII. *Fragment historique sur le 31 Mai*, imprimé à la suite de l'*Histoire de la Convention nationale* de Durand de Maillane (1825). — Lanjuinais a enfin été l'éditeur du *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J.-C., par M. le président de Grégory*, et de la *Vie et Mémoires de Scipion de Ricci.* Paris, 1825, 4 vol. in-8°, que M. de Potter avait fait paraître à Bruxelles la même année.

M. Victor Lanjuinais, membre de l'Assemblée constituante et ministre des travaux publics en 1849, a publié les *Œuvres* de son père. Paris, Dondey-Dupré père et fils, 1832, 4 vol. in-8°. (Portr). En tête du premier volume se trouvent une notice de l'éditeur sur son père et une autre de M. Dacier, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 25 juillet 1828. Ces notices, celle de la *Biographie universelle*, le *Moniteur* et les documents contemporains, sont les diverses sources que nous avons consultées pour rédiger l'article qui précède.

P. L...t.

LANNION. — Illustre et ancienne maison de Bretagne. « Les seigneurs de cette maison, » dit un ancien armorial de Bretagne, tirent leur » descente originelle d'une maison noble de la » paroisse de Buhuelin près Lannion, mainte- » nant appelée la *Porte-Verte* (1651), et de » toute antiquité *Pontspiritum.* » Ils portaient d'argent à trois merlettes de sable, en chef de gueule, chargé de trois quinte-feuilles d'argent, et pour devise : *Prementem pungo.* Cette maison a fourni des chambellans, des ambassadeurs, des maîtres-d'hôtel aux ducs de Bretagne, des gouverneurs et des généraux aux rois de France.

En 1276, Jean Ier, dit *Le Roux*, pour mettre le vicomte de Léon dans la nécessité de lui vendre ses droits sur le port de Saint-Mahé, lui prêta des sommes qu'il prévoyait bien ne pouvoir lui être remboursées. Ayant découvert plusieurs créanciers du vicomte, il les désintéressa lui-même et paya ainsi 4,000 liv. dues à divers particuliers, entre lesquels étaient le Palaistrel de Lannion et Hamon Chanu, chevalier.

Nous voyons encore qu'en 1298, les arbitres chargés de terminer l'affaire du duc Jean II avec Rolland de Dinan, condamnèrent Rolland à assigner au duc 17 liv. de rente en compensation de la moitié des 34 que le duc avait assignées à Guiomar de Lannion.

LANNION (Brient de), — chevalier, conseiller et chambellan du comte de Montfort-l'Amaury, fut un des compagnons de Duguesclin et prit part à ses conquêtes et à ses exploits, notamment à la prise de Mantes, contre les Anglais, en 1364. Il y fit prisonnier un chevalier de distinction nommé Léger d'Orgessin, pour la rançon duquel le roi lui fit payer 1,200 fr. d'or.

Il prit parti pour Jean de Montfort contre Charles de Blois, se trouva à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, et signa, après le duc Jean-le-Conquérant, la fondation de la chapelle construite sur le champ de bataille (le Mont-Saint-Michel, depuis la Chartreuse d'Auray), le 5 février 1382.

Le comté de Montfort ayant été rendu au duc Jean IV par le traité de Bretigny, Brient y commandait pour lui. Le connétable Duguesclin, qui s'en était rendu maître dès 1373, lui en avait confié la garde, et lorsque, quelques années après, le connétable rendit ce comté au roi de France, qui lui donna en récompense 15,000 francs d'or, Charles V en laissa le gouvernement à Brient.

Le comte de Flandre, comme arbitre des différends entre le roi de France et le duc de Bretagne, travaillait inutilement à leur ménager la paix, parce que le roi ne la voulait pas; pour fléchir sa rigueur, les États de Bretagne écrivirent au roi, le 18 avril 1380, une lettre qui

fut scellée des sceaux de l'évêque de Rennes et de l'abbé de Saint-Melaine pour le clergé, de ceux du vicomte de Rohan et de Charles de Dinan, sire de Montafilant, pour la noblesse et le tiers-état. Ils y représentaient « qu'ils étaient » très-affligés de voir que rien ne pût diminuer » l'indignation que le roi avait conçue contre le » duc et ses sujets; ils le suppliaient de pardon- » ner au duc et à son païs et de les avoir en sa » bonne grâce; protestant qu'ils étaient prêts » de *l'honnorer autant qu'ils pourroient*; et » de se souvenir de la *douce parole* que J.-C. » avait dite à Saint-Pierre : Qu'il pardonnât non » pas, non pas sept fois seulement, mais en- » core plus; de se souvenir enfin des services » que les Bretons avaient rendus à la cou- » ronne, et qu'ils étaient bien résolus à conti- » nuer à l'avenir. » Charles V répondit à cette lettre, qui lui fut présentée par Brient de Lannion, le 22 mai, que « pour le bien de la paix, » il était prêt à recevoir en grâce tous ses su- » jets, et particulièrement Jean de Montfort et » les Bretons, quoiqu'ils eussent fait beaucoup » de maux en France et pris beaucoup de pla- » ces qu'ils tenoient encore; que Jean de Mont- » fort ayant consenti à ce que le comte de » Flandre fît un traité entre le roi et lui, de » son côté il voulait bien s'en rapporter au » comte de Flandre et qu'il recevrait les Bre- » tons en grâce s'ils voulaient s'en tenir à ce » qui serait réglé par le comte. »

Brient de Lannion fut encore envoyé en ambassade en Angleterre, en 1382, par le duc Jean IV, avec Jean de Basvalan, pour demander la restitution de Brest, du comté de Richemont et le retour de la duchesse Jeanne de Flandre, sa seconde femme; mais ils n'obtinrent que ce dernier point. Brest ne fut rendu qu'en 1396, et, le 1er juillet 1407, Jehan de Lannion, chevalier, prêtait serment comme capitaine de la ville, chastel, bastide et forteresse de Brest, ce qui fait supposer que Brient était mort dans l'intervalle.

LANNION (Jehan de), — fut conseiller et chambellan du duc Jean V, qui le nomma capitaine et garde du chastel et forteresse de Dol, par lettres de provisions données à Dinan le 17 janvier 1407, et rapportées par Dom Morice au t. II des *Actes*, col. 802. Jehan de Lannion accompagna le duc de Bretagne dans l'entrevue qu'il eut avec le roi d'Angleterre, à Rouen, le 19 janvier 1419.

Le comte de Penthièvre et sa mère, Marguerite de Clisson, ayant engagé le duc de Bretagne à les venir voir à Châteauceaux, Jean V alla coucher à Loroux-Bottereau, à deux petites lieues de là, le lundi 12 février 1420, et envoya devant lui ses maîtres d'hôtel, parmi lesquels était Jehan de Lannion, plusieurs de ses chambellans et autres officiers et serviteurs, avec sa vaisselle d'or et d'argent. Le lendemain, après avoir entendu la messe au Loroux, il monta à cheval, accompagné de Richard, son frère, et prit le chemin du pont de la Tourbade, sur lequel il fallait passer une petite rivière appelée la Divette, pour aller à Châteauceaux. Le comte de Penthièvre avait fait déclouer les planches du pont, et aussitôt que le duc eut passé, ainsi que son frère, il fit jeter les planches dans la rivière, puis, à l'aide de quarante lances et de quelques gens de pied qu'il avait fait cacher de l'autre côté, il s'empara traîtreusement du duc et le fit prisonnier. Aussitôt Charles de Penthièvre courut annoncer à Châteauceaux l'arrestation du duc et prendre ses gens qui l'y attendaient. Marguerite de Clisson demanda alors où était la vaisselle d'or envoyée par le duc, et s'en saisit sans permettre qu'il en fût rendu une seule pièce.

La duchesse de Bretagne, Jeanne de France, fille de Charles VI, en apprenant l'arrestation de son mari, convoqua à Vannes les principaux seigneurs de Bretagne, et obtint d'eux l'engagement de tout faire pour délivrer le duc. Celui-ci fut en effet délivré le 5 juillet 1420, ainsi que Jehan de Lannion, par les barons de Bretagne, en tête desquels marchait le comte de Porhoët.

Les Penthièvre, cités devant le Parlement général ouvert à Vannes, le 16 février 1421, n'y comparurent pas. Le comte de Penthièvre s'était réfugié à Genève, et de là dans sa terre d'Avesnes, en Hainaut. Le duc envoya, pour essayer de le prendre, messire Jehan de Lannion et Rolland de Saint-Pou, auxquels il fit donner 5,000 écus; il leur en fit tenir encore à Bruges, en diverses fois, 7,000 autres. Le comte de Penthièvre, qui avait été arrêté par le marquis de Bade, ne fut relâché que moyennant une rançon de 30,000 écus d'or; mais les seigneurs bretons, qui devaient le prendre à sa sortie de prison, se conduisirent si indiscrètement que leur entreprise fut découverte et eux-mêmes furent obligés de prendre la fuite.

Jehan de Lannion fut encore envoyé par le duc de Bretagne, avec bon nombre de gens de guerre, au connétable de Richemont, son frère, qui guerroyait alors (1428) contre le sire de la Trimouille. Il mourut au mois de février 1435. Son fils, Yves de Lannion, lui succéda dans sa charge de maître d'hôtel du duc, et reçut, ainsi que son frère Olivier, l'ordre du Camail, du duc d'Orléans, en 1440.

En 1489, la duchese Anne de Bretagne envoyait contre les Anglais, qui venaient de débarquer à Morlaix, un autre Jehan de Lannion et quelques gentilshommes bretons.

LANNION (Hervé de), — succéda à Guillaume Le Feuvre, comme abbé de Bon-Repos, suivant acte de Bégar, daté de 1526. Cette abbaye, fondée par Alain III, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne, son épouse, pour

huit religieux, le 24 juin 1184, fut construite dans un vallon désert et inculte, arrosé par la rivière du Blavet, à quelques lieues de Pontivy; elle était située dans une trève de la paroisse de Lanniscat, nommée Saint-Gelvin, du diocèse de Quimper. Elle a été détruite depuis la Révolution de 1789. Hervé de Lannion y mourut en 1534.

LANNION (Pierre I de), — chevalier de l'ordre du roi, baron du Vieux-Chatel, seigneur de Cruguil, Saudron, etc., ayant épousé la fille unique de René d'Aradon, seigneur de Kerdréan, Quinipily, le Plessis, la Granville, etc., celui-ci se démit en sa faveur, le 2 juillet 1625, de ses charges de capitaine et gouverneur des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, Morbihan, Quibéron, ports, hâvres, rades et côtes de l'évêché. Le roi Louis XIII, en récompense des bons et loyaux services de René d'Aradon, ratifia et confirma cette démission par lettres-patentes données à Fontainebleau, le 18 juillet 1625, et inscrite sur le registre des délibérations de la communauté de ville de Vannes, le 24 février 1626.

C'est Pierre de Lannion qui, en qualité de gouverneur, présida l'assemblée de la communauté de ville de Vannes, le 7 mai 1629, dans laquelle les habitants de cette ville, à la sollicitation de François de Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, venu tout exprès à Vannes, appelèrent les Jésuites pour tenir le collége de Saint-Yves, fondé par les habitants de Vannes dès 1574, et pour la construction duquel René d'Aradon, son beau-père, avait fourni l'emplacement d'une maison, avec cour et jardin, sur le marché. Il ne s'en réserva que les droits de prééminence.

Une discussion s'étant élevée entre Pierre de Lannion et le sénéchal de Vannes, au sujet de la présidence des assemblées de la communauté de ville, la difficulté fut tranchée par l'ordonnance suivante, que nous croyons devoir transcrire ici, parce qu'elle peut servir à l'histoire de nos assemblées communales :

« Au logis de l'archidiaconé de la ville de » Vannes, où Monseigneur le duc de Brissac » était logé, a été, par son commandement, » l'ordonnance ci-après insérée ce jour de mer- » credi, 23 août 1628, avec mandat au procu- » reur des bourgeois de la publier à la pro- » chaine maison de ville :

» Le duc de Brissac, pair et grand pannetier » de France, lieutenant-général pour le roi en » Bretagne,

» Après nous être fait présenter tous les re- » gistres de la maison de ville depuis soixante » ans et deçà, par lesquels nous est apparu que » les capitaines et gouverneurs dudit lieu ont » présédé les sénéchaux et toutes les personnes, » de quelque qualité et condition qu'elles fus- » sent, et qu'aux autres villes de la province, » même à Rennes et à Nantes, les gouverneurs » des villes ont la préséence et présidoient aux » maisons communes; et fait lire devant nous » les lettres de provision de capitaine et gouver- » neur des ville et château de Vannes, données » par le roi au sieur de Vieux-Châtel; *à ces* » *causes*, sur le différent survenu entre ledit » sieur de Vieux-Châtel et le sénéchal de Van- » nes, en la maison de ville d'icelle, avons ad- » jugé et adjugeons audit sieur de Vieux-Châtel » ladite préséence sur le président présidial, sé- » néchal et autres officiers de S. M. qui ont ac- » coutumé de s'y trouver, enjoignant qu'à l'a- » venir, ledit sénéchal ni autre l'y puisse trou- » bler, le tout sous le bon plaisir du roi et jus- » qu'à ce que autrement en ait été par S. M.

» Fait à Vannes, le 23 janvier 1628. »

Signé François de Cossé.

Et plus bas : Par mondit seigneur :

Allart, et scellé.

Pierre de Lannion, continuant l'œuvre de son beau-père, René d'Aradon, accorda aux PP. Jésuites, qui faisaient alors construire (1642) l'église du collége de Vannes, l'autorisation de prendre dans sa forêt de Camors les bois nécessaires à cette construction.

Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort. Nous voyons seulement que, dès 1652, son fils, Claude de Lannion, lui avait succédé dans sa charge de gouverneur de Vannes.

LANNION (Claude II, sire et comte de), — fils du précédent et de Renée d'Aradon, baron et pair de Bretagne, gouverneur des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, capitaine-général du ban et arrière-ban, noblesse, milice et côtes de l'évêché de Vannes.

« La vive discussion qui s'est élevée entre » les savants, au sujet de l'origine et du degré » d'antiquité de la statue de Quinipily, dit » Cayot-Délandre, dans le *Morbihan, son his-* » *toire et ses monuments*, p. 197, a donné au » comte de Lannion une sorte de célébrité. » Cet auteur commet une méprise quand il ajoute que c'est Claude de Lannion qui fit transporter dans la cour de son château de Quinipily, où elle se voit encore, la statue colossale trouvée à Castennec. C'est lui, au contraire, qui, à la sollicitation de Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, ainsi que Cayot-Délandre le dit lui-même à la p. 391, fit jeter cette statue dans la rivière, afin de faire cesser le scandale des pratiques superstitieuses et indécentes dont elle était l'objet, et ce ne fut qu'après sa mort, en 1695, que son fils Pierre *(voy. ci-après)* la fit retirer de la rivière, restaurer et placer où on la voit encore, avec ses inscriptions rapportées par cet auteur, p. 393.

Claude de Lannion a d'ailleurs d'autres titres à la célébrité que la possession du domaine où fut trouvée cette célèbre statue, et les mutilations qu'il lui a fait subir.

Lorsqu'au mois de juin 1674, une flotte hollandaise, commandée par l'amiral Tromp, se présenta devant Belle-Isle pour s'en emparer, Claude de Lannion se jeta dans la place et concourut à la défendre avec la noblesse et les milices bourgeoises de l'évêché de Vannes, commandées par M. Canivan-Legoff.

L'amiral Tromp et le comte de Horn, après avoir reconnu les endroits de la côte les plus abordables, débarquèrent cinq mille hommes à Belle-Isle, sous la protection de l'artillerie de leurs vaisseaux; mais, lorsqu'ils voulurent s'approcher du château, le canon de la place, répondant à celui des vaisseaux et des assiégeants, causa tant de pertes à ces derniers que l'amiral et le général hollandais, qui ne s'attendaient pas à une si énergique résistance, n'osèrent entreprendre un siége en règle, et se bornèrent à ravager l'île et à brûler quelques villages; puis ils se rembarquèrent, se dirigeant sur l'île de Noirmoutiers, qu'ils surprirent et pillèrent plus facilement que Belle-Isle et les côtes du Morbihan.

Ce fut encore sous le gouvernement de Claude de Lannion, fidèle à ses traditions de famille, et sur sa proposition, que la ville de Vannes créa successivement à son collége, dirigé par les Jésuites, et qui atteignit alors le plus haut degré de prospérite, un second cours de philosophie et de physique, le 3 mars 1672, et deux cours de théologie, le 14 janvier 1685. Des lettres-patentes de Louis XIV, données à Versailles au mois de janvier 1686, et contresignées Colbert, confirmèrent ces créations. (1)

Le Parlement de Bretagne, ayant été exilé par Louis XIV, de Rennes à Vannes, du 18 septembre 1675 au 1er février 1690, la ville de Vannes prit, sous le gouvernement de Claude de Lannion, une importance et un développement qu'elle a perdus depuis et qu'elle n'espère plus recouvrer jamais. Un quartier tout entier, la rue Saint-Vincent, fut reconstruit pour loger convenablement les présidents et conseillers. Une petite rue, qui porte encore le nom de rue Neuve, près le moulin de l'évêque, fut peuplée tout entière de leurs gens et porte-chaises; les eaux, dont la ville était privée, furent amenées par des conduits et un aqueduc de la source de Meuron, située à 4,056 toises, jusque dans Vannes, où elles jaillirent par cinq fontaines monumentales : à Saint-Patern, sur la place Main-Lièvre (maintenant Henri IV), sur le Grand-Marché, sur les Lices et sur le port. Pendant près de cent ans (de 1686 à 1785), la ville de Vannes a joui de ces grands travaux qu'elle est réduite à envier à son passé, et dont la reprise est une des nécessités de son avenir. La butte de la Garenne fut aplanie, plantée, et une promenade des plus agréables y fut créée.

Louis XIV, à la sollicitation du gouverneur Claude de Lannion, et sur la demande des habitants, créa à Vannes un hôpital-général pour l'extinction de la mendicité, par lettres-patentes de novembre 1684, et les sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul furent appelées à l'hospice des Incurables sur la Garenne. (1)

Enfin, la trève de Ratisbonne ayant été rompue en 1688, et l'Angleterre, la Hollande, l'Empire, l'Espagne et le duc de Savoie s'étant ligués contre la France, la ville de Vannes, dont Claude de Lannion était encore gouverneur, prit, le 9 avril 1689, une délibération par laquelle la communauté, pour contribuer aux charges publiques, et donner des marques de sa fidélité à Louis XIV, lui offrit un don gratuit de 100,000 livres qu'elle versa au trésor royal, le 23 septembre de la même année, par l'entremise de maître Gabriel de la Case, fermier des deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville et faubourgs de Vannes, de ses cautions et intéressés dans ladite ferme. « La communauté, est-il dit dans la dé» libération, supplie Sa Majesté de considérer, » moins la modicité de ce secours que la dispo» sition des cœurs des habitants de la ville de » Vannes et leurs bonnes intentions, qui n'au» ront point de bornes lorsqu'il s'agira de con» tribuer à sa gloire et aux besoins de l'Etat. »

Claude de Lannion mourut le 24 juin 1695, et fut enterré dans l'église paroissiale de Camors. Son tombeau fut détruit pendant la Révolution. On conserve pourtant dans la sacristie la table de marbre qui le recouvrait; elle porte cette inscription :

D. O. M.

En attendant la résurrection, ci-gist le corps de très haut et très puissant seigneur Claude, sire et comte de Lannion, baron et pair de Bretagne, gouverneur des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, capitaine-général du ban et arrière-ban, noblesse, milice et costes de l'évêché de Vannes. Il mourut le jour de Saint-Jean, 24 juin 1695.

Aud. LALLEMAND,
Juge de paix du canton est de Vannes.

LANNION (PIERRE II, comte de), — d'une fort ancienne maison noble de Bretagne, qui tirait son nom de la ville de Lannion, et son origine des seigneurs d'Avaugour, avant le XIIIe siècle. Pierre II, fils de Claude II, qui précède, succéda à tous les titres de son père. Destiné à l'état militaire dès sa jeunesse, il fit sa première campagne, en Hongrie, sous le comte de Coligny, et s'acquit, dans la suite, la

(1) Des documents précieux et inédits, tombés par hasard entre nos mains, nous mettront à même, nous l'espérons, de donner sous peu une histoire complète, depuis sa fondation, en 1574, du *Collége de Vannes*, un des plus célèbres et des plus anciens établissements d'instruction publique de la province de Bretagne.

Aud LALLEMAND.

(1) Voir nos Notices historiques sur les établissements de bienfaisance des cantons est et ouest de Vannes. — Petit volume in-8°, en vente chez J. M. Galles, au profit de ces établissements. Aud. LALLEMAND.

réputation de l'un des meilleurs officiers du royaume. Après avoir été capitaine de cavalerie, il fut fait sous-lieutenant des gens d'armes d'Anjou, avec un brevet de mestre-de-camp. Il eut ensuite la charge de capitaine-lieutenant des gens d'armes de la reine. Brigadier des armées du roi, en 1688, maréchal-de-camp en 1693, lieutenant-général en 1702, il eut plusieurs commandements importants, conduisit l'arrière-garde de l'armée envoyée contre le duc de Bavière, et se distingua dans les deux batailles d'Hochstaedt. Le roi le gratifia du commandement de Saint-Malo, par ses lettres du 14 février 1710. Il mourut le 26 mai 1717, âgé de soixante-quinze ans et trois mois.

Son aïeule maternelle, Renée d'Aradon, avait apporté dans la maison des Lannion tous les grands biens de sa famille, entre autres la terre et le château de Quinipily, près de la petite ville de Baud, dans le Morbihan. Ce château étant devenu la principale demeure du comte de Lannion, il est probable qu'il y naquit. Aujourd'hui il n'en reste que des ruines, mais son ancien propriétaire y a laissé un monument auquel son nom sera toujours attaché. C'est une statue de femme, en granit, fort connue des antiquaires bretons sous le nom de la *Venus de Quinipily*. Cette statue était originairement au prieuré de la Couarde, ou, en breton, *'Hoard*, dans la presqu'île de Castennec, ou Castel-Noëc, formée par le Blavet. On ignore quels rapports avait la statue avec la chapelle du prieuré; mais, dans les nombreux pélerinages faits à la chapelle, la statue n'était point mise en oubli. Les jeunes filles qui voulaient se marier l'invoquaient surtout d'une manière peu décente, et s'y croyaient peut-être autorisées par les formes obscènes, dit-on, que présentait alors la statue. Une mission, faite en 1661, dans la paroisse de Baud, s'éleva fortement contre ces pratiques, et voulant en détruire la cause, pria Claude II, comte de Lannion, père de Pierre, de faire jeter la statue dans la rivière. Les paysans la retirèrent et la remirent en place. L'évêque de Vannes, Charles de Rosmadec, s'en mêla, et à sa sollicitation, le comte envoya des maçons pour la briser; mais, soit que ces ouvriers partageassent les idées superstitieuses de la contrée, soit qu'ils redoutassent l'intervention des paysans, ils se contentèrent de lui *entamer un bras et une mamelle*, et de la renverser une seconde fois dans la rivière. Long-temps après, le comte Pierre de Lannion, revenu chez lui à la paix de Riswick, recueillit cette statue, comme pièce curieuse, à son château de Quinipily. *Il la fit retailler, et ôter ce qu'elle avait d'indécent dans sa forme.* Ce changement de lieu ne convint pas aux adorateurs de l'idole. Ils persuadèrent au procureur fiscal de Pontivy de faire, au nom du duc de Rohan, un procès à M. de Lannion, pour la remettre en place. Celui-ci, pour régulariser son droit, acheta de Charles Carion, notaire de Lanvaux, pour 28 livres, le 5 juin 1698, la statue et un grand bassin de granit qui était encore sur un champ dépendant de la métairie de la Couarde. Or, cette métairie n'étant point sous la mouvance du duc de Rohan, un arrêt du Parlement, du 21 janvier 1701, donna gain de cause à M. de Lannion. Il paraît que dès l'année 1696, il avait fait ériger le piédestal très-soigné au haut duquel on voit encore la statue. C'est une sorte de petit château-d'eau, qui verse les eaux d'une fontaine, placée à mi-coteau, dans la cuve, venue, comme la statue, du prieuré de la Couarde. Les quatre côtés du piédestal portent une inscription. Voici celle du côté du nord : « *Petrus comes de Lannion, paganorum hoc numen populis huc usque venerabile, superstitioni eripuit, idemque in hoc loco jussit collocari anno Dni* 1696. » Nous donnons ici seulement la part que le comte de Lannion et son père ont prise au déplacement de la statue de Castennec. Nous dépasserions de beaucoup les bornes d'un article biographique, si nous voulions rapporter et discuter toutes les opinions contradictoires dont cette statue a été l'objet. M. de Penhouët, qui en a parlé le premier, lui a consacré un volume petit-in-folio de 46 pages, avec gravures, 1812, intitulé : *Antiquités égyptiennes dans le département du Morbihan*. MM. de Fréminville, *Antiquités du Morbihan*, 1835; Mérimée, *Notes d'un Voyageur dans l'Ouest*, 1836; Ledéan, *Annuaire du Morbihan*, 1839; Bizeul, *Annuaire du Morbihan*, 1841; Cayot-Délandre, *Morbihan et ses Monuments*, 1847, s'en sont pareillement occupés. M. Ledéan lui a rendu le nom qu'elle porte encore dans le pays, *Groek ar Goard*, c'est-à-dire *la femme de la garde* ou du *camp*, car la presqu'île de Castennec était un véritable camp romain, et cette explication, aussi naturelle que vraie, a fait tomber celles de la *femme de fer* et de *vieille couarde*, dont on avait affublé très-mal à propos la statue de Quinipily. Nous devons ajouter que les détails de la translation de la statue de Castennec à Quinipily nous ont été fournis par une longue relation rédigée peu après l'arrêt de 1701, et qui se trouve, parmi les titres de la maison de Lannion, chez M. Blaise, notaire à Baud. Ce simple récit, dégagé de tout système archéologique, nous a semblé prouver que la statue actuelle, *retaillée* par le comte de Lannion, ne présentait plus les formes indécentes qui avaient choqué les missionnaires de 1661, et que, conséquemment, nous n'avions plus l'antique *Groek ar Goard*, avec sa primitive et caractéristique conformation.

LANNION (.... Abbé de), — frère du précédent, né vers 1645, au château de Quinipily. Au chap. 26, t. Ier de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Rotterdam, 1704, in-12, on donne pour le nom véritable de l'auteur des

Méditations sur la Métaphysique, in-16, imprimées en 1678 sous le nom de Guill. Wander, celui de l'abbé de Lannion, frère du comte de Lannion, lieutenant-général des armées du roi. (*Journal des Savants*, juillet 1707, p. 49 de l'édition in-12.) Biz....

LANNION (Anne-Bretagne, marquis de), —fils aîné de Pierre II, mousquetaire en 1701 et lieutenant réformé au régiment du roi en 1702, leva, au mois de juillet de la même année, un régiment d'infanterie de son nom qu'il laissa à son frère Hyacinthe-François, lorsqu'il devint, au mois de janvier 1705, colonel du régiment de Saintonge. Brigadier des armées du roi le 29 mars 1710, et reçu chevalier de Saint-Louis avant 1715, il devint gouverneur des villes de Vannes et d'Auray le 26 mai 1717, maréchal-de-camp le 1er février 1719, lieutenant-général le 1er août 1734, et mourut le 28 décembre de la même année, à Guastalla, d'une blessure qu'il avait reçue, le 19 septembre précédent, à la bataille livrée devant cette ville.

LANNION (Hyacinthe-Cajetan, comte de), —fils du précédent, né le 26 octobre 1719, d'abord gouverneur de Vannes et d'Auray en février 1735, puis capitaine et conducteur du ban et arrière-ban des évêché, port et hâvre de Vannes au mois d'avril suivant, devint mousquetaire en juin 1736, et guidon de la compagnie des gendarmes d'Orléans en avril 1738. Il fut nommé colonel du régiment d'infanterie de Médoc le 14 mars 1739, et reçu vers cette époque chevalier de Saint-Louis. Il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il fut appelé, comme pair de Bretagne, à présider, en 1741, l'assemblée extraordinaire des Etats de la province; des dispenses d'âge lui furent accordées à cet effet par le roi. Brigadier des armées du roi le 1er mai 1745, colonel du régiment de Lyonnais au mois de décembre suivant, et maréchal-de-camp le 10 mai 1748, il fut encore appelé, en juillet 1752, à présider les Etats de Bretagne, et reçut à cette occasion une lettre du roi qui lui marquait sa satisfaction de la part qu'il avait prise à la délibération par laquelle les Etats avaient accordé à S. M. le don gratuit qu'elle leur avait fait demander. Etant passé à l'île de Minorque, que le roi avait érigée en gouvernement de province, il fut pourvu des titres de gouverneur et de lieutenant-général pour le roi, par provisions datées de Compiègne le 23 juillet 1758. Nommé chevalier des ordres du roi le 1er janvier 1759, et lieutenant-général de ses armées le 17 décembre de la même année, il mourut à Mahon, le 2 octobre 1762, à l'âge de quarante-trois ans. Il n'avait eu que des filles de son mariage avec Marie-Charlotte-Félicité de Clermont-Tonnerre, qu'il avait épousée le 4 juin 1738. P. L...t.

LA NOUE (François de), dit *Bras-de-Fer*,— né en 1531, au manoir de La Noé-Briord, ou La Noue-Briord, commune de Bourg-Neuf (Loire-Inférieure), était fils de François de La Noue et de Bonaventure Lespervier. Il appartenait à une ancienne et noble famille de Bretagne, alliée aux maisons de Matignon et de Châteaubriant. Guillaume, un de ses ancêtres, fut un des douze chevaliers bretons que la duchesse Constance chargea, en 1200, de soutenir contre un pareil nombre de chevaliers anglais l'honneur de la Bretagne; le noble champion survécut seul à ce combat. François, père de notre héros, se distingua à son tour dans les guerres d'Italie.

La Noue n'eut guère d'autre éducation que celle des gentilshommes de son temps; il apprit à lire, à écrire, à manier les armes et les chevaux. La rectitude de son jugement, la perspicacité de son esprit lui fournirent plus tard les moyens de suppléer à l'insuffisance de son instruction première. Parvenu à l'adolescence, il voyagea en Italie, tant pour s'instruire que pour se distraire, et il fit ses premières armes sous le maréchal de Brissac. A son retour en France, il se présenta à la cour, et son premier soin fut d'obtenir d'Henri II qu'il restituât à sa mère la gestion de sa fortune, évaluée à plus de 40,000 livres de rentes; gestion que lui avait retirée le roi pendant l'absence de son fils, dans la crainte qu'elle ne la dissipât au jeu, auquel elle se livrait avec ardeur. Ce devoir accompli, La Noue avait regagné le manoir paternel et y consacrait à l'étude les loisirs de la paix, lorsqu'en 1557 une circonstance imprévue décida de son avenir. Dandelot, frère de Coligny, était venu à la Bretesche avec sa femme, Claude de Rieux, et le ministre protestant Gaspard Cornuel. Ce dernier, par ses prédications à la Bretesche et dans les châteaux voisins, propagea si rapidement les nouvelles doctrines, qu'en quatre ans environ dix ou douze églises calvinistes furent fondées dans le pays. La Noue, convaincu par ses instructions, devint un de ses prosélytes. Son abjuration fut consommée de sang-froid. Habitué à soumettre toutes ses actions au contrôle de la raison pure, il pensa que le protestantisme était seul propre à satisfaire la sienne. Peut-être, néanmoins, l'ambition des Guises influa-t-elle, à son insu, sur sa détermination, et rendant la religion catholique responsable des passions intéressées de ses défenseurs, ne sut-il pas distinguer l'œuvre de Dieu de celle des hommes. Ce n'est qu'une hypothèse, il est vrai, et nous n'entendons pas donner d'autre valeur à notre observation; mais serait-il téméraire de penser que La Noue, malgré sa fermeté, sa loyauté, ait pu tellement s'isoler des hommes et des choses de son temps, qu'il ait échappé à leur action, même indirecte?

Il était à Paris en 1562, lorsque le massacre de Vassy devint le signal de la guerre civile. Obéissant au devoir qu'il s'était imposé de ne

pas abandonner ses coreligionnaires, il suivit à Meaux le prince de Condé et Coligny, puis il seconda Dandelot à l'attaque d'Orléans, et après avoir combattu à Dreux avec le prince de Condé, il joignit Coligny dans la Basse-Normandie. La paix de 1563 suspendit les hostilités. Lors de la reprise d'armes de 1567, il fut chargé de s'emparer d'Orléans. « *Incurieux*, dit d'Aubigné, *de grossir sa troupe*, » il pénétra dans la ville avec quinze cavaliers seulement, qu'il fit entrer trois par trois, et, soutenu par trois cents fantassins qui l'attendaient cachés dans les maisons, il chassa le gouverneur catholique, après une lutte meurtrière dans les rues. S'étant emparé de la citadelle, non encore terminée, il y trouva trois canons et cinq couleuvrines qu'il envoya à l'armée de Condé, complètement dépourvue d'artillerie. Il parcourut ensuite la Bretagne, l'Anjou, quelques autres provinces, et rejoignit Condé devant Paris. Battus à Saint-Denis, les protestants se replièrent sur la Lorraine, et leur jonction avec le prince Casimir décida la cour à traiter.

La Noue revint alors se remettre à ses livres et à ses champs; mais ce fut pour peu de mois. Le prince de Condé et Coligny, pour échapper aux pièges de Catherine de Médicis, s'étaient réfugiés à La Rochelle. A cette nouvelle, La Noue monte à cheval, rejoint Dandelot, et tous deux, ayant rassemblé à la hâte quelques troupes, passent la Loire, et réussissent, malgré l'échec que leur fait subir Martigues *(voy. ce nom)*, à atteindre l'armée royale à Jarnac. La Noue, quoiqu'en proie à une fièvre violente, disputa la victoire au duc d'Anjou; mais, accablé par le nombre, il fut pris, et allait être pendu par l'ordre du duc de Montpensier, lorsqu'arraché au supplice par les instances de Martigues, il put être échangé contre Sessac, lieutenant de cinquante hommes d'armes du duc de Guise. A peine rendu à la liberté, il rejoignit Coligny, qui lui confia le gouvernement du Poitou. Bien que désapprouvant le siége de Poitiers, il y servit sous les ordres de l'amiral, qu'il voulut aussi empêcher de livrer la bataille de Montcontour. Coligny, grièvement blessé dès le commencement de l'action, lui céda le commandement. Les protestants faiblissant, La Noue, pour les ramener, s'élança au plus fort de la mêlée, où il fut enveloppé. La victoire se déclara enfin pour l'armée royale; il se fit alors une affreuse boucherie des calvinistes, et La Noue aurait immanquablement subi le sort des autres prisonniers, sans l'intervention du duc d'Anjou. Coligny, consterné de la capture de son lieutenant, proposa de l'échanger contre Strozzi, parent de Catherine de Médicis; sa demande, appuyée par la reine, fut accueillie malgré le cardinal de Lorraine, qui motiva ainsi son opposition : « Il y a en France plusieurs Strozzi, tandis qu'il n'y a qu'un La Noue. »

Libre une seconde fois, La Noue prit le commandement du Poitou, de l'Aunis et de la Guyenne, déféré « à cette tête qui, dit Mézeray, valait toute une armée. » La Rochelle était le point de mire des catholiques; en attendant qu'ils eussent des forces suffisantes pour en faire le siége régulier, ils la bloquèrent. Marans, Marennes, Brouage et d'autres îles étaient en leur pouvoir. La Noue, afin de les éloigner de La Rochelle, se mit en campagne, reprit Marans, s'empara de Luçon, Langon, La Grève, Mareuil, les Sables-d'Olonne, et couronna ces rapides exploits par la victoire complète et meurtrière qu'il remporta, au mois de juin 1570, sur Puy-Gaillard, entre Sainte-Gemme et Luçon. La prise de Niort, Marennes, Soubise, Brouage et Saintes, suivit de près.

La Noue assiégea ensuite Fontenay. Un jour qu'il était occupé, près de la porte Saint-Michel, à choisir un endroit propre à l'établissement de ses batteries, un coup d'arquebuse tiré du château lui fracassa le bras gauche. Les premiers jours, sa blessure ne donna aucune inquiétude; mais la gangrène s'étant manifestée, il fut transporté à La Rochelle, où les instances de ses amis, celles surtout de la courageuse Jeanne d'Albret, qui lui tint elle-même le bras pendant l'opération, le déterminèrent à se résigner à l'amputation, qu'il repoussait par la seule crainte de ne pouvoir plus combattre. Un habile ouvrier dissipa ses appréhensions, en lui fabriquant un bras de fer, « dont il se servait » fort bien, dit son biographe Amirault, à tenir » et à gouverner la bride de son cheval, telle» ment qu'il ne laissa pas de faire comme au» paravant toutes sortes de fonctions et d'actions « militaires. » C'est de là que lui fut donné le surnom de *Bras-de-Fer*.

Survint l'accommodement de Saint-Germain (8 août 1570), dont les protestants chargèrent La Noue d'aller presser l'exécution. On sait quels moyens furent employés pour l'éluder. L'un d'eux fut l'approbation apparente donnée au projet que caressait Coligny de porter la guerre dans les Pays-Bas espagnols. La Noue et Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, y furent envoyés; mais, bientôt assiégés par le duc d'Albe dans la ville de Mons, ils furent obligés de se rendre (24 septembre 1572). La saint Barthélemy, récemment consommée, leur enlevant tout espoir d'être secourus, ils s'estimèrent heureux d'avoir pu obtenir une capitulation honorable. Le camp du duc d'Albe et la ville d'Amiens servirent successivement d'asile à La Noue, jusqu'au moment où il trouva un refuge chez son ancien ami, le duc de Longueville. Cédant aux instances pressantes de Charles IX, il consentit à avoir avec lui, chez Albert de Gondi, une entrevue secrète, dont le but était d'obtenir qu'il acceptât le rôle de médiateur entre le Roi et les Rochellois, qui venaient de se proclamer indépendants. La Noue n'aborda qu'avec une répulsion mal contenue

le monarque encore ruisselant du sang de ses coreligionnaires ; mais Charles lui témoigna tant d'affection et de considération ; il s'ingénia de tant de façons à expliquer la saint Barthélemy et à en rejeter la responsabilité ; enfin — et ceci fut plus décisif sur l'esprit de son interlocuteur — il protesta tellement de son désir de sauver de leur imprudence les Rochellois, auxquels il demandait, disait-il, de simples signes extérieurs d'obéissance, que La Noue se rendit, mais non sans réserves. Il déclara qu'il était prêt à travailler à la paix, mais que, quelle que fût son obéissance au Roi, il n'oublierait jamais, dans ses rapports avec les Rochellois, l'attachement et la reconnaissance qu'il leur devait pour le dévouement qu'ils lui avaient montré durant les dernières guerres civiles, et qu'il ne seconderait jamais aucun projet qui tendrait à les tromper. Cette austère franchise le rendit suspect ; aussi le Roi lui donna-t-il pour conseiller, c'est-à-dire pour surveillant, l'abbé Guadagni, de Florence.

Le désir d'amener une pacification avait pu seul déterminer La Noue à surmonter sa répugnance. Les débuts de sa mission durent lui inspirer le regret de l'avoir acceptée. A son arrivée, le 5 novembre, au village de Tadon, les commissaires de La Rochelle feignirent de ne le pas reconnaître ; et comme La Noue leur montrait son bras perdu au service de leur cause, « il nous souvient bien, lui répondirent-» ils, d'un La Noue, duquel le personnage étoit » bien différent de celui que vous jouez ; c'étoit » notre grand ami, qui par sa vertu, expérience » et constance, défendoit nos vies, se couron-» noit d'honneur, et n'eût pas voulu nous tra-» hir par belles paroles, comme fait celui à qui » nous parlons, semblable de visage et non de » volonté. » Ainsi en butte aux soupçons et aux reproches de ses coreligionnaires, il n'en triompha qu'à force de patience. Revenant enfin de leurs injustes préventions, les Rochellois lui offrirent de le recevoir, ou comme gouverneur, ou comme simple particulier, à moins qu'il ne préférât qu'un vaisseau fût équipé pour le transporter en Angleterre. Assez sûr de lui-même pour assumer sur sa tête une responsabilité dont il avait mesuré l'effrayante étendue, il opta pour le gouvernement, en prit possession le 27 novembre 1572, et pendant les quatre mois qu'il l'exerça, il donna tous ses soins à l'instruction des milices, approvisionna les arsenaux, et mit La Rochelle sur un tel pied de défense, qu'il en fit une des plus fortes places de France. Son but, en préparant une vigoureuse résistance, était moins de faire la guerre que de prendre une attitude assez imposante pour permettre d'obtenir un traité avantageux. Quelques succès obtenus sur les troupes royales l'affermirent dans cette idée, et le portèrent à conseiller aux habitants d'en profiter pour se faire accorder des conditions meilleures. Mais ses avis ne furent pas écoutés ; la ville se divisa en deux camps acharnés, dont aucun ne voulut suivre ses sages conseils. A la suite d'une entrevue avec le duc d'Anjou, qui lui avait proposé des conditions acceptables, il les communiqua au conseil de la commune, qui les rejeta violemment. Ce fut à la sortie de cette orageuse séance que le ministre La Place, homme grossier et fanatique, le poursuivit dans les rues, l'invective à la bouche, et lui donna un soufflet. La Noue, sans s'émouvoir, arrête les gentilshommes de sa suite qui voulaient tuer cet insensé, et se borne à le reconduire à sa femme : « Madame, lui dit-il, ayez soin de » votre mari ; ne le laissez pas sortir de quelque » temps, car il a l'esprit dérangé. » Cette magnanimité dissipa un moment les préventions. Néanmoins, comme bientôt après, elles reparurent aussi vives que jamais, La Noue, cruellement déçu, mais soulagé de voir cesser son double rôle, se retira (mars 1573) dans le camp du duc d'Anjou, et, par l'influence qu'il sut exercer sur ce prince, il obtint d'être l'un des médiateurs de la pacification du mois de juillet suivant, qui accorda aux Rochellois des conditions fort avantageuses.

Quand, peu après, la politique tortueuse de la cour l'eut convaincu que les protestants n'avaient d'autre ressource que la guerre, La Noue reprit les armes. Il revint à La Rochelle, prit Brouage, les îles de Ré et d'Oléron, Lusignan, Melle, Fontenay, Pons, Rochefort, etc., et arma en course des navires qui s'emparèrent des gallions espagnols. Catherine de Médicis, alarmée de ses rapides succès, dépêcha vers lui Maurevel, le *tueur du roi*, avec mission de l'arrêter ou de l'assassiner. Maurevel ayant échoué, la reine et Henri III offrirent à La Noue, à deux reprises, de grands avantages pécuniaires s'il consentait à se retirer en Angleterre. En repoussant ces offres, il prouva que son désintéressement égalait sa bravoure.

Après la paix de Loches, il resta quelque temps attaché au duc d'Anjou. La Ligue se formait alors. Il ne fallait pas une grande perspicacité pour prévoir que le calme dont on jouissait ne serait que momentané. Henri III ayant été contraint par les Etats de Blois de déclarer la guerre aux réformés, La Noue, quittant en toute hâte Paris, où des assassins apostés avaient failli le tuer, alla, avec cent cavaliers, rejoindre le roi de Navarre, dont il refusa les libéralités, ne voulant pas contribuer à l'appauvrir. Quand les protestants se furent résignés aux sacrifices que leur imposa le traité du 17 septembre 1577, les catholiques, se méprenant sur la véritable cause de leur faiblesse, renouvelèrent les hostilités ; mais le Béarnais reconquit à Nérac une partie de ses avantages (1578), et La Noue accepta alors le titre, plus honorifique que lucratif, de surintendant de sa maison.

La Noue vivait paisible, au sein de sa famille, dans sa terre de Montreuil-Bonnin, lorsque les Etats-Généraux des Pays-Bas, résolus à s'affranchir de la domination de Philippe II, et à se placer sous l'obéissance du duc d'Alençon, appelèrent l'intrépide breton, comme « *le premier capitaine de son siècle et le plus expérimenté au fait de la guerre.* » Ils lui donnèrent le titre de maréchal-de-camp, et le firent, le 29 juin 1578, général en chef de leur armée, à la tête de laquelle il se montra le digne adversaire du duc de Parme, l'un des plus habiles généraux du roi d'Espagne. Mais, tombé dans une embuscade aux environs de Lille, il fut enfermé pendant cinq ans dans les forteresses de Limbourg et de Charlemont, où l'on exerça contre lui d'indignes rigueurs, qu'il supporta avec une noble résignation. Il avait offert, en échange de sa liberté, d'aller, pendant quatre ans, guerroyer en Hongrie contre les Turcs. Cette proposition ayant été rejetée, par des raisons insultantes pour sa loyauté, on lui insinua que « pour donner suffisante caution de ne porter » jamais les armes contre le roy catholique, il » fallait qu'il se laissât crever les yeux. » Son biographe, Moyse Amirault, affirme (p. 180) avoir eu entre les mains sept ou huit lettres de La Noue à sa femme, ne permettant pas de douter que sa liberté fut mise à ce prix. Navré d'être séparé de sa famille, il se fût peut-être résigné à subir ce raffinement de barbarie; mais sa femme réussit à lui inspirer un courage qui ne l'abandonna plus, même quand il apprit que son fils aîné avait été fait prisonnier. Le travail et la prière furent alors les seuls moyens qu'il appela à son aide pour alléger les angoisses de sa captivité. Se repliant ainsi sur lui-même, il composa à cette époque une partie des ouvrages dont nous aurons occasion de parler. Enfin, au mois de juin 1585, il fut échangé avec le comte d'Egmont, et ce qui prouve à quel point il était redouté des Espagnols, c'est que les portes de sa prison ne s'ouvrirent qu'après qu'il eut prêté serment de ne jamais porter les armes contre le roi d'Espagne ou ses alliés, de ne jamais reparaître dans les Pays-Bas, et qu'il eut donné son second fils, Théophile, en ôtage, indépendamment d'une caution de 100,000 écus d'or, fournie par le roi de Navarre.

A la fin de l'année suivante, les préparatifs d'une nouvelle guerre de religion le décidèrent à partir pour Genève. Les habitants de cette ville, menacée par le duc de Savoie, auraient voulu qu'il se mît à leur tête; mais, résolu à ne pas enfreindre son serment, il ne consentit à leur donner que des conseils, et employa ses loisirs à composer ses *Discours politiques et militaires*. Vers le même temps (janvier 1588), le jeune duc de Bouillon, se sentant près de mourir, lui confia la tutelle de sa sœur Charlotte, son unique héritière, tutelle embarrassante pour La Noue, qui craignit d'abord que son serment ne l'empêchât de défendre sa pupille, menacée par le duc de Lorraine. Mais, ce serment ne s'appliquant qu'aux guerres religieuses, et la défense des droits d'hérédité de la jeune duchesse étant un fait purement privé, il se crut libre de remplir les obligations que lui imposaient les lois de la chevalerie. Il publia un mémoire justificatif de sa détermination, puis il alla se jeter dans Sedan, que les Lorrains assiégeaient et qu'il sauva de leurs mains.

L'année suivante (1589), Henri III et le roi de Navarre ayant uni leurs forces contre la Ligue, La Noue alla se placer sous les ordres du jeune duc de Longueville, qui occupait Compiègne avec huit cents chevaux et quinze cents arquebusiers. Montmorency-Thoré, qui venait de prendre Senlis au nom du Roi, était menacé d'être délogé par le duc d'Aumale, accouru de Paris avec dix mille hommes. Quoique cette armée fût composée pour plus de moitié de milices bourgeoises, le danger ne laissait pas que d'être sérieux pour Senlis, qui manquait de poudre, et dont les murailles, très-faibles par elles-mêmes, étaient en outre ouvertes par une large brèche. Sur l'avis que Montmorency donna de sa détresse à Longueville, ce jeune prince se décida à lui porter secours. Alors s'engagea entre le général et son lieutenant un débat digne des temps antiques. La Noue, par respect pour la naissance et l'autorité de Longueville, ne voulait pas accepter le commandement que ce dernier s'obstinait à lui déférer, en donnant pour raisons « qu'estant question d'une bataille » qui importoit souverainement au service du » Roy et au bien de l'estat, c'estoit à celuy qui » estoit le plus expérimenté qu'il appartenoit de » donner des ordres, et que, dans une tempes- » te, ce n'est pas le mieux vestu et le plus no- » ble d'extraction qui gouverne, mais celuy » qui est le meilleur pilote et le plus capable » de sauver le vaisseau. » Obligé de céder, La Noue ne le fit qu'à la condition que la gloire du succès serait attribuée au chef nominal. Au moment de se mettre en marche, ceux qui avaient fourni la poudre nécessaire à la défense de Senlis se refusèrent à la laisser emporter, à moins d'un paiement immédiat. Les traitants auxquels s'adressa La Noue ne voulurent, de leur côté, ni faire des avances de fonds, ni cautionner un paiement hypothéqué sur l'issue d'une bataille. Indigné, il adressa de sanglants reproches aux récalcitrants, enrichis par maintes opérations usuraires, aux dépens de l'armée qu'ils suivaient partout, et il termina ainsi : « C'est aux gens d'honneur à servir généreuse- » ment leur patrie : c'est aux gentilshommes, » entre autres, qui doivent avoir la générosité » en partage, et qui font le plus beau fleuron » de la couronne et le principal soutient de l'es- » tat. Et ceux qui exposent leur vie tous les » iours ne doivent pas en ces occasions estre » cliches des biens de fortune. Pour moy, tan-

» dis que i'auray une goutte de sang et un ar-
» pent de terre, ie l'emploieray pour la défence
» de l'estat auquel Dieu m'a fait naître. C'est
» donc moy qui répons de ces munitions et qui
» en fais ma dette propre. Garde son argent
» quiconque l'estimera plus que son honneur. »
Cela dit, il souscrivit une obligation de 60,000 écus, garantie par ce qui lui restait de ses biens, presque entièrement aliénés, à diverses reprises, pour des causes semblables, et, comme cette garantie était insuffisante, Marie de Juré, sa seconde femme, affecta sa terre du Plessis-lès-Tournelles au paiement de cette obligation, qui ne put être acquittée que long-temps après, par Claude de La Noue, petit-fils de l'héroïque débiteur. Les difficultés ainsi levées, La Noue marche sur Senlis, culbute d'Aumale, lui tue ou prend cinq mille hommes, lui enlève ses dix pièces de canon, ses drapeaux, ses bagages, et l'oblige à regagner Paris à toute bride. Renforcé de quatre cents chevaux et de cinq cents arquebusiers, La Noue se porta sur Châtillon-sur-Seine, où il joignit l'armée suisse de Sancy, et après avoir passé le pont de Montereau, malgré les efforts de Mayenne, il opéra sa jonction avec Henri III, qui lui remit le brevet de maréchal de France, avec la promesse du premier bâton qui viendrait à vaquer. Après l'assassinat d'Henri III et la levée du siége de Paris, La Noue suivit Henri IV dans son mouvement de retraite, et toutes les ressources qu'un homme de cœur peut trouver dans son courage et ses talents, il les déploya à Arques et à Ivry. Chargé, au second siége de Paris, d'enlever le faubourg Saint-Germain, il s'en rendit maître, après trois attaques furieuses, dans l'une desquelles il fut grièvement blessé. A peine guéri, il fut envoyé en Bretagne, pour diriger, comme lieutenant-général du prince de Dombes, les opérations militaires contre Mercœur. En partant, il dit à ses amis « qu'il allait, comme un bon lièvre, mourir à son gîte ! » A son arrivée, il décida le prince à se rendre aux sollicitations de quelques seigneurs, qui demandaient qu'on fît le siége de Lamballe. Un jour que, monté sur une échelle appliquée à un vieux pan de mur, il examinait une brèche, et que, pour mieux voir, il avait levé la visière de son casque, une balle, partie du château, l'atteignit au front. Resté un moment suspendu par un pied à l'un des échelons, il se heurta la tête en tombant; il fut porté dans sa tente, où il resta plus d'une heure sans connaissance (1). Peut-être eût-on pu le sauver en le trépanant. Un chirurgien ignorant, en qui il avait confiance, ne le voulut pas, et dix-huit jours après, le 4 août 1591, il expira à Moncontour, où il avait été transporté. Henri IV fut profondément affligé de sa mort. « C'estoit, dit-il, un grand » homme de guerre et encore un plus grand » homme de bien; on ne peut assez regretter » qu'un si petit château ait fait périr un capi- » taine qui valait mieux que toute une provin- » ce. » Les contemporains de La Noue et la postérité se sont associés à ce jugement. Aussi judicieux écrivain qu'habile capitaine, il a conquis les suffrages des catholiques et des protestants, unanimes, les uns comme les autres, à proclamer en outre la droiture de son cœur, l'intégrité de son caractère et la modération dont il fut constamment animé au milieu des guerres religieuses de son temps.

On a de lui : I. *Discours politiques et militaires sur les affaires de France.* Basle, 1587, in-4°; 1588, in-12; 1591, 1597, in-16, et 1599, 1612 et 1638, in-4°. Ces *Discours*, au nombre de vingt-six, dans l'un desquels La Noue a le premier donné l'idée de la création d'une école militaire, ont été recueillis et publiés par Philippe de Fresne de Canaye. Les quatre premiers et le vingt-sixième contiennent le tableau de la France pendant les premières guerres civiles, et ont conservé quelque intérêt. Les autres traitent de l'éducation de la noblesse, de sa décadence, de la tactique française et espagnole, de la politique des princes chrétiens, des idées du temps sur la pierre philosophale, etc. etc. Le style de La Noue, clair, net, précis et animé, rappelle les auteurs de l'antiquité, et tout l'ouvrage exhale un parfum d'honnêteté. II. *Observations sur plusieurs choses advenues aux trois premiers troubles sous Charles IX, depuis 1562 jusqu'en 1569, avec la vraie déclaration de la plupart d'icelles.* Ces *Observations*, imprimées avec les *Discours politiques et militaires* (édit. de Basle, 1587) et reproduites sous le titre de *Mémoires*, dans les diverses collections de *Mémoires sur l'histoire de France*, ont le même mérite et le même cachet que les *Discours;* elles prennent rang à côté des Mémoires de Joinville et de Comines. La Noue y fait preuve d'une rare impartialité; pour lui il n'y a ni amis ni ennemis : il rend justice à François de Guise aussi bien qu'au prince de Condé et à l'amiral; il blâme avec une égale franchise les excès commis par les deux partis, et ne cherche ni à pallier ni à déguiser les fautes de celui qu'il avait embrassé. III. *Remarques sur l'histoire des guerres d'Italie, par Guichardin*; elles ont été imprimées en marge de la traduction de Jérôme Chomedey, Genève, 1593, 2 vol. in-8°, et Paris, 1612, in-f°. Il avait aussi fait un abrégé annoté des *Vies de Plutarque.* Comme il avait dans le cœur et dans la tête, ainsi qu'on l'a justement fait observer, tout ce qu'il fallait

(1) Amirault, dans sa *Vie de La Noue* (p. 364), affirme, sur l'autorité d'un petit-fils de ce dernier, qu'un mouvement qu'il fit pour éviter les balles des ennemis entraîna sa chute, et que les blessures qu'elle occasiona furent la seule cause de sa mort. A cette version nous avons préféré celle de Montmartin *(voy. ce nom)* qui était au pied de l'échelle et causait avec La Noue au moment où il tomba. Dans ses *Mémoires* (D. Morice, *Hist.*, t. II, p. CCXC), Montmartin donne des détails très-circonstanciés sur cet événement et sur les derniers moments de La Noue.

pour comprendre et sentir cet auteur, on ne saurait trop regretter que son manuscrit, égaré dans ses voyages, ne se soit pas retrouvé. Moyse Amirault, ministre protestant et professeur de théologie à Saumur, où il est mort en 1664, a publié *la Vie de François, seigneur de La Noue, dit Bras-de-Fer*. Leyde, Jean Elsevier, 1661, in-4°. Cette biographie, prolixe et parfois fatigante, a, par compensation, l'avantage de faire bien connaître, non seulement La Noue, mais encore beaucoup d'événements de nos guerres de religion, qu'on chercherait vainement ailleurs. P. L...t.

LA NOUE (Odet de), — sieur de *Téligny*, fils aîné du précédent et de Madeleine de Téligny, servait, en 1584, dans l'armée des Pays-Bas, lorsqu'il se jeta dans le fort de Lillo, et y soutint, contre les Espagnols, un siége dont les circonstances, rapportées par de Thou (l. 80), lui firent décerner, par les ennemis qu'il avait forcés de s'éloigner, le titre de général très-brave et très-expérimenté pour son âge. A quelques mois de là, il fut pris, lorsqu'à la prière de Saint-Aldegonde, bourguemestre d'Anvers, il se rendait, dans une barque, auprès des Etats, pour leur exposer la triste situation de cette ville, et leur indiquer les moyens de la secourir. Conduit à Gand, il fut transféré dans la citadelle de Tournay, où il subit une longue et dure captivité; elle dura sept ans, et ne se termina qu'à la sollicitation de la reine d'Angleterre et sur les pressantes sollicitations d'Horace Pallavicini, qui voulait épouser sa sœur. En 1592, Henri IV lui confia la garde du pont de Gournay, à quatre lieues de Paris, pour empêcher les arrivages par la Marne, et en 1594, après la soumission de la capitale, il le chargea de la défense de la porte Saint-Denis. Pendant les deux années suivantes, La Noue prit part, comme délégué des protestants, aux conférences de Saumur, Loudun et Vendôme, qui n'aboutirent à aucun résultat immédiat, mais préparèrent du moins l'édit de Nantes. Il fut ensuite employé, en 1597, dans les Pays-Bas, où il contribua à faire essuyer de grandes pertes aux Espagnols. Lorsque Henri IV marcha en 1606 sur Sédan, La Noue qui, auparavant, avait engagé le duc de Bouillon à se soumettre sans restriction aux volontés du roi, ménagea un accommodement entre eux. Il vivait encore en 1617, époque où Richelieu, qui venait d'entrer au ministère, chercha à se concilier les amis d'Henri IV, en confiant diverses missions à plusieurs d'entre eux. La Noue fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Hollande, où sa religion et son nom le rendaient agréable. On raconte qu'à bout de ressources, et ne pouvant acquitter toutes les dettes contractées par son père, il fut réduit à voir saisir ses équipages, et que Henri IV, auquel il porta publiquement ses plaintes, lui donna ses pierreries pour l'aider à se dégager, et, le prenant à l'écart, lui dit : « La Noue, il faut payer ses » dettes; je paie bien les miennes. » Cette réponse et ce don, placés en 1594, nous semblent suspects. En effet, le véridique d'Aubigné, en position d'être bien informé, nous apprend (liv. 4, chap. 3, p. 337), que « une chose fort » déplaisante à tous ceux qui la connurent fut » que, comme La Noue gardait encore la porte » de Saint-Denis, son équipage, venant du fort » de Gournay, fut saisi et enlevé par des ser» gents du Châtelet, notamment pour la dette » des poudres, dont son père s'était obligé en » allant au secours de Senlis. Le pis fut que, » venant supplier le roi qu'il fît cesser cette ru» desse pour un temps, il eut pour réponse : « La Noue, quand il me faut payer mes dettes, » je ne me va point plaindre à vous. » D'un autre côté, on lit dans de Thou (liv. 122), que La Noue n'abusa jamais de la faveur du roi, et que, pour satisfaire les créanciers de son père, ainsi que pour dégager sa parole, il laissa vendre sans se plaindre (1599) les biens de ses ancêtres, plutôt que de tirer parti des circonstances, comme le faisaient tous ceux qui s'étaient attachés à la cause royale. Si donc Henri IV vint à son aide, ce ne fut que plus tard, quand son autorité fut bien assise, et que, dégagé des étreintes de la politique qui l'obligea d'abord à rudoyer ses plus fidèles serviteurs, en vue de se concilier ses adversaires, il put suivre les impulsions de son cœur.

On attribue à La Noue les ouvrages suivants: I. *Vive description de la tyrannie et des tyrans, avec les moyens de se garantir de leur joug*. Reims, Mouchart, 1577, in-16 de 96 p. Le Clerc, p. 86 de sa *Dissertation critique* sur l'auteur du *Vindiciæ*, à la fin du *Dictionnaire de Bayle*, n° XLI, édit. de 1734, et l'abbé Papillon (*Mémoires d'Artigny*, t. V, p. 392), regardent Odet de La Noue comme l'auteur de ce livre, qu'il aurait composé à l'âge de dix-huit ans, et, vraisemblablement alors, avec l'aide, ou d'après les inspirations de son père. II. *Paradoxes, que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités, et qu'entre toutes, l'état d'une étroite prison est le plus doux et le plus profitable, ouvrage en vers*. La Rochelle, Haultin, 1588, in-8°. III. *Poésies chrétiennes*. Genève, 1594, in-8°. Les vers de La Noue font plus d'honneur à son zèle pour sa religion et pour son roi qu'à son talent poétique. IV. *Dictionnaire des rimes françaises, selon l'ordre des lettres de l'alphabet, auquel deux traités sont ajoutés, l'un des conjugaisons françaises, l'autre de l'orthographe française*. Genève, héritiers d'Eustathe Vignon, 1596, in-8°, et Cologny (près Genève), 1624. Bien que Lancelot (*Méthode latine de Port-Royal*) et, après lui, Sorel, La Monnoye et Le Duchat lui attribuent cet ouvrage, nous inclinons à croire avec M. Barbier (*Dictionnaire des auteurs anony-*

mes et pseudonymes, art. 2794, 2e édit.), qu'il dut être de Pierre de La Noue, gentilhomme angevin et auteur de plusieurs ouvrages mentionnés par M. Barbier. P. L...t.

LA NOUE (René-Joseph de), — que l'on croit né en Bretagne vers 1730, et issu de la même famille que les précédents, embrassa fort jeune la carrière militaire, fit la guerre de Sept-Ans et parvint successivement au grade de colonel. Maréchal-de-camp à l'époque de la Révolution, il devint alors lieutenant-général, et fut employé en cette qualité à la fin de 1792, comme commandant un des corps de l'armée de la frontière du Nord. « C'était, dit Dumouriez dans ses *Mémoires*, un très-brave et très-honnête homme. Cinquante ans de services le rendaient respectable, mais avaient diminué sa vigueur. » Arrêté et suspendu de ses fonctions par deux représentants en mission, sous prétexte qu'il avait refusé de marcher au secours de Lille, il fut dénoncé à la Convention, le 4 octobre 1792, par Chateauneuf-Randon. Sur la demande du ministre de la guerre, sa mise en accusation fut prononcée à l'unanimité, comme son acquittement par le tribunal criminel de Lille, devant lequel il fut renvoyé. Dumouriez l'attacha alors à son état-major, et lui donna le commandement de la division d'avant-garde sur la Roër. Il était investi de ce commandement depuis quelques jours seulement, lorsque sa division, attaquée à l'improviste, le 18 février 1793, par des forces bien supérieures, fut battue et dispersée. Lacroix, lui imputant un revers qu'il lui avait été matériellement impossible d'empêcher, le dénonça, le 10 mars, à la Convention, qui ordonna la saisie de ses papiers et sa comparution devant elle, ce qui eut lieu le 28 mars. Ses réponses aux questions de Jean Debry, démontrèrent qu'il ne pouvait être responsable de l'échec du 18 février, obligé qu'il avait été de défendre contre quarante-cinq mille Autrichiens un espace de quatorze lieues de terrain, avec trois mille hommes seulement. Quoiqu'il eût bravement payé de sa personne, il fut ordonné qu'il resterait en prison jusqu'à ce qu'il eût été entendu une seconde fois. Danton seul avait parlé en sa faveur. S'il avait été burlesque de voir un avocat interroger sérieusement un général sur ses opérations militaires, il ne le fut pas moins de voir ce général accusé, le 14 avril, par l'ex-moine Poultier, qui conclut à ce que les commissaires à l'armée du Nord fissent une enquête sévère sur la conduite de La Noue. Bien que Poultier eût été forcé d'avouer qu'il avait parlé en son nom personnel, et non en celui du comité de la guerre, qu'il n'avait pas consulté; bien que, d'un autre côté, Pétion eût démontré l'absurdité d'une dénonciation émanée d'un homme si incompétent, La Noue n'en fut pas moins renvoyé devant le tribunal criminel extraordinaire. Trois jours après, l'infortuné général monta sur l'échafaud, l'une des premières victimes du régime de terreur et de sang qui venait d'être adopté. Il mourut avec un grand courage et fut unanimement regretté de ses compagnons d'armes. P. L.. t.

LANTIVY DE TRÉDION (René-Joseph), —né le 12 juin 1776 à Ploërmel (Morbihan), fut admis, comme élève, au collége de la marine à Vannes, par décision du roi, annoncée par une lettre de M. de Castries, ministre de la marine, en date du 12 août 1787. Ayant émigré en 1792, il alla servir à l'armée des princes, entra avec son frère aîné, Mathurin, dans la légion Béon, infanterie, où il fut nommé fourrier, et assista, en octobre 1794, à l'affaire de Bois-le-Duc (Hollande), où son frère fut tué. Il passa en Angleterre, et prit part à l'expédition de Quibéron. Fait prisonnier et conduit à Vannes, il fut enfermé, avec beaucoup d'autres jeunes gens de la même expédition, dans la tour de Clisson, transformée en prison. Tous passèrent devant des commissions militaires qui, nous l'avons vu *(voy. Blad)*, les condamnèrent impitoyablement à mort. Lantivy, à peine âgé de dix-neuf ans, et à qui son air d'extrême jeunesse aurait pu faire réclamer l'application de l'amnistie accordée à ceux qui étaient âgés de quinze ans, ne voulut ni séparer son sort, par un mensonge, de celui de ses malheureux compagnons d'infortune, ni profiter des chances d'évasion que lui avait préparées sa sœur, femme remplie de courage et de dévouement. Tous les détenus, afin de ne point aggraver leur situation réciproque, s'étaient donné leur parole de ne faire aucune tentative pour s'échapper. Aucune considération ne put détourner Lantivy de l'accomplissement de sa parole. Exemple sublime, digne d'un meilleur sort! Il fut fusillé avec plusieurs autres prisonniers, le 25 août 1795, à quatre heures du soir, dans un champ auprès du Bondon, village à un quart de lieue de Vannes. Dans le court et douloureux intervalle (une heure) qui s'écoula de sa condamnation à son exécution, il écrivit à sa sœur la lettre suivante, dont l'original, pieusement conservé par M. de Lantivy, son frère, ancien maire de Vannes, atteste la résignation et les sentiments élevés qui animaient l'infortuné jeune homme à ce moment suprême :

« Je n'aurais jamais cru, ma pauvre et bien-» aimée sœur, que l'on m'eût refusé la seule » consolation qui me restait, qui était de voir » un prêtre pour me préparer à mes derniers » instants. Enfin, ma bonne amie, il faut en » passer par toutes les bizarreries du sort. Peut-» être serai-je plus heureux que ceux qui me » survivent. Ma mort te sera toujours présente; » mais, ma chère, pense que je suis mort en » honnête homme, et que je ne regrette que ma

» pauvre famille. Prie pour moi à chaque in-
» stant; j'en ai besoin. Écris à mon père que
» mes derniers moments sont cruels par rap-
» port à la douleur que je sais que la nouvelle
» de ma mort lui causera. N'oublie jamais ma
» pauvre bonne, ni les braves gens qui ont bien
» voulu s'intéresser à moi. On me presse, et je
» suis obligé de finir. Adieu, ma chère : n'ou-
» blie jamais que je fus ton frère! Dis aux da-
» mes de Kermoisan que je sens toute l'éten-
» due de leur perte, et que Kermoisan (leur frè-
» re) et moi mourons ensemble, toujours amis
» et nous consolant mutuellement du chagrin
» que nous vous causons.

» *Ton malheureux frère*, R. DE LANTIVY. »

Après cette affreuse exécution, qui plongea dans le deuil un grand nombre de familles, le bruit courut qu'un des prisonniers, légèrement blessé, avait été sauvé par des paysans, et que c'était le jeune de Lantivy. Mais toutes les recherches faites, à cette époque et depuis, ont prouvé que ce bruit avait été malheureusement sans fondement. P. L...t.

LAN-VALLAY ou LAND-VALLÉE (ALAIN, Sire DE), — seigneur de Tressaint, vertueux et vaillant guerrier du moyen-âge, ayant réuni, en 1216, un certain nombre d'hommes d'armes des bords de la Rance et de diverses autres contrées, se croisa avec monseigneur Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo et le comte Simon de Montfort, contre les Albigeois. Au retour de cette expédition, le riche et puissant seigneur de Tressaint érigea sur son propre terrain, à Dinan, le monastère des Dominicains ou Jacobins, en reconnaissance de la protection miraculeuse que lui avait accordée la sainte Vierge, invoquée par lui avec succès dans une circonstance périlleuse et difficile. Peu de temps après, il prit l'habit de religieux dans l'établissement qu'il avait fondé, se consacra particulièrement aux travaux de la chaire, et devint l'un des plus grands prédicateurs de son temps. Il fit le voyage de la Terre-Sainte, ainsi que plusieurs autres pieux pélerinages, et mourut saintement dans la ville d'Orléans, où il était allé faire des conquêtes à la foi catholique. La chapelle de saint Vallay, placée au-dessus de la fontaine minérale de Dinan, a été évidemment mise sous l'invocation de ce pieux dominicain, généralement considéré, dans le pays, comme mort en odeur de sainteté. P. L...t.

LA PERENNE (GUILLAUME DE). — C'était un poète de la Cornouaille armoricaine, qui vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il mit en vers les *Gestes des Bretons en Italie, sous le pape Grégoire XI*. Ce poème contient environ trois mille vers; il est inséré dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de Dom Morice, t. II, col. 134 et suiv., et dans le *Thesaurus anecdotorum* de Dom Martenne, t. III, p. 1462 et suivantes. On y trouve le détail des exploits de Silvestre Budes, cet aventurier célèbre qui se fit le chef d'une petite armée bretonne, se mit au service du pape Grégoire XI, puis à celui de l'anti-pape Clément VII, qui finit par lui faire trancher la tête à Mâcon (voyez *Budes*).

En tête du poème se trouve cette note :

» L'an Mil ccc LXXVIII fist monsieur Guil-
» laume de la Pérène cest romans pour amour
» et honour de nostre mère Saincte Eglise, et
» pour vaillance d'armes que fist en celuy temps
» Monsieur Selvestre Budes avecque plusieurs
» hommes qui en sa compagnie estoient ou faie
» de l'Eglise; lequel Messire Guillaume fut
» trois fois prisonnier au dit pays. »

A la suite de ce poème est une autre pièce de vers intitulée : *Description des obsèques de Bertrand de Guesclin, conestable de France, faites en l'abbaye de Saint-Denis en France*. Cette pièce, qui se compose de cent trente-six vers, se termine par les lignes suivantes : *Explicit iste liber, Deo gratias. Si malè quod feci, veniam peto; si benè, gratiam. Qui me scribebat, Guihelmus nomen habebat, corisopitensis diocesis; et habebat. .. Et fui scriptus in civitate avenionensium anno Domini M. CCC, nonagesimo.* — Cette annotation nous apprend que Guillaume de la Pérenne était né dans le diocèse de Quimper, et qu'il composa cette pièce de vers à Avignon, l'an 1390. C. D.

LA PLACE (JOSUÉ DE), — l'un des théologiens protestants les plus renommés du XVIIe siècle, né vers 1596, appartenait à une famille considérée de Bretagne, et était, vraisemblablement, petit-fils du ministre La Place, dont La Noue (*voy.* ce nom) repoussa si noblement les grossières attaques. Il n'avait qu'un an lorsqu'il perdit son père, qui exerça aussi le ministère et le fit adopter à quatre de ses fils. Ceux-ci, à leur tour, y préparèrent le jeune Josué et lui firent faire de bonnes études à l'école de Saumur. Sa thèse inaugurale sur la *Justification*, qu'il dédia à ses frères, en témoignage de sa reconnaissance, motiva sa nomination comme professeur de philosophie et de théologie à l'Académie de Saumur. Appelé par l'église de Nantes, en 1625, pour y remplir les fonctions pastorales, il retourna, en 1633, à Saumur, où il occupa, jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville, le 17 août 1655, la troisième chaire de théologie, et forma ainsi avec Louis Cappel et Moyse Amirault, chargés des deux premières, un triumvirat remarquable. Ses œuvres, en partie traduites du français, ont été publiées sous ce titre : *Josuæ Placæi opera omnia*. Franeker, 1699 et 1703, 3 vol. in-4°. Le premier volume traite des types, de l'imputation du premier péché d'Adam, de l'ordre des décrets divins, du libre arbitre, et

il se termine par un abrégé de théologie que l'auteur n'avait pas terminé; le second contient les plus importants de ses travaux, des controverses contre le socinianisme; le troisième renferme différents traités sur le saint sacrifice de la Messe, traités que La Place avait publiés séparément sous ce titre : *Examen des raisons pour et contre le Sacrifice de la Messe*. Saumur, 1639, in-4°. La collection intitulée *Thèses salmuriensis*, est en partie composée de ses thèses. L'opinion qu'il avait exprimée dans l'une d'elles sur le péché originel, dont il ne niait pas le dogme, mais qu'il expliquait d'une manière différente de l'orthodoxie calvinienne, effaroucha, en 1642, le synode de Charenton, qui, sans l'avoir entendu, prit des mesures pour empêcher sa doctrine de se propager. Il ne s'en émut en aucune façon, et, indifférent à toute idée de prosélytisme, il laissa le débat s'agiter entre les théologiens français, hollandais et suisses. On peut consulter, à ce sujet, l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim (trad. franç., édit. de Maestricht), t. V, p. 384 et 446, et le recueil des *Synodes nationaux* des églises réformées de France, par Aymon, t. II, p. 680 et 750. P. L...t.

LA PORTE de *Saint-Martin* (Antoine de), — né en Bretagne, d'un père et d'une mère appartenant aux familles les plus distinguées de l'Anjou, entra dans l'ordre des Carmes de l'étroite observance de Rennes, et fit profession en 1611, entre les mains du P. Philippe Thibaut, réformateur du couvent de cette ville. Envoyé au collége des Jésuites de la Flèche, pour y faire ses études théologiques, La Porte détermina, par ses pieuses exhortations, beaucoup de membres de la congrégation de Sainte-Marie à entrer dans l'institut des Carmes. Il enseigna successivement la philosophie et la théologie aux novices de son ordre, fut nommé, en 1623, prieur du couvent de Poitiers, qui venait d'être réformé, puis de celui de Loudun, et enfin de celui d'Angers en 1626. A l'expiration de ces dernières fonctions, en 1629, il prêcha dans la cathédrale d'Angers pendant l'octave du Saint-Sacrement, au milieu d'une affluence telle qu'aucun religieux de son ordre n'avait encore parlé devant autant de monde. Depuis l'année 1631, que les Carmes de l'étroite observance de Rennes s'établirent à Paris dans le couvent du Très-Saint-Sacrement, connu sous le nom des Billettes, jusqu'au 20 septembre 1650, époque de sa mort, le P. de La Porte prêcha dans les premières églises de Paris. Le P. Strati, général de l'ordre, l'avait nommé, en 1637, son commissaire pour établir la réforme dans la grande maison des Carmes de la place Maubert. On lui doit : I. *La présence de J.-C. dans les hôpitaux et prisons*. Paris, 1640, in-12; ce livre parut sous le nom d'un prêtre pauvre. II. *Conversation avec J. C. dans le Très-Saint-Sacrement de l'autel*. Paris, 1644, in-12. III. *De la manière de bien vivre dans les compagnies*. Paris, 1644, in-12. IV. *Le Trésor des richesses dans le sein des pauvres*. Paris, 1644, in-12. V. *Les Conduites de la grâce*. Paris, 1645-1648, in-4°; *ibid.*, 1646, in-4°. VI. *La Vie de Madame la conseillère de Serrant-Beaufort*. Paris, 1650, in-8°. Le P. Lelong (*Bibl. hist. de la France*, t. Ier et IV, supplément n° 4773), mentionne cet ouvrage sous ce titre : *L'Idée de la véritable dévotion en la vie de Madame de Serrant-Beaufort*, etc. VII. *Les Vacances spirituelles*. VIII. *Contemplations amoureuses sur la passion de J. C.* Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits. La Porte de Saint-Martin était allié, par sa famille, au cardinal de Richelieu, à son frère le cardinal de Lyon, et à Charles de La Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France et gouverneur de Bretagne. P. L...t.

LA PRÉVALAYE (Pierre-Dimas **THIERRY**, marquis de), — naquit à Rennes, au mois de septembre 1745. Après avoir fait une campagne comme volontaire, il entra, le 17 avril 1762, dans les gardes de la marine à Brest, et fut embarqué, le 7 août suivant, sur le vaisseau le *Sceptre*. Il avait fait quatorze campagnes, dont quatre pendant la guerre de Sept-Ans, lorsque, promu lieutenant de vaisseau le 14 février 1778, il fut embarqué, en cette qualité, le 21 du même mois, sur la frégate la *Nymphe*; et, depuis cette époque jusqu'au 18 juin 1783, il prit aux combats livrés pendant la guerre de l'indépendance américaine, sur huit navires différents, une part qui lui valut d'être nommé chevalier de Saint-Louis, le 3 novembre 1781. Choisi, le 17 mai 1784, pour commander la corvette la *Poulette*, et chargé de porter en Amérique le traité conclu en 1783, il fut nommé membre de la société de Cincinnatus, le 16 août 1784; et, après avoir été promu capitaine de vaisseau, le 1er mai 1786, il fut appelé par M. de la Luzerne, à Versailles, pour faire partie du conseil de marine, où il siégea de 1788 au 31 décembre 1790. Ayant émigré en 1791, il se rendit à l'armée des princes et fut rayé des listes de la marine en vertu de la loi du 13 janvier 1793. Rentré en France sous le consulat, il vécut retiré dans sa terre de la Prévalaye, près Rennes, où il s'occupa d'agriculture jusqu'à la fin de sa vie. Admis à la retraite avec le grade de contre-amiral honoraire, le 31 décembre 1814, il mourut à la Prévalaye, le 28 juillet 1816. Il avait été membre de l'Académie royale de la marine, qui le choisit huit fois pour secrétaire. Les archives de cette compagnie renferment plusieurs mémoires qu'il avait composés; en voici les principaux : 1° Les mots *arc de vaisseau* et *architecture navale*, composés pour le dictionnaire; 2° *Mémoire sur*

sa campagne de Boston, en 1778, 27 p. in-f°; *Mémoire sur une machine propre à faire connaître à tout moment la différence de tirant d'eau.* Sur le rapport de MM. de Bougainville et Duval-Leroy, commissaires chargés de l'examen de ce mémoire, l'Académie fit immédiatement exécuter la machine proposée. Chargé ensuite par l'Académie de s'aboucher avec M. le comte d'Hector, au sujet de l'observatoire qu'on avait l'intention de construire à Brest, sur le terrain du Petit-Couvent, près le cours d'Ajot, il rédigea un mémoire dont les conclusions, adoptées en 1781, amenèrent la construction de cet édifice, remplacé ensuite par celui qui occupe le pavillon central des casernes de la marine. . P. L...t.

LARCHER ou LARCHIER (Étienne), — premier imprimeur de Nantes, en 1493. Nos recherches ont malheureusement été infructueuses pour déterminer les dates de sa naissance et de sa mort, les événements de sa vie, et même sa patrie. Nous ne savons s'il était Breton; aussi son nom ne se trouve-t-il ici que par le bénéfice d'une supposition, fondée surl e lieu où il a exercé son art, qui était, du reste, connu en Bretagne depuis 1484 (voy. *Jehan Crez et Robin Foucquet, Biog. bret.*, t. I, p. 482 et 483), et pratiqué à Bréhant-Loudéac et à Rennes. Larcher imprima à Nantes, en 1493, la plus ancienne édition des œuvres de Meschinot (voy. *ce nom*). Ce poète fut réimprimé vingt-deux fois avant 1539, et l'édition de Nantes est la plus ancienne. Voici la description qu'en donne M. Brunet, dans son savant *Manuel du libraire*, t III, p. 370 : « C'est un livre bien imprimé et qui est devenu fort rare. Il est divisé en deux parties : la première de 66 feuilles, signature A-G. Le titre de la première partie porte ce qui suit : *Cy cōmence le livre appelle les lunettes* | *des princes avecques aulcunes balades de* | *plusieurs matières cōposees par feu Jehā* | *meschinot, seigneur de mortiers escuyer* | *en son viuant principal maistre d'hostel de* | *la duchesse de Bretaigne a ꝑsent rayne de frāce.* Il y a au verso de ce titre une gravure en bois assez bien exécutée, et à la fin de la même partie, la souscription suivante : *Imprime a Nantes en lan Mil cccc iiii xx et xiii, par Estienne Larcher, imprimeur et libraire.* — Le premier feuillet de la seconde partie porte, sur son recto, une vignette en bois, et sur son verso, le titre suivant : *Sensuyvent xxv balades compo*|*sees par ung gentilhōme nōme Jehā* | *Meschinot sur xxv prices de bala*|*des luy envoyees de missire Georges Laduēturier serviteur de moseigneur* | *de bourgōgne et trouverez au cōmē*|*cement de chascune des d. balades le re*|*frain : et a la fin le prince fait par le d. Georges.* Au verso du dernier feuillet, au-dessous des armes de France et de Bretagne, se lit cette souscription : *Imprime a Nantes le xv iour daprril en lan Mil cccc iiii et xiii, par* | *Estienne Larcher imprimeur et libraire a* | *present demourant a Nātes en la rue des* | *Carmes pres les Changes.* L'exemplaire imprimé sur vélin, qui a été vendu 100 fr. La Vallière, et 200 fr. Mac-Carthy, ensuite revendu 250 fr. à la Bibliothèque royale, n'a pas la première souscription, et la seconde y a été effacée.

M. Brunet ajoute que quelques bibliographes ont cité une édition de Nantes, 1488, qui n'est autre chose que celle-ci, dont la date avait été mal lue. Nous ajouterons à ces bibliographes, Travers et autres historiens de Nantes, qui l'ont copié. M. Chapplain, dans une notice publiée dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, dit que la publication de Larcher donna un grand mouvement à la librairie nantaise, et qu'elle fit paraître, dès lors, beaucoup d'ouvrages. Nous aurions voulu que M. Chapplain en eût indiqué quelques-uns; pour nous, nous n'en trouvons, avant 1500, aucun autre sorti des presses de Larcher ou d'un autre imprimeur, sinon les deux opuscules suivants, cités par M. Brunet, au mot *Coustumes de Bretagne* (t. I, p. 795), et reliés avec les précieuses *coutumes*, imprimées à Rennes, par Bellesculée et Josses, en 1484. Nous n'avons pas vu ces productions de Larcher indiquées ailleurs : « 1° Une partie de 36 feuilles non chiffrées, signature a-e, contenant la table alphabétique des matières renfermées dans les coutumes de Bretagne, table dont le premier feuillet présente une figure de saint Christophe (*sanctus Cri*) gravée en bois; le deuxième feuillet commence, sans intitulé, par le mot *Absolution;* le trente-cinquième feuillet verso porte les mots : *Imprime a nantes par estiēne larchier;* et le trente-sixième est tout blanc. 2° Une partie de 20 feuilles, signature a-c, intitulée : *Sensuiuent les ordonnāces et statuz du roy faictz ou pays de bretaigne ou mays* (sic) *de may lan mil quatre cens quatre vingtz et quatorze*, avec cette souscription imprimée au verso du dernier feuillet : *Cestz presentes ordonnances et statuz ont este imprimees a nantes par estiēne larchier imprimeur et libraire demeurāt en lad. ville de nātes en la rue des carmes pres les chāges.*

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur Larcher. Travers (t. II, p. 255), dit qu'en 1501, Guill. Larchier imprimait à Nantes un Missel à l'usage du diocèse, gothique et sur fort papier, sous l'épiscopat de Guillaume Guéguen. Nous n'avons pu voir ce Missel, qui, d'après Travers, est plus chargé de rubriques que celui de 1482. (Voyez *Biographie bretonne*), t. I, p. 275). Guillaume Larchier était, sans doute, fils de l'Estienne qui fait l'objet de cet article. Son missel est, selon toutes les apparences, la première publication faite à Nantes après celles que nous avons relatées plus haut.

E. C.

LA RIBOISIÈRE (Jean-Ambroise **BASTON**, comte de), — né à Fougères, le 18 août 1759, était bien jeune encore quand il perdit ses parents. Après avoir fait, au collége de Rennes, de brillantes études dont la solidité fut attestée par de nombreux succès scolaires, il entra comme officier dans le régiment d'artillerie où fut admis plus tard le jeune Napoléon Bonaparte. Ils furent bientôt en rapport, et quoique La Riboisière eût dix années de plus que son camarade, il s'établit promptement entre eux une amitié dont l'Empereur aimait à se rappeler l'origine, et qui avait donné aux sentiments du général breton un caractère particulier. Lorsqu'il était en garnison à Valence, il obtint un semestre et vint se marier dans sa ville natale avec Mlle Le Beschu de la Raslaye, sœur de M. Le Beschu de Champsavin, député sous la Restauration. De ce mariage naquirent trois enfants, une fille qui n'a pas vécu, et deux fils dont nous dirons, plus loin, quelques mots.

A l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec modération, La Riboisière était cité dans son arme comme un officier distingué. Lieutenant depuis 1780, il fut nommé capitaine en 1791, envoyé à l'armée du Rhin, sous Custine, en 1792, et chargé de l'armement de la place de Mayence. Il concourut à l'invasion du Palatinat, et, après la prise de Mayence, il fit partie de la garnison qui défendit cette ville contre les Prussiens. L'année suivante, après la capitulation, il fut laissé comme ôtage aux ennemis. Rentré en France, il fit les campagnes de l'an II et de l'an III comme adjudant-général, chef de bataillon et chef de brigade. Il était livré tout entier au bonheur de revoir sa famille, dont il avait été éloigné pendant plusieurs années, lorsque Bonaparte, qui partait pour aller conquérir l'Italie, demanda qu'il fût attaché à son armée. Les courts moments que l'officier breton donnait alors aux affections domestiques l'empêchèrent de suivre son ancien camarade, et, envoyé ensuite à l'armée du Rhin, il ne le revit que premier consul.

Dans l'intervalle, il fut nommé successivement directeur du parc d'artillerie des armées d'Angleterre, de Suisse, du Rhin et du Danube. Fait général en l'an XI, il commanda l'artillerie du quatrième corps pendant la campagne de l'an XIV et se trouva à Austerlitz. Il contribua puissamment au succès de cette grande journée par l'emploi qu'il fit de ses batteries, et par le feu terrible qu'il dirigea sur les colonnes russes, imprudemment postées sur les glaces de l'étang de Menitz. A la bataille d'Iéna, malgré la difficulté des chemins, il devança de plusieurs heures son corps d'armée, et parvint, avec son artillerie seule, à repousser plusieurs charges d'infanterie. L'armée poursuivant le corps du général prussien Blücher, La Riboisière fit, en présence de l'ennemi, jeter un pont de bateaux sur l'Elbe, à Tanguermand. Blessé légèrement à la prise de Lubeck, il continua de diriger l'artillerie du quatrième corps pendant le reste de la campagne et une partie de celle de Pologne. A Plock, avec les bateaux du pays, il fit jeter un pont sur la Vistule dans le mois de décembre; sur ce pont défila une partie de l'armée. Remarqué par Napoléon, qui le fit général de division, et l'appela au commandement de l'artillerie de la garde impériale, il soutint à Eylau, pendant toute la journée, le centre de l'armée avec une batterie de quarante pièces de canon. Commandant en chef l'artillerie du dixième corps qui, sous les ordres du maréchal Lefebvre, fit le siége de Dantzig, il dirigea les premières reconnaissances de cette place, proposa au conseil et fit admettre par l'Empereur le projet d'attaque, et réunit avec une promptitude extraordinaire le nombreux matériel nécessaire pour réduire cette place, défendue par une garnison de 20,000 hommes, l'élite de l'armee prussienne, garnison d'autant plus redoutable qu'elle était commandée par un lieutenant du grand Frédérick, le feld-maréchal Kalckreuth, et un ingénieur célèbre. Blessé dans la tranchée par un boulet qui l'atteignit à la cuisse, il ne cessa pas un seul jour, jusqu'à celui de la capitulation (27 mai 1807), de prendre part aux opérations de ce siége mémorable, et plusieurs distinctions prouvèrent, après la reddition de la place, que Napoléon avait apprécié les services qu'il avait rendus. C'est lui qui avait fait établir sur le Stolzenberg une batterie dont l'effet fut de prendre de revers et d'enfilade le front du Hakelsberg et de tous les travaux des assiégés sur ce point.

Après les batailles de Heilsberg et de Friedland, où il dirigea l'artillerie de la garde impériale, La Riboisière fut chargé, le 24 juin, de faire établir sur le Niémen le radeau où eurent lieu, entre Napoléon et Alexandre, les conférences terminées par la paix de Tilsitt. Il fut ensuite du petit nombre des généraux qui reçurent, en Pologne, des terres érigées depuis en majorats. Gouverneur du Hanovre, lorsqu'une partie de l'armée traversa ce pays pour rentrer en France, il y laissa des preuves de sa bonne administration, et, ce qui est peut-être plus précieux encore, de son désintéressement.

Au mois de février 1808, il prit le commandement en chef de l'artillerie des armées d'Espagne; et, en cette qualité, il assista à la bataille de Sommo-Sierra, à l'attaque et à la prise de Madrid. Rappelé à la grande-armée d'Allemagne, en 1809, il commandait en chef l'artillerie à la bataille de Wagram. L'Empereur avait annoncé que le choc, dans ces plaines, serait une lutte de géants. L'artillerie seconda ses vues, et les sages dispositions que prit La Riboisière, pour l'établissement de neuf ponts de bateaux sur le Danube, l'armement de l'île

de Lobau et l'immense artillerie qu'il fit arriver sur le champ de bataille, contribuèrent puissamment au succès de cette célèbre journée. C'est à cette bataille qu'on vit pour la première fois l'artillerie manœuvrer en masse, et une batterie de soixante-dix pièces de canon venir décider la victoire. Depuis, l'Empereur se servit, dans toutes les occasions, de ce puissant auxiliaire.

Élevé, en 1811, à la dignité de premier inspecteur-général de l'artillerie, La Riboisière se préparait à faire tourner, au profit de l'armée, tout ce que sa longue expérience lui avait appris, en modifiant un matériel reconnu trop lourd, lorsque l'apparition d'une flotte anglaise devant Toulon le fit charger de l'inspection de ce port et des côtes de la Méditerranée; cette mission terminée, il se rendit sur les bords de la Vistule.

La malheureuse campagne de Russie allait commencer (1812); il en prévit de suite les difficultés. Napoléon lui-même sentait que le succès de ses combinaisons allait plus que jamais dépendre du service de l'artillerie; aussi rien ne fut-il négligé pour en assurer l'exactitude. La correspondance établie à ce sujet entre l'Empereur et La Riboisière appartient maintenant à l'histoire de cette funeste campagne et offre de précieux documents pour l'étude de l'art de la guerre. La Riboisière fit d'incroyables efforts pour réparer l'effet désastreux des pluies qui tombèrent en abondance avant l'arrivée des Français à Wilna. Le succès les couronna. A la prise de Smolensk, six cent trente-huit bouches à feu tonnaient sur la place, et deux mille quatre cent soixante-dix-sept caissons portaient leurs approvisionnements. L'opinion de La Riboisière était qu'on devait s'arrêter après cette victoire, et il la soutint devant l'Empereur; mais l'élan était donné, et déjà les Russes arrêtaient les Français à Valentino. Chargé, la veille de la bataille de la Moskowa, de reconnaître les positions de l'ennemi et de déterminer les moyens d'attaquer les redoutes que les Russes avaient établies sur leur gauche, La Riboisière fit, pendant la nuit, toutes les dispositions nécessaires. A la pointe du jour, une immense artillerie foudroya l'ennemi, et soixante-dix mille coups de canon tirés pendant cette bataille furent remplacés de suite. La victoire de la Moskowa fut un jour de deuil pour La Riboisière. A ses côtés tomba mortellement blessé son second fils, Ferdinand, né en 1790, à Fougères, jeune officier à qui son caractère et son instruction présageaient un bel avenir. Il avait fait, comme page de Napoléon, la première campagne d'Espagne, et en 1809, celle d'Autriche. Placé ensuite comme officier, dans le premier régiment de carabiniers, il expira, quatre jours après la bataille de la Moskowa, des blessures qu'il avait reçues en chargeant l'ennemi. Sa mort hâta celle de son père : « *Voilà*, dit-il, en le voyant atteint, « *une balle qui tuera le père et le fils.* » Toutefois, les besoins de l'armée et l'incendie de Moscou l'arrachèrent à sa douleur. Le Kremlin fut armé par ses soins, plusieurs arsenaux établis à Moscou, et lorsque les Français quittèrent cette ville, leur artillerie était aussi formidable qu'à l'entrée en campagne. Chargé de faire sauter les fortifications de Smolensk, La Riboisière ne put rejoindre le quartier-général à Krasnaï; qu'après avoir soutenu un vif combat contre les têtes des colonnes russes qui, le lendemain, séparèrent le maréchal Ney du reste de l'armée. A même par son commandement d'apprécier, tous les jours, les pertes de l'armée, mesurant toute l'étendue des maux qui allaient fondre sur la France, consumé par le chagrin que lui causait la perte de son fils, il tomba malade à Wilna, et bien que sa position fût déjà très-grave, il voulut suivre l'armée et vint jusqu'à Kœnigsberg, où il expira, le 22 décembre 1812, à l'âge de cinquante-trois ans, en dictant des ordres pour l'évacuation de l'artillerie.

Aux détails qui précèdent, presque littéralement extraits de l'intéressante notice que monsieur l'abbé Badiche a consacrée à la mémoire de La Riboisière (1), nous ajouterons les suivants, empruntés à la même notice, et bien propres à faire apprécier le général comme homme privé : « Si presque tous ses instants ont » été consacrés à l'accomplissement des devoirs » publics, il aimait, néanmoins, la vie d'intérieur et en ressentait tous les goûts; on peut » ajouter : il avait toutes les vertus qui peuvent » l'embellir; un caractère doux et enjoué, un » esprit vif et cultivé, une grande mémoire et » le don de causer avec grâce. Désireux de la » véritable gloire, il n'estimait les dignités et » les grades qu'autant qu'ils représentaient des » services réels. Jamais il ne demanda rien pour » lui, mais il recommandait ardemment ses » subordonnés. Partout où il trouvait le mérite, c'était un devoir pour lui de le mettre » en évidence. Ferme dans ses résolutions, » exact dans l'accomplissement de tous ses devoirs, il exigeait que ses inférieurs servissent » avec zèle et dévouement, et, en même temps, » il les traitait avec une bonté qui lui conciliait leur affection et leur confiance. Tous les » officiers d'artillerie qui ont servi sous ses ordres n'en parlent encore qu'en l'appelant *le* » *papa La Riboisière*, expression naïve qui fait » le mieux connaître ses procédés à leur égard. » Doué d'une grande activité d'esprit, il a laissé » beaucoup de *Mémoires* sur l'artillerie. Sa cor-

(1) *Notice biographique sur M. le comte de La Riboisière, général de division, premier inspecteur-général de l'artillerie, par Marie-Léandre Badiche, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés littéraires.* Paris, A. Appert; Fougères, Rennes, les principaux libraires, 1842, in-8° de 12 p.

» respondance avec l'Empereur, imprimée en » partie, offre de précieux documents pour l'his» toire, et fixe des bases pour l'approvisionne» ment et les consommations des grandes ar» mées en campagne. Ce n'est pas seulement » avec ceux que la communauté d'intérêt, de » services ou de patrie lui rendait en quelque » sorte sacrés, qu'il se montrait humain, bon » et généreux; il usait aussi d'une rare et noble » générosité à l'égard des étrangers. Nous al» lons le prouver par quelques traits.

» Obligé d'user, pour le service de l'artille» rie, de toutes les ressources que pouvaient » offrir les pays conquis, le général La Riboi» sière chercha continuellement à ménager les » vaincus et à alléger pour eux les maux de la » guerre. Sa rigoureuse probité, connue de » toute l'armée, fut aussi admirée des étran» gers. En 1807, après le siége de Dantzig, où » il avait commandé l'artillerie, il fit distribuer » aux canonniers blessés, et aux veuves et aux » enfants de ceux qui avaient été tués, une » somme de 20,000 fr. qui lui appartenait. » Gouverneur du Hanovre, après la paix de » Tilsitt, il refusa les indemnités et le don que » lui offrirent les Etats du pays. Sur le champ » de bataille de la Moskowa, il envoyait aux » ambulances et faisait distribuer aux blessés » de l'artillerie son approvisionnement de vin, » approvisionnement qui avait, dans ce lieu et » dans cette circonstance, une valeur inesti» mable..... Avide de savoir, il étudiait, au » milieu de ses nombreuses occupations à l'ar» mée, l'industrie, l'agriculture, et tout ce qui » pouvait donner aux autres nations des avan» tages sur nous, espérant faire un jour pro» fiter son pays de ses observations. Ce fut aux » nombreuses connaissances qu'il avait acqui» ses qu'il dut son agrégation à plusieurs so» ciétés savantes de Paris et des départements. »

Son cercueil est posé sur des tréteaux dans le caveau de l'église des Invalides, et dans la nef de l'église, parmi les noms acquis à la gloire et confiés à la garde de la religion; on y lit cette partie de l'inscription : *J. Ambroise Baston, comte de La Riboisière, général de division, commandant en chef l'artillerie de la Grande-Armée, grand-officier de la Légion-d'Honneur, né à Fougères, mort à Kœnigsberg, le 21 décembre* 1812. Le cœur du général, après avoir été provisoirement gardé dans la sacristie de Louvigné-du-Désert, a été déposé dans le caveau de la noble et élégante chapelle que la piété et les regrets de Mme la comtesse La Riboisière ont élevée à l'extrémité du parc de son château de Montorin (Ille-et-Vilaine). La rue où est située la maison qu'il habitait, et que sa famille occupe encore à Fougères, est appelée *Rue Riboisière*.

Le général La Riboisière avait été fait, le 19 frimaire an XII, membre de la Légion-d'Honneur, commandant le 25 prairial de la même année, grand-officier le 4 juin 1807, comte de l'Empire en 1808, et grand'croix de la Couronne de Fer en 1809. Son nom est inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, côté est. — Son fils aîné, Honoré Baston, comte de La Riboisière, élève, comme son frère Ferdinand, de l'Ecole Polytechnique, a épousé Mlle Élisa Roy, fille de M. Roy, ancien ministre des finances. Député de l'arrondissement de Fougères avant et après la révolution de Juillet, il avait été créé pair en 1837. Il a été colonel d'une des légions de la garde nationale de Paris. Après la révolution de 1848, il fut élu membre de l'Assemblée constituante, et, plus tard, représentant à l'Assemblée législative. Louis Napoléon l'a élevé à la dignité de sénateur. P. L..t.

LA ROCHE (Le P. ALAIN DE). — naquit en Bretagne vers 1428. Suivant M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 61), il aurait reçu le jour dans le diocèse de Léon. De son côté, M. de Garaby (*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1849, p. 31), se fonde pour le faire naître en Plumaudan, ancien diocèse de Saint-Malo, sur ce qu'il existe dans cette commune, près du château de la Vallée, sur le bord de la route de Dinan à Caulnes, une croix en granit fort curieuse, qui porte les armes des seigneurs de la Vallée ou de La Roche, *de sable à sept mâcles d'argent*. Leur premier nom était de la Motte, sieur de la Vallée, et de la Roche Du Buat, et les cadets de la maison portaient le nom de la Roche ou Du Buat. Cette famille avait une juridiction qui s'exerçait à Dinan. La tradition de Plumaudan, ajoute M. de Garaby, maintient que la croix de la Vallée fut érigée par un religieux prêtre et grand prédicateur, et que les propriétés de la Roche payaient, avant 1789, une rente aux Dominicains de Dinan. Il termine en disant que la croix dont il s'agit a vraisemblablement été élevée par le pieux frère prêcheur près de son berceau. A cette dernière conjecture, on peut opposer que la croix de la Vallée ne semble pas avoir l'ancienneté que lui attribue M. de Garaby, et qu'il est douteux, non seulement qu'elle remonte au XVe siècle, mais encore moins au XIIIe, époque où vivait le sire de Lan-Vallay ou Lan-Vallée (voyez ce nom, t. II, p. 162), auquel M. de Garaby en rapporterait l'érection. Enfin, M. Tresvaux (*Vies des Saints de Bretagne*, t. III, p. 219), invoquant la tradition du couvent des Dominicains de Dinan, d'après laquelle Alain aurait été profès de cette maison, incline à croire qu'il serait né dans les environs, peut-être dans la commune de Plouër, peu éloignée de Dinan et sur le territoire de laquelle se trouve un lieu nommé La Roche. Il ne serait pas impossible, toutefois, qu'Alain tirât son origine de la famille de La Roche (Des Noes, de la Motte et de Montgermont), des environs de Jugon et de Lamballe, dans laquelle se trouve le prénom

d'Alain, et qui s'armait d'argent au chevron des gueules, une fasce de même brochant avec cette devise : *Firmus ut rupes*. Il est difficile, on le voit, de préciser le véritable lieu de naissance d'Alain.

Dès qu'il eut prononcé ses vœux (probablement au couvent des Dominicains de Dinan) et qu'il eut été ordonné prêtre, ses supérieurs voulant utiliser ses dispositions oratoires, l'envoyèrent prêcher en Allemagne. Rappelé, vers 1459, pour prêcher les sentences à Paris, il ne vint, néanmoins, prendre possession de sa chaire qu'en 1460, et dans l'intervalle, il s'établit au couvent de Lille, où il revint plus tard. Il enseigna aussi, pendant plusieurs années, la théologie à Douai. Envoyé ensuite à Zwoll, en Hollande, où l'on avait fondé un couvent de son ordre, il parcourut successivement la Saxe, la Basse-Allemagne, la Picardie, les environs de Paris, établissant partout la confrérie du Rosaire, instituée par saint Dominique, et dont la peste jaune du xve siècle avait interrompu la tradition. Alain, qui avait été reçu docteur en 1471, visita, deux ans après, les chartreux d'Enghien et ses amis de Gand, puis il rentra dans son monastère de Zwoll, où il mourut le 8 septembre 1475, âgé de 47 ans.

Ce religieux captivait l'attention du peuple à l'aide des histoires merveilleuses dont il entremêlait ses sermons; et lorsqu'il les prêchait devant les Allemands ou les Hollandais, dont il ignorait la langue, un de ses confrères qui se trouvait à ses côtés les traduisait à l'auditoire. Il ne publia rien de son vivant; mais, après sa mort, les Dominicains chargèrent Jean-André Coppenstein de recueillir ses discours et ses écrits, en lui recommandant, toutefois, d'en élaguer tout ce que la naïveté et la pieuse crédulité du P. de La Roche rendaient propre à ridiculiser plutôt qu'à favoriser la religion, avouant eux-mêmes que les fables imaginées par leur confrère étaient réellement contraires ou nuisibles à la vraie foi. Ces recommandations ne furent pas bien exécutées; aussi, depuis la publication des œuvres du P. de La Roche, les Dominicains en ont, autant qu'ils ont pu, supprimé les exemplaires. Les divers ouvrages de ce religieux, rédigés principalement d'après les souvenirs de ceux qui l'avaient entendu, sont : I. *Compendium psalterii beatissimæ Trinitatis*. Cologne, 1479, in-4°. II. *De immensâ et ineffabili dignitate psalterii Virginis Mariæ*. Stockholm, 1498, in-4°. Une traduction de cet ouvrage ou du suivant, attribuée à Pierre le Goux, a paru sous ce titre : *Le Pseautier de Nostre-Dame, selon saint Jérosme, translaté de latin*. Paris, A. Verard, in-4°. Goth. S. D. M. de Kerdanet cite une autre traduction, aussi sans date, publiée par Jehan Jehannot : l'une et l'autre sont fort rares. III. *De Psalterio Virginis Mariæ in Sueciâ*. Antuerpiæ, 1498. Les œuvres du P. de La Roche ont été réunies et publiées plusieurs fois, notamment à Fribourg, en 1619, un vol. in-4°; ensuite, à Cologne, en 1624, in-8°, et enfin, à Naples, en 1630, sous le titre de : *Traité du Pseautier*, ou du *Rosaire de Jésus et de Marie*, divisé en cinq parties, toutes écrites en latin, savoir : I. *Apologie à Féric, évêque de Tournay*. La Roche la composa alors qu'accusé d'innovation et de fanatisme, traité de visionnaire et de turbulent; il vit que ces accusations nuisaient à la dévotion du Rosaire, dont il fit l'apologie dans une lettre adressée, en 1475, à Féric de Clugny, évêque de Tournay. II. *Relations, révélations et visions touchant le Rosaire*. III. *Sermons révélés à Alain par saint Dominique*. Le P. Echard reconnaît que ces prétendues révélations sont de pieuses fraudes, et qu'elles sont en contradiction avec la vérité historique. IV. *Sermons et petits Traités d'Alain*. V. *Exemples ou miracles du Rosaire*. C'est dans cet ouvrage que le P. de La Roche cite, comme preuve de la protection accordée par la sainte Vierge aux membres de la confrérie du Rosaire, la miraculeuse préservation d'un soldat, lequel étant en faction au château du Taureau, près Morlaix, aurait été enseveli, sans en éprouver aucun mal, sous les débris d'un mur qui s'écroula pendant qu'il récitait son chapelet.

La vie d'Alain de La Roche a été écrite par le dominicain Réchac de Sainte-Marie, dans l'ouvrage intitulé : *La Vie et Actions mémorables des trois plus signalez religieux en sainctetés et en vertu de l'ordre des frères prescheurs de la province de Bretagne*, du P. Maveuc, d'Alain de La Roche, du P. Quintin. Paris, 1644 et 1664, in-12. On reproche à l'auteur de cet ouvrage d'avoir reproduit des indécences dans la vie d'Alain. Il est encore parlé de ce religieux dans le recueil des PP. Quétif et Echard, intitulé : *Scriptores ordinis prædicatorum*, et dans l'*Année dominicaine*, première partie de septembre, par le P. Aroux de Saint-Vincent, religieux du même ordre. P. L...t.

LA ROCHE (Troïlus de **MESGOUEZ**, marquis de), — élevé page de la reine Catherine de Médicis en 1550, fut attaché, pendant la plus grande partie de sa vie, à la cour des rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Il appartenait à une ancienne famille originaire de la paroisse de Lambezre, évêché de Léon, comme depuis Bernard de Mesgouëz, que l'on voit figurer dans le rôle des écuyers de la compagnie du vicomte de Léon, à une montre passée à la bastille de Saint-Gouesnou, près de Brest, en 1378. — Jean de Mesgouëz, fils du précédent, fut employé dans les réformations de Lambezre, Ploumoguer et Plourin, aux années 1426 à 1446, et Jeanne, sa sœur, épousa Hervé de Portzmoguer, célèbre marin breton (*Voy. ce nom*).

On trouve en outre Jean du Mesgouëz entre

les nobles de Plourin, à la montre générale tenue à Lesneven en 1503. Ce dernier fut-il père de Troïlus qui fait l'objet de cet article? C'est ce qu'on ne peut affirmer, les registres de baptême n'étant pas régulièrement tenus à cette époque; mais, en considérant que les seigneuries du marquis de La Roche étaient situées, les unes auprès de Landerneau, les autres auprès de Châteauneuf-du-Faou, et en recherchant la raison de son prénom, inusité en Bretagne, nous sommes fondés à croire qu'il naquit dans la banlieue d'une des villes que nous venons de citer, et qu'il fut nommé Troïlus par Troïlus de Montdragon, l'un des capitaines espagnols envoyés, en 1488, par Ferdinand et Isabelle, au secours de la duchesse Anne, en Bretagne, où le seigneur de Montdragon épousa Françoise de la Palue, dame dudit lieu, près de Landerneau, et de Trésiguidy en Pleyben. Quoi qu'il en soit de ce rapprochement, Troïlus du Mesgouëz fit rapidement son chemin à la cour galante des Valois, et ne tarda pas à gagner les bonnes grâces de la reine Catherine, qui se vengeait, par les faveurs secrètes qu'elle accordait à son page, de l'abandon du roi et de ses amours publiques avec Diane de Poitiers. A la recommandation de la reine, Mesgouëz fut successivement nommé chevalier de l'ordre, conseiller au conseil privé et capitaine de cinquante hommes des ordonnances du roi. Sa faveur ne fit que croître à la mort de ce prince, et Catherine profita de l'ascendant qu'elle avait sur son fils Charles IX pour faire ériger en gouvernement (1568), au profit de son favori, la capitainerie de la ville de Morlaix.

Comme Mesgouëz préférait le séjour de la cour à celui de son gouvernement, il y commit un lieutenant de roi pour faire le service à sa place; mais il n'est sorte de vexations que l'avidité et la rapacité du gouverneur ne fissent endurer aux bourgeois de Morlaix, pour augmenter les émoluments, déjà considérables, attachés à son emploi. Ils tolérèrent long-temps ses exactions par crainte de sa puissance. A la fin pourtant, s'étant aperçus qu'il n'avait demandé le gouvernement de leur ville que pour s'emparer du château du Taureau et de tous les droits dont le roi avait fait remise aux habitants pour l'entretien de cette forteresse élevée de leurs deniers, ils plaidèrent leur cause devant le Parlement, et, comme elle traînait en longueur, la communauté transigea en offrant à Mesgouëz une somme de 2,500 livres. Elle obtint alors un arrêt qui reconnaissait le droit de la ville à la propriété et au gouvernement du château du Taureau.

Le retour de Henri III de Pologne, en 1574, ne changea rien à la puissance de Mesgouëz, qui reçut, au contraire, en 1576, une nouvelle grâce royale, par l'érection en sa faveur de la terre de Coëtarmoal en marquisat, sous le nom de La Roche Helgomarc'h, autre terre située dans la paroisse de Saint-Thoys, et qui appartenait plus anciennement à la maison de Rostrenen. Il était alors marié à une héritière de la maison du Juch, en Cornouaille, qui lui avait porté de grands biens, auxquels il avait ajouté, par acquêt de Georges de la Trémoille, petit-fils de Louise de Coëtivy, dernière du nom, la baronnie de Laz et le comté de Gournoi; mais, soit que ces honneurs et ces richesses ne fussent pas suffisants pour satisfaire son insatiable ambition, soit qu'il y eût dans ses vues un but plus élevé, c'est-à-dire l'agrandissement de la puissance de la France, il sollicita, en 1577, une commission qu'il obtint en ces termes :

« Henry, etc...., ayant égard à la singulière affection que le sieur de La Roche nous a fait entendre avoir prise à la réputation du nom français, ampliation, seureté et commodité du commerce et trafiq, bien, profit et utilité de tout le public... A ces causes et autres... permettons et accordons... qu'il lui soit loisible lever, fretter et équiper tel nombre de gens, navires et vaisseaux qu'il advisera et verra bon estre, pour aller aux *Terres-Neuves* et autres adjacentes, et illec faire descente, s'appatrier, investir et faire siennes toutes et chacune des terres dont il se pourra rendre maistre, pourveu qu'elles n'appartiennent à nos amis, alliez et confédérez de cette couronne; lui donnant plein pouvoir et puissance de faire bâtir, construire et édifier, fortifier et remparer telles forteresses que bon lui semblera, pour les garder et conserver, icelles occuper, tenir et posséder sous notre protection, et en jouir et user par luy, ses successeurs et ayant-cause, perpétuellement et à toujours, comme de leur propre chose et loyal acquest. »

Ces *Terres-Neuves*, depuis leur découverte récente, avaient été visitées par un grand nombre de Français et surtout de Bretons. Dès 1534, François Ier avait envoyé en Amérique une expédition qui avait abordé en Floride et reconnu, entre ce pays et le Canada au nord, sept cents lieues de côtes, auxquelles le nom de Nouvelle-France avait été imposé. De 1534 à 1540, l'intrépide Jacques Cartier *(voy. ce nom)*, faisait, de son côté, trois voyages successifs au Canada, et l'issue peu fructueuse des expéditions du comte de Roberval et de Gourgues, la fin plus misérable encore de celle de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, dirigée sur le Brésil, et de celles de Jean Ribault et du sieur de Laudonnière *(voy. ce nom)* à la Floride, n'avaient pas diminué l'enthousiasme que faisait naître le Nouveau-Monde, enthousiasme entretenu par les relations pompeuses des voyageurs. La soif de l'or y attirait alors, comme aujourd'hui, beaucoup d'aventuriers; des navigateurs en plus grand nombre même s'y rendaient pour le commerce de pelleteries et

la pêche de la morue; et, pour ce dernier objet seul, on compta, en 1578, sur le banc de Terre-Neuve, cent navires espagnols, soixante portugais, trente anglais et cent cinquante bretons (1).

Ce fut le moment que choisit La Roche, dont les pouvoirs furent encore augmentés par lettres du roi, du 3 janvier 1578, l'établissant « gouverneur, lieutenant-général et *vice-roi* ès-dites Terres Neuves et païs occupez par gens barbares, qu'il prendra et conquestra... priant et requerrant tous rois, princes, seigneurs, potentats étrangers et républiques alliez, confédérez et bienveillantz de cette couronne de France, que au dit sieur de La Roche, ils ne donnent, fassent ou mettent aucun empêchement à l'exécution de ces dites présentes. »

Muni d'une commission qui lui permettait de tout entreprendre, il voulut, avant d'armer une flotille, aller reconnaître lui-même le pays avec un seul vaisseau, sur lequel il s'embarqua, conduit par un habile pilote normand, nommé Chédotel, et accompagné, indépendamment de son équipage, d'une cinquantaine de misérables qu'il avait tirés des prisons de France. Ils en sortirent avec d'autant plus de joie, qu'en courant de nouvelles aventures sur mer et en Amérique, ils continuaient, pour ainsi dire, leur ancien métier, et ne pouvaient redouter, en cas d'insuccès, un sort pire que celui qui les attendait dans leurs cachots ou sur les galères. C'est avec ces tristes éléments de colonisation que le marquis de La Roche leva l'ancre, et qu'il vint mouiller à l'île de Sable, située par les 44° 12' nord environ, et distante de 25 lieues au sud du cap Breton. L'île de Sable était improductive, à l'exception de quelques pâturages, où l'on trouva des bestiaux provenant d'un essai de colonisation antérieur, ou du naufrage de quelque navire. La Roche débarqua les hommes qu'il avait arrachés aux prisons de France, leur laissa des vivres et des marchandises, et leur promit de les venir reprendre aussitôt qu'il aurait trouvé aux côtes de l'Acadie un lieu plus favorable pour s'y établir. Ayant ensuite fait voile pour ce dernier pays, il y recueillit toutes les connaissances nécessaires à une nouvelle et plus importante expédition, et appareilla pour retourner en France, avec l'intention de repasser par l'île de Sable, pour y chercher les malheureux qu'il y avait déposés; mais les vents contraires et les tempêtes l'empêchèrent d'aborder une seconde fois cette terre ingrate. A son arrivée en France, il trouva des obstacles invincibles à un nouveau voyage d'explorations, et il fut obligé d'abandonner momentanément ses projets sur l'Amérique, les intrigues de la cour et les commencements de la guerre civile occupant ailleurs son activité. Il prit parti pour le roi dès les premiers mouvements de la Ligue, et ayant résigné volontairement, en 1586, son gouvernement de Morlaix, au profit d'Alexandre de Kergariou, il reçut en échange celui de Fougères, où, comme à Morlaix, il commit un lieutenant pour commander à sa place pendant ses fréquents séjours à la cour. Il se trouvait à Blois, où il avait assisté, dans les premiers jours de l'année 1588, à la mort de la reine-mère, son ancienne protectrice et maîtresse, lorsqu'il apprit que le duc de Mercœur, après s'être rendu maître, au nom de la Ligue, de la ville de Rennes, marchait sur Fougères. La Roche partit sur-le-champ en poste pour aller se jeter dans la place et la défendre; mais, reconnu en traversant la ville de Sablé, il fut arrêté par les gens du duc de Mercœur, qui le conduisirent et le retinrent prisonnier au château de Nantes. Pendant ce temps, Mercœur put entrer dans la ville de Fougères, par l'intelligence qu'il y avait avec quelques habitants, et le lieutenant qui commandait le château en l'absence de La Roche ne put résister à 1500 écus que le duc lui donna, moyennant lesquels il lui remit, avec le château, tous les meubles du gouverneur. Les États royalistes de Rennes demandèrent vainement l'échange de La Roche en 1590; et le bruit s'étant répandu à Nantes qu'à la prise de Châtillon-en-Vendelais, par les royaux, le capitaine Montmartin avait fait pendre quelques gardes du duc de Mercœur, celui-ci fut sur le point de faire subir le même sort à son prisonnier, qui se hâta d'écrire à Montmartin que sa vie était attachée à celle des gardes de Mercœur. Mais il en fut quitte pour la peur, car les gardes du duc furent renvoyés sains et saufs. Cependant la détention de La Roche se prolongea jusqu'à la trêve conclue, en 1596, entre les ligueurs et les royaux en Bretagne, et sa rançon lui coûta 4,000 écus. Nous ne savons s'il attendit la fin de la trêve pour tenter quelque coup de main, mais, se voyant sans établissement à sa sortie de prison, il forma le projet de s'emparer de l'île d'Ouessant, quoique cette île fût sous l'obéissance du roi depuis 1592 que Sourdéac (*voy. ce nom*) l'avait soumise; mais, en ces temps de troubles, les gens appartenant au même parti ne se respectaient pas beaucoup plus qu'entre ennemis, et tout ce que l'on pouvait prendre était censé de bonne guerre. La Roche s'adressa donc au capitaine de Honfleur, nommé l'Estang, qu'il avait connu lieutenant de Châteauneuf-du-Faou, et qu'il supposait désireux de se venger de Sourdéac pour avoir été arrêté par lui, en 1592, et envoyé prisonnier au prince de Dombes. L'Estang saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte, et tous deux convinrent, après avoir séduit quelques insulaires d'Ouessant, auxquels ils promirent 2000 livres, que ceux-ci feindraient d'aller trafiquer à Honfleur, et qu'ils y mène-

(1) *An Historical and statistical account of Nova Scotia, by C. Thomas Haliburton*, 2 vol. Halifax, 1829.

raient sur leurs bateaux douze bons pilotes de l'Iroise pour diriger les bâtiments sur lesquels on embarquerait 500 hommes qui s'empareraient facilement de l'île.

Le projet n'était pas mal combiné, mais il échoua par suite d'une nouvelle trahison. En effet, les insulaires, qui avaient d'abord prêté l'oreille aux offres avantageuses qui leur étaient faites, réfléchissant ensuite aux dangers et aux difficultés de l'entreprise, consultèrent leur curé avant de se rendre à Lesneven, où ils devaient recevoir de La Roche le prix de leur défection. Le curé, trouvant que son île aurait beaucoup plus à perdre qu'à gagner en changeant de maître, puisqu'elle aurait nécessairement à essuyer deux invasions successives, détourna du complot ceux des habitants qui y étaient entrés, et les adressa à François du Chastel, marquis de Mezle, qui avertit sur-le-champ Sourdéac, son parent, lieutenant-général à Brest, de ce qui se tramait. Celui-ci envoya à Lesneven un prévôt et les hommes nécessaires pour se saisir de La Roche, pendant qu'il réglerait le prix et les dernières dispositions de son plan d'agression; mais, au lieu de La Roche qu'on espérait prendre, on ne trouva au rendez-vous qu'un de ses affidés, qui fut pendu à sa place devant la porte de Brest.

La paix définitive conclue l'année suivante et les lettres *d'abolition* données par Henri IV, pour toutes les exactions commises dans la guerre, auraient déterminé tout autre que La Roche à un repos dont tout le monde paraissait avoir grand besoin; mais le repos était antipathique à sa nature remuante. Pendant sa longue captivité, il avait perdu sa femme, pour laquelle il n'avait jamais montré un grand attachement, et qui ne lui laissait pas d'enfants. Rendu à la liberté, il contracta un second mariage avec Marguerite de Tournemine, veuve de François Massuel, sieur de la Bouteillerie, et fille de René de Tournemine, sieur de la Guerche, et de Françoise Hingant. Il obtint, dans le même temps, le gouvernement des vicomtés de Saint-Lô et de Carentan en Normandie, et, en 1598, des lettres-patentes de Henri IV, datées du 12 janvier (1), portant que, « conformément à la volonté du feu roi Henri III, » S. M. l'a créé son lieutenant-général aux » païs de Canada, Hochelaga, Terres-Neuves, » Labrador, Rivière de la Grande-Baie, Norimbègue, et terres adjacentes, aux conditions » qui suivent :

» Qu'il aura particulièrement en vue d'établir la foy catholique; que son authorité s'étendra sur tous les gens de guerre, tant de » mer que de terre; qu'il choisira les capitaines, maîtres de navires et pilotes; qu'il pourra les commander en tout ce qu'il jugera à » propos, sans que, sous aucun prétexte, ils » puissent refuser de lui obéir; qu'il pourra disposer des navires et des équipages qu'il trouvera dans les ports de France en état de mettre en mer, lever autant de troupes qu'il » voudra, faire la guerre, bâtir des forts et des » villes, leur donner des loix, en punir les violateurs ou leur faire grâce; concéder aux gentilshommes des terres en fiefs, châtellenies, » comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevantes du roy, selon qu'il le croira » convenable au bien du service; et aux autres » personnes de moindre condition, à telle charge » et redevance annuelle qu'il lui plaira leur imposer, mais dont elles seront exemptes les six » premières années et plus, s'il l'estime nécessaire; qu'au retour de son expédition, il pourra répartir entre ceux qui auront fait le voyage » avec lui, le tiers de tous les gains et profits » mobiliaires, en retenir un autre pour lui, et » employer le troisième aux frais de la guerre, » fortifications et autres dépenses communes, » etc. »

Ici nous nous trouvons en contradiction avec la relation du P. Charlevoix (*Histoire et description générale de la Nouvelle-France*) suivie ensuite par l'abbé Prévost (*Histoire générale des Voyages*), et par M. Léon Guérin (*Navigateurs français*), qui disent que La Roche ne se servit pas de la première commission de Henri III, mais de celle-ci seulement, et ils en donnent pour preuve qu'au retour de son voyage de Terre-Neuve, en 1598, il fut pris et emprisonné, pendant un an, par le duc de Mercœur, alors en pleine révolte contre le roi en Bretagne, ce qui le mit dans l'impossibilité de renouer son entreprise. Il y a dans ce récit une confusion des plus grandes; car, bien que le marquis de La Roche ait été effectivement emprisonné par le duc de Mercœur, cette captivité se prolongea plus de sept ans (1588-1596), ainsi que l'attestent les Mémoires contemporains de Jean du Matz, sieur de Terchant et de Montmartin, gouverneur pour le roi des ville et château de Vitré (1); mais en 1598, le duc de Mercœur, déchu de toutes ses espérances de régner sur la Bretagne, après avoir signé l'édit de pacification de cette province et avoir marié sa fille Françoise avec César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, était allé faire la guerre aux Turcs en Hongrie, et n'emprisonnait plus personne en Bretagne. Nous pensons donc que si La Roche n'a fait, comme il est probable, qu'un voyage en Amérique, ce fut en 1578 et non en 1598; et nous rejetons également, comme fables, les obstacles que le P. Charlevoix

(1) Ces lettres ajoutaient à ses titres déjà cités ceux de seigneur de la Joyeuse-Garde et de Kermoalec, vicomte de Trévarez et seigneur de Botigneau et de Lescoat. On pourrait encore y joindre celui d'abbé séculier de Landévennec, car il s'empara du temporel de cette abbaye, qu'il fit administrer par René du Mezgouez, son frère, et dont il perçut les fruits jusqu'à sa mort.

(1) D. Morice, t. II, *Hist.*, col. cclxxvij et suiv.

affirme « que des personnes puissantes, à qui le » zèle du marquis pour la religion catholique » ne plaisait pas, trouvèrent les moyens de sus» citer, pour arrêter les effets de la bonne vo» lonté du roi à son égard. » Rien, dans les actes de La Roche, n'indique ce zèle pour la religion catholique; et nous voyons, en outre, par ses deux commissions, que les encouragements de la cour ne lui firent pas défaut. Si les termes pompeux de ces commissions contrastent avec les moyens de colonisation qu'il employa, la faute n'en peut remonter au roi qui, en l'autorisant à lever dans tout le royaume les ouvriers et autres gens nécessaires à son entreprise, prouvait tout l'intérêt qu'il attachait à son succès. Cette seconde expédition avorta cependant comme la première, et n'eut d'autre résultat que de ramener de l'île de Sable ce qui restait des cinquante malheureux qu'on y avait délaissés vingt ans auparavant. La majeure partie était morte de misère, et l'on n'en trouva plus que douze vivants, qui furent renvoyés chez eux déchargés de toutes poursuites de la justice, et avec une gratification de cinquante livres chacun. La principale cause de l'insuccès de ces deux voyages fut la faute que commit La Roche de n'avoir pas commencé ses établissements par l'Acadie, où une seule pêche sédentaire, qui lui aurait coûté peu de frais, pouvait lui assurer des bénéfices immédiats, tandis que les grandes avances improductives qu'il avait faites le mirent dans l'impossibilité de les continuer. Le chagrin qu'il ressentit de tous ces contre-temps, et l'obligation où il se trouva d'aliéner une partie de sa fortune, furent, dit-on, les causes de sa mort, arrivée en 1606. Sa succession fut recueillie collatéralement par les Coëtanezre et passa par alliance à la maison de Kernezne.

Avec le marquis de La Roche s'éteignait le nom de Mesgouëz, et ses armes, qu'on voit encore sur quelques monuments de la Cornouaille et du Léon, rappellent seules aujourd'hui sa mémoire. Il portait : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au dextrochère ganté d'argent supportant un épervier de même*, qui est La Roche ; *aux 2 et 3 d'azur à deux épées d'argent posées en sautoir*, qui est Coat-armoal ; *sur le tout : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles de gueules*, qui est Mesgouëz; et pour devise : *Rien de trop*. Les termes ambigus de cette devise, où la présomption paraît toutefois dominer, laissent douter du sens véritable qu'elle pouvait avoir dans le principe; mais il nous semble que La Roche l'avait choisie lui-même, pour témoigner qu'il ne reculerait devant aucun obstacle pour parvenir, ou que *rien* ne serait de *trop* pour récompenser son mérite ou satisfaire son ambition. Aussi, pour arriver à ses fins, employa-t-il les moyens les moins licites, mais avec des succès divers. Non moins favorisé que La Maignane (*voy. ce nom*), dont les crimes restèrent impunis, plus heureux que Fontenelle (*voy. ce nom*), qui ne put échapper au supplice de la roue, La Roche, après la paix de 1597, ne fut inquiété pour aucun de ses actes antérieurs.

Ses vices furent ceux de son époque; nous ne pouvons donc le juger avec les idées de la nôtre, ni nous montrer plus sévères envers lui que ses contemporains, auxquels le gouvernement juste et fort de Henri IV fit bientôt oublier les calamités de dix années de guerres civiles.

P. C. y.

LA ROCHE (Jean de), — oratorien, né à Nantes, en 1656, professa d'abord les humanités à Condom, et ensuite la rhétorique au collége de sa ville natale. Son talent pour la prédication, qui s'était manifesté de bonne heure, se révéla avec un certain éclat dans les chaires de la province, ce qui le fit appeler à Paris. Ses sermons étaient écrits avec élégance et noblesse, et il les prononçait avec grâce et onction. Aussi captivait-il l'attention de ses auditeurs. La grande réputation qu'il s'était acquise s'accrut au point qu'à la suite de deux carêmes qu'il prêcha devant Louis XIV, Racine déclara qu'il y avait plus de beautés dans les sermons du P. de La Roche que dans ses propres ouvrages. Bien que la postérité n'ait pas confirmé ce jugement, dicté sans doute par la complaisance ou un excès de modestie, le P. de La Roche n'en occupe pas moins une place distinguée, et trop peu connue, parmi les orateurs de la chaire. Il mourut à Suresnes, en 1711. Ses ouvrages publiés sont : I. *Eloge funèbre de Louis Boucherat*. Paris, 1700, in-4° et in-12. II. *Sermons, Carême et Avent*. Paris, 1725, 4 vol. in-12. III. *Sermons, Mystères*. Ibid., 1729, 2 vol. in-12. IV. *Sermons, Panégyriques*. Paris, 1730 et 1735, 3 vol. in-12. Le P. de La Roche excellait particulièrement dans le genre du panégyrique. Aujourd'hui encore, on fait le plus grand cas des panégyriques de saint Louis et de saint Augustin, fort applaudis lorsqu'il les prononça.

P. L...t.

Voy. aussi **ROCHE (LA)**,

LA ROUERIE (Armand-Charles **TUFFIN** de), — issu d'une ancienne et noble famille, et désigné souvent par le titre de marquis, que la réformation de 1668 n'attribue pas à sa famille, naquit à Fougères, le 14 avril 1751 (1).

(1) Tous les biographes, sans exception, font naître La Rouérie en 1756, au château qui porte son nom, dans la commune de Saint-Ouen, près d'Antrain, sur la lisière de la Bretagne qui touche le Maine. Il y a là une double erreur, démontrée par son acte de naissance, dont nous devons la communication à l'obligeance de notre dévoué collaborateur et confrère, M. Léon Maupillé, parvenu, après des recherches persistantes, à retrouver le registre, long-temps égaré, des naissances de Fougères pour 1751. Voici cet acte, portant la date du 15 avril 1751 : « Armand-Charles, fils légitime de messire Anne-Joseph-Jacques Tuffin, chevalier, seigneur, *comte* de La Rouérie, et

Cet homme, qui devait faire trembler la république à son début, et qui, peut-être, lui aurait suscité de graves embarras si une mort vulgaire et prématurée n'avait fait avorter ses habiles combinaisons, cet homme avait eu une jeunesse fougueuse et désordonnée. Officier aux Gardes-Françaises à dix-huit ans, il avait bientôt éclipsé par ses duels, ses orgies et ses amours de coulisses, les Faublas émérites de cette époque corrompue. Violemment épris de Mlle Fleury, actrice de la Comédie-Française, il lui proposa de l'épouser, et, sur son refus, il se battit avec son rival, le comte de Bourbon-Busset, qui le blessa. L'éclat de ce duel et l'humeur frondeuse de La Rouërie, qui ne respectait rien, déterminèrent son renvoi des Gardes-Françaises.

Désespéré, il prit, dit-on, du poison; mais, secouru à temps, il se remit et se consola par de nouvelles amours. Cette fois, il devint l'amant de Mlle Beauménil, actrice de l'Opéra, qu'entretenait un de ses oncles, et dont il eut un fils, mort très-jeune dans les guerres de la Vendée. Il lui offrit sa main, qu'elle ne voulut pas non plus accepter. Quant à l'oncle, furieux d'avoir été supplanté, il feignit de craindre que son infidèle maîtresse ne cédât aux instances de La Rouërie, et saisissant ce prétexte de vengeance, il obtint contre son neveu une lettre de petit cachet. Armand en fut averti et se sauva à la Trappe.—« Sans doute, mon frère, c'est Dieu que vous cherchez, lui dit dom Lepé, père portier du couvent, lorsqu'il s'y présenta. — Non, répondit brusquement La Rouërie, ce sont les hommes que je fuis. » — Conduit au supérieur, il fut, après un court entretien, remis entre les mains d'un religieux bien propre, par sa douceur, à tempérer son exaltation. A quelques jours de là, le supérieur, dans une seconde entrevue, se convainquit que son nouvel hôte n'était rien moins qu'un Rancé. Il lui parla de la guerre d'Amérique. Dès le premier mot, l'œil de l'impatient reclus brille comme celui d'Achille à la vue des armes qu'Ulysse avait portées à Scyros. Redevenir libre et se faire un nom, c'est plus qu'il n'en faut pour le décider à aller guerroyer outre-mer. Mais comment faire, il est sans argent? Le bon père abbé le tire d'embarras au moyen de quelques louis, et peu de jours après, La Rouërie jette le froc, reprend son épée et s'éloigne de France.

A son arrivée en Amérique, il s'engagea comme volontaire dans la légion de Pulawski. Deux ans après il en était major. Envoyé en France par le congrès, il revenait avec deux brigs chargés d'armes et de munitions, lorsque près d'atterir, et chassé par deux corvettes anglaises, il fit sauter ses deux bâtiments. Il rejoignit aussitôt l'armée des insurgents, sous les murs d'une ville qu'elle assiégeait, monta à l'assaut avec ses volontaires, et planta sur les murs le drapeau de l'indépendance américaine. Pulawski ayant été tué devant Savannah, Washington confia le commandement de sa légion au *colonel Armand*, — c'est ainsi qu'on appelait le volontaire breton, — et de nouveaux exploits justifièrent cette nomination. La guerre finie, La Rouërie, qui avait obtenu le grade de brigadier, rentra en France, le front ceint de cette auréole de popularité que rapportaient Lafayette et ses imitateurs.

A peine débarqué, il se maria à Mlle Guérin de Saint-Brice, et, confiné dans ses terres, où il s'occupait d'agriculture et d'œuvres de charité avec cette ardeur qu'il mettait à tout, il semblait avoir rompu avec les agitations de la vie publique. Un malheur domestique vint troubler cette quiétude. Sa femme, d'une complexion délicate, se consumait lentement. Espérant que, sous le ciel du Midi, elle pourrait ressaisir la vie qui lui échappait, il partit avec elle et son ami, le médecin Latouche-Cheftel, de Bâzouges, auquel l'unissait une affection commencée dans les orgies et scellée par les soins qu'il en avait reçus, lors de son duel avec M. de Bourbon-Busset. La science et le climat ayant été impuissants à sauver Mme de La Rouërie, son mari revint en Bretagne. La province était alors en pleine ébullition; les actes du ministère y avaient soulevé un grand mécontentement. La noblesse, à l'incitation de La Rouërie, rédigea une protestation, que portèrent au roi plusieurs de ses membres, au nombre desquels était celui qui l'avait provoquée. Une détention à la Bastille fut, on le sait, le prix de leur démarche.

Quand la révolution se dessina, La Rouërie fut loin de s'y montrer hostile; il la seconda même de ses vœux, et, convaincu de la nécessité de certaines réformes, il rejeta, à plusieurs reprises, les propositions qui lui furent faites de contrarier le mouvement qui s'opérait. Mais, quand le pouvoir royal fut comprimé et la noblesse déclarée déchue de ses priviléges,—pour lui c'étaient des droits consacrés qui devaient rester à l'abri de toute atteinte; — quand, surtout, la province eut perdu ses franchises nationales, le lion, qui n'était qu'assoupi, se réveilla. Embrassant aussitôt par la pensée un vaste plan, qui devait avoir pour résultat de faire des provinces de l'Ouest un rempart inexpugnable à la royauté expirante, il en pré-

de dame Thérèse de La Belinaye, né d'hier, a été baptisé par nous, Maurice Frain de La Villegontier, etc. » Des recherches, faites dans les années postérieures à 1751, n'ont pu faire découvrir à M. Léon Maupillé la naissance d'aucun autre enfant de M. de La Rouërie. L'acte que nous venons de rapporter ne peut donc s'appliquer qu'à celui qui fait l'objet de la présente notice. Il est, d'ailleurs, bien difficile d'admettre qu'Armand de La Rouërie fût né en 1756 seulement. En effet, pour quiconque suit attentivement les incidents si variés de la première période de sa vie, il est peu vraisemblable qu'il ne se soit écoulé que quatre années (1774-1778) depuis son entrée dans les Gardes Françaises jusqu'à sa nomination au grade de colonel de la légion de Pulawski.

para l'exécution avec une persistance et une maturité qui contrastèrent avec sa turbulence passée. A Coblentz, où il alla exposer ses projets, vers la fin de 1790, il fut froidement accueilli; peu s'en fallut que le comte d'Artois, et son frivole entourage, ne traitassent de visionnaire celui qui voulait faire servir l'élément populaire au succès de son entreprise, mais qui voulait aussi que l'instrument ne fût pas brisé après qu'il en aurait assuré le triomphe. Bien d'autres se fussent découragés ou dépités; il en fut tout autrement de l'audacieux paladin. Puisant un surcroît d'énergie et d'activité dans l'obstacle inintelligent qu'on lui opposait, il se mit, à son retour, à parcourir la Bretagne, et, exploitant, fomentant même les divers mécontentements, il organisa des comités sur une foule de points; puis, quand leurs moyens d'entente et d'action lui parurent assurés, il se rendit de nouveau à Coblentz. Cette fois, il fut écouté. On ne put méconnaître la hardiesse et l'esprit de suite de celui qui, naguère, n'était qu'un brouillon, un coureur d'aventures. Monsieur et le comte d'Artois approuvèrent donc, le 5 décembre 1791, le plan d'association qui leur fut présenté par La Rouërie, et lui expédièrent, le 2 mars suivant, les pouvoirs nécessaires pour qu'il pût agir, non seulement en Bretagne, mais encore dans les provinces limitrophes. Tout, d'après le plan sanctionné par les princes, devait aboutir au chef de l'association par l'intermédiaire des comités mixtes qu'il avait établis dans les villes et dans les campagnes; le choix de ces comités, la direction des mouvements militaires, l'impulsion à donner à l'esprit public, devaient partir de lui. La Rouërie ne faillit pas à cette tâche immense. Mais, comme on le pense bien, les mailles d'une conspiration dont le réseau était si vaste et si peu homogène, ne pouvaient être tellement serrées qu'elles ne laissassent passage au soupçon. Dès le mois de mai 1792, l'administration du district de Dol, avisée des réunions qui avaient lieu au château de La Rouërie, le fit investir par des détachements des gardes nationales de Dol et d'Antrain. Si le chef put s'échapper, grâce à l'avis que lui donna un de ses affidés, M. de La Lande, maire de Saint-Ouen, ses compagnons furent moins heureux. De ce nombre furent Jacques André, greffier de la justice de paix d'Antrain, François Prioul, marchand, Pierre Lambert, Marc Jossin, etc., qui furent écroués dans la maison d'arrêt de Dol; après quoi l'administration de ce district fit procéder, du 14 juin au 31 août, par M. Lemonnier, juge de paix de Dol, à une enquête dont ses collègues d'Antrain et de Trans avaient successivement refusé de se charger; enquête où furent entendus beaucoup de témoins, dont les dépositions permirent de suivre les fils de la conspiration (1).

Après cette *razzia*, le château de la Fosse-Hingant devint le centre d'action des conjurés. Situé près de la baie de Cancale, à deux lieues de Saint-Malo, ce manoir facilitait on ne peut mieux la correspondance avec Jersey et l'Angleterre. Là ne tardèrent pas à se donner rendez-vous les nombreux émissaires qui sillonnaient toutes les routes, ardents à poursuivre la restauration de la monarchie et de la nationalité provinciale. Là aussi se trouvait cette Thérèse de Moëlien, dont le caractère chevaleresque nous semble avoir été travesti par M. Frédéric Soulié, dans un roman donné en pâture aux lecteurs des feuilletons historiques du *Siècle*. En prêtant à la cousine de La Rouërie le mobile de l'amour, l'historien romancier a sans doute ignoré, ou feint d'ignorer, afin de pouvoir poétiser tout à son aise, que Mlle de Moëlien, âgée alors de trente-trois ans (1), et qui n'était, d'ailleurs, ni belle ni jolie, aimait un autre que La Rouërie; c'était le major américain Chafner, à qui elle se serait unie après le triomphe de l'insurrection. Que d'autres, accréditant des bruits de ruelle, donnent de la consistance à des faits au moins douteux, en tout cas sans intérêt historique, libre à eux; pour nous, à qui il répugne de les accueillir, nous préférons croire, avec M. Pître Chevalier, que, dominée par cette exaltation que subissent souvent les femmes dans les grandes crises, Thérèse de Moëlien se dévoua à la cause royale pour cette cause elle-même, comme Charlotte Corday à celle de la République.

La conspiration devait éclater au mois de septembre 1792, et coïncider avec l'entrée des Prussiens en Champagne. La retraite du duc de Brunswick, et surtout la crainte d'attirer de terribles représailles sur les prisonniers du Temple, firent ajourner toute prise d'armes. Mais, si l'on n'agissait pas, on se tenait prêt à agir. Toutefois, le château de la Fosse-Hingant était si bien surveillé, qu'y rester plus long-temps c'était s'exposer à tout compromettre. La Rouërie le reconnut, et, plus que jamais résolu à poursuivre son entreprise, il vint, sous le nom de *Gasselin*, chercher un refuge, à l'entrée de la forêt de la Hunaudaye, chez M. de La Motte de la Guyomarais, après avoir dépêché à Coblentz, pour y prendre de nouveaux ordres, le chevalier de Fontevieux et le médecin Cheftel. Tous deux avaient déjà rempli de semblables missions; mais Cheftel trahissait depuis plusieurs mois. Maître de tous les secrets

(1) Nous devons ces détails à M. Gautier, de Dol, auteur d'une intéressante monographie de la cathédrale de cette ville. Ils sont extraits d'un volumineux manuscrit, portant pour titre : *Procédure criminaille (sic) de la Rouairie*. Le père de M. Gautier, greffier de la justice de paix de Dol, lors de l'information, y concourut en cette qualité.

(1) Mlle Thérèse-Josèphe de Moëlien, née à Saint-Georges, de Rennes, le 14 juillet 1759, décapitée à Paris, le 19 juin 1793, était fille de Vincent de Moëlien, chevalier, seigneur, comte de Trojolif, Kermoison, Mesbriant et autres lieux, et de dame Marie-Malonne-Yonne de Tréanna.

de son ami et de ceux qui lui furent confiés à Coblentz, ce misérable les avait vendus à Danton, de qui il avait obtenu une sorte de pouvoir où le farouche tribun parlait de s'entendre pour sauver le trône constitutionnel et l'intégrité du territoire. Les odieuses manœuvres de Cheftel touchaient à leur but, lorsque La Rouërie arriva à La Guyomarais dans les premiers jours de janvier 1793. Brisé par les émotions les fatigues corporelles et une chute qu'il avait faite en route, il tomba malade peu de jours après, et fut forcé, le 16, de se mettre au lit. On appela de Lamballe et de Saint-Servan deux médecins, MM. Taburel et Masson, et de Plancoët, M. Morel, chirurgien. Ils reconnurent une fluxion de poitrine des plus graves, qu'ils combattirent avec succès jusqu'au 27 janvier, jour où le domestique de La Rouërie lui apprit imprudemment le supplice du roi, dont ses hôtes s'étaient bien gardés de lui donner connaissance. De ce moment une fièvre cérébrale s'empara de lui. Dans son délire, il ne cessait de voir se dresser sur l'échafaud le spectre du monarque auquel il avait voué sa vie. C'est ainsi qu'il expira, le 30 janvier, à quatre heures du matin. Le procès-verbal de sa mort, rédigé par les médecins, fut signé par M. de la Guyomarais, par Fontevieux et Chafner, et son corps déposé, de nuit, dans une fosse creusée au bord d'un petit bois, à une centaine de pas en avant de la maison, sur la droite. On le couvrit d'un lit de chaux, pour en hâter la destruction.

Telle fut la fin de cet habile et énergique champion de la royauté. « Rien, — dit M. Souvestre, dans un portrait dont quelques nuances sont peut-être un peu fortement accentuées, mais dont l'ensemble est assez fidèle, — rien ne manquait à Tuffin pour devenir chef de parti. Il ne possédait pas seulement toutes les qualités, mais, ce qui est aussi rare peut-être, tous les vices nécessaires pour jouer ce rôle. Audacieux, adroit, trop mobile pour tomber dans de longs découragements, il avait cette impressionnabilité pour ainsi dire volontaire, qui permet tour à tour l'exaltation et le calcul, la bonne foi et la dissimulation. Long-temps occupé d'intrigues de femmes, il avait appris à serpenter habilement entre les amours-propres; on pouvait le surprendre, jamais le déconcerter. Doué enfin d'un courage que l'on citait dans une noblesse où le courage était la plus vulgaire des vertus, il était capable d'exécuter tout ce qu'il osait concevoir. Orgueilleux du reste, et capable d'une mauvaise action lorsqu'elle le conduisait au but, mais patient comme tous les hommes de cour, gai comme tous les voluptueux, il pouvait braver la faim, la soif, la fatigue et le froid, sans se plaindre ni s'abattre. » (*Revue des Deux Mondes*, 4e série, t. XX, 1839, in-8°.)

Notre cadre nous interdisait de dérouler ici toutes les phases du drame émouvant dont La Rouërie fut l'auteur et l'acteur principal. Ceux qui voudront les connaître en détail pourront consulter l'*Histoire des guerres de l'Ouest*, de M. Th. Muret (t. III); l'*Histoire de la Vendée militaire*, par M. Crétineau-Joly (t. III); *Bretagne et Vendée*, par M. Pître-Chevalier; l'*Histoire de la révolution en Bretagne* (t. II), par notre collaborateur et ami M. Du Chatellier; enfin la série d'articles *Sur la Conspiration de La Rouarie*, publiés par M. Frédéric de Pioger, dans le *Journal de Rennes* du mois d'août 1847. Quant aux faits qui suivirent la mort de La Rouërie, ils ont été résumés précédemment. (Voy. *La Fonchais*.) Il ne nous reste qu'à faire connaître le sort des autres victimes du traître Cheftel. Vingt-neuf d'entre elles comparurent, après trois mois de captivité, devant le tribunal révolutionnaire. C'étaient, comme nous le voyons par l'acte d'accusation de Fouquier-Tainville, MM. Joseph-Gabriel-François de La Motte de la Guyomarais, né à Lamballe, âgé de cinquante ans; Marie-Jeanne Micault, sa femme; Elie-Victor-Alexandre Thibault La Chauvenais, précepteur de leurs enfants; Michel-Julien-Alain Picot de Limoëlan; Mathurin-Laurent Micault-Minville, ancien commissaire de marine; Guillaume-Marin de Launay, ancien lieutenant-général de l'amirauté; Jean-Baptiste-Georges Fontevieux, ancien officier dans les chasseurs du Gévaudan, né dans le duché des Deux-Ponts; Félix-Victor Locquet de Granville, né à Rennes; Louis-Anne de Pontavice, ancien officier au régiment d'Armagnac, né à Lamballe; Georges-Julien Vincent, courtier-interprète des langues du Nord, né à Saint-Malo; Nicolas-Bernard Grout de la Motte, ancien capitaine de vaisseau, né à Saint-Malo; Mme de la Fonchais et Mlle de Moëlien. Ces treize accusés furent condamnés à mort et exécutés le 19 juin 1793, à cinq heures du soir. Les seize accusés acquittés furent : MM. Casimir et Amaury de La Motte de la Guyomarais fils; le jardinier, François Perrin; le domestique, Julien David; le médecin, Charles-Alexis Taburel; les chirurgiens, Jean-Baptiste Morel et Joseph-Marie Masson; Mmes Dufresne-Virel et Fournier d'Allérac, nées Désilles; Louis-Nicolas Thomazeau père; Frédéric-Joseph-César de la Vigne Dampierre; Pierre Lepetit; Louis-René Ranconnet; Nicolas-François Leroi; Toussaint Briot père, et Jean-Guillaume Briot fils. P. L...t.

LARROQUE (Daniel), — fils de Mathieu Larroque, célèbre ministre protestant du XVIIe siècle, naquit, vers 1661, à Vitré. Son père, qui le destinait au ministère, l'y prépara par de solides études littéraires et historiques, qui lui permirent de faire promptement preuve, sinon d'autant d'érudition que son maître, du moins de plus d'esprit et de goût. La révocation de l'édit de Nantes lui ayant enlevé, en 1685, toute perspective d'emploi, il se retira à Londres, et

de là à Copenhague, où des amis de son père lui avaient fait entrevoir qu'il pourrait occuper une position avantageuse. Déçu de cette espérance, il passa en Hollande et y concourut à la rédaction des *Nouvelles de la République des Lettres*. Rentré en France, en 1690, il ne tarda pas à abjurer et à se fixer à Paris, où il se mit, pour vivre, aux gages d'un libraire. Ayant composé, en 1693, la préface d'un ouvrage satyrique, dans lequel on imputait à l'incurie de l'administration la famine de cette année, il fut arrêté, par ordre du lieutenant de police La Reynie, et enfermé dans les prisons du Châtelet. Après y avoir passé plusieurs mois, il fut transféré au château de Saumur et n'en sortit, à la suite d'une détention de quatre ou cinq ans, que sur les instantes sollicitations de Mme l'abbesse de Fontevrault. Sa protectrice ne se borna pas à lui procurer la liberté; elle lui fit obtenir, dans les bureaux de M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, un emploi qu'il occupait encore à la mort de Louis XIV. La capacité qu'il y avait montrée le fit choisir, par le régent, pour remplir les fonctions de secrétaire du conseil du dedans; et, lorsque ce conseil fut supprimé, peu de temps après sa création, Larroque se retira avec une pension de 4,000 liv., dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 5 septembre 1731.

On a de lui : I. *Le Prosélyte abusé, ou Fausses vues de M. Brueys dans l'Examen de la séparation des Protestants*. Rotterdam, Leers, 1684, in-12. « J'ai lu, dit Bayle, cet ouvrage en manuscrit, et l'ai trouvé fort joli; il y a beaucoup d'esprit, de finesse, de savoir et de la force. (*Lettre* à Lenfant.) » Larroque avait composé ce livre contre Brueys, protestant comme lui, mais dont Bossuet avait opéré la conversion. II. *Les véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits, ou les entretiens de Timocrate et de Philandre, sur un livre qui a pour titre :* LES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE. Cologne, Pierre Marteau, 1685, in-12, satire où le célèbre Rancé est représenté comme ayant moins consulté l'intérêt de la religion que celui de sa réputation, en introduisant une excessive sévérité dans la réforme de la règle de la Trappe. Chardon de la Rochette, dit M. Barbier (*Dictionnaire des auteurs anonimes et pseudonimes*, t. III, art. 18717), a trouvé, sur un exemplaire de ce livre, qui avait appartenu au président Bouhier, la note suivante : « Ce livre est ordinairement attribué au » sieur Daniel de La Roque, alors protestant, » fils du célèbre ministre Mathieu de La Roque. » Cependant, dans la réfutation qui en parut » la même année, sous ce titre : *La conduite et* » *les sentiments de M. l'abbé de la Trappe, etc.*, » et que j'ai vu attribuer à M. Thiers, il est » dit, p. 159, que l'auteur de ces *Entretiens* » est un solitaire, sur la table duquel on les a » vus manuscrits avant l'impression; et, p. 307, » il est ajouté que ce solitaire est un moine » blanc qui avait poursuivi avec une chaleur » scandaleuse un bénéfice; ce qui l'avait fait » appeler l'abbé B.... Le P. Bouhours fut accusé d'être auteur de ce livre, sur quoi il » écrivit à un de ses amis : *On ne peut imputer* » *un tel ouvrage qu'à un homme dont la con-* » *science est sans honneur*, *Journal de Trévoux*, » 1733, p. 786. « Ce moine blanc, qui poursuit un bénéfice, ajoute M. Barbier, est probablement le P. Boissard, sacristain des Chartreux de Paris. (*Voy.* les *Mélanges de critique et de philogie, par Chardon de la Rochette*. Paris, 1812, t. III, p. 281.) III. *Nouvelles accusations contre Varillas, ou Remarques critiques contre une partie de son histoire de l'hérésie*, 1687. Par ces remarques, où l'auteur fait preuve d'érudition, Varillas est convaincu de plagiat et d'inexactitude. IV. *Matthæi Larroquani adversariorum sacrorum libri tres; opus posthumum; accessit diatriba de legione fulminatrice, auctore Danielo Larroquano, Matthæi filio*. Lugduni Batav. 1688, in-8°. L'ouvrage posthume de Matthieu Larroque est précédé de sa vie, par son fils. V. *Vie de l'imposteur Mahomet, recueillie des auteurs arabes, persans, hébreux, chaldaïques, grecs et latins, avec un abrégé chronologique qui marque le temps où ils ont vécu, l'origine et le caractère de leurs écrits. (Trad. de l'anglais de Prideaux.)* Paris, Musier, 1699, in-12. La traduction, imprimée à Amsterdam, 1698, dont la précédente ne serait qu'une réédition, d'après la *Biographie universelle*, est toute différente de celle de Larroque, à qui elle a été attribuée par suite d'une erreur de l'abbé d'Olivet, dans sa lettre du 6 juillet 1738, au président Bouhier. VI. *Remarques générales sur un livre qui a pour titre :* LETTRES, MÉMOIRES ET NÉGOCIATIONS DE M. LE COMTE D'ESTRADES. Paris, Delaulne, 1709, in-12 de 76 p. Ces remarques sont judicieuses et bien écrites. VII. *Vie des François Eudes de Mézeray, historiographe de France, avec son testament*. Amsterdam, Brunel, 1726, in-12; reproduite en tête de la *Suite de l'histoire de Mézeray*, par Limiers, et dans l'édition de 1740 du même historien. Cette vie est écrite avec clarté et précision; mais, par un scrupule qui pourrait bien avoir été inspiré par le souvenir de sa détention de 1693, il n'a pas donné les titres des pièces satyriques, composées par Mézeray, contre le cardinal de Richelieu, ou pendant la minorité de Louis XIV, « parce que, disait-il, on devait les oublier, par respect pour les personnes qu'elles attaquaient. » L'abbé d'Olivet qui, dans son *Histoire de l'Académie française*, qualifie cette vie « de romanesque, altérée dans le fond, forgée dans les circonstances, » a prétendu excuser Larroque, en disant qu'il était fort jeune lorsqu'il la composa. Il oublie qu'il avait soixante-cinq ans lorsqu'il la publia.

Larroque a coopéré aux *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois de mars au mois d'août 1687, pendant une maladie qui empêcha Bayle de s'occuper de la rédaction de ce recueil. Il a aussi, vraisemblablement, pris part à l'*Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*. Amsterdam, chez Jacques le Censeur, 1690, in-12. L'abbé d'Olivet, dans une lettre écrite en 1739 au président Bouhier, affirme, en parlant de Larroque, qu'*il lui avait cent fois entendu conter* que, « ne » pouvant approuver la conduite des réfugiés, » qui ne cessaient d'invectiver contre le roi et » la France avec une aigreur capable de nuire » à leur retour, *il composa cet ouvrage* dans » le dessein de leur ouvrir les yeux et avant » que d'être tout-à-fait déterminé à se faire ca- » tholique. » Quoi qu'il en soit d'une assertion si formelle, et malgré les dénégations réitérées de Bayle, qui, pour se dérober aux persécutions du ministre Jurieu et au ressentiment de ses coreligionnaires, ne manqua jamais de répudier la paternité de l'*Avis*, on l'en considère comme l'auteur. Chaufepié et l'abbé d'Estrées, prieur de Neufville, se sont appuyés sur des conjectures très-plausibles pour le démontrer, le premier dans son *Dictionnaire*, le second dans la *Lettre de M. l'abbé ***, prieur de Neufville, à l'abbé d'Olivet, pour servir de réponse à sa dernière lettre à M. le président Bouhier*, Bruxelles (Paris), 1739, in-12. Tout ce qu'on peut inférer d'une lettre écrite par un second contradicteur de d'Olivet, datée de Genève, le 10 avril 1739, et insérée dans le t. VI de la *Bibliothèque germanique*, c'est que Larroque aurait pu avoir quelque part à l'ouvrage contesté. D'autres, il est vrai, tels que La Bastide et Léibnitz (voy. le *Dictionnaire des auteurs anonymes et pseudonymes de Barbier*, t. I, n° 1575), inclinent pour que Pélisson soit l'auteur de l'*Avis*; mais l'opinion qui l'attribue à Bayle a prévalu, et elle est généralement admise aujourd'hui.

Larroque, toujours d'après l'abbé d'Olivet, avait laissé, en manuscrit, les *Anecdotes du règne de Charles II, roi d'Angleterre*, et une traduction de l'*Histoire romaine d'Echard, continuée par l'abbé Desfontaines*. Paris, G. Martin, 1744, in-12. — Une édition de Paris, Martin, 1728, 6 vol. in-12, et une autre de Paris, Guérin, 1729, 12 vol. in-12, présentent Larroque comme le seul traducteur de l'une et de l'autre, et l'abbé Desfontaines comme réviseur. P. L... t.

LA SANTE (le P. Gilles-Anne-Xavier de), — poète latin, né le 22 décembre 1684, près de Redon, fit profession chez les Jésuites, le 2 février 1718, et enseigna les belles-lettres dans plusieurs colléges de l'Institut avec un talent qui détermina ses supérieurs à lui confier la chaire de rhétorique du collége Louis-le-Grand, à Paris. Digne émule des Porée, des Rapin, des Vanière, il forma un grand nombre d'élèves distingués, parmi lesquels il suffit de citer Turgot et Lemierre. Il mourut à Paris, en 1762, après la dispersion de la société. Quoiqu'il n'ait guère écrit qu'en latin, le P. La Sante est pourtant l'auteur de quelques comédies ou vaudevilles agréables et ingénieux, qui servaient d'amusement et d'exercice aux élèves de Louis-le-Grand, tels que *le Sauvage à la Foire, le Montreur de la Lanterne magique, la Fille indocile, etc.* On lui doit en outre les ouvrages suivants : I. *In laudem Ludovici XV, ritè inuncti et coronati, argumenta poetica, à P. de la Sante, rhetorices prof. proposita, à selectis rhetoribus scripta*. Parisiis, Barbou, 1722, in-4°. II. *Ludovico XV, regni habenas moderanti, Musarum juvenilium concentus, seu varia carminum argumenta, à P. de La Sante proposita, à selectis rhetoribus scripta*. Parisiis, Barbou, 1723, in-8°, ou in-12 sous ce titre : *Ludovico XV varia carminum argumenta, etc.* Parisiis, Barbou, 1723, in-12. III. *Ludovici Magni laudatio funebris*. Cadomi, 1726, in-4°. L'auteur prononça cette oraison funèbre au collége de Caen. IV. *Poème sur la maladie et la guérison du Roi en* 1728. (S. l.), 1728, in-4°. V. *De serenissimo Galliarum Delphino, oratio*. (S. l.) 1729, in-4°. VI. *De serenissimo Delphino, Ludovici XV filio, in spem Galliarum crescente, oratio*. Parisiis, Bordelet, 1730, in-4°. VII. *Quàm difficile sit res bellicas, quandiu bellum viget, publicâ oratione prosequi, oratio habita in regio Ludovici Magni collegio*. Lut. Paris, Marc Bordelet, 1735, in-4°. VIII. *An et quatenùs ars politica virtutibus regum annumeranda sit; orat. habita* 26 *feb.* 1737. Lutetiæ, Barbou, 1737, in-4°. IX. *De opinionis imperio, oratio habita idibus martiis* 1740. Lutetiæ, 1740, in-4°. X. *Eminentissimo cardinali Andreæ-Herculi de Fleury, amicum religionis majestatis dissidium et pactum, stylo Ovidiano*. (S. l. s. d.) In-4°. XI. *Orationes*. Parisiis, Guérin, 1741, 2 vol. in-12. Plusieurs des morceaux précédents sont reproduits dans ce recueil, et deux d'entre eux, l'*Oraison funèbre de Louis XIV* et un *Discours sur la prééminence des Français dans les lettres*, sont accompagnés d'une traduction française par le P. du Rivet, professeur d'humanités au collége Louis-le-Grand. On remarque dans cette collection un panégyrique de saint François Régis et une préface où le P. La Sante se plaint de la décadence de la langue latine. XII. *De origine ludorum juvenilium, argumenta poetica à selectis rhetoribus scripta*. Cadomi, 1719, in-8°. Les auteurs de ces exercices poétiques, que le P. La Sante n'avait fait que corriger, étaient Mich. Gab. Piédoue de Charsigné, Pétr. de Saint-Sauveur, Jac.-Gab. Hérault de la Mancelière, Guill.-Fr. du Pont, etc. etc. Ce recueil diffère donc par sa composition du suivant, formé pourtant d'éléments analogues.

XIII. *Musæ rhetorices, seu carminum libri sex.* Parisiis, Barbou, 1732, in-12; *ibid.*, 1745, 2 vol. in-12. — Nova editio, edente Amar. Parisis, Delalain, 1809, in-12. Ce recueil, qui se recommande par la grâce et l'élégance de la poésie, renferme des vers de quelques jeunes poètes bretons, Bon. La Roche, Kersauson; Loc-Maria, etc. Il est divisé en six livres, et précédé d'un poème latin intitulé le *Fer*, que La Sante avait composé dans le Berri, en 1717, et qui, réimprimé plusieurs fois, avait commencé sa réputation. Il a été traduit en vers français par M. de Montfleury, chanoine de Bayeux; 1725, in-8° de 31 p. Des six parties de l'ouvrage, la première traite des origines poétiques de la plupart des jeux de l'enfance; la seconde roule sur des sujets de piété; la troisième contient des pièces à la louange du roi et de sa famille; la quatrième des sujets empruntés à l'histoire ancienne; la cinquième des sujets mythologiques, et la dernière des pièces diverses, telles qu'un poème sur la mort d'Absalon, deux cantiques, l'un sur la grâce efficace, l'autre sur la grâce suffisante, etc. On trouve en tête du recueil, sous le nom du libraire, un discours fort élégamment écrit, où l'auteur s'efforce de persuader que les talents de l'esprit accompagnent presque toujours la noblesse de naissance; d'où il conclut qu'il ne faut pas s'étonner si, dans ce recueil de pièces composées par des jeunes gens de qualité, l'on trouve souvent une perfection étonnante pour leur âge.

Un autre La Sante, dont nous devons la connaissance à M. l'abbé Tresvaux, qui le croit frère du précédent, a publié un livre intitulé : *Hymnes et proses de saint Quentin, martyr, apôtre et patron de Vermandois, par M. de Santeuil, traduites en français, et paraphrasées pour l'édification des fidèles qui n'entendent pas le latin, auxquelles on a joint l'éloge du saint martyr, le panégyrique de saint Augustin, docteur de l'Eglise, deux discours dogmatiques et moraux sur la vérité de la religion chrétienne contre les incrédules, et deux discours latins sur les mauvais livres et sur le mauvais exemple, par l'abbé de La Sante; prêtre du diocèse de Vannes, chanoine, et ancien trésorier de l'église royale de Saint-Quentin, en Vermandois.* Mons, Varret, 1742, in-12 de 330 pages, avec approbation de deux docteurs de Paris, et dédicace au cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg.

P. L...t.

LA TOUCHE (Théodore-Gaston-Joseph Chasles de), — né au Teil (Ille-et-Vilaine), le 19 février 1787, était issu d'une famille fort estimée des environs de Vitré. Son père exerça long-temps les fonctions de juge de paix dans le canton de Retiers. Entré fort jeune dans une administration financière, Théodore y obtint bientôt un avancement mérité, et, après plusieurs migrations, il vint à Belle-Isle-en-Mer, où il se maria à l'une des sœurs du général Bigarré. Cette union, des plus heureuses et des mieux assorties, détermina La Touche à abandonner la carrière qu'il avait suivie jusque là, afin de se livrer entièrement à ses goûts pour les études historiques et littéraires, goûts qu'il sut toutefois concilier avec ses devoirs de citoyen, en acceptant, sous la Restauration, les fonctions de maire de la ville de Palais, à Belle-Isle. Démissionnaire en 1830, pour ne pas trahir les loyales et profondes convictions de toute sa vie, en prêtant serment à un gouvernement qui lui semblait le produit d'une usurpation, il accepta ensuite l'honneur, non brigué par lui, de siéger au conseil municipal de Palais, où il est mort le 13 avril 1848.

La Touche ne se recommandait pas seulement par la droiture de son caractère et de son cœur, mais encore par l'élévation et l'étendue de son esprit. Aussi, nul ne fut surpris de voir ce fidèle champion de la cause monarchique prendre la plume pour réfuter les assertions émises par Rouget de l'Isle, au sujet de la capitulation de Quiberon, dans ses *Mémoires de tous*. Sans entrer ici dans l'examen de la question historique soulevée par l'écrit de Rouget, nous dirons que la *Relation du désastre de Quiberon en 1795, par La Touche*, Paris, Delloye, 1838, in-8°, fut un acte honorable; et que, si une froide impartialité peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas toujours su se tenir suffisamment en garde contre certaines préventions, difficiles d'ailleurs à dépouiller entièrement dans un débat de cette nature, elle ne peut méconnaître son désir d'établir la vérité sur toutes les phases de ce lamentable drame. Cet écrit n'est pas le seul qui dépose de l'intensité des croyances politiques de La Touche. Collaborateur de plusieurs journaux, notamment de l'*Impartial* de Dinan, il s'y fit souvent remarquer par des articles où une critique piquante et incisive s'alliait à une haute raison.

La Touche, que les vicissitudes de sa vie administrative avaient appelé à séjourner à Lyon, Dijon et Mâcon, avait connu dans ces villes MM. de Bonald, Lamartine et d'autres personnes illustres avec lesquelles il conserva, toute sa vie, un commerce épistolaire des plus agréables et des plus flatteurs pour lui. Ardent à saisir, partout où il se trouvait, des occasions et des moyens de travail, il s'était fait recevoir membre des académies instituées dans ces villes. Les Mémoires de l'académie de Dijon (1843-1844) contiennent de lui une dissertation intitulée : *La langue celto-kimrku est celle que parlaient tous les habitants de la Gaule.* L'académie de Mâcon, où il remplit les fonctions de secrétaire perpétuel, renferme, dans un compte-rendu de 1820, dû à M. Cortambert, l'indication suivante de quelques-uns des travaux de La Touche : « L'étude de l'histoire paraît être

» une des occupations favorites de M. de La » Touche... Il a un cachet à lui ; mais l'expres- » sion et la pensée distinguent ses jugements ; » sa manière toute naturelle lui appartient en » propre... Je ne me permettrai point de louer » la sagesse de ses principes, la solidité de ses » appréciations. J'ai cité de M. de La Touche » des réflexions générales sur les historiens ; j'ai » à vous citer ses réflexions sur un point d'his- » toire. Il a fait l'éloge des deux peuples dont » les Français tirent leur origine, ou plutôt il a » saisi quelques traits saillants des mœurs et » du caractère des Gaulois et des Francs. Il a » surtout considéré à la tête du premier de ces » peuples les Druides, comme dignes de fixer » de plus en plus l'attention, par leurs doctri- » nes, leurs acquisitions dans les sciences et » le grand ascendant qu'ils exercèrent. Il a re- » cherché ensuite ce que les Gaules durent à » la Grèce, dans les arts, et ce qu'elles firent » pour la conservation de l'éloquence, à l'épo- » que où l'éloquence s'altéra dans Rome. A ce » moment, M. de La Touche a fait paraître les » hommes célèbres qu'elles fournirent aux let- » tres, et il a fixé ses regards particulièrement » sur Eumène ; il a indiqué les défauts et les » qualités de cet auteur, analysé quelques-uns » de ses discours, entre autres, le panégyrique » de Constantin, et terminé par la traduction » de la lettre de Constance Chlore à Eumène, » nommé chef des écoles mœniennes »

Indépendamment des travaux déjà mentionnés de La Touche, nous connaissons de cet écrivain : I. Dans le compte-rendu des travaux de la société des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, 1823, p. 107 et suiv., des *Notes sur quelques monuments de la Bretagne*. Il y parle, d'une manière intéressante, de Carnac, du Mont-Saint-Michel, des pierres branlantes, des dolmen, de la Roche-aux-Fées d'Essé, d'un tumulus dans la forêt du Teil ; enfin, des statues de Quinipily et de Locminé. II. *Considérations sur les services que les Grecs ont rendus aux lettres depuis la fondation de Constantinople par Constantin, en 328, jusqu'à sa prise par Mahomet II, en 1453 (Lycée armoricain*, t. VII, p. 341-376). Ce travail, quoique succinct, est très-approfondi ; par les notions exactes qu'il renferme sur le mérite des écrivains grecs du IVe au XVe siècle, c'est un véritable résumé de la littérature grecque durant le Bas-Empire, résumé écrit avec chaleur et élégance. III. *A M. l'Editeur du Lycée armoricain (ibid.*, t. IX, p. 191—196). C'est un examen critique de l'opinion émise pr MM. Athenas et de Penhouet, dans le même recueil, sur la signification des mots *mare conclusum*, employés par César dans ses *Commentaires*.

L'*Impartial* de Dinan, du 30 juin 1848, auquel nous avons emprunté quelques-uns des détails de la vie de La Touche, nous apprend qu'il a laissé plusieurs travaux manuscrits, entre autres un long mémoire relatif à la Bretagne, particulièrement à l'histoire de Belle-Isle. Ce manuscrit, dont il s'occupait lorsque la mort est venue le frapper, était presque terminé et pourrait facilement l'être à l'aide des matériaux qu'il avait rassemblés. La publication de ce travail, désirée des Bretons, serait un juste hommage à la mémoire de son auteur.

P. L...t.

LA TOUR-D'AUVERGNE (Henri-Théophile-Malo **CORRET DE KERBAUFFRET DE**), — descendait de la fameuse maison princière de ce nom, mais par une branche illégitime. Né à Carhaix, le jour de Noël 1743, il fut destiné, par sa famille, à la carrière militaire, où son entrée fut aussi tardive que ses services furent brillants. Après avoir fait des études sérieuses au collége de Quimper, il endossa l'uniforme de mousquetaire à peu près à vingt-quatre ans (1767), et, quelques mois après, il reçut son brevet d'officier.

Le jeune Corret (il n'était guère encore connu que sous ce nom), vécut d'abord quelque temps de la vie de garnison ; mais il s'y trempa et ne s'y amollit point. Il passait tout son temps à lire les meilleurs stratégistes de l'antiquité et des âges modernes. L'un d'eux fut pour lui une révélation : c'étaient les Commentaires de César, où le jeune officier puisa le germe de cette passion des antiquités nationales et des origines celtiques, qui l'a suivi jusqu'à son dernier jour. Dans quelques détails de mœurs et de race sur les clans d'Armorike, le studieux soldat avait trouvé sa plus chère vocation.

Cependant l'état de l'Europe, remise en feu par la guerre de 1776, allait utiliser bien des épées depuis treize ans inactives. Corret sollicita l'honneur de prendre part à la lutte : peu enthousiaste des guerres dynastiques et diplomatiques, il aspirait à défendre la cause de l'indépendance américaine, qui enflammait alors tous les cœurs généreux et toutes les têtes de vingt ans. Sa demande n'eut aucune suite ; il fut envoyé à l'armée d'Espagne, sous les ordres de Crillon, qui le distingua de bonne heure et en fit un de ses aides-de-camp. Il avait mérité cette faveur par quelques actions d'éclat. Ainsi, un jour que son régiment avait été repoussé, s'apercevant qu'un de ses amis blessé était resté sur le champ de bataille, il retourna sur ses pas, le chargea sur ses épaules, et le rapporta sous un feu des plus nourris.

Charles IV, roi d'Espagne, remarqua aussi le jeune Français et lui envoya, fort courtoisement, la croix de son ordre et le brevet d'une pension de mille écus. Corret accepta la décoration, mais refusa obstinément la pension, « ne croyant pas, disait-il, qu'il lui fût convenable d'être le pensionnaire d'un gouvernement étranger. » (1783.)

La révolution éclata à six ans de là. Elle sur-

prit notre héros au milieu de ses chères études celtiques, faites de concert avec son ami Le Brigant, illustre et systématique philologue, mais âme virile en amitié. Corret n'hésita pas; il aimait la révolution, il croyait en elle; il croyait, surtout, à l'inflexibilité de son devoir de soldat. Il reprit donc immédiatement du service.

Envoyé à l'armée des Alpes, il prit part à l'affaire des Marches, et, à la tête de ses grenadiers, il tourna les positions piémontaises, culbuta les troupes qui les défendaient, prit leur artillerie, et prépara ainsi le gain de la bataille et la soumission, ou plutôt l'adhésion de la Savoie, qui en fut la suite.

Cité pour cet acte de vigueur, il fut désigné pour prendre part, six mois après, à la rude campagne des Pyrénées. Le général Servan le chargea d'enlever le val d'Aran, clé du bassin de la Garonne, et porte perpétuellement ouverte à l'Espagne sur nos départements du Midi. Le val d'Aran est une miniature de la Bohême sous le rapport de la configuration géographique; il est séparé de notre territoire par une chaîne de montagnes ardues et neigeuses, qui laissent passer le torrent de la Garonne par une profonde coupure, presque inaccessible en hiver. La Tour-d'Auvergne fit pratiquer un sentier par des pionniers infatigables, passa avec ses grenadiers, et balaya les Espagnols, stupéfiés de son audace.

Le col et le fort de Maya furent enlevés de même, sans artillerie. A quelque temps de là, les Espagnols, par une marche habile, surprirent le camp de Sarre et l'enlevèrent, sans autre résistance que celle de La Tour-d'Auvergne qui, à la tête de cent cinquante hommes, arrêta pendant plusieurs heures des forces deux fois décuples. Les Français, dispersés, se rallièrent à la faveur de cette lutte intrépide, et l'ennemi dut battre en retraite.

Le Val-Carlos fut témoin d'une action encore plus merveilleuse. Les Espagnols l'avaient occupé; on ne pouvait songer à les déloger sans artillerie. Un jour l'ennemi, qui préparait une attaque, se vit foudroyé par des batteries presque invisibles là où, jusqu'alors, n'avaient guère pénétré que les aigles et les izards; c'était l'œuvre de quelques compagnies basques, dirigées par La Tour-d'Auvergne. L'ennemi s'enfuit en désordre, abandonnant ses armes, ses munitions, et force prisonniers (23 mai 1793).

Ce fut encore notre héros qui affaiblit les résultats désastreux de l'affaire de Castel-Pignon (6 juin), et qui décida la victoire dite du Camp de Louis XIV. Il attaqua une maison crénelée, d'où partait un feu meurtrier, battant lui-même la porte à coups de tête, de poing et de pied, comme un autre Duguesclin. Les Espagnols, fusillés à travers leurs propres meurtrières, posèrent les armes (7 juin).

Mais nos régiments avaient horriblement souffert durant cette belle et rude campagne. Servan forma, de toutes les compagnies de grenadiers décimées, une colonne de huit mille hommes, qu'il confia au héros du val d'Aran. Cette colonne ne tarda pas à conquérir chez les Espagnols le nom de *Colonne infernale*. Elle débuta par se présenter devant Saint-Sébastien. La place était forte, le commandant un brave soldat, mais déjà à demi-démoralisé par tout ce qu'il avait appris sur le compte des assaillants. Aux premières ouvertures que lui fait le commandant républicain, il hésite, et finit par déclarer qu'il se rendra volontiers, mais à la condition qu'il y aura un semblant d'attaque et un échange de coups de canon. « Qu'à cela ne tienne », dit Corret, et il fit percher sur une colline peu éloignée un mauvais canon qui se trouvait là on ne sait comme. La pièce envoie quelques boulets à la place, celle-ci répond par un magnifique feu roulant, et toutes apparences ainsi sauvées, le brave castillan capitule.

Malgré cet exploit, la prise de plusieurs importantes fonderies navarraises, et celle de plus de sept mille Espagnols, un représentant, mal informé, voulut destituer La Tour-d'Auvergne, comme suspect de royalisme. Les grenadiers s'émurent, et cette malencontreuse idée n'eut pas de suite. Du reste, La Tour-d'Auvergne mit dans ses rapports avec les représentants en mission autant de dignité que de déférence et d'abnégation personnelle. Un d'eux voulut le faire citer pardevant lui pour répondre à je ne sais quelles accusations. L'envoyé trouva La Tour-d'Auvergne sur le point de marcher à l'ennemi. « Dites au citoyen représentant, répliqua-t-il, que vous m'avez trouvé à mon poste, que la charge sonne, et que mon devoir m'ordonne de marcher en avant. »

Un autre lui faisait les offres de services les plus chaleureuses. « Puisque vous avez tant de crédit, répondit le héros, je veux vous demander..... — Parlez : un régiment? — Non : une paire de souliers. »

L'enthousiasme de ses grenadiers pour leur chef n'était égalé que par son attachement pour eux. Combattu entre ce sentiment et l'amour du pays natal, il demandait quelquefois un congé pour retourner dans sa famille, et il finissait toujours par n'en pas profiter. C'était le vrai type de l'officier populaire, d'une bravoure et d'un sang-froid tempérés par ces saillies qui ont tant d'action sur le moral du soldat. Un jour que la disette régnait au camp, l'ennemi, sur la rive opposée de la Bidassoa, s'occupait, sous les yeux des Français, des préparatifs d'un repas qui faisait endurer à nos malheureux toutes les tortures de Tantale. La Tour-d'Auvergne paraît sur la berge, l'épée à la main : « Qui veut dîner me suive » ! dit-il gaiement, et il se jette à la nage, suivi de ses Basques. L'Espagnol est culbuté en un tour de

main, et la friande cuisine change immédiatement de propriétaires.

Ainsi se passa l'année 1793. La campagne suivante fut plus décisive. Elle s'ouvrit par l'attaque du camp français par les Espagnols, qui y furent battus, et, le 23 juin, ils ne furent pas plus heureux à la Croix-aux-Bouquets, où les grenadiers de La Tour-d'Auvergne firent merveille. Le 9 juillet, Moncey enleva la position d'Arquinzun, après l'avoir fait tourner par notre héros, qui, à la fin du même mois, enleva la position fortifiée du village d'Eratzu par le procédé qu'il avait inauguré l'année précédente, en hissant de l'artillerie sur les pics les plus ardus. Il commanda, en qualité de chef de brigade, l'infanterie légère, et contribua puissamment à faire balayer la vallée de Bastan, dont la conquête décida l'Espagne à la paix.

Cette campagne, héroïquement accomplie par les deux peuples belligérants, valut à La Tour-d'Auvergne une réputation militaire dont il eût pu, s'il avait été moins désintéressé, profiter largement pour son avancement. Bien qu'il n'eût voulu constamment d'autre grade que celui de capitaine, sa voix était souvent prépondérante au conseil supérieur, et ses avis ne furent jamais démentis par l'événement. Mais au feu, en tête de soldats inexpérimentés, et dont le patriotisme avait besoin d'être appuyé par l'exemple, il était surtout soldat. Dans les dangereux défilés pyrénéens, il marchait en tête de sa colonne, son chapeau et son manteau sur le bras gauche, point de mire des miquelets embusqués, sans cesse criblé de balles. Il ne fut jamais blessé : il *charme le feu*, disaient les grenadiers, avec la naïveté des superstitions militaires.

La paix rendit le jeune commandant à ses loisirs, c'est-à-dire à ses études. Il n'avait point attendu ce moment pour lancer son premier livre. En entrant en campagne, il faisait imprimer à Bayonne (1792) ses *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons*, etc. Il est vrai que, mécontent de son œuvre, il la jeta au pilon pour quelques années. C'était, avec plus de critique, le développement très-savant des opinions de Le Brigant sur les origines celtiques et sur les affiliations de cette race mystérieuse. Les deux érudits celtologues pressentaient ce que les études sur l'Inde ont mis hors de question depuis vingt ans, l'intime connexion des Celtes et des Indo-Germains. Seulement, ils étaient trop portés à s'exagérer, en quelque sorte, le droit d'aînesse d'une race qui n'a qu'une importance limitée dans le grand élément indo-germanique.

Un *Précis sur Ker-aës* (Carhaix) accompagnait cette première et très-rare édition. L'annaliste avait mis à profit, avec plus de zèle peut-être que d'intérêt, les récits épars du chanoine Moreau sur les faits de guerre dont la petite ville cornouaillaise fut le théâtre. Il reprenait pour son compte l'éternelle fable des érudits *romanistes* sur l'origine de Carhaix (*Ker-aës*), *ville d'Aétius*, lequel Aétius ne mit pas plus le pied sur les bords de l'Hières que le Troyen Corinœus sur ceux de l'Odet.

Il voulut profiter de la paix pour revoir sa famille, et s'embarqua pour les côtes de Bretagne. Mal lui en prit. Un navire anglais aborda et prit celui sur lequel était notre héros, qui, sommé de livrer sa cocarde aux couleurs nationales, l'enfonça fièrement jusqu'à la garde de son épée et en présenta la pointe à l'ennemi. S'il ne put se garantir de la captivité, il sut du moins imposer aux vainqueurs et se garder de leurs outrages.

Pour un esprit comme le sien, la captivité ne pouvait être inutile. Il fut enfermé dans une place de guerre du comté de Cornwall, au milieu d'un petit peuple breton dont la langue nationale venait, depuis dix ans à peine, de disparaître par extinction, mais dont les mœurs, la tradition, la littérature même, étaient pour lui un précieux anneau de la chaîne qu'il essayait de renouer entre toutes les épaves dispersées de la grande race celtique.

Sorti de prison par voie d'échange, il rentra en France pour trouver la contre-révolution au pouvoir dans la personne des thermidoriens, terroristes avides et corrompus. Dans la curée effrénée des emplois et des grades qui suivit ce revirement, le héros des Pyrénées-Occidentales, trop fier pour solliciter près d'hommes qu'il méprisait, n'avait d'autres titres que son mérite; il fut naturellement oublié. On lui alloua cependant une solde de 400 fr. au ministère de la guerre : il en prit 120 en disant : « S'il m'en » faut davantage, je reviendrai. »

Il se retira à Passy, et y vécut en anachorète du produit d'une pension de retraite qui finit par lui être liquidée. Sur cette même pension, il trouvait moyen d'en faire une de 600 fr. à une pauvre femme dénuée de ressources, et il consacrait son temps à des démarches de tout genre en faveur de tous ceux qui s'adressaient à lui. Le reste de ses moments était employé à la préparation d'une nouvelle édition complétée de ses *Origines gauloises*, qui parurent à Paris (an V), et le placèrent du premier bond dans le monde le plus érudit.

Ce qu'il voulait, c'était « démontrer les rapports physiques et moraux des Bretons de l'Armorique avec les anciens Gaulois; établir l'identité de la langue de ces deux peuples....; extraire des monuments de l'histoire ancienne tous les passages cités comme gaulois, les expliquer et les éclaircir par le bas-breton; chercher dans des étymologies puisées dans notre langue la solution d'un grand nombre de problèmes intéressants de l'histoire et de la théogonie des païens; ressusciter la langue des Celtes, nos ancêtres....; rétablir enfin sur la liste des nations les Gaulois, ce peuple célèbre qui

semble en avoir été effacé, tandis qu'il existe encore avec gloire dans les Bretons de l'Armorique et dans (les Gallo-Franks) les Français, leurs originaires descendants. »

Vaste plan, comme on le voit, mais dont le soldat historien s'est tiré avec plus d'honneur qu'on n'en pouvait attendre des instruments imparfaits de critique qu'il possédait. Le premier chapitre s'ouvre par des généralités sur les Gaulois, les Bardes et les Druides. Suit une dissertation dont nous ne saisissons guère le rapport avec le sujet, sur la parenté ethnographique des Gaulois et des Scythes; mais l'auteur rentre plus pleinement dans la question en prouvant la filiation des Bretons modernes et des Gaulois, par la similitude des mœurs, des traditions et des usages.

Dans le chapitre suivant, l'écrivain développe la même thèse au point de vue de la langue. La chose était facile, et il a eu le mérite de réunir en quelques pages les arguments philologiques qui sont, depuis soixante ans, le champ de bataille de nos celtographes. Il ne faisait, il est vrai, que succéder à des érudits presque aussi patients que lui, comme on peut le voir dans les pages préliminaires de d'Argentré; mais il a, le premier, dépouillé sa thèse du pédantesque attirail qui, chez ses devanciers, la rendait mabordable et ridicule. Lui-même, cependant, ne s'est pas toujours gardé d'une furie de conjectures aventureuses qui a compromis son autorité de critique, surtout dans les passages où il tient à établir que « la langue des Bretons se trouve conservée dans celle des divers peuples de l'Europe et de l'Asie, au milieu desquels les Celto-Scythes ou Gaulois formèrent des établissements. »

Un grand point en faveur de La Tour-d'Auvergne, c'est d'avoir pris pour base avérée l'origine indo-germanique de ce qu'il appelle les Celto-Scythes, et qui représentent dans la langue ethnographique, les races slaves, finnoises, germaniques et celtiques. Il dit formellement que ces peuples vinrent de la Haute-Asie par la Bactriane, l'Hyrcanie, le Caucase, peupler les vastes déserts de notre continent. « Traversèrent-ils les mers sans autres guides que les étoiles du pôle, ou vinrent-ils en Europe par la Moscovie et la Pologne? C'est sur quoi nous n'avons aucune notion exacte... » Il constate seulement que ces migrations précédèrent les premières olympiades.

Entrons dans le détail. L'auteur veut établir la suzeraineté du celtique sur les autres langues-mères de l Europe. Le point est très-contestable, car où peuvent être les signes qui établissent une priorité? Des mots communs aux diverses langues; mais laquelle a donné, laquelle a reçu? La perfection même d'une langue n'est point un argument; plusieurs de nos langues, les plus parfaites aujourd'hui, ne sont, en ethnologie, que des langues bâtardes. Le grand argument en faveur de l'antiquité d'un idiome, à notre avis, c'est la richesse et la simplicité des radicaux. Nous n'avons pas besoin de démontrer que les langues qui ont le meilleur cachet d'antériorité sont les langues monosyllabiques. Le celtique primitif, même ses dialectes modernes, n'ont guères de rivaux en ce genre.

Naturellement La Tour-d'Auvergne commence par le grec. Il invoque le témoignage de Platon, de Plutarque, etc., pour prouver que les Hellènes se regardaient eux-mêmes comme un peuple moderne. Ses preuves grammaticales aux mots νῦν, χυν, sont inattaquables; les autres sont trop rares, et il y a une lacune expliquée en partie par l'exiguïté du cadre.

Puis il passe à l'hébreu, où il trouve beaucoup plus de racines communes. Nous avons remarqué parmi les plus frappantes : *bagad*, une foule; *avel*, vent; *rhedeg*, courir; *adare*, encore; *maga*, nourrir; *ker*, ville; *tal*, haut. Mais nous ne pouvons accorder à notre auteur que l'hébreu soit une langue composée; le contraire est parfaitement établi aujourd'hui; et nous voudrions, pour la plus grande gloire de notre philologue, retrancher de son livre les contes ridicules sur Adam, Eve, et les noms propres de la Bible, qui ont fait des celtomanes les parias mérités des dédains et des dérisions de la science sérieuse.

Je ne sais pourquoi La Tour-d'Auvergne ne dit mot des Germains, des Slaves, des Finnois. Il démontre, sans nécessité, que les Gallois et les Erses sont Celtes; il cherche, sur la foi trompeuse de Bochard, le celtique dans le *romanisch* des Alpes, patois italien très-corrompu par le voisinage des Barbares; mais il retrouve avec sagacité des indices d'origine celtibérienne chez les modernes Aragonais. Un excellent chapitre, c'est celui où il fait justice de la prétendue consanguinité des Celtes et des Basques. Il croit avec raison ces derniers descendants des Ibères, et n'est pas éloigné de les regarder « comme une colonie étrangère transplantée en Europe. » Il avait beaucoup étudié les Basques durant la campagne du Bastan, et se louait beaucoup des intrépides montagnards qui avaient combattu sous lui.

Nous passons sur cinquante pages des plus hasardées, destinées à démontrer que la langue celtique est la clef de toutes les mythologies anciennes et des mots élémentaires des premières langues. A côté d'erreurs nombreuses, il y a pourtant des choses intéressantes quand il traite de la cosmogonie celtique. Il oublie trop souvent que les noms, en quelque sorte *liturgiques* d'un peuple, sont un mystère très-personnel dont il ne faut point demander l'explication à un idiome étranger.

Même remarque pour les noms nationaux. Exact quand il traduit par le gaulois, les noms des tribus, des fleuves de la Gaule et des îles

britanniques, il erre à plaisir dès qu'il en sort. Savez-vous l'étymologie du mot *athos*? La voici : *ato*, toujours, c'est-à-dire, toujours la même montagne. L'Armagnac, cette belle plaine aquitanique d'Auch et de Mirande, est pour lui *armenc*, la montagne. Le Tage, c'est le fleuve étranglé *(thaged)*; l'Ister, le fleuve des huîtres *(istri)*; la Tamise, un morceau de la rivière Isis *(tam-isis)*. Soyons respectueux pour le sommeil d'Homère, même pour ce chapitre consacré à l'importance du cheval chez les Celtes. *Ab equo principium* : pour l'ardent celtologue, tout sort du cheval *(march)*, et les *marsh* ou *marais* germaniques, et les *marches* ou frontières du moyen-âge.

Nous saisissons avec quelque peine la synthèse de ce livre, que termine un spécimen de glossaire polyglotte dont s'occupait l'auteur. Il y donne la lettre A, c'est-à-dire, les radicaux celtiques compris dans cette lettre, comparés à quarante-une langues ou dialectes de notre continent. Ce spécimen est faible, mais il fournit à La Tour-d'Auvergne l'occasion d'exposer ses idées sur la classification des langues. Ces idées sont erronées, mais elles sont aussi justes qu'elles pouvaient l'être avant l'apparition d'Adelung, le père de l'ethnologie.

Les langues-mères, pour La Tour-d'Auvergne, étaient, en Europe : le *germain* ; — le *scytho-celtique*. Sa classification des langues germaniques est irréprochable. Quant au scytho-celtique, il en fait sortir le breton, le gallois, l'erse et le slave, sans compter les langues italo-grecques, qu'il semble en faire des dérivés indirects.

Il reconnaît, en outre, en Europe, des langues d'importance secondaire qui sont : le lithuanien, le finnois, le hongrois, le turc. On sait aujourd'hui que le turc est une langue asiatique ; que le hongrois *(magyar)* est un dialecte finnois ; enfin, n'en déplaise au slave Safarik, le lithuanien *(lotva)* est un slave corrompu. La pierre d'achoppement de notre érudit est donc, pour nous résumer, dans cette malheureuse hypothèse qui tendrait à fondre ensemble des Scytho-Slaves et des Gallo-Kimris.

Ce que nous regrettons chez La Tour-d'Auvergne, qui avait si patiemment étudié les sources de notre histoire celtique, c'est qu'il ait adopté le préjugé accrédité par l'ignorance banale et étourdie sur le druidisme et ses ministres. Aujourd'hui qu'à l'étude des anciens (des Grecs surtout) est venue se joindre l'interprétation des traditions bardiques de Galles et de Bretagne, après Thierry, Owen, La Villemarqué, après surtout l'éclatant livre de Jean Reynaud sur l'*Esprit de la Gaule*, qu'un critique éminent a appelé « de l'histoire lyrique, » il n'est plus permis de répéter les vulgarités dont se défiait déjà le bénédictin D. Martin, long-temps avant La Tour-d'Auvergne, et de dire avec ce dernier que les druides abrutissaient les populations pour les soumettre plus sûrement à leur pouvoir despotique et sanglant. — Il n'est plus permis de méconnaître, au nom de la philosophie, comme au nom de la religion, les hommes qui ont pressenti le christianisme et les grands dogmes philosophiques, en enseignant l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Tel qu'il était, le livre fit du bruit. Il apporta un renfort inespéré à la jeune école Le Brigant, Eloi Johanneau, Gebelin, école pleine de ferveur et patriotiquement bénédictine. Il valut à son auteur une auréole scientifique qui ceignait à peine son front lorsque vint le surprendre la douleur de son vieux compatriote Le Brigant. Celui-ci avait donné tous ses fils à la patrie, moins un que la conscription lui enlevait justement cette année. La Tour-d'Auvergne, qui venait de faire radier le duc de Bouillon, son parent, de la liste des émigrés, et de refuser 10,000 fr. de rentes que lui offrait le duc reconnaissant, avait assez de crédit pour faire exempter le jeune homme ; mais son rigorisme de soldat lui défendait d'enlever un combattant à son pays. Il partit, lui-même, comme simple grenadier, à 53 ans, en remplacement du fils de Le Brigant. Par suite de la même rigidité de principes, il paraît qu'il refusa le grade d'officier ; mais il en eut les priviléges à table et au conseil. Il fit ainsi les campagnes de 1796, 1797 sur le Rhin, et de 1799 contre les Russes en Suisse.

Il prit une part très-active à la victoire de Zurich, et entra, comme d'habitude, un des premiers dans les rues étroites de la ville, ou il sabra les ennemis. Ces colosses du Nord, qui n'avaient appris ni à faire ni à recevoir de quartier sous leur féroce Souwaroff, se battirent en désespérés et semblaient ne rien comprendre aux sommations du vainqueur. Un petit tambour, surtout, battait sa caisse avec rage, et criait à ses compatriotes de lutter jusqu'à la mort. La Tour-d'Auvergne saisit le belliqueux enfant par l'oreille et le fit taire avec une brusquerie paterne qui provoqua le rire des vaincus, leur imposa confiance, et ils mirent bas les armes.

Après la campagne, pendant laquelle il avait sacrifié, comme toujours, à ses goûts d'érudit, en collectionnant des médailles romaines à Windisch, il retourna dans sa province. Invité à représenter le Finistère au Corps-Législatif, il refusa ce mandat, ombre de pouvoir parlementaire, incompatible avec ses opinions républicaines. Le besoin d'isolement des fonctions publiques semblait devenir de plus en plus impérieux chez lui, à mesure que la corruption des mœurs et de l'esprit public amenait la ruine des libres institutions qu'il avait défendues.

Brumaire eut lieu. Le premier Consul, désireux de faire de la popularité militaire par des

distinctions méritées, décerna au modeste soldat le titre de premier grenadier de France et un sabre d'honneur. Le rapport qui motive le décret contient, entre autres paragraphes, celui-ci :

« C'est un des plus anciens officiers de l'armée ; c'est celui qui compte le plus d'actions » d'éclat. Les braves l'ont surnommé le plus » brave. »

Sa modestie s'effaroucha de cette distinction. Il écrivit à un de ses amis, F. Guilmer, imprimeur à Morlaix, une charmante lettre, où il lui parlait de lui-même et de son livre, et où l'on remarque cette phrase :

« A l'égard du titre éclatant de premier grenadier de France, comme cette palme doit » toujours rester flottante sur tous les guerriers » français, tout me fait un devoir de m'excuser » d'accepter un titre qui, sous aucun rapport, » ne peut m'appartenir. »

Il partit pour l'armée du Rhin. Forcé d'opter entre Moreau et Bonaparte, son choix ne pouvait être douteux. Moreau était son compatriote, son ami, son confrère politique. « Le gouvernement, disait-il, croit que je vaux encore » un coup de fusil : il m'a jeté le gant : en bon » Breton, je l'ai relevé.... Cette épée d'honneur, je la montrerai de près à l'ennemi ; j'inspirerai à mes camarades le désir d'obtenir la » même récompense. A 57 ans, la mort la plus » honorable est celle d'un soldat sur le champ » de bataille, et j'espère l'obtenir. »

C'était un pressentiment. Le 27 juin 1800 (8 messidor an VIII), l'avant-garde de Moreau rencontra l'ennemi sur le Lech, à Ober Hausen, près Neubourg (Bavière), et se lança en ayant sous un feu meurtrier. La victoire fut décidée par l'intrépide élan de la division Lecourbe ; mais la 46e demi-brigade, où était La Tour-d'Auvergne, fut cruellement maltraitée. Le chef de brigade Fortis fut sabré ; La Tour-d'Auvergne fut tué d'un coup de lance au cœur. Il n'eut que le temps de prononcer ces mots : « Je » meurs satisfait : j'avais toujours désiré de » terminer ainsi ma carrière. »

Cette mort occasionna un deuil universel dans l'armée. On était accoutumé à voir tomber des hommes intrépides, mais des citoyens aussi complets que l'ancien commandant de la 46e étaient impossibles à remplacer. On lui fit des funérailles solennelles : un grenadier le déposa dans sa tombe, le visage tourné vers l'ennemi, « afin, — dit-il avec une éloquente simplicité, — qu'il restât dans la mort » ce qu'il avait été dans la vie. »

Les ordres du jour des généraux s'associèrent à ce grand deuil. Il fut décidé que le cœur du héros, placé dans une urne funéraire, serait porté à la tête de la brigade par le plus vieux grenadier ; que sa place vacante serait conservée sur les contrôles, et qu'à l'appel de son nom, il serait simplement répondu : « Mort au » champ d'honneur ! »

Voici quelques-unes des dispositions officielles prises à ce sujet l'année même de l'événement :

« Le nom de La Tour-d'Auvergne sera conservé à la tête du contrôle de la 46e demi-brigade. Sa place ne sera pas remplie. — Il sera » élevé un monument sur les hauteurs en arrière » d'Ober Hausen. Ce monument, consacré aux » vertus et au courage, est mis sous la sauvegarde des braves de tous les pays. — Le sabre de La Tour-d'Auvergne, premier grenadier de France, sera suspendu dans le temple » de Mars. »

Malgré l'antipathie du régime impérial pour tous les souvenirs de la République, le cœur de La Tour-d'Auvergne conserva sa place à la tête de ses compagnons d'armes pendant presque toute la durée de l'Empire. En 1814, il n'y était plus : il est vrai qu'une si noble dépouille n'avait rien à voir aux hontes de l'invasion. Ces restes précieux sont devenus, après de longs procès, la propriété de la famille du Pontavice, la plus proche alliée de La Tour-d'Auvergne.

Long-temps sa mémoire eut à souffrir de l'incurie plus ou moins volontaire des pouvoirs locaux. En 1832, une inscription placée sur la façade de la maison où le héros naquit, en indiquait l'emplacement au voyageur. Six ans plus tard, le conseil municipal vota l'érection d'une statue qui fut confiée, on ne sait trop pourquoi, à l'italien Marochetti. M. Suc, de Nantes, s'était mis sur les rangs, et l'illustre David (d'Angers) s'était retiré, en motivant sa démarche par ces mots aussi honorables pour lui que pour son jeune concurrent : « Du moment que c'est Suc, je me retire, parce que » je suis sûr que son talent et son patriotisme » sauront doter la France d'une belle statue. » Du reste, Marochetti ne resta pas au-dessous de sa réputation dans cette grande œuvre, qui fut inaugurée, le 27 juin 1840, sur la jolie place antérieure de Carhaix, en face des plus merveilleux sites de cette rude Bretagne que La Tour-d'Auvergne portait si avant dans son cœur.

L'inauguration se fit avec une splendeur inouie et une affluence incroyable. Un vieux soldat de La Tour-d'Auvergne, blessé à ses côtés à Ober Hausen, et qui l'avait reçu mourant dans ses bras, était accouru du fond des montagnes d'Arès, et son émotion ajoutait à l'intérêt officiel de la fête. Le monument en granit de Huelgoët renfermait les ossements du héros, extraits du monument primitivement érigé en Bavière. Le roi Louis, prince excentrique, mais grand cœur, indignement calomnié, le Périclès et l'Antonin de la Bavière, ne les avait cédés qu'à regret : il appréciait cette mémoire illustre. — Le premier monument existe toujours près du Danube, ce fleuve sacré des Ger-

mains dont le héros s'est souvenu quelque part, et dans un site lugubrement grandiose qui rappellent par certains côtés les plaines et les fourrés de la Bretagne.

Voilà le récit bien superficiellement effleuré d'une vie qui a illustré à la fois la Bretagne où naquit notre héros, la France qu'il servit, la Révolution qu'il aima, et la science qui remplit utilement ses loisirs. La Tour-d'Auvergne est de tous les hommes de la Révolution celui qui a porté au plus haut degré le caractère personnel de sa race. Cette personnalité apparaît surtout dans ses traits nerveux, accentués, où la fermeté et la persévérance s'allient à je ne sais quelle douce majesté : c'est puissant, austère et serein. On dirait un de ces vieux chefs de famille bretonne chez lesquels la rude bataille de la vie n'a fait que concentrer la flamme intérieure, fortes natures faites pour l'action, l'exemple et le commandement.

Nous avons dit sa vie, ses croyances, son abnégation. Cette dernière qualité, il la poussait à des limites incroyables. Il refusa les grades, les distinctions honorifiques qui froissaient en lui un sentiment exagéré de l'égalité: se voir louer était pour lui une contrariété réelle. Un jour qu'il lisait les épreuves déjà tirées d'un livre où quelques-unes de ses grandes actions étaient simplement racontées, il déchira les feuillets qui le concernaient, et indemnisa l'éditeur de la perte que ce remaniement allait lui occasioner.

Un de ses récents historiens semble avoir voulu lui imputer une variation politique et le présenter comme royaliste dévoué jusqu'à la Révolution. Cette induction ne repose que sur deux ou trois de ces phrases banales dont il était d'usage alors d'accompagner presque toute réclamation ou toute pièce adressée aux bureaux de la guerre; il serait puéril d'en conclure autre chose.

Il nous paraît fort inutile de discuter les idées religieuses de La Tour-d'Auvergne. Nous n'en parlons que pour faire remarquer les invraisemblances de certaines dissertations théologiques que lui prête son ami Le Coz, évêque constitutionnel de Besançon, dans une brochure posthume sur notre héros. Le Coz, qui avait pour idée fixe la conciliation du catholicisme et de la Révolution, avait pris le nom respecté de La Tour-d'Auvergne pour prétexte (nous le croyons du moins) de l'émission d'idées personnelles. Dans ses croyances, comme dans beaucoup d'autres choses, le premier grenadier de France apportait un esprit de discipline presque militaire; il agissait et ne discutait pas. Né chrétien, élevé à une école philosophique, il alliait les deux doctrines dans une sorte de rationalisme chrétien, plus rare alors que de nos jours.

L'amitié fut douce à La Tour-d'Auvergne, comme à tous les grands cœurs. Parmi ses nombreux amis on a compté souvent, et à tort, son confrère Le Brigant. Or, voici ce qu'il en dit dans une lettre à Oberlin avec lequel il entretenait des relations très-suivies :

« Il y a plusieurs années que je n'ai vu mon » digne compatriote Le Brigant : je n'ai jamais » été en relation avec lui. La justice que je lui » ai rendue dans mon ouvrage est partie de mon » cœur. Je le reconnais pour mon maître, et je » l'ai toujours regardé comme l'un des savants » les plus versés dans la métaphysique des lan» gues : je ne sache pas que son grand ouvrage » ait encore paru; je ne connais que son pros» pectus; je regrette infiniment que le gouver» nement ne soit pas venu à son secours et » n'ait pas été aussi généreux à son égard que » la Société philanthropique de Strasbourg le fut » il y a seize ou dix-huit ans. » (*Passy*, 8 fructidor, an IV.)

Il revient sur Le Brigant dans une seconde lettre où, à propos de son refus d'entrer au Corps législatif, il s'exprime ainsi :

« J'aurais désiré que le refus d'un homme » de guerre de remplir des fonctions auxquel» les il était entièrement étranger par état, eût » pu pénétrer notre Sénat conservateur de mieux » servir la chose publique.

» Je vis à Passy dans la retraite et dans l'ob» scurité la plus profonde. Cette manière d'être » est la plus conforme à mes goûts; mais je ne » sais si l'on ne m'en arrachera pas encore au » printemps, ce qui me dérangera un peu, ayant » besoin encore de cinq ou six mois pour ache» ver mon travail sur le rapprochement des » langues de l'Europe et de l'Asie, comparées » au Bas-Breton. Mon maître, le véritable dé» positaire de la langue celtique, votre ami Le » Brigant, vit toujours dans l'indigence. Il se » trouve hors d'état de faire jouir ses ouvrages » de la liberté typographique, et le gouverne» ment s'obstine à ne vouloir rien faire pour » lui (19 pluviôse an VIII). »

Ainsi, c'est à un homme qu'il vénérait, mais qu'il connaissait à peine, que le glorieux vétéran de l'armée des Pyrénées se donnait lui-même tout entier, en prenant sous les drapeaux la place de son dernier enfant !

La Tour-d'Auvergne n'a jamais été marié. Jeune et sans position bien assurée, il hésitait à s'engager dans les liens de famille : plus âgé, il se donna tout entier à la Révolution et à l'étude. Ses livres favoris étaient Tacite, Bacon et Montaigne; la philosophie et l'histoire, celle surtout des austères républicains de Rome. Celtologue persévérant, il prêchait d'exemple, en composant dans le dialecte cornouaillais quelques-unes de ces chansons populaires où l'esprit gaulois s'aide si bien de la vive allure du rythme; il exaltait la Bretagne jusque dans ses richesses géologiques, dont il avait commencé une étude imparfaite, mais trop oubliée de ceux qui ont suivi.

Ainsi soldat, citoyen, érudit, La Tour-d'Auvergne a laissé dans la mémoire de la France une trace qui, grâce à Dieu ! ne s'est jamais affaiblie. C'est un de ces *hommes-exemples* que les générations ont besoin d'avoir sans cesse sous les yeux, et dont on ne parlera jamais trop. Cette vie, racontée mille fois, a été reprise par un compatriote du héros, M. Buhot de Kersers, qui en a fait un livre un peu diffus, mais plein de documents utiles, surtout sur les premières années. M. Calohar l'a écrite en une brochure substantielle; l'utile collection intitulée *Magasin pittoresque*, a consacré (de 1833 à 1849) d'excellents articles au récit de sa vie et à l'examen de ses travaux. Enfin, dans l'admirable série de gloires nationales que M. Michelet a destinées à servir d'enseignement historique à la jeunesse française, la première place a été donnée à La Tour-d'Auvergne. Nous aurions dû nous borner à reproduire, par extraits, ce récit inspiré après lequel la biographie de La Tour-d'Auvergne devient impossible. Mais l'historien n'avait pris que le citoyen et le héros; nous avions à raconter le philologue. Cette circonstance nous excusera-t-elle auprès des lecteurs qui auront connu l'autre travail ?

On peut encore consulter sur La Tour-d'Auvergne : I. *Quelques détails sur La Tour-d'Auvergne, par Cl. Le Coz, archevêque de Besançon (publiés par Dom Grappin)*. Besançon, veuve Conché, 1815, in-8° de 48 p. II. *Le premier grenadier de nos armées. Notice sur La Tour-d'Auvergne Corret. Discours lu à la séance publique de la Société philotechnique, le 20 brumaire an IX, par le citoyen M. (Mangourit), membre résidant de cette Société*. Paris, an IX (1801), in-8° de 72 p. Cette notice se trouve aussi en tête de la 3e édition des *Origines gauloises* de La Tour-d'Auvergne. III. *La Tour-d'Auvergne, historien, citoyen, soldat, par G. Dubreuilh*. Quimper, 1841, in-8°. IV. *Analyse des « Origines gauloises de La Tour-d'Auvergne », suivie d'un tableau comparé de la civilisation, par M. de L*** (Lemorec), sous-officier au 41e régiment de ligne, nouv. édition, revue et augmentée, avec cette épigraphe : Antiquam exquirite matrem*. Paris, Trouvé, 1824, in-8° de 101 p. G. L.

LA TOURAILLE (Christophe **DES GRÉES**, comte de) — né, d'après M. de Kerdanet, à Augan, près Ploërmel, fut attaché comme gentilhomme à la personne de M. le prince de Condé. Nous ignorons l'époque de sa naissance, comme le lieu et la date de son décès, et nous n'avons pu nous procurer aucun détail sur sa vie, principalement consacrée, il paraît, à la culture des lettres et à la composition des écrits suivants, qui lui avaient valu d'être reçu membre des académies de Dijon, Metz et Nancy : I. *Lettre à M. de Voltaire, sur les opéra philosophi-comiques, où l'on trouve la critique de « Lucile », comédie en un acte et en vers, mêlée d'ariettes*. Amsterdam et Paris, Desnos, 1769, in-12. II. *Apologie des arts, ou lettres à M. Duclos*. Paris, Monory, 1772, in-8° de 25 p. III. *Discours prononcé à l'académie de Dijon*, 1775, in-4°. IV. *Discours prononcé le jour de sa réception à l'académie de Metz*, 178., in-8°. V. *Nouveau recueil de gaîté et de philosophie*. Paris, Belin, 1785, in-12. *Nouvelle édition, considérablement augmentée, avec des notes intéressantes et moins timides depuis la liberté de la presse, par un gentilhomme, s'il en reste, retiré du monde*. Paris, 1790, 2 vol. in-12. VI. *Discours de M. le comte de La T., destiné pour être lu à l'académie de Nancy, le jour de sa réception, le 8 mai 1786*. Lausanne (et Paris, Belin), 1786, in-12 de 28 p. VII. *Les trois exemples de l'importance des choix, en politique, en amour et en amitié*. Paris, Belin, 1787, in-12. VIII. *Discours sur l'économie, ou Eloge de la simplicité*, 1788, in-8°. IX. *Le Songe creux, ou le Génie créateur des mensonges*. Paris, 1789, in-12. On a encore de La Touraille une *Epitaphe de M. de Chevert*, imprimée dans l'*Almanach des Muses*. P. L...t.

LA TOUSCHE (L...., sieur de), — Le *Bulletin du bibliophile* de 1843, p. 472, exhume, dans ses *Variétés bibliographiques et littéraires*, un poème intitulé : *La dernière Semaine ou Consommation du monde, par M. L..., sieur de La Tousche, breton*. Paris, F. Huby, 1594, petit in-8° : « poème très-long et très-» ennuyeux, dit l'auteur de l'article. Il ne fau-» drait pas croire, d'après le titre, qu'il n'y » est question que de la fin du monde. L'au-» teur se complait surtout dans de diffuses des-» criptions de paysages, de chasses; il imite » servilement, mais en ce qu'ils ont de mauvais, » les écrivains à la mode vers la fin du XVIe » siècle. Nous transcrirons quatre vers, parce » qu'ils témoignent que, depuis deux siècles et » demi, ce sont toujours les mêmes vins que » préfèrent les amateurs :

« Le tige bordelois, le sep canarien
» Désormais me rendront leur jus nectarien,
» Et la source empourprant l'areneuse campaigne,
» Du terroir bourguignon lors deviendra Bretaigne. »

Ce poème me paraît être la contre-partie de celui de Du Bartas. Quelque pauvre qu'en soit le mérite littéraire, il aurait dû être, par rapport à la *provincialité* de son auteur, recueilli dans l'une des grandes bibliothèques de Bretagne. Biz....

LAUDONNIÈRE (René de **GOULAINE** de) — est sans doute, d'après notre généalogie des Laudonnière, fils de Jean de Goulaine et d'Hélène du Chauffault, chefs de la branche de Laudonnière, commencée par Gilles de Goulaine, dans la première moitié du XIVe siècle.

(*Biog. bret.*, t. 1er, p. 823.) Dans la réformation de 1668 (*Bibliothèque publique de Nantes*), on cite un René de Goulaine, fils de Jean de Goulaine et de Jeanne Gastinaire, mais il est seigneur de la Ville du Bois, et devient chef de la branche des Mesliers; il pourrait être neveu du capitaine. Un troisième René de Goulaine, fils aîné de Christophe et de sa seconde femme Claire de Montejan, existe dans le XVIe siècle; mort dès 1550, il n'est qu'un parent déjà éloigné de celui qui nous occupe, car il descend de la branche aînée (*Ibid.* p. 821). Malgré toutes nos recherches, que nous ne saurions indiquer ici, soit dans les ouvrages imprimés, soit dans les manuscrits, nous n'avons pu rencontrer la moindre trace des parents de René de Laudonnière. Léon Guérin, dans ses *Navigateurs français* (Paris, 1846, grand in-8°), dit, page 180 : « Ce capitaine n'est autre chose que » le René de Laudonnière ou Landonnière du » P. Charlevoix, le Laudonnière, *gentilhomme* » *poitevin* de Lescarbot; le *Renato* de Laudon- » nière, *classis præfecto*, de la relation latine » qu'on trouve dans la *Collection des grands et* » *des petits voyages*; le capitaine Laudonnière » de l'*Histoire de la Floride*, mise en lumière » par Basanier; le capitaine Laudunière d'Ur- » bain Chauveton et de la *Cosmographie* de » Thevet. » Léon Guérin, le premier, le rattache à la famille de Goulaine, et nous sommes complètement de son avis. Cependant cette famille, pas plus que le Collége héraldique de France (1), pas plus que tous les ouvrages de généalogies, n'en peut fournir de preuves. Ne trouvant dans aucune famille du Poitou le nom de Laudonnière, si ce n'est dans celle de Goulaine, on semble autorisé à le regarder comme l'un de ses membres. La terre qui aurait donné son nom au capitaine n'est pas toujours dénommée de la même manière : ainsi *l'Audouinière*, si l'on remontai tà l'étymologie, serait la meilleure, tandis que *l'Audonnière* est maintenant la seule usitée; on dit encore la haute et la basse *Audonnière*. René signait *Laudonnière;* c'est la raison qui nous fait adopter cette orthographe. On est d'accord, dit-on, sur ce point, que René de Goulaine était gentilhomme poitevin. Cette erreur s'explique facilement. Bien que le château de Laudonnière, aujourd'hui détruit, fût positivement situé dans la commune de Vieillevigne, province de Bretagne et non de Poitou; comme les seigneurs de Laudonnière possédaient des propriétés en Poitou, et qu'ils se sont alliés à des familles de cette province; comme la commune de Vieillevigne était en partie, mais non la terre de Laudonnière, comprise dans les Marches communes de Poitou et de Bretagne; comme, enfin, René de Laudonnière était protestant, et faisait cause commune avec la noblesse poitevine, on a été naturellement amené à le croire Poitevin.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. de Givodan, directeur-général, l'assurance que le Collége héraldique ne possède et ne connaît aucune pièce concernant particulièrement René de Laudonnière.

Nous ne savons rien de son enfance ni même de sa vie avant son premier départ pour les pays étrangers, si ce n'est qu'il avait servi sur terre avec distinction. Il nous apprend lui-même, dans son *Histoire de la Floride*, que le capitaine Jean Ribaut, homme d'expérience et protestant fort zélé, partit de Dieppe, sa ville natale, le 18 février 1562, avec deux *roberges du Roy*, pour faire un voyage ordonné sur l'advis du Roi par *l'admiral de Chastillon, seigneur plus désireux du bien public que de son propre*. Ribaut emmena avec lui un équipage choisi et plusieurs gentilshommes comme volontaires, parmi lesquels était René de Laudonnière. Après deux mois de navigation, ils prennent port à la Nouvelle-France (Floride), au cap Français, distant de l'équateur d'environ 30°. Côtoyant vers le septentrion, ils découvrent une magnifique rivière qu'ils appellent Rivière de May, prennent possession du pays, plantent des mâts aux armes de France, et se lient avec les naturels. Ils parcourent les terres et découvrent encore une autre rivière qu'ils nomment Port-Royal. Ribaut engage les gentilshommes à rester dans ce pays, fait construire un fort dont le plan est tracé par le capitaine Laudonnière, revient en France avec ce dernier, et laisse dans la colonie le capitaine Albert et plusieurs gentilshommes. Il rentre dans le port de Dieppe, le 20 juillet 1562, et trouve la France en guerre civile.

L'amiral Gaspard de Chastillon, sire de Coligny, loin de reculer devant les difficultés, persévère dans ses projets de colonisation calviniste. Il profite d'un moment de calme *pour remontrer* à Charles IX qu'on n'avait aucune nouvelle des gens laissés en Floride par Jean Ribaut, et pour obtenir du Roi, comme nouveau moyen d'essai de colonisation, l'envoi de trois navires pourvus de vivres et de munitions. Laudonnière nous apprend, page 33 de sa relation, que ces vaisseaux étaient l'un de six-vingts tonneaux, le second de cent, le troisième de soixante. C'étaient l'*Ysabeau de Honfleur*, qu'il montait, le *Petit Breté* et le *Faulcon*. Le Roi consentit avec plaisir aux propositions de l'amiral, afin d'éloigner le plus possible les protestants, qu'il regardait comme ses propres ennemis. Le commandement général fut confié à René de Laudonnière, *familier de la cour*, suivant le Recueil des grands et petits voyages, *d'une insigne piété, habile en beaucoup de choses, surtout dans celle de la marine*. L'amiral lui fit accepter, au nom du Roi, cinquante mille écus, et lui accorda d'habiles ouvriers en tout genre, mais tous calvinistes. De Morgues, qui fit partie de l'expédition, élève à cent mille écus le présent du Roi; mais il n'est pas tou-

jours d'accord avec la relation du commandant.

Laudonnière s'embarque au Hâvre, le 22 avril 1564, passe aux Canaries et à Ténériffe, aborde à la Martinique et à la Dominique, où il soutient une attaque des Indiens, et arrive à la Floride le 22 juin 1564. Il mouille à l'entrée de la rivière des Dauphins, et de là passe à celle de May (1), où il débarque en présence d'un grand nombre de naturels. Lui et les siens sont bien accueillis : ils visitent le pays et les cases des Indiens. Ceux-ci ayant à leur tête un Paraousti nommé Saturiova, le reconnaissent et le conduisent à une colonne de pierre sur laquelle Ribaut avait fait graver les armes de France. Laudonnière fait construire à deux lieues près de la mer, entre la rivière de May et celle de Saint-Jean, une forteresse triangulaire qu'il nomme la *Caroline*, en l'honneur du roi Charles IX. Dès qu'elle est terminée, il envoie un navire en France demander du secours, et charge son lieutenant d'Ottigni d'aller reconnaître des mines d'or annoncées par les naturels, mais il ne les trouva point, car ce n'était qu'une ruse des sauvages pour diviser les Français. Bientôt il est obligé de prendre part aux guerres des indigènes entre eux, et mécontente beaucoup des gens qui l'ont suivi dans l'espoir de faire fortune promptement et sans peine. Ferme et prudent, Laudonnière ne cesse de veiller et découvre un complot dirigé contre lui par ses propres soldats. Il tombe malade, et l'on cherche, mais en vain, à séduire son *apothicaire* pour qu'il l'empoisonne; son principal ennemi, nommé Le Genre, résout alors de cacher sous son lit un *petit barillet* de poudre et d'y mettre le feu par une traînée. Cet infâme projet est déjoué par un homme de cœur. Laudonnière est averti par un gentilhomme qu'il envoyait en France, et qui, venant prendre congé de lui, lui remet de la part de Le Genre, un livre rempli d'invectives méchantes et calomnieuses contre le commandant d'Ottigni et les principaux de la compagnie. Laudonnière rassemble ses équipages, et leur donne lecture de ces calomnies. Après avoir éprouvé de rudes misères, après avoir renvoyé plusieurs des plus mutins, Laudonnière est encore obligé de lutter contre une nouvelle révolte de ses matelots, qui veulent quitter le pays pour aller s'enrichir au Pérou. Retombé malade, il est transporté sur un navire à l'ancre par les insurgés, qui se sont emparés de sa personne et le forcent à signer une commission pour aller en course contre les Espagnols établis aux Antilles, et pour croiser dans le golfe du Mexique, malgré la défense formelle du Roi à cet égard. Laudonnière cède le poignard sur la gorge, faisant encore ses observations et ses réserves. Ils arment deux navires et mettent à la voile en décembre 1564, sous la conduite du pilote Trenchant, pour aller droit à Saint-Domingue, nommée alors Hispaniola, et y piller une ville réputée des plus riches de l'île. Bientôt ils se divisent : l'un des bateaux disparut et l'on ne sait ce qu'il devint; l'autre se rendit à la Jamaïque et fit le gouverneur prisonnier. Les Espagnols vinrent au secours de leur chef et s'emparèrent de leurs ennemis, à l'exception de vingt-cinq hommes qui, montés sur un bateau espagnol, arrivèrent à l'embouchure de la rivière de May. Laudonnière, rendu à la liberté, grâce à d'Ottigni, s'empara du bateau et condamna quatre des plus coupables à être pendus; pour leur sauver, sur la demande des matelots, la honte du supplice, il les fit passer par les armes.

Laudonnière s'entendait parfaitement avec Outina, chef des naturels, qui possédait beaucoup d'or et d'argent; mais toutes ses prévisions étaient sans cesse contrariées par la révolte des siens et par le défaut de secours de la France. « Ainsi privé, dit M. Weiss (*Biog. » univ.*, t. XXIII), de toutes les forces sur les- » quelles il avait dû compter, il ne put plus » rien entreprendre pour assurer à la France la » possession des Florides. » Ses compagnons ne cultivaient point la terre, et il ne leur en vint même pas l'idée, tant leur paresse était grande. La colonie manquait de vivres; les indigènes n'attachaient plus autant de prix aux curiosités d'Europe, et vendaient à un prix fort élevé les choses les plus nécessaires. La famine vint à son tour désoler le fort de la Caroline; le gland y fut une nourriture recherchée, et lorsqu'il manqua, on en fut réduit à extraire les racines de la terre. Les Français se décidèrent à piller un chef allié, et l'on força Laudonnière à marcher. Toute la peuplade prit les armes; deux Français furent tués et plus de vingt blessés. Le capitaine, désespéré, ne pouvant plus guère compter que sur d'Ottigni, son lieutenant, et d'Erlach, son enseigne, était décidé à retourner en France, faute de vivres et de secours, quand, le 3 août 1565, quatre voiles paraissent à l'horizon. La joie est à son comble, mais, hélas ! ce sont des Anglais commandés par Jean Hawkins. Cependant, ce capitaine leur apporte quelque soulagement et vend un navire à Laudonnière. Celui-ci achevait de préparer son départ, lorsque le capitaine Ribaut arrive avec sept bâtiments et lui remet une lettre dans laquelle l'amiral de Chastillon lui reproche sa conduite, le rappelle en France et donne son commandement à Jean Ribaut. Laudonnière se justifie nettement, et Ribaut, convaincu de la noble conduite du capitaine, est obligé de reconnaître la fausseté des rapports faits en France. Alors, malgré les instances de Ribaut, Laudonnière, en homme de cœur, veut partir pour se justifier devant la cour de France. Mais, sur l'ordre de l'amiral, Ribaut se dispose à attaquer les Espagnols, commandés

(1) Nommée par les Espagnols de *San-Mater*, aujourd'hui appelée de *St.-Marys*, de *Ste-Marie*.

par le capitaine don Pedro Menendez (Laudonnière écrit : *Petro Melandes*), qui arrivent (4 septembre), avec une escadre de six vaisseaux, pour chasser les protestants de la Floride. Le nouveau chef de la colonie, Cosset, d'accord avec Ribaut, veut livrer un combat, bien que Laudonnière soit d'un avis contraire; ils le laissent malade, seulement avec quelques forces, au fort de la Caroline, car toutes les relations disent que vingt hommes, au plus, étaient en état de porter le mousquet. A peine sont-ils partis que le capitaine espagnol surprend la Caroline; un des Français, à demi-valide, s'écrie en apercevant l'ennemi : *Aux armes !* Aussitôt Laudonnière, dans un transport fébrile, saute de son lit et commande lui-même la défense. Les Espagnols massacrent les femmes et les malades; les soldats qui tombent entre leurs mains sont pendus aux arbres avec ces mots sur la poitrine : *Non comme Français, mais comme hérétiques*. Cette barbarie sera plus tard vengée (1567) par l'un des plus braves capitaines de son siècle, le gentilhomme Dominique de Gourgues (1), qui placera cette inscription sur la poitrine des Espagnols qu'il prendra et fera pendre aux mêmes arbres : *Non comme Espagnols, mais comme traîtres, comme assassins*. Menendez reconnaît à son courage le chef des Français, et le signale aux efforts de sa troupe. La conduite de Laudonnière fut alors magnanime au-dessus de toute expression. « Pressé par le nombre, atteint de plu» sieurs coups de piques, n'ayant plus que le » peintre et dessinateur Le Moyne de Morgues, » et un nommé Challeux, tous deux auteurs de » relations de ce désastre, qui le secondassent, » il protégea la retraite du peu de ses compatrio» tes qui avaient échappé au massacre, avec un » dévouement, un sang-froid, un héroïsme ad» miré même des Espagnols. Il ne s'enfonça » dans les bois que quand il y eut fait entrer le » reste de son monde; alors encore il s'occupa » de sauver les débris dispersés de la colonie. » Demi-nu, exténué de faim, perdant son sang, » il alla recueillir, à travers les forêts et les » marais, le plus possible de ses gens, et, après » avoir traversé trois rivières à la nage, les em» mena, par des sentiers inconnus à l'ennemi, » au bord de celle de Saint-Marys, vers l'em» bouchure de laquelle il espérait trouver plu» sieurs navires français que Jean Ribaut y » avait laissés, et qui, bien que mouillés à peu » de distance du fort, ne s'étaient montrés d'au» cun secours. Jacques Ribaut, fils ou neveu » de Jean, qui les commandait, ne mit aucun » empressement à le recueillir avec ses com» pagnons d'infortune. L'ayant enfin reçu à son » bord, il ne voulut point aller, comme il l'en » priait, à la recherche de Jean Ribaut, dont » on ignorait le sort, et dit qu'il entendait re» tourner tout de suite en France. Indigné d'une » telle conduite, Laudonnière passa sur un » autre navire. » (Les *Navigateurs français*, par Léon Guérin, grand in-8°. Paris, Belin-Leprieur, p. 197.) Ce vaisseau était sans pilote; Ribaut en avait quatre et refusa d'en donner un. Comme deux navires manquaient d'hommes, on se trouva forcé de les abandonner, et Laudonnière pria Ribaut d'y mettre le feu, afin de ne pas les laisser à la disposition des Espagnols; celui-ci ne voulut rien écouter, de sorte que Laudonnière, *jugeant cette précaution d'une nécessité absolue*, envoya secrètement un charpentier les briser pour les couler à fond. Tout à la fois capitaine et pilote, Laudonnière partit seul, le 25 septembre 1565, et, après avoir long-temps souffert du mauvais temps et de la faim, il fut poussé par les vents dans le canal de Saint-Georges et arriva à Bristol. Il se rendit à Londres, où l'ambassadeur français de Foix lui offrit des secours. A la suite d'une longue maladie, il rentra en France par Calais et vint de là à Paris; mais le Roi était, avec toute la cour, à Moulins.

Le récit que nous fait lui-même Laudonnière de son voyage s'arrête à son arrivée en France. Cependant il nous apprend encore que Jean Ribaud fit naufrage et fut tué par les sauvages. Arrivé près du roi, il fut mal reçu; on accueillait assez froidement tous ceux qui étaient attachés à l'amiral de Châtillon, alors moins bien que jamais avec la cour. Laudonnière se retira avec tristesse dans sa famille, et nous en sommes réduits à répéter avec tous ses biographes, — car nous n'avons rien pu découvrir sur le reste de sa vie, — que, sans doute, il survécut peu à la disgrâce qui le frappa au sein d'une cour dont il était naguère l'un des familiers, et qui vint renouveler et augmenter ses chagrins.

Sans nous arrêter minutieusement aux détails du curieux voyage de Laudonnière, nous avons essayé, par un court et simple exposé de sa conduite, de faire ressortir la franchise, la fermeté, la patience, la sagesse et le courage (1) qui caractérisent si fortement notre héros breton.

Avant de terminer cette notice, quelques mots nous semblent indispensables sur la relation de son voyage, dont voici le titre : *L'Histoire notable de la Floride situee es Indes occidentales, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois (sous le capitaine J. Ribaut, en 1562, 1564 et 1565), décrits par le capitaine Laudonnière, qui y a commandé l'espace de un an trois moys : à laquelle a este adiousté un quatriesme voyage fait*

(1) *Histoire générale des voyages* (par l'abbé Prévost), in-4°, t. XIV°, p. 448 et suiv.

(1) *Histoire universelle, etc., composée en anglais par une société de gens de lettres, traduite en français*. Paris, 1788, t. CXVII, p. 515 et suiv. Cet ouvrage contient de grands détails sur Laudonnière; mais son caractère n'est pas toujours apprécié avec impartialité.

par le capitaine Gourgues (en 1567), mis en lumière par M (artin) Basanier, gentilhomme français, mathématicien. A Paris, chez Guillaume Auvray, 1er mars M DL XXXVI. Ce curieux volume, petit in-8°, de VIII et 124 feuilles, y compris la table, porte en tête une dédicace de Basanier, et des vers par lui adressés au chevalier anglais Watter Raleigh; plus, huit vers latins en l'honneur de ceux qui découvrirent de nouvelles terres, signés *Richardus Hakluyt, anglus,* parmi lesquels nous remarquons :

Dat Laudonnerio palmam fortique Ribalto
Gallia, nos primas clare Raleghe tibi.

Vient ensuite la préface, *en laquelle est contenue la manière et façon de vivre des Indiens qui habitent aux environs de la rivière de May, en la Floride;* les causes qui, suivant Laudonnière, ont poussé les hommes à voyager *ès-pays loingtains;* enfin, sa justification des *impostures mensongères de quelques calomniateurs, sur laquelle il prétend discourir en la présente histoire avec une vérité si évidente, que la majesté du roy, son prince, sera satisfaite en partie du devoir qu'il a faict en son service.*

Le premier voyage est précédé *d'une briève description du pays avec la nature et coutume des habitants*, où perce un peu cette exagération si ordinaire à la plupart des voyageurs. Nous ne reviendrons pas sur ces voyages, puisque nous nous en sommes surtout servi pour écrire cette notice. Ce petit volume, aussi intéressant que rare, parfaitement imprimé, est écrit d'un style clair et facile, et sera toujours recherché des bibliophiles. Cette histoire, curieuse et exacte, suivant M. Weiss, a été traduite en latin dans la deuxième partie de la collection des grands et petits voyages, ainsi que la relation de Morgues. En voici le titre : *Brevis narratio eorum quæ in Floridâ Gallis acciderunt, etc., duce Renato de Laudonniere, anno 1564; quæ est secunda pars Americæ. Additæ figuræ et incolarum icones ibidem ad vivum expressæ. Brevis item declaratio religionis, rituum, vivendiquæ rationis ipsorum, auct. Jacobo Le Moyne, cui cognomen de Morgues, Laudonnierum in eâ navigat. sequuto; nunc primùm gallico sermone à Th. de Bry in lucem edita, latino verò donata à C. C. L. (L'expédition de Jean et de Jacques Ribaud, en 1564, se trouve ici.)* Francoforti ad Mœnum, Theod. de Bry, etc., 1591. Ce texte, in-folio, est accompagné de 43 gravures coloriées et d'une carte. La relation de Laudonnière *(Manuel du libraire de Brunet*, 1843, t. III, p. 61) a été traduite en anglais par R. H. (Richard Hakluyt). London, 1587, petit in-4° de 64 ff., avec une table. En effet, le savant anglais vint, en 1584, à Paris, où il trouva le manuscrit de Laudonnière, et le fit imprimer à ses frais, ainsi que le dit l'éditeur Basanier dans sa dédicace à Walter Raleigh. Nous remarquerons seulement que la date 1587 pourrait faire supposer deux éditions anglaises, puisque celle publiée à Paris est de 1586.

Le portrait de René de Laudonnière a été gravé par Crispin de Pas. Ce joli portrait, in-8°, qui se trouve deux fois, au département des estampes, cartes et plans de la Bibliothèque impériale, représente le capitaine de trois quarts, et presque à mi-corps; il est entouré d'une bordure ovale portant ces mots :

Generosissimus Renatus Laudonnierus francicæ in Americam classis dux 1598.

Au dessous, sur une tablette, on lit cet exergue : *Nihil omni ex parte beatum;* et la marge du bas contient les vers suivants :

Laudibus intactus num Laudionerus abibo?
Florida regnorum comprendit America quæ nunc
Haud minimum cujus Francis virtute sabactum,
Perfida quem si non sociorum turpiter hosti
Factio prodisset (cujus tamen, omnibus ultis,
Elapsus manibus) quæ, qualia, quanta patrassem!

Ad. G.....d.

LAVERGNE (Louis), — né à Loudéac, le 25 mars 1756, après avoir terminé ses études au collége de Saint-Brieuc, s'exerça à la pratique de la médecine en donnant des soins à des malades atteints d'un typhus épidémique. A peine échappé lui-même au fléau, il vint à Paris, s'y fit recevoir docteur, et obtint en 1787, de la Société royale de médecine, le premier accessit au concours qu'elle avait ouvert, et qui avait pour sujet la topographie médicale du royaume. Revenu en Bretagne, il se fixa à Lamballe, où, jusqu'à sa mort, qui eut lieu dans cette ville, le 4 octobre 1831, il se livra avec ardeur à des travaux agronomiques utiles au pays. Lavergne qui, dès 1783, avait cultivé la pomme de terre, exposa, en 1789, dans un mémoire réimprimé l'année suivante, par ordre de l'administration départementale des Côtes-du-Nord, ce que l'expérience lui avait appris sur les usages économiques de ce précieux tubercule. Lu aux prônes des grand'messes, ce mémoire, riche de faits pratiques, servit de guide aux cultivateurs et les détermina à propager une substance alimentaire pour laquelle ils n'avaient guère, jusque là, témoigné que de la répulsion. Toutes les parties de l'agriculture furent l'objet de ses soins persistants et éclairés. Laissons parler à cet égard M. Habasque *(Notions historiques*, etc., *sur le littoral des Côtes-du-Nord*, t. II, p. 408) : « Nous ne dirons pas que » le docteur Lavergne obtint en 1787, d'un seul » grain de froment barbu, trois cent vingt-un » épis que M. Lavigne, son gendre, conserve » sous verre; nous ne le dirons pas, bien que » ce fait ait été cité dans plusieurs ouvrages » d'agriculture, parce que ce phénomène nous » semble, à nous, plus curieux qu'utile, et que » nous ne croyons pas qu'on puisse en tirer au» cune induction d'un intérêt général; mais, » ce que nous ne saurions passer sous silence, » c'est que, depuis 1796, M. Lavergne consa-

» cra jusqu'à sa mort, à planter et à semer des » arbres indigènes et étrangers, tous les mo- » ments qu'il put dérober à la pratique de la » médecine : il a fait des plantations nombreu- » ses sur sa métairie de Belle-Issue, dans le » bourg de Saint-Alban. Il en a fait également » autour d'une métairie, à Maroué, auprès de » Quefferon. Il a planté, en Meslin, cinquante » hectares de terre qui donnent les plus belles » espérances. Il a fait des semis considérables » sur toutes ses fermes et dans ses jardins à » Lamballe. Enfin, il a couvert d'arbres verts » les landes de la Morinais et de Saint-André » en Plédéliac, landes qui contiennent plus de » cent hectares, et qui, aujourd'hui, forment » une petite forêt, ou tout au moins un grand » bois. Au milieu de cette plantation est une » maison que M. Lavergne avait fait construire » pour surveiller les travaux, et où viennent » aboutir plusieurs allées en forme de rayons. » C'est là que, dans une des dernières réunions » auxquelles il ait assisté, sa famille baptisa, » d'une voix unanime, cette propriété du nom » de *Bois-Lavergne*, dénomination qu'elle doit, » à juste titre, conserver, et qui a procuré au » bon docteur l'un des derniers moments de » bonheur qu'il ait goûtés.

» Le compte des travaux et des plantations » de M. Lavergne a été inséré, en 1820, dans » les Mémoires de la Société royale d'agricul- » ture. Il en a publié la suite en 1823, et la So- » ciété d'agriculture, arts et commerce de » Saint-Brieuc, dont il était membre, l'a fait » imprimer dans le n° IV de ses Annales.

» Le docteur Lavergne fut un homme de bien, » et dorénavant aucun voyageur ne visitera le » *Bois-Lavergne* sans se dire : un homme utile » a passé par là. »

Médecin des épidémies et de l'hospice civil et militaire de Lamballe, le docteur Lavergne a publié sur l'hydrophobie, la vaccine et les épidémies locales des écrits répandus dans le pays par les soins de l'autorité supérieure, et renfermant sur ces divers sujets de sages conseils que l'auteur eut la satisfaction de faire prévaloir lorsqu'il fut appelé à exercer les fonctions de maire de Lamballe. P. L...t.

LAVIGNE (Guillaume), — gentilhomme breton, vivait dans le XVIe siècle. Accompagné de cinq autres gentilshommes de la province de Bretagne, calvinistes comme lui, il surprit, le 15 janvier 1577, la ville de Concarneau, dans le diocèse de Quimper, dont elle n'est éloignée que de quatre lieues. Cette ville, très-fortifiée, était au pouvoir des ligueurs. La troupe que commandait Lavigne ne se composait guère que de trente-six cavaliers et de quarante-cinq arquebusiers. Aussi, peu confiants dans leurs forces, les calvinistes eurent-ils recours à la ruse. Ils partirent, le 14 janvier au soir, de la maison d'un nommé Portzcarie, l'un d'eux, située à dix lieues de Concarneau; arrivés à la pointe du jour sous les murs, ils détachèrent cinq ou six de leurs soldats, qui pénétrèrent dans la ville sous prétexte de remettre au commandant une lettre de M. de Bouillé, l'un des gouverneurs de la province. Ces soldats tombant à l'improviste sur le poste, composé de trois hommes désarmés, sonnèrent du cor, pour avertir leurs compagnons, qui entrèrent sur-le-champ, levèrent le pont-levis, afin d'éviter toute surprise, et allèrent droit à l'église. Les habitants y étaient rassemblés, et se proposaient d'y rester en prières ce jour et les deux suivants, pour se préparer à la célébration d'un jubilé, qui devait avoir lieu le dimanche suivant. Les calvinistes mirent en prison ceux qui leur semblaient les plus redoutables, et s'occupèrent aussitôt de fortifier le château. Mais ils ne purent s'y maintenir plus de six jours; les ligueurs reprirent la ville et tuèrent tous les calvinistes. On croit que Lavigne, l'un des deux qui échappèrent, est l'auteur d'une curieuse relation de la prise et de la reprise de Concarneau, sous ce titre : *Ample discours de la surprise de la ville de Conq, près de Vannes, pays de Bretagne, par ceux de la religion, ensemble de la reprise de la dicte forteresse, par ceux du pays, le mardy ensuivant, avec le nombre des morts, tant d'une part que d'autres; plus une particulière description, tant des mœurs des incoles et habitants, que de l'advenue des forts du dict pays. A Paris, pour Pierre Laurent, libraire, tenant son ouvroir sur la Mégisserie*, 1577, *avec permission*, in-8°. Cette relation a été insérée dans le tome IX, 1re série, des *Archives curieuses de l'Histoire de France*, publiées par MM. L. Cimber et F. Danjou. Bien que cette réimpression porte le nom de Lavigne, on a quelques raisons de croire que l'opinion qui lui attribue le récit du siége de Concarneau est susceptible de controverse. En effet, le chanoine Moreau (*voy. ce nom*), contemporain des événements qui se sont passés en Bretagne pendant la Ligue, événements auxquels il prit part plus d'une fois, en a composé une histoire qui a été publiée en 1836. Dans la relation très-détaillée des deux siéges de Concarneau, qu'il place au mois de janvier 1576, il dit, non seulement que Lavigne fut tué lors de la reprise de la ville, mais il cite des circonstances qui semblent annoncer qu'il était bien informé. « La- » vigne, dit-il, s'étant caché dans un grenier, » y fut trouvé, tué et jeté nu par la fenêtre sur » le pavé. » Et plus loin : « Que le domestique » de Lavigne survécut seul, qu'il réclama et ob- » tint la chaîne d'or de son maître, et que, » comme il n'y avait que lui qui pût désormais » faire connaître si les projets des calvinistes » ne s'étendaient pas à d'autres places, il fut » envoyé à Rennes, où, après que son procès » eut été instruit par le Parlement, il fut con- » damné et exécuté. » Ces détails sont d'autant

plus propres à infirmer l'opinion admise jusqu'à ce jour, que le chanoine Moreau, toujours véridique et impartial, les avait recueillis de ceux qui avaient repris Concarneau, et que, résidant lui-même à Quimper, il n'était qu'à quatre lieues du théâtre des évènements. P. L...t.

LA VILLEGONTIER (Louis-Spiridion Frain, comte de), — né à Fougères le 25 janvier 1776, était issu d'une famille parlementaire anoblie par Louis XIII, en 1624, dans la personne de Sébastien Frain *(voy. ce nom)*. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le vertueux duc de Penthièvre et son infortunée belle-fille la princesse de Lamballe, en présence d'Armand de La Rouërie, de Mlle de Moëlien, de Mme de Farcy, etc. Privé de son père et de sa mère à l'âge de sept ans, il fut placé au collége de Vendôme, et, après y avoir terminé ses études, il entra à l'École polytechnique lors de sa formation. Jusqu'à la seconde Restauration, il se renferma dans la vie privée. Nommé sous-préfet de Versailles, le 2 août 1815, alors que l'occupation étrangère compliquait les embarras de la situation politique, il sut, par son zèle, son talent et ses formes conciliantes, triompher de toutes les difficultés. A la suppression des sous-préfectures de chef-lieu, le ministre, qui avait apprécié sa capacité, le nomma président d'une commission qui, en moins de cinq mois, liquida pour près de cinq millions de créances résultant des fournitures faites aux troupes prussiennes et anglaises. Cette opération était terminée lorsqu'il fut appelé, le 15 mai 1816, à la préfecture du département de l'Allier, où régnait avec la disette une fermentation qui menaçait d'ajouter aux malheurs publics. En même temps que le préfet, par son langage ferme et paternel à la fois, calma l'esprit de désordre, il trouva le moyen d'alléger les souffrances des populations. Aujourd'hui encore on conserve dans l'Allier le souvenir des ressources qu'il sut y créer et des sages mesures à la faveur desquelles il put distribuer des secours opportuns. Il avait introduit dans ce département des germes de bien-être et de prospérité lorsque le gouvernement lui confia, le 8 octobre 1817, la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où son passage fut marqué par des améliorations dans les voies de communication. En 1824, une décision ministérielle ayant déclaré incompatibles les fonctions de préfet et celles de pair de France, dont La Villegontier était revêtu depuis le 5 mars 1819, il vint occuper, d'une manière permanente, sa place au Luxembourg. Les qualités dont il avait fait preuve comme administrateur, il les déploya comme législateur. Indifférent aux succès de la tribune, étranger aux luttes politiques, mais homme d'affaires et d'application, il prit rang parmi les travailleurs les plus utiles de la Chambre, et son nom figura bien souvent parmi ceux des rapporteurs des commissions chargées de l'examen des questions les plus importantes. Ses rapports et ses discours, modèles de clarté et de logique, resteront comme un témoignage de l'étude approfondie qu'il avait faite des matières administratives.

Choisi, en 1826, par le prince de Bourbon pour remplir auprès de sa personne les fonctions de premier gentilhomme, il se trouva ainsi appelé, avec Mme de La Villegontier, née de Boisgelin, à faire les honneurs de la cour de Chantilly et de Saint-Leu. Rivalisant de courtoisie, d'affabilité et de bienveillance, les deux époux contribuèrent à faire bénir et aimer le nom du prince. Lors du tragique événement qui enleva le dernier des Condé, La Villegontier était absent de Saint-Leu. Rentré au château, environ une heure après qu'on eut enfoncé la porte de la chambre du prince, il crut d'abord à la réalité du suicide; mais bientôt après, appelé devant la justice, il n'hésita pas à déclarer, comme il se fit toujours un devoir de le répéter depuis, que toute idée de ce genre devait être repoussée, et que, dans son âme et conscience, le duc de Bourbon était innocent de sa mort devant Dieu.

Depuis 1830, La Villegontier, qui avait cru de son devoir de ne pas résigner son titre de pair de France, venait, chaque année, passer ses vacances législatives à son château de La Villegontier, dans la commune de Parigné. C'est dans ce château, converti à bien dire en hospice, qu'il est mort, le 1er juin 1849, regretté des pauvres, dont il s'ingéniait à soulager les misères, à prévenir les besoins.

P. L...t.

LEBARON (Jacques), — né le 27 juin 1759, à Brest, entra comme soldat dans les troupes de la marine, le 1er juillet 1775; et, à la suite de deux campagnes qu'il fit en qualité de volontaire, sous les ordres de MM. de Grasse et de Guichen, pendant la guerre de 1778, il fut nommé officier auxiliaire, le 19 juillet 1782. Passé dans l'administration de la marine, le 22 février 1784, il fut nommé, le 14 avril 1790, commis aux revues du vaisseau l'*Entreprenant*, et fit une campagne dans le cours de cette année. Nommé capitaine au 2e bataillon du Finistère, le 7 avril 1792, il fut promu chef d'escadron le 29 octobre suivant. Après avoir fait, comme aide-de-camp du général Labourdonnaie, la guerre de Belgique jusqu'après la prise d'Anvers, il fut incorporé, avec son grade, dans le 15e régiment de chasseurs à cheval, et servit, de 1793 à l'an IV, aux armées de l'Ouest. Commandant la cavalerie réunie à Rennes, il concourut avec succès aux diverses expéditions dirigées tant dans les environs de cette ville que vers Châteaubriant et Ancenis, et fut nommé au commandement de l'arrondissement dont cette ville était le chef-lieu. A Quibéron, il en-

tra l'un des premiers dans les retranchements de l'ennemi, lors de l'affaire du 3 thermidor an III, et il fit mettre bas les armes à un grand nombre de royalistes. Promu chef de brigade le 5 pluviôse an IV, il fit une campagne à Saint-Domingue, fut attaché ensuite à l'expédition d'Irlande, et appelé, le 5 fructidor an V, au commandement du 6e régiment de dragons, qu'il alla rejoindre à l'armée du Rhin, et avec lequel il fit honorablement les campagnes de l'an V à l'an IX, aux armées d'Allemagne, d'Angleterre, de Mayence, du Danube, du Rhin et d'Italie. Au passage du Mincio, le 4 nivôse an IX, il traversa le pont à la tête des sapeurs et d'un escadron de son régiment, malgré les forces supérieures de l'ennemi, et, par cette charge vigoureuse, qui força les Autrichiens à mettre bas les armes ou à prendre la fuite, il facilita le passage de la colonne française et assura le succès de la journée. Le brave colonel Lebaron, qui était officier de la Légion-d'Honneur depuis le 25 prairial an XII, servit encore avec distinction, de 1805 à 1807, en Autriche, en Prusse et en Pologne, et il était à la veille d'être promu au grade de général, qui eût été la récompense méritée de ses services, lorsqu'il fut tué, au combat de Hoff, le 6 février 1807. P. L...t.

LEBARON (Jean-Corentin-Louis), — né à Quimper, sur la paroisse de Saint-Julien, le 26 août 1750, était avocat au Parlement de Rennes, et s'y était fait remarquer par son mérite et son caractère honorable, lorsque les événements de 1789 le firent nommer membre du comité permanent destiné à remplacer les anciennes autorités administratives. D'autres fonctions furent successivement la récompense de la modération de ses principes et de sa fermeté à les soutenir contre la violence de tous les partis. Membre de la première municipalité de Rennes, en 1791, il assura les subsistances de la ville. Juge au tribunal du district de son département, il y siégea jusqu'en 1793. Destitué à cette époque, parce qu'il ne voulut pas se faire le séide des agents de la terreur, il se réfugia dans les rangs de la garde nationale, dont il était capitaine depuis son organisation, et il alla combattre les insurgés de la Vendée. Nommé, après le 9 thermidor, accusateur public près de la commission militaire attachée à l'armée des côtes de l'Ouest, il s'appliqua à seconder les mesures prises par les généraux Hoche et Hédouville, dont il se concilia l'estime en rétablissant et maintenant l'ordre dans une armée de quatre-vingt mille hommes disséminée sur une superficie de près de trois cents lieues. Directeur du jury à Saint-Malo, ensuite à Montfort, il y contint tous les fauteurs de désordre, et obtint l'estime des gens sages de tous les partis. Après la révolution du 18 brumaire, le gouvernement consulaire le récompensa de ses services passés, en le nommant successivement juge au tribunal d'appel de Rennes, commissaire près ce même tribunal, et enfin procureur-général impérial et chevalier de la Légion-d'Honneur à la promotion du 11 vendémiaire an XIV. Il n'exerça pas long-temps les fonctions de procureur-général, car il mourut à Rennes, le 3 octobre 1805. P. L...t.

LE BAUD ou LE BAULT (Pierre), — le plus ancien des historiens bretons, naquit dans le xve siècle. Il était fils de messire Pierre Le Baud, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, dans le Maine, et de Jeanne de Châteaugiron. (*Biog. Bret.*, t. Ier, p. 334.) Tout ce que nous savons de sa vie se réduit à ce que nous en apprennent le titre et la préface de son *Histoire de Bretagne;* on y voit qu'il fut chantre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Laval, chanoine et trésorier de la Magdeleine de Vitré, enfin, conseiller et aumônier d'Anne de Bretagne, qui, suivant du Paz (p. 258), aurait obtenu pour lui les provisions d'évêque de Rennes, avant l'arrivée desquelles il mourut, le 19 septembre 1505. Disons, toutefois, que l'assertion de du Paz nous semble hasardée, car Robert Guibé, comme nous l'avons vu précédemment (*t.* Ier, p. 861), occupa le siége de Rennes du 21 mai 1502 au 22 janvier 1507. La reine Anne faisait un très-grand cas de Le Baud, et il est permis de croire que, si elle sollicita pour lui des bulles d'évêque, c'est qu'elle avait voulu récompenser, non seulement son aumônier, mais encore l'historien qu'elle avait chargé d'écrire les annales du duché. Déjà, en 1480, Le Baud, pour complaire à son parent Jean de Châteaugiron, seigneur de Derval, avait composé une histoire de Bretagne, dont le manuscrit se conserve à la Bibliothèque impériale, et que d'Argentré traduisit, plus tard, en latin, à l'âge de vingt-trois ans (*Biog. Bret.* t., Ier, p. 40). En expédiant, le 4 octobre 1498, les lettres qui ordonnaient de communiquer à Le Baud les titres et chartres des chapitres, abbayes et archives de la province, la reine Anne lui fournit les moyens d'émonder et de corriger son travail primitif, qui ne parut toutefois que cent trente-trois ans après sa mort, sous le titre de : *Histoire de Bretagne, avec les chroniqves des maisons de Vitré et de Laval, etc, ensemble qvelqves avtres traictez servans à la même histoire, etc. etc.* Paris, Gervais Alliot, 1638, in-fo. L'*Histoire*, s'arrêtant à l'année 458, embrasse 537 pages. La pagination recommence avec les *Chroniques de Vitré*, qui occupent 88 pages, y compris les 7 pages de l'*Addition* (1500-1558), composée en 1586, par Jean Gesland, licencié ès-lois, avocat fiscal de Laval, etc., addition dont le manuscrit existe à la bibliothèque publique de Rennes, sous le no 180. Vient ensuite (p. 89-135) le *Bréviaire des Bretons*, espèce de manuel de l'histoire de Bretagne,

écrit par Le Baud, sous le règne de François II, et composé de mille huit cent vingt vers, destinés à fixer dans la mémoire les noms propres, l'ordre et la date des faits sous une forme que MM. de Port-Royal appliquèrent avec succès, beaucoup plus tard, à l'étude des langues anciennes. Si, dans son *Histoire*, comme dans son *Bréviaire*, Le Baud, pour les premiers temps de nos annales, reproduit toutes les fables de Geoffroy de Monmouth; si, à l'exemple des chroniqueurs des autres pays, il s'est cru obligé de faire descendre les Bretons des Troyens, et de confondre ainsi l'absurde avec le vrai dans le tableau de nos origines nationales; si ce mélange hétérogène donne droit de lui reprocher de n'avoir pas toujours été un critique judicieux, il est juste néanmoins de reconnaître que ce reproche ne peut s'appliquer qu'aux temps antérieurs au ve siècle, pour lesquels il a manqué de guides sûrs, et que, pour les temps postérieurs, il a fait preuve de tout le discernement qu'on pouvait exiger à son époque. Son livre est particulièrement utile pour l'histoire du ve au xe siècle, période où, dégagé des entraves de la tradition mythologique, et marchant appuyé sur des autorités qu'il cite ou traduit fidèlement, dans un style pittoresque et souvent énergique, il supplée à un grand nombre de monuments historiques connus à la fin du xve siècle, mais perdus depuis, et devient un compilateur fidèle et scrupuleux, qui ne transige avec aucun des devoirs de l'historien. Le même caractère d'impartialité, joint à un ardent patriotisme, se trouve dans un opuscule inédit de Le Baud, dont l'existence a été révélée par notre érudit collaborateur, M. de La Borderie, qui en a donné, au congrès de Saint-Malo, en 1849, une analyse insérée, p. 145-147, t. II, du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*. Cet opuscule, dédié à la duchesse Marguerite de Foix, femme de François II, et formant 33 pages in-f°, est une espèce d'abrégé de l'histoire de Bretagne, en même temps qu'un plaidoyer politique, destiné à prémunir la duchesse et son époux contre les intrigues du parti français qui, à la fin du règne de François II, s'efforçait de persuader aux Bretons que les principes de la loi salique formaient en Bretagne la règle de la succession au trône ducal, d'où la conséquence que François II n'ayant que deux filles, sa couronne, après sa mort, devait revenir au roi de France, seigneur suzerain.

P. L...t.

LE BESCHU *de la Martais* (Victor-René), — né à Fougères, le 23 avril 1781, fut, dès l'âge de sept ans, confié par ses parents à son oncle, recteur de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. Il y resta jusqu'à l'âge de douze ans, époque où son oncle émigra et le remit à ses parents. Son père lui donna alors à Fougères les meilleurs maîtres, puis l'envoya à l'école centrale de Rennes, où il subit l'examen d'admission à l'école polytechnique. A sa sortie de cette école, il fut envoyé à Metz comme élève sous-lieutenant du génie. Il était lieutenant d'état-major de cette arme depuis le 18 décembre 1807, lorsqu'il fut chargé de faire la reconnaissance des sources de la Roer et de la Kill, où l'Empereur avait l'intention d'établir une place de guerre; il fit à cette occasion un travail qui lui valut les éloges du ministre de la guerre. Au mois de septembre 1808, il prit, comme capitaine en second, au mémorable siège de Saragosse, une part active, qui le fit nommer chevalier de la Légion-d'Honneur, le 10 mars 1809. A la bataille d'Ocana, au passage de la Sierra-Morena, au blocus de Cadix, à la défense de Ronda, il se montra aussi brave soldat qu'habile ingénieur. Lors de l'évacuation de l'Andalousie, il ne la quitta qu'après en avoir démoli les fortifications. Il agit de même à l'égard du fort de Moron et du camp retranché de Grenade. Il participa ensuite à l'attaque du fort Chinchilla et à la bataille de Vittoria. A celle d'Orthez, il favorisa la retraite de l'armée, en détruisant à propos les ponts, et dans la campagne de Toulouse, où il continua de payer bravement de sa personne, il reçut deux blessures. Nommé officier de la Légion-d'Honneur, le 15 octobre 1814, il fut attaché, pendant les Cent-Jours, avec la compagnie de mineurs qu'il commandait, d'abord au corps du maréchal Gérard, ensuite à la défense de Metz. Il était, depuis le 20 août 1816, employé à Granville, dont il avait mission de reconstruire les fortifications, lorsqu'envoyé en Espagne, en 1823, il fut attaché au corps d'armée chargé de l'occupation de l'Andalousie. Sa conduite, dans cette campagne, lui mérita le grade de chef de bataillon (18 juillet 1823) et la croix de Saint-Ferdinand d'Espagne (18 novembre 1823). Revenu à Granville, il y resta jusqu'en 1825, qu'il fut appelé à commander l'école régimentaire du génie à Arras. De là il vint remplir à Brest, en 1831, les fonctions d'ingénieur en chef. Promu lieutenant-colonel, le 9 avril 1833, il passa, l'année suivante, avec le même emploi, à Cherbourg, et fut envoyé, le 14 août 1838, comme colonel-directeur des fortifications à Béfort, position qu'il conserva jusqu'à son admission à la retraite, en 1841. Il se retira alors dans une campagne voisine de Fougères, et, après sa mort, survenue à Avranches, le 31 juillet 1850, son corps fut porté et inhumé dans la première de ces villes.

La *Chronique de Fougères*, des 17 et 24 août 1850, contient, sur le colonel Le Beschu, des détails circonstanciés d'où sont extraits ceux qui précèdent.

P. L...t.

LE BORGNE (Guy), — écuyer, sieur du Treuscoat, conseiller du roi, alloué et bailli de Lanmeur (Finistère). Des recherches réitérées

et persistantes n'ont pu nous faire découvrir ni les lieux et époques de sa naissance et de son décès, ni aucune circonstance de sa vie; il ne nous est connu que par l'ouvrage qu'il a laissé sous le titre de : *Armorial breton, contenant, par ordre alphabétique, les noms, qualitez, armes et blasons des nobles, annoblis et tenans terres et fiefs nobles ez eveschez de Tréguier et de Léon, avec plusieurs autres familles externes, tant à raison de leur parentez et alliances que pour les terres et seigneuries qu'elles y possèdent; ensemble de plusieurs grandes et illustres maisons de cette province, même du royaume et autres pays estrangers au frontispice de chaque lettre, et de plus un abrégé de la science du blason. Le tout nouvellement dressé et mis en lumière par Guy Le Borgne, écuyer, sieur du Treuzcoat, conseiller du roy, alloué et baillif en la jurisdiction royalle de Lanmeur, etc.* Rennes, Julien Ferré, 1666 et 1669, in-4° de 292 p. Une autre édition, que M. Brunet dit plus rare que la précédente, aurait paru avec le titre suivant : *Armorial de Bretagne, contenant les noms, qualités, armes et blasons des nobles, annoblis et tenants terres et fiefs de nobles ès évêchés de cette province; avec plusieurs autres familles externes .. augmenté d'un abrégé de la science du blason, avec les figures pour bien apprendre l'art héraldique, le tout nouvellement dressé par ecuyer G. L. B.* Rennes, Pierre Garnier, 1681, in 4°. Enfin M. de Kerdanet indique une édition de 1657, que nous n'avons ni rencontrée ni trouvée mentionnée dans aucun bibliographe. Quant à la réédition que, selon lui, le P. Toussaint de Saint-Luc (*voy. ce nom*), aurait donnée de l'*Armorial*, en 1680, à Rouen, chez la veuve Prignard, c'est un travail différent. Au reste les diverses dates de l'*Armorial* ne s'appliquent qu'à une seule et même édition, à quelques exemplaires de laquelle on a ajouté une instruction sur le blason, ce qui a trompé M. Brunet lui-même. Telle était l'opinion de notre regretté collaborateur M. Baron du Taya; telle est aussi celle de son savant émule M. Bizeul. Nous sommes d'autant plus empressés de l'adopter que les divers exemplaires de l'*Armorial* que nous avons eus entre les mains, quelle que soit leur date, ont une pagination identique, et ne diffèrent entre eux qu'en ce que l'édition de 1681 contient cinq feuillets de gravures d'écussons *donnant exemples de blason et des armes de M. d'Argouges* après le frontispice, feuillets que l'on trouve dans toutes les méthodes de blason. Tout porte à croire que l'édition de 1666 ou 1667, antérieure à la réformation de 1668, ne se vendant point, on voulut amorcer les acheteurs au moyen d'un frontispice qui généralisât l'ouvrage à toute la Bretagne, au lieu de le borner aux évêchés de Léon et de Tréguier, comme l'indiquait le titre primitif. Des exemplaires, portant la date de 1666 ou 1667, contiennent d'ailleurs l'instruction sur le blason; tel est celui de la bibliothèque publique de Brest, portant la date de 1667, qui se termine par cette instruction, avec pagination spéciale, sous ce titre : *Instruction des termes usitez au blason des armoiries, selon l'ordre alphabétique; avec le nombre des émaux, leurs significations et représentations que l'on admet ordinairement en cette science héraldique et ne pourroient être comprises d'un chacun sans les figures cy-après.* Rennes, Julien Ferré, 1667, in-4° de 48 pages. — L'*Armorial* avait été commencé par le père de Guy Le Borgne, sur les titres d'un grand nombre de familles ainsi que sur les mémoires déposés à la Chambre des comptes de Bretagne, et les deux auteurs n'avaient négligé aucun moyen d'investigation pour s'assurer de l'exactitude de leurs indications. Toutefois, comme le fait justement remarquer un juge bien compétent dans la matière (notre érudit collaborateur, M. Pol de Courcy, *Introduction* de son *Nobiliaire de Bretagne*, p. VII), « L'*Armorial* n'a pas tous les caractères d'authenticité » désirables. Il parut en 1667, un an avant la » réformation, et quelques-unes des familles » qu'il mentionne ont été condamnées par les » commissaires; mais il est extrêmement pré» cieux en ce qu'il fait connaître les familles » éteintes avant cette époque; il rapporte, avec » la naïveté d'un légendaire, tout ce qu'on » croyait autour de lui sur les familles, *sauf*, » dit-il, *au lecteur prudent et sage d'en faire* » *le discernement*, et son livre indique, prin» cipalement pour les évêchés de Tréguier et » de Léon, qu'il connaissait mieux, quelles » étaient de son temps les familles regardées » comme nobles, *ou vivant noblement et te*» *nant terres et fiefs nobles*, ce qui est déjà » une grande présomption de noblesse. Com» bien de pompeux articles, dans les ouvrages » généalogiques anciens ou modernes, n'ont » pas un fondement aussi solide! » P. L...t.

LEBORNIC (Jehan), — peintre-vitrier du commencement du XVIe siècle, dont M. Anatole Barthélemy a révélé l'existence au congrès de l'Association bretonne, tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849, n'est connu que par un passage d'un compte capitulaire de la cathédrale de Tréguier, où il est mentionné comme ayant réparé les vitres de ladite église *hault et bas et le cloistre.* P. L...t.

LEBOUVIER-DESMORTIERS (Urbain-René-Thomas), — naquit à Nantes, paroisse de Saint-Clément, le 1er mars 1739. Son père, d'une famille qui s'était distinguée dans la magistrature, était conseiller à la Chambre des comptes de Bretagne. Il fut lui-même attaché à cette Cour en qualité de conseiller-maître, charge qu'il posséda pendant vingt-cinq ans, et dans l'exercice de laquelle il se fit constamment remarquer par la justesse de son esprit

et son austère probité. Lors de l'avènement de Louis XVI, en 1774, sa compagnie le nomma son député en cour.

Pendant le séjour prolongé qu'il fit à Paris, il consacra ses loisirs à l'étude des sciences physiques et naturelles, pour lesquelles il avait montré beaucoup de goût dès sa plus tendre jeunesse. Non content de se les rendre familières en suivant les cours de Fourcroy et de Sage, il forma un riche cabinet de physique qu'il mit à la disposition des savants.

Lorsque la Révolution éclata, il en adopta les principes; mais à la vue des excès dont elle était accompagnée, il se retira dans la Vendée, où il éprouva tous les maux qu'entraînent les dissensions civiles. Ses propriétés furent incendiées, et son cabinet de physique passa en d'autres mains. Plus tard, il revint à Nantes, où il mourut le 11 mars 1827, des suites d'une attaque d'apoplexie.

On a de lui les ouvrages suivants : I. *Epître à une dame qui allaite son enfant*. Paris, Regnard, 1766, in-8° de 18 pages. Cette pièce de vers, que l'auteur avait envoyée au concours du prix de poésie ouvert par l'Académie française pour 1766, obtint une mention honorable, et le secrétaire Marmontel en lut des extraits qui furent applaudis et imprimés avec l'*Epître au poète* de Laharpe, qui fut couronnée. II. *Coup-d'œil sur l'Auvergne, ou Lettres à M. Perron*. 1789, in-8°. Cet opuscule, que l'on désigne quelquefois, mais à tort, sous le titre de *Voyage en Auvergne*, contient des renseignements utiles aux naturalistes. III. *Mémoires ou considérations sur les Sourds-Muets de naissance, et sur les moyens de donner l'ouïe et la parole à ceux qui en sont susceptibles*. 1800, in-8°. (Voyez le *Magasin encyclopédique*, 6e année, t. III, p. 555). IV. *Vers à l'abbé Siccard* (dans le *Journal de Paris* du 26 germinal an VIII). V. *Recherches sur la décoloration spontanée du bleu de Prusse et sur le retour de cette couleur*. Paris, 1801, in-8° de 32 pages. (Voyez le *Magasin encyclopédique*, 6e année, t. VI, p. 129). C'est un mémoire intéressant qu'il avait lu à la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris, dont il était membre. VI. *Mme Antigall, ou Réponse* (anonyme) *au Journal de l'Empire*. 1808, in-8° de 56 pages, plus le frontispice. VII. *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*. Paris, 1809, 2 parties in-8°. Cet ouvrage, dédié à Mlle Charette, était tout à la fois un acte de courage et de reconnaissance : de courage, parce qu'il y avait du danger à braver, par sa publication, le gouvernement impérial; de reconnaissance, parce que, durant les guerres de la Vendée, Charette avait deux fois sauvé la vie à Lebouvier. Le sentiment qui animait l'auteur explique et justifie, autant qu'il est possible, la partialité dont il a été accusé. Lebouvier fut emprisonné et vivement poursuivi par la police impériale, qui fit saisir toute son édition au nombre de deux mille six cents exemplaires. Il n'en restait plus que trois cents lorsque Lebouvier en obtint la restitution en 1814, le surplus ayant été vendu ou distribué clandestinement par les agents de la police. VIII. *Examen des principaux systèmes sur la nature du fluide électrique et sur son action dans les corps organisés et vivants*. Paris, 1813, in-8°. L'auteur développe rapidement les systèmes à l'aide desquels on explique les phénomènes surprenants de l'électricité, et il expose les divers modes d'application de ce fluide à la guérison des maladies. Les cures qu'il avait opérées sont attestées par des notaires et d'autres personnes dignes de foi. C'était dans des lieux d'une surveillance meurtrière, sous l'empire de la loi des ôtages, qu'il avait guéri à Nantes, par l'électricité, deux malades abandonnés des médecins, et qu'il avait essayé par le même moyen de rendre l'ouïe et la parole à des sourds et muets de naissance. IX. *Supplément à la vie du général Charette, commandant en chef les armées catholiques et royales dans la Vendée, extrait d'un manuscrit sur la Vendée*. Paris, P. Didot aîné, 1814, in-8° de 16 feuilles. X *Examen de la Charte constitutionnelle de 1814*. Paris, Delaunay, 1815, in-8° de 2 feuilles. XI. *Lettre aux auteurs anonymes de l'ouvrage intitulé : « Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des français, » pour faire suite à la Vie de Charette*. Paris, 1818, in-8° de 8 feuilles 3/4. XII. *Babioles d'un vieillard*. Paris, Dentu, 1818, in-8° de 16 feuilles 1/2. Recueil composé des amusements de l'auteur pendant sa jeunesse : il aurait pu s'abstenir d'y reproduire quelques pièces de vers trop libres. XIII. *Correspondance de M. le comte Arthur de Bouillé et de M. Lebouvier-Desmortiers, concernant la gloire militaire de M. de Bonchamps, général vendéen*. Paris, 1819, in-8° de 2 feuilles. XIV. *Vie du général Charette, nouvelle édition*. Nantes, Mellinet-Malassis, 1823, in-8°. L'auteur y a refondu tous ses ouvrages sur Charette. XV. *Discours* (pour l'inauguration de la statue de Charette, faisant partie de la brochure intitulée : *Fête de l'inauguration de la statue du général Charette, 4 septembre 1826*). Nantes, Mellinet-Malassis, in-8° de 4 feuilles 1/2. Lebouvier était président de la commission chargée d'ériger cette statue. Pendant les dernières années de son séjour à Paris, il avait, à ses frais, fait sculpter par M. Bosio un très-beau buste de Charette, en marbre blanc, dans l'intention de l'offrir à une ville de Bretagne.

Lebouvier, dont l'instruction était très-variée, avait en outre publié des articles dans divers journaux. Entre autres morceaux qu'il avait insérés dans le *Lycée armoricain*, nous citerons des fragments en vers d'un *Discours sur les Mœurs* (t. I, p. 36 et 131), et *un Mot sur les deux Sexes*, signé *de Kerlec* (t. II, p. 46 et 114). Il était membre de la Société libre des sciences,

lettres et arts de Paris, des Sociétés philotechnique, galvanique, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et de la Société royale académique de Nantes. P. L...t.

LEBOZEC (Pierre-Marie), — né à Bréhat (Côtes-du-Nord), le 28 avril 1769, entra dans la marine, en qualité de mousse, en 1782. Après une première campagne au service de l'État, il continua de naviguer au commerce jusqu'au 7 octobre 1792, époque où il obtint le brevet d'enseigne non entretenu. Le 19 juin de l'année suivante, il fut nommé au commandement de la canonnière la *Vaillante*, sur laquelle il soutint, en croisant dans la Manche, un combat d'une heure contre une corvette anglaise de 18 canons, qu'il força de l'abandonner. Fait lieutenant de vaisseau le 19 janvier 1794, il passa sur la corvette la *Républicaine*, de 24 canons de 8 en batterie et de 2 obusiers de 36. Pendant les soixante-cinq mois dix-huit jours que dura le commandement de Lebozec, il fut soixante mois sous voiles, croisant tantôt dans la Manche ou l'Océan, tantôt dans les mers du Nord, sur les côtes d'Afrique, etc. Dans ces diverses croisières, il s'empara de soixante-seize bâtiments anglais. Le récit des engagements qui procurèrent ces nombreuses captures serait trop long; nous nous bornerons à mentionner le dernier combat que la *Républicaine* eut à soutenir. Ce fut le 25 août 1799. La corvette française était réduite à cent quatre-vingt-un hommes d'équipage, par l'obligation où elle avait été de donner des hommes à des prises américaines qu'elle venait de faire. Mais ce n'était pas la seule cause de diminution de ses forces; elle ne pouvait se servir de ses caronades de gaillards, mal placées, par suite de leur emploi postérieur à la construction de la corvette, ce qui lui donnait, comme cela n'arriva que trop souvent à bord des bâtiments de guerre français, un chiffre de canons supérieur à celui dont elle pouvait faire usage. La *Républicaine*, chassée par la frégate anglaise *Tamar*, de 44 canons et trois cents hommes d'équipage, capitaine Thomas Western, fut rejointe par son adversaire à quelques milles d'Orange. A cinq heures trente minutes du matin, les deux bâtiments furent par le travers l'un de l'autre, et l'ardeur de l'équipage français rendit un moment insensible l'énorme différence des combattants. Mais la corvette sentit bientôt tout l'effet des puissantes bordées de la *Tamar*, et, après un quart d'heure, rasée de tous ses mâts, elle amena son pavillon.

Rendu à la liberté, Lebozec, capitaine de frégate depuis le 21 mars 1796, fut nommé au commandement en second de la frégate la *Sirène*, puis ensuite (2 juillet 1801) au commandement de la frégate la *Clorinde*, destinée pour Saint-Domingue. Lebozec, pendant sa station dans cette colonie, fut chargé de différentes missions, et concourut à la prise du Port-de-Paix. Il commanda en outre, pendant huit mois, la station du sud de Saint-Domingue. La colonie étant restée au pouvoir des nègres, et le capitaine de vaisseau Barré, commandant des forces navales françaises, ayant conclu, le 30 novembre 1803, une convention d'après laquelle nos bâtiments étaient remis aux Anglais, Lebozec et le capitaine Montalan, de la *Vertu*, refusèrent d'y souscrire. La *Clorinde* et la *Vertu*, ayant appareillé à l'entrée de la nuit, la brise de terre tomba tout à coup, et les frégates furent portées à la côte, sous la batterie du Grigri. Cette contrariété de vent empêcha les deux capitaines de mettre à exécution leur honorable détermination. Les deux frégates furent donc forcément comprises dans la capitulation.

La captivité de Lebozec dura plus de sept ans. Lorsqu'il revint en France, il fut nommé, le 4 janvier 1814, au commandement du *Friedland*; puis, le 24 avril suivant, à celui du *Marengo*. Après un embarquement d'un mois sur la frégate *la Loire*, il commanda, du 1er octobre 1813 au 30 novembre 1814, une division composée des frégates l'*Aréthuse* et l'*Illyrienne* et de la corvette l'*Alcyon*. Il était capitaine de vaisseau de 2e classe depuis le 24 septembre 1803. Le 1er août 1816, il fut promu à la 1re classe de son grade, et nommé, au mois de mars 1817, au commandement de la frégate la *Flore*, chargée d'aller montrer le nouveau pavillon français dans diverses colonies et d'y renouer des relations entre elles et la France. Lebozec se rendit d'abord à Cayenne, d'où il partit avec la corvette la *Coquette*. Il parcourut la chaîne des îles qui s'étend depuis la Martinique jusqu'à la côte ferme, visita La Guayra, Santa-Martha, Carthagène, Porto-Bello, La Havane; il croisa ensuite sur les Sondes, puis se montra sur les côtes de Porto-Ricco et de Saint-Domingue. Les rapports qu'il transmit pendant sa mission, et les documents hydrographiques qu'il rassembla sur le mouillage des Iles-du-Salut, lui valurent des témoignages de satisfaction du ministre, consignés dans une dépêche du 1er juin 1818. Cette campagne fut la dernière du capitaine Lebozec. Admis à la retraite en 1823, il se retira à Bréhat, où il mourut le 15 mai 1829. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. P. L...t.

LEBRAS (Auguste), — né à Lorient, le 18 juillet 1816, mort à Paris, le 16 février 1832, doit sa place dans la *Biographie bretonne* autant à sa triste mort, dont tout Paris s'émut, qu'à ses ouvrages, oubliés depuis long-temps. Fils d'un avoué de Lorient, il fut destiné à la marine; sa vocation, ou plutôt l'appât d'une gloire enviée, l'entraînant vers la carrière des lettres, il se brouilla avec sa famille et vint à Paris, où il se lia d'une étroite amitié avec Victor Es-

cousse. On ne sait comment ils se connurent. Les deux amis ne se quittèrent plus; ensemble ils combattirent contre la royauté en juillet 1830; ensemble ils travaillèrent à une tragédie, *Farruch le Maure*, qui, à la porte Saint-Martin, eut un succès immense. Cet ouvrage contenait de grandes beautés à côté de défauts saillants et d'abus du style prétentieux. Les éloges dont furent comblés les deux auteurs leur donnèrent de grandes espérances et de hautes ambitions littéraires, que la chute de *Pierre III*, aux Français, et de *Raymond*, à la Gaîté, dissipa et remplaça par un découragement complet.

Lebras et Escousse furent alors atteints de cette affection morale qui emprunte son nom à l'une des plus admirables, mais aussi des plus dangereuses créations de Châteaubriand : on l'appelle la maladie de René. Il leur sembla que le monde n'était pas fait pour les comprendre, et qu'enlacés par les nécessités matérielles, ils ne pouvaient donner l'essor à leur génie; la mort leur parut le seul remède à leurs maux. Des chagrins d'amour vinrent se joindre pour Escousse aux déceptions communes et assombrirent de plus en plus pour tous deux l'horizon déjà si gros d'orages.

Les deux jeunes gens mûrirent leur projet, arrêtèrent le jour fatal, et se préparèrent à cette solution d'une difficulté malheureuse; mais nul n'en sut rien. Ils continuèrent leur vie dissipée et joyeuse, et cachèrent à leurs amis cette funeste résolution. Le 16 février 1832, au matin, ils achetèrent du charbon, et se donnèrent rendez-vous pour le soir. Dans la journée, Victor Escousse écrivit ces mots à Lebras : « Je t'attends à onze heures et demie : le rideau sera levé; arrive afin que nous précipitions le dénouement. » — A l'heure indiquée, ils se renfermèrent, bouchèrent toutes les ouvertures, et mirent le feu au charbon. « A minuit, écrit-on au *Finistère*, ils existaient encore, mais dans les angoisses de l'agonie. Une voisine entendit des soupirs, et courut avertir le père de l'un des jeunes gens (M. Escousse); mais celui-ci, après avoir écouté attentivement, crut entendre que son fils n'était pas seul et distinguer une voix de femme, et se retira : il eût peut-être été temps. Ce ne fut qu'avant-hier, à onze heures du matin, qu'on pénétra dans l'appartement : Escousse et Lebras étaient couchés, l'un sur un lit, l'autre sur un canapé (1) ». On trouva sur la cheminée deux lettres écrites par Lebras à son médecin et à ses parents, et quelques vers de Victor Escousse (2).

Leurs dépouilles mortelles furent présentées, le 19 février, à neuf heures du matin, à l'église française, et furent accompagnées jusqu'au cimetière par une foule d'artistes et d'hommes de lettres. Edouard d'Anglemont prononça quelques mots sur le tombeau de Lebras.

Lebras laisse peu d'ouvrages. Ceux qu'il a publiés donnent de son talent une idée peu avantageuse; nous croyons que le jeune poète n'eût jamais fait un grand écrivain, ni en vers ni en prose. Il nous reste de lui : I. *Les Trois Règnes*, poème suivi d'*Un Mot à Béranger*. Paris, 1828, in-8° de 16. p. II. *Trois Jours du Peuple*. Paris, 1830, in-8° de 8 p. III. *Les Armoricaines*. Paris, 1830, in-18.

Béranger a chanté les deux amis. — Qui ne connaît cette belle strophe?

Quoi! morts tous deux dans cette chambre close
Où du charbon pèse encor la vapeur!

Et Brizeux, dans son beau livre qu'il a intitulé *Marie*, a inséré une élégie noble et touchante sur Auguste Lebras :

Si vous laissez encor les beaux genêts fleuris
Et les champs de maïs pour aller à Paris,
Quand vous aurez tout vu dans cette grande ville,

(1) *Finistère* du 19 février 1832.

(2) Voici les lettres de Lebras :

Mon bon Monsieur de Sarlandière,

Merci, merci de l'intérêt que vous m'avez porté! Merci de vos soins affectueux... Vous le savez, le travail a détruit en moi la sève de la vie; elle est trop lourde pour moi, et je m'en débarrasse. Ne croyez pas que ce soit folie ou délire; non, j'ai toute ma raison, mais je ne puis vivre. Depuis deux mois je ne vis plus, je végète en ce monde, dont je ne fais pour ainsi dire plus partie, car je le vois à travers un voile.... Adieu pour toujours.... Oh! seulement une grâce! J'ai un père, une mère, et eux seuls, comme je vous l'ai dit, m'ont retenu quelques jours de plus sur la terre. Ma mort les frappera, les anéantira, s'ils l'apprennent subitement. Oh! par grâce, préparez-les à en apprendre la nouvelle : écrivez-leur que je suis malade; mais tranquillisez-les pourtant en leur disant que vous me donnez des soins; qu'ils ne viennent point à Paris; ensuite vous leur ferez passer une lettre quand vous jugerez à propos, et puis vous leur annoncerez ma mort. Adieu, ô vous le plus humain des hommes... Adieu. Je joins à cette lettre mes derniers désirs... Je n'ose pas dire volontés... Adieu... chaque ligne que je trace m'épuise.

Auguste Lebras.

16 Février, dix heures du soir, chez Victor Ecousse qui meurt avec moi. Veuillez lire la lettre que j'adresse à mon père, afin de juger quand il sera convenable de la lui faire passer.

Mon bon père et ma bonne mère,

Je vous trace ces lignes sur le lit de la mort : une maladie cruelle, causée par un trop grand travail, a usé mes forces... Je vais mourir... De grâce, pensez quelquefois à votre pauvre Auguste, qui vous attend dans un monde meilleur... Oh! si la santé m'était offerte, je la refuserais, car j'envisage la tombe comme un bien.... L'existence m'est à charge... Cette lettre vous parviendra par M. le docteur Sarlandière, à qui je dois tout... C'est lui qui m'a soigné avec autant d'affection que si j'étais son fils. Je meurs pourtant; ne me pleurez pas, je vous en conjure; ne me regrettez pas, car mon sort doit exciter plus d'envie que de pitié... Ceux-là seuls sont à plaindre qui se ruent dans la tourbe du monde... Adieu... Adieu... Mille baisers. Auguste Lebras.

Mes frères, mes sœurs, recevez aussi le dernier adieu de votre frère. Il s'endort pour l'éternité..... Priez pour lui, mais ne le pleurez pas... Auguste Lebras.

A cette dernière lettre était joint un pli contenant une mèche de cheveux avec cette inscription : *Pour ma mère*. Malheureux parents! Leur fils n'avait que seize ans! *C'est bientôt mourir*; et de cette mort! F. S.—ln—r.

Combien elle est superbe, et combien elle est vile.
Regrettant le pays, informez-vous alors
Où du pauvre Lebras on a jeté le corps :
.....
Et puis devant ce corps brûlé par le charbon,
Songez comme il mourut, jeune homme honnête et bon,
C'est qu'il avait aussi quitté son coin de terre...

Oui, Lebras s'était transplanté trop jeune dans cette dévorante atmosphère de Paris. Là, sans guide, sans consolations, sans force religieuse, sans expérience, il s'était jeté dans la vie littéraire, qui exige une âme bronzée, un esprit vigoureux et un cœur fort; il n'avait rien qu'un talent médiocre : long-temps encore il eût eu besoin de sa mère. Oh! plaignons-le, plaignons-le!

Nous qui blâmons de toute l'énergie de nos convictions l'acte coupable par lequel Lebras a mis fin à ses jours, nous qui expliquons sa mort, mais qui ne l'excusons pas, nous dirons avec un savant prêtre de nos amis : « Plaignons-» le surtout de ne pas avoir eu ces croyances » religieuses qui donnent le baume aux blessu-» res de l'âme, d'avoir oublié les leçons de son » enfance, et de n'avoir pas cru au dogme de » la révélation, qui nous apprend pourquoi nous » souffrons sur cette terre d'exil, où nous ne » sommes que des voyageurs. Dieu n'a-t-il pas » dit : Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils » seront consolés! » F. S.—ln—r.

LEBRETON DE GAUBERT (René), — ancien recteur-curé de Saint-Similien de Nantes, naquit dans ce diocèse, en 1725, d'une famille bourgeoise. Ayant embrassé de bonne heure l'état ecclésiastique, il fut ordonné prêtre vers 1751, et commença l'exercice de son ministère par être vicaire à Saint-Denis de Nantes, petite paroisse aujourd'hui supprimée, et qui était alors régie par un vice-gérant, au lieu et place du recteur suspendu pour cause de jansénisme. Plusieurs cures de cette ville avaient été ainsi données en régie à des intérimaires.

Lebreton profita des facilités que lui procurait cette résidence pour prendre ses grades dans l'Université de Nantes, et se faire recevoir docteur en théologie, ce qui eut lieu la première année de son vicariat. Il continua toutefois de remplir ces modestes fonctions jusqu'au mois de septembre 1758, qu'il fut d'abord pourvu de la cure de Nort, sur la présentation du chapitre de la cathédrale, qui en avait le patronage. S'en étant démis quelque temps après, il passa à Saint-Similien de Nantes, toujours sur la désignation du chapitre, qui nommait également à cette cure. Les chapitres diocésains signalés par tant d'usurpations sur le bas clergé et le peuple, présentaient ainsi, en vertu de prétendus droits de *curés primitifs*, de fondateurs ou restaurateurs d'édifices religieux, à une foule de paroisses, tant des villes que des campagnes dont ils percevaient la dîme, quoiqu'ils entretinssent fort mal les églises. Les chanoines étaient gros décimateurs sans rien faire, tandis que le curé, en travaillant, était réduit à portion congrue. Quoi qu'il en soit, Lebreton prit possession de cette nouvelle église, le 9 mars 1759, et contracta dès lors avec elle une union indissoluble. Son zèle et ses talents lui méritèrent bientôt d'être élu procureur-général de cette même Université qui lui avait conféré, dix années auparavant, le titre de docteur; et, en cette qualité, lorsqu'elle fit, suivant l'usage, sa rentrée publique de l'année scolaire 1763, Lebreton ouvrit la séance par un discours latin sur l'éducation de la jeunesse, divisé en deux parties. Dans la première, il prouva que l'éducation dépend d'abord des parents et surtout de la mère, dont rien ne peut remplacer l'action; dans la seconde, il fit voir qu'elle dépend ensuite des maîtres, et s'attacha principalement à dévoiler les futilités et les vices de l'instruction proprement dite. Il proposa un nouveau plan d'études, indiqua les auteurs et les livres qu'on devait mettre dans les mains des jeunes gens, désigna les différentes sciences qu'il fallait leur enseigner, prescrivit des règles et des préceptes pour les maîtres et les disciples, et fit sentir combien il importe que ceux qui se chargent de l'éducation aient à cœur d'instruire les élèves sur la religion, leurs devoirs sociaux, l'histoire de leur patrie et l'idiome national. Une éducation chrétienne, comprenant une instruction raisonnée et patriotique, était, à ses yeux, l'un des plus grands bienfaits de la Providence.

Ce discours, intelligent et progressif pour l'époque, fut généralement applaudi. Aussi, lorsqu'après la séance il fut procédé à la nomination des nouveaux officiers par les délégués des trois Facultés de théologie, de médecine et des arts, qui composaient l'ancienne Université de Nantes, Lebreton fut-il élu d'emblée recteur pour l'année courante. (*Affiches de Nantes*, du 11 novembre 1763.)

Sur ces entrefaites, il fut aussi nommé examinateur du concours du diocèse pour les cures vacantes en cour de Rome, et, nonobstant la multiplicité de ses occupations, comme ce n'était pas un prêtre de loisir, il trouvait encore le moyen de se livrer à des recherches d'érudition et d'archéologie chrétienne. En l'année 1773, il publia un petit *Manuel de piété* pour l'instruction de ses paroissiens, à qui il le dédia. Ce livre, qui n'est pas commun aujourd'hui, et dont les exemplaires bien conservés sont même devenus excessivement rares, se compose de deux parties bien distinctes. La première contient une sorte de liturgie propre à l'église qu'il desservait, et spécialement à la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, qui en dépendait; la seconde comprend, avec la vie de saint Similien, des notes historiques sur l'église paroissiale de ce nom et ses quatre chapelles rurales, où se trouvaient, à la suite de légendes puériles et mêlées à des faits sans valeur, quel-

ques matériaux pour l'histoire locale. Quoique faiblement exécuté, et pour ainsi dire technique, cet écrit inspire le regret que son auteur n'ait pas trouvé d'émule parmi ses confrères de Nantes : en reprenant ainsi en sous-œuvre le grand travail de l'abbé Travers, ils l'eussent rectifié en beaucoup de points et complété, ce qui eût un peu compensé la pénurie de nos annales.

Quoi qu'il en soit, de longues années s'écoulèrent durant lesquelles Lebreton de Gaubert sut toujours concilier les nombreux devoirs de ses fonctions et le goût de l'étude. Enfin, des événements, précurseurs d'un ordre de choses plus propice, survinrent sans l'étonner et le trouvèrent même disposé à les accueillir. Appelé à présider, en sa qualité de recteur-curé de la plus ancienne paroisse de Nantes, le diocèse assemblé dans la grande salle du couvent des RR. PP. Jacobins de cette ville, les 2 et 22 avril 1789, pour la rédaction du cahier et l'élection des députés de l'ordre du clergé aux Etats-Généraux, Lebreton de Gaubert, qui s'était acquitté de cette mission avec succès, ne fut cependant élu que suppléant. Une circonstance à noter, c'est qu'il ne passa aucun curé de Nantes dans cette élection, et que les députés nommés furent trois desservants des paroisses rurales; ce qui donnerait à croire que l'influence épiscopale fit écarter les premiers au profit des seconds, qu'elle se croyait sans doute plus sûre de maîtriser (1).

Lebreton de Gaubert n'était point, en effet, un de ces prêtres parasites, comme il y en avait tant alors, qui ne tenaient à l'église que par des bénéfices. Quoique recteur de paroisse dans une grande ville, il appartenait à ce bas-clergé que l'exercice journalier de son utile et laborieux ministère imprégnait du sentiment des devoirs tracés par l'Évangile. La révolution française lui parut un écoulement du christianisme; à ce titre, il en accepta généreusement les sacrifices, acquiesça aux décrets de l'Assemblée nationale, et prêta, le 21 janvier 1791, avec l'Université, dont il était toujours membre, le serment civique *de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui était confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.* « Puisse, est-il dit p. 8 du procès-verbal imprimé de cette solennité, l'exemple d'un » corps connu par ses grandes lumières et par » ses sentiments patriotiques, et celui des dignes recteurs et autres ecclésiastiques, déterminer tous les autres fonctionnaires publics à prêter le serment prescrit par la loi, et » leur faire connaître que ce serment ne touche que les intérêts temporels des prêtres, et » non les objets de la foi ou les dogmes de la » religion. »

Le dimanche suivant, 23 janvier, à l'issue de la grand'messe, tous les ecclésiastiques de la paroisse de Saint-Similien, entre autres les trois vicaires, Jean-Honoré Letourneux, Julien Leroux, docteur en théologie, et Alexis-Prudent-Ursule Lemaignan du Clody, prêtèrent le même serment, à l'exemple de leur pasteur. « Ces vrais apôtres de l'Évangile, dit à cette occasion la *Chronique du département de la Loire-Inférieure*, en s'acquittant de ce devoir sacré, ont assuré la tranquillité dans nos murs. »

Une ligne de démarcation ardente et profonde s'établit bientôt entre les prêtres dits réfractaires et le clergé constitutionnel, dont l'installation éveilla des scrupules promptement suivis de vives disputes théologiques et de troubles intérieurs. Animé du désir d'arrêter ces maux, et convaincu qu'il se conformait en cela à l'esprit de paix et de renoncement prescrit par J.-C., Lebreton de Gaubert prononça et publia, sur la fin de 1791, une apologie du serment civique, qui dépose de l'intensité de ses désirs et de ses croyances.

En se prononçant dans le sens de 1789, et en se soumettant à la Constitution civile du clergé, Lebreton de Gaubert n'avait eu d'autre but que les intérêts du peuple qu'il aimait et de la religion qu'il adorait. Il éprouva donc une cruelle déception, lorsque le mouvement révolutionnaire, détourné de sa bonne direction par le philosophisme, vint aboutir à la fermeture des églises et à l'interdiction des signes extérieurs de la profession du catholicisme, pour lui substituer le culte insensé de la Raison. Forcé, dans le courant de 1793, par les exigences d'une coterie matérialiste et impie, dont son ex-collègue Fouché, ci-devant professeur de physique dans la Faculté des arts de l'Université de Nantes, était le bruyant coryphée, Lebreton cessa l'exercice public de son ministère. Il paraît, toutefois, qu'il le continuait en secret; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne se sécularisa point tout à fait dans son costume. Il n'était pas homme, en effet, à renoncer à la religion sainte qu'il enseignait depuis tant d'années, pour recommencer une nouvelle existence. Dénoncé pour ces faits au comité révolutionnaire, que ses préventions, exagérées par le soulèvement de la Vendée et de la Bretagne, déchaînaient contre le culte et le clergé catholiques, il fut frappé d'un mandat d'amener, le 5 novembre de la même année (15 brumaire an II). Le même jour, — car alors il n'y avait pas à décliner de pareils ordres, — il se présenta, « *revêtu*, dit le registre des séances, *de quelques lambeaux de la livrée sacerdotale* », devant cette redoutable juridiction, dont il avait autrefois marié le président Bachelier. Après avoir été entendu, il

(1) Voir *Procès-verbal des séances de l'assemblée diocésaine de Nantes, convoquée par le roi, le 2 avril* 1789, avec le *Cahier des charges et demandes arrêtées par la même assemblée;* in-8° de 36 pages, sans nom d'imprimeur.

fut renvoyé simplement à la police correctionnelle, pour être puni suivant la loi, s'il y avait lieu. Il paraît que l'affaire n'eut pas de suite. Toutefois, il ne resta pas long-temps en paix dans son domicile. Sur de nouvelles plaintes ou dénonciations, ordre fut donné par le même comité, le 7 février 1794 (19 pluviôse), de l'arrêter et de le conduire aux Saintes-Claires, l'une des prisons les moins rigoureuses à l'époque de la terreur. Il obtint même bientôt d'être transféré à l'ancien Sanitat, dit alors l'*Hospice de la Réunion*, qui était une sorte de maison de santé où se trouvaient également détenues plusieurs personnes suspectes ou compromises dans les événements de la révolution, et secrètement protégées; entre autres, le dernier prévôt de Vertou, Soulastre, depuis vicaire épiscopal constitutionnel, mais qui avait apostasié comme Minée. Malgré cet adoucissement, qui lui avait été discrètement ménagé, aux rigueurs de la prison, soit ennui de sa situation, soit conséquence naturelle de son âge avancé, Lebreton de Gaubert termina sa carrière dans ce lieu, fidèle à la foi pour laquelle il souffrait une persécution, sinon acerbe, du moins pénible pour un vieillard de soixante-neuf ans, et pour un homme qui avait donné des gages à la Révolution.

Lebreton de Gaubert a laissé les écrits suivants : I. *Manuel, ou Livre contenant différentes prières, instructions, la vie et les litanies de Saint-Similien, avec des notes historiques sur l'église de ce saint, et la station solennelle de la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde. Dédié aux paroissiens de Saint-Similien de Nantes*; in-12 de 232 p., Nantes, Vatar, 1773.

L'abbé Gaignard *(voy. ce nom)* en a fait une longue et mordante critique dans son *Voyage en ballon*, etc. Edonard Richer (*Œuvres littéraires*, t. IV, p. 300), et après lui Mellinet et M. Bizeul (de Blain) dans son livre intitulé des *Nannètes et de leur ancienne capitale*, ont également critiqué la tradition fabuleuse à laquelle Lebreton assigne l'origine de la chapelle de Miséricorde. Ils s'accordent à ne voir dans le vitrail peint qui la retraçait autrefois que la simple mise en scène de la vision de Saint-Jean, et croient pouvoir expliquer l'inscription gothique qu'on lisait au dessus par quelques versets de l'*Apocalypse*, dont elle ne serait que la traduction en mauvaises rimes françaises. Outre que la légende est assez incroyable par elle-même, il est difficile de ne pas être de leur avis.

II. *Discours par M. Lebreton D. G. (de Gaubert), docteur en théologie, recteur-curé de Saint-Similien de Nantes*, in-8° de 40 p., Nantes, Guimar, décembre 1791.

Il existe aussi un *Mémoire pour messire René Lebreton de Gaubert, recteur de Saint-Similien de Nantes, intimé, contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Nantes*; in-4° publié à l'occasion de quelques procès qu'il eut avec ses anciens patrons, gros décimateurs.

C. D. M.

LEBRETON (Roch-Pierre-François), — que les biographes ont en partie confondu avec Joachim Lebreton (*voy. ci-après*), naquit à Fougères, le 11 décembre 1749. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat, et n'avait jamais occupé de fonctions publiques, lorsqu'il fut nommé, en 1790, procureur syndic du district de Fougères, et, l'année suivante, député à la Législative, où il ne se fit pas remarquer. Elu, en 1792, député à la Convention, il se lia intimement avec les Girondins. Cependant il ne vota point comme eux dans le procès de Louis XVI, où il rejeta l'appel au peuple. Sur l'application de la peine, il s'exprima en ces termes : « Sans doute Louis XVI mérite la » mort. Ses crimes sont ceux auxquels s'appli- » quent les dispositions les plus sévères du Code » pénal. Si donc je prononçais, je voterais pour » la mort; mais alors je voudrais qu'il y eût les » deux tiers des voix. Comme législateur, je » pense que Louis peut être un ôtage précieux » et un moyen d'arrêter tous les ambitieux; » je vote pour la réclusion à perpétuité. » Après la condamnation, il opina contre le sursis, qui semblait pourtant une conséquence de son premier vote; mais il paraît que, comme beaucoup d'autres, il vota sous l'influence de la peur. Proscrit le 31 mai, comme l'un des soixante-treize députés les plus opposants à la tyrannie de la Montagne, il fut obligé de se tenir caché tant que régna la terreur. Rentré à la Convention après la chute de Robespierre, il n'y apporta aucune pensée de réaction, et continua de se montrer rigide observateur des principes d'équité et de modération qui l'avaient fait proscrire. Réservant son indignation contre les faux républicains, qui s'enrichissaient à la faveur des malheurs publics, il renouvela, mais sans plus de succès que Buzot, la proposition faite par ce dernier, et vivement combattue par Cambacérès, d'obliger tous les députés à rendre compte de leur fortune. Passé au Conseil des Cinq-Cents, en vertu de la conservation des deux tiers conventionnels, il y prit une part active à la discussion des décrets relatifs au tarif des lettres et journaux, des postes et des messageries. Appelé à remplir, le 10 août 1797, les fonctions de secrétaire, il sortit du Conseil l'année suivante. Il vécut très-retiré, à Paris, jusqu'en 1808 ou 1809, laissant un fils unique, mort célibataire en 1846.

P. L...t.

LE BRETON (Pierre-Jean), — né le 8 mars 1752, à Rostrenen (Côtes-du-Nord), où son père, avocat en la Cour, exerçait les fonctions de procureur d'office de la juridiction, entra fort jeune dans l'ordre des Bénédictins de la congrégation

de Saint-Maur; et quoique, comme il le déclarait lui-même au commencement de la Révolution, aucune vocation sincère ne l'eût porté à embrasser l'état religieux, il était prieur de la riche et célèbre abbaye de Redon, lorsqu'en 1790, il fut appelé à siéger à l'Assemblée nationale en qualité de suppléant de M. Loaisel, député aux États-Généraux par le clergé du diocèse de Vannes. Le Breton embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, et, ainsi que nous l'apprend M. Tresvaux (*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. II, p. 502), il ne tarda pas à se dépouiller des signes extérieurs de sa profession. Entré à l'Assemblée nationale, le 7 février 1790, il demanda qu'on tardât à fixer le sort des religieux jusqu'à ce qu'on connût les ressources que leurs biens pouvaient offrir; et, le 14 septembre de la même année, il fit décréter le versement au Trésor des reliquats des caisses des impositions du clergé. Cette mesure, considérée comme spoliatrice, souleva, dans le temps, de vives et nombreuses réclamations. Comme secrétaire du comité ecclésiastique, il prit une grande part à la rédaction de la constitution civile du clergé, qu'il commenta et développa dans l'écrit intitulé : *Lettre de P.-J. Le Breton, ci-devant prieur de Redon, député à l'Assemblée nationale, à MM. les Ecclésiastiques du département du Morbihan*. Paris, imp. nat. (s. d.), in-8° de 19 pages.

Pendant que Le Breton siégeait à l'Assemblée nationale, il fut élu curé constitutionnel de Loudéac, où il fit son entrée, au son des cloches, le samedi 12 novembre 1791, et où il fut installé le lendemain par les autorités civiles. On fut grandement scandalisé, dans ce pays si chrétien, de le voir, dit M. Tresvaux (*ibidem*, p. 503), donner un bal dans son presbytère le jour de la Toussaint. Ayant résigné ses fonctions en 1793, il quitta Loudéac l'année suivante, et vint à Paris, où il fut, en l'an VII, nommé aux fonctions de bibliothécaire de la Cour de cassation, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 21 avril 1829. Chargé, lors de la création de cette bibliothèque, de puiser dans les livres provenant des bibliothèques des anciennes corporations, il y choisit ceux qui étaient propres à accroître le noyau formé par l'ancienne bibliothèque des avocats. Cette fusion ayant suggéré, en 1815, une réclamation des avocats à la Cour royale, qui disaient que cette bibliothèque était exclusivement composée de livres ayant appartenu à l'ordre, Le Breton remit à M. le premier président De Sèze un mémoire où il repoussa si victorieusement la revendication des avocats qu'ils n'y donnèrent aucune suite,

M. Taillandier, dans la courte notice qu'il a consacrée à Le Breton (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IX, p. cxvj), dit qu'il se faisait un devoir et un plaisir d'ouvrir le précieux dépôt dont il était chargé aux hommes studieux qui avaient besoin d'y faire des recherches; qu'aussi il a été vivement regretté de tous ceux qui venaient consulter sa vieille expérience, et mettre à profit cette vaste érudition qui le rendait digne d'avoir appartenu à l'un des corps religieux les plus savants qui aient jamais existé. On a de lui : *Catalogue des livres imprimés composant la bibliothèque de la Cour de cassation;— 2e partie;— Jurisprudence*. Paris, Testu, 1819, in-8°. Cette seconde partie, la seule qui ait paru, fait connaître les richesses que possède la Cour de cassation en livres de droit ancien. Le Breton était membre de l'Académie celtique et de la Société royale des Antiquaires de France. P. L...t.

LEBRETON (Joachim), — naquit le 7 avril 1760, à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), où son père, chargé d'une nombreuse famille, était maréchal-ferrant. Destiné à exercer la même profession, il ne reçut d'abord que la modeste éducation des enfants du village; mais il montra une si grande disposition pour l'étude, que quelques personnes s'intéressèrent à lui, et obtinrent pour leur protégé une bourse dans un collége de Théatins. Ces religieux ne tardèrent pas à reconnaître en lui une grande aptitude pour le professorat, et il avait à peine dix-neuf ans quand ils l'envoyèrent occuper la chaire de rhétorique dans leur collége de Tulle; puis, désirant s'attacher un sujet si distingué, ils le pressèrent d'entrer dans leur congrégation. Il y consentit, dit-on; toutefois, il n'est pas certain qu'il eût fait profession lorsque la Révolution éclata. Dès son début, il se montra enthousiaste des nouveaux principes, quitta l'habit ecclésiastique et se rendit à Paris, où il ne tarda pas à épouser la fille aînée de Darcet, inspecteur-général des essais de la monnaie. Quoique ce mariage lui eût procuré une protection assez puissante, il resta pourtant, pendant plusieurs années, étranger aux affaires publiques. Après avoir rempli les fonctions de chef du bureau des beaux-arts au ministère de l'intérieur, sous la direction successive de Ginguené et de Jacquemont, il fut appelé, lors de la création de l'Institut, en 1795, à faire partie de la classe des sciences morales et politiques, et lors de la suppression de cette classe, en 1803, il passa dans celle d'histoire et de littérature ancienne : il était déjà secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts. Après le 18 brumaire, il entra au Tribunat, où il ne se fit nullement remarquer. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 4 frimaire an XII, il se concentra désormais dans l'étude exclusive des arts, qu'il appréciait et favorisait avec une délicatesse exquise. Comme secrétaire perpétuel, il rédigeait les comptes-rendus annuels dont l'ensemble forme une histoire de l'art utile à consulter, notamment le discours qu'il prononça devant l'Empereur,

comme organe d'une députation de sa classe, le 5 mars 1808; c'est un exposé intéressant de l'état des arts en France, à cette époque, et des causes de leur prospérité et de leur décadence. Chargé par Napoléon de concourir à la formation du Musée impérial, il s'acquitta de cette mission avec ardeur et discernement. Les richesses dont il contribua à doter le Musée étant devenues, en 1815, la proie des alliés, il en conçut une douleur qui alla jusqu'au désespoir. Le duc de Wellington ayant publié un manifeste injurieux pour la France, à laquelle il prétendait donner des leçons de droiture et de loyauté, Lebreton ne put se contenir; et, saisissant une occasion solennelle de stygmatiser cet acte de violence et d'hypocrisie, il protesta énergiquement, dans la séance publique de l'Institut, du 18 octobre 1815, contre cette brutale spoliation, qui nous enlevait tant de richesses artistiques, que les traités avaient rendues notre propriété légitime. Le discours de Lebreton produisit un grand enthousiasme, et ajouta à l'estime que son caractère lui avait déjà méritée; mais il perdit son auteur, qui, peu après, fut exclu de l'Institut et remplacé dans ses fonctions de secrétaire perpétuel par M. Quatremère de Quincy. Lebreton, l'amertume dans le cœur, résolut alors de s'expatrier; il réunit quelques artistes, quelques savants déterminés comme lui à s'éloigner pour jamais de la France, et, au mois de janvier 1816, ils s'embarquèrent au Hâvre pour Rio-Janeiro. A leur arrivée, ils reçurent un accueil très-grâcieux du roi Jean IV, qui chargea Lebreton de diriger une colonie industrielle de Français réfugiés, et une Académie destinée à l'enseignement des sciences agricoles; mais de nombreuses causes de dissolution s'opposèrent au développement et au succès de l'entreprise; la fatigue, l'influence du climat, les privations, décimèrent les colons, et Lebreton lui-même mourut à Rio-Janeiro, le 9 juin 1819.

Indépendamment d'un grand nombre de rapports annuels sur les beaux-arts et de notices sur des artistes, insérés, soit dans le *Moniteur*, soit dans la *Décade philosophique*, on a de Lebreton : *La Logique adaptée à la Rhétorique*. Tulle, 1789, in-8°. Quant au livre intitulé : *Accord des vrais principes*, etc., qu'on lui attribue, nous exposerons plus loin (voy. *Lecoz*), les raisons qui nous portent à considérer ce dernier comme en étant le véritable auteur, et à n'être nullement surpris que la veuve et les enfants de Lebreton aient constamment affirmé ne l'avoir jamais rien entendu dire qui pût le faire supposer l'auteur de l'apologie de la constitution civile du clergé. P. L...t.

LE BRIGANT (Jacques), — fils d'un négociant aisé de Pontrieux, naquit dans cette ville le 18 juillet 1720. Sa famille, voulant le lancer dans le barreau, lui fit faire les études préparatoires qu'exigeait cette carrière : mais il n'y entra jamais que de nom. A peine reçu avocat au Parlement, il se jeta dans les recherches de curiosité historique, sans but bien déterminé. Il avait médité sur son propre nom, et il avait trouvé dans Tacite celui d'une ancienne tribu bretonne, les *Brigantes*; rapport qu'il saisit pour le creuser et en tirer quelques inductions philologiques. Il en résulta une brochure fort curieuse, sous le titre de *Dissertation adressée aux Académies savantes de l'Europe sur un peuple celte nommé Brigantes ou Brigants*. Breghente (Tyrol), 1762, in-8°. On compred que *Breghente*, ou plus exactement *Bregentz*, n'était là que pour la singularité, le *pittoresque*. L'auteur y passe en revue tous les indices que l'antiquité lui fournit au sujet de ces *Brigantes*, et certes il a de la carrière : ceux de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Espagne, de la Thrace, le lac *Brigantinus*, qui est celui de Constance, *Brigantio* ou *Briançon*, etc. Il s'occupe aussi de l'étymologie de ce nom si répandu, et très-obscur de signification, soit qu'il puisse se traduire par *guerriers*, par *concitoyens* ou par *tribu du pont* (*briga, bria, bruck, brugge, bridge, etc.*)

Ce badinage en *us* fut suivi d'un petit livre qui rappelait mieux sa profession, le *Petit Glossaire, ou Manuel instructif pour faciliter l'intelligence de quelques termes de la Coutume de Bretagne, contenant leur définition et leur étymologie*. Brest, 1774, in-12. Sous le légiste, le grammairien perce surtout dans cet opuscule. L'auteur alla presque aussitôt se fixer à Strasbourg, où il se lia avec l'illustre Oberlin, grammairien et antiquaire comme lui. Oberlin avait plutôt l'amour que la connaissance des langues celtiques; il regarda comme un coup du sort sa liaison avec Le Brigant, et leur collaboration produisit les *Eléments de la langue des Celtes Gomérites ou Bretons : Introduction à cette langue, et, par elle, à celle de tous les peuples connus*. Strasbourg, 1779, in-8°.

II. C'est ici, à peu près, le point de départ de l'école celtique. On s'était déjà occupé de notre langue avec plus de savoir que d'esprit de système, et il était sorti d'excellentes œuvres, les livres de D. Martin, Le Pelletier, Rostrenen, pour la langue, Caylus pour les antiquités. Avec la nouvelle école, c'est le contraire qui arrive : l'esprit de système cherche à suppléer au savoir et à la critique, et l'on a Le Brigant, Guillon et les autres.

Je me hâte cependant d'expliquer une pensée qui pourrait être mal comprise. Certes, les antiquités celtiques doivent bien des choses à l'école dont nous parlons. Ces celtologues étaient gens de bonne foi et de bonne volonté; ils ne cherchaient pas l'éclat dans le paradoxe historique, mais ils obéissaient à une passion un peu exagératrice, une réaction patriotique contre le mépris injuste où nos titres de gloire na-

tionale et nos origines historiques étaient tombés. Ils arborèrent fièrement le drapeau de la vieille Gaule, et ils firent bien; mais ils voulaient en faire le centre de tout ce qui existe dans les trois continents, et ce fut une faute d'entraînement. Toute école qui cède à l'exclusivisme national est ainsi tentée de se croire *l'Empire du milieu*, et de revendiquer comme vassales force civilisations qui n'ont même jamais connu son existence.

Ce qui nuisit à cette école, ce ne fut pas seulement son exagération. Les slavistes modernes sont aussi exagérés que nos celtomanes; mais ils ont le savoir, la critique, le talent. Ils ont produit des œuvres durables. Mais que restera-t-il de l'école celtique? Le souvenir des thèses les plus hardies et les plus singulières qui aient égayé le monde savant. En somme, néanmoins, l'impulsion a été donnée par eux : ils sont restés sur le terrain, mais la bataille est gagnée. Un peu d'indulgence donc pour ceux qui l'ont commencée, même pour leur chef, le monomane Le Brigant.

III. Celui-ci était d'une assurance superbe. Son livre des origines a pour épigraphe : *Celticâ negatâ, negatur orbis*. C'était un souvenir d'une mystification cruelle que ses disciples lui avaient fait subir. Court de Gebelin et d'Oraison l'aimaient et l'admiraient, mais ils riaient de ses audaces, et je ne sais pourquoi, vu qu'ils n'étaient guère plus sages. Un jour ils s'avisèrent d'annoncer à leur maître qu'un jeune sauvage polynésien était débarqué en France, que personne ne savait sa langue, mais qu'on espérait que lui, qui avait dans le breton la clé de la langue universelle, il serait plus heureux. Voilà Le Brigant ravi de cette occasion d'appliquer ses doctrines, et qui prend jour pour aller dans un salon où on devait lui présenter l'Océanien.

Les deux mystificateurs étaient en règle. Ils avaient ramassé sur le pavé de Paris une sorte de marchand de contremarques, charmé de gagner quelques écus à ne rien faire. On le présente, vêtu en sauvage d'opéra-comique, à Le Brigant, auquel il envoie un déluge de sons gutturaux qui ne ressemblent à rien. Le Brigant écoute attentivement, lui sourit, et engage en breton une conversation nourrie, puis il se tourne vers les auditeurs : « Je le comprends à merveille, dit-il, il me demande comment je me porte... » Les éclats de rire de toute la société lui coupent la parole. La plaisanterie expliquée, il se renforça dans son allégation, déclara que le sauvage lui avait parlé celtique, et adopta le cachet : *Celticâ negatâ, negatur orbis*.

On a trop ri de l'ingénuité de Le Brigant : il était loin, rigoureusement, d'avoir tort. La langue bretonne, polysyllabe dans l'usage ordinaire, est monosyllabique dans ses radicaux. Or, d'une langue monosyllabique, on peut tirer tout ce qu'on veut. Le Brigant ne voyait pas que toutes les langues qui ont leurs radicaux dans le même cas (et nous en connaissons une quinzaine rien que pour l'Europe et l'Asie) pouvaient revendiquer le même avantage. Il excellait, du reste, à ces jeux innocents : c'est lui qui fit la fameuse phrase : *A-e-i-o-u*, « *Je » dis — que c'est — leur — œuf — à eux.* »

Propagandiste infatigable, Le Brigant fit de nombreux voyages en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, pour conquérir les savants à son opinion. A La Haye, il fit la connaissance de Voltaire, qui persiffla et démolit avec son implacable bon sens les pédantes rêveries du celtologue. A Paris, où il semble être venu différentes fois, mais surtout en 1786, il fut, par l'étrangeté de ses doctrines, l'entêtement et la verbeuse originalité de ses polémiques, le lion des salons. L'abbé Guillon y fut son fidèle Achate, et le comparait sincèrement à Leibnitz. Parfois de cruelles plaisanteries l'attendaient, sans refroidir son imperturbable confiance. Nous en avons vu une : en voici une autre. M. de Soubise lui avait promis une pension, quand un académicien, qui ne l'aimait pas, le dépeignit au Mécène comme un charlatan et s'offrit à le démasquer. Le Brigant, qui ne se doutait de rien, reçut, quelques jours après, un manuscrit dans une langue inconnue avec une lettre où on lui disait qu'on n'avait pu lire ce manuscrit, qu'on supposait seulement que c'était le *Pater*. Le Brigant répond qu'effectivement c'est le *Pater*, et il en donne une traduction interlinéaire. Le prétendu *Pater* était un assemblage capricieux de syllabes de fantaisie. Le trop savant celtomane n'eut pas de pension.

Ces corrections étaient rudes, mais Le Brigant les méritait. Il était acerbe jusqu'à la brutalité dans la discussion, accusait d'ignorance tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, et poussait l'orgueil jusqu'au radotage et à la démence. Il se vantait d'avoir expliqué trois cent douze langues à livre ouvert; d'avoir été distingué par plusieurs têtes couronnées, à commencer par Louis XVI, qui lui avait promis une pension de huit mille écus et la maison des Célestins à Paris, pour y professer son celtique universel; que ce roi l'avait appelé le plus savant homme de Paris, et mille autres choses.

IV. Il continuait cependant ses publications. En 1787 il donna son livre : *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, ou *Prospectus de l'ouvrage intitulé : La langue primitive retrouvée*. C'est le meilleur de ses ouvrages. Le fond n'en vaut rien, mais du moins le livre se lit. On en attribue la rédaction littéraire à M. Abeille, car Le Brigant ne savait pas écrire d'une façon tolérable. *La langue primitive* devait contenir un recueil de tous les radicaux monosyllabiques (celtiques, bien entendu), avec la manière de s'en servir,

c'est-à-dire une méthode de décomposition de toutes les langues mortes et vivantes, à l'aide de cette matrice de tous les vocabulaires possibles. Ce livre ne parut pas, mais l'auteur en donna trois extraits ou *détachements*, savoir : *La langue des Parisiens avant l'invasion des Germains;* c'est un *remâchage* de ses livres précédents. — *La langue des Français la même que celle des Gaulois;* c'est le fameux serment de Charles et de Louis-le-Germanique en six langues, avec la traduction en breton de la façon de Le Brigant, et la conclusion obligée que ces langues sont du celtique. — *Observations sur l'ouvrage « de l'origine des sociétés et du langage, de M. J. Grant. »*

Ces trois opuscules sont de 1787—1788. Ils furent immédiatement suivis de : *Réflexions sur les études* : — *Notions générales ou encyclopédiques :—Petite leçon très-utile aux grands hommes qui aspireraient au beau titre d'instituteurs des nations; par le dépositaire de la langue primitive des hommes*, *Le Brigant*, *andronome* (1793). Il se donnait ce titre bizarre, et quelquefois celui d'*Anonyme des bois :* il affectait d'ailleurs des allures de paysan du Danube, qui amorçaient et entretenaient la curiosité publique.

Il était en rapport et en correspondance avec toutes les illustrations d'alors, les encyclopédistes La Chalotais, de Guignes, Séguier, Siéyès, Herder, Millin, Dupuis, etc. Il n'aimait pas les encyclopédistes, qui se moquaient de ses visions : il les accablait de sobriquets, appelant le fantasque orientaliste De Guignes, *grignoux*, et d'Alembert, *Jean-le-Rond*. Ils n'étaient pas en reste avec lui. Il s'était intitulé l'architecte de l'arche de Noé : — « Allons donc, avait dit d'Alembert; il n'en est que le calfat. » Le mot alla droit au cœur du celtomane; il rêvait sans cesse de l'arche de Noé. Il a aussi fait le *Testament de Noé*, alphabet des nations. Selon lui, les cinq voyelles ont chacune une signification : *A* est le passage, *E* l'existence, *I* l'action, *O* la possession, *U* l'œuf (le germe).

Sa foi dans ses idées était à toute épreuve. Il écrivit à Johanneau pour lui proposer de le rendre, dans huit jours, le plus savant homme de la capitale, et en tout semblable à lui-même. Cette similitude fut peu goûtée de Johanneau, qui refusa modestement. Le Brigant avait vu quelque part un cerveau détraqué comme le sien, Paul Petrowitch, héritier présomptif de la couronne de Russie, depuis czar sous le nom de Paul Ier : le czarewitch, à l'en croire, s'était trouvé illuminé par ses leçons, et lui avait avoué que tout ce qu'il avait lu sur les langues était bien *ginguet* (un mot du patois de Le Brigant) auprès de ses découvertes.

V. La Révolution fut saluée avec espoir par Le Brigant, avocat et membre du tiers : il était modeste, sans ambition, tout entier à ses devoirs de famille, et ne stipula rien. Il publia en 1789 deux brochures sur la question des Etats-Généraux. Envoyé en 1793 à Avranches pour une mission publique, il se mit à étudier, comme toujours, les antiquités du pays. Une circonstance terrible le tira de ces rêveries.

La grande armée vendéenne avait envahi la ville : elle était exaspérée; elle voulait faire un 2 septembre à elle, égorger des prisonniers. Le Brigant, j'ignore à quel titre, avait été emprisonné. Il paraît que, chargé de la gestion des biens de la famille Malestroit-Ponteallec, dans la commune de la Haye-Paisnel, il avait vendu des bois, et avait correspondu à ce sujet avec le propriétaire; que, décrété suspect à Avranches, il avait été jeté à la maison d'arrêt, ainsi que ses deux derniers fils et sa fille. Le représentant Garnier (de Saintes), en mission dans la Manche, avait reçu avec sympathie la réclamation du vieillard (il avait soixante-treize ans), et allait le faire élargir quand les Vendéens forcèrent les prisons. Le Brigant s'interposa entre les assaillants et les victimes, et ses cheveux blancs imposèrent aux Vendéens. On sait le respect presque divin que les paysans de l'Ouest ont pour la vieillesse. Le porte-clefs Cheffretel fut sauvé de la sorte par Le Brigant de la poursuite d'un furieux qui voulait lui brûler la cervelle.

Plusieurs prisonniers suivirent les Vendéens. Le Brigant, plus clairvoyant, sentit que cette armée marchait à la boucherie, et que la République aurait son tour. Il s'empressa de se présenter avec ses enfants à la municipalité, puis au comité de surveillance, qui lui rendit ce qui lui appartenait, sous la seule condition de se présenter à toute réquisition. Il retourna à La Haye, et se remit malheureusement à abattre des bois, et les premières accusations qui l'avaient compromis se réveillèrent. Il fut dénoncé, arrêté chez lui par la force-armée, et comme il était en proie à une forte fièvre, on se borna à le faire garder à vue chez lui et à ses frais. Ses deux fils furent incarcérés à Avranches (24 pluviôse an VI).

Le malheureux réclama auprès du représentant en mission : sa supplique, que nous avons sous les yeux, est assez obscure, et n'éclaircit aucun des faits qui précèdent. Nous ne savons ce qui en advint. Cependant l'inoffensif érudit, dont rien n'explique suffisamment les tracasseries, sortit de prison. Sous l'emphase exagératrice qui ne le quitte jamais quand il parle de lui, on comprend qu'il dut beaucoup à une aimable et dévouée Avranchine, Mme Adèle X...., dont il a parlé avec une galanterie de celtomane, amusante et touchante à la fois, dans la seconde édition des *Origines*.

La Révolution lui avait pris successivement, pour les armées, ses nombreux enfants : il lui en restait un (de vingt-deux!) près duquel il espérait finir tranquillement sa vieillesse chargée d'œuvres utiles. La guerre lui enleva en-

core ce fils, qui partit pour la frontière du Rhin. Nous avons dit plus haut comment La Tour d'Auvergne vint au secours de son maître et de son ami, et remplaça le jeune homme, déjà depuis quatre ans sous les drapeaux. Le père le remercia par une assez mauvaise pièce de vers, adressée « Au rédempteur de mon fils, Jean XXII : »

Eh bien ! mon brave ami, ne vous lassez-vous pas
A vous tuer le corps à la chasse des hommes ?
Est-ce pour ce métier, pauvres gens que nous sommes,
Que le ciel en courroux nous a mis ici-bas ?...

Il l'engageait à revenir, pour faire ensemble des « démonstrations. » Le héros trouva plus agréable de guerroyer sur le Rhin : il se fit tuer à Ober Hausen, et Le Brigant lui fit une épitaphe-quatrain, en aussi mauvais vers que les précédents, où il rappelait que son ami avait *l'âme et les sourcils de Turenne*, et s'était *mis dans les fers pour en tirer son fils*, ce qui était dramatique, mais fort inexact, comme on sait.

VI. Il continuait à divertir le monde savant de ses bizarreries. Il adressa à l'Institut six vers de sa composition, invitant les érudits à les étudier et à les traduire, si faire se pouvait. Il ajoutait qu'il n'y avait à Paris que deux Bretons capables d'y entendre quelque chose, et ces deux Bretons, interpellés, n'y comprirent pas un mot. C'était grand dommage, car, à l'en croire, ils étaient le *fondement de toutes les sciences*. Que de choses dans six lignes de pathos !

Du reste, il était d'une santé robuste, et d'une activité infatigable. En 1801, et plus qu'octogénaire, il écrivait à son ami Johanneau : « J'ai » encore du feu, s'il était attisé ; la mèche brûle, » l'huile se consume, dans peu la lampe ces- » sera d'éclairer : il y avait cependant de quoi » éclairer les nations. *Eccè citò in pulvere dor- » miam ; et si manè me quæsieris, non subsis- » tam.* » Il faisait encore, à cette époque, cinq lieues à pied tous les jours.

Il se plaignait surtout de ses compatriotes qui, dépositaires de la langue bretonne, flambeau qui peut illuminer le monde, aimaient et maintenaient l'obscurité. Retiré à Tréguier, il s'occupait d'études minéralogiques dans le riche bassin du Jaudy, et travaillait à des traductions bretonnes. Il venait de terminer celle de l'*Enfant Prodigue*, qui parut plus tard dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, quand la mort le surprit (3 février 1804) entre les bras de son ami D..., dont Michelet nous parle en des termes singulièrement touchants.

Le Brigant laissait un fouillis de manuscrits dont sa famille eut l'insouciante négligence de vendre la plus grande partie. Ils sont tombés, du reste, en mains consciencieuses, celles de feu M. de Kergariou, antiquaire bien capable de comprendre le côté utile des travaux de notre celtologue. D'autres sont au pouvoir de M. Lebizec, sacristain à Tréguier et éditeur de musique ; d'autres, enfin, à la bibliothèque publique de Saint-Brieuc. Voici quelques-uns de ces ouvrages, dont le nombre dépassait quarante, quelques années avant sa mort :

I. *Explication de plusieurs mots africains, indiens, espagnols, caraïbes, etc., en langue celtique*. Paris, 1786, in-12 de 56 p. M. Moreau de Saint-Méry avait dressé un vocabulaire comparatif de diverses langues peu connues, et Le Brigant y avait ajouté ses étymologies et son éternel celtique. II. *Vocabulaire latin, celtique, français et anglais*. Paris, 1788, petit in-f°. Cet ouvrage n'a de particulier que quelques pages intéressantes ajoutées par M. Moreau de Saint-Méry. III. *Le Fanal de poupe, ou le Lustre du musée de Gebelin, remis en place pour éclairer les nations ; l'origine de la parole, le fond des sciences découvert, l'harmonie des langues trouvée et le chaos de la confusion débrouillé. Abscondita benè sapientibus et prudentibus et revelata parvulis.* L'auteur ne reconnaît qu'une seule langue, et c'est naturellement le celtique ; les autres ne sont pour lui que des « langues corrompues. » IV. *Le Barde armoricain*, poème en trois chants ; c'est une sorte de satire, en vers médiocres et communs, contre le XVIIIe siècle. V. *De l'Homme à ses observateurs*, opuscule philosophique. Ces deux ouvrages, appartenant à M. de Garaby, ont été donnés par lui à la bibliothèque de Saint-Brieuc. VI. *Le Testament de Noé*, déjà mentionné. VII. Une *Réfutation de la dissertation de Herder sur l'origine du langage*. L'épigraphe biblique de ce morceau est peu flatteuse pour le savant Allemand : *Comparatus est jumentis insipientibus.* VIII. *Grammaire générale. — Racines primitives de la langue originelle, le celto-gomérite ou celto-breton.* IX. *Radicaux des cinq voyelles.* X. *Des Atlantes et des enfants d'Abraham.* XI. *Le premier contrat des humains, ou l'Origine de la Société déguisée dans la fable de Galathée et Pygmalion.* XII. *Aux Souverains et aux Savants de l'Europe.* XIII. *Complainte sur l'état présent des sciences dans le continent des Gaules.* XIV. Enfin, une *Dissertation sur la ville d'Avranches.*

VII. Le Brigant a laissé dans le monde érudit une mémoire personnelle très-respectée, comme le méritaient ses vertus, et une mémoire scientifique qui atteint partout jusqu'au ridicule. Ses audaces extravagantes indiquent un esprit délié, la pratique des mots, assez commune chez les vieux avocats, mais nullement d'invention. Sa méthode était simple, bien que les applications en fussent innombrables ; son procédé était un mécanisme d'une habileté fort vulgaire. Il s'était fait un vocabulaire composé de toutes les syllabes possibles, chacune ayant une signification, parfois même plusieurs significations bien distinctes ; avec cet instrument, il pouvait décomposer tous les mots, même imaginaires, qui étaient soumis à son analyse. Quand le résultat ne le satisfaisait pas, il sa-

vait le redresser en donnant à ses mots une malléabilité qui les faisait toujours aboutir à un sens quelconque dont la vraisemblance n'était jamais la qualité exigée.

Même dans cette première ferveur des études celtiques, amenée surtout par l'excellent livre de Bullet, l'opinion ne se trompa pas à la vraie portée du bruyant apôtre de Pontrieux. L'école philosophique était encore florissante, elle dominait, elle était la critique personnifiée; quand même les travaux de Le Brigant eussent été du savoir réel, elle avait autre chose à faire que d'applaudir à ces jeux innocents, à ces babioles monosyllabiques. L'école celtique se soutenait à grand'peine, Le Brigant lui apporta un riche contingent de ridicule.

Ce ridicule a persisté; il est, aujourd'hui encore, le fléau des études celtiques : l'esprit national est surtout critiqué parmi nous; dans les choses d'érudition, toute découverte est accessible, par ses côtés sérieux, à un petit nombre de savants; mais les côtés de sarcasme sont du domaine de tout le monde. Parlez aujourd'hui de la philologie celtique, on vous répondra : *Le Brigant*, ou même encore : *La Tour d'Auvergne*. Assimilation injuste, et qui se produit trop souvent.

Quoi qu'on puisse en croire, Le Brigant a laissé un nom, mais pas d'école. Ses imitateurs, assez rares, sont restés enveloppés dans son discrédit. Dès les premières années qui suivirent sa mort, l'Académie celtique séparait officiellement sa cause de cette responsabilité importune, en jugeant ainsi Le Brigant par l'organe de son ami lui-même, Eloi Johanneau :

« Cet homme vraiment extraordinaire, d'une imagination ardente, d'une mémoire prodigieuse, d'un esprit vif, caustique et mordant dans la dispute, n'a pas encore été bien apprécié... Une fois qu'il a été persuadé que sa langue était la langue primitive, universelle, dont les nombreux monosyllabes se retrouvaient dans tous les mots composés des autres langues, il a dû tirer du breton les étymologies de tous les mots dont il a pu trouver dans sa langue les équivalents pour le son, et se faire un système pour les y retrouver tous. On ne peut nier que, parmi les milliers d'étymologies qu'il a publiées, quelques-unes n'aient l'apparence de la vérité; mais tout esprit juste, exercé, doit sentir qu'elles ne peuvent être les véritables, par cela seul qu'elles sont tirées d'une langue à laquelle ces mots n'appartiennent pas, et que le premier principe, en étymologie, est de reconnaître d'abord à quelle langue les mots appartiennent, pour n'en chercher l'origine que dans cette langue.

» Le Brigant, au contraire, prétendait retrouver les origines de toutes les langues dans la sienne, sans garder aucune mesure, sans observer aucune différence de temps, de peuples, ni de lieux, sans passer par aucune langue intermédiaire, mais encore les expliquer et les traduire toutes avec la seule connaissance du breton..... S'il avait trouvé quelqu'un capable de lui démontrer ses erreurs, de lui faire voir qu'il suivait une fausse route et de lui en indiquer une meilleure, peut-être serait-il revenu dans la bonne voie, et aurait-il fait servir l'étude profonde qu'il avait faite du breton à l'avantage de cette langue et de nos origines. »

Voir sur Le Brigant : *Mémoires de l'Académie celtique*, VI, 5, Notice par Eloi Johanneau; — *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1849, détails par M. de Garaby; — *Biographie universelle*, art. Le Brigant; — *Dictionnaire français-breton* de Legonidec, préface de M. de la Villemarqué, etc. G. L.

LEBRIS (Charles), — hagiographe et théologien bas-breton, exerça les fonctions de recteur de la paroisse de Cléder, près Morlaix. On n'a aucun détail sur sa vie; il n'est connu que par un grand nombre de livres de piété qu'il composa ou traduisit en langue bretonne, dans laquelle il était très-versé. Ces ouvrages, écrits avec onction, dans une langue qui prête aux images les plus vives, font encore, de nos jours, le charme des veillées bas-bretonnes. Les plus connus sont : I. *Réflexions utiles sur les fins dernières de l'homme, traduites du français du P. Crasset*, sous ce titre : *Reflexionou profitabl var an finvezou diveza*. Saint-Pol-de-Leon, Jean-Joseph Le Sieur, 1722, in-12; Quimper, Périer 1771, in-12. II. *Instruction var an excellanç, ar froez an indulgeançou bras hac an deveryou ar vreuriez ur Rosera*. Castel (Saint-Pol-de-Léon), Le Sieur, 1722; Quimper, Derrien, 2 parties in-8°. Cette Instruction sur le Rosaire, le plus intéressant et le mieux écrit des ouvrages de l'abbé Lebris, contient l'histoire des miracles opérés par l'intercession de la Sainte-Vierge, notamment en faveur d'un soldat qui, ayant été recouvert par les ruines de la grosse tour du château du Taureau, près Morlaix, lorsqu'elle s'écroula, en 1609, serait resté longtemps sous les décombres, et aurait dû la vie à Notre-Dame du Rosaire. III. *L'Horloge de la Passion de Notre-Sauveur, avec des prières dévotes pendant la messe pour les jours de la communion*. IV. *La Vie de Sainte-Barbe et celle de Saint-Cougan, évêque de Quimper, en bas-breton*. Saint-Pol-de-Léon, Le Sieur, 1725, in-8°. V. *Les Stations de Notre-Sauveur pendant la Passion, traduites du P. Adrien Pavilliers (Stationou hor Salver en e passion)*. Saint-Pol-de-Léon, 1725, in-16; Quimper, Derrien, 1784. VI. *Le Bouquet spirituel de la mission et de la retraite* (*ar Boquet spirituel euz ar mission hac euz ar retrêt*), ou *Abrégé des heures bretonnes et des cantiques sur ce qui est requis et nécessaire à un chretien pour son salut, en vers bretons*. Brest, Malassis, 1726, in-8°; *ibid.*, Malassis,

1784, et Gauchelet, an XII (1804). VI. *Colloques du calvaire et des stations de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le cours de sa passion. (Collocou ar C'halvar).* Quimper, Simon-Mary Périer, 1737; *ibid.*, Derrien, 1784, in-8° VII. *Introduction dar vuez devot*, ou *Introduction à la vie devote de Saint-François-de-Sales.* Castel (Saint-Pol-de-Léon), gant Yan-Per Cremeur, 1755, in-12; Quimper, Derrien, 1780, 8e édition, traduction fidèle, élégante, et digne de la piété de son auteur, dit Olivier Hervé, pénitencier de Léon, dans l'approbation de ce livre. VIII. *Heuryou brezonec ha latin.* (*Heures bretonnes et latines*). Quimper, Périer, 1760, in-12; Saint-Brieuc, Prudhomme, 1808, 9e édition. — Parmi ces productions, plusieurs ont été imprimées quinze ou seize fois. P. L...t.

LEBRUN (Laurent), — Jésuite, né à Nantes en 1607, mort le 1er septembre 1663, dans la maison professe de Paris, consacra toute sa vie à l'enseignement dans les colléges de son ordre. S'il eût vécu de nos jours, il eût été un ardent auxiliaire de M. l'abbé Gaume dans sa croisade contre l'antiquité classique, et il n'aurait certainement pas tenu à lui que le *ver rongeur* n'eût été étouffé, et les études purgées de ce paganisme, dont le contact n'avait pourtant souillé ni Bossuet, ni Fénélon, ni les autres hommes éminents du XVIIe siècle qui ont été, en France, l'honneur de l'épiscopat, de la magistrature et du monde littéraire, tels que Corneille, Racine, Boileau, Pascal, etc. Mais le P. Lebrun, en soutenant la même thèse que l'ancien vicaire-général de Nevers, ne se borna pas comme lui à une polémique purement spéculative; non content d'indiquer le mal, il prépara ce qu'il en regardait naïvement comme le remède. S'étayant de ce que, dans le IVe siècle, Apollinaire, évêque de Laodicée, avait composé en vers grecs l'histoire de Saül pour remplacer les poésies d'Horace, des tragédies et des comédies grecques tirées des livres saints pour substituer à Euripide et à Ménandre, enfin des psaumes en vers pour tenir lieu des odes de Pindare, Lebrun voulut faire subir à Virgile et à Ovide le même travail de transformation. Son *Virgile chrétien* (Paris, S. Piget, 1661, in-8°) consiste, comme le véritable Virgile, en églogues, en géorgiques et en un poème épique. Ses églogues roulent sur des sujets de piété; ses géorgiques, qu'il appelle *Psichurgicæ, ou la Culture de l'Ame*, ne sont pas divisées en quatre livres, mais en douze chapitres, dans l'ordre de l'*Ecclésiaste*, dont il a fait la paraphrase. Son poème, intitulé l'*Ignaciade*, correspondant à l'*Enéide*, comprend, en douze livres, le récit du pélerinage de saint Ignace à Jérusalem, et de la fondation de la Société des Jésuites à Paris; faits qui, suivant Lebrun, se seraient accomplis en un an. Son *Ovide chrétien* (Paris, Cramoisy, 1653, in-8°) est dans le même goût. Les *Fastes* sont remplacés par l'*Hexaemeron, ou les six Jours de la Création;* les *Tristes* par les *Lamentations de Jérémie*, auxquelles l'auteur a joint les siennes sur la mort de Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours; l'*Art d'aimer* par un poème sur l'*Amour de Dieu;* enfin l'*Histoire de quelques Conversions* tient lieu des *Métamorphoses*. La poésie de Lebrun est prosaïque, et c'eût été grand dommage qu'une pruderie ridicule fût parvenue à faire substituer ses élucubrations aux modèles inimitables qu'elles étaient destinées à suppléer. Ses confrères en jugèrent ainsi, et pensèrent que son zèle indiscret devait être réfréné. Ce fut très-vraisemblablement cette raison qui suggéra à plusieurs d'entre eux, notamment au P. Jouvancy, l'idée de ces nombreux *expurgata* de Virgile, Ovide, Horace, Juvenal, etc., qui, en élaguant de ces auteurs les passages susceptibles de fausser le jugement ou de dépraver le cœur de la jeunesse, permettent, par un sage *mezzo-termine*, de lui donner, en toute sécurité, une forte instruction littéraire alliée à une éducation chrétienne.

Les autres productions du P. Lebrun sont : *Les sept psaumes pénitentiaux, ou David pénitent; les Vêpres de la Vierge, en vers;* un *Recueil d'épigrammes;* un poème intitulé la *Franciade*, et *quatre Héroïdes* qui en forment la seconde partie; *De Ponto, ou de la Barbarie des peuples du Canada;* le tout dans un volume ayant pour titre : *Eloquentia poetica, sive præcepta poetica exemplis poeticis illustrata.* Parisiis, Cramoisy, 1655, in-12, et 1665, petit in-4°. Cet ouvrage est accompagné d'un autre, intitulé : *Figures poétiques, ou Lieux-communs de l'éloquence poétique.* Ces traités renferment d'assez bons préceptes; mais les exemples que cite l'auteur dans ses lieux-communs, étant la plupart de sa composition, ne peuvent former que de médiocres versificateurs. P. L...t.

LE CADRE (Jacques-Jean), — naquit à Nantes le 15 avril 1767. Son père, après avoir acquis une certaine aisance, en travaillant comme simple artisan ferblantier, figura avec honneur, pendant nos troubles révolutionnaires, parmi les officiers municipaux de Nantes. Jacques Le Cadre entra dans le commerce dès l'âge de dix-huit à vingt ans, et, voulant acquérir les connaissances pratiques nécessaires à la profession qu'il venait d'embrasser, il se rendit en Hollande et s'y maria. Il ne revint dans sa ville natale qu'en 1791, avec l'intention d'y fonder une maison de commerce, que son activité et son intelligence auraient sans doute fait prospérer, sans les désastres de la révolution. Ce fut alors qu'il chercha dans l'enseignement des belles-lettres une nouvelle position et des ressources qui venaient de lui échapper, puis il publia plusieurs nouvelles et pièces fugitives. Toutefois, lui-même reconnaît, dans une note

de son ouvrage sur la ville de Nantes, qu'il n'a jamais eu le don de la poésie; et, en 1805, l'*Almanach des Muses* ayant inséré quelques-uns de ses morceaux poétiques, le critique Geoffroy écrivit à leur sujet : « Ayant vu, à la table du » recueil : *Le Cadre pour le portrait de Was-* « *hington*, nous nous attendions à trouver une » riche bordure pour la peinture d'un aussi grand » homme, mais ce n'est qu'un de ces distiques » signalés par Rivarol que M. Le Cadre nous a » offert. » En 1810, les résultats obtenus, comme professeur, par Le Cadre, ainsi que des travaux littéraires sérieux, ayant fixé l'attention du recteur de l'Académie de Rennes, M. de Fontanes, alors Grand-maître de l'Université impériale, lui accorda le diplôme de docteur ès-lettres; puis, quelques années après, en 1814, il fut autorisé à porter la décoration d'officier de l'Académie. Entré, en 1809, dans la Société des sciences et des arts du département de la Loire-Inférieure, Le Cadre y lut, en 1810 et 1811, des notices biographiques sur Fournier et Ceyneray, architectes, auxquels Nantes doit plusieurs de ses plus beaux monuments. Dans le courant de l'année 1812, étant allé habiter Orléans, il fut admis à la Société littéraire et académique de cette ville, qui le compta bientôt parmi ses membres les plus actifs. De 1814 à 1822, Le Cadre s'occupa de nouveau d'affaires commerciales dans la maison Martin-Laffite, du Hâvre, puis revint chercher en Bretagne un repos que rendait nécessaire bien plus sa santé chancelante que son âge déjà avancé. Mais son repos ne fut point de l'oisiveté, car c'est alors qu'il fit paraître dans les *Annales de la Société littéraire de Nantes*, devenue, depuis 1818, Société académique de la Loire-Inférieure, une longue série de mémoires, parmi lesquels nous avons surtout remarqué une *Notice sur les puits artésiens* et une autre *sur le noir animal*. Il publia en outre, dans le *Lycée armoricain*, entre autres articles : *Eclaircissement d'un point devenu douteux dans les Annales bretonnes*; — *Lieu de la victoire remportée par Alain-Barbe-Torte sur les Normands*; — *Le Papegault à Nantes*; — *La Pierre nantaise et l'Ermitage*; — *Communication à la Société académique du département de la Loire-Inférieure, de quelques observations sur des antiquités découvertes à l'entrée du canal de Bretagne*. Mais l'ouvrage le plus important de Le Cadre est, sans contredit, celui qui est intitulé : *Quelques Notes sur la ville de Nantes*, vol. in-8° de 287 pages, imprimé, en 1824, chez V. Mangin, et destiné à faire suite aux *Notices sur le département de la Loire-Inférieure et sur la ville de Nantes, de J. Le Boyer*, ou plutôt à une critique très-acerbe de cet ouvrage. Le livre de Le Cadre, tout en contenant des observations judicieuses et le résultat d'excellentes recherches, est cependant écrit dans un esprit de polémique que l'on ne peut que regretter. C'est encore à Le Cadre que la ville de Nantes doit sa société d'horticulture, institution fondée en 1828, qui compte en ce moment près de cinq cents adhérants, et qui a eu la plus heureuse influence sur le développement et le goût de la culture des jardins, ainsi que sur l'instruction théorique et pratique des horticulteurs nantais. Le Cadre est mort, à Nantes, le 6 mai 1843.

De R. de R.

LE CHAPELIER (Isaac-René-Guy), — né à Rennes, le 12 juin 1754, était fils de Guy-Charles Le Chapelier, substitut du procureur-général au Parlement de Bretagne, lequel obtint des lettres de noblesse au mois d'octobre 1779. Le trisaïeul de ce dernier, Sébastien Le Chapelier, conseil des États et duché de Bretagne, puis syndic des Etats-généraux de la province, avait rempli ces dernières fonctions d'une manière si distinguée que les Etats avaient demandé pour lui, en 1643, des lettres de confirmation de noblesse ou d'anoblissement; sa mort, survenue sur les entrefaites, empêcha de donner suite à cette demande. Cette famille, à laquelle appartenaient l'abbé Le Chapelier, député du clergé dans le dernier siècle, et un autre ecclésiastique du même nom, aumônier du corps des partisans royaux, commandé par MM. Botherel et de Saint-Pern, était originaire de Dinan. Les Le Chapelier de Cucille et de la Maison-Franche avaient fait une donation à l'église des Cordeliers de cette ville, où ils avaient un enfeu.

Entré jeune au barreau, Le Chapelier s'y fit remarquer par l'élégance et la facilité de son élocution, la force de sa dialectique et l'étendue de ses connaissances. Lors des troubles suscités en 1787, par les édits de Brienne et de Lamoignon, il embrassa la cause des parlements, autour desquels se ralliaient alors les partisans des réformes politiques, abusés par des apparences libérales qui, sous le masque d'une opposition aux vues ministérielles, cachaient souvent un désir d'empiétement sur les prérogatives royales. L'énergique protestation que fit Le Chapelier, en cette circonstance, au nom du barreau, et sa coopération avec Glezen, Lanjuinais et Varin au *Mémoire des députés de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne, concernant la malheureuse affaire de Rennes, des 26 et 27 janvier* 1789, déterminèrent son élection à l'Assemblée nationale, comme représentant du tiers-état. Dès les premières séances, il prit place parmi les orateurs les plus distingués, et prononça un grand nombre de discours dans lesquels il attaqua, non seulement les institutions de la vieille monarchie, mais encore cette magistrature qu'il avait défendue jusque là, parce qu'il voyait en elle une barrière opposée aux tentatives possibles d'un pouvoir absolu. Le 13 mai, il proposa de sommer les deux ordres privilégiés de se réunir au tiers, et le 13 juillet suivant, après s'être plaint

de la concentration des troupes sur Paris, il demanda la prompte organisation des gardes nationales. Nommé membre du comité de constitution, après la prise de la Bastille, il appuya la création du fameux comité de recherches, mais s'opposa avec force à la violation du secret des lettres. Elevé aux fonctions de président, la veille de la nuit du 4 août, il célébra, dans un discours énergique, la suppression des priviléges, rédigea le décret d'abolition de la noblesse, et fut l'auteur de la proposition qui fit considérer les députés comme les représentants de la France entière et non comme les mandataires spéciaux d'une province. Lors de la discussion du décret relatif à la propriété des biens ecclésiastiques, il demanda énergiquement qu'ils fussent mis à la disposition de la nation et placés sous le scellé. Il fut de nouveau appelé plusieurs fois à occuper le fauteuil, notamment le 5 octobre 1789, en l'absence de Mounier. Le Chapelier, que ses adversaires accusèrent alors de s'être laissé aller à des provocations incendiaires dans sa correspondance avec les patriotes bretons, proposa des mesures répressives contre les autorités rebelles aux décrets de l'Assemblée sanctionnés par le Roi; insista pour la création d'un seul collége électoral par département, et pour la libre élection des députés par l'universalité des citoyens français, c'est-à-dire par tous ceux qui paieraient volontairement la contribution. Il dénonça comme ennemis des nouvelles institutions les Parlements de Rouen et de Rennes; provoqua, à plusieurs reprises, le remplacement de ce dernier et la punition des magistrats réfractaires aux décrets de l'Assemblée; demanda l'institution des tribunaux de famille, proposa une série de questions pour la suppression des ordres religieux et des dîmes de toute espèce; fit adopter le décret prononçant l'égalité dans les partages; provoqua l'établissement des jurés, même en matière civile, et refusa au roi l'institution des juges. Il vota avec Mirabeau sur la question du droit de paix et de guerre que Barnave et les Lameth firent attribuer exclusivement au Corps législatif; réclama l'augmentation du traitement des curés de campagne; voulut faire adopter pour les évêques un traitement supérieur à celui qui fut décrété; présenta un projet d'organisation de la haute-cour nationale et du tribunal de cassation; prit une part active au décret sur le pavillon tricolore; obtint, par son éloquence, que les protestants de l'Alsace et de la Franche-Comté jouiraient du libre exercice de leur religion et des droits de citoyen actif; repoussa comme calomnieuse, au commencement de 1791, l'inscription de son nom sur la liste des membres du club monarchique; fit, sur la résidence des fonctionnaires publics, le rapport du comité de constitution au nom duquel il déclara l'impossibilité de faire une bonne loi sur l'émigration, ce qui lui valut les rires et les murmures d'une partie de l'Assemblée; combattit vivement l'opinion de Robespierre sur la non rééligibilité des membres de l'Assemblée nationale à la prochaine législature, et ne craignit même pas de dire, à cette occasion, que les électeurs, dans l'exercice de leur souveraineté, ne pourraient être tenus d'avoir égard aux exceptions prohibitives par lesquelles on voulait enchaîner leur action.

Cette rapide énonciation des principales opinions de Le Chapelier suffit pour montrer l'ardent réformateur inclinant graduellement à modifier ce qu'il y avait de trop absolu, de trop immédiat, dans les principes dont il était le champion. Cette tendance se révéla d'une manière plus tranchée après la fuite du roi à Varennes. Comme Barnave et les Lameth, il crut de son devoir d'opposer une digue au torrent révolutionnaire qu'il avait, contre ses intentions, contribué à faire déborder. Ses votes ultérieurs, s'ils contrastèrent avec les précédents, prouvèrent néanmoins, et plus qu'eux peut-être, que les plus sincères, ou du moins les plus intelligents amis de la liberté ne sont pas ceux qui ouvrent la porte aux excès. Dès le 21 juin, il avait fait adopter une adresse aux Parisiens et réclamé des mesures de sûreté publique; le 23, il fit révoquer la convocation des assemblées primaires. Se séparant des Jacobins, il entra aux Feuillants, et s'y fit remarquer par son zèle à poursuivre la révision de la Constitution, à laquelle il venait de coopérer. L'exercice des droits électoraux lui parut alors devoir être exclusivement réservé aux propriétaires, et il insista pour qu'aucune indemnité ne fût attribuée aux représentants. Si, dans la discussion du décret sur la liberté de la presse, il fut plus fidèle à son passé, en demandant une détermination précise des délits et l'interdiction de toute loi extensive de cette détermination, il en fut tout autrement lorsque, à la grande surprise de l'Assemblée, après avoir déclaré que les membres de la famille royale devaient être exclus de toutes les fonctions publiques soumises à l'élection, par le motif qu'ils exerçaient de fait des fonctions politiques, il divisa ces dernières en catégories, les unes comprenant les ambassades et les ministères auxquels les princes ne pourraient être appelés, tandis qu'ils seraient accessibles aux commandements militaires.

Cette dernière opinion, par son incohérence, nous semble caractériser le mouvement de transformation qui s'opérait chez Le Chapelier. Par le mélange de ses opinions anciennes et nouvelles, il voulait faire de cet éclectisme politique qu'on a, de nos jours, baptisé du nom de juste-milieu. Ses allures furent plus nettes lorsque, le 29 septembre 1791, il fit décréter, au nom du comité de constitution, que nulle société, club ou association ne pourrait avoir, sous aucune forme, une existence politique, ni

exercer aucune influence ou inspection sur les actes des pouvoirs constitués ou des autorités légales, ni faire des pétitions collectives, ni envoyer des députations, etc. Avec ce décret, testament politique, passablement réactionnaire de l'Assemblée nationale, il faut en convenir, s'éteignit la popularité de Le Chapelier; et ce ne fut pas une chose peu curieuse que de voir celui qui avait été l'un des plus ardents promoteurs du club breton, remplacé par celui des Jacobins, déclarer que les clubs étaient propres à alarmer tous les citoyens paisibles, et à éloigner tous ceux qui voulaient vivre sous la protection des lois.

A son retour à Rennes, après la session de l'Assemblée nationale, Le Chapelier, considéré comme déserteur de la cause populaire, eut grand'peine à se faire admettre au nombre des membres de la Société des Amis de la Constitution. Son admission, combattue dans un pamphlet intitulé: *L'Ordre du jour*, ou *les Deux Evangiles*, mit toute la ville en émoi pendant trois jours. Cependant, malgré la menace qu'avaient faite les sociétés affiliées de ne plus correspondre, s'il était admis, il fut reçu après de longs débats, à la suite desquels cent vingt membres firent scission et formèrent une nouvelle société. Le nouvel élu fut bientôt nommé président de celle qui s'était épurée par cette retraite, ce qui n'empêcha pas cette société de s'affilier plus tard à celle des Jacobins; mais elle professait alors des principes plus modérés.

Il était en Angleterre lorsque fut rendu le décret qui mettait sous le séquestre les biens des absents. Revenu à Paris, afin de se soustraire aux effets de ce décret, il ne tarda pas à être arrêté, et fut traduit au au tribunal révolutionnaire, le même jour que Thouret et d'Eprémesnil. Condamné à mort, le 22 avril 1794, *pour avoir conspiré, depuis* 1789, *en faveur de la royauté*, il fut conduit à l'échafaud entre ses deux anciens collègues. On prétend qu'avant de marcher au supplice, qu'il subit avec courage, il dit à d'Eprémesnil: « Monsieur, » on nous donne, dans nos derniers moments, » un terrible problème à résoudre. — Lequel ? » — C'est de savoir, quand nous serons sur la » charrette, à qui de nous deux s'adresseront » les huées. — A tous deux, répondit d'Eprémesnil. » Plusieurs des discours de Le Chapelier à l'Assemblée nationale ont été imprimés. Il avait coopéré, avec Condorcet, à la *Bibliothèque de l'homme public*. Paris, 1790, 1792, 28 vol. in-8°. — Sa veuve épousa M. de Corbière, ancien ministre de l'intérieur sous la Restauration, et bibliophile distingué, mort à Rennes, le 12 janvier 1853, et qui, depuis sa retraite des affaires publiques, vivait, en quelque sorte, dans son immense bibliothèque, composée de livres rares et curieux. Son fils, M. Alfred Le Chapelier, ancien payeur du département d'Ille-et-Vilaine, homme de convictions loyales et du plus honorable caractère, est mort à Rennes le 10 janvier 1848.

P. L...t.

LECHAT (Julien-Pierre-Louis), — prêtre, né à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 25 juin 1795, entra dans l'état ecclésiastique dès l'âge de quatorze ans, au commencement de sa rhétorique. Il termina ses études à Rennes, et fut reçu bachelier ès-lettres en 1811. Il étudia la théologie au grand séminaire de Rennes, de 1811 à 1814, et professa la seconde pendant neuf ans, d'abord à Vitré, puis à Saint-Malo. L'abbé Demeuré, proviseur au collége royal de Nantes, le décida à quitter cette dernière ville pour venir occuper la chaire de philosophie de son collége, où l'abbé Lechat est resté depuis 1823 jusqu'à sa mort, le 9 octobre 1849.

Avec une vocation décidée pour les fonctions difficiles de l'enseignement, l'abbé Lechat fit de bonne heure partie de l'Université. Fort de son instruction, il ne recula pas devant l'obligation des épreuves publiques, et dans ses examens, soutenus avec talent, il conquit les grades de licencié et de docteur ès-lettres de la faculté de Paris. Dès 1828, il reçut le titre d'officier de l'Université. Le ministre de l'instruction publique, pour récompenser ses nombreux services, le fit nommer, en 1847, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Outre plusieurs discours et fragments littéraires et philosophiques qu'il a fait imprimer, mais qui n'ont pas été réunis, l'abbé Lechat a publié en 1836 : *Philosophie de l'histoire professée en dix-huit leçons publiques, à Vienne, par Frédéric Schlegel; ouvrage traduit de l'allemand en français, par M. l'abbé Lechat, docteur, etc.* Paris, Parent-Desbarres, 2 vol. in-8°. En 1847, il a publié un *Recueil de sermons et instructions religieuses, à l'usage des maisons d'éducation et des familles*. Nantes, L. Guéraud, et Paris, Hachette, in-8° de 436 pages. Quelques années avant sa mort, il eut l'intention de faire imprimer un *Traité de philosophie* résumant ses études et son long enseignement; mais cet ouvrage, resté manuscrit dans les mains de son frère, curé de Hédé (Ille-et-Vilaine), n'a pas paru; aussi la *Biographie universelle des contemporains* (3e liv., p. 38 et 39, Paris, 1849), a-t-elle été inexacte en disant qu'il était *sous presse*.

Nous mentionnerons encore la *Thèse sur le Beau* qu'il composa pour être admis au doctorat, et un *Discours prononcé à la distribution des prix du collége royal de Nantes, le* 20 *août* 1838 (in-8° de 16 p., Nantes, imp. Mellinet). Dans ce dernier travail, il expose clairement toute la base de son enseignement. Il indique les causes qui font tomber dans deux erreurs opposées un grand nombre de philosophes, les panthéistes et les atomistes ou athées; il leur adresse un juste blâme. Les uns, pressés

sans doute par le besoin d'unité, le premier à se faire sentir au fond de l'intelligence qui est une, repoussent la pluralité comme inexplicable et contradictoire, ne reconnaissent que Dieu et nient la nature, ou n'y voient que de vaines apparences, des reflets de la substance unique; les autres, rejetant l'unité comme insaisissable, n'admettent que la nature, que la matière avec sa pluralité indéfinie, ses métamorphoses continuelles. Ces solutions extrêmes ne pouvaient satisfaire l'intelligence et les principes religieux de notre savant professeur, et, avec tous les hommes de bon sens, il reconnaissait et enseignait la réalité de la co-existence de Dieu et de la nature. Il savait établir avec méthode et clarté leurs rapports : il admettait, avec la philosophie moderne, à la fois l'unité et la pluralité, Dieu et la nature; mais il n'accordait à celle-ci que le second rang, en affirmant Dieu, comme son principe et son auteur, et la nature comme la manifestation de Dieu; il démontrait par là que telle est la solution du théisme, la solution du christianisme, le plus pur des théismes. Il suivait, à peu de changements près, le système de Leibnitz sur l'origine des idées et s'attachait surtout dans son cours à bien établir que, suivant la théorie qu'on adopte, on se fait une idée différente de l'homme, de ses devoirs et de l'art; en un mot, que la règle de toute notre conduite varie suivant nos principes; de là la haute importance des études philosophiques.

Admis, le 6 octobre 1836, comme membre résidant de la Société académique de Nantes, il prit une part active à ses travaux jusqu'au 5 janvier 1848, époque à laquelle l'état de sa santé lui fit donner sa démission. Comme prêtre, l'abbé Lechat sut allier les prescriptions rigoureuses du sacerdoce avec le commerce discret du monde; comme parent, il se dévoua généreusement à sa famille; comme professeur, il apporta dans son enseignement une forte érudition et une préparation bien mûrie qui feront long-temps regretter ses utiles leçons.

A^nd G.....d.

LE CLECH ou plutôt **CLECH** (1) (Jean-François), — fils de Pierre Clech et de Catherine Nédelec, naquit, le 3 mars 1751, au lieu (autrefois manoir) de Guiquelleau, situé au bourg de Plougasnou, ancien diocèse de Tréguier, aujourd'hui arrondissement de Morlaix. Il commença ses études avec succès au collége de Saint-Pol-de-Léon, et les termina à celui de Tréguier. Destiné à l'état ecclésiastique, il porta la soutane, et fit ce qu'on appelait alors un quartier de séminaire; mais, ne se sentant pas de vocation pour l'état sacerdotal, il cessa ses études cléricales dès le commencement de la théologie, et se rendit à Saint-Malo, où il se plaça, en qualité de clerc, chez un procureur. De là il alla à Rennes remplir les mêmes fonctions, et ce fut dans cette dernière ville qu'une certaine aptitude paléographique le fit remarquer d'un archiviste qui le prit pour collaborateur. Après avoir été employé à copier de vieux titres, il devint archiviste lui-même, et travailla comme tel dans différents châteaux, notamment dans ceux de Combourg et de Châteauneuf. Une assez longue maladie qu'il fit dans ce dernier détermina les médecins à lui conseiller de venir respirer pendant quelques mois l'air natal. Afin de se distraire des ennuis de sa convalescence, il s'occupa à mettre en ordre les archives de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt. Son travail plut, et M. Mol du Guernélé, qui habitait le château de Kerprigent, en Saint-Jean, l'engagea alors à classer ses propres archives. Pendant qu'il se livrait à ce travail, il fit la connaissance de Mlle Marie-Jeanne Landouer, de Saint-Jean-du-Doigt; mais, quand il s'agit d'obtenir sa main, ce qui eut lieu le 13 novembre 1781, M. Landouer mit pour condition à son consentement qu'il prendrait un emploi plus fixe que celui d'archiviste, qui pouvait, suivant les occasions, le transporter d'une extrémité à l'autre de la France. Il acheta, en conséquence, la charge de M. Duminil-Renault, notaire à Morlaix, vacante par suite du décès du titulaire. Toutefois, jusqu'à la révolution, il exerça peu ces fonctions, celles d'archiviste étant plus lucratives et plus conformes à ses goûts. Quand la révolution éclata, il était à Paris, faisant des perquisitions dans les archives du royaume pour une famille noble des environs de Morlaix qui voulait prouver ses droits au privilége de monter dans les carrosses du Roi. On l'a souvent entendu dire qu'il avait trouvé tout ce qu'il cherchait; mais la révolution, en abolissant et priviléges et royauté, rendit inutile le résultat de ses recherches. Revenu à Morlaix et voyant l'horizon s'assombrir, il se retira à Plougasnou, et y fixa sa résidence, ce qu'il eût pu faire, du reste, sous l'ancien régime, Plougasnou étant du ressort judiciaire de Morlaix. C'est là qu'après avoir été bien persécuté sous la terreur, il mourut en 1809, exerçant toujours ses fonctions de notaire, alors sa seule ressource. Il était profondément religieux et ardent catholique; c'était assez pour le rendre suspect quand même ses anciennes relations avec la noblesse n'auraient pas été un grief contre lui.

Lors de sa mort, des curieux firent leurs perquisitions chez lui et n'y laissèrent que des notes historiques et généalogiques qui furent retrouvées dans deux mannequins par son fils, M. l'abbé Clech, alors au séminaire, et aujourd'hui aumônier des Dames hospitalières à Saint-Pol-de-Léon. C'est à ce respectable ecclésias-

(1) Son vrai nom est *Clech*. Trompé par les indications de Cambry et de tous ceux qui ont écrit d'après lui, nous avions réservé pour la lettre *L* cette notice dont la véritable place aurait dû être à la lettre *C*.

tique que nous devons les moyens de retracer la vie et les travaux de son père, travaux qui embrassaient l'étude des sciences, celle surtout de la linguistique.

Dépourvu de livres spéciaux, mais doué d'une immense faculté d'analyse, Clech avait imaginé une sorte de glossologie universelle, plus ingénieuse que solide, mais qui, quelque jugement qu'on en puisse porter, devra toujours être considérée comme un tour de force de l'esprit humain. Un prospectus qu'il lança en 1789, et qui fut mentionné dans la *Chronique de Paris* du 21 octobre de cette année, p. 136, avait annoncé la publication de son travail sous le titre de : *Précis des principes généraux de la décomposition des langues, ou Découverte de leur constitution en vingt-quatre mots*. Les événements politiques empêchèrent cette publication, et tout ce qu'on a pu savoir du système de Clech, on le doit à l'analyse qu'en a donnée Cambry, dans son *Voyage dans le Finistère*, t. Ier, p. 188-194, analyse qu'il accompagna de tableaux explicatifs et dont MM. de Kerdanet et Le Jean ont reproduit des extraits, le premier dans ses *Notices chronologiques*, le second dans son livre intitulé : *La Bretagne, son histoire et ses historiens*. A force de décompositions et de comparaisons de mots ayant une même signification, quoique appartenant à des langues différentes, Clech fut conduit à penser que ces mots avaient constamment la même racine. Des études persistantes sur ce sujet l'amenèrent à conclure que toutes les langues connues, celles même de l'Amérique, dont il s'était procuré des fragments, n'étaient, en réalité, que des dialectes différents ou des modifications d'une même langue. Mais quelle était cette langue? Les méditations de Clech le convainquirent que le langage naturel à l'homme ne dut se composer pour Adam que des cinq sons que nous appelons voyelles, sons qu'il employa d'abord à exprimer et les sensations produites chez lui par les perfections de la Divinité et les idées qu'elles lui inspiraient. Cette langue de cinq sons, suffisante à l'homme, tant qu'il fut seul, cessa de l'être dès que Dieu lui eut donné une compagne, cette société lui faisant éprouver le besoin d'exprimer de nouvelles pensées. Les mêmes sons lui servirent encore, il est vrai, mais avec des modifications basées sur une sorte de parallèle entre les attributs de Dieu et ceux des objets créés. Ainsi l'*a*, qui, relativement à Dieu, avait exprimé son existence infinie, exprima, quant aux choses créées, leur existence finie; l'*e*, expression de l'immensité de Dieu, devint celle de l'étendue, de la grandeur de la création; l'*i*, qui avait désigné l'éternité de Dieu, désigna la durée, la longévité de la créature; l'*o*, qui avait exprimé la profondeur infinie de Dieu, exprima la profondeur bornée de la créature; enfin l'*u*, qui, originiaiirement, avait désigné le Dieu très-haut, désigna la hauteur dans la création; ainsi du reste. Dans la suite, l'accroissement du nombre des hommes multiplia les besoins, élargit le cercle des idées, et nécessita de nouveaux mots qui furent composés des anciens sons auxquels l'homme en joignit de nouveaux, les consonnes, pour la formation desquelles il épuisa toutes les facultés dont le créateur avait doué son organe vocal. Ces consonnes modifièrent la valeur des voyelles, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, selon leur placement, ou naturel ou renversé.

Tel est l'aperçu du système de Clech, d'après lequel les premières notions de l'homme auraient été des abstractions métaphysiques, ce qui, comme le fait judicieusement observer M. Le Jean, est contraire à la marche ordinaire de l'esprit humain. P. L...t.

LECOQ (Olivier), — peintre sur verre, qui habitait dès 1462, à Tréguier, un *ostel* situé dans la rue Neuve, et qui mourut avant 1496, travailla avec Jean Le Lenevan à la grande vitre de la cathédrale de Tréguier et à celle de Notre-Dame de Lacour : cette dernière seule existe encore aujourd'hui. Lecoq travailla seul, de 1469 à 1480, aux vitraux de la chapelle de Kermartin, fondée près de Tréguier par saint Yves, non loin de son manoir. M. Anatole Barthélemy, auquel nous empruntons les détails précédents, consignés dans un mémoire adressé au congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Malo au mois de septembre 1849, ajoute qu'il a vu dans les pièces d'un procès soutenu en 1494, par l'abbé de Bégar, qu'un vitrier du nom d'Olivier fut chargé de remettre dans la maîtresse vitre de l'église de Pédernec l'image de saint Bernard et les armes de l'abbé. M. Barthélemy est porté à penser qu'il s'agit de Lecoq, bien que le titre se contente de mettre : *Olivier, dit vittrier*. P. L...t.

LE CORGNE DE LAUNAY (Jean-Baptiste-Gabriel), — né à Lamballe (Côtes-du-Nord), le 11 janvier 1724, d'abord archidiacre de Goëllo, évêché de Saint-Brieuc, puis ensuite professeur de théologie en Sorbonne, et grand archidiacre de Paris, où il est mort au mois d'avril 1804, est auteur des ouvrages suivants : I. *Les Droits de l'Épiscopat sur le second ordre, pour toutes les fonctions du ministère ecclésiastique*. Paris, Desprez, 1760, in-12. Nous avons exposé, en parlant de l'abbé Corgne (*voyez ce nom*), les raisons qui nous font conjecturer que ce dernier pourrait bien être l'auteur des *Droits de l'Episcopat*. II. *Réponse à la lettre d'un docteur de Sorbonne*, 1759. III. *Réflexions sur l'examen de cette réponse*. Il fut plusieurs fois député aux assemblées du clergé, et il rédigea, assure-t-on, les actes de celle de 1765. M. de Kerdanet lui attribue les deux ouvrages suivants : I. *Réponse aux objections*

contenues dans l'examen des leçons de physique de l'abbé de Molières. Paris, Clousier, 1741, in-12. II. *Principes du système des petits tourbillons mis à la portée de tout le monde.* Paris, 1743, in-12. Nous doutons fortement, en raison de la date de ces ouvrages, qu'ils soient de Le Corgne de Launay, qui n'aurait eu que dix-sept ou dix-neuf ans quand il les aurait composés. Cette opinion semble avoir été partagée par l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIII*e siècle*, qui se borne à mentionner, comme étant de Le Corgne, les trois premiers ouvrages ci-dessus mentionnés. P. L...t.

LECORVAISIER (Pierre-Jean),—né à Vitré le 21 août 1719, suivant *le Vitréen* du 27 mai 1838, et non le 22, comme le dit la *Biographie universelle* (t. LXXI, p. 107), appartenait à une famille considérée de la Bretagne, et honorablement connue dès la création du Parlement de cette province. Resté orphelin dès son bas âge, il fut recueilli à Laval par deux ecclésiastiques, ses oncles maternels, y fit ses premières études sous leurs yeux, et passa, quelques années après, du collége de cette ville à celui des Jésuites de Rennes, où il eut le P. Baudory pour professeur de rhétorique. Les Jésuites, si attentifs à s'approprier les élèves chez lesquels ils remarquaient des dispositions, s'empressèrent de l'adopter et de l'envoyer faire son noviciat dans la maison professe de Paris. Deux de ses parents, qui doutaient de la réalité de sa vocation, le retirèrent de cette maison et le placèrent au séminaire de Bourges, où il vécut quelque temps sous les yeux de l'archevêque, qui s'intéressait à son avenir. Après un court séjour dans cette ville, il alla à Angers, puis à Caen, où, pendant qu'il faisait sa philosophie, il commença à faire parler de lui par quelques petites pièces de vers ingénieuses, et deux lettres adressées, sur des matières de littérature, à M. Le Jeune, curé de Bulli, dans le diocèse de Bayeux, 1742, in-12. Revenu à Angers après avoir terminé ses études, il se disposait à suivre la carrière ecclésiastique, lorsque l'amour l'y fit renoncer. Son mariage l'ayant fixé à Angers, il s'y fit bientôt connaître par la vivacité de son esprit et par quelques productions légères qui lui valurent son admission à l'Académie de cette ville, l'une des plus anciennes du royaume. Son principal titre à cette distinction fut une espèce de journal sous le titre de *Recueil de littérature.* Angers, Bossard, 1748, in-8°. Ses confrères, appréciant l'agrément de son commerce, la rapidité de son discernement et l'atticisme de ses manières, qu'il savait concilier avec une franchise toute bretonne, le choisirent pour secrétaire perpétuel. Il mourut prématurément à Angers, le 12 août 1758. Il était membre des Académies de La Rochelle, de Caen, d'Orléans et de celle de Besançon, connue sous le nom de *Société littéraire militaire*. Ses ouvrages, écrits avec feu, renferment parfois des pensées ingénieuses, exprimées sous une forme pittoresque; mais, le plus souvent, leur peu de développement, un style guindé, une manière affectée, font voir qu'il courait après l'esprit, sans toujours renconter le bon goût, comme l'attestent les bagatelles qu'il publia à Pordepolis et en Westphalie, indications pseudonymes de la ville de Paris, où elles furent imprimées.

Indépendamment de quelques écrits disséminés, soit dans *le Mercure*, soit dans divers autres recueils périodiques, écrits qu'il s'occupait de réunir lorsqu'il mourut, Lecorvaisier a laissé : I. *Réflexions sur la manie de rimer* (s. l. s. d.), in-8°. II. *Eloge du Roi.* Paris, 1754, in-12 de 72 p. La création de plusieurs établissements utiles sous le règne de Louis XV, notamment l'institution de l'Ecole militaire, a inspiré à Lecorvaisier quelques mouvements heureux. Il fit hommage de cet *Eloge* au roi Stanislas, qui l'en remercia par une lettre des plus flatteuses, insérée dans l'*Année littéraire* de Fréron (t. III, de 1761, p. 248). Ce prince l'ayant fait associer à l'Académie de Nancy, Lecorvaisier lui exprima sa reconnaissance dans son *Discours de réception lu à l'Académie de Nancy* (Paris, 1754, in-12), où il cherche à prouver que de son temps il y avait trop de poètes et pas assez d'orateurs. S'il eût été reçu de nos jours, dit la *Biographie universelle*, il aurait pu soutenir avec avantage la thèse contraire. III. *Discours sur la prise de Mahon.* Paris, 1754, in-12. IV. *Lettre critique de M. le marquis D*** à M. de Servandoni, au sujet du spectacle qu'il donne au palais des Tuileries.* Paris, 1754, in-8°. Le prétendu marquis, s'armant du persiflage, à la mode vers la moitié du XVIII*e* siècle, se moque, parfois avec amertume, du public qui préférait Arlequin et les marionnettes aux merveilles des spectacles organisés par Servandoni. V. *L'Esclavage rompu, ou la Société des francs-péteurs.* Pordepolis, à l'enseigne du Zéphyre-Artillerie, 1756, in-12. « Cette société, qui a réellement existé » à Caen, dit la *Biographie universelle*, paraît » avoir eu l'intention de parodier les cérémo- » nies usitées dans les conventicules francs-ma- » çonniques. Déjà les auteurs du plaisant *Devis* » *du pet*, des *Blasons anatomiques des corps* » *féminins*, des *Nugæ venales*, s'étaient exer- » cés sur le même sujet, et ces bouffonneries de » bas lieu, qui s'adressaient surtout aux hom- » mes *emunctæ naris*, avaient aussi déridé plus » d'un front sévère. Les membres de la société » bruyante de Caen voulurent faire plus, en don- » nant à la fois le précepte et l'exemple. Lecor- » vaisier se montra digne d'être leur secrétaire » perpétuel. On a réimprimé l'*Esclavage rom-* » *pu*, à la suite de l'*Art de péter*, 3*e* édition, en » Westphalie, 1776, petit in-8° dû aux loisirs

» du facétieux Hurtaut, maître de pension. »

L'abbé Rangeard, successeur de Lecorvaisier comme secrétaire perpétuel de l'Académie d'Angers, a composé son *Eloge*, qui a été inséré dans l'*Année littéraire*, 1761, t. III, p. 241-255. P. L...t.

LE COURT *de Surpont (Lambert, Lanbert* ou *Leetber)*, — qu'on trouve aussi sous les noms de *Le Cors* ou *Li Cors*, trouvère et principal auteur de l'*Alexandriade*, poème épique, long-temps attribué à Alexandre de Bernay, et dans lequel il a été fait usage pour la première fois du vers alexandrin, ou de douze pieds, naquit très-vraisemblablement en Bretagne, vers la fin du XIe siècle, ou au commencement du XIIe, soit à Villecort, en Plumaugat, soit à Surpont *(Super pontem — le pont Bodeau)*, en Landéhen, soit enfin à Liscourt, en Maroué, près Lamballe, non loin de la commanderie de la Bruère, dont Robert Le Court était grand-prieur *(præceptor)*, comme on le voit dans les *Actes* de Rymer. Il était fils, on le croit, de Leetbert ou Lambert Le Court de Surpont et de Cécile Boschier. On conjecture aussi qu'il appartenait, comme Le Court des Perrières, dont il sera parlé plus loin, à la famille de ce nom, qui portait pour devise : *Li droict chemin est li court*. On a conclu qu'il était né à Châteaudun (Eure-et-Loir) de ce passage de l'*Alexandriade :*

La verté de l'histoir' si comm' li roi la fit
Un clers de Chateaudun Lambert Licors l'escrit
Qui du latin la trest et en romant la mist ;

mais cette conclusion nous semble erronée. Diverses raisons nous portent à croire qu'il dut naître en Bretagne. D'abord, son père aurait enseigné la scolastique à Nantes ; ensuite — et ceci nous paraît d'une extrême importance dans la question — on rencontre, dans une foule de vers de l'*Alexandriade*, les noms reproduits par D. Lobineau et D. Morice, d'au moins soixante familles bretonnes, ce qui autorise à croire que Le Court, né en Bretagne, et y ayant passé sa jeunesse, a, plus tard, donné place, dans son épopée, au souvenir qu'il avait conservé des hommes, des lieux et des choses de son pays natal. La Normandie et le pays chartrain étaient alors le rendez-vous de ceux qui cultivaient la poésie. Serait-il surprenant que Le Court, *clerc*, c'est-à-dire lettré et poète, se fût rapproché d'Alexandre de Bernay, clerc comme lui, et que l'indication du lieu de sa résidence ait été prise pour celle du lieu de sa naissance, ou que, dans l'ignorance de ce lieu, un des trouvères qui ont mis la main à l'*Alexandriade*, peut-être Alexandre de Bernay lui-même, ait jugé cette désignation suffisante, alors surtout que le mariage de Le Court avec Perrine Godin ou Godart, de Chanteau, commune voisine de Châteaudun, avait dû avoir pour effet de le fixer dans le pays ? Les détails que le savant abbé de La Rue *(Essai historique sur les Bardes*, etc.) nous donne sur l'origine, le but et la composition des lais bretons au XIIe siècle, sont bien propres à nous affermir dans notre opinion.

Pasquier, Ménage et Moréri avaient considéré Alexandre de Bernay comme le principal auteur de l'*Alexandriade*, et, par conséquent, comme l'inventeur du vers alexandrin, ainsi nommé, soit du héros du livre, soit de celui que l'opinion commune en désignait alors comme l'auteur. Mais Lévesque de la Ravalière, dans sa notice sur ce poème, est un des premiers qui aient relevé cette erreur. Depuis, les plus savants critiques, notamment Ginguené *(Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 160), s'accordent à regarder Lambert Le Court comme l'auteur principal de l'*Alexandriade* dont Alexandre de Bernay n'aurait été que le continuateur, l'éditeur ou le correcteur. L'opinion de Ginguené est fondée sur les vers suivants qu'on lit dans un grand nombre de copies de l'*Alexandriade :*

Alexandre vos dit que de Bernay fut nés
Et de Paris refu ses surnoms appelés
Qui ci a les siens vers o les Lan-bert jostés.

Cette opinion devient encore plus plausible pour quiconque a lu dans le t. III des *Manuscrits français* la notice de M. Paulin Paris sur l'*Alexandriade*, notice détaillée et beaucoup plus exacte que celles de Legrand d'Aussy et de Ginguené. Parmi les nombreuses leçons manuscrites qu'il mentionne de ce poème, se trouve la copie n° 7190[5], réputée la meilleure, dont un passage est presque littéralement conforme aux trois vers cités plus haut, et l'examen de cette leçon a conduit le savant critique à penser qu'Alexandre de Bernay n'est qu'un humble copiste qui a ajouté au poème de Le Court cinq ou six vers de sa façon pour marquer un point d'arrêt.

La première portion de l'*Alexandriade*, qui serait l'œuvre exclusive de Lambert Le Court, se compose de 7700 vers. Imitée, en grande partie, de Quinte-Curce et d'Arrien, l'histoire épique du héros macédonien est un cadre ingénieux, animé, pittoresque, où les traditions orientales sont associées à celles de l'Armorique et à maintes allusions aux événements accomplis, en France, sous les règnes de Philippe Ier, Louis VI et Louis VII. Ainsi, Le Court suppose que Philippe de Macédoine répudie Olympias pour épouser Cléopatras. Il fait sans doute allusion au roi Louis-le-Jeune, qui, à son retour de la croisade, en 1152, répudia Eléonore d'Aquitaine, dont la légèreté avait excité ses soupçons. Dans le premier chant, il suppose encore qu'Alexandre, parvenu à l'âge de treize ans, *fut armé chevalier* et associé à la couronne de Macédoine par son père Philippe. Il est évident que l'auteur a voulu désigner ici Louis VI, dit *Le Gros* ou le *Batailleur*, que Philippe Ier associa à la couronne de France, vers 1103, et qui

illustra la fin du règne de son père. Ailleurs, il parle des mesures prises contre les Juifs *fénérateurs* ou usuriers. D'un autre côté, Jehan Lenivelays ou Lenevelet a composé une suite de l'*Alexandriade*, sous le titre de *Vengeance d'Alexandre;* or, dans le second couplet de cette suite, le trouvère invoque la munificence de Henri Ier, comte de Champagne, sous la protection duquel il semble placer son poème, et Henri revint vers 1145 de la croisade, où il avait suivi Louis VII. De ces allusions, de ces rapprochements, on est amené à conclure avec dom Liron, le président Fauchet et M. Paulin Paris, si compétent dans la matière, que l'*Alexandriade* a dû être composée de 1150 à 1160. La leçon de ce poème, existante à la Bibliothèque imperiale sous le n° 7190e, et qui révèle une écriture du milieu ou de la dernière moitié du XIIe siècle, concourt à le démontrer.

L'*Alexandriade* a été traduite en espagnol et en italien à une époque assez voisine de sa composition, et, plus tard, elle a été mise en prose par un écrivain nommé Jehan Fauquelin ou Wauquelin, qui florissait vers le commencement du XVe siècle. Cette version a été imprimée sous ce titre : *Histoire du roi Alexandre-le-Grand, jadis roi et seignenr de tot le monde, et des grandes prouesses qu'il a faictz en son temps*. Paris, Jehan Bonfons, in-4° goth. s. d.

Il serait à désirer que l'*Alexandriade*, qui n'a jamais été imprimée en entier, le fût avec une traduction en français moderne, ou tout au moins avec un glossaire des expressions les moins connues de la langue romane, pour faciliter à ceux qui ne sont pas familiarisés avec les écrits du moyen-âge, l'intelligence de ce poème, intéressant à plus d'un titre. On y trouve souvent des vers renfermant de jolies pensées, agréablement exprimées, tels que ceux-ci :

N'est pas roi qui se fause et sa rezon dement...
Mieux vaut amis en voie que en borse denier...
Pire est riche mauvais que pauvre honourez, etc.

Un vieillard, devant les savants assemblés à Babylone, finit ainsi son discours :

Fe le mieulx que tu peux molt est corte la vie.

Pendant les campagnes de l'Ouest, Pierre Le Court d'*Ermajor* avait donné ce vers comme signe de ralliement à la bande de partisans qu'il commandait.

Outre l'*Alexandriade*, Lambert Le Court avait composé un poème latin intitulé *Rivus*, et quelques poésies fugitives.

Indépendamment des autorités citées dans cette notice, on peut consulter, pour plus de détails, l'excellente analyse de l'*Alexandriade* que notre collaborateur et ami, M. Le Court de la Villethassetz a faite dans le t. Ier, pages 278--293 de la *Revue bretonne et étrangère*. Brest, Ch. Leblois, 1845, in-8°. Cette analyse ne forme qu'une faible partie des travaux approfondis qu'il a consacrés au trouvère breton et qu'il a bien voulu nous communiquer.

Un autre de nos collaborateurs et amis, M. Eugène Talbot, a également travaillé à cette question si curieuse du *Roman d'Alexandre*. Son œuvre, intitulée : *Essai sur la Légende d'Alexandre-le-Grand dans les Romans français du XIIe siècle* (Paris, Franck, 1850, in-8°), est le résumé le plus complet qui ait été fait sur cette matière, avec des aperçus nouveaux et des rapprochements inspirés par la lecture attentive et perspicace des œuvres auxquelles les trouvères ont vraisemblablement puisé leurs sujets de développements poétiques. Nous ne louerons point cette intéressante brochure, de plus de deux cents pages, qui a valu à son auteur le titre de docteur ès-lettres de la Faculté de Paris; nous nous bornerons à en faire la rapide analyse. Après avoir montré comment le souvenir des grands hommes, dont la gloire ou le génie frappe vivement l'imagination des peuples, se décompose en légendes à travers le prisme de l'admiration et de l'antiquité, l'auteur s'attache à suivre la tradition, pour ainsi dire mythologique, qui perpétue la renommée d'Alexandre depuis le siècle où il a vécu jusqu'à l'époque du moyen-âge. Il indique de quelle manière et dans quelles proportions la figure légendaire d'Alexandre, créée par la superstition enthousiaste du peuple et des soldats, vient se refléter dans l'œuvre de nos poètes français, et comment ceux-ci, grâce à un singulier mélange de souvenirs antiques et d'idées modernes, arrivent à nous montrer dans le roi de Macédoine le type du parfait chevalier. C'est là le sujet d'un chapitre détaillé ayant pour titre : *Des sources du Roman d'Alexandre*. M. Talbot passe ensuite à l'examen des questions relatives aux auteurs, à la date, à l'étendue et à la division du roman. Quoiqu'il ait eu entre les mains les différents manuscrits que possède la Bibliothèque impériale, et spécialement celui qui est coté 7633, il renvoie le lecteur à l'édition que M. Henri Michelant a publiée en 1846, au nom de la Société littéraire de Stuttgart, sous ce titre : *Li Romans d'Alexandre*; Stuttgart, 1846; et c'est dans cette édition, sauf toutefois les modifications qu'il croit devoir y apporter, qu'il découpe les différentes parties de la *Chanson* dont il se propose l'examen analytique. Cette analyse, que le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. J. Victor Le Clerc, s'est plu à honorer de ses éloges, en séance publique, est vraiment digne de ce flatteur et précieux hommage. Elle n'a point, en effet, la sécheresse des travaux qui l'avaient précédée. La confrontation du texte français avec le texte grec du pseudo-Callisthènes, de Plutarque, d'Arrien, des auteurs contemporains d'Alexandre, réunis en corps de volume par l'érudit allemand Robert Geier, et le texte latin du Quinte-Curce de Freinshemius, de Valerius, de Vincent de Beauvais, etc., donne à ce travail une valeur importante d'érudition sévère et approfondie, déguisée pourtant sous la

rapidité du style et le charme des citations. Comme annexe de son travail, M. Talbot a consacré un chapitre à l'appréciation de la forme du *Roman d'Alexandre*. C'est un abrégé, rajeuni par quelques vues originales, de ce qui a été écrit sur les origines de notre langue, la formation de notre poésie, la naissance du vers alexandrin et les tirades monorimes. On le voit, l'œuvre si détaillée de M. E. Talbot, par son importance, comme par son intime connexité avec la vie littéraire de Lambert Le Court, méritait mieux qu'une simple mention bibliographique à la fin d'une notice sur le principal auteur du *Roman d'Alexandre*. Nous ne pouvions donc nous dispenser — et nous sommes heureux qu'il ait pu en être ainsi, — de rendre ici un hommage mérité à une étude qui occupe un rang distingué parmi les nombreux travaux déjà publiés par le savant professeur dont l'amitié ne nous est pas moins précieuse que la collaboration.

C'était d'ailleurs pour nous un devoir d'autant plus impérieux d'insister sur le mérite du travail de M. Talbot que, depuis l'impression de sa thèse, un autre écrivain, M. le comte de Villedeuil, a traité la même matière dans une brochure de cent vingt-sept pages, qu'il a publiée sous ce titre : *Légende d'Alexandre-le-Grand au* XII*e siècle, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale*; Paris, imp. de Gerdès, 1852, in-12. Cette dernière compilation, que la *Mode* du 5 décembre 1852 appelle pompeusement un travail de bénédictin (on mériterait alors ce titre à peu de frais et d'une étrange façon), n'est qu'une reproduction trop souvent littérale de l'œuvre de M. Talbot. Dans les nombreux et fidèles emprunts faits à ce dernier figurent ses propres annotations et même les fautes d'impression qui s'étaient glissées dans sa thèse. Il est douteux qu'un jury littéraire quelconque ne se crût pas obligé, à la seule inspection des deux livres de MM. Talbot et de Villedeuil, de réformer le jugement si complaisant de *la Mode*, et d'en prononcer un autre qui contrasterait par sa juste sévérité (1). P. L...t.

LE COURT *des Perrières (Robin*, ou plus vraisemblablement *Rolland)*, — de la même famille que le précédent, né dans le XVI*e* siècle, à Saint-Riveul, en Plénée-Jugon, ou aux Perrières, en Landehen, est auteur d'une *Revue de l'Alexandriade, ou Bouquet à Lambert Li Cort de Surpont, pour le 17 septembre, jour de sa fête patronale*, et d'une cinquantaine de chansons, rondes, romances, ballades et cantates, telles que *Le Gas de la Rochelle*, le *Vieux refrain français*, le *Cousinage*, le *Départ du guerrier*, la *Fileuse*, la *Chanson de Geste de Bertrand Duguesclin*, etc. Plusieurs de ces poésies fugitives, restées populaires en Bretagne, ont été publiées dans la collection du libraire Louis et dans quelques journaux. La dernière des pièces que nous venons de mentionner est une cantate historique qui se chantait autrefois lors des fêtes célébrées en grande pompe en l'honneur de Bertrand Duguesclin. Comme plusieurs autres des pièces de Le Court des Perrières, publiées dans la collection Louis, cette cantate, insérée dans le *Dinannais* du 27 juin 1852, et tirée à part (Dinan, J.-B. Huart, 1852, in-8° de 7 pages), n'est pas parvenue jusqu'à nous dans son état primitif. Les modifications plus ou moins heureuses et opportunes que leur ont fait subir des substitutions de mots nouveaux à d'autres que les éditeurs regardaient comme trop vieux, ont eu pour résultat de leur enlever leur véritable cachet en les *modernisant*. La lettre E qui précède la signature de Le Court a fait croire qu'il était écuyer. On est fondé à supposer qu'il avait porté les armes et servi à l'étranger, d'après un couplet adressé à son amante, où il dit que, s'il abandonne son rivage pour guerroyer à l'étranger, il n'est pas pour cela un volage, et que son cœur ne peut cesser d'appartenir à sa belle Marie. P. L...t.

LE COURT (Geoffroy), — fils de Geoffroy, l'un des seigneurs bretons appelés à ratifier le traité de Guérande, et de Raoulette de Tréla, naquit, dans le XV*e* siècle, à la Villegeffroy, dans l'arrondissement de Dinan. Ayant pris l'habit de religieux dans l'abbaye de Beauport, il devint successivement sous-prieur et prieur de la Luzerne, monastère de l'ordre des Prémontrés, dans le diocèse d'Avranches, près le Mont-Saint-Michel, entre Granville et Avranches, à trois lieues de la mer. « Gaufridus Le » Court, ex sub-priore abbas electus est præ- » sentibus Thomâ-Sancti-Nicolaï de Blancâ- » Landâ et Petro Montis-Dei, anno 1452. » (*Gallia-Christiana*, t. II, p. 559, *Ecclesia Abricensis*.) Il est cité dans les chartes de Chaignières, aux années 1453 (4 avril), et 1463 (23 mai). Le Court fut le dix-septième supérieur de la maison conventuelle de la Luzerne, et il était abbé crossé et mitré, c'est-à-dire qu'il était autorisé à officier pontificalement et à porter la croix épiscopale en dedans, ce qui signifiait qu'il n'exerçait qu'une juridiction d'intérieur, à la différence des évêques portant la crosse en dehors. Son savoir faisait rechercher sa correspondance des personnages les plus éminents de son temps. Il fit faire les insignes pontificaux qu'Alain, légat du pape, lui accorda, en 1456, la permission de porter. Après avoir administré avec sagesse et distinction son abbaye, et avoir restauré son église, dans le chœur de laquelle il avait fait faire des stalles dont les boiseries flamboyantes étaient très-remarquables, il mou-

(1) Cette notice était sous presse lorsque nous avons appris que M. Talbot a traduit M. le comte de Villedeuil devant le tribunal correctionnel de la Seine. L'issue de cette poursuite ne nous semble pas pouvoir être mise en doute.

rut le 30 septembre 1463, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre, auprès de son prédécesseur. Il eut pour successeur son compatriote Richard de Laval. Lorsqu'en 1793 on viola les tombeaux pour en tirer les châsses de plomb qui renfermaient ordinairement les dépouilles mortelles des abbés des couvents, les restes du pieux Geoffroy et des autres religieux de la Luzerne n'échappèrent pas à cette profanation. Les cercueils qui les contenaient furent brisés et vendus nationalement. P. L...t.

LE COURT (Le R. V. P. Guillaume), — gardien supérieur du couvent des cordeliers de Grâces, près Guingamp, naquit vers 1580, dans le comté de Penthièvre. Le 11 avril 1633, il posa la première pierre d'un grand corps de logis de son couvent, et, le 31 décembre 1636, les travaux de construction et l'inventaire des titres de la maison, faits par ses soins, étaient terminés. Malgré les services signalés qu'il avait rendus à son institut, il fut assassiné, six mois après, par deux moines de la maison de Grâces. Les circonstances de son assassinat, et les événements merveilleux qui suivirent sa mort prématurée, sont retracés dans des légendes et complaintes composées dans les deux langues armoricaine et française. Il en existe une de quatorze strophes de huit vers de six syllabes chacune, dont nous devons la connaissance à notre infatigable et érudit collaborateur et ami, M. Le Court de La Villethassetz. Elle est abrégée dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1850, p. 32—34. « Il n'était pas possible, dit la naïve chronique, qu'il demeurât impuni l'assassinat du vénéré gardien de l'illustre Notre-Dame-de-Grâces, si renommée par ses miracles, crime commis pour ainsi dire, *à la barbe* de sa gracieuse image et de ses cinq cloches sonores suspendues pour appeler les fidèles à ses autels et signaler ses ennemis.» P. L...t.

LE COZ (Claude), — né le 22 décembre 1740, au village de Rodou-Glass, en Plounévez-Porzay, où ses parents exerçaient la profession de tisserands, fit ses études comme *liquès* au collége des jésuites de Quimper, où il eut pour condisciples La Tour d'Auvergne et Le Brigant, avec lesquels il conserva toujours des relations d'amitié. Ses classes terminées, il entra dans les ordres, et, devenu professeur au collége où il avait été élevé, il obtint de l'évêque de Quimper l'autorisation, rarement accordée alors, d'enseigner les langues anciennes avant d'avoir reçu ses lettres de prêtrise. Doué d'une aptitude particulière pour le professorat, il y acquit promptement une réputation méritée, qui le fit appeler à la direction du collége de Quimper, quand son ancien professeur, Bérardier, fut appelé à Paris. Les fonctions de régent qu'il cumulait avec celles de directeur ne l'empêchaient ni de faire entendre sa voix avec succès dans les églises de Quimper et des campagnes voisines, ni de se livrer à ses études favorites, la culture des lettres, celle de la poésie surtout, comme l'atteste une ode bien faite qu'il avait présentée à M. de Flamarens, évêque de Quimper, à son arrivée dans son diocèse. Le Coz jouissait donc d'une grande considération rehaussée par la pureté de ses mœurs, lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Nommé, en 1790, procureur syndic du district de Quimper, il intervint, soit par ses actes comme administrateur, soit comme écrivain, dans les débats soulevés par la constitution civile du clergé, en faveur de laquelle il publia un écrit intitulé : *Observations sur le décret de l'Assemblée nationale, pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement, accepté et sanctionné par le Roi, le 24 août 1790, adressées aux citoyens du département du Finistère.* Quimper, Y. J. L. Derrien, 1790, in-4°. Cet écrit émut les vicaires généraux de Quimper, qui adressèrent à l'auteur des observations officieuses auxquelles Le Coz ne crut pas devoir se conformer. C'est alors qu'il fut réfuté par un savant docteur de Sorbonne, l'abbé Coroller, curé de Saint-Mathieu de Quimper, et par M. Haméon, recteur de Trégommeur, dans le diocèse de Saint-Brieuc et syndic du clergé. Le Coz ayant publié jusqu'à trois mémoires pour justifier son opinion, le premier de ses adversaires répondit à chacun d'eux. Si la lutte fut vive des deux côtés, elle ne fut peut-être pas assez courtoise de la part du procureur syndic, qui se prévalut de ses fonctions pour demander et obtenir, d'une part, l'appui de l'administration en faveur des écrits de *l'abbé Le Coz*, et, d'autre part, la saisie de ceux de son antagoniste.

Répandus à grands frais, les Mémoires de Le Coz attirèrent sur lui l'attention des électeurs d'Ille-et-Vilaine qui, à la fin de 1791, l'appelèrent à occuper le siége métropolitain du nord-ouest, à Rennes. Par une lettre datée de Quimper, le 2 mars, Le Coz engagea M. de Girac, évêque titulaire, à revenir à son troupeau, et sur le refus de ce prélat, soit de se démettre de fonctions dont l'autorité ecclésiastique pouvait seule le délier, soit de prêter le serment contre lequel il avait protesté, Le Coz alla à Paris, où il fut sacré le 10 avril 1791, et de là à Rennes, où il fut installé le 16. Le 5 du mois suivant, il publia sa *Lettre pastorale de M. l'évêque métropolitain du nord-ouest.* Rennes, E. Courné, 1791, in-8° de 40 p.; suivie de la lettre qu'il avait écrite au pape, dès le 19 mars, pour lui demander sa bénédiction apostolique, et pour « assurer S. S. de son intention vraie, sincère, inaltérable, de vivre dans » la communion la plus parfaite avec le siége » de Rome, de ne s'écarter jamais du respect » que tout évêque doit au chef visible de l'E-

» glise de J.-C., et d'inspirer ce même respect » filial à tous les fidèles qui allaient être con- » fiés à ses soins. »

Elu, au mois d'août suivant, membre de l'Assemblée législative, il y parla, le 19 octobre, en faveur du célibat ecclésiastique. Le 10 novembre, il fut rappelé à l'ordre pour avoir dit, à l'occasion des attaques dirigées contre le ministre de la guerre, que c'était grandement se tromper que de croire donner des preuves de patriotisme en aboyant contre un ministre. Quatre jours après, à la suite d'un discours d'Isnard provoquant des poursuites contre les prêtres qu'il accusait de troubler la tranquillité publique, Le Coz, malgré les clameurs de l'Assemblée, protesta contre la demande d'impression de ce discours, qu'il qualifia de Code de l'athéisme. Le 30 janvier 1792, il appuya et fit adopter la loi sur les passe-ports. Le 5 février, il demanda que l'Assemblée, faisant enfin jouir la nation des droits dont elle s'était mise en possession, détruisît les associations des religieux séculiers, qui avaient rendu les séminaires des repaires de l'aristocratie religieuse. Mais, le 6 avril, effrayé de la multitude et de la gravité des innovations qui avaient déjà fait un monceau de ruines des anciennes institutions, il s'opposa vivement au projet de supprimer les congrégations s'occupant d'instruction, celle des doctrinaires surtout (1).

Après la journée du 10 août, dans laquelle il s'opposa de toutes ses forces à la suspension du roi, Le Coz revint dans son diocèse et fut nommé membre de l'administration départementale de l'Ille-et-Vilaine. Usant de l'influence que lui donnait sa position, il eut bientôt la satisfaction d'arracher à une mort certaine un jeune prêtre compromis dans les troubles du mois de mars 1793, à l'occasion de la levée des trois cent mille hommes. Le 16 septembre suivant, la Société populaire, présidée par un ancien conseiller au Parlement de Bretagne, transmit à Le Coz l'acte de mariage d'un prêtre qui avait répudié son caractère en se mariant devant le club, et l'invita à suivre ce *grand exemple*. Dès le mois de décembre précédent, il avait protesté contre cette atteinte portée à la discipline de l'Eglise catholique. Robert Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure, et auteur de déplorables écrits en faveur du mariage des prêtres, lui avait adressé, le 27 décembre 1792, une lettre où il soutenait la légitimité de l'union que lui-même avait contractée à Paris, un mois auparavant. Peu ému des menaces de Lindet, Le Coz l'avait réduit au silence par cette simple réponse : « Faites imprimer ; de mon côté je vous démasquerai ; la France nous jugera. Si vous avez l'audace du vice, comptez que vous trouverez en moi le courage de la vertu ; et l'apologiste des horribles journées des 2 et 3 septembre recevra au tribunal du public la flétrissure qui lui est due. » Cette opposition, Le Coz la manifesta de nouveau, et publiquement, par la réponse qu'il adressa au club et fit imprimer, réponse qui, peu de jours après, servit de prétexte à Carrier pour le faire arrêter et conduire, les menotes aux mains, entre deux haies de soldats, et en tête d'environ cent prêtres insermentés, au Mont-Saint-Michel, où il eut à subir quatorze mois de détention. La confiance qu'il sut inspirer aux officiers municipaux eut pour effet de lui faire obtenir quelque adoucissement à sa captivité, et de lui fournir les moyens de contribuer à détourner de ses compagnons d'infortune le redoublement de rigueurs dont ils étaient menacés en punition de l'attaque que les Vendéens avaient dirigée contre le Mont-Saint-Michel en vue de les sauver.

C'est du Mont-Saint-Michel que, bravant les menaces des représentants Boursault et Bolot, il dénonça à la Convention, le 13 mai 1794, les arrêtés immoraux et les monstrueuses prescriptions de leur collègue Le Carpentier, qui, dans toutes ses proclamations, mettait à l'ordre du jour la *chute du sacerdotisme*. Il se montra aussi énergique dans cette lettre que dans celle qu'il écrivit plus tard (17 juin 1796) à M. Benezech, ministre de la justice, pour lui représenter que le *Journal des Hommes libres*, dont Ch. Duval avait fait une chaire d'athéisme, entretenait l'impiété et l'agitation dans les campagnes, où il était répandu à profusion.

Rendu à la liberté après le 9 thermidor, Le Coz reprit l'administration de son diocèse, et s'appliqua avec ardeur, soit par ses actes, soit par ses écrits, qui se succédaient à de courts intervalles, à inspirer l'amour des principes re-

(1) Ce fut pendant la session de l'Assemblée législative que parut, revêtu de la signature de dix-huit évêques constitutionnels, et en réponse à *l'Exposition des principes* rédigée par M. de Boisgelin *(voy. ce nom)*, l'écrit intitulé : *Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé, par les évêques des départements, membres de l'Assemblée nationale constituante*. Paris, Desenne, 1791, in-8°. Quoi qu'en dise M. Barbier *(Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, t. Ier, art. 247), nous croyons que cet écrit est dû, non à Joachim Lebreton *(voy. ce nom)*, mais à Le Coz. Si ce dernier ne s'est jamais donné comme l'auteur de l'*Accord*, c'est que ce travail fut nécessairement collectif, et que la part qu'il y prit, quelle que grande qu'elle ait dû être, ne suffisait probablement pas à ses yeux pour qu'il s'en laissât attribuer le mérite exclusif. Une circonstance, bien futile sans doute, mais qu'il n'est pourtant pas hors de propos de remarquer, c'est que sa signature est apposée la dernière sur cet écrit, comme il arrive ordinairement à l'individu qui, dans un travail commun, a rempli l'office de secrétaire ou de rédacteur ; mais ce qui nous semble plus concluant, et nous fait conjecturer que Le Coz est l'auteur principal de l'*Accord*, c'est la grande conformité de style et d'argumentation entre cet écrit et les autres publications de Le Coz sur cette matière. En tout cas, si l'*Accord* est d'un Lebreton, ce n'est pas, à notre avis, de Joachim, qui ne paraît avoir pris aucune part aux affaires religieuses de l'époque, mais de son homonyme l'ancien prieur de Redon, auteur lui-même d'une lettre apologétique de la constitution civile du clergé, lettre dans laquelle sont exprimés, mais plus brièvement, les principes développés dans l'*Accord*.

ligieux proclamés en 1789 et 1791. Il redoubla d'activité lorsque six évêques constitutionnels réunis à Paris lui adressèrent leur encyclique du 15 mars 1795, annonçant la tenue d'un concile national destiné à raffermir dans leurs croyances les prêtres constitutionnels, parmi lesquels on remarquait déjà de nombreux défectionnaires. Les victoires de nos armées en Italie, dans les premiers mois de 1797, lui ayant fait espérer que le Directoire parviendrait à forcer Pie VI de consacrer la constitution civile du clergé, Le Coz publia à cette occasion une lettre pastorale où il attaqua les actes du Souverain Pontife et s'efforça de détruire l'authenticité de ses brefs contre le serment : « Des lettres de » la cour de Rome ont été interceptées, dit-il » dans cette pastorale citée par les *Annales catholiques*, t. III, p. 351 (mars 1797); et ces » lettres découvrent, aux yeux de l'Europe in- » dignée, les coupables fabrications de ces brefs » mensongers avec lesquels, depuis six ans, on » a égaré tant de citoyens honnêtes, mais sim- » ples et crédules; de ces brefs homicides qui » ont répandu la division dans les familles, la » discorde dans la société, qui ont causé tant » de malheurs, provoqué tant de crimes, fait » couler tant de sang! » (1) Elu président du concile précédemment annoncé, et qui siégea du 15 août au 12 novembre 1797, Le Coz concourut activement à toutes ses délibérations et à tous ses actes, notamment au décret de pacification par lequel les prêtres insermentés furent invités à adopter la constitution civile. Deux ans après (septembre 1799), il tint à Rennes un synode dont il publia les actes réunis sous le titre de *Statuts et réglements*, en un volume in-8°, suivi, vers le même temps, de l'*Avertissement pastoral sur l'état actuel de la religion catholique*. Fougères, J.-M. Vannier, in-8° de 73 pages; des *Observations sur la célébration du dimanche;* Fougères, J.-M. Vannier, in-8° de 26 pages; et de la *Lettre aux prêtres et aux fidèles catholiques d'Ille-et-Vilaine;* an VII, in-8°. Il présida aussi à Paris, du 29 juin au 17 août 1801, le concile où furent discutés divers projets restés sans résultat par suite de la séparation de leurs auteurs deux jours après la ratification du Concordat par le pape. S'étant soumis à ce grand acte, il se démit de son siége de Rennes et fut nommé à l'archevêché de Besançon, dont il vint prendre possession. Mais il avait fait acte de simple soumission au Concordat sans vouloir souscrire aucune rétractation, et quand le pape vint deux ans après à Paris, pour la cérémonie du sacre, M. de Portalis sollicita Le Coz de souscrire cette rétractation; il résista aux pressantes instances du ministre, et écrivit à l'Empereur, le 30 frimaire an XIII, une lettre où il déclarait que, « dans les juge- » ments du Saint-Siége auxquels on lui deman- » dait adhésion et soumission, il ne pouvait » comprendre les brefs et rescrits du pape » Pie VI, lesquels contestaient à la nation ses » droits, menaçaient d'excommunication une » partie de la France, déclaraient sacrilége la » vente des biens nationaux, et tendaient à con- » sacrer parmi nous des maximes que nos pères » ont constamment repoussées; que par la sou- » mission qu'il professait, on ne pouvait, on ne » devait entendre qu'une soumission légale, » conforme au Concordat et aux antiques li- » bertés de l'Eglise gallicane, etc. » Il ne semble pas que cette soumission ait été ni accompagnée ni suivie d'une rétractation quelconque.

Aux plus mauvais jours de la Révolution, Le Coz avait combattu l'irréligion et l'impiété : en 1793, par son écrit intitulé : *Préservatif contre l'impiété, ou Recueil de pensées propres à démontrer l'existence de Dieu, le besoin d'une religion et la nécessité d'un culte public*, in-8°; trois ans plus tard, par ses *Réflexions sur les lettres du citoyen Rallier*, 1796, in-8°; réflexions dans lesquelles il réfutait plusieurs lettres adressées par Rallier *(voy. ce nom)* à Grégoire, évêque de Blois. A peine arrivé à Besançon, il reprit cette guerre et débuta par la *Défense de la révélation chrétienne, et preuve de la divinité de J.-C., ou lettres sur le « Mémoire en faveur de Dieu »* (*de De Lisle de Sales*), 1802, in-8°. L'auteur du mémoire s'était annoncé comme l'adversaire de l'athéisme; Le Coz démontra que plusieurs de ses propositions portaient atteinte à la divinité de J.-C. Fourier, dans son *Mémoire sur les zodiaques d'Esneh et de Denderah*, ayant infirmé l'autorité de la Genèse, Le Coz la soutint dans ses *Observations sur une lettre de M. Fourier, relative aux zodiaques d'Egypte*, 1802, in-8°. Peu de temps après, animé du désir de faire rentrer les chrétiens dissidents dans le giron de l'Eglise, il adressa dans ce but des lettres aux pasteurs protestants de Paris, et à M. de Beaufort, qui s'opposait à la réunion. L'un de ses derniers écrits fut son instruction pastorale du 20 décembre 1813, sur l'*Amour de la patrie*, par laquelle, lors de l'invasion des alliés, il invita les fidèles de son diocèse à défendre le sol national. Peut-être, comme on l'a fait observer, cette pièce a-t-elle plutôt la couleur d'une proclamation de général d'armée que celle d'un mandement. Mais ces critiques, comme celles des éloges qu'il faisait de Napoléon, sembleront vétilleuses à ceux qui se rappelleront, d'une part, la gravité

(1) Nous voudrions croire, avec la *Biographie des contemporains*, t. XI, p. 222, que Le Coz n'a pas écrit cette lettre dont l'esprit, ainsi que le style, contraste avec la mansuétude habituelle de son caractère et de son langage; mais l'existence en est attestée et par la censure qu'en fit M. de Boulogne dans un écrit du temps, et par la citation ci-dessus empruntée textuellement à M. Tresvaux (*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. II, p. 271). La lettre pastorale de 1797 ne se trouvant pas dans les nombreux écrits de Le Coz, que nous avons personnellement consultés, nous avons dû nous en rapporter, sur ce point, aux autorités qui en attestent l'existence.

de la crise, de l'autre, la reconnaissance et le dévouement de Le Coz pour celui en qui il voyait le restaurateur du culte, le pacificateur des troubles de l'Eglise et le sauveur nécessaire de la France menacée dans son indépendance. Toutefois, il ne lui fut pas tenu compte des motifs qui l'avaient dirigé. On se prévalut de son instruction pastorale et de la réserve avec laquelle il avait parlé des Bourbons, dans ses lettres des 26 avril et 19 mai 1814, pour le desservir auprès du comte d'Artois. Lorsque ce prince vint à Besançon, au mois d'octobre suivant, il fit signifier à Le Coz de ne pas se présenter devant lui pendant tout le temps de son séjour; et comme un officier venait intimer au prélat l'ordre qu'il avait reçu du préfet de poser des gendarmes à sa porte afin de l'empêcher de sortir, Le Coz demanda la représentation d'un ordre écrit qui lui fut apporté le lendemain matin par un aide-de-camp du prince. Lors du retour de Napoléon, Le Coz vint lui présenter ses hommages, et retourna dans son diocèse, où il se fit entendre pour la dernière fois dans un discours qu'il prononça pour la bénédiction des drapeaux. Peu de jours après, il commença une tournée pastorale, dans le cours de laquelle il mourut, épuisé de fatigues, le 3 mai 1815, à Villevieux, village du Jura. Sa dépouille mortelle, renfermée dans un cercueil de plomb, fut transportée à Besançon et déposée en grande pompe dans le caveau des archevêques. Membre de l'Académie celtique et de celle de Besançon, Le Coz avait formé une bibliothèque considérable qu'il légua à son chapitre métropolitain; les hôpitaux et les pauvres ne furent pas oubliés dans son testament.

Indépendamment des ouvrages mentionnés dans le cours de cette notice, et de beaucoup d'autres dont la nomenclature se trouve dans le *Journal de la librairie* de 1815, p. 121, Le Coz avait laissé un assez grand nombre de manuscrits, parmi lesquels on distinguait: 1° Le *journal de sa détention au Mont-Saint-Michel;* 2° celui *du séjour qu'il fit à Paris, lors du couronnement de Napoléon;* 3° des *observations sur les montagnes de Jura, sur les productions et le commerce de ce pays;* 4° des *discours académiques sur l'utilité des sociétés littéraires, sur la dignité de l'académicien, sur les avantages résultant pour l'Etat des secours mutuels que se prêtent la religion et les lettres, et sur la sociabilité du christianisme avec des institutions libérales;* 5° *Quelques détails sur La Tour-d'Auvergne, premier grenadier de France*, Besançon, veuve Conché, 1815, in-8° de 48 pages, dont Le Coz avait été l'ami intime. Ce dernier écrit fut publié, après la mort de Le Coz, par son vicaire-général, dom Grappin, ancien bénédictin, qui a en outre fait paraître une vie du prélat. On y voit le récit, attribué à Le Coz, d'une conversation qu'il aurait eue avec La Tour-d'Auvergne, et dans laquelle le premier aurait exprimé en ces termes son profond attachement à la religion chrétienne: « Oui, mon » ami, je crois à la religion chrétienne, à la re» ligion catholique, ses dogmes éclairent mon » esprit et sa morale charme mon cœur. C'est » à elle que je crois devoir mes faibles vertus. » C'est à elle surtout que, dans tous les temps, » j'ai dû mes plus belles espérances, mes plus » douces consolations. »

Le Coz a été l'objet de beaucoup d'attaques motivées par son adhésion à la constitution civile du clergé et par ses opinions théologiques. En constatant les mérites de l'homme, nous avons cru devoir, par les raisons précédemment déduites (*Biog. Bret.*, t. II, p. 145), nous borner à un exposé aussi fidèle qu'il nous a été possible, des doctrines et des actes du prêtre, et nous abstenir d'émettre aucune opinion personnelle sur leur orthodoxie. P. L...t.

LEDÉAN (Aimé-Jean-Louis-Nicolas-René), — né à Quimper, le 27 juin 1776, n'avait que dix-huit ans quand l'École polythecnique, qui venait d'être fondée, le reçut, en 1794, au nombre des élèves qu'elle admettait pour la première fois. Il y fut le condisciple du général Bernard, de MM. Biot, Michel Chevalier, Chabrol de Volvic, et d'une foule d'autres hommes dont les noms doivent être ajoutés à la liste de nos illustrations. Parmi ses compagnons d'études se trouvaient aussi MM. Tupinier et Boucher, devenus, le premier directeur des ports au ministère de la marine, le second inspecteur-général du génie maritime. Rappelé qu'à la promotion du 1er frimaire an V (21 novembre 1797), le jury d'examen le désigna le *premier* pour les constructions navales: c'est assez dire le rang qu'il occupait dans cette brillante élite de la jeunesse française.

Ledéan parcourut tous les échelons de la carrière difficile et laborieuse où il était entré. Toujours à son poste au fond de la Bretagne, jamais solliciteur dans les bureaux, il ne dut tous ses grades qu'à son mérite comme à l'assiduité de son travail, et mit vingt-six ans à s'élever du simple rang d'élève ingénieur à celui d'ingénieur de première classe. Il gagna pourtant ce dernier grade avec éclat. Frappé des dangers du déboisement de la France, et de la pénurie qui pouvait en résulter pour notre marine, le ministère avait consulté les ports sur l'importante question de suppléer, par l'assemblage des petits bois, aux premières espèces, dans la charpente des vaisseaux. Il suffit d'énoncer ce problème, non seulement pour en montrer l'importance, mais pour faire juger tout ce que sa solution exige de sagacité, d'expérience et de connaissances pratiques. Le mémoire envoyé par Ledéan fut distingué; et, le 1er avril 1823, son auteur était nommé ingénieur de première classe. La question du déboisement était vitale pour nos arsenaux maritimes; aussi Ledéan se

fit-il un devoir de l'examiner dans une série de lettres publiées dans les *Annales maritime set coloniales*, *partie non officielle* (t. II de 1823 et t. 1er et IIe de 1825), sous ce titre : *Lettres sur la rareté toujours croissante des bois de construction; nécessité de s'abstenir de toute consommation mal entendue des bois de grandes dimensions; description des nouvelles étuves propres à plier les bois, construites au port de Lorient.*

Destiné d'abord pour Brest, Ledéan fut définitivement attaché à Lorient dans le mois de décembre 1823, et depuis il appartint toujours à ce port. Il y donna bientôt la mesure de son talent en continuant la construction de la frégate la *Surveillante*, commencée sur les plans de M. Boucher; la coupe savante, les belles proportions de ce navire font honneur aux deux ingénieurs qui l'ont construit. Animé de l'esprit essentiellement pratique que les illustres fondateurs de l'Ecole polythecnique avaient cherché à imprimer à leurs élèves, et qui produisit des prodiges à l'armée d'Egypte, Ledéan sentit que perfectionner l'outillage, c'était augmenter les moyens d'action, doubler les ressources et vivifier un arsenal naval. Il appliqua donc constamment ses facultés dans cette direction, et il a suffi de visiter, même superficiellement, le port de Lorient, pour être frappé du spectacle de toutes ces ingénieuses inventions qui simplifient le travail, en améliorent les résultats et en économisent la dépense. Entre autres améliorations qu'il réalisa, on remarque un étau à ployer les bordages, machine qui lui valut des témoignages tout particuliers de satisfaction.

Une ordonnance du 28 mars 1830 avait créé à Lorient l'école d'application du génie maritime; une décision du 12 juin suivant appela Ledéan à la diriger.

En 1834, le ministre consulta les ports militaires sur les avantages que pourraient offrir les mâtures du Canada, ainsi que sur leur durée et sur les moyens de les conserver. Ledéan, qui avait fait une étude approfondie des questions forestières, répondit par un rapport qui acheva de démontrer sa supériorité dans ces matières, et qui fut inséré dans les *Annales maritimes de* 1834 (*Partie non officielle*, t. II). La même année, les électeurs de Lorient le choisirent pour les représenter à la Chambre des députés, et, en lui réitérant leur mandat, en 1837 et en 1839, ils lui témoignèrent qu'il avait bien mérité de leur confiance. Au mois d'août 1837, après plus de quarante ans de services non interrompus, comme ingénieur, Ledéan, dont la délicatesse répugnait à recevoir le traitement d'un emploi qu'il ne pouvait plus remplir qu'à des intervalles éloignés, demanda et obtint sa retraite. Sa nouvelle situation n'apporta aucun changement à sa conduite politique : fonctionnaire salarié, il avait été député indépendant, soutenant le pouvoir par conviction, parce que son esprit éclairé et sa longue expérience l'éloignaient d'une opposition qu'il jugeait plus propre à retarder qu'à avancer la consolidation de l'ordre social; quand il eut quitté le service, les mêmes principes dirigèrent toujours ses votes.

On lui doit, outre les opuscules que nous avons mentionnés : I. *Note sur les feuilles de cuivre employées au doublage des vaisseaux* (*Annales maritimes de* 1838, *partie non officielle*, t. Ier). II. *Examen de deux questions de géographie ancienne, par M. Ledéan, membre du Conseil général du Morbihan* (*Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, par M. Cayot-Délandre*, 1839, p. 36-48). Ce mémoire se divise en deux parties. La première est consacrée à l'examen de la *Situation du Vindana portus de Ptolémée*. Le *Vindana portus* des anciens, que Danville avait cru devoir être situé à l'entrée du Morbihan, semble à Ledéan n'avoir d'autre place qu'à l'embouchure de l'Odet ou de la rivière de Quimper, au fond de la baie de Benodet. Il discute cette question avec beaucoup de sagacité en comparant les latitudes à partir de l'embouchure de la Vilaine, position admise sans contestation. Après avoir rappelé que Ptolémée donne 25' de différence entre *Herii fluminis ostia* et *Vindana portus*, et avoir constaté que nos cartes marines placent l'entrée de la Vilaine à 47° 28' et celle de l'Odet à 47° 52', il arrive à cette conclusion que les 24' de différence correspondent assez exactement aux chiffres de Ptolémée. Il corrobore sa démonstration géographique par des considérations historiques fort ingénieuses dont la dernière mérite d'être rapportée. « Par une coïncidence assez » curieuse, dit-il, l'entrée de l'Odet conserve » encore, à très-peu près, le nom donné par » Ptolémée. Le petit village de *Benodet*, situé » à cette embouchure, est le plus souvent ap- » pelé *Venodet* par les habitants du pays, en » vertu d'une variante de prononciation des » consonnes, fort habituelle dans la langue bre- » tonne. La grande similitude de consonnance » entre les deux mots *Vindana* et *Venodet*, suf- » fit pour faire admettre que Ptolémée, écri- » vant d'après les récits des voyageurs, a rap- » porté le nom usité de son temps, recueilli » avec une légère altération, nom qui est resté » le même dans une contrée où il y a de nom- » breux exemples d'une semblable persistan- » ce. » La seconde partie du mémoire traite de la situation du *Camp romain de la Gward*. Il y déduit les raisons qui le portent à croire que la station romaine de *Sulis*, citée par Danville (*Notice de l'ancienne Gaule*, p. 622), était le camp retranché de la Gward, situé à onze kilomètres de Pontivy. Après avoir discuté, au moyen de la comparaison des distances de divers lieux, l'identité probable de ces deux points

du Morbihan, il conclut que la statue de style égyptien, connue sous le nom de Vénus de Quinipily, a pu être élevée dans le camp retranché de la Gward par les soldats égyptiens ou maures auxquels les Romains confiaient la défense de leurs stations militaires dans l'Armorique. C'est cette statue qu'à la prière de Rosmadec, évêque de Vannes, le comte de Lannion (voy. *Biographie bretonne*, t. II, p. 154), transféra du prieuré de la Gwarde à son château de Quinipily. Le nom vulgaire de la statue a fourni aux archéologues le texte de longs commentaires que notre regretté collaborateur et ami, M. Cayot-Délandre, a résumés dans son ouvrage intitulé : *Le Morbihan, son histoire et ses monuments* (pages 390-402). Vannes, A. Cauderan, 1847, in-8°. D'après Ledéan, le nom de *Groek ar Gward*, que les paysans donnent à la statue, signifie littéralement *la femme de la Gward*, la femme qui est ou qui était au poste de la *Gward*, et cette dénomination, qui s'accorde avec les données géographiques, lui paraît exclusive de celle de la *femme de fer*, *Groek houœrn* (Mahé, *Essai sur les Antiquités du Morbihan*, p. 201), comme de celle de *Vieille couarde* (Fréminville, *Antiquités du Morbihan*, 4me *partie*, p. 52).

Non content de favoriser de ses vœux et de ses démarches les progrès des sciences nautiques, Ledéan les encourageait à ses propres frais. C'est ainsi qu'en s'éloignant d'un port qui avait été l'objet de sa constante affection, il lui en laissa un souvenir, en donnant à sa bibliothèque, devenue, le 1er février 1842, la proie des flammes, une partie de ses propres livres, de ceux surtout qui traitaient des sciences mécaniques. Il mourut subitement, le 6 juin 1841, aux eaux de Vichy, où il était allé pour rétablir sa santé. Il était, depuis longtemps, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. P. L...t.

LE GAC (Charles), — né le 1er mars 1758, à Lœzvren, l'un des plus beaux villages de la commune de Plounevez-Porzay (1), passa ses premières années chez ses parents, à Lœzvren, se conciliant l'affection des enfants de son âge par sa douceur et sa charité. En 1770, il se fit inscrire au catéchisme pour se préparer à faire sa première communion, et pendant les trois années qu'il passa au catéchisme, il se fit avantageusement connaître de M. Lemaître, alors recteur de Plounevez. Ce digne pasteur sut discerner le jeune Le Gac, le prit en affection, à cause de la vivacité de son esprit et des bonnes dispositions de son cœur : après avoir fait sa troisième communion en 1773, Le Gac prit des leçons de lecture, de français et d'écriture. Son maître fut si content de ses rapides progrès qu'il lui enseigna les premiers principes du latin, et le jeune élève profita si bien des leçons de M. Lemaître que, quoiqu'il n'en reçût qu'une par jour, et que la majeure partie de son temps fût encore consacrée aux travaux agricoles, il devint capable d'entrer en cinquième au collége de Quimper en 1775. Ses progrès furent si marqués qu'en 1779, n'étant encore qu'élève de rhétorique, il mérita d'être choisi pour précepteur du jeune Conen de Saint-Luc, qui, plus tard, parlait souvent de son grand mérite.

Le Gac termina ses cours au collége en 1780, après y avoir fait sa physique avec distinction, et avoir remporté trois premiers prix et deux seconds. En 1781, il obtint d'être admis à suivre le cours de théologie du séminaire de Quimper; il reçut la tonsure cléricale le 21 septembre 1782, les ordres mineurs le 5 mars 1783, le sous-diaconat le 20 septembre 1783, le diaconat le 20 mars 1784, et fut ordonné prêtre le 18 septembre de la même année. A cette époque, les prêtres nouvellement ordonnés se retiraient, soit dans leur famille, soit chez quelque connaissance, pour continuer leurs études ecclésiastiques et devenir aptes à se présenter au concours pour des places vacantes; mais le mérite reconnu de l'abbé Le Gac le plaçait hors ligne; aussi fut-il appelé à remplir l'important emploi de vicaire de Ploaré, et son titre est du 5 octobre 1784. Il est à remarquer que, dans ce temps, il n'y avait en général qu'un seul vicaire dans chaque paroisse, quelle qu'en fût d'ailleurs l'importance, et quelque nombreux que

(1) M. l'abbé Pouchous, recteur de Plounevez-Porzay, auquel nous devons les éléments de cet article, y a joint les détails suivants, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

« Avant le XVIe siècle, et même jusqu'en 1570, tous nos actes paroissiaux étaient écrits en latin : des prêtres transcrivaient les actes purement ecclésiastiques ou censés tels, et des hommes publics, ou notaires, rédigeaient les délibérations et autres actes authentiques. Il me semble évident que, pour avoir l'orthographe vraie du nom de notre paroisse, il faudrait la chercher dans ces actes; or, tous, notamment une délibération importante du 26 juin 1518, se servent pour nommer notre paroisse des mots *parochia Plebis-nemorensis-in-portu* : c'est donc *Plounevet-Porzay*, et non *Plounevez*, qu'il faut écrire. De rares monuments d'ancienne date viennent confirmer mon assertion ; une pierre de notre vieux clocher et un bénitier en bronze, portent en toutes lettres *Plounevet-Porzay*; une troisième inscription laisse lire *Plounevent-Porzay*. Au reste, les savants dans cette matière nous disent que *nevet* ou *nevent* est synonyme de forêt. Je dois cependant déclarer que la plupart de nos registres, écrits en français, portent *Plounevez-Porzay*, et même depuis une soixantaine d'années, on écrit toujours *Plounevez-Porzay*. Malgré ma profonde conviction qu'il faut écrire *Plounevet-Porzay*, je me trouve dans la nécessité d'écrire comme l'administration, ce qui est fâcheux.

« Lœzvren, lieu de naissance de l'abbé Le Gac, est un des plus beaux villages de notre paroisse. Il paraît que, dans un temps bien reculé, cette maison avait le titre de manoir : nos anciens Plounévésiens l'appellent quelquefois *maner Lœzvren*, ce qui concorde bien avec le nom latin que lui donne la délibération précitée du 26 juin 1518, où on lit : *Aula sylvestris*; id est, *aula*, cour, palais, et *sylvestris*, bois ; *boutou pren*, sabots, mot à mot chaussure de bois.

fussent les prêtres appelés à la desservir. Quel devait être le mérite de l'abbé Le Gac, qui, au sortir de l'ordination, se voyait le suppléant naturel du vénérable recteur d'une paroisse où plus de quinze prêtres étaient occupés au ministère ! Il ne resta cependant pas long-temps dans cette paroisse, car au mois d'août 1787, il fut nommé à la chaire de cinquième au collége de Quimper, où il fit d'excellents élèves. Il occupait encore cette chaire quand éclata la Révolution. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il se retira à Plounevez-Porzay, y vécut quelque temps caché, mais fut enfin pris dans un village nommé Coz-Manor, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1793, puis conduit immédiatement à Châteaulin, d'où il fut transféré, le 20 du même mois, au château du Taureau. Le 17 avril suivant, il fut embarqué sur la barque brêmoise l'*Expédition*, et transporté à Brême, selon l'engagement pris par le capitaine de ce navire. Il se rendit alors à Munich, où il exerça le ministère avec fruit jusqu'en 1814, époque à laquelle il rentra en France. Deux attestations en bonne forme, l'une de François-Xavier Stall, abbé, doyen et curé de Munich, et l'autre de l'évêque diocésain, certifient que M. Charles Le Gac, prêtre du diocèse de Cornouaille, a édifié le clergé et les fidèles de Munich par la régularité de ses mœurs, sa grande charité, sa piété exemplaire, et qu'il a en outre servi dignement la religion, en exerçant avec zèle le ministère de la chaire.

A son retour de l'émigration, l'abbé Le Gac se fixa à Quimper (1), où il se distingua par ses prédications pleines de chaleur et de piété; sa grande surdité l'empêcha d'exercer les autres fonctions du ministère. Mgr Dombideau, prélat distingué, et qui possédait le rare mérite de savoir choisir les hommes, le nomma, en 1820, chanoine honoraire de Quimper. Il devint, plus tard, chanoine titulaire. Ce vénérable ecclésiastique mourut à Quimper le 2 février 1842. Ses restes mortels ont été transportés à Plounevez-Porzay, et ils ont été déposés dans le cimetière du bourg, le 4 du même mois. On les a recouverts d'une ardoisine portant simplement ses nom, prénoms et titres, avec l'indication des lieux et époques de sa naissance et de sa mort. On lit, au bas de cette pierre tombale : *Vidi prævaricantes et tabescebam, quia eloquia tua non custodierunt.* Ps. 118, vers. 158; et un peu plus loin : *Fidem servavi.... in reliquo reposita est mihi corona justitiæ*, 1. Paul. Pour apprécier le mérite de la première partie de cette inscription, il faudrait voir les tombes avoisinantes.

L'abbé Le Gac est auteur de plusieurs ouvrages dont trois ont été imprimés. I. *Le Triomphe de la pureté, etc.*, traduit de l'allemand pendant son séjour à Munich. Il adressa son manuscrit à l'un de ses amis, qui le fit imprimer à Brest, chez MM. Lefournier et Dépériers, en 1808 : il a été réimprimé dans divers lieux. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est intitulé : *Le Triomphe de la pureté, sous les auspices de Jésus, l'époux des Vierges, et de Marie, leur reine et leur modèle*, nouvelle édition. Brest, Lefournier et Dépériers, 1816, in-18. II. *Observations critiques sur l'éducation.* Saint-Brieuc, Prudhomme, 1815, in-12. Cet ouvrage valut à l'auteur une pension viagère de 900 fr. sur la cassette de Louis XVIII. III. *Manuel de l'homme intérieur.* Saint-Brieuc, Prudhomme; Paris, Méquignon, Leclerc et comp., in-18.

Ce studieux chanoine est encore auteur de plusieurs ouvrages restés manuscrits. Les principaux sont : I. *Réflexions chrétiennes et morales sur les psaumes de David*, cahier in-4° de 273 pages. II. *Évangiles pour tous les dimanches et fêtes de l'année, avec méditations, réflexions morales et pratiques, pour tous les états de la vie*, ouvrage traduit du breton pendant son exil., 132 pages in-4°. III. *Le Trésor du vrai chrétien, pour toutes les situations des divers états de la vie*, deux cahiers in-4° de 260 pages chacun. IV. *Des Sermons sur divers sujets et mystères*, 100 pages in-4°. V. *Des Prônes pour tous les dimanches de l'année*, 200 pages in-4°. VI. *Des Sermons bretons sur divers sujets.*

P. L...t.

(1) Il se retira d'abord à Plounevez-Porzay, chez son neveu Guillaume Le Gac, auquel, avant d'émigrer, il avait vendu son patrimoine. Lorsqu'il revint, il était dans un dénuement complet; son neveu l'habilla, lui fournit tout ce qui lui était nécessaire, et lui donna un logement convenable dans sa ferme. Deux jours après le retour de l'abbé Le Gac dans sa famille, son neveu et Anne Marc'hadour, sa femme, encore vivante, remirent au charitable prêtre un contrat notarié par lequel ils s'engageaient à lui payer, sur leurs propres biens, une rente viagère de 180 fr., en lui disant que si cette modique somme ne lui était pas nécessaire pour vivre, elle lui servirait à satisfaire sa grande charité. Ces bons cultivateurs, très-charitables eux-mêmes, connaissaient bien les inclinations de leur oncle, qui vivait avec une extrême parcimonie, afin de pouvoir distribuer davantage aux pauvres. Tout ce qu'il a laissé à sa mort ne valait pas la somme qu'il léguait aux malheureux; mais son neveu et sa nièce ont fait honneur à son testament, en puisant dans leur propre bourse pour lui rendre les derniers devoirs, et faire d'abondantes aumônes à son intention.

LE GALL (Olivier), — fils d'Olivier Le Gall, notaire, et de Marie-Jacquette Le Cerf de Kerpol, né à Morlaix, le 19 juillet 1773, fit ses études avec distinction au collége de Quimper, sous l'abbé Le Coz (*voyez ce nom*), depuis archevêque de Besançon. Il les terminait à peine, lorsqu'éclata la Révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Mais, républicain sincère, il repoussa les excès de toute nature. Un jour de décade, à l'époque où la belle église de Notre-Dame du Mur, à Morlaix, fut transformée en Temple de la Raison, un officier d'un bataillon de sans-culottes étant monté dans la chaire et ayant chanté, malgré

quelques murmures, une chanson à la fois impie et immorale. Le Gall s'élança aussitôt à sa place, et fit entendre d'une voix forte le chant qui commence par ces mots : *Dieu puissant, d'un peuple intrépide*, etc., protestant ainsi contre les doctrines du blasphémateur. Une chaleureuse ovation populaire fut la récompense du courageux jeune homme.

Lorsque Le Coz fut emprisonné au Mont-Saint-Michel, Le Gall entretint avec lui une correspondance qui n'était pas sans dangers, et remplit toutes les commissions officieuses que son ancien professeur demanda à son amitié. Il fut aussi lié intimement avec Morvan (*voyez ce nom*), l'un des vingt-six administrateurs du Finistère, immolés à Brest le 3 prairial an II (22 mai 1794).

Le Gall, qui avait fait partie de la force départementale envoyée à Caen, se signala dans cette ville. Nous ne connaissons pas les détails des faits qui se passèrent en cette circonstance; mais nous avons entendu plusieurs personnes en parler avec éloge, et nous savons que ce fut à la suite de ces faits que Le Gall fut honoré de la haine toute particulière de Jean-Bon-Saint-André, et que, pour s'y soustraire, il s'embarqua comme matelot sur le vaisseau le *Majestueux*. Echappé aux dangers d'un combat et ensuite d'un naufrage où il faillit périr, il fit plus tard un voyage à Berghen (Norwège), pour faire des observations dans l'intérêt des sciences physiques et astronomiques.

Devenu ensuite instituteur maritime, il publia un résumé de ses leçons sous le titre de : *Opuscules mathématiques, géographiques et physiques*. Brest, Gauchlet, 1798, 2 vol. in-8°. Ce ne sont point, ainsi que le titre pourrait le faire croire, des opuscules rassemblés par Le Gall, c'est un cours divisé en quarante-cinq leçons, et terminé par un chapitre intitulé : *De l'astronomie nautique*. A la suite de chaque leçon de mathématiques, il y en a une de géographie, de physique ou d'astronomie, afin de varier les études, et, comme le dit l'auteur dans sa préface, « d'inspirer aux élèves un vif intérêt, de » leur faire sentir la liaison qui existe entre les » connaissances arithmétiques et les contem- » plations les plus sublimes, et de leur donner, » par l'avant-goût des plaisirs que réserve Ura- » nie à ses amants, le désir d'obtenir ses fa- » veurs les plus distinguées. » — « L'étude des » mathématiques, dit-il dans un autre passage, » est sans doute assez justifiée par les puissants » secours qu'elle prête aux sciences et aux arts; » mais qu'elle doit être chère à tout être pen- » sant, qui sait combien elle influe sur l'exis- » tence politique et morale des nations et des » individus ! »

Cet ouvrage élémentaire était, en quelque sorte, l'avant-propos d'un travail plus étendu conçu sur le même plan. Dans la vue de le compléter, Le Gall avait projeté d'explorer les musées, les bibliothèques, et son projet avait obtenu l'approbation du ministre de l'intérieur, qui lui avait donné par écrit l'autorisation de visiter tous les dépôts publics, et avait invité les autorités à lui faciliter ses recherches. Son mariage le fit renoncer à ce voyage et le détermina à embrasser la carrière du barreau. Sa connaissance de sept ou huit langues, sa prodigieuse mémoire, sa voix forte et sonore, son éloquence passionnée dans les grandes causes, lui procurèrent bientôt des succès égaux à ceux qu'il avait obtenus dans l'enseignement, et il se fût fait, comme avocat, une réputation solide, si une mort prématurée ne l'avait enlevé à l'âge de trente-sept ans. Il mourut à Morlaix, le 7 octobre 1810. P. L...t.

LE GALL *de Querdu* (Maurice), — naquit, en 1633, au manoir de Kerdu, en Ploumiliau, et mourut à Servel « *le huitième jour de janvier 1694, aagé de soixante et un an, après avoir esté recteur de ceste paroisse environ trante ans.* » Il nous a laissé *l'Oratoire du cœur, ou Méthode très-facile pour faire oraison avec Jésus-Christ dans le fond du cœur*; Paris, Jacques de Laize de Bresche, 1677, in-18.

Doué d'une imagination vive et tendre, que devait exalter encore la poétique solitude de son presbytère, qui domine la vallée du Léguer, Brelevenez, Lannion, et d'où la plus admirable vue s'étend au loin jusqu'aux chaînes d'Arez et au Menez, ce saint prêtre se livra aux pratiques de dévotion mystique, nouvelles de son temps.

En 1666, il publia « Une feuille, où les sept mystères de la passion étaient représentés et expliqués. »

Bientôt son ardente piété lui inspira le désir de visiter les Lieux-Saints. Il se rendit à Rome. Le cardinal Bona présenta son œuvre à Alexandre VII, et le Saint-Père, alors malade, trouva tant de soulagement dans la contemplation de cette dévote image, qu'il voulut la garder jusqu'à sa mort, fixée au chevet de son lit. « O » mon Dieu ! s'écriait-il souvent, que n'ai-je vos » souffrances gravées dans mon cœur, comme » elles le sont en ce tableau. »

Le bon recteur de Servel fut comblé de faveurs. Le Pape lui fit don d'une superbe médaille d'or à son effigie, de reliques, d'indulgences pour son église. *La sacrée Faculté de Sapience* l'admit au nombre de ses membres. Un tel succès l'engagea à faire de sa Méthode d'oraison un livre qu'il publia en italien, peu de jours avant son départ de Rome, et dont le nouveau Pontife, Clément IX, agréa la dédicace. C'est ce livre qui, traduit par un de ses amis, a été imprimé à Paris en 1677. La préface, qui nous apprend ces faits, ne nous donne pas le nom du traducteur, mais on suppose que ce pourrait être son compatriote, le vénérable Louis Bail, docteur en théologie, ancien soubs-

pénitencier de Paris, curé de Montmartre, et auteur lui-même d'un ouvrage de piété intitulé : *Les Exercices du cœur*; Paris, Pierre de Bresche, 1660, in-18.

De retour en Bretagne, l'abbé Le Gall marcha de plus en plus dans les voies de la perfection chrétienne. Rien de plus touchant que ce que la tradition rapporte de son union spirituelle avec une de ses paroissiennes dont le nom, par un singulier rapprochement, rappelle celui de l'amie de Fénélon : — elle se nommait Marie Le Guyon. — Riche, d'une honorable famille, pour vivre près de son saint directeur, elle se fit sa gouvernante. Tout devint alors quiétude, mysticisme et piété au presbytère de Servel. Un vieux domestique, qui aidait aux soins du ménage, n'osait marcher dans le cimetière de crainte de fouler les trépassés, avec lesquels il conversait. — Si le digne pasteur signait, son paraphe était un cœur de Jésus. S'il se faisait peindre, c'était au pied de la croix. Marie Le Guyon était de l'autre côté, entourée de petits enfants. Charmante et naïve image de sa charité! Leur vertu était trop solide et trop pure pour que la pensée pût leur venir qu'un jour peut-être ce tableau semblerait étrange. — Marie Le Guyon mourut en odeur de sainteté, en 1674. Son maître, désolé, ne voulant pas se séparer entièrement d'elle, fit déposer son cœur dans la nef de son église, non loin de la chaire. On y voit encore le cippe qui le renferme.

La paroisse de Servel honore comme un saint le vénérable pasteur qui la combla de bienfaits, et conserve religieusement tous les monuments qui rappellent son souvenir. On y montre principalement : la fontaine des Cinq-Places, qu'il fit construire, et les vitraux où il fit peindre ses cœurs sacrés. — Dans le cimetière : les statues de la passion, premières stations indulgenciées de Bretagne, son tombeau, celui de Marie Le Guyon et la croix de granit que cette dernière fit élever au village de Crec'hgoulifen, berceau de sa famille.

Une nouvelle édition de l'*Oratoire du cœur* a été donnée à Paris, en 1836, chez Poussielgue-Rusand, in-24. Mais elle est loin de valoir la première. Les corrections qu'elle a subies lui enlèvent le caractère de son époque, et la troisième partie tout entière, qui contenait une explication mystique dont, il est vrai, les gravures modernes n'avaient plus besoin, a été supprimée.

Le livre intitulé : l'*Ouverture du royaume de l'Agneau occis* (Paris. 1660, in-4°), est attribué à tort à l'abbé Le Gall. La préface de l'édition de 1677 indique comme auteur de cet ouvrage un séculier de grande vertu, nominativement désigné au t. II, art. 13,490 du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonimes de Barbier*, de la manière suivante : *L'Ouverture du royaume de l'Agneau occis dans nos cœurs, avec le total assujétissement de l'âme à son divin empire, etc., par un pauvre villageois, sans autre science ni étude que celle de Jésus crucifié*; Paris, Bechet et Billène, 1660, in-4°. « Le privilége de cette » même année est donné à Maurice Le Gall, » prêtre de Morlaix, sans doute éditeur de l'ou- » vrage. Dans l'approbation, l'auteur est appelé » *J. A. Lair*. L'auteur de cet ouvrage est un » paysan de Montmorency, homme très-pieux, » mais très-mauvais écrivain; il se nommait » Jean Aumont. Voyez l'*Histoire du diocèse de* » *Paris*, par l'abbé Lebœuf, article Montmo- » rency. » J. P.

LE GALLOIS (César-Julien-Jean), — né le 1er février 1770, à Cherrueix, bourg situé sur le bord de la mer, à six lieues de Saint-Malo, était fils d'un laboureur. Ses parents, quoique peu favorisés de la fortune, lui firent donner une éducation soignée. Au collége de Dol, où il fit ses études, il se fit remarquer par des progrès rapides, et remporta tous les prix de rhétorique. Il suivait les cours de la faculté de médecine de Caen, lorsque les événements de 1793 amenèrent les départements de l'Ouest à organiser un parti fédéraliste contre la Convention. Le Gallois prit les armes; mais, obligé de fuir après la défaite de son parti, il vint se cacher dans sa famille. Cette retraite n'étant pas sûre, il parvint, après avoir couru bien des dangers, à gagner Paris, dont les hôpitaux lui offrirent un asile moins périlleux que la maison paternelle. Toutefois, dénoncé par un de ses parents, démocrate exalté, il ne dut son salut qu'à une heureuse témérité. Le comité des poudres et salpêtres avait besoin d'hommes instruits et actifs qui sussent diriger la fabrication de la poudre, dont il se faisait alors une consommation énorme. Le Gallois se présenta spontanément au comité; et, après un long et rigoureux examen, il fut admis et envoyé dans son département, où il rendit d'éminents services en simplifiant les procédés de la fabrication et en imprimant à cette partie de l'administration un grand mouvement d'activité. Les écoles de médecine ayant été fondées l'année suivante (1795), il fut choisi par son district pour être un des élèves de celle de Paris, et à peine rentré dans la carrière, il annonça ce qu'il serait un jour. Déjà bon latiniste, il se rendit familières les langues grecque, italienne, anglaise et allemande, dont la connaissance facilita tellement ses progrès dans l'étude des sciences médicales, qu'il put être reçu docteur en 1801, à la suite de brillantes épreuves. Sa thèse inaugurale, composée sur un sujet d'une haute importance, est intitulée : *Le sang est-il identique dans tous les vaisseaux qu'il parcourt?* Paris, Croullebois, 1803, in-8° de 15 p. Cette dissertation, modèle admirable de discussion physiologique, n'était que le prélude de l'ouvrage suivant qui a placé Le Gallois au premier rang des physiologistes de ce siècle et des

expérimentateurs de tous les temps : *Expériences sur le principe de la vie, notamment sur celui des mouvements du cœur, et sur le siége de ce principe.* Paris, Haussmann, 1812, in-8°. Par ce livre, le plus remarquable des travaux physiologiques publiés depuis ceux de Haller, Le Gallois, déjà connu comme habile anatomiste, résolut le problème que ce grand médecin n'avait pas expliqué, et il rectifia la théorie des deux vies, admise par Bichat, en précisant le siége du principe de la vie, qu'il plaça dans la continuité de la moëlle épinière, d'après des expériences long-temps réitérées sur une foule d'animaux vivants, expériences renouvelées en présence de la Faculté de médecine et sous les yeux d'une commission de l'Académie des sciences de l'Institut, qui fit sur ses travaux un rapport terminé en ces termes : « L'opinion de » vos commissaires est que le travail de M. Le » Gallois est l'un des plus beaux, et certaine- » ment des plus importants qui aient été faits » en physiologie depuis les savantes expérien- » ces de Haller ; que ce travail fera époque » dans cette science, sur laquelle il doit répan- » dre un jour tout nouveau ; que son auteur, si » modeste, si laborieux, si recommandable, » mérite que la classe lui accorde sa bienveil- » lance spéciale et tous les encouragements qui » pourront dépendre d'elle. *Signé :* De Hum- » boldt, Hallé, Percy. »

Bien qu'une myopie très-prononcée et des doigts gros et courts semblassent concourir à le rendre peu propre aux expériences, Le Gallois, doué du génie de l'investigation, et s'abandonnant moins que Bichat aux entraînements de l'imagination, les répéta sur une foule d'animaux et en tira des conclusions toutes remarquables par leur variété, l'esprit inventif et l'espèce de prescience qui présidait à leur accomplissement. Ce triple mérite se révèle, non seulement dans les deux ouvrages déjà mentionnés, mais encore dans ceux qui les ont suivis, et dans lesquels, rétablissant sous leur véritable jour plusieurs points de physiologie, il en a fait d'heureuses applications à des cas de médecine pratique et légale, tels que les accidents de plaies de tête, avec déperdition de la substance du cerveau ; les phénomènes de l'apoplexie, des mouvements du cœur, de la respiration dans les maladies, etc. Les principaux de ces ouvrages sont : I. *Observations sur l'apoplexie par hypertrophie du ventricule aortique.* (Bulletin de la Faculté de médecine de Paris, 1812.) II. *Expériences faites, sur l'invitation de la Faculté, pour déterminer quels sont les organes qui entrent en action dans le vomissement ; par Le Gallois et Bidard.* (Même Bulletin, 1813.) III. *Recherches chronologiques sur Hippocrate.* Paris, 1804, in-8°. Il y réfute avec une grande supériorité l'assertion de Boulet, qui niait l'existence du père de la médecine. IV. *Recherches sur la contagion de la fièvre jaune.* Paris, Croullebois, 1805, in-8°. V. *Expériences physiologiques sur les animaux, tendant à faire connaître le temps durant lequel ils peuvent être sans danger privés de la respiration, soit à l'époque de l'accouchement, lorsqu'ils n'ont point encore respiré, soit à différents âges après leur naissance.* Paris, J. Bouvier, 1815, in-4°. Cette œuvre posthume de Le Gallois fut imprimée sous les auspices et aux frais de l'Académie, qui voulut donner ainsi un témoignage d'estime à sa mémoire. Il s'efforce d'y résoudre un problème d'une grande importance en obstétrique et en médecine légale, problème proposé par le célèbre Harvey, et consistant à rechercher pourquoi un fœtus séparé de sa mère, et dont la respiration n'a point encore commencé, peut sans danger en supporter la privation pendant quelques heures, et pourquoi il ne peut plus s'en passer un instant, dès qu'il a fait une seule inspiration.

Occupé sans relâche, et sous toutes les formes, de rechercher le principe de la vie, Le Gallois composa dans ce but, indépendamment de la partie anatomique et physiologique de l'important article *Cœur*, du *Dictionnaire des sciences médicales*, un grand nombre d'articles insérés dans des recueils périodiques, et des mémoires, dont plusieurs ont été lus à l'Institut, sur la section de la huitième paire de nerfs ; sur les dents des lapins et des cabiais ; sur la durée de la gestation chez ces derniers animaux ; sur le relâchement des symphises du bassin, chez les cabiais, au moment du part, etc. Les travaux les plus importants de Le Gallois, ceux qui lui assurent un rang distingué à côté de Haller, Bichat, Chaussier, etc., ont été réunis et réimprimés sous ce titre : *Œuvres de César Le Gallois, médecin en chef de l'hospice de Bicêtre, etc., avec des notes de M. Pariset, etc.* Paris, Lerouge, 1824, 2 vol. in-8°. Cette édition est accompagnée d'une notice nécrologique sur l'auteur, par M. Eug. Le Gallois. A cette édition doit se joindre une feuille imprimée en 1824, et destinée à être placée à la fin de la première partie, sous ce titre : *De la possibilité d'opérer une résurrection ; note pour les pages 132 et suiv.* Les notes vives, claires et brillantes du savant secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine donnent un grand prix à cette édition.

Le Gallois était depuis près d'un an médecin de Bicêtre, lorsqu'une course qu'il fit de Paris à cet hospice, où il se rendait toujours à pied, détermina chez lui une péripneumonie à laquelle il succomba au mois de février 1814, après avoir refusé de se laisser pratiquer une saignée qui, seule, pouvait le sauver, mais à laquelle il ne voulut pas consentir, prétendant que l'inflammation dont il était atteint était de nature adynamique. Cet habile physiologiste, enlevé si prématurément à la science dont il aurait en-

core reculé les bornes, joignait à une instruction solide et variée, une élocution aussi claire que facile, et une extrême modestie qui lui avait concilié d'illustres et nombreuses amitiés. La notice qui précède est un résumé de deux articles remarquables qui lui ont été consacrés, le premier dans la *Biographie universelle*, t. XXIII, l'autre de M. P.-J. Cabaret, docteur-médecin de Saint-Malo, inséré dans la *Revue Bretonne*, t. III, pages 124-131. P. L...t.

LE GENTIL DE LA BARBINAIS, — le premier navigateur français qui ait entrepris un voyage autour du monde, naquit, on le croit généralement, à Saint-Malo. Animé du double désir de voir du pays et de faire fortune, il s'embarqua sur un bâtiment marchand armé pour le Chili, et partit de la baie de Cancale, le 30 août 1714. A son arrivée à la Conception, le 4 mars de l'année suivante, il y trouva une quarantaine de navires, en grande partie malouins. Désespérant de se procurer un placement avantageux de sa pacotille, et dégoûté du commerce, mais non des voyages, il prit passage sur un navire de Bayonne qui allait à la Chine, et après plusieurs relâches dans des ports de la côte jusqu'à Pisco, il fit route par terre de cette ville jusqu'à Lima, où il se défit de ses marchandises à cinquante pour cent de perte. Revenu à Pisco, il quitta, le 4 mars 1716, la côte du Pérou, et mouilla, le 29 juin, dans la baie d'Emouy, dans la province de Fokien, en Chine. Pendant le séjour qu'il fit dans cette baie, il s'attacha à recueillir des renseignements sur le commerce, les mœurs et les institutions du pays. Le P. Laureati, jésuite italien et mandarin apostolique, lui fournit les moyens de consigner, dans la relation de son voyage, beaucoup de particularités qui ne se trouvent pas dans les mémoires recueillis par le P. Duhalde. S'étant retiré, avec un ami, dans une petite île voisine d'Emouy, Le Gentil s'y enferma dans un monastère de bonzes, avec lesquels il eut d'intéressants entretiens dont les détails sont consignés dans une série de lettres datées d'Emouy, et formant une partie de son voyage. Il partit de cette relâche le 17 février 1717, fit voile vers les Philippines, et après avoir traversé l'archipel indien et le détroit de la Sonde, sur lesquels il nous a laissé des observations qui intéressent encore, il mouilla, le 4 mai 1717, sur la rade de Saint-Paul, dans la colonie naissante de Mascarin, depuis l'île Bourbon, dont l'origine, les développements, la population, la culture et le commerce, font dans sa relation l'objet d'une lettre curieuse. Il quitta ce point de relâche le 20 septembre, jeta l'ancre le 16 novembre, en vue de Saint-Salvador, au Brésil, et en partit au mois de mars suivant. Il termina son voyage à Vivarès, sur les côtes de la Galice, d'où son bâtiment s'éloigna en toute hâte, quinze jours après son arrivée, sur l'avis que le vice-roi de la province allait le saisir comme venant du Pérou. Le Gentil le rejoignit à Gênes. « J'y trouvai, » dit-il, ma troupe en procès; mais pour les » éviter, j'ai pratiqué à la lettre le précepte de » l'Évangile, et j'ai abandonné le manteau à » qui me le demandait... Quand j'aurai fini mes » affaires, peut-être retournerai-je en France; » peut-être aussi resterai-en Italie quelques » années. La fortune, que j'ai été chercher » si loin, et que je n'ai pas trouvée, est peut-» être ici cachée et m'attend : que sais-je? » Il paraît qu'il prolongea son séjour en Italie, car il était encore à Rome en 1724, comme nous l'apprend la lettre du 24 juillet 1724, formant la dédicace à M. le comte de Morville, ministre et secrétaire d'Etat, de son voyage qu'il publia sous ce titre : *Nouveau Voyage autour du monde, enrichi de plusieurs plans, vues et perspectives des principales villes du Pérou, Chily, Brésil et de la Chine*. Paris, Fr. Flahaut, 1725-1727, 3 vol. in-12. — *Le même*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1728, 3 vol in-12. Si ce voyage n'accuse chez son auteur que des connaissances géographiques peu étendues; si ses remarques nautiques, du reste très-rares, autorisent à le regarder comme un très-pauvre marin, en revanche, le style agréable de sa relation, ses descriptions de lieux, ses observations de mœurs, ses réflexions sur le commerce, attestent un homme sensé et véridique, dont les renseignements peuvent encore être consultés avec fruit, ceux surtout qui concernent le port d'Emouy, peu fréquenté par les Européens. On ignore le lieu et l'époque de sa mort. P. L...t.

LE GENTIL DE QUÉLERN ou **KELERN** (Emmanuel-Marie-Jean-Evangeliste, baron), — né à Quimper, le 29 décembre 1775, commença ses études au collége de sa ville natale. Entré en 1791 au collége de Navarre, à Paris, il fut placé, par l'abbé Legris-Duval, en pension au petit Saint-Sulpice. Deux ans plus tard, pendant qu'il faisait sa philosophie au collége du Plessis-Sorbonne, il refusa l'offre que lui fit le représentant Neveu de l'accompagner aux armées en qualité d'adjudant-général chef de bataillon. Malgré ses dix-huit ans, il ne se laissa pas éblouir par une proposition qui en eût entraîné tant d'autres, et résolu dès lors à suivre une carrière qui exigeait de sa part de nouvelles études, il suivit les cours du collége des Grassius, de l'institution Lemoine, de l'école centrale des travaux publics, de l'Ecole polytechnique, et fut admis dans le corps du génie, le 1er nivôse an VI. Nommé sous-lieutenant de cette arme au moment où se faisaient les préparatifs de l'expédition d'Egypte, il fut appelé à y prendre part, et bien que remplissant des fonctions militaires, il n'en fut pas moins regardé par les membres titulaires de la commission scientifique comme déjà associé à leurs

travaux, par suite du choix que le général Caffarelli avait fait de lui pour surveiller, depuis Paris jusqu'au Caire, la conservation du matériel du génie, de celui de la commission des sciences et arts, des instruments de physique, de chimie et de topographie, de la bibliothèque, de l'imprimerie, de tout ce qui devait enfin assurer les conquêtes simultanées de la guerre et de la science.

Alexandrie fut à peine tombée au pouvoir de l'armée française qu'on lui confia la direction des travaux du phare, du pharillon de la montagne du général et de l'observatoire. Lors du bombardement du fort d'Aboukir, auquel l'escadre anglo-turque réussit, au bout de douze jours, à faire une brèche, il resta, dès le second jour de l'attaque, le seul officier du génie pour la défense de la place, et, bien que blessé, il ne cessa pas un seul jour d'être de tranchée. Il n'était pas encore entièrement remis de sa blessure quand s'ouvrit la campagne de Syrie, bientôt suivie de celle de la Haute-Egypte. Il prit part à l'une et à l'autre. Blessé d'un coup de lance par un Arabe, en faisant la reconnaissance de la Thébaïde, il ne laissa pas de concourir activement aux travaux multipliés qu'exigeait la sûreté de l'armée. C'est ainsi qu'il dirigea successivement ceux du fort l'Institut, des forts d'Ibrahim-Bey et de Baouda, de la prise d'eau du Caire, de Sienne, d'Esné, de Kéné, de Qôsseyr, et qu'il leva la carte des cataractes d'Eléphantine et de Sienne, avec le plan de la route du Nil à la Mer-Rouge par Kéné et Qôsseyr (1).

Attaché ensuite, jusqu'à l'évacuation de l'Egypte, à la division du général Rampon, il se conduisit bravement à la bataille d'Héliopolis et à l'attaque des trois mosquées du Caire. Le premier, il franchit, à la tête d'une compagnie de grenadiers, les estacades et les barricades élevées par les Turcs dans les rues, et, le 30 ventôse, à la bataille d'Alexandrie, où il eut un cheval tué sous lui, il prit part à la charge de cavalerie du général Roize qui enfonça les deux premières lignes de l'armée anglaise et tua son général en chef.

Les périls de tout genre auxquels Le Gentil fut sans cesse exposé ne l'arrêtèrent pas dans ses travaux scientifiques et militaires : la défense des îles Maréotis et du camp retranché contre les Anglais; la direction des travaux militaires de l'Esbé, de Damiette et de Mansoura; la confection de la carte de la Basse-Egypte *(partie orientale et occidentale)*; (2) telle fut, indépendamment de sa coopération sur les champs de bataille, la part principale qu'il prit aux travaux de tout genre, exécutés pendant l'occupation de l'Egypte; nous disons principale, car la topographie de cette contrée, malgré l'étendue de ses travaux dans cette partie, ne fut pas son occupation exclusive; il rassembla en outre une foule de notes propres à éclaircir divers points des antiquités égyptiennes, notamment du zodiaque de Denderah, des palais des anciens rois, etc.

Après avoir été, à son retour en France, attaché pendant un an au dépôt de la guerre, pour la rédaction de la carte générale de l'Egypte, il fut envoyé comme chef de place, à Genève, le 7 mars 1803, avec la mission spéciale de faire la reconnaissance du Simplon et d'exécuter la route stratégique de Genève à Milan.

A peine arrivé à son poste, il obtint des membres de l'Institut d'Egypte une récompense bien flatteuse et bien méritée des quatre années de travaux pendant lesquelles il avait levé géométriquement douze cents lieues de terrain : c'était sa nomination de coopérateur à la *Description de l'Egypte*, nomination confirmée par les ministres de la guerre et de l'intérieur. Voici, entre autres matières, celles que la commission de rédaction lui assigna, dans une de ses premières séances, le 28 thermidor an XI. Il devait seconder M. Jomard dans la description de la cataracte d'Eléphantine, de celle de Sienne et de ses carrières; il devait, en outre, parler de la pyramide du Saïd et décrire Canope, ainsi que les environs de Damiette Alors s'engagea entre lui et la commission une correspondance active et fructueuse; alors aussi il dut renoncer au projet que, de concert avec un des géographes de l'expédition, il avait formé de publier sur la géographie de l'Egypte un ouvrage spécial qui, par rapport aux provinces qu'il avait explorées, eût été plus complet que celui de la commission. Peut-être, toutefois, est-il regrettable qu'il n'ait pu lui-même, et au sein de cette commission, coopérer à une fusion que sa connaissance approfondie des lieux aurait contribué à rendre parfaite, à en juger et par les éloges qu'il avait reçus des personnes compétentes, et par le plan qu'il s'était tracé.

Le Gentil avait l'habitude de tenir une espèce de journal de ses actions. Celui qu'il a laissé de son séjour à Genève nous apprend que les instants qu'il pouvait dérober à ses travaux étaient consacrés à faire dans les Alpes et dans les sites pittoresques qui les avoisinent des excursions en compagnie de Mme de Staël, de M. Necker, de la famille de Barante, de MM. Pictet, Saussure, Bourrit, Rumfort, Mathieu Montmorenci, Mme Lavoisier, etc. La vallée de Chamouni, le Valais, le Mont-Blanc, le mont Saint-Bernard, qu'il visita avec cette société d'élite, éveillèrent plus d'une fois en lui de profondes sensations, dont on retrouve des traces dans

(1) Ces cartes de la Thébaïde et des cataractes font partie de l'Atlas topographique de la *Description de l'Egypte*, publiée par ordre du gouvernement.

(2) Cette carte, embrassant, avec celle de la Thébaïde, une surface de 680 lieues carrées, a été gravée au dépôt de la guerre et fait également partie de la *Description de l'Egypte*.

quelques pages de son journal qui se font lire avec intérêt.

Il ne tarda pas à être arraché à cette vie pleine d'attraits pour lui. Nommé successivement chef de place à Alexandrie et à Turin, il laissa des souvenirs de son séjour dans ces deux villes, surtout dans la première, dont il restaura la vieille enceinte, et où il construisit un lycée et un palais pour le Gouvernement. Attaché ensuite à la direction de Brest, il s'occupait activement, depuis le 21 juillet 1805, de la construction des grandes batteries du Toulinguet et du camp de Camaret, ainsi que des travaux défensifs de la rade et du goulet, dépendants de la marine, lorsqu'appelé, le 15 octobre de l'année suivante, à l'armée de Prusse, il vit enfin accueillir la demande qu'il avait souvent adressée d'être attaché à l'une de nos armées.

Là s'ouvrit pour lui une nouvelle série non interrompue de combats et de travaux périlleux. Neuf batailles ou combats, et les siéges de trois villes, lui fournirent, indépendamment d'un grand nombre d'engagements partiels, des occasions de montrer son courage et sa capacité. Nous n'en citerons que les principales. Lors de la prise de Marienverder et de Mariembourg, il fut chargé d'en diriger l'attaque; à la bataille de Mohrungen, il fut atteint d'une balle en ramenant à l'ennemi les voltigeurs du 9e régiment d'infanterie légère; à la bataille de Preussich-Eylau, ce fut à lui que fut confiée la direction des travaux qui permirent à l'armée française de traverser de vive force le passage devant les Russes; lors du siége de Grandentz, à l'attaque de gauche, il repoussa la sortie de la garnison au moment où elle allait incendier les établissements du siége, et détruisit ou enleva les baraques que les assiégés avaient construites dans leurs chemins couverts pour s'abriter de notre artillerie. C'est dans le cours de cette campagne qu'il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, déjà sollicitée, à plusieurs reprises, par les généraux sous les ordres desquels il avait servi.

Au mois d'octobre 1808, il suivit le général Villate en Espagne. Ici encore, les circonstances où il lui fut donné de se signaler se succédèrent sans interruption. A la bataille de Durango, où il commandait un bataillon d'élite de la garde de Paris, il força le camp ennemi sur les hauteurs de Durango et de Zamoza, et fit plusieurs prisonniers, entre autres l'aide-de-camp du général en chef Blaike. Aux affaires de Bilbao, de Valmaseda, de Las-Nâvas, de Guênès et de Sodupe, il commanda l'avant-garde de la 2e brigade de la division Villate, et celle de la brigade Puthod aux batailles de Spinosa, de Sommo-Sierra et à la prise de Santa-Maria-del-Campo. Le grade de chef de bataillon lui fut accordé, par promotion extraordinaire, le 24 novembre 1808, en récompense de ces services.

Attaché de nouveau à la division Villate, il y prit le commandement des compagnies d'élite qui formèrent l'avant-garde de l'attaque principale dirigée contre Madrid, les 2, 3 et 4 décembre 1808, et força à leur tête le cirque servant aux combats de taureaux; le premier encore, il franchit les retranchements de la porte d'Alcala, et s'empara, avec son bataillon de voltigeurs, du Prado, de la droite du Retiro, de la caserne de cavalerie, des palais de Médina-Céli et de Villa-Hermosa, de cinq pièces de canon et d'une grande quantité de prisonniers, au nombre desquels était un général espagnol; à la bataille d'Uclès, qui suivit de près, il enleva un drapeau dans les rangs de l'ennemi, et à celle de Médellin, il s'empara d'une pièce de canon. Cette active participation aux opérations militaires ne lui faisait pas négliger les travaux spécialement dévolus aux officiers de son arme, car c'est précisément dans le même temps qu'il dirigeait ceux du passage du Tage à Almaras et Aranjuez, et qu'il fortifiait Mérida, Truxillo, Talavera et le camp retranché de Casas-Legas.

Chargé ensuite, depuis le 21 juin 1809 jusqu'au 1er avril 1812, du commandement de l'arme du génie, au premier corps de l'armée d'Espagne, il signala par d'utiles et rudes services cette nouvelle période de sa vie militaire. Après avoir pris part, dans l'espace de cinq ans, à six combats meurtriers, il dirigea les travaux du génie qui amenèrent, en janvier et février 1810, la prise de Séville, de Puerto-Réal et de Malagarda. Il eut la même mission à l'aile gauche du siége de Cadix et à l'attaque de la tête du pont de Santi-Petri, où il fit, le 4 mars 1811, plusieurs prisonniers de distinction, et parvint à entrer dans l'île de Léon. A la bataille de Chiclana, livrée le lendemain, il fut blessé d'une balle dans les reins. Pendant les deux ans sept mois et vingt-cinq jours que dura le siége de Cadix, il participa pour son compte, d'après le calcul le plus modéré, à cent cinquante tranchées montées. Aux siéges d'Alcala et de Tariffa, dont il dirigea ensuite les travaux, il fut encore, et constamment, de tranchée pendant les vingt-sept jours qu'ils durèrent. L'intrépidité qu'il déploya à la prise de ces deux villes, au mois de juillet 1811, motiva, le 6 août suivant, sa promotion au grade de lieutenant-colonel.

Nous passons sous silence un grand nombre d'engagements pour arriver au mois d'avril 1813, époque où, revêtu du commandement de l'arme du génie aux divisions du centre de l'armée du Midi, il prit part à la bataille de Vittoria (1), à la suite de laquelle il fut chargé de

(1) Depuis qu'il était en Espagne, il avait exécuté divers travaux topographiques qu'il avait successivement adressés au dépôt de la guerre. A la bataille de Vittoria, les Anglais s'emparèrent de son fourgon renfermant, outre ses effets et ses équipages, une carte très-détaillée, qu'il avait tracée à grand'peine, et qui embrassait les

soutenir la retraite de l'armée française, en semant des obstacles dans les défilés, pour retarder la marche des Anglais depuis Vittoria jusqu'à Pampelune. Forcé de se jeter dans cette dernière place, il y fut bloqué du 25 juin au 1er novembre 1813, et n'en sortit que pour être conduit dans les prisons d'Angleterre. A la nouvelle de sa captivité, la commission d'Egypte, se fondant sur ce que les matériaux par lui recueillis étaient d'un intérêt absolument neuf, et sur ce que ce coopérateur essentiel était digne d'ailleurs de toute la bienveillance possible par les services qu'il n'avait cessé de rendre depuis treize ans consécutifs, demanda officiellement au ministre de l'intérieur, le 25 février 1814, qu'il fût compris dans les premiers échanges, ou même échangé isolément. Cette démarche, si honorable pour Le Gentil, fut couronnée d'un prompt succès. Débarqué à Morlaix dans le courant de mars, il put faire assez de diligence pour rejoindre la Grande-Armée et remplir encore son devoir à la bataille livrée, le 30 mars, sous les murs de Paris.

L'armée ayant été licenciée le 16 mai, il fut immédiatement employé aux travaux de la commission d'Egypte. Un nouvel obstacle vint l'empêcher de fournir à cette œuvre le concours que lui avait fait espérer l'état de paix. Le 16 juin, il fut nommé ingénieur en chef à Paris, et la mission qu'il reçut en même temps de remettre en état le casernement de Paris, après le départ des alliés, n'était pas encore terminée, lorsque les événements des Cent-Jours le rappelèrent à l'armée avec un emploi de directeur de parc du génie, qu'il remplit aux batailles de Fleurus et de Waterloo.

A la seconde Restauration, il jouissait depuis vingt jours d'un congé de deux mois, lorsqu'une lettre pressante de la commission d'Egypte vint interrompre ce court loisir, et l'inviter *à mettre en ordre les importants matériaux qu'il avait recueillis dans cette contrée, surtout dans les parties où nul autre de ses membres n'avait pénétré*; *matériaux*, ajoutait la lettre du 20 septembre 1815, *dont la privation rendrait incomplète la description de l'Egypte et de ses monuments*. Cette lettre n'était que la conséquence de celle du 28 avril précédent, où se trouve détaillé le contingent qui lui était demandé. Si nous ne pouvons indiquer, d'une manière précise, la somme de travaux qu'il a fournis à l'œuvre commune, du moins pouvons-nous faire connaître le lot qui lui était réservé, et dont on est fondé à croire qu'il a dû acquitter une partie. Il se composait des dix mémoires suivants : I. *Mémoire sur la topographie de Syenne et de ses environs*. II. *Mémoire sur la Thébaïde et les déserts adjacents*. III. *Mémoire sur la partie orientale de la Basse-Egypte*. IV. *Mémoire sur le lac Mareotis et les déserts lybiques*. V. *Notice sur les différentes routes qui vont du Nil à la mer Rouge*. VI. *Notice sur les oasis et sur les routes qui vont y aboutir*. VII. *Description de Canope et de ses environs*. VIII. *Description de plusieurs antiquités de la Thébaïde*. IX. *Essai sur les mœurs et les coutumes des Egyptiens modernes*. X. *Précis historique sur l'expédition de saint Louis*.

Après avoir été successivement employé, dans son grade de lieutenant-colonel, à l'état-major de la garde royale et à la direction de Brest, il fut nommé directeur des fortifications en Corse. Promu au grade de colonel, le 25 janvier 1821, et aux fonctions de directeur à Brest, le 21 décembre 1822, il prit possession de ces dernières au mois de mai 1823, et ne les cessa que le 5 mars 1831, jour où il fut admis à la retraite avec la pension de maréchal-de-camp.

La Restauration avait été pour lui moins avare de récompenses que le Consulat et l'Empire. Le grade de colonel, la croix de Saint-Louis, celle d'officier de la Légion-d'Honneur et les lettres-patentes de baron, que Charles X lui expédia cinq jours avant sa déchéance, telles furent les diverses marques d'intérêt et de justice qu'il en obtint.

Depuis son admission à la retraite jusqu'à sa mort, le 10 février 1843, Le Gentil consacra la plus grande partie de ses loisirs aux travaux de la Société d'émulation de Brest, dont il avait été nommé vice-président à sa formation. Elu président pendant trois années successives, il donna tous ses soins à la publication de l'*Annuaire* de cette société et y inséra divers documents d'utilité pratique, notamment : 1° un *Essai sur l'Orographie, l'Hydrographie et la Météorologie du département du Finistère*; 2° Une *Notice sur les chevaux du Finistère, et en particulier sur ceux de l'arrondissement de Brest*; 3° Une *Notice sur les paratonnerres et leur utilité*. Au reste, s'il a contribué au bien qu'a produit la Société d'émulation, ce fut moins par ses travaux, dont nous ne nous exagérons pas l'importance, que par son zèle à stimuler à propos celui de ses coopérateurs et des professeurs chargés des cours gratuits. De leurs efforts combinés résulta une activité qui porta ses fruits.

Le temps qui n'était pas employé à ces nouvelles occupations, il le consacrait à des lectures et à des recherches favorisées par la riche bibliothèque dont la formation avait été l'idée fixe de toute sa vie, et qui renfermait un grand nombre de livres rares et étrangers, acquis à grands frais dans le cours de ses excursions militaires. Cette bibliothèque et la galerie de tableaux, qu'il avait aussi formée, ont donné lieu

provinces de la Biscaye, de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, de l'Estramadure, de la Manche, et les plans des villes de Cuença, Cordoue, Séville, Grenade et Jaen. Il fut très-sensible à la perte de ce travail considérable, dont l'ennemi eût tiré un grand parti, si la guerre s'était prolongée.

à une vente qui a rempli vingt-sept séances; l'une et l'autre sont détaillées dans le *Catalogue des livres composant la bibliothèque et des tableaux formant la galerie de feu M. le baron Le Gentil de Quelern, etc., par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest.* Brest, Edouard Anner, in-8° de XIII et 267 p. La notice qui précède est extraite de celle que nous avons placée en tête de ce catalogue.

P. L...t.

LEGGE (Charles-Marie-Richard de), — né vers 1740 en Argentré sous Vitré, mort à Vitré, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 15 novembre 1821, ne nous est connu que par une critique théologique du XVe livre de *Bélisaire*, contenue dans le livre suivant: *Pièces relatives à l'examen de Bélisaire, contenant : 1° Réponse à l'Apologie de M. Marmontel*; 2° *Lettre de M. de Voltaire à M*** et les réponses de M***;* 3° *Critique théologique du chap.* XV *de Bélisaire;* Paris, 1768, in-12. P. L...t.

LEGGUES (Esther), — née à Saint-Malo, le 15 octobre 1610, de parents calvinistes, manifesta, dès sa première enfance, l'intention de changer de religion. Les mauvais traitements qu'elle eut à subir, loin d'ébranler sa résolution, ne firent que la fortifier. Parvenue à l'âge de près de dix ans, elle supplia Mgr Legouverneur, évêque de Saint-Malo, de lui donner la confirmation; mais elle survécut peu à l'administration de ce sacrement, car elle mourut le 15 juillet 1620. Ses parents ayant enlevé furtivement son corps du cimetière de Saint-Malo, et l'ayant inhumé dans celui de Plouer, ces actes parurent une violation des droits des catholiques; une enquête eut lieu pour prouver qu'elle était morte catholique, et, le 8 septembre 1620, le corps fut déterré et inhumé dans l'église paroissiale de Plouer, en présence de l'évêque de Saint-Malo et de son vicaire-général, M. Doremet, qui a publié la vie d'Esther sous ce titre : *Histoire de la vie admirable d'Esther Leggues, jeune fillette catholique, née de père et mère calvinistes à Saint-Malo, et décédée en l'âge de neuf ans et neuf mois (enterrée dans le cimetière des huguenots, à Plouer, et déterrée pour être mise dans l'église paroissiale dudit lieu), avec quelques notices concernant la ville de Saint-Malo.* Saint-Malo, 1622, petit in-8°. L'auteur de cette histoire, qui était présent à l'inhumation dans l'église de Plouer, dont il fut curé, assure que le corps d'Esther exhalait l'odeur la plus suave, et que plusieurs autres assistants la sentirent comme lui. Il proteste d'ailleurs, dans sa préface, qu'il n'a rien dit qui ne fût de la plus exacte vérité.

P. L...t.

LE GOBIEN (Le P. Charles), — jésuite, naquit à Saint-Malo, le 22 décembre 1652, de Charles Le Gobien et de Guillemette Heurtault, sieur et dame de Launay. Son père, que M. de Kerdanet (p. 192), appelle Jean, avait été député deux fois aux États-Généraux du royaume, et s'y était fait remarquer par son zèle et son éloquence. La ville de Saint-Malo, qui lui avait des obligations, avait fait placer, dans un lieu éminent de la cathédrale, son portrait avec ceux de ses enfants; mais une bombe qui perça la voûte de la cathédrale, lors du bombardement de 1696, mit en pièces le portrait de cet homme honorable. Les Malouins ont conservé le souvenir d'un autre membre de cette famille, Pierre Le Gobien, archidiacre et official de Saint-Malo qui, par son testament du 30 octobre 1627, fit divers dons à l'Hôtel-Dieu, aux Filles de la Passion, aux religieux de Césambre, à d'autres communautés et à des pauvres honteux.

Le jeune Le Gobien, entré chez les jésuites de Paris, le 25 novembre 1671, fit ses quatre vœux, le 2 février 1690, à Tours, où il enseigna la philosophie, après y avoir professé les humanités pendant six ans. Quand il eut occupé deux ans la chaire de philosophie et exercé deux autres années l'emploi de préfet des classes, il vint à Paris et fut successivement attaché à la maison du noviciat et à la maison professe. Nommé ensuite secrétaire des missions de la Chine, il en était procureur depuis 1706, lorsqu'il mourut à Paris, le 5 mars 1708. On a de lui : I. *Lettre sur les progrès de la religion à la Chine*; Paris, Lambin, 1697, in-12. II. *Histoire de l'édit de l'Empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne*, etc.; Paris, Anisson, 1698, in-12; traduit en italien par Ferreri. Turin, 1699, in-12. Cet édit, rendu le 22 mars 1692, par l'Empereur Khang-hi, fit cesser la persécution que les chrétiens éprouvaient depuis un grand nombre d'années. Ce prince, dit Le Gobien, avait lui-même donné des conseils aux missionnaires sur la meilleure manière de rédiger leur requête pour qu'elle fût favorablement accueillie par le tribunal des rites. L'ouvrage est terminé par un précis sur les relations politiques des Chinois et des Moscovites. III. *Eclaircissement sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts.* Paris, Anisson, 1698, in-12; réimprimé plusieurs fois. On sait que les missionnaires jésuites, regardant ces cérémonies comme des honneurs purement civils, les avaient permises. Des missionnaires de l'ordre de Saint-Dominique, venus postérieurement en Chine, prétendirent au contraire qu'elles tenaient à un culte religieux plein de superstition et d'idolâterie. Le P. Le Gobien expose que l'on ne peut, sans injustice, faire aux jésuites un crime de leur conduite, et que beaucoup de fervents missionnaires, de différents ordres, avaient partagé leur opinion. Pour repousser les attaques dirigées contre la tolérance des jésuites, le P. Le Go-

bien écrivit la *Défense des nouveaux Chrétiens*, à laquelle les dominicains missionnaires répondirent par une *Apologie*; Cologne, 1699, in-8°. L'*Histoire de l'Edit* et les *Eclaircissements*, réimprimés dans les nouveaux *Mémoires sur la Chine* du P. Lecomte, dont ils forment le t. III, subirent d'autres critiques que celle des dominicains. Le 1er juillet 1700, M. Salomon Prioux, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et l'un des directeurs des missions étrangères, ayant déféré à la censure de la Faculté diverses propositions contenues dans ces ouvrages, la Faculté consacra trente assemblées à l'audition de cent soixante docteurs, et elle finit par prononcer, le 18 octobre 1700, la censure de cinq propositions pouvant se résumer en celle-ci : Que les Chinois auraient conservé la vraie religion et la vraie foi plus de deux mille ans, c'est-à-dire jusqu'à quelques siècles avant J.-C. Le P. Le Gobien essaya de justifier les propositions incriminées dans la lettre suivante: *Lettre à un docteur de la Faculté de Paris, sur les propositions déférées en Sorbonne par M. Prioux.* Paris, 1700, in-12. Il publia en outre quatre brochures intitulées : 1° *Eclaircissement sur la dénonciation faite à Notre Saint-Père le Pape des Nouveaux Mémoires de la Chine;* 2° *Préface*, sans autre titre; 3° *Second parallèle des propositions du P. Lecomte*, avec quelques autres propositions adressées à MM. les syndics de la Faculté; 4° *Jugement d'un grand nombre de docteurs des universités de Castille et d'Arragon, sur les propositions censurées en Sorbonne, le 18 octobre 1700.* Liége, 1701, in-12. La Faculté, si vivement battue en brèche par cette polémique, trouva un défenseur dans M. Ellies du Pin, qui répliqua au P. Le Gobien par sa *Défense de la censure de la Faculté de théologie de Paris, du 18 octobre 1700, contre les propositions des livres intitulés : Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine;—Histoire de l'Edit, etc.; — Lettres des Cérémonies de la Chine.* Paris, André Pralard, 1701, in-12. IV. *Histoire des îles Mariannes, ou îles des Larrons, nouvellement converties à la religion chrétienne, et des premiers missionnaires qui y ont prêché la Foi.* Paris, Pépie, 1700, in-12. A l'exception de quelques pages consacrées à la description de ces îles, connues aussi sous le nom de *Ladrones*, qui leur fut donné par Magellan quand il en fit la découverte, ce livre ne contient que l'histoire des premiers succès des missionnaires et des catastrophes ultérieures qu'ils ont essuyées. Néanmoins le peu de détails géographiques que renferme cet ouvrage est précieux, parce qu'il fait bien connaître l'état ancien de cet archipel, dont la population primitive a été presque entièrement exterminée. A la fin du volume se trouve une *Lettre* du P. Clain sur la découverte de trente-deux îles au sud des Mariannes : ce sont les Carolines, encore très-peu connues. V. *Lettres de quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus, écrites de la Chine et des Indes-Orientales.* Paris, Josse, 1702, in-12. L'accueil favorable que reçut ce premier recueil engagea bientôt Le Gobien à le faire suivre d'un second sous ce titre : *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères, par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus*, 2e recueil. Ces deux volumes furent les premiers de la collection connue sous le nom de *Lettres édifiantes*, etc. Le Gobien en donna six autres volumes, et le P. Duhalde continua le recueil auquel on joint neuf volumes de *Mémoires des Missions au Levant*, etc. etc. VI. *Lettre aux Jésuites Français, missionnaires à la Chine et aux Indes, sur la mort du R. P. Verjus, avec un abrégé de sa vie.* Paris, 1708, in-4°; elle se trouve aussi en tête du huitième volume de la première édition des *Lettres édifiantes*, et à la fin du dixième volume de l'édition de Querbeuf. Le P. Verjus avait été premier directeur-général des missions françaises à la Chine et aux Indes-Orientales. P. L...t.

LE GONIDEC (Joseph-Julien), — fils d'écuyer Jérôme Le Gonidec, seigneur de *Kerdansel*, et de dame Jeanne-Gabrielle Brossard, né à Lannion, le 16 octobre 1763, était issu d'une famille d'ancienne extraction de l'évêché de Tréguier, qui portait d'argent à trois bandes d'azur, et pour devise : *Ioul Doué!* (*A la volonté de Dieu!*) Un de ses ancêtres figure comme écuyer dans une montre de Duguesclin, en 1371. Un siècle s'est à peine écoulé depuis qu'un des descendants de l'écuyer du connétable soutenait à Fontenoy la réputation de bravoure héréditaire dans sa famille. Entré le premier, avec quinze grenadiers à cheval, dans les rangs de la colonne anglaise qui, jusque là, avait fait désespérer de la victoire, il la fit se décider en notre faveur. Lorsqu'il mourut en 1767, il était doyen de la noblesse de Bretagne, brigadier des armées du Roi et gouverneur de Brest. Plusieurs membres de cette famille parvinrent, dans la marine, au grade de capitaine de vaisseau, et trois autres furent conseillers au Parlement de Bretagne.

A l'issue de ses études, qu'il fit au collége Louis-le-Grand, le jeune Le Gonidec fut reçu avocat au Parlement. Etant passé au commencement de 1789 à Saint-Domingue, il fut admis avocat au conseil supérieur du Port-au-Prince, et chargé en 1791 des fonctions de procureur-général, qu'il remplit jusqu'au mois de juin 1793, époque où la sanglante réaction, soulevée par l'affranchissement des noirs, et sa proscription personnelle par les commissaires civils, l'obligèrent à fuir. Arrivé aux Etats-Unis dans le plus grand dénuement, il eut le bonheur de trouver des compatriotes qui lui fournirent les moyens d'apprendre l'anglais et de se créer des ressources à l'aide desquelles il put devenir successivement professeur, éditeur d'un journal,

puis enfin chancelier du consulat français à Boston. Revenu en France en 1797, il fut obligé de se cacher pendant quelques mois pour se soustraire aux perquisitions dont il était l'objet, comme parent de personnes inscrites sur la liste des émigrés. M. Lambrechts, devenu ministre de la justice, mit un terme à ses appréhensions, en le nommant substitut près le tribunal criminel de Dax. Compris, le 5 nivôse an VIII, au nombre des cent membres choisis pour composer le Tribunat, Le Gonidec y appuya, le 21 ventôse, le projet de budget de l'an IX, et combattit, huit jours après, le projet sur la faculté de tester, qu'il représenta comme entaché d'un défaut essentiel, celui d'être isolé des matières importantes auxquelles il se rattachait, en même temps qu'il violait les droits de la nature et de l'égalité, qui doivent être la base de tout ordre de succession directe. Le 13 frimaire an X, il parla en faveur du traité conclu avec les Etats-Unis, traité dont il fit néanmoins ressortir les imperfections, ce qui ne l'empêcha pas d'être chargé par le Tribunat d'en soutenir l'adoption devant le Corps Législatif. Ayant fait partie de la première série du Tribunat sortie en l'an XI, il fut nommé, le 20 ventôse de cette année, commissaire de justice aux îles de France et de la Réunion, où il ne se rendit pas, ces fonctions ayant été promptement échangées contre celles de juge à la Cour d'appel de Trèves. Sa nomination, en 1810, au poste de procureur-général de la Cour d'appel de Rome le plaça dans une position que tout concourait à rendre des plus délicates. Chargé de présider à l'organisation et à l'administration de la justice dans les États romains, alors incorporés à l'Empire français, Le Gonidec avait à compléter, à faire fructifier surtout l'œuvre de la conquête, en amenant la fusion des deux peuples par la communauté des lois et des institutions. Ce qui semblait exiger des années, peut-être même des siècles, s'accomplit très-rapidement. Nos Codes, substitués aux coutumes ou lois locales, variées à l'infini, introduisirent partout nos principes d'égalité civile, en même temps qu'ils assurèrent la sécurité publique par la répression des assassinats et des brigandages dont le pays était, à bien dire, la terre classique. Ces résultats s'obtinrent malgré la défiance que rencontre toujours une domination étrangère, et malgré l'exil du souverain pontife, grâce à la fermeté et à l'impartialité que déploya Le Gonidec dans l'application alternativement rigoureuse ou tempérée de notre législation criminelle. L'estime et la considération que Le Gonidec sut conquérir à Rome y survécurent à l'autorité qu'il avait tant contribué à faire respecter, et Pie VII, lui-même, à son passage à Savone, lorsqu'il quitta Fontainebleau pour retourner dans ses États, lui donna des marques non équivoques de sa satisfaction, en le remerciant de la manière dont il avait rempli ses fonctions. Sa Sainteté fit plus encore : lorsque Le Gonidec revint à Paris, M. Dambray lui reprocha d'avoir occupé le poste de procureur-général à Rome, et, pour lever les scrupules du chancelier, il ne fallut rien moins qu'une recommandation formelle du cardinal Consalvi, adressée sur l'ordre et au nom du Pape, dans une lettre où une justice éclatante était rendue au caractère et à la conduite du magistrat français. Nommé conseiller à la Cour de cassation, le 15 février 1814, puis confirmé par l'Empereur le 6 avril, et par le Roi le 28 août de la même année, il est mort à Paris le 11 février 1844, dans l'exercice de ses fonctions, pendant qu'il préparait un rapport resté inachevé. Il était officier de la Légion-d'Honneur.

P. L...t.

LE GONIDEC *de Kerdaniel* (Jean-François-Marie-Mauride-Agathe), — cousin du précédent, né le 4 septembre 1775, au Conquet (Finistère), n'avait que trois ans lorsqu'il perdit sa mère. Son père, pourvu d'un très-modique emploi dans les fermes, étant dans une position plus que gênée, il fut recueilli au château de Kerjean-Môl, par Mme de Kersauzon-Goasmelquin, sa marraine. M. de Kersauzon le plaça au collége de Tréguier, où l'abbé Le Gonidec (celui qui est mort en Angleterre, et qui refusa en 1815 l'évêché de Saint-Brieuc) était grand-chantre de la cathédrale. Soit que le jeune Le Gonidec se sentît de la vocation pour l'état ecclésiastique, soit que l'influence de son oncle eût agi sur lui, il avait revêtu la soutane dès son entrée au collége. Il y faisait de très-bonnes études lorsque la Révolution les interrompit. Il revint alors au château de Kerjean-Môl, et y devint le précepteur de M. de Kersauzon fils, encore vivant. L'orage commençait à gronder. Pour s'y soustraire, le maître et son élève furent obligés de se cacher, déguisés en paysans, dans une ferme du village de Kerbérès, dans la commune de Ploumoguer. Deux ou trois mois après, ils rentrèrent à Kerjean-Môl; mais au mois d'octobre 1793, ils furent jetés dans les prisons de Carhaix, et y restèrent ensemble jusqu'au mois de mars 1795. A sa sortie, Le Gonidec trouva un asile au manoir de Kervéatoux, près de Saint-Renan, chez M. de Lesguern. C'est pendant son séjour à Kervéatoux qu'il commença ses études philologiques sur la langue bretonne. Une circonstance fortuite lui en avait fait sentir l'utilité. Un jour qu'il se promenait dans la campagne avec un petit paysan, il fut rencontré par un gendarme qui, le prenant pour un habitant du pays, l'interrogea en breton. Le Gonidec avait su le parler dans sa toute enfance; mais il l'avait à peu près oublié au collége. Aussi était-il dans un grand embarras, et il n'en serait probablement pas sorti si son compagnon n'avait pris l'initiative des réponses. Dès ce moment,

il résolut de rapprendre la langue bretonne, et il fut servi à souhait par M. de Lesguern, qui en avait fait l'objet de travaux approfondis. Aux leçons théoriques et raisonnées qu'il reçut de ce maître se joignirent les enseignements usuels et pratiques qu'il recueillit dans ses longues pérégrinations à travers les campagnes, où tour à tour auditeur patient et questionneur infatigable, il amassait chaque jour les éléments des ouvrages qui ont établi sur des fondements indestructibles les principes de la langue celto-bretonne. La mort ayant frappé M. de Lesguern, Le Gonidec quitta Kervéatoux, et alla résider près de Lesneven, au château de Kergoff, chez M. Duplessix-Quinquis (1). C'est de là qu'en 1804 il se rendit à Paris, pour occuper dans l'administration forestière un emploi que lui fit obtenir la protection de son oncle, M. le baron Sané, inspecteur-général du génie maritime. Attaché au service de la marine, il fut chargé, en 1806, de reconnaître la situation forestière de la Prusse. Lorsque Napoléon visita Anvers et les ports de la Hollande, il fut donné à Le Gonidec, en sa qualité de secrétaire de l'inspecteur-général, d'approcher souvent de l'Empereur, dont le génie le pénétra d'une vive admiration. En 1812, il porta à Hambourg le titre de chef de l'administration forestière au-delà du Rhin. Dans cette position, où tant d'autres auraient trouvé la fortune, il ne prouva, lui, que son désintéressement. Son père étant mort vers cette époque, Le Gonidec contracta des dettes pour acquitter celles qui formaient l'héritage paternel. Quand les désastres de Moscou entraînèrent l'évacuation de Hambourg, Le Gonidec, le dernier à quitter son poste, y perdit ses meubles, ses livres, ses manuscrits. La Restauration récompensa assez mal ses services. Des réductions opérées dans les cadres de son administration le conduisirent successivement à Nantes, à Moulins, à Angoulême, toujours avec des grades et des appointements décroissants. L'étude devint son refuge et sa consolation pendant ces pénibles épreuves, où les déplacements et la modicité de ses ressources lui imposèrent, à lui et à sa famille, un état de gêne qui ne put altérer la sérénité de son âme. Nous en trouvons la preuve dans une série de lettres qu'il adressa à l'un de ses cousins, lequel habite encore Saint-Renan, lettres expédiées en 1819 et 1820 d'Angoulême, où il remplissait les fonctions de secrétaire de la 3e direction forestière maritime, avec le grade de commis principal et l'expectative de la retraite de sous-commissaire. Ces lettres avaient principalement pour but de provoquer des souscriptions à son *Dictionnaire celto-breton* qu'il allait faire imprimer.

Après avoir exposé (17 mars 1819) qu'il était hors d'état de faire les frais d'un prospectus et des annonces dans les journaux, et avoir déploré, mais sans amertume, la tiédeur de ses compatriotes, qui souscrivaient en nombre fort insuffisant, il ajoutait : « Je ne prévois pas la » possibilité, après mes nombreux et dispen- » dieux déplacements, de me voir à même de

(1) Cet exposé de la vie de Le Gonidec, de 1792 à 1804, diffère complètement de celui que contient notre article de la *Biographie universelle* (t. LXXI, p. 191). Au moyen d'un emprunt fait à la notice de M. Brizeux, placée en tête de la 2e édition de la *Grammaire celto-bretonne* de Le Gonidec, nous avions donné place, dans cet article, à un tableau dramatique de la condamnation à mort de Le Gonidec par le tribunal révolutionnaire de Brest; de sa délivrance miraculeuse par des inconnus qui l'arrachèrent des mains des soldats lorsqu'on le conduisait à l'échafaud; de sa fuite en Angleterre, où, à son débarquement, un homme se trouva à point pour l'accueillir, en l'appelant par son nom qu'il appliquait à l'un des cousins du fugitif, attendu d'Amérique (probablement celui qui fait l'objet de l'article précédent); de sa participation aux guerres de l'Ouest; des blessures qu'il y reçut; du grade de lieutenant-colonel qu'il obtint; etc. etc.

Depuis 1842, date de notre article de la *Biographie universelle*, des personnes en position d'être bien informées nous avaient assuré que tous les faits ci-dessus, comme les circonstances romanesques qui les auraient accompagnées, étaient d'une complète inexactitude, et n'avaient jamais eu d'existence que dans l'imagination de Le Gonidec, lequel, à force de les répéter dans les dernières années de sa vie, se serait habitué, de la meilleure foi du monde, à les regarder comme vrais. Bien résolu à nous rectifier si nous avions contribué à propager des faits le moindrement inexacts, nous avons invoqué les souvenirs de l'ancien élève de Le Gonidec, M. de Kersauzon, qui ne l'avait pas quitté pendant toute la période de la Terreur, et c'est la réponse de ce respectable vieillard que nous avons substituée à notre exposé primitif. Le récit de M. de Kersauzon, auquel son caractère personnel donne une grande force, surtout quand on réfléchit à sa communauté de situation avec Le Gonidec, en puise une nouvelle dans le silence du registre des condamnations du tribunal révolutionnaire de Brest (le seul qui ait existé dans le Finistère du 23 ventôse au 24 thermidor an II (13 mars, — 11 août 1794). Soigneusement vérifié, il ne nous a révélé ni la trace d'aucune condamnation prononcée contre Le Gonidec, ni même l'indice d'aucune poursuite dont il aurait été l'objet. Et pourtant deux personnes des plus recommandables nous ont confirmé les détails fournis par M. Brizeux! L'une, M. Pierre-Xavier Le Gonidec fils, curé d'Auteuil, a ajouté (8 octobre 1852) « que venu à Paris, » et ayant appris que son libérateur s'y était lui-même » fixé, M. Le Gonidec père courut chez lui; mais que, » quand il se présenta à sa porte, il y trouva un corps » exposé; c'était celui de son sauveur. » — L'autre personne, dont la loyauté n'est pas moins hors de doute, est notre savant et spirituel collaborateur, M. de la Villemarqué : « Au mois de novembre 1836, nous dit-il dans sa » lettre du 18 octobre 1852, un individu vint demander » M. Le Gonidec; celui-là même qui l'avait sauvé. Le Go- » nidec n'était pas encore rentré; il était à son bureau, » aux Assurances générales. À son retour, sa femme lui » dit ce qui s'est passé, et que le visiteur venait de re- » partir par la malle-poste, désolé de n'avoir pu lui ser- » rer la main. Ce soir-là, étant venu le voir, à sept heu- » res, selon mon habitude, je le trouvai tout ému, et il » me conta pour la dixième fois l'histoire de sa déli- » vrance. » — Il a, certes, fallu une bien grande conviction pour nous empêcher d'adopter ces deux dernières versions, qui nous auraient ainsi permis de maintenir notre premier exposé; mais après un mûr examen des récits opposés, il ne nous a paru possible d'admettre que le témoignage *de visu* de M. de Kersauzon, les autres, bien que leurs auteurs soient les véridiques narrateurs de ce qu'ils ont entendu dire, étant en définitive de simples *ouï-dire*, d'ailleurs difficiles à concilier entre eux.

» faire imprimer mon ouvrage. Il ne le sera pas » à mes frais. Je n'en ai jamais fait un objet de » spéculation; mais il ne serait pas juste qu'après avoir donné mon temps, je fusse encore » obligé de tirer de l'argent de ma poche. Si » j'avais été en Bretagne, j'aurais peut-être » trouvé l'occasion de vendre le manuscrit à » quelque libraire, et quoique j'y aie donné » onze ans de travail, je me serais contenté » d'un bien petit bénéfice. Je l'aurais laissé » pour *douze cents francs*..... Quoique le peu » d'empressement de mes compatriotes ne soit » guère propre à m'encourager, je ne m'en occupe pas moins avec zèle de notre chère Bretagne. J'ai terminé et je copie en ce moment » un *Dictionnaire des expressions vicieuses, surannées, etc., employées dans la province de » Bretagne*. Je travaille encore une fois peut-être pour l'épicier; mais je ne suis pas le maître de cesser d'écrire, quand j'entrevois dans » mes occupations un certain but d'utilité pour » mon pays. » Etre utile de toutes les manières, tel fut, en effet, le but constant de Le Gonidec. Pendant son séjour à Angoulême, il y fut le correspondant de presque toutes les familles bretonnes qui envoyaient leurs enfants à l'Ecole de marine, et, par son dévouement aux pères et aux enfants, il s'est acquis de nombreux titres à l'estime et à la reconnaissance des uns et des autres. Admis à la retraite en 1834, avec le minimum de la retraite de sous-commissaire, il vint chercher à Paris, dans une administration particulière, des moyens supplémentaires de pourvoir aux besoins de sa famille. M. de Gourcuff, directeur des assurances générales, cette providence des Bretons sans emploi, s'empressa de l'admettre dans ses bureaux (1). Le Gonidec en devint l'âme. Ses jeunes collègues ne se lassaient pas d'entendre dans leur idiôme natal de nobles pensées exprimées dans le plus pur langage. Lui, en parlant de la Bretagne à des Bretons, il se croyait transplanté dans une colonie bretonne, et se consolait alors de vivre loin de la mère-patrie. Ces rapports si agréables, si attrayants de part et d'autre, ne devaient avoir qu'une courte durée. Tombé malade au mois de juin 1838, il mourut, après cinq mois de continuelles douleurs, le 12 octobre suivant. Par une coïncidence remarquable, le jour où il rendait le dernier soupir, se terminaient à Abergavenny, dans le pays de Galles, les fêtes annuelles du *Kymreigiddion*, auxquelles il avait été convié. Moins heureux que M. de la Villemarqué, il ne put, en mêlant sa voix à celle de nos frères d'outre-mer, faire ressortir la communauté de langage et de traditions qui existe entre les Bretons du continent et ceux de l'autre côté du détroit.

(1) Son second fils, M. Robert-Charles-Marie, est actuellement employé dans cette administration.

Quoique modeste, Le Gonidec avait la conscience de sa propre valeur. Aussi, avait-il la confiance qu'après sa mort, la Bretagne se repentirait de son indifférence envers celui dont plus de trente années d'une vie laborieuse, patiente et désintéressée, avaient été consacrées à recueillir et à codifier les règles primitives de sa langue nationale, enfouies jusqu'à lui dans des traditions confuses. Ses pressentiments ne furent pas trompés. M. Brizeux, dans les éloquentes paroles qu'il prononça sur sa tombe, ayant provoqué l'érection d'un monument qui perpétuât le souvenir de ses travaux, une commission composée de MM. F. de Barrère, A. Brizeux, Alfred de Courcy, Audren de Kerdrel, Edmond Robinet et Emile Souvestre, se forma spontanément à l'issue du convoi, et arrêta, de concert avec la famille du défunt : 1° qu'une souscription serait ouverte dans le but de transporter au Conquet, sa ville natale, les restes de Le Gonidec. Le *Teven* (où une place aurait été bénite), fut le lieu provisoirement choisi pour cette sépulture. Sur cette *dune*, qui forme un côté de la baie du Conquet, la tombe se serait vue, et de la ville et de la mer; 2° un *menhir* ou *peulven*, de forme druidique, devait s'élever sur la tombe, et, pour qu'en conservant la forme du passé, il annonçât en même temps l'esprit des temps nouveaux, on y aurait gravé, du côté de l'est, une croix, et, du côté de l'ouest, une épigraphe en deux vers bretons, au dessous desquels devait se trouver le médaillon de Le Gonidec, avec l'indication des lieux et époques de sa naissance, de son décès et de la translation de ses restes. Ces projets, modifiés dans leur application, s'exécutèrent le 12 octobre 1845. De tout le Bas-Léon, les populations accoururent pour assister à l'inauguration du monument réparateur. Cette fête, préparée et assurée par les soins intelligents et l'infatigable dévouement de MM. Alexandre Bouet, de Brest, et Emile Le Vessel, de Saint-Renan, eut un caractère grandiose et solennel. Les restes du défunt, déposés dans la maison de Michel Le Nobletz, que la piété de Mlle Mazé-Launay avait transformée en chapelle ardente, furent transportés dans l'église de Lochrist, où officia M. Mercier, curé de Brest, en présence des curés d'un grand nombre de communes de l'arrondissement. Le service terminé, M. Bouet, délégué du comité de Paris, remit la dépouille mortelle de M. Le Gonidec à M. Le Guérannic, maire du Conquet, et à M. le curé de Lochrist; après quoi l'immense cortège, en tête duquel figuraient M. Cocagne, sous-préfet de Brest, une députation de la Société d'émulation de cette ville, M. Anthony Perrier, consul de Sa Majesté britannique et représentant des Gallois, les maires des communes voisines, etc., se rendit au cimetière. Là, après les prières suprêmes prononcées par Mgr Graveran, évêque de Quimper, venu pour assister à la cérémo-

nie, divers hommages furent rendus à la mémoire de Le Gonidec. L'auteur de cette notice fut l'organe de la Société d'émulation. M. Perrier, au nom de l'antique Cymbrie, remercia le restaurateur de la langue celtique d'avoir comblé une lacune en dotant le pays de Galles d'une version des Saintes-Ecritures, composée dans une langue que ses habitants chérissent et conservent avec la même vénération, la même fidélité, que les Bretons armoricains. M. Mével, de Saint-Renan, cousin de Le Gonidec, dans quelques paroles qui émurent profondément les assistants, évoqua des souvenirs intimes qui permirent d'apprécier la noblesse de sentiments, le désintéressement et l'abnégation de l'homme qui n'avait vécu que pour le travail. Enfin, M. Bouet, dont le zèle avait improvisé, en peu de jours, cette fête nationale, exprima le vœu qu'une souscription supplémentaire permît de construire un caveau servant de base au monument que l'on avait placé sur l'un des pilastres de la porte d'entrée du cimetière. Ce monument, œuvre de M. Poilleu, sculpteur de Brest, était digne de la brillante réputation que s'est faite cet artiste remarquable. C'est une sorte de clocher gothique avec galerie et clocheton, où la délicatesse et le fini du travail rappellent les meilleurs temps de l'art en Bretagne. Sur une face se trouve l'inscription de M. Brizeux :

Peûlvan, diskid d'ann holl hanô ar Gonidek
Den gwiziek ha den fûr, reizer ar Brezonek.

Pierre, apprends à tous le nom de Le Gonidec, homme savant et homme sage, législateur de la langue bretonne.

Sur la face opposée on lit :

Ganêt è Konk, ar 4 a viz Gwengôlô 1775
Marô è Paris, ann 12 *a viz Héré* 1838.
Beziet è Konk, ann 12 *a viz Héré* 1845.

Né au Conquet, le 4 du mois de septembre 1775;

Mort à Paris, le 12 du mois d'octobre 1838;

Enterré au Conquet, le 12 du mois d'octobre 1845.

Le portrait en relief de Le Gonidec occupe la façade de droite, et ses armoiries celle de gauche.

Un banquet réunit ensuite un grand nombre de personnes dans une salle décorée de la devise *Ioul Doué* (*à la volonté de Dieu*), empruntée aux armes de Le Gonidec ; des deux devises bretonnes : *A ma vie*, et *Potius mori quàm fœdari ;* enfin de celle-ci, qui résumait tous les droits de l'illustre linguiste aux hommages des Bretons : *Les titres de la langue bretonne étaient perdus, Le Gonidec les a retrouvés.* Des toasts en français et en breton diversifièrent ensuite l'expression de ces hommages.

Lors de la création de l'Académie celtique, en 1805, ses fondateurs regardèrent comme une bonne fortune l'adjonction de Le Gonidec, que sa vénération pour le celtique appelait de droit dans une société dont le but, trop exclusif, était de retrouver dans la Bretagne la langue, les mœurs et les coutumes des anciens Celtes. Stimulé, comme ses confrères, par ces idées préconçues, notre savant linguiste ne sut pas toujours se tenir en garde contre son patriotique enthousiasme dans les ouvrages suivants, par lesquels il a néanmoins fixé la langue de son pays natal, ce qui était d'autant plus difficile qu'avant lui aucune règle précise n'en déterminait les principes, et que, très-pauvre en compositions littéraires faisant autorité, cette langue s'altère chaque jour par l'immixtion du français : I. *Grammaire celto-bretonne, contenant les principes de l'orthographe, de la prononciation, de la construction des phrases, selon le génie de la langue celto-bretonne, dédiée à l'Académie celtique de France.* Paris, Le Bour, 1807, in-8°; — 2e *édit.* Paris, H. Delloye, 1838, in-8°. On a dit, et nous l'avons nous-même répété, que Le Gonidec avait corrigé les dernières épreuves de sa *Grammaire*, et qu'il mourut satisfait d'avoir pu accomplir ce travail. Nous sommes aujourd'hui disposé à croire qu'il fut étranger à la publication de cette seconde édition. Il l'avait bien projetée, et il devait s'en occuper aussitôt après l'impression d'un ouvrage que la mort ne lui a pas permis de terminer. Dans ce dessein, il avait prié son élève, M. le colonel Troude, aujourd'hui retiré à Brest, et toutes les personnes qui s'occupaient de la langue celto-bretonne, de lui communiquer leurs remarques (1).

(1) M. Troude, à qui Le Gonidec avait confié le soin d'achever sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et de corriger les épreuves de la *Bible*, a complété les travaux de son maître par la publication d'un *Dictionnaire français et celto-breton*. Brest, v° J.-B. Le Fournier, 1842, in-8°. Ce travail, dans lequel l'élève s'est montré digne du maître, est écrit, comme ceux de ce dernier, dans le dialecte de Léon, le plus pur des dialectes bretons, et l'auteur y a conservé dans toute sa pureté l'orthographe philosophique adoptée par Le Gonidec dans ses propres ouvrages. Il renferme : 1° *Un Supplément à la Grammaire celto-bretonne ;* 2° *une notice sur la prononciation ;* 3° *un tableau des celticismes que Le Gonidec n'a pas rapportés ;* 4° *une liste des noms de pays et villes, et leur signification ;* 5° *un tableau des noms de baptême par ordre alphabétique ;* 6° *un tableau des mots communs au celto-breton et à d'autres langues ;* 7° *un tableau des mots celto-bretons qui ont été francisés en Bretagne et dans quelques provinces ;* 8° *des remarques sur la conjugaison, et des notes où sont particulièrement consignées des remarques sur quelques règles grammaticales communes aux langues celtique et arabe.*

Fruit d'un travail persévérant, poursuivi par M. le colonel Troude, dans ses loisirs de garnison, comme dans ses excursions sur la terre d'Afrique, son *Dictionnaire* avait été conçu dans le but de lui procurer un auxiliaire permanent dans ses travaux de linguistique. Il ignorait que son maître se fût livré à un semblable travail, et il devait être d'autant plus confirmé dans cette pensée que, lorsqu'en 1833, il communiqua les premières feuilles de son travail à Le Gonidec, ce dernier, après avoir donné son approbation motivée à la méthode et au développement qu'annonçait la lettre A du *Dictionnaire français et celto-*

« La *Grammaire* de Le Gonidec, dit M. Brizeux, bien supérieure à toutes les précédentes, » ne laisse rien à désirer comme rudiment. La » syntaxe en est bien établie; nul n'avait indiqué » la génération des verbes, nul n'avait fait ce par- » fait tableau des lettres mobiles, dont les lois » mystérieuses et multiples étaient si difficiles à » découvrir. Quant à l'alphabet, il rend tous les » sons des mots, laisse voir leur formation, et » se prête logiquement aux mutations de lettres; » j'y regretterai une seule lettre correspondant » au *th* kemrique ou gallois, son qui existe en- » core chez les Bretons, et que le *z* ne peut ren- » dre. Les consonnes liquides soulignées, à » peine sensibles pour quiconque ne parle pas » la langue bretonne dès l'enfance, prouvent » chez notre celtologue une finesse d'ouïe des » plus rares. Jusqu'à cette dernière édition de » la *Grammaire*, il n'avait pu, faute de carac- » tères, indiquer ces consonnes; sur quoi on lui » dit que ce serait une difficulté pour bien lire » sa Bible : « Oh! répondit-il, je n'ai jamais em- » ployé ces sons liquides dans mes textes! » Et » pourtant, hors lui, puriste, qui s'en serait » douté? Savants, vous pouviez vous fier à la » conscience de cet homme. » Disons, toutefois, avec M. Depping (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 2e *série*, t. VI, p. XXXIJ), que l'auteur aurait pu simplifier son livre en généralisant davantage et en ramenant à la règle ce qui n'en est que l'application ou l'exemple; qu'il est regrettable aussi qu'il n'ait pas signalé les différences existantes entre le Breton et le gallois; enfin qu'il eût été désirable, puisqu'il regardait le breton comme l'ancien celte, qu'il eût rassemblé, pour les comparer au breton, les mots gaulois que nous ont conservés les anciens auteurs. On ne peut que partager les regrets de M. Depping, surtout quand on pense aux travaux que MM. de Courson et de la Villmarqué ont accomplis de nos jours, après avoir interrogé la langue et les traditions du pays de Galles; il y avait là, pour Le Gonidec, une mine féconde à exploiter. II. *Dictionnaire celto-breton, ou breton-français*. Angoulême, Fr. Trémeau, 1821, in-8°. Ce vocabulaire est précédé d'une instruction sur la prononciation et d'un tableau d'idiotismes que l'auteur, dans sa conviction de l'identité du celte et du bas-breton, appelle des *celticismes*. Le *Dictionnaire*, auquel un critique sévère désirerait un peu plus de concision, est un chef-d'œuvre de méthode. C'est un triage complet des précédents vocabulaires et glossaires, exécuté avec une grande sûreté de goût. Chaque mot y a des explications et des exemples; certains mots ont même suggéré au savant lexicographe des remarques judicieuses. Le Gonidec reconnaissait néanmoins que ce livre était incomplet; aussi songeait-il à un supplément. Avec la *Grammaire* et le *Dictionnaire* de Le Gonidec, il est possible et facile à tout individu dont l'intelligence n'est pas trop rétive d'apprendre seul la langue bretonne. Un fait curieux l'a démontré. La Société des antiquaires de France ayant cru devoir faire présent à la Société philosophique de Philadelphie d'un exemplaire de ces ouvrages, Elihu Burritt, jeune forgeron américain, les étudia et parvint, avec leur seul secours, à écrire en langue bretonne une lettre où l'on peut bien s'apercevoir que l'auteur n'est pas familiarisé avec les idiotismes dont elle abonde, mais dont tous les mots, un seul excepté, sont du breton le plus pur. Cette lettre, la Société des antiquaires l'a, avec raison, insérée, à titre d'hommage rendu à Le Gonidec, dans le t. XIII de ses *Mémoires*, en l'accompagnant d'une traduction française faite, à la sollicitation de M. de Fréminville, par Mgr l'évêque de Quimper, alors curé de Brest. III. *Katekiz historik, etc.* (traduction du *Cathéchisme historique de Fleury*). E. Angoulem, F. Trémeau, 1826, petit in-18. De tous les écrits de Le Gonidec, celui-ci, le plus simple de style, serait aisément devenu populaire si l'auteur avait mieux su le répandre. IV. *Testamant nevez hon aotrou Jésus-Krist*, etc. E. Angoulem, Fr. Trémeau, 1827, in-8°. Faite et publiée à la demande et aux frais de la Société biblique de Londres, cette traduction fut presque immédiatement vendue en Angleterre, surtout dans le pays de Galles. Comme sa traduction de l'*Ancien Testament*, restée inédite, elle fut bien rémunérée par la Société biblique, dont la générosité contrasta ainsi avec l'apathie de la Bretagne envers celui de ses enfants qui prenait tant de peine pour faire connaître sa langue et faciliter l'étude de l'archéologie, en fournissant, par la décomposition intelligente d'une foule de mots, les moyens de trouver l'origine ou l'explication d'un grand nombre de monuments, d'institutions ou de légendes. V. *Buhez santez Nonn, ou vie de sainte Nonne et de son fils saint Devid* (*David*), *archevêque de Menevie en* 519, *mystère composé en langue bretonne antérieurement au* XIIe *siècle, publié d'après un manuscrit unique, avec une introduction, par l'abbé Sionnet, et accompagné d'une traduction littérale de M. Le Gonidec, et d'un fac-simile du manuscrit* (*tiré à* 300 *exemplaires*). Paris, Merlin, 1837, in-8°. M. l'abbé Sionnet, dans sa préface et dans ses notes, fait remonter au XIIe siècle la composition de ce mystère, qui aurait été retouché aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, et dont une copie de cette dernière époque, trouvée au village de Dirinon, près Landerneau, a servi à l'impression. Le Gonidec partageait les sentiments de l'éditeur, et ce fut probablement ce qui engagea M. Raynouard à faciliter par une subven-

breton, engagea fortement M. Troude à continuer son œuvre, et ne lui fit part d'aucun projet personnel de même nature, auquel cas le respectueux élève se fût peut-être fait un devoir de ne pas céder aux instances qui l'ont déterminé à publier son livre.

tion la publication du *Buhez santez Nonn*. Mais la présence dans ce mystère d'un grand nombre de mots romans et de terminaisons singulières, qui n'ont jamais dû être en usage chez les Gallois, où M. Sionnet pense qu'il a été écrit, a inspiré des doutes sur sa véritable origine et sur sa date à divers critiques, qui ne le supposent pas antérieur à la date du manuscrit, ou qui pensent même qu'il ne porte aucun indice de date positive. L'éditeur ajoute dans sa préface que la traduction de Le Gonidec lui a semblé de nature à satisfaire ceux qui connaissent les difficultés qu'offre l'interprétation d'un texte plein de locutions inusitées ou détournées de leur acception la plus ordinaire, et qu'il l'imprimait telle qu'elle avait été composée, sauf un petit nombre de corrections littéraires qu'il avait hasardées pour rendre la phrase plus correcte, ou mieux faire ressortir la pensée de l'auteur. Le poème se divise en trois parties : 1° la vie de sainte Nonn ; 2° les miracles qui s'opèrent sur son tombeau ; 3° l'épiscopat et la mort de saint Devy, son fils. Il est écrit en vers rimés suivant le génie de notre prosodie, et il n'y a pas encore un siècle qu'on le jouait en Bretagne, la veille du *Pardon* de sainte Nonn, c'est-à-dire qu'on le chantait et le récitait alternativement, comme c'est encore aujourd'hui l'usage sur le théâtre breton. Sainte Nonn et son fils, en grande vénération dans le pays de Galles, aussi bien que dans l'Armorique, sont invoqués dans plusieurs églises de cette dernière province, notamment près de Landerneau, dans l'église de Saint-Devy (Saint-Divy), où l'on voit encore des fresques qui représentent tout au long l'histoire de sa vie et celle de sa mère, et dans l'église de Diri-Non (Dirinon), où le corps de la sainte a été enterré. VI. Plusieurs dissertations insérées dans les mémoires de l'Académie celtique. Elles consistent en : 1° *Deux Versions bretonnes de la parabole de l'Enfant prodigue, l'une en dialecte de Léon, l'autre en dialecte de Tréguier* (t. II, 1808); 2° *Notice sur les cérémonies des mariages dans la partie de la Bretagne connue sous le nom de Bas-Léon* (ibid.); 3° *Notice sur le temple de Lanleff, dans le département des Côtes-du-Nord* (t. III, 1809). Le Gonidec, qui regardait alors ce monument comme un ancien temple du soleil, aurait, plus tard, changé d'opinion et y aurait vu un cimetière armoricain. C'est ce qu'on peut inférer d'un passage du *Magasin pittoresque* (Paris, 1836, t. IV, p. 163), où il est dit que, consulté sur l'ancienne destination du monument de Lanleff, il lui aurait assigné celle de cimetière. Le Gonidec a, en outre, fourni aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France* : 1° *Réfutation de l'Ouvrage de M. Penhouet, intitulé : « Recherches historiques sur la Bretagne » (en ce qui concerne son système sur la langue armoricaine* (t. Ier, 1817); 2° *Extrait du glossaire breton, ou Recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques, usitées dans la ci-devant province de Bretagne* (A—D.) (t. IV, 1823). C'est le travail, ou une partie du travail dont il a été parlé précédemment dans sa lettre du 17 mars 1819. VII. *Dictionnaire français-breton, enrichi d'additions et d'un Essai sur l'histoire de la langue bretonne, par Th. Hersart de la Villemarqué*. Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1847, in-4° de LXVIII et 836 p. Comme il est dit dans l'avertissement de l'éditeur, M. de la Villemarqué a distingué, par ses initiales, chacune de ses additions au travail posthume de Le Gonidec, dont il a rehaussé la valeur en le faisant précéder d'un *Essai* retraçant avec une sûreté d'érudition et de goût qui a justement conquis tous les suffrages, les sources, les variations et le génie de la langue celto-bretonne. VIII. *Testamant Koz ;* c'est la traduction de l'*Ancien Testament*, faite pour la Société biblique. IX. *Heût pé imitation Jezuz-Krist*, traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. X. *Gweladen nou pé bizitou ar Sacramant*, traduction des *Visites au Saint-Sacrement, de Liguori*. On avait eu l'espoir que ces quatre derniers ouvrages, laissés aussi en manuscrits par Le Gonidec, n'auraient pas tardé à voir le jour.

Indépendamment des documents inédits que nous avons recueillis sur Le Gonidec, les notices citées de MM. Brizeux et Depping nous ont été d'un grand secours dans le travail qui précède. Il y a encore une notice de M. Villenave; nous ne la connaissons pas; elle diffère sur certains points, nous a-t-on dit, de celle de M. Brizeux; mais l'une développerait l'autre.

P. L...t.

LE GOUAZ (Yves-Marie), — né à Brest, de parents pauvres, le 15 février 1742, montra dès son enfance une grande aptitude pour les arts, pour celui de la gravure surtout. Nicolas Ozanne (*voy.* ce nom), qui avait deviné ses heureuses dispositions, en facilita et hâta le développement en l'admettant aux leçons qu'il donnait à son frère et à ses sœurs, et en lui faisant copier des estampes à la plume. Les progrès du jeune artiste furent rapides et sûrs. Aussi, lorsque, poussé par le désir de se créer des ressources, il vint à Paris, en 1763, fut-il admis de suite chez l'habile graveur Jacques Aliamet, dont les conseils affectueux et éclairés l'aidèrent puissamment à se perfectionner dans l'art de graver à la pointe sèche, en même temps qu'ils lui apprirent à conserver l'harmonie des teintes. Dirigé par ce maître, dont il devint l'ami et l'élève de prédilection, stimulé aussi par l'espèce de rivalité qui s'éleva entre lui et ses jeunes émules, Le Gouaz put bientôt se livrer aux travaux qui ont établi sa réputation. Sa première planche fut une *Marine*, qu'il publia en 1765 sous le nom de *Fin d'orage*, d'après l'un des frères Peters. Deux ans plus tard, Le Gouaz, par son mariage avec Marie-Jeanne Ozanne,

sœur de son ancien maître, resserra les liens d'amitié qui l'unissaient déjà à la famille de ces artistes. Cette union fut des plus heureuses et des mieux assorties. En effet, il y eut entre les deux époux communauté, non seulement de sentiments, mais encore de goûts, de talents et de travaux; car il paraît certain que Mme Le Gouaz ou grava seule, ou aida son mari à graver quatre eaux-fortes, d'après Joseph Vernet, l'*Embarquement de la jeune Grecque*, la *Pêche de Jour*, la *Pêche de Nuit*, et le *Choix du Poisson*. Déjà notre artiste avait gravé, d'après le même maître, une vue de mer prise par un temps de brouillard, sujet dans lequel il avait reproduit, avec un complet succès, le ton vrai et harmonieux de l'original. Le même mérite d'exécution se reconnaît dans ses *Vues de Naples*, *de Calvi* et *du Fort de Saint-Florent* d'après La Croix, ainsi que dans les planches qu'il a gravées, soit d'après les dessins de ses deux beaux-frères, soit d'après les siens propres. Ces planches embrassent *soixante Vues de Ports*, *dix de nos Colonies*, et les *Campagnes de Duquay-Trouin*, qu'il grava, avec sa femme et sa belle-sœur, d'après les dessins de Nic. Ozanne; les vingt-quatre planches que lui et son gendre Jacques-Joseph Coiny gravèrent parmi les soixante-dix-huit composant la suite des *Ornements de poupes et proues* de P. Ozanne; enfin le *Recueil des Combats de Jean-Bart, chef d'escadre sous Louis XIV, suivi de l'Abrégé de sa vie*. Paris, Le Gouaz, 1806, 19 pl. et 6 p. de texte in-f° oblong. Ces planches, les seules que Le Gouaz ait dessinées, rappellent tellement la manière de Nicolas Ozanne qu'on est porté à croire que l'élève a dû, non seulement s'inspirer des conseils du maître, mais encore avoir le secours de sa collaboration.

Appelé, en 1770, à remplacer M. Ingram, graveur de l'Académie des sciences, Le Gouaz apporta dans l'exécution des planches dont le chargea cette compagnie jusqu'en 1790, le soin et l'exactitude qu'il mettait à tous ses travaux.

Comme homme, il s'était concilié l'estime et l'affection de sa famille et de ses amis, qui ne cessèrent de l'environner de marques de respect et de soins dévoués jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris le 12 juin 1816. De son mariage avec Mlle Ozanne, il avait eu deux fils morts avant lui, et une fille, Marie-Amélie, née à Paris en 1772, et mariée en 1794 à Jacques-Joseph Coiny, dessinateur et graveur. La postérité de ces derniers est éteinte. P. L...t.

LE GOUVERNEUR (Guillaume), — fils de Guillaume et de Françoise de Serizay, naquit, en 1545, à Saint-Malo, où l'un de ses oncles était, vers cette époque, trésorier de la fabrique de la paroisse. Il devint lui-même doyen de la cathédrale de Saint-Malo. Henri IV l'ayant nommé, le 29 janvier 1610, à l'évêché dont cette ville était le siége, il obtint ses bulles le 30 août suivant, et fut sacré, le 20 février 1611, par le cardinal de Joyeuse, assisté des évêques d'Angers et de Nantes. Aussitôt après son installation, il fit une collection des anciens statuts de son diocèse, qu'il publia sous ce titre : *Statuts synodaux pour le diocèse de Saint-Malo, par Mgr G. Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo*. Saint-Malo, 1612 et 1619, in-8°. Il publia aussi, en 1620, in-4°, une collection de nouveaux statuts très-estimés. Ce savant prélat avait été trois ou quatre fois, avant son élévation à l'épiscopat, député à Paris, pour y représenter les intérêts de la province ainsi que ceux du diocèse, et Henri IV l'avait nommé conseiller-d'état, en disant, pour témoigner le cas qu'il faisait de lui : *Nec pluribus impar*. En 1614, il assista, en qualité de député du clergé, aux Etats de Bretagne. On lui doit, outre l'établissement, dans cette province, des Ursulines de la congrégation de Bordeaux, la création d'un grand nombre de maisons religieuses dans la circonscription de l'évêché de Saint-Malo, notamment de celle des Bénédictins anglais dans cette ville, et d'un monastère de dominicains à Dinan. En 1626, il donna à son église cathédrale une statue d'argent dans laquelle il fit enchâsser une côte de Saint-Malo, qu'il avait reçue des religieux de Saint-Magloire de Paris. Il mourut à Saint-Malo le 25 juin 1630. P. L...t.

LE GRAND (le P. Albert), — d'une famille noble du diocèse de Léon, qui, suivant Guy Le Borgne, portait pour armes d'azur à trois feuilles de trèfle d'argent, deux en chef et une en pointe, naquit à Morlaix dans le XVIe siècle. C'est du moins ce qu'on est en droit d'inférer de sa signature : *F. Albert Le Grand, de Morlaix;* du titre de *nourrisson de Morlaix* que lui donne l'avocat Padioleau, sieur de Launay, dans ses stances sur l'*Histoire des saints de Bretagne;* enfin, de l'indication des PP. Quétif et Echard, qui, dans leur *Scriptores ordinis prædicatorum*, disent qu'il était Morlaisien de naissance, *ortu Morlæusis*. Si, comme nous l'apprennent ces derniers écrivains, la nature se montra à son égard avare de dons extérieurs, elle le dota en revanche d'avantages plus solides, d'un esprit prompt à saisir, qu'ornèrent et fortifièrent de solides études. Entré fort jeune au couvent des Dominicains de sa ville natale, il passa plus tard dans celui de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Rennes, dont il devait un jour retracer l'histoire. Dès qu'il eut prononcé ses vœux, il se livra au ministère de la prédication, et c'est en l'exerçant de bourg en bourg, de paroisse en paroisse, qu'il recueillit les traditions auxquelles la piété et souvent aussi la superstition avaient donné cours dans nos contrées. Il est à croire qu'il forma dès lors le projet de les réunir et de les coordonner. Déjà le goût de l'étude

de l'histoire et des antiquités de la Bretagne lui avait été inspiré par une communication importante que lui avait faite un de ses oncles, écuyer Vincent Le Grand, sieur de Kerscao-Kerigowal, conseiller du roi et sénéchal de Carhaix ; c'était celle des *Mémoires* qu'avait laissés un autre de ses oncles, Yves Le Grand, chanoine de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, recteur de Plouneventer et de Ploudaniel, puis aumônier du duc François II en 1472; mémoires dans lesquels le P. Albert puisa d'amples renseignements pour la rédaction de plusieurs de ses légendes et de son *Catalogue des évêques de Léon*.

Muni de ces matériaux et de ceux qu'il avait recueillis lui-même, il s'occupait de les fondre, lorsque le P. Noël des Landes, vicaire-général de la congrégation gallicane de son ordre, et depuis évêque de Tréguier, étant venu visiter le couvent de Morlaix, en 1628, y donna au P. Albert, le 29 juin, l'ordre écrit de continuer ses vies des saints, lui permit de parcourir à cet effet toute la Bretagne, le recommanda aux supérieurs de tous les couvents de dominicains, et déclara que tous ceux qui favoriseraient le pieux hagiographe dans son entreprise lui seraient chers.

Après plus de huit années employées à compulser les chartriers des églises et des monastères, puis à les conférer, soit avec les matériaux qu'il possédait déjà, soit avec ceux que lui fournirent les travaux du P. Du Paz et le *Gallia christiana* de Claude Robert, Albert Le Grand publia la première édition de sa légende, qu'il avait préalablement soumise aux théologiens, aux savants, aux poètes même de l'époque. Tous renchérirent à l'envi sur les éloges donnés au *mignon des neuf sœurs*. L'un, faisant allusion à l'exiguité de la taille de l'auteur, disait que c'était un miracle de voir des choses si grandes dans un si petit corps; d'autres, le célébrant dans des anagrammes plus ou moins exacts, trouvaient dans son nom les qualifications d'*Alter angelus*, *Alberto regna Deus*, le *Grand labeur*, la *Perle de Bretagne*, *Tel Ribadenèra*, avec cette différence, toutefois, en ce qui concerne ce dernier, que la préférence était donnée au P. Albert sur le jésuite espagnol.

Il parait que le P. Albert vint surveiller l'impression de son livre à Nantes, où il se trouvait lorsque les docteurs de la Faculté de théologie de cette ville souscrivirent l'approbation du 19 janvier 1636; mais il ne tarda pas à retourner au couvent de Rennes, dont il faisait alors partie, et où sa piété, comme sa science, lui avait fait conférer l'emploi de père du conseil de droit de son ordre. En effet, les Etats de Bretagne, auxquels il remit, le 27 décembre de la même année, un exemplaire de ses *Vies des saints*, qu'il leur avait dédiées, en ordonnèrent le dépôt dans leurs archives, et témoignèrent leur satisfaction à l'auteur, en remettant au couvent des Jacobins de Rennes une bourse de 1,000 livres en or.

Trois ans après son apparition, le livre du P. Albert était épuisé, et, de toutes parts, on en sollicitait la réimpression. Il travaillait à satisfaire ce vœu, et pour calmer l'impatience publique, il avait publié sa légende de saint Budoc, lorsqu'il mourut à Rennes, vers 1640. M. de Kerdanet fait observer que sa mort dut être postérieure à cette année, puisqu'au mois d'octobre 1640, il dédiait la vie de saint Budoc à Mgr. d'Ouvrier, évêque de Dol, et qu'en 1644, le P. Rechac de Sainte-Marie, dans sa vie du P. Quintin, parlait d'Albert Le Grand, comme s'il était mort dans l'intervalle.

La première édition des *Vies des Saints* parut sous ce titre : *La vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne-Armorique; ensemble, un ample catalogue chronologique et historique des évêques des neuf évêchés d'icelle, accompagné d'un bref récit des plus remarquables événements arrivés de leur temps*, etc. Nantes, Pierre Doriou, 1636 ou 1637, in-4°. Une seconde et une troisième édition, contenant des augmentations successives dont nous parlerons à l'article Missirien, parurent à Rennes, dans le même format, chez Ferré en 1659, et chez Vatar en 1680. C'est sur l'édition de 1659, contenant cinq notices de moins que celle de 1680 qu'a été faite l'édition suivante : *Les Vies des Saints de la Bretagne-Armorique, par Fr. Albert Le Grand, de Morlaix, religieux, prêtre de l'ordre des frères prédicateurs, profès du couvent de Rennes, avec des notes et observations historiques et critiques par M. Daniel-Louis-Maurice de Kerdanet, de Lesneven, avocat et docteur en droit; revues par M. Graveran, chanoine honoraire, curé de Brest*. Brest, P. Anner et fils, 1837, in-4°. On regrette de ne trouver dans cette édition, — tout reprochables qu'ils sont quant à l'exactitude historique — ni le *Catalogue des évêques*, du P. Albert, ni celui dû, on le croit, à Missirien, qui l'avait joint à son édition sous le titre de *Catalogue généalogique et chronologique des roys et des reynes, ducs et duchesses de Bretagne-Armorique*, jusqu'au *gouvernement* de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Mais ces lacunes sont compensées par les innombrables annotations à l'aide desquelles le laborieux éditeur a corrigé ou expliqué le texte original; par les renseignements qu'ont fournis MM. Aymar de Blois, Athanase de Larchantel, Pol de Courcy, Mlle Maria de la Fruglaye et plusieurs respectables ecclésiastiques; enfin par la révision qu'a bien voulu faire de l'ensemble le savant évêque de Quimper, alors curé de Brest.

Exaltée outre mesure par les uns, la légende du P. Albert a été, d'un autre côté, trop rabaissée. De part et d'autre, faute d'en préciser le double caractère, on a été conduit à en mé-

connaître la valeur. En effet, les premiers apôtres de l'Armorique ne furent pas de simples missionnaires ou cénobites se renfermant dans la pratique de la vie religieuse. Mêlés aux événements humains, ils ont été de véritables personnages historiques qui ont exercé une grande influence sur les faits contemporains, faits qu'ils ont même bien souvent dirigés. Le récit de leurs actes embrasse donc celui de nos origines nationales, et c'est la source principale où il faut puiser pour les bien préciser. Le P. Albert avait donc à faire plus qu'une légende; son cadre l'obligeait à porter le scalpel d'une sage critique sur les immenses matériaux qu'il avait à mettre en œuvre, et, malheureusement, il ne l'a point fait. Irréprochable sous le rapport de l'orthodoxie religieuse, son livre est loin de l'être sous le rapport historique. Vivant à une époque où l'esprit d'examen n'avait pas encore pénétré dans notre pays, l'auteur a naïvement reproduit, sans les altérer ni les modifier, les croyances qui avaient cours de son temps. Que sa foi, docile jusqu'à la superstition — notamment dans les notices de saint Hervé et de saint Riok — ait accueilli ce qu'il aurait dû rejeter, c'est ce que nul ne contestera; mais il serait trop sévère de proscrire son livre à cause de ces taches, car, pour quiconque saura dégager le diamant de sa gangue, il y restera toujours assez de faits acceptables. Contrôlant le consciencieux hagiographe par l'examen des sources immenses dont son érudition réelle a accumulé les indications à la suite de chacune de ses légendes, l'investigateur judicieux et non prévenu trouvera, même en restreignant les actes merveilleux des saints, à ce qu'ils ont eu de réel ou de possible, des motifs suffisants d'admirer le courage éprouvé des hommes justement vénérés qui, les premiers, ont apporté parmi nous les bienfaits du christianisme et de la civilisation. Et si une sévérité fondée repousse trop souvent certains récits, fruit d'une excessive crédulité, peut-être consentira-t-elle néanmoins à s'en servir comme d'un moyen accessoire d'apprécier l'esprit général des peuples bretons, à l'aide des caractères individuels si énergiquement tracés par le Froissard de l'église armoricaine.

On doit encore à Albert Le Grand : I. *La Providence de Dieu sur les justes, en l'histoire de saint Budoc, archevesque de Dol, et de la princesse Azenor de Léon, sa mère, comtesse de Treguer et Goelo*, etc. Rennes, 1640, in-4°. Cette légende, écrite et conduite avec intérêt, a plus d'une analogie avec l'histoire de Geneviève de Brabant. Répondant à l'opinion souvent formulée qui la représente comme un conte, M. de Kernadet dit qu'elle a toutes ses preuves dans la tradition et dans les actes des églises de Dol et de Léon. II. *Admirable providence de Dieu sur un pauvre homme miraculeusement délivré du naufrage*. Rennes, 1640, in-4°. III. *Les Vies de saint Hervé et de saint Majan*, imprimées dans le recueil des Bollandistes. — On conserve à la bibliothèque publique de Rennes, sous le n° 170 et le titre de *Collections pour la Vie de Saints des Bretaigne*, un manuscrit autographe du P. Albert, écrit en 1634 et 1635, sur 55 feuillets de papier à longues lignes, à raison de 30 à 50 par page. P. L...t.

LEGRAND (Pierre). — Parmi les plus énergiques champions de l'Université dans les premières années du xixe siècle, il faut enregistrer le nom de Legrand. Né à Langoat (Côtes-du-Nord), le 27 janvier 1792, le jeune Legrand, faible de santé, mais dévoré du désir d'apprendre, fit de brillantes études classiques dans le collége de Saint-Brieuc. L'on préludait alors, par l'étude sérieuse des langues grecque et romaine, et par l'histoire des deux plus grands peuples de l'antiquité, à toutes les autres sciences. Legrand, en se livrant à la littérature scholastique, suivait l'inflexible programme; mais son penchant l'entraînait vers les sciences mathématiques, et les succès qu'il y obtint furent tels qu'il était à peine âgé de seize ans quand un arrêté du Grand-Maître vint l'arracher aux bancs de la rhétorique, pour lui donner une chaire dans le lycée dont il était un élève si distingué. Bien que nommé, l'année suivante (1809), élève de l'Ecole normale, le jeune Legrand n'y entra qu'en 1812, après avoir été d'abord maître d'études au lycée de Nantes, puis régent de mathématiques au collége de Saint-Brieuc.

Legrand entrait à l'Ecole normale après avoir abordé les plus rudes fonctions de l'Université, sans se laisser rebuter par ce qu'elles ont d'aride. Chez lui le but masquait les obstacles, et l'envie de parvenir aux sommités de la science ne lui laissait pas même sentir les aspérités du chemin. Le corps était faible, la main manquait de l'adresse qui fait l'expérimentateur habile; mais l'esprit était vif et la pensée profonde. Aussi, tandis qu'il eût monté assez mal un appareil de chimie, M. Pouillet cite, dans ses *Leçons de physique*, un appareil inventé par l'élève Legrand pour démontrer la pression des liquides sur les parois.

En 1815, Legrand, connu comme un partisan décidé de la vieille Université, non moins que comme attaché aux idées libérales, fut envoyé dans une modeste chaire de mathématiques, au collége de Vannes. Alors l'Académie de Rennes avait pour recteur un de ces hommes rares qui savent unir une opinion ferme sur les choses et la politique, à la plus honorable impartialité pour les individus. M. Le Priol distingua le mérite du jeune professeur, et le fit nommer bientôt à la chaire des sciences physiques, dans le collége royal de Rennes. Là, ses connaissances solides et variées, son caractère obligeant, son dévouement à ses élèves, lui concilièrent l'estime générale. Vulgariser la

science était l'un des vœux les plus chers à son cœur; aussi accepta-t-il, en 1825, la mission que lui offrait le maire de Rennes, M. de Lorgeril, de faire un cours public et gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. Ce cours ouvrit le 1er janvier 1826, et bientôt on vit s'y presser, en outre des artisans, la foule des hommes érudits de toutes les classes. L'administration municipale, reconnaissante, fit imprimer le cours de Legrand, qui lui donna le titre modeste de *Principes de Géométrie à l'usage des Artisans*. (Rennes, Mlle Jausions, 1826, in-8°.)

De Rennes, où sa renommée était populaire, Legrand passa, non sans quelque regret, au Lycée de Lyon, où il suivait un proviseur qu'il aimait; mais bientôt sa santé affaiblie par l'étude le força de rechercher prématurément les fonctions administratives. Le 9 septembre 1828, il fut nommé inspecteur d'Académie à Angers.

Sans avoir des allures de Spartiate, Legrand tenait à ses opinions politiques, et ne voulait pas qu'on lui en imposât d'autres. Dans les derniers jours de 1829, le refus qu'il fit de s'associer à un acte d'adulation de son chef immédiat envers le ministre lui suscita des tracasseries telles, qu'il demanda un congé et se retira dans sa famille, s'attendant chaque jour à recevoir sa destitution. La Révolution de 1830 vint donc le prendre dans les Côtes-du-Nord, pour l'élever, d'abord le 24 août, au poste de recteur d'Académie à Bourges, puis dès le 8 septembre, aux mêmes fonctions à Rennes.

Instruire le peuple avait été la passion de toute sa vie. Aussi ce qui frappa le plus tristement son cœur, dès qu'il se vit à la tête de l'instruction publique des cinq départements de la Bretagne, ce fut l'étrange abandon intellectuel dans lequel les campagnes languissaient. Aussitôt il dirigea toute son activité vers ce but, « créer par l'Etat des instituteurs laïques pour les communes rurales. » Et de même qu'il avait puisé à l'Ecole normale de Paris les éléments du haut enseignement, de même Legrand conçut le projet de créer à Rennes une *Ecole normale primaire*, dans laquelle de jeunes instituteurs apprendraient la science de l'enseignement élémentaire, exclusivement attribué alors aux ordres religieux inférieurs. Legrand se dévoua à la réalisation de cette pensée avec une ardeur qu'on n'eût pas soupçonnée sous son enveloppe débile. Grâce à ses agissements, le département afferma l'ancienne pension Saint-Martin, assura, de concert avec les départements bretons, un budget à « l'Ecole normale primaire, » et en octobre 1831, la nouvelle institution commença à fonctionner.

Il serait impossible de dire quelle vigilance, quels soins Legrand apporta aux premiers temps d'une institution toute nouvelle. Ne pouvant perdre en sa faveur des instants rares et précieux dans son poste éminent, il arrivait souvent dès quatre heures du matin la prendre au réveil; et parfois, le soir, il ne la quittait que lorsque la dernière lumière était éteinte.

Les effets d'une intervention si constante ne tardèrent pas à se faire sentir. Un inspecteur, M. Tardivel (aujourd'hui recteur en retraite), secondait au dehors le recteur; parcourant les communes, il rassemblait les conseils municipaux, les mettait en contact avec le clergé, obtenait des allocations; et bientôt des maîtres excellents furent répandus dans toute la Bretagne, où le niveau des études primaires, qui jusque là s'était tenu dans une infériorité déplorable, fut soudain merveilleusement relevé. Ainsi, deux hommes doués d'une volonté puissante avaient, en trois années, doté l'Académie de Rennes d'une école à laquelle M. Guizot (discussion de la loi sur l'instruction primaire, 1833) paya publiquement son tribut d'éloges, et qui servit de modèle.

Et qu'on ne croie pas que les difficultés fussent petites! Sans parler des résistances intéressées, des rivalités hostiles, il y avait de la part des laïques eux-mêmes une fièvre, une fermentation des esprits qu'il fallait combattre, tantôt avec l'énergie et tantôt avec la modération. Les désignations des élèves-maîtres ne provenaient pas toujours d'un choix éclairé : il fallait les réduire au joug de la discipline, et parfois s'en débarrasser, malgré la résistance des départements qui les avaient nommés. Mais Legrand et son inspecteur avaient le feu sacré qui triomphe de toutes les résistances.

Dans l'ardeur qui les pressait vers le mieux, et avec la modestie qui est le propre du vrai mérite, les fondateurs de l'Ecole normale primaire de Rennes envoyèrent un de leurs jeunes maîtres recueillir les meilleures méthodes dans tous les lieux où elles avaient été signalées comme pratiquées avec succès. Le résultat de cette enquête volontaire fut que l'école de Rennes était toujours la grande école. Aussi personne dans cette ville n'a oublié avec quel succès l'enseignement primaire y fut donné dès la première année à douze cents élèves, enfants ou ouvriers adultes, par les jeunes maîtres de l'école Legrand, dirigés dans cette œuvre nouvelle par un homme distingué entre leurs professeurs, M. Stenfort, aujourd'hui notaire à Pacé. Enfant de ses propres œuvres, Legrand protégeait le mérite qui se dérobait, et le recherchait avec un rare empressement; on eût dit qu'il voulait l'élever à son propre niveau.

Selon lui, les élèves-maîtres devaient, pour être en tout utiles, porter dans nos campagnes des notions justes sur l'agriculture. Cette idée, mise à exécution, dota le pays de la ferme-école de Grosmalhon, ou plutôt de son habile chef, M. Bodin, aujourd'hui directeur du bel établissement agricole des « Trois-Croix ».

Souvent les dépenses ne cadraient pas avec les inflexibilités des budgets départementaux,

et alors Legrand payait de ses propres deniers. Aussi, loin de s'enrichir dans les fonctions administratives, il avait à sa mort, chose bien rare, obéré son revenu patrimonial d'une somme de plus de 30,000 fr., employée à solder des cours utiles, à soulager parfois des titulaires pauvres, et parfois même leurs parents dans la gêne ! Bonnes actions nombreuses ensevelies avec lui dans le secret de la tombe !

Une haute direction imprimée aux études dans les colléges royaux; la création de plusieurs chaires nouvelles dans l'enseignement supérieur; le rétablissement de la Faculté des lettres de Rennes, vinrent donner à son administration rectorale plus de lustre peut-être que la création de l'École normale primaire. Mais c'est dans celle-ci surtout que brille pour nous l'esprit créateur de Legrand.

La mort le surprit à Rennes, dans son administration, le 12 février 1839, à peine âgé de quarante-sept ans. Trois jours après, le *Journal de l'instruction publique*, recevait de M. Ozaneaux, inspecteur-général de l'Université, une lettre dont quelques passages compléteront cette courte notice.... « J'apprends à l'instant, disait » ce haut dignitaire, que l'Université vient de » faire une grande perte... Le recteur de Rennes, notre ami à tous, M. Legrand, est mort. » Le corps enseignant, à qui vous allez sans » doute annoncer cette nouvelle, partagera certainement notre douleur, à nous autres élèves » de l'ancienne École normale, quand il saura » que M. Legrand était l'un des hommes les » meilleurs et les plus honorables qu'elle ait » produits. La douceur de ses mœurs, la pureté de sa vie, la loyauté de son caractère, » nous l'avaient rendu cher à tous. L'amour, » ou plutôt la passion du devoir l'a dirigé pendant toute sa vie, l'a usé, l'a tué.... Je puis » le dire, moi qui, deux fois chargé d'inspecter » l'Académie de Rennes..., ai pu juger sur tous » les points de la Bretagne et des nombreuses » difficultés qu'il a rencontrées, et de l'infatigable persévérance qu'il a mise à les vaincre, » et des succès qu'il a obtenus, et surtout de » l'estime profonde qu'il inspirait à tous..... » Mais toujours modeste, toujours simple, il » cessait de paraître quand le bien était fait, » et laissait aux autres le mérite du résultat et » la gloire du succès... Sincère et dévoué dans » son esprit universitaire, comme il l'était dans » son esprit religieux, M. Legrand, breton par » la naissance, par le cœur, par les habitudes, » surtout par les relations et par les travaux à » la hauteur de tous les progrès de notre époque, était certainement, en 1830, le seul homme à qui on pût confier efficacement le soin » de diriger cette belle Académie. Mais il y a » usé sa santé, il y a laissé sa vie, et c'est de » lui surtout qu'on peut dire avec vérité que » son zèle l'a consumé.... »

Un monument simple a été élevé à Legrand dans le cimetière de Langoat, et un prix annuel dit *Prix Legrand* a été fondé en son honneur dans le collége de Saint-Brieuc, où il avait fait ses premières études et dont il est une des gloires. Touchant éloge payé à un homme de bien par ceux qui l'ont compris ! A. M.

LEGRAVEREND (Guillaume-Marie), — né à Rennes en 1765, était avocat et procureur de la commune de cette ville, lorsqu'en 1793, il fut mis hors la loi par Carrier, pour avoir pris une part active aux mesures provoquées dans l'Ouest contre les auteurs du 31 mai. Echappé à la proscription qui pesa sur lui pendant treize mois, il fut rendu a son poste administratif. Nommé professeur à la seconde chaire de droit civil à Rennes, le 17 janvier 1806, il cumula ces fonctions avec celles de substitut du procureur-général à la cour d'appel, fonctions dont il était revêtu lorsqu'il fut nommé, le 14 avril 1811, à celles d'avocat-général. N'ayant pas été compris dans la réorganisation du 6 janvier 1816, il se trouva momentanément réduit à sa chaire de droit, dont il fut privé le 12 février de l'année suivante. Sa révocation eût pu être justifiée par la médiocrité de son enseignement, borné à des dictées sous forme de catéchisme par demandes et par réponses. On préféra lui donner pour motif un de ces misérables prétextes que savent toujours trouver les hommes de parti dans les crises politiques. Au mois de décembre 1816, pendant une de ses leçons, un petit billet avait circulé parmi les élèves. Il y était recommandé à ceux qui portaient la cocarde blanche de la mettre dans leur poche avant d'entrer au cours, pour ne la reprendre qu'à la sortie, afin d'éviter des discussions et des querelles. Ce billet fut ensuite déchiré et jeté sous les pieds. Les morceaux en ayant été rajustés, on les porta chez le procureur du roi; on compara l'écriture à celle du registre des inscriptions pour découvrir l'auteur, et, par suite, trois étudiants furent incarcérés; puis une députation de la Faculté se rendit chez le gouverneur pour lui exprimer les regrets, l'indignation, la stupeur dont l'avait pénétrée cette affreuse affaire. Le tout fut consigné dans une délibération, qui, malgré son extrême humilité, ne put préserver Legraverend d'une destitution, ni même soustraire Toullier, rédacteur de la délibération, à la perte de son décanat, comme il le raconte dans la préface du t. VIII de son *Droit civil français*, édition de 1818. Les électeurs d'Ille-et-Vilaine protestèrent contre la révocation de Legraverend, en l'appelant, peu de mois après, à les représenter à la Chambre des députés, où il vint prendre place au centre gauche. Le Gouvernement, comme on peut l'inférer d'un passage de la préface déjà citée de Toullier, voulut, de son côté, en nommant Legraverend conseiller à la Cour royale de Rennes, le

12 juillet 1818, réparer l'injustice dont il avait été victime. Il se montra, à son tour, favorable au ministère en composant, au mois de mars 1819, contre la proposition Barthélemy, une opinion qui ne put être prononcée dans les comités secrets des 22, 23 et 24 mars, mais que le Gouvernement fit insérer au *Moniteur* (p. 354[1]). Le 22 et le 27 avril suivant, il proposa d'amender la loi sur la liberté de la presse, de façon que la connaissance des délits entraînant l'emprisonnement fût déféré aux cours d'assises, et que les délits d'injures contre les particuliers fussent seuls jugés par les tribunaux correctionnels. Après la chûte du ministère Decazes, il passa dans les rangs de l'opposition. Le 6 mars 1820, il combattit, comme violant plusieurs articles de la Charte, le projet de loi restrictif de la liberté individuelle, présenté par le nouveau ministère. Peu de jours après, il attaqua le système préventif qui faisait la base du projet de loi sur les journaux, et repoussa énergiquement, le 16 mai de la même année, la loi électorale proposée à cette époque. N'ayant pas été réélu à l'expiration de son mandat législatif, il reprit, à la Cour royale de Rennes, son siége de conseiller, échangé, le 18 août 1830, contre celui de président de chambre, vacant par le refus de serment de M. Aubrée de Kernaour. Il conserva cette position jusqu'à sa mort, arrivée à Rennes en 1834.

Peu aimable dans le monde, Legraverend était froid, guindé, maniéré, toujours tiré à quatre épingles, pommadé avec soin; ce qui lui avait fait donner, dans l'Ecole, le sobriquet de *Mademoiselle*, par lequel ses anciens élèves le désignent encore. P. L...t.

LEGRAVEREND (Jean-Marie-Emmanuel), — né à Rennes en 1776, se destina d'abord à la carrière médicale, mais il dut y renoncer de très-bonne heure, puisqu'à seize ans il aurait occupé, a-t-on dit, l'emploi de secrétaire en chef de l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine. Après le 31 mai, il marcha dans les rangs du bataillon de braves que la Bretagne envoya au secours de sa représentation opprimée. Licencié avec son corps par Carrier, il put reprendre son poste de secrétaire. Entré vers 1795 dans les bureaux du ministère de la justice, il y fut nommé, en 1810, directeur des affaires criminelles et des grâces. La Restauration, qui lui conserva ce poste, y ajouta, le 24 octobre 1814, celui de censeur royal. Avocat depuis long-temps à la Cour d'appel de Paris, il le devint, le 22 janvier 1817, aux Conseils du Roi, puis il fut nommé, en 1819, maître des requêtes au Conseil d'Etat. En sa qualité de directeur des affaires criminelles, il fut chargé, en 1817, de la rédaction du *Bulletin de la Cour de cassation* (*section criminelle*), et il ne cessa d'y donner ses soins qu'en 1822, époque où, s'étant démis de ses fonctions de directeur, il se fit rétablir sur le tableau des avocats de la Cour royale de Paris, et ouvrit un cabinet de consultation.

Lorsqu'il mourut à Paris, le 23 décembre 1827, l'honorable M. de Kératry prononça sur sa tombe un discours inséré dans le *Courrier français* des 26 et 27 du même mois, discours dont quelques passages feraient supposer qu'il avait été membre de la Chambre des députés de 1817 à 1822. Convaincu par de longues recherches, notamment par l'examen des procès-verbaux d'élections déposés aux archives d'Ille-et-Vilaine, que son cousin (*voy. l'art. précédent*) avait seul représenté ce département, nous ne pouvions nous expliquer que M. de Kératry, qui avait personnellement connu M. Legraverend, et qui avait siégé à la Chambre avec le conseiller à la Cour de Rennes, eût pu le confondre, sur ce point, avec le directeur des affaires criminelles. Pour dissiper jusqu'à l'ombre du moindre doute, nous avons fait appel à ses souvenirs, en lui exprimant, dans notre lettre du 12 juillet 1852, la pensée que certains passages de son discours nous faisaient croire à une interpolation opérée, à son insu, lors de l'impression, au moyen d'emprunts faits au t. XI, p. 276, de la *Biographie des contemporains*. Or, l'auteur de cette interpolation ignorait, sans nul doute, que l'article du t. XI était détruit par un *erratum* relégué à la fin du t. XX du même recueil, où il est dit, p. 394, que les faits concernant Guillaume-Marie étaient relatés dans l'article du t. XI consacré à son cousin. *Indè mali labes*. Nos conjectures étaient fondées, comme le prouve la réponse qu'a bien voulu nous faire, le 17 juillet, notre vénérable correspondant, réponse qui, à l'avantage de détruire toute incertitude quant au fait de la députation, joint celui de fournir les moyens d'apprécier la loyauté et la droiture de Legraverend. On en jugera par les extraits suivants :

« En ce qui concerne M. Legraverend, qui va trouver une place dans votre *Biographie*, vous ne vous trompez pas. Je ne crois pas qu'il ait jamais été député. S'il en était autrement, il serait surprenant que je n'en eusse pas eu connaissance, ayant appartenu aux Chambres législatives, presque sans interruption, depuis 1818 jusqu'en 1848.

» Et pourtant, comment se rencontre-t-il dans les paroles prononcées par moi sur sa tombe quelques passages desquels il résulterait que je l'eusse eu pour collègue? Il est probable, comme vous le remarquez si bien, que cette addition aura été faite, après coup, par l'un des rédacteurs du *Courrier français*, auquel il aura été adressé une note dont il se sera permis l'insertion. Celle-ci, je n'ai pu la rectifier, étant alors surchargé de travail.

» Au reste, j'ai beaucoup connu M. Legraverend; j'ai passé plus d'une soirée chez lui. Je lui ai même fait plus d'une visite à son bureau

pour recommander à sa bienveillance quelques pauvres prisonniers bretons plus égarés que coupables devant la loi qui les frappait, ou dont le repentir offrait un espoir d'amélioration morale. En sa qualité de directeur du bureau des grâces, il m'écoutait volontiers, mais il n'a jamais mis sous les yeux du ministre de la justice des demandes qui eussent pu blesser sa religion. Je vous en citerai une preuve assez remarquable, et qui atteste elle-même jusqu'où l'esprit de parti, dans les jours de revolution politique, peut conduire des hommes haut placés, mais qui ne trouvent plus de guides en eux-mêmes et dans les lumières de leur conscience.

»Un jour que j'entrais dans son bureau, M.***, député, en sortait.—« Savez-vous, me dit M. Legraverend, ce qu'il m'a demandé? Rien moins que la liberté de Trestaillons, l'un des égorgeurs du Midi? Presque saisi d'effroi, j'hésitais à lui répondre. Bientôt, surmontant mon dégoût, je lui ai dit : « Monsieur, toute demande de cette nature ne peut avoir lieu de vive voix. Signez la vôtre, et je la mettrai sous les yeux du ministre. A ces mots, l'avocat de Trestaillons a quitté la place.»

» D'autres faits, non moins caractéristiques, contribuent a démontrer que Legraverend méritait qu'on lui appliquât les mêmes paroles qu'à ces anciens qui avaient vécu avec probité et honneur : *Probè atque honoratè vixit*. On se rappelle dans les bureaux du ministère que, sollicité d'opérer une réduction dans le traitement des commis de sa division, sur lesquels on voulait faire peser des économies qui auraient mieux trouvé leur place ailleurs, il répondit : «Monseigneur, vous le prendrez, s'il vous plaît, sur mes appointements, car j'atteste à Votre Excellence qu'on ne pourrait la prélever que sur le pain de mes subordonnés.» — On n'ignore pas davantage que, quand le travail des employés de sa direction lui attirait les éloges du ministre, loin de s'en prévaloir, il répliquait sans hésiter : « Vous vous trompez, Monseigneur, cette rédaction ne m'appartient pas; je vous prie de témoigner votre satisfaction à tel chef de bureau ou à tel employé.»

Legraverend a laissé, sur le droit criminel, objet spécial des études de toute sa vie, les ouvrages suivants, très-justement estimés : I. *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes de toute espèce, ou Manuel général des conseils de guerre*, etc. Paris, Garnery, 1808. 2 vol. in-8°. Ce travail méthodique a été refondu dans l'ouvrage suivant, où les chapitres XIII et XIV du titre II traitent de la procédure devant les tribunaux militaires et maritimes. II. *Traité de la Législation criminelle en France*. Paris, Déterville, 1816, 2 vol. in-8°.— *2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée*. Paris, Bechet aîné, 1823, 2 vol. in-4° —*3e édition, revue et corrigée sur les notes manuscrites de l'auteur, et d'après les changements survenus dans la législation et la jurisprudence, par J.-B. Duvergier*. Paris, Ve Ch. Béchet, 1830, 2 vol. in-4°. Dans un exposé préliminaire, écrit avec une élégante simplicité, et semé d'utiles réflexions qui naissent de son sujet, l'auteur suit la législation criminelle française dans toutes ses phases. Envisageant de haut, dans son ensemble comme dans ses détails, le système de notre procédure criminelle, il détermine les limites de chaque espèce de juridiction et fait ressortir les défectuosités ou les mérites de notre législation avec une égale impartialité et une égale sûreté, qu'il prenne pour guide ou sa propre raison ou l'autorité des autres criminalistes. Un reproche fondé a, néanmoins, été adressé à cet ouvrage : c'est de n'avoir pas tenu ce que promettait son titre, un travail d'ensemble sur le Code d'instruction criminelle et le Code pénal, le premier ayant seul été l'objet des méditations de Legraverend. Des trois éditions du *Traité de la Législation criminelle*, la meilleure est la troisième où des tables, rédigées par M. Duvergier, ont remédié aux inconvénients de la forme primitive du livre, en lui donnant tout à la fois celle de traité méthodique, plus convenable pour une étude suivie, et celle de commentaire, plus appropriée à la commodité des recherches. III. *Observations sur le Jury en France*. Paris, Delaunay, 1819, in-8°. — *2e Edition, revue, augmentée et précédée de l'examen du nouveau projet de loi sur le jury, présenté le 29 décembre 1826 à la Chambre des Pairs*. Paris, Béchet aîné, 1827, in-8°. Partant de ce principe que les jurés doivent offrir des garanties suffisantes à la société ainsi qu'aux accusés, et que, d'un autre côté, la gratuité de leurs fonctions les rend onéreuses, Legraverend émettait l'idée de les prendre dans la liste des électeurs, au moyen d'un tirage fait par les tribunaux en séance publique. Il se prononçait pour les circonstances atténuantes, pour la majorité des deux tiers en condamnation ou d'acquittement, etc. Comme on le voit, ce livre substantiel indiquait les moyens d'opérer dans toutes les branches de l'institution du jury quelques-unes des sages modifications qui ont été adoptées plus tard. IV. *Des lacunes et des besoins de la législation française en matière politique et en matière criminelle, ou du défaut de sanction dans les lois d'ordre public*. Paris, Béchet aîné, 1824, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage se divise en deux parties, dont la première fait connaître l'état et les besoins de notre législation criminelle, et la seconde est consacrée aux droits politiques. Conçu et exécuté à un point de vue théorique, il est le complément du *Traité de la Législation criminelle*, qui est purement pratique. L'auteur y montre un esprit droit, une instruction solide et un cœur animé d'un sage patriotisme uni à un amour raisonné de ses semblables. V. *Un Mot sur le projet de loi relatif au sacrilége*. Pa-

ris, Béchet aîné, 1825, in-8°. VI. *Lettre à M. le comte de Montlosier*. Paris, A. Dupont, 1826, in-8°. Cette brochure est relative à un *Mémoire à consulter* et à des dénonciations contre les Jésuites, publiées par M. le comte de Montlosier dans le courant de la même année. VII. *Les Coups de bec et les Coups de patte, histoire abrégée, rapide et légère du peuple ornithien, traduit d'un manuscrit tombé de la lune*. Paris, Béchet aîné, 1825, 2 vol. in-12. Cette satire allégorique des événements qui se sont passés en France de 1789 à 1825, a été reproduite sous le titre de : *Manuscrit tombé du ciel, ou histoire abrégée, rapide et légère du peuple ornithien*. Paris, Béchet aîné, 1829, 2 vol. in-12. En s'évertuant à être badin et piquant, le grave jurisconsulte ne fut que froid, obscur et maniéré, comme le prouvent l'analyse et les citations de quelques phrases du premier chapitre de ce livre, que nous rapportons ici d'après la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE (t. LXXI, p. 209) : « *En l'an* 8871, *depuis l'apparition d'un astre dont la douce lumière et les rayons bienfaisants éclairent plusieurs mondes, un coin de cette planète, qu'on nomme la lune, était habité par une peuplade nombreuse d'oiseaux de divers genres et de diverses espèces*. Cette peuplade était gouvernée par un *Coq huppé* ou *couronné*. Ses sujets cherchaient leur nourriture, à l'exception cependant des *paons, cygnes* et *faisans*, qui bornaient leur *savoir-faire* à courtiser le *coq huppé*. Celui-ci ayant épuisé ses trésors à force de largesses et de prodigalités, et *ne sachant de quel bois faire flèche*, se détermina à convoquer le corps entier de la peuplade. Les pies (ce sont les écrivains et les journalistes), applaudirent avec transport. Les paons voulaient qu'on recueillît les votes par voix, et que leurs voix comptassent double. Cette prétention fut rejetée... Bientôt les *paons*, les *faisans*, les *ducs*, les *cordons bleus, désespérant d'agir sur la masse allée par leur propre crédit, manifestèrent hautement le projet de se séparer de la peuplade, et d'aller confier aux étrangers l'exécution de leurs sinistres projets*, etc.» — Legraverend a, en outre, rédigé et publié, en 1826 et 1827, deux consultations en faveur de M. Isambert, poursuivi pour un article qu'il avait inséré dans la *Gazette des Tribunaux* sous ce titre : *Des arrestations arbitraires sur la voie publique*. Enfin, il a fait paraître dans le *Moniteur* des comptes-rendus d'ouvrages de jurisprudence et une notice de quelques lignes sur Denoual de la Houssaye, notice évidemment dictée par l'intérêt qu'il portait à cet écrivain, dont il était le protecteur. P. L...t.

LE GRIS-DUVAL (RENÉ-MICHEL), — fils de noble homme Jean-Marie Le Gris, sieur Duval, conseiller du roi, naquit le 16 août 1765, à Landerneau, où son père exerçait les fonctions de contrôleur des deniers et octrois de la ville. Sa mère, Marie-Thérèse-Perrine-Renée de la Fontaine de Truaudet, était parente du P. Querbeuf, jésuite et auteur de plusieurs ouvrages estimables. Le P. Querbeuf avait longtemps habité Versailles, où il avait été appelé par le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfants de France. Les relations qu'il y avait conservées lui permirent d'être utile à la nombreuse famille de l'abbé Le Gris-Duval, composée de quatre garçons et de quatre filles; il obtint pour l'abbé, qui était l'aîné de la famille, et pour deux de ses frères, des bourses au collége Louis-le-Grand.

L'abbé Le Gris, entré dans cette maison à l'âge d'environ onze ans, s'y fit bientôt remarquer par sa douceur, sa piété précoce et les succès qu'il obtint dans ses études. N'étant encore que simple clerc, il reçut de ses supérieurs un témoignage d'estime et de confiance bien remarquable pour son âge; il fut adjoint aux deux prêtres chargés d'instruire et de disposer les enfants à recevoir ou à renouveler leur première communion dans la première année de leur entrée au collége. La thèse qu'il soutint à l'issue de son cours de philosophie eut le mérite d'être distinguée parmi un grand nombre d'actes du même genre. Voulant ensuite suivre son cours de théologie et se préparer au saint ministère, vers lequel une vocation irrésistible l'avait attiré dès son enfance, il entra au séminaire de Saint-Sulpice au mois d'octobre 1786, y fut reçu sous-diacre le 22 décembre 1787, diacre le 28 mars 1789, et enfin prêtre le 20 mars 1790 : il était bachelier en théologie depuis le 9 février 1789. Vers la fin de cette année, M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, le chargea d'une conférence de théologie, où il forma en peu de temps des élèves nombreux qui devaient un jour suivre avec éclat la carrière évangélique.

L'abbé Le Gris-Duval se disposait, en 1790, à subir l'examen de licencié en théologie, quand la suppression des établissements d'instruction religieuse le força de renoncer à ce projet. Il entra alors, en qualité d'aumônier, au collége de Louis-le-Grand. La direction de ce collége ayant été confiée peu après à des prêtres constitutionnels, l'abbé Le Gris se réfugia au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut accueilli avec empressement par M. Emery, et chargé de nouveau, jusqu'en 1792, d'une conférence de théologie. Le jeune Le Gris se flattait d'y vivre obscur et ignoré; mais son évêque (M. de la Marche, de Saint-Pol-de-Léon), déclara hautement qu'il ne prétendait pas laisser ravir à son diocèse un sujet d'un si rare mérite, et qu'il était résolu à le disputer au diocèse même de Paris, en usant des droits que lui donnait sa juridiction épiscopale sur ses talents et sur ses services. Le 10 août 1792 prévint un conflit si honorable pour l'abbé Le Gris. Saint-Sulpice tomba, et, avec lui, les derniers restes des établissements d'instruction religieuse.

L'abbé Le Gris ne crut pas devoir émigrer. Isolé, n'ayant d'autres amis que ses jeunes condisciples et de vieux ecclésiastiques que la proscription allait, ou frapper, ou forcer de fuir sur la terre étrangère, il se retira à Versailles. Il y vécut dans la retraite et uniquement occupé des soins de son pieux ministère, jusqu'au moment où il apprit la condamnation du roi. Aussitôt sa résolution est prise. Il se dérobe à ses amis, se rend à Paris dans la soirée du 20 janvier et va droit à la Convention; elle n'était plus en séance. Sachant que la commune est réunie, il y court, se présente et demande avec une noble simplicité la faveur d'assister le roi dans ses derniers moments. On lui enjoint de se retirer, en lui disant qu'on délibérerait sur sa demande lorsqu'on aurait prononcé sur d'*autres objets plus pressants*. Quand l'*ordre du jour* appela l'examen de la demande de l'abbé Le Gris, on lui fit connaître que Louis XVI avait déjà fait le choix d'un confesseur. Mais sa démarche avait soulevé contre lui la majorité de la commune, et les forcenés qui y dominaient eussent infailliblement fait adopter les mesures les plus violentes, provoquées par eux, si la Providence n'avait réservé au zélé confesseur deux défenseurs parmi les membres de cette trop fameuse assemblée. C'étaient MM. Charles Matthieu, député de l'Oise à la Convention, et Pierre Mignan, étudiant en médecine, condisciples l'un et l'autre de l'abbé Le Gris. Ils détournèrent le coup qui allait le frapper, et rendirent le témoignage le plus éclatant de son caractère et de ses vertus (1). Sentant qu'une apologie de l'abbé Le Gris, quelque probante qu'elle fût, pourrait bien, à elle seule, être inefficace, ces deux courageux citoyens, dont les principes attestent assez combien ils étaient déplacés dans la sinistre commune, osèrent offrir leurs propres personnes comme gages de la loyauté des intentions de leur ami et proclamer que le sentiment du noble devoir qui l'avait dirigé devait lui concilier l'estime, le respect et la justice. La majorité, subjuguée par la chaleureuse défense des deux opposants, finit par accepter leur garantie. Quant à ceux-ci, ils étaient loin de regarder leur œuvre comme terminée, et, afin d'assurer un succès dont la durée était plus que douteuse à leurs yeux, ils allèrent eux-mêmes solliciter, pour l'abbé Le Gris, un passe-port à l'aide duquel il pût s'éloigner immédiatement de Paris (2).

Revenu à Versailles, l'abbé Le Gris, cédant aux conseils de ses amis, abandonna momentanément ce séjour, et se retira à Passy, où, pendant huit mois, il donna des leçons de mathématiques dans l'institution de M. Gandon.

Pendant le règne de la Terreur, il fixa sa résidence à Meudon; mais, bien souvent il s'échappa de sa retraite pour aller porter les secours de la religion, soit à Versailles, où il ne restait plus que deux prêtres, soit dans quelques villages des environs. Quand, en 1795, cette sanglante anarchie eut cessé de peser sur la France, l'abbé Le Gris accourut à Versailles, et imprima une grande solennité à l'ouverture de l'église de Notre-Dame de cette ville, par un discours en rapport avec les circonstances, et qui fit d'autant plus de sensation qu'il parut n'être que la simple inspiration de son âme.

Depuis lors, le ministère de la parole sacrée et la direction des consciences devinrent l'occupation du reste de sa vie. Toutefois, sollicité, en 1796, de surveiller l'éducation de M. Sosthènes de la Rochefoucauld, il s'acquitta de ce nouvel emploi avec une rare sollicitude; ses autres devoirs ne lui permettant pas de se charger personnellement de tous les détails pratiques de l'instruction de son jeune élève, ils furent confiés à un autre ecclésiastique, et lui-même se réserva particulièrement la direction morale. Ce fut à cette occasion qu'il conçut l'idée d'un ouvrage qui, franchissant les limites ordinaires de l'instruction élémentaire, devait néanmoins convenir à tous les âges et à toutes les conditions, tant par la simplicité de l'exécution, que par le choix judicieux des enseignements, tout à la fois faciles et agréables qu'il aurait procurés. Connaissant toute la puissance du nom de Fénélon, il donna à cet ouvrage le titre de *Mentor Chrétien*, ou *Catéchisme de Fénélon*. Ce titre n'était pas seulement un innocent artifice; il était bien approprié à l'ouvrage, puisqu'il renfermait un précis de la doctrine de Fénélon sur les fondements de la religion, et que, sous la forme de dialogues supposés entre l'archevêque

(1) Le récit de ces faits, si honorables pour MM. Matthieu et Mignan, a été consigné par M. le comte de Marcellus dans la *Quotidienne* du 29 janvier 1819.

(2) Le passeport délivré par la commune de Paris à l'abbé Le Gris s'est trouvé, après sa mort, parmi ses papiers. En voici la copie exacte :

« Commune de Paris, 21 janvier 1793, l'an II de la République une et indivisible. Par procès-verbal dressé » en la maison commune de cette ville, le 20 janvier » 1793, onze heures et demie du soir : appert, le citoyen » *René Le Gris-Duval*, prêtre catholique, non fonctionnaire » public, âgé de 27 ans, natif de Landerneau, départe- » ment du Finistère, demeurant ordinairement à Versail- » les, s'est présenté à la maison commune, à l'effet d'of- » frir d'assister Louis Capet à ses derniers moments, dans » le cas seulement où personne ne se présenterait pour » remplir ce ministère; que, n'ayant pu représenter au- » cune carte de citoyen, il a été retenu et enfin relaxé sur » la réclamation des citoyens Jean-Baptiste-Charles *Mat-* » *thieu*, député du département de l'Oise à la Convention » nationale, demeurant rue de la Harpe, n° 461, et Pierre » *Mignan*, étudiant en médecine, demeurant même mai- » son; lesquels ont déclaré le connaître depuis long-temps » pour un bon citoyen, incapable de troubler l'ordre pu- » blic.

» En conséquence du procès-verbal ci-dessus extrait, » nous, administrateurs au département de la police, in- » vitons tous nos concitoyens à laisser librement passer le » citoyen Duval, pour retourner dans le lieu de sa rési- » dence ordinaire. En foi de quoi nous avons délivré le » présent, à la mairie, les jour et an susdits.

» *Signé* : ARBERTIER. — BRUSLE. »

de Cambrai et son élève, l'auteur, à l'aide de cette ingénieuse fiction, ramenait dans ces dialogues toutes les maximes que le célèbre instituteur du duc de Bourgogne a répandues dans ses nombreux ouvrages, pour faire connaître et aimer la religion dès l'âge le plus tendre. Cet ouvrage devait se composer de trois volumes; le premier (le seul qui ait été publié), contient une exposition des principes de la loi naturelle; le second aurait offert les preuves de la religion révélée, et le troisième les caractères de la religion catholique.

Vers l'an 1800, l'état de la santé de l'abbé Le Gris-Duval devint si alarmant, qu'on fut obligé de lui interdire presque toutes les leçons qu'il donnait à son élève; on craignit même qu'il ne fût obligé de renoncer au ministère évangélique. Son zèle ardent ne se ralentit pourtant pas. Les conférences religieuses, qui avaient d'abord réuni chez lui des disciples fervents, prirent une extension qui l'obligea à les transférer dans la chapelle des dames religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. Sa voix persuasive ne tarda pas à se faire entendre dans les chaires de Paris, où il obtint de grands succès. Vers la même époque, il forma et dirigea un comité chargé de recueillir des secours en faveur des émigrés français; et ce comité agissait avec tant de discrétion, qu'il subsistait encore, lors des événements de 1814, sans avoir été découvert par la police de l'Empire, si ardente à le rechercher. Ce fut encore lui qui désigna et fit envoyer auprès du Pape, en 1810, un ecclésiastique chargé de se concerter avec S. S. sur la conduite que le clergé français aurait à tenir à l'occasion des différends qui divisaient alors la cour de Rome et le cabinet des Tuileries. De son côté, il ne resta pas inactif; des secours, abondamment fournis par des personnes pieuses, furent assurés et distribués par ses soins aux prélats dépossédés de leurs siéges. Ces actes d'hostilité contre le gouvernement impérial furent enveloppés d'un tel mystère qu'ils échappèrent encore à l'active surveillance de ses agents, et que l'abbé Le Gris-Duval ne fut jamais compromis.

Peu de jours après son arrivée en France, Louis XVIII fit célébrer une cérémonie expiatoire en l'honneur de la mémoire de Louis XVI. Edgeworth n'existait plus; son suppléant naturel était celui qui lui avait disputé la périlleuse faveur d'assister le Roi dans ses derniers moments. Averti quelques jours seulement avant le service, de la pieuse mission que lui déférait le choix du Roi, il n'eut pas le temps de composer une oraison funèbre; elle fut remplacée, le 14 mai 1814, par un discours destiné à être prêché, quelques jours plus tard, dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, pour toutes les malheureuses victimes de la Révolution. Peu de mois après, l'abbé Le Gris-Duval fut appelé à remplir un ministère de la même nature, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, en commémoration des prêtres qu'on y avait massacrés, au pied des autels, le 2 septembre 1792.

Libre désormais de s'abandonner à toutes les inspirations de sa charité et de son amour pour la religion, il se fit entendre successivement dans toutes les églises de Paris.

Au mois de février 1815, il fit un appel à la bienfaisance publique en faveur des départements ravagés pendant la campagne de 1814, et le produit de la vente de son discours vint se joindre aux nombreux secours qu'il avait procurés au moment même où il avait été prononcé.

En 1816, il prêcha l'Avent dans la chapelle des Tuileries; sa mauvaise santé ne lui permit pas d'y prêcher le carême suivant.

De 1817 à 1818, toutes les institutions religieuses ou philanthropiques trouvèrent en lui un intercesseur infatigable auprès des fidèles de la capitale; rattachant à quelque projet charitable le développement d'un texte sacré, il savait en faire une ingénieuse application, et ses auditeurs, dociles à sa voix, s'empressaient de concourir à la réalisation des actes de bienfaisance qu'il sollicitait de leur piété. Un de ses sermons, — celui qu'il prononça le 14 février 1818, dans l'église des Missions Etrangères, — retraça l'histoire de cette institution, son état passé, puis sa décadence actuelle. Là ne s'arrêta pas son zèle: il crut devoir soutenir de l'autorité de son nom et de ses paroles d'autres missions destinées à ranimer la foi attiédie. Sa piété sincère, mais trop ardente peut-être, ne prévit pas dès lors toutes les conséquences qu'entraîneraient plus tard des prédications jugées au moins superflues par beaucoup de bons esprits dans l'opinion desquels les prêtres ordinaires suffisaient aux besoins spirituels de chaque localité. Le discours qu'il prononça à ce sujet dans une maison particulière entraîna ses auditeurs à souscrire en faveur des missions de France.

Sur sa demande, le gouvernement assigna l'ancien couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques comme lieu de détention des jeunes condamnés, que sa sollicitude éclairée avait cru devoir faire séparer des coupables d'un âge plus avancé, dont les exemples et les discours ne pouvaient que les entretenir dans l'habitude du vice ou les familiariser avec le crime.

Il contribua beaucoup à assurer la prospérité du petit-séminaire de Paris, pour lequel il réclama avec succès le concours généreux de plusieurs assemblées. Un utile établissement dont on lui doit encore la fondation, ce fut celui des *Filles-Repenties*.

Insoucieux de lui-même, l'abbé Le Gris-Duval eût vécu dans un état voisin de la pauvreté, si la noble hospitalité dont il jouissait chez M. le duc de Doudeauville n'avait atténué le fâcheux oubli de Louis XVIII, oubli réparé huit jours seulement avant la mort de l'in-

trépide confesseur, par le don d'une pension de 1500 fr., affectée ensuite à l'éducation de ses neveux. Toutefois, soyons juste; si le frère de Louis XVI ne songea pas à améliorer la position intérieure de l'abbé Le Gris-Duval, la faute en fut plus à ce dernier qu'au monarque à qui il ne la fit jamais connaître. Il est à croire qu'éclairé plus tôt sur les besoins de son prédicateur, le Roi n'eût pas tardé si long-temps à les prévenir. Déjà, en effet, à l'occasion du concordat de 1817, l'abbé Le Gris-Duval avait été le premier sur qui il avait jeté les yeux pour remplir un des nouveaux siéges; mais son goût pour la retraite, son aversion du monde et de la cour l'avaient déterminé à conjurer le Roi de ne pas persister dans un choix auquel il eût été pourtant à désirer qu'il eût accédé, dans l'intérêt et pour l'honneur de l'Eglise.

La constitution de l'abbé Le Gris-Duval, naturellement faible et délicate, était minée par ses longs et pénibles travaux; sa santé, de plus en plus chancelante, s'altéra dans les premiers jours du mois de janvier 1819, au point que, le 7 du même mois, il demanda les dernières consolations de la religion : le 18 janvier, il avait cessé de vivre ! Ses obsèques furent célébrées, le 20, dans l'église des Missions Etrangères, sa paroisse, et, de là, son corps fut transporté dans l'église des Carmes de la rue Vaugirard, et enterré sous la chaire. Son cœur fut l'objet d'un dépôt aussi sacré; il fut porté à la chapelle de Montmirail, par son ancien élève, qui voulut acquitter lui-même ce pieux tribut de sa reconnaissance filiale.

Les panégyristes n'ont pas failli à l'abbé Le Gris-Duval. Dès le surlendemain de sa mort, le *Journal des Débats* et le *Moniteur* enregistrèrent le fervent hommage que le duc de Doudeauville paya à la mémoire de celui que, pendant vingt ans, il avait secondé dans ses œuvres charitables :

« On retrouvait dans sa personne, dit ce di-
» gne coopérateur du missionnaire breton, les
» qualités éminentes de trois hommes justement
» renommés, saint François de Sales, Fénélon
» et saint Vincent de Paul.

» Il avait la simplicité, l'aménité, la douceur,
» la joyeuseté, la ferveur du premier; comme
» lui il était aussi sévère pour lui-même qu'in-
» dulgent pour les autres.

» On retrouvait en lui la sensibilité, l'âme,
» le charme et le style, comme le caractère de
» Fénélon.

» Enfin, son active charité, et les prodiges
» qu'elle a opérés, ont, plus d'une fois, rappelé
» le célèbre Vincent de Paul.

» Ceux qui l'ont connu savent qu'il n'y a rien
» d'exagéré dans ce portrait; ils savent s'il ne
» serait pas aussi difficile à ceux qui ont vécu
» dans son intimité de dire le défaut qu'il avait
» que la qualité qu'il n'avait pas. »

Suivant l'exemple de son noble père, M. Sosthènes de La Rochefoucault essaya de s'acquitter, le lendemain, dans la *Quotidienne*, de la dette dont son cœur se croyait pourtant insolvable envers l'austère, mais aimable précepteur de son enfance. Deux écrivains recommandables s'empressèrent aussi de retracer les titres de l'abbé Le Gris-Duval à la vénération publique; l'un, M. de Frénilly, dans un éloge qui honorerait l'éloquence de la chaire; l'autre, le rédacteur de l'*Ami de la Religion*, dans une notice curieuse et très-détaillée. L'Eglise, à son tour, paya son tribut à la mémoire de son digne ministre, lors du service solennel qui fut célébré en son honneur, le 12 février 1819, dans l'église des Missions Etrangères. L'abbé Gourdon, vicaire de la paroisse, révéla les vertus que l'abbé Le Gris-Duval cachait avec tant de soin aux yeux du monde; il retraça les effets du zèle de cet homme apostolique en faveur de toutes sortes de bonnes œuvres, de celle surtout des Savoyards, dont il avait procuré le rétablissement. On ne se rappela pas sans émotion qu'il était question, en cette triste circonstance, de celui qui, les années précédentes, sollicitait la charité en faveur de ces pauvres enfants abandonnés, de celui dont la parole improvisée avait, deux fois, dans un salon, fait s'élever à plus de 40,000 fr. la quête destinée à ces infortunes !

Les principaux sermons de l'abbé Le Gris-Duval, précédés de son portrait et d'une notice de M. le cardinal de Bausset, ont été recueillis sous ce titre : *Sermons de M. l'abbé Le Gris-Duval, prédicateur ordinaire du Roi; précédés d'une notice sur sa vie, par M. le cardinal D. B.* Paris, Ad. Leclère, 1820; 2 vol. in-12. — 2e édition, Paris, Ad. Leclère, 1823, 2 vol. in-12. La douce philosophie qu'ils respirent, le style, toujours pur, et parfois éloquent qui les distingue, assurent au *Fénélon breton* une place honorable non loin de Massillon et de l'archevêque de Cambrai, dans la bibliothèque de tous les amis de la religion et dans celle de tous les hommes de goût. On a encore de l'abbé Le Gris-Duval, indépendamment de quelques brochures publiées à l'occasion de la constitution civile du clergé, les ouvrages suivants : 1° *Le Mentor chrétien, ou Catéchisme de Fénélon* (t. Ier et unique), Paris, Laran, 1797, petit in-12; ou Paris, Saint-Michel, 1815, in-18. Il y a des exemplaires de la première édition qui portent pour titre : *Les Fondements de la morale, ou Fénélon et Théodore.* Cet ouvrage devait, ainsi que nous l'avons dit, avoir trois volumes. — Le même, nouvelle édition, augmentée d'une *Lettre sur l'existence de Dieu; du Christianisme et la véritable Eglise,* par le même auteur. Paris, Méquignon Junior, 1822, 1825; Lyon et Paris, 1826; Avignon, Séguin, ainé, 1831; in-18. — 2° *Discours en faveur des départements ravagés par la guerre, prononcé à Paris, le 22 février* 1815. Paris, Potey, 1815, in-8° de 48 p.

— 3° *Eloge de Mme la comtesse de Carcado, née Malézieu, prononcé en* 1809 *(25 janvier), à la distribution des prix de l'institution pour la jeunesse délaissée, et donné par l'auteur pour être vendu au profit de l'établissement.* Mantes, Ve Refay, 1820, in-12 de 40 p. P. L...t.

LE GRIS-DUVAL (Pierre-Marie), — frère du précédent, né à Landerneau, le 30 décembre 1780, mort à Brest, le 6 avril 1841, entra, comme élève, dans les hôpitaux de la marine, le 20 janvier 1795, peu de jours après avoir atteint sa quatorzième année. A partir de cette époque jusqu'à celle de son embarquement, comme chirurgien auxiliaire, sur le vaisseau le *Terrible*, au mois de septembre 1800, il fit marcher de front ses études littéraires et scientifiques avec la pratique des hôpitaux. Après avoir successivement été embarqué sur plusieurs bâtiments, il passa sur le vaisseau le *d'Hautpoul*, le 1er janvier 1808, le jour même où il recevait son brevet de chirurgien de 1re classe. Ses nobles sentiments se révélèrent lors du combat que le *d'Hautpoul* eut à soutenir contre les Anglais. L'emploi de son talent, consacré, pendant l'action, au soulagement des Français, s'étendit, après la prise du vaisseau, aux ennemis eux-mêmes. Tombé au pouvoir des Anglais, il excita tellement leur gratitude par les soins habiles qu'il prodigua à leurs blessés, qu'ils le prièrent d'accepter la liberté. Il refusa, à moins que les chirurgiens qui partageaient sa captivité ne fussent remis en liberté comme lui; ce refus généreux rendit à leur patrie ses compagnons d'infortune. Revenu en France, il reprit ses études théoriques, dont le perfectionnement eut pour résultat de le faire nommer à la chaire d'histoire naturelle médicale à l'école de médecine navale du port de Brest. Après l'avoir occupée pendant cinq ans, il fut promu, le 1er septembre, aux fonctions de second médecin en chef, puis, le 21 août 1835, à celles de premier médecin, qu'il remplit jusqu'au 1er janvier 1838, jour où il fut admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. Il comptait alors près de 43 ans de services, dont 6 à la mer en temps de guerre, et était officier de la Légion-d'Honneur.

Le dévouement que son frère avait apporté dans sa mission de médecin de l'âme, le docteur Le Gris-Duval le déployait dans celle de médecin du corps. Le tact exquis dont il était doué lui fournissait les moyens d'exercer sur ses malades une influence parfois aussi efficace que les médicaments eux-mêmes. Nul médecin, en effet, ne possédait à un plus haut degré l'avantage de se concilier l'affection et la confiance de ceux qu'il secourait. Son zèle ne connaissait pas de bornes; et si parfois il l'entraîna à adopter avec empressement des systèmes que l'expérience n'avait pas suffisamment sanctionnés, gardons-nous de l'accuser d'une ardeur irréfléchie! L'expérimentation, en quelque sorte commandée par les exigences de sa position, devenait, lorsqu'il la pratiquait, un moyen, pour ses subordonnés, d'apprécier plus sainement la valeur des méthodes nouvelles dont l'essai a toujours, par une sage disposition, été plus particulièrement confié au premier médecin. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs à lui-même l'incertitude et l'insuffisance des doctrines médicales. Aussi n'était-il jamais plus heureux que quand, sondant les mystères de nos infirmités, il trouvait un moyen plus sûr de les soulager.

L'affluence considérable qui accompagna sa dépouille mortelle fut une preuve parlante de la douleur générale que causait la perte d'un homme dont la science et le désintéressement avaient imposé la dette de la reconnaissance à presque toutes les familles de Brest. Interprète éloquent de l'affliction publique, M. le docteur Foullioy, chirurgien en chef de la marine, paya un juste tribut à sa mémoire dans le discours qu'il prononça sur sa tombe, et dont nous extrayons les passages suivants :

« *Mon compatriote, mon collègue et mon ami*,

» Quelle voix, au moment d'une séparation » si cruelle, peut se rendre l'interprète de la » douleur publique? Quel langage plus élo- » quent, auprès de ton cercueil, que ce con- » cours immense, cette consternation générale, » ces pleurs, ces gémissements, ces sanglots » étouffés? Ta mort a été un malheur pour nous » tous, parce que ta vie a été pour nous tous » un bienfait!

» La Providence, en te destinant à l'art divin » de secourir l'humanité, te doua d'une sensi- » bilité délicate qui ne s'affectait pas d'une » sympathie stérile pour les maux d'autrui, » mais s'animait d'une charité fervente, d'un » zèle tendre, ardent, infatigable, pour calmer » et guérir la souffrance. Avant d'acquérir la » science du médecin, tu en possédas la vertu. » Voilà pourquoi tu parvins promptement à un » degré d'habileté que l'intelligence seule ne » peut atteindre, si elle n'est guidée par un » cœur pur et généreux. De là venait aussi le » charme irrésistible qui faisait saluer par les » malades, dans ta personne, un envoyé du » ciel.

» L'inaltérable douceur dont nous avons tant » de fois éprouvé la salutaire influence n'était » pas dans Le Gris-Duval une mollesse du » cœur. J'en atteste les officiers du *d'Hautpoul*, » de ce vaisseau où la valeur française lutta » glorieusement contre la disproportion du » nombre. Heureux, sans doute, de ne parti- » ciper à la guerre que pour en réparer, autant » que possible, les malheurs, Le Gris-Duval » déploya, pendant le combat, une courageuse » fermeté, et fit avec autant de tranquillité que » de présence d'esprit une judicieuse applica- » tion de son talent. Ses opérations furent cou-

» ronnées de succès, et d'honorables défenseurs » de la patrie, en revoyant, mutilés, mais vivants, la terre de France, proclamaient et » bénissaient son nom.

» Quand l'orage d'épidémies contagieuses et » meurtrières grondait sur nos têtes, le front » de Le Gris-Duval portait en tout lieu la sérénité et l'espérance.

» O mon ami ! ! ! la terre va donc se fermer » irrévocablement sur ton corps, que nos cœurs » chérissaient, et qui ne fut pourtant que la » partie la moins noble de toi-même ! Que dis-» je, la moins noble? Tout était également noble en toi. Cette partie essentielle de notre » être, qui paraît si peu digne, chez la plupart » des hommes, d'être associée à une âme immortelle, cette partie matérielle s'ennoblissait de tes généreux sentiments. Tes pas, tes » actions, tes paroles, la douce et pénétrante » expression de tes traits, tout en toi concourait au but sacré, à la mission providentielle » que tu remplissais dans ce monde, etc., etc.»

Après ce discours et celui que M. Laurencin, autre ami de M. Le Gris-Duval, prononça d'une voix interrompue par ses sanglots, le docteur Bizet émit le vœu qu'une souscription fût ouverte pour élever un monument funéraire. Ce vœu fut exaucé. Une souscription, à laquelle s'associèrent, non seulement les Brestois et les collègues ou élèves de M. Le Gris-Duval, mais encore ses anciens amis éloignés de Brest, permit de lui ériger un tombeau, dont la simplicité, en parfaite harmonie avec la vie de celui qu'il rappelait, était l'hommage le plus digne de lui. Voulant de plus en plus que les souvenirs destinés à perpétuer sa mémoire fussent l'image fidèle des sentiments qui l'avaient toujours animé, les souscripteurs affectèrent une partie de la souscription à la fondation, dans une des salles de l'hospice civil de Brest, de vingt-cinq lits en fer. En lisant l'inscription gravée sur une table de marbre, pour transmettre le souvenir de cette utile et judicieuse fondation, on se prend à regretter que la ville natale de l'abbé Le Gris-Duval n'ait pas convié les compatriotes de cet homme vraiment évangélique à honorer sa mémoire et à confondre, dans une même commémoration, deux frères, dont les noms, inséparables pendant leur vie, devaient encore l'être après leur mort.

P. L...t.

LE GRIS-DUVAL (Guillaume-François), — cousin des précédents, né à Landerneau le 22 mai 1767, était fils de Pierre, conseiller du roi, miseur de la ville et communauté de Landerneau, et d'Emilie-Louise-Josèphe-Marie Ollitrault de Kermarec, de la paroisse du Quillio (Côtes-du-Nord), où résidait aussi une partie de sa famille. Quelques années avant la Révolution, il avait contracté un mariage d'inclination avec sa cousine-germaine, Mlle Louise Le Texier de Boscenit, dont le père, seigneur de la paroisse de Saint-Gilles-du-Mené, habitait le château de Boscenit, situé sur les limites des immenses landes du Mené, dans une sorte d'oasis d'autant plus agréable qu'il faut, pour y arriver, marcher de longues heures à travers des terres tout-à-fait arides et désertes. Cette maison, adossée à l'ouest et au sud à la forêt de Loudéac, dont elle n'est séparée que par la rivière des forges du Vaublanc, était, à l'époque de la Révolution, comme elle l'est encore aujourd'hui, tellement dérobée aux yeux par de grands bois, qu'on ne l'apercevait, pour ainsi dire, qu'en la touchant. La nature semblait s'être ainsi complue à en faire, par anticipation, le quartier-général d'un chef de partisans. C'est là que Le Gris-Duval, qui avait perdu son beau-père, demeurait avec sa femme et sa belle-sœur, depuis Mme de Kérigant. Tous trois charmaient leurs loisirs par des distractions littéraires dont témoignent encore quelques petites pièces de théâtre inédites, où l'esprit de Le Gris-Duval, —il en avait beaucoup,—se révèle de manière à prouver qu'il avait su se préserver des défauts de la littérature du temps. D'un caractère doux et froid, il était prompt à concevoir, mais lent à se décider; et, bien qu'adversaire prononcé des principes proclamés par l'Assemblée nationale en matière politique et religieuse, il s'en fût tenu à une simple désapprobation des actes de cette Assemblée, s'il n'avait été entraîné dans le mouvement hostile à la Révolution par sa femme, qui à une rare beauté joignait infiniment d'esprit, de tact, de chaleur et de dévouement, toutes choses qui exerçaient naturellement une grande influence sur ceux qui l'approchaient. Secondée par sa sœur, qui partageait ses sentiments et participait de son caractère, elle décida son mari à se jeter dans les hasards de la guerre civile. Doué d'une intrépidité qui étonnait toujours, d'une force physique qui n'avait d'égale dans le pays que celle de son beau-frère, M. de Kérigant, d'une haute stature (cinq pieds six pouces), habituellement coiffé d'un bonnet de peau de renard qui ajoutait à l'air naturellement martial de son visage, il apportait dans la déplorable lutte à laquelle il allait se mêler des moyens divers, mais également efficaces, d'impressionner et de dominer les populations rurales.

Lorsque plusieurs communes des environs de Lamballe et de Moncontour se levèrent en masse, et forcèrent Boishardy (*voy.* ce nom) à se mettre à leur tête, Le Gris-Duval se joignit à cet audacieux partisan, et l'aida à organiser une résistance formidable dans la partie des Côtes-du-Nord qui avoisine le Morbihan. Cet homme jusque là plus occupé de littérature que d'autre chose, et que l'on croyait timide, révéla soudain un caractère où la prudence s'alliait à la résolution. Un fait en fournit la preuve. Vers la fin de 1793, se trouvant un jour sur la pa-

roisse de Pleven, près de la forêt de la Hunaudaye, Le Gris-Duval apprit qu'un des frères de l'aïeul de sa femme, M. Sevoy, venait d'être arrêté et conduit à Lamballe pour être envoyé le lendemain à Rennes, c'est-à-dire à l'échafaud. N'ayant pas sous la main les moyens de délivrer son oncle à force ouverte, Le Gris se rend seul à Lamballe, y entre de nuit, et va droit chez l'agent national, M. Bellanger, qui avait ordonné l'arrestation. Il demande à le voir, et comme on lui dit qu'il est couché : « N'importe, répond-il. Je n'ai que deux mots à lui dire ; mais c'est fort pressant : prévenez-le que c'est une connaissance qui demande à lui parler. » On finit par l'introduire. Il s'approche du lit de M. Bellanger, écarte son manteau, et laisse voir deux pistolets passés à sa ceinture. Le républicain reconnaît le terrible partisan ; il se jette au fond de son lit, d'autant plus épouvanté qu'il était seul dans sa maison avec une vieille servante : — « C'est vous, Monsieur Le Gris; c'est vous !... dit-il en balbutiant. — Oui, c'est moi, répond Le Gris. Ne craignez rien ; je n'assassine pas. Mais écoutez. Vous avez fait prendre M. Sevoy; vous devez l'envoyer à Rennes : il n'y a pas encore de procédure commencée ; vous pouvez donc le mettre en liberté sans vous compromettre. Ecoutez-moi bien : si demain le prisonnier n'est pas mis en liberté, s'il tombe un seul cheveu de sa tête, la vôtre ne restera pas long-temps sur vos épaules. Vous savez qu'on donnerait beaucoup pour me prendre, et cependant je suis venu chez vous, seul : jugez par ce que je fais de ce que je suis capable de faire... » Il sortit, laissant l'agent national livré à ses réflexions, dont le résultat fut la mise en liberté de M. Sevoy.

La mort de Boishardy jeta ses bandes dans un tel découragement, que sept ou huit des chefs en sous-ordre vinrent, en toute hâte, déclarer à la municipalité de Saint-Brieuc qu'ils se soumettraient à la République. (M. Habasque, *Notions historiques, etc.*, t. III, p. 54.) Le Gris, afin d'arrêter cette panique, convoqua au Boscenit les principaux chefs, et là, après avoir chaleureusement démontré l'urgence de donner un successeur à Boishardy, il leur exposa que sa qualité de lieutenant de ce dernier n'était nullement une raison pour qu'ils le reconnussent comme général en chef, leur choix devant, en dehors de toute considération personnelle, se porter sur le plus digne. Unanimement invité à prendre le commandement supérieur, dont il avait pourtant décliné la responsabilité, il obéit, et ne tarda pas à voir le choix de la réunion confirmé par Louis XVIII, qui lui envoya en outre le cordon rouge. Dès qu'il eut accepté, il nomma, sans perdre de temps, des chefs de divisions et sous-divisions, auxquels il enjoignit d'aller faire connaître immédiatement dans leurs cantonnements ce qui venait d'être arrêté. Saint-Régeant (*voy.* ce nom) joignit à son commandement du Morbihan les cantons des Côtes-du-Nord qui joignent la Trinité, tels que La Chèze, Merdrignac, etc. ; Guezno-Penanster (*voy.* ce nom) et Le Bris, dit la Jeunesse, se partagèrent le reste de l'arrondissement de Loudéac et une partie de celui de Guingamp, dont le reste fut confié à M. de Kéranflech, dit *Jupiter*. M. Leveneur eut Moncontour et Lamballe; Carfort Saint-Brieuc, Quentin, etc., et M. de Kérigant Dinan, où, secondé par Rolland, dit *Justice*, il parvint à réunir jusqu'à six cents hommes. Quant à Le Gris-Duval, se réservant la direction générale, il ne prit aucun commandement spécial ; il se contenta d'avoir à sa disposition une troupe peu nombreuse, mais choisie, qu'il plaça sous les ordres de Duviquet, dit *Constant*, ancien officier du 104e de ligne, devenu chouan, non par amour, comme le dit M. Théod. Muret (*Hist. des guerres de l'Ouest*, t. IV, p. 279), mais par sympathie personnelle pour Le Gris-Duval, qui avait conquis son amitié dans une circonstance que nous ferions connaître, si les détails dans lesquels il nous faudrait entrer ne nous écartaient trop de notre sujet. L'amour, il est vrai, scella la conversion; mais l'amitié l'avait déjà décidée.

Après le désastre de Quibéron, quelques émigrés, porteurs de grands noms qu'ils jugeaient des titres suffisants à la confiance des princes et de ceux qui guerroyaient pour eux, restèrent en Bretagne, et jetèrent dans le parti royaliste de nombreux ferments de discorde, en méconnaissant l'autorité des chefs que s'étaient donnés les insurgés, chefs qui nécessairement inspiraient plus de confiance aux masses, dont ils se rapprochaient davantage par leur position sociale.

Parmi ceux qui vinrent alors dans les Côtes-du-Nord, se trouvait un homme qui obéissait à de tout autres inspirations, et qui, depuis, s'est acquis une célébrité dont nous n'avons pas à nous préoccuper ici : c'était M. de Bourmont. Nous n'en parlons que parce qu'il se trouve associé à un épisode important de la vie de Le Gris-Duval. M. de Bourmont désirant, avant de gagner l'Anjou, connaître les ressources du Morbihan et des Côtes-du-Nord, se mit en relation avec Le Gris-Duval. Un jour qu'ils étaient en conférence au manoir de Kerigant, avec Georges Cadoudal, Mercier la *Vendée*, Tinténiac, Saint-Régeant et quelques autres, survint une colonne mobile républicaine. M. de Bourmont et Cadoudal se cachèrent en toute hâte, le premier dans la maison, le second à l'extérieur, dans un endroit d'où il pût épier les mouvements des républicains, Mme de Kérigant, alors âgée de vingt et un ans, et qui avait deux enfants, dont elle portait l'un sur ses bras, resta seule dans la maison avec deux autres femmes. Après une perquisition minutieuse, restée sans succès, malgré les menaces et les démonstrations de mort dirigées contre les deux com-

pagnes de Mme de Kerigant, la colonne s'éloigna pour faire une battue dans les environs. A deux ou trois portées de fusil de Kerigant, quelques soldats, qui s'étaient détachés, aperçoivent dans un fourré trois hommes assis, ayant leurs fusils entre les jambes et fumant tranquillement. C'étaient Le Gris-Duval, son domestique et Saint-Régeant, parvenus à s'échapper du château. Les républicains les ajustent; l'un d'eux tombe, mais les deux autres se lèvent et tirent sur les assaillants qui, aussitôt après leur décharge, jugent prudent d'aller chercher du renfort et quittent la place, y laissant un des leurs blessé, le sergent alsacien Maraisse, lequel, après être resté ensuite près de deux ans parmi les chouans, repassa aux républicains. Certains qu'ils allaient être cernés, Saint-Régeant et le domestique de Le Gris le relèvent (il était frappé de deux balles), le transportent et se rabattent sur le château. Mais le sang de Le Gris, coulant en abondanc, laissait une trace qui devait infailliblement les faire découvrir; c'en était fait d'eux s'il ne reprenait ses sens. Parvenus, à grand'peine, sur les bords de l'Oust, mais ne pouvant plus marcher, il indiqua à Saint-Régeant un stratagème auquel les trois partisans durent leur salut. Par son conseil, Saint-Régeant traversa l'Oust et lorsque les républicains arrivèrent sur le bord opposé, il leur fit croire par sa pantomime que ses deux compagnons fuyaient devant lui. Presque entièrement caché dans l'eau, entre de vielles racines d'aulne, Le Gris entendit une partie de la conversation des bleus; mais il ne put en recueillir la fin, étant retombé sans connaissance sur le bord de l'Oust, où il fut trouvé par une paysanne qui le connaissait. Quant au républicain blessé, transporté au château, où il résida six mois, il fut pansé par Mme de Kerigant elle-même, et traité avec une sollicitude qu'il reconnut, deux ou trois ans plus tard, d'une façon qui faillit, comme nous le verrons, la conduire, elle et sa famille, à l'échafaud.

Les blessures de Le Gris-Duval l'empêchèrent de prendre part au combat de Coëtlogon, qui eut lieu vers cette époque, et où Tinténiac fut tué. Dès qu'il fut rétabli, voyant que son activité était stérile, faute d'une correspondance régulière entre lui et les autres chefs, il résolut de l'établir au moyen de ressources enlevées aux républicains. Il y avait à Loudéac deux ou trois compagnies de cavalerie, beaucoup plus occupées de se divertir que de se garder. Disséminées dans divers logements, loin de leurs chevaux, dont les écuries étaient presque en dehors de la ville, les cavaliers en abandonnaient le soin à des hommes qui ne s'en occupaient guère plus qu'eux. Informé de cette négligence, Le Gris-Duval expédia quelques hommes sûrs qui amusèrent les cavaliers pendant que d'autres harnachaient et emmenaient leurs chevaux avec une facilité telle que si, à la pointe du jour, les chouans n'avaient point rencontré quelques hommes qui se rendaient en ville, on aurait pu croire que le diable avait enlevé les chevaux.

Ce coup de main ajouta à l'irritation des républicains et ne fut probablement pas sans influence sur l'attaque dirigée à quelque temps de là (août 1795), par la colonne mobile de Merdrignac contre le château de Boscenit, où il y avait, ce jour-là, nombreuse compagnie. Que, prévenues du nombre et de la qualité des hôtes du château, les autorités locales crussent à une réunion hostile à la République, elles le pouvaient, et leur droit, comme leur devoir, était de veiller aux conséquences de ses délibérations, de les prévenir même. Mais qu'elles se servissent, pour atteindre ce but, de cette infâme milice des contre-chouans, recrutée dans la fange des villes et des prisons, c'était enlever à la cause républicaine le caractère de noblesse et de loyauté qui lui eût conquis des partisans; c'était provoquer, par l'emploi d'hommes sanguinaires et rapaces, l'effusion inutile du sang et le pillage; c'était, enfin, accroître et perpétuer des haines déjà trop vivaces qui devaient puiser dans les moyens employés pour les combattre des prétextes de représailles. C'est pourtant ce qui eut lieu. La colonne de *Cent-Sols* (ainsi étaient communément appelés les contre-chouans, parce qu'ils recevaient, pour solde journalière, un assignat de 5 livres), renforcée d'un détachement de la garnison de Loudéac, marcha sur le Boscenit et y arriva dans la soirée. Elle cerna la maison où l'on dansait. Dix-huit personnes, du nombre desquelles étaient MM. Salomon de Lorgeril et Ducouedic du Cosquer, des femmes, des enfants, furent massacrées à coups de sabre et de baïonnette. La maison fut pillée, et elle eût été brûlée sans l'énergique intervention de Mme Le Gris-Duval, qui fut emmenée à Rennes, où elle resta jusqu'après la pacification de 1796.

A son retour le lendemain, Le Gris-Duval eut l'âme navrée à la vue des cadavres encore gisants dans sa cour, et de la dévastation de sa maison. Exaspéré, il rassembla immédiatement deux ou trois cents hommes déterminés, se mit à la poursuite de ceux qui avaient saccagé le Boscenit, et, parvenu à Loudéac, il y ressaisit la plupart des chevaux et des objets mobiliers qui avaient été enlevés. Les fonds qu'il trouva dans la caisse du receveur des finances servirent, en partie, à dédommager ses fermiers.

A quelque temps de là (26 ventôse an IV), informé qu'une colonne mobile venait d'arriver à La Chèze, petite ville voisine de Loudéac, Le Gris-Duval résolut de la débusquer de ce poste, placé entre lui et le Morbihan. Attaquée de deux côtés en même temps, la colonne fut mise dans une complète déroute, et Le Gris, pour punir la ville de son attachement à la Ré-

publique, la frappa de contributions et s'empara de ce qui se trouvait dans les caisses publiques. Mais il ne s'abusait pas sur la vraie portée de ce facile succès; il sentait que la résistance devenait impossible depuis que la pacification du Maine, de l'Anjou et d'une partie de l'Ille-et-Vilaine avait permis de concentrer les troupes républicaines dans les Côtes-du-Nord. Aussi finit-il par prêter l'oreille aux émissaires de la République, qui, depuis long-temps, le pressaient de déposer les armes. Les chefs de divisions auxquels il fit part de ces ouvertures, les repoussèrent d'abord pour la plupart. Malgré leurs objections, il fit reconnaître à la majorité l'inopportunité d'une plus longue lutte, et prit sur lui d'informer toutes les divisions de la pacification convenue avec le gouvernement, en engageant ceux qui en faisaient partie à rester paisibles chez eux. Beaucoup des chefs obéirent; mais quelques autres, dominés par le souvenir des piéges tendus dans des circonstances semblables, à certains chefs, crièrent à la trahison; et, n'écoutant que leur exaltation, ils se rendirent de nuit au Boscenit, avec l'intention de fusiller Le Gris-Duval, qui, sautant en chemise par une fenêtre, fut assez heureux pour échapper aux coups de fusils dirigés contre lui. Après le danger qu'il venait de courir, comprenant qu'il ne lui était plus possible de rester au Boscenit, où il aurait été exposé aux attaques et aux soupçons des deux partis, il vint habiter Saint-Brieuc. Le 21 vendémiaire an V, il faisait transporter des meubles du Boscenit dans cette ville, lorsqu'en passant à Moncontour il fut arrêté par l'officier commandant de la troupe qui s'y trouvait cantonnée. Pour masquer l'odieux de cette arrestation, sans prétexte plausible, puisque Le Gris-Duval observait fidèlement la pacification, qu'il usait même de son influence pour obtenir de nouvelles soumissions, on arrêta en même temps que lui trente-neuf personnes, parmi lesquelles étaient sa femme, sa belle-sœur, son beau-frère, six chefs de sous-divisions et dix personnes au service de leur famille. Ces diverses arrestations furent le résultat des révélations obtenues par les autorités d'Uzel et de Saint-Brieuc du sergent alsacien, dont nous avons déjà parlé, révélations que leur auteur, afin d'obtenir sa grâce, consigna dans une dénonciation de cinquante pages, convertie en témoignage contre les détenus.

Amené le lendemain devant l'administration centrale des Côtes-du-Nord, Le Gris-Duval, ainsi que ses coaccusés, fut renvoyé, par un arrêté du 7 pluviôse, devant le conseil de guerre de la 13e division militaire, séant à Saint-Brieuc. Le 17 messidor an VI, lui, M. de Kerigant et M. du Tertre, chef de sous-division (contumax), furent condamnés à mort; Mme Le Gris, deux de ses domestiques, un de ceux de Mme de Kerigant, et François Hydrio, de Saint-Brieuc, furent condamnés à la déportation.

Ce jugement à peine prononcé, Mme Le Gris courut à Rennes et s'adressa à MM. Legrand et Lanjuinais, afin d'en obtenir la cassation. Ce dernier, qu'on était toujours assuré de trouver sur la brèche quand il s'agissait de faire prévaloir le droit partout où il était méconnu, composa à cet effet un mémoire éloquent où il réfuta victorieusement la sentence qui venait d'être rendue. Toutefois, comme alors les jugements étaient promptement exécutés, et bien souvent sans égard pour les formes judiciaires, la famille des condamnés se détermina à les soustraire au sort qui les menaçait. Pour y parvenir, Duviquet et Carfort, qui, bien que n'ayant jamais fait leur soumission, étaient restés les amis de la famille, tentèrent, au mois de juin 1798, d'enlever les prisonniers par un coup de main (1). Cette tentative ayant échoué, et les exaltés voulant faire exécuter le jugement sans attendre l'issue de l'appel, Mme de Kerigant mit tout en œuvre pour sauver les prisonniers. Ce que la ruse n'avait pu faire, l'or le fit. Après avoir distribué, en pure perte, maints cadeaux aux personnes en position de favoriser l'évasion, elle compta 18,000 fr. en or à celui de qui elle dépendait principalement. Peu d'heures après, les détenus sortaient de prison; mais une machiavélique infraction au pacte qui leur en avait ouvert les portes devait, avant la fin du jour, les faire se refermer sur eux. En effet, dans la soirée même, pendant qu'ils soupaient chez Mme Le Gris, un billet mystérieux les avertit qu'on prenait des mesures certaines pour les cerner et les prendre tous sans exception. Sur cet avis, ils s'échappèrent, hormis Mme Le Gris, qui fut immédiatement transférée à Rennes, tant on redoutait que les chouans ne fissent pour la délivrer une attaque désespérée. Enfermée d'abord à la Tour-le-Bat, elle fut ensuite, d'après un ordre spécial, envoyée sous escorte à Paris. Là, Mme Tallien, et d'autres femmes influentes, eurent la curiosité de la voir. Séduites par l'élévation du caractère et du courage de la captive, elles imaginèrent de faire croire que l'horreur des scènes dont elle avait été spectatrice avait tellement ébranlé son cerveau qu'elle était devenue folle. Mme Le Gris, qui s'était prêtée à cette ruse, fut ramenée en Bretagne; là, comme il n'était pas possible d'user des mêmes moyens, elle redevint prisonnière à Rennes. Lanjuinais se préparait encore à lui prêter l'appui de son talent, comme l'autorité de son noble caractère, et il avait même composé dans ce but une défense admi-

(1) Les détails de cette entreprise sont consignés dans le t. V, p. 42—44 de l'*Histoire des guerres de l'Ouest*, de M. Théod. Muret, dont le récit, à en juger par les documents que nous avons entre les mains, demanderait à être complété et rectifié sur divers points. Notre sujet ne nous commandant pas d'entrer dans ces détails, nous nous en abstiendrons.

rée de ceux qui l'ont vue (1), lorsque Mme de Kerigant conçut et exécuta le projet de délivrer sa sœur. Dans une des fréquentes visites que faisait le général Hédouville à la prisonnière, pour qui il semblait éprouver plus que de l'amitié, les deux sœurs le défièrent, en riant, d'accepter un dîner sous les barreaux de la geôle. Non seulement il accepta, mais il amena des convives. Dans le courant du repas, qui était très-animé, les deux sœurs prétextèrent successivement des motifs de quitter un moment la table, et gagnèrent une maison voisine. Mme de Kerigant déguisée en paysanne, Mme Le Gris-Duval sous l'uniforme de gendarme, que sa taille (5 pieds 2 pouces) lui permettait d'endosser sans trop d'invraisemblance. Dès que le général apprit l'évasion de la prisonnière, furieux de s'être laissé mystifier, il mit la garnison sur pied et fit cerner la ville. Parvenues, non sans peine et sans périls, à sortir de Rennes, les fugitives gagnèrent la campagne, à cheval, et escortées d'un domestique fidèle, le nommé Le Roy, de Quibéron. Traquées par les détachements envoyés à leur poursuite, elles allaient être atteintes par l'un d'eux. Elles se trouvaient sur le bord de la Vilaine, profonde en cet endroit et glacée (c'était au mois de décembre); sans hésiter, elles y lancent leurs chevaux. Entraînées par la force du courant, elles auraient péri sans le secours de leur dévoué serviteur; mais il ne les sauva qu'aux dépens de sa propre vie, car il disparut sous la glace. Arrivées à l'autre rive, les deux sœurs gagnèrent de l'avance, et furent bientôt en sûreté parmi les bandes de M. de La Prévalaye, qui s'étaient de nouveau rassemblées.

Quant à Le Gris-Duval, en 1799, il reprit les armes, mais comme simple lieutenant de Mercier *la Vendée*, qui l'avait remplacé dans le commandement en chef. Il fut du nombre des 400 chouans qui s'emparèrent de Saint-Brieuc dans la nuit du 25 au 26 octobre 1799, et délivrèrent les soixante détenus que renfermait la prison. Le Gris-Duval, après avoir guerroyé jusqu'en 1800, fit définitivement sa soumission au général Brune qui lui offrit, à son quartier-général, le 17 ventôse an VIII, le grade de général de brigade, et à M. de Kerigant, celui de colonel. Quoique presque entièrement ruinés, ne voulant pas qu'on pût supposer que l'intérêt personnel avait triomphé de leur fidélité à la cause qu'ils avaient servie, ils refusèrent. Epuisé par les fatigues, et souffrant de ses blessures, Le Gris-Duval vécut désormais dans une situation malheureuse, et mourut quelques années avant la Restauration; son héroïque femme l'avait précédé dans la tombe.

P. L...t.

(1) Qu'il nous soit permis de citer, à cette occasion, un trait qui ajouterait, s'il était possible, à la vénération que commande la mémoire de cet homme si honorable à tant de titres. Mme Le Gris-Duval, touchée du vif intérêt qu'il prenait à la cause, et des attentions continuelles et délicates de sa famille, qui, comme lui, avait le cœur haut placé, lui envoya un jour, par une de ses domestiques, cent louis renfermés dans une petite boîte. Lanjuinais, pressentant au poids de la boîte qu'elle contenait de l'argent, la rendit à la domestique, qui lui dit naïvement : « Mais c'est de l'or ! » — « Raison de plus, répondit Lanjuinais; dites à votre maîtresse que je n'ai pas besoin de cet encouragement pour défendre sa cause et celle de la justice. »

LE GUALÈS. — Ancienne famille de l'évêché de Tréguier, qui a justifié, à la dernière réformation, d'une filiation suivie depuis Jean Le Gualès, sieur de Kerversault, vivant en 1320, et qui s'est divisée en cinq branches principales : 1° les seigneurs de Carcaradec, alliés à la famille d'Even, évêque de Tréguier, de Bégaignon, et fondus dans les Rogon en 1580. A cette branche appartenait Marie Le Gualès, l'une des *filles et damoiselles* d'Anne de Bretagne, qui reçut de cette princesse et de Maximilien, roi des Romains, 2,000 livres en or, en faveur de son mariage, en 1491, avec Mériadec de Guicaznou, l'un des cent hommes d'armes de la maison de la duchesse; 2° les seigneurs de Mésaubran, alliés aux Coëtlogon et aux d'Acigné, qui ont fini à Marie Le Gualès, dame de Mésaubran, mariée en 1675, à Léonard-Marie du Maine, comte du Bourg, maréchal de France en 1724; 3° les seigneurs de Benoas, desquels descendait Bertrand Le Gualès, avocat à la Cour, né en 1660, dans la paroisse du Faouët, évêché de Tréguier, auteur d'un savant *Plaidoyer sur la question de la destitution* ad nutum (*sçavoir si les officiers de paroisse, diacres, sous-diacres, chantres, sacristes, élus à la pluralité des voix, sont destituables à volonté, sans cause et sans raison*). Rennes, N. Audran, 1717, in-12; dédié au président Paul de Robien; 4° les seigneurs de Lanzéon, représentés, au moment de la Révolution, par Alain-Louis Le Gualès, qui combattit à Saint-Cast en 1758, dans les milices gardes-côtes de Tréguier. Il eut, de son mariage avec Marie-Jeanne Guillotou de Kerduff, *vingt* enfants, tous décédés aujourd'hui, dont quatre fils émigrés à l'armée des princes, qui ont péri dans nos discordes civiles. L'aîné, enseigne de vaisseau, puis officier dans la légion britannique, mort au Port-au-Prince en 1794; le second, officier au régiment d'Austrasie, tué à Quibéron; le troisième, officier au régiment de Forez, mort de ses blessures à la suite d'une affaire sur la Meuse; le quatrième, mort en Suisse des blessures qu'il avait reçues à l'armée de Condé; 5° les seigneurs de la Villeneuve, dont les descendants servent avec distinction dans nos armées.

P. de C....

LE GUAY (François-Joseph, baron), — né à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), le 18 mars 1764. Il entra au service en qualité de capitaine dans le 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine, le 10 sep-

tembre 1794. Il fut employé dans ce grade à l'armée du Nord jusqu'à l'an IV. Nommé chef de bataillon, le 26 germinal de cette année, il fut immédiatement attaché au général Moreau comme premier aide-de-camp, et fit avec lui la campagne du Rhin. Devenu chef de brigade, le 12 thermidor an VII, il continua à remplir ces fonctions auprès de ce général, le suivit à l'armée d'Italie, et prit part à la bataille de San-Giuliano, que la négligence de Moreau à se conformer au plan d'attaque arrêté entre lui et Macdonald le conduisit à livrer avec vingt-cinq mille hommes, contre trente-cinq mille Autrichiens, commandés par le général Bellegarde. Dans cette affaire de San-Giuliano, le chef de brigade Le Guay, ayant été chargé de porter un ordre de mouvement à l'extrémité de la ligne de bataille, s'aperçut dans le trajet que la position de l'ennemi qui avait motivé cet ordre venait de changer; prenant alors sur lui une responsabilité qui pouvait lui être fatale, il n'hésita pas à donner aux chefs de corps un ordre contraire. Le succès de la journée fut le résultat de cette détermination hardie, qui lui attira les félicitations publiques de son général, bien qu'un pareil exemple d'insubordination fût rigoureusement punissable d'après les lois de la discipline militaire; mais le succès justifie tout. Si le colonel Le Guay eût échoué, il pouvait y perdre la vie; au lieu de cela, l'affaire de San-Giuliano hâta son avancement; il fut promu au grade de général de brigade le 15 ventôse an IX. L'année suivante, il fut mis en non activité, puis rappelé, en l'an X, dans la 16e division militaire. Bientôt après, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et quelques mois plus tard commandant de l'ordre. Le 29 juillet 1806, il fut appelé à un commandement à l'armée d'Italie, sous les ordres du vice-roi. Créé baron de l'Empire en 1808, il passa à l'armée d'Allemagne et assista aux batailles d'Essling et de Wagram. Il fit ensuite partie du premier corps de l'armée expéditionnaire de Russie, se distingua sur plus d'un champ de bataille pendant cette mémorable campagne, et périt dans l'immense déroute qui suivit l'incendie de Moscou. Il mourut de froid et d'inanition sur la route de Kowno à Pilwizki, le 16 décembre 1812. C. D.

LE GUELL DES PLACES (Jean-Baptiste), — avocat et ancien professeur de rhétorique chez les jésuites de la Flèche et d'Orléans, né à Ploërmel, en 1732, mort à Lesneven, le 25 septembre 1805, a laissé, suivant M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 386), une bonne critique du *Contrat social de J.-J. Rousseau*, et divers travaux manuscrits, entre autres un *Poème des Nuages*, qui, selon le même écrivain, mériterait de voir le jour. P. L...t.

LE GUEN DE KERANGAL (Guy-Gabriel-François-Marie), — fils de Guy Le Guen et de Anne de Kérangal, dont il avait ajouté le nom à celui de son père, pour se distinguer de ses frères, suivant l'usage alors adopté par certaines familles bourgeoises, naquit le 25 mars 1748 à Landiviziau. Il y faisait le commerce de vins et de toiles, lorsqu'en 1789 il fut nommé par la sénéchaussée de Lesneven député du tiers-état aux Etats-Généraux. Il ne fit qu'une motion dans cette assemblée; mais elle fut suivie de résultats bien importants. Dans la nuit du 4 août 1789, il reprocha à l'assemblée de n'avoir pas prévenu l'incendie des châteaux en détruisant elle-même les titres de servitude contre lesquels s'élevait le peuple; et, après avoir passé en revue les principaux droits féodaux, il en demanda, le premier, l'abolition immédiate. On sait quel enthousiasme produisit ce discours. Le clergé et la noblesse, s'associant au mouvement patriotique dont Le Guen avait donné l'élan, firent, sans délibération, une hécatombe de tous leurs droits et priviléges. A l'expiration de son mandat législatif, Le Guen revint à Landiviziau et reprit son commerce, qu'il continua d'exercer jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 16 avril 1817. P. L...t.

LE GUILLOU (Grégoire-Hervé), — Jésuite, né à Coray (Finistère), le 26 février 1724, était ministre à Louis-le-Grand, lors de la suppression de l'ordre en 1762. Il se retira alors chez M. La Noe, son oncle, à Concarneau, où l'on croit qu'il est mort. On lui doit : I. *Appel à la raison des écrits et libelles publiés par la passion contre les Jésuites de France*. Bruxelles, Vandenbergen, 1762, in-12. II. *Nouvel appel à la raison des écrits et libelles publiés par la passion contre les Jésuites de France, avec l'épigraphe :* Eccè iterùm Crispinus, et est mihi sæpè vocandus ad partes (Juv., sat. 4). Bruxelles, Vandenbergen, 1762, in-12. — Un autre Le Guillou (Joseph), également Jésuite, né le 12 mai 1738 à Châteauneuf (Finistère), n'avait fait que ses premiers vœux, et était régent de 4e au collége de Moulins en 1762. Nous ignorons si c'est lui ou son homonyme qui est l'auteur d'une *Apologie des Jésuites*, en 3 vol. in-8°, citée par M. de Kerdanet, p. 405. Nous serions porté à croire qu'il est de Le Guillou, de Coray. P. L...t.

LE HARDY (Pierre), — habile médecin, né à Dinan, le 10 février 1758, fut nommé député du Morbihan à la Convention nationale. Le procès-verbal de son élection porte qu'il fut choisi à l'unanimité et par acclamation, comme *le plus homme de bien*. Loin de pactiser avec les principes dominants dans cette Assemblée, Le Hardy les combattit souvent, soit en défendant le clergé, soit en combattant les factieux, notamment le 30 décembre 1792, où il excita les murmures de la Convention, pour

avoir osé dire que le ministre Pache était la principale cause de la désorganisation de l'armée. Son vote dans le procès de Louis XVI peut donner une idée de la modération de ses opinions et de la fermeté de son caractère. « Je regarderais la liberté de mon pays comme » anéantie, dit-il, si nous étions à la fois ac» cusateurs, jurés, juges et législateurs. Non, » nous ne sommes pas juges. Si je considérais » la Convention comme juge, je demanderais » qu'elle exclût au moins soixante de ses mem» bres. La malheureuse histoire de tous les » peuples nous apprend que la mort des rois » n'a jamais été utile à la liberté. Je demande » que Louis soit mis en état de détention tant » que la République courra quelques risques, » ou jusqu'au moment où le peuple aura ac» cepté la Constitution; alors, et seulement » alors, vous décréterez le bannissement. » Il avait voté l'appel au peuple. Le 31 mai 1793, à l'occasion de la suppression de la commission des douze, il demanda qu'on fît connaître au peuple dans quel état se trouvait la représentation nationale. Décrété d'arrestation le 2 juin, en même temps que les Girondins, il fut mis, le même jour, en état d'arrestation et décrété d'accusation le 3 octobre suivant. Le grief le plus sérieux articulé contre lui fut d'avoir montré le poing à la Montagne dans une séance tumultueuse. L'accusateur public fut réduit à reconnaître que Le Hardy n'était traduit devant le tribunal révolutionnaire que pour ses opinions, dont l'identité avec celle des principaux accusés suffisait pour le faire condamner, puisqu'il ne s'agissait pas d'un délit précis, mais d'une conspiration. Le Hardy partagea le sort de ses coaccusés, pour le talent desquels il avait hautement, dans le cours des débats, professé une grande estime. Condamné à mort, le 30 octobre, il subit son jugement le lendemain. P. L...t.

LEHIR (César-Marie), — né le 20 décembre 1764, à Ploudalmézeau, arrondissement de Brest, fit ses études au collége de Quimper, et son droit à Rennes, où il fut reçu avocat, le 2 août 1787. C'est en cette qualité qu'il vint s'établir à Brest. Elevé dans les principes d'une sage liberté, il ne pouvait que seconder le mouvement de 1789. Malgré sa jeunesse, il savait allier la prudence à la fermeté. Aussi, se trouva-t-il promptement recommandé à la confiance de ses concitoyens. Il la justifia dans la périlleuse mission dont il fut chargé, au mois d'octobre 1789, concurremment avec MM. Bernard et Collot-Béranger, comme député de la ville et chargé des pouvoirs de l'intendant de la marine pour l'approvisionnement des troupes et des ouvriers du port, mission qui, comme nous l'avons vu (*Biographie bretonne*, t. Ier, p. 866), faillit, à plusieurs reprises, coûter la vie aux délégués brestois. La municipalité de la ville de Lannion, théâtre des violences exercées contre eux, ayant essayé, pour se justifier, d'altérer la vérité des faits, Lehir, à l'invitation de la municipalité de Brest, la rétablit dans l'écrit qu'il publia sous ce titre : *Réflexions du Conseil général des ville et sénéchaussée de Brest, concernant l'écrit adressé, dans le mois de novembre* 1789, *par la municipalité de Lannion, intitulée* : « *Relation exacte de l'émotion populaire arrivée à Lannion les* 17 *et* 18 *octobre* 1789; » *(suivies de pièces justificatives)*. Brest, R. Malassis, 1789, in-8° de 76 p. Lehir fut ensuite investi des principales fonctions électives de la cité. Membre du bureau de paix et de conciliation, ainsi que de celui de jurisprudence charitable en 1791 et 1792, il fut, en outre, membre du directoire de l'administration du district de Brest du 31 décembre 1792 au 23 novembre 1794.

Pendant tout le temps que siégea le tribunal révolutionnaire de Brest, Lehir fut sur la brèche pour lui disputer sa proie presque quotidienne. Dans le procès, entre autres, des vingt-six administrateurs du Finistère, il partagea principalement avec Riou-Kersalaun le dangereux fardeau de la défense. Il parla pour Morvan et dix autres de ses collègues dont l'acte d'accusation ne lui fut communiqué que la veille du jour où les malheureuses victimes parurent devant leurs bourreaux. Entravés à tout moment par le président Ragmey, qui leur adressait des menaces personnelles, les deux défenseurs firent au-delà de ce qu'on pouvait attendre d'eux, mais leurs efforts devaient être et furent impuissants. Le jugement n'était qu'une formalité dérisoire, les accusés étaient condamnés d'avance. Notre collaborateur et ami, M. du Châtellier, a donné dans son *Histoire de la Révolution en Bretagne* (t. IV, p. 124-146) des détails très-circonstanciés sur le procès des vingt-six administrateurs du Finistère, détails qui lui ont été fournis par Lehir, seul témoin alors existant de cette funèbre époque.

Le 9 thermidor arriva fort heureusement pour Lehir, dont le zèle à remplir ses devoirs d'avocat avait motivé l'inscription sur une liste de deux cents victimes qui devaient fournir une nouvelle pâture au sanguinaire tribunal. Ses concitoyens le vengèrent de cette proscription en le nommant aux fonctions de procureur syndic du district de Brest, qu'il remplit du 6 août au 11 novembre 1795. Il exerçait toujours son ministère d'avocat, qu'il cumula avec les fonctions de juge suppléant au tribunal civil, du 1er mai 1800 au 2 mai 1811, jour où il fut nommé membre du Corps législatif, après avoir été, à deux reprises, en 1805 et 1810, désigné candidat à ce corps. Ce fut pendant l'exercice de son mandat de député qu'il eut fortuitement l'occasion d'exposer à l'Empereur les besoins du port de Brest, dans une conversation dont il

aimait à se rappeler les détails. En sortant de la messe de la chapelle des Tuileries, le 13 décembre 1813, Lehir entra avant l'Empereur dans la salle du cercle. Napoléon en fit presque tout le tour. Il parla à deux autres députés qui, comme Lehir, étaient placés à l'extrémité opposée à son entrée et devant ce dernier. Bientôt l'Empereur regarda fixement Lehir, s'avança, et lui adressa ainsi la parole : « D'où êtes-vous ? — De votre port de Brest, Sire. — Eh bien ! vous avez là quelques vaisseaux ?—Sept, Sire, et bientôt le huitième, qui est très-bien construit.—Oui, mais il coûte cher ! —Sire, si vous faisiez achever le canal de Nantes à Brest, tout y arriverait en abondance. — Il faudrait vingt ans ! — Sire, vous n'avez pas mis six ans pour illustrer Anvers.» — L'Empereur fit quelques pas pour continuer sa marche. Tout à coup, se ravisant et revenant sur ses pas, ce qui ne lui arrivait presque jamais, il adressa de nouveau la parole à Lehir : « Vous avez peut-être raison; mais, en ce moment, la dépense serait trop forte. Je n'oublierai point que vous vous occupez de l'intérêt de votre pays; c'est bien !» Et il rentra dans la salle du Trône.

Pendant la session de la Chambre des députés de 1814, Lehir parla plusieurs fois. Le 23 juillet, comme rapporteur d'une commission chargée d'examiner la proposition de M. Dumolard, tendant à ce que le Roi et les deux Chambres fussent désignés par le titre collectif de Parlement, il conclut à l'adoption de cette proposition, qui ne fut pas sanctionnée. Le 4 octobre suivant, dans la discussion de la loi sur l'importation des fers étrangers, il se prononça pour la réduction d'un tiers du droit sur le fer étranger importé par bâtiment français, et il proposa ou appuya divers amendements. Membre de la commission chargée d'examiner le projet relatif à l'exportation des laines et des mérinos, il fut le seul, avec M. Tuaux, de Ploërmel, à se prononcer pour la balance de 15 c. par franc, proposée par le ministère en faveur du commerce français, balance combattue par les sept autres membres de la commission, propriétaires de troupeaux de mérinos; et, le 10 novembre, en l'absence du ministre, il énonça l'avis de la minorité de la commission, qui fut adopté par la Chambre. En ordonnant l'impression de ce discours, comme elle le fit pour tous ceux qu'il prononça devant elle, la Chambre réfuta d'avance l'accusation, d'ailleurs mal fondée, d'inconvenance, dirigée contre lui, à cette occasion, par la *Biographie des Hommes vivants* (t. IV, p. 179), presque littéralement copiée sur ce point par la *Biographie nouvelle des Contemporains* (t. XI, p. 280). En altérant ainsi les faits, comme en laissant dans un complet oubli les services rendus par Lehir pendant la période révolutionnaire, ces deux recueils ont été inexacts et incomplets. La dernière fois que Lehir se fit entendre, ce fut le 18 novembre 1814, pour proposer divers amendements à la loi des douanes.

A son retour à Brest, le 16 juillet 1815, Lehir, qui, à diverses reprises, mais sans jamais les solliciter, obtint ensuite des suffrages pour la députation, reprit ses fonctions de membre du conseil municipal, qu'il exerçait depuis 1790, celles de juge-suppléant et son ministère d'avocat. Ses services, comme conseil des deux chambres d'assurances maritimes et de l'administration de la marine, motivèrent, le 23 septembre 1818, sa nomination au poste de commissaire-rapporteur près les tribunaux maritimes, poste qu'il avait déjà occupé par intérim pendant six mois en 1799, et que la mort de M. Bergevin venait de laisser vacant. Après son admission à la retraite, le 1er janvier 1832, jusqu'au 15 décembre 1849, jour où il mourut à Brest, il se fit une occupation exclusive de l'étude du droit public, de l'histoire et de la littérature, étude que favorisait la riche et excellente bibliothèque qu'il avait rassemblée patiemment et à grands frais. Composée d'environ quatorze mille volumes des meilleurs ouvrages dans tous les genres, elle renfermait un grand nombre de livres rares et recommandables par leur mérite intrinsèque comme par la bonté et la beauté des éditions, le luxe des reliures et la bonne conservation. Les Aldes, les Elzevirs, les ouvrages importants publiés à l'étranger, y occupaient une large place. Mlle Emilie Lehir, sa fille aînée, et légataire universelle de sa bibliothèque, quelques avantages qu'elle pût recueillir de la vente publique et fractionnée d'une collection si judicieusement variée, a préféré en prévenir la dispersion, pensant avec raison qu'une vente en masse, bien qu'à moindre prix, assurerait la conservation intégrale que son père avait toujours souhaitée. Dans ce but, elle s'est adressée, en 1851, à M. Bizet, maire de Brest, qui s'est empressé de soumettre au conseil municipal son offre de cession. Une commission de trois membres nommés par le conseil, MM. Dein, Rousseau et l'auteur du présent article, a immédiatement procédé à l'estimation de cette bibliothèque, avec le concours de M. Fleury, bibliothécaire de la ville, et, du travail de cette commission, sanctionné à l'unanimité par le conseil, est résultée pour la ville, moyennant la somme de 13,500 fr., la possession d'une bibliothèque que cette acquisition fait maintenant s'élever à environ vingt-cinq mille volumes, appropriés à ses besoins les plus urgents.

Lehir avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 2 novembre 1814. Il était membre correspondant, depuis 1811, de la Société des Antiquaires de France, et, depuis 1814, de la Société royale académique des sciences. Il n'a guère composé que des mémoires ou factums judiciaires, mais il a laissé une masse surprenante de notes bibliographiques, fruit de ses lectures. Ces notes, annexées aux livres ven-

dus à la ville de Brest, peuvent, dans une foule de cas, abréger les recherches des personnes vouées aux travaux historiques ou philologiques, en leur indiquant les sources qu'elles consulteraient utilement. Jurisconsulte profond, il était consulté avec un égal avantage, qu'il s'agît de droit ancien ou de droit nouveau. L'aménité de son caractère, la variété de ses souvenirs et sa prodigieuse mémoire, que, malgré son grand âge, il conserva entière jusqu'à sa mort, qu'il fortifia même par un travail incessant, concouraient à rendre sa conversation instructive et attachante. P. L...t.

LEHUEROU (Julien-Marie), — naquit à Prat, près La Roche-Derrien, au village de Kernigouel, le 23 février 1807. Sa famille était une des plus influentes du canton : ce nom de Lehuërou n'est qu'une altération française de *c'hwerw* (amer), comme on le prononce exclusivement dans le pays. — Dans les riches familles du Trécorrois, il est d'usage de destiner un des fils à une carrière libérale, généralement celle de prêtre, notaire ou employé, mais le plus souvent d'homme de loi. Le jeune Julien fut cet élu de la famille Lehuërou.

Il avait témoigné de bonne heure une prodigieuse ardeur pour l'étude. L'abbé Le Luyer lui avait donné les premiers éléments de l'instruction primaire, et, frappé de ses dispositions précoces, il avait fortement engagé la famille à les faire cultiver. En 1819, il entra en pension à Tréguier, puis il passa par le collége de Saint-Brieuc, pour terminer ses études à Rennes. C'est de là qu'il entra à l'Ecole normale préparatoire, à la section des lettres.

A l'Ecole normale, sa vocation se décida promptement. L'histoire l'attira par des affinités irrésistibles : elle lui fut enseignée par un homme d'un génie séduisant et d'une puissance de fascination d'autant plus grande qu'elle s'exerçait dans la sévère région des événements, et non dans le monde ailé des théories. Michelet venait d'entrer à l'Ecole, comme professeur, entouré du prestige de la *science nouvelle* qu'il venait de révéler après Vico. Le jeune Lehuërou fut conquis tout d'abord, et sa sympathie, fidèle au premier des historiens de ce temps, ne lui fait manquer aucune occasion de rendre justice à sa science et à son intuition historique. C'est ainsi que, dans ses *Origines celtiques*, il déclare, sans hésiter, que nul n'a porté aussi loin que Michelet la lumière dans ce monde obscur de la vieille Gaule. Nous aurions voulu néanmoins qu'il fît là une place, si modeste qu'elle fût, à un savant recommandable aussi dans ce qui touche à l'histoire celtique, M. Amédée Thierry.

En 1828, Lehuërou passe à l'agrégation pour les lettres : en 1835, il reçoit le même titre pour l'histoire et la géographie. D'abord attaché au collége Bourbon (classe élémentaire), ensuite appelé à l'enseignement de l'histoire au collége Saint-Louis (1830), il retourne en Bretagne en 1832, pour professer l'histoire au collége de Nantes.

Trois ans après, il passa avec les mêmes fonctions au collége de Rennes. « Jusqu'alors, dit un de ses biographes, l'histoire était restée comme absente de l'instruction universitaire. M. Lehuërou a fondé dans la Bretagne l'enseignement historique. » Il resta environ trois ans dans ces fonctions. Lors de la création de la Faculté des lettres de Rennes (1838), il espéra un instant obtenir la chaire d'histoire; mais il était un solliciteur médiocre, et échoua complètement.

Pour se consoler de ce contre-temps, il s'enfonça dans l'étude, cette éternelle compensation de toutes les souffrances! Il commença par une *Thèse sur l'établissement des Francs dans la Gaule* (1838), et continua par des travaux d'érudition sur les origines historiques et linguistiques de la Gaule. M. Marteville, qui préparait une édition du *Dictionnaire historique de Bretagne d'Ogée*, accueillit comme une bonne fortune les *Origines celtiques* de Lehuërou, et les publia comme une sorte de frontispice de son œuvre.

Les *Origines celtiques* aboutissent, en définitive, à fortifier la thèse des orientalistes qui font venir les Celtes du nord de l'Inde et du plateau central de l'Asie. L'histoire nous les montre, dès les temps historiques, établis dans les plaines voisines du Tanaïs, chassés par les Scythes vers l'Europe centrale, pendant qu'une de leurs bandes va ravager l'Asie-Mineure, et se faire exterminer par les Mèdes. Le rameau principal, arrivé en Occident, couvre la Germanie, les Gaules, les îles Bretonnes, se répand en Italie et dans les bassins méridionaux du Danube. Cette partie est passablement hasardée, et l'on y sent trop souvent un compatriote de La Tour-d'Auvergne. Lehuërou, séduit par certains rapprochements étymologiques, celticise beaucoup trop les populations slaves et illyriques du centre de l'Europe, il ne tient pas compte des nationalités diverses qui se dessinaient déjà; toutefois, ces erreurs ont peu de danger, car elles sont assez apparentes, et ne doivent pas faire oublier l'érudition fructueuse qui les accompagne.

Nous préférons les paragraphes consacrés à débrouiller les obscures migrations des Celtes dans les grandes îles bretonnes. L'auteur y a mis à profit les nombreux travaux que l'Ecosse et surtout l'Irlande ont produits depuis plus d'un demi-siècle. Il les connaissait parfaitement, comme le prouve le catalogue bibliographique, un peu confus du reste, qui termine les *Origines*. Cet excellent travail n'est que l'embryon de divers ouvrages plus importants. Lehuërou songeait spécialement à une histoire de la Bretagne, surtout au point de vue de ses in-

stitutions ducales; il s'occupait en outre d'une sorte de philologie historique du monde celtique, et dès le 24 mars 1838, il écrivait à M. Varin une longue lettre d'où nous extrayons quelques passages :

«.... Je prépare, depuis huit ans, un essai sur cette matière. *Il m'en faudra deux fois autant pour l'achever*. Mon but est de restituer au vieux celtique sa véritable place dans les langues indo-germaniques, en me tenant aussi loin que possible des sottes exagérations que ce pauvre celtique a inspirées à tant de gens estimables. Je veux, pour cela, le comparer dans sa grammaire et son dictionnaire avec celles de ces langues qui ne me sont pas tout-à-fait inconnues, avec le latin, le grec, l'allemand et ses nombreux dialectes. A d'autres le soin de remonter par le slave, l'arménien et le persan jusqu'au sanscrit. Je voudrais, en même temps, dégager l'élément celtique du fonds commun de toutes les langues que l'on a parlées ou que l'on parle encore aujourd'hui, en France, en Angleterre, en Espagne et en Italie, surtout avec l'Osque...

» Tous ceux qui ont abordé jusqu'ici ce problème n'ont jamais eu que l'un ou l'autre des éléments de la question; ceux d'entre eux qui savaient quelqu'un des dialectes celtiques sachant fort peu de latin et de grec, tandis que ceux qui étaient versés dans les langues classiques ne savaient pas un mot de celte. Du reste, ce que j'en dis ne m'empêche point de reconnaître tout le mérite de quelques-uns des travaux qui ont paru sur ce sujet, et j'espère prouver tout le cas que j'en fais en les mettant à profit. Mais il est évident, du moins pour moi, qu'il y a autre chose à faire, et je veux l'essayer. Je sais bien qu'il faut désespérer d'arriver à une solution véritablement scientifique, si, au préalable, on n'a pas eu soin de se rendre maître de *toute* la langue celtique, en l'étudiant simultanément dans ses diverses branches, l'irlandais, le gallois, le bas-breton *et peut-être le basque*.....

» J'ai réuni à la bibliothèque publique de Rennes une partie des livres qui peuvent faciliter ma tâche, et notamment les excellentes collections que les Anglais ont publiées sur cette matière. Ce n'est guère que de ce point de vue que l'on peut espérer de voir clair dans les origines de notre histoire provinciale (je parle de celle de Bretagne); et voilà pourquoi, pour le dire en passant, tout ce qu'on a écrit jusqu'ici sur le bas-breton manque le plus souvent de sens et de portée. C'est de l'autre côté du détroit qu'il faut se placer tout d'abord. Et aujourd'hui encore, il est exactement vrai de dire que c'est dans les *îles de l'Océan* que sont cachés les mystères du monde celtique. »

On voit que Lehuërou appartenait à cette école de Bullet qui regarde le basque comme un rameau douteux du celtique; opinion devenue bien vieille depuis l'excellent livre de W. de Humboldt, où cet étrange petit peuple est restitué à ses véritables origines.

Suivons notre écrivain dans les triomphes légitimes de sa carrière littéraire. A la même date, il était nommé correspondant du comité historique des chartes. Presque aussitôt le professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Rennes, le *scandinaviste* X. Marmier, repartant pour les régions arctiques, Lehuërou fut nommé à sa suppléance, et professa quelque temps un cours de littérature anglaise. En 1840, il fut nommé agrégé d'histoire près la Faculté, et, peu de temps après, investi de la suppléance de la chaire d'histoire.

Cette année 1840 est une date solennelle dans la vie de Lehuërou. Sa réputation de professeur éloquent s'agrandit de toute la vogue qui s'attache à son cours d'histoire du moyen-âge, et franchit l'enceinte du collége où il continue son enseignement : il écrit ses *Institutions mérovingiennes*, qui paraissent l'année suivante.

On se rappelle encore quel fut, dans le monde érudit, le retentissement de ce volume. Les questions les plus ardues de notre histoire barbare y étaient éclaircies avec une puissance de savoir, de clarté et de logique à faire envie à la science allemande. Une nouvelle lumière se faisait sur trois siècles de nos origines. Un homme, qui se connaissait à ces choses et à cette époque, M. de Peyronnet, lui-même, disait à quelqu'un à ce sujet : « Montesquieu, Dubos et Boulainvilliers, avaient essayé de tourner la question : Lehuërou l'a abordée de front et résolue. »

Il y a dans les *Institutions mérovingiennes* deux parties, tantôt distinctes, tantôt bien confondues, l'histoire et les institutions. L'histoire, qui a préoccupé l'auteur, est surtout le récit de la décadence de la puissance romaine dans les Gaules, et de la prépondérance de l'élément barbare; les annales mérovingiennes proprement dites y tiennent peu de place, à l'exception de la période des grandes luttes de la Neustrie et de l'Austrasie qui préparent les Carolingiens. Les idées de Lehuërou, sur l'origine des Franks, déjà entrevues par Leibnitz, sont exposées avec une grande netteté de preuves; il nous montre tout ce monde barbare, Burgondes, Saxons, Franks, Longobards, se mettant lentement en marche de la Baltique au Rhin, et les Saxons chassant devant eux jusqu'au-delà de la Meuse les tribus frankes destinées à prendre sous Pépin et son fils une si terrible revanche.

Toute cette partie est prodigieusement instructive. La même supériorité éclate dans l'exposé des institutions, où il nous peint la barbarie germanique régularisée, domptée et assouplie par les dernières lueurs de la civilisation romaine. On a, non sans raison, reproché à Lehuërou d'avoir donné trop d'importance à cette prédominance du romanisme déjà indi-

quée par Amédée Thierry; mais, en somme, le livre méritait que l'Académie des sciences morales le proclamât, deux ans plus tard, « la dernière et brillante expression de la critique historique. »

La gloire venait ainsi à l'écrivain, et aussi un peu, mais bien peu, l'avancement universitaire, qui était devenu son idée fixe. L'arrivée de M. Villemain au ministère de l'instruction publique lui sembla, à tort ou à raison, de mauvais augure pour son avenir. A la suite d'un brillant concours pour l'agrégation, il paraît que M. Villemain avait donné au jeune professeur des conseils pour le choix d'une section spéciale, conseils que Lehuërou n'avait pas voulu regarder comme des ordres, ce qui avait froissé l'illustre littérateur.

Quoi qu'il en soit, le sentiment de sa valeur réelle et les déceptions qui l'accablaient depuis des années, avaient surexcité chez Lehuërou une faiblesse qu'il poussait jusqu'à la monomanie, et qu'il confessait volontiers dans l'intimité. Dès 1839, il se plaignait d'être « brisé au milieu de sa carrière », avouait « qu'il avait failli perdre la raison », et ajoutait : « Il y a des intérêts beaucoup plus chers que ceux de la fortune, ce sont ceux d'un amour-propre trop long-temps et trop profondément blessé, et *c'est surtout cet intérêt-là qui me fait souffrir.* »

Cette mélancolie le reprit en 1842, quand il lui fallut quitter sa suppléance, bientôt remplacée cependant par une seconde suppléance à la chaire de littérature anglaise. Le public rennais n'a pas oublié le cours brillant qu'il professa durant toute l'année scolaire 1843, sur Shakespeare et son temps, pendant qu'il préparait son importante *Histoire des Institutions carolingiennes et du gouvernement des Carolingiens*, suite nécessaire de son premier livre, et qui parut vers la fin de septembre de la même année.

Le plan de ce livre était à peu près le même que celui du précédent. On suivait, dans la partie historique, les nationalités diverses de l'empire carolingien dans leur résistance à l'incorporation franke, résistance à la fin victorieuse, et qui amena la dissolution de ce grand État. Cette partie, pleine d'intérêt, trop brève peut-être, est la plus facile : ce qu'on a remarqué davantage, c'est l'analyse de la société germanique, et pour commencer, de la *famille*.

La *famille* des Germains ne se compose pas seulement de la parenté, mais aussi de la clientèle : c'est une sorte de famille sociale où entrent : « 1° La famille proprement dite, c'est-à-dire le père, la mère, les enfants, avec les ascendants et les collatéraux de tous les degrés; 2° les *vassaux*, les *ministeriales* ou domestiques de condition libre; 3° les *mansionarii*, *liti*, *coloni*, *servi*, ou domestiques de condition servile. » Voilà la *gens* barbare.

Cette *gens* est-elle la même chose que le clan, le *cenedl* celtique? Lehuërou ne le croit pas; M. Giraud (*voir plus bas*), est pour l'affirmative. Je suis un peu plutôt de l'avis du premier. Certaines similitudes fortuites ne constituent pas une connexité historique, et, pour quiconque se pénètre des institutions domestiques du clan, il y a là un caractère de perpétuité que la *gens* ne connaît pas.

Autre question plus grave. La *gens* est-elle la mère de la *famille féodale*, comme le prétend Lehuërou? Cette opinion a été victorieusement repoussée par M. Mignet au sein de l'Académie des sciences morales. Le puissant historien prouve que ces deux institutions diffèrent, d'abord par leur origine, vu que la première se forme pour la conquête, la seconde pour la défense; puis par leurs obligations. Dans la *gens* il n'y a qu'un principe de défense et de solidarité élémentaires; dans la féodalité, il y a un système complet de service militaire et de justice. Dans les deux sociétés, l'ordre de succession n'est pas moins divers : la première proclame l'égalité de partage à l'exclusion des femmes, car la femme n'a dans cette société qu'un droit de protection et jamais un droit de propriété. Sous le régime féodal, le droit d'aînesse est proclamé, et les femmes sont admises au partage du fief.

Du reste, Lehuërou explique avec une grande sagacité les usages passablement obscurs des Germains sur la propriété : il commente la loi salique et y trouve la confirmation de l'égalité des partages. Tout ce qui regarde la famille proprement dite, le *mundium* domestique, la condition de la femme, légitime ou non, de l'enfant, a droit aux mêmes éloges.

L'auteur regarde ce *mundium* domestique comme le type sur lequel se modèle le *mundium* civil; il prouve très-justement que la domesticité féodale n'avait rien de déshonorant, précisément parce qu'elle procédait en principe d'une institution de famille. La justice seigneuriale, qui dérive du droit de propriété, et que l'auteur appelle *justice domestique*, précède de beaucoup la juridiction publique et politique que les Carolingiens empruntent avec tant d'autres choses au droit public des Romains.

Le reste du livre est consacré à l'histoire du gouvernement carolingien, à ses institutions propres, à la naissance de la société féodale, qui remplace l'aristocratie flottante et brutale des conquérants, et au grand parcage de la société en *noblesse* et en *roture*, qui est notre histoire de neuf siècles.

Lehuërou destinait son livre au concours pour le prix Gobert. Il se rendit à Paris, dans le courant de septembre, pour solliciter quelques améliorations dans sa position de professeur et présenter son *Histoire* au concours. Il y éprouva des lenteurs et des difficultés qui ranimèrent ses premiers accès de misanthropie. Il laissait transpirer, dans l'intimité, des récrimina-

tions assez vives contre le ministre, contre quelques hommes par lesquels il se croyait persécuté; mais nul, à cette époque, ne prévoyait en lui une exaspération poussée jusqu'au suicide. Les maximes de philosophie stoïque qu'il aimait à développer semblaient écarter l'idée de semblable défaillance; mais son âme, dans ces derniers temps, était fermée à tous, même à sa famille qu'il adorait : sa tête s'égarait.

Le 27 septembre, il était à Angoulême auprès d'amis dévoués; le 6 octobre, il repartait pour la Bretagne. Le 9 au matin, son cadavre fut trouvé suspendu à un arbre d'une des promenades de Nantes, près du fleuve. Il avait écrit sur un morceau de papier qu'on trouva près de lui : « Je demande pardon à Dieu et à ma famille de l'action que je vais commettre. »

L'émotion générale que produisit cette catastrophe trouva des échos éloquents dans la presse bretonne, scientifique, universitaire. Une séance solennelle de rentrée des Facultés fut l'occasion des témoignages officiels de la douleur publique. « On a crié anathème au suicide, disait M. Varin, doyen de la Faculté des lettres : Nous, Messieurs, nous dirons : Pitié pour la folie !... »

Lehuërou était un homme d'une maturité physique précoce, jeune (il est mort à trente-six ans) et déjà dévoré par l'étude; ses traits minces et bien accusés avaient tous les caractères de la finesse et d'une puissante volonté. Sobre, chaste, ardent et contenu, il avait toutes les aptitudes et tous les goûts du bénédictin. Sa parole était nette et ferme, plus empreinte d'accent breton qu'aucune dont nous ayons souvenir. Il n'avait pas le don d'improvisation, mais aussi il ne savait ce que c'était que de jouer avec la parole. Il était vraiement poète, c'est-à-dire plein d'une inspiration colorée sans mirages, sublime comme la pensée, précise comme le fait. Il ne courait pas après le style, mais il l'avait toujours.

Sa nature était, si je puis le dire, défensive, c'est-à-dire méfiante et fermée à la première impression; mais son amitié, une fois conquise, avait des trésors d'affection irrésistible. Il a eu peu d'amis, mais il les a remplis de respect pour son caractère et de dévouement pour son nom. Il était fait pour les joies intimes de la famille; et autant qu'on peut l'induire de quelques demi-confidences, il songeait à s'en créer une. Son choix était fait, quand les obstacles qu'il rencontrait à son avancement semblèrent éloigner cette perspective consolante et précipitèrent l'acte suprême.

Dans les salons, parmi les indifférents, Lehuërou était réservé, un peu triste, d'un entretien plus substantiel que brillant. Il aimait peu la discussion, qui lui semblait une gymnastique oiseuse. Il émettait une opinion, la développait, répondait volontiers à des objections; mais, devant une discussion verbeuse, il se renfermait dans un silence un peu hautain. M. de Courson ayant essayé de le convertir à ses doctrines sur la féodalité, il lui tint tête quelque temps, et, fatigué de l'insistance de son adversaire, il le laissa aller et se tut. M. de Courson trouva dans ce silence un motif de s'appuyer de l'autorité de Lehuërou, qui s'en plaignit vivement.

Lehuërou avait dans sa commune natale un cercle précieux de parents et d'amis de choix, ses frères, tous cultivateurs aisés, sa sœur Anne-Marie, religieuse à Tréguier, qu'il s'était plu à initier à ses études littéraires; un vieux pasteur qui rappelait les anciens saints bretons, l'intrépide Le Luyer, de Trébeurden, et un jeune esprit qu'il avait aidé à former, Guillaume-René Kerambrun (1).

Voilà l'homme lui-même; quant à l'écrivain, il a été jugé par M. Giraud, qui, trois semaines après sa mort, venait entretenir de ses œuvres l'Académie des sciences morales et politiques :

« M. Lehuërou se place au premier rang des écrivains qui consacrent leurs veilles à la recherche de nos antiquités nationales... Son œuvre restera comme un monument honorable des travaux de notre génération. » G. L.

LEISSÈGUES DE ROZAVEN (Jean-Marie de), — né à Locronan, diocèse de Quimper, le 1er juillet 1732, entra dans la compagnie de Jésus et professait la philosophie au collége de Caen lors de la suppression de la Société, en 1763. Revenu alors dans sa famille, il fut successivement recteur de Châteaulin, de Plouhinec et prieur-recteur de Plogonnec. Député aux États-Généraux, il abandonna des premiers l'ordre du clergé, et quoiqu'il siégeât au côté droit de l'Assemblée nationale, il prêta le serment à la Constitution civile du clergé. Quelques jours après il se rétracta. Il continua de siéger à l'Assemblée nationale jusqu'à sa clôture et voulut ensuite revenir dans sa paroisse. Mais, obligé bientôt de s'expatrier, il partit de Quimper, au mois de juin 1792, avec un jeune neveu qui est le R. P. Rozaven, assistant du général de la compagnie de Jésus. Echappés à bien des dangers, ils parvinrent à Jersey, d'où

(1) Nous devons quelques-uns de nos détails sur Lehuërou (et les plus intimes) à son ami, son parent, M. G. Kerambrun. Qu'il nous soit permis de nous associer ici aux regrets précédemment exprimés (*Biog. Bret.*, t. II, p. 105) sur la perte de ce jeune et vaillant travailleur, que la mort nous a enlevé plus chargé d'œuvres que d'années. On connaît ses petits poèmes nerveux et colorés; mais on connaît moins un *Voyage dans les Côtes-du-Nord*, qu'il a publié par fragments dans le *Français de l'Ouest*.

D'une nature intime et modeste à l'excès, M. Kerambrun n'était bien connu que de quelques savants illustres et de quelques bons amis bretons. Quant à nous, nous n'avions eu avec lui que des relations épistolaires fortuites. Au moment où nous songions à rendre ces relations plus intimes, nous avons appris sa fin inattendue. Devancé dans l'expression de tant de justes sympathies, nous ne pouvons que lui offrir ici ce rapide souvenir, étreinte cordiale d'une main amie. G. L.

ils se rendirent à Londres et ensuite en Allemagne. Les succès des armées françaises forcèrent plusieurs fois MM. de Leissègues à changer de séjour. Ils purent enfin se fixer à Paderborn. M. Rozaven, qui s'était joint, près de Vienne, en Autriche, à quelques autres ecclésiastiques, pour essayer de rétablir la compagnie de Jésus, détermina son oncle à venir demeurer dans la maison occupée par la communauté naissante. Lors du départ du P. Rozaven pour l'Angleterre, l'abbé de Leissègues alla habiter une maison voisine et y mourut à la fin de 1801, ou au commencement de 1802.

P. L...t.

LEISSÈGUES (Corentin-Urbain de), — issu d'une famille noble de Bretagne, naquit à Hanvec (Finistère), le 29 août 1758. Entré dans la marine, comme volontaire, en 1778, il fit sa première campagne sur la frégate l'*Oiseau*, envoyée en croisière dans la Manche. L'année suivante, il passa dans le même grade sur la frégate la *Nymphe*, faisant partie d'une division qui s'empara, à la suite de deux combats, du Sénégal, de Gambie et de Sierra-Leone. En 1780, il fut nommé lieutenant de frégate, et fit sur la *Magicienne* une nouvelle croisière dans la Manche, pendant laquelle cette frégate soutint un combat de deux heures contre une frégate anglaise beaucoup plus forte qu'elle.

Au mois de mars 1781, Leissègues embarqua sur le *Sphinx*. Ce vaisseau, qui faisait partie de l'escadre aux ordres du bailli de Suffren, prit une part active aux six combats livrés, dans les mers de l'Inde, à l'amiral Hughes. Leissègues fut grièvement blessé dans celui qui eut lieu devant Provédien. Après une campagne qui avait duré quarante mois, l'escadre rentra en France. Après une croisière dans les mers du Nord, sur la frégate la *Vigilante*, en 1785, et une campagne d'observation dans la mer des Indes, de 1787 à 1791, sur la *Méduse*, en qualité de sous-lieutenant de vaisseau, il fut fait lieutenant et nommé au commandement du brick le *Furet*, qui croisa pendant environ six mois sur les côtes de Terre-Neuve.

Leissègues, capitaine de vaisseau depuis le mois de mars 1793, fut nommé, un an après, au commandement d'une division composée des frégates la *Pique* et la *Thétis*, du côtre le *Cerf-Volant* et des flûtes la *Prévoyante* et le *Marsouin*. Elle avait mission de porter aux îles du Vent les commandants militaires Aubert, général de division, Cartier, général de brigade, Rouyer, adjudant-général, les commissaires Chrétien et Victor Hugues, délégués de la Convention nationale, et en outre huit cents hommes de troupes destinées à renforcer les garnisons de ces îles.

Cette division, partie de Rochefort à la fin du mois d'avril 1794, mouilla le 3 juin dans la baie de la Pointe-à-Pître, et, la nuit même de son arrivée, les troupes passagères furent débarquées à la pointe des Salines; tous les marins qui purent être retirés des frégates, sans trop en affaiblir les équipages, leur furent adjoints. Le 6, pendant la nuit, le fort de Fleur-d'Epée fut enlevé d'assaut, et les Anglais abandonnèrent toutes les positions qu'ils occupaient en-deçà de la ville de la Pointe-à-Pître, dans laquelle les Français entrèrent immédiatement. La division navale put alors mouiller dans le port. Les Anglais, menacés d'être chassés de l'île, ne tardèrent pas à paraître avec des forces considérables, commandées par l'amiral Jervis (depuis lord Saint-Vincent). Le capitaine Leissègues prit aussitôt les dispositions les plus actives pour les empêcher d'entrer. Deux navires furent coulés dans la passe; quatre autres furent rasés et armés en canonnières; les frégates mirent une partie de leur artillerie à terre et plusieurs batteries, dont le service fut confié à la marine, furent établies sur le rivage. Le reste des équipages fut organisé en un bataillon et mis à la disposition du général Cartier.

Une attaque générale fut dirigée par les Anglais contre les forts, les batteries et la ville. Celle-ci était bombardée depuis deux mois lorsque, le 2 juillet, les avant-postes furent enlevés et la garnison forcée de se retirer sur le morne du gouvernement fortifié au moyen de l'artillerie des frégates. Le capitaine de vaisseau Merlet reçut le commandement de ce poste important, et le capitaine de vaisseau Escubar, celui des batteries, servies encore par la marine, et qui furent établies dans les avenues de la ville.

Cernée bientôt et vigoureusement attaquée, la garnison française allait succomber lorsque l'explosion d'un magasin à poudre, établi par les Anglais dans la ville, jeta la confusion dans leurs rangs. Chargés à la baïonnette, ils furent repoussés dans leurs retranchements avec des pertes considérables. A partir de ce moment, les Français reprirent l'offensive, et grâce à l'active coopération de la marine, après avoir lutté pendant six mois et demi contre 8,000 Anglais soutenus par une forte division navale, 2,200 hommes, soldats, marins et hommes de couleur dont les deux tiers périrent tant par le fer que par les maladies, rendirent à la France sa colonie de la Guadeloupe.

Leissègues contribua puissamment à ce résultat. Nommé contre-amiral, dès le 16 novembre 1793, il continua de rester à la Guadeloupe jusqu'en 1799, et d'y commander nos forces navales, avec lesquelles il repoussa les attaques des Anglais contre la colonie, ou fit des croisières qui en assurèrent l'approvisionnement pour plusieurs années.

A son retour en France, en 1799, il fut chargé par le Directoire de parcourir les côtes depuis Flessingue jusqu'à Saint-Malo, pour s'assurer du nombre de petits bâtiments disponi-

bles, en cas d'une invasion de l'ennemi, et de s'assurer de la situation des bâtiments de guerre qui s'y trouvaient, afin de les utiliser pour la flottille destinée à la descente en Angleterre. En juillet 1800, il fut nommé au commandement des ports d'Anvers, Flessingue et Ostende, et ensuite à celui des forces navales françaises et bataves réunies à l'île de Walcheren; il parvint à remettre cette île dans un état de défense si respectable que, malgré les nombreux armements préparés à diverses reprises par les Anglais, ils n'osèrent jamais l'attaquer.

En juin 1802, le premier consul voulant rendre au pavillon national la prépondérance que lui avait fait perdre auprès des puissances barbaresques l'absence trop prolongée de nos forces navales sur les côtes d'Afrique, ordonna l'armement à Toulon d'une division destinée à en parcourir les principaux ports, et il en confia le commandement au contre-amiral Leissègues. Ayant mis à la voile, au mois de juillet, à la tête des vaisseaux de 74 le *Scipion* et le *Duquesne*, et des corvettes la *Tactique*, le *Furet* et la *Mutine*, il se dirigea d'abord sur Alger, où il exigea du dey la satisfaction de diverses insultes que les corsaires de la régence avaient faites à notre pavillon. Il obtint, en outre, la liberté, sans rançon, d'une grande quantité d'esclaves qu'avaient faits les barbaresques lors d'une descente dans l'île de Saint-Pierre, en Sardaigne. Après avoir accompli sa mission avec le même succès à Tunis, il revint à Toulon, au mois d'octobre, ramenant un ambassadeur que le bey envoyait au premier consul.

Avant la fin de la même année, le premier consul lui confia le commandement d'une nouvelle division composée du vaisseau le *Scipion*, de la frégate la *Syrène*, des corvettes la *Tactique* et la *Bergère*, et des bricks le *Furet* et l'*Abeille*, destinés à transporter à Constantinople le général Brune, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, ainsi que plusieurs commissaires des relations commerciales envoyés dans les Echelles du Levant. Dans le cours de cette mission, le contre-amiral Leissègues s'attacha et parvint à rétablir les communications amicales entre la France et l'Orient, par l'intermédiaire des commissaires qu'il installa, avec tout l'appareil nécessaire, à Chypre, Rhodes, Chio, Salonique, etc. Après avoir aussi rétabli nos relations de commerce à Saint-Jean-d'Acre, il se rendit à Alexandrie pour s'assurer si les Anglais avaient évacué l'Egypte, en exécution du traité d'Amiens. Avant de rentrer à Toulon, il toucha à Malte, et il se convainquit que le traité ne serait point exécuté en ce qui concernait la restitution de cette île.

Au commencement de l'année 1803, la guerre s'étant rallumée avec l'Angleterre, Leissègues fut nommé au commandement de l'une des divisions de l'armée navale de Brest, aux ordres de l'amiral Ganteaume, laquelle se composait de vingt et un vaisseaux. Au mois d'octobre 1805, onze de ces vaisseaux reçurent l'ordre de se tenir prêts à appareiller; ils furent partagés en deux divisions: l'une, de cinq vaisseaux, deux frégates et une corvette, fut placée sous les ordres du contre-amiral Leissègues, et l'autre, de six vaisseaux et deux frégates, sous ceux du contre-amiral Willaumez. Pour induire les Anglais en erreur sur la destination de ces divisions, les onze vaisseaux parurent n'en former qu'une, et leur séparation ne dut s'opérer qu'à la mer. Elles appareillèrent de la rade de Brest dans la nuit du 13 décembre 1805, à la suite d'un coup de vent qui avait éloigné de la côte l'armée anglaise qui les tenait bloquées depuis quelque temps. Elles naviguèrent de conserve pendant deux jours, et firent ensuite route pour leur destination respective.

La division aux ordres du contre-amiral Leissègues se composait des vaisseaux l'*Impérial*, de 130 canons, portant le pavillon amiral, l'*Alexandre*, de 80, le *Jupiter*, le *Brave* et le *Diomède*, tous trois de 74 (ces derniers, vieux et imparfaitement réparés), des frégates la *Comète* et la *Félicité*, et de la corvette la *Diligente*. Sa mission était de porter à Santo-Domingo environ cinq cents hommes de troupes et des munitions de guerre.

Les instructions données au contre-amiral Leissègues lui prescrivaient de se rendre à sa destination en passant au nord des Açores, dans le but, sans doute, de lui faire éviter la rencontre des escadres anglaises. Vainement il représenta au ministre Decrès que la route prescrite l'exposait à quelque coup de vent, et qu'avec des vaisseaux tels que la plupart de ceux de son escadre, il était douteux qu'il pût remplir sa mission; le ministre insistant, il n'eut plus qu'à obéir.

Ce que Leissègues avait prévu arriva. Parvenu à la hauteur des Açores, il n'y trouva pas les Anglais, mais, pendant la nuit du 15 décembre, il fut assailli par un violent coup de vent. Le *Brave* et l'*Alexandre* se séparèrent de la division, le *Jupiter* démâta de son petit mât de hune, et le *Diomède*, ainsi que la *Comète*, signala une voie d'eau. Le 20 janvier, la division eut connaissance du cap Samana; laissant la *Félicité* dans la baie de ce nom, le contre-amiral Leissègues se dirigea sur Santo-Domingo où il mouilla, le 22, avec l'*Impérial*, le *Diomède*, la *Comète* et la *Diligente*. Le *Jupiter*, qui s'était séparé deux jours auparavant, n'y arriva que le 24. Les troupes et les munitions furent immédiatement mises à terre, et les réparations commencées en même temps. Outre sa voie d'eau, la *Comète* avait sa grande vergue craquée. En démâtant de son petit mât de hune, le *Jupiter* avait brisé sa hune, et son mât de rechange était hors de service. Le 29, l'*Alexandre*, le *Brave* et la *Félicité* mouillè-

rent sur rade; le premier avait successivement démâté de tous ses mâts de hune; l'autre faisait eau de toutes parts, sa guibre s'était disjointe du haut en bas, et ses chevilles de chaînes de haubans étaient presque toutes sorties. La première de ces avaries était commune au *Diomède*.

Malgré le nombre et la gravité des avaries, grâce à l'activité que chacun déploya dans cette circonstance et aux ressources que le général Ferrand procura à la marine, toutes les réparations étaient à peu près terminées, lorsque, le 5 février, la division reçut l'ordre de se disposer à mettre sous voiles.

Se conformant à cet ordre, elle s'apprêtait à l'exécuter le lendemain, à six heures du matin, quand parut, à la hauteur de Santo-Domingo, une escadre anglaise composée de sept vaisseaux et de plusieurs frégates. Leissègues, ne voulant pas combattre à l'ancre dans une rade où il n'était protégé par aucun fort, fit immédiatement signal à sa division d'appareiller en filant ses cables. Cette manœuvre ne s'exécutant pas assez vîte, il fit signal de les couper. Dans ce moment, le *Brave* avait encore tous ses canons sur l'arrière, et ses batteries étaient encombrées de futailles et de bois à brûler. Un troisième signal prescrivit de forcer de voiles, et le quatrième de se préparer au combat. La division française était sous voiles depuis plusieurs heures, et elle élongeait la côte de Santo-Domingo, lorsque Leissègues s'aperçut que quatre vaisseaux anglais manœuvraient pour lui gagner le vent et mettre son arrière-garde entre deux feux. Voulant alors tenter de couper la ligne entre le premier et le second vaisseau de tête de l'escadre ennemie, il fit signal à l'*Alexandre*, son matelot d'avant, d'arriver, et aux autres vaisseaux d'arriver aussi.

Cette manœuvre ne fut pas, ne pouvait pas être exécutée. En effet, les vaisseaux français marchaient dans l'ordre suivant : l'*Alexandre*, l'*Impérial*, le *Diomède*, le *Jupiter* et le *Brave*. La ligne était distancée, et les deux derniers qui avaient appareillé après les autres étaient loin d'eux. Lorsque l'ordre d'arriver (au sud-1/4-S.-E.), fut donné, il fallait donc préalablement laisser ces vaisseaux rallier, car il devait s'écouler quelque intervalle jusqu'au moment où ils seraient en position d'exécuter le mouvement de ceux qui les précédaient. Avant conséquemment que le *Brave* et le *Jupiter* eussent eu le temps d'exécuter la manœuvre prescrite, l'*Alexandre*, l'*Impérial* et le *Diomède* reprirent leur première route et se trouvèrent enveloppés par sept vaisseaux anglais. Des quatre qui avaient cherché à gagner le vent, deux, *Superb*, de 80, monté par l'amiral Duckworth, et *Nortumberland*, de 74, par l'amiral Cochrane, commencèrent à battre l'*Impérial* en poupe. Un troisième, portant le pavillon de l'amiral Lowis, vint bientôt les joindre. L'*Impérial* faisait, depuis une heure et demie, le feu le plus terrible des deux bords, lorsqu'un quatrième vaisseau vint encore l'assaillir. Le *Diomède* et l'*Alexandre*, attaqués par trois vaisseaux, soutenaient vivement l'action; mais ce dernier, entièrement démâté, dériva hors de la ligne, et fut amariné bientôt après.

Le feu durait depuis deux heures, lorsqu'à la faveur d'une éclaircie, on aperçut le *Jupiter* et le *Brave* sous le vent de l'escadre anglaise, et leur pavillon amené. Leissègues, voyant alors son escadre réduite à deux vaisseaux, résolut de s'ensevelir sous les ruines du sien plutôt que de se rendre. Déjà les batteries de 18 et de 24 étaient entièrement désemparées. Concentrant alors tout son personnel dans celle de 36, il répondit au feu de ses quatre adversaires. Bientôt le grand mât et le mât d'artimon, coupés à dix-huit pieds du pont, tombèrent sous le vent et entraînèrent dans leur chûte le petit mât de hune. Le feu s'était, en outre, manifesté deux fois à bord, et ce n'était qu'à grand'peine qu'on était parvenu à l'éteindre. Cependant le combat continuait toujours, lorsque deux autres vaisseaux, qui avaient rejoint l'escadre anglaise, vinrent augmenter le nombre de ceux qui accablaient l'*Impérial*. Il était alors onze heures et demie, et le feu s'était déclaré à neuf heures. L'*Impérial* avait dix-huit pieds d'eau dans la cale. Le capitaine, le second et six officiers étaient blessés; deux des aides-de-camp du contre-amiral avaient été tués, et, de onze cent soixante-quatorze hommes dont se composait l'équipage au commencement du combat, il n'en restait environ que cinq cents, le reste ayant été tué ou blessé.

On ne tirait plus de part ni d'autre depuis une demi-heure, chacun étant occupé à réparer ses avaries les plus majeures. Leissègues, profitant de cette espèce d'armistice, ordonna de diriger l'*Impérial* sur la côte, au moyen de la misaine, seule voile qui lui restât, et bientôt il échoua, à dix lieues environ, dans l'est de Santo-Domingo. Le *Diomède*, imitant cette manœuvre, vint s'échouer à environ trois encâblures du vaisseau amiral. On se mit aussitôt en devoir de débarquer les blessés, et de retirer des vaisseaux tout ce qu'on pouvait sauver. Le grand nombre de roches qui bordaient la côte et l'état de la mer qui brisait avec violence rendirent ces opérations très-difficiles. L'*Impérial* ne fut entièrement évacué que le 8 au soir. Le lendemain, dans la soirée, quelques vaisseaux anglais se rapprochèrent et envoyèrent leurs embarcations à bord du *Diomède*, où ils trouvèrent encore une cinquantaine d'hommes, y compris le capitaine, l'escarpement de la côte en cet endroit ayant ajouté aux difficultés du sauvetage. Les Anglais mirent ensuite le feu aux deux vaisseaux.

Le 7 avril 1809, l'Empereur ayant à pourvoir à la défense de Venise, menacée par terre et

par mer, donna l'ordre à Leissègues de s'y rendre et de diriger, sous le rapport de la marine, un système de défense combiné avec celui de l'armée de terre. Cette défense consistait particulièrement dans des mouvements de chaloupes canonnières, de radeaux et d'embarcations légères du pays. Le contre-amiral Leissègues utilisa ces embarcations en faisant des estacades aux embouchures des lagunes et en barrant les nombreux canaux qui y affluent. Nos succès par terre ayant fait débloquer Venise, les services de Leissègues devinrent sans objet, et il rentra en France, au mois de janvier 1811.

Un décret du 23 août de la même année lui ayant conféré le commandement des forces navales françaises, italiennes et napolitaines, dans les îles Ioniennes, il se rendit à Corfou, et arbora son pavillon sur la frégate la *Thémis*. Le but principal de cette mission était d'assurer l'approvisionnement de cette île et la réception du numéraire qui s'expédiait des divers ports d'Italie. Le contre-amiral Leissègues combina si bien ses mouvements que son but fut atteint, et que, pendant les vingt-sept mois de sa station, très-peu de ses bâtiments tombèrent au pouvoir des Anglais, qui avaient pourtant établi un blocus sévère devant Corfou. Lors de la remise de cette place aux troupes alliées, en 1814, elle était approvisionnée pour deux ans.

Leissègues, qui avait été fait successivement commandeur de la Légion-d'Honneur, puis chevalier et ensuite commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fut nommé vice-amiral en 1816. Il occupait ce grade depuis dix-huit mois, lorsqu'il fut admis prématurément à la retraite. Il est mort à Paris le 26 mars 1832. P. L...t.

LE JEUNE (Guillaume), — prêtre, et membre de l'Académie celtique, né en 1735 sur la commune de Lannilis, mort le 28 mars 1807 sur celle de Plougoulm, dont il était curé, est auteur de cantiques bretons, *Canticou spirituel*, qui jouissent d'une grande réputation en Basse-Bretagne, et la justifient souvent par des images saisissantes et une grande richesse de poésie. Son cantique de saint Laurent est fort beau. Le poète peint avec énergie le moment où le saint martyr, étendu sur le gril, et presque consumé, s'adresse au barbare Secularis, présent à son supplice, et lui dit : *Fais-moi retourner;* et, en montrant son côté : *Il est cuit, manges-en.* Cette situation est ainsi rendue dans le cantique breton :

Var ar c'hrilh astennet
Laurentz a zo patiant,
Evel var eur c'holc'het,
Ep poan na diezamant.
D'an tyrant é lavar :
Poaz avoalc'h oun an tu-man,
Tro an tu-all, barbar,
Ha deuz da zibri brèman.

P. L...t.

LE JEUNE (Tanguy), — modeste maître d'école du bourg de Plabennec, né le 19 avril 1759, au village de Landouardon, dans cette commune, où il est mort le 9 avril 1811, est auteur de différents ouvrages propres à faciliter aux paysans bas-bretons l'intelligence de la langue française. Ce sont : I. *Rudiment eux ar Finister; Rudiment du Finistère, en breton et en français.* Brest, Malassis, an VIII (1800), in-8°. II. *Protocole d'actes, ou Bibliothèque des enfants de la campagne, à l'usage des écoles primaires, contenant toutes sortes d'écrits très-utiles et nécessaires aux personnes de toutes professions.* Brest, Malassis, an IX (1801), in-8°. Une troisième édition, revue et augmentée, a paru en 1808. III. *Alphabet breton et français pour les commençants.* Brest, Gauchlet, an IX (1801), in-8°. P. L...t.

LE LAÉ (Claude-Marie), ou plus régulièrement *Al Laé*, — naquit au village de Gorreker-Koum, canton de Lannilis, en Léon, le 8 avril 1745, d'une riche famille de cultivateurs. Ses parents, le destinant à l'état ecclésiastique, l'envoyèrent au collége de Saint-Pol-de-Léon, où il se distingua par de bonnes études, et surtout par un goût prononcé pour la versification bretonne. Ce goût, auquel les petits travers de ses maîtres et les ridicules de ses camarades offrirent un premier aliment, tourna peu à peu à la satyre. Malvenu des uns, redouté des autres, et même assez souvent victime de son penchant à la moquerie, il finit par se dégoûter d'un habit qui s'accommodait peu de ses allures légères, et gardant rancune à l'état ecclésiastique, comme c'est l'ordinaire de ceux qui le quittent, il chercha dans le monde un autre moyen de faire fortune. La robe parut le lui offrir : il se rendit à Rennes, y étudia le droit, et fut reçu avocat en 1765. De retour en Basse-Bretagne, il exerça cette profession jusque vers la fin de 1789, où il dut à l'ardeur avec laquelle il embrassa les idées révolutionnaires d'être nommé juge au tribunal du district de Landerneau; mais il ne vécut pas assez pour assister au sanglant triomphe d'un parti dont il eût désavoué sans doute les abominables excès : il mourut le 11 juin 1791, âgé seulement de quarante-six ans.

Le Laé continua de cultiver sous la robe de l'avocat et du juge le goût qu'il avait montré pour la versification dès son entrée au collége. Les pièces qu'il composa sont nombreuses; deux cependant seulement ont eu la bonne fortune de devenir populaires : ce n'est pas à dire qu'il n'y en ait d'autres de lui en circulation; mais comme aucune n'est signée, le moyen nous manque de les distinguer dans la masse des poésies bretonnes. L'une des deux principales pièces de Le Laé est imitée du *Michel Morin* français. C'est l'oraison funèbre de ce grotesque personnage prononcée par un curé que l'auteur a voulu rendre non moins grotesque, et qu'il appelle

dom *Iann* ou dom *Jean-Jean*. La seconde est une interminable élégie du même genre burlesque, en soixante-neuf stances de huit vers, sur la mort du chien du recteur de Lannilis, pays natal du poète, et dédiée par lui à son curé. Il y a quelque sel dans ces farces; mais d'abord elles sont trop longues de moitié; puis le jargon mixte dans lequel elles sont écrites en rend la lecture peu attrayante. Ce n'est pas que l'auteur ne maniât parfaitement sa langue; il en possède au contraire le génie à un degré rare, et les tournures les plus originales lui sont familières; évidemment il en connaissait aussi le vocabulaire, et il eût pu facilement écrire sans emprunter au français tant d'expressions qui ont leurs équivalents bretons. S'il francise, c'est pour suivre la mode de son temps; on aimait cela au XVIIIe siècle. Aujourd'hui que le goût a heureusement changé, l'emploi constant de mots exotiques m'empêcherait de citer ici le texte de l'élégie burlesque de Le Laé, quand bien même l'esprit dans lequel il a écrit me permettrait de la traduire.

Son imitation de *Michel Morin*, plus de nature à être traduite, offre moins de vices de langage et de forme. Le sujet excuse ici les longueurs et la diffusion. On y trouve de bons vers, de l'entrain et de l'originalité. Je suis loin cependant d'y voir un chef-d'œuvre de style et de gaîté, comme M. de Kerdanet, et d'être fasciné, comme il dit l'être, par la magie de cette poésie. Cambry avait déjà exprimé l'opinion formulée par M. de Kerdanet; mais le jugement de Cambry ne compte pas en fait de breton : il l'ignorait, et le prouve en vingt circonstances.

Le Laé a aussi composé des vers français; mais, avec moins d'incorrection et d'irrévérence pour la langue, ils ont moins de verve et d'entrain. Il faut dire aussi que ses sujets ne sont pas heureux. C'est de la politique et de la pire espèce.

Sorti du peuple et du clergé, il a le mauvais goût d'attaquer dans ces pièces, non seulement les prêtres, comme toujours, mais même les classes populaires : il représente les paysans bretons comme des imbéciles que leurs curés trompent et terrifient par des fables absurdes, ou font danser comme des marionnettes.

A propos des biens du clergé, il compare les prêtres (ceux que l'on venait de dépouiller si injustement!) à des rats qui se partagent le fromage du peuple : c'est toujours le même esprit détestable. Cet esprit, je l'ai fait remarquer en commençant, contribua à la fortune de Le Laé; mais il donne une triste idée de son caractère, et je le regrette pour sa mémoire. Th. H. V.

LELARGE (Alain), — chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, issu d'une famille honorable, dont les derniers rejetons existaient encore il y a peu d'années à Saint-Malo, naquit en cette ville le 13 février 1639. Ce savant religieux s'est autant distingué entre ses confrères par sa rare piété, que par ses grandes connaissances, surtout dans les matières ecclésiastiques. Après avoir professé avec éclat la théologie à Paris, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, il fut fait prieur de celle de Châge, à Meaux, dans le temps où Bossuet était évêque de cette ville. Lié étroitement avec l'illustre prélat, il sut profiter de ses lumières dans les conversations fréquentes qu'il eut avec lui. Il fut ensuite successivement prieur de Saint-Jacques de Montfort, en Bretagne; de Beaulieu-lès-le-Mans, de Blois, et de Sainte-Geneviève, à Paris. Enfin, il fut fait visiteur de la province de Champagne, et abbé de Notre-Dame-du-Val-des-Ecoliers, à Liége. Il mourut à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, d'une fièvre causée par les fatigues de son emploi, le 29 juin 1705, à l'âge de soixante-six ans, après quarante-huit de profession. Il a publié : *De canonicorum ordine disquisitiones*. Paris, 1697, in-4°. Ces *Disquisitiones*, ou recherches sur les différences qui existaient entre l'institution des chanoines réguliers et celle des moines, sont écrites d'un style pur, et renferment d'utiles renseignements; elles coûtèrent plusieurs années de travail à leur auteur. Dom Lobineau (*Préface de l'Histoire de Bretagne*) nous apprend que le P. Lelarge avait eu aussi l'idée de faire une *Histoire de Bretagne;* mais quand il sut que le savant bénédictin avait commencé la sienne, il se réserva seulement de travailler à ce qui regardait *l'histoire ecclésiastique du diocèse de Saint-Malo*, qu'il enrichit de beaucoup d'observations profondes et curieuses sur la discipline. Après la mort du P. Lelarge, le R. P. Pierre Deshayes, procureur-général de la congrégation de Sainte-Geneviève, se chargea de rassembler ses cahiers et les mit en ordre sous ce titre : *Histoire des évêques de Saint-Malo, par Pierre Deshayes, chanoine régulier de la congrégation de France, sur les mémoires recueillis d'Alain Lelarge, de la même congrégation*. Cette histoire, citée avec éloge par tous ceux qui l'ont vue, était restée manuscrite entre les mains de l'auteur. Aujourd'hui elle est probablement perdue. On assure que, pendant la Révolution, elle fut transportée en Angleterre par le religieux qui s'était chargé de continuer la nouvelle édition du *Gallia christiana*, et qui mourut dans ce pays sans avoir pris la précaution de confier à quelque ami ses papiers et ses livres. Quelques fragments des manuscrits du P. Lelarge, conservés à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et deux lettres de lui qui existent à la bibliothèque impériale, fonds des Blancs-Manteaux, font vivement regretter son corps d'ouvrage. Dom Lobineau, en parlant des sources où il a puisé son *Histoire de Bretagne*, proclame ce qu'il doit aux communications du docte Génovéfain. Le judicieux Butler, qui l'avait lui-même mis à contribution, en porte exactement le même jugement, et vante en

lui l'écrivain de goût, l'érudit consommé et le religieux d'une vie austère et édifiante. P. L...t.

LE LAY (Jean-Marie), — prêtre et poète breton, fils de Jean Le Lay et de Françoise Morvan, naquit à Locquirec, trève de Lanmeur, le 15 décembre 1749, jour de l'ordination de son frère aîné, que cette circonstance lui fit donner pour parrain.

Le Lay fit de brillantes études au collége de Tréguier, entra dans les ordres, desservit successivement plusieurs paroisses et fut nommé recteur de Perros-Guirec au mois d'octobre 1782.

Pendant son séjour dans cette pittoresque et poétique presqu'île, tous les instants du saint prêtre furent consacrés à l'étude et aux bonnes œuvres. Célèbre par son éloquence, il passait avec raison pour le prédicateur possédant le mieux le génie de la langue bretonne. On assure qu'il se disposait à livrer à l'impression plusieurs ouvrages importants en vers et en prose, quand la Révolution éclata. Ses talents, ses vertus ne le sauvèrent pas de la persécution. Forcé de s'expatrier, il passa en Angleterre le 28 juillet 1792.

En partant, il avait confié ses écrits à une personne qu'il croyait digne de sa confiance, mais qui, cédant aux menaces de l'autorité locale, ne tarda pas à lui livrer ce précieux dépôt, qui fut aussitôt anéanti. Perte irréparable! Tout ce qui nous reste de Le Lay est postérieur à cette époque.

Enfin, l'orage s'étant appaisé, il revint à Perros, le 14 juillet 1801. Ce jour, la foire qu'on venait d'accorder à cette localite se tenait pour la première fois. On ne saurait peindre l'enthousiasme qu'excita son retour. Dès qu'il fut reconnu, une foule immense se précipita, se serra autour de lui. Vendeurs, acheteurs, oublièrent tout autre intérêt. Il fut trois heures à franchir le court espace qui sépare son presbytère de la rade. Quant à la foire, disent encore en souriant les habitants de Perros, elle fut entièrement perdue.

Le Lay se hâta de reprendre ses modestes et studieuses habitudes. En vain M. Caffarelli, son évêque, voulut l'attirer près de lui; il ne parvint qu'à lui faire accepter le titre honorifique de grand-vicaire.

Mais il ne devait pas jouir long-temps du repos qu'il avait tant désiré. Un an s'était à peine écoulé depuis son retour qu'il fut atteint d'une maladie cruelle.

Sentant sa fin approcher, il voulut revoir une dernière fois son église. Soutenu par M. Le Bail, son vicaire, et par quelques-uns de ses amis, il pria à l'autel, au confessionnal, aux fonts baptismaux; et, voyant qu'un grand nombre de ses paroissiens s'étaient réunis, il se fit porter dans la chaire, d'où sa mourante voix leur adressa une allocution qui arracha des larmes de tous les yeux. En sortant, il se fit déposer aux pieds de la croix du cimetière : «Adieu, » mes enfants, leur dit-il, c'est ici que demain » je vous prie de faire creuser ma tombe.»

Le lendemain sa prière était exaucée....

Il mourut le 14 octobre 1802, à l'âge de cinquante-trois ans.

Pendant son exil, Le Lay avait composé deux poèmes, l'un sur la Révolution française, l'autre sur les vérités de la religion. Ces ouvrages, qui contiennent des beautés de premier ordre, ont été plusieurs fois imprimés. Un abrégé du premier parut en 1817, à Saint-Brieuc, chez Prud'homme. Il forme un in-12 de 12 pages. Puis, les deux réunis : à Morlaix, chez Lédan, 1836, in-8°, 119 p., et chez Y : Tanguy, Guimgamp, 1839, in-12. 117 p. Toutes ces éditions diffèrent entre elles et sont très-incomplètes.

On cite, parmi ses manuscrits, un grand nombre de sermons, dont les plus remarquables sont : *Une Passion*, les *Blasphèmes* et la *Médisance*, des cantiques pleins de poésie et de sentiment; quelques petits poèmes, entre autres *le Riche et le Pauvre*, et ses *Adieux en partant pour l'émigration*. J. P.

LE MAOUT (Efflam), — naturaliste, né à Plestin (Côtes-du-Nord), le 23 avril 1764, mort à Saint-Brieuc, le 20 mars 1852, débuta en 1790, en qualité de pharmacien de la marine à Brest, où il fut attaché, trois ans plus tard, à l'ambulance de l'expédition des Antilles qui s'y organisait.

Le Maout avait connu les abus de l'ancien régime. Il fut témoin, à Paris, des premiers mouvements populaires et de la prise de la Bastille. Jeune, esprit ardent, il salua avec joie les grandes réformes qui s'annonçaient.

Après 1790, son désintéressement et son patriotisme lui firent confier plusieurs missions dans le Finistère. Il s'en acquitta d'autant mieux qu'il joignait à une grande aptitude une remarquable facilité d'élocution dans la langue bretonne, seule en usage dans les campagnes. Il dut à cette connaissance la mission qui lui fut confiée de traduire les nouvelles lois en breton, afin d'en faire comprendre l'esprit et la lettre à nos cultivateurs.

Lorsque la France, attaquée au dehors et déchirée au dedans, dut, par un suprême effort, briser toutes les coalitions, elle fit un appel aux citoyens qui pouvaient rendre quelques services à la patrie. Le Maout fut alors chargé par les représentants du peuple près les côtes de l'Ouest d'organiser dans le département des Côtes-du-Nord la fabrication du salpêtre nécessaire pour le service de l'armée et de la marine. Il déploya dans cette circonstance une activité qui le fit remarquer.

En l'an V, il fut nommé, par le jury central d'instruction, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale des Côtes-du-Nord; mais cette école, d'où sortirent tant de sujets distingués,

ne fut ouverte qu'en l'an VII et fut supprimée en l'an X.

Le Maout, qui exerçait la profession de pharmacien civil, fut un des hommes les plus connus de la Bretagne, et il le dut, non seulement à ses nombreuses recherches comme naturaliste, mais aussi à la vivacité originale de son esprit, parfaitement en rapport avec le type voltairien de sa physionomie, surtout dans les dernières années de sa vie.

Les perfectionnements qu'il apporta dans la fabrication de la moutarde commercialement connue sous le nom de *moutarde celtique*, en firent l'heureux rival de Maille et de Naigeon, et lui acquirent une grande popularité dans certaines classes de la société qui eussent été peu sensibles à ses travaux scientifiques. Cette moutarde fut célébrée en prose et en vers à une époque où les bons dîners et les joyeuses chansons étaient de mode en France. L'*Almanach des Gourmands* la vanta; l'*Epicurien* (janvier 1810) porte que cette moutarde est *la meilleure qu'on puisse se procurer*; — et, à cette époque, la *réclame* n'était pas encore inventée.

Un des esprits les plus vifs de l'époque, M. Laënnec (*voyez ce nom*), fit une chanson sur ce sujet. Elle parut dans l'*Epicurien* de 1807 et dans la *Muse Bretonne* de 1809. Nous en citerons un couplet pour faire connaître le tour original du poète :

Dans ces dîners appétissants
Comme elle nous fit boire !
Nos estomacs reconnaissants
En gardent la mémoire.
Illustre Le Maout (1), ton esprit,
Ton humeur égrillarde,
Pour aiguiser notre appétit
Vaut presque ta *moutarde*.

M. L. Mareschal chanta aussi cette moutarde dans des couplets fort spirituels; mais l'arrêt suprême fut porté par le célèbre Grimod La Reynière, lorsqu'il écrivit : « Maille est le *Corneille* de la moutarde, Bordin le *Racine*, et Le Maout le *Crébillon*....» Avant lui, le *Moniteur* avait dit (11 octobre 1808) : « Rivale de la moutarde de Maille sous le rapport du goût, la moutarde celtique l'emporte sous le rapport de la salubrité.»

Un événement remarquable, arrivé sur les côtes de la Bretagne, vint asseoir la réputation de Le Maout sur des bases plus solides, en le faisant triompher de quelques-unes des sommités scientifiques de Paris qui ont si souvent la volonté de subordonner les faits aux théories.

En 1812, soixante-dix *dauphins globiceps*, dont quelques-uns mesuraient dix-neuf pieds de longueur, échouèrent sur la côte de Ploubazlanec, près de Paimpol. A la première nouvelle de cet échouement, Le Maout se rendit sur les lieux, étudia et décrivit avec le soin le plus minutieux les caractères de ces cétacés qui, jusqu'à ce jour, n'avaient point été décrits. Il établit et démontra que ce gigantesque animal n'était autre que la femme marine (*morworeg*) des Celtes, et probablement la *syrène* des Grecs. Il constata dans une notice, qui fut lue avec le plus grand intérêt, que cette famille de soixante-dix individus, dont le plus grand avait près de sept mètres, avait péri par suite de l'amour maternel et filial.

La sphéricité de la tête de cet animal, dont un sujet fut adressé à l'Empereur et déposé au muséum d'histoire naturelle, où il se trouve encore aujourd'hui, étant son caractère le plus saillant, Cuvier le désigna sous le nom de *Dauphin-Globiceps*. Ce nom lui est resté dans la science, quoiqu'il eût originairement été nommé *Dauphin Le Maout*.

Ce naturaliste consigna, à cette époque, dans une notice sur ces animaux, des faits qui, vingt ans plus tard, lui servirent à combattre l'opinion énoncée et soutenue avec chaleur par le célèbre Geoffroy Saint-Hilaire, qui voulut établir que les dauphins et autres cétacés n'allaitaient pas leurs petits; qu'ils étaient dépourvus de mamelles; qu'ils avaient seulement la faculté de faire jaillir des rudiments de cet organe un liquide lactescent qui, par son contact avec l'eau salée, se concrétait et venait flotter sur l'eau, où le nourrisson le mangeait. Il fondait son opinion sur la disposition de la bouche des cétacés, prétendant que cet organe était placé de telle manière que la succion directe devenait impossible. Le Maout soutint, au contraire, que les faits avancés par lui en 1812, sur l'allaitement des cétacés, étaient de la plus rigoureuse exactitude, et il fut appuyé par les dires de plusieurs capitaines de pêche qui avaient vu le baleineau sucer la mamelle de sa mère morte, et attachée le long du bord. De nombreuses dépositions analogues mirent fin à ce débat, qui émut un instant le monde savant, et dans lequel M. Geoffroy Saint-Hilaire apporta une vivacité qui dépassait les bornes de la discussion scientifique.

Guidé par l'amour de la science et l'esprit observateur qui le caractérisait, Le Maout signala, en 1832, l'existence d'une *forêt sous-marine*, dans la baie des Rozaires, en Plérin, près de Saint-Brieuc. Cette forêt était sans doute une continuation de la forêt de Scicy, dans la baie de Cancale, qui fut envahie par les eaux dans le cataclysme de 709, et elle devait la relier à la forêt sous-marine, découverte par M. de la Fruglaye, dans la baie de Tréberden.

Le Maout parlait la langue celto-bretonne avec une facilité que lui enviaient La Tour d'Auvergne et Le Brigant. Dans ses incessantes pérégrinations, il parcourait la Bretagne, tenant à la main la loupe du naturaliste ou le marteau du géologue. Il conserva, jusque dans les dernières années de sa vie, une gaîté devenue pro-

(1) Prononcez Maout comme août.

verbiale, et il se composa cette épitaphe, pleine d'originalité : *Cy-gît feu Efflam* (feu et flamme). O. L. G.

LEMEIGNEN (François), — naquit vers l'année 1732, à Machecoul, petite ville où son père exerçait la profession de médecin. Son goût prononcé pour les sciences naturelles lui fit choisir la même carrière; il suivit le cours de la Faculté de Montpellier et s'y fit recevoir docteur en médecine. Aussitôt après sa réception, il alla exercer à Guérande; puis, quelque temps après, dans sa ville natale, où son père, qui venait de mourir, avait laissé une excellente réputation. Il ne devait pas faire un long séjour dans cette nouvelle résidence. En 1790, nommé membre du conseil du département de la Loire-Inférieure, il se rendit à Nantes, et ne quitta plus cette ville. Mais les devoirs de sa nouvelle profession, ceux que lui imposait son titre de membre du conseil départemental, ne lui firent point abandonner ses études favorites, et dès 1790, au milieu des graves préoccupations de cette époque, Lemeignen présenta, à l'administration municipale de Nantes un mémoire tendant à obtenir la création d'un jardin botanique; il demanda encore, à la même administration, l'autorisation d'ouvrir un cours de démonstration des plantes, ce qui lui fut accordé. Les événements terribles qui survinrent bientôt, l'arrachèrent à ses douces occupations, le forcèrent à ne se livrer qu'à la pratique médicale; et, durant la période de 1793, il fut chargé de la direction d'une de ces nombreuses succursales de l'hôpital militaire, improvisées pour les besoins de l'armée; celle dont il fut spécialement chargé était située aux Pénitentes.

Cependant, le 1er messidor an IV, le Gouvernement ayant ouvert, à Nantes, une Ecole centrale, Lemeignen fut désigné pour y professer le cours d'histoire naturelle. Il fit preuve, dans cette nouvelle position, d'un zèle infatigable; aux démonstrations souvent arides de l'amphithéâtre, il joignait des courses dans les champs, et durant ses nombreuses herborisations, il cherchait à exciter chez ses élèves, bien peu nombreux, — la jeunesse alors courait avec plus d'empressement aux combats qu'aux écoles, — cet amour qu'il avait lui-même pour l'étude des végétaux. Malgré la position sociale honorable qu'occupait Lemeignen, il vivait dans un véritable état de gêne; sa petite fortune immobilière, située à Machecoul avait été ravagée pendant la guerre civile, ses appointements de médecin et de professeur étaient payés en assignats; aussi, seul des professeurs de l'Ecole centrale, avait-il accepté un logement dans le couvent des Ursulines, local délabré dans lequel les cours avaient lieu, et où sont encore les classes du Lycée. Ce fut dans cet établissement qu'il mourut, le 28 germinal an XI (18 avril 1803), à l'âge de soixante-et-onze ans. Il était veuf en premier mariage de Julie Défon, et en second mariage de Anastasie Joly.

Lemeignen fut un des fondateurs de l'Institut départemental de la Loire-Inférieure, constitué le 18 août 1798. Mais, quoiqu'il fut appelé par sa place de l'Ecole centrale à professer les différentes branches des sciences naturelles, la botanique fut le sujet presque exclusif de ses études. Elève de Bonamy, il fut le maître d'Hectot, et sut conserver les traditions botaniques; cependant il manqua de livres et de collections pour développer ses connaissances. Il n'a laissé aucun ouvrage imprimé; nous ne connaissons de lui qu'un gros volume in-4°, resté manuscrit que possédait M. l'abbé Delalande, mort récemment professeur au petit-séminaire de Nantes : il renferme un résumé complet d'histoire naturelle qu'il avait probablement écrit comme préparation à ses leçons. De R. de R.

LE MÊME (François-Thomas), — naquit à Saint-Malo, le 13 janvier 1764; il était fils de Jacques-Henri Le Même et de demoiselle Gertrude Bodin. Son père était teneur de livres dans l'une des plus considérables maisons de commerce de Saint-Malo, et sa mère dirigeait un grand magasin d'épiceries. Les études de François-Thomas furent dirigées vers la marine, profession à laquelle ses parents l'avaient destiné dès sa plus tendre enfance. A cette époque on le voyait, dans les embarcations du port, s'aventurer sur la mer houleuse de la rade et disputer le prix de la course aux jeunes marins qui croyaient avoir sur lui l'avantage de l'expérience; il revenait fort souvent vainqueur de ces luttes nautiques. Il assistait régulièrement aux leçons des écoles d'hydrographie et son maître rendait publiquement hommage à son aptitude au travail; la grande facilité avec laquelle il concevait et résolvait les problèmes les plus ardus était remarquable; plus tard, il eut la réputation méritée du meilleur observateur et calculateur de l'Ile-de-France.

A quatorze ans, il s'embarqua volontaire sur la *Pouponne*, qui partit de Saint-Malo au commencement de l'année 1778. Le navire portait sa cargaison dans l'un des ports de l'Amérique du Nord; les Américains combattaient pour leur indépendance. A cette époque, la guerre se déclara entre la France et l'Angleterre, et le surprit en cours de voyage; alors il passa à bord de la *Gentille*, bâtiment d'une grande marche, et revint à Brest.

Il partit sur le corsaire le *Prince de Montbarrey*. Ce corsaire, après avoir capturé bon nombre de navires anglais, fut pris, le 28 juin 1779, par une frégate; Le Même suivit l'équipage, et fut jeté dans les prisons.

L'année suivante, ayant été échangé, le volontaire s'embarqua sur les bâtiments du roi le *Lys*, le *Pilote des Indes* et la *Petite-Guêpe;*

il était à bord de ce dernier navire au Cap-Français, lorsqu'il y apprit le retour de la paix. Le capitaine de la *Marie-Constance* ayant perdu son lieutenant, obtint, pour le remplacer, le jeune Le Même, qui revint au Hâvre où il débarqua.

Le Même continua à naviguer officier sur les bâtiments du commerce jusqu'au moment où il fut reçu capitaine, le 5 janvier 1790. Quoique breveté, il fit encore un voyage en sous-ordre à Saint-Domingue, à bord du *Mississipi*, de Bordeaux; à son retour, il prit le commandement du joli trois-mâts la *Liberté*, que ses armateurs destinaient pour les Indes-Orientales.

Le 3 septembre 1791, le jeune capitaine appareilla des bouches de la Gironde, et arriva heureusement à l'Ile-de-France; de là, suivant ses instructions, il se rendit à Pondichéry, puis au Bengale, et revint désarmer au Port-Louis.

Il passa ensuite au commandement du petit brick l'*Hirondelle*, et se rendit aux îles de Java et de Sumatra. Après un séjour de dix mois, il vida le détroit de la Sonde en février 1793 et atterrit à l'Ile-de-France au mois de mars; son voyage avait été fort lucratif pour l'armement.

Nous avons suivi le capitaine Le Même pendant ces quinze années d'une navigation non interrompue, navigation durant laquelle il déploya, dans chaque grade, les connaissances d'un marin intelligent et consommé. Désormais, Le Même va se montrer, au milieu des événements qui surgissent, homme de guerre; alors il ne manquera à sa renommée que de n'avoir pu rencontrer des Anglais plutôt que des Hollandais. Il égala son compatriote Surcouf, dont le nom est passé à la postérité, tandis que le sien serait encore inconnu, même parmi ses compatriotes, si nous n'avions été sur les lieux témoin de ses exploits.

Bientôt on apprit au Port-Louis le terrible événement du 21 janvier 1793, qui jeta l'épouvante aux cœurs des rois et mit la France en guerre contre l'Europe entière.

Le Même, ainsi que les Malouins du temps de Louis XIV, convertit le brick de commerce l'*Hirondelle* en corsaire, au moyen de douze canons de 4; ce petit bâtiment jaugeait à peine cent trente tonneaux. Quatre-vingts marins qui s'embarquèrent, et trente volontaires qu'il alla recruter à Bourbon composèrent tout son personnel; avec ces faibles moyens, Le Même prend la résolution de porter la guerre sur les côtes de la colonie hollandaise.

Le 16 août 1793, au matin, à l'entrée du détroit de la Sonde, la vigie cria : *Navire!* On avait en vue la corvette-brick hollandaise le *Good-Werwagting*, commandée par le lieutenant Raken; cette corvette, qui se rendait de Padang à Batavia, portait dix-huit canons de 9. Sa supériorité de forces n'en impose pas aux Français; mais, trop faible pour se mesurer au feu de l'artillerie, Le Même aborde hardiment la corvette, et l'enlève aux cris de : *Vive la République!* Le Même répartit les prisonniers sur les deux navires, forme un équipage à sa prise et la confie à son second, Legars, autre Breton dont l'intrépidité lui est bien connue; sa mission est de seconder le corsaire en toute circonstance.

Le 25 août suivant, à quatre heures de l'après-midi, à quatre lieues O. de l'île de Cracatoa, et en vue du vaisseau hollandais le *Saint-Laurent*, commodore Masson, l'*Hirondelle*, soutenue par sa prise, attaqua audacieusement le vaisseau de la compagnie le *Williams-Thesied*, percé à 60 bouches à feu et en portant 40. Ce vaisseau était sous les ordres du capitaine John Thomson, et monté par un nombreux équipage. Le succès couronna cette étonnante entreprise! Abordé par les deux petits navires à la fois, le *Williams-Thesied* fut conquis après une lutte de 40 minutes. Victoire incompréhensible, qui rappelle les beaux faits des Duguay-Trouin et des Jean-Bart!

L'*Hirondelle*, escortée de ses deux prises, retourna à son port d'armement et y jeta l'ancre à la fin de septembre. Au moment où Le Même débarqua, les habitants le portèrent en triomphe au palais du gouverneur.

Le capitaine malouin remplaça l'*Hirondelle* par le corsaire fin voilier la *Ville-de-Bordeaux*, portant 32 canons et 200 hommes d'équipage; l'intrépide Legars suivit la fortune de son capitaine et obtint le second rang.

Le Même fit route vers Padang, principal établissement des Hollandais à la côte occidentale de Sumatra, où il arriva à la mi-décembre : il entrait dans les projets de ce capitaine de s'emparer de l'établissement batave défendu par une petite forteresse. Le Même effectue un débarquement, la forteresse est enlevée d'assaut, et le comptoir se soumet aux armes du valeureux commandant de la *Ville-de-Bordeaux*. De là, après avoir imposé des conditions équitables, le capitaine malouin se dirige sur le détroit de la Sonde; mais, à son arrivée à sa station, une épidémie affreuse se déclare à bord et décime l'équipage. Le Même, le désespoir dans l'âme, lève sa croisière et fait route pour l'Ile-de-France.

Le 12 février, au crépuscule d'une belle matinée des latitudes sud des vents généraux, les vigies signalèrent un navire restant de l'avant, qui faisait la même route que le corsaire. C'était le vaisseau portugais le *Saint-Sacrement*, portant la plus riche cargaison qui fût sortie du Bengale : il se rendait à Lisbonne. Quoiqu'il eût une nombreuse artillerie et un équipage proportionné à sa force, Le Même n'hésita pas un instant à l'attaquer; un combat à outrance eut lieu, et les couleurs lusitaniennes s'abaissèrent devant le nouveau pavillon national que la France avait adopté.

Les deux navires furent forcés de se séparer dans une tempête qui survint peu de jours après.

l'engagement. Le corsaire atteignit, le 25 février 1794, l'Ile-de-France, où sa riche prise l'avait devancé de 24 heures. Les pertes éprouvées par les Hollandais et les Portugais furent si considérables que Le Même reçut pour sa part onze cent mille livres tournois.

Pendant les années de guerre qui suivirent, Le Même commanda successivement la frégate l'*Amphitrite* et les corsaires l'*Uni* et la *Clarisse;* le premier de ces navires était une prise de la division de l'amiral Sercey vendue au commerce par le gouvernement colonial. Après une pénible et inutile croisière sur le banc des Aiguilles, cette vieille frégate, ouvrant de toutes parts, alla se perdre à Bombétoc. Les Français revinrent à l'Ile-de-France sur des caboteurs de la colonie. Le capitaine Le Même, possesseur d'une fortune colossale, délaissa la navigation après sa dernière croisière sur la *Clarisse*, et se fit négociant. Mais, avec tous les dons brillants d'un marin consommé, vif, audacieux, intrépide, plein de feu, de grandeur d'âme et de générosité, il n'avait aucune des qualités qui caractérisent le négociant et le banquier. Né homme de mer, il ne pouvait se plier à un travail assidu de cabinet, ni à se rendre compte de l'état de ses affaires. Confiant à l'excès, franc, loyal, toujours prêt à rendre service, il devint complètement dupe de tous les fripons qui l'entouraient; alors l'immense fortune qu'il avait acquise par ses exploits fut engloutie! En outre des immeubles qu'il possédait, on l'a entendu raconter, dans les épanchements de l'intimité, qu'il avait eu jusqu'à 1,400,000 livres tournois dans ses coffres.

Lorsque la guerre recommença en 1803, Le Même crut qu'elle lui fournirait l'occasion de réparer ses pertes; en conséquence, il accepta le commandement du trois-mâts la *Fortune*, de 360 tonneaux, qu'on armait en course, et mit en mer.

Après avoir croisé 184 jours et capturé ou détruit un grand nombre de navires ennemis, Le Même revint à l'Ile-de-France où toutes ses prises, au nombre de huit, étaient entrées sans obstacle. Encouragé par ces nouveaux succès, Le Même fit quelques changements dans le corps de son corsaire, augmenta son artillerie et porta à 200 le chiffre des hommes inscrits au rôle d'équipage.

Le 20 août 1804, la *Fortune*, parfaitement espalmée, appareilla et prit son aire vers le golfe Persique, où elle fit plusieurs prises; l'une d'elles, *The Fly*, brig-corvette de la Compagnie, portant 16 bouches à feu, chercha, mais en vain, à soutenir l'honneur de son pavillon; après un engagement d'une demi-heure, la corvette amena ses couleurs; elle avait à bord cinquante mille piastres pour le compte du gouvernement anglais. La *Fortune* continua de cotoyer les terres du golfe Persique, et d'autres bâtiments ennemis tombèrent en sa possession. Nous ne signalons ces faciles conquêtes que pour montrer le préjudice que leur perte causait au commerce britannique.

Les exploits de Le Même devaient être arrêtés! L'adversité voulait sans doute compenser tant de glorieux succès maritimes par une cruelle péripétie; funeste évènement qui conduisit le capitaine malouin au tombeau en détruisant ses espérances. Cependant le dernier épisode d'une carrière si belle, resté digne de celui qui l'avait accompli, devait le consoler, si la gloire peut consoler du malheur! Le Même disputa jusqu'au dernier moment aux Anglais une victoire qu'ils ne durent qu'à leur immense supériorité matérielle.

Le 7 novembre, poussé par une brise légère du nord, le corsaire courait sous toutes voiles au O.-N.-O; Le Même voulait reconnaître les terres de Guzurat, qui n'étaient pas éloignées. A dix heures, les vigies signalèrent une voile dans l'est; c'était la *Concorde*, frégate de 48 canons, commandée par le capitaine Wood; elle avait eu mission d'aller à la recherche de la *Fortune*, dont la présence avait été dénoncée aux croiseurs de Bombay. Par suite de la réputation que s'était acquise le capitaine malouin, Wood avait jugé nécessaire de renforcer son équipage de soixante hommes d'élite. Après une chasse de plusieurs heures, Le Même est réduit à engager une lutte disproportionnée. Excellent manœuvrier, il comptait déconcerter l'ennemi par une de ces évolutions brillantes qui devaient devancer les prévisions de son adversaire. Il manœuvre habilement, en effet, approche et combat la frégate anglaise avec une intrépidité qui étonne l'ennemi; son but est de l'aborder. Mais, sous le feu de son formidable adversaire, le corsaire se trouve bientôt désemparé, et l'evolution sur laquelle reposait le succès du combat ne peut être achevée. Le Même soutenait avec une admirable résignation ce combat désespéré, parce qu'il croyait que sa réputation et l'honneur du pavillon l'exigeaient; et l'engagement eût duré long-temps encore si les matelots étrangers, qui composaient une partie de son équipage, effrayés par la supériorité des forces anglaises, n'eussent abandonné leurs pièces pour aller se cacher. Les postes ainsi dégarnis, le brave Malouin vit sa dernière chance s'évanouir; à dix heures un quart, il se trouva contraint d'amener, pour la première fois, le pavillon sous lequel il avait toujours si vaillamment combattu. Le capitaine Wood accueillit son prisonnier avec une grande distinction, et la *Concorde* retourna à Bombay. Le corsaire ne put atteindre ce port qu'après plusieurs jours de route, tant il était désemparé.

Un convoi de vaisseaux de la Compagnie anglaise se préparait à partir pour l'Angleterre; Le Même fut embarqué avec plusieurs de ses officiers sur le *Waltherstow*. Le 15 février 1805, lorsque le convoi vida la rade de Bombay, le

capitaine Le Même ressentait les premières atteintes de l'affreuse maladie qui devait l'enlever, dans la force de l'âge, à son pays, à sa famille et à ses amis. Le 30 mars, par 30° de latitude sud et 79° de longitude est, il sentit sa fin approcher. Appelant aussitôt près de lui ses intimes d'entre ses compagnons de captivité, il les entretint de sa famille, de deux filles chéries qu'il ne devait plus revoir, de celle surtout qui devint plus tard l'épouse du capitaine de vaisseau Moulac. Il exprima ses regrets de quitter la vie avant d'avoir pu rétablir sa fortune, dans l'intérêt de ses enfants, puis, interrompu par une crise affreuse, il cessa de parler et perdit connaissance. On le crut mort... Il revint cependant à lui, assez de temps pour faire ses adieux à ceux qui l'entouraient, et rendit le dernier soupir avec le courage et la résignation d'un homme de bien.

La France perdit en lui un marin distingué, les Anglais un ennemi redoutable, et Saint-Malo un de ses plus valeureux enfants. Ch. C....

LEMÉRER (Roland-Gaspard), — né à Rennes, le 18 juin 1757, y exerçait avec distinction la profession d'avocat lorsqu'il fut élu, le 16 août 1790, juge suppléant au tribunal du district de cette ville. Nommé, au mois de septembre 1791, député suppléant à l'Assemblée législative, il n'y siégea pas et fut nommé, le 28 décembre suivant, commissaire du roi près le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine, établi par les lois des 25 février et 23 septembre de la même année. Appelé par son département, en septembre 1795, à siéger au Conseil des Cinq-Cents, il se montra dans cette assemblée le zélé défenseur des principes religieux et monarchiques. Le 4 février 1796, il demanda que les tribunaux, et non le Directoire, fussent seuls investis du droit de prononcer la radiation des personnes inscrites sur les listes d'émigrés. Le 17 mars, dans un discours éloquent dont le Conseil, à l'unanimité, ordonna l'impression, il parla en faveur de la liberté de la presse, et contribua à faire écarter les mesures préventives dont le Directoire voulait la frapper. Ou ce discours, malgré la conviction apparente de l'orateur, ne fut qu'une tactique parlementaire, ou, vingt ans plus tard, les opinions de Lemérer sur cette matière s'étaient bien modifiées, car, un jour qu'un de ses collègues à la Cour de Rennes se montrait étonné de lui entendre tenir un langage des plus hostiles à la liberté de la presse : « J'ai toujours regardé, dit-il, la liberté de la presse comme le » moyen le plus sûr de renverser un gouvernement, et c'est précisément pour cela que je l'ai » demandée en l'an IV, afin de hâter la chûte du » Directoire. » Lemérer ne se serait-il pas gratuitement calomnié pour être dispensé de justifier son revirement d'opinions ? Le 1er mai, il demanda, mais sans succès, que la loi prononçant la déportation contre les prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du clergé, ne fût plus applicable qu'à ceux qui n'avaient pas prêté le serment de fidélité à la République, toute autre obligation, dit-il, ayant cessé d'exister comme contraire à la Constitution. Le 29 août, il appuya le projet d'amnistie présenté par Camus, et s'élevant à de hautes considérations morales sur la nécessité de ne pas confondre les délits politiques avec les meurtres et les actes de brigandage, il proposa quelques modifications au projet, notamment d'excepter les auteurs des massacres de Paris et du Midi. « Les seuls délits sus» ceptibles d'amnistie, s'écria-t-il, sont ceux que » l'opposition a fait commettre ; ce sont, dans » toute la vérité du terme, les malheurs de la » guerre ; une égale amnistie doit couvrir et les » crimes qui auraient accompagné la défaite » des uns, et les crimes qui auraient déshonoré » la victoire des autres. Mais je nie hardiment » que vous ayez le droit d'absoudre tous les » assassins et les brigands, de les enhardir à » de nouveaux crimes, en jetant un voile sur » des crimes dont l'univers a retenti.... » Le 8 septembre, il protesta si énergiquement contre le projet de priver de tout droit d'éligibilité les parents d'émigrés, qu'il fut vivement interpellé par le parti directorial, et menacé d'être envoyé à l'Abbaye, pour avoir dit, ce qui fut regardé comme une allusion à la révolution du 10 août, qu'il y avait eu des législateurs qui, violant la foi due aux serments, avaient renversé la Constitution dont le dépôt leur était confié. Le 22 mars 1797, il prit la parole dans la discussion soulevée par la pétition des défenseurs de Brothier, La Villeheurnois, Duverne de Presle, etc., prévenus de conspiration royaliste, appuya leurs réclamations, accusa le Directoire de les avoir envoyés à l'échafaud en les traduisant devant une commission militaire, et demanda que le droit de déterminer la nature du délit, ainsi que la compétence du tribunal, fût attribué au pouvoir judiciaire, à l'exclusion du Directoire. Le 9 juillet, il osa parler, le premier, en faveur de la religion catholique, et réclamer la liberté des prêtres, ainsi que le libre exercice de leur culte, qu'il appela le plus beau, le plus étonnant, le plus magnifique des systèmes.

Depuis long-temps il était suspect au Directoire, à qui Duverne de Presle, dans sa seconde déclaration du 1er mars 1797, l'avait signalé comme l'intermédiaire entre Louis XVIII et des membres des Conseils. Les attaques auxquelles il se livra à la tribune ajoutèrent à l'irritation causée par ses démarches et déterminèrent la pentarchie à le comprendre dans la proscription du 18 fructidor ; mais il eût le bonheur de se soustraire à la déportation et de pouvoir se réfugier en Suisse, puis en Allemagne, d'où il lança contre l'administration du Directoire et

le coup d'Etat du 18 fructidor, la foudroyante philippique qui fut publiée en France sous le titre de *Appel à la Nation française*. Toulouse, 1797, in-8°. Autorisé par les consuls à rentrer en France vers la fin de 1799, Lemérer, qui avait été nommé en l'an IV juge au tribunal civil de Rennes, passa en cette qualité, en l'an X, au tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Il faisait encore partie de ce tribunal lors du procès de Cadoudal et de Moreau. Accouru à Paris avant d'avoir reçu l'autorisation qu'il avait demandée d'aller défendre ce dernier, il fut, à peine descendu de voiture, arrêté et mis hors d'état d'assister son ami aux débats. Moreau ne fut pourtant pas entièrement privé de son concours, car s'il n'existe pas de preuves authentiques que le plaidoyer prononcé par M. Bonnet fut composé par Lemérer, comme l'affirment plusieurs personnes, du moins est-on fondé à regarder comme certain qu'il participa à sa rédaction et à celle de l'éloquent mémoire, signé de MM. Bellart, Bonnet et Perignon, et publié sous le titre de : *Mémoire justificatif pour le général Moreau*. Paris, Demonville et sœurs, in-4° de 43 p. Rendu à la liberté, mais non à ses fonctions de juge, Lemérer vécut éloigné des affaires publiques jusqu'à la Restauration, qui se montra très-reconnaissante envers lui de son dévouement à la cause royale, et des services qu'il avait rendus à de nombreux accusés royalistes, en les défendant à des époques où il y avait pour lui péril à le faire. Parfaitement accueilli par Louis XVIII, le 15 septembre 1814, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 5 octobre suivant, et conseiller à la Cour royale le 24 janvier 1815. Pendant les Cent-Jours, il cessa ses fonctions, qui lui furent rendues le 6 janvier 1816, et qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée à Rennes le 4 juillet 1820. Les lettres de noblesse que le roi lui avait décernées le 16 janvier 1818 l'avaient beaucoup flatté; depuis cette époque, il prit religieusement dans les arrêts le titre d'*Ecuyer*.

Lemérer était doué d'une imagination brillante, et, pour l'entretenir, il avait l'habitude de relire, tous les ans, à certaines époques, les plus belles poésies latines et italiennes. Plus orateur que jurisconsulte (il en convenait lui-même), il ne laissait pas que d'être un bon avocat, sa grande sagacité, sa conception vive et facile, suppléant au besoin à ce qui manquait au légiste. Laid et de petite taille, il faisait oublier, par un bel organe et une chaleureuse action oratoire, ce que son extérieur avait de disgracieux. P. L...t.

LEMIÈRE DE BERMONT, dit de *Corvey* (Jean Frédéric-Auguste), — né le 3 août 1771, à Rennes, d'une famille protestante originaire de la Normandie, fut destiné de bonne heure à l'état militaire. Il fit de bonnes études; mais il montra une aptitude toute particulière pour la musique et les mathématiques, et à seize ans, il remporta le prix de sections coniques à l'Ecole du génie. Lorsque la Révolution éclata, quelques injustices dont il avait personnellement à se plaindre, et le souvenir des persécutions essuyées par ses ancêtres lors de la révocation de l'édit de Nantes, lui firent embrasser avec ardeur le nouvel ordre de choses. Il avait quitté en 1790 l'Ecole du génie pour compléter sous Berton son éducation musicale, lorsqu'il partit dans un bataillon de volontaires en 1792, et fut fait sous-lieutenant le 5 décembre de cette année. Mis à la réforme après la prise de Valenciennes, il vint s'établir à Paris, où il se livra à la composition dramatique. L'un des meilleurs élèves de Berton, dont il resta toujours l'ami, il fut admis dans la réunion du Primidi, où il fit la connaissance de plusieurs écrivains, notamment de Picard et d'Al. Duval, pour lesquels il composa la musique de divers opéras. Si ses partitions ne se font pas remarquer par une combinaison savante des accords, elles sont toutefois assez originales pour qu'à défaut d'une place parmi les maîtres, il puisse en occuper une parmi les amateurs de premier ordre. Rappelé au service en l'an VII, comme sous-lieutenant à la 59e demi-brigade, il fut nommé capitaine en 1800, à l'armée d'Italie, et se distingua au combat de *Mille-Fourches*, en faisant prisonnier un général autrichien. Il fut ensuite attaché, comme aide-de-camp, aux généraux Ménard et Thiébault, de 1801 à 1807, époque où il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur et chef de bataillon au 46e régiment d'infanterie. En 1809, il fut chargé du commandement de l'un des faubourgs de Vienne, et à la bataille d'Essling, il commanda son régiment après la mort de son colonel. Il passa à l'armée d'Espagne, et fut retraité en 1812; mais, ayant repris du service en 1815, il combattit à Waterloo. Mis de nouveau à la retraite, il ne s'occupa plus que de littérature et de musique jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 24 avril 1832. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, notamment de celle des Antiquaires de France, dans le recueil de laquelle (t. VI) il a publié une *Liste alphabétique de quelques mots en usage à Rennes (Ille-et-Vilaine), capitale de la ci-devant Bretagne, avec les différentes tournures de phrase en usage dans ce pays, principalement dans la classe indigente*. On lui doit les partitions des *Chevaliers errants* et de *Crispin rival*, représentés à l'ancien théâtre Montansier; d'*Andros et Almona, ou le Français à Bassora*, en trois actes; de *Babouc*, en trois actes, et de la *Reprise de Toulon*, joués au théâtre Favart, où le premier de ces opéras *(Andros)*, qui commença la réputation d'Elleviou, obtint un succès dû à un joli rondeau chanté par cet artiste, et à des chœurs où le compositeur avait ingénieusement adapté et imité le chant religieux des chrétiens, des musulmans, des juifs

et des bramines; des *Suspects* et de *la Moitié du Chemin*, au théâtre Louvois; des *Deux Orphelons* et de *la Maison changée*, au théâtre Molière; de *la Blonde et la Brune, la Paix et l'Amour, le Porteur d'Eau, etc.*, représentés en province, et de *la Cruche cassée*, qui fut jouée à Feydeau en 1819. Il faut joindre à ces divers opéras une foule de nocturnes et de romances parmi lesquelles nous citerons celles de *Don Quichotte*, de Florian; *Ma peine a devancé l'Aurore; Bajazet; Un jour un bon Roi chrétien; le Géant et le Chevalier; le Dernier cri de la Garde;* plus de soixante *œuvres* de musique pour divers instruments; enfin l'arrangement pour l'Odéon de divers opéras de Rossini, notamment de celui de *Tancrède*, joué en 1827. Il a fait la musique et les paroles, 1° des *Deux Crispins, ou Encore des Jumeaux*, opéra bouffon en un acte et en prose. Paris, Creté, an VI (1798), in-8°; 2° de *Henri et Félicie*, opéra en trois actes, qu'il fit jouer en province en 1808, mais qui ne semble pas avoir été imprimé. On ne lit pas sans intérêt son livre *Des Partisans et des Corps irréguliers, ou Manière d'employer avec avantage les troupes légères, quelle que soit leur dénomination, partisans, voltigeurs, compagnies franches, guérillas, et généralement toute espèce de corps irréguliers, contre des armées disciplinées*. Paris, Anselin et Pochard, 1822, in-8°, avec une lithographie d'Horace Vernet. C'est lui et non Lemière d'Argy, comme on l'a dit par erreur, qui est auteur, avec Dorvo, de l'ouvrage intitulé : *Mon Histoire ou la tienne, avec des notes historiqaes et géographiques*. Paris, André, 1802, 3 vol. in-8°. Enfin, comme éditeur, il a mis en ordre et publié les *Mémoires militaires du baron Serrurier, colonel d'artillerie légère*. Paris, Anselin et Pochard, 1823, in-8°. P. L...t.

LEMINTIER (Auguste-René-Louis), — fils puiné d'Auguste-André Lemintier, chevalier, seigneur de Saint-André, et d'Yvonne-Jacquemine Lemintier, naquit, le 28 décembre 1729, à Sévignac, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo. Il fit ses études à Paris où il reçut de M. de Beaumont la tonsure cléricale à l'âge de dix-huit ans, et devint docteur en théologie en 1757. M. de Girac, nommé évêque de Saint-Brieuc en 1766, le choisit pour son grand-vicaire, et lorsque ce prélat fut transféré à Rennes, en 1769, Lemintier le suivit dans son nouveau diocèse, et y resta attaché jusqu'en 1780, époque où il fut nommé lui-même au siége de Tréguier, vacant par la translation de M. de Lubersac à celui de Chartres. Pieux et instruit, Lemintier s'occupa activement de l'administration de son diocèse, dont il fit réparer ou reconstruire plusieurs églises qui menaçaient ruine. A ces améliorations matérielles, il en ajouta d'un autre ordre, en s'attachant à choisir des ecclésiastiques éclairés et en publiant un nouveau catéchisme.

Dès que l'Assemblée nationale eut décrété la vente des biens du clergé, Lemintier, pour se conformer à la lettre du roi du 3 septembre 1789, publia, le 14 du même mois, un mandement qui parut sous ce titre : *Mandement de Monseigneur Lemintier, évêque et comte de Tréguier, qui ordonne des prières pour le rétablissement de l'ordre et de la paix dans l'intérieur du royaume*. Morlaix, P. Guyon, 1789. Cette pièce, dit-on alors, fut composée par l'abbé Laennec, théologal de la cathédrale de Tréguier. Un autre chanoine de cette église a assuré depuis que Lemintier en était bien l'auteur, et que, si elle fut attribuée à M. Laennec, ce fut pour atténuer la responsabilité qu'elle faisait peser sur le prélat. Du reste, Lemintier, homme modeste et simple, mais d'infiniment de mérite, était bien capable d'en être l'auteur, et son caractère aussi ferme que loyal nous porte à douter qu'il ait abandonné à un tiers la rédaction d'un aussi grave document. Dans ce mandement, première protestation du clergé, Lemintier s'élevait contre les funestes principes propagés par des écrivains qui berçaient le peuple du chimérique espoir d'une égalité radicale. Il contenait un tableau énergique des mauvaises tendances qu'on s'attachait à éveiller en lui, et qui, dans la conviction de Lemintier, avaient pour conséquence infaillible de saper les fondements de la foi et de la société. Tout en proclamant la nécessité des réformes, l'évêque ajoutait qu'on devait les demander aux voies pacifiques et non à la violence ni à la spoliation. « Conservons nos » lois et réformons nos mœurs! » s'écriait-il. Dès que ce mandement parut à Morlaix, le conseil permanent de cette ville y fit répondre par une brochure intitulée : *Réflexions sur le mandement de Monseigneur l'évêque de Tréguier*, etc.; puis, après avoir, le 24 septembre 1789, de concert avec des députations venues de Pontrieux, la Roche-Derrien, Châtelaudren, Guingamp et Lannion, fait comparaître à sa barre l'imprimeur Guyon, elle délégua deux de ses membres (un Moreau était l'un d'eux) qui furent chargés de demander la remise du mandement. L'imprimeur ayant refusé de livrer le manuscrit, il fallut se borner à le collationner, à le chiffrer, et à en joindre deux copies imprimées à la délibération du même jour, par laquelle il fut unanimement arrêté que le mandement serait déféré à l'Assemblée nationale et au garde-des-sceaux, avec prière de commettre des juges pour en connaître, et d'adresser une circulaire dans toutes les paroisses pour contrebalancer l'effet qu'il avait produit. Lemintier fut accusé, en outre, d'avoir concouru avec les nobles à faire déserter un grand nombre de jeunes gens qui, séduits par de l'argent et des promesses, se seraient engagés à n'obéir qu'à

des gentilshommes et à les prendre pour chefs. Une troisième accusation lui reprochait d'avoir dit que : « Si les municipalités du diocèse ve- » naient défendre la milice de Tréguier, ce » train ne durerait pas; qu'on ferait sonner le » tocsin, et que les habitants des campagnes » fondraient sur cette milice et l'écraseraient. »

Lors de la discussion que ces dénonciations soulevèrent à l'Assemblée nationale, le 22 octobre 1789, un député du clergé fit observer que le mandement incriminé n'était qu'une paraphrase exacte de la lettre du Roi aux évêques, et que son auteur avait droit à la reconnaissance des Français. Un autre député (le célèbre abbé de Pradt) demanda qu'avant de rendre aucun décret, l'Assemblée appelât l'évêque de Tréguier devant elle. Nonobstant cet avis, un décret du même jour décida que le mandement et les pièces sur lesquelles le comité ecclésiastique avait basé son rapport seraient remis au tribunal chargé d'instruire et de juger les crimes de lèse-nation. Décrété d'assignation par le Châtelet, Lemintier se défendit avec noblesse et franchise. En même temps qu'il protesta avec chaleur contre l'intention qu'on lui prêtait d'avoir voulu soulever les habitants de son diocèse, en publiant un mandement qui lui avait été prescrit par la lettre du Roi, il ne dissimula aucunement son opposition aux réformes qui avaient été ou allaient être adoptées. Il fit observer que son ouvrage était tiré des Pères de l'église et ne présentait que des idées empruntées à différents passages de l'Écriture sainte; qu'à la vérité il y avait manifesté une opinion contraire à la vente des biens ecclésiastiques dans le passage où il disait : « Si aujourd'hui on envahit le patrimoine, » les propriétés des deux premiers ordres de » l'État, qui vous garantira les vôtres pour l'a- » venir? » Mais qu'on donnait une trop grande extension à ses paroles, qui n'avaient en vue que les sacrifices forcés, et non les sacrifices volontaires. Il compléta sa défense en produisant plus de trente certificats émanés de municipalités et de districts dont il opposa le témoignage à celui des municipalités accusatrices. Ces certificats portaient que l'évêque de Tréguier était très-aimé dans son diocèse, que son mandement n'y avait produit aucun mauvais effet, et que même, depuis la publication de ce mandement, il avait béni les drapeaux de la garde nationale des districts de son département. Déchargé, le 14 septembre 1790, des accusations qui lui avaient été intentées, Lemintier revint dans son diocèse. La sincérité du langage qu'il avait tenu devant le Châtelet avait été justifiée bien auparavant; car, dès le 11 octobre 1789, en réponse à une lettre de M. le comte de Saint-Priest, l'invitant à provoquer les fidèles de son diocèse à suivre l'exemple du Roi, de la Reine, des princes et des ministres pour subvenir à la détresse publique, il avait publié un second mandement par lequel il avait exhorté son chapitre, les collégiales, les abbayes, les communautés, les chefs de famille et les particuliers à faire don des objets qui ne seraient pas indispensablement nécessaires soit à la décence du culte, soit aux usages particuliers. Expliquant ensuite son premier mandement, il rappelait qu'il y avait recommandé le respect à l'autorité, l'harmonie, la concorde, la charité; mais que, convaincu que la vraie et déplorable source des maux publics était cette multitude de brochures incendiaires dont le public était inondé, il avait cru devoir s'élever contre leurs auteurs insensés avec tout le zèle et toute l'énergie que commandait le caractère dont il était revêtu.

Il y avait à peine deux mois qu'il était rentré dans son diocèse, lorsqu'un rapport du comité ecclésiastique le signala, le 26 novembre 1790, à l'Assemblée nationale, comme ayant adressé aux curés de son diocèse une lettre pastorale où il leur déclarait qu'il regarderait personnellement comme intrus les évêques et curés qui seraient nommés suivant la nouvelle forme, et qu'il ne communiquerait pas avec eux *in divinis*. A cette lettre était jointe une protestation souscrite par beaucoup de prêtres de son diocèse, qui excluaient le concours du souverain dans la division des diocèses. Sur ce rapport, intervint le décret prescrivant aux évêques et aux curés de prêter serment à la nouvelle constitution du clergé, faute de quoi ils seraient déchus de leurs siéges, de leurs droits de citoyens, et poursuivis, en cas de résistance, comme perturbateurs. Lemintier répondit à ce décret par une nouvelle lettre pastorale, où il déclara qu'étant évêque diocésain, il ne cesserait pas d'administrer les sacrements. Le 14 février 1791, il fut mandé à la barre de l'Assemblée nationale, ainsi que les évêques de Saint-Pol-de-Léon et de Vannes. Il ne déféra pas à cet appel, mais il jugea nécessaire de se soustraire par la fuite à des poursuites contre lesquelles il ne croyait plus pouvoir désormais lutter avec avantage pour la religion. Il passa, au mois d'avril 1791, à l'île de Jersey, voisine de son diocèse, avec lequel il conserva toujours des relations. Il fut d'un grand secours aux prêtres qui partagèrent sa retraite, et au pays même, qu'il édifia autant par son exemple que par ses préceptes. Il continua, à Jersey, ses fonctions épiscopales; mais, en 1796, la crainte d'une descente ayant déterminé le gouvernement anglais à faire passer les émigrés de Jersey en Angleterre, Lemintier se rendit à Londres, où il fixa sa résidence. C'est dans cette ville qu'il composa quelques écrits sur les affaires du temps, entre autres un opuscule de seize pages qui a pour titre : *Dissertation concernant la promesse de fidélité exigée des prêtres catholiques par le nouveau gouvernement de France*. Il soutient qu'elle n'est pas permise, et

il défend avec force les prétentions de Louis XVIII. Sa mort suivit de près cette publication. Il succomba, le 21 août 1801, à une affection goutteuse, chez Mme de Catuélan, veuve du premier président du Parlement de Bretagne. La résignation avec laquelle il supporta ses douleurs ne fut pas moins grande que celle qu'il avait montrée lorsqu'il s'éloigna d'un diocèse qui fut toujours l'objet de ses affections. Il fut enterré avec beaucoup de solennité dans le cimetière de Saint-Pancrace, à Londres, et l'abbé de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, dans l'oraison funèbre qu'il prononça en cette circonstance, et dont nous avons sous les yeux une copie manuscrite, retraça éloquemment la vie du pieux évêque et les longues souffrances qu'il endura plutôt que de transiger avec sa conscience d'homme et de pontife. Aux plus éminentes vertus du sacerdoce, Lemintier joignait un profond savoir et une charité telle, que, possesseur de 30,000 livres de rentes, il se trouvait riche et content quand il pouvait atteindre la fin de l'année sans avoir contracté de dettes et ayant encore une pièce de 24 sous. En lui finit la longue et vénérable suite des évêques-comtes de Tréguier. « La mort de Lemintier, dit un de ses compagnons d'exil (1), » causa un deuil général, non seulement dans » le clergé de France résidant à Londres et dans » toutes les parties de l'Angleterre, mais parmi » tous les ordres et classes de l'émigration. » D'une voix unanime, la justice publique proclama qu'en sa vénérable personne l'église » gallicane venait de perdre une de ses premières lumières, le clergé, en général, un » modèle de perfection évangélique, ses dignes » coopérateurs, ministres des saints autels, un » père consolateur, et les fidèles de son diocèse » un tendre ami, toujours prêt à leur donner » l'instruction et la nourriture spirituelles. »

P. L...t.

LEMOINE (René-Jean), — né à La Guerche, le 23 novembre 1791. Il servit dans l'artillerie, puis s'étant marié, il établit à Rennes le premier établissement d'enseignement mutuel qui y ait été fondé; associé ensuite à M. Walravens, avec lequel il forma le bel établissement qui avait fini par conserver le nom de ce dernier, Lemoine ne tarda pas à s'en séparer, et alla habiter Paris, où il fut professeur de langue française et de comptabilité commerciale; puis, ayant perdu la confiance des parents de ses élèves, parce qu'il avait commis la faute de se mêler aux clubs démocratiques de 1830 et 1831, il vint, en 1837, s'établir libraire à Vitré, où il mourut dans la nuit du 23 au 24 novembre 1838. Il était si excentrique qu'on ne fut nullement surpris que, s'étant asphyxié par le charbon, il eût choisi pour se suicider l'anniversaire même de sa naissance. On a de lui les ouvrages suivants : I. *Barême mécanique, ou nouveau système de multiplication qui a pour but d'abréger considérablement les opérations.* Paris, l'auteur, 1830, in-32. Petit ouvrage à l'aide duquel on trouve, en une minute, le produit de toute multiplication de nombres entiers ou décimaux. II. *Répertoire commercial, ou Principes de la tenue des livres à partie double et à partie simple.* Paris, 1824, in-8°. Cet ouvrage semble avoir eu quelque succès, car il en existe une 4e édition publiée en 1830; et, l'année précédente, l'Athénée des sciences et des arts l'avait mentionné honorablement à l'occasion de la 3e édition.

Lemoine avait aussi composé quelques poésies généralement médiocres; quoiqu'elles annoncent une certaine facilité, elles sont froides, incorrectes et sans élégance; ce sont, en un mot, des rimes sans poésie, et bien souvent aussi des rimes sans raison. P. L...t.

LE NOBLETZ, ou NOBLETZ (Michel), — célèbre missionnaire, naquit le 29 septembre 1577, au château de Kérodern, dans la paroisse de Plouguerneau, évêché de Léon. Son père, qu'on appelait M. de Kérodern, du nom de sa principale terre, appartenait à une famille d'ancienne noblesse, et était un des quatre notaires publics du pays de Léon, dans un temps où il n'y avait que les nobles qui pussent exercer ces charges, ainsi que toutes celles de judicature. Sa mère, Françoise de Lesguern, était de l'illustre maison de Coat-Manach.

Dès ses plus jeunes ans, Le Nobletz se fit remarquer par son penchant à la méditation et ses pratiques pieuses. Quant il eut atteint l'âge de sept ans, M. de Lesguern, son aïeul maternel, surveilla lui-même son éducation. Ce parent étant mort, M. de Kérodern rappela son fils près de lui, lui donna un précepteur, et l'envoya ensuite étudier pendant six ans chez un habile professeur qui habitait Ploudaniel. Michel n'avait que quatorze ans quand une vision agit profondément sur son esprit. Il lui sembla que Dieu lui était apparu dans toute sa gloire. Dès ce moment commencèrent les macérations qu'il s'imposa pendant toute sa vie. Se refuser les plus innocentes satisfactions, coucher sur la dure ou sur la neige, se précipiter tout nu au milieu des ronces et des épines, telles furent les pratiques auxquelles il se soumit pour se soustraire aux amorces de la volupté. Il fit aussi, en quelque sorte, l'essai de son futur apostolat par les soins qu'il prit d'instruire et de catéchiser les paysans à leur sortie de l'église, dans le cimetière, partout enfin où il les rencontrait. Mais celui qui devait se dévouer si résolument à l'épuration de la pratique religieuse de son temps; celui qui devait consacrer toute une vie

(1) L'abbé de Lubersac, *Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France en Angleterre.* Londres, 1802, in-8°.

d'abnégation à soutenir le faible et à redresser, souvent au péril de ses jours, les énormités que la dissolution des mœurs et le relâchement de la discipline amenaient trop fréquemment dans les classes élevées de la société; celui-là, disons-nous, n'obtint d'abord d'autre récompense de son zèle que des railleries, des menaces, et même de mauvais traitements.

M. de Kérodern, homme de sens, craignit que l'ascétisme précoce de son fils ne fût le résultat de quelque hallucination. Il résolut donc de l'éloigner de la maison paternelle et de l'éprouver au contact d'une vie tout à fait opposée à celle qu'il avait menée jusque là. Il envoya, dans ce but, Michel à Bordeaux avec ses frères pour y étudier le droit. L'un de ses frères, de mœurs moins austères et d'un caractère sans doute moins exclusif, fut bientôt l'élu des élèves de Bordeaux, et *prieur* ou prévôt de l'école de droit, position qui, dans beaucoup de cas, le rendait l'arbitre des différends survenus entre les étudiants. Mais, comme on le sait, la prévôté de droit fut toujours une charge délicate, et Michel Le Nobletz le sentit bien lorsque, devenu prieur lui-même, il se vit forcé, pour soutenir l'honneur breton dans sa personne et celle de son frère, d'apprendre à faire des armes et de laisser parfois le chapelet pour l'épée. Un beau jour, disent ses biographes, il allait transpercer un étudiant qui, soutenu de plusieurs autres, menaçait de tuer son frère, lorsque la sainte mère du Christ lui apparut et lui dit de tout quitter pour suivre son fils.

Cette vision arrêta Le Nobletz sur le bord du précipice. Informé que les Jésuites avaient fondé depuis quelques années à Agen un collége destiné à former des élèves qui pussent combattre les envahissements de la réforme, il s'y rendit avec ses frères, au mois d'octobre 1597, et il y trouva tant de consolation dans l'alliance de l'étude et des exercices de piété que, depuis, il appela toujours son *âge d'or* le temps qu'il avait passé dans cette ville. Dès la première année, il expliqua sans peine les auteurs grecs et latins, et commença à faire de beaux vers dans ces deux langues. Il récitait encore de mémoire, à soixante-deux ans, un poème grec assez long, dont le plan, la conduite et la versification étaient de lui. Il obtint également de grands succès dans ses classes de rhétorique et de philosophie. A l'issue de celle-ci, il soutint une thèse qu'il dédia à son père, et qui se voyait, avant 1789, au collége des Jésuites de Quimper. Sa ferveur augmentant, il demanda à être admis dans la congrégation de la Sainte-Vierge, instituée par ces religieux pour conserver l'innocence parmi leurs écoliers et le bon exemple dans leurs colléges. Il y brigua, par esprit d'humilité, l'emploi de portier, qu'il exerça pendant deux ans, de manière à s'attirer le respect dû à la vertu modeste. Résolu à se détacher tout à fait du monde, il en fit la promesse à Dieu, le 30 septembre 1598, jour de la Saint-Jérôme, et, jusqu'à sa mort, il célébra ce jour comme celui de sa naissance spirituelle. Bien qu'il s'attachât de préférence à gagner les pauvres, sa préférence n'était pas tellement exclusive qu'il négligeât d'assister spirituellement les personnes placées dans une condition plus élevée. La plus importante de ses conquêtes dans ce genre est celle d'un gentilhomme de l'évêché de Tréguier, de la maison de Kérosar, appelé Pierre Quintin *(voyez ce nom)*, ou autrement M. de Limbau. Ce gentilhomme, éclairé par Michel Le Nobletz, et édifié par ses exemples, reprit à Agen le cours de ses études, interrompues par les guerres civiles, et se fit remarquer plus tard dans l'ordre des Frères-Prêcheurs par la sainteté de sa vie.

Déterminé à embrasser l'état ecclésiastique, Michel Le Nobletz hésitait entre l'institut des Jésuites et celui des Capucins quand, parvenu à l'âge où la prêtrise peut être conférée, et entraîné par l'exemple de saint Ignace, il résolut d'étudier la théologie, pendant quatre ans, à Bordeaux, en attendant que Dieu lui fît connaître plus distinctement sa volonté. Il revint donc dans cette ville où, pendant quatre ans, il étudia la théologie scolastique de saint Thomas, sous les PP. Charlet, Jourdan et Laporte, jésuites, et la théologie morale sous le P. Jarric, savant casuiste. A tous ces enseignements, il joignit celui de la controverse, qu'il reçut du P. Gourdon, depuis confesseur de Louis XIII. Ne se contentant pas d'étudier les cahiers de ses maîtres, il eut recours aux textes originaux, pour se bien pénétrer de l'esprit des auteurs, et s'attacha de préférence à saint Thomas et aux conciles. Il apporta une application si constante à la lecture et à l'étude de l'Ecriture sainte, que René du Louet, qui prenait les mêmes leçons que lui, et qui fut, depuis, évêque de Quimper, assurait que Le Nobletz savait par cœur toute la Bible en grec. Ses études terminées, il se disposa, par les plus rudes mortifications, à recevoir l'ordre de la prêtrise; mais son ardente piété, toujours ingénieuse à lui créer des obstacles qu'il trouvait dans l'insuffisance de son aptitude, le porta à différer l'accomplissement de ce projet. Ni les prières de ses parents, ni celles de son évêque, qui lui offrait les plus beaux bénéfices du diocèse, ne purent ébranler sa résolution. Son père, irrité, le chassa de chez lui. Il consentit pourtant à la demande que lui fit Michel d'aller encore étudier à Paris, et s'empressa même de le pourvoir de tout ce qui était nécessaire à son voyage. Le Nobletz ne suivit que peu de temps le cours de la Sorbonne; s'apercevant qu'il n'en tirait aucun fruit, il dit adieu à la scolastique pour s'attacher uniquement à l'étude des mathématiques et de la langue hébraïque, que sa prédilection pour l'Ecriture sainte lui faisait désirer de savoir parfaitement. Son directeur, le P. Coton, confesseur

de Henri IV, leva enfin ses scrupules, et le détermina à se faire ordonner prêtre.

Se sentant irrésistiblement appelé à l'apostolat, il s'y prépara par une longue retraite dans laquelle il étonna tout le monde par son courage et sa constance. Il fit bâtir sur le bord de la mer, dans un endroit appelé Trémenach, voisin de Plouguerneau, une petite cellule couverte de paille, s'y renferma pendant un an, et y mena une vie plus ascétique que celle des ermites du désert. Il ne quitta point le cilice, et ne porta, durant tout ce temps, d'autre linge que le collet attaché à sa soutane. Chaque jour, il se frappait de sa discipline jusqu'au sang, et n'avait d'autre lit que la terre avec une pierre pour chevet. La nourriture qu'il prenait, une fois par jour, se réduisait à un peu de bouillie de farine d'orge, sans sel, sans beurre, sans lait, qu'une personne du voisinage lui servait par une fenêtre étroite. Réservant le vin pour le saint sacrifice de la Messe, il ne buvait qu'une très-petite quantité d'eau. De si grandes austérités délabrèrent sa santé, et il en demanda plus tard pardon à Dieu, parce qu'elles le rendaient moins utile à son service. Pendant toute cette retraite, il garda un silence absolu, qu'il ne rompit qu'avec son confesseur. L'année de solitude qu'il s'était imposée n'était pas encore achevée, quand les persécutions d'une personne égarée par un zèle sincère, mais erroné, le contraignirent à quitter son ermitage.

L'énergie morale qu'il avait puisée dans cette vie contemplative lui avait donné les forces nécessaires pour commencer la mission qu'il lui était réservé d'accomplir, en portant le flambeau de la civilisation dans un pays qui, au XVIIe siècle, était encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance et, pour ainsi dire, de l'idolâtrie. Le christianisme, prêché pour la première fois dans l'Armorique, vers la fin du IVe siècle, n'y avait d'abord fait que peu de prosélytes. Trois cents ans plus tard, le peuple breton allait encore chercher dans les retraites des forêts les monuments du culte druidique, objet de son antique vénération. Là, il se livrait à toutes les pratiques de sa religion primitive, que le christianisme avait proscrites, sans pouvoir les faire oublier. Comment, d'ailleurs, eût-on pu obtenir ce résultat, alors que ces monuments, peu ou point modifiés, devaient servir de symbole au nouveau culte, en même temps qu'ils étaient un souvenir vivant de l'ancien? La grossière intelligence des paysans bas-bretons ne pouvait s'expliquer une transformation religieuse que semblaient démentir les signes matériels. On doit d'autant moins s'en étonner que, même de nos jours, quelques vestiges de certaines croyances superstitieuses attestent suffisamment que la foi, éveillée principalement en Bretagne par la vue des objets matériels, n'est pas entièrement pure d'alliage hétérodoxe. Ce fut donc à peu près sans succès que le concile de Nantes, tenu en 658, s'élevant contre les adorations du peuple, *à l'égard de certains chênes et de certaines pierres cachées au fond des bois, devant lesquels on allait allumer des brandons et porter des offrandes*, prescrivit aux prêtres armoricains de faire arracher ces arbres sacrés, de les brûler, de ramasser les pierres, et de les enfouir dans des endroits si cachés que les paysans ne pussent jamais les retrouver. Ces décrets ne purent être exécutés que difficilement, et d'une manière très-incomplète; ils n'aboutirent même, le plus souvent, qu'aux mutilations qu'on remarque dans les monuments druidiques parvenus jusqu'à nous. Au IXe siècle, Charlemagne ne réussit pas davantage : deux de ses Capitulaires prononcèrent des peines sévères contre les superstitions et les pratiques du paganisme, qui subsistaient de son temps; mais la toute-puissance de ce prince échoua devant la ténacité de nos aïeux. C'est au point qu'au XVIIe siècle, à l'époque où Michel Le Nobletz commença ses prédications, le foyer de l'idolâtrie n'était pas éteint dans l'île d'Ouessant, ni dans plusieurs parties du littoral de l'Armorique. A Plouguerneau, les persécutions l'accueillirent d'abord. Ses parents, taxant de folie ses courses périodiques, le chassèrent encore; mais les mauvais traitements ne purent le détourner de la voie qu'il s'était tracée. Son père et sa mère revinrent pourtant à de meilleurs sentiments, et avant qu'ils descendissent dans la tombe, le premier en 1612, la seconde trois ans après, leur fils les avait fait rentrer dans le chemin du salut. Ils vivaient encore quand Michel sollicita et obtint la faveur d'être admis, comme novice, au couvent des Dominicains de Morlaix, afin de réveiller l'esprit apostolique devenu tiède et relâché dans cette maison. Pendant qu'il y faisait son noviciat, une demoiselle de Morlaix, qui était sur le point de se marier, mourut et fut enterrée dans l'église du couvent; sa mère obtint des pères dominicains la permission de suspendre, à un pilier voisin de sa tombe, son portrait, dont l'exécution mondaine contrastait avec la sainteté du lieu. Le scandale que causait la vue de ce portrait enflamma d'indignation notre novice, qui en parla à son supérieur et à la mère de la demoiselle. Las de réclamer inutilement, il brisa le portrait; la mère, n'écoutant que sa fureur et son ressentiment, demanda vengeance au supérieur, qui ne fut pas sourd à sa voix. L'auteur de la vie de Le Nobletz ne dit pas quelle peine on lui fit endurer; mais il donne assez à penser qu'elle dut être bien cruelle et bien honteuse, puisqu'il dit que plusieurs criminels choisiraient plutôt la mort que le supplice souffert par ce généreux défenseur de la pudeur outragée. Le Nobletz ne se plaignit jamais de ce barbare traitement; souvent même on l'entendit l'excuser, en disant que son imprudence et son zèle indiscret avaient pu le lui mériter. Il ne demeura que peu de temps

dans la maison de son père, où il s'était retiré après ce triste événement, et, ne voyant toujours dans les opprobres humains que des épreuves divines auxquelles il devait souscrire sans murmurer, il retourna à Morlaix même, pour y travailler au salut des âmes.

Une des premières personnes qu'entraîna sa voix persuasive fut Marguerite Le Nobletz, sa sœur. Les prêtres de Morlaix se plaignirent de lui à l'évêque; mais ce prélat, après avoir pris des informations, le pria de partager avec lui les soins les plus pénibles de l'épiscopat, et l'autorisa à faire des missions dans tout le diocèse. Notre missionnaire s'adjoignit le P. Quintin, alors dominicain, qui l'appelait toujours son maître, quoique Le Nobletz fît profession de lui obéir en tout ce qui regardait les fonctions apostoliques. Le P. Quintin prêchait ordinairement; Le Nobletz enseignait le catéchisme, et expliquait les principaux mystères de la foi, non seulement dans les églises, mais au milieu des campagnes, au pied des croix si communes en Basse-Bretagne. Entouré de pauvres, il enseignait la charité suivant les prescriptions de la primitive Eglise. Seulement, comme il comptait encore plus sur la ferveur des femmes que sur celle des hommes, c'était à elles qu'il confiait plus particulièrement la pensée intime de son œuvre, et habitué qu'il avait toujours été à colorer son discours des images les plus vives, les plus saisissantes, il chargeait le dessin, comme nous le verrons, de traduire sa pensée. Les hymmes, les cantiques, les chansons, étaient pour lui d'actifs auxiliaires. Quelques-uns de ces chants improvisés nous ont été conservés par la tradition. M. Du Châtellier a entendu des pêcheurs de Douarnenez reproduire quelques-uns de ces chants rappelant les guerres de la Terre-Sainte. De son côté, notre savant collaborateur M. de la Villemarqué a recueilli de la bouche d'une mendiante le cantique du *Paradis*, chant tout à la fois mystique et suave, auquel il a donné place, en l'accompagnant d'une version française, dans son *Barzas-Breis*, ou *Chants populaires de la Basse-Bretagne*.

Nos deux apôtres travaillèrent ainsi en commun pendant dix-huit ans, consacrant le jour à leurs pénibles fonctions, et la plus grande partie de la nuit à la prière. Michel Le Nobletz porta la lumière de l'Évangile du diocèse de Tréguier dans celui de Léon. Il vint d'abord à Ouessant, dont les habitants, isolés de la terre ferme, devaient à leur position l'avantage de n'avoir pas été corrompus par la contagion des mauvais exemples; aussi la parole divine y fructifia-t-elle promptement. De là il passa à l'île de Molène, où il eut les mêmes succès; mais comme les insulaires étaient presque constamment à la pêche, il allait le plus souvent faire ses prédications jusque sur leurs bateaux. L'île de Batz profita aussi de ses instructions. Les vérités qu'il y annonça demeurèrent si profondément gravées dans le cœur et l'esprit des habitants, que le P. Maunoir, qui fit une nouvelle mission dans cette île, en 1664, atteste qu'il ne trouva nulle part une connaissance plus saine des saints mystères, ni des mœurs plus régulières.

L'infatigable missionnaire établit ensuite le centre de ses prédications au promontoire de Saint-Mathieu, tant à cause des fréquents arrivages de navires au Conquet, qui n'en est éloigné que d'une demi-lieue, qu'à cause de la facilité qu'il avait de parcourir, de ce point, les trois diocèses de Léon, de Cornouaille et de Tréguier. Mais la parole de Dieu trouva plus d'opposition sur le continent que dans les îles. Une civilisation informe, suite des relations commerciales, avait produit l'avarice, la vanité et l'amour exclusif des biens temporels. Michel eut à lutter pendant trois ans contre le mauvais-vouloir de ses nouveaux auditeurs. Quand de plus heureuses dispositions eurent succédé à l'éloignement qu'il avait d'abord rencontré, sa sœur Marguerite vint, de Morlaix, prendre part à ses travaux. Elle se logea dans une petite maison couverte de chaume, entre Saint-Mathieu et le Conquet, afin qu'on pût lui envoyer plus commodément de ces deux endroits et des environs de petites filles à instruire. Aidée dans ses enseignements par une veuve pieuse, elle soulageait aussi les pauvres de toutes les manières. Elle avait, dit-on, un esprit rare, une mémoire prodigieuse et une facilité surprenante à s'exprimer en breton, en français, en anglais et en espagnol. Versée, comme son frère, dans la connaissance des mathématiques, elle en profitait pour faire des cartes marines, qu'elle distribuait aux capitaines des navires marchands.

Michel Le Nobletz se fit ensuite entendre, mais avec peu de succès, à Landerneau. Ce fut dans cette ville qu'il commença à faire usage des peintures symboliques et des énigmes ou allégories spirituelles qu'il avait composées dans sa retraite, et alors, comme depuis, il fut convaincu qu'il ne s'était pas trompé en se persuadant que ce qui frappe les yeux demeure plus profondément imprimé dans la mémoire que ce qui frappe seulement les oreilles. De Landerneau il alla, en 1614, à Quimper, où il fut encore secondé par sa sœur. Tous deux y distribuèrent aux pauvres l'argent qu'ils avaient recueilli de la succession de leur père. Sa mission du Faou, qui suivit celle de Quimper, promettait d'heureux résultats, quand il fut forcé de l'interrompre, pour aller à Kérodern rendre les derniers devoirs à sa mère, qui venait de mourir. L'accueil qu'il reçut à Concarneau, port de mer, et alors ville de guerre, différa peu de celui du Conquet; il s'en consola par les succès qu'il obtint à Pont-Labbé. Le port d'Audierne ne lui fut pas plus favorable que ceux de Concarneau et du Conquet. La cupidité étant le

seul mobile des habitants, ils restèrent sourds à sa voix; mais ils en furent punis, dit la légende, par la perte des trois quarts de leurs navires et de leurs marchandises, perte que Michel Le Nobletz leur avait prédite.

Il résolut dès lors de s'attacher de préférence aux campagnes, où l'ignorance était du moins dégagée de sordides intérêts. Il ne tarda pas à reconnaître combien son zèle avait été heureusement inspiré : à chaque pas, il rencontra des pratiques et des cérémonies superstitieuses, vestiges, pour la plupart, de la religion païenne. Ici les femmes balayaient la chapelle la plus voisine de leur village, et en jetaient la poussière au vent, pour le rendre favorable au retour de leurs maris et de leurs enfants qui étaient embarqués. Là, elles prenaient les images des saints, les menaçaient de mauvais traitements, les fouettaient même, ou les jetaient à l'eau s'ils ne leur accordaient pas promptement l'heureux retour des personnes qui leur étaient chères. Quelques-uns laissaient dans un champ un trépied ou un couteau crochu, pour empêcher que les loups n'endommageassent leur bétail égaré. D'autres avaient soin de vider toute l'eau qui se trouvait dans la maison où il était mort quelqu'un, de peur que l'âme du défunt ne s'y noyât; ils mettaient aussi des pierres auprès du feu que l'on allume le jour de la Saint-Jean, afin que leurs pères et leurs ancêtres vinssent s'y chauffer à leur aise. La nouvelle lune était adorée à genoux, et l'oraison dominicale récitée en son honneur. Le premier jour de l'an, on célébrait une espèce de sacrifice aux fontaines publiques, en leur offrant des morceaux de pain beurré. Dans d'autres endroits, on jetait, le même jour, dans ces fontaines, autant de morceaux de pain qu'il y avait de personnes dans une famille, et ceux qui surnageaient indiquaient le nombre de morts qu'on aurait à pleurer dans l'année. Des prêtres ignorants ou intéressés, tantôt partageaient ces croyances superstitieuses, tantôt les exploitaient. Le Nobletz eut la consolation de faire disparaître ces abus, et de voir fleurir une piété pure et solide, là où avaient régné l'erreur et la superstition. La commune de Sizun, veuve de son pasteur, accueillit comme un ange descendu du ciel le saint missionnaire, qui l'anima bientôt d'une ferveur digne de la primitive Eglise. Celui des habitants qui profita le plus de ses enseignements fut un pêcheur nommé François Le Su, qu'il instruisit dans la connaissance des livres saints. Son instruction et sa piété devinrent telles, qu'après avoir rempli, autant que le pouvait un laïque, des fonctions de prêtre, tant que la commune n'eut point de pasteur, il en fut fait recteur. La paroisse de Meillars était également dépourvue de recteur : Michel Le Nobletz le fut quelque temps pour complaire à son évêque; mais, ne s'étant engagé dans le sacerdoce qu'à la condition de ne s'attacher, comme saint Jérôme et saint Paulin, à aucune église particulière, il obtint bientôt qu'on le délivrât de la direction de celle-ci, et il retourna faire une seconde mission à Quimper. Elle n'était pas encore finie quand il connut, par une révélation, que Dieu lui destinait une longue et ample mission dans la commune de Ploüaré. Il y alla aussitôt, et, n'ayant trouvé l'église remplie que de pêcheurs, de matelots et de paysans, auxquels le luxe et la vanité étaient inconnus, il se sentit porté à les assister. Il se hâta donc de terminer sa mission de Quimper, et, le 22 mai 1615, il était de retour à Ploüaré. Il s'établit à Douarnenez, petite ville située entre la paroisse de Ploüaré, dont elle dépendait, l'île Tristan et le bourg de Trévoul. Pendant les vingt-cinq années qu'il y résida, il eut bien des traverses à essuyer; mais il en triompha; ses nouveaux disciples, chrétiens de nom, ne connaissaient ni l'oraison dominicale, ni les préceptes les plus vulgaires de la religion. Ici, comme dans ses précédentes missions, sa sœur partagea ses travaux, se réservant plus particulièrement le soin de cathéchiser et d'instruire les femmes, ce qu'elle fit jusqu'à sa mort arrivée en 1633.

Sentant que l'instruction est le plus sûr moyen d'amener le triomphe de la vérité, Michel Le Nobletz fonda, à Douarnenez, une école où les enfants, en même temps qu'ils recevaient l'éducation élémentaire, apprenaient et récitaient les cantiques bretons dans lesquels il avait fait entrer l'explication des mystères de la foi. Nous ne rapporterons pas les conversions éclatantes, les miracles, ni même les prophéties dont la légende lui fait honneur pendant son long séjour à Douarnenez. Nous nous bornerons à dire que le grand-vicaire de Cornouaille, profitant, en 1640, de l'absence de l'évêque de son diocèse, donna gain de cause aux persécuteurs de Le Nobletz, en lui prescrivant de retourner dans l'évêché de Léon, et de ne jamais revenir dans celui de Cornouaille. Il avait soixante-trois ans quand il reçut cet ordre, auquel il souscrivit sans murmurer. Ses fatigues et ses austérités l'avaient beaucoup vieilli. Néanmoins, dès qu'il fut revenu au Conquet, il continua ses prédications ordinaires jusque vers la fin de l'année 1651, qu'il fut frappé de paralysie. Il demeura dans cet état, privé de l'usage de ses membres. Ses souffrances furent très-grandes dans les derniers temps de sa vie, qui se termina le 5 mai 1562.

Michel Le Nobletz était d'une modestie telle que, pour ne pas être distingué des prêtres de basse extraction, qu'on ne désignait que par leur nom de baptême, avec la qualification de maître, il ne voulut jamais être appelé que maître Michel. Le convoi de cet apôtre de la Basse-Bretagne ressembla plutôt à une procession des paroisses voisines qu'aux obsèques d'un particulier. Après que son corps eut été déposé, pendant trois jours, dans la chapelle de Saint-Chris-

tophe, il fut inhumé dans celle de Lochrist. On y voit encore son tombeau composé d'un sarcophage de marbre noir, sur lequel est placée sa statue, bien modelée en terre cuite et peinte; elle le représente à genoux, les mains jointes et le visage tourné vers l'évangile du maître-autel. On voit aussi, au Conquet, la maison qu'il occupait, et qui sert d'oratoire aux pieux habitants de cette ville. Il est, dans toute l'Armorique, notamment au Conquet et à Douarnenez, l'objet d'une vénération égale à celle des saints canonisés.

Michel Le Nobletz avait écrit un *Journal* de ses missions, dont on lit quelques fragments dans sa vie publiée sous ce titre : *La Vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire en Bretagne, par le sieur de Saint-André (Antoine de Verjus, jésuite)*. Paris, Muguet, 1666 et 1668, in-8°. M. l'abbé Tresvaux, vicaire-général et official de Paris, en a donné une nouvelle édition. Lyon et Paris, Périsse, 1836, 2 vol. in-12. Ses œuvres théologiques, où l'on trouve une grande énergie de pensée et de style, ont été recueillies en partie par M. Miorcec de Kerdanet, qui avait annoncé l'intention de les publier. Il en a fait imprimer un fragment sous ce titre : *De l'Union de la volonté humaine avec la volonté divine, par le bienheureux Michel Le Nobletz, apôtre de la Basse-Bretagne, publiée pour la première fois, sur le manuscrit de ce saint prêtre, par M. Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, avocat et docteur en droit*. Brest, Ed. Anner, in-18 de vingt-cinq pages. D'autres fragments, un surtout écrit en breton, devaient être publiés successivement; mais aucun d'eux n'a paru.

M. Du Châtellier possède, de son côté, un certain nombre de travaux manuscrits et autographes de notre saint missionnaire; mais ces travaux et ceux qu'a recueillis M. de Kerdanet ne doivent être qu'une très-faible partie de ce qu'il avait écrit, puisqu'on sait que, pliant, ainsi que ses néophytes, sous le poids de ses cartes et de ses manuscrits, il sentit un jour le besoin d'acheter deux haquenées qui devaient l'aider à transporter ses papiers et images partout où il irait catéchiser le pauvre peuple qui croupissait dans l'ignorance. L'ensemble de ses travaux devait, d'après la tradition, embrasser des études de tout genre. Les discours latins, français, bretons, qu'il avait composés sur une foule de sujets, traitaient tout à la fois de l'histoire de l'église et de celle de la philosophie ancienne. Après une dissertation sur les péchés, quelquefois en même temps, venaient des réflexions sur les doctrines de Pythagore et de Socrate. Une prodigieuse quantité de dessins mystiques, conçus de la manière à la fois la plus naïve et la plus originale, complétaient cette espèce de mobilier théologique et littéraire; et si l'on y ajoute des cahiers de mathématiques, des tracés de gnomonique, tels que cadrans et autres, on aura une idée de tout ce qui dut sortir de cette tête, évidemment enflammée aux feux du midi, et qui en avait reflété toute la teinte dans un style imagé, heureux mélange de la fécondité gasconne et de l'énergie bretonne.

Voici la nomenclature des manuscrits de Michel Le Nobletz, possédés par M. Du Châtellier :

I. *Mémoires et lettres diverses, avec dissertations, sur l'opportunité des cartes mystiques que le saint prêtre avait peintes et distribuées aux femmes de la paroisse de Douarnenez pour leur instruction religieuse*. (1630).

II. *Carte du chevalier errant, avec explication de tous les symboles et figures qui y sont représentés*. (1621).

III. *Description de la carte de Pythagoras (Description eus ar carto hanvet lizeren Pythagoras) (manuscrit breton)*.

IV. *De litterâ Pythagoricâ (manuscrit latin)*.

V. *Dispositions testamentaires autographes de Michel Le Nobletz, datées du Conquet, le 8 janvier 1629, avec énumération de toutes les peintures mystiques de Michel Le Nobletz, au nombre de quarante-six cartes ou tableaux*.

VI. *Autres dispositions testamentaires, datées de Douarnenez, le 18e jour d'aougst 1630 (autographe signé Michel Le Nobletz, prêtre)*;

VII. *Concession d'une tombe au cimetière de Ploaré, près Douarnenez, où avait été inhumée la sœur de Michel Le Nobletz (janvier 1634)*;

VIII. *Acte notarié et signé de Le Nobletz pour la remise de ses cartes mystiques, après sa mort, à la femme Claude Le Bellec, veuve Lemoan, à Douarnenez* (12 *septembre* 1635).

Notre savant collaborateur s'était proposé de publier la *Carte du Chevalier Errant*, comme un spécimen de l'œuvre civilisatrice du saint apôtre et de l'esprit de son siècle. Comme avant-propos de cette publication, il avait fait sur Michel Le Nobletz un travail d'appréciation, encore inédit, qu'il a bien voulu nous communiquer. On pourra se faire une idée du vaste plan développé dans la *Carte du Chevalier Errant* par l'aperçu analytique, et aussi succinct que possible, que nous en donnons ici.

Conçue et exécutée de manière à agir profondément sur l'imagination, cette carte symbolise toutes les péripéties de la vie d'un homme sorti de la voie du salut pour suivre celle du vice. Jésus-Christ y est représenté entre deux châteaux, celui du paganisme d'où le chevalier est sorti par le baptême, et celui de l'*Eglise des saints* ou *Religion chrétienne* qu'il a quitté après y avoir été admis. Tout, dans les objets figurés sur cette carte, a une signification allégorique, depuis chaque pièce de l'armure du chevalier et de l'équipement de son cheval, jusqu'aux divers appartements du second château, défendu par un chevalier chrétien. Le Chevalier Errant parvient à gravir les trois étages de ce

château, où l'on enseigne la science mystique et la pratique des vertus. Du *chasteau d'irréligiosité* placé en face, le démon fait jouer ses canons, c'est-à-dire les *suggestions mondaines et charnelles* qui parviennent à faire de grosses brèches à l'une des tours du château chrétien, celle de l'*oraison*. Pendant ce temps, le Chevalier Errant, aux prises avec deux femmes, *mal vouloir* et *sottise*, échange les pièces de son armure contre une chemise appelée *lassivité*, une fraise nommée *gourmandise*, le pourpoint du *mauvais désir*, etc., et essuie mille misères jusqu'au moment où la *Grâce de Dieu*, sous les traits d'un pauvre, vient le retirer du bourbier où il est plongé pour le rejeter sur un lit de douleurs. Les *fièvres* et *coutumes vicieuses* qui l'entourent semblent résolues à ne pas lâcher leur proie; mais un ange, armé de la verge d'or de *miséricorde*, le touche. Le *Repentir*, accompagné de tous les symboles que nous venons de voir, se présente au patient, le ramène dans la bonne voie, l'introduit dans le *chasteau de la connaissance de soi-même*, sur la porte duquel est écrit : *qui se voit bien se connaît*, et une nouvelle vie commence pour lui.

Comme le fait judicieusement remarquer M. Duchâtellier, cette œuvre qui, aujourd'hui, semblerait peut-être excentrique et anormale, dépose, dans toutes ses parties, de l'intensité de la foi qui animait Michel Le Nobletz. Cette illumination de la vie mystique a quelque chose de fier, de hardi, de pénétrant; elle explique comment l'humble missionnaire, par sa lutte persévérante avec les vices de son temps, parvint à éveiller des instincts pieux et généreux là où il n'y avait avant lui que superstition, ignorance et corruption. P. L...t.

LE NOBLETZ (Marguerite), — sœur du précédent, naquit en 1583, au château de Kérodern, et mourut le 17 septembre 1633. Nous avons peu de chose à ajouter à ce qui a été dit d'elle dans la notice consacrée à son frère. Douée d'un esprit agréable, et d'un caractère vif et décidé, elle était parvenue à l'âge de vingt-cinq ans lorsque Michel entreprit de la gagner à Dieu après sa sortie du noviciat des Dominicains de Morlaix. Docile aux conseils de son frère, elle renonça successivement aux attraits du monde et à un mariage qu'elle était sur le point de contracter. Comme Michel, elle soumit son corps à toutes sortes de mortifications. Elle contribua efficacement aux succès des missions du saint apôtre dans les diocèses de Léon, de Tréguier et de Cornouaille. Par ses soins, son assiduité, sa douceur, elle s'insinuait dans les esprits et gagnait les cœurs les plus endurcis. Les secours spirituels n'étaient pas les seuls qu'elle distribuât. Passant dans la chaumière du pauvre et au chevet des malades les instants dont ses devoirs pieux lui permettaient de disposer, elle les consolait et les soutenait, soit de son assistance personnelle, soit des aumônes qu'elle recueillait pour eux. Elle fut inhumée, suivant ses désirs, au bas de l'église de Plouaré, où sa tombe a long-temps été visitée avec des témoignages de vénération par les habitants des pays environnants, qui avaient conservé le souvenir de ses bonnes œuvres. P. L...t.

LE NOBLETZ (Anne), — sœur des précédents, se consacra plus particulièrement à une vie sédentaire et contemplative. Animée du même esprit de charité que son frère et sa sœur, elle le mit en pratique dans la commune de Plouguerneau, où elle veillait au soulagement de toutes les infortunes. Elle fut enterrée dans l'église de Plouguerneau, ainsi qu'elle l'avait ordonné. On ignore la date de sa naissance et de son décès. P. L...t.

LENOIR, sieur de CREVAIN (Philippe). — Un manuscrit sur papier, de la première moitié du XVIIIe siècle, contenant 361 feuillets in-4°, relié en veau et portant sur la couverture les armes du président de Robien, se trouve à la bibliothèque de la ville de Rennes, et est intitulé : *Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la réformation, divisée en deux livres, par le sieur de Crevain;* ce manuscrit n'est qu'une copie d'un original qu'on ne retrouve plus, et il y manque plusieurs feuillets, soit en entier, soit par parties. Une note marginale reproduite dans la copie, à laquelle elle ne peut être appliquée, est ainsi conçue : « Brouillon commencé le 4 octobre 1683. Achevé le 22 décembre 1683. » Il est évident que ce *brouillon* était la minute autographe de l'auteur, rendue défectueuse postérieurement par des causes qui nous sont inconnues, et de laquelle nous ignorons également la destination ultérieure. La copie, portant les armes de M. de Robien, et probablement faite par ses ordres, nous porte à croire que l'original a été, au moins pour quelque temps, à la disposition du savant magistrat breton, mais rien ne nous apprend d'où il avait tiré ce document, ni à qui il le restitua; en sorte que nous ignorons si c'est de l'original ou de la copie que se sont servis, d'abord l'abbé Travers, qui le cite deux fois, p. 347 et 363 du t. II de son *Histoire des évêques de Nantes*, sans nommer l'auteur; puis Dom Taillandier, continuateur de Dom Morice, en parlant de l'introduction et des progrès du calvinisme en Bretagne, au t. II du texte de son histoire. C'est dans l'avertissement de ce second tome qu'il est fait mention de Crevain pour la première fois. « Quant à ce dernier objet (l'établissement du calvinisme), les historiens de France, dit Dom Taillandier, nous ont laissé dans une profonde ignorance. Nous aurions été forcés d'imiter leur silence à cet égard, si nous n'avions été assez heureux

» pour recouvrer une histoire manuscrite du » calvinisme en Bretagne. L'auteur de cet ou» vrage, qui se nommait Crevain, était Breton » et ministre de la religion prétendue réformée. » Les alarmes où les ministres de cette secte » se virent exposés en 1664, les obligèrent à » faire des recherches, dans les archives de » leurs églises, pour justifier les titres de leur » possession. Crevain fut chargé de cette com» mission pour la Bretagne. C'est sur les mé» moires qu'il ramassa, et sur ceux de Lou» veau, premier ministre de la Roche-Bernard, » qu'il a composé l'histoire du calvinisme en » Bretagne, qu'il conduit jusqu'à l'édit de Nan» tes. A l'entêtement près qu'il montre partout » pour sa secte, c'est un homme de bonne foi, » qui raconte sans passion, qui expose les faits » avec impartialité et tels qu'il les trouve con» signés dans les mémoires qu'il suit. » Il faut avouer qu'en parlant d'un ouvrage entièrement inconnu jusqu'à lui, Dom Taillandier s'est montré avare de renseignements, non seulement sur la provenance et l'état graphique du manuscrit, mais encore sur l'auteur, dont il se contente de citer vaguement le nom, la patrie et l'état, sans y ajouter le moindre détail biographique. Quant au jugement qu'il porte sur l'ouvrage, nous y reviendrons plus tard.

Ainsi, en désignant par le seul nom de *Crevain* l'auteur de l'*Histoire du calvinisme en Bretagne*, Dom Taillandier a fait croire que ce Crevain et le ministre Philippe Lenoir étaient deux personnages différents, et la *Biographie universelle*, qui a enregistré ce dernier (*Supplément*, t. LXXI, p. 294), n'a nullement parlé du manuscrit de Rennes. Cependant, si le savant bénédictin avait lu le manuscrit avec plus d'attention, il y eût vu, d'abord à la page 10, que M. de Crevain-Lenoir était pasteur de la Roche-Bernard jusqu'en 1630 et au-delà; puis à la page 137, que l'auteur lui-même dit que le sieur de Crevain, pasteur de la Roche-Bernard en 1630, était son père. Cette remarque, confirmée d'ailleurs par les détails qui vont suivre, lève, ce nous semble, toute difficulté sur l'identité de Crevain et de Philippe Lenoir.

M. Vaurigaud, pasteur de l'église réformée de Nantes, et premier éditeur de l'*Histoire du calvinisme en Bretagne*, a trouvé dans les listes des pasteurs de France, dressées par les synodes nationaux en 1617, 1620, 1626, le nom de Guy Lenoir, sieur de Crevain, pasteur à la Roche-Bernard et au Croisic. Ce nom ne s'y retrouve plus en 1637. Cette qualité du père de Philippe Lenoir, emportant l'idée d'un domicile prolongé, pourrait conduire à croire que celui-ci naquit à la Roche-Bernard vers 1620. M. Vaurigaud a essayé de rattacher sa famille paternelle aux Lenoir, mentionnés dans les anciennes réformations de la noblesse de Bretagne aux années 1441, 1443 et 1448, dans l'évêché de Léon, paroisses de Ploaquelen (Plougonvelin) et de Taulé, et portant *d'or à une fasce de sable chargée de trois arbres d'argent;* mais rien ne prouve cette attache, et le registre des désistements et déboutements de noblesse vient, au contraire, nous apprendre que les prétentions nobiliaires des Lenoir, de Blain, furent repoussées en ces termes : « Philippe » Lenoir, sieur de Crevain, de Blain, a renoncé » à la qualité de noble, par déclaration du 30 » septembre 1668. » — André Lenoir, sieur de Hellé, de la ville de Blain, condamné à l'audience par jugement des commissaires, le 16 août 1669. » — Quoi qu'il en soit, ces prétentions, bien que non accueillies par les commissaires chargés de la réformation de la noblesse de Bretagne, démontrent que la famille Lenoir était comptée parmi les plus honorables de la haute bourgeoisie. La conjecture de M. Vaurigaud me semble beaucoup plus heureuse quand il parle d'André Lenoir, sieur de Beauchamp, qu'il nous fait connaître comme étant, en 1609, pasteur de la Roche-Bernard, puis, en 1614, pasteur dans la maison du duc de Rohan; en 1620, et jusqu'en 1637, pasteur de Blain, et qu'il présume être le frère de Guy Lenoir, sieur de Crevain, et conséquemment oncle paternel de notre Philippe. Il paraît, en effet, très-probable qu'il a existé des liaisons de parenté entre Guy et André Lenoir, successivement pasteurs à la Roche-Bernard, et André et Philippe Lenoir, tous deux pasteurs de Blain, le premier de 1620 à 1637 au moins, et le second depuis 1651 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Quant à la famille de sa mère, qui se nommait Anne de Labaye, ce dernier nous apprend, p. 19 du manuscrit, qu'elle était de Rennes. Il nous cite son bisaïeul, le sieur de Beaulieu, procureur au Parlement; sa bisaïeule, Denise du Claray; le frère de celle-ci, ancien de l'église de Rennes, déterré comme huguenot et traîné par les rues de la ville vers 1560; Mesmenier-Escoufflart, propriétaire de la maison de Bouzille, lieu de réunion des calvinistes, etc.

Nous avons vainement cherché des renseignements sur la première jeunesse de Philippe Lenoir. Il fut probablement destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique. M. Vaurigaud conjecture qu'après avoir étudié aux colléges de Vitré ou de Blain, fondés pour les calvinistes dès 1608 ou peu après, l'usage n'étant pas qu'un proposant aille dans une autre province chercher l'instruction qu'il peut avoir dans la sienne, le jeune Philippe se rendit à Saumur pour y faire ses études théologiques. La thèse qu'il y soutint, ajoute l'auteur, a pour titre : *De ministrorum ecclesiasticorum cœlibatu et digamiâ*, et est signée : *Respondente Philippo Lenoir, armorico*. La date de cette thèse ne nous est pas donnée, mais elle dut être soutenue peu de temps après que Philippe Lenoir fut appelé à desservir l'église réformée de Blain. Voici

l'acte fort court qui en fut rapporté, tel qu'on le trouve à la p. 16 du papier consistorial de la même église, conservé au greffe du tribunal de Savenay, parmi les registres de l'état civil de la paroisse de Blain : « Au nom de Dieu. Traicté » de l'église de Blain avec M. Lenoir, confor- » mément à la lettre de Madame (la duchesse » Marguerite de Rohan), 12 mars 1651. Les an- » ciens et chefs de famille de l'église de Blain, » à l'issue de l'action faicte par M. de la Mau- » che, pasteur de l'église de Nantes, se sont ac- » cordez avec M. Lenoir à ce qu'il vienne faire » sa résidence à Bottier, donner un presche tous » les dimanches, et, aux jours de cène, deux; » qu'il visite les malades et tous ceux qui au- » ront besoin de consolation. De visiter le quar- » tier de Saffré et y donner le presche, quand » M. et Mme de Vieillevigne y seront; le tout » pour 600 livres, y compris 320 livres que » donne Madame (de Rohan). Signé : La Mau- » che-Bouchereau, pasteur de l'église de Nan- » tes, Philippe Lenoir, proposant, G. Morel, » La Masseais (Amproux), Pierre Portebize, » Amproux, P. Héraud, Pineau, Loyseau, La » Ferrassière-Pélisson. » Lenoir fut installé, le 6 août suivant, dans la maison de Bottier, aujourd'hui l'hôpital de Blain, au bout occidental de laquelle on avait bâti un temple en 1639, au moyen d'une souscription dans laquelle figure un M. (Lenoir) de Beauchamp, dont nous avons parlé ci-dessus, alors encore pasteur de Blain, et qui eut très-probablement Philippe Lenoir pour successeur immédiat. Celui-ci se maria, le 22 mai 1652, avec Anne Henriet, d'une famille calviniste de la paroisse de Vay. Il en eut deux enfants : Jacques, né le 31 août 1654, et Suzanne, née le 27 avril 1656, dont la naissance coûta la vie à sa mère. Lenoir ne pouvait avoir alors guère plus de trente ans. Il ne paraît pas qu'il ait jamais songé à un second mariage. D'un caractère doux et modéré et d'un esprit méditatif, il se livrait à l'étude avec d'autant plus de facilité que son troupeau de Blain, fort peu nombreux, devait lui laisser beaucoup de loisir. Ce fut probablement après la mort de sa femme qu'il se livra à la composition d'une sorte de poème épique intitulé : *Emanuel ou paraphrase évangélique, comprenant l'histoire et la doctrine des quatre évangiles de Jésus-Christ, nostre Seigneur, poème chrestien divisé en quinze livres. Dédié à Madame la duchesse de Rohan, princesse de Léon, etc., par Philippes Lenoir.* Nous ne connaissons pas la première édition de ce livre; mais, comme l'épître dédicatoire à Mme de Rohan est datée de Blain, le 13 avril 1658, on peut croire qu'il parut imprimé en cette même année. Il a été réimprimé plusieurs fois.

La *Biographie universelle* mentionne une édition de 1673 à Rouen, in-8°, et une autre d'Amsterdam, 1772, in-12. M. Vaurigaud et moi en possédons chacun une de 1678, Saumur, René Péan, imprimeur et marchand libraire, in-8°. L'auteur, dans l'épître dédicatoire, a assez bien jugé son œuvre poétique : « J'ai creu, dit-il, » qu'entreprenant un si grand ouvrage pour la » gloire seulement de l'adorable Emanuel, il » m'assisterait tellement des grâces de son Saint » Esprit que, si je ne faisais briller les trésors de » son Evangile par des termes exquis et par une » poésie achevée, du moins il me conduiroit en » sorte que je ne meslerois rien de contraire au » sacré génie de son alliance, ni à la pureté de » sa divine parole. Si ma sainte muse n'est pas » charmante, elle est du moins toujours chaste » et toujours vierge, et les beautez les plus pa- » rées ne sont pas d'ordinaire les plus modes- » tes ni les plus retenues. » Si, en effet, l'*Emanuel* de Philippe Lenoir ne brille pas du côté poétique, il a un autre genre de mérite, assez rare dans une œuvre calviniste, c'est de n'avoir admis aucune proposition mal sonnante aux oreilles catholiques. « L'auteur ....., dit l'avertisse- » ment, s'est gardé religieusement de ne cho- » quer ni l'une ni l'autre religion, afin que tous » les chrétiens, sans distinction et scrupule, » puissent venir apprendre en son livre, non pas » l'art de disputer, mais la science salutaire d'a- » dorer Jésus. » Parmi les pièces laudatives placées en tête du poème, nous en remarquons deux, l'une de quarante-huit vers alexandrins, par escuyer Jacques Pelisson, sieur de la Ferrassière, capitaine des châteaux de Blain et de Josselin, mort au manoir du Vauguérin, paroisse de Vay, le 1er août 1660; l'autre, en forme de sonnet, par M. de Cran-Henriet, qui était probablement frère de la femme de Philippe Lenoir. Nous trouvons dans plusieurs actes notariés de 1660 à 1679, faisant partie de notre collection, que Pierre Henriet, escuyer, sieur de la Chesnaye de Cran, était premier capitaine au régiment de Montaigu. Il est représenté dans ces actes par Philippe Lenoir, qui prend la qualité d'escuyer, sieur de Crevain, ce qu'il n'avait fait ni en contractant son engagement comme pasteur de Blain, ni en se mariant, ni enfin sur le titre du poème dont nous avons parlé. Il paraît qu'il en fut autrement pour le manuscrit autographe de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation*, manuscrit dont nous n'avons plus qu'une copie, comme nous l'avons déjà dit; le nom de Crevain s'y trouvait, et c'est sous ce nom que cet ouvrage est mentionné par dom Taillandier, par M. Miorcec de Kerdanet *(Notice des Ecrivains bretons)*, et par M. Maillet *(Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Rennes)*, sans qu'on ait songé à l'identité de Crevain et de Philippe Lenoir, que je crois être le premier à avoir fait remarquer, à l'aide des actes authentiques dont j'ai fait mention ci-dessus. L'histoire du calvinisme en Bretagne paraît avoir été commencée vers 1664, à l'occasion des craintes qu'éprouvèrent les réformés pour le maintien de celles de leurs

églises dont ils ne pourraient pas prouver la possession durant les années requises par l'Édit de Nantes. Il fallait administrer cette preuve par actes écrits, et non pas seulement par témoins. Lenoir réunit une grande partie des matériaux nécessaires. Il divisa son récit en quatre époques, la première de 1558 à 1561, que l'auteur appelle l'âge de l'enfance durant les séditions des peuples et les rigueurs de la justice; la seconde de 1562 à 1598, l'âge de la jeunesse, temps de troubles et de guerres civiles, jusqu'à l'édit de Nantes; la troisième de 1598 à 1660, l'âge de virilité et de force, état de rétablissement sous l'édit de Nantes; la quatrième, de 1660 à 1683, l'âge de la vieillesse et de la caducité, temps de décadence et de dernier déclin, sous les déclarations qui donnent atteinte à l'édit de Nantes et le sapent pied à pied pour le renverser. Malheureusement, l'auteur manquait des trois qualités indispensables à l'historien, la hauteur de vue pour dominer son sujet, l'érudition pour l'approfondir, le style pour l'orner. Il se traîne pendant long-temps sur un sec journal de Louveau, ministre de la Roche-Bernard, quand il avait sous la main, aux archives du château de Blain, les regrettables mémoires de Catherine de Parthenay, l'une des plus illustres et probablement la plus savante femme de son siècle, et une foule d'autres documents provenant des maisons de Rohan et de Soubise, dont les chefs avaient toujours joué le rôle principal parmi les réformés en Bretagne et en Poitou; documents complètement détruits aujourd'hui, depuis qu'ils furent offerts en holocauste, comme *titres féodaux*, à la liberté de 1793. Philippe Lenoir s'arrête péniblement à révéler la naissance, les progrès, les persécutions d'un assez grand nombre d'aggrégations presque imperceptibles, qu'il nomme *églises* de tel ou tel lieu. Il rassemble tous les noms, toutes les plus petites anecdotes. Son ouvrage est plutôt un factum de procureur qu'une véritable histoire; et pourtant, malgré tous ses défauts, Dom Taillandier a eu raison de dire que, sans cette compilation, il aurait été contraint de laisser, pour les quarante dernières années du XVIe siècle, une lacune importante.

Le savant bénédictin a aussi rendu hommage à la vérité en louant l'extrême modération et la probité historique de Lenoir; qualités qui méritent d'autant plus être appréciées que l'auteur écrivait sous la prévision, comme il le dit lui-même, de la *décadence et du dernier déclin* de son parti. Nous n'avons que les deux premiers livres de son œuvre, dont le manuscrit contient même de nombreuses lacunes, dues, comme nous l'avons fait entendre, au mauvais état de conservation du manuscrit original. On ignore si les deux autres livres ont été écrits. Au reste, tout ce travail devint inutile devant les mesures prises par l'autorité. M. Vaurigaud, d'après l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, t. IV, liv. XI, p. 7, nous apprend que « députés au » Conseil par les réformés de Bretagne, Phi- » lippe Lenoir et un gentilhomme fort intelli- » gent dans ces affaires ne purent obtenir le » concours du maréchal de Turenne, ni celui » du marquis de Ruvigny, notre député général. » Il n'y eut que la duchesse de Rohan qui vou- » lut solliciter pour eux, mais elle y reçut des » rebuffades fort inciviles. D'Argouges répon- » dit à son compliment : *Je ferai contre vous et » contre vos églises tout ce que je pourrai : » attendez-vous-y*. Le chancelier, à qui elle re- » montrait que les églises de Bretagne étaient » en petit nombre et peu considérables, lui ré- » pondit sèchement : *Il serait à souhaiter qu'il » n'y en eût pas une*. Le 19 janvier 1665, un » arrêt du Conseil interdit l'exercice à Sion, au » Croisic, à la Roche-Bernard, à Dinan, à » Ploërmel, à Saint-Malo et à Blain. Le roi or- » donna aussi la démolition du temple de Sion » et de Blain. » Lenoir continua néanmoins de demeurer à Blain, et si le temple, qui faisait partie de sa maison de Brottier lui était interdit, il paraît que l'exercice du culte réformé eut lieu, tantôt au château de Blain, tantôt au manoir du Pont-Piétin, dans la même paroisse. C'est ainsi que le pasteur atteignit péniblement l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, après laquelle il dut prendre le chemin de l'exil et se réfugia en Hollande. « Voici, dit encore M. Vaurigaud, le témoignage qui lui est rendu dans sa nouvelle patrie, et qui convient à sa vie tout entière : « *Le Synode de 1686 (sep- » tembre) ayant appris ce que M. Lenoir, mi- » nistre de Blain en Bretagne, a souffert en » France et ailleurs, pour le consoler, autant » que possible, l'a déclaré appellable, et a loué » sa conduite et approuvé tout ce qu'il a fait » pour l'Eglise de Hown.* » Voilà tout ce que le savant éditeur de l'histoire du calvinisme en Bretagne a pu recueillir de renseignements sur cette dernière époque de la vie de Philippe Lenoir, sieur de Crevain. On ignore l'époque de sa mort et ce que devinrent son fils et sa fille. Le papier consistorial dont nous avons parlé, écrit en entier de sa main, depuis l'année 1651 jusqu'au 18 décembre 1684, et contenant 129 pages petit in-f°, n'en fait d'autre mention que pour leur naissance.

On parlait depuis long-temps de faire imprimer l'histoire du calvinisme en Bretagne. Enfin, cette publication a eu lieu par les soins de M. Vaurigaud, président du consistoire et pasteur de l'Eglise réformée à Nantes, qui se livre avec zèle et succès aux recherches historiques concernant les établissements protestants en Bretagne, et nous fait espérer de faire suivre ce premier document de beaucoup d'autres restés pareillement inédits. L'ouvrage de Philippe Lenoir, sieur de Crevain, a paru sous ce titre : *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'Edit de Nantes*,

par Philippe Lenoir, sieur de Crevain, pasteur de l'Eglise réformée de Blain (Loire-Inférieure), ouvrage publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Rennes, avec une préface, une biographie et des notes, par B. Vaurigaud, président du consistoire et pasteur de l'Eglise réformée de Nantes. Nantes, L. et A. Guéraud, 1851, in-8° de XXXIV et 370 pages. Biz....

LEON (**Les comtes et vicomtes de**) — étaient les seigneurs du riche et fertile territoire qui, s'étendant depuis le Jarlo, l'un des affluents du port de Morlaix, au sommet des montagnes d'Arès, et déborné ensuite par le cours de l'Elorn et par la mer, embrasse les villes de Saint-Pol, de Lesneven, de Brest et de Saint-Renan, avec une partie de celles de Morlaix et de Landerneau, traversées par les cours d'eau que nous avons marqués pour ses limites. Ce pays formait l'une des contrées dépendantes de *Vorganium*, cité gauloise des *Ossismiens*, que l'on place généralement à Carhaix dans les divisions de la Gaule, et que conserva long-temps la politique romaine. Dans la *Notice de l'Empire*, qui appartient aux dernières années de sa domination sur les Gaules, on voit le nombre des cités se multiplier; c'est alors qu'elles prennent le nom des populations dont elles sont le centre. Dans cette nouvelle circonscription, on remarque pour la première fois une ville des *Corisopites* (maintenant *Quimper*), et, près de la contrée qu'ils habitent, la *civitas Ossismorum*, que nos anciens historiens et légendaires ont nommée *Occismor*. Les courses incessantes des Barbares du Nord obligeaient à garder les côtes, on venait de créer un gouvernement militaire pour le littoral de la Manche et de l'Océan, et les troupes romaines quittaient l'intérieur pour s'établir vers les bords de la mer. Le chef de l'un de ces corps *(præfectus maurorum Ossismiacorum)* avait sa résidence dans la ville des Occismiens, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne capitale de notre pointe occidentale du temps des Gaulois.

L'emplacement de cette seconde ville des Ossismiens doit être cherché sur le territoire que nous venons de délimiter, soit près de Plouéventer, où l'un de nos antiquaires bretons a découvert de nombreux vestiges d'habitation romaine, soit à Saint-Pol, ville qui, suivant le légendaire auquel nous devons la vie de son premier évêque, eut de tout temps une enceinte de murailles qui n'est encore connue des Bretons que sous le nom de *Castel*, et dont le siége épiscopal et le titre de capitale de Léon attestent l'importance dans les temps les plus éloignés.

Les auteurs de l'histoire de Bretagne ne mettent pas en doute, lorsqu'ils parlent de cet évêché, que le nom de *Legionenses*, donné à ses habitants par d'anciens écrivains, rappelait le séjour d'une légion romaine, dont le nom contracté a formé celui de *Léon*. L'on trouve un exemple analogue au pays de Galles pour l'ancienne ville de *Caër-Léon*, qui est appelée en latin *Urbs legionum*.

Les actes de saint Pol Aurélien nous apprennent que ce missionnaire de l'île de Bretagne étant arrivé dans ces parages de l'Armorique fut averti par inspiration de se présenter devant le chef qui y commandait. Withur — c'était son nom — était chrétien; il désirait qu'une église fût érigée dans son gouvernement. Mais l'autorisation de Childebert, dont il n'était que le lieutenant, était nécessaire pour un acte aussi considérable que la fondation d'une cathédrale, et d'une autre part le saint refusait les honneurs du ministère pastoral. Withur prit une voie détournée pour réussir dans ses desseins. Il prétexta certaines communications qu'il avait à transmettre à la cour du roi des Francs, et obtint de Pol qu'il se chargerait de les porter. Mais la dépêche qui lui fut remise ne contenait que l'expression des vœux du comte, qui furent renouvelés à la cour avec de si vives instances que le missionnaire dut se soumettre à recevoir la consécration épiscopale, et revenir, comme évêque, près du troupeau confié à sa sollicitude.

Les actes de saint Judicaël, qui vivait environ un siècle après cette époque, font mention d'un autre chef du même pays. Il se nommait Ausochus, et habitait, dit la légende, sur les bords de la mer (*in tribu Lisiœ, in commendatione Ili*) en Tref-les, dans la région de Quemenet-Ili; et, ce qui peut paraître plus digne d'intérêt, si l'on admet qu'il s'agisse encore d'un prince Franc, il était de la race du roi Hispertit, *e genere regis Hispertiti*. D. Lobineau veut que ce soit quelque petit roi inconnu de la Cambrie; mais, en rapprochant ces actes de ceux de saint Pol, ne serait-on pas porté à voir plutôt dans le nom du second chef une altération de celui de Chilpéric?

C'est un fait connu de ceux qui sont un peu au courant des vieilles institutions de la Bretagne, que les propriétés rurales, dans les pays qui forment le sommet de sa péninsule, étaient généralement tenues, jusqu'à nos jours, sous le régime du domaine congéable. L'auteur de l'excellent traité du Domaine, qui a été publié sous le titre d'*Institutions convenancières*, n'y a vu que les conditions d'un pacte qui dut intervenir entre les colons insulaires émigrés dans l'Armorique, et les seigneurs qui possédaient les terres incultes défrichées par eux. Nous n'admettons pas cette idée d'un contrat entre les colons et des seigneurs étrangers. Elle est démentie par les mœurs du temps auquel on rapporte ce contrat; quoique, de nos jours, elle ait été reproduite par des savants, elle n'en a pas plus de valeur à nos yeux.

Nous croyons retrouver les éléments du domaine congéable dans les anciennes lois des

Bretons insulaires. Mais, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur ce point, il reste à expliquer par quelles circonstances les institutions convenancières, qui dominaient autour du pays de Léon, en Cornouaille, Vannes, Poher, Tréguier et Goëllo, ne pénétrèrent pas dans ce coin de terre, où l'on rencontre d'ailleurs les mêmes usages et la même langue; car ce n'est que depuis une période moderne que quelques terres y ont été mises à domaine congéable. Justement frappé de ce fait considérable et singulier, M. Baudouin n'a pu s'en rendre compte que par les conditions particulières où se trouvait ce pays au temps des migrations bretonnes. Il était, nous dit-il, occupé par une de ces légions romaines qui, suivant Procope, se détachèrent de l'Empire, demeurèrent pour leur propre compte maîtresses du territoire où elles étaient cantonnées, et firent alliance avec les Francs. Ce dernier fait, poursuit-il, est établi par les légendaires, puisque l'évêché de Saint-Pol dut son érection au roi Childebert. Les terres qui assuraient la subsistance de cette légion étaient tenues sous un régime différent, celui du servage. Les légionnaires, indépendants dans un petit État, n'eurent garde d'y admettre des usages qui leur eussent été moins favorables. (*Inst. conv.*, t. Ier, p. 15).

Nous ne pouvons nous défendre d'entrer dans le sentiment de cet auteur. Si peu de confiance que l'on veuille accorder aux légendaires qui viennent d'être cités, les circonstances sont trop concordantes pour n'avoir pas quelque autorité. C'est un détail curieux à relever, une donnée nouvelle à l'appui des judicieuses investigations de Dubos sur l'établissement de la monarchie, et qui concourt, avec d'autres observations modernes, à justifier les déductions de sa critique.

D'Argentré, et plus tard Albert Le Grand, dans le récit des aventures plus touchantes que croyables, qui se rapportent à la naissance de Saint-Budoc, parlent d'un seigneur breton qui avait épousé la fille du duc Hoel II (1), et en aurait reçu en dot le droit de bris sur ses terres et la ville de Morlaix, dont le château, construit sur la rive opposée du Jarlo, appartenait, par sa situation, au pays de Tréguier. Plus tard, ces seigneurs jettent un vif éclat pendant la période des rois carolingiens. C'est alors seulement que l'on commence à en apercevoir la suite, et à en démêler l'histoire d'autant plus intéressante à constater, que les Bénédictins bretons n'ont donné qu'une table généalogique imparfaite de ces feudataires, et qu'ils ont confondu avec leur lignée celle bien distincte des vicomtes de Léon, auxquels devait s'étendre cette notice.

Nous n'avons rien à prétendre dans le mérite de ce travail. Les matériaux nous en ont été fournis par le vénérable doyen des antiquaires bretons, notre parent. Il a bien voulu nous donner les notes qu'il avait recueillies sur la maison de Léon, pour son usage, et que ses goûts, aussi bien que le poids des années, l'éloignaient de colliger pour une publication (1).

(1) Elle se nommait Aliénor. L'abbé Gallet la croit fille du roi Budoc.

(1) Au moment où notre érudit et modeste collaborateur constatait la part revenant à son oncle vénéré dans le travail ci-dessus, la mort s'apprêtait à frapper le savant doyen de la marine française et de l'archéologie bretonne. Malgré son extrême vieillesse, M. de Blois possédait encore toute la sûreté de son jugement, toute la pénétration de son esprit. Nos collègues de l'Association bretonne avaient remarqué, comme nous, il y a deux ans, lors du congrès de Morlaix, que la vie intellectuelle avait conservé chez lui toute sa sève, et que nul ne savait mieux attirer et attacher par la dignité jointe à l'atticisme du langage et à l'urbanité des manières. Sa mémoire n'avait rien perdu de sa fraîcheur, et nous en recueillîmes personnellement une preuve frappante dans une conversation où nous lui parlâmes de la guerre de 1778 et des travaux de l'ancienne Académie royale de la marine. Nous évoquions chez lui des souvenirs de plus de soixante ans, et ils furent tous fidèles.

Puisque la *Biographie bretonne* n'a pu se terminer avant sa mort, c'est pour elle un devoir de lui rendre ici un hommage qui, nous le savons, sera l'expression des sentiments unanimes de nos collaborateurs. Si l'inflexibilité de l'ordre alphabétique ne nous permet plus de reporter cet hommage à son rang naturel, du moins ne paraîtra-t-il pas trop déplacé ici, puisqu'il se trouvera associé au travail que le savant archéologue avait préparé et inspiré. C'était, en quelque sorte, son testament historique : il est donc un acte de sa vie, et comme tel, il ajoute aux motifs qui nous commandent de retracer les phases principales de son honorable carrière.

BLOIS DE LA CALANDE (Aymar-Joseph-Emmanuel-Raphael de), — né à Morlaix, le 9 novembre 1760, appartenait à une ancienne famille de Champagne, que ses traditions domestiques rattachent à la maison de Châtillon-sur-Marne. Son aïeul, compagnon d'armes de Duguay-Trouin, mourut en 1719, de blessures reçues au siége de Pensacola, en Floride, pendant la guerre avec l'Espagne. Marié en Bretagne, il laissait un fils qui, parvenu au grade de capitaine de vaisseau, fut enlevé par une mort prématurée. C'était le père de l'homme distingué dont nous allons raconter la vie. Sa mère était fille de M. de Boisbilly, président à la Chambre des Comptes de Bretagne, dont il a été parlé dans la notice consacrée à l'abbé de Boisbilly, son fils.

Bientôt privés de leur mère, M. de Blois, son frère et sa sœur trouvèrent près d'amis fidèles et près de leur oncle les soins d'une paternelle sollicitude.

Après avoir fait son cours d'études au collége royal de La Flèche et à l'école militaire de Paris, M. de Blois fut admis dans la marine, le 6 mai 1776. On était à la veille d'une guerre maritime, la plus brillante de nos annales.

M. de Blois eut le bonheur de prendre part aux événements les plus considérables de cette lutte glorieuse, sous les ordres de l'un des plus habiles et des plus intrépides marins de la flotte française, le comte de Soulanges, commandant le vaisseau le *Sphinx*, qui appartint tour à tour aux escadres dirigées par le comte d'Orvilliers, le comte d'Estaing et le comte de Guichen. M. de Blois était sur ce vaisseau au combat d'Ouessant, à la prise des îles de Saint-Vincent et de la Grenade; à l'expédition de la Géorgine, il commandait une chaloupe de débarquement dans l'attaque de Savannah. Il était au combat de la Dominique et aux deux autres engagements du comte de Guichen avec la flotte anglaise devant la Martinique et Sainte-Lucie; il fut blessé à la seconde de ces actions.

Sa santé s'étant altérée pendant la croisière du comte

COMTES DE LÉON.

Morvan, — comte de Léon et roi des Bretons. L'empire de Charlemagne n'était reconnu que dans une partie de la Bretagne, lorsque la

de Guichen dans la Manche, il fut attaché aux constructions navales du port de Brest. En peu de temps, il fut assez au courant de ce service spécial pour être en mesure de faire des rapports sur les matières le concernant; bien qu'il ne fût qu'enseigne, le marquis de La Galissonnière, qui en avait la direction, le chargea de l'intérim pendant une absence.

Lieutenant de vaisseau en 1786, il reprit la mer, et l'année suivante, par un précieux et honorable témoignage d'estime, il fut, sur la désignation de son ancien chef, nommé major de l'escadre aux ordres du comte de Soulanges, qui devait suivre, le long des côtes de Hollande, l'expédition des troupes prussiennes dans ce pays; mais le départ de cette escadre fut contremandé. En 1789, il devint, par son agrégation, comme associé, à l'Académie royale de la marine, le collègue des hommes les plus éminents dont s'honorât notre armée navale. En 1790, il quittait Saint-Domingue, porteur de dépêches qui annonçaient l'état alarmant de cette colonie. Ce n'était que le contre-coup d'une révolution qui allait briser sa carrière.

Retardé par une maladie dans ses dispositions pour suivre hors de France la plus grande partie de ses anciens compagnons d'armes, parmi lesquels se trouvait son frère, qui servait aussi dans la marine, il fut bientôt amené à Paris par des ordres de Louis XVI, transmis par le chevalier de Lezardière, lieutenant de vaisseau. Le malheureux roi désirait que les officiers restés fidèles à la cause du trône se tinssent à portée des chances de salut qui pourraient s'offrir.

La fatale journée du 10 août vint détruire ces vaines espérances, et l'issue de la campagne des princes montrer de quelles illusions on s'était bercé de l'autre côté du Rhin. M. de Blois prit alors le parti de se retirer près de Tours, dans la maison de campagne habitée par les parents de sa femme, Mlle Péan de Livaudière, et d'attendre un temps plus favorable pour s'établir en Bretagne.

De retour à son habitation près de Morlaix, il fut, en 1800, nommé adjoint de sa commune, et, en 1806, appelé au conseil général du Finistère qui, presque immédiatement, l'envoya en députation à Paris pour appuyer diverses réclamations présentées par le département. Il s'agissait d'obtenir la liberté d'exporter les céréales dont le cours était tombé au dessous du prix rémunérateur, et de faire reduire le contingent des levées départementales. C'était justice en effet que l'on tint compte du grand nombre d'hommes que le littoral fournit à l'inscription maritime. M. de Blois eut la satisfaction de contribuer efficacement au succès de ces réclamations. Après avoir rempli provisoirement les fonctions de conseiller de préfecture, et, en cette qualité, présidé au recrutement en remplacement du préfet, il retourna à Paris pour solliciter de nouvelles mesures tendant à rendre la conscription moins désastreuse pour les familles et demander que la ville de Morlaix fut exonérée du traitement d'un commissaire général de police. Il réussit encore par les bons offices d'un ancien camarade, M. de Champagny, duc de Cadore, qui siégeait alors dans les conseils de l'Empire.

Nommé capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, en 1814, puis appelé au service actif en 1816, il fut attaché au port de Brest jusqu'à la mesure générale par suite de laquelle les officiers de l'ancienne marine furent admis à la retraite. Il reçut, en 1825, la décoration de la Légion-d'Honneur.

Les habitudes d'une vie laborieuse et réglée laissaient à M. de Blois, après qu'il avait consacré une partie de son temps à sa famille et à la société, des loisirs disponibles pour le soin des administrations ou associations dont il était membre, et pour ses études de goût. Il était assidu aux réunions du conseil de l'hospice et du bureau sanitaire, et, en 1832, alors septuagénaire, il présida par lui-même à la distribution des secours dans le quartier le plus attaqué, pendant le choléra qui sévissait si cruellement à Morlaix. L'un des fondateurs de la Société d'agriculture de cette ville, il concourut, de 1822 à 1829, à ses travaux, par deux mémoires, le premier *sur l'Emploi des engrais maritimes*, le second *sur le Commerce et l'exportation des beurres* de la localité. L'usage des varechs ou goëmons, comme élément de fertilisation, était connu depuis long-temps dans les communes riveraines de la mer, auxquelles ceux provenant de la coupe annuelle sont exclusivement réservés. Mais le commerce de ces débris de plantes jetées par le flot commençait à s'étendre; on commençait aussi à draguer les sables calcaires et débris de coraux connus sous le nom local de *très* et de *merl*, dont l'agriculture fait aujourd'hui une si grande consommation.

Un travail qui résumait et traduisait en règles pratiques les faits nombreux de l'expérience individuelle sur ces matières, pour indiquer d'une manière sûre les effets que l'on en pouvait obtenir sur chaque nature de terrain, devait être regardé comme un document de première importance pour la science agronomique du pays. Il fixa l'attention du ministre de la marine et plus encore celle du conseil général du Finistère, qui désira se charger de sa publication pour en répandre des exemplaires. Trente années d'un emploi de ces engrais, qu'il a contribué à rendre plus général, n'ont fait que confirmer les judicieuses déductions contenues dans ce mémoire, dont l'autorité est aujourd'hui plus grande que lorsqu'il a paru.

Mais c'est vers l'étude des antiquités, des antiquités de la Bretagne surtout, que M. de Blois se sentait porté, soit par une impulsion reçue de son oncle, l'abbé de Boisbilly, fort versé dans ces recherches, soit par un esprit naturellement investigateur, que secondait la plus heureuse mémoire. Il n'est aucune des branches multipliées de cette science complexe qu'il ne possédât d'une manière distinguée. A la connaissance de plusieurs langues, il joignait celle des divers dialectes bretons, même des dialectes propres au pays de Galles. Les origines bretonnes, l'hagiographie, l'histoire du pays au moyen-âge, celle de ses institutions politiques, civiles, municipales, les généalogies, avaient été pour lui les sujets d'une exploration sérieuse, alors que ces études végétaient dans l'ombre et le dédain où les avaient reléguées l'esprit philosophique, et, plus tard, le génie révolutionnaire.

Ces connaissances, recueillies par une intelligence capable de les mettre en œuvre, auraient dû fournir la matière de plusieurs ouvrages. Mais M. de Blois, comme il le disait lui-même, n'aimait à travailler que pour son instruction. L'idée d'y associer le public aurait troublé le charme de ses études et répugnait à une simplicité qui écartait jusqu'aux plus légitimes satisfactions de l'amour-propre.

Du reste, loin de vouloir cacher ses travaux sous le voile du mystere, il était toujours prêt à en faire part aux écrivains honorables qui désiraient les consulter. Ainsi ses notes ont été à la disposition de MM. de Courson et de la Villemarqué; il a même été jusqu'à écrire des mémoires pour des savants, sur des points relatifs à l'histoire de Bretagne. Ses entretiens, ses souvenirs d'usages abolis par la Révolution, étaient peut-être recueillis avec plus de fruit encore. Ce furent aussi ses conseils qui donnèrent à MM. de Courson et de la Villemarqué l'idée première d'interroger les monuments du pays de Galles, jusque là à peu près inconnus ou négligés par les historiens bretons.

Un mémoire intitulé : *Remarques sur l'accent breton armoricain*, communiqué en 1810 à l'Académie celtique, dont il était membre; une *Notice historique sur le château du Taureau*, communiquée au Congrès breton tenu en 1850 à Morlaix; les notes originales dont il avait chargé son exemplaire du *Dictionnaire d'Ogée*, notes dont il lui fut demandé copie pour la nouvelle édition de cet ouvrage, sont à peu près les seuls de ses travaux archéologiques

mort violente des princes Méliau et Méloir, ainsi que les dissensions civiles auxquelles se rattachait ce double meurtre, fournirent à son lieutenant un prétexte et une occasion pour attaquer la liberté d'un peuple non encore soumis. En présence de ce péril imminent, Morvan du Léon fut élu chef de la nation (818), et il justifia ce choix par le courage avec lequel il en défendit l'indépendance. La lutte se prolongeait sans résultat pour l'héritier du grand empereur. Après avoir aussi inutilement tenté les négociations, il prit le parti de marcher lui-même contre les Bretons. Morvan n'eut garde d'engager ses forces vis-à-vis d'une armée aussi formidable que celle des Francs: mais, retiré dans des lieux d'un accès difficile, il suivait l'ennemi, harcelait sa marche, et profitait, pour le tenir en échec, des occasions que pouvaient offrir ses divers mouvements. Il trouva, enfin, la mort dans un de ces combats (1).

Morvan a été placé par nos historiens au nombre des rois bretons. On peut se faire une idée du caractère de ce grand guerrier et des mœurs de ce temps dans les vers d'Ermold Le Noir, poète contemporain, qui a célébré les événements mémorables de la vie de Louis-le-Débonnaire (2).

D'Argentré, organe des traditions, écrit que Morvan « était issu des comtes de Léon, et de » la race, comme on disait, de Conan. » Ainsi l'opinion qui avait cours, qu'elle fût fondée sur la vérité des faits ou sur le désir d'étendre jusqu'aux dernières limites connues l'antiquité des comtes de Léon, cette opinion, disons-nous, rattachait cette famille à Withur, et Withur au sang des rois bretons.

Wiomarch ou Guyomarch Ier, — comte de Léon et roi des Bretons, comme l'avait été Morvan, dont on le croit fils, essaya de réparer les désastres qu'avait amenés la perte du héros breton et de secouer le joug des Francs. Informés de ses desseins, ils fondirent inopinément sur ses états, afin de s'emparer d'un chef si audacieux (822). Guyomarch leur échappa par la fuite, mais il ne put épargner à ses vassaux les ravages d'un ennemi furieux. Bientôt il reprit l'offensive et remporta divers avantages sur les oppresseurs de sa nation. Louis-le-Débonnaire crut alors devoir se mêler une seconde fois à cette lutte, et, pour frapper un coup terrible, il s'avança dans le pays, accompagné de trois corps d'armée. A la vue d'un déploiement de forces si nombreuses, plusieurs des chefs écoutèrent les conseils de la prudence et ne laissèrent plus à Guyomarch d'autre parti que celui de la soumission. Mandé avec les autres seigneurs de sa nation pour renouveler son allégeance devant les grands du royaume, à l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, en 825, il y reçut un accueil distingué. Mais ces honneurs ne lui rendirent pas plus supportable la domination d'un prince étranger; il reprit les armes et attaqua encore les Francs. Lambert, comte des Marches, s'étant mis à sa poursuite, le surprit dans un de ses châteaux, et, persuadé qu'il n'y avait rien à obtenir d'une nature si indomptable, il le fit périr (826). Après cette insurrection, les chefs bretons furent appelés à l'assemblée générale d'Ingelheim pour reconnaître encore l'autorité de l'Empereur.

Plinis, — suivant dom Morice, fils de Wiomarch, et vraisemblablement son successeur dans le comté de Léon, fit une donation à Saint-Sauveur de Redon. Cet acte, où il est dénommé *Plinis, filius Wuiomarch*, peut être placé aux environs de l'année 850. Ce nom semble le même que celui de Pirinis ou Pirenès, connu en Bretagne, et qui se rencontre dans un titre du même monastère, postérieur de peu d'années.

Guyomarch II — et **Ewon ou Even**, son fils probablement, souscrivirent à la charte accordée vers 854 à Saint-Sauveur de Redon, pour la libre élection de ses abbés. Son nom se rencontre encore au bas de celle donnée par Salomon de Bretagne, en 860, en faveur du célèbre monastère de Prum, en Allemagne.

Even Ier, dit le Grand, — dont un acte contemporain (D. Morice, *Pr.*, t. Ier, col. 335)

qui aient vu le jour. Cependant parmi les notes qu'il avait amassées, il en est auxquelles la justesse de sa critique n'a pu manquer de donner de la valeur. Nous pourrions citer, comme exemple, cette étude monographique sur les comtes de Léon, et ses annotations sur le *Dictionnaire breton* de dom Le Pelletier, qui sont peut-être aussi étendues que le texte de l'auteur; c'était l'œuvre favorite de sa vieillesse.

Les longues années de M. de Blois s'écoulaient au milieu de ces paisibles études. Exempt de toute infirmité, il sentit pourtant, vers l'âge de quatre-vingt-dix ans, le besoin de se livrer au repos. Une légère indisposition vint troubler sa santé, le 3 septembre 1852, comme pour lui rappeler le terme d'une carrière qu'un secret pressentiment lui faisait envisager comme prochain. Elle reparut promptement avec des symptômes alarmants; après quelques heures de souffrance, il s'endormit, le 7 septembre, à l'âge de quatre-vingt-onze ans et dix mois, dans le calme qui accompagne le dernier jour d'une vie toute consacrée à l'accomplissement du devoir, laissant après lui s x des onze enfants auxquels il avait donné le jour, et la digne compagne d'une heureuse union dont il avait, cinq ans auparavant, célébré le soixantième anniversaire. Justement vénéré de tous ceux qui le connaissaient, il rappelait, par l'aménité de ses mœurs, la parfaite droiture de son caractère et sa science modeste, ce bon et laborieux Du Cange dont la vie patriarcale ne fut pas sans rapports avec la sienne. P. L...t.

(1) Morvan, ou Maurice, car c'est le même nom, est regardé comme le fondateur du château de la Roche-Maurice, près Landerneau. Ce château portait encore le nom de la Roche-Morvan au XIIIe siècle. (*Pr. de l'Histoire de Bretagne*, t. Ier, col. 989.) La poésie lui avait donné un autre nom qui dépeint sa situation sur un rocher abrupte et élevé, en l'appelant *Roch-an-Tron* ou la *Roche-aux-Aigles*.

(2) On trouvera les vers d'Ermold Le Noir cités dans l'*Histoire des Peuples bretons*, où M. de Courson a mis en relief les événements de nos guerres carolingiennes. On peut aussi lire D. Lobineau, p. 29 et 30, et des fragments épiques sur Morvan, insérés dans la 3e édition des *Chants bretons* de M. de la Villemarqué.

confirme le glorieux surnom, fut, dans son pays, la terreur des Normands, que la faiblesse et la division des enfants de Louis-le-Débonnaire encourageaient dans leurs invasions. Leurs ravages furent affreux en Bretagne. Ils se renouvelèrent, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, durant un siècle entier, avec une telle violence que les seigneurs furent obligés de quitter le pays, et les ecclésiastiques d'emporter avec eux les reliques et objets précieux consacrés par la religion.

Ce fut de 875 à 878 qu'ils attaquèrent surtout le pays de Léon, où Even leur tint tête. Ils essayèrent inutilement, dit Albert Le Grand, de s'emparer de Brest.

L'indépendance bretonne avait été reconquise par Nominoë et maintenue par Erispoë, son successeur. Mais la mort de ce dernier, assassiné par ordre de Salomon III, qui s'était emparé du pouvoir, et qui périt bientôt lui-même, devint une semence de discordes anarchiques. La lutte de Gurvand, comte de Rennes, et de Pasquiten, comte de Vannes, pour la puissance souveraine, s'était terminée avec leur vie, sans que l'ordre fût encore rétabli. Les comtes de Léon et de Goëllo prirent alors en mains l'autorité, débattue jusqu'à ce que les droits d'Alain, fils de Pasquiten, fussent reconnus.

Even est regardé comme le fondateur de Lesneven. Cette position centrale pour le comté, et éloignée de la côte, dut être jugée avantageuse, surtout dans un temps où l'on devait être toujours en garde contre les incursions des Normands. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Landévenec. Dans une charte de donation à ce monastère, il est appelé *Felix et nobilis comes Ewenus*.

Hervé Ier, — dit *Ehuarn*, nom qui est parmi les Bretons une des variantes de celui d'Hervé, n'est connu que par sa souscription à une charte de Budic, comte de Cornouaille, en faveur de l'abbaye de Landévenec. Les Bénédictins le désignent comme fils d'Even. « Ehuarn, son » fils » — marque D. Morice (t. Ier, *Pr.*, p. xi » et xii de la préface), en parlant d'Even — « lais- » sa deux enfants, Guyomarch et Morvan, qui » ne prenaient que la qualité de vicomtes de » Léon. L'aîné continua la postérité, et le cadet » fit, selon les apparences, la tige des seigneurs » du Fou. » Nous n'avons pas suivi cette opinion, comme on le verra plus loin.

Guyomarch III — souscrivit avec son frère un acte d'Alain Canhiart, en faveur de l'abbaye de Quimperlé, de l'année 1029 environ. La souscription est conçue en ces termes : *Guihomarch et Morvan, vice comites*. De là est venue l'idée de les faire dominer simultanément, l'un sur le pays de Léon, l'autre sur la seigneurie du Faou. Mais, si l'on réfléchit que ce texte a été pris dans un cartulaire écrit environ un siècle après l'époque où vivaient ces deux témoins, un autre sens se présente naturellement : c'est que l'annotateur a voulu dire seulement que les nobles comparants avaient régné successivement sur le comté de Léon. On laisse de côté d'autres explications qui ressortiraient des usages anciens constatés par les diplomatistes (1). Quant au titre de vicomte, Guyomarch et Morvan ne sont pas les seuls seigneurs de Léon qui l'aient porté, même bien long-temps après cette date. La qualité de comte, qu'ils prenaient parfois dans leurs actes, et que les chroniqueurs ne leur ont donnée que par exception, leur était évidemment déniée; ils ne sont désignés que comme vicomtes, dans les chartes qu'ils souscrivent avec d'autres feudataires. C'est cette diversité d'appellation qui a été l'écueil de nos historiens. D'où provenait l'opposition qu'elle révèle? Nous l'ignorons. Nous constatons simplement l'identité des comté et vicomté de Léon jusqu'au temps de Guyomarch VII, sous lequel se place le démembrement que l'on a désigné par le titre de vicomté.

Guyomarch III assista à la confirmation des droits de l'abbaye de Redon, en 1021. On croit que c'est lui qui, joint à Alain III, duc de Bretagne, faisait la guerre à Alain Canhiart, en 1031 (2).

Morvan II — eut aussi des démêlés avec Alain Canhiart, et il assistait, en 1065, Conan II, duc de Bretagne, au siége du château de Combourg. On a cru pouvoir conjecturer qu'il épousa l'aînée des filles de Rivelin de Ceozou, dont les domaines seraient entrés dans sa famille par cette alliance. Il est fait mention, dans une donation de 1070 par Alain Fergent, à l'abbaye de Quimperlé, d'un fils de Morvan, appelé Ehuarn ou Hervé; c'est le père d'Alain qui suit.

Alain — était en effet petit-fils de son prédécesseur, comme on l'apprend d'un acte de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, où son nom suit celui de Juhel, archevêque de Dol. C'est une donation des droits de la duchesse Berthe, veuve d'Alain III, sur la paroisse de Plougasnou, que la charte place mal à propos dans le pays de Léon, car elle est en Tréguier, où les sires de Léon étaient à la vérité fort puissants, ce qui rendait leur adhésion intéressante pour le donataire. Un autre titre relatif aux

(1) On peut notamment consulter le Dictionnaire de D. de Vaines, v° *souscription*. La souscription n'atteste pas toujours la présence à la solennité de l'acte. On a même des exemples de souscripteurs qui n'étaient pas nés au temps des actes où figure leur nom.

(2) Cette opinion ne serait pas conforme à l'assertion des Bénédictins, qui mentionnent, dans le Catalogue ou table généalogique des seigneurs de Léon, un vicomte Hamon, marchant à la suite du duc dans son expedition de 1029. Mais, comme les savants auteurs ne citent aucun document à l'appui de ce fait, et que la souscription collective de Guyomarch et Morvan semble les rattacher l'un à l'autre, nous ne nous sommes pas préoccupé du personnage qui se placerait entre eux.

droits du prévôt de cette même abbaye, en Tréguier, fait connaître qu'il avait un frère du nom d'Alfred.

Guyomarch IV, — réputé fils du précédent, fut l'un des guerriers bretons qui accompagnèrent Guillaume, duc de Normandie, dans la conquête de l'Angleterre, en 1066. Il en reçut plusieurs terres qui durent être perdues pour sa maison dans le cours des démêlés de ces princes avec les rois de la maison Plantagenet. Il y a lieu de penser, d'après une autre charte de l'abbaye de Saint-Georges, que la femme de Guyomarch s'appelait Orwen ou Onwen, nom commun dans la maison de Cornouaille. Une mort violente termina la vie de ce seigneur, en 1103. *Occisus est Guichomarius vice comes dolo*, marque la chronique de Bretagne. Cet événement, ajoute Albert Le Grand, fut la suite d'une sédition qui s'éleva parmi les sujets du comte, tandis que son fils était à la Terre-Sainte.

Hervé II, — qui prit possession des biens de son père en revenant de la première croisade, où il avait suivi, en 1096, le duc Alain Fergent, assista aux funérailles de ce prince en 1119.

Le soin de ses possessions d'Angleterre ne rendait pas Hervé soucieux de faire sa cour à Henri Ier, roi de ce pays. C'est de lui que Guillaume de Malmesbury écrit : « *Hervœus de Leions, qui esset tantæ nobilitatis, tanti supercilii ut nunquam rege Henrico petente animum induxerit in Angliam venire.* » Il parut dans le pays, après la mort de Henri, mais comme ennemi de ses droits. Ayant épousé la fille d'Etienne de Blois et d'Adèle de Normandie, il combattit pour la cause de ce prince, qui disputait la couronne à l'impératrice Mathilde. Chargé par son beau-père de la garde du château de Devise, dans le Wiltshire, il fut assiégé par les troupes de Mathilde. La place fut prise, malgré ses efforts. Tombé ainsi au pouvoir de l'ennemi, il fut contraint de s'éloigner de l'Angleterre. Il est remarquable que ce fier seigneur n'ait pas songé à s'attribuer, même dans ses domaines, le titre qu'avait porté Even-le-Grand, l'un de ses aïeux. Il est simplement qualifié vicomte, dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Martin de Morlaix, en 1128, prieuré auquel il donna notamment le faubourg de Bourret, dans la même ville.

Guyomarch V, — fils du précédent, fonda, vers 1150, le prieuré de Saint-Melaine, à Morlaix. On ne lui connaît que deux fils : Hervé, qui suit, et Guyomarch, qui vivait en 1164.

Hervé III — confirma, en 1154, la donation du prieuré de Saint-Melaine, faite par son père. Il est qualifié dans cet acte : *Dei gratiâ Leonensis comes*. Il prit parti, en 1154, pour Eudon, comte de Porhoët, dans les guerres que ce seigneur eut à soutenir contre le duc Conan IV, son gendre.

Hervé, en 1163, faisait la guerre au vicomte du Faou. Ce seigneur trouva le moyen de le surprendre par ruse avec Guyomarch son fils, et les tint enfermés à Châteaulin. A la nouvelle de cet événement, Hamon, évêque de Léon, frère puîné de Guyomarch, arma la noblesse et le peuple, et implora le secours de Conan IV, qui vint en personne combattre pour la délivrance des prisonniers. Châteaulin fut emporté d'assaut, et le vicomte du Faou fut, avec ses adhérents, enfermé au château de Daoulas, où ils périrent misérablement. Après avoir rapporté ce fait dans sa chronique, Guillaume le Breton ajoute que Hervé était un chevalier des plus valeureux ; qu'en Angleterre et ailleurs il avait figuré à un grand nombre de batailles, et qu'il avait perdu un œil à la guerre.

Hervé continua de se montrer fidèle à la cause du vicomte de Porhoët dans le cours des hostilités qui se renouvelèrent entre lui et Conan. Eudon, pour resserrer davantage ces liens, rechercha la petite-fille du sire de Léon, qui devint sa seconde femme. Cet attachement aux intérêts d'Eudon devint pour lui un sujet d'infortunes : Guyomarch de Léon et Raoul de Fougères s'étant en effet réunis au comte de Porhoët, pour faire des ravages sur les terres de Conan IV, ce prince appela à son aide le roi d'Angleterre. Henri II entra en Bretagne en 1166, battit les seigneurs confédérés, et conclut le mariage de son fils Geoffroi, encore enfant, avec la fille unique de son protégé, sous le nom duquel il domina bientôt. Les partisans d'Eudon reprirent les armes, après le départ du roi ; mais Henri fit une descente au pays de Léon, détruisit les châteaux de Lesneven, Saint-Pol et Trebez ; mit tout à feu et à sang, et contraignit Hervé à lui faire hommage et à donner des ôtages pour garantie de sa soumission.

Hervé survécut peu à ces infortunes ; il mourut en 1169, laissant de son mariage avec la fille d'Etienne, comte d'Aumale, en France, et de Halderness, en Angleterre, qui était de la maison de Champagne : 1° Guyomarch qui suit ; 2° Even, dont on ne sait pas l'histoire ; 3° Hamon, évêque de Léon, dont on a parlé. Il eut aussi un fils naturel nommé Hervé, à qui l'on connaît trois enfants : Gradlon, Budic et Guégou.

On a différentes chartes de ce prince, dont une en faveur du prieuré de Saint-Melaine, une autre relative à l'affranchissement des dépendances de l'abbaye de Saint-Mathieu, et une lettre du pape Adrien IV, adressée à Hervé et à d'autres hauts personnages du pays.

Guyomarch VI — signala son avènement par de sanglants démêlés avec l'évêque, son frère. La chronique de Bretagne indique par ses expressions que la famille en général prenait part à cette animosité. Elle pouvait avoir pour cause le refus de Hamon d'épouser et de soutenir de son influence les intérêts et les luttes politiques

de sa maison. Le prélat se réfugia d'abord près de Conan IV, en haine duquel il était vraisemblablement persécuté. Le duc entra dans le pays de Léon, attaqua Guyomarch, et le mit en fuite. Ainsi rétabli sur son siége, Hamon ne put y trouver le repos, ni même la sûreté que Conan avait espéré lui garantir; il fut assassiné un an après. Albert Le Grand dit que ce fut sur la grande place devant son église; mais Guillaume Le Breton désigne pour théâtre de ce meutre un lieu nommé *Rengat*.

Aux cris d'indignation qui s'élevèrent de toutes parts se joignirent les menaces du duc et en particulier celles du meurtrier de l'archevêque de Cantorbéry, assassiné la même année. Henri II protestait qu'il allait tirer vengeance de cet attentat, et il était prêt à se mettre en marche lorsque Guyomarh se soumit aux expiations qui furent demandées. C'est en réparation de ce crime, annoncé à l'avance, marque notre hagiographe, par des prodiges avant-coureurs de la colère du ciel, qu'il fonda en 1173 l'abbaye de Daoulas.

Après la mort de Conan IV, Guyomarch, qui, suivant l'expression d'un chroniqueur, ne craignait ni Dieu ni les hommes, provoqua par une nouvelle entreprise le successeur de ce prince. Geoffroi entra dans le pays de Léon, et se mit en possession de ses Etats, ne lui laissant que deux paroisses jusqu'à son départ pour la Terre-Sainte, car le comte et Nobilis, sa femme, avaient fait vœu d'entreprendre ce pélerinage, que la mort de Guyomarch, survenue dans la même année (1179), ne lui permit pas d'exécuter.

Les enfants qu'il laissa, sont : 1° Guyomarch VII, qui suit; 2° Hervé, tige des vicomtes de Léon et des branches de Châteauneuf en Thimerays, Noyon-sur-Andelle et Hacqueville; 3° Adam, mort au siége d'Acre, en Palestine, en 1191; 4° Aliénor, seconde femme de Eudon de Porhoët; 5° Guen, mariée, suivant Du Paz, à André de Vitré.

Guyomarch VII — trouvait l'héritage de son père à la merci d'un prince auquel les événements contemporains ne rappelaient que les guerres qui avaient mis les comtes de Léon aux prises avec son beau-père Conan et avec Henri, son père. Il profita de ses avantages pour diminuer la puissance de ces grands vassaux, en instituant une seigneurie rivale au sein même de la famille. Il avait attaché à sa personne le second fils du dernier comte; c'est en sa faveur que fut réglé le mode de partage qui devait réaliser ces projets.

S'il n'existait pas en ces temps de coutume écrite pour nous faire connaître les termes de la législation qui réglait l'ordre des partages, nous avons les précédents suivis dans cette baronie et dans les autres pour constater que la portion réservée aux puînés était relativement modique. Et l'on ne peut pas douter davantage que cette même réserve était divisible par portions égales entre ces puînés. L'esprit du temps allait même bien plus loin en faveur des aînés, car, à dix années de là, le comte Geoffroi, avec l'assentiment des barons du pays, promulguait son *Assise* par laquelle il fut établi qu'aucun démembrement des grands fiefs ne pourrait avoir lieu au profit des cohéritiers mâles. C'est la maxime reproduite dans les *Etablissements de Saint-Louis*, en ces termes si connus : *Baronie ne se départ mie entre frères.*

C'est à cette même époque que nous voyons, à côté d'un autre frère qui ne peut évidemment obtenir de pareils avantages, Hervé (1) investi de plusieurs fiefs importants au cœur même du comté et d'autres domaines considérables. Son partage comprenait les terres de Landerneau et la Roche-Morice, Coëtmeur-Daoudour, Pensez et Penhoët, en Léon, de Plogastel-Daoulas et Crozon, en Cornouaille, et Bourgneuf, près de Carhaix, au pays de Poher. Ce sont du moins les possessions que nous retrouvons aux mains de ses prochains descendants.

Les comtes avaient pour siége de leur mouvance les grandes jurisdictions de Brest, Saint-Renan, et celle de Lesneven, qui avait un ressort très-étendu et dont relevaient les réguaires de l'évêché. Quant à la ville de Morlaix, à son territoire, et au ressort de Lanmeur, ils étaient restés aux mains du comte Geoffroi.

La mort de ce prince, qui laissait sa veuve enceinte de l'héritier de la couronne, et la guerre engagée entre Henri II et Philippe-Auguste, parurent à Guyomarch des conjonctures favorables pour recouvrer Morlaix, qu'il surprit en 1186. Profitant d'une trève avec son ennemi, le terrible Plantagenet fut bientôt en Basse-Bretagne. Le château de Morlaix fut attaqué à l'aide de machines de guerre et occupé après une défense dans laquelle les assiégés subirent toutes les horreurs de la famine (1187). Heureusement pour le comte de Léon, Henri avait plus de souci de se défendre contre Philippe-Auguste que de se livrer au plaisir de la vengeance. Il se borna à exiger que Guyomarch vînt avec ses hommes grossir les rangs de son armée, dont les entreprises, bientôt suivies de la mort du chef (1189), ne furent point heureuses.

Constance, après avoir perdu son beau-père, eut à subir d'indignes traitements de la part de Richard Cœur-de-Lion, qui lui succédait. Hervé prit alors les armes avec les autres barons du pays pour obtenir la liberté de la duchesse. Ri-

(1) L'histoire contemporaine fait mention d'un autre Hervé, de Léon. Fidèle aux liens du sang, il accompagna, dit Albert Le Grand, son frère Hamon dans l'exil, et il était près du prélat lorsqu'il fut ramené et rétabli sur son siége. De la génération précédente, il avait dû recueillir son partage, et s'il avait été la tige des vicomtes de Léon, la tradition n'eût pas manqué de faire ressortir les heureuses destinées de cette branche, comme une rémunération du ciel décernée à sa vertu.

chard ne les attendit pas; il marcha le premier contre eux; ils se réfugièrent en Basse-Bretagne, mirent le jeune Arthur en sûreté dans le château de Brest, et, sous les ordres du comte de Léon et du vicomte de Rohan, ils combattirent si vaillamment les *cotereaux* du roi d'Angleterre, que ce prince essuya une complète déroute (1197).

On retrouve Guyomarch et son frère Hervé parmi les seigneurs qui se réunirent, après l'assassinat d'Arthur, pour aviser aux affaires de l'Etat (1203-1204) et venger cet odieux attentat.

Guillaume le Breton, qui a écrit en vers épiques la vie de Philippe-Auguste, n'y a point oublié ces deux guerriers lorsqu'il célèbre les victoires de son héros sur Henri II. Richard, s'entretenant avec son père des preux qu'ils comptaient dans leur camp, lui raconte en ces termes des traits de la force prodigieuse de Guyomarch dont il avait été témoin, à la cour, sans doute, du comte son père :

Quid Paganellos (les *Paynel*) referam gaminosque Leones
Britigenas fratres Herveum cum Guidomarho
Quorum presidio generosa Leonia pollet?
Hic nuper coram nobis durissima pugno
Tempora fregit equi mortem que subire coëgit
Ichnomonumque (1) sui patris nihilominus ictu
Solius pugni, prægrandi corpore monstrum
Coram patre suo morti succumbere fecit.
(*Liv.* III, vers 245, etc.)

Ce seigneur, dont la patience, suivant ce portrait, n'égalait ni l'intrépidité, ni la vigueur, mourut en 1208, laissant de Margilia, sa femme, dont la famille n'est pas connue : 1° Conan, qui suit; 2° Salomon, qui assista aux Etats de 1203 et 1225, à la fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui fut gouverneur du château de Guarplic en 1234; 3° Hervé, mentionné aux nécrologes de Daoulas et de Landevenec, qui mourut en 1218, au retour de la Terre-Sainte.

Conan — dit le Bref ou le Court, avait assisté avec son père aux Etats tenus à Vannes en 1203. Il fut un des seigneurs qui eurent le plus à souffrir de l'esprit inquiet et avide apporté dans le gouvernement du duché par Pierre Mauclerc, à qui l'influence de Philippe-Auguste avait procuré l'alliance d'Alix, fille de Geoffroi II. Pierre, prétextant des usurpations faites par les comtes de Léon sur les attributions du domaine ducal, fondit sur leurs terres et s'en saisit si complètement qu'ils furent contraints de chercher asile dans les bois, et que leurs hommes de guerre furent réduits à vivre de pillage.

Leurs intérêts n'étaient point isolés; le sentiment d'un danger commun rallia autour de Conan le comte de Goëllo, le vicomte de Rohan et la noblesse de Tréguier. L'attaque d'Amaury de Craon, sénéchal d'Anjou, contre Pierre Mauclerc, survint alors à propos pour les aider à se débarrasser de ce dernier, qui vit plusieurs des châteaux de son fils tomber au pouvoir des seigneurs qu'il avait provoqués. Se sentant trop faible pour leur résister, il essaya de les diviser et y réussit. Mais l'échec que les barons essuyèrent en 1222, à Châteaubriant, n'ébranla pas la résistance du comte de Léon, et Pierre finit par reconnaître ses droits.

On ne sait pas en quelle année mourut Conan. Les enfants qu'il eut d'une sœur d'Alain, comte de Penthièvre, sont : 1° Guyomarch, qui suit; 2° Isabeau, mariée à Alain VI, vicomte de Rohan, qui mourut en 1266.

Guyomarch VIII, — dans le cours des expéditions par lesquelles il se formait au métier des armes avant de recueillir l'héritage de son père, prit part à la glorieuse bataille de Bouvines, en 1214, parmi les quarante bannerets bretons qui combattaient dans *l'ost* de Philippe-Auguste.

Le génie turbulent de Pierre Mauclerc n'avait pas moins agité la France que la Bretagne. Il avait, à la satisfaction des seigneurs Bretons, été condamné par saint Louis, pour crime de félonie, à perdre l'administration du duché. Guyomarch entra avec les principaux barons du pays dans le traité que le Roi leur fit offrir pour assurer l'exécution de cet arrêt. Il s'agissait ensuite de constater les anciennes prérogatives de ces grands vassaux, pour obtenir le redressement des infractions et des empiètements du coupable. Ce fut l'objet d'enquêtes préparées pour être soumises à la justice royale, qui les prit en considération. Il y est établi que les barons pouvaient disposer naguère, par acte de dernière volonté, de la tutelle de leurs héritiers mineurs; en un mot, que les ducs ne s'arrogeaient alors ni ce droit de tutelle qu'on nommait le *bail*, ni celui d'exiger l'hommage des hommes de leurs vassaux. Les droits des comtes de Léon sont plus spécialement consignés dans l'enquête faite à Tréguier en 1235. On y lit qu'ils étaient en possession du droit de *bris* sur le littoral de leurs domaines, qui, pour le pays de Tréguier, s'étendait, sous Guyomarch VII, depuis Morlaix jusqu'aux environs de Lannion, et qu'ils avaient la régale dans l'évêché de Léon (1). On y voit que leurs cadets tenaient en juveigneurie, et que Pierre Mauclerc avait brûlé les lettres de restitution octroyées à ce dernier comte par la duchesse Constance et son fils Arthur.

Guyomarch VIII assistait, avec Hervé de Léon, sieur de Noyon, à l'entrée solennelle de Jean-le-Roux, comme duc de Bretagne, dans la ville de Rennes, en 1237; il prit la croix en

(1) Pour *economum*, *sénéchal*.

(1) Un acte inséré aux *Preuves* de l'Histoire de Bretagne (*Pr.*, t. I, col. 1019), établit qu'il existait pour le pays de Léon une *assise* ou coutume particulière. Elle dut être abrogée par les coutumes générales du duché, publiées au commencement du siècle suivant. On sait qu'en France la rédaction de ces codes effaça ainsi un très-grand nombre de législations locales.

1238; mais il mourut avant 1239, année du départ des croisés, avec lesquels il devait suivre l'expédition. On ignore le nom de sa femme, dont il ne laissa que Hervé qui suit.

Hervé IV — vendit, au duc Jean-le-Roux, la ville, le château et le port de Brest, par transaction passée à Quimperlé, en 1239, pour une rente de 50 livres. Les termes de cet arrangement, préparé par des contestations, font voir que l'habile et avide suzerain avait commencé par mettre un pied dans la place (1). Cette cession, peu conforme au droit public de la Bretagne, qui ne permettait pas aux ducs d'acquérir de leurs sujets, pouvait, sous d'autres rapports, ne pas l'être à la justice. On vit du moins, l'année suivante, le comte de Léon, et le vicomte son parent, marcher sur Quimperlé et en brûler le château, pour protester contre le traité qui lui enlevait la ville de Brest. Cela n'empêcha pas Hervé d'aliéner au même duc, en 1254, ses droits dans la succession d'Isabeau de Léon, sœur de son père.

L'histoire ne parle plus d'Hervé IV, qui mourut en 1264, laissant de Marguerite, dont on ignore le nom de famille : 1° Hervé V, son successeur; 2° Alain, qui vivait en 1277; 3° Anne, mariée à Roland de Dinan, seigneur de Montafilan; 4° N... de Léon, qui épousa successivement Guillaume de Plouer et Hamon Chenu.

Hervé V, — dernier comte de Léon, qui trouvait les domaines de sa famille démembrés par la politique d'un prince décidé à abaisser tout ce qui pouvait lui porter ombrage, devint une proie facile pour cet ennemi caché. Sous ce chef prodigue et sans dignité, la grandeur de la maison de Léon, déjà ébranlée, allait s'affaisser par un rapide et effrayant déclin. Ce fut en vain que Riou de Pénanros, sénéchal du comté, essaya d'en rétablir les affaires, en rachetant des terres aliénées. En moins de douze ans, Hervé eut aliéné pièce à pièce son comté à Jean-le-Roux, et sa ruine était complète. Pour juger de l'état auquel Hervé-le-Dissipateur était réduit en 1277, il suffira de lire l'acte suivant, lequel constate qu'il ne lui restait plus rien, pas même le titre de son ancienne seigneurie : « A tous ceux qui orront et verront ces présen- » tes lettres, Hervé *jadis viscomte de Léon*.... » sachent tous que comme noble homme notre » chier seigneur J. duc de Bretaigne nous eut » donné un bon d'estrier pour mener o nous » outremer, nous avons le dit d'estrier vendu è » en avons receu le pris et nous tenons pour » bien paiez do dit destrier.... et do dit cheval » quitons le dit duc. »

(1) Si l'on en croit Albert Le Grand, dès le XIe siècle, les ducs de Bretagne auraient disposé de la ville de Brest, puisque, en 1065, Conan II en aurait accru l'enceinte et fortifié le château. Mais cette assertion n'est guère conciliable avec l'indépendance et les droits de souveraineté dont les barons jouissaient dans leurs domaines, ni avec le traité qui vient d'être mentionné.

On sait qu'il était mort avant 1281, car Catherine de Laval, dame de Landevran, sa veuve, recevait alors de Jean-le-Roux une rente de 80 livres pour lui tenir lieu des héritages affectés à son douaire. Sa naissance, plutôt que sa fortune, facilita l'établissement d'Anne, sa fille unique, qui épousa Prigent, vicomte de Coetmen.

Ainsi finit cette lignée de nobles barons qui avaient tenu l'épée et le sceptre de la Bretagne dans ses jours les plus difficiles, qui avaient été le rempart de son indépendance contre les rois francs, ses défenseurs contre les Normands barbares, contre ceux non moins terribles de la race des Plantagenet, et les plus fidèles soutiens des vieux droits et de la nationalité du pays. Leur chute, malheureusement indigne de si glorieuses destinées, fut un grand pas vers l'unité de la puissance souveraine, qui acheva plus tard de s'élever sur les ruines des maisons de Penthièvre et d'Avaugour.

VICOMTES DE LÉON.

Hervé I,—fils puîné de Guyomarch VI, comte de Léon, reçut, comme on l'a vu, dans la succession de son père, vers 1179, par un partage plus avantageux que celui que lui assignaient les lois du pays, les fiefs de Landerneau, Coëtmeur-Daoudour, Pensez, en Léon, avec ceux de Plogastel-Daoulas, Crozon, en Cornouaille, et Bourgneuf, au pays de Poher.

Il fut mêlé aux divers événements dans lesquels l'histoire mentionne le nom de Guyomarch VII, comte de Léon, son frère, parut au Parlement de Vannes en 1203, et fut le bienfaiteur de l'abbaye de Daoulas, fondée par son père. Il assistait en 1206 à l'inauguration du chef de saint Mathieu, apôtre, à l'abbaye de ce nom, et s'honore, dans un titre de ce monastère; de l'avantage d'avoir pu vénérer ces reliques avant les autres seigneurs de sa maison : « *Ego Herveus de Leonia, qui primus dominorum Leonensium.... receptioni et venerationi sacro-sancti capitis B. Mathei, apostoli interfui.* » (D. Morice, *Pr.*, t. Ier, col. 807.)

Mort en 1208, il laissa de Marguerite, fille d'Alain III, vicomte de Rohan, 1° Hervé, qui suit; 2° Guyomarch, seigneur de la Grande-Palue; 3° Salomon, qui eut son partage au pays de Poher; 4° Alain, sieur de Pensez; 5° Constance, mariée à Payen de Malestroit.

Hervé II, — dont le nom figure sur la liste des guerriers bretons qui combattirent en 1214 à Bouvines, prit la croix en 1218 avec Morvan, vicomte du Faou, dont il avait épousé la sœur. Ce dernier étant mort à Acre, en Palestine, dans la même année, Hervé, empressé de recueillir son héritage, partit aussitôt pour retourner en Bretagne, malgré la défense du patriarche de Constantinople, avec une flotte qui ramenait en France seize mille hommes. Assaillie par la tempête en vue de Brindes, cette flotte perdit

sept vaisseaux, sur l'un desquels Hervé trouva la mort.

On suppose que ce seigneur avait été précédemment marié, et que c'est par cette alliance que le fief de Guémené-Theboë, domaine considérable aux environs d'Hennebon, entra dans sa famille; on ne connaît de ses enfants que Hervé qui suit.

Hervé III — se réunit aux comtes de Léon, ses cousins, pour se défendre contre Pierre Mauclerc, qui attaquait par toutes les voies les anciens droits de leurs seigneuries. Il assista au couronnement du duc Jean-le-Roux, en 1237, et il prit la part la plus active à la guerre entreprise contre ce prince en 1240, guerre qui commença par la prise et l'incendie de son château de Quimperlé, et qui durait encore lorsque Hervé mourut en 1241.

Il avait épousé la fille de Hugues, seigneur de Châteauneuf-en-Thimerais, dans le Perche, près Chartres, dont la famille devait tenir à la maison de Dreux. Il en eut Hervé, qui lui succéda, et Alain, dont le fils, appelé François, épousa l'héritière de Kermavan ou Carman.

Hervé IV, — seigneur de Châteauneuf, donnait des inquiétudes à Jean-le-Roux, qui crut devoir se prémunir contre ses entreprises en gagnant une partie de ses vassaux. La guerre cependant éclata en 1258 entre le duc et ses barons. Jean eut l'habileté de se ménager la défection de plusieurs d'entre eux, ce qui lui livra les autres, qui furent défaits à Châteaubriant. Hervé fut obligé de souscrire une obligation de 10,000 livres, monnaie de Bretagne, pour se rédimer des confiscations que le vainqueur fit alors prononcer contre lui.

On trouve divers actes au nom de ce seigneur, notamment un accord avec le duc Jean-le-Roux pour la construction de la halle de Plouay, bourg situé près Hennebon et dépendant du fief de Guémené-Theboë, où ce prince avait aussi des droits qu'il tenait de la fille de Geoffroi, seigneur de Hennebon. On ignore l'époque précise de sa mort. Il avait eu de Mahaut de Poissy, dame de Noyon-sur-Andelle : 1° Hervé, qui suit; 2° Guillaume, évêque de Léon; 3° Anne, mariée à Guillaume, seigneur de la Roche-Moysan.

Hervé V — succéda à son père. L'histoire garde le silence sur ce seigneur, qui mourut en 1304. Il avait épousé Jeanne, fille d'Alain VI, vicomte de Rohan, dont il laissa sept enfants: 1° Hervé, qui suit; 2° Guy, évêque de Léon en 1342; 3° Raoul, dit de Langueon; 4° Olivier, sieur de Caudan, dont le nom est cité dans les guerres de Charles de Blois contre Jean de Montfort; 5° Guillaume, tige des seigneurs de Hacqueville; 6° Amice, mariée à Bernard, sire de la Roche-Bernard; 7° Isabeau, femme de Guillaume de Harcourt, sieur de Saucoye.

Hervé VI, — vicomte de Léon et seigneur de Noyon-sur-Andelle, qui succéda à son père en 1304, fut bienfaiteur des abbayes de Langonnet, Saint-Mathieu et Daoulas; fondateur, en 1386, de l'hôpital de Landerneau, qu'il dota de dîmes sur la paroisse de Ploudaniel, et d'un droit de chauffage sur la forêt de Plou-avas, autrement Guipavas. Son nom est encore cité dans d'autres transactions par lesquelles nous apprenons, par exemple, qu'il était fondé à prélever un droit sur les navires entrant à Camaret, et qu'il possédait les sécheries de poisson établies à Poulgoazec, près Audierne, et à Pentyr, près Crozon.

Décédé en 1337, il laissa de Jeanne de Montmorency, dame de Frémerville : 1° Hervé, qui suit; 2° Errard de Léon, seigneur de Frémerville, cité dans les guerres de la succession de Bretagne; 3° Jeanne, mariée en premières noces à Olivier, vicomte de Rohan, et, en secondes, à Jean, sire de Derval; 4° Mahaut, qui, en 1318, était femme de Hervé, sieur du Pont-Labbé; 5° Amice, partagée par son frère en 1338, mariée ensuite : 1° En 1343, à Olivier, sire de Tinténiac; 2° à Guillaume, sire du Chastelier.

Hervé VII. — Ce vicomte de Léon, qu'il ne faut pas confondre avec un autre sire de Léon du même prénom, long-temps attaché à la cour de Jean de Montfort, embrassa avec sa famille le parti de Charles de Blois.

Il combattit sous la bannière de ce prince aux siéges de Rennes, Saint-Aubin-du-Cormier et Hennebon, en 1341 et 1342. Après la prise de Carhaix par Charles, s'étant retiré dans un château de la paroisse de Trégarantec, que la tradition locale place au lieu de Porz-Seach, il y fut pris avec Errard, son frère, Olivier, son cousin, et d'autres chevaliers, par Gauthier de Mauny et Tanguy du Chastel. Chargé, plus tard, avec Olivier de Clisson, de la défense de Vannes, il eut à soutenir les efforts d'une nombreuse armée commandée par Robert d'Artois; mais une escalade, habilement protégée par une ruse de guerre, livra la place à l'ennemi. Heureux de s'être échappés, les deux capitaines profitèrent de leur liberté pour réparer cet échec. Ils levèrent des troupes, le maréchal de Beaumanoir se joignit à eux, et, malgré la résistance de Robert d'Artois, qui fut blessé à mort, ils forcèrent les barrières et les portes, et reprirent cette cité. De nouvelles fatigues leur étaient réservées. Vannes fut bientôt attaqué par Edouard, roi d'Angleterre. Ce prince, déconcerté par l'échec qu'il y rencontra, laissa les soins du siége à ses lieutenants. Dans un des combats livrés sous les murs, il arriva que les assiégés s'avancèrent trop loin, et que les assiégeants cherchèrent à pénétrer par les barrières. Elles furent fermées si brusquement, que le vicomte et Clisson restèrent en dehors et furent pris par les Anglais, tandis que le comte de Stampfort se trouva renfermé dans la place. En 1344, le vicomte obtint

sa liberté, pour une somme de 10,000 écus d'or, à la prière du comte de Derby. Chargé, en retournant en France, de dénoncer à Philippe de Valois la reprise des hostilités, il s'acquitta de cette commission et reprenait le chemin de la Bretagne, lorsqu'il mourut à Angers dans la même année (1).

Marié 1° à Marguerite de Retz; 2° à Marguerite d'Avaugour, fille de Henri IV, comte de Goëllo, tante propre de Jeanne, dite la Boiteuse, il laissa pour enfants : 1° Hervé, qui suit; 2° Jeanne, mariée vers 1349 à Jean Ier, vicomte de Rohan, auquel elle apporta les biens de sa maison; 3° Catherine, mariée : 1° à Henri de Plédran, et 2° à Guillaume de Hacqueville, son parent; 4° Marie, qui épousa : 1° Jean, sire de Guergorlai, et 2° Jean Mallet, seigneur de Graville, maréchal de France.

Hervé VIII, — le dernier des vicomtes de Léon, de la lignée des comtes de Léon, resta, comme son père, fidèle à la cause de Charles de Blois. Il fut l'un des ôtages dans le traité des landes d'Evran, passé en 1363 et demeuré sans effet. Il décéda la même année, sans postérité, à l'abbaye de Prières, laissant des legs à divers établissements religieux. C'est ainsi que ses biens passèrent à Alain VIII, vicomte de Rohan, héritier de sa sœur aînée.

La vicomté de Léon, érigée en principauté en 1572, a passé en 1643, par le mariage de Marguerite, duchesse de Rohan, avec Henri Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, à la maison de Rohan-Chabot, où les plus prochains héritiers au titre de duc de Rohan continuent de porter celui de *Prince de Léon*.

Cette branche a fourni plusieurs rameaux. Nous avons cité les seigneurs de Pensez; leurs armes, brisées en juveigneurie, sont entrées, par une alliance du XIIIe siècle, dans le blason des Kerret; les seigneurs de Hacqueville, en France, dont l'un fut chambellan du roi Charles VI. Les seigneurs de Caraman et ceux de Langueouez sont rattachés à la même origine par des traditions que nous avons suivies dans ce travail.

On reconnaissait les sires de Penhoet de Léon comme sortis des comtes de Léon; le même honneur a été revendiqué par ou pour d'autres familles, qui portaient, en général, dans les armes, le lion emblématique de cette illustre maison; parmi celles qui n'existent plus, on peut mentionner les seigneurs du Faou, ceux de Pont-Labbé, du Juch et de Nevet. A. D. B.

(1) Hervé VII tenait une cour fastueuse et donnait des fêtes splendides dans son château de la Roche. On en trouve la description dans des lettres de 1336 citées par M. de Kerdanet (2e livraison, p. 349, *Lycée armoricain*, 1823). Il avait, comme ses prédécesseurs, des pages, des gardes et un connétable qui présidait à la garde du château, et un fauconnier. Ces deux dernières charges étaient héréditaires dans une famille dont une branche puinée subsiste en Bretagne : c'est la famille de la Roche, qui tire évidemment son nom du lieu où s'exerçaient ces offices.

L'office de la fauconnerie était annexé à la terre de Guerbileau, en Commana, dont un sieur de la Roche épousa l'héritière.

LÉON DE SAINT-JEAN (Jean MACÉ, connu en religion sous le nom de), — né à Rennes, le 9 juillet 1600, appartenait à une des premières familles de cette ville. Dès sa plus tendre enfance, qu'il passa chez ses parents, il donna des preuves d'un bon naturel et d'une piété précoce. Il n'avait encore que seize ans quand il entra, comme novice, dans l'institut des carmes de l'Etroite-Observance, et, un an après, le 25 décembre 1617, il y prononça ses vœux. Après avoir terminé ses études de théologie, il s'appliqua avec tant d'ardeur et de succès à se perfectionner dans les sciences et les lettres, qu'il excita un étonnement général, et qu'on ne savait ce qu'on devait le plus admirer, de la maturité et de la rectitude de son esprit, ou de l'universalité de ses connaissances. La lecture journalière des Saintes-Ecritures élevait tellement son âme, que sa manière de vivre atteignit à une perfection jugée digne, par ses supérieurs, d'être indiquée comme règle à suivre. Sa réputation croissant de jour en jour, il prêcha, quoiqu'il ne fût pas encore revêtu de la prêtrise, soit dans l'intérieur de son couvent, soit dans les églises de Rennes, où, par son éloquence et la pureté de ses doctrines, il se concilia l'admiration des membres du clergé et du Parlement. Il remplit successivement toutes les fonctions de son ordre, excepté celles de général. Nommé prieur d'Angers, du couvent du Très-Saint-Sacrement de Paris, vulgairement appelé les Billettes, il acheta cette dernière maison, au nom et avec le produit des cotisations des couvents de toute la province de Touraine. Il éprouva de grandes difficultés dans la négociation de cette affaire, qui fut pour lui un sujet d'inquiétudes et de fatigues jusqu'à son entière conclusion. Mais, soutenu par le crédit et l'intérêt de plusieurs personnages puissants, il parvint à la terminer en 1633. Il fut nommé provincial de Touraine dans l'assemblée provinciale qui se tint à Orléans en 1635, sous la présidence de Bernard de Sainte-Madelaine, et réélu, en 1644, dans le chapitre provincial qui fut présidé, au monastère de Saint-Joseph-de-Chalain, par Mathieu Pinault. La même année, il fut nommé provincial de la Terre-Sainte, et visiteur apostolique du royaume de France. Enfin, dans le chapitre général tenu à Rome en 1660, il fut élevé aux fonctions de premier assistant du général. Il prêcha très-souvent devant les rois Louis XIII et Louis XIV. Les sermons qu'il prononça devant ce dernier prince, pendant l'Avent de 1652 et le Carême de 1653, nous ont été conservés. Il vécut dans l'intimité du cardinal de Richelieu, qu'il assista même dans ses

derniers moments. Son caractère facile, sa prodigieuse fécondité, sa rare éloquence, sa profonde connaissance des langues latine, grecque, italienne et française, ainsi que des lettres divines et humaines, lui procurèrent l'amitié des papes Innocent X et Alexandre VII, et des cardinaux François et Antoine Barberini. Il fut très-recherché d'un grand nombre de princes de l'Eglise, de personnages distingués de la cour de France, de savants du XVIIe siècle et d'hommes recommandables par leur piété. Il mourut au couvent des Billettes de Paris, le 30 décembre 1671. Voici en quels termes un de ses biographes (le P. de Villiers, *Biblioth. carmelitanâ*), résume le jugement qu'il porte de ce savant religieux : « In sæculo quasi stella » surrexit matutina, in Carmelo tanquam sol in » diebus æstatis præluxit, in aulâ quasi vas » auri solidum, ornatum omni lapide prætioso » emicuit, omnibus tum corporis tum animæ » dotibus insignitus, et suis omnibus intrà mo» nasterii septa prætiosus sodalibus. » Ce laborieux et savant religieux a laissé une grande quantité d'ouvrages remarquables, non seulement par la diversité des matières, mais plus encore par la vigueur et l'élégance du style, aussi bien que par l'étendue des connaissances qu'ils attestent : I. *Vita venerabilis Joannis Soreth, ordinis Carmelitarum generalis, transcripta ex vetustissimo codice manuscripto R. P. fratris Walterii de Terra-Nova.* Paris, 1625, in-4°. Cette vie est placée en tête d'un ouvrage du P. Soreth, ayant pour titre : *Expositio paræenetica in regulam Carmelitarum Rhedonensium*, etc. Le P. Léon déclare (p. 2), qu'il a conservé le fond du manuscrit dont il est l'éditeur, et que les changements qu'il y a apportés se réduisent à quelques corrections de style et à une meilleure disposition des matières. II. *Typus, seu pictura vestis religiosæ, qua distincte repræsentatur et antiquorum, tam in nova quam in veteri lege monachorum multiplex habitus; et potissimæ rationes ob quas Carmelitæ pullo seu grisæo-nigro colore nativo in vestibus utuntur.* Parisiis, 1625, in-4°. On ne saurait s'imaginer quelle érudition le P. Léon, malgré sa jeunesse, a déployée dans cet écrit. Il ne fallait rien moins qu'une patience claustrale pour se livrer à de si arides recherches, qui, de nos jours, seraient regardées comme puériles. Saint Chrysostôme, Zozyme, Scaliger, aucune autorité n'est négligée par lui pour arriver à la démonstration de cette vérité, que la couleur gris-noir, vulgairement appelée couleur de minime, fut adoptée de tous temps par les Carmes; que la peau de brebis, dont se couvrait le prophète Elie, auquel ces religieux faisaient remonter leur institution, était de couleur châtain ou de minime, etc. Les apôtres, saint Jérôme et une foule d'autres écrivains sacrés sont, en outre, invoqués par le P. Léon. III. *Carmelus restitutus.* Parisiis, 1634, in-4°. En l'an 1291, où la ville de Ptolémaïs fut assiégée et prise par les Sarrasins, qui y tuèrent plus de trente mille chrétiens, le monastère du Mont-Carmel fut réduit en cendres, les religieux massacrés, et leur ordre entièrement chassé de la Palestine; mais, plus tard, le P. Prosper du Saint-Esprit, carme espagnol, ayant été envoyé, comme missionnaire, en Perse, et nommé prieur d'Ispahan, revint à Rome après avoir terminé les affaires de sa mission. Envoyé une seconde fois en Orient, il entreprit, avec la permission de ses supérieurs, la reconstruction du monastère du Mont-Carmel, et, en 1633, il obtint, à force de présents, du prince qui gouvernait alors la Montagne, l'autorisation, pour les Carmes, d'y séjourner, moyennant une redevance annuelle de deux cents écus. Ces religieux s'y sont maintenus depuis, nonobstant les diverses persécutions qu'ils ont essuyées de temps en temps. L'ouvrage du P. Léon retrace ces vicissitudes. IV. *Encyclopediæ præmissum, seu sapientiæ universalis delineatio, adumbrans generalis eloquentiæ atrium, templum, sacrarium; quibus præmittitur de virtutis, scientiarum, et eloquentiæ corruptelis, deque earum restauratione accurata disquisitio.* Parisiis, 1635, in-4°, grand papier. V. *Prædigmata triplicia eloquentiæ.* Parisiis, 1635. VI. *Varia præambula ad provinciæ Turonensis et observantiæ Rhedonensis constitutiones.* Parisiis, 1636-1639, in-4°. VII. *Rhetoricorum Raymundi Lullii nova evulgatio.* VIII. *Disciplina prudentiæ.* IX. *Palatium philosophiæ.* X. *Poetici lusus : ubi magnorum aliquot virorum elogia.* Ces quatre ouvrages parurent à Paris, en 1637. XI. *Historia Carmelitarum provinciæ Turonensis.* Parisiis, 1640, in-4°. XII. *Epistola supplex cum ode Eucharistica ad Urbanum VIII Pontif. Max.* Parisiis, 1637. XIII. *Æconomia veræ religionis christianæ, catholicæ, mysticæ, sermone naturali, morali et politico adornata.* Parisiis, 1644, in-4°. Il y a des exemplaires qui ont pour titre : *Religio christiana, catholico-mystica, physice, ethice, politice demonstrata.* L'auteur joignit à son texte une démonstration intitulée : *Economie de la vraie Religion chrétienne, catholique, dévote, démontrée par un raisonnement naturel, moral et politique.* XIV. *Delineatio observantiæ Carmelitarum Rhedonensis, in provincia Turonensi : in qua carmeliticæ historiæ compendium, Turonensis provinciæ status, conventuum fundationes et instaurationes designantur.* Parisiis, 1646, in-4°. Louis de Sainte-Thérèse (livre Ier des *Annales des Carmes déchaussés de France*) et le P. Lelong (*Bibl. hist.*) font une mention honorable de cette histoire. XV. *Studium sapientiæ universalis*, 3 vol. in-f°. Le premier volume, qui parut à Paris, en 1657, traite des sciences profanes, et a pour titre : *Contextus scientiæ humanæ.* Le second et le troisième, comprenant les sciences divines, parurent à Lyon, en

1664 ; le second est intitulé : *Contextus scientiæ divinæ*, et le troisième : *Philocalia et analecta*. Cet ouvrage, estimé principalement en ce qui regarde la théologie dogmatique, se distingue par un grand fonds de science et d'érudition, beaucoup d'ordre, de clarté et une excellente latinité. XVI. *Medulla sapientiæ universalis, seu libellus aditialis, qui præfigitur tomo primo Studii sapientiæ universalis cui preludit hæc Medulla, quasi introductio.* Parisiis, 1657, in-f°. XVII. *Epistolæ selectæ, ad diversos.* Romæ, 1661, in-8°. XVIII. *Instructio catholica adversus heterodoxos.* 1661, ibid. in-8°. XIX. *Aurum optimum : Contextus evangelicus J.-C. vitam uno quatuor evangelistarum calamo describens.* 1669, in-8°. XX. *De Theologiæ christianæ ortu, progressu, variisque ætatibus et incrementis diatriba.* Parisiis, *incæpta*, in-f°. Nous n'avons trouvé dans aucune bibliographie ni dans aucun catalogue de traces de la publication de cette histoire de la théologie, que nous pensons être restée manuscrite. XXI. *Oratio funebris eminentissimi Armandi Joannis cardinalis Plœssæi, ducis Richelii, regis Ludovici XIII administri primarii.* Parisiis, 1643, in-4°. XXII. *Oratio funebris eminentissimi Julii S. Roman. ecclesiæ cardinalis Mazarini.* Romæ, 1661, in-4°. Le P. Lelong mentionne (*Bibliothèque historique*, p. 713, 714, n°s 16948 et 13980), mais sans faire connaître l'auteur, cette oraison funèbre qui, comme la précédente, fut écrite en latin, en français et en espagnol. XXIII. *La Vie de la bienheureuse Marie-Magdeleine de Pazzi, de Florence, religieuse carmélite de l'ancienne observance.* Poitiers, 1627, in-8°. *La même*, Paris, 1634 et 1636. Le P. Daniel de la Vierge Marie (t. II, p. 440 et 448 de son *Speculum carmelitanum*) nous apprend que le P. Léon avait traduit aussi en latin la *Vie de sainte Madeleine*, composée en italien par Vincent Puccini, son confesseur. XXIV. *La Vie de la très-illustre et vertueuse Françoise d'Amboise, jadis duchesse de Bretagne et religieuse de l'ordre de la glorieuse vierge Marie-du-Mont-Carmel, dédiée à Henri, duc de la Trémouille.* Paris, 1634, in-8°; ibid., 1669, in-12. XXV. *Abrégé généalogique des deux illustres maisons de la Trémouille et d'Amboise.* Paris, 1634, in-8°. Cet abrégé sert de préface à la première édition de la *Vie de Françoise d'Amboise.* XXVI. *L'Alliance de la Vierge touchant les priviléges du saint Scapulaire des Carmes.* Cet opuscule, réimprimé plus de quarante fois, à Paris et ailleurs, eut, dans son temps, une grande vogue, due particulièrement à ce que Louis XIV, dont le P. Léon était alors prédicateur, voulut recevoir le saint Scapulaire des mains de l'auteur lui-même. XXVII. *Les sept Colonnes de la sagesse incarnée qui soutiennent le temple des sept principales vertus de la divine Eucharistie contre les hérétiques.* Poitiers, 1629, in-8°. XXVIII. *La Réponse de celui qui est attendu, ou Apologie contre l'Anti-Léon de Daniel Couppé, ministre.* Poitiers, 1630, in-8°. C'est une réfutation des attaques dont l'ouvrage précédent avait été l'objet, dans celui que publia Couppé sous ce titre : *Anti-Léon*, ou *Renversement des colonnes philistines ; c'est-à-dire Réponse à l'ouvrage en sept colonnes du P. Léon, carme, par lequel il attaque la religion prétendue réformée.* Saumur, 1630, in-8°. XXIX. *L'Entrée du ciel trois fois ouverte à saint Paul, dans lequel on propose des maximes générales de la vie morale, spirituelle et mystique dans l'esprit et la vérité.* Paris, 1633, in-8°. XXX. *Avant-Goût du Paradis*, ou *Méditation sur l'amour divin.* Paris, 1634-1640, in-8°, et 1653, in-16. XXXI. *Lettre circulaire adressée aux religieux carmes de la province de Touraine.* Orléans, 1635, in-4°. XXXII. *La Constance de l'esprit.* Paris, 1636. XXXIII. *La Couronne des Saints, composée de différents panégyriques.* Paris, 1637, 1639, 1640, 1642, in-8°. XXXIV. *Le Pontife innocent*, ou *Sermon du B. François de Sales, évêque de Genève.* Paris, 1637, in-8°. XXXV. *Méditation sur la Croix : De la Direction particulière; Réflexion sur la sainte Croix; de l'Egalité de l'esprit ou de l'âme ; de la Confession sacramentelle.* Ces cinq opuscules furent imprimés séparément à Paris, 1638, in-8°. XXXVI. *Histoire de sainte Anne.* Paris, 1639, in-8°. XXXVII. *Instruction catholique pour distinguer infailliblement la vérité du mensonge en matière de religion.* Poitiers, 1647, in-4°. XXXVIII. *Oraison funèbre du R. P. Joseph Leclerc, capucin.* Paris, 1649, in-4°. XXXIX. *Panégyrique de saint Louis, roi de France, prêché à Rome dans l'église de Saint-Louis.* Rome, 1648, in-4°. Jean Marquier, prêtre breton, en publia, la même année, une traduction italienne. XL. *De l'Attention à la sainte Messe : Principes de Perfection ; Philosophie chrétienne ; Oraisons mystiques; Formulaire des Supérieurs.* Ces cinq ouvrages furent imprimés séparément à Paris, 1649, in-12. XLI. *Histoire de l'Hostie miraculeuse de Paris.* Paris, 1653, in-16; *ibid.*, 1664, in-24. (Fig.) M. de Montépin en a publié une nouvelle édition. Paris, 1753, in-12. XLII. *Journal de ce qui s'est passé à la maladie et à la mort du cardinal de Richelieu, et les dernières paroles qu'il a proférées.* Paris, 1642, in-4°. XLIII. *Lettre du P. Séraphin de Jésus* (masque du P. Léon) *à M. le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur du roi T.-C. au Pape Urbain VIII, sur la mort du cardinal duc de Richelieu.* Paris et Lyon, 1642, in-4°; réimprimé sous ce titre : *Lettre à M. le marquis de Fontenay-Mareuil sur le trépas du cardinal de Richelieu, avec les traductions latine, italienne et espagnole.* Paris, 1659, in-12. XLIV. *Avis sincères et charitables de François-Irénée sur les Questions de la Prédestination et la Fréquente Communion.* Paris, 1643, in-8°. Le célèbre Arnauld répondit aux *Avis* par la *Lettre d'un docteur en théologie sur un livre intitulé : Senti-*

ments sincères et charitables, *par François-Irénée*, lettre mentionnée dans la *Table générale des Ecrivains ecclésiastiques*, t. V, col. 831. XLV. *Trois Vérités fondamentales pour l'instruction de très-illustre Henriette de Coligny, comtesse de Suze, à la foi catholique*. Paris, 1653, in-16. XLVI. *Traité de l'Eloquence chrétienne : la Morale chrétienne; Méthode de la Sagesse et de l'Eloquence universelle*; *neuf Sciences générales divisées en neuf tables; l'Image de la Sagesse, avec une Idée générale des Sciences*. Ces opuscules, imprimés en divers volumes in-8° et in-12 (Paris, 1654), ne contiennent presque rien qui ne se trouve dans l'*Encyclopediæ præmissum* ou dans le *Studium sapientiæ universalis*. On peut en dire autant de l'ouvrage qui fait l'objet de l'article suivant. XLVII. *L'Académie des Sciences et des Arts, pour raisonner de toutes choses et parvenir à la sagesse universelle*. Paris, 1679, in-12. XLVIII. *L'Avent catholique, ou pratiques solides et dévotes pour nous préparer à la venue du Messie*. Paris, 1688, in-12. XLIX. *L'Année royale, ou Sermons prêchés devant LL. MM. TT.-CC., avec un Traité de l'Eloquence de la Chaire*. Paris, 1655, 2 vol. in-8°. L. *Méthode abrégée pour apprendre facilement le latin, par le sieur du Tertre*. Paris, 1650, in-12 (voy. *Tumulus Naudæi*, p. 128); 2e édition, sous ce titre : *Méthode universelle pour apprendre facilement les Langues*. Paris, 1652, in-12. LI. *La politesse de la langue française, pour parler purement et écrire nettement, par N. Fr., prédicateur et aumonier du Roi*. Paris, 1656, 3e édit., ibid., 1664; 3e édit., Lyon, 1668, in-12. Le nom de l'auteur se trouve sur le frontispice de l'édition de Lyon, qui, sans doute, n'a pas été connu de Goujet, puisqu'il a cru que les initiales N. Fr. signifiaient Noël François. (Voyez sa *Bibliothèque française*, t. XI, p. 425.) Ce volume ne renferme que des parties de l'ouvrage publié par le même auteur, sous le nom de du Tertre, en 1650 et 1652. LII. *Méditation du saint amour de Dieu*, 1653, in-12. LIII. *Théologie mystique*. Paris, 1654, 2 vol. in-8°. LIV. *Les Heures de la Sainte Vierge, avec l'exercice de la Journée chrétienne, particulièrement pour les dévots qui portent le saint Scapulaire*. Paris, 1655, in-12. LV. *Le vrai serviteur de Dieu; Éloge du R. P. Antoine Yvan, prêtre provincial, fondateur des religieuses de la Miséricorde*. Paris, 1654, in-12. LVI. *Lettre funèbre sur la mort de la présidente Molé*. Paris, 1653, in-8°, publiée, comme le remarque le P. Le Long (*Bibl. hist.*, p. 66, n° 1509), avec *les Méditations du saint amour de Dieu*. LVII. *La vie de la vénérable mère Marie de Saint-Charles, religieuse de sainte Elisabeth* (la baronne de Veuilly). Paris, 1671, in-8°. LVIII. *La France convertie*, ou *la vie de saint Denis l'Aréopagiste, avec un abrégé des Antiquités de la célèbre abbaye de Montmartre, proche Paris*. Paris, 1661, in-8°. LIX. *Le parfait chevalier de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, dédié à Louis XIV*. Paris, 1664, in-24. LX. *La vie de Jésus-Christ, tirée des quatre Evangélistes*. Cet ouvrage, que la bibliothèque des Carmes attribue au P. Léon, sans indication de nom d'imprimeur, de lieu et de date d'impression, semble présenter, quant au titre, une certaine analogie avec l'article XIX, cité précédemment. LXI. *Jésus sur son trône, enseignant une seule et vraie religion contre les athées et les idolâtres*. Lyon, 1665, in-f°. LXII. *La Somme des sermons parénétiques et panégyriques*. Paris, 1671-1675, 4 vol. in-f°. C'est le recueil de tous les sermons du P. Léon; on y retrouve plusieurs des ouvrages qu'il avait publiés séparément, tels que le traité de *l'Éloquence chrétienne*, *la Couronne des Saints*, *l'Année royale*, *la France convertie*, etc., etc. LXIII. Enfin, le P. Léon fut l'éditeur d'un ouvrage du P. Théophile Raynaud, dans lequel ce jésuite avait réuni tous les témoignages qu'il croyait susceptibles de prouver la réalité de la vision de Stock, par suite de laquelle ce général des Carmes avait institué la confrérie du *Scapulaire*, pour honorer d'une manière spéciale la mère de Dieu. L'ouvrage édité par le P. Léon parut sous ce titre : *Scapulare partheno-carmeliticum illustratum et defensum à R. P. Theophilo Raynaudo, soc. J. theologo*. Parisiis, 1653, in-8°. Le P. Raynaud l'inséra lui-même dans le t. VII de ses œuvres, sous le titre de *Scapulare stochianum illustratum et defensum*, titre qu'il lui donne encore dans le catalogue de ses ouvrages, placé aux pages 70 et 71 du t. XX du recueil complet de ses œuvres, publié à Lyon, en vingt volumes in-folio, de 1665 à 1669. A cette occasion le P. Raynaud exhale toute son indignation contre le P. Léon, qu'il accuse d'avoir mutilé et dénaturé cet opuscule; d'y avoir fait des interpollations; d'avoir altéré jusqu'au titre du livre même; d'avoir commis enfin une foule de fautes grossières. Bayle rapportant (t. III, p. 2424) les paroles du P. Raynaud, dit que ces reproches s'adressaient à un carme qu'il appelle *Leo*, et qui n'est autre que Jean Macé, ou Léon de Saint-Jean. P. L...t.

LEON DE VANNES, — capucin, s'attacha, quoique né en Bretagne, à la province de Paris, et s'acquit, comme prédicateur, une réputation justifiée par le recueil de ses sermons, publié sous le titre suivant : *Secunda Nativitas domini J.-C., complementum primæ; id est, Conversio animæ formata super exemplar Verbi incarnati*. Namnetæ, 1635, et Parisiis, 1637, 3 vol. in-8°. P. L...t.

LEON (Louis de), — né à Rennes le 6 janvier 1818, était le sixième et dernier enfant d'une des familles les plus honorables de la Bretagne. Son père, homme nourri des plus

fortes études, fut son précepteur jusqu'en seconde. Il finit avec de grands succès sa rhétorique et sa philosophie au collége royal de Rennes. Dès lors, Louis de Léon se fit remarquer par ses brillantes qualités. Homme sérieux et connaissant à fond les sujets qu'il traitait, lorsqu'il causait avec les vieillards; avec les femmes et les jeunes gens, il était pétillant d'esprit. Chaque mot devenait sur ses lèvres une piquante saillie. Aussi fut-il recherché à l'excès dans les salons de Rennes, qu'il savait égayer et charmer. Ces succès ne le détournèrent pas des travaux de l'intelligence; vrai poète, il aimait à composer des vers charmants, qu'il a rassemblés dans un volume intitulé : *La Tragédie du monde*. La tournure de son esprit et ses études le portaient aussi vers l'histoire, la politique et les questions sociales. Dévoué aux idées légitimistes, il savait discuter avec mesure et courtoisie, et ses adversaires politiques ne pouvaient s'empêcher de prédire à ce jeune homme une belle carrière. A la fin de 1842, Louis de Léon se rendit à Paris, et y fit en peu de temps la connaissance de nos célébrités littéraires : Alfred de Vigny, Th. Gautier, Emile et Antony Deschamps, etc., admirent le poète rennais dans leur cénacle et l'engagèrent à publier ses vers. *La Tragédie du monde* trouva un éditeur et fut imprimée dès le commencement de 1843. Tous les journaux de Paris et de la Bretagne s'empressèrent d'en rendre compte, et adressèrent de gracieux éloges à l'auteur, qui était alors plongé dans la douleur. Louis de Léon, rappelé à Rennes par une lettre de son frère aîné, y arriva à la hâte et y reçut le dernier soupir de son père. Son âme sensible fut attérée de cette perte si douloureuse, et sa santé s'en ressentit. Après avoir donné à sa famille tout le temps convenable, il résolut de retourner à Paris pour y faire imprimer et publier un roman dont nous parlerons plus loin, et présenter au Vaudeville une petite bluette originale et piquante; mais le retard apporté par l'expert dans les partages entre les frères obligea Louis de Léon à retarder son voyage jusqu'à Pâques. Ce terme expiré, il fit ses préparatifs, arrêta sa place à la diligence, mais ne partit pas. La fièvre typhoïde sévissait alors à Rennes; il en fut atteint et succomba après vingt-et-un jours de maladie et dix d'un horrible délire. Il tomba sur le seuil de la célébrité. (11 mai 1843).

Louis de Léon eût été, sans nul doute, un des hommes littéraires les plus remarquables de notre époque. Les ressources infinies de son esprit lui eussent permis de s'attaquer directement à l'histoire et au roman; la poésie lui eût servi d'introduction, et il l'eût négligée pour des études sérieuses. La Bretagne a perdu celui de ses enfants qui eût peut-être le plus honoré sa mère. *La Tragédie du monde* (Paris, Charpentier, 1843, in-18), est un des rares volumes de poésie qui se sont fait lire dans le déluge de vers dont la littérature était alors inondée. On y distingue tout d'abord une grande originalité de pensée et d'expression, beaucoup de nerf en même temps qu'un vif amour de la vérité, de la justice et de la poésie. Nous avons relu bien souvent *Mon Enterrement*, pièce mélancolique et singulière, dont on devine le sujet; la *Tragédie du monde*, poème satirique et mordant, où Louis de Léon s'élève quelquefois jusqu'à la plus haute éloquence, et qui a donné son nom au volume lui-même; *Napoléon*, pièce remplie de vers heureux, et plusieurs autres un peu inférieures, mais où le poète de talent se laisse encore deviner. Il ne manquait à Louis de Léon que de s'écarter de Barbier et de Musset, et d'être un peu plus *lui*. Le roman que l'auteur devait publier lorsque la mort est venue le frapper, est une étude de mœurs très-spirituelle. *La Dame de cœur* (c'est le titre de cet ouvrage), eût été très-remarquée. Les chapitres eux-mêmes sont plaisamment intitulés : — *De la Femme et de la manière de s'en servir*. — *De l'Amour et des Remèdes à y apporter*. — *De l'Utilité du prochain dans le monde, etc.* — La famille de Léon, pressée par quelques amis de faire paraître cette œuvre, a résisté à toutes les instances. Elle croit que la *Dame de cœur* ne suffirait pas pour placer l'auteur au rang qui lui est dû, et elle préfère ne pas lui élever ce piédestal.

Louis de Léon laisse encore un drame ébauché, les *Irlandais*, où il dépeint l'oppression qui pèse sur les catholiques de la *Verte Erin*, et salue d'une voix éloquente le grand libérateur O'Connell. L'auteur de la *Tragédie du monde*, comme on le voit, n'est pas de ces écrivains qui jettent tout leur feu dans leur premier livre. Aussi, peut-on dire que sa mort a été une véritable perte pour la littérature et pour la Bretagne.

M. de la Durantais et M. Charles Labitte, — qui lui aussi est mort à la fleur de l'âge et du talent, — ont écrit deux touchantes notices sur Louis de Léon. Nous les recommandons aux amis du poète. Celle de M. Labitte a paru dans la *Revue de Paris* (juin 1843), et a, depuis, été imprimée à part (Paris, H. Fournier, 1843, in-8°).

Nous ne voulons pas quitter la plume sans adresser nos vifs remerciements à M. Ange de Léon, qui a bien voulu nous communiquer tous les renseignements nécessaires sur son malheureux frère, dont la place était marquée dans la *Biographie bretonne*. F. S-ln-r.

LE PAYS (René) (1),—sieur du Plessis-Villeneuve, naquit à Fougères (2) vers 1634, et

(1) La *Biographie universelle* (t. XXIV, p. 209) fait remarquer que René Le Pays a signé *L.-C. Le Pays* dans ses *Nouvelles Œuvres*. Nous ne voyons pas trop ce que cela prouve, puisque son acte mortuaire porte le nom de *René*. Peut-être avait-il d'autres prénoms.

(2) En établissant formellement que Le Pays est né à

fut, selon toute apparence, baptisé à l'église de Saint-Léonard. M. Léon Maupillé, notre collaborateur, de recherches en recherches, est arrivé à conclure que René Le Pays était le second fils de Denys Le Pays, sieur de la Brimanière (en Normandie, d'où cette famille était originaire), et de Marguerite Lefeuvre. Après avoir fait de bonnes études au collége de La Flèche, se trouvant dans une position de fortune plus que médiocre, Le Pays partit pour Paris, afin d'y chercher un emploi. Après quelques démarches, il fut placé dans les finances, et envoyé d'abord à l'armée d'Espagne. Revenu en France à la paix des Pyrénées, il fit en Angleterre, en Flandre et en Hollande, divers voyages dont on trouve dans ses œuvres des relations superficielles quant aux descriptions, mais écrites d'un style enjoué et facile. Bayle en fait une violente critique dans son *Dictionnaire historique*. (T. III, art. *Pays (René Le)*.

Le Pays revint en Bretagne dans sa famille, et y tomba gravement malade : ses parents, qui désiraient qu'il restât au milieu d'eux, profitèrent de son état pour lui arracher, pour ainsi dire, une promesse de mariage; à peine guéri, il oublia ce qu'il avait promis, et retourna à Paris. C'est de cette époque que date sa fortune. Nommé directeur-général des gabelles de la Provence et du Dauphiné, il usa des quelques loisirs que lui laissait sa position au profit de ses travaux littéraires. Presque tous ses ouvrages ont été publiés à Grenoble, et c'est à ce titre qu'Allard le classe parmi les écrivains du Dauphiné.

Ses *Amitiés, Amours et Amourettes*, parurent pour la première fois en 1644, à Grenoble, et furent réimprimés la même année à Paris, à Lyon, à Leyde, à Amsterdam et à Cologne. Ce livre, recueil de lettres et de vers, eut un immense succès, que le goût du temps fait aisément comprendre : on aimait alors Voiture; on admirait ces phrases contournées, ces idées fausses, ce style maniéré; aussi accueillait-on avec enthousiasme ce qui ressemblait au modèle ingénieux qu'on présentait à tous les écrivains. Il faut le dire pourtant, Le Pays a plus de naturel que Voiture; chez lui, on sent moins l'effort et le travail : ce sont de véritables lettres, pour la plupart. Nous avons lu avec plaisir la lettre XXXVIIe du livre Ier, où il rend compte d'un bal ridicule, et quelques autres qui traitent de sujets satyriques. Les sujets amoureux sont ceux qu'il touche avec le moins d'esprit; la bizarrerie quintessenciée de son modèle y apparaît, accompagnée de cette teinte d'exagération qui appartient à tout copiste. Quoi qu'il en soit, les *Amitiés, Amours et Amourettes*, eurent un tel succès que plusieurs dames vinrent, chez le libraire Sercy, demander comment était fait l'auteur. Le Pays ayant appris cela, envoya à l'une de ces dames, la duchesse de Nemours, son propre *portrait* : cette pièce est très-curieuse, en ce sens qu'elle fait connaître l'homme physique; c'est un mélange de prose et de vers assez agréable, qui acheva sa réputation de galant écrivain (1).

Le Pays n'échappa malheureusement pas à la verve de Boileau. On se rappelle ces vers :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant,
Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.
(*Satyre* III).

..... Ces vains amas de frivoles sornettes,
Montre, miroir d'amour, amitiés, amourettes.
. . . . . .
(*Epître* IX.)

Le Pays prit ces plaisanteries en homme de bon sens, et écrivit à ce sujet une lettre badine à l'un de ses amis, nommé Du Tiger : « Si tous les auteurs qu'il (Boileau) a attaqués, dit-

Fougères, nous ne prétendons pas imposer notre conviction sans l'accompagner de preuves suffisantes. Suivant quelques-uns, Le Pays serait né à Nantes en 1636 : à l'appui de cette opinion, on peut citer Moréri (t. VIII, p. 149, édit. de 1759), M. J. Le Boyer dans le *Lycée armoricain* (t. V, p. 414), M. Léon Maupillé (qui depuis a changé d'avis) dans sa *Notice historique sur Fougères* (p. 509). Ces différents auteurs, sans donner de preuves, affirment que Le Pays est né à Nantes. L'un d'eux, M. Le Boyer, dit en note : « Je ne sais pourquoi Lefort de la Morinière, dans sa *Bibliothèque poétique*, le fait naître à Fougères. » Nous ne savons pas davantage pourquoi M. Le Boyer le fait naître à Nantes. Voici nos preuves : 1° Tous les frères et sœurs de Le Pays sont nés à Fougères, de 1631 à 1649; leurs actes de naissance ont été retrouvés, et si celui de René n'a pu l'être, c'est que les registres de la paroisse Saint-Léonard, qu'habitait sa famille, manquent de 1631 à 1635; 2° dans une lettre écrite par Le Pays au marquis de Bois-Février, qu'il appelle son voisin, il lui annonce l'intention de se retirer dans *sa* petite maison de Beaucé, bourg situé à trois quarts de lieue de Fougères; 3° des lettres-patentes de *comte palatin*, datées du 21 décembre 1672, délivrées par le Pape Clément X à la famille *Le Pays, de Fougères*, à la suite d'un voyage que l'un d'eux avait fait à Rome, où il s'était distingué par sa piété, ses connaissances littéraires, etc., mentionnent Gilles Le Pays, sieur de la Brimanière, et Julien Le Pays, sieur du Plessix, le premier frère aîné, le second frère puiné de René. Si tout ce que nous venons d'avancer ne prouve pas jusqu'à la dernière évidence que René Le Pays est né à Fougères, cela établit toujours en faveur de notre opinion de très-fortes probabilités.

(1) En tête d'une édition des *Amitiés, Amours et Amourettes*, que nous avons sous les yeux, nous trouvons un assez grand nombre de pièces laudatives dont voici des échantillons :

Celui dont nous tenons cet agréable ouvrage,
En souffrant qu'on le mette au jour,
Parmi les beaux esprits acquiert cet avantage
Qu'en donnant ses *Amours* il gagne leur amour.
L. P. D. C.

SONNET.

J'ai veu de tes *Amours* l'agréable tableau,
J'ai leu plus d'une fois ton excellent volume,
Et je te puis jurer que, contre ma coutume,
Plus je l'ay repassé, plus je l'ai trouvé beau.

Mais pour écrire ainsi, de quel charme nouveau,
Amy, de quel secret se sert ta docte plume?
Dys-moy d'où peut venir le beau feu qui l'allume?
Ce n'est point d'Apollon, ny du Sacré Coteau,

Car pour moy j'ay souvent invoqué le Parnasse,
Et cependant ma veine est froide comme glace :
La muse toute seule est un faible secours.

Voyant en tes écrits plus de grâces nouvelles,
Je conclus que l'amour a tiré de ses ailes
La plume qui te sert à peindre tes *Amours*.
Tiger.

il, ne font son éloge, ils achèveront de se décrier. Pour moi, qui n'ai pas sujet d'en être satisfait, puisqu'en passant il m'a donné quelques atteintes, je ne cesse pas de louer la main d'où vient le coup, et même d'en publier partout l'adresse. » Un des commentateurs de Boileau nous apprend à quel point Le Pays se conduisit en galant homme : « Il fit plus..... : étant lui-même à Paris, il alla voir Despréaux et soutint toujours son caractère enjoué. Boileau fut d'abord embarrassé de la visite d'un homme qu'il avait mis en droit de se plaindre; mais il dit pour toute excuse à Le Pays qu'il ne l'avait nommé dans la satyre que parce qu'il avait vu des gens qui le préféraient à Voiture. Le Pays passa facilement condamnation sur cette préférence, et ils se séparèrent bons amis. » (*Notes de Brossette sur la 3e satyre.*)

Linière fut toujours en querelle avec Le Pays. Ce dernier lui dit un jour : « Vous êtes un sot en trois lettres. » — « Et vous en mille que vous avez écrites, répliqua Linière. »

En 1668, il fut admis à l'Académie d'Arles, la seule qui existât alors en Provence. La lettre de remercîment qu'il adressa à cette Académie est bien tournée : elle est datée de Grenoble, le 12 juin 1668. (*Lettre* XXXIX du Ier liv. des *Nouvelles Œuvres.*)

Le duc de Savoie, à qui il avait dédié l'un de ses ouvrages, le décora de l'ordre de Saint-Maurice, en 1670. Le Pays fut fait chevalier de la main du marquis de Damiens, dont les deux fils lui servirent de parrains. Il sollicita une commanderie qui pourrait lui rapporter un revenu considérable. « D'ailleurs, écrit-il à l'un de ses parrains, on fera taire, en me faisant commandeur, mille gens ridicules qui me viennent faire des questions impertinentes sur la croix que je porte. Il y en a d'assez sots pour me venir dire : « Combien, mon cher monsieur, gagnez-vous tous les ans à porter cette croix? Je vous avoue qu'alors je ne sais que leur répondre. » *Nouvelles Œuvres*, 2e partie, livre I, *Lettre* XLIII, p. 112, datée de Grenoble le 21 mai 1670.)

Le Pays administra les gabelles avec une irréprochable probité. Dévoué au service du roi, il ne mérita jamais que des éloges. Malheureusement pour lui, un fripon, en qui il avait eu confiance, détourna des deniers publics; il fut déclaré responsable, et vint à Paris pour se défendre. Il adressa au roi ce placet en vers :

Mon petit bien n'est pas un fief impérial;
N'attaquez jamais de bicoque
Indigne d'un siége royal;
Subjuguez tout le Rhin, la gloire en sera grande :
La justice le veut, votre droit le demande;
Ce sont des coups dignes d'un roi :
Prenez sur l'Empereur, prenez sur la Hollande :
Mais, Sire, au nom de Dieu, ne prenez rien sur moi.

Il perdit son procès; néanmoins il envoya au roi un nouveau placet :

Sire, je l'ai perdu ce procès si terrible
Qui peut m'enlever tout mon bien.
Hélas! ce tout n'est presque rien;
Mais ce rien m'était tout, et tout perdre est sensible;
Je le perds et pourquoi? Pour m'être associé
D'un homme qui montrait de sages apparences.
Il a, ce faux prudent, dissipé vos finances.
Pour lui dois-je être châtié?
D'un innocent ayez pitié;
Votre âme à la justice en tout temps est ouverte :
Vous ou moi nous perdrons; consultez votre cœur :
Qui de nous deux dans un malheur
Peut mieux supporter une perte?

Peu de temps après, il tomba malade; le chagrin usa son organisation, et il mourut, le 30 avril 1690, dans une maison de la rue du Bouloy; ses restes furent déposés à Saint-Eustache.

Quelque oublié que soit aujourd'hui Le Pays, il mérite néanmoins une notice consciencieuse. Son talent le place beaucoup au dessus des La Serre, des Bonnecorse, des Linière, avec qui il est confondu; c'était un homme d'esprit et de cœur qu'on ne doit pas mépriser.

M. Le Boyer raconte à son sujet une anecdote assez plaisante que nous rapportons ici :

Le prince de Conti s'étant un jour écarté de son équipage de chasse, vint à une auberge où se trouvait notre poète, et demanda à son hôte s'il n'y avait personne chez lui. On lui répondit qu'il y avait un galant homme qui faisait cuire, dans sa chambre, une poularde pour son dîner. Le prince y monta, et trouva Le Pays occupé à parcourir des papiers. Celui-ci, qui ne connaissait pas le prince, ne se leva point, et lui répondit : « La poularde n'est pas cuite, et elle n'est destinée que pour moi. » Le prince soutint qu'elle était cuite, et Le Pays qu'elle ne l'était pas. La dispute s'échauffait, lorsqu'une partie de la cour du prince arriva. Le Pays alors le reconnut, quitta ses papiers et courut se jeter aux pieds du prince, en lui disant à plusieurs reprises : « *Monseigneur, elle est cuite, elle est cuite!* » Le prince se divertit de cette aventure, et dit au poète, avec bonté : « *Puisqu'elle est cuite, il faut la manger ensemble.* » (*Lycée armoricain*, t. V, p. 417.)

On doit à Le Pays les ouvrages suivants : I. *Amitiés, Amours et Amourettes.* Grenoble, 1644, in-12. II. *Zélotide, histoire galante.* Paris, 1665, in-12. III. *Nouvelles Œuvres.* Paris, 1672, 2 vol. in-12, et Amsterdam, Abr. Wolfgank, suivant la copie de Paris, 1674, 2 vol. in-12. Dans ces *Nouvelles Œuvres*, nous trouvons une lettre très-curieuse (XXVI, IIe partie, livre II), intitulée : *Titres de noblesse de la Muse amourette, à Monseigneur du Gué, conseiller ordinaire du Roi, etc.* Le Pays, craignant d'être poursuivi comme faux noble, écrivit à M. du Gué cette lettre, où il prouve la noblesse de sa muse, issue de celle de Voiture : il en conclut qu'il est gentilhomme et bon gentilhomme; il faut avouer que c'est fort ingénieux. IV. *Le Démêlé du Cœur et de l'Esprit.* Paris, 1688, in-

12. Un choix des œuvres de Le Pays a été publié à La Haye en 1680, en 2 vol in-12.

F. S-l-n-r.

LE PENNEC ou PENNEC (Le R. F. *Cyrille*), — né dans le diocèse de Léon, fit profession au couvent des carmes de Saint-Pol, le 15 mai 1611. La réforme opérée dans son ordre l'obligea depuis à renouveler ses vœux. Le R. F. Philippe Thibault, provincial de Touraine, faisant sa première visite au couvent d'Hennebon, en 1618, y trouva le P. Cyrille; il fut si satisfait de sa piété et de son savoir, qu'il le nomma prieur de cette communauté. Notre bon religieux gouverna cette maison avec tant de sagesse, qu'il y fit bientôt renaître les beaux jours de la vie monastique. C'est le témoignage que lui a rendu le P. de Villiers, dans sa Bibliothèque latine des carmes. Le P. Cyrille revint, vers 1630, au couvent de Léon, qu'il appelait son berceau, et y composa les ouvrages suivants : I. *Le Dévot Pélerinage du Folgoët, avec le sommaire des pardons et indulgences concédées à cette saincte chapelle.* Morlaix, 1634, in-18. Un précis de cet opuscule a été publié à Rennes, en 1825, in-8°, sous ce titre : *Le Dévot Pélerinage à Notre-Dame du Folgoët, par le R. P. Cyrille Pennec, religieux carme, avec la liste des autres chapelles dédiées à la Vierge, dans l'évêché de Léon.* Ce précis a été fait sur un sermon du P. le Pennec, et sur des titres du Folgoët, par M. Miorcec de Kerdanet, qui a rédigé le tout dans le style de 1634, pour le mettre à la portée des villageois bas-bretons, qui entendent mieux le vieux français de cette époque que celui du siècle où nous vivons. *Le Dévot Pélerinage* a été reproduit en entier dans la nouvelle édition des *Vies des Saints de la Bretagne armorique*, par Albert le Grand. Brest, 1837, in-4°. II. *De la Salutation angélique, adjoustée des saincts noms de Jésus et de Marie, et autres œuvres de la Vierge.* Morlaix, 1634, in-18. III. *Calendrier des festes de la Vierge.* Morlaix, *chez Nicolas du Brayet, et Roberte Drillet, sa compagne*, 1647, in-32 de 224 p.; *suivi de la Liste des églises et chapelles de Notre-Dame, basties sur l'évêché de Léon.* Cette liste est la même que celle qui a été publiée à la suite du précis de 1825. Le P. le Pennec a laissé en outre les manuscrits des quatre ouvrages ci-après : I. *Viridarium Carmeli, sive Index chronologicus gravissimorum patrum generalium sacri ordinis Carmelitarum et nonnullorum clarorum ac illustrium virorum prædicti ordinis*, manuscrit communiqué au P. de Villiers, à Orléans, en 1746, et qui fut ensuite remis dans les archives de la province de Touraine, à Rennes, en 1752. Cet opuscule, en trente-neuf pages fort minutées, commençait à saint Bertholde, élu premier général des carmes, en 1103, et finissait à Théodore Strati, trente-huitième général. A la suite, on trouve une notice en sept pages, de tous les chapitres tenus dans la même province, depuis 1384 jusques et y compris 1641. II. *Le Sacré Fleuron du Mont-Carmel.* III. *Le Sacré Bocage de Notre-Dame de Berven*, chapelle située entre Lesneven et Saint-Pol-de-Léon. IV. *Gymnasium Carmelitarum, sive Elogia clarorum virorum et scriptorum penè omnium sacri ordinis fratrum gloriosissimæ Deiparæ Virginis Mariæ de Monte Carmelo*, de cent soixante-douze pages. Ces quatre manuscrits n'ont pas été imprimés; toutefois, le permis pour le *Sacré Fleuron* se trouve dans le privilège pour le *Pélerinage*, et à l'égard du *Bocage de Berven* et du *Gymnasium*, le P. Albert Massar, général des carmes, avait, par lettres datées de Rome, du 15 septembre 1634, permis à l'auteur de les faire imprimer. Le P. Le Pennec mourut à Saint-Pol-de-Léon le 1er mai 1649.

P. L...t.

LEPERDIT (Jean), — né le 5 mai 1752, à Kergrisel, près Pontivy, était fils posthume d'Olivier Leperdit, cultivateur, et de Marie Lepliant. Ses parents, paysans aisés, voulaient en faire un prêtre; l'enfant refusa : « Il me fau» drait, dit-il, renoncer, selon l'usage, à ma » famille; moi, j'aime ma mère, et je ne veux » pas la quitter. » Il resta fidèle à cette résolution, et conserva constamment près de lui sa vieille mère, qu'il n'oublia jamais.

Il fallut choisir un état; il adopta celui de tailleur. Il avait quatorze ans. A dix-huit, il partit pour faire son tour de France. Après avoir promené de ville en ville la longue canne du compagnon, sa bonne humeur et son amour opiniâtre du travail, il vint demeurer à Rennes, y prit un établi et s'y maria, un peu tardivement pour sa profession et son temps (1782).

Pendant plusieurs années, il vécut dans une patiente et laborieuse activité. Arriva la révolution : il la salua de toutes ses espérances; mais, confiné dans sa modestie, même exagérée, il laissa passer les ambitieux et les zélés, ne sollicita rien et n'obtint rien. « Tout » aux plus capables, disait-il »; et il ne se croyait pas de ce nombre; mais les événements se pressèrent, le danger grandit : on lui offrit la place de municipal. Il y avait des services à rendre, des périls à courir, il accepta.

Bientôt survinrent les troubles de l'Ouest, la terreur dans les villes, la guerre civile et la sédition déchaînée dans les campagnes. Les Girondins soulevaient les autorités de quelques départements, et la Convention, inflexible, envoyait à l'échafaud tout ce qui lui résistait, royalistes ou républicains. Les fonctions municipales étaient désertées; on offrit le poste de maire à Leperdit. Il accepta, comme la première fois, et l'on va voir comment il entendait ses devoirs.

Carrier venait d'arriver à Nantes avec de pleins pouvoirs pour comprimer le fédéralisme

et la Vendée. C'était un petit légiste du Cantal, colère, têtu, borné, possédé de la manie de vouloir paraître terrible. Peu brave dans un temps où tant de monde l'était, il suppléait à l'énergie par des éclats de fureur qui fascinaient les plus intrépides; et, chose bizarre, le parti modéré, à Nantes, le soutenait par frayeur contre les républicains extrêmes qui le dénonçaient sans cesse (1).

De Nantes, ce redoutable voisin était venu à Rennes, décidé à *sans-culottiser* la ville par son procédé ordinaire. Il fallait trouver quelqu'un qui lui résistât et qui sauvât de cette honte sanglante la cité qui avait donné le signal de la Révolution française. Personne n'osait.

Carrier demande une liste de proscription. On s'empresse de la dresser, et on la met sous les yeux de Leperdit. « Je ne signerai pas, dit-» il », et il la déchire. — « Vous voulez donc » mourir? » — « Ce sera du moins dans l'ac-» complissement de mon devoir. » Il se rend chez Carrier; celui-ci demande la liste : « Je » l'ai déchirée. » — « Qui donc est maître ici, » de toi ou de moi? » — Ni l'un ni l'autre, c'est la loi qui gouverne. Tous mes administrés sont mes enfants; s'il y en a d'égarés, ils n'en sont pas moins nos frères. » — « Tu me refuses leurs » noms? » — « Oui, nous ne sommes pas ici » des assassins. » — « Tu veux donc que je » t'envoie à la guillotine? » — « Envoie. » Cette impassibilité sans phrases déconcerta Carrier. Il se contenta de consigner Leperdit à la mairie.

Quelques jours après, il arriva qu'on lui livra des prêtres insoumis détenus dans les prisons. « Mais ils sont hors la loi », hurla le représentant. — « Ils ne sont pas hors l'humanité! » — Ce mot, devenu célèbre, appartient au tailleur, maire de Rennes.

Une ville pareille était vraiment peu tenable pour le proconsul. Il partit en faisant à Leperdit des adieux tragiques. « Je vais à Nantes, lui dit-il, mais je reviendrai ici, » — « Tu me retrouveras », répondit froidement le maire. » Il avait sauvé, par une résistance infatigable et courageuse, des centaines de citoyens (2).

Après le départ de Carrier, son rôle de sauveur continua. En butte à des soupçons de modérantisme, il était souvent obligé de voiler sa générosité sous des apparences de brusquerie. Ainsi, les religieuses de l'Hôtel-Dieu soupçonnées, non sans vraisemblance, de connivence avec les chouans, avaient été jetées à la Tour-le-Bat. Leur affaire était fort mauvaise. Leperdit se rend à la prison et les apostrophe rudement : « Pourquoi avez-vous déserté votre poste? » Les religieuses cherchant une justification : « Vous n'avez pas d'excuse, interrompt le maire, votre place est à l'hôpital, retournez-y, et ne vous avisez pas d'en sortir, sous peine de la vie. » Les religieuses s'empressèrent d'obéir en bénissant cette feinte généreuse qu'elles comprirent aisément.

Nous avons dit que la situation de Rennes était fort dure. Les vivres manquaient; les campagnes royalistes cachaient leurs grains, et l'on assassinait les magistrats républicains presque en vue de la ville. Leperdit, en permanence à la mairie, se multipliait pour ses concitoyens; mais il ne pouvait faire indéfiniment des miracles, et le moment vint où le pain manqua. La populace s'entasse sur la place de la commune, la menace et l'injure à la bouche. Leperdit veut descendre pour haranguer la foule. On l'avertit inutilement du danger qu'il court; un officier veut l'accompagner avec ses soldats! Leperdit remercie l'officier, mais refuse son concours. « Je ne veux d'autre arme que mon écharpe, répond-il. J'ai été nommé maire pour mourir pour mes concitoyens, et non pour les égorger. »

Comme on le prévoyait, il faillit être égorgé par une canaille stupide et furieuse. Pour tout argument, on lui lança des pierres. « Mes amis, disait-il avec un calme inaltérable, je ne suis pas assez puissant pour changer ces pierres en pains, comme le Christ! » Un de ces projectiles l'atteignit au visage; il essuya son front ensanglanté : « Si mon sang pouvait vous nourrir, je vous le donnerais jusqu'à la dernière goutte. » Ce mot sublime désarma ces furieux; ils fondirent en larmes, et le portèrent en triomphe chez lui.

Un représentant, venu à Rennes en mission, l'invite à déjeûner. Leperdit arrive, et voit la

(1) Les preuves de ces faits singuliers sont entre les mains de notre ingénieux collaborateur, M. Bugast-Matifeux, possesseur d'une immense quantité de documents nouveaux sur la Révolution, à Nantes et en Vendée.

(2) On a émis des doutes, que nous comprenons, sur cette active résistance de Leperdit au brutal proconsul de Nantes. Nous lisons dans l'*Histoire de Rennes*, par M. Marteville, t. III, p. 263 : « Il y a dans certains sou-» venirs de Leperdit on ne sait quoi de grand, de bon, » d'antique vertu qui rafraîchit le cœur au milieu de ces » saturnales de 1793 et 1794. Mais il nous semble qu'on » a exagéré cette noble vie quand on a représenté Le-» perdit comme résistant ouvertement à Carrier. On ne » résistait pas ainsi à ce proconsul furibond. Qui ne sait » qu'il osa même défendre par un arrêté d'obéir à son » collègue Tréhouart, qui lui avait enlevé quelques vic-» times; et que ce fut, aux yeux de la Convention, le cri-» me qui fit tomber sa tête! Si Carrier proscrivait son » égal, comment eût-il supporté la résistance ouverte » d'un simple officier municipal? Comment eût-il permis » que Pocholle l'élevât à la dignité de maire? »

Nous n'avons à opposer au témoignage très-compétent du consciencieux historien de Rennes qu'une tradition assez vivace, à défaut de témoignage direct. Nous ferons cependant remarquer que ce ne serait pas le seul cas où un représentant, surtout violent et mobile, comme Carrier, aurait cédé devant la froide et calme énergie d'un agent municipal appuyé (si peureusement que ce fût), du courant silencieux de l'opinion publique. Nous espérons que les archives de la commune de Rennes, minutieusement compulsées, aideront à découvrir la vérité sur ce point. G. L.

table couverte de pain blanc. Ce pain était défendu, car la disette durait toujours. Le maire indigné prend son chapeau et s'en va. « Je ne ferai pas un pareil repas, dit-il avec sévérité à son amphytrion, quand le peuple meurt de faim. S'il savait ce que vous mangez, il vous jetterait par la fenêtre, et il aurait raison. » On sent bien que ce n'était là qu'une boutade de bourru bienfaisant. Si le peuple affamé avait tenté de traduire l'image en fait, Leperdit se fût fait tuer pour lui épargner un crime.

Des visites domiciliaires avaient lieu : il les dirigeait parfois lui-même, le plus souvent pour sauver les malheureux qu'on cherchait. Dans une visite de ce genre, il ouvrit une cachette où deux prêtres s'étaient renfermés. Leperdit ne dit mot, referme froidement l'armoire, se place devant, et dirige de là les hommes chargés de la perquisition. Il est inutile de dire qu'on ne trouva rien.

Le calme vint et la Révolution recula. Il donna sa démission. Il ne semblait rien comprendre à la vénération qui s'attachait à sa vie publique. « Je n'ai fait que mon devoir », disait-il à ceux qui lui en parlaient, sans songer que l'accomplissement de ce devoir avait été chez lui un héroïsme de toutes les heures. On lui proposa la croix de la Légion-d'Honneur, à la création même de l'ordre; il refusa encore. « Un pareil joyau, disait-il, n'irait point sur mon établi. » (1)

En 1808, l'Empereur vint à Nantes. Leperdit, resté membre du conseil municipal, fit partie de la députation rennaise envoyée vers le souverain. Sa figure frappa Napoléon, qui se tourna vers lui et lui demanda son nom. — « Leperdit, tailleur. » L'Empereur se fit renseigner plus amplement par d'autres membres de la députation, et revenant vers Leperdit : « Que pense le peuple sur mon compte? — Sire, il vous admire. — Après? — Il vous admire. — Vous voulez dire qu'il me blâme. — Oui, Sire, il admire votre génie et blâme votre despotisme. »

Peu accoutumé à ces appréciations jetées à brûle-pourpoint, Napoléon emmena le tailleur dans l'embrasure d'une croisée, et lui parla long-temps à voix basse. On saisissait, non leurs paroles, mais leur diverse expression. L'Empereur était animé et pressant, Leperdit respectueux et inflexible. Celui-ci se retira enfin, et Napoléon le suivit des yeux, en murmurant entre ses dents : « Tête de fer! » Leperdit, bien entendu, ne fut pas nommé maire de Rennes. Ce temps-là n'était pas le sien.

En 1814, il n'était rien. Aux Cent-Jours, il partit comme fédéré contre les Vendéens dans la Loire-Inférieure, et fut nommé conseiller municipal. A la seconde Restauration, il refusa le serment. Le préfet de l'époque le manda chez lui, et essaya la persuasion; n'ayant aucune prise sur cette âme romaine : « Prenez garde, Monsieur; je vous apprendrai qu'on ne se joue pas impunément de Sa Majesté.—Vous êtes bien jeune, Monsieur, pour me donner des leçons, répondit l'ouvrier. — Vous prêterez le serment. — Jamais. — Vous levez la tête bien haut!—Je n'ai rien dans ma vie qui puisse me la faire baisser. » Le préfet, il est superflu de le dire, en fut pour ses frais.

Il ne fut pourtant pas inquiété dans sa famille, et vécut modestement les dix années qui suivirent. Un seul chagrin le troubla. Son gendre, M. Férail, impliqué dans la conspiration Berton, fut condamné à mort, peine qui fut commuée en celle de la prison. La famille cacha cette terrible nouvelle au vieillard; mais il l'apprit, et non moins courageux que les siens, il n'en parla jamais.

Sa mort fut digne de sa vie. Un violent incendie dévora un des bâtiments communaux : Leperdit, âgé de soixante-douze ans, courut au feu comme un jeune homme, et fut atteint par des débris enflammés qui le renversèrent. On le rapporta chez lui : son état fut bientôt désespéré. On lui apprit alors, avec ménagement, l'affaire de son gendre : « Je le savais, répondit simplement le mourant : que Dieu pardonne à ceux qui l'ont frappé! » Et il mourut sur cette parole d'oubli et de réconciliation (1825) (1).

G. L.

(1) La décoration avait été demandée, à l'unanimité, par le conseil municipal, dans une délibération que rapporte M. Marteville, dans son *Histoire de Rennes*, t. III, pag. 288-289. P. L...t.

(1) Un empêchement imprévu n'ayant pas permis à notre dévoué et consciencieux collaborateur de terminer son travail sur Leperdit, nous le compléterons par les détails suivants :

« Leperdit, à ses derniers moments, n'avait voulu être assisté d'aucun prêtre, et le clergé s'était abstenu de toute participation à ses funérailles. Nous ne parlerions pas de cette double abstention, si beaucoup de ceux que, trente ans auparavant, il avait arrachés aux serres de Carrier, oubliant qu'il n'avait pas interrogé leur conscience pour étendre sur eux sa magnanime protection, n'y avaient puisé un prétexte d'excuse à leur ingratitude ou à leur haine politique. La municipalité, à son tour, abandonna aux amis de l'ancien maire le soin de consacrer sa mémoire. C'est à leurs frais que fut érigée sur sa tombe une colonne de granit, image de son cœur inébranlable, et sur laquelle on lit cette inscription, si expressive par sa simplicité : « LEPERDIT, ANCIEN MAIRE DE RENNES, DOYEN DES » TAILLEURS. 1752-1825. » M. Marin Jouaust, depuis président du tribunal civil de Rennes, avait prononcé sur la tombe du vénérable patriote un discours résumant ses titres au respect et à l'admiration de quiconque ne se laisse pas égarer par le fanatisme politique. Le bureau de tabac de la rue de Toulouse, à Rennes, fut plus tard la seule récompense décernée à ce digne citoyen dans la personne d'une de ses filles. Une étude de M. Emile Souvestre, insérée, en 1838, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. XV, p. 5-30, ayant rappelé l'attention publique sur Leperdit, David, d'Angers, écrivit l'année suivante à la municipalité de Rennes pour lui proposer de faire la statue de l'ancien maire en marbre ou en bronze, au choix de la ville, et gratuitement. Cette offre, acceptée avec empressement par la ville, sur le rapport de M. L. Hamon, n'avait pas encore reçu d'exécution, lorsqu'en 1848, l'un des premiers actes du persévérant rapporteur, devenu

LEPOITEVIN (Alexandre-François-Laurent), — fils d'un avocat au Parlement de Bretagne, naquit à Rennes, le 10 août 1745. Envoyé, encore enfant, au collége Montaigu, il fut protégé par le vice-chancelier Maupeou et son fils le chancelier. Ayant composé au collége une ode en vers latins sur un événement mémorable du temps, il en fit hommage au chancelier, qui se trouvait, lorsqu'il la lui apporta, dans son cabinet avec La Bletterie. Celui-ci lui dit : « Je suis certain que ce jeune » homme se fera jésuite. » Ce pronostic ne se réalisa pas. Il eût été singulier, en effet, que le jeune homme, qui avait été élevé auprès de La Chalotais, ami intime de son père, fût entré plus tard dans un ordre qui était foudroyé par les réquisitoires éloquents de ce procureur-général. Lorsqu'il eut terminé ses études, et qu'il dut s'arrêter au choix d'une carrière, Lepoitevin balança entre les suivantes : bénédictin, médecin ou avocat. Ce fut cette dernière qu'il choisit. Inscrit sur le tableau, en 1767, il fut promptement chargé par les Etats de Bretagne des nombreux procès qu'ils avaient à soutenir devant la Cour-des-aides contre les prétentions des fermiers généraux. Privé de son état par la Révolution, il resta dans l'obscurité pendant la longue période de nos troubles politiques. Lorsqu'après le 18 brumaire on organisa les tribunaux d'appel, à l'instar des anciens Parlements, M. Abrial, ministre de la justice, offrit à son ancien confrère une place de juge à la Cour d'appel de Paris. En 1828, Lepoitevin, l'un des doyens de cette Cour, en devint l'un des présidents. A la révolution de Juillet, il fit partie du conseil de famille chargé de stipuler les intérêts des jeunes princes dans la donation qui leur fut faite par leur père, au moment où il allait recevoir la couronne. En 1832, il fut élevé à la pairie. Peu de mois seulement avant sa mort, qui eut lieu à Paris, le 10 juin 1840, l'affaiblissement de ses facultés, demeurées entières jusques-là, l'obligea à résigner ses fonctions. Il était grand-officier de la Légion-d'Honneur. P. L...t.

LEPRÉDOUR (Louis-Joseph-Marie), naquit le 2 juillet 1758, à Pleyben, en Bretagne. Après avoir terminé ses études au collége de Quimper, il fit son cours de droit à la faculté de Rennes, et fut reçu avocat au Parlement, en 1779. Il plaida avec de grands succès à Quimper et à Châteaulin. On se rappelle notamment ceux qu'il obtint dans une affaire difficile et importante où il eut pour adversaire l'avocat Royou, connu depuis par différents ouvrages historiques. Ami sage et éclairé de la liberté, il applaudit aux débuts de la révolution, et devint procureur de la commune de Châteaulin, qu'il habitait. Elu ensuite juge au tribunal civil de cette ville, puis membre de l'administration du département du Finistère, il participa, en cette dernière qualité, à la délibération par laquelle cette administration organisa, à la fin de 1792, une garde dite *départementale;* c'était la seconde du Finistère. Sur l'appel des Girondins, elle fut dirigée contre Paris, dans le but d'y assurer l'ordre et l'exécution des décrets de la Convention. Les Girondins ayant succombé dans leur lutte contre les Montagnards, un décret d'accusation fut porté, le 9 juillet 1793, contre l'administration du Finistère, séant à Quimper, que la Montagne voulait punir d'arrêter ses envahissements et de chercher à maintenir l'inviolabilité de la représentation nationale. Quelques-uns des administrateurs, prévenus à temps, parvinrent à se soustraire à une arrestation. Leprédour fut de ce nombre, et, plein de confiance dans les sentiments de générosité de ses concitoyens, ce fut à Châteaulin même qu'il se retira. Il y resta plusieurs mois, et, telles étaient l'affection et l'estime qu'il s'était conciliées, que pas une voix ne s'éleva pour révéler le lieu de sa retraite, bien qu'il apportât peu de précautions à la cacher. S'il eût persévéré quelque temps encore, sa tête était sauvée; mais, fort de sa conscience, de la pureté de ses intentions, il résolut de mettre un terme à une inaction qui ne lui permettait plus de servir son pays, et, de son propre mouvement, que sa famille essaya vivement de combattre, il vint se constituer prisonnier au château de Brest. La procédure dont il fut l'objet, ainsi que vingt-cinq de ses collègues, fut dirigée avec la plus grande activité, par le tribunal révolutionnaire, établi en cette ville, *à l'instar de celui de Paris* (c'est ainsi qu'il se qualifiait lui-même dans ses jugements); et il les condamna, le 3 prairial an II (22 mai 1794), à la peine capitale, qu'ils subirent avec le calme et la sérénité qu'ils avaient montrés pendant leur détention et le cours des débats. Rien ne fut épargné pour donner au supplice des vingt-six administrateurs du Finistère le même éclat qu'aux exécutions de Paris. Quatre mille hommes étaient sous les armes, et des piquets placés sur divers points de la ville, pendant que les victimes furent promenées par tous les carrefours en attendant que le bourreau Ance, s'emparant de la proie qu'il avait hautement réclamée au moment où les accusés s'étaient assis sur la sellette, pût remplir de leur sang le vaste entonnoir qu'il avait disposé près de la bascule de l'échafaud. Une circonstance, peut-être unique dans les annales judiciaires,

commissaire de la République, fut l'installation, le 9 avril, en présence des officiers de la garde nationale et de tous les corps de métiers porteurs de leurs bannières, du buste de Leperdit dans la salle des séances du conseil municipal, sur les délibérations duquel il semble planer comme un symbole de la fidélité au devoir.

Le nom de Leperdit a été donné à une rue de Rennes, et M. Marin Rouault, le jeune réformateur de la géologie paléontologique, l'a, par une attention pieuse et délicate, imposé à une des plus belles espèces par lui découvertes dans les terrains d'Ille-et-Vilaine. P. L...t.

c'est que la minute authentique du jugement qui, d'après les formalités d'usage, désigne nominativement les vingt-six accusés, ne mentionne pas Leprédour parmi eux; il n'en est pas moins compris au nombre des condamnés. Un tribunal d'appel eût vu, sans doute, dans cette disparate, un motif de cassation; mais, dans ces temps horribles, à quelle autorité recourir! Le tribunal révolutionnaire jugeait en dernier ressort, et celui de Brest, pour parvenir plus sûrement à condamner, sans la moindre entrave, les administrateurs du département du Finistère, ne leur laissa pas même l'apparence de la défense, puisqu'un gendarme, placé près de chacun d'eux, le sabre nu, avait ordre de les assassiner au moindre mot qu'ils eussent essayé de prononcer, et que le président Ragmey interrompait les avocats pour les interroger sur leurs opinions personnelles, en ajoutant que leur réponse dicterait les mesures qu'il aurait à prendre contre eux-mêmes. Leprédour était âgé d'environ trente-six ans lorsqu'il périt sur l'échafaud. Il laissait six enfants en bas âge, dont trois fils. Le premier est médecin en chef retraité de la marine à Rochefort; le second, contrôleur en retraite, habite la ville de Brest; le troisième, vice-amiral, a long-temps commandé la station de la Plata et est auteur des ouvrages suivants, très-utiles aux navigateurs : I. *Résumé des opérations hydrographiques faites sur la côte occidentale d'Afrique, dans les années* 1826 *et* 1827, *à bord de la frégate* la Flore *et de la goëlette* la Dorade. Paris 1828, in-8°. II. *Instructions nautiques sur la navigation de la mer de Chine, traduites de l'anglais de James Horsburgh.* Paris, imp. royale, 1824, in-8°. Ce n'est qu'un extrait de l'ouvrage suivant, dont il forme, sous la date de 1834, le 4e volume augmenté. III. *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde, tirées et traduites de l'anglais de Horsburgh.* Paris, impr. royale, 1837-1839, 5 vol. in-8°. P. L...t.

LE PUILLON DE BOBLAYE (Emile), — est plus connu dans la science sous le nom de *Boblaye*. Ce savant géologue naquit à Pontivy (Morbihan) le 16 novembre 1792, et eut le bonheur d'être élevé par une mère d'un esprit réfléchi, sans préjugés, et orné de nombreuses connaissances. Cette admirable femme lui inculqua dès l'enfance des sentiments d'honneur vrai, qu'il conserva intacts jusqu'à sa mort. Boblaye ne quitta la maison paternelle que pour entrer au collége de Pontivy, et de là au collége de Rouen, où il obtint les plus brillants succès. En 1811, il concourut pour l'Ecole polytechnique et y fut admis le neuvième, au mois de novembre de la même année.

Boblaye sortit de l'École le 25 septembre 1813, avec le grade de sous-lieutenant au corps des ingénieurs géographes militaires. Peu de mois après, la France était envahie par les hordes étrangères; Paris était assiégé. Ce fut le temps des grandes trahisons et des nobles dévouements. L'Ecole polytechnique, chargée de défendre la barrière du Trône, fit des efforts héroïques pour arrêter le torrent dévastateur. Boblaye comptait un frère parmi ces guerriers novices, mais pleins de bravoure. « Entraîné par » son patriotisme, dit M. Rozet, autant que par » son attachement pour son frère, il courut se » placer à ses côtés et mérita, par sa belle con» duite, une part à la gloire que l'Ecole poly» technique s'est acquise dans cette mémorable » défense (1). »

Lorsque la paix eut permis au gouvernement des Bourbons de se rasseoir et de fonder de nouvelles institutions, il fut décidé qu'on continuerait la carte de France, commencée sous l'Empire par les ingénieurs géopraphes, pour remplacer celle de Cassini. Boblaye fut attaché à la partie géodésique de ce grand travail, et prit part, sous les ordres du colonel Bonne, à la mesure de la perpendiculaire de Paris à Strasbourg; opération très-importante qui servit à la détermination de la forme générale de la terre. Cette mission le ramena souvent en Bretagne, et lui fournit le moyen d'étudier la géologie de cette partie de la France. L'industrie des forges de la Bretagne lui doit la découverte d'un minerai de fer, la *chamoisite*, qui a l'avantage de donner des fontes excellentes et des fers très-ductiles. Il consigna ses observations les plus importantes dans un travail remarquable, l'*Essai sur la configuration géologique de la Bretagne*, publié en 1827 dans le t. XV des *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*. Cet ouvrage fait parfaitement connaître la configuration géologique de la Bretagne, qui, jusque là, n'avait été étudiée que très-superficiellement. La même année, Boblaye fut attaché aux travaux topographiques dans le nord de la France, et se livra à l'étude du terrain jurassique de cette contrée. Une fièvre cérébrale très-violente le mit, à cette époque, aux portes du tombeau. A peine remis de cette terrible secousse, il reprit ses occupations et fit paraître, dans les *Annales des sciences naturelles* du mois de mai 1829, son *Mémoire sur la formation jurassique dans le nord de la France*, où il montra les rapports qui existent entre ce terrain et certains terrains de la Grande-Bretagne.

En 1829, Boblaye reçut l'ordre de partir pour la Grèce, et dut, pour obéir aux ordres du ministre, abandonner son jeune frère malade, qui mourut quelques jours après (2). Boblaye ne

(1) *Notice sur la vie et les travaux du commandant E. Le Puillon de Boblaye, par M. Rozet.* Paris, imp. de Bourgogne et Martinet, 1844, in-8° de 12 pages.

(2) Charles-Eugène-Gonzalve Le Puillon de Boblaye, né à Napoléonville le 7 juin 1798, mort à Paris le 17 janvier 1829, était attaché à l'administration centrale de l'enregistrement, en qualité de vérificateur. On lui doit la découverte de *trilobites* aux environs de Bains (Ille-et-Vilaine), à

se consola jamais de cette perte immense pour lui, qu'il n'apprit qu'au moment de s'embarquer pour sa destination. Chargé avec M. Peytier de la triangulation de la Morée, il s'acquitta de sa mission avec distinction et courage. Pendant seize mois, il parcourut tout ce pays, et ne céda qu'à la dernière extrémité aux instances de ses amis, qui, le voyant atteint de fièvres continues, le forcèrent, pour ainsi dire, à revenir en France. Boblaye y rentra avec un grand nombre de matériaux, qu'il mit à profit lorsqu'il fut chargé, avec M. Virlet, de rédiger la partie minéralogique du grand ouvrage (la *Description de la Grèce...)* publié sous la direction du colonel Bory de Saint-Vincent. Grâces à ces deux savants, on connaît aujourd'hui la composition géologique des terrains de la Grèce; on sait que l'Olympe et le Pinde sont formés de granites, de gneiss, de micaschistes, de stéaschistes et de calcaires grenus; que l'Attique, le Mont-Athos, la Chersonèse Chalcidique présentent les mêmes roches; qu'une longue bande de terrain jurassique et cretacé se prolonge, par la Carniole et l'Albanie, jusqu'au golfe de Lépante; que le terrain tertiaire est développé dans la Chersonèse de Thrace, ainsi que dans les îles de Lemnos, d'Imbros, de Samothrace et de Ténédos; enfin que de nombreuses traces d'éruptions récentes se voient dans les îles du golfe d'Athènes (1). Dans ce grand travail, Boblaye peut revendiquer pour sa part : l'*Introduction*, morceau très-remarquable : *Recherches sur les roches désignées par les anciens sous le nom de Marbre lacédémonien; Description du terrain secondaire en Laconie; Description des phénomènes récents; Carte de la Morée et des Cyclades, exposant les principaux faits de la géographie ancienne et de la géographie moderne* (2), accompagnée de *Recherches sur les ruines de la Morée*. Ces travaux méritèrent à l'auteur de flatteuses distinctions de la part de l'empereur de Russie, et lui auraient ouvert les portes de l'Institut, si la mort ne fût venue détruire ces espérances de gloire (3).

En 1834, Boblaye fut nommé secrétaire de la Société géologique de France, et, en cette qualité, chargé de résumer les travaux de l'année précédente. Son rapport, qui fut remarqué, expose avec une parfaite lucidité les faits géologiques observés pendant l'année 1833. A la réunion d'Alençon, en 1837, il présenta à la société la carte géologique de cette ville à l'échelle de $^1/_{10,000}$, sur laquelle il avait inscrit les altitudes des points de contact des diverses formations : cette carte était accompagnée d'une feuille de coupes indiquant la disposition relative de ces formations et la configuration du sol. Ce travail n'a pas été publié.

Cette même année, il lui fut ordonné de se rendre en Afrique, pour trianguler les parties nouvellement conquises de la province de Constantine. Boblaye revint en 1838, et lut à la Société géologique, dans la séance de février 1839, le résultat de ses observations. « Il annonça qu'une partie du sol de cette province » présentait un terrain cretacé avec des *catillus* et des *inoceramus* de mêmes espèces que » ceux de la craie de Valogne; que ce terrain » supporte une puissante assise calcaréo-marneuse, riche en fossiles devant appartenir à » l'étage inférieur du terrain tertiaire. De ce fait » important il concluait que les formations tertiaires doivent s'échelonner, par rapport au » bassin méditerranéen, de la même manière » dans le sud que dans le nord (1). »

Avant de partir pour l'Afrique, Boblaye avait adressé à M. Elie de Beaumont une *Note sur les modifications de certaines roches de sédiment par le voisinage de roches ignées*, insérée dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*. Il y prouva que les schistes maclifères des *Salles de Rohan*, qu'on avait classés dans les roches primitives, appartiennent aux terrains de sédiment. En effet, ces roches renferment, outre des mâcles, des débris de corps organisés, tels que des *orthis* et des *trilobites*. Le *métamorphisme des roches* nous semble parfaitement démontré dans le travail de Boblaye. Il retourna en Afrique, en août 1839, comme membre de la commission scientifique de l'Algérie. Au mois de novembre suivant, il fit partie de l'expédition des *Portes-de-Fer*, et y fut particulièrement distingué par le duc d'Orléans, qui lui demanda souvent des renseignements sur l'archéologie et la constitution géologique de cette contrée. Le noble prince apprécia la haute capacité, le courage et les belles qualités morales de Boblaye, et à la fin de la campagne, il lui donna une tabatière ornée de son chiffre.

Boblaye, rentré en France en décembre 1839, se maria le 10 février suivant. Quelques jours après (18 février), il fut promu au grade de chef d'escadron d'état-major, puis chef de la section topographique de l'armée d'Afrique, et partit de nouveau, le 6 mars, pour l'Algérie. Là, une maladie scorbutique affaiblit sa constitution; il

l'époque où il y résidait comme receveur. (*Biographie universelle*, t. LXXVIII, article *Puillon de Boblaye*, signé V.-d'A. (Virlet d'Aoust).

(1) Nous empruntons ces détails géologiques à la savante notice de M. Rozet, citée plus haut.

(2) Cette carte fut coloriée géologiquement de concert avec M. Virlet.

(3) Boblaye utilisa encore les notes qu'il avait rapportées de Morée. Nous connaissons de lui, dans les *Annales des Sciences naturelles : Observations sur la constitution géognostique de la Morée* (1831), *Description de l'île d'Egine* (1835); dans les *Bulletins de la Société géologique : Notice sur les altérations des roches calcaires du littoral de la Méditerranée* (1830); dans les *Annales des Mines : Mémoire sur les dépôts épigéiques ou formés sur les surfaces émergées.*

(1) Notice déjà citée de M. Virlet d'Aoust, dans la *Biographie universelle.*

fut obligé de revenir en Europe : à moitié guéri, il reprit ses premières fonctions à la carte de France jusqu'en 1842.

Son noble caractère était connu de ses compatriotes ; et ils le prouvèrent en le nommant député de leur arrondissement. Boblaye délaissa la géologie, et se donna tout entier à son mandat : il s'occupa surtout des finances nationales et de leur administration. En 1843, il publia un tableau synoptique des dépenses et des revenus de la France ; il avait réuni les éléments d'autres tableaux qui ne virent pas le jour. L'amour de l'étude et du devoir l'empêcha de veiller à sa santé. Il crut pouvoir terminer la grande carte géologique de Bretagne, qu'il préparait depuis long-temps, et entreprit un voyage dans cette province. Le camp de Plélan était alors en pleine activité. Boblaye suivit les évolutions militaires et se fatigua beaucoup. A son retour à Paris, les progrès de la maladie dont il avait essuyé les atteintes dans les Ardennes, en Grèce et en Afrique, se développèrent avec une telle intensité que les médecins perdirent tout espoir. Il mourut le 4 décembre 1843, laissant une femme jeune encore et un enfant. Il était décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de l'ordre grec du Sauveur, puis membre titulaire ou correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes. Sa dépouille mortelle fut accompagnée par son frère aîné, M. Théodore Le Puillon de Boblaye, ses collègues de la Chambre des députés, ses camarades et ses amis. Boblaye repose à côté de son jeune frère, mort en 1829.

« Deux fois notre confrère, dit M. Rozet, » avait eu l'honneur d'être porté sur la liste de » l'Académie des sciences pour une place dans » la section de géologie, et il avait des chances » d'être élu à la prochaine vacance.

» On a trouvé dans son portefeuille beaucoup » de notes inédites sur ses voyages en Grèce, » en Afrique et dans l'intérieur de la France, » sur les finances publiques, et enfin la pre» mière partie d'un grand ouvrage sur les che» mins romains dans les Gaules. La mort l'a » surpris au milieu de ses travaux, et à une épo» que où, comme tant d'autres hommes de gé» nie, sachant qu'il lui restait encore beaucoup » à faire, il croyait avoir long-temps à vivre. »

Boblaye était une de ces belles natures énergiques, puissantes et courageuses comme en produit souvent la Bretagne : c'était, de plus, un savant distingué dont sa ville natale peut s'honorer à juste titre. F. S-ln-r.

LEQUINIO (Joseph-Marie), — fils de Gildas-Nicolas Lequinio, chirurgien du roi à Rhuys, et de demoiselle Julienne Vallée, naquit à Sarzeau, dans la presqu'île de Rhuys, le 15 mars 1755. (1) Le nom de *Kerblay*, qu'il accolait au sien avant la Révolution, était celui d'un village voisin de Sarzeau, habité long-temps par sa famille, laquelle y avait un bien patrimonial. Dans l'une des vignes de Kerblay, on peut voir encore aujourd'hui une pierre tombale assez grossière, entourée de quelques épines blanches et surmontée d'un court et maigre peuplier. Elle couvre les restes d'un Lequinio, religieux trinitaire de Sarzeau, qui, après avoir scandaleusement apostasié et applaudi à tous les excès de son frère, a vécu et est mort, vers 1808, à Kerblay, dans les sentiments du plus abject matérialisme. Il avait exigé, par son testament, qu'on l'enterrât dans sa vigne, et qu'il fût largement donné à boire à ceux qui assisteraient à son inhumation. Ses dernières volontés furent scrupuleusement observées. L'inhumation fut une orgie, et elle eut lieu par un temps d'ouragan dont le pays a gardé souvenir. On ajoute qu'une autre disposition de ce testament invitait les passants à accomplir sur sa tombe des actes de cynisme que la plume se refuse à indiquer.

Lequinio exerçait à Sarzeau, vers 1787, la profession d'avocat, dans laquelle il s'était acquis une certaine réputation de capacité. Il s'occupait aussi d'économie rurale, et elle lui était assez familière, comme il le prouva par quelques écrits qu'il publia vers cette époque, comme par les défrichements qu'il opéra dans la commune de Plœrin, où il fit même de grandes plantations de mûriers pour lesquelles il avait reçu, en 1786, une somme de 12,000 liv. des États de Bretagne. C'est de cette dernière circonstance qu'est venu le nom de *Kermurier* donné à la maison qu'il occupait à mi-route d'Auray à Vannes, sur la gauche et en face du clocher de Plœrin, maison aujourd'hui encadrée dans un bois de sapins, et grandement embellie par son propriétaire actuel, le colonel de Cadoudal, ainsi qu'on en peut juger de l'avenue qu'il a fait ouvrir devant sa demeure. Bertrand de Molleville, que Lequinio avait dénoncé à l'Assemblée législative, l'accuse, à son tour, de n'avoir jamais donné leur destination aux 12,000 l. qu'il avait reçues des États de Bretagne ; mais cette récrimination, fondée peut-être en partie, semble beaucoup trop absolue, et, comme nous le verrons par une esquisse aussi rapide que possible de la vie de Lequinio, sa mémoire est tellement chargée de méfaits avérés que le défaut d'emploi des subsides des États, fût-il prouvé, serait, comparativement, une peccadille qui ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât.

Maire de Rhuys en 1789, il eut, en cette qualité, de vifs démêlés avec M. le comte de Sérent, propriétaire du château de Kerallier. Les détails en sont consignés dans quelques bro-

(1) Il reçut au baptême les mêmes prénoms qu'un de ses frères, né le 6 juillet 1750, et mort au berceau très-peu de temps après. Cette identité de prénoms nous aurait induit en erreur, quant à la date de sa naissance, si notre collaborateur, M. de Cadoudal, ne nous avait prémuni.

chures qu'il répandit dans la presqu'île, dans celle surtout qui a pour titre : *Arrêtés des municipalités et communes de Rhuys, en Bretagne, réunies*. Vannes, J.-M. Galles, 1789, in-8° de 21 p. L'année suivante, il exerçait les fonctions d'avocat, puis celles de juge à Vannes, dont une assemblée populaire l'avait nommé citoyen. Dévoré du besoin d'activer le mouvement révolutionnaire, il fit paraître, dans ce but, des pamphlets qui se succédèrent coup sur coup, et déterminèrent son élection comme député extraordinaire du Morbihan à l'Assemblée législative, en 1791. Il y donna promptement carrière à ses opinions en demandant, entre autres choses, la suppression du titre de *majesté*, donné au roi, le renvoi au comité de législation du décret autorisant le mariage des prêtres, « afin de ramener les choses à l'état de nature et de raison, » puis la démonétisation des espèces d'or et d'argent, et la conversion, en monnaie de billon, des statues, « idoles de la superstition politique. » Dans le mois de février 1792, il demanda l'établissement du divorce. Le 22 et le 27 avril, comme suppléant Bohan (*voy. ce nom*), dont il partageait, dont il dépassait même les opinions, il fit adopter le décret prononçant l'abolition des domaines congéables, abolition qu'il avait préparée, deux ans auparavant, par le pamphlet intitulé : *Elixir du régime féodal, autrement dit domaine congéable en Bretagne* (novembre 1790). Paris, Pain, in-8° de 124 p. Réélu à la Convention, il lui fit hommage, le 6 novembre, de son ouvrage sur les *Préjugés détruits*, qu'il avait fait imprimer dans le mois de septembre précédent, et dont la seconde édition, revue, corrigée et ornée de son portrait, parut l'année suivante à Paris, chez Desenne, in-8°. Dans cet ouvrage, où il prenait le titre de *citoyen du globe*, il combattait, disait-il, la tyrannie politique et la tyrannie religieuse avec une seule arme, celle de la raison. Le 1er décembre suivant, il déposa, sur la tribune de la Convention, un nouvel écrit qui, comme le précédent, obtint une mention honorable. Ce dernier, intitulé *Richesse de l'Etat par la navigation intérieure*, Paris, 1792, in-8°, eut du moins pour résultat de préparer l'adoption du décret qui fut rendu, le 18 du même mois, sur son rapport, au sujet d'un canal de jonction entre la Vilaine et la Rance. Dans le procès de Louis XVI, il repoussa l'appel au peuple, et opina pour la mort, en exprimant le regret que la sûreté de l'Etat ne permît pas de le condamner aux galères perpétuelles, et en ajoutant que si la peine de la déportation obtenait la majorité, ce ne serait qu'au bagne qu'on pourrait l'enfermer. Le 2 juillet de la même année, l'auteur des *Préjugés détruits*, se fondant sur ce que l'homme est en général peu fait pour penser, développa un projet d'éducation du peuple français et d'institutions de fêtes nationales, dont il proposa de fixer la célébration à l'équinoxe du printemps, « époque où tout renaît sur le globe, à laquelle mille êtres nouveaux prennent l'existence, et à laquelle un feu nouveau vient ranimer tout ce qui existe, etc. etc. » Peu de jours après, il demanda la déportation des évêques qui s'opposeraient au mariage des prêtres. Chargé, au mois d'août, d'organiser la défense de la République dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, il prit, dès son arrivée, de concert avec son collègue Le Jeune, un arrêté qui fut confirmé par la Convention, et qui prononçait l'arrestation en masse des nobles, à l'exception des hommes de plus de soixante ans, des femmes de plus de cinquante et des enfants de moins de dix-sept. Le 7 septembre, il dénonça l'inexécution du décret prescrivant la démolition des tombeaux de Saint-Denis; et, le surlendemain, il fut envoyé, sur le rapport de Barrère, en mission à Rochefort avec Laignelot. Le séjour des deux conventionnels dans cette ville fut marquée par une série non interrompue d'actes atroces ou ignobles. « Ils y donnèrent l'exemple de la plus horrible crapule, en prêchant dans leurs discours la destruction des préjugés religieux et de la morale universelle. Ils allaient, un morceau de pain à la main, sous la vaine apparence d'une chimérique égalité, faire leur dîner dans la boutique d'un savetier, y chercher des dénonciateurs contre les riches, afin d'obtenir des motifs pour les livrer au tribunal révolutionnaire qu'ils y avaient créé; ils se rendaient chez les filles publiques; ils les engageaient à se servir de leur métier pour attacher à la Révolution les matelots et les marins qui ne l'aimaient pas, et les engageaient à leur dénoncer ceux qui seraient rebelles à leurs leçons patriotiques; ils contraignaient les prêtres à venir déposer entre leurs mains leurs lettres sacerdotales; ils forçaient, enfin, les ministres de tous les cultes à déclarer au peuple qu'ils n'étaient que des imposteurs qui les avaient trompés en prêchant des religions mensongères, etc. etc. » C'est ainsi que s'exprime M. Mercier du Rocher, membre du directoire du département de la Vendée, dans ses *Mémoires inédits pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée*, mémoires très-circonstanciés et très-curieux, écrits depuis les premiers jours de floréal an II (avril 1794), jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794). (1)

Le 7 vendémiaire an II, Lequinio et son collègue annoncèrent à la Convention qu'ils formaient un tribunal révolutionnaire devant lequel seraient renvoyés des comtes, évêques et prêtres, arrivés peu de jours auparavant au bagne de Rochefort, qui s'étaient révoltés en route et qu'on avait trouvés porteurs d'outils à l'aide

(1) Nous devons la communication des extraits des Mémoires de M. Mercier du Rocher, à leur détenteur, M. Fillion, juge au tribunal de Fontenay.

dramatiques de Le Sage. La cour et la ville s'entendirent cette fois pour faire un accueil enthousiaste à cette vive et piquante satire, à ce brillant panorama de la vie humaine, dont le plan et certains détails étaient bien encore imités d'un auteur espagnol, Louis Velez de Guevara, mais qui se trouvaient rendus avec une élégance toute française et rajeunis par des allusions contemporaines. Les éditions du *Diable Boiteux* se succédèrent rapidement, et un journal du temps raconte que deux jeunes seigneurs mirent l'épée à la main dans la boutique du libraire Barbin, pour se disputer le dernier exemplaire de l'une d'elles (1). J.-B. Rousseau dit aussi quelque part que Boileau ayant un jour surpris ce roman entre les mains d'un de ses domestiques, menaça celui-ci de le chasser si le livre couchait dans la maison. La lecture pouvait effectivement n'être pas sans dangers pour un petit valet, mais cette anecdote, rapprochée de celle du *Journal de Verdun*, prouve que le *Diable Boiteux* avait réussi auprès de toutes les classes de lecteurs, et que les vives épigrammes, les peintures de mœurs, les portraits de tout genre qui sont renfermés dans le cadre adopté par l'auteur, s'adressaient cette fois au public lui-même et non plus à telle ou telle catégorie de la société. Aussi le public de tous les âges, de tous les états et de tous les rangs, ne tarda-t-il pas à se reconnaître dans cette galerie où les mœurs de la cour et de la ville, les intrigues du monde, les ridicules de toutes les conditions, les réalités, et les chimères (2), l'amour (3), l'amitié (4), la folie (5), la jeunesse avec son insouciance et ses présomptions, le vieil âge avec ses travers (6), la mort elle-même avec ses ombres et ses tombeaux (7), étaient peints en traits déliés et malins par le démon de la bonne plaisanterie.

Après le *Diable Boiteux*, qui contient la satire de tous les états, vint *Turcaret*, comédie en cinq actes, qui est celle d'une classe d'hommes dont Le Sage avait eu à subir toute la tyrannie. Il résolut d'en tirer une juste vengeance. Tout ce qu'il y avait de ridicule et d'odieux chez les gens de finance, leur lâche insolence, leurs folles prodigalités et leurs débauches, leur dureté, leur bassesse et leur friponnerie, Le Sage les réunit dans un type qui demeurera un des plus beaux titres de gloire de l'auteur, et qui a placé son nom entre ceux de Molière et de Regnard. Ce ne fut pas, toutefois, sans avoir eu à triompher de grandes difficultés que *Turcaret* put parvenir à la représentation. La race des traitants et des maltôtiers, alors fort influente, se remua beaucoup pour empêcher la comédie de Le Sage d'arriver sous les yeux du public. Elle fit offrir à l'auteur cent mille livres, à la seule condition de retirer sa pièce. Le Sage refusa avec une obstination et une persistance dans lesquelles le caractère breton, habituellement effacé, il faut le dire, sous la souplesse et l'enjouement de l'écrivain, se retrouve avec toute son énergie.

Tout en attendant le jour de la grande épreuve, l'auteur de *Turcaret* se laissait aller au plaisir bien naturel de faire applaudir dans des salons particuliers quelques-unes des scènes de sa nouvelle comédie. Dans le beau monde, on se disputait Le Sage, pour entendre la lecture de *Turcaret*, comme autrefois on s'était arraché Molière pour entendre celle du *Tartufe* avant que la représentation en eût été autorisée. Collé cite, à propos de ces lectures, une anecdote qui mérite d'être rapportée, car elle prouve que Le Sage poussait parfois jusqu'à l'exagération la fierté de l'âme et l'indépendance du caractère.

Un jour qu'il s'était fait annoncer à l'hôtel de la duchesse de Bouillon, Le Sage se trouva retenu au Palais par un procès important qu'il perdit. On comptait que la lecture se ferait avant le dîner; mais l'auteur arrive plus tard. En entrant dans le salon où se trouvait une nombreuse société, il se confond en excuses. La duchesse le reçoit avec hauteur et lui reproche aigrement d'avoir fait perdre plus d'une heure à la compagnie. « Eh! bien, Madame, » lui répond froidement Le Sage, puisque je » vous ai fait perdre une heure, je vais vous en » faire gagner deux. » Et, tirant sa révérence, il sort sans qu'on puisse le retenir.

Cependant les financiers, déconcertés par la tenacité et le désintéressement de Le Sage, et effrayés d'un succès que faisaient présager les applaudissements des salons, se mirent en devoir d'agir sur les sociétaires de la Comédie-Française. Leurs cabales ne furent pas infructueuses, et il ne fallut rien moins qu'un ordre du Grand-Dauphin (1) pour forcer les comédiens à représenter *Turcaret*. La preuve de ce fait est consignée dans les registres de la Comédie Française, où se trouve la note suivante: « Il y a eu quelques difficultés au sujet de la » représentation de *Turcaret*, qui furent levées » par ordre de Monseigneur du 13 octobre 1708, » conçu en ces termes: Monseigneur étant » informé que les comédiens du roi font dif- » ficulté pour jouer une pièce intitulée *Tur- » caret, ou le Financier*, ordonne auxdits co- » médiens de l'apprendre et de la jouer inces- » samment. »

Turcaret parut enfin sur la scène le 14 février 1709. Les applaudissements d'un public nombreux et choisi, dont la curiosité avait été

(1) *Journal de Verdun*, décembre 1707.
(2) Le *Diable Boiteux*, chap. XVI.
(3) *Id.*, chap. IV.
(4) *Id.*, chap. XIII.
(5) *Id.*, chap. IX.
(6) *Id.*, chap. III.
(7) *Id.*, chap. XII.

(1) Fils de Louis XIV et père du duc de Bourgogne.

excitée en raison même des entraves suscitées par l'or des traitants, vengèrent amplement l'auteur des contrariétés qu'il avait dû subir avant la représentation de son œuvre. Malgré les efforts de la cabale, et malgré le froid excessif du fameux hiver de 1709, sa comédie se maintint au théâtre et son succès fut aussi durable qu'éclatant. Elle parut, il est vrai, à une époque où les besoins et les malheurs de la France avaient multiplié les financiers et les agioteurs. Le peuple, dont la misère était alors à son comble, supportait en murmurant le joug de ces hommes qui ne s'enrichissent guère que des dépouilles d'autrui et des malheurs publics. En riant de *Turcaret*, il se crut vengé de leurs exactions et de leurs rapines.

Ce fut un rude coup pour la finance, qui n'avait jamais été conspuée et avilie à ce point. Les gens d'affaires le sentirent tellement qu'ils mirent tous leurs soins, non point à se corriger, — la comédie qui peut réformer les ridicules est impuissante à corriger les vices, — mais à se transformer, à modifier leurs allures et leurs manières dans ce qu'elles avaient de cynique et de trop repoussant. En faisant ainsi justice des financiers, Le Sage n'arrêta point assurément le cours des maux de la finance; mais on peut dire que la représentation de *Turcaret* fut le signal d'un changement considérable dans les formes extérieures des hommes d'affaires qui, sans devenir plus scrupuleux, sont devenus depuis plus polis et plus aimables. Il est même à remarquer que c'est à dater de cette époque que le mot de *traitant* est entièrement tombé en désuétude, et qu'il a été considéré comme une espèce d'injure. Bien qu'on n'ait jamais cessé de faire ce que faisaient les traitants, personne, depuis lors, n'a voulu s'appeler de ce nom.

Un tel succès ne paraîtra pas médiocre si l'on songe que, de tous nos auteurs comiques, Le Sage est le seul qui partage avec Molière la gloire d'avoir influé sur la langue et réformé certains ridicules contemporains. Mais ce qui constitue, pour les critiques, un des principaux mérites de *Turcaret*, est aussi, il faut le dire, une des causes qui en rendent maintenant la représentation assez froide. Les financiers se sont tellement éloignés du type créé par Le Sage que les spectateurs actuels ne peuvent guère en saisir la ressemblance. Aussi, bien que le vice qu'il a attaqué avec tant de vigueur existe toujours, et que la masse des gens d'affaires ne soit guère moins corrompue, moins pétrie d'orgueil, de sottise et de dureté que du temps de Le Sage, le public laisse aujourd'hui passer inaperçus les traits les plus satiriques de *Turcaret*, parce qu'ils portent sur des formes vieillies.

Quoi qu'il en soit, le chef-d'œuvre dramatique de Le Sage promettait à la scène française un écrivain digne de recueillir l'héritage de Molière, et l'on doit vivement regretter que l'auteur de *Turcaret* n'ait pas exclusivement consacré son talent au théâtre. Mais celui qui dédaignait la faveur des grands, même alors qu'il avait besoin de protecteurs pour triompher de la cabale des commis et des auteurs jaloux, n'était pas homme à mendier celle des comédiens. Déjà il avait éprouvé leur mauvais vouloir pour la représentation de *Turcaret*. Il eut à le subir une seconde fois à l'occasion de la *Tontine*, petite pièce assez gaie, qui, reçue en 1708, ne fut jouée que vingt-quatre ans après.

Dégoûté par tous ces retards et fatigué de la tyrannie que, depuis Aristote, ont toujours exercée sur les auteurs dramatiques ceux qui sont les interprètes nécessaires de leur art, Le Sage renonça à écrire pour le Théâtre-Français; mais il n'abandonna pas pour cela le genre qui lui avait révélé sa véritable vocation. Toutes les comédies qui s'étaient présentées à son esprit, il les condensa dans un cadre qui n'embrassait rien moins que la vie humaine avec toutes ses phases, avec ses aspects si divers et ses conditions si multipliées. Il en fit un roman, ou plutôt un drame *à cent actes divers* et à mille personnages, dans lequel se réflétait la vive et distincte image du monde social tout entier.

Cette œuvre, jusqu'alors sans exemple, et que toutes les imitations qu'on a tentées depuis n'ont jamais pu égaler, ce prototype de la comédie-roman, — c'est *Gil-Blas*.

Il serait difficile, aujourd'hui, de dire quelque chose de nouveau sur ce chef-d'œuvre de Le Sage. Après les jugements si bien exprimés par Laharpe et Walter-Scott, par MM. Villemain, Patin, Ch. Nodier, Sainte-Beuve, etc., il ne reste plus guère qu'à glaner pour ceux qui seraient tentés d'analyser, dans un article de critique, les qualités littéraires de notre *Gil-Blas*. Mais de tels développements ne sauraient entrer dans le cadre d'une simple notice biographique. Aussi, me contenterai-je de rappeler ici quelques-uns des titres qui, non seulement ont fait de *Gil-Blas* le premier roman de la nation, mais qui le placent au dessus des œuvres les plus remarquables que les littératures étrangères ont produites en ce genre.

Tom Jones, *Don Quichotte* et *Werther* ont assurément une valeur littéraire considérable. Ce sont des œuvres nationales au plus haut degré, et qui vivront tant qu'il y aura une littérature anglaise, espagnole ou allemande. Mais il est juste de dire que ces romans ne soulèvent guère qu'un des coins du voile de l'humaine nature, et que, dans *Gil-Blas*, au contraire, on rencontre toutes les formes et tous les aspects de la vie. Là où Fielding, Cervantes, Gœthe, ont retracé des situations exceptionnelles, des travers particuliers à une époque ou à un pays, des caractères étranges et placés, pour ainsi dire, en dehors des conditions ordinaires de l'existence, Le Sage a entendu tout simple-

ment peindre l'*homme*, l'homme de tous les temps et de tous les climats. Aussi, son héros (si l'on peut appeler de ce nom le neveu de Gil-Perez), est-il de naissance fort ordinaire et fort commune. C'est un homme de très-humble bourgeoisie, tiré de la *moyenne* de la société, et merveilleusement placé, par conséquent, pour fronder les travers des grands comme ceux du peuple. C'est aussi un homme d'esprit, « né » pour le bien, mais facilement entraîné vers le » mal; profitant de l'expérience qu'il acquiert à » ses dépens pour tromper, à son tour, les hom- » mes qui l'ont trompé; se livrant, sans trop de » scrupule, à cette représaille, et quittant vo- » lontiers le parti des dupes pour celui des fri- » pons; capable, cependant, de repentir et de » retour; — conservant jusqu'au bout le goût » de la probité, et se promettant bien de re- » devenir honnête homme à la première occa- » sion. » (1).

Voilà le portrait de Gil-Blas tracé par un ingénieux écrivain; j'ajouterai volontiers : Voilà celui de l'homme livré à tous les penchants de sa nature.

Une foule innombrable de personnages et de figures accessoires, d'épisodes, d'observations piquantes, de scènes d'un comique parfait, se pressent et se déroulent autour de cette figure principale. Que de peintures achevées, depuis celle du mendiant implorant la charité publique au bout de son escopette, jusqu'à l'amour-propre d'auteur du bon archevêque de Grenade! Et, dans tous ces types, qui, pendant les douze livres de *Gil-Blas*, passent sous les yeux du lecteur avec une magnifique profusion, brigands, poètes, chanoines, licenciés, comédiens, duègnes, soubrettes, médecins, intendants, vieux capitaines, ministres et premiers commis, quelles vérités saisissantes! quelle verve satirique! quels traits à la fois déliés et profonds!

Ajoutons que tout cela est revêtu de cette forme simple et naturelle, tempérée dans son élégance, qui était celle de la seconde moitié du XVIIe siècle, et qui fait du *Gil-Blas* un des livres les plus classiques de notre littérature. Dans ce roman, ainsi que dans le *Diable boiteux*, qui en est l'esquisse, le style de Le Sage est empreint au plus haut degré de ces qualités de justesse, de clarté, de précision, de propriété dans les termes, sans lesquelles on n'écrit rien de durable en France, qui sont à la fois le privilége et les conditions essentielles de notre langue, et qui l'ont rendue merveilleusement propre à servir d'*outil universel*, comme dit précisément dans *Gil-Blas* le poète Fabrice, à exprimer les idées de tout le monde, à peindre les caractères généraux et les passions de l'humanité.

Tant de mérites réunis devaient faire des envieux; aussi n'ont-ils pas manqué à Le Sage, auquel on a contesté jusqu'à la paternité de son chef-d'œuvre. Bruzen de la Martinière, Voltaire après lui, et plus récemment l'auteur de l'*Histoire de l'Inquisition espagnole*, Llorente, ont prétendu que *Gil-Blas* était entièrement tiré de l'espagnol : Voltaire assurait même que ce roman n'était qu'une traduction de la *Vie de l'écuyer Obregon*, par Espinel. D'un autre côté, le P. Isla, jésuite espagnol, mort à Bologne en 1781, laissa une traduction du *Gil-Blas* qui parut en 1787, sous ce titre : « *Les Aventures de* » *Gil-Blas de Santillane*, volées à l'Espagne » par M. Le Sage, et restituées à leur patrie et » à leur langue naturelles par un Espagnol zélé » qui ne souffre pas qu'on se moque de sa na- » tion. » Cette traduction est précédée d'une préface dans laquelle on soutient, sans aucune preuve du reste, l'existence d'un manuscrit primitif dont Le Sage, qui n'a jamais mis le pied en Espagne, serait parvenu à dérober une copie. A cette occasion, tous les biographes de Le Sage n'ont pas manqué de s'escrimer contre la mauvaise foi ou l'ignorance du P. Isla. La vérité est cependant que le jésuite espagnol est parfaitement innocent de toute cette supercherie. Sa traduction parut sept ans après sa mort, et par conséquent sans sa participation. Ce n'est pas lui, mais un sot et avide éditeur qui, pour donner plus de vogue et de débit à la version espagnole, l'annonça avec la préface et le titre fanfaron dont nous venons de parler.

Du reste, toutes ces accusations de larcin et de plagiat ont été victorieusement réfutées par M. François de Neufchâteau, dans deux dissertations lues à l'Académie française, et par M. Audiffret, dans la *Biographie universelle* (t. XXIV, p. 252, et LXXII, p. 53), et dans une notice plus étendue qu'il a donnée pour l'édition des œuvres de Le Sage, publiée en 1822 par Renouard. Il serait hors de propos de donner ici les détails de cette controverse, et nous devons nous contenter de renvoyer aux travaux que nous venons de citer ceux de nos lecteurs qui voudraient en prendre une connaissance plus étendue. Disons seulement que Voltaire avait quelques raisons personnelles de dénigrer Le Sage, qui s'était permis de s'égayer aux dépens du patriarche du philosophisme dans le *Temple de Mémoire*, une des nombreuses pièces de son théâtre de la foire, et dans la personne du poète Triaquéro, « dont les vers mal rimés, les » caractères mal formés et mal soutenus, et les » pensées souvent très-obscures, font pourtant » fureur à Valence. » Le public avait voulu reconnaître Voltaire dans ce personnage, et Voltaire avait eu le tort de faire comme le public.

Il était, du reste, difficile que la malignité ne s'exerçât pas à propos d'un ouvrage rempli de fines observations de caractères et de mœurs. Tout lecteur voulut saisir une allusion dans chaque aventure, et mettre un nom contemporain au dessous de chaque portrait. On fit la

(1) M. Patin, *Eloge de Le Sage*.

clef de *Gil-Blas*, comme on avait fait celle de *Pantagruel* et du livre des *Caractères*.

Des critiques fort distingués ont cherché à combattre cette tendance du public, en lui disant que l'auteur avait trop le sentiment et la dignité de son art pour individualiser des types créés pour tous les siècles et pour tous les pays; que cet artifice convient tout au plus à la médiocrité maligne et jalouse; que Le Sage avait d'ailleurs pris soin de prémunir ses lecteurs contre toute espèce d'allusion par la déclaration si précise de Gil-Blas en tête du livre. En dépit des critiques et de la déclaration elle-même, le public s'est toujours obstiné à saisir des rapprochements satyriques dans un ouvrage où la personnalité avait si beau jeu, et peut-être n'avait-il pas tout-à-fait tort. Il est certain, par exemple, que l'aventure de don Valerio de Luna, rapportée au livre VIII, était arrivée à un fils de Ninon de Lenclos. Le célèbre docteur Sangrado est, non point Helvétius, comme on l'a dit, mais le janséniste Hecquet, auteur d'un *Traité sur la Saignée*. La marquise de Chaves est le portrait de la marquise de Lambert. Le vieux militaire privé d'un bras, d'une jambe et d'un œil (2) est le masque du maréchal de Rantzau. Les novateurs contre lesquels l'auteur s'élève (3) étaient Lamotte, Fontenelle, Marivaux, Berruyer et Hauteville. Il nous serait facile de multiplier ces rapprochements, déjà signalés par plusieurs biographes; mais nous aimons mieux consigner ici un fait entièrement inédit, qui prouve, à l'encontre des critiques que nous avons cités ci-dessus, que Le Sage ne dédaignait pas toujours de descendre des hauteurs de sa vaste épopée, pour lancer contre un de ses ennemis un trait caustique et mordant.

Il existait à Sarzeau une famille de procureurs attachée à la barre royale de Rhuys, qui entretenait contre la famille Le Sage une de ces rivalités locales qui se perpétuent souvent avec les générations. Cette famille, encore existante aujourd'hui, et qui, depuis, a fini par tomber à peu près dans la classe des paysans, portait le nom de Rolando. Un de ses membres soutint et gagna un procès qui fut peut-être la première cause de la ruine de Le Sage. Celui-ci s'en est souvenu en écrivant *Gil-Blas*, et il a donné le nom de Rolando à son chef de voleurs. C'est là, si l'on veut, une vengeance singulière; mais à ceux qui seraient tentés de la trouver mesquine et puérile, nous rappellerons que Dante a, plus d'une fois, fait figurer dans son *Enfer* ses persécuteurs et ses ennemis personnels. Après un tel précédent, on ne saurait reprocher à Le Sage d'avoir placé les siens dans une caverne de bandits.

Les deux premiers volumes de *Gil-Blas* parurent en 1715. Le troisième fut édité en 1724, le quatrième en 1735, c'est-à-dire vingt ans après les deux premiers et onze ans après le troisième. Le Sage n'écrivait qu'avec peine, et il travaillait beaucoup ceux de ses écrits qu'il jugeait dignes de lui et de la postérité. Mais, besoigneux et père de famille, il se voyait souvent forcé, par les nécessités journalières de la vie, de jeter au public des ouvrages qui se ressentaient de la rapidité de leur composition. C'est ainsi que dans l'intervalle de la publication de son *Gil-Blas*, il fit paraître successivement :

La *Nouvelle traduction de Roland l'Amoureux* de Mathéo Méria Boïardo, comte de Scandiano, 2 vol. in-12, 1717.

L'*Histoire de Guzman d'Alfarache*, traduite et purgée des moralités superflues, 2 vol. in-12, 1732.

Les Aventures de Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France, 2 vol. in-12, 1732.

L'*Histoire d'Estévanille de Gonzalès, surnommé le Garçon de bonne humeur*, écrite par lui-même en espagnol et traduite, 4 parties, in-12, 1734.

Une Journée des Parques, songe, divisé en 2 parties, 1735.

On sait que Le Sage travailla aussi pour le Théâtre de la Foire auquel il fournit, de 1712 à 1738, plus de cent pièces qu'il avait faites presque en totalité, en collaboration avec d'Orneval et Fuselier (1). C'était là son pain quotidien. Il y trouvait chaque soir succès et profit, et il était si bien parvenu à se pénétrer du goût de son public, qu'aucune de ses pièces ou de celles auxquelles il mit la main n'essuya d'échec. Quelques-unes même eurent un succès étonnant, et, plus d'une fois, les grandes dames du faubourg Saint-Germain se rencontrèrent avec leurs valets aux tréteaux de la Foire, pour applaudir aux vives saillies que l'auteur de *Turcaret* prodiguait chaque jour dans ces improvisations.

L'année même où il cessa de travailler pour le Théâtre de la Foire (1738), Le Sage donna le *Bachelier de Salamanque*, œuvre de vieillesse à laquelle il tenait beaucoup, assure-t-on. Bien que plusieurs pages de ce roman ne semblent pas indignes de son chef-d'œuvre, et que le récit en soit presque toujours facile et amusant, on y trouve des traces trop évidentes de faiblesse et de déclin. Depuis *Gil-Blas*, du reste, où il avait atteint le point parfait de l'observation, Le Sage alla toujours en se relâchant et en se répétant, jusqu'à la *Valise retrouvée* (1740) et les *Mélanges de saillies amusantes* (1743), qui ressemblent singulièrement, il faut le dire, aux

(1) Liv. IV, chap. VIII.
(2) Liv. VII, chap. XII.
(3) *Id.* chap. XIII.

(1) On en trouve la liste chronologique et parfois historique à la suite de la notice biographique placée en tête des œuvres de Le Sage. Paris, Et. Ledoux, 1828, 12 vol. in-8°.

dernières homélies de l'archevêque de Grenade.

Le Sage eut, toutefois, la sagesse de ne pas attendre du public l'avertissement qu'il fait donner par *Gil-Blas* au bon prélat. Il comprit bientôt que l'heure de la retraite avait sonné pour lui, et il sut en prendre son parti en homme d'esprit et en philosophe. Pendant les dernières années de son séjour à Paris, il habitait dans le faubourg Saint-Jacques une maison sur laquelle un voyageur anglais, Joseph Spence, donne des détails assez curieux :

« Elle est exposée, dit-il, à l'air de la campagne. Le jardin se présente de la plus jolie manière que j'aie vue pour un jardin de ville. Il est aussi joli qu'il est petit, et quand Le Sage est dans son cabinet du fond, il se trouve tout-à-fait éloigné des bruits de la rue et des interruptions de sa propre famille. Le jardin est seulement de la largeur de la maison, laquelle donne d'abord en une sorte de terrasse en parterre, plantée d'une variété de fleurs des plus choisies. On descend de là par un rang de degrés de chaque côté dans un berceau. Ce double berceau conduit à deux chambres ou cabinets d'été tout au bout du jardin. Ils sont joints par une galerie couverte dont le toit est supporté par de petites colonnes, de sorte que notre auteur peut aller de l'une à l'autre, toujours à couvert, dans les moments où il n'écrit pas. Les berceaux sont couverts de vigne et de chèvre-feuille, et l'intervalle qui les sépare est arrangé en manière de bosquet. C'est dans le cabinet de droite en descendant qu'il a écrit *Gil-Blas*..... (1). »

Le Sage trouva, dans ce gracieux réduit, toutes les jouissances que procurent la culture des lettres et la paix du foyer domestique. Adoré de sa femme, dont il avait eu trois garçons et une fille, plein de tendresse pour ses enfants, il partageait tous ses soins entre ses travaux et leur éducation. Rien n'eût troublé le calme et la sérénité de ses vieux jours si l'aîné de ses fils, qu'il destinait au barreau, emporté par une passion dont il ne put se rendre maître, n'eût embrassé la profession pour laquelle son père avait peut-être le plus d'aversion, celle de comédien; sous le nom de Montménil, il débuta sur la scène française, le 28 mai 1726, par le rôle de Mascarille dans l'*Etourdi*. Il ne tarda pas à devenir un des premiers acteurs du Théâtre-Français, où l'on s'est long-temps souvenu de la manière dont il jouait principalement les rôles de paysans, de valets et de financiers. Entraîné par l'exemple de son frère, le troisième fils de Le Sage, François-Antoine, s'engagea aussi dans la carrière théâtrale. Il joua plusieurs années en province sous le nom de Pitennec, mais il n'y obtint que de médiocres succès.

(1) *Spence's anecdotes, published by S. Weller Singer.* London, 1820.

Le Sage fut amplement dédommagé de tous les chagrins qu'il éprouva à cette occasion par la tendre affection de sa fille et du second de ses fils. Celui-ci avait embrassé l'état ecclésiastique et obtenu un canonicat à Boulogne-sur-Mer. Son esprit, ses vertus et son dévouement à servir ses proches le rendirent bientôt cher à son évêque, à ses confrères et à la société boulonaise, auprès de laquelle il jouissait d'une haute considération. Il prépara, par une ingénieuse médiation, la rentrée en grâce de Montménil, que son père avait cessé de voir depuis son engagement à la Comédie-Française. Cette réconciliation eut lieu de la manière la plus touchante, et Montménil, devenu le plus intime ami de son père, entraînait souvent le bon vieillard à la représentation de *Turcaret* et de *Crispin*, dont il jouait certains rôles avec une véritable supériorité. La mort de ce fils, arrivée subitement vers la fin de 1743, fut un coup douloureux pour Le Sage, qui, sentant le terme de sa carrière approcher, prit le parti de se retirer à Boulogne-sur-Mer, chez son fils le chanoine. Il y vécut avec sa femme et sa fille, des modiques ressources du canonicat de son fils, auquel la reine Marie Lecsinska accorda en outre, peu de temps après, une pension sur un bénéfice. Cette pension fut sollicitée par le comte de Tressan, alors commandant en Boulonais et Picardie, et qui, lié avec l'abbé Le Sage, était chaque jour témoin de sa piété filiale et de ses vertus. Homme lettré lui-même, et membre de l'Académie française, le comte de Tressan éprouvait un charme infini à visiter Le Sage, sur les dernières années duquel il nous a transmis des détails pleins d'intérêt. Dans ses visites, il eut occasion de faire une remarque singulière, c'est que le cours du soleil influait d'une manière sensible sur les organes du vénérable vieillard :

« M. Le Sage, dit-il, se réveillant le matin dès que le soleil paraissait élevé de quelques degrés sur l'horizon, s'animait et prenait du sentiment et de la force, à mesure que cet astre approchait du méridien; mais, lorsqu'il commençait à pencher vers son déclin, la sensibilité du vieillard, la lumière de son esprit et l'activité de ses sens diminuaient en proportion, et dès que le soleil paraissait plongé de quelques degrés sous l'horizon, M. Le Sage tombait dans une sorte de léthargie dont on n'essayait pas même de le tirer (1). »

Une autre infirmité attristait la vieillesse de Le Sage. Il était devenu, déjà depuis quelques années, d'une surdité presque complète. Cette surdité, cependant, ne l'avait pas empêché de suivre la représentation de ses pièces, dont il ne perdait presque rien. Il disait même qu'il n'avait jamais mieux jugé du jeu et de l'effet des

(1) Lettre du comte de Tressan du 20 janvier 1783.

acteurs que depuis qu'il n'entendait plus leurs paroles. Il était néanmoins obligé, pour converser, de se servir d'un grand cornet qu'il saisissait avec empressement pour communiquer avec les gens d'esprit, mais qui demeurait immobile sur sa table, toutes les fois qu'il redoutait une conversation ennuyeuse ou sotte.

Le Sage mourut à Boulogne, le 17 novembre 1747, dans sa quatre-vingtième année. Le comte de Tressan, en assistant solennellement à ses obsèques, avec les principaux officiers placés sous ses ordres, rendit un hommage mérité à un écrivain qui sut honorer les lettres par un talent hors ligne, et sa propre vie par de fortes et simples vertus. Le Sage, en effet, pendant sa longue existence littéraire, n'oublia jamais les enseignements des pieux instituteurs du collége de Vannes. Il pratiqua tous les préceptes de la religion, et si parfois son pinceau, forcé de tout exprimer, s'est arrêté sur des tableaux d'une nudité un peu crue, on doit néanmoins lui rendre cette justice qu'il n'a pas laissé échapper un seul trait immoral. Modeste et sans prétentions, il ne voulut jamais prendre à l'Académie française une place qui lui appartenait à bien des titres, et il se refusa toujours, malgré les vives instances de son ami Danchet, aux sollicitations de rigueur pour obtenir les suffrages. Après une vie de constants travaux et la publication d'ouvrages dont quelques-uns suffiraient aujourd'hui pour assurer une fortune considérable, l'auteur de *Gil-Blas* est mort dans une honorable, mais complète pauvreté. Sa veuve et son fils le chanoine ne tardèrent pas à le suivre dans la tombe, et sa fille, Marie-Elisabeth, se trouva dans un tel dénuement après la mort de tous les siens, qu'elle alla finir ses jours à l'hôpital.

On montre encore à Boulogne, dans la haute ville, la maison étroite et modeste où Le Sage passa ses derniers jours, et à Sarzeau, l'on conserve avec un intelligent respect celle où il est né. Cette dernière, construite par le père d'Alain-René, porte le millésime 1653; mais aucune inscription, aucun signe extérieur n'y rappellent la grande illustration littéraire qui a vu le jour sous son humble toit. — Depuis longtemps la petite ville de Sarzeau attend qu'une statue de Le Sage perpétue, au milieu de ses habitants, le souvenir de celui qu'ils ont eu l'honneur d'avoir pour compatriote. Espérons que ce vœu, souvent exprimé, sera enfin entendu, et que la France entière s'associera à un hommage dont est digne celui qui se trouve aujourd'hui classé, dans l'esprit des hommes de goût, entre Molière, La Bruyère, Fielding et Beaumarchais.

M. Quérard (*France littéraire*, t. V) a consacré douze colonnes très-compactes à l'énumération des œuvres partielles ou complètes de Le Sage, minutieusement détaillées, ainsi que les nombreuses traductions, la plupart espagnoles, qui en ont été faites sous les titres de *Romans*, *Théâtre* et *Œuvres*. A l'aide de ce travail, qui a dû exiger de longues recherches, le moindre opuscule de Le Sage est fidèlement inventorié. Nous ne pouvons qu'y renvoyer les bibliophiles et les bibliographes qui voudront apprécier le plus ou moins de succès qu'a obtenu telle ou telle production de notre auteur. Nous nous bornerons à citer, pour le *Gil-Blas*, l'édition de Paris, 1747, 4 vol. in-12, regardée comme la première bonne édition du chef-d'œuvre de Le Sage; c'est d'après elle qu'ont été faites toutes les réimpressions estimées. L'édition de Londres, 1809, 4 vol. grand in-8°, est aussi très-estimée à cause des vingt-quatre gravures qui l'accompagnent, gravures exécutées d'après les dessins de *Smirke*. Il en est de même de l'édition publiée avec un discours préliminaire et des notes par M. le comte François de Neufchâteau. Paris, Lefèvre, 1820, 3 vol. in-8°, avec 9 fig. On a suivi, dans cette édition, le texte de celle de 1747. Le savant éditeur démontre très-bien, dans son *Discours préliminaire*, que le sujet et les détails de *Gil-Blas* appartiennent en entier à Le Sage. On peut encore mentionner comme digne d'attention l'édition publiée avec des notes historiques et littéraires par M. le comte François de Neufchâteau (et une notice biographique par M. Patin). Paris, Lefèvre, 1825, 3 vol. grand in-8°, pap. vél. cav., avec un portrait gravé par Roger, et une carte par Barbié du Bocage. Les éditions des autres romans de Le Sage sont, en général, très-ordinaires. Quant au *Théâtre de la Foire*, auquel, nous l'avons vu, Le Sage a fourni une si large part, il n'embrasse pas moins de 10 vol. in-12, publiés de 1721—1737, chez Et. Ganeau, veuve Pissot et P. Gandoin. — Parmi les éditions des *Œuvres choisies* de Le Sage, nous citerons : 1° celle de Paris, Genets jeune, 1818—1821, 14 vol. in-12, fig., ou 26 vol. in-18, fig., publiée avec une notice sur l'auteur par M. Beuchot; — 2° l'édition précédée d'une notice de M. Audiffret. Paris, A. A. Renouard, 1822, 12 vol. in-8°; — 3° l'édition de Paris, Et. Ledoux, 1828, 12 vol. in-8°, fig. Une notice sur Le Sage, placée en tête de cette édition, est, dit le libraire éditeur, *à quelques passages près*, de M. Beuchot, c'est-à-dire que c'est la notice de l'édition de 1818—1821, mais altérée et tronquée. M. Beuchot a désavoué la notice telle qu'elle est imprimée dans cette nouvelle édition, et a déclaré n'avoir eu aucune part à cette nouvelle collection. Gs C—l.

LE SAGE (Hervé-Julien), — né le 27 avril 1754 à Uzel, diocèse de Saint-Brieuc, entra à la fin de sa vingtième année, et après de brillantes études au collége de Saint-Brieuc, dans l'abbaye de Beauport, ordre des Prémontrés, l'une des plus considérables de Bretagne, soit par le nombre de religieux, soit par les qua-

torze belles cures attachées à cette maison, séminaire de pasteurs pour plus de trente-cinq mille âmes. Ordonné prêtre, le 22 décembre 1781, il fut pourvu, le 17 mai 1783, par M. Le Mintier, évêque de Tréguier, du prieuré-cure de Bocquiho, lequel, après avoir été jusque là à la présentation de l'abbé de Beauport, était devenu de droit, par suite d'un accident, à la disposition du prélat.

Lors des contestations que souleva, en 1790, le serment exigé des ecclésiastiques, l'abbé Le Sage publia une *Lettre d'un curé qui ne jurera pas à un curé qui a juré*. Cette lettre était adressée à M. Delaunay, prieur-curé de Plouagat-Châteleaudren, religieux prémontré et membre de l'Assemblée constituante.

Forcé de quitter la France pour refus de serment, il gagna par mer la Belgique, où, quinze mois avant la déportation, son abbé-général, d'accord avec son évêque, déjà fugitif à Jersey, avait obtenu pour lui un généreux asile dans la célèbre abbaye de Tongerloo, appartenant à son ordre. L'invasion des armées françaises le contraignit ensuite de fuir jusqu'en Silésie, où l'ordre des Prémontrés avait plusieurs maisons. L'abbaye de Saint-Vincent de Breslaw lui offrit une retraite honorable. Il ne la quitta que pour aller dans celle de Czanowentz, où il passa le reste du temps de son émigration. C'est là qu'il entreprit la traduction dont il a publié plus tard une partie sous le titre d'*Exposition de la Morale de la Religion chrétienne*.

Rentré en France en 1802, il fut aussitôt nommé chanoine honoraire de Saint-Brieuc par Mgr de Caffarelli, qui, prenant en considération ses habitudes claustrales et ses goûts pour l'étude, le pourvut, en 1806, d'un canonicat en titre. Satisfait de cette position, l'abbé Le Sage refusa successivement, en 1811, la place de grand-vicaire que lui offrait le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand; en 1813, une chaire de philosophie à Rennes, et en 1814, une chaire de théologie dans la même ville. Il préféra se vouer exclusivement à la prédication. Après avoir débuté à Saint-Brieuc, il fut appelé, en 1807, à Nantes, où Mgr Duvoisin l'arrêta pour 1809, et où il retourna depuis. Il s'était proposé de ne jamais sortir de sa province : il ne s'écarta de cette règle qu'en faveur de Bordeaux, où l'avait demandé le saint archevêque d'Aviau. Il n'est point d'année où il n'ait, jusqu'à 1831, prêché la station de Carême dans les principales villes de la Bretagne : Morlaix, Vannes, Lorient, Hennebon, l'entendirent successivement. Il prêcha quatre Carêmes à Quimper, et il termina sa carrière évangélique par une cinquième station, en 1831, dans les deux paroisses de Brest. Il se livra aussi aux travaux de différents Jubilés et à des retraites annuelles de religieuses, auxquelles le jeune clergé n'avait eu ni le temps, ni l'occasion de se former. Le temps qu'il ne passait pas en chaire, il le consacrait à la lecture des livres de sa bibliothèque, composée de trois mille volumes d'ouvrages rares et excellents. Il les lisait avec fruit, favorisé qu'il était par une mémoire qui lui avait permis de retenir et de citer à propos jusqu'aux classiques, objets de ses premières études.

Parvenu à l'âge de soixante-quinze ans, l'abbé Le Sage avait conservé toute sa vigeur de corps et d'esprit, lorsqu'il lui survint à la lèvre inférieure une tumeur qui parut d'abord peu inquiétante, mais qui prit bientôt un caractère fâcheux. Il supporta avec courage et résignation les incommodités de ce mal, envisagé comme irremédiable. Une opération ayant été jugée nécessaire, il s'y décida résolument, et se rendit à Paris, à l'hospice de la Charité, afin d'être plus à portée des soins d'un chirurgien habile. L'opération avait parfaitement réussi; mais le choléra survint pendant le traitement, et les progrès en furent si rapides qu'on n'eut que le temps d'administrer l'extrême-onction au mourant, qui expira dans la nuit du 4 au 5 septembre 1832.

De tous ses travaux, l'abbé Le Sage n'a livré à l'impression que quelques sermons et discours de circonstance. En 1804, il rédigea une *Lettre pastorale de l'Evêque de Saint-Brieuc au clergé et aux fidèles du diocèse, pour l'établissement d'un séminaire diocésain*. La même année, il publia une brochure de 80 pages in-12, intitulée : *Prières pour les stations et Instructions en forme de catéchisme, à l'occasion de l'indulgence plénière, en forme de Jubilé, accordée par le Pape Pie VII*; en 1805, un *Discours sur l'Association des Bienfaiteurs du Séminaire*; en 1817, un *Discours pour la Solennité du XV août, prononcé dans la cathédrale de Saint-Brieuc*, et imprimé chez Prudhomme, in-8° d'une feuille et demie; en 1823, un *Fragment d'un Sermon sur la Prière*; en 1830, une *Allocution aux Fidèles de Plouha, dans la cérémonie des obsèques de M. L.-F. Clec'h, ancien chanoine régulier de l'abbaye royale de Beauport*; enfin, la même année, une brochure in-12 de 38 pages, ayant pour titre : *Observations d'un Chanoine de Saint-Brieuc sur une Lettre des Curés titulaires du même diocèse au rédacteur de la* Revue catholique.

L'*Exposition de la morale de la religion chrétienne*, qu'il publia en 1817, 2 vol. in-12, à Lyon, chez Rusand, est traduite d'un ouvrage allemand composé par le bénédictin dom Hammer, sur l'ordre du prince-archevêque de Saltzbourg. L'*Exposition*, traduite pour la première fois en français, sur la troisième édition allemande de 1797, n'était qu'une partie d'un ouvrage dogmatique que l'abbé Le Sage se proposait de publier sous le titre de : *Manuel du catholique instruit des vérités et des devoirs de la religion*, en 5 vol. in-12. Cette partie inédite est restée entre les mains de l'imprimeur Ru-

sand. Un passage de l'*Exposition*, favorable au prêt commercial, ayant été attaqué par M. l'abbé Pagès dans sa *Dissertation sur le prêt à intérêt*, l'abbé Le Sage répondit par sa *Lettre à M. Pagès, ou Observations modestes à l'auteur d'une dissertation nouvelle sur le prêt à intérêt.*

L'abbé Le Sage a laissé, en deux volumes in-8°, un manuscrit intitulé : *Lettres d'Erasme à Eusébie, ou Mémoires d'un religieux français à une religieuse allemande de son ordre.* Ces lettres renferment des réflexions sur les causes de la révolution de 1789, des détails sur la vie et l'émigration de l'auteur, et un curieux tableau des couvents d'hommes en Belgique, en Suisse et en Allemagne, pendant les dernières années du XVIIIe siècle. Il a également laissé trois forts volumes in-8° manuscrits sous le titre de *Mémoires sur les événements et affaires ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc, depuis 1786 jusqu'à la mort de l'auteur.* Ces *Mémoires*, où le détail des démêlés de Le Sage avec son évêque occupe une large place, contiennent, des documents intéressants sur les études dans les séminaires, les monuments du diocèse, etc. Ils sont, ainsi que les deux volumes de *Lettres*, entre les mains de son neveu, M. May, ancien maître de pension à Loudéac, aujourd'hui percepteur des contributions à Bourbriac, lequel a bien voulu nous les communiquer.

A la suite de la brochure qu'il publia en 1830, l'abbé Le Sage annonçait un ouvrage intitulé : *Etat de la religion et du clergé dans la partie de la Bretagne formant aujourd'hui le département des Côtes-du-Nord et le diocèse de Saint-Brieuc, dans les temps immédiatement antérieurs à la Révolution, et jusqu'au concordat de 1801.* « Ce travail, disait-il, que l'*Ami de la* » *religion* a plus d'une fois conseillé d'entre- » prendre pour chaque diocèse, est, depuis » long-temps, terminé pour le nôtre. Il sert » d'introduction à un travail plus considérable » sous le titre de *Mémoires sur les événements* » *et affaires ecclésiastiques du diocèse de Saint-* » *Brieuc*, qu'il n'est pas temps de publier, et » trop volumineux pour ne l'être jamais qu'en un » abrégé, qui formerait encore un gros in-8°. » L'introduction formerait environ soixante pa- » ges; mais on pourrait en ajouter vingt-cinq » ou trente extraites des *Mémoires*, et qui ont » pour objet les études ecclésiastiques dans ce » diocèse, tant avant la Révolution que depuis » le concordat de 1801 jusqu'en 1826, que cet » écrit fut rédigé. » Le travail dont parle l'abbé Le Sage n'a pas vu le jour. P. L...t.

LE SAINT (Dom Jean), — bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né vers 1705 à Trédarzec, dans le diocèse de Tréguier, fit profession à l'âge de vingt-quatre ans, dans l'abbaye de Bourgueil, le 29 mai 1729. Son éloignement de Paris et sa mauvaise santé ne lui permirent pas d'achever un travail qui devait faire suite aux *Mémoires de M. de Tillemont, pour servir à l'histoire ecclésiastique*, et dont un volume in-4°, resté inédit, avait obtenu, vers 1754, l'approbation des personnes savantes auxquelles il l'avait communiqué. Il mourut, à l'abbaye de Marmoutiers, le 12 mars 1766. P. L...t.

LE SAUX (Pierre), — peintre sur verre, mentionné par M. Anatole Barthélemy, dans un mémoire soumis au congrès de l'Association bretonne, tenu à Saint-Malo au mois de septembre 1849, habitait Lanvallon, et réparait en 1578, moyennant 53 sous 4 deniers, les vitres de Saint-Magloire de Chatel-Audren. P. L...t.

LESBAUPIN (Pierre-François-Mathurin), — né à Rennes, le 31 janvier 1769, y fit de brillantes études qu'il termina à quatorze ans. Son amour du travail et de la méditation ayant fait croire à ses parents qu'il était destiné à la vie religieuse, il fut placé chez les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Sous ces nouveaux maîtres, il perfectionna ses études, celles surtout de la langue latine que, plus tard, il devait parler avec tant de facilité, d'élégance et de pureté, lorsqu'il aurait à expliquer et à commenter les vieilles lois de Rome. Mais, bien parler la langue de Cicéron ne fut pas le seul avantage qu'il recueillit de son séjour dans les abbayes de Saint-Serge et de Noirmoutiers. Nul doute que ce fut là qu'il puisa les habitudes d'une vie austère et bien ordonnée, la modestie qui naît de la subordination à la règle monastique, et cet amour de l'isolement qui devait faire revivre pour lui la solitude du cloître, alors que, retiré dans le cabinet du jurisconsulte, et entouré de livres rassemblés avec le tact du bibliophile éclairé, il n'avait d'autre société que ces amis muets et pourtant si expansifs !

Toutefois, on avait méconnu sa véritable vocation, car, après plusieurs années d'épreuve, il revint à Rennes, fit son droit, et soutint, en 1789, sa thèse d'avocat, *sans arguments communiqués*, ce qui était une manière très-éclatante, mais aussi très-rare, de conquérir sa place au barreau. L'une des lumières de celui de Rennes, le célèbre Le Chapelier, voulant encourager les talents de son jeune confrère, et contribuer à en assurer le développement, l'admit dans son cabinet et lui donna des preuves d'une confiance bien honorable, mais qui allait bientôt devenir périlleuse.

Après les horribles massacres de septembre, on engagea Lesbaupin à quitter Rennes, où déjà il s'était rendu suspect de *modérantisme*. Une modique place dans le service des hôpitaux militaires lui permit d'avoir du pain et de conserver sa tête, ce qui alors, suivant la piquante

désquels plusieurs d'entre eux avaient coupé leurs fers. « Le tribunal, ajoutaient-ils, est chargé de donner à tous ces messieurs des certificats de civisme. » Le 3 brumaire, ils firent savoir « que huit bénisseurs du culte catholique s'étaient déprêtrisés dans le temple de la Vérité, ancienne église paroissiale de la ville, et qu'un grand tableau des droits de l'homme y remplaçait les tabernacles des ridicules et imbéciles mystères. » Vint ensuite la promotion aux fonctions de *guillotineur* du fameux Ance, qui devait faucher tant de têtes à Rochefort et à Brest; les deux proconsuls l'invitèrent publiquement à venir, en dînant avec eux, prendre ses pouvoirs écrits, et à les arroser de libations en l'honneur de la République. En même temps, ils envoyaient dans les campagnes des prédicateurs chargés de faire des prosélytes à la déesse Raison, et faisaient de tous les livres pieux des auto-da-fé, dont un seul dura vingt-deux heures. De Rochefort ils vinrent en Vendée. Le décret qui les y envoyait était du 18 frimaire. Six jours après, Lequinio écrivait que, dans une insurrection de quatre ou cinq cents prisonniers de Fontenay, il avait fait sauter la cervelle à l'un d'eux (1), et que, l'approche de l'armée de Charette lui faisant craindre la délivrance de ces brigands, il avait donné l'ordre de les fusiller, sans forme de procès, à la première apparition de l'ennemi. Il terminait en demandant que ce système d'extermination fût appliqué à toute la Vendée, et qu'on n'y fît plus de prisonniers.

Avant de retourner à Paris, il s'arrêta à Vannes et passa trois jours à Sarzeau, qui ne l'a pas revu depuis, mais qui conserve encore, ainsi que toute la presqu'île, le souvenir de sa visite. Il entrait à cheval dans les églises, faisait mutiler les saints, et, du haut des chaires où il avait l'impudeur de monter, il vomissait des blasphèmes, prêchait l'athéisme, et invectivait contre la religion et ses ministres. Un simple paysan, sortant de l'une de ces effroyables prédications, disait dans le langage de son pays : « Puisque, aujourd'hui, nous n'avons pas été » emportés par le diable, nous ne le serons ja- » mais. » A son arrivée à Sarzeau, il avait convoqué toutes les dames de l'endroit à une réjouissance dans l'église, appelée alors le Temple de la Raison. Il leur fallut bien s'y rendre, et entre autres faits plus ou moins significatifs, on les fit danser sur des lames de sabre couchées à plat sur les dalles.

Admis, à son arrivée à Paris, au club des Jacobins, il y fit, le 18 floréal an II, un pompeux éloge du rapport fait le même jour à la Convention par Robespierre sur les fêtes nationales. Cette apologie sembla à l'un des membres du club inconciliable avec divers passages des *Préjugés détruits*, et d'un autre écrit de Lequinio, intitulé *le Bonheur*, dans lesquels il s'efforçait de prouver qu'il n'existait point d'Être Suprême, et que tout finit pour l'homme avec la vie. Robespierre lui-même, après avoir

(1) Tout ce que Lequinio a avancé sur ce fait de cannibale, soit dans sa lettre à la Convention datée de Rochefort, le 24 frimaire, soit dans le supplément de son livre intitulé *Guerre de la Vendée et des chouans, etc.*, est un tissu de mensonges. Cet assassinat fut commis de sang-froid et avec un raffinement de cruauté, non au milieu d'une emeute, comme il a cherché à le faire croire, mais alors que les prisonniers étaient paisibles. Une orgie suivie de danses et de chants patriotiques venait d'être célébrée, sous sa présidence, dans l'église de Notre-Dame de Fontenay, transformée ainsi en salle de festin et de bal, puis ensuite en club. « Tandis que les frères et amis s'occupaient des grands intérêts de la chose publique, continue M. Mercier du Rocher, les hommes qu'on avait enlevés du pays insurgé, et qu'on avait entassés dans les prisons, se révoltèrent dans celle qui avoisinait le lieu de l'assemblée, pour s'emparer des portes et se sauver. Ce n'étaient, pour la plupart, que des gens enlevés de leurs maisons, car pour ceux que l'on prenait les armes à la main, on se donnait rarement la peine de les conduire à Fontenay : on les fusillait presque tous sur le champ de bataille. La garde se renforce; la gendarmerie, la garde nationale accourent; la municipalité se rend en écharpe à la prison; les mutins sont mis à la raison. Un d'entre eux reste mort sur la place; les autres sont resserrés dans les cachots.

L'ordre était rétabli lorsque le représentant, qui était à l'auberge de la *Coupe*, arriva. Le geôlier était au lit depuis quelques jours, atteint d'une maladie épidémique occasionnée par la fétidité de la prison. Lequinio, qui était accompagné du maire, des officiers municipaux, du général Baudry et de quelques hommes de sa troupe, se fait raconter par la femme de ce geôlier toutes les circonstances de cette insurrection. Elle n'épargna rien dans son récit pour exciter la colère du représentant. Il l'écouta avec beaucoup de sang-froid, et, regardant les assistants, il demanda si quelqu'un d'eux avait des pistolets. Un gendarme offrit ceux qu'il avait. Lequinio les prit, en fit jouer les ressorts et les rendit, en disant : « Ils ne sont pas bons. Qu'on aille chercher les miens à mon logement! » On court, on les lui apporte; il les charge, les amorce, en donne un à un officier, prend l'autre, se fait porter la lumière par un garçon de la geôle, descend dans la petite cour, se fait ouvrir la porte du cachot où était Cantal, habitant de Mouilleron qu'on lui avait signalé comme un des plus mutins, l'appelle et lui brûle la cervelle. Il passe dans la seconde cour, et ordonne à l'officier qu'il avait armé d'un de ses pistolets de tuer un des prisonniers qu'il lui désigne. Le malheureux officier, étonné d'un ordre si barbare, qu'il fallait cependant exécuter, détourne les yeux, lâche le coup, tue la victime, et se retire plein d'horreur et la tristesse sur le visage.

Le bruit de cette aventure se répandit dans la société. Lequinio y arrive. Je me trouvais sur son passage, si près de lui qu'il me froissa de son corps, tant il y avait foule, et je frémis en pensant qu'il avait souillé mes habits du sang dont il était couvert. Il monte à la tribune; il s'écrie : « Je suis bien malheureux d'avoir été obligé de donner la mort à un prisonnier!.... » Il gémit, il versa des larmes de crocodile sur la cruelle nécessité à laquelle il venait d'être réduit, et il sortit de la société pour aller rédiger un arrêté, une loi atroce, qui crée une commission militaire destinée à faire fusiller les hommes pris dans la Vendée, avec défense d'avoir aucun égard aux attestations de bonne conduite qui pourraient être délivrées par les corps administratifs, à peine par ceux-ci d'être livrés, pour ce seul fait, à la vengeance des tribunaux (1). »

(1) Un procès-verbal, rédigé par la municipalité de Fontenay, à la date du 20 frimaire an II, confirme de point en point tous les détails qui précèdent.

démontré que son apologiste était en contradiction avec lui-même, repoussa ses éloges avec dédain, et le traita de vil adulateur. La Société, s'associant aux mépris du maître, refusa d'entendre la justification de Lequinio, qui, soit rancune, soit désir d'atténuer son horrible passé, fut un des premiers et surtout des plus ardents à se ruer, après le 9 thermidor, sur l'idole qu'il avait encensée, et qu'il qualifia, à diverses reprises, de scélérat, d'hypocrite, de tyran, etc. (1). Voulant ménager tous les partis, il flatta d'abord les Montagnards dans son rapport du 5e sans-culotide au 2, où, à l'occasion de la translation des restes de Marat au Panthéon, il rappela les paroles d'un des orateurs qui avait exposé, sous un nouveau jour, les vertus de *l'ami du peuple*, et démontré la nécessité de les imiter. S'attaquant toujours à Robespierre, il le représenta, le 8 vendémiaire an III, comme l'ayant empêché de lire à la tribune un mémoire qu'il avait déposé au Comité de salut public sur les moyens de terminer, par la voie de la persuasion, la guerre de la Vendée. Un mois après, il présentait à la Convention ce mémoire, qu'il avait publié sous le titre de *Guerre de la Vendée et des chouans*, etc. Paris, Pougin, an III, in-8° de 250 p. C'est un tissu de déclamations et de dénonciations contre les généraux républicains, particulièrement pour ce qui se passa lors de l'entrée des colonnes incendiaires dans la Vendée. En s'élevant contre les horreurs commises dans ce pays, Lequinio se donnait ainsi indirectement un certificat d'humanité et de probité dont il prévoyait bien qu'il ne tarderait pas à avoir besoin. Poursuivant ses hypocrites palinodies, il divorça publiquement à la tribune, le 3 brumaire an III, avec le club des Jacobins, et demanda que les représentants ne pussent faire partie d'aucune société politique, ce qui donna lieu à Duhem de lui dire brutalement qu'il ne quittait le club dont il avait été un des meneurs que parce qu'il ne pouvait plus le diriger à sa guise. Le 8 nivôse, il demanda la déportation du fils de Louis XVI, « pour que le sol de la liberté fût purgé du seul vestige de royalisme qu'y eût laissé le dernier rejeton de la race impure du tyran; » mais, par compensation, il demanda la mise en liberté de cinq cents prisonniers vendéens qu'une commission militaire avait, *sur son ordre*, condamné aux travaux forcés.

Rappelé, au mois de prairial, de la Rochelle, où il s'était retiré sous prétexte de maladie, il n'eut rien de plus pressé, à son arrivée, le 13 du même mois, que de monter à la tribune et de dire effrontément que la journée du 13 prairial l'avait fait accourir pour partager les dangers de ses collègues et leurs efforts contre les ennemis de la République. Il se prévalut de son mémoire sur la guerre de la Vendée et de sa motion contre les Jacobins, pour vanter ses sentiments, ses principes, qui n'étaient autres, disait-il, que ceux de tous les républicains francs et amis de la vertu, de la philosophie. « J'abhorre, autant que qui ce puisse être, s'é» cria-t-il, les buveurs de sang et les ambi» tieux, les terroristes et les royalistes, etc. »

Il croyait qu'après cet acte de contrition l'éponge serait passée sur tout ce qu'il avait dit ou fait; mais, au mois de thermidor an III, une dénonciation de la ville de Rochefort vint lui ravir cet espoir. Dans la longue série de faits démontrant le système de terreur, d'oppression et de tyrannie organisé par lui et son collègue Laignelot, il était particulièrement accusé d'avoir converti la guillotine en tribune aux harangues et d'avoir contraint des jeunes filles d'y monter pour fouler aux pieds le sang de leurs parents et de leurs amis. On lui opposait aussi une lettre de Morlaix, où il était dit que, dans le temps même où il ne permettait la circulation d'aucune espèce de numéraire dans les départements sur lesquels s'étendait sa mission, il avait envoyé, par mer, à son frère l'extrinitaire, deux tonnes d'écus, qui avaient été saisies par le comité révolutionnaire; enfin, que cet homme qui n'avait pas le sou au commencement de la Révolution, et qui devait 12,000 livres aux Etats de Bretagne, avait non seulement payé ses dettes, mais acquis, chaque jour, depuis son proconsulat, des biens sous le nom de son frère. Lequinio, convenant de ses torts, voulut en rejeter la responsabilité sur le comité de salut public, qui lui avait, disait-il, communiqué son exagération. La Convention n'accueillit pas ce système de défense et le décréta d'arrestation. Il resta dans cette situation jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Elu par le département du Nord au Conseil des Cinq-Cents, il en fut exclu par la loi du 22 floréal (12 mai 1798). Après le 18 brumaire, bien qu'il eût été remarqué parmi les opposants à ce coup d'État, il sollicita, à plusieurs reprises, quelque préfecture, mais n'en put obtenir aucune, quoique fortement appuyé par son collègue et ami Fouché. Tout ce qu'il put se faire donner ce fut une inspection forestière, qu'il exerça peu de temps. Revenant à la charge

(1) Il projetait, il paraît, de distiller son venin dans une œuvre méditée. C'est ce qui ressort de la lettre suivante, datée de Paris le 13 thermidor, lettre qu'a bien voulu nous communiquer notre collaborateur M. Dugast-Matifeux, possesseur de ce curieux autographe :

« *Lequinio, représentant, au citoyen maire d'Arras.*

» Je te prie, citoyen, au nom du bien public, de me donner des renseignements détaillés et certains sur la naissance, la famille, l'enfance et la vie privée des deux Robertspierre *(sic)*. Tu m'obligeras doublement en me les faisant passer promptement; je te prie de compter sur ma reconnaissance et sur le désir que j'aurai de t'en donner des preuves. Salut et fraternité.

» LEQUINIO. »

Et au dessous : « Adresse-moi à la Convention tout simplement, ou, plus simplement encore, à Paris, pourvu que le mot de député ou de représentant soit sur l'adresse. Cela suffit pour que ta lettre me soit rendue sûrement. »

auprès du premier consul, il crut vaincre sa répulsion en lui dédiant son ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura*. Paris, Caillot, an IX (1801), 2 vol. in-8°, avec une carte enluminée. C'est la plus supportable de toutes ses productions. Les deux ou trois cents premiers exemplaires contenaient la dédicace à Bonaparte, auquel il prodiguait des éloges fondés, mais qui, par leur forme, étaient d'un ridicule achevé. Cette dédicace n'ayant pas été agréée, il en composa une autre adressée au *Tonnerre*. On trouve l'une ou l'autre, quelquefois les deux, dans certains exemplaires. Réduit à se contenter d'une place de sous-commissaire des relations commerciales à Newport, aux Etats-Unis, il s'y rendit avec sa femme, fille d'un personnage haut placé, qu'il avait épousée pendant son séjour à Paris, et mourut dans cette espèce d'exil peu de temps avant la Restauration.

Dans tous les ouvrages de Lequinio le dévergondage des idées est associé à un style boursouflé et monotone. Les principaux, indépendamment de ceux que nous avons déjà cités, sont : I. *Suppression des ordres religieux, extinction de la mendicité. Lettre à M. Treillard* (sic), *député aux Etats généraux et membre du comité ecclésiastique*. Rennes, E.-G. Blouet, 1789, in-8° de 38 p. II. *Les Trois chapitres, ou la voix du patriotisme*. Rennes, E.-G. Blouet, 1789, in-8° de 70 p. III. *Ecole des laboureurs, ouvrage dans lequel on explique aux citoyens des campagnes ce que c'est que la révolution française, les avantages qu'elle procure, les maux dont elle les délivre, etc., ou Lettres familières aux laboureurs de Bretagne*. Rennes, R. Vatar fils, 1790, in-8°. Il donna une suite, en 1791, à Paris, sous le titre de *Journal des laboureurs*. IV. Les *Elections, ou Lettres familières aux laboureurs de Bretagne*. Rennes, R. Vatar, 1790, in-8°. V. *Des fêtes nationales, discours suivi d'un projet de décret*. Paris, imp. nat., nivôse an III (1794), in-8° de 52 p. C'est une réimpression de son discours du 2 juillet 1793. VI. *Philosophie du peuple, ou Éléments de philosophie politique et de morale à la portée des habitants des campagnes*. Paris, Pougin, 1796, in-12. Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce code d'athéisme et de matérialisme; il avait été donné, comme second prix de grammaire générale, le 30 thermidor an IX, par le conseil d'administration de l'école centrale de Gand, à un élève de cette école. Que peut-on penser d'une époque où le sens moral était tellement perverti que ce livre pût être recommandé par ceux qui auraient dû tout faire, au contraire, pour l'empêcher de tomber entre les mains de l'enfance ! P. L...t.

LE RAY (Théodore-Constant), — né à Brest, le 13 novembre 1795, fut embarqué comme mousse, à l'âge de neuf ans, sur la prame la *Ville-de-Mayence*, qui faisait alors partie de la flottille de Boulogne. L'année suivante, il entra au collége de Rennes pour y faire ses études, et en sortit aspirant de marine de deuxième classe, après un examen public, le 28 janvier 1812. Embarqué en cette qualité sur la frégate le *Rubis*, il fit naufrage aux îles de Los en février 1813, étant en croisière contre les Anglais. La même année, il fut reçu aspirant de première classe, puis enseigne de vaisseau, à l'ancienneté, le 8 janvier 1817. Nommé peu de temps après au commandement de la gabarre l'*Infatigable*, faisant partie de la station des Antilles, il montra, dans le cours d'une épidémie de fièvre jaune qui avait décimé l'équipage de ce navire, un zèle et un dévouement qui lui méritèrent les éloges du contre-amiral commandant la station. Nommé lieutenant de vaisseau au choix, après plusieurs campagnes, le 25 août 1823, il fut attaché à l'escadre du Levant, en qualité de chef d'état-major de M. de Rigny. Cet amiral ayant bientôt apprécié sa capacité, son zèle, son courage, l'employa dans diverses missions délicates ou dangereuses. Une circonstance importante mit plus particulièrement en relief les brillantes qualités de Le Ray. Ce fut au mois de mai 1827, lors de la reddition de la citadelle d'Athènes, assiégée depuis plus d'un an par les Turcs, et alors bloquée étroitement par Reschid-Pacha. L'amiral de Rigny venait d'obtenir à grand'peine pour les assiégés une capitulation honorable dont Le Ray fut chargé d'assurer l'exécution. Il se rendit dans ce but à l'Acropolis, afin de surveiller la sortie des assiégés, de les escorter et de leur servir au besoin de sauve-garde. La garnison avait à parcourir l'espace d'environ deux lieues depuis la forteresse jusqu'à l'endroit de l'embarquement. Il fallait donc traverser les lignes turques et passer à peu de distance du camp de Phalère, occupé alors par deux mille Albanais. Le 11 juin, la colonne sortit de la citadelle au nombre de mille cent hommes de troupes régulières et irrégulières qui partirent avec armes et bagages; elle était suivie de huit cents individus, hommes, femmes, enfants, vieillards, courbés sous la misère, dévorés par la faim et la maladie. La colonne était à peine en marche que des groupes nombreux de soldats albanais descendirent du côté de la ville opposé à la citadelle et auraient empêché les Grecs de passer si Le Ray n'avait, par sa prudence et son énergie, assuré leur embarquement. Le 1er août 1827, il fut décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur « pour le » sang-froid et le dévouement qu'il avait mon- » trés dans cette circonstance difficile », dit l'ordonnance de promotion. La croix de commandeur de *Sainte-Anne-de-Russie*, et celle d'officier du *Sauveur-de-la-Grèce*, furent ensuite, avec le grade de capitaine de frégate, les récompenses de ses services dans cette guerre.

Après le départ de M. de Rigny pour France, Le Ray fut nommé au commandement du brig le *Grenadier* et chargé de plusieurs missions diplomatiques importantes, dans les mers du Levant, pendant les années 1829, 1830 et 1831. Nommé, en 1832, au commandement de la corvette l'*Ariane*, il fit la campagne des mers du Nord avec l'escadre chargée de bloquer les ports de Belgique et de Hollande, pendant le siége d'Anvers; et après la prise de cette place, il retourna dans la Méditerranée, en 1833, pour faire partie de la division navale qui avait mission de s'emparer de Bougie sur les côtes de l'Algérie. Le grade de capitaine de vaisseau, qu'il obtint le 17 mai 1834, et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, furent le prix du courage et de l'habileté dont il fit preuve dans un débarquement où son équipage aida nos troupes de terre à repousser les Arabes qui voulaient reprendre la ville de Bougie, dont nous nous étions rendus maîtres peu de jours auparavant.

Après avoir été nommé, le 4 mai 1838, au commandement de la frégate la *Médée* et d'une division navale sur les côtes occidentales d'Espagne, il fit partie, au mois de septembre suivant, d'une autre division navale commandée par le contre-amiral Baudin, et destinée à agir contre le Mexique. A son arrivée sur la rade de Sacrificios, il fut envoyé à Mexico avec les pleins pouvoirs du commandant en chef de l'escadre, pour exposer au gouvernement mexicain les griefs du gouvernement français et en demander satisfaction. Par sa modération, unie à une sage et habile fermeté, il avait obtenu un projet de traité qu'il devait soumettre au contre-amiral Baudin lorsque les hostilités commencèrent. Deux jours après la prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa, le commandant Le Ray prenait part, à la tête de son équipage, à l'assaut de la Vera-Cruz, en montant un des premiers sur les murailles; il reçut, pour sa participation à ce beau fait d'armes, la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur. Désigné par le contre-amiral Baudin pour apporter en France le traité conclu avec le Mexique, il fut nommé, au mois d'octobre 1839, au commandement du vaisseau de 86 canons le *Neptune*, sur lequel il rallia l'escadre de l'amiral Lalande dans les mers du Levant, au printemps de 1840. Au mois de juin de l'année suivante, il fut envoyé devant Tunis à la tête d'une division qui s'éleva successivement à cinq vaisseaux et une frégate, et qui avait ordre de s'opposer à une expédition qu'on présumait devoir être envoyée par la Porte-Ottomane contre Tunis. La présence des forces navales confiées à son commandement fit renoncer le Divan à ses desseins, et le bey de Tunis, que la fermeté de Le Ray avait rassuré, peut-être même sauvé, lui envoya en remercîment de riches armes d'honneur, et lui remit lui-même, plus tard, les insignes de l'ordre du *Nichan*.

Élevé, le 10 décembre 1841, au grade de contre-amiral, Le Ray entra au conseil d'amirauté le 24 mars de la même année, et fut nommé, au mois d'août suivant, au commandement de la station du Levant, pays où il avait séjourné pendant les dix années de lutte qui avaient amené la régénération de la Grèce, et où il avait acquis une expérience qui, comme le portaient ses lettres de commandement, avait fait jeter les yeux sur lui. Cette mission fut la dernière qu'il remplit. Rappelé en France, sur sa demande, au mois de janvier 1843, il rentra au conseil d'amirauté à la place laissée vacante par l'amiral Lalande, et, comme l'attestent les registres de ce conseil, il s'y occupa des affaires de la marine avec le même zèle qu'à la Chambre des députés où, envoyé en 1838, 1841 et 1842 par le collége électoral de Paimbœuf, il siégea pendant dix ans. Dans les cinq sessions aux travaux desquelles il concourut, il ne laissa échapper aucune occasion de faire entendre sa voix, soit pour demander l'agrandissement de la marine, soit pour réclamer l'amélioration du sort des matelots, toujours dans un but d'utilité, de justice et d'humanité. Doué d'un caractère ferme, loyal et généreux, de connaissances variées et étendues, d'un esprit fin, conciliant et observateur, Le Ray se faisait aimer et considérer de tous ceux qui étaient en relations avec lui. Aussi fut-il universellement regretté lorsque la mort l'enleva subitement à Paris, le 23 avril 1849. P. L...t.

LE RIDANT (Pierre), — avocat au Parlement de Paris, né à Vannes, mort à Paris le 28 novembre 1768, ne nous est connu que par les ouvrages qu'il a publiés, et dont voici la nomenclature : I. *Notice sur une dissertation touchant le concile de Trente* (S. l. s. n.), 1753, in-12. II. *Examen de deux questions importantes sur le mariage : Comment la puissance civile peut-elle déclarer des mariages nuls sans entreprendre sur les droits de la puissance ecclésiastique? Quelle est, en conséquence, l'étendue du pouvoir des souverains sur les empêchements dirimants du mariage?* Paris, 1753, in-4°. III. *Dissertation théologique et historique sur la Conception de la Vierge, dans laquelle on prouve par l'Ecriture, et par une tradition de tous les siècles de l'Eglise jusqu'à nos jours, que la sainte Vierge a réellement, et de fait, contracté la tache du péché originel.* (S. l. s. n.) 1756, in-12. Cet écrit, qui ne nous est connu que par son titre, est, dit-on, d'une hardiesse que fait d'ailleurs suffisamment pressentir ce titre seul. C'est une nouvelle édition, mais augmentée de plus du double, de la dissertation qu'on trouve à la page 523 et suivantes de l'*Examen des deux questions, etc.* Il faut avoir soin de consulter l'*Errata* qui est à la fin. IV. *Consultation sur le mariage du juif Borach Levi.* Paris, 1758, in-4°. Cette consultation se trouve aussi dans un re-

cueil de pièces diverses. Paris, Desprez, 1763, in-12. Dans ces divers écrits, Le Ridant soutient que le droit d'opposer des obstacles dirimants au mariage appartient exclusivement à la puissance temporelle, et dans la question sur le mariage de l'infidèle converti, il se déclare pour l'indissolubilité absolue, comme fit aussi le Parlement de Paris, par son arrêt du 2 juin 1758, dans la même affaire de Borach Levi. V. *Code matrimonial, ou Recueil complet de toutes les lois canoniques et civiles de France sur les questions de mariage, avec une notice des auteurs les plus célèbres sur ces mêmes questions et des recherches sur les naissances tardives.* Paris, 1766, in-12. 2e *Edit., augmentée par Camus.* Paris, Hérissant, 1770, 2 vol. in-4°. Camus, dans cette seconde édition, a réuni, par ordre chronologique, les réglements sur la puissance civile et la puissance ecclésiastique, et, par ordre alphabétique de matières, les arrêts intervenus sur le même objet, avec un appendice sur les naissances tardives. VI. *Institutiones philosophicæ in novum methodum Digestæ, auctore M. P. L. R. I. S. P. S. P. N. N. E. A. M. L. V. S.* Auxerre et Paris, 1762, 3 vol. in-12. M. Miorcec de Kerdanet (*Notices chronologiques, etc.*, p. 320) lui attribue, en outre, l'*Anti-financier, ou Relevé de quelques-unes des Malversations dont se rendent journellement coupables les fermiers-généraux, etc.* Amsterdam (Paris), 1763, in-8° Mais nous croyons, avec plusieurs bibliographes, que cette satyre est de l'avocat Darigrand, ancien employé des gabelles, connu par sa haine contre les traitants, et qui, mis à la Bastille pour son *Anti-financier*, n'en sortit que plus animé contre ses ennemis, qu'il poursuivit implacablement jusqu'à sa mort, arrivée en 1771. P. L...t.

LE RIDANT (Louis), — né à Vannes, le 13 août 1777, et frère d'un des aides-de-camp de Georges Cadoudal, était à Paris, au mois de septembre 1803, lorsqu'y arrivèrent les principaux membres de la conspiration ourdie, à cette époque, contre le premier Consul. Il était alors sans emploi ou au moment de perdre celui qu'il occupait chez le banquier Villermay. Georges le chargea de changer des fonds, de louer un logement qu'il occuperait et d'arrêter un cabriolet au mois. Gougeon, compatriote et ami de Le Ridant, ayant remarqué les dépenses qu'il faisait, et connaissant ses ressources, devina qu'il était pour quelque chose dans la conspiration. Afin de s'en assurer, il se rendit un soir chez son ami, pour lui demander l'hospitalité, sous prétexte qu'il venait de se brouiller avec une vieille femme dont il avait été l'amant pendant plusieurs mois. Accueilli fraternellement, il se coucha sur un canapé. Une heure ou deux après, Joyaut vint chez Le Ridant et alla jusqu'à sa chambre sans s'arrêter dans le salon où Gougeon était couché. Ce dernier ayant prêté l'oreille n'eut plus de doute sur le rôle que jouait son ami dans la conspiration, et aussitôt il se décida, non par dévouement au gouvernement, mais dans un but mercenaire, à trahir l'ami qui venait de lui accorder l'hospitalité. Le lendemain matin, le marché se concluait à la police générale, et pour une somme ronde (80,000 fr. a-t-on dit) Gougeon livrait son ancien chef. En effet, il avait servi, en 1799, sous Georges Cadoudal. Un jour Gougeon pria Le Ridant de lui prêter son cabriolet : — « Je ne puis le mettre à votre disposition que pour quelques heures dans la matinée, répondit Le Ridant, car j'en aurai besoin dans la soirée. » Muni d'un mot de Louis, Gougeon prit le cabriolet chez le loueur et se rendit à Sèvres, où il avait donné rendez-vous aux agents de la police. Là, cabriolet, cheval, harnais, tout fut examiné et l'on rentra dans Paris. Des hommes furent apostés dans les environs de la demeure du loueur, et quand, le soir, Le Ridant vint prendre le cabriolet pour le conduire à Cadoudal, il ne s'aperçut pas qu'il était suivi. La police avait si bien pris ses mesures que le cabriolet faillit être arrêté au moment où Georges y montait. Quand la voiture fut parvenue au carrefour de l'Odéon et cernée par les inspecteurs de police Petit, Buffet et Caniolle, Le Ridant perdit la tête, ouvrit la portière et sauta à terre après que Cadoudal eut tiré son second coup de pistolet. Arrêté, il fut traduit devant la cour criminelle de la Seine, et condamné à deux ans de prison. La modération de la peine prononcée contre lui a inspiré l'idée qu'il était d'intelligence avec la police ; mais ses coaccusés, comme leurs amis, ont toujours rejeté cette pensée. Ils s'accordent à dire que dans ses interrogatoires comme aux débats, il ne dit ni ne fit rien qui pût le faire suspecter de faiblesse ou de trahison. Depuis cette époque, on perd la trace de Le Ridant, et, chose singulière ! sa propre famille ignore ce qu'il est devenu. P. L...t.

LEROUX (Guillaume), — jésuite, que l'on croit né dans le diocèse de Léon, mais dont on ne peut préciser ni les lieux ni les époques de naissance et de décès, est auteur des ouvrages suivants : I. *Le Parfait Missionnaire, ou Instructions très-utiles à tous les prêtres, pour travailler avec fruit à la vigne du Seigneur.* Quimper, Gautier Buitingh, imprimeur du diocèse et du collége, 1696, in-8°. II. *Instructions de la Mission sur le Sacrement de Pénitence et d'Eucharistie.* Quimper, Jean Périer, 1698, in-16. « L'auteur, dit M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, etc., p. 185), a recueilli, » dans son ouvrage, les pratiques les plus sain- » tes et les plus utiles pour se confesser avec » fruit et communier dignement. »

Il est vraisemblablement l'auteur du *Recueil des Vertus et des Miracles du R. P. Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus, mission-*

naire en Bretagne, par le R. P. G. Leroux, de la même Compagnie. Quimper, Jean Périer, 1716, in-12 de 336 p.

Un autre Leroux (*Guillaume*), prêtre de Plougasnou, près Morlaix, est auteur d'un livre intitulé : *Nugæ poeticæ.* Parisiis, Petr. Pautonnier, 1605. On y trouve une élégie sur la translation miraculeuse du doigt de saint Jean-Baptiste de Normandie en Bretagne, élégie imprimée dans la réédition des *Vies des Saints* d'Albert Le Grand (p. 454-455), sous ce titre : *De adventu pretiosissimi digiti sancti Joannis Baptistæ, Christi præcursoris, in Britanniam.*

Un troisième Leroux (*Louis*), que nous croyons également né en Bretagne, a écrit la *Vie du B. P. Despréaux, ex-jésuite, mort à Nantes, en odeur de sainteté, le 19 août 1790.* Nantes, l'auteur, rue Saint-Nicolas, proche de la grande échelle, 1810, in-8° de 39 pages. (Portr). Le P. Julien-Jean-Baptiste Poussaint-Despréaux était né, le 24 octobre 1718, à Ussel, suivant Leroux, au Sel, suivant M. Tresvaux. P. L...t.

LEROY (Christophe), — docteur en théologie, est mentionné par Albert Le Grand (*Histoire de la B. Françoise d'Amboise*), comme auteur du livre intitulé : *Les saintes ardeurs de la bien-heureuse Françoise d'Amboise*, livre qui a bien pu être écrit ou traduit en latin, à en juger par la mention suivante faite à l'art. 14,958 de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong : *Vitæ Franciscæ d'Amboisiâ, ducissæ aremoricæ, auctore Christophoro Leroy, aremorico.* Parisiis, 1604, in-8°. Leroy était alors religieux du couvent de Notre-Dame-des-Carmes de Nantes. Il devint provincial de son ordre en 1608, et publia, en 1612, le *Boccage de l'âme dévote.* Nantes, Luc Gobert, in-12. P. L...t.

LEROY DU GUÉBRIANT (Jean), — fils d'un sénéchal de la seigneurie de Coëtquen, né au manoir du Guébriant, commune de Tressé, près Châteauneuf, arrondissement de Saint-Malo, mort, le 14 mars 1667, à Dinan, où il fonda un obit dans l'église de Saint-Sauveur, a laissé un dictionnaire inédit des questions de droit et de procédure auxquelles donnaient lieu les usages ruraux des anciennes juridictions de Coëtquen, Dinan et Plessix-Balisson. M. J. Quetier de Saint-Eloy, avocat au Plessix-Balisson, qui avait de fréquentes relations avec Hévin, a mis à profit, dans ses additions et annotations à ce dictionnaire, les conseils du célèbre jurisconsulte, et a ainsi contribué à en faire un recueil qu'on peut consulter avec fruit sur le droit rural armoricain et les vieilles pratiques relatives aux fiefs et juridictions seigneuriales. Ce travail, fort étendu, est aujourd'hui en la possession de notre érudit collaborateur et ami, M. Lecourt de la Villethassetz, lequel l'a aussi annoté et en a mis une partie par ordre alphabétique. P. L...t.

LEROY *de la Corbinaye* (Charles), — né à Saint-Brieuc, le 21 novembre 1690, et fils d'un avocat au Parlement de Rennes, commença ses études chez les Bénédictins de Pont-Levoy qui, charmés de ses heureuses dispositions, voulurent le faire entrer dans leur ordre; mais, après quelques mois de noviciat, ne se sentant aucune disposition pour la vie claustrale, il alla à Paris et fit sa philosophie au collége du Plessis. S'étant trouvé en relation avec des imprimeurs, il prit goût à l'art typographique, et, à l'exemple de plusieurs savants de la Renaissance, il ne dédaigna pas de remplir dans la maison de Faulcon, imprimeur du Roi à Poitiers, le modeste emploi de prote ou correcteur, dont il rehaussa, à son tour, l'importance trop méconnue. Leroy, qui consacrait ses loisirs à des études littéraires et grammaticales, mourut le 3 juillet 1739. Il venait de terminer l'ouvrage utile auquel il doit sa réputation, et qui, publié sous le patronage de M. Lenain, intendant du Poitou, et des cardinaux de Rohan et de Soubise, a pour titre : *Traité de l'orthographe françoise, en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'étymologie et la prononciation*, etc. Poitiers, Faulcon, 1739, in-8°. Ce dictionnaire est précédé d'une longue préface où Leroy détermine, avec autant de précision que de justesse, l'usage des accents, la propriété des lettres de l'alphabet, la formation du pluriel, etc. Dans le corps de l'ouvrage, le judicieux lexicographe, résumant et élucidant les travaux de ses devanciers, discute les raisons qui doivent faire adopter telle ou telle orthographe, et ses observations, quoique présentées sous l'humble forme de conjectures, ont eu la valeur de véritables décisions jusqu'à ce que des travaux modernes du même genre en aient affaibli l'autorité. A son apparition, le *Traité de l'orthographe* fut accueilli avec une grande faveur. Il peut passer, disait le *Journal de Verdun* (août 1739, art. 2, p. 99), pour un fort bon abrégé du *Dictionnaire de l'Académie* et de ceux de Furetière et de Richelet. Selon l'abbé Goujet (*Biblioth. franç.*), de tous les traités d'orthographe qui avaient paru jusqu'alors, aucun n'avait égalé celui-ci pour l'exactitude, l'ordre, la méthode et l'utilité que l'on pouvait en retirer; et il ajoutait que le nom de l'auteur irait de pair avec ceux de nos grammairiens les plus estimés. Le succès du livre justifia ces éloges; une 2e édition parut en 1742; une 3e, avec un avertissement de l'abbé Goujet, en 1747; une 4e, revue et augmentée par Restaut, en 1752; une 5e en 1764; une 6e, augmentée par Rondet, en 1775. Toutes ces éditions, sorties des presses de l'imprimerie Faulcon, firent donner au *Traité de l'orthographe*, le nom de *Dictionnaire de Poitiers.* Il en a paru dans la même

ville, chez François Barbier, une nouv. édit., 1792, in-8°. On en a fait aussi un abrégé in-12, sans parler des nombreuses contrefaçons françaises et étrangères. P. L...t.

LE SAGE (Alain-René), — naquit à Sarzeau le 8 mai 1668.

L'histoire littéraire dans laquelle il occupe aujourd'hui un rang si distingué, a été longtems injuste envers cet écrivain modèle, le classique de bonne plaisanterie et de bon sens, qui, selon M. Villemain, descendait en droite ligne de Molière. Peut-être sa vie obscure et modeste, sans prétention de secte ou de parti, ne fut-elle pas de nature à fixer d'abord l'attention des biographes. Ce qui est certain, c'est que ce n'est guère qu'à partir de 1820, c'est-à-dire plus de soixante-dix ans après sa mort, qu'on a commencé à publier sur Le Sage des renseignements empreints de quelque exactitude. Avant les recherches de M. Audiffret, un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, on ignorait même jusqu'au lieu de sa naissance. L'auteur d'une notice placée en tête de l'édition de ses œuvres, publiée en 1783, s'appuyant d'ailleurs sur l'autorité d'un des fils de Le Sage, dans une lettre sur la vie de son père, le fait naître à Vannes, et cette erreur a été partagée par M. Villemain, dans les excellentes pages qu'il a consacrées à l'auteur de Gil-Blas. Beauchamps affirme, dans ses *Recherches sur les théâtres*, qu'il est de Paris.

Les actes suivants, copiés par l'auteur de cette notice sur les registres de la commune de Sarzeau, et reproduits textuellement pour la première fois, devront, désormais, faire cesser toutes ces incertitudes.

Extraits des registres des actes de naissance de la paroisse de Sarzeau, année 1668. *Ondoyement de Alain-René Le Sage, f°* 25, *v°*.

« Le neuf may mil six cent soixante-huit, » fut ondoyé par missire Bertrand Le Goff, » curé, un garçon né le huit du légitime ma- » riage de Me Claude Le Sage, notaire royal et » greffier de la coure royale de Rhuys, et de de- » moiselle Jeanne Brenugat, demeurant en cette » ville de Sarzeau. On lui a suppléé les cérémo- » nies et donné les noms d'*Alain-René*, le 13e » jour de décembre 1668. »

Extrait des registres des actes de naissance de la commune de Sarzeau, pour l'an 1668, *en l'île de Rhuys, f°* 68, *v°* 13.

« Le 13e jour de décembre mil six cent soi- » xante-huit, ont esté administré par moy, curé » de la paroisse de Sarzeau, les saintes cérémo- » nies du baptême à Alain-René Le Sage, né le » huitième jour de may dernier, environ les » huit heures du soir, et ondoyé par moi le » neufiesme du mesme moy, fils de N^le^ H^e^ Clau- » de Le Sage, notaire royal et greffier de la » coure royalle de Ruis, et demoiselle Jeanne » Brenugat, ses pères et mères, demeurant en » cette ville de Sarzeau. Parain a esté Alain Bre- » nugat, cy-devant receveur du domaine de » Rhuys, et marraine damoiselle Renée Bre- » nugat, fait en présence des sous-signants : » aussi signé : Brenugat, — René Brenugat, » — Brenugat, — Dom Louis Carré, — Fran- » çoise-Thérèse Dusers, — M. Allio, — Jeanne » Foucher, — Le Sage Nouel, — Perine » Pember, — Foucher, — Jeanne Brenu- » gat, — Jeanne Le Sage, — G. Authueil, — » Le Sage, — Authueil, — Kernisano, — » Claude LeSage, — Bertrand Le Goff, curé, » etc. »

La famille de Le Sage habitait Sarzeau depuis plusieurs générations, et elle y était fort considérée, ainsi que le prouvent plusieurs actes que nous avons sous les yeux. Son père, Claude Le Sage, eut pour parrain M. Claude de Francheville, sénéchal et lieutenant-général au présidial de Vannes, et pour marraine Mme de Montigny, femme du gouverneur de Sucinio et de l'île de Rhuys. Il exerça près la cour royale de Rhuys la triple profession d'avocat, de notaire et de greffier. Les minutes de son étude existent encore, en parfait état de conservation, chez M. Broni, notaire à Sarzeau. Il mourut en 1682, laissant à son unique enfant une fortune qui passait pour assez considérable dans un pays où la simplicité des mœurs excluait les jouissances du luxe; et où les besoins factices de la civilisation étaient encore inconnus.

Le jeune René, qui avait perdu sa mère cinq années auparavant, fut placé sous la tutelle d'un oncle qui, dépositaire infidèle ou administrateur négligent, dissipa bientôt la fortune de son pupille. Le futur auteur de *Gil-Blas* était âgé de quatorze ans, et son éducation avait été fort négligée. Il entra au collége de Vannes, alors dirigé avec tant de supériorité et d'éclat par les savants instituteurs de la jeunesse du XVIIe siècle, les RR. PP. Jésuites. Il eut le bonheur d'y rencontrer un maître excellent. Le P. Boschard, fils du président, et professeur au collége, devina les précieuses facultés et le génie d'observation qui se cachaient sous l'enveloppe un peu inculte de l'enfant de Sarzeau. Il prit plaisir à encourager les heureuses dispositions de son élève pour cette antiquité classique qui, malgré les attaques dont elle a été l'objet, demeurera toujours la première école du goût, du style de la saine raison, et peut-être la seule nourriture vraiment substantielle des jeunes esprits.

Au sortir de ses études, Le Sage, auquel il ne restait, par suite des malversations de son tuteur, d'autre fortune que celle qu'il avait acquise sur les bancs du collége de Vannes, entra, comme employé, dans une des Fermes de la province de Bretagne, chez un de ces opulents financiers dont il devait, par la suite, faire une si éclatante justice. Selon ses plus exacts biographes, il y passa cinq ou six années sur lesquelles on n'a pu se

procurer aucun détail précis, les registres des Fermes ayant été détruits pendant la Révolution. Toujours est-il que, en 1692, il abandonna brusquement, pour se fixer à Paris, un poste si peu conforme à ses goûts. Le Sage fut-il, dans cette occasion, victime d'une injustice qui devint, chez lui, le principe de la *haine vigoureuse* qu'il garda toujours contre les gens de finances et d'agiot, et qui éclata, plus tard, avec autant de finesse que d'énergie dans un des chefs-d'œuvre de la scène française? — Certains biographes l'affirment, et, pour ma part, je suis porté à le croire. En tout cas, l'auteur de *Turcaret* ne serait pas le seul qui se fût vengé d'une injustice par une œuvre de génie.

En venant à Paris, Le Sage avait pour but d'obtenir un emploi qui le mît à même de subsister et d'accorder quelques loisirs à l'étude des lettres, du droit et de la philosophie. Son goût pour la belle littérature, ses bonnes manières et les ressources d'un esprit à la fois observateur et enjoué ne tardèrent pas à lui donner accès dans un monde qui se connaissait en vrai mérite et savait le distinguer. Les portes des meilleurs salons s'ouvrirent pour lui. On assure même qu'une femme de qualité, avec laquelle il avait eu une liaison galante, lui offrit sa fortune et sa main. Le jeune Breton eut-il la sagesse de refuser une union brillante, mais qui eût pu compromettre son indépendance et sa dignité, ou l'héroïne de cette aventure revint-elle, par la suite, sur ses avances? — Ce qui est certain, c'est que, le 28 septembre 1694, après deux années de cette vie joyeuse et mondaine, nous retrouvons René Le Sage agenouillé, dans l'église de Saint-Sulpice, aux pieds du prêtre qui bénissait son mariage avec Marie-Elisabeth Hugard, fille sans fortune d'un bourgeois de la Cité.

Alors commença pour Le Sage la vie à la fois occupée et besoigneuse de l'homme de lettres. Il se fit d'abord recevoir avocat au Parlement; mais, entraîné par un penchant irrésistible, il abandonna bientôt cette profession pour demander à sa plume la subsistance journalière de sa nouvelle famille. Toutefois, ses débuts dans la carrière des lettres ne furent pas heureux. Mal conseillé par Danchet, avec lequel il s'était intimement lié à l'Université de Paris, il traduisit les lettres d'Aristhènete, philosophe grec du IVe siècle, dont le style recherché et la fausse galanterie ne semblaient guère de nature à séduire le futur auteur d'un roman aussi naturel et aussi vrai que notre Gil-Blas. L'ouvrage n'eut aucun succès, fort heureusement pour la gloire de Le Sage, qui, averti par cette leçon du public, se retourna d'un autre côté pour chercher une veine plus féconde et un genre plus en rapport avec sa franche nature.

C'est dans ce moment qu'il eut le bonheur de rencontrer un protecteur puissant et un conseiller utile, un de ces Mécènes éclairés et généreux dont l'influence sur les lettres françaises a été salutaire et féconde à des titres différents. L'abbé de Lyonne, fils du ministre de ce nom, ne tarda pas à pénétrer les heureuses dispositions de Le Sage; il le combla de présents, et lui assura une pension de 600 livres. Versé dans la connaissance de la langue et de la littérature espagnoles, il engagea son protégé à creuser cette mine, inexplorée depuis le vieux Corneille, mais qui devait renfermer encore d'incomparables richesses.

Le Sage suivit ce conseil et se mit à étudier l'espagnol à une époque où l'on commençait, en France, à ne plus le savoir. Après de nombreux essais et des tâtonnements infructueux, il découvrit enfin la véritable vocation de son talent. Il donna coup sur coup au public, pendant l'année 1707: *Don César Ursin*, comédie héroïque, imitée de Calderon; *Crispin, rival de son maître*, et le *Diable boiteux*. *Don César* fut applaudi à la cour, mais tomba au Théâtre-Français. *Crispin*, qui fut joué à Versailles sans aucun succès, se releva à la ville, et fut applaudi à outrance par le public parisien. Il faut le reconnaître, le goût de la cour, ordinairement si délicat et si sûr, se trouva cette fois en défaut: *Don César Ursin*, malgré une intrigue tissue avec assez d'art et un style presque toujours noble et soutenu, était encore trop chargé d'incidents, trop empreint de romanesque et de bel esprit pour se maintenir sur la scène française. Dans *Crispin rival de son maître*, au contraire, on retrouve ce dialogue vif et naturel, cette grâce fine, cet esprit à la fois élégant et acéré qui constituent chez nous la vraie comédie, la comédie de mœurs, telle que Molière l'avait créée un demi-siècle auparavant. C'était la première fois que Le Sage s'avisait d'être autre chose qu'un imitateur, et la ville récompensa, en applaudissements, cette heureuse présomption. Le temps est venu confirmer ce verdict et casser le jugement de la cour. Mais, à ceux qui voudraient tourner en accusations les sifflets de Versailles, il faut rappeler, avec M. Jules Janin, « que plus d'un chef-» d'œuvre, sifflé à Paris, s'est relevé par le suf-» frage de Versailles : les *Plaideurs* de Racine, » par exemple, que la cour a renvoyés au poète » avec des applaudissements merveilleux, avec » les grands rires de Louis XIV, qui sont venus » délicieusement troubler le sommeil de Ra-» cine.

» Heureux temps, au contraire, ajoute le » même critique, quand les poètes avaient pour » les approuver, pour les juger, cette double » juridiction; quand ils pouvaient en appeler » des censures de la ville aux louanges de la » cour; des sifflets de Versailles aux applaudis-» sements de Paris. »

Le *Diable Boiteux*, qui vit aussi le jour dans le courant de cette même année, 1707, eut un succès moins disputé que les premières œuvres

remarque de M. de Corbière, *était bien quelque chose*. Après quelques années de séjour dans le midi de la France, il revint à Rennes et entra, comme commis, dans les bureaux de son oncle, M. Villers, ordonnateur. S'ignorant lui-même, et exempt d'ambition, il serait resté à tout jamais enseveli dans la poussière de ce bureau, si ses amis, entre autres Lemérer, plus éclairés que lui sur sa propre valeur, ne lui avaient pour ainsi dire fait violence, en lui reprochant ce suicide moral, et en insistant pour qu'il rentrât au barreau. Surmontant sa défiance de lui-même, il se rendit à leurs instances. Ses connaissances en droit et en littérature, son goût sûr et éclairé, son élocution agréable, lui assignèrent bientôt au palais le rang qu'il y conserva depuis.

Lors du rétablissement des Facultés de droit en 1806, Lesbaupin fut nommé professeur suppléant, et quand, cinq ans plus tard, la chaire de droit romain vint à vaquer par la mort de M. Loysel, un concours s'ouvrit. Toujours timide, toujours modeste, Lesbaupin hésitait à entrer en lice. Les supplications de ses amis le décidèrent, et à la suite d'épreuves brillantes dont on a conservé la mémoire, il obtint cette chaire qu'il occupa jusqu'en 1830. Alors, un nouveau serment fut exigé des fonctionnaires. Légitimiste de conviction et de sentiment, Lesbaupin ne voulut pas contracter envers le nouveau pouvoir des obligations qui eussent blessé sa conscience droite et inflexible, quand il s'agissait de ses devoirs. Ses amis insistèrent pour qu'il conservât une position qu'il ne devait pas à la faveur de la branche aînée, puisqu'il l'avait obtenue au concours. Pour toute réponse, il montrait le ruban de sa boutonnière, en disant : « Mes amis, je ne blâme personne, mais » pour moi honneur oblige. » Successeur de Toullier dans les fonctions de bâtonnier de l'ordre des avocats, qui lui avaient été déférées d'une voix unanime, il les exerça jusqu'au jour de sa mort, arrivée à Rennes, le 29 décembre 1842.

Cette mort fut un sujet de deuil public. La magistrature, au sein de laquelle il comptait beaucoup d'élèves, s'associa à la douleur du barreau, en décidant que les audiences de la Cour seraient suspendues pendant les obsèques de Lesbaupin. Pieux et noble hommage qui rappelait la commune origine des deux ordres, et faisait, pour ainsi dire, revivre les anciennes traditions dont cet homme vénéré était le digne représentant ! Une foule immense, composée d'hommes de toutes les opinions, de tous les partis, de toutes les classes de la société, confondus dans un sentiment unanime de tristesse et de respect, et précédée de l'ordre entier des avocats, du corps des avoués en robe, de la majeure partie des magistrats, des autorités, des membres de l'Université et des Facultés, etc., etc., accompagna sa dépouille mortelle au cimetière, où son confrère Grivart prononça un discours qui porta à son comble l'émotion des assistants. « M. Lesbaupin, dit-il dans un pas- » sage de cette page éloquente, fut le type de » l'avocat tel que le comprenait d'Aguesseau.

» Quel plus grand éloge peut-on faire ?

» M. Lesbaupin réunissait toutes les qualités » qui font l'homme aimable et l'homme utile. » Par l'affabilité de son caractère, par les sail- » lies de sa conversation, il charmait ; par sa » vaste science, il éclairait.

» Il ne vivait, pour ainsi dire, que de la vie » intellectuelle. Les affections de la famille et » la passion de l'étude faisaient son existence » tout entière. C'était un sage, c'était un sa- » vant, mais c'était le plus enjoué des sages, le » plus spirituel des savants.

» Voilà ce dont vous rendrez témoignage, » vous tous qui l'avez connu ; mais nous ajou- » terons, nous qui avons eu des rapports plus » intimes avec lui, nous qui avons partagé ses » travaux et combattu dans la même arène, » nous ajouterons que, dans le cabinet, on » n'eut jamais de rapports plus faciles ; qu'au » barreau, il n'y eut jamais d'adversaire plus » loyal ; mais qu'au barreau comme au cabinet, » il n'accordait son patronage qu'après avoir » consulté les inspirations de son cœur hon- » nête, les enseignements de la science et l'au- » torité de la raison. »

Ces belles et nobles paroles impressionnèrent profondément ceux qui les entendirent, et il en devait être ainsi, parce qu'elles étaient vraies et peignaient fidèlement celui qui, dans sa chaire, au palais, dans son cabinet, avait mérité qu'on l'appelât le père des étudiants et le modèle des avocats, auxquels il donnait l'exemple d'un désintéressement devenu proverbial ; celui dont les convictions politiques et religieuses obtenaient les respects de tous, parce que, aux yeux de tous, elles étaient sincères, et que, prenant leur source dans la charité chrétienne bien comprise, elles avaient ce cachet de tolérance sans aigreur qui ne sait qu'aimer, plaindre et pardonner.

Trois journaux de Rennes, le *Progrès* (30 décembre 1842 et 2 janvier 1843), l'*Auxiliaire breton* (31 décembre 1842 et 3 janvier 1843), et le *Conciliateur* du 5 octobre 1849, contiennent, sur la vie et le caractère de Lesbaupin, des détails qui ont trouvé place dans la présente notice. Le *Conciliateur* contient, en outre, des fragments d'une correspondance intime entre Lemérer, Toullier et Lesbaupin. « C'est, comme le dit cette feuille, une étude de mœurs qui ne manque pas d'intérêt et qui porte avec elle un utile enseignement. » P. L...t.

LESCAN (Jacques-François), — né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 4 mai 1749, fut destiné de bonne heure à l'état de marin. A peine âgé de quatorze ans, il fit une première campagne, en

qualité de mousse, sur le vaisseau le *Sage*. De ce vaisseau il passa sur d'autres bâtiments, et partout il montra une grande aptitude pour sa profession et un grand désir de s'instruire. Après deux longs voyages en Chine, sur les vaisseaux le *Beaumont* et le *Bertin*, appartenant à la Compagnie des Indes, il fut embarqué en 1772, en qualité de pilote, sur la frégate l'*Aurore*, faisant partie d'une escadre d'évolution. Dans cette campagne, il se livra plus particulièrement à l'étude des mathématiques, notamment aux principes de la mécanique appliquée aux évolutions des vaisseaux. Après le désarmement de l'escadre d'évolution, Lescan abandonna la navigation pour l'enseignement, et fut nommé répétiteur à l'école royale d'hydrographie à Brest. Il occupa cet emploi depuis le 11 septembre 1772 jusqu'au 1er juin 1780, époque où une nouvelle organisation du corps des professeurs d'hydrographie lui donna le titre de maître de construction pour MM. les gardes de la marine. Le mérite qu'il montra dans ces fonctions lui ouvrit les portes de l'Académie royale de la marine, compagnie savante, dont on ne peut trop regretter la courte existence. Lescan y fut admis le 20 août 1785, en qualité de membre adjoint. Il prit une part active à tous les travaux de ses collègues, et il était peu de commissions dont il ne fit partie quand il s'agissait de l'appréciation des ouvrages traitant des mathématiques appliquées. Lescan continuait, depuis le 1er novembre 1782, d'enseigner les mathématiques aux élèves de la marine, sous le titre de professeur des gardes de la marine, quand, en 1791, une réorganisation des écoles d'hydrographie l'appela à Bordeaux pour y continuer ses services. Sa réputation le fit choisir par le Gouvernement comme examinateur temporaire pour l'admission à l'Ecole polytechnique, et il exerça ces fonctions jusqu'à la nomination des examinateurs fixes. Il fut en outre chargé, dans le département de la Gironde, de plusieurs missions importantes concernant les sciences et l'industrie. C'est à lui que le ministre de l'intérieur confia, en l'an XI, le soin de dresser les nombreuses *Tables* de conversion des anciens poids et mesures de ce département, en mesures et poids nouveaux. Ce travail, long et fastidieux, forme un gros volume in-8° qui, avant l'application obligatoire du système métrique, était très-recherché en raison de l'exactitude des tables qui le composent. Après avoir remplacé provisoirement Monge dans ses tournées d'examen pour l'admission des navigateurs aux grades de capitaine au long-cours et de maître au cabotage, Lescan fut définitivement nommé, le 7 janvier 1824, à cet emploi, qu'il a exercé jusqu'à sa mort avec une rare impartialité. Aussi son admission dans l'ordre de la Légion-d'Honneur fut-elle regardée, dans tous les ports, comme un double hommage rendu à la science et à la vertu. Lescan mourut, à Paris, le 6 janvier 1829. Il a laissé plusieurs ouvrages élémentaires très-estimés : I. *Mémoires contenant deux méthodes pour déterminer la latitude à la mer, lorsqu'on a observé une ou deux hauteurs du soleil aux approches du méridien, connaissant, dans le premier cas, l'heure de l'observation, et, dans le second, l'intervalle du temps écoulé entre les deux hauteurs; sachant, dans l'un et l'autre cas, quelle est la latitude estimée et la distance de l'astre au pôle élevé*. Brest, 1788, in-8°. Ce mémoire, imprimé aux frais de l'Académie royale de la marine, lui fut présenté le 13 décembre 1787, et, le 7 février suivant, l'auteur soumettait à sa Compagnie un mémoire sur le quartier de réduction, qui n'a pas été imprimé. A la même époque, l'Académie le chargeait, concurremment avec M. Fortin, du soin de classer les livres de sa bibliothèque, aujourd'hui celle du port de Brest, et d'en dresser un *Catalogue*, qui parut en 1788, in-12. II. *Tables des réductions des mesures et poids anciens en usage dans le département de la Gironde*. Paris, an XI (1803), in-8°. III. *Trigonométries rectiligne et sphérique, suivies du calcul des différences, tant finies que très-petites, appliquées à chacune des trigonométries*. Paris, 1819, in-8°, avec planches. IV. *Traité élémentaire de navigation historique et pratique*. Paris, 1820, in-8°, avec planches; *ibid.*, 1823, in-8°;—Supplément, Paris, 1823 et 1824, in-8°, avec planches. V. *Cours de pilotage destiné à l'instruction des pilotins, ou aspirants-officiers du commerce, et à celle des capitaines pour le cabotage*. Bordeaux et Paris, 1827, in-8°.

P. L...t.

LESCONVEL (Pierre de), — gentilhomme breton, que l'on croit né vers 1650, au manoir de Lesconvel, paroisse de Plouzané, dans le diocèse de Léon. Le peu que nous savons de lui nous est appris par Prosper Marchand, qui dit, dans sa note sur la lettre 194 de Bayle, « que Lesconvel se donnait pour un solitaire qui, rebuté par plusieurs efforts inutiles, n'ayant pu parvenir à aucun emploi de considération, ne songeait qu'à remplir quelques-unes des heures de la grande oisiveté où il languissait à Paris. » C'est là qu'il composa, coup sur coup, un assez grand nombre de romans décorés du titre d'histoires, de nouvelles historiques, etc., dont la médiocrité et bien souvent l'absurdité ne purent lui faire obtenir une réputation, même passagère. Il mourut à Paris, en 1722, dans un état d'obscurité qui dut bien contrarier son amour-propre. Il a laissé les ouvrages suivants: I. *Abrégé de l'Histoire de Bretagne de M. d'Argentré*. Paris, veuve Coignard, 1695, in-12. Bien que ce résumé soit sec et incolore, et qu'on n'y remarque aucun esprit de critique, il est encore, à tout prendre, le meilleur des travaux de Lesconvel. II. *La Comtesse de Châteaubriant, ou les effets de la jalousie*. Paris, Guillain, 1695, in-12; réimprimé sous le titre d'*Intrigues amou-*

reuses de François Ier, ou histoire tragique de la comtesse de Châteaubriant. Amsterdam (Rouen), 1695, in-12. Ce roman, dont le style est plus facile et plus naturel que dans les autres productions de Lesconvel, a été, pour ces raisons, attribué à Mme de Murat (*voy. ce nom*). L'auteur reproduit et augmente considérablement les fables ridicules de Varillas, si victorieusement réfutées par Hévin. (*Voy. Biogr. bret.*, t. Ier, p. 911-912.) III. *Aventures de Jules-César et de Murcie dans les Gaules.* Paris, 1695, in-12. IV. *Anne de Montmorency, connétable de France, nouvelle historique.* Paris, Guignard, 1696, in-12. V. *Le Prince de Longueville et Anne de Bretagne, nouvelle historique.* Paris, Guignard, 1697, in-12. Ce prince de Longueville est le duc d'Orléans, mort en 1512 roi de France et époux d'Anne de Bretagne. VI. *Le sire d'Aubigny, nouvelle historique.* Paris, Gerin, 1698, et Amsterdam, 1700, in-12. C'est un récit des guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII, entremêlé d'aventures galantes dont le héros principal est le sire d'Aubigny, de la maison des Stuarts. Il en a été publié une nouvelle édition sous ce titre : *Anecdotes secrètes des règnes de Charles VIII et de Louis XII, avec des notes historiques.* Lahaye, 1742, 2 vol. in-12. VII. *Les actions héroïques de la comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne, nouvelle historique.* Paris, Jacques Collombat, 1697, in-12. Ce roman est dédié à Mlle de Kerouazle (*voy. Biog. bret.*, t. II, p. 24). VIII. *Nouvelle histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à présent, extraite de tous les meilleurs historiens.* Paris, de Luynes, 1698, 2 vol. in-12. Cette histoire fut supprimée par arrêt du Parlement, et ce fut, dit Lenglet Dufresnoy, un vrai service rendu à l'auteur. IX. *Recueil de contes.* Paris, 1698, in-12. Les contes étaient alors à la mode; ceux de Lesconvel n'eurent aucun succès. X. *Observations critiques sur l'histoire de France par Mézeray.* Paris, Musier, 1700 et 1720, in-12. Lesconvel, après avoir débuté par dire que Mézeray est un bon historien, trouve son style dur et trivial, ses périodes mal liées, ses jugements mal raisonnés, etc., etc. Chaudon, dans son *Dictionnaire historique*, a présenté le P. Daniel comme l'auteur des *Observations critiques;* mais les contradictions qu'on y remarque et la platitude du style de l'auteur ne permettent pas un seul instant de les attribuer à l'historien jésuite. XI. *Idée d'un règne doux et heureux, ou relation du voyage du prince de Montberaud dans l'isle de Naudely.* Cazères (Paris), 1703, in-12. Première partie (la seconde, souvent annoncée, n'a jamais paru), d'une plate et ennuyeuse satire contre les mœurs de la fin du règne de Louis XIV, et plus particulièrement contre le faste et la non-résidence des prélats. Cet ouvrage a encore été imprimé sous deux titres différents: 1° Sous celui de *Voyage dans l'île de Naudely, ou l'idée d'un règne heureux.* Cazères, 1703; Messine, 1705, in-12; 2° sous celui de *Relation du voyage du prince de Montberaud dans l'isle de Naudely.* Melinde (Paris) Fortané, 1706, in-12. L'intercalation des mots : *Par l'auteur des Aventures de Télémaque*, dans une édition de 1709, anonyme comme les précédentes, était une fraude de librairie à la faveur de laquelle Lesconvel comptait faire débiter son livre, plutôt qu'en vue de lutter avec Fénélon. On ne peut comprendre cette aberration chez l'auteur d'une rapsodie où il n'y a ni invention ni style. Lesconvel avait aussi inséré dans les journaux du temps des poésies aussi médiocres que ses diverses compositions en prose. P. L...t.

LESNÉ (Denis), — né, le 30 avril 1590, à Dinan, où il travailla d'abord comme imprimeur, a droit à une mention pour les progrès qu'il fit dans l'art de la typographie. S'étant fixé, plus tard, à Rennes, il y fut nommé imprimeur-fondeur, par privilége du roi. Plusieurs ouvrages, aujourd'hui assez rares et recherchés des amateurs, notamment un *Bréviaire*, sont sortis de ses presses. P. L...t.

LESPINE (René-Timothée), — né au Croisic, dans le XVIe siècle, a laissé un petit poème intitulé : *La Parure des dames.* Liége, 1610, in-12. Il mourut au Croisic, au mois de septembre 1610. P. L...t.

LESPINE (René de), — fils du précédent, naquit au Croisic, en 1610, l'année même de la mort de son père, et fut poète comme lui. On ne connaît de Lespine fils qu'un petit recueil d'environ 100 pages in-12, contenant quelques-unes de ses poésies, et où il est qualifié de *seigneur de Lespine et de Keruaudoué.* Parmi les pièces de ce recueil, il y a un impromptu de quarante vers qu'il fit chez le prince de Condé, à l'occasion de la chûte du tonnerre sur une couronne ducale qui surmontait un pilier de la maison du prince. Le poète vit, dans la destruction de cette couronne, le présage de la naissance d'un dauphin. Sa prédiction s'étant accomplie peu de temps après, il fut presque regardé comme prophète, et reçut, à ce sujet, un grand nombre de compliments en vers; elle lui valut aussi le titre de poète royal. Cette qualification n'était pas la seule dont Lespine aimât à se parer; il ne négligeait aucune occasion de faire connaître les autres. Son portrait, gravé en 1637, à Paris, par Daret, le désigne ainsi : *René* GENTILHOMME, *sieur de* LESPINE, *croisiquais, page, domestique de monseigneur, frer (sic) du roi* Θ εοῦ διδόντος (donné de Dieu). On lit, au bas du portrait, deux inscriptions, l'une en vers latins, par Jean Leochens, écossais; l'autre, en vers français, par Jean de Meschinot. (*Voy. ce nom.*) Voici l'inscription latine :

In figuram elegantissimi, illustrissimi et in-

geni viri, R. Nobilis armorici, regis F. poetæ epigramma :

Aspicis effigiem vatis spirantis in ære,
Qui junxit geticæ delphica plectra tubæ.
Sic oculos, sic ille humeros, sic nobilis ora;
Unum defuerat, dulcius ille canit.

L'inscription française n'est pas moins hyperbolique :

Qu'on ne chante plus Mars en Thrace,
Ni, dans Amathonte, l'amour,
Ni Phœbus sur le Mont-Parnasse :
Voici leur unique séjour.

Les vers de Meschinot, ainsi que les attributs du Parnasse et de la guerre, dont l'estampe est ornée, donneraient lieu de croire que Lespine suivit la carrière des armes; mais tout cela ne fait allusion qu'à ses fonctions auprès de Gaston d'Orléans; autrement, il ne se fût pas fait faute de mentionner le grade militaire qu'il aurait eu. P. L...t.

LESQUEN (Joseph de), — marquis de la Villemeneust, était issu d'une famille de Bretagne, originaire de l'évêché de Quimper, et transplantée dans celui de Saint-Brieuc, où elle a donné son nom à une terre de la paroisse de Pluduno. Elle portait de sable à trois jars d'argent, becqués et membrés de gueules. Joseph, entré comme garde dans la marine, en 1693, passa ensuite dans l'armée de terre, et devint sous-lieutenant au régiment des gardes-françaises, en janvier 1701, puis lieutenant en décembre 1703. Lesquen, qui avait servi avec distinction pendant la guerre terminée en 1697, par le traité de Riswick, continua de donner des preuves de courage pendant la guerre de la succession d'Espagne, où il assista à un grand nombre de siéges et de batailles, notamment, le 25 avril 1707, à celle d'Almanza, où les Français, commandés par le maréchal de Berwick, battirent les Anglo-Portugais, commandés par lord Galloway et le marquis de Las Minas. Le régiment d'Orléans, vigoureusement chargé par les ennemis, se repliait en désordre lorsque Lesquen, saisissant un drapeau, se jeta au milieu des fuyards, les ramena et repoussa l'ennemi. Au mois de janvier suivant, le duc d'Orléans le récompensa de sa valeur en le nommant colonel-lieutenant de son régiment, à la tête duquel Lesquen continua de justifier l'estime et l'affection du prince, qui presque toujours l'appelait son *brave colonel*. En 1713, au siége de Landau, il fut chargé d'attaquer, à la tête des grenadiers d'Orléans et de Saintonge, une redoute dont le terrain était miné. La mine occasiona d'abord un tel désordre qu'il faillit être enseveli sous l'éboulement des terres; mais il ne fut pas plutôt dégagé qu'il se mit à la tête des piquets les plus avancés, et repoussa les ennemis jusque dans leur chemin couvert. Le roi lui fit écrire pour lui témoigner sa satisfaction, et lui accorda une pension de 2,000 liv. A l'assaut qui décida la prise de Barcelone, le 12 septembre 1714, il fut l'un des premiers sur la brèche d'un des bastions attaqués, et, quoique blessé, il resta à son poste, à la tête de sa division. Récompensé de ce dernier fait d'armes par la croix de Saint-Louis, il fut nommé brigadier des armées du roi, en février 1719, et commandeur de Saint-Louis, le 3 mai 1724. Lorsqu'il mourut, le 29 décembre 1732, il était porté sur la liste des maréchaux-de-camp qui parut peu de temps après. Il était commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et député des États de Bretagne. Au plus fort de la querelle entre les princes du sang et les princes légitimés, une circonstance fit particulièrement ressortir la considération du régent pour son *brave colonel*. La plupart des courtisans, pour se concilier les bonnes grâces du régent, s'éloignaient du comte de Toulouse. Lesquen, qui avait éprouvé ses bontés, lui était resté fidèle. Le régent, auprès de qui on tenta de le desservir, imposa silence à ses flatteurs par cette réponse aussi honorable pour lui que pour celui qui en était l'objet : « Je connais le marquis de Villemeneust; je » sais qu'il est incapable d'abandonner ses amis » dans aucune circonstance. » Lesquen (Alain-Jean), seigneur de Karmenec, de la branche des seigneurs du Pont-à-Lasne, né vers 1695, était chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, lorsqu'il fut nommé capitaine au régiment d'Orléans, en 1713. Louis XIV, à qui on le présenta, lui dit : « Vous êtes bien jeune pour être » déjà capitaine. » — « Sire, répondit-il avec » vivacité, c'est qu'on ne vieillit point dans vo» tre régiment d'Orléans. » Cette réponse plut beaucoup au roi, qui le fit chevalier de Saint-Louis à l'âge de dix-neuf ans, avec 2,000 liv. de pension, en récompense de ses belles actions et des blessures qu'il avait reçues au siége de Barcelone, en 1714. Plus tard, il se fit chartreux à Auray, où il mourut le 22 octobre 1755. P. L...t.

LESUIRE (Joseph-Mathurin-Fidèle), baron de **BIZY**, — naquit à Rennes, le 26 mai 1764. Le 18 novembre 1778, il entra au service de la marine, et embarqué sur le vaisseau le *Réfléchi*, il assista, comme pilotin et timonier, aux combats de la Grenade et de Savanah. Il continua de servir sur mer jusqu'au 18 janvier 1782, jour où il entra, en qualité de dragon, dans le régiment de Bourbon. Congédié par ancienneté, le 4 janvier 1790, il reprit du service, le 12 mai 1792, comme sous-lieutenant au 84e régiment, où il obtint le grade de lieutenant le 10 octobre de la même année. Le 26 janvier 1793, dans un engagement avec les Espagnols, il eut la cuisse droite traversée d'une balle et un bras percé d'un coup de sabre. Passé, le 19 juin suivant, à l'état-major de l'armée de Saint-Domingue, comme adjoint aux adjudants-généraux, il fut nommé, le 2 juillet de la même année, capitaine de grenadiers au 84e de ligne.

Pendant sept années, il rendit les plus importants services à la colonie; aussi son nom fut-il mentionné honorablement dans tous les rapports adressés au ministre de la guerre. Le commissaire Santhonax le nomma adjudant-général chef de bataillon le 22 vendémiaire an II. Le général Laveaux l'éleva, le 20 germinal an III, au grade d'adjudant-général chef de brigade, et le 4 fructidor suivant, à celui de général de brigade. Le 26 frimaire an VII, il rentra en France, et fut envoyé, le 23 messidor, à l'armée des Alpes. A peine arrivé, il débloqua Fénestrelles, enleva Pignerolles, s'empara de tous ses magasins, et chassa les Austro-Russes jusqu'auprès de Turin. Ensuite, par une marche rapide, il se réunit au corps qui se trouvait à Exiles, reprit sur l'ennemi l'importante place de Suze et rétablit sa communication avec la Maurienne. Quelques jours après, le général Championnet l'appela auprès de lui à Coni, et l'employa dans tous les combats et batailles qui eurent lieu en avant de cette place jusqu'à l'évacuation totale du Piémont. Le 13 brumaire an VIII, à la bataille de Genolech, sa brigade eut l'honneur d'arracher aux Autrichiens la seule pièce de canon qui leur fut prise dans cette journée. Le 12 prairial, lors de la retraite des Autrichiens du pays de Nice, Lesuire, sous les ordres de Masséna, enleva à l'ennemi les redoutes du camp de Fourches et lui fit mille prisonniers; le 17, il fit prisonniers trois mille Hongrois au combat de Ponte di Nave. Le 4 nivôse an IX, la brigade de Lesuire se distingua particulièrement à Pozzolo; elle chargea l'ennemi et lui enleva à la baïonnette deux pièces de canon et le village. Le lendemain, sous le commandement supérieur de Brune, elle s'empara, après un combat acharné, de la fameuse redoute de Borghetto, défendue par sept bouches à feu. Dans cette brillante affaire, deux bataillons autrichiens mirent bas les armes. Dans son rapport, le général de division Gazan cite ce fait d'une manière toute particulière. Les 19 frimaire et 25 prairial an XII, il fut nommé membre et commandant de la Légion-d'Honneur, et employé dans la 26e division militaire, le 21 octobre 1806. Lesuire, après avoir servi avec la plus grande distinction dans l'armée de réserve, sous Kellerman, et dans les 5e et 15e divisions militaires, fut créé baron de l'Empire, sous le nom de *Bizy*, en 1808. Il passa aux armées du Rhin et d'Allemagne, en 1809, obtint sa retraite le 6 août 1811, reçut la croix de Saint-Louis le 20 août 1814 et mourut le 19 août 1824. Les *Fastes de la Légion-d'Honneur*, auxquels nous empruntons les détails qui précèdent, ne font pas connaître le lieu de sa mort. P. L...t.

LE TEXIER (Dom François), — bénédictin, né le 22 décembre 1683, à Melesse (Ille-et-Vilaine), fit ses études avec distinction au collége des Jésuites de Rennes et se consacra à Dieu à l'âge de dix-sept ans, dans l'abbaye de Saint-Melaine de cette ville, où il prononça ses vœux le 16 mars 1701. Après avoir professé la philosophie, de 1709 à 1711, à l'abbaye de Marmoutier, et la théologie, de 1712 à 1716, au Mans, il devint, en 1717, curé de Saint-Symphorien, dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce fut à cette époque qu'il fut chargé de mettre la dernière main à la troisième édition des œuvres de Saint-Bernard, dont la mort de Mabillon et de Massuet avaient retardé la publication. Dom Le Texier la revit, en dirigea l'impression, y ajouta une préface de sa composition et la publia en deux volumes in-f°. Paris, Robustel, 1719. Cette édition contient des additions importantes. Dom Le Texier travailla, en outre, aux annales de son ordre et aux annales des Saints-Bénédictins qui ont vécu depuis le XIIe siècle. Il avait fait l'article de Pierre-le-Vénérable, et l'avait communiqué à M. de Canillac, mort auditeur de Rote. Nommé, en 1721, prieur de l'abbaye de la Couture du Mans, et abbé de Saint-Vincent de la même ville, au chapitre général de 1723, il reçut le même honneur au chapitre de 1729, où il fut, en outre, élevé aux fonctions de définiteur. Il combattit avec énergie, dans cette assemblée, la lettre de Dom Thuillier, contre l'appel de la bulle *Unigenitus*. Le chapitre, frappé de son éloquence et de la force de ses raisonnements, voulut l'élever au généralat, dignité qu'il refusa. Nommé visiteur de Bourgogne, il ne put en remplir les fonctions, une lettre de cachet l'ayant exilé à Saint-Robert de Cornillon, à deux lieues de Grenoble. Remis, en 1733, sous l'obéissance de ses supérieurs, il vint habiter l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, et y résida jusqu'en 1754, époque où il obtint de revenir à celle de Saint-Vincent du Mans. Il y mourut le 9 avril 1758. Dom Le Texier avait beaucoup écrit pendant sa vie; mais son unique but étant d'aider les autres dans leurs travaux, il n'avait conservé aucun de ceux qu'il avait composés. P. L...t.

LE TRAON (Yves), — peintre sur verre, mentionné par M. Anatole Barthélemy, dans un mémoire soumis au congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849, répara, en 1658, les vitraux de la chapelle Saint-Yves, à Tréguier, et aida, en 1662, Yves Derrien de Ponthir dans des travaux de la même nature. P. L...t.

LEUDUGER (Jean), — célèbre missionnaire, né le 9 novembre 1649, d'une famille de laboureurs demeurant dans la paroisse de Plérin, diocèse de Saint-Brieuc, fut confié, dès l'âge de huit ans, à un instituteur de son village. La conception vive et pénétrante du jeune élève, sa mémoire sûre et fidèle, lui aplanirent promptement les premières difficultés, et il fit ses études avec de grands succès aux colléges

de Saint-Brieuc et de Rennes. A seize ans, ayant terminé sa philosophie, il prit du père François quelques leçons de théologie, et remplit ensuite les fonctions de répétiteur à la satisfaction de tous ceux qui recoururent à lui. Ces succès firent désirer aux religieux Prémontrés de l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard de l'attirer chez eux ; ils y réussirent en partie, et déjà ils lui avaient fait prendre l'habit de leur ordre, lorsque ses parents, ayant eu connaissance de sa retraite, vinrent le chercher, et l'engagèrent à quitter l'abbaye; il y consentit sans peine, parce que déjà il avait formé le dessein d'en sortir. En quittant cette maison, il ne renonça pas à l'état ecclésiastique; mais, comme il était encore trop jeune, il voulut, avant d'entrer dans les ordres, faire un pieux pélerinage à Rome, dominé qu'il était par le désir de visiter les tombeaux des saints Apôtres et les autres monuments religieux que renferme la capitale du monde chrétien. Il revêtit l'habit ecclésiastique, qui était alors la meilleure sauvegarde des voyageurs, et la facilité avec laquelle il s'exprimait en latin lui épargna bien des embarras dans les longs voyages qu'il entreprit. Il visita l'Italie, traversa le Tyrol, une partie de l'Allemagne, rentra en France par l'Alsace, parcourut l'Anjou, la Touraine, et termina son voyage, pendant lequel il ne vécut que d'aumônes, par un pélerinage au Mont-Saint-Michel, d'où il revint en Bretagne. A peine remis de ses fatigues, il repartit pour Rennes, afin d'y étudier la théologie, sous les P. P. Jamon et Hervin, qui la professaient dans la capitale de la Bretagne, et ses succès furent tels, qu'à la fin de son cours on le pria de l'enseigner lui-même. Mais, se trouvant âgé de plus de vingt ans, il jugea qu'il était préférable de se présenter aux ordres, et, encouragé par M. Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, il entra au séminaire que ce prélat venait d'établir dans cette ville.

Dès qu'il eut atteint vingt-cinq ans, ses supérieurs l'envoyèrent à Tréguier, où il fut ordonné prêtre. Revenu, après son ordination, dans sa paroisse natale, il s'appliqua d'abord, avec une nouvelle ardeur, à l'étude de l'Ecriture-Sainte, des Pères de l'Eglise et des Conciles; mais, comme son zèle apostolique était égal à son amour pour la science, il voulut se rendre utile en enseignant le catéchisme aux enfants et en tenant de petites écoles. A cette occupation et à celle du tribunal de la pénitence, il joignit bientôt le ministère de la chaire, car dès le Carême de 1675, l'évêque de Saint-Brieuc le chargea d'annoncer la parole de Dieu dans plusieurs paroisses voisines de sa ville épiscopale. Un extérieur grave, un organe sonore furent pour lui de puissants auxiliaires. Les conquêtes qu'il faisait chaque jour lui inspirèrent la résolution de se consacrer aux missions. D'après l'ordre de son évêque, il en prêcha une à Lanvalon, dont le peuple, entraîné par ses accents pathétiques, le suivit en foule, récitant avec lui des prières et chantant des cantiques. Ce premier essai accrut le zèle de Leuduger; et fortifié par les conseils du P. Huby, fondateur des retraites en Basse-Bretagne, il se disposait à poursuivre ses desseins quand sa nomination à la cure de Plouguenast vint les ajourner. Ses devoirs de pasteur l'absorbèrent d'abord exclusivement; mais une mission dans laquelle il aida, en 1678, le P. Maunoir à Moncontour, celle que lui-même donna l'année suivante à Lamballe, déterminèrent sa vocation apostolique. Tout en conservant sa cure, il se mit à la tête de prêtres zélés qui évangélisaient le pays sous l'autorité de l'évêque diocésain. De la paroisse de Plouguenast, il passa à celle de Saint-Mathurin de Moncontour, où il trouva des œuvres, fruits de la mission du P. Maunoir, une congrégation et un hôpital; mais ces œuvres languissaient, et la ferveur qui les avait fait établir s'étant refroidie, il était à craindre qu'elles ne pussent long-temps se soutenir. Leuduger s'appliqua à conserver et à consolider l'une et l'autre. La congrégation reprit une nouvelle vie, et s'est conservée jusqu'à nos jours. L'hôpital fut agrandi, et des bâtiments spacieux que l'on construisit permirent de recevoir les pauvres et un grand nombre de fidèles, qui y vinrent, à des époques fixes, suivre les exercices des retraites. La direction de cette maison fut confiée à la communauté naissante des dames de Saint-Thomas de Villeneuve, qui l'ont toujours desservie depuis, même pendant les temps les plus orageux de la révolution, et qui y continuent des retraites toujours très-fréquentées.

Moncontour ne conserva pas long-temps son pasteur. La dignité de scolastique de l'église cathédrale de Saint-Brieuc étant devenue vacante, Leuduger fut pourvu, en 1690, de ce bénéfice. L'avantage de pouvoir s'occuper avec plus de facilité de l'œuvre des missions, le détermina seul à accepter ce changement. La dignité de scolastique ne pouvait être possédée que par un gradué. D'ailleurs, l'évêque de Saint-Brieuc voulait aussi que Leuduger le fût, pour que ce titre lui procurât plus de considération et donnât en même temps plus de poids à son ministère. Docile aux vœux de son prélat et aux lois de l'Eglise de France, le vertueux prêtre se rendit à Nantes avec l'intention de se faire recevoir bachelier à l'Université de cette ville. En moins de trois mois, il soutint toutes les thèses et les actes publics exigés pour l'obtention de ce degré. Satisfait d'être parvenu à ce point, et exempt de toute ambition, il se disposait à retourner à Saint-Brieuc; mais les docteurs de la Faculté de théologie de Nantes n'eurent pas plutôt connu son savoir, qu'ils lui proposèrent de l'agréger et de l'admettre au doctorat, même en le dispensant des délais fixés pour l'admission. Leuduger n'accepta ces pro-

positions qu'après avoir préalablement consulté son évêque, qui lui prescrivit de se rendre aux désirs de la Faculté de Nantes. Peu de temps après, il fit deux voyages à Paris, et vint loger au séminaire des Missions étrangères, auquel il voulait s'agréger, afin d'aller porter les lumières de la foi chez les infidèles; mais l'évêque de Saint-Brieuc ne voulut pas consentir à ce qu'il quittât son diocèse, où il était appelé à recueillir une ample moisson.

Non content d'évangéliser les simples fidèles, il s'attacha aussi à l'instruction des prêtres, alors fort défectueuse en Bretagne, et il institua dans ce but des conférences ecclésiastiques, dans lesquelles il exposa avec clarté la doctrine et la discipline de l'Église. C'est à cet enseignement que le diocèse de Saint-Brieuc dut de posséder bientôt un clergé fervent et instruit, d'où sortirent, pendant le XVIIIe siècle, un grand nombre de missionnaires qui, par leurs travaux, entretinrent les sentiments de piété que Leuduger avait fait germer. C'est à sa charité pour les pauvres que le même diocèse est redevable de la congrégation d'hospitalières, si connues en Bretagne sous le nom de *Filles du Saint-Esprit*, et répandues maintenant dans toute la province. Il engagea cinq personnes pieuses, dont l'une était sa parente, à se réunir en communauté et à instruire les enfants de leur sexe. Ce fut en 1706, sous l'épiscopat de Mgr Frétat de Boissieux, que M. Allénou, curé de Plérin, dressa les réglements de cette société naissante, réglements qui furent, plus tard, approuvés par Mgr Vivet de Montclus, qui monta sur le siége de Saint-Brieuc en 1728. L'établissement de cette congrégation, connue sous le nom de *Sœurs Blanches*, ou *Sœurs de Plérin*, a été transféré, en 1835, de Plérin à Saint-Brieuc, où sont reçues les novices qui se consacrent plus tard, non seulement à l'éducation des filles, mais encore à la visite des malades à domicile.

Les fatigues de Leuduger avaient déjà bien épuisé ses forces quand celles qu'il éprouva au Jubilé universel de 1721 et 1722 vinrent priver le diocèse de ce missionnaire éclairé. Il était occupé à une retraite chez les sœurs de la Croix; il devait ensuite se rendre à la mission de Saint-Brendan, quand il succomba le 16 janvier 1722. Il était, depuis plusieurs années, chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc; sa mémoire est révérée à l'égal de celle d'un saint dans ce diocèse. C'était l'idée qu'en avait l'auteur de sa vie, qui paraît avoir été l'un de ses collaborateurs dans les missions. « Que » notre siècle est heureux, dit-il en finissant » son travail, d'avoir un si grand exemple de » zèle, de foi, de charité, de vertu, de courage, » et d'avoir été éclairé par cette lampe vivante » des lumières célestes! »

Cette vie manuscrite, écrite avec une grande sincérité, a fourni à M. l'abbé Tresvaux la remarquable notice qu'il a consacrée à Leuduger dans sa réédition des *Vies des Saints de Bretagne, de D. Lobineau*. Paris, 1837-1838, 5 vol. in-8°; notice que nous avons suivie dans la rédaction du présent article. Leuduger avait composé, pour les congrégations de femmes qui existaient de son temps, un livre écrit avec clarté et simplicité, où il expose les vérités de la religion, et donne d'utiles instructions pratiques. Ce livre, souvent réimprimé et traduit en bas-breton, est intitulé *Bouquet de la mission, composé en faveur des peuples de la campagne*. La première édition est de Rennes, 1710, in-8°. Il a été réimprimé à Saint-Malo, 1825, in-18. Leuduger fut aussi rédacteur du catéchisme de Saint-Brieuc, qui a été en usage dans ce diocèse jusqu'en 1820. P. L...t.

LÉVÊQUE (Pierre), — né à Nantes, le 4 septembre 1746, se voua de bonne heure à l'enseignement des mathématiques, et, afin de fortifier et de développer les connaissances théoriques que lui avait déjà fait acquérir une instruction brillante et solide, il s'embarqua, à l'âge de dix-huit ans, sur un vaisseau de l'Etat, où il remplit des fonctions plus propres à favoriser son désir d'apprendre qu'à flatter son amour-propre. Pendant les deux années que dura son voyage, il acquit une connaissance intime et raisonnée de ce qui se rapporte à la construction et à la manœuvre du vaisseau. A son retour à Nantes, il y prit des leçons d'un maître habile, dont il devint bientôt le répétiteur, et, après avoir successivement enseigné les mathématiques à Mortagne et à Breteuil, il revint à Nantes, où, en 1771, il remplaça son maître, professeur royal d'hydrographie. Au titre de professeur, il joignit, le 8 juillet 1776, celui de membre correspondant de l'Académie royale de la marine, qui lui fut décerné par cette Compagnie savante, à qui il avait présenté deux ouvrages. Le premier, de soixante-cinq pages in-8°, est intitulé : *Tables générales pour le calcul des angles horaires*, et porte pour épigraphe : *Nisi utile quod facimus, stulta est gloria.* (*Phæd., lib.* 3, *f.* 17). Ces tables, conservées dans les archives de l'Académie, aujourd'hui déposées à la bibliothèque du port de Brest, furent l'objet d'un rapport favorable de MM. Blondeau et Duval-Leroy, qui s'exprimèrent ainsi : « Cet ouvrage, tel que M. Lévêque » se propose de l'exécuter, en calculant de mi» nute en minute les demi-sommes des loga» rithmes et les demi-compléments arithméti» ques, nous paraît devoir être, pour l'abrévia» tion du calcul des angles horaires et de celui » des angles azimuthaux, d'une utilité réelle » et assez considérable pour mériter les éloges » de l'Académie et les autres encouragements » qui dépendent d'elle. » Dans la suite de leur rapport, les deux savants commissaires établissent que la méthode de Lévêque, sans nuire à

la précision et à l'exactitude des calculs d'un certain ordre, était préférable aux autres méthodes connues. Le vœu exprimé par Lalande (*Astronomie*, édit. de 1781, t. IV, p. 761-762), de voir imprimer ces tables, « pour qu'il ne manquât plus rien à l'entière facilité des navigateurs, » ce vœu reçut un commencement d'exécution. Lévêque en fit, plus tard, imprimer quelques feuilles; mais l'étendue nécessairement immense d'un travail qui aurait contenu les calculs tout faits auxquels les marins sont assujétis à chaque instant, l'obligea à essayer de le réduire. Après bien des efforts et des combinaisons, il dut abandonner l'impression de son travail.

Le second ouvrage présenté à l'Académie par Lévêque fut celui qu'il publia sous le titre de : *Tables générales de la hauteur et de la longitude du nonagésime, calculées pour toutes les latitudes terrestres, tant septentrionales que méridionales, depuis l'équateur jusqu'au cercle polaire.* Avignon, Jean Aubert, 1776, 2 vol. in-8°. Fondées sur la méthode de Képler et de Ptolémée, c'est-à-dire sur le nonagésime ou sur la position relative et sans cesse variable de l'écliptique et de l'horizon, mais étendues au globe entier (Ptolémée ne les avait calculées que pour sept climats), ces tables, si utiles pour le calcul des éclipses et des longitudes, et beaucoup plus commodes que celles de Lagrange, ont le double caractère de généralité et de précision nécessaire aux opérations les plus délicates de l'astronomie. Lalande y a ajouté des tables de hauteur et d'azimut calculées par Trébuchet pour les latitudes de Dantzig, Uranisbourg et Pétersbourg.

Trois ans plus tard, Lévêque coordonna, sous une forme méthodique et élémentaire, les leçons qu'il donnait à ses élèves, et les publia sous le titre de *Guide du navigateur, ou Traité de la pratique des observations et des calculs nécessaires au navigateur* (*fig.*) Nantes, Despilly, 1779, in-8°. Cet ouvrage, où l'on trouve l'histoire des tentatives faites en différents temps pour résoudre le problème des longitudes, la pratique des instruments d'astronomie nautique, les règles de calcul les plus simples pour la solution de tous les problèmes usuels, avec les tables nécessaires, devait, dans la pensée de l'auteur, faire l'objet d'une nouvelle édition. Il y avait long-temps travaillé; mais, empêché par sa mauvaise santé et ses nombreuses occupations, il avait fini par en confier le soin à l'un de ses amis, M. Petit-Genest, professeur d'hydrographie à Dunkerque, lequel ne semble pas avoir accompli cette mission.

Lévêque, par son *Guide du navigateur*, avait travaillé pour les commençants; mais il ne s'était pas moins occupé de la partie transcendante des mathématiques, et une méditation approfondie des ouvrages d'Euler, de Bernoulli, de Bouguer, lui avait fait acquérir la conviction que, étrangers à la pratique, ils avaient négligé ou incomplètement résolu les plus importants problèmes de la navigation. Quoique assez riche de son propre fonds pour exécuter le plan qu'il s'était tracé, il n'hésita pas à adopter, dans son entier, l'ouvrage de don Georges Juan, considéré par les savants comme présentant, en matière de construction et de manœuvre des vaisseaux, les principes les plus conformes à l'expérience. Il ne se borna pas néanmoins à une traduction servile; si, d'une part, il conserva l'intégrité du texte original, d'un autre côté, il vérifia tous les calculs, et fit de ses rectifications de toute espèce la matière de notes qui attestent l'importance de son propre travail. Aidé par le Gouvernement, il publia les résultats de sa laborieuse entreprise dans l'ouvrage intitulé : *Examen théorique et pratique, ou Traité de mécanique appliqué à la construction et à la manœuvre des vaisseaux et autres bâtiments, par don Georges Juan, etc., traduit de l'espagnol avec des additions, etc. (planches.)* Nantes, Malassis, Despilly, 1783, 2 vol. in-4°. La seconde édition est intitulée : *De la construction et de la manœuvre des vaisseaux, etc.* Paris, Firmin Didot, 1792, 2 vol. in-4°.

Lorsqu'en 1784 la belle découverte de Montgolfier et les brillantes expériences de Charles inspirèrent, dans les provinces, le désir de jouir du spectacle des aérostats, Lévêque, jaloux de le procurer à la ville de Nantes, imagina un appareil pneumato-chimique dont la description se trouve dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1784. En même temps qu'il donnait cette satisfaction à la curiosité de ses compatriotes, il s'occupait avec sollicitude de leurs intérêts matériels, en établissant à Nantes, pour la mouture du pain et la fabrication du biscuit, une des premières pompes à feu qui aient été exécutées en France.

La révolution le trouva livré tout entier à ses travaux, dont nos orages politiques le détournèrent forcément. D'un caractère modéré, il eut, pendant quelque temps, le bonheur de faire servir l'ascendant qu'il exerçait à empêcher la violence de prévaloir. Mais, bientôt persécuté, il se vit contraint de fuir et d'errer pendant un an. Nommé, en 1797, représentant de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens, il fut presque aussitôt compris dans la proscription de fructidor et réduit à se cacher de nouveau, jusqu'à ce que son mérite bien connu lui eût fait obtenir la place d'examinateur de l'Ecole Polytechnique, place qu'il quitta cinq ans après pour s'en tenir à celle d'examinateur de la marine, à laquelle il avait été nommé en 1786. C'est alors qu'ayant fixé son domicile à Paris, il put prétendre à devenir membre de l'Institut. Déjà présenté à deux reprises aux suffrages de cette compagnie, il ne put être admis qu'en 1801; mais sa réception était arrêtée bien auparavant dans la pensée de ses futurs collègues.

Ils se faisaient constamment un devoir de l'adjoindre à MM. de Fleurieu et de Bougainville, quand il s'agissait de prononcer sur quelque objet concernant la marine, et leur empressement à adopter ses opinions est attestée par l'insertion dans les *Mémoires de l'Académie* de ceux de ses mémoires ou rapports qui suivent : I. *Rapport sur les observations astronomiques et nautiques de don Joseph-Joachim de Ferrer*, etc., 1798. II. *Mémoire lu à l'occasion d'un ouvrage de Maingon, ayant pour titre*: « Mémoire contenant des explications théoriques et pratiques sur une carte trigonométrique, servant à réduire la distance apparente de la lune au soleil ou à une étoile, en distance vraie, et à résoudre d'autres questions de pilotage. » « Ce mémoire et la » carte qui l'accompagne, dit Lalande (*Bibliog. » astron.*, p. 816) contiennent une méthode in» génieuse, facile et exacte, pour faire la ré» duction des distances, avec la règle et le com» pas, sur une seule carte, au lieu du grand » nombre de celles qui ont été publiées par Mar» getts; et le rapport de Lévêque contient une » grande érudition et des réflexions importantes » sur la même matière. » 1798. III. *Rapport sur un nouveau système de mâts d'assemblage pour les vaisseaux*, 1799. Lévêque y expose les qualités principales que doit avoir la mâture d'un vaisseau, et présente une idée des efforts dont elle doit supporter l'action. IV. *Mémoire sur les observations qu'il est important de faire sur les marées dans les différents ports de la République, fait au nom d'une commission et imprimé par ordre de l'Institut*. Paris, Baudouin, 1803, in-4°. Ce mémoire, réimprimé dans le t. VIII des *Mémoires de l'Institut* (1806), a servi de base aux études ultérieures sur les marées.

Ces travaux, quelque importants qu'ils fussent, laissaient néanmoins à Lévêque le loisir d'en accomplir de bien plus importants encore, et par leur nombre et par leur but. C'est ainsi qu'en 1802, en vue de fournir les moyens de corriger les effets de la réfraction et de la parallaxe des distances de la lune dans la question des longitudes, il inséra, dans la *Connaissance des Temps*, un mémoire intéressant sur l'usage qu'on peut faire des cartes horaires de Margetts, pour résoudre des problèmes que l'auteur n'avait pas eus en vue, et qui les rendent plus intéressantes qu'on ne croyait. C'est ainsi encore que, répondant à la confiance du ministre de la marine, il se chargea d'un travail pénible et ingrat, le classement et la traduction des documents hydrographiques épars dans les divers ouvrages étrangers qui traitent des mers septentrionales, documents qui, clairement et exactement traduits, composent la *Description nautique des côtes orientales d'Ecosse et partie de celles d'Angleterre, depuis le cap Duncansby jusqu'à la Tamise, et partie des côtes de Norwège, de Jutland et de Hollande; publiée par le Dépôt général des cartes et plans de la marine*. Paris, imp. nat., 1803, in-4°. La croix de la Légion-d'Honneur, qu'il reçut le 26 novembre 1803, fut sa récompense.

Lévêque, nous l'avons dit, s'occupait simultanément d'un grand nombre de travaux d'un haut intérêt; on en peut juger par la nomenclature suivante de ceux qu'il a laissés inédits: 1° un *Dictionnaire polyglotte de tous les termes de marine*: ce dictionnaire devait être volumineux; tous les matériaux étaient rassemblés, et quelques parties déjà fort avancées; 2° un *Traité pratique de la manœuvre*, qui aurait contenu ce qu'il y a de plus intéressant dans la tactique de Mazzaredo, de Clarke et de quelques auteurs peu connus en France; 3° un *Traité théorique et pratique de la construction et de l'usage de tous les instruments employés dans la navigation, soit à la mesure des angles, soit à la direction du vaisseau;* 4° un *Abrégé historique de l'origine et des progrès de la navigation*. Ces deux ouvrages étaient presque achevés: le premier devait avoir deux volumes, et le second, un volume; 5° un grand nombre d'*Observations sur les marées*, pour servir à la composition d'un ouvrage spécial; 6° un grand travail sur le *Jaugeage des vaisseaux*, demandé, en 1786, par le ministre de la marine; 7° une traduction du *Traité de la perspective*, par Fergusson, et des *Opuscules nautiques*, que Lévêque, d'après Lalande (*Astron.*, t. IV, 2e édit., p. 761), faisait imprimer en 1803, mais qui n'ont pas été publiés. La nécessité de consacrer, chaque année, une partie de son temps à des tournées d'examen, explique pourquoi ces travaux restèrent inachevés.

La perte d'un fils de vingt-sept ans, officier du génie, d'un bel avenir, enlevé dans une de nos guerres les plus désastreuses, affecta profondément Lévêque. Sa santé, chancelante depuis cette époque, reçut une vive atteinte des émotions que lui causèrent les événements de 1814. Il se trouvait au Hâvre, et venait de terminer un examen des élèves de la marine, lorsqu'il y succomba subitement, le 16 octobre de la même année, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Delambre a prononcé, le 8 janvier 1815, à la première classe de l'Institut (Académie des sciences), son *Eloge*, qui a été imprimé dans le volume des mémoires de cette classe, publié en 1818, et dans les *Annales maritimes et coloniales de* 1816 (*sciences et arts.*) P. L...t.

LÉVESQUE (Louis-Hyacinthe-Nicolas), — né à La Roche-Bernard, le 21 février 1774, fit au collége de la Flèche de bonnes et solides études à la suite desquelles il vint à Nantes, en 1792, pour y apprendre le commerce. Mais la Révolution marchait et Lévesque, comme tous les jeunes gens de son âge, était plus sous les armes qu'au comptoir. Lorsque les Vendéens vinrent assiéger Nantes, au mois de juin 1793,

il commanda, comme lieutenant de la garde nationale, sur l'un des points où l'attaque fut la plus vive, à Miséricorde, et contribua énergiquement à les repousser. Dans les fréquentes sorties qui suivirent, il sut inspirer aux citoyens sous ses ordres une confiance illimitée qu'il justifia constamment.

Mais la guerre est peu compatible avec les affaires; aussi, les premières années du séjour de Lévesque à Nantes furent-elles à peu près perdues. Cependant, sa loyauté était déjà aussi connue que sa bravoure, et plusieurs des principaux négociants de Nantes n'hésitèrent pas, une fois la tourmente révolutionnaire apaisée, à placer des fonds dans de grandes spéculations qu'il avait entreprises. Sa capacité et sa probité présageaient ses succès; les capitaux qu'on lui confia les assurèrent. Ses premiers essais furent heureux; ceux qui les suivirent le furent plus encore, et bientôt il fut compté parmi les commerçants notables de la place. On ne fut donc pas surpris lorsque, le 7 août 1810, il fut nommé juge suppléant au tribunal de commerce, et, le 23 octobre 1811, membre du conseil municipal.

A cette époque vient se placer un fait qui attesterait, à lui seul, la sévère probité de Lévesque. On se rappelle qu'en 1811, malgré la guerre entre la France et l'Angleterre, des licences étaient accordées pour l'expédition des navires destinés à l'importation des denrées coloniales. L'un d'eux, armé par Lévesque, revint avec une cargaison évaluée à plusieurs millions. La fraude des droits était commune alors. On vint lui proposer de débarquer sa cargaison, franche des droits énormes qu'elle devait, s'il voulait donner à l'auteur de la proposition la moitié de ces droits évaluée à deux cent mille francs. Dans une première entrevue, Lévesque feignit de ne pas comprendre; l'offre fut renouvelée. Il répondit alors par un refus humiliant à celui qui lui semblait vouloir le rendre complice d'un vol déguisé.

Un commerçant si probe avait sa place marquée parmi les juges de ses concitoyens. De suppléant il passa juge titulaire au tribunal de commerce, en 1813, et y resta jusqu'en 1815. A la chambre de commerce, qui l'admit au nombre de ses membres, le 19 mars de la même année, il se fit apprécier par sa franchise, ainsi que par la rectitude et la netteté de ses vues. Dans les discussions, il ne se montrait pas orateur brillant, mais homme d'affaires; et allant toujours droit au but, il savait faire prévaloir son avis.

Dans le cours de cette année 1815, il fut aussi nommé capitaine de la garde nationale. Le soupçon et l'exaltation étaient alors à l'ordre du jour. On voulut exiger de lui l'élimination de quelques citoyens de sa compagnie qu'on ne trouvait pas assez royalistes. « La garde nationale, répondit-il, doit se composer des honnêtes gens de la cité, et non des hommes de telle ou telle opinion. Je ne veux pas être un chef de parti. Je suis dévoué au roi, mais qu'on reçoive ma démission si l'on veut m'imposer une épuration qui répugne à mes sentiments de conciliation et de tolérance..... Je veux être royaliste pour rallier et non pour repousser. » Ce premier acte de fermeté et de modération peut être regardé comme la règle de conduite de toute la vie politique de Lévesque.

Au mois de janvier 1816, la chambre de commerce de Nantes le délégua spécialement pour établir, concurremment avec les délégués des principales villes de commerce et une commission de vingt-sept membres de la Chambre des députés, les bases préparatoires de la loi de finances de 1816. Cette mission fut remplie avec un zèle, une capacité et un succès tels que la chambre de commerce crut de son devoir d'exprimer sa reconnaissance à son représentant, par un témoignage authentique consigné dans sa délibération du 27 avril 1816, et ainsi conçu:

« La chambre de commerce, pénétrée des sentiments de gratitude qu'elle partage avec tous les négociants de Nantes, pour le zèle infatigable que M. Louis Lévesque, son député à Paris, a déployé dans la défense du commerce de tous les ports de France;

» Considérant que ses courageux efforts à faire prévaloir les réclamations du commerce ont été couronnés de succès sur les points les plus importants à sa prospérité, lui a voté collectivement dans cette séance les remerciments que chacun de ses membres lui avait déjà offerts en particulier, et arrête qu'il en sera fait mention au procès-verbal de ce jour. »

A cette preuve de haute confiance de ses concitoyens s'en joignit bientôt une du Gouvernement qui, le 30 septembre 1816, le nomma aux fonctions d'adjoint-maire de Nantes, fonctions qu'il occupa jusqu'au 24 juillet 1819, époque où il fut appelé à remplacer, comme maire, M. de Saint-Aignan, devenu préfet des Côtes-du-Nord. Dans l'intervalle, il avait été nommé (26 mai 1818) président de la chambre de commerce.

Son administration comme maire a laissé de profonds souvenirs à Nantes. Il serait trop long d'énumérer ici les immenses travaux de construction, de restauration et d'embellissement qu'il y fit exécuter, et ceux que ses instances réitérées obtinrent du Gouvernement, tels que les quais, depuis l'embouchure de l'Erdre jusqu'au pont des Petits-Murs, et les deux ponts d'Orléans et de l'Ecluse. Et tout cela se faisait au milieu d'obstacles de tout genre dont Lévesque ne pouvait triompher qu'en résistant aux exigences ou aux prétentions exagérées, soit de l'administration supérieure, soit des divers partis politiques sur lesquels son ascendant finissait presque toujours par exercer un influence

d'autant plus efficace, que jamais il ne l'obtint au détriment de la dignité de ses fonctions.

Lévesque, qui avait été créé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 23 juin 1820, reçut la croix d'officier de l'ordre, en 1825, l'année même où il fut nommé, par le collége d'arrondissement de Nantes, membre de la Chambre des députés. Il siégea jusqu'en 1827 dans cette assemblée, où il continua de s'occuper des intérêts du port de Nantes, en même temps qu'il entretenait une correspondance active avec la chambre de commerce, dont il fit partie jusqu'en 1829. Il reçut, en outre, différentes fois, comme délégué, diverses missions spéciales auprès du conseil supérieur des manufactures et du commerce.

La révolution de 1830 arriva. Elle le trouva maire de Nantes, et membre de la Chambre des députés, où il avait été envoyé par le collége de Saint-Philbert. De ces deux mandats, il crut devoir, malgré les vœux de ses concitoyens, résigner le premier, conféré par un pouvoir auquel il avait prêté, de cœur, un serment de fidélité que sa conscience jugeait indissoluble. Quant au second, qu'il tenait de ses concitoyens, il continua de l'exercer jusqu'en 1831. Ce fut alors qu'après plus de vingt ans de fonctions publiques et gratuites, il rentra complètement dans la vie privée.

Au commencement de 1840, il se rendit à Paris pour prendre une consultation sur une maladie qui effrayait sa famille et à laquelle il succomba. Son fils aîné, qui s'était hâté d'aller recevoir son adieu de mort, remplit la sainte et pénible mission d'apporter le cercueil de son père dans le tombeau de sa famille. Un cortége nombreux, formé de personnes de toutes les classes et de toutes les opinions, assista, le 9 février 1840, à ses obsèques, dont M. O'Sulivan termina ainsi le compte-rendu : « La postérité » vient de commencer pour l'ancien maire de » Nantes. L'histoire, un jour, dira quelle fut sa » carrière administrative ! Comment elle fut » violemment brisée par une tourmente politi- » que à laquelle il n'était pas donné à une puis- » sance humaine de résister; comment, avec » l'effervescence des passions politiques d'alors, » il dut opposer à leurs exigences la fermeté » d'un magistrat qui voulait rester fidèle au Gou- » vernement qu'il avait juré de défendre et de » maintenir; comment, enfin, entre ses mains, » l'autorité fut vaincue, mais non désertée par » lui et avilie, etc., etc. »

Familier avec les langues anciennes et d'une instruction aussi solide que variée, Lévesque écrivait avec une correction remarquable. On peut s'en convaincre en lisant une brochure qu'il publia en 1821 sur *les Colonies*. Dans cette brochure, de trente pages seulement, il démontra avec une grande netteté de vues et à l'aide de son expérience de négociant-armateur, la nécessité de repousser les prétentions exagérées des Etats-Unis, au sujet des droits de tonnage à exiger des navires américains dans les ports de France et dans ceux de nos colonies.

Dans toute sa carrière commerciale, il n'eut pas un seul procès. Il inspirait une telle confiance que, quand il avait à réclamer, par suite d'assurances de ses navires, des remboursements pour cause d'avaries, au lieu de les faire régler, selon l'usage, par des arbitres, les assureurs s'en rapportaient constamment à lui seul. On trouverait difficilement un plus bel éloge de la loyauté d'un commerçant.

Sa caisse s'ouvrit à bien des infortunes; mais sa bienfaisance s'exerçait si fréquemment et avec une telle défiance de la publicité, que son caissier s'émut plus d'une fois d'une prodigalité qui ne lui semblait pas toujours suffisamment justifiée. Lévesque profitait alors de son absence pour continuer ses charités, et ce n'était qu'à la fin du mois, au moment d'arrêter le compte de caisse, que l'aveu forcé de l'emploi du déficit venait révéler un nouveau bienfait.

M. Camille Mellinet avait lu à la société académique de Nantes, le 4 mars 1840, une notice très-développée sur Lévesque. C'est de cette notice, insérée dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, 1842, p. 347-360, qu'est résumé l'article qui précède.

P. L...t.

LÉZONNET (Olivier **LE PRESTRE**, seigneur de), — gentilhomme qui vivait dans le XVIe siècle. Nommé, par le duc de Mercœur, au gouvernement de Concarneau, il embrassa d'abord le parti de la Ligue, qui comptait un grand nombre de partisans échauffés par le désir de venger la mort du duc de Guise. Au mois de février 1589, la ville de Quimper, au pouvoir des ligueurs, fut inquiétée par un sergent d'armes nommé Trogoff, lequel, à l'instigation du baron de Pont-Labbé, ravageait tout le pays et faisait des incursions jusque sous les murs de Quimper. Forcé de se renfermer dans Pont-Labbé, il y fut attaqué par Lézonnet. Cette ville, assez bien fortifiée, éprouva d'abord peu de dommages. On se disposait à miner la tour et les ouvrages avancés, quand, après plusieurs jours de blocus, Trogoff fut tué d'un coup d'arquebuse pendant qu'il observait les assiégeants à travers une lucarne.

Après la conversion de Henri IV, Lézonnet représenta au duc de Mercœur qu'il n'y avait plus de motif pour continuer une guerre dont la religion était le prétexte. Les réponses évasives du duc ne l'ayant pas satisfait, il se soumit au roi, de qui il obtint des conditions avantageuses, et qui lui conserva le gouvernement de Concarneau, place maritime alors très-importante. Aussitôt après son accommodement avec le roi, il forma le projet d'arracher Quimper à la Ligue. Comme il en connaissait tous les habitants, il ne lui fut pas difficile de s'entendre

avec ceux qu'il savait attachés à Henri IV. Un des premiers qu'il gagna fut Guillaume Le Baud, que le duc avait nommé sénéchal. Lézonnet avait d'abord songé à s'emparer, avec l'aide de ses nouveaux adhérents, de la tour Bihan, d'où il se serait introduit dans la ville. La garnison de Concarneau, forte d'une compagnie de chevau-légers et d'un régiment d'infanterie, avec lesquels il tenait tout le pays en respect, lui semblait devoir assurer l'accomplissement de ses desseins. Toutefois, avant d'employer la force, il crut devoir tenter que la ville lui fût ouverte à l'amiable, et, pour y parvenir, il fit agir les principaux habitants, d'intelligence avec lui. Ce projet ayant échoué, malgré l'éloquence du sénéchal Le Baud, qui harangua inutilement les habitants pour les faire se soumettre au roi, ceux qu'on soupçonna d'y avoir adhéré furent contraints de sortir de la ville et de se réfugier à Pont-Labbé, dont ils réparèrent en toute hâte les fortifications, et où ils se maintinrent jusqu'à la fin de la guerre. Quant à Lézonnet, voyant que la ruse n'avait pas réussi, il se détermina à recourir à la force. Il se dépêcha de mander les garnisons de Guingamp, Quintin, Corlay et Comper (château situé dans la forêt de Montfort), et aussitôt qu'il eut réuni un millier d'hommes, il se présenta à l'improviste devant Quimper, le 5 septembre 1594, et s'empara, sans coup férir, du faubourg de la Rue-Neuve, dont la porte était gardée par quatre ou cinq soldats seulement. Le même jour, il fit passer à ses gens le pont de Loc-Maria, et la nuit suivante, il fut maître de ce qu'on appelait la Terre-au-Duc. Lézonnet avait trop peu de monde pour investir la place, qu'il ne put attaquer, ni du côté de Saint-Antoine, ni du côté de Saint-Nicolas; mais il comptait sur les intelligences qu'il s'était ménagées. La crainte des ligueurs, en grande majorité dans la ville, empêcha néanmoins ses partisans de faire aucune démonstration en sa faveur; ils furent même obligés de prendre les armes et de se présenter sur les murailles. Cependant, l'opiniâtreté des habitants n'aurait pas de beaucoup retardé la prise de leur ville, si un secours ne leur était arrivé inopinément. Dès qu'ils s'étaient vus investis par Lézonnet, ils avaient fait descendre de dessus les murs deux messagers chargés d'aller exposer à Quinipily, gouverneur de Hennebon, le danger où ils étaient, et le besoin pressant qu'ils avaient d'être secourus. L'un de ces messagers rencontra, auprès de Pontscorff, la garnison de Hennebon, composée de quarante soldats et de cent cinquante arquebusiers, sous les ordres du sire de la Grandville, le plus jeune des frères de Quinipily, et qui, quoiqu'à peine âgé de vingt ans, s'était déjà signalé par sa bravoure. Dès qu'il sut ce qui se passait à Quimper, il n'hésita pas un instant sur le parti qu'il avait à prendre, marcha droit à cette ville, et parut le lendemain sous ses murs, après avoir fait dix-sept lieues d'une traite. Ceux qui étaient sur les remparts et à la tour Bihan, apercevant un gros de cavalerie, le prirent pour un renfort expédié à Lézonnet, soit de Brest; soit de Morlaix, alors assiégé par le maréchal d'Aumont.

Aussitôt une arquebusade partit de la tour Bihan, et déjà même on pointait les canons de fer qui en garnissaient les murs, quand un des officiers du sire de la Grandville, ayant mis un mouchoir au bout de son épée, qu'il agitait en l'air, se fit reconnaître. Alors le sire de la Grandville s'approcha, et tandis qu'on travaillait à ouvrir la porte Saint-Antoine pour le faire entrer avec ses gens, Lézonnet accourut avec les siens pour les repousser. Après une première charge, qui ne réussit pas, il revint à la tête de deux cents arquebusiers. Comme il s'avançait dans la rue des Reguaires, ceux qui étaient sur les murs firent pleuvoir sur lui une grêle de balles. Ses gens, étonnés, voulurent reculer, mais lui, les pressant l'épée dans les reins, les en empêcha. Au moment où il les animait le plus, il reçut une balle dans la gorge. Cet accident l'obligea à se retirer et à lever le blocus de Quimper, ce qui eut lieu dans un tel désordre que, si les assiégés avaient fait une sortie, leurs adversaires, au lieu de perdre cinquante hommes, eussent été entièrement détruits. Furieux de cet échec, Lézonnet s'écria: *Ceux de Quimper m'ont égratigné, mais je les écorcherai!* Résolu à ne rien négliger pour tirer vengeance de cet affront, il dépêcha un courrier au maréchal d'Aumont, pour le déterminer à venir attaquer Quimper. Les raisons ne lui manquèrent pas. Il lui représenta que cette ville, bien murée, bien fortifiée, renfermait un beau port de mer; qu'elle était un siége épiscopal et présidial; que les principaux habitants, dévoués au roi, s'empresseraient de seconder toute tentative qu'il ferait, et que sa vue seule en amènerait la capitulation. Séduit par ce tableau, le maréchal d'Aumont se mit en marche, et parut devant Quimper le 9 octobre. Les faubourgs furent emportés d'emblée, et l'artillerie étant arrivée le lendemain, le maréchal la fit mettre en batterie sur la place Saint-Mathieu. Il fit aussitôt sommer la ville de se rendre et de lui envoyer des députés pour convenir des conditions de la capitulation. Malgré cette sommation, les habitants, qui portaient les armes, au nombre de treize cents, firent un feu si vif qu'ils tuèrent plusieurs des assiégeants. Peu s'en fallut qu'on ne comptât parmi les morts le maréchal lui-même, qui fut effleuré d'un coup d'arquebuse. Se tournant alors vers Lézonnet, qui était à ses côtés, il lui adressa ces paroles : « Vous m'avez dit qu'il n'y avait dans cette ville » que des habitants! Mé Dieu (c'était son juron » français)! Vous êtes un affronteur; et, si vous » me fâchez, je vous ferai un mauvais tour. — » Monseigneur, répondit Lézonnet, sur ma vie

» et mon honneur, il n'y a autre chose que ce » ce que je vous ai dit. — Mé Dieu ! reprit le » maréchal, quels habitants ! Ce sont gens de » guerre ces habitants ! » Et il avait raison, car la défense était digne des soldats les plus aguerris. La ville capitula, néanmoins, le 12 octobre, et le duc d'Aumont y fit son entrée le lendemain. Lézonnet s'interposa auprès de lui en faveur des habitants, et contribua à faire adoucir les conditions de la capitulation. Il mourut peu après des suites de la blessure qu'il avait reçue à la gorge.

La famille Le Prestre de Lézonnet conservait avant la Révolution, dans ses archives, plusieurs lettres de Henri IV, qui prouvaient l'estime que ce roi avait pour Olivier Lézonnet. Nous transcrivons ici celle du 23 mai 1595 :

« Mme de Lezonnet, j'ai porté un fort grand » regret de la perte du feu sieur de Lanzonnet, » vostre mary, pour avoir esté plus-tôt retiré de » ce monde, que je n'ay eu le moien de recon- » noistre le mérite de tant de bons services que » j'avais receuz de luy. Je réserve les effects de » la bonne volonté que j'en avois envers son » filz, que je me promect par vostre bonne in- » struction debvoir succéder quelque jour à la » fidelle affection d'un bon serviteur et subject, » telle que défunct son père, a portée au bien et » advancement de mes affaires. En cette espé- » rance, j'ay eu bien agréable de lui continuer le » gouvernement de ma ville de Conquerneau, du- » quel j'avois ja accordé la survivance du vivant » de vostre mary. Je vous envoie les provisions » nécessaires, désirant vostre filz estre nourry » et eslevé ave le soing que requiert ceste charge » pour l'en rendre digne et capable, pourvoiant » sur tout à la conservation de la place, afin » que mes ennemis n'y entreprennent au préju- » dice de mon service, m'assurant vous estre » aultant recommandé que je puis désirer, je ne » vous en diray davantage par la présente, priant » Dieu pour fin d'icelle qu'il vous ayt, Mme de » Lézonnet, en sa sainte garde. — Escryt à Pa- » ris, le XXIIJ jour de may, 1595.

» Signé HENRY. »

P. L...t.

LÉZONNET (GUILLAUME **LE PRESTRE**, seigneur DE), — fils du précédent, fut nommé, en 1614, à l'évêché de Quimper, qu'il occupa jusqu'à sa mort, le 8 novembre 1640. Il assista, comme membre du clergé, aux Etats de la province de Bretagne, tenus à Rennes en 1616. Ce fut sous son épiscopat que les Capucins, les Ursulines, les Calvairiennes et les Filles de Sainte-Elisabeth s'établirent à Quimper. En favorisant les travaux apostoliques de Michel Lenobletz, il contribua à extirper les derniers vestiges de l'idolâtrie en Basse-Bretagne, et à rétablir la pureté de la foi altérée par les guerres civiles. Convaincu que l'instruction est l'antidote le plus efficace de la superstition et du fanatisme, il appuya, en 1624, la fondation, à Quimper, d'un collége de Jésuites, lequel s'acquit une grande réputation par les solides enseignements qu'y trouva la jeunesse du diocèse. Ces différents services concilièrent au pieux évêque la reconnaissance de ses diocésains, dont il mourut très-regretté. P. L...t.

LHOSTELIER (YVES), — né à Saint-Donan (Côtes-du-Nord), où il est mort vers 1835 ou 1836, à l'âge d'environ soixante-dix-huit ans, appartenait à une famille aisée de cultivateurs du lieu du Château, où son père cultivait une closerie quand survint la Révolution. C'était un homme de bon sens et qui avait reçu une certaine instruction au moyen de laquelle il était employé avec avantage, comme expert et arbitre, par les propriétaires, et les fermiers des environs. Les rapports qu'il avait ainsi avec les gens instruits, la droiture de ses actes, sa sévère probité, lui avaient concilié une confiance universelle et une véritable consistance. Aussi, quand le peuple fut appelé à nommer ses officiers municipaux, les habitants de Saint-Donan s'empressèrent-ils de lui accorder leurs suffrages et de l'appeler à exercer les fonctions de maire, qu'il a remplies pendant quarante-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où il ne pouvait plus, pour ainsi dire, marcher.

Sa carrière administrative a été signalée par un fait qui dépose de son énergie et de l'influence qu'il exerçait sur les habitants de sa commune. En 1793, la commune de Saint-Donan était appelée, comme toutes celles de France, à voter l'acceptation de la déclaration des droits de l'homme et du nouvel acte constitutionnel. Lhostelier qui, dans ses rapports avec les familles nobles du pays, avait puisé une grande antipathie contre la République, saisit cette circonstance de protester contre cette forme de gouvernement. La République, dit-il, favorise la corruption, multiplie les résistances et les crimes, assure le succès aux plus audacieux, déprécie les propriétés et avilit le crédit. Il fit surtout valoir la chute du commerce des toiles. Cet argument fut décisif. Tous adoptèrent, aux cris de *Vive Lhostelier !* sa proposition de demander le rétablissement de la royauté, en faveur de Louis XVII. Cette demande, signée de tous ceux qui savaient écrire, parvint à la Convention, comme le constate le rapport fait par Gossuin, le 9 août 1793, rapport où la commune de Saint-Donan est mentionnée comme ayant demandé *le fils de Capet pour roi*. Lhostelier fut incarcéré quelque temps, mais il fut délivré par les royalistes dans une attaque du lieu où il était détenu.

La protestation de 1793 semblait oubliée à tout jamais, quand elle fut trouvée en 1826 ou 1827 par un commis qui faisait des recherches dans les archives du ministère de l'intérieur. Frappé de cet acte de courage, il en donna con-

naissance au ministre, lequel, après s'être assuré que Lhostelier vivait encore et n'avait pas cessé d'être maire de Saint-Donan, lui envoya la croix de la Légion-d'Honneur, qui lui fut remise par le préfet avec une certaine solennité.

P. L...t.

LIMOELAN (Joseph-Pierre **PICOT** de), dit de *Closrivière*, — que l'on croit de la même famille que Guillaume Picot, recteur de Plouguernevel, et fondateur du séminaire de Cornouaille, naquit à Nantes le 4 novembre 1768, et fit ses études à Dinan, sous la direction de l'abbé de Closrivière, son parent, en compagnie de Châteaubriand, qui lui a donné une place dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*. Il était officier dans l'armée française lorsque survint la Révolution. Il émigra, rentra bientôt en France, s'engagea dans les partisans royaux, et devint chef de chouans dans les environs de Saint-Méen et de Gaël, puis adjudant-général dans les troupes commandées par Georges Cadoudal. Plus tard, en 1800, il remplaça momentanément du Boisguy dans le commandement de la division de Fougères, mais sans y exercer, à beaucoup près, la même influence que cet intrépide partisan. Ayant refusé, comme Cadoudal, d'adhérer à la pacification et au concordat, il vint à Paris dans le but de se marier à une demoiselle de Versailles qui lui était fiancée, et coopéra à l'affaire de la machine infernale, préparée et exécutée, comme on sait, par vingt-cinq ou trente personnes, au nombre desquelles figuraient plus particulièrement Robinault de Saint-Régeant, l'abbé Guilvic et Datry, d'origine italienne. D'après M. Théod. Muret (*Histoire des guerres de l'Ouest*, t. V, p. 245), la coopération de Limoëlan à l'attentat du 3 nivôse ne se serait pas bornée, ainsi qu'on l'a prétendu, à verser, comme major-général de Cadoudal, les fonds nécessaires à l'exécution du complot. « Saint-Régeant, Picot de Limoëlan, les trois ou quatre hommes associés » à ce projet, voulaient chacun, dit M. Théod. » Muret, se dévouer pour mettre le feu; on » tira au sort, qui désigna Saint-Régeant. » Ce qui nous porte à croire à l'exactitude de la version de M. Théod. Muret, c'est que, dans la semaine qui suivit l'explosion, Limoëlan alla passer la soirée chez Mme Magon de la Ballue, qui habitait alors à Paris; on remarqua qu'il avait à la figure une légère blessure. Provenait-elle de l'explosion ou des moyens auxquels il avait été obligé de recourir pour se soustraire aux recherches de la police, on ne le savait pas. Du reste, la lettre de Mme de Chappedelaine, que nous rapporterons plus loin, nous semble plutôt confirmer que détruire les assertions de M. Théod. Muret, et celles que nous émettons nous-même après nous être renseigné à bonne source. Après que la famille de la fiancée de Limoëlan eût pourvu à sa sûreté tant qu'il resta à Paris ou dans les environs, il revint en Bretagne et fut caché quelque temps au château de Limoëlan, dans la commune de Sévignac, puis dans les communes voisines, lorsqu'il eut rejoint le corps d'armée de Cadoudal. M. de Chappedelaine, père du jeune officier dont nous avons parlé (t. Ier, p. 282), recherchait alors en mariage Mlle Marie-Thérèse Picot de Limoëlan, sœur du proscrit. Cette union éprouvait des obstacles; mais un oncle de M. de Chappedelaine étant venu à mourir aux Etats-Unis, et ayant laissé toute sa fortune à son neveu, à la condition qu'il épouserait Mlle de Limoëlan, les obstacles s'applanirent, et Limoëlan put quitter la France à la faveur du voyage que les jeunes époux étaient naturellement appelés à faire en Amérique, pour y recueillir la succession de leur oncle. Il s'embarqua donc, avec sa sœur et son beau-frère, en qualité de domestique. Il était temps, car les fouilles se succédaient au château de Limoëlan, et si jusque là elles avaient été infructueuses, c'est que Mme de Chappedelaine, comme jeune mariée, trouvait des prétextes pour empêcher de commencer les perquisitions par sa chambre, devenue le seul asile de son frère, qui, d'un moment à l'autre, pouvait être découvert. Toutefois, avant de s'éloigner, il écrivit à la famille de sa fiancée pour proposer à cette jeune personne de passer en Amérique, où ils célébreraient leur mariage, et, dans le cas contraire, pour lui rendre sa parole. La demoiselle répondit qu'au moment où Limoëlan courait les plus grands dangers, elle avait, en priant pour lui, fait vœu de célibat, s'il parvenait à se sauver; qu'en conséquence, elle n'épouserait jamais personne. C'est alors que Limoëlan se décida, de son côté, à ne jamais se marier et à entrer dans les ordres. Arrivé aux Etats-Unis, il s'y fit prêtre en 1810, et mourut, le 29 septembre 1826, à Charles Town, aumônier du couvent de la Visitation de cette ville.

C'est Limoëlan que M. de Sainte-Beuve a mis en scène dans son roman de *Volupté*, où il suppose une conversation dont l'un des interlocuteurs remettrait à l'autre une lettre du complice de Saint-Régeant, datée d'un couvent du Portugal, où il n'alla jamais, et adressée à sa sœur, avec laquelle il vivait à l'époque de la lettre supposée, et avec laquelle il n'avait conséquemment pas besoin d'entretenir un commerce épistolaire pour lui communiquer ses réflexions et ses pensées intimes.

« Homme de formes aimables, de dévotion » austère, dit M. de Sainte-Beuve, il avait tout » accepté du moyen en vue de la fin; mais, » échappé comme par miracle, il vit dans la ca- » tastrophe avortée une manifeste sentence de » Dieu : le mauvais succès tournait son action » en crime; il s'était cru digne de servir d'ins- » trument de sang, et il avait été broyé sur la » pierre et rejeté. Dans un profond mépris de

» lui-même, il résolut donc de ne jamais repa-
» raître aux yeux de son parti, de s'abîmer au
» monde, de ne vivre ici-bas que comme un cri-
» minel sacré, pour faire sa peine. A cette fin,
» ayant trouvé du service sur quelque bord,
» comme simple matelot, il était parvenu à ga-
» gner une côte étrangère, celle du Portugal,
» je crois, et un couvent l'y avait reçu. C'est
» de ce couvent qu'une première lettre, écrite
» par lui à sa sœur, et arrivée à Jersey, avait
» été portée à Couaën parmi d'autres papiers
» adressés au marquis. »

Voici cette lettre :

« Insensé! J'ai été contre le dessein suprême
» que j'osais prétendre servir. Cet homme m'est
» véritablement inviolable, et l'oint du Sei-
» gneur. Au moment même où je guettais sa ve-
» nue, à ce coin fatal, j'ai prié pour lui. Je t'ai
» prié de le sauver contre nous, ô Seigneur!
» s'il était nécessaire à ton peuple. Je n'aurai
» jamais assez de soupirs et de veilles pour te
» prier sur lui encore.... Et pourtant cet hom-
» me m'était haïssable, et je l'avais jugé le plus
» grand obstacle à tes desseins. La nuit, dans
» mes songes ou dans les désirs que tu sem-
» blais m'envoyer par tes anges, cette pensée
» de l'écraser me revenait sans relâche; je m'é-
» tais condamné à tout pour cela; je m'étais
» ceint de corde, et j'avais jeûné longuement
» pour mériter d'être le plus vil instrument de
» tes œuvres. J'ai revêtu la blouse, j'ai ramas-
» sé les pierres dans la boue, j'ai conduit une
» charrette infâme, comme le valet du bour-
» reau. Et puis l'heure venue, j'ai remis l'hon-
» neur de la consommation à un autre, et j'ai
» guetté derrière une borne comme un espion.—
» Erreur! Débilité humaine! Voilà ce que j'ai été
» contre Dieu et contre mes frères innocents!
» Je passerai ce reste de jours à laver de mes
» pleurs, à user de mon front le pavé et à mou-
» rir! Toi seule, ô ma sœur! qui m'aimes en-
» core et qui t'attendris sur moi, tu seras mon
» dernier lien avec les vivants; nul, excepté toi,
» ne me saura respirant sous ma pénitence. Car
» je suis réellement mort au monde, et perclus
» dans mes membres, ô ma sœur, avec tous
» ces hommes innocents que j'ai frappés de stu-
» peur, de surdité et de mort. Pauvres âmes
» dont je réponds, et que j'ai lancées à l'impro-
» viste devant Dieu! Souvent, dans ma cellule
» de novice, afin de m'exercer comme au jour
» du crime, je me tiens de longues demi-heu-
» res en la même position où j'étais au coin de
» cette rue de Malte, le cou tendu en avant, le
» corps plié, penché et sans appui, ne touchant
» le mur qu'avec un doigt pour ne pas tomber,
» jusqu'à ce que, bientôt, je sois devenu sourd
» et aveugle, comme ceux que j'ai assourdis et
» aveuglés, engourdi comme ceux que j'ai pa-
» ralysés, sans idée ni conscience de rien, com-
» me ceux dont j'ai ébranlé l'intelligence. Je
» me change moi-même en statue de sel par
» châtiment..... Le sommeil m'a fui; mais si,
» vers le matin, il m'arrive de succomber quel-
» ques minutes, je m'éveille en sursaut par une
» explosion déchirante. »

Justement choquée du rôle fantastique que M. de Sainte-Beuve faisait jouer à son frère, Mme de Chappedelaine protesta, dans un journal, par une lettre que nous reproduisons ici, parce que, en même temps qu'elle rectifie certains faits concernant Limoëlan, elle complète les détails que nous avons précédemment donnés :

« Sœur de Limoëlan, Monsieur, et vivant as-
» sez retirée du monde, l'obligeance d'un ami
» m'a fait seule apprendre que M. de Sainte-
» Beuve, écrivain du temps, s'est occupé de
» mon frère, et qu'ayant, à ce qu'il paraît, be-
» soin, pour son livre, d'un grand pénitent, il
» avait supposé que Limoëlan, impliqué en 1800
» dans l'affaire du 3 nivôse, était celui auquel il
» pouvait, sans conséquence, en faire jouer le
» rôle. A cet effet, il le produit dans le livre in-
» titulé *Volupté* comme un des deux officiers de
» Georges qui avaient dirigé le coup forcené de
» nivôse, et il le fait auteur d'une lettre que j'af-
» firme que mon frère n'a jamais écrite, ni à moi
» ni à personne, car il n'a jamais eu les senti-
» ments qui y sont exprimés; il ne s'est jamais
» accusé de lâchetés qu'il n'a point commises,
» et n'a eu garde d'en faire pénitence à la ma-
» nière d'un Bonze, comme M. de Sainte-Beuve
» le lui fait raconter; comme il n'a jamais été
» non plus dans aucun monastère, ni à Lis-
» bonne, ni en aucun lieu du monde.

» M. de Sainte-Beuve semble avoir pris pour
» règle de ses opinions sur l'affaire du 3 nivôse
» le procès où Limoëlan est chargé sans aucun
» égard pour la vérité, ce qui n'est pas éton-
» nant, puisqu'il était le seul accusé qui ne fût
» pas présent. Il était naturel que ceux qui
» étaient présents le chargeassent pour se faire
» innocenter. C'est ainsi que cette procédure
» contient sur Limoëlan des choses de toute
» fausseté. L'affaire du 3 nivôse n'était point
» son affaire. S'il s'y trouva mêlé, c'est que,
» par ordre du général Georges, dont il était le
» major-général, il avait dû fournir à Saint-
» Régeant les fonds dont il avait besoin et les
» connaissances qui lui manquaient à Paris, où
» Saint-Régeant n'était jamais venu que cette
» fois, avec la volonté de se dévouer à la perte
» de Bonaparte, qui ne lui apparaissait, non
» plus qu'à mon frère, que comme un usurpa-
» teur des droits qu'il ne reconnaissait qu'au
» roi légitime. Limoëlan qui, comme Georges
» et Saint-Régeant, n'avait point signé la paci-
» fication de l'Ouest, regarda, à tort ou à rai-
» son, l'explosion de la machine infernale
» comme une embuscade que l'on tend à l'en-
» nemi en temps de guerre, ou comme une mine
» qu'on fait sauter pour prendre un place; mais,
» je puis l'affirmer avec vérité, ce ne fut pas le
» moyen de son choix, ce ne fut jamais lui qui

» dut y mettre le feu ni la conduire.... S'il était » alors peu loin du lieu de la scène, c'était » pour en diriger le dénouement dans le sens » royaliste, de manière que, Bonaparte mort, » Louis XVIII fût proclamé roi. La chose lui » semblait infaillible; tout ce qu'il fit lui sem- » bla du dévouement à celui qu'il servait com- » me militaire depuis l'âge de quinze ans. De- » venu prêtre dix ans après, il a pu voir les » choses sous un point de vue différent; il n'a » plus envisagé que le ciel, et a servi Dieu » comme il avait servi le roi, avec cette diffé- » rence que l'un devait à peine connaître son » dévouement, et que l'on ne fait rien pour » l'autre qui ne soit rémunéré au centuple. » Mais, quoiqu'en ait écrit M. de Sainte-Beuve, » il a été toute sa vie si loin de regarder Bona- » parte comme le bienfaiteur du peuple qu'il » décimait pour satisfaire son ambition, qu'en » 1814, placé comme curé de la congrégation ca- » tholique de Charles Town aux Etats-Unis d'A- » mérique, il y chanta publiquement le *Te Deum*, » quand il apprit la chute de cet homme qui, » lors de l'affaire du 3 nivôse, ne pouvait être » appelé l'oint du seigneur, puisque, en 1800, » il ne faisait encore que préluder à une usur- » pation qu'il réussit ensuite à faire bénir par le » pape. Limoëlan, bien loin de croire, comme » le suppose M. de Sainte-Beuve, qu'il ne pou- » vait reparaître aux yeux des hommes de son » parti, revint en France en 1815, et y reçut, » de tous ceux qui l'avaient connu, l'accueil le » plus flatteur et le plus honorable; et, s'il » quitta ce pays, ce fut dans la pensée d'être » plus utile comme prêtre catholique aux Etats- » Unis qu'en France, de s'isoler de ses anciens » amis et de ses souvenirs, afin de remplacer » tout à fait et pour toujours les vues terrestres » de l'homme du monde par des sacrifices et » des travaux dont le but fût l'éternité.

» Puis-je espérer, Monsieur, que vous vou- » drez bien insérer cette lettre dans votre esti- » mable feuille?

» Agréez, etc.

» Signé DE CHAPPEDELAINE, née PICOT » DE LIMOELAN. »

Mme de Chappedelaine avait l'espoir que cette lettre et une réclamation qu'elle avait directement adressée à M. de Sainte-Beuve l'auraient déterminé à rectifier, dans les éditions subséquentes de son livre, le portrait de Limoëlan. Elle a été trompée dans son attente. Ce portrait est resté tel que nous l'avons vu. Une note a seulement été placée, non en regard du passage qu'elle concerne, mais à la fin de la troisième édition de *Volupté*. Paris, Charpentier, 1841, in-12. M. de Sainte-Beuve, après avoir résumé dans cette note la lettre qu'il avait reçue de Mme de Chappedelaine, y répond par les observations suivantes : « A cette réclamation, dic- » tée par un si honorable sentiment de famille, » l'éditeur de *Volupté* n'a que peu à répondre. » Limoëlan, par l'énormité de son acte, est un » personnage tout entier acquis et dévolu à » l'histoire. Son silence même, si expressif et » si chrétien, l'a laissé légitimement en proie » aux jugements des hommes. L'intention d'A- » maury n'a rien que de sympathique à Limoë- » lan, et il plaint, il admire même, bien plus » encore qu'il ne condamne; il *idéalise* le person- » nage plutôt qu'il ne le *travestit*. En ce que ses » informations, enfin, peuvent offrir d'étrange » et d'inattendu, Amaury n'est pas tellement » en désaccord avec d'autres témoignages in- » times et authentiques. On citera les *Souve- » nirs historiques* de M. Desmarets. »

P. L...t.

LINOIS (CHARLES-ALEXANDRE-LÉON, comte **DURAND** DE), — né à Brest, le 27 janvier 1761, n'avait que quinze ans lorsqu'il entra au service de la marine comme volontaire. Après plusieurs campagnes, soit dans les mers d'Europe, soit dans celles d'Amérique, le jeune volontaire, devenu lieutenant de vaisseau auxiliaire et aide de port, fut nommé, le 1er juillet 1781, enseigne de vaisseau et embarqué sur le vaisseau de 74 le *Diadème*, commandé par le capitaine Vidal d'Audiffret. A l'issue de cette campagne, le 1er avril 1783, il fut attaché à la direction du port de Brest, mais pour peu de temps, car il résulte de ses états de services que, de cette époque jusqu'à sa promotion au grade de lieutenant de vaisseau de port, le 1er mai 1789, il fit diverses campagnes à Saint-Domingue, aux îles du Vent et dans les mers de l'Inde.

Lors de la réorganisation du corps des officiers de vaisseau, au mois d'avril 1791, il prit rang parmi les lieutenants de vaisseau à la date de son brevet de lieutenant de port, et passa en cette qualité sur la frégate de 36 l'*Atalante*. Pendant les trente-huit mois qu'il y fut embarqué, il parcourut les mers de l'Inde, les côtes du Malabar, de Coromandel et celles d'Afrique. A son retour en France, l'*Atalante*, de conserve avec la *Fidèle*, escorta un convoi de onze bâtiments richement chargés, convoi qui entra heureusement à Lorient, après cent vingt-cinq jours de traversée.

Peu après son arrivée, Linois, nommé au commandement de l'*Atalante* et des corvettes la *Levrette* et l'*Epervier*, reçut du vice-amiral Villaret-Joyeuse l'ordre d'aller croiser avec sa division sur la route du convoi que ramenait en France le contre-amiral Vanstabel, afin de lui donner avis que cinq vaisseaux de ligne, aux ordres du contre-amiral Nielly, croisaient dans le but de protéger son entrée à Brest.

Sortie de ce port le 10 avril 1794, la division de Linois était parvenue, le 5 mai, au point de rencontre qui lui avait été assigné. Mais, l'avant-veille, ses deux corvettes avaient été séparées de lui par une tempête. L'*Atalante* était

donc seule, lorsque, le 5 mai, à midi, les vigies découvrirent un grand nombre de voiles. C'était un convoi de vingt-huit bâtiments escortés par deux vaisseaux de guerre et faisant route au sud-ouest.

Poussés par une bonne brise, les deux vaisseaux commencèrent à donner la chasse à l'*Atalante*. Linois, voulant soustraire au feu de l'ennemi la *Levrette*, qui venait de le rallier, lui fit signal de liberté de manœuvre, et elle fit route vent arrière en se couvrant de toile. Un des vaisseaux, le *Saint-Alban*, abandonna l'*Atalante* pour la suivre, et l'autre, le *Swiftsure*, de 74, continua la chasse La frégate française, déjà si inférieure par elle-même à son adversaire, se trouvait, en outre, par suite de la tempête du 3, dans un fâcheux état. Elle avait son petit mât de perroquet dépassé pour ne pas fatiguer le mât de hune, qui avait éclaté au dessous du chouquet. Ce n'est pas tout : comme il fut constaté, lors du jugement que le capitaine Linois subit à son retour en France, l'équipage de l'*Atalante* avait passé deux jours et deux nuits aux postes de combat, et au moment où le feu commença, il avait sur les bras, depuis seize heures, ses avirons de galère, que le calme de la mer et la faiblesse de la brise l'avaient contraint de border pour augmenter sa marche.

C'est dans ces circonstances, si défavorables à l'*Atalante*, que le *Swiftsure* commença l'attaque. Pendant la nuit du 5 au 6, et toute la journée suivante, Linois réussit néanmoins, par ses manœuvres, à éloigner le moment de la crise. Le 7 mai, vers deux heures du matin, le vent ayant un peu fraîchi, l'*Atalante* prit ses amures à tribord, le *Swiftsure* manœuvrant pour la doubler au vent. Linois, ne voyant plus la possibilité d'éviter le combat, vint alors du lof dans le dessein de lui envoyer sa bordée en enfilade; mais, à ce moment, ses voiles reçurent une petite brise qui le sépara du vaisseau. Elle ne dura que peu de temps. Le calme revint, et, à trois heures et demie, le combat recommença.

Depuis une heure, on se battait de part et d'autre avec un égal acharnement. Le gréement de l'*Atalante* était criblé, ses voiles en lambeaux. Un de ses canons était coupé sur le gaillard d'arrière et deux démontés dans la batterie, où le nombre des blessés avait obligé l'officier qui la commandait à demander plusieurs fois du renfort. Un matelot ayant été coupé en deux à côté de Linois, ses membres l'avaient frappé à la figure et renversé sur le pont. La frégate était percée par l'avant à la flottaison, et l'eau y entrait abondamment. Enfin, le monde manquait pour servir les pompes et les canons. C'est alors qu'un boulet ayant coupé la corne d'artimon de l'*Atalante*, son pavillon tomba à la mer et dispensa ainsi Linois de l'amener. Conduit à bord du *Swiftsure*, il fut complimenté sur sa belle défense par le capitaine Boyles, qui lui rendit son épée en disant : « On ne désarme point un brave tel que vous. » James, après avoir rendu compte, dans son *Histoire navale d'Angleterre*, de cette longue lutte, ne peut s'empêcher, contre sa presque constante habitude, de rendre justice au commandant français : « Les efforts de M. Linois pour sauver son bâtiment, et mettre son ennemi hors » d'état de le poursuivre, furent hautement » méritoires, dit cet écrivain. Ils prouvent que » si, au lieu d'un 74, l'*Atalante* avait rencontré une frégate de sa force, sa capture, dans » le cas où elle aurait pu avoir lieu, aurait été » payée cher. »

Linois avait, pendant le combat, été atteint au visage par un fragment de bastingage qui l'avait renversé, et l'*Atalante* n'était plus qu'une carcasse faisant trente-deux pouces d'eau à l'heure par une mer parfaitement belle. Ce fut par un miracle qu'elle parvint, ainsi avariée, jusqu'à Cork, en Irlande, avec le *Swiftsure*.

Rentré en France, après onze mois de captivité, et promu au grade de capitaine de vaisseau, Linois fut nommé peu après au commandement du vaisseau de 74 le *Formidable*, faisant partie de l'armée navale aux ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse. Sortie de Brest, dans les premiers jours de juin 1795, cette armée soutint deux combats, le 17 et le 23 juin, le premier à la hauteur de Groix, le second à cinq lieues O. de cette île. L'affaire du 17 ne fut qu'une simple escarmouche. Dans celle du 23, beaucoup plus sérieuse, Linois fut un des trois capitaines qui exécutèrent l'ordre du commandant en chef de se former en ligne sur l'*Alexandre*, qui venait d'être attaqué par une division de vaisseaux; il dut à cette manœuvre d'être lui-même attaqué le second. Malheureusement le *Formidable* eut la roue de son gouvernail brisée, et pendant quelque temps il ne put évoluer qu'avec la plus grande difficulté. Cette circonstance fâcheuse le fit rester de l'arrière, et combattu par trois vaisseaux ennemis, il se trouva dans la position la plus critique. Linois, qui venait de recevoir à la tête une blessure qui le priva pour toujours de l'œil gauche, remit alors le commandement à son second. Pour comble de malheur, le feu prit à la dunette et se communiqua au mât d'artimon. Obligé de concentrer toute son attention sur cet autre désastre, le nouveau capitaine fut réduit à amener.

Captif une seconde fois, Linois ne séjourna pourtant que deux mois en Angleterre, ayant été échangé avec le capitaine de vaisseau John Carrulhers. Un arrêté du comité de salut public lui fit, à son retour, reprendre son rang d'ancienneté, en le portant à la première classe des capitaines de vaisseau, à compter du 2 janvier 1794, et, le 22 mars 1796, il fut fait chef de division.

Lors de l'expédition d'Irlande, Linois, commandant du vaisseau de 74 le *Nestor*, prit à l'entrée de la baie de Bantry le commandement de trois vaisseaux et de quatre frégates avec lesquels il devait opérer; mais l'armée ayant été, à deux reprises, dispersée par des coups de vent, l'expédition resta sans résultat, et Linois rentra à Brest, le 13 janvier 1797, avec ce qu'il put rassembler de sa division et quatre prises qu'il avait faites dans sa traversée.

Promu au grade de contre-amiral le 25 janvier 1800, il remplit pendant environ vingt mois les fonctions de chef d'état-major-général de l'armée aux ordres de l'amiral Brueix, et successivement des contre-amiraux Delmotte et La Touche-Trévillé.

Au mois d'octobre de l'année suivante, Linois, désigné pour commander en second la division expéditionnaire armée à Brest sous les ordres du contre-amiral Ganteaume, porta son pavillon sur le vaisseau le *Formidable*. La division, mouillée d'abord à Toulon, le 18 février 1801, n'en repartit que le 25 avril. Entrée dans la Méditerranée, elle prit la frégate anglaise le *Success*, et, chemin faisant, elle canonna Porto-Ferrajo. Ce fut alors (devant l'île d'Elbe) qu'une épidémie qui s'était déclarée à bord des vaisseaux sur la rade de Toulon, et qui régnait encore au moment de l'appareillage, força le commandant en chef à prendre sur le *Formidable*, le *Desaix*, l'*Indomptable* et la *Créole*, le complément d'équipage qui était nécessaire au reste de la division, et en échange, il leur donna les malades, avec l'ordre de les conduire à Livourne et de retourner ensuite à Toulon, ce qui eut lieu. Les trois vaisseaux ayant reçu de nouveaux équipages et ayant été renforcés de la frégate de 40 le *Muiron*, formèrent une division dont Linois conserva le commandement; elle devait opérer sa jonction avec l'escadre espagnole commandée par le lieutenant-général Don Juan Moreno.

Sortie de Toulon, le 13 juin 1801, la division française, après diverses évolutions, s'empara, le 3 juillet, à l'entrée du port de Malaga, du brik le *Speedy*, de 24 canons et soixante-quatre hommes d'équipage, commandé par lord Cochrane. Arrivé le lendemain, au point du jour, à l'entrée du détroit de Gibraltar, Linois y apprit que sept vaisseaux et une frégate, aux ordres de l'amiral Saumarez, bloquaient Cadix, et que, d'un autre côté, il était suivi par l'escadre de l'amiral Warren. N'ayant plus, dans cette extrémité, d'autre parti à prendre que de se jeter dans la baie de Gibraltar, il mouilla le 4 juillet au soir sur la rade d'Algésiras. Saumarez, informé de la position qu'il venait de prendre, franchit le détroit dans la nuit du 5 au 6 juillet, et lorsqu'à sept heures du matin, il forma sa ligne de bataille, après avoir doublé le cap del Carnero avec une frégate et six vaisseaux (trois de 84 et trois de 74), la division française était en mouvement pour prendre sa ligne d'embossage dont la droite s'appuyait au sud sur l'île Verte, espèce de rescif servant de base à une batterie de cinq pièces de 24 et de 18, et la gauche allait s'appuyer au nord sur les fortifications délabrées de la batterie de San-Yago, armée de cinq pièces de 18, en mauvais état et mal approvisionnées, comme celles de l'île Verte. Le *Formidable*, que montait Linois, était le plus au nord; il avait à sa droite le *Desaix*, l'*Indomptable* et le *Muiron*. L'escadre anglaise, couverte de voiles, continuait de s'avancer sur une seule ligne en longeant la côte. L'amiral Saumarez, tenant le vent, gouverna sur le *Formidable*, très-probablement avec l'intention de le doubler, de passer entre la terre et la ligne d'embossage, et de mettre ainsi la division française entre deux feux. Le vent, qui soufflait d'abord du N., ayant passé au N.-E., sembla favoriser cette manœuvre indiquée par la situation des vaisseaux français mouillés trop loin de terre. Linois, pour la prévenir, fit signal à ses vaisseaux de couper leurs câbles et de s'échouer au plein. Le feu se continuait avec vigueur depuis deux heures, lorsque Saumarez, renonçant à l'espoir de doubler la gauche de la division, voulut s'emparer de l'île Verte sur laquelle le *Muiron* et le *Desaix* envoyèrent des détachements du corps expéditionnaire, qui arrivèrent assez à temps pour occuper l'île avant les Anglais. Le combat changea alors de face. Après six heures d'un feu continu, l'escadre anglaise, dont tous les vaisseaux avaient essuyé de fortes avaries, trois surtout qui étaient démâtés de leurs mâts de hune, s'éloigna, abandonnant l'*Annibal*, et après avoir subi une perte d'environ quinze cents hommes, tandis que les Français comptaient seulement cent quatre-vingts tués et trois cents blessés. Linois, qui avait ainsi changé en triomphe une défaite presque certaine, reçut du premier consul un sabre d'honneur qui lui fut officiellement décerné le 28 juillet 1801.

Cependant, Linois ne s'abusait pas sur sa position : aussi son premier soin fut-il de remettre ses vaisseaux à flot, et de prendre ses dispositions pour repousser une nouvelle attaque; car, si les vaisseaux anglais avaient de nombreuses et sérieuses avaries, les siens étaient incapables de prendre immédiatement la mer, et il ne pouvait attendre de secours que de Cadix, d'où le lieutenant-général Moreno lui amena effectivement, le 5 juillet, cinq vaisseaux, trois frégates et un lougre. Mais déjà l'escadre anglaise réparée était sortie de Gibraltar au nombre de cinq vaisseaux, une frégate, un brick et une frégate portugaise, et elle avait repris son poste d'observation. Le 12, un nouvel engagement eu lieu. Obligé d'obéir à l'ordre de Moreno, généralissime de l'escadre franco-espagnole, Linois passa sur la frégate la *Sabine*,

que montait cet officier-général, et remit le commandement du *Formidable* à son brave second, le capitaine de frégate Troude.

On manœuvrait depuis une heure après midi, et l'escadre franco-espagnole, moins favorisée par le vent que l'escadre anglaise, avait pourtant réussi à doubler le cap del Carnero, lorsque Saumarez, profitant du désordre de notre ligne, entama vers onze heures un combat où nous perdîmes le vaisseau le *Saint-Antoine*, mais où le vaisseau le *Formidable*, après avoir été long-temps aux prises avec trois vaisseaux et une frégate, resta maître du champ de bataille, et sauva ainsi et l'honneur du pavillon et les restes de l'escadre combinée, qui put entrer, le soir même, à Cadix, laissant à la côte le vaisseau anglais le *Vénérable*, dont il lui eût été facile de s'emparer.

Sorti de Cadix, le 18 janvier 1802, avec quatre vaisseaux et deux frégates, portant huit cents hommes de troupes de débarquement, Linois arriva au Cap, le 15 février suivant, remit ces troupes à la disposition du général Leclerc, et après deux mois de séjour dans la colonie, il revint à Brest avec l'escadre du vice-amiral Villaret-Joyeuse.

Le traité d'Amiens nous ayant restitué Pondichéry, Linois, nommé au commandement d'une escadre d'un vaisseau, trois frégates et deux transports, fut chargé d'y transporter le général Decaen, appelé, sous le titre de capitaine-général, au gouvernement des établissements français dans l'Inde. Sorti de Brest le 6 mars 1803, il mouilla, le 11 juillet suivant, devant Pondichéry. Le brick le *Belier*, sorti de Brest dix jours après lui, ayant remis le lendemain au général Decaen sa nomination de capitaine-général des îles de France et de la Réunion, il appareilla dans la nuit même, et jeta l'ancre, le 16 août, dans la rade de l'Ile-de-France.

Linois croisa ensuite, pendant vingt-sept mois, avec le vaisseau le *Marengo*, les frégates la *Belle-Poule*, la *Sémillante*, et la corvette le *Berceau*, dans les mers de l'Inde, où il fit essuyer de grandes pertes aux Anglais. Sorti, pour la première fois, de l'Ile-de-France, le 8 octobre 1803, afin de porter des renforts à l'île de la Réunion et à Batavia, il captura, chemin faisant, plusieurs navires porteurs de riches cargaisons dont une seule valait un million. A Bencoulen, il força les Anglais à mettre le feu à six de leurs vaisseaux, leur en brûla lui-même cinq, ainsi que les magasins de la Compagnie, et amarina un trois-mâts richement chargé; mais c'étaient surtout les convois de la compagnie qu'il avait mission d'intercepter. Au mois de février 1804, il naviguait à l'entrée des mers de Chine; là, il sut que dix-sept bâtiments de la compagnie, six *country ships* et un brik attendaient à Canton le moment de mettre à la voile. Le 14, les vigies annoncèrent vingt-sept voiles; il y avait donc trois bâtiments de guerre pour escorter le convoi. Linois s'approcha, et des coups de canon furent échangés à portée; mais une manœuvre hardie de la flotte anglaise lui ayant fait craindre d'être enveloppé, il jugea prudent de virer de bord et de regagner l'Ile-de-France où il rentra le 2 avril. Le capitaine-général, étonné de ce retour, adressa au ministre de la marine un long rapport qui se trouve dans le t. Ier, p. 310-318, de l'ouvrage intitulé : *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la marine*. Sous l'impression de ce rapport, l'Empereur écrivit coup sur coup, au ministre Decrès, deux lettres (*Ibid.*, p. 13-17) datées de Gueldres et de Cologne, les 14 et 15 septembre 1804, lettres où il dit « que la conduite du général » Linois est misérable, qu'il a rendu le pavillon » français la risée de l'Europe, etc. » Il est à croire néanmoins que de nouveaux renseignements durent bien modifier le mécontentement que Napoléon avait si rudement exprimé, comme il le faisait du reste, et souvent avec trop peu de justice, quand il s'agissait d'apprécier les opérations maritimes. Ce qui est certain, c'est que, loin de rappeler Linois, il le nomma, le 14 juin 1805, commandant de la Légion-d'Honneur.

Linois entreprit ensuite deux croisières. La première, qui dura cinq mois, fut très-préjudiciable au commerce anglais; la seconde, contrariée par les événements de mer et l'extension des forces ennemies, se prolongea dix mois, et finit, le 14 mars 1806, par la prise du *Marengo* et de la *Belle-Poule*, qui eurent à lutter contre sept vaisseaux, deux frégates et une corvette formant l'escadre de sir John Borlase Warren. Linois, qui avait été blessé à la jambe dans ce combat, fut conduit en Angleterre où il resta huit ans prisonnier sur parole.

Rentré en France, au mois d'avril 1814, il fut nommé gouverneur-général de la Guadeloupe, le 13 juin, et chevalier de Saint-Louis, le 5 juillet. Pendant les Cent-Jours, il fit tous ses efforts pour empêcher la colonie de reconnaître l'autorité impériale; mais la garnison s'étant soulevée, le 17 et le 18 juin; il fut arrêté. Ayant publié, le 19, une proclamation, il continua de gouverner, mais au nom de l'Empereur, jusqu'au 10 août, jour où, par suite de la capitulation, il fut fait prisonnier et envoyé en Angleterre. A son arrivée sur la rade de Plymouth, le 4 octobre, il sollicita et obtint du ministre de la marine d'être mis en jugement pour sa conduite à la Guadeloupe. Traduit devant le conseil de guerre permanent de la première division militaire, par ordonnance du 26 décembre 1815, il fut honorablement acquitté, le 11 mars 1816. Une décision royale le mit à la retraite, le 18 avril 1816, et le 13 mai suivant, la Cour royale enregistra, en audience solennelle, les lettres-patentes qui lui conféraient le titre de comte. En 1825, à l'occasion du sacre, Charles X le nomma vice-amiral honoraire, Louis-

Philippe le fit grand-officier de la Légion-d'Honneur, le 1er mars 1831, et, plus tard, il ordonna que son nom serait gravé sur la partie ouest de l'arc-de-triomphe de l'Etoile. Linois est mort à Versailles, le 3 décembre 1848.

P. L...t.

LISCOET ou LISCOUET (Yves du), — né au Liscoët, en Boquého, dans le diocèse de Tréguier, d'une famille d'ancienne noblesse (1), se distingua, vers la fin du XVIe siècle, dans les guerres civiles de la Basse-Bretagne, sous la Ligue. Les services qu'il rendit à Henri IV déterminèrent ce prince à le nommer gentilhomme de sa chambre, le 24 avril 1586, capitaine de cinquante lances au camp de Mantes, le 26 mars 1590, et maréchal-de-camp, le 27 septembre 1593. Il prit part, en 1590, à une entreprise sur Carhaix, petite ville close de simples barrières et dépourvue de garnison. Il choisit, pour l'attaquer, un jour où la noce d'un des principaux habitants avait attiré beaucoup de monde dans cette ville. La bande qu'il commandait, et qui, comme toutes celles de ce temps, suppléait par le pillage à l'insuffisance de sa solde, était animée par la perspective du butin. L'occasion était belle. Les conviés, tant pour faire honneur aux nouveaux époux que pour se conformer à l'antique usage (encore suivi dans certains lieux de la Basse-Bretagne), de leur faire un présent, avaient apporté quelques bijoux ou quelques meubles de choix, distraits de ceux qu'ils avaient cachés à Quimper ou à Concarneau, depuis le commencement de la guerre. Attaqué de nuit, pendant que les habitants dormaient d'un sommeil que le festin de la veille rendait pesant, Carhaix fut enlevé sans résistance et livré le lendemain au pillage. Les habitants des paroisses voisines, alarmés de voir les royalistes maîtres de cette ville, sonnèrent le tocsin, et formèrent en peu de temps un corps de troupes assez nombreux. Ils s'armèrent comme ils purent, et choisirent pour capitaine un gentilhomme nommé Lanridon, qui, connaissant tout le péril auquel ils s'exposaient, leur fit à ce sujet les plus vives représentations. Rien ne put les détourner de leur dessein. Ils forcèrent Lanridon de se mettre à leur tête, taxant sa prudence de lâcheté, et le menaçant de le tuer sur-le-champ, s'il n'acceptait le commandement qu'on lui imposait. Pendant que les uns l'invectivaient, les autres le piquaient par derrière avec des fourches de fer, pour le faire avancer plus vite, de sorte que, ne pouvant se débarrasser de leurs mains, il conduisit, vers Carhaix, cette troupe imprudente, qui le suivit en poussant de grands cris. Du Liscoët, informé de la route qu'ils tenaient, les fit tomber dans une embuscade; la plus grande partie, forcée de se précipiter dans la rivière, s'y noya, le reste fut tué. Le malheureux Lanridon lui-même périt. Un sort si funeste aurait dû éclairer ou intimider les autres; mais le fanatisme est toujours sourd aux conseils de la prudence. Le lendemain, une nouvelle troupe de paysans, commandés par le sieur de Bizit et par un prêtre, nommé Linlouet, voulut tirer vengeance de cet échec. En passant dans l'endroit où s'était livré le combat la veille, ils trouvèrent les cadavres de leurs compatriotes étendus sur le champ de bataille. Ce spectacle ne fit qu'enflammer leur ardeur. Arrivés aux portes de la ville, ils y entrèrent confusément, et sans attendre les ordres de leurs chefs. Mais que pouvaient des paysans inexpérimentés, et armés seulement de fourches, de haches et de pertuisannes, contre des soldats aguerris, qui avaient encore sur eux l'avantage de se défendre à couvert, de l'intérieur des maisons, et avec des armes à feu! Néanmoins, ils se comportèrent vaillamment, et ce ne fut qu'après une héroïque défense qu'enveloppés par Du Liscoët, ils furent défaits et presque tous massacrés. Les deux chefs partagèrent le sort de leurs soldats. La victoire coûta cher aux royalistes. Ils perdirent beaucoup de monde, et Du Liscoët eut la main détachée du bras d'un coup de hache, que lui asséna le prêtre Linlouet. Il se fit faire alors, à l'exemple de La Noue, une main de fer, dont il se servit depuis pour tenir son épée, et qui, suivant ce que dit Chef-Dubois, dans ses mémoires, lui rendit les mêmes services qu'une main naturelle. Pour se venger de sa blessure, il fit mettre le feu aux quatre coins de la ville de Carhaix, qu'il réduisit en cendres avant de la quitter. La défaite d'un aussi grand nombre de paysans répandit une telle consternation parmi les autres, qu'ils abandonnèrent le dessein qu'ils avaient formé, depuis quelque temps, d'attaquer tous les gentilshommes dans leurs maisons et de les exterminer. Au mois de mai 1592, Du Liscoët était au nombre des royalistes qui, avec le secours des Anglais, faisaient le siége de Craon. Bien que l'armée du duc de Mercœur fût de moitié inférieure à celle des royalistes, elle les obligea pourtant à lever le siége. Du Liscoët ne put les rallier; tout ce qu'il put faire, ainsi que le sieur de la Tremblaye, ce fut d'assurer, avec sa cavalerie bien exercée, la retraite des fuyards. La même année, il fut chargé de défendre la ville de Quintin, fermée seulement de vieilles douves et de barrières. Bloqué dans cette bicoque, il tint tête, pendant quinze jours, aux ligueurs, qui avaient amené avec eux une grosse cavalerie, et ne capitula que quand il eut perdu tout espoir d'être secouru. Il se retira dans sa maison du Bois-de-la-Roche, près Guingamp; mais, s'ennuyant bientôt d'une inaction à la-

(1) Il descendait d'*Alain* du Liscoet, qui devint gouverneur de Loches, et se distingua tellement au service de Charles VII, que ce monarque, après son sacre à Reims, en 1429, le fit son maître d'hôtel.

quelle il n'était pas habitué, il se donna tant de mouvement que, le 8 mars 1593, aidé du sieur de Kergoumarc et du marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest, il surprit la ville et le château de Corlai, et tailla en pièces une partie de la garnison espagnole que les ligueurs y avaient mise. Maître de cette place, il la fortifia de manière à favoriser ses desseins, qui étaient d'opérer une diversion en portant la guerre dans le bas-pays, où elle ne s'était pas encore faite, et où, suivant la pittoresque expression du chanoine Moreau, *l'oie était encore grasse*. Il exécuta promptement son projet; car, dès le 25 du même mois, accompagné d'environ trois ou quatre cents hommes, il se présenta à la pointe du jour, devant Châteauneuf-du-Faou, où il entra par surprise. Beaucoup d'habitants, et ceux qui s'y étaient refugiés des villes voisines furent tués; ceux qui pouvaient payer rançon furent faits prisonniers, et les plus belles maisons réduites en cendres. Les ecclésiastiques furent très-maltraités par Du Liscoët et ses partisans, calvinistes comme lui. Il accompagna, au mois d'octobre 1594, le maréchal d'Aumont au siége du fort de Crozon, que les Espagnols, alliés des ligueurs, avaient élevé sur la pointe de Quélern, à l'entrée de la rade de Brest. Bâti sur une côte escarpée, ce fort était presque inaccessible, et interceptait l'arrivage par mer de tout secours et de tout approvisionnement. Un jour (c'était au commencement du mois de novembre), il regardait les soldats et les pionniers travailler d'une cabane couverte de branchages sous laquelle il se tenait pour se garantir de la pluie, quand il entendit la sentinelle donner l'alarme, en criant : *A l'ennemi!* Sortant précipitamment de sa cabane, sans autre arme que son épée, il s'élança sur le fossé, où il fut percé de coups de piques et tué avant même qu'il eût pu se mettre en défense. Il fut regretté de ses compagnons, qui le regardaient comme un des plus braves capitaines de l'armée. Il était marié à une demoiselle du canton de Vaux, en Anjou, remarquable par sa beauté. Du Liscoët ne put obtenir sa main qu'à condition d'abjurer la religion catholique pour embrasser le calvinisme, qu'elle professait, ce qui a fait dire au chanoine Moreau, qu'il aima mieux faire banqueroute à Dieu et à son salut qu'au beau nez d'une femme. Les grands services qu'il avait rendus à son parti l'avaient fait parvenir à un rang honorable, et il se fût élevé encore davantage, s'il avait pu vivre jusqu'à la fin des troubles. On lui a reproché deux mauvaises actions, qui ont terni l'éclat de son blason. L'année même de sa mort, ayant un jour reçu l'hospitalité la plus affectueuse chez M. de Mézarnoú, riche seigneur du pays, il revint le lendemain piller la maison de son hôte, et fit main-basse sur les meubles les plus précieux, la vaisselle d'or et d'argent, ne laissant que les objets peu susceptibles, par leur poids ou par leur volume, d'être emportés. Une autre fois, il extorqua par violence, à un nommé Henry, riche habitant de Landerneau, une quittance de la somme de quatorze mille écus qu'il lui devait, pour prix d'une belle terre que ce dernier lui avait vendue en 1590. Mme Du Liscoët jouit, jusqu'à la paix, de cette extorsion; mais, alors, la veuve de Henry obtint, après un long procès, la restitution de sa terre, et de justes dédommagements. P. L...t.

LOAISEL DE TREOGAT (Joseph-Marie), — né le 18 août 1752, au château de Bovrel, près Saint-Guyomard (Morbihan), suivit d'abord la carrière des armes en qualité de gendarme du roi. Il consacra ensuite ses loisirs à la littérature; mais, malgré sa fécondité, elle ne lui procura ni gloire ni fortune. Il fut compris au nombre des gens de lettres à qui la Convention accorda des secours en 1795, et mourut dans l'obscurité, à Paris, au mois d'octobre 1812. Dans ses romans, il s'est attaché à faire revivre le style et le genre sentimental d'Arnaud de Baculard. Quant à ses productions dramatiques, généralement dépourvues d'invention, elles offrent trop fréquemment des situations analogues, et si le style en est correct, d'un autre côté il est maniéré. Tels sont les défauts qui prédominent dans les ouvrages suivants : I. *Valmore, anecdote française*. Paris, Moutard, 1776, in-8°. II. *Florello, histoire méridionale*. Paris, Moutard, 1776, 2 part. en 1 vol. in-8°. Ces deux nouvelles ont été réimprimées ensemble. Paris, 1795, in-12. III. *Les Soirées de la mélancolie*. Amst. (Paris), 1777, in-8°. IV. *La Comtesse d'Aligre, ou les Lois des sentiments, anecdote française*. La Haye, 1779, in-8°, réimprimé sous le titre de *Louise et Milcourt, ou le Cri du sentiment*, 1793, in-12. V. *Dolbreuse, ou l'Homme du siècle ramené à la vérité par le sentiment et par la raison*. Amsterdam et Paris, 1783, 2 vol. in-8°, ou Lille et Paris, 1792, 2 vol. in-18. VI. *Ainsi finissent les grandes passions, ou les Derniers amours du chevalier de....* Paris, 1788, 2 vol. in-12. VII. *Valrose, ou les Orages de l'amour*. Paris, Leprieur, 1799, 2 vol. in-12 (fig.) VIII. *Héloïse et Abeilard, ou les Victimes de l'amour, roman historique, galant et moral*. Paris, Barba, 1803, 3 vol. in-12 (fig.) Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits en allemand. IX. *L'Amour arrange tout*, comédie en un acte et en prose. Paris, Cailleau, 1788, in-8°. X. *Lucile et Dercourt*, comédie en deux actes et en prose (1790). XI. *Virginie*, drame en trois actes et en prose (1790). XII. *Les Bizarreries de la fortune, ou le Jeune philosophe*, comédie en cinq actes et en prose, jouée d'abord sur le théâtre de la République et ensuite sur celui de la Gaîté. Paris, Toubon, 1793, in-8°. Cubières Palmezeaux prétend que la comédie des *Marionnettes*, de

Picard, n'est qu'une copie de la pièce de Loaisel, qui, modeste et timide, n'aurait pas osé réclamer, et que le chagrin causé par ce fait aurait avancé sa mort. Il se peut que Loaisel ait cru au plagiat, mais pour qui connaît les deux pièces, ce plagiat n'a pu exister que dans son imagination. XIII. *Le Château du diable*, comédie héroïque en quatre actes et en prose. Paris, Toubon, 1793, in-8°. Cette pièce, dont la vogue égala celle du *Mariage de Figaro*, peut faire regarder Loaisel comme l'inventeur du mélodrame en France. XIV. *Le Combat des Thermopyles, ou l'École des guerriers*, fait historique en trois actes et en prose. Paris, Toubon, an III (1795), in-8°. XV. *Le Vol par amour*, comédie en deux actes et en prose. Paris, Toubon, 1796, in-8°. XVI. *La Forêt périlleuse, ou les Brigands de la Calabre*, mélodrame en trois actes et en prose. Paris, Fages, 1797, 1802 et 1816, in-8°. XVII. *La Fontaine merveilleuse, ou les Époux musulmans*, pantomime-féerie en cinq actes, mêlée de dialogue (en prose). Paris, de l'impr. à prix fixe, an VII (1799), in-8°. XVIII. *Roland de Montglave*, drame en quatre actes et en prose. Paris, Barba, an VII (1799), in-8°. XIX. *Adélaïde de Bavière*, drame en quatre actes, en prose, à spectacle. Paris, Barba, an IX (1801), in-8°. XX. (Avec Guilbert de Pixérécourt) : *Le Grand Chasseur, ou l'Ile des palmiers*, mélodrame en trois actes et en prose. Paris, Fages, 1804, in-8°. — On doit encore à Loaisel, les *Amants siciliens*, comédie en deux actes, les *Histoires de Philippe II, roi d'Espagne*, et de *Louis-le-Débonnaire*, dans l'*Histoire des hommes*, de Delisle de Sales, ainsi que beaucoup de morceaux ou extraits de prose et de poésie dans le *Journal encyclopédique* et le *Mercure de France;* enfin, on lui attribue un recueil intitulé : *Aux âmes sensibles, élégies*, in-8°. (S. l. ni d.) P. L...t.

LOBINEAU (Guy-Alexis), — né à Rennes en 1666. D'après une note que M. Bizeul a trouvée dans les portefeuilles des Blancs-Manteaux, et qu'il croit de la main de D. Lobineau lui-même, ce dernier se fait descendre d'un Thomas Lobineau, procureur au Parlement. Il y est dit aussi qu'Alexandre Lobineau, cousin du bénédictin, mort sénéchal de Blossac, avait les titres de la famille depuis quatre cents ans (au XVIIe siècle), ce qui annonce une famille bourgeoise d'une grande ancienneté. Lobineau venait d'atteindre sa dix-septième année lorsqu'il fit profession à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Melaine, dans sa ville natale, le 15 décembre 1683. Il dut, dans les douze années qui suivirent, donner à ses supérieurs des preuves d'une capacité réelle, puisque ce fut lui que D. Audren *(voy. ce nom)* chargea, en 1695, de composer l'*Histoire de Bretagne* (1), précédemment confiée à D. Le Gallois, qu'une mort subite avait enlevé à la science le 5 novembre de

(1) Le P. Audren, en chargeant D. Lobineau de ce travail, l'arracha à des travaux qui contrastaient d'une manière bien tranchée avec ceux dont il allait s'acquitter. Le futur historien de la Bretagne était absorbé par l'étude d'Aristophane, dont il transcrivait et traduisait le théâtre, comme nous l'apprend M. Renouard, possesseur des deux manuscrits de D. Lobineau, qu'il mentionne avec les détails suivants, dans son curieux *Catalogue de la Bibliothèque d'un Amateur :*

« Aristophanis Comediæ undecim Cum notulis Al. Lobineau. » 2 vol. in-4°, V. br., manuscrit de la main du P. Lobineau, bénédictin. « Il se fait connaître à la fin du se» cond volume par la note suivante : « *Has ego XI Aristo» phanis Comœdias, anno* 1695, *mensibus martio et apriti» manu propria descripsi, et notis illustravi, et textum ip» sum in pluribus locis emendavi. Nominis vero mei ana» grammo est :*

» *Lux Dei vas nobile ;*
» *Aliud anagramma Gentilitii nominis*
» *Beau-Lion* (1).

» C'était un rude travailleur pour avoir fait cette bonne » copie en si peu de temps. Il paraît que ce fut un préli» minaire à la traduction complète, et maintenant encore » inédite, qu'on verra plus bas, p. 217, en 3 vol. in-8°. » Les notes placées en marge du texte, en grec, latin et » français, sont courtes, mais judicieuses, et assez mul» tipliées. *(Cat.*, t. 2, p. 212.)

» L'Ancienne Comédie grecque, ou le Théâtre athénien » d'Aristophane, traduction avec des notes, et une pré» face historique et critique servant de commentaire gé» néral, 3 vol. in-8°.

» Cette traduction, encore inédite, est du P. Lobineau, » et écrite de sa main. Elle est précédée d'une préface » curieuse et fort bien faite, dans laquelle on voit un » homme instruit dans l'ancienne littérature, et surtout » bien familier avec son auteur. J'eus d'abord l'intention » de publier cette traduction ; mais la manière cynique » dont ce religieux semble s'être complu à rendre les pas» sages graveleux qui abondent dans Aristophane, et aussi » le tour suranné d'un grand nombre de locutions, me fi» rent reconnaître qu'une telle traduction, curieuse à » conserver comme intéressante pièce de littérature, de» vait rester en portefeuille, ou ne voir le jour qu'avec » des corrections et modifications qui dénatureraient le » travail du bénédictin. La préface a été, sans mon aveu, » publiée presque en totalité dans le *Magasin encyclopédi» que*, par Chardon de la Rochette, à qui j'avais prêté le » premier volume, et qui, pour cette publication, devait » au moins demander un consentement qui ne lui aurait » pas été refusé. » *(Cat.*, t. II, p. 217.) (2)

Ces premiers essais de D. Lobineau furent une aberration. D'ordinaire, une certaine affinité, sous le double rapport de la forme et de la pensée, existe ou finit par exister entre un auteur et celui qui se charge de le reproduire. Entre le comique athénien et le bénédictin français, il n'en pouvait être ainsi. Aristophane, prodigue de sel et d'esprit, savait, dans ses comédies, véritables pamphlets politiques, unir la vigueur à la souplesse, à l'enjouement ; et dans les rudes leçons qu'il faisait accepter aux Athéniens, il apportait un tact infaillible, un atticisme cité avec raison (quand il n'est pas obscène, bien entendu) comme un modèle impossible à surpasser. Lobineau, au contraire, par la roideur et la sécheresse de son style, a ce reflet de morosité trop fréquent chez ceux qui, rebelles à la légèreté et à la grâce, ne peuvent, quoi qu'ils fassent, suppléer à ces dons naturels. On peut bien réussir dans des jeux

(1) Dans le premier de ces anagrammes, on trouve *Alexidus Lobineau*, et dans le second *Lobineau* seulement.

(2) Suivant la *Biographie universelle*, t. XXIV, p. 599, ce fut l'abbé Mercier de Saint-Léger qui sauva les deux manuscrits de D. Lobineau d'une destruction inévitable, en les achetant, en 1792, chez un épicier, et au dire de Chardon de la Rochette, ce serait le célèbre bibliographe, et non M. Renouard, qui les lui aurait prêtés.

cette année. Depuis cinq ans, toutes les archives de la Bretagne étaient explorées, dans le but de réaliser le projet conçu par D. Audren. Les PP. Le Gallois, Rougier, Briant *(voy. ce nom)* et deux autres religieux, avaient compulsé celles de Penthièvre, de Saint-Brieuc, des cathédrales ou des abbayes voisines, du château et de la chambre des comptes de Nantes, de Blain, de Saint-Melaine de Rennes, du Mont-Saint-Michel, de Dol et des environs. En même temps le P. Audren lui-même, et trois autres religieux, avaient fait des recherches dans les dépôts de la Basse-Bretagne. D. Lobineau, accompagné de D. Briant, avait de son côté visité, en 1693, les archives de la Touraine et de l'Anjou. C'est à l'aide de ces matériaux, si laborieusement rassemblés, que D. Le Gallois avait commencé la composition de l'histoire, à peine ébauchée lorsqu'il mourut (1). Il avait tout particulièrement été aidé, comme nous l'apprend D. Lobineau, par D. Rougier, qui excellait à déchiffrer les chartes les plus indéchiffrables, et par D. Briant, « qui avait dé» brouillé ce qui était obscur, ruiné la fable, » rétabli la vérité, et arrangé tous les faits jus» qu'à l'an 1364, sans compter un grand nom» bre de généalogies qu'il avait dressées sur les » titres et les catalogues des évêques et des ab» bés qu'il avait établis. » (D. Lobineau, *Lettre de* 1703 *aux Etats de Bretagne*, et *Préface* du t. Ier de l'*Histoire.)*

Le terrain était ainsi déblayé lorsque D. Lobineau remplaça le P. Le Gallois. Ayant reconnu que les matériaux recueillis, quelque considérables qu'ils fussent, étaient pourtant insuffisants, il se livra à de nouvelles explorations. En 1699, il visita Paimpont, Dinan et les environs. En 1701, il revint à Nantes, accompagné d'un dessinateur, qu'il envoya ensuite à Ploërmel, Josselin, etc. Enfin, en 1703, il passa six mois à Paris, où il compléta ses recherches (2). Cette même année, il présenta aux Etats de Bretagne un mémoire intitulé : *Lettre à Nosseigneurs les Etats de Bretagne, touchant la nouvelle Histoire de la province, composée par les soins du R. P. Dom Maur Audren, sur les titres et les auteurs originaux, par le P. Lobineau, assisté du P. Dom Denys Briant.* 1703, in-4°. Cette lettre contenait un récit détaillé des travaux exécutés jusqu'à cette époque et un exposé du plan qui serait suivi dans la rédaction de l'histoire. Enfin, après plus de douze années exclusivement employées à lire, examiner et confronter, soit les auteurs qui avaient trait à son sujet, soit les documents que ses confrères et lui avaient rassemblés, D. Lobineau put produire le résultat de cet immense travail sous ce titre : *Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux, par Dom Gui-Alexis Lobineau, prêtre, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, enrichie de plusieurs portraits et tombeaux en taille douce, avec les preuves et pièces justificatives accompagnées d'un grand nombre de sceaux.* Paris, veuve François Muguet, 1707, 2 vol. in-f°. Le premier volume, comprenant l'histoire proprement dite, s'arrête à l'union de la Bretagne, en 1532, et le second renferme les *Preuves* et pièces justificatives, au nombre de plus de seize cents, avec un glossaire des mots anglais, bretons, espagnols, basques, de la basse latinité et autres, employés dans les monuments ou dans les livres consultés par l'auteur.

En ne disant pas un mot de l'établissement des Bretons insulaires dans l'Armorique, avec leur chef Conan Mériadec, en 383, et en ne faisant remonter l'histoire de la Bretagne continentale qu'à l'an 458, époque de l'immigration de Riwal, et des autres chefs refoulés dans la péninsule armoricaine par l'invasion saxonne, D. Lobineau créa tout un système historique en contradiction avec les croyances qui avaient cours de son temps. Homme éminemment positif, il n'admettait que les traditions appuyées de pièces probantes, et il faut bien le dire, la tradition de l'établissement de 383 était loin d'en pouvoir produire de cette nature. Toutefois, nous eussions voulu qu'au lieu de rejeter *à priori*, et avec dédain, l'opinion consacrée, il se fût attaché à la discuter, et qu'à l'exemple de quelques investigateurs modernes, de celui principalement dont les ingénieux et solides travaux ont suppléé à quelques-unes des lacunes de son histoire (1), il se fût pris corps à corps

innocents, tels que des combinaisons de lettres au moyen desquelles un nom se prête, *ad libitum*, à ce que celui qui le porte se représente, avec plus ou moins de modestie, comme doué d'une intelligence exceptionnelle ou de certains avantages physiques; mais autre chose est de parvenir à rendre son style flexible et à le nuancer à propos. On ne peut donc que se féliciter, à tous égards, du choix de D. Audren, puisque Lobineau fut ainsi arrêté sur une pente doublement fâcheuse; qu'il fut ramené dans une voie meilleure et plus conforme à la nature de son esprit, comme au caractère dont il était revêtu; qu'enfin la Bretagne y gagna son histoire.

(1) Il est vraisemblable que Lacroze (*voy. ce nom*) a concouru à l'histoire de Bretagne, et que c'est lui que D. Lobineau cite comme le cinquième des religieux qui compulsèrent, pendant six mois, en 1691, les archives de Nantes. Lacroze, comme il a été dit dans l'article qui le concerne, affirmait avoir rédigé trois siècles de l'histoire. Le silence que gardent sur ce point D. Lobineau et D. Tassin *(Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur)*, ne permet pas de préciser la mesure de sa coopération.

(2) Tous les détails que nous donnons sur les recherches des Bénédictins sont extraits du *Mémoire de despense qui a esté faite pour la nouvelle Histoire de Bretagne;* document entièrement écrit de la main de D. Lobineau, daté et signé de lui à Saint-Germain-des-Prés, le 20 septembre 1703. Cette pièce, déposée aux Archives d'Ille-et-Vilaine, constate que, de 1690 à 1703, une somme de 4,537 livres 10 sous avait été dépensée par les infatigables explorateurs, savoir : 4,012 livres 10 sous pour frais de voyages, séjours et nourriture, et 525 livres pour papier, ports de lettres ou de messages, et présents faits aux gardes des chartriers.

(1) *Biographie bretonne*, articles *Conan Mériade*, *Dom-*

avec cette tradition. Peut-être son jugement, si perspicace quand il savait se garder de la prévention, aurait-il su préciser ce qu'il y avait d'acceptable dans l'énoncé de ce fait. Peut-être, sans le rejeter d'une manière absolue, aurait-il été conduit à ne le considérer que comme transitoire, comme une sorte de campement, d'occupation momentanée, n'ayant eu ni assez de consistance ni assez de durée pour mériter le titre de colonisation. Peut-être alors, qu'il eût ou non dénié l'existence d'un chef du nom de Conan Mériadec, aurait-il pensé que les Bretons insulaires venus à la suite de Maxime s'étaient ou avaient été dispersés après la défaite de ce chef, et cette opinion, très-admissible, selon nous, n'aurait, en aucune façon, contrarié son propre système, le seul qui nous paraisse devoir être accueilli pour préciser l'époque de la colonisation réelle de la Bretagne continentale.

Quand l'*Histoire de Bretagne* parut, les jésuites en rendirent un compte très-avantageux dans leurs *Mémoires de Trévoux* (avril 1708, p. 549 et suiv.). « On ne peut refuser à l'auteur, » disaient-ils, la gloire que mérite un critique » juste et délicat, qui, fidèle à ne pas aller plus » loin que ses preuves, n'impose jamais au lec- » teur par des airs de confiance et par des dé- » cisions présomptueuses; qui préfère une sage » incertitude à des conjectures, qui propose » avec netteté les raisons de se déterminer, mais » qui ne cache pas les raisons de douter. » Ce n'est pas nous qui tenterons de modifier ces éloges; si nous pouvions en avoir la pensée, ce ne serait que pour y ajouter. Bouchard et Le Baud, on l'a vu précédemment, ne sauraient mériter le titre d'historiens, mais seulement celui de légendaires ou de chroniqueurs. La fable prédomine constamment chez le premier, et chez le second elle est trop souvent associée à la vérité. D'Argentré lui-même, malgré de belles pages et de bons jugements, n'est pas un historien dans la complète acception du mot. Outre qu'il n'a pas évité, dans l'exposé de nos origines, les fautes de ses devanciers, l'insuffisance de ses recherches est cause qu'il n'a pu dépouiller maints préjugés, aujourd'hui condamnés par la saine raison. Ils sentaient bien les défectuosités de nos premiers annalistes, ces Du Paz, ces Missirrien, ces Gaignard, ces Turquest et autres, dont notre excellent collaborateur et ami, M. Bizeul, a rappelé (*Biog. bret.*, t. I, p. 752-754) les patriotiques efforts pour nous doter d'une histoire purgée de fioritures mythologiques et frappée au coin d'une judicieuse et impartiale critique. Ce qu'ils désiraient ou projetaient, D. Lobineau l'a fait. Son travail, quelque temps méconnu, a reconquis dans l'opinion des hommes sérieux la place qu'il n'aurait jamais dû perdre. C'est sur lui, comme sur une autorité sûre, que se sont appuyés tous ceux qui, de nos jours, ont voulu développer ou elucider quelques points de nos annales, et, sauf de très-rares exceptions, ses assertions, ses jugements ont été reconnus exacts. Nous souscrivons donc sans réserve à la première partie des éloges des *Mémoires de Trévoux*; mais, où ils nous semblent avoir été quelque peu malicieux, c'est quand ils ont ajouté : « On ne lui refusera pas non plus la gloire d'a- » voir le style net, ferme et coulant, sans af- » fectation et sans rudesse. » Après ce que nous avons déjà dit du style de D. Lobineau; nous ne pouvons nous associer à ce jugement.

Lobineau, en rejetant comme un mythe l'existence de Conan Meriadec et l'établissement de 383, avait froissé l'orgueilleuse et irritable maison de Rohan, qui, faute de pouvoir prétendre à remonter plus haut que ce chef, ne se résignait pas à avoir de souche plus récente. Les commissaires réformateurs n'avaient pas accueilli ses prétentions, et elle en avait conservé un profond ressentiment. Sa colère, à grand'peine comprimée, s'exhala contre l'écrivain assez osé pour contredire ainsi sa généalogie, assez cruel pour raviver ses blessures. On en peut juger par le *post-scriptum* de la lettre, écrite le 4 novembre 1707, par le prince de Soubise à l'intendant du prince de Guémené (1).

« Il faut advertir M. et Mme de Guémené, M. et » Mme de Monbazon, qu'il ne faut point parler » ny doner au publicq nos protestations, pour » ne pas atirer dans le troisième volume qu'on » doit imprimer de nouvelles preuves qu'il faut » évister par les supérieurs de ce moine, à qui » on fera cognoistre sa témérité et de plus fas- » cheuses suites, si au lieu de racomoder ce » qu'il a tasché de gaster, il ne travailloit plus » tôt à la racomoder de crainte de trouver dans » son chemin à qui parler. »

Dans les épanchements de famille, alors surtout qu'on combat *pro aris et focis*, on est sincère par nécessité ou par crainte. Ces deux mobiles poussaient M. de Soubise à conseiller à ses co-intéressés de serrer les rangs pour prévenir, à tout prix, la publication d'un troisième volume, qui lui apparaissait comme imminente. Le *moine téméraire* venait, en effet, d'adresser aux Etats une nouvelle lettre intitulée : *Lettre à Nosseigneurs les Etats de Bretagne*. Paris, veuve François Muguet, 1707, in-4°. D. Lobineau voulait intéresser la représentation provinciale à l'impression d'un troisième et même d'un quatrième volume (2) contenant de nou-

nonée, *Gradlon*, etc. Ce dernier personnage a été enveloppé par D. Lobineau dans la même proscription que *Conan Mériadec* il a rejeté, au lieu de la peser, la légende qui constate son existence.

(1) La première partie de cette lettre se trouve dans la *Biographie bretonne*, t. Ier, p. 754.

(2) Ces additions, indiquées comme nécessaires par D. Lobineau, ont été faites, comme nous le verrons, par D.

velles pièces justificatives. Mais l'alarme était adroitement répandue par la maison de Rohan dans le camp de l'aristocratie bretonne. « Qui ce moine ménagera-t-il, disait-elle, puisqu'il ne nous épargne pas ! » On fit donc cause commune pour ajourner sa demande, sauf à y donner suite quand un écrivain moins inflexible consentirait à réparer ses fautes. Ce devait être D. Morice *(Voy. ce nom)*, qui se prépara à cette mission, en composant, dans l'intervalle, une volumineuse histoire généalogique de la maison de Rohan, qui en fut très-satisfaite.

Par le peu de droiture qu'il avait apporté dans la discussion d'un autre point historique, D. Lobineau avait eu la maladresse de venir en aide à l'accusation de mauvaise foi propagée contre lui par MM. de Rohan. Perfide dans un cas, il devait l'être dans tous; c'est l'argument inévitable des gens prévenus ou intéressés. Il est, d'ailleurs, si commode de se créer des prétextes pour croire sans examen ! Il avait dit (p. 7 de son *Histoire)*, « que les Armoricains (si l'on » excepte ceux de Nantes et quelque peu de » leurs voisins), adoroient encore les idoles l'an » 458, et que les Bretons leur firent part de la » connaissance du vray Dieu, par le ministère » de quantité de saints evesques et de prédica- » teurs zélés qu'ils leur envoyèrent... que le » nom de Riothime, que l'on trouve à la teste » des evesques de Rennes, est une preuve du » zèle des Bretons et de la docilité des Armori- » cains. »

Ce passage, communiqué à D. Liron, pendant l'impression, n'avait pas obtenu son approbation, et ses raisons avaient été goûtées de son confrère qui, sans l'en prévenir, avait substitué au feuillet primitif un carton où on lisait : « Ce ne serait pas estimer autant que l'on » doit les travaux apostoliques de Saint-Clair, » d'Ennius et de plusieurs autres prélats, qui » avoient establi la foi crestienne dans le païs, » que de croire que le culte des idoles s'y fust » conservé jusqu'à ce temps; mais, quoique les » Armoricains eussent apparemment tous reçu » la véritable religion, il est à croire que ces » nouveaux hostes trouvèrent encore assez de » vices et de pratiques superstitieuses à com- » batre pour être regardez comme de nouveaux » apostres du païs; et leurs soins furent si bien » reçus que les habitants de Rennes souhaitè- » rent d'avoir pour evesque Riothime, dont le » nom paroist breton; n'ayant point eu d'eves- » que (du moins les catalogues n'en mettent » point) depuis saint Justin dont le nom se » trouve à la teste des evesques de cette ville. »

Cependant, D. Liron, qui n'avait pas été prévenu du placement du carton, et qui, alors, était naturellement fondé à croire que D. Lobineau avait persisté dans ses idées, s'était décidé à combattre son erreur, ce qu'il fit victorieusement dans son *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, particulièrement de la province de Tours*. Paris, Charles Huguier, 1708, in-12. Les passages qu'il attaquait y étaient cités textuellement.

Que fit alors D. Lobineau? N'écoutant qu'un puéril et bien fâcheux amour-propre, persuadé d'ailleurs qu'il avait si bien pris ses mesures que sa ruse ne serait pas découverte, il se fit agresseur, et s'appuyant sur le texte substitué, il accumula contre D. Liron les accusations de calomnie, de falsification, dans sa *Défense* insérée dans le *Supplément* du *Journal des Savants* de 1708, et réimprimée plus tard sous le titre de : *Contr'Apologie, ou Réflexions sur l'Apologie des Armoricains*. Nantes, Jacques Mareschal, 1712, in-8° de 15 p. On peut juger des aménités dont est parsemée la *Contr'Apologie* par l'épigraphe suivante, qui en décore le frontispice : *Ne addas quicquam verbis illius, et arguaris, inveniarisque mendax*. Proverb. XXX, 6. Etourdi du coup, D. Liron avait beau feuilleter l'*Histoire de Bretagne*, lire, relire, se frotter les yeux, il ne parvenait pas à y trouver ce qui en avait été ôté. Lobineau triomphait. Mais on ne tarda pas à découvrir sa supercherie. On avait omis de mettre le carton à plusieurs exemplaires, qui, confrontés avec le livre de D. Liron, démontrèrent la véracité de ses citations.

S'il nous a été pénible d'écrire cette triste page de la vie de Lobineau, il nous est, en revanche, très-agréable de parler d'une autre polémique où il eut pour lui le droit, les convenances et la loyauté. Par un passage de son *Histoire*, p. 79, et par une *Dissertation* insérée dans ses *Preuves*, col. 76-79, il avait contesté que la Bretagne eût été soumise à la France sous la première dynastie, et que Charles-le-Simple eût concédé à la Normandie un droit de suzeraineté sur notre province. Ceci — qu'on se rappelle la date de l'*Histoire de Bretagne* — se passait sous Louis XIV, qui ne tolérait pas les attaques contre son pouvoir, et ne laissait pas mettre en doute qu'à toutes les épo-

Morice, après lequel il doit encore rester à glaner assez abondamment. La preuve en ressortira, tel est notre espoir, du classement des archives de Nantes, exécuté en ce moment par notre érudit collaborateur M. de la Borderie, par suite de la mission que lui a confiée le Gouvernement, à sa sortie toute récente de l'Ecole des Chartes. Cette mission fournira au jeune bénédictin moderne les moyens de mettre en lumière maints documents susceptibles de trouver place dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, où la Bretagne a été médiocrement représentée jusqu'à présent; et si, par la nature de ses travaux, il a déjà mérité que son nom fût associé à celui de D. Lobineau, il l'en rendra alors tout-à-fait inséparable. A la satisfaction que nous cause, comme à tous les Bretons, le choix de M. le ministre de l'instruction publique, se mêle néanmoins un regret personnel. Exclusivement occupé d'arrêter les bases d'un travail qui ne doit pas durer moins de quatre ans, M. de la Borderie n'a pu, selon nos désirs réciproques, retracer ici la vie de D. Lobineau. Si nous l'avons suppléé, c'est contraint par une inflexible nécessité, et avec la conscience de la perte de son concours en cette circonstance.

ques de la monarchie l'autorité royale avait été centrale et universelle. Les propositions de D. Lobineau résonnaient d'autant plus mal sous les lambris de Versailles, que les Bretons, invoquant les priviléges qui leur avaient été reconnus, lors de l'union de la province à la France, s'agitaient à la moindre atteinte dont ils les croyaient menacés. La cour de France ne pouvait donc passer condamnation sur des assertions qui, non réduites à néant, auraient eu pour conséquence d'affaiblir son principe d'autorité. Vertot se chargea de confondre le champion de la Bretagne. Il préluda par une dissertation qu'il lut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qu'il développa ensuite lorsqu'il la publia sous ce titre : *Traité historique de la mouvance de Bretagne, dans lequel on justifie que cette province, dès le commencement de la monarchie française, a toujours relevé immédiatement, et en arrière-fief, de la couronne de France; contre ce qu'en a écrit le P. Lobineau, dans son Histoire de Bretagne.* Paris, Cot, 1710, in-12 Toutes les arguties, toutes les subtilités possibles sont groupées, habilement d'ailleurs, dans ce livre, pour justifier une thèse condamnée par toutes les autorités, toutes les traditions. L'abbé des Thuileries, comme Normand, se crut obligé de porter à Vertot le secours de sa *Dissertation sur la mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les ducs de Normandie y prétendaient*, etc. Paris, François Fournier, 1711, in-12. D. Lobineau riposta à ses deux adversaires par sa *Réponse au Traité de la mouvance*, etc. Nantes, Jacques Mareschal, 1712, in-8° de 293 p. Ce chef-d'œuvre de logique ne convertit pas l'abbé des Thuileries, qui reproduisit ses arguments dans sa *Défense des dissertations sur l'origine de la maison de France et sur la mouvance de la Bretagne*, etc. Paris, Michel Guignard, etc., 1713, in-12. Il ne voulut pas davantage s'avouer vaincu par la réponse que lui fit D. Lobineau dans sa *Lettre à M. de Brilhac, premier président au Parlement de Bretagne*, etc. Nantes, Jacques Mareschal, 1712, in-8° de 29 p., car il revint à la charge, l'année suivante, dans sa *Lettre à M. l'abbé de Vertot*, etc. Paris, 1713, in-12.

Après ce dernier écrit de l'abbé des Thuileries, la lutte cessa, non certes que Lobineau fût le moindrement disposé à mettre bas les armes. Convaincu de son bon droit, et très-peu endurant de sa nature, il n'aurait pas volontairement abandonné la partie, mais ses supérieurs, se conformant à des ordres venus de haut, lui prescrivirent le silence. La défense était si absolue, que D. Lobineau ne put ou n'osa s'en affranchir, lorsque, sept ans plus tard, l'abbé de Vertot tenta de raviver le débat par la publication de son *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules, et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie*. Paris, Nyon, 1720, 2 vol. in-12; — *ibid.*, 1730, 2 vol. in-12.

Cette publication, œuvre d'une inqualifiable rancune (l'amour-propre d'un auteur battu peut, il paraît, mener bien loin), cette publication, disons-nous, était un acte odieux : Vertot, en effet, avait choisi, pour rééditer son livre, augmenté du double, le moment même où la participation de la noblesse bretonne à l'échauffourée de Cellamare avait fait tomber les têtes de MM. de Pont-Kalleck, du Couédic, de Talhouet et de Mont-Louis. En rendant D. Lobineau solidaire des faits accomplis, il voulait faire peser sur lui la vindicte du pouvoir et le ressentiment des familles des condamnés. Et pour qu'on ne se méprît pas sur son but, il l'expliqua lui-même dans sa préface, où il ne craignit pas de dire « que les mouvements qui venaient d'arriver en Bretagne, et qui, par la sagesse du gouvernement, avaient été heureusement arrêtés, lui avaient fait naître la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons étaient peut-être l'effet d'anciennes erreurs où ils étaient au sujet des rois particuliers et des priviléges extraordinaires de cette province. » — Puis il ajoutait : « Et comme les histoires » même de cette nation (lisez l'histoire de D. Lo- » bineau) ont été la source de ces préjugés, j'ai » cru que, pour calmer les esprits remuants, il » était à propos de les désabuser de ces préven- » tions injustes puisées dans leurs historiens. » Non content de transformer D. Lobineau en criminel d'État dans son livre, il le dénonça comme tel au chancelier, qui eut le bon esprit de ne pas lui donner la satisfaction d'enfermer D. Lobineau dans une étroite prison. Ce dernier, on le conçoit de reste, était réduit à se taire.

Il se livrait, depuis douze ans, aux travaux inoffensifs dont nous parlerons plus loin, lorsqu'il publia ses *Vies des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans la même province, avec une addition à l'Histoire de Bretagne*. Rennes, par la Compagnie des imprimeurs-libraires, 1725, in-f°. Par la forme et les développements qu'il a donnés à un grand nombre de ses notices, D. Lobineau en a fait de véritables dissertations, dans lesquelles il discute et résout avec une grande sagacité des points historiques ou chronologiques indiqués dans l'*Histoire de Bretagne*, dont elles sont ainsi, jusqu'à un certain point, le commentaire ou le complément. Envisagé au point de vue purement biographique, ce livre a été l'objet de deux reproches. L'exclusion de quelques saints admis par le P. Albert Le Grand a fait dire de D. Lobineau qu'il n'épargnait pas plus la légende que la tradition. Bien qu'il fût assez sceptique en semblable matière, nous croyons que le reproche serait sévère, sans fondement même, s'il n'était pas limité à quelques cas assez rares. Quant à celui d'avoir donné

place à quelques personnages dont les titres n'étaient pas suffisamment justifiés, nous serions plus disposé à l'admettre, pourvu encore que ce fût dans une mesure très-restreinte. — Il a paru, de nos jours, une *nouvelle édition des Vies des Saints de Bretagne, etc., revue, corrigée et considérablement augmentée par M. l'abbé Tresvaux, chanoine, vicaire général et official de Paris*. Paris, Méquignon junior, 1836-1838, 5 vol. in-8°. Le savant éditeur indique dans sa préface les changements qu'il a cru devoir faire subir au travail de D. Lobineau. Ce dernier, plus occupé des faits qu'il avait à rapporter que de la manière de les présenter au lecteur, n'avait pris presque aucun soin de polir son style. M. Tresvaux en a effacé les taches et corrigé les tournures surannées. Il a élagué quelques saints et exclu l'abbé de Pontchâteau, à qui Lobineau avait accordé une place parmi les personnes remarquables par leur piété. Que M. l'abbé Tresvaux nous permette, à cet égard, une observation : ne lui eût-il pas été possible de concilier sa qualité d'éditeur avec les devoirs que lui impose le caractère dont il est revêtu, en maintenant les noms admis par D. Lobineau, et en plaçant en regard des articles les concernant les raisons qui lui faisaient condamner leur intrusion? Si nous exprimons ici cette opinion, c'est que nous avons eu la satisfaction de la voir partagée par des ecclésiastiques recommandables. En recourant à des sources négligées par D. Lobineau, ou inconnues de son temps, il a pu, par compensation, faire à l'ouvrage primitif de notables additions et l'accompagner d'éclaircissements fort utiles. Nous ne saurions toutefois partager sa confiance dans les *Mémoires* de l'abbé Gallet, dont la chronologie pullule d'erreurs.

Les *Vies des Saints de Bretagne* furent le dernier travail de D. Lobineau. Deux ans après leur publication, le 3 juin 1727, il mourait à l'abbaye de Saint-Jacut, près Saint-Malo. Comment avait-il été conduit dans cette solitude? Le ressentiment de la maison de Rohan l'y avait-il fait exiler? Nous ne le pensons pas. Depuis de longues années, Lobineau habitait aux Blancs-Manteaux de Paris, où Vertot seul avait pu troubler sa paisible et laborieuse existence. MM. de Rohan l'avaient réduit à l'impuissance de continuer son histoire, et ils n'en voulaient pas davantage. Une cause plus plausible du séjour de D. Lobineau à Saint-Jacut, si sa retraite ne fut pas volontaire, ce serait, à nos yeux, l'accusation de jansénisme qui fut dirigée contre son dernier livre.

Indépendamment des travaux déjà cités de D. Lobineau, on a de ce savant bénédictin : I. *Lettre à Dom Simon Bougis, supérieur de la congrégation de Saint-Maur* (1708). Paris, F. Didot, 1827, grand in-8° de douze pages, tirée à trente exemplaires pour la Société des bibliophiles. Cette lettre, publiée par M. l'abbé Labouderie, ne nous est connue que par son titre. Sa date nous porte à croire qu'elle doit se rapporter aux débats suscités par la publication de l'*Histoire de Bretagne*. II. *Histoire des deux conquêtes d'Espagne par les Maures, traduite de l'arabe d'Abulcacim Tarif Abentarique, en espagnol, par Miguel de Luna, et mise en français (par D. Lobineau)* Paris, Muguet, 1708, in-12. D. Liron, lorsque la traduction française parut, publia un opuscule intitulé : *Question curieuse, si l'Histoire des deux conquêtes d'Espagne par Abulcacim Tarif Abentarique est un roman*. Paris, 1708, in-12. Il soutint, contre D. Lobineau, l'opinion que Abentarique était un auteur supposé, et que le véritable auteur était Luna, ce qui, depuis a été mis hors de doute. III. *L'Histoire de la ville de Paris, composée par D. Michel Felibien, revue, augmentée et mise au jour par D. Gui-Alexis Lobineau, tous deux prêtres religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, justifiée par des preuves authentiques, et enrichie de plans, de figures et d'une carte topographique*. Paris, J. Desprez et J. Dessessart, 1725, 5 vol. in-f°. D. Felibien, mort à Paris le 25 septembre 1719, s'était proposé de renfermer cette histoire en deux volumes; il ne put la conduire que jusqu'à 1661 ; D. Lobineau revit et acheva son travail, auquel il ajouta plusieurs articles importants, sans parler des pièces justificatives dont se composent les trois derniers volumes. Il fit en outre précéder le troisième volume de deux glossaires, le premier contenant les mots de la basse latinité, le second, les vieux mots français. En tête de l'ouvrage est un éloge de D. Felibien par son collaborateur. IV. *Les Ruses de guerre de Polyen, orateur à la suite de la cour des empereurs Marc-Aurèle et Verus, traduit du grec en français par D. G. A. L. R. B. D. L. C. D. S. M., avec les stratagèmes de Frontin, de la traduction de Nicolas Perrot d'Ablancourt*. Paris, Ganeau, 1739, 2 vol. in-12. Cette traduction posthume de Polyen et les notes qui l'accompagnent, notes dans lesquelles Lobineau a fait entrer divers passages de sa traduction d'Aristophane, attestent qu'il était un helléniste du premier ordre. Déjà il l'avait prouvé, lorsque D. Martène, dans son *Voyage littéraire*, p. 309, avait pris à tort un mot grec pour un nom d'homme, ce qui avait donné occasion à son docte, mais peu indulgent confrère, de le persiffler dans quelques couplets qui, a-t-on dit, se trouvaient encore, vers la fin du siècle dernier, à la bibliothèque de Lamballe. Dans ses notes, D. Lobineau a relevé des erreurs commises par Polyen au sujet des personnages dont il retraçait les faits mémorables, et il l'a fait en homme qui avait une connaissance approfondie de l'histoire ancienne.

Le P. Le Long (*Bibliothèque historique de la France*) nous apprend en outre que D. Lobineau avait coopéré au *Glossaire de Ducange*, et qu'il avait laissé les manuscrits des trois ouvrages

suivants, « qu'il avait communiqués, ajoutait-il, à diverses personnes, lesquelles pourraient bien les rendre publics » : *Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne; — Traité historique des droits seigneuriaux de Bretagne; — Traité des barons de cette province.* Une copie de ce dernier ouvrage, contenant 219 feuillets, forme l'article 195 des manuscrits de la Bibliothèque de Rennes, où il existe sous ce titre : *Traité historique des barons de Bretagne, où l'on parle aussi par occasion des barons en général, des fiefs de haubert et de la haute noblesse, avec les généalogies des barons, in-f°.*

Par sa traduction d'Aristophane, D. Lobineau s'était fait soupçonner de pouvoir être l'auteur du roman satirique et licencieux publié contre le régent et son administration sous le titre de : *Les Aventures de Pomponius Atticus, chevalier romain, ou l'histoire de notre temps.* Rome, héritiers de Ferrante Pallavicini, 1724, in-12. Il est avéré depuis long-temps que cette satire, revue et publiée en 1725 et 1728 par l'auteur de *Manon Lescaut*, est de Labadie, religieux convers de la congrégation de Saint-Maur. D. Tassin, dans la froide notice qu'il consacre à l'historien breton (*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 484-489) affirme que ce livre n'est pas de D. Lobineau, et nul n'était certainement en position de savoir aussi bien que lui la vérité sur ce point. P. L...t.

LODÉ (Jean), — licencié ès-lois, naquit dans le diocèse de Nantes. La date et le lieu de sa naissance et de sa mort ne peuvent être précisés. La Bretagne ayant été désolée, en 1488 et 1489, par les Français, il se retira à Orléans, où ses grandes connaissances le mirent à même d'ouvrir une école qui fut très-fréquentée, et qu'il dirigeait encore en 1513; c'est ce que nous apprend l'épître dédicatoire de sa traduction du livre *De educatione liberorum.* Il avait eu pour élève Gentien Hervet, qui, dans son discours latin intitulé *De patientiâ*, imprimé au commencement de 1541, parle de lui et de Thomas Lupset, son autre maître, comme n'existant plus depuis quelque temps. Lupset était mort le 27 décembre 1532, à l'âge de trente-six ans. Cette date et celle de la traduction du Traité de Plutarque sur l'état du mariage, autorisent à croire que Lodé mourut de 1535 à 1540. Il a laissé : I. *Guidon des parents en instruction et direction de leurs enfants, autrement appelé* François Philelphe, *orateur et philosophe : De educatione liberorum.* Paris, Gilles de Gourmont, 1513, in-8°. C'est une traduction du poème de cent vers que François Philelphe composa pour son fils Mario, sous le titre de *De educatione liberorum*, et dans lequel il lui donne des préceptes de conduite. Il se trouve dans la sixième décade des satyres de Philelphe, qui n'a pas laissé d'autre écrit sur la même matière. Au moment où Lodé allait publier sa traduction, Nicolas Bérauld, son ami, se crut obligé de le prévenir que François Philelphe, qui dans ses épîtres avait plusieurs fois donné le dénombrement de ses œuvres, n'y avait jamais compris son poème *De educatione liberorum;* qu'il prît donc garde que le livre qu'il avait traduit ne fût celui que Maffeo Vegio avait fait paraître sous le même titre. Cet avis de Bérauld détermina Lodé à ne mentionner dans son épître dédicatoire l'opuscule de Philelphe qu'avec cette restriction : *Ni verum auctorem titulus mentiatur adulter.* Bérauld avait seulement entendu parler du livre de Vegio ; car, s'il l'avait vu, il n'aurait pas confondu un opuscule de cent vers avec un volumineux traité en prose, divisé en six livres, et toujours publié avec le nom de son auteur. Quant à Philelphe, s'il n'a pas mentionné cet écrit dans la nomenclature de ses œuvres, c'est qu'il était compris dans le corps de ses satyres, au nombre de cent, toutes de cent vers, et dont le poème *De educatione liberorum* forme le centième article, qu'il publia séparément, en raison de son caractère moral. II. *Cinquante-huit préceptes sur l'état du mariage, envoyés à Politianus et Euridice, sa femme, traduits de Plutarque.* Paris, 1535, in-16, et 1545, in-16. III. Deux dialogues latins, en vers hexamètres, l'un intitulé : *Timon adversùs ingratos;* l'autre : *De justitiâ et pietate Zaleuci, Locrorum regis.* P. L...t.

LOHÉAC (seigneurs de). — A moitié chemin et sur la grande route de Rennes à Redon est située la *ville* de Lohéac, vieille bourgade près de laquelle, au milieu d'un marais, sont trois énormes mottes arrondies et, sur le bord oriental de ce marais, un reste d'enceinte encore fortifiée de profonds fossés. Des débris romains s'y trouvent partout, mêlés aux débris du moyen-âge. Une complète destruction permet à peine à l'antiquaire d'y démêler autre chose qu'un stupéfiant remuement de terres : ce sont les restes du château des sires de *Lohéac*, *Lohoiac*, *Lohuiac*, *Lohoac*, dont le nom reçoit ces diverses modifications dans les chartes du XIIe au XIIIe siècle. Ce fut une grande et illustre maison dès le Xe siècle, antérieurement auquel les documents manquent complètement. Cette maison étant tombée en quenouille, vers 1290, dans la personne d'Hermine de Lohéac, fille de Guillaume III et de sa femme Catherine, qui épousa Eudon, seigneur de la Roche-Bernard, Péan, second fils d'Hermine, fit revivre le nom de Lohéac, et en porta les armes, *vairé et contre-vairé d'argent et d'azur*, qu'il plaçait à dextre, c'est-à-dire à la place la plus honorable, parti de celles de la Roche-Bernard, placées à senestre. Isabeau, petite-fille de Péan, porta la seigneurie de Lohéac dans la maison de Montfort, en épousant Raoul, sire de Montfort et de Gaël, dans la seconde moitié du XIVe siècle. Lohéac resta dans cette maison jusqu'en 1553,

que Renée de Rieux, femme de Louis de Sainte-Maure, marquis de Neelle, comte de Joigny, et qui prit le nom de Guyonne XVIII, en succédant à son oncle Guy XVII, comte de Laval, vendit cette terre à François, comte de Maure, qui la fit unir au comté de Maure par lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiègne le 8 novembre de la même année 1553. Louise, fille et seule héritière de Charles de Maure et de Diane des Cars, porta la baronnie de Lohéac dans la maison de Mortemar, en épousant, le 5 août 1600, Gaspard de Roche-Chouart. Elle y était encore dans le premier quart du XVIIIe siècle; mais, dans la seconde moitié, elle appartenait, ainsi que le surplus du comté de Maure, aux seigneurs de Rosnyniven de Piré.

I. Lohéac (Hervé de). — C'est le premier seigneur de ce nom qui paraisse dans les chartes bretonnes. On le trouve témoin de la donation de *Guidel* ou Belle-Isle, faite aux moines de Redon par le duc Geoffroi, fils de Conan-le-Tort, en considération de Catualon, son frère, l'un de ces religieux. La charte fait partie du cartulaire de l'abbaye de Redon; elle doit être du commencement du XIe siècle, avant l'année 1008, date de la mort de Geoffroi; elle est suivie d'un acte de ratification par Alain, fils et successeur de ce dernier, portant la date de 1026. Au nombre des témoins, on y retrouve Hervé de Lohéac. L'année suivante, il se trouvait dans l'île de Kéberven, *in insulâ Keberven*, aujourd'hui la presqu'île de Quibéron, assistant à la fondation d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon, par le duc Alain : il y est nommé *Herveus Lohoiacensis*. On ignore l'époque de sa mort. Le P. du Paz lui donne pour fils, mais sans preuves, Judicaël, dont nous allons parler.

II. Lohéac (Judicaël de). — Une charte du même cartulaire de Redon, que les Bénédictins ont placée vers l'année 1070, nous fait connaître ce Judicaël, sa femme et plusieurs de ses enfants. C'est un acte de donation, en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur, de la terre de Goven, avec une chapelle et toutes ses dépendances : *Terram quæ Govent vocatur, etc.* Sa femme, nommée Waceline ou Guaceline, était probablement morte dès lors, car elle ne paraît point parmi les personnes présentes à la donation, tandis que Hervé, Guéthenoc et Gaultier, ses trois fils, y sont nommés avec Daniel et Rodald, tous deux qualifiés *bastards*, et que le P. Du Paz regarde comme les enfants naturels de Judicaël. Rioc, ou Riou, son autre fils légitime, dont il sera fait mention ci-après, est nommé dans deux autres actes. La descendance de tous ces enfants est incontestable; il n'en est pas ainsi de l'opinion du P. Du Paz, qui veut que Judicaël soit le fils du premier Hervé. Il n'est pas douteux qu'il y a entre eux une parenté directe; mais une différence de plus de soixante ans entre les deux chartes semblerait s'opposer à ce que cette parenté fût aussi rapprochée que celle de père à fils. Le P. Du Paz dit que Judicaël commença à bâtir, en son château de Lohéac, une chapelle en l'honneur du Sauveur du monde Jésus-Christ, et qu'il la donna à l'abbaye de Redon. Nous reviendrons sur cette chapelle.

Lohéac (Rioc, Rio ou Riou de), — troisième fils de Judicaël et de Waceline. Un titre de l'abbaye de Marmoutiers, de l'an 1092, le nomme comme témoin d'une donation faite au prieuré de Sainte-Croix de Josselin, par Eudon, vicomte de Porhoët, après la mort d'Anne, femme de celui-ci, inhumée dans l'église de ce prieuré. Riou y est désigné comme l'un des barons d'Eudon. « De lui et de son frère, duquel » nous parlerons ci-après, dit le P. Du Paz, est » faict mention en un titre de l'abbaye de Re- » don, daté de l'an 1089. Il donna à ladicte ab- » baye de Redon tout ce qu'il avoit et luy ap- » partenoit en l'église et paroisse de Notre- » Dame de Guipry, et la dixme qu'il avoit *tam* » *de annonâ quàm de piscibus*, en trois moulins, » sçavoir, au moulin qui est au port de Meczac, » au moulin de Baharon et en celuy de Gravot. » Il se croisa et fist le voyage de la conqueste » de Hiérusalem et de la Terre-Sainte avec Go- » defroy de Bouillon; Hugues-le-Grand, frère » du roi Philippe de France; Robert, duc de » Normandie, et Alain, dit Fergent, duc de » Bretaigne, son prince, sous les enseignes du- » quel il parut et se monstra vaillant et hardy » chevalier, avec autres princes et seigneurs » françois, anglois, flamans, normans et bre- » tons. En ce voyage, il acquist de belles et ri- » ches dépouilles sur les ennemis de la chres- » tienté, les Sarrasins, et, sur toutes choses, il fut » curieux de faire recherche, amas et provision » des sacrées et précieuses reliques qui estoient » en ces régions-là, du nombre desquelles » estoient une partie et portion de la Vray » Croix, en laquelle nostre Sauveur J.-C. en- » dura la mort pour le salut du genre humain, » et de la pierre du Sépulchre auquel ledict Sau- » veur fut ensevely. Lesquelles reliques il avoit » intention d'apporter en son pays. Mais estant » prévenu d'une maladie dont il mourut au dict » pays de Sirie, il les envoya à son frère Gaul- » tier de Lohéac, par un sien escuyer appelé » Symon de Ludron (1), qui l'avait accompagné » en ce voyage. » Pour recevoir ces saintes reliques, Gaultier fit parachever la chapelle que son père Judicaël avait dédiée au Sauveur, et y fonda un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon. La réception et le dépôt des reliques

(1) La charte de 1101 porte *per manum Simonis* de Ludron, *sibi transmiserat*, etc. Tous les auteurs qui ont parlé de cet écuyer ont répété le nom de *Ludron*, à l'exception d'Ogée, qui l'a changé en *Landran*. Personne n'a songé à y retrouver le nom du petit bourg de *Lieuron*, *Lieu rond* ou *Leuron*, tout voisin de Lohéac, et qui me paraît avoir donné son nom féodal au compagnon de Riou.

dans cette chapelle donnèrent lieu à une pompeuse cérémonie dont une charte de l'an 1101, insérée au cartulaire de Redon, et donnée par D. Morice (*Pr.* 1. 505), nous a conservé d'intéressants détails. Le P. Du Paz, qui a publié le premier cette pièce importante, en traduit ainsi le dernier paragraphe : « Et pour ce faire, » il fit venir vers luy Judicaël, évesque de Saint-» Malo, et son archidiacre Rivallon ; Guillaume, » abbé de Saint-Méen, et le susdict Justin, abbé » de Redon, et grand nombre de moines d'icelle » abbaye. S'y trouva aussi le très-sainct hom-» me Robert d'Arbressel avec son troupeau de » disciples et confrères, et grande affluence de » peuple de toutes parts. » L'acte fut fait au château de Lohéac, près de la chapelle des Moines, c'est-à-dire de cette chapelle que Gaultier venait de faire terminer. *Hoc factum est in castello de Loheac, juxtà ecclesiam monachorum*, etc. Le château a disparu depuis longtemps ; la chapelle de Saint-Sauveur était seule restée debout ; elle n'a été détruite que depuis 1789, et l'on peut encore en retrouver l'emplacement marqué par des restes de fondations dans une partie de la vieille enceinte placée à l'est et au joignant de la grande route de Lohéac à Redon. Ce n'est pas sans émotion que j'ai vu ces derniers vestiges d'un monument auquel s'attachent de grands et pieux souvenirs. La charte que nous venons d'extraire met au nombre des témoins Gaufrid ou Geoffroi, fils de Rioc, et Gonnor, femme de Rioc. *Gaufridus, filius Rioci, Gonnor, uxor Rioci ;* et comme ils viennent immédiatement après Gaultier, on croirait que Gaufrid et Gonnor sont le fils et la femme de ce Riou de Lohéac, qui, mourant loin de la Bretagne, lui envoyait un touchant souvenir.

.... Et dulces moriens reminiscitur Argos !

Cependant le P. Du Paz n'en fait aucune mention, et, chose étonnante, dans la copie de la même charte, il supprime ces indications, ainsi que plusieurs autres. Ceci prouve, en général, combien une sévère vérification des textes est toujours nécessaire, et, en particulier, qu'il est bon de ne pas se fier aveuglément à notre savant Jacobin, auquel pourtant l'histoire de la Bretagne a de si grandes obligations. Mais, en relisant avec attention la charte de 1101, je crois avoir découvert la cause de l'erreur du P. Du Paz. Cet acte est fait *au nom de Gaultier*, qui fonde, pour les moines de Redon, la chapelle de Saint-Sauveur, dans le château même de Lohéac, et y attache divers fonds de terre. Puis il rappelle les libéralités faites à l'abbaye de Redon, par son père Judicaël, son frère Guethenoc, et enfin son autre frère Rioc ou Riou. Voici le texte de l'article qui concerne celui-ci : *Et quod Riocus frater ejus dedit videlicet quidquid habebat in ecclesia Sanctæ Mariæ de Guipri, et hortum quem Glendennus habuit, et quamdam terram quæ in Guipri est sicuti incolæ sciunt, et decimam de tribus molendinis de annonâ et de piscibus. Item de molendino quod est in portu Meczac, et de molendino de Baharon, et de molendino de Gravot*, QUOD CONCESSIT *etiam* GAUFREDUS FILIUS EJUS ET UXOR EJUS GONNOR. Il est évident qu'on doit traduire : *Ce que Rioc a donné, savoir, etc., et ce qu'a concédé* AUSSI *son fils Gaufred et sa femme Gonnor*. Or, quand on retrouve à la fin de l'acte ces mêmes noms avec l'indication *fils de Rioc, femme de Rioc*, il n'est plus possible d'admettre une confusion, et l'erreur du P. Du Paz est évidente. Il en résulte que le Geoffroi qu'il donne comme fils de Gaultier était véritablement fils de Riou. Aussi retrouve-t-on Gaufred, fils de Riou, *Gaufredus, filius Riou de Lohéac*, dans un titre de Marmoutiers, placé par D. Morice sous l'année 1111. (*Pr.*, 1. 524.)

IV. LOHÉAC (Pierre DE). — Le cartulaire de Montfort contenait une donation par Pierre, seigneur de Lohéac, *Loheacensis dominus*, au profit de l'abbaye de Saint-Jacques, d'une part de dîme de vigne en la paroisse de Guipry. L'acte est de l'an 1163. Le P. Du Paz regarde ce Pierre comme petit-fils de Gaultier, mais, comme c'est une suite de l'erreur que nous venons de signaler, il est plus probable qu'il eut pour père Gaufred ou Geoffroi, fils de Riou. Après Pierre, on trouve, mais sans suite généalogique bien constante, de 1184 à 1205, époque de sa mort, suivant la chronique de Paimpont, Guillaume de Lohéac, et son fils Pierre, mentionné dans une charte de 1210 ; puis, en 1212 et 1225, Eudon de Lohéac ; puis, de 1265 à 1289, un autre Guillaume de Lohéac, qui paraît être le dernier de son nom, et dont la fille, Hermine, porta, comme nous l'avons vu, la seigneurie de Lohéac dans la maison de la Roche-Bernard. Tous ces personnages figurent en première ligne parmi les grands seigneurs bretons, soit quand il faut vaincre à la bataille de Carhaix le fameux Richard-Cœur-de-Lion, qui voulait s'emparer de la tutelle de son neveu Artur, et conséquemment de la Bretagne ; soit quand il faut venger la mort de ce jeune et infortuné prince, l'espoir des Bretons, si lâchement assassiné par son autre oncle Jean-Sans-Terre ; soit, enfin, quand il s'agit de défendre la France à Bouvines, sous l'étendard de Philippe-Auguste. Le nom de Pierre de Lohéac est inscrit sur la liste des trente-sept chevaliers bretons, portant bannière, qui combattirent à cette dernière bataille, liste que nous a conservée André Duchesne, *Hist. norm. script. antiq.*, p. 1032. Le maréchal de Lohéac, qui, au xve siècle, illustra de nouveau ce nom, descendait des anciens sires de Lohéac, mais, se nommait André de Montfort-Laval, et était fils d'Anne de Laval et de Jean de Montfort-Gaël, qui avait pris le nom et les armes de sa femme. On cherche vainement dans la *Biographie universelle* le nom du maréchal de Lohéac.

M. Levesque de la Berangerie lui a consacré un article biographique fort complet dans l'*Annuaire du département de la Mayenne pour* 1837. — On trouve aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans la collection des Blancs-Manteaux, n° 49, un manuscrit en papier in-f° de 313 p. intitulé : *Histoire généalogique des maisons de Lohéac et du Plessis-Anger, composée par le R. P. Du Paz*. C'est une copie corrigée et annotée par l'auteur, de la main duquel sont les deux dernières pages. Le catalogue de la Bibliothèque de Rennes, t. II, p. 1292, dit que cette histoire est beaucoup plus étendue que celle que Du Paz a insérée dans son recueil imprimé. Ceci doit donner un nouveau prix à ce manuscrit, car aucun autre généalogiste ne s'est occupé de ces deux familles bretonnes. Biz...

LORGERIL (Louis-François-Marie, comte de), — né, vers 1778, à Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine), appartenait à une famille d'ancienne extraction qui s'armait de gueules au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines et accompagné de trois molettes d'or. Alain, le plus ancien de ses membres connus, suivit Saint-Louis aux croisades avec Pierre Mauclerc. Plusieurs de ses descendants servirent avec distinction dans nos armées de terre et de mer. Celui qui fait l'objet de cette notice passa une partie de sa jeunesse en Angleterre. A sa rentrée en France, il appliqua l'activité de son esprit à l'amélioration de ses terres de Pleugueneuc, où ses travaux exercèrent une influence qui contribua au développement de l'agriculture en Bretagne. Dès 1808, alors que le gouvernement s'occupait d'un projet de Code rural, il adressa à M. Tessier, membre de l'Académie des sciences, des observations qui furent accueillies par le ministre et publiées par son ordre dans le t. II, p. 400 et suivantes des observations fournies par les commissions consultatives sur le Code projeté. Après y avoir examiné l'état des biens communaux, il démontrait que leur existence est contraire à l'état général comme aux intérêts particuliers. Plus tard, étant maire de Plesder, il fit élargir et redresser, à ses frais, en prenant sur le terrain de ses champs, le chemin vicinal de Plesder à Evran, sur une longueur d'environ deux mille mètres, ouvrit à travers ses domaines cultivés un autre chemin de sept cents mètres de longueur, pour établir une communication de sa commune à la grand'route, et fit exécuter dans les landes, non seulement des plantations de pins maritimes, mais encore de melèzes et de diverses espèces de pins ou de sapins propres aux constructions navales. Partisan du marnage, il fit connaître les applications qu'il en faisait dans un mémoire qu'il adressa à la Société académique de la Loire-Inférieure, dont il était membre correspondant, et, dans un autre mémoire qu'il soumit à cette Société, il exposa les améliorations obtenues dans la production des bêtes à cornes de ses domaines, par le croisement des races combiné avec un système approprié de nourriture. Un troisième mémoire, qu'il consacra à l'examen d'une question importante, fut publié sous ce titre : *Mémoire sur la nature et le défrichement des landes en Bretagne*. Rennes, J.-M. Vatar, 1819, in-8°. Ce mémoire avait été couronné, conjointement avec celui de M. de la Guémerais, par la Société académique de la Loire-Inférieure, dans sa séance du 29 juillet 1819, sur la question qu'elle avait proposée en ces termes : *Quelle est la nature des landes du département de la Loire-Inférieure? Quel serait le moyen le plus sûr de rendre à l'agriculture les terres vagues et incultes, qu'on évalue à plus de* 120,000 *arpents?*

Lorsque la confiance du Gouvernement appela Lorgeril à remplir les fonctions de maire de Rennes (septembre 1821), la commune de Plesder et ses environs furent plongés dans un véritable deuil. Chacun y regardait avec raison comme un père celui qui vivifiait le pays par ses travaux intelligents et désintéressés; celui qui avait fait vacciner, à ses frais, plus de mille individus, et qui, dans une épidémie récente, avait converti sa maison en hôpital. A Rennes, il rendit des services d'un autre genre : pendant les neuf années de son administration, les travaux publics y reçurent une impulsion, sinon parfaite, du moins inaccoutumée. Parmi ceux qu'il fit exécuter, nous citerons particulièrement l'addition de l'allée des Maronniers, au Champ-de-Mars, où il avait, en outre, fait construire, d'après ses propres dessins, le pont des Lions, qui s'écroula au moment où il allait être livré à la circulation; la construction de la fontaine du Champ-Jacquet; divers percés de rues, dont le plus utile est celui de la rue Louis-Philippe; l'établissement du magnifique escalier qui descend de la Motte à la rue de Paris; l'accroissement du Thabor, où il fit pratiquer, à droite du portail de Saint-Melaine, une entrée qui a rapproché cette belle promenade du centre de la ville, etc., etc. Non content de favoriser, comme administrateur, les développements de la Bibliothèque publique, il lui fit, à diverses reprises, des dons personnels, du nombre desquels sont deux manuscrits du xve siècle, inscrits au catalogue de cette Bibliothèque sous les n°s 149 et 157.

Lorgeril, qui avait déjà été nommé chevalier et officier de la Légion-d'Honneur en récompense de ses travaux et de son entente des affaires, fut élu, en 1828, membre de la Chambre des députés, en remplacement de M. de Corbière, élevé à la pairie. Etranger aux luttes politiques, il ne s'occupa que des affaires du pays, et ne s'écarta qu'une seule fois de cette ligne de conduite, pour proposer, dans une discussion mémorable, en 1830, un amendement

qui avait pour but de rapprocher les esprits divisés; mais les passions étaient trop agitées, et le temps des transactions était passé.

Rentré dans la vie privée, Lorgeril se consacra de nouveau à l'agriculture, et n'épargna ni soins ni dépenses pour démontrer, par une foule d'expériences, quels étaient les instruments, les espèces d'animaux ou de végétaux, et les méthodes de culture qui devaient obtenir la préférence. Les comices de Plesder, qu'il avait créés et qu'il présidait chaque année, acquirent en Bretagne une réputation qui eut pour effet d'en faire créer d'autres sur divers points. Leur fondateur, qui n'avait d'autre pensée que celle de sa propagande agricole, avait conçu des projets qu'il croyait propres à la faire pénétrer dans les masses, et il se rendait à Paris pour mettre la dernière main à un travail dont il s'occupait dans ce but, lorsque, à son passage à Orléans, il y fut frappé de mort subite, le 13 avril 1843, à l'âge de soixante-cinq ans.

Sur l'initiative des comices de Dinan, les associations agricoles de Bretagne ont consacré, le 30 septembre 1852, à La Motte-Beaumanoir, un monument commémoratif à celui qui avait eu la première pensée de cette institution. Dans le discours prononcé à cette occasion par M. Fréd. de La Noue, l'orateur a rappelé que M. de Martignac, cet homme d'Etat si méconnu, si propre à concilier les partis, s'ils avaient su être raisonnables, n'eut pas le temps de réaliser son projet de nommer de Lorgeril directeur-général de l'agriculture du royaume.

P. L...t.

LORIEUX (Auguste-Julien-Marie), — né au Croisic (Loire-Inférieure), le 14 décembre 1796, fit au lycée de Nantes d'excellentes études qui lui procurèrent une instruction aussi solide que variée. Son esprit méditatif et son caractère intègre le portèrent à embrasser la carrière de la magistrature. Après avoir fait son droit à Rennes, il y fut nommé, en 1823, substitut du procureur du roi. Dans l'exercice de ces fonctions, il fit preuve d'une noble indépendance en résistant au ministère qui réclamait avec instance la poursuite d'un délit politique, poursuite injuste aux yeux du consciencieux substitut. Maintenu néanmoins dans ses fonctions, il les remplissait encore lors des événements de 1830. Il lui eût été facile de se faire un titre de son opposition sous la monarchie déchue; mais, exempt d'ambition, et convaincu qu'il n'avait fait qu'accomplir strictement son devoir, il n'en eut pas un instant la pensée. Se croyant lié, au contraire, par le serment qu'il avait prêté à cette monarchie, il donna sa démission sans faste, sans ostentation, et vint reprendre l'exercice de sa profession d'avocat à Nantes, où il se maria en 1831. Nommé, en 1837, substitut du procureur du roi dans cette ville, il fut contraint, trois jours après, de changer cette position contre celle de juge au même tribunal, une phthisie laryngée lui rendant trop pénibles les devoirs du ministère public. Cette maladie faisant des progrès effrayants, il crut pouvoir les arrêter sous un ciel plus doux. Il partit avec sa femme pour l'Italie, en visita plusieurs parties, fit un séjour un peu prolongé en Toscane, et se rendit, à son retour en France, aux Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées, où il succomba, le 24 juillet 1842. Sa femme, secondée par un de ses frères et un de ses beaux-frères, fit embaumer son corps et le rapporta à Nantes, où la mort de Lorieux causa des regrets unanimes, non seulement parmi les nombreux amis que lui avaient conciliés sa droiture et son aménité, mais aussi parmi les indigents dont il s'ingéniait à améliorer la position par son concours aux travaux et aux aumônes de tous les établissements charitables de cette ville. Admis, le 3 mai 1837, au nombre des membres résidants de la Société académique de Nantes, Lorieux, dont le travail avait déjà fortement ébranlé la santé, la compromit sans retour par son zèle pour l'étude et l'accomplissement de ses devoirs de magistrat. On lui doit : I. *Le Spectre barbier, conte traduit de l'anglais* (anonyme). Nantes, Mellinet, in-18 de 150 p. Nous ignorons si cet opuscule ne serait pas l'article signé *Charles*, inséré dans le *Lycée armoricain* de 1823, p. 442-448, article qui aurait alors reçu des développements considérables. II. *L'Abbaye de la Trappe*. Paris, Corbet, 1827, in-18. Cet ouvrage et les deux suivants parurent sous le pseudonyme de Gustave de Grandpré. III. *Les Humoristes, ou le Château de Bracebridge, trad. de l'anglais de Washington Irwing*. Paris, Corbet, 1826. 2 vol. in-12. Traduction fidèle d'une suite de chapitres détachés sur différents sujets, de portraits ou de tableaux dans lesquels l'*Essayiste* américain a peint exactement, et avec des couleurs animées, les mœurs de son pays et présenté maintes réflexions où règne un heureux mélange de gaîté et de sensibilité. IV. *Promenade au Croisic, suivie d'Iseul et Almanzor, ou la grotte à Madame*. Paris, Corbet aîné, 1828, 3 vol. in-12. Ce n'est point une simple description locale, comme semble l'indiquer le titre, mais une statistique du Croisic et des environs, statistique complète, entremêlée de détails historiques et artistiques, ainsi que d'anecdotes piquantes. V. *Précis historique des événements de l'année 1832, par un ancien magistrat*. Paris, Dupont, 1833, in-8°. Le *Journal de la Librairie* ne dit pas que Lorieux soit l'auteur de cet ouvrage, qui lui est attribué par la *Biographie universelle*. VI. *Histoire du règne et de la chute de Charles X, précédée de considérations générales sur les révolutions comparées de France et d'Angleterre, en 1688 et 1830*. Nantes, Mellinet, 1834, in-8°. Ce livre est écrit avec autant d'impartialité que de modération.

VII. *Du pavage dans les villes. Examen de la question de savoir si l'établissement et l'entretien du pavé dans les villes est une dépense communale, ou s'il doit demeurer à la charge des particuliers.* Nantes, Mellinet, 1836, in-8° d'une feuille 1/2. VIII. *Avis aux propriétaires. Des droits de l'administration sur les arbres plantés le long des grandes routes.* Nantes, Mellinet, 1836, in-8° de 2 feuilles 3/4. IX. *De l'impôt du sel et de la remise du droit pour déchet présumé.* Nantes, Mellinet, 1840, in-8° d'une feuille 1/4. La discussion à laquelle l'auteur se livre dans cet écrit, et les tableaux dont il est accompagné, font connaître les causes de la moindre production du sel dans la Loire-Inférieure, comparativement à d'autres départements, et le moindre prix obtenu à quantité égale. X. *Du partage des landes en Bretagne.* Nantes, Mellinet, 1840, in-8° de 8 p. A cet opuscule est joint un projet d'ordonnance destiné à mettre un terme aux difficultés judiciaires suscitées par une portion considérable du sol des cinq départements formés de l'ancienne Bretagne et placés dans un état d'exception à la loi commune. XI. *Des corps représentatifs du commerce à Nantes.* Nantes, Mellinet, 1840, in-8°. L'auteur passe en revue les attributions, les phases historiques et l'influence du tribunal et de la chambre de commerce, ainsi que de la banque de Nantes. XII. *Excursion dans les Pyrénées.* Nantes, Mellinet, 1840, in-8°. XIII. *Traité de la prérogative royale en France et en Angleterre, suivi d'un Essai sur le pouvoir des rois à Lacédémone.* Nantes, Mellinet, 1840, 2 vol. in-8° ensemble de 94 feuilles 1/4; le premier traite de la France, le second de l'Angleterre. Cet ouvrage, que l'on pourrait appeler un abrégé du droit public français, est conçu dans la pensée toute sociale d'obéissance aux lois existantes. L'auteur y expose les conditions de l'hérédité et de l'inviolabilité royales comme institutions de haute nécessité politique, que la délégation du pouvoir prenne sa source dans le droit divin ou dans la souveraineté du peuple. Publiciste positif, Lorieux ne cherche ni dans le passé ni dans l'avenir l'explication qu'il donne du mécanisme de la Constitution française existante au moment où il écrivait; toutefois, il ne semble pas en avoir suffisamment indiqué le sens politique. Peut-être pourrait-on aussi désirer qu'il se fût plus appesanti, au point de vue historique, sur la signification de la royauté anglaise. Ces restrictions n'empêchent pas de reconnaître en lui le mérite incontestable d'une pensée élevée, d'une érudition le plus généralement irréprochable et d'une exposition lucide, aussi complète que pouvaient le permettre les limites du cadre dans lesquelles il a dû nécessairement se renfermer. Lorieux s'était aussi occupé de linguistique et en avait fait l'objet d'études qu'il avait soumises à la Société académique de Nantes. P. L...t.

LOUYER-VILLERMAY (Jean-Baptiste), — né vers 1776 à Rennes, où son père était avocat, fut destiné de bonne heure à la profession de médecin. Attaché, dès l'année 1794, à l'hôpital de Rennes, il y fut chargé, malgré son extrême jeunesse, d'un service chirurgical dans l'exercice duquel il eut maintes occasions de soigner des blessés pris les armes à la main dans les rangs des Vendéens. Il ne se borna pas à leur prodiguer ses soins. Sachant que beaucoup d'entre eux, en sortant de l'hôpital, marcheraient à la mort, il favorisa leur évasion, appelant ainsi sur sa tête le péril qu'il écartait de la leur. Peu s'en fallut, en effet, qu'il ne portât la peine de sa générosité, car, ayant été découvert, il fut arrêté et conduit, les fers aux mains, dans la prison de Rennes, où il fut détenu assez long-temps. Rendu à la liberté, il vint à Paris, vers 1797, pour compléter ses études médicales, et y suivit les cours du savant Pinel, dont il devint bientôt l'un des élèves les plus distingués. Une thèse sur l'*hypocondrie*, écrite du style le plus élégant, lui fit obtenir, en 1802, les honneurs du doctorat, et, ce qui n'était peut-être pas moins flatteur, les suffrages publics de son illustre maître et l'éloge de Hallé, consigné dans le compte qu'il rendit des travaux de l'année scolaire. Cette thèse devint plus tard la base du grand ouvrage de Louyer-Villermay sur les maladies nerveuses, ouvrage où se remarquent, comme dans tous ses écrits, de la sagesse, de la sagacité et de la sensibilité. Il devint ensuite médecin d'un des dispensaires de la Société philanthropique, puis successivement membre de la Société médicale d'émulation, de celle de la Faculté, de l'Académie royale de médecine, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Les vingt dernières années de sa vie furent une lutte perpétuelle contre la mort. Sujet à des accès de suffocation qui se renouvelaient à des époques plus ou moins rapprochées, et mettaient souvent sa vie en danger, il avait pris l'habitude, pour en prévenir le retour, pour en amortir la violence, de ne pas se coucher. Il restait assis, le front appuyé sur un support, ou bien il s'étendait sur un canapé, la tête penchée sur la poitrine. C'est ainsi qu'il passait, sans sommeil, des nuits auxquelles succédaient des journées partagées entre le travail et les fatigues de la clientelle. Cet homme si frêle, si éloigné de ce que l'Ecole appelle une constitution apoplectique, fut pourtant enlevé à ses amis par une attaque d'apoplexie, dont il fut frappé à Paris le 24 décembre 1837. A ses amis, disons-nous, et ce n'est pas là une formule banale, car il était aimé de tous par sa franchise, sa loyauté, la douceur et la sérénité de son commerce. Docile à la critique quand elle était décente, éclairée et purement scientifique, il n'hésitait pas à proclamer la reconnaissance qu'il lui devait. Un seul trait en fera juger. M. Falret, dans un ouvrage sur *le Sui-*

cide et l'hypocondrie, avait critiqué celui de Louyer-Villermay sur les maladies nerveuses. « Je m'étais servi, dit M. Falret, de ses *Observations détaillées* pour soutenir une opinion différente de la sienne sur le siége de la maladie. Eh bien, M. Louyer-Villermay, qui ne me connaissait que de vue, m'apercevant un jour dans Paris, descend de voiture, m'embrasse, me félicite sur mon livre, sur la manière dont je l'avais traité... Il me dit qu'à la prochaine édition, son opinion serait modifiée dans le sens de celle que j'avais soutenue. Depuis cette époque, M. Louyer-Villermay s'est montré tout-à-fait bienveillant pour moi, et lors de la nomination des adjoints à l'Académie, ce digne confrère a été spontanément mon plus puissant appui.» Après ce fait et bien d'autres équivalents, que nous omettons, nul ne sera surpris que MM. Pariset et Husson, dans leurs discours prononcés sur la tombe de Louyer-Villermay, et insérés dans le t. II du *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, auquel nous avons recouru pour la rédaction de cette notice, aient dit de lui, le premier, qu'il était tout lumière et droiture; le second, que l'Académie devait conserver le souvenir des qualités de cet excellent homme, pour que ce souvenir, en rappelant les titres qu'il avait à la haute estime et à la tendre affection de ses collègues, tempérât l'amertume de leurs regrets.

On doit à Louyer-Villermay les travaux suivants : I. *Recherches historiques et médicales sur l'hypocondrie isolée, par l'observation et l'analyse de l'hystérie et de la mélancolie.* Paris, Méquignon l'aîné, 1802, in-8°. C'est sa thèse inaugurale. II. *Traité des maladies nerveuses ou vapeurs, et particulièrement de l'hystérie et de l'hypocondrie.* Paris, Méquignon l'aîné père, 1816, 2 vol. in-8°; 2e édit., Paris, J.-B. Baillière, 1832, 2 vol. in-8°. III. Dans les *Mémoires de la Société médicale d'Emulation*, t. V : *Considérations sur l'ictère ou la jaunisse, considérée comme une affection toujours symptômatique et jamais essentielle; — Observation d'apoplexie gastrique; — Observation d'hémiplégie.* IV. Dans le *Bulletin de la Faculté de Médecine de Paris et de la Société établie dans son sein*, t. V : *Cas d'angine de poitrine; — Discours prononcé sur la tombe de Jeanroy.* V. Dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, en 60 volumes, les articles *Hypocondrie*, *Hystérie*, *Nymphomanie* et *Somnambulisme.* VI. Plusieurs articles à la continuation de l'*Encyclopédie méthodique* et au *Recueil périodique de la Société de Médecine du département de la Seine.*

P. L...t.

LOYA (Alain), connu aussi sous le nom de *F. Arsène*, — naquit à Quimper, le 7 février 1595. La précocité de son esprit et la vocation qu'il révéla dès ses plus jeunes années pour l'état ecclésiastique, lui concilièrent l'intérêt de Mgr du Liscoët, évêque de Quimper, qui lui fit commencer ses études en cette ville, et l'envoya ensuite les continuer au collége des Jésuites de La Flèche. Entré fort jeune chez les PP. du tiers-ordre de Saint-François, au couvent de Picpus, à Paris, il lui fallut lutter contre l'opposition de sa mère, qui employa tous les moyens qu'elle put imaginer pour le faire changer de résolution, et l'obligea même à revenir à Quimper. Elle ne put néanmoins le détourner de son projet, et il fit profession, le 15 mars 1615. Il ne tarda pas à se distinguer par le talent qu'il déploya dans les prédications qu'il fit en plusieurs endroits, notamment à Quimper, où l'évêque voulut le retenir. A l'issue de son cours de théologie, il fut, malgré sa grande jeunesse, élu supérieur du couvent de Rennes, puis successivement définiteur-général et directeur du couvent de Lyon, où il mourut, le 9 septembre 1628, victime de son zèle à secourir les habitants de cette ville, atteints d'une maladie pestilentielle. Le P. Vincent Mussart, réformateur et supérieur-général de lordre, prononça l'éloge de cet excellent religieux devant tous les FF. du couvent de Picpus. Le P. Jean-Marie de Vernon en fit aussi une mention honorable dans ses *Annales perpétuelles du tiers-ordre de Saint-François.* P. L...t.

LOYER (Geoffroi), — religieux Jacobin du couvent de l'Annonciation de Rennes; préfet apostolique des missions sur la côte de Guinée. Il vivait au commencement du XVIe siècle. Il est auteur d'une *Relation du voyage au royaume d'Issini, Côte d'or, pays de Guinée, en Afrique; la description du pays, les mœurs et la religion des habitants; enrichie de figures en taille-douce.* Paris, 1714, in-8°.

L'abbé Prévost, qui a donné l'analyse de cet ouvrage dans son *Histoire générale des voyages*, liv. VI, chap. 3, dit « que nous n'avons pas de » meilleure description de la région d'Issini, » et qu'elle est écrite avec cet air de simplicité » et de bonne foi qui fait toujours présumer » avantageusement du caractère d'un auteur. »

On voit dans l'ouvrage que le P. Loyer était de Rennes, où il alla prendre congé de sa famille avant son départ, qui eut lieu de La Rochelle, le 18 avril 1701. Il était allé l'année précédente à Rome, où il fut nommé préfet apostolique par la congrégation *De propagandâ fide*, à la sollicitation du P. Labat, du même ordre. Il avait déjà passé plusieurs années aux îles de l'Amérique. C. D.

LOZ DE BEAUCOURS (Hippolyte-Louis-Marie, marquis de), — né à Rennes, le 25 juillet 1746, fit ses études à Paris, et, après les avoir terminées, entra comme cornette (officier) dans le régiment de Beaucours-Dragons, dont son oncle paternel était colonel-propriétaire. Ayant renoncé à la carrière des armes, il fut

reçu, vers l'âge de trente ans, conseiller au Parlement de Bretagne, puis ensuite avocat-général. Lors de la réorganisation des Cours d'appel en Cours impériales, il apprit qu'il venait d'être nommé, sans l'avoir demandé, conseiller à la Cour de Rennes. Son âge et ses goûts lui faisaient préférer la continuation de la vie privée; mais, cédant à des considérations d'utilité publique, il accepta, sans examiner si son ancienneté dans la magistrature n'aurait pas dû lui faire obtenir un poste supérieur à celui qui lui fut assigné. A sa retraite, il fut nommé conseiller honoraire et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il mourut à Rennes, le 27 mars 1830, apprécié de ses collègues à la Cour royale comme il l'avait été des conseillers au Parlement de Bretagne. Son goût au travail, sa mémoire prodigieuse, son instruction solide et tout-à-fait exempte de prétentions, quoiqu'il fût fondé à en avoir, le faisaient estimer et rechercher. Le latin lui était si familier qu'il lui était indifférent de causer en cette langue ou en français. Quoiqu'il eût beaucoup écrit, il n'a publié qu'une lettre adressée à Necker, en 1792, lettre qui eut un succès de circonstance, et une édition de l'*Histoire philosophique* de Raynal, purgée des déclamations de l'auteur contre les rois et les prêtres. Elle est intitulée : *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, nouvelle édition revue et corrigée par un magistrat (M. le marquis de Loz de Beaucours, avocat-général au Parlement de Bretagne)*. Avignon (Saint-Brieuc, Prudhomme), 1786, 8 vol. in-12. — Les Loz de Goasfroment, de Lannion, éteints dans la famille de la Fruglaye, et les Loz de Coëtgourhant, à Belle-Isle et à Morlaix, sont des branches de la maison de Loz de Beaucours.

P. L...t.

LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Paul). — naquit à Nantes le 2 mai 1798. Son père, M. Lucas-Championnière, appartenant à une ancienne famille de magistrature, habitait, au moment de la Révolution, sa terre du Plessix, paroisse de Brains, et prit une part active aux luttes de la Vendée, luttes qu'il a racontées dans des mémoires inédits dont M. Pitre-Chevalier a fait usage dans son ouvrage intitulé *Bretagne et Vendée*. Revenu à Nantes après la dispersion de l'armée de Charette, à laquelle il était attaché, il s'y était allié à l'une des familles les plus honorables de la ville. Nommé, sous la Restauration, chevalier de Saint-Louis, il devint successivement maire de Brains, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure et député du même département. Il mourut à la fin de 1828, et le Conseil général lui rendit publiquement, dans sa session de 1829, un hommage mérité.

Paul, son fils aîné, après avoir fait ses études au Lycée de Nantes, suivit, à Rennes, les cours de la Faculté de droit qu'illustraient à cette époque Toullier et Carré. Admis comme avocat au barreau de Nantes, il ne tarda pas à quitter sa ville natale pour aller se fixer à Paris et se livrer exclusivement aux études sérieuses, qui furent l'occupation de toute sa vie.

En 1827, il se fit connaître, pour la première fois, par la publication d'une édition annotée d'un ouvrage posthume de Pigeau, qui parut sous ce titre : *Commentaire sur le Code de procédure civile, revu et publié par MM. Poncelet et Lucas-Championnière, précédé d'une notice historique sur M. Pigeau, par M. G*** (Gaudry), avocat à la Cour royale de Paris*. Paris, Brière, etc., 1827, 2 vol. in-4°. Il fut aussi l'un des fondateurs du *Journal des Communes*, et le collaborateur de M. Adolphe Chauveau dans les travaux préparatoires de la collection du *Journal des Avoués* et du *Commentaire du tarif*.

A la même époque, on fondait, à Paris, un journal judiciaire qui obtint promptement un grand succès, la *Gazette des Tribunaux*. Lucas-Championnière, que faisaient déjà remarquer son assiduité au travail et ses connaissances juridiques, fut chargé des comptes-rendus des audiences de la Cour de cassation. Pendant neuf ans, de 1827 à 1836, il consacra tous ses soins à cette partie si importante du journal dont il était le collaborateur. Mis en relation, par la nature même de ses travaux, avec les jurisconsultes et les magistrats les plus éminents, il fit une étude approfondie de la science du droit et publia une foule de notices sur toutes les questions graves qui se présentaient à la décision de la Cour suprême. Mais cette occupation ne suffisait pas à son activité laborieuse. — Un petit recueil, à peu près inconnu, avait été fondé, en 1819, par un ancien inspecteur des domaines, sous le titre de *Contrôleur de l'Enregistrement*, dans le but de publier, avec des annotations critiques, les principales décisions de l'administration et des tribunaux, relativement aux droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèques. Lucas-Championnière, avec la collaboration de M. Rigaud, aujourd'hui avocat à la Cour de cassation, prit la direction de ce journal, le transforma en peu d'années et s'ouvrit à lui-même une voie nouvelle dans laquelle il ne tarda pas à acquérir une juste réputation.

La perception des droits d'enregistrement, cette branche si considérable du revenu public, a pour base principale la loi constitutive du 22 frimaire an VII. Le gouvernement issu de la Révolution avait rétabli à son profit la plupart des droits que les seigneurs et l'Etat se partageaient autrefois; mais personne ne s'inquiétait plus guère de rechercher quelles en étaient l'origine et la source. Il était à peu près passé en principe que les lois fiscales n'étaient plus qu'une suite de tarifs dont l'étude aride et compliquée offrait peu de prise à la science.

Cette étude était à peu près abandonnée aux agents du fisc chargés de l'application des tarifs. Nul ne s'avisait trop d'approfondir quelle était l'origine historique des dispositions fiscales, quelle était leur affinité avec les hautes questions du droit ancien et moderne, et surtout quelle utilité pratique pourrait résulter d'études approfondies sur cette matière. Bien des causes avaient concouru à ce résultat : l'une des plus actives et des plus puissantes était cette institution d'une procédure muette, organisée par les législateurs de l'an VII, qui avaient prohibé toute discussion publique, toute défense orale, sur les questions que les justiciables croyaient pouvoir soumettre à l'appréciation des tribunaux. — Lucas-Championnière comprit que l'application des tarifs, en ce qui concerne l'enregistrement, n'était point une opération purement arithmétique ou matérielle; que l'impôt frappait la chose à raison des transformations légales qu'elle subissait, et que ces transformations, aussi nombreuses et aussi variées que les actes et les transactions de la vie civile, rendaient nécessaire, pour l'établissement de la perception, la connaissance approfondie du droit civil, autant que celle du droit fiscal. Il se mit à l'œuvre avec une ardeur extrême. On distinguait, dans les lois nouvelles, deux sortes d'impôts dérivant des lois anciennes : les droits de mutation, qui comprenaient à la fois, et les droits anciennement perçus, comme *profits seigneuriaux*, sur les transmissions de propriété, et les droits que l'Etat percevait depuis un siècle sous le titre de *centième denier;* — les droits d'actes, autrefois connus sous le nom de droits de *contrôle*, formalité destinée à assurer l'existence et la date des actes authentiques ou privés. — Lucas-Championnière dut compulser les nombreux documents du droit fiscal ancien et moderne, les auteurs de droit français, et particulièrement les feudistes, pour démêler les principes et les règles déterminantes des perceptions autorisées par les lois nouvelles. Après avoir consigné, dans les feuilles périodiques du *Contrôleur*, le résultat de ses premiers travaux, il sentit le besoin de les réunir et de les résumer en un traité auquel il consacra dix années de sa vie, et qui parut sous ce titre : *Traité des droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèques et de contraventions à la loi du 25 ventôse an XI, etc., etc., par MM. Lucas-Championnière et Rigaud.* Paris, Lottin de Saint-Germain, 1835-1838, 3 vol. in-8°. — *Id.*, 2e édit. Paris, Hingray, 1839, 4 vol. in-8°. Ce bel et savant ouvrage fonda la réputation de l'auteur, qui le compléta, deux ans plus tard, par un *Nouveau Dictionnaire des droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèques et de contraventions aux lois du notariat, par MM. Lucas-Championnière et Rigaud.* Paris, Hingray, 1841, in-8° de 984 pages. Ce dictionnaire, publié avec l'indication de t. V du précédent ouvrage, contient une analyse raisonnée de la doctrine du traité, et forme à lui seul un ouvrage complet. Les œuvres de Lucas-Championnière sont aujourd'hui aux mains de tous ceux qui ont intérêt à discuter les prétentions de l'administration chargée du recouvrement de l'impôt. C'est, pour les justiciables et pour leurs conseils, un guide éclairé, un point d'appui dans cette lutte, toujours difficile, des droits privés contre l'impôt réclamé au nom de l'intérêt général. « M. Championnière, écrivait, dès 1839, M. Troplong, a su trouver, non seulement plusieurs beaux secrets de notre ancien droit français, mais aussi la clé des principales difficultés du droit moderne.... Il reste maître de la matière; personne n'en connaît mieux que lui l'état actuel et les origines éloignées; personne n'en a exposé avec autant de fidélité la physionomie particulière et les affinités avec le droit commun; personne, jusqu'à ce jour, n'en a embrassé l'ensemble et les détails avec des vues aussi larges et un talent aussi complet. »

Indépendamment de cet ouvrage si vaste et de sa collaboration mensuelle au *Contrôleur*, Lucas-Championnière, travailleur par excellence, publiait un grand nombre d'articles de droit historique, de jurisprudence civile ou d'enregistrement, dans la *Revue de législation* de M. Wolowski; dans la *Revue de droit français et étranger*, dirigée par ses amis MM. Valette et Duvergier; dans le *Journal des Communes*, auquel il a régulièrement collaboré depuis 1829. On lui doit encore une série d'articles sur l'*Enregistrement et sur les conditions de la propriété foncière sous le rapport de l'impôt*, insérés dans le journal le *Droit* depuis 1845, et un petit livre dans lequel il a écrit avec une verve piquante l'histoire du droit de chasse depuis l'origine de la monarchie, sous le titre de *Manuel du chasseur; Loi sur la chasse, etc., précédée de l'Histoire du droit de chasse.* Paris, Videcoq, in-18 de 8 feuilles. — Des nombreux mémoires ou consultations dus à sa plume féconde, nous ne citerons ici que la consultation du 6 août 1838, imprimée à Nantes (Mellinet, in-8°), dans laquelle sont exposés et discutés avec talent les principes qui régissent les anciens *Baux de vignes à devoir de tiers et de quart*, spéciaux au département de la Loire-Inférieure.

Lucas-Championnière, dans le cours de ses explorations sur les sources et l'origine du droit fiscal, avait dû, comme nous l'avons dit, compulser tous les anciens ouvrages relatifs aux droits de mutation en matière de fiefs. Il avait été conduit par là à l'étude approfondie et complète du régime féodal. Des matériaux immenses, laborieusement réunis dans un but particulier, furent utilisés par lui pour développer, dans un ouvrage important, toute la théorie de la féodalité.

Ce fut à propos d'une question toute particulière, au sujet de la propriété des petites rivières et des ruisseaux, que Lucas-Championnière publia son livre *De la propriété des eaux courantes, du droit des riverains, et de la valeur actuelle des concessions féodales. ouvrage contenant l'exposé complet des institutions seigneuriales et le principe de toutes les solutions de droit qui se rattachent aux lois abolitives de la féodalité*. Paris, Ch. Hingray, 1846, in-8° de 818 p. On lui a reproché avec raison d'avoir, en quelque sorte, amoindri, par son titre même, la portée d'un ouvrage considérable qui embrasse, en réalité, toute la théorie de nos anciennes institutions seigneuriales. L'importance de la question du droit des riverains sur les petites rivières, et l'influence du droit féodal sur la solution de cette question, ne justifient pas suffisamment l'ordre adopté par l'auteur.

Ne nous plaignons pas cependant : Lucas-Championnière a tenu au-delà de ses promesses et de son titre; peu d'auteurs pourraient en dire autant. Il a développé en huit cents pages, remplies de documents et de discussions du plus haut intérêt, une étude savante et toujours ingénieuse, sur le droit féodal et sur ses origines. Il fait comprendre que son livre n'est pas seulement une œuvre en quelque sorte archéologique, mais que les recherches auxquelles il s'est livré ont une utilité pratique, et qu'une foule de questions, encore vivantes aujourd'hui, supposent, nécessitent même une connaissance exacte et certaine de la féodalité.

« L'origine et le caractère véritable des droits seigneuriaux, dit Lucas-Championnière, ont été, dans l'ancien régime, un mystère impénétrable aux yeux des jurisconsultes, et l'obscurité profonde qui couvrait les conditions de l'institution seigneuriale n'est point assurément aujourd'hui dissipée.... C'est un fait fort étrange que cette singulière condition du droit seigneurial, d'avoir été un mystère pour ceux-là mêmes qui le subissaient. »

Lucas-Championnière trouve la cause de ces erreurs dans cette foule de prétendues règles, de prétendues maximes ; de prétendues origines successivement formulées par des gens intéressés ou peu éclairés, et contre lesquelles protestaient souvent les titres des seigneurs, la possession immémoriale des vassaux, le texte des coutumes. Lucas-Championnière soumet toutes ces maximes à une critique historique ; il les explique ou leur oppose des textes, les titres et les usages qui constituent véritablement le droit en action, et qui l'emportent évidemment sur les formules systématiquement inventées après coup.

Nous ne pouvons ici, dans une rapide notice, donner une idée exacte du mérite de cet ouvrage, dans lequel Lucas-Championnière, après avoir montré l'influence du droit seigneurial sur la propriété des eaux courantes, fait l'historique de la *justice* et du *fief*, et de cette maxime : *Fief et justice n'ont rien de commun;* définit la nature de ces droits, soit à l'égard des personnes, soit à l'égard du sol, soit à l'égard des rivières; leurs transformations multipliées, les effets des lois abolitives de la féodalité, etc. Ce livre explique et raconte en outre les longues luttes sociales, politiques et judiciaires du moyen-âge, que trop peu d'hommes connaissent aujourd'hui autrement que par une sorte de tradition confuse. — Lucas-Championnière, dont on peut ne pas adopter les vues sur quelques points historiques, est revenu, dans plusieurs écrits, sur ce sujet favori de ses études, notamment pour réfuter avec vivacité, en 1847, à propos de la propriété des rivières, une jurisprudence favorable aux prétentions de l'État et contraire à celle des riverains.

Ces travaux avaient altéré une santé naturellement délicate. A la fin de 1847, Lucas-Championnière s'était décidé à quitter Paris et à se fixer à Nantes ; il venait d'être décoré de la Légion-d'Honneur. Il fut admis au sein de la Société académique, le 1er mars 1849 ; nommé, après la révolution de Février, membre du conseil général pour le canton de Bouaye, il s'acquitta avec zèle de son mandat. Dans la session de 1850, il lut au conseil général un rapport remarquable sur la propriété des terres vaines et vagues en Bretagne, rapport à la suite duquel fut émis un vœu accueilli par la loi du 6 décembre de la même année.

Lucas-Championnière, inscrit depuis deux ans, comme avocat, au barreau de Nantes, poursuivait le cours de ses travaux juridiques. Il avait conservé la direction du *Contrôleur*. Il s'occupait de la publication prochaine d'un nouveau volume, *Supplément au Traité des droits d'enregistrement*, et d'un grand travail sur l'histoire de la propriété foncière. Une foule d'autres travaux sur divers sujets étaient par lui ou médités ou ébauchés, lorsque la mort est venue le surprendre. Atteint d'une maladie grave au début d'un voyage qu'il était allé faire à Paris, il y succomba le 6 avril 1851, entouré de sa famille désolée, et muni des consolations de la religion, qui pouvait seule adoucir cette séparation cruelle.

Un écrivain distingué, que Lucas-Championnière comptait au nombre de ses amis, M. Faustin Hélie, conseiller à la Cour de cassation, résume en ces termes son intéressante notice (*Droit* des 27, 28, 29 août 1851), sur ce jurisconsulte :

« La science du droit a fait en lui une perte » inappréciable. Il était dans l'âge où le légiste » a le plus de puissance, car les travaux du » droit exigent la maturité des années, l'expé- » rience des faits et des hommes, et l'applica- » tion d'une haute raison, qui devient plus lu- » cide à mesure que les passions se taisent au- » tour d'elle. Il est aisé de penser que les nou-

» veaux ouvrages qu'il préparait avec ardeur » auraient égalé, sinon surpassé les premiers, » car chacun de ses pas dans la science avait » élargi de plus en plus la voie nouvelle qu'il » avait ouverte. Nourri de l'étude des anciens » légistes, il en avait la solide érudition et mê- » me les allures et le style. On respire dans » tous ses écrits je ne sais quelle saveur anti- » que, quel vieux parfum de moyen-âge qui » leur donne un attrait particulier. Ce qui les » distingue, c'est d'abord l'immense savoir dont » chaque page porte le témoignage, c'est en- » suite la sagacité et la nouveauté des aperçus » qui leur impriment un caractère d'origina- » lité, c'est enfin et surtout la conscience qui » s'y manifeste à toutes les lignes....

» Son esprit se plaisait à réédifier les temps » passés, à faire revivre et fonctionner des in- » stitutions écroulées, à ranimer des ruines; » on eût dit qu'il avait vu dans leur plein exer- » cice les justices seigneuriales, tant il expli- » quait avec clarté leurs usages et les mœurs » des justiciers, tant il avait deviné ce que les » textes et les monuments n'expliquent pas. » Peut-être avait-il la passion de la vérité des » faits plus que celle du droit, le sens histori- » que plus que le sens philosophique, plus heu- » reux de suivre avec exactitude, dans le cours » des siècles, la transformation des faits que de » constater quelque conquête des principes de » justice. Il avait peu de foi dans les progrès de » l'esprit humain, peu d'illusions sur la marche » des institutions civiles; il poursuivait de ses » fines railleries toutes les croyances un peu » vives, tous les enthousiasmes un peu chaleu- » reux. Et, par une étrange contradiction, lui, » homme du principe d'autorité, il avait pris » parti, dans ses études, pour le droit des sei- » gneurs contre les prétentions de la royauté, » et il semonçait les feudistes qui, étouffant la » vérité historique, avaient inventé des maxi- » mes pour fortifier l'autorité royale aux dé- » pens de la féodalité.

» Né malingre et souffreteux, il était souvent » malade. De là quelque mélancolie qui planait » sur ses pensées, quelque amertume qui per- » çait dans ses paroles. Mais son âme était ten- » dre, et elle s'épanchait facilement avec ses » amis. Il trouvait alors une conversation qui » abondait en traits ingénieux; il aimait à sou- » tenir des thèses paradoxales qu'il savait re- » vêtir de brillantes couleurs, et jetait toutes » ses pensées en dehors des sentiers battus. Il » éprouvait surtout un vrai plaisir à parler des » matières du droit; sa parole était nette et in- » structive; il éclairait toutes les questions, et » presque toujours par les aperçus les plus inat- » tendus. »

Lucas-Championnière partageait son temps entre les travaux du jurisconsulte et les loisirs d'une vie intérieure, pleine de simplicité et de charme. Jamais il n'ambitionna une autre position, bien que ses relations et son talent eussent pu le conduire aisément, il y a quelques années, à des positions élevées. Affectueux et bienveillant, homme d'expérience et de bon conseil, il était du nombre de ceux qui laissent, en mourant, d'honorables souvenirs, de vifs et sincères regrets. Ch. L.

M

MACÉ (Jehan), — peintre sur verre, qui vivait à Tréguier au commencement du xvie siècle, et qui paraît avoir été aidé quelquefois par un autre peintre appelé don Jehan Raoul, recevait du chapitre de Tréguier une pension annuelle pour l'entretien des verrières de la cathédrale. M. Anatole Barthélemy, qui a révélé l'existence de cet artiste dans un mémoire adressé au congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849, a trouvé parmi les titres capitulaires de Tréguier des pièces constatant divers paiements faits à Macé pour réparations à la grande vitre de la Tour-Neuve, pour avoir recuit un personnage à cette vitre, et avoir fait beaucoup d'autres réparations. P. L...t.

MACLIAW, — l'un des quatre frères de Conober, vivait au vi^e siècle. Nous avons peu à ajouter, pour compléter sa vie, à ce qui a déjà été dit de lui. (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 439). Quand Conober se fut approprié exclusivement l'héritage paternel, Macliaw n'obtint de sortir de sa prison qu'à la condition d'embrasser l'état ecclésiastique. Abandonnant sa femme et ses deux enfants, il vint à Vannes, où on lui coupa les cheveux. Le siége de ce diocèse étant venu à vaquer, il se fit élire évêque; mais à la mort de Conober, en 560, il reprit son épouse et ses Etats. Excommunié alors par les autres évêques bretons, il brava leurs anathèmes, et, pour en détourner les effets, il se fortifia de l'alliance de Budic, l'un de ses frères. Ils se jurèrent que celui des deux qui survivrait à l'autre défendrait les fils de celui-ci comme les siens propres. Budic étant mort, Macliaw, oubliant son serment, chassa et dépouilla son neveu Théodoric, lequel, après avoir mené quelque temps une vie errante, parvint à rassembler un corps de troupes, attaqua l'usurpateur, le battit et le fit mou-

rir, ainsi que son fils Jacob. Par cette victoire, Théodoric recouvra la partie du pays qu'avait possédée son père, et le fils de Macliaw, Guérech ou Waroch *(voy. ce nom)*, conserva l'autre.

P. L...t.

MADEC (René), — né à Quimper, le 7 février 1738, de parents honnêtes, mais peu favorisés de la fortune, n'avait que douze ans, lorsqu'il s'embarqua, en 1748, sur *l'Auguste*, en qualité d'élève de la Compagnie des Indes. Il eut bientôt occasion de se distinguer devant les remparts de Trichenapaly, où il reçut une blessure. Aussi entreprenant qu'il était brave, il pensa qu'il trouverait mieux à s'employer au service de terre que dans la marine; il quitta l'*Auguste*, se jeta de nuit à la mer, nagea pendant quatre heures, et, parvenu sur le rivage opposé, il s'enrôla dans le bataillon de la marine, commandé, à Pondichéry, par M. Dupouet, qui le mit à la tête de quinze cents Cipayes.

La France n'était pas alors en guerre avec l'Angleterre, mais la rivalité de leurs intérêts dans l'Inde les engageait à prendre un parti opposé dans les querelles qui s'agitaient entre les princes indiens, et les faisaient rencontrer dans des camps ennemis. L'un de ces combats fit tomber Madec avec d'autres Français au pouvoir de troupes anglaises, sur la côte de Coromandel. Un plan d'évasion, hardiment exécuté, eut bientôt assuré la liberté de nos compatriotes. Mais, s'il avait été en leur pouvoir de rompre leurs fers, il ne leur était pas aussi facile de rejoindre leur étendard.

Ici commence pour Madec une carrière remplie par les événements les plus extraordinaires. A la tête de la petite troupe de Français échappés de la captivité, il va se joindre aux forces du nabab Soujadoula, qui était en lutte contre les Anglais. Les armes de ce prince sont d'abord heureuses; mais il finit par succomber dans cette guerre inégale. Madec passe alors au service de divers autres chefs indiens, puis à celui du raja des Jattes, qui faisait la guerre au raja de Guinaguère. Ce fut principalement à l'assistance de ces nouveaux auxiliaires et d'une autre troupe d'Européens, commandée par un officier allemand, que le raja des Jattes fut redevable du gain d'une grande bataille livrée près d'Agémir. Une terrible révolution menaçait alors cette souveraineté. Le raja fut assassiné et ses deux frères se disputèrent l'empire. Madec prit parti pour l'aîné; le second appela à son aide les Sicks et les Marattes, qui lui amenèrent une force de soixante-dix mille hommes.

Parmi les événements de cette guerre intestine, se place l'un des plus beaux faits d'armes qui aient honoré la vie de notre courageux concitoyen. Il faisait une reconnaissance à la tête de cinq cents hommes détachés du corps européen sous ses ordres, lorsqu'il est tout à coup enveloppé par le gros de l'armée ennemie. Il s'abrite contre un village, et, adossé à cette position, il soutient pendant dix longues heures un combat acharné qui laisse au reste de ses forces le temps de le dégager et d'assurer sa retraite. La rencontre à laquelle se rattache cette action n'avait pas été favorable au raja dont Madec soutenait les droits. Le sort malheureux d'une autre bataille semblait avoir anéanti ses espérances, lorsque l'on vit ses partisans reprendre courage et sa fortune se relever par un retour subit. Madec fut bientôt à la tête d'un corps plus nombreux que celui qu'il avait jusque là commandé, et le prince reconnaissant l'éleva à l'éminente dignité de *panchazari*.

Ces événements, qui embrassent une période de près de vingt années, avaient rendu célèbre le nom de Madec dans la presqu'île de l'Inde. Les représentants de la France dans ces contrées pensèrent que le crédit dont il était entouré pouvait être utilement employé pour les intérêts de la patrie, et le commandant de Chandernagor le pressait, en 1771, de quitter le service des Jattes pour s'attacher à celui de l'empereur du Mogol, espérant qu'il aurait assez d'influence sur ce monarque pour l'engager dans une expédition contre les établissements que l'Angleterre venait de se créer dans le Bengale.

Madec accueillit avec transport cette idée de faire servir son influence et ses forces au progrès de la puissance française dans les Indes, et il offrit, si la France voulait risquer cette tentative, de seconder ses efforts à la tête d'une armée de dix mille hommes entretenus à ses propres frais. La France ne se trouvait pas en mesure de hasarder l'entreprise dans laquelle Madec proposait de s'engager si généreusement; elle se borna à renouveler l'invitation pressante qu'elle lui avait faite d'y entraîner l'empereur du Mogol.

Il fallait, avant tout, que Madec abandonnât les Jattes et qu'il renonçât à la fortune qu'il s'était acquise dans leur pays. L'ingratitude du raja lui offrait mieux que des prétextes pour la première de ces résolutions, car ce prince refusait d'acquitter des sommes importantes dont il lui était resté redevable; son dévouement à la patrie ne lui laissait aucune hésitation sur la seconde. Mais il avait pris alliance dans une famille considérable de l'Inde; sa femme était restée au centre du pays des Jattes : il fallait l'arracher de leurs mains avant de se joindre à l'armée de l'empereur du Mogol.

Il essaya ce coup-de-main à la tête de cent hommes bien résolus, et parvint à enlever sa famille de la ville de Barrepour. Bientôt il fut atteint par un nombreux corps des Jattes, et ne put continuer sa marche qu'après les avoir défaits dans un combat meurtrier. Il venait de rejoindre son camp, fort de trois mille hommes

et de huit pièces d'artillerie, lorsque l'armée du raja parvint à l'atteindre. Ce péril inattendu ne l'ébranla pas : il disposa en carré sa troupe, toute composée de recrues européennes, plaçant sa famille au centre, et il repoussa si vigoureusement l'attaque, que l'armée des Jattes fut obligée de lui laisser passage pour se rendre sur le territoire du Mogol. Il perdit un assez grand nombre d'hommes dans cette affaire; lui-même y fut blessé, ainsi que le sieur de Kerscao, gentilhomme breton, l'un des principaux officiers de sa troupe.

Une magnifique réception l'attendait dans la capitale du Mogol, où le titre de nabab de première classe lui fut conféré. La supériorité connue des troupes européennes sur les troupes indiennes, et surtout d'une troupe exercée et conduite par un chef si entreprenant et si habile, semblait devoir être, pour l'empereur, le gage d'un triomphe assuré; mais il arriva, en même temps, que les Marattes, ses alliés, craignant que cet accroissement de forces ne lui donnât une trop grande prépondérance, s'éloignèrent et firent cause commune avec les Jattes, ses ennemis.

Cette coalition mettait à la disposition des Jattes des forces si nombreuses, que l'assistance des troupes européennes et leurs puissants efforts ne purent épargner à l'empereur la triste nécessité d'évacuer sa capitale. Ces vicissitudes décidèrent Madec à se retirer. Laissant sa petite armée aux ordres d'un officier français, sous la promesse de ne jamais servir contre les intérêts de la France, il prit le chemin de Pondichéry. Mais tels furent les obstacles qu'il rencontra une fois engagé dans la longue marche qu'il avait à faire, qu'il se vit forcé d'y renoncer et de revenir sur ses pas.

C'était l'espoir d'être utile à la France qui l'avait engagé dans les guerres du Mogol. A son retour, l'empereur, dont les affaires se présentaient sous un aspect plus favorable, fit un appel à son courage, et Madec, toujours préoccupé du désir de servir sa patrie, se jeta plus avant que jamais dans les périlleux hasards dont il avait cru s'éloigner. Aidé par les subsides que lui fournit la cession en pleine propriété de quelques petites provinces, il eut bientôt levé un corps de troupes européennes plus nombreux que celui qu'il avait précédemment commandé, et il accompagnait l'armée mogole, occupée à faire le siége de la capitale du pays des Jattes, lorsque ce peuple porta le ravage dans les terres qu'il tenait de la munificence de l'empereur. Il accourut aussitôt les défendre. La supériorité des forces et la résolution de l'ennemi lui préparaient un désastreux combat. Atteint de trois blessures au milieu de cet engagement, il ne put continuer à donner des ordres; il perdit quatre mille hommes; ses bagages furent pillés : tout ce qu'il put fut d'opérer sa retraite en bon ordre.

Mais cet échec altéra si peu la confiance qu'il avait su inspirer, que dans l'espace de quelques mois de nouvelles recrues étaient venues réparer ses pertes, et que les Jattes, vaincus à leur tour, étaient obligés de livrer leur capitale. Madec, après avoir exercé une si heureuse influence sur les destinées de ce puissant Etat, s'occupa de l'intérêt qu'il avait le plus à cœur, celui d'étendre les possessions françaises. Il persuada à l'empereur que son premier soin devait être de se mettre en garde contre le retour de la coalition qu'il avait eu tant de peine à surmonter, et qu'il était de sa politique d'offrir à la France la province de Tralla en échange de la protection que ce pays lui aurait assurée. Malheureusement la difficulté des communications ne permit pas de s'entendre avec les Français pour profiter de ces dispositions, et elles demeurèrent sans effet.

Quelques grandes pertes qu'eût essuyées M. de Madec, il lui restait une fortune immense. Dans le dessein même de consacrer le reste de ses forces au service de la France dans les Indes, il était utile qu'il songeât à mettre sa famille en sûreté en l'amenant dans son pays. Il se décida donc à reprendre le chemin de Pondichéry afin de s'y embarquer pour l'Europe. Ce ne fut qu'au prix de sommes énormes qu'il lui fut possible de franchir la distance qui le séparait de cette ville avec la nombreuse escorte nécessaire pour le protéger. A peine y était-il arrivé que Pondichéry fut investi par les Anglais. Ce siége fut pour lui une nouvelle occasion de faire éclater son attachement à sa patrie. Il leva une compagnie de dragons, à la tête de laquelle il fit de brillantes sorties, et son infatigable activité aida beaucoup à la défense de cette place, qui, forcée de se rendre, obtint du moins une honorable capitulation, dans laquelle il fut spécialement compris.

Il était écrit que toutes les phases de sa destinée seraient marquées par des incidents extraordinaires : le navire qui l'amenait vers la France fut capturé par un corsaire anglais et conduit en Irlande, malgré la capitulation qui assurait la liberté de son retour. Il invoqua le bénéfice de ce traité et obtint d'être amené en France, où il arriva en 1779.

Ses exploits dans l'Inde et les services nombreux qu'il avait rendus, soit en signalant les menées des Anglais près des différentes puissances de l'Inde, soit en employant tous ses efforts pour seconder la France, étaient appréciés à la cour de Versailles. Déjà, depuis deux ans, le roi lui avait fait expédier le brevet de colonel. Des lettres de noblesse, dont le préambule rappelle les titres de gloire que nous venons de détailler ici, et la croix de Saint-Louis, furent un nouvel hommage rendu à son patriotique devouement.

Des débris de sa fortune, fort diminuée par les dépenses de son voyage, il acquit les fiefs

et seigneurie de Prat-en-Raz, près Quimper. Il venait d'être nommé à un commandement dans la guerre qui se continuait encore; mais l'état de sa santé le mit dans l'impossibilité de se rendre à son poste.

Les circonstances ne lui permirent pas non plus d'entreprendre de nouveau le voyage de l'Inde. Il était encore dans la force de l'âge lorsqu'il fut enlevé à sa famille le 27 juin 1784. Ses dépouilles mortelles, déposées aux Cordeliers de Quimper, dans le caveau dépendant de sa seigneurie, ont été retrouvées, par un heureux hasard, dans la démolition récente de cette église, et ont pu être réunies à celles de sa veuve, qui lui a survécu près de cinquante ans.

Le colonel de Madec avait laissé sur l'Inde d'intéressants mémoires, qui ont fourni à J.-C. Royou (*voy. ce nom*), le récit de la vie si dramatique de son compatriote, inséré dans l'*Année littéraire* de Fréron (t. V, p. 145 et suiv., de 1784), et reproduit dans le t. Ier, p. 203-215 de la *Revue bretonne et maritime*. Brest, Ch. Leblois, 1846, in-8°. A. D. B.

MAELMON, — ami et confesseur de saint Judicaël, devint évêque d'Aleth, et mourut en 638, selon l'abbé Manet. Bien qu'il soit qualifié de saint dans les catalogues des évêques de Saint-Malo, il n'existe néanmoins aucun vestige de son culte. Ce titre lui a, sans doute, été donné en mémoire de sa grande piété et de son active charité; cette charité se révéla plus particulièrement par la fondation de plusieurs hôpitaux, où le pieux prélat donnait lui-même des soins aux pauvres. P. L...t.

MAGLOIRE (Saint), — archevêque de Dol, que les hagiographes gallois nomment *Maëlor* ou *Maglor*, en latin *Maglorius*, né à Grawed, nom dans lequel on peut reconnaître celui de Gwareg, grande paroisse du diocèse de Quimper, ou ceux de Gwavreg, Gwereg, Guérec, Bro-Guérec, etc., anciens noms du Morbihan, contrée dans laquelle le P. Albert Le Grand le fit naître. Cette opinion, cependant, ne s'accorde pas avec celle de Lobineau et de Butler. D'après ces deux auteurs, saint Magloire serait, comme son cousin-germain, saint Samson, originaire de la Vénétie anglaise, et non de la Vénétie armoricaine. L'époque de sa naissance et celle de sa mort sont aussi difficiles à préciser. Né en 535, suivant Albert Le Grand, il mourut le 24 octobre 617. Butler et D. Lobineau donnent lieu de croire qu'il naquit vers la fin du vᵉ siècle, et qu'il vécut jusqu'au 24 octobre 586, suivant le second. Un fait sur lequel s'accordent tous les biographes de saint Samson et de saint Magloire, et qui serait propre à faire prévaloir l'opinion de D. Lobineau et de Butler, c'est que ces deux pieux personnages étaient encore fort jeunes quand leurs parents les envoyèrent, l'un et l'autre, étudier au monastère de Lan-Iltyd ou Lan-Iltud-Waur, aujourd'hui Lantwit, dans le comté de Clamorgan, voisin de la Vénétie anglaise. Saint Ildut, à qui, suivant le livre des Tryades, est due l'introduction de la charrue dans le pays de Galles, y dirigeait alors un collége dans lequel on enseignait toutes les sciences divines, les lettres humaines, les arts libéraux ou industriels, même l'agriculture, où excellaient saint Ildut et ses moines. Lorsqu'ils furent en âge de choisir un état, Samson se retira dans un monastère, et Magloire chez ses parents. Peu après, toute la famille de Samson se consacra à Dieu. Magloire, touché de cet exemple, alla trouver son cousin avec Umbrafel, son père, Afrèle, sa mère, et ses deux frères. Ils résolurent tous de quitter le monde et distribuèrent aussitôt leurs biens aux pauvres et aux églises. Magloire et son père s'attachèrent plus particulièrement à saint Samson, et ils obtinrent de lui de prendre l'habit monastique dans la même maison. Umbrafel fut envoyé depuis en Irlande, et chargé du gouvernement des monastères de ce pays. Lorsque Samson eut été sacré évêque régionnaire, il s'associa à Magloire, qu'il avait élevé au diaconat, et l'emmena avec lui dans la Bretagne-Armorique, se flattant avec raison qu'il lui serait d'un grand secours dans ses travaux apostoliques, et qu'il contribuerait, par son zèle, à la propagation de l'Evangile dans un pays où la foi, ébranlée par l'effet de guerres continuelles, demandait à être ravivée. Le temps que Magloire ne consacrait pas à ses missions, il le passait dans le monastère de Kerfeunteun, à Lanmeur, dont Samson l'avait nommé abbé. Il lui avait aussi conféré la prêtrise, afin qu'il pût lui succéder dans l'exercice des fonctions épiscopales. Samson, élu archevêque de Dol, appela Magloire près de lui à son lit de mort, et le présenta à ses chanoines, en les exhortant à le choisir pour leur prélat. Cette proposition ayant été accueillie avec empressement, Magloire fut presque aussitôt consacré dans son église métropolitaine. Mais, trois ans s'étaient à peine écoulés, que ce saint homme, qui n'avait accepté l'épiscopat qu'avec crainte et après la plus grande résistance, résigna ses fonctions et en investit un saint religieux nommé Budoc, qu'il sacra après avoir obtenu le consentement du peuple, mais sans avoir consulté les évêques voisins. Tel était alors l'usage en Bretagne. Néanmoins, les évêques de France désapprouvaient ce mode d'élection, et le second Concile de Tours défendit aux Bretons établis dans l'Armorique de le suivre à l'avenir. Magloire se retira ensuite, avec quelques-uns de ses moines, dans un lieu solitaire entre Dol et la mer, à une demi-lieue de la ville. Il y bâtit un oratoire et de petites cellules pour lui et ses compagnons, se berçant de l'espoir qu'il pourrait y passer les jours et les nuits à chanter les

louanges de Dieu, à l'abri des importuns. La vénération et la confiance qu'il avait inspirées devinrent des obstacles à l'accomplissement de ses souhaits : les uns venaient lui demander des conseils, les autres des aumônes ou des prières. L'affluence devint bientôt telle, qu'afin de s'y soustraire, il forma le désir de se réfugier dans un désert. Mais Budoc le détourna de ce projet, et il était résigné à continuer la vie dont il ne pouvait s'affranchir, quand un riche seigneur, guéri par ses soins et son intercession, lui témoigna sa reconnaissance par le don de la moitié d'une terre dans l'île de Jersey, don qui aurait promptement été suivi de celui de l'autre moitié de cette terre.

Le P. Albert Le Grand, voulant expliquer ces dons, cite à cette occasion des miracles que D. Lobineau, moins crédule, rejette avec raison. Cette explication était d'ailleurs superflue, puisque les îles de Jersey et de Guernesey, ayant été données par le roi Childebert à saint Samson, pour qu'elles appartinssent à perpétuité, ainsi que plusieurs autres îles du littoral de la Normandie, au monastère de Dol, tout don partiel était, sinon impossible, du moins sans objet. Quoi qu'il en soit, Magloire vint à Jersey avec soixante-deux religieux, et y bâtit un monastère où il s'imposa, jusqu'à sa mort, les plus rudes austérités. Il fut enterré dans ce monastère, d'où son corps, renfermé dans une châsse d'argent doré, fut apporté, dans le IXe siècle, à l'abbaye de Lehon. Il y resta jusqu'en 973, que Salvator, évêque d'Aleth, afin de le soustraire aux Normands qui envahissaient la Bretagne, en s'y livrant à toutes sortes de profanations, emporta les reliques de saint Magloire et de saint Samson à Paris, et les déposa dans la chapelle du palais où Hugues Capet fonda un monastère de l'ordre de saint Benoît, sous l'invocation de saint Barthélemy, apôtre, et de saint Magloire. Cette chapelle ne conserva pourtant qu'une partie des reliques de saint Samson et de Saint-Magloire, ainsi que de celles de dix-sept autres saints bretons qui y avaient été transportées en même temps, car Hugues Capet permit ensuite aux Bretons d'en emporter chez eux des portions. Une partie de celles de saint Magloire fut rapportée dans la cathédrale de Dol. Les chanoines réguliers qui étaient dans la chapelle de Saint-Barthélemy, furent transférés dans celle de Saint-Nicolas, située dans l'intérieur du palais. Mais, en 1138, les religieux de saint Magloire, qui se trouvaient trop à l'étroit et trop près du palais, se transportèrent au faubourg Saint-Jacques, dans la maison voisine de leur ancien cimetière, et dont l'abbaye de Lehon devint un prieuré. Le revenu de celle de Saint-Magloire, de Paris, fut réuni, en 1564, à l'évêché de cette ville, et en 1620, l'église fut donnée, avec les bâtiments, aux prêtres de l'Oratoire, qui devinrent dépositaires de la portion des reliques de saint Magloire conservée à Paris. Cachées avec d'autres reliques dans le jardin du séminaire, en 1793, elles en furent retirées en 1797, et placées dans le massif du maître-autel de l'église de Saint-Jacques-du-Mont-Pas, où elles restèrent jusqu'en 1835, qu'on les renferma dans une belle châsse de bois doré. On ne put reconnaître alors à quels saints appartenaient précisément les diverses parties de ces précieux restes, parce qu'un séjour de quatre ans en terre en avait détruit les titres; mais on eut la certitude qu'elles étaient authentiques. Aussi l'archevêque de Paris, voulant solenniser cette découverte, officia-t-il lui-lui-même pontificalement dans l'église de Saint-Jacques, le 25 octobre de la même année. Dom Mabillon a inséré, dans le tome Ier de ses *Actes bénédictins*, la vie de saint Magloire, et dans le tome III de ses *Analectes*, l'histoire de la translation des reliques du même saint, ouvrages bien différents sous le rapport de la composition; car, au jugement de D. Rivet, l'auteur de la Vie est un conteur de fables et de puérilités (auquel nous n'avons eu aucun égard pour la rédaction du présent article), tandis que l'historien des reliques est un écrivain plein de mérite et de bonne foi, digne enfin de l'abbaye de Lehon, dont on croit qu'il était religieux. On trouve aussi ces deux ouvrages parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale (nos 837 et 5283). On peut, en outre, consulter la vie de saint Magloire dans les recueils d'Albert Le Grand, D. Lobineau, Baillet et Butler; mais il convient de dire que le premier de ces légendaires s'est fait l'écho fidèle des fables dont saint Magloire a été le sujet. P. L...t.

MAGNANNE ou MAIGNANNE (Anne SANZAY, comte de la), — fameux partisan et abbé séculier de Lantenac, né dans le XVIe siècle, appartenait à l'illustre maison de Sanzay, originaire du Poitou, qui portait pour armes d'or à trois bandes d'azur à la bordure de gueules, *qui est Poitou;* à l'écusson en abyme, échiqueté d'or et de gueules, *qui est Sanzay*, et pour devise : *Sanzay sans aide.*

René Ier, son père, chambellan et pannetier ordinaire des rois François Ier et Henri II, épousa Renée du Plantys, dont il eut cinq fils et deux filles. René II (1), le premier de ses fils, s'attacha particulièrement à la personne du connétable de Montmorency, qui l'appelait son

(1) C'est ce René de Sanzay ou son père que Duverdier (*Bibliothèque française*, t. III, p. 411) mentionne comme auteur de deux harangues qu'il aurait prononcées en qualité d'ambassadeur, la première *devant le Pape Paul IV, contre les calomnies qu'on mettoit sus au roi de France;* la seconde *devant le roi de Portugal, après le sac fait par les François de l'isle de Madère, en la mer Athlantique. Icelles deux harangues contenues au volume des militaires de Belleforest.* — Le même René de Sanzay était, dit Le Laboureur, un gentilhomme savant dans l'art militaire, aimant les lettres et l'histoire. Il composa avec Jean Le Ferron, roi d'armes de France, une généalogie de cinquante degrés des Sanzay. P. L...t.

cousin ; il était chevalier de l'ordre, ainsi que tous ses autres frères, capitaine de cinquante hommes d'armes, pannetier ordinaire et chambellan du roi, capitaine-général du ban et arrière-ban de France, intendant des fortifications, capitaine et gouverneur, pour Anne de Montmorency, des château, ville et comté de Nantes. Il fut le premier à se qualifier comte de Sanzay et vicomte héréditaire de Poitou. A la bataille de Saint-Denis, en 1567, il combattit à côté de Montmorency, qui mourut entre ses bras. (Voy. *Mémoires de Castelnau*, publiés par Le Laboureur, t. II, et Ronsard, *Épitaphe de Montmorency.*) Le quatrième fils de René Ier fut Charles de Sanzay, seigneur d'Ardaine, dont nous dirons quelques mots plus loin.

La Magnanne était le cinquième fils du comte de Sanzay. Il commença sa carrière militaire par une expédition contre les corsaires barbaresques. Ses débuts ne furent pas heureux. Un boulet de canon lui enleva un bras, et il fut fait prisonnier. Emmené captif à Alger, il devint la propriété du grand-prêtre de la mosquée principale ; parmi les femmes du harem de ce personnage, il y en avait une qui distingua le jeune esclave, s'en fit aimer et l'aima. A la faveur de cette intrigue, qui dura pendant tout le temps de la captivité de La Magnanne, sans que le secret fût éventé, il put trouver les moyens de ne pas abjurer, et passa, aussi doucement que possible, le temps de son esclavage. Il en emporta des souvenirs qui, plus tard, servirent à égayer la cour, comme le rapporte Brantôme, qui parle longuement des amours de La Magnanne. *(Discours Ier sur les Dames de son temps.)*

Racheté par ses parents et par le connétable de Montmorency, son parrain, La Magnanne revint en France. Nous avons tout lieu de croire qu'il s'attacha alors au connétable, et que ce fut par son crédit qu'il devint chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Nous croyons aussi que c'est de lui qu'il est question dans l'*Histoire du Languedoc*, où il est dit (t. V, p. 266, et *Pr.*, col. 181) que, le 15 janvier 1555, le roi chargea le sieur de Sanzay, gentilhomme de sa chambre, et son secrétaire Desfontaines, d'aller réformer des abus en Languedoc et d'y établir la paix. Après la mort de son protecteur, il paraît avoir rejoint son frère René, qui, en 1555, avait été nommé par le connétable, alors capitaine et gouverneur de Nantes, sous-lieutenant en cette ville, au lieu et place de Claude de Bois-Dauphin, seigneur de Tholligny.

En 1569, nous le trouvons à la Roche-Bernard, faisant aux protestants tout le mal possible, pillant les églises et les maisons particulières, rançonnant les prisonniers, et renchérissant, ainsi que son compagnon le sire de Bozeron, sur les cruautés commises, l'année précédente, à la Roche-Bernard, par du Quengo.

Pendant les six années suivantes, il habita Nantes, et prit une part active aux démêlés qui s'élevèrent entre son frère et la communauté de la ville. Impérieux, taquin et entêté, René de Sanzay s'était rendu suspect à la ville, qui voyait en lui un obstacle à ce qu'elle pût s'affranchir de l'autorité royale, et au roi Charles IX, à qui l'on avait porté, dès 1570, des plaintes contre les deux frères, dont la fidélité lui semblait douteuse. Le corps de ville pensait que La Magnanne, qui ne cessait de battre le pays, sous prétexte d'aller à la découverte des protestants, pourrait, s'ils le payaient bien, passer de leur côté, et les seconder dans leur projet de prendre le château de Nantes. Il fut donc résolu de l'éloigner en employant la douceur, la violence pouvant tout gâter. Facilement accessible à l'orgueil et à la cupidité, il accepta, moyennant cent pistoles d'or, la mission d'aller en cour avertir le roi des menées des protestants.

Vers 1580, nous voyons La Magnanne au nombre des députés de Nantes et de Vannes, élus pour examiner les cahiers de la réformation de la Coutume arrêtés en avril et mai précédent : il y est qualifié de capitaine et gouverneur de l'île de Noirmoutiers. Nous ne doutons pas que c'est à cette occasion qu'il fut mis à la Bastille, par ordre de Henri III, pour certains brigandages qu'il était accusé d'avoir commis sur terre et sur mer. Il y resta un an environ, recouvra la liberté par le crédit de M. de Molac, son ami, et obtint comme retraite la jouissance des revenus de la riche abbaye de Lantenac, au diocèse de Saint-Brieuc.

Véritable oasis dans un pays de landes, Lantenac avait excité la convoitise d'un partisan protestant, Hervé de Kerguezangor, ancien gouverneur des enfants du duc de Rohan. Tombé dans la disgrâce de ce prince, il s'était retiré à son manoir de la Villaudrain, résolu à arrondir, aux dépens des papistes, ses domaines, qui comprenaient la Villaudrain, Launay-Mur et la Villenorman. Un jour donc de l'an 1565, il se rendit à Lantenac, accompagné de deux de ses gens, et, sans se donner la peine de descendre de cheval, il contraignit l'abbé Jean Fabri à signer, sur la selle même de l'audacieux visiteur, un acte par lequel lui et son fils Claude étaient reconnus par Fabri pour ses procureurs dans l'administration des biens de l'abbaye. Or, cette administration consistait à chasser tous les religieux, à s'établir dans le monastère, à en percevoir tous les revenus comme s'ils avaient appartenu au prétendu procureur, et à dilapider les archives au profit des amis des huguenots. Cet état de choses dura cinq ans environ. Il revint alors aux oreilles du Par-

(1) *Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la réformation jusqu'à l'édit de Nantes, par Ph. Le Noir, seigneur de Crevain*, etc., p. 153.

lement de Rennes que dix marchands de cette ville, passant par Cadellac, avaient été volés, puis égorgés par ordre de la dame de Villaudrain. Des soldats furent envoyés pour se saisir des coupables : on les chercha inutilement à Lantenac, mais on les trouva à la Villaudrain, où ils soutinrent un siège de quelques heures. Hervé de Kerguezangor et sa femme furent conduits et jugés à Rennes ; celle-ci fut décapitée, mais le mari prévint ce supplice en s'empoisonnant. Leur fils Claude fit tout ce qu'il put pour conserver la jouissance des biens de Lantenac, qui avaient été saisis par le roi ; mais des lettres-patentes de Charles IX, datées de Fougères, le 25 février 1570, les rendirent à l'abbé Jean Fabri.

Tout fait supposer que jusqu'en 1582 les moines ne purent reprendre possession de Lantenac. A cette époque, l'abbaye fut donnée à Mathurin Denechaut ou Denechac, qui institua La Magnanne son mandataire, en vertu d'une procuration qui nous semble simulée. En effet, il résulte de plusieurs actes de procédure conservés aux archives des Côtes-du-Nord, que Le Magnanne était vraiment commendataire de l'abbaye, et nous ne voyons Deschenau figurer en cette qualité que dans un seul acte, daté du 5 juillet 1585.

Ce fut vers cette époque que La Magnanne épousa Marie de Tuomelin, veuve du baron de Penmarch, et dame du Bourouguel, en Plouigneau. De 1582 à 1585, il resta à la Chèze, où il s'était fixé. Ses soldats étaient casernés dans l'abbaye, où ils menaient joyeuse vie ; on aurait pu croire que les huguenots de la Villaudrain étaient de retour. Les bois étaient coupés, l'église servait d'écurie, le réfectoire avait été transformé en salle d'armes, puis en étable ; les bâtiments tombaient en ruines sans que l'on songeât à les entretenir ; La Magnanne et ses compagnons employaient les revenus autrement qu'en réparations.

Vers 1585, il reçut l'ordre de se transporter en Poitou avec son régiment. Il quitta Lantenac, et, laissant sa femme à la Chèze, il alla rejoindre l'armée catholique, qui était alors à Niort sous les ordres de Jean de Chources, seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou. Nous empruntons à M. Briquet (*Histoire de Niort*, t. Ier, p. 297), quelques détails sur cette campagne.

« Malicorne, dit-il, fait sortir de Niort les » régiments de Villeluisant et de La Ma- » gnanne pour charger les réformés qui osaient » tenir la campagne ; le premier s'arrête à Saint- » Gelais, le second se rend à Melle. D'Aubi- » gné, connaissant ces dispositions, part de » Rahecq à minuit ; il prend d'abord le chemin » de Saint-Gelais, puis change de route, et se » dirige vers Melle pour y surprendre La Ma- » gnanne.

» A son approche, ce ligueur quitte la place » et bat en retraite ; d'Aubigné le poursuit jus- » qu'à Rom, où il fait faire halte à son infan- » terie ; mais, à deux heures de la nuit, il se » met, avec quatre-vingts chevaux, aux trous- » ses du régiment de La Magnanne, qu'il laisse » à Couhé. Les capitaines de d'Aubigné lui » conseillent alors de ne pas tenter avec si peu » de monde de déloger La Magnanne de ce » bourg. Sur leur avis, il ordonne le retour ; » pour lui, avec sept autres compagnons d'ar- » mes des plus déterminés, il se dérobe dans les » ténèbres, va donner dans la première barri- » cade de Couhé, force le corps-de-garde, » laisse une douzaine de morts sur la place, et » vient rejoindre sa cavalerie. On apprit le len- » demain que tout ce régiment de ligueurs s'é- » tait débandé. »

La Magnanne resta ainsi à guerroyer pendant près de deux années hors de Bretagne ; nous le voyons de retour à Lantenac à la fin de 1587. Pendant son absence, il perdit sa femme, morte dans le courant de cette année à l'abbaye de Lantenac, où elle avait obtenu l'autorisation de résider *pour changer d'air, à raison de la maladie dont elle était affligée, et aussi pour éviter les maladies contagieuses qui étaient près des maisons*. Aussitôt qu'elle eut rendu le dernier soupir, plusieurs de ses parents vinrent, à la tête d'une centaine d'hommes, pour s'emparer de son mobilier, sur lequel les scellés avaient été mis ; ils pillèrent ce qui était dans le monastère, et, pour les faire déguerpir, il fallut un arrêt du Conseil du 4 mai 1587.

L'année suivante, La Magnanne quitta son abbaye, où il paraît n'avoir fait que de courtes apparitions jusqu'en 1595. Il avait autre chose à faire que de bivouaquer avec ses soldats dans une abbaye. En effet, catholiques et protestants se battaient dans le Poitou, et tout porte à croire que La Magnanne s'était empressé d'aller prendre rang dans les troupes royalistes. En 1589, il fut envoyé à Rennes, par Henri III, vers Jacques de Lesquen, seigneur du Plessis-Tuhen, pour annoncer à ce dernier qu'il eût à recevoir les troupes du prince de Dombes, que le roi venait de nommer son lieutenant-général en Bretagne, avec mission d'enrayer les succès du duc de Mercœur, maître de Rennes, de Fougères et de Vitré.

En 1591, nous voyons La Magnanne revêtu du titre de capitaine de la noblesse, ports, havres et côtes de l'évêché de Lantréguier. A ce titre, il se plaignait de ce que les capitaines des places de Guingamp, Bréhat, Paimpol et la Roche-Jagu se permettaient d'empiéter sur son autorité, *en s'ingérant du faict de navigage, charge et descharge et visite des vaisseaux qui abordent aux havres dudict evesché*, en percevant des impositions et levées de deniers sur les marchandises entrant et sortant, et en forçant les particuliers à aller travailler aux fortifications des places ci-dessus mentionnées. Dans un con-

seil de guerre, tenu le 3 décembre, le prince de Dombes donna raison entière à La Magnanne, sous la seule condition qu'il aurait à prévenir les particuliers qui devraient venir travailler deux jours par mois aux fortifications de Guingamp.

Dans l'intervalle de 1591 à 1593, La Magnanne se fit ligueur, très-probablement parce que Olivier Pavye, seigneur de Kerhallec, avait été nommé gouverneur du pays de Tréguier. Dans cette même année 1593, il prit part à une expédition où il joua un rôle sur lequel les chroniqueurs ne s'accordent pas. Selon quelques-uns, La Magnanne aurait rejoint La Fontenelle près de Roscoff, pour piller le pays, que les gens de guerre appelaient *le Petit Pérou*, à cause des riches profits qu'y faisaient ces brigands. D'autres, au contraire, et de ce nombre est le chanoine Moreau, pensent qu'il livra à La Fontenelle, près de Pont-Plancoët, un sanglant combat, à la suite duquel ce dernier fut obligé de se retirer. Cette seconde version, la plus authentique selon nous, amène tout naturellement à reconnaître que, si La Magnanne agissait ainsi, c'était, soit afin de défendre une prise qu'il voulait garder pour lui-même, soit en vertu d'ordres secrets du duc de Mercœur. En effet, il n'était plus royaliste, puisque nous trouvons une lettre du maréchal d'Aumont dans laquelle il dit à du Liscoët que, pour la quatrième fois, il l'engage à charger et tailler en pièces La Magnanne et ses troupes, *qui font tant de ravages et de ruines par où elles passent.* (D. Morice, *Pr.*, t. III, col. 1574.)

Ce redoutable partisan était, en effet, entré dans la Basse-Cornouaille, entre Châteauneuf et Châteaulin; il avait pris le Faou, et y était resté quatre jours, occupé à piller le pays. Il allait même marcher sur Châteaulin, quand il s'aperçut que les ponts étaient coupés et les passages gardés par le sieur de la Villeneuve et les paysans, qui semblaient résolus à se défendre vigoureusement. En traitant ainsi en pays ennemi une partie de la Bretagne toute dévouée au duc de Mercœur, et qui avait à peine souffert de la guerre civile, il travaillait évidemment pour son propre compte et non pour l'Union. Dans cette équipée, il fit prisonniers deux gentilshommes des environs du Faou, les sieurs du Bot en Quimerc'h; pour acquitter leur rançon, ils se virent obligés de vendre leurs terres, qui ne rentrèrent dans leurs familles que près d'un siècle plus tard. Longues années après, on montrait encore, aux environs de Quimerc'h, un camp retranché ayant la forme d'un parallélogramme qui dominait le pays. Les habitants de la contrée prétendaient qu'il avait été tracé et établi en une nuit par La Magnanne.

Cependant, il fallait, à tout prix, que ses troupes passassent la rivière. Ne pouvant y parvenir par la force, il tenta la ruse et réussit. Il écrivit à Charles du Liscouet, évêque de Quimper, pour lui demander le passage; il exposait, dans sa lettre, que M. de Mercœur, auquel il était dévoué, et qui avait toute confiance en lui, lui avait prescrit de venir rafraîchir ses troupes dans la Cornouaille; il ajoutait que son zèle pour le parti de l'Union lui faisait demander par courtoisie ce qu'il aurait pu exiger par force; qu'au surplus, si on le laissait entrer dans Châteaulin, les soldats ne commettraient aucun dégât et paieraient consciencieusement tout ce qu'ils prendraient; mais qu'en cas de refus, il ne garantissait plus rien.

L'évêque, le sénéchal Guillaume Le Baud et le procureur Jean Capitaine, malgré les avis du sieur de la Villeneuve et d'une minorité prudente du conseil, firent une réponse favorable à La Magnanne, qui, en l'attendant, avait massacré, à deux reprises, les habitants des environs du Faou, que ses déprédations avaient exaspérés. Une fois maître du passage, il gagna Quimperlé, s'avança quelques lieues en bon ordre, et sans commettre la moindre spoliation; puis, voyant que les populations rassurées n'étaient plus sur leurs gardes, il revint brusquement sur ses pas, et, quinze jours durant, il pilla et saccagea les paroisses de Dinéault, Châteaulin, Plumodiern, Plounevez et Quémeneven, jusqu'à Locronan. Informé de ces beaux faits d'armes, Mercœur rappela La Magnanne, qui vint, gorgé de dépouilles, se cantonner dans l'évêché de Tréguier. Il y était encore l'année suivante, lorsqu'à la demande de Rosampoul, gouverneur du château de Morlaix, assiégé par le maréchal d'Aumont en personne, il accourut pour l'aider dans sa vigoureuse défense. Il partit de Saint-Pol-de-Léon, et, chemin faisant, se chargea encore de butin et mit en déroute une troupe nombreuse de paysans. Mais les ligueurs étaient en minorité dans la ville, la seule qui tînt encore pour l'Union, dans l'évêché de Léon, et, à son arrivée devant la porte de Marallac'h, il la trouva fermée, et fut réduit à camper au faubourg des Brebis; puis, quand le maréchal d'Aumont fut entré dans la ville, et que Rosampoul se fut retiré dans le château, il y pénetra avec ses quatre cents hommes. Le château ayant capitulé le 21 septembre, Rosampoul et La Magnanne rejoignirent Mercœur à Quimper; mais le maréchal d'Aumont, craignant qu'ils n'excitassent les habitants à une trop longue résistance, exigea leur prompt éloignement.

La Magnanne revint alors à Lantenac et y resta, baillant des fermes et percevant des dîmes, jusqu'à ce qu'il eût recouvré la liberté en payant 2,000 écus, qui furent affectés à la rançon des trois capitaines royalistes Court, Coursinet et de la Martinière, faits prisonniers par le seigneur de la Boblinaye, capitaine de cent chevau-légers pour le duc de Mercœur. La Magnanne chargea son frère Charles de Sanzay, sieur d'Ardaine et de Saint-Jouan, et chevalier de l'ordre, de remplir cet engagement en son

nom. Dans l'acte du 2 juillet 1595, il est qualifié de chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et colonel des arquebusiers à cheval du duc de Mercœur.

La Magnanne, ayant ensuite rassemblé cinq cents hommes, battit de nouveau le pays, et, après avoir mis à contribution maintes places, où il laissa des hommes à lui dévoués, il s'empara de Quintin, qui n'était pas gardé, mais que reprit bientôt le sieur de Kergomar, gouverneur de Guingamp, accouru avec Erlach et ses Suisses. La Magnanne et sa bande, poursuivis jusque dans le château, furent réduits à capituler, sans autre condition que la vie sauve et la liberté. Tous les bagages, le butin et les armes tombèrent au pouvoir du gouverneur de Guingamp.

Après cet échec, l'histoire de La Magnanne devient assez obscure et perd de son intérêt. Le *Journal* de Jean Pichart (D. Morice, *Pr.*, III, col. 1748), semble indiquer qu'au commencement d'avril 1596, il était aux environs de Morlaix, occupé à enlever Primer au sieur de Goesbriand. Il disparaît ensuite et semble s'être retiré dans son fief du Bourouguel, où il serait mort ignoré. Il posséda en commende l'abbaye de Lantenac jusqu'à la fin de mai 1602, époque où le roi délivra des lettres-patentes par lesquelles il nommait Guillaume de La Carrière économe, pour percevoir les fruits de l'abbaye. Deux ans auparavant, le visiteur de l'ordre de Saint-Benoît avait présenté une requête au Parlement pour faire saisir les revenus du monastère, attendu que La Magnanne ne tenait pas sa promesse d'y entretenir quatre religieux et un cuisinier. La seule mention qu'on trouve ensuite de ce partisan se rencontre dans une requête par laquelle l'abbé de Lantenac demandait (16 décembre 1624) l'autorisation d'être représenté à la levée des scellés apposés au Bourouguel, chez La Magnanne, pour qu'il pût vérifier s'il ne s'y trouvait pas des titres provenant de l'abbaye. Depuis long-temps, on le regardait comme mort, puisque, dès les premières années du XVIIe siècle, Brantôme, qui semblait ignorer que son ancien ami le chevalier de Sanzay et La Magnanne fussent un seul et même personnage, regrettait en ces termes la mort prématurée de notre terrible partisan : *Le chevalier de Sanzay, de Bretagne, un très-honnête et brave gentilhomme, lequel, si la mort n'eût entrepris sur son jeune âge, eust été un grand homme de mer, comme il avoit un très-bon commencement; aussy en portait-il les marques et enseignes; car il avoit eu un bras emporté d'un boulet de canon, en un combat qu'il fit sur mer, etc.* A^le de B. (1).

(1) Cette notice est résumée d'un travail approfondi et rempli d'intéressantes recherches, que son auteur avait déjà publié sous ce titre : *Anne de Sanzay, comte de La Magnanne, abbé séculier de Lantenac, par A. Barthélemy, ancien élève de l'Ecole des Chartes, de la Société des antiquaires de France*, etc. Saint-Brieuc, Guyon frères, in-8° de 34 p. Pour réduire ce travail aux proportions d'une notice appropriée au cadre de la *Biographie bretonne*, M. Barthélemy en a retranché des détails et des documents qui, sans concerner spécialement La Magnanne, aident à bien faire connaître le mouvement politique et religieux de la Bretagne à la fin du XVIe siècle. P. L...t.

MAGNET, — peintre sur verre, fit, avec Robin, en 1648, 1652 et 1653, des vitraux dans le chœur de la cathédrale et de la chapelle de Saint-Yves, à Tréguier, ainsi que nous l'apprend M. Anatole Barthélemy, dans un mémoire soumis au congrès de l'Association bretonne, tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849.

P. L...t.

MAGON, — famille de Saint-Malo, dont tous les membres se sont fait remarquer par leur charité et leur générosité.

MAGON *de la Gervaisais*, — mort à Paris, sans postérité, le 8 avril 1683, a laissé une mémoire bénie des pauvres auxquels il avait, de son vivant, distribué plus de 400,000 livres d'aumônes secrètes. Il avait, en outre, consacré 50,000 livres aux besoins de la cathédrale de Saint-Malo, et établi plusieurs fondations pieuses. Son testament du 30 octobre 1674 et son codicille du 1er mai 1680 contenaient près de 60,000 livres de legs pieux et la constitution d'une rente perpétuelle de 5,400 livres destinée à doter des filles orphelines, à apprendre des métiers aux garçons orphelins, et à faire des distributions annuelles aux pauvres les plus nécessiteux.

MAGON *de la Gervaisais* (ALAIN), — enseigne aux gardes en février 1693, parvint au grade de lieutenant-général, le 1er mars 1738, et mourut à l'âge de soixante-quinze ans, le 28 avril 1748. Un autre Magon de la Gervaisais (Nicolas) parvint aussi au grade de lieutenant-général, le 20 février 1743, et mourut le 6 août 1765, âgé de quatre-vingt-six ans.

Voy. aussi **LA GERVAISAIS.**

MAGON *de la Lande* (JEAN), — cousin des précédents, mort subitement, le 18 juillet 1709, à l'âge de soixante-huit ans, dans l'église de Saint-Benoît, aux pieds de son confesseur, qui venait de lui donner l'absolution, suivit l'exemple de son grand-oncle. Entre autres monuments de sa libéralité, nous citerons l'acte du 25 septembre 1694, par lequel, de concert avec Laurence Eon, son épouse, il donna la somme de 15,200 livres pour augmenter les revenus de l'Hôpital-Général, et surtout les fonds destinés à l'entretien des Filles-Repenties.

MAGON *de la Balue* (JEAN-BAPTISTE), — né à Saint-Malo, le 22 septembre 1713, était, en 1789, banquier de la cour et du comte d'Artois.

Ce dernier, avant son émigration, avait un compte ouvert sur les livres de son banquier, sous le titre d'*Assignations sur le trésor du comte d'Artois*. Huit de ces assignations, s'élevant en capital et intérêts à la somme de 2,750,660 fr., se trouvaient dans le portefeuille de Magon de la Balue lorsqu'il périt sur l'échafaud. Le banquier malouin était si attaché à la famille royale que, malgré l'énormité de ce découvert et les incertitudes d'un remboursement, il n'hésita pas à faire parvenir au comte d'Artois, alors à Coblentz, une somme de 600,000 fr. qui fut touchée par les agents du prince. L'envoi de ces 600,000 francs eut lieu à la fin de 1792; c'est assez dire qu'on ne put le constater, ni par un titre régulier, ni même par une mention sur les livres, et que Magon de la Balue dut se confier aveuglément au souvenir du prince. Malgré les précautions dont ces diverses opérations furent entourées, Magon ne tarda pas à être incarcéré et traduit devant le tribunal révolutionnaire, sous l'accusation « d'être le plus cruel ennemi » du peuple français; d'avoir, depuis 1789, dé- » claré la guerre à la Révolution; d'avoir fourni » aux scélérats coalisés contre la patrie les ar- » mes les plus redoutables pour servir leurs pro- » jets parricides, etc., etc. » Condamné à mort, il fut exécuté le 1er thermidor an II (9 juillet 1794) avec son frère Luc Magon de la Blinaye, la marquise de Saint-Pern, sa fille; le marquis de Saint-Pern, son petit-fils, âgé de dix-sept ans; M. Erasme-Charles-Auguste Magon de la Lande, son cousin, et M. de Cornulier, son petit-fils, âgé de vingt-deux ans. Mme de Cornulier, enveloppée dans l'accusation, ne fut pas condamnée. Les héritiers Magon de la Balue ayant sollicité, sous la Restauration, le remboursement des 600,000 francs prêtés aux princes émigrés, Louis XVIII, ou ses ministres, repoussèrent durement cette réclamation. Elle fut mieux accueillie par Charles X, qui reconnut la dette; mais il n'avait encore rien fait pour se libérer lorsqu'il fut détrôné en 1830. Après les événements de Juillet, les héritiers Magon de la Balue n'eurent plus de recours que sur les propriétés du monarque déchu, et en 1832, les 600,000 francs furent intégralement payés, en vertu d'un jugement, sur les bois appartenant à Charles X.

MAGON *de la Blinaye* (Luc), — né à Saint-Malo, le 15 mars 1715, frère du précédent, commandait la garde nationale de Saint-Malo, lorsqu'il fut arrêté au mois de janvier 1794, sous prétexte d'intelligence avec les Anglais. On trouva dans sa cave, dit le rapport adressé à la Convention sur son arrestation, 700 louis d'or, vingt-et-un sacs de 1,200 fr. et 130 marcs de vaisselle enfouis à deux pieds sous terre. Les délégués du comité de sûreté générale qui le conduisirent à Paris emportèrent la vaisselle, sept sacs de 1,200 fr., 25 louis d'or, et déposèrent 224,700 fr. dans la caisse de la marine. Spolié de sa fortune, évaluée à 2,000,000, il partagea, comme nous l'avons dit, le sort de son frère.

MAGON *de la Villehuchet* (Nicolas-François), — né à Saint-Malo, le 24 octobre 1727, cousin des précédents, les avait précédés sur l'échafaud le 2 messidor an II (20 juin 1794), *pour avoir déclamé contre la représentation nationale et traité de monstre sanguinaire l'ami du peuple Marat*. Son fils, Jean-Baptiste Magon de Coëtizac, accusé du même crime que lui, partagea son sort. P L...t.

MAHÉ (Joseph), — naquit le 19 mars 1760, à Arz, petite île du Morbihan, située à une lieue et demie de Vannes. Son père, capitaine au cabotage, lui fut enlevé de bonne heure. Cette perte prématurée et la modicité des ressources du jeune Mahé faillirent l'empêcher de continuer ses études au collége de Vannes, où il s'était déjà fait remarquer parmi les quinze cents élèves qui en suivaient les cours. Des mœurs pures, des goûts sérieux, une propension à la piété et au recueillement, ayant fait pressentir sa vocation, il entra au séminaire, et après avoir terminé son cours de théologie, il fut nommé vicaire à Kervignac, et attaché, peu après, avec le même titre, à la paroisse de Saint-Salomon de Vannes. Ce fut là que la Révolution le trouva environné de la considération publique. Pendant tout le temps que les ecclésiastiques furent en butte aux persécutions, Mahé, bien que proscrit, ne voulut pas s'éloigner du département qui l'avait vu naître, et il fit diversion aux ennuis et aux inquiétudes de sa solitude, soit en se livrant à l'étude de la musique, où il acquit sans aucun secours une grande habileté, soit en instruisant les enfants de l'ami qui le sauvait au péril de ses jours. Mais si le dévouement actif de cet ami conserva la vie de Mahé, il ne put aller jusqu'à l'empêcher de subir, vers la fin de la tourmente révolutionnaire, une année de captivité. Quand, en 1802, M. de Pancemont fut nommé au siége de Vannes, il accueillit favorablement la recommandation que Jullien, alors préfet du Morbihan, lui fit de Mahé, et le pourvut d'un canonicat. Cette nouvelle position lui laissa des loisirs qui tournèrent au profit de la science. Aussi le vit-on acquérir promptement une érudition variée. Musique, dessin, mathématiques, langues, littérature, philosophie, histoire, archéologie, il connaissait tout et parlait de tout en homme chez qui l'étude n'avait pas étouffé l'imagination. En 1806, le P. David, ancien religieux de Prières, s'étant démis des fonctions de bibliothécaire de la ville de Vannes, fit agréer pour son successeur l'abbé Mahé, qui fut en même temps nommé aumônier du collége. Ces deux emplois qui, réunis, ne lui procuraient qu'un modique traitement annuel de 800 fr., n'étaient

pas pour lui des sinécures, car ils lui prenaient la plus grande partie de son temps. Toutefois, ils ne l'empêchaient ni de poursuivre ses travaux scientifiques, ni même de suppléer les professeurs du collége que la maladie éloignait momentanément de leurs chaires.

Un cumul si peu coûteux et si utile à la ville de Vannes semblait devoir assurer à Mahé la perpétuité de ses fonctions. Il en fut tout autrement. La réaction de 1815 lui ravit son emploi de bibliothécaire et celui d'aumônier. Le premier fut supprimé à l'instigation de quelques personnes qui, sous le prétexte d'une dépossession antérieure, réclamèrent et obtinrent d'une administration complaisante la majeure partie des livres de la bibliothèque. Ainsi fut anéanti un établissement à l'accroissement duquel Mahé avait puissamment contribué. Quant à ses fonctions d'aumônier, la révocation en fut provoquée par l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Dialogues sur la grâce efficace en elle-même, entre Philocarus et Aléthozète*. Paris, 1818, in-12. Cet ouvrage, où Mahé s'appuyait sur les doctrines gallicanes pour réfuter celles que les Jésuites venaient de professer à Vannes dans deux missions récentes, cet ouvrage, il l'avait écrit sous la seule inspiration de sa conscience, et peut-être eût-il mieux valu laisser tomber de lui-même dans l'oubli un livre impuissant à ressusciter des controverses d'un autre temps; l'opinion contraire prévalut. On vit, ou plutôt on feignit de voir dans Mahé un autre Pascal, et dans ses *Dialogues* de nouvelles *Provinciales*. M. de Bausset, malgré son esprit de tolérance, ne put s'empêcher de reconnaître que quelques-uns des reproches adressés aux *Dialogues* étaient fondés; dès lors, ce fut pour lui un devoir d'en interdire la lecture aux jeunes séminaristes, et, par une conséquence naturelle, de retirer à leur auteur ses fonctions d'aumônier, afin qu'il ne fît pas germer des doctrines erronées dans le cœur des enfants soumis à sa discipline. Mahé souscrivit à la décision de son supérieur ecclésiastique, et arrêta, par la suppression de son livre, le scandale qu'il avait suscité.

Libre désormais de tous devoirs publics, il se livra avec ardeur à ses études favorites. Ce fut quelques années après qu'il publia son *Essai sur les Antiquités du Morbihan*. Vannes, Galles aîné, 1825, in-8°. (Pl.). L'érudition classique et pédagogique déborde à tort et à travers dans ce livre, et si cette superfétation en était élaguée, il resterait à peine cent pages pour la description des monuments, et encore quelle description! Mahé, nous le tenons d'une source irrécusable, avait très-peu vu de ses propres yeux, si tant est même qu'il eût rien vu; c'est au point qu'il n'était pas allé à Carnac. Son ouvrage lui fut commandé par M. de Chazelles, préfet du Morbihan, et payé par le département. Il fit alors venir quelques notes plus ou moins exactes, des dessins et des plans, puis il brocha sur le tout, Dieu sait comment! Reconnaissant partout des pierres druidiques, des tumulus, etc., il ne décrit que des monuments celtiques et ne dit rien de ceux des Romains. Leurs camps sont, à ses yeux, des enceintes religieuses des Gaulois. Quant au moyen-âge, il n'en parle pas, et l'on est amené à se demander s'il savait distinguer le roman de l'ogive. Ajoutez que, quoique savant, très-savant même sur certaines matières, il connaissait fort imparfaitement l'histoire de Bretagne et ses sources (1).

Quelques dissidences d'opinion sur la véritable situation de l'ancienne capitale de la Vénétie armoricaine, sur la destination des *tumulus* ou *barrows*, et sur la statue de Quinipily, déterminèrent le spirituel et caustique auteur des *Lettres morbihannaises*, insérées dans le *Lycée armoricain*, à entamer avec l'auteur de l'*Essai* une polémique qui commença par la lettre publiée dans le tome VII, p. 507 et suivantes du *Lycée*. Mahé y répondit dans le tome VIII, p. 120-124. Une nouvelle lettre qui se trouve dans le même volume, p. 240-250, motiva une réplique de Mahé, aussi insérée dans ce volume, p. 453-458. Cette discussion se termina par une troisième *Lettre morbihannaise*. (T. IX, p. 80-90). Les critiques que renfermaient les *Lettres morbihannaises* portaient plus particulièrement sur les antiquités monumentales. La partie de l'ouvrage qui traitait des mœurs du pays encourut aussi des reproches; on trouva que l'auteur s'était trop complu dans le récit des contes de sorciers et autres croyances populaires qui font le charme des veillées du pays, et que, loin de chercher à les déraciner, il semblait s'être proposé de les propager : l'intention contraire résulte de plusieurs passages du livre de Mahé, où, s'appuyant sur la physique, il donne l'explication de certains phénomènes que la crédulité a transformés en miracles. M. de Fréminville ayant publié, deux ans après, la première partie de ses *Antiquités du Morbihan*, Mahé lui adressa une lettre qui se trouve dans le dixième volume, p. 378-390 du *Lycée*, lettre dans laquelle il combattit plusieurs des opinions émises par cet archéologue. Un extrait de la réponse de M. de Fréminville fut inséré dans le tome XI, p. 97-99 du même recueil. Cette polémique, comme celle avec l'auteur des *Lettres morbihannaises*, prouve que Mahé, homme du caractère privé le plus aimable, devenait, quand il s'armait de la plume, amer, tranchant, et lourd s'il voulait être plaisant.

(1) Cette appréciation du principal ouvrage de l'abbé Mahé diffère de celle que nous en avons faite, il y a dix ans, dans la *Biographie Universelle*, t. LXXII, p. 368. Mieux éclairé depuis sur la matière, nous ne faisons nulle difficulté de modifier des opinions condamnées par des autorités nombreuses et concordantes, devant la sûreté desquelles nous nous inclinons respectueusement.

Les antiquités nationales n'étaient pas les seules dont Mahé se fût occupé; celles des Grecs et des Romains avaient aussi attiré son attention. C'est ainsi que M. de Penhouët *(voy. ce nom)*, ayant, dans le cinquième volume du *Lycée* (p. 410), avancé, sur l'autorité de Sidoine-Apollinaire, que les prêtres toscans pouvaient à leur gré, et à l'aide de moyens empruntés à la physique, faire tomber la foudre, cette opinion paradoxale lui attira une réfutation de Mahé, insérée, comme la réponse de M. de Penhouët, dans le tome VI du recueil déjà cité.

Mahé faisait d'Homère sa lecture habituelle, non pas tant pour en admirer les beautés littéraires que pour découvrir, dans la double épopée du prince des poètes Grecs, quels avaient été jusqu'à lui les religions, les mœurs, les sciences, les arts des peuples de l'Asie. Le produit de ses recherches à ce sujet forme, sous le titre d'*Antiquités homériques*, un travail assez volumineux qui n'a pas été publié. Un autre travail inédit, dont nous ignorons le sort, contenait des recherches fort curieuses. C'était un recueil d'extraits de tous les auteurs de l'antiquité, où sont rapportés des faits miraculeux, reproduits et arrangés dans la *Vie des Saints bretons*. Ainsi, dans cette espèce de mythologie comparée, le jaillissement de maintes fontaines ne serait que la réminiscence, avec variantes, de ce qui se passa quand Moïse frappa le rocher de Raphidim; la submersion des prétendues villes d'Is et d'Herbauge figurerait l'engloutissement de Sodome, le poisson de Saint-Corentin la multiplication des pains, etc. etc.

Mahé s'était aussi livré à l'étude des poètes et prosateurs des XIIe et XIIIe siècles, comme l'atteste une série de lettres qu'il avait lues à la Société Polymatique du Morbihan, sur la mystérieuse Mélusine et sur Raymondin, son époux, lettres qui semblent à notre savant collaborateur et ami, M. Bizeul, prises de Jehan d'Arras et de ceux qui depuis ont parlé de cette fée.

Ces travaux, si nombreux et si variés, ne lui firent jamais négliger l'étude des livres saints. Peu satisfait des traductions de la Bible, il avait appris l'hébreu, le grec et le syriaque; et le rapprochement des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament lui avait fourni les moyens d'en faire un commentaire resté manuscrit. Appréciant à leur source les beautés de ce livre divin, Mahé en nourrissait son esprit et son cœur, les méditait sans cesse, et, même pendant ses repas, la Bible hébraïque était toujours devant ses yeux. Il avait aussi commencé une interprétation des Psaumes, et, quand la mort le frappa, il était arrivé au soixante-seizième. Animé d'une piété sincère et d'une foi vive, il crut devoir, dans un mémoire sur le déluge universel, défendre l'autorité des livres saints attaqués par Dupuis, et réfuter, dans des notes critiques, la cosmogonie de Bailly. Ces travaux, ceux sur la Bible, sur les Psaumes, et ses recherches sur les antiquités grecques ou celtiques, sont restés entre les mains de son ami M. l'abbé Le Berre. Il les avait, en grande partie, lus ou communiqués à la Société Polymathique du Morbihan, dont il fut le président, après en avoir été le principal fondateur. Il était membre correspondant de plusieurs autres sociétés savantes. On lui a attribué un *Traité de l'espérance chrétienne*, publié en 1721 par le P. Vauge *(voy. ce nom)*. La date seule de ce livre aurait dû prévenir cette confusion. Mahé est mort à Vannes le 4 septembre 1831.

P. L...t.

MAHYEUC ou MAYEUC (Le P. Yves), — né en 1462 dans la paroisse de Plouvorn, près Morlaix, fut envoyé de bonne heure par ses parents, marchands aisés, au collége de Saint-Pol-de-Léon. Après y avoir terminé sa philosophie, il vint à Morlaix, où un riche bourgeois lui confia l'éducation de ses enfants. Ce fut en ce temps-là que le vicaire-général de la congrégation de Hollande, de l'ordre des Frères Prêcheurs, envoya seize religieux pour introduire la réforme dans le couvent du même ordre à Morlaix. Ces religieux, gouvernés par le frère Guillaume du Rest, prieur de Nantes, entrèrent en possession de leur couvent le 27 août 1481, et s'attachèrent, par leur conduite édifiante, un grand nombre de prosélytes. L'un des premiers fut Mahyeuc. Il reçut, en 1483, l'habit de Saint-Dominique, et montra, pendant son noviciat, tant d'ardeur et de persévérance, que ses supérieurs s'empressèrent de l'admettre à la profession. Peu après, il se rendit à Nantes, où il étudia la théologie pendant quatre ans. Il fut ensuite envoyé dans un couvent de son ordre, à Rennes. La reine Anne, dont il était confesseur, non contente d'accorder toute son estime à cet excellent religieux, lui procura celle du roi Charles VIII, son époux, qui le choisit aussi pour son confesseur, et le nomma aumônier de la reine. La pension considérable attachée à ce titre devint le patrimoine des pauvres, en faveur desquels le P. Mahyeuc sollicitait sans cesse la reine, empressée de seconder ses pieuses importunités. Pierre Le Baud *(voy. ce nom)*, aumônier de cette princesse, étant mort avant d'avoir pu prendre possession du siége de Rennes, auquel il aurait été nommé, selon Du Paz, la reine présenta à sa place le P. Mahyeuc au chapitre de cette ville. Dès qu'il fut informé des dispositions de la princesse, il courut se jeter à ses pieds, pour la supplier de détourner de lui cette faveur, protestant que, si elle persévérait dans sa résolution, il prendrait la fuite, et se cacherait si bien qu'on ne le trouverait jamais. La reine n'en poursuivit pas moins son élection, qui se fit à l'unanimité. Le P. Mahyeuc, voyant que ses larmes et sa résistance étaient superflues, recourut à un innocent, mais inutile artifice; il

prétexta ne pouvoir acquiescer à son élection sans le consentement de ses supérieurs; et, afin que ce consentement lui fût refusé, il écrivit au P. Jean Clareo, vicaire-général de l'ordre, confesseur du roi Louis XII, et depuis général; il le conjura avec toutes les instances imaginables de ne pas permettre qu'il fût élevé à une dignité dont le poids surpassait ses forces. Mais le vicaire-général, qui connaissait sa piété et ses talents, lui ordonna de se soumettre à son election, et le P. Mahyeuc, par obéissance, accepta ses bulles d'institution, datées du 29 janvier 1507.

Dans la première année de son pontificat, la ville de Rennes fut affligée d'une maladie pestilentielle; pendant tout le temps qu'elle dura, il s'acquitta avec une assiduité et un dévouement sans bornes de tous les devoirs de son ministère. Constamment au chevet des malades, ne songeant nullement à se préserver de la contagion, il ne se bornait pas à administrer les secours spirituels, sa libéralité venait encore soulager l'indigence. Quelques années après, voulant remédier au relâchement qui s'était introduit dans la discipline du couvent de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de Rennes, il appela auprès de lui quelques religieux distingués par leur piété, et les chargea de rétablir la régularité et de fortifier l'amour de l'observance dans ce couvent. Les obstacles qu'il éprouva à cette occasion, loin de le rebuter, le déterminèrent à étendre à tout son clergé, tant régulier que séculier, les bienfaits de la réforme. Il eut besoin de la faveur et de l'appui du roi François Ier et de la reine Claude, pour faire revivre la régularité dans l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, dont les religieuses avaient contracté des habitudes un peu mondaines. Ce fut ce saint évêque qui mit sur la tête du dauphin François, en 1532, la couronne ducale de Bretagne qui, depuis, n'a plus servi à personne. Ce fut lui aussi qui, le 15 septembre 1541, posa la première pierre de l'église cathédrale de Rennes, à la construction de laquelle il contribua libéralement. Le 20 du même mois, il mourut à sa maison de Brutz, dans la trente-cinquième année de son épiscopat et la soixante-dix-neuvième de son âge. Une délibération des Etats de Bretagne, provoquée le 6 décembre 1638, par Mgr. Cornulier, évêque de Rennes, sollicita sa canonisation. Bien que cette demande n'ait pas reçu d'exécution, il n'en est pas moins vénéré à l'égal d'un saint dans le diocèse de Rennes.

Une vie du P. Mahyeuc a été publiée par Rechac de Sainte-Marie, dominicain, dans l'ouvrage intitulé : *Les Vies et actions mémorables de trois des plus signalés religieux en sainteté et vertu, de l'ordre des Frères Prêcheurs de la Bretagne;* du *B. Yves Mahyeuc;* du *B. Alain de la Roche;* du *P. Pierre Quintin.* Paris, Cl. Le Beau, 1644, in-12; ibid., 1664, in-12. La vie du P. Mahyeuc et celle du P. Quintin sont incomplètes; quant à celle du P. de la Roche, elle est remplie d'indécences. On peut consulter encore, au sujet du P. Mahyeuc, le t. IV de l'*Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, par. le P. Touron, dominicain. Paris, Babuty, 1743, 6 vol. in-4°.

C'est par les soins du P. Mahyeuc que furent recueillies des hymnes et diverses poésies ascétiques de Marbode ou Marbœuf, l'un de ses prédécesseurs au siége de Rennes. Ce recueil, publié par Raoul Besiel, parut sous ce titre : *Liber Marbodi, quondàm nominatissimi præsulis Rhedonensis (scilicet hymni et alia poemata), ex recensione Radulphi Besiel.* Rhedones, per J. Baudouyn, primum et unicum calcographum et impressorem ejusdem civitatis, etc., 1524, in-4° goth., aujourd'hui fort rare et recherché des curieux. Le P. Beaugendre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, a revu cette collection sur les manuscrits, et l'a fait réimprimer à la fin des œuvres de Hildebert, archevêque de Tours. P. L...t.

MAILLARD (Olivier), — prédicateur fameux du xve siècle, naquit en Bretagne. On ne peut préciser ni le lieu ni l'époque de sa naissance (1). Fort jeune encore, il vint étudier à Paris dans la *Faculté de décret* (la Sorbonne), et y prit le bonnet de docteur. Après être entré dans les Cordeliers de l'ordre des Frères mineurs conventuels, il passa plus tard dans celui des Observantins, dont la règle sévère convenait mieux à son caractère. S'étant voué aux travaux apostoliques, il prêcha avec un certain retentissement dans les chaires de Nantes et de Poitiers. La prédication, bien qu'elle fût sa principale occupation, ne lui ferma pourtant pas l'accès des dignités de son ordre, où il exerça, à trois reprises, de 1487 à 1499, les fonctions de commissaire ou vicaire-général. Maillard, très-versé dans la théologie et le droit canonique, ainsi que l'attestent ses sermons, enseigna ces sciences dans plusieurs couvents de son ordre. Il fut prédicateur de Louis XI et du duc de Bourgogne, puis confesseur de Charles VIII. Il fut en outre mêlé aux affaires politiques de son temps. Nommé, par Innocent VIII, légat auprès du roi de France, dans le but d'en obtenir l'abolition de la Pragmatique, il échoua, malgré son adresse; mais il n'en continua pas moins ce rôle de négociateur pour l'étranger. Investi de la confiance de Charles VIII, et vendu pourtant, a-t-on dit, au roi d'Aragon, il réussit à

(1) L'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1848, partie historique, p. 64, fixe le lieu de sa naissance à Yvignac. Ce recueil s'est sans doute fondé sur une tradition qui a cours dans cette commune, où il existe un bois appelé le *Bois du Cordelier*. Ce bois, qui aurait bien pu être nommé ainsi en commémoration de notre prédicateur, appartenait encore, pendant le siècle dernier, à une famille Maillard, dont un membre établit une confrérie à laquelle il donna la maison et les dépendances du presbytère d'Yvignac.

faire rendre le Roussillon à Ferdinand, sans qu'il remboursât les cent mille écus qu'avait payés Louis XI pour la cession de cette province. La conduite de Maillard dans cette affaire souleva plus d'un blâme, ce qui donna lieu à Du Bellay de dire de lui, dans ses *Mémoires*, qu'il était « un homme apparent de grande sanctimonie, mais de grande hypocrisie au fond. » De Thou lui donne, en propres termes, les noms de traître et de scélérat. En regard de ces accusations, que l'on a quelques raisons de croire tout au moins exagérées, l'équité commande de placer la justification de Maillard, insérée dans le *Martyrologium Franciscanum*, p. 298, et dans les *Annales minorum*, t. XIV, p. 452, et t. XV, p. 392.

Animé d'un vif désir d'épurer les mœurs de son temps, Maillard n'épargnait pas plus les grands que le peuple. Le P. Nicéron cite (t. XXIII, p. 53-56), des fragments de ses sermons, où il s'exprime avec la plus grande hardiesse contre les distributeurs d'indulgences, qu'il appelle nettement des voleurs et qu'il envoie à tous les diables; dans d'autres, il s'élève contre les gens de justice, dont il dévoile toutes les ruses, et contre les femmes mariées, qu'il représente, dans une piquante allégorie, comme composant facilement avec la fidélité conjugale. Parmi les traits de hardiesse qu'on cite de lui, nous nous bornerons à indiquer les deux suivants. Un jour qu'il prêchait devant le Parlement de Toulouse, ayant pris pour texte le *Mauvais juge*, il ne se fit pas faute d'allusions fort transparentes contre deux de ses auditeurs. Il y eut grande rumeur au Palais, et l'on mit en délibération d'arrêter l'audacieux prédicateur. L'affaire en vint au point que l'archevêque fut obligé d'intervenir et de lui interdire la chaire pour quelque temps. Maillard se soumit sans murmure à ce châtiment canonique, et, entraîné par un repentir sincère, il alla se jeter aux genoux des magistrats offensés; puis, dans cette humble posture, il leur parla si éloquemment du pécheur endurci, que les deux conseillers se démirent de leur charge et entrèrent dans un couvent. Une autre fois, s'étant attaqué à Louis XI lui-même, il en fut menacé d'être cousu dans un sac et jeté à la rivière. « Dis à ton maître, répartit vivement Maillard au messager du roi, que je serai plus tôt » en paradis par eau que lui avec ses chevaux » de poste », faisant ainsi allusion aux relais de poste que Louis XI venait de créer. Cette réponse a fait l'objet du quatrain suivant de Josse Badius, inséré au titre CI de son *Navis stultifera*, et rapporté par Lacroix du Maine :

Quidam notus homo, cum propter libera verba,
Submergendum undis censeret rex metuendus :
Dic, ait, hoc regi : per aquas maturiùs altos
Advehar ad cœlos, per equos ac ipse volantes.

La menace du roi n'eut pas de suite. Maillard continua de prêcher tant qu'il voulut et tout ce qu'il voulut. Il paraît même qu'il n'en devint pas plus circonspect à l'égard des têtes couronnées, car, lors de la dissolution du mariage de Louis XII, il prêcha contre lui dans l'église de Saint-Germain-en-Grève, et proclama Jeanne la seule vraie et légitime reine de France.

Venu à Paris, en 1501, avec cinquante autres cordeliers de l'Observance, pour introduire la réforme dans le grand couvent de son ordre, Maillard, bien qu'assisté des évêques d'Autun et de Castellamare, nommés par le légat du pape, ne put réussir dans sa mission. Les *Chroniques de Jean d'Auton*, publiées (1834-1835) par le bibliophile Jacob (t. II, chap. 34), nous font connaître les ruses et les obstacles que lui opposèrent ses confrères. Quand les réformateurs se présentèrent, les moines descendirent le Saint-Ciboire, le placèrent sur le grand autel et se mirent à entonner force hymnes et cantiques. Vainement leur fit-on défense, de par le roi, de cesser leurs chants. Quand ils avaient fini un cantique, ils en recommençaient aussitôt un autre. De guerre lasse, les commissaires se retirèrent, ainsi que le prévôt et le gouverneur de Paris, qui étaient venus, avec cent archers, leur prêter main-forte. Le lendemain, l'évêque d'Autun revint avec le procureur général au Grand-Conseil, et, après quelques pourparlers, les moines changeant de batterie « se mirent à pleurer et douloir tant piteusement », que l'évêque se laissa attendrir, et chargea vingt-quatre cordeliers, pris dans les couvents de Blois, Bourges, Autun et Amboise, de pratiquer la réforme, « et, ce fait, frère Olivier Maillard, avec ses cordeliers, fut honteusement mis hors dudit collége et hué d'un » chacun. »

Maillard survécut peu à cette mésaventure; il mourut, le 13 juin de l'année suivante, au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, près Toulouse. Son corps, d'abord inhumé dans l'enceinte du chapitre du couvent de Barcelone, fut transféré, six ans après, dans une chapelle construite en son honneur.

Voltaire, qui appelle Maillard un *arlequin en surplis*, n'a pas peu contribué à accréditer l'opinion que, comme Menot, le prédicateur breton avait parlé dans la chaire un jargon barbare, mêlé de latin et de français à doses à peu près égales. « Leurs sermons, a-t-il dit, étaient prononcés moitié en mauvais latin, moitié en » mauvais français. De ce mélange monstrueux » naquit le style macaronique; c'est le chef-» d'œuvre de la barbarie. Cette espèce d'élo-» quence, digne des Hurons et des Iroquois, » s'est maintenue jusqu'à Louis XIII. » M. Géruzez (*Nouveaux Essais d'histoire littéraire*), a démontré que cet arrêt, s'il ne doit pas être entièrement réformé, doit du moins être singulièrement atténué. Expliquant le mélange des deux langues dans les sermons de Maillard, il a prouvé que ce mélange, plus rare d'ailleurs chez Mail-

lard que chez Menot, ne devait pas être attribué à ces auteurs, mais à ceux qui avaient recueilli leurs sermons improvisés, et qui, suivant l'usage du temps, mettaient en latin tout ce qui se disait en langue vulgaire. Or, les translateurs étaient malheureusement des religieux peu habiles, et, toutes les fois que leur latin se refusait à reproduire les idiotismes du langage vulgaire, ils les transcrivaient sans scrupule ou se contentaient de les déguiser en barbarismes; de là ces locutions françaises intercalées dans le texte latin et ces phrases presque macaroniques. Le grotesque domine sans doute dans les sermons de Maillard; mais ce grotesque, d'où se détachent néanmoins quelques élans d'élévation, était une nécessité du temps. Ce sermonaire, s'adressant au peuple, devait lui parler sa langue; de là ses expressions vulgaires, ses comparaisons familières, ses apologues plaisants, toutes choses qui lui procuraient les moyens d'arriver plus sûrement à son but, captiver son auditoire. La chaire évangélique n'était pas alors une tribune académique; les vices n'étaient pas combattus à l'aide de ces généralités vagues et abstraites qui, menaçant tout le monde, n'atteignent personne; les attaques directes et personnelles, redoutées de chacun, étaient autrement puissantes. Henri Estienne en a jugé ainsi, en empruntant à Maillard les principaux traits qu'il a dirigés, dans son *Apologie pour Hérodote*, contre les dissolutions du clergé pendant les temps qui ont immédiatement précédé la réforme.

Il n'est pas rare de rencontrer dans Maillard d'heureuses inspirations, des germes féconds que l'éloquence a développés plus tard. Tel est le trait suivant que Massillon a rencontré à son tour, et qui lui a fourni la plus belle page de l'éloquence chrétienne, le morceau sublime si souvent cité, et qui fit naître dans son auditoire un frémissement de terreur et d'admiration : « Pécheurs mondains, s'écrie Maillard, puisse » le Seigneur Dieu souverain ne pas vous traiter » ainsi! Etes-vous dans l'état où vous voudriez » mourir? Vous femmes, qui étalez vos belles » poitrines, votre col et votre gorge, voudriez-» vous mourir dans l'état où vous êtes? Et vous, » prêtres, voudriez-vous mourir la conscience » chargée des messes que vous avez dites? Je » crois que, sur mille, on n'en trouverait pas » quatre. Qu'on fasse entendre ici la trompette » du jugement dernier, et l'on verra ceux qui » répondront à l'appel. Je vous le demande, fe-» rez-vous un contrat avec Dieu, lorsque vous » serez dans la mort? Saint Augustin vous ré-» pond que cela est impossible. Alors ils m'in-» voqueront et je ne répondrai pas, parce qu'ils » ont méprisé ma discipline, et qu'ils n'ont pas » eu la crainte du Seigneur; je vous ai appelés et » vous avez refusé de me suivre; j'ai étendu ma » main, et personne n'a jeté un regard en ar-» rière! Pauvres pécheurs, que direz-vous au » lit de la mort? Vous direz : Hélas! hélas! Je » dois donc vous dire que vous disposiez de » bonne heure vos consciences. » Entre Maillard et Massillon, dit M. Géruzez, il y a toute la distance de l'esquisse d'un élève au tableau d'un maître, mais l'idée est la même; tous deux interrogent la conscience de leurs auditeurs, et, par la même prosopopée, ils évoquent devant eux l'appareil du jugement dernier.

Ce même Maillard, continue M. Géruzez, a placé dans un de ses discours (sermons prêchés à Paris, à Saint-Jean-en-Grève), une réflexion, à propos des homicides, qui rappelle un des morceaux les plus éloquents de Pascal, celui où il flétrit la doctrine qui permet le duel. Maillard contient le germe des admirables développements de Pascal, et les sentiments qu'il exprime sont surtout remarquables dans un siècle où le meurtre, toujours en jeu, était bien souvent préconisé comme un devoir. « Tuer un » homme coupable, avec l'autorité des lois, » s'écrie-t-il, ce n'est pas un péché; mais tout » homicide qui s'accomplit contre l'autorité des » lois, est le plus grave des péchés. Détestables » homicides, vous détruisez ce que vous ne pou-» vez rétablir! Sachez qu'un homicide ne meurt » jamais d'une bonne mort : aussi, lorsqu'un » meurtrier passe près du cadavre de sa victi-» me, le sang en jaillit et demande vengeance » au Seigneur. » Cette apostrophe est de la plus grande beauté.

Maillard, et c'est à ce point de vue qu'il faut l'envisager, tenta la double réforme des mœurs publiques et de la discipline ecclésiastique, réforme dont la réalisation, prévenant le grand schisme de Luther et de Calvin, eût maintenu l'intégrité de la communion romaine et la pureté de la morale chrétienne. Si, malgré ses attaques incessantes, il échoua dans son entreprise contre des abus qui, selon la pittoresque expression d'Henri Estienne, *aidaient à faire cuire la marmite* des puissants de l'époque, ce n'en est pas moins un devoir de lui tenir compte de son énergie et de sa persévérance à les combattre.

Les œuvres de Maillard, très-recherchées des bibliophiles à cause de leur singularité et de leur extrême rareté, sont mentionnées par M. Brunet dans son savant *Manuel du Libraire*. En voici la nomenclature :

I. *Cy cōmence listoire de la passion douloureuse de nostre doulx Sauveur et Redēpteur Ihus rememoiree es sacres et saintz misteres de la messe ordonnee et copōsee par le beau pere reuerend frere oliuier maillard — imprime a Paris par iehan lambert..... et fut acheue le dernier iour de decembre mil cccc quatre xx et treze,* in-4° goth. de 35 feuilles; signat. aee—eeee.

II. *La recolation de la tres piteuse passion de nostre seigneur J. C. representee par les saincts et sacres mysteres de la messe, et pre-*

chee deuant le Grand Maistre de France, en sa ville de Laual, par Oliuier Maillard, vicaire-général des Frères mineurs. Paris, veuue Trepperel et Jean Jehannot (vers 1520), in-4° goth. Édition portée dans le premier catalogue de la Vallière, I, 706, et contenant le même ouvrage que le précédent, lequel a encore été réimprimé sous le titre de : *Recolation*..... Paris, Jean Bonfons, in-4°; et par Pierre Sergent, s. d., in-8°.

III. *La conformite et correspondance des s. mysteres de la messe a la passion de notre sauueur Jesus-Christ, composee par le beat pere frere Oliuier Maillard.* Paris, par Ioland Bonhomme, 1552, petit in-8° goth. de 55 feuilles.

IV. *Histoire de la Passion de Jésus-Christ, composée en 1490, par le R. P. Olivier Maillard, publiée en 1828 comme monument de la langue française au* XV*e siècle, avec une notice sur l'auteur, des notes et une table des matières, par Gabriel Peignot.* Paris, Imprim. de Crapelet, 1828, in-8°, papier jésus velin, 8 f., et avec une figure du Christ, gravée par Lignon, 10 fr. 50 c. Édition tirée à 200 exempl., plus 10 sur gr. papier de Hollande avec fig. avant la lettre; vendu 14 fr. 50 c. Labédoy.... Ce livre a été réimprimé en 1835 aux frais du libraire Bohaire.

« Cet opuscule, dit M. Ch. Labitte (*Revue de* » *Paris, liv. du 26 juillet* 1840), a gardé quel- » que célébrité. Cette immolation de l'homme- » Dieu, tant de fois redite et méditée, était pres- » que devenue alors une scène familière et con- » temporaine. Chaque année, le jour du Ven- » dredi-Saint, on la disait dans chaque cou- » vent, dans chaque paroisse du monde chré- » tien. Elle était sculptée sur le portail de toutes » les églises, jouée sur tous les théâtres. Aussi » Maillard la raconte-t-il comme s'il l'avait vue. » Mais les acteurs de ce drame mystérieux per- » dent complètement dans son récit le costume » et la figure de leur temps. Les Romains du » Golgotha ont échangé leur cuirasse contre la » jaquette des archers; saint Pierre jure com- » me un hérétique, et dit en reniant son maî- » tre : « De par le Dieu vif! jamais ne le cogneu, » ou je puisse fondre en enfer et estre damné » comme excommunié. ». Cette forme bizarre n'exclut pas du reste, en certains passages, l'amertume et la tristesse; et à propos de cette grande question de l'école : *Le Christ a-t-il jamais ri?* Maillard s'écrie avec un poignant accent de douleur, après avoir compté tous les maux auxquels l'incarnation avait initié l'homme-Dieu, et qui sont comme l'héritage fatal de l'homme : « Non, le Christ n'a jamais ri; » mais il a beaucoup pleuré. »

V. *Linstructiõ et cõsolacion de la vie contemplatiue, selon frere Oliuier Maillard. — A este acheue ce petit liure.... pour Anthoine verard, libraire, demourãt sur le põt nostre-dame...* (avant 1500), petit in-4° goth. de 46 feuillets à 30 lign., fig. en bois. Un exemplaire sur vélin, et enrichi d'une miniature, est à la bibliothèque du Roi. Ce volume renferme diverses pièces; en voici les principales : 1° *Ung beau traictie dont l'auteur a fait envoye a plusieurs religieuses pour les instruire et enhorter à eulx bien gouverner* (imprimé séparément. Paris, Simon Vostre, in-8°); 2° *Ung sermon pour le jour de lascension Nostre-seigneur;* 3° *Ung petit sermon pour le jour de la Pantechouste* (il n'occupe que 4 pages, mais c'est un des plus curieux de Maillard); 4° *Du Sentier du Paradis*, en vers; 5° *Une petite et briefue contemplation faite sur les sept heures du iour, sur la passion de Nostre-seigneur Jésuchrist*..... Chaque heure est ornée d'une vignette en bois.

VI. *La ofession de frère oliuier maillard* (au verso du 31e feuillet), *imprimees apis* (à Paris), *ou colliege de narboune. En l'an mil quatre cens quatre-vingtz-ung, le vingtiesme iour de nouẽbre*, petit in-8° goth. de 32 feuillets à 24 lignes par page, sign. a.-d. Édition fort rare, et la plus ancienne que l'on ait de cet ouvrage, si fréquemment réimprimé depuis. Le dernier feuillet contient *les cõmandemẽs qu'il nous faut sauoir et garder*. Vendu 32 fr. Monteil, en avril 1833.

VII. *La confession frere Oliuier Maillard.* Paris (sans nom d'imprimeur et sans date), petit in-8° goth. de 16 feuillets, y compris le frontispice, gravé en bois. Examen de conscience qui roule sur les Commandements de Dieu; et qui paraît être, pour le fond, le même que le précédent.

VIII. *La confession generale de frere Olivier Maillard* (sans lieu ni date), petit in-4° goth. de 8 feuillets, avec une gravure en bois. Une édition in-4° goth. (sans lieu ni date), annoncée comme du XVe siècle, et contenant 17 feuillets, dont le premier porte *a* ij, vendu 2 liv. 17 sh. *mar. r.* Lang.; 3 liv. 6 sh. Heber.

IX. *La même.* Paris, veuve de Jean Trepperel (s. d.), petit in-8° goth. Autre examen de conscience qui traite de plus de points que le précédent. M. Labouderie en cite deux éditions in-8° goth., sans lieu ni date, l'une de 10 feuillets, l'autre de 14, et une troisième de Bourges, in-16 de 8 feuillets, en caractères romains, avec quelques variantes et une orthographe différente. Nous en avons eu sous les yeux une de *Lyon, Claude Nourry, petit in-8° goth.*, et une autre de *Lyon, M. CCCCC. XXVII, petit in-8° goth. de 12 feuillets.*

X. *La confession générala de fraire Olivier Maillard, en languaige de Tholosa* (sans lieu ni date), in-8° goth de 12 feuillets. Curieux et très-rare : 9 fr. *mar. r.* Brienne, en 1797; 10 fr. Méon, et 26 fr. 50. Deburc.

XI. *L'exemplaire de cõfessiõ nouvellemẽt imprime et corrige, avecques la confession de frere Oliuier Maillard, laquelle il fist durant le temps qu'il preschoit le karesme en la ville de*

Poyctiers. (A la fin :) *Cy finist..... Imprime a Lyon par Oliuier Arnoullet.... le vij iour dauril, l'an ccccc et xxix*, petit in-4° de 44 feuillets non chiffrés. Edition citée dans les mélanges de M. Br. de L., p. 323. *La Confession*, qui forme la seconde partie de ce volume, est, malgré les grandes différences qu'elle présente, le même opuscule que celui dont nous avons annoncé ci-dessus une édition in-8° de 16 feuillets. Il existe, sous le même titre, une édition de Lyon, 1524, petit in-4° goth. de 45 feuillets qui est à l'Arsenal.

XII. *Sermones de adventu : quadragesimales : dominicales : et de peccatis stipendio et gratie premio, etc., declamati Parisiis in ecclesiâ Sancti-Joannis-in-Graviâ, anno* 1493. Parisiis, 1498, in-4°; J. Petit (s. d.), in-8°; Lugduni, Steph. Gueynard, 1503, grand in-8° de iv et cccl vj feuillets. M. Labouderie, qui a donné le catalogue des éditions des sermons latins de ce prédicateur, cite celle-ci comme in-folio, ou du moins il cite une édition in-folio sous la même date, et il la dit rarissime.

XIII. *Quadragesimale, conscriptum post-factum sermonem ex ore ipsius reverendi patris Oliverii Maillardi.... declamatum coram illustrissimo, archiduce Brugensi, anno Domini* 1501. Parisiis (absque anno), in-8° goth. Ces sermons ont été recueillis avec plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, et probablement tels qu'ils furent prononcés. Les morceaux à effet y sont presque toujours précédés d'un signal de gestes exprimé par les mots *clamu, percute pedibus, percute pede;* ce qui, comme le dit M. Labouderie, vaut bien les trois *hem* en vedette qui marquent, dans le sermon français prêché à Bruges, les endroits où l'on pouvait tousser. Il a été fait un très-grand nombre d'éditions des sermons latins de Maillard. Nous citerons les suivantes : *De Adventu, Quadrages. et Dominic.* Lugduni, de Wingle, 1498, in-4°; Parisiis, Caillaut, 1498, in-8°; Paris, Pigouchet, 1500, in-8°; Lugduni, 1503, in-4°; Paris, J. Petit, 1506, in-8°; 1508, in-12; 1511, in-8°; 1512, in-8°, etc. etc. — *Sermones de Sanctis.* Paris, Petit, 1513, in-8°. — *Summarium quoddam Sermonum de Sanctis.* Parrhisiis, 1507 et 1513, in-8°. Tous les sermons qui précèdent et d'autres de Maillard ont été réunis dans une édition ayant pour titre : *Dominicales, Quadragesimales, etc. Parisiis et alibi declamatis.* Parisiis, 1511-1530, in-8° en sept parties, qu'il est rare de trouver réunies.

XIV. *Sermon fait lan mil cinq cens, le cinquiesme dimence de Quaresme, en la ville de Bruges* (sans lieu ni date), in-4° goth. de 12 feuilles. Livre rare et très-recherché. On y trouve indiqués en marge, par les mots *hem! hem!* les endroits où l'on faisait une pause pour tousser. Une édition d'Anvers, 1503, in-4°, sous ce titre : *Ung sermon que fist frere Olivier Maillard lan* 1500, *le cincquiesme dimence de Quaresme, en la ville de Bruges*, est portée à 6 flor. dans le catal. de C. Major. (Mechlina, 1767), n° 1612. — *Sermon de F. Olivier Maillard, presché à Bruges en* 1500, *et aultres pièces du même auteur, avec une notice par M. Labouderie.* Paris, imprim. de Farcy, 1826, in-8° de 62 p., dont 18 en caract. goth., plus le titre et le faux titre, papier vélin; opuscule fort curieux en lui-même, et auquel la notice de M. Labouderie donne un nouveau prix. Il n'en a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires. Vend. 19 fr., Nodier, 12 fr. 50 c., Labédoy...

Ce sermon, curieux par la singularité de ses *hem!* l'est encore comme monument du langage à cette époque et comme monument d'éloquence. Il passe en revue tous les états de la société et les traite tous avec une égale sévérité. L'auditoire de Maillard était composé de toutes les illustrations de la ville : le duc, la duchesse de Flandre s'y trouvaient; le clergé en grand appareil, puis une immense population. Eh bien! après avoir montré tous les désordres des différentes conditions sociales; après avoir établi un parallèle entre la pratique et les devoirs, il montre que la société se divise en deux parts, celle de Dieu et celle du démon; puis il apostrophe les assistants, en commençant par le prince et la princesse, et leur dit, en les sommant de répondre : « Accoutez, à bon entendeur ne faut que demy-mot... Que dites-vous, » mes seigneurs? Etes-vous de la part de Dieu? » Le prince et la princesse, en êtes-vous? Baissez le front. Vous autres gros fourrés, en êtes-vous? Baissez le front. Les chevaliers de l'ordre, en êtes-vous? Baissez le front. Gentilzhommes, jeunes gaudisseurs, en êtes-vous? » Baissez le front. Et vous, jeunes garches, fines femelles de cour, en êtes-vous? Baissez » le front. Vous êtes écrites au livre des damnés; votre chambre est toute marquée avec » les dyables. Dites-moy, s'il vous plaît, ne » vous êtes-vous pas myrées aujourd'hui, lavées » et époussetées? Oy bien, frère, à ma voulonté » que vous fussiez aussi soigneuses de nétoyer » vos âmes. — Quel remède, frère? — Je vous » dis que si, au temps passé, il y a eu des fautes, laissons notre mauvaise vie; Dieu aura » pitié de nous; si que non, je vous convye à » tous les dyables. » Ces menaces, cette comparaison entre la toilette de l'âme et celle du corps, cette perspective de salut offerte au repentir, ces artifices oratoires qui mettent en jeu tant de sentiments divers, n'étaient-ils pas propres à émouvoir profondément les assistants?

XV. *Chanson piteuse composee par frère Oliuier Maillard, en pleine predicatiō, au son de la chansō nōmee : Bergeronette sauoisienne, et chantee à Toulouse, enuirōn la penthecouste, par ledit waillard, luy estant en chairre de predicatiō, lan mil cinq cens et deux, et bientôt après trespassa* (sans lieu ni date); petit in-8° goth. de 3 feuilles, avec une figure en bois au

commencement. Edition fort rare, portée dans le catal. La Vallière, en 3 vol., II, 3097, art. 6. Le même catal., I, 1353, art. 10, en annonce une autre sous ce titre : *Chanson piteuse composee par frere Oliuier Maillard, et se chante comme Bergeronette sauoisienne.* Elle n'a aussi que 3 feuilles petit in-8°, en caractères gothiques. M. Labouderie a fait réimprimer cette pièce singulière, p. 25-28 de sa notice sur Maillard. Nous ne savons si c'est à cette chanson ou à d'autres poésies de Maillard que La Croix du Maine fait allusion, lorsqu'il dit que notre prédicateur tournait joliment les vers français, comme on en peut juger, ajoute-t-il, par une de ses ballades rapportées par Pierre Lefebvre, dans son *Grand Art de Rhétorique.*

P. L...t.

MAILLARD DE LA GOURNERIE (Antoine-Paul), — fils de Jacques-Antoine Maillard, seigneur de la Souchais et de la Gournerie, et de Julie-Marie-Catherine de Talhouet, naquit à Nantes au mois d'avril 1809. Il appartenait à une ancienne famille nantaise qui a fourni un certain nombre de magistrats à la Chambre des comptes de Bretagne, et plusieurs officiers à nos armées, avant et depuis la Révolution. Son grand-oncle, l'abbé Jacques Maillard de la Souchais, né à Nantes, le 4 mars 1688, n'avait pas encore accompli sa quinzième année, que, dominé par le désir d'embrasser l'état religieux, il alla s'enfermer chez les Capucins du Croisic, dont il prit immédiatement l'habit. Sur les poursuites de sa famille, un arrêt du présidial de Guérande prescrivit aux Capucins de le rendre à ses parents; ce qu'ils ne firent que quand il ne fut plus douteux pour eux que la sentence du Présidial, long-temps éludée, serait confirmée par le Parlement. Cédant, quatre ans plus tard, aux instances de son fils, Mme Maillard de la Souchais consentit enfin à ce qu'il allât étudier la théologie à Saint-Sulpice. Nommé, onze ans plus tard (octobre 1718), directeur du grand-séminaire de Nantes et supérieur du petit, il occupa ce double poste tant que ses forces le lui permirent, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1723. Epuisé avant l'âge, il se retira alors à sa terre de la Belsinière, paroisse de Saint-Herblain, près Nantes, et y mourut le 13 février 1729, entouré du pieux respect qui s'attachait à ses vertus.

Le jeune Paul, entré au service en 1827, passa en Afrique, en 1846, avec le 9e régiment d'infanterie de ligne, dans lequel il était capitaine. La première expédition à laquelle participa le 9e fut signalée par la prise d'Abd-el-Kader. Le 9e fut ensuite envoyé contre les Beni-Zoug-Zoug, dont il envahit les villages escarpés avec une audace qui prévint toute résistance. La Gournerie fut remarqué alors pour son énergie et son sang-froid. Décoré au mois d'août 1848, il fut appelé, peu de temps après, quoique simple capitaine, au commandement du cercle et du fort de Laila-Magrhania, sur les confins du Maroc. Il occupa ce poste jusqu'aux premiers mois de 1851; mais alors, et malgré les instances du général Mac-Mahon, qui désirait le garder à Laila-Magrhania, Paul de la Gournerie tint à honneur de rejoindre son régiment, qu'on disait destiné à l'expédition de Kabylie. Le 3e bataillon du 9e, dont il commandait la compagnie de grenadiers, ne tarda pas, en effet, à être dirigé sur Constantine. Le 10 mai, il entrait en campagne, et, le 13, La Gournerie tombait atteint de cinq balles kabyles. Le *Moniteur algérien* du 20 mai annonça sa mort comme celle d'*un officier du plus grand mérite.* Le rapport du général de Saint-Arnaud confirma cet éloge, et le *Moniteur de l'Armée*, du 21 août, fit suivre à son tour le récit officiel des détails suivants : « La mort glorieuse de M. de La Gournerie, capitaine de grenadiers au 9e de ligne, est un de ces faits qui honorent trop notre jeune armée d'Afrique pour que nous ne nous fassions pas un devoir d'y revenir. — Le 13 mai, une grande partie des troupes de la colonne expéditionnaire était vivement engagée avec l'ennemi. Deux compagnies du 10e de ligne, très-peu expérimentées dans cette guerre, venaient d'être repoussées d'une position qu'elles occupaient pour couvrir le flanc de la colonne. Le 3e bataillon du 9e de ligne reçut ordre de reprendre cette position. Le capitaine de La Gournerie fut chargé, avec la moitié de ses grenadiers, d'enlever un point vivement défendu par l'ennemi. Il s'acquitta de cette mission avec une rare énergie. Marchant en tête des braves électrisés par son élan, il reçut une première blessure qu'il parvint à dissimuler; mais il fallut bientôt songer à la retraite pour suivre la marche de la colonne. A peine ce mouvement était-il commencé, qu'une masse de Kabyles harcela de toutes parts les grenadiers du 9e. La Gournerie, arrivé le premier sur la position, la quittait le dernier, lorsqu'il reçut cinq nouvelles blessures, toutes mortelles. Son dernier cri fut : « Mes amis, à la baïonnette! » — Il tombait ensuite pour ne plus se relever. — Le soir, bien que ce fût un jour de gloire pour le 9e, la tristesse était au bivouac. Les officiers avaient perdu un ami, type de loyauté et de courage; les soldats regrettaient leur chef, qu'ils suivaient avec confiance, convaincus qu'il ne leur montrerait jamais que le chemin de l'honneur. » — Enfin, l'année suivante, lorsque le 9e de ligne quitta l'Afrique, le général Pélissier rappela, dans son ordre du jour d'adieu, la mort du capitaine de La Gournerie comme un des plus beaux souvenirs du régiment. P. L...t.

MAINGART (Hélène), — connue en religion sous le nom de R. M. du *Saint-Esprit*, fille de N. Guillaume et de Jeanne de Surville, naquit le 23 mars 1589, à Dinan, paroisse de

Saint-Malo-de-Pondouvre. Obéissant instinctivement, dès son enfance, au sentiment de sa vocation religieuse, et se pressentant appelée à la vie claustrale, elle manifesta de très-bonne heure l'intention d'entrer dans un cloître. Il n'y avait encore à Dinan et à Saint-Malo d'autre couvent de filles que celui des religieuses de Sainte-Claire. Hélène demanda l'entrée de cette maison, dans laquelle elle passa ses plus jeunes années, et qu'elle édifia par sa ferveur et la régularité de sa conduite. Après s'être longtemps consultée dans le silence de la méditation, elle pria l'un de ses parents de la conduire à Nantes, où il y avait une communauté d'Ursulines. Son intention était de fonder dans sa ville natale une maison de cet ordre, établi depuis dix ou douze ans à peine dans l'église, et qui pourtant se propageait déjà de toutes parts. Elle confia son projet à Françoise Brignon, son amie, et toutes deux en conférèrent avec leur confesseur, M. Durand, docteur en théologie, chanoine et grand pénitentier du diocèse, et avec Mgr Le Gouverneur, alors évêque de Saint-Malo. Encouragées et fortifiées par ce prélat, qui les assura de son concours et de son appui, elles cherchèrent un lieu propice à la construction de leur monastère, et, après mûre délibération, elles choisirent la ville de Dinan. Y étant revenues avec M. Durand et une demoiselle nommée Jeanne Oréal, qui s'était jointe à leur société naissante, elles visitèrent plusieurs emplacements et donnèrent la préférence à un groupe de maisons et de jardins situés près de l'église paroissiale de Saint-Malo, rue de la Boulangerie, attenant à celle de la Croix. Ayant acquis ces immeubles de leurs propres deniers, elles se rendirent à Laval, où elles arrivèrent au mois d'août 1617, le jour de la fête de l'Assomption de la Vierge, sous la protection de qui elles plaçaient leur pieuse entreprise. Après dix mois consacrés à s'exercer à toutes les pratiques de la religion, de celles surtout en usage dans l'institut des Ursulines, elles revinrent à Dinan le 18 juin 1618. MM. les juges et les notables de la ville se portèrent à leur rencontre et les conduisirent à la Croix-aux-Cordeliers, dans une maison de louage, où elles s'étaient déjà réunies avant leur départ, maison joignant la petite chapelle Saint-Nicolas, qui leur servit provisoirement d'église. Dès le lendemain 19, elles furent reçues par l'évêque de Saint-Malo-de-l'Ile, comme on le voit par un acte authentique conservé dans les archives de la congrégation, et par lequel le prélat concédait à toutes les personnes de cette maison et à leurs pensionnaires quarante jours d'indulgences et de vrai pardon à la fête de Sainte-Ursule, lorsqu'elles s'y disposeraient par la confession et la sainte communion. Ces dames furent aussi reçues par les notables dans la maison de ville de la communauté, qui, deux ans après, leur donna la somme de 300 liv. pour aider à la construction de leur monastère. Plusieurs jeunes personnes des meilleures familles du pays sollicitèrent la faveur d'entrer dans la maison, soit pour suivre la carrière religieuse, soit pour y recevoir l'instruction comme externes ou pensionnaires. Mgr Le Gouverneur donna pour directeur à cette communauté naissante l'abbé Durand, dont il a été parlé plus haut, et pour supérieure la sœur Hélène Maingart. Toutefois, on avait fait venir de Laval deux religieuses ursulines pour instruire les recluses, les préparer et les recevoir à la profession. Le 7 septembre 1620, la croix fut plantée en grande pompe par l'évêque de Saint-Malo dans le lieu où s'éleva le monastère placé sous l'invocation de Saint-Charles, et le même jour, le baron de Tournemine de la Hunaudaye, gouverneur de Dinan, posa la première pierre de la chapelle Saint-Charles, où l'on commença à célébrer la messe le 8 novembre suivant.

Les ursulines de Laval, dont Hélène Maingart et ses premières compagnes entendaient adopter les statuts suivaient la règle de l'institut de Bordeaux; mais cet institut n'avait reçu qu'une approbation provisoire, et l'on attendait chaque jour du souverain pontife la bulle d'institution définitive. Comme cette bulle tardait beaucoup, l'évêque de Saint-Malo avait pris une sorte d'engagement avec l'évêque de Rennes, M. et Mme de Vendôme et la supérieure des ursulines de Rennes, pour donner à la fondation de Saint-Charles les statuts de la congrégation rennaise, qui suivait la règle de l'institut de Paris. Des difficultés de diverses sortes surgirent; mais au moment où l'on croyait l'affaire désespérée, les bulles de l'institut de Bordeaux furent expédiées, et Hélène Maingart put aller chercher à Laval les constitutions homologuées par le pape, et travailler à l'instruction définitive et régulière de sa communauté.

Hélène Maingart avait fait son noviciat à Laval sous la bienheureuse Anne de Beauvais; elle avait de grandes dispositions à la vertu, et le nom de sa célèbre maîtresse fait assez connaître quelles durent être les instructions qu'elle reçut pendant ce temps d'épreuves et combien elle dut en profiter. Aussi ne lui manqua-t-il aucune des conditions pour faire une ursuline accomplie, et a-t-elle offert le plus parfait modèle de la vie religieuse. Depuis sa profession à Laval et son retour à Dinan, elle travailla avec un zèle infatigable, pendant toute sa vie, aux succès du temporel et du spirituel de la maison de Saint-Charles, qui donna bientôt naissance à des maisons du même ordre à Saint-Brieuc, Lamballe, Tréguier, Josselin, Vannes, et qui fournit des supérieures à Montfort, à Saint-Pol-de-Léon, etc. Elle exerça tous les offices de la maison, fut plusieurs fois élue supérieure à Dinan et à Lamballe, et partout elle donna des preuves de son activité et de sa charité. C'était un grand courage dans un petit

corps. Elle avait un jugement sûr, une rare portée d'esprit, et quand l'intérêt de la religion lui semblait l'exiger, elle faisait tout ce qui lui était possible pour le faire prévaloir. Aussi industrieuse de ses mains qu'éclairée par l'esprit, elle avait fait tourner ses talents en dessin et en broderie à l'avantage de sa maison, pour laquelle elle avait elle-même exécuté les plus beaux ornements. Le temps qui n'était pas employé aux soins de la communauté, elle le consacrait aux plus rudes pratiques mystiques ou ascétiques. Malgré les infirmités dont elle fut accablée pendant les dernières années de sa vie, elle ne cessa de se revêtir du cilice, et de se charger de chaînes avec une telle rigueur qu'il fallut un jour employer le ministère d'un chirurgien pour extraire le fer qui avait pénétré dans sa chair. A un asthme aigu dont elle était atteinte depuis long-temps se joignit une hydropisie qui la tint plusieurs mois alitée à l'infirmerie; on lui scarifia les jambes, et on lui fit subir les ponctions nécessaires. Toutes les opérations qu'il lui fallut subir, elle les supporta sans se plaindre, avec une patience et une résignation admirables. Quand le médecin lui annonça qu'elle n'avait plus que trois heures à vivre, elle reçut cette nouvelle avec joie, et sembla sourire à un meilleur avenir. Ayant déclaré qu'elle voulait ménager ses derniers moments, et ranimer sa ferveur pour se préparer au terrible passage de la vie à l'éternité, elle reçut tous ses sacrements avec une foi vive, demanda pardon à ses compagnes gémissantes et expira, le 13 août 1661, dans la maison dont elle avait été la fondatrice. Elle était âgée de soixante-onze ans, dont quarante-trois avaient été passés en religion.

On voyait à Saint-Charles de Dinan, avant la révolution de 1789, les armes d'Hélène Maingart, qui étaient d'or à une fasce de gueules et un chêne arraché de sinople brochant sur le tout, frainté de deux glands d'or. La maison de Saint-Charles fut vendue en 1793; en 1816, une arrière-nièce de la fondatrice, Mlle Rose Maingart, décédée le 24 mars de cette année, fit un legs pour rétablir la congrégation dans la maison de la *Victoire*. M. Jean Maingart, arrière-neveu de notre pieuse ursuline, né à l'Ile-de-France en 1759, a été colonel d'artillerie et a eu plusieurs enfants, dont deux ont été conseillers coloniaux à Bourbon. P. L...t.

MAINGUET (Jean-Baptiste), — épinglier, né le 12 avril 1740, sur la paroisse de Saint-Donatien de Nantes, où il est mort le 30 août 1809, participa, du 11 octobre 1793 au 13 juin 1794, aux atrocités commises par Carrier et le comité révolutionnaire de Nantes. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et convaincu, d'après les débats ainsi que par ses propres aveux, de maints actes hideux, notamment d'avoir signé l'ordre, du 15 frimaire an II, de fusiller indistinctement et sans jugement tous les détenus que renfermaient les prisons du Bouffay et des Saintes-Claires, parce que les exécutions des traîtres à la patrie se faisaient avec une lenteur préjudiciable à la sûreté publique, il allégua pour excuse qu'il n'avait agi que d'après les ordres de Carrier. Il fit valoir les mêmes raisons pour se justifier d'avoir participé à la noyade de cent vingt-neuf autres prisonniers qui eut lieu le 24 frimaire, et dont il avait aussi signé l'ordre. Il prétendit, d'un autre côté, avoir soustrait au naufrage plus de cinq cents prisonniers qu'il aurait confiés, à l'insu du comité, aux soins bienfaisants des habitants qui les réclamaient. S'il y avait exagération dans le chiffre des personnes qu'il disait avoir sauvées, il est juste néanmoins de reconnaître qu'il dut en délivrer un certain nombre; car M. Lamarie, statuaire, déposa que Mainguet lui en avait remis plusieurs à lui seul. D'autres témoins recommandables attestèrent qu'il savait à peine lire, et que son défaut d'intelligence l'avait rendu l'instrument passif de Chaux, Goullin et Grandmaison, qui lui extorquaient des signatures et le faisaient assister ou participer à des actes illégaux dont il ne soupçonnait pas l'importance. Ces divers témoignages exercèrent vraisemblablement une grande influence sur l'esprit de ses juges, qui l'acquittèrent « comme n'ayant pas agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, » — bien qu'ils l'eussent déclaré — « convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice de manœuvres et intelligences criminelles, en signant l'ordre du 15 frimaire, en coopérant à la noyade du 24, en signant et donnant des ordres arbitraires, en imprimant la terreur, en levant des taxes vexatoires, en échangeant des assignats pour de l'argenterie enlevée chez les citoyens arrêtés comme suspects. » P. L...t.

MAISTRAL (Esprit-Tranquille), — né à Quimper, le 21 mai 1763, était fils d'un médecin de cette ville, lequel fut du nombre des médecins accourus de tous les points de la France pour combattre l'épidémie qui enleva les deux tiers de la population de Brest, du mois de novembre 1757 au mois d'avril 1758. Echappé miraculeusement, sur l'île de Trébéron, où un hôpital avait été organisé par ses soins, aux ravages du fléau qui moissonna ses collègues, Maistral fut recommandé par M. de Courcelles à l'attention du Gouvernement, qui, quelques années plus tard, l'appela à Brest, et l'admit dans la marine, où il devint premier médecin, et où il s'est fait connaître par un *Abrégé de matière médicale*. Brest, R. Malassis, 1770, 2 vol. in-12.

Son fils, entré au service de la marine comme mousse, le 1er mai 1775, embarqua successivement en cette qualité et en celle de matelot, sur l'*Oiseau*, le *Roland* et la *Bretagne*, jus-

qu'au 28 juin 1778. Lorsque la guerre éclata, cette année, entre la France et l'Angleterre, il embarqua comme volontaire sur le vaisseau le *Vengeur*, commandé d'abord par M. d'Amblimont, ensuite par M. de Retz, et, pendant les deux ans et demi qu'il servit sous leurs ordres, il prit part aux combats livrés à la hauteur d'Ouessant, devant la Grenade, au Fort-Royal, à la Dominique et à Sainte-Lucie. M. de Retz obtint pour lui le grade d'officier auxiliaire, équivalant à celui de lieutenant de frégate. C'est en cette qualité que Maistral fit une campagne et prit part à sept combats sur le *Scipion*.

Le 17 octobre 1782, ce vaisseau, commandé par Grimouard, revenait d'escorter, avec la frégate la *Sibylle*, un convoi sorti du Cap, lorsqu'il rencontra, dans le canal de Porto-Rico, deux vaisseaux anglais, le *London*, de 98 canons, et le *Torbay*, de 74. Grimouard ayant réussi, par ses manœuvres, à tenir tête à des forces si supérieures, se décida, après quatre heures de combat, à porter sur la terre de Saint-Domingue, et, la reconnaissant au point du jour, à quatre lieues de distance, il fit route pour mouiller dans l'anse du Port-à-l'Anglais, baie de Samana, où son dessein était de s'embosser. Mais, au moment où le *Scipion* jetait son ancre, il toucha et se brisa sur une roche. Il n'y eut aucun moyen de le sauver, et l'équipage fut contraint de l'évacuer pendant la nuit. Maistral, quoique blessé dans le combat, rendit de grands services en cette circonstance, et Grimouard, qui l'avait chargé de diriger l'évacuation, se plut à proclamer que nul n'avait plus que lui contribué à atténuer les pertes causées par ce sinistre.

Maistral n'avait pas encore vingt ans, et déjà quatorze combats, soutenus dans l'espace de quatre années, en avaient fait un habile manœuvrier. Louis XVI, informé des preuves multipliées qu'il avait données de son talent et de sa bravoure, lui accorda, le 22 juillet 1783, sur la demande de Grimouard, le grade de lieutenant de frégate et une gratification de 600 fr.

Après trois campagnes, faites de 1783 à 1786, aux îles du Vent et sous le Vent, et une campagne d'évolutions sur le brig le *Malin*, commandé par d'Orvilliers, et faisant partie de l'escadre aux ordres d'Albert de Rions, il fut attaché comme sous-lieutenant de vaisseau à l'état-major du *Léopard*, commandé par Kersaint et destiné à faire des épreuves de gréement et d'installation. Le roi lui accorda une nouvelle gratification en récompense du zèle et de l'intelligence qu'il avait continué de déployer dans ces diverses missions.

A la suite de deux nouvelles campagnes, faites de 1788 à 1791, la première à Terre-Neuve, la seconde à Saint-Domingue, Louis XVI lui conféra la décoration du Mérite Militaire. L'année suivante, se trouvant à Saint-Domingue et embarqué sur la flûte la *Normande*, en qualité de second capitaine, il sollicita du contre-amiral Cambis son embarquement sur le vaisseau l'*Eole*, que montait cet officier-général. Cette démarche, dictée à Maistral par le désir de se trouver sur un bâtiment de guerre dans un moment où les hostilités étaient imminentes (elles éclatèrent le 30 janvier 1793), fut bien accueillie de l'amiral Cambis. Il ne tarda pas à apprécier Maistral et à demander pour lui le grade de capitaine de vaisseau, qui lui fut conféré par Monge, à compter du 1er janvier 1793. Il commanda successivement, en cette qualité, le vaisseau l'*Eole* et la *Normande*, sur lesquels il fit deux campagnes à Saint-Domingue et à la Nouvelle Angleterre.

A son retour en France, le 25 juin 1794, il subit le sort des malheureuses victimes de la Terreur, et fut jeté dans les prisons, d'où il ne sortit que le 18 novembre suivant.

En l'an IV, le contre-amiral Nielly l'ayant spontanément demandé pour commandant du vaisseau le *Terrible*, sur lequel il avait ordre d'arborer son pavillon, l'amiral Villaret s'empressa d'adhérer, dans les termes les plus flatteurs, à cette demande. La réputation d'habile manœuvrier que Maistral avait justement acquise détermina l'amiral Morard de Galle à lui confier le commandement du vaisseau le *Fougueux*, faisant partie de l'armée navale dirigée, sous ses ordres, contre l'Irlande. Le *Fougueux* fut un des derniers vaisseaux à tenir la mer dans cette malheureuse expédition, et il ne rentra à Brest que quand il ne lui restait plus que pour un jour de vivres. Aussitôt après, le ministre Pléville Le Pelley le nomma au commandement du vaisseau le *Mont-Blanc*, et Morard de Galle, alors commandant d'armes au port de Brest, lui confia celui de trois vaisseaux et de deux frégates chargés de protéger l'entrée des convois destinés à l'arsenal de Brest. La vigilance qu'il apporta dans ce service déjoua plus d'une fois les tentatives des Anglais sur ce port, et détermina, à plusieurs reprises, les amiraux Delmotte, La Touche-Tréville et le préfet Caffarelli, à lui confier de semblables missions.

A son retour de l'expédition de la Méditerranée, où le *Mont-Blanc* avait suivi l'amiral Brueix, Maistral fut nommé capitaine de pavillon du contre-amiral Dumanoir, embarqué sur le *Formidable;* mais peu après, il reprit le commandement du *Mont-Blanc*. Il avait demandé à le quitter, parce qu'il craignait que les réparations qu'exigeait ce navire ne pussent être terminées assez à temps pour qu'il fît partie de l'armée navale dont le départ était très-prochain. Brueix, en acquiesçant à sa demande, l'avait alors félicité de préférer une activité honorable et périlleuse à l'avantage de conserver un commandement. Le *Mont-Blanc* ayant été reversé sur le *Patriote*, Maistral prit le commandement de ce vaisseau, sur lequel il fit une cam-

pagne à Saint-Domingue. Il passa ensuite sur le *Berwick*, et transporta à la Martinique les troupes qui devaient reprendre possession de cette colonie. Ce vaisseau, revenu à Toulon, y désarma le 12 juin 1803, et, le lendemain, Maistral prit le commandement du vaisseau l'*Annibal*, sur lequel il fit une campagne dans le Levant. Le 11 juin de l'année suivante, il reçut l'ordre d'embarquer, comme commandant, sur le vaisseau le *Neptune*, faisant partie de l'escadre de la Méditerranée, placée sous les ordres du vice-amiral La Touche-Tréville, et, par suite, sous ceux de l'amiral Villeneuve, commandant l'armée combinée de France et d'Espagne. Dans le combat que Villeneuve livra, le 22 juillet 1805, à la hauteur du cap Finistère, à l'amiral Calder, le vaisseau l'*Atlas*, l'un de ceux de l'armée franco-espagnole, ne dut son salut qu'à la manœuvre que fit Maistral pour l'empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi.

Au combat de Trafalgar, le vaisseau *le Neptune*, qui devait occuper le poste de matelot d'arrière du vaisseau amiral *le Bucentaure*, se trouva, par un fâcheux concours de circonstances, éloigné de ce poste, et hors d'état de prendre à l'action générale la part que Villeneuve, juste appréciateur de Maistral, lui avait réservée. Si, prévenu par l'héroïque détermination de Lucas (1), Maistral se vit privé des moyens d'accroître sa renommée jusque là si belle, il serait injuste de dire, comme on l'a prétendu, d'après des renseignements incomplets ou inexacts, qu'elle ait pu, en aucune façon, être ternie dans cette circonstance, et qu'un officier dont le courage n'avait jamais failli, ait subitement cédé à la crainte, alors surtout que sa conduite, observée pour ainsi dire minute par minute, démontre positivement le contraire. Maistral fut victime de la mauvaise exécution des ordres de Villeneuve. En effet, la ligne française et espagnole se forma très-mal. L'espace compris entre le vaisseau espagnol *le Neptune*, occupant la tête de la ligne, et *le Bucentaure*, n'était pas suffisant pour les dix vaisseaux qui devaient s'y placer; d'autres se trouvaient sous le vent de leur poste, qui demeurait vide, sans qu'ils pussent s'y ranger. De ce nombre était *le Neptune*. Demeuré, malgré tous ses efforts, sous le vent de la ligne, et masqué par *le Redoutable* (qui avait pris son poste), *le Neptune* fut dans l'impossibilité de tirer sur la colonne de Nelson. Jaloux néanmoins d'opposer quelque obstacle à la manœuvre de l'ennemi, Maistral fit une arrivée, afin de pouvoir diriger son feu sur la colonne de l'amiral Collingwood. C'est ce mouvement honorable, le seul qu'il fût désormais possible à Maistral d'exécuter, qui a servi de prétexte aux insinuations d'impéritie ou de timidité auxquelles il a été en butte. Ne tenant aucun compte des circonstances dans lesquelles il était placé, on l'a sacrifié à un rival dont la carrière est assez glorieuse pour qu'elle n'ait pas besoin de s'enrichir du malheur d'un de ses compagnons.

La justification complète de Maistral nous est fournie par un témoin occulaire et désintéressé, M. Beaudran, à qui sa position d'aide-de-camp de l'amiral Villeneuve avait donné les moyens d'observer exactement les manœuvres pendant tout le combat.

« La réputation du commandant Maistral étant » attaquée, dit M. Beaudran dans un rapport » qu'il fit de cette affaire, je dois, comme té- » moin oculaire, et pour obéir à ma conscience, » faire connaître que la conduite de cet officier » distingué, au combat de Trafalgar, n'a pu que » l'honorer, ainsi que tous les braves à qui il avait » l'honneur de commander. Qu'on me permette, » avant de passer à la journée du 29 (le combat » de Trafalgar), de dire en faveur de ce comman- » dant, sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur » de servir pendant près de trois ans, que, » l'ayant vu manœuvrer dans des circonstances » extrêmement difficiles, il m'a toujours paru » supérieur à sa haute réputation, et que c'est » en partie à ses manœuvres, aussi savantes » qu'elles furent hardies, que le vaisseau *l'Atlas* » a dû son salut dans le combat du 3 thermidor » an XIII. Revenant à la journée du 29, je dirai » que *le Neptune* qui, dans le dernier ordre si- » gnalé, devait être le matelot d'arrière du vais- » seau-amiral *le Bucentaure*, n'a pu prendre » exactement ce poste, plusieurs circonstances » de navigation s'y étant opposées. Néanmoins, » peu éloigné sous le vent, mais toujours dans » la direction de son poste, ce vaisseau, *qui* » *manœuvrait pour le prendre*, y serait parvenu » avant que le combat se fût engagé dans cette » partie de la ligne, sans le vaisseau le *San-* » *Justo* qui, étant venu se placer au vent à lui, » lui interceptait l'effet du vent et de la houle, » et tombait dessus à vue d'œil. L'arrivée que » *le Neptune* a donnée alors, en l'éloignant beau- » coup de son poste, a dû lui ôter tout espoir » d'y arriver; mais elle lui était impérieusement » commandée par les circonstances; plus tard, » un abordage, que l'amiral a cru un instant » inévitable, aurait eu lieu; il en serait résulté » de très-grosses avaries, la mer étant extrême- » ment houleuse, et, ce qui était pis encore, » l'ennemi étant très-près. Le combat était déjà » engagé à l'arrière-garde; la ligne venait d'y

(1) L'auteur de cette notice a payé, à la mémoire de Lucas, dans l'*Armoricain* des 10 et 12 février 1842, un tribut qui doit écarter de lui tout soupçon de vouloir ici, même indirectement, atténuer les éloges qu'a mérités à cet officier sa valeureuse conduite à Trafalgar. Sa gloire reste donc entière; la justice rendue à Maistral ne saurait l'affaiblir. Mais, de ce que ce dernier ne put jouir du bonheur de faire ressortir, dans cette fatale journée, un courage qui ne s'était jamais démenti, il ne saurait en résulter que des circonstances tout-à-fait indépendantes de sa volonté doivent servir de prétexte à des accusations imméritées, et dont l'impartialité commande conséquemment la réfutation.

» être coupée par la colonne ennemie de droite, » entre les vaisseaux le *Santa-Anna* et *le Fou-* » *gueux*. *Le Royal-Sovereign*, vaisseau à trois » ponts, chef de file de cette colonne, monté » par le général Collingwood, suivi de plusieurs » des siens, prolongeait notre ligne, sous le » vent et d'assez près, aux mêmes amures. Mais » ne paraissant pas vouloir s'engager à passer » au vent du *Neptune*, duquel il était déjà très- » près, il manœuvrait pour laisser arriver, afin » d'envoyer ses volées de babord en enfilade à ce » vaisseau, lorsque celui-ci, donnant son arri- » vée susdite, déchargea toute son artillerie de » tribord sur cet ennemi qu'il prenait en joue. » *Le Neptune* a continué de combattre ce vais- » seau dans la position la plus avantageuse, et » l'a totalement dégréé. Le silence de l'amiral, » aux côtés duquel j'étais encore alors (mon » poste était sur le gaillard d'avant), me fit » présumer qu'il approuvait la manœuvre du » *Neptune*, etc. » Dans un autre passage du même rapport, M. Beaudran ajoute : « L'amiral » se voyant coupé par les vaisseaux qui suivaient » *le Victory*, et combattu en tous sens à la fois » par plusieurs de ces vaisseaux, ordonna le » signal qu'exprime l'article 5 des ordres géné- » raux à la voile, fait par un seul pavillon. Il » était environ une heure un quart; il y avait » peu de temps que j'avais encore aperçu *le* » *Neptune*, sous le vent, combattant ceux des » vaisseaux ennemis qui y avaient déjà passé; » mais la fumée s'est tellement épaissie, que » tout objet a, pour ainsi dire, disparu à mes » yeux, jusqu'au moment de la reddition du » *Bucentaure* aux Anglais. Il était environ trois » heures un quart : la fumée s'étant dissipée, » j'aperçus sous le vent un vaisseau dont la mâ- » ture et la voilure paraissaient avoir beaucoup » souffert du combat; il serrait le vent babord » amures, et paraissait vouloir venir porter se- » cours à des vaisseaux désemparés au vent. Il » avait avec le signal du ralliement celui d'imi- » ter sa manœuvre. Je fis remarquer ce vais- » seau à l'amiral qui, comme moi, le reconnut » pour *le Neptune* français. » M. Beaudran termine son rapport en disant que l'amiral Gravina lui déclara le lendemain que, « s'il n'avait pas » subi le même sort que M. Villeneuve, il le » devait au *Neptune* français, qui l'avait se- » couru vigoureusement. »

Ces témoignages si concluants, si décisifs, sont corroborés par celui de D. Antonio de Escaño, major-général de l'escadre espagnole, dans le rapport qu'il adressa au prince de la Paix, le 22 octobre, et qui fut inséré dans la *Gazette de Madrid* du mardi 5 novembre 1805. Cet officier-général s'exprime ainsi (page 955) : « Ce que je puis affirmer à V. Exc., c'est que » tous les navires, tant français qu'espagnols, » qui se battaient à ma vue, ont complètement » rempli leur devoir, et qu'un des nôtres qui, » après un combat acharné, soutenu depuis » quatre heures, contre trois ou quatre vais- » seaux ennemis, avait toutes ses manœuvres » coupées, ses étais rompus, ses voiles déchi- » rées, ses mâts traversés par les boulets, qui, » enfin, était dans le plus triste état, fut secouru » à propos par *le San-Justo* et *le Neptune* fran- » çais, dont la coopération éloigna les ennemis » et lui permit de rejoindre quatre de nos vais- » seaux, très-maltraités, et les autres navires » français qui n'avaient pas éprouvé un meil- » leur sort. »

Decrès, d'ordinaire si avare de louanges envers ses subordonnés, trouva pourtant que Maistral, loin d'avoir encouru aucun blâme, méritait, au contraire, les plus grands éloges : « Di- » tes aux capitaines du *Neptune* et du *Pluton*, » porte sa dépêche du 10 décembre 1805, qu'il » ne m'est point échappé, dans le rapport des » frégates, qu'ils se sont *couverts d'honneur*, et » que j'ai vu qu'alors que la retraite se faisait, » ils tenaient encore le vent et faisaient le si- » gnal *d'imiter leur manœuvre* pour retourner au » combat, détermination honorable dont l'Em- » pereur appréciera tout le mérite. »

A son retour en France, Maistral, qui ne savait pas transiger avec l'honneur, provoqua ceux qui avaient égaré l'opinion publique à son sujet. Il ne fallut rien moins que l'intervention de ses amis pour le faire consentir à ajourner la réparation qu'il demandait. Déférant pourtant aux conseils qui lui furent donnés, il sollicita à plusieurs reprises que sa conduite fût soumise à un conseil de guerre. Decrès, tout en le berçant de l'espoir d'une satisfaction maintes fois promise, éluda constamment cette demande, qui eût contenté un intérêt individuel, mais qui en aurait froissé d'autres, et que repoussaient d'ailleurs de hautes considérations politiques.

Quoi qu'il en soit, les attaques auxquelles Maistral avait été si injustement en butte ne lui enlevèrent pas la confiance du Gouvernement, qui le nomma au commandement du 19e équipage de flottille, et l'appela ensuite, le 14 juin 1813, à remplir, au port de Brest, les fonctions de chef militaire.

Il les exerçait encore le 31 juillet 1814, jour où il fut mis en retraite avec le grade de chef d'escadre, grade échangé, le 5 juin 1815, contre celui de contre-amiral. Il comptait alors près de quarante ans de service. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 6 février 1804, il avait été élevé à la dignité d'officier de l'ordre le 15 juin de la même année. Il est mort le 5 novembre 1815, près de Brest, dans la commune de Guipavas, où il s'était retiré. P. L...t.

MAISTRAL (Désiré-Marie),—né à Quimper, le 25 novembre 1764, n'avait pas encore douze ans quand, à l'exemple de son frère, dont il fut le digne émule, il embarqua, comme mousse, sur la frégate la *Licorne*, armée à

Brest pour les colonies. A son retour à Brest, il passa, le 9 juillet 1777, sur l'*Amphitrite*, et assista à la prise de la Dominique par M. de Bouillé. Dans la campagne qu'il fit ensuite, comme timonnier, puis comme volontaire, sur le vaisseau le *Diadème*, il prit part à l'expédition de Savanah, sous les ordres du général d'Estaing, et aux neuf combats livrés, le 6 juillet 1779, devant la Grenade; le 29 avril 1781, au Fort-Royal; le 5 septembre 1781, dans la baie de la Chesapeack; les 20 et 26 janvier 1782, devant Saint-Christophe; les 12 et 19 avril 1782, devant la Dominique.

Nommé lieutenant de frégate pour la compagnie, le 20 septembre de la même année, il embarqua, dans ce grade, sur le *Dragon*, corvette de 16 canons. Cette corvette se trouvant, le 23 janvier 1783, sur la côte de Monte-Christo, près Saint-Domingue, fut attaquée par une division de bâtiments anglais qui formaient une chaîne depuis la pointe de la Grange, sur cette côte, jusqu'à la pointe Isabellique. Après un combat acharné, le chevalier de l'Épine, commandant du *Dragon*, n'ayant ni les moyens ni l'espoir de le sauver, l'échoua sur la pointe Isabellique, fit descendre son équipage à terre et brûla la corvette, pour qu'elle ne devînt pas la proie de l'ennemi.

Après un séjour de trois mois au Cap Français, Maistral revint en France et fit, à Saint-Domingue et à la Guadeloupe, trois campagnes sur le *Montaudouin* et le *Marquis de Bouillé*, navires du commerce armés à Nantes, et sur lesquels il remplit les fonctions de lieutenant.

Rentré dans la marine militaire, en qualité de sous-lieutenant de vaisseau, le 20 septembre 1786, il fit sur le *Patriote* une campagne aux Iles-du-Vent et Sous-le-Vent, à la Nouvelle-Angleterre et à Terre-Neuve. En 1790, il fit, dans le même grade, une nouvelle campagne à Saint-Domingue, sur la frégate l'*Engageante*, sous les ordres de M. de Lajaille, qui lui confia le commandement des batteries du môle Saint-Nicolas, destinées à empêcher la prise de cette place par les Anglais. Dans une troisième campagne qu'il fit à Saint-Domingue, en 1791, sur la frégate la *Galathée*, commandée par le major de vaisseau Cambis, il eut le commandement de divers postes détachés contre les nègres insurgés.

Les preuves réitérées de courage que cet officier, à peine âgé de vingt-huit ans, avait données dans les nombreux combats auxquels il avait déjà pris part, appelèrent sur lui l'attention du Gouvernement, qui lui conféra, le 20 juillet 1792, le grade de lieutenant de vaisseau et le commandement de la frégate la *Fortunée*, destinée pour la Méditerranée. Au commandement de cette frégate il joignit, pendant six mois, celui de la rade de Saint-Florent. Ces doubles fonctions ne l'empêchèrent pas de travailler, concurremment avec M. de Moydier, alors lieutenant-colonel du génie, et depuis intendant de la marine à Brest, sous la Restauration, aux fortifications de la place et des environs.

Les Anglais s'étant portés sur ce point après la reprise de Toulon, les Français se défendirent pendant quelques jours au moyen de ces fortifications; mais les Anglais, placés sur des points plus élevés, nous forcèrent à abandonner nos positions et à nous replier sur Saint-Florent, et lors de l'évacuation de cette place, ils nous poursuivirent sur Bastia. Dans ces fâcheuses circonstances, Maistral fut réduit, le 12 mai 1794, à brûler sa frégate, aimant mieux lui faire subir ce sort que de la voir tomber, ce qui était inévitable, au pouvoir des Anglais, maîtres du golfe de Saint-Florent. Le mois suivant, il fut nommé au commandement supérieur des équipages réunis des frégates la *Fortunée*, la *Minerve*, la *Melpomène*, la *Mignonne*, et de la corvette la *Flèche*. Ces équipages furent formés en bataillons par ordre du représentant La Combe-Saint-Michel, et firent le service des batteries de Bastia pendant le siége de cette place. Fait prisonnier sur parole, lors de la capitulation de Bastia, Maistral servit pendant un an au port du Hâvre, d'où il fut envoyé pendant une autre année soit à Lorient, soit à Belle-Ile, pour surveiller les mouvements de l'ennemi.

Il était embarqué comme capitaine de frégate remplissant les fonctions de second, sur le *Hoche*, lors du combat que ce vaisseau, commandé par le chef de division Bompard, soutint, le 21 vendémiaire an VII (12 octobre 1799), contre la division anglaise aux ordres du commodore Warren. L'attaque de cette division s'étant presque exclusivement concentrée sur le *Hoche*, il dut succomber malgré le courage héroïque des officiers et de l'équipage; mais il ne le fit qu'après une résistance de quatre heures. Ses manœuvres étaient hachées, ses mâts criblés, près de tomber, et vingt-cinq de ses pièces de canon démontées. Il avait en outre cinq pieds d'eau dans la cale et une grande quantité de boulets à la flottaison. A ces pertes matérielles se joignait un carnage tel, que le faux-pont n'offrait plus de place pour recevoir les blessés. Maistral, blessé lui-même à l'épaule, n'abandonna pas un instant son poste, ou il ne cessa d'animer par son exemple ses compagnons, auxquels son expérience et sa présence d'esprit devaient être si utiles le lendemain. Lorsque les Anglais prirent possession du vaisseau le *Hoche*, ils en retirèrent seulement une portion de l'équipage et des troupes passagères; le reste y demeura entassé avec les blessés et quelques marins anglais chargés de manœuvrer la prise. Après avoir été amariné de la sorte et remorqué par une frégate, le *Hoche* essuya une tempête effroyable. Dans la nuit, la remorque cassa, les bas-mâts rompirent; deux tombèrent à la mer, où les lames les lançaient

avec violence contre les flancs du vaisseau, dont ils menaçaient de défoncer les sabords; le troisième s'abattit sur le pont, où, dans sa chute, il écrasa les embarcations, dernière ressource en cas de sinistre. Le vaisseau faisait tant d'eau que toutes les pompes pouvaient à peine suffire à la rejeter; le feu enfin prit à bord. Les Anglais, pour s'étourdir sur l'horrible danger qui les menaçait, avaient défoncé la cambuse, et étaient tous ivres-morts. La reprise du vaisseau eût donc été facile, s'il eût été en état de tenir la mer; mais le premier de tous les besoins, celui de leur conservation, était le seul qui se fît sentir à ceux des Français que la vue de leur cruelle situation n'avait pas réduits au plus accablant désespoir.

Maistral, malgré sa blessure, ne négligea rien pour réveiller le courage de l'équipage français, que son morne abattement menaçait d'une mort certaine et prochaine. Se multipliant sur tous les points du vaisseau, il communiqua aux autres son ardeur. Ses compagnons, suivant son exemple, se mirent à pomper et éteignirent le feu; ils cintrèrent les batteries, dont les canons, ébranlés par le plus violent roulis, rompaient boucles et bordages, et, en se démarrant, pouvaient occasionner les plus grands malheurs; ils firent, enfin, tout ce qu'on pouvait attendre d'hommes habitués à braver tous les dangers, et qui n'avaient cédé qu'un moment à une terreur bien excusable. Maistral recueillit le prix de ses efforts : le *Hoche* fut sauvé. Tant de dévouement méritait un autre sort que celui auquel il était réservé.

Après un an de séjour en Angleterre, comme prisonnier de guerre, il revint à Brest, où il fut d'abord employé au service du port. Promu capitaine de vaisseau le 23 frimaire an VIII, il fut nommé, le 25 ventôse suivant, au commandement du vaisseau le *Mont-Blanc*, d'où il passa, le 5 floréal de la même année, sur le vaisseau le *Terrible*. Il commanda ensuite la frégate l'*Uranie*, sur laquelle il fit, de l'an X à l'an XIII, trois campagnes, les deux premières à la Martinique et à la Guadeloupe. Les principaux objets de sa mission étaient de faire connaître aux Antilles l'arrivée des forces de terre et de mer expédiées à Saint-Domingue, la révolte des noirs et la mise de cette colonie en état de siége.

A son retour de ces deux campagnes, l'*Uranie* fut destinée à faire partie de l'escadre sortie de Toulon, le 18 janvier 1805, sous les ordres de l'amiral Villeneuve; mais elle ne put accomplir sa mission que pendant peu de jours. Le vent, très-fort au moment de la sortie de l'escadre, redoubla de violence pendant la nuit. Plusieurs des bâtiments firent des avaries; de ce nombre fut l'*Uranie*, à bord de laquelle il se déclara une voie d'eau qui exigea la visite de ses fonds lors de sa rentrée à Toulon, le 21, et son remplacement par la frégate l'*Hermione*.

Après avoir exercé, pendant huit mois, les fonctions de chef militaire à Villefranche, Maistral fut nommé par le prince Eugène commandant des forces navales du royaume d'Italie, depuis l'embouchure du Pô jusqu'à celle de la Piave, et chef militaire des mouvements à Venise, jusqu'au 30 mai 1807, qu'il revint en France. Depuis cette époque, il servit peu à la mer. Compris dans l'organisation du 1er janvier 1816, il fut mis en retraite le 1er janvier 1819. Il est mort à Brest le 17 août 1842. Le commandant Maistral était officier de la Légion-d'Honneur. P. L...t.

MALHERBE (Joseph-François-Marie), — ancien bénédictin, né à Rennes, le 31 octobre 1733, fut reçu docteur à Angers, et alla plus tard (1774), enseigner la philosophie à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Paris. Ses supérieurs le chargèrent ensuite de revoir la dernière édition, donnée par les Bénédictins, des *Œuvres de saint Ambroise;* et, en 1784, ils lui confièrent le soin de mettre la dernière main au 6e volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, que Dom Bourotte avait préparé, mais qu'il n'avait pas eu le temps de publier, étant mort le 12 janvier 1784. La Révolution ne le fit pas interrompre ses travaux; il leur donna seulement une autre direction. Répondant à l'appel fait par le Gouvernement à tous les écrivains, à l'occasion de la convocation des Etats-Généraux, il publia, en communauté avec M. Vernes, l'ouvrage intitulé : *Testament du publiciste patriote, ou Précis des Observations de M. l'abbé de Mably sur l'Histoire de France.* La Haye et Paris, Bleuet fils aîné, 1789, in-8°. L'étude que Malherbe avait faite de la chimie, pour se distraire dans ses moments de loisir, le rendit apte à concourir quand le bureau de consultation des arts proposa un prix pour la fabrication de la soude par la décomposition du sel marin; un procédé qu'il avait découvert en 1777 lui fit adjuger le prix. Il contribua aussi, en 1792 et 1793, à améliorer la confection du savon à Paris, où il ne s'en fabriquait que de très-mauvaise qualité. Adjoint, en 1794, à la commission chargée de recueillir les livres dans les dépôts littéraires, il devint, en 1799, bibliothécaire de la Cour de cassation, puis ensuite du Tribunat jusqu'à la suppression de ce corps. Nommé censeur des livres, en 1812, et, plus tard, censeur honoraire, il mourut à Paris, le 17 février 1827, laissant les manuscrits des ouvrages suivants : I. *Remarques historiques sur les localités et les antiquités du Languedoc;* elles sont ou étaient renfermées dans plus de trente cartons. II. *Observations sur l'Histoire de France, relativement aux assemblées nationales;* elles pouvaient former un vol. in-12. III. Une traduction du latin de la *Physique souterraine* de Bécher, ouvrage où la géologie se trouve alliée à la chimie, et qui a fait époque dans la science. La publication de cette traduc-

tion aurait pu être utile, si surtout, comme nous le pensons, il n'a paru aucune traduction française de l'ouvrage de Bécher. P. L...t.

MALHERBE (Joseph-Anne-Robert), — né à Rennes le 20 octobre 1758, appartenait à une famille honorable de la haute bourgeoisie. Son aïeul était avocat au Parlement; son père, aussi avocat, avait en outre rempli les fonctions de commissaire des Etats de la province. Reçu lui-même avocat au Parlement de Bretagne, le 4 août 1777, à l'âge de 19 ans, il ne tarda pas à conquérir une des premières positions de ce barreau, si riche cependant alors en jurisconsultes habiles, en éloquents orateurs. Lorsque la Révolution de 1789 éclata, il en adopta tous les grands principes auxquels il resta fidèle jusqu'à sa mort. Résolu à seconder, même aux dépens de ses intérêts personnels, l'œuvre de rénovation qui s'opérait alors, il n'hésita pas à abandonner la position lucrative et paisible que son talent et sa droiture lui avaient acquise au barreau, pour accepter les fonctions de substitut du procureur de la commune de Rennes, auxquelles l'appelèrent les suffrages de ses concitoyens, et qui furent bientôt échangées contre celles de procureur de la même commune.

Une nouvelle magistrature élective lui fut conférée le 10 février 1791. Appelé, comme procureur-général syndic du département d'Ille-et-Vilaine, à organiser l'administration nouvelle, il sut déployer une capacité vraiment supérieure dans cette mission délicate et ardue. Tous les services publics, modifiés ou créés en conséquence des décrets de l'Assemblée constituante; l'assiette et la répartition de l'impôt; les travaux publics; l'organisation des gardes nationales; l'exécution d'une législation à peine éclose; toutes choses qui froissaient des préjugés ou des intérêts anciens, tels furent, avec le maintien de la tranquillité publique et la création des moyens de subsistance, les objets sur lesquels se concentra sa vigilance active et éclairée.

Entouré d'une légitime popularité, il ne craignit pas, vers cette époque, de s'exposer à la perdre dans deux circonstances. La première fois, ce fut en s'élançant seul entre les champions choisis par deux régiments en garnison à Rennes pour vider une querelle entre les deux corps. A sa voix, le fer tomba des mains des vingt-cinq combattants que chaque parti avait chargés de le représenter dans cette lutte insensée. Un autre jour, informé que la populace s'est emparée d'un noble, signalé à sa fureur par cette qualité seule, Malherbe court au lieu du rassemblement. Déjà la malheureuse victime était placée sous la lanterne fatale. Le procureur-général syndic invoque les lois et l'humanité, mais des démonstrations homicides ne lui permettent pas de douter que l'infortuné va être immolé. N'écoutant alors que son courage, Malherbe réussit, à force d'énergie, à fendre la foule, et parvenu jusqu'à la victime, il l'embrasse étroitement : « Vous n'aurez sa vie » qu'avec la mienne, s'écrie-t-il d'une voix re- » tentissante, et, s'il vous faut du sang, vous » mêlerez au sien celui de votre magistrat ! » Profitant ensuite avec habileté du calme momentané qui succéda à cette énergique apostrophe, il fit monter le malheureux gentilhomme dans une voiture, le conduisit lui-même jusqu'aux barrières, et ne l'abandonna que quand il fut hors de tout danger.

Après le 31 mai, l'administration d'Ille-et-Vilaine étant devenue, dans l'Ouest, le premier centre de cette lutte qu'essayèrent les départements contre les crimes des Jacobins et de la commune de Paris, Malherbe, que ses opinions rapprochaient des Girondins, et qui était lié d'une amitié étroite avec Lanjuinais, Malherbe prit une part considérable à la résistance de l'administration dont il était le membre le plus actif et le plus influent. Après avoir publiquement revendiqué la solidarité des actes de son député Lanjuinais, et présenté à la Convention une éloquente et énergique protestation contre l'incarcération des représentants, le département d'Ille-et-Vilaine provoqua les autres départements à la résistance et dirigea immédiatement sur Caen un bataillon à la solde et à l'entretien duquel furent affectées les contributions publiques de l'Ille-et-Vilaine.

Mais la Gironde succomba, et Carrier fut envoyé à Rennes pour immoler ses défenseurs; Malherbe devait être une des premières victimes dévouées à la colère du farouche proconsul. Par un arrêté de trois pages, entièrement autographe, Carrier ordonna, le 23 septembre 1793, l'arrestation de Malherbe, de vingt-quatre autres citoyens des plus honorables, et de tous les autres contre-révolutionnaires et fédéralistes signalés par le comité de surveillance établi à Rennes. L'exécution de cette mesure était prescrite aux autorités constituées sous leur responsabilité collective ou individuelle et sur leur tête; toute entrave ou simple retard ferait considérer comme traîtres à la patrie ceux qui en seraient les auteurs. Enfin, il invitait tous les bons citoyens *à leur courir sus et à les mettre à mort*, puis il terminait en ordonnant qu'on amenât devant lui à Nantes tous ceux dont il commandait l'arrestation.

Une circonstance, à bien dire providentielle, empêcha Malherbe de tomber entre les mains de Carrier. Dès les premières manifestations des administrateurs d'Ille-et-Vilaine en faveur des Girondins, Billaud-Varennes avait obtenu de la Convention, le 9 juin 1793, un décret chargeant le comité de salut public d'instruire contre les administrateurs et le procureur-général syndic. Ce décision, qui aurait pu être si fatale à Malherbe, devint la cause de son salut. Le décret de la Convention était antérieur à

l'arrêté de Carrier. Deux hommes, dont le nom doit être cité avec estime et reconnaissance, Leperdit, maire de Rennes, et Desperiers, secrétaire du conventionnel Esnue-Lavallée, se prévalurent de cette espèce de conflit entre la Convention et son délégué pour empêcher Malherbe et ses coaccusés d'être envoyés à Nantes. Les prisonniers furent donc transférés à Paris, et Malherbe jeté dans les prisons du Luxembourg, dont les portes ne lui furent ouvertes qu'après le 9 thermidor.

Revenu à Rennes, après sa délivrance, Malherbe trouva son modeste patrimoine saisi, ses meubles sous le séquestre, ses affaires domestiques dérangées d'ailleurs par cinq années de fonctions publiques presque entièrement gratuites, et par une captivité de plusieurs mois. Forcé de demander au travail le pain de sa jeune famille, il accepta d'abord le modeste emploi de commis dans l'administration des vivres de l'armée; mais la nouvelle organisation de l'ordre judiciaire, décrétée par la Constitution de l'an III, lui rouvrit bientôt la carrière du barreau. Le tribunal unique du département d'Ille-et-Vilaine s'empressa de lui donner une marque flatteuse d'estime en lui confiant la défense d'office et nécessairement gratuite des militaires et marins absents. A ces fonctions, Malherbe joignit bientôt celles de membre du jury préposé à la surveillance de l'école centrale de Rennes.

Député en l'an VII par le département d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, Malherbe y siégea jusqu'à la révolution du 18 brumaire, et se trouva alors appelé à faire partie du Tribunat, dont il fut membre depuis l'an VIII jusqu'à l'an XII, c'est-à-dire pendant la période la plus brillante et la plus féconde du Consulat. Membre constant de la majorité qui appuya et fit prévaloir toutes les mesures d'ordre et de réorganisation proposées à cette époque, Malherbe fut appelé, à deux reprises, dans les sessions de l'an X et de l'an XI, aux fonctions de secrétaire du Tribunat. Comme membre de la section de législation, il concourut à la rédaction du Code civil, et les hommes éminents qu'il aida dans ce travail ont bien souvent proclamé tout ce qu'ils trouvèrent de secours dans sa collaboration éclairée, consciencieuse et infatigable. Comme organe du Tribunat, il présenta le titre du *Domicile*. Son discours, d'une simplicité austère, retrace avec une concision rapide, mais complète, les principes de la matière, et montre Malherbe ce qu'il était en effet, jurisconsulte érudit en même temps que pratique, penseur grave, écrivain correct et précis.

A l'expiration de son mandat, Malherbe, à qui il eût été si facile d'atteindre aux plus hautes positions de la magistrature ou de l'administration, n'eut même pas la pensée de les rechercher et revint à Rennes, où il reprit l'exercice de sa profession d'avocat et fut nommé aux fonctions gratuites de membre du conseil de surveillance de la Faculté de droit. Lorsque le premier consul devint Empereur, il nomma Malherbe officier de la Légion-d'Honneur et chancelier de la 13e cohorte. Ces dernières fonctions, qui lui conféraient la surveillance de propriétés considérables disséminées dans les départements de l'Ouest, et pouvant produire un revenu de 250,000 fr., lui donnaient droit à une indemnité de gestion d'environ 5,000 fr. Ne pouvant gérer par lui-même, il crut de son devoir d'abandonner en entier cette rétribution considérable à un préposé ambulant qu'il chargea de parcourir sans cesse les propriétés de la légion, afin d'en assurer la conservation.

En 1809, époque où les Cours d'appel jouissaient encore du privilége d'élire leurs présidents de chambres, Malherbe fut nommé conseiller à celle de Rennes, puis, en même temps, président de l'une des chambres. C'est avec ce titre, et comme doyen des présidents, qu'il se trouva compris dans la réorganisation de l'année suivante. Quand l'âge et les infirmités placèrent le baron Desbois, chef de la Cour, dans l'impossibilité à peu près absolue de remplir ses fonctions, Malherbe, appelé presque constamment à le remplacer, se trouva premier président de fait, sans en avoir le titre. La voix publique et l'opinion unanime de la Cour le désignaient unanimement comme le successeur de M. Desbois, dont la retraite était prochaine, lorsque la violente commotion de 1815 fit évanouir ces légitimes espérances. Non seulement il ne fut pas élevé à cette dignité, mais il fut éliminé lors de la réorganisation de la Cour. Quelle que fût l'ardeur des passions réactionnaires de l'époque, Malherbe eût néanmoins été rendu promptement à ses fonctions, sans une circonstance dans laquelle le nouveau pouvoir puisa un prétexte de prolonger son exclusion. Il avait adhéré à la célèbre consultation du barreau de Rennes en faveur du *Censeur Européen*, consultation qui n'était que l'expression de sa propre opinion. Vers le même temps l'ordre des avocats de Rennes le choisit pour son bâtonnier. Sa disgrâce dura quatre ans, et ne cessa, incomplètement toutefois, qu'en 1819, sous le ministère de M. de Serres. Rétabli comme simple conseiller, il ne recouvra sa dignité de président qu'après la Révolution de Juillet. Lorsque son grand âge et ses infirmités lui firent craindre de ne plus remplir ses fonctions, il s'en démit. Il est mort à Rennes le 2 mai 1841. L'éloge de Malherbe se trouve dans le *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 3 novembre 1841, par M. Chegaray, procureur-général du roi*. Rennes, imp. d'Amb. Jausions, 1841, in-8° de 28 p. La notice qui précède est fidèlement résumée de ce discours remarquable. P. L...t.

MALLET (Antoine), — dominicain, né à Rennes, en 1593, prit ses degrés dans la Faculté de théologie de Paris, devint prieur de Saint-Jacques, et fut successivement vicaire-général de la congrégation de France et provincial de cette congrégation, lorsqu'on l'érigea en province. Il suivit à Blois Gaston de France, duc d'Orléans, et il y mourut en 1663, âgé d'environ soixante-dix ans. On lui doit : I. *Histoire des saints papes, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, docteurs de toutes les Facultés de l'Université de Paris, et autres hommes illustres qui furent supérieurs ou religieux du couvent de Saint-Jacques de l'ordre des Frères prêcheurs.* Paris, 1634, in-8°. On reproche à cet ouvrage beaucoup de négligences. II. *Discours sur le rosaire perpétuel.* Paris, 1664, in-24 (Echard, *Script. ord. prœd.*, et le P. Texte, dans une lettre insérée dans les Mémoires de Trévoux, février 1744, p. 217). M. de Kerdanet, dans ses *Notices chronologiques sur les écrivains de la Bretagne*, attribue à Mallet une *Histoire de Séjan*, dont la bibliothèque de l'ordre des Frères prêcheurs ne fait pas mention. P. L...t.

MALO (Saint), — dont le nom ne varie pas moins dans la langue latine, où il est appelé *Maclovius*, *Macliavus*, *Macutus* et *Machutes*, que dans la langue française, où il est désigné par ceux de *Malo*, *Maclou*, *Macou* et *Macut*, naquit, vers 547, selon le P. Le Large *(voy. ce nom)*, à Raux ou Roc, lieu situé près d'Aleth, de parents qui avaient passé depuis peu de la Grande-Bretagne en Armorique. Ses parents, qui avaient conservé des relations avec leur ancienne patrie, le firent élever au monastère de Lan-Carvan, dans la Cambrie, où il fut disciple de saint Brendan. Malo fit de grands progrès sous ce maître, qui eut bientôt la satisfaction de voir que le jeune élève édifiait ses compagnons par la régularité de sa conduite, son affabilité, sa piété et son application à l'étude. Lorsqu'il fut assez avancé en âge pour pouvoir embrasser l'état religieux, il reçut l'habit des mains de saint Brendan, qui le chargea d'aller semer la parole de Dieu parmi les populations de la Grande-Bretagne non converties, ou chancelantes dans leur foi nouvelle. Le jeune missionnaire édifia tellement ses auditeurs par l'exemple de ses vertus et la solidité de ses enseignements, que, dans l'effusion de leur reconnaissance, ils le contraignirent d'accepter le titre d'évêque régionnaire de Castel-Gwent, quelque résistance qu'il leur opposât, quelques protestations qu'il pût faire. Avant son ordination, suivant quelques légendaires, il aurait accompagné saint Brendan dans le voyage de sept ans qu'il fit sur mer pour découvrir certaines îles fortunées. Ce voyage fantastique pourrait bien se réduire, comme le fait judicieusement observer D. Lobineau, à la recherche de quelque île écartée que saint Malo aurait faite en compagnie de saint Brendan, en vue de trouver une solitude qui, en l'éloignant du monde, lui eût permis de vivre dans un commerce paisible et continuel avec Dieu. Au surplus, ce voyage, s'il avait eu lieu, ne se serait vraisemblablement effectué qu'après l'élévation de Malo à l'épiscopat. Les devoirs que lui imposaient ces fonctions ne pouvant se concilier avec son invincible penchant pour la retraite; il se décida, après de longs combats avec lui-même, à déposer sa mître, et, suivi de quelques religieux que saint Brendan lui permit d'emmener, il aborda heureusement à une île voisine de l'ancienne ville d'Aleth, île où est aujourd'hui la ville de Saint-Malo. Cette île n'était alors qu'un écueil où vivait dans une complète solitude le saint ermite Aaron; elle n'était séparée que par un bras de mer, asséchant à marée basse, de la ville d'Aleth, actuellement Saint-Servan. Aaron le reçut avec empressement et l'admit à partager son séjour, où il ne resta que quelques mois. A la sollicitation d'Aaron, à qui son âge avancé interdisait le ministère de la prédication, il se détermina à porter les lumières de l'Evangile dans la ville d'Aleth, dont les habitants n'avaient que le nom de chrétiens. A la voix du fervent missionnaire, ils accoururent en grand nombre et abjurèrent leurs erreurs. Les nombreux miracles que lui attribue la légende, et dont quelques-uns trouveraient aujourd'hui leur explication dans ses connaissances médicales, fort étendues pour le temps, ces miracles, disons-nous, firent une profonde impression sur les populations, qui l'acclamèrent leur évêque. On ne saurait préciser si son élévation à l'épiscopat fut le fait exclusif du choix du peuple, ou si les évêques voisins y concoururent. Ce qui semble plus positif, d'après les actes que possédait l'abbaye de Marmoutier, c'est que Judwal, chef domnonéen (*Biog. bret.*, t. I, p. 552), mort vers 1580, époque présumée de l'arrivée du saint apôtre en Armorique, lui aurait conféré la dignité épiscopale ou aurait confirmé son élection.

Nous ne parlerons pas des miracles de saint Malo, dont l'un des principaux a déjà été rapporté (t. Ier, p. 553). Nous nous bornerons à dire que toute sa vie fut employée à soigner les malades, à guérir les corps, à sanctifier les âmes, et, qu'étendant sa sollicitude à tous les pays voisins, il les parcourut, catéchisant le peuple, lui administrant les sacrements et faisant les ordinations qu'exigeaient les besoins croissants du nouveau culte.

Après la mort d'Haëloc, qui était devenu le protecteur de saint Malo par reconnaissance de la cure miraculeuse dont il a déjà été parlé (*Ibid.*, p. 553), ce dernier fut en butte à des persécutions suscitées par des personnes jalouses de le voir obtenir des chefs de leurs familles des secours qu'il employait au soulagement des pauvres ou aux besoins de son église. Les tra-

casseries, les mauvais traitements mêmes qu'eurent à subir ses clercs et ses serviteurs, le décidèrent à s'éloigner. Maudissant cette terre inhospitalière, il s'embarqua avec quelques-uns de ses religieux, et aborda, après quelques jours de navigation, à un petit port voisin de Saintes en Saintonge. Léonce, évêque du pays, non content de lui faire un accueil cordial et empressé, lui procura un asile et des moyens d'existence. Il révéla bientôt son pouvoir de guérir, en rendant la santé à la fille du comte du pays, que la morsure d'une vipère menaçait d'une mort imminente. Les libéralités du père de cette princesse se joignirent à celles de Léonce que Malo aida, de son côté, à porter le fardeau de l'épiscopat, en l'accompagnant dans ses tournées pastorales et en partageant avec lui le ministère de la prédication.

Cependant, depuis l'éloignement de Malo, le territoire d'Aleth était frappé de stérilité; ses habitants étaient atteints de maladies contagieuses qui les moissonnaient. Attribuant ces fléaux à la malédiction de saint Malo, ils députèrent vers lui les plus considérables d'entre eux pour le conjurer de revenir, l'assurant de leur repentir et lui promettant pour l'avenir soumission et respect. Ému de leurs supplications, Malo prit congé de Léonce, et il ne fut pas plutôt arrivé à Aleth qu'il rétracta publiquement son imprécation et donna sa bénédiction à tout son diocèse, d'où disparurent les fléaux qui le désolaient. Mais, quoi qu'on pût faire ensuite, inébranlable dans sa résolution de revenir en Saintonge, où Dieu, disait-il, l'appelait à mourir, Malo se déroba aux instances et aux larmes de son ancien troupeau. Léonce, informé de son retour, alla au-devant de lui jusqu'au bourg d'Archembray, ou plutôt de Brouage, dont il lui fit don à cette occasion, et où son hôte, après avoir passé le reste de ses jours dans la vie contemplative, mourut dans la nuit du 15 au 16 novembre 627. Le siége épiscopal qu'il avait établi à Aleth y subsista jusqu'au XIIe siècle; il fut alors transféré par Jean de la Grille *(voy. ce nom)* à l'île d'Aaron, qui prit désormais le nom de Saint-Malo, auquel on a souvent ajouté les mots *de l'Ile*, pour la distinguer des autres localités placées sous l'invocation de son patron.

Le culte de saint Malo est très-répandu dans toute la Bretagne, le diocèse de Vannes excepté. Sa fête se célèbre le 15 novembre. Ses reliques, long-temps conservées dans l'église de Saintes, y furent dérobées du temps de Bili, évêque d'Aleth, par un gentilhomme breton qui, encouragé par ce prélat, profita de la confiance du trésorier de la cathédrale de Saintes pour commettre ce larcin, jugé alors une œuvre méritoire, et auquel il s'était préparé par la communion. Placées en grande pompe dans l'église d'Aleth, elles en furent enlevées au commencement du Xe siècle par Salvator, autre évêque d'Aleth qui, lors des incursions des Normands, les porta à Paris, où elles furent placées dans la Sainte-Chapelle, et, plus tard, elles furent partagées entre l'abbaye de Saint-Victor et le séminaire de Saint-Magloire. On en voyait aussi des fragments à Saint-Malo, à Saintes, à Rouen, à Pontoise et à Saint-Maclou-de-Moiselles, près Versailles, où l'on en conserve encore un fragment, le seul peut-être qui en reste.

La légende la plus ancienne de saint Malo a été composée au VIIe siècle par Bili, diacre, et selon quelques-uns, évêque d'Aleth. On croit que c'est celle qui se trouvait dans le légendaire de Marmoutier, et que D. Morice a insérée dans ses *Preuves*, t. Ier, col. 191-193. Dom Mabillon, dans le 1er vol. des *Actes des saints Bénédictins*, a publié une autre vie du saint, écrite par un anonyme, et un fragment de celle que Jean du Bois, célestin, a extraite des manuscrits de l'abbaye de Floirac, et qu'on trouve, t. Ier, p. 485, de la *Bibliothèque de Fleury*. Lyon, 1605, in-8°. Sigebert, religieux de Gembloux, en Brabant, au XIIe siècle, a aussi écrit une vie de saint Malo qui se trouve dans Surius, au 15 novembre, p. 349-354, vie qui ne serait autre, d'après Gallet, que celle de Bili retouchée. L'histoire de saint Malo et de ses successeurs par le P. Le Large *(voy. ce nom)*, et les *Propres* des divers diocèses de Bretagne, sont, en outre, des sources auxquelles on peut recourir pour avoir des détails complets sur saint Malo. P. L...t.

MANGOURIT DU CHAMP-DAGUET (1) (MICHEL-ANGE-BERNARD de) — était issu de parents nobles : il naquit à Rennes le 21 août 1752, et fit avec succès ses études au collége de cette ville. Dès son adolescence, il manifesta de grandes dispositions pour l'état militaire; en 1775, il était déjà lieutenant au bataillon provincial de Pontorson, lorsque son père l'obligea à prendre la carrière de la magistrature, et lui acheta, en 1776, la charge de lieutenant criminel au Présidial de Rennes. Ces fonctions délicates et difficiles appelaient un homme probe et consciencieux : Mangourit ne fut pas au dessous de sa tâche. Mais ses ennemis ne purent lui pardonner ses tendances révolutionnaires; et lorsqu'il eut abandonné ses fonctions en 1787, ils

(1) Nous avons dû consulter quelques notices pour rédiger la nôtre, et les sources qu'on nous a indiquées nous ont paru entachées de partialité. Pour ne pas encourir nous-même ce reproche, nous avons présenté les preuves qui accusent et celles qui absolvent. Nous avons cru qu'un biographe consciencieux ne devait pas accepter sans examen les renseignements qu'il trouve sur sa route, et voir, comme M. Michaud jeune, au seul point de vue d'un parti les actes d'une vie qu'il s'est chargé de raconter. C'est surtout lorsqu'on s'avance sur le terrain de la politique qu'il faut savoir allier la justice à la modération : un homme peut s'être égaré; mais il n'est souvent pas pour cela un scélérat capable de tous les forfaits.

le chargèrent des accusations les plus violentes. Cette retraite, suivant Mallet-Dupan (*Mercure britannique*, t. I, p. 131 de l'édit. in-8°), fut la suite et la punition d'un lâche attentat sur une jeune fille qu'il était chargé d'interroger; selon d'autres, elle doit être attribuée à la publication de trois brochures brûlées à Nantes par ordre du Parlement. Questionné sur ce fait en 1794, Mangourit répondit avec indignation : « Pourquoi s'en tient-on à des accusations portées dans l'ombre? Pourquoi ne m'attaque-t-on pas et publiquement? Ils savent bien, ces colporteurs ténébreux de calomnies, que je n'ai d'autre tort que celui d'avoir, au péril de ma vie, détruit les brigandages et accordé les devoirs de l'humanité avec l'inflexible mandat de frapper les coupables. Mon plus grand tort, à leurs yeux, est d'avoir témoigné, avec trop de franchise peut-être, toute mon horreur pour l'atrocité des supplices infligés également à des délits inégaux en criminalité et en conséquences funestes pour la société. » Sans prétendre absoudre entièrement Mangourit de l'accusation grave portée contre lui, nous nous permettrons quelques observations. L'accusateur est un ennemi de la révolution : il lui a fait la guerre, et a partagé avec M. de Bonald et Joseph de Maistre la gloire de l'attaquer à l'extérieur par ses ouvrages : il avait donc un motif de charger d'un crime aussi odieux un révolutionnaire de 1789, un partisan des principes nouveaux. D'ailleurs, pas d'autre preuve en faveur de Mangourit que son propre dire : il faut par conséquent laisser la question dans le doute, tout en soupçonnant de partialité le rédacteur du *Mercure britannique*. Que ceux qui écriront après nous la vie de Mangourit soient bien informés avant d'établir leur opinion. (Voir la note 1.)

Privé de son emploi, Mangourit quitta la Bretagne et n'y revint qu'au commencement de la révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme. Dès le début, il fut nommé consul à Charlestown, et y soutint avec zèle les intérêts de la France. Mais la calomnie vint le relancer jusqu'en Amérique, et il fut destitué en mars 1794. La nouvelle de son départ jeta l'affliction dans toute la Caroline du sud : le général William Mould lui écrivit une lettre très-flatteuse, pour le remercier de tous les services qu'il avait rendus aux Américains. Arrivé à Paris, Mangourit se présenta devant le Comité de salut public, et y donna des preuves irrécusables de sa loyale administration : on ne lui demanda pas de certificat de civisme.

En 1798, le Directoire, en le nommant résident de la République française dans le Valais, lui confia une mission toute de paix et de conciliation. S'il faut en croire M. Michaud (*Biographie universelle*, t. LXXII, p. 77), il sema la discorde dans ce malheureux pays, appela les paysans à l'insurrection contre leurs chefs et leurs prêtres, et fit abattre tout ce qui lui parut être un signe de la féodalité. Hormis le dernier fait, comment concilier une pareille conduite avec le décret de l'Assemblée représentative valaisienne commençant ainsi : « L'Assemblée nationale, pénétrée, comme tout le reste de notre chère patrie, de la plus vive reconnaissance pour les *soins paternels* du citoyen Mangourit.....? » Nous regrettons de n'avoir pu découvrir la vérité sur l'administration de Mangourit; nous pouvons affirmer seulement qu'une récompense lui fut votée le 2 mai 1798 : il fut décidé qu'on lui offrirait une bourse de 200 jetons frappés exprès, et portant, avec une figure allégorique, ces quelques mots :

A MANGOURIT,
LE VALAIS,
LIBRE, PAISIBLE ET RECONNAISSANT.

Il refusa l'or des Valaisans et n'accepta qu'une copie du décret.

En août 1798, le Directoire envoya Mangourit à Naples, comme secrétaire de légation; qualité que la cour des Deux-Siciles ne voulut pas reconnaître, et, enfin, le nomma commissaire des relations extérieures à Ancône. Il fut chargé secrètement de soulever l'Albanie, l'Épire et la Morée en faveur de l'armée d'Egypte, et on lui adjoignit pour collègues un Grec de naissance et un Français précédemment attaché à l'ambassade de Constantinople. Des tentatives furent faites auprès de quelques Grecs influents. Un jésuite espagnol fut détaché de la Porte-Ottomane; mais, faute d'argent, toutes les négociations échouèrent, et le Directoire dut renoncer à ses projets. Mangourit administra la ville d'Ancône pendant le siége que les Français y soutinrent contre les Russes, les Napolitains, les Turcs et les Autrichiens réunis, et fut un des négociateurs du traité du 13 novembre 1799, qui assura aux assiégés la liberté avec des conditions honorables. Rentré en France, il fut blessé au cœur dans ses affections les plus intimes par la mort de sa femme et de sa fille, qu'il affectionnait tendrement.

Après un voyage en Allemagne, dont il publia la relation, il s'adonna uniquement à l'étude des sciences (1) et au perfectionnement des as-

(1) La découverte que nous avons faite dernièrement d'une lettre autographe de Mangourit nous a appris un fait nouveau de sa vie. En 1808, il voulut entrer dans l'instruction publique, et sollicita une place de conseiller ordinaire de l'Université; mais il sollicita en vain. Nous publions cette lettre, adressée à M. de Fontanes, alors grand-maître de l'Université :

A Son Excellence Monseigneur
De Fontanes,
Président du Corps législatif et Grand-Maître de l'Université de l'Empire.

Monseigneur,

Si j'étais assez heureux d'obtenir votre agrément pour une place de conseiller en l'Université, je serais sûr de celui de S. M. I. et R. Je joins à cette demande la copie du placet que j'ai eu l'honneur de lui présenter, afin, Mon-

sociations maçonniques, dont il fut le plus ferme soutien (1). Avec quelques amis, il fonda la *Société philotechnique* et l'*Académie celtique* (2), devenue plus tard la *Société royale des Antiquaires de France*, et apporta à ces réunions savantes un concours utile et constant. Mangourit ne fut jamais un littérateur : la politique, l'archéologie et la philologie l'occupèrent toute sa vie et lui procurèrent d'honorables amis, Millin, Cambry, La Tour-d'Auvergne, Court de Gebelin et Le Brigant. L'Académie de Gœttingue lui offrit le titre de membre correspondant, et il ne tint qu'à lui de faire partie de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Mangourit mourut à Paris le 17 février 1829. Il céda à une aberration que nous ne comprenons pas en exigeant que sa dépouille mortelle fût portée au cimetière sans les prières de l'Eglise. Ses amis respectèrent ses dernières volontés, et l'un d'eux, Félix Lepelletier, prononça sur sa tombe un remarquable discours. Par une clause de son testament, il légua une somme de 500 fr. aux pauvres de son arrondissement.

Mangourit a beaucoup écrit. Voici une liste, aussi complète que possible, des ouvrages qu'il a publiés, tant anonymes que signés : I. *Les Gracches français* (anonyme). Nantes, Malassis, 1787, in-8°. II. *Le Tribun du Peuple* (anonyme). Nantes, Malassis, 1787, in-8°. III. *Le Pour et le Contre au sujet des grands baillages* (anonyme). Nantes, Malassis, 1787, in-8°. Ces trois ouvrages furent brûlés par ordre du Parlement de Bretagne; ils furent cependant hautement protégés, car ils arrivèrent en ballots à Paris dans la voiture de M. de Lamoignon et dans celle de M. Bertrand de Molleville. IV. *Lettres édifiantes sur l'Apocalypse....* (anonyme). Londres et Paris, Chaussée-d'Antin, chez Cagliostro l'aîné, au bénéfice du frère N..., 1788, in-12 de 18 p. V. *Le Héraut de la Nation sous les auspices de la Patrie* (anonyme); journal publié à Paris, par Mangourit, depuis janvier 1789 : soixante-cinq numéros parurent seulement et formèrent 2 vol. in-8°. L'auteur écrivit cette note sur un exemplaire qui lui appartenait : « Je suis l'auteur, le seul rédacteur du *Héraut de la Nation*, précurseur de tous les Journaux. Il sera utile à l'historien de la Révolution française, qui en recherchera les premiers mouvements dans le duché de Bretagne, ses ordres et leurs intérêts divers qui, depuis 1787, n'ont pas changé. Les ministres du roi, le cardinal de Brienne, protégeaient cet ouvrage, imprimé à Paris, et son auteur. Point d'ordres privilégiés.—Plus de Parlements. — La Nation et le Roi. Tel fut le thème du *Héraut de la Nation*. Signé MANGOURIT. VI. *Mémoire de Mangourit*. Adresses des municipalités, sections, société républicaine de Charlestown et des gouverneur et citoyens de l'Etat de la Caroline du sud, etc. Paris, Gueffier, s. d. (1794), in-4° de 32 p. VII. *La Phrase entière en réponse au Quatrième mot*, ou *Pautrizel à son collègue Audrein, représentant du peuple* (anonyme), s. d. (1795), in-8° de 8 p., VIII. *De la Tyrannie de C....*, ou *les Camutes, anecdote druidique, écrite il y a deux mille ans*, etc. (anonyme). Paris, imprimerie de *l'Ami des Lois*, an VI de la République, in-8° de 52 p., avec une légende et une figure représentant Theutatès et César. IX. *Le Premier Grenadier de nos armées*. Paris, 1801, in-8° de 72 p. Cette notice sur La Tour d'Auvergne, lue, le 20 brumaire an IX, à la séance publique de la Société philotechnique, a été réimprimée en tête des *Origines gauloises*. X. *Le Mont-Joux*, ou *le Mont-Bernard, discours historique suivi d'une lettre de M. de Murith*, etc. (anonyme). Paris, an IX (1801), in-8° de 98 p., 1 fig. XI. *Défense d'Ancône et des départements romains, le Tronto, le Musone et le Métauro, par le général Monnier, aux années VII et VIII*. Paris, Pougens, an X (1802), 2 vol. in-8°, cart. et fig. Cet ouvrage renferme des renseignements très-curieux sur l'Italie à cette époque. XII. *Voyage en Hanovre, fait pendant les années 1803 et 1804, contenant la description de ce pays*, etc. Paris, Dentu, an XII (1805, in 8° de 500 p. Cette relation fut violemment critiquée par les journaux

seigneur, que vous veuilliez bien prendre un aperçu de mon caractère, de mes services et de mon dévouement à ma glorieuse patrie et à son auguste chef. Après le bonheur de me consacrer à leur service, comme membre de l'enseignement, mon plus grand plaisir serait de vous avoir pour chef et d'être plus près, dans la route des lettres et du bien, du meilleur modèle.

Je suis, avec un profond respect,
Monseigneur,
De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant
serviteur,
MANGOURIT,
Ancien agent diplomatique, des Académies celtique de France, royale de Gœttingue, de la Société philotecnique de Paris, propriétaire, rue de Lille, 55, faubourg Saint-Germain.

Paris, le 25 mars 1808.

(1) Nous empruntons à des documents manuscrits les détails suivants, qui intéresseront, nous le pensons, les francs-maçons et ceux qui s'occupent de l'histoire de la franc-maçonnerie. Mangourit fut, pendant la dernière moitié de sa vie, officier du Grand-Orient de France, et remplit deux fois les fonctions de Vénérable et de Très-Sage de la L.·. et du Chap.·. du *Mont-Thabor*. On lui doit la conception d'un rite particulier, celui des *Sublimes Elus de la Vérité*, qu'il établit à Rennes. Il a aussi créé une Société androgyne dans L.·. Chap.·. du *Mont-Thabor* : le Chap.·. métropolitain des *Dames écossaises* de l'hospice de Paris, colline du Mont-Thabor. Cette association n'existe plus depuis long-temps. Enfin, il a créé la *Société littéraire maçonnique des francs-penseurs*, composée de maçons distingués, et dans laquelle, pendant les trois années qu'elle a existé, il a donné lecture d'un *Cours de philosophie maçonnique*. F. S.

(2) L'Académie celtique fut fondée le 9 germinal an XIII. L'ouverture des séances se fit dans l'hôtel de Bullion. Les séances suivantes se tinrent au Musée des monuments français. Cette Société exista jusqu'en 1814 et publia cinq volumes de mémoires, que la Société des antiquaires de France a continués jusqu'en 1849. F. S.

de l'époque; quoi qu'il en soit, elle est fort intéressante. On lit avec plaisir quelques détails sur la bibliothèque publique d'Hanovre et sur les manuscrits laissés à ce dépôt littéraire par son fondateur le savant Léibnitz. XIV. *Discours de l'orat.·. Mangourit, prononcé dans la séance d'installation de la mère-loge Ecos.·. de 15 mars 1808.* Paris, 1809, in-8° de 13 p. XV. *Discours de l'orat.·. Mangourit, prononcé, le 17 septembre 1808, dans la séance d'inauguration du temple neuf des Comm.·. du Mont-Thabor, rue Saint-Honoré.* Paris, 1809, in-8° de 13 p. XVI. *Rapport au temple du Mont-Thabor, le 5 août 1810, relatif à la R.·. L.·. des chev.·. de la Croix.*, etc. Paris, Pougens, 1810, in-8° de 8 p. XVII. *Cérémonie funèbre au s.·. chap.·. métrop.·. des dames Ecossaises... à la mémoire de Mme Adélaïde Giroust, décédée la 5e aurore du 10e signe de 5811.* Paris, 1811, in-8° de 10 p. XVIII. *Lectures-opéras pour des soirées de famille...* n° 1 (et unique) Paris, Le Duc, 1812, in-8° de 35 p. XIX. *Nouveaux projets de soirées, lectures dramatiques et musicales, contenant une journée d'Henri IV en Bretagne.* Paris, Bailleul, 1815, in-8° de 328 p. XX. *La Charte d'Hoël-le-Bon, roi de Galles, au xe siècle, par M. A. B. M.* Paris, Bailleul, 1819, in-8° de 11 et 26 p. XXI. *Les Portes symboliques du Temple*, in-8° de 91 p., extrait de l'*Hermès maçonnique*, recueil dans lequel il a inséré plusieurs autres articles. XXII. *Commandeurs du Mont-Thabor, rite Ecoss.·. philosophique, fête funèbre en mémoire du R.·. F.·. commandeur Jacques de Cambry.* Paris, 1819, in-8° de 54 p. XXIII. *Les Ecossais de France venant au secours de la R.·. L.·. l'Union royale, O.·. de La Haye*, ou *fraternelles observations*, etc. Paris, 1829, in-8° de 27 p.; brochure devenue fort rare.

On a en outre de Mangourit divers articles philologiques et archéologiques dans les mémoires de l'Académie celtique et de la Société royale des antiquaires de France. Il a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages : 1° *Une Vie de sainte Thérèse;* 2° son *Cours de philosophie maçonnique en trente leçons*, gros cahier in-4° de 520 p. in-4°; 3° un roman intitulé : *Mémoires d'un homme de cinquante ans et plus.*

Nous avons puisé nos documents bibliographiques dans la *France littéraire* de J. M. Quérard et dans le t. IX, 1re série, des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

F. S-l-n-r.

MARBEUF (Louis-Charles-René, comte de), — né à Rennes le 4 octobre 1712, appartenait à une famille d'ancienne extraction, qui portait d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas. Entré, comme enseigne, au régiment de Bourbonnais, le jour où s'accomplissait sa seizième année, il passa lieutenant le 7 juillet 1729, et capitaine le 23 avril 1732. Envoyé à Malte en 1738, il fut fait major-général de l'infanterie du roi le 1er mai 1747, et obtint le rang de colonel le 15 février 1748. Employé, le 1er mars 1757, à l'armée de Westphalie, il fut nommé brigadier le 3 septembre 1759, et après avoir servi dans ce grade, en Bretagne, depuis le 1er mai 1760, il fut attaché, le 1er mars 1762, à l'armée d'Espagne, en qualité de maréchal-général-des-logis. Il était maréchal-de-camp depuis le 25 juillet 1762, lorsque, deux ans plus tard, il fut envoyé en Corse avec un corps de troupes, dont la mission apparente était d'aider les Génois à conserver la souveraineté de la Corse près de leur échapper. Le cabinet de Versailles avait accueilli avec empressement une demande qui procurait à la France le moyen de se libérer facilement d'une dette de quelques millions qu'elle avait empruntés à la république pendant la guerre de sept ans, et lui offrait, dans un avenir plus ou moins rapproché, la perspective d'une cession inévitable. A son arrivée à Bastia, Marbeuf, conformément à ses instructions, donna à Pascal Paoli, chef suprême de la Corse, l'assurance que les Français avaient pour seule mission de garder pendant quatre ans les cinq places maritimes de l'île, Bastia, Saint-Florent, Ajaccio, Calvi et Algajola, mais nullement d'aider les Génois à reprendre l'offensive contre leurs anciens sujets. Cette singulière occupation fit place à des hostilités réelles, lorsque, par le traité de Compiègne (17 juin 1768), convaincue de l'inutilité de ses efforts, Gênes fit à la France, au prix de 40 millions, l'abandon de la Corse, abandon déguisé sous les noms d'engagement ou de nantissement. Sept jours après, le drapeau blanc flottait sur les murs de Bastia, et, le 12 juillet, Marbeuf, dont le corps d'armée avait été progressivement élevé de quatre mille à douze mille hommes, envoyait sommer Paoli de retirer les troupes corses qui gardaient les communications de Saint-Florent à Bastia, et tenaient ainsi en échec ces deux villes. Le 31 juillet, pendant que M. de Grandmaison, maréchal-de-camp, placé sous les ordres de Marbeuf, attaquait sans succès le défilé de Santa-Maria, par lequel on craignait que les Corses ne tombassent sur Saint-Florent et sur les derrières du camp du régiment de Royal-Roussillon, le général en chef marchait avec deux mille hommes vers les hauteurs qui dominent le chemin de Saint-Florent à Bastia, et parvenait à s'en emparer après une vive résistance. La prise de Barbaggio, d'où il chassa les Corses le lendemain, assura le succès de cette expédition. Toutefois, le Cap-Corse n'étant pas au pouvoir des Français, les communications entre Saint-Florent et Bastia n'étaient pas suffisamment protégées, et pour qu'elles le fussent, les deux généraux combinèrent l'attaque de ce point et s'emparèrent, après plusieurs combats opiniâtres, du fort Nouza, où fut pris un neveu de Paoli, Barbaggio, qui pou-

vait seul entretenir la guerre dans ce canton.

Jusqu'alors les opérations militaires avaient été conduites avec une habileté qui révélait une parfaite connaissance de la stratégie qu'il fallait pratiquer dans cette guerre, d'une nature toute spéciale. Mais on allait changer de général et de tactique. Le marquis de Chauvelin, lieutenant-général, investi du commandement en chef, était débarqué, dès le 29 août 1768, avec un renfort de huit bataillons, dont l'envoi avait été nécessité par les progrès de l'insurrection, devenue générale. Autrefois ambassadeur à Gênes et médiateur entre cette république et les Corses, il venait, cette fois, employer contre eux des armes autres que celles de la diplomatie. Elles ne furent pas heureuses. Les échecs de Pinta (11 septembre), Murato (15 septembre), et la déroute de Borgo di Margana (9 octobre), où Marbeuf fut blessé, démontrèrent que Chauvelin n'avait rien de ce qu'il fallait pour lutter avec Paoli dans cette guerre de postes. Rappelé en France, il s'embarqua à Saint-Florent le 28 décembre. Dès que Paoli eut connaissance de son départ, il voulut porter un coup décisif. Il rassemble en toute hâte le tiers de ses compatriotes, leur fait occuper les hauteurs du Nebbio et dirige des attaques vraies ou fausses sur divers points de nos quartiers d'hiver La vigilance de Marbeuf prévint le succès de ces attaques, et jusqu'à l'arrivée du comte de Vaux, successeur de Chauvelin, non seulement il tint Paoli en respect, mais il cerna les indigènes (16 février 1769) et les contraignit à capituler. Le comte de Vaux arriva dans les derniers jours d'avril et moins de quarante jours lui suffirent pour achever la conquête commencée par Marbœuf, qui le seconda efficacement à l'attaque de Borgo (5 mai), de Ponte-Novo (8 mai) et du pont du Golo (17 mai). Le départ de Paoli, qui s'embarqua pour l'Angleterre, le 13 juin 1769, mit fin aux hostilités, et décida la prompte soumission de l'île.

M. de Vaux étant rentré en France, Marbeuf, qui avait été élevé au grade de lieutenant-général depuis le 23 octobre 1768, resta chargé du commandement de la nouvelle possession française. Le gouvernement fit preuve de tact en le chargeant de l'administrer. Généralement aimé des indigènes, qu'il avait captivés par sa loyauté, il les rallia à la France, soit en servant d'intermédiaire utile à ceux d'entre eux qui acceptèrent la domination française, soit en multipliant ses efforts pour que les priviléges reconnus au pays, lors de sa soumission, fussent respectés. Si, dans la guerre qu'il lui fallut faire au *banditisme* sans cesse renaissant, il eut à déployer de la rigueur, elle contrasta avec la mansuétude dont il usa envers les populations paisibles. Sa tâche fut difficile et laborieuse. A cette époque d'occupation définitive d'un pays que Gênes avait ruiné et démoralisé, que les haines privées et les passions politiques déchiraient encore, il fallait, pour les apaiser ou les enchaîner, pour maintenir en équilibre tous les droits, une grande énergie de caractère, un habile déploiement de forces de toute nature. Marbeuf satisfit à toutes les exigences de sa situation, et ce qui ne contribua pas peu à aplanir les difficultés dont elle était hérissée, ce furent les libéralités splendides et le luxe de représentation qu'il déployait, luxe qui lui donnait l'apparence d'un vice-roi. Il n'eut pourtant jamais le titre de gouverneur, bien qu'il en eût exercé les fonctions jusqu'au 4 août 1772, époque où le marquis de Monteynard fut investi, sous ce titre, de l'autorité supérieure. Alors Marbeuf prit celui de commandant en chef, auquel il joignit, trois ans plus tard, celui d'inspecteur des troupes en Corse.

Malgré l'infériorité nominale de sa position, il était le gouverneur de fait. Aussi est-ce à lui que s'adressèrent, soit en France, soit en Corse, les attaques de tous ceux que mécontentait sa ferme et impartiale administration. Les opposants avaient pour principal appui un personnage puissant, le comte de Narbonne-Pelet, qui disputait à Marbeuf le commandement de la Corse, et l'avait dépeint aux ministres sous des couleurs défavorables. Il paraît même que la députation noble de la Corse, en 1776, corrobora par ses plaintes les imputations de M. de Narbonne. Mais, l'année suivante, une autre députation de la noblesse corse fut envoyée à Paris; Charles Bonaparte, père de l'Empereur Napoléon, la conduisait. Ses talents, ses manières, la haute réputation dont il jouissait dans son pays lui avaient concilié la bienveillance toute particulière de Marbeuf, qui déjà lui en avait donné des preuves en lui faisant obtenir une bourse au séminaire d'Autun, pour son fils aîné Joseph, dont Lucien prit la place, lorsque, plus tard, Joseph fut envoyé, avec les mêmes avantages, à l'école de Metz, et une troisième bourse pour Napoléon, à l'école de Brienne, en même temps que sa fille Elisa entrait gratuitement dans un couvent. En échange de ces services, Charles Bonaparte avait voué au général français une affection attestée, non seulement par les services qu'il lui rendit, mais encore par le sonnet qu'il composa à l'occasion du mariage du général, en 1783, sonnet que M. Nasica, conseiller à la Cour impériale de Bastia, a inséré, pag. 376-377 de ses *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, etc.* Paris, Ledoyen, 1852, in-8°. Consulté par le ministère sur les causes de la mésintelligence des deux généraux, il se prononça contre M. de Narbonne, qui fut rappelé. Charles Bonaparte fut, en cette circonstance, l'interprète des sentiments de ses compatriotes, qui préféraient les manières affables, insinuantes et populaires de Marbeuf à la rudesse et à la hauteur de M. de Narbonne. La famille Marbeuf s'attacha naturellement, de plus en plus, à Charles Bonaparte, et saisit

toutes les occasions de lui être utile ou agréable. L'archevêque de Lyon (*voy. ci-après*) lui écrivit pour le remercier de son intervention, et lui envoya une lettre de recommandation pour M. de Brienne en faveur du jeune Napoléon (1). Cette recommandation fut très-avantageuse au futur empereur, puisqu'elle devint la source de l'intérêt que lui témoigna la famille Brienne, en le recommandant aux inspecteurs, qui, tous les ans, visitaient l'école. C'est donc de cette époque, et pour ces motifs, que datent les rapports de bienveillance des Marbeuf et des Brienne envers les enfants Bonaparte. En les faisant remonter à une époque antérieure, et en leur assignant une autre cause, la malignité a tenté d'accréditer des rumeurs sans fondement, que la *Biographie universelle* (t. LXXIII, p. 11-16), a victorieusement réfutées, et dont un simple rapprochement de dates démontre d'ailleurs l'absurdité.

Marbeuf mourut à Bastia, le 20 septembre 1786. Il avait épousé, en 1783, Mlle Catherine-Antoinette Salinguera Gayardon de Fenoyl, fille d'un maréchal-de-camp, née en 1765. Il était gentilhomme de la chambre de Stanislas, roi de Pologne, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Louis XVI, pour récompenser les services qu'il avait rendus à la France, lui avait fait une concession considérable de terres dans la partie occidentale de la Corse, entre Cargèse et Galeria, et avait érigé cette concession en marquisat, sous le titre de marquisat de *Cargèse*. Les libéralités de Napoléon atténuèrent, plus tard, les pertes que la Révolution avait fait éprouver à la famille de Marbeuf. Par son décret du 19 décembre 1805, il accorda à la veuve du général, femme d'un esprit distingué, une pension de 6,000 fr., « en considération, dit le » décret, du bien fait à la Corse par son mari, » pendant son gouvernement, ladite pension ré- » versible par portions égales sur les enfants vi- » vants de la titulaire. » L'un de ces enfants était Laurent-François-Marie, baron de Marbeuf, né à Bastia, le 26 mai 1786. Entré comme élève pensionnaire à l'Ecole de Fontainebleau, le 5e jour complémentaire an XI, il en sortit sous-lieutenant au 25e de dragons le 26 nivôse an XIII. Après avoir été officier d'ordonnance de l'Empereur, il avait été nommé colonel du 6e régiment de chevau-légers, le 14 octobre 1811. Il avait fait, à la Grande-Armée, les campagnes de l'an XIV, de 1806 et de 1807, lorsqu'il mourut à Marienpol (grand-duché de Varsovie) des blessures qu'il avait reçues à Krasnoï, où il avait enfoncé un carré d'infanterie russe à la tête de son régiment. Sa mère lui survécut. Entrée dans la maison du Sacré-Cœur, rue de Varennes, où elle avait prononcé ses vœux dans un âge mûr, elle s'y concilia le respect et l'affection de la communauté. « Il fallait (dit le *Dictionnaire d'Ogée* » (nouv. édit., t. II, p. 250), il fallait la voir » dans ses modestes fonctions de sacristine, » pour être ravi d'admiration en présence de » tant d'aménité dans le caractère et de dignité » dans les moindres actions. Tout ce qu'il y » avait d'imposant chez la comtesse était gra- » cieusement tempéré par le voile de la reli- » gion. » Lorsqu'elle mourut dans cette maison, le 18 mars 1839, la pension de 6,000 fr., concédée par l'Empereur, fut reversée à sa fille unique, Mme Alexandrine-Marie de Marbeuf, née à Bastia, le 29 décembre 1784, veuve de M. Louis-Alexandre Valleron de Boucheron, comte d'Ambrugeac, lieutenant-général, pair de France, commandeur de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur, né le 7 octobre 1771, à Paris, où il est mort le 24 mars 1844.

P. L...t.

MARBEUF (Yves-Alexandre), — neveu du précédent, et non son frère aîné, comme le dit, à deux reprises, la *Biographie universelle*, très-mal renseignée en ce qui concerne tous les membres de sa famille, naquit vers 1734, soit à Rennes, soit dans les environs. Il était chanoine-comte de Lyon, lorsqu'il fut appelé à occuper, le 12 juillet 1767, le siége épiscopal d'Autun. Chargé plus tard de la feuille des bénéfices, il devint, en 1788, archevêque de Lyon, et fut remplacé à Autun par M. de Talleyrand. Ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, il émigra en Allemagne et mourut à Lubeck, en 1798, selon M. l'abbé Tresvaux (*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. II, p. 430), ou à Hambourg, en 1799, d'après la *Biographie universelle*. On a publié sous son nom des *Mandements et Instructions pastorales*, dont son esprit et ses connaissances autorisent à le croire l'auteur.

P. L... t.

MARBEUF (Charles-Louis-René, marquis de), — autre neveu du commandant de la Corse, entra dans les mousquetaires en 1738. Parvenu le 20 février 1761, au grade de maréchal-de-camp (il a été confondu sur ce point avec son oncle par la *Biographie universelle*), il ne fut plus employé et mourut en 1789.

Mme Henriette-Françoise Michel, sœur de la duchesse de Lévi, et qualifiée de veuve de Jacques Auger, marquis de Marbeuf, maréchal-de-camp, née à Nantes, domiciliée à Champs (Seine-et-Marne), demeurant à Paris, rue du faubourg Saint-Honoré, 47, était âgée de 45 ans, lorsqu'elle fut traduite devant le tribunal révolutionnaire, condamnée à mort, et exécutée le 5 février 1794, « comme *convaincue d'a-*

(1) Ainsi, deux familles bretonnes concoururent à préparer l'avenir de Napoléon, les deux MM. de Marbeuf, en le faisant admettre à Brienne, et deux des frères Keralio (*voy. Biog. bret.*, t. II, p. 2 et 3), l'un en lui donnant des leçons de tactique, l'autre en appelant l'intérêt du gouvernement sur le jeune élève auquel il avait présagé une fortune extraordinaire.

» *voir désiré* l'arrivée des Prussiens, pour qui » elle conservait des provisions, en vue de quoi » elle avait semé de la luzerne au lieu de blé » dans ses champs. » C'est à elle qu'appartenait le fameux jardin Marbeuf des Champs-Elysées, jardin qui fut déclaré propriété nationale et passa aux mains d'un entrepreneur de fêtes.

Une autre dame de Marbeuf est auteur de l'ouvrage posthume publié sous le titre de : *Marie-Antoinette à la Conciergerie, fragment historique, publié par M. le comte F. de Robiano.* Paris, Baudouin frères, 1824, in-12 de 3 feuilles, plus une planche. Nous ne saurions affirmer si cet opuscule a été, ou non, composé par Mme la marquise de Marbeuf, décapitée en 1794 ; mais nous pouvons dire avec une complète certitude qu'il n'est pas de Mme de Marbeuf, morte en 1839. P. L...t.

MAREC (Pierre), — conseiller au Parlement de Bretagne, fut nommé, par ordonnance du roi du 16 août 1539, l'un des commissaires chargés de la première réformation de la très-ancienne coutume de Bretagne. Biz...

MAREC (Pierre), — né à Brest, le 31 mars 1759, servait dans ce port en qualité de commis au bureau du contrôle de l'administration de la marine, quand éclata la Révolution. Il en salua l'aurore avec enthousiasme, et seconda, dans de justes limites, le mouvement que le nouvel ordre de choses imprima à sa ville natale. Le service de la commune, celui de la marine trouvèrent en lui zèle et dévouement. Ses concitoyens lui en témoignèrent leur reconnaissance en l'appelant, le 7 mars 1790, aux fonctions de substitut du procureur de la commune, dont Cavellier, comme lui employé au contrôle du port, fut nommé procureur général. Le 5 juillet, les mêmes électeurs lui confièrent le soin de rédiger un mémoire sur la question de savoir dans laquelle des deux villes, de Quimper ou de Landerneau, il serait préférable d'établir le siége du département. Le surlendemain, il soumit à l'assemblée son travail, dans lequel il concluait à ce que Landerneau devînt le siége du département du Finistère. Ce travail fut publié sous ce titre : *Mémoire des électeurs du district de Brest sur la fixation définitive du chef-lieu du département du Finistère.* Brest, 1790, in-8° de 20 pages. Marec, ne consultant que l'intérêt du département, sut se préserver, dans cette circonstance, de tout esprit étroit et systématique de localité. Aussi l'assemblée, en adoptant unanimement toutes les parties de son mémoire, « reconnut-elle que le désir, exprimé » par lui, que le chef-lieu du département fût » fixé, sans alternat, à Landerneau, était étayé » de motifs d'intérêt général, présentés avec » force et développés de manière à convaincre » que les vœux des électeurs du district de » Brest étaient dirigés vers l'avantage général » des administrés, et fondés sur les principes » adoptés par l'Assemblée nationale. » Cependant, l'opinion émise par Morvan, organe de la ville de Quimper, prévalut. Nommé à l'unanimité, le 2 août suivant, secrétaire de l'administration départementale du Finistère, Marec concourut aux actes difficiles et importants de cette administration, dont vingt-six membres devaient, plus tard, payer de leur tête, le même jour, le peu de sympathie qu'avait trouvé chez eux la politique sanglante de la Convention. Au moment de l'installation du Directoire du Finistère, ce département était en proie à une vive agitation. Les décrets rendus par l'Assemblée nationale, sur la constitution civile du clergé, y avaient excité des soulèvements difficiles à apaiser. La situation était hérissée de dangers. Marec ne recula devant aucun. Comme secrétaire général, il fut chargé de préparer et d'expédier tous les actes de cette Assemblée ; son activité suffit à tout. La division du territoire, l'établissement du nouveau système financier, l'assiette et la répartition des impôts, l'organisation administrative et politique du pays, tels furent, indépendamment des immenses questions de détail, les principaux travaux auxquels il prit part, et dans l'accomplissement desquels il sut allier une sage fermeté au respect de la loi. Un des actes les plus importants qu'il rédigea fut l'arrêté du 5 août 1792.

Thévenard, commandant de la marine au port de Brest, et Duvigneau, commandant des troupes de terre, avaient réclamé de l'administration départementale un secours, le premier de 3,372 hommes pour l'armement des batteries de la rade et du goulet, le second de 6,000 hommes, qui devaient être cantonnés ou campés dans les environs de Brest, et y servir pour sa défense en cas d'attaque. La demande de Thévenard fut accueillie ; les gardes nationales des districts de Brest, Morlaix, Lesneven, Landerneau et Carhaix fournirent leur contingent à l'armement des batteries du côté de Brest, et celles de Quimper, Quimperlé, Pontcroix et Châteaulin à l'armement des batteries du côté de Quélern, dites de Cornouaille. Quant à la demande de Duvigneau, elle fut ajournée, par le motif que le département du Finistère ne pouvait seul, sans nuire à l'agriculture, envoyer les 9,372 hommes demandés, tant pour l'armement des batteries que pour la défense des lignes. Le second motif de l'ajournement fut que, tous les départements du royaume étant intéressés à la conservation du dépôt le plus précieux de nos forces navales, les demandes d'hommes destinés à le protéger devaient s'étendre à toute la France, ou au moins, en cas d'urgence, aux départements limitrophes. Un décret rendu, huit jours après, par l'Assemblée législative, sanctionna de point en point toutes les mesures dé-

taillées dans l'arrêté du 5 août, mesures dont la sagesse contribua, plus tard, à assurer le salut de Brest. A peu de jours de là, Marec déjà, depuis l'année précédente, député suppléant à l'Assemblée législative, dans laquelle il ne siégea point, fut élu député à la Convention, où il se fit remarquer par la consciencieuse modération de ses opinions. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour l'appel au peuple. « La décision que vous allez porter sur Louis » Capet, dit-il, à l'appui de son vote, doit avoir » la même influence sur le peuple que la Con» stitution que vous préparez pour son bonheur. » Quoique vous ayez des pouvoirs illimités, » vous avez déclaré que cette Constitution n'au» rait d'effet qu'autant qu'elle serait acceptée » par le peuple; je trouve que le jugement que » vous porterez contre Louis ne pourra avoir d'ef» fet que par sa ratification. Je vote pour oui. » Lors de l'appel nominal sur l'application de la peine, il opina pour la détention pendant la guerre, et le bannissement perpétuel à la paix. Attaché, pendant tout le temps de la terreur, aux comités des finances, des colonies et de la marine, il resta étranger aux luttes de la Montagne et de la Gironde. Ses travaux dans les comités furent d'une grande utilité, à une époque surtout où les passions politiques absorbant la majeure partie des membres de la Convention, un petit nombre de leurs collègues se dévouaient aux soins d'une administration illimitée dans ses détails, périlleuse dans l'exécution. La sûreté des connaissances administratives et commerciales de Marec le rendit l'âme des comités que nous avons indiqués, et détermina la Convention à l'appeler, après le 9 thermidor, à celui de salut public, dont il fut, à deux reprises, réélu membre. Dès lors il parla sur une foule de questions, mais plus particulièrement sur celles qui concernaient la marine et les colonies. L'étendue de ses connaissances pratiques se révéla, surtout le 3 juillet 1793, dans son rapport sur la nécessité d'adopter une mesure analogue à celle qui, depuis un siècle et demi, était pour l'Angleterre la source la plus féconde de sa prospérité commerciale. « On sent, dit-il, que la république du genre humain sera encore plus difficile à réaliser que celle de Platon. » Le but principal de l'acte de navigation qu'il proposait était de détruire l'entremise de toute navigation indirecte dans les transports maritimes, et de faire cesser le cabotage intermédiaire qui nous rendait les tributaires bénévoles de toutes les puissances de l'Europe. Marec ne se dissimulait pas, il reconnaissait même que cette double prohibition constituait une dérogation aux principes professés par les meilleures économistes, et qu'elle ne pouvait se concilier avec la liberté illimitée du commerce. Mais les circonstances le portaient à croire qu'une théorie, bien que fondée sur des principes justes, doit parfois céder à des exigences momentanées. Pour justifier sa proposition, il énumera les avantages recueillis par l'Angleterre depuis 1651, que Cromwel avait fait adopter l'acte de navigation par le Parlement britannique; et en opposant les uns aux autres des documents statistiques puisés dans l'histoire commerciale des deux peuples, il montra le commerce anglais suivant une marche progressivement ascendante, tandis que celui de la France obéissait à une impulsion contraire. Aux mois de fructidor an II et de vendémiaire an III, la Convention, sur sa proposition, conféra à deux reprises, aux comités de salut public, de sûreté générale et de marine, l'autorisation de prononcer la mise en liberté des colons détenus à Paris, par suite des accusations qu'ils avaient formulées contre divers agents chargés de missions dans les colonies. A ces décrets succéda celui qui prononça l'élargissement de plusieurs des commissaires de Saint-Domingue. Marec était animé du même respect pour la légalité, lorsque, le 10 nivôse an III, il fit la motion, accueillie par la Convention, d'adhérer à la demande des députés extraordinaires de Brest, qui sollicitaient la mise en liberté provisoire des marins incarcérés par suite de la reprise de Toulon; lorsque, le 26 du même mois, il appuya la motion faite par Bérard de réintégrer le capitaine Lacrosse, destitué sous le régime de la terreur; lorsqu'enfin il obtint de la Convention le décret qu'il serait formé à Brest un jury militaire et un conseil martial, chargés d'examiner la conduite des officiers et des marins qui languissaient dans les prisons à l'occasion des combats soutenus contre les Anglais par le vaisseau le *Révolutionnaire*, le 9 prairial an II, et par l'armée navale le 13 du même mois. Marec possédait à un haut degré le courage civil; il en donna la preuve dans la trop fameuse journée du 1er prairial an III, quand il s'opposa à l'envahissement de la Convention par la populace, et ne craignit pas de s'exposer à partager le sort de Ferrand, en sommant, au plus fort du danger, l'officier préposé à la défense de l'Assemblée de faire respecter la représentation nationale. La *Biographie des Contemporains* lui a reproché de s'être, le 2 prairial, écarté de ce respect pour l'inviolabilité des représentants de la nation, en demandant un décret d'arrestation contre Laignelot, qu'il accusa d'avoir, dans la nuit précédente, abandonné son poste de secrétaire pour favoriser les excès de la populace, et en s'associant à la demande de mise hors la loi de ses collègues Romme, Soubrany, Goujon, Bourbotte, etc. etc. Nous n'examinerons pas si, abdiquant leur qualité de députés pour se faire les excitateurs, les complices même des meurtres, ces députés n'avaient pas franchi les limites d'une inviolabilité instituée dans le seul but d'assurer l'indépendance de la vie parlementaire; ce que nous nous bornerons à dire, c'est que Marec, convaincu que la punition de ceux

qui portaient atteinte à l'intégrité de la représentation nationale n'était, quels que fussent d'ailleurs les coupables, que la consécration de ce principe, ne prit conseil que de sa conscience et du salut de son pays, en adoptant le décret qui les renvoya devant une commission militaire, à laquelle, toutefois, il eût préféré la justice ordinaire. Quant à Laignelot, il était bien difficile que Marec se dégageât de toute préoccupation à son égard, dominé qu'il était par le souvenir du déplorable résultat de la mission de ce conventionnel à Brest, encore plongé dans le deuil par suite de ses proscriptions. Au mois de vendémiaire an III, de concert avec Bourdon (de l'Oise), membre du comité de sûreté générale et rapporteur de toutes les affaires des détenus du département du Finistère, il fit un travail d'ensemble qui eut pour résultat la mise en liberté de deux cent soixante-dix personnes. La plupart étaient des artisans, des laboureurs, des employés; les autres étaient d'anciens nobles non suspects, ou des nobles et des religieuses de soixante-dix ans et au-delà. Pour leurs appréciations, Bourdon et Marec s'étaient principalement servis des tableaux fournis par les anciens comités révolutionnaires, et les motifs sur lesquels on s'était appuyé pour prononcer l'arrestation des détenus furent précisément ceux qui servirent à déterminer leur élargissement. Ces faits sont prouvés par des documents authentiques, en la possession de M. de Saint-Georges, secrétaire-général de la mairie de Nantes, auquel nous en devons l'obligeante communication; on y remarque surtout une longue lettre autographe de Marec, du 3 frimaire an III, et trois arrêtés du comité de sûreté générale du 29 brumaire précédent, ayant pour objet la mise en liberté de quarante-deux habitants du Finistère. Ces pièces offrent cette particularité, qu'elles sont expédiées le *même jour*, et entièrement de la main de Marec. Non content d'arracher ses concitoyens à l'échafaud, il ne voulait s'en rapporter qu'à lui seul du soin de transcrire les arrêtés du comité qui assuraient le succès de sa généreuse intervention. Cette sollicitude ne se borna pas à ses compatriotes, elle s'étendit à divers royalistes, et même à plusieurs membres de la famille des Bourbons, notamment au prince de Conti et aux duchesses de Bourbon et d'Orléans, en faveur desquels il agit avec succès auprès du comité de sûreté générale. Le 4 messidor an III, il appuya le projet de décret ayant pour but de punir tous les assassinats commis au mois de septembre 1792 : « Fouquier-» Tinville et les accusateurs publics qui l'ont » imité, dit-il à cette occasion, ne sont-ils pas » aussi criminels que les massacreurs du 2 sep-» tembre? Cette espèce de meurtriers ne doit » pas plus échapper à la vengeance des lois que » les assassins matériels. » Le 24 fructidor suivant, il fit adopter le projet de décret, par lui proposé la veille, pour assurer l'exécution de celui du 2 thermidor précédent, relatif au paiement des contributions en nature destinées aux approvisionnements des armées. Dirigé par les mêmes motifs que le 2 prairial, il se prononça, le 1er vendémiaire an IV, avec beaucoup d'énergie, contre les sections insurgées. Le 7 du même mois, il proposa sur la police du commerce des grains un décret qui conciliait ce qu'on devait aux principes de l'économie politique, avec les restrictions qu'exigeaient les troubles intérieurs et l'état de guerre extérieure. Compris, à la même époque, dans les deux tiers de la Convention qui formèrent les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, il entra dans ce dernier, où il s'occupa, avec son ardeur accoutumée, de toutes les questions concernant la marine et les colonies, questions qui lui donnèrent souvent occasion de combattre M. de Vaublanc. Le 3 brumaire an IV, il s'opposa à la création d'un nouveau *maximum*. Le 28 nivôse, secondé par Trouille, autre député de Brest, il demanda l'ordre du jour sur le message du 12 frimaire, qui proposait de substituer à l'organisation maritime du 3 brumaire précédent un plan vicieux d'après lequel tous les pouvoirs, civils et militaires, confondus dans les mêmes mains, eussent empêché tout contrôle efficace de l'emploi des matières. Le 3 floréal de la même année, il fit adopter le licenciement des compagnies de canonniers volontaires, à l'organisation desquelles il avait contribué, au mois d'août 1792. Les 3,372 canonniers, qui s'étaient alors spontanément enrôlés, avaient préservé de toute invasion la rade, le goulet et le port de Brest. Sur ses observations, les riverains, qui, pour la détourner, s'étaient sacrifiés au service exclusif de leur pays, furent en grande partie renvoyés aux travaux de la pêche et de l'agriculture; ceux qui préférèrent continuer à servir, et qui furent reconnus propres au service de l'artillerie, y furent incorporés. Marec, sorti en 1797 du Conseil des Cinq-Cents, se livra au commerce pendant quelques années. Rentré, sous l'Empire, dans l'administration de la marine, il fut nommé inspecteur de l'inscription maritime du septième arrondissement, à Gênes. Il en remplissait encore les fonctions au mois d'avril 1814, et fut même chargé de faire exécuter la capitulation de cette place en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, établi après la première abdication de Napoléon. Attaché au ministère de la marine, à son retour en France, il fut, au mois d'avril 1815, nommé inspecteur du port de Bordeaux; mais les événements de juin et de juillet l'empêchèrent de se rendre à son nouveau poste. Resté à Paris, il ne reçut aucune destination jusqu'au commencement de 1818, qu'il fut admis à la retraite. En août 1820, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Paris le 23 janvier 1828. P. L...t.

MAREC (Théophile-Marie-Finistère), —

fils du précédent, né à Quimper, le 27 février 1792, débuta par être novice et timonnier sur la félouque la *Gazelle*, au port de Gênes, où son père dirigeait le service de l'inscription maritime du septième arrondissement. Après avoir été chargé, pendant huit mois, de la comptabilité de ce bâtiment, il fut employé, du 3 mai 1808 au 29 février 1812, dans les bureaux du port de Gênes, qu'il quitta, le 2 mars de cette année, pour venir prendre part à l'examen que devaient subir, à Brest, le 1er avril suivant, les candidats aux places d'élèves d'administration de la marine. « Ce jeune homme, disait son père, dans sa lettre du 2 mars, adressée à M. Rignac, chef d'administration au port de Brest, ce jeune homme a fait de bonnes études littéraires à Paris, et depuis trois ans et demi que nous sommes ici, il s'est appliqué à la connaissance des langues étrangères, principalement l'italienne et l'espagnole, et à l'étude des éléments des mathématiques. J'aime à espérer qu'il répondra à son examen d'une manière satisfaisante. S'il venait par hasard à faiblir avec le professeur d'hydrographie, parce qu'il serait trop pressé de questions, je crois pouvoir assurer qu'il reprendrait tous ses avantages avec le maître de langues. C'est un essai que je vous prierais, Monsieur, de provoquer au conseil d'administration, pour que ce candidat, qui m'est si cher, puisse offrir, aux yeux de ses juges, une compensation de ce qu'il saurait moins bien, dans la somme des connaissances qu'il posséderait au degré nécessaire, etc. » La sollicitude paternelle n'avait pas besoin de demander l'indulgence pour Marec : il fut nommé élève d'administration, le 22 juin 1812, sans que la faveur où la complaisance eût eu aucune part à sa nomination. Il était encore élève lorsqu'il fut rayé des listes de la marine, à l'organisation du 1er janvier 1816, pour son active participation, pendant les Cent-Jours, aux démonstrations de la fédération brestoise. Réintégré et employé dans son grade, à Paris, du 10 novembre 1816 au 31 décembre 1817, époque de son admission dans les bureaux du ministère, il fut fait chef du bureau de la police de la navigation commerciale et des pêches maritimes, le 1er avril 1819; sous-directeur du personnel, le 1er février 1837, puis ensuite maître des requêtes au Conseil d'État.

A la révolution de 1848, dont il se montra un chaleureux partisan, il fut de fait, pendant quelque temps, le ministre de la marine. Dès le 27 février, il fut nommé directeur du personnel et des opérations maritimes; le lendemain, il était appelé à présider une commission formée pour procéder à la réorganisation de l'administration centrale; et le 6 mars, il était décidé que les chefs des divers services de l'ancien secrétariat-général étaient placés sous sa surveillance supérieure, et prendraient ses ordres pour toutes les affaires rentrant dans leurs attributions respectives. Marec était, par sa capacité, à la hauteur de ses fonctions multiples, et son activité lui permettait d'y suffire; mais, impétueux par tempérament, et dominé depuis plusieurs années par une ambition satisfaite beaucoup trop tardivement au gré de ses désirs, il avait déjà eu des accès de spleen, puis des dérangements momentanés au cerveau, un peu ébranlé aussi, peut-être, par son ardeur au travail. L'agitation produite par les événements de 1848 porta à ses facultés de nouvelles atteintes, démontrées par l'accueil plus que brusque qu'il faisait parfois aux personnes que le service mettait en contact avec lui, à celles même envers qui leur position, leur caractère et leurs services commandaient égards et respect. Hâtons-nous de le dire, toutefois, naturellement affectueux, obligeant, dévoué en amitié, Marec, en dehors de ses excentricités, était un galant homme dans toute l'acception du mot. Quoi qu'il en soit, il avait provoqué quelques mécontentements fondés : aussi, quand les affaires reprirent un cours un peu plus normal, fut-il confiné, le 25 mai 1848, dans le conseil d'amirauté, avec mission d'être spécialement chargé des études et projets concernant certaines branches d'administration ou de législation maritime et coloniale. Il ne conserva pas long-temps cette nouvelle position, car sa santé l'obligea à s'en démettre le 9 août 1848. Lorsqu'il mourut aux Néothermes de Paris, le 5 ou le 6 août 1851, il faisait partie, depuis le 8 avril précédent, d'une commission instituée par le ministre de l'agriculture et du commerce pour procéder à une enquête sur la situation de la marine marchande française. Nul ne pouvait prendre une part plus efficace aux travaux de cette commission que l'auteur des ouvrages suivants, qui tous révèlent une connaissance judicieuse et approfondie des matières dont ils traitent, ainsi qu'un vif désir de donner satisfaction aux légitimes intérêts des populations maritimes. I. *Dissertation sur plusieurs questions concernant la pêche de la morue, pour servir à la discussion du projet de loi présenté sur cette matière à la Chambre des députés (avec une carte).* Paris, Guiraudet, 1831, in-4°. II. *Dissertation sur la pêche de la baleine, faisant suite à celle de la morue, pour servir à la discussion du projet de loi présenté sur l'une et l'autre pêche à la Chambre des députés.* Paris, Guiraudet, 1832, in-4°. III. *Note sur la fixation des limites entre la pêche fluviale et la pêche maritime. (Annales maritimes de* 1837, t. LXIII, p. 121-133.) Cette note reproduit la discussion qui eut lieu au sein de la commission chargée de préparer les ordonnances qui, en exécution de l'art. 3 de la loi du 15 avril 1829, devaient fixer les limites entre les deux espèces de pêches, commission où Marec représenta la marine. Cette note se termine ainsi : « J'ai lu cette note avec intérêt, et je remercie son auteur, au nom de

la famille des marins, dont il a plaidé et gagné le cause. *Signé :* Amiral Duperré. » IV *Résultats de la mission de M. Marec en Angleterre, pour y recueillir des renseignements sur l'état de la législation britannique touchant la répression des actes d'indiscipline et des délits et crimes commis à bord des navires de commerce. (Extrait des Annales maritimes de* 1837.) Paris, impr. roy., 1837, in-8°. V. *Dissertation contenant l'historique des deux premières éditions d'un projet de loi sur la répression de l'indiscipline dans la marine marchande, avec l'examen critique de plusieurs points importants de discussion, terminée par un exposé de ce qui est à faire pour une troisième et dernière édition du Code de discipline et pénal projeté.* Paris, imp. roy., 1840, in-8°. P. L...t.

MARESCHAL (Louis-Nicolas), — né le 27 juin 1737, à Plancoët (Côtes-du-Nord), où son père, ancien officier du régiment de Royal-Cravate, était entreposeur des tabacs, reçut le bonnet de docteur à Reims en 1761, et vint s'établir à Saint-Malo, où il exerça la médecine avec distinction et mourut le 13 décembre 1784, sans laisser d'enfants, ayant eu le malheur de perdre son fils, empoisonné par accident. D'une tournure d'esprit fort piquante, il a laissé un recueil de poésies manuscrites aujourd'hui en la possession de son petit-neveu, M. Bienvenue, avocat à Saint-Brieuc, à l'obligeance duquel nous devons d'intéressants détails sur la famille Mareschal. Ce recueil a pour titre : *Récréations de Pierre Bouline, sieur de Franquet et de Bat-l'Œil, historiographe des apocryphes et de l'Académie du sens commun.* Une pièce de ce recueil a été imprimée à Jersey, en 1789 ; c'est un petit drame fort original, intitulé : *Mesmer, ou les Sots : Salmigondis dramatico-comico-lyrico-philosophique, œuvre posthume d'une mauvaise digestion.* Cet opuscule, qui fut imprimé très-incorrectement, et qui ne fut point mis en vente, mais distribué seulement à des amis, n'est, à proprement parler, qu'une sorte d'intermède ou de satire dialoguée, fort amusante du reste. Une autre pièce de Mareschal a été détachée de ce recueil et insérée dans la *Muse bretonne* de 1811, sous le titre de : *Effets du Mâcon, petite aventure mystérieuse, arrangée sur un air nouveau qui n'est pas encore fait.* Ce sont cinq couplets donnant lieu de croire que l'auteur était quelque peu sectateur d'Epicure. Parmi les autres pièces de ce recueil se trouve le conte intitulé : *Les Brigands*, renfermant des allusions pleines de verve aux événements de l'époque, notamment à la guerre des Etats-Unis et à la situation de notre marine. Quelques jours avant sa mort, il avait adressé à son frère des couplets sur l'air de *Joseph vendu par ses frères*, et dont voici le dernier :

Tout a fini pour moi, mon frère ;
Mon affaire
Ne va que cahin-caha,
Et quoique je rote et je crache,
Ma moustache
Sent de près le *Libera*.

Ces débauches d'esprit n'étaient pour Mareschal que de simples distractions. Elles ne le détournaient pas de l'exercice de sa profession et ne lui faisaient pas négliger l'étude de la physique, de la mécanique et de l'histoire naturelle, dans lesquelles il était très-versé. P. L...t.

MARESCHAL (Marie-Auguste), — frère du précédent, né à Plancoët, le 10 décembre 1739, était entrepreneur des fermes du roi à Lamballe, quand la Révolution le priva de son emploi, ce qui ne l'empêcha pas de s'en montrer partisan. Il dut à la confiance de ses concitoyens d'être élu successivement membre du diverses administrations. C'est ainsi qu'il exerça les fonctions municipales, celles de membre du directoire du district de Lamballe et celles de commissaire du pouvoir exécutif. Lorsque son fils (*voy. ci-après*), vint habiter Pont-Labbé, il le suivit dans cette ville, où il mourut le 29 mai 1811.

Mareschal est auteur du recueil biographique intitulé : *L'Armorique littéraire, ou Notices sur les hommes de la ci-devant province de Bretagne qui se sont fait connaître par quelques écrits, suivies de notices bibliographiques.* Lamballe, Bourel, an III (1795), in-12. Les notices que renferme ce recueil sont, en très-grande partie, extraites presque littérallement du *Nouveau Dictionnaire historique*, en 8 vol. in-8°, édit. de 1786. Mareschal, qui s'était beaucoup occupé de poésie dans sa jeunesse, a laissé un volume de pièces fugitives et de compositions dramatiques, dont une, *le Petit-Maître en province*, avait été reçue à la Comédie-Italienne, mais retirée ensuite par l'auteur. P. L...t.

MARESCHAL (Louis-Auguste), — fils du précédent, né à Lamballe, le 29 janvier 1772, fit ses études au collége de Saint-Brieuc. Reçu docteur-médecin à la Faculté de Paris, au commencement de 1793, et ensuite chirurgien-major de la 106e demi-brigade, il quitta le service deux ou trois ans après pour venir se fixer, vers 1796, à Quimperlé, où il épousa Mlle Lemoine. Devenu veuf, il se remaria, en 1808, à Mlle Gesnouin, fille du pharmacien en chef de la marine, dont nous avons parlé (t. Ier, p. 784-786), et résida jusqu'en 1815 à Pont-Labbé, d'où il fut obligé de s'éloigner à cette époque, par suite de sa participation aux événements politiques de cette année. Après avoir habité Saint-Brieuc jusqu'en 1819, Paris jusqu'en 1830, et Poitiers jusqu'en 1836, il revint à Saint-Brieuc, et y mourut, le 17 février 1843, dans l'exercice de ses fonctions d'archiviste des Côtes-du-Nord, auxquelles il avait été appelé depuis plusieurs années.

Homme de société, d'un esprit facile et varié, Mareschal s'était livré à des travaux tantôt sérieux, tantôt légers. Il avait commencé avec Perrin (*voy. ce nom*) la publication d'un ouvrage intitulé : *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique*, etc. Paris, L.-P. Dubray, 1808, quatre livraisons in-folio, avec 24 planches; mais les deux auteurs ne poursuivirent pas cet ouvrage, qui fut exécuté, plus tard, par M. Alexandre Bouet, en 3 vol. in-8°, et avec de nombreux dessins, sous le titre de *Galerie bretonne*, etc. Paris, Isidore Pesron, 1835. Mareschal, en sa qualité de président de la Société épicurienne du Finistère, fut un des plus abondants et des plus spirituels fournisseurs de la *Muse bretonne*, recueil poétique publié à Brest en 1809, 1810 et 1811. Après son départ de Pont-Labbé, il employa ses loisirs forcés à achever la traduction du poème des *Animaux parlants*, de Casti, travail qu'il avait entrepris, dans des jours meilleurs, à titre de simple distraction. Cette traduction libre de l'épopée allégorico-satyrique, parfois très-libre, de Casti, révèle chez Mareschal une grande aptitude à manier le vers dissylabique et à aiguiser l'épigramme; mais, comme dans ses poésies insérées dans la *Muse bretonne*, on y trouve des négligences qui démontrent que sa versification aurait gagné, dans certains passages, à être plus châtiée.

Mareschal a laissé en portefeuille plusieurs pièces fugitives et contes, tels que les *Gabs de Charlemagne*, les *Trois Miracles*, etc., une *Traduction de l'Enéide* en vers burlesques, à l'imitation de Scarron, un recueil d'épigrammes intitulé l'*Oreiller d'épines*, etc. — Il avait rédigé, de 1819 à 1821, la *Boussole*, journal politique dans le genre de la *Minerve*, et collaboré, de 1823 à 1829, au *Spectateur militaire*.

P. L...t.

MARESTIER (Jean-Baptiste), — né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 17 mai 1781, était très-jeune lorsqu'il fut admis, en l'an VIII, à l'École Polytechnique, d'où il sortit en 1802. Les brillants examens qu'il soutint à son entrée à l'école ainsi qu'à sa sortie, le placèrent au nombre des élèves les plus distingués de son temps, et justifièrent son classement dans le corps du génie maritime. Ses premiers pas dans la carrière furent marqués par des services réels rendus dans les ports de Gênes et de Livourne, qui se trouvaient alors sous la domination française. Quand les désastres de 1814 enlevèrent à la France ces utiles conquêtes, Marestier, dont les talents étaient déjà appréciés, fut destiné pour Toulon. Il y connut M. Ch. Dupin, et tous deux ne tardèrent pas à se lier d'une amitié que la conformité de goûts, d'habitudes et de talent développa au point qu'une bastide située aux environs de la ville devint leur logement commun. Cette communauté, pleine de charme pour l'un et l'autre, fut rompue peu après, Marestier ayant été envoyé à Bayonne, afin de réorganiser le service des constructions navales. Il y construisit, jusqu'en 1818, sur ses propres plans, des navires de transport, espèce de bâtiments dont la marine militaire était presque dépourvue. Des contrariétés qu'il éprouva de la part de l'administration de ce port le déterminèrent à demander d'être attaché à celui de Lorient, où il ne fit qu'une courte apparition, le ministre lui ayant expédié l'ordre, qu'il trouva à son arrivée, de se rendre à Paris, afin d'y recevoir des instructions relatives à une mission d'un haut intérêt pour la marine. A cette époque, il n'était bruit en Europe que des prodigieux résultats de la navigation par la vapeur, dont Fulton avait doté sa patrie, après avoir éprouvé en France, où il n'avait pas été compris, le dédain le moins mérité. Il appartenait à Marestier de naturaliser dans son pays un procédé qui devait modifier si avantageusement la direction des forces navales sur tous les points du globe. Le gouvernement français voulut connaître ce qu'il y avait de vrai dans les descriptions plus ou moins exagérées que les organes de la publicité faisaient chaque jour des prodiges de la nouvelle découverte, et obtenir, sur les lieux mêmes, une appréciation aussi exacte que possible des heureux résultats que déjà elle avait dû procurer à l'Angleterre et surtout à l'Amérique, dont l'éloignement favorisait la croyance aux miracles racontés par les voyageurs. Comme savant, comme ingénieur, comme homme positif et réfléchi, Marestier réunissait toutes les conditions qu'exige une semblable mission : aussi en fut-il chargé par le ministre de la marine, sur la proposition de M. le baron Rolland, inspecteur-général du génie maritime, en même temps que M. de Montgéry, capitaine de frégate, recevait l'ordre de se rendre dans les ports d'Amérique, afin d'y examiner les bateaux à vapeur sous le point de vue nautique et militaire. Marestier visita successivement les chantiers des Etats-Unis et de l'Angleterre, pendant près de deux ans. Aidé du concours de M. Hyde de Neuville, ministre plénipotentiaire à Washington, de celui de nos consuls et des communications officieuses d'un ingénieur français, attaché au service de l'amirauté américaine, il recueillit les documents les plus précieux et les plus propres à faire apprécier sainement cette innovation si féconde, et, il faut bien le dire, alors presque entièrement ignorée en France. S'il eut à détruire beaucoup d'illusions, et à ramener dans les limites de la réalité l'appréciation des faits extraordinaires que l'enthousiasme attribuait à la navigation par la vapeur en Amérique, les démonstrations précises et rigoureuses qu'il consigna dans le récit de sa mission apprirent néanmoins au Gouvernement qu'en réduisant les choses à leur véritable valeur, les avantages du nouveau système de navigation étaient as-

sez grands pour en motiver l'adoption. Le monde savant partagea cette opinion, lorsqu'il connut l'intéressant *Mémoire* de Marestier *sur les bateaux à vapeur des Etats-Unis*, mémoire qui, dans l'état actuel de la science, laisse sans doute à désirer, mais que son auteur eût mis en parfaite harmonie avec nos connaissances progressives sur l'emploi de la vapeur, si une mort prématurée n'était venue le frapper au moment où il en préparait une seconde édition. Marestier fut chargé de faire l'application des principes qu'il avait exposés dans son ouvrage : il construisit le premier bâtiment à vapeur et le premier mécanisme à basse pression que la marine militaire ait essayés pour le service des ports. Jusqu'à la publication de ce mémoire, il n'avait été construit que des bateaux destinés à la navigation fluviale. De ce nombre étaient l'*Africain* et le *Voyageur*, construits en 1818, pour la navigation du Sénégal, par M. Le Breton, autre ingénieur de la marine. Appropriés à une navigation spéciale, et n'ayant qu'une vitesse restreinte, ces deux bâtiments, dont l'un fut commandé par M. Louvrier, l'autre par M. Leblanc, aujourd'hui vice-amiral, n'étaient pas de nature à infirmer le mérite de l'application de la vapeur à la marine militaire sur une échelle beaucoup élevée. Si l'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que l'essai de Marestier ne répondit pas complètement aux espérances qu'avait fait concevoir sa savante théorie, les principes fondamentaux qu'il avait si heureusement développés ne reçurent aucune atteinte; quelques détails, frappés du sort commun à toute première application d'un système nouveau, durent seuls appeler l'examen des ingénieurs. Plus tard, des accidents trop fréquents et trop funestes ayant inspiré des doutes sur la sécurité que pouvait offrir l'emploi d'un moteur avec lequel on n'était pas encore familiarisé, Marestier calma toutes les craintes en donnant l'explication la plus ingénieuse et peut-être la plus vraie des causes des explosions : c'était indiquer les moyens de les prévenir. Nommé successivement membre de la commission consultative et du conseil des travaux de la marine, lors de la première formation de ce conseil, il occupa dignement sa place parmi les hommes éminents qui le composaient. Ses connaissances aussi sûres que variées, son ardeur pour le travail, rendaient sa coopération si utile, qu'il ne fallut rien moins que l'avantage bien reconnu du service pour qu'il pût être détourné, même momentanément, des fonctions qu'il remplissait à Paris. Mais une nouvelle affaire de confiance exigeait qu'on envoyât à Brest un ingénieur qui réunît, à une haute capacité, l'impartialité la plus sévère. Chargé de cette mission, Marestier s'en acquittait depuis peu de temps, quand la mort le surprit, à Brest, le 22 mars 1832, à l'âge de cinquante-deux ans, après quelques jours seulement de maladie. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Sa modestie était telle, qu'il ne voulut jamais consentir à ce que M. Dupin insérât, dans le rapport qui précède son mémoire, les éloges que l'amitié, d'accord avec la justice, avait suggérés à l'auteur; ils y sont remplacés par deux lignes ponctuées. Ses deux ouvrages ont paru sous les titres suivants : 1° *Mémoires sur les bateaux à vapeur des Etats-Unis d'Amérique, avec un appendice sur diverses machines relatives à la marine, précédé du rapport fait à l'Institut sur ce mémoire par MM. Sané, Biot, Poisson et Ch. Dupin, imprimé par ordre de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies.* Paris, imp. roy., 1824, in-4°, et atlas in-fol. de 17 planches. Dans ce mémoire, Marestier fait connaître les dimensions et la vitesse des bateaux à vapeur; il décrit les principales machines affectées à leur usage, et expose des règles déduites de l'expérience, afin d'établir, entre la grandeur des bateaux et la force des machines, les proportions convenables pour obtenir une vitesse déterminée. Cet écrit est accompagné de notes intéressantes renfermant le développement des principes exposés dans le texte, et des renseignements qui, bien qu'incomplets, peuvent fournir des moyens de comparaison aux personnes qui projettent des bateaux à vapeur. Il est terminé par sept chapitres, sous la forme d'*Appendice*, contenant des remarques sur les goëlettes des Etats-Unis, bâtiments légers que les Américains construisent et font manœuvrer avec une supériorité reconnue des marins de toutes les nations; sur les machines à curer les ports et les rivières; sur celles de la poulierie et des forges; enfin, sur les nouveaux procédés de la corderie, imités des Anglais, et reproduits en France avec les modifications ingénieuses dues à M. Lair, directeur des constructions navales à Brest, et à M. Hubert, officier supérieur du génie maritime, qui les ont exécutés en prenant pour base les procédés anglais, observés et décrits par Ch. Dupin, dans son *Voyage de la Grande-Bretagne (force navale)*. A tous ces détails, accessoires à l'objet principal de sa mission, Marestier en ajouta d'autres sur l'emploi, en Amérique, des machines à fabriquer les clous, machines qui en faisaient cent quarante par minute, ou quatre-vingt-quatre mille en dix heures de travail. Ce mémoire devait être suivi d'un second qui n'a pas été publié, parce que les renseignements qu'il contenait n'étaient d'aucune utilité à l'industrie particulière. Il était consacré à des remarques sur la marine militaire, et spécialement à la description du bateau à vapeur construit en 1814, pour la défense de New-York. 2° *Sur les explosions des machines à vapeur, et les précautions à prendre pour les prévenir. (Extrait des annales maritimes et coloniales.)* Paris, imp. roy., 1828, in-8° de 20

pages. Marestier avait été compris, en 1826, au nombre des candidats présentés par l'Académie des sciences, pour remplir la place vacante par la mort du célèbre Reichembach. P. L...t.

MARIE *de l'Incarnation* (Amaurie **TROCHET**, plus connue sous le nom de), — naquit vers 1585, dans le diocèse de Saint-Malo, où ses parents, d'extraction noble, se faisaient remarquer par la pratique exacte des devoirs religieux. Sa mère, qu'elle perdit dans son enfance, avait déposé dans son cœur le germe de la piété et de la charité. Il se développa avec l'âge, et à quatorze ans, après avoir perdu son père, elle se retira chez un de ses beaux-frères, et y devint le modèle des jeunes personnes. Sa piété n'annonçait pourtant pas encore une vocation religieuse bien arrêtée; elle n'y fut déterminée que plus tard par la conversion merveilleuse d'une de ses cousines, qui l'admit comme compagne de ses exercices spirituels. La dévotion d'Amaurie n'était pas purement spéculative, elle se traduisait en actes charitables dont les pauvres, et surtout les malades, ressentaient les effets. Après quelques années passées dans une union édifiante, sa cousine et elle se séparèrent. La première entra au couvent de Sainte-Claire, de Dinan; quant à Amaurie, sa faible complexion mit obstacle à son admission, qui n'eût pu s'accommoder d'une règle aussi austère que celle des Clarisses. Cette séparation fut un sacrifice pénible dont elle se fût difficilement consolée, si elle n'eût rencontré à Rennes, où elle s'était retirée, une bonne veuve qui prenait des pensionnaires et chez qui elle alla demeurer. Elles formèrent ensemble une communauté, et se dévouèrent à l'instruction des enfants pauvres. Mais cette vie ne satisfaisait pas entièrement Mlle Trochet. La profession religieuse était la seule qu'elle voulût suivre, et elle se flattait de pouvoir la pratiquer chez les Carmélites de Nazareth, à Vannes, où son admission avait été arrêtée; des obstacles occasionnés par sa dot la firent échouer de nouveau et l'obligèrent de retourner à Rennes. Elle y entra dans une communauté où l'on ne fut pas long-temps sans remarquer sa ferveur et son active charité. Ses sœurs la choisirent bientôt pour gouverner leur maison, qui n'était encore qu'une simple réunion de personnes pieuses. Celles qui la composaient résolurent, pour se consacrer plus intimement à Dieu, de s'attacher à la nouvelle société des Ursulines, dont le premier couvent, fondé par Mme de Sainte-Beuve, avait été établi en 1610, au faubourg Saint-Jacques, à Paris. Ce fut là que sœur Amaurie, avec deux de ses compagnes, entra au mois de mars 1617, cachant humblement le titre de supérieure qu'elle avait eu à Rennes. Après son année de probation, elle fut admise à prononcer ses vœux, et reçut alors le nom de *Marie de l'Incarnation*. Elle revint ensuite en Bretagne avec ses compagnes et une professe de Paris, qui était chargée de gouverner la nouvelle maison de Rennes. Quand cette professe eut fini son temps de supériorité, toutes les religieuses voulurent appeler la mère Marie de l'Incarnation à lui succéder; mais elle parvint, par une pieuse ruse, à se soustraire à ce fardeau jusqu'en 1624, que la ville de Ploërmel, ayant désiré un établissement d'Ursulines, elle y fut envoyée avec le titre de supérieure. Les commencements de cette maison furent difficiles, à cause de son extrême pauvreté. Cependant, en 1627, grâce à une sage administration et à d'abondantes aumônes, son avenir fut assuré par la construction d'un grand couvent. Après l'avoir gouverné pendant six ans, elle revint à Rennes, où elle mourut, le 27 février 1632. — Deux autres dames, ses contemporaines, Barbe Avrillot et Marie Guyard sont connues aussi l'une et l'autre sous le nom de *Marie de l'Incarnation*, qu'elles prirent en embrassant la vie religieuse. (Voy. dans la *Biographie universelle*, les notices sur *Avrillot*, etc.) P. L...t.

MARIE DE SAINT-PAUL (Louise **LE MAZON**, connue en religion sous le nom de **MÈRE**), — née à Saint-Brieuc en 1613, n'avait que six ans lorsqu'elle perdit M. Du Chalonge, son père. Les exemples de piété qu'elle reçut de sa mère la préparèrent à la vie religieuse, et elle s'y destina en entrant, à l'âge de dix-sept ans, aux Ursulines de Ploërmel, gouvernées par la R. M. Marie de l'Incarnation. Admise, l'année suivante, à prendre le voile, elle prononça ses vœux le 25 avril 1633, et, depuis ce jour jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 8 juin 1636, elle édifia tellement ses compagnes par sa piété, qu'elles ne tardèrent pas, après sa mort, à l'invoquer comme une sainte. Le bruit des miracles attribués à son intercession détermina l'évêque de Saint-Malo à faire les informations préliminaires de la canonisation; mais, quoiqu'il eût constaté et approuvé plus de cinquante miracles, il ne paraît pas que ni lui ni ses successeurs aient donné aucune suite à cette procédure. M. l'abbé Tresvaux, dans les *Vies des saints de Bretagne*, etc., t. IV, p. 8 et suiv., a donné, sur la Mère Marie de Saint-Paul, une notice tirée de la deuxième partie des *Chroniques de l'ordre des Ursulines*, *par la Mère de Pomereu*. Paris, 1676, 2 vol. in-4°. P. L...t.

MARIGO (Claude-Guillaume de), — dont nous ignorons les lieux et époques de naissance et de décès, fut, vers le milieu du siècle dernier, receteur de la commune de Beuzec-Conq, où sa mémoire est restée en grande vénération parmi les habitants de cette paroisse, qui montrent encore, avec un pieux respect, dans le jardin du presbytère, une tonnelle de lauriers où se trouve la table de pierre sur laquelle il écrivit les ouvrages suivants : I. *Buhez ar*

Sænt, evit gloar Douè, evit Enor ar Sænt, evit Sanctification an Eneou. E. Quæmper, gant Simon Mari Perier, 1752, 2 vol. in-8. II. *Abrege eus an Aviel* (*Abrégé de l'Evangile*), *ibid.*, 1758. Ces deux ouvrages, très-souvent réimprimés, même de nos jours, font la lecture des veillées villageoises. P. L...t.

MARION (Nicolas-Thomas), sieur **DU-FRESNE**, — fils de Nicolas Marion et de Jacquette Pilvesse, naquit à Saint-Malo le 22 décembre 1729. Entré fort jeune dans la marine, il était, à trente ans, lieutenant de frégate et officier estimé, à en juger par le passage suivant d'une lettre que M. le comte d'Aché écrivait de l'Ile-de-France, au ministre de la marine, le 30 octobre 1758 : « Sujet extrêmement intelligent, bon manœuvrier, bon à tout » et sur qui l'on peut compter en toute sûreté.» En 1761, il commanda le bâtiment qui transporta le P. Pingré à l'île Rodrigue, où il allait observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. Marion était capitaine de brûlot depuis quatre ans, lorsqu'en 1770, le gouvernement français envoya à l'Ile-de-France, avec l'ordre de le rapatrier, le Taïtien Aontourou, que Bougainville avait amené en France l'année précédente, et qui, pendant un séjour de onze mois à Paris, y avait été un objet d'intérêt et de curiosité. Marion, ardent à saisir l'occasion de se distinguer par un nouveau voyage et par des découvertes dans des mers imparfaitement connues, offrit à l'administration coloniale de transporter à ses frais le jeune Taïtien dans sa patrie, à la condition qu'au bâtiment particulier qui lui appartenait on joignît une flûte du roi, et qu'on lui fît quelques avances pour l'aider dans le paiement des dépenses de l'expédition, qu'il gardait à son compte exclusif. M. de Poivre, acceptant ces propositions, lui donna les instructions les plus étendues sur les terres qu'il aurait à chercher en naviguant au sud, et sur les observations de toute espèce qu'il aurait à faire dans le cours de son voyage. Marion partit de l'Ile-de-France le 18 avril 1771, sur le *Mascarin*, qu'il commandait. Il avait confié au chevalier Du Clesmeur le commandement du second navire, le *Marquis-de-Castries*. Aontourou étant mort de la petite vérole à Madagascar, où l'on avait relâché, Marion eut désormais un champ plus libre. Après s'être ravitaillé au cap de Bonne-Espérance, il leva l'ancre le 28 décembre 1771, et fit route au sud, dans le dessein de découvrir les terres australes. Le 13 janvier 1772, il aperçut, vers le 46e degré de latitude sud une terre trop enveloppée par les brumes pour qu'on pût distinguer si elle était habitée, et qu'il nomma *Terre d'Espérance*, parce qu'elle lui présageait la découverte du continent qu'il cherchait. C'est la terre que, quatre ans plus tard, Cook nomma l'*Ile du Prince-Edouard*. Au nord-est de cette île, il en découvrit une autre, qu'il nomma la *Caverne*. Il cherchait le cap de la Circoncision de Bouvet de Lozier (*voy. ce nom*); mais, craignant qu'à quelques degrés plus au sud, il ne trouvât, comme lui, la mer embarrassée de glaces, il ne s'engagea pas dans cette direction. Laissant derrière lui ses premières découvertes, il reconnut, le 22 janvier, par 46 degrés 5 minutes de latitude sud et 42 degrés de longitude est, deux îles, qu'il nomma les *Iles Froides*. Le lendemain, le *Marquis-de-Castries*, faisant route à l'est, signala, par le 46e degré 30 minutes de latitude sud une île dont Crozet, lieutenant du *Mascarin*, alla prendre possession, et qui reçut le nom d'*Ile de la Prise de Possession*, auquel a, plus tard, été substitué celui de *Marion*. Dans le nord-est de cette île, Crozet en vit une autre, qu'il nomma l'*Ile Aride*, et qui, depuis, a été nommée l'*Ile Crozet*. Le 10 février, Marion ordonna de faire route vers la pointe sud de l'île de Van-Diémen, et, le 3 mars, on jeta l'ancre dans la baie à laquelle Tasman avait donné, en 1642, le nom de baie de *Frédéric-Henri*. Après avoir passé six jours sur cette côte, que les naturels faillirent lui rendre inhospitalière, Marion longea la côte nord de la Nouvelle-Zélande, et mouilla, le 4 avril, dans la baie des Iles. Bien accueilli par les insulaires, il dressa des tentes sur la petite île Matonaro, en face du mouillage de ses navires, y fit transporter ses malades, et établit sur la grande terre deux autres postes dont il fit des ateliers pour la réparation de ses navires. Les meilleurs rapports continuèrent pendant deux mois entre les Français et les sauvages. Les principaux d'entre eux s'assemblèrent même le 4 juin pour reconnaître Marion comme grand chef du pays, et quatre plumes blanches furent placées sur sa tête et dans ses cheveux, comme marque distinctive de sa dignité. Se fiant à ces démonstrations, il oublia que Cook avait trouvé des antropophages sur cette côte, et que Tasman avait laissé le nom de *Baie des Assassins* à la première découverte qu'il y avait faite. Quatre jours après cette fête, Marion, accompagné de deux de ses officiers et de quatorze autres personnes, se rendit à une seconde fête que lui avait offerte Tacouri, chef du plus grand des villages du pays. Le soir, on ne vit personne revenir. Le lendemain, un matelot, convert de blessures, qu'on recueillit dans un canot, apprit qu'il avait échappé seul aux embûches des insulaires. On ne put malheureusement plus douter du sort de Marion et de ses compagnons quand, peu après, on entendit les sauvages répéter du rivage, comme pour effrayer les Français, ces sinistres paroles : *Tacouri maté Marion* (le chef Tacouri a tué Marion), et ajouter sur tous les tons que Marion était non seulement mort, mais mangé. Du Clesmeur et Crozet, après être parvenus à rembarquer leurs malades et leurs ouvriers, firent, le 14 juin, une première descente dans l'île Ma-

tonaro, où il y avait environ trois cents sauvages, en tuèrent cinquante, dont six chefs, culbutèrent le reste dans la mer et mirent le feu au village. Dans une seconde descente, où l'on brûla le village de Tacouri, on aperçut de loin, et hors de la portée du fusil, ce chef, qui fuyait, ayant sur les épaules le manteau de Marion. La chemise sanglante de cet infortuné fut retrouvée, ainsi que les restes à demi-rôtis de plusieurs Français, avec la trace des dents des antropophages. Le 14 juillet, les Français s'éloignèrent de ces lieux, qu'il nommèrent la *Baie de la Trahison*. Du Clesmeur, désormais chef de l'expédition, ramena les deux navires à l'Ile-de-France, sans rapporter de ce long et funeste voyage les productions nouvelles dont Poivre avait voulu enrichir la colonie. L'abbé Rochon (*voy. ce nom*) a écrit, d'après les journaux et les plans de Crozet, la relation de ce voyage, qu'il a publiée sous ce titre : *Nouveau Voyage à la mer du Sud, commencé sous les ordres de Marion, achevé, après sa mort, sous ceux du chevalier Du Clesmeur* (fig. et cartes). Paris, Barrois, 1783, in-8°. L'auteur a joint à cette relation un extrait des voyages du capitaine Surville dans les mêmes parages. Il ignorait alors que la terre des Arsacides, découverte, le 7 octobre 1769, par Surville, appartenait à ce vaste archipel auquel Alvarès de Mendana avait donné, en 1567, le nom d'*Iles de Salomon*. Les découvertes de ce navigateur et celles de Fernand de Quiros sont détaillées dans la seconde édition du livre précédent, intitulée : *Relation d'un voyage à la mer du Sud, en 1771 et 1772; Extrait du voyage du capitaine Surville dans les mêmes parages en 1769 et 1770. Nouvelle édition, augmentée des deux voyages d'Alvarès de Mendana aux îles Salomon, en 1567 et 1595, et de celui du voyage de Fernand de Quiros aux îles Quiros et à la terre du Saint-Esprit, en 1605 et 1606*. Paris, Barrois l'aîné, an VIII, in-8° (cartes et planches). P. L...t.

MAROT, sieur des **ALEUX** (Raoul), — sénéchal et capitaine de Dinan, conçut et exécuta, en 1598, le projet de faire rentrer sous l'obéissance d'Henri IV la ville de Dinan, alors au pouvoir des ligueurs. Ce projet, concerté avec François de Saint-Cyr, prieur de Saint-Malo de Dinan, et Robert Hamon, syndic de cette ville, avait été communiqué au roi, qui avait ordonné au marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, de tenir quinze cents hommes à la disposition des chefs de l'entreprise. Saint-Laurent gardait alors Dinan, où il y avait une forte garnison. Pour l'en faire sortir, on lui remit de fausses lettres du duc de Mercœur où il lui était enjoint de venir à Nantes avec la plus grande partie de ses troupes, qui renforceraient alors les garnisons des places d'au-delà de la Loire, que l'on s'attendait à voir être attaquées par le roi. Dupe de ce stratagème, Saint-Laurent partit en toute hâte, ne laissant à Dinan que le peu de soldats rigoureusement nécessaires. Mercœur, dès qu'il le vit, lui demanda ce qui l'amenait. — « Vos ordres, Monseigneur. » — Mes ordres? reprit Mercœur. — Ah! Di» nan n'est plus à moi; retournez-y prompte» ment; mais je crains bien que vous n'arriviez » trop tard. » En même temps, il écrivit aux gouverneurs de Dol et de Lamballe de seconder Saint-Laurent. Mais ils furent gagnés de vitesse par Coëtquen, qui dépêcha cinq cents hommes à Dinan. Le soir de leur arrivée, les conjurés donnèrent aux officiers de la garnison un bal à la faveur duquel les soldats de Coëtquen, restés en dehors de la ville, purent y entrer, après une lutte entre eux et la garnison, lutte où Marot fut légèrement blessé. Les ligueurs, retirés dans la cour de l'Hôtellerie, capitulèrent. Des renforts conduits par le maréchal de Brissac, par Montmartin, le baron de Molac, Montgomery et Coëtquen, qui amenait deux couleuvrines et cinq pièces de canon, décidèrent, cinq jours après, la capitulation du château, où s'était renfermé le reste de la garnison. Dès le lendemain, Marot se rendit auprès du roi, sous prétexte d'obtenir des lettres-patentes qui auraient confirmé les anciens priviléges de la ville de Dinan, et concédé ceux qu'on avait fait espérer aux habitants. Le roi le choya et lui fit expédier des lettres de noblesse portant que la réduction de Dinan était due à ses soins et à sa valeur. A ces lettres de noblesse, qui lui donnaient pour armoiries *d'azur à la main dextre d'argent, accompagnée d'une étoile d'or au premier canton*, était joint le brevet d'une charge de maître des requêtes, qu'il vendit un très-bon prix, à quelque temps de là. C'est de Marot des Aleux que descendait le charitable La Garaye (*voy. ce nom*). On a conjecturé que Jean Marot, valet de chambre et secrétaire d'Anne de Bretagne, père du célèbre poète Clément Marot, et poète lui-même, appartenait à la même famille; nous ne sommes en mesure ni d'appuyer ni de contredire cette conjecture. P. L...t.

MARQUER (Louis), — né à Vannes, le 19 octobre 1653, entra dans la Société de Jésus, à Paris, le 26 septembre 1670. Sa faible complexion ne lui permettant pas de supporter un long travail, il passa une partie des premières années de sa jeunesse à La Flèche, où il s'appliqua, autant qu'il le put, à l'étude de la théologie et de la littérature. Sa santé s'étant ensuite améliorée, il enseigna les mathématiques à Nantes, et la philosophie, successivement à Eu, à Orléans et à Rouen. Il fut chargé plus tard de la chaire de philosophie scolastique, dans les colléges d'Amiens, de Vannes, de La Flèche et enfin de Paris. En 1720, il retourna à La Flèche, où il mourut d'hydropisie, le 8 avril 1725, après avoir travaillé pendant qua-

torze ans aux *Mémoires de Trévoux*. On lui doit, indépendamment de sa collaboration à ce recueil, l'arrangement et la publication des *Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant*. Paris, 1717 et années suivantes, 7 vol. in-12. Le dictionnaire de Moréri (t. VII, p. 274, édit. de 1759), lui attribue encore l'ouvrage suivant, resté manuscrit : *Armenia vetus et recens; informatio de erroribus Armenorum; Dissertatio de Eutychianorum, Monophystarum et Monothelitorum hæresi*. P. L...t.

MARS (Saint), et suivant d'autres, *Marse*, ou même *Matz*, — prêtre et ermite, que l'on croit être né vers le commencement du vr^e siècle, à Bais, petite paroisse de l'évêché de Rennes et voisine de La Guerche, est plus connu par le culte qu'il reçoit que par ses actions. On croit qu'il passa la plus grande partie de ses jours à Vitré, et qu'il mourut au village de Marse, où l'on montre encore les ruines de sa maison. Le tombeau qui renfermait son corps devint célèbre par une infinité de miracles, et les habitants de Bais en regardaient la possession comme un trésor du plus grand prix. En 1427, ces habitants, craignant que les Anglais, dont la descente en Bretagne était imminente, ne leur enlevassent ce corps, le transportèrent à Vitré, et le mirent sous la garde des chanoines de la collégiale de Sainte-Madelaine de cette ville. Le duc de Bretagne ayant fait sa paix avec les Anglais, la paroisse de Bais réclama, mais en vain, son dépôt. Le chapitre de Sainte-Madelaine, se refusant toujours à la restitution demandée, les habitants voulurent se la procurer à force ouverte, un jour que, selon la coutume, on portait les reliques de saint Mars en procession hors de la ville; mais s'étant trouvés les plus faibles, ils furent obligés de céder, et de les laisser en la possession de Vitré. Les chanoines crurent qu'ils ne les perdraient jamais; c'est ce qui détermina, en 1486, Guy, comte de Laval, baron de Vitré, et Anne de Montmorency, son épouse, à faire faire un coffret d'argent pour les renfermer. Quant à la paroisse de Bais, elle s'abstint de toute procession extérieure jusqu'en 1750, qu'elle recouvra les reliques de saint Mars, moins son fémur droit, deux de ses côtes et son chef, que l'église de Vitré possède encore aujourd'hui. Depuis cette époque, elle a repris l'usage de les promener processionnellement sur toute l'étendue de son territoire, le 14 janvier et le 21 juin de chaque année. P. L...t.

MARTIGUES (Charles de **LUXEMBOURG**, vicomte de), — fils de Francois de Luxembourg, vicomte de Martigues et comte de Penthièvre (*voy. ce nom*), appartenait à cette maison par sa mère Charlotte de Brosse, fille de René de Brosse, et sœur de Jean de Brosse, duc d'Etampes et comte de Penthièvre, que François Ier avait nommé son lieutenant-général et gouverneur en Bretagne, en 1531, en remplacement du comte de Laval, mort le 25 mai de cette année. Laval laissait une veuve jeune, belle, et héritière de grands domaines; c'était Claude de Foix, cousine du duc d'Etampes, par sa mère Paule de Brosse. Sous prétexte de la consoler, d'Etampes vint, peu de temps après la mort de son mari, lui faire visite avec son neveu Martigues, « et fit apporter avec luy, dit Du Paz, ses plus chères et précieuses bagues, entre autres des plus belles fillées de grosses perles orientales à se ceindre et mettre au col, qu'il estoit possible de voir, pour luy resjouir la veüe après son infortune. » L'oncle et le neveu accompagnèrent ensuite la comtesse dans un voyage qu'elle fit dans ses terres de Gascogne, puis Martigues l'épousa au château de Boussac, appartenant au duc d'Etampes. Ce mariage fut signalé par des fêtes magnifiques, mais aussi par un bien triste accident, la chute d'une galerie pleine de personnes accourues pour y assister, et dont plusieurs furent tuées. « C'estoit, ajoute Du Paz, le présage d'un grand » malheur. » En effet, Mme de Martigues mourut » environ neuf mois après, aux Essarts, en Poi- » tou, en donnant le jour à une fille qui lui survé- » cut peu. Aussy, poursuit notre chroniqueur, » ne pouvoit pas prospérer ce mariage ny estre » beny de Dieu, estant fait contre les sainctes » constitutions de nostre mère saincte Eglise, et » sans dispence : les deux estant parens au degré » prohibé et deffendu de contracter, l'un au qua- » trième degré de consanguinité, et l'autre au » tiers. »

Lorsqu'en 1552, Charles-Quint vint assiéger Metz, Martigues et son frère Sébastien (*voy. ci-après*) furent du nombre des capitaines avec le concours desquels Guise contraignit l'empereur à lever ce siége mémorable. Après la retraite de Charles-Quint, les deux frères rejoignirent le duc d'Etampes, et contribuèrent à la prise d'Hesdin, de Tournon, de Laon, et de plusieurs autres villes ou forts. L'année suivante, après avoir pénétré dans Térouanne, malgré les impériaux, Charles, échappé au sort de son frère, alla s'enfermer dans Hesdin. Il avait repoussé avec avantage plusieurs assauts, lorsque, s'étant avancé un jour sur un mur pour observer les ennemis, il reçut à la poitrine un coup d'arquebuse dont il mourut, malgré les soins d'Ambroise Paré, qui se trouvait dans la place, et qui a laissé sur sa prise, comme sur les derniers moments de Martigues, une intéressante relation reproduite par extrait dans Du Paz (p. 79). Philibert-Emmanuel de Savoie, cousin de Martigues, le fit inhumer au couvent des Minimes ou Bons-Hommes d'Abbeville. P. L...t.

MARTIGUES (Sébastien de **LUXEM-**

BOURG, vicomte DE), — marquis de Baugé, frère du précédent, se distingua par sa bravoure sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX. En 1552, nous l'avons vu, il se jeta, avec l'élite de la noblesse française, dans Metz, assiégé par Charles-Quint en personne. Fait prisonnier, l'année suivante, au siége de Térouanne, il fut retenu jusqu'à la mort de son frère, au château de la Motte-aux-Bois, par le sire de Vandeville, qui, malgré l'incognito dont Martigues cherchait à s'envelopper, avait découvert l'importance de cette capture et se l'était fait céder, pour 30 écus, par les deux soldats espagnols au pouvoir desquels il était tombé. Vandeville n'ayant voulu lui accorder la liberté que moyennant une rançon de 15,000 écus, et le captif ayant déclaré être hors d'état de la payer, Ambroise Paré, intermédiaire entre eux, donna connaissance du peu de succès de sa négociation à la reine de Hongrie et au duc de Savoie, qui mandèrent à Vandeville « que ce » morceau estoit un peu trop gros pour luy, et » qu'il eust à le leur envoyer, » ce qu'il fit. Après trois années de captivité passées à Gravelines, Martigues redevint libre, mais ce ne fut qu'après avoir payé une énorme rançon que Du Paz fixe à 40,000 écus « sans les autres despens. » Il resta près du duc d'Etampes jusqu'en 1558, époque où il alla aider le duc de Guise à reprendre Calais. Les attaques qu'il dirigea avec un plein succès contre les forts de Nieullay et de Risban facilitèrent la prise de cette place. Pendant les opérations du siége, il déploya une grande intrépidité, et, lors de la capitulation (8 janvier), il abandonna sa part du butin, qui était fort grosse. Au siége de Guines, qui commença cinq jours après, il concourut, de sa personne, à toutes les reconnaissances, à tous les assauts. La ville prise, il alla assister au mariage du Dauphin François avec Marie Stuart, puis rejoignit le duc d'Etampes pour le seconder dans la défense de la Bretagne contre les Anglais et les Flamands, qui épiaient l'occasion d'y pénétrer. Lors de leur débarquement au Conquet, qu'ils pillèrent et ravagèrent (1558), d'Etampes et Martigues rassemblèrent promptement la noblesse et les milices du pays qui, sous la conduite de Kersimon, les forcèrent à se rembarquer après avoir essuyé de grandes pertes.

Les guerres de religion, qui commencèrent à cette époque en France et en Ecosse, déterminèrent François II, en sa qualité d'époux de Marie Stuart, à envoyer dans ce pays, sous les ordres de Martigues, en 1560, un corps de mille hommes formant la moitié de l'armée commandée par Jacques Labrousse. Hors d'état de tenir tête aux forces bien supérieures des Anglais, les Français furent bientôt réduits à se replier sur Leith, à une lieue d'Edimbourg. Ils y furent bloqués, et Martigues, dans une des sorties, eut un cheval tué sous lui et reçut un coup d'arquebuse à l'épaule. Au bout de trois mois, les Français durent capituler.

Martigues était à peine revenu à Paris, qu'il s'y attira une assez méchante affaire. Un jour qu'il dînait, en attendant des chevaux de poste pour aller voir le roi à Fontainebleau, on vint lui dire que des sergents avaient saisi un de ses officiers et le conduisaient dans la prison du Châtelet. Aussi prompt du pied que de la main, il ne prend pas le temps de s'informer des causes de l'arrestation, se met à la poursuite des sergents, les étrille de la bonne façon, et leur arrache le prisonnier, qu'il ramène à son hôtel. Le Parlement, informé de cette équipée, le décréta lui-même d'arrestation, et quoi que pussent faire le roi, la reine Marie Stuart et MM. de Guise, « il fallut, dit Brantôme, qu'il passast le gui- » chet, et s'il ne fust été du calibre de la grande » maison qu'il estoit, et n'eust été le remarqua- » ble service qu'il venoit de faire au roy son » maistre et à la royne sa maîtresse, il en fust » été en peine, et les choses ne se fussent pas- » sées si doucement comme elles passèrent. » Il fut relâché grâce aux peines que se donna un des capitaines des gardes du roi, à qui ce prince donna commission d'instruire l'affaire.

Peu de temps après (décembre 1560—janvier 1561) eut lieu la tenue des États de Meaux, pendant laquelle Martigues épousa, en présence de toute la cour, Marie de Beaucaire, fille de Jean de Puyguillon, sénéchal de Poitou, et fille d'honneur de Marie Stuart; après quoi d'Etampes et les nouveaux époux vinrent à Nantes, où on leur fit une brillante réception, et de là à Lamballe et aux Essarts. Lorque Marie Stuart, devenue veuve, retourna en Ecosse, Charles IX confia à Martigues le soin de la conduire à Calais. L'infortunée princesse, quand elle quitta la terre de France, donna un dernier témoignage d'affection à son ancienne fille d'honneur, en acceptant d'être l'une des marraines de sa fille Isabelle, qui venait de naître. Après le baptême, célébré à Nantes avec une pompe inaccoutumée (*voy. Mercœur, ci-après*), le duc d'Etampes et son neveu levèrent des troupes, marchèrent sur la Basse-Normandie et en chassèrent Montgomery, qu'ils obligèrent à aller se renfermer dans Rouen. A Vire et à Saint-Lô, dont les deux capitaines bretons s'emparèrent ensuite, leurs soldats, à l'exemple de Martigues, se livrèrent à tous les excès que peuvent amener le fanatisme, la licence et la férocité. « Il n'y eut pas, dit Philippe Lenoir (*Histoire de la Réformation*, etc., p. 89), il n'y eut pas jusqu'au lieutenant Martigues qui ne débordât en méchancetés, en violant les filles, et de ses propres mains (quelle lâcheté!) étranglant un des prisonniers qui s'était rendu la vie sauve, parce qu'il ne voulait pas se confesser aux prêtres. » Cette accusation a été reproduite par les écrivains catholiques, qui ajoutent que Martigues, s'il n'en avait été empêché par son oncle,

aussi humain et aussi tolérant qu'il l'était peu, aurait en outre fait périr un gentilhomme protestant, M. de La Poupelière, qui s'était aussi rendu sous condition de la vie sauve. Les Bretons allèrent de là au siége de Rouen, et quand cette ville eut capitulé, Martigues fut nommé colonel de l'infanterie française, en remplacement de Randon, tué devant la place.

Il fut ensuite opposé au prince de Condé, qui, après avoir pris Corbeil, Gentilly, Arcueil, le Bourg-la-Reine, etc., dans le but d'affamer Paris, dirigea des attaques contre les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Jacques et Saint-Victor. Elles échouèrent devant la vigoureuse résistance de Martigues, de qui le duc de Guise dit à cette occasion « que quoy qu'il fust plus vail- » lant et hasardeux que sage couronnel et pré- » voyant, il estait les deux, et qu'un jour il se- » roit grand capitaine. » Martigues soutint dignement sa réputation de bravoure à la bataille de Dreux, au siége d'Orléans, à la prise du Portereau et aux affaires qui suivirent.

Une des conditions de la paix momentanée conclue après la mort du duc de Guise fut que chacun rentrerait dans la position qu'il occupait avant les hostilités. Forcé alors de se démettre de sa charge de colonel, Martigues imagina un beau matin de s'affubler d'une casaque de gendarme, et de parcourir en cet état tous les appartements du château de Saint-Germain, ceux même du roi et de la reine, qui rirent beaucoup quand, interrogé sur le motif de ce travestissement, il répondit que, n'étant plus que capitaine de gendarmes, il voulait désormais s'habiller comme eux. Quoiqu'il parût prendre gaiment sa mésaventure, il gardait pourtant rancune à Dandelot, qui avait exigé sa démission, et si le roi ne lui avait défendu, sous peine de la vie, de se battre avec le capitaine calviniste, « avec » qui il vouloit despartir le gasteau à coups d'es- » pée, » nul doute qu'ils eussent croisé le fer.

Rappelé en Bretagne par la mort du duc d'Etampes, dont il était lieutenant-général depuis le 1er janvier 1560, Martigues lui succéda dans les fonctions de gouverneur, pour lesquelles des provisions lui avaient été expédiées en survivance, le 20 mars 1562. D'Etampes, que sa mansuétude avait fait ranger parmi les *politiques*, s'était attaché à rapprocher plutôt qu'à sévir et à combattre, ce qui avait mis en suspicion la pureté de sa foi. Il en fut tout autrement de Martigues. Ardent catholique, et impitoyable envers ceux qui ne l'étaient pas, il ne connut et n'employa d'autre moyen de persuasion que les armes. Il eut à peine pris possession de son gouvernement (2 juin 1566) qu'il se ligua secrètement avec plusieurs grands du royaume contre le connétable de Montmorency et les Coligni, ses neveux. Cette ligue ayant été découverte par une lettre interceptée du duc d'Aumale, Catherine de Médicis, alors plus prudente ou plus dissimulée qu'elle ne le fut depuis, sentit toutes les conséquences d'une association si contraire à l'autorité du roi, et s'éleva, en plein conseil, contre la témérité de ceux qui avaient osé s'y engager. La reine-mère écrivit en même temps à Martigues pour tempérer son zèle prématuré, et l'exhorter à imiter la conduite du duc d'Etampes, « afin, disait-elle, que vous soyez autant estimé et aimé de tout le monde comme il estoit. » Elle l'engageait ensuite à ne rien négliger pour faire observer tous les édits du roi, et de « faire vivre un chacun sous la li- » berté d'iceux. » C'était sans doute une allusion aux mesures rigoureuses que Martigues avait adoptées dès son entrée en fonctions. En effet, loin de modifier, dans l'application, la sévérité des édits rendus contre les calvinistes, il avait, à la sollicitation de la ville de Nantes, rendu, le 26 juin 1566, une ordonnance qui leur défendait de tenir aucune école publique, de faire aucun acte ostensible de leur religion, aucun baptême, aucun enterrement, etc., sous les peines portées par les édits du roi. Le voyage de Charles IX à Nantes, en 1566, et la tenue des Etats dans cette ville, l'année suivante, retardèrent l'explosion; mais au mois d'octobre 1567, les calvinistes n'ayant pas craint d'établir dans la ville des écoles publiques, les querelles prirent un aspect effrayant. La commune, pour prévenir les dangers dont elle était menacée, équipa à ses frais cent arquebusiers. Mais rien n'arrêta les calvinistes dans leurs projets de vengeance; ils pénétrèrent dans le couvent des Couëts, dont les religieuses furent obligées de se réfugier à Nantes, après avoir essuyé de lâches insultes. L'irritation allant toujours croissant, on s'attendait à une surprise de la part des calvinistes, lorsqu'au mois de janvier 1568, Martigues quitta Nantes pour accompagner le duc d'Anjou dans son expédition contre le prince de Condé, terminée, le 2 mai 1568, par la paix ou plutôt par la trève de Longjumeau; Martigues vint alors à Paris. A la nouvelle que les calvinistes, enhardis par la rupture du traité de paix, menaçaient sérieusement Nantes, il prescrivit de ne permettre l'entrée de la ville à aucun religionnaire armé, excepté aux gentilshommes qui n'auraient que la dague, et de désarmer tous ceux qui y résidaient. La crainte de plus en plus imminente d'un siége le détermina à ordonner aux habitants de se pourvoir personnellement de vivres pour trois mois, indépendamment de ceux qu'ils auraient à fournir à la garnison. La ville, épuisée par les dépenses qu'avaient occasionées la réception du gouverneur et celle du roi, ne pouvait exécuter cet ordre. Martigues alors, occupé à parcourir la province pour y lever des troupes, écrivit lettres sur lettres, menaçant le maire et les échevins des effets de sa colère, si la ville n'était pas sur-le-champ approvisionnée et fortifiée, malgré l'impossibilité où ils étaient de le faire. « Mes- » sieurs, leur disait-il, tout cela ne sont que

» des paroles qui n'approchent quasi point des » effets; et comme j'ai été bien averti que vous » et les habitants de votre ville ne faites que peu » ou point de devoir à cela (les approvisionne- » ments) et aux fortifications, je mande à Mes- » sire le sénéchal qu'il vous y contraigne tous, » voyre par emprisonnement de vos personnes, » et qu'il se prenne particulièrement aux plus » grands, à ce que les autres y prennent exem- » ple; priant Nostre-Seigneur qu'il vous donne, » Messieurs, ce que vous désirez. » — Singulière formule qui, dans la circonstance, ressemblait de bien près à une moquerie, surtout si on la rapproche de la souscription : « *Vostre* » *bien bon ami*, BASTIEN DE LUXEMBOURG. »

Les choses en étaient là quand la reprise des hostilités éloigna Martigues de Nantes, dont il laissa le gouvernement à Bouillé, son lieutenant-général. Dandelot et les principaux chefs calvinistes, informés que le prince de Condé et Coligni, dont la Reine-Mère avait tenté l'enlèvement, s'étaient réfugiés à la Rochelle, s'étaient déterminés à les aller joindre. Cette entreprise était difficile, les calvinistes n'étant maîtres d'aucun passage sur la Loire. Résolu néanmoins à l'exécuter, Dandelot donna rendez-vous à tous les détachements de son armée à Beaufort-en-Vallée, entre Saumur et Angers, dans l'espoir de trouver quelque gué à la Daguenière et aux Rosiers. Martigues reçut de la cour l'ordre d'empêcher la jonction des calvinistes et de s'opposer avec le duc de Montpensier à ce qu'ils passassent la Loire. Dandelot, par une marche forcée, trompa sa vigilance et opéra la réunion des différents corps de son armée. Martigues, apprenant que Dandelot était sorti de Bretagne, se hâta de joindre le duc de Montpensier à Saumur, et, après avoir passé l'Anthion au port de Sorges, il s'avançait avec la plus grande diligence, lorsqu'il tomba sur les quartiers de Dandelot dont il se croyait éloigné. Il ne pouvait reculer sans danger, obligé qu'il eût été de repasser l'Anthion en présence d'un ennemi supérieur; aussi, bien qu'il n'eût que trois cents lances et cinq cents arquebusiers à opposer aux troupes de Dandelot, fortes de mille chevaux et de deux mille arquebusiers, se décida-t-il à prendre l'initiative de l'attaque. Il ne pouvait suivre qu'une levée de terre bordant la rivière, et si étroite que dix hommes ou six chevaux au plus pouvaient y marcher de front. Il forma son avant-garde de trois cents arquebusiers, plaça sa cavalerie au centre, l'infanterie par derrière et cinquante lances sur ses flancs. Ces dispositions prises, il harangua ainsi ses soldats : « Mes compagnons, les huguenots » sont sur notre chemin. Il nous faut leur pas- » ser sur le ventre, ou estre perdus; car nous » ne pouvons nous retirer; que donc chascun » se prépare de combattre avec les bras, et mar- » cher gaillardement avec les jambes pour gai- » gner Saumur; il n'y a que huit petites lieues » et ne pouvons trouver seureté que nous n'y » soyons arrivés. » Tous lui promirent de faire leur devoir et ils tinrent parole. Il chargea avec tant de furie, qu'il renversa tout ce qu'il rencontra à la Daguenière et à Saint-Mathurin. La charge fut si vive que Dandelot faillit être pris. Martigues ayant ensuite rencontré aux Rosiers un renfort de deux cents arquebusiers envoyés par La Noue, leur passa sur le corps et rejoignit à Saumur le duc de Montpensier, dont la lenteur rendit ses succès infructueux et donna aux calvinistes le temps de passer la Loire. Peu après, l'armée catholique, dont le duc d'Anjou avait pris le commandement, rencontra celle des calvinistes à Pamprou, bourgade à cinq lieues de Poitiers. Après quelques escarmouches entre les deux avant-gardes, le champ de bataille resta aux calvinistes. Martigues, qui commandait l'avant-garde catholique, craignait pour le lendemain une attaque qui aurait été suivie d'une défaite inévitable. Afin de se tirer de ce mauvais pas, il fit battre la marche suisse, ce qui persuada à l'ennemi que les soldats de cette nation étaient dans le camp; il fit allumer un grand nombre de feux, et décampa au milieu de la nuit pour aller joindre le duc d'Anjou, qui était à Jasemeil avec le reste de son armée. Le prince de Condé s'aperçut à la pointe du jour de la retraite de Martigues, qui fut aussitôt poursuivi, mais qui ne put être atteint. Ce stratagème sauva d'une perte infaillible l'avant-garde catholique, qui aurait eu affaire à dix-neuf mille hommes. Ce fut pour récompenser Martigues de ce service et de tous ceux qu'il avait antérieurement rendus, que Charles IX, par ses lettres-patentes du mois de septembre 1669, érigea en sa faveur le comté de Penthièvre en duché-pairie. A la bataille de Moncontour (3 novembre 1569), Martigues enfonça, à deux reprises, l'avant-garde des calvinistes. Le 20 du même mois, se trouvant au siége de Saint-Jean-d'Angély, où il s'était déjà distingué dans plusieurs attaques à la tête de l'infanterie, il reçut à la tête un coup d'arquebuse dont il mourut le même jour. Il fut inhumé auprès du duc d'Etampes, dans l'église des Cordeliers de Guingamp. De son mariage avec Marie de Beaucaire, morte en 1613, et inhumée dans la même église, il ne laissa qu'une fille, Marie de Luxembourg, née à Lamballe le 15 février 1562, mariée à Paris le 12 juillet 1575, à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur *(voy. ce nom)*, morte à Paris, le 6 septembre 1623.

La bravoure de Martigues lui a mérité le nom de *chevalier sans peur;* mais nul n'a songé à ajouter *sans reproche*. Il est difficile, en effet, de passer condamnation sur sa conduite à Vire et dans maintes circonstances analogues. A ceux qui, pour l'excuser, alléguraient les mœurs du temps, nous opposerions la douceur et la tolérance du duc d'Etampes, pour prouver que c'est

là une excuse banale et fort peu admissible. N'omettons pas de dire, néanmoins, qu'il y avait de la générosité chevaleresque chez celui qui, à deux reprises, obtint du duc de Montpensier la liberté et la vie de La Noue.

On peut consulter avec intérêt, pour plus de détails sur les deux frères Martigues, le livre intitulé : *Original des troubles de ce temps discovrant briefvement des princes les plus illvstres de la très ancienne et très illvstre famille de Luxembourg, et de leurs alliances généalogiques, et principalement de Charles et Sébastien, frères germains et Princes de Martigues, et des guerres où ils se sont trouvez tant dedans que dehors le royanme de France. Recueilly de plusieurs et divers livres, et particulièrement des mémoires de Escuyer M. Hugues de Gassion, chevalier, qui a servi les Rois Charles IX et Henri troisième, tant en estat de maistre d'hostel, que de gentilhomme servant, et estant à présent l'vn des plus vieux capitaines de France, par Raoul Le Maistre, docteur en théologie, et religieux de l'ordre des Frères Prescheurs de la ville de Rouen.* Nantes, Nicolas des Maretz et Nicolas Fauerye, 1592, in-4° de 3 feuillets préliminaires et 336 p. Ce livre rare et curieux pour l'histoire de la Ligue est en la possession de M. le baron de Wismes. P. L...t.

MARTIAL DE SAINT-HYACINTHE, — Carme breton, profès du couvent de Rennes, professeur de théologie au couvent de Josselin, mort le 9 février 1692, est auteur de : *Oratio panegyrica de sacro ordine fratrum B. V. M. de Monte-Carmelo.* Rhedones, 1675, apud Philippum Le Saint, 119 p. in-16. P. L...t.

MARTIN *de Vertou* (**Saint**), en latin, *Martinus Vertavensis*, — ainsi nommé du monastère de Vertou, dont il fut le premier abbé et le fondateur, connu aussi sous le nom de *Saint-Martin-le-Seul*, naquit, en 527, d'une des premières familles de Nantes; il alla terminer ses études à Tours, et se trouvait dans cette ville, à l'âge de trente-deux ans, lors d'un voyage qu'y fit saint Félix, évêque de Nantes. Ce prélat s'étant assuré de la vocation religieuse de Martin, accéda à sa demande d'embrasser la carrière ecclésiastique. Il lui conféra les ordres, le fit chanoine et archidiacre de son église; et, connaissant son talent pour la prédication, le chargea de travailler à la conversion des peuples qui habitaient les environs de Nantes. Les obstacles que sa mission évangélique dut éprouver ont fourni aux légendaires l'histoire de la submersion d'une prétendue ville d'Herbauge, résidence d'idolâtres. Le récit de cette catastrophe est calqué sur celui de la destruction de Sodome, au point que le nom de la cité de Sichor ou de Ségor, voisine de Gomorrhe et de Sodome, se trouve appliqué dans la légende à un lieu situé près d'Herbauge, et qui est actuellement le bourg de Raisé. Mais laissons ces détails fabuleux, reproduits par Albert-le-Grand, et victorieusement réfutés par D. Lobineau, dans sa notice sur *Saint Martin*. Selon quelques légendaires, Martin de Vertou fit ensuite un pélerinage à Rome, mais peut-être l'a-t-on confondu avec de saints personnages du même nom. — L'un d'eux, grand voyageur, fonda le monastère de Dumes, près de Brague, en Portugal. — Un autre habita le Mont-Cassin avant saint Benoît, le lui céda, et se retira dans une grotte du Mont-Marsique. — Un troisième, enfin, disciple de saint Martin de Tours, et dont Grégoire de Tours parle dans sa *Gloire des Confesseurs*, fonda un monastère à Saintes. Il est vraisemblable que les auteurs des actes de saint Martin de Vertou, qui n'ont écrit qu'après l'invasion des Normands, et qui n'indiquent pas des sources antérieures à cette invasion, ont pris indistinctement dans les actes des divers saints du même nom, et surtout dans ceux de Martin de Dumes, ce qu'ils ont jugé de plus propre à glorifier leur saint. Une certaine conformité entre le nom du lieu où Martin, le voyageur, fonda son monastère, et celui que choisit Martin de Vertou, n'a pas peu contribué à cette confusion. Nul doute, en effet, que le Dumes de Portugal aura semblé le même lieu que la forêt de Dumen, qui, du temps de saint Martin, se trouvait près de Nantes, et dont Vertou faisait partie. Après avoir travaillé à déraciner les restes de l'idolâtrie, Martin, considérant sa mission comme accomplie, se retira dans cette forêt de Dumen, où il se construisit une petite hutte, faite de branches d'arbres entrelacées d'osier, ne vivant que d'herbes, de racines et d'eau. Il se proposait de terminer ses jours dans cette solitude, où la prière et la contemplation l'absorbaient, quand Dieu lui inspira le désir de s'établir à Vertou, pour y travailler de nouveau au salut du prochain. D'abondantes aumônes le mirent à même d'élever une église et un monastère, qu'il dédia à saint Jean-Baptiste. Selon le Propre de Nantes, Martin ne se borna pas à la construction de cette maison, et l'affluence des moines qui vinrent se ranger sous son obéissance l'obligea de fonder plusieurs autres monastères. Butler lui en attribue deux, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Tous deux étaient détruits du temps de cet hagiographe, et il n'en restait que le prieuré de Saint-Georges de Montaigu, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-sur-Marne. Quant à celui de Vertou, long-temps célèbre par la régularité qui s'y observait, et qui devint plus tard un simple prieuré, dépendant aussi de Saint-Jouin, Albert-le-Grand en fixe la fondation à l'an 575; mais d'autres la reculent à l'an 595, ou même encore plus tard, par la raison que Grégoire de Tours n'en a pas dit un mot, et que bien certainement il en aurait parlé, ainsi que de saint Martin, si ce der-

nier eût été de son temps abbé de Vertou, et supérieur, comme on l'assure, de trois cents religieux. Saint Martin étant tombé malade, dans le cours d'une de ses missions, au monastère de Durin, qu'il avait aussi fondé, y mourut le 24 octobre 601. Indépendamment des notices consacrées à saint Martin de Vertou par Albert-le-Grand, D. Lobineau, Baillet et Butler, il en existe deux, que D. Mabillon a placées au premier siècle des saints de son ordre, l'une dans le corps du volume qui contient les actes des saints, et l'autre dans l'appendice qui le termine. De ces deux légendes, la première, rédigée par un anonyme du IXe siècle, moine de Vertou, est bien écrite. Quant à l'autre (la première dans l'ordre de l'édition), l'auteur, qui vivait dans le Xe siècle, a écrit un sermon plutôt qu'une histoire.

A ces diverses vies de saint Martin de Vertou on peut ajouter celle que l'abbé Travers a extraite d'un lectionnaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et qu'il a insérée avec ses annotations dans le premier volume de sa compilation manuscrite des conciles de la métropole de Tours, qui se conserve à la bibliothèque publique de Nantes. Elle ne relate pas les miracles attribués à saint Martin dans les deux légendes insérées par D. Mabillon dans le premier volume de ses *Acta sanctorum*. P. L...t.

MARTIN (François), — né à Vitré dans le XVIe siècle, fit partie, comme chirurgien embarqué sur le *Croissant*, de l'expédition commandée, en 1601, par Frotet de la Bardelière (*voy. ce nom*), et en a laissé une relation qui concerne spécialement Sumatra. Cette relation, exacte et annonçant un esprit judicieux, a été publiée sous ce titre : *Description du premier voyage fait aux Indes-Orientales par les Français, contenant les mœurs, les lois, façon de vivre, religions et habits des Indiens; une description et remarque des animaux, épiceries, drogues aromatiques et fruits qui se trouvent aux Indes; un Traité du scorbut, qui est une maladie étrange qui survient à ceux qui voyagent en ces contrées.* Paris, 1609, in-12.
P. L...t.

MARTIN (Le P.), — capucin de Nantes, est auteur de l'ouvrage intitulé : *Relation succinte* (sic) *et sincère de la mission du P. Martin, de Nantes, prédicateur capucin, missionnaire apostolique dans le Brézil parmi les Indiens appellés Cariris.* Quimper, Jean Perier, petit in-12 de 233 pages, sans date, mais avec approbation du 27 septembre 1706. Bien que les Kariris ne fussent pas cruels, notre missionnaire rencontra bien des obstacles, principalement de la part des Portugais, avides, jaloux, dédaigneux et libertins. Voici un passage qui peut donner une idée du style faible et suranné de la relation, d'ailleurs intéressante, du P. Martin : « Pour travailler à la conversion des » Indiens, il faut, avec la grâce de Dieu, prin» cipalement quatre choses : la première, ap» prendre leur langue, sans quoi on est barbare » avec les barbares; la seconde, une grande » charité pour supporter leurs imperfections, » leur grossièreté, leur ingratitude, jusqu'à ce » qu'on les ait civilisés, car l'ingratitude est » fille de la grossièreté; la troisième, un grand » désintéressement pour le temporel; au con» traire, il faut s'intéresser beaucoup pour eux, » et leur faire tout le bien qu'on peut, et les pro» téger contre ceux qui les oppriment; la qua» trième, un grand amour de la chasteté, et » prendre bien des précautions sur ce sujet, à » cause des objets périlleux où on est continuel» lement exposé, les Indiennes étant fort fra» giles. Or, toutes ces qualités se trouvent ra» rement dans les Portugais, etc. (p. 95). »

Le P. Martin est encore auteur d'un *Katecismo portug. Kariris.* Lisboa, 1709, petit in-8°. Il nous apprend enfin, p. 41 de sa *Relation*, qu'il avait composé les ouvrages suivants, vraisemblablement restés manuscrits : *un Dictionnaire de la langue des Kariris; — un Art ou Rudiment de la doctrine chrétienne; — un Modèle d'examen pour la confession; — une Traduction de la vie de quelques saints; — des Cantiques spirituels sur les mystères de la foy, sur le ton des hymnes...., pour faciliter aux missionnaires l'usage de la langue.* P. L...t.

MARTIN (François-Michel), — ancien prêtre du département d'Ille-et-Vilaine, partisan de la constitution civile du clergé, et adversaire du célibat ecclésiastique, a composé, sur ces matières, les ouvrages suivants, dont le second a échappé aux recherches de M. Grégoire, évêque de Blois : I. *Les nouveaux pasteurs sont-ils intrus?* Rennes, R. Vatar fils, 1791, in-8° de 28 pages. II. *Légitimité et Nécessité du mariage des prêtres.* Rennes, an XI, in-8° de 91 pages. Nous ignorons les lieux et époques de naissance et de décès de Martin.
P. L...t.

MARY (Guillaume), — licencié en droit, né à Nantes vers le commencement du XVIe siècle, ne nous est connu que comme auteur de l'ouvrage suivant : *Guilielmi Marii Nannetensis, jur. licent., animadversiones in juris civilis interpretes, quibus veri responsorum et legum multarum intellectus explicantur.* Tolosæ, apud Gul., à Boudeville, 1550, in-4°. P. L...t.

MARZIN (le P.), — disciple du P. Maunoir, est auteur de cantiques publiés avec un choix de ceux de son maître, de Le Nobletz, du P. Delrio et autres, sous les titres de *Hent ar Barados (le Chemin du Paradis)* et *ar Vuhez Christen (la Vie chrétienne).* Quimper-Corentin, Jean Hardouin, 1650 et 1689; Morlaix, de Plusquel-

lec, 1712. Son élégie sur la mort du P. Maunoir prouve qu'il était digne de continuer la double mission de ce saint apôtre. (M. de la Villemarqué, *Essai sur l'Histoire de la Langue bretonne*, en tête de la 2e édition du *Dictionnaire français-breton de Le Gonidec.)* P. L...t.

MATHIAS *de Saint-Jean* (le P.), — dont les noms de famille étaient *Jean* Eon, naquit à Saint-Malo, fit profession dans l'ordre des Carmes de Rennes, le 18 février 1618, et fut successivement prieur de plusieurs couvents de son ordre, notamment de celui des Billettes, à Paris. Nommé provincial de Touraine et de Gascogne, puis procureur-général des couvents de toute la province de France, il se fit remarquer par son zèle à maintenir ou à rétablir la régularité de la vie monastique. Son élection aux fonctions de provincial de Touraine, qui eut lieu à Angers, le 23 avril 1655, suscita de longues contestations, et il ne fallut pas moins qu'un bref du Pape Alexandre VII pour les terminer. Le père Mathias mourut à Paris, au couvent du Très-Saint-Sacrement, le 4 mars 1681. Il est auteur des ouvrages suivants : *Le Commerce honorable, ou Considérations politiques, contenant les motifs de nécessité, d'honneur et de profit qui se trouvent à former des compagnies de personnes de toutes conditions pour l'entretien du négoce de mer en France, par un habitant de Nantes.* Nantes, Guillaume Lemonnier, 1646 et 1651, in-4° (1). Déjà, en 1643, il était sorti des presses du même éditeur un ouvrage en vers français, composé par Jacques Denan, notaire de Nantes, et intitulé : *Le Commerce fidèle et la Charité hospitalière.* Le titre d'habitant de Nantes, sous lequel le P. Mathias se cacha dans les deux éditions de son ouvrage, a fourni carrière aux conjectures. La dédicace, adressée au maréchal de La Meilleraye, gouverneur de la Bretagne, et signée seulement des initiales F. M., a donné lieu de croire que l'ouvrage était d'un F. de Montaudouin, qui aurait écrit dans le cours du XVIIIe siècle l'éloge de Séraphique Bertrand, poète nantais, ou de Gabriel de Montaudouin, mort à Nantes en 1786, et connu par plusieurs ouvrages sur le commerce et l'économie politique, notamment par sa coopération avec Abeille à la rédaction du *Corps d'observations de la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts, établie par les Etats de Bretagne, pour les années* 1757, 1758, 1759 *et* 1760. Rennes, Jacques Vatar, et Paris, veuve de B. Brunet, 1760 et 1762, in-8°. La date seule du livre repousse l'une et l'autre supposition. Quant aux mots *habitant de Nantes*, dans lesquels on doit lire, selon nous, frère Mathias, ils s'expliquent par l'espèce de mystère dont il aura cru convenable de s'envelopper, en écrivant sur des matières si peu en harmonie avec sa profession. Ce qu'il y a de certain, c'est que la bibliothèque des Carmes, dont le rédacteur devait être bien informé, et après elle Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, art. 2545), attribuent formellement le *Commerce honorable* au P. Mathias de Saint-Jean. M. Ludovic Chapplain, de Nantes, y a puisé le texte d'une dissertation intéressante insérée dans le neuvième volume des *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* Les citations qu'il en a faites prouvent que le P. Mathias n'était pas seulement un écrivain érudit et habile : ses vues, grandes et élevées, ne seraient, de nos jours, désavouées par aucun négociant expérimenté. Quand on songe que ce fut peu de temps après l'apparition de ce livre que des associations commerciales se formèrent en Bretagne et surtout à Nantes, que le commerce y sortit de l'état de langueur auquel il était alors réduit, pour prendre une extension rapide, il est permis de croire que son énergique appel ne contribua pas peu à arracher les Nantais à une apathie funeste, à une insouciance désastreuse pour le pays. Le P. Mathias a distribué son ouvrage en trois parties. Dans la première, il expose l'état du commerce de la France, qu'il montre presque anéanti; il entre, à cet égard, dans des détails desquels il résulte que les profits faits, tous les ans, en France, par les Hollandais, les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, les Portugais et les Italiens, s'élevaient, année moyenne, à 9,317,421 livres, somme énorme pour le temps, eu égard surtout à l'infériorité des profits recueillis par les Français eux-mêmes. Dans la seconde partie, il expose les motifs qui doivent porter les Français au rétablissement de leur commerce; et dans la troisième, appuyée de documents statistiques fort curieux, il propose, en développant les avantages de l'association, l'établissement de sociétés et de bourses commerciales. Il a été publié un *Extrait* de cet ouvrage. Paris, 1659, in-4°. Nous ignorons quels rapports il existe entre cet *Extrait* et celui du même ouvrage qui a été inséré dans le *Conservateur* du mois d'août 1757, pag. 67 et suivantes. II. *Let-*

(1) Dans une analyse raisonnée et inédite que notre collaborateur et ami M. Dugast-Matifeux a faite du livre du *Commerce honorable*, il indique que ce livre, de 361 p. in-4°, non compris le titre, l'épître dédicatoire au maréchal de La Meilleraye, l'avertissement au lecteur et la table des matières, contient à la fin l'observation suivante : « Achevé d'imprimer le 23 mars 1647, pour la première fois, » de sorte qu'il est antidaté sur le titre, et ne parut réellement qu'à cette dernière date. — Du reste, les détails étendus dans lesquels entre M. Dugast-Matifeux confirment notre appréciation du travail du P. Mathias, lequel semble avoir été, dans une sphère restreinte, une sorte de second P. Joseph. Ami et conseil du maréchal de La Meilleraye, neveu ou plutôt cousin-germain du cardinal duc de Richelieu, lieutenant-général pour le roi en Bretagne et gouverneur des ville et château de Nantes, le P. Mathias s'est évidemment inspiré des idées exposées par le grand ministre de Louis XIII, dans son *Testament politique*, 2e partie, chap. 12, §§ 5 et 6, idées qu'il a développées et groupées sous forme de système. La publication du travail de M. Dugast-Matifeux démontrera le fondement de cette assertion.

tre circulaire envoyée à tous les Carmes du royaume de France, au sujet de l'Histoire de Notre-Dame du Mont-Carmel qu'on se propose d'écrire. Angers, 1643, in-4°. III. *La véritable Dévotion du sacré Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.* Paris, 1656, in-8°. IV. *Histoire panégyrique de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, où l'on montre l'origine et la succession héréditaire de cet ordre, depuis le grand prophète saint Elie, son premier auteur, jusqu'à notre temps.* Paris, 1658-1665, 2 vol. in-fol. Le premier volume, publié du temps que l'auteur était provincial de Touraine, contient le récit de l'institution religieuse primitivement fondée par le prophète Elie, et continuée par ses successeurs jusqu'à la naissance de la B. V. Marie. Le second volume, qui parut pendant que Mathias était provincial de Gascogne, renferme l'histoire du Mont-Carmel depuis que la Mère de Dieu en est devenue la patronne. V. *L'Esprit de la Réforme des Carmes dans la France, ou le Carmel refleurissant.* Bordeaux, 1666, in-4°. VI. *L'Honnête Religieux, ou Préceptes de Morale pour l'Honnêteté religieuse*, ouvrage inédit dont L. Jacob (*Bibliothèque manuscrite des Carmes*, p. 306), dit avoir eu le manuscrit en sa possession. P. L...t.

MATHIAS *de Saint-Bernard* (le P.), — dont le nom de famille était *De Sérent*, appartenait à une maison noble de Bretagne. Ayant fait profession, le 19 mars 1631, dans l'ordre des Carmes de Rennes, il se distingua par son érudition, son zèle et sa piété. Après avoir été prieur de divers couvents, et définiteur de sa province, il se rendit en Irlande, afin d'y faire recouvrer à son ordre plusieurs monastères dont les hérétiques s'étaient emparés, et pour raffermir les catholiques dont la foi chancelait; mais l'animosité à laquelle ceux-ci étaient en butte, de la part de leurs adversaires, ne lui permit pas de retirer de sa mission d'autres fruits que de grandes fatigues et de grands dangers. Revenu à Rennes, il y mourut le 28 juillet 1652. On lui doit *le Triomphe de sainte Anne dans sa vie cachée.* Paris, 1651, in-4°. L. Jacob (*Bibliothèque manuscrite des Carmes*, p. 304), et tous les écrivains de l'ordre des Carmes, font de lui un grand éloge. P. L...t.

MAUDUIT-DUPLESSIS (Thomas-Antoine, Chevalier), — né à Hennebon, le 12 septembre 1753, appartenait à une famille noble, dont plusieurs membres avaient suivi avec honneur la carrière des armes. Inspiré par un secret désir de marcher sur leurs traces, exalté d'ailleurs par la lecture des exploits des grands capitaines grecs et romains, il quitta furtivement le collége avec deux de ses camarades, à l'âge de douze ans, se rendit à pied à Marseille, et s'embarqua avec eux, comme mousse, sur un bâtiment armé pour le Levant. Arrivés à Alexandrie, nos jeunes aventuriers se trouvèrent bientôt à bout de ressources et réduits à entrer dans un hôpital où deux d'entre eux moururent de la peste. Resté seul, Mauduit s'embarque pour Constantinople, se présente devant l'ambassadeur de France et en obtient les moyens de revenir au sein de sa famille. A la vue des plans des lieux les plus remarquables de l'Orient, qu'il avait dessinés de sa propre main, son père se laissa fléchir et l'aida à entrer dans l'artillerie, service auquel la nature de son esprit annonçait qu'il serait propre. Pendant la guerre d'Amérique, il servit sous Rochambeau; ses talents et son courage lui valurent, avec le grade de major et la décoration de Cincinnatus, des marques toutes particulières d'estime de Washington, bien justifiées du reste par l'intrépidité qu'il déploya lors de la prise de New-Yorck. A son retour en France, il reçut du gouvernement, avec le brevet de chevalier de Saint-Louis, celui de major du régiment des chasseurs des Vosges, et en 1787, il prit, comme colonel, le commandement du régiment de Port-au-Prince, dont il fit bientôt un modèle, malheureusement éphémère, d'instruction, de discipline et de fidélité à ses devoirs. Mauduit qui, de son côté, ne transigeait jamais avec les siens, ne devait pas tarder à en être la victime.

Par son décret du 8 mars 1790, l'Assemblée nationale avait créé des assemblées nationales et autorisé les colonies à faire connaître leurs vœux sur la constitution et la législation projetées. A la réception de ce décret et des instructions qui l'accompagnaient, Saint-Domingue entra en fermentation. L'assemblée de l'Ouest ou de Saint-Marc repoussa avec mépris le décret du 8 mars, lança l'anathème sur la Métropole, et déclara qu'à elle seule appartenait le droit de donner des lois à la colonie. L'assemblée du Nord n'ayant pas voulu s'associer à cette usurpation de pouvoir, la guerre éclata entre la province du Nord, le Cap, et celle de l'Ouest, Saint-Marc. D'accord avec le gouverneur, M. de Peynier, Mauduit, qui déjà avait comprimé les tendances anarchiques de l'assemblée de l'Ouest, fit marcher contre l'armée insurrectionnelle, qu'elle avait levée, huit compagnies de volontaires royaux, auxquels fut donné le sobriquet de *pompons blancs*, qui, plus tard, devint pour eux un titre de proscription. Dans la nuit du 29 au 30 juillet 1790, Mauduit dispersa l'assemblée factieuse et lui enleva les drapeaux destinés à une garde nationale qu'elle allait organiser. Les éloges que l'Assemblée nationale décerna à sa fermeté et à son courage accrurent le ressentiment des perturbateurs, irrités de l'activité qu'il mettait à déjouer leurs projets. Les calomnies et les libelles ne lui étaient pas épargnés; ses ennemis allèrent jusqu'à distribuer un faux décret, émané, disaient-ils, de l'Assemblée nationale, et daté du 17 décembre 1790, qui aurait annulé celui du 10 octobre, révoqué les remer-

cîments votés à M. de Peynier et à Mauduit, comme surpris au moyen de renseignements mensongers, et ordonné que des réparations seraient faites aux citoyens du Port-au-Prince par le régiment de ce nom. Ces infernales combinaisons réussirent. Lorsque deux bataillons des régiments d'Artois et de Normandie débarquèrent au Port-au-Prince, le 2 mars 1791, une illumination prouva, dès le soir même de leur arrivée, la joie que leur présence causait aux agitateurs. Reconnaissants de l'accueil qui leur fut fait, les nouveaux arrivants fraternisèrent avec les ennemis de Mauduit et avec ses propres soldats, qui eurent la honteuse faiblesse de se laisser abuser. Tous jurèrent de faire jouir leurs frères des colonies de la liberté que les citoyens d'Europe avaient conquise. Confiant dans la fidélité de son régiment, et sourd aux sollicitations de ses amis, qui le conjurent de se soustraire à une mort imminente, Mauduit engage M. de Blanchelande, successeur de M. de Peynier, à se retirer, et, seul, il reste avec son régiment. Bientôt toutes les portes des prisons sont ouvertes; les voleurs et les assassins qu'elles renferment se précipitent avec les flots de misérables dont ils se recrutent, dans la caserne où Mauduit s'est enfermé avec son régiment. Ses grenadiers qui, la veille encore, lui avaient offert un pompon rouge comme symbole de leur dévoûment, restent d'abord spectateurs impassibles, puis se joignent aux assassins. Mauduit est séparé de ses officiers, qui essaient de lui faire un rempart de leurs corps, et traîné devant l'ancien corps-de-garde patriotique, d'où il avait enlevé, dans la nuit du 29 au 30 juillet, les drapeaux des factieux qui les ont reconquis et les portent devant eux. Là un cercle se forme autour de lui, on lui crie que son heure est arrivée, qu'il ait à se mettre à genoux et à faire amende honorable. Un regard de mépris est sa seule réponse. Pendant qu'il essaie d'arracher sa croix et ses épaulettes pour les préserver de l'impur contact qui les menace, un grenadier lui fait au visage une large blessure. « Tu donnes bien mal un coup de sabre pour un grenadier » lui dit froidement l'héroïque colonel. — « C'est ici qu'il fallait frapper », ajoute-t-il, en découvrant sa poitrine. Vingt baïonnettes sont aussitôt dirigées contre son cœur. Il tombe sans proférer une plainte; un sourire de dédain erre seul sur ses lèvres. Des femmes, dignes compagnes de ces cannibales, se précipitent, armées de coutelas, sur son cadavre, et pendant que sa tête est portée en triomphe au bout d'une pique, ces furies assouvissent leur rage et leur férocité sur ses membres épars. A ces scènes hideuses succéda un acte de dévoûment et de pieux respect qu'on est heureux de pouvoir rappeler pour l'honneur de l'humanité. Un pauvre nègre, nommé Pierre, qui avait servi Mauduit, rassembla, pendant la nuit, les membres de son maître, les renferma dans une tombe qu'il recouvrit d'un tertre, s'y agenouilla, l'arrosa de ses larmes, et s'y donna la mort.

Un ancien compagnon d'armes de Mauduit nous a laissé un récit touchant de ses derniers moments dans l'écrit suivant : *Eloge historique du chevalier Mauduit-Duplessis, maréchal-général des armées françaises à Saint-Domingue, colonel du régiment de Port-au-Prince, etc., assassiné au Port-au-Prince, le 4 mars 1791, suivi d'un essai sur la situation de Saint-Domingue à cette époque; par M. Delafosse de Rouville, ancien lieutenant en premier au régiment de Port-au-Prince, lieutenant de cavalerie.* Paris, Volland; Senlis, Tremblay, 1818, in 8° de 164 p. P. L... t.

MAUGENDRE. — Sous ce nom, M. de Kerdanet (p. 347 et 364 de ses *Notices chronologiques*), nous donne deux infiniment courtes notices qui n'ont pu nous mettre sur la voie des détails qu'on aurait pu y ajouter. Il paraît qu'il a existé au XVIIIe siècle deux Maugendre, l'un procureur au Parlement de Bretagne, auteur d'un *Mémoire en vers, au sujet de l'interprétation de l'art. 1er de l'Usement de Nantes.* Rennes, N.-P. Vatar, 1768, in-8°; l'autre tout simplement homme de lettres. Ce dernier, né à Rennes en 1758, mort à Paris en 1783, a remporté, en 1775, le prix d'éloquence proposé par l'Académie des sciences et belles-lettres d'Amiens. Il s'agissait de l'éloge de Dom Luc d'Achéri. Nous savons que le morceau d'éloquence couronné par cette Académie fut imprimé in-12 en 1776. Il nous est impossible de fournir aux lecteurs de la *Biographie bretonne* des renseignements plus précis sur ces deux personnages.

F. S—ln—r.

MAUHUGEON (Jean de) — nous est totalement inconnu. Est-il Breton? Ce nom, à notre connaissance, n'existe plus en Bretagne. M. de Kerdanet (p. 62 de ses *Notices chronologiques*), nous apprend seulement qu'en 1488 Jean de Mauhugeon composa en vers français une *Histoire des seigneurs de la Petite-Bretaigne* (in-folio), qui se conserve à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits.

F. S—ln—r.

MAUNOIR (le P. Julien), — digne successeur de Michel Le Nobletz (*voy. ce nom*), naquit le 1er octobre 1606 au bourg de Saint-Georges-de-Reintembault, dans le diocèse de Rennes, où ses parents, aussi pieux que charitables, tenaient un petit commerce. Voué, dès sa naissance, au ministère des autels, il prouva, n'étant encore qu'enfant, que ses parents avaient été bien inspirés. Le soin qu'il prenait de réunir ses jeunes compagnons pour qu'ils priassent en commun, appela sur lui l'attention d'un prêtre de la paroisse, qui lui enseigna les premiers éléments de la langue latine, et le mit en état d'en-

trer au collége de Rennes, où les PP. Jésuites le proposèrent bientôt comme un modèle d'application et de piété. Loin d'être jalousé par les autres élèves, il s'en faisait aimer par sa douceur communicative, par l'esprit de tolérance qu'il joignait à la précoce pratique des vertus, et son ascendant sur eux était tel que, dociles à sa voix, ils lui obéissaient autant, parfois même plus qu'à leurs maîtres.

Déjà, il avait manifesté le désir d'être enrôlé dans la sainte milice de ces hommes dévoués que les Jésuites envoient porter outre-mer les lumières de l'Evangile et les bienfaits d'une civilisation fécondante, lorsque le P. Cotton, provincial de l'ordre, vint visiter le collége de Rennes. Il accueillit Maunoir avec bonté, et, soit qu'il eût été prévenu de ses désirs, soit qu'il eût discerné en lui une aptitude qu'il fallait employer, il lui conseilla de se rendre à la maison professe de Paris, où il fut admis, à l'âge de vingt ans, le 19 septembre 1626.

Après son noviciat, qu'il accomplit avec une ferveur et une régularité dignes des profès les plus avancés, il alla étudier la philosophie à La Flèche, et, à sa sortie de ce collége, ses supérieurs l'envoyèrent, en 1630, à celui de Quimper, où il fut chargé d'une basse classe de latinité. Il occupait la chaire de cinquième, lorsque Michel Le Nobletz, qui venait de perdre son dévoué coopérateur, le P. Quintin, et qui sentait lui-même ses forces diminuer, obéit à une voix intérieure qui lui désignait Maunoir comme appelé à continuer son apostolat. Il vint à Quimper et parla à son futur successeur, qui, non moins surpris que touché de cette visite inattendue, ne fit pas de réponse immédiate. Après avoir consulté un de ses confrères, et s'être recueilli au pied des autels, il invoqua la Sainte-Vierge pour qu'avec son aide il apprît le breton, qu'il ignorait, et qui lui semblait indispensable pour qu'il pût se faire entendre efficacement dans la Basse-Bretagne, où le besoin d'ouvriers évangéliques se faisait le plus sentir. Ayant obtenu de ses supérieurs la permission d'apprendre le breton, il l'étudia avec une telle ardeur, qu'en très-peu de temps (au bout de huit jours, disent ses biographes), il en savait assez pour faire le catéchisme aux paysans, et que, peu de mois après, il pouvait prêcher, sans préparation, dans cette langue si difficile.

Il se fit entendre, pour la première fois, dans la paroisse de Cuzon, et, après avoir prêché dans quelques paroisses voisines de Quimper, il vint suppléer Michel Le Nobletz à Douarnenez. Le zèle qu'il déploya dans ses prédications eut pour résultat d'altérer assez gravement sa santé pour qu'il dût aller immédiatement la raffermir sous le beau ciel de la Touraine. Nommé régent de troisième à Tours, il ne se borna pas à y remplir les devoir du professorat; il fit le catéchisme dans une des églises de la ville, dont un grand nombre d'habitants vinrent écouter ses instructions. Ses supérieurs, convaincus qu'il était appelé à faire d'abondantes moissons dans la carrière de la prédication, l'envoyèrent alors étudier la théologie à Bourges, où, suivant l'usage, il dut passer quatre ans avant de recevoir les ordres. Pensant que la Bretagne, régénérée par le baptême et pourvue de pasteurs, réclamait bien moins le zèle des missionnaires que le Canada, il aurait préféré aller dans ce dernier pays. Il flottait indécis, lorsqu'une apparition, qu'il eut dans une maladie jugée mortelle, le détermina à faire le vœu, s'il recouvrait la santé, d'employer le reste de sa vie à travailler au salut de la Bretagne. Après son rétablissement, Maunoir continua ses instructions dans le Berry jusqu'à ce que, ayant achevé ses études et reçu les ordres sacrés, il alla accomplir son vœu à Nevers et participa à diverses missions, dont une, celle de Lizieux, fut signalée par la réconciliation d'une mère et d'un fils, qu'il rapprocha. Ayant terminé son second noviciat au mois d'avril 1640, il vint s'établir à Quimper, et, invité presque aussitôt par Le Nobletz à l'aller visiter, il fut proclamé son successeur par l'apôtre bas-breton, qui le conduisit à l'église, où il lui remit devant le peuple assemblé, et par forme d'investiture, les clochettes ainsi que les peintures symboliques dont il s'était si heureusement servi pour expliquer les mystères de la religion.

Muni des instructions et des conseils du saint vieillard, Maunoir revint à Quimper, résolu à les mettre immédiatement en pratique. Mais les PP. du collége ne voulaient pas qu'on entreprît de nouvelles missions, et, d'un autre côté, le chapitre diocésain, qui administrait depuis la mort de Mgr Le Prestre, les regardait comme une innovation dangereuse, et refusait de signer la bulle accordant indulgence plénière à ceux qui assistaient aux missions des Jésuites. Cependant, comme le chapitre n'ignorait pas le besoin que le peuple avait d'instruction, le P. Maunoir fut autorisé à catéchiser, à prêcher et à confesser dans tout le diocèse, mais non à faire des missions. Assisté d'un autre régent du collége, le P. Bernard, le seul auxiliaire qu'il eût pu trouver, et qui, malgré ses cinquante-six ans, était animé d'une ardeur juvénile, Maunoir triompha des obstacles qu'on lui opposait. Dans la chaire évangélique, comme dans les hôpitaux ou les prisons, il toucha bien des cœurs endurcis, consola bien des afflictions. M. de Molac, informé de ses succès et de ses bonnes œuvres, remit au collége de Quimper 1,200 livres qui, avec une autre somme de 300 livres et divers présents envoyés par des personnes pieuses, furent consacrées à fonder à perpétuité la pension de deux missionnaires. A quelque temps de là, les difficultés suscitées au P. Maunoir furent complètement aplanies par Mgr Du Louet, évêque de Quimper, qui, plus tard, s'attacha à l'environner des marques de sa confiance, et

brisa les barrières que l'envie ou l'impiété ne cessaient d'élever sur son chemin. Grâce à cet appui, le fervent missionnaire put librement se dévouer à son œuvre.

Ses biographes ont cité avec de grands détails les lieux où il porta la lumière de l'Evangile. Pour le suivre dans toutes ses excursions, il faudrait faire le dénombrement de presque toutes les paroisses des diocèses de Cornouaille et de Léon, des îles d'Ouessant, de Molènes, de Sizun, etc., sans parler d'un grand nombre de localités des autres diocèses de la Bretagne. Nous nous bornerons à dire que sa persévérance, triomphant des obstacles, des périls même dont sa route fut très-souvent semée, il obtint un nombre infini de conversions. « Sur » les montagnes, dans les vallées, aux bois, » aux champs, sur les rivages et en pleine mer, » on n'entendait qu'une voix qui répétait ses » chants. Comme vers Michel Le Nobletz, on » courait vers lui de toutes parts, de près et de » loin, des quatre évêchés bretonnants, par tous » les chemins, de toutes les petites villes, des » bourgades et principalement des îles, d'où la » population arrivait dans mille bateaux, chan- » tant en cadence, en ramant, les cantiques » pieux de son prédécesseur. Si bien que les » ennemis de la renaissance nationale l'accu- » saient comme lui et disaient sérieusement « que, par je ne sais quels charmes secrets et » la puissance du chant, il attirait après lui les » îles entières. » (*Vie du P. Maunoir*, édition de 1834.) Bien souvent accueilli par l'injure et la violence, il vit ensuite ceux-là qui l'avaient reçu la menace à la bouche, suivre ses pas processionnellement et mêler ses louanges à celles de Dieu. Inaccessible à la crainte comme à l'éloge, il consacra quarante-deux années consécutives à cette vie de rudes labeurs, acceptant ou s'imposant toute espèce de privations, voyageant à pied, un bissac sur l'épaule, et ne portant en vêtements ou en nourriture que ce qui lui était rigoureusement indispensable. Il revenait de terminer plusieurs missions et se dirigeait vers Quimper, lorsque la fatigue l'obligea de s'arrêter à Plevin (Côtes-du-Nord), où il mourut, le 28 janvier 1683, après une très-courte maladie. Suivant le désir qu'il en avait exprimé, il fut inhumé comme les pauvres, et parmi eux, dans le cimetière commun; mais, plus tard, la piété et la reconnaissance lui ont érigé, dans l'église de Plevin, une statue qui le représente à genoux, et dans l'attitude d'un homme qui prie.

Pour rendre ses prédications efficaces, le P. Maunoir s'était imposé, nous l'avons vu, la nécessité d'apprendre la langue bretonne, « parce qu'il est choquant, disait-il, que plu- » sieurs qui ont charge d'âmes ne sçavent la » langue de leurs ouailles, ce qui est cause qu'ils » ne peuvent les entendre ni leur parler; que » d'autres, quoyque sçavants et vertueux, ayant » intermis l'usage de leur langue maternelle » hors leur pays natal, pendant le cours de leurs » estudes, ont oublié une partie des mots pro- » pres de l'idiome d'Armorique, ce qui est cause » que, dans leurs prédications, ils se servent » de plusieurs mots français avec la terminaison » bretonne qui ne sont pas entendus de la plu- » part des auditeurs; ces difficultés, à l'égard de » ceux qui ne sçavent l'idiome du païs avec la » perfection qui est requise, m'ont porté à com- » poser une grammaire et syntaxe d'Armorique, » et un dictionnaire où ils trouveront tous les » mots nécessaires pour composer un sermon » dans cet idiome. (Préface du *Sacré-Collége*, » p. 17 et 18.) » Ce fut donc dans le triple but de savoir personnellement une langue, indispensable pour lui, de la purifier du langage mixte en usage chez les prédicateurs du temps, et d'en généraliser la connaissance, que le P. Maunoir coopéra, soit personnellement, soit par ses conseils, à la création des colléges de Quimper et de Morlaix, où le breton était la langue usuelle des écoliers. Les mêmes motifs le dirigèrent dans la composition des ouvrages suivants, où il s'attacha à résumer, sous une forme attrayante, et suivant la méthode de Michel Le Nobletz, les vérités de la religion; ouvrages que tous les prélats, recteurs et ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers du pays, adoptèrent, afin, dit le P. Maunoir, de parler purement le langage de ses premiers pasteurs: I. *Canticou spirituel hac instructionou profitabl evit disqui an hent da vont d'ar barados.* E Quemper, Y.-J.-L. Derrien (sans date), petit in-8° de 151 p. Une autre édition, publiée par le même imprimeur, dans le même format, et aussi sans date, a 120 pages seulement, et ne contient ni la vie de saint Corentin, ni l'épître dédicatoire à ce saint. Ce recueil de *Cantiques* a souvent été réédité, surtout de nos jours. Parmi les éditions les plus anciennes, nous citerons les deux publiées à Quimper, l'une par Jean Perier, petit in-8°, sans date; l'autre par Michel Machuel, 1642, in-8°. On peut y ajouter une troisième de 1662, in-12, dont nous ne connaissons ni l'éditeur ni le lieu d'impression. II. *Vita S. Corentini, Aremorici.* Corisopiti, 1685, in-12. — Quimper, 1821, in-12. Ne connaissant de ce livre que son titre, le P. Sautwel, dans sa *Bibliothèque des Jésuites*, et le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, ont cité la *Vie de S. Corentin* comme écrite en latin; elle se compose de 766 vers bretons. III. *Templ consacret da bassion Jesus-Krist, etc.* (*Le Temple consacré à la passion de J.-C, basti par le Saint-Esprit, dans le cœur du chrestien dévot, en breton, prose et vers.*) Kemper, Romain Malassis, 1679, in-8°. — *Ibid.* Perier, 1686, in-8° — *Ibid.* Y.-J.-L. Derrien, sans date, petit in-8° de 120 p. Cette dernière édition reproduit l'approbation donnée, le 25 octobre 1686, au *Templ consacret*, par J. Rannou, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et di-

recteur du séminaire de Quimper. IV. *Le Sacré-Collége de Iesvs* (Kentéliou christen eus ar C'holach-Sakr, etc.), *divisé en cinq classes, ov l'on enseigne en langue armorique les leçons chrestiennes, avec les 3 clefs pour y entrer, un Dictionaire, une Grammaire et Syntaxe en même langue, avec cette épigraphe :* Venite filij, audite me ; timorem domini docebo vos. ps. 33. Quemper, Iean Hardovyn, 1659, petit in-8°. Ce livre se divise en trois parties principales ayant chacune leur pagination. La première, de 130 pages, est intitulée : *De l'excellence de la langue armorique;* la seconde, de 176 pages, est un *Dictionnaire français-breton armorique;* et la troisième, en 177 pages, est la *Grammaire.* Ce livre, aujourd'hui très-rare, se vend de 60 à 80 fr. Les deux *Dictionnaires* qu'il renferme, l'un français-breton, d'environ six mille trois cents mots, l'autre breton-français, d'à peu près trois mille mots, ont été réimprimés avec la *Syntaxe*, calquée sur celle de Despautère, dans l'*Archeologia Britannica d'Edw. Lloyd.* Oxford, 1707, in-folio.

Ces divers ouvrages, curieux au point de vue philologique, comme monument des variations de la langue bretonne, ne la reproduisent pas avec toute la pureté désirable. Un juge bien compétent, notre collaborateur et ami, M. de la Villemarqué, en a fait l'appréciation suivante dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, qu'il a placé en tête de son édition du *Dictionnaire français-breton de Le Gonidec.* Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1847, in-4°, p. liv—lv : « Né dans la partie française de » la Bretagne, le P. Maunoir était choqué de la » rudesse de certains sons de la langue bre- » tonne. Pour les adoucir, il supprima ou mo- » difia certains signes, nécessaires pour con- » server aux mots leur signification primitive, » montrer leur étymologie, leur dérivation, leurs » affinités. Les expressions ainsi défigurées, dont » il se servit dans ses ouvrages, prévalurent » dans le xviie siècle, et il en resta une ortho- » graphe sans principes fixes, sans méthode, » une orthographe *ad libitum*, et qui a cessé, » avec raison, d'être suivie, depuis que Le Pel- » letier a restitué, dans son *Dictionnaire*, l'an- » cienne orthographe bretonne. »

La vie du P. Maunoir a été publiée sous ce titre : *Le Parfait missionnaire, ou la Vie du P. Julien Maunoir, jésuite. missionnaire en Bretagne, par le P. Ant. Boschet.* Paris, J. Anisson, 1697, in-12. M. l'abbé Tresvaux en a publié une seconde édition, à laquelle il a ajouté des notes. D. Lobineau a consacré 43 p. (507—550) des *Vies des SS. de Bretagne* au résumé du livre du P. Boschet, résumé qui occupe 114 p. (23—137) du 5e vol. de la réédition du savant bénédictin, par M. Tresvaux. On peut encore consulter le *Recueil des vertus et des miracles du P. Maunoir*, par le P. G. Leroux. (*Voy.* p. 317 du présent volume.) P. L...t.

MAUNY (maison de), — qui portait d'argent au croissant de gueules, et qui a passé en Normandie en 1666. Cette famille a fourni aux armées bretonnes et françaises plusieurs capitaines distingués, dont les principaux sont :

Mauny (Gauthier de). — Il commandait les six mille Anglais qui pénétrèrent dans Hennebon (1342), au moment où la comtesse de Montfort (t. Ier, p. 939), était réduite à capituler. Par sa vigoureuse attaque du camp de Louis d'Espagne, il ramena le courage de la garnison et obligea l'ennemi à s'éloigner. S'étant mis à la poursuite de Louis d'Espagne, qu'il croyait s'être dirigé vers le Conquet, il ne l'y trouva pas. Après avoir attaqué cette ville et en avoir passé la garnison au fil de l'épée, il revint à Hennebon, et apprenant que le général espagnol était dans les environs de Quimperlé, il courut après lui, et lui livra une bataille tellement meurtrière que des six mille hommes qui tenaient pour Charles de Blois, trois cents à peine échappèrent au carnage. En regagnant Hennebon, il prit d'assaut un château dont Charles de Blois s'était rendu maître quinze jours auparavant. Moins heureux devant le château de la Roche-Periou, qu'il attaqua inutilement, il prit sa revanche à celui de Trégarantec. Ce fut lui et Amaury de Clisson qui pénétrèrent, avec quatre cents hommes d'armes et quinze cents archers, jusque dans la tente de Charles de Blois, et sauvèrent les deux prisonniers (t. Ier, p. 940), dont ce prince avait abandonné la vie à Louis d'Espagne. Il concourut, la même année, à la prise et à la reprise de Vannes. Fidèle à la cause de Jean IV, il fut l'un des commissaires du roi d'Angleterre aux conférences de Calais, en 1360, et l'année suivante, Jean IV, devenu majeur, le chargea de consentir pour lui à ce que la trêve qui allait expirer fût prolongée d'un an.

Mauny (Olivier, Alain, Hervé et Henri de), — tous quatre cousins-germains de Duguesclin, le suivirent dans ses expéditions en France et en Espagne. Olivier eut part aux libéralités de Henri de Transtamare. Après avoir été chargé pendant quelque temps de garder les conquêtes de Duguesclin, en Limousin, il fut fait capitaine de Dol avec cent hommes d'armes. Il quitta cette place, en 1382, pour prendre part à la guerre de Flandre. C'est lui, ou un autre Olivier, qui, en 1415, commandait à Saint-Malo pour le roi de France, en vertu des ordres duquel il fit la remise de cette ville au duc de Bretagne. Il accompagna Jean V au voyage de Châteauceaux, et fut fait prisonnier par les Penthièvre. On trouve encore un Olivier de Mauny, fait prisonnier à l'attaque d'Avranches, en 1425, concourant, en 1449, à la prise du Pont-de-l'Arche, et assistant, en 1451, aux États de Vannes. P. L...t.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis **MOREAU**

DE), — mathématicien et littérateur, né à Saint-Malo le 28 septembre 1698 (1), appartenait à une de ces familles dont les membres, également célèbres par leur habileté commerciale et par leur bravoure dans les combats, ont été l'honneur de la cité d'Aaron. La faiblesse de sa constitution alarmant la tendresse de sa mère, son éducation fut confiée à un précepteur qui lui donna ses soins dans la maison paternelle, et cette manière d'être élevé dut contribuer au développement de ce caractère morose, de cette irascibilité funeste dont le jeune Maupertuis avait apporté le germe en naissant. « On le vit, plus tard, à Paris, sortir d'une chambre ou se cacher derrière un paravent, quand un autre occupait la société plus que lui. A Berlin, comme à Paris, il eût voulu partout être le premier, à l'Académie des sciences comme au souper du roi. » (Miorcec de Kerdanet, p. 309). Il eut, du reste, le mérite de montrer de la reconnaissance envers celui qui avait cultivé les premiers germes de ces talents dont l'éclat fut depuis si grand, et, deux mois avant sa mort, il en donna encore des preuves matérielles à sa famille. Son éducation fut complétée par un cours de philosophie sous Le Blond, savant professeur au collége de Lamarche, et par des leçons de mathématiques que lui donna Guisnée, membre de l'Académie des sciences : il en prit aussi de Nicole.

Sa première destination avait été la carrière des armes, et il fut successivement mousquetaire en 1718, capitaine de dragons dans le régiment de la Roche-Guyon en 1720, sans cesser de se livrer à l'étude de la géométrie, pour laquelle il se sentait un penchant invincible. En 1721, docile aux conseils de l'illustre Fréret, il donna sa démission et s'abandonna tout entier à sa passion favorite avec une ardeur dont ses contemporains ont témoigné. La publication de ses travaux le fit bientôt connaître. Dès le 11 décembre 1723, il était membre adjoint de l'Académie des sciences; en 1725, il avait le titre d'associé, et, en 1731, celui de pensionnaire géomètre. Plusieurs mémoires sur l'attraction, sur la forme des instruments de musique, — notons, en passant, qu'il était aussi bon musicien en pratique qu'en théorie, — augmentèrent sa réputation à ce point, que ses confrères le chargèrent de négocier auprès du ministre Maurepas, lequel était membre honoraire de l'Académie, une expédition qui devait être dirigée sur le pôle nord, afin de déterminer la figure de la terre. Une grave question partageait, en effet, à cette époque, le monde savant, celle de l'aplatissement du globe. D'un côté, les déductions scientifiques de Newton et de Huyghens impliquaient cet aplatissement aux extrémités de l'axe; de l'autre, la mesure des degrés du méridien, exécutée récemment en France par les deux Cassini, Jacques et Dominique, semblait démentir cette assertion théorique. Pour mettre d'accord l'expérience et la spéculation, trois académiciens français, Godin, Bouguer (*voy. ce nom*), et La Condamine, étaient déjà partis pour le Pérou, afin de renouveler sous l'équateur l'opération exécutée entre le 51e et le 42e degré de latitude. L'éloignement des lieux ne permettait de connaître qu'après une longue attente les résultats de leurs travaux. Heureusement, Maupertuis découvrit et démontra que la mesure d'un degré, prise aux environs du pôle, donnerait également la solution de la question pendante, et on le décida, non sans peine, à partir pour la Laponie suédoise, contrée qui réunissait toutes les conditions désirables pour le succès de l'entreprise. Nous avons dit : Non sans peine. Le savant Malouin montra, en effet, beaucoup de répugnance à être le chef de cette expédition. « Comment voulez-» vous, disait-il, que je mesure la terre, moi » qui ne pourrais pas même déterminer exac-» tement la configuration de ma chambre? »

Il partit, toutefois, dans le mois de juin 1736, accompagné de Clairaut, Camus et Lemonnier, membres de l'Académie, et de l'abbé Outhier, attaché à l'Observatoire. L'astronome suédois Celsius leur apporta de Londres d'excellents instruments de la fabrique du fameux Graham. L'horlogerie française n'avait pas encore atteint ce haut degré de réputation que lui ont acquis depuis les travaux des Leroy et des Lepaute. L'expédition, bien conduite, fut couronnée d'un plein succès. Après avoir pris terre à Tornéa, les savants français s'enfoncèrent dans l'intérieur du pays, sous l'escorte de huit soldats finois que leur avait assurée la bienveillance du roi de Suède. Ils pénétrèrent jusqu'au-delà du cercle polaire. A les voir s'avancer au sein de vastes forêts de bouleaux ou de sapins, dont la moitié gisaient étendus sur une terre dont la maigreur et la stérilité refusaient de les porter; assaillis de pluies fréquentes, ou plongés dans un brouillard humide et pénétrant; tantôt franchissant des monts escarpés, tantôt remontant péniblement, et non sans dangers, le cours de rivières à demi-glacées, dans des nacelles du pays, construites de frêles planches de sapin, et dont la quille se

(1) Et non le 17 juillet 1698, comme le porte la *Biographie universelle*.

Acte relevé sur les registres des naissances de la ville de Saint-Malo : *Pierre-Louis Moreau, fils de noble homme René Moreau et de dame Jeanne-Eugénie Baudran, sa femme, fut baptisé par moi soussigné, le 28 septembre 1698, et a esté parain noble homme Pierre Pélicot, sieur de Clérice, et maraine dame Michelle Alleaume, dame de Kergervé, qui ont signé.*

La qualification de *noble homme*, donnée au père de Maupertuis, ne prouverait pas qu'il fût gentilhomme; elle n'indiquait, à cette époque, qu'une certaine *honorabilité*. Les gentilshommes de race prenaient les titres qui leur appartenaient, et quand ils n'en avaient pas, ils étaient dits *écuyers*. René Moreau, le père du savant, fut, en réalité, le premier noble de sa famille. Il jouissait, du reste, d'un grand crédit auprès de ses compatriotes, qui le députèrent au Conseil royal du commerce, et le roi le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

montre quelquefois en l'air au milieu des cataractes et des brisans; couchant sur la terre nue ou sur une pierre couverte d'une misérable peau de renne; ne se nourrissant que de poisson; disputant leurs aliments aux oiseaux de proie qui venaient les enlever, en poussant de grands cris, presque entre les mains de ceux qui les apprêtaient; poursuivis par des nuées de mouches de la piqûre desquelles ils ne pouvaient se garantir qu'au moyen d'une épaisse fumée, remède presque pire que le mal; des hommes, étrangers aux séductions puissantes de la science, les auraient pris pour des aventuriers marchant à la recherche de quelque Eldorado inconnu où ils devaient trouver la fortune, et non pour des hommes pacifiques, occupés de la solution d'un problème important de cosmographie, uniquement guidés par l'espoir de faire une découverte utile aux navigateurs, et de conquérir une petite parcelle de cette gloire qui passe si vite! Un froid extrême se joignait à toutes les fatigues du voyage. Le 21 décembre, le thermomètre à mercure était à 18° au dessous de zéro, et il descendit bientôt à 20, 25 et 37°. « Le vin, exposé à l'air libre, » glaçait immédiatement; et Lemonnier buvant un verre d'eau-de-vie, sa langue se colla » à la tasse d'argent, de façon que la peau y » demeura. Le soir, les observateurs montaient » sur des traîneaux, tout en sueur de la fatigue » du mesurage, et faisaient ainsi deux lieues » sans action, exposés à un froid violent qui les » pénétrait, malgré les habits de peaux dont » ils étaient couverts. Aucun d'eux cependant » n'en fut considérablement incommodé. Maupertuis eut seulement quelques doigts de pied » gelés. (*Voyage d'Outhier*). Lorsqu'on ouvrait » la porte d'une chambre dont la température » avait été élevée, l'air du dehors convertissait » sur-le-champ en neige la vapeur qui s'y trouvait et en formait de petits flocons blancs; » lorsqu'on sortait, l'air semblait déchirer la » poitrine. » (*Maupertuis*).

Cependant il fallait songer à remplir la mission dont ils avaient été chargés. Des stations furent choisies, des signaux construits, des triangles mesurés. Une base de 7,407 toises fut établie sur le fleuve de Tornéa, alors entièrement gelé, et les observations commencèrent. Il s'agissait de déterminer un degré du méridien céleste, puis, mesurant la longueur de la partie correspondante du méridien terrestre, de vérifier si cette longueur était plus grande ou plus petite que celle du degré mesuré en France, ce qui résolvait la question de l'aplatissement du globe. Maupertuis, géomètre très-distingué en théorie, mais qui avait peu de pratique, manqua en partie deux des six observations qui lui étaient confiées. On recommença avec une autre étoile qui augmenta l'arc céleste de trois secondes et demie. La moyenne donna pour résultat un degré de 57,438 toises, plus fort par conséquent de 512 toises que le degré de Paris. « Une pareille différence, dit Delambre, (*Biographie universelle*, article *Maupertuis*), ne pouvait provenir des erreurs de l'observation. »

Les mathématiciens français étaient de retour à Paris le 20 août 1737, après environ quatorze mois d'absence. Dès le lendemain, ils furent présentés au roi, et Maupertuis eut l'honneur de rendre en sa présence un compte sommaire des opérations auxquelles ils s'étaient livrés et des résultats qu'ils avaient obtenus. Ce fut encore lui qui porta la parole dans la séance publique de l'Académie du 13 novembre suivant. Dès lors, la réputation du savant Malouin fut solidement établie. Il se fit peindre aplatissant un globe. Au bas du portrait, on lisait ces vers de Voltaire :

Ce globe mal connu qu'il osa mesurer
Devient un monument où sa gloire se fonde.
Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer.

Du reste, s'il eut des admirateurs, il rencontra aussi des envieux; c'est le sort de tous les hommes de mérite, surtout lorsqu'ils trahissent trop aisément le désir de briller. Sa mesure de la terre, vivement attaquée par les mathématiciens, qui avaient opéré en France et à l'Équateur, fut défendue par lui avec non moins d'ardeur. On peut se faire une idée de l'animation de cette polémique par les détails qu'il donne dans la treizième de ses lettres. On lui reproche d'avoir employé dans sa défense le persifflage et l'ironie la plus amères, armes toujours prohibées par la décence publique, et qui nuisent à la meilleure cause. Ainsi en parlant d'erreurs qu'il attribuait, avec raison, du reste, à ses adversaires, mais qu'il feignait de nier, il aurait déclaré que *ces erreurs énormes n'auraient pu échapper à l'astronome le plus maladroit, et qu'en lui supposant la plus grande maladresse, il aurait fallu de plus lui supposer le plus grand malheur* (1). Mais il n'est pas démontré que Maupertuis soit l'auteur de l'ouvrage d'où ces lignes ont été extraites.

(1) Voyez, page 32 d'un pamphlet intitulé : *Examen désintéressé de différents ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la terre; 2e édit. augmentée de l'histoire du livre.* Amsterdam, 1741, in-8°. La 1re édition parut sous la rubrique d'Oldembourg, 1738, in-12. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, n° 2206) attribue ce livre à M. le comte de Bièvre. M. Pillet, auteur d'une note insérée dans la *Biographie universelle*, où nous avons puisé ces détails, remarque qu'en lisant ce livre, on a peine à se persuader qu'il soit l'ouvrage d'un géomètre. Toutefois, on l'attribuait à Maupertuis, ainsi que la *Lettre d'un horloger de Londres à un astronome de Pékin*. On a fait observer qu'en avouant qu'il attaqua les mesures anciennes, Maupertuis semblait reconnaître qu'il était l'auteur du libelle en question. Cette observation ne nous paraît pas d'une rigueur parfaite de logique. On peut *attaquer verbalement* et ne pas avoir recours à la plume. Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que la question soit résolue.

..... *Adhuc sub judice lis est.*

Il paraît qu'on avait tort des deux côtés, en ce sens que l'opération du Nord et celle du Pérou, prises isolément, n'auraient rien appris sur la figure de la terre. Les deux mesures ne servirent qu'à démontrer une vérité dont La Caille venait de donner une nouvelle preuve, en déterminant la longueur de la partie du méridien comprise entre Dunkerque et Perpignan. On a même prétendu que l'aplatissement résultant de l'opération exécutée en Laponie était beaucoup trop considérable, et l'on a argué d'une nouvelle mesure prise en 1801 par l'astronome suédois Svanberg; mais ce dernier ayant travaillé sur des bases presque doubles de celles du savant français, ne peut lui être opposé avec justice, et il convient de rejeter sur les inégalités de l'enveloppe terrestre, dont des exemples très-frappants se trouvent en Angleterre et en Italie, la plus grande partie des différences entre les résultats des deux observations. Voici, au reste, les chiffres : D'après Maupertuis, la terre est un sphéroïde aplati dont le diamètre de l'Équateur surpasse l'axe d'environ $^1/_{178}$. (*Œuvres de Maupertuis*, Lyon, 1736, 4e vol., p. 331.) Dans l'état actuel de la science, l'aplatissement du globe est estimé $^1/_{290}$ d'après la théorie du pendule; la théorie de la lune donne $^1/_{303}$, et l'ensemble des mesures géodésiques conduit à peu près à $^1/_{300}$. Ces derniers nombres sont, on le voit, assez éloignés de celui donné par l'académicien français.

Maupertuis avait le goût des voyages. Dès 1727, il avait visité Londres, où il fut reçu membre de la Société royale. Il se rendit peu après à Bâle, afin d'étudier auprès du fameux Jean Bernouilli ce que l'on appelait, dit Delambre, *les mystères de la nouvelle analyse*, et il eut le bonheur de contracter avec le savant Suisse l'amitié la plus intime, amitié qui ne se démentit jamais. La Condamine se lia de même étroitement avec Maupertuis. Mais le caractère de celui-ci, inquiet et impérieux, lui suscita d'un autre côté des inimitiés nombreuses. Sa réputation, fondée sur une opération plus brillante peut-être que difficile à exécuter, ne tarda pas à décliner, et les savants ne le placèrent bientôt plus qu'au second rang. Or, Maupertuis, nous l'avons déjà dit, aurait voulu occuper le premier rang. Le séjour de Paris, où la présence de tant d'hommes distingués lui portait ombrage, lui était devenu insupportable. Aussi ce fut avec un grand empressement qu'il se rendit à la proposition de Frédéric II, monté sur le trône de Prusse (1740), qui l'appelait dans ses Etats. Ce prince, le véritable créateur de la grandeur et de l'illustration de son royaume, non content d'en accroître l'étendue territoriale, voulut encore le doter de la gloire littéraire, principal titre des peuples et des individus aux hommages de la postérité.

Leibnitz avait fondé à Berlin une académie; mais elle était désorganisée. Le savant Malouin, invité par Frédéric à présider à son renouvellement, se rendit auprès du monarque (1741), et lui offrit même de l'accompagner dans sa campagne de Silésie. C'est ici que se placent deux anecdotes qu'aucun de ses biographes ne s'est fait faute de relater, et que nous ne pouvons passer sous silence. A la bataille de Molwitz, entraîné par la fougue de son cheval dans les rangs ennemis, il fut pris, dépouillé de tout par des hussards, et conduit à Vienne, où il exprima le regret de se voir privé d'une montre de Graham dont il se servait, disent quelques-uns, dans ses observations astronomiques, observations que, selon d'autres, il ne fit jamais. « Vous croyez avoir perdu votre montre, M. de » Maupertuis, lui dit l'Empereur, quand il lui » fut présenté. — Mais c'est une plaisanterie de » mes hussards; la voilà, ils m'ont chargé de » vous la rendre. » Et il lui offrit en même temps une montre du même artiste, toute enrichie de diamants. On ajoute que Marie-Thérèse lui demanda si la sœur du roi de Prusse était en effet la plus belle princesse du monde. — « Madame, » — lui fut-il galamment répondu — je l'avais » cru jusqu'à ce jour. » — C'était agir et parler plus en chevalier français qu'en philosophe cosmopolite. Un tel prisonnier de guerre ne pouvait être long-temps retenu; aussi ne tarda-t-il pas à retourner à Berlin comblé des bienfaits de l'Empereur et de l'Impératrice, sur lesquels le roi de Prusse crut devoir encore enchérir.

De retour à Paris, il prit part, pendant quelque temps, aux travaux de l'Académie des sciences. Celle qui portait spécialement le nom d'Académie française, à cause de l'ancienneté de sa fondation, s'empressa d'admettre dans son sein un homme qui se piquait de marcher sur les traces de Fontenelle, et d'unir comme lui la culture des lettres et de la philosophie à celle des sciences physiques et mathématiques. La mort de l'abbé de Saint-Pierre (1743) venait justement de laisser une place vacante. Mais le souvenir de l'amitié d'un roi puissant, et l'image de Mlle de Borck, d'une famille poméranienne très-distinguée, qu'il avait aperçue dans son premier voyage à la cour de Prusse, le rappelèrent dans ce dernier pays (1743). Avant de renoncer définitivement à la France, il voulut faire un dernier acte de patriotisme, et prit une part active au siége de Fribourg, conduit par le maréchal de Coigny. Enfin, en 1745, après une nouvelle apparition à Paris, où il obtint de son père son consentement au mariage projeté, et de Louis XV la permission de s'établir en Prusse, tout en conservant ses droits de régnicole, il fixa sa résidence à Berlin, où, en effet, il épousa Mlle de Borck. En 1746, il était président perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin. Dans la brillante position qu'il occupait, il aurait pu être heureux, si son esprit jaloux et ennemi de toute supériorité ne lui eût rendu le bonheur impossible. Au lieu

de suivre en paix la carrière scientifique à laquelle il devait son illustration, et dans laquelle des études sérieuses lui eussent sans doute donné les moyens d'acquérir de nouveaux titres à l'estime de ses contemporains et de la postérité, il ne songea qu'à cultiver la faveur de Frédéric, en composant des mélanges philosophiques dont la valeur, fort hypothétique, n'était guère appréciée que par ce prince, grand partisan des sophistes du XVIIIe siècle. Toutefois, ce serait une erreur de croire que Maupertuis se fût engagé sous la bannière de l'incrédulité, si fort à la mode à l'époque dont il s'agit. Il s'avisa cependant, sur la fin de sa vie, de désavouer quelques expressions dont il s'était servi dans le feu de l'imagination, sans prévoir les funestes conséquences que l'on pourrait en tirer Mais il protesta n'avoir rien écrit qu'il ne crût compatible avec la religion. Des sentiments si louables sur des sujets d'une telle importance ne furent peut-être pas étrangers à la longue lutte qu'il eut à soutenir contre Voltaire, et qui remplit d'amertume une partie notable de son existence.

Voulant s'attacher un savant illustre et de bonne compagnie, l'aristocratique philosophe, auquel ses admirateurs ont peut-être trop bénévolement décerné le titre d'*universel*, avait d'abord prodigué à Maupertuis les expressions de l'adulation et de l'amitié la plus dévouée (22 mai 1738). Il s'était facilement insinué dans ses bonnes grâces en caressant sa vanité, en se faisant gloire d'être son élève, en le priant enfin de corriger les fautes — pour la plupart imputables, bien entendu, à l'éditeur, — qu'il avait laissé se glisser dans ses *Éléments de la philosophie de Newton, mis à la portée de tout le monde*. Kœnig, géomètre bâlois, avait donné des leçons de mathématiques et de philosophie à la célèbre marquise du Chastelet, fort liée alors avec Voltaire, à qui elle avait même procuré un sûr asile dans sa terre de Cirey, et Maupertuis lui avait été présenté. Quand Voltaire eut obtenu de ce dernier ce qu'il en attendait, il ne se mit plus en peine de cultiver son amitié, et ne craignit même pas de le tourner en ridicule. Voici à quelle occasion : Vers 1748, Maupertuis publia, à Berlin, son *Essai de Cosmologie*, où se trouvait développé le fameux principe de la *moindre quantité d'action*, qu'il avait énoncé pour la première fois dans un mémoire du 15 avril 1744, inséré dans le recueil de l'Académie des sciences. C'était, à ses yeux, son plus beau titre à l'admiration de la postérité. Déduisant de ce principe les lois du choc pour tous les corps et celles de la réfraction de la lumière, il s'élevait, dans son argumentation, à des considérations d'une certaine grandeur, et battait en brèche la plupart des preuves physiques de l'existence de Dieu, admises jusqu'alors, mais, selon lui, insuffisantes et susceptibles d'être remplacées ou complétées par ce principe dont il s'attribuait la découverte. Ceci lui fut contesté par Kœnig, alors professeur à La Haye, et associé étranger de l'Académie de Berlin. Ce savant, se trouvant dans cette dernière ville, présenta à Maupertuis, à propos de l'ouvrage en question, quelques critiques qui ne furent pas bien reçues, et qu'il prit le parti de publier dans les actes de Leipsig. Non content d'attaquer le principe de *la moindre action*, il prétendait l'avoir vu consigné dans une lettre de Leibnitz, adressée à Hermann, professeur à Bâle. Cette assertion, eût-elle été fondée, ne prouvait pas que Maupertuis se fût rendu coupable de plagiat. On sait assez qu'une même découverte peut être faite simultanément, ou à des époques rapprochées, par plusieurs intelligences travaillant sur un même sujet. L'histoire des sciences en offre plusieurs exemples : il suffit de rappeler la querelle violente qui s'éleva dans le monde savant à l'occasion de la méthode des *infiniment petits*, dont Newton et Leibnitz s'attribuèrent l'un et l'autre exclusivement l'invention. A coup sûr, aucun de ces grands hommes n'était capable d'une bassesse. Ce n'était, en définitive, qu'une question d'antériorité, et Maupertuis eut le tort de croire que son honneur était mis en jeu. A son instigation, l'Académie, dont il était, comme nous l'avons dit, président, somma Kœnig de produire la prétendue lettre de Leibnitz. Le professeur de La Haye renvoya les gens *curieux* à un homme qui lui avait fourni une copie de cette lettre, mais à qui on avait depuis *coupé la tête*. Cet homme était un Henzi de Berne, condamné dans sa patrie comme conspirateur. La diplomatie intervint alors; grâce à son concours, les magistrats de Berne firent fouiller dans les papiers de Henzi, où l'on ne trouva rien. Ceux d'Hermann furent également soumis à une exacte perquisition qui ne fut pas davantage couronnée de succès. Cependant Euler, de l'Académie de Berlin, écrivit, pour la défense des doctrines de Maupertuis, plusieurs mémoires dont le savant Malouin eut assez de modestie pour reconnaître la supériorité sur l'opuscule dont il était l'auteur. Bref, l'Académie de Berlin déclara que le fragment prétendu de Leibnitz ne méritait aucune créance, et prononça la radiation du nom de Kœnig de la liste de ses associés. Celui-ci jeta feu et flamme, et, si l'on en croit Maupertuis, publia, sous le voile de l'anonyme, plusieurs libelles qui passaient toute mesure. Pour comble de malheur, Voltaire se mit alors de la partie. Il débuta par une *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris* (18 septembre 1752), où se trouvaient ces lignes : « Le sieur » Moreau de Maupertuis a été convaincu, à la » face de l'Europe savante, de *plagiat* et *d'er-* » *reur*. » C'est ce même homme qui avait écrit à Maupertuis, à la date du 22 juin 1740 : « Vous savez que je vous ai toujours aimé, quoique je vous admirasse, *ce qui est assez rare à concilier*. » On pourrait, à bon droit, s'étonner de

cette réflexion en forme de maxime, qui ne peut provenir que d'une âme essentiellement envieuse du mérite d'autrui.

Parut ensuite la pitoyable, mais mordante *diatribe* où Voltaire attaque violemment son adversaire, et met en scène un certain *docteur Akakia* (sans malice), à la suite de laquelle on trouve le prétendu *Décret de l'Inquisition* et le *Jugement des professeurs du collége de Sapience*. — « Que dirait un homme qui aurait douze cents » ducats de pension, pour avoir parlé de mathé- » matiques et de métaphysique, pour avoir dis- » séqué deux crapauds, et s'être fait peindre en » *bonnet fourré?* » (Allusion à son expédition dans le Nord.) Il faut avouer que Maupertuis donnait prise sur lui par les opinions assez singulières qu'il avait émises dans plusieurs de ses ouvrages. C'est ainsi qu'il prétendait que, dans un certain état d'exaltation, l'âme pouvait arriver à une sorte d'intuition des choses cachées, préludant ainsi aux rêveries de Mesmer et de Cagliostro, rêveries renouvelées de nos jours sous le nom de magnétisme, et renfermant peut-être, au milieu d'illusions et de supercheries, quelques lois naturelles qui demandent à être étudiées; du moins, telle est l'opinion de plusieurs personnes graves. Il avait aussi exposé les avantages que la science retirerait de cavités profondes pratiquées dans les entrailles du globe, et vaguement exprimé le désir de parvenir jusqu'au noyau, heureuse prévision des destinées de la géologie. Sur quoi Voltaire fait observer que, « bien que la vérité soit au fond d'un puits, » ce puits jusqu'au centre de la terre serait trop » difficile à faire. Les ouvriers de la tour de Ba- » bel sont morts. » — Ailleurs on lit : « Nous ju- » geons que sa cervelle est fort exaltée, et qu'il » va bientôt prophétiser : nous ne savons pas en- » core s'il sera des grands ou des petits prophè- » tes. » — Ajoutez ce portrait du géomètre malouin, tracé de la main de son adversaire, portrait chargé sans doute, mais qui présente pourtant quelques traits de ressemblance : « C'est » un philosophe qui marche en raison composée » de l'air distrait et de l'air précipité, l'œil rond » et petit, et la perruque de même, le nez écra- » sé, la physionomie mauvaise, ayant le visage » plein et l'esprit plein de lui-même, portant tou- » jours un scalpel en poche pour disséquer les » gens de haute taille. » Maupertuis avait proposé de faire l'analyse des cerveaux gigantesques des gigantesques Patagons.

En un mot, Voltaire alla si loin que le roi de Prusse crut devoir intervenir. Il écrivit en faveur du savant breton une *Lettre d'un Académicien de Berlin à un Académicien de Paris*, dans laquelle il lui rend le témoignage le plus honorable. La *Diatribe du docteur Akakia* fut brûlée de la main du bourreau sur toutes les places de Berlin, et l'auteur du libelle réduit à quitter la ville. Celui-ci s'en étant vengé par de nouvelles attaques contre Maupertuis, le monarque, de plus en plus irrité, le fit arrêter à Francfort, et ne lui accorda la liberté qu'à des conditions humiliantes.

Maupertuis, toujours harcelé, envoya à son implacable persécuteur un cartel qui ne lui valut d'autre réponse qu'un pamphlet intitulé : *Art de bien argumenter en philosophie, réduit en pratique par un vieux capitaine de cavalerie travesti en philosophe*. Ce dernier rendit bientôt les armes. Epuisé d'ailleurs par ses travaux scientifiques et littéraires, il ne put résister au chagrin que lui causa une hostilité si opiniâtre, et sa santé ne tarda pas à décliner visiblement. Des maux de poitrine, auxquels se joignirent en 1747 des crachements de sang, le contraignirent de rentrer plusieurs fois en France, à Paris, et surtout dans sa ville natale. Là, sur ce rocher isolé au milieu des flots, et dont le séjour est si cher aux Malouins, il pouvait oublier toutes les persécutions dont il était l'objet, et auxquelles sa susceptibilité naturelle, augmentée par la maladie, ne le rendait que trop sensible. Il parut en effet éprouver quelque bien-être; mais ce n'était qu'un soulagement passager, et sa mélancolie, se joignant à ses douleurs physiques, lui arracha des plaintes sur ce qu'il appelait le *fardeau de vivre*. La bienveillance que lui témoigna Louis XV en lui accordant une pension de 4,000 livres (1749), et en faisant rétablir son nom sur la liste des pensionnaires vétérans de l'Académie de Paris (1757), ne put prolonger ses jours. Il revint encore en France en 1756, passa l'hiver et le printemps à Saint-Malo, et séjourna quelque temps à Toulouse, où une recrudescence de sa maladie l'avait obligé à s'arrêter. Il songeait à rentrer en Prusse lorsque la mort le frappa, le 29 juillet 1759, à Bâle, chez Jean Bernouilli (1), dont la tendresse toute dévouée sut adoucir l'amertume de ses derniers moments. Maupertuis montra beaucoup de courage dans le passage fatal, et supporta de violentes douleurs avec une résignation que le christianisme seul sait inspirer, et dont sa vivacité habituelle, qu'il put alors dominer, faisait ressortir davantage le caractère religieux. Son corps fut inhumé à Dornac, paroisse catholique, voisine de Bâle, auprès de Balthasar Malo, ministre de France en Suisse, mort en 1713. Jean Bernouilli conduisit le deuil, et fit graver sur sa tombe une inscription qui, en rappelant les titres déjà signalés du défunt, témoigne dès les premiers mots de la vanité de toutes les distinctions humaines :

Virtus perennat,
Cætera labuntur.
TOUT PASSE; SEULE, LA VERTU RESTE.

Une autre épitaphe plus étendue fut composée par La Condamine. Enfin, en 1766, ses amis et ses parents lui élevèrent, ainsi qu'à son père,

(1) Ce Jean Bernouilli était le fils de Jean Bernouilli avec lequel Maupertuis avait eu des relations antérieures.

dans l'église Saint-Roch, à Paris, un superbe mausolée, dû au ciseau de M. d'Huez, sculpteur du roi. Une très-longue inscription relate les principaux événements de la vie de l'illustre Malouin. On y lit, entre autres choses, qu'il s'était rendu cher au souverain pontife Bénoit XIV, pour les soins qu'il avait donnés à la construction d'un temple catholique à Berlin. On voit au bas les noms d'Eléonore de Borck, son épouse, et de sa sœur Marie Magon du Bos. Ce monument fut dessiné l'année suivante par Monnet, peintre de la cour, et le tableau, gravé par Miger, fut placé, le 26 novembre 1774, dans la salle du conseil municipal de Saint-Malo, ou il se trouve encore. Il représente une pyramide tronquée dont la partie supérieure est ornée de l'image, assez fidèle, dit-on, de Maupertuis. Un génie, dans l'attitude de la douleur, tient une couronne d'étoiles; un autre génie, plus petit, pose la main sur un globe qu'il semble aplatir. Au bas, on remarque la croix de l'ordre du Mérite de Prusse, dont le président de l'Académie de Berlin avait été décoré. La ville de Saint-Malo possède, en outre, un portrait de Maupertuis, *plus ou moins ressemblant*, dit l'abbé Manet (1).

Rappelons en terminant qu'un M. Gledistch, *allemand*, soutint que Maupertuis s'était montré, après sa mort, dans la salle de l'Académie, et qu'il l'avait vu pendant *environ un quart d'heure*. Il allait même jusqu'à désigner l'endroit où l'apparition s'était accomplie. Ce devait être auprès de la pendule servant à marquer les heures que la docte compagnie consacrait à ses graves délibérations. Sur quoi Condorcet prétendit que, s'il était vrai que l'âme du président eût eu la fantaisie de venir ici-bas jouer le rôle de vampire, ce n'avait sûrement pu être que pour sucer et tourmenter le sieur Arouet de Voltaire.

Les œuvres de Maupertuis ont été recueillies en quatre volumes in-4° (2). On y trouve : I. Un *Essai de Cosmologie*, avec cette épigraphe peut-être un peu prétentieuse : *Mens agitat molem*. Nous en avons parlé plus haut. II. *Discours sur la figure des astres*. Maupertuis met en présence l'attraction newtonienne et les tourbillons de Descartes, et il se prononce pour le premier système. Il cherche dans la métaphysique, suivant son habitude, l'origine des lois de l'attraction et attribue à certaines étoiles la forme de meules. On sait que Herschel donne cette figure au *groupe de mondes* qui comprend notre système et dont la voie lactée dessine un des confins. Selon Maupertuis, ce sont des comètes entraînées par la pesanteur qui ont produit les satellites des planètes et l'anneau de Saturne. En général, ses idées n'ont pas toutes vieilli. III. *Essai de philosophie morale*, ou l'auteur prend un ton presque lamentable en parlant du bonheur. L'épigraphe, tirée de l'Ecclésiaste, donne un avant-goût de la tristesse de son style : *Risum reputavi errorem et gaudio dixi : quid frustrà deciperis?* Le titre d'un des chapitres est ainsi conçu : « Que, dans la » vie ordinaire, la somme des maux surpasse » celle des biens. » L'auteur a soin, du reste, de nous avertir qu'il a écrit ces lignes dans ses plus beaux jours, au milieu d'une cour brillante, dans le palais d'un roi, etc., etc. A côté de quelques réflexions fort sages, s'en trouvent d'autres dont l'exactitude est contestable. IV. *Reflexions philosophiques sur l'origine des langues et la signification des mots*. Cet opuscule, qui fut réfuté par Turgot, n'a aucune valeur depuis les profondes recherches sur la nature du langage, dues à la plume de Bonald et à celles de tant d'autres illustres penseurs. V. *Vénus physique*. Exposition du système de Maupertuis sur la génération. Les progrès de la science y ont fait découvrir bien des erreurs. VI. *Système de la nature*. L'auteur dit dans un avertissement que cet ouvrage avait paru sous la forme d'une thèse soutenue à Erlangen par un docteur allemand. Il espérait éviter ainsi les objections soulevées par sa publication. On y trouve, en effet, des idées assez étranges, telles que celle qui consiste à attribuer à la matière la pensée, le désir, l'aversion, la mémoire. VII. *Lettres sur toutes sortes de sujets*. Elles traitent du bonheur, de l'âme des bêtes, de la figure de la terre, de la pierre philosophale, du mouvement perpétuel et de la quadrature du cercle. En général, le style de ces lettres est clair et coulant; mais l'auteur ne brille ni par la profondeur ni par la justesse des idées. Dans une dernière lettre sur les progrès des sciences, Maupertuis donne un libre cours à son imagination quelquefois fort ingénieuse. Les terres australes, la recherche du passage par le Nord, la fouille des pyramides, le continent africain, tout est l'objet de ses observations. Il propose de fonder une ville où l'on parlerait latin, et d'appeler à un congrès de savants les plus instruits des Chinois, des Indiens, et même, ajoute-t-il, « des nations » les plus sauvages. » VIII. *Eléments de géo-*

(1) En réunissant dans la salle de la mairie, dite des Concerts, les portraits des hommes célèbres (et le nombre en est grand), qui lui appartiennent de près ou de loin, la ville de Saint-Malo a donné aux autres villes de France un patriotique exemple, que nous aimerions à voir imiter par beaucoup d'entre elles.

(2) Nous avons sous les yeux une édition de ces œuvres dans le même format (Lyon, 1756), reliée, dorée sur tranches, avec cette annotation manuscrite : *Estimé 24 livres*. Tel est le prix auquel a été évaluée toute la gloire de Maupertuis. Le frontispice est orné d'un portrait de l'auteur (peint par Tournière, gravé par J. Daullé, 1755), représenté en *habit de combat*, c'est-à-dire couvert de fourrures. Son regard, assez vif, respire une certaine bienveillance. Son front, sillonné de quelques rides, ne manque pas d'élévation, autant que permet d'en juger un bonnet à poil qui environne sa tête comme un diadème. Au bas se lisent les vers de Voltaire que nous avons cités précédemment.

graphie (imprimé à Paris, en 1742), avec cette épigraphe :

Et quis fuit alter
Descripsit radio totum qui gentibus orbem ?

Ce personnage qui, le compas en main, détermine la forme de tout le globe, ne peut être que Maupertuis. Il est, en effet, question dans ce traité des diverses opérations nécessaires pour mesurer un degré du méridien. Tous les détails de l'expédition au pôle nord se trouvent dans la *Relation du voyage fait par ordre du roi au cercle polaire* (imprimé à Paris, 1738). C'est peut-être ce qu'il y a de mieux écrit dans ses œuvres. La *Relation d'un voyage au fond de la Laponie* fait suite à l'ouvrage précédent. Il y est fait mention de la fameuse pierre de *Windso*, prétendu monument rhunique, couvert de traits d'une forme bizarre qu'il a reproduits dans son texte, mais dont il n'ose attribuer l'origine à la main et à l'industrie des hommes. Le suédois Celsius, qui l'accompagnait dans cette excursion, homme fort savant dans la langue rhunique, ne put déchiffrer cette douteuse inscription. Le géomètre malouin saisit cette occasion pour faire observer que, dans un temps fort éloigné, si toutes les sciences et toutes les traditions humaines étaient perdues, une inscription contenant l'histoire de l'opération qui venait d'être exécutée serait quelque chose d'aussi obscur que le monument en question et pourrait, à un égal degré, exciter la curiosité et frapper l'imagination. IX. *Lettre sur la comète qui paraissait en 1742.* Les détails qu'on y lit offrirent de l'intérêt à une époque où la science astronomique n'était pas popularisée, comme elle l'est aujourd'hui. Selon Maupertuis, la comète en question aurait bien pu nous *voler* notre lune, et, « si nous en étions quittes pour cela », — dit-il, — « nous ne devrions pas nous en plaindre. » Le savant astronome comptait sans les poètes de l'école romantique. X. *Discours académiques.* Ce recueil s'ouvre par la harangue prononcée par Maupertuis, à l'Académie française, le jour de sa réception. On peut y remarquer une comparaison du mathématicien et de l'homme de lettres, où l'avantage est, sans doute par politesse, accordé au dernier, et une définition du génie, lequel n'est autre chose, suivant le récipiendaire, « qu'un calcul plus ra- » pide et plus sûr de toutes les circonstances » d'un problème; » définition qui sent trop le géomètre, et rappelle d'ailleurs celle de Buffon : *Le génie est une longue patience.* Le reste de ce recueil se compose de discours d'apparat. On y a inséré le réglement de l'Académie de Berlin, où l'art. 8, traitant des prérogatives du président perpétuel, dit « que rien ne se fera » que par lui, ainsi qu'un général gentilhomme » commande des ducs et des princes dans une » armée, sans que personne s'en offense. » Ceci fut écrit de la main de Frédéric II. XI. *Dissertation sur les différents moyens dont les hommes se sont servis pour exprimer leurs idées.* XII. *Accord des différentes lois de la nature qui avaient jusque là paru incompatibles.* C'est dans ce mémoire que se trouve énoncé le principe de la *moindre action*, qui fit tant de bruit, et dont nous avons déjà parlé. XIII. *Astronomie nautique.* Cet ouvrage, imprimé deux fois à l'imprimerie royale (1743 et 1751) a pour objet de donner des formules à l'aide desquelles on puisse, à bord d'un vaisseau, résoudre des problèmes intéressant la navigation. Il paraît que ni les savants ni les marins n'en font plus grand cas, à cause des difficultés qu'il présente dans la pratique. XIV. *Discours sur la parallaxe de la lune.* L'auteur s'y propose de perfectionner la théorie de cet astre et celle de la terre. XV. *Opérations pour déterminer la figure de la terre et les variations de la pesanteur.* C'est là qu'on peut lire les détails scientifiques de son expédition dans le Nord.

On doit encore à la plume de Maupertuis un ouvrage très-rare qui n'a point été imprimé dans la collection de ses œuvres. C'est un in-12 de 36 pages, sans indication de lieu ni d'année, mais qui paraît être de 1738, et qui a pour titre : *Anecdotes physiques et morales.* Nous le notons ici comme pure curiosité bibliographique.

A l'exception des derniers mémoires que nous venons de mentionner, la plupart des écrits de Maupertuis relèvent autant du domaine des belles-lettres que de celui de la science proprement dite. Il est rare et malaisé de réussir également dans deux genres aussi opposés, et si le style de Maupertuis est généralement clair et correct, il n'est pas toujours exempt d'affectation et de contrainte. Aussi ne pouvons-nous souscrire au jugement qu'en porte Sabathier, jugement que nous rapportons, pour faire voir jusqu'ou peut aller l'exagération de la louange quand on ne sait pas la tempérer par l'impartialité de la critique : « Aussi bon philosophe qu'habile littérateur, Maupertuis a fait marcher de pair les lettres et les sciences; dans ses ouvrages, l'élégance ne nuit point à la profondeur, ni la précision à la clarté : la méthode y rend tout intelligible et facile à retenir. Tour à tour géomètre, astronome, naturaliste, géographe, moraliste, il est partout écrivain instructif et amusant, etc.... »

Maupertuis a composé, en outre, plusieurs inscriptions, entre autres celle-ci, destinée à l'hôtel des Invalides, et qui nous semble fort belle : *Læso sed invicto militi.*

Il existe plusieurs éloges de Maupertuis. On peut consulter Fouchy (Académie des sciences de Paris, 1759, — histoire, p. 259.) — Le comte de Tressan, Nancy, 1760, in-8°. — Formey, Berlin, 1761, in-12, inséré dans les Mémoires de l'Académie de Berlin (1759, p. 264.) — Lefranc de Pompignan, qui le remplaça à l'Académie française, en 1760 (10 mars), et Dupré de Saint-Maur, directeur de la même académie.

L^e R-n. d. l. R.

MAURE (maison de). — L'un des meilleurs articles de l'histoire généalogique du P. Du Paz est celui qu'il a consacré aux barons et comtes de Maure. Ce n'est que là qu'on peut trouver d'intéressants détails sur cette illustre maison, alliée aux Rohan, aux Goïon, aux Rochefort, aux Chabot, aux Anger, aux Saint-Gilles.

I. C'est dans une charte de Blanche-Couronne, portant donation à cette abbaye, par Constance de Pont-Chasteau, veuve d'Hervé de Blaing et mère d'Eudon, en 1236, qu'on trouve pour la première fois le nom de Jehan *de Maurrâ*, qui, ainsi que M. de Derval et Guillaume Le Borgne, fut consulté, comme ami d'Eudon, sur cette libéralité. « C'est le premier, dit le P. » Du Paz, duquel j'ai fait rencontre en mes re- » cherches et ès-titres de la maison de Maure, » sur lesquels j'ay dressé ceste généalogie avec » grande difficulté, à cause que les seigneurs » de ceste maison portaient tous anciennement » un même nom. » L'auteur a trouvé ce premier Jehan aux années 1240, 1250 et 1256.

II. Il lui fait succéder, en 1270, un autre Jean, son fils, qui était marié avec Raymonde de Bonaban, ainsi que le prouve un acte de 1273, vu par Du Paz. Ce fils, mort en 1306, fut l'un des trois chevaliers qui se portèrent cautions du duc Jean I, pour la satisfaction promise à l'évêque de Nantes dans l'affaire des salines de Guérande, en 1270. Il était, en 1280, chargé d'affaires du duc en Angleterre. Il comparut à l'acte de reconnaissance du nombre des chevaliers dus à l'*ost* du duc, en 1294, et y déclara un demi-chevalier. Il fut l'un des arbitres chargés de régler le différend du duc Jean II avec Rolland de Dinan, en 1298. Enfin, il fut, en 1304, exécuteur testamentaire du même prince.

III. Jean III, — successeur du précédent, se maria avec Hilaire de Mareil, dont le père, Guillaume de Mareil, possédait la seigneurie de ce nom, située dans la paroisse de la Chapelle-Launay, sur le bord de la Loire. Le P. Du Paz donne une foule de détails de topographie féodale à l'occasion du mariage des trois filles de Jean III, savoir : de Marguerite avec Eon de Coatuhan, en 1315; de Jeanne avec Jean Goïon, en 1305, et d'Annette avec Tison de Saint-Gilles, en 1315. Leur père mourut en 1332.

IV. Jean IV, — sire de Maure, fils de Jean III, épousa Aliette de Rochefort, qui lui porta en mariage la terre de Quéhillac, en la paroisse de Bouvron, avec extension sur celle de Fay, en l'évêché de Nantes.

V. Jean V, — sire de Maure, naquit en 1314; il épousa, en 1330, du vivant de son père et de son aïeul, marquise du Pont ou de Fresnay, qui mourut avant l'an 1347, et en second mariage, Plesou de la Roncière, morte au mois de mars 1355 ou 1356. « Ce Jean de Maure, » dit le P. Du Paz, fut chevalier de mérite de » grande valeur et réputation, et fut pris pri- » sonnier à la bataille d'Auray, l'an 1364, par » un appelé Guezennec Kaerminiqui. Mais je » n'ay peu descouvrir quel party il tenoit, ou ce- » luy de Charles de Blois ou celuy de Jean de » Bretagne, comte de Mont-fort l'Amaulry, qui » emporta la victoire en ceste bataille, au moyen » de laquelle le duché tant débattu lui demeura » à luy et aux siens. Il mourut l'an 1385, aagé » de 71 ans. » Le P. Du Paz n'aurait pas hésité sur le parti embrassé par le sire de Maure dans la guerre de la succession de Bretagne, s'il avait eu connaissance de la charte du 29 novembre 1352, par laquelle Jeanne-la-Boîteuse nomme des ambassadeurs pour aller en Angleterre traiter de la délivrance de Charles de Blois, et au bas de laquelle, parmi les signatures des plus grands seigneurs du pays, se trouve celle du sire de Maure, comme appelé au conseil qui détermina cette démarche. Cette charte, donnée par D. Morice (*Pr.* 1, 1486), existait aux archives de Penthièvre, à Lamballe, où elle est peu-être encore. Jean de Maure ratifia le traité de Guérande, au mois d'avril 1381.

VI. Jean VI, — fils de Jean V et de marquise de Fresnay, mort en 1413, ne laissa point de postérité, et eut pour successeur Guillaume, son frère consanguin. Il assista, en 1386, au Parlement tenu à Rennes, et, en 1388, aux États assemblés à Nantes, devant lesquels Jean IV porta plainte contre Jean, comte de Penthièvre, et Olivier de Clisson; plainte qui n'était autre chose que la suite procédurière du guet-à-pens du château de l'Hermine. Enfin, Jean de Maure fut appelé à prendre part, en 1391, au traité passé entre le duc et Clisson.

VII. Guillaume, — fils de Jean V et de Plesou de la Roncière, tenait rang à la cour de Jean V, et fut fait prisonnier avec lui à Château-Ceaulx, en 1420. Son frère Jean était chevalier du duc.

VIII. Pierre, — fils de Guillaume et de Roberde de la Haye, succéda à son oncle Jean VI, en 1413. Il mourut en 1417, laissant un fils au berceau.

IX. Pierre II, — fils du précédent et de Jeanne de Fontenay, naquit en 1416, et mourut au château de Maure, en 1465, au moment ou il faisait une levée de gens d'armes pour soutenir François II dans la guerre du *Bien public*. Les *Preuves* de D. Morice nous apprennent qu'il joua un rôle important à la cour de Bretagne. François, son fils aîné, mourut avant lui, sans enfants.

X. Jean VII — fils de Pierre II et de Jeanne de la Lande, « fut chevalier preux et hardy, dit le P. Du Paz. Conseiller et chambellan du duc François II, il fut du nombre des barons et seigneurs qui s'opposèrent aux violences, injustices et tyrannies du thrésorier Pierre Landais, à raison de quoy il courut même fortune qu'eux, et de ce faut voir l'histoire de Bretaigne. Après l'exécution dudit Landais il r'entra en grâce du duc et obtint lettres d'abolition, comme les au-

tres barons et seigneurs bretons, et depuis fit de bons services au dict duc François son prince et seigneur naturel, et eut charge de gens d'armes, en la guerre contre les François, du temps du roy Charles huictiesme, et fut par eux pris prisonnier et paya une grosse rançon, à raison de quoy il vendit la pièce, terre et seigneurie de Bourgueil (Bougail, paroisse de la Chapelle Launay), o ses appartenances tenues soubs la cour et barre de Nantes, laquelle fut vendue la somme de deux mil livres. » Il s'était marié avec Jeanne de la Chapelle, qui mourut en 1484. Il mourut lui-même en l'an 1500.

XI. Pierre, — dont le P. Du Paz ne fait nulle mention, était capitaine du château ducal de Succinio en 1470, et grand-veneur de Bretagne en 1474 et 1483. (D. Morice, *Pr.* III, 280, 393 et 429.)

XII. Jean VIII — épousa, du vivant de son père Jean VII, Marie Anger, dame du Plessis-Anger, près de Lohéac, et consentit à porter les armes de sa femme écartelées avec celles de Maure, et à se faire nommer à l'avenir seigneur du Plessis-Anger.

XIII. François, — fils de Jean VIII et de Marie Anger, naquit au Plessis-Anger au mois de mars 1497 ou 1498, et sa mère mourut en couches au mois d'avril suivant après Pâques. Il paraît qu'après la mort de sa femme, Jean VIII se retira chez son père, au château de Maure, et y fit porter son fils. Le bruit courut que cet enfant avait été mis dans une chambre où n'étaient admises que deux ou trois femmes *prises à poste* des seigneurs de Maure, père et fils. Jean Anger, seigneur de la Morousière, grand-oncle maternel de l'enfant, et son héritier en cas de mort, conçut des soupçons, et porta plainte à la cour de Nantes, disant que « ledit enfant avait été *absconsé*, afin que, s'il venait à mourir, un autre enfant pût être mis plus facilement à sa place, et ledit de Maure conserver la jouissance de la seigneurie du Plessis-Anger, qui est grande, noble et puissante, et le suppliant ainsi frustré de la succession, etc. » Cette plainte ne paraît avoir eu aucune suite. L'enfant fut soigneusement élevé et marié à l'âge de seize ans, par son père, à Hélène de Rohan, fille de Jean, seigneur de Landal, grand-maître de Bretagne, et de Guyonne de l'Orgeril. François de Maure succéda à tous les grands biens de son père, en 1528, et perdit sa femme en 1541. A l'entrée à Rennes du fils aîné du roi François Ier, comme duc de Bretagne, en 1532, il porta l'un des *cautons* du poêle. Il acquit de Renée de Rieux, femme de Louis de Saincte-Maure, comte de Joigny, la terre et seigneurie de Lohéac, et, en 1553, il fit ériger en comté la baronie et chastelainie de Maure, en y annexant cette nouvelle acquisition, et les terres du Plessis-Anger, des Brieux et autres. Les lettres en furent signées à Compiègne par Henri II, le 7 novembre de ladite année. Il mourut quatre ans après, le 29 avril 1557, au temple de Maupertuis, alors simple commanderie de l'ordre de Malte, aujourd'hui petite paroisse du diocèse de Nantes.

XIV. Claude, — fils de François, premier comte de Maure, et d'Hélène de Rohan, naquit au château de Maure, le 31 août 1517. Il se maria en 1554 à Françoise de Pompadour. « Il suivit les armes durant la guerre d'entre l'Empereur Charles-le-Quint, et le roy Henry second, qu'il accompagna à la conqueste du duché de Lucembourg, l'an 1552, fut fait chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme de sa chambre, et envoyé en ostage en Angleterre, succéda à sondit père au comté de Maure et à ses autres seigneuries l'an susdit 1557, qu'il tint et gouverna sept ans, puis il mourut le 25e d'avril l'an 1564. » (Du Paz.)

XV. Charles, — troisième comte de Maure, fils aîné de Claude et de Françoise de Pompadour, naquit à Tours en 1555, fut marié avec Diane d'Escars, et tué en duel à Angoulême par le comte de Saint-Mégrin, le 27 janvier 1575, à l'âge de vingt ans. Il fut à peine un an et demi avec sa femme. Il en eut Louise de Maure, qui naquit l'année même de la mort de son père, « et demeura soubs la garde et tutelle de son ayeul d'Escars et de son ayeule Françoise de Pompadour. Elle estoit dame comtesse de Maure, vicomtesse de Fercé, baronnesse de Lohéac et du Gué-au-Vayer, dame de Landal, du Plessis-Anger, de la Rigaudière, du Lorouz, de Landanière, de Sucé, de Parrigné, de St.-Etienne, de Montrelais, de l'Orgeril, de Quehillac, de la Sénéchalière et autres belles terres et seigneuries. » (Du Paz.) C'était, comme l'on voit, une des plus riches héritières de Bretagne. Elle fut marié d'abord à Odet Goïon de Matignon, en 1587; puis, en, 1600, à Gaspard de Roche-Chouart, seigneur de Mortemar, dont le second fils, Louis, porta le titre de comte de Maure, devint grand sénéchal de Guyenne et mourut sans enfants, en 1669. Le titre de comte de Maure fut pris par Jean-Baptiste de Roche-Chouart, arrière-petit neveu de Louis, qui en fit une branche de sa maison dans laquelle ce titre resta jusques vers le milieu du XVIIIe siècle, puis il passa aux Ros-Niniven de Piré, qui le possédaient encore en 1780. Biz...

MAURICE (saint), — dont le nom de famille était Duault, naquit dans la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, en 1115 suivant le P. Albert le Grand, et plus vraisemblablement en 1127, comme nous l'apprend dom Lobineau. Il étudia les belles-lettres à l'Université de Paris, où il reçut le titre de maître ès-arts. Préférant l'humilité à l'élévation et aux avantages temporels qu'aurait pu lui procurer son mérite, il se déroba au monde, et vint, en 1140, prendre l'habit de l'ordre de Citeaux, à

l'abbaye de Langonet, en Cornouaille, fondée, en 1136, par Conan III, duc de Bretagne. Il n'y avait pas encore trois ans qu'il pratiquait les lois de son institut, quand la communauté de Langonet le choisit pour abbé. Il gouverna cette abbaye pendant trente ans, au bout desquels il obtint qu'on lui nommât un successeur. Le duc Conan IV, attiré par sa réputation, allait souvent le voir, écoutant ses saintes instructions, et suivant bien souvent ses conseils. Ce fut par considération pour lui, et d'après son avis, qu'il fonda une nouvelle abbaye de l'ordre de Cîteaux, au même diocèse de Cornouaille, dans la forêt de Carnoët. Maurice y mena douze religieux de Langonet, et devint leur abbé. Le duc étant mort avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre, Maurice, aidé de la princesse Constance, fille de Conan, le suppléa Il mourut le 5 octobre 1191, après avoir gouverné quinze ans sa nouvelle abbaye, qui a toujours été appelée du nom de saint Maurice, avant comme après la bulle d'Honorius III, qui lui donna en 1225 celui de Notre-Dame de Carnoët. La vie de saint Maurice, écrite d'abord par Albert le Grand, d'après une histoire manuscrite de la maison de Rohan, par MM. de la Coudraye père et fils, l'a été ensuite d'une manière plus exacte par D. Lobineau. Ces deux écrivains s'étaient servis aussi des actes manuscrits du saint, rédigés par Guillaume, abbé de Carnoët, qui vivait en 1323. Les Bollandistes, qui font une mention assez incomplète de Maurice, t. VI d'octobre, expriment le regret d'avoir perdu une vie manuscrite de ce saint, dont ils avaient été possesseurs. Manrique (*Annales de Cîteaux*), Benoît XIV (*De Beatificatione servorum Dei*), et le *Propre de Saint-Brieuc*, de 1783, fournissent des détails sur ce saint.

P. L...t.

MAURICE DE SAINT-PIERRE, — né à Saint-Brieuc, embrassa l'étroite observance des Carmes de la province de Touraine, et fit profession au couvent d'Angers, le 18 avril 1621. Le P. Cosme de Villiers (*Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 425) dit qu'il fut sous-prieur du couvent du Saint-Sacrement à Paris; mais il n'indique pas l'époque où il remplit ces fonctions. Un acte du 12 avril 1641, déposé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine (*Fonds des ordres religieux, — Carmes, — couvents de Dol et des îles*), nous apprend que le P. Maurice reçut la commission de confesseur des Carmes de Ploërmel, et qu'en cette qualité, il prêta le serment voulu devant les RR. PP. Hugues et Célestin de Saint-François, prieur et sous-prieur du couvent de Dol, où il résidait alors. Plus tard, il paraît, il se retira à Sainte-Anne d'Auray, où il mourut en 1667. Le P. Cosme de Villiers a fait son éloge dans ces quatre mots : « *Vir pietate et litteraturâ celebrandus.* » On a du P. Maurice : I. *Les Heures de la Sainte Vierge, avec d'autres prières de l'Eglise*. Paris, Antoine Padeloup, 1654, in-12. II. *L'Exercice chrétien de tous les jours, principalement pour les personnes dévotes qui portent le saint scapulaire*. Paris, *ibid.*, 1654, in-12.

P. L...t.

MAZÉAS (Jean-Mathurin), — troisième enfant de Mathurin Mazéas, procureur et notaire de la juridiction de Landerneau, et de Julienne Milet ou Millet, naquit en cette ville, sur la paroisse de Saint-Houardon, le 11 mars 1713. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il vint terminer ses études à Paris et obtint au collége de Navarre la chaire de philosophie, qu'il occupa long-temps avec beaucoup de zèle et de succès. En 1783, il fut pourvu, en récompense de ses services dans l'enseignement, d'un canonicat du chapitre de Notre-Dame de Paris; mais, la Révolution lui ayant enlevé ce bénéfice, dont il employait la presque totalité en aumônes, il se trouva à peu près réduit à l'indigence. Après avoir vécu quelque temps, soit du produit de la vente de ses biens et de son mobilier, soit de la part qu'il obtint dans les secours accordés par la Convention aux savants malheureux, il se retira à Pontoise avec un domestique fidèle qui le nourrit pendant trois ans du fruit de ses propres épargnes. Cette dernière et faible ressource allait lui manquer lorsque son digne serviteur, — il est bien regrettable de ne pas savoir son nom, — eut l'heureuse idée de présenter à M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, un placet dans lequel il exposait, avec une touchante simplicité, les services et la position de son maître. Quelques employés du ministère, qui avaient étudié sous Mazéas, appuyèrent de tout leur crédit les efforts de son généreux domestique, et obtinrent pour leur ancien professeur une pension de 1,800 fr. qu'il toucha jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 6 juin 1801. On a de lui : I. *Eléments d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, avec une introduction aux sections coniques*. Paris, Nyon, 1758, in-8°. Cet ouvrage eut un assez grand succès; il s'en fit sept éditions, dont la dernière est de 1788, et il a été abrégé par l'auteur lui-même, sous ce titre : *Abrégé des éléments d'arithmétique, etc., ouvrage utile pour disposer à l'étude de la physique et des sciences physico-mathématiques*. Paris, Pierres, 1775, in-12. Le principal mérite de ces éléments était une clarté et une précision peu communes dans les livres de cette époque, où étaient résumées les notions de la science. II. *Institutiones philosophicæ, seu elementa logicæ, metaphysicæ*, etc. Parisiis, Berton, 1777, 3 vol. in-12. III. Un assez grand nombre d'articles du *Dictionnaire des Sciences et des Arts*, et quelques *Mémoires* insérés dans les Recueils de la Société royale de Londres et de l'Académie de Berlin, dont il était membre.

P. L...t.

MAZÉAS (Guillaume), — frère du précédent, né à Landerneau, le 2 août 1720, acheva ses études à Paris, et se fit agréger au collége de Navarre, où il prit ses degrés en théologie. Nommé secrétaire d'ambassade à Rome, il y contracta des liaisons intimes avec divers savants, notamment avec le célèbre P. Pacciaudi, et il s'occupa beaucoup d'antiquités. On en trouve la preuve dans trois lettres qu'il adressa de Rome au comte de Caylus, les 12 mai 1758, 19 septembre et 29 octobre 1759, lettres qui ont pour objet des recherches sur les matières dont s'occupait le savant correspondant de Mazéas, et qui ont été insérées dans un *Recueil de lettres inédites de Henri IV et de plusieurs personnages célèbres, publié par Serieyes*. Paris, Tardieu, 1802, in-8°. A son retour en France, Mazéas fut pourvu d'un canonicat au chapitre de Vannes, où il mourut le 13 septembre 1775. Il était correspondant de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres. Indépendamment d'une *Lettre sur la lumière et sur Newton*, in-12, on a de lui plusieurs *Mémoires* insérés dans le *Recueil des savants étrangers* et dans les *Transactions philosophiques*, sur les solfatares des environs de Rome, sur la mine d'alun de la Tolfa, sur la formation des stalactites à Monte-Mario, etc.; mais les plus intéressants sont ceux qui traitent des procédés employés dans les Indes pour teindre en rouge : ses travaux ont beaucoup perfectionné cette branche de notre industrie manufacturière. On lui doit encore la traduction des cinq ouvrages anglais qui suivent : I. *Considérations sur la cause physique des tremblements de terre, par Hales*, etc. Paris, De Bure, 1751, in-12. II. *Dissertation sur les tremblements de terre et les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'empereur Julien, de rebâtir le temple de Jérusalem, par Warburton*. Paris, Tilliard, 1754, 2 vol. in-12. III. *Lettre d'un négociant à un milord, dans laquelle on considère sans partialité l'importance de l'île Minorque et de Port-Mahon, avec l'histoire et une description abrégée de l'une et de l'autre*. (Paris), 1756, in-12. IV. *Pharmacopée des pauvres, trad. de l'anglais du docteur W.... avec des notes*. Paris, Hérissant, 1758, in-12. V. *Essai sur les moyens propres à conserver la santé des gens de mer, par Lind*. Paris, 1758, in-12.

P. L...t.

MAZOIS (François), — né à Lorient le 12 octobre 1783, passa son enfance à Bordeaux, où son père remplissait les fonctions de directeur-général des paquebots du roi. Placé à l'Ecole centrale de cette dernière ville, il y fit d'excellentes études qui lui permirent de subir avec succès son examen d'admission à l'Ecole polytechnique. Mais atteint, depuis l'âge de quinze ans, d'une surdité causée par une maladie de rougeole, il ne put suivre la carrière militaire, à laquelle son père le destinait. Cet obstacle contraria beaucoup le professeur Monge, qui, l'ayant lui-même scrupuleusement examiné, s'était assuré de l'étendue et de la solidité de ses connaissances mathématiques. L'aptitude toute particulière qu'il montrait pour les arts du dessin le détermina à étudier l'architecture, et il entra dans la célèbre école de Percier, dont il devint bientôt l'un des élèves les plus distingués. Pendant les neuf années qu'il étudia sous ce maître, il prit part à presque toutes les luttes académiques, et il y fut assez souvent vainqueur pour qu'il dût s'attendre à trouver dans le grand prix de Rome la récompense de son talent et de ses efforts; mais, impatient de se perfectionner par l'étude des chefs-d'œuvre de l'Italie, il devança l'époque où cette récompense lui eût infailliblement été décernée. A son arrivée à Rome, son premier soin fut de se livrer à une nouvelle étude des langues anciennes, dont la connaissance lui semblait, avec raison, indispensable à quiconque veut explorer avec sûreté le vaste domaine de l'archéologie. Cette étude porta promptement ses fruits. Le rang que l'opinion publique lui assigna bientôt parmi les artistes de Rome détermina Murat à l'appeler à Naples afin de l'adjoindre à ses architectes dans les grands travaux qu'il avait entrepris pour l'embellissement de sa capitale. Mazois prit part à la construction de plusieurs établissements et à la restauration de tous les palais de la couronne : de ce nombre fut celui de Portici. On pense que les ruines de Pompéi l'attirèrent fort souvent; mais ce ne fut d'abord qu'à la dérobée qu'il put en dessiner quelques vues, l'Académie de Naples ayant seule le privilége d'en faire dessiner les monuments pour le grand ouvrage qu'elle préparait. Le bonheur voulut qu'il fût admis à présenter à la reine Caroline ses dessins et le texte explicatif qu'il y avait joint. Cette princesse, protectrice éclairée des arts, admira la hardiesse et la pureté du dessin de l'artiste, en même temps que l'élégance du style de l'écrivain. Elle le nomma dessinateur de son cabinet, fit lever l'interdiction qui l'empêchait de continuer son ouvrage, dont elle accepta la dédicace, et, voulant qu'il s'en occupât exclusivement, elle lui accorda une pension de 12,000 fr. par an. Alors, les ruines de Pompéi devinrent en quelque sorte son domicile. De 1809 à 1811, il ne les quitta que fort rarement : monuments publics, maisons particulières, peintures, sculptures et autres ornements, il mesura et dessina tout. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler les immenses matériaux de son bel ouvrage des *Ruines de Pompéi*, dont les planches, mises au net par lui sur les lieux mêmes, furent ensuite gravées, en partie sous ses yeux, par les meilleurs artistes de Rome. La première livraison de cet ouvrage, publiée en 1813, obtint les suffrages de l'Institut de France, qui, dans

sa séance du 2 octobre de cette année, constata que « les planches étaient dessinées avec goût » et gravées largement; que le texte qui les ac» compagnait était clair, rapide, pittoresque, » qu'il était semé de traits d'érudition prouvant » chez l'auteur des connaissances solides dans » l'art de l'architecture, etc., etc. » Mazois, avide d'accroître la riche moisson qu'il avait déjà recueillie, quitta les ruines de Pompéï pour celles de Pœstum, et, nouvel ermite, il vint, à trois reprises, s'enfoncer dans les déserts de cette Thébaïde de la science. Les débris de l'antique cité des Sybarites furent explorés avec la même ardeur et le même succès que ceux de Pompéï. Son gymnase, son théâtre, ses palais, ses aqueducs, tout fut également dessiné et mesuré par Mazois, que l'insalubrité du climat ne put jamais détourner de ses longues et patientes investigations. Elles lui fournirent tous les éléments de son ouvrage des *Ruines de Pœstum*, qu'on peut considérer comme la suite du précédent, ainsi que les deux qu'il avait préparés sur les antiquités de Pouzzoles et d'Herculanum. Les planches de ces trois derniers ouvrages avaient été lithographiées sous sa direction, et le texte qui devait les accompagner était fort avancé, quand sa mort vint en arrêter la publication. En 1815, le premier volume des *Ruines de Pompéï* avait déjà paru; mais les événements politiques le privèrent de ses protecteurs et des ressources qu'il avait trouvées auprès d'eux. Il vint alors à Rome, où le duc de Blacas, ambassadeur de France, le chargea de la restauration et de la décoration intérieure de l'église française de la Trinité-des-Monts, et se l'attacha ensuite en qualité d'architecte des établissements français et de l'ambassade. Mazois offrit une preuve de son bon goût lors d'une fête que le duc de Blacas donna à Rome, en octobre 1818, pour célébrer le passage du roi des Deux-Siciles, qui venait visiter le Saint-Père et le roi d'Espagne Charles IV. L'ordonnance de cette fête fut confiée à Mazois. Le beau local de l'Académie, disposé et agrandi pour cette solennité, une route tracée dans les jardins illuminés de la *villa*, et laissant découvrir une longue suite de chefs-d'œuvre des arts, éclairés d'un jour magique et placés sur deux lignes de quatre-vingt-dix pas, qui conduisaient aux appartements intérieurs du palais, donnèrent à cette fête un aspect féerique. De la tente somptueuse qui servait de salle de bal, on apercevait le grand péristyle de la *villa*, transformé en salle de souper. Une construction semi-circulaire, assise sur le perron du palais, fermait ce vestibule du côté des jardins et en avait augmenté la dimension. Par cet ingénieux moyen, le portique était devenu une colonnade intérieure qui séparait du plan général l'estrade, où les fauteuils et le couvert des deux rois étaient posés. L'architecte, qui joignait au sentiment des arts l'amour des gloires nationales, avait placé dans une pièce voisine de la salle de jeu, meublée elle-même de tentures des Gobelins, un choix des meilleurs tableaux composés par les peintres français résidant à Rome, afin que les augustes hôtes de notre ambassadeur pussent, à chaque pas, admirer la perfection qu'atteignent en tout genre l'industrie et le génie français. Les artistes de Rome, les deux rois eux-mêmes, complimentèrent Mazois sur le goût éclairé et le talent réel qu'il avait déployés dans l'ordonnance de cette fête, pour ainsi dire improvisée.

Déjà, grâce à l'appui de M. de Blacas, Mazois avait repris la continuation de son grand ouvrage sur Pompéï. Lors d'un voyage qu'il fit à Paris en 1819, M. Decazes, ministre de l'intérieur, l'y retint en le nommant l'un des quatre inspecteurs-généraux des bâtiments civils, et membre du conseil des bâtiments. Ni l'artiste, ni le ministre ne voulurent pourtant que ces fonctions pussent nuire à la publication d'un ouvrage utile, et Mazois obtint un congé d'un an, afin d'en compléter et d'en coordonner les matériaux. Il profita de son séjour à Paris pour publier son ouvrage intitulé : *Le palais de Scaurus, ou Description d'une maison romaine; fragment d'un voyage fait à Rome, vers la fin de la république, par Mérovir, prince des Suèves*. Paris, 1819, in-8°, avec 12 planches gravées. Des exemplaires de cette édition furent tirés in-4° sur grand papier vélin. Le succès de ce livre détermina les libraires Treuttel et Wurtz à en donner, en 1822, une seconde édition in-8°. De retour à Naples au mois d'octobre 1819, Mazois dit, l'année suivante, un dernier adieu aux lieux qui, pendant douze années, avaient été témoins de son ardeur à recueillir les derniers vestiges du génie antique. A peine arrivé à Paris, il s'occupa avec activité de la continuation de son ouvrage sur Pompéï, dont les nouvelles livraisons furent accueillies avec la même faveur que les premières. Le 11 août 1823, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Au mois de mai 1825, lors du sacre de Charles X, il fut un des architectes chargés d'approprier l'archevêché de Reims à la réception du roi et de sa suite. Ce travail offrait des difficultés nombreuses et presque insurmontables, si l'on songe au court espace de temps qui devait s'écouler jusqu'à la cérémonie. Le bâtiment de l'archevêche était en ruines. Mazois commença par refaire, sans la démonter entièrement, une charpente détériorée dans plusieurs de ses parties, la récépa et la fit reposer sur des bases nouvelles. Il creusa le sol dans une longueur de cent vingt toises de développement, calcula la distribution des eaux, combina et établit des communications nouvelles. La salle du banquet royal était irrégulière; elle présenta à l'œil un plan uniforme. La cheminée gothique, ouvrage curieux, ornée des armes du cardinal Briçonnet, et bâtie en 1499, fut res-

taurée dans le style du temps. Pour qu'on se fasse une idée des travaux qu'il fallut exécuter, il suffira de dire que cent vingt-cinq milliers de plâtre furent employés dans la seule salle du festin royal, et que quatre cents ouvriers y furent occupés pendant un mois. A la restauration de l'archevêché se joignit celle de l'abbaye de Saint-Remi, dédiée, en 1049, au patron de Reims, par le pape Léon IX. Les premiers fondements en avaient été jetés vers le milieu du xe siècle. Les dégradations de l'abbaye étaient arrivées, à l'époque du sacre, à un point tel qu'elles compromettaient la sûreté publique. La beauté et l'antiquité du monument en auraient seules exigé la conservation, alors même qu'il n'eût pas été nécessaire à l'exercice du culte pour une grande partie de la ville. Cependant, le conseil municipal, s'il avait été réduit à ses propres ressources, n'eût pu sauver le monument le plus ancien de Reims, auquel se rattachent, entre autres souvenirs, celui d'un des premiers apôtres de la Gaule et celui de la conversion de Clovis. La munificence royale vint en aide à la ville de Reims. Charles X ordonna que les ministères de la maison du Roi et des affaires ecclésiastiques supportassent les deux tiers de la dépense, évaluée à 225,000 fr., et que la ville acquittât seulement l'autre tiers d'une dépense dont elle devait seule profiter dans l'avenir. Cette décision détermina l'exécution des travaux; et, grâce à l'activité et aux talents des architectes, l'abbaye menacée, deux mois auparavant, d'une ruine regardée comme immédiate, surtout vers le portail d'une des pointes de la croix; l'abbaye, disons-nous, était en état de recevoir le cortége royal qui, selon un usage immémorial, s'y rendit le lendemain de la tenue du grand chapitre de l'ordre du Saint-Esprit. La croix d'officier de la Légion-d'Honneur fut la récompense de Mazois. Une apoplexie foudroyante l'enleva le 31 décembre 1826, sans qu'il pût proférer une seule parole. Il était marié, depuis six ans, à l'une de ses parentes, fille d'Alex. Duval : de cette union était née une fille encore en bas âge. Le Roi s'associa à la douleur de sa famille, en accordant à sa veuve, le 12 janvier 1827, une pension de 1.200 fr. sur sa cassette. Mazois avait été proposé deux fois à l'Institut (classe des beaux-arts), la première en 1823, après la mort de Heurtier, et la seconde en 1825, pour remplacer Poyet; mais ses compétiteurs l'avaient toujours emporté. Il laissa inachevé son grand ouvrage sur les ruines de Pompéï, dont les deux premiers volumes avaient seuls paru. Ils étaient relatifs, l'un aux tombeaux, l'autre aux habitations particulières, et contenaient les notices les plus positives et les plus curieuses sur l'histoire de la vie privée des anciens, telle que l'ont révélée les découvertes faites de 1757 à 1821. Nous avons déjà dit qu'une partie des planches avaient été gravées à Rome par les meilleurs artistes de cette ville; le reste le fut à Paris. Mazois avait en outre publié les trois premières livraisons du troisième volume, consacré aux monuments publics. Cinq autres livraisons, entièrement gravées, étaient près de paraître, lorsque sa mort inopinée vint interrompre ses travaux. Les matériaux qu'il laissa, et parmi lesquels se trouvaient quatre cent cinquante-quatre dessins inédits, furent remis par sa veuve et par MM. Firmin Didot, éditeurs de ce magnifique ouvrage, à M. Gau, son ami, architecte comme lui, et déjà connu par ses *Antiquités de la Nubie, ou monuments inédits des bords du Nil, etc.* MM. Clarac et Letronne aidèrent M. Gau dans l'accomplissement de sa tâche, qui devait contribuer à la perfection de l'ouvrage, puisqu'il se chargea de l'enrichir, au moyen de planches supplémentaires et coloriées, de ses nombreuses recherches personnelles sur Pompéï, notamment de détails intéressants relatifs à la peinture et à l'ornementation des monuments de cette ancienne ville. Grâce à cet heureux concours, dix-sept livraisons (21e à 37e comprise), publiées de 1827 à 1838, nous ont dotés des *Ruines de Pompéï, dessinées et mesurées pendant les années* 1809 *à* 1811 *(et depuis jusqu'en* 1821*)*. Paris, 1813-1838, 37 livraisons in-fol., format atlantique. Mazois, depuis son retour en France, exécuta un grand nombre de travaux à Paris : de ce nombre sont quatre maisons de la plus élégante construction, dans le quartier de François Ier, aux Champs-Elysées; les passages Choiseul, Bourg-l'Abbé et Saucède. Indépendamment de ses ouvrages déjà cités, il a laissé : I. *Discours prononcé aux funérailles de M. Hurtault, membre du conseil des bâtiments civils et de l'Institut royal de France.* Paris, 1824, in-8°. II. Un assez grand nombre de *Vies* d'architectes, de peintres et de sculpteurs célèbres, insérées dans la *Galerie française.* III. Des *Dissertations*, publiées tant en italien qu'en français, dans divers recueils périodiques, et relatives à des questions archéologiques. IV. *Des considérations sur les théâtres des anciens*, placées dans le premier volume du *Théâtre complet des Latins.* Présentées sous une forme neuve et piquante, elles ont servi à résoudre bien des questions embarrassantes sur le plan et la construction de ces antiques monuments. V. Quelques articles fournis à la *Revue encyclopédique.* VI. *Un Mémoire* (inédit) *sur les embellissements de Paris, depuis* 1820, auquel la mort empêcha l'auteur de mettre la dernière main. Si Mazois était estimable comme artiste et comme écrivain, il ne l'était pas moins comme homme privé. Aussi, tous ceux avec lesquels il avait eu des rapports applaudirent au portrait que M. Béraud traça de lui dans le discours qu'il prononça sur sa tombe, le 5 janvier 1827, discours auquel nous empruntons le passage suivant : « Eclairer ses semblables et » leur être utile par toutes sortes de bienfaits,

» telle fut sa tâche constante; et, pour parvenir » à ce but éminemment philanthropique, il n'é» pargna ni veilles, ni soins, ni sacrifices pé» cuniaires. Ses manières douces et affectueu» ses, ses principes de justice et d'honneur lui » acquirent une grande considération publique, » depuis le monarque jusqu'à l'indigent; peu » d'hommes ont autant joui de cette considéra» tion qui répand tant de charmes sur la vie. » En France comme en Italie, M. Mazois fut » honoré de l'estime et de la confiance de plu» sieurs souverains. Louis XVIII, le plus érudit » de nos rois, s'entretint plusieurs fois avec lui; » Charles X, à Reims, lui temoigna, de la ma» nière la plus gracieuse, son contentement pour » la bonne disposition et l'élégance des travaux » qui embellirent les fêtes de son sacre, et dont » il lui avait confié une partie. Depuis sa nais» sance jusqu'à sa mort, sa bonté ne se démen» tit jamais. Elevé avec lui dès la plus tendre » jeunesse, dans le même collége; plus tard, » étudiant ensemble la même profession, j'ai pu » m'apercevoir de l'amitié particulière que lui » portaient tous ses condisciples; et, lorsque le » sort des évenements nous eût séparés pendant » seize ans, je le retrouvai à Paris, toujours le » même : c'est-à-dire que, loin d'être ébloui par » sa position brillante, il me tendit la main en » m'embrassant, et m'offrit un emploi honorable » dans ses travaux. » L'Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux, dont Mazois était membre, fit sculpter son buste par son ami David, et confia à M. Barre le soin de graver une médaille qui, d'un côté, représentait son portrait, et, de l'autre, une couronne de lauriers avec les titres de ses principaux ouvrages. P. L...t.

MAZOIS (Marc-Antoine-François), — père du précédent, exerçait à Lorient la profession de négociant, lorsque naquit son fils. Il y avait antérieurement rempli les fonctions de directeur-général des paquebots du roi. Quelque temps avant la révolution, il alla s'établir à Bordeaux, où il continua de s'acquérir, comme négociant, une réputation de probité et de capacité. Ses connaissances le firent nommer membre honoraire de l'Académie de cette ville. Il succomba, dans un âge avancé, le 21 janvier 1828, à une longue maladie qu'avait aggravée le souvenir, toujours présent, de la mort de son fils. On lui doit l'ouvrage suivant : *De Saint-Domingue. Réflexions extraites d'un mémoire sur le commerce maritime et les colonies*. Paris, 1824, in-8°. P. L...t.

MÉAULLE (Jean-Nicolas), — né à Saint-Aubin-du-Cormier, le 16 mars 1757, fit ses études au collége de Rennes, et après s'être fait recevoir avocat, il alla s'établir à Châteaubriant, où il exerça sa profession jusqu'à la révolution de 1789. Doué d'une éloquence vive et naturelle, d'un grand amour pour le travail, d'une humeur égale et enjouee, Méaulle, en acquérant de la clientelle, conquit en même temps, dans l'arrondissement de Châteaubriant, cette influence mêlée d'affection que le talent uni à la droiture du caractère ne saurait manquer d'obtenir. Aussi, lorsqu'arriva la révolution, fut-il successivement élu commandant de la garde nationale, juge, puis président du tribunal civil, puis enfin l'un des administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

Nommé d'abord député suppléant à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, il fut élu, le 1er septembre 1792, membre de la Convention nationale, par le departement de la Loire-Inférieure. Son rôle, dans cette redoutable assemblée, s'il a été sans éclat, n'a pas été sans importance. Il s'associa, par son vote, aux mesures principales qui signalèrent et la chute de la monarchie et la répression de toutes les résistances que la Révolution rencontra sous ses pas. Cependant, disons-le dès ici, si l'on excepte le déplorable procès de Louis XVI, ou il eut le malheur de voter la mort sans sursis ni appel, Méaulle se fit toujours remarquer par son respect pour les principes, par la dignité de son caractère et par l'absence de toute violence; car, si une certaine solidarité semble peser sur lui pour avoir, dans le cours de sa mission à Lyon, apposé sa signature au pied de quelques documents regrettables (1), on ne peut méconnaître qu'il s'agissait là d'actes collectifs dont il n'eut pas l'initiative et qu'il dut seulement souscrire par nécessité de position. Le langage de ces documents ne fut jamais le sien, les sentiments qui les inspirèrent n'étaient pas ceux de l'homme qui, le 27 fevrier 1793, avait fait décréter, malgré les clameurs furibondes de Marat, la poursuite des auteurs et provocateurs des pillages commis la veille, à l'incitation de l'*Ami du peuple;* de celui qui, le 16 mai suivant, s'était énergiquement élevé contre les arrestations arbitraires. Notre génération, malgré les dangers de la crise de 1848, aura traversé des temps calmes et réguliers. Les hommes de 1793, au contraire, furent dominés par des circonstances extraordinaires qui pesèrent trop souvent sur leurs opinions et sur leurs actes.

(1) 1° Rapport du 30 pluviôse an II, dans lequel Fouché et Laporte vantaient l'excessive indulgence du tribunal révolutionnaire de Lyon, et disaient que, confiants dans son austère probité, ils n'avaient accordé aucun sursis à ses décisions. 2° Rapport du 21 ventôse, où, en annonçant que la fête de l'Égalité avait été célébrée sur les tombeaux de l'orgueil révolté et des priviléges oppresseurs, ils ajoutaient qu'il fallait que tout ce qui était opposé à la République n'offrît plus que ruines et décombres aux yeux des sans-culottes, entre qui ils voulaient qu'on partageât les biens des conspirateurs lyonnais. 3° Rapport de Laporte et Reverchon (20 germinal), dans lequel, à côté de l'apothéose de Challier, *le martyr de la liberté*, se trouvait la mention de seize cent quatre-vingt-deux exécutions opérées en vertu des jugements de *l'austère* tribunal, etc.

Si de grands crimes furent commis; si des passions sauvages se substituèrent trop souvent au règne de la justice et des lois, il y aurait une souveraine injustice à envelopper dans une même malédiction les hommes qui furent mêlés, à un titre quelconque, aux événements de cette époque redoutable. Pour juger équitablement Méaulle, il faut examiner ses actes personnels, en dehors de toute prévention, de toute préoccupation systématique.

Il fut souvent envoyé en mission, d'abord dans les départements de l'Ouest et du Centre, puis dans le Rhône et dans l'Ain, enfin dans l'Ardèche et la Lozère. Et, chose remarquable, en mission comme à la Chambre, le caractère de Méaulle est resté pur de ces reproches de cruauté que les actes violents d'un grand nombre de ses collègues ont attirés sur la Convention. Aussi, même dans les époques de réaction, au 31 mai comme au 9 thermidor, les voix de la majorité se portèrent-elles sur lui. Le 30 mai 1793, il fut nommé secrétaire du bureau; le 16 juin, il fut élu membre du comité de sûreté générale. Mais, envoyé quelques jours après en mission, comme représentant du peuple, il prit à peine part aux séances du comité.

Sa mission dans l'Ain, où deux partis bien tranchés se faisaient une guerre acharnée, fut difficile et donna plus tard naissance à une dénonciation dans laquelle un assez grand nombre de griefs étaient articulés. Disons d'abord que cette pétition n'arriva à la Convention qu'au milieu du mouvement bien légitime de réaction que souleva dans toute la France la journée du 9 thermidor. A cette époque de crise violente, la Convention, dans le sein de laquelle les passions du dehors avaient pénétré à son insu, reçut un grand nombre de dénonciations contre ceux de ses membres qui avaient été envoyés en mission dans les départements. Une législation spéciale fut établie, et une commission prise dans le sein même de l'Assemblée fut occupée pendant six mois à faire le dépouillement et l'examen des pétitions. Les accusations spécialement signalées a sa sévérité furent celles qui portaient sur ces deux faits : 1° avoir répandu le sang innocent; 2° avoir commis des dilapidations. Les adresses envoyées par les départements de l'Ouest furent nombreuses; celles envoyées par la malheureuse ville de Lyon furent plus nombreuses encore. Méaulle n'est inculpé dans aucune; son nom n'est même pas prononcé dans l'adresse lyonnaise.

Une seule pétition, celle de la ville de Bourg, dans l'Ain, comprit Méaulle au nombre des représentants dénoncés à la Convention. Mais les accusations étaient si futiles et si hautement démenties par les faits, que la commission, après avoir entendu Méaulle s'expliquer sur le premier des griefs, déclara qu'il était inutile d'aller plus loin, et la mention de cette pétition ne fut pas même consignée au *Moniteur*.

« J'ose me flatter, disait Méaulle dans une » note contemporaine, écrite en entier de sa » main, et que nous avons sous les yeux, j'ose » me flatter que pendant ma mission dans l'Ain » la tranquillité a été maintenue. Il n'y a été, » à ma connaissance, commis ni dilapidations » ni meurtres; point de persécutions contre les » fédéralistes. Je n'ai pris de mesures que con- » tre ceux qui avaient expressément provoqué » la dissolution de la Convention....

» En retenant strictement les autorités con- » stituées dans leurs attributions respectives, » l'on tend évidemment à fixer l'exercice de la » vraie justice, à ramener le bon ordre et l'har- » monie dans la société, à éviter la confusion » des pouvoirs, qui produit toujours *l'affreuse* » *anarchie*.. ..

» C'est au milieu des divisions fomentées » dans plusieurs parties du département, con- » tinue-t-il, que j'ai prononcé la mise en liberté » de deux cent onze prisonniers pendant le cours » de ma mission. J'en joins ici l'état avec la » date des arrêtés. Ceci est une réponse victo- » rieuse au *chef principal* de la dénoncia- » tion. (1)

» Je finis par une observation générale. J'ai » pris part à la Révolution dès son origine. » Je n'ai employé aucun moyen extraordinaire » pour la faire réussir. Jamais je n'ai créé de » tribunaux, de commissions populaires et mi- » litaires. L'on ne citera de moi aucun arrêté » qui porte atteinte à la sûreté des personnes » ni aux propriétés particulières. J'étais avare » d'arrêtés; j'ai constamment regardé comme » une anarchie cette législation souvent contra- » dictoire qui résultait des divers arrêtés des » représentants du peuple en mission. Dans » mon opinion sur le jugement du dernier roi » des Français, je disais que l'usage de nos » pouvoirs illimités ne peut être légitime qu'au- » tant que dureront les dangers de la patrie. » Je ne voulais point de gouvernement révolu- » tionaire; je voulais des lois fixes. Je forme » encore le même vœu, et il sera difficile de me » trouver, d'aucun côté, dans les mesures exa- » gérées de la Révolution. »

Voilà, en quelques lignes, tout le caractère de Méaulle. C'était un homme ferme, mais juste, attaché profondément et sincèrement à la Révolution, mais ami de l'ordre et des lois; étranger par caractère et par principes à toute espèce de coteries et de persécutions mesquines. Aussi n'entra-t-il jamais dans aucune des sociétés, dans aucun des clubs qui essayèrent si long-temps de dominer la Convention. Il trouvait cette affiliation aux clubs inconciliable avec le caractère élevé de représentant du peuple.

(1) La *Biographie Michaud* et celle *Walhen*, aussi bien que la *Biographie des contemporains*, qui a copié l'une et l'autre sans examen, se sont évidemment trompées en parlant de *dilapidations*. Ce reproche n'était même pas articulé dans la dénonciation.

Méaulle, quoiqu'il eût un véritable talent de parole, montait rarement à la tribune, et il ne parlait guère que sur les questions spéciales de législation et sur les sujets qui lui étaient familiers. Cependant, dans la séance du 3 ventôse an III, il prit la parole pour combattre la proposition de traduire devant un nouveau tribunal ceux des anciens membres du comité révolutionnaire de Nantes qui, soumis à un premier jugement, avaient été acquittés.

« Je ne puis me faire à l'idée, dit-il, de remettre dans les mains de la justice des hommes acquittés sur la déclaration du jury, par un jugement très-public et *exécuté*. Nulle considération au monde ne doit nous fermer la bouche dans une matière de cette importance. D'abord, il est incontestable que la déclaration du jury a porté sur tous les faits imputés aux accusés. Tous les délits, sans aucune distinction, sans nulle exception, ont fait la matière des débats. Donc le jugement acquitte réellement les accusés de tous les crimes, de quelque nature qu'ils aient été. Du reste, l'énoncé le démontre de la manière la plus expresse. Or, il n'y a ni appel, ni recours en cassation contre les jugements du tribunal révolutionnaire, sous quelque prétexte que ce soit. Donc encore le projet de décret violerait la loi, donc il est inadmissible.»

Abordant la question d'incompétence proposée contre le tribunal révolutionnaire, Méaulle combat ce moyen avec une grande force de logique et de raison, et il fait remarquer qu'un décret formel de la Convention a investi le tribunal de la mission qu'on lui reproche d'avoir remplie, puis il termine par cette allocution éloquente :

« Serait-ce, citoyens, après soixante-six jours » de procédures, d'instructions, de débats dans » un procès célèbre qui a eu son cours sous les » yeux de la Convention, dont on a rendu compte » jour par jour au comité de sûreté générale; se- » rait-ce après la mort de deux accusés que l'on » pourrait exciper, argumenter d'une incompé- » tence? Non, le jugement dont il s'agit n'est » plus du ressort de la législation ni des tribu- » naux. Il n'y en a plus d'appel possible qu'à la » postérité. Il est désormais tombé dans le do- » maine de l'histoire. — Quant à moi, qui res- » pecte au surplus les opinions de mes collè- » gues, je déclare qu'en ma qualité de législa- » teur, je me garderai scrupuleusement de tor- » turer la conscience des jurés. Elle est à mes » yeux un asile impénétrable et sacré! Dans cette » matière, on ne saurait maintenir les principes » avec trop de sévérité. Je demande la question » préalable sur le projet de décret du comité de » législation. »

Après la journée du 13 vendémiaire, dans laquelle la Convention lutta, les armes à la main, contre les sections insurgées, on voit encore Méaulle réclamer le rappel aux principes, toujours menacés dans les réactions politiques. Le 2 brumaire, il prend de nouveau la parole pour combattre, comme prématurée, l'abolition de la peine de mort.

« Si la République, dit-il, était dans un état » de paix, nous voterions tous avec empresse- » ment l'abolition de la peine de mort; mais, » avant de rendre un pareil décret, je voudrais » que les comités nous présentassent le tableau » des départements, et je ne doute pas qu'il ne » nous déterminât à l'ajournement. » — La proposition fut ajournée.

Méaulle avait été réélu par l'assemblée électorale de la Loire-Inférieure, le 22 vendémiaire an IV, avec Merlin de Thionville, Cambacérès, Villers, Merlin de Douai et Larévellière-L'epaux. Il passa au Conseil des Cinq-Cents.

En l'an V (mai 1797), il sortit de la législature par la voie du sort. Le Directoire l'envoya dans le département de la Meuse avec le titre de commissaire du Gouvernement. L'année suivante, le tour de ce département étant venu d'élire un juge au tribunal de cassation, Méaulle fut désigné à une grande majorité pour remplir ces importantes fonctions, qu'il conserva jusqu'à la Révolution du 18 brumaire, et plusieurs fois il fut choisi par ses collègues pour présider la chambre dont il faisait partie.

A la fin de l'an VIII (1800), il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'Escaut. Des bandes de *garrotteurs* et de *chauffeurs* infestaient ce département et les départements voisins. Méaulle mit une grande énergie à les poursuivre, et par des mesures heureusement combinées avec le préfet Faypoult, il parvint, en moins d'un an, à détruire entièrement ces bandes, dont il avait saisi les chefs et les principaux complices.

Lors de la création de la Légion-d'Honneur, il fut nommé chevalier de l'ordre. L'Empereur le continua dans les fonctions du ministère public sous les titres successifs de procureur impérial criminel à Gand et de substitut du procureur général à la Cour de Bruxelles. En 1813, il fut nommé procureur général près la haute Cour instituée dans le département des Bouches-de-l'Elbe, pour juger les auteurs des troubles et rébellions dont Hambourg avait été le théâtre.

Dans ces diverses situations, Méaulle porta souvent la parole, et il avouait que son talent n'avait acquis une véritable puissance que par la pratique des fonctions du ministère public. Son langage était simple et dépourvu de toute prétention, mais nerveux, précis et substantiel. Sa voix était admirable lorsqu'il parlait en public, et on l'a vu, soutenant une accusation capitale, entraîner toutes les sympathies de son auditoire. Sa haute taille, ses formes vigoureuses et bien dessinées, sa figure imposante et ses larges sourcils noirs donnaient à l'ensemble de sa personne un caractère d'autorité remarquable. Le peuple de Gand l'appelait

l'*homme noir*, et il disait dans son langage flamand : « Quand l'homme noir a parlé, on est » perdu. » Son nom est resté dans le pays comme celui d'un magistrat impartial, énergique et plein de talent.

A la chute de l'Empire, en 1814, Méaulle quitta Hambourg avec le corps d'armée du prince d'Eckmuhl, et alla, déguisé en chef de bataillon, retrouver sa femme à Gand. Lors du retour de l'île d'Elbe, en 1815, il rentra en France, et à la seconde restauration, il vint passer quelques jours à Rennes, et de là se rendit à Saint-Aubin-du-Cormier, où il espérait finir ses jours au sein de sa famille. Mais la loi du 12 janvier 1816, si improprement appelée *Loi d'amnistie*, le força de quitter la France. Il se retira à Gand, où Mme Méaulle était demeurée, et il y est mort, le 17 octobre 1826, dans sa soixante-neuvième année, banni d'une patrie qu'il avait toujours servie avec dévoûment. A. B.

MÉEN (Saint), — en latin *Mevennus*, que la légende nomme toujours *Conard-Méen*, et que les Bas-Bretons désignent aussi sous les noms de *Saint-Meven* et de *Saint-Neven*, naquit dans la province de Cambrie, vers l'an 540. Allié de saint Samson, il l'accompagna en Armorique, et prit part à tous ses travaux évangéliques. On croit qu'après la mort de Samson, il continua de résider dans le monastère de Dol, et qu'il y passa un grand nombre d'années dans la pratique des vertus religieuses. Un jour qu'il se rendait auprès du comte de Vannes, avec lequel il avait une affaire à traiter, il lui fallut traverser une grande forêt qui, divisée en plusieurs cantons, forme aujourd'hui les forêts particulières de Paimpont, de Brécilien, de la Hardouinaie, de Loudéac et de la Nouée. Elle séparait alors la Bretagne en deux parties, dont l'une se nommait le pays en-deçà, et l'autre, le pays au-delà de la forêt. Méen y rencontra, non loin du bourg de *Pacata*, un riche seigneur, nommé Caduon, propriétaire de presque tout le canton. Ce seigneur, qui lui donna l'hospitalité, passa la nuit à l'écouter; le lendemain, ne pouvant consentir à se séparer de Méen, dont les discours l'avaient vivement touché, il lui offrit tous ses biens pour fonder un monastère, à la condition de venir le bâtir et l'habiter. Méen lui promit de satisfaire ce désir si ses supérieurs n'y mettaient pas obstacle. Après avoir heureusement accompli la mission qui l'appelait à Vannes, il revint chez Caduon, qui lui fit alors donation des meilleures terres qu'il possédait des deux côtés de la rivière de Meu, terres dont la réunion formait une seigneurie nommée *Tre-Foss*. Le supérieur du monastère de Dol ne consentit qu'avec beaucoup de peine à se séparer de Méen; toutefois, il le laissa partir avec quelques religieux dont il le nomma abbé. Caduon n'épargna rien pour l'aider dans la construction d'une église et d'un monastère, où la réputation de sainteté de Méen et de ses compagnons attira assez de personnes pour que la communauté devînt promptement nombreuse et florissante. Telle fut, vers l'an 600, l'origine de l'abbaye de Saint-Jean-de-Gaël (Ille-et-Vilaine), appelée d'abord ainsi parce que l'église fut dédiée à saint Jean-Baptiste, mais nommée depuis Saint-Méen, du nom de son premier abbé. Il fallait que la règle observée dans cette maison eût légitimé sa réputation de sainteté, puisque, dans un temps où la Bretagne renfermait un grand nombre de maisons religieuses, ce fut celle de Saint-Méen que Judicaël, roi de Bretagne, choisit pour sa retraite, lorsqu'il échangea la pourpre contre le cilice. Les actes de Saint-Méen renferment peu de détails sur la vie de cet abbé; mais la tradition rapporte que, comme son maître Samson, il se soumit aux plus rudes austérités, et que, comme lui, il employait le jour à catéchiser le peuple, et la majeure partie des nuits à prier. Il fit un voyage à Rome pour y visiter les tombeaux des SS. Apôtres; à son retour, il passa par Angers, où il prêcha. Une dame de la ville, édifiée par sa parole, ou, suivant la légende, pénétrée de reconnaissance de ce qu'il avait chassé de ses terres un serpent monstrueux, lui fit don de ses terres, où Méen fonda un monastère qu'il peupla de religieux tirés de Saint-Jean-de-Gaël. Ce nouveau monastère, situé en Anjou, est appelé dans la légende *Monopalium* ou *Monopalm*. Depuis cette époque, saint Méen résida alternativement dans les deux monastères; mais le plus fréquemment dans celui de Gaël, où il mourut le 21 juin 617. P. L...t.

MÉEN, seigneur de Fougères (*maison de Fougères*). — Si on ne les considérait qu'isolément et qu'on ne tînt compte que de leur importance personnelle, le nom de plusieurs seigneurs de Fougères ne devrait peut-être pas figurer dans cette *Biographie*. Mais la maison à laquelle ils appartiennent a joué un rôle si considérable dans l'histoire de notre province, elle occupe une place si honorable dans nos annales, que nous nous serions fait un reproche de ne pas leur accorder quelques lignes destinées à prévenir toute confusion entre eux.

I. Le chef de cette maison portait le nom de Méen. Nous ne connaissons aucune particularité de sa vie. Nous savons seulement, d'après les cartulaires, qu'il était neveu du prélat qui occupait le siége archiépiscopal de Dol, en 990, et qu'il était investi de la terre de Fougères, dès cette époque. Il mourut vers 1024.

II. Auffroy, — son fils et son successeur, est connu par la fondation de la collégiale de Sainte-Marie de Fougères, que son petit-fils Raoul réunit plus tard à l'abbaye de Rillé, et par la part qu'il prit à la guerre de la succes-

sion entre Eudon de Porhoët et Alain III, duc de Bretagne. Il suivit les drapeaux de ce dernier et assista au siége de Lehon.

III. Méen II (1048) — est généralement regardé comme le fondateur de la collégiale de Saint-Léonard, qui a existé, jusqu'à l'époque de la Révolution, sous différents titres et avec divers priviléges.

IV. Raoul Ier, — second fils et successeur de Méen, fut élevé à la cour d'Alain Fergent, pour lequel il professa toujours les sentiments du plus vif attachement. Il l'accompagna en 1066, lorsqu'il suivit le duc de Normandie à la conquête de l'Angleterre. Revenu dans ses terres, considérablement augmentées par les libéralités du conquérant, et tombé malade au point de donner les plus vives inquiétudes, Raoul, de concert avec sa mère Adélaïde, fonda dans son marché le prieuré de la Trinité, qu'il donna, ainsi que l'église de Saint-Sulpice, à l'abbaye de Marmoutiers. En 1106, il prit le parti de Henri Ier, roi d'Angleterre, contre Robert Courte-Cuisse, son frère, et conduisit au monarque une troupe de Bretons, à la tête de laquelle il combattit à la bataille de Tinchebray. L'année suivante, il assista au concile de Nantes, puis se dirigea vers Marmoutiers, où il confirma toutes les donations faites par lui et ses prédécesseurs à cette abbaye. De là, il se rendit à Rome. A son retour, il abandonna à saint Vital et à ses compagnons la forêt de Savigny, où ceux-ci fondèrent la célèbre abbaye qui en tire son nom. Lui-même fit construire, à une petite distance, une habitation où il allait souvent pour jouir des entretiens de saint Vital. Enfin, las des affaires, et cédant sans doute aux conseils du saint, il se retira entièrement du monde et prit l'habit religieux. Il mourut l'année suivante (1122), et fut inhumé dans l'abbaye dont il avait été le *père nourricier*, suivant l'expression des historiens de cette abbaye, dont la reconnaissance lui a décerné ce titre.

V. Méen III, — le troisième des fils de Raoul et son successeur, ne lui survécut que quelques mois; il fut enlevé dans le cours d'un voyage qu'il avait entrepris en Angleterre pour visiter ses domaines d'outre-mer, et fut inhumé dans l'église de Winchester.

VI. Henri, — son frère, ne fut pas plutôt entré en possession de son héritage, qu'il sembla n'avoir d'autre préoccupation que de faire oublier à saint Vital l'opposition qu'il avait manifestée à son établissement dans la forêt de Savigny. La dédicace de l'église de l'abbaye lui fournit une occasion solennelle d'en effacer entièrement le souvenir; il y assista en personne, entouré de la plus grande partie des seigneurs de ses terres, et pour perpétuer la mémoire de cette cérémonie, il fit aux religieux des dons bien supérieurs à ceux de son père.

En 1137, il accueillit dans son château Robert de Vitré, qu'une révolte, fomentée par Conan III, avait forcé de s'expatrier. Il lui procura même le moyen de se venger de ses sujets, en mettant à sa disposition une troupe à la tête de laquelle il ravagea les terres de sa baronie; mais, peu de temps après, gagné par les promesses séduisantes de Conan, il retira son appui au seigneur proscrit, et lui interdit même ses domaines. Le don de Gahard et d'une partie de la forêt de Rennes fut la récompense de cet abandon, et l'amitié de Conan vint y ajouter un nouveau prix; car, de ce moment, Henri devint un des familiers du duc. Mais sans doute le bonheur ne marcha pas pour lui de pair avec la fortune, et le souvenir de sa trahison empoisonna plus d'une fois les jouissances que celle-ci semblait lui avoir préparées. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il conçut dès lors un profond dégoût du monde. Toutes ses pensées se tournèrent vers le cloître, et il ne fallut rien moins que les larmes et les prières de sa femme, Olive de Penthièvre, pour lui faire suspendre la résolution qu'il avait prise d'y entrer. Enfin, en 1150, cette dame ayant cédé à ses pressantes sollicitations, il put suivre l'exemple de son père, et prit, comme lui, l'habit religieux dans l'abbaye de Savigny, où il mourut l'année suivante. Avant de se retirer du monde, il avait fondé, auprès de Fougères, l'abbaye de Rillé, où il établit un collége de chanoines réguliers qui, en 1634, adoptèrent la réforme et la règle de la congrégation dite de Sainte-Geneviève.

VII. Raoul II. — Quatre années s'étaient écoulées depuis qu'il avait succédé à son père, lorsqu'éclata la guerre entre Conan, fils d'Alain de Richemont, et Eudon, comte de Porhoët, au sujet de la succession du duché de Bretagne. Après s'être attaché à la fortune d'Eudon et avoir puissamment contribué au succès de la première campagne qui plaça, pour un instant, la couronne ducale sur sa tête, le seigneur de Fougères, sans qu'on puisse pénétrer les motifs de cette conduite, changea tout à coup de parti et passa sous les drapeaux de Conan. On le vit alors appeler l'armée anglaise dans sa ville et marcher avec elle au siége de Hédé et de Montmuran; mais il renonça bientôt à ces expéditions pour faire à son ennemi une guerre de partisans qui convenait davantage à son caractère aventureux. Sa première entreprise eut pour résultat la capture du comte de Porhoët lui-même. Conan l'en récompensa en lui conférant, à titre héréditaire, pour lui et pour ses descendants, la charge de grand-forestier de Bretagne.

Mais Raoul semblait plutôt obéir aux mobiles impressions de son cœur qu'aux calculs de la politique; il avait abandonné l'heureux Eudon; Eudon, malheureux, le rallia à lui et obtint avec la liberté les moyens de passer à la cour de France.

Sur ces entrefaites mourut Jean de Dol, beau-

père de Raoul. Cette mort, qui laissait à sa garde Yseult, sa belle-sœur, venait encore compliquer ses embarras. Raoul pourvut à tout; il fit fortifier et approvisionner ses châteaux, se ménagea des alliances parmi les seigneurs bretons et manceaux, déclara lui-même la guerre au duc de Bretagne; et lorsque l'armée anglaise, appelée par celui-ci (1165), entra sur les terres de Fougères, elle rencontra un ennemi qui, par son courage et l'habileté de ses dispositions, sut, pendant près d'un an, compenser l'infériorité du nombre; mais, enfin, la fortune de l'Angleterre l'emporta, et Raoul eut la douleur de voir sa ville prise d'assaut, livree au pillage et rasée par ordre du Roi. Assez heureux neanmoins pour avoir échappé à son vainqueur, il se hâta de profiter de la paix de Montmirail pour réparer autant que possible les désastres de la guerre. Il fit relever les murailles de son château, et, lorsqu'en 1173, les seigneurs bretons reçurent l'ordre de se rendre à la cour d'Angleterre, Raoul se trouva en mesure de braver la colère du Roi : elle ne tarda pas à éclater. Une troupe de Brabançons entra en Bretagne, mettant tout à feu et à sang. Raoul marcha contre eux, les défit dans une importante rencontre, et, dans sa poursuite, brûla les châteaux de Saint-James et du Teilleul. En vain Henri espéra, à la faveur de son éloignement, surprendre le château de Fougères. Raoul le prévint et le força de se retirer; puis, marchant rapidement sur Dol et sur Combourg, il fut assez heureux pour détacher les garnisons de ces deux places de l'alliance de l'Angleterre, et leur faire arborer sa bannière.

Ce fut là le terme de ses prospérités. Après une bataille perdue dans les environs de Combourg et une défense héroïque soutenue pendant plusieurs jours dans la tour de Dol, les seigneurs bretons furent obligés de capituler, et Raoul, tombé au pouvoir du vainqueur, fut envoyé prisonnier en Angleterre; mais il ne tarda pas à recouvrer la liberté en laissant ses deux fils pour ôtages. Il rentra alors dans ses terres, mais non pas dans sa ville; il passa une année tout entière à guerroyer dans les bois contre les soldats de l'Angleterre, dont il était devenu la terreur, et auxquels il échappait toujours par son incroyable activité. La paix seule put mettre un terme à sa vie guerroyante.

Geoffroy, reconnu duc de Bretagne, lui restitua ses domaines, rendit la liberté à ses fils, et mit le comble à ses faveurs en le nommant sénéchal de Bretagne. Raoul acquitta la dette de la reconnaissance en soutenant plus tard les droits de sa fille Constance, qu'il fut assez heureux pour faire prévaloir contre les prétentions de ses oncles. Il partit ensuite pour la croisade avec Richard d'Angleterre, assista au siége de Saint-Jean-d'Acre, et demeura en Palestine jusqu'en 1193. A son retour, il se retira dans la maison que son aïeul avait fait construire auprès de l'abbaye de Savigny, et il y expira le 15 juin 1194.

Raoul fut un des seigneurs qui signèrent dans l'*Assise* du comte Geoffroy; son nom figure même le premier dans la liste des laïques qui assistèrent à cette célèbre assemblée. Il est généralement regardé comme le fondateur de l'hospice de Saint-Nicolas de Fougères et de la Maladrerie de la Madelaine. On lui attribue également la partie la plus ancienne du château et la construction des souterrains connus dans le pays sous le nom de *Celliers de Landéan*.

Du reste, le souvenir de Raoul est passé dans les traditions du pays comme la personnification la plus illustre et la plus populaire de la maison de Fougères. C'est à lui, et à lui seul, qu'elles rattachent tout ce qui, dans la contrée, présente un certain caractère de grandeur, et dont l'origine est inconnue. Son nom, soutenu pour ainsi dire par la gloire sur les flots du temps, semble avoir échappé au naufrage qui a englouti ceux de ses ancêtres et de ses descendants, et il nous apparaît seul aujourd'hui sur l'Océan des âges, chargé de tout l'éclat que neuf générations ont amassé autour de lui.

VIII. Geoffroy, — petit-fils de Raoul et son successeur, épousa Mahault, fille d'Eudon, comte de Porhoët, qui apporta à la maison de Fougères la terre de ce nom. Il prit part à la guerre que les Bretons entreprirent pour venger le meurtre du jeune Arthur, se trouva aux siéges de Loches et de Chinon, et mourut en 1112.

IX. Raoul III — n'était âgé que de cinq ans à la mort de son père. La garde de sa personne et de ses biens fut remise à Pierre de Dreux, qui le conduisit avec lui à la bataille de Châteaubriand. Il resta, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, dans une étroite dépendance de son tuteur, et ne put s'en affranchir que moyennant une somme de 9,000 livres, exigée par ce dernier à titre de droit de bail.

Une pareille conduite le dispensait de toute reconnaissance. Aussi, lorsqu'un arrêt de la Cour des pairs eut prononcé la déchéance du duc, il s'empressa d'aller trouver le roi de France et de conclure avec lui un traité qui lui garantissait sa protection contre la Bretagne et l'Angleterre. Malgré ce traité, il se vit forcé de quitter son château de Fougères, dont le duc Pierre s'empara; mais il en fut bientôt remis en possession par les troupes françaises.

En 1235, la veille de la Toussaint, Raoul fut armé chevalier par le roi Saint-Louis lui-même. Deux ans plus tard, lorsque Jean Ier eut atteint sa majorité, il se détacha de la France et rendit hommage au nouveau duc, avec l'agrément du roi de France, qui continua toujours de l'honorer de sa confiance, au point même de le réclamer comme un des garants d'un traité qu'il renouvelait avec le duc.

Raoul paraît s'être occupé d'une manière très-active de la canonisation des saints Vital, Geoffroy et Hamon, de l'abbaye de Savigny. Il écrivit, à cette occasion, au pape Innocent IV, qui accéda sans doute à ses pressantes sollicitations.

Il mourut le 24 mars 1256, après avoir marié sa fille unique Jeanne à Hugues XII, comte de Lusignan, dans la famille duquel se fondit ainsi la maison de Fougères. L. M.

MELAINE (Saint), — né à Platz, à peu près dans l'endroit qu'on nomme aujourd'hui Brain, près Redon, dans le diocèse de Vannes, en 462, suivant Albert Le Grand; et, suivant d'autres, en 452 ou 456, appartenait à une des premières familles de la Bretagne. Il fut élevé dans la maison paternelle et confié, jusqu'à l'âge de quinze ans, à un vertueux précepteur, dont les soins furent secondés par ceux de plusieurs évêques et abbés, également versés dans les lettres divines et humaines. Aussitôt que ses études furent achevées, ses parents l'envoyèrent chez un riche seigneur, dans la maison duquel il passa trois ans, et se perfectionna dans tous les exercices auxquels se livraient les jeunes gens de son âge. Mais loin d'être séduit par les plaisirs du monde, il chercha promptement à s'en dégager pour se vouer exclusivement au service de Dieu. Les faveurs, les honneurs dont il était déjà comblé, la pensée même de ceux qu'il avait en perspective, tout lui devint importun; son seul bonheur était de visiter les églises, de fréquenter les monastères, les hospices, d'y assister les malades et de méditer les saintes écritures. Le seigneur, voyant que ses sollicitations et les avantages qu'il offrait à Melaine ne pouvaient le retenir auprès de lui, consentit à ce qu'il s'éloignât. Il se retira aussitôt dans le monastère de Platz, à l'insu de sa famille, qui tenta vainement ensuite de le faire changer de résolution. Son noviciat terminé, il se livra, pendant quatre ans, à l'étude de la théologie, et fut ordonné prêtre lorsqu'il eut atteint sa vingt-cinquième année. L'abbé du monastère étant mort peu après, il fut nommé son successeur à l'unanimité. Pendant qu'il gouvernait cette maison, à la grande édification de Rennes, saint Amand, évêque de cette ville, attaqué par la maladie qui devait l'enlever, manda le saint abbé, qu'une révélation lui avait indiqué comme son successeur, et auquel il recommanda son troupeau. La désignation de saint Amand jeta la consternation dans le monastère de Platz, désolé de perdre son guide spirituel; il en fut tout autrement dans la ville, car, aussitôt qu'on eut célébré les obsèques de saint Amand, les principaux habitants et le clergé allèrent trouver Melaine, l'enlevèrent malgré sa résistance, et l'élurent, d'un commun consentement, pour leur évêque. Il fut sacré peu de temps après, en présence du comte de Rennes et de toute sa cour, en 485. Malgré son désir de rester étranger aux affaires temporelles, il remplissait les fonctions de chancelier, quand Clovis (1), sollicité par le pape Symmaque, assembla en 511, à Orléans, un concile de trente-deux évêques ayant pour mission de maintenir la pureté de la foi et de prévenir le schisme ou l'hérésie qui menaçait d'envahir la foi naissante des Francs. Saint Melaine fut l'âme de cette assemblée. « Effectivement, dit l'auteur anonyme de ses actes, insérés dans Bollandus (t. Ier, p. 327-333), la préface de ce concile fait foi que notre saint évêque se distingua d'une manière particulière entre tous les autres, soit en réfutant les objections des hérétiques, soit en établissant solidement les dogmes sacrés de l'Eglise. Au reste, si l'on veut savoir plus en détail quels ont été les chapitres dont on est redevable en particulier à saint Melaine, on n'a qu'à consulter les actes de ce concile, etc., on verra qu'il fut le principal auteur de ces saints canons. » Cette opinion, dont nous ne pouvons aujourd'hui vérifier l'exactitude, par suite de la perte des actes de ce concile, a été confirmée par plusieurs hagiologues qui les avaient lus dans le légendaire de l'abbaye de la Couture, et dans les manuscrits de la reine de Suède, au Vatican, n° 1280; ils y étaient plus étendus que ceux qu'a rapportés Bollandus sur une copie défectueuse. Toutefois, il existe encore trente-un canons du concile d'Orléans, soit dans le tome premier des Preuves de l'histoire de Bretagne, par dom Morice (col. 186-187), soit dans la vie de saint Melaine, par dom Lobineau. Après la séparation du concile, Melaine retourna à Rennes, et fit une tournée dans son diocèse, pour y veiller à l'exécution des décrets qui venaient d'être rendus. Mais Clovis, informé du zèle et du talent dont il avait fait preuve à Orléans, désira se l'attacher et le fit prier de se rendre de nouveau auprès de lui. Malgré toute sa répugnance à s'éloigner encore de son diocèse, Melaine accéda à la demande de Clovis, qui le fit encore entrer dans son conseil et le chargea, concurremment avec saint Remi, de plusieurs affaires importantes. Pendant les deux années qu'il passa à la cour de Clovis, Melaine se livra avec ardeur à la prédication et à la conversion des Francs qui n'avaient pas encore embrassé la religion chrétienne. Revenu dans son diocèse, Melaine y fit de nombreux miracles et continua son œuvre de conversion dans la Bretagne, qui, à cette époque, n'avait pas encore entièrement abjuré l'idolâtrie. Les légendaires et les biographes ne s'accordent pas sur l'époque précise de sa mort : dom Lobineau la met au 6 novembre 535, Albert Le Grand au 6 janvier 567, et le P. Lecointe assure qu'elle eut lieu à Platz, le 6 novembre 530. P. L...t.

(1) Lanoue, dans son *Syntagma de sanctis Franciæ cancellariis*, Paris, 1634, in-4°, et Strasbourg, 1715, place saint Melaine en tête des chanceliers de France.

MELLIER (Gérard) — n'est pas d'origine nantaise, comme on l'a cru jusqu'ici, et comme c'est imprimé partout. Il naquit à Lyon, paroisse de Sainte-Croix, le 21 mai 1674, d'une famille ancienne qui a marqué à la fois dans la jurisprudence et dans la magistrature; mais, étant venu de bonne heure à Nantes, où il a toujours résidé depuis, et y ayant rempli jusqu'à sa mort les doubles fonctions administratives de subdélégué de l'intendant et de maire, il s'en est, en quelque sorte, naturalisé citoyen. A ce titre, et par exception, nous avons cru qu'il devait prendre place dans cette *Biographie*, parmi les illustrations de la ville qui l'avait adopté.

Dès ses premières années, il perdit son père, procureur ès-Cours de Lyon; mais il n'en reçut pas moins une éducation très-soignée par les soins et sous la tutelle de sa mère (Claudine Ballet), femme de mérite qui, restée veuve avec deux enfants, et quoique jeune, ne s'était point remariée. Ce dut être vers l'époque où, après qu'il eut fait son cours de droit, il s'agissait pour lui de prendre un état, et pour sa sœur de se marier, qu'abandonnant Lyon, la famille Mellier vint se fixer à Nantes, auprès d'un oncle maternel qui s'y était établi depuis longtemps et avait fait fortune. Il paraît, en effet, que le jeune homme surtout avait besoin d'être soutenu par ce parent, bien disposé d'ailleurs en faveur de son neveu, car, ne se sentant pas de vocation pour le barreau, où l'appelait cependant son instruction professionnelle, et voulant entrer dans le fisc, il en obtint un prêt de 63,000 livres, au moyen duquel il put acheter une charge de trésorier de France, général des finances en Bretagne (1702).

Les abus de la vénalité des offices ne furent pas toujours sans compensations accidentelles. *Toutes les fois que Votre Majesté crée une charge*, disait à Louis XIV le facétieux Pontchartrain, *Dieu crée un sot pour l'acheter*. Dans cette circonstance, il se trouva par hasard que c'était un homme d'esprit qui, à l'aide de la bourse d'un bon oncle, put se procurer ce que devait obtenir son seul mérite.

Gérard Mellier devint alors *messire*, titre qui est resté depuis accolé à son nom; mais il ne vécut pas pour cela comme un déterminé. Il ne se borna pas non plus à signer des comptes et à palper des espèces. Il sentait qu'on ne peut avoir l'âme ou l'esprit un peu pénétrant sans quelque passion pour les lettres; aussi les devoirs de sa charge remplis, tous ses moments étaient-ils consacrés à l'étude. Il s'était occupé de bonne heure d'histoire et d'archéologie locales, et leur charme ne se dissipa point au contact des recettes et des dépenses votées par les Etats. C'était un curieux amateur d'antiquités, de médailles, de monnaies, de chartes, de livres et de manuscrits, qui les recherchait comme un héritier les titres de sa branche dans une succession, et ne négligeait aucune occasion de s'en procurer. C'est ainsi, par exemple, qu'à la vente des meubles du château de Machecoul, qui avait eu lieu sur l'ordre préalablement donné par le roi de le démolir, il acheta un vieux manuscrit en vélin provenant des archives du château de Vitré, d'où il a extrait une singulière tradition sur le dieu Volianus, qui prendra place plus loin. Dès cette époque, il était en relations épistolaires avec les savants de la province et de la capitale; il fournissait à D. Lobineau le rare et curieux médaillon en bronze de Louis XII et d'Anne de Bretagne, dont la gravure est insérée p. 826 du tome Ier de son Histoire (1).

Peu satisfait des diverses interprétations données jusqu'alors à la fameuse inscription *Deo Voliano*, par l'ex-ligueur Biré, le P. Bertaut, de l'Oratoire, etc., il sollicitait l'académicien Moreau de Mautour de revenir sur ce sujet, déjà bien rebattu, et qui n'est pas encore épuisé. Il lui transmettait une copie exacte de l'inscription, figurée sur l'original et accompagnée d'observations, entre autres de l'étrange tradition que ce savant consigna dans son *Explication historique* de cette inscription antique, insérée aux *Mémoires de Trévoux*, cahier de janvier 1707, art. XIII, p. 132-154.

Dans le cours de la même année, Mellier épousa Renée Tarail, fille unique d'un ancien avocat au Présidial de Nantes, qui lui apporta en dot une valeur de 30,000 liv. du temps.

En 1709, il débuta dans la carrière des lettres, où il ne s'était encore, pour ainsi dire, montré que par procuration, en publiant à Paris, chez Simart, son premier écrit, *Du Droit de Voirie*, dont la connaissance venait d'être attribuée aux généraux des finances, exclusivement à tous autres juges. Ce traité, dont le sujet était absolument neuf, le mot de voirie étant même alors, d'après l'auteur, inconnu dans l'ouest de la France, ce traité ayant fait sensation lorsqu'il parut, les *Mémoires de Trévoux*, l'un des recueils périodiques les plus accrédités à cette époque, en rendirent un compte avantageux, qu'on pourrait même citer comme un modèle de critique littéraire, échappé sans doute à la plume du P. Tournemine, qui en était le principal rédacteur. (Cahier d'octobre 1709, article CXXXII, p 1752-1755.)

Mellier avait fait ses preuves; il était reconnu comme un homme intelligent et capable. Au même mois d'octobre 1709, il fut nommé, à Versailles, commissaire du roi pour assister à la tenue des Etats de Bretagne, convoqués à Saint-Brieuc pour le 15 novembre suivant. Il fallait sans doute obtenir des sacrifices et faire voter de nouveaux subsides par les trois ordres. Il y a lieu de croire que l'attente de la cour ne

(1) On lit au bas de l'estampe; « Tirée du cabinet de M. Mellier, général des finances de Bretagne. » La même gravure est reproduite dans D. Morice, t. II, p. 229.

fut pas trompée, et que Messire la servit à souhait, car la session était à peine close, que l'intendant de la province, François-Antoine Ferrand (1), le choisit pour son représentant à Nantes, en qualité de *subdélégué*. C'était une nouvelle subdivision introduite depuis quelques années seulement dans le service administratif. Dans l'ordre hiérarchique, la subdélégation répondait à une sous-préfecture actuelle; mais, sous le rapport de la circonscription, elle équivalait presque à une préfecture de département. Les subdélégués, comme leur supérieur immédiat, embrassaient dans leurs attributions tout ce qui concernait la police, la justice et les finances, c'est-à-dire que les parties les plus importantes de l'ordre social relevaient d'eux; et, quoique leurs décisions ne fussent considérées que comme de simples avis, en fait, elles impliquaient presque toujours confirmation. Pendant vingt années, de 1710 jusqu'à sa mort, arrivée vers la fin de 1729, Mellier exerça sans interruption les fonctions de subdélégué à Nantes. A l'époque de sa mairie, il sut utilement se servir de ce cumul pour accélérer l'exécution de ses projets. Il concevait et proposait comme maire, approuvait ou faisait approuver comme subdélégué, et payait enfin, comme trésorier de Bretagne : c'est-à-dire qu'il était à la fois quelque chose comme maire de Nantes, préfet de la Loire-Inférieure et receveur-général du département.

Dans l'intervalle de dix ans qui sépare ces deux grandes époques de sa vie, de 1710 à 1720, Mellier publia successivement une compilation chronologique d'édits, réglements et arrêts concernant les trésoriers de France, généraux des finances en Bretagne (1712), ouvrage utile aux bureaux de cette province, et des *Mémoires pour servir à la connaissance des fois et hommages des fiefs en Bretagne* (1715). Il fournit aussi quelques articles aux journaux des savants et de Trévoux. Enfin, il rédigea un précis de l'histoire de la ville et du comté de Nantes, qu'il dédia à l'évêque de Tressan, ainsi qu'une histoire du commerce de la ville et des manufactures établies dans l'évêché de Nantes, etc.

En 1720, le 13 mai, il fut nommé d'un bond par ses concitoyens, et sans avoir passé par les emplois municipaux inférieurs, maire et colonel de la milice de sa ville adoptive. Quelles influences agirent alors sur l'esprit des bourgeois et manants de Nantes? Les circonstances l'apprennent assez : c'était immédiatement après la répression sévère, mais juste, de la conspiration de Cellamare qu'eut lieu cette élection. Influencés et disposés par l'administration et le clergé, les suffrages se réunirent sur l'agent du pouvoir central. Les mêmes motifs qui avaient successivement préludé au remplacement de Ferrand par Feydeau de Brou, comme intendant de la province, et amené Tressan, l'aumônier du Régent, en Bretagne, d'abord sur le petit siége épiscopal de Vannes, ensuite sur celui de Nantes, placèrent sans doute Mellier à la tête de l'échevinage de cette dernière ville. Un moment il avait été question de l'employer autre part; mais le gouvernement sentit qu'il ne pouvait mieux trouver sa place ailleurs. Il lui était, en effet, nécessaire d'avoir dans le premier magistrat de la capitale de l'Ouest un homme sûr, dévoué, actif, laborieux, intelligent, que ses longues fonctions de subdélégué et ses relations intimes avec les commissaires de la Chambre ardente, qui venait de condamner les gentilshommes bretons, avaient initié aux tendances comme au personnel du parti réactionnaire, et qui représenterait dignement l'autorité par ses connaissances et par l'initiative de toutes les améliorations susceptibles d'être réalisées. Le pouvoir avait rencontré juste : Mellier avait, en effet, toutes les qualités propres à l'administration d'une grande cité. Il ne tarda pas à le prouver.

Avec la mairie de Mellier commence, à Nantes, l'ère des grandes choses. Nous ne retracerons point toutes les mesures et tous les actes qui la caractérisent. On peut consulter, à cet égard, le recueil imprimé de son administration. Nous nous contenterons d'en énumérer sommairement les principaux, et d'indiquer, à grands traits, ce qu'il fit pour Nantes pendant les dix années consécutives qu'elle dura. Si le vrai mérite de l'homme est de laisser ses semblables plus heureux qu'il ne les a pris, de doter son pays de nouvelles richesses, on ne peut le contester à Mellier, car, sous lui, Nantes changea de face et entra dans les voies d'une civilisation supérieure et progressive.

1720. — Appropriatien de la Motte-de-Saint-Pierre en promenade publique, qui forme aujourd'hui le beau cours de ce nom.

Projet de publication d'une histoire de Nantes avec cartes et gravures, en collaboration avec D. Lobineau.

Mellier avait pris possession de ses fonctions le 1er juillet; il les exerçait à peine depuis six mois qu'un arrêt du Conseil, en date du 10 janvier 1721, modifiant le droit annuel d'élection municipale, ordonna que le maire de Nantes ferait le service durant deux années, sauf à le continuer, s'il était jugé nécessaire. Cette mesure, en confirmant nos inductions, indique suffisamment la main qui, de loin, avait fait prévaloir l'élection de Mellier dans une ville de coterie, et l'avait porté de prime-saut à la première magistrature.

1721. — Second établissement des pompes à

(1) L'ancien conservateur de la Bibliothèque de Rennes, M. Maillet, soupçonnait qu'il était l'auteur du *Mémoire sur la province de Bretagne*, attribué communément à Réchameil de Nointel, et faisant partie des statistiques des généralités dressées par ordre du duc de Bourgogne. (*Description des manuscrits de la Bibliothèque publique de Rennes*, p. 196).

incendie, par suite du terrible embrasement qui venait de consumer une partie de la ville de Rennes. — Création d'un bureau de santé ou conseil de salubrité, dont Mellier fut établi président.

1722. — Construction des premiers bâtiments de l'île Feydeau, dite auparavant grève de la Sausaye. — Reconstruction de l'hôtel de la Bourse. — Publication du *Livre des Métiers de la ville de Nantes.*

1723. — Établissement de la Compagnie des Indes à Nantes. — Reconstruction du pont de Sauvetout, pour mettre en communication directe l'ancienne ville et le Marchix. — Mellier commence la publication des principaux actes de son administration, et cette sorte de compte-rendu se continue d'année en année jusqu'à sa mort.

1725. — Le bureau de ville, pour reconnaître les grands services de son chef, veut servir de parrain à son dernier enfant, et lui impose ces prénoms caractéristiques de la localité : *Pierre-Donatien-Nantes.*

1726. — Construction du pont de la Bourse, qui relie la pointe de l'île Feydeau avec la Bourse. — Établissement du cimetière protestant. — Ordonnance royale qui prescrit aux capitaines de la marine marchande de rapporter des colonies françaises et pays étrangers où ils trafiquent, les plantes et graines qui leur seront demandées par les directeurs du Jardin botanique.

1727. — Établissement d'une Académie de musique. — Ouverture et description du tombeau du duc de Bretagne François II, dans l'église des Carmes de Nantes. — Gravure de la boîte en or qui renfermait le cœur d'Anne de Bretagne. L'estampe est reproduite dans les *Monuments de la Monarchie française* du P. Montfaucon.

1728. — Plantation du jardin de l'Hôtel-de-Ville ou Maison commune.

1729. — Le 29 décembre de cette année, Mellier, épuisé de travaux, mourut à l'Hôtel-de-Ville, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église des RR. PP. Carmes, où il avait demandé à être enterré. La communauté lui fit faire, chez ces religieux, un service solennel qui coûta 307 liv. Il avait été continué, dix années de suite, dans les fonctions annuelles de maire, soit par les suffrages des citoyens, soit par décision du Gouvernement, ce qui n'a jamais eu lieu, ni avant, ni après lui.

Mellier a encore attaché son nom à la première tentative d'institution académique qui ait eu lieu à Nantes; s'il ne parvint pas à organiser la science dans cette ville, il ne céda sans doute qu'à l'impossible. Plus heureux pour l'art, qui était moins délaissé, il avait créé une Académie de musique, sorte de conservatoire qui lui a survécu long-temps. En ouvrant, par la publication des actes de son administration, la voie du compte-rendu à ses commettants, il préludait à ce régime de publicité entière, que devait plus tard inaugurer la Révolution française, régime qui peut bien parfois être suspendu, mais auquel il faut toujours revenir tôt ou tard, car les hommes ne font que ce qu'ils doivent, quand ils disent tout ce qu'ils font.

Enfin, Mellier a fourni son contingent aux travaux historiques et archéologiques de D. Lobineau, D. Montfaucon, de Moreau de Mautour, de Vertot, du P. Tournemine, etc. Une partie de sa correspondance avec ces savants existe encore. Nous en extrairons une épître joviale que le premier d'entre eux lui écrivait, au mois de janvier 1725, en réponse à une lettre de bonne année qu'il lui avait adressée. Elle eût peut-être été mieux placée à son article. Nous espérons néanmoins que les lecteurs de la *Biographie bretonne* nous sauront gré de leur servir, quoique un peu tard, cette preuve inédite de la gaîté d'esprit du père de l'*Histoire de Bretagne.*

Paris, 17 janvier 1725.

« Lord-maire,

» L'obligeante missive de votre majorité a » causé une allégresse indicible à ma minorité » par les marques que vous me donnez de votre » remembrance, de votre affection et de la » continuation de vos bontés pour moi. Je suis » ravi que vous soyez content de mon dernier » labeur. Je ne l'ai pas encore vu moi-même; » aussi je ne puis savoir en quelle mauvaise » posture les imprimeurs ont mis nos seigneurs » les commissaires. Le grand ouvrage que j'a- » vais entrepris ici est heureusement achevé, » quant à moi, et il reste seulement deux mois » de travail pour la presse. Après cela, je suis » dans la résolution de prendre congé de Lu- » tèce, pour me retirer en quelque coin de Bre- » tagne et y planter des choux, peut-être à Saint- » Jacques-de-Permil. Peut-être l'ouvrage de la » terre me sera-t-il moins ingrat que tous ceux » dont j'ai enrichi le public, dont je n'ai retiré » que méconnaissance, lassitude, épuisement » et vieillesse. Du moins, si je me charge en- » core de quelque nouveau griffonage, ferai-je » si bien mes conditions que je ne serai plus la » dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe : » *Tant payé, tant travaillé;* et du reste, com- » me *je boiron, je diron.* Si l'on me redit le » vieux proverbe qu'un moine n'a besoin de » rien, j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non » plus de se charger d'autre travail que de celui » que comporte son office de moine, moinant » de moinerie. Je vous souhaite une joyeuse » année, et je suis avec respect,

» Lord-maire,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» D. G. A. Lobineau. »

Mellier a laissé les écrits suivants, dont la plupart ont été publiés : I. *Traité du droit de voyerie* (sic), *contenant un recueil des édits, déclarations, arrests et réglements qui ont at-*

tribué la connaissance de ce droit aux trésoriers de France, généraux des finances, in-12 de 290 p. sans la préface et la table. Paris, Simart, 1709; réimprimé dans le *Code de la voyerie* (2 vol. in-12, Paris, Prault, 1735), où il occupe les pages 1-142 du t. Ier. II. *Recueil d'édits, déclarations, arrests et réglements concernant les offices des trésoriers de France, généraux des finances de Bretagne*, in-8° de 416 p. sans la table. Nantes, Jacques Mareschal, 1712. Ce recueil, disposé par ordre chronologique, était très-utile aux employés du fisc en Bretagne. III. *Mémoires pour servir à la connaissance des foys* (sic) *et hommages des fiefs de la province de Bretagne*, in-12 de 217 p. Paris, Simart, 1715. C'est une sorte de législation des fiefs à l'usage des membres de la Chambre des comptes, où Mellier siégeait comme trésorier de France et général des finances de Bretagne. IV. *Recueil d'ordonnances de la police de Nantes*, in-4° de 211 p, Nantes, Mareschal, 1723. V. *Statuts et réglements des corps d'arts et métiers de la ville et faubourgs de Nantes, délivrez par plusieurs des jurez, syndics et gardes desdits corps, en exécution de l'ordonnance de M. de Brou, intendant de Bretagne, du 6 novembre* 1720, in-4° de 365 p., non compris la table. Nantes, Verger, 1723. VI. *Table ordinale et chronologique des maires de la ville de Nantes, depuis l'établissement de la mairie de ladite ville, tirée des archives de l'hostel de ladite ville.* Une grande feuille in-f°, en deux morceaux collés. Nantes, Verger, 1723. Mellier clot cette table comme soixante-douzième maire, et à ses divers titres on trouve ajouté celui de chevalier des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. VII. *Table chronologique des maires de la ville de Nantes, depuis l'établissement de la mairie jusqu'en l'année* 1723, *avec leurs écussons et armoiries tirées sur l'original du Livre doré étant aux archives de ladite ville et communauté*, une feuille in-f°, sans nom de graveur ni d'imprimeur. Cette feuille, qui ne semble pas avoir eu de suite, et dont il existe quelques exemplaires aux archives de la mairie de Nantes, servit plus tard à la réimpression du *Livre doré de l'hôtel-de-ville de Nantes*, de 1752, avec blasons. Elle comprend seulement les blasons des douze premiers maires de Nantes, et avait sans doute été exécutée pour illustrer l'*Histoire de la ville et du comté de Nantes*, que Mellier projetait de publier en collaboration avec D. Lobineau. Dans un cartouche placé au dessus des douze écussons, est encadré un petit préambule historique de l'établissement de la mairie de Nantes, en janvier 1559, et de sa nouvelle constitution, en janvier 1721. VIII. *Etat du toisé et de la dépense pour la réfection de tout le pavé de la ville de Nantes*, in-4° de 55 p. Nantes, Verger, 1724. IX. *Arrêts, ordonnances, régiements et délibérations expédiés sur les principales affaires de la ville et la communauté de Nantes pendant la mairie de M. Mellier*, 8 vol. in-8°. Nantes, Verger, 1723, 1731. En joignant à ces huit volumes l'édition faite par Mellier du volume contenant les *anciens et principaux réglements de police;* celui des *Statuts des arts et métiers;* celui du *Toisé général des pavés des rues de la ville de Nantes;* enfin la *Table alphabétique des matières contenues dans les huit volumes de la mairie de M. Mellier, par M. René Recommencé, notaire royal en la ville de Nantes* (in-8° de 124 p. Nantes, veuve Antoine Marie, 1755), on a un *Code municipal* complet de Nantes à cette époque. Un certain nombre d'exemplaires de cette table viennent d'êtres retrouvés dans les combles de la mairie. Immédiatement après la publication de la table de Recommencé, il y eut une tentative de réimpression, soit totale, soit partielle, de la mairie Mellier; mais elle se borna, probablement par le manque de souscripteurs, à la reproduction du premier volume, in-8° de 624 p., sans la table, à Nantes, chez A. Marie, libraire, et de l'imprimerie de sa veuve, 1756. Tous les exemplaires de cette édition, qui ne fut peut-être même pas terminée, ont dû être mis au pilon; car on n'en connaît plus qu'un seul auquel il manque la table des chapitres ou articles. X. *Arrêts, ordonnances et délibérations concernant la construction des vingt-quatre maisons régulières avec une façade uniforme et des quais d'entrée, d'enceinte, des calles et des rues, sur l'emplacement de la grève de la Sausaye de Nantes, maintenant nommée l'île Feydeau, avec un plan gravé.* Nantes, Verger, 1724, in-8° de 46 p. Tirage à part de certaines parties des trois premiers tomes de la collection ci-dessus, relatives à la construction ordonnée, en 1723, à l'instigation de Mellier, sur le terrain appelé île Feydeau, du nom de Feydeau de Brou, alors intendant. XI. *Ordonnances, arrests et réglements expédiés sur les principales affaires de la ville de Nantes, au sujet de la milice bourgeoise pendant la mairie de M. Mellier*, etc., in-8° de 61 p., non compris l'avertissement et la table. Nantes, Verger, 1724. Tirage à part de tout ce qui concerne la milice bourgeoise dans les quatre premiers volumes de la collection ci-dessus, et qui est précédé d'un court historique. XII. *Réglements pour servir à l'Académie de musique de Nantes*, in-4° de 14 p. Nantes, Verger, 1727; reimprimé, t. V, p. 35-60 de la mairie Mellier. XIII. *Ouverture et description du tombeau de François II, duc de Bretagne, dans l'église des RR. PP. Carmes de Nantes*, in-8° de 19 p. Nantes, Verger, 1727. Ce procès-verbal est reproduit dans le t. VI de la compilation précédente, dont il occupe les dix-huit premières pages, et il y a tout lieu de croire, malgré quelques différences de typographie, que c'est la même composition qui a servi. Pour avoir l'ouvrage bien complet, il faut

Du reste, Mellinet n'avait pas attendu cette époque pour manifester son zèle en faveur de la Révolution. Le 4 novembre 1788, le conseil communal s'étant assemblé pour arrêter la rédaction des doléances qui devaient être présentées par les députés de la province aux Etats-Généraux, au moment même de la signature du cahier qui les contenait, un grand nombre de notables habitants, dont Mellinet faisait partie, remirent au conseil une requête où leurs vœux étaient consignés. La communauté inscrivit cet acte sur ses registres, et déclara qu'elle le joindrait à ses remontrances; mais l'envoi de ces remontrances tardant trop au gré de l'impatiente jeunesse, elle nomma elle-même des députés chargés d'aller porter au roi *le vœu d'un peuple plein d'amour et de vénération pour sa personne sacrée*. La commune n'osa ni approuver, ni improuver cette élection extrà-légale. Les électeurs s'enhardirent, et, vers la fin du mois, un second conseil municipal, formé en dehors du seul qui fût légalement institué, approuva le choix qu'avaient fait les députés de plusieurs personnes ayant mission d'entretenir avec eux une correspondance pendant le temps de leur députation. Mellinet fut un de ces correspondants. Les membres du nouveau conseil se substituèrent eux-mêmes aux anciens, en les prévenant officiellement que la *commune* (c'est le titre qu'ils se donnaient) s'assemblerait, le lendemain, à l'Hôtel-de-Ville. L'ancienne commune, docile à l'injonction que renfermait cet avis, livra les clefs du lieu de ses séances. Le Parlement ne se montra pas aussi bénévole; il prononça la suppression de la requête de la nouvelle commune, qui, de son côté, déclara qu'elle en référerait au roi, et chargea douze nouveaux députés de cette mission. Mellinet y fut encore compris. Toutefois, cette levée de boucliers n'eut aucune suite, parce que, vingt jours après, la commune donna de nouveaux pouvoirs à ses députés, et Mellinet fut un de ceux qu'elle envoya extraordinairement aux Etats de la province. Le 1er avril 1789, il fut nommé l'un des douze délégués chargés de rédiger le cahier des doléances et demandes du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Nantes. Le 1er juillet suivant, une immense réunion, provoquée par le fameux serment du Jeu-de-Paume, eut lieu à la halle neuve de Nantes. Le serment à la Constitution y fut prêté, et Mellinet fut choisi, avec trois de ses compatriotes, pour porter à l'Assemblée nationale une adresse où elle était félicitée de l'énergie qu'elle avait déployée dans une circonstance si importante.

La nouvelle de la prise de la Bastille accrut l'effervescence populaire, et le commandant du château fut sommé de le livrer. Il céda en mettant pour condition que le service serait fait par la bourgeoisie, conjointement avec la garnison. Un corps de volontaires se forma spontanément en dehors de la garde bourgeoise, qui fut néanmoins augmentée. Pendant que ces événements se passaient, des lettres du sénéchal de Paimbœuf vinrent accroître les craintes qu'on avait conçues relativement à la disette des grains; craintes d'autant plus fondées, qu'il en était descendu de Nantes au bas de la rivière, destinés à être exportés, et il offrait de les faire saisir, si les besoins de la ville l'exigeaient. Dans ces conjonctures difficiles, Mellinet se dévoua avec plusieurs membres de la commune et de la milice bourgeoise, pour travailler à calmer l'irritation populaire et arrêter les mesures propres à prévenir les malheurs qu'on redoutait.

Ce fut vers cette époque que se formèrent plusieurs clubs, dont l'un prit le nom de *Société des Amis de la Constitution*. Etabli dans un moment d'exaltation, il ne tarda pas à se modifier et à substituer la théorie à l'action, par laquelle il avait d'abord gêné l'administration. L'un de ses rêves était l'alliance des peuples. Les *amis de la Constitution* s'enthousiasmèrent en apprenant qu'une société, à l'instar de la leur, s'était formée en Angleterre, pour rendre hommage à la Révolution française. Ils décidèrent, sur la proposition d'un membre qui, depuis, se fit connaître sous le nom de Français, de Nantes, que, pour exprimer leur gratitude de cette sympathie, ils offriraient, le 23 août 1790, une fête à tous les Anglais résidant à Nantes. Mellinet paya, comme les autres, son tribut à la fièvre d'anglomanie alors régnante. « Il pourra » donc, dit-il à cette fête, il pourra donc enfin » se réaliser ce projet de paix perpétuelle et uni- » verselle, cette sainte union que la France ré- » générée désire! Montrons-le, ce pacte, ainsi » qu'une nouvelle législation, à tous les peu- » ples de l'univers, comme le gage assuré de » notre bonheur, qui ne peut être parfait et du- » rable que lorsqu'ils seront tous appelés à le » partager. Qu'au nom de cette imposante fé- » dération, les philosophes de toutes les na- » tions, Stanhope et la société qu'il préside, » l'ami des Français; Fox, l'ami des peuples; » Price, l'ami des hommes; Smith et Sheridan, » leurs défenseurs et leurs flambeaux; Raynal, » Bernardin de Saint-Pierre et Barthélemy, nos » maîtres dans les études de la philosophie, de » la nature et de l'antiquité; Franklin, que je » devais nommer le premier, lui qui *arracha la* » *foudre au ciel et le sceptre aux tyrans;* que » ces philosophes, tous amis des premières lois » et de la liberté; que nos courageux législa- » teurs qui viennent de fonder ces lois et cette » liberté reçoivent nos hommages et nos vœux » dans la personne de ces illustres philanthro- » pes, leurs collègues, les nôtres, comme nous » leurs admirateurs, et que nous avons ici le » bonheur de posséder! Qu'ils disent à tous les » peuples, qu'ils disent à leurs concitoyens, ces » illustres rivaux, que nous appellerons désor- » mais nos frères, que l'Angleterre et la France

» réunies veulent répandre sur toute la surface » du globe leurs lois et leur liberté; qu'ils disent » qu'ils ont marché sous la bannière qui est » peut-être le présage du pacte universel qu'ils » vont jurer de porter jusqu'aux dernières limi- » tes du monde ! »

Composé de l'élite de la bourgeoisie nantaise, le club des *Amis de la Constitution*, s'il faisait de la propagande extérieure, n'était nullement disposé à favoriser les excès intérieurs. Aussi, quand, trois mois après, une scission entre la garde nationale et les volontaires donna lieu d'appréhender de funestes résultats, s'empressa-t-il d'inviter la municipalité, par l'organe de Mellinet, à opérer une fusion des différents corps armés pour la sûreté de Nantes. Déjà plus d'un mouvement séditieux s'était manifesté, lorsqu'il accepta, en novembre 1790, les difficiles fonctions d'officier municipal, dans l'exercice desquelles il eut le bonheur de concourir à atténuer les effets de nouveaux désordres. Ce fut pour prévenir les projets de leurs auteurs et assurer la liberté des votes, que l'élection des députés fut transférée à Ancenis, où Mellinet fut de nouveau élu. Les sentiments qu'il apporta à la Convention furent ceux d'un homme consciencieux et modéré, aux yeux duquel le maintien de l'ordre et celui de la liberté réclamaient une égale énergie. Indigné de voir la Convention donner elle-même, dans ses séances, l'exemple de la licence, il s'efforça de la réprimer, dès les premiers jours du mois de janvier 1793, par une motion sur les *moyens de faire cesser le trouble presque habituel de ses séances*. Il proposa la formation d'un comité *censorial*, composé d'un membre par département. L'impression de sa motion fut votée; mais quelques membres des extrémités en demandèrent le renvoi au *comité d'Aliénation !*... Cette ironie fut accueillie par de violents murmures, et l'Assemblée décida que le projet de Mellinet serait discuté. Il n'en fut pourtant rien; la minorité domina les hommes d'ordre, et le tumulte des délibérations s'accrut de jour en jour. Dans le procès de Louis XVI, Mellinet vota pour l'appel au peuple et pour la reclusion pendant la guerre, avec le bannissement à la paix. Sur la question préjudicielle : Louis XVI peut-il être jugé? il prononça un discours remarquable par les principes de droit et d'équité, dont l'impression fut ordonnée. Vivement alarmé par le résultat des violences auxquelles avaient cédé un grand nombre de députés, il écrivit aux administrateurs de la Loire-Inférieure, le jour même de la mort du roi, pour leur exposer la situation politique du moment. Pressentant que la Convention serait, avant peu, débordée elle-même par les factions, il exprima le désir que, dans le cas d'un danger imminent, les départements envoyassent des députés suppléants à Bourges, qu'il regardait comme la ville la plus centrale et la mieux approvisionnée, pour que la nation ne restât pas un instant sans gouvernement. L'administration départementale répondit à cet appel par un arrêté prescrivant éventuellement cette mesure. Le 31 mars, Fouché, comme lui député de Nantes, ayant exposé la situation effrayante du département de la Loire-Inférieure, où il était en mission, Mellinet compléta, par les détails suivants, le sinistre, mais véridique tableau que Fouché avait fait de la guerre civile à laquelle cette partie de l'Ouest était en proie : « J'annonce à la Convention, dit-il, que, » depuis Ingrandes jusqu'à Mauves, la rive » gauche de la Loire est couverte de révoltés » qui y ont établi des batteries de canon. Ils » étaient retranchés au nombre de 3,000, à » Pornic, où ils avaient des pièces de canon de » 36; ils ont été attaqués avec une vigueur qui » aurait dû leur en imposer. Quatre-vingt-cinq » patriotes leur ont livré bataille, en ont tué » deux cents et fait trois cents prisonniers, » que, dans leur fureur, ils ont aussi mis à » mort. Malgré un aussi terrible exemple, ils » sont revenus à la charge avec une telle force, » que les quatre-vingt cinq patriotes sont ac- » tuellement leurs prisonniers. » Mellinet représenta qu'il était d'autant plus important de porter à ces derniers de prompts secours, qu'une descente des Anglais était imminente, et que le cri *vivent les Anglais !* était alors le signal de ralliement des royalistes, commandés par des chefs expérimentés, qui avaient mis en état des canons précédemment encloués. Sa motion fut accueillie, et un décret prescrivit au ministre de la marine de rendre compte, dans les vingt-quatre heures, des mesures qu'il aurait prises pour préserver de l'invasion les côtes de la Bretagne et du Poitou. Le lendemain, un décret provoqué par Mellinet, sur la demande de Nantes et de plusieurs autres communes, admit les bâtiments des Etats-Unis et ceux qui n'étaient pas en guerre avec la République, à la traite de la gomme du Sénégal, pourvu qu'ils fussent armés dans les ports de France et pour le compte de négociants français. Le 24 avril, il demanda que des forces imposantes fussent envoyées dans les départements de la Mayenne et de la Loire-Inférieure, afin qu'au lieu de tuer les hommes égarés qui participaient à la guerre civile, on les subjuguât, ce qui ne se pouvait faire qu'en leur opposant des forces supérieures. Il indiquait l'envoi d'une grande armée, comme moyen de terminer promptement et sans effusion de sang, la guerre intérieure dont la prolongation lui semblait devoir livrer nos côtes à l'ennemi, en même temps qu'elle aurait amené la famine et la dévastation des campagnes. Le 2 mai, une députation de la ville de Nantes s'étant présentée à la barre pour presser l'envoi, de plus en plus urgent, des secours promis et contremandés, la Convention, sur la motion de Mellinet, ordonna que

« le récit déchirant des deux administrateurs » de la Loire-Inférieure serait imprimé, affiché, » inséré au Bulletin, envoyé aux départements; » que mention honorable y serait faite de leur » courage, et que le conseil exécutif aurait à » rendre compte des personnes ou des causes » auxquelles étaient dus les contre-ordres qu'a- » vaient reçus les gardes nationaux de la Meuse, » de la Dordogne, de la Manche et des autres » départements, qui marchaient au secours de » la Vendée. »

Etranger aux luttes des partis, absorbé par les préoccupations qu'excitaient en lui les déchirements du département de la Loire-Inférieure et des départements voisins, Mellinet s'occupait activement de l'exécution des décrets de la Convention qui les concernaient. L'anarchie sanglante de l'Ouest, prélude, à ses yeux, d'une prochaine invasion étrangère, lui semblait autrement grave que celle de Paris; il s'abusait même sur la nature de celle-ci, lorsque, le 19 mai 1793, il écrivait aux administrateurs de la Loire-Inférieure qu'elle approchait de son terme. « Le masque des faux pa- » triotes, disait-il, commence à tomber, et les » traits hideux de l'anarchie exciteront bientôt » l'indignation de ceux qu'un prestige funeste » avait abusés.... Ma santé délabrée n'a jamais » ralenti mon zèle, et je vous proteste que j'ai » bien mérité, par mes démarches et mes sen- » timents, d'être compris dans la liste de pros- » cription qui sera un jour le meilleur brévet » de patriotisme que nous ayons à opposer à » nos ennemis et à ceux de la République. » Epuisé par les fatigues de la députation, il succomba à Paris, dans le courant de juin 1793, à une maladie qu'elles avaient développée. Il était âgé de cinquante-un ans. Sa mort l'empêcha de monter sur l'échafaud; mais elle ne calma pas les terroristes de Nantes, qui ne lui pardonnaient pas sa courageuse modération; car, au mois d'octobre suivant, la commission des Sept (c'est ainsi que se nommait l'espèce de tribunal secret précurseur de Carrier), envahit le domicile de sa veuve. Accusée d'accaparement, privée de l'appui de son fils, alors aux armées, d'où il ne devait revenir que pour être le premier accusateur de Carrier, elle trouva dans son énergie la force nécessaire pour intimider ses sanguinaires visiteurs.

Mellinet offrait beaucoup de charme dans la conversation; son urbanité et son instruction lui avaient procuré l'amitié des hommes les plus marquants de l'époque. Florian, secrétaire des commandements du duc de Penthièvre, ayant été envoyé à Nantes par ce prince, en 1774, pour y remplir une mission toute de bienfaisance, contracta avec Mellinet une étroite liaison suivie d'une correspondance qui, après avoir long-temps été conservée dans la famille, fut brûlée comme suspecte pendant la Terreur. Quand, en 1777, Joseph II vint incognito à Nantes, aucune réception ne lui fut faite. Il descendit à l'hôtel de Bretagne, rue de Gorges, et désira voir le port. Mellinet, auquel on l'avait adressé, l'accompagnant dans cette promenade, l'empereur lui dit : « Vous avez là une » belle rivière. — Oui, M. le comte, mais elle » n'est pas aussi belle que le Danube. — Ne » nous enviez pas le Danube, répliqua le prince, » il ne vaut pas à mon pays ce que la Loire vaut » à la France; elle en est la veine-cave : c'est » la principale source de sa richesse et de sa » prospérité. » — Mellinet laissa deux fils, François-Aimé (et non pas Antoine, comme l'ont écrit quelques biographes) et Charles. Ce dernier, livré à la carrière administrative, fut long-temps chef du bureau de la guerre, à la mairie de Nantes, et, après avoir pris sa retraite, il s'est occupé d'horticulture. Il est parvenu à acclimater de nombreuses plantes exotiques, et ses serres sont visitées par tous les étrangers. Son frère, le général Mellinet, né en 1770, vit retiré en Belgique. P. L...t.

MELLINET (Camille), — né à Nantes le 28 janvier 1795, était fils du général Mellinet. (*voy. ci-dessus*). Doué des plus heureuses dispositions du cœur et de l'intelligence, Mellinet, durant ses études au Lycée de Nantes, se fit constamment remarquer de ses camarades par l'aménité bienveillante de son caractère, et de ses supérieurs par une conception prompte et soutenue, qui lui valut les plus brillants succès. Appelé de bonne heure à seconder sa mère, qui avait pris la direction de l'importante librairie de l'ancienne maison Malassis, Camille Mellinet sut, par son intelligente activité, donner à l'imprimerie et à l'établissement qu'il dirigeait une importance qui ne s'est pas démentie depuis. Peut-être même n'est-il pas inutile de noter ici en passant qu'il fut le premier et, assez long-temps, le seul typographe de Nantes qui se servît de la presse mécanique nouvellement inventée. Mais, dans les circonstances nouvelles où les grands événements de la Révolution avaient placé le commerce de la librairie comme élément de civilisation, Mellinet comprit promptement que l'imprimerie devait, entre les mains d'un homme honnête et dévoué, devenir autre chose qu'un simple instrument de fortune. La publication successive du *Lycée armoricain*, du *Breton*, de la *Revue de l'Ouest*, et d'une foule d'autres publications consacrées à l'histoire du pays ou au développement de ses intérêts industriels et commerciaux, le prouve surabondamment. Le *Lycée armoricain*, première revue littéraire qu'ait vue naître notre province, n'eut pas moins de dix-sept années d'existence; et tout ce que la Bretagne eut d'actif et d'intelligent dans les années qui suivirent les grandes guerres de l'Empire y a déposé quelques pensées. Le *Breton*, journal aujourd'hui arrivé à sa vingt-sixième année,

conçu dans le même esprit, fut consacré à des études plus spécialement appliquées aux progrès de l'industrie et du commerce, à l'étude sérieuse des matières administratives, et, un peu plus tard, quand le journal devint quotidien, à l'élucidation de toutes les grandes questions d'ordre général et de politique qui ont si profondément agité notre pays dans ces derniers temps.

Entré résolument dans cette voie d'activité sociale, Mellinet, tout en restant typographe habile et constamment adonné aux progrès et aux développements du grand établissement qu'il dirigeait devint, sans contredit, un des hommes les plus utiles et les plus justement influents de la grande cité à laquelle il appartenait. Successivement secrétaire-adjoint, secrétaire-général et président de la Société académique de la Loire-Inférieure, membre du conseil municipal de la commune de Nantes, commandant de la cavalerie de la garde nationale, l'un des plus actifs fondateurs de la Société industrielle et de celle des courses, Mellinet se montra partout homme de vive intelligence, de conciliation et de progrès, ne négligeant aucun des moyens qu'il avait à sa disposition pour faire ressortir la vérité et le droit avec ce calme sûr et consciencieux d'une belle âme, qui vivait surtout du succès de ses amis et de tout ce qui pouvait grandir et honorer la cité dont il était un des enfants les plus dévoués.

Le 29 avril 1841, le Gouvernement voulut récompenser les services rendus par cet honorable citoyen à sa ville natale, en le décorant de la croix de la Légion-d'Honneur, qui lui avait été offerte huit ans auparavant, et qu'il avait alors refusée par des motifs de délicatesse et par une extrême modestie trop rarement imitée. Cet épisode de la vie de Mellinet demande quelques développements.

Peu de temps après la révolution de Juillet, Mellinet fut appelé par ses frères d'armes à la tête de l'escadron de cavalerie de la garde nationale de Nantes, et il y fut maintenu jusqu'à sa mort par des suffrages unanimes, renouvelés à chacune des quatre élections triennales qui suivirent; et, au moment de nos troubles civils, à l'époque surtout des événements provoqués en 1832, dans plusieurs départements de l'Ouest, par la présence de la duchesse de Berry dans la Loire-Inférieure, il eut occasion de rendre quelques bons services à la cause nationale.

Né pour l'état militaire, que des devoirs impérieux de famille purent seuls l'empêcher d'embrasser, il possédait à un haut degré toutes les qualités qui font le bon soldat : le coup-d'œil rapide et sûr, la précision du commandement, le courage et le sang-froid. Ces qualités furent bien vite appréciées par les généraux qui se succédèrent dans le commandement de la 12e division, notamment par MM. Solignac et d'Erlon. Ils le chargèrent plus d'une fois d'exécuter, à la tête de son escadron, des expéditions aussi délicates qu'elles pouvaient être périlleuses.

En 1833, témoins d'un dévoûment si éclairé, si ferme et si soutenu, le lieutenant-général Solignac, le colonel de la garde nationale de Nantes, M. Robineau de Bougon, et, un peu plus tard, le préfet de la Loire-Inférieure, M. Maurice Duval, firent des démarches à l'effet d'obtenir pour Mellinet une décoration déjà bien méritée, et qui allait être accordée, si celui-là même pour qui on en faisait la demande n'eût supplié de suspendre toute instance. Mellinet ne croyait pas avoir encore assez fait pour son pays. Il pensait d'ailleurs que le ruban rouge de la Légion-d'Honneur devait être teint d'un peu du sang de celui qui l'obtenait, lorsqu'il n'était pas décerné à titre de récompense civile. Et ceci explique pourquoi, en 1841, il crut pouvoir accepter, pour l'auteur de *La Commune et la Milice de Nantes*, la croix refusée par le chef d'escadron de la garde nationale à cheval. Toutefois, les citoyens qui composaient ce corps, vivement touchés des motifs d'un refus si désintéressé et si modeste, résolurent d'en dédommager l'auteur, et, pour cela, lui décernèrent, à l'unanimité, un sabre d'honneur, qui lui fut remis par tous ses frères d'armes, réunis à cet effet, au manège de M. Gâchet, leur porte-étendard, dans la soirée du 2 janvier 1834.

Il faut avoir été témoin de cette fête de famille pour comprendre toute l'émotion qu'éprouva Mellinet en ceignant cette arme d'honneur. Jamais, depuis lors, il ne cessa de considérer ce 2 janvier 1834 comme l'un des plus beaux, sinon comme le plus beau jour de sa vie. Et, au fait, il ne s'estimait véritablement heureux et n'était fier que des distinctions dont l'honoraient les suffrages spontanés de ses concitoyens.

Malgré la multiplicité de ses travaux et de ses fonctions, il trouvait encore moyen de faire partie d'un grand nombre de sociétés et de commissions se livrant à l'exercice de la bienfaisance et au développement des arts. La musique et les expositions de peinture lui ont dû beaucoup, et il s'est, on peut le dire, accompli peu d'œuvres utiles autour de lui sans qu'il y ait pris part, soit par un conseil, soit par un encouragement. Toujours bon et d'un accès facile, ses amis étaient sûrs de le trouver disposé à les écouter, et sa pensée si conciliante, si chaude et si vive, ne leur faisait jamais défaut. Sa fortune, son dévoûment étaient, au même titre, à la disposition de toute œuvre noblement conçue ou dont le but se recommandait par quelque chose d'élevé. Il n'est pas besoin de dire, sans doute, que dans ces dispositions, Camille Mellinet, en abordant résolument les circonstances difficiles qui se présentaient, sut toujours se maintenir par ses actes dans un milieu mêlé de résolution et de bienveillance qui lui

permit plus d'une fois d'entraîner ses concitoyens et la cité qu'il animait de sa pensée vers les résolutions les plus fermes et les plus honorables. Ces faits et cette conduite lui valurent une longue et juste influence sur les actes politiques et administratifs de la ville de Nantes, et ses concitoyens, en le perdant à un âge encore peu avancé, ont entouré pour long-temps sa mémoire du témoignage de l'estime la plus honorable et de la plus tendre affection.

Au nombre des écrits que Mellinet a publiés, et dont nous donnerons la nomenclature plus loin, nous ne saurions passer sous silence *La Commune et la Milice de Nantes*, véritable monument municipal, présentant la série accomplie des actes de la cité nantaise, avec l'appréciation sommaire des événements qui les ont déterminés. Dans ce travail de longue haleine, qui explique à la fois et la juste influence de cette grande ville sur la commerce général de la France, et celle qu'elle a exercée en même temps sur les destinées des pays bretons, Mellinet est, par suite, l'historien de presque toutes les cités qui, placées comme Nantes à l'embouchure d'un grand fleuve, ont été l'entrepôt de l'industrie nationale dans ses relations avec l'étranger et les colonies. Toutefois, nous ne croyons pas ce livre exempt de reproches. Il eût pu, suivant nous, être plus court, et par cela même plus substantiel et plus nerveux. Plusieurs ne le considèrent que comme un recueil de matériaux; nous y avons toujours vu quelque chose de plus : d'abord, un vif et louable sentiment de la dignité municipale; puis fort souvent un tact sûr et fin qui discerne jusqu'aux causes latentes des événements les plus considérables, et par là-dessus une franchise et une fermeté de jugement qui font le plus grand honneur au caractère de l'auteur.

Mellinet, à peine âgé de quarante-huit ans, mourut à Nantes le 8 août 1843, à la suite d'une congestion cérébrale, due à la multiplicité de ses occupations et à la trop grande activité d'un esprit qui ne savait rien négliger dans les affaires auxquelles il prenait part.

Mellinet est auteur des travaux suivants, tous sortis de ses presses, savoir : I. Dans le LYCÉE ARMORICAIN, un grand nombre de *Lettres sur le Théâtre et la Musique*, signées *Francis;* —Pensées philosophiques sous le titre d'*Album d'un Breton;—Analyse du journal d'un Officier français*; — *Analyse du voyage de M. Frédéric Caillaud et de M. Letorzec en Egypte;* — *Notice sur M. Dithurry* (1823-1825); —*Notice sur M. Lemot, baron de Clisson* (1828); —*Notices sur MM. Athenas et Grelier* (1829).—II. Dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE : — *Rapport sur la presse nantaise de M. Bertrand-Fourmand* (1826); — *Rapport sur les travaux de la Société académique pendant l'année* 1828 (1829);— *Rapports sur les Etalons de race bretonne introduits à Nantes par la Société académique, et sur la distribution des primes d'encouragement à la foire nantaise* (1831);—*Rapport sur l'amélioration des chevaux bretons* (1832); — *Rapports sur les présentations de MM. Ladoucette, Ducrest de Villeneuve et Dubois, avec Notice sur ce dernier jusqu'en* 1833; —*Précis des Travaux de la Société académique; Proposition tendant à poser une série de questions d'intérêt local et public à traiter par la Société;—Note sur la Propagation et l'Amélioration des Chevaux en France*, réimprimée la même année avec augmentation, in-8°;—*Rapport en réponse à la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique;—Un Mot sur le Théâtre;* —*Notice sur Mlle Elisa Mercœur;*— *Notes sur Edouard Richer;* — *Rapport sur la Formation des Courses de chevaux* (1834 et 1835); — *De l'Exercice de la Médecine vétérinaire dans le département de la Loire-Inférieure;* — *Rapport sur un Mémoire de M. Robineau de Bougon, relatif à l'amélioration et à la propagation des Chevaux en France*, réimprimé l'année suivante à la suite du mémoire, 6 feuilles et demie (1838); — *Notice biographique sur M. de Penhouet;—Rapport sur les Courses de Nantes* (1839); — *Notices nécrologiques sur MM. Richerand, Rossel, Lenoir, Caillet, Louis Levesque, Robinot-Bertrand, Seheult, Louis Say, Danilo, Bigot de Morogues, Caron et Simon Pâquer* (1840-1842);—divers discours comme président de la Société académique (1837, 1840, 1841).

Mellinet est encore auteur de : I. *Le Cheval et le Cavalier*, 1823, in-18. II. *Des Remontes de la cavalerie et des Haras*, 1837, 16 p. in-8°. III. *De la Musique à Nantes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1837, in-8° de 17 feuill. et demie, ouvrage rempli de recherches curieuses et de documents neufs et intéressants. IV. *Souvenirs du Pays. — Molière à Nantes, projet d'une scène dramatique en commémoration du séjour de Molière à Nantes en* 1648 *(six scènes en prose)*, 1838, in-8° de 13 feuilles et un quart. *V. Un Plan de Comédie : Jeune et Vieux, comédie en trois actes et en prose*, 1838, 3 feuilles et demie. VI. *Un Plan, etc. : Une Femme-artiste, en trois actes*, 1839, in-8° de 2 feuilles et demie. VII. *Un Plan, etc. : Un Homme du Peuple, en trois actes*, 1839, in-8° de 3 feuilles. VIII. *Un Plan, etc. : La Saint-Barthélemy à Nantes, ou la guerre civile, drame historique en cinq actes*, 1840, in-8° de 3 feuilles trois quarts. IX. *La Commune et la Milice de Nantes*, 1839-1843, 12 vol. in-8°. Le 13e est resté inachevé. On trouve des fragments de cet ouvrage dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, sous les titres de *David à Nantes, Boïeldieu, Talma, Melle Duchesnois, Français de Nantes, etc. etc.* A. D.

MELLO (GUILLAUME DE), — prêtre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à

Nantes, naquit dans cette ville, où l'un de ses parents, peut-être son père, était docteur régent de la Faculté de médecine, lors de la maladie contagieuse qui désola Nantes, en 1625, maladie sur laquelle il publia un écrit. Nous n'avons aucun détail sur la vie du chanoine Mello, qui ne nous est connu que par les ouvrages suivants : I. *Les élévations de l'âme à Dieu par les degrés des créatures, tirées du latin de l'éminentissime cardinal Bellarmin, et réduites en forme de paraphrase.* Nantes, Guillaume Lemonnier, 1656, in-4° de 521 p. C'est plutôt, en effet, comme le dit le titre, une paraphrase qu'une traduction du traité ascétique de Bellarmin, intitulé : *De ascensione mentis in Deum per scalas rerum creatarum.* Dans la préface de ce volume, dédiée à très-haute et très-puissante dame Louise de Balzac, comtesse d'Avaugour, Mello annonce que cet ouvrage est le premier qui soit sorti de sa plume, mais qu'il espère traduire les quatre autres petits traités de Bellarmin. Il ne semble pas qu'il ait exécuté ce projet. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce gros livre, c'est une gravure représentant une échelle en forme de pyramide, partant de l'homme pour aboutir à Dieu, en passant à travers le monde en général, et les éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu, les étoiles, le soleil et la lune, au dessus desquels sont placées les perfections infinies de la création. Au pied de cette échelle pyramidale sont, d'un côté, Mello montrant du doigt les gradations de cette échelle, par lesquelles l'âme s'élève à Dieu, et de l'autre, la comtesse d'Avaugour plongée dans l'extase contemplative. Abstraction faite de l'idée mystique, la seule, vraisemblablement, dont se soient occupés l'auteur original et son commentateur, n'y a-t-il pas dans tout cela une vague conception d'un ordre quelconque, d'après lequel seraient disposées les œuvres de la création? Mais de là à la fameuse hypothèse de l'échelle des êtres, conçue par Bonnet et Buffon, vérifiée et établie par l'illustre Blainville, dans la série animale, et formulée dans la loi du progrès, par M. Buchez, au moyen des quatre sciences, géologie, anatomie comparée, embryogénie et histoire, il y a tout un abîme. II. *Le Devoir des pasteurs, extrait des sentiments des Pères de l'Eglise, traduit du latin de saint Barthélemy-des-Martyrs.* Paris, 1672, in-12. III. *Les divines Opérations de Jésus dans le cœur d'une âme fidèle, par G. D. M.* (que Barbier appelle à tort Gabriel de Mello), *docteur en théologie.* Paris, 1673, in-12. IV. *Le Prédicateur évangélique.* Paris, 1685, 7 vol. in-12. On le croit aussi l'auteur d'un recueil hagiographique qui parut en 4 vol. in-8°, à Paris, en 1688, sous le titre : *La Vie des Saints pour tous les jours de l'année, et idée de la vie chrétienne.* P. L...t.

MELLON (Geoffroi). — Il fut l'un des écuyers choisis par Beaumanoir pour combattre avec lui à la rencontre de Mi-Voie (voy. *Beaumanoir*). Le poème du XIVe siècle nomme deux fois Geoffroy Mellon; la première, pour indiquer l'appel qui lui fut fait par le chef; l'autre, pour annoncer qu'il fut tué dans le combat,

Et celluy de Lenlop, Guiffray Mellon aussy
. . . . . .
Charruel sy fu pris, Guiffray Mellon fu mort.

Dans les descriptions héraldiques des armoiries de ceux qui prirent part au Combat des Trente, on lui a donné pour écusson : *d'azur à trois croix pattées d'argent*, 2 *et* 1. Ce sont les armes d'une famille de Meslon, de la paroisse de Pacé, près de Rennes, qui, à la réformation, obtint un arrêt de noblesse, daté du 20 février 1669, et se retrouve dans les plus récents armoriaux avec la seigneurie de la Guynardais.

Le nom de Mellon ne se rencontre aux *Preuves* de l'histoire de Bretagne que dans l'acte d'association de la noblesse pour empêcher l'invasion du pays, en 1379. On voit figurer un Jehan de Mellon parmi les dix-sept bourgeois de Rennes qui se réunirent, pour le même objet, au grand nombre des gentilshommes nommés dans le même acte, et promirent avec eux de s'entr'aider pour la garde et défense du droit ducal de Bretagne (voy. D. Morice, *Pr.* 11, 217). Je ferai observer qu'à la table générale on trouve *Mello* au lieu de *Mellon.*

On trouve dans le même volume à la planche VI, n° CXIJ, l'écusson de Jean de Mellon, portant, suivant les hachures, *de* Sinople *aux trois croix pattées* 2 *et* 1. C'est probablement une erreur du graveur, car partout ailleurs ces armoiries sont au champ d'*azur*. Cet écusson porte la date de 1415, et doit avoir été tiré des archives de la Chambre des comptes de Paris, avec un certain nombre d'autres mentionnés dans un assez long chapitre intitulé : *Revues, montres et quittances de gendarmes*, et inséré au même tome II des *Preuves*, p. 909 et suiv., mais dans lequel le nom de Mellon ne se retrouve pas; en sorte qu'on ne sait trop ce qu'était ce Jean de Mellon.

Enfin, dans une longue suite de *monstres* ou revues tirées des mêmes archives de la Chambre des comptes de Paris, on trouve, sous celle de Thibaud, sire de Rochefort, à la date de 1356, un Guillaume *Mellou* au nombre des quarante-six archers de cette compagnie. Ce document, contemporain du Combat des Trente, semble autoriser à se demander si l'écuyer tué dans ce combat se nommait *Mellon* ou *Mellou*, d'autant mieux que l'unique copie du poème du XIVe siècle est si mauvaise que le changement de l'*u* en *n* est très-supposable. Mais on ne trouve point le nom de Mellou ni même celui de Mellon dans l'*Armorial* de Guy Le Borgne. Le P. Perret donne deux familles du nom de Mellon, celle de la Guinardaye ci-dessus men-

tionnée, et une autre, de Tregains, du diocèse de Quimper, portant *d'argent à deux fasces de gueules*. M. de Courcy écrit *Mellon* et ne donne que les seigneurs de la Guinardaye. Il paraît que la famille des seigneurs de Tregains était éteinte avant la réformation, car on ne la retrouve pas dans Toussaint de Saint-Luc.

On voit qu'il y a quelque confusion dans tous ces noms, et l'on n'aperçoit pas bien clairement les motifs de MM. Crapelet, Charles Hersart et de Courcy, pour adopter la famille de Mellou ou Meslon de la Guinardais comme attachée à celle de l'écuyer Geoffroy Mellon du Combat des Trente. Il n'y a pas non plus de valables raisons contre, mais le doute est permis.

Aucun des commentateurs du poème du XIVe siècle n'a parlé de la première moitié du vers dans lequel Geoffroy Mellon est nommé. Je me suis demandé si l'hémistiche, *Et celluy de Lenlop*, avait un rapport direct avec la fin du vers : *Guiffray Mellon aussy*, et je n'ai pu trouver une réponse satisfaisante. Pour bien juger du sens, il faut reproduire la phrase tout entière :

Choisy a Beaumanoir. . . . . .
Guiffray Poulart, Morisce de Trisguidy,
Et Guion du Parc blant ne mettray en oubly,
Et Morisce du Parc, un escuier hardy,
Et Giuffray de Beaucorps qui est moult son amy
Et celluy de Lenlop, Guiffray Mellon aussy.

M. Crapelet a traduit : « Je n'oublierai pas » Geoffroy Poulart..... ni le brave écuyer Mau- » rice du Parc et son ami Geoffroy de Beaucorps, » non plus que l'*ami de Lenlop*, Geoffroy Mel- » lon. » J'avoue que je doute de l'exactitude de cette version. Que le poète ait rappelé l'amitié de Du Parc et de Beaucorps au moment où ils vont s'exposer à un même danger, rien de plus naturel; mais qu'il parle aussi de celle de Mellon et d'un *Lenlop* ou *Lanloup* qui n'est point et ne doit point être présent à l'action, cela n'est pas supposable. Je croirais plutôt qu'ici le mot Lenlop ou Lanloup désigne la paroisse d'où pouvait être Mellon, ou une terre qui lui appartenait et sous le nom de laquelle il était connu. *Veniam date!* — Il y aurait bien une autre explication à donner de ce premier hémistiche, *Et celluy de Lenlop*, et je serais bien tenté de la croire la meilleure de toutes. On a vu, à l'article *Beaumanoir*, la liste exacte des chevaliers et des écuyers bretons choisis par ce chef. Dix chevaliers et dix-neuf écuyers forment avec lui le nombre trente, ni plus ni moins Cette liste est tirée du poème. Elle diffère de celle donnée par d'Argentré, qui ne nomme ni Guillaume de La Marche, ni Hugues Capus, ni Geoffroy Mellon, et qui, au lieu d'un seul Fontenay, en met deux, et ajoute plusieurs noms étrangers au poème. D. Morice, en mettant aussi deux Fontenay et deux Tronguidy (Trisguidi), atteint le chiffre de trente-un combattants, y compris le chef. Avant que le poème eût été retrouvé, les erreurs de ces listes étaient excusables; mais depuis, il en est autrement. Cette pièce est, je l'ai déjà dit, le seul document à invoquer, et je ne sache pas qu'il y ait la moindre chose qui nous autorise à ne pas nous y conformer. Ce n'est donc pas sans surprise qu'on a vu ses premiers éditeurs, MM. de Fréminville et Crapelet, apporter, dans les titres qu'ils fournissent, des changements formellement contraires à leur propre texte. Nous ne nous expliquons pas davantage comment M. Charles Hersart, qui, dans un savant commentaire héraldique déjà cité, a suivi très-exactement le poème et pour les noms et pour l'ordre dans lequel ils y sont placés; qui a reconnu comme nous onze chevaliers, y compris Beaumanoir, et dix-neuf écuyers; comment, dis-je, il a laissé vide une vingtième place d'écuyer avec ce mot : *inconnu*. La perte récente et si regrettable de cet honorable compatriote, qui savait tant de choses sur la Bretagne, m'empêche, comme je l'ai fait tant de fois, et si fructueusement, de lui soumettre cette difficulté, que je ne puis expliquer autrement, qu'en supposant chez M. Hersart la pensée du nombre Trente, s'appliquant aux combattants choisis par Beaumanoir, qui serait resté en dehors de ce nombre. S'il en était ainsi, il me paraîtrait facile de trouver dans le poème le nom de ce vingtième écuyer, et je n'aurais besoin pour cela que de répéter l'hémistiche dont j'ai parlé plus haut :

Et cellui de Lenlop. . . . . .

C'est-à-dire, en suivant le sens des vers précédents, et l'*écuyer de Lanloup*... De cette manière, ce nom propre d'une seigneurie de l'évêché de Saint-Brieuc s'explique naturellement. Ce nom se trouve pour la première fois dans une charte de l'abbaye de Beauport, en 1266, portant accord entre les religieux de cette abbaye et Rolland de Lanloup, chevalier, *cum assensu et voluntate Guillelmi filii sui primogeniti*. Moins de cent ans séparent cette date du Combat des Trente, et l'on peut croire que le petit-fils de Guillaume de Lanloup a été l'un des écuyers choisis par Beaumanoir. Mais, comme cette famille ne s'est éteinte que récemment dans la personne de Mme la marquise de Bellingant, on pourra m'objecter le silence gardé par cette famille et par tous ceux qui, historiens ou commentateurs, ont parlé du Combat des Trente. La réponse est facile. Jusqu'à la rencontre du poème, les historiens, comme nous l'avons vu, ont beaucoup varié sur les noms des combattants, et en ont omis plusieurs. Depuis cette découverte, le mot *Lenlop* a été mal lu avant l'édition de M. Crapelet. M. de Fréminville y a vu *Tenlop* et Buchon *Cencops;* on sait qu'il était difficile de tirer parti de ces noms estropiés. Crapelet a vu dans *Lenlop*, ainsi que je l'ai déjà dit, un ami de Geoffroy Mellon. Etranger à la Bretagne, ce

savant éditeur n'en a pas demandé davantage, ni ceux qui sont venus après lui. Je ne suppose pas qu'on trouve étrange que je traduise *Lenlop* par *Lanloup*, surtout en le trouvant dans un très-mauvais manuscrit, où bien d'autres noms sont encore plus défigurés. L'opinion que j'émets ici ne m'est pas venue assez vite pour la placer dans l'ordre alphabétique au mot *Lanloup*. C'est en retournant sur toutes ses faces l'article Mellon qu'elle est née spontanément sous ma plume, et je désire qu'elle devienne un utile commentaire au cent trente-deuxième vers du poème de la bataille des Trente.

Biz...

MENÉ (Maurice du), — gentilhomme breton, issu de la maison du Guerlesquain, servit d'abord sous Louis XI, qui le fit capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, et l'employa dans les guerres de Flandre et du Roussillon. La réputation que Mené s'y acquit détermina le roi à l'appeler dans son conseil et à lui confier plusieurs négociations, ainsi que le gouvernement de Guise. De plus en plus satisfait de ses services, Louis XI lui donna en usufruit la seigneurie de La Ferté-Bernard, la ville d'Aigues-Mortes et le bailliage de la Charbonnière, dont il jouit jusqu'à la mort de ce prince. Il abandonna peu après le service de la France pour reprendre celui du duc de Bretagne, François II; ce fut à la suite de désordres graves survenus à Pontoise, où était cantonnée une des compagnies qu'il commandait. Après une querelle entre les habitants et les soldats, ceux-ci ayant eu l'avantage pillèrent et brûlèrent presque toute la ville. Deux des fils de Mené furent punis; quant à lui, il tomba en disgrâce auprès de la cour, et s'estima fort heureux d'être accueilli par le duc de Bretagne, qui le fit capitaine des archers de sa garde. Lors des discussions qui signalèrent les dernières années de la vie de ce prince et la minorité de la duchesse Anne, sa fille, Mené embrassa le parti du maréchal de Rieux. Il était dans l'armée du duc, en 1487, lorsque les Français mirent le siége devant Ploërmel. Mené fit entendre aux Bretons qu'il y avait des intelligences entre les Français de l'armée du roi et ceux de l'armée du duc, et qu'aussitôt qu'on en viendrait aux mains, ils se tourneraient tous contre les Bretons. Ce langage fit, dit on, une telle impression sur les Bas-Bretons, qu'ils désertèrent presque tous, et que de seize mille hommes il n'en resta que quatre mille, avec lesquels le duc fut réduit à se jeter dans Vannes, ce qui laissa Ploërmel sans défense; aussi cette ville ne tint-elle que peu de jours, au bout desquels elle fut pillée et mise à rançon. D'Argentré, qui attribue aussi à Mené la défection de l'armée bretonne, dit qu'abusant de son influence sur les soldats, il les entraîna à déserter, en leur disant que le duc les menait à la boucherie, gouverné qu'il était par les Français. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que les propos de Mené aient eu la gravité qu'on leur a attribuée, car le duc continua de l'employer, soit dans son armée, où il combattit avec courage à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, soit comme chambellan. Après la mort de ce prince, il joignit les deux emplois successifs de capitaine de Morlaix et de Josselin à celui de capitaine des gardes de la duchesse Anne, dont il quitta le service en 1489, pour s'opposer, sur les côtes de Bretagne, au débarquement des Anglais, qu'elle avait appelés à son secours. Le maréchal de Rieux, auquel il n'avait cessé d'être attaché, se prévalant de la tiédeur qu'il avait apportée dans sa mission, voulut le faire rentrer en grâce auprès de la jeune princesse, et le chargea de veiller, dans l'évêché de Cornouaille, à ce qu'il ne s'y fît rien qui pût retarder la pacification qu'on feignait alors de désirer; mais Anne, se défiant d'un homme qui, depuis peu d'années, avait embrassé tant de partis, se refusa à ratifier le choix du maréchal, en prétextant que les rois d'Angleterre et d'Espagne décideraient si Mené était digne de cette confiance. Il contribua au mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, et ce prince, pour le récompenser de ses bons offices, lui donna la terre de Duault-Quélen. Devenu vieux, il se retira à Carhaix, dans une maison qu'il avait bâtie depuis 1478, suivant Ogée, et où il exerça lui-même l'hospitalité, en expiation, dit d'Argentré, de ses fautes passées et du saccagement de Pontoise. On ignore l'époque précise de sa mort; mais elle dut être postérieure à 1493, puisqu'il figure cette année pour une réduction de 100 liv. sur un état de diminution des gages et pensions, dressé afin de subvenir aux frais de la conquête de Naples. C'est dans la maison fondée par Mené que les Dames hospitalières vinrent s'établir en 1663, à la demande des habitants, et avec l'agrément de M. du Mené du Perrier, l'un des descendants du fondateur. Elles y restèrent jusqu'en 1665, qu'elles furent transférées dans la maison qui fut bâtie pour elles, et qu'elles ont toujours occupée depuis. P. L...t.

MERCOEUR (Marie de **LUXEMBOURG-MARTIGUES**, duchesse de), — était fille unique et seule héritière de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, et de Marie de Beaucaire. Du côté paternel, elle sortait à la fois de cette illustre maison de Luxembourg, qui a produit cinq empereurs, six reines et un grand nombre de princes, connétables et maréchaux, et de la race non moins illustre de nos princes bretons par son aïeule Charlotte de Brosse, laquelle « Charlotte, dit le vieil historien » que nous allons bientôt citer, était du sang » royal des vrais et légitimes ducs de Bretagne » représentant le fils aisné de Charles de Blois » et de Jeanne de Bretagne, dicte la Boiteuse,

» héritière de la duché de Bretagne. » Le vicomte de Martigues remplaça le duc d'Etampes, son oncle maternel, comme gouverneur et lieutenant pour le roi au duché de Bretagne; il avait eu les provisions de ces charges le 20 mars 1562; mais le duc en conserva l'exercice jusqu'à sa mort, en 1566, qu'il les laissa à son neveu, en l'instituant son légataire universel. Tous les droits qui appartenaient au duc d'Etampes sur le duché de Bretagne, comme descendant en ligne directe de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, passèrent ainsi sur la tête de Sébastien de Luxembourg, et nous verrons bientôt comment sa fille, devenue duchesse de Mercœur, tenta de les faire revivre, et combien cette prétention, très-sérieusement soutenue, retarda le rétablissement de l'autorité royale en Bretagne, et la pacification de cette province.

Marie de Luxembourg naquit à Lamballe, le 15 février 1562. « Elle fut solennellement » baptisée en la grande nef de Saint-Pierre de » Nantes, le 16e jour de la mesme année, par » messire Philippe du Bec, evesque du dit » Nantes. Le parrain et marraines furent An» toine de Bourbon, roy de Navarre, Marie » Stuart, reyne d'Ecosse, et Madame Marguerite » de France, sœur du roi Charles IX, à pré» sent femme de Henry de Bourbon, roy de » Navarre (1), par leurs députez, qui furent » logez et servis tout ainsi qu'auroient esté les » princes et princesses qu'ils représentaient. » L'ordre qu'on garda pour les cérémonies de » ce baptesme fut tel : Messieurs d'Estampes et » de Martigues allèrent quérir cette jeune prin» cesse en une chambre richement ornée, en » laquelle y avoit grand nombre de seigneurs, » dames et damoiselles. En marchant au bap» tistaire, il y avait, d'un costé, cent des prin» cipaux habitants de la dicte ville de Nantes, » tous portans torches blanches allumées, et de » l'autre costé, autant de gentils hommes, gens » d'armes et archers des dits sieurs d'Estampes » et de Martigues, portans torches de cire jaune » allumées. Puis suivoit un chariot triom» phant, ouvré par maistre Roger Vatier, natif » de Rouen, plein de nymphes, satyres, musi» ciens et de cornets à bouquin. Sur le som» met du quel chariot estoient en latin escrits » ces mots : « *Voicy l'enseigne du soldat chres*» *tien.* » D'un costé du dit chariot estoient » écrites en un tableau trois sentences extraites » de la Saincte-Escriture, environnées de cha» peaux de lierre et semées des armes desdits » seigneurs. La première estoit : « *Quelle est* » *ceste-cy qui monte du désert toute blanche?* » » L'autre estoit telle : *Que ma dame s'en aille au* » *prophète, qui est en Samarie, et elle sera guérie* » *de sa lèpre.* » En la troisième y avoit : « *Tous* » *nos pères ont été baptisez en la nuée et en* » *la mer.* » De l'autre costé du chariot estoient » autant de sentences. Desquelles la première » estoit telle : « *Je seray Philippes, tu seras* » *Candace, et puis tu diras* : « *Voicy de l'eau* » *qui m'empesche d'estre baptizée.* » En la deu» xiesme y avoit : « *Va et te lave au lavoir de* » *Siloé et tu reviendras clair-voyant.* » La troi» siesme contenoit ces mots : « *Ta jeunesse sera* » *renouvelée ainsi que celle de l'aigle.* » Après » le chariot, l'Université marchoit d'un costé » et la justice de l'autre, chacun en son rang » et ordre. Puis après marchoient six trom» pettes, et derrière eux, le héraut de Breta» gne, portant sa cotte d'armes, et assez long » derrière luy, marchoient, teste nüe, plu» sieurs grands seigneurs du pays, chacun por» tant les choses requises au baptesme. Pre» mièrement, le sieur du Guay de l'Isle, por» toit la serviette; le seigneur de Karmahouan » portoit le bassin; le seigneur de Bazanges por» toit le crémeau; le seigneur de Toumeray » portoit le sel; le seigneur de Goulaine portoit » le cierge; le seigneur d'Asserac portoit l'en» fant, et, pour aydes, avoit du costé dextre » le sieur de Sévigné, et à costé senestre le » sieur de Thiouarlan; derrière eux marchoit le » seigneur de Chasteau-Neuf, fils du sire de » Rieux, lequel, ayant pareillement la teste » nüe, portoit la queue de la couverture d'un » fort riche manteau, tissu d'or, enrichy de » pierreries, duquel la jeune princesse étoit » couverte. Après tous ceux-là, marchoient les » députez des parrains et marraines, et la dame » de Sanzay, accompagnée de plusieurs dames » et damoyselles. La rue par laquelle marchoit » la compagnie estoit toute tendue de tapisse» ries, et aux deux costés d'icelle, depuis le » logis de mondict sieur d'Estampes (1) jusques » à ladicte église de Saint-Pierre, y avoit qua» tre compagnies de gens de pied de la garde » de ladicte ville. Dans le chasteau estoit le » sieur de Sanzay, tant pour la garde de la » place que pour saluer la compagnie d'un grand » nombre d'artillerie qu'il feit tirer à tout reste, » respondant à celle de la ville, qui tiroit » si prestement, que l'un coup n'attendoit » l'autre. Au-devant de la grande porte de la» dicte église, se trouva mondit sieur l'évesque, » assisté de tout le clergé, lequel baptisa cette » princesse, qui lors fut nommée Marie. Le » baptesme fini, maistre Jacques du Pré, pour » lors théologal dudict Nantes, monta en chaire » et feit une docte prédication, par laquelle il » monstra que, par le baptesme, nous sommes » régénérez, et d'enfans d'ire, nous sommes » faicts enfans de Dieu, et finit son discours par » une dévote prière qu'il feit à Dieu qu'il luy

(1) L'auteur, très-grand partisan de la Ligue, ne reconnaissait pas Henri IV comme roi de France, quoique ce prince eût succédé à la couronne depuis plus de trois ans.

(1) Ce logis était l'hôtel de Briord, dans la rue qui en a pris le nom. C'est aujourd'hui la maison Maurice et un riche magasin de meubles.

» pleust maintenir en sa grâce ceste jeune prin-
» cesse et luy conserver l'ancienne piété et dé-
» votion des princes de Luxembourg, ses pré-
» décesseurs. » (*Alliances généalogiques de la maison de Lorraine, par Pierre Biré*. Nantes, 1593, in-f°, p. 183. (Voy. Biré.)

Nous avons cru devoir rapporter cette cérémonie curieuse d'après le plus ancien auteur qui en ait recueilli les détails dans une relation imprimée en 1566, et dont l'ouvrage, panégyrique perpétuel des princes lorrains, et en particulier du prince de Mercœur, n'a jamais dû être réimprimé, et est conséquemment d'une rareté extrême. Le P. Du Paz a reproduit le même récit dans son *Histoire généalogique de la maison de Penthièvre*, p. 100, mais avec quelques différences. Ainsi il ajoute : *le seigneur de Ker-Simon portait l'eau* pour le baptême; au lieu du seigneur de *Bazanges*, il donne, avec raison, je crois, le seigneur de *Bâzouges*. Enfin il analyse beaucoup plus longuement que Biré le sermon du théologal de Nantes. Le P. Albert Legrand parle aussi de la même cérémonie dans son Catalogue des évêques de Nantes, à l'article d'Antoine de Créquy, qu'il dit y avoir officié. L'abbé Travers relève cette erreur, en affirmant qu'Antoine de Créquy n'était point encore à Nantes; que ce fut, comme le dit Biré, d'après l'imprimé de 1566, Philippe du Bec, alors évêque de Vannes, et qui ne fut lui-même promu au siége de Nantes qu'en 1566. Après cette rectification, qui parait juste, l'historien des évêques nantais ne peut retenir une boutade janséniste : « Il y eut, dit-il, beaucoup de faste dans cette cérémonie; il ne convenoit pas d'honorer ainsi un *enfant d'ire et de colère* : la princesse *étoit telle* avant le baptême. » Il est difficile de rencontrer un exemple de plus absurde rigorisme.

La princesse Marie dut habiter Nantes pendant tout le temps que son père conserva le gouvernement et la lieutenance-générale de la province de Bretagne, c'est-à-dire jusqu'en 1569, époque à laquelle le vicomte de Martigues reçut le 20 novembre, au siége de Saint-Jean-d'Angély, une arquebusade à la tête, dont il mourut le même jour. Sa fille avait alors, suivant le minutieux calcul du P. Du Paz, sept ans neuf mois et douze jours. Le même auteur nous apprend que « estant aagée de treize ans » quatre mois vingt-cinq jours, le roy Henry III° » la maria avec son beau-frère Philippes-Emma- » nuel de Lorraine, fils de Nicolas de Lorraine, » comte de Vaudemont et de Chaligny, duc de » Mercœur, marquis de Nonmeny et prince du » Sainct-Empire, et de sa seconde femme Jeanne » de Savoye. Les nopces en furent célébrées et » solemnisées à Paris, le 12° de juillet l'an » 1575. » Le duc de Mercœur, né à Nonmeny, le 9 septembre 1558, n'avait pas encore accompli sa dix-huitième année. « Peu de temps après » qu'il eut épousé madame sa femme, dit Pierre » Biré (*All. gén.*, p. 246), il se retira aux armées » royales avec deffunct M. le duc de Guise (le Ba- » lafré), son cousin, pour apprendre à cognois- » tre le devoir et la prudence d'un vaillant et » généreux capitaine. Il fut aux sièges devant » l'isle de Brouage, et la ville de La Fère, en » Picardie, dont s'estoient emparés les hugue- » nots, où il remarqua plusieurs beaux strata- » gèmes et ruses de guerre dont depuis je lui ai » veu faire grand récit, devisant des fortifica- » tions qu'il ordonnoit à cette noble ville de » Nantes. Il est haut et puissant, gresle de corps, » médiocrement large des espaules, et a la » barbe jaune et les cheveux gris cendrez. Au » surplus prince doux et benin, tant vers ses » amis et serviteurs que allendroit de ses enne- » mis, éloquent, bien disant et laconic en ses » discours. Outre la langue françoise, il parle du » mieux l'italien, l'espagnol et l'allemant, et » entend très-bien le latin et l'anglois, et est si » bien versé en toute sorte de sciences, que, de » tout ce qu'on luy scauroit proposer, il en dis- » cours si pertinemment qu'il s'en rend admi- » rable à ceux qui l'escoutent parler. Il se » plaist ordinairement à la poésie et y exerce » quelquefois ses esprits lorsqu'il peut prendre » le loisir et la commodité d'y vacquer. Je le » sçay pour avoir eu l'honneur de veoir plusieurs » belles odes, sonnets, stances de sa composi- » tion, dont j'espère qu'un jour le public aura » la communication. Sa coustume ordinaire est » de proposer quelque belle matière pour estre » agitée et au long traictée à l'issue de ses re- » pas. En quoy il prend si grand plaisir qu'après » avoir attentivement escouté les raisons des uns » et des autres, il entre finallement en des dis- » cours dont les périodes contiennent autant de » sentences et de résolutions (1). Sur toutes » choses il a l'honneur de Dieu et de ses Saincts » en singulière recommandation, et imitant » l'ancienne piété et dévotion des princes ses » prédécesseurs, a desjà faict plusieurs belles et » riches fondations. »

L'auteur entre ensuite dans le détail de ces fondations, que nous ne ferons qu'indiquer : 1° une chapelle de l'Adoration perpétuelle, aux Jacobins de Nantes; 2° la chapelle de Notre-Dame-de-Victoire, près du chœur de l'église paroissiale de Saint-Vincent de la même ville;

(1) Bruslé de Montplainchamp, dans son *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur*, etc., Lahaye, 1691, in-12, confirme ces détails « Homère, dit- » il, l'accompagnait toujours dans ses voyages : Ronsard » était son poète, Guichardin son historien, Sénèque son » philosophe, Plutarque son politique, Clavius son ma- « thématicien. Sa bibliothèque étoit composée de 15,000 » volumes, toutes les œuvres d'un auteur prises pour » un seul volume, et 18,000 livres en toutes facultez, » dont les sieurs de Fumée et de Saint-Remi avoient la » garde. » Il fallait, du reste, que ce prince eût d'éminentes qualités, pour que saint François de Sales fît de lui le panégyrique contenu dans l'Oraison funèbre qu'il prononça, à Notre-Dame de Paris, lors du service qui fut célébré en son honneur, avec une pompe royale, le 27 avril 1602. P L...t.

3° un Salut de Notre-Dame dans l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes; 4° le couvent des religieux minimes ou Bons-Hommes, près de l'église de Saint-Antoine-de-Pade. On voit encore dans le cloître de ce couvent, devenu une usine, de nombreux écussons aux armes du duc de Mercœur et de sa femme; 5° il donna de très-beaux et riches ornements à l'église cathédrale; 6° acheta l'emplacement destiné au couvent des Capucins; 7° augmenta la fondation de la confrérie de Notre-Dame-du-Chapelet, dans l'église des Jacobins; 8° « Au bout de » l'île d'Aindrette, proche dudit Nantes, il a pa- » reillement fait bastir un ermitage, où le plus » souvent il se retire pour prier Dieu, lorsqu'on » pense qu'il soit à prendre ses plaisirs; » 9° enfin, il fit assurer par les Etats rassemblés à Vannes, en 1593, une rente de 4,000 liv. à l'Université de Nantes, « pour l'entretènement et » payement de quatre docteurs en chacune des » Facultez. » — Le duc de Mercœur a joué un rôle si important en Bretagne pendant la Ligue, que je n'ai pas cru, bien qu'il ne soit pas Breton de naissance, pouvoir me dispenser de consigner ici ces détails biographiques, que je n'ai trouvés nulle part ailleurs, détails qui, du reste, se lient intimement à ce qui nous reste à dire sur Marie de Luxembourg; car, quels que fussent les grands talents militaires, administratifs et politiques de son mari, nous verrons que cette princesse ne lui cédait en rien, à tous égards, et qu'elle savait, à l'occasion, user de toute l'influence de l'esprit, de la jeunesse et de la beauté pour attirer à son parti ceux qui pouvaient lui être utiles.

Cette influence fut surtout très-marquée lorsqu'après des actes formels de rébellion, Mercœur essaya de la souveraineté sous le titre de gouverneur de la Bretagne. Ce titre lui fut conféré en 1582, au détriment du duc de Montpensier, qui en était pourvu depuis la mort de M. de Martigues, et surtout du prince de Dombes, son petit-fils, auquel la survivance en avait été promise. Henri III donna la préférence à son beau-frère, malgré les sages représentations du chancelier Cheverny, qui lui fit vainement remarquer tout le danger qu'il y avait à confier une charge de cette importance à un prince allié et uni d'intérêts avec la maison de Guise, et auquel son mariage avec Marie de Luxembourg donnait sur la Bretagne des prétentions qu'il pourrait faire revivre quand on lui aurait confié toutes les forces de cette province. On crut répondre à ces graves raisons en disant que le duc d'Etampes et le vicomte de Martigues, son neveu et beau-père de Mercœur, avaient possédé ce gouvernement sans qu'il en fût résulté aucun mouvement, quoiqu'ils eussent les mêmes droits sur la Bretagne.

Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes. L'impulsion donnée par la Ligue dans le reste de la France pouvait s'étendre en Bretagne, favorisée par un gouverneur qui avait adhéré à ce parti séditieux, et, en 1584, la mort du duc d'Anjou fit surgir la question de future hérédité à la couronne de France, qui compliquait singulièrement la situation, et donnait aux prétentions de Mme de Mercœur sur la Bretagne des motifs assez plausibles. En effet, à l'extinction de la postérité masculine des Valois, Henri IV était bien l'héritier légitime du trône de France; mais il pouvait en être autrement quant à la province de Bretagne, parce qu'il ne descendait que par les femmes de la branche royale des Valois, et nullement d'Anne de Bretagne ni de Jeanne-la-Boiteuse. Marie de Luxembourg, héritière directe et par aînesse de cette dernière, pouvait renouveler, par le sort des armes, un procès qui n'avait été décidé que par la force. Je ne reproduirai point ici toutes les raisons qu'elle pouvait invoquer; on les trouvera parfaitement déduites dans l'*Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, attribuée à M. de Piré et éditée par l'abbé Desfontaines. Paris, 1739, in-12, t. Ier, p. 98-116. On peut recourir aussi à l'*Histoire de Bretagne* par M. Daru, t. III, p. 273 et suivantes.

Quoi qu'il en soit du plus ou du moins de justice de ces prétentions, on ne peut guère se refuser à croire que la jeune duchesse de Mercœur, en revenant en Bretagne comme femme du gouverneur général, ne caressât avec quelque complaisance le souvenir de la souveraineté exercée par ses ancêtres sur ce pays, et même l'espoir de rentrer dans les droits que le sort des armes et une lâche politique avaient arrachés à son aïeule, Jeanne-la-Boiteuse. Elle arriva à Nantes le 19 ou 20 mai 1582, et logea à l'hôtel de Briord, qu'elle avait déjà habité jusqu'à la mort de son père, et qui appartenait à Mme de Bouillé et au célèbre capitaine huguenot La Noue-Briord. Le duc de Mercœur, qui était intimement attaché à la Ligue, œuvre des princes de sa maison, et qui l'avait jurée dès l'année 1576, choisit pour son quartier-général la ville de Nantes, déjà fort connue par sa haine contre les huguenots, que Mercœur pouvait plus facilement séparer du parti du roi. Cette ville lui offrait, en outre, une enceinte de fortes murailles et un château qui pouvait passer pour une citadelle; enfin, un port et une rivière favorables aux approvisionnements de toutes sortes; avantages qu'il n'eût point trouvés à Rennes

Il parut aux Etats tenus à Vannes le 30 novembre de la même année, et y fit lire et enregistrer ses provisions du gouvernement de Bretagne. Ce fut sa première communication officielle avec la province, et il est à croire que la duchesse l'accompagna dans cette circonstance.

Ce ne fut que quinze mois après son arrivée à Nantes que Mercœur y fit son entrée triomphale, le 1er septembre 1583. Le chapitre de

l'église cathédrale en a donné, à cette date, dans ses registres, une très-curieuse relation. Le prince revenait alors de Lamballe. Il alla coucher à la Fosse, chez le riche marchand André Ruis, et y dîna le lendemain, jour fixé pour la solennité. Le clergé de la collégiale, celui des paroisses et les religieux des couvents allèrent processionnellement le prendre à la porte de la maison, aujourd'hui connue sous le nom de *Maison aux tourelles*. De la Fosse à Saint-Pierre, les rues étaient tendues de tapis et le pavé sablé. Le cortège était accompagné de la milice bourgeoise, divisée par centuries, marchant par cinq de front. La compagnie de la Saulzaye resta seule à la porte de Saint-Nicolas, dont la garde lui avait été confiée. Venaient ensuite le maire, les échevins, les notables, le sénéchal en robe rouge, l'alloué, le lieutenant, les conseillers au Présidial, les avocats, les procureurs et autres gens de justice, suivis de neuf cavaliers nobles, représentant les neuf pairs ou barons de Bretagne; puis un char de triomphe magnifiquement décoré, contenant cinq jeunes enfants chantant des symphonies; puis, enfin, la garde militaire du gouverneur. Six arcs triomphaux, auxquels on avait appendu les armes de Nantes, de Bretagne, de Lorraine et de France, ainsi que les effigies du soleil et de la lune, étaient portés par des hommes recouverts de lierre. L'Académie nantaise, dont le recteur avait complimenté Mercœur, marchait aussi en robes rouges et toques doctorales. Enfin, paraissait le gouverneur monté sur un cheval richement caparaçonné, et abrité d'un dais à ses couleurs, porté par quatre anciens bourgeois. Il trouva, devant les portes de la cathédrale, après vêpres et complies, l'évêque avec sa mître et sa crosse, qui, ayant avec lui tout son clergé, fit un discours auquel le duc répondit sur-le-champ, prêtant aussitôt, sur la vraie croix que lui présenta l'évêque, le serment de fidélité; puis tous entrèrent dans l'église, où le *Te Deum* fut chanté en musique et accompagné des orgues. L'abbé Travers est le seul historien qui ait parlé de cette entrée solennelle; mais il a étrangement travesti et commenté le récit du chapitre. Dans ce récit, il n'est aucunement parlé de la duchesse de Mercœur; mais, si elle resta étrangère aux honneurs officiels, on peut croire cependant que, dans cette fête solennelle, elle ne négligea aucun moyen de séduire ses compatriotes, les Nantais.

On a dit que Mercœur ne montra pas d'abord ses vues ambitieuses, et même qu'il eut grand soin de les cacher dans les commencements. Il nous semble que sous le nom de gouverneur-général il lui était facile de les déguiser, quoiqu'aux yeux les moins clairvoyants, cet étalage de pompes et d'honneurs préparât évidemment les moyens de parvenir à son but.

En 1584, la mort du duc d'Alençon, frère unique du roi, le seul rejeton de la branche des Valois, sembla augmenter les chances de Mercœur, en lui faisant entrevoir, dans un avenir prochain, tous les embarras qu'amènerait la future succession de Henri III, prince d'une santé débile, sans enfants, et sans espoir d'en avoir jamais. Cette prévision fut commune à tous les partis. Chacun d'eux s'arma, et l'année 1585 vit des chances diverses de guerre. Mercœur, après une assez triste expédition en Poitou, rentra à Nantes et profita de l'inquiétude des habitants pour fortifier la ville et en faire une véritable place forte. C'était, sous un motif spécieux, favoriser ses véritables desseins.

L'assassinat de Guise, aux états de Blois, en 1588, lui offrit un prétexte de manifester son mauvais vouloir contre le roi, et de s'affermir dans le gouvernement que ce malheureux prince avait confié à sa fidélité. Cependant les événements qui eurent lieu à Nantes au commencement de 1589 furent tels que le Parlement de Rennes, par arrêt du 15 avril, déclara Mercœur rebelle au roi. Cet arrêt fut approuvé par Henri III, qui, le 7 juin suivant, nomma le prince de Dombes gouverneur-général de Bretagne.

C'est ici que Marie de Luxembourg devient en quelque sorte l'*alter ego*, le véritable lieutenant de son mari, et l'audace qu'elle apporte dans ses diverses entreprises annonce que, si le duc de Mercœur n'a pas plus tôt et plus ouvertement signalé sa rebellion, ce n'a pas été la faute de sa femme.

Mercœur était absent pour surveiller les mouvements des huguenots du côté du Poitou. Il envoie à Nantes quelques troupes. Le maire Harouis et quelques notables du corps municipal veulent s'opposer à leur entrée dans la ville. Aussitôt la duchesse, soutenue d'un fort parti, les fait tous arrêter et conduire au château comme *contraires à ses desseins*. Ce château n'était pas encore cependant à l'entière disposition du duc de Mercœur. Un gouverneur y commandait au nom du roi. Mais comme le 1er septembre 1580, après la démission du comte de Sanzay, le maréchal de Rais avait nommé François de Cambout et le capitaine Gassion pour y commander *alternativement par semestre*, cette mesure, à laquelle le corps municipal s'était opposé autant qu'il était en lui, devait produire et produisit de mauvais résultats. Aux premiers signes de rebellion donnés par Mercœur, François du Cambout, voulant rester fidèle au roi, n'avait plus reparu au château. Gassion y commandait seul. C'était un cadet de Gascogne, élevé dans la maison de M. de Martigues, et conséquemment tout dévoué à la duchesse de Mercœur, qu'il avait vue naître. Celle-ci n'eut pas de peine à l'amener à son dessein. Aussitôt,

« elle assembla les habitants, dit D. Taillandier, et n'oublia rien pour les porter à la révolte. Elle leur remontra qu'il était temps » de mettre la religion à couvert dans la province ; qu'elle était menacée d'un côté par » les troupes du roi de Navarre, et qu'elle » avait tout à craindre de l'autre du roi, qui, » depuis la *boucherie* de Blois, ne cachait » plus, comme auparavant, le dessein qu'il » avait formé depuis long-temps *d'abolir la religion catholique;* qu'il avait *levé le masque,* » et qu'on savait qu'il était *d'intelligence avec* » *les huguenots;* qu'il *persécutait les catholiques, chassait les prêtres,* et violait les droits » les plus sacrés ; qu'enfin il n'y avait de salut à espérer que dans la *sainte-union,* que » la plupart des villes du royaume avaient signée ; qu'il fallait que Nantes en fît autant ; » que cette ville était l'une des plus considérables de la province, et qu'elle était plus » exposée qu'une autre à cause du voisinage » des hérétiques. Cette harangue séditieuse » produisit l'effet que la duchesse en avait espéré. Les habitants coururent aux armes et » les rues furent barricadées. Comme les plus » honnêtes bourgeois, qui étaient fidèles au roi, » n'étaient pas les plus forts, ils furent obligés de céder à la force. L'on en chassa une » partie et les autres furent arrêtés et renfermés dans le château de Nantes, d'où ils ne » sortirent qu'après avoir payé de fortes rançons. » Ce discours, joint aux prédications furibondes que faisait dans le même temps le bénédictin Le Bossu, à la cathédrale de Nantes, réussit à faire de cette ville la rivale de Paris pour son attachement à la Ligue. Maîtresse absolue de la ville et du château, la duchesse fit arriver de nombreuses munitions de guerre. Sa rebellion ouverte rendait, en effet, ces précautions nécessaires.

C'était dans un état de grossesse assez avancé que cette belle jeune femme de vingt-sept ans prenait ces mesures vigoureuses. Elle accoucha à Nantes, le 21 mai 1589, d'un fils qu'elle fit nommer Louis, *prince et duc de Bretagne.* C'était en dire assez, et après l'assassinat de Henri III, elle dut s'attendre à prendre elle-même un titre analogue, croyant pouvoir contester avec succès à Henri IV tout droit de souveraineté sur la Bretagne. Mercœur, qui gardait un peu plus de ménagements, se laissa aller pourtant à préparer à ce jeune enfant la même pompe princière et toutes les cérémonies observées, comme nous l'avons vu, au baptême de sa mère. Mais il en fut empêché par la mort de son fils, enlevé, à moins de deux ans, le 11 décembre 1590.

L'énergie déployée par sa femme laissait au duc de Mercœur toute facilité pour suivre le mouvement de la guerre dans la Bretagne, sans qu'il ait su cependant, non plus que ses adversaires, amener aucun de ces grands résultats qui décident les questions politiques. Ne quittant pas Nantes un instant, la duchesse pourvoit à tout. Vivement contrariée des courses de la garnison du château de Blain, elle le fait assiéger en joignant la ruse à la force des armes, et, n'ayant pas réussi, elle met en campagne les capitaines Chênevert et Mauléon, pour contre-carrer les pillages du commandant du Goul. Elle règle tous les mouvements de troupes, signe des commissions pour levées de deniers, ordonne à la mairie de Nantes d'envoyer complimenter les Espagnols demandés par Mercœur et débarqués à Saint-Nazaire. Occupée d'affaires d'État, et les traitant avec une haute capacité, elle ne néglige aucune démarche qui tende à lui acquérir la popularité. Elle assiste à toutes les processions, à toutes les réjouissances. Elle y prenait une part active, et ce fut pour elle que la mairie fit aplanir la Motte de Saint-André, parce que là se faisait la *danse des dames,* et que la duchesse en était la principale et la plus belle danseuse.

Un autre moyen de se faire bien venir du peuple fut employé lors de son double accouchement, le 8 novembre 1592. Les deux enfants, François, mort le 13 mars suivant, et Françoise, dont nous parlerons ci-après, furent baptisés le même jour à Saint-Vincent, sans aucune pompe, et ayant pour parrains et marraines, le garçon, *deux pauvres hommes et une pauvre femme,* et la fille, *deux pauvres femmes et un pauvre homme.* On retrouve ici l'ancien usage de donner deux parrains à un garçon, et deux marraines à une fille.

C'est aux années qui s'écoulèrent de 1590 à 1593 qu'on doit faire remonter la construction des deux bastions et des deux courtines du château de Nantes, portant les doubles croix de Lorraine. Ces fortifications, qui commandaient la ville, avaient le double but d'accommoder le système de défense du château aux méthodes modernes, et d'annoncer par ces signes armoriaux de sa maison, jetés largement et en grand nombre sur les murailles, que le duc de Mercœur commandait seul dans ce château comme dans la province. Ce doit être aussi dans ces jours d'apparente prospérité qu'il fit cette réponse à quelqu'un qui lui demandait s'il songeait à se faire duc de Bretagne : « Je » ne sais si c'est un songe, mais je sais qu'il y » a plus de dix ans qu'il dure. »

Mais l'abjuration de Henri IV vint fortement troubler ce rêve. Ce fut en vain que le duc et sa femme s'efforcèrent d'en cacher la nouvelle aux Nantais. Une trève fut aussitôt conclue pour trois mois, puis prolongée jusqu'à la fin de l'année. Dès les premiers mois de 1594, la reine Louise, sœur de Mercœur, et veuve de Henri III, vint à Ancenis ouvrir des conférences pour la paix; mais ces conférences, remises d'année en année, ne produisirent aucun résultat. Les trèves se renouvelaient

souvent et étaient souvent violées. De cette confusion il ne ressortait clairement qu'une chose, c'est que le duc, comme il l'avait écrit précédemment au duc de Mayenne, « *était résolu* » *à continuer la guerre*, et que ce qu'il avait » fait jusque là n'était que pour contenter la » reine, et les esprits de son parti qui recher- » chaient *trop curieusement* la paix. » Cette obstination était vraiment inexplicable, car déjà Mayenne, Nemours, Joyeuse, tous les chefs de la Ligue avaient fait leur soumission, et ce qui touchait de plus près le gouverneur, j'allais dire le roi de Bretagne, la plupart de ses lieutenants s'étaient soumis au roi légitime, et avaient en même temps livré les places dont ils avaient le commandement.

Pour faire cesser cet état de choses, Henri IV arrêta un voyage en Bretagne, et arriva bientôt à Angers. Mercœur vit qu'il n'était plus possible de tergiverser. Il envoya sa femme près du roi, et aussitôt s'ouvrit une négociation qui se termina par la paix, mais sur les détails de laquelle il est à propos de faire ici quelques observations, puisque la duchesse de Mercœur y joua un rôle important.

L'auteur de l'*Histoire de la Ligue en Bretagne* paraît avoir été le premier à dire que le duc de Mercœur voyant, après la trève d'Angers, du 18 octobre 1596 au 15 janvier 1597, ses affaires en mauvais chemin, fit proposer au roi le mariage de sa fille avec César Monsieur, fils naturel du roi et de Gabrielle d'Estrées; mais que, sur les conseils de Duplessis-Mornay, cette proposition fut rejetée, parce que le duc y avait mis des conditions qu'une bonne politique ne pouvait pas accepter. Mais comme l'auteur n'apporte aucune preuve authentique, ni de la proposition, ni de son refus, je crois sage de conserver un doute d'autant mieux fondé que l'historien veut que Mercœur ait fait cette proposition à l'insu de sa femme, contrairement à son habitude de lui soumettre toutes les affaires importantes, et certes, celle-là pouvait être regardée comme telle. On veut encore que la même proposition ait été reproduite par Mercœur à l'entrevue d'Angers; que Gabrielle d'Estrées l'accepta avec empressement, mais qu'il n'en fut pas ainsi de la duchesse de Mercœur, qui, dans son juste orgueil, ne voulait pas qu'une fille de la maison de Lorraine, par son père, et de celle de Luxembourg, par sa mère, épousât un bâtard doublement adultérin, ce dont on n'avait point vu d'exemple jusqu'alors. Cette opposition alla si loin que, suivant une tradition transmise directement à l'auteur, la duchesse avait appris à sa fille, alors âgée de cinq à six ans, à donner à son futur mari un nom qui désignait le vice de sa naissance, et que la bonne compagnie n'admettrait pas aujourd'hui.

On croira difficilement que Mercœur n'ait pas partagé les répugnances de sa femme. Il est plus naturel de penser que l'idée de ce mariage, véritablement inconvenant, ait germé dans la tête de la mère du bâtard, dont il flattait la vanité en procurant à son fils le plus grand établissement qu'elle pût souhaiter. Ce fut à ce prix qu'elle accorda sa faveur à l'arrangement du duc avec le roi, et la réception plus qu'hostile faite à mesdames de Mercœur et de Martigues, quand on refusa de leur ouvrir les portes d'Angers, prouve bien que le consentement de ces nobles mères se faisait encore attendre; qu'on négocia vivement là-dessus aux Ponts-de-Cé; enfin que l'adroite maîtresse dut se contenter d'un consentement équivoque de la part du duc et de la duchesse, qui offraient leur fille au roi pour en disposer en faveur de tel prince qu'il lui plairait. Aussitôt que cet acquiescement énigmatique eut été arraché, Gabrielle d'Estrées, qui en avait le mot, courut aux Ponts-de-Cé quérir la future belle-mère de son fils et l'amena dans sa litière, mantelets levés, à Angers, où elle fut reçue par les compagnies de la ville avec toutes sortes d'honneurs. L'édit de pacification suivit de près; il fut vérifié au Parlement de Paris, le 26 mars 1598, puis enregistré à celui de Rennes. Ce ne fut qu'après l'accomplissement de ces formalités que « le duc de Mercœur, » dit l'historien de la Ligue, vint en grand » équipage saluer le roy, qui lui fit tant de ca- » resses et de grâces que ses plus fidèles ser- » viteurs en eurent de la jalousie, se plaignant » de voir si bien recevoir un homme dont » l'extrême opiniâtreté avait plutôt mérité d'ê- » tre l'objet de sa justice que de sa bonté. » Mais le nœud de l'affaire était le mariage de » César Monsieur, qu'il avait légitimé dès » l'année 1595, et qui n'avait encore que qua- » tre ans, avec Françoise de Lorraine. Le con- » trat fut fait au château d'Angers et les fian- » çailles célébrées avec autant de magnifi- » cence que si c'eût été un fils de France. Le » cardinal de Joyeuse ne dédaigna pas d'en » faire la cérémonie, et toute la cour s'ef- » força, pour plaire au roi, de les honorer par » toutes sortes de réjouissances. »

Ces jours de fêtes cessèrent bientôt. Il y a lieu de croire que le duc et la duchesse de Mercœur ne revinrent point à Nantes. Quelques mois après, Mercœur choisit un noble exil en Autriche, et « le samedi, 23 mars, la » duchesse de Mercœur arriva à Rennes en » assez pauvre et simple train, eu esgard au » temps passé, et logea en l'hostellerie de l'Es- » cu de France, chez Robert de la Prinse, dit » Robin, près Saint-Germain. Il n'alla au- » devant d'elle que la dame d'Appigné, que » je sçache. Elle s'en retourna le jour au Pe- » tit-Sacre, 28 may audit an 1598. »

Ce dernier article du *Journal* de Pichart ne nous donne pas le motif de ce voyage. Henri IV était parti de Rennes le 16 du même mois de

mai, et ceci prouve que Mme de Mercœur n'avait suivi la cour, ni à Nantes, ni à Rennes. On ignore où elle se retira pendant l'absence de son mari et les premières années de son veuvage. Mercœur mourut le 19 février 1602, à Nuremberg. L'empereur Rodolphe II lui avait confié, l'année précédente, le commandement de ses troupes, à la tête desquelles il avait remporté de grands avantages sur les Turcs. Épuisé de fatigue, il revenait en France pour se reposer, lorsqu'il fut pris d'une fièvre maligne à laquelle il succomba. Le mariage de sa fille avec César de Vendôme eut lieu en juillet 1609. Marie de Luxembourg mourut au château d'Anet, le 6 septembre 1623, et fut inhumée dans l'église du couvent des Capucines au faubourg Saint-Honoré, à Paris, qu'elle avait fait bâtir pour accomplir un vœu de la reine Louise, sa belle-sœur.

Le médecin Charles Bouvard a publié, en vers alexandrins, un volume in-4° de soixante-dix-sept pages, assez rare aujourd'hui, intitulé : *Description de la Maladie, de la Mort et de la Vie de Madame la duchesse de Mercœur, décédée en son château d'Anet, le 6 septembre* 1623. A Paris, chez Jean Libert, rue Saint-Jean-de-Latran, devant le collége royal, 1624. Cet ouvrage fut dédié à Madame de Vendôme, sa fille. Nous devons, en finissant, dire un mot de celle-ci, née à Nantes comme sa mère. De son mariage avec César Monsieur, elle eut deux fils et une fille, Louis, d'abord duc, puis cardinal de Vendôme; François, duc de Beaufort, et Elisabeth, duchesse de Nemours. Le fameux maréchal de Vendôme était son petit-fils. Elle mourut le 8 septembre 1669. Son portrait a été gravé par Daret en 1654. Biz....

MERCOEUR (Elisa), — née à Nantes, le 24 juin 1809, dut à la sollicitude bienveillante et éclairée de M. Barré, avoué de cette ville, les moyens de recevoir une éducation dont elle eût probablement été privée, si les modiques ressources de sa mère avaient dû seules y faire face. Elle répondit promptement, et au-delà de toute attente, à l'intérêt dont elle était l'objet. S'il faut en croire un de ses biographes, elle n'avait encore que six ans, que déjà elle faisait à sa mère des analyses écrites de ses lectures, et qu'elle arrangeait de petits apologues, de petites scènes dramatiques. Ce serait même à cette époque, si l'on doit aussi ajouter foi à ce qu'a depuis affirmé Mme Mercœur, qu'il faudrait faire remonter la première conception de sa tragédie des *Abencerrages*. Que la tendresse maternelle, ou tout autre sentiment, ait ou non exagéré les résultats d'une précocité si rare dans la première enfance, toujours est-il que quelques années de leçons données par l'amitié permirent à Elisa d'écrire correctement sa langue et d'en posséder méthodiquement les principes. Son désir d'apprendre était si vif, sa volonté si tenace, que ce fut seule, pour ainsi dire, qu'elle s'initia à la connaissance du latin et de l'anglais, de manière à en comprendre et à en traduire facilement les auteurs. A cette ardeur, en quelque sorte fiévreuse, succéda une réaction; et, comme si les ressorts qui faisaient mouvoir son imagination eussent cédé à une trop grande tension, elle cessa toute étude abstraite. Grâce à un repos prudent, ses facultés, rentrées dans leur état normal, reçurent bientôt une nouvelle impulsion, que révélèrent une *Nouvelle* en prose et un *Portrait* en vers, suivis de quelques autres essais. Le succès éphémère qu'ils obtinrent fit craindre à sa mère et à son bienfaiteur que l'enivrement produit par une louange complaisante ne vînt la détourner d'occupations plus utiles. Camille Mellinet (voy. *ce nom*), homme d'un goût sûr et d'un talent exercé, partagea leurs appréhensions; et lorsqu'Elisa, qui avait alors seize ans, lui apporta ses premiers vers, il crut de son devoir de l'éclairer sur les dangers dont est semée la carrière littéraire pour toute femme auteur, surtout en province. Ses sages conseils firent une profonde impression sur Elisa, à qui il insinua l'idée de choisir une profession utile, celle d'institutrice. La jeune fille s'était résignée à suivre ces conseils; mais elle luttait vainement contre un penchant irrésistible. Aussi, dans une seconde visite qu'elle fit à Mellinet, trahit-elle la pensée qui l'obsédait : « Ma destinée, lui dit elle rapidement, comme si elle eût elle-même redouté » cet aveu, ma destinée est d'être poète. Que » ma destinée donc s'accomplisse, et que Dieu » décide de mon existence à son gré; *que m'importe!* »

Elle répéta souvent ces dernières paroles, lorsque son interlocuteur et elle reprirent, à divers intervalles, le sujet de leur première conversation. Toutefois, elle ne s'abandonna pas immédiatement à son enthousiasme poétique. Quelque fastidieux, quelque fatigants que fussent pour elle les arides travaux de l'enseignement, elle donna avec ardeur et conscience des leçons de grammaire, bientôt accompagnées de leçons d'histoire, de géographie et de langue anglaise. De courts loisirs étaient seuls consacrés à ses délassements poétiques. Une petite pièce qu'elle inséra, au mois d'octobre 1825, dans le *Lycée armoricain*, causa à Nantes un certain émoi. On parla jusqu'à la Bourse de cette petite fille de seize ans, qui ne craignait pas de livrer ainsi à la publicité un nom inconnu. La critique fut d'abord peu bienveillante. Les rivalités locales s'insurgèrent, et peut-être l'envie, traînant à sa suite le découragement, eût fini par obtenir d'Elisa le désistement sollicité par l'amitié, si une circonstance fortuite n'avait ranimé le feu latent qui la consumait : ce fut à l'issue d'une représentation donnée sur le théâtre de Nantes, représentation où Mme Allan-Ponchard reçut les honneurs d'une

ovation destinée à lui faire oublier l'accueil bien différent et bien mérité qui lui avait été fait la veille. Vivement impressionnée, et par cet événement, et par les accents de la cantatrice, Mlle Mercœur ne put reposer de la nuit, et, s'arrachant à son lit, elle improvisa, pour ainsi dire, au clair de lune, des stances auxquelles Mme Allan-Ponchard répondit par des vers charmants. A partir de ce moment, le torrent déborda et ne put plus être contenu. Il faut dire aussi que les amis d'Elisa, reconnaissant désormais en elle une vocation prononcée, un talent moins incertain, ne cherchèrent plus à comprimer une tendance qui eût brisé tous les obstacles, sans qu'ils eussent obtenu d'autre résultat que le découragement, peut-être même un désespoir funeste.

Les stances adressées à Mme Allan-Ponchard furent immédiatement suivies de l'*Epître au Chien d'une jolie Femme*. A ces nouveaux essais, que publia le journal de la Loire-Inférieure, et dont l'auteur elle-même fit justice, plus tard, en ne les reproduisant pas dans les deux éditions de ses œuvres, en succédèrent quelques autres qu'accueillit le *Lycée armoricain*, notamment un morceau d'une exquise naïveté commençant par ces mots : *Ne le dis pas!* La critique s'adoucit devant la réputation croissante d'Élisa; les honneurs qui lui furent ensuite décernés réduisirent peu à peu ses détracteurs au silence.

Admise, en 1826, au nombre des membres de l'Académie de Lyon, qui venait d'être rétablie, Mlle Mercœur consigna, dans une charmante pièce, *La Pensée*, l'expression de sa reconnaissance d'une si flatteuse distinction. La Société académique de la Loire-Inférieure, dérogeant à ses statuts qui excluaient les femmes, suivit, au mois de mai 1827, l'exemple de Lyon, en lui conférant le titre d'associée, titre qui lui fut aussi accordé par la Société polymathique du Morbihan. Les journaux confirmèrent les éloges que ces trois Académies faisaient ainsi du nouveau poète. L'un d'eux, assez avare de louanges pour les productions de la province, s'exprimait ainsi dans son examen de la pièce de Mlle Mercœur, intitulée *La Gloire*: « On est frappé d'étonnement quand on songe qu'une poésie si élevée, si vigoureuse, une versification si mélodieuse et si savante, se trouvent sous la plume d'une demoiselle de dix-huit ans, élevée loin de la capitale et hors du cercle du mouvement littéraire. C'est plus que jamais le cas de s'écrier : *Nascitur poeta*. — Mlle Mercœur se place du premier pas au premier rang des femmes poètes de notre siècle. »

Captivée par la louange, Élisa songeait peu à ses intérêts matériels, et pourtant les leçons qu'elle donnait avec persévérance ne lui procuraient que de modiques ressources. Ses amis, ses admirateurs conçurent alors le projet de recueillir ses poésies, éparses dans divers recueils, et d'en faire un volume qui fût imprimé au moyen d'une souscription. Ce projet, réalisé en peu de jours, produisit une collecte d'environ 3,000 fr. Mellinet prêta ses presses à sa jeune compatriote, dont les *Poésies*, ainsi publiées pour la première fois à Nantes, en 1827 (grand in-18 avec planches), furent promptement enlevées dans les départements de l'ancienne Bretagne. Le produit que, grâce au désintéressement de l'éditeur, Mlle Mercœur retira de cette publication, lui permit de suppléer pendant quelque temps à l'insuffisance du lucre provenant de ses leçons. Son talent avait mûri, aussi son volume rencontra-t-il un appui plus favorable encore que les fragments qui en étaient déjà connus. Ce succès était mérité. Les poésies de Mlle Mercœur, où le classique et le romantique sont généralement associés avec bonheur, sont semées de traits d'érudition qui décèlent que, si les études habituelles de l'auteur la portaient instinctivement vers le premier genre, son imagination et l'influence de l'esprit alors dominant l'entraînaient à sacrifier au second. La grâce, la sensibilité, sont les caractères dominants de ces poésies, dont quelques-unes portent le cachet d'une suave mélancolie. Toutefois, le talent d'Elisa, gracieux et pur, laisse parfois à désirer sous le rapport de l'énergie; des négligences qu'il faut sans doute attribuer à son empressement de se produire, des redites trop fréquentes, se remarquent à côté de ses plus beaux vers.

Heureusement inspirée par ce sentiment de confraternité qui fait une seule et même famille de tous les Bretons, grands ou petits, Mlle Mercœur avait dédié son livre à Châteaubriand, et l'avait fait précéder de stances parmi lesquelles on remarque les suivantes :

Mais il est des moments où la harpe repose,
Où l'inspiration sommeille au fond du cœur,
Où les gouttes du ciel qui baignaient une rose,
La séchant par degrés, n'humectent plus la fleur.
Dans un instant de rêverie,
Où ton luth sans accords est muet sous tes doigts,
Comme un son fugitif de quelque note amie,
Accueille doucement un accent de ma voix!

Caresse le présent au nom de l'espérance;
Songe au peu de saisons que j'ai pu voir encor,
Et combien peu ma bouche a puisé d'existence
Dans le vase rempli dont je presse le bord!

Tends une main propice à celui qui chancelle :
J'ai besoin, faible enfant, qu'on veille à mon berceau;
Et l'aigle peut du moins, à l'ombre de son aile,
Proteger le timide oiseau!

Le patronage du génie sous la noble et puissante égide duquel elle s'était placée ne fut pas, ne pouvait pas être stérile à Mlle Mercœur. A peine ses poésies eurent-elles paru, qu'elle reçut une lettre encourageante de Mme la duchesse de Berri. Le ministre de l'intérieur lui envoya une gratification, et le roi lui accorda une pension de 300 fr. sur sa cassette. Mlle Mercœur fut sans doute sensible à ces marques éclatantes d'intérêt; mais, douée d'une âme ar-

dente et élevée, elle le fut plus encore aux témoignages de sympathie que renfermait, malgré les restrictions moroses qui la terminaient, la lettre suivante que lui adressa, le 18 juillet 1827, le *Chantre des Martyrs* : « Si la célébrité, » Mademoiselle, est quelque chose de désira- » ble, on peut la promettre, sans crainte de se » tromper, à l'auteur de ces vers charmants :

Mais il est des moments où la harpe repose,
Où l'inspiration sommeil au fond du cœur, etc.

» Puissiez-vous seulement, Mademoiselle, ne » regretter jamais cet oubli contre lequel ré- » clament votre talent et votre jeunesse! Je » vous remercie, Mademoiselle, de votre con- » fiance et de vos éloges : je ne mérite pas les » derniers; je tâcherai de ne pas tromper la » première. Mais je suis un mauvais *appui*; le » *chêne* est vieux, et il s'est si mal défendu des » tempêtes, qu'il ne peut offrir d'abri à per- » sonne. »

A ce suffrage s'en joignirent d'autres non moins honorables. M. de Lamartine écrivit de Florence : « J'ai lu avec autant de surprise que » d'intérêt les vers de Mlle Mercœur, que vous » avez pris la peine de me copier. Vous savez que » je ne croyais pas à l'existence du talent poé- » tique chez les femmes. J'avoue que le recueil » de Mme Tastu m'avait ébranlé; cette fois, je » me rends, et je prévois, mon cher, que cette » *petite fille* nous effacera tous tant que nous » sommes. » On a prétendu que, depuis, l'illustre auteur des *Méditations* a rétracté ou tout au moins modifié ce qu'il pouvait y avoir de trop absolu dans sa prophétie. Que cela soit ou non, il est certain qu'elle mit le comble à l'enivrement de l'*Isaure nantaise*. Persuadée que, affranchie des entraves de ses prosaïques occupations, elle trouverait désormais dans son talent poétique des ressources qui, suppléant aux fruits de son labeur quotidien, lui permettraient de subvenir aux besoins de sa mère, et de satisfaire ce désir de gloire qui l'agitait, elle ne rêvait plus qu'au bonheur d'habiter Paris. Là, elle se flattait de s'assurer sous peu une célébrité durable, en même temps qu'elle trouverait cette placidité d'esprit que ses illusions de jeunesse lui représentaient comme inséparable de la culture exclusive des lettres et des arts; ses vœux furent bientôt exaucés. Le petit poème de la *Gloire*, qu'elle adressa à M. de Martignac, lui valut la réponse suivante de ce ministre : « J'ai » lu avec beaucoup d'intérêt, Mademoiselle, » l'ouvrage que vous avez bien voulu me faire » connaître; et je vous adresse à la fois et mes » remerciements et mes compliments empres- » sés. La *Gloire*, que vous avez si noblement » chantée, ne sera point ingrate; vous vous êtes » arrangée de manière à en jouir long-temps, et » vous devez espérer de désarmer l'envie, parce » que votre jeunesse obtiendra grâce pour votre » talent. » Cette lettre aimable fut accompagnée du présent d'une collection du *Musée français*, par Filhol, et de l'envoi d'une somme justement prélevée sur les fonds destinés à l'encouragement aux lettres.

Ces preuves réitérées de sympathie déterminèrent Elisa à accomplir sa résolution. Forte de la protection dont le roi et Mme la duchesse de Berri l'avaient déjà honorée, comptant sur l'appui efficace d'un ministre qui, lui-même, cultivait les lettres avec succès, confiante enfin dans la bienveillante assistance de ses protecteurs littéraires, elle partit avec sa mère pour Paris, en 1828.

Elle était loin de prévoir alors, la pauvre enfant, que les lauriers qui ceignaient déjà son front, se changeraient si prématurément en cyprès. Rien, toutefois, ne dut la faire se repentir d'avoir abandonné sa province. Loin de là, elle n'eut, pendant quelque temps, qu'à s'en applaudir. Présentée à M. de Martignac, elle en reçut le brevet d'une pension de 1,200 fr. Assurée ainsi de son avenir, elle écrivit à M. Crapelet, qui s'était chargé de publier une seconde édition de ses poésies : « Je vais tra- » vailler à force, j'ai du courage à présent. » Cette seconde édition, augmentée de nouvelles poésies, parut en 1829, in-18 gr. raisin vélin Elle est précédée d'une préface où l'éditeur a donné quelques détails intéressants sur l'auteur. Mlle Mercœur eut l'honneur d'en présenter un exemplaire à Charles X.

Vers la même époque, elle conçut l'idée d'écrire pour le théâtre (1), où elle se flattait d'acquérir une illustration que nulle femme n'avait encore obtenue. Elle commença une tragédie dont elle emprunta le sujet au Gonzalve de Florian; elle en communiqua les deux premiers actes à M. Mellinet. C'est la pièce qu'elle a terminée sous le titre des *Abencerrages*, ou, suivant un de ses biographes, sous celui de : *Boabdil, roi de Grenade;* elle la dédia à Mme Récamier. Elle écrivit en même temps quelques actes d'une tragédie historique dont Cromwel était le héros. Des fragments qu'elle en lut à plusieurs Nantais étaient empreints, a-t-on dit, d'une poésie mâle et vigoureuse que ne semblaient pas faire espérer ses premiers essais élégiaques.

A l'abri des besoins les plus pressants, en possession déjà de cette célébrité qu'elle convoitait, rien ne semblait manquer à son bonheur; mais ce bonheur dura peu, et bientôt elle reconnut la justesse des conseils de Melli-

(1) « Maintenant, — disait-elle dans une lettre adressée » à Mellinet, en lui envoyant le volume de ses poésies » reedité par M. Crapelet : — « Maintenant on me conseille » de plus longs ouvrages, et je veux m'occuper du théâ- » tre; *j'ai dans le cerveau un abcès tragique, et il faut* » *qu'il crève*. C'est assez l'avis de tout le monde que je » fasse une tragédie, et c'est aussi celui du désir qui me » tourmente. Je vais me procurer des matériaux sur » l'histoire de France et travailler, etc. » *(Lettre autographe dans la collection de M. de Saint-Georges, secrétaire général de la mairie de Nantes.)*

net. Ses succès avaient réveillé l'envie; la médisance, la calomnie même empoisonnaient ses joies. Incapable du mal, elle ne le soupçonnait pas chez les autres; et quand une triste expérience lui eut dessillé les yeux, son âme fut brisée; elle tomba dans le découragement et se prit à désirer la mort. Peu après survinrent les événements de Juillet, qui entraînèrent la suppression de sa pension sur la liste civile et de celle qu'elle touchait sur les fonds du ministère de l'intérieur. Cette dernière seule, réduite néanmoins de 300 fr., lui fut restituée, à la sollicitation de Casimir Delavigne. Accueillie dans les salons de l'aristocratie littéraire de Paris, elle avait contracté des habitudes qui faisaient toute sa vie, mais qu'il lui eût désormais été impossible de satisfaire, si elle ne se fût de nouveau résignée à travailler pour vivre. Elle ne fut donc poète qu'à de rares intervalles d'inspiration, et fit de la prose qu'elle vendit. Son premier essai en ce genre fut une nouvelle intitulée : *La Comtesse de Villequiers*, qu'elle inséra dans le tome Ier des *Heures du soir*, publié en 1833. Cette composition prouva que Mlle Mercœur n'avait pas besoin de recourir aux charmes de la poésie pour captiver ses lecteurs; aussi M. Henri Richelot ne fut-il que l'écho de l'opinion publique, lorsqu'il apprécia dans les termes suivants l'excursion que sa compatriote venait de faire dans le domaine du roman historique : « Cette nouvelle de Mlle Mercœur, morceau fondamental au premier volume du *Livre des Femmes*, révèle une autre face » de son talent, jusqu'ici inconnue, une grande » puissance dramatique et une vigueur de pensée extraordinaire. La donnée historique était » peu de chose : c'était, sans autre détail, l'atroce lâcheté du comte de Villequiers, faible » germe qu'une imagination puissante et riche » a puissamment fécondé. Il y a dans la *Nouvelle*, comme dans toute nouvelle historique, » deux choses, l'histoire et le roman. Le roman » et l'histoire se sont admirablement pénétrés » et fondus sous la plume de l'auteur. L'époque » est bien comprise, fidèlement représentée, » et c'est merveille de voir avec quelle facilité » et avec quel art les événements ont été pliés » à la fable, et servent à son développement, » loin de le gêner. Pour le roman, c'est une » composition vigoureuse et pure, où chaque » personnage a sa physionomie propre et vivement caractérisée, où toutes les scènes sont » habilement amenées : c'est un vaste tableau » plein de mouvement et de vie, où tout est » disposé dans l'ordre le plus artistique possible. » Mlle Mercœur n'avait pourtant pas entièrement renoncé à la poésie, car, à l'époque même où elle écrivait la *Nouvelle* dont nous venons de rapporter l'analyse, elle adressait à la Société académique de Nantes, sous le titre de *Souhaits à la France*, des vers dictés par l'amour désintéressé de la patrie.

Ces vers, que la Société nantaise s'empressa d'insérer dans ses Annales, après une lecture en assemblée générale, accusaient la même force et la même richesse que le dithyrambe qui, précédemment, lui avait été inspiré par les événements de Juillet. L'année suivante, elle publia dans le *Livre rose* (t. III, — 1834), une autre nouvelle intitulée : *Le double mois*. Le profit pécuniaire que lui procurèrent ces nouvaux travaux étant insuffisant, grâce surtout aux exigences d'une mère aussi avide qu'inintelligente, elle fournit simultanément des articles au *Conteur*, à l'*Opale*, au *Selam*, aux *Annales romantiques*, à la *France littéraire*, à la *Revue de l'Ouest*, au *Journal des Femmes*, au *Journal des Jeunes Personnes*, au *Protée*, etc., etc. Elle avait accepté avec courage sa nouvelle position, et son énergie morale eût fini par lui faire oublier les amères déceptions auxquelles elle avait un moment failli succomber, si une maladie de poitrine, développée par les veilles et les fatigues, n'était venue l'enlever, le 7 janvier 1835, aux nombreux amis qu'elle s'était conciliés par l'aménité comme par la dignité de son caractère. N'oublions pas de dire ici que M. Guizot, répondant à l'appel que Mlle Mercœur lui fit, de son lit de mort, dans des vers où respirait une douloureuse amertume, s'empressa d'adoucir ses derniers instants en lui envoyant les secours qu'elle sollicitait pour une mère que sa mort allait réduire à l'indigence!

Mlle Mercœur a laissé, indépendamment des ouvrages déjà cités : I. des *Italiennes*. II. *Louis XI et le Bénédictin*, chronique du xve siècle, conception remarquable, dit un de ses biographes, par sa puissance dramatique et par son narré concis et brillant. III. *Les Quatre Amours*, roman de mœurs. IV. Quelques *Nouvelles*, dont plusieurs inédites. V. Un *Chant*, ébauché pour le bel ouvrage de la *Vieille Pologne*, publié par Charles Forster. Ces différents travaux, joints aux poésies et aux articles disséminés dans divers recueils, ont été réunis dans l'édition complète des œuvres d'Elisa, publiée par sa mère, sous ce titre : *Œuvres complètes d'Elisa Mercœur, précédées de mémoires et notices sur la vie de l'auteur, écrits par sa mère*. Paris, Mme veuve Mercœur, Pommeret et Guenot, 1843, 3 vol. in-8°, avec le portrait d'Elisa, le *fac-simile* d'une pièce adressée par elle à Mme Récamier, et deux autres *fac-simile* de MM. de Châteaubriand et de Martignac. Mme Mercœur, indiquée sur le frontispice comme auteur des notices et mémoires sur la vie de sa fille, n'était rien moins que capable de les écrire; ils sont dus à une plume amie.

Une partie de l'intérêt dont Élisa Mercœur avait été l'objet s'étendit, après sa mort, à sa mère. Un concert, dont le produit lui était réservé, fut organisé par les soins de Mme Mé-

lanie Waldor, en même temps qu'une souscription s'ouvrit pour l'érection d'un monument à Elisa, souscription à laquelle s'associa, sur la demande de Mellinet, la Société académique de Nantes. M. Alfred de Montferrand eut l'ingénieuse idée de venir au secours de la mère en perpétuant le souvenir de la fille. Tel fut le but du recueil vendu au profit de Mme Mercœur et publié sous ce titre : *Fleurs sur une tombe, à Elisa Mercœur, par M. Alfred de Montferrand, directeur de la Biographie des femmes, recueil composé de pièces inédites des écrivains de l'époque.* Paris, l'éditeur, Armand Aubrée, 1836, in-8°, avec un portrait de Mlle Mercœur, un fac-simile de son écriture, reproduisant dans son entier sa charmante pièce du *Centenaire*, et une notice biographique sur elle, par M. de Montferrand. Ce recueil se termine par une pièce de vers de Mme Mélanie Waldor, qui avait déjà, dans le feuilleton du *Journal des Débats*, du 13 janvier 1835, consacré à la mémoire de sa jeune émule un souvenir empreint d'un touchant intérêt. Mellinet qui, comme nous l'avons vu, avait été le premier confident des inspirations poétiques d'Elisa Mercœur, et qui avait encouragé ses essais quand il avait reconnu qu'elle cédait à une vocation irrésistible, ne fut pas insensible à sa mort prématurée. Interprète des regrets de la Bretagne, il composa en son honneur une notice qu'il inséra dans le t. IX *des Annales de la Société académique de Nantes*, avec cette épigraphe empruntée à Mme Mélanie Waldor : *La nature l'avait douée d'une de ces âmes ardentes qui n'ont d'autres ressources que les passions ou les arts.* P. L....t.

MÉRIADEC (Saint).—« Parmi les cités fran» çaises de la Bretagne-Armorique est la ville » épiscopale de Vannes, siége des ducs, et qui » honore, le 7 juin, la mémoire de saint Méria» dec, son évêque. » C'est ainsi qu'en peu de mots la chronique des Bollandistes (t. III de juin, p. 37) nous apprend quel était l'homme dont nous devons esquisser la vie. Il est malheureux que des données fort obscures et fort contradictoires puissent être seules consultées, tant sur l'époque de la naissance de Mériadec que sur celle de sa mort. Pour la première date, les historiens varient entre 578 et 758 ; quelques-uns même, sur la foi d'un légendaire de Tréguier, s'avancent jusque dans le XIIIe siècle (1). Ce légendaire, perdu depuis la Révolution de 1789, ne doit inspirer maintenant qu'une confiance très-limitée, et nous pouvons croire, avec M. l'abbé Tresvaux (*Vie des Saints de Bretagne*, t. II, p. 118), qu'il y a eu erreur, que le millésime a été mal copié, et qu'en un mot, il ne reste aujourd'hui aucune preuve de l'existence de ce légendaire. Nous nous en tiendrons donc aux termes du *Propre de Vannes*, qui à nos yeux est la seule autorité dont on puisse faire état (1).

Saint Mériadec naquit en Bretagne au commencement du VIIe siècle. Il appartenait à l'une des plus illustres familles bretonnes, celle de Conan Mériadec ; mais il ne s'autorisa de cette extraction que pour donner au peuple des exemples de piété et de sagesse plus vifs et plus saisissants. Ses biographes nous apprennent que, dès ses premières années, il se montra ce qu'il devait être plus tard, pieux et charitable; aussi crut-il que l'état ecclésiastique serait celui où il pourrait servir Dieu avec le plus de fruit. Il dirigea ses études vers ce but, et fut ordonné prêtre par saint Hingueten, alors évêque de Vannes. Les charges et les devoirs du saint ministère ne l'effrayèrent point; il les remplit toujours avec une admirable régularité, ne permettant pas que les prétendues obligations du monde empiétassent sur celles qu'il s'était imposées. Ses grandes richesses ne lui servirent qu'à faire plus d'heureux, et à répandre dans la contrée le bien-être et l'aisance. Convaincu pourtant que les biens temporels peuvent troubler la paix de l'âme, et que le soin de leur conservation exige un temps précieux pour le salut, il se défit de son patrimoine et chercha dans la retraite la perfection chrétienne à laquelle il tendait chaque jour. Stival, petite paroisse peu distante de Napoléonville (Morbihan), fut le lieu choisi par le vénérable prêtre. Il s'enferma dans une chapelle, où il s'occupa uniquement de prières et de bonnes œuvres, et quoiqu'il ne se fût réservé qu'un revenu plus que modique et à peine suffisant pour sa propre subsistance, il sut encore soulager bien des misères.

A cette époque, des brigands infestaient le pays et trouvaient un encouragement à leurs dévastations dans l'impunité dont ils étaient assurés. Mériadec pria le seigneur de Stival (2) de purger la contrée de ces hordes de voleurs et d'accorder trois foires par an à la paroisse de Noyal, foires qui devaient donner au commerce l'activité dont il avait besoin. Sur les instances de Mériadec, les brigands furent exterminés et les trois foires accordées, ce qui valut à notre saint les bénédictions de toute la contrée (3).

Saint Hingueten, évêque de Vannes, mourut

(1) Si l'on en croyait ce légendaire, Mériadec serait mort le 6 juin 1302.

(1) Le *Propre de Vannes* place en 659 l'ordination de Mériadec comme évêque, ce qui porte la date de naissance de ce prélat aux premières années du VIIe siècle.

(2) Les actes de saint Mériadec parlent du vicomte de Rohan comme seigneur du pays ; c'est évidemment une erreur. La famille de Rohan n'existait pas alors à l'état de famille seigneuriale. (Voir l'abbé Tresvaux, *loc. cit.*).

(3) M. Tresvaux ne croit pas que l'établissement de ces foires soit dû à saint Mériadec. Peut-être a-t-il raison; mais pourquoi aussi cela ne serait-il pas vrai?

en 658 ou 659; le choix de son successeur ne fut ni long ni difficile. Les suffrages des prêtres de Vannes et des notables de la ville se portèrent sur Mériadec, que chacun désignait d'avance pour ces hautes fonctions. Albert Legrand nous apprend qu'il refusa obstinément le titre qu'on lui décernait; il fallut, à ce qu'il paraît, user de violence pour lui arracher son consentement. Il obtempéra enfin au vœu général, quitta sa solitude et vint gouverner le diocèse dont saint Hingueten avait été avant lui le si digne pasteur. Mériadec ne lui fut pas inférieur, et nul ne sut diriger un peuple nombreux d'ecclésiastiques et de fidèles avec plus de charité, de fermeté et de prudence. Il conserva ses habitudes de pénitence et d'austérités. Sa vie fut aussi irréprochable sur le siége d'évêque que dans la retraite, et jusqu'à sa mort il donna l'exemple de toutes les vertus. Des miracles sont dus, dit-on, à son intercession; avant d'y ajouter pleine foi, nous voudrions des preuves; mais néanmoins nous comprenons que les prières d'un chrétien aussi fervent aient pu être puissantes auprès de Dieu. Saint Mériadec mourut le 6 juin 666, et fut enterré, assure Albert Legrand, dans la cathédrale de Vannes, qui n'a cependant aucune de ses reliques. Il faut croire que le chroniqueur a puisé ses renseignements à mauvaise source, ou que des circonstances inconnues ont privé l'église de Vannes de ce précieux dépôt.

Le souvenir de Mériadec est resté dans la contrée, et son nom est loin d'y être oublié. Des chapelles lui sont consacrées çà et là, entre autres celle de *Traoun Mériadec*, près de Tréguier, celle de *Stival* et celle de *Plumergat*. Il n'en est pas de même de saint Hingueten, dont la vie n'est pas venue jusqu'à nous, et dont le nom même est l'objet de controverses.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient sur saint Mériadec des détails plus étendus, et que tenterait surtout le côté poétique et mystique de sa vie, pourront consulter avec fruit : *Gallia christiana*, t. III, p. 1156; — *Acta Sanctorum* (collection des Bollandistes), t. II de juin, p. 36; — *Albert Legrand*, 195, édition de 1659; — *Dictionnaire d'Ogée*, nouvelle édition, t. II, p. 954; — *Vie des Saints de Bretagne* de D. Lobineau, édition de M. Tresvaux, t. II, p. 138; — *Vies des BB. ou Saints de Bretagne*, par M. de Garaby, p. 128; — *Histoire généalogique des plus illustres maisons de Bretagne*, par Du Paz, p. 874; — *Histoire de Bretagne*, par D. Lobineau, t. I, p. 77.

F. S-ln-r.

MESCHINOT (Jean), sieur des *Mortières*, est aussi connu sous le nom de *Banni de Liesse*, qu'il s'est donné dans la requête suivante par lui présentée à François II, dernier duc de Bretagne :

« Supplie très-humblement votre pauvre vassal, loyal subject et obéissant serviteur, nommé le Banni de Liesse, à present demeurant au diocèse d'infortune, paroisse d'affliction et proche voisin de désespoir; exposant comme dès son jeune âge il a continuellement servi Messeigneurs vos prédécesseurs, les ducs Jean, François, Pierre et Arthus, dont Dieu ait les âmes; et qu'à votre heureux avènement il vous plust le retenir votre domestique et commensal serviteur.... Ce néanmoins un larron public, ennemi d'humanité et appellé malheur, accompagné d'une vieille maigre et déchirée, laquelle est nommé pauvreté, ont incessamment guerroyé et poursuivi en tous lieux ledit suppliant, tendant à sa totale destruction, à la fureur desquels il a toujours jusqu'ici résisté par les bons supports et aide qu'il vous a plu lui faire... Et soit ainsi mon souverain seigneur, que combien qu'ès temps passez celui Banni de Liesse eust été cruellement traitté et assailli par les susdits malheur et pauvreté, à présent l'ont atteint, pris et lié de toutes parts, en manière que sans vostre prompt remède et secours, il ne peut à leur malice résister..... Or est ainsi que notable et révérende dame qu'on appelle vieillesse, voyant la captivité en quoi les dessus dits malheur et pauvreté détiennent cettui Banni de Liesse, désire le délivrer en bref de leurs mains, et lui tenir bonne et fidelle compagnie jusqu'à la fin moyennant vostre bonne grâce et aide; car autrement elle n'a puissance de pourvoir à ses nécessitez, ni de le restituer en sa franchise... Qu'il vous plaise donc, mon souverain seigneur, commander à Honneur, procureur général de toutes vos entreprises, de soi adjoindre avec ledit suppliant, et conduire sa cause en manière que sesdits ennemis soient chassez; et au surplus faire et ordonner tel état audit Banni de Liesse, qu'il puisse en vous servant accomplir le reste de ses briefs jours. Ce faisant, etc. »

Entré fort jeune au service du duc Jean V, en qualité de maître d'hôtel, Meschinot exerça cette charge pendant plus de soixante ans, tant auprès de ce prince et de ses successeurs qu'auprès de la duchesse Anne et des rois Charles VIII et Louis XII. De là vient le titre de *Maistre d'hostel de la royne de France*, qu'il prend en tête de ses poésies. Bien que, dans sa requête au duc François II, et dans plusieurs passages de ses poésies, il se plaigne des malheurs qu'il aurait éprouvés, et qui, d'après lui, auraient justifié son surnom, il n'est guère vraisemblable qu'un service long et non interrompu dans la maison des ducs de Bretagne ait été assez peu récompensé pour le laisser, comme il le prétend, dans un état de misère et d'indigence. On doit plutôt voir dans ces plaintes, ou une morosité fâcheuse, ou une cupidité que ne purent satisfaire les libéralités dont il convient lui-même avoir été l'objet. Né vers 1430,

il mourut, suivant quelques biographes, le 12 septembre 1509, ou plutôt, comme nous le démontrerons, le 12 septembre 1491.

On a de lui un recueil de poésies intitulé : *Les Lunettes des Princes*. Ces lunettes étaient spécialement destinées au nez des papes, des empereurs, des rois, etc. Aussi l'auteur assure-t-il

Que jamais œil ne vit telles bésicles.

Le conseil qu'il adresse le plus souvent aux princes, c'est qu'ils doivent ménager les biens de leurs sujets, parce qu'ils ne peuvent les épuiser sans se ressentir eux-mêmes de cet épuisement :

Croyez que Dieu vous punira,
Quand vos sujets oppresserez ;
L'amour de leurs cœurs plus n'ira
Vers vous, mais haine amasserez,
S'ils sont pauvres, vous le serez.

Persuadé que rien n'est plus propre à contenir les princes que la pensée de la mort, il a soin de la leur rappeler sans cesse :

Princes, vous n'estes d'autre alloi
Que le pauvre peuple commun;
Faites vous sujets à la loi,
Car certes vous mourrez comme un
Des plus petits....

Et ailleurs :

Si tu vas à saint Innocent,
Où y a d'ossemens grand tas ;
Ja ne connoistras entre cent
Les os des gens de grands Estats,
D'avec ceux qu'au monde notas.
En leur vivant pauvres et nus,
Tous s'en vont d'où ils sont venus.

Dans un autre endroit, il dit que si le sujet arrive le premier au terme fatal, le prince ne tarde guère à le suivre :

Je vais devant, il vient après,
Nous sommes égaux à peu près.

Il creuse cette pensée, et en tire cette réflexion assez philosophique :

A cent ans d'ici je m'attends
D'être aussi riche que le Roi,
J'attendrai, ce n'est pas long-temps,
Lors serons de pareil arroi.
Si je souffre quelque desroi
Entre d'eux, il faut endurer,
Malheur ne peut tousjours durer.

Enfin, il les avertit que, quand ils quitteront la vie, ils n'auront d'autre cortége que leurs actions :

Quant au corps, guere d'avantage
Ne vois d'un prince aux plus petits,
Les anciens s'en vont devant âge
A la mort, pauvres et chétifs,
Autres suivent leurs appétits
Pour quelque temps, et puis ils meurent.
Leurs œuvres sans plus leur demeurent.

Toutefois, quoique Meschinot eût principalement pour but de dicter aux princes des préceptes de conduite personnelle et de gouvernement, les moralités que renferme son livre n'étaient pas tellement exclusives qu'elles ne puissent convenir aux hommes de tous les états. C'est ce qu'il déclare lui-même dans les motifs qu'il déduit pour expliquer le titre qu'il a pris. « Saches, lui dit la Raison, en lui présentant les lunettes allégoriques dont il s'agit, que je leur ay donné à nom *les lunettes des princes*; non pour ce que tu soyes prince ou grand seigneur temporel ; car trop plus que bien loin es-tu d'un tel état, valeur ou dignité, mais leur ay principalement ce nom imposé, pour ce que tout homme peut estre dict prince, en temps qu'il a reçu de Dieu gouvernement d'âme. » Après quelques réflexions générales sur les misères humaines, il déplore la mort de plusieurs des ducs qu'il a servis, témoigne sa reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus de l'un d'eux, et laisse entrevoir que ses désordres personnels auraient contribué, plus que toute autre cause, au dérangement de sa fortune. Son affliction redoublant, la Raison vient à son aide, lui prouve par des exemples tirés de l'histoire, de la fable, et du *Roman de la Rose*, que tout, sur la terre, est fragile et périssable, et, afin qu'il puisse faire un bon usage de ses instructions, elle lui présente un petit livre intitulé *Conscience*, puis des lunettes destinées à en faciliter la lecture et à la rendre profitable. Sur l'un des verres est écrit *Prudence*, sur l'autre *Justice*; l'ivoire qui les enchâsse se nomme *Force*, et le fer qui les joint *Tempérance*. Le livret contient des réflexions morales sur ces quatre vertus.

A la suite de ces poésies, on trouve vingt-cinq pièces sous le nom de *Georges l'aventurier, serviteur du duc de Bourgogne*, personnage qui n'est autre que Georges Chastelain, surnommé l'*Aventurier*, à cause de sa vie agitée et de ses faits d'armes. Ces petites pièces ont pour titre *Les Princes*, parce que chacune d'elles commence par ces mots et contient une instruction morale qui peut convenir aux princes. Ce sont des *envois* de six vers chacun, que Georges avait adressés à Meschinot, et sur lesquels celui-ci fit autant de ballades qu'il termine par le dernier vers de l'envoi. On remarque encore dans ce recueil une pièce dont le titre annonce suffisamment le sujet : c'est la *Commémoration de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Elle est suivie de la *Supplication qu'il fit au duc de Bretaigne (François II), son souverain seigneur*; c'est la requête que nous avons rapportée plus haut. Deux pièces de vers du recueil offrent quelque intérêt. L'une est la *Briefve lamentation et complainte de la mort de Madame de Bourgogne, faite à la requête de Monseigneur de Crouy, quand il vint en Bretagne devers le duc, lequel piteusement se doutait du cas advenu*. L'autre, intitulée : *Prosopopée de la ville de Nantes, qui se plaint de l'interdit*, est relative à l'interdit qu'Amauri d'Acigné, évêque de Nantes, jeta sur cette ville, après que lui-même eût été mis, en 1471, au banc du duché par le duc François Ier, à la suite des démêlés survenus

entre le prince et le prélat, à l'occasion de la régale. Plusieurs des ballades de Meschinot ont des refrains assez heureux tels que ceux-ci :

Gens sans argent ressemblent corps sans âme.
On dit très-bien, mais on fait le contraire.

J. Bouchet et P. Grognet, contemporains de notre poète, en parlent d'une manière avantageuse, et Marot l'a rangé parmi les meilleurs poètes de son temps dans son épigramme adressée à Salel, où on lit ce vers :

Nantes la Brette où Meschinot se baigne....

Néanmoins, le plus souvent, ses poésies se ressentent de la gêne produite par le puéril et stérile mérite de la difficulté vaincue. On y voit entre autres deux huitains fort originaux en leur genre. En tête de l'un d'eux on lit : *Les huit vers ci-dessous écrits se peuvent lire et retourner en trente-huit manières.* L'autre est précédée de l'observation suivante : *Cette oraison se peut dire par huit ou par seize vers, tant en rétrogradant qu'aultrement, tellement qu'elle se peut dire en trente-deux manières différentes; et à chacune y aura sens et rime; et commencer toujours par mots différents qui veult.*

Cette observation ne se trouve pas dans l'édition de Nantes, mais dans celle de Le Caron, où on lit l'épitaphe de Meschinot, en dix-sept vers commençant ainsi :

Mil cinq cens neuf moins plus nô
Douze en septembre.....

Cette date, bizarrement énoncée, ne peut s'interpréter qu'ainsi : *Mil cinq cents (neuf en moins et non en plus),* ce qui reporterait à 1491 la mort de Meschinot. Nous ferons remarquer à ce sujet que l'édition de 1493 porte *feu* Meschinot, ce qui est confirmé par l'édition de 1495. Il ne faut donc pas lire 1509 comme Nicéron, Goujet, et les biographes qui les ont suivis, mais 1500 moins 9. Le poète nantais est, par conséquent, mort le 12 septembre 1491.

Malgré les étrangetés que nous avons signalées dans les poésies de Meschinot, étrangetés qui étaient au reste dans l'esprit du temps, elles ne sont ni sans mérite, ni sans originalité. Elles obtinrent un si grand succès dans leur nouveauté, qu'aucun poète de la fin du xve siècle, sans en excepter Villon lui-même, n'obtint l'honneur de réimpressions aussi nombreuses et aussi rapprochées.

Il existe plusieurs éditions sans date des poésies de Meschinot; en voici les principales : *Les Lunettes des Princes, etc.* Paris, Jehannot, in-8° goth.; — Paris, Pierre Le Caron, petit in-4° goth. de 88 feuillets non chiffrés, sign. *a-l*, à 32 lignes par page, avec plusieurs vignettes en bois; —Paris, Le Petit-Laurens, petit in-4° goth. de 78 feuillets non chiffrés, sig. *a-l*, à 37 lignes par page; —Rouen, Richard Auzout... pour Robinet-Macé, libraire, in-4° goth. de 86 feuillets, sign. *a-o*, à 39 lignes par page, avec quelques figures en bois : sur le titre et au verso du dernier feuillet se trouve la marque de Macé, où l'on voit une ancre soutenue par un dauphin, comme dans les éditions aldines; —Lyon, Jacques Arnollet (il imprimait à Lyon dès 1495), in-4° goth., feuill. non chiff., sign. *aij-liiii*, 32 lign. par page; — Lyon, Olivier Arnoullet, petit in-8° goth. de 124 feuill. non chiff., sign. *a-q*; —Paris, Jehan du Pré, in-4° goth. de 88 feuill. non chiff., sign. *a-l*, à 32 lign. par page, avec quelques fig. en bois. — La nouvelle édition du *Manuel* de Brunet donne sur ces diverses éditions de curieux détails qui sont accompagnés des marques typographiques de *Jehan du Pré*, *Le Petit-Laurens*, *Robinet-Macé* et *Gilles Corrozet*. Les développements étendus que ce savant biographe a donnés à la nomenclature de vingt-deux éditions des *Lunettes des Princes*, et les remarques curieuses qu'elles lui fournissent, prouvent tout l'intérêt qu'elles peuvent offrir aux bibliophiles.

Maittaire, dans ses *Annales typographiques*, et Marchand, dans son *Histoire de l'imprimerie*, mentionnent une édition qui aurait été imprimée à Nantes, en 1488, par Etienne Larcher. Ces deux bibliographes sont les seuls qui parlent de cette édition, dont l'existence est fort problématique, et qu'ils ont, selon toute apparence, confondue avec la première de celles dont la nomenclature suit. Ce qui donne lieu de croire qu'ils se sont trompés, c'est la forme singulière de l'*x* de la suscription, forme qui les aura entraînés à lire VIII pour XIII. Quant à Guimar, qui a reproduit cette indication dans ses *Annales de Nantes*, son erreur vient sans doute de ce qu'à l'exemplaire sans date que possède la bibliothèque de Nantes, et qu'il a dû consulter, on a joint un ouvrage anonyme, auquel Meschinot est tout-à-fait étranger, et qui a pour titre : *Chroniques de France, abrégées, avec la génération d'Adam, d'Eve, de Noé, et de leurs générations, et les villes et cités que fondèrent ceux qui yssèrent d'eulx*, chroniques qui portent la date de 1488.

Aux éditions précédentes, il faut joindre celles qui suivent : I. *Les Lunettes des Princes, avecques aulcunes balades.* Nantes, Estienne Larcher, le XV iour dapvril en lan mil cccc. iiii xx xiii (1493, et non 1473, comme nous l'a fait dire la *Biographie universelle*, t. LXIII, p. 514), petit in-4° goth. Cette édition est fort rare et bien imprimée; elle est divisée en deux parties, la première de 66 feuillets, signature a.-k., et la seconde de 44 feuillets, signature A.-G. Au verso du titre de la première partie, il y a une gravure sur bois, assez bien exécutée. Le premier feuillet de la seconde partie porte, au recto, une autre vignette en bois, et au verso, le titre suivant : *Sensuyvent xxv balades compo | sees par ung gentil hõme nõme Jehã | Meschinot sur xxv prices de bala | des*

lui envoyees de messire Georges | Ladvēturier seruiteur de mōseigneur | de bourgogneet trouuerez au cōme | de chascune des d. balades le re | frain : et a la fin le prince fait par le d. Georges. L'exemplaire sur *vélin* de cette édition, qui a été vendu 100 fr. La Vallière et 200 fr. Mac-Carthy, ensuite revendu 250 fr. à la Bibliothèque royale, n'a ni la première souscription indiquant la date de l'impression et le nom de l'éditeur, ni la seconde, qui ajoutait à la première l'indication du domicile de Larcher, *en la rue des | Carmes, pres les changes.* II. *Les mêmes, avec aulcñes balades et additions.* Paris, philippe pigochet (sic) pour Symon vostre, libraire, 1495, in-8° goth. de 108 feuillets non chiffr. Signat. a.-o. III. *Les mêmes*, Paris, philippe pigochet, pour Symon vostre, 1499, petit in-8° goth. de 108 feuillets. Signat. a.-o.; édition copiée page pour page sur la précédente, mais imprimée en caractères plus neufs. Les trois éditions qui précèdent sont les plus recherchées, bien que chacune des suivantes contienne de nouvelles poésies. IV *Les mêmes.* Paris, Michel Lenoir, 1501, in-4° goth. de 90 feuillets. Signat. a.-p., 37 lignes à la page. V. *Les mêmes.* Paris, Nicolas Higman, pour Nicole vostre, 1522, petit in-4° goth. VI. *Les mêmes.* Paris, Galliot du Pré, 1528, petit in-8° de cxvi feuilles. Chiffr. signat. a.-p.; jolie édition, en lettres rondes, rare et fort recherchée. VII. *Les mêmes.* Rouen, Michel Angier, 1530, in-8° goth., feuillets non chiffrés. Signat. a. p, par huit, et q. par quatre. VIII. *Les mêmes.* Paris, Alain Lotrian, 1534, in-4° goth. IX. *Les mêmes.* Paris, Jean Bignon, ou Pierre Sergent, ou Gilles Corrozet, 1539, in-12 ou petit in-16, jolie édition en lettres rondes, dont les exemplaires ne diffèrent entre eux que par le nom du libraire porté sur le titre.

Le catalogue de la Bibliothèque de la maison professe des Jésuites de Paris attribue encore à Meschinot : *La Jeunesse des Banni de Liesse.* Paris, 1541, in-12. D'après la *Biographie universelle* (t. XIX, p. 274), cet ouvrage serait du poète Habert, qui prenait aussi le titre de *Banny de Liesse.* P. L...t.

MESNARD (Jean de LANOE), — né à Nantes le 23 septembre 1650, était fils de Louis Mesnard, qui fut successivement échevin et sous-maire de cette ville. Cet honorable magistrat était âgé de soixante-onze ans, quand Françoise Fouré de Lanoë, sa seconde femme, donna le jour à Jean, qui, suivant l'usage fréquemment adopté alors dans la haute bourgeoisie, reçut le nom de sa mère en même temps que celui de son père. A l'issue de ses études, qu'il fit avec distinction chez les oratoriens de Nantes, Mesnard soutint, en 1668, ses thèses de philosophie, et vint à Paris, l'année suivante, pour y étudier le droit. Reçu avocat, il plaida d'abord à Paris, puis à Nantes; mais des scrupules inspirés par la perte d'une bonne cause et le gain d'une douteuse, le déterminèrent à renoncer à la carrière du barreau. Il la suivait encore néanmoins lorsqu'eut lieu, en 1673, la sédition causée par l'établissement des impôts du timbre et du tabac. Mesnard fit preuve, en cette circonstance, d'une grande énergie, en parcourant les rues de Nantes avec le maire et l'aidant à apaiser les troubles. Ce fut peu de temps après que ses parents songèrent à le marier et à lui acheter la charge de procureur du roi au Présidial; mais, résolu à exécuter le projet qu'il avait formé depuis long-temps de se consacrer à Dieu, il se déroba aux instances de sa famille et vint, à son insu, à Paris, d'où il sollicita son consentement. Parvenu, non sans peine, à l'obtenir, il entra, en 1675, au séminaire de Saint-Magloire, et s'y livra avec ardeur, sous la direction du savant père Thomassin, à l'étude de la théologie et à la méditation des écrits de saint Augustin et de saint Thomas. Ordonné prêtre presque malgré lui, à l'âge de vingt-neuf ans, — il voulait rester simple diacre, — il revint à Nantes, où il refusa successivement une place d'archidiacre à la cathédrale et celle de curé de la Chapelle-Basse-Mer, à trois lieues de Nantes, pour se retirer à la communauté de Saint-Clément, où il ouvrit des conférences. Le succès qu'obtint sa parole persuasive détermina l'évêque à lui confier la direction de son séminaire, qu'il conserva pendant trente ans. Mesnard commença par réformer les abus qui s'y étaient introduits, et se voua tout entier à l'instruction des jeunes ecclésiastiques. C'est là qu'il composa son ouvrage connu sous le titre de *Catéchisme du diocèse de Nantes, composé par le commandement de Mgr Gilbert de Beauveau, évêque de Nantes*, etc. Nantes, 1695, in-8°. — *Ibid.*, 1723, in-12. Ce catéchisme, un des meilleurs, assure-t-on, bien qu'il contienne quelques erreurs, fut approuvé par un grand nombre d'évêques, notamment par ceux de Vannes et de Saint-Malo. L'édition publiée sous l'épiscopat de M. de la Muzauchère n'en est qu'un extrait. L'abbé Mesnard, qui ne se réserva jamais qu'une très-faible partie de son patrimoine, employait le surplus en œuvres pieuses et charitables, parmi lesquelles nous citerons la construction de la chapelle du séminaire et la fondation de la maison du *Bon-Pasteur*, pour les *filles repenties.* Comme directeur de cette maison, il eut la joie de ramener à la vertu beaucoup de ces malheureuses. Contraint, par une douloureuse maladie, de quitter ces fonctions, il ne cessa pourtant pas d'aider l'établissement de ses lumières et de ses dons. Son zèle pour la religion le porta aussi à s'occuper de la conversion des protestants, dont un grand nombre, grâce à lui, rentrèrent dans le giron de l'Eglise.

Lors de la publication de la bulle *Unigenitus*, en 1714, l'abbé Mesnard s'y soumit d'a-

bord; mais la faculté de théologie de Nantes s'étant jointe, en 1717, à l'appel des quatre évêques dissidents, Mesnard s'associa à leurs sentiments avec assez d'éclat pour que le chef des appelants, le cardinal de Noailles, qui ne parlait jamais de lui que comme d'un saint, crût devoir le proposer au roi pour l'évêché de Saint-Pol-de-Léon. Non seulement cette demande ne fut pas accueillie, à la grande satisfaction de Mesnard, qu'effrayait le fardeau de l'épiscopat, mais celui qui en était l'objet encourut, par sa persistance dans ses opinions, la disgrâce de son évêque, qui lui ôta la direction du séminaire et du catéchisme. Retiré d'abord chez M. Fouré, chanoine de la cathédrale, comme lui en défaveur, puis à la communauté de Saint-Clément, il y termina, le 15 avril 1747, une vie signalée par la pratique continuelle de la charité. On répandit faussement le bruit qu'il s'était rétracté à l'heure de la mort. Sa piété et sa douceur évangélique lui avaient tellement concilié les cœurs, que trente paroisses se rendirent processionnellement à son inhumation, qui eut lieu dans le cimetière de Saint-Clément. Les jansénistes voulurent en faire un saint et tentèrent de persuader qu'il s'était opéré des miracles sur son tombeau. Cette opinion a été émise dans l'ouvrage publié sous ce titre : *Vie de M. (Jean) de La Noë-Ménard, prêtre du diocèse de Nantes, directeur du séminaire et premier directeur de la communauté ecclésiastique de Saint-Clément, auteur du cathéchisme de Nantes, mort en odeur de sainteté, le 15 avril 1747, avec l'histoire de son culte et les relations des miracles opérés à son tombeau; (par M. Gourmeau, curé de Gien)*. Bruxelles (Paris), 1734, in-12, 288 pp. Cet ouvrage, achevé dès 1718, est précédé d'une dédicace que le cardinal de Noailles avait acceptée; différents incidents en retardèrent la publication pendant seize ans. L'abbé Gourmeau, janséniste fanatique et grand partisan des miracles du diacre Pâris, ne s'est pas borné à retracer, dans ce livre, la douceur et les talents de l'abbé Mesnard; il a voulu justifier et préconiser ses erreurs. L'esprit de l'ouvrage mit obstacle à ce qu'il pût paraître avec approbation et fit même exiler son auteur en Auvergne, où l'on croit qu'il mourut. M. Miorcec de Kerdanet (*Notices chronologiques*, etc., p. 313), insinue, il est vrai, qu'il mourut curé de Gien en 1761; mais c'est une erreur, car des recherches que nous avons faites dans les archives de cette ville, il résulte que l'abbé Gourmeau fut bien curé de la paroisse Saint-Louis du 22 mai 1723 au 17 janvier 1732, mais que depuis cette dernière époque il y est totalement inconnu, et que les registres de 1761 ne mentionnent pas son décès. Nos investigations n'ont pu nous en faire découvrir ni le lieu ni la date; quant au lieu de sa naissance, il semblerait, d'après M. Le Boyer (*Lycée armoricain*, t. VIII, p. 82), que ce serait Nantes. — Indépendamment du *Cathéchisme*, l'abbé Mesnard avait composé un Traité de l'usure et des *Conférences sur les devoirs de la vie chrétienne et ecclésiastique*. P. L....t.

MEUR (Vincent de), — issu d'une famille noble et ancienne du pays de Tréguier, naquit, en 1628, très-vraisemblablement au manoir de Kerigonan, près le Guerlesquin, séjour habituel de sa famille. Le manoir de Kerhuon, qu'il eut en partage et dont il prit le nom, ainsi que cela se pratiquait alors, était une sorte de gentilhommière à tourelle, située dans le bourg même de Tonquédec. C'est la situation de ce manoir qui aura, selon toute apparence, fait dire au P. Boscher, dans sa *Vie du P. Maunoir*, que de Meur était né à Tonquédec, dont *il était seigneur*, tandis qu'il était seigneur de Kerhuon.

De Meur embrassa fort jeune l'état ecclésiastique. Une place d'aumônier, qu'il obtint à la cour de Louis XIV, sur la demande d'un de ses frères, officier dans la maison du roi, lui eût facilement aplani les voies à de hautes dignités dans l'église, pour peu qu'il eût eu d'ambition. Il renonça de bonne heure à ses fonctions d'aumônier pour se joindre à d'autres prêtres qui désiraient vivre dans la pratique des vertus chrétiennes, et qui le secondèrent dans la fondation du séminaire des Missions étrangères. Cette petite société, connue seulement des douze membres qui la composaient, s'assemblait d'abord dans une maison située rue de la Harpe. De Meur eut occasion d'y connaître le P. de Rhodes, lors du voyage que ce jésuite fit, en 1652, à Paris, dans le but d'y chercher des missionnaires pour le Tonquin. Le P. de Rhodes visita la société naissante, et de Meur ne tarda pas à contracter avec lui une liaison qui lui inspira le désir de suivre ce religieux dans ses missions lointaines. Il crut qu'avant tout il fallait établir à Paris une maison d'où sortiraient des auxiliaires propres à faire réussir et à continuer l'entreprise du P. de Rhodes; mais divers empêchements l'ayant contraint d'ajourner l'exécution de son projet, il se détermina, en 1657, à faire avec un de ses amis un voyage à Rome, pour y visiter les tombeaux des saints apôtres. Ils accomplirent leur pieux pélerinage à pied, le sac sur le dos, vivant d'aumônes, ne couchant que dans les hôpitaux, et même bien souvent en plein air. Retenu plusieurs mois à Marseille par la crainte qu'inspirait aux capitaines de navires la peste régnant à Gênes, de Meur arriva à Rome beaucoup plus tard qu'il ne s'y était attendu. Le pape Alexandre VII, auprès duquel il fut admis, l'engagea fortement à poursuivre son œuvre, et lui donna l'assurance qu'il l'aiderait à triompher de toutes les difficultés qu'on pourrait lui susciter. Fort de cet appui, de Meur revint en France en 1658.

Il était à peine de retour à Paris qu'il prit ses grades par l'orde de son directeur, et reçut le titre de docteur en Sorbonne. Sa thèse de licence, qu'il dédia au pape Alexandre VII, et qu'il soutint en présence du nonce-cardinal Piccolomini et de l'assemblée du clergé, alors réunie à Paris, lui valut un bref de félicitation de Sa Sainteté. Le premier, il accusa de schisme ceux qui niaient que les cinq propositions condamnées se trouvassent dans Jansénius, et encourut ainsi la haine et les persécutions de ses adversaires. Des obstacles, qu'il ne put surmonter, ne lui ayant pas permis d'entrer dans les Missions étrangères, il s'adjoignit un grand nombre d'ecclésiastiques, et tous pratiquèrent en France le ministère que de Meur s'était proposé de remplir hors de son pays. Non content de prêcher chaque jour, il institua, dans les différentes provinces qu'il parcourut, des conférences destinées à l'instruction du clergé des diocèses. A ces enseignements, il ajouta l'instruction des confesseurs, auxquels il servit de modèle, et qui le trouvèrent toujours disposé à résoudre les difficultés qu'ils crurent devoir lui soumettre. Ces travaux multipliés ne l'empêchèrent pas de diriger les missions auxquelles il coopérait. Son zèle et son mérite déterminèrent ses confrères à l'appeler, en 1664, aux fonctions de supérieur du séminaire des Missions étrangères, à la fondation duquel il avait si efficacement contribué.

L'année suivante, ayant perdu son père ainsi que son frère aîné, M. de Meur de Kerigonan (1), écuyer de la petite écurie du roi et gouverneur de Lannion, de Meur revint au pays pour y régler ses affaires de famille. Ce fut à cette occasion qu'il invita le P. Maunoir à venir donner une mission à Tonquédec. « Un docteur de Sorbonne, nommé M. de Meur, supérieur du séminaire des Missions étrangères, et fort connu en Bretagne sous le nom de prieur de Saint-André, dit l'auteur de la *Vie du Père Maunoir*, l'attendait avec une troupe de missionnaires pour le mener à la paroisse de Tonquédec, où il était né, et où il voulut travailler sous ses ordres. » De Meur ne se borna pas à accueillir la plupart des missionnaires dans son manoir de Kerhuon; il voulut consacrer le souvenir de leur passage par une fondation pieuse. C'est dans ce but, d'après un ancien titre, « qu'il comparaît, le 16 août 1665, après midy, en la maison presbytariale, et fonde, conjointement avec un certain nombre d'habitants de Tonquédec, la confrérie du Saint-Rosaire, en l'église collégiale de cette paroisse, à laquelle il fait don de quatre livres tournois de rente annuels, hypothéqués sur sa métairie de Kerannesq, en Tonquédec. »

(1) Le dernier descendant mâle de la famille de Meur de Kerigonan est mort, il y a peu d'années, à Lannion. Il existe encore deux demoiselles de ce nom.

A l'expiration de sa supériorité, de Meur alla visiter le tombeau de la vénérable mère Marguerite du Saint-Sacrement; puis il fit une mission dans le diocèse d'Autun et une autre dans la ville épiscopale. La fatigue que lui causèrent ces missions le mit dans un état qu'il regarda comme l'avant-coureur d'une mort prochaine. Afin de s'y mieux préparer, il resta, pendant tout un carême, en retraite chez les Chartreux de Dijon, s'imposant une abstinence qui aggrava encore sa situation. Obligé de se rapprocher de Paris pour conférer avec M. Pallu, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique de Tonquin, son ancien ami, il se rendit à Auxerre, où il passa encore huit ou dix jours en solitude. Étant allé de là à Vieux-Château-en-Brie, où, deux ans auparavant, il avait donné une mission, son état empira, et il mourut le 26 juin 1668. Son corps fut inhumé dans le lieu où il était décédé, et son cœur, apporté plus tard dans l'église des Missions étrangères, construite en 1683, fut placé sous une table de marbre qui portait cette inscription : *Domini Vincentii de Meur, cor planè apostolicum*. Un des membres du séminaire des Missions, Brisacier le jeune, composa une épitaphe latine en l'honneur de ce religieux. P. L...t.

MEURIS (Amable-Joseph), — né en 1760, sur la paroisse de Russignies (commune wallone du Brabant), diocèse de Malines, s'est acquis, comme Haudaudine *(voy. ce nom)*, des lettres de naturalité bretonne. Élevé à Tournai, sorte de petite république, il s'y imprégna, dès l'enfance, de l'esprit républicain. Quand vint l'âge d'apprendre un état, il choisit celui de ferblantier, fit son tour de France, s'arrêta à Nantes, où il épousa, le 13 juillet 1784, la fille d'un tailleur, Marie-Ursule Belnau, et s'établit dans la Haute-Grand'Rue, vis-à-vis la rue de Beau-Soleil.

Lorsque la garde nationale fut réorganisée, au mois d'octobre 1792, en deux légions, Meuris fut appelé au commandement du 3e bataillon des volontaires (légion d'Orient) par la voix unanime de ses frères d'armes, tant son courage inspirait de confiance. Nous ne rapporterons pas ici plusieurs de ses faits d'armes, quoiqu'ils soient pourtant dignes de mémoire; nous arrivons tout de suite à celui qui l'a justement immortalisé.

Pendant que les corps constitués de Nantes délibéraient sur les moyens à prendre pour repousser l'attaque probable des Vendéens, ceux-ci leur firent remettre, le 22 juin 1793, la sommation de livrer la place et deux représentants du peuple, menaçant, en cas de refus, de livrer la ville, quand ils en seraient maîtres, à une exécution militaire, et de passer la garnison au fil de l'épée. Le commandant Wieland et le général Canclaux, craignant pour le salut de Nantes, s'il était découvert, avaient exprimé l'avis

qu'au lieu de marcher à la rencontre de l'ennemi, il était préférable de l'attendre dans la ville et de s'y fortifier. Le maire Baco (*voy. ce nom*), à qui ce manifeste fut remis, refusa toute composition, et répondit que tous les Nantais périraient ou que la liberté triompherait; puis il se rendit au conseil général du département. Là, comme les avis étaient partagés : « Eh bien ! s'écria-t-il avec indignation, ou nous empêcherons nos ennemis d'entrer dans Nantes, ou nous nous ensevelirons sous ses ruines ! » Meuris, mettant à exécution la pensée de Baco, s'offre pour aller défendre le passage lointain et dangereux de Nort, dont la garde était la défense des routes de Rennes et de Vannes. « L'occupation de Nantes, a dit Napoléon, était d'une » grande importance pour la Vendée. Maîtresses de cette grande ville qui leur assurait l'arrivée des convois anglais, les armées royales » pouvaient sans danger manœuvrer sur les » deux rives de la Loire et menacer Paris. »

Au moment de se rendre à son poste, Meuris, le drapeau tricolore dans une main, l'épée nue dans l'autre, forma son bataillon en carré, lui lut la lettre du comité central qui agréait son offre, et lui fit jurer de mourir pour l'honneur du drapeau. Le 24 juin, il était à Nort, attendant un corps de l'armée vendéenne commandé par d'Elbée, que l'on savait se diriger sur ce point pour prendre à revers le camp de Saint-Georges, seul obstacle que ce corps d'armée comptât rencontrer, et après l'occupation duquel, maître de tous les points, il attaquerait Nantes par les routes de Paris, Rennes et Vannes. Les Vendéens, au nombre de quatre mille, et pourvus d'une forte artillerie, se présentèrent le 27 juin, à quatre heures du soir, pour traverser l'Erdre. Meuris n'avait à leur opposer que ses cinq cents hommes et deux pièces de campagne. En vain les Vendéens cherchaient un gué; ils perdaient un temps précieux, et cependant ils n'osaient se hasarder à passer une rivière qui leur semblait partout trop profonde, lorsqu'une femme, échappée de Nort, leur indiqua un endroit guéable. Le feu durait depuis quatre heures déjà; les volontaires de Meuris avaient épuisé leurs munitions. Des cavaliers vendéens, portant en croupe quelques fantassins, se jetèrent dans l'Erdre. Le feu des républicains s'était forcément ralenti ; les cartouches leur manquaient, et pourtant ils ne cédaient pas un pouce de terrain. Meuris savait que retarder la marche de d'Elbée sur Nantes, c'était diviser les forces de l'armée royale et sauver cette ville. Animés du même esprit, les volontaires reçurent à la baïonnette les premiers Vendéens assez audacieux pour gagner la rive opposée; mais la masse de leur corps d'armée les suivait. Repoussés de Nort, où ils avaient disputé le terrain pied à pied, les volontaires continuèrent de se battre sur une hauteur voisine, jusqu'à ce qu'ils eussent été enveloppés. Les morts servaient de rempart à ceux qui combattaient encore. Parmi ces derniers était Meuris, qui échauffait les siens par son exemple et ses paroles. A cinq heures du matin, voyant que sa mission était accomplie, et qu'une plus longue résistance ne donnerait lieu qu'à une boucherie désormais inutile, il serre autour de son drapeau, que les Vendéens cherchent vainement à lui enlever, les quelques hommes (1) qui lui restent, se jette avec eux dans un bateau de l'Erdre et rentre à Nantes, où la vue de ces braves, mutilés et couverts de sang, de sueur et de poussière, électrisa la population accourue au devant du nouveau Léonidas, qui avait fait de Nort les Thermopyles nantaises. En effet, lorsque, le 29 juin, Charrette et Cathelineau engagèrent le combat sur les Ponts, on s'y porta avec un empressement qui, pendant quelque temps, ne permit de laisser que de faibles forces sur les routes de Vannes, Rennes et Paris, où la coopération de d'Elbée eût alors été décisive.

Un duel devait, seize jours après, priver la République de son héroïque défenseur. Il fut suscité par la rivalité qui existait entre la légion nantaise, corps girondin, composé de jeunes bourgeois, et les volontaires de Meuris, corps en grande partie montagnard, mêlé d'ouvriers, d'hommes de toutes classes. M. Nourrit, capitaine de la légion nantaise, et plus tard intendant militaire, provoqua Meuris, qui, bien que tireur redouté, succomba, le 14 juillet, dans cette lutte fatale. Bien souvent, depuis, son adversaire a exprimé le regret que lui inspirait la fin de Meuris, officier brave et d'une réelle aptitude militaire, auquel un bel avenir semblait réservé. P. L...t.

MICAULT *de la Vieuville* (Le chevalier Mathurin-Jules-Anne), — né à Lamballe, le 16 avril 1755, entra dans les gardes-du-corps du comte d'Artois, en 1773. Quand éclata la Révolution, il émigra et suivit Louis XVIII, qui l'avait fait, en 1790, écuyer de main de la princesse Joséphine de Savoie, son épouse. Il revint en France peu après et sauva la vie, le 28 février 1791, à l'évêque de Luçon, aumônier de la reine, attaqué par une troupe de factieux. Rentré dans la vie privée après le 10 août 1792, il fut jeté dans les prisons d'où il ne sortit que quand le Gouvernement consulaire mit un terme aux rigueurs exercées contre les émigrés. Malgré les tracasseries qu'il essuya sous l'Empire, il fonda à Montmartre, en 1804, l'*asile de la Providence*, destiné à recevoir soixante vieillards des deux sexes de la ville de Paris. Lorsqu'une ordonnance royale du 24 décembre 1817 sanctionna la création de ce philanthropique éta-

(1) Quarante-deux, suivant Mellinet, qui nomme Haudaudine parmi les combattants (*Commune et Milice de Nantes*, t. VII, p. 322); trente, suivant M. Michelet. (*Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 226.)

blissement, Micault de la Vieuville en fut nommé le premier administrateur général. Il dirigea en même temps la *Société de la Providence*, instituée dans le but de soutenir l'asile du même nom, ainsi que de procurer une éducation et des placements convenables aux jeunes orphelins. On lui doit encore l'idée de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Micault de la Vieuville, qui avait repris du service sous la Restauration, en qualité d'officier des gardes du comte d'Artois, et qui s'était retiré avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie et la décoration de chevalier de Saint-Louis, mourut à Paris, le 24 décembre 1829, après neuf années de souffrances qui n'avaient pu ralentir son ardente charité. Il a eu pour successeur dans les fonctions d'administrateur général de l'asile royal de la Providence, M. de Courcelles, son gendre, connu par de nombreux travaux généalogiques.

P. L...t.

MICHEL (Guillaume), — peintre sur verre du XVIe siècle, dont M. Anatole Barthélemy a parlé dans un mémoire soumis au congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Malo, au mois de septembre 1849, travailla de 1533 à 1590, à Tréguier, où il fit ou répara des vitraux pour les églises de Saint-Tugdwal et de Saint-Yves-de-Kermartin. Il est probable qu'il travailla à beaucoup d'autres églises du diocèse.

P. L...t.

MICHEL *du Saint-Esprit*, — entra dans l'ordre des Carmes déchaussés de Rennes, et y fit profession, le 14 juillet 1633. Homme d'esprit et très-instruit, il devint vicaire général du célèbre P. Bernard de Sainte-Thérèse, premier évêque français de Babylone et promoteur de l'établissement du séminaire des missions étrangères à Paris. Il fut ensuite envoyé à Liége pour y établir la réforme dans le couvent de son ordre. Il avait alors le titre de commissaire général. Il alla ensuite avec le même titre en Provence, où il mourut le 6 août 1683. On lui doit : I. *La Vie de Saint-Pierre de Thomas, carme et patriarche de Constantinople*. Paris, 1653, in-4°. II. *Monomachia obedientiæ et rebellionis, facti et juris, complectens imaginem Carmeli Leodiensis, seu acta in ipso circa lites præteritas et decisiones Leodienses*. Leodii, 1659, in-8°. III. *Le Saint Pèlerinage de Notre-Dame-des-Lumières, histoire concernant les commencements, le progrès, l'état et les miracles de l'admirable dévotion de la sainte chapelle de Goult, en Provence, évêché de Cavaillon*. Lyon, Grégoire, 1666, in-12. P. L...t.

MICHEL DE LA MORVONNAIS (François), — avocat et homme de lettres, né le 17 mai 1797, au village du Bas-Champ, en Pleudihen (Côtes-du-Nord), mort à Saint-Malo, le 1er janvier 1845, était fils d'un avocat distingué qui, après avoir été membre de l'Assemblée législative, fut l'un des cinq administrateurs des Côtes-du-Nord, où il a laissé le souvenir de nombreux services rendus à des personnes persécutées pendant la Révolution. Frère aîné de l'auteur de la *Thébaïde des Grèves* (*voy. ci-après*), au contact duquel il puisa le goût de la poésie (1), François fut d'abord avocat. Les leçons de son oncle, le célèbre Toullier, lui inspirèrent le respect du droit et l'amour de la liberté, qu'il sut toujours allier au dévouement pour les malheureux, à la résistance à toute injustice, à toute oppression. L'obstacle, quand il s'agissait de faire le bien, stimulait sa bienfaisance, et sa ténacité brisait toutes les barrières. Il s'était voué à des travaux dont les résultats révèlent en lui la patience du bénédictin unie à une remarquable perspicacité. Principalement attiré par l'étude des chroniques, il se complaisait moins dans le détail des faits purement matériels que dans celui des événements propres à mettre en relief les mœurs et les caractères. Ces qualités se remarquent, avant tout, dans ses recherches historiques sur la commune, ou plutôt, comme le disait le duc de Mercœur, sur la république malouine. Sentant qu'il ne pouvait faire ressortir par lui-même le côté maritime des annales de notre ville, il voulut bien, en 1837, s'adresser à nous. Grâce à lui, nous pûmes donc poursuivre l'histoire d'une cité si riche en grands hommes et en grandes choses, et c'est un devoir pour nous bien doux à remplir que de lui en témoigner ici notre reconnaissance. Ch. C...t.

MICHEL DE LA MORVONNAIS (Hippolyte), — né le 11 mars 1802, à Saint-Malo, fut, à l'issue de ses études, placé par ses parents chez un armateur. Peu sympathique aux détails de la vie commerciale, il abandonna promptement cette position, et ayant, à quelque temps de là, perdu son père et sa mère, il se retira dans sa belle propriété du Val, sur les bords de l'Arguenon. Il s'y abandonnait tout entier à ses inspirations poétiques, lorsque, en 1830, il fut appelé à remplir les fonctions de maire de sa commune, fonctions dont il ne se crut pas permis de décliner le fardeau. Resté veuf environ cinq ans après, il partagea son temps entre les soins qu'exigeait l'éducation d'une fille chérie, l'étude et la pratique d'une bienfaisance ardente, délicate et ingénieuse à soulager les misères et les infortunes de toute espèce. C'est à ses sacrifices et à ses efforts persévérants qu'on doit l'érection, au Guildo,

(1) Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de consigner ici des stances inédites, d'une poésie suave et intime, adressées par Hippolyte Michel de la Morvonnais son frère. Exécuteur testamentaire, ainsi que notre honorable ami M. Duquesnel, des dernières volontés du poète malouin, nous avons l'espoir de publier un jour cette page, si propre à faire apprécier la communauté de sentiments des deux frères. Ch. C...t.

d'une église dont il avait fourni le terrain et les matériaux. La construction de cette église, solennellement consacrée par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, en septembre 1849, sous l'invocation de Notre-Dame de l'Arguenon, devait, dans sa pensée, conduire de toute nécessité à transformer en commune la section du Guildo, éloignée de près de deux lieues de Saint-Potan, ce qui rendait dangereuses et souvent impossibles, pendant l'hiver surtout, les communications du plus grand nombre des habitants avec l'église, la mairie et l'école. Son espoir fut déçu : malgré ses démarches réitérées, le conseil général des Côtes-du-Nord se montra opposé à l'établissement de la nouvelle commune.

L'extrême sensibilité de La Morvonnais s'émut de cet échec. Ainsi s'évanouissait l'espoir dont il avait poursuivi la réalisation avec la chaleur persévérante qu'il mettait à faire le bien. Sous l'influence de la pénible impression qu'il en ressentit, sa santé s'altéra visiblement. Après avoir passé à Saint-Malo l'hiver de 1851-1852, il retourna au Val, qu'il quitta bientôt avec sa fille pour aller au Bas-Champ. C'est là, dans la maison paternelle, entouré des soins affectueux de ses deux sœurs, Mme veuve Bodin et Mme Bourdet, du mari de cette dernière et d'amis dévoués, qu'il est mort, le 4 juillet 1853, après avoir reçu les dernières consolations de la religion avec la sérénité et la confiance du chrétien. Ses restes mortels, après avoir été présentés à l'église de Pleudihen, ont, selon ses désirs, été transportés près du temple qu'il avait fait élever dans la paroisse de l'Arguenon.

Nous avons essayé de peindre l'homme; disons quelques mots du poète.

La Morvonnais avait publié, vers l'âge de vingt ans, un volume de poésies qui contenait un drame lyrique, *Sapho*, et quelques élégies à la manière des poètes latins et de leurs imitateurs français. Ces préludes annonçaient de remarquables dispositions, mais rien d'original, de personnel. Ce fut en 1838 que, marchant dans des voies inconnues jusqu'à lui, il se révéla tout entier par la *Thébaïde des Grèves*, petit volume d'une originalité poétique admirable, que les âmes tendres et rêveuses, les femmes surtout, accueillirent avec enthousiasme.

Cette *Thébaïde* est le manoir des bords de l'Arguenon, séjour du poète, au milieu d'un paysage qui, par son grandiose sauvage, son harmonie saisissante, porte plus qu'aucun site de la Grèce ou de l'Italie à la contemplation religieuse, aux mélancolies de la terre. Lorsque La Morvonnais y perdit sa digne compagne, Mlle Marie de la Villéon, aussi distinguée par l'élévation du cœur que par celle de l'esprit, il se voua plus que jamais à l'accomplissement de ses devoirs paternels, et sa piété prit un caractère surhumain, qu'atteste chaque page de la *Thébaïde*. C'est le poème de la nature, de la famille, de la vie rustique, de l'amitié, de la charité, de la pauvreté attendrie et secourue, forte et résignée; c'est une œuvre à part dans l'histoire littéraire, un de ces livres bienfaisants et consolateurs auxquels on revient toujours quand l'âme souffre et espère. La pièce intitulée : *Un Sourire d'Enfant*, celle que l'auteur adresse aux amis que l'automne réunissait souvent à la *Thébaïde*, offrent avec le plus profond sentiment chrétien et maternel, les plus belles inspirations de la muse antique. Dans la première partie de cette œuvre, où le poète s'inspire du bonheur pur qu'inspirent les saintes joies de la famille et de l'amitié, il est tendre et grand comme le paysage qui l'environne. Toujours l'idée de Dieu se mêle à ses mélancoliques impressions. Il s'établit entre lui et la nature une sorte de communion mystique dont nous n'avions jamais trouvé l'expression, à ce degré, dans la poésie française.

Dans la seconde partie de la *Thébaïde*, plus particulièrement composée après la cruelle séparation qui était venue désoler le cœur du poète, cette heureuse poésie fait place à la douleur profonde qui inspira ce magnifique sonnet, l'une des plus admirables pages, selon nous, de la poésie contemporaine :

MESSAGE A MON MANOIR.

Sonnet.

Que fais-tu maintenant, ma Thébaïde aimée ?
Te voiles-tu de deuil comme mon cœur désert ?
Pleures-tu ? Les rosiers de ta cour parfumée
S'ornent-ils de boutons devant le perron vert ?

Du premier rossignol la chanson réclamée
Si vivement par nous, que fatiguait l'hiver,
Se mêle-t-elle enfin à la brise charmée ?
Et sonne-t-elle au bois avec la lente mer ?

Ton œil demande-t-il la blanche châtelaine
Au vieux château qui croule, à la côte où l'haleine
Du vent s'aromatise, au hâvre villageois ?

O manoir ! attends-tu que ton ange revienne ?
Ou de loin, accordant ta pensée à la mienne,
Rêves-tu, plein d'amour, au bonheur d'autrefois ?

Le poème intitulé : *Les Larmes de la Madelaine*, contient sans doute des vers bien touchants et bien harmonieux sur le malheur du poète ; mais, quoiqu'il reproduise parfois les beautés de la *Thébaïde*, il a été beaucoup moins lu, à cause de sa longueur, et aussi parce que l'auteur y a mêlé des scènes de la vie du monde, scènes où il n'excelle pas comme dans ses merveilleux tableaux de la solitude.

Sous le rapport de la forme, La Morvonnais relève surtout de Regnier, de La Fontaine et d'André Chénier. Il doit à Victor Hugo des qualités et des défauts. Comme penseur, nous ne lui trouvons guère d'analogie avec les poètes français. Il nous semble plus chrétien, plus évangélique qu'eux tous; il est aussi beaucoup plus imprégné des arômes de la vie rustique. Le Morvonnais a créé la Bucolique chrétienne. Qu'on se rappelle, dans la *Thébaïde des Grèves*, le *Vagabond*, le *Vieux Recteur*, le *Petit Pâtour*, le *Presbytère des Dunes*, un *Voyage la veille*

de Pâques fleuries, et ce délicieux poème du *Vieux Paysan*, pour lequel le poète semble avoir trempé sa plume dans les larmes du peuple. C'est sur l'autre rive de la Manche qu'il faut chercher des analogies à la poésie de la *Thébaïde*, chez Burns, Cowper, Wordsworth, et parfois chez Crabbe. La Morvonnais avait beaucoup lu ces poètes et les admirait profondément.

Le roman intitulé : *Le Manoir des Dunes, ou la Famille des Ames*, reproduit moins heureusement peut-être les idées et les sentiments des ouvrages en vers; c'est le même amour du paysage, la même élévation de pensées; certaines pages ont une harmonie savante et profonde : tout ce qui est inspiré par la solitude est admirable ; mais les peintures de la vie du monde sont moins vraies, et, dans chaque personnage, on retrouve trop le lyrisme personnel qui enchante le lecteur de la *Thébaïde des Grèves*.

La Morvonnais laisse de nombreux manuscrits, des poésies dignes de leurs aînées, toujours inspirées par le sentiment chrétien, dont il sonde de plus en plus les profondeurs; des ouvrages en prose qui traitent des questions sociales si bruyamment agitées dans les quinze dernières années.

Entraîné par la générosité et la chaleur de son âme, La Morvonnais souffrait du malheur des pauvres, plus vivement peut-être que de ses douleurs personnelles. Ce sentiment allait chez lui jusqu'à l'exaltation, et l'avait porté à rechercher avec une curiosité passionnée, dans les écrits de ce temps, les moyens indiqués par chaque écrivain pour remédier aux maux qui pèsent sur l'espèce humaine. Il avait déposé le fruit de ses longues veilles dans un vaste recueil auquel il comptait donner le titre d'*Harmonies sociales*. Nous avons encore à peine entrevu quelques parties de cette œuvre; mais, souvent, nous avons remarqué que son intuition de poète l'éclairait merveilleusement. Nous connaissons un manuscrit qui remonte à plusieurs années, et dans lequel le poète breton avait découvert, dans presque tous ses détails, la banque d'échange, organisée depuis avec tant de succès à Marseille et à Paris. On peut se faire une idée de ses doctrines sociales dans deux petites brochures publiées vers 1848, et écrites quelques mois avant la proclamation de la République. Les lecteurs du *Progrès* de Rennes ont pu juger la manière profonde de l'auteur par les articles substantiels qu'il a publiés peu de temps avant sa mort sur l'organisation de la commune. La Morvonnais aimait passionnément la liberté, ce beau rêve de presque tous les théoriciens modernes, cet idéal sublime dont les vices et les convoitises des hommes empêcheront toujours peut-être la réalisation.

Tous ceux qui ont pu apprécier le cœur et l'intelligence du poète de la *Thébaïde* considèrent sa mort comme un malheur public. Si quelque chose pouvait consoler ses amis, ce serait sans doute ce concert de louanges qu'ils ont entendu aussitôt que la triste nouvelle s'est répandue dans le monde; ce serait plus encore cette résignation sainte, cette piété évangélique, admirées de ceux mêmes qui voient chaque jour les chrétiens mourir. Mais, quand on a savouré toute la vie le charme de sa parole et de son amitié, on a beau invoquer les sentiments divins : les regrets amers l'emportent encore sur les espérances immortelles, qui, cependant, sont tout ce qui reste à ceux qui l'ont aimé.

Ch. C...t—Amédée Duquesnel.

MINÉE (Julien), — fils de noble homme Julien Minée, maître en chirurgie, et de demoiselle Françoise Besson, fille elle-même d'un maître en chirurgie de Nantes, naquit en cette ville, le 23 septembre 1738, sur la paroisse de Saint-Saturnin, aujourd'hui supprimée. On peut voir encore, sur le cours Saint-Pierre, rue Saint-Félix, la fenêtre centrale du dernier étage d'une maison qui appartenait à Minée père; fenêtre où se lit la devise suivante, faisant vraisemblablement allusion, d'après l'usage du temps (*voy. ci-dessus, p.* 447), à son état : *Hic de vitâ vita*. Cette inscription allégorique signifiait-elle que Minée vivait en faisant vivre les autres, ou que sa propriété était le résultat des soins par lui donnés aux autres pour les faire vivre? C'est ce que nous ne saurions expliquer. Minée père exerça long-temps, à Nantes, la profession de chirurgien, et de nombreux documents nous autorisent à croire que M. l'abbé Tresvaux (*Histoire de l'Eglise de Bretagne*, *p.* 99), a été induit en erreur par les personnes qui le lui ont représenté comme ayant été successivement matelot, comédien et pharmacien. Quant à cette dernière profession, qui, bien souvent, du reste, s'exerçait cumulativement, à cette époque, avec celle de pharmacien, ce qui semble avoir causé la confusion sur ce point, c'est que Minée, qui était tout à la fois chirurgien de l'amirauté, de la collégiale de Nantes et de l'évêché, fut chargé, à ce dernier titre, au mois d'avril 1775, d'embaumer, avec l'aide d'un apothicaire nommé Dupré, le corps de Mgr de la Muzanchère, évêque de Nantes.

Minée fils, destiné à l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre, en 1769, par ce prélat, dont il devait, un jour, porter la crosse et la mitre. Pourvu, deux ans après, de la cure d'une des paroisses de Saint-Denis, celle des Trois-Patrons, il l'occupait encore lors de l'émeute qui, dans la nuit du 1er août 1789, coûta la vie à M. Châtel, lieutenant de maire, égorgé avec un raffinement inouï de barbarie, comme accapareur, lui qui venait de diminuer le pain à ses propres frais, et qui, l'hiver précédent, avait procuré aux malheureux des secours abondants. Minée ne s'était pas borné à faire à ce

magistrat un rempart de son corps; il avait donné asile à sa famille. Pourquoi ce courage, cette héroïque charité, lui faillirent-ils quatre années plus tard, et firent-ils place à la plus honteuse, à la plus déplorable pusillanimité? Sa belle conduite, dans cette circonstance, ne fut pas sans influence, sans doute, sur le choix que les électeurs firent de lui, au mois de janvier 1791, comme curé de la nouvelle paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, qui venait d'être établie dans l'église du noviciat des Dominicains, au faubourg Saint-Germain. Toutefois, comme il avait embrassé avec ardeur les principes de la Révolution et prêté serment à la Constitution civile du clergé, il y avait là des motifs suffisants à cette élection, comme à celle d'évêque de la Loire-Inférieure, dont il fut l'objet, deux mois après, en remplacement de Mgr de la Laurencie, qui avait refusé le serment. Le carnaval venait de se terminer à Nantes, et ce fut une chose tristement curieuse de voir les journaux de la ville confondre dans un même alinéa le récit des fêtes bruyantes qui le signalent et l'annonce de l'élection épiscopale : « Jamais Nantes, y était-il dit, n'avait vu un carnaval plus gai que celui qui vient de passer. Demain, les électeurs du département de la Loire-Inférieure nommeront un nouvel évêque; demain, les bons citoyens se réjouiront encore. » Cet entre-filet voulait-il dire : « Demain, les Saturnales continueront? » — Le 14 mars, les électeurs, réunis sous la présidence du député Coustard, qui avait mis en avant le nom de Minée, nommèrent ce dernier à la majorité de 193 voix sur 294 votants, et la proclamation de cette élection, faite le lendemain, tint lieu de bulles pontificales au nouvel évêque, dont Coustard fit, dans la chaire même, un éloge très-fondé, du reste, en ce qui concerne sa conduite à Saint-Denis.

Minée, informé immédiatement de sa nomination, et invité par Coustard à venir prendre, sans délai, possession de son siége, répondit le 18 mars que, pour lui, le vœu du corps électoral était la voix de Dieu. Sacré à Paris, le 10 avril 1791, il se hâta de déférer à l'invitation de Coustard. A son arrivée à Nantes, le 15 du même mois, il reconnut sur-le-champ que son élection, œuvre purement politique, était loin d'obtenir un assentiment unanime. Il ne put dissimuler les craintes que lui inspirait la répulsion dont il se voyait l'objet; et, d'accord avec l'administration départementale, aussi inquiète que lui, il ajourna successivement son installation jusqu'au 1er mai. Elle se fit avec le déploiement d'une grande pompe officielle, qui contrasta avec la froideur et même avec les manifestations hostiles ou dérisoires qui l'accueillirent sur son passage, notamment sur les places publiques, où, comme le jour de son arrivée, il entendit certains mots désagréables bourdonner à ses oreilles. Des femmes affectèrent surtout de prononcer son nom en l'associant aux menaces qu'elles faisaient à leurs chats.

Enhardis par les indices de faiblesse de Minée, ses adversaires publièrent contre lui divers écrits imprimés clandestinement au couvent des Récollets de la communauté de Sainte-Claire. L'un des plus violents, saisi au nombre de vingt-six exemplaires, encore tout humides de la presse qui les avait enfantés, était une *Lettre de MM. les recteurs de divers cantons du diocèse de Nantes, en Bretagne, au sieur Julien Minée, curé des Trois-Patrons, à Saint-Denis, élu le 16 mars dernier, de la manière la plus scandaleuse, évêque constitutionnel et anti-canonique de la Loire-Inférieure.* Invité à repousser ces attaques, Minée publia, sous la date même du jour de son installation, une espèce de pamphlet qui parut sous ce titre : *Lettre pastorale de M. l'évêque du département de la Loire-Inférieure.* Nantes, de l'imprimerie de Despilly, imprimeur-libraire de M l'évêque, Haute-Grande-Rue, 1791, in-4° de 28 p., avec un fleuron représentant une croix, une crosse, une mître et les tables de la loi ancienne et de la nouvelle, jonchant la terre au dessous d'un écusson où on lit ces mots : *Evêché de la Loire-Inférieure.— La Loi et le Roi.* Cette lettre, où Minée s'attache particulièrement à exposer ses principes politiques, est farcie d'une foule de citations empruntées, avec plus d'exactitude matérielle que d'application fondée, aux livres saints. Elle est terminée par des notes destinées à prouver que, dans le temps de la primitive Eglise, les évêques étaient élus directement par le peuple, et à justifier les passages du texte dirigés contre les envahissements des papes, les richesses du haut clergé, etc. etc. Les invectives dans lesquelles Minée semble se complaire contre la papauté et le clergé, le font sans cesse conclure du particulier au général, et confondre la peccabilité des envoyés de Dieu, considérés comme hommes, avec leur infaillibilité en tant qu'organes de la transmission des vérités révélées. Et pourtant il reconnaissait la suprématie canonique du pape, auquel il convient lui-même (note 6) d'avoir écrit, le jour de sa consécration, *pour l'en prévenir et entretenir avec lui, conformément à la loi religieuse, la communion et l'unité.* Le factum de Minée, aujourd'hui très-rare, est la meilleure preuve de la faiblesse de cet homme, qui ne sut jamais que se trainer à la remorque des partis et en subir le joug.

La lettre pastorale n'avait pas calmé l'agitation; elle croissait, au contraire, dans les campagnes, où une sorte de guerre était déclarée aux curés constitutionnels. Les effets en furent tels que, dans les cinq premiers mois qui suivirent l'installation de l'évêque, la garde nationale fut obligée de marcher quinze fois pour les protéger. Minée crut qu'un acte d'autorité

intimiderait les opposants, ou qu'une adhésion les rallierait; ce fut dans ce double but qu'il se présenta au couvent des Couëts, avec l'espoir que les religieuses de cette maison lui en ouvriraient les portes. N'ayant pu réussir dans ce projet, il eut le malheur de rendre public le procès-verbal qu'il dressa du refus des religieuses. Ce refus servit de prétexte à ses partisans pour ameuter une nuée de mégères, stygmatisées depuis du nom de *fouetteuses des Couëts*, qui prodiguèrent, aux cris de *vive Minée!* les plus ignominieux outrages aux religieuses de ce couvent et de celui de Saint-Charles, au Sanitat. Nous n'entendons certainement rendre Minée ni responsable ni solidaire des excès commis en son nom; mais, s'il ne put s'interposer assez à temps pour les prévenir ou les arrêter, il est permis du moins de regretter qu'il n'ait trouvé aucune parole pour les flétrir, et que des femmes sans défense, abstraction faite même de leur caractère, n'aient pas rencontré en lui un appui, quand une députation de la partie calme de la population vint prier le département, qu'il présidait, d'aviser à ce que la tranquillité des couvents ne fût plus troublée.

Tout cela se passait dans les premiers jours de juin 1791. Vers la fin du mois, on célébra la Fête-Dieu. Au moment où Minée se préparait à donner la bénédiction, Dumouriez, qui, depuis peu de jours, avait pris à Nantes le commandement de la 12e division militaire, s'élançant sur les marches de l'autel, et y prenant une attitude théâtrale, annonça le départ du roi et demanda aux soldats le serment de fidélité à la nation. Tous le prêtèrent d'un seul cri, et Minée, prenant part à une scène dont les deux principaux acteurs n'avaient pas plus de foi l'un que l'autre, « accepta au nom du Dieu » vivant ce serment sacré qu'il scella de l'au- » guste bénédiction. » Bizarre accouplement d'un prêtre et d'un soldat parjures qui, oublieux de leurs serments, devaient, à quelques jours de là, abandonner, l'un la bannière de sa religion, l'autre celle de son pays!

Le langage de Minée, plus que ses actes, lui avait valu une sorte de popularité. Elle lui procura l'honneur d'être appelé à présider, le 25 août 1791, l'assemblée des électeurs réunis au couvent des Jacobins, pour procéder aux élections départementales. Un débat assez grave s'étant élevé, et ayant continué pendant trois jours, entre les électeurs de la ville et ceux de la campagne, au sujet du contingent qui devait être admis de part et d'autre à voter, Minée, fidèle à son système de se ranger du côté du plus fort, embrassa le parti des électeurs de la ville; mais sa voix, dépourvue de l'autorité réservée aux hommes qui se font estimer, fut impuissante à rétablir l'ordre; il abandonna alors la présidence, et publia à cette occasion un écrit justificatif intitulé : *Discours de M. Minée, évêque du département de la Loire-Inférieure, prononcé en l'assemblée électorale du même département, en se démettant de la présidence, le 31 août 1791, imprimé par ordre du conseil général de la commune et de MM. les électeurs de Nantes, assemblés à la maison commune.* Nantes, A.-J. Malassis, 1791, in-8° de 4 pages. Sa désertion le fit laisser de côté pendant quelque temps; mais, dès que la République fut proclamée, il reprit faveur en renchérissant le 26 août et le 26 septembre sur la violence de son langage. Dignes des démagogues les plus forcenés, les discours qu'il prononça alors (1) sont de longues déclamations contre la royauté et contre les prêtres, qu'il représentait comme ayant été gorgés de richesses en récompense de leurs adulations et de leur zèle à favoriser le despotisme et l'abrutissement du peuple. Quand Minée se déchaînait ainsi contre le clergé, il oubliait de mettre en regard de son antique splendeur son dénuement actuel; il oubliait que l'Etat était devenu propriétaire des biens de tous les établissements religieux, présentant, pour la seule ville de Nantes, un capital de deux millions, déjà en grande partie réalisés. Ces deux discours portèrent leurs fruits; malgré l'incompatibilité de ses fonctions avec celles de maire, quelques voix appelèrent Minée, le 10 décembre 1792, à remplir ces dernières.

Une nouvelle occasion de consolider sa précaire popularité se présenta, le 3 mars 1793, jour ou une cérémonie funèbre eut lieu à Nantes, en l'honneur de Lepelletier de Saint-Fargeau. Après plusieurs discours prononcés autour de l'arbre de la liberté, Minée fit entendre sa voix : « Les Égyptiens, s'écria-t-il, condamnaient les cadavres des rois; Lepelletier a » fait infiniment davantage; il a jugé à mort la » royauté elle-même, et le triomphe éclatant que » lui décernent, ainsi que nous, toutes les sec- » tions du peuple français, est une ratification » de l'irrévocable décret qu'il a prononcé contre » elle. » Cette philippique excita un enthousiasme difficile à décrire, et fut suivie des cris mille fois répétés de *Vive la République! Mort à la royauté!*

Six mois plus tard, Carrier vint à Nantes. Le premier acte du féroce représentant fut de provoquer le remplacement des magistrats de la municipalité nantaise et de l'administration départementale, dont Minée fut nommé président. Il ne fallut qu'un moment au trop célèbre proconsul pour s'assurer que, si Minée n'était pas

(1) I. *Inauguration de l'arbre de la liberté au champ de l'Egalité, ci-devant place Louis XVI, à Nantes, discours prononcé par Julien Minée, évêque du département de la Loire-Inférieure, le 26 août 1792, l'an IV de la liberté et le Ier de l'égalité.* Nantes, Malassis, in-4° de 4 pages. II. *Discours prononcé le 26 septembre de l'an Ier de la République (1792) par le citoyen Minée, évêque du département de la Loire-Inférieure, en mémoire de Beaurepaire et des victimes du 10 août, imprimé à la demande des citoyens artistes de Nantes, ordonnateurs de la pompe funèbre et auteurs du catafalque.* Nantes, Malassis, 1792, in-8° de 7 pages.

un homme d'action, il trouverait en lui, — et cela lui suffisait, — un auxiliaire docile et prêt à le seconder, sinon du bras, du moins de la voix. Il le jugea bien. Minée se fit un devoir constant d'appuyer de ses paroles les actes qui ont dévoué ce monstre à une réprobation ineffaçable. Ainsi, quand Carrier proposa, le 16 novembre 1793, au club de Vincent la Montagne, de fixer un jour pour faire de toutes les lettres de prêtrise un auto-da-fé, autour duquel les sans-culottes danseraient la carmagnole, Minée, dont l'affiliation au club venait d'être prononcée dans cette séance, s'empressa de le remplacer à la tribune, et développant ce qu'il avait dit la veille, au conseil du département (1), il prononça un discours d'où nous extrayons les passages suivants : *Frères et amis, si, dans l'exercice du ministère auquel j'avais été appelé, j'eusse employé la fourberie, le manége hypocrite, pour entretenir les erreurs d'un peuple crédule, nourrir ses idées superstitieuses et perpétuer son ignorance, j'aurais à rougir sans doute en me présentant à cet autel de vérité ; mais j'y parais, au contraire, avec une tranquille assurance, et sans craindre de rencontrer les regards des citoyens qui se sont attachés à suivre mes instructions. Ils ne me reprocheront pas de les avoir infectés de mystiques rêveries, de préceptes cénobitiques, de stupides idolâtries..... Le nom de l'aimable égalité, distinctive des bons sans-culottes, n'était pas encore inventé, et j'en pratiquais, j'en professais la morale... Le Dieu de la nature n'a pas besoin d'autels. Chaque honnête homme porte un cœur sur lequel il sacrifie, et lui présente en silence l'offrande de ses vertus.... J'avais dû ménager les organes affaiblis d'un peuple enveloppé depuis tant de siècles d'épaisses ténèbres ; le préparer de loin à soutenir l'éclat du rayon étincelant que, pour l'illuminer à jamais, frères, votre société a fait rejaillir sur lui du sommet de la sainte Montagne.* (2) »

Le titre d'évêque n'avait jamais été pour Minée qu'un anachronisme ; son apostasie publique mit du moins un terme à sa longue hypocrisie. Peu de jours après, le club de Vincent la Montagne ayant osé se plaindre de ce que les chiens dévoraient les cadavres des victimes gisantes dans les rues, Carrier prononça la dissolution d'une assemblée désormais trop timorée, et vint se plaindre aux trois corps administratifs d'avoir été calomnié ! La terreur était telle que tous se turent. Minée fit plus ; le baiser de réconciliation qu'il donna à Carrier fut le signe de son abjecte soumission. Il fit plus encore, lors de la fête de la Raison, inaugurée par la noyade d'une centaine de prêtres réfractaires. Non content d'y prêcher l'athéisme et de prêter le serment *de n'avoir d'autre mère que la patrie, d'autres dieux que l'égalité et la liberté*, l'ex-évêque divinisa Marat, *nom célèbre, auquel les généreux sans-culottes devaient se rallier, comme à celui d'un fondateur, d'un chef, d'un patron vénérable*, etc. etc. » Où se prononçaient ces paroles ? Autour d'un bûcher sur lequel on brulait les insignes du sacerdoce. Et qui présidait à cet holocauste ? Minée qui, pénétrant dans les caveaux de la cathédrale, profanait ce sanctuaire en y laissant dépouiller les restes des évêques nantais ; Minée, qui, jetant lui-même l'anathème sur ces restes vénérés, ne faisait rien pour empêcher de déchirer jusqu'au corps de l'évêque La Muzanchère, embaumé par son père (1) ?

Qui serait surpris, après de telles preuves de l'ignoble lâcheté de Minée, de sa servile complaisance envers Carrier ? Une fois, pourtant, il eut une velléité de secouer le joug : ce fut quand le proconsul voulut contraindre les corps administratifs à sanctionner la fusillade de nuit, et en masse, de tous les prisonniers. Le conseil du département ayant repoussé cette demande avec horreur, Minée s'associa à ses collègues. Mais, le lendemain, la docilité avec laquelle il recevait du comité révolutionnaire une liste de trois cents détenus destinés à périr sans jugement témoignait assez qu'il ne voulut pas s'exposer à renouveler son opposition.

Lors du procès de Carrier, il se fit son accusateur, et dit que sa tyrannie avait seule provoqué tous les crimes de Nantes. Interroge si la terreur était grande dans cette ville : « Elle

(1) A cette séance qu'il présidait, il avait dit « que, depuis long-temps, il professait les principes qui avaient determiné l'évêque Gobel et le clergé de Paris à venir abjurer au sein de la Convention nationale ; que les circonstances seules et l'amour du bien public l'avaient empêché de le devancer ; mais que la raison, la philosophie et la vérité devaient avoir leur tour, etc. », après quoi il avait déposé sur le bureau son acte de baptême et les titres ecclésiastiques qu'il avait successivement obtenus. Le conseil, applaudissant à son généreux dévoûment, lui avait donné acte de sa déclaration.

(2) *Séance de la Société populaire de Vincent la Montagne, du 26 brumaire, l'an second de la République. — Discours prononcé par Minée, ci-devant évêque, le quintidi* (sextidi) *de la seconde* (troisième) *décade de brumaire, l'an second de la République, une et indivisible, devant l'autel de la patrie, solennellement inauguré, le même jour, au nouveau lieu des séances de la Société Vincent la Montagne, conséquemment à l'abdication formelle précédemment déclarée en conseil de département.* Nantei, P. F. Aérauit, in-4° de 8 p.

(1) Hâtons-nous de dire que nous devons ici une réparation à la mémoire de Minée. Sur la foi de la *Commune et la Milice de Nantes*, nous avons dit (*Biog. univ.*, t. LXXIV, p. 113), que Minée avait été paisible spectateur de la dispersion des membres de son père, inhumé dans la cathédrale. Il y a eu dans cette assertion une erreur que nous regrettons d'avoir été conduit à commettre. Dieu merci ! ce lâche parricide n'est point à ajouter aux turpitudes de Minée. En effet, son père, mort à Nantes, le 28 février 1785, avait été inhumé le lendemain au cimetière de la Bouteillerie, comme le constatent les registres de la paroisse de Saint-Clément. Ajoutons ici que de nombreux documents, très-vraisemblablement inconnus à Mellinet, nous ont déterminé à modifier, sinon notre appréciation d'ensemble du caractère et des actes de Minée, du moins quelques-uns de nos détails primitifs.

l'était au point et elle pesait si fort sur tous les fonctionnaires qu'ils n'osaient constater sur les registres les actes de Carrier, ni les relations qu'ils avaient avec lui... Carrier avait mis une telle terreur à Nantes, qu'aucun citoyen n'osait respirer. » Dans une seconde déposition, il déclara que ses communications avec Carrier avaient toujours été fort orageuses, et il formula contre lui, entre autres accusations, celle d'avoir fait fusiller sans jugement quatre-vingt cavaliers qui s'étaient volontairement rendus, au mépris de sa promesse de ne point sévir contre eux. Puis, comme s'il eût voulu, en atténuant l'effet de ces accusations capitales, détourner les récriminations de Carrier, il ajouta « qu'il était facile de le ramener à la raison, quand il était seul. » L'imprudent! Il ne s'apercevait pas que, en cherchant si maladroitement à atténuer les crimes du bourreau de ses concitoyens, il était lui-même le plus redoutable accusateur de sa propre conduite, et que, en convenant de n'avoir pas résisté à celui qu'il était si aisé de ramener dans la bonne voie, il se posait, jusqu'à un certain point, comme son complice.

Après la condamnation de Carrier, Minée n'osa pas retourner à Nantes, où ses turpitudes avaient soulevé contre lui des ressentiments devant lesquels il recula. Il s'établit à Paris, et, se renfermant dans une prudente obscurité, il y embrassa, suivant M. Tresvaux, la profession d'épicier. Si M. Tresvaux n'a pas été induit en erreur sur ce point, comme il l'a été à l'égard des antécédents du père de Minée, il semblerait néanmoins que l'ancien évêque n'exerçait pas cette profession au moment de sa mort; car son acte de décès, inscrit à la date du 26 février 1808, sur les registres du 12e arrondissement de Paris, lui donne la qualification de propriétaire. On ignore s'il expia, par un retour sincère au christianisme, ses déplorables et scandaleuses erreurs.

Quelle que soit la flétrissure qui s'attache au nom de Minée, l'impartialité ne permet pas de le confondre avec les auteurs actifs des effroyables atrocités qui, suivant la belle expression de Mellinet, signalèrent pendant quatre mois le siècle de Carrier à Nantes. Ses paroles, ses actes furent coupables, sans doute, et provoquèrent au crime; mais, suggérée par une inconcevable pusillanimité, plutôt que par le crime, sa conduite n'autorise pas, quelque répulsion qu'elle soulève d'ailleurs, à voir en lui un complice volontaire des assassins de Nantes.

Indépendamment des divers écrits de Minée, précédemment mentionnés, on peut encore consulter à son sujet : I. *Discours prononcé devant le conseil général de la commune de Saint-Denis, en l'église paroissiale des Trois-Patrons de ladite ville, par M. Minée, curé, de la Société des Amis de la Constitution, lors de la prestation de son serment, le 16 janvier de l'an II de la liberté. Imprimé en vertu de la délibération du conseil général de la commune du même jour.* Paris, veuve Hérissant, 1791, in-8° de 31 p. II. *Procès-verbal de l'assemblée électorale du département de la Loire-Inférieure, pour l'élection d'un évêque;* in-4° de IV et 20 p. Nantes, Malassis, 1791. III. *Exhortation pastorale de M. l'évêque du département de la Loire-Inférieure, pour demander à Dieu la prospérité des armes de la nation. 14 juin 1792. l'an IVe de la liberté,* in-4° de 8 p. Nantes, Malassis.

P. L...t.

MIORCEC DE KERDANET (Daniel-Nicolas), — né à Lesneven, le 11 juin 1752, y exerçait honorablement la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé, en 1788, par les trois ordres de la province, député auprès de Louis XVI. Il assista, la même année, aux derniers États de la province, et y fut élu membre de la commission intermédiaire. Son refus de faire partie des États-Généraux le rendit suspect et contribua vraisemblablement à le faire révoquer de ses fonctions de maire, dans lesquelles il fut néanmoins rétabli vers le milieu de 1792. Destitué de nouveau après le 10 août, il fut arrêté au mois de janvier 1794, conduit au château de Brest et traduit devant le tribunal révolutionnaire de cette ville, sous la triple accusation d'avoir correspondu avec des émigrés, d'avoir discrédité les assignats, et d'avoir refusé le baptême d'un prêtre constitutionnel pour un de ses fils, le laborieux écrivain qui, par ses *Notices chronologiques sur les écrivains bretons*, ses *Annotations sur les Vies des Saints d'Albert Legrand*, sa *Vie de d'Argentré*, ses *Monographies sur diverses localités de la Bretagne*, a provoqué les nombreux travaux historiques, archéologiques et philologiques dont elle a été l'objet depuis trente ans. Au nombre des dénonciateurs de l'accusé était un homme auquel, depuis seize ans, il avait rendu les services les plus importants. Riou Kersalaun (*voy. ce nom*), défenseur de Miorcec de Kerdanet, termina la péroraison de son plaidoyer en exhibant une liasse de quittances signées de son dénonciateur. Cette circonstance, et les dépositions favorables d'officiers et de soldats de deux régiments qui avaient passé par Lesneven, déterminèrent l'acquittement de l'accusé et sa mise en liberté. Lorsqu'il revint à Lesneven, au mois de mai 1794, son arrivée y donna lieu à une fête à laquelle toute la population prit part. De 1795 à 1798, il fut nommé successivement président du district de Lesneven, juge au tribunal civil de Quimper, député, administrateur du Finistère et juré de la haute cour nationale. De toutes ces fonctions il n'accepta que les deux dernières; mais ayant été destitué en 1798 de celles de juré, comme royaliste, et de celles d'administrateur, pour s'être montré trop favorable aux émigrés et aux

déportés, en facilitant la levée du séquestre dont leurs biens étaient frappés, il resta éloigné des affaires publiques jusqu'en 1806, époque où il fut nommé membre du conseil général du Finistère, qu'il présida pendant plusieurs sessions. Louis XVIII, pour lui témoigner sa satisfaction de ce qu'il avait fait pour les émigrés, lui fit expédier des lettres de noblesse, le 9 novembre 1814. Après avoir fait partie de la chambre introuvable dans laquelle les cinq arrondissements du Finistère l'avaient appelé à siéger, il revint à Lesneven, et jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 24 septembre 1836, il partagea son temps entre la pratique de la bienfaisance et l'exercice de la profession d'avocat consultant, qui lui fournit bien souvent l'occasion d'être un médiateur utile entre ses concitoyens. P. L...t.

MIRIEL (Jean-Joseph-Yves-Louis), — médecin, né à Broons (Côtes-du-Nord), le 7 mars 1779, servit d'abord dans la marine. Parvenu au grade de chirurgien de 2e classe, il ouvrit, conformément au désir de Duret, son beau-père, chirurgien en chef de la marine, un registre consacré, sous le titre de *Grand Livre*, à la mention détaillée des cas de chirurgie les plus fréquents et les plus intéressants qui se présentent dans les hôpitaux du port de Brest. Plusieurs de ses observations, extraites de ce grand livre, et relatives à la *luxation en arrière de l'extrémité supérieure du radius*, ont été insérées dans le *Bulletin des sciences médicales* (octobre 1809). Reçu docteur-médecin en 1810, après avoir soutenu une thèse *sur l'importance du diagnostic et sur les difficultés qu'il offre dans certains cas*, Miriel se préparait à concourir pour le grade de chirurgien de 1re classe, lorsque des obstacles réglementaires, qui lui furent opposés, le déterminèrent à quitter le service de la marine pour se vouer exclusivement à l'exercice de la médecine civile. L'année suivante, une polémique animée s'engagea entre lui et M. Delaporte, second chirurgien en chef de la marine, à l'occasion de la ligature de l'iliaque externe dans un cas d'anévrisme inguinal; opération pratiquée par ce dernier sur un marin, et détaillée dans le mémoire qu'il publia sous ce titre : *Mémoire sur la ligature de l'iliaque externe dans les anévrismes de l'artère fémorale au pli de l'aine*. Brest, R. Malassis fils, 1811, in-8°. Ce mémoire avait été inséré dans le *Recueil de la Société médicale d'émulation*, qui avait, en outre, décerné à son auteur une médaille dont l'inscription portait qu'il avait, le premier, pratiqué, en France, l'opération dont il s'agit. Miriel révendiqua la priorité de l'opération dans un mémoire intitulé : *Réflexions théoriques et pratiques sur l'anévrisme inguinal*. Brest, imp. de F.-M. Binard, 1812, in-4° de 37 pages. Il se fondait sur ce que, dirigé par ses recherches sur le cadavre, et par les conseils de son savant beau-père, il avait indiqué, dans un mémoire lu deux ans auparavant au Conseil de santé de la marine, les perfectionnements dont lui semblait susceptible le procédé opératoire de Cowper, perfectionnements que M. Delaporte aurait appliqués. Ce dernier publia sa *Réponse aux Réflexions théoriques et pratiques*, etc. Brest, imp. de R. Malassis, 1812, in-4° de 68 p.; et Miriel, sa *Réplique faisant suite aux Réflexions théoriques et pratiques*, etc. Brest, Michel, 1812, in-4° de 31 p. En écartant du débat les détails auxquels les passions du moment et certaine rivalité de situation donnèrent des proportions étranges, il reste démontré que M. Delaporte, après s'être aussi essayé sur le cadavre, appliqua le premier au vivant son procédé différent tout à la fois et de celui de Cowper et de celui de Miriel. Du reste, si ce dernier ne fit pas l'application de son procédé, ce fut faute d'occasion, et il y a lieu de croire qu'il n'eût pas moins bien réussi que dans plusieurs cas d'imperforation d'anus qui se présentèrent dans sa pratique civile, et pour lesquels il fit, avec un succès complet, l'opération de l'anus artificiel, opération dont M. Duret avait long-temps fourni le premier et unique exemple, et qui, depuis, a été l'écueil de beaucoup de praticiens distingués.

Miriel, qui avait inséré un grand nombre d'articles intéressants dans les journaux de médecine, se disposait à coordonner beaucoup de faits curieux qu'il avait rassemblés dans sa pratique, notamment sur *l'anus contre nature, les abcès au foie, le tétanos traumatique, la hernie, les amputations, la ligature des artères dans le cas d'anévrisme des veines, dans le cas de varices*, etc., quand une maladie des plus graves l'enleva à Brest, le 26 février 1829. Son fils aîné, docteur-médecin à Brest, a recueilli quelques observations faites par son père sur des imperforations d'anus et les a consignées dans la thèse qu'il a subie, en 1825, devant la Faculté de médecine de Paris, *sur les vices congéniaux de conformité de l'extrémité inférieure du tube digestif et sur les moyens d'y remédier*. On doit encore à Miriel une *Notice nécrologique sur M. Duret*. Brest, J.-B. Lefournier, 1825, in-4° de 22 p. Ce travail, hommage de piété filiale, fait ressortir le rare talent et les grands services du savant chirurgien que, peu de temps avant sa mort, l'Académie royale de médecine avait spontanément honoré de ses suffrages. P. L...t.

MISSIRIEN (Guy **AUTRET**, sieur de), — historien de la province de Bretagne, au XVIIe siècle, vivait dans son manoir de Lézergué, près Quimper, « où, sans charge et sans occupation, » disait-il, il possédoit en repos la plupart de » son loisir et de sa solitude sans solitude, où » sa vie se passoit dans un calme continuel, et

» où, entre toutes les estudes, il avoit heureu-
» sement fait eslection de celle de l'histoire, com-
» me la plus convenable à ses inclinations, etc.»
Il paraît néanmoins qu'avant de goûter ce repos, il avait servi son pays, car il dit, dans une exhortation à la guerre d'Espagne de 1637 (préface de ses annotations sur les privilèges des nobles de Bretagne) « qu'il souhaiteroit redeve-
» nir de soldat orateur, pour persuader effica-
» cement à ses compatriotes de s'armer pour le
» roi dans cette circonstance. »—Et plus loin il ajoute « que s'il conseilloit la guerre, c'est qu'il
» estoit tout prêt d'y marcher, et de faire voir
» qu'il manioit aussi bien l'espée que la plume.»
De sa retraite, il entretenait des correspondances actives avec beaucoup d'hommes instruits de sa province et de Paris. Il mourut à Lézergué en 1660. Il a laissé : I. *Annotations, où l'on traite sommairement des privilèges des Nobles de Bretagne, touchant l'arrière-ban, et de la nécessité de la guerre contre l'Espagne.* Nantes, Hylaire Mauclerc, 1637, in-4° de 45 pages. Ces annotations contiennent des remarques utiles et des réflexions solides. II. *Projet d'une Histoire généalogique des Rois, Ducs, Comtes et Princes de Bretagne*, en XXIII liv. Nantes, Mauclerc, 1642, in-4°. Cette histoire, à laquelle Missirien travailla pendant quinze ans, n'a pas vu le jour. III. *Vies, Gestes, Morts et Miracles des Saints de la Bretagne Armorique, par le P. Albert-le-Grand... Revu, corrigé et augmenté de plusieurs Vies des Saints de Bretagne en cette seconde édition, par messire Guy Autret, chevalier, sieur de Missirien et de Lézerguée.* Rennes, Ferré, 1659, in-4° de 752 et 386 pages, sans y comprendre les deux tables rédigées par dom Julien Nicole, prêtre, originaire du pays de l'Argoët. Missirien, indépendamment des additions et corrections qu'il fit à l'ouvrage d'Albert-le-Grand, y ajouta les légendes de saint Béat, de saint Colomban, de saint Marcoul, de sainte Osmane, de saint Patern, de saint René et de saint Secondel, rédigées par dom Julien Nicole; celle de saint Budoc, par le P. Albert; celle de saint Hélier, par J. Lambaré, et celles du V. F. Jean de saint Samson et de saint Bieuzy, par Missirien. Cette édition fut suivie en 1680 d'une troisième, imprimée dans la même ville par Jean Vatar, encore en un volume in-4° de 804 et 386 pages, plus les deux tables. Elle ne diffère essentiellement de la seconde qu'en ce qu'on y a joint cinq nouvelles notices, savoir, celles de saint Guingaloc, par Nicole, et les vies de saint Jacut, du B. Robert d'Arbrissel, du B. Pierre Quentin et de M. de Quériolet. IV. *Histoire généalogique de la maison de Goulaine*, in-4°, manuscrit unique, on le croit, et qui n'a jamais été imprimé. Il appartient aujourd'hui à M. le marquis de Goulaine, membre du conseil général de la Loire-Inférieure. Ce manuscrit renferme sur cette magnifique seigneurie de curieux détails dont M. de Wim a cité quelques-uns, à l'article *Goulaine*, dans son remarquable ouvrage sur la Vendée, et dont notre érudit et vénéré collaborateur, M. Bizeul, a aussi fait usage pour sa notice sur la maison de Goulaine, insérée dans la *Biographie bretonne*.

P. L...t.

MOLAC, — ancienne famille de l'évêché de Vannes, qui portait de gueules à sept (*alias* neuf) mâcles d'argent, et pour devises : *Gric da Molac* (silence à Molac) et *Bonne vie*. Cette famille, fondue dans celles de La Chapelle, Rosmadec et Le Sénéchal, a produit quelques personnages distingués, parmi lesquels nous citerons spécialement :

MOLAC (Sébastien **DE ROSMADEC**, baron de) — embrassa le parti de Henri IV du temps de la Ligue. Il commandait, au mois de mars 1589, la ville et le château de Josselin, où il s'était fortifié. Etant venu dans la ville pour y faire ses dévotions du Vendredi-Saint, il y fut presque surpris par Saint-Laurent, maréchal-de-camp du duc de Mercœur, et il n'eut que le temps de rentrer au château, qui fut immédiatement investi. Molac s'y défendit jusqu'au mois de juillet suivant, que le manque de vivres le força de capituler. Lorsque, deux ans après, Saint-Laurent tenta de s'emparer de Loudéac, Molac, à la tête d'un corps d'infanterie dont Henri IV lui avait confié le commandement dès l'année précédente, repoussa vigoureusement les attaques de l'assaillant, et, pendant qu'il lui tenait tête, le marquis de Coëtquen, beau-père de Saint-Laurent, mais du parti opposé, fit sortir sa cavalerie et tomba sur l'ennemi, assez à temps pour dégager Molac, menacé, malgré sa bravoure, de succomber sous le nombre. La conduite de Molac en cette circonstance détermina le prince de Dombes à l'emmener avec lui devant Plimen, qui ne tarda pas à être pris. Au siége de cette ville, comme à celui de Guingamp, où il fut blessé en montant à l'assaut, Molac fit des prodiges de valeur. Lorsqu'au mois d'octobre 1594, le maréchal d'Aumont vint attaquer le fort de Crozon, construit par les Espagnols sur un rocher escarpé, à l'entrée du goulet de Brest, Molac y commanda un corps de trois mille Français. Dans l'assaut qui fut livré le 2 novembre, il attaqua les Espagnols avec une vivacité qui eût amené la prise immédiate du fort, si toute l'armée avait donné. A la mort de Liscoët (*Biographie bretonne*, t. II, p. 348), les ennemis pénétrèrent dans le camp du maréchal, comblèrent la tranchée, et s'y seraient maintenus sans la vigueur déployée par Molac, qui parvint à les en chasser. Le 15 novembre, deux brèches ayant été faites au fort, après un feu de six heures, Molac monta le premier à l'assaut. Repoussé une première fois, il revint à la charge, et contribua en grande partie à la prise du fort. Au mois de janvier 1596, il fut un des commissai-

res chargés de conclure avec le duc de Mercœur, au nom de Henri IV, une trève de quatre mois, prolongée successivement jusqu'à la fin du mois de mars 1597. La même année, cette trève étant mal observée, le maréchal de Brissac, lieutenant-général en Bretagne, rassembla tout ce qu'il avait de troupes pour réprimer les courses qu'y faisaient les ligueurs. Il marcha vers Moncontour avec son armée, dont Molac et Montbarot, autre capitaine breton, commandaient l'arrière-garde, et rencontra l'ennemi près de Plancoët. Après un léger engagement où Molac se distingua, les royalistes s'éloignèrent. Le brigand La Fontenelle s'étant retiré à Douarnenez, comme une bête fauve dans son antre, on résolut de l'y assiéger une seconde fois; mais, le siége traînant en longueur, Sourdéac, gouverneur de Brest et commandant de l'expédition, quitta le camp, sous prétexte d'affaires qui l'appelaient à Morlaix, et laissa le commandement à Molac, en lui promettant de revenir bientôt avec de nouvelles forces. Toutefois, au lieu d'envoyer du renfort, il écrivit, à quelque temps de là, qu'il était d'avis qu'on levât le siége. Lorsque ses lettres arrivèrent au camp, on y recevait la nouvelle qu'Aradon *(voy. ce nom)*, gouverneur de Hennebon, envoyait des secours aux assiégés sous la conduite de la Grandville, le plus jeune de ses frères. Cette circonstance entraîna les capitaines à adopter l'avis de Sourdéac. En conséquence, Molac leva le siége, et ramena ses troupes et son artillerie à Quimper. Informé que la Grandville était près de Quimperlé, il marcha, dès le lendemain, à sa rencontre; mais la Grandville n'était déjà plus à Quimperlé, et il se dirigeait vers Le Faouët. Molac le suivit et l'atteignit près de Kimerch, dont le seigneur, malgré son penchant secret pour les ligueurs, se borna à être, du haut de son donjon, simple spectateur du combat. La Grandville rangea ses troupes dans une grande garenne, entre le chemin et le château. Il avait choisi ce poste dans l'espérance de tirer quelque secours du château, et même, au besoin, d'y trouver une retraite. Molac, à la tête de ses troupes et des Suisses, commandés par le comte d'Erlach, fit une charge terrible contre les ligueurs, qui la soutinrent avec intrépidité. On se mêla de part et d'autre, et l'on se battit avec tant d'opiniâtreté qu'après six heures d'un combat sanglant, et tel, dit le chanoine Moreau, qu'on n'en avait pas vu de semblable depuis la bataille des Trente, la victoire ne s'était déclarée d'aucun des deux côtés. Molac, qui remplissait les fonctions de capitaine et de soldat, combattit avec sa bravoure ordinaire. Il fut parfaitement secondé par d'Erlach; mais les Suisses ne témoignèrent pas la même ardeur que leur commandant. Molac ne pouvant, quoique blessé, se résoudre à laisser la victoire indécise, se saisit de la cornette suisse, aux approches de la nuit, et, se tournant vers les soldats de cette nation : « Souffrirez-vous, s'écria-t-il, qu'on puisse vous reprocher d'avoir abandonné votre enseigne? » Honteux de ce reproche, les Suisses reprennent la cornette des mains de Molac, et le combat recommence avec une nouvelle fureur. La Grandville, voulant s'opposer à la charge des Suisses, fut renversé de cheval et tué. La nuit mit fin au combat, dont l'avantage resta à Molac. En 1598, le roi le nomma gouverneur de Dinan pour le récompenser d'avoir secondé Montmartin dans la prise de cette ville. La même année, la Bretagne étant pacifiée, il se rendit aux Etats de Rennes, où il présida l'ordre de la noblesse jusqu'à l'arrivée du baron d'Avaugour. Il continua de servir fidèlement Henri IV, puis Louis XIII, et mourut en 1629, au moment où il allait recevoir le bâton de maréchal de France. P. L...t.

MOLAC (Sébastien de **ROSMADEC**, marquis de), — fils du précédent, succéda au duc de Mazarin dans le gouvernement de la ville de Nantes, auquel il fut nommé en 1665. Louis XIV, qui méditait la révocation de l'édit de Nantes, venait d'y préluder en suspendant l'exercice de la religion réformée au Croisic, à la Roche-Bernard, à Guérande et dans quelques autres lieux de la Bretagne, où les temples protestants devaient être détruits de fond en comble. Son caractère modéré triompha des difficultés de sa position. Toutefois, une sédition ayant été occasionnée, en 1673, par la création de deux impôts sur le tabac et sur le timbre, Molac céda au peuple qui lui demandait, à grands cris, la liberté d'une des deux femmes provocatrices de l'émeute. Louis XIV le punit de sa faiblesse en lui retirant son gouvernement, dans lequel il fut remplacé par Lavardin. Sa disgrâce dura peu. Réintégré l'année suivante, il eut de nouveau à faire face à l'émeute. Les Hollandais ayant débarqué à Belle-Ile, il prescrivit de mobiliser une partie de la milice bourgeoise, afin d'assurer la défense des côtes, et d'arrêter au besoin la marche de l'ennemi. La ville de Nantes essaya de se soustraire à l'exécution de cet ordre, en alléguant que la plupart des habitants étaient dépourvus d'armes ou occupés à la garde intérieure de la ville. Molac, qui ne voulait pas encourir une seconde disgrâce, tint bon, déjoua toutes les tentatives de troubles et sut depuis faire respecter son autorité. Il mourut en 1693. P. L...t.

MONISTROL (Louis-Auguste-Fulcher, comte de), né à Lorient le 22 septembre 1774, appartenait à une branche cadette, devenue l'aînée, d'une très-vieille famille noble, originaire du Vélay, à laquelle trois villes de France, de Piémont et d'Espagne doivent, dit-on, leur nom. Depuis le comte de Monistrol, officier des mousquetaires gris, qui prit part aux guerres d'Italie, sous François Ier, cette famille a fourni

beaucoup de membres distingués aux armées de terre et de mer, ainsi qu'à la magistrature. Monistrol n'avait que quinze ans quand il commença à servir, en 1789, dans les dragons nationaux de Lorient. Nommé, en 1792, sous-lieutenant au 109e régiment (Martinique), il fut dangereusement blessé, et resta, lui cinquième, de cent vingt hommes qu'il commandait à l'attaque de la Roche-Bernard, les 15 et 16 mars 1793. Il ne dut la vie qu'aux soins empressés et à la généreuse hospitalité de M. Du Plessis de Grenédan. Réformé par suite de la gravité de sa blessure, reçue en défendant une chaussée contre une multitude armée, il ne reprit du service qu'à la journée de Saint-Cloud, le 19 brumaire. Sa coopération à cette journée lui fit décerner un sabre d'honneur. Nommé, le 1er nivôse an VIII, aide-de-camp du général Féraud, commandant la 16e division militaire, il fut attaché, en la même qualité, en 1802, au général Decaen, puis nommé, en 1803, chef de bataillon et chef d'état-major de cet officier-général, lorsqu'il fut envoyé dans l'Inde comme capitaine-général des établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance. Monistrol résida, de 1803 à 1811, à l'Ile-de-France, où le général Decaen avait établi le siége de son commandement, et, dans l'intervalle (1808), il fut fait colonel, lors de l'attaque de la colonie par des forces anglaises considérables. (Elles s'élevaient à vingt-cinq mille hommes, tandis que nous n'en avions que quinze cents à leur opposer.) Sa bravoure et son sang-froid, dans les affaires successives qui eurent lieu à cette époque, contribuèrent à prolonger la défense et à faire obtenir la capitulation par suite de laquelle nos troupes purent se retirer avec les honneurs de la guerre. Revenu en France, en 1811, avec le général Decaen, il le suivit, comme chef d'état-major, à l'armée de Catalogne; et, lorsque le général Lamarque prit le commandement de cette armée, Monistrol y conserva sa position, qui lui permit d'être cité avantageusement dans diverses circonstances, notamment à l'affaire de Banolas et à celle de la Salut, où le général Lamarque, attaqué par des forces infiniment supérieures, et obligé d'opérer sa retraite sous le feu de l'ennemi, à travers des défilés et des montagnes escarpées, confia le commandement de son arrière-garde à Monistrol, qui fut récompensé, par la croix d'officier de la Légion, de la bravoure et du sang-froid qu'il avait montrés dans ces circonstances difficiles. Rentré en France en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 13 août de la même année, et maréchal-de-camp le 20 janvier 1815. Le 16 novembre 1832, il fut élevé à la dignité de commandeur de la Légion-d'Honneur. Placé, le 4 août 1839, dans le cadre de réserve, il est mort à Paris le 1er avril 1846.

MONTAUBAN. — Illustre maison de Bretagne, qui descendait, on le croit, de celle de Rohan, par Josselin de Rohan, mort en 1251, et qui portait d'argent à sept mâcles de gueules, 3, 3, 1, au lambel de quatre pendants de même. Elle a produit plusieurs personnages distingués, parmi lesquels on cite particulièrement :

I. Renaud, — seigneur du Bois de la Roche, chevalier d'une grande valeur, nommé capitaine de Ploërmel, le 13 mai 1373. Il gagna, près de cette ville, une bataille sur les Anglais, qui tenaient le parti de Jean de Montfort. Fidèle à la cause de Charles de Blois, il la servit aux dépens de sa propre fortune, dont il aliéna une partie pour acquitter les dettes qu'il avait contractées au service de ce prince. Il mourut vers 1386. Guillaume, un de ses fils, prit part au combat des Trente. (*Voy. ci-après.*)

II. Jean, — seigneur de Romilly, de Marigny et de Landal, était fils de Guillaume, chancelier de la reine Isabelle de Bavière, et de Bonne de Visconti. Maréchal de Bretagne sous les ducs Pierre II, Arthur III et François II, il fut en outre conseiller et chambellan du roi Charles VII. Lors du procès intenté par François II à son frère Gilles (*voy.* t. Ier, p. 796-798), Montauban montra pour le malheureux prince, confié particulièrement à sa garde, une douceur qui contrasta avec l'animosité de son frère Arthur, lequel mit tout en œuvre pour se venger de ce que le prince Gilles lui avait été préféré comme époux de Françoise de Dinan. Lorsque, en 1450, Arthur, qui était bailli du Contentin, se retira aux Célestins de Marcoussis pour se soustraire aux poursuites dirigées contre les assassins de Gilles, le roi donna sa charge au maréchal son frère, pour le récompenser de l'avoir aidé, à la tête des troupes du duc de Bretagne, à faire la conquête de la Normandie, occupée par les Anglais. La bravoure de Montauban détermina le duc de Bretagne à lui confier, en 1453, le commandement des troupes qu'il envoya en Guyenne pour réduire cette province sous l'autorité du roi. Au combat de Castillon, livré le 17 juillet 1453, il fit des prodiges de valeur à la tête des Bretons. C'est en parlant de ce combat, où les Anglais furent défaits, Talbot et son fils tués, et la Guyenne recouvrée, que l'historien Jean Chartier a dit : « Les Bretons en sont demeurés bien dignes de recommandation. » Louis XI, à son avènement, créa Montauban grand-maître des eaux et forêts et amiral de France, à la place du comte de Sancerre, par lettres du 3 août 1461. Dans une quittance du 9 avril de la même année, Montauban prenait déjà le titre d'amiral, et il y joignait celui de grand-maître, dans une autre du 28 juin suivant. Il fut gouverneur de La Rochelle, en 1463, et, l'année suivante, il assista, à Milan, à la ratification du traité conclu entre Louis XI et le duc du Milanais. Il mourut à Tours, au mois de mai 1466, et fut inhumé aux Carmes de Dol, en Bretagne. Il fut fort regretté du roi,

mais très-peu du duc de Bretagne, qui, l'année précédente, avait saisi ses biens, pour le punir de servir les intérêts de la France au préjudice de la Bretagne. Personne ne le pleura, dit la *Chronique scandaleuse* de Louis XI, et nous concevons qu'il n'en pouvait être autrement, si l'histoire manuscrite d'Amelgard (liv. I, chap. 6) a été juste dans le jugement qu'elle a porté de lui en ces termes : *Joannes, dominus de Monte Albano, natione Brito, erat vir inexplicabilis avaritia, sine fide, pietate et justitia, pecunias congerendi et congregandi incredibili flagrans ardore.*

III. Arthur, — frère puîné du précédent, et bailli du Cotentin, suivit d'abord la carrière des armes. Favori du duc François Ier, il usa de son ascendant sur ce prince pour accroître son ressentiment contre son infortuné frère, Gilles de Bretagne, qu'il soumit à de longues tortures. A la mort de ce prince, voulant éviter la peine due à son crime, il se fit Célestin dans l'abbaye de Marcoussis. Louis XI, son protecteur, l'en retira pour le faire archevêque de Bordeaux, où il fit son entrée le 18 novembre 1467 Il mourut à Paris en 1478, et fut inhumé, sur la fin du mois de mars de cette année, dans l'église des Célestins. Son portrait et ses armoiries se voyaient autrefois sur la cheminée de la salle du chauffoir des Célestins de Marcoussis.

IV. Philippe, — vicomte du Bois de la Roche (la branche du Bois de la Roche avait pour tige Robert, troisième fils d'Olivier V, mort vers 1386), était capitaine de Rennes quand il fut appelé, en 1485, à remplir les fonctions de chancelier de Bretagne, vacantes par la mort de La Villéon. Il ne renonça pas pour cela au parti des armes; car, deux ans après, le duc François II, lors de l'entrée en Bretagne des troupes de Charles VIII, s'étant retiré, d'abord à Rennes, et de là à Malestroit, laissa dans la première ville les membres de son conseil, dont il confia la présidence à Montauban, en même temps qu'il le nomma son lieutenant-général, à la demande des habitants. Peu après, sur la nouvelle que le roi allait assiéger Nantes, il se joignit à La Moussaye, qui voulait se jeter dans cette ville avec un corps de cavaliers, et dont le projet ne put s'accomplir qu'après un rude combat, à Joué, contre les Français. Le duc, en mourant, le nomma membre du conseil de régence qui devait gouverner pendant la minorité de la duchesse Anne, sa fille. Les cinq seigneurs dont se composait ce conseil furent bientôt divisés au sujet du mariage de la princesse. Le maréchal de Rieux favorisait d'Albret. Montauban, qui exerçait un grand empire sur l'esprit de la jeune duchesse, la dissuada de ce mariage, en alléguant la disproportion d'âge et la pauvreté de d'Albret, que le roi avait dépouillé de ses domaines. Par ses conseils, Anne fit, devant deux notaires apostoliques, une protestation contre ce mariage, et un jour que d'Albret n'attendait plus que les dispenses sollicitées à Rome au moyen d'une fausse procuration de la princesse, fabriquée par le vice-chancelier La Rivière, il vit apparaître Montauban, qui venait, en personne, signifier à ce vieil aventurier l'opposition formelle à son mariage avec une princesse de onze ans. Il avait à peine commencé sa lecture que d'Albret et de Rieux, présents à l'entrevue, s'écrièrent que « *s'il continuait, ils lui feraient la tête sanglante!* » Malgré les regards flamboyants du maréchal, qui, la main sur la garde de son épée, jurait que « *ce ne serait qu'avec le fer qu'il répondrait à de telles écritures,* » Montauban ne tint aucun compte de ces menaces et n'en acheva pas moins sa mission.

L'année suivante (1489), de Rieux, dans la vue de soustraire la duchesse à l'influence de Montauban, fit tous ses efforts auprès du roi d'Angleterre, dont il avait gagné les généraux, pour que ce prince déterminât Anne, son alliée, à venir se placer sous la protection de son armée; mais le chancelier, qui veillait avec une égale sollicitude aux intérêts de sa souveraine et à ceux de son pays, éclaira la duchesse sur les conséquences de cette détermination, et réussit à l'empêcher de se mettre entre les mains des Anglais. Furieux de voir ses projets avortés, de Rieux crut avoir trouvé une occasion favorable de se venger de son rival en l'assiégeant dans Guérande, où il était allé remplir les devoirs de sa charge. Le maréchal fit investir la place par la garnison du Croisic; mais la duchesse, avertie du danger de son fidèle chancelier, envoya à son secours Dunois, qui força de Rieux à lever le siége. En 1490, Charles VIII ayant, au mépris des traités, levé, en Bretagne, des troupes qui la mettaient au pillage, la duchesse envoya Montauban en Angleterre, sous le prétexte apparent de régler les frais des secours qu'elle en avait reçus, mais, en réalité, pour s'en ménager de nouveaux dans le cas du renouvellement prochain des hostilités. Toutefois, le chancelier avait trop de perspicacité pour s'abuser sur les conséquences d'une alliance avec les Anglais. Aussi, tant pour les prévenir que pour mettre un terme aux dissensions qui désolaient son pays, s'empressa-t-il de prêter l'oreille aux propositions des envoyés de Charles VIII, lorsque ce prince se mit au nombre des prétendants à la main de la duchesse. Nul ne contribua plus que lui à la conclusion de ce mariage. Lorsque, dans l'année qui suivit ce grand acte politique, le roi d'Angleterre voulut tenter des descentes en divers endroits de la Bretagne, Montauban, à qui était confiée l'administration du duché, le repoussa sur tous les points. Il fut un des premiers à ressentir les effets de l'union de la Bretagne à la France. Pour le gagner, Charles VIII lui avait promis la dignité de chancelier de France. Toutefois, des lettres-patentes de 1494

ayant aboli la chancellerie de Bretagne, tout ce qu'on se borna à faire pour Montauban, qu'on ne voulait pas d'abord mécontenter, ce fut de le nommer gouverneur et garde-scel de la chancellerie de Bretagne, et chef d'une chambre de justice, formée de quatre conseillers appelés maîtres des requêtes. Il conserva pourtant, durant sa vie, le titre de chancelier; mais, comme on voulait se défaire de lui peu à peu, on lui donna pour vice-chancelier Guillaume Guéguen, depuis évêque de Nantes. Sa mort précéda de peu de jours celle du maréchal de Rieux, arrivée le 8 janvier 1518. La charge de chancelier de Bretagne et les 4,000 livres de gages y affectés furent alors définitivement annexés à la chancellerie de France, dont Duprat était titulaire, P. L...t.

MONTAUBAN (Guillaume de), — l'un des Trente. « Il y a grande apparence, dit le P. Du » Paz, que les seigneurs de Montauban sont » issus de la maison des seigneurs vicomtes de » Rohan, puisqu'ils en portent les armes, et, » pour briseure ou différence, un lambeau d'ar- » gent de quatre pièces pendant du chef..... » Alain de Montauban, chevalier, est le pre- » mier seigneur que j'ay trouvé de ceste mai- » son, et vivoit il y a environ 450 ans (vers le » milieu du XIIe siècle); les noms de ses prédé- » cesseurs estant incognus parce que les tiltres » d'icelle maison ont esté perdus par l'injure » du temps, bruslez et dissipez par les guerres » anciennes et civiles.... et par les François » faisant la guerre en Bretagne.... lesquels » François prindrent le chasteau de Montauban, » l'an 1487, et entre autres dégasts et ruines » qu'ils firent, ils mirent les tiltres et lettres » au feu comme j'ay leu en une enqueste, es- » tant au chasteau du Bois de la Roche. » — Guillaume de Montauban était le troisième fils de Renaud de Montauban, septième descendant d'Alain, et d'Amicie du Breil, dame du Bois de la Roche. Tous les Montauban prirent parti pour Jeanne la Boîteuse, femme de Charles de Blois, dans la guerre de la succession de Bretagne. Guillaume, tout jeune encore, en 1351, ne portait que le titre d'écuyer, mais soit qu'il eût déjà fait quelque action d'éclat, soit que Beaumanoir (*voy. ce nom*) eût égard à son illustre naissance, il fut choisi pour le combat de Mi-Voie, le premier de tous entre les écuyers :

Après convient choisir moult très noble escuier :
De Mont-Auban Guillaume prendray tout le premier.
(Vers 113e et 114e du *Poème de la Bataille des Trente*).

Le rôle de Guillaume, pendant le combat, ne fut pas plus remarquable que celui de tous les autres Bretons, mais ce fut lui qui décida l'avantage qu'ils remportèrent sur les Anglais. Bamborough, atteint et renversé par la lance d'Alain de Ker-an-rais, venait d'être achevé par Geoffroy du Bouës. Cette perte épouvante d'abord les Anglais, mais Crucart, un *alemant devès* (endiablé), les rassure et fait serrer les rangs :

Je vous prie, beaulx seigneurs, faites com gens membrez
Tenez-vous l'un à l'aultre estroictement serrés
Cil qui viendra sur vous soit mort et affolés.

Le combat recommence avec une nouvelle fureur. Beaumanoir ne peut entamer les Anglais, qui sont *tretous en un moncel*. Il s'inquiète; il est blessé et dévoré d'une soif ardente; deux ou trois de ses compagnons sont morts; plusieurs blessés, et, malgré le retour au combat de Charruel, de Tinténiac et de Rousselot, délivrés par la mort de Bamborough, il craint d'être vaincu. Ce fut alors que le jeune Montauban conçut un projet qu'il exécuta aussitôt. Je cite le poème, parce qu'il explique parfaitement l'action, et que nous ferons suivre ce passage de quelques réflexions, qui seront d'autant mieux appréciées qu'on aura le texte sous les yeux :

Grande fut la bataille, jamais telle n'orrez :
Forment se contenoient les Englois *aliez*
Home nentre sur eulx ne soit mort ou blechiez
Tous sont en un moncel com si fussent liez.
De Montauban Guill'e, le preux et laloses,
De lestour est yssu et les a regardez;
Grant courage lui print, le cœur lui es enflez,
Et jure Jhucrist, qui en croit fut penés,
Sil fust sur un cheval bien monte a son gres,
Tretous les departist a honte et a vieultez.
Bons esperons trenchans lors chaussa en ses piez,
Monta sur un cheval qui fu de grant fiertez,
Et lors print une lance dont le fer fut carrez,
Semblant fist de fuir ly escuier membrez.
Beaumanoir le regarde, puis la araisonnez,
Et dyt : Amy Guill'e, quest ce que vous pensez
Come faulx et mauvais, comment vous en allez :
A vous et à vos hoires vous sera repreuchiez.
Quant Guill'e lentent, un ris en a gestez,
A haulte vois parla que bien fu escoutez :
Besoingniez, Beaumanoir, franc chir membrez,
Car bien besoingneray, ce sont tous mes pensez.
Lors broche le cheval par flans et par costes
Que le sanc tout vermeil en chay sur les pres;
Par les Englois se boute, sept en a trebuchiez;
Au retoir en a trois soulez lui agraventes,
A ce coup les Englois furent espapillies,
Tous perdirent les cœurs, cest fines veritez.
Qui veult y a choisy, prins et serementez;
Montauban hault parla quant les a regardez,
Montjoie sescria; barons, or y ferez,
Essoies vous tretoux, frans chirs menbrez.
Tintiniat le bon, le preux et laloses,
Et Gui de Rochefort, Charuel lamornez,
Tretoux nous copaignons, que Dieu croisse bontez,
Vengiez vous des Englois tous à vos volontez.

Cette action de Montauban a été diversement jugée. Après avoir assez bien prouvé que les combattants étaient tous à pied, d'Argentré a, le premier, émis une insinuation de blâme de ce que Montauban s'était permis de monter à cheval : « Ce que je vois, dit-il, d'*inégal en ce* » *combat*, accordé est qu'il feust loysible à Guil- » laume de Montauban de combattre à cheval

» parmy les aultres de pied, et combien que cela » se peust et deust refuser, pour estre le party » faict entre nation et nation et non entre hom- » mes et hommes, toutes fois ils ne s'arrestè- » rent pas là, etc. » Ce blâme n'a été reproduit par aucun des historiens qui ont suivi d'Argentré, jusqu'à la publication du *Dictionnaire d'Ogée*, vers 1779, où l'on trouve, à l'article de *la Croix-Helléan*, une dissertation de M. de Pommereul, alors capitaine au corps royal d'artillerie, dans laquelle l'auteur s'efforce de jeter des doutes sur la réalité du combat des Trente, et surtout sur la vérité des détails de cette affaire, tels qu'ils avaient été donnés jusqu'alors. Nous avons dit, à l'article *Beaumanoir*, que M. de Pommereul ne connaissait point le poème du XIVe siècle; mais, l'eût-il connu, il n'en aurait pas moins fait usage, dans cette question, de ce scepticisme qui était dans sa nature, et qu'il a porté à l'excès dans des matières plus graves que de simples questions historiques. Après avoir élevé des doutes sur la manière dont les Trente étaient armés, sur celle dont on combattit à pied ou à cheval, sur le nombre de chevaliers et d'écuyers parmi les Bretons et parmi les Anglais, sur la parité ou imparité de ce nombre et les conséquences à en tirer, en cas que l'imparité existât, et que les chevaliers et les écuyers ne combattissent pas tous à pied et à armes égales, l'auteur ajoute : « Mais *que dire enfin de l'écuyer Montauban*, » *qui quitte le combat, monte un cheval, vient* » *à toute bride se jeter au milieu des Anglais*, » en renverse huit, et décide ainsi la victoire en » faveur des Bretons? Montauban était à pied, » puisqu'il quitte le combat pour prendre un » cheval (observation qui prouve seule que tous » les combattants, de part et d'autre, n'étaient » pas à cheval). Dans la supposition la plus vrai- » semblable et la plus favorable aux deux par- » tis, dans celle où les chevaliers, en nombre » égal des deux côtés, combattent à cheval, et » les écuyers à pied, dans cette supposition, » dis-je, Montauban, simple écuyer, *faisait-il* » *une belle action en se jetant à cheval sur les* » *fantassins anglais?* car, puisqu'il en renversa » huit, c'étaient des gens de pied : on ne dé- » monte pas, on ne culbute pas ainsi des cava- » liers. Cependant, c'est à cette manœuvre, *que* » *je laisse à mes lecteurs le soin de qualifier*, que » les Bretons durent la victoire. » Voilà donc l'action de Montauban condamnée sous tous les rapports : c'est une lâcheté, c'est une trahison! Cette critique de Pommereul, à laquelle M. de Toustain de Richebourg avait assez faiblement répondu, dormait depuis trente ans dans l'article d'Ogée, lorsqu'elle fut reproduite avec bruit et presque violence, en 1819, par le parti révolutionnaire, à l'occasion de l'érection de l'obélisque de Mi-Voie, importuné qu'était ce parti d'un monument qui rappelait l'un des faits glorieux du passé monarchique. Montauban était décidément un lâche et un traître, et si monument il y avait à élever, c'était en l'honneur des Anglais, victimes d'un odieux guet-apens. Voilà ce que j'ai entendu de la bouche de ces excellents Français; voilà ce qu'on retrouverait dans bon nombre de leurs journaux de l'époque. Aujourd'hui que le temps et les événements ont un peu calmé l'effervescence des esprits, examinons sous son véritable jour cette action tant reprochée à Montauban. Nous avons vu que, pour rassurer les Anglais, effrayés de la mort de leur chef Bamborough, le brave Crucart leur crie :

Tenez-vous l'un à l'autre *estroictement serrés* :
Ci'l qui viendra sur vous *soit mort et affolés!*

Aussitôt ils se mettent, comme dit naïvement le poème, *trestous en un moncel;* c'est-à-dire qu'ils forment le bataillon carré, au nombre de vingt-six ou vingt-sept qu'ils sont encore, armés de leurs longues et fortes lances, et présentant de tous côtés un front redoutable :

Hôme nentre sur eulx *ne soit mort ou bleschiez.*

C'est alors que, voyant ses compagnons dans l'impuissance d'enfoncer cette petite et courageuse phalange, qui fait éprouver aux Bretons des pertes d'autant plus sensibles qu'ils sont en moindre nombre, Montauban prend la résolution de monter à cheval et de se précipiter à travers les Anglais. Nous sommes au vif de la question, et je demanderai à tout homme de bonne foi s'il prendrait pour un lâche un cavalier qui, *seul*, se précipiterait sur un carré de vingt-six grenadiers croisant la baïonnette? Je demanderai si ce cavalier ne court pas au devant d'une mort certaine, car, s'il cause du désordre dans les rangs, il y a cent à parier contre un qu'il n'en sortira pas. C'est à quoi devait s'attendre Montauban, et son action est le sacrifice de sa vie au salut de ses compagnons d'armes. S'il en sortit sain et sauf, après avoir renversé sept hommes en allant et trois en revenant, cela tient à des causes que nous ignorons; mais il n'en enfonça pas moins un carré identiquement défendu comme nos carrés à la baïonnette, et pour en venir à bout, il ne fallait rien moins que se précipiter, homme et cheval, sur la pointe de vingt-six lances tenues en arrêt par des bras vigoureux. Certes, ce n'est point là l'action d'un lâche, et je doute que, parmi ses détracteurs, il s'en trouvât un capable de ce sublime dévoûment. Ce n'est point non plus une trahison, car un carré de vingt-six hommes, armé de lances ou de baïonnettes, ne craindra jamais d'être entamé par un *seul* cavalier, et dans celui-ci, on ne doit voir autre chose qu'une incroyable témérité, qui devient chez Montauban un courageux et admirable dévoûment. Aussi Froissart, qui généralement était plus anglais que français, n'hésite-t-il pas à qualifier le combat des Trente de « moult » hault faict d'armes qu'on ne doicbt mie ou-

» blier, mais le doibt-on mettre en avant pour » tous bacheliers encourager et *exemplier.* » Et cependant Froissart attribue la défaite des Anglais à « l'un des François, qui *demeuré* estoit » à cheval, les debrisait et defouloit trop mes» aisement, si que Brandebourg y fust tué et » huit de leurs compagnons, etc. » Il y a ici une confusion manifeste provenant de ce qu'on avait rapporté à Froissart que cinq Français étaient *demeurés à cheval*, et qu'il prend, pour l'un de ces cinq, l'écuyer Montauban, qui combattait évidemment à pied. Les détails du poème le prouvent parfaitement, et ce poème, véritable et naïve chronique de l'époque, ne parle aucunement de la *demeure à cheval* de quelques-uns des Français, et doit, à mon sens, avoir sur ce fait, d'ailleurs improbable, plus d'autorité que le récit de Froissart donné sous une forme dubitative : *Aucuns disent*, etc. L'idée d'un combat à cheval de la part de Montauban ne vint pas à Beaumanoir. Il crut, au contraire, qu'il quittait le combat et s'en retournait monté comme il était venu. De là son reproche énergique, et une dernière preuve que tous les combattants étaient à pied.

On doit conclure du silence du poème que, dans son audacieux fait d'armes, Montauban ne fut pas même blessé. Cependant son nom ne se retrouve plus par la suite, ni dans les généalogies, où on ne lui donne ni alliance, ni postérité, ni dans les chartes bretonnes.

BIZ...

MONTAUDOUIN (1), — famille de négociants de Nantes qui a puissamment contribué au développement du commerce de cette place. Elle fut anoblie et contracta des alliances avec plusieurs des familles parlementaires de la province.

Le premier de ses membres connus fut Jean, qui ne naquit probablement pas à Nantes, mais qui s'y maria, le 28 janvier 1616, à demoiselle Fleurie Bontreux.

RENÉ, — premier du nom, fils des précédents, baptisé à Saint-Nicolas le 4 février 1633, est celui qu'on peut considérer comme ayant jeté les bases de la grande fortune à laquelle parvinrent ses descendants. Isabelle Bureau, sa femme, appartenait à la famille de ce nom, qui a donné un échevin à Nantes et un directeur à la Compagnie des Indes-Orientales. René fut lié par ses relations d'affaires et d'amitié avec les négociants de Nantes les plus considérés de son temps. Il suffira de nommer Gabriel Budan, Jacques Cassard, Charles Gauvain, sieur de la Behinière, juge-consul et échevin, Pierre Grilleau, sieur de Chezine, juge-consul, sous-maire et directeur de la Compagnie des Indes-Orientales. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas le 15 avril 1691, et laissa une nombreuse postérité.

RENÉ, — deuxième du nom, fils du précédent et d'Isabelle Bureau, baptisé à Saint-Nicolas le 2 décembre 1673, homme aussi généreux qu'habile, fit des armements considérables pour l'Afrique, l'Amérique et la pêche de la morue. En même temps qu'il enrichit son pays, il acquit lui-même, par les moyens les plus honorables, une grande fortune, qui permit à sa famille de continuer le mouvement que son père et lui avaient imprimé au commerce nantais. Le Régent, qui se connaissait en hommes, faisait un grand cas de lui. Après avoir été juge en chef des marchands et échevins, il acheta une charge de secrétaire du roi près le Parlement de Bretagne; charge qui conférait la noblesse. Des lettres confirmatives furent expédiées, en 1773, à Anne Montaudouin, veuve de Nicolas Montaudouin, son fils, et à son petit-fils, René Montaudouin, seigneur de la Clartière et de la Rabatelière. Deux de ses filles, Marie et Elisabeth, épousèrent, la première, un fils de M. de Montbourcher, président au Parlement de Bretagne; la seconde, en premières noces, M. Charles-Marie-René du Plessis de Grenédan, et, en secondes noces, M. de Guichardy, aussi fils l'un et l'autre de présidents au Parlement. Deux des frères de René, connus sous les noms de Montaudouin de la Robertière et Montaudouin de Launay, occupèrent des charges consulaires et municipales. Un troisième, Thomas, né sur la paroisse de Saint-Nicolas, le 21 décembre 1687, eut de son mariage avec Anne Bouel plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons les trois qui suivent :

JACQUES, — baptisé à Saint-Nicolas le 2 avril 1716. Il fut docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine théologal de la cathédrale de Tréguier, et grand-vicaire de l'évêque de ce diocèse. Il vivait encore en 1781 et assista, le 13 mars de cette année, aux funérailles de son frère, Jean-Gabriel.

DANIEL-RENÉ, — né à Nantes, le 21 janvier 1715, commença ses études à La Flèche, où, grâce à son esprit léger et dissipé, on n'en put rien faire. On l'envoya à Rouen : même résultat. Sa grand'mère, Isabelle Bureau, qui le gâtait, obtint pour lui un peu d'indulgence de sa famille, qui l'expédia en Angleterre, où il continua son premier genre de vie.

Cependant, le hasard le mit en rapport avec le P. Giraud, bibliothécaire de l'Oratoire, qui lui donna des leçons de mathématiques et de métaphysique, sciences dans lesquelles il fit

(1) Il nous aurait été impossible de parvenir à distinguer les uns des autres les membres de cette famille, si l'honorable M. Biclet, juge de paix à Nantes, n'avait mis à notre disposition les immenses recherches qu'il avait faites dans les registres des treize anciennes paroisses de Nantes, et qui lui ont permis d'établir exactement la généalogie des nombreux rameaux de cette famille. Les difficultés et l'aridité de ce travail ne peuvent qu'ajouter à notre reconnaissance pour l'infatigable et consciencieux explorateur.

de prompts et rapides progrès, à la grande satisfaction du P. Giraud, qui avait d'abord montré quelque répugnance à se faire son précepteur, et n'y avait consenti que par amitié, puis ensuite par sympathie pour une vocation si décidée.

A la paix de 1748, il retourna en Angleterre. Il aimait ce pays, dont l'esprit froid, correct et positif, s'harmonisait avec le sien. Son voyage fut fructueux. Il vit à Londres les savants et la bonne société; à Oxford, l'Université; à Portsmouth, les chantiers de construction; à Liverpool et à Bristol, les manufactures et les illustrations commerciales. De Londres, où il avait eu des relations avec le duc de Richmond, Stanhope, Steward, Ray, Folkes, Mortimer, Graham, Bradley, Watson, King, etc., puis avec D. Pedro, l'un des gouverneurs de l'Amérique espagnole, que ses soins personnels ne purent arracher à la mort, il revint en France par la Hollande. A Paris, il se lia avec Buffon, Fontenelle, Réaumur, La Condamine, Jussieu, et resserra les nœuds d'amitié qui l'unissaient depuis long-temps à son compatriote Bouguer. L'Académie des sciences, suivant l'exemple de la Société royale de Londres, le choisit pour correspondant.

De retour à Nantes, il voulut y faire construire un navire d'après les principes de son ami Bouguer. Tout le monde se moqua d'abord de lui; il n'en continua pas moins. On avait parié que le navire n'irait pas à l'eau : il alla si bien qu'il devint un des meilleurs marcheurs de la marine marchande, et fit plusieurs voyages à Saint-Domingue. Montaudouin n'avait trouvé pour associé dans cette affaire que son frère Jean-Gabriel.

En 1753, il fut élu consul. Dans cette charge, il mit en pratique les idées qu'il avait vues fleurir dans ses voyages sur l'importance du commerce, et lutta vigoureusement contre les préjugés locaux. Grâce à son initiative, les élections consulaires se firent d'une façon plus indépendante de la mairie; puis il fit réunir dans un même local la bourse et le tribunal de commerce.

L'excès du travail amena chez lui une fièvre maligne, qui l'emporta, à Nantes, le 11 octobre 1754 (1). Sa mort laissa un grand vide dans le monde commercial. Modeste et timide, il avait peu imprimé, quoique ayant beaucoup écrit. Il travaillait, dans les derniers temps de sa vie, à un grand ouvrage sur les assurances maritimes et à un traité des avaries.

Le duc d'Aiguillon le regretta. « La mort de Montaudouin, dit-il plusieurs fois, est une grande perte pour Nantes. » Le *Mercure* (septembre 1755) a donné son éloge dans un article non signé, mais assez bien fait, où on lit, à propos de son ouvrage sur les assurances : « Il » s'était proposé de déterminer la valeur réelle » des assurances sur le commerce maritime de » la ville de Nantes avec la Guinée et les colo» nies en temps de paix. Il embrassa dans sa » recherche trente années. Le grand embarras » consistait à avoir exactement les états des » pertes partielles où avaries, parce que ces ob» jets ne sont insérés sur aucun registre public. » Il paraît qu'il avait additionné le nombre des jours de route, les traversées, et était arrivé à une moyenne de durée par chaque saison. Le problème pour lui était d'arriver à supputer les probabilités de perte pour chaque jour excédant la moyenne de l'année.

Nous croyons que ces travaux de Montaudouin forment la plus grande partie du troisième volume d'un recueil manuscrit existant, en trois volumes, à la bibliothèque du ministère de la marine, sous les nos 431-66, et intitulé : *Jurisprudence de la marine*, ou *Précis des anciens et nouveaux réglements sur la liberté et la sûreté de la navigation marchande, en temps de paix et en temps de guerre*. Ce troisième volume, *ad finem*, renferme des observations inédites, en forme de traité, sur les avaries en général, plusieurs projets d'avaries grosses et simples, des comptes de ristorne et en participation, et des réglements de projets aventureux et de rançon; le tout précédé de réflexions préliminaires sur les titres de l'ordonnance de 1681 qui concernent le fret et nolis, les engagements et les loyers des matelots, les contrats à la grosse, les assurances, les avaries, le jet et la contribution. Une annotation inscrite sur ce troisième volume, disant « qu'il avait été composé par un négociant de Nantes, qu'on croyait être M. de Montaudouin, dont l'ouvrage sur les assu-

(1) En 1755, Desforges-Maillard adressa à Jean-Gabriel Montaudouin des stances dont nous extrayons les fragments suivants, parce qu'elles ne se trouvent pas dans toutes les éditions des œuvres de Desforges-Maillard :

Coulez larmes, coulez, payez à la nature
Un trop juste devoir;
Celles qu'on verse ainsi sur des maux sans mesure
N'en doivent point avoir.
.....
Et vous, sociétés qu'assemblait la science
A Londres, à Paris,
Regrettez un Breton digne de l'alliance
Des plus rares esprits.
.....
Oui, La Touche, à tes chants tu verrais, comme Orphée,
S'émouvoir, accourir
Les dociles forêts, les marbres de Riphée,
Sans pouvoir l'attendrir.
.....
Cependant, cher La Touche, à ta philosophie
Par ma voix rappelé,
Songe combien de fois des malheurs de ma vie
Tes soins m'ont consolé.
Quels que soient tes ennuis, tu sais qu'il faut qu'on cède
A la loi du trépas,
Et que la patience est l'unique remède
Aux maux qui n'en ont pas.

Ces stances ont été imprimées dans la *Rhétorique des Savants* de Charuel de Ruffigné *(voy. ce nom)*.

rances et les avaries avait été annoncé dans le *Mercure de France*, t. II de décembre 1752, p. 46 et 47, nous n'hésitâmes pas, lorsque nous rédigions, en 1838, le *Catalogue général des Bibliothèques de la marine*, à l'attribuer à un Montaudouin, sans nous prononcer toutefois entre Daniel et Jean-Gabriel, que nous savions s'être également occupés de jurisprudence commerciale. Aujourd'hui, d'après l'ensemble des détails qui précèdent, nous inclinons pour Daniel.

Jean-Gabriel — dit Montaudouin de la Touche, — né le 23 décembre 1722, à Nantes, où il est mort le 12 mars 1781, joignit à l'habileté pratique dans les affaires commerciales de solides connaissances dans les diverses matières de l'économie sociale et politique. Comme ses ancêtres, dont il continua les traditions, il imprima une grande impulsion au commerce de Nantes, par la construction et l'armement de beaucoup de navires. La construction de l'un d'eux, auquel il venait de donner le nom de *Voltaire*, suggéra à un poète anonyme un panégyrique de ce grand écrivain, inséré avec la réponse de ce dernier dans le *Mercure de France* (septembre 1768). Ce fut à cette occasion que Piron décocha ce distique :

Si j'avais un vaisseau qui s'appelât Voltaire,
En l'honneur du patron j'en ferais un corsaire.

C'est sur un mémoire présenté par Montaudouin aux Etats de Bretagne assemblés à Saint-Brieuc, en 1757, que fut constituée la *Société d'agriculture, de commerce et des arts*, à l'exemple de laquelle d'autres sociétés analogues s'établirent à Paris et dans d'autres grandes villes du royaume. Montaudouin, après la fondation de cette société, coopéra activement à ses travaux, en partageant avec Abeille la rédaction de l'ouvrage intitulé : *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les Etats de Bretagne*. Rennes, Jacques Vatar, et Paris, veuve Brunet, 1760-1762, 2 vol. in-8° et in-12. (Fig.) Ce recueil de mémoires forme un ouvrage très-utile à consulter; on y trouve des idées très-avancées, pour l'époque, sur le fermage, la culture des grains, leur commerce, les méthodes d'engrais, les pêches de la morue, du hareng, du maquereau, etc.. et d'autres points importants d'économie agricole et commerciale. En détruisant les grossières erreurs qui dominaient, même parmi les gens instruits, la Société prépara de nombreuses améliorations. Fidèle exécuteur de son programme, et son agent le plus actif, Montaudouin forma à Nantes une école de dessin qui subsiste encore aujourd'hui. C'est encore cette société qui, en vue de favoriser la pêche du hareng, proposa, comme moyen d'abriter le port de Piriac, la construction d'une digue dont les plans furent fournis par M. Magin, ingénieur des Etats.

On doit à Montaudouin, indépendamment de sa coopération au recueil précédemment mentionné : I. *Supplément à « l'Essai sur la police générale des grains (de Herbert).* » La Haye, 1757, in-12 de 48 pages. II. Des *Mémoires* sur la politique, le commerce et les matières économiques, insérés dans le *Journal du Commerce* qui s'imprimait à Bruxelles, et dans d'autres ouvrages périodiques; plusieurs Mémoires sur des sujets littéraires envoyés à l'Académie de La Rochelle et lus dans ses séances; des *Notices historiques* sur des gens de lettres, insérées dans divers journaux. Il a aussi collaboré au livre publié en 1766 par Accarias de Sérionne, sous le titre de : *Les Intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au commerce*, et publié quelques poésies, soit dans les *Amusements du Cœur et de l'Esprit* ou dans le *Mercure*, soit séparément, telles que les *Stances contre le duel*, par M. D. M*** de Nantes, avec cette épigraphe : *Tout impose à nos cœurs le devoir d'être utiles (Ode de Thomas sur la Société);* avec permission d'imprimer, 36 pages in-18, y compris 15 pages de préface. Une note imprimée au bas de la première page des *Stances* fait connaître que « l'auteur a donné plusieurs pièces anonymes insérées dans différents journaux. » On lit, à la fin de la trente-sixième page, un permis d'imprimer à Nantes, le 29 octobre 1776.

La nature des matières traitées dans les deux recueils suivants, la date et la forme de leur publication, tout concourt à nous faire présumer que Montaudouin dut prendre une assez large part à leur publication. I. *Recueil œconomique.* Nantes, Marie, 1759, in-12. Ce recueil, qui traite des mêmes matières que le *Corps d'Observations*, devait être périodique; mais nous croyons que le premier volume a seul paru. II. *Corps complet d'Agriculture, du Commerce et des Arts de France, dédié au Roi, etc.*, en 4 vol. ou parties in-8°, traitant de la *culture des grains* (2 vol.), du *commerce* (1 vol.), de l'*industrie* (1 vol.). Paris (Nantes), Despilly, 1771-1772. (Fig.)

Montaudouin était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, de l'Académie royale des belles-lettres de La Rochelle, et des sociétés d'agriculture de Palerme, de La Rochelle et de Touraine. P. L...t.

MONTBAROT (René MAREC de), — zélé calviniste et partisan d'Henri IV, était gouverneur de Rennes depuis 1583. Craignant, en 1589, que des processions et des prédications faites dans cette ville, par ordre de l'évêque, pendant le Carême, n'eussent pour résultat de la faire se ranger du côté de la Ligue, il s'empara des endroits fortifiés de la ville, et y plaça des soldats calvinistes avec ceux des catholiques qu'il croyait les plus fidèles au roi. Son zèle l'ayant entraîné à user de violence, dans la nuit

du 12 mars, pour changer un factionnaire qui gardait la tour aux Foulons, les habitants s'y précipitèrent et donnèrent le signal d'un soulèvement général. En un clin d'œil les rues furent barricadées. Le Parlement s'assembla, et prescrivit de mettre bas les armes; mais le tumulte ne s'apaisant pas, il députa vers Montbarot pour lui demander les clefs de la ville, qu'il fut obligé de rendre. Il se retira alors dans la tour de la porte Mordelaise. Le 15 mars, le duc de Mercœur, qui, à la faveur de ces mouvements, avait pris possession de Rennes, fit sommer Montbarot de lui remettre ce poste. Le gouverneur, après avoir fait à ses partisans un appel auquel quatre ou cinq seulement d'entre eux répondirent, capitula, sortit le même jour, et se rendit sur-le-champ à sa terre de la Martinière, à une lieue de Rennes. Les royalistes ayant repris cette ville le 5 avril suivant, Montbarot fut rétabli dans son gouvernement, et pour se prémunir contre toute surprise de la part de l'abbesse de Saint-Georges, tante de la duchesse de Mercœur, il l'obligea à lui remettre les clefs de la porte de Saint-Georges, dont elle était dépositaire par suite d'un privilége inhérent à son titre. Au mois de juillet de l'année suivante, les ligueurs ayant tenté de surprendre Vitré, où commandait Montmartin (*voy. ce nom*), Montbarot se jeta dans la place et concourut à la défendre vigoureusement. En 1591, il aida Montmartin à prendre Châtillon-en-Vendelais. Lorsqu'en 1594 don Juan d'Aquila voulut attaquer Quimper, afin d'attirer sur ce point les royalistes occupés au siége de Crozon, Montbarot déjoua ce projet, et l'obligea, en le harcelant, à faire un grand circuit pour gagner la presqu'île. Il était encore gouverneur de Rennes lorsque Henri IV y fit son entrée, le 9 mai 1578, et quoique sa fidélité au roi eût un peu chancelé dans les derniers temps, il fut continué dans son gouvernement, qu'il n'exerça plus que titulairement, ayant, selon son droit, nommé pour son lieutenant Jean-Jacques de Lombar, écuyer, par une lettre datée de son logis de la tour aux Foulons, le 9 juillet 1598. P. L...t.

MONTBOURCHER (René-Marie, marquis de), — né le 15 août 1778, au château de Brézal, commune de Plounéventer (Finistère), mort le 26 décembre 1848, au château de la Magnanne, commune d'Andouillé (Ille-et-Vilaine), était le dernier rejeton d'une ancienne famille, ramage de Vitré, qui s'armait d'or à trois channes ou marmites de gueules. Simon et Guillaume de Montbourcher furent témoins, en 1170, d'un accord entre le duc de Bretagne et Raoul de Fougères. Geoffroi se croisa en 1248. A ces deux personnages, on peut ajouter un capitaine de Rennes, en 1552; un capitaine de Nantes; un garde-des-sceaux et grand-écuyer de Bretagne; un gouverneur du Limousin; un maréchal-de-camp (voy. *Bordage*), et un président aux Enquêtes en 1707.

René, IIe du nom, seigneur du Bordage, bisaïeul de celui qui fut tué à Philipsbourg, né dans le XVIe siècle, mort vers 1612, se distingua dans les guerres de la Ligue, et fut l'un des plus braves gentilshommes du parti protestant dans l'évêché de Saint-Malo. Le 10 juillet 1590, le prince de Dombes l'autorisa à faire fondre deux pièces de campagne et autant de fauconneaux qu'il jugerait convenable pour la défense de son château du Bordage, où le duc de Montpensier lui permit, au mois d'août 1592, de mettre, comme garnison, une compagnie de trente-trois hommes de guerre montés et armés. Henri III, par sa lettre, datée de Bergerac, le 14 avril 1588, l'assura de sa reconnaissance, et Henri IV, par celle qu'il lui adressa du camp de Dieppe, le 19 octobre 1589, lui témoigna ses regrets de ne pouvoir lui conférer le gouvernement de la ville de Vitré, dont il avait empêché la surprise par les ligueurs, attendu que Montmartin en était capitaine et le sire d'Allègre gouverneur. Mais, par ses lettres-patentes du 28 janvier 1597, il autorisa du Bordage à fortifier sa maison, et, le 11 juin suivant, il lui donna commission de lever cinquante hommes d'armes pour le service de ses armées royales.

René-Marie de Montbourcher fut fidèle aux traditions d'honneur et de loyauté que lui avaient léguées ses ancêtres. Un trait suffira pour caractériser sa délicatesse et sa sévère probité : au retour de l'émigration, au moment où les anciennes familles avaient grand besoin d'argent, les héritiers de Bruc avaient reçu de lui, par transaction, une somme de 6,000 fr. pour entier remboursement d'un constitut éteint de 13,000 fr. MM. Bizien du Lézard et Mlle de Bruc en avaient donné quittance définitive. Vingt ou vingt-cinq ans plus tard, Montbourcher, plus à l'aise, alla reporter 7,000 fr. à la famille de Bruc, qui ne voulait pas les recevoir. Il fallut bien pourtant qu'elle les prît, car Montbourcher déclarait qu'il allait consigner cette somme, ajoutant que si, en droit, on ne pouvait l'exiger, sa conscience, plus forte que toutes les lois, lui faisait un devoir de rembourser intégralement ce que les siens avaient touché.

Montbourcher, d'une modestie sans égale, passa, pour ainsi dire, toute sa vie à se faire oublier. Aussi, quand ses concitoyens lui confièrent, sous la Restauration, le soin de les représenter à la Chambre des députés, n'avait-il pas brigué ce mandat. Il l'accepta, toutefois, sans hésiter, comme un devoir dans l'accomplissement duquel il se montra fidèle à ses convictions monarchiques. Habituellement silencieux, il cédait rarement au besoin de rectifier chez les autres les erreurs de l'esprit; mais, s'il prenait la parole, il captivait bientôt par le charme et la solidité de sa conversation. Emporté à l'étranger, dès ses plus jeunes années,

par l'orage révolutionnaire, il s'était rendu familières presque toutes les langues de l'Europe. D'une charité sans bornes, d'un courage stoïque que ne pouvaient ébranler les souffrances les plus aiguës, il était un modèle d'urbanité et de piété. Il avait épousé une petite-fille de l'illustre La Chalotais. Il avait eu l'inexprimable douleur de voir son fils le précéder dans la tombe, et son frère était tombé, en 1813, sur le champ de bataille de Leipzig, en défendant l'indépendance nationale.

Nous ignorons si c'est à cette famille qu'appartenait Paul de Montbourcher, sieur de la Rivaudière, auteur du *Traité des cérémonies et ordonnances appartenant à gages de bataille et combats en champ-clos, donné au roi par l'auteur*. Paris, 1608 et 1612, in-8°.

(Voyez aussi TRÉMEREUC.) P. L...t.

MONTEVILLE (OLIVIER DE), — « jadis à Launay, près Runan, évesché de Tréguier; l'un des chevaliers qui combattit avec avantage en la bataille des Trente, portoit burellé d'argent et de gueules de dix pièces à la bordure de sable. » (Guy Leborgne, *Armorial.*) Il est nommé une seule fois dans le poème du XIVe siècle, contenant le récit de cette bataille. *(Voy. Beaumanoir.)*

Après print Beaumanoir, c'est chose sans doubtance;
.....
Olivied Monteville, homme de grant puissance.

Il n'était encore que simple écuyer, et ces mots de *grant puissance* ne doivent, ce me semble, signifier autre chose qu'une grande force corporelle. Rien n'annonce qu'Olivier de Monteville ait été tué dans le combat; cependant on n'en trouve aucune mention dans les chartes ni les chroniques bretonnes. Un Guyon Monteville est nommé dans la monstre de Jean de Beaumanoir, le 30 août 1351, c'est-à-dire quelques mois après la rencontre de Mi-Voie, en même temps que plusieurs des combattants, Geoffroy du Bois, Tristan de Pestivien, Alain de Ker-an-Rais, Louis Goïon, Olivier de Fontenoye. Ce Guyon Monteville n'était qu'un simple archer dans cette compagnie, et cette qualité empêche de soupçonner une confusion possible dans le prénom. Un autre Monteville (SIMON) faisait, en 1356, partie de la monstre d'Even Charruel, l'un des chevaliers les plus distingués parmi les Trente. Ce Simon montait un cheval tout blanc, du prix de 40 livres. On trouve ensuite un Bizian de Monteville en 1371, Raoul de Monteville en 1382, Jehan de Monteville en 1382, Charles de Monteville en 1420, et Jean de Monteville en 1421. Il est à croire que cette famille était éteinte, peut-être depuis long-temps, à l'époque de la réformation, dans les listes de laquelle on ne retrouve plus le nom de Monteville. Ce nom remonte, dans les chartes bretonnes, à l'année 1263, où Jean de Monteville était écuyer de Jean de Corlé, et à 1267, où un autre Jean de Monteville, sinon le précédent, figure comme sénéchal de Tréguier.

BIZ....

MONTFORT (GUILLAUME RAGUENEL, connu sous le nom de), — né à Dinan ou dans les environs, fut protonotaire apostolique et fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo, le 13 octobre 1423, par Martin V. Transféré, le 28 juin 1424, à Saint-Brieuc, il n'accepta pas ce siége. Cette même année, l'amiral de Châteaubriant-Beaufort, et quelques autres seigneurs convoqués par l'évêque de Saint-Malo, se mirent à la tête des troupes de Bretagne, marchèrent contre les Anglais qui assiégeaient le Mont-Saint-Michel et les forcèrent de se retirer. Le pape Eugène IV donna à Montfort, le 23 avril 1461, une commission pour dissoudre le mariage de Louis, fils du roi de Sicile, et d'Isabeau de Bretagne. Le 16 janvier de l'année suivante, il le créa cardinal au titre de Sainte-Anastasie, et, depuis cette époque, on ne l'appela plus que le *cardinal de Bretagne*. La mort le surprit assez subitement, le 27 décembre de la même année, dans la ville de Sienne, lorsqu'il allait remplir au concile de Bâle une mission secrète du pape, ce qui a donné lieu de croire qu'il s'y rendait malgré ce pontife. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Sienne, avec tous les honneurs dus à son rang. C'était un prélat affable et d'une conduite édifiante.

P. L...t.

MONTIGNY (JEAN DE), — fils et frère d'avocats-généraux au Parlement de Rennes, naquit en Bretagne en 1636. Dès sa plus tendre jeunesse il annonça des dispositions remarquables pour les lettres. « C'était, dit Saint-» Marc, un très-bel esprit, aimant l'étude, » ayant du goût et capable d'écrire aussi bien » en prose qu'en vers. »

Les lettres manuscrites de Chapelain, citées par l'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, t. XVII, p. 235 et suiv.), nous apprennent que Montigny passa les premières années de sa jeunesse à Paris; que son esprit, encore plus que sa naissance, lui acquit l'estime de M. et Mme de Montausier, celle de Colbert, et l'amitié de Mlle de Scudéry, de Ménage, Conrart, Pélisson et Chapelain; qu'il embrassa fort jeune l'état ecclésiastique, et que, pendant les années 1656 et 1657 qu'il passa en Bretagne, particulièrement à Rennes, il partagea son temps entre les lettres, la prédication et le commerce du monde, auquel il se livra trop. Chapelain, confident de ses *galanteries*, lui en fait quelques reproches, non parce qu'elles ne convenaient point à sa profession, mais parce qu'il craignait qu'elles ne l'attachassent à la province et que son retour à Paris n'en fût retardé. Ce motif n'indique certainement pas que Chapelain fût fort scrupuleux.

On ne peut préciser exactement l'époque à laquelle Montigny revint à Paris. Tout ce que nous savons par les lettres de Chapelain, c'est qu'il y fut rappelé par un procès qu'il avait au Grand-Conseil; qu'il balança long-temps s'il accepterait la charge d'aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, qui lui fut offerte avant le mariage, c'est-à-dire avant le 9 juin 1660; que ses irrésolutions firent accorder cette charge à l'abbé Bonneau, et qu'il n'en fut lui-même pourvu qu'après le mariage. Il l'exerçait certainement en 1667, car le titre d'aumônier lui est donné par Chapelain dans une lettre qu'il lui écrivait le 1er février de la même année.

Montigny, nommé évêque de Léon en 1670, n'occupa ce siége que fort peu de temps, car il mourut le 28 septembre de l'année suivante, étant aux États de la province qui se tenaient à Vitré. Les circonstances de sa mort sont rapportées dans les *Lettres* de Mme de Sévigné. Dans celle du 20 septembre 1671; elle dit « qu'il » avait été à la dernière extrémité avec le trans- » port du cerveau, mais qu'il était hors d'af- » faire. » Elle ajoute dans celle du 23 septembre : « Nous avons à Vitré ce pauvre petit abbé » de Montigny, évêque de Léon, qui part au- » jourd'hui, comme je crois, pour voir un pays » beaucoup plus beau que celui-ci. Enfin, après » avoir été ballotté cinq ou six fois de la mort » à la vie, les redoublements de la fièvre ont » décidé en faveur de la mort; il ne s'en soucie » guère, car son cerveau est embarrassé; mais » son frère l'avocat-général s'en soucie beau- » coup et pleure très-souvent avec moi; car je » vais le voir et suis son unique consolation; » c'est dans ces occasions qu'il faut faire des » merveilles. » Dans les lettres du 30 septembre et dans d'autres, elle s'occupe encore de Montigny dans les termes suivants : « Je crois qu'à » présent l'opinion *léonique* est la plus assurée; » il voit de quoi il est question, et si la matière » raisonne ou ne raisonne pas, et quelle sorte » de petite intelligence Dieu a donnée aux bêtes, » et tout le reste. Vous voyez bien que je le crois » dans le ciel, *o che spero;* il mourut lundi matin » (28 septembre); je fus à Vitré, je le vis et je » voudrais ne l'avoir point vu... Ce pauvre petit » évêque avait trente-cinq ans; il était établi; » il avait un des plus beaux esprits du monde » pour les sciences; c'est ce qui l'a tué comme » Pascal, il s'est épuisé.... C'est un dommage » extrême que la perte de ce petit évêque; c'é- » tait, comme disent nos amis (Port-Royal), un » esprit lumineux dans la philosophie.... Il est » cartésien à brûler; mais, dans le même feu, » il soutient aussi que les bêtes pensent : voilà » mon homme; il est très-savant là-dessus; il » a été aussi loin qu'on peut aller dans cette » philosophie. »

Par le peu qui nous reste de Montigny, on voit que l'étude de la philosophie ne lui avait pas ôté le goût de la poésie et de l'éloquence. « Sa prose, dit l'*Histoire de l'Académie fran- » çaise*, t. II, p. 135, est correcte, élégante, » nombreuse; sa versification coulante, noble, » pleine d'images. Quelques années de plus, où » n'allait-il pas? »

Sa *Lettre à Eraste* (Linière) *pour réponse à son libelle contre la Pucelle* (de Chapelain), Paris, 1656, in-4°, prouve que, pour obliger ses amis, il savait faire servir sa plume à la défense d'une mauvaise cause. Chapelain, dont le poème est exalté dans la *Lettre à Eraste*, n'en parle jamais qu'avec éloge dans sa correspondance. Montigny n'a guère laissé d'autre écrit en prose que son *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France*. Rennes, 1666, in-4°. L'abbé d'Olivet lui attribue, il est vrai, une *Lettre contenant le voyage de la cour vers la frontière d'Espagne, en* 1660, imprimée dans le t. Ier d'un *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*. Mais on doit la restituer à l'abbé de Montreuil, dans les œuvres de qui elle a été publiée en 1666. Quant aux *Poésies diverses* de Montigny, toutes composées avant son épiscopat, elles se bornent à quelques pièces formant deux cent quatre-vingts vers, insérées dans la troisième partie du *Recueil de Sercy*, 1656, in-12, t. XVII, p. 235 et suiv., 241 et suiv. La plus remarquable est un poème de deux cents vers, intitulé : le *Séjour des Plaisirs*, qu'il composa en réponse au *Séjour des Ennuis*, badinage de Montplaisir *(voy. ce nom)*, son compatriote et son ami, et qu'il croyait la même pièce que celle qui se trouve dans le t. II du *Recueil des Poésies diverses*, dédié à M. le prince de Conti, t. XVII, p. 235 et suiv., 241 et 242. Toutes les pièces du *Recueil de Sercy* sont signées *Ingitmon*, anagramme du nom de Montigny.

Saint-Marc (voy. son édition des *Œuvres de Montplaisir*, p. 141), avait annoncé qu'il aurait rassemblé les poésies de l'abbé de Montigny, et qu'il y eût joint des notes; mais ce projet n'a pas été exécuté. Montigny fut reçu à l'Académie française, en 1671, à la place de Gilles Boileau; et son discours de réception, à côté de quelques traits de bel esprit, dans le goût du temps, offre un assez grand nombre de pensées profondes et d'observations judicieuses, exprimées avec élégance et clarté, et une diction brillante et facile. M. Boissy-d'Anglas en cite les morceaux les plus remarquables dans son *Essai sur Malesherbes*, t. II, p. 160. Montigny fut, dans la même année, remplacé à l'Académie par Charles Perrault. P. L...t.

MONTMARTIN (Jean du **MATS**, seigneur de **TERCHANT** et de), — que l'on croit né, soit dans la vicomté de Terchant, fief de sa famille, situé près de la Gravelle, frontière de la Mayenne, soit à Montmartin, en Brielles, où Saint-Germain embrassa la religion réformée aussitôt qu'elle commença à être professée en

Bretagne. Mais, forcé de se soustraire aux persécutions exercées contre ceux de sa secte, il se réfugia en Allemagne, d'où il ne revint qu'en 1576, avec le comte de Laval, à la suite de l'édit de Loches. Nommé, en 1589, gouverneur de Vitré, la seule ville qui tînt alors, avec Brest et Rennes, pour Henri IV, il rendit de grands services à ce prince, jusqu'à l'entière pacification de la Bretagne. La ville de Vitré ayant été investie, au mois de juillet 1590, par les ligueurs, qui avaient fortifié les maisons des gentilshommes des environs, Montmartin, incommodé de ce voisinage, fit sortir de l'artillerie; et après avoir pris ou rasé ces maisons, il tailla en pièces deux cents hommes amenés par deux capitaines ligueurs au secours de ceux qui s'y étaient établis. Peu de temps après, les garnisons de Fougères et de Châtillon-en-Vendelais formèrent une entreprise sur le château de Vitré, qu'elles essayèrent de surprendre pendant la nuit. Déjà quarante des ennemis avaient pénétré dans le château; mais, trahis par celui même qui les avait introduits, ils furent tous tués ou faits prisonniers. Ce mauvais succès ne rebuta pas le duc de Mercœur. Sachant que Montmartin était auprès du roi, il s'aboucha avec Du Breil, son lieutenant, qui consentit à livrer le château. Cette trahison aurait réussi, sans la présence d'esprit et le courage d'un officier nommé Ralon, qui tua le traître, et, avec l'aide de trois soldats, fit avorter ses projets (1).

En 1591, après avoir fait, de concert avec Molac, le siége de Plimeu, qui fut forcé de capituler, Montmartin, alors maréchal-de-camp dans l'armée du prince de Dombes, marcha à la rencontre du duc de Mercœur, qui s'avançait pour reprendre Guingamp. Dans le conseil que tint le prince, le 21 juin, l'opinion émise par Montmartin fut approuvée et décida du sort de la bataille. Cependant l'artillerie des ligueurs, plus nombreuse et mieux servie que celle des royalistes, fit d'abord lâcher pied à ces derniers. Montmartin, s'en apercevant, disposa aussitôt l'armée de telle sorte que, dès la première charge, il reprit, à la pointe de l'épée, le terrain que les ennemis venaient de gagner. Sa seconde charge fut si terrible, qu'il contraignit l'infanterie de Mercœur à se replier derrière les Espagnols, ses alliés. Montmartin ne fit sonner la retraite qu'après avoir fait un grand carnage des ennemis et les avoir poursuivis autant qu'il le put.

A quelques jours de là, le prince de Dombes ayant résolu d'attaquer Lamballe, Montmartin s'efforça de l'en dissuader, lui représentant que cette place, d'ailleurs assez bien fortifiée, était défendue par une nombreuse garnison, tandis que l'armée du prince, manquant d'argent et de munitions, n'avait pour toute artillerie que des canons traînés par des bœufs. Ces sages représentations ne furent pas écoutées, et le siége commença. Une petite brèche ayant été pratiquée à la muraille, Montmartin, que La Noue avait envoyé la reconnaître, revint dangereusement blessé, et rapporta, ainsi que les deux ingénieurs qui l'avaient suivi, que la brèche n'était point assez grande, et qu'il n'y avait aucune sûreté à donner l'assaut. La Noue, voulant s'en assurer par ses propres yeux, monta, à deux reprises, au haut d'une échelle. C'est là que ce grand homme, qui s'était obstiné, malgré les observations de Montmartin, à quitter son casque, reçut à la tête le coup d'arquebuse dont il mourut, quelques jours après, à Moncontour. Quoique blessé, Montmartin n'abandonna pas La Noue, auquel il ne cessa de prodiguer des soins jusqu'à son dernier soupir. Déterminé par la mort de La Noue à lever le siége de Lamballe, le prince de Dombes se mit en marche vers Rennes. Arrivé à Saint-Méen, distant de six lieues de cette ville, il se trouva en présence du duc de Mercœur. Si le prince, moins circonspect, avait attaqué les ligueurs à l'improviste, c'en était fait d'eux. Le duc, profitant de son inaction, se replia, à deux lieues, sur Saint-Jouan. Rendu plus hardi par l'arrivée de deux cents gentilshommes, le prince se décida enfin au combat. Montmartin, par ses ordres, fut chargé des dispositions de la bataille. Il rangea l'armée dans une lande, plaça ses canons sur une petite hauteur et divisa ses troupes en quatre corps, dont les Français formèrent les deux premiers, les Anglais le troisième, et les lansquenets le dernier. Le succès que, grâce à ces habiles dispositions, on obtint dès la première charge, aurait, cette fois encore, été suivi de la victoire, si le prince, toujours irrésolu, n'avait perdu un temps précieux à discuter avec son conseil au lieu d'agir. La retraite s'exécuta, sous de frivoles prétextes, et Montmartin, envoyé devant Châtillon pour en faire le siége, investit la place, qui capitula après que les assiégeants eurent tiré sept à huit cents coups de canon. Pendant qu'on traitait des conditions de la capitulation, presque tous les assiégés furent massacrés, à l'exception de quelques gardes du duc de Mercœur, qui se trouvaient parmi eux, et que Montmartin réussit à renvoyer sains et saufs.

L'année suivante (1592), le prince de Dombes et le prince de Conti mirent le siége devant la ville de Craon; le duc de Mercœur, profitant de la mésintelligence qui régnait entre eux, les attaqua, le 22 mai, et remporta une victoire complète. Montmartin n'était pas alors en Bretagne; il avait accompagné Henri IV au siége de Rouen. Lorsque le roi apprit la défaite des princes, il fit partir Montmartin pour Vitré, afin qu'il rassurât, par sa présence, cette ville, dont la possession lui était si avantageuse.

(1) En mémoire de cet acte de fidélité et de courage, le nom de *Ralon* a été donné à une des rues de Vitré.

Montmartin se mit aussitôt en route, traversa le camp du duc de Mercœur, et fut rendu, dans six jours, à Vitré. Il en fortifia les faubourgs où il logea les Anglais, la plupart blessés ou désarmés, jeta douze cents hommes dans la ville, et fit si bien que Mercœur, qui, à la faveur de la consternation produite par la déroute des princes, comptait sur une reddition immédiate, jugea prudent de s'éloigner et d'aller assiéger Malestroit. Appelé trop tard par le duc de Montpensier pour secourir cette place, Montmartin se dirigea vers Dinan où se trouvaient trois cents Lorrains nouvellement entrés en Bretagne, les chargea et leur enleva leurs quartiers, après leur avoir fait essuyer quelques pertes.

Le maréchal d'Aumont, nommé, la même année, commandant en Bretagne, ne fut pas plutôt arrivé dans cette province, que, cédant aux instances de la ville d'Angers, et touché des cruautés commises tous les jours par deux chefs de bandes qui désolaient le pays, il résolut de les assiéger dans leur repaire. C'était la petite ville de Rochefort, située sur le bord de la Loire, au dessous d'Angers. Montmartin fut chargé de cette expédition. Il obtint d'abord quelques succès, et les assiégés, resserrés de toutes parts et réduits à une grande disette, auraient été forcés de capituler s'il eût été exclusivement chargé des opérations du siége. Mais l'approche de l'hiver et le défaut d'accord entre le prince de Conti et le maréchal d'Aumont, qui étaient venus le rejoindre, entraînèrent la levée du siége.

En 1593, il assista aux Etats tenus à Rennes et participa à leurs délibérations, dont une des plus importantes eut pour résultat d'envoyer des députés à la reine Elisabeth et aux Etats-généraux de Hollande, afin d'en obtenir des secours d'hommes et d'argent. Montmartin, l'un d'eux, se rendit auprès du roi pour lui faire part de cette délibération. Henri IV, ayant donné son adhésion aux négociations que les députés devaient poursuivre en Angleterre et en Hollande, ils partirent au mois de février, et moitié par fermeté, moitié par adresse, non seulement ils obtinrent d'Elisabeth la révocation du rappel de ses troupes, mais ils réussirent à faire échouer toutes les tentatives de cette princesse et de ses ministres pour que la ville de Brest, dont ils prétendaient faussement que le gouverneur Sourdéac leur était dévoué, reçût un nombre d'Anglais égal à celui des Français formant la garnison. Tout ce qu'ils accordèrent, en échange d'un nouveau secours de cinq mille hommes, ce fut d'ajouter l'île de Bréhat à la petite ville de Paimpol qu'occupaient déjà les Anglais. De Londres, les députés se rendirent en Hollande, alors en guerre avec l'Espagne, ce qui les empêcha d'obtenir des Etats-généraux des secours immédiats. La députation, dont Montmartin fut le membre le plus actif et le plus influent, était de retour en Bretagne au mois de juin 1594. Vers la fin de cette année, le roi ayant envoyé en Bretagne trois régiments, cinq compagnies suisses et trois compagnies de dragons, Montmartin fut chargé de prendre le commandement de ces troupes, et de les cantonner à Rennes ou dans les environs. Au commencement de l'année 1595, il reçut ordre de les conduire au maréchal d'Aumont, qui était resté à Quimper depuis la prise du fort de Crozon. Dès que Montmartin fut à Châtelaudren, il donna avis de sa marche au maréchal, qui lui enjoignit d'investir Corlay, ville au pouvoir de la Ligue, ou plutôt du brigand Fontenelle (*voy. ce nom*), qui, pour détourner l'orage, berça Montmartin de l'idée de sa soumission au roi. Cette ruse, à laquelle il recourait dans l'espoir d'être promptement secouru par les Espagnols, n'eut aucun succès auprès de Montmartin, qui rejeta ses offres, cerna la ville, et le renferma dans le château. Un stratagème que Montmartin employa après l'arrivée du maréchal, ayant déterminé Fontenelle à capituler, la Basse-Bretagne se trouva ainsi délivrée, pour quelque temps, des brigandages de ce monstre.

En 1596, la comtesse de Laval, zélée calviniste, pensant que son fils, qui s'était rendu près du roi, allait embrasser la religion catholique, et s'imaginant que Montmartin en ferait autant, profita de l'absence de ce dernier pour se rendre maîtresse, d'intelligence avec les habitants, de la ville de Vitré. Mais Henri IV rétablit Montmartin, et le dédommagea de cette mésaventure par un don de 10,000 écus, dont la comtesse fut condamnée à payer la moitié. Le roi, qui avait apprécié la fidélité à toute épreuve de Montmartin, l'attacha à sa personne, tout en lui conservant son gouvernement, qu'il exerça par ses lieutenants.

Lorsqu'en 1597 Henri IV sentit la nécessité de mettre un terme aux promesses trompeuses du duc de Mercœur, afin d'arriver à l'entière pacification de la Bretagne, ce fut Montmartin qu'il choisit pour disposer les esprits à la guerre qu'il méditait. Nommé commissaire du roi près des Etats de la province, il y fit voter les dépenses de la guerre, et compléta sa mission à Saint-Malo, dont les habitants s'offrirent à fournir au roi l'artillerie et l'argent dont il aurait besoin. Après la séparation des Etats, il suivit le maréchal de Brissac au siége de Dinan et contribua avec Molac (voy. ce nom, *Biogr. bret.*, t. II, p. 483) à la prise de cette ville, dont il régla la capitulation. Il fut ensuite le principal négociateur qu'employa Henri IV pour déterminer le duc de Mercœur à se soumettre; sa conduite ferme et habile obtint l'approbation du roi. Il ne paraît pas avoir séjourné dans la Bretagne après qu'elle fut entièrement rentrée sous l'obéissance de Henri IV.

Montmartin a laissé un récit des événements

auxquels il a pris part, sous ce titre : *Mémoires de Jean du Mats, seigneur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, ou Relation des Troubles arrivés en Bretagne depuis l'an 1589 jusqu'en 1598.* Ces *Mémoires* se trouvent dans le *Supplément aux Preuves de l'Histoire de Bretagne de D. Morice et de D. Taillandier.* (*Hist.*, t. II, col. cclxxij-cccxvj.) « Quoique Montmartin fût protestant, dit M. de Kerdanet dans ses *Notices sur les Ecrivains de la Bretagne*, on ne s'aperçoit nulle part qu'il ait été de cette secte. Il montre partout autant de candeur que d'attachement à la personne de son souverain. De Thou a eu connaissance de ses *Mémoires*, qu'il ne fait, pour ainsi dire, que copier dans ce qu'il rapporte des affaires de la Ligue en Bretagne. » On ignore si la mort de Montmartin a précédé ou suivi la publication d'un ouvrage qui parut sous son nom, intitulé : *Etat de ceux de la Religion en France.* Paris, 1615, in-8°. P. L...t.

MONTPLAISIR (René de BRUC, marquis de), — quatrième fils de René-Jean de Bruc (*voy.* t. Ier, p. 205), et de Marie Veniero, issue de la famille de ce nom, qui a donné plusieurs doges à Venise, naquit à Paris en 1610. Il servait depuis long-temps dans le régiment de Poitou, quand il fut nommé, en 1640, aux fonctions de lieutenant de roi à Arras; fonctions qui, comme on sait, conféraient au titulaire le rang de second officier d'une place, et l'appelaient à commander en l'absence du gouverneur. Pourvu, le 13 septembre 1644, d'une compagnie de chevau-légers, pour tenir garnison à Arras, il fut fait maréchal-de-camp le 11 septembre 1651. A la mort du marquis du Plessix-Bellière, son beau-frère, on lui accorda, le 10 décembre 1651, le régiment de cavalerie que commandait ce dernier. Il s'en démit lui-même, en novembre 1657, en faveur de son frère François de Bruc, marquis de la Rablière. La seigneurie de La Guerche fut érigée en marquisat en sa faveur, par lettres-patentes de février 1682, quatre mois avant sa mort, qui eut lieu à Arras, le 12 juin de cette année.

Quoique les lettres-patentes de 1682 portent que l'érection de la terre de La Guerche en marquisat eût été fondée sur les grands et recommandables services militaires de Montplaisir, qui avait passé par tous les grades, dans lesquels il avait donné des preuves de valeur et reçu plusieurs blessures, ce n'est qu'à titre de poète que son nom mérite de sortir de l'oubli. Lié d'amitié avec Saint-Pavin, Charleval et Lalane, il puisa dans ses relations avec eux, avec le dernier surtout, le goût de rimer. Les poésies qui lui sont attribuées ont été réunies au nombre de trente-cinq pièces, jusque là éparses dans divers recueils, par Lefèvre de Saint-Marc, qui les a publiées dans un charmant petit volume, sous le titre de : *Poésies du marquis de Montplaisir.* Amsterdam (Paris, Le Prieur), 1759, in-12. Saint-Marc avait formé ce volume des diverses pièces signées M* P*, ou M. P., soit dans les poésies diverses qui portent le nom de La Fontaine, et dont l'auteur est l'abbé Loménie de Brienne, soit dans le *Recueil de Sercy*, et avait choisi, dans les pièces de ce dernier recueil, celles signées M. ou M. P. qui lui avaient semblé être de Montplaisir. Un recueil ainsi fait courait de grands risques d'être fautif; aussi l'a-t-il été en attribuant à Montplaisir des pièces qui ne sont pas de lui. L'éditeur eût pu recourir avec plus d'avantage à d'autres recueils, notamment à celui qui a bien souvent été édité sous le titre de *Recueil de Pièces galantes, en prose et en vers, de Mme la comtesse de la Suze et de M. Pelisson.* Indépendamment de plusieurs morceaux portant le cachet de Montplaisir, il y eût trouvé le *Séjour des Ennuis*, un de ceux qui font le plus d'honneur à Montplaisir. Saint-Marc, qui avait long-temps et inutilement cherché cette pièce, dont il ne connaissait que le titre, s'était décidé à donner sous celui de : *L'Hiver, ou le Séjour des Ennuis*, une pièce intitulée seulement *l'Hiver*, dans le *Recueil de Sercy*, et signée d'un M. Le *Séjour des Ennuis*, d'après la pièce de Montplaisir, était la ville d'Arras, au mois d'août 1647, alors que toutes les grandes dames de la cour, la reine elle-même, soupiraient après la fin de la campagne de Flandre, pour revoir, celle-ci un époux, un fils ou un frère, celle-là un amant. Le *Séjour des Plaisirs* de Montigny (*voy. ce nom*) ne répond donc nullement au *Séjour des Ennuis.* Cette dernière pièce atteste chez son auteur un vrai talent poétique, mais il en montre encore plus dans le *Temple de la Gloire*, poème où il célèbre la victoire remportée à Nordlingue par le grand Condé. Ce poème, dont plusieurs passages s'élèvent au ton de la véritable épopée, renferme certains vers que n'eût pas désavoués Racine, venu vingt ans plus tard, et dont Voltaire aurait bien pu s'inspirer, à en juger par cette *Description du Temple de la Gloire*, dont la facture générale nous semble, à certains égards, avoir de l'analogie avec la *Description du Temple de l'Amour* (*Henriade*, chant IX) :

Sur un mont qui s'élève au dessus du tonnerre,
Des quatre endroits qui partagent la terre,
Dans le milieu d'un bois de lauriers toujours verds
Qui n'ont jamais senti le rigueur des hivers;
Dans le plus beau séjour de toute la nature
Est un temple fameux, d'admirable structure;
Ses hauts murs transparents sont d'un brillant cristal...
. . . . . .
Par cent portes de cèdre on entre dans ce temple :
Le Mérite les ouvre, et dans une cour ample
L'Honneur vient au devant caresser et flatter
Ceux que la Renommée y daigne présenter.
Des plus fameux mortels mille troupes errantes
Vont cherchant sur ce mont des routes différentes :
Il a mille sentiers; celui de la Vertu
Sans doute est le plus droit, mais c'est le moins battu.

Il est rude et pénible, et de noirs précipices
Montrent des deux côtés la demeure des vices
Qui rampent dans le fond, ainsi que des serpents,
Et quelquefois masqués sur le sommet grimpants,
Arrivent inconnus à la porte sacrée,
Par force ou par adresse en pénètrent l'entrée,
Se glissent dans le temple, en profanent l'autel,
Et ternissent sa gloire et son lustre immortel.
Mais le temps, ce vieux juge équitable et sévère,
Souffre pour quelques jours qu'un peuple les révère,
Puis, enfin, les découvre et les chasse en fureur, etc. etc.

Le *Temple de la Gloire* parut deux ans avant les premières pièces attribuées à Mme de La Suze. Si l'on réfléchit que Montplaisir était alors parvenu à la maturité de son talent, et que sa muse resta muette depuis cette époque, peut-on ne pas conclure, avec M. de Wismes, qu'amant heureux de la belle comtesse, il a fait à son illustre écolière un sacrifice bien rare chez un poète, celui de ses vers, celui surtout de ces élégies qui forment le plus beau fleuron de la couronne poétique de son amie? Cette conclusion ne puise-t-elle pas une grande force dans ce passage de Tallemant des Réaux (t. III, p. 250, édition in-18) : « Mme de La Suze, qui » paraissait stupide en son enfance, et qui en » conversation ne disait quasi rien, il n'y a pas » trop long-temps encore, fit des vers dès qu'elle » fut en Ecosse; elle en laissa voir, dès qu'elle » fut remariée, qui n'étaient bons qu'à brûler. » Depuis, elle a fait les élégies les plus tendres » et les plus amoureuses du monde qui courent » partout. » Reste-t-il place au doute quand on entend l'éditeur des poésies de Mme de La Suze ajouter qu'elle digérait ses pensées, qu'elle les exprimait poétiquement, mais que, pour les rimer, il fallait qu'elle employât un secours étranger, tantôt la plume de Montplaisir, tantôt celle de Subligny?

Devenu vieux et privé de son amie, qui le précéda de neuf ans dans la tombe, Montplaisir demanda à la religion le pardon de ses erreurs, et composa, dans les dernières années de sa vie, des poésies pieuses, qui, nous le croyons, n'ont pas vu le jour.

Pour plus de détails sur Montplaisir, on peut consulter, indépendamment de l'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, t. XVII, p. 300-344), la remarquable étude biographique et littéraire que M. le baron de Wismes lui a consacrée, p. 14-30 du t. Ier de la *Revue des provinces de l'Ouest*, publiée par notre excellent collaborateur et ami, M. Armand Guéraud. Ce travail, dont la présente notice n'est qu'un résumé aussi fidèle qu'il nous a été possible, fait connaître, à l'aide de nombreuses citations, le mérite trop peu connu de Montplaisir, en même temps que par des rapprochements aussi ingénieux que solides il résout victorieusement, ce nous semble, le problème de sa paternité littéraire, en ce qui concerne, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des poésies, parfois trop tendres, de Mme de La Suze.

P. L...t.

MOREAU (Jean), — chanoine de Quimper et conseiller au Présidial de cette ville, ne nous est connu que par son *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne*, dont une bonne copie existe à la bibliothèque publique de Rennes, sous le no 186 des manuscrits, histoire qui était restée inédite jusqu'à ce que M. Le Bastard de Mesmeur l'eût publiée sous ce titre : *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue, et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille, par M. Moreau, chanoine dudit diocèse, conseiller au Présidial de Quimper, avec des notes et une préface par M. Le Bastard de Mesmeur*. Brest, Come et Bonetbeau; Paris, Schwartz et Gagnot, 1836, in-8o. D. Taillandier, qui s'était servi du travail de Moreau, en parle en ces termes dans l'avertissement placé en tête du tome II de son *Histoire de Bretagne* : « Moreau, quoique ligueur outré, parle avec li- » berté de ceux de son parti, qu'il ne ménage » pas plus que les royalistes. On trouve dans » ses Mémoires des particularités intéressantes » que l'on chercherait inutilement ailleurs. Son » ouvrage mériterait de voir le jour; mais il n'a » pas été possible de l'insérer dans ce volume, » qui n'est déjà que trop considérable. » Certes, après un jugement si favorable, on a quelque droit d'être étonné de la préférence donnée, parmi les *Preuves*, à des documents bien moins importants que cette chronique de la Ligue. En effet, bien que limité, en apparence, par son cadre, Moreau fait, de loin en loin, d'heureuses excursions dans les pays de Léon et de Tréguier, et nous donne ainsi des aperçus des maux que cette ébullition politico-religieuse causa en Basse-Bretagne pendant trois ans. La naïveté et la précision qui forment les principaux caractères de son récit sont loin de produire la monotonie; sa narration vive, pittoresque, parfois caustique, est toujours en harmonie avec les faits qu'elle retrace, avec les portraits qu'elle dessine à grands traits. L'auteur n'omet aucun des événements dont il avait été témoin, ou qu'il avait recueillis de la bouche même de ceux qui en avaient été les acteurs. Les prises de Concarneau, de Quimperlé, de Kérouzeré, Carhaix, Quintin, Corlay, Quimper, Morlaix, etc.; les faits et gestes des brigands La Fontenelle et La Magnanne, la mission du maréchal d'Aumont, y occupent une large place. P. L...t.

MOREAU *de Saint-Elié* (Louis-Malo), — frère du fameux Moreau de Maupertuis, né le 16 décembre 1699, à Saint-Malo, où il est mort le 15 mai 1754. On lui doit : I. *Traité de la communication des maladies et des passions, avec un Essai pour servir à l'histoire naturelle de l'homme*, 1738, in-8o. II. *Songes physiques*, 1753, in-12. Ce second ouvrage, où la bizarrerie d'exécution répond à la singularité du titre, n'est qu'un fatras de rêveries et d'idées absurdes, telles que celle-ci : Qu'un cadavre se

soulage par la corruption; si on l'embaume pour l'empêcher de se corrompre, il est réduit à un état de gêne. C'est également pour fuir la gêne qu'un boulet s'échappe par l'ouverture du canon où il est renfermé, etc., etc. — Moreau était abbé de Geneston, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Nantes.

L^ce R—n. d. l. R.

MOREAU (Jean-Victor), — naquit à Morlaix le 11 août 1763. On montre encore près du vieux pont Bourret, et dans une situation des plus pittoresques, la curieuse maison où il vint au monde. Son père, avocat de mérite, le destinait au barreau; il lui fit faire de rapides études au collége de Saint-Pol-de-Léon, et eut de bonne heure à lutter contre une invincible vocation chez le jeune homme. Il n'avait pas dix-huit ans qu'il s'échappait de l'Ecole de droit et s'engageait dans un régiment. Sa famille réussit à grande peine à faire annuler cet engagement, et il revint sur les bancs, où il annonça les plus grandes dispositions à devenir ce qu'on appelle significativement « un étudiant de dixième année. »

Mais si d'aussi brillantes natures peuvent s'engourdir dans une dissipation passagère, les premières circonstances sérieuses où la virilité du caractère peut trouver un aliment les réveillent et les purifient. La Révolution approchait, et la Bretagne préludait par une résistance provinciale à une rénovation générale.

On sait ce que fut la guerre du Parlement de 1787, entre les caprices de la cour et du ministère Brienne et les privilèges de la province. L'Ecole de droit, en masse, prit parti pour le Parlement: Moreau, devenu prévôt de l'Ecole, grâce à la popularité que lui donnaient son joyeux caractère, son heureuse nature et jusqu'à ses folies de jeune homme, dirigeait cette résistance. Les vieux conseillers aimaient ce jeune homme, brillant et résolu, en qui ils croyaient deviner un futur défenseur des privilèges de l'ex-duché : on le nommait le « général du Parlement, » titre qu'il tâchait de mériter de son mieux l'épée ou la plume à la main. Il fut l'organe de l'Ecole, en écrivant aux autres Universités du royaume pour leur donner connaissance de la résistance de la province. Il écrivit à la même date, et toujours au nom de ses camarades (1788) : « Nous avons cru devoir » nous refuser à prêter le serment d'être fidèles » aux lois de notre pays, devant des hommes » qui concourent à leur destruction après avoir » juré d'en être les défenseurs.... »

Mais bientôt les rôles se trouvèrent modifiés. La Noblesse, qui avait eu la tête de la résistance, se tourna contre le Tiers, et la cour, désireuse de punir les récalcitrants de 1787, sembla vouloir appuyer le parti populaire. Les Ecoles et le peuple faisaient une popularité soudaine au gouverneur, M. de Thiard : celui-ci alla même jusqu'à dire (à ce qu'on prétend) à Moreau, chef du parti plébéien : « Tenez bon! » dans peu vous aurez dix mille hommes avec vous. » Les orageuses journées des 26, 27 janvier 1789 (1) furent fatales à l'aristocratie, et Moreau y gagna une importance nouvelle, par sa conduite à la fois énergique et modératrice. Les autorités traitèrent avec lui d'égal à égal, et le grand-prévôt de la maréchaussée en particulier lui témoigna une déférence singulière.

II. La Révolution emporta le Parlement et toute l'organisation provinciale. Moreau quitta l'Ecole, qu'il n'avait jamais aimée, organisa une compagnie d'artilleurs de la garde nationale, en devint le capitaine, et s'exaltant de plus en plus dans son amour de la carrière militaire, il sollicita un grade subalterne dans la gendarmerie. Heureusement pour lui et pour la France, la République allait l'apprécier mieux.

Il partit comme volontaire pour l'armée du Nord, avec le premier bataillon du Morbihan, qui le choisit pour son chef. Son séjour dans ce pays, comme président de la fédération de Pontivy, l'y avait fait connaître. Il adhéra, le 13 août 1792, à la chute du trône, puis deux mois plus tard à la proclamation de la République.

Pichegru, sous les ordres duquel il servait, le prit en affection et le fit avancer rapidement. A la fin de 1793, il était nommé général de brigade; le 14 avril suivant, général de division. Dix-huit jours après, il commençait sa première épopée, cette rapide campagne de Flandre, où il prouva quelque chose de plus grand que du génie, un indomptable dévoûment à son pays. En effet, pendant qu'il conquérait à la France sa limite naturelle, la terreur envoyait à l'échafaud M. Moreau père, vieillard aimé de ses concitoyens; mais que des rapports purement pécuniaires avec des familles émigrées avaient élevé au rang des suspects. Le cœur du fils saigna; mais sa foi patriotique n'en fut pas un instant obscurcie.

III. Moreau passa la Lys le 25 avril, assiégea dans Menin la division hanovrienne de Hammerstein, et bombarda la ville. Au bout de cinq jours de siége, Hammerstein, excité par les émigrés qui servaient sous ses ordres, et pour qui une capitulation était un arrêt de mort, força les lignes françaises dans une attaque nocturne et parvint à se sauver à Bruges, pendant que Moreau se rapprochait de Courtray, où des événements décisifs semblaient se préparer.

Le 17 mai, les deux armées se rencontrèrent à Turcoing, et se livrèrent une sanglante bataille dont le succès fut principalemment dû à une marche habile de Moreau et de Souham, qui assurèrent les communications de l'armée française avec la place de Lille. L'armée vic-

(1) Et non en 1787, comme l'ont répété presque tous les biographes.

torieuse assiégea Ypres : Moreau fut chargé des premières opérations, et la place, au bout de quinze jours de siège, capitula. Le 29 juin, Moreau entrait à Bruges, et marchait quelques jours après à l'entière conquête de la Flandre.

Il restait à opérer dans les cantons malsains et les *polders*, si nombreux autour de Niewport et de l'Ecluse (*'Isluys*), seules places qui n'eussent pas encore capitulé dans les Flandres autrichiennes. Ces places, fortes par elles-mêmes, pouvaient compter, la première sur les escadres anglaises, la seconde sur la flotte batave et sur les travaux de l'île Cadzant ou Cassandria, île qui n'est séparée de la terre ferme que par un canal maritime, comme Bouin en Vendée; mais qui était occupée par une garnison d'alliés et protégée par quatorze pièces de canon.

La division de Moreau se composait de 20,000 hommes, pour la plupart volontaires des départements; on remarquait parmi eux trois bataillons bretons (un du Finistère et deux d'Ille-et-Vilaine) formant 2,500 hommes à peu près. Elle avait peu de cavalerie et seulement 29 pièces de canon. Du reste, un élan admirable, comme on le vit l'hiver suivant, où il lui fallut conquérir la Hollande au milieu du plus grand dénûment, parfois sans vivres, toujours sans souliers : avide de témérités, pure d'excès, elle marcha au premier rang de toute cette belle armée du Nord, immortelle elle-même dans l'histoire de nos guerres républicaines.

IV. Le 18 juillet, Niewport est enlevé. A Cadzant, les Français se jettent à la nage ou dans de mauvais bateaux, abordent les batteries ennemies, les éteignent, font deux cents prisonniers. L'Ecluse se rendit le 25 août, et l'armée, après quelques jours de repos, se remit en campagne, passa l'Aa, puis la Meuse, afin de concerter ses mouvements avec ceux de la belle armée de Sambre-et-Meuse, et débuta par la prise merveilleuse de Wenloo.

Pichegru, couvert de gloire, mais épuisé de fatigue, tomba malade, se retira à Bruxelles, et laissa le commandement en chef de son armée à Moreau, qui confia à son tour son ancienne division à Vandamme. Les alliés, démoralisés par leurs défaites et par l'élan avec lequel les Hollandais, fidèles à leur vieux souvenir, appelaient les Français victorieux pour les délivrer de la maison d'Orange, reculaient peureusement derrière la Meuse, puis le Rhin, puis l'Yssel. Moreau mit le siége devant Nimègue, défendue par l'armée anglo-impériale et par un camp retranché. Ce camp fut attaqué et pris après une sortie infructueuse du duc d'Yorck, qui y commandait, ce qui découragea la garnison de Nimègue et occasionna une évacuation partielle. Les assiégeants font pleuvoir des bombes dans la ville; les Hollandais et les Anglais attendent à peine l'ordre du prince d'Orange pour se précipiter en masse vers la route d'Arnheim, opposée à celle qu'occupe l'ennemi. Celui-ci entre, tombe sur ces fuyards éperdus, en massacre une partie, prend des régiments entiers. Le général Werneck, qui essaie une timide diversion, est abordé à Buderich par Vandamme, se voit chasser de ses lignes, et finalement culbuter dans le Rhin.

La Hollande était à nous, car les Austro-Anglais étaient en pleine retraite, et un parti imposant n'attendait que le passage du Rhin pour livrer Amsterdam à l'armée libératrice. Le démocrate Daendels, général néerlandais distingué, proscrit et réfugié sous les drapeaux de Moreau, poussait à une invasion à fond jusqu'au-delà du Zuyderzée; Carnot et le Comité de salut public l'ordonnaient; il fallait obéir et vaincre la nature, affronter peut-être l'inondation si fatale à Louis XIV, en 1672. Moreau se décida mollement, lança quelques colonnes sur le Wahal, et s'autorisa de l'insuccès de ces tentatives peu sérieuses pour donner quelque repos à son armée. Mais là-dessus Pichegru revint de Bruxelles complètement rétabli, reprit le commandement, poussa la guerre avec furie, accula Guillaume d'Orange à la mer d'un côté, à l'insurrection néerlandaise de l'autre. Le malheureux Stathouder fut obligé de s'embarquer et d'aller méditer en Angleterre sur les suites de son inepte adhésion à la cause de l'absolutisme européen. C'était le premier trône que renversait la République au dehors. La France favorisa, à la place, l'établissement de la République batave. Moreau, retourné à son ancienne division, réduite à onze mille hommes par divers changements, eut la gloire de livrer les derniers combats de cette belle campagne; il balaya les ennemis qui occupaient le comté de Bentheim et s'empara de cette ville.

V. La République ne pouvait mieux reconnaître les services du vainqueur de l'Ecluse qu'en lui confiant une de ses armées : elle lui donna le commandement de celle de Rhin-et-Moselle, avec ordre de faire une percée au cœur de l'Allemagne méridionale pendant que Jourdan, suivi de l'armée de Sambre-et-Meuse, remonterait la Lahn et opérerait sur l'ancien théâtre des guerres de Charlemagne. Moreau n'osa pas faire d'objection à ce plan aventureux, qui empêchait deux belles et vaillantes armées de concerter leurs opérations et de décupler par là leur force réelle. (1796.)

L'armée de Rhin-et-Moselle, forte d'environ 80,000 hommes, était échelonnée le long du Rhin depuis Huningue jusqu'à Landau. Desaix et Gouvion Saint-Cyr en commandaient diverses divisions. Elle passa le Rhin le 28 juin, emporta Kehl et Rastadt, et battit les Autrichiens à Reuchen. L'archiduc accourut à marches forcées pour réparer ces désastres et rejoignit les Français à Etteinheim, où l'inaction de sa cavalerie et une maneuvre habile de Saint-

Cyr, qui détruisit un corps important dans une embuscade, assurèrent à Moreau une victoire sanglante, qu'il compléta, cinq jours après, en chassant partout devant lui les généraux Frœlich, Giulay et l'armée de Condé. (14 juillet.)

Le vainqueur voulut passer le Danube : l'archiduc, désireux de l'écarter à tout prix de ce fleuve, vint lui livrer bataille à Neresheim, au risque, en cas de défaite, d'être acculé au Danube et de subir un désastre terrible. L'armée autrichienne, ainsi placée entre une victoire et une destruction, attaqua avec vigueur, fit une trouée jusqu'à Heidenheim, et mit le désordre dans l'armée française. Moreau, calme et sûr de lui-même, concentra ses efforts au centre, y massa ses meilleures troupes et poussa rudement l'archiduc, qui fut rejeté au-delà du Danube.

Le flegmatique autrichien n'était jamais plus maître de son génie que le lendemain d'un revers. Il conçut l'idée merveilleusement hardie de se porter rapidement sur l'armée affaiblie de Jourdan, de l'anéantir, et d'obliger Moreau, ainsi dégarni, à revenir vers le Rhin : laissant le général Latour pour occuper Moreau et lui donner le change, il chassa Jourdan devant lui et le refoula vers la Meuse.

Moreau descendait la vallée du Danube quand il apprit ces désastres. Il dut alors remonter le fleuve, et revenir vers la Forêt-Noire. Latour le talonnait, espérait le prendre en défaut dans cet horrible pays de bois et de ravins : ce fut lui qui s'enferra lui-même. Moreau revint sur lui au moment où il atteignait Biberach.

VI. Protégés par un marais, des bois et des terrains fortement ondulés, les impériaux virent en un instant tous ces avantages annulés par l'impétuosité française et la stratégie républicaine. La division Férino, restée en arrière, ne pouvait prendre part à l'action; mais Gérard, Desaix et Saint-Cyr la remplacèrent brillamment. Le corps de Baillet, chargé par Saint-Cyr, fut éparpillé dans les coulées et découvrit le centre que le vainqueur aborda obliquement. Latour, pris au dépourvu, avait perdu la tête, et ne donnait pas un ordre exécutable. Tourné de tous côtés, par les marais, par les bois, il ne pouvait se décider à une retraite pour laquelle sa présomption ne lui avait pas permis de faire de dispositions. L'armée de Condé, voyant la République victorieuse partout et Biberach emporté, se dévoua pour sauver les informes débris de l'armée impériale : elle se jeta en avant, barricada les routes, tant bien que mal, et reçut, pour l'amortir, le choc des vainqueurs lancés à fond de train. Sept cents émigrés y périrent; mais Latour put se retirer derrière Ries avec ses troupes décimées.

Moreau, qui n'avait vaincu que pour protéger sa retraite, la continua fort tranquillement par la Forêt-Noire, passa les gorges affreuses du Val-d'Enfer, occupa Freyburg-Brisgaw, capitale de cette partie de la Souabe, et descendit le bassin du Rhin dans la direction du pont de Kehl. Les Autrichiens, qui voulaient inquiéter sa droite, furent cruellement châtiés à Emmendingen, mais il ne put passer à Kehl, et dut remonter vers Brisach, où il espérait être plus heureux.

Latour, qui continuait à suivre sa trace, lui livra devant Sclingen une violente et stérile bataille, où l'armée de Condé continua ses sacrifices chevaleresques; elle arrêta court la division Nansouty pendant que tout l'élan de Furstemberg venait se briser contre les impassibles bataillons du général Ambert. Moreau donna peu ce jour-là; Duhesme, qui avait attaqué le centre de Latour, fut ramené en arrière, et la ligne française dut reculer, assez médiocrement vengée par les pertes de l'ennemi.

L'Autriche n'en demanda pas davantage, et Moreau repassa fort paisiblement le fleuve au-dessous d'Huningue. Il était temps : les soldats, non moins riches de privations que de victoires, offraient plutôt, sous leurs haillons et leurs barbes épaisses, l'aspect d'intrépides brigands que de troupes régulières. Mais, en revanche, ils ne laissaient pas derrière eux une de ces traînées de ravages et de malédictions qui accompagnèrent trop souvent les armées françaises. Ils avaient humilié l'Empereur et n'avaient pas dévasté l'Allemagne. « Leur aspect » était imposant, dit Gouvion Saint-Cyr : à au» cune époque, je n'ai vu d'armée aussi mar» tiale. »

VII. Moreau ne songeait nullement à rendre le repos nécessaire de son armée inutile pour le succès des campagnes futures. Il passa le temps d'arrêt qu'il prit pendant l'hiver à fortifier Kehl, menacé par l'archiduc Charles, et ces travaux n'étaient pas terminés que l'Autriche inquiétait la rive gauche du Rhin sur toute la ligne d'Alsace. Kehl fut pris, mais l'archiduc y laissa quinze mille cadavres. Le sol français s'ouvrait devant l'invasion impériale.

Il était temps d'en finir par un coup de foudre avec cette outrecuidance césarienne. Ce fut Moreau qui s'en chargea, et il faut bien convenir qu'il s'abattit sur la Souabe comme une rafale irrésistible. Il passa le Rhin à Gambersheim (1797), et pendant que Hoche écrasait les Autrichiens à Neuwied, Moreau les attaquait à Diersheim, sur la rive droite du Rhin. Le général Duhesme d'abord, Vandamme et Davoust ensuite, enlevèrent et perdirent plusieurs fois ce gros bourg, qui finit par leur rester; mais l'ennemi, renforcé de quatre mille hommes, revint vivement à la charge et ne prit la défensive qu'après des revers sanglants. Le lendemain (21 avril), le général Starray re-

vint sur Diersheim avec des forces très-supérieures, et ne fut pas plus heureux que la veille. Le combat languissait quand Moreau, par une initiative puissante, culbuta les impériaux sur toute la ligne et changea leur retraite en déroute. Ils perdaient trois mille hommes, tous leurs bagages et tous leurs canons.

Moreau ne trouva plus d'armée pour lui disputer le bassin du Danube, son théâtre favori : il passa la Renchen et allait chercher la route de Vienne par dessus la riche Bavière, quand la paix de Léoben sauva l'Empire.

Cette campagne amena un incident assez funeste à Moreau. Il avait trouvé, dans des fourgons pris au général Klinglin, des papiers qui éclairaient une dangereuse conspiration antirépublicaine dont Pichegru était l'âme. Moreau flotta long-temps entre son devoir et sa reconnaissance personnelle pour Pichegru, et ne se décida que trop tard, après la victoire des républicains et du gouvernement au 18 fructidor. Il remit alors les papiers accusateurs au Directoire, et ne recueillit de cette démarche inopportune, suite de pitoyables hésitations, que le blâme de tous les partis. Le Directoire le manda à Paris : ses explications parurent ambiguës, et lui-même, irrité de sa fausse position, demanda sa retraite, qui lui fut accordée. Il alla demeurer à la campagne, près de son ami Kléber, dans une oisiveté qu'anima un instant une distinction honorifique qui lui fut conférée, le titre d'inspecteur général, et qu'allaient brusquement interrompre les nouveaux périls de la patrie.

VIII. L'année 1799 semblait apporter à la République des secousses plus terribles que celles dont elle avait triomphé depuis dix ans. La coalition se reformait, s'augmentait d'une masse effrayante et presque inconnue : la Russie, qui allait lancer contre nous ses armées victorieuses de la Turquie et son tigre Souwaroff, l'homme d'Ismaïl et de Praga. L'intrigue royaliste, qui se réveillait à Paris, ranimait à son tour l'Ouest, la chouannerie, Cadoudal, les assassinats « et la guerre de clair de lune », les dangers de 1792 et l'enthousiasme de moins ! Tous les dévoûments devenaient indispensables en pareils moments; Moreau eut la magnanimité d'oublier de justes griefs et de descendre à solliciter un commandement secondaire dans l'armée d'Italie, commandée par Serrurier. On lui confia le centre, composé des divisions Victor et Harty, avec lesquelles il longea les Alpes rhétiques et arriva dans le Véronais.

Une véritable avalanche descendait en ce moment sur la Vénétie. Kray arrivait avec une armée digne de lui; Mélas et Souwaroff allaient bientôt rejeter vers les Apennins les armées affaiblies de la République. Vérone, opiniâtrément défendu par Moreau, dut être évacué; le passage de l'Adda fut forcé, et Moreau, dédaigné dans un temps plus heureux, fut investi du commandement d'une armée décimée, découragée, en pleine retraite. Il accepta sans mot dire la lourde responsabilité d'un plan de campagne où il n'était pour rien, et dont il lui fallait réparer les désastreuses conceptions.

Cette campagne est la plus admirable et peut-être la moins connue de toutes celles qui assurent à Moreau l'un des premiers rangs parmi les généraux et les stratégistes de la République. Le chef fut admirable et l'homme héroïque. Les Austro-Russes avaient passé l'Adda sur un pont, mais une partie de notre armée occupait encore la rive gauche; il était impossible de s'y maintenir. Il ne s'agissait que de repasser ce lent et large affluent du Pô sans sacrifice d'un seul bataillon. Moreau le tenta; mais, le jour même où il reçut le commandement de l'armée, elle fut coupée sur deux points par une attaque des Russes sur Lecco (26 avril). Jusque là, les Autrichiens seuls avaient donné; les Russes n'étaient connus des Français et ne les connaissaient que par des contes et des rumeurs de bivouac, où le merveilleux avait, des deux côtés, large carrière. On s'aborda avec une curiosité assez haineuse : les *anthropophages* et les *athées* s'égorgèrent patiemment à l'arme blanche, et les Russes, d'abord maltraités, mirent à la fin nos divisions dans un état déplorable. Moreau annonça la retraite, et, pour la couvrir, il se porta en avant sur Vapriano, où un de ses lieutenants s'était bravement compromis contre des forces écrasantes. Vapriano pris, perdu, repris, finit par rester aux ennemis; mais la retraite avait lieu dans un ordre admirable, en face d'une masse compacte de quatre-vingt-dix mille coalisés.

Moreau, avec un bataillon d'hommes dévoués, la dirigea et la protégea sous un feu des plus meurtriers. Ses officiers, ses aides-de-camp tombaient autour de lui de minute en minute : les boulets et surtout les balles russes, bien plus mortelles que les nôtres, faisaient dans les rangs français des ravages incessants. Le bataillon serrait froidement ses files, et reculait lentement en s'enveloppant de feu et de fumée. Au bout d'une demi-heure, il n'en restait debout que cent vingt hommes; ils repassèrent le fleuve sans désordre, et Moreau ne les imita qu'après s'être assuré qu'il ne laissait pas un homme derrière lui.

Le Milanais appartenait désormais aux Russes; ils s'y précipitèrent avec fureur. Moreau réussit pourtant à contenir Milan fanatisée et frémissante; il se retira sur le Tesin, protégeant la retraite des révolutionnaires lombards compromis pour leur attachement à la France, et Souwaroff entra à Milan les jours suivants. Moreau n'avait plus d'espoir que dans l'armée de Naples, commandée par Macdonald; elle comptait trente mille hommes et pouvait donner d'heureux résultats par sa jonction avec celle de Moreau, réduite à vingt mille par les

désastres du Véronais et les combats meurtriers de l'Adda.

IX. Moreau divisa son armée en deux colonnes : l'une, commandée par le général Grenier, fut destinée à couvrir Turin ; l'autre, sous Victor, protégeait Alexandrie et les routes de l'Apennin. Son plan était de couvrir la Ligurie, de se servir de Gênes comme point d'appui, et de profiter, de son poste d'observation dans l'Apennin, des fautes que pourrait faire l'ennemi. Souwaroff, de son côté, poussa vivement les suites de la victoire : il lança le serbe Wukassovich sur la ligne de Turin, fit bloquer Mantoue par Kray, et se porta lui-même sur Pavie et Tortone, où il établit son quartier-général (3 mai).

Trois jours après, les Russes tentèrent le passage assez hasardeux du Pô sous le canon des Français. Il leur en coûta leur avant-garde. Moreau arriva rapidement sur eux, les culbuta dans le fleuve et leur tua ou prit deux mille cinq cents hommes; puis il marcha sur Tortone, et livra aux Russes, à Marengo, un combat assez meurtrier, mais peu décisif. Souwaroff s'occupant en ce moment à passer le Pô à Casa-Trinca, Moreau, inquiet de sa position, fila sur les hautes vallées du Pô et de la Bormida, où il pouvait s'appuyer aux forts de Ceva et des vallées vaudoises. Mais, par un contre-temps inouï, les *barbets* (paysans des Apennins vers la Ligurie), s'insurgèrent de concert avec les paysans piémontais et montferrants, et Ceva tomba en leur pouvoir. La campagne était à peu près perdue.

Moreau, impassible au milieu de ces désastres, fait filer son artillerie vers les vallées, et lui-même, avec huit mille hommes qui lui restent (les autres ont été sacrifiés dans les combats précédents ou distribués dans des garnisons), il passe l'Apennin et s'abrite dans la Ligurie. Il avait en outre le double avantage, en cédant la vallée du Pô qu'il ne pouvait plus défendre (nous ne parlons pas des places fortes du Piémont, qu'il conservait), de couvrir la Ligurie entière, et d'ouvrir la route par laquelle Macdonald devait arriver. En effet, Souwaroff, trompé par ses manœuvres, s'acharna après lui dans la vallée de la Bormida, laissant Macdonald arriver paisiblement sur le Pô, vers Plaisance, à travers la Haute-Etrurie.

X. Par malheur, une lettre interceptée éclaira Souwaroff sur les plans de Moreau. Le vieux barbare, dont on a trop contesté l'expérience stratégique, eut vite pris son parti : il fallait aborder Macdonald avant qu'il eût eu le temps de s'appuyer aux Apennins ou d'opérer sa jonction; car écraser Moreau, maître de la partie la moins abordable de ces montagnes, c'eût été folie d'y songer. Il se retourna donc contre l'Irlandais, et le battit à la Trébia, presque aussi complètement que jadis Annibal y vainquit les Romains. Le mot d'ordre des Français était : « Mort ou victoire ! » celui de Souwaroff : « En avant ! Tue ! »

Moreau accourut vers le Pô, poussant devant lui l'Autrichien Bellegarde, qu'il avait deux fois mis en déroute. Il venait, en outre, de débloquer Tortone quand il apprit le désastre de Macdonald, qui revenait piteusement sur Gênes. En outre, le Directoire, ne se fiant plus à aucun de ses généraux de l'armée d'Italie, si glorieux, mais en ce moment dépopularisés par leurs revers, songea à confier l'armée de Piémont au jeune Joubert, un astre trop vite éclipsé de cette brillante pléïade d'où sortirent Hoche et Moreau. Joubert venait d'épouser une jeune et charmante femme dont il était adoré : encore tout enivré des premières tendresses nuptiales, il n'avait pu chasser un pressentiment sinistre, qui disparut bientôt devant de mâles préoccupations.

En arrivant au camp, il aborde Moreau, qui avait reçu pour compensation le commandement de l'armée du Rhin ; il le supplie de rester encore quelques jours près de lui, de l'aider de sa victorieuse expérience ; il lui rapporte d'avance l'honneur de ses succès. Moreau, avec cette grandeur d'âme silencieuse et un peu indolente d'apparence, qu'il retrouvait toujours dans les graves occasions, lui serra la main et consentit à tout. Temps sublimes, cœurs antiques, d'où le dévoûment, si souvent méconnu, excluait toute inspiration d'égoïsme ! Génération digne de vaincre ou d'affranchir l'Europe, et qui n'avait pas encore appris à sacrifier le sang et l'honneur de la patrie à de honteuses rivalités de hiérarchie !

Joubert occupe l'excellente position de Novi avec 40,000 hommes. Souwaroff, suivi de Kray, de Mélas et d'une armée un peu supérieure à celle des Français, veut enlever le plateau de Novi, défendu par d'excellentes troupes et une non moins excellente artillerie. Le combat commence à cinq heures du matin (15 août.) A dix, Joubert est tué. Moreau prend le commandement; il attaque Kray et le mène fort rudement. Mélas ménage ses troupes; mais l'impétueux Souwaroff lance les siennes contre le plateau, dont les batteries leur font des trouées sanglantes. Ce fut un terrible avant-goût d'Eylau et de Mohilew. L'infanterie russe ne calculait pas ses pertes, elle avançait sous le feu, balayant devant elle tout ce qui se présentait, stupéfiant les Français par des prodiges de folle et stérile intrépidité. Elle s'épuisait cependant, et Souwaroff lui-même reculait avec des imprécations furieuses, quand une inspiration lui vient : il laisse Mélas sur la route de Gavi, et l'Autrichien, en enlevant cette position nécessaire, qui protège le flanc de Moreau, inquiète les généraux et démoralise les soldats. Moreau, voyant ses ailes compromises, ses derrières menacés et l'armée ennemie lasse, mais inébranlable dans ses positions, donne avec accablement le signal de la retraite.

Elle devient une déroute affreuse. Exaltés par une journée de tuerie et par une victoire imprévue, Souwaroff, Mélas, Kray, Bagration, se ruent sur les Français harassés, les éparpillent en tous sens et les dispersent pour les sabrer en détail. Pérignon, foulé aux pieds des chevaux, est recueilli par un cavalier russe compatissant. Le brave Colli et sa division, italienne comme lui, se font hacher homme par homme. Nous laissons neuf mille morts sur le champ de bataille, couvert, il est vrai, de douze mille cadavres ennemis; mais l'armée fut tellement foulée dans sa fuite et si accablée de la défaite, que ce fut pour nous, pendant long-temps, une vraie bataille d'Allia.

Moreau était vaincu, mais nullement amoindri dans l'opinion publique. Il put aisément le constater à son retour à Paris. Il était l'objet des sympathies et des espérances de l'opinion républicaine, de l'armée, où il avait entretenu l'esprit démocratique; enfin, des hommes qui voyaient sombrer le Directoire et qui cherchaient un dictateur pour *redresser* la République. Ils l'avaient espéré en Joubert; ils crurent le voir en Moreau, dont ils méconnaissaient l'irrésolution notoire. On lui fit des ouvertures qu'il ne sut ni rejeter assez vigoureusement, ni accepter avec audace. Cette conduite, dont il se repentit, dit-on, plus tard, le fit laisser dans l'ombre, et ce fut Bonaparte qui prit sur lui la responsabilité du coup-d'Etat et le fait du 18 brumaire (an VIII).

Moreau eut la coupable faiblesse de coopérer franchement à cette journée, pour s'en repentir aussitôt après. Citoyen, il s'était donné un maître, et homme politique, un rival. Cependant, il était encore assez redoutable pour porter ombrage aux nouveaux consuls, et ceux-ci trouvèrent, dans la guerre d'Allemagne, un prétexte excellent de ravir Moreau aux intrigues qui s'ourdissaient contre eux.

XI. Le 2 frimaire, Moreau fut nommé général en chef des armées d'Helvétie et du Rhin, fortes à elles deux de cent mille hommes, et partagées en quatre corps, ceux de Lecourbe, Gouvion Saint-Cyr, Sainte-Suzanne et le sien. Le premier consul voulait que cette armée passât le Rhin vers Schafausen, appuyât sa droite au Danube, sa gauche au Rhin, chassât Kray à travers le Schwartz-Wald et les montagnes de la Souabe, et lui coupât la retraite sur le Danube. Ce plan était simple et sûr. L'obstination étroite de Moreau le repoussa. Il s'entêta à passer le Rhin par l'Alsace, de façon que Kray garda ses communications avec l'Autriche et attendit l'ennemi à Engen dans une position heureuse. Le premier consul s'impatientait en apprenant ces mouvements absurdes. « Ils ne connaissent pas la grande tactique », répétait-il avec humeur. Il savait peut-être aussi que Moreau se faisait une gloire de ne rien comprendre à sa *grande tactique* et l'appelait ironiquement « le général à dix mille » hommes par jour. »

Dans le courant de nivôse, Moreau s'était rendu à Bâle pour dresser son plan de campagne, et, bien que Lecourbe l'eût ouverte dès le 20 vendémiaire, en battant les Autrichiens dans plusieurs affaires et en assiégeant Philipsbourg, il ne commença ses opérations que le 5 floréal. Le 9, Lecourbe remporta un nouvel avantage à Reichlingen; le 13, à Engen, Moreau arrive sur Kray, qui avait concentré quarante mille hommes sur ce terrain sinueux. La cavalerie et l'artillerie impériales occupaient la plaine d'Engen; l'infanterie couronnait les hauteurs voisines, à l'exception de celle de Hohenhoven, point cependant très-capital. Moreau saisit tout d'abord le point faible de l'ennemi et lança Delmas sur ces hauteurs inoccupées; Kray voit sa faute, veut prévenir les Français et détacher contre eux des divisions qui se font battre l'une après l'autre. Les buttes qui couvrent Engen sont rapidement emportées, et les vainqueurs s'abattent sur les masses supérieures de cavalerie portées dans la plaine. Les premières attaques n'ont aucun succès, et, pour comble de malheur, la division Richepanse, envoyée derrière le Hohenhoven pour tourner l'ennemi, se trouve en face de forces imposantes qui la tiennent en échec. Résolu à tout pour le dégager par une diversion vigoureuse, Moreau envoie contre la cavalerie autrichienne Bontemps d'abord, puis d'Hautpoul, qui se font malmener; puis il descend lui-même avec le reste de ses divisions ébranlées. Ce choc est décisif; l'ennemi est rompu, Richepanse rétablit le combat avec quelque avantage. A la nuit seulement, Kray recule devant des forces inférieures de près de moitié; il a perdu trois mille hommes et en a tué deux mille aux Français; mais il laisse en leurs mains des milliers de prisonniers.

Deux jours après cette victoire, où Moreau racheta par de belles dispositions l'irréflexion de son attaque, il lançait les divisions Montrichard et Lecourbe contre le plateau de Mœskirch, où Kray avait réuni son armée vaincue, mais renforcée de celle du prince de Lorraine et dépassant cinquante mille hommes. Les deux généraux furent très-rudement rejetés en arrière avec des pertes considérables. Lorges, un peu moins malheureux, attaqua, prit et perdit plusieurs fois la position de Heudorf, qui finit par rester aux Français. Mais le général autrichien, voyant Vandamme et Montrichard s'avancer pour compléter d'un seul coup la victoire, porta rapidement des masses supérieures sur Heudorf, et tailla en pièces la division Lorges.

L'arrivée de Delmas rétablit le combat. La division écrasée se rallia et s'appuya à une longue ligne de bois où elle ne put être forcée. Delmas, à la tête de la 57e demi-brigade, charge

cinq fois l'ennemi sous un feu épouvantable, culbute la cavalerie autrichienne et l'éparpille sur le plateau. La nuit tomba au moment où une attaque heureuse de Richepanse décidait de la journée. Les deux armées avaient perdu chacune de sept à huit mille hommes; celle de Moreau, très-compromise par l'inaction probablement égoïste et jalouse de Saint-Cyr, eût été perdue sans la *furie* de la 57e demi-brigade, à qui Moreau disait le lendemain : « Si votre conduite en Italie ne vous avait pas, depuis longtemps, mérité le surnom de *terrible*, les Autrichiens vous l'auraient donné dans la journée d'hier. »

Moreau, mal secondé par Gouvion Saint-Cyr, le lui rendit, quelques jours plus tard, à Sigmaringen, où son inaction peu généreuse fit échouer les projets de son subordonné. Mais, le lendemain, Saint-Cyr triompha complètement à Biberach, et Moreau, arrivé juste à temps pour assister à sa victoire, eut la bonne inspiration de le féliciter en face de l'armée. Kray, encore battu par Lecourbe à Memmingen, se retira sous le canon d'Ulm. Moreau se disposa alors à passer le Danube, pour pénétrer au cœur de la Bavière, et pour passer sur le ventre de l'armée autrichienne, qui gardait la rive gauche de ce fleuve, et alla l'attaquer à Hochstedt.

XII. Cette plaine, voisine du Danube, non loin des villes plus connues d'Ulm et de Dillingen, était occupée par l'armée ennemie ainsi répartie : Le corps de Hohenlohe à Riedlingen, celui du général en chef à Ulm, et Starray à Dillingen. L'armée française se déployait en face, le Danube entre deux, et, sous les ordres de Grenier, Richepanse et Lecourbe, occupait les berges de l'Iller et de la Mindel. Elle était surexcitée au plus haut point par le souvenir de la sanglante bataille perdue, en 1704, par la France à Hochstedt, et jurait de la faire oublier.

Lecourbe passa le fleuve (19 juin) et fit reculer l'ennemi, qui ne put lui faire abandonner sa nouvelle position. Il réussit même à dégager Montrichard, sur lequel les Autrichiens s'acharnaient, et fit face à Kray, qui arrivait tardivement au secours de son infanterie détruite. Kray eût cependant balancé le sort de la journée, sans la charge de cavalerie exécutée par Decaen, qui le contint un instant; et comme il lançait en avant ses derniers régiments et tout son canon, Moreau fit donner la réserve. En ce moment, les deux armées étaient tout entières en ligne. Il y eut encore trois heures de massacre, au bout desquelles les Autrichiens, écrasés, se retirèrent sous les glacis d'Ulm (onze heures du soir).

Kray avait perdu à peu près toute son artillerie, et des milliers de morts et de prisonniers. Il était si bien battu qu'il ne s'arrêta pas même à Ulm, qui pourtant eût pu le protéger. Il gagna Neresheim, champ de bataille qui avait pour Moreau de glorieux souvenirs et d'heureux présages. Une des étapes de cette retraite, Ober-Hausen, fut douloureusement illustrée par la mort de notre brave et immortel La Tour-d'Auvergne, tué d'un coup de lance au premier rang de la 47e demi-brigade.

Le court armistice d'Alexandrie, conclu par Bonaparte en Piémont, arrêta Moreau, et donna le temps à la cour de Vienne de se reconnaître. Elle fit quelques changements dans son personnel militaire. A l'archiduc Charles, disgracié par un caprice impérial, et qui seul pouvait sauver l'Empire, on ne trouva rien de mieux à substituer que l'honnête et insignifiant archiduc Jean, auquel on donna cent vingt mille hommes, probablement pour balancer l'heureuse supériorité stratégique de Moreau. Celui-ci était à Munich, et, averti de ce débordement de troupes impériales, il s'occupait de faire étudier avec conscience le terrain légèrement ondulé qui s'étend à l'est de cette capitale, et y employait des ingénieurs intelligents sous les ordres du jeune Dessoles. La position de Hohenlinden lui souriait fort; mais en ce moment l'Autriche lui fit demander un nouvel armistice, et il y consentit, moyennant la remise entre ses mains des trois villes importantes d'Ulm, Philipsbourg, Ingolstadt (20 septembre).

XIII. Le vainqueur d'Hochstedt retourna à Paris, où l'attendait une popularité encore accrue par sa belle campagne. Le premier consul, seul rival sérieux de sa gloire, l'accueillit avec une bienveillance que dépassa encore celle de Joséphine : elle le maria (18 brumaire) à une femme de sa main, Mlle Hulot, fille d'un trésorier principal des colonies, et créole comme elle.

Cette femme et sa mère prirent aisément sur le héros irrésolu et assez voluptueux l'empire exagéré qu'avait eu précédemment sur lui une des plus fameuses *Ninons* du temps, la célèbre « contemporaine » Ida Saint-Elme, morte il y a peu d'années. Elle vivait à Paris, dans un monde équivoque, pendant que son amant était à la tête de l'armée du Rhin, et portait publiquement son nom, scandale qui avait, quelques années après, son pendant dans les amours de Nelson à Naples, et que Moreau n'eut pas l'énergie de réprimer.

Quelques jours après, l'armistice expirait. Moreau partait pour la Bavière, semant les proclamations sur sa route, et rejoignait l'armée sur le Danube. L'archiduc Charles accourait, impatient d'accabler son terrible rival sous des forces supérieures. Celui-ci, après de mûres études, choisit pour position la plaine de Hohenlinden, à moitié chemin de l'Inn à l'Isar, et sur la route de Mühldorf à Munich.

XIV. Hohenlinden est un gros bourg qui donne son nom à une plaine basse, sorte d'impasse qui forme une trouée profonde au milieu d'une grande forêt coupée dans sa plus grande largeur par la route précitée. Cette impasse,

que dominait un léger renflement de terrain, long et assez étroit, n'était abordable que par sa partie inférieure, opposée à celle par laquelle l'ennemi pouvait arriver. L'armée française s'y étagea. La division Grouchy occupa le fond; Ney, Bastoul et d'Hautpoul se rangèrent le long du bois et des collines dont nous avons parlé, aux villages de Kaking, Preissendorf et Dating; Legrand ferma avec ses troupes l'entrée de la plaine autour de Harthof. Le corps de cavalerie du général Espagne couvrait ce point contre toute surprise.

Tout cela n'avait point eu lieu sans quelques combats. Jean avait d'abord essayé de tourner Moreau par ses flancs; il avait essayé diverses attaques qui n'avaient pas eu de résultats très-heureux. Kienmayer avait bien failli accabler Legrand dans la position que celui-ci avait d'abord prise à Dorfen; mais, en revanche, Ney, attaqué à Haun par trois colonnes imposantes, les avait cruellement malmenées. Ce fut à la suite de ces engagements que l'archiduc résolut d'accabler l'armée française par une manœuvre singulière, une sorte de battue ainsi combinée : ses forces, partagées entre quatre grandes colonnes commandées par les généraux Kienmayer, Baillet, Kollowrath et Riesch, devaient marcher sur la forêt en arc de cercle et se resserrer en approchant de Hohenlinden, pris comme centre auquel elles devaient tendre. Ainsi Kienmayer attaquerait Lendorf, Baillet arriverait sur Preissendorf, Kollowrath, commandant la colonne principale, tendrait vers Hohenlinden, et Riesch marcherait vers Saint-Christophe, point un peu en dehors de la forêt.

Moreau ignorait ce dernier mouvement, mais il avait parfaitement deviné les autres. Sa position, dans une plaine argileuse et coupée de ruisseaux, était excellente, et ne pouvait être abordée que par d'affreux chemins ou par la grande route de Mühldorf, que s'était réservée Kollowrath. Il comprit rapidement que cette colonne, arrivant par une route spacieuse et bien entretenue, serait en face de lui bien avant les autres, et que l'essentiel était de remporter, d'un seul coup, la moitié de la victoire en l'écrasant avant l'arrivée de celles-ci. En conséquence, il ordonna à Richepanse de tourner les bois et de tomber sur Kollowrath dès qu'il serait bien engagé dans la forêt; puis il laissa arriver.

Le 12 frimaire (an IX) se leva très-menaçant : il neigeait avec abondance. Les colonnes impériales s'ébranlèrent simultanément, et bientôt, aveuglées par la neige qui leur fouettait le visage, elles allèrent à l'aventure, sans aucune précaution. A neuf heures, Kollowrath débouchait dans la plaine et cherchait à s'y développer, non sans un pénible encombrement. Cette hésitation en face du canon ennemi pouvait tout perdre, et, pour la déguiser, l'Autrichien fit brusquer l'attaque sur Hohenlinden.

La 108e demi-brigade riposta avec vigueur; mais, accablée par le nombre, elle fut tournée en outre par huit bataillons hongrois, perdit du monde, et allait reculer quand la 46e arriva avec Grouchy et Grandjean, et, emportée par un élan irrésistible, culbuta dans les bois la tête de la colonne ennemie, que des nuées de tirailleurs malmenèrent fort rudement. D'autres corps, qui se déployaient dans la plaine, arrivèrent au secours des premiers : même chose advint aux Français, et le combat, un instant rétabli, se termina par un succès complet de ces derniers, qui prirent cinq canons.

De nouvelles colonnes avaient débouché à droite, en face de Ney, qui ne manqua pas cette occasion : il tomba sur elles comme la foudre, leur prit dix bouches à feu et les éparpilla dans la forêt; puis, réuni à Grouchy, il continua de maltraiter la gauche ennemie, enleva quinze cents hommes aux Autrichiens, et acheva de disperser cette belle tête d'armée sur laquelle l'archiduc avait tant fondé d'espérance.

XV. Pendant ce combat d'augure favorable, Richepanse marche sur Mattenpœt, quand il se voit couper par une brusque agression de Riesch. Il n'en avance pas moins sans se préoccuper du petit corps de Drouet, séparé du gros de la division et très-compromis par sa position : il arrive sur Mattenpœt, en déloge l'ennemi, et, suivi de la 48e demi-brigade, il aborde à son tour la forêt Il trouve la chaussée occupée par les Autrichiens et les Bavarois, fort en peine de leur artillerie embourbée; il les charge à fond, les culbute et les enterre pêle-mêle avec leurs pièces dans les ravins argileux, détrempés par une pluie récente, dont les bois sont sillonnés.

Ney arrive en ce moment, et les deux généraux font leur jonction sur ce champ de bataille où l'impétuosité française a brisé le redoutable élan d'une division hongroise. Mais la cavalerie impériale est encore victorieuse : Richepanse, inquiet, retourne sur ses pas pour dégager Drouet et Wathier, et trouve ce dernier, à l'entrée du bois, entouré de masses ennemies, blessé, mais inébranlable à son poste. On le relève; on veut en faire autant pour Drouet; mais celui-ci, ranimé par les nouvelles qui lui arrivent, se dégage lui-même et pousse devant lui les assaillants. L'archiduc tient encore avec opiniâtreté, même avec succès, tant qu'il ignore les désastres de ses ailes. Mais un moment vient où la fatale nouvelle court les rangs autrichiens, démoralise ces divisions intrépides; elles ploient de toutes parts; elles essaient une retraite. Moreau, renforcé de ses lieutenants vainqueurs, les balaie par de grandes charges foudroyantes, et les lance vers l'Inn dans la plus épouvantable confusion.

A deux heures, tout était fini. Les Autrichiens avaient perdu dix mille prisonniers et quatre-vingt-dix bouches à feu. Six mille morts

ennemis couvraient les terrains fangeux où s'était livrée la bataille.

Toute la France célébra avec ivresse ce glorieux triomphe. Le gouvernement le fit publier par des courriers extraordinaires; des salves d'artillerie en accompagnèrent partout la nouvelle. Le premier consul écrivait, en cette occasion, au Corps Législatif :

« La victoire de Hohenlinden a retenti dans » toute l'Europe : elle sera comptée par l'his- » toire au nombre des plus belles journées qui » aient illustré la valeur française. L'armée du » Rhin a passé l'Inn : chaque jour a été un com- » bat, et chaque combat un triomphe. »

L'Autriche demanda la paix. Il était temps : Moreau était à deux journées de marche de Vienne. Il retourna à sa maison de Paris, où le premier consul lui témoigna une affection qui paraissait encore sincère. Il lui fit cadeau d'une belle paire de pistolets, en regrettant courtoisement de n'avoir pu, faute d'espace, *y graver le nom de toutes ses victoires*. Mais cette noble amitié ne devait durer que quelques jours.

XVI. Rien de plus vulgaire au début que cette fameuse rupture des deux premières illustrations d'alors : on en a beaucoup parlé, on l'a diversement commentée, et l'on a rarement rencontré la vérité. Elle est née, comme tant d'autres, de commérages de femmes.

Bonaparte et Moreau s'estimaient sincèrement, tout en s'observant avec quelque méfiance. En revanche, Mme Lætitia et ses trois charmantes filles haïssaient naturellement les élégantes châtelaines de Grosbois, dont le salon, croyaient-elles, éclipsait celui des Tuileries. Celles-ci le leur rendaient bien, mais nul éclat incivil n'avait eu lieu quand Moreau s'avisa un jour de donner une soirée, où les Bonaparte furent nécessairement invités. Grand émoi dans la famille. On se réunit chez Lætitia, et on décide à l'unanimité, après une séance orageuse, que l'on s'abstiendra en masse d'aller à la soirée de Moreau. La bonne et charmante Elisa est chargée d'en avertir Napoléon, qui arrive et débute par déclarer qu'il ira chez son frère d'armes. Explosion de pleurs et de murmures, surtout de la part de Caroline; c'est en vain que Joséphine passe avec armes et bagages du côté de son mari. C'est bien pis quand survient la terrible Lætitia : elle éclate dans son rude idiôme de Corse, et le pauvre héros de Marengo, humble et pénaud, se voit obligé de céder.

Ce fut un événement : tout Paris en parla plus que s'il s'était agi d'une rupture de la paix de Lunéville, et tout le clan Moreau s'en plaignit avec une violente amertume, puis il feignit de se calmer; mais c'était un calme de Bas-Breton, couvant une immense haine et n'attendant que l'occasion. Les deux femmes, qui ne le quittaient pas, outre leur haine pour la famille Bonaparte, nourrissaient pour lui des rêves extravagants; elles désiraient pour l'heureux général le protectorat de la République cisalpine, et en parlèrent un jour à Joséphine elle-même. Fabre (de l'Aude), présent à la confidence, s'empressa de la rapporter à Bonaparte. « Ah ! s'écria le premier consul, notre » ami voudrait tâter de la souveraine puis- » sance ! Elle ne tarderait pas à tomber en que- » nouille, à moins que quelques intrigants ne » fussent là pour la ramasser. Non, par Dieu ! » je ne lui donnerai pas l'Italie ! Il faut abso- » lument que ce beau pays suive en tout les » destinées de la France. »

Et il se fit lui-même président de la République italienne, ce que les Moreau ne lui pardonnèrent jamais.

XVII. Mais d'autres que ces femmes se faisaient un devoir d'aigrir Moreau contre son heureux rival de gloire. Lecourbe, qui lui était dévoué, et qui n'avait pour Bonaparte aucune sympathie, l'aiguillonnait avec une persévérance inouïe; Bernadotte, qui avait d'abord formé pour lui-même des projets ambitieux, en faisait autant dans le but d'être de moitié dans les profits de Moreau, qu'il espérait d'ailleurs gouverner. On était dans un de ces moments de lassitude où l'intrigue prend la place de l'action : les gens qui entouraient Moreau nouèrent les fils d'une intrigue à laquelle on croirait à peine si un long procès n'en avait établi la preuve.

Deux généraux illustres, Pichegru et Moreau, se coalisèrent avec deux naufragés fameux de la politique, le royaliste Cadoudal et l'orléaniste Dumouriez, tous deux en Angleterre, à l'effet *d'éliminer* le premier consul. L'audacieux chouan débarqua à Biville avec des complices d'élite, et se rendit à Paris, où des conférences s'ouvrirent. Plusieurs plans furent proposés : il fut question de surprendre le gouvernement à l'aide de 1,200 hommes déterminés, vêtus de l'uniforme de la garde consulaire, et de proclamer les Bourbons; puis Moreau se ravisa et exigea que la révolution n'amenât qu'un simple changement de personne, qu'il fût nommé consul à la place de Bonaparte. Cadoudal, implacable ennemi des *bleus*, s'emporta violemment, et Pichegru lui-même qualifia avec une rudesse militaire cette nouvelle prétention : « Ce b..... là a aussi de » l'ambition : il veut régner. Eh ! bien, je lui » souhaite beaucoup de succès; mais, à mon » avis, il n'est pas en état de gouverner la » France pendant deux mois. »

Moreau, dévoré d'ambition, mais exempt du fanatisme qui aveuglait ses complices, voyait bien mieux qu'eux la situation. Les chouans, qui n'avaient vécu depuis des mois entiers que dans leurs cachettes, assiégés par des terreurs de tout genre, n'avaient pu étudier l'esprit public; ils s'imaginaient que la France, révolu-

tionnaire d'instinct comme d'intérêt, pourrait revenir aux Bourbons, à la contre-révolution et aux émigrés. « Je ne puis, disait Moreau, » me mettre à la tête d'aucun mouvement pour » les Bourbons. Ils se sont tous si mal conduits, » qu'un essai semblable ne réussirait pas. Si » Pichegru fait agir dans un autre sens, et, en » ce cas, je lui ai dit qu'il faudrait que le pre- » mier consul et le gouvernement de Paris dis- » paraussent, je crois avoir un parti assez fort » dans le Sénat pour obtenir l'autorité... L'o- » pinion dictera ce qu'il conviendra de faire; » mais je ne m'engagerai à rien par écrit. »

Il craignait de se compromettre et ne se doutait pas qu'il était déjà perdu. Les arrestations commencèrent le 22 pluviôse. Le 25, Moreau était pris, et son trouble extrême l'accusa tout d'abord. Le procès commença bientôt; on peut en voir les détails dans la volumineuse collection qui parut alors avec une publicité immense. La culpabilité, du reste, fut aisément établie; mais les juges hésitèrent à frapper une illustration aussi méritante que Moreau. Le premier consul, par contre, tenait fort à obtenir une condamnation. On la demanda presque impérieusement au tribunal, qu'on circonvint avec ce raisonnement captieux : « Condamnez tou- » jours à mort pour l'exemple; le premier consul » fera grâce ensuite. » — « C'est bien, répliqua » l'intègre Clavier, mais qui nous fera grâce, » à nous? »

XVIII. Moreau fut condamné à deux ans de prison et rayé de l'état-major général de l'armée; il obtint, par l'entremise de sa femme, la permission de passer aux Etats-Unis.

On a beaucoup parlé, au sujet de ce procès, de la haine et de la jalousie du premier consul à l'égard de Moreau. Nous y croyons en partie, non que Bonaparte eût à porter envie aux talents militaires du faible vainqueur de Hohenlinden : il serait ridicule de le penser; mais il est certain que l'influence exercée sur l'armée par Moreau portait ombrage au futur César. Les troupes étaient alors divisées en deux grands partis : l'un, absolutiste, composé de ceux qui étaient à la dévotion du premier consul; l'autre, bien plus compacte, formait la partie républicaine de l'armée. La première se personnifiait dans le jeune général qui gouvernait la République; la seconde avait les yeux fixés sur Moreau, républicain par ses antécédents plus que par son caractère, mis surtout en évidence par la popularité singulière qui l'entourait. Aussi le premier consul se hâta-t-il de se débarrasser de lui. Du reste, il n'avait pas attendu à ce moment pour envoyer à Saint-Domingue les régiments que l'opinion publique baptisait du nom d'armée de Moreau.

Moreau cependant, conduit de brigade en brigade à la frontière, s'embarqua à Cadix et aborda en Amérique (1805), laissant pour un temps sa belle-mère en France, afin de terminer ses affaires de famille. Dans le Nouveau-Monde, le héros de Biberach mit une sorte d'ostentation à vivre en sage désabusé des ambitieuses préoccupations de la politique. Il parcourut d'abord la Louisiane, les Alleghanys, descendit le Mississipi, visita les Grands-Lacs et finit par se choisir une villa des plus riantes dans l'incomparable vallée de la Delaware : à portée, cependant, on le voit bien, des grands centres politiques et intellectuels de l'Union. L'hiver, il venait habiter New-York, et son salon, où trônait son impérieuse et intrigante femme, était le rendez-vous des voyageurs illustres, des Américains distingués et des Français émigrés pour républicanisme ou même pour contre-révolution. Une haine commune contre Napoléon faisait disparaître bien des dissonances d'idées (1). L'été, Moreau retournait dans sa féconde vallée, où la chasse, la pêche, les courses vagabondes semblaient lui faire oublier pour toute la saison les soucis qui l'avaient assiégé à la ville.

XIX. Il y eut, en 1810, de mystérieux projets tramés en Espagne. On connaît cette étrange association politique des *Philadelphes*, sorte de franc-maçonnerie dont Moreau avait été nom-

(1) Moreau, vénérable de la Loge française de New-York, en 1810, y présidait en outre, à cette époque, la *Société des Bêtes*, dont le règlement provisoire fut adopté le 1er mars de cette année. La Société, dont faisaient partie un des fils de Dupont de Nemours, *maître des cérémonies*, *directeur des menus*, *Anacréon de la compagnie*, et Hyde de Neuville, *professeur et instituteur des enfants bien ou mal nés*, se composait de quatorze membres dont neuf seulement assistaient à la séance du 10 mars. L'Académie était placée sous la protection de *Nabuchodonosor*, « que, par miracle, le ciel changea en bête, parce qu'il n'avait jamais eu d'esprit. » Le *secrétaire* était tenu de savoir écrire; l'*orateur* pouvait être bègue, mais il lui était défendu d'être muet. Le *directeur des menus* avait pour fonction spéciale de renouveler et perfectionner le jeu de l'oie. L'*Anacréon* était chargé de mettre en vers tout ce qui serait trop bête en prose. La devise de l'ordre, inscrite sur des toisons réunies, était : *Beati pauperes spiritu quia*, etc.

Un ancien officier général de la marine qui fut affilié à cette Société pendant un court séjour qu'il fit à New-York, comme prisonnier de guerre échangé, et auquel nous devons la connaissance des détails qui précèdent, nous a affirmé qu'elle n'avait aucun but politique. Qu'on le lui eût célé, à lui visiteur accidentel et naturellement suspect par sa position au service du gouvernement français, nous le croyons volontiers; mais il nous semble difficile d'admettre que Moreau, Hyde de Neuville et Dupont de Nemours, tous hostiles, à titres divers, au gouvernement impérial, ne cherchassent pas, même de loin, à le battre en brèche; et, quoiqu'il y eût, ou plutôt peut-être parce qu'il y avait dans le règlement un article prescrivant la formation d'un corps diplomatique composé d'ambassadeurs, recruteurs et missionnaires devant traiter de toutes les sciences en *ique*, *excepté de la politique*, *qui est contraire à la franchise des bêtes*, nous soupçonnons fort que les sociétés de New-York ne l'étaient pas autant qu'elles affectaient de le paraître, et que, sous une apparence de futilité, elles cachaient un but sérieux. Ne perdons pas de vue d'ailleurs que l'organisation de cette Société coïncidait par sa date avec celle des *Philadelphes*, dont il est parlé plus loin et dont il ne serait pas impossible qu'elle fût une ramification habilement dissimulée. P. L. .t.

mé *censeur* ou directeur suprême dans le cours de sa conspiration. A l'époque dont nous parlons, trois généraux de l'armée d'Espagne faisaient partie de l'association; ils entrèrent en relations avec lord Wellington, général de l'armée anglaise dans la Péninsule, à l'effet de s'emparer des troupes, de donner un commandement à Moreau et de livrer la Péninsule à un *prince* que l'histoire ne nomme pas.

Le général de l'armée de Portugal eut des soupçons, en apprenant que quelques-uns des chefs placés sous ses ordres avaient des communications directes avec les Anglais; il arrêta leur agent, le lieutenant Argentan, qui fut plus tard fusillé, et éventa toute l'affaire. Napoléon, à qui elle fut soumise, ne jugea pas à propos de l'ébruiter; il opéra de nombreuses mutations dont personne n'eut alors le secret, et Moreau, qui avait fait ses préparatifs de départ, se hâta de les contremander.

Cependant, l'astre impérial pâlissait. La campagne de Russie survint, qui produisit dans les deux mondes un immense effet de stupeur chez les uns, de joie chez les ennemis personnels de l'Empereur, d'espoir chez les patriotes des contrées qu'il avait asservies. Moreau avait accueilli toutes les nouvelles d'Europe avec des paroles de blâme et d'indignation contre l'autocrate d'Occident. « Il va épuiser la France, » disait-il; c'est une ambition qui n'a d'égale » que sa folie. » Ces paroles d'animadversion étaient avidement recueillies par les agents de l'Angleterre et de la coalition, qui couraient la terre et les mers à la recherche des illustrations militaires ou populaires capables de balancer la fortune de Napoléon. On voulait circonvenir Moreau, dont le nom pouvait s'offrir aux patriotes français (du moins l'espérait-on), avec le double prestige du républicain persécuté et du général illustre des campagnes du Rhin et du Danube.

Moreau était cent fois incorruptible, mais sa niaise irrésolution et son aveugle soumission aux inspirations domestiques le livrèrent entièrement aux perfides conseils de deux femmes ambitieuses et ivres de royalisme, sa femme et sa belle-mère. Elles reçurent les ouvertures des agents étrangers et les transmirent, avec l'emportement de leur fanatisme, au nouveau Cincinnatus, malgré lui; elles le flattèrent du rôle de restaurateur et de connétable des Bourbons. Avec la faiblesse un peu sournoise qui le distinguait, Moreau ne s'engagea à rien, mais son parti fut bientôt pris.

XX. Le reste n'est que trop connu. Il s'embarqua pour l'Angleterre, traversa rapidement ce pays, puis l'Allemagne, et arriva, le 20 août 1813, à Prague, où les adroites prévenances du czar achevèrent de l'enivrer. Huit jours après avait lieu la bataille de Dresde. La veille, Moreau, examinant, des hauteurs de Nœdlitz, les positions françaises, fut remarqué par un artilleur, qui le prit pour point de mire. Le premier boulet fracassa les deux jambes au malheureux général, qui, transporté à Nœdlitz, subit courageusement l'amputation. Les Russes, en pleine retraite, dirigèrent le mourant vers la Bohême. Malgré ses douleurs atroces, il espérait encore, ou feignait d'espérer, car, le 1er septembre, il adressait à sa femme une lettre rassurante, en partie écrite de sa main. Le lendemain, il expirait à Lauen, entre les bras des chefs alliés et d'un domestique indien qui s'était attaché à sa personne avec le dévoûment fanatique des sauvages pour leurs héros (2 septembre).

Cette mort fut accueillie de l'Europe comme un désastre irréparable, et de la France comme un jugement de Dieu. C'est en vain qu'Alexandre décernait à sa veuve le titre de maréchale, triste indemnité de cette perte qu'elle avait préparée par ses incitations; en vain que la Restauration décida par ordonnance que Rennes recevrait une statue et Morlaix un buste du glorieux défunt : les deux villes refusèrent énergiquement (1818-1820). La presse légitimiste s'éleva avec hauteur contre cette *inconvenance*, ajoutant que « le séjour que fit Thémistocle à » la cour du grand roi n'empêcha pas les Athé- » niens de le compter au nombre de leurs grands » hommes. » (*Quotidienne*, 2 février 1820.)

Le rapprochement n'est pas heureux. Thémistocle mourut volontairement, pour ne pas combattre son pays; Moreau périt en tirant l'épée contre le sien. Nous savons tout ce qu'on a allégué en sa faveur sur la justice et la nécessité de la coalition; nous savons qu'on parle, mais sans preuves, d'un rêve de Moreau se posant, après la victoire des alliés, comme un médiateur entre la France épuisée et les exigences de l'Europe : tout cela peut atténuer, mais non justifier cette sorte de parricide. Nous ignorons si la civilisation amènera le jour où les barrières nationales ne seront plus qu'un souvenir historique; mais jusque là, il faut bien dégager de toute discussion le grand principe que la conscience spontanée des peuples n'a jamais laissé nier : La patrie est sacrée.... G. L.

MOREAU (Joseph-Marie-François), — né à Morlaix le 6 octobre 1764, frère du précédent, étudiait, comme lui, le droit à Rennes, lors des agitations qui précédèrent la Révolution. Quand Victor se dirigea vers la frontière, Joseph rejoignit sa famille, résolu à suivre la carrière d'avocat, à laquelle le destinait son père, qui l'avait lui-même exercée avec honneur et était alors juge à Morlaix. Moreau le père avait conservé un certain attachement à l'ancien ordre de choses, et, pour ce motif, il jouissait de la confiance de quelques émigrés qui lui avaient remis le soin de leurs affaires. Le paiement qu'il avait fait d'une dette contractée par l'un d'eux servit de prétexte à la proscription qui l'attei-

gnit et qui ne put trouver grâce devant les services que son fils rendait à la République. Dénoncé par celui même qui avait provoqué et reçu le paiement, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest, et monta sur l'échafaud le 13 thermidor an II (31 juillet 1794), quatre jours après la chute de Robespierre, et le jour même où son fils jetait à Cadzan et à l'Ecluse les fondements de sa gloire militaire. Son acte d'accusation lui avait été notifié la veille, à neuf heures du soir, et en le lui remettant, on l'avait contraint d'éteindre la lumière à la lueur de laquelle il voulait tracer sa justification. Son dénonciateur figurait au nombre des jurés. Joseph, qui partageait les sympathies de son père, en fut quitte pour une détention de six mois. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, ce fut d'accourir à Paris et de se présenter, le 5 pluviôse an III (24 janvier 1795), à la barre de la Convention, où il dénonça énergiquement les faits monstrueux que nous venons de signaler. Il était, depuis deux ans, commissaire du Gouvernement près du tribunal de Morlaix, lorsqu'après le 18 brumaire le Sénat l'appela à siéger au Tribunat. Il n'y avait encore pris la parole que dans trois circonstances, comme auteur de rapports peu importants, quand Treilhard, Lacuée et Fleurieu vinrent donner lecture au Tribunat, le 8 février 1804, du rapport du grand-juge comprenant le général Moreau parmi les coaccusés de Cadoudal. Joseph, protestant contre ce rapport, représenta son frère comme calomnié, et, en son nom, comme en celui de la famille, il demanda qu'il fût au plus tôt traduit devant la justice ordinaire. Le Tribunat ayant été dissous, il disparut de la scène politique. Mais à la seconde Restauration, cédant à de pressantes sollicitations, il abandonna une retraite que ses goûts littéraires lui rendaient attrayante, et fut successivement administrateur des postes, député d'Ille-et-Vilaine, puis préfet de la Lozère et de la Charente. Dans ces diverses fonctions, il sut se faire remarquer par la modération de ses opinions et par une indépendance de caractère qui n'admettait aucune transaction avec la légalité; aussi fut-il frappé d'une assez prompte révocation. Rentré une seconde fois dans la vie privée, il n'en sortit plus. En 1825, se trouvant à la chasse dans une des terres de sa belle-sœur, la veuve du général, il fut blessé à la main par la rupture du canon de son fusil, et en resta estropié. Venu se fixer à Morlaix après la révolution de 1848, il y succomba, le 19 novembre 1849, à une attaque de choléra. Il avait conservé jusqu'à son dernier jour la plénitude et la lucidité de ses facultés, principalement une mémoire inépuisable, qui lui permettait de faire à tout moment, soit en prose, soit en vers, des citations fournies par la lecture des littérateurs du XVIIIe siècle, de Voltaire surtout, dont il était un fervent admirateur. Homme de société par excellence, il offrait, par le charme de la conversation, le type de ces hommes d'autrefois chez qui la tradition des bonnes manières avait perpétué cette urbanité de mœurs et de langage trop rare de nos jours. Victor et Joseph Moreau avaient eu trois frères, dont la vie, bien qu'honorable, n'a droit cependant à aucune mention.

P. L...t.

MOREL (dom Germain), — bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Feins (Ille-et-Vilaine), porta d'abord les armes; mais il quitta de bonne heure cette carrière. Après avoir fait son noviciat au monastère de Redon, il y fit sa profession le 11 avril 1631. Il eut à peine achevé ses études qu'il fut élu prieur de Saint-Faron de Meaux, et en même temps maître des novices, au chapitre général de 1639. Il fut ensuite nommé prieur de Saint-Melaine de Rennes. Pendant qu'il remplissait cette charge, il composa un excellent mémoire contre les PP. de la Mission, qui avaient enlevé à l'ordre de Saint-Benoît l'abbaye de Saint-Méen, et y démontra que cette intrusion était contraire au droit public et canonique, ainsi qu'aux coutumes et privilèges de la Bretagne, et aux arrêts des cours souveraines. Après avoir été élu, six ans plus tard, visiteur de Bretagne, puis prieur de Marmoutier, il demanda avec tant d'instances à être déchargé de la supériorité, que les définiteurs ne purent le refuser. Il fut envoyé comme simple religieux à Saint-Denis. Il y menait une vie paisible et conforme à son goût, lorsque le chapitre général de 1660 le nomma visiteur de la province de Chezal-Benoît. Les fatigues des voyages qu'exigeaient ces fonctions lui causèrent, dans le cours de l'un d'eux, une maladie dont il mourut le 8 novembre 1660. P. L...t.

MORFOUACE (Guillaume **PICAUD**, sieur de), capitaine du XIVe siècle, né à Plumaugat, s'était déjà acquis un certain renom par sa valeur, lorsque les Anglais, après avoir ravagé les côtes de la Normandie, vinrent, en 1378, mettre le siège devant Saint-Malo, dont ils mirent les environs à feu et à sang. Le comte de Lancastre, qui les commandait, avait plusieurs fois essayé de prendre la ville par escalade, et il ne comptait plus que sur une mine, qu'il avait déjà poussée assez loin, lorsque Morfouace, l'un des défenseurs de la ville, profitant d'une nuit où la garde était mal faite dans le camp ennemi, mit sous les armes une partie de la garnison, entra dans les fossés, tua les mineurs, détruisit leurs travaux, pénétra dans le quartier du camp le plus voisin de la ville, fit main-basse sur tous ceux qu'il y rencontra, et se retira sans avoir perdu un seul homme, mais seulement quand l'alarme se fut répandue dans le camp. Lancastre, désespéré de cet échec, leva le siège et se retira en

Angleterre, où il fut très-mal reçu. Morfouace se comporta encore vaillamment en 1380 et 1386, en secourant les villes de Nantes et de Brest assiégées par les Anglais. P. L...t.

« MORICE (Pierre-Hyacinthe), — naquit » à Quimperlé, petite ville de la Basse-Bretagne, le 25 d'octobre 1693, de parents nobles (1) et distingués dans la province. Il fit » ses études au collége des Jésuites de Rennes, » où il se fit remarquer avantageusement par » l'innocence de ses mœurs et par son application à l'étude. Dégoûté du monde avant que » de l'avoir connu, il se consacra à Dieu dans » la congrégation de Saint-Maur, et prononça » ses vœux dans l'abbaye de Saint-Melaine, le » 24 septembre de 1713. Les deux années qui » suivent la profession ne sont, dans la congrégation de Saint-Maur, que la continuation » des exercices du noviciat. La ferveur de D. » Morice, loin de se démentir pendant cette seconde épreuve, prit de nouvelles forces. Il » édifiait les supérieurs par sa régularité, et il » était le modèle des jeunes profès par son exactitude à remplir tous les devoirs de son état. » Le temps des études arrivé, D. Morice fut envoyé à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, » où il fit successivement les deux cours de » philosophie et de théologie... Les supérieurs, » attentifs à sa conduite, le choisirent, au sortir de son cours, pour aller édifier les novices » et les former aux exercices réguliers, en qualité de zélateur. Il fut renvoyé à Saint-Melaine, où sa piété, toujours soutenue, fut pour » ces jeunes plantes une leçon vivante qu'ils » écoutaient avec respect et qu'ils suivaient » avec docilité. D. Morice fut choisi, quelque » temps après, pour remplir, dans la même abbaye, l'office de dépositaire... Pénétré des » devoirs d'un religieux, il n'envisagea l'office » dont il était chargé que comme un sacrifice » qu'il devait à l'obéissance, et comme une occupation sérieuse, consacrée par la religion... » Ce genre d'occupation ne semblait pas devoir » le conduire à la route qu'il suivit dans la » suite. La modestie de D. Morice était un voile » qui dérobait à ses yeux la connaissance de » ses talents, mais les supérieurs surent bien » les démêler, et ils ne tardèrent pas à les mettre » en œuvre. Feu M. le cardinal de Rohan ayant » demandé deux religieux pour travailler à » l'histoire généalogique de sa maison, D. Morice fut choisi pour y travailler avec D. Duval. Ces deux religieux vinrent demeurer à » Paris, au monastère des Blancs-Manteaux. » Avant que de commencer cet important ouvrage, *les deux collègues parcoururent une » partie de la Bretagne, et visitèrent les principales archives de la province, pour y chercher les matériaux nécessaires à la composition de cette histoire.* La santé de D. Duval » se trouvant altérée d'un travail aussi assidu, » D. Morice se chargea seul de l'ouvrage, et il » s'y livra avec une application si constante » qu'il l'acheva en quelques années. Le zèle » qu'il fit paraître en cette occasion lui mérita, » de la part de cette illustre maison, des marques de bonté et de bienveillance dont elle » n'a cessé de l'honorer jusqu'à sa mort. *L'histoire généalogique de la maison de Rohan » conduisit naturellement D. Morice à un dessein beaucoup plus vaste et d'une plus grande » utilité.* Le nom de Rohan est aussi ancien » que la monarchie bretonne, et l'histoire des » seigneurs de ce nom tient nécessairement à » celle des souverains de la province. Une origine commune, des alliances multipliées confondent l'histoire de la maison de Rohan avec » celle des maisons qui ont régné en Bretagne. » Les connaissances que D. Morice avait acquises dans ce premier travail, les découvertes qu'il avait faites, les pièces qu'il avait » recouvrées, *lui firent concevoir le plan d'une » nouvelle histoire de Bretagne.* Ce dessein n'était pas nouveau, et *D. Lobineau pensait à » l'exécuter lorsqu'il fut surpris par la mort.* » D. Morice proposa son plan aux Etats de » Bretagne, qui l'adoptèrent en 1741, et qui » souscrivirent pour trois cents exemplaires. Il » travailla avec tant d'ardeur qu'il publia, en » 1742, le premier volume des *Mémoires pour » servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et » civile de Bretagne.* Les deux volumes suivants parurent successivement dans les années 1744 et 1746. Les préfaces de ces trois » volumes renferment des éclaircissements curieux sur l'origine, le droit public, la jurisprudence, les usages, les mœurs et les coutumes des Bretons. D. Morice mit en œuvre » tous ces matériaux, et en composa le premier volume de cette histoire, qui parut en » 1750. A la fin de ce volume, il fit imprimer » les *Mémoires* de l'abbé Gallet *sur l'établissement des Bretons dans l'Armorique, et leurs » premiers rois.* Ces mémoires avaient déjà paru » par les soins de M. l'abbé Desfontaines, mais » tronqués et mutilés, et sur une copie défectueuse. D. Morice les revit sur le manuscrit » de l'auteur, conservé dans la bibliothèque de » M. le cardinal de Soubize, et les fit imprimer » avec la plus grande exactitude. *C'est un service rendu à la république des lettres; car » personne n'a approfondi, comme M. l'abbé » Gallet, et développé avec plus de sagacité, les » commencements obscurs de l'histoire de Bretagne.* Un travail aussi assidu altéra considérablement une santé naturellement faible » et délicate. D. Morice se trouva tellement » épuisé, en finissant le quatrième volume, » qu'on l'obligea à aller prendre l'air à la campagne pendant quelques jours. Il fallut en » quelque sorte lui faire violence pour le déter-

(1) Morice de Beaubois.

» miner à accepter ce léger soulagement. Le » mal avait déjà jeté de si profondes racines » qu'au retour de ce voyage, il mourut subite- » ment d'une attaque d'apoplexie, le 14 d'oc- » tobre (1), dans la cinquante-septième année » de son âge. »

J'ai cru devoir donner, à peu près intégralement, l'article biographique consacré à D. Morice par D. Taillandier, son confrère et son continuateur, dans la préface du 5e volume de l'*Histoire de Bretagne*, qui parut en 1756. Deux raisons m'y ont engagé : la première, c'est que je trouve puéril de s'appliquer à retourner en phrases différentes et à donner pour sien un texte tout fait; la seconde, c'est que, dans cet article, D. Taillandier semble avoir voulu jeter un voile sur la véritable origine de cette nouvelle histoire de Bretagne, et qu'on peut avoir moins de réserve aujourd'hui.

On a vu, à l'article *Lobineau*, que la maison de Rohan, dont les membres prétendaient être rangés parmi les *princes étrangers*, et obtenir, à ce titre, les honneurs de la cour, s'était émue de ce que cet historien, loin d'admettre l'avènement de Conan Mériadec dans l'Armorique, à la fin du IVe siècle, avait à peu près nié son existence et rejeté, comme suspecte, la fameuse charte d'Alain Fergent, l'une des curiosités des archives de Nantes, et dans un interligne de laquelle se trouve la phrase célèbre du « *Vicomes de Rohano qui descendit de lineâ Conani, Britonum regis.* » Cette opinion, purement historique, devint, pour son auteur, le sujet d'une petite persécution et de sérieuses menaces de la part du prince de Soubise (2), qui, certes, n'avait pas besoin du nom du fabuleux Conan, inséré dans une charte fausse, pour prouver l'antiquité de son illustre maison. Quoi qu'il en soit, ces menaces intimidèrent D. Lobineau, et empêchèrent probablement la publication du 3e volume qu'il avait préparé, et dans lequel ses puissants adversaires l'eussent contraint d'insérer des corrections qui répugnaient à sa conscience d'historien et de critique. C'est du moins ce qu'on doit conclure du *post-scriptum* de la lettre du prince de Soubise déjà cité. (*Biographie bretonne*, t. II, p. 352.)

Le prince de Soubise mourut sans avoir pu amener D. Lobineau à résipiscence. La querelle avait changé de terrain, et notre bénédictin rencontrait alors, dans l'abbé de Vertot, un adversaire encore plus acharné que le prince de Soubise. (Voy. *Lobineau*.) La maison de Rohan semblait l'avoir oublié, et lorsqu'en 1729, elle revint sur la question de Conan et de la charte d'Alain Fergent, D. Lobineau était mort depuis deux ans, et ce fut par des moyens purement littéraires qu'on se proposa de rétablir, dans notre histoire provinciale, ce qu'il n'avait pas cru devoir admettre. Le cardinal de Rohan (1), l'un des fils du prince de Soubise, poussa l'entreprise, et sa haute position lui procura toutes les facilités qu'il désirait. D. Taillandier nous apprend, comme nous l'avons vu plus haut, que le cardinal demanda, à la congrégation de Saint-Maur, deux religieux pour travailler à l'histoire généalogique de sa maison; que D. Morice et D. Duval furent choisis pour ce travail; que D. Duval se retira pour raison de santé; que D. Morice resta seul chargé de l'ouvrage, et qu'enfin, par une application constante, il l'acheva en quelques années. Taillandier ne nous fait point connaître ce que devint le manuscrit. M. de Kerdanet (*Notice chronologique sur les écrivains bretons*, 1818), dit que « cette histoire, demeurée manuscrite, devait former quatre volumes in-4°. » D'un autre côté, M. Weiss (*Biographie universelle*, article *Morice*), assure que « *son histoire généa-* » *logique de la maison de Rohan* n'a point été » imprimée, et qu'elle forme deux volumes » in-f° avec les preuves. » Ces assertions peu concordantes et assez vagues, m'avaient d'abord inspiré quelques doutes sur l'existence de ce manuscrit, que j'ai vainement cherché dans les bibliothèques de Paris. Mais sa mention très-expresse dans le dernier chapitre du *Traité des Preuves historiques* du P. Griffet (in-12, 1769 ou 1775), et dans les notes de la *Réponse* de l'abbé Georgel au *Mémoire* (anonyme de Gilbert) *sur les honneurs de la cour* (in-8°, 1771), ne permet pas de douter que ce travail considérable n'ait été achevé, et même conservé long-temps dans la bibliothèque du prince de Soubise, confiée à la garde du savant Louis Dupuy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, et qui fut vendue vers 1788. Qu'est devenue alors l'œuvre de D. Morice? Je l'ignore. Une suite de lettres du cardinal et du prince Constantin de Rohan (2), adressées à D. Morice, de 1729 à 1739, et conservées en original aux MMes de la Bibliothèque impériale,

(1) 1750, à Paris, aux Blancs-Manteaux.

(2) François de Rohan, prince de Soubise, fils du second mariage d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Marie-de-Bretagne-Avaugour, mort le 24 août 1712, à quatre-vingt-un ans et six mois. Il forma la branche de Rohan-Soubise, et s'était marié, le 17 avril 1663, avec Anne de Rohan-Chabot.

(1) Armand-Gaston, fils des précédents, cardinal de Rohan, né le 14 juin 1674, coadjuteur, puis évêque de Strasbourg, abbé de Moustier, de Foigny, de la Chaise-Dieu et de Saint-Waast d'Arras, docteur de Sorbonne, l'un des quarante de l'Académie française en 1704, honoraire de celles des Sciences et des Inscriptions, nommé cardinal le 8 mai 1712, grand-aumônier de France le 10 juin 1713, et en même temps de l'ordre du Saint-Esprit.

(2) Louis-Constantin de Rohan, chevalier de Malte, né le 24 mars 1697, du deuxième mariage de Charles de Rohan, prince de Guémené et duc de Montbazon, avec Charlotte-Elisabeth de Cochefilet; lieutenant de vaisseau en 1716, capitaine en 1720. Il embrassa l'état ecclésiastique en 1732, fut reçu chanoine de Strasbourg, et eut, en 1734, l'abbaye de Lire, ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Evreux.

portefeuilles 6 et 50 des Blancs-Manteaux, nous donne, sur la préparation et la confection de ce long travail, des détails qui doivent trouver place ici comme étant l'acheminement naturel à l'Histoire générale de Bretagne, à laquelle est pour toujours attaché le nom de notre bénédictin.

Il paraît que ce fut vers la fin de 1728, ou le commencement de 1729, que le cardinal de Rohan conçut le projet de faire faire par les bénédictins l'histoire généalogique de sa maison. Le 24 avril 1729, il écrivait à D. Morice, et l'on voit dans sa lettre que celui-ci avait déjà soumis un premier projet de son travail. Le cardinal, tout en l'approuvant, présente quelques observations, et insiste surtout sur l'importance de concilier l'origine des comtes de Porhoet avec les termes de la charte d'Alain Fergent : *Vicecomes de Rohano qui descendit de lineâ Conani, Britonum regis.* Il revient, dans une lettre du 6 juillet suivant, sur cette charte qui, probablement, avait effarouché la conscience d'historien de D. Morice. « Je ne » puis m'empescher, dit-il, de vous observer » que *quelque grandes que soient les difficultés* » *qui vous ont arresté dans l'examen que vous* » *avez fait de la charte d'Alain Fergent*, et » qui vous la font regarder *comme suspecte*, il est » cependant de la dernière conséquence de ne pas » abandonner cette pièce, *pût-elle être démon-* » *trée fausse*, ce que je n'admets pas; *ce n'est* » *point à nous à le dire, et encore moins à le* » *prouver*. Il nous convient au contraire de la » défendre *autant qu'elle peut l'estre*, et cela » n'est pas, à ce que je crois, très-difficile. » Enfin, le cardinal, en terminant sa lettre, dit à D. Morice : « qu'il compte d'estre à Paris avant » le 20 du mois prochain (août), et qu'il sera » plus en état de se concerter avec lui *sur la* » *façon dont son ouvrage doit être entamé et* » *suivi*. » On voit que le cardinal tenait beaucoup à garder la direction générale du travail. Sa lettre du 23 décembre 1730 en apporte une nouvelle preuve. Jusque là D. Morice avait travaillé en Bretagne, et habité l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Le cardinal lui annonce que le prince de Rohan (1) et lui désirent le rapprocher d'eux. « Nous sommes convenus, » dit-il, que je vous prierais de vous rendre à » Paris, sans perdre de temps. Là, *nous nous* » *communiquerons nos idées sur le travail en* » *question;* nous fixerons *un plan* qu'il vous sera » plus aisé de suivre que *vous ne le pourriez* » *faire dans l'éloignement où vous estes*..... Je » me charge de vous faire avoir votre obédience » du R. P. général, qui est déjà instruit des » vues que nous avons. » Le prince Constantin de Rohan écrit quelques jours après (6 janvier 1731) à D. Morice; il approuve le voyage de Paris : « Je crois, dit-il, que c'est le parti le » plus court, *pour avancer l'ouvrage auquel* » *vous avez bien voulu vous dévouer*, et quand » même vous n'auriez pas ramassé tous les ma- » tériaux nécessaires, vous en avés, et vous » en trouverés icy suffisamment *pour commen-* » *cer sérieusement cet ouvrage.* »

D. Morice se rendit à Paris; il y passa la fin de 1731 et les premiers mois de 1732. On peut croire qu'il s'occupa laborieusement des recherches utiles à son travail; mais ce travail était encore loin d'être terminé, puisqu'une lettre du prince Constantin, du 16 mai 1732, nous apprend que D. Morice et D. Duval furent envoyés à Nantes, dans les premiers jours de ce mois, pour consulter les archives de la Chambre des comptes, et celles du château de Blain. C'est la première fois que D. Duval se trouve mentionné dans cette correspondance, et l'on pourrait conclure de là que ce fut pendant le séjour de D. Morice à Paris que D. Duval lui fut donné pour adjoint. L'adresse de cette lettre et des suivantes nous apprend aussi que D. Morice ne logeait point à Nantes dans une maison religieuse, mais chez M. Bondu, marchand, Haute-Grande-Rue. Les archives de Nantes et de Blain ne furent pas les seules que nos deux bénédictins visitèrent, en Bretagne, pendant cette année 1732. Une lettre de M. de Saint-Geniès-Navailles (1), abbé de Bon-Repos, du 24 août, signale leur présence dans cette abbaye, et leur prochain retour à Paris. Enfin, l'année suivante, D. Duval entretenait une correspondance avec M. Minet, archiviste du château de la Hunaudaye, qui, le 30 avril, lui écrivait au monastère des Blancs-Manteaux, à Paris, et lui promettait des notes historiques quand l'inventaire des titres de cette baronie serait terminé. Ces nouvelles recherches tendraient à faire croire que, dans l'énorme amas de copies de titres de toute espèce, rassemblées pour l'histoire de D. Lobineau, et qui étaient à la disposition de nos deux bénédictins, MM. de Rohan n'avaient rien trouvé de favorable à leur système, et qu'ils espéraient toujours rencontrer ce que D. Lobineau aurait, suivant eux, négligé ou même soustrait à dessein.

Une lacune de six ans existe dans la correspondance que nous analysons. C'est probablement pendant cet intervalle que D. Morice aura achevé l'*Histoire généalogique de la maison de Porrhoet et de Rohan*, titre que lui donnent le P. Griffet et l'abbé Georgel, qui nous apprennent en même temps que cet ouvrage formait deux volumes in-folio de plus de mille pages

(1) Jules-Hercule, dit le prince de Rohan, fils d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, et de Louise-Gabrielle-Julie, fille du prince de Soubise.

(1) Philippe-Alexandre de Montault-Navailles de Saint-Geniès, nommé en 1681 et mort en 1734. Il envoie à D. Morice des *pierres maqueles* (pierre *macles* ou schiste *maclifère*) qu'il a fait chercher tant dans le château des Salles que *sur le bore de son aitant*. Cette lettre prouve que le vénérable abbé était peu fort en orthographe.

chacun. On pourrait penser que, dans un travail si considérable, les moyens réunis à l'appui des prétentions des seigneurs de Rohan à la qualité de *princes étrangers*, avaient dû recevoir tous leurs développements, et que, armés de cet immense *factum*, ils pouvaient braver toutes les attaques. Une lettre de M. de Bédée, président au Parlement de Rennes et procureur-syndic aux Etats de Bretagne, en date du 10 septembre 1739, prouve pourtant qu'il n'en était point ainsi, et que ces princes allaient même au devant de ce qui pouvait être dit à leur préjudice dans des ouvrages généalogiques qui n'avaient point encore été mis au jour. Cette lettre est adressée au cardinal de Rohan. « Nous avons vu à Rennes, dit M. de » Bédée, les quatre premiers tomes d'un ou» vrage qui me paraît bien fait, sur *l'Histoire* » *généalogique des maisons souveraines*. L'au» teur me semble judicieux et bien instruit, et » je crois que son livre doit être bien reçu du » public. Quelque chose qu'il dise de la maison » de Rohan, elle n'en sera pas moins ce qu'elle » est. Mais V. Em. sait combien l'opinion pu» blique est précieuse en ces matières. Le livre » du P. Simplicien (*Hist. des gr. Off. de la* » *couronne*, 1726-1733), n'a pas rendu à votre » maison toute la justice qui lui est due, et il » seroit désagréable que ce second ouvrage, que » la pluspart de ceux qui ont le premier ne man» queront pas d'y joindre, n'en dît pas davan» tage. Je croirois donc qu'il seroit sage, pru» dent et convenable d'en faire prévenir l'au» teur, non pour dire ce qui n'est pas (cela ne » vous convient point et vous n'en avez pas be» soin), mais pour ne pas omettre ce qui est. » Le cardinal donna suite à cet avis, et, dès le 8 octobre suivant, le prince de Rohan écrivit, de Saint-Ouen, à D. Morice : « Je me souvenois » bien, mon révérend père, de vous avoir prié » de voir celui qui écrit l'histoire généalogique » des maisons souveraines. Je croyois me sou» venir aussi que vous l'aviez vu et que vous » en étiez content. Le P. de Sacy, qui est icy, » me répond de ses bonnes intentions pour ma » maison, mais je crois devoir *vous prier encore* » *de veiller pour que les démarches qui ont été* » *faites ne soient point perdues dans le moment* » *que l'histoire doit estre mise incessamment sous* » *la presse, comme vous me le mandez*. J'irai le 15 » à Paris, et si vous jugez à propos *que je fasse* » *quelques démarches auprès de l'auteur, je le* » *feray volontiers*. » C'était donc encore une fois à D. Morice qu'on s'adressait pour la défense des droits de la maison de Rohan aux honneurs de la cour, et une annotation de sa main, placée en tête de la lettre du président de Bédée, à cette même date du 8 octobre 1739, montre qu'il s'en était déjà occupé. « Il y a près de deux » ans, dit-il, qu'on a communiqué à l'auteur, » mentionné dans la présente, ce qui regarde la » maison (de Rohan). La chose sera mise sous » presse au commencement de l'année prochaine » (1740). » Cet auteur de l'histoire généalogique des maisons souveraines n'est point nommé dans les documents que nous analysons. Ce devait être Chasot de Nantigny, qui publia à Paris, 1736-1738, les quatre premiers volumes in-4° des *Généalogies historiques des anciens patriarches, rois, empereurs, et de toutes les maisons souveraines*, etc., grand ouvrage qu'il n'acheva pas, et à la suite duquel il devait travailler en 1739.

Une remarque assez singulière qui ressort de la lettre du prince de Rohan, c'est que, pour la continuation des démarches déjà faites près de l'auteur de l'ouvrage dont nous venons de parler, c'est l'intervention personnelle de D. Morice qu'on réclame; c'est un rôle purement oral qu'on lui fait jouer, sans l'armer en aucune façon de cette histoire généalogique de la maison de Rohan à laquelle il a consacré de si longues années, et où il a dû rassembler toutes les preuves possibles à l'appui des points contestés. C'était évidemment le cas de produire ce travail au grand jour; et s'il n'en a pas été ainsi, c'est qu'on avait changé de plan. Ceci nous ramène à parler de l'ouvrage capital de D. Morice, sa grande histoire de Bretagne. On ne saurait dire si l'idée lui en vint en réunissant les matériaux de l'histoire de la maison de Rohan, si étroitement liée avec l'histoire générale de la province, ou si ce nouveau travail lui fut imposé par cette même maison. Il ne paraît pas douteux que les seigneurs de Rohan, en faisant entreprendre le premier travail, eussent la pensée de le livrer à la publicité, et n'eussent point été arrêtés par les frais considérables de l'impression; mais comme c'eût été, pour ainsi dire, une œuvre particulière, une sorte de *factum* dans la cause, tout porte à croire qu'ils auront préféré une histoire générale de la main de l'homme qui, depuis dix ans, leur consacrait toutes ses facultés laborieuses, histoire dans laquelle leur maison paraîtrait avec un éclat qui ne semblerait pas avoir été commandé. Là, il n'était pas absolument nécessaire de discuter la charte d'Alain Fergent, contre laquelle, comme nous l'avons vu plus haut, D. Morice avait élevé des objections, et qu'il avait fini par rejeter. Il suffisait qu'il eût cédé sur un point capital, l'avénement de Conan Mériadec comme premier roi de Bretagne à la fin du IVe siècle. Une fois l'existence de ce personnage admise, le reste allait tout seul, et le fameux interligne de la charte : *Qui descendit de lineâ Conani, Britonum regis*, était le résultat nécessaire d'un *Tableau généalogique des Rois, Comtes et Ducs de Bretagne*, placé en tête du premier volume du texte de D. Morice, tableau où figurent les vicomtes de Rohan comme descendants de Juthaël, comte de Porhoët, fils puîné de Conan-le-Tors, et Conan-le-Tors de Conan-Mériadec. D'un autre côté, D. Lobineau, dans ses *Preu-*

ves, avait donné assez peu de pièces sur la maison de Rohan. D. Morice, au contraire, augmenta les siennes de deux volumes in-folio, dans lesquels abondent les chartes de cette maison, ou la concernant : les seules archives de Blain en ont fourni près de quatre cents, et c'est dans le même dépôt que D. Taillandier, continuateur de D. Morice, va chercher d'autres pièces pour former son *Supplément aux Preuves*. Tout indique donc que l'histoire de Bretagne de D. Morice a été principalement composée dans l'intérêt de la maison de Rohan.

Ce fut en 1740 que D. Morice communiqua aux Etats de Bretagne le plan de sa nouvelle histoire, dans une lettre autographe conservée à la Bibliothèque de Rennes, n° 182 du catalogue des manuscrits, et dans le même recueil se trouve l'expédition du contrat passé entre les Etats et D. Morice pour cette histoire. Ce contrat, au rapport de Baptiste, notaire du Chastelet, est du 22 juin 1741. Les Etats votèrent pour l'impression une somme de 39,600 livres, et souscrivirent pour trois cents exemplaires. Le privilège fut obtenu le 17 août 1742, et à la fin de l'année parut le premier volume, sous le titre de *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*. Une remarque assez singulière, c'est que ce titre ne concorde pas avec celui donné dans le privilège, et portant littéralement : *Histoire de Bretagne*, PAR DOM LOBINEAU, REVUE ET AUGMENTÉE *de trois volumes*. Cette énonciation est matériellement fausse, car, à l'exception des chartes que D. Lobineau avait insérées dans son volume de *Preuves*, chartes qu'on peut considérer comme un fonds commun à tous, rien ne se ressemble dans les deux histoires. Le plan en est aussi différent que le style, et j'imagine que ce faux titre n'a été placé dans le privilège que pour faire en quelque sorte oublier l'histoire de D. Lobineau, en la présentant *comme revue et augmentée*, et en faisant sous-entendre qu'elle était *corrigée* des prétendues erreurs qui gênaient l'orgueil bien mal entendu de la maison de Rohan. Ceci doit avoir quelque affinité avec ce que dit D. Taillandier, « que D. Lobineau » pensait à exécuter le même dessein lorsqu'il » fut surpris par la mort; » assertion que rien ne justifie, et que je ne crois nullement fondée.

Le second volume de *Preuves* parut en 1744, et le troisième en 1746. Ce ne fut qu'en 1750 que fut imprimé le premier volume du texte historique, dernier effort de l'auteur que la même année vit mourir. Après avoir, dans la préface, parlé de la querelle intentée à D. Lobineau par l'abbé de Vertot, et gardé un silence complet sur le mécontentement et les menaces du prince de Soubise et du cardinal de Rohan, D. Morice arrive au système de l'abbé Gallet, entièrement opposé à celui de Vertot; mais qui, étant resté en manuscrit et conséquemment à peu près inconnu, n'avait pu exciter la bile de l'irritable abbé. Il nous apprend que le travail de Gallet avait été soumis à l'examen du savant P. Tournemine, qui en fut *si satisfait* qu'il le jugea *digne de l'impression* et l'annonça dans le *Journal de Trévaux* (septembre 1723); puis, que l'abbé Desfontaines, *partageant la même opinion*, le fit imprimer en 1739, aux tomes V et VI de son *Histoire des ducs de Bretagne*. Ce n'est pas sans motif que D. Morice rappelle ces sentiments favorables à l'abbé Gallet, dont il a admis tous les systèmes avec une docilité presque puérile. « J'ai suivi aussi, dit-il, les mémoires de feu » M. Gallet, dans les commencements de mon » histoire, et comme la copie dont M. Desfon- » taines avait eu communication était très-défec- » tueuse, j'ai eu recours à l'original, *qui appar- » tenait à M. le cardinal de Rohan. S. Em., tou- » jours attentive à favoriser les gens de lettres » et à leur fournir les moyens de cultiver leurs ta- » lents, a bien voulu* me permettre de revoir l'im- » primé sur le manuscrit original et d'en donner » une édition plus exacte. » A travers tous ces obséquieux détails, je crois découvrir la preuve de ce que j'ai dit plus haut relativement à l'adoption du personnage de Conan Mériadec par D. Morice, qui, pour la justifier en apparence, a donné au travail de Gallet une importance qu'il n'a jamais eue et que, d'ailleurs, il a presque entièrement perdue aujourd'hui. L infatigable bénédictin prit beaucoup de peine pour réduire à de justes proportions les mémoires diffus de l'abbé Gallet. On en trouve la preuve dans le 40e portefeuille des Blancs-Manteaux, contenant deux volumes petit in-folio, de l'écriture de D. Morice. Le premier, de 554 pages, est intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne des 4e, 5e, 6e et 7e siècles*. Le second, de 666 pages, contient les notes tirées par D. Morice, *des papiers de l'abbé Gallet*. L'un et l'autre portent en tête : *Ex libris monasterii S. Melanii Rhedonensis*. Ceci prouve que D. Morice s'occupa de ce travail pendant son séjour au monastère de Saint-Melaine, depuis 1726, date de la mort de Gallet, jusqu'en 1731, qu'il fut appelé à Paris par le cardinal. Il me semble évident que le cardinal s'était procuré les manuscrits de Gallet et les avait renvoyés à D. Morice, en lui imposant, en quelque sorte, l'obligation d'en adopter tout le système.

Il me paraît résulter de tout ce qui précède que l'histoire de Bretagne de D. Morice est la contre-partie de celle de Lobineau, bien loin d'en être, comme on a tenté de le faire accroire, une seconde édition *revue et augmentée*. C'est, nous le répétons, une véritable transformation de l'histoire de la maison de Rohan, si longtemps préparée par notre bénédictin, qui subit jusqu'à sa mort l'influence des personnages puissants que nous avons rappelés ci-dessus. Cette influence se fit sentir même à son suc-

cesseur, D. Taillandier. On le voit par sa préface et par les *Preuves* qu'il a éditées, dont les principales et les plus étendues concernent toujours la maison de Rohan. On le voit mieux encore dans ses éloges exagérés de l'œuvre de l'abbé Gallet, qui, selon lui, et comme nous l'avons vu ci-dessus, *avait approfondi et développé mieux que personne les commencements obscurs de notre histoire.*

La manière dont les origines de l'histoire de Bretagne ont été traitées par D. Morice annonce de sa part un défaut absolu de critique, et ce défaut semble avoir influé sur son style, qui est généralement faible et décoloré. Il n'a ni la verve de la dissertation, ni la naïveté du récit, deux qualités qui se rencontrent de temps en temps dans l'œuvre inégale de Lobineau. Singulier retour des choses humaines! cette première histoire sérieuse de la Bretagne, qui avait perdu tout crédit à l'apparition de celle de D. Morice, gagne beaucoup, aujourd'hui que la méthode des études historiques a reçu de savantes modifications; et sa rivale décroît de jour en jour en autorité comme en mérite littéraire. Toutefois, deux choses importantes lui resteront : d'abord ses trois volumes de *Preuves*, admirable collection de chartes, titres et autres documents historiques, que nous envient les autres provinces; puis les *Préfaces* de ces trois volumes, qui ne sont pas du tout des préfaces, mais d'excellentes dissertations : 1° sur le droit public des Bretons au moyen-âge; 2° sur les barons de Bretagne; 3° sur les États de la même province (1). On ferait peut-être mieux aujourd'hui, mais ce ne serait qu'en s'aidant de ce premier et remarquable travail.

Les portefeuilles des Blancs-Manteaux contiennent une très-grande quantité de notes, copies généalogiques, etc., toutes de la main de D. Morice, dont l'écriture nette et bien rangée se lit avec la plus grande facilité. C'est la plus grande partie des matériaux dont il a fait usage pour son histoire, et qu'on explorerait encore avec profit. J'y ai remarqué un petit volume de cinquante-deux feuillets in-folio, intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Melaine, dressé sur les chartes de cette abbaye.* Ce travail, écrit tout entier de la main de D. Morice, et que je crois être de lui, est divisé en dix chapitres : 1° catalogue historique des abbés; 2° de l'élection des abbés; 3° des personnes insignes qui ont été enterrées à Saint-Melaine, de l'un et de l'autre sexe. Ce chapitre est très-curieux en ce que l'auteur rapporte toutes les épitaphes et la description des tombeaux existants de son temps à Saint-Melaine, et que la Révolution a détruits; 4° des fondations de messes, obits, anniversaires et autres charges; 5° des droits et priviléges de l'abbaye; 6° différend des abbés avec les abbesses de Saint-Georges; 7° différend des abbés avec les trésoriers et archidiacres de Saint-Pierre; 8° introduction de la réforme; 9° de la dévotion à saint Amand; 10° liste des églises dépendantes de l'abbaye, tirée de la bulle du Pape Lucius III, donnée à Vérone, le 1er juillet 1185, dans les évêchés de Rennes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Vannes, et en Angleterre. Suivent un nouveau pouillé, et les noms des cures et des prieurés unis à la manse. Cette petite histoire de l'un des plus anciens monastères de la Bretagne est importante et curieuse, en ce qu'elle réunit une foule de documents qu'on aurait quelque peine à rassembler, et qui sont ici sous la main. Elle mériterait d'être publiée.

De l'ensemble de cet article, il ressort avec une certaine évidence que D. Morice, excellent religieux, de mœurs douces, et d'une grande piété, paraissait peu fait pour écrire l'histoire, surtout l'histoire de Bretagne, dont les premiers temps ne peuvent guère être traités que par la dissertation. Choisi par son supérieur pour répondre à la demande du cardinal de Rohan, ce fut par respect pour l'*obédience* qu'il se chargea du travail qu'exigeait ce haut personnage, et qu'après quelques objections timidement élevées, il finit par entrer dans la combinaison d'une nouvelle histoire de la province, et par répudier le plan de son prédécesseur; rôle constamment passif et subalterne que D. Lobineau n'avait pas voulu accepter. Biz.

(1) Remarquons néanmoins : 1° que la préface du t. Ier des *Preuves* de D. Morice ne fait guère que reproduire, sous une autre forme, les remarques historiques sur les institutions et les mœurs, placées par Lobineau à la fin de plusieurs des livres de son *Histoire;* 2° que la préface du t. II des *Preuves* est seulement un abrégé du *Traité historique des Barons de Bretagne*, composé par Lobineau, et resté manuscrit; 3° que l'immense majorité des pièces imprimées dans les trois volumes de *Preuves* avait été découverte, recueillie et transcrite par DD. Lobineau, Le Gallois, Rougier, Brient, Audren, et non pas par D. Morice, qui n'avait eu d'autre travail à faire que de les préparer pour l'impression. Mais on doit dire aussi, pour être juste, que les catalogues des évêques et des abbés, insérés au t. II de l'*Histoire de Bretagne*, paraissent avoir été composés par D. Morice et non par D. Taillandier. *Cuique suum.* A. L. B.

MORIN (Jean), — sieur de la *Sorinière*, premier président de la Chambre des comptes de Bretagne depuis 1573, né à Nantes, où il vivait encore en 1584, avait composé des *Mémoires et recherches sur les antiquités et singularités de la Bretagne armorique.* (La Croix du Maine, t. Ier, p. 558.) On ne sait ce qu'ils sont devenus. Scévole de Sainte-Marthe, dans un de ses sonnets (f° 108 de la 1re édition de ses poésies), dit que Morin avait composé « plusieurs oraisons et poésies françaises, et » entre autres un discours par lequel il méprise » les biens de fortune. » P. L...t.

MOROGUES (Sébastien-François **BIGOT**, vicomte de), — naquit le 5 avril 1705, à Brest,

où M. Bigot de la Mothe, son père, alors commissaire de la marine, devint plus tard intendant. Une grande aptitude pour les sciences physiques et mathématiques, manifestée pendant ses études, détermina sa famille à le faire entrer, au mois de février 1723, dans le régiment de *Royal-Artillerie*. Il y servait depuis treize ans, lorsqu'au mois de septembre 1736, il quitta le service de la guerre pour celui de la marine. Il n'était encore que sous-lieutenant. Ce défaut d'avancement s'explique d'autant moins que son mérite réel avait été apprécié de ses chefs. Le perfectionnement de l'artillerie avait, en effet, été de sa part l'objet de longues et fructueuses méditations qu'il avait consignées dans un mémoire adressé, en 1735, à l'Académie des sciences, qui jugea, sur le rapport favorable de Saurin et Mairan, « que cet ouvrage était fondé » sur une union bien entendue des principes » mathématiques, avec les expériences physi- » ques; qu'il établissait bien les vérités et dé- » truisait des erreurs communément reçues, » celle, par exemple, que les pièces d'un moin- » dre calibre portent plus loin à proportion que » les autres; qu'il est plein de vues et de ré- » flexions curieuses; qu'il marque beaucoup de » savoir sur les matières dont il s'agit, et un » esprit d'observation plus rare encore et plus » utile dans les sciences et dans les arts que » le savoir même. » Cette flatteuse approbation détermina Morogues à publier son ouvrage sous le titre d'*Essai de l'application des forces centrales aux effets de la poudre à canon, d'où l'on déduira une théorie propre à perfectionner les différentes bouches à feu.* (Pl.) Paris, C. A. Jombert, 1737, in-8°. Une traduction allemande en a paru à Nuremberg, en 1746, in-8°. Dédiée à M. de Maurepas, qui avait alors le portefeuille de la marine, cette dissertation valut à son auteur le grade de lieutenant, qu'il obtint enfin, le 1er février 1738, étant à la mer. L'année précédente, il avait fait sa première campagne sur le *Fleuron;* en 1738, il en fit une seconde d'un an, en croisière, sur la *Dryade*, contre les Saletins; la troisième eut lieu, en 1739, sur le *Bourbon*, commandé par M. d'Antin. En 1740 et 1741, il embarqua sur le même vaisseau, et il eut le bonheur d'échapper, lui trente-quatrième, sur six cent soixante-un hommes d'équipage, lorsque ce navire se perdit, le 12 avril 1741, en vue du Cap-Finistère. Après deux croisières dans la Manche, sur le vaisseau le *Lys*, en 1744, il fut chargé de visiter les batteries des côtes de Bretagne, et nommé, au commencement de 1745, au commandement du *Solbay*, de trente-six canons, après le désarmement duquel il continua l'armement des batteries, dans le grade de capitaine d'artillerie, qui lui fut conféré, ainsi que celui de capitaine de vaisseau, le 1er avril 1745.

Depuis cette époque jusqu'au 1er novembre 1752, qu'il fut nommé commissaire-général de l'artillerie; il remplit, dans ses deux grades, diverses missions qui firent de plus en plus ressortir son mérite, notamment en 1746. Après avoir achevé l'armement des côtes, il rédigea, à cette occasion, un mémoire accompagné de vingt cartes, qui servit de base aux armements suivants, et qui fut adressé, dans ce but, au dépôt général de la marine.

Dès qu'il avait été appelé à remplir les fonctions d'officier de vaisseau, Morogues avait senti le besoin de généraliser ses connaissances; aussi, la tactique, la manœuvre, la construction, toutes les parties, enfin, de sa nouvelle profession devinrent-elles pour lui la matière d'un travail distinct et approfondi que la rectitude de son jugement fit bientôt tourner au profit de la science. Toutefois, modeste et défiant de lui-même, il n'hésita pas à s'aider des lumières d'autrui. C'est ainsi que, s'étant posé, avec Duhamel du Monceau, le problème de savoir si, *ayant un vaisseau parfait, tel que le* Royal-Louis, *construit à Toulon, on en pourrait faire de toute grandeur, également parfaits, en diminuant les dimensions du modèle proportionnellement à l'espèce de bâtiment qu'on se proposerait de construire*, il fit, avec son savant collaborateur, un grand nombre d'expériences suggérées par la nature même du problème. Ils reconnurent l'un et l'autre que ces augmentations ou diminutions proportionnelles ne pouvaient avoir lieu quand on partait de termes trop éloignés; qu'il était absolument nécessaire que les gros vaisseaux eussent des fonds bien plus pleins et des gabarits plus renflés que ceux d'une frégate qu'on supposerait assez augmentée pour étendre ses principales dimensions autant que celles d'un gros vaisseau, etc. etc. Duhamel du Monceau, en parlant de ces expériences, dit (*Traité d'architecture navale*, p. 5 et 6), que Morogues imagina, pour trouver les moyennes proportionnelles, une méthode mécanique qui pouvait être d'une grande utilité aux jeunes constructeurs.

Ce qu'il faisait avec Duhamel du Monceau, pour se perfectionner dans la théorie de la construction, il le tentait sur d'autres points avec des officiers versés dans l'astronomie, l'hydrographie, etc. Le nombre, d'abord restreint, de ceux qui prenaient part aux travaux provoqués par Morogues, s'accrut insensiblement, et, en 1749, les réunions étaient devenues assez compactes pour qu'il entrevît la possibilité d'en tirer plus de parti qu'on ne l'avait fait de celles qui s'étaient tenues à Paris vers 1680, et où d'habiles constructeurs, aidés de Duquesne et de Renau, l'auteur de la *Théorie de la manœuvre des vaisseaux*, avaient substitué à l'aveugle routine une théorie, imparfaite sans doute, mais au moins raisonnée. Des discussions de 1680 était résulté l'incontestable avantage, consacré par l'ordonnance de 1689 sur les arsenaux, d'une méthode uniforme dans le tracé des plans

et profils des navires, dont les parties furent désormais symétriquement assemblées, d'abandonnées qu'elles avaient été jusque là au hasard ou au caprice de l'ouvrier. Il est vrai, pourtant, et la longue polémique que Renau eut à soutenir contre Huygens et Jean Bernouilli en est la preuve, qu'on avait à peine effleuré, dans ces assemblées, le sujet proposé, et qu'on s'y était borné à un examen trop exclusif de la seule forme du navire considéré géométriquement, et abstraction faite de l'influence que la physique et la mécanique doivent exercer sur sa construction.

L'architecture navale était donc bien loin alors du degré de perfectionnement auquel l'élevèrent plus tard les Coulomb, les Ollivier. Jaloux de continuer l'œuvre de progrès de ces habiles ingénieurs, Morogues s'appliqua spécialement à observer l'influence de la construction sur la manœuvre, pendant toute la campagne qu'il fit, en 1751, sur la frégate la *Syrène*, faisant partie de l'escadre d'évolutions, commandée par M. de Perrier; et il fit une si heureuse application de ses observations, que M. de Perrier, dans son rapport au ministre, lui rendit ce témoignage que, de tous les bâtiments de l'escadre, aucun n'avait aussi bien manœuvré que la *Syrène*. Cette campagne terminée, il reprit les travaux qu'elle l'avait forcé de suspendre; et, encouragé par l'assentiment général, il s'arrêta plus particulierement à l'idée de créer une académie qui s'occupât spécialement de l'étude et de l'extension des sciences nautiques. Ce projet, dont il poursuivait la réalisation depuis plusieurs années, avait obtenu, en 1750, l'approbation du ministre Rouillé, sur le rapport de MM. Pallu, Pellerin, Godin et Duhamel du Monceau, chargés d'assister en son nom à l'une des séances hebdomadaires de la réunion des officiers de marine qui s'étaient adjoints à Morogues. Ce ne fut néanmoins que le 30 juillet 1752 que le ministre autorisa la constitution de l'Académie de marine. Morogues en fut le premier directeur. Son zèle à poursuivre la création de cette compagnie, la réputation que lui avait acquise son *Essai sur les forces centrales*, et sa capacité éprouvée comme officier de vaisseau, l'appelaient naturellement à cette dignité. Dans un passage du discours qu'il prononça, le 31 août 1752, jour de l'inauguration de l'Académie, il esquissa en ces termes le plan des travaux qu'elle avait mission d'accomplir :

« Il est inutile, dans les dispositions où vous » êtes, Messieurs, que j'insiste sur les avanta- » ges des connaissances mathématiques. Ce n'est » point sans doute dans cette assemblée que je » dois les faire valoir, vous en connaissez le prix. » Mais, parce que la spéculation a des charmes » séduisants et dangereux en ce qu'ils distraient » parfois d'une pratique moins brillante, je dois » dire que la théorie, à la prendre dans le sens » où il est le plus essentiel et même indispensa- » ble de l'acquérir, n'est qu'une discussion exacte » et un juste jugement des faits d'une expérience » journalière. Ce n'est pas qu'il ne faille faire un » cas extrême de la sublime géométrie; mais » elle ne peut être le partage de tous les mem- » bres d'une académie. Une théorie moins pro- » fonde est suffisante pour le plus grand nom- » bre, si elle n'est pas séparée d'une pratique » nécessaire. Nous n'avons point à craindre ce » défaut dans cette Académie. Prévenue que la » théorie sans l'expérience ne navigue et n'o- » père sans danger que dans le cabinet, et que » l'expérience, sans la théorie, est longue, in- » certaine, dispendieuse; enfin qu'elle n'est- » qu'un tâtonnement aveugle qui retarde le pro- » grès des arts, elle réunira les deux parties et » les rendra à jamais inséparables; et ce sera » là, Messieurs, un caractère particulier de cette » Compagnie. Déjà nous pouvons espérer que » des savants du premier ordre ne seront point » les seuls à travailler à notre utilité, les uns » en figurant le globe que nous parcourons, les » autres en cherchant de nouvelles méthodes » de trouver les longitudes, plusieurs en per- » fectionnant les instruments dont nous nous » servons, quelques-uns en décrivant les cour- » bes qui modèlent nos vaisseaux, en appré- » ciant et calculant les forces qui font leur sta- » bilité, ou qui déterminent leurs mouvements; » d'autres encore en tentant les moyens précieux » de conserver la santé des équipages. Toutes » ces parties seront l'objet de nos recherches, » sans en exclure la liberté et l'avantage de re- » cueillir les richesses de tout genre que l'his- » toire naturelle nous offre sur les côtes étran- » gères, et, particulièrement, sans laisser à » d'autres le soin de rassembler les fastes d'un » corps dans lequel nous avons l'honneur de » servir, qui a fait une grande partie de la gloire » du règne précédent, et qui nous donne, dans » des généraux habiles et dans des capitaines » expérimentés, des exemples d'une vertu mâle » et de cette bravoure réfléchie qui fait les grands » succès, etc. »

Infatigable au travail, Morogues imprima aux travaux de l'Académie une direction qui eut pour résultat la prompte réalisation de son programme. Une ardeur louable s'empara de tous les membres de la compagnie naissante. Une encyclopédie de la marine, sous forme de dictionnaire, devait embrasser toutes les branches si diverses des sciences maritimes (1). C'était là le but principal des travaux de l'Académie. Chacun de ses membres s'empressa d'apporter son tribut à l'œuvre commune. Marins, ingénieurs, médecins, administrateurs, tous vinrent à l'envi se faire part des observations que

(1) Beaucoup d'articles de l'*Encyclopédie méthodique* avaient été primitivement composés pour ce dictionnaire : repris par leurs auteurs lorsque l'Académie cessa d'exister, ils ont reçu cette nouvelle destination.

leur avait suggérées une savante théorie confirmée par les leçons de la pratique. Les sciences mathématiques ne furent pas les seules à s'enrichir; les voyages procurèrent de nouvelles découvertes à l'hydrographie, à l'astronomie nautique et à l'histoire naturelle. Aussi se ferait-on difficilement une idée exacte de l'importance, du nombre et de la variété des travaux que l'Académie exécuta jusqu'en 1793, époque où les événements politiques en amenèrent la suppression. Il nous suffira de dire que, dès leur début, les membres les plus éminents de l'Académie des sciences briguèrent l'honneur d'y être associés individuellement, et que cette compagnie elle-même s'affilia, le 17 février 1771, à celle du port de Brest. De nombreux correspondants, choisis parmi les savants de différents pays, entretinrent aussi avec l'Académie de la marine des relations suivies.

Morogues, comme la plupart de ses collègues, fut souvent obligé de déposer la plume pour reprendre l'épée ou pour accomplir diverses missions inhérentes à ses fonctions. C'est ainsi qu'après avoir fait, au mois de janvier 1754, un voyage à Rochefort, pour y installer des machines, et avoir visité les forges de l'Angoumois et du Périgord, il fut chargé, au mois d'août suivant, de diriger à Toulon des expériences qui eurent pour résultat d'améliorer singulièrement le tir des galiotes à bombes, puisqu'il réussit à démontrer que ces galiotes, qui jusque là ne tiraient que douze ou quinze bombes par heure, en pouvaient lancer soixante. C'est ainsi encore qu'à son retour à Brest il fut désigné par le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, pour conférer avec lui sur l'armement des côtes, et qu'il l'exécuta pendant l'hiver 1756. Ces missions mirent sans doute obstacle à ce que sa coopération aux travaux de l'Académie fût aussi active qu'il l'aurait désiré. Ce que nous avons retrouvé des travaux par lui accomplis jusqu'à 1756, atteste néanmoins que, joignant l'exemple au précepte, il fut fidèle à son programme. Cinq cent quatre-vingt-quatorze mots composés pour le dictionnaire de l'Académie, déposent de l'importance qu'il attachait avec raison à une œuvre qui, élaborée et discutée en commun par des hommes spéciaux, eût offert un tout homogène et préférable à des conceptions, ou isolées, ou dépourvues de la sanction de l'expérience, et qui eût présenté, dans de vastes proportions, l'ensemble des connaissances nécessaires à tous les services de la marine. Plusieurs de ces mots forment des dissertations d'une certaine étendue. Tels sont le mot *architecture navale*, à l'occasion duquel l'auteur donne un précis historique de l'état de cette science chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains; et le mot *bois*, contenant des considérations physiques sur leur culture, leur aménagement et leur classement par espèces propres au service des arsenaux. Le mot *fer*, conçu et traité de la même manière, présente des détails sur les procédés employés dans les forges pour le traitement de ce métal. Ceux de ces 594 mots qui concernaient spécialement la construction des vaisseaux servent de complément, par ordre alphabétique, au *Traité de construction pratique* que Morogues avait composé en 1748, alors qu'il faisait, avec Duhamel du Monceau, les expériences dont nous avons parlé, et dont le manuscrit inédit, entièrement de sa main, existe encore à la bibliothèque du port de Brest. Ce manuscrit, de 135 pages in-folio, ayant une moyenne de 40 lignes par page, est accompagné de 13 planches extrêmement remarquables par la précision et le soin apportés à leur exécution. Elle est telle qu'aucun ouvrage publié sur la marine ne possède de plus beaux dessins. Quant au texte, il répond en tous points au titre que l'auteur lui a donné; il contient une description très-exacte et très-détaillée de ce qui se pratiquait alors pour la construction d'un vaisseau de 60 canons.

En même temps que Morogues fournissait au dictionnaire un contingent qui, s'il était imprimé, formerait plus d'un volume in-folio, son activité embrassait d'autres travaux. Un des premiers mémoires qu'il soumit à l'Académie fut celui qu'il avait adressé, en 1748, à l'Académie des sciences, *sur la corruption de l'air dans les vaisseaux*. Son nouveau Mémoire ne diffère guère que par quelques corrections de style de celui de 1748, inséré dans le t. Ier, p. 394 et suivantes des *Mémoires des savants étrangers*. Le livre de Samuel Sutton, sur la manière de pomper le mauvais air des vaisseaux, n'avait pas été traduit, et n'était même pas connu de Morogues, lorsqu'il avait composé son premier mémoire. C'est donc à tort que les auteurs des mémoires pour l'*Histoire des sciences et des beaux-arts* (avril 1751) lui reprochèrent d'avoir omis de parler de l'ouvrage anglais. Tout en reconnaissant, dans son second mémoire, l'excellence des cheminées inventées par Sutton, dans le but d'établir la circulation d'un air sain, Morogues pensait qu'à raison des formes suivies par les Anglais dans leurs constructions, ces cheminées devaient mieux s'adapter à leurs vaisseaux qu'aux nôtres. Un animal aquatique, d'une forme singulière, et adhérant à une pierre assez médiocre, lui fournit le sujet d'un mémoire qu'il lut à l'Académie de la marine, le 31 octobre 1753, et qui fut inséré dans le même recueil que le précédent (t. II, p. 145). Les archives de l'Académie de marine renferment encore plusieurs de ses manuscrits inédits. En voici les principaux: I. *Traduction d'un Mémoire d'Ed. Halley, sur une cloche à plonger*. Ce mémoire, tiré des *Transactions philosophiques*, et fondu dans celui que Morogues avait, de son côté, composé sur le même sujet, devait former le mot

Cloche à plonger, 15 p. in-folio du Dictionnaire de l'Académie. II. *Observations sur une bouteille plongée dans la mer à une grande profondeur*, 4 p. in-f°. III. *Observations sur les canons de fer forgé et sur ceux de fer coulé, pour répondre aux diverses questions faites à ce sujet*, 8 p. in-f°. IV. *Observations sur le projet d'ordonnance pour régler les dimensions des pièces de canon et des mortiers de la marine*, 22. p. in-f°. V. *Gabarits intermédiaires tracés par la méthode des limites*, 10 p. in-f°. C'est vraisemblablement la méthode dont parle Duhamel du Monceau. VI. *Mémoire sur l'usage de couler le canon de 36 à deux ou trois fourneaux*, 4 p. in-f°. VII. *Mémoires et observations sur les canons de fer à l'usage de la marine*, 23 p. in-f°. VIII. *Exercice du mortier pour ne tirer qu'à un feu et sans tampon*, 8 p. in-f°. Ces différents mémoires, ainsi que le travail du dictionnaire, furent composés de 1752 à 1754.

La guerre de Sept Ans (1756-1763), en enlevant Morogues à ces occupations, lui fournit plus d'une occasion de servir son pays d'une autre manière. Nommé, le 15 juillet 1757, commandant du port d'Ostende, il quitta momentanément ce poste pour commander, en 1759, le vaisseau le *Magnifique* dans l'escadre du maréchal de Conflans. A la fatale journée du 20 novembre, il combattit seul, pendant près d'une heure, contre trois vaisseaux anglais, et ayant réussi à s'en faire abandonner, il ramena le *Magnifique* à l'île d'Aix. En souvenir de sa conduite dans cette affaire, il fut nommé chef de brigade d'artillerie, le 16 janvier 1762, et à la paix, il obtint le brevet de chef d'escadre et celui d'inspecteur d'artillerie, qui lui furent expédiés le 1er avril 1764.

Mais la prolongation de la guerre fut fatale à l'Académie. Un grand nombre de ses membres ayant été appelés à un service actif, ses réunions devinrent graduellement plus rares, au point qu'il n'y en eut que que quatre du 22 juillet 1756 au 9 juin 1761. Les travaux, repris le 1er août 1765, cessèrent tout-à-fait le 5 septembre suivant; Morogues était alors secrétaire. Les deux seules séances tenues en 1761 furent consacrées à la présentation et à l'approbation de sa *Tactique navale*, dont des copies manuscrites servaient, depuis plusieurs années, à l'instruction des gardes de la marine. Cet ouvrage, que l'on consulte encore aujourd'hui avec fruit, malgré ceux qu'ont publiés MM Bourdé de Vitelehuet et Chopart, parut sous ce titre : *Tactique navale*, ou *Traité des évolutions et signaux*. (Fig.) Paris, 1763, in-4°. Une traduction anglaise en fut donnée à Londres, en 1767. Le traducteur, M. O'Brien, lui écrivit à cette occasion une lettre datée de Londres, le 2 décembre 1769, dans laquelle il lui dit que sir Ed. Hooste, le plus élevé en dignité, comme aussi le plus expérimenté des officiers-généraux de la marine anglaise, avait donné à la *Tactique navale* la plus complète et la plus flatteuse approbation.

La dispersion des membres de l'Académie, la mort de beaucoup d'entre eux, réduisirent ceux qui restaient à terre à travailler seuls jusqu'en 1769, époque où cette compagnie fut établie sur des bases plus solides et avec le titre d'*Académie royale*. Morogues ne resta pas inactif, ainsi que l'attestent un grand nombre de plans et de notes concernant l'artillerie, et encore existant au port de Brest. Tous ces fragments se rattachent à des travaux sans suite, mais dont l'ensemble avait justifié sa nomination, en 1767, aux fonctions d'inspecteur général de cette artillerie, qui, depuis quarante-quatre ans, avait été l'objet de ses études constantes. Fixé, à partir de cette époque, soit à Versailles, soit à Orléans, mais plus encore dans les diverses forges et fonderies de la marine, où il surveillait et dirigeait en personne la fabrication des canons, il devint membre honoraire de l'Académie, lors de sa reconstitution; il participa même quelquefois à ses travaux, comme le prouve, entre autres lettres, une du 7 juillet 1771, dans laquelle, à l'occasion d'un mémoire que lui avait adressé l'Académie, et qui contenait l'analyse de ses expériences sur l'action réciproque de deux boussoles, il lui rendit compte, à son tour, des expériences analogues que lui-même avait faites trente ans auparavant.

Il seconda activement, vers le même temps, M. le comte de Roquefeuil, dans les démarches que fit cet officier général auprès du duc de Praslin, ministre de la marine, pour obtenir son consentement à ce que Marguerie fût admis à l'Académie de marine. Il représenta au ministre que ce jeune savant devait, par ses connaissances mathématiques, faire honneur à toutes les académies qui le recevraient, et que cette distinction accordée à un simple garde ne pourrait qu'exciter l'émulation de la jeunesse: « D'ailleurs, ajouta-t-il, le savant n'a d'autre » rang que celui que la science lui assigne. » Ces raisons, déduites de vive voix et par écrit, contribuèrent à faire décider l'admission de Marguerie.

Morogues ne s'était pas borné aux travaux scientifiques que nous venons d'indiquer; il avait écrit, pour l'instruction des enfants de France, un ouvrage historique sur la marine, auquel il avait joint des figures ou des plans propres à piquer leur curiosité. Il avait commencé ce travail en 1763; il s'en occupait encore en 1769. Ozanne l'aîné, alors à Versailles, y concourut, soit en faisant lui-même des dessins des combats racontés dans les cahiers que Morogues envoyait à des époques assez rapprochées, soit en y suppléant par des explications orales dans lesquelles il faisait sentir au Dauphin (depuis Louis XVI), et aux princes, ses frères, la différence des combats de galère à

galère, de galère à vaisseau, de vaisseau à vaisseau, etc. Les deux Brestois n'avaient pas seulement considéré la marine au point de vue stratégique; ils l'avaient envisagée sous le rapport de l'influence politique qu'elle est appelée à exercer. « L'Angleterre, — écrivait Morogues, » en envoyant, le 30 août 1763, un des frag- » ments de cet ouvrage, — l'Angleterre, consi- » dérée en elle-même et bornée par la mer, a » besoin de beaucoup de vaisseaux, et peut, en » quelque sorte, se passer d'armée de terre. » L'Allemagne doit avoir beaucoup de troupes » et n'a que faire de forces navales. La France, » qui a des frontières et des côtes, a besoin de » soldats et de vaisseaux. C'est perdre plus de » la moitié de ses forces et renoncer à l'empire » qu'elle doit avoir, que de ne donner son at- » tention qu'à l'armée de terre. » Il ne serait peut-être pas impossible de retrouver dans les archives de Versailles, transférées depuis peu d'années au ministère de la marine, ces écrits de Morogues, non moins intéressants que les dessins d'Ozanne, déposés au Musée naval.

Parmi les travaux de ce savant et laborieux officier, nous citerons enfin cinq plans de Brest, contenant les accroissements successifs de cette ville. Le premier la représentait en 1670; le second, en 1684; le troisième, en 1688; le quatrième, dessiné par M. Roblin, indiquait les projets de Vauban; le cinquième, dressé en 1753, faisait connaître son état à cette époque avec de nouveaux projets. Aucun d'eux n'a été retrouvé dans les archives de l'Académie, où il les avait déposés. Enfin, M. Quérard (*France littéraire*, t. Ier), nous apprend que les descendants de Morogues possèdent encore quelques-uns de ses manuscrits relatifs à l'arrimage et à l'armement des navires, ainsi qu'un *Traité du jeu d'échecs*.

Morogues, élevé le 15 août 1771, au grade de lieutenant-général des armées navales, avait un instant conçu l'espoir d'être nommé ministre de la marine. Il était sur le point de réussir, lorsqu'une intrigue de cour le fit disgracier et exiler à Ville-Fayer, près d'Orléans, où il mourut en 1781. Il était encore néanmoins en activité de service. P. L...t.

MORVAN, — que les anciens chroniqueurs français appellent aussi Marman et même Murman, issu des premiers comtes de Léon, tenta, en 818, de secouer le joug que Charlemagne avait imposé à la Bretagne. Pensant que les dissensions qui désolaient la France rendaient le moment propice, il prit ou se fit donner le titre de roi, refusa de payer les tributs et appela ses compatriotes aux armes. A la nouvelle de cette insurrection, Louis-le-Debonnaire vint en Bretagne avec une armée nombreuse. Celle de Morvan ne put que le harceler dans sa marche sans oser l'attaquer en plaine. Forcé de se replier et de laisser Vannes à découvert, il perdit cette place. Néanmoins, la guerre de partisans, à laquelle il était réduit, aurait peut-être duré long-temps s'il n'avait été tué en 819, par Coslus, écuyer du roi, dans une reconnaissance qu'il faisait lui-même de l'armée française. Sa tête fut portée à Louis, qui lui fit rendre les honneurs funèbres. L'ardeur que Morvan avait communiquée aux Bretons, ralentie un moment par sa mort, se ranima à la voix de Wiomarch, son successeur, qui tint tête au roi pendant deux ans, au bout desquels il fut pris et mis à mort. Dans la vue de prévenir de nouvelles insurrections, Louis réunit à Vannes les principaux habitants du pays, soit qu'il voulût les engager par de nouveaux serments, soit qu'il voulût les consulter sur les intérêts de leur patrie. La province fut traitée militairement. Le roi confia la garde du Vannetais au comte Widdo, et le gouvernement de Nantes au comte Lambert. Le premier succéda à Nominoé (*voy. ce nom*), que le roi institua son lieutenant en Bretagne, et qui plus tard, par ses victoires comme par son habile politique, sut rendre l'indépendance à son pays et l'élever au rang des nations. M. Augustin Thierry, sous le titre d'*Episode de l'histoire de Bretagne*, a fait, à l'aide d'un fragment du poème d'Ermold-le-Noir et d'un passage de la vie de Louis-le-Débonnaire par l'*Astronome*, un récit curieux de l'insurrection de Morvan. Ce morceau, inséré en décembre 1820 dans le *Courrier Français*, fait partie de la première édition des *Lettres sur l'histoire de France*. L'auteur, qui l'avait supprimé dans les éditions suivantes, l'a reproduit dans ses *Dix ans d'études historiques*. P. L...t.

MORVAN (Paul), — dominicain, né dans les environs de Morlaix, vers 1622, fit profession à Rennes en 1640. On lui doit : *Les sacrez Stratagèmes de l'amour divin dans la cause de la vie mourante et triomphante de Jesu-Christ*. Paris, 1668, 2 vol. in-4°. P. L...t.

MORVAN (Olivier-Jean), — né à Pont-Croix, le 15 mai 1754, se fit remarquer de bonne heure comme avocat et comme poète. Comme avocat, il s'acquit, au barreau de Quimper, la réputation d'un jurisconsulte consciencieux, habile et éloquent; comme poète, il attira l'attention sur lui par une *Epître aux Muses*, insérée dans le *Mercure* du 7 janvier 1786. L'accueil favorable que reçut cette pièce le détermina à concourir l'année suivante pour le prix de poésie décerné par l'Académie française. Son *Ode sur le Triomphe de l'Humanité dans le Dévouement héroïque du Prince Max.-Jul.-Léopold de Brunswick*, 1789, in-8°, obtint la seconde mention honorable dans un concours où se présentèrent un grand nombre de concurrents. On a dit qu'il méritait la première, car « M. Noël, à qui » elle fut accordée, aurait dû avoir le prix que

» les quarante accordèrent à l'une des plus » médiocres pièces qui eussent été présentées » à ce concours. » (*Mercure* du 8 décembre 1804.) Une *Ode contre le jeu*, qu'il dédia à Dussaulx, et que M. de Kerdanet a insérée dans ses *Notices sur les écrivains de la Bretagne*, le mit en rapport avec le traducteur de Juvénal, et donna naissance à une correspondance pleine de témoignages de la bienveillance et de l'intérêt qu'il avait inspirés à ce dernier. « Je vous » louerais davantage, lui disait Dussaulx, si » vous ne m'aviez tant loué. » Le véritable talent poétique que révèle l'*Ode contre le jeu* présageait à Morvan des succès durables, et il n'eût pas manqué de les obtenir, si la Révolution, qui éclata peu après, ne l'avait détourné de sa paisible carrière pour le jeter dans l'arène politique. La ville de Quimper le nomma, le 3 août 1790, membre du directoire du département, élection que Morvan n'avait nullement briguée. Il était alors à Paris, où il était venu porter les *Observations du district de Quimper à l'Assemblée nationale sur l'établissement du chef-lieu du Finistère*. Quimper, 1790, in-8°. Ces *Observations*, dont Morvan était l'auteur, furent présentées par lui à la députation du Finistère. Accueillies ensuite par l'Assemblée nationale, elles prévalurent sur l'opinion formulée par Marec, organe du district de Brest. (*Voyez* Marec, *Biog. bret.*, t. II, p. 400.) A son retour de Paris, Morvan concourut à l'établissement du nouveau régime, et fut spécialement chargé de l'administration des biens nationaux et de leur vente, des traitements et pensions ecclésiastiques, des mesures relatives à la suppression des droits féodaux, des affaires commerciales et de l'organisation des municipalités. Quand l'administration départementale du Finistère fut mise en jugement, pour avoir fait à la France un timide appel contre le sanguinaire despotisme de la Convention, Morvan fut arrêté et incarcéré à Landerneau. De concert avec ses collègues, il publia un mémoire justificatif qui eût dû arrêter les poursuites; mais la mort des administrateurs, décidée à l'avance, avait réduit la procédure et le jugement qui devait les frapper à une simple affaire de forme, si toutefois ce nom peut être donné à des actes de cette espèce. Fort de son innocence, Morvan comptait néanmoins sur un acquittement. « Mon cher frère et ami, disait-il dans une » lettre écrite peu de jours avant son jugement, » je t'écris de la prison de Landerneau; mais, » avant peu, j'aurai le plaisir de t'embrasser, » car aucune charge ne pèse sur moi; mon patriotisme est connu, et je suis certain d'être » bientôt mis en liberté. » La confiance de Morvan ne tarda pas à s'évanouir. L'acte d'accusation, œuvre ténébreuse, rédigé dès le 24 floréal, par Bonnet, substitut de l'ex-moine Donzé-Verteuil, ne fut communiqué aux accusés et à leurs défenseurs que le 30, veille de leur comparution, à sept heures du soir. Trente-quatre accusés reçurent trois copies seulement de ce factum de 17 pages in-folio, où les faits tronqués, dénaturés, mais groupés avec un art infernal, exigeaient une réfutation interdite par le temps et plus encore par la résolution bien connue d'entraver toute défense. Morvan montra, en cette circonstance, la noblesse et la force de son âme. Convaincu désormais que son sort était décidé, il ne s'occupa plus que de celui de ses collègues. Parmi eux, se trouvaient deux cultivateurs que la commission administrative elle-même avait cru devoir recommander à la clémence des représentants Jean Bon-Saint-André et Prieur (de la Marne); mais le tribunal avait trop soif de sang pour les écouter. Hors d'état de présenter leurs moyens de défense, les deux cultivateurs trouvèrent dans Morvan un interprète fidèle et spontané de leurs pensées. Le lendemain, 1er prairial an II, dès six heures du matin, de forts détachements de l'armée révolutionnaire gardaient tous les carrefours et les abords du château où les prisonniers avaient été transférés. Les ouvrages avancés ayant bientôt été franchis, on vit arriver à l'ancienne chapelle de la marine, entre deux haies d'hommes armés, les trente-quatre administrateurs du Finistère. Les mots *Justice du Peuple*, gravés sur une plaque de cuivre, se lisaient au front de l'édifice. C'est là que, sur une estrade, ombragée des trois couleurs, et substituée à l'autel des sacrifices, siégeaient, décorés du bonnet phrygien, Ragmey, Lebars, Palis, Donzé-Verteuil, Bonnet et les dociles jurés qui s'étaient associés aux *vengeurs du peuple*. Sur des gradins, disposés à leur droite, s'assirent les accusés, ayant chacun, à ses côtés, deux gendarmes, le sabre nu, et renforcés de nombreux piquets qui gardaient toutes les issues. Quant aux défenseurs, éloignés de leurs clients, toute communication avec eux leur était interdite.

Les deux premiers jours furent employés à la lecture d'une immense quantité de pièces, d'arrêtés, d'adresses, d'extraits de registres, dont les défenseurs entendaient la lecture pour la première fois. Le président Ragmey promenait, pendant ce temps, ses yeux sinistres sur l'assemblée saisie d'effroi; et si un accusé, ou son défenseur, tentait une observation, il passait outre. Quand la parole fut accordée aux défenseurs, il leur appliqua, dès les premiers mots de leurs plaidoiries, le système d'intimidation qu'il pratiquait à l'égard des accusés. Morvan ayant voulu ajouter quelques mots à la défense que M. Lehir avait prononcée en sa faveur, Ragmey lui coupa précipitamment la parole et dit, à lui et à son défenseur, « qu'ils » eussent à se renfermer dans la cause, ou que » le tribunal ne les écouterait plus. » Quoique Morvan se regardât déjà comme condamné, il n'en voulut pas moins, jusqu'au dernier mo-

ment, disputer sa tête aux bourreaux. Aussi, quand Ragmey, au mépris des preuves d'*alibi* invoquées en faveur de quelques accusés, les eut tous compris dans un résumé commun et dans la position d'une question unique, Morvan fut un de ceux qui protestèrent le plus énergiquement contre cette monstrueuse confusion. Inutile tentative ! Avant que le jury sortît de la salle des délibérations, on entendait dans la cour voisine les chevaux et les charrettes que le bourreau Ance, impatient de saisir sa proie, avait amenés d'avance..... Déjà nous avons fait connaître (voy. *Biog. bret.*, t. II, p. 308-309) le raffinement de cruauté qui fut déployé lors du supplice de vingt-six des administrateurs du Finistère, consommé le 3 prairial an II (22 mai 1794). Nous ne reviendrons pas sur ces pénibles détails. Parmi les nombreux manuscrits que laissa Morvan, et qui, après avoir successivement passé par plusieurs mains, semblent aujourd'hui perdus, il y avait : I. Un grand nombre de *Plaidoyers* et de *Lettres*, entre lesquelles se remarquait sa correspondance avec Dussaulx et une autre avec Rigoley de Juvigny. II. Une *Epître* au ministre Montmorin. III. Une *Epître* à Mercure. IV. Une *Ode* sur l'établissement d'une société patriotique de Bretagne. Outre ses poésies françaises, il avait composé dans l'idiôme celtique, qu'il possédait parfaitement, des chansons dont on regrette la perte. P. L...t.

MOSNERON (Jean-Baptiste, baron), — connu d'abord sous les noms de Mosneron de Launay, qu'il avait pris pour se distinguer de ses frères, naquit à Nantes, le 28 août 1738. Destiné au commerce maritime que sa famille exerçait honorablement, il contraria les vues de son père par son irrésistible penchant pour la littérature et les voyages. A la nouvelle du premier voyage que Cook allait entreprendre, le *philosophe*, — c'est ainsi qu'on appelait le jeune Mosneron dans la maison paternelle, — voulut l'accompagner. Mais son père le détourna de ce projet, et l'envoya en Angleterre et en Hollande, où il acquit d'utiles notions commerciales, apprit deux langues vivantes et trouva, dans la fréquentation des gens de lettres, des moyens de satisfaire sa curiosité et son besoin de savoir. Mais cette excursion, entreprise dans un but commercial, n'eut d'autre effet que d'accroître son ardeur de voyager. Aussi, à peine revenu à Nantes, ne pouvant s'assujétir à la vie de comptoir et aux arides détails qui en sont parfois inséparables, obtint-il de s'embarquer, comme enseigne, sur un navire que son père avait armé pour Saint-Domingue. Surpris, à son retour, par une tempête, et contraint de relâcher sur les côtes d'Espagne, il mérita, par la présence d'esprit qu'il déploya en cette circonstance, le grade de second lieutenant que son père lui offrit pour un nouveau voyage. Mais, si la vie aventureuse du marin avait certains charmes pour Mosneron, il ne pouvait se faire toutefois à la rudesse inculte de ses commensaux obligés. Il se détermina donc à aller à Paris pour y faire son droit et se mettre ainsi en état de prévenir les discussions litigieuses qu'enfantent trop souvent les opérations commerciales. Mais Horace et Virgile le firent bientôt déserter Cujas et Barthole. Ses liaisons avec le critique Clément et d'autres littérateurs, la représentation surtout des chefs-d'œuvre de la scène française lui inspirèrent l'idée de travailler pour le théâtre. De deux tragédies qu'il composa, l'une fut refusée et l'autre reçue, mais à correction. Le caractère mobile et peu flexible de l'auteur ne se prêtant ni à ce qu'il retouchât son travail, ni à ce qu'il fît près des comédiens les démarches nécessaires pour en activer la mise en scène, sa pièce ne fut pas représentée.

Il renonça alors à la littérature dramatique pour cultiver d'autres genres. Après avoir rempli à Nantes diverses fonctions administratives et judiciaires, il fut chargé d'une mission près des Etats de Bretagne, puis d'une autre auprès du ministre de la marine, à l'occasion d'une affaire qui intéressait tout le commerce nantais. En 1789, il fit partie d'une députation extraordinaire près de l'Assemblée constituante, et, au mois d'août 1791, il fut élu par le département de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative. Mais comme il était du nombre des électeurs de la ville qui n'avaient pas participé aux opérations électorales, parce que les électeurs des campagnes avaient protesté contre l'insuffisance de leur représentation, il se démit. Toutefois, l'Assemblée ayant validé, le 5 octobre, les élections de la Loire-Inférieure, sa démission n'eut aucune suite, et il alla siéger à l'Assemblée, où il fut loin de parler aussi souvent que l'insinue la *Biographie nouvelle et portative des contemporains* de Rabbe et Boisjolin. Il ne parla, en effet, que trois fois : le 21 octobre 1791, pour s'opposer à ce que les prêtres insermentés fussent confondus avec les perturbateurs reconnus; au mois de novembre suivant, pour offrir, au nom de son frère Mosneron-Dupin, un bâtiment qui eût porté des secours à Saint-Domingue, et le 26 mars 1792, sur les caisses patriotiques. Ni le *Moniteur*, ni aucun autre document contemporain (1) ne font

(1) Disons néanmoins que la présence de Mosneron aux Tuileries, le 20 juin 1792, est attestée dans un document intitulé : *Journée du 20 juin 1792. — Lettre de Ph.-Ch. Al. Goupilleau (de Montaigu), député de la Vendée à l'Assemblée législative, à la Société populaire de Saint-Vincent de Nantes.* Fontenay, imp. de Robuchon, 1849, in-8° de 11 p. Cette lettre, très-détaillée, écrite le soir même, à onze heures, sous l'impression des événements, mentionne bien Mosneron au nombre des députés de toutes nuances qui accompagnaient le roi dans sa chambre à coucher après la dispersion des envahisseurs; mais elle ne laisse pas pressentir qu'il ait joué un rôle actif dans cette journée.

connaître la conduite qu'il aurait tenue dans la journée du 20 juin 1792, où, suivant la *Biographie portative*, etc., il aurait contribué, au péril de sa vie, à sauver celle d'une partie de la famille royale, et n'aurait abandonné les Tuileries qu'après avoir harangué la populace, avoir soutenu contre Santerre et ses satellites une lutte de quatre heures, et avoir fait ouvrir un escalier dérobé pour faciliter l'évacuation du palais. L'évocation de ces faits, ignorés jusqu'à la seconde Restauration, aura probablement servi de base aux faveurs dont il fut l'objet à cette époque, ou peut-être la *Biographie portative* ne les aura-t-elle enregistrés qu'à titre de justification de ces faveurs. Ce qui est plus avéré, c'est que Mosneron, à l'Assemblée législative, vota constamment avec la droite contre les Girondins. Il ne fut pas élu à la Convention. La *Biographie portative* ajoute qu'à peine revenu à Nantes, il fut incarcéré, et ne recouvra la liberté qu'après la mort de Robespierre. Nous croyons qu'il a été confondu, sur ce point, avec son frère Alexis, qui fut momentanément emprisonné à l'Éperonnière, et qui, dans sa déposition, lors du procès de Carrier, n'eût vraisemblablement pas omis de parler de la détention de Mosneron, si elle avait eu lieu. Entré dans le Corps législatif après le 18 brumaire, il en sortit en 1803, et disparut alors de la scène politique. Il vécut désormais dans un tel oubli que, sous l'Empire, on le croyait généralement passé en Amérique, tandis qu'il résidait à Bagnères-de-Luchon, où il s'était marié lors d'un voyage qu'il y avait fait pour rétablir sa santé. Sous la seconde Restauration, en faisant très-probablement valoir auprès des Bourbons les titres à leur bienveillance dont nous avons parlé, il obtint pour lui la croix de la Légion-d'Honneur, et pour sa femme, l'entrepôt particulier des tabacs à Pau, puis, le 8 mai 1816, celui de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), où, deux mois après, cette dame fut nommée receveur central. Un des neveux de Mosneron ayant été impliqué, en 1822, dans la conspiration de Berton, il sut tirer parti de cette circonstance pour protester de son dévoûment personnel aux Bourbons, et se faire conférer le titre de baron « pour services rendus à l'Etat, » est-il dit dans le brevet. Après sa mort, qui eut lieu à Saint-Gaudens, en 1830, sa veuve, qui n'était que son prête-nom, perdit sa recette, et ne reçut en dédommagement qu'une indemnité modique et temporaire.

On doit à Mosneron, indépendamment d'un article sur l'octroi municipal, inséré dans le *Moniteur* du 22 pluviôse an VIII, et où il propose d'en réduire la quotité, sauf à augmenter les contributions directes : I. *Le Paradis perdu de Milton, traduction nouvelle, avec des notes.* Paris, Royez, 1786, 3 vol. in-18; 2e édition, *revue, corrigée et augmentée de plusieurs notes et d'un précis de la vie de l'auteur.* Paris, Desenne, 1788, 2 vol. in-8°; — 3e édit., *ibid.*, Moutardier, an VII, 2 vol. in-8°; — 4e édit. (ou la 2e, selon l'auteur, qui ne comptait pas les deux premières). Paris, F. Louis, 1805, 2 vol. in-12. Elle est précédée de la *Vie de Milton*, que Mosneron avait publiée l'année précédente, et il y a des exemplaires où l'original est imprimé en regard de la traduction; — 5e édit., *ibid.*, 3 vol. in-8°; — 6e édit., *ibid.*, Maire-Nyon, 1832, in-12. Quoique la seconde édition porte le titre de revue et corrigée, Mosneron, dans cette édition, comme dans les suivantes, remédia fort peu aux vices capitaux de son travail primitif, alléguant pour excuse que beaucoup de passages de Milton sont intraduisibles dans notre langue. Il n'avait cherché ni à faire disparaître les non-sens ou contre-sens, fréquents dans la première édition, ni à reproduire les beautés poétiques de son modèle, en donnant à son style le coloris et les ornements que commandait et inspirait le sujet. II. *De quelques Réformes et Améliorations à faire en Bretagne.* Nantes, 1789, in-8°. III. *Discours sur les Colonies et la Traite des Noirs, prononcé le 26 février 1790 par M Mosneron de l'Aunay, député du commerce de Nantes près l'Assemblée nationale, à la Société des Amis de la Constitution*, in-8° de 14 pages (s. l. s. n.) Il y conclut à la suppression du privilège de la Compagnie des Indes et de celle du Sénégal, et à ce que les colonies fussent régies par des décrets spéciaux. IV. *Opinion sur le projet d'établissement d'un acte de navigation en France*, 1791, in-8°. Quoique la *France littéraire* attribue cet écrit à Mosneron, nous inclinons à croire qu'il est de Louis Monneron, député des Indes-Orientales; mais, ne connaissant pas ce livre, nous ne pouvons qu'émettre un doute à cet égard. V. *La Vie du Législateur des Chrétiens, sans lacunes et sans miracles, par J. M.* Paris, Dabin, an XI (1803), in-8°, ouvrage que Mosneron désavoua sous la Restauration, quoiqu'il l'eût distribué, comme auteur, à plusieurs de ses collègues au Corps législatif, en 1803, et que, deux ans auparavant, il eût donné lecture, à l'Institut départemental de la Loire-Inférieure (les procès-verbaux des séances en font foi), d'*Un Essai philosophique* servant de préface à la *Vie de J.-C.*, dont il forme, en effet, l'introduction en 38 pages.

Ne connaissant de ce livre que son titre, nous ne saurions affirmer personnellement qu'il est anti-religieux; mais nous sommes assez disposé à le croire tel, d'après ce titre, d'après le désaveu de Mosneron, et surtout d'après la note suivante qu'il avait insérée dans la troisième édition de sa traduction du *Paradis perdu*, pour servir de paraphrase à la prophétie sur l'ange rebelle : « La vérité s'enfuira percée des traits de la calomnie... La religion, pour le plus grand nombre, ne consistera plus qu'en de vaines cérémonies. Cette religion-là est à peu près celle des

trois quarts de la terre. On dispute sur la meilleure et sur les moyens de la distinguer; il me semble qu'il en est un infaillible. La meilleure religion est celle qui donne le plus d'énergie à ce principe moral que la nature a mis dans tous les êtres organisés; ce principe qui, faible et concentré dans l'animal, plus étendu et plus développé dans l'homme, nous attache à une compagne, à des amis, à une patrie. La plupart des législateurs religieux ne se sont, au contraire, occupés qu'à comprimer ce précieux ressort. C'étaient de pieux solitaires qui auraient voulu anéantir les sociétés et faire un désert de la terre, que l'objet d'une religion sage doit être de peupler. *Croissez et multipliez;* dans ces paroles, recueillies par le législateur des Juifs, et qui sont l'équivalent de celles-ci : *Soyez heureux*, est renfermée la vraie destination de l'espèce humaine, et les lois civiles et religieuses ne sont bonnes qu'autant qu'elles concourent avec la nature aux moyens les plus propres à y parvenir. » VI. *La Vie de Milton.* Paris, Petit, an XII (1804), in-8° de 56 p. Elle est écrite avec goût, sobriété et exactitude. VII. *Memnon, ou le Jeune Israélite.* Paris, Debray, 1806, in-8°. VIII. *Le Vallon aérien, ou Relation du voyage d'un aéronaute dans un pays inconnu jusqu'à présent.* Paris, 1809, in-12. « Roman moral et bien écrit, mais un peu froid et dépourvu d'intérêt, » dit la *Biographie universelle.* IX. *Des langues, de leur influence sur les sociétés, et de deux hommes remarquables par leur bizarre destinée, leurs talents et leurs infortunes (Sauvage et Leuliette).* Nantes, Mellinet-Malassis, 1825, in-8° de 36 p. Etude qui avait paru dans le *Lycée armoricain*, t. V, p. 471-504. X. *Essai sur l'homme de Pope, traduit en prose.* Cette traduction des quatre épîtres de Pope, insérée d'abord dans le *Lycée armoricain*, t. VIII et IX, fut ensuite tirée à part. Mosneron avait quatre-vingt-cinq ans quand il la publia, et il la détacha vraisemblablement d'une série de travaux sur l'histoire littéraire d'Angleterre, annoncée dans l'avertissement qui précède sa *Vie de Milton.* P. L..t.

MOTAYS,—que l'on croit né en Bretagne, mais dont on ignore les lieux et époques de naissance et de décès, était avocat au Parlement de Rennes en 1664, et vivait encore en 1680. Du Paro-Poullain, t. Ier, p. 348 de son *Commentaire sur la Coutume de Bretagne*, l'indique comme l'un des auteurs de la *Coutume de Bretagne*, dite l'*Anonyme*, publiée sous ce titre : *Coutume de Bretagne et Usances particulières de quelques villes et territoires de la même province, avec des Observations, Arrêts, Décisions, etc., par M. ***.* Nantes, Nicolas Verger, 1725, in-4°. « On trouve dans ce livre, » dit M. de Kerdanet, les questions les plus épi- » neuses résolues suivant les vrais principes, » des décisions claires et précises, l'esprit de la » loi expliqué par la loi même. La table des *Préférences* et celle des *Prescriptions* sont des » morceaux achevés. » P. L...t.

MOULAC (Vincent-Marie), — né à Lorient le 22 mars 1780, n'avait encore que dix ans quand sa famille, cédant à ses instances, consentit à le laisser s'embarquer, le 17 juillet 1790, comme volontaire, sur le navire du commerce le *Faune*, destiné pour l'Ile-de-France. Après trois nouvelles campagnes, en qualité de pilotin, sur les vaisseaux le *Thémistocle* et l'*Océan*, et sur le côtre-convoyeur la *Montagne*, il fut nommé aspirant de deuxième classe, le 7 mars 1794, et embarqué le même jour sur la frégate la *Bellone*, capitaine Le Bozec. Le courage et l'intelligence dont il fit preuve, dans différents engagements avec les Anglais, déterminèrent son commandant à lui confier, bien qu'il n'eût encore que quatorze ans, le commandement de la prise le *Duc-d'Yorck*. Mais la fortune devait bientôt lui faire payer cher cet honneur précoce. Fait prisonnier, le 4 juin suivant, par une corvette ennemie, il fut conduit en Angleterre, d'où il ne revint que l'année suivante, en vertu d'un cartel d'échange. Nommé aspirant de première classe, le 20 octobre 1795, il fut successivement embarqué sur les vaisseaux le *Trajan* et le *Brave*. Impatient de se mesurer de nouveau avec les Anglais, il demanda et obtint de passer, comme deuxième lieutenant, sur la corvette le *Margaret;* mais, la fortune s'obstinant contre lui, il tomba au pouvoir de l'ennemi, le 30 juin 1796, après une croisière de trente-six jours seulement. Cette fois, sa captivité dura près de trois ans. A son retour en France, au mois d'avril 1799, il fut embarqué sur le convoyeur la *Zélée*, et ensuite sur l'aviso l'*Agile* et la corvette l'*Uranie*. Passé comme second capitaine, le 26 février 1802, sur le bâtiment marchand l'*Aurore*, il fit à Saint-Domingue et à l'Ile-de-France deux campagnes, puis, quittant le service de l'Etat, en vue de voyages lucratifs qui lui permettraient de venir en aide à sa famille, il s'embarqua sur le corsaire les *Frères-Unis*. Il y remplissait depuis six mois les fonctions de premier lieutenant, quand ce bâtiment fut pris par les Anglais, le 26 avril 1804. Revenu de prison le 23 juin de l'année suivante, il accepta avec empressement l'emploi de lieutenant que lui offrit Nicolas Surcouf sur son corsaire de 14 canons la *Caroline*. Surcouf, appréciant sa bravoure et son expérience prématurée, l'investit bientôt de toute sa confiance. Il n'eut pas lieu de s'en repentir, car deux mois après, Moulac, prenant une première revanche sur ses heureux adversaires, trompait la vigilance des nombreux croiseurs qui sillonnaient les parages de l'Ile-de-France, et rentrait dans cette colonie avec le trois-mâts le *Robuste*, riche prise qu'il commandait. Le 31 juillet de l'année suivante, il fut nommé à

l'unanimité, par ses camarades, capitaine en second du corsaire l'*Emilien*, fin voilier, armé au port Napoléon; et, sans nul doute, le titre de premier capitaine lui eût plutôt été déféré, si la volonté de ses frères d'armes n'était venue se briser contre l'intérêt privé du titulaire, qui, fortement intéressé dans l'armement, fit une condition de son maintien dans ses fonctions. La cupidité de cet homme fut fatale à Moulac et à ses compagnons; une scission continuelle s'établit entre le supérieur et le subordonné, entre l'incapacité et le talent; elle eut pour résultat la perte de l'*Emilien*, capturé, le 10 janvier 1807, à la côte de Coromandel, où, contre l'avis de Moulac, il s'était fait maladroitement reconnaître. Une frégate anglaise sortie de Madras l'amarina près de Mazulipatam.

Revenu à l'Ile-de-France, Moulac, attristé, mais non découragé par un revers qu'il avait tout fait pour prévenir, s'embarqua sur le corsaire le *Revenant*, commandé successivement par Robert Surcouf et Potier (*voy. ces noms*), dont il devint le second. Le 24 mai 1808, ce corsaire, armé de dix-huit canons seulement, s'empara, sur la côte d'Afrique, après un combat des plus acharnés, du vaisseau portugais le *Conceção-de-San-Antonio*, de trente-huit canons et quatre cents hommes d'équipage, commandé par un officier de la marine royale. L'intelligence et la précision que Moulac apporta dans l'exécution des manœuvres qui lui étaient spécialement confiées, contribuèrent à assurer le succès de ce combat, d'autant plus glorieux que les Français, de plus de moitié inférieurs en nombre à leurs adversaires, étaient en outre épuisés par une nuit tout entière, employée à triompher des éléments déchaînés.

Moulac, rentré dans la marine militaire avec le grade de lieutenant de vaisseau provisoire que le capitaine-général Decaen lui conféra à la suite de cette affaire, embarqua sur le *Revenant*, devenu, sous le nom d'*Iéna*, corvette de l'État. Il appareilla, le 4 juillet, avec la mission de croiser dans les mers de l'Inde, et il était dans les eaux du Bengale quand il rencontra, le 18 octobre, la frégate la *Modeste*, de quarante-huit canons. En vain la corvette française cherchait-elle à éviter un combat que l'immense supériorité des forces ennemies rendait trop inégal; une lutte meurtrière s'engagea, et elle se termina par la prise de l'*Iéna*, que la *Modeste* conduisit sur une des rades du Gange.

Après une captivité de quatorze mois à Chandernagor, Moulac revint sur un cartel anglais à l'Ile-de-France, et, après avoir été employé quelque temps dans la colonie, il embarqua sur la frégate la *Minerve*, commandée par le capitaine Pierre Bouvet. Dans le courant de la croisière que faisaient, sous les ordres supérieurs du commandant Duperré, la *Bellone*, la *Minerve* et la corvette le *Victor* (l'*Iéna* repris sur les Anglais), cette division rencontra, le 3 juillet 1810, entre les îles Comores et Anjouan, trois grands vaisseaux de la Compagnie des Indes, portant à Madras un régiment destiné à y tenir garnison. La *Minerve*, plus favorisée par le vent que la *Bellone* et le *Victor*, put seule d'abord attaquer le *Ceylan*, monté par le commodore Meriton, commandant de la division anglaise, dont il occupait le centre. Les trois vaisseaux ennemis se réunirent contre la *Minerve*. Les Français, rachetant leur infériorité numérique par la précision de leurs coups et l'habileté de leurs manœuvres (Moulac les dirigeait encore), avaient jonché de morts et de blessés les ponts et les gaillards des vaisseaux ennemis; l'un d'eux avait même baissé pavillon, quand la chute du grand-mât de hune et des perroquets de fougue de la *Minerve*, fit naître parmi les Anglais l'espoir de se soustraire à son feu meurtrier. Le combat durait depuis deux heures, lorsque le secours opportun de la *Bellone*, parvenue à se rendre maîtresse du vent, permit à la *Minerve* de reprendre, corps à corps, la *Bellone*, qui ne tarda pas à être amarinée par le capitaine Roussin, et dont Moulac prit le commandement.

Le 20 août suivant se livra le fameux combat du Grand-Port, à l'Ile-de-France, contre quatre frégates anglaises. Dans ce combat, le *Ceylan* eut à essuyer seul, pendant quelque temps, les bordées de deux des frégates ennemies. Ayant réussi, ainsi que la *Minerve*, après de difficiles manœuvres, à rallier la *Bellone*, il prit une part glorieuse et efficace à la lutte opiniâtre qu'elles soutinrent contre la division anglaise. Les Français payèrent cher leur beau triomphe. Ils comptèrent un grand nombre de morts et de blessés; parmi ces derniers fut Moulac, dont un éclat de mitraille fractura la jambe. Cette blessure, suivie d'accidents très-inquiétants, lui rendit pour toujours la marche très-pénible. Il s'était fait placer un premier appareil au poste même qu'il occupait pendant le combat, poste qu'il n'avait quitté qu'après la destruction de deux frégates anglaises et la prise des deux autres. Le général Decaen lui conféra le grade de lieutenant de vaisseau en récompense de son concours à ce brillant fait d'armes. Encore une fois prisonnier, par suite de la capitulation de l'Ile-de-France, il s'embarqua, le 30 mars 1811, sur un cartel anglais qu'un navire de cette nation arrêta dans la traversée et conduisit à Portsmouth, au mépris de la capitulation. Le capitaine Towen, auteur de cette violation du droit des gens, avait été dominé par le désir de rançonner les prisonniers français. Moulac eut maintes fois besoin, pendant la traversée, de toute l'énergie de son caractère pour réprimer cette basse cupidité dont les effets, qu'il eût peut-être dédaignés s'il avait été seul à les supporter, s'étendirent à sa jeune et digne compagne, la fille du cé-

lèbre corsaire Lemesnoc (*voy. ce nom*), à laquelle il s'était uni récemment.

Enfin, le 24 novembre, Moulac débarqua à Morlaix et revint à Brest, où, le 12 janvier suivant, il fut compris, sur la demande de son ancien capitaine Bouvet, dans l'état-major de la *Clorinde*, que ce dernier commandait sur la rade de Brest. Il n'y fut embarqué que comme enseigne, le ministre n'ayant pas ratifié la nomination du général Decaen, et ne lui ayant accordé pour toute récompense que la croix de la Légion-d'Honneur. Ce ne fut que le 7 mai 1812 qu'il fut rétabli dans son grade. La *Clorinde* stationna sur la rade de Brest jusqu'au 1er décembre 1813, que Denis-Lagarde (*voyez ce nom*), successeur de Bouvet, exécuta l'ordre qu'il avait reçu de prendre la mer. Nous avons déjà rapporté (*Biographie bretonne*, t. II, p. 108-109) les principales circonstances de la belle croisière de la *Clorinde* et des brillants combats qu'elle soutint les 25 et 26 février 1814, combats dont Moulac partagea la gloire en dirigeant le feu de la frégate française. Nous nous bornerons à dire ici qu'il fut honorablement acquitté par le conseil de guerre appelé à statuer sur la conduite de l'état-major de cette frégate, et que son nom fut, dans le jugement du 20 juillet, l'objet d'une distinction flatteuse, ainsi que celui du commandant et de M. le lieutenant de vaisseau de Rabaudy, officier chargé du détail.

La dernière captivité de Moulac s'était terminée le 13 mai 1814. Le 9 août suivant, il embarqua sur le *Marengo*, et fut employé, soit sur ce vaisseau, soit à terre, jusqu'au 12 janvier 1817, que le commandant Roussin demanda et obtint que son ancien compagnon d'armes dans les mers de l'Inde, où tous deux avaient laissé des souvenirs si vivaces, lui fût adjoint comme second sur la corvette la *Bayadère*, chargée de faire l'exploration et l'hydrographie des côtes si périlleuses et jusqu'alors si mal connues de l'Afrique. Le 15 février de l'année suivante, Moulac, nommé au commandement de la corvette l'*Ecureuil*, fit au Sénégal deux campagnes également honorables et dangereuses, qui lui valurent pour récompense la croix de Saint-Louis. Il était de retour à Brest depuis trois ans, lorsque l'heure de la justice sonna enfin pour lui; sa nomination au grade de capitaine de frégate (17 mai 1822) fut accueillie par une approbation unanime. Après une campagne comme second sur la *Flore*, il ne servit plus en sous-ordre. Sa réputation, déjà si grande et si légitime, ne fit qu'y gagner. Nommé en avril 1825 commandant de la corvette la *Durance*, il se rendit à Terre-Neuve, où tous les bâtiments de la station se rangèrent sous ses ordres; et, dans cette mission protectrice de nos intérêts commerciaux, il eut plus d'une fois à déployer l'énergie que réclamèrent les prétentions d'une nation rivale. A diverses croisières dans la Méditerranée, sur les côtes d'Espagne et dans les mers du Levant, succéda une nouvelle croisière dans la Méditerranée, où son guidon de capitaine de vaisseau, grade auquel il avait été promu le 31 décembre 1828, flotta sur la frégate l'*Armide*.

L'amiral Duperré, appelé au commandement supérieur des forces navales dirigées contre Alger, demanda Moulac pour son capitaine de pavillon; de son côté, l'amiral de Rigny, commandant de la station du Levant, ne voulut jamais consentir à être séparé du capitaine de l'*Armide*. Ce conflit est le plus bel éloge de Moulac. Il commandait l'*Algésiras*, au mois de juillet 1831, lorsque la France, résolue à obtenir la réparation des mauvais traitements que D. Miguel avait fait éprouver à plusieurs de nos compatriotes, envoya dans le Tage des forces navales dont ce vaisseau fit partie. Lorsque les vaisseaux français franchirent le Tage, entreprise jusqu'alors réputée impossible, et que les Anglais n'avaient pas osé tenter, l'amiral Roussin traita Moulac en vieil ami, en le plaçant, le jour du combat, à l'un des postes d'honneur, c'est-à-dire à l'un des plus périlleux. Moulac répondit à cette confiance en forçant deux des navires portugais à amener pavillon. A son retour en France, il reçut le brevet d'officier de la Légion-d'Honneur, échangé, un mois après, sur la demande pressante de l'amiral Roussin, contre celui de commandeur.

Après une campagne dans le Levant, où le commandant de l'*Algésiras* remplit avec succès plusieurs missions ayant un caractère diplomatique, il prit, en 1833, sur la *Melpomène*, le commandement supérieur de la station du Portugal. La veille du jour où il allait quitter le Tage, le choléra, qui décimait Lisbonne et tous les bâtiments étrangers, et dont la *Melpomène* avait été préservée jusque là, éclata comme la foudre à bord de cette frégate, et y fit de si grands ravages que, le lendemain, au lever du soleil, le jeune aspirant Moulac recevait l'ordre pénible et dangereux de donner la sépulture à dix-sept cadavres. Transformée en hôpital, encombrée de mourants et de morts, que l'on était obligé de jeter à la mer pour ne pas accroître le foyer de la contagion, jusqu'à ce que l'on pût débarquer les malades et les déposer dans l'hôpital français de Saint-Louis, approprié, ce jour même, et à grands frais, à sa nouvelle destination, la *Melpomène* présentait un spectacle déchirant. L'âme noble de Moulac se révéla tout entière dans ces douloureuses circonstances: maîtrisant son émotion, il visitait chaque marin, l'encourageait, lui inspirait une confiance que lui-même n'avait plus, surveillait en personne le débarquement et le transport des malades, s'acquittait, en un mot, de tous les devoirs que la sollicitude la plus active peut suggérer à un père menacé de perdre ses en-

fants. Le lendemain, au moment de l'appareillage, la *Melpomène* comptait trente-trois morts et laissait à terre quatre-vingt-douze malades Pendant sa courte traversée, elle en perdit vingt, et trente pendant sa quarantaine sur la grande rade de Toulon. Les fatigues physiques, les angoisses que Moulac éprouva alors hâtèrent de plusieurs années le développement de la maladie qui devait l'enlever. Mais, avant que ce moment arrivât, la Providence lui réservait de nouvelles occasions d'accroître sa renommée. L'amiral Duperré, en vue, sans doute, de lui aplanir les voies au grade de contre-amiral, le nomma commandant de la division des mers du Sud. Ce fut en cette qualité que, le 9 janvier 1835, il arbora son guidon sur la frégate la *Flore* L'intérêt de sa santé lui prescrivait de décliner cette mission; ses amis, ses parents, frappés d'un triste pressentiment, l'en conjuraient. La possibilité, la probabilité même d'une guerre avec les Etats-Unis avaient dicté le choix du ministre; ne pas répondre à sa confiance, c'eût été pour Moulac forfaire à l'honneur. Un mieux apparent se manifesta dans son état, pendant la traversée jusqu'à Rio-Janeiro; mais, pendant les trois mois qu'il y stationna, cet état redevint assez inquiétant pour que le docteur Chevé, son médecin et son ami, crût devoir lui déclarer avec une franchise douloureuse que, s'il ne débarquait pas, sa mort était infaillible. La seule concession qu'on put obtenir de lui ce fut que son fils quittât la frégate et revînt en France. Son état s'était bien aggravé, lorsqu'à son arrivée à Valparaiso, il apprit qu'une révolution venait d'éclater au Pérou, et que le pavillon français y deviendrait pour nos nationaux un gage de sécurité.

Sa résolution fut aussitôt prise : il ne s'occupa que de remplacer ses vivres, refusa de prendre le repos indispensable qu'on lui prescrivait pour quelques jours seulement, mit à la voile et arriva bientôt sur la rade du Callao. Quand il y jeta l'ancre, sa situation était des plus inquiétantes. Force lui fut alors de déférer aux vœux de ses officiers et de son équipage, en s'établissant à terre, où il éprouva un mieux sensible, mais trompeur. Son énergie lui permettait de satisfaire aux doubles soins que réclamaient les détails journaliers du service militaire et de la correspondance diplomatique. Dans la prévision d'une attaque possible des magasins qu'occupaient les négociants français résidant à Lima, il envoya une partie de son équipage pour en prévenir le pillage. Mais la gravité des événements le contraignit de revenir à bord, où une rechute immédiate ne put pourtant paralyser son activité. La guerre civile, alors dans toute son intensité, fut pour lui une nouvelle occasion de faire éclater toute la noblesse de son âme. Le fort *Del Sol* fut pris d'assaut au milieu de la nuit, la garnison massacrée et le Callao envahi. Moulac profita d'une suspension d'armes de quelques heures pour envoyer à terre des embarcations, afin de recueillir tous ceux des vaincus qui voudraient se soustraire à la vengeance des vainqueurs. Plus de cent cinquante femmes, enfants et vieillards durent à cette active bienveillance un asile sur la *Flore*, où, pendant plusieurs jours, ils furent traités avec tous les égards dus au malheur et à la faiblesse. La conduite de Moulac contrasta, en cette circonstance, avec celle du commandant anglais. La veille encore, celui-ci berçait de l'espoir de son appui Salaberry, chef suprême du Pérou et allié de l'Angleterre. Les événements n'étaient pas encore entièrement accomplis, que le commodore Mason avait quitté la rade du Callao, abandonnant ainsi ses trop confiants amis. Moulac n'avait pas flatté Salaberry aux jours de sa puissance; mais, quand il vit la femme du chef péruvien exposée, ainsi que toute sa famille, à la rage des vainqueurs, il intervint. Un canot, expédié par ses ordres, transporta cette famille infortunée à bord de la *Flore*, où elle trouva un refuge à l'abri du pavillon français. L'officier-général Castilla lui dut aussi la vie. Orbegoso, qui succédait à Salaberry, ne voulut, ou plutôt n'osa faire aucune démonstration; il céda même à toutes les exigences du commandant français.

Les soucis, les fatigues, le climat dévorant du Pérou, achevèrent de briser une existence dont un surcroît d'énergie tendait seul les ressorts. Le 5 avril 1836, sur une provocation de Moulac, son fidèle médecin lui déclara qu'il n'avait pas un moment à perdre pour faire ses dispositions testamentaires. Docile, pour la première fois peut-être, aux prescriptions de son ami, il fit aussitôt constater, avec un calme et un sang-froid admirables, ses dernières volontés, appela chaque matelot, auquel il distribua sa part d'éloges, et termina cette scène attendrissante par la remise de son épée à son lieutenant Vrignaud. Il ne parla plus que de sa femme et de ses enfants jusqu'à sa mort, qui arriva le lendemain. Elle fut l'objet d'un deuil général : Anglais, Américains, Péruviens, tous s'empressèrent de témoigner le regret qu'ils ressentaient de la perte d'un homme dont le nom est encore béni au Pérou, et que sa droiture, sa fermeté, son humanité y faisaient considérer comme le défenseur de tous les opprimés, l'arbitre des destinées du pays. Quand sa dépouille mortelle, accompagnée des autorités péruviennes, fut transportée à Bella-Vista, où le service funèbre fut célébré, les bâtiments de toutes les nations, les vergues en croix, le pavillon à mi-mât, saluèrent son passage par des salves d'artillerie. Les maisons et les magasins furent spontanément fermés, et la population entière du Callao, en mémoire de l'hospitalité que Moulac lui avait offerte dans ses jours de malheur, vint

se presser autour de son cercueil. Les négociants de Lima, accourus à la première nouvelle de sa mort, le conduisirent jusqu'à cette ville, où un tombeau lui fut érigé, à leurs frais, dans les caveaux du Panthéon, réservés à la sépulture des hommes illustres du pays. Lors de ces obsèques, le consul général Baradère, le capitaine Daguenet, l'aide-de-camp Baligot et le docteur Chevé prononcèrent des discours où ils retracèrent les titres du défunt à la vénération publique.

Moulac, d'une haute stature, avait une physionomie régulière et imposante, dont le calme ne se trahissait que par la vivacité du regard. Un organe sonore, un coup-d'œil sûr et rapide, un courage qui ne se démentit jamais, en avaient fait l'homme de mer le plus propre au commandement.

Deux notices ont été publiées sur Moulac. La première, sans nom d'auteur, est insérée dans les *Annales maritimes et coloniales* de 1836 (*Partie non officielle*, t. II, p. 399-402). La seconde, dans le même recueil (t. Ier de la *Partie non officielle* de 1840, p. 609-661), est de M. Cunat. Dans cette dernière, très-remarquable à tous égards, notre excellent collaborateur et ami a retracé les principaux événements de notre dernière guerre dans les mers de l'Inde, « où le nom de Moulac, dit-il, se » rattache constamment à ceux des Duperré et » des Bouvet, comme celui du *Ceylan* se place » toujours auprès de ceux de la *Bellone* et de » la *Minerve*, pour former une double trilogie » que l'histoire transmettra à la postérité. »

P. L...t.

MURAT (Henriette-Julie de **CASTELNAU**, comtesse de), — née à Brest, en 1670, était fille de Michel II, marquis de Castelnau, gouverneur de cette ville et mestre-de-camp de cavalerie, lequel mourut à Utrecht, le 2 décembre 1672, à l'âge de vingt-sept ans, d'une blessure qu'il avait reçue à l'attaque d'Ameyden. Ainsi privée de son père, quand elle n'avait encore que deux ans, elle fut élevée par sa mère, Louise-Marie Foucault, fille de Louis Foucault, comte de Daugnon et maréchal de France. Parvenue à sa seizième année, elle quitta Brest, se rendit à Paris et y épousa le comte de Murat, brigadier des armées du roi, d'une très-ancienne famille, transplantée d'Auvergne en Dauphiné et alliée à celle de Latour-d'Auvergne. Présentée à son futur, puis ensuite à la reine devant toute la cour, en habits de paysanne bretonne, la jeune Henriette ajouta à la piquante originalité de ces réceptions en s'exprimant dans le langage, qu'elle connaissait très-bien, des villageoises de son pays. Tous les poètes du temps chantèrent alors la jeune, jolie et spirituelle bassebrette. Fascinée par l'adulation et entraînée par une imagination vive, ardente même, la comtesse de Murat s'abandonna à son penchant pour le plaisir, penchant qui la fit tomber parfois dans des égarements dont l'éclat ne fut que trop regrettable. Exilée à Loches, sur la demande de Mme de Maintenon, comme suspecte d'avoir participé à un libelle insultant pour toute la cour, elle composa dans sa retraite les ouvrages suivants, qui lui ont mérité une place parmi nos meilleurs romanciers, et dans lesquels se remarquent un style pur et élégant, une ordonnance sage, des portraits bien tracés et une morale différente de celle que suivait l'auteur : I. *Mémoires de Mme la comtesse de M*** avant sa retraite, pour servir de réponse aux mémoires de M. de Saint-Evremont.* Paris, 1697, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1698 et 1711, 2 vol. in-12. Des exemplaires de l'édition de 1697 portent pour titre : *La Défense des Femmes, ou Mémoires de Mme la comtesse de***.* Paris, Barbin, 1697, 2 vol. in-12. Ces mémoires, qui ont une couleur plutôt romanesque qu'historique, sont une réponse aux *Mémoires de la vie du comte D*** avant sa retraite, rédigés par Saint-Evremont* (attribués à l'abbé de Villiers). Paris, Brunet, 1696, 2 vol. in-12. II. *Nouveaux contes des Fées.* Paris, 1698, 2 vol. in-12. Ces contes, insérés dans le *Cabinet des fées*, ne doivent pas être confondus avec les productions ordinaires de ce genre : écrits avec beaucoup d'esprit, ils cachent, sous une fiction agréable, une morale d'autant plus piquante qu'elle s'appuie sur une connaissance profonde du monde, principalement de la cour. Pour éviter de les confondre avec les autres contes publiés à la même époque, il faut vérifier si le tome Ier commence par le conte du *Parfait amour*, et le second par celui du *Palais de la Vengeance.* III. Le *Voyage de campagne.* Paris, veuve Barbin, 1699, 2 vol. in-12; La Haye, 1700, 2 vol. in-12. Roman agréablement écrit, et que l'on a attribué, sans fondement, à Mme Durand. Le second volume contient des scènes ou sortes de comédies-proverbes, qui sont d'une autre Dame; les situations et les caractères offrent de l'intérêt. IV. *Histoire de la courtisane Rhodope.* Loches, 1708. V. *Histoire galante des habitants de Loches*, qui est désignée sous le nom de *Segovie.* L'auteur puisa l'idée de ce roman satyrique dans le *Diable boiteux*, qui venait de paraître. VI. Les *Lutins du château de Kernosy, nouvelle historique.* Leyde (Paris, Lefèvre), 1710, 1717, 2 vol. in-12. La diversité des événements et la singularité des caractères rendent très-amusant ce roman, écrit d'ailleurs très-spirituellement. VII. *Histoires sublimes et allégoriques de l'année 1699, par la comtesse D***.* Paris, Delaulne, 1699, 2 vol. in-12, attribuées, par Lenglet-Dufresnoy, à la comtesse d'Aulnoy. On a encore de Mme de Murat un *Dialogue des morts*, des *Chansons* et *Poésies fugitives*, insérées dans divers recueils,

notamment dans celui publié en 1757, par Moncrif, et parmi lesquelles on remarque sa chanson sur l'*Hiver* de 1709, et ce petit couplet, tant de fois cité, sur le *Plaisir* :

Faut-il être tant volage?
Ai-je dit au doux plaisir.
Tu nous fuis, las! quel dommage!
Dès qu'on a cru te saisir.
Ce plaisir tant regrettable
Me répond : « Grâces aux dieux;
« S'ils m'avaient fait plus durable
« Ils m'auraient gardé pour eux. »

Le marquis de Paulmy possédait un manuscrit de lettres de Mme de Murat, adressées à ses amis, et contenant des *Petits romans*, des *Nouvelles*, des *Contes de fées*. C'est à tort que quelques biographes lui ont attribué le roman intitulé : *La comtesse de Châteaubriant, ou les effets de la jalousie;* il est de Lesconvel (*voy. ce nom*). C'est à tort aussi que M. de Kerdanet (p. 205) la représente comme auteur du *Comte de Dunois, nouvelle historique*, publiée en 1671. Cette date seule, omise par M. de Kerdanet, prouve son erreur.

Le régent, sur la demande de Mme de Parabère, sa maîtresse, ayant levé l'exil de Mme de Murat, elle ne jouit pas long-temps de sa liberté, car elle mourut, le 24 septembre de l'année suivante, à son château de la Buzardière, dans le Maine, à l'âge de quarante-six ans, sans laisser d'enfants. Elle fut le dernier rejeton de l'ancienne famille des Castelnau, originaire du Bigorre. P. L...t.

N

NÉDELLEC (Hervé), — désigné en latin par le nom de *Natalis*, et quelquefois aussi par celui de *Brito*, à cause du pays où il reçut le jour, naquit dans le diocèse de Tréguier, d'une famille noble. Il était très-jeune, lorsqu'il prit à Morlaix l'habit de Saint-Dominique. Après avoir terminé ses études, à Paris, dans le couvent de la rue Saint-Jacques, et avoir enseigné les lettres divines et humaines en plusieurs endroits, il fut reçu, en 1308, docteur de la Faculté de théologie de Paris. L'année suivante, il fut élu prieur de la province de France, et, dans l'assemblée tenue à Lyon, en 1318, il fut élevé à la dignité de général de son ordre. Pendant son généralat, il s'employa activement à rétablir et à maintenir la tranquillité parmi les dominicains, dont quelques-uns voulaient introduire dans la pratique de la règle des innovations qui pouvaient la dénaturer et causer un schisme. Il les ramena à l'unité par un écrit qu'il composa à la date du 13 juin 1321, et qui ne semble pas avoir été imprimé. Il mourut à Narbonne, le 7 août 1323. Ce savant religieux, l'un des plus zélés défenseurs de la doctrine de saint Thomas d'Aquin, n'écrivait pas avec toute la correction désirable; mais son érudition le plaçait au premier rang des docteurs de son temps, et elle lui a valu les éloges de Léandre-Albert de Bologne, d'Antoine de Sienne, de Bellarmin, de Dupin, etc. Ses ouvrages imprimés sont : I. *Quodlibeta magna*. Venetiis, apud magistrum Raynaldum de Novimagio, teotonicum, 1486, in-fol.; Parisiis, 1647, in-fol. II. *Eadem, cum Septem quodlibetis aliis*. Venetiis, Arrivabenus, 1513, in-fol. III. *Tractatus octo, videlicet : 1° de beatudine; 2° de Verbo*; 3° *de æternitate mundi; 4° de materia cœli*; 5° *de rationibus;* 6° *de pluralitate formarum ;* 7° *de virtutibus ;* 8° *de motu angeli*. Ibid, 1513, in-fol. IV. *Tractatus de secundis intentionibus ;* Parisiis, 1489, in-4°. V. *Tractatus de potestate ecclesiæ et papali;* Parisiis, 1500, in-8°, et 1647, in-fol. VI. *Commentarii volumina scripta subtilissima nuper rimè castigatissime prodeuntia*, Venetiis, 1505, in-fol. Parisiis; 1647, in-fol. La *Bibliothèque des FF. Prêcheurs* de Quetif et Echard, et Moréri, t. VII, p. 955, édit. de 1759, lui attribuent, en outre, les ouvrages suivants, dont les manuscrits se conservaient autrefois dans les couvents de son ordre : 1° *De peccato originali ;* 2° *De paupertate Christi et apostolorum ;* 3° *De esse et de essentia;* 4° *De speciebus*; 5° *De intellectu et voluntate*; 6° *Tractatus de latitudine entium*; 7° *De voto de religiosorum;* 8° *De deum prædicamentis*; 9° *Tractatus de cognitione primi principii;* 10° *Tractatus de sacramentis*.

On regarde Nédellec comme l'auteur du 48e des opuscules de saint Thomas, intitulé : *Totius logices Aristotelis Summa*. Cet opuscule pourrait bien être celui que M. de Kerdanet attribue à Hervé de Dol (*voy. ce nom*). En revanche, ce dernier, selon le P. Labbe, ou Hervé, abbé de Bourg-Dieu, selon d'autres, serait le véritable auteur du *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, que l'on a cru de Hervé Nédellec. On ne peut affirmer s'il a réellement composé l'ouvrage intitulé : *Defensorium contrà impugnantes Fratres Prædicatores, quod non vivant juxtà apostolicam vitam*. Venetiis, Lazarus de Soardes, 1516, in-8°. Les différentes éditions de ce livre portent, il est vrai, le nom de Jacques de Voragine, mais le P. Labbe l'attribue à Nédellec, et l'on incline à adopter son opinion, quand on se rappelle que les innovations dont nous avons parlé soulevèrent contre les dominicains des attaques

que leur général dut repousser, et qui peuvent bien avoir donné lieu à l'attaque ci-dessus. Quant au *Correctorium corruptionis*, que l'on a cru de lui, il y est tout-à-fait étranger. P. L...t.

NÉEL DE LA VIGNE (Charles-Rolland), — naquit, le 18 novembre 1762, à Dinan, où son père, commis principal de la Compagnie des Indes, se fixa lors de son mariage avec Mlle Guillemette Oriou, pour tenir une maison de banque et de commerce à laquelle il joignit, sous la direction de M. Maitrot de Varennes, la ferme générale des domaines du roi, engagés à M. le duc de Penthièvre. Lorsqu'arriva, pour le jeune Charles, le moment de choisir un état, il se décida pour la médecine, et alla l'étudier à Caen, où il obtint le diplôme de maître ès-arts, après un examen brillant dans lequel il avait développé la thèse suivante : *Si globulus perfecte elasticus cadat in immobile planum, angulus reflectionis erit similis angulo incidentiæ.* Toutefois, comme il avait peu de goût pour la profession de médecin, il y renonça, et entra, afin de complaire à sa mère, dans la maison de commerce dirigée à Lorient par M. Sachs, fournisseur de la marine. Ramené à Dinan par une maladie grave, il s'associa avec sa mère, qui avait continué les affaires, et leur donna une impulsion fructueuse. Nommé, lors de la formation des municipalités, l'un des trois administrateurs de la ville de Dinan, où le manque de subsistances commençait à se faire sentir, il s'occupa spécialement d'en faire venir de Hollande, et partagea avec le maire et son autre collègue la perte de 4,000 fr. éprouvée sur l'envoi de blé et de pommes de terre qui lui avait été fait. Ni cet acte, ni bien d'autres non moins utiles qu'il eut occasion d'accomplir dans l'exercice de ses fonctions municipales, ne purent le préserver d'une détention qui ne cessa qu'après le 9 thermidor. Nommé maire, peu de temps après sa sortie de prison, puis confirmé en cette qualité le 21 janvier 1801 et le 9 février 1804, il devint sous-préfet de l'arrondissement de Dinan, le 19 octobre 1806, et en remplit les fonctions jusqu'au 29 juillet 1814, qu'il fut remplacé sur la demande du duc d'Angoulême, qu'on avait prévenu contre lui. Cette révocation, arrachée à grand'peine à M. de Montesquiou, fut accueillie dans le pays avec un vif déplaisir, et le gouvernement lui-même reconnut bientôt qu'elle n'avait aucun fondement.

Ce fut pour en atténuer l'injustice que le roi lui fit expédier, le 17 février 1815, des lettres de noblesse, en récompense, y est-il dit, des services qu'il avait rendus à l'État. Après avoir de nouveau rempli les fonctions de sous-préfet du 15 avril au 26 juillet 1815, il fut élu, au mois d'août suivant, membre de la Chambre des députés, et réélu le 16 octobre 1816. Pendant la durée de ces deux mandats, il siégea au centre gauche. A la révolution de juillet, le sous-préfet ayant abandonné l'administration, une commission provisoire s'en chargea spontanément, et Néel, à qui elle avait déféré l'intérim de la sous-préfecture, y fut appelé titulairement le 7 août. Le 3 octobre 1832, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et officier le 18 mars 1846. Le 7 avril suivant, il cessa sa longue carrière administrative, signalée par la création d'un grand nombre d'établissements qui ont assuré le développement moral et matériel de sa ville natale. C'est en effet dans le cours des quarante-huit années qu'il a consacrées à l'exercice des fonctions publiques que Dinan a été doté d'une caisse d'épargnes, d'une salle d'asile, d'écoles de toute espèce, et qu'un grand accroissement a été donné à la bibliothèque et au musée, qui jusqu'à lui n'avaient eu qu'une existence nominale. Cet homme, dont la bienfaisance ne connaissait pas de bornes, l'a encore exercée après sa mort, en consacrant une somme d'environ 240,000 fr. à des fondations charitables ou d'utilité publique, et de 70 à 80,000 fr. à des parents ou protégés de son épouse. Vingt-quatre de ces dons s'appliquent au bureau de bienfaisance, aux deux églises de la ville, au bureau de charité, à l'hospice civil, aux frais de l'éducation de six orphelines et de l'apprentissage d'enfants indigents, à l'asile de Jeanne Jugan, à l'ouverture de livrets à la caisse d'épargnes, à des secours pour aider de pauvres et honnêtes familles à payer leurs loyers, pour assister des orphelins et adoucir le sort des prisonniers qui en seraient jugés dignes; à des récompenses annuelles à des domestiques fidèles, dévoués et honnêtes, ainsi qu'à des jeunes filles recommandables par leur conduite; à des créations de bourses ou de prix pour le collége communal et les écoles laïques ou ecclésiastiques; à la construction d'une halle et d'un abattoir; enfin, à l'accroissement du musée et de la bibliothèque. Tous ces dons, intelligemment répartis, ont justifié le nom de *Montyon dinannais*, que la reconnaissance de ses concitoyens a, d'une voix unanime, décerné à cet homme de bien lorsqu'il est mort à Dinan, le 2 septembre 1851, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Les pauvres, qui avaient toujours été de sa famille, la composaient seuls depuis qu'il s'était vu précéder dans la tombe par ses trois fils, sa fille et sa femme. Trois ans avant sa mort, cédant aux instances de ses amis, il avait consigné les réminiscences de sa longue et honorable existence dans un écrit qu'il a publié sous le titre de *Souvenirs de Néel de la Vigne (Charles-Rolland), ancien sous-préfet et officier de la Légion-d'Honneur*. Dinan, J.-B. Huart, 1850, in-8°. Ce livre, composé de mémoire, ne se recommande ni par le mérite littéraire, ni par l'exactitude; mais il exhale un parfum de candeur et de sincérité qui fait excuser les épanchements parfois un peu prolixes de l'auteur.

P. L...t.

NEPVEU (François), — célèbre jésuite dont les ouvrages sont très-estimés, naquit à Saint-Malo, le 29 avril 1639 (1). A l'âge de quinze ans, le 12 octobre 1654, il entra dans l'Institut des Jésuites, et fit profession solennelle des quatre vœux, le 15 août 1672. Il enseigna d'abord les humanités et la rhétorique pendant six ans, puis la philosophie pendant huit autres années. Il se fit remarquer par la netteté de son esprit, l'étendue de ses connaissances et son zèle infatigable. Ces qualités le firent distinguer avec plus d'éclat lorsqu'il fut chargé de diriger diverses maisons de la Société, et il sut s'acquitter de ces difficiles fonctions avec un tact et une prudence que l'expérience et un jugement solide peuvent seuls donner. Il était à la tête du collége de Rennes, lorsqu'il mourut en février 1708.

Le P. Nepveu est auteur d'un grand nombre de livres ascétiques et de piété pratique que l'on suit encore aujourd'hui. La liste en est assez nombreuse; nous la donnerons aussi complète que possible. I. *Association pour demander l'amour de N. S. J.-Christ.* Nantes, 1681, in-12. II. *De l'Amour de N. S. J.-Christ et des moyens de l'acquérir.* Nantes, 1684, 1688, 1691 et 1698, in-12. Ce petit opuscule a été réimprimé en 1826 et en 1833. Le P. Paul Segneri l'a traduit en italien sous ce titre : *Del l'Amore di Giesu-Christo.* Lucques, 1707, in-12. III. *Retraite selon l'esprit et la méthode de saint Ignace pour les ecclésiastiques.* Paris, 1687, in-12; souvent réimprimé jusqu'en 1828. IV. *Exercices intérieurs pour honorer les mystères de N. S. J. C.* Paris, 1691, in-12. V. *Méthode d'oraison.* Nantes et Paris, 1691, in-12. Ce livre est suivi, dans une édition récente, d'un *Catalogue raisonné des livres les plus propres à former une bibliothèque ecclésiastique*, dressé par MM. les directeurs de Saint-Sulpice. VI. *Manière de se préparer à la mort pendant la vie*, etc. Paris, Michallet, 1693, in-12. VII. *Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année.* Paris, 1699, 4 vol. in-12. Ce livre, qui n'est pas au dessous de son excellente réputation, a eu au moins quinze éditions, et a été traduit en latin à Munich, 1709, et en italien à Venise, 1715. VIII. L'*Esprit du Christianisme*, ou *la Conformité du chrétien avec J.-C.* Paris, 1700, in-12. Cet ouvrage, au dire des hommes compétents, est le meilleur qui soit sorti de la plume du P. Nepveu; les nombreuses réimpressions qu'on en a faites prouvent au moins la grande estime qu'on lui porte. IX. *Retraite spirituelle pour un jour de chaque mois.* Lyon, 1700, in-12. X. *Conduite chrétienne*, ou *Réglement des principales actions et des principaux devoirs de la vie chrétienne.* Paris, H. Guérin, 1704, in-12. XI. *Retraite spirituelle pour les personnes religieuses et pour celles qui aspirent à une plus grande perfection.* Paris, 1708, in-12.

Le P. Nepveu est de plus auteur de *Thèses de philosophie* très-remarquables, soutenues, le 13 août 1679, par Louis de la Tour-d'Auvergne, prince de Turenne.

Les renseignements nécessaires à cette notice nous ont été fournis par la *Biographie universelle* (t. XXXI, p. 67, art. signé W—s (Weiss). — Le *Dictionnaire de Moréri* (édit. de 1759, p. 968). — Les *Notices chronologiques*, etc., de M. Miorcec de Kerdanet, p. 195. — La *Biographie des Malouins célèbres*, par l'abbé Manet, p. 178. — La *France littéraire*, de J.-M. Quérard, t. VI, p. 401. F. S—ln—r.

(1) Il était fils de M. P. Nepveu et d'Olive Trublet, sieur et dame de La Motte.

NICOLAS (Galeran) dit de la *Grève*, — né dans le diocèse de Cornouaille pendant le XIIIe siècle, embrassa fort jeune l'état ecclésiastique. L'amour des lettres l'ayant attiré et fixé à Paris, il y mourut possesseur d'une grande fortune. Voulant qu'elle tournât à l'avantage des pauvres écoliers de son pays qui avaient du goût pour les sciences, mais qui n'étaient pas en état de se soutenir dans l'Université, il leur en légua le tiers par son testament daté du 8 mai 1317. Il choisit pour ses exécuteurs testamentaires frère Etienne de Lessèves, prieur des Blancs-Manteaux, Guillaume d'Iginac, aumônier du roi, et Guillaume de Manci, curé de Paire, dans le diocèse de Troyes. Ses exécuteurs testamentaires, usant du pouvoir qu'il leur avait accordé d'interpréter ses intentions, employèrent le tiers destiné aux pauvres écoliers de Bretagne à fonder cinq bourses qui seraient conférées par l'évêque de Paris à autant de Bretons n'ayant pas vingt livres parisis de revenu. Ces boursiers n'eurent pas d'abord de maison fixe; mais Jean de Guistri, chanoine des églises de Paris, de Nantes et de Quimper, leur en acheta une en 1380, dans la rue du Plâtre-Saint-Jacques, et ajouta aux cinq premiers boursiers quatre nouveaux à prendre dans le même diocèse. Il leur donna quelques fonds de terre qu'il avait acquis dans le pays de Caux et des rentes amorties qu'il possédait tant à Paris que dans le comté de Dreux. Comme les fonds qu'il avait laissés se trouvaient plus que suffisants pour l'entretien des quatre boursiers, ses exécuteurs testamentaires en consacrèrent l'excédant à la fondation d'un dixième boursier, toujours du diocèse de Quimper, et, comme les neuf autres, à la nomination de l'évêque de Paris. Aimeri, évêque de cette ville, confirma ce nouvel établissement par ses lettres du 30 juillet 1380, et la maison où étaient rassemblés ces dix boursiers fut appelée le *Collége de Cornouaille.* Sur les dix premiers boursiers, un devait être prêtre. On y fonda plus tard trois nouvelles bourses : deux furent instituées en 1443, par Duponton, principal de ce collége;

et la dernière, le 11 décembre 1701, par Ferdinand Valot, abbé d'Epernay, conseiller au Parlement et chanoine de l'Église de Paris. Le collége de Cornouaille fut supprimé en 1763.

P. L...t.

NICOLAS (Pierre), — carme, né à Nantes, où il fit profession, fut docteur régent dans l'Université de la même ville. Le duc François II, qui l'aimait beaucoup, y entretint, à ses frais, une chaire qu'il lui confia. Il a laissé les ouvrages suivants, restés inédits : I. *In Sententiarum libris IV Commentaria*. II. *Conciones variæ, lib. I.* III. *Hist. Volumen, lib. I.*

P. L...t.

NICOLAS (Armelle), — connue aussi sous le nom de la Bonne-Armelle, naquit le 19 décembre 1606 dans la paroisse de Campénéac, près de la ville de Ploërmel, dans le diocèse de Saint-Malo. Son père et sa mère étaient des paysans illétrés, mais animés de sentiments religieux qui leur servirent de règle pour l'éducation de leur fille. Dans la profession domestique qu'elle exerça toute sa vie, elle fit éclater une piété et une charité ardentes, qui lui procurèrent, même de son vivant, la réputation d'une sainte. Elle mourut à Vannes le 24 octobre 1671. La vie ascétique de cette pieuse fille a été publiée sous ce titre : *Le Triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu nommée Armelle Nicolas, écrite par une religieuse du monastère de Sainte-Ursule de Vannes (Jeanne de la Nativité)*, Vannes, 1676, in-8°; ibid., 1707, in-12. Cet ouvrage, écrit avec beaucoup d'onction et sous la dictée d'Armelle, contient les principaux événements de sa vie. Il en existe un abrégé par D. Echallard, bénédictin, prieur-curé de Montchamps, dans *Les Sentiments et les Pratiques de la bonne Armelle*, Nantes, 1683, in-12. Le P. de la Marche en a fait un autre abrégé dans un recueil qu'il a publié à Nantes en 1756. Enfin, Poiret, écrivain mystique protestant, a arrangé, à sa façon, la vie d'Armelle, qu'il a publiée dans son style habituel d'illuminé, et qui est intitulée : *L'Ecole du pur amour de Dieu, ouverte aux savants et aux ignorants dans la vie merveilleuse d'une pauvre fille idiote, paysanne de naissance et servante de condition, Armelle Nicolas, vulgairement appelée la Bonne-Armelle, décédée en Bretagne, par une fille religieuse de sa connaissance; nouvelle édition, augmentée d'un avant-propos*, Cologne (Hollande), 1704, in-12. Poiret reproduit, dans son avant-propos, la singulière opinion qu'il avait déjà exprimée dans son *Traité des bonnes âmes*, que toutes choses sont possibles à ceux qui croient, principe duquel il tire cette conséquence que, si un fidèle croit que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, il y est réellement pour lui; comme aussi il n'y est pas pour celui qui refuse de croire à la présence corporelle.

P. L...t.

NICOLASIC (Yves), — simple laboureur du village de Keranna, situé dans la paroisse de Pluneret, à trois kilomètres d'Auray et à douze de Vannes, a acquis de la célébrité en attachant son nom à la fondation de l'abbaye de Sainte-Anne-d'Auray. Déjà il avait cru à plusieurs apparitions de la B. sainte Anne, lorsque, revenant d'Auray, dans la soirée du 24 juillet 1624, il s'agenouilla au pied d'une croix de beau granit rouge, encore appelée de nos jours *Croix de Nicolasic*. La mère de Marie lui apparut encore, et l'accompagna jusqu'à sa grange, où elle vint dans la nuit lui intimer l'ordre de rebâtir, dans le *Bocenno*, une chapelle placée sous son invocation et ruinée depuis près de neuf cent vingt-cinq ans. Son curé, auquel il avait déjà fait le récit de ses précédentes visions, lui ayant objecté qu'elles n'étaient que des illusions produites par l'exaltation de la piété, il s'adressa aux PP. capucins d'Auray. Ces religieux, partageant l'avis du curé, firent subir à Nicolasic un interrogatoire de plus de deux heures, à la suite duquel ils émirent l'opinion qu'au lieu de penser à ériger de nouvelles chapelles, il était préférable de réparer celles qui existaient déjà en grand nombre. Nicolasic ne se tint pas pour battu, et, le 7 mars 1625, escorté de cinq paysans, il procéda, dans le champ du *Bocenno*, toujours par l'ordre de sainte Anne, à une fouille qui eut pour résultat de faire découvrir, à la lueur d'une lumière céleste, une image de la sainte, que la terre recelait depuis plusieurs siècles. Malgré ce nouveau miracle, le curé et les capucins persistèrent dans leur opposition et ne cédèrent qu'après une enquête faite par ordre de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, renouvelée ensuite par ce prélat en personne, et terminée par les capucins de cette dernière ville, qui furent chargés d'éprouver eux-mêmes Nicolasic dans une longue retraite qu'il fit à leur couvent, et qui se montrèrent plus bienveillants que leurs confrères d'Auray. Les vœux de Nicolasic ne rencontrèrent plus d'obstacles. Les abondantes offrandes qu'il recueillit permirent de construire la chapelle, dont la première pierre fut placée par M. Gentil, official de Vannes, et où la première messe fut célébrée, le 24 juillet 1625, par Sylvestre Rodouez, recteur de Pluneret.

Ce dernier accomplit ainsi le vœu qu'il avait fait après avoir été guéri d'une paralysie dont il avait été affligé en punition des obstacles par lui suscités à Nicolasic (*Grandeurs de sainte Anne*, p. 241). Plus de trente mille personnes assistèrent à cette solennité. Au moyen des dons que firent les pèlerins, en argent et en denrées de toute espèce, les travaux de construction de la chapelle et du monastère se

poursuivirent avec ardeur. Le contrat de fondation fut passé à Vannes, le 21 décembre 1627, et le décret d'établissement fut rendu par l'évêque, le 23 du même mois. L'acte de donation du fonds fut souscrit le 28 janvier 1628, par M. Cadio, sénéchal d'Auray, et la prise de possession eut lieu cinq jours après. Des lettres-patentes de Louis XIII, datées du camp de La Rochelle, au mois de juillet 1628, vérifiées au Parlement le 1er juin 1629, et à la Chambre des comptes le 26 novembre suivant, ratifièrent tous ces actes. Telle est l'origine de l'abbaye de Sainte-Anne-d'Auray, si célèbre par l'affluence qu'elle n'a cessé d'attirer jusqu'à nos jours. Nicolasic, pour se dérober aux importunités des visiteurs, s'éloigna de l'abbaye et se retira dans une métairie qui lui appartenait, au bourg de Pluneret; et, tombé malade, il fut transporté à l'infirmerie du couvent, où il mourut en odeur de sainteté, à l'âge de soixante-trois ans, le 13 mai 1645. Il fut inhumé, selon ses désirs, devant la grille de l'autel où est l'image miraculeuse de sainte Anne. Le P. Yves de Saint-Calixte, qui fut deux fois prieur de Sainte-Anne, et qui avait eu de fréquents entretiens avec Nicolasic, en avait consigné le résultat dans des mémoires manuscrits, dont s'est servi le P. Mathias de Saint-Bernard (*voy. ce nom*) pour composer son *Triomphe de sainte Anne*. Le P. Hugues de Saint-François, d'Angers, premier prieur des Carmes d'Auray, a aussi raconté, dans les *Grandeurs de sainte Anne*, Paris, 1657, in-8°, le nombre prodigieux de miracles qui seraient arrivés à Auray, grâce à l'efficacité des prières des pèlerins attirés par leur dévotion à sainte Anne. Le P. François de Kernatoux, jésuite, né à Plabennec, en Léon, a résumé les récits de ces deux religieux dans un petit écrit intitulé : *La gloire de sainte Anne, en l'origine et progrès de la célèbre dévotion de sa chapelle miraculeuse, près d'Auray*. Vannes, Jean Nic. Galles, 1682, in-12. M. Dufilhol, recteur de l'académie de Rennes, a, de nos jours, dramatisé la légende de Nicolasic dans sa *Nouvelle de Sainte-Anne-d'Auray*, insérée, en 1834, dans la *Revue de Bretagne*. Après avoir ingénieusement encadré dans son récit les traditions et les chants populaires dont sainte Anne est l'objet dans toute la Bretagne, notamment de la part des marins ou de leurs familles, il fait intervenir le fameux Queriolet (*voy. ce nom*), et, en le mettant aux prises avec Nicolasic, il oppose avec talent la sérénité d'âme du pieux paysan aux remords du gentilhomme souillé de crimes, dont la sépulture au pied du maître-autel de Sainte-Anne a été regardée comme une amende honorable de ses sarcasmes contre Nicolasic. P. L...t.

NIELLY (Joseph), — fils d'un capitaine d'armes qui avait quitté le service de la marine après cinquante-six années de services effectifs, dont quatorze campagnes, naquit à Brest, le 7 novembre 1708, et entra dans la marine, comme mousse-pilotin, le 27 avril 1727. Il y avait quatorze ans qu'il servait, lorsqu'il fut nommé premier pilote entretenu. Cette distinction, alors difficile à obtenir, fut le prix de l'habileté et du courage qu'il avait montrés, comme manœuvrier, sur la frégate la *Parfaite*, commandée par M. d'Estourmel, et faisant partie d'une division de quatre navires qui soutinrent, depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, à trois lieues sud-est du cap Tiburon, un combat acharné contre six vaisseaux de l'amiral Vernon; combat où Nielly fut blessé d'un éclat de mitraille au côté gauche du visage, et d'un coup de fusil au bras du même côté. Il était pilote-amiral depuis 1756, et embarqué en cette qualité sur le vaisseau le *Formidable*, monté par M. Duverger-Saint-André, chef d'escadre, commandant l'arrière-garde de M. de Conflans, lors du combat si meurtrier du 20 novembre 1759. Le *Formidable* tomba au pouvoir des Anglais, mais ce ne fut qu'après une vigoureuse résistance. Environné d'ennemis, il ne ralentit pas un moment son feu, et parvint même à dégager le vaisseau le *Héros*, qui courait le plus grand danger. Lorsqu'il se rendit, le feu était à la Sainte-Barbe; il avait huit pieds d'eau dans la cale; son gouvernail, sa barre et sa roue étaient rompus. Nielly fut dangereusement blessé, dans cette affaire, à la joue droite, d'un éclat de mitraille, qui lui enleva en même temps une oreille. Sa conduite lui valut d'être nommé officier dans les grades intermédiaires.

Elevé, au mois de mai 1763, à celui de capitaine de flûte, il ne cessa, depuis cette époque jusqu'en 1778, de commander des bâtiments de la marine de l'Etat. Le combat qu'il soutint, le 17 août 1778, sur la flûte la *Guyane*, couronna dignement sa carrière. Il escortait un convoi de Saint-Malo à Brest, lorsqu'il fut attaqué par deux vaisseaux, deux frégates et un cutter anglais. L'un des vaisseaux, portant soixante-dix bouches à feu, lui appuya plus particulièrement la chasse et lui tira, pendant douze heures, plus de cinq cents coups de canon. L'habileté avec laquelle il manœuvra lui réussit. Il parvint à soustraire la *Guyane* à une si formidable attaque, et à se sauver lui-même à terre des roches de l'île de Siec, située à peu de distance dans l'ouest de Roscoff et de l'île de Batz. Le roi, informé de la bravoure et du talent qu'il avait déployés dans cette périlleuse circonstance, lui fit expédier le brevet de capitaine de brûlot.

Forcé, par son grand âge et les infirmités, suite de ses blessures, de renoncer à servir son pays, il abandonna, au mois de septembre suivant, le commandement de la *Guyane*, dans lequel il fut remplacé par son fils (celui dont nous allons parler), et mourut le 25 août 1780, après

cinquante-quatre ans de services, pendant lesquels il avait fait quarante campagnes.

Un sens droit et un travail opiniâtre, suppléant chez cet officier au défaut primitif d'instruction, lui avaient fait acquérir une connaissance approfondie de toutes les parties de sa profession. Un grand nombre de cartes et de plans dressés par lui-même, dans le cours de sa longue et laborieuse carrière, attestent surtout, par leur exactitude et leur netteté, son aptitude aux relèvements hydrographiques.

P. L...t.

NIELLY (Joseph-Marie), — fils du précédent, né à Brest, le 9 septembre 1751, venait à peine d'atteindre sa huitième année, que déjà il combattait, à côté de son père, sur le vaisseau le *Formidable*, où il servait comme mousse. Après avoir navigué, pendant douze ans, dans les modestes emplois de pilotin et de timonier, justement contrarié de voir si mal récompenser ses services et ceux de son père, il embarqua au commerce pendant deux ans, fut reçu capitaine au long-cours en 1774 et continua à naviguer au commerce jusqu'en 1778, qu'il fut pris sur le navire l'*Adélaïde*, dont il était le commandant, et qui faisait voile pour la Nouvelle-Angleterre. Conduit à Jersey le 14 mars, il réussit, lui sixième, au mois de juillet suivant, à enlever du port de Saint-Hélier, dans cette île, un smack hollandais sur son départ pour Ostende, et il le conduisit, en trois jours, à l'île de Bréhat, d'où le capitaine, amplement dédommagé, fut libre de reprendre sa route, dont il n'avait été détourné que de treize lieues.

Revenu à Brest, Nielly y reçut, du ministre Sartines, le 20 septembre 1778, le brevet de lieutenant de frégate pour la campagne, et sa nomination au commandement de la flûte la *Guyane*, sur laquelle, pendant quatre ans consécutifs, il fut employé à escorter à Saint-Malo, à Cherbourg et au Hâvre, des convois considérables. Durant tout ce temps, bien qu'il n'eût qu'un seul bâtiment de guerre à sa disposition, il manœuvra si heureusement, qu'il échappa constamment aux navires ennemis dont la Manche était couverte, et qu'il assura l'arrivage des approvisionnements au port de Brest. Le bonheur qu'il eut ensuite de ne laisser entamer aucun des forts convois qu'il escorta, soit de Bayonne à Brest, soit de Brest à Bayonne, tantôt en déjouant la vigilance des Anglais, tantôt en repoussant la force par la force, lui valut, le 25 août 1780, des félicitations du ministre sur sa bravoure et son habileté continues. Depuis son retour à Brest, le mois suivant, jusqu'au mois de mai 1791, c'est-à-dire pendant près de onze ans, Nielly, nommé, dans l'intervalle, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, fut employé si activement à diverses missions, plus importantes les unes que les autres, qu'il séjourna à peine deux mois à terre. Nommé, à cette époque, au commandement de la flûte la *Lourde*, chargée de porter à Saint-Domingue trois cents milliers de poudre, il ne put vaincre les appréhensions de son équipage, effrayé d'un tel chargement, qu'en embarquant deux de ses enfants âgés, l'un de huit ans, l'autre de dix. Arrivé heureusement à Saint-Domingue, il en ramena le gouverneur Des Barbes, sa suite et le contre-amiral La Villéon.

Promu capitaine de vaisseau, le 1er janvier 1793, il prit, le 9 du même mois, le commandement de la frégate la *Résolue*, qui avait la double mission de concourir à la défense des côtes et de convoyer dans la Manche une flotte très-nombreuse. Investi du commandement des forces navales de la Manche, en l'absence de M. Mulon, capitaine de la frégate la *Cléopâtre*, il fut bloqué à Saint-Malo pendant deux mois, et ce ne fut qu'au bout de ce temps que les deux frégates purent gagner Cherbourg. Il y avait à peine une heure qu'elles y étaient mouillées quand elles remirent à la voile, afin de poursuivre une frégate qu'elles chassèrent jusque dans la rade de Portsmouth. La *Résolue*, meilleure marcheuse que sa conserve, obligea en outre une corvette ennemie, de 22 canons, à rentrer dans le port de Portsmouth. Après une croisière sur les côtes d'Angleterre, les deux capitaines français, escortant une flotte destinée pour Brest, aperçurent, à la hauteur de Cherbourg, deux frégates anglaises qui avaient le vent à eux; ils leur appuyèrent chasse, et forçant de voiles, ils arrivèrent sur l'ennemi, qui se déroba par la fuite au combat qui lui était offert. Le commandement de la flotte étant ensuite resté à Nielly, il continua son service de convoyeur, dans lequel sa capacité était justifiée par ses constants succès. Il ne le quitta que pour prendre, le 3 octobre 1793, sur l'ordre du vice-amiral Morard de Galle, le commandement d'une division de quatre frégates, dont une, l'*Uranie*, capitaine Tartu, combattit la frégate anglaise *Thames* (la *Tamise*), qui se rendit, ainsi que le navire marchand le *Dublin*, à la *Carmagnole*, capitaine Zacharie Allemand.

Elevé au grade de contre-amiral le 16 novembre suivant, Nielly arbora aussitôt son pavillon sur le *Sans-Pareil*, vaisseau de quatre-vingts canons, qu'il commandait depuis le 29 octobre, et quatre autres vaisseaux, deux frégates et une corvette, se rangèrent en même temps sous ses ordres. Le 9 août 1794, il sortit avec sa division. Sa mission était difficile; elle avait pour objet d'assurer l'arrivage des vaisseaux le *Tigre* et le *Jean-Bart*, que le contre-amiral Vanstabel ramenait des États-Unis, avec un convoi chargé de farines. Sa croisière ne fut pas infructueuse. Pendant les deux mois qu'elle dura, la division prit la frégate anglaise le *Castor*, de quarante canons, la corvette

l'*Alerte*, de seize, et un convoi de trente quatre bâtiments marchands, richement chargés

Dans la nuit du 9 au 10 prairial, sa division passa près de l'armée anglaise, et la précaution qu'il avait eue, durant sa croisière, de n'avoir aucun feu la nuit et de ne faire entendre ni cloches, ni sifflets, le sauva, en cette circonstance, non seulement de l'armée ennemie, mais encore d'une division qui le suivait. Ayant forcé de voiles dans la journée du 10, pour rejoindre notre armée, dont il entendait gronder l'artillerie, il réussit, le 11, à sept heures du matin, à la faveur de la brume, à passer entre les deux armées, et à opérer sa jonction avec la flotte française, dont il commanda la troisième escadre, en exécution de l'arrêté de Jean-Bon-Saint-André, qui lui prescrivit, dans la nuit du 12, de porter son pavillon du *Sans-Pareil* sur le *Républicain*. Un brouillard épais, qui durait depuis deux jours, empêchait les deux armées de rien entreprendre, et chacune d'elles avait assez de peine à se tenir ralliée, lorsque, le 13, le combat s'engagea à neuf heures du matin pour finir à trois heures de l'après-midi. Cette affaire fut, on le sait, très-meurtrière. Les armées, mêlées et confondues, se battirent à portée de pistolet et avec un acharnement tel qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Nielly s'y montra digne de sa réputation de marin courageux et habile; et lorsque l'ennemi, s'apercevant que notre avant-garde avait plié, se porta sur l'arrière-garde, le commandant de la troisième escadre, dit le rapport de Jean-Bon-Saint-André, soutint le choc avec fermeté. Il était au vent de l'armée anglaise, qui avait elle-même le vent de l'armée française. Entouré de vaisseaux rasés, tant français qu'ennemis, et ne pouvant, dans sa situation, porter aucun secours à ceux de sa nation, il se décida à traverser l'armée anglaise, pour joindre celle de la république, et y réussit en faisant un feu terrible sur les ennemis. Le *Républicain* compta soixante-sept hommes tués ou blessés; il était démâté de son grand mât, de son mât d'artimon, son mât de misaine ne tenait qu'à quatre haubans, et il avait trois pieds d'eau dans la cale. Ces avaries avaient coûté cher aux Anglais eux-mêmes. Deux mille coups de canon, qui consommèrent quatre mille boulets et vingt milliers de poudre, témoignèrent de l'ardeur avec laquelle Nielly avait soutenu la lutte. L'armée dut rentrer à Brest. Lorsqu'elle arriva à l'attérage, une escadre anglaise fut aperçue et chassée; mais la crainte de se souventer fit promptement cesser la poursuite.

Après avoir pris pendant quelque temps le commandement de la rade de Brest, Nielly porta son pavillon sur le *Zélé*, vaisseau de 74, et appareilla, le 27 fructidor, à la tête d'une division de sept vaisseaux et de trois frégates, bientôt rejoints par quatre autres frégates, dans le but d'intercepter un convoi considérable venant de la Jamaïque. Contrarié par le temps, il ne put complétement exécuter sa mission; trois bâtiments de l'escorte de ce convoi, et onze bâtiments de commerce, richement chargés, tombèrent pourtant en son pouvoir. A la suite de cette croisière, il n'hésita pas, quoique malade, à prendre le commandement d'une division de douze bâtiments, avec lesquels il sortit le 2 brumaire. Cette fois, il avait porté son pavillon sur le vaisseau le *Tigre*. Le 15 du même mois, sa division ayant rencontré deux vaisseaux anglais; il s'empara de l'un d'eux, l'*Alexander*, de 74, capitaine Rodney Bligh. La prise de ce vaisseau et le don que l'armée en fit à l'Etat, motivèrent deux décrets où la Convention adressa à Nielly des félicitations sur le courage et le désintéressement des marins qu'il commandait.

Lors de l'expédition d'Irlande, il prit le commandement de la troisième escadre, et, après bien des évolutions que le gros temps, la dispersion des forces françaises et la surveillance des ennemis rendirent difficiles, il effectua, le 29 messidor, sa jonction avec l'amiral Bouvet (*voy. ce nom*), et tous deux firent route vers l'Irlande dans l'espoir de rallier le vice-amiral Morard de Galle. Le 1er nivôse, il était à l'entrée de la baie de Bantry. Le lendemain, contraint par la force du vent de se mettre à la cape, il fut si violemment abordé, pendant la nuit, par le vaisseau le *Redoutable*, que ce choc eut pour résultat de démâter entièrement la *Résolue*, qu'il montait. Sa présence d'esprit et son habileté pratique se révélèrent en cette circonstance. A peine eut-il senti, de sa chambre, la désastreuse commotion de la frégate, qu'il était sur le pont, où, embrassant d'un coup-d'œil toutes les avaries de sa coque, de sa mâture et de son gréement, il mettait le premier la main à l'œuvre pour les réparer; officiers et matelots, tous s'empressèrent de suivre son exemple, et lorsque, bien des années après, ils parlaient encore de ce périlleux événement, l'animation de leur récit déposait de leur admiration et de leur reconnaissance pour celui qui se multipliait ainsi. En même temps, il faisait des signaux de détresse, qui ne furent probablement pas aperçus, ce qui le détermina à s'embarquer dans son canot et à se rendre à bord de la frégate que montait le contre-amiral Bouvet, et qui se trouvait dans un groupe de bâtiments, à grande distance de la *Résolue*. Nielly demanda-t-il à arborer son pavillon sur un autre bâtiment? Le lui refusa-t-on? On doit supposer que non, car son journal n'en dit mot. Il se borna probablement à demander des secours, car il retourna à son bord. Il y était à peine rendu que la violence du vent l'obligea de faire couper les câbles, et il se trouva isolé, abandonné dans l'état le plus critique. On travailla à installer deux mâts de fortune, et la frégate fit route pour Brest. L'armée, revenue

depuis vingt jours sur la rade de Brest, croyait la *Résolue* coulée sur les côtes de l'Irlande, lorsque la frégate qui avait été remorquée sous Ouessant par le vaisseau le *Pégase* parut à l'entrée du goulet.

Après avoir été successivement commandant des armes à Brest, président du conseil permanent de révision pour les troupes d'artillerie de la marine, et commandant du port de Lorient, Nielly fut nommé, le 1er thermidor an VIII, préfet du 1er arrondissement maritime, dont le chef-lieu était Anvers. Il demanda et obtint de résider de préférence à Dunkerque, d'où l'on pouvait mieux observer les mouvements des Anglais et s'opposer à leurs entreprises. Lorsqu'il se rendait à son poste, il fut retenu à Paris pour coopérer, comme membre de la commission nommée en exécution de l'arrêté du 7 fructidor an VIII, à la réorganisation du personnel de la marine.

A son arrivée à Dunkerque, vers la fin du mois de brumaire an IX, il trouva les esprits aigris contre le gouvernement. La solde des ouvriers du port n'y avait pas été payée depuis plusieurs mois, ces malheureux étaient aux abois, les boulangers refusaient de leur fournir du pain. L'arriéré ne s'élevait pas à moins de 1,600,000 fr., et remontait à l'an V. Le premier soin du préfet fut de faire effectuer, dans chacun des arrondissements de Dunkerque et d'Anvers, le paiement d'un premier à-compte de 100,000 fr. Cette mesure eut le double résultat de calmer l'agitation et de procurer sur-le-champ une levée de mille hommes, supérieure de beaucoup à toutes celles qui avaient été faites jusque là dans les pays réunis à la France. Nielly, étendant sa sollicitude aux diverses parties de son service, fit ensuite une tournée d'inspection dans toute l'étendue de sa préfecture. Aucun détail ne lui échappa. A Flessingue, s'étant assuré que les malades étaient fort mal traités, bien que la journée d'hôpital coutât six francs, il les fit diriger sur l'hôpital d'Anvers, où leur traitement ne revenait qu'à un franc par jour, en même temps qu'ils y respiraient un air plus sain. Ayant trouvé, à La Haie et à Rotterdam, beaucoup de marins français déserteurs, il s'occupa activement de leur rapatriement, et les fit embarquer sur des navires qui furent expédiés à Brest, à Toulon et à Rochefort. Tous ces détails, quelque minutieux qu'ils fussent, ne lui faisaient pas perdre de vue les approvisionnements des ports de Dunkerque et d'Anvers. Suppléant, par la confiance qu'il avait su inspirer, à la lenteur et à l'insuffisance des paiements, il réussit à se procurer des matériaux et des ouvriers en assez grande quantité pour qu'il pût, dès le mois de floréal qui suivit son installation, expédier à Boulogne, où devait se réunir la flottille de débarquement, cent cinquante bateaux canonniers entièrement armés, malgré la présence continuelle de l'ennemi, et qu'il trouvât encore le moyen de faire refluer sur l'arsenal de Boulogne les approvisionnements qu'il avait eu le bonheur inespéré de faire entrer à Dunkerque. La considération que lui avaient acquise sa probité et son désintéressement était telle que les habitants de cette ville, épiant les occasions de lui témoigner leur estime, l'inscrivirent spontanément sur la liste de leurs notables, et l'appelèrent ensuite à présider une assemblée où ils devaient nommer un de leurs magistrats.

Après la conclusion de la paix d'Amiens, le ministre lui prescrivit de réarmer tous les navires qui se trouvaient à Dunkerque, et de les charger entièrement des approvisionnements que renfermait cet arsenal, pour les expédier à Brest. Nielly objecta en vain, à plusieurs reprises, qu'en cas de rupture avec l'Angleterre, il y avait une grave imprudence à dégarnir un point qui serait alors à la merci de de l'ennemi. Aussi lorsque, le 16 messidor an XI, Bonaparte visita les établissements du port de Dunkerque, ne put-il s'empêcher de témoigner sa surprise et son mécontentement de les trouver vides. Nielly se disculpa facilement en invoquant les ordres qu'il avait reçus; il ne dissimula pourtant pas au premier consul que les appréhensions des armements des Anglais, et la crainte d'une reprise d'hostilités avant toute déclaration de guerre, l'avaient déterminé, sous sa responsabilité personnelle, à user de son crédit auprès des négociants de Dunkerque pour approvisionner le port, et il donna immédiatement à Bonaparte des preuves de sa prévoyance éclairée, en lui montrant deux navires que l'on déchargeait. Cette justification, si nécessaire, si péremptoire, le perdit. Le premier consul la regarda comme complète, et le félicita sur sa bonne administration; mais il en fut tout autrement du ministre. Averti, dès le lendemain, que six postulants se disputaient son portefeuille, il conjura l'orage en se faisant l'accusateur de Nielly, et, dénaturant les faits en l'absence de celui qu'il dénigrait si injustement, il obtint sa révocation des fonctions de préfet, révocation motivée sur ce que le premier consul ne le trouvait pas un *administrateur consommé*. Cette accusation, toute nouvelle et si difficile à concilier avec le langage apologétique de Bonaparte, fut pour Nielly un coup de foudre! Courir à la recherche des ordres qui contenaient sa pleine et entière justification fut son premier, mais inutile soin : ils avaient été soustraits !...

Déjà, mais bien innocemment encore, Nielly s'était rendu Décrès hostile. Ce fut lorsque, informé, au mois de vendémiaire an IX, de la nomination de Décrès à la préfecture de Lorient, il lui offrit une permutation que ce dernier accepta avec l'assurance d'une reconnaissance dé-

mentie par la conduite qu'il tint le même jour, en laissant Nielly prendre seul l'initiative de la demande de permutation, et en la contrariant secrètement. Les vifs reproches que lui adressa Nielly sur sa conduite tortueuse lui inspirèrent, on doit le croire, un ressentiment que l'affaire de Dunkerque fut loin de calmer. Toutefois, la disgrâce de Nielly ne fut pas alors entièrement consommée. En lui retirant sa préfecture, Décrès lui offrit en échange, au nom du premier consul, une place à son choix, celle, par exemple, de député au Corps Législatif. Nielly, qui voulait tout à la fois une récompense de ses services et une réparation éclatante de l'injustice dont il était victime, répondit qu'il préférait être élevé à la dignité de sénateur.

Les choses en restèrent là, et Nielly, qui n'avait pas encore été remplacé dans sa préfecture, où il faisait des prodiges d'activité pour assurer l'armement de la flottille de Boulogne, Nielly croyait au succès de l'intervention amicale et spontanée de Brueix auprès du ministre, à l'oubli même du passé que semblait garantir sa nomination au commandement d'une partie de la flottille, lorsque, à sa grande surprise, il reçut, le 5 vendémiaire an XII, une dépêche ministérielle lui annonçant que le premier consul, prenant en considération l'état de sa santé et la durée de ses services, l'avait admis à la retraite et lui avait donné pour successeur le capitaine de vaisseau Bonnefoux. Quand, dix jours après, ce fonctionnaire fut entièrement au courant du service dont il prenait possession, il en informa le ministre par une lettre où, ne craignant pas de s'exposer lui-même à sa colère, il lui tint cet honorable langage : « Je suis si » satisfait de la bonne administration du général » Nielly, que je crains de ne pouvoir la con» tinuer telle, et je m'estimerais heureux de » servir sous ses ordres en qualité de chef mi» litaire. »

Quant à Nielly, navré d'être réduit, à la veille de la guerre, à une inaction que son courage lui présentait comme déshonorante, il courut à Boulogne se présenter comme volontaire à son ami Brueix, qui s'empressa de demander énergiquement sa réintégration. Trompé par les rapports qui lui avaient été faits de la santé de Nielly, Napoléon éluda d'abord cette demande, dont il ne tarda pas à reconnaître la justice, lorsque, visitant, à Boulogne, le 18 brumaire an XII, un affût tournant, établi sur la canonnière l'*Insolent*, et se trouvant face à face avec Nielly : « Comment, s'écria-t-il, » c'est vous, général Nielly ! On m'avait assuré » que vous étiez malade, et je vous vois une » santé florissante ! » De là l'assurance, maintes fois répétée depuis dans une foule d'audiences publiques ou particulières, de réparer l'injustice qui avait frappé cet officier-général, assurance dont la sincérité se manifesta lorsque Napoléon, dans la vue de favoriser la candidature de Nielly au Sénat, réitéra à Décrès, qui feignait de l'avoir oublié, l'ordre de l'inscrire en tête d'une liste de dix officiers-généraux, parmi lesquels il se proposait de choisir le président du collège électoral du Finistère, convoqué au mois de pluviôse an XII, pour l'élection de deux candidats au Sénat. Décrès réussit encore à paralyser la bonne volonté de son maître ; il fit si bien que Nielly ne put, avant son départ, s'aboucher avec Napoléon, et qu'il n'arriva à Quimper que dans la matinée du jour où le collège était assemblé et même déjà en séance. Malgré tous ces obstacles, Nielly, porté en troisième ligne, obtint trente-sept suffrages, et nul doute que si les électeurs n'avaient pas cédé à des influences qu'on l'avait mis dans l'impossibilité de combattre, il n'eût réuni une partie des soixante-dix-sept voix attribuées à Moreau, désigné comme premier candidat. Tel fut le long et constant acharnement d'un homme intéressé à ce que sa victime ne pût paraître sur la scène politique, y conquérir une position qui lui eût permis de le démasquer.

Nommé, le 26 prairial suivant, commandant de la Légion-d'Honneur, Nielly saisit le moment où l'empereur lui remettait les insignes de sa nouvelle dignité pour le prier de ne pas oublier qu'il pouvait encore servir utilement. La nouvelle assurance qu'il reçut alors d'être bientôt employé activement ranima pour quelque temps un espoir qui dut s'évanouir, lorsqu'après avoir été bercé, pendant trois ans, de promesses presque quotidiennes, il acquit la certitude de ne pouvoir triompher de l'opposition occulte du ministre. Le seul dédommagement qu'il put obtenir, avec la pension de 6,000 fr., allouée aux contre-amiraux qui avaient occupé des préfectures, fut le commandement du château de Vincennes, où il résida assez long-temps. En l'an XIII, il fut honoré, sans les avoir sollicités, des suffrages de ses concitoyens, et il ne s'en fallut que de quatre voix qu'il ne fût nommé l'un des candidats au Sénat.

La Restauration, réparant les injustices qu'avait éprouvées cet homme intègre et désintéressé, lui conféra, au mois de janvier 1815, les titres de baron et de vice-amiral honoraire. Pendant les Cent-Jours, Nielly, convaincu que les dispositions personnelles de Napoléon lui avaient toujours été favorables, voulut bien en témoigner une dernière fois sa reconnaissance en acceptant de faire partie de la députation chargée de présenter l'adresse du département du Finistère. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée à Brest le 13 septembre 1833, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'un de ses fils *(Patrice-Joseph-Marie-Théodore)*, né à Brest le 30 novembre 1781, suivit son père sur mer avant l'âge de neuf ans. Fait prisonnier alors qu'il n'en avait pas encore treize, aux combats du 10 et du 13 prairial, il revint

en France après onze mois de captivité, fut reçu aspirant au concours, et prit part, comme enseigne de vaisseau, au combat soutenu, le 20 germinal an VII, par la frégate la *Cornélie*, combat dans lequel il eut la jambe droite emportée d'un boulet de canon. Fait lieutenant de vaisseau, le 26 du même mois, en récompense de sa glorieuse conduite en cette circonstance, il ne survécut que peu de jours à cette distinction, et mourut à Nantes des suites de sa blessure, le 1er floréal, à l'âge de dix-huit ans.

On a supputé que l'amiral Nielly, son grand-père, son père et son fils, réunissaient entre eux, en y comprenant le bénéfice des campagnes, cent quatre-vingt-dix-sept ans de services, dont l'ensemble prouve que le courage était une vertu héréditaire dans cette famille.

P. L...t.

NOMINOË (1), (**NOMENOË**, ou **NEUMENOIOU**, mais plus exactement) — successeur de Wiomarch ou Guyomarch Ier. (Voy. *Biographie bretonne*, t. II, p. 291). — Après la défaite et la mort de ce dernier, les chefs des diverses tribus bretonnes furent mandés, au mois de juin 826, au placite d'Ingelheim, pour y faire, aux pieds de l'empereur Louis-le-Débonnaire, amende honorable des efforts qu'ils avaient infructueusement tentés en vue de recouvrer leur indépendance, et pour prêter serment de fidélité au fils de Charlemagne. Au nombre des guerriers francs qui les conduisaient étaient Widdo, qui venait d'être nommé comte de Vannes, et Lambert, comte des Marches nantaises, Lambert qui, en comprimant, peu de mois auparavant, la dernière insurrection des Bretons, semblait les avoir mis dans l'impossibilité de recommencer la lutte qu'ils avaient engagée, à cinq reprises différentes et toujours sans succès, depuis quinze ans. Les chefs bretons s'agenouillèrent et prêtèrent le serment. Parmi eux était un homme, jeune encore, issu d'une des plus vaillantes familles de sa nation, et qui cependant, semble-t-il, avait pris peu de part jusque là aux sanglants démêlés de ses compatriotes avec les Franks. C'était Nominoë, que Louis avait déjà fait comte de Vannes, huit ans auparavant, après la mort de Morvan *(voy. ce nom)*. Politique habile, Nominoë avait compris que la force était impuissante, à elle seule, pour expulser les Franks du sol breton, et qu'il fallait se faire un auxiliaire de la ruse, jusqu'à ce que les ennemis de son pays fussent suffisamment affaiblis par leurs propres dissensions. Soit ambition personnelle, soit désir de mieux assurer l'affranchissement de la Bretagne, il s'était donc abstenu de seconder Wiomarch dans ses entreprises prématurées. Aussi Louis, jugeant sur l'apparence, se croyait-il sûr de lui, et s'imagina-t-il faire acte d'adresse en choisissant, pour son lieutenant en Bretagne, un homme qui, par sa naissance, devait inspirer de la confiance aux vaincus.

C'était, pensait-il, un moyen de leur faire croire qu'ils n'avaient pas perdu leur liberté, puisqu'un Breton allait les gouverner. Tant que Louis vécut, la fidélité de Nominoë ne se démentit pas. Néanmoins, au milieu des intrigues qui troublèrent les dernières années du vieil empereur, et quoique aucune démonstration n'eût donné droit de suspecter son lieutenant, ce dernier fut accusé de trahison par Bernard, duc de Septimanie, que l'impératrice Judith, en vue d'obtenir son appui ultérieur en faveur de son fils, Charles-le-Chauve, avait fait nommer camérier du palais impérial. Qu'il convoitât pour lui-même le gouvernement de la Bretagne, ou qu'il voulût en doter une de ses créatures, Bernard prit prétexte de quelques troubles partiels pour accuser Nominoë de les avoir fomentés. Louis, irrité, se mit lui-même à la tête d'une armée, et marcha sur la Bretagne. On sait ce qu'il advint. Les trois fils aînés de Louis réussirent à le faire abandonner de ses troupes, et, le tenant prisonnier, ils se partagèrent ses Etats. Quoique Nominoë fût resté fidèle à l'empereur; qu'il eût bravé le ressentiment de ses fils en lui renouvelant ses protestations d'obéissance, même après sa déchéance; qu'il eût enfin donné à ces protestations un caractère significatif en faisant au monastère de Redon des libéralités dont le but était d'obtenir la délivrance et la conservation du monarque captif (*Biographie bretonne*, t. Ier, p. 443), Louis, redevenu libre, céda encore aux suggestions de Bernard, et l'un de ses premiers actes fut de prescrire à Lambert de bien garder la frontière. Le comte des Marches nantaises aurait bien voulu ne pas se borner à se tenir sur la défensive; prévoyant une nouvelle et prochaine rupture entre l'empereur et ses enfants, il désirait mettre la main sur la Bretagne, soit pour s'en faire lui-même le chef indépendant, soit pour la remettre à Lothaire, dont il se fût ainsi concilié les bonnes grâces. Nominoë avait trop de perspicacité pour ne pas deviner les intentions de Lambert; mais, fidèle à son système de sage temporisation, il attendait, pour les faire avorter, le moment où, à la faveur des inévitables dissensions que présageait la succession de Louis, il pourrait agir avec chance de succès pour son propre compte. Jusque là, il se préparait les voies, en protégeant efficacement le clergé et le peuple contre les vexations des seigneurs. Un acte important lui assurait surtout le concours du clergé : c'était la fondation de

(1) *Nominoë* est le vrai nom du roi breton, le seul que lui donnaient ses contemporains bretons; le seul, en effet, qu'on trouve sous cette forme indéclinable et non latinisée, dans les chartes du Cartulaire de Redon, rédigées dans le pays de Vannes, où ce prince faisait sa principale résidence, et au temps même où ce grand homme vivait. Les autres formes, telles qu'on les trouve aujourd'hui même dans les chants bretons, ne peuvent donc être considérées que comme des altérations. A. L—B.

l'abbaye de Redon par saint Conwoyon, que Nominoë fit triompher des obstacles opposés à son entreprise par l'évêque même de Vannes, qui était un Franck, et par Ricuin (*Richowenus*), comte de Nantes.

Profitant des troubles qui désolaient la France, quelques chefs bretons avaient fait des incursions sur les territoires des comtes de Rennes et de Nantes; mais, désavoués par Nominoë, leurs actes ne donnèrent lieu à aucunes représailles sérieuses. Le lieutenant impérial évitait d'ailleurs de s'engager autrement que par ses vœux et ses protestations de fidélité. Ainsi, au lieu de se rendre à l'assemblée convoquée par Louis à Thionville, il s'y fit représenter par Worworet, un de ses officiers, et par Conwoyon. Sa prudence n'était pourtant pas lâcheté. Il le prouva quand Lambert, profitant de ce que l'empereur était occupé à l'autre extrémité de la France, entra à l'improviste en Basse-Bretagne. Nominoë, sans s'inquiéter à quel titre l'attaquait le gouverneur des Marches nantaises, le repoussa vigoureusement et lui fit éprouver un échec qui détermina le vaincu à aller chercher fortune en Italie, où il mourut l'année suivante (836). Délivré de ce surveillant, ou plutôt de ce rival, Nominoë put s'occuper en toute sécurité de repousser les attaques des Normands, qui avaient fait une descente dans le pays de Léon. Vainqueur dans une bataille sanglante, mais peu décisive, il s'estima heureux d'acheter leur retraite.

L'histoire ne fait mention d'aucun autre événement qui l'ait entravé, pendant les quatre années suivantes, dans les moyens qu'il employait pour asseoir son autorité future. Mais, à la mort de Louis (840), il songea à recueillir les fruits de son adresse et de sa persévérance. S'il ne fit pas immédiatement acte d'indépendance, si même il engagea d'abord sa foi à Charles-le-Chauve, ce fut avec l'intention bien arrêtée de saisir la première occasion de rompre les liens qui pouvaient l'attacher à ce prince. Elle ne se fit pas attendre. La bataille de Fontenay, que se livrèrent, en 841, les fils de Louis, affaiblit tellement les trois compétiteurs, qu'ils furent désormais hors d'état, non seulement de le combattre, mais même de faire tête aux Normands et aux Sarrasins, qui envahissaient la France au nord et au midi. C'est alors que Nominoë déploya toute son adresse. Lambert (rien ne prouve ni même n'induit à penser que ce second Lambert eût avec le premier d'autre rapport que le nom), Lambert convoitait l'héritage de son homonyme et l'avait demandé à Charles-le-Chauve, pour prix de l'assistance qu'il lui avait prêtée en combattant à Fontenay, à la tête d'un corps d'auxiliaires nantais. Mais Charles, éclairé par l'exemple de Nominoë, éconduisit Lambert, qui, élevé selon les mœurs des Bretons, pouvait avoir trop d'ascendant sur eux ou leur être trop favorable. Vainement lui offrit-il les plus brillants dédommagements; ce que voulait Lambert, c'était le comté de Nantes. Ne pouvant l'obtenir de Charles, il se tourna vers Nominoë, à qui il représenta la faiblesse de la France et la facilité que la Bretagne aurait à secouer le joug. Le rusé lieutenant de l'empereur, ravi de se faire un allié de celui en qui il s'était attendu à trouver un ennemi, feignit de se laisser persuader et s'engagea à faire la conquête du comté nantais. Malade, et ne pouvant entrer lui-même en campagne, il donna des troupes à son fils Erispoé, et permit à Lambert d'en lever lui-même en Bretagne.

A la vue du danger qui les menace, les Nantais invoquent le secours de Rainald, leur nouveau comte, alors dans le Poitou. Rainald rassemble en toute hâte quelques troupes, passe la Loire, et tombant à l'improviste sur l'avant-garde d'Erispoé, qui venait de passer la Vilaine à Messac, la culbute dans la rivière, et oblige Erispoé à se replier vers Lambert, qui recrutait dans la Haute-Bretagne. Les deux alliés, ayant opéré leur jonction, attaquèrent Rainald, qui, ébloui de son éphémère succès, avait imprudemment disséminé ses troupes dans les prairies qui bordent l'Isac, à Blain. Une bataille dans laquelle Rainald périt avec la plus grande partie de son armée vengea l'échec de Messac.

Pendant que Nominoë, stimulé par ce succès, se préparait à de nouvelles conquêtes, Lambert prenait possession de Nantes. Il n'y resta que peu de temps. Haï des Nantais, qui ne pouvaient lui pardonner de s'être imposé à eux, il crut gagner leur affection en licenciant une partie de ses troupes victorieuses. Peu sensibles à ce témoignage de confiance, les habitants le chassèrent. Les faits qui suivirent semblent prouver que Nominoë, qui convoitait pour lui-même l'héritage de Rainald, et qui avait d'ailleurs à poursuivre des projets exclusivement personnels, ne fit rien pour son allié. Furieux, Lambert courut aux Normands, qui ravageaient les côtes de la Neustrie, leur dépeignit l'importance de la ville de Nantes, la facilité de sa conquête, la richesse du butin qu'ils y trouveraient. Il n'eut guère à se mettre en frais d'éloquence pour éveiller la cupidité des pirates. Trente jours après que Lambert avait quitté Nantes, soixante-sept barques, montées par une armée peu nombreuse, mais aguerrie et insatiable de sang et de pillage, paraissaient devant la ville. La solennité de la Saint-Jean, qui se célébrait ce jour-là, y avait attiré toute la population des environs. La ville était en outre encombrée de fugitifs, accourus avec l'espoir de se soustraire à l'avide férocité des Normands, et de moines qui avaient apporté les trésors et les reliques de leurs abbayes. Les églises regorgeaient de fidèles, mais pas un soldat n'apparaissait sur les murs. Aussi les Normands eurent-ils bon marché de cette ville sans défense. Après avoir pillé les mai-

sons, ils se ruèrent sur la cathédrale, où s'était entassée la majeure partie de la population. Pendant que les assiégés consternés ne se défendent que par leurs prières, les Barbares enfoncent les portes, entrent par les fenêtres, tombent, l'épée à la main, sur la foule qui entend l'office divin, égorgent à l'autel l'évêque Gahard, et ne font de quartier qu'à quelques jeunes gens robustes dont ils voulaient probablement recruter leurs bandes. Chargés de butin, ils se rembarquèrent le soir même, et réunis à d'autres pirates de leur nation, ils allèrent dévaster les territoires de Mauges, d'Herbauges et de Tiffauges, puis, de là, piller et brûler les monastères de Saint-Ermeland, de Vertou et de Déas, aujourd'hui Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Enfin, après dix jours de massacres et d'incendies, ils regagnèrent leur repaire de l'île d'Her (Noirmoutiers), où, ne pouvant s'accorder sur le partage du butin, ils s'entre égorgèrent.

Lambert, qui s'était bien gardé d'accompagner les Normands, reparut dès qu'ils se furent éloignés, et reprit sans obstacle possession de la ville consternée et dépourvue de tout moyen de défense. Toutefois, instruit par l'expérience, il s'appuya sur une forte garnison, et, pour s'assurer d'utiles adhérents, il distribua à trois de ses lieutenants les fiefs d'Herbauges, de Tiffauges et de Mauges.

Pendant ces événements, Nominoë poursuivait la réalisation de ses projets. Spectateur indifférent de tout ce qui se passait dans le comté nantais, il savait bien que, quoi qu'il arrivât, l'avantage définitif serait pour lui. La défaite de Lambert l'eût débarrassé d'un rival gênant dans l'avenir; sa restauration amassait contre lui un redoublement de haine sous lequel il devait succomber tôt ou tard. Nominoë était donc resté neutre entre les Nantais et Lambert; et, travaillant pour son propre compte, il avait fait la conquête de la plus grande partie du comté de Rennes, conquête d'autant plus facile que Charles-le-Chauve, occupé au loin à combattre son neveu Pépin, ne pouvait songer à arrêter les Bretons. Mais, après le traité de Verdun, qui partagea l'empire entre lui et son compétiteur, Charles rassembla une armée et la conduisit jusqu'à Rennes. Comme on était au mois de novembre, le mauvais temps l'obligea à rétrograder après quelques ravages.

Un motif plus sérieux que cette insignifiante expédition détermina Nominoë et Lambert à faire cause commune. L'un et l'autre étaient mécontents du choix que Charles-le-Chauve avait fait d'Actard pour successeur de l'évêque Gahard. D'origine franke, croit-on, le nouveau prélat était un homme habile et dévoué au roi de France. A ce double titre, le prince breton et le comte de Nantes redoutaient sa vigilance. Afin d'en prévenir les effets, ils entrèrent en campagne au printemps de 844. Nominoë s'avança jusqu'au Mans, et Lambert jusqu'à Angers. Mais une nouvelle descente des pirates normands sur les côtes de Bretagne arrêta Nominoë dans sa course triomphale. Rentré à marches forcées dans ses Etats, il livra coup sur coup aux Barbares trois batailles malheureuses, et, désespérant de les vaincre, il acheta leur éloignement à force de présents.

Plus heureux, Lambert remportait victoires sur victoires. Charles s'en émut; mais, impuissant à venger ses partisans, il se borna à déclarer à Nominoë que, s'il ne rentrait dans le devoir, il viendrait, l'année suivante, l'attaquer avec toutes les forces de l'empire. Nominoë, se riant de cette menace, passa la Loire, entra dans le Poitou et promena partout le fer et la flamme, n'épargnant que les églises et les monastères. Dans un pèlerinage qu'il fit à l'abbaye de Saint-Florent-de-Gonne, en grande vénération dans le pays, il se montra plein d'égards pour les moines. Toutefois, comme il les savait dévoués aux rois carolingiens, qui les avaient enrichis, il les contraignit à placer, sur le faîte de leur abbaye, sa statue, le visage tourné vers la France. Informé de cette bravade, Charles y répondit en ordonnant de jeter bas la statue du prince breton et d'y substituer la sienne, qui regarderait la Bretagne. Les moines se disposaient à exécuter cet ordre, lorsque Nominoë revint sur ses pas. Irrité de la déférence des moines, il les en punit en pillant et brûlant leur abbaye. C'est ainsi qu'il se préparait à recevoir le roi, s'il osait venir.

Charles vint en effet l'année suivante. Entré en Bretagne, au mois de novembre 845, à la tête d'une armée de Franks et de Saxons, il rencontra Nominoë qui l'attendait de pied ferme. La bataille se livra dans une plaine marécageuse, près du monastère de Ballon. Elle dura deux jours. La tactique des Bretons l'emporta sur celle de l'armée royale, qui fut presque anéantie; ce qu'il en restait tomba au pouvoir des vainqueurs, qui, s'emparant du camp ennemi, lâchement abandonné par Charles, y recueillirent un butin considérable et un matériel de guerre important.

Cette victoire, par l'étendue et la stabilité qu'elle assura à l'autorité de Nominoë, a conduit à croire qu'il se fit dès lors appeler roi. Quoiqu'il soit plus vraisemblable qu'il ne prit ce titre que trois ans plus tard, il en avait réellement la puissance; et, assez fort désormais pour se passer de Lambert, il tenait peu à son alliance; aussi Actard n'eut-il pas grande peine à le décider à rompre avec le comte de Nantes. Les habitants de cette ville étaient irrités contre Lambert, auquel ils étaient fondés à reprocher de graves atteintes à leurs droits et franchises. Actard, qui avait à articuler des griefs semblables, alla trouver Charles-le-Chauve, et,

se faisant l'interprète du mécontentement général, il lui exposa que le comte des Marches tirait sa principale force de son alliance avec le prince breton, et que, si on les détachait l'un de l'autre, on aurait facilement raison du premier. Le roi suivit sans peine des conseils qui entraient si bien dans ses vues, et comme il fallait, avant tout, rendre Lambert suspect à son protecteur, Charles ne crut pouvoir mieux choisir pour cette négociation délicate que celui-là même qui en avait eu l'idée. En conséquence, Actard se rendit auprès de Nominoë, et, appuyé par les seigneurs bretons, il lui représenta Lambert comme un perfide qui le trahissait pour regagner les bonnes grâces de Charles-le-Chauve. Furieux, Nominoë manda à Lambert que, s'il ne laissait en paix la ville et l'église de Nantes, il marcherait contre lui avec toutes les forces de la Bretagne. Hors d'état de résister à un tel adversaire, qu'il savait bien ne pas menacer en vain, Lambert se hâta d'évacuer Nantes, et, après s'être d'abord retiré et fortifié à Craon, il se rendit maître de tout le pays, depuis cette ville jusqu'à la Loire.

C'est alors (848) que Nominoë, à l'exemple des fondateurs de dynasties de tous les temps, songea à faire sanctionner, par une consécration religieuse, les droits qu'il s'était acquis, en affranchissant son pays, à ceindre la couronne royale. L'entreprise était hardie et difficile. Il fallait s'attendre à l'opposition des évêques de la province. Les uns, devant leurs siéges aux rois carolingiens, ne voudraient pas s'exposer au courroux de Charles; les autres avaient reçu l'investiture de leur métropolitain, l'archevêque de Tours, qui ne seconderait jamais les prétentions de Nominoë. Le prince breton brisa tous ces obstacles. Feignant de partager le zèle que déployait Conwoyon pour le rétablissement de la discipline, il traduisit devant un synode, sous l'accusation du fait de simonie, plusieurs des prélats récalcitrants qui s'en étaient rendus coupables. Nous avons déjà fait connaître (*Biographie bretonne*, t. Ier, p. 444) les divers incidents de cette procédure, et la part qu'y prit Conwoyon en allant, avec les évêques de Vannes et de Quimper, soutenir devant le Pape l'accusation intentée aux prélats simoniaques. Le Souverain Pontife se borna, on le sait, à engager Nominoë à traduire les accusés devant le métropolitain de Tours, assisté du nombre voulu d'évêques pour que les coupables, s'ils étaient reconnus tels, fussent déposés. S'inquiétant peu s'il empiétait sur les attributions du pouvoir spirituel, et s'il ne s'exposait pas à faire naître un schisme funeste, Nominoë convoqua à son château de Coët-Louh les évêques, abbés et seigneurs dévoués à sa cause, et là, les accusés déposèrent eux-mêmes les insignes de leur dignité. Des témoins gagnés à prix d'argent les auraient faussement accusés, si l'on devait en croire la *Chronique de Nantes*. Le fait semble douteux quand on réfléchit que, dans le premier synode, comme devant le Pape, les évêques avaient fait les aveux qu'ils renouvelèrent à Coët-Louh.

Ainsi délivré de ceux qui lui faisaient obstacle, Nominoë leur nomma lui-même des successeurs. Il fit plus : s'appuyant, d'une part, sur ce que le métropolitain de Tours n'avait point participé à la nomination des premiers évêques bretons, et d'un autre côté, sur ce que plusieurs d'entre eux avaient été institués par saint Samson, soit comme archevêque de Dol, soit comme délégué par Judwal, il rétablit le siège épiscopal de Tréguier, fonda celui de Saint-Brieuc, et fit de celui de Dol une métropole, dont le titulaire lui témoigna sa reconnaissance en le sacrant. Actard ayant refusé d'assister à cette cérémonie, le nouveau roi entra dans le comté nantais, et plaça Gislard sur le siège du prélat opposant. Cette nouvelle infraction aux lois canoniques détermina le clergé gallo-franck à se réunir en concile, à Tours, où leur audacieux violateur fut menacé des foudres de l'Eglise. Prétextant que ce concile avait agi sous l'influence de Charles-le-Chauve, Nominoë envahit l'Anjou, ravagea cette province, s'empara de sa capitale, et, se portant sur Rennes et Nantes, il reprit ces deux villes tombées au pouvoir de Charles, qui s'était éloigné, y laissant de fortes garnisons. Lambert, avec qui il avait renoué, et qui l'avait aidé à reprendre les deux dernières villes, l'accompagna ensuite à la conquête du Mans. De tels succès alarmèrent Charles. Résolu à opposer une barrière efficace aux envahissements du prince breton, il confia à Robert-le-Fort le gouvernement des provinces situées entre la Seine et la Loire. Désespérant de rompre cette barrière, Nominoë ne songea plus qu'à jouir en paix du fruit de ses travaux. D'autres pensées que celles des conquêtes l'assiégeaient d'ailleurs. Tourmenté par le souvenir de la destruction de Saint-Florent, peut-être aussi par celui de ses récentes infractions aux lois constitutives de l'Eglise, il cherchait à expier ses fautes par des dons à l'abbaye incendiée et par la fondation du monastère de Lehon. Toutefois, son ardeur guerrière n'était pas tellement éteinte que la moindre étincelle ne suffît pour la ranimer. Lambert le savait; aussi n'eut-il pas grand'peine à lui faire reprendre les armes lorsqu'il voulut délivrer son frère Garnier, prisonnier de Charles-le-Chauve. Il lui représenta qu'il terminait mal une vie glorieuse; qu'on dirait qu'il craignait les Franks; qu'un seul homme aurait arrêté les Bretons; qu'enfin ses peuples s'amollissaient dans l'oisiveté, et qu'inhabiles à faire de nouvelles conquêtes, ils pourraient même ne plus savoir conserver les anciennes. Entraîné par son astucieux allié, Nominoë se joignit à lui. Ils traversèrent l'Anjou et s'avancèrent jusqu'à Vendôme. Ils allaient

entrer dans le pays chartrain, lorsque Nominoë tomba malade et mourut au bout de trois jours (851), laissant le commandement de l'armée à Lambert, qui fut obligé de se replier sur la Bretagne, et qui, abandonné par Erispoé, fils et successeur de Nominoë, périt lui-même, le 1er mai de l'année suivante, dans une embuscade que lui avait tendue Gauzbert, comte du Mans.

Si les moyens que Nominoë employa pour affranchir son pays ne peuvent tous être avoués par une conscience droite; si son ambition, brisant tous les obstacles, ne s'arrêta pas devant des barrières qui devaient rester en dehors de ses atteintes, on ne peut néanmoins se défendre d'admiration pour l'homme dont la valeur, unie à un génie fécond, patient et persévérant, constitua sur des bases solides la nationalité bretonne en faisant de la péninsule armoricaine un Etat compacte et homogène, dont il recula les frontières jusqu'à l'Anjou, au Maine et à la Normandie (1). P. L....t.

NOUAL DE LA HOUSSAYE (Alexandre), — né à Rennes, le 11 novembre 1778, appartenait à la famille *Denoüal*, dont le nom s'orthographiait ainsi dans des actes et des titres des xive et xve siècles, et qui, n'ayant pu produire les titres exigés par la réformation de 1668, avait été déboutée ou s'était désistée. Depuis deux ou trois générations, elle avait pris l'habitude de diviser son nom. Venu à Paris pour compléter ses études, que les malheurs du temps ne lui avaient pas permis de rendre aussi solides qu'il eût été à désirer, il atténua les effets de leur insuffisance par beaucoup de travail. Ses études terminées, il fit son droit, fut reçu avocat, et ne tarda pas à être nommé chef du bureau de la justice criminelle, au ministère de la justice. Quoique très-occupé par ces fonctions, il trouva moyen de se livrer à des études littéraires et historiques qui eurent principalement la Bretagne pour objet. Son début fut l'*Eloge de Duclos*, dont nous avons parlé précédemment (voy. *Biog. bret.*, t. Ier, p. 585). Admis à l'Académie celtique, lors de sa fondation, il concourut à ses travaux par plusieurs articles insérés dans les Mémoires de cette Société, sous les titres de : *Dissertation sur Corseult et les Curiosolites; — Notice sur M. Toudic; — Notice sur un menhir des environs de Saint-Brieuc, appelé la Roche-Longue; — Mémoire sur un monument celtique du département d'Ille-et-Vilaine, appelé la Roche-aux-Fées; — Statistique de la Loire-Inférieure.* Il publia ensuite son *Voyage au Mont-Saint-Michel, au Mont-Dol et à la Roche-aux-Fées*. Paris, Alexandre Johanneau, 1811, in-12. Ce voyage, élégamment écrit sous forme de lettres, s'applique à la partie nord-est du département d'Ille-et-Vilaine. Les descriptions qu'il contient des lieux ou des monuments observés par l'auteur, sont accompagnées de détails historiques qui se font lire avec plaisir, mais qui parfois sont superficiels ou d'une exactitude contestable. Les mêmes reproches peuvent s'adresser aux articles que Denoüal inséra, sur des personnages bretons, dans les huit premiers volumes de la *Biographie universelle*. Ils laissaient tellement à désirer, que la *Biographie* elle-même, dans l'article qu'elle a consacré à son collaborateur, t. XXI, p. 409, n'a pu se dispenser de le reconnaître avec toute la courtoisie possible.

Ce qu'elle a dit de l'article d'*Argentré*, elle aurait pu l'étendre à ceux de *Bigotière*, *Boisgelin*, *Bouchart*, *Brigant*, et à d'autres que nous omettons. Tous accusent très-peu de science et d'esprit de critique. Denoüal avait consacré, dans le même recueil, quelques notices à des princes moldaves ou valaques, notices dont il avait puisé les éléments dans une *Histoire de la Valachie et de la Moldavie*, pour la composition de laquelle il avait réuni de nombreux matériaux dont le sort est ignoré. Peut-être leur détenteur ne leur a-t-il pas assigné une grande importance; c'est ce qu'on serait fondé à penser d'après quelques passages de la notice de M. Paganel sur Denoüal, insérée dans le t. II, p. 49-51 des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*. On y voit que Denoüal, qui remaniait sans cesse ses ouvrages et subordonnait leur publication aux conseils de ses amis, avait confié le manuscrit de son *Histoire de la Moldavie* à M. Paganel, en le priant de l'examiner avec toute la sévérité dont il le croyait capable, et en lui faisant connaître qu'au besoin il était décidé à un entier sacrifice. « Après un long examen, ajoute » M. Paganel, je lui rendis son manuscrit cou» vert d'observations, de corrections et de ra» tures. J'avais bien jugé notre confrère, car il » remit aussitôt son ouvrage sur le métier. » Denoüal n'avait pas dû avancer beaucoup son nouveau travail, car, peu de jours après qu'il s'y était remis, les progrès d'une affection pulmonaire qui avait pris sa source dans sa faible complexion et s'était développée sous l'influence de son assiduité au travail et à ses devoirs publics, lui firent désirer de respirer l'air natal. Parti de Paris, le 23 mai 1812, malgré

(1) Avant Nominoë, l'occupation, la domination bretonne était restreinte par une ligne allant de l'embouchure du Coësnon à la ville de Vannes; le Vannetais *oriental*, entre Vannes et la Vilaine, était un territoire contesté, et dominé par les Franks plutôt que par les Bretons; Nominoë *bretonisa* définitivement ce canton et adjoignit à la domination bretonne les pays de Rennes, de Nantes, de Retz, et la partie occidentale de l'Anjou. Mais la plus grande gloire de Nominoë est peut-être d'avoir fondé le premier, d'une manière solide, chez les Bretons d'Armorique, l'unité du commandement et de la royauté, et par là, l'unité de la nation; d'avoir substitué une véritable *monarchie* à la confédération des diverses petites principautés respectivement souveraines jusqu'à lui. A. L. B.

les instances de son médecin et de ses amis, il arriva à Rennes le 25, à sept heures du soir; trois heures après, il avait cessé de vivre. Si le talent n'était pas chez lui au niveau de la conscience, — peut-être la cause en doit-elle être attribuée au perpétuel état de langueur auquel il était condamné; — par compensation, il ne laissait rien à désirer sous le rapport des qualités du cœur et du caractère. Franc, loyal, généreux, affable, modeste, il s'est peint lui-même dans son testament renfermant diverses dispositions en faveur des pauvres, des hôpitaux et des familles de marins détenus en Angleterre, ainsi que dans son épitaphe composée par lui-même en ces termes : « *Ci gît de Noüal » de la Houssaye. Ses amis étaient de sa fa- » mille; il aima sa famille et ses amis.* »

P. L...t.

NOULLEAU (Jean-Baptiste), — naquit à Saint-Brieuc, le 24 juin 1604, d'une bonne famille de robe de cette ville; il y commença son éducation et la continua d'une manière brillante à Rennes, à Nantes et au collége de Navarre. Après ces fortes études, il se décida à embrasser l'état ecclésiastique, et entra, le 5 janvier 1624, dans la congrégation de l'Oratoire, alors célèbre, et dont les derniers membres (Fouché, etc.), ont eu des destinées si diverses. Noulleau se fit remarquer par son élocution facile, son débit entraînant et sa verve un peu fougueuse; ces qualités lui valurent d'être distingué par son évêque, Mgr de Villazel, qui le nomma archidiacre de Saint-Brieuc en 1639, et théologal en 1640. Ces fonctions ne l'éloignèrent pas du ministère de la chaire, qui lui procura de grands succès à Saint-Malo, à Saint-Brieuc et à Paris. Par malheur, sa verve l'emporta trop loin, assez loin pour que, dans sa ville natale, il choquât un haut personnage, M. Boucherat (depuis chancelier), qui le signala à Mgr de La Barre, successeur de Mgr de Villazel. L'évêque excusa son archidiacre près de M. Boucherat; mais il le prit en particulier et le réprimanda sévèrement. Noulleau eut le tort de ne pas tenir compte des avis de son supérieur et de ne changer en rien sa manière, qui ne convenait pas au ton de la chaire catholique. Le prélat agit alors de rigueur, et interdit d'abord la chaire au virulent oratorien; puis, voyant que celui-ci allait prêcher dans les rues et les carrefours, il étendit son interdiction à toutes les fonctions du ministère. Nous ne croyons pas que cette disgrâce puisse être attribuée à des manœuvres étrangères. Quelques écrivains ont pensé que Noulleau était janséniste, et que ses opinions, plus que sa conduite, l'avaient desservi auprès de Mgr de La Barre; mais, si l'on se reporte à ses ouvrages, dont un surtout est écrit contre Jansénius et les Arnaldistes, on ne peut se ranger à cet avis (1). Quoi qu'il en soit, Noulleau, interdit en 1654, en appela à l'autorité supérieure et ne fut pas écouté; il écrivit alors sur des sujets ascétiques, et redoubla de ferveur et d'austérité, au point qu'il se faisait donner la discipline par son domestique. Sur la fin de sa vie, il se retira sur un rocher escarpé, et tous les jours, pendant trois ans, il fit sept lieues pour dire la messe à Saint-Quay, dans le diocèse de Dol, aujourd'hui de Saint-Brieuc. Il mourut en 1672. Parmi ses nombreux ouvrages, aujourd'hui oubliés, nous distinguerons : I. *Politique chrétienne dans les exercices de piété de Mgr le Dauphin*. Paris, Alliot et Gaillard, 1665. II. *Pratique de l'oraison*. Saint-Brieuc, Doublet, 1645, in-4°. III. *Conjuration contre les blasphémateurs*, etc. Paris, Jean Gaillard et Gervais Alliot, 1645, in-4°. Dans ce livre, l'auteur demande une répression des blasphèmes, et adresse des supplications aux évêques et au coadjuteur de Paris, Paul de Gondi, si connu sous le nom de cardinal de Retz. L'une des approbations exigées par les réglements ecclésiastiques, est signée de *saint Vincent-de-Paule* (2). IV. *Augustinus Nolleavii de gratia Dei et Christi*. Parisiis, 1665, in-4°. V. *Velitationes contrà Amœdeum Guemenœum, cloacam, sterquilinium, latrinam casuistarum*, 1666, in-4° (3). Ce dernier ouvrage est une diatribe dirigée contre les Arnaldistes et les casuistes. VI. *Politique chrétienne et ecclésiastique pour chacun de messieurs de l'assemblée du clergé*. Paris, Alliot, 1666, in-12. F. S—ln—r.

(1) Nous avons lieu de croire, de plus, que si Noulleau avait été janséniste, il eût sans doute écrit dans ce sens, et nous eussions trouvé son nom mentionné dans la *Bibliothèque janséniste* du P. de Colonia, et dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Ellis Dupin. Ces deux ouvrages ne citent même pas Noulleau.

(2) La Bibliothèque de Rennes possède un exemplaire de ce livre vraiment curieux, qui a appartenu au premier président du Parlement de Rennes, ainsi qu'il résulte de cette note autographe écrite sur l'une des gardes du livre : « L'autheur à Monsieur le premier présidant *(sic)* » du Parlement de Rennes, le conjurant de le lire avec » loisir et de faire exécuter les arrêts contre les blas- » phémateurs et de favoriser constamment de toute sa » puissance ce dessein général de tous les gens de bien » pour le retranchement de tous les désordres publics » de toute la province. »

(3) Moréri (t. VII, p. 1085), ne mentionne pas ces deux ouvrages latins; il les comprend évidemment dans les *Pièces latines publiées en* 1665 *et en* 1666.

O

OBET (Yves-Louis), — naquit le 14 juillet 1738, à Bréhat, petite île des Côtes-du-Nord, dont la population de 2,000 âmes est presque exclusivement composée de marins. Il n'avait que huit ans lorsque déjà il s'était mesuré, pendant la guerre de 1746, avec les Anglais, sous les yeux de son père, Arthur Obet, capitaine de commerce. La paix ayant été conclue en 1748, il consacra les trois années qui la suivirent à acquérir les connaissances théoriques qui lui manquaient en hydrographie, et, de 1751 à 1757, il servit encore au commerce sous son père ou sous d'autres capitaines. L'intrépidité dont il fit preuve en 1761, en offrant d'aller, dans une pirogue de sauvages, porter à Belle-Ile, alors investie, des dépêches urgentes, attira sur lui l'attention. Tout était prêt pour cette expédition d'un nouveau genre, lorsque la nouvelle de la capitulation de Belle-Ile vint, au moment même de son embarquement, arrêter l'exécution d'un projet devant lequel avaient reculé les marins les plus audacieux.

Depuis cette époque, Obet fut plus particulièrement chargé du service utile, mais peu brillant, de l'escorte des convois, et, jusqu'en 1762, il eut constamment le bonheur de soustraire à la vigilance des escadres ennemies qui bloquaient alors les ports de France, un grand nombre de navires chargés de munitions de guerre, notamment celui qui portait les canons du *Royal-Louis*, principal objet des recherches des Anglais. Dès le commencement de la guerre de 1778, il fut attaché à la marine militaire avec le grade de capitaine de brûlot, et nommé successivement au commandement des cutters le *Folzton*, l'*Alligator*, et des corvettes le *Jeune-Henri* et le *Serin*, navires sur lesquels il continua jusqu'à la paix le service de convoyeur, pour lequel son aptitude spéciale était bien connue. C'est ainsi que, parti de Camaret, le 4 juillet 1779, avec un convoi de cinquante voiles, chargé de munitions de guerre et de bouche destinées pour Saint-Malo, il mit ce convoi à l'abri des attaques des deux frégates anglaises la *Licorne* et le *Québec*, et réussit, par une adroite manœuvre, à entraîner le *Québec* sur une basse où elle fut forcée d'échouer. Le 2 août suivant, faisant voile de Granville à Saint-Malo, avec dix-sept bâtiments de transport, il fut chassé par neuf frégates, cutters ou lougres anglais qui se proposaient, en le brûlant, de lui faire éprouver le sort qu'avaient subi la frégate la *Danaé* et plusieurs navires qu'elle escortait. Un stratagème lui permit de se soustraire à ce danger. Profitant de la présence, dans la baie de Cancale, d'un nombre de bateaux pêcheurs égal à celui des navires de son convoi, il leur fit prendre le large et y transporta, pendant la nuit, les feux de ces navires. Ceux-ci ainsi masqués prolongèrent la côte, et, après leur éloignement, les bateaux retournèrent s'amarrer au rivage, d'où ils purent eux-mêmes braver l'ennemi.

Au mois de juillet 1780, un autre convoi, expédié de Saint-Malo à Brest, échappa encore, grâce à sa vigilance, aux Anglais qui gardaient l'entrée de la rade de Brest. Le 15 mars 1781, se trouvant attaqué par trois cutters, et hors d'état de résister seul à des forces si supérieures, il eut l'heureuse idée de leur donner la chasse. Cette manœuvre hardie réussit, et ses trois adversaires prirent la fuite. Le 19 mai suivant, il se dirigeait vers Saint-Malo, lorsqu'il rencontra, dans la baie de Saint-Brieuc, deux lougres ennemis qui avaient pris un bâtiment de commerce. Il le reprit aussitôt, et les deux lougres eussent inévitablement partagé le même sort, si la supériorité de leur marche ne les avait dérobés à son attaque. Au mois de septembre 1782, faisant voile du Hâvre à Brest avec une vingtaine de bâtiments chargés de bois de construction pour le compte de l'Etat, il fut chassé, depuis Jersey jusqu'à Granville, par un vaisseau et sept corvettes ou autres bâtiments légers, qui l'obligèrent à relâcher dans ce dernier port. Etant sorti de cette position difficile, il se croyait à l'abri de tout danger, quand il fut rejoint par les ennemis à l'entrée de l'île de Batz, où, pendant un mois, il fut gardé à vue par un vaisseau de cinquante canons, deux frégates et trois corvettes, aux ordres du commodore Elliot. Malgré la surveillance la plus active, il parvint à rallier environ soixante voiles à son convoi. Alors, quels que fussent les dangers auxquels l'exposait la présence de l'ennemi, toujours mouillé à l'entrée de l'île, l'importance et l'urgence de sa mission le déterminèrent à les braver tous, et, le 11 octobre, à la faveur d'un gros temps, il appareilla, franchit heureusement les écueils dont ces parages sont semés, et jeta l'ancre, le jour même, après les plus périlleuses manœuvres, sur la rade de Brest, sans avoir perdu un seul bâtiment.

Pendant la guerre de 1778, Obet fut constamment à la mer, si ce n'est du mois d'août au mois d'octobre 1779, qu'il commanda les mouvements de la rade et du port de Saint-Malo, où l'on se proposait, dans la vue d'une descente en Angleterre, de rassembler plus de quatre cents bâtiments, tant de guerre que de transport. L'activité qu'il déploya dans cette mission ne contribua pas peu, lors de la conclusion de la paix, à lui faire obtenir la croix de Saint-Louis et le grade de lieutenant de vaisseau, dont il fut pourvu le 1er mai 1786. Après la guerre, le Gouvernement ayant résolu de dé-

sarmer les côtes de France, Obet fût chargé, concurremment avec Ganot, général d'artillerie, de visiter celles de Bretagne : sa connaissance de ces côtes, qu'il avait constamment pratiquées, celle des lieux où les ennemis pouvaient se réfugier ou être avantageusement attaqués, avaient motivé son adjonction à Ganot. Sur ses observations, il fut dressé un mémoire prouvant que, loin de songer à désarmer les côtes, il fallait en augmenter les moyens de défense. A l'issue de cette mission, le souvenir de celle qu'il avait remplie à Saint-Malo en 1779 fit encore jeter les yeux sur lui pour occuper les fonctions de directeur du port de Cherbourg, alors naissant, et sa coopération aux grands travaux qui s'y exécutaient lui valut, pendant trois ans, l'approbation de ceux qui les dirigeaient.

Lorsqu'en 1790, des insurrections fomentées dans l'escadre d'Albert de Rions propagèrent à Brest un funeste esprit d'insubordination, il fut investi du commandement de la caserne des marins, et, par ses mesures, à la fois fermes et conciliatrices, il réussit à ramener et à maintenir l'ordre parmi ces hommes égarés. Nommé en 1791 au commandement de la frégate la *Précieuse*, faisant partie de l'expédition qui transporta aux Antilles le général Béhague, il eut le bonheur, à son retour sur la *Fine*, de recueillir et de sauver la majeure partie de l'équipage de l'*Amphitrite*, qui s'était perdue sur les récifs de Mogane. Au mois de mai de l'année suivante, il commanda, sur la *Cléopâtre*, la croisière chargée de surveiller non seulement les mouvements de l'Angleterre, avec laquelle les hostilités semblaient imminentes, mais encore ceux des autres puissances soupçonnées de vouloir entrer dans la coalisation. Le grade de capitaine de vaisseau fut la récompense de son heureuse et active vigilance. Ce fut vers la même époque que Monge, ministre de la marine, voulant ôter au port d'Ostende la facilité de fournir aux ennemis des moyens de renforts et d'approvisionnement, imagina de combler ce port en y faisant couler quelques navires. Aussitôt cette résolution prise, l'ordre de l'exécuter fut transmis à Obet, qui objecta que le succès de cette opération était, sinon impossible, du moins hérissé de difficultés. Ses observations le firent appeler à Paris, où il démontra au ministre que la prise d'Ostende par les troupes de terre n'était qu'un jeu, tandis que mille circonstances, dont il développa les plus frappantes, pouvaient rendre inexécutable le comblement projeté. Ses avis furent écoutés, et, à quelques jours de là, Ostende fut pris par terre. Embarqué successivement sur les vaisseaux l'*Achille* et le *Suffren*, il fit partie, sur ce dernier, de la station de Quiberon. Destitué de son commandement, le 21 nivose an II, par les représentants du peuple en mission à Brest, dont l'arrêté n'allégua aucun motif, il ne fut rappelé au service actif qu'en 1796, lors de l'expédition qui devait transporter en Irlande le général Hoche. Il eut le commandement du vaisseau rasé le *Scévola*. On sait que les vaisseaux de cette expédition, séparés dès leur sortie de Brest, furent accueillis par des tempêtes incessantes, et ne purent pas tous aborder la terre d'Irlande. Le *Scévola* fut du petit nombre de ceux qui purent gagner la baie de Bantry; mais, à peine mouillé, il fut repoussé en mer, et essuya de fortes avaries. Le vaisseau, vieux et rompu, faisait eau de toutes parts, et devait couler bas dans un très-court espace de temps; c'est dans cette horrible position qu'il fut rencontré par le vaisseau que montait le capitaine Dumanoir. L'équipage et les nombreux passagers y furent recueillis, et Obet, emportant seulement son épée, ne quitta le *Scévola* qu'après s'être assuré qu'il ne restait personne à bord. Pendant les six années suivantes, il fut chargé de quelques missions particulières, organisa le service des convois depuis Brest jusqu'à Saint-Malo, et, en ramenant lui-même un convoi à Brest, il fut canonné, près de Saint-Mathieu, par une frégate anglaise qui avait pénétré assez avant dans la rade de Brest. Lors d'une levée de marins, qu'il fit de concert avec le commissaire Boulet, vers 1798, dans l'arrondissement de Brest, il réussit, avec son collègue, à apaiser un soulèvement à Douarnenez, où les matelots, excités par leurs femmes, se refusaient à partir. Obet, qui était chef de division depuis la création de ce grade, fut admis à la retraite, en 1803, et se retira à Morlaix, où il mourut le 29 mars 1810.

P. L....t.

OGÉE (Jean-Baptiste), — né le 25 mars 1728, soit à Morgny, soit à Chaourse (Aisne), mort à Nantes, le 4 janvier 1789 (1), sur la paroisse de Saint-Nicolas, appartient à cette dernière ville, ou plutôt à la Bretagne, par les travaux de toute sa vie, qui l'ont pour ainsi dire identifié avec cette province. Fils d'un capitaine d'infanterie réformé, il suivit d'abord lui-même la carrière militaire; mais sa vocation l'appelait ailleurs. Il servit quelques années dans la gendarmerie, après quoi son goût particulier, aidé sans doute de quelque circonstance heureuse, lui fit embrasser la profession d'architecte et d'ingénieur. Il fut nommé, au mois de juillet 1753, inspecteur de la route de Nantes à Ingrande, à 600 liv. d'appointements; et, quatre ans après (20 février 1757), une commission de sous-ingénieur des ponts, chaussées et grands chemins de la province, au département de Nantes, avec 800 liv. d'appointements, lui fut expédiée par le duc d'Aiguillon, gouverneur de

(1) Et non le 6, comme le disent M. Audiffret (*Biog. univ.*), et l'épitaphe d'Ogée, gravée sur la pierre tumulaire de l'ancien cimetière Saint-Nicolas. Le 6 fut le jour de l'inhumation.

Bretagne, qui donnait alors aux travaux de la voirie une grande impulsion attestée par les deux réglements pour les grands chemins de la province de Bretagne, qu'il publia en 1754 (Rennes, Vatar, in-8° de 69 p.), et 1757 (in-8° de 24 p.); réglements qui datent de la promotion d'Ogée.

C'est dans l'exercice de ses fonctions d'ingénieur qu'Ogée recueillit les moyens de dresser: 1° La *Carte du comté Nantais*, en une feuille, qu'il fit graver par Nyon, et qu'il dédia, en 1768, au duc d'Aiguillon. Le marché passé à cet effet est signé de Pasumot, comme représentant d'Ogée, ce qui montre qu'il existait des relations d'amitié entre ces deux hommes, dont le premier venait de publier des *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule*, avec de très-bonnes cartes. Paris, Ganeau, 1765, in-12. La carte d'Ogée, qui avait fait oublier celle du P. Lambilly, jésuite, quoique excellente pour le temps où elle parut (1), a été bien dépassée, à son tour, par celle de l'agent-voyer Castagnet, et surtout par celle dressée d'après les plans cadastraux des cantons de la Loire-Inférieure, et publiée par M. de Tollenare, agent-voyer en chef de ce département; 2° L'*Atlas itinéraire de Bretagne, contenant les grands chemins de toute cette province, avec tous les objets remarquables qui se trouvent à une demi-lieue à droite et à gauche, dédié à Nosseigneurs les Etats de Bretagne; gravé par Nyon*. Paris, Merlin, 1769, in-4° oblong de 20 feuilles; 3° La carte en quatre feuilles, publiée sous le titre de *Carte géométrique de la province de Bretagne, dédiée et présentée à Nosseigneurs les Etats, etc., levée par ordre des Etats, avec approbation du Conseil du roi. Gravé par Nyon, en 1771. Ecrit par C. D. Beauvais et par J. Dezauche*. Les quatre feuilles de cette carte sont quelquefois réunies et collées ensemble, de manière à former une seule et immense carte. Cette carte, dont les Etats avaient ordonné l'exécution, en 1770, est encore estimée et recherchée, concurremment avec celle de Cassini. Elle fut contrefaite, en Angleterre, pendant la Révolution, pour l'usage des partisans royaux, et l'on en saisit plusieurs exemplaires sur les émigrés, à Quiberon, lors de la descente qu'ils y firent, en 1793. Depuis, les planches que l'on croyait perdues ayant été retrouvées, par hasard, sur une armoire, dans la famille de l'auteur, il en a encore été fait un nouveau tirage à Nantes, chez M. Forest, imprimeur-libraire, avec correction et addition des nouvelles divisions politiques. Les cuivres mêmes ont été cédés, il y a vingt ans, moyennant la somme de 1,350 fr., par le fils d'Ogée, à M. Forest, qui les possède aujourd'hui. « Par respect pour la mémoire de l'ingénieur-géographe Ogée, est-il dit dans l'acte intervenu à cet effet, M. Forest s'engage à ne jamais détruire les cuivres de la carte de Bretagne; mais il se réserve le droit de faire corriger, s'il y a lieu, les erreurs qui pourraient être reconnues, ainsi que de faire ajouter les nouvelles divisions politiques, s'il le jugeait convenable; ce qui, du reste, serait parfaitement dans l'intérêt de la carte. Nantes, 28 mars 1834; » 4° *Carte itinéraire de la province de Bretagne*, une feuille grand in-4° obl., réduite de l'atlas itinéraire, en 1771.

En se livrant aux opérations, préliminaires obligés de ces divers travaux graphiques, Ogée avait pris tous les renseignements historiques et archéologiques concernant les localités dont il levait les plans. C'est ainsi qu'il fut conduit insensiblement à rassembler les matériaux du dictionnaire qu'il publia sous le titre de: *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation bretonne*. Rennes, Vatar, 1778-1780, 4 vol. in-4°. Le président de Robien (*voy. ce nom*) avait déjà eu l'idée d'un pareil travail, dont il avait même publié le plan sous le titre de: *Projet d'une description géographique, économique et historique de la province de Bretagne, imprimée par ordre des Etats de Bretagne, tenus à Rennes au mois de décembre 1746, par un membre de l'Assemblée de l'ordre de la noblesse (le président de Robien.)* S. L., 1748, in-4° de 24 pages, très-rare, dont M. de Wismes possède un exemplaire. Mais M. de Robien n'avait donné aucune suite à ce projet, ou du moins le produit de son patriotisme et de ses veilles était resté inédit, lorsqu'Ogée le reprit et l'exécuta. Nous avons fait connaître (t. Ier, p. 839), la part qu'Ogée

(1) *Carte de l'évesché de Nantes, dédiée à Messire Charles Beauveau, évêque de Nantes, par G. de Lambilly, jésuite, professeur d'hydrographie*. Paris, Jaillot, 1693, une feuille grand in-f°. — On lit dans un des coins: « Le public est averti que cette carte a été faite avec un soin et une exactitude extraordinaires; l'auteur ayant pris soigneusement, avec le demi-cercle et la planchette, la distance des bourgs, des châteaux et des autres lieux qui y sont marqués. Il a ensuite dessiné, le plus exactement qu'il lui a été possible, les ruisseaux, les rivières, les îles, les marais, les ports de mer, les forêts et les grands chemins. Il a marqué les abbayes, les prieurés, plusieurs chapelles remarquables, les châteaux, les maisons de qualités distinguées et même plusieurs autres maisons moins considérables, dans les endroits qui ne se sont pas trouvés trop chargés. Au reste, cette carte étant faite de la sorte, il l'a orientée en prenant exactement la ligne méridienne à l'Observatoire de Nantes, et du même lieu observant l'angle que cette méridienne formait avec les clochers d'alentour, comme Vertou et le Loroux. Pour ce qui est des évêchés circonvoisins, il a copié les cartes les plus exactes qu'il a pu trouver, attendant qu'il se puisse transporter sur les lieux pour faire la carte des autres évêchés de Bretagne. »

La carte du jésuite Lambilly, dont l'article a été omis dans la *Biographie bretonne*, a été, en effet, dressée avec beaucoup d'intelligence et une grande exactitude pour le temps. Il y a dans l'*Armorial général de France*, de d'Hozier, une généalogie de la maison de Lambilly, qui est bretonne; elle se trouve aussi dans le *Nobiliaire de Bretagne*, qui a été extrait et tiré à part, in-f°. Le château de Lambilly est situé dans la commune de Taupont (Morbihan).

et son collaborateur Grelier avaient prise respectivement à la composition du *Dictionnaire géographique*. Mais ce que nous devons spécialement mentionner ici, c'est l'espèce d'interdit dont ce livre fut frappé par la noblesse bretonne, dont plusieurs membres trouvèrent que leurs prétentions héraldiques n'y avaient pas obtenu une satisfaction suffisante; interdit qui explique pourquoi le *Dictionnaire* fut dédié à la nation bretonne, tandis que les travaux antérieurs d'Ogée l'avaient été aux Etats.

Ogée, qui avait soumis son projet aux États de 1776, en avait reçu une réponse, que nous ne connaissons pas, mais qui lui avait paru ou une approbation ou un encouragement. Mais, quand il présenta son premier volume aux Etats de Vannes, le 20 novembre 1778, l'Assemblée refusa de l'accepter; et, le 3 décembre, elle rapporta sa délibération de 1776, « en ce que l'auteur voudrait en induire l'approbation de son livre, que les États n'ont point approuvé et n'approuvent point. » Dans la tenue de Rennes qui suivit la publication du 4e volume, cette improbation fut renouvelée, et le président des ordres fut chargé d'écrire au garde-des-sceaux, pour le prier de retirer à l'auteur le privilége d'impression qui lui avait été accordé. Ce singulier mode de critique, qui rappelait, à certains égards, les tracasseries suscitées à D. Lobineau, peut sembler étonnant aujourd'hui; mais, abstraction faite de la forme, la critique était légitime, non pas seulement parce qu'Ogée avait commis quelques-unes des erreurs spéciales qu'on lui reprochait, mais parce que son *Dictionnaire* en contenait de bien autrement graves en matière géographique, historique et archéologique. Plusieurs d'entre elles furent signalées dans une très-bonne analyse des trois premiers volumes, publiée par M. C.-G. Toustain de Richebourg, dans le *Journal Encyclopédique* de mars, août et décembre 1778, analyse à laquelle Grelier répondit dans les *Affiches générales de Bretagne*, nos 20, 22 et 47 de 1778, 48 de 1779, etc. Aussi, la nécessité de redresser les erreurs du *Dictionnaire*, jointe aux autres raisons que nous avons précédemment déduites *(v° Grelier)*, en commandait-elle une réédition. Cette tâche, notre excellent collaborateur et ami, M. Marteville, l'a accomplie, après dix années d'un rude labeur, dont les résultats ont été publiés sous ce titre : *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation bretonne, par Ogée, ingénieur-géographe de cette province. Nouvelle édition, revue et augmentée, par MM. A. Marteville et P. Varin, avec la collaboration principale de MM. De Blois, Ducrest de Villeneuve, Guépin de Nantes et Le Huérou.* Rennes, Molliex, 1843-1853, 2 vol. grand in-8°.

Ce travail a plus fait que reproduire et rectifier Ogée. Par l'addition d'articles nouveaux placés en regard des articles primitifs, il fait connaître, sous toutes ses faces, l'état de la Bretagne ancienne et moderne. Le concours des écrivains bretons dont le zèle patriotique a élucidé, depuis trente ans, les questions de tout genre qui intéressent notre pays, a fait de ce livre le dépôt des connaissances acquises en géographie, histoire, archéologie, industrie, etc. Un supplément modificatif et additionnel, qui doit paraître incessamment, lui donnera la somme de perfection à laquelle peut atteindre une œuvre si complexe, surtout si le consciencieux directeur fait usage des remarques fondées que notre érudit collaborateur, M. A. de la Borderie, a consignées dans ses *Quelques observations sur la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée.* Rennes, Catel, 1853, in-12 de 35 pages.

Ogée s'était occupé, en dernier lieu, d'une *Histoire de Nantes*, et Grelier, dans une note, prétend même l'avoir vue. C'était sans doute une sorte d'ampliation de l'article de son *Dictionnaire* consacré à cette ville; mais on ignore ce qu'elle est devenue, ainsi que le volume de *Supplément au Dictionnaire* qu'il avait annoncé, et qui devait contenir la table générale et alphabétique des matières, la rectification des erreurs, etc.

Epuisé par le travail, il mourut à la suite d'une longue et douloureuse maladie. C'est vers l'époque où il entra dans les ponts-et-chaussées de Bretagne qu'il dut se marier à une jeune personne, originaire de Nantes probablement, Mlle Claude-Marie-Angélique de Sainte-Agathe, qui appartenait à la petite bourgeoisie, malgré l'aristocratie de son nom.

C. D. M. — P. L...t.

OGEREAU, — ancien oratorien, mort en 1796, à Nantes, où l'on croit qu'il était né, avait formé une très-belle bibliothèque et en avait fait un catalogue très-bien raisonné, qu'il publia sous ce titre : *Bibliologie abrégée, ou Essai sur les livres considérés tant en eux-mêmes que par rapport à la partie typographique et à leur valeur.* La Haye, 1778, in-4°. P. L...t.

OLIVIER, — le *Breton*, docteur de l'Université de Paris, y enseignait en 1143. Il existe parmi les manuscrits de plusieurs bibliothèques d'Angleterre des copies des cahiers qu'il dictait à ses élèves; ce qui prouve qu'avant le milieu du XIIe siècle l'enseignement écrit était joint à l'enseignement oral, qui paraît avoir été seul en usage jusqu'au commencement de ce siècle.

P. L...t.

OLIVIER, — surnommé *Brito* ou *Armoricus*, et quelquefois *Trecorensis*, parce qu'il était de Tréguier, prit l'habit des FF. Prêcheurs dans le couvent de Morlaix, et vint étudier à Paris, dans leur école de la rue Saint-Jacques.

On ne saurait déterminer, entre les années 1280 et 1290, l'époque précise où il obtint le grade de docteur; mais il est le quarante-sixième sur une liste que Bernard Guidonis a dressée des Dominicains qui ont rempli, à Paris, les fonctions de professeurs; il succédait, dans une chaire, à Guillaume d'Auxerre, mort en 1293. Olivier devint ensuite prieur provincial, et mourut à Angers en 1296. Voilà ce que nous disent de sa vie les auteurs de l'histoire littéraire des FF. Prêcheurs, d'après Bernard Guidonis, Laurent Pignon, Léandre Alberti, Altamura et D'Argentré qui, par erreur, fait vivre Olivier jusqu'en 1310 (p. 75). Les écrits de ce religieux consistent, selon Pignon, en commentaires sur les *quatre livres des Sentences* et sur l'*Organon* d'Aristote, si pourtant c'est là le sens des mots *super omnes libros Elenchorum*. Simler y ajoute des *Sermons* et des *Explications* du cantique *Magnificat*, ainsi que des paroles évangéliques *Missus est*. On ne connaît que les titres de ces productions, qui n'ont conservé aucune importance. Dans un recueil manuscrit de questions scolastiques, qui ont perdu aussi toute valeur, il s'en trouve une dont l'auteur est appelé *Oliverius, prædicator;* c'est peut-être notre Olivier (*Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 304). P. L...t.

OLIVIER (Guénolé), — est auteur d'un livre intitulé: *Instruction pour user à propos des eaux thermales de Balarue*. Montpellier, 1730, in-8°. Le P. Le Long (*Bibl. hist. de la France*, I, n° 2958), et Hérissant (*Bibliothèque phys. de la France*, n° 590), s'accordent à dire que ce livre est assez singulier. P. L...t.

ORY ou **ORRY** (Mathieu), — né en 1492, à Montfort-la-Canne (Ille-et-Vilaine), n'avait que dix-huit ans lorsqu'il embrassa, à Dinan, la règle de Saint-Dominique. Après sa profession, il fut envoyé au couvent de la rue Saint-Jacques, et s'y prépara à prendre ses degrés dans la Faculté de théologie de Paris. Quand il eut subi sa licence, en 1526 et 1527, il se consacra au ministère de la parole et s'y acquit une si grande réputation, qu'elle aurait déterminé, a-t-on dit, le cardinal François de Tournon à le choisir pour son prédicateur ordinaire. Peut-être aussi ce prélat voulut-il seulement, par cette distinction, témoigner à Ory sa satisfaction du zèle qu'il déploya, comme nous le verrons, dans la poursuite des protestants.

Nommé, vers 1534, supérieur de sa maison, Ory fut, dans le même temps, élevé, par le général de son ordre, aux fonctions de grand-inquisiteur en France, fonctions dans lesquelles François Ier le confirma par son édit du 30 mai 1536. Simon, t. Ier de ses *Lettres*, p. 243 de l'édition d'Amsterdam, 1730, prétend que le titre d'*inquisiteur de la foi* n'était alors qu'un titre sans effet que prenait le théologien choisi par le roi ou le parlement pour examiner les livres concernant la religion, et qu'il n'y avait pas en France de tribunal de l'inquisition. Cette opinion, combattue par Echard (*Script. ord. Præd.*, t. 2, p. 162-163), est complètement démentie par les faits. L'inquisition établie par François Ier était un tribunal composé de juges délégués par le pape, qui faisait la recherche des hérétiques et réformés, et instruisait contre eux la procédure sur laquelle prononçait la *Chambre ardente*, créée dans le parlement et chargée seule de les condamner au feu. L'inquisiteur était donc plus qu'un simple censeur de livres, et, sauf la différence d'attributions que nous venons d'indiquer, il concourait aux procédures en matière d'hérésie. C'est ce que confirme Dulaure lorsqu'il dit (*Hist de Paris*, t. III, p. 335), qu'Ory présida, en 1543 et 1546, dans les deux procès d'Etienne Dolet, dont le second, on le sait, se termina par la sentence portant que « Etienne Dolet, pour blasphèmes, » sédition et exposition de livres prohibés et » damnés, et autres cas par lui faits et commis, » était condamné d'être mené dans un tombe- » reau depuis la Conciergerie jusqu'à la place » Maubert, où serait plantée une potence, au- » tour de laquelle il y aurait un grand feu, » auquel, après avoir été soulevé en ladite » potence, il serait jeté et brûlé avec ses livres, » son corps converti en cendres. Et néanmoins » est retenu, *in mente curiæ*, que, *où ledit* » *Dolet fera aucun scandale ou dira aucun* » *blasphème, sa langue lui sera coupée et sera* » *brûlé tout vif* » (1).

L'inquisition ne se borna pas à brûler Dolet et ses livres, sur la place Maubert, le 3 août 1546. On voit, par un extrait des registres de la Tournelle criminelle, que, pendant les vacations de la même année, un grand nombre de sectaires furent condamnés au feu. Dans une seule journée, celle du 2 octobre, la Chambre ardente condamna cinquante habitants de Meaux, de tout âge, de tout sexe, à divers supplices. Quatorze furent brûlés vifs; de ce nombre était Pierre Le Clerc, ministre de cette ville.

Ory prit part encore, comme inquisiteur, à un autre procès célèbre, celui de Michel Servet, ainsi que nous l'apprennent les *Mémoires d'Artigny*, t. II, p. 55-153, et la pièce ayant

(1) Joly, *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, p. 316, rapporte ces vers, qu'il suppose, avec assez de vraisemblance, avoir été composés par quelque écrivain protestant, et qui concourent à démontrer la participation d'Ory au procès de Dolet :

Dolet, enquis sur les points de la foi,
Dit à Oris *(sic)* qui faisait son enquête :
« Ce que tu crois, certes je ne le croi ;
» Ce que je crois ne fut onc en ta tête. »
Oris pensant l'avoir pris, en fit fête,
Lui demanda : « Quest-ce que tu crois donc ? »
« — Je crois, dit-il, que tu n'es qu'une bête.
» Et suis certain que tu ne le crus onc. »

pour titre : *De l'Inquisition en France, etc.*, pièce qui se trouve dans le t. III, p. 286-306 de la *Collection de M. Leber*. Nous y voyons qu'en 1553, le cardinal de Tournon, archevêque-gouverneur de Lyon et adversaire ardent des religionnaires, fit venir de Rome Mathieu Ory, avec la commission d'*inquisiteur général du royaume de France et dans toutes les Gaules*. Ory, ayant établi son tribunal à Lyon, se fit communiquer l'ouvrage incriminé de Servet qu'il venait de publier sous le titre de *Christianismi restitutio*, ainsi que la lettre écrite par Calvin contre cet ouvrage, sous le nom de Guillaume Trie. Après un examen de ces pièces, Ory se transporta à Vienne pour instruire le procès de Servet, lequel avait été attiré par un guet-apens dans la prison du palais Delphinal, d'où il eut néanmoins l'adresse de s'évader. Ory continua l'instruction avec le vice-bailli, et celui-ci prononça, au mois de juin 1553, une sentence condamnant Servet à être brûlé avec ses ouvrages, ce qui eut lieu en effigie, devant le palais Delphinal, en attendant que Servet fût brûlé en personne, au mois d'octobre suivant, à Genève, où il s'était réfugié.

Henri II, qui, le 4 juillet 1549, avait inauguré son règne en faisant brûler « plusieurs hé» rétiques sacramentaires, mal sentant de la » foy »; Henri II, encore plus rigoureux que son père, essaya de réserver aux juges ecclésiastiques seuls la connaissance et le jugement des accusations d'hérésie. Dérogeant, par le réglement du 22 juin 1550, à l'édit de François Ier, il déchargea Ory de l'obligation où il était de communiquer ses procédures à la jurisdiction civile, pourvu qu'il en donnât connaissance aux ordinaires des lieux, c'est-à-dire aux évêques ou à leurs vicaires-généraux. Cette tentative du roi échoua, en partie, devant la fermeté du Parlement, lequel mit à l'enregistrement du réglement la condition que, dans les cas privilégiés, Ory n'agirait que de concert avec les juges royaux, à qui il serait tenu de communiquer ses procédures. Sauf cette restriction, Ory était confirmé, par le réglement du 22 juin, dans ses autres attributions, consistant à ramener à l'orthodoxie, par ses avis, ses exhortations, ses instructions, ceux qui s'en écarteraient; à accorder leur pardon à ceux qui se repentiraient, et *à corriger ou à punir* ceux qui persévéreraient avec obstination dans leurs erreurs. Quoi qu'il en soit de cette restriction, les exécutions continuèrent d'être si nombreuses que la Chambre ardente se lassa de brûler ceux que lui renvoyait le tribunal des inquisiteurs. Pour réveiller son zèle, le cardinal de Lorraine obtint d'Henri II, le 14 mars 1555, une déclaration portant « que les inqui» siteurs de la foi ecclésiastique peuvent libre» ment procéder à la punition des hérétiques, » tant clercs que laïcs, jusqu'à sentence défini» tive inclusivement; que les accusés qui, avant » cette sentence, appelleront comme d'abus, » resteront toujours prisonniers, et leur appel » sera porté au Parlement. *Mais, nonobstant » cet appel, si l'accusé est déclaré hérétique par » les inquisiteurs, et pour ne pas retarder son » châtiment, il sera livré au bras séculier.* » Cette monstrueuse tentative ayant échoué, le 20 mai, devant le Parlement, le cardinal osa se plaindre au pape, en juin 1556, « que, depuis trois ans, le Parlement eût besogné très-froidement contre les hérétiques, » et voulant organiser en France une inquisition entièrement modelée sur celle d'Espagne, il obtint du pape une bulle qui lui accordait largement l'objet de sa demande. Cette bulle, approuvée par le roi le 25 juillet, ne put être enregistrée, le Parlement ayant fait à son sujet d'énergiques remontrances. Il paraît, toutefois, d'après le document inséré dans la collection de M. Leber, que le cardinal de Lorraine parvint, par ses importunités, à obtenir que le Parlement enjoignît à quelques évêques de donner des lettres de vicariat à des conseillers-clercs, pour qu'ils pussent faire le procès aux novateurs. Henri II leur donna pour adjoints plusieurs docteurs, du nombre desquels fut De Mouchy ou Democharus, de la faculté de théologie. Il exerça sa commission avec tant de rigueur qu'on le nomma inquisiteur; quant à ses espions, ils reçurent le nom de mouchards, qu'ils ont transmis à leurs ignobles successeurs.

Ory prit part sans doute aux actes sanglants de fanatisme qui ont marqué cette époque déplorable; mais il est juste de reconnaître que son tribunal fut moins cruel que les commissions instituées par le cardinal de Lorraine, et que, malgré les règles sévères de son emploi, il était de bonne composition quand on lui faisait des présents, témoin ses ménagements envers les réformés de Sancerre, qui lui avaient envoyé du meilleur vin de leur crû.

La mort d'Henri II et l'édit d'Amboise ayant mis un terme aux atrocités dont le cardinal de Lorraine était le promoteur, Ory n'en conserva pas moins le titre d'inquisiteur jusqu'à sa mort. Ces fonctions s'éteignirent, en quelque sorte, avec lui, car si des noms d'inquisiteurs figurent encore après le sien dans nos annales, cette institution s'affaiblit graduellement et tomba devant le sentiment national, l'opposition du Parlement et la jalousie du pouvoir royal, mieux compris par les successeurs de Henri II.

Ory fut appelé, en sa qualité d'inquisiteur, à se prononcer sur Ignace de Loyola et ses *Exercices spirituels*. Maffey (*Vie de saint Ignace*, liv. I, chap. XX) nous apprend qu'il rendit un témoignage favorable de l'auteur et de son livre. La confiance que François Ier lui avait accordée, et que lui continua Henri II, détermina ce dernier à l'envoyer à Ferrare, pour essayer d'obtenir l'abjuration de la prin-

cesse Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Cette princesse, mariée à Hercule d'Est, duc de Ferrare, avait embrassé la religion réformée et favorisait hautement les protestants. Ory partit muni d'une instruction fort curieuse que Le Laboureur a a reproduite dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. Ier, p. 747, et dont Bayle (*Dict. hist.*, t. II, p. 1167) fait connaître quelques fragments. Si l'instruction ne produisait aucun effet, Ory devait faire des sermons de controverse, auxquels on obligerait la princesse d'assister *avec toute sa famille*, quelque refus ou difficulté qu'elle en sût faire. Ayant *continué cela par quelques jours, s'il voyait que par telle voye on ne pouvait rien profiter à l'endroit d'icelle dame*, il devait lui déclarer, en présence du duc son mari, *que Sa Majesté veut et entend, et de fait prie et exhorte très-instamment icelui sieur duc, qu'il ait à faire mettre ladite dame en lieu séparé de congrégation et conversation, où elle ne puisse gâter que soi-même, lui ôtant ses propres enfants et toute sa famille entièrement, de quelque nation qu'ils soient, lesquels se trouvent chargez et véhémentement soupçonnez desdites erreurs et fausses doctrines pour leur faire leurs procès, etc.* Ory échoua dans sa mission, et l'obstination de la princesse occasionna entre elle et son mari une mésintelligence qui eut pour résultat de faire retirer à Renée l'éducation de ses enfants.

De Ferrare Ory alla à Rome, où, suivant Maffey (*Hist. de saint Ignace*, liv. II, chap. VIII), il se fit bien venir du fondateur de l'ordre des Jésuites, dont il loua la piété et l'orthodoxie. Le pape Paul III lui fit un accueil très-distingué, et le nomma pénitencier apostolique. De retour en France, il fut élu vicaire-général de son ordre dans une assemblée tenue à Compiègne, et dans les actes il est qualifié d'inquisiteur de l'hérésie dans tout le royaume de France (1) et de pénitencier du pape. Son triennat terminé, il retourna à Rome, sous le pape Jules III, et ce pontife, qui ne lui fit pas moins d'accueil que Paul III, voulut l'entendre prêcher, et le confirma, le 7 mai 1552, dans ses fonctions d'inquisiteur.

Lorsqu'Ory mourut à Paris, le 11 juin 1557, il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin. Il ne s'était pas borné à combattre les réformés avec le glaive de la loi, il les avait attaqués avec celles de la controverse dans divers écrits, dont le plus important est intitulé : *F. Matthæi Ory, dominicanæ familiæ Theologi, hæreticæ pravitatis per gallias inquisitoris, summique pontificis à pœnitentibus, ad hæresum redivivas affectiones Alexi-pharmacum*. Parisiis, Joan.-André, 1544, in-8°. Cet ouvrage a été réimprimé à Venise, 1551, 1558, in-8°. Le P. Echard mentionne encore trois ouvrages d'Ory : *De justificatione et de peccato originali. — Opusculum de imaginibus. — Septem scholiæ contra hæreticos.*

P. L...t.

(1) Le titre d'inquisiteur lui est donné dans le privilége du 4 mars 1552, placé en tête du *Bréviaire* du cardinal de Quignonez, proscrit en 1535 par la Sorbonne, qui finit par l'adopter après qu'il eut été souvent réimprimé. On y lit : *Joint la correction et examen de Mathieu Ory, docteur en théologie, inquisiteur général de la foi, avec aussi l'approbation de la Sorbonne.*

OUVRARD (Gabriel-Julien), — naquit le 6 novembre 1770 (1), près de Clisson, sur la paroisse de Cugand ou Cugan, laquelle dépendait, avant 1789, de l'évêché de Nantes, mais qui fait aujourd'hui partie du département de la Vendée et du diocèse de Luçon. Son père, fabricant de papiers, lui fit faire ses études aux colléges de Clisson et de Baupréau. Quand il les eut terminées, en 1788, il entra dans la maison Guertin, Loret et compagnie, de Nantes, qui faisait le commerce des denrées coloniales, et, très-peu de temps après, il forma lui-même, sous la raison sociale Guertin et Ouvrard, une maison s'occupant du même genre d'affaires Né avec le génie de la spéculation, et, comme il l'a dit lui-même, avec la passion des grandes affaires, qui étaient un besoin pour l'activité de son esprit, il se sentait appelé à faire autre chose qu'à acheter et vendre des balles de sucre et de café. C'était le moment où Graslin, devenu propriétaire des terrains considérables où il a bâti le quartier de Nantes qui porte son nom, avait imaginé, pour hâter ses constructions, de solder ses ouvriers au moyen d'un papier payable à vue en monnaie de cuivre, et qu'on appelait bons Graslin ou papier de construction. Sa fortune rapide excita l'envie, qui ébranla son crédit. Les porteurs de bons en ayant tous demandé à la fois le remboursement, Graslin, calculant le temps employé à compter les sacs de billon, imagina d'en faire rechercher chaque jour la quantité nécessaire au paiement de son papier. Cet ingénieux expédient, qui fit cesser les demandes de remboursement, maintint son crédit et le sauva d'une catastrophe imminente. Ce fut pour Ouvrard un trait de lumière. Il comprit aussitôt comment le crédit peut multiplier la richesse publique ou privée, et quelles ressources sait créer l'intelligence des affaires.

Ses premières spéculations se portèrent, dès 1789, sur l'industrie exercée par son père. Les circonstances provoquaient des controverses et des discussions qui présagaient à la presse une activité incalculable; la fabrication du papier

(1) Et non le 11 octobre 1770, comme il le dit dans le t. Ier de ses *Mémoires*, publiés en 1826. « Gabriel-Julien Ouvrard, — porte le registre des actes de naissance de Cugan, pour 1770, — fils d'Olivier et de Françoise Chardonneau, né *ce jour*, a été baptisé ce *six* novembre 1770. »

devait donc prendre un développement extraordinaire. Aidé des anciennes relations et du crédit de son père, il acheta, dans les manufactures du Poitou et de l'Angoumois, tout ce qu'elles pourraient fabriquer de papier pendant deux ans. L'opération eut un succès immédiat et tel qu'il put rétrocéder ses marchés à divers libraires avec un bénéfice de 300,000 fr. Cette première faveur de la fortune lui en fit convoiter de nouvelles, et uniquement occupé des moyens de les obtenir, il renonça à la vie dissipée qu'il avait menée jusque là. A son retour de Paris, où il était allé comme député à la fédération du 14 juillet 1790, pressentant que le contre-coup de la Révolution rendrait fructueuses de vastes opérations sur les produits coloniaux, il s'associa à des négociants de Nantes et de Bordeaux, et donna à ses affaires une étendue qui servit de prétexte, en 1793, pour le dénoncer à Carrier comme accapareur. Cette dénonciation l'eût perdu, si le général Boivin, alors commandant à Nantes, ne l'eût choisi pour son aide-de-camp. C'est en cette qualité, s'il faut l'en croire, que, par la soustraction de l'ordre expédié à Boivin par le comité révolutionnaire, le 15 frimaire an II, il en aurait empeché l'exécution, et sauvé ainsi les détenus du Bouffay, des Saintes-Claires et de l'Eperonnière, qui devaient être fusillés indistinctement.

Le séjour de Nantes lui étant insupportable, il gagna le quartier-général de Kléber, à Remouillé, et y fut chargé du commandement d'un détachement qui prit part, à Torfou, à une affaire désavantageuse aux républicains. Le général Canclaux l'ayant ensuite envoyé porter des drapeaux à la Convention, il sentit se réveiller, pendant son séjour à Paris, ses premières inclinations, et, quoique la vie militaire convînt assez à son activité, le souvenir du succès de ses spéculations antérieures lui fit espérer que, placé sur un plus grand théâtre, il arriverait promptement à la fortune.

Il était fixé à Paris lorsqu'y arrivèrent les 194 Nantais, au sort desquels il s'intéressa, mais sans succès. Parmi eux était M. Tébaud, negociant, dont il épousa la fille après le 9 thermidor. Les démarches qui lui procurèrent ensuite une indemnité de deux cent mille francs comme dédommagement de l'incendie des usines de son père pendant la guerre de la Vendée, lui avaient révélé les embarras financiers du gouvernement. En vue d'y remédier, il proposa de décreter que les assignats ne seraient admis en paiement des contributions qu'au cours moyen de chaque mois, mesure fort simple, dont l'adoption eût maintenu le crédit du papier-monnaie et assuré au trésor un revenu réel. Quoique non suivis, ses conseils avaient fait connaître au Directoire sa haute capacité en matière de finances. D'un autre côté, sa maison de banque et de commerce se livrait à des opérations dont une seule lui avait donné, pour sa part, plus de 500,000 fr. en trois mois. Il avait donc, malgré son extrême jeunesse, une position qui lui permettait de marcher de pair avec les notabilités de l'époque. Ses salons leur étaient ouverts, en même temps qu'il fréquentait ceux de Barras et de Mme Tallien. C'est là qu'il fit, un peu avant le 13 vendémiaire, la connaissance du général Bonaparte, qu'il devait tant de fois rencontrer sur ses pas dans le cours de sa vie orageuse.

Le désordre et la pénurie des finances étaient tels que le Directoire ne pouvait faire face aux divers services publics Celui des subsistances de la marine, administré en régie, languissait comme les autres. Au sein d'une commission nommée à la demande d'Ouvrard, il fit prévaloir le système de l'entreprise, et fut appelé à remplacer les anciens administrateurs, avec le titre de munitionnaire général. Les bénéfices qu'il réalisa, en cette qualité, pendant le séjour de la flotte espagnole à Brest, s'élevèrent, de son propre aveu, à 15 millions; aussi lui fut-il facile, au premier appel du Directoire, de lui en prêter dix, réclamés par les besoins les plus urgents de l'armée d'Egypte. Son empressement à venir en aide au Gouvernement l'autorisant à lui donner des conseils, il lui soumit un plan de finances et de crédit basé sur la nécessité d'une dette publique limitée au quart du revenu de la France, et sur la création d'une caisse d'amortissement indépendante et richement dotée. Ses conseils ne furent pas écoutés; ils ne pouvaient l'être d'ailleurs d'un Gouvernement d'expédients, condamné à vivre au jour le jour.

Peu après, Bonaparte revint d'Egypte. Aussitôt après le 18 brumaire, il fit appeler Ouvrard, et lui demanda un prêt de 12 millions, destinés à combler, pour quelques jours, le vide du Trésor, en attendant que le nouveau Gouvernement pût se créer des ressources durables. Ouvrard, qui était en mesure de consentir à ce prêt, s'y refusa, et peu de jours après, il réclama le remboursement de celui de 10 millions qu'il avait fait au Directoire, remboursement qu'un arrêté consulaire du 29 nivôse an VIII prescrivit d'effectuer en lettres de crédit sur les contributions de l'an VII, et en rescriptions remplaçant les bons deux-tiers. Ouvrard s'est beaucoup récrié contre ce remboursement en valeurs discréditées, qui finirent par tomber dans l'abîme de l'arriéré. Il l'a représenté comme la conséquence de l'antipathie personnelle de Bonaparte contre lui, et surtout comme une punition de son refus du prêt de 12 millions. L'antipathie personnelle, rien ne la démontre; mais, par la nature et l'immense développement de ses spéculations, Ouvrard était suspect au premier consul, qui ne voyait dans la plupart d'entre elles qu'un agiotage effréné. Il n'y eut pas, d'ailleurs, lésion réelle pour Ou-

vrard, puisqu'il était remboursé en valeurs au moins aussi sûres que celles des *bons décadaires*, qui, primitivement assignés en paiement, ne lui avaient pas été payés. Des préventions injustes, ou tout au moins exagérées, se sont parfois manifestées contre des signataires de traites avec l'Etat; leurs bénéfices, alors qu'ils étaient la conséquence légitime d'habiles calculs et la compensation de chances périlleuses, ont été représentés comme des vols motivant la modification ou la rupture des contrats. Toutefois, il faut bien le reconnaître, après les scandaleuses dilapidations du Directoire, après ses alliances éhontées avec toutes les sangsues de la fortune publique, le soupçon était permis. Ouvrard ne put y échapper. Après plusieurs conseils tenus au Luxembourg, un arrêté consulaire du 7 pluviôse an VIII décida que, comme il n'offrait aucune responsabilité quant aux 62 millions qu'il avait reçus en garantie pour la continuation de son service, et que tout, dans la contexture comme dans l'exécution de son traité, accusait l'infidélité et la dilapidation, il serait mis en état d'arrestation, les scellés apposés sur ses papiers, et tous ses biens provisoirement séquestrés; puis, comme justification de ces diverses mesures, le *Moniteur* du 16 pluviôse inséra une note détaillant les bénéfices qu'Ouvrard avait dû faire, et qu'on abutait à 16 millions, indépendamment, était-il ajouté, de certains bénéfices illicites très-élevés.

Joséphine, à qui Ouvrard avait fait quelques prêts personnels pendant la campagne d'Egypte, mue par la reconnaissance et par sa bienveillance naturelle, l'avait prévenu qu'il existait un projet de l'arrêter et de le traduire devant une commission militaire, à Marseille. Le même avis lui était parvenu de divers côtés. Quoi qu'il en soit, son arrestation, à laquelle il ne semble pas d'ailleurs qu'il eût cherché à se soustraire, s'était effectuée le 10 pluviôse. Le commerce et la banque s'en émurent; douze de leurs délégués la représentèrent au premier consul comme une atteinte portée à la sûreté des contrats et, par suite, au crédit. D'autres voix s'élevèrent dans le même sens au sein des conseils du gouvernement, et ce concert amena de grandes modifications à l'arrêté du 7 pluviôse. L'arrestation d'Ouvrard se borna à une simple surveillance de gendarmes, et l'examen de ses livres et papiers fut confié à six conseillers d'Etat, lesquels, après un travail de plusieurs mois consécutifs, établirent que sa fortune liquide en propriétés, argent et rentes, s'élevait à 29 millions.

Par son crédit et par son habileté, plus peut-être que par ses capitaux, Ouvrard était une véritable puissance; ses bureaux avaient l'aspect d'un ministère, où Cambacérès, depuis archi-chancelier de l'empire, était chargé du contentieux. Libéral, fastueux même, il se composait une galerie de tableaux des grands maîtres des écoles anciennes, en commandait à ceux de l'école moderne, obtenait pour ses commis des charges d'agents de change ou de receveurs-généraux, faisait leurs cautionnements, et commanditait des maisons de commerce sur divers points de la France. Un personnage si considérable et si influent ne pouvait donc rester en dehors du mouvement politique et financier. Aussi, dès que l'orage qui avait grondé sur sa tête se fut calmé, un rapprochement eut-il lieu entre lui et le premier consul. Ouvrard avait demandé un passeport, afin d'aller recouvrer au Mexique quatre millions de piastres que lui devait l'Espagne, pour solde de ses fournitures à l'armée navale de cette nation, pendant qu'elle avait séjourné à Brest. Mandé aux Tuileries, il eut une conversation fort vive avec le premier consul, et, après en avoir reçu une ordonnance de quatre millions, il s'engagea à en fournir douze, indispensables pour assurer le service, dont toutes les branches étaient en souffrance.

S'associant alors à M. Wanderberghe, régisseur des vivres et homme habile dans le commerce des grains, il conclut avec le gouvernement un traité pour l'approvisionnement des armées. L'exécution de ce traité se fit avec assez de régularité pour que l'armée n'éprouvât pas trop de besoins pendant la campagne que termina la bataille de Marengo, et il n'est pas douteux que les associés durent réaliser d'énormes bénéfices. Il n'en fut pas tout-à-fait ainsi en 1802, année de déplorable disette, qui leur aurait fait perdre sept millions. Quoi qu'il en soit, ils se chargèrent, moyennant une commission de 2 p. 0/0, d'acheter sur les marchés étrangers tout le blé qu'on y pourrait trouver, et autorisèrent les expéditeurs à tirer sur eux. Le gouvernement, de son côté, promit que les fonds seraient exactement faits aux échéances pour l'acquittement de leurs obligations. Mais à la première échéance, le trésor ne put faire les fonds promis. Malgré leur immense découvert, les deux associés, sous le prête-nom de Frenais, conclurent avec le gouvernement, le 30 floréal an XI (20 mai 1803), un nouveau traité pour l'approvisionnement de la marine. C'était le moment où se préparait la descente en Angleterre. Bien que Ouvrard et son associé fussent alors en avance de près de 68 millions, et que les frais de négociations de leurs déboursés leur eussent, à eux seuls, occasionné une perte de plus de 43 millions, couverte par la vente d'une série de domaines et d'hôtels constituant pour Ouvrard une fortune de souverain, ils trouvèrent encore le moyen de s'engager, le 14 germinal an XII (4 avril 1804), à prêter au gouvernement une somme de 50 millions, dont il avait un besoin immédiat. Par la rétrocession de ce traité, faite le même jour à M. Séguin, ce dernier resta engagé ostensiblement envers

l'Etat, mais il ne fut en réalité que la caution d'Ouvrard et de Wanlerberghe. C'est cette rétrocession qui devint la cause et la base des longs démêlés judiciaires que, comme nous le verrons, Ouvrard eut, vingt ans plus tard, avec Séguin. Les associés devaient faire leurs versements à raison de quatre millions par mois, contre des obligations des receveurs-généraux, à l'escompte de 3/4 p 0/0, et remettre pour comptant vingt millions d'ordonnances à leur profit sur les ministères de la guerre et de la marine. Les dépenses causées par les préparatifs de guerre s'augmentant de jour en jour, il fallut encore, à trois mois de là, recourir à Ouvrard et Cie, qui s'engagèrent (8 juin 1804) à fournir au Trésor, pour le service de l'an XIII, 150 millions. A ce traité, auquel Séguin participa encore ostensiblement, succéda celui du 17 avril 1805, stipulant un versement de quatre cents millions pour les besoins de l'an XIV.

C'est alors que Napoléon, qui avait épuisé tous les moyens diplomatiques pour obtenir de l'Espagne le paiement de 32 millions dus par elle sur son subside annuel de 72 millions, proposa à Ouvrard de faire l'avance de cette dette, dont il irait se rembourser à Madrid. Après quelques hésitations, il accepta. A peine arrivé à la cour de Charles IV, il se convainquit que la monarchie espagnole, si on ne lui infusait une vitalité urgente, était condamnée à une pénurie irremédiable. Appelant alors à son aide toutes les ressources de son génie inventif, il parvint à secouer un moment la torpeur endémique de l'Escurial. Secondé par la reine Caroline et le prince de la Paix, il obtint un succès prodigieux et tel qu'il en fut étonné, lui qu'aucun succès n'étonnait. Donnant à sa mission une vaste extension, et conciliant ses intérêts personnels avec ceux de la France et de l'Espagne, il imagina, pour que cette dernière puissance payât l'arriéré des subsides, remédiât à la disette qui la désolait et fondât son propre crédit, de se faire attribuer : 1° le commerce exclusif des deux Amériques ; 2° l'extraction et la libre disposition des mines d'or et d'argent appartenant à la couronne; enfin, de faire dans les deux Amériques des emprunts garantis et remboursables par leurs trésoreries. Ces gigantesques et fabuleuses conceptions furent goûtées, et leur auteur appelé au Conseil des Indes, où il fit adopter un plan de crédit reposant sur les bases qu'il avait indiquées au Directoire. Ce n'est pas tout. Il se fit reconnaître créancier direct des 32 millions faisant l'objet spécial de sa mission, vendit au gouvernement espagnol pour 52 millions de blé de France, et se chargea, pour plusieurs années, de tous les services de la guerre et de la marine. Enfin, traitant avec Charles IV comme avec un particulier, il passa avec lui un traité de commerce pour l'échange des produits de l'Europe et des colonies espagnoles, traité stipulant le partage des bénéfices de compte à demi, et pour l'exécution duquel Ouvrard reçut 260 millions 500,000 fr. de valeurs. Stimulé par les difficultés mêmes des opérations qu'appelait un pareil traité, — elles ne l'empêchèrent pourtant pas de souscrire, le 17 novembre 1805, la fourniture des subsistances de l'escadre de Cadix, — il courait d'Espagne en France, de France en Hollande, faisait, comme par enchantement, cesser la disette dans la Péninsule, y obtenait, avec des concessions de mines, la ferme des tabacs et l'entreprise de deux canaux, lorsque ses intérêts, compromis à Paris, l'y rappelèrent en toute hâte. M. Desprez, banquier de la cour de l'Empereur, substitué à Ouvrard par le ministre du Trésor pour l'exécution des services de l'an XIII et de l'an XIV, s'était mis, par des opérations financières imprudentes, dans l'impossibité de tenir ses engagements. Informé, le lendemain de la bataille d'Austerlitz, des graves embarras de la situation financière, l'Empereur accourut à Paris, et, à son arrivée, il fit mander Ouvrard, Wanlerberghe et Desprez. Dès qu'ils se présentèrent, sa colère fit explosion. Convaincu que la compagnie des *Négociants réunis* (c'était le titre de l'association) avait pourvu aux besoins de la France et de l'Espagne, avec les seuls fonds du Trésor et de la Banque, il plaça Ouvrard et ses associés entre une poursuite criminelle et l'abandon immédiat de tout ce qu'ils possédaient en approvisionnements, valeurs en portefeuille, immeubles et gages sur l'Espagne. Un décret du 6 février 1806, préparé à l'avance, et lu séance tenante, les déclarait débiteurs envers l'État de 87 millions détournés du Trésor pour leurs spéculations personnelles. Ce débit, par suite de vérifications ultérieures, atteignit le chiffre de 141 millions. La compagnie, qui se prétendait créancière de l'État pour une somme supérieure, l'était réellement d'environ 80 millions, qu'elle ne put faire admettre en compensation. Elle dut livrer tout ce qu'elle possédait, et le Trésor français lui fut substitué à l'égard de l'Espagne. Ouvrard aurait bien voulu discuter devant les tribunaux la légalité des mesures qui le frappaient, et qui, suivant l'opinion formulée par Cambacérès à Napoléon, n'auraient pas été sanctionnées par eux. Il fallut s'exécuter et payer les 141 millions. Les *Négociants réunis* avaient conservé les marchés d'approvisionnements des armées. A leur expiration, le renouvellement leur en fut proposé; ils le refusèrent. Leur position, vis-à-vis de leurs créanciers, ne leur permettait pas de l'accepter. Pour la régulariser, ils déposèrent leur bilan le 31 décembre 1807, veille du jour où le Code de commerce devenait exécutoire. Ce devait être, en effet, une simple régularisation, puisque leurs créanciers ne subirent ni remise, ni perte, et qu'ils laissèrent à Ouvrard la gestion de ses affaires. Il s'en occupait activement, lors-

qu'un décret, daté de Schœnbrunn, vint inopinément le déclarer débiteur, comme garant du roi d'Espagne, de 1,525,247 piastres, qui, a-t-il dit, n'avaient pas été présentées au remboursement pour la convenance de l'Empereur ou du Trésor, et que deux décrets du roi Joseph avaient reconnues dette de l'Espagne. Ecroué d'abord à Sainte-Pélagie, il fut ensuite mis en liberté sous caution, et, muni de passeports que lui délivra son ancien ami Fouché, il partit pour la Hollande et l'Angleterre avec la mission, confiée par ce dernier, de préparer les voies à un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Cette mission, très-vraisemblablement ignorée de l'Empereur, quoique Ouvrard ait prétendu le contraire, détermina le remplacement de Fouché par Savary, dont le premier acte fut l'arrestation d'Ouvrard et son envoi à l'Abbaye, d'où il fut transféré à Vincennes et mis au secret. Une démarche spontanée de sa femme auprès de l'Empereur lui obtint sa liberté. Il la refusa. Il fut alors conduit à Sainte-Pélagie, non plus comme prisonnier d'État, mais à titre de débiteur du Trésor, en sa qualité de garant du roi d'Espagne. C'est là qu'avec ses associés, Mun, Wanlerberghe et Séguin, il passa les dernières années de l'Empire, menant un train de prince, et s'obstinant à ne pas vouloir recouvrer une liberté qu'il eût facilement obtenue du gouvernement auquel il soumettait des plans de finances demandés à son expérience et à son habileté.

Il était depuis peu libre sur parole et retiré dans une de ses terres près d'Orléans, lorsque survinrent les événements de 1814. Quoique la Restauration lui eût accordé sa confiance, il ne participa, jusqu'en 1815, à aucune opération financière, et se borna à présenter au roi et aux chambres un plan de crédit, qui fut publié sous le titre de *Mémoire sur les finances, adressé au Gouvernement, au mois de mai* 1814, Paris, de Nouzou, 1814, in-4°; mémoire auquel succéda celui qu'il adressa à M. de Blacas, et qui renfermait une vive critique du budget dressé par le baron Louis pour 1814. Il n'en fut pas de même pendant les Cent-Jours. Un prêt de cinquante millions qu'il fit au nouveau Gouvernement, et qu'il exécuta en versant deux millions tous les deux jours, suffirait pour attester l'abondance de ses capitaux, mais plus encore la fécondité de ses ressources, dans un moment où toutes les valeurs étaient dépréciées. A la seconde Restauration, il se trouva devant le baron Louis avec une créance de cinq millions de rentes qui lui avaient été concédées en remboursement de son avance de cinquante millions, créance dont il ne fut soldé, après maints déboires, qu'en subissant une perte de moitié.

Ce début aurait dégoûté bien d'autres de toute relation avec le gouvernement; mais, soit qu'il fût animé, comme il semble le dire, du désir de fonder le crédit public en France, soit, — ce qui n'est pas moins vraisemblable, — que cette fondation servît ses intérêts, Ouvrard ne se rebuta pas. Sa fièvre de spéculation redoubla même. La terreur qu'inspirait au Gouvernement la crainte de ne pouvoir payer la rançon imposée par les alliés, lui suggéra un mémoire qu'il présenta au duc de Richelieu. Appelé au conseil des ministres, il y développa ses plans qui, combinés avec des réductions obtenues des puissances étrangères, auraient terminé la crise politique et financière, si de puissantes influences ne les avaient fait écarter.

Ainsi éconduit, il se tint à l'écart, bien convaincu qu'on reviendrait à lui. C'est ce qui eut lieu dix-huit mois plus tard. Le ministère avait suspendu les paiements aux alliés. Alors Ouvrard, à qui l'on demanda un prêt de soixante millions, conçut et réalisa le projet d'un emprunt de huit cents millons, remboursable au moyen d'un émission de cent millions de rentes. Et, chose qui confondit les adversaires du projet, ce furent les puissances étrangères elles-mêmes qui soumissionnèrent l'emprunt, tant Ouvrard avait été habile à les convaincre qu'elles y étaient les plus intéressées. Après cette négociation, qui avait ramené la sécurité publique, mais qu'un concours de circonstances avait rendue pour Ouvrard une affaire purement honorifique, il fut, ainsi que Wanlerberghe, déclaré déchu de tout droit au paiement d'une créance de plus de treize millions, liquidée à leur profit pour fournitures faites à la marine en 1804 et 1805, et qui avait été inscrite aux divers budgets de 1814 à 1819. Wanlerberghe ne survécut que deux jours à la nouvelle de cette déchéance.

Mais Ouvrard, qui ne se décourageait jamais, ne songea qu'à faire des opérations qui lui permissent de récupérer cette perte. Il crut en avoir trouvé l'occasion dans les événements qui se passaient en Espagne. La régence d'Urgel, aussitôt qu'elle avait été organisée, lui avait demandé un prêt de 2 ou 300,000 fr., qu'elle ne pouvait se procurer nulle part. « Il vous faut » bien autre chose, répondit Ouvrard : il vous » faut 400 millions, et je vous les fournirai. » Il les fournit en effet, mais à la condition qu'elle prendrait le titre de régence d'Espagne, et qu'elle serait reconnue comme telle par le congrès de Vérone, ou tout au moins par la France. Comptant que cette reconnaissance serait proclamée, il réalisa en un mois 288 millions de l'emprunt promis à la régence, et avec ses écus il lui remit un plan de campagne qui, dans sa pensée, devait rendre inutile une intervention armée de la France. Comme tous ses projets ne séduisaient pas l'esprit positif de M. de Villèle, il courut à Vérone, et fut admis aux conférences du Congrès, mais sans y mieux réussir qu'auprès du ministre français. La Sainte-Alliance, au lieu d'abandonner aux Espagnols le soin de terminer leurs débats intérieurs, voulut qu'une

démonstration européenne attestât la solidarité des trônes. Une armée française fut chargée de comprimer l'insurrection espagnole. Ouvrard était intéressé à suivre l'armée, pour qu'à tout événement il pût veiller à la conservation de ses intérêts; mais aucun titre officiel ne lui en donnait le droit. Pour s'en créer un, il soumissionna, sous le nom de M. Albans Dubrac, les vivres de l'armée, et, muni d'une contre-lettre du titulaire des marchés, comme munitionnaire général,—car au service des vivres-viandes il joignit bientôt ceux des transports et des fourrages, tant l'administration avait été imprévoyante,—il eut, à bien dire, à organiser à l'improviste tous les services administratifs de l'armée, en vertu de traités sanctionnés, le 6 avril 1823, par le duc d'Angoulême. Quoique ce prince, par sa déclaration du 14 novembre suivant, eût solennellement constaté que le service du munitionnaire général avait été satisfaisant, ni le ministère ni les Chambres ne s'associèrent, en France, aux témoignages de contentement du prince généralissime. A son retour à Paris, le 24 décembre 1824, Ouvrard fut arrêté et conduit à la Conciergerie. Pendant qu'une commission élaborait péniblement un travail de cinq gros volumes in-4°, destiné à justifier l'administration de la guerre plutôt qu'à servir de base à une accusation contre le munitionnaire général; pendant que les Chambres manifestaient, sous toutes les formes, leur improbation de ses marchés et de leur exécution, et que les tribunaux de tous les degrés retentissaient des plaintes du ministère public, M. Séguin, faisant revivre contre Ouvrard les traités de 1804, le détenait à son tour sous les verroux de Sainte-Pélagie. Nous ne retracerons pas ici tous les incidents de la double lutte que le célèbre banquier eut à soutenir : les détails en sont amplement consignés dans le *Moniteur* et dans la *Gazette des Tribunaux*, auxquels peuvent recourir tous ceux qui voudront se faire une idée de la fertilité d'expédients que déploya Ouvrard pendant ses cinq années de captivité. Depuis sa sortie de Sainte-Pélagie, jusqu'à sa mort qui eut lieu à Londres, au mois d'octobre 1846, son nom ne fut plus prononcé que dans deux circonstances; la première au mois de janvier 1833, époque où, débiteur de sommes considérables pour différence sur un marché de 2 millions fait à la Bourse d'Amsterdam, il s'était soustrait par la fuite à l'exécution du jugement qui le condamnait à payer cette dette, et avait été arrêté à La Haye; la seconde, ce fut quand un jugement du mois d'avril suivant le condamna à payer une provision de 3 millions à M. Desprez, en attendant le jugement définitif des réclamations de l'ancien banquier de la Cour impériale.

Indépendamment du Mémoire déjà cité, Ouvrad a publié les écrits suivants, qui, dégagés de certains détails apologétiques de sa personne et de ses actes, contiennent des plans ou vues qui les font lire avec fruit et intérêt par les personnes qui s'occupent de questions de finances ou de crédit public : I. *Mémoire sur les finances, adressé au roi et à la commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen du budget proposé par les ministres le 23 décembre 1815*. Paris, de Nouzou, 1816, in-4°. II. *Observations sur la motion faite le 14 mars 1816, à la Chambre des députés, par M. de Blosseville*. Paris, de Nouzou, 1816, in-4°. III. *Observations sur les finances de la France, et proposition d'un cautionnement de 90,000,000 à exiger de la Banque de France, présentées en avril 1818*. Paris, Petit, 1818, in-4°. IV. *Sur l'Administration*. Paris, Guyot, 1824, in-4°. V. *Note du munitionnaire général de l'armée d'Espagne (sur ses marchés et sur son service)*. Paris, veuve Porthmann, 1824, in-4°. VI. *Marchés de Bayonne. Note sur le Mémoire que M. le comte Andréossy vient de publier*. Paris, Baudouin frères, 1826, in-8°. VII. *Mémoire à consulter pour M. G.-J. Ouvrard, contre le sieur Louis Tourton*. Paris, Guyot, 1825, in-4°. Réimprimé dans le même mois sous le titre de : *Mémoire de G. J. Ouvrard*, etc. VIII. *MM. Ouvrard contre M. L. Tourton*. Paris, Fain, 1826, in-8°. IX. *Mémoire du sieur Victor Ouvrard (frère de G.-J. Ouvrard), et du sieur J. Ouvrard, sa caution, contre le sieur Tourton*. Paris, Everat, 1825, in-4°. X. *Mémoires de G.-J. Ouvrard, sur sa vie et ses diverses opérations financières*. Paris, Fain, 1826-1827, 3 volumes ou parties in-8°, ornées, la première, du *fac simile* d'une lettre de M. le duc de Richelieu; la seconde, du *fac simile* d'une lettre du prince de la Paix, et la troisième, du portrait de l'auteur. Trois éditions ou tirages du premier volume ont eu lieu en 1826 et une quatrième en 1827; deux de la seconde en 1826; une de la seconde et deux de la troisième en 1827.

P. L...t.

OZANNE. — Cette famille a eu le rare privilége de fournir une série d'artistes distingués. Au milieu du XVIIe siècle, un sculpteur de ce nom travaillait à un monument que l'on voit encore de nos jours dans le cimetière de Pleyben. C'est un calvaire dans le genre de celui de Plougastel-Daoulas, et sur lequel de nombreuses statues représentent l'histoire de N. S. J.-C. Il porte la date de 1650, et sous la table de la Cène, on lit l'inscription suivante, qui nous apprend le nom de l'artiste, auteur de ce monument :

Faict à Brest par V. iv. Ozanne architecte.

Les figures de ce calvaire, qui ont le caractère de 1560 à 1570 environ, sont beaucoup moins nombreuses que celles qu'on voit à Plougastel-Daoulas, mais elles leur sont préférables sous le rapport de l'exécution. La date de ce monument démontre que Ozanne a dû en co-

pier les statues sur d'autres plus anciennes, ou qu'il s'est plu à leur donner arbitrairement un costume de près de cent ans antérieur à l'époque où il les a faites.

D'un autre côté, M. de Fréminville (*Guide du voyageur dans le département du Finistère*, p. 160), nous apprend que Julien Ozanne, architecte et entrepreneur des travaux du roi (le même très-vraisemblablement que le précédent), fit, en 1647, « par l'ordre et sous le commandement de M. Courpois, commandant lors pour S. M. aux château et ville de Brest, la première enceinte de cette ville, composée de murs d'environ dix pieds de hauteur sur deux et demi d'épaisseur, enceinte complétée dans les quarante années suivantes par des demi-lunes, bastions, fossés et autres travaux, etc. »

Environ quatre-vingts ans plus tard, Adrien Ozanne, que l'on croit de la même famille que le précédent, et qui était né, le 13 décembre 1697, à Saint-Martin-d'Ambené, évêché d'Evreux, se mariait à Brest, le 3 mai 1726, à Marie-Jeanne Peltier, fille de Jean Peltier, tenant une hôtellerie à l'enseigne de la *Tête-Noire*. Le contrat de mariage des deux époux nous apprend que Adrien Ozanne, cuisinier de profession, était attaché en cette qualité à la maison de M. de Roquefeuil, capitaine de vaisseau, chez qui il habitait depuis sept ans; qu'il s'engageait à demeurer désormais chez son beau-père, « pour l'aider à conduire son commerce et mener son trafic; » qu'il apportait en mariage, tant en crédits qu'en marchandises, etc., une somme de 1,400 liv., etc.

C'est de ce mariage que naquirent les quatre enfants ci-après, dont les travaux ont valu au nom d'Ozanne une juste renommée dans les arts du dessin et de la gravure.

OZANNE (Nicolas-Marie), — né à Brest, le 12 janvier 1728, n'avait que seize ans lorsqu'il perdit son père. Appelé par la nature à devenir artiste, il manifesta sa vocation dès sa plus tendre enfance, en charbonnant des figures sur les murs de la maison paternelle. Ses parents, convaincus de la nécessité de le laisser suivre un penchant si prononcé, l'avaient placé, dès 1738, chez M. Roblin, professeur de dessin et maître des gardes du pavillon de la marine du port de Brest. Ses progrès furent si rapides qu'à quatorze ans il fut adjoint à M. Roblin pour le seconder dans ses leçons. Il fut, en même temps, chargé par M. Bigot de la Mothe, intendant de la marine, de dessiner les plans des batteries des côtes de Bretagne et un grand nombre de cartes s'y rapportant. Ce travail, orné de différents cartouches dessinés à la plume, fut envoyé à l'amiral, pour qui il avait été exécuté.

Resté, en 1744, le seul soutien de sa famille, composée de sa mère, ses trois sœurs, et son jeune frère Pierre, âgé de sept ans, il dirigea ce dernier et ses deux sœurs cadettes vers l'étude des arts, vers celle de la gravure principalement, comme susceptible de leur procurer les ressources les plus promptes. Dans ce but, il leur fit faire, d'après des estampes, beaucoup d'études destinées à leur assouplir la main et à les façonner à la régularité. Les trois jeunes élèves profitèrent d'une manière surprenante des leçons de leur frère; ils surmontèrent, par leur ardeur et leur intelligence, une foule de difficultés, et leur mérite fut d'autant plus grand qu'ils étaient obligés de planer et de buriner eux-mêmes leurs cuivres, qu'on ne trouvait alors que bruts chez les chaudronniers. Ces travaux, exécutés d'après les dessins de Nicolas, produisirent un grand nombre de cahiers de principes et d'études de marine, ou de vues de ports, dont cinq, comprenant trente-deux planches sans texte, furent publiés de 1749 à 1754 sous le titre de : *Cahiers des principales manœuvres de la marine*, Paris, veuve F. Chereau, petit in-f°. La veuve Chereau, marchande d'estampes, achetait les cuivres, et c'était en passant un de ses ongles sur les planches qu'elle appréciait, par la profondeur des tailles, le mérite de la gravure, qu'elle payait en conséquence, quoique toujours à un prix relativement très-modique. Néanmoins, en peu d'années, la position domestique de nos artistes s'était améliorée, et leur nom commençait à être connu, à l'exception de celui de Louise, l'aînée des sœurs, qui resta toujours la ménagère.

M. Roblin étant mort en 1750, les supérieurs de Nicolas, appréciant sa scrupuleuse exactitude à remplir ses devoirs, lui accordèrent la place de professeur titulaire des gardes du pavillon, avec un traitement de huit cents livres. L'année suivante, M. Rouillé, ministre de la marine, l'appela à Paris, pour y dessiner, sous les yeux de M. Duhamel, inspecteur des écoles de construction navale, les vaisseaux figurant dans les *Vues du Hâvre*, faites à l'occasion du voyage de Louis XV dans ce port en 1749. A son retour à Brest, Ozanne, alors âgé de vingt-quatre ans, fut nommé membre de l'Académie royale de la marine, lors de la fondation de cette compagnie savante, en 1752. Pendant les deux années qu'il participa aux travaux de l'Académie, il lui fit hommage de plusieurs de ses compositions, notamment d'une estampe qu'il avait dessinée et gravée, et qui représentait le *Lancement du vaisseau le Duc-de-Bourgogne, à Rochefort, en 1752*; d'une *Vue des travaux des nouvelles formes de Pontaniou*, et d'une *Vue d'embarquement au port de Brest*.

En 1754, après plusieurs demandes instantes, il finit par obtenir la permission de retourner à Paris, afin de perfectionner ses études. Aux leçons de Charles Natoire et de François Boucher, peintres alors en renom, il joignit celles du graveur I. Ingram, et, en peu de temps, il put tirer parti des conseils de ces maîtres.

Après dix-huit mois de séjour à Paris, Ozanne revint à Brest. Il y avait à peine repris ses fonctions qu'un ordre de M. de Machault, successeur de M. Rouillé, lui enjoignit, en 1755, d'aller s'instruire à Toulon des manœuvres qu'on n'exécute pas dans les ports de l'Océan, et de dessiner ensuite les principaux événements de la campagne que l'escadre de M. de la Galissonnière fit en 1756 contre Minorque. Lorsque, l'année suivante, il apporta ses dessins à Paris, il fut récompensé de ses travaux par le brevet de dessinateur du dépôt général des cartes et plans de la marine à Versailles. Ce fut peu après que M. de Marigny, directeur général des bâtiments de la couronne, lui confia le soin de construire les chaloupes et les gondoles du canal de Versailles, montées par des matelots dont il dirigeait les manœuvres, en vue de donner des notions de la marine au duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI. Ses leçons, suspendues par la mort de ce jeune prince, furent continuées plus tard, nous le verrons, à Louis XVI et à ses deux jeunes frères.

La résidence d'Ozanne à Versailles étant devenue forcément permanente, il fut remplacé, à Brest, par son frère, qui, depuis 1750, le secondait comme professeur-adjoint des gardes du pavillon, et, en échange de l'emploi qu'il perdait, il fut attaché, en 1762, en qualité de dessinateur, au bureau des ingénieurs-géographes de la guerre. Ce nouvel emploi, qu'il cumula avec celui de dessinateur du dépôt de la marine, lui fut accordé par M. de Choiseul, à qui il avait dédié son *Traité de la marine militaire*. Paris, 1762, in-8°. Les cinquante planches de ce recueil, composé pour l'instruction des gardes de la marine, représentent les vaisseaux de guerre et les manœuvres relatives aux combats ainsi qu'à l'attaque et à la défense des ports, et chaque planche gravée est suivie d'un texte explicatif, également gravé.

La position avantageuse qu'avait faite à Ozanne son double emploi lui avait permis, en 1764, d'appeler ses sœurs auprès de lui. Dans les intervalles de repos que lui laissaient ses travaux, il allait les voir à Paris, chez le graveur Jacques Alliamet, où il les avait placées pour qu'elles perfectionnassent leurs connaissances. Telle était sa vie, lorsqu'en 1766, M. de Courtanvaux vint l'arracher à ses douces habitudes. Cet amateur éclairé du progrès des sciences nautiques avait résolu d'éprouver, à ses frais, les premières horloges marines de Pierre Leroy, que cet artiste avait soumises à l'Académie des sciences. Connaissant le mérite d'Ozanne et son aptitude à la construction, il le chargea, avec l'agrément du duc de Choiseul, de construire, au Hâvre, sur ses propres plans, la corvette l'*Aurore*, destinée à cette expédition. Cette corvette, qui avait soixante-six pieds de tête en tête, et dont la coupe tenait plus du vaisseau que de la frégate, à cause du service qu'elle devait faire, ne trouva point, pendant toute la campagne, de bâtiment qui la surpassât en vîtesse dans la marche ou les évolutions, soit par les grands vents, soit par une grosse mer. La douceur de ses mouvements lui donnait, en outre, pour le maintien et la conservation de sa mâture, des avantages que les marins pouvaient seuls apprécier, et dont il leur était facile de se faire une idée à la simple vue du modèle en relief de ce bâtiment, exécuté avec un luxe et une précision extraordinaires; modèle qui fut déposé à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ozanne, voulant juger par lui-même des qualités de sa corvette, s'y embarqua avec M. Leroy et les commissaires de l'Académie. L'*Aurore* mit à la voile en mai 1767, parcourut les côtes de la Manche, de la Flandre, de la Hollande, et fit diverses relâches. En débouquant de Rotterdam, la promptitude de l'*Aurore* à virer, sans perdre de terrain, par un vent fort et une grosse mer, démontra d'une manière sensible l'excellente construction de cette corvette. Le temps que dura la relâche de Boulogne, Ozanne l'employa, d'après les ordres du duc de Choiseul, à lever le plan du port d'Ambleteuse.

Pendant son séjour à Rotterdam, les Etats de Hollande, admirant sa corvette et désirant se l'attacher, tentèrent, par les offres les plus séduisantes, de le déterminer à se fixer dans le pays. Inaccessible à l'intérêt, il n'hésita pas à repousser leurs propositions.

Revenu en France, il s'occupa, en 1769, de l'éducation nautique du dauphin, depuis Louis XVI, et de ses deux frères. En leur exposant, dans des promenades sur le canal de Versailles, les éléments de la construction et de la manœuvre des vaisseaux, il leur donna une idée générale de la marine. Il s'attacha encore à atteindre ce but, soit en composant les dessins explicatifs des combats racontés par M. de Morogues (*voy. ce nom*), dans les cahiers rédigés par ce savant officier général, soit en y suppléant lui-même par des détails oraux, puisés particulièrement dans l'histoire maritime du règne de Louis XIV, détails dans lesquels il faisait sentir à ses augustes élèves la différence des combats de galère à galère, de vaisseau à vaisseau, d'escadre à escadre, etc. Cet enseignement, auquel la guerre de 1778 fournit, plus tard, de nombreux et intéressants sujets de démonstration, s'étendit à la connaissance des ports, au moyen de vues, de descriptions et de dessins, formant cinq suites de travaux acquises, en 1829, par le Musée naval du Louvre, savoir : I. *Recueil de plans et coupes de bâtiments; Méthode sur leur déplacement; Observations sur leurs propriétés*, etc.; trois volumes in-f° en tête de chacun desquels se trouve une boussole dessinée par Louis XVI et ses deux jeunes frères. II. *Vaisseaux de guerre ou rap-*

ports de grandeur qu'ils ont entre eux, suite de vingt-et-un dessins coloriés, accompagnés, la plupart, de descriptions. III. Vingt-neuf dessins coloriés représentant les *Campagnes de Duguay-Trouin* et onze feuilles de descriptions IV. *Suite des ports de France*, dessinés par ordre du gouverneur des princes. V. Vingt-huit dessins sur la *Construction des vaisseaux, leur mâture, leur gréement*, etc. (1).

La bienveillance et la gratitude qu'Ozanne mérita et obtint de ses élèves eurent pour résultat la récompense la plus douce pour lui, la possibilité d'être bien souvent utile aux divers corps de la marine, qui, de leur côté, furent unanimes à l'entourer d'estime et de considération.

Sa retraite, qu'il obtint après quarante-sept ans de services, ne fut pas oisive. Les beaux-arts et la société de quelques amis bien dignes de l'apprécier charmèrent ses loisirs. Profondément versé dans l'histoire de la marine, il y trouvait un sujet intarissable de conversations attrayantes, d'où découlait une instruction d'autant plus solide qu'il était d'une rare impartialité. Esprit vif et pétulant, il se laissait quelquefois aller à son premier mouvement; mais sa bonté naturelle le tempérait presque aussitôt, et son extrême politesse en effaçait jusqu'à la dernière trace. Il mourut subitement à Paris, le 5 janvier 1811, entouré des soins pieux d'une famille qui vénérait en lui le modèle de toutes les vertus. Il ne s'était pas marié, afin de pouvoir se consacrer tout entier à son frère et à ses sœurs.

« Les dessins de M. Ozanne, dit un artiste (2) bien apte à les apprécier, offrent en général des productions exécutées avec facilité. Son adresse à profiter des masses de fumée produites par l'artillerie, dans les batailles navales, a souvent concouru à rendre très-piquants d'effets les combats qu'il a représentés. On a toujours cité avec éloge ses *Vues de Ports*. La vérité et la scrupuleuse exactitude, qui en font le principal mérite, y sont portées à un si haut degré, qu'il a acquis, dans ce genre, une réputation difficile à atteindre. »

On connaît près de trois cents planches à l'eau-forte de la main de ce maître. Indépendamment des sujets, ou recueils, mentionnés dans le cours de cette notice, on distingue de N. Ozanne : I. *Le Combat de Saint-Cast, livré aux Anglais en* 1758, sujet dessiné et gravé par lui. II. Environ cent soixante morceaux formant deux lots (art. 63 *bis* et 245) du *Catalogue* rédigé par M. Regnault-Delalande, morceaux composant, la plupart, des cahiers de principes, de paysages et de marines, de vues de ports, de vaisseaux évoluants, et de diverses autres manœuvres de guerre; puis des vignettes pour la *Tactique navale* de M. Bigot de Morogues, etc.

Dans le nombre considérable des morceaux gravés d'après lui, on remarque : I. *Combat naval gagné sur les Anglais, en* 1756, *par M. de la Galissonnière*, gravé par P. Ozanne. II. *Nouveau livre de dessin à l'usage des jeunes militaires qui se destinent à la marine*, quatre planches in-4°, par P. Ozanne. III. *Quatre-vingt-deux morceaux : Manœuvres de vaisseaux, Vues de Brest et de Paris, Paysages et marines*, par ses deux sœurs et son frère. IV. *Première et deuxième vue de Cadix*, par M. Dequevauvilliers. V. *Vaisseaux présentés au roi par les provinces de France, en* 1761 *et* 1762, par M. Prevost. VI. *Les Campagnes de Duguay-Trouin*, suite de vingt-trois feuilles in-f° (titre, portrait, carte et texte gravé compris), par Jeanne-Françoise Ozanne et Y. Le Gouaz (*voyez ces noms*). Lorsqu'Ozanne publia ce recueil, en 1774, il en offrit vingt-quatre exemplaires à la ville de Saint-Malo, qui, en témoignage de sa reconnaissance, lui donna les droits de cité et de bourgeoisie, par une délibération de son conseil municipal en date du 7 juin. délibération que le maire, M. Magon de la Villehuchet, transmit à l'artiste brestois avec une lettre de remercîments du conseil. VII. *Recueil de combats et d'expéditions maritimes, considérés comme exemples mémorables du progrès de la tactique et de l'art de construire les vaisseaux chez les puissances maritimes de l'Europe, dans les deux derniers siècles, contenant des vues perspectives et pittoresques de ces combats, les plans particuliers des continents, îles et ports à la vue desquels ils ont eu lieu, le texte explicatif de chaque sujet et des remarques concernant le style ou les principes à suivre dans les dessins de batailles, pour l'intelligence de l'histoire*; planches imprimées sur papier vélin, gravées et mises au jour par Dequevauvilliers, Paris, 1798-1803, n-f°. Cette suite se composait de soixante-quatorze planches dont vingt-quatre cartes; il n'a paru que vingt-cinq vues pittoresques et perspec-

(1) Indépendamment des cinq suites acquises par le Musée du Louvre, Ozanne avait laissé divers objets aussi exécutés par lui pour servir à l'éducation des princes. Ils étaient restés entre les mains de Mme Coiny, sa nièce, et comprenaient particulièrement : I. Un coffre, en bois doré, aux cinq panneaux duquel se trouvaient appliqués, sous verre, des dessins coloriés, representant des vues de ports et des vaisseaux à différents degrés de construction ; le coffre lui-même contenait trente-six petits modèles de vaisseaux, morceaux en ivoire, et des dessins de ports, de côtes et de forts, découpés et collés sur carton. II Deux cartons pliants, couverts en moire bleue, sur lesquels sont tracées des boussoles avec des aires de vents. Les objets qui précèdent ont été donnés, par Mme Coiny, à M. Gilbert, de Brest, l'un de nos meilleurs peintres de marine, et élève de P. Ozanne. III. Un très-grand carton pliant représentant le plan colorié du combat de Duguay-Trouin dans la baie de Rio-Janeiro, le 12 septembre 1711, et les différentes positions des vaisseaux pendant le combat.

(2) *Catalogue d'objets d'arts des Cabinets de feu M. Ozanne, ancien ingénieur de la marine, et de feu M. Coiny, dessinateur et graveur, précédé d'une Notice historique sur chacun de ces deux artistes, par F.-L. Regnault-Delalande, peintre et graveur*. Paris, Leblanc, 1811, in-8°.

tives, et quatorze cartes ou plans. VIII. *Recueil des vues des lieux principaux de la colonie de Saint-Domingue, gravées par Ponce, d'après les dessins de Nic. Ozanne, exécutés sur ceux de son frère Pierre.* Paris, Ponce, 1791, in-f°. IX. *Nouvelles vues perspectives des ports de France, gravées par Le Gouaz* (soixante estampes plus un titre et une carte). Paris, S. D., in-f° obl. X. *Vues des colonies et de quelques rades et ports de France;* dix-huit estampes, dont une (*la rade de Cherbourg*), dessinée par P. Ozanne, se joignent à la suite des *Vues perspectives des ports.* Les huit vues des colonies sont gravées par Jeanne-Françoise Ozanne, et celles des rades et ports sont dues au burin de Le Gouaz. Les deux dernières suites ont aussi été réunies sous ce titre : *Vues des principaux ports et rades du royaume de France et de ses colonies, avec un texte explicatif, par Nic. Ponce.* P. L...t

OZANNE (Pierre), — né à Brest le 3 décembre 1737, frère, élève, puis successeur titulaire (1757) du précédent, qu'il suppléait depuis l'âge de quatorze ans, était déjà connu par le nombre et la supériorité de ses travaux, lorsqu'il fut embarqué, comme dessinateur, le 29 octobre 1771, sur la frégate la *Flore*, employée, sous les ordres de M. Verdun de la Crenne, à une mission scientifique. A cette campagne succéda celle qu'il fit, comme professeur, en 1774, sur l'*Hirondelle*, commandée par M. de Saint-Césaire. Après un séjour de deux ans à terre, il fit, en qualité de volontaire, en 1777, sur la *Boussole*, que commandait M. de Borda, chargé de déterminer la position des îles Canaries, une campagne qui dura neuf mois, et au retour de laquelle il fut autorisé, par M. de Sartines, à participer aux travaux de l'Académie royale de la marine, qui avait demandé son admission. Les diverses campagnes d'Ozanne achevèrent de l'initier à la connaissance raisonnée du navire, à l'appréciation des causes qui influent sur sa marche, qui doivent en déterminer la coupe, l'arrimage, le gréement, etc.; elles l'avaient ainsi préparé à remplir dignement les fonctions de sous-ingénieur-constructeur auxquelles il fut promu, le 22 mars 1778. Embarqué en cette qualité, sur le vaisseau le *Languedoc*, dans l'escadre du comte d'Estaing, envoyée au secours des Américains, il ne laissa pas ses crayons plus inactifs dans cette campagne que dans les précédentes et dans celles qui suivirent, en 1783, sur la *Boulonnaise;* puis, les deux années suivantes, sur le *Vautour*, commandé par M. de Puységur. La mission de ce dernier eut pour résultat, on le sait, la description et la levée des cartes ou vues composant le *Pilote de Saint-Domingue et des débouquements de cette île, depuis la Caye d'Argent jusqu'à la partie ouest du placet des îles Lucayes.* Paris, imp. roy., 1787, in-f°. A l'issue de cette campagne, qu'Ozanne avait employée à dessiner, non seulement les vues de côtes, mais encore celles des principaux lieux de la colonie, publiées par son frère (*Voy. ci-dessus*), il reçut une pension de 300 liv. sur la caisse des Invalides, et il fut appelé (5 février 1786) à Versailles, puis attaché au dépôt général des cartes et plans, et chargé, indépendamment du dessin des cartes levées dans la campagne du *Vautour*, de la composition de modèles de sculpture pour les vaisseaux de la marine. Il s'occupait activement de ces travaux, lorsque, le 11 juin suivant, il reçut l'ordre de se rendre sur-le-champ à Cherbourg, afin d'y dessiner la sixième vue nécessaire pour compléter la suite de dessins commandée par le ministre de la marine dans le but de perpétuer le souvenir du voyage de Louis XVI dans ce port. Nommé ingénieur-constructeur, le 16 mai 1788, il fut enlevé à ces fonctions, le 1er octobre 1792, pour aller remplir celles de sous-chef de l'administration civile au port de Toulon. Vainement la ville de Brest demanda-t-elle officiellement qu'il lui fût conservé; il dut se rendre à son poste au mois de janvier 1793. Parvenu à se sauver, le 30 septembre suivant, c'est-à-dire trente-deux jours après l'occupation de la ville et du port par les Anglais, il se trouvait ainsi sous le coup du décret du 7 octobre, qui avait déclaré traîtres à la patrie, et passibles des mêmes peines que les émigrés, tous les fonctionnaires restés à Toulon, et qui ne s'étaient pas présentés, soit aux représentants en mission dans le Midi, soit au ministre de la marine, dans les quinze jours qui avaient suivi la capitulation; mais un décret spécial du 22 novembre décida que celui du 7 octobre ne lui était pas applicable. Dirigé, le 1er décembre, sur Cherbourg, pour continuer ses services, avec la mission particulière de faire un rapport sur les forêts et les bois du pays, il releva, au mois d'avril 1794, la frégate la *Carmagnole*, échouée sur la pointe de Querqueville. Après avoir été chargé, du 29 ventôse an III au 28 ventôse an V, de diriger le service des constructions navales à Saint-Malo, il revint à Brest, d'où il fut détaché, à trois reprises, de l'an V à l'an VII, pour opérer le relèvement du vaisseau français les *Droits de l'Homme*, et de la frégate anglaise l'*Amazone*, échoués dans la baie d'Audierne; celui de la canonnière l'*Arrogante*, échouée dans la baie des Trépassés; enfin, celui d'une frégate anglaise, échouée dans la baie de Dinan.

Sa santé, altérée par ces travaux multipliés, l'obligea à demander, le 1er novembre 1798, un congé de trois mois qu'il vint passer à Paris, et pendant lequel, sur l'invitation du ministre Brueix, il fit paraître une partie de ses *Ornements de proues* et le *Combat de la Bayonnaise.*

Les services de tout genre qu'il avait rendus à la marine motivèrent l'arrêté consulaire du 15 décembre 1800, qui le nomma ingénieur de première classe, et celui du 24 août 1801, qui

en raison de ses quatre années de services de mer, lui conféra le titre de capitaine de vaisseau avec le droit d'en porter les insignes. Il continua pourtant d'exercer exclusivement ses fonctions d'ingénieur, qu'il n'interrompit que pour aller, au mois de décembre 1804, représenter le corps du génie maritime au sacre de l'empereur. Lorsqu'il fut admis à la retraite, le 27 janvier 1811, avec une pension de 2,400 fr., il comptait plus de cinquante-neuf ans de services.

Son activité était prodigieuse. Le temps que ne réclamaient pas ses fonctions, il le passait à dessiner dans son cabinet, mais plus encore dans le port ou dans la rade de Brest. Avait-il deux heures à sa disposition, vite il armait un canot, et, accompagné de deux hommes, parfois de deux enfants, il était sur l'eau, et, accroupi au fond du canot, il s'oubliait à reproduire des effets de ciel, de mer, de côtes, se familiarisant ainsi sans cesse avec la nature, de manière à en être le fidèle interprète. Bon, indulgent, serviable, il était d'un commerce aussi sûr qu'agréable. La douleur n'avait aucune prise sur l'égalité de son caractère. Tourmenté de la pierre, il ne voulut jamais consentir à se laisser opérer par son ami le docteur Duret : « Si vous m'ôtez cette pierre, disait-il en riant à cet habile chirurgien, je vous la jetterai à la tête. » Malgré cette infirmité, il semblait destiné à vivre encore assez long-temps, lorsqu'une chute qu'il fit auprès de son feu l'enleva immédiatement, à Brest, le 10 février 1813.

Sa modestie égalait son mérite. On peut s'en faire une idée par les notes suivantes, extraites de celles qu'il fut appelé à donner lui-même au Comité de salut public, le 8 octobre 1793, sur ses services et son aptitude : « ..... A toujours cultivé, dans le silence du cabinet, les sciences et les arts; ..... a fait exécuter plusieurs vaisseaux à Brest, et a construit une frégate sur ses plans..... Il peut donner des lumières importantes sur la théorie des fluides et sur les écoles de marine, où il a enseigné près de trente ans.....; *dessine passablement la marine*..... Agé et infirme, il ne peut plus remplir de place de chef. »

Et celui qui s'exprimait avec cette candide simplicité s'était déjà acquis la juste réputation d'ingénieur habile! Et, neuf ans plus tard, il devait la fortifier encore par la construction de la corvette la *Diligente*, dont il calcula les formes et la voilure avec tant de précision, que nul navire, avant et après elle, n'a pu l'égaler sous le rapport de la marche (1).

(1) Comme il n'arrive que trop souvent en pareille circonstance, au lieu de constater les qualités réelles de la *Diligente*, on les a exagérées. Ainsi, c'est à qui répétera que la *Diligente* fit, en dix-huit et même en seize jours, une traversée de Brest à la Dominique, tandis qu'il faut vingt-trois ou vingt-quatre jours à une frégate bonne marcheuse pour se rendre à la Martinique.

La vérité est que la *Diligente*, construite à Brest par Ozanne, sur ses plans, mise en chantier en floréal an IX, et lancée en vendémiaire an X, n'a été dépassée, sous le rapport de la marche, par aucun autre bâtiment. Toutefois, sa première traversée de Brest à la Dominique (celle dont il a tant été parlé), dura vingt-deux jours (17 nivôse au 8 pluviôse an X), et son retour du Cap à Brest, vingt-huit jours (30 pluviôse au 28 ventôse). Plusieurs frégates ou corvettes ont, depuis, fait les mêmes trajets dans le même espace de temps, à deux ou trois jours près. La marche de la *Diligente* n'a donc pas été comparativement aussi extraordinaire qu'on l'a prétendu. Disons néanmoins que, dans ses traversées subséquentes, sa marche fut constamment uniforme; d'où l'on est fondé à conclure qu'elle avait d'excellentes qualités intrinsèques.

A sa légitime réputation d'ingénieur, Ozanne joint celle de dessinateur du premier mérite, justifiée par les travaux que nous mentionnerons plus loin, et dans lesquels, observateur scrupuleux de la nature, il l'a rendue avec une vérité irréprochable, qui atteste une entente parfaite de toutes les parties de la marine. Si son crayon et son burin l'ont placé au premier rang des artistes qui ont traité la marine, l'ouvrage qu'il composa, trois ans avant sa mort, sur la construction navale, prouve aussi combien lui était familière la théorie qu'il avait si savamment appliquée, comme ingénieur, aux formes, à la voilure, au gréement et à l'arrimage des navires.

Indépendamment des travaux de dessin et de gravure qu'il a exécutés en communauté avec son frère, et dont nous avons parlé précédemment, Pierre Ozanne a laissé : I. *Ornements de proues de vaisseaux; Recueil de 24 planches sans texte, gravées par Y. Le Gouaz et J.-J. Coiny*. Cette suite se fait remarquer par le goût et le sentiment des convenances. II. *Cinq cahiers d'études de vaisseaux*, désignés sous le titre de *Cahiers* A. B, C, gravés par sa sœur Jeanne-Françoise, et plusieurs vues marines, dont l'exécution est du plus grand caractère. III. Une suite de petites pièces en travers, représentant des *vaisseaux*, des *ports de mer* et des *paysages*, d'après ses propres dessins. Les plus remarquables sont douze pièces gravées à l'eau forte et terminées au burin par lui-même. Elles sont marquées d'un P, suivi d'un O et d'un Z entrelacés.

La Bibliothèque impériale (cabinet des estampes) possède ce qu'on a pu rassembler de ses gravures; elles y sont réunies à celles de son frère, de ses deux sœurs et de son beau-frère Le Gouaz.

Le Musée naval, au Louvre, s'est aussi enrichi, en 1829, d'une grande partie de ses travaux. En voici l'indication sommaire : I. 669 *dessins, vues de côtes*, etc., dont 97 sur papier bleu ou blanc, estampés et lavés à l'encre de chine, terminés et ayant de grandes dimensions. II. 21 *dessins* représentant les différentes relâches de la *Flore* en 1771. III. 7 *dessins* représentant différentes positions de vaisseaux dans la campagne de M. le comte d'Estaing en 1778. IV. *Le Combat du Vengeur* (13 prairial

an II, 1er juin 1794). V. *Entrée et sortie du port de Brest*. VI. *Mise à l'eau, à Cherbourg, d'un cône, en présence de S. M. Louis XVI, en* 1786. VII. Un recueil contenant, en huit cahiers, 96 *études de vaisseaux, barques;* 156 *dessins originaux*, eaux fortes, et une vingtaine d'études détachées. VIII. 78 *dessins*, lavés sur papier blanc, à l'encre de Chine, représentant des *ornements de proues et poupes de vaisseaux et frégates;* 24 d'entre eux, nous l'avons vu, ont été gravés. IX. Un manuscrit sur les causes des diverses marches du navire, écrit en 1810, et accompagné de 32 figures explicatives, dessinées et gravées par Ozanne lui-même sur ses cuivres.

En voyant au Musée naval cette immense variété de travaux, la plupart ignorés du vivant de leur auteur, les amis des arts ne peuvent qu'éprouver une profonde reconnaissance pour l'administration qui, en les recueillant, a ainsi légué à la postérité la mémoire d'un artiste aussi fécond qu'habile.

Cette riche nomenclature ne constitue pas tout l'œuvre d'Ozanne. Un grand nombre de ses dessins sont disséminés dans des établissements publics ou chez des particuliers qui s'en sont disputé la possession. Ainsi on voit, à la mairie de Brest, un dessin au lavis présentant une vue du port avec un projet de monument à élever à Napoléon. Il en existe aussi plusieurs à l'Hôtel-de-Ville de Morlaix. Parmi les particuliers possesseurs de travaux d'Ozanne, nous avons entendu citer M. de la Fruglaye et M. Prelot, directeur des constructions navales à Lorient, propriétaire d'un grand dessin représentant le lancement d'un navire. M. Gilbert, le meilleur élève d'Ozanne, et le plus correct de nos peintres de marine, a recueilli, de son côté, un grand nombre d'esquisses, de dessins, etc., de son savant maître, dont il ne prononce le nom qu'avec émotion et respect. Il les regarde, avec raison, comme les principaux ornements de ses portefeuilles.

Au moment où nous terminons cette notice, nous apprenons la découverte toute récente, et l'acquisition par M. Auger fils, directeur de l'École de dessin de la marine, à Brest, de deux tableaux à l'huile de P. Ozanne, ayant chacun 1m de hauteur sur 1m 60 de largeur, représentant une *vue du port de Brest, prise en face des Corderies*, et une *vue* ou plutôt une *ébauche du fort Berthaume*. La vigueur du pinceau y est jointe à une grande exactitude de dessin.

P. L...t.

OZANNE (Jeanne-Françoise), — sœur des précédents, naquit à Brest le 11 octobre 1734. Douée d'un sentiment exquis des arts, elle fut la première de sa famille qui profita des leçons de son frère Nicolas. Elle n'avait encore gravé que d'après lui, lorsqu'elle vint à Paris, en 1764. Ses progrès furent si rapides sous la direction de Jacques Alliamet, que bientôt on vit paraître d'elle, d'après les dessins de son frère Pierre, des *Vues des ports de Dieppe, de Saint-Valery, de Livourne*, quatre planches de combats de la *Belle-Poule*, et trente-six planches des cahiers A, B, C. Ses derniers ouvrages sont huit vues des colonies (une du port Saint-Georges à la Grenade, trois de la Martinique, trois de Saint-Domingue et une de la Guadeloupe) dans les *Vues des ports et colonies*, gravées par son beau-frère Le Gouaz, d'après les dessins de son frère Nicolas. Depuis 1777, époque où elle se réunit à sa sœur Marie-Jeanne, elle avait prêté le secours de son burin à son beau-frère, pour l'exécution non seulement de ces huit planches, mais en outre de plusieurs de celles de *Vues de ports* dont elles n'étaient que la continuation. Les unes comme les autres sont traitées avec une finesse et un sentiment d'exécution remarquables pour l'époque, et qui seront toujours estimés des artistes. Elle mourut célibataire, à Paris, le 20 février 1795. Ses œuvres sont réunies à celles de ses frères et de sa sœur, à la Bibliothèque impériale, cabinet des estampes. P. L...t.

OZANNE (Marie-Jeanne), — autre sœur des précédents, née à Brest, le 12 janvier 1736, fut aussi élève de son frère Nicolas, et travailla avec son frère Pierre ainsi qu'avec sa sœur. D'un caractère plus léger que cette dernière, elle avait, comme elle, une grande facilité et réussissait particulièrement dans le paysage. Venue à Paris, en 1764, avec sa sœur, elle profita si bien des leçons d'Alliamet, qu'elle put promptement graver, à la satisfaction de Joseph Vernet, plusieurs sujets de ce maître, notamment le *Temps serein*. Mariée en 1767 à Le Gouaz, elle grava seule ou aida son mari à graver les quatre eaux-fortes d'après Joseph Vernet, dont nous avons parlé précédemment (*voy. Le Gouaz*). Cinq ans après son mariage, l'altération de sa santé, naturellement délicate, l'obligea à laisser de côté son burin; elle ne fit que languir pendant quatorze ans, et mourut à Paris, le 16 février 1786. Ses œuvres, aussi complètes qu'il a été possible, sont réunies à la Bibliothèque impériale (cabinet des estampes) à celles de ses frères et de sa sœur.

P. L...t.

P

PACAUD (Pierre), — prêtre de l'Oratoire, que les biographes s'accordent à faire naître en

Bretagne, et qu'ils disent être mort dans un âge avancé, le 13 mai 1760, mais sans faire connaître ni le lieu et l'époque de sa naissance, ni celui de son décès, s'acquit une certaine réputation comme prédicateur. Ses sermons se distinguaient par une noble simplicité. Il n'est connu aujourd'hui que par ses *Discours de piété ou Sermons sur les plus importants objets de la religion*. Paris, 1747, 3 vol. in-12. « Cet ouvrage, » dit la *Biographie universelle* (t. XXXII, p. 314), » avait paru avec une approbation du docteur » Tamponnet; mais ensuite on crut y voir des » propositions répréhensibles, et l'on y mit des » cartons qui furent rédigés par un autre docteur, l'abbé Millet. On trouve des détails sur » cette affaire dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, » du 26 juin 1745, qui, comme on peut s'y attendre, critiquent ces cartons avec beaucoup » de sévérité. Pacaud n'avait pas mis son nom » à cet ouvrage, et il n'est pas nommé non plus » dans les *Nouvelles*. Il n'avait point pris le parti » d'une opposition déclarée dans les disputes de » de ce temps-là; il passait cependant pour être » favorable aux appelants. Il fut exclu, en 1746, » de la maison de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où il résidait, et envoyé dans une » maison de province. » P. L...t.

PADIOLEAU (Albert), sieur de **LAUNAY**, — dont toutes nos recherches n'ont pu aboutir à nous faire découvrir les lieux et époques de naissance et de décès, mais qui a dû naître à Nantes, où il était conseiller du roi et auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne, est auteur des ouvrages suivants : I. *Belle et curieuse recherche traictant de la jurisdiction souveraine de la Chambre des comptes de Bretagne, sur le faict de la régale, ouverture et closture d'icelle, audition de comptes et fournissement d'adveux du temporel des evesches, abbayes et autres bénéfices scituez au dict pays, subjectz au droit de régale*. Nantes, Sébast. Heuqueville, 1631, in-4°. II. *Nouvelle recherche*, etc. Nantes, 1671 et 1681, in-4°. III. *De l'antiquité, fondation, nomination, splendeur, ruyne et estat présent de la ville de Jérusalem*. Nantes, H. Mauclerc, 1635, in-4°. Ne connaissant ces ouvrages que par leurs titres, nous ne savons si Desessarts (*Dict. hist.*) a été fondé à dire qu'ils sont écrits avec goût et méthode, et s'ils contiennent des recherches peu communes et des idées singulières. Nous voulons croire avec l'auteur, dont M. de Kerdanet rapporte le témoignage (*Vies des saints d'Albert-le-Grand*, p. XIV), « que Padioleau avait en histoire un petit démon qui lui disait à l'oreille des choses curieuses et récréantes, » qu'il aurait fait passer dans les ouvrages ci-dessus; mais nous eussions voulu aussi qu'il eût eu en poésie un autre petit démon qui l'eût empêché d'écrire la ridicule et détestable prose rimée à laquelle il a donné le nom de *Stances sur l'Histoire des saints de Bretagne du vénérable P. Albert-le-Grand*, stances qui se trouvent en tête de cette histoire. P. L...t.

PALOIS (François-Vincent), — né à Nantes, au mois de septembre 1771, fit chez les oratoriens de cette ville d'excellentes études classiques, à l'issue desquelles il entra à l'école de médecine de Nantes. Soit que les ressources de sa famille ne lui permissent pas d'aller immédiatement terminer ses études médicales à Paris, soit qu'un de ses frères, commandant l'aviso de l'État l'*Agile*, lui eût inspiré le goût de la médecine navale, il s'embarqua comme chirurgien auxiliaire sur la flûte l'*Ile-de-France*. Il se trouvait à Saint-Domingue lors de la première insurrection des Noirs. Comprenant, dans toute leur étendue, les devoirs du médecin, il pansait avec une égale sollicitude les blessés des deux partis, lorsqu'au plus fort de la mêlée, il fut atteint d'un coup de feu à l'épaule droite; il eût infailliblement péri au poste de l'honneur, si un de ses amis, n'écoutant que l'instinct du dévoûment, ne l'eût arraché à ses périlleuses fonctions, qu'il voulait continuer, malgré la gravité de sa blessure, et ne l'eût transporté dans ses bras à bord d'un navire. Une seconde campagne, qu'il fit en l'an II, sur le vaisseau l'*Aquilon*, toujours en qualité de chirurgien auxiliaire, lui fournit les moyens de continuer les excellentes études qu'il avait déjà faites à bord de l'*Ile-de-France*, sur les affections scorbutiques qui décimèrent les équipages de ces deux navires. Le résultat de ces études est consigné dans la thèse remarquable qu'à son retour en France, il soutint, pour le doctorat, devant la Faculté de médecine de Paris. Cette thèse lui valut les félicitations publiques du célèbre Hallé, qui, plus tard, s'en est étayé dans ses propres travaux sur l'hygiène.

Pendant ses campagnes, Palois s'était lié d'amitié avec M. Récamier, alors chirurgien de marine comme lui, et avec M. Larrey, attaché à l'hôpital militaire de Toulon. Durant son séjour à Paris, il joignit à ces illustres amitiés celle de l'immortel Bichat, et dire que ces diverses amitiés lui restèrent toujours fidèles, c'est déjà faire de lui un éloge suffisant. Bichat voulait que Palois se fixât à Paris, où il lui présageait des succès qui lui eussent procuré gloire et fortune; mais son jeune ami avait épuisé toutes ses ressources, et d'ailleurs il se sentait invinciblement attiré vers Nantes par les deux sœurs qui ont fait le bonheur de toute sa vie. Il revint donc, en 1802, dans sa ville natale, où il partagea désormais son temps entre la pratique de sa profession et une correspondance active avec ses anciens amis, les Récamier, les Larrey, les Alibert, les Dupuytren, les Roux, les Marjolin, les Chervin, etc. Les observations de fièvre jaune, qu'il avait faites dans les colonies et à bord des navires de l'État, lui firent prendre parti pour ce dernier, lorsqu'il soutint

la non-contagion de la fièvre jaune. Palois, au dire des hommes de l'art, fut, dans ses écrits comme à l'intendance sanitaire de Nantes, dont il était membre, un des plus solides champions des doctrines développées par les anti-contagionistes. Par ses opinions libérales et indépendantes, par son érudition, son intelligence des langues mortes et vivantes, son élocution facile, son infatigable activité et son inépuisable charité, Palois rappelait le digne et savant Laënnec, l'oncle du célèbre auteur de l'*Auscultation*. Il mourut à Nantes, le 8 juillet 1847. Il était membre correspondant de l'Académie de médecine et de plusieurs autres sociétés savantes nationales et étrangères.

Indépendamment de plusieurs discours qu'il avait prononcés comme président de la Société académique et de la Société industrielle de la Loire-Inférieure, à la fondation desquelles il avait coopéré, il a laissé dans divers recueils des observations médicales intéressantes, parmi lesquelles se trouvent des traductions que sa connaissance approfondie de la langue anglaise lui avait permis de faire d'un grand nombre d'articles insérés dans les journaux anglais ou américains. Nous nous bornerons à mentionner ici, avec sa thèse inaugurale, ceux de ses travaux qu'il a publiés dans le *Journal de la section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure*. Ce sont : I. *Essai sur l'Hygiène navale ou l'Hygiène appliquée à préserver du scorbut les équipages des vaisseaux pendant les voyages de long-cours*. Paris, J.-A. Brosson, an IX (1801), in-8°. II. *Plan de travail pour l'établissement de la Topographie médicale de Nantes et du département de la Loire-Inférieure (Journal de la section de Médecine, etc.*, année 1826). III. *Rapport sur un Mémoire de M. le docteur Lefort, médecin du roi à la Martinique, intitulé :* « De la Saignée et du Quinquina dans le traitement de la fièvre jaune. » (*Ibid.*, 1826.) IV. *Observation pour servir à l'histoire de l'Arachnitis de la base du crâne et du conduit rachidien. (Ibid.*, 1827.) V. *Accouchement de la princesse de Galles, et Réflexions à ce sujet. (Ibid.*, 1828.) VI. *Observations de puberté hâtive, traduites de l'anglais et précédées de quelques documents historiques. (Ibid.*, 1830.) VII. *Opinion de la Société de Médecine de Rio de Janeiro sur la Maladie régnant épidémiquement dans la villa do Mage et dans son district, adressée à S. Exc. Mgr le marquis de Caravellas, ministre et secrétaire d'État de l'intérieur de l'Empire, traduite du portugais. (Ibid.*, 1832.) VIII. *Rapport sur un Mémoire de M. Cholet, relatif à la peste qui a régné épidémiquement à Constantinople en 1834, et à sa non-contagion, suivi de quelques Réflexions sur les Quarantaines et les Lazarets. (Ibid.*, 1836.) IX. *Cas d'empoisonnement de plusieurs membres d'une famille résidant à la campagne, auprès de Nantes, pour avoir mangé des champignons de l'espèce ou variété désignée sous les noms de* Agaricus bulbosus, Amanita viridis, *et vulgairement appelée* Oronge, petite Ciguë blanche. (*Ibid.*, 1839.) X. *Notice nécrologique sur le baron Larrey. (Ibid.*, 1842.) XI. *Observations de Polypes vaginaux et utérins. (Ibid.*, 1844.) XII. *De la Parturition provoquée artificiellement. (Ibid.*, 1844.) P. H. Aubinais, D. M. P.

PAPIN (Louis-François), — d'une famille de robe, ancienne et considérée, naquit à Ancenis, le 14 novembre 1738. Son père, procureur fiscal du marquisat d'Ancenis, et receveur des domaines, était l'aîné de dix frères, dont huit succombèrent à la bataille de Fontenoy; l'un des survivants, Jacques Papin de la Clergerie, était notaire et procureur au barreau d'Ancenis, procureur fiscal des regaires de l'évêché et de la commanderie de Malte. L'autre, Michel Papin de la Garenne, sénéchal de Cordemais, fut nommé, lors de la nouvelle organisation administrative de la province, président du directoire du district de Savenay.

Papin, après avoir été reçu avocat en Parlement, à Rennes, fut nommé sénéchal du comté de Sérent et de la baronie de Montrelais. Les électeurs d'Ancenis le choisirent, en 1788, pour leur député aux Etats de Bretagne; mais les députés du clergé et de la noblesse s'étant abstenus de paraître à cette assemblée, Papin assista seulement aux séances de celle du Tiers, qui s'ouvrirent à Rennes, le 14 février 1789. Lors de l'organisation, au mois d'avril de l'année suivante, de l'administration du département de la Loire-Inférieure, Papin, d'abord choisi pour secrétaire du bureau nommé par les électeurs, rédigea, en cette qualité, une adresse à Louis XVI. Royaliste modéré, et ami d'un sage progrès, Papin consigna dans ce travail l'expression des sentiments honnêtes dont il était animé. Elu, le 30 avril 1790, membre de l'administration du département, et en 1791, député à l'Assemblée législative, il fut, en cette dernière qualité, au mois d'octobre, membre du comité des assignats-monnaies, et chargé de compter les assignats. On croit que c'est lui qui présenta à l'Assemblée, le 13 février 1792, un ouvrage sur les banques de secours.

A l'expiration de son mandat, il revint à Ancenis, résolu à vivre éloigné des affaires publiques. Mais, lorsque les Vendéens, après plusieurs attaques réitérées, se furent emparés d'Ancenis, dans le cours de l'été suivant, la reddition de cette ville fut cause qu'un grand nombre de ses habitants furent amenés à Nantes et entassés dans les prisons où régnait le typhus. Papin, que ses anciennes fonctions mettaient plus particulièrement en évidence, fut aussi incarcéré et condamné à mort. Mais, comme il était dangereusement malade au moment où la sentence fut prononcée contre lui, l'exécution en fut ajournée, et il dut son salut

à ce sursis. Moins heureuse, sa femme, qui s'était réfugiée en Anjou, fut arrêtée par une colonne républicaine, conduite à Angers, et fusillée, le 15 février 1794, par jugement de la commission militaire.

L'ordre rétabli, Papin fut nommé président du tribunal civil d'Ancenis, et en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 25 mars 1814. P. L...t.

PAPIN DE LA CLERGERIE (Jacques-Pierre), fils de Jacques (*Voy. ci-dessus*), — né à Ancenis, le 1er février 1753, fut successivement avocat en Parlement, procureur au Présidial de Nantes, administrateur de la Loire-Inférieure après la Terreur, puis président du tribunal criminel militaire de l'armée de Hoche, séant à Nantes. Il déploya dans ces dernières fonctions une énergie qui, jointe à la sagesse de ses proclamations, contribua beaucoup au rétablissement de la discipline dans les divers corps de l'armée de l'Ouest. Il mourut juge de paix, à Nantes, le 19 mars 1829, laissant un fils, qui était président du tribunal civil de cette ville en 1830, et qui, après avoir résigné ces fonctions pour rester fidèle à ses convictions politiques, s'est retiré à Ancenis. De R. de R.

PAQUER (Simon), — né le 1er mai 1779, à Nantes, où son père, maréchal-vétérinaire, avait le dépôt des étalons, s'initia, au milieu des jeux même de son enfance, à la connaissance pratique du cheval et au goût de l'équitation qui, développé avec l'âge, devint chez lui une véritable passion. Convaincu que nul ne peut devenir bon écuyer qu'à la condition de s'expliquer et de raisonner tous les mouvements du cheval, ainsi que les causes qui les produisent, il se livra de bonne heure et avec persévérance à l'étude anatomique de ce quadrupède, et, grâce à l'excellente éducation que lui avait fait donner son père, il acquit promptement de solides connaissances en hippiatrique. Par un double mérite, fort rare alors, il devint à la fois un excellent écuyer et un bon vétérinaire, à la suite des cours qu'il suivit à Alfort, et des leçons d'équitation qu'il reçut à Nantes, de M. de Grammont, ex-écuyer du régiment de Noailles. Appelé, en 1807, à la direction des écuries du roi de Westphalie, Pâquer fut chargé d'acheter et de dresser les chevaux de ce prince, dont il restaura les haras. Forcé de quitter la Westphalie, par suite des mutations politiques que ce pays eut à subir, il revint à Nantes et y prit l'établissement de son père, où l'avait précédé son frère, comme lui élève d'Alfort. Il y devint, en même temps, le professeur de l'école d'équitation, le vétérinaire et le marchand de chevaux du bel établissement du cours Saint-André, acquis ensuite par M. Juvenel, son beau-frère, qui a donné, au commerce des chevaux, à Nantes, une extension dont l'influence n'a pas peu contribué à l'amélioration de la race chevaline. Nommé, en 1813, vétérinaire du département de la Loire-Inférieure, Pâquer rehaussa ces fonctions, jusque là abandonnées aux maréchaux-ferrants, et se concilia l'estime des médecins, qui, témoins de ses opérations, lui accordèrent souvent leur approbation. L'exercice de sa profession ne se bornait pas à la guérison des maladies; il l'agrandissait, il la considérait comme moyen de concourir à l'amélioration de toutes les races des animaux domestiques destinés à l'usage de l'homme. S'appuyant sur l'opinion de Talleyrand, pour exprimer le vœu que la médecine des animaux, appelée par Bernardin de Saint-Pierre la mère de la médecine humaine, fût réunie à celle-ci, il disait que, « n'en déplaise aux méticuleux, pour qui la similitude des deux sciences est humiliante, pour être bon physiologiste et naturaliste, il faut entrer dans le sanctuaire de la science vétérinaire. » Admis, en 1815, à la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, il a fourni aux *Annales* de cette société d'excellents articles d'hippiatrique. Ce sont : I. *Notice sur le bétail dans plusieurs cantons de la Loire-Inférieure*, t. Ier. II. *Note sur un mode d'amélioration des chevaux dans ce département*, t. II. III. *Instruction vétérinaire, suivie de détails sur une épizootie dans la commune de Vertou*, t. VI. IV. *Instruction vétérinaire*, t. X. V. *Rapport sur l'espèce chevaline*, t. Ier, 2e série. Avant la publication des *Annales*, il avait inséré dans le *Lycée Armoricain*, t. III et X, un *Mémoire sur l'état actuel des chevaux en France*, et une *Note sur l'éducation des chevaux*. Quand la mort l'a frappé, le 18 mai 1842, il s'occupait de la rédaction d'un *Manuel vétérinaire*, qu'il devait composer à l'aide de nombreux matériaux joints à ses propres observations. M. Mellinet lui a consacré une notice dans le 3e vol. des *Annales de la Société académique de Nantes*. P. L...t.

PARC (Maurice du), — fut du nombre des écuyers choisis par Beaumanoir (*voyez ce nom*), pour le combat des Trente.

Et Morisce du Parc, un escuyer hardy,

dit le vieux poème. C'est toute la mention qui en est faite, et il paraît être sorti sain et sauf de la rencontre de Mi-Voie. Il continua de servir Charles de Blois, non seulement de son épée, mais encore de sa bourse. Une lettre de ce prince, recueillie par les Bénédictins, aux archives de Penthièvre, et portant la date de Nantes, le 1er mars 1359, nous apprend que Maurice du Parc avait prêté diverses sommes à Charles de Blois, et qu'après compte réglé, celui-ci lui devait la somme de dix mille écus, dont le fidèle et généreux serviteur abandonna la moitié pour servir à la rançon de son maître, prisonnier en Angleterre. Cette même lettre, qui qualifie Maurice du Parc de « nostre très-cher amé

escuyer et chamberlan, » nous apprend encore qu'il avait été précédemment capitaine de Kemper-Corentin et garde du pays de Cornouaille.

Du vivant de Charles de Blois, Maurice du Parc, à la tête de quelques gens d'armes, aurait été vaincu dans le pays de Retz, s'il faut en croire l'un des témoins de l'enquête pour la canonisation du prince, qui rapporte cette défaite comme un revers supporté, ainsi que tous les autres, avec une admirable résignation. Maurice du Parc n'est pas nommé parmi les combattants de la bataille d'Auray, mais on peut croire qu'il y prit part et défendit jusqu'à la fin la malheureuse, mais juste cause de Jeanne-la-Boiteuse. Il s'attacha ensuite à la France, sous les ordres de Duguesclin, et conduisit, avec Alain de Beaumont, l'aile gauche de l'armée du connétable, en 1372, à l'affaire devant Chisey, en Poitou, contre les Anglais, qui furent mis en déroute, et ne purent empêcher la prise de la place qu'ils venaient secourir A partir de cette époque, l'histoire se tait sur Maurice Du Parc. Sa famille est considérée, par La Chesnaye des Bois, comme l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Bretagne. D. Lobineau (*vie de Charles de Blois*) lui donne pour tige un Guillaume d'Avaugour, qui vivait au XIVe siècle; mais La Chesnaye des Bois cite un Alain du Parc, vivant en 1270, et ayant pour femme Agnès de Coëtmen. Puis, on trouve *Alain dou Parc*, et Robert, son frère, comme témoins, dans un acte d'accord entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon, en 1288, et encore *Alain dou Parc*, témoin du partage donné par Alain de Rohan à ses cadets, en 1298. Ces deux chartes sont tirées des archives de Blain. Elles prouvent évidemment la grande ancienneté de la maison du Parc, dont la barnche aînée s'éteignit le 2 mars 1745, par la mort de Jean-Marie-François du Parc, marquis de Loc-Maria, décédé, sans alliance, à trente-sept ans. La branche de Keranroux, devenue l'aînée, s'éteignit elle-même le 29 décembre 1769, dans la personne de Charles-Gabriel du Parc, mort sans postérité. D'autres branches subsistent. Elles portent pour armes : *d'argent à trois jumelles de gueules*. Les seigneurs de Kergadou et de Kerguiniou les ont brisées *d'une étoile en chef de même*. MM. Alain du Parc, capitaine d'artillerie de marine à Lorient; Constantin-Frédéric-Timoléon, comte du Parc, chevalier de Sain-Louis, colonel de cavalerie, et le vicomte Maurice du Parc, capitaine à la légion du Morbihan, ont signé, en 1819, le procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre du monument de la bataille des Trente. Biz...

PASQUETEN, — qu'on trouve aussi sous les noms de *Paskweten*, *Pasquiten*, etc., beau-frère de Gurvand (*voy. ce nom*), partagea avec ce dernier les Etats de Salomon, leur beau-père, et eut pour son lot la partie méridionale de la péninsule armoricaine, avec le titre de comte de Vannes. Ses démêlés avec Gurvand ont été racontés à cet article. Pour compléter ce qu'il y a à dire de lui, nous ajouterons qu'il survécut peu à la bataille que Gurvand avait gagnée sur lui, en 877, et qu'il mourut assassiné.

P. L...t.

PASTOL (Yves-Marie, baron), — né le 5 mars 1770, à Guingamp (Côtes-du-Nord), et parti, comme volontaire, dans le premier bataillon de ce département, fit les campagnes de l'an II et de l'an III à l'armée de l'Ouest, celle de l'an IV à l'armée de l'intérieur, et celles de l'an V et de l'an VI en Italie et en Suisse. Il avait conquis tous ses grades sur les champs de bataille, et était parvenu à celui de colonel de la 52e demi-brigade d'infanterie de ligne, lorsque le général Brune, afin d'aider à lui faire obtenir la récompense de sa belle conduite dans sa dernière campagne d'Italie, le chargea, lors de la paix de Lunéville, de porter au premier Consul les drapeaux enlevés aux Autrichiens. Le colonel Pastol, qui avait été nommé officier de la Légion-d'Honneur le 25 prairial an XII, servit jusqu'en 1808 aux armées d'Italie et de Naples, et reçut pour prix de sa bravoure, le 3 mai 1809, le titre de baron et le brevet de général de brigade. Employé en 1812 et 1813 au 5e corps de la grande armée, il périt glorieusement à Neukirk, le 31 mai 1813, en combattant à la tête de sa brigade. P. L...t.

PATERN (saint). — Trois saints de ce nom ont occupé le siége de Vannes. Le premier, qui naquit vers le milieu du IVe siècle, dut le jour à des parents distingués par le rang qu'ils occupaient dans l'Armorique. On le désigne quelquefois sous le nom de *Tathée*, corruption du mot breton *tat*, qui signifie *père*, et qui correspond au *pater* des Latins. S'étant d'abord consacré à la vie solitaire, il s'attira, par sa réputation de sainteté, un grand nombre de disciples parmi lesquels on compte saint Patrice, apôtre de l'Irlande, qui se joignit à lui après avoir quitté l'école de saint Martin de Tours. Conan-Mériadec, d'après les légendaires, ne voulut point laisser dépourvue de siége épiscopal une ville aussi ancienne et aussi célèbre que celle de Vannes : Patern fut celui qu'il y appela. La patience et les vertus de ce prélat ayant long-temps été impuissantes à calmer l'animosité des persécuteurs que lui suscita son élévation, sa présence ne faisant même que les aigrir, et nuisant ainsi au bien de son Eglise, il prit le parti de rentrer dans son ermitage, où il mourut accablé de vieillesse et d'infirmités, vers l'an 448, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ses restes, portés à Marmoutier au IXe siècle, lors de l'invasion des Normands, furent ensuite transférés à l'abbaye nouvellement fondée à Is-

soudun, puis placés dans l'église d'un prieuré qui portait le nom du saint évêque et dépendait de cette abbaye. Anéantis en grande partie au commencement de la Révolution, il n'en reste plus que les débris sauvés par des personnes pieuses, et possédés par l'église de Saint-Patern de Vannes. P. L...t.

PATERN II,—digne successeur du précédent, fut ordonné évêque dans sa propre église par saint Perpétue, archevêque de Tours, pendant la tenue du Concile de 465 ou 468, qui fut si glorieux pour la nation bretonne, tant sous le rapport des doctrines qui y furent professées que sous celui de la rédaction de ses Actes, écrits dans le style le plus pur et le plus élégant. Il mourut vers la fin du ve siècle.
P. L...t.

PATERN III,—que l'on croit, selon l'abbé Gallet, avoir souscrit, l'an 557, au Concile de Paris, et dont parle Ussérius dans ses *Antiquités*, vécut dans le vi^e siècle, et mourut, d'après Albert-Legrand, vers l'an 590. Il était encore enfant lorsque Patern, son père, voulant s'occuper exclusivement de son salut, quitta son épouse et son fils pour embrasser la vie religieuse en Irlande. Patern, parvenu à l'adolescence, l'y rejoignit, et fut, dans la suite, supérieur des religieux de la contrée où il demeurait (le pays de Galles), et où il fonda deux monastères, dont le plus considérable, nommé *Llan-Patern-Vaur*, c'est-à-dire église du grand Pàtern, devint plus tard un siége épiscopal. Sollicité par les habitants de Vannes, Patern revint en Bretagne, sous le règne d'Alain Ier, et il ne tarda pas à être nommé évêque. Moréri, qui ne cite aucune preuve à l'appui de son assertion, dit qu'il fut sacré évêque par Jean III, patriarche de Jérusalem, pendant un voyage qu'il fit en Palestine avec saint David de Mennevie; qu'il retourna, en 517, en Angleterre; qu'il y remplit les fonctions d'évêque dans le comté de Cardigan, d'où il vint occuper le siége de Vannes, à la sollicitation de ses habitants, et qu'il mourut vers l'an 557. C'était un des meilleurs poètes de son temps. Saint Fortunat, évêque de Poitiers, en lui envoyant ses jolis vers, le priait d'en corriger les fautes. Baronius le met au nombre des prélats les plus savants du vi^e siècle.—L'histoire parle encore de deux autres Patern, qui ne sont pas désignés comme revêtus d'un caractère sacerdotal, ce qui pouvait être pourtant à une époque où l'on confiait généralement les négociations aux gens d'église. Le premier, parent de l'un des précédents, s'il ne fut même l'un d'eux, naquit, dit-on, vers 480, dans les environs de Dinan. Il rendit de grands services à Clovis. Ce prince l'ayant envoyé en ambassade, en 506, vers Alaric, pour conclure un traité d'alliance, Patern réussit à lui faire promettre qu'il serait attaché au monarque français par une amitié constante; mais l'oubli de cet engagement, scellé par un serment solennel, obligea de recourir à de nouvelles conférences, qui eurent lieu près d'Amboise, dans une île de la Loire qui séparait les possessions des deux compétiteurs. Patern obtint du prince barbare l'indication du jour et du lieu de l'entrevue où Alaric devait se rendre sans armes et avec peu de monde, ce que Clovis avait consenti à faire de son côté pour témoigner de sa confiance. Toutefois, Patern, qui connaissait trop bien le chef des Goths pour partager cette confiance, retourna vers lui, s'assura de ses véritables dispositions, et ne tarda pas à reconnaître combien elles étaient perfides. Tel est le récit de Belleforest. Il ne s'accorde pas avec celui de Grégoire de Tours, qui dit que les deux rois conversèrent, mangèrent et burent ensemble, et qu'après s'être promis amitié, ils se retirèrent en paix. Ce ne fut donc qu'après cette entrevue qu'Alaric se ligua avec son beau-père, et qu'il fit, sous main, des préparatifs hostiles pour surprendre Clovis, tandis qu'il l'amusait par les apparences d'une sincère réconciliation Toutes ses intrigues furent déjouées par Patern, négociateur vigilant et adroit, que Clovis avait laissé près de son nouvel allié. Indigné de cette déloyauté, il prévint son ennemi, et la célèbre bataille de Poitiers ruina les affaires du parjure, qui y périt lui-même.—Frédegaire lui-même, dans sa *Chronique*, et le moine de Saint-Denis, auteur de la *Vie de Dagobert*, font aussi mention d'un autre Patern, que ce prince envoya avec Servat, vers l'an 630, en ambassade à l'empereur Héraclius, avec lequel ils conclurent un traité d'alliance. Héraclius, adonné à l'astrologie, avait cru voir dans les astres que l'Empire d'Orient serait dévasté par des peuples circoncis. Pour prévenir ce malheur, il fit prier Dagobert de l'aider, en contraignant tous les juifs de ses Etats à se faire baptiser, ce que le roi entreprit avec ardeur; mais les juifs s'étant montrés rebelles, il fallut les chasser.
P. L...t.

PAUL-AURÉLIEN (Saint), *voyez* **POL** (Saint).

PAZ (Jean-Augustin du). — Il est digne de remarque que l'article biographique de ce savant dominicain n'existe que dans le second supplément du *Dictionnaire de Moréri*, publié en 1749, et que cet article ou son équivalent n'a pas été reproduit dans la *Biographie universelle*, où il ne se trouve, en effet, ni dans la première série, ni au supplément. Ce qui en a été publié le plus récemment consiste en une courte notice de M. de Kerdanet, placée parmi celles de ses *Ecrivains bretons*. Le P. Du Paz méritait mieux. Il était Breton : *Armoricus patriâ;* mais on ignore quels furent le lieu de sa naissance et celui qu'habitait sa famille. Il fit,

à Rennes, profession de la règle de saint Dominique, dans la dernière moitié du XVIe siècle, et fut reçu bachelier dans la Faculté de théologie de Nantes, en 1585. On a lieu de douter si ce fut dans la même Faculté qu'il prit le bonnet de docteur, son nom ne se trouvant pas sur les registres. Il était prieur du couvent de son ordre en 1592. Enfin, il mourut à l'abbaye de Quimperlé, le 29 décembre 1631. Tels sont les détails tirés des archives du couvent de Rennes par le P. René Chale, alors prieur, et transmis par lui, dans une lettre du 5 septembre 1709, au P. Echard, qui les a consignés dans ses *Scriptores ord. prædicator recensiti*, II, 469. Vient ensuite la nomenclature de divers ouvrages imprimés du P. Du Paz : I. *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne, enrichie des armes et blasons d'icelles, de diverses fondations d'abbayes et de prieurez, et d'une infinité de recherches ignorées jusqu'à ce temps et grandement utiles pour la cognoissance de l'histoire, avec l'histoire chronologique des évesques de tous les diocèses de Bretagne, par Fr. Augustin Du Paz, docteur en théologie, religieux de l'ordre des FF. Prescheurs du couvent de Nostre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles-Lez-Rennes.* A Paris, chez Nicolas Buon, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint-Claude et de l'Homme Sauvage, M.DC.XIX, avec privilège du Roy, in-f°. Le frontispice de quelques exemplaires, tel, par exemple, que celui de la bibliothèque publique de Nantes, porte la date de 1620, quoique ce soit exactement la même édition. II. *Généalogie de la maison de Rosmadec et de la maison de la Chapelle.* Rennes, 1629, in-4°. III. *Généalogie de la maison de Molac.* Rennes, 1629, in-4°.

Le P. Du Paz doit avoir laissé un grand nombre de manuscrits. Dans l'épître dédicatoire à Messieurs des Etats de Bretagne, placée en tête de son *Histoire* de 1619, il annonce que, si le travail qu'il leur présente est bien accueilli, « ce lui sera une obligation de le continuer de » deux autres tomes qu'il a le désir de mettre » au jour, pour l'effect de quoy il a grand nom» bre de mémoires tout prests, et en attend en» core d'autres qui luy ont esté promis. » Dans son avis au lecteur, il explique qu'il pourrait « donner en bref au public l'*Histoire généalo*» *gique de nos rois, ducs et princes de Bretagne,* » *et des maisons descendues de cette antique et* » *illustre souche, avec deux amples traictez*, le » premier, *des grands offices de la maison du*» *cale et des seigneurs qui les ont successivement* » *possedez;* le second, *une histoire de l'Eglise* » *britannique*, en laquelle j'eusse récité (comme » j'espère encore faire) *la vie et gestes des* » *sainctz et la succession des évesques et pré*» *lats de ceste province.* C'estoit mon dessein, » ajoute-t-il, lequel n'est point changé, et si, » avec les mémoires desquels j'ay desjà très» grande quantité pardevers moy, on me com» munique quelques actes anciens, principale» ment de la Basse-Bretagne, en laquelle je » sçay y en avoir très-grand nombre, et toute» fois en ay jusques à ceste heure esté fort des» pourveu, j'espère dans peu de temps faire voir » l'effect de mes promesses et donner au public » d'un stile tout autre que ce présent ouvrage » les traictez et généalogie susdicts, si les lec» teurs témoignent avoir reçu quelque conten» tement de ce premier ouvrage. » — Il termine en disant « *qu'il se réserve à parler aux autres* » *tomes* » des familles et maisons qui ne sont pas mentionnées dans le premier, faisant remarquer qu'elles ne seront pas moins *advantagées* que celles dont il a déjà été question, et que « leur *dot* sera même beaucoup plus grande, » s'enrichissant de plus en plus en mémoires » et instructions, pour plus dignement servir le » pays. » Le P. Chale, dans sa lettre de 1709, déjà citée, et reproduite par le P. Echard, parle de ces histoires manuscrites comme formant deux volumes qui passèrent avec tous les mémoires et notes du P. Du Paz *(collectanea seu adversaria)* en la possession d'un noble Breton qui se proposait de faire les frais de leur impression. D. Morice nous apprend que ce gentilhomme était Pierre de Lannion, baron de Vieux-Chastel, et qu'il acheta tous ces papiers pour trois cents livres. L'édition que M. de Lannion avait projetée n'a point paru; mais il est à croire que les Bénédictins se procurèrent le tout ou partie des manuscrits du P. Du Paz. C'est du moins ce qui paraîtrait résulter de quelques remarques qu'a bien voulu me communiquer mon jeune et savant ami M. de la Borderie. En effet, D. Morice, dans sa note XLV, t. I, col. 976 et 978, cite une *Histoire manuscrite des comtes de Porhoët*, par le P. Du Paz; et les porte-feuilles des Blancs-Manteaux, où les Bénédictins ont entassé une grande partie des matériaux de leur *Histoire de Bretagne*, contiennent une certaine quantité de pièces qui ne peuvent venir d'ailleurs que des pièces laissées par le savant dominicain. M. de la Borderie indique à l'ancien n° 71 de ces porte-feuilles : 1° *Une Notice sur la baronnie de Fougères*, tirée des mémoires du P. Du Paz, « simple note » de géographie féodale, courte, mais substan» tielle; » 2° dans la seconde partie du portefeuille ou volume n° 38, « une collection con» sidérable d'actes inédits des saints de Breta» gne, dont une bonne partie est dite tirée des » mémoires *mss*, c'est-à-dire des copies du P. Du » Paz. Assez souvent, les bénédictins, après » avoir fait leur transcription, ont collationné la » version de Du Paz sur l'original même où il » avait puisé; d'autres fois, ils ne l'ont pas fait, » n'ayant pu apparemment retrouver les origi» naux. Parmi les saints dont les actes *mss* sont » tirés des mémoires du P. Du Paz, on peut » citer S. Melar, S. Goulven, S. Josse, S. Gue» naël, S. Tenenan, S. Ronan, S. Goncry, » S. Tugdwal, S. Hervé, S. Mériadec, etc. »

Le P. Chale mentionne un autre manuscrit qui, en 1709, était entre les mains de D. Lobineau : c'est l'*Histoire généalogique de la maison de Léon*, en deux volumes. On ne sait ce qu'il est devenu.

Enfin j'ai trouvé, au portefeuille n° 76 de la même collection des Blancs-Manteaux, un manuscrit du XVIIe siècle, de 39 feuillets in-f°. C'est une copie de l'*Histoire généalogique des seigneurs marquis de Rosmadec*, depuis Rivallon, en 1200, jusqu'à Marie IIe, fille d'Alain et de Jeanne du Chastel, mariée en premières noces au seigneur de la Porte-Neufve, et en secondes à Claude de Kerlech. Cette copie est surchargée de notes et extraits d'une autre main, qu'on croit être celle du P. Du Paz, qui aurait revu ce travail soit avant, soit depuis l'édition de 1629, que nous avons mentionnée ci-dessus. Je n'ose trop cependant insister sur cette identité, quoiqu'il y ait, dans cette même collection des Blancs-Manteaux, un exemple analogue qui ne paraît pas douteux. Il s'agit d'un autre manuscrit faisant partie du n° 49, depuis la page 443 jusqu'à la page 756 et dernière, écriture du XVIIe siècle, et intitulé : *Histoire généalogique des maisons de Lohéac et du Plessis-Anger, composée par le R. P. Du Paz.* C'est une copie corrigée et annotée par l'auteur, de la main duquel sont les deux dernières pages. Personne n'avait eu connaissance de ce manuscrit, si ce n'est l'auteur du *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de Rennes*, 1823-1828, qui en parle au n° 11319, et remarque que cette *Histoire généalogique* est beaucoup plus étendue que celle que le P. Du Paz a insérée dans son recueil imprimé en 1619. J'ai vérifié cette différence, et je me suis assuré qu'en effet chacune des maisons de Lohéac et du Plessis-Anger ne contient que onze pages. Ce manuscrit peut donc être considéré comme un ouvrage nouveau, et mériterait d'être publié.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, sur les divers ouvrages tant imprimés que manuscrits du P. Du Paz, donneront une idée de son zèle pour les recherches historiques, mais aussi de la direction entièrement neuve qu'il imprima à ces recherches. Avant lui, Alain Bouchard et d'Argentré étaient les seuls historiens connus de la Bretagne. Le manuscrit de Le Baud n'était pas encore publié. Ces écrivains, comme nous l'avons dit à l'article *Gaignart*, avaient tous les défauts d'une époque où la critique historique était inconnue. Le P. Du Paz imagina un des premiers en France (1) de dresser des généalogies historiques des familles illustres, et s'attacha naturellement à celles de sa province. Pour cela, il dut étudier les titres de ces familles. Nous avons déjà fait remarquer que ce n'était pas petite affaire que de se procurer ces titres, dans un temps où l'entrée des archives des châteaux et des monastères était à peu près interdite, sous des prétextes, plus ou moins plausibles, d'intérêt privé ; où cette recherche, exigeant des déplacements coûteux et un travail ardu, était au dessus des forces physiques et des moyens pécuniaires d'un simple particulier. Le P. Du Paz sut vaincre en grande partie ces difficultés. Appelé comme missionnaire à parcourir toute la Bretagne française, il se fit, autant que possible, ouvrir tous les chartriers et y recueillit, avec un zèle admirable, d'immenses matériaux avec lesquels il composa ce premier volume de ses histoires généalogiques, qu'il ne donna que comme échantillon de ses travaux, et qui serait aujourd'hui, pour bien des gens, un ouvrage capital. En le lisant on admire, non seulement ce style élégant, même dans ses formes vieillies, mais surtout l'étonnant parti que l'auteur a su tirer de ces vieilles chartes qu'il recherchait avec tant d'ardeur, et à l'aide desquelles il a placé, sous chaque personnage de ses généalogies, tous les faits qui l'ont illustré, tous les rapports de famille, d'alliance ou d'affaires qu'il a eus avec ses contemporains, et tout cela parfaitement classé, à l'aide de dates sûres et précieuses, recueillies dans les mêmes documents. C'était un travail tout nouveau, et nous pouvons dire, à la gloire de notre dominicain breton, qu'il a précédé le savant André Duchesne dans ses belles histoires généalogiques. Cette manière d'étudier l'histoire était si étrangère à l'époque où le P. Du Paz en fit usage, qu'elle ne fut comprise que par le petit nombre de ses contemporains que nous avons cités à l'article *Gaignart*, qui, suivant l'expression naïve de l'un d'eux (Louis Turquest), s'étaient « rendus *sectateurs* d'un vieux docteur jacobin, » consommé en l'antiquité et *lecture des chartes* » *de Bretagne*, nommé Du Pas, qui se propo- » soit de faire une parfaitement belle histoire » des roys, ducs et comtes de la maison royale » de Bretagne. » Il fallut près d'un siècle pour que sa méthode fût adoptée par les Bénédictins. Voici ce qu'en dit D. Lobineau dans sa préface : « Le Père Augustin Du Paz avait eu » quelque dessein de travailler à l'histoire gé- » nérale. Il avait l'esprit net et solide, et *la* » *lecture des anciens titres, à laquelle il s'es-* » *toit appliqué* dans ses différents voyages, » lui aïant donné du goust pour la vérité, il » avoit ramassé, avec beaucoup de soin et de » travail, quantité de mémoires, et avoit com- » mencé à les digérer quand il mourut. Il ne » s'estoit pas fait grâce à lui-mesme ; ce qui » faisoit espérer qu'il s'écarteroit aussi facile-

(1) Il était le contemporain, mais l'aîné des Sainte-Marthe, et l'année 1619 vit paraître à la fois l'*Histoire généalogique de la maison de France* et l'*Histoire généalogique des maisons illustres de Bretagne ;* de sorte qu'on peut appliquer au P. Du Paz les vers qu'Abel de Sainte-Marthe adressait à ses frères :

..... Viam per devia primi
Atteritis, quâ nemo prius vestigia fixit.

» ment des sistèmes des autres, quand il les » trouveroit défectueux, qu'il avoit renoncé à » ses propres opinions quand il avoit cru qu'elles » étoient fausses. » D. Morice reproduit les mêmes éloges; mais le P. Echard parle d'un arrêt du Parlement de Bretagne (*Augusti armorici senatus-consultum solemne*), portant défense de se servir de l'histoire de Du Paz pour prouver la noblesse des familles. Cet arrêt, s'il existe, serait une pièce curieuse et un digne pendant à tant d'autres rendus par le même Parlement dans la réformation procédurière de 1668. Les Etats de Bretagne, rassemblés à Vannes en 1619, n'en avaient pas jugé ainsi quand, sur ce que le P. Du Paz leur avait « remonstré que, » par longues années, il a, avec grand travail, » labeur et despense, faict recherche des anti- » quitez de ceste province, dont il a faict met- » tre sur la presse un gros vollume et se dis- » pose d'en donner deux autres, etc., » les représentants de la province accordèrent au savant dominicain « une pension de 300 livres » par an, pendant trois ans consécutifs, pour » estre par lui employez ainsi qu'il advisera, » pour l'advancement de l'impression desdits » volumes, et prient les supérieurs de son or- » dre de luy en laisser libre disposition. » (*Extrait du registre des Etats.— Bl.-Mant.*, n° 11, p. 275.)

Ce qui honore au moins autant le P. Du Paz, c'est la liaison qu'il forma avec deux de ses plus illustres contemporains, les savants frères jumeaux Scévole et Louis de Saincte-Marthe. Il nous apprend (*Addit. et correct.*, p. 810), qu'il les vit à Paris en 1618, et qu'ils lui donnèrent la généalogie des seigneurs des Roches-Baritaut, branche de la maison de Chasteau-Briant, qu'ils l'autorisèrent à publier en supplément à son article sur cette maison, dont l'impression était déjà terminée. Les Saincte-Marthe ne bornèrent pas là leur loyale et généreuse collaboration. Une lettre du 30 mars 1619, écrite par eux au P. Du Paz, et qui est conservée en original au portefeuille VI des Blancs-Manteaux, nous donne des détails intéressants sur la suite de ces savantes communications, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner ici en entier ce curieux document, qu'on gâterait en l'analysant :

« Monsieur, encores que je vous aye cy-de- » vant escript pour vous remercier du beau mé- » moire qu'il vous a pleu m'envoyer, touchant » les princes et princesses de la maison de Bre- » tagne, toutes-fois, ayant sceu par M. Buon » (l'imprimeur du P. Du Paz) qu'il croyoit que » n'aviez pas receu ma lettre, je vous fais ceste » autre pour derechef vous en remercier bien » humblement. Nous avons mon frère et moy » achevé l'impression de nostre livre (l'*Histoire généalogique de la maison de France*, » Paris, 1619, in-4°) et ne reste plus qu'à faire » les tables et les feuilles du commencement, » ce qui sera dans douze ou quinze jours, Dieu » aydant. Nous ne faudrons, incontinent que » l'œuvre sera parachevée, d'en mettre un » exemplaire entre les mains de M. Buon, pour » le vous faire tenir de nostre part. — On nous » a donné avis que vous faictes continuer la » vostre. S'il vous plaist de mander au dit sieur » Buon qu'il nous donne ce qui en est déjà im- » primé. Nous pourrons vous donner quelques » adviz, tirez de nos mémoires, de quelques » obmissions de branches entières, et, pour » commencer, encores que vous ayez faict celle » de Beaumanoir, toutes fois vous avez oublié » à mettre la branche de Lavardin. Nous vous » l'envoyons par ce porteur, ensemble deux » mémoires de celle de la Hunaudaye dans l'un » desquels sont les marquis de Coet-mur. Mais » le commencement du mémoire n'est pas vé- » ritable, comme vous pourrez aussi juger » l'ayant veu. Vous trouverez aussi, dans ce » paquet, un mémoire de la maison de Car- » nazet, originaire de Bretagne. S'il se présente » autres généalogies qui vous puissent servir et » soient de vostre subject, nous ne manquerons » pas de vous en donner advis, et vous servir » en toutes les occasions où nous en aurons le » moyen. Sur quoi nous prierons Dieu, de toute » notre affection, qu'il vous donne sa grâce, et » demeurerons à jamais, Monsieur, vos très- » humbles serviteurs. Scévole et Louys de » Saincte-Marthe, à Paris ce 30e jour de mars » 1619. »

Quel que fût le mérite particulier du P. Du Paz, on ne doit pas moins admirer dans cette lettre ces offres multipliées, ce gracieux concours, ce vif intérêt, prodigués si généreusement par les sommités de la science, à cette époque, en faveur d'un obscur travailleur de la province. Je crois qu'il serait difficile d'en trouver autant aujourd'hui dans la bonne ville de Paris, où l'art de la concentration est porté à ses extrêmes limites, et où règne, sans partage, la maxime *chacun pour soi!* Le P. Du Paz se montra reconnaissant, et n'oublia pas de mentionner dans son texte et ses additions les obligations qu'il devait aux Saincte-Marthe. Il en usa ainsi envers « frère Jean-le-Templier, » prieur claustral de l'abbaye de Saint-Serge, » homme pieux, modeste et courtois; M. Lan- » gevin, religieux de l'abbaye de Saint-Aubin, » homme courtois et affable, et curieux de » toutes belles honnestes recherches et inven- » tions, et enfin M. Menard, magistrat en ladite » ville (d'Angers); bien versé ès bonnes lettres » et mesmement en la connoissance de l'his- » toire et de l'antiquité; » trois savants hommes qu'il avait vus à Angers, au mois de septembre 1618, et qui l'avaient aidé dans ses recherches. Nouvelle preuve qu'il n'épargnait ni ses soins ni sa peine pour perfectionner les travaux auxquels il s'était voué.

Il n'était pas jusqu'à l'imprimeur Nicolas

Buon qui ne témoignât de son vif intérêt pour l'œuvre de notre dominicain, non pas en éditeur cupide, mais, comme le dit le P. Du Paz dans sa préface, « par la bonne affection qu'il porte à notre Bretagne, laquelle il a fait recognoistre en l'impression de l'histoire et des commentaires de M. d'Argentré sur la Coustume du pays. » — En effet, « iceluy Buon, continue l'auteur en s'excusant de la grosseur de » son volume, iceluy Buon ayant fait quelques » cayers de mes recherches et commencé par » les généalogies de Penthièvre et Chasteau-» brient, et voyant que cela ne suffisait pas pour » faire un volume de grosseur compétante, m'a, » par la recognoissance de son affection, quasi » comme contraint de continuer et d'ajouter les » généalogies de plusieurs bonnes et signalées » maisons de ceste province et de l'Anjou sans » y garder aucun rang ni ordre entre icelles. » Les lui ayant envoyées à mesure que les mé-» moires me sont tombez en main, et que j'ai » eu le loisir de les voir et parachever, sans » vouloir attribuer aucune préséance à l'une » par-dessus l'autre. » On peut facilement conclure de ces petits détails, que ce brave Nicolas Buon, qui ne trouvait jamais assez gros les volumes qu'on lui donnait à imprimer, ressemblait assez peu aux éditeurs du temps présent, qui supputent cette grosseur, non seulement page par page, mais lettre par lettre. On voit bien qu'il était en arrière de nous de plus de deux siècles.

Ce passage de la préface nous donne une juste idée de la manière dont le P. Du Paz a successivement formé son livre. Il s'était d'abord occupé des maisons de Penthièvre et d'Avaugour, puis de celle des Tournemine, barons de la Hunaudaye, et enfin de celle des comtes de Quintin. Cette première partie forme cent quatre-vingt-deux pages. La seconde partie, beaucoup plus volumineuse, contient huit cent trente-quatre pages, y compris trente-une d'additions et de corrections, qu'on doit avoir grand soin de consulter, car elles sont importantes. Enfin le volume est terminé par la *Chronologie ou Catalogue des Evêques des neuf évesches de Bretagne*. Le P. Du Paz n'indique ici aucune des sources où il a puisé. Ce travail est à peu près à la hauteur de celui de ses contemporains Albert-Legrand et Vincent Charron, sur le même sujet. C'est une œuvre encore à faire, même après le catalogue des Bénédictins, publié par dom Taillandier en 1756.

Je ne puis terminer cet article sans réparer l'omission que la *Biographie bretonne* a faite d'un poète breton, auteur de la seule pièce laudative placée en tête de l'ouvrage du P. Du Paz. Cette pièce est un poème de trois cent huit vers, intitulé : *A la gloire immortelle des Bretons, par le sieur Jouchault*. En voici les premiers :

C'est doncques à ce coup, indomptable Bretagne,
Que la gloire t'ombrage et que l'heur t'accompagne ;
C'est doncques à ce coup que deux cens avortons
Du Cocyte bourbeux, mesprisants les Bretons,
Transis d'estonnement, de frayeur qui les serre,
Et accablez de peur, donnent du nez en terre !
Ah ! cerveaux mal plombez, aristarques pervers,
Esprits mal concertez, venez lire ces vers,
Que, tout gros d'Apollon, j'enfle sur mon ivoire,
Ou du savant Du Paz considérez l'histoire,
Qui veut de ce pays la grandeur deceler ;
Venez ici, languars, pour apprendre à parler...

Le poète continue avec cette ardeur patriotique. Il vante l'antiquité des Bretons, issus de Japhet :

Japhet, du sainct Noë l'un des beaux rejetons.

Il rappelle nos héros et nos grands hommes ; il nous glorifie d'avoir gardé le vieux langage gaulois :

Tu retiens le parler que l'on t'a fait apprendre
Dès ton jeune berceau ; parler, dis-je, parler
Que l'attique ou romain ne saurait égaler !
Le langage certain dont les Gaules illustres
Se servoient dignement il y a mille lustres.....

Enfin il revient au P. Du Paz, qu'il considère comme le premier qui ait mis en lumière toutes les gloires de la Bretagne :

Et toy, savant Du Paz, qui dedans ce beau livre
Fais ton nom à jamais et ta mémoire vivre,
Je suis d'aise ravy et je suis fort joyeux
De te voir déterrer nos Bretons glorieux.
Que, par un style pur et nectaré de grâce,
Tu racontes leur nom, leurs gestes et leur race !
Ainsi faisoient jadis, dans leur cloistre enfermez,
Ces bons religieux en savoir consommez
Qui, écartez du bruit et des troupes publiques,
Dessus la vérité bâtissaient nos chroniques.

J'ai le regret de ne pouvoir donner aucun détail biographique sur le *sieur Jouchault*, qui ne manquait ni de verve, ni d'une connaissance assez approfondie de notre histoire provinciale.

Biz.

PECCOT (Antoine), — fils d'Antoine Peccot, entrepreneur, et d'Anne Crucy, né à Nantes, paroisse de Saint-Nicolas, le 30 décembre 1766, faisait son droit à Rennes, lorsque s'y manifestèrent, en 1788, les premières agitations. Il participa chaleureusement à tous les actes de la jeunesse bretonne, et, revenu à Nantes après la prise de la Bastille, il se fit affilier, en 1790, à la Société populaire, puis il provoqua la formation de celle qui prit plus tard le nom de Vincent-la-Montagne. Il n'est pas possible — lui-même s'en est, plus tard, fait un titre de gloire — de déclamer avec plus de violence et d'opiniâtreté qu'il ne le fit contre les prêtres insermentés et les royalistes. Non content d'appeler sur eux les poursuites des tribunaux, il rédigea avec Hardouin, Kermen, Griffon aîné et Huet (*Voy. ce nom*), le journal intitulé : *Chronique de la Loire-Inférieure*, « où, — c'est encore lui qui parle, — les accapareurs, égoïstes, modérés, feuillants, royalistes, fanatiques, toute la horde contre-révolutionnaire était livrée avec énergie au mépris et à la haine publique. » Ces moyens d'appeler la colère du peuple sur ceux qui étaient opposés à la Révolution n'é-

taient pas les seuls qu'employât Peccot. Il les bafouait, soit dans les *Aristocrates dans la Lune*, pamphlet dirigé contre les royalistes, soit au théâtre, dans le *Tartufe du jour*, ou le *Prêtre réfractaire*, soit enfin dans les fêtes civiques et les autres circonstances importantes, « où il chantait des couplets tant bons que mauvais, où respirait toujours une haine déclarée contre les ennemis publics, et où il foulait aux pieds tous les préjugés moraux et sacerdotaux. » En voici une preuve, extraite de quelques couplets qu'il chanta le 4 novembre 1792 :

. . . . . .
Que le vil prisonnier du Temple
Soit à tout brigand couronné
Un utile et frappant exemple
Du sort qui leur est destiné.
Rois, nobles, seigneurs, gens d'église,
Suppôts des superstitions,
Cessez de prêcher la sottise
Et de tromper les nations.
Nous ne craindrons plus aucun traître,
Aucun ennemi de la loi,
Quand le boyau du dernier prêtre
Aura pendu le dernier roi.

Peccot s'est rendu justice en convenant que, quand il écrivait ces déplorables vers, il ne courait pas après le mérite littéraire. Toutefois, ce qui frappe dans cette prose rimée, c'est moins la faiblesse de la poésie que le fanatisme sauvage et anti-religieux qui en déborde.

Les principes politiques de Peccot l'avaient fait choisir, en 1792, pour l'un des administrateurs du département de la Loire-Inférieure; ce fut en cette qualité qu'il signa l'arrêté du 5 juillet 1793, par suite duquel il fut compris, comme fédéraliste, parmi les cent trente-deux Nantais traînés à Paris au mois de décembre suivant, et dont quatre-vingt-quatorze seulement purent être traduits, au mois de septembre 1794, devant le tribunal révolutionnaire. Peccot qui, dès le 22 juillet, avait rédigé l'*Adresse du département à la Convention nationale* (Nantes, Malassis, 1793, in-4° de 10 p.), publia ensuite, pour sa justification, un écrit dont nous avons littéralement extrait tous les détails qui précèdent, et qui parut sous ce titre : *Antoine Peccot fils, Nantais, détenu à Paris, au Comité de sûreté générale.* Paris, 17 floréal an II, Belin, in-4° de 54 p. Déclaré convaincu d'avoir été auteur ou complice des actes fédéralistes qui avaient eu lieu, à Nantes, au mois de juillet 1793, il fut néanmoins acquitté comme n'ayant pas agi méchamment et avec des intentions contre-révolutionnaires. Aussitôt après son retour à Nantes, les représentants du peuple le choisirent pour un des administrateurs du district. Il fut ensuite nommé membre du jury d'instruction, commissaire du Gouvernement près de la Monnaie et membre du Conseil général. En cette qualité, il fut, à deux reprises, chargé de missions par le département auprès du Gouvernement, dont une fois avec son ami Huet de Coëtlisan.

Il continua, jusqu'au Consulat, d'être l'orateur obligé de toutes les fêtes civiques. Mellinet (*Commune et Milice de Nantes*) nous a conservé des fragments des discours qu'il prononça, le 29 mai 1796, à la fête de la Reconnaissance, et le 8 juin 1799, à l'occasion de l'assassinat de Bonnier et de Roberjot. Nous avons sous les yeux le *Discours pour la fête nationale du 10 août, prononcé à Nantes le 23 thermidor an VI, par le citoyen Peccot, commissaire du pouvoir exécutif près la Monnaie, membre du jury d'instruction, orateur désigné*, Nantes, veuve Malassis, in-8° de 15 p. C'est une série de déclamations contre la royauté, « contre la » Messaline autrichienne, honte de son sexe, » contre le misérable qui, sous les haillons de « la monarchie, mendiait à Vérone, à Blakem- » bourg, à Mittau, » contre les souverains étrangers, auxquels sont prodigués l'injure et l'outrage. En regard du gouvernement monarchique, est placée la forme constitutionnelle, le *Gouvernement-homme*, la *Raison constituée*, et de ce parallèle découle la conclusion que la République est impérissable. Peccot conserva ses fonctions de commissaire de la Monnaie jusqu'en 1814, et mourut à Nantes, le 22 juillet de cette année. Il était membre de la Société académique de la Loire-Inférieure depuis sa fondation.

Nous voudrions pouvoir nous associer sans restriction aux éloges que la *Biographie universelle* (t. 76, p. 372) a donnés à la fermeté des principes *moraux* et politiques de Peccot, à son zèle, à son désintéressement, à son austérité. Loin de nous la pensée de contester aucune de ses qualités privées, pas plus que l'inflexibilité de ses principes politiques. Une opinion, quelle qu'elle soit, est respectable à nos yeux tant que, morale par elle-même, elle ne demande son triomphe qu'à des moyens moraux. Or, il n'en fut pas ainsi de Peccot. Qu'il voulût une République, il n'y avait là rien que de légitime en soi; mais qu'il cherchât à l'obtenir ou à l'affermir en surexcitant les passions que toute forme de gouvernement doit contenir dans l'intérêt de la société, c'est ce que nous ne saurions admettre. Contre ses intentions, nous voulons le croire, mais en fait, à coup sûr, son langage a plus que violé les bienséances et insulté au malheur : il a provoqué au crime et contribué à faire déborder la licence. Ce n'est pas seulement à ses écrits déjà cités que s'adresse ce dernier reproche, mais aussi, et plus encore aux suivants, composés et médités en dehors de toute influence extérieure. Ce sont : I. *Les Puériles Aventures de Nicolas Riart*, Amsterdam (Nantes, Carcani), 1802, 2 vol. in-12. Ce livre, dans le quel l'auteur s'est complu à introduire une foule de situations licencieuses, démontre, par le style comme par l'agencement général, que Peccot, imprégné de l'esprit de Voltaire, s'est inspiré de l'auteur de *Candide*. Les *Puériles*

Aventures annoncent un esprit facile; on sent néanmoins que l'auteur s'attache trop à s'asservir à son modèle; aussi l'esprit qu'il veut avoir gâte-t-il celui qu'il a. III. *Chapitres en vers*, 2e édit., Nantes, Peccot fils, éditeur, 1833, petit in-8° de 208 p., non compris les quatre pages de table. La première édition est de 1832. Autant que le permet la différence entre de petites pièces détachées et des poèmes de longue haleine, les *Chapitres en vers*, dans quelques-uns des morceaux dont ils se composent, sont un reflet de la cynique épopée de Voltaire sur Jeanne d'Arc, et de la *Guerre des Dieux* de Parny, intime ami de Peccot, qui l'avait fait admettre à la Société académique de la Loire-Inférieure, le 17 octobre 1799. Nous n'en voulons pour preuve que les pièces intitulées : *Le Doute*, où Peccot dit ne pouvoir affirmer ni n'oser nier Dieu; *Helvétius*, plaidoyer en faveur du matérialisme; *La Pucelle et l'Orlando*, apologie du poème de Voltaire; *La Colère de Dieu*, persifflage contre la divinité. Du reste, notre opinion sur les poésies de Peccot est implicitement confirmée par le jugement qu'en a porté son fils lui-même dans la préface de sa réédition : « Plusieurs de ses poésies, dit-il, sont consacrées à sa profession de foi religieuse, et c'est celle d'un sage à qui la raison défend d'adopter des croyances incertaines, et fait voir un *peut-être* là où le sentiment place un Dieu. Aussi, comme on se laisse facilement entraîner aux opinions d'un auteur qui sait nous plaire, on peut craindre que quelques lecteurs ne sentent, en achevant l'ouvrage, leur foi s'ébranler, et ne conçoivent des doutes sur beaucoup de choses, au moment où ils n'en auront déjà plus sur le mérite de l'écrivain. »

Quelques personnes ont attribué à Peccot l'ouvrage intitulé : *Yorick, ou le Voyageur breton en* 1788, Landerneau, chez Gognard, imprimeur des Sages et des Fous, à l'Image de la Lune, S. D. in-12 de XII et 167 p. (imprimé à Nantes, chez Carcani). C'est une satire politique de l'ancien régime, où l'auteur passe en revue maints abus qu'il attaque avec esprit, très-souvent avec raison, et sur lesquels il déverse le ridicule avec des formes de style et de composition qui rappellent tout à la fois la manière, soit de Sterne dans son *Tristram Shandy*, soit de Voltaire dans ses *romans*. Toutes ces raisons établissent entre les *Puériles Aventures* et *Yorick* un certain air de parenté auquel il est d'autant plus facile de se laisser prendre que la morale d'*Yorick*, sans être aussi relâchée que celle des *Puériles Aventures*, est bien de nature cependant à faire suspecter aux deux livres une origine commune. *Yorick* n'est pourtant pas de Peccot. Il est du bénédictin D. Bonnard, auteur d'un mauvais abrégé de l'histoire de Bretagne que possède la bibliothèque publique de Nantes. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le *Prospectus d'une histoire du sol, du commerce et de l'industrie de la province de Bretagne*, que ce dernier avait remis, en 1788, à M. de Gerville, procureur général des Etats de Bretagne et qu'il a reproduit en tête d'*Yorick*. La commission intermédiaire, effrayée des tendances de l'auteur, lui fit signifier par Baco, alors procureur du roi à Nantes, de ne plus continuer à répandre son prospectus. M. Warmeck (c'est le nom que l'éditeur donne à D. Bonnard) céda et ne reprit la publication d'*Yorick* qu'en 1802, époque où les diverses statistiques départementales furent exécutées par ordre du Gouvernement, P. L...t.

PECHON DE RUBY. — Ce nom qui, en langage d'argot, signifie *enfant*, peut-être même *enfant trouvé* (*Dictionnaire blesquin*, p. 46), est le masque de l'auteur d'un opuscule, tout en argot, destiné à nous initier aux gentillesses des bohémiens, coquillars, saupicquets, joncheurs, et autres industriels qui, jadis, exploitaient toutes les variétés de l'escroquerie. Voici l'analyse que le *Journal de l'Amateur de Livres*, du 15 octobre 1848, nous donne de ce livre curieux, analyse qui renferme quelques détails sur son mystérieux auteur, qui se dit Breton :

« Cet opuscule s'ouvre par une épistre du sieur des *Attrimes-Gouvernées*, que l'auteur appelle amy et frère, et auquel il dédie son œuvre, afin qu'il y puisse « trouver quelque cautelle pour » recouvrer argent.... Et si se trouvoit quel- » qu'un, ajoute-t-il, qui par mespris voudroit » blasmer le discours de ce livre, je luy respons » que je ne les ay fait par envie contre pas un de » ceste foere (sorte) de gens, ains pour laisser » couler le temps et pour mon plaisir. A Dieu. »

» Nous apprenons ensuite *comment l'autheur se mit au mestier*. Il fit ce beau chef-d'œuvre à l'âge de neuf à dix ans, pour se dérober au fouet qu'il appréhendait de recevoir de son père, et s'enfuit en compagnie d'un petit mercier qui venait souvent à la maison paternelle. Plus au loin, on voit *comment l'autheur fit paction avec ce blesche*, puis *les façons de coucher*, qui nous initient plus avant dans la vie des vagabonds du XVIe siècle. Le compagnon de Pechon étant demeuré malade à Monchans, en Poitou, « je » fus contrainct, dit-il, prendre la balle à bon » escient. » Il va ainsi, avec d'autres, à la foire de Chasteigneraie, près de Fontenay, à l'issue de laquelle il est promu au grade supérieur, c'est-à-dire passe du rang de *pechon* à celui de *bleche* ou de *mercelot*, en attendant qu'il devînt *coesme* ou *mercier*, et enfin *coesmelotier huré ou porte-balle*. Sous le titre de la *Harangue qui fut faicte au nouveau blesche*, on lit le détail des cérémonies qui avaient lieu pour cette réception, et de ce que l'on apprenait au récipiendaire, soit pour bien mettre sa balle sur son dos, soit pour se défendre avec avantage des chiens, dont les gueux savaient endormir la vigilance à l'aide d'un procédé indiqué dans le chapitre suivant.

On y lit bien d'autres choses utiles à connaître pour la suite de cette Odyssée picaresque et pour l'histoire des enfants de la Matte, dont l'organisation et les usages sont exposés avec plus de développement dans une série de chapitres dont l'un, intitulé : *Autre bon tour*, nous fait connaître comment Pechon, dévalisé par son *cagou*, quitta les gueux et se donna à un capitaine de bohémiens, qui le reçut à bras ouverts et le nomma *Fourette*.

Ce livret se termine par un *Dictionnaire blesquin, dont le francoys* est le premier, et qui occupe les pages 45-50. C'est dans ce recueil de mots et dans l'opuscule lui-même, plus que dans l'ouvrage de Bouchet, qui, de son propre aveu, n'était pas très-fort en argot, qu'on peut étudier celui qui avait cours au XVIe siècle.

Ce livre singulier parut pour la première fois en 1596, et plus tard, avec quelques modifications dans le titre, comme on en peut juger par la mention suivante des diverses éditions qui en ont été faites :

Vie des Marcelots, Gueux et Boëmiens, contenant leur façon de viure, subtilitez et gergon, mis en lumiere par Peschon de Ruby; plus, a esté aiousté un dictionnaire en langage blesquin, avec l'explication en vulgaire. Lyon, Jean Jullieron, 1596, petit in-8° de 39 pages.

Indépendamment de l'édition dont nous allons parler plus bas, il y en a encore une de Paris, 1612, et une autre de 1618, petit in-8°, portées toutes deux dans le Catalogue de la Vallière, en trois volumes, p. 583, 584, n° 3913, art. 65 et 80. L'ouvrage a été réimprimé dans le huitième volume de la collection de *Joyeusetez, facecies et folastres imaginations*, publié par Techener.

La Vie généreuse des Mattois, Gueux, Boëmiens et Cagoux, contenant leurs façons de vivre, subtilités et gergon, avec un dictionnaire en langage blesquin.... avec l'explication vulgaire mieux que n'a esté aux précédentes impressions. Paris, P. Ménier, 1622, petit in-8° de 31 pages. Cette édition, dont un exemplaire fut vendu 34 livres chez le duc de la Vallière (Catalogue, t. II, p. 383, n° 3891), a été réimprimée plusieurs fois depuis, entre autres à Troyes, en 1627, avec quelques différences dans le titre, qu'on peut lire page 120 du *Catalogue des livres du cabinet de M**** (Imbert de Cangé), à Paris, chez Jacques Guérin, MDCCXXXIII, in-8°, et que, du reste, voici avec plus d'étendue : *La vie généreuse des Mercelots, bons Compagnons et Boesmiens, mis en lumière par Maistre Pechon de Ruby,* GENTILHOMME BRETON, *ayant esté avec eux en ses ieunes ans, où il a exercé ce beau mestier; plus, a esté adjouté un Dictionnaire en langage blesquien, avec l'explication en vulgaire, mieux qu'il n'a esté aux précédentes impressions.* Troyes, Nic. Oudot, demeurant en la rue Nostre-Dame, 1627, in-12 de 24 feuillets, dont 4 pour le dictionnaire blesquien.

Ceux qui pourraient désirer des illustrations pour ce livre n'ont qu'à recourir à la collection des pièces gravées par Jacques Callot, connue sous le nom de *Nobles et Gueux*, et au recueil des plus illustres proverbes, mis en lumière par Jacq. Lagniet (Paris, 2 vol. in-4°), dont le troisième livre représente la vie des gueux en trente-et-une pièces. Voyez le Catalogue de la Vallière, n° 4313, et celui de Méon, p. 140, n° 1187, et p. 343, n° 2957.

Ceux que les *Façons de vivre et subtilités des Mattois, Gueux*, etc., peuvent intéresser, n'ont qu'à lire les nombreux exemples de l'*Artifice des meschants gueux de l'hostière*, que le fondateur de la chirurgie française a consignés dans son 19e livre, chap. XXI-XXV. Voyez les *Œuvres complètes d'Ambroise Paré*, édition de J.-F. Malgaigne. Paris, J.-B. Baillière, 1840-1841, grand in-8°, t. III, p. 46-53. P. L...t.

PELLERIN (JOSEPH-MICHEL), — né le 27 septembre 1751, sur la paroisse de Sainte-Croix de Nantes, fit, au collége de l'Oratoire de cette ville, d'excellentes études, à la suite desquelles il alla étudier le droit à Rennes. Reçu avocat en 1772, il travailla pendant son stage chez un vieux confrère, et ne commença à plaider au Présidial qu'en 1774. Revenu à Nantes, il s'y fit, par son talent, son amour du travail et sa probité, une réputation qui, jointe au succès qu'obtinrent quelques écrits qu'il venait de publier, détermina ses concitoyens à le nommer successivement député à l'Assemblée générale de la sénéchaussée de Guérande, commissaire pour la rédaction des cahiers et député aux États-Généraux. Pellerin, qui n'avait pas ambitionné ce dernier mandat, le déclina et ne consentit à l'accepter que sur les instances réitérées des électeurs. Très-attaché aux droits et franchises de la Bretagne, comme le prouvaient ses écrits récemment publiés, il se rendit à l'Assemblée avec l'intention de faire prévaloir les prescriptions de ses commettants à l'égard de leur maintien; mais l'Assemblée nationale ayant déclaré nuls les mandats impératifs, il eut la douleur de voir s'évanouir ses espérances. Convaincu que la noblesse et le clergé étaient, non des corps indépendants, mais de simples classes privilégiées, il opina, dès les premières séances, pour que ces deux ordres fussent invités à se réunir à celui du Tiers; et, le 17 juin, il vota pour que les députés des communes se déclarassent Assemblée nationale. Mais les réformes opérées excédant la mesure qu'il leur avait assignée, il se sépara bientôt de la majorité dans toutes les questions qui lui parurent porter atteinte à l'autorité monarchique. Lorsque fut adoptée la *Déclaration des droits de l'homme*, il proposa, mais sans succès, d'y opposer, comme corollaire nécessaire, la *Déclaration des devoirs*. Il était loin, néanmoins, d'être partisan du pou-

voir absolu, car il voulait que la loi émanât, non du roi seul, mais de lui et de la nation, périodiquement représentée, avec un *veto* réciproque qui, pondérant les deux pouvoirs, servît de barrière au despotisme d'un côté, à la démocratie de l'autre. Mais si, dans son opinion, la loi devait être une œuvre commune, il pensait tout autrement à l'égard de son application, qui, comme le droit de faire la paix ou la guerre, lui semblait devoir être dévolue au pouvoir exécutif seul. Après avoir voté pour que l'Eglise conservât ses propriétés, et pour que la religion catholique fût déclarée religion de l'État, il ne voulut prendre aucune part aux délibérations sur la constitution civile du clergé. Enfin, il se prononça contre la nouvelle division territoriale, contre la suppression de la noblesse, en un mot, contre toutes les mesures qui, dépassant les réformes généralement demandées, lui semblaient devoir conduire à l'anéantissement du principe monarchique, de l'unité gouvernementale et de l'ancienne constitution de la France.

Inquiet de la marche des événements, sentant qu'il était impuissant à l'arrêter, malade, d'ailleurs, il demanda à ses commettants, après dix-sept mois assidus d'exercice de son mandat, à en être dégagé. Invité à le conserver encore, il se résigna; mais bientôt sa santé s'altérant de plus en plus, il donna sa démission le 4 septembre 1790.

Il était à Nantes lorsque, le 3 juin 1791, les religieuses des Coëts furent violemment arrachées de leur couvent par des femmes du peuple. Pellerin, qui était le conseil de la communauté, prit leur défense dans un *mémoire*, par lequel il obtint momentanément justice de cet acte sauvage. Quant à lui, accusé d'avoir, dans ce mémoire, outragé la garde nationale, dont un détachement avait laissé s'accomplir cette violence, il fut incarcéré au château de Nantes, et lorsqu'il fut autorisé, quelques jours après, à en sortir, la populace l'obligea, par ses menaces et ses cris de mort, à y rentrer. Ce ne fut qu'après plus d'un mois qu'il put sortir sans danger.

Arrêté de nouveau, au mois de mars 1793, sur des motifs si frivoles qu'ils n'avaient pas été dénoncés à l'accusateur public, il eut à subir une détention de quatre mois, soit dans les prisons, soit sur le navire la *Loire*, mouillé au bas de la Fosse. Il n'y avait que deux mois qu'il avait recouvré la liberté, lorsqu'il la perdit une troisième fois, au mois de septembre 1793 Jeté dans la prison de l'Eperonnière, sous la triple accusation d'avoir, lâchement et par fanatisme, abandonné son poste lors de la discussion de la loi sur le clergé; d'avoir eu des liaisons avec les brigands; enfin, d'être tellement suspect qu'à chaque mouvement populaire il avait toujours été incarcéré, il fut compris au nombre des Nantais traduits au mois de septembre 1794 devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Acquitté après plus de huit mois de captivité, il revint au sein de sa famille; mais, épuisé par les souffrances physiques et morales qu'il éprouvait depuis cinq ans, il succomba à Nantes, le 29 novembre 1794, à l'âge de quarante-trois ans Il laissait deux fils, dont l'un, magistrat honorable, crut devoir, en 1830, briser sa carrière pour rester fidèle à ses convictions politiques. L'autre, médecin distingué, professeur à l'Ecole de médecine et médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Nantes, sacrifia à ces mêmes convictions la chaire qu'il occupait à cette école en 1830, et est mort le 26 janvier 1852, entouré de l'estime publique.

Pellerin, indépendamment de son *Mémoire* pour les religieuses des Coëts, a publié les écrits suivants : I. *Idées d'un citoyen sur les réformes de l'administration de la justice en France*, 1788. II. *Suite des Idées d'un citoyen sur la réforme de l'administration de la justice en France, et Réflexions sur les États-Généraux prochains, sur quelques objets de leurs délibérations, et sur leur composition. — Octobre* 1788. Comme l'indiquent les titres de ces deux écrits, l'auteur s'y occupe spécialement de la réforme judiciaire. En même temps qu'il demande la suppression des justices seigneuriales, il propose de créer des tribunaux de trois degrés, et insiste sur la nécessité de simplifier les formes de la procédure. Dans la partie qui traite des États-Généraux, il se prononce pour l'union des trois ordres, pour l'égalité des charges, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, et l'obligation d'une résidence plus régulière pour les évêques, à qui il demande qu'on restitue le droit d'examen, avant l'impression, des livres dangereux pour la morale et la religion. III. *Mémoire historique sur la constitution des États de Bretagne, adressé aux gentilshommes bretons, à l'occasion de la question de droit public actuellement agitée en cette province : Si la noblesse a, par droit constitutionnel de la province, celui d'assister en corps et par individus, aux assemblées des gens des trois États du pays et duché de Bretagne. — Novembre* 1788. Après avoir établi, en s'appuyant sur d'intéressants documents historiques, que la noblesse n'était entrée, en corps et par droit de naissance, aux États de la province, qu'à la faveur des troubles du XVIe siècle, Pellerin demandait que la représentation du Tiers et du Clergé fût augmentée, et celle de la Noblesse réduite dans des proportions qui auraient amené une représentation équitable des intérêts des trois ordres. Cet écrit, qui eut assez de succès pour être réimprimé à Paris, à l'insu de l'auteur, fut attaqué par un gentilhomme breton, auquel Pellerin répondit par l'écrit suivant, où il fortifia ses premiers arguments par la citation de nouvelles autorités historiques : IV. *Observations sur un mé-*

moire imprimé, ayant pour titre : « Réponse à un ouvrage intitulé : Mémoire historique sur la constitution des États de Bretagne, » adressées à l'auteur de cette réponse, 1789. V. *Discours d'un citoyen pour être prononcé à la commune, le 15 décembre* 1788. Le but de cet écrit est complexe. Après avoir émis le vœu que la représentation du Tiers soit augmentée aux États-Généraux et à ceux de la province, Pellerin propose de créer à Nantes, en faveur des orphelins, des infirmes et des septuagénaires, un vaste établissement de charité qui aurait en même temps servi de pénitentiaire pour les enfants rebelles à leurs parents, et qui eût été dirigé par des ecclésiastiques. VI. *Droit public de la province de Bretagne, avec des observations relatives aux circonstances actuelles, en* 1789. Dans les cent quarante-neuf pages de cet écrit substantiel, et annonçant une connaissance approfondie de l'ancienne constitution de la Bretagne, Pellerin a resserré beaucoup de considérations utiles sur les droits régaliens des anciens souverains de la province, sur son union à la France, les priviléges qu'elle avait conservés en consentant à son annexion, sur les attributions du Parlement, de la Chambre des comptes et les autres corps constitués.

P. L...t.

PELTIER (Jean-Gabriel),—quoique né le 21 octobre 1765 à Gonnor, arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire), se considérait comme né à Nantes, où son père, M. Peltier du Doyer, négociant et armateur de navires, était établi, ainsi que toute sa famille du côté paternel. Venu au monde lors d'un voyage que sa mère fit à Gonnor, résidence de sa famille, il ne vit jamais dans cette circonstance une raison suffisante de renoncer à son titre de Nantais. Nous pensons comme lui; aussi la *Biographie bretonne* doit-elle lui accorder la place à laquelle il a droit.

Peltier fit ses études au collége de l'Oratoire de Nantes, où Fouché était alors professeur. Il fut ensuite destiné au commerce; mais son goût pour les lettres le détourna bientôt de cette carrière. Il était à Paris au commencement de 1789. Quoique partisan de certaines réformes qui lui semblaient nécessaires, quand il craignit qu'elles ne devinssent trop profondes, il se voua à la défense de l'autorité monarchique avec une ardeur dont témoignèrent tout d'abord deux brochures in-8°, qu'il publia au mois d'août et d'octobre 1789 (1). La première, dirigée contre l'Assemblée nationale, et intitulée : *Sauvez-nous ou sauvez-vous*, dut son succès à sa piquante causticité. La seconde, ayant pour titre : *Domine, salvum fac Regem*, dénonçait le duc d'Orléans et Mirabeau comme les principaux auteurs de l'attaque du château de Versailles, dans les journées des 5 et 6 octobre 1789.

Stimulé par l'accueil que reçurent ces deux écrits, recherché d'ailleurs par les royalistes, qui voyaient dans les formes de sa polémique un moyen d'agir fortement sur l'esprit public, Peltier créa le recueil connu sous le nom d'*Actes des Apôtres* (1), et en devint le principal rédacteur.

Peltier et ses collaborateurs firent de ce recueil un cadre où vinrent quotidiennement prendre place les attaques les plus virulentes contre le mouvement de 1789 et ceux qui le dirigeaient, principalement contre le duc d'Orléans et Mirabeau. Dès les premières lignes de l'introduction, Peltier se prend corps à corps avec eux, dans un parallèle où, après les avoir comparés à Charles-le-Mauvais et à Marcel, il les appelle tous quatre les *héros de la démagogie*. Barnave, Talleyrand, Sieyes, Target, les Lameth n'étaient pas épargnés sans doute; mais Mirabeau était, sans relâche, le point de mire de ses diatribes. Un jour, il épluchait les ouvrages, les discours du grand orateur, et si ses recherches microscopiques découvraient quelque incorrection, il la mettait plaisamment sur le compte de ce qu'on appelle, disait-il, les

(1) M. Quérard (*France littéraire*) attribue à Peltier une troisième brochure qui parut sous le titre de *Pange lingua*; mais comme Barbier ne la mentionne pas, dans son *Dictionnaire des Auteurs anonymes et pseudonymes*, au nombre des écrits de Peltier, nous hésitons à partager l'opinion de M. Quérard, opinion qui aurait pu lui être inspirée par la singularité du titre de la brochure et par sa date.

(1) Les principaux collaborateurs de Peltier furent le comte de Langeron, le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas, Rivarol, Champcenetz, Mesnil-Durand, d'Aubonne, Artaud, Bergasse, Lally-Tolendal, Montlosier, le vicomte de Mirabeau, Suleau, l'abbé de la Bintinaye, etc. M. Léonard Gallois, dans le travail dont nous parlerons plus loin, fait justement remarquer l'esprit prétentieux des *Actes des Apôtres, commencés le jour des Morts* (2 *novembre* 1789) *et finis le jour de la Purification*, titre auquel les rédacteurs ajoutaient parfois, dans le cours du recueil, celui-ci : *L'Art de désopiler la Rate*... Le prospectus portait pour épigraphes : *Quid Domini facient, audent cum talia fures*, et *Liberté, gaieté, démocratie royale*. Ce recueil, qui cessa de paraître au mois d'octobre 1791, d'après l'ordre signifié au nom du roi par l'intendant de la Liste civile, se compose de dix volumes et des onze premiers cahiers du XIe, en tout trois cent onze numéros in-8°, auxquels se joignent six numéros intitulés : *Petits Paquets*, et six numéros des *Disciples des Apôtres*, qui ont paru depuis. Les *Petits Paquets*, qu'il est très-rare de pouvoir rencontrer, se vendent un prix exorbitant. Les cahiers variaient d'étendue : tantôt ils étaient de huit, seize et vingt-quatre pages; tantôt de cinquante ou de soixante. Parfois aussi deux ou trois chapitres étaient réunis dans le même numéro, et chacune des *versions* était accompagnée d'une gravure ou plutôt d'une caricature, et chaque cahier portait en tête, soit quelque verset de la Bible, soit une épigraphe en vers ou en prose. Les *versions*, seuls morceaux sérieux, et généralement bien appropriés aux circonstances, étaient précédées et suivies d'une sorte d'*introduction*, d'*apologue* ou d'*épilogue*. La réédition, ou plutôt la contrefaçon des *Actes des Apôtres*, faite en 1790, par le libraire Weber, diffère de l'édition primitive, non seulement par son format in-12, mais encore par l'absence des gravures et de la musique que Peltier joignait à ses cahiers.

écarts du génie. Le lendemain, il s'en prenait au libertin, au dissipateur, au suborneur, à l'escroc, au mauvais fils, au mauvais époux, ajoutant que le député du peuple à l'Assemblée nationale était encore sous le poids d'une accusation capitale et d'une interdiction légale. Ces imputations flétrissantes, thème constant du journal, variaient parfois de forme; les vers remplaçaient la prose dans une foule d'épigrammes dont nous citerons cet échantillon :

De forfaits, de crapule exécrable assemblage,
L'enfer qui le vomit pour l'horreur de notre âge,
Aurait comblé nos maux si, de sa lâcheté,
L'excès n'était égal à sa férocité;
C'est bien Catilina, mais c'est Thersite en outre;
Et voici son vrai nom : Catilina J... F.....

Vint le tour de Robespierre. Il lui était échappé de dire que le bureau du Cambrésis était un corps *aristocrassique*. Vite les *Actes des Apôtres* de s'emparer de ce *lapsus linguæ*, de vanter l'érudition, le goût et les talents de M. de Robespierre; puis, après avoir cité de lui un madrigal, « qui aurait fait le désespoir de la *vieillesse* de Voltaire, » d'ajouter : « Sa réputation politique a commence en Artois, par un mémoire *foudroyant* sur les *paratonnerres*. Dès ce moment, les *éclairs* de son génie percent de toutes parts; l'Artois vit en lui un nouveau Franklin. Tour à tour poète, historien, géographe, naturaliste, physicien, journaliste, littérateur, nous n'hésitons pas à dire affirmativement que, si M. le comte de Mirabeau est le *flambeau* de la Provence, M. de Robespierre est la *chandelle* d'Arras. »

Les *Actes des Apôtres* étaient bien moins benins envers Marat et Hébert, *littérateurs de charniers et de corps-de-garde, dont les écrits étaient des égoûts bons à recevoir toutes les ordures*. Plus modérés dans la forme, ils étaient, en réalité, aussi incisifs dans ce portrait de Talleyrand :

Sans talent, peu d'esprit, beaucoup de suffisance;
Sous Calonne, à la Bourse, escroquant dix pour un,
Et dans son vieux sérail outrageant la décence,
Tel on vit autrefois le pontife d'Autun.
Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure;
Froidement du mépris il affronte les traits;
Il conseille le vol, enseigne le parjure,
Et sème la discorde en annonçant la paix.
Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire,
Et que de ses discours il n'est que le lecteur;
Mais ce qu'un autre écrit, c'est lui seul qui l'inspire,
Et l'on ne peut, du moins, méconnaître son cœur.

Quant au duc d'Orléans, qui, nous l'avons dit, partageait avec Mirabeau les honneurs de la préférence, nous ne mentionnerons que son horoscope tiré d'une longue prophétie, supposée de Nostradamus :

En quatre-vingt-neuf, grand combat;
Les Gaulois s'armeront les uns contre les autres.
Le seigneur d'O..... y perdra son crachat;
Mais il sera couvert des nôtres (1).

(1) Les *Actes des Apôtres* n'étant guère connus aujourd'hui que par leur titre, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser d'en faire connaître l'esprit par ces citations empruntées au travail analytique que M. Léonard Gallois a consacré à Peltier, dans son *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (t. Ier, p. 451-488). Ce travail nous a été d'une utilité que nous nous faisons un devoir de proclamer.

Tous ces violents sarcasmes individuels ne sauvaient pas l'Assemblée nationale de diatribes collectives où l'on poussait aux représailles avec une outrecuidance de langage et d'idées qui faisait du recueil de Peltier un *Père Duchesne* royaliste. Trop souvent, en effet, le sarcasme, l'injure, la diffamation, l'obscénité même, formaient le fonds des *Actes des Apôtres*, où, les *Versions* exceptées, les discussions de principes étaient remplacées par des personnalités, genre dans lequel excellaient particulièrement Peltier, Rivarol, Champcenetz et Mirabeau le jeune. Expression des passions exagérées du temps, ce long pamphlet — où d'ailleurs il y avait souvent plus de bel esprit que d'esprit réel — n'avait pas en lui-même les conditions d'une vitalité durable. Aujourd'hui que d'autres formes de discussion ont prévalu, on s'explique l'oubli dans lequel il est tombé, et l'on reconnaît combien Casimir Delavigne a eu raison de dire :

La raison qui s'emporte a le sort de l'erreur.
(*Ecole des Vieillards*, acte III, sc. II.)

Quand, après le 10 août, il n'y eut plus pour les écrivains royalistes ni sécurité ni devoirs à remplir, Peltier se réfugia en Angleterre, où, peu après son arrivée, il publia le *Dernier tableau de Paris, ou Précis historique de la révolution du 10 août et du 2 septembre, des causes qui l'ont produite, des événements qui l'ont précédée et des crimes qui l'ont suivie*. Londres, 1792, 2 vol. in-8°. — Réimprimé à Paris, après le 9 thermidor, sous le titre de *Histoire de la révolution du 10 août*. 1795, 2 vol. in-8°. Il fit ensuite paraître son *Histoire de la Restauration de la Monarchie française, ou la Campagne de 1793, publiée en forme de correspondance*. Londres, 1793, in-8°. Confiant dans les promesses des puissances étrangères, Peltier s'était imaginé qu'elles n'auraient déposé les armes qu'après avoir épuisé les moyens de rétablir la monarchie en France; et, sous l'empire de cette illusion, il avait transformé ses vœux en prédictions. Désabusé, mais non découragé par la retraite des Prussiens, il continua de harceler la République dans son *Tableau de l'Europe pendant 1794*. Londres, 1794-1795, 2 vol. in-8°. Reconnaissant toutefois que des ouvrages publiés à des intervalles plus ou moins éloignés, et accessibles à un nombre de lecteurs comparativement restreint, avaient bien moins d'influence que les coups successifs de la presse périodique, dont les allures convenaient mieux d'ailleurs à la prestesse de son esprit, il se décida à changer la forme de ses attaques, et publia, à Londres, la feuille intitulée *Paris*, dont

les deux cent cinquante numéros parus de 1795 à 1802 ne forment pas moins de trente-cinq volumes in-8°. Ce vaste recueil, rapidement composé, est incorrect comme les divers écrits de Peltier; mais il est curieux en ce qu'il renferme beaucoup de documents que les journaux français du temps n'auraient pu ou voulu accueillir; aussi eut-il une grande vogue dans les pays où résidaient les émigrés français.

Après la paix d'Amiens, soit qu'il regardât comme désormais sans objet la mission qu'il s'était imposée, soit plutôt qu'il eût été désavoué et abandonné par le ministère anglais, jusque là son soutien, Peltier cessa son journal et appliqua à d'autres travaux l'activité de son esprit. Il publia une édition du *Voyage dans la Haute et la Basse-Egypte pendant la campagne du général Bonaparte, par Denon*. Londres, Longman, 1802, 2 vol. in-4° (Pl.). « Cette édition, dit M. Brunet (*Manuel du Libraire, etc.*), diffère de celle de Paris, d'abord dans le texte, qui renferme des corrections assez nombreuses, et qui est mis dans un nouvel ordre; ensuite dans le deuxième volume, augmenté d'un appendice très-étendu, où sont contenues des relations particulières et des mémoires publiés par différents officiers et par des savants qui ont fait partie de l'expédition. Mais si ces augmentations donnent quelque prix à l'édition de Londres, elle est fort inférieure à celle de Paris pour l'exécution typographique, et surtout pour les planches qui, de cent quarante-et-une, ont été réduites à soixante. »

Les circonstances ne tardèrent pas à faire rentrer Peltier dans sa carrière favorite. Prenant prétexte de ce que le journal l'*Argus*, publié en anglais, à Paris, renfermait une suite d'outrages personnels contre Sa Majesté britannique, il fonda à Londres, comme par représailles contre le gouvernement consulaire, le journal français l'*Ambigu, ou Variétés politiques et littéraires* (1). Le motif allégué par Peltier n'était pas le seul qui l'eût déterminé. Quelques mois de repos avaient suffi à la France pour entrer, sous l'impulsion d'une administration forte et éclairée, dans des voies inattendues de prospérité intérieure et extérieure. Le commerce anglais en conçut un dépit et une jalousie qui le portèrent à provoquer la rupture de la paix. Le ministère Addington n'eut pas la force de résister à la pression exercée sur lui; et, par les faveurs qu'il accorda aux ennemis notoires du Gouvernement français, par l'impunité dont il les couvrit, par les subterfuges qu'il employa pour éluder le traité d'Amiens, il encouragea les vœux des négociants anglais, dont Peltier s'était fait l'organe. Les attaques de ce dernier contre le Premier Consul furent poussées à un tel degré de violence, d'exagération et d'injustice, que Bonaparte invoqua contre lui l'*alien-bill*, en vertu duquel les étrangers, considérés comme nuisibles à l'Angleterre, en pouvaient être expulsés. Le ministère britannique, s'appuyant de son côté sur la liberté illimitée de la presse anglaise, répondit que les tribunaux seuls pouvaient accorder au Premier Consul la satisfaction qu'il demandait; et, comme si les ministres eussent douté de l'issue du procès devant un jury anglais, ils ajoutèrent que ce serait aux risques et périls du Premier Consul. C'est ce qui eut lieu. Traduit devant la Cour du Banc du Roi, Peltier, malgré l'éloquent plaidoyer de son avocat, le célèbre Makintosch, fut atteint, le 21 février 1803, d'un verdict de *guilty*, qui le condamna à une faible amende, peine dérisoire dans un semblable débat. Tout concourut à démontrer combien sa condamnation répugnait au ministère anglais. Lord Perceval, procureur-général, et sir Charles Abbot, depuis lord Colchester, alors orateur des communes, chargés de soutenir l'accusation, s'élevèrent bien avec véhémence contre le journaliste, mais ne firent qu'effleurer la vraie question soumise au jury, tandis que le défenseur, qui avait l'oreille des ministres, se donna carrière dans le tableau qu'il fit de la Révolution française et dans ses attaques personnelles contre le Premier Consul (1).

La condamnation, avons-nous dit, était dérisoire en elle-même; elle le devint bien davantage quand une souscription, ouverte dès le même jour et promptement remplie, eut converti en triomphe la défaite de Peltier, et quand Mme de Staël eut fait du plaidoyer de Makins-

(1) Ce recueil, publié le 10, le 20 et le 30 de chaque mois, commença, suivant M. Deschiens (*Bibliographie des Journaux*, p. 89), le 10 avril 1803. Peltier, qui cessa de le faire paraître le 30 décembre 1814, le reprit de 1815 à 1817. La collection totale ne forme pas moins de cent volumes in-8°. La date du 10 avril 1803 est évidemment erronée, puisque le jugement rendu contre Peltier est du 21 février précédent, ce qui est confirmé par une note insérée à l'occasion de ce jugement dans le *Moniteur* du 12 ventôse an XI (3 mars 1803). Six semaines au moins ont dû nécessairement s'écouler avant que les attaques successives de Peltier, qui donnèrent lieu d'ailleurs à une correspondance diplomatique, aient abouti à sa condamnation. La publication de l'*Ambigu* doit, conséquemment, commencer avec l'année 1803, et elle lui serait de quelque peu antérieure que nous n'en serions pas surpris.

(1) Si l'on pouvait conserver quelque doute sur le caractère exclusivement politique donné au procès de Peltier, il se dissiperait à la lecture de la pièce suivante, émanée du prince de Condé, et que sa date, comme sa contexture, indique assez avoir dû être produite aux débats comme moyen d'action sur le jury :

« Le dévoûment que M. Peltier a constamment montré dans ses ouvrages, pour la personne de l'infortuné Louis XVI et pour celle de ses successeurs légitimes, son zèle et son courage à défendre, depuis le commencement de la Révolution, la cause du roi, l'ordre social et la vraie constitution de la France, honorent à nos yeux son talent et son courage, et doivent nécessairement lui donner des droits particuliers à l'intérêt des Bourbons. C'est pourquoi nous lui donnons le présent témoignage du nôtre en particulier, et l'autorisons à le produire partout où il croira qu'il peut lui être utile, désirant qu'il

toch une traduction qui courut toute l'Europe. Cette souscription ne fut au surplus qu'une démonstration politique, car la rupture de la paix (mai 1803), fit rester le jugement sans exécution. Ainsi encouragé, Peltier continua son journal, et sous prétexte de faire connaître les motifs de la poursuite dont il avait été l'objet, il y inséra une relation entière de la procédure, accompagnée de commentaires dans lesquels s'encadrèrent les articles incriminés. Spéculant sur tous les moyens de provoquer et d'entretenir l'animosité contre la France et le Premier Consul, il ajouta à ses feuilles un *sphinx* surmonté de la tête de Napoléon et entouré de figures hideuses, emblême de tous les vices. Si la violence de l'*Ambigu* en fit le succès auprès de certains lecteurs, il est vrai de dire aussi qu'il le dut à l'insertion des actes des puissances étrangères et de la correspondance des émigrés. Cette double espèce de documents, qui ne pouvaient paraître dans les journaux de France, le fit rechercher par les émigrés et dans celles de nos colonies qui étaient tombées au pouvoir des Anglais.

Les profits matériels de l'*Ambigu* auraient dû assurer à Peltier une belle situation personnelle; mais, à Londres, où il avait épousé une des élèves les plus distinguées de l'abbé Carron (*voy. ce nom*), il tenait un grand train de maison et dépensait sans compter. De là un état de gêne qui le mit plus d'une fois à la merci de ses créanciers, et l'obligea d'accepter les fonctions d'attaché à l'ambassade de Suède, à Londres, fonctions qui lui valurent d'être nommé par le roi de Suède, le 23 juin 1816, chevalier de l'Etoile-Polaire. Mais ce qui fut pour lui d'un rapport plus solide, ce fut son titre de chargé d'affaires de Christophe, l'empereur d'Haïti, auprès du gouvernement anglais. On a dit, à cette occasion, avec plus de malignité que de justesse, qu'il avait passé du *blanc* au *noir*. Rien de plus faux, en effet, que cette antithèse, puisqu'il continuait, avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie, sa lutte en faveur de la dynastie des Bourbons. Des circonstances assez singulières avaient déterminé Christophe à le choisir pour son représentant. Le successeur de Dessalines, en lisant l'*Ambigu*, avait pris au sérieux le parallèle que Peltier, dans son implacable acharnement, avait fait, à plusieurs reprises, entre *l'empereur noir* (Christophe) et *l'empereur jaune* (Napoléon); charmé d'une comparaison que le journaliste lui rendait toujours favorable, il le choisit pour représentant et lui expédia, en guise de traitement, force balles de sucres et de café, dont la vente, que Peltier évaluait à deux cent mille francs par an, lui permit de faire bonne figure jusqu'à la Restauration. Comptant alors que son long et opiniâtre dévoûment obtiendrait les récompenses qu'il méritait, il vint à Paris; mais, blessé du froid accueil qu'il reçut, il exhala sa juste irritation dans cette épigramme contre Louis XVIII :

Toby, chef des pourceaux savants,
Munito, toi qui compte aussi bien que Barême,
Gentil Coco qu'on admire et qu'on aime,
Doux et sensibles éléphants,
Des rives de l'Indus colossaux ornements,
Au roi des animaux cédez le diadème;
Allez à Paris, mes enfants;
Allez voir un dindon qui se plume lui-même (1).

L'égoïste manarque, qui n'était pas fâché d'avoir un prétexte pour voiler son ingratitude, n'en fut que plus sourd aux sollicitations de Peltier, lequel, de son côté, donna un libre cours à sa verve sarcastique dans un déluge d'épigrammes qu'il allait débitant partout. L'une d'elles, terminée par ces vers :

Mon roi me traite comme un nègre,
Mais mon nègre, à son tour, me traite comme un roi,

fut envoyée par l'abolitioniste Wilberforce à Christophe, qui, dans son mécontentement, retira à Peltier ses pouvoirs et son traitement. Pour se créer des ressources, en même temps que pour contribuer à l'affermissement du nouveau gouvernement, dont les bases lui semblaient chancelantes, Peltier, revenu à Londres, y reprit la publication de l'*Ambigu* et battit en brèche le ministère Decazes. Mais les causes du succès de son journal n'existaient plus. Il lui fallut alors chercher dans des traductions de brochures politiques et littéraires, qu'il faisait vendre en France, des moyens d'améliorer sa précaire situation. Ces moyens étant devenus insuffisants, il revint en France, en 1820, et fit à la reconnaissance du gouvernement royal de nouveaux et inutiles appels. L'ingratitude dont on payait son long et invariable dévoûment n'altéra pourtant pas sa fidélité, qui resta inébranlable jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 29 mars 1825.

Franc, généreux, d'un caractère indépendant et ennemi de toute contrainte, Peltier, aimé de tous ceux qui l'ont connu, était un homme de beaucoup d'esprit et d'une conversation fort amusante. Tout en le blâmant de s'être fait, de l'exagération, de la violence et de l'injure, des armes trop fréquentes, on ne peut se refuser à rendre justice à la loyauté et à la persévérance de ses convictions, comme à son désintéressement et à son courage.

soit considéré par les personnes à qui il pourra être représenté comme l'expression de notre opinion personnelle sur le compte de M. Peltier, et de la justice que nous rendons à sa fidélité envers son souverain légitime, ainsi qu'à l'ardeur de son attachement invariable aux plus justes des droits.

»En foi de quoi nous avons signé le présent, que nous avons fait contre-signer par le secrétaire de nos commandemnets, et auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

A Wanstead-House, comté d'Essex, le 16 février 1803. Signé : Louis-Joseph de Bourbon. Par S. A. S. Monseigneur, Drouin. »

(1) Allusion aux concessions que Peltier reprochait à Louis XVIII.

Indépendamment des ouvrages déjà cités, on doit à Peltier : I. *Réponse aux observations sur la nouvelle organisation des corps administratifs, avec des réflexions générales relatives aux circonstances et au mémoire de l'administration du district de Blain.* Nantes, Despilly, 1791, in-8° de 37 pages. Cette brochure est une réponse aux *Observations sur la nouvelle organisation des pouvoirs administratifs, par Julien Lefebvre, médecin et procureur-syndic du district de Nantes.* Angers, Paris, 1790, in-8° de 36 pages. II. *Tableau du massacre des ministres catholiques et des martyrs de l'honneur, dans le couvent des Carmes et à l'abbaye Saint-Germain, les 2, 3, 4 septembre 1792.* Paris et Lyon, 1797, in-12. III. *Relation du voyage de S. A. R. Mgr le duc de Berry, depuis son débarquement à Cherbourg jusqu'à son entrée à Paris.* Paris, Le Normant, 1814, in-8° de 60 pages. IV. *Naufrage du brigantin américain le* COMMERCE, *perdu sur la côte occidentale d'Afrique, au mois d'août 1815, accompagné de la description de Tomboctoo et de la grande ville de Wassanach, inconnue jusqu'à ce jour; publié par Jam. Riley; trad. de l'anglais par J. Peltier.* Paris, Le Normant, 1817, 2 vol. in-8° (carte). V. Des mémoires inédits qui auraient formé quatre volumes sous le titre de *Mémoires privés et anecdotiques sur la Révolution française et sur l'état de la société en France pendant les quinze années qui l'ont précédée.* Il est bien regrettable qu'ils n'aient point été publiés. Les longs rapports de Peltier avec les principaux personnages politiques de France et d'Angleterre autorisent à croire qu'ils devaient renfermer maintes révélations curieuses.

P. L...t.

PENANSTER, *voy.* **GUEZNO DE PENANSTER.**

PENGUERN (JEAN DE), surnommé *Dizarvoez* (en langue bretonne, gaillard, littéralement, sans rhumatisme), fils aîné de Christophe de Penguern et de Marie Kermodiern, naquit dans les dernières années du xve siècle, au manoir de Loperzec, aujourd'hui Lopérec (Finistère). Il entra fort jeune au service de la reine Anne, par ordre de laquelle il composa la *Généalogie de très-havlte, très-puissante, très-excellante et très-chrestienne princesse, et nostre souveraine dame Anne, très-illustre royne de France et duchesse de Bretaigne, et les noms des roys et princes ses prédécesseurs en droite ligne depuis la création d'Adam iusques à présent, composée et extraite de plusieurs livres et chroniques anciennes, par Dezarvoez Penguern, natif de Cornouailles, en l'honneur et louange de la dite dame.*

Cette chronique rimée, publiée par d'Hozier, à la suite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud *(voy. ce nom)*, sur un manuscrit que le marquis de Molac avait donné à l'éditeur, contient dix-neuf cent vingt vers divisés par strophes de huit vers de dix syllabes. Dans la sixième strophe, l'auteur avoue ainsi avec modestie son peu de talent :

Vous qui lisez les antiques histoires
Et les livres de veuille mencion,
Ie vous requiers appliquez vos mémoires,
Et si voyez nulle imparfection
En cest euvre, mettez correction,
Et supportez ma pouvre non sauance ;
Car ie le faiz de bonne affection,
Sans fiction, mais par obéissance.

Cette *œuvre*, pour laquelle le poète barbare avait raison de demander de l'indulgence, forme, dans son ensemble, une sorte d'histoire de Bretagne en mauvaise prose rimée. Pour les origines bretonnes, Penguern a simplement traduit les fables de Geoffroi de Montmouth ; pour les temps postérieurs, il suit un guide plus sûr en s'appuyant sur Le Baud. Sa chronique s'arrête à l'an 1510, comme il nous l'apprend lui-même dans les deux vers, ou plutôt dans les deux lignes qui la terminent :

Ce livre fut fait et accomply
En l'an mil cinq cent et dix.

Penguern resta au service de la France jusqu'à la mort de son père. Revenu alors en Cornouaille, il épousa, le 21 mars 1551, Amice de Kersauson, fille de Jean, seigneur de Saint-Georges, et de dame Jehanne Le Princze, dont il eut trois enfants. Il mourut dans un âge très-avancé, en 1579, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Loperzec.

P. L...t.

PENGUERN (JEAN-MARIE-GABRIEL DE), — issu d'une branche cadette de la famillle des Tréziguidy de Pleyben, naquit le 24 mars 1776, dans la petite ville du Faou (Finistère). Elève du roi à Brienne, il y connut Napoléon et son frère Lucien. La dissolution de cette école militaire l'ayant fait envoyer à la frontière, il servit pendant cinq ans, comme sous-officier des sapeurs du génie, et prit part à plusieurs siéges. Après la chute du Directoire, il revint dans ses foyers, et se maria à Mlle Pétronille de Kersulguen. Plus tard (1807), voulant suivre la carrière de la magistrature, il vint s'asseoir sur les bancs de l'Ecole de droit de Paris, et, le 16 février 1809, il fut choisi pour subir la thèse d'apparat de licencié, comme M. le procureur-général Dupin était choisi pour subir la thèse d'apparat de docteur, le jour de l'inauguration de la statue de l'empereur et de la visite solennelle de M. de Fontanes, grand-maître de l'Université. Penguern ayant à parler devant un poète, crut pouvoir lui adresser un compliment en vers, chose qui offusqua les gros bonnets de l'Ecole. Son compliment était cependant bien tourné. En voici les quatre derniers vers :

La poésie, un jour, naquit toute divine;
Aux talents, aux vertus elle vouait ses chants :
Si j'ai parlé de vous dans mes faibles accents,
J'ai su, du moins, la rendre à sa noble origine.

Presque aussitôt après sa réception d'avocat, il fut appelé à remplir à Morlaix les fonctions de magistrat de sûreté, fonctions importantes et difficiles qui participaient de celles du ministère public et de celles du juge d'instruction. Le zèle, l'activité et la rectitude d'esprit, dont il donna des preuves multipliées dans l'exercice de cette charge, le firent appeler ensuite par l'empereur à présider le tribunal de Châteaulin, où il commença ses recherches sur les *Abus dans les Expertises*, et un travail important sur l'organisation judiciaire, travail qu'il envoya à la chancellerie, et qui contenait des vues de réforme dont plusieurs ont, depuis, été converties en lois.

Il présidait le siége de Lannion, depuis le 3 juin 1818, lorsque, trois mois après, eut lieu l'épuration des Cours et des tribunaux. Grâce à lui, aucun des magistrats de Lannion ne fut atteint par la réaction.

Quoique fort occupé par la rédaction des jugements de ce tribunal, dont son fils possède plusieurs volumes manuscrits, Penguern entretenait une correspondance active, et trouvait encore le temps de rédiger, sur la demande du Gouvernement, des rapports profonds et lumineux sur les *faillites*, les *commissaires-priseurs* et les abus invétérés des *expertises*, qu'il combattait à outrance.

Il allait être élevé à un poste supérieur, et l'annonce officielle lui en avait été transmise, lorsque survint la révolution de 1830. Penguern, qui tenait aux Bourbons, et qui regardait leur légitimité comme un principe sacré et salutaire, hésita long-temps à prêter serment au nouveau Gouvernement; des considérations puissantes le déterminèrent enfin, et l'intégrité qu'il continua de montrer dans l'exercice de ses fonctions prouva que la violence qu'il avait été obligé de faire à ses affections ne contraria jamais l'accomplissement de ses devoirs. Toutefois, depuis la chute de Charles X, ses idées s'assombrirent, sa gaîté habituelle ne fut plus que passagère, et, comme il le répétait à ses amis, il fut un *homme coulé à jamais!* Ayant demandé sa retraite, il l'obtint au commencement de 1839, avec le titre de président honoraire. Des chagrins déterminèrent bientôt chez lui une attaque d'apoplexie qui ébranla sa forte organisation et hâta sa mort, arrivée à Lannion le 8 janvier 1843.

Quoiqu'un peu sceptique, et d'une philosophie trop large sur certains sujets, le président de Penguern était religieux par conviction, mais fuyant l'ostentation de la piété, dont il ne voulait faire ni métier ni marchandise. Charitable, indulgent, il avait la mémoire du cœur. Doué d'une grande perspicacité qui lui faisait lire avec justesse dans l'avenir, il était devenu, dans ses dernières années, un peu frondeur et morose, surtout depuis que le chagrin, l'inaction et les déceptions l'avaient découragé. Parfois, pourtant, le vieil homme reparaissait encore : « C'est » dans ces moments, dit M. Huguet, qu'il pre- » nait plaisir à répéter ces *Noëls* si pleins d'ori- » ginalité et de malice, ces chants que l'amour » de ses princes et de son pays venait encore » lui arracher, ces romances si suaves, ces bou- » tades si étincelantes de verve et de gaîté que » son imagination ardente ne cessait de pro- » duire, et qui semblaient ne rien coûter à son » esprit. On n'a point oublié celles, en petit » nombre, que l'on parvint à faire insérer çà et » là dans divers recueils, en dépit de sa répu- » gnance à rien publier, et de son impatience, » vraiment comique, contre ces *bourreaux d'im- » primeurs*, qui déformaient impitoyablement » son œuvre.

» Comme tous les poètes, M. de Penguern avait » de la prédilection pour certains morceaux qu'il » avait composés, et, entre tous, son cœur et » ses convictions préféraient sa chanson de l'*Au- » bépine*, qui rappelait, sous une allégorie ingé- » nieuse, ses espérances, son amour et ses re- » grets!

» Cette allusion, trop transparente peut-être, » ne devait cependant effaroucher personne; » mais, comme tous les hommes privilégiés par » le talent et par l'esprit, le président avait des » envieux et des ennemis... Cette chanson, ou » plutôt cette douce élégie, imprimée dans un » petit journal d'arrondissement, fut signalée » aux autorités judiciaires et administratives, » et peu s'en fallut qu'une poursuite bien im- » prudente, bien inutile, n'atteignît le vieillard, » que le bon sens des chefs sut mettre à l'abri.

» Au nombre des pièces de vers que M. de » Penguern aimait à redire, nous pouvons citer » le *Déporté*, cette romance d'une politique si » douce, qui, dans plus d'un passage, l'empor- » tait assurément sur celle du même titre com- » posée par Béranger; les *Adieux*, qu'il enten- » dait rarement chanter sans pleurer de plaisir; » la *Pierre philosophale; Trop tôt, trop tard;* » le *Roi de la fève;* la *Sourde oreille; Récapi- » tulons*, où, dans six couplets, chauds d'un » loyal patriotisme, M. de Penguern a peint » les six plus grandes époques de notre révo- » lution, depuis 1789 jusqu'à la chute de la » branche aînée des Bourbons; le *Rêve;* les » *Serments*, boutade si vive contre les palino- » dies du jour; sa *Charte*, que nous voudrions » voir désormais une vérité; l'*Aube du jour;* » l'*Aveu naïf;* la *Confession générale de Talley- » rand*, petit poème plein de malice et d'à-pro- » pos sur les écarts de l'abbé-prince de Bené- » vent, qu'il faisait suivre de l'*Apothéose de » M. Thiers*, son élève; *Il manque une corde à » ma lyre*, chansonnette charmante où l'auteur » répondait à Mme de ***, qui lui demandait des » couplets; le *Guignon;* la *Fleur du vieillard*, » petit code philosophique, plein de mélanco- » lie; les *Souvenirs*, sa dernière et l'une de ses » meilleures chansons peut-être... Nous avons

» dit que plusieurs de ces chansons parurent » imprimées dans les feuilles publiques (1837-» 1839); d'autres circulèrent manuscrites; deux » ou trois (entre autres une *ronde* et un *can-» tique*) parurent sous des noms qui n'étaient » pas le sien, ou sous des initiales différentes. » Ce motif fut l'un de ceux qui déterminèrent » le président à nous confier la publication de » quelques-uns de ses jolis poèmes. Il avait » aussi composé pour la scène un drame lyri-» que en l'honneur des triomphes de l'armée » d'Espagne (1823); mais la représentation n'en » eut point lieu, et n'aurait guère d'intérêt au-» jourd'hui. »

Le recueil de ces poésies, réellement très-remarquables, dans lequel l'auteur a chanté trois rois, a, pour cette raison, été appelé par lui les *Fleurs de lys*. Son fils, notre trop modeste collaborateur, a différé, par des motifs dont nous reconnaissons l'opportunité, de publier ce recueil, qui, au jugement de tous, mériterait au président de Penguern le nom de Béranger de l'Armorique. Espérons qu'un jour viendra où il pourra satisfaire au vœu des amis de la vraie poésie.

M. Huguet, ancien juge au tribunal de Lannion, a publié une *Notice nécrologique sur le président de Penguern*. Rennes, Amb. Jausions (1843), in-8° de 10 pages. Celle qui précède en est le résumé. P. L...t.

PENHOËT (Armand-Louis-Bon MAUDET, comte de), — issu d'une ancienne famille noble de Bretagne, naquit, le 10 août 1764, au château de Penhoët, commune d'Avessac (Loire-Inférieure). Entré au service, en qualité de garde de la marine, le 1er juillet 1780, il fit dans ce grade, ainsi que dans celui de garde du pavillon, auquel il fut nommé le 1er juin 1782, une partie de la guerre d'Amérique, pendant laquelle il prit part à trois combats et fut fait prisonnier par les Anglais. Il était lieutenant de vaisseau depuis 1788, lorsqu'en 1791 il embarqua sur l'un des navires de la division qui portait à Alger M. le comte de Sainneville.

Penhoët, qui comptait déjà douze campagnes sur mer, venait d'épouser, en 1792, Mademoiselle de Couessin de la Beraye, lorsque la marche des affaires politiques le détermina à s'éloigner de son pays; sa jeune épouse le suivit en Angleterre, où il fut attaché à l'état-major de lord Moira. Nommé chevalier de Saint-Louis, en 1796, il passa, la même année, en Bretagne, où il se joignit aux défenseurs de la cause royale. Le corps d'armée dont il faisait partie resta inactif jusqu'en 1799, époque où il marcha sur Nantes. A l'attaque de cette place, Penhoët, alors lieutenant-colonel, faisant fonctions de major dans les hussards de Châtillon, proposa au général en chef un plan au moyen duquel la ville devait être forcée. Les difficultés étaient grandes. Penhoët les leva en se chargeant de l'exécution de son projet, qu'il fit réussir en enlevant le premier poste, avec M. d'Andigné, à la tête d'une compagnie, et en entrant le premier dans la ville. Le général Châtillon, qui avait apprécié le caractère loyal de Penhoët, jeta les yeux sur lui lorsqu'il s'agit d'envoyer en Angleterre un émissaire chargé d'expliquer aux princes la véritable situation du pays qui s'était insurgé pour eux. A son retour de cette pénible et délicate mission, il trouva les royalistes soumis au nouveau gouvernement. Il suivit leur exemple; mais, jusqu'au retour des Bourbons, il resta complètement étranger aux affaires politiques, et n'accepta d'autres fonctions publiques que celles de membre du conseil général du Morbihan. Sa réintégration dans la marine, avec une belle position, lui avait pourtant été offerte par Decrès, son ancien camarade; il n'avait pas cru devoir accepter.

Possesseur, avant son émigration, d'une belle fortune, il trouva tous ses biens vendus; ceux qu'il parvint à racheter lui fournirent les moyens d'entreprendre, sur une vaste échelle, des travaux agricoles fort utiles au Morbihan, et de satisfaire en même temps son goût pour l'archéologie, en faisant à grands frais des fouilles qui produisirent de curieuses découvertes. Le résultat de ses premières tentatives en archéologie fut consigné dans un mémoire soumis à la Société académique de Nantes, dont il était membre, et qui fut publié sous ce titre : *Essai sur les Monuments armoricains qui se voient sur la côte méridionale du Morbihan, proche Quibéron*. Nantes, Busseuil jeune, 1805, in-4° de 44 pages avec deux planches.

En 1808, il adressa à la Société académique des *Observations sur un bas-relief antique* et un *Mémoire sur la culture du colza*. Ce dernier travail contenait le détail des défrichements entrepris par l'auteur, de 1803 à 1807, à la suite desquels la Société d'Encouragement lui avait, en 1806, décerné une médaille d'argent comme récompense de ses efforts à propager les plantes oléagineuses, notamment le colza, dans la culture duquel il avait obtenu des succès. L'analyse détaillée de ce mémoire (*Moniteur* du 1er juin 1811) indique sommairement les procédés que Penhoët avait employés pour faire prospérer cette culture.

Poursuivant ses recherches archéologiques, il présenta, en 1810, à la Société académique un nouveau *Mémoire sur les Antiquités du Morbihan*, suivi, deux ans après, de l'ouvrage intitulé : *Antiquités égyptiennes dans le département du Morbihan, ou Recherches historiques sur la ci-devant Bretagne*. Vannes, veuve Mahé-Bizette, 1812, petit in-f° de X|— 46 p. avec 8 pl. Dans ce fascicule, dédié aux manes de Caylus, et annoncé comme la première partie d'un ouvrage sur les *Antiquités du Morbihan*, l'auteur décrit, entre autres objets, un bloc

informe de granit dans lequel plusieurs archéologues voient une statue d'Isis, qu'ils appellent la *Vénus de Quinipily*, et que le peuple désigne par le nom vulgaire de *Groek ar Gward*, *la Femme de la Gward ou du camp*. Cette statue, sur laquelle M. Ledéan (*voy. ce nom*) et notre savant collaborateur et ami, M. Bizeul (*Annuaire du Morbihan*, 1841, p. 237-258, et *Biog. bret.*, t. II, p. 154), ont donné des détails si intéressants, était encore, au XVIIe siècle, de la part des habitants de la paroisse de Bieuzy, l'objet d'une adoration portée au point que, d'après une sorte de rapport déposé chez M. Blaise, notaire à Baud, et dont Penhoüet donne une copie, les femmes relevées de couches et les filles en quête de maris venaient remercier ou invoquer la déesse. Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, voulant extirper ces pratiques idolâtres, qui s'accomplissaient, d'ailleurs, d'une façon fort peu décente, engagea le comte de Lannion à transporter la statue à son château de Quinipily. Après son enlèvement, les paysans n'en allèrent pas moins en secret lui rendre hommage et lui faire des offrandes. Penhoüet émet, dans ses *Antiquités*, l'opinion que cette statue a dû être importée et érigée en France par des Egyptiens. M. de Fréminville, le contredisant sur ce point, comme sur une partie de l'inscription, concède bien à l'Isis de Quinipily quelques analogies avec les Isis égyptiennes, mais il ne les trouve pas suffisantes pour qu'on puisse établir une analogie absolue entre elles.

A l'ouvrage que nous venons d'indiquer, succédèrent, deux ans plus tard, les *Recherches historiques sur la Bretagne dans les monuments anciens et modernes* (en forme de lettres). Nantes, V. Mangin, et Paris, F. Didot, Foucault, 1814, in-4° (7 pl.). De cet ouvrage, qui devait être composé de huit livraisons, accompagnées chacune de six planches au moins, il n'a paru que la première, contenant la dédicace au duc d'Angoulême, l'avant-propos, de XV pages, et douze lettres, en 139 pages. C'est vraisemblablement en vue de la rédaction de cet ouvrage qu'il avait obtenu de M. Grivaud de la Vincelle, son ami, la cession d'une certaine quantité de cuivres que, par sa lettre du 25 novembre 1836, adressée à M. Guillet, conservateur de la bibliothèque publique de Nantes, il offrit de rétrocéder à cet établissement, dans le cas où les éditeurs de l'*Histoire de Nantes* (celle de Travers très-probablement), ne s'en accommoderaient pas. « Dans un autre temps, dit-il dans cette lettre, j'ai projeté de publier tous les monuments de la Bretagne, et, pour cela, j'avais rassemblé beaucoup de matériaux, entre autres des cuivres où sont gravés tous les dessins des inscriptions romaines recueillies par M. Fournier. » Le t. Ier des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* renferme une réfutation des *Recherches historiques*, par Le Gonidec. Penhoüet ayant donné un tableau comparatif de la langue punique et armoricaine, et ayant trouvé ou cru trouver dans les monuments druidiques qui, aujourd'hui encore, couvrent le sol de la Bretagne, la preuve d'une identité complète entre les Phéniciens et les Armoricains, le savant lexicographe répondit que, de tous les mots carthaginois, *canet* était le seul qu'on pût regarder comme breton, et que, quand il serait vrai qu'il y eût de la similitude entre les monuments des deux peuples, il resterait encore à déterminer lequel pourrait, avec raison, réclamer une antériorité que l'ordre des migrations semble toutefois devoir faire accorder aux Celtes.

Penhoüet s'occupait de coordonner les matériaux qu'il avait rassemblés, et qui devaient former la suite de cet ouvrage, lorsque les événements de 1814 vinrent l'arracher, pour quelque temps, à ses travaux. Il les reprit, néanmoins, au mois de novembre de cette année, lorsqu'il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite, comme capitaine de vaisseau, grade qu'il avait obtenu avec sa réintégration dans la marine. Mais ses travaux ne tardèrent pas à être de nouveau interrompus; car, lorsqu'en 1815, le Morbihan reprit les armes, fidèle à ses convictions, il accepta le commandement d'une division dans le corps d'armée aux ordres de M. Sol de Grisolles. En cette circonstance, le savant fut puni du zèle de l'homme politique; sa maison de la Beraye, commune de Caden, fut pillée, et un grand nombre de ses manuscrits lacérés et perdus.

Après la seconde Restauration, Louis XVIII, pour le récompenser de son dévoûment, le nomma colonel de gendarmerie. Envoyé à Lyon pour y commander la 19e légion, il se trouva dans cette ville lors des troubles qui l'agitèrent en 1817, et ses devoirs l'obligèrent à faire exécuter les mesures rigoureuses prescrites par le général Canuel. Malgré l'assujétissement de ses fonctions, il trouva les moyens de continuer son rôle d'explorateur et de faire, sur le pays qu'il habitait momentanément, des recherches dont il a consigné le résultat dans l'ouvrage intitulé : *Lettres sur l'Histoire ancienne de Lyon, dans lesquelles on traite des diverses origines de cette ville, de son agrandissement sous Auguste, de son embrasement sous Néron, ainsi que de ses aqueducs et de la conduite des eaux par des siphons renversés*. Besançon, de l'imprimerie de Vacheron-Tissot; Paris, Nyon, 1818, in-4° (pl.). Ces lettres sont précédées d'une épître dédicatoire à l'Académie de Lyon. Appelé successivement au commandement, par intérim, de la Haute-Loire et de la Haute-Saône, Penhoüet, toujours dominé par l'amour de l'archéologie, y fit des investigations dont il se proposait de faire connaître le résultat dans un ouvrage dont le prospectus seul a paru, et dans lequel serait vraisemblablement

entré un *Voyage au Puy*, qu'il a laissé manuscrit.

Mis en non activité, en 1819, sous le ministère Decaze, il revint en Bretagne où, à peine arrivé, il célébra l'érection du monument destiné à perpétuer le souvenir du combat des Trente, dans une *Traduction* (supposée et écrite en style ossianique) *d'un morceau de poésie armoricaine composée le lendemain de la cérémonie qui a eu lieu, le 11 juillet 1819, entre Ploërmel et Josselin, dans la lande de Mi-Voie.* Vannes, Galles aîné, 1819, in-4°. Un mois après, les préfets de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan s'accordèrent à le charger d'un travail demandé par le ministre de l'intérieur, dès le mois d'avril précédent, sur les antiquités celtiques existant dans l'ancienne Bretagne.

Employé peu après comme colonel de recrutement, dans le Puy-de-Dôme, et remis en activité, en 1822, comme colonel de gendarmerie et commandant de la légion dont Niort était le chef-lieu, il joignit à ce commandement celui de la place de Poitiers, pendant le procès du général Berton. L'exaltation était grande alors, et l'ombrageuse susceptibilité des partis pouvait l'exposer, ou au reproche de tiédeur, ou à celui d'animosité. Puisant dans le seul sentiment de ses devoirs la règle de sa conduite, il sut éviter ce double écueil en conciliant la stricte observation de la loi avec les égards dus au malheur; il ne souleva aucune plainte. Il eut alors à subir une rude épreuve. Un notaire de Nantes était dépositaire d'une forte somme, produit de la vente d'une de ses propriétés. Informé que ce notaire s'était expatrié en emportant cette somme, Penhoüet, dans la vue de sauver, s'il en était temps encore, une partie de ce dépôt, demanda au ministre de la guerre un congé de quelques jours qui lui fut refusé. Quelque préjudice qu'il éprouvât de ce refus, il le supporta avec un calme stoïque qui honore son dévoûment à la cause royale.

Son séjour à Poitiers ne fut pas infructueux pour l'archéologie, dont il était un adepte si zélé; il y rassembla les matériaux d'un travail qui n'a pas été publié, et qui contient la *Description des aqueducs des Romains, comprenant la direction des eaux de source dans les environs de Poitiers, tant pour l'usage de la ville que pour le spectacle d'une naumachie.* Autorisé, en 1824, à permuter avec le colonel de gendarmerie de Rennes, il commanda la légion d'Ille-et-Vilaine jusqu'en 1829, époque où il fut admis à la retraite, avec le grade et la pension de maréchal-de-camp.

Aussitôt après son retour en Bretagne, Penhoüet reprit, sous le titre d'*Archéologie armoricaine*, ses *Recherches historiques sur la Bretagne*, commencées en 1814. Le débit de l'ouvrage n'ayant pas répondu à l'attente de l'auteur, il fut forcé de se borner à la publication des trois cahiers suivants : I. *Dissertation sur un ancien édifice dans le département des Côtes-du-Nord, vulgairement connu sous le nom de* Temple de Lanleff. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1824, in-4° (fig.). S'attachant particulièrement à la forme circulaire de ce monument, tourment des antiquaires, Penhoüet le considère comme un baptistère élevé dans les premiers temps du christianisme, alors qu'on baptisait par immersion. Ce sentiment, unanimement partagé par la Société des Antiquaires de France (*Lycée armoricain*, t. V, p. 72), est bien préférable, sans doute, aux opinions de Lebrigant, de Le Gonidec et de M. de Fréminville, qui le considèrent, le premier, comme un hospice de pèlerins, contemporain des croisades; les deux derniers, comme un temple du Soleil, opinions qui souffrent à peine un examen sérieux. Toutefois, Penhoüet a évidemment donné une date beaucoup trop reculée à une construction du XIe, peut-être même du XIIe siècle. II. *Médailles armoricaines (ou du moins attribuées aux Armoricains avant la conquête du pays par les Romains); présomptions qu'elles rappellent le culte de Bel.* Rennes, veuve Frout, 1826, in-4° de 26 pages. Ces médailles, au nombre de six, et déterrées à Lamballe, sont déposées à la bibliothèque de Rennes. M. de Pétigny, dans un article très-savant et très-curieux de la *Revue numismatique* de 1837, ayant rendu compte de cette notice, Penhoüet lui répondit dans le même volume, p. 221-224; mais, au lieu de s'occuper de médailles gauloises, il y revint à son système de l'ophiolâtrie qui, nous le verrons, était alors passé chez lui à l'état d'idée fixe. III. *Mémoire dans lequel on s'est proposé de nouveau d'examiner les monuments connus des antiquaires sous la dénomination de* Pierres de Carnac, *jusqu'à présent inexpliquées.* Rennes, veuve Frout, 1826, in-4° de VIII et 60 pages. Nous aurons occasion de revenir sur l'opinion développée dans ce mémoire.

Dès l'apparition, en 1823, du *Lycée armoricain*, plusieurs philologues et archéologues bretons s'y livrèrent à une polémique tout à la fois animée et féconde en recherches curieuses sur les origines armoricaines. De ce nombre fut M. de Kerdanet. Il s'attacha particulièrement à démontrer que la langue des anciens Armoricains était la même que celle des autres Gaulois; ce qui impliquait une réfutation de l'opinion émise par Penhoüet, dans ses *Recherches historiques* de 1814, que les Armoricains tirèrent leur origine d'une colonie asiatique. Par sa réponse (t. III, p. 452 et suiv.), Penhoüet produisit de nouveaux arguments à l'appui de son système. Il trouva un auxiliaire ardent dans M. Ursin, qui fit imprimer deux mémoires dans le 5e volume du *Lycée*; l'un *sur l'Origine des peuples de l'Armorique et du pays de Galles;* l'autre *sur les plus anciennes Colonies établies en Italie, et sur la Religion primitive des fondateurs de Rome.* Les observations de Penhoüet

sur ce dernier article lui fournirent les moyens de mettre en saillie les points de rapprochement qui existaient entre lui et M. Ursin. Quelques mots de ces observations où, par allusion aux connaissances des anciens en physique, il attribuait aux prêtres toscans le pouvoir de faire tomber la foudre à leur gré, inspirèrent à un adversaire bien prononcé de ses opinions, le caustique abbé Mahé *(voy. ce nom)*, une critique à laquelle Penhoüet répondit, en s'étayant de plusieurs passages des poètes latins et des doutes de Poinsinet de Sivry (*trad. de Pline*, liv. II), que l'électricité aurait pu être connue des anciens.

Le *Lycée* était devenu pour Penhoüet une arène où il devait engager de fréquents combats. Sous le titre d'*Antiquités bretonnes*, d'*Aperçu sur les anciens Vénètes, considérés d'origine phénicienne*, et de *Développement de l'Opinion émise sur le mot* MARE-CONCLUSUM (*de César*), il soutint, dans les t. VII, VIII et IX de ce recueil, une discussion animée contre MM. Athénas et Ed. Richen.

Lorsque parut l'*Histoire de Bretagne*, de M. Daru, afin de dissiper les doutes qu'une note de cette histoire aurait pu jeter sur l'authenticité du manuscrit conservé à la bibliothèque impériale, sous le n° 7596, Penhoüet déduisit, dans sa *Notice sur la Romande de la bataille des Trente* (9e volume du *Lycée*), les raisons qui avaient déterminé plusieurs paléographes distingués, notamment M. Van-Praët, à dater ce manuscrit de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Cette opinion, que lui avait suggérée à lui-même la vue de ce manuscrit, alors qu'il le consultait, en 1813, avec M. de Fréminville, avait été partagée par ce dernier, et exprimée par lui dans la préface dont il a fait précéder ce récit, en le publiant sous ce titre : *Le Combat des Trente, poème du* XIVe *siècle, transcrit sur le manuscrit original conservé à la Bibliothèque du roi, et accompagné de notes historiques*, etc. Brest, Lefournier et Dépériers, 1819, in-8°.

Tout en s'occupant plus particulièrement de ses recherches archéologiques, Penhoüet avait recueilli une foule de renseignements sur l'histoire des faits dont les localités par lui explorées avaient été le théâtre. Voulant populariser ses récits, il publia, sous une forme pittoresque, ses *Esquisses sur les monuments de la Bretagne, ou Collection de vues de châteaux historiques, abbayes et monuments anciens, dessinés sur les lieux, avec notices formant texte pour chaque ville*. Rennes, Marteville, 1830, grand in-4°. Au moment de cette publication, la politique absorbait tous les esprits. De là son peu de succès, et l'obligation pour Penhoüet de ne pas la continuer, à moins de porter de graves atteintes à sa fortune, déjà fortement réduite par l'abus de confiance dont il avait été victime en 1822.

Nous connaissons encore de ce laborieux antiquaire les ouvrages suivants : I. *Notice sur un ancien portrait de Bertrand Du Guesclin*. Rennes, Mlle Jausions (s. d.), in-4°. Cette notice contient quelques particularités sur le héros breton, et sur ses campagnes. On y voit, à côté du portrait déjà donné par Mesnard, la vue du château de Broons, berceau de Du Guesclin, et celle du château de Guarplic, ancienne propriété de la famille, tirée d'un manuscrit généalogique appartenant à M. le marquis de Châteaugiron. II. *De l'Ophiolâtrie, ou culte du serpent, appliqué aux monuments des arts de la Grèce et de Rome, Mémoire adressé à la Société académique de Nantes*. (Extrait des annales de cette Société.) Nantes, Mme Busseuil; Sebire, in-8° de 88 p. III. *Examen d'un monument qui se voit gravé dans « l'Antiquité expliquée de Montfaucon, » et explication nouvelle de ce monument, au moyen de l'ophiolâtrie*. (Extrait du même recueil.) Ces deux Mémoires sont les mêmes que ceux qu'on lit dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, p. 245-306 de 1832, et 17-23 de 1833. Le premier, dont le titre a d'ailleurs été modifié, a reçu quelques développements lors du tirage séparé qui en a été fait.

Penhoüet était un ophiolâtre renforcé. Déjà, dans son Mémoire de 1826, sur les *pierres de Carnac*, il avait essayé d'établir que l'ensemble de ces pierres présente un monument unique et homogène, résulat d'un culte dont les doctrines se rattachent aux connaissances des anciens en astronomie; et, appliquant ce système aux files de pierres de Carnac, il y voyait un symbole du culte du Soleil figuré par le serpent. Cette idée, que lui-même ne se dissimulait pas devoir d'abord paraître étrange, lui avait été inspirée par l'existence, en Angleterre, de pierres disposées à peu près de la même manière, et offrant la figure d'un serpent. Les critiques qu'essuya son système le conduisirent à des études persévérantes, attestées par sa lettre du 2 août 1832, que nous avons intégralement reproduite dans nos *Essais de Biographie maritime*, p. 62-63, et de laquelle il résulte qu'afin de démontrer que le monument de Carnac était un *Dracontium*, ou temple consacré au serpent, il avait composé un Mémoire traitant : 1° de l'origine de l'adoration du serpent; 2° de sa propagation dans l'ancien monde, à l'aide des colonies ophites; 3° de l'érection des temples nommés *Dracontia*; 4° du rapprochement de ces temples avec ce que l'on voit à Carnac; 5° de l'extension de ce rapprochement aux dolmens ou autels druidiques; 6° des avantages que ses explications devaient répandre sur l'histoire ancienne de la Bretagne.

Penhoüet avait manifesté, dans sa lettre du 2 août, le projet de s'occuper de nouveau de la Vénus de Quinipily. Il avait déjà donné un commencement d'exécution à ce projet dans deux Mémoires adressés, en 1830 et 1831, à l'Académie des inscriptions; il y revint dans sa brochure

sur *Deux inscriptions romaines découvertes en Bretagne, l'une en 1811, et l'autre en 1834, avec notes additionnelles aux articles insérés dans la* Gazette de Bretagne, *comprenant les deux inscriptions*. Rennes, Mme de Caila, 1835, in-8° (pl.). Expliquant ce qu'il avait entendu dire précédemment, il contesta avoir prétendu que ce bloc de granit, grossièrement taillé sous la forme d'une femme, fût l'œuvre des Egyptiens en Armorique, et déclara avoir voulu se borner à dire qu'il lui paraissait imité de l'ancien style égyptien, ce qui l'avait engagé à classer cette divinité dans la foule de celles qui sont dérivées d'Isis. Puis, après être convenu qu'il avait pu donner trop d'extension à ses idées, il ajoutait : « Pour ceux-là qui savent » les difficultés d'expliquer un sujet d'antiquités » sans analogues, je leur ferai observer, avec » Montfaucon, qu'il arrive souvent que la suite » oblige à corriger les premières idées. »

Penhoüet avait soumis à la Société des antiquaires de France un *Examen nouveau du combat naval qui eut lieu entre les Romains et les Armoricains, en l'an 56 avant l'ère chrétienne;* et, le 19 novembre 1823, il lui avait écrit une *Lettre sur les monuments armoricains*. Comme dernier hommage, il lui adressa les trois Mémoires manuscrits suivants, dont il n'est pas resté de trace dans ses papiers : 1° du dieu Hu en Armorique; 2° recherches sur l'origine du nom de Gall; 3° de la position géographique des Celtes, à l'époque de la conquête de la Gaule par Jules César. Nous ne connaissons ces Mémoires que par l'analyse qu'en a faite M. A. de la Villegille, p. IIJ-XIV de son rapport à la Société des antiquaires de France (*Mémoires*, t. XIX); analyse de laquelle il résulte que, dans le premier de ces Mémoires, Penhoüet se proposait de prouver que le mot *Hu*, mal interprété par D. Lepelletier, désignait un génie diabolique, qui apportait de grands obstacles à l'établissement du christianisme, comme à sa victoire sur le druidisme, et que ce dieu *Hu* n'étant autre que l'*Hésus* des Phéniciens, son culte aurait été importé en Armorique par les premières colonies asiatiques venues dans les Gaules; que le mot *Gall* ou *Gaël*, qu'il considérait comme terme collectif, servant à désigner des nations entières, bien que distinctes entre elles, était, à ses yeux, synonyme d'*étrangers*, et s'appliquait aux diverses populations sorties de l'Asie pour se fixer en Europe; qu'enfin, l'auteur, invoquant dans le troisième Mémoire les témoignages de Strabon, Polybe, etc., et s'appuyant sur des étymologies, dont quelques-unes peuvent être contestées, s'attachait à prouver que, du temps de César, l'Armorique faisait partie de la Belgique et de la Gaule celtique.

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IV, p. 253-257, contiennent un *Rapport de M. Léchandé d'Anisy sur un Mémoire présenté par M. le colonel de Penhoüet, de Rennes, et relatif à des objets d'antiquités trouvés dans l'Ile-aux-Moines.*

Parmi les travaux inédits laissés par Penhoüet, nous citerons : I. *Observations faites en 1820 sur le littoral du Morbihan, pour en déduire les changements survenus à la côte par suite des mouvements de la mer, depuis l'époque où la flotte de Jules César combattit celle des Venètes, avec deux cartes, dont une a été gravée.* II. Un *Ouvrage sur les Antiquités de Rennes*, et un *Voyage de Rennes à Redon, par le bateau à vapeur* qui avait été établi sur la Vilaine. C'est une légère esquisse des sites variés que présentent les bords de cette rivière. Le premier de ces travaux est dans les archives de la Société académique de Nantes, et les deux derniers en la possession du fils aîné de leur auteur.

A tous ces travaux, publiés ou composés en France, il convient d'ajouter un voyage que Penhoüet avait publié, en forme de lettres, pendant son émigration, sous ce titre : *Tour (a) trough part of south Wales, by a pedestri an traveller*. London, Thom. Bailly, 1795, in-8°. Cet ouvrage, qui attestait une parfaite connaissance de la langue anglaise, fut bien accueilli en Angleterre, et devint l'origine des rapports agréables que son auteur n'a cessé d'entretenir depuis avec les savants de ce pays, qui faisaient un grand cas de sa personne et de ses écrits.

Penhoüet est mort à Rennes, le 25 avril 1839. Il était chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie celtique (depuis la Société royale des Antiquaires de France), de la Société des Antiquaires de Londres, de l'Institut historique, de la Société des Sciences et Arts de Rennes, enfin, de la Société académique de Nantes. Une notice, très-sommaire, qui lui a été consacrée dans les *Annales* de cette dernière Société (t. X, p. 284-286), renferme, dans les termes suivants, une appréciation exacte de son caractère : « M. de Penhoüet, y » est-il dit, était aussi fortement attaché au » culte catholique qu'à la royauté des Bour- » bons, et ses convictions à ce sujet étaient » pleines et complètes; cependant, il était im- » possible d'unir à la fois une plus forte con- » viction et une plus large tolérance. Fidèle à » ses croyances, il s'y montrait inébranlable, » sans jamais s'étonner que d'autres ne les par- » tageassent pas. On conçoit que cette toléra- » rance ne pouvait provenir que d'une extrême » bonté de cœur; et, en effet, cette bonté faisait » aimer M. de Penhoüet de tous ceux qui avaient » des relations avec lui, d'autant que la sim- » plicité de ses mœurs était extrême. Ses ou- » vrages mêmes ne portaient de ses titres que » ceux qu'il avait obtenus comme savant; aussi » tenait-il à celui de membre de la Société des » Antiquaires, et il le méritait, en effet, par » ses nombreuses et constantes recherches. »

Nous compléterons ce fidèle portrait en disant

que, comme chef, Penhoüet fut aimé de ses subordonnés, unanimes à reconnaître, sous une sévérité apparente, l'homme juste et loyal; et que, comme savant, si ses opinions furent parfois contestables, néanmoins il mérita bien de son pays, en frayant le premier, de nos jours, et au préjudice de ses propres intérêts, la carrière si heureusement exploitée ensuite de l'archéologie armoricaine. P. L. .t.

PENTHIÈVRE (comtes de). — Le comté de Penthièvre, apanage des puînés de Bretagne, qui s'armaient d'hermines ou de Bretagne, à la bordure de gueules, se formait de plusieurs fiefs distincts qu'on a souvent confondus. C'était celui de *Lamballe* ou *Penthièvre* proprement dit, et ceux de *Goëllo*, *Lannion*, *Tréguier*, *Moncontour*, *Jugon*, *Guingamp*, *la Roche-Suhard* et *Minibriac*. Le Penthièvre comprenait le pays circonscrit par une ligne qui, partant de Saint-Cast, passerait par Plancoët, Jugon, Dolo, Langourla, Plémet, Plouguenast, Collinée, Plémy, Allineuc, Lanfains, Plédran, Yffiniac, Hillion et Pléneuf. Les autres fiefs, dont nous donnons les noms plus haut, étaient désignés sous la dénomination de *membres de Penthièvre;* c'étaient des châtellenies primitivement indépendantes, et qui, peu à peu, par conquête ou par alliance, étaient venues s'incorporer à la seigneurie de Lamballe (1). Après la mort de Geoffroi Ier (*Biographie bretonne*, t. Ier, p. 774-775), ses deux fils Alain V et Eudes vécurent en bonne intelligence tant qu'exista leur mère Havoise; mais quand elle mourut, en 1034, le partage qu'ils se firent de la succession de leur père devint entre eux une cause de guerre.

Eudes, — frère cadet d'Alain V, et tige de la maison de Penthièvre, était Breton par son père et Normand par sa mère, sœur de Richard Ier, duc de Normandie. La *Chronique de Saint-Brieuc* a résumé son caractère en quelques mots : *Eudo, vir callidus, subtilis et in armis benè doctus*. Le partage dont nous venons de parler lui avait assigné la Domnonée, c'est-à-dire la plus grande partie des diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc, Dol et Saint-Malo. C'était un riche apanage. Toutefois, mécontent de ce que son frère aîné s'était réservé la propriété des grandes villes qui s'y trouvaient comprises, et le droit de souveraineté sur la totalité de ces fiefs, Eudes prit les armes. Soutenu par Hamon, vicomte de Dinan, il s'empara de Dol et de Saint-Malo. Alain, pour arrêter les entreprises des rebelles, marcha sur Dinan, assiégea le vicomte dans son château de Lehon; puis, appelé ailleurs, il laissa la conduite du siége à deux de ses partisans, le vicomte de Léon et l'évêque de Rennes. Eudes, de son côté, accourut au secours des assiégés; mais, repoussé, il se replia sur Guingamp, alors au pouvoir de seigneurs à lui dévoués, et s'y prépara à délivrer son allié. Les hostilités allaient recommencer, quand fut signée une paix ménagée par l'évêque de Rennes et le duc de Normandie (1).

A la mort d'Alain, en 1040, Eudes forma le projet de se rendre maître de toute la Bretagne. Pour y réussir, il enleva et séquestra son neveu Conan II. Nous avons vu (t. I, p. 433), qu'après avoir étroitement gardé le jeune prince pendant sept ans, il fut contraint par les seigneurs bretons de renoncer à ses prétentions. Son ambition cherchait à se satisfaire dans le même temps en Bretagne et en Normandie. Voulant profiter des obstacles que Guillaume-le-Conquérant éprouvait à recueillir l'héritage de son père Robert-le-Diable, Eudes y prétendit du chef de sa mère. Battu à Mortemer et à Humbrières, il se mit à ravager les Marches normandes, où ses incursions causèrent une frayeur assez grande et assez prolongée pour que les moines du Mont-Saint-Michel fissent fondre, tout exprès, une grosse cloche, qui était mise en branle à son approche, pour appeler aux armes les habitants des environs, ou les avertir de se mettre en sûreté.

Fait prisonnier, en 1057, par Conan II, il ne recouvra la liberté que cinq ans plus tard, après avoir renoncé à ses prétentions d'agrandissement, mais non au titre de comte des Bretons, que ses descendants conservèrent jusqu'au XIIIe siècle. Il cessa depuis de se mêler des affaires de Bretagne, mourut le 7 janvier 1079, et fut enterré dans la cathédrale de Saint-Brieuc, où on lui fit de magnifiques funérailles. De son mariage avec Agnès, fille d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, et de Judith, fille de Judicaël, comte de Nantes, il eut cinq fils et deux filles. Ces cinq fils seront l'objet de mentions particulières, comme Brient, l'un des

(1) Ces délimitations nous sont fournies par un travail étendu et approfondi que notre érudit collaborateur, M. Anat. de Barthélemy, a publié dans une série d'articles du journal *la Bretagne*, de Saint-Brieuc, du 21 septembre au 2 novembre 1850, sous le titre de *Fragments historiques sur les seigneurs du Goëllo et du Penthièvre*. L'auteur a si fidèlement coordonné, en les rectifiant parfois, les détails épars dans D. Lobineau, D. Morice, le P. Du Paz, le P. Anselme, La Chesnaye des Bois, les *Annales briochines* de Ruffelet, etc. etc., qu'il a rendu notre tâche facile. Les nombreux emprunts que nous avons faits à ce travail nous imposaient le devoir et le plaisir de reconnaître ici les services qu'il nous a rendus dans la rédaction de cette notice, qui, bien souvent, en est, ou la reproduction ou le résumé approprié aux exigences de notre cadre.

(1) Les recherches récentes de M. de Barthélemy, publiées dans ses *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, Saint-Brieuc, 1853, le portent à proposer de modifier cette partie du récit de nos anciens chroniqueurs et annalistes. Suivant lui, Alain et Eudes n'auraient pas eu de partage à faire, et par conséquent n'auraient pas eu à lutter ensemble à ce sujet. Tous les détails relatifs à ces guerres se rattacheraient à celles que le premier comte de Penthièvre fit à son neveu Conan.

deux bâtards qu'il eut d'une femme ou de femmes dont le nom ne nous est pas connu.

Geoffroi Ier (surnommé *Boterel* ou *Grannon*), — fils aîné d'Eudes et d'Agnès de Cornouaille, qui prenait le titre de comte, à Lamballe, du vivant de son père, lui succéda en 1079. Lors de la captivité d'Eudes, il avait fait d'inutiles efforts pour le délivrer. S'étant ligué, en 1074, avec son père et Geoffroi, comte de Rennes, contre Hoël, comte de Nantes, il fut assiégé par ce dernier dans Dol, et dut sa délivrance au secours du roi de France. Après la mort de son père, il renouvela ses attaques contre Conan, qui l'obligea à se refugier de nouveau à Dol. Il fut assassiné, le 24 août 1093, dans cette ville, où il était assiégé par Alain Fergent, à la suite de démêlés existant entre lui et ce prince depuis trois ans. Geoffroi s'était acquis la réputation de pieux par ses libéralités envers l'Eglise. En 1083, étant à Dol, il avait autorisé Bernard, abbé de Marmoutiers, à prendre, à Lamballe, tous les biens nécessaires pour doter le prieuré de Saint-Martin.

D'une femme, dont le nom n'est pas indiqué, Geoffroi eut un seul fils, nommé Conan, qui accompagna Alain Fergent en Palestine. En 1096, il était au siége de Nicée. Guillaume de Tyr le cite au nombre des chevaliers qui montèrent à l'assaut de Jérusalem, à la suite de Godefroi de Bouillon. Mais cette mention doit être erronée; car, d'après Raoul de Caen, Conan aurait été tué l'année précédente dans la bataille livrée, le 28 juin 1097, sous les murs d'Antioche, au général persan Kerboga, bataille où il commandait une partie du deuxième corps de l'armée chrétienne. Emporté par sa valeur, il se serait précipité lui deuxième, au milieu des ennemis. Long-temps après, Raoul de Caen vit sur le bord d'un chemin qui traversait le champ de bataille une tombe surmontée d'une croix que ses compagnons d'armes lui avaient élevée. Il ne laissa aucune postérité.

Etienne, — second fils d'Eudes et d'Agnès de Cornouaille, réunit, après la mort de ses frères, tous les domaines des comtes bretons; et, par son mariage avec Havoise de Guingamp, il y ajouta le pays de Guingamp, les fiefs de Lanvollon, de Goëllo, de Châtelaudren et d'Avaugour, qui appartenaient aux anciens seigneur de Guingamp. Il fit des donations à Sainte-Croix de Guingamp et approuva celles que les seigneurs de Dinan firent, vers 1108, à l'abbaye de Marmoutiers. En 1123, année où son fils Geoffroi lui déclara une guerre qui dura trois ans, et se termina par la perte de la seigneurie de Lamballe, que le rebelle contraignit son père à lui abandonner, Etienne donna l'abbaye de Saint-Melaine à l'église de Saint-Sauveur de Guingamp, en fondant des anniversaires pour le repos des âmes de ses parents. En 1130, Etienne, avec le concours de saint Bernard et de saint Jean-de-la-Grille, fonda l'abbaye de Bégar, et, l'année suivante, celle de Sainte-Croix, près de Guingamp. Il fit poser par son jeune fils Henri la première pierre de cette dernière, à laquelle il donna des terres s'étendant depuis Pordic en Goëllo jusqu'à Moncontour en Penthièvre.

« Etienne, dit M. Anat. de Barthélemy, » frappa monnaie à Guingamp, à son propre » nom, en qualité de comte des Bretons. Son » frère paraît avoir imité les monnaies de leur » père Eudes. Les monnaies d'Etienne présen- » tent un type confus dans lequel quelques ar- » chéologues ont cru retrouver les rudiments » d'un profil humain. Il est probable que ce » type n'est qu'une dégénérescence des anciens » monogrammes des Eudon et des Conan. »

Etienne mourut en 1136 ou 1137, et fut enterré dans l'abbaye de Bégar. De son mariage avec Havoise de Guingamp, il avait eu six fils et deux filles. Trois de ces fils Geoffroi Botherel II, Henri Ier et Alain-le-Noir II, seront plus loin l'objet de mentions distinctes.

Alain-le-Roux, — troisième fils d'Eudes et d'Agnès de Cornouaille, n'apparaît dans l'histoire qu'en 1065, époque où il offrit son épée à Guillaume de Normandie pour l'aider à conquérir l'Angleterre. Débarqué avec un corps nombreux de Bretons, il se distingua dans plusieurs batailles, particulièrement à celle d'Hastings, en 1066. En récompense de ses services, la reine Mathilde lui fit obtenir les fiefs d'Edwin, comte de Mercie, dans l'évêché d'Yorck. Là, dans un lieu nommé Gilling, il construisit une forteresse à laquelle il donna le nom de Richemond, et qui devait mettre ses domaines à l'abri des attaques des Danois et des Anglais. L'un des principaux barons de la cour du roi Guillaume, il fut chargé par lui, en 1086, d'assiéger le château de Sainte-Suzanne, où s'était retiré Herbert, comte du Mans. Il mourut pendant cette expédition, qui dura quatre ans, au moment où il allait épouser la fille de Malcolm, roi d'Ecosse, et fut enterré à Edmondsburg.

Alain-le-Noir Ier, — quatrième fils d'Eudes et d'Agnès de Cornouaille, comte de Richemond, après son frère Alain-le-Roux, suivant quelques chroniqueurs, prit part, ainsi que lui et Brient, à la conquête de l'Angleterre. Comme il mourut sans postérité, ses fiefs retournèrent à son frère Etienne.

Derrien, — cinquième fils d'Eudes et d'Agnès de Cornouaille, fut la tige des seigneurs de la Roche-Derrien. Il éleva au dessus de Tréguier, sur la rivière du Jaudy, un château auquel il donna son nom. La chatellenie de la Roche-Derrien, entrée dans la maison de Clisson, par le mariage de Plaison, fille naturelle de Conan, sire de la Roche-Derrien, avec Olivier Ier de Clisson, puis confisquée par Pierre Mauclerc, après sa victoire de Châteaubriant, fut donnée, en 1317, à Gui de Bretagne, par

son frère, et en 1356 à Duguesclin, après que Jean de Montfort eut levé le siége de Rennes.

Brient, — bâtard de Eudes, accompagna ses frères Alain-le-Roux et Alain-le-Noir à la conquête de l'Angleterre. Il marcha, avec Guillaume Gualdé, contre Edwin et Morcar, qui, soutenus par Dirmet, roi d'Irlande, avaient abordé à Exeter avec soixante-six navires, pour venger leur père Harold. Brient les battit dans deux combats livrés le même jour, en 1069 ou 1070, et la mêlée fut tellement chaude que, si l'on en croit Guillaume de Jumièges et Thomas Walsingham, sans la nuit, pas un Anglais n'aurait survécu. Peu après, Brient soumit la Cornouaille. Fidèle à la reine Mathilde, il se joignit, en 1139, aux barons qui cherchaient à relever le parti de cette princesse, à Bristol. Des généalogistes ont supposé que Brient épousa Ynnoguen ou Ynnoguent de Chasteau-Brient, et qu'il fut l'auteur de cette célèbre maison. M. Anat. de Barthelémy ne partage ni cette opinion ni celle du P. Du Paz, qui veut que cette même maison ait possédé le fief de Pordic. Comme M. Bizeul (t. Ier, p. 306), il croit qu'on a confondu le fils d'Eudes avec un homonyme, fils d'un Thiern et d'une Ynnoguen, mort avant 1062, qui avait donné Saint-Sauveur de Béré à l'abbaye de Redon, et qui eut un fils du nom de Geoffroi. (Voy. Baluze, *Miscell.* 233, et D. Morice, *Pr.*, I, 417.)

Geoffroi Boterel II, — second fils d'Etienne (Eudes l'aîné mourut avant son père), fit à ce prince, dès 1122, une guerre qui lui assura la possession du pays de Lamballe, et probablement de tout le Penthièvre. Après la mort d'Etienne, ses trois fils se disputèrent de nouveau sa succession. Geoffroi conserva ce qu'il avait obtenu par les armes; Henri eut le Goëllo, et Alain le comté de Richemond avec une partie du pays de Guingamp.

Geoffroi, passé en Angleterre, probablement pour y rejoindre son oncle Brient, qui commandait le château de Wallingford pour la reine Mathilde, embrassa la cause de cette princesse, qu'il accompagna quand elle partit de Normandie pour retourner à Winchester. Il était encore à ses côtés lorsque, trahie par la fortune, elle fut réduite, en 1147, à fuir nuitamment d'Oxford. Revenu en Bretagne, il y mourut en 1148. Il avait fondé ou contribué à fonder, en 1137, l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de l'ordre de Cîteaux.

Il ne laissa qu'un fils nommé Rivallon, seigneur de Guingamp et de Penthièvre, connu seulement par la confirmation qu'il fit de la fondation de Saint-Aubin, et par une charte signée à Moncontour, en 1152, pour confirmer les libéralités faites par son aïeul Etienne à Saint-Melaine, au sujet des églises de Guingamp. Son fils aîné Etienne mourut lépreux en 1164, et son autre fils, Geoffroi, Boterel III, se voyant sans enfants, donna, en 1205, en présence du roi Philippe-Auguste, tous ses domaines à son cousin Alain, seigneur du Goëllo.

Henri Ier, — frère du précédent et seigneur du Goëllo depuis 1136, en fut dépossédé, vers 1160, par son neveu Conan IV, contre qui il avait pris les armes, et ne dut le recouvrer qu'à la paix de Montmirail, conclue en 1166 entre les rois de France et d'Angleterre, ou même à la mort de Conan, en 1171.

En 1180, il témoigna au pape Alexandre III son repentir du scandale qu'il avait causé en chassant de l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp le prieur Moïse, qui lui avait adressé des représentations sur ce qu'il vivait en concubinage avec la fille d'un gentilhomme du pays de Tréguier, et, pour réparer ses torts, il fit diverses donations. De son mariage avec Mahault, fille de Jean Ier, comte de Vendôme, et de Berthe du Puy du Fou, qu'il avait épousée en 1151, il laissa quatre fils : Alain, dont nous parlerons plus loin; Gelin ou Gestin, tige des vicomtes de Coëtmen-Tonquedec (*voy. Coëtmen*); Conan, tige des seigneurs de Pordic, et Etienne, mentionné seulement dans quelques chartes.

Alain-le-Noir IIe, — frère des précédents. A la suite des guerres qu'il eut avec ses deux frères, pour le partage de la succession de leur père, guerres qui semblent s'être prolongées jusques vers 1138, il obtint le comté de Richemond, pour lequel il rendit hommage au roi d'Angleterre l'année suivante. Partisan d'Etienne de Boulogne, compétiteur de la reine Mathilde, il fut chargé par ce prince, en 1141, de défendre Henri, fils du roi d'Ecosse, contre Ranulf de Chester. Le comte de Richemond, après s'être emparé de Hotun et de Ripun, pilla les trésors conservés dans le château de Godelinck. Jusque-là, il avait assez fidèlement suivi le parti du roi d'Angleterre; mais, lors du combat livré par Ranulf à Etienne, près de Lincoln, il se retira du champ de bataille dès le commencement de l'action. Cette désertion ne lui fut d'aucun profit; car Ranulf, qui, avant d'en venir aux mains, avait adressé à ses soldats une harangue où il avait qualifié Alain « d'homme méprisable, » souillé de tous les crimes, » l'attira dans une entrevue, l'obligea à restituer les trésors de Godelinck et lui infligea le supplice qu'il avait fait subir aux évêques de Salisbury et d'Hely, celui d'une diète sévère et prolongée, dans une prison où il fut enchaîné comme une bête fauve.

Etienne et Alain ayant recouvré la liberté en 1142, ce dernier s'attacha de nouveau, mais pour peu de temps, à la fortune du roi. Toujours prêt à vendre son épée au plus offrant, il s'associa à Guillaume, chancelier d'Ecosse et partisan de Mathilde, lequel voulait se faire reconnaître évêque de Durham. Richemond marcha à la tête d'une nombreuse armée contre Guillaume, le véritable évêque, l'obligea à se

réfugier dans un château voisin, puis il s'installa dans la cathédrale, qu'il convertit en forteresse, et d'où ses soldats et lui ne purent être expulsés que dix-huit mois après par les barons du diocèse. Ce fut probablement à cette époque qu'il alla jusqu'au monastère de Ripun, où se trouvait Guillaume, archevêque d'Yorck, et que, pénétrant dans l'église, il insulta le prélat devant les reliques de saint Wilfrid. Après avoir fait hommage au comte de Chester, il revint en Bretagne.

Alain, qui avait épousé Berthe, fille de Conan III et de Mathilde d'Angleterre, avait compté qu'à la faveur de ce mariage il aurait hérité du duché de Bretagne, son beau-frère Hoël étant suspect d'illégitimité; mais la mort, en le frappant le 15 septembre 1146, deux ans avant son beau-père, fit avorter ce projet. Sa femme fut soupçonnée d'avoir hâté sa mort pour épouser Eudon de Porhoët. (*Voy. ce nom.*)

Il fonda l'abbaye de Coatmoalen, dans le diocèse de Tréguier, bâtit celle de Jorwal, dans le comté d'Yorck, fit des donations à celle de Savigné, et confirma à celle de Saint-Melaine la supériorité que son père lui avait donnée sur celle de Saint-Sauveur de Guingamp.

Alain, — fils d'Henri Ier, semble n'avoir long-temps possédé que le Goëllo. Le plus ancien fait historique connu, auquel il ait pris part, est l'*Assise du comte Geoffroi*, en 1187. Deux ans après, il fut du nombre des seigneurs bretons qui chassèrent de la province Raoul de Chester, second mari de la duchesse Constance. Ce fut à cette époque qu'il dut fonder, dans l'île de Carohenès (Bréhat), l'abbaye de Saint-Rion, transférée, en 1202, à Beauport, comme le fait supposer une charte de cette dernière abbaye, par laquelle il confirme ses donations antérieures à celles de Saint-Rion, charte rapportée par D. Morice, *Pr.* I, col. 843-844, et où on lit: *Carta ista facta fuit oppido quo rex Ricardus promotus fuit in regem* (1). Or, Richard-Cœur-de-Lion monta sur le trône en 1189. En 1198, Alain marcha contre les cottereaux qui désolaient la province; en 1201, il envoya à Rome deux délégués pour concourir à terminer les discussions survenues entre les archevêques de Tours et de Dol, ce qui donnerait lieu de croire qu'il était un des administrateurs au nom du jeune duc Arthur; et, en 1203, il se joignit aux seigneurs bretons qui, à la suite de l'assemblée de Vannes, poursuivirent la vengeance de l'assassinat de ce prince par Jean-sans-Terre.

Alain, que les libéralités de son cousin Geoffroi Boterel II avaient rendu, en 1205, possesseur de tout le Penthièvre et du diocèse de Tréguier, substitua depuis cette époque le titre de *comte des Bretons* à celui de *seigneur du Goëllo*.

M. Barthelémy pense que c'est peut-être à lui qu'il faut faire remonter l'*Usement de Goëllo*. La part qu'il avait prise à l'*Assise du comte Geoffroi* dut le porter à s'occuper des coutumes du Goëllo, seul fief qu'il possédât pendant près de vingt ans, et quand il eut le pays de Tréguier, il dut y établir les mêmes coutumes, de telle sorte que, par la suite, on disait l'*Usement de Goëllo et de Tréguier*.

Bien différent de ses ancêtres, il abandonna le parti des Anglais, et fut un ferme soutien du jeune duc. Que le sentiment national ou ses intérêts bien compris aient déterminé sa conduite, toujours est-il qu'elle eut pour résultat d'enlever la Bretagne aux Anglais et de la placer sous la domination française. Ces services et ceux qu'il avait rendus, en 1209, à Philippe-Auguste, en le soutenant contre Gui de Thouars, décidèrent le roi de France à consentir, le 7 décembre de cette année, à ce que Henri, fils aîné d'Alain, fût fiancé à Alix, unique héritière du duché. Ce mariage, s'il se fût accompli: aurait pacifiquement réalisé les prétentions des Penthièvre à la couronne ducale.

Alain mourut à Châtelaudren, le 29 décembre 1212, et fut enterré à Beauport, dans le chœur de l'église, ainsi que son épouse. « Les » successeurs du comte Etienne, dit M. de Barthélemy, frappèrent monnaie, ainsi que leur » père et leur aïeul; il paraît que, jusqu'à Alain, » les fiefs de la branche cadette étant possédés » par plusieurs héritiers à la fois, on continua » long-temps à frapper des deniers et des oboles qui portaient les noms d'Etienne et de la » ville de Guingamp. Quand Alain, en 1205, » devint maître de Penthièvre et du Trécorrois, » il substitua son nom à celui de son aïeul. »

De son mariage avec Péronnelle ou Pétronille d'Avaugour, il eut, selon Du Paz, deux fils, Henri II, né le 16 juin 1205, tige de la maison d'Avaugour (*voy. ce nom*), et Geoffroi, auteur de la branche des sires de Quintin. Henri II, nous l'avons vu, avait été fiancé, du consentement de Philippe-Auguste, à Alix de Thouars; mais ce monarque, redoutant la puissance des Penthièvre, et voulant, d'ailleurs, s'attacher Pierre Mauclerc (*voy. ce nom*), fit rompre le mariage projeté, et ménagea celui de ce dernier avec Alix. Mauclerc enleva, pièce à pièce, les domaines d'Henri II, et donna le Penthièvre et le Porhoët à sa fille Yolande, quand il la maria, en 1235, au comte de la Marche.

Après bien des vicissitudes, dont notre érudit collaborateur, M. Bizeul, a fait connaître les principales (t. Ier, p. 57 et 58), de Jean de Brosse, mari de la duchesse d'Etampes, qui possédait le comté de Penthièvre du chef de son père, petit-fils de Nicole de Bretagne, ce grand fief passa à son neveu Martigues (*voy. ce nom*),

(1) Une autre charte confirmative de la fondation de Saint-Rion est rapportée t. Ier, col. 372 des *Preuves* de D. Morice, qui la fait suivre de la bulle d'Innocent IV, du mois de mai 1198, confirmant la fondation de Beauport, ou plutôt de Saint-Rion, comme le fait judicieusement remarquer M. l'abbé Tresvaux (*Histoire de l'Eglise de Bretagne*, p. 537).

des de latinité au collége de Doué, puis à celui de Combrée (Maine-et-Loire). Revenu à Brest, à la fin de 1824, il fut placé à l'école de dessin de la marine, dirigée par M. Auger, qui, remarquant en lui de rares dispositions et un grand amour du travail, tira parti de ces heureuses qualités, et donna tous ses soins pour en faire un artiste distingué. En 1827, il lui confia l'exécution d'un tableau pour l'église de Ploudaniel (Finistère). C'était une *Assomption de la Sainte Vierge*, toile d'environ cinq pieds sur trois et demi. L'accueil fait à ce premier essai devint pour Perrot un encouragement qui le détermina à se rendre à Paris, où la vue des chefs-d'œuvre du dessin et de la peinture devait nécessairement accroître son talent. Mis en rapport, peu après son arrivée, avec M. Gudin, il fit pour lui un grand nombre de lithographies, tout en continuant ses travaux personnels, qu'il poursuivit pendant deux ans avec une ardeur incroyable.

Sentant le besoin d'étudier la nature, il explora, en 1829 et 1832, les côtes de la Manche et de l'Océan qui tiennent à la Bretagne. Ces excursions portèrent leurs fruits; elles lui fournirent tout à la fois les moyens de développer les germes de son talent, et d'enrichir son album de croquis et études dont il fit usage pour la composition, soit d'une grande quantité de toiles et aquarelles, soit de lithographies, qui étaient l'emploi ordinaire de ses soirées, par suite de la difficulté qu'il éprouvait à peindre à la lumière artificielle. C'est dans le cours de cette même année qu'il peignit pour l'église de Saint-Louis de Brest un tableau de neuf pieds de haut, représentant le *Sacré-Cœur de Jésus*, entouré de vingt-deux têtes de petits anges ou séraphins disposés en forme d'auréole, et au-dessous duquel sont deux anges adorateurs.

Cette composition, faite en partie d'après nature, en partie d'imagination, est charmante de couleur et d'une bonne ordonnance. Toutefois, la vocation de Perrot l'appelait à traiter la marine plutôt que la peinture sacrée. Sa véritable aptitude se révéla à la suite d'un voyage qu'il fit, en 1833, à Londres et sur les côtes d'Angleterre, où une tempête de deux jours lui donna l'occasion d'observer des effets de mer extraordinaires. A l'exposition de cette année, on remarqua son charmant paysage représentant le *Port du Conquet*. On objecta que, si le ton du ciel et du village était un peu doré, le village lui-même était d'un fini délicieux, et que la mer offrait une perspective séduisante. Le jury s'associa à ce jugement, en décernant une mention honorable au jeune artiste.

Perrot, ainsi encouragé, exposa, l'année suivante, son *Naufrage de l'Amphitrite*, vaste toile de quatre pieds, où le mouvement et la couleur des vagues sont rendus avec un sentiment apprécié des amateurs de marines et de sites maritimes. Ce tableau ne fut pas le seul qu'il exposa en 1834. Le livret de cette année mentionne encore : *Vue du fort Bertheaume, sur la côte de Bretagne, à l'entrée du goulet de Brest; — Vue du port de Boulogne, à marée basse; — Barque espagnole; — Marine, effet de soleil levant; — Tempête à la pointe Saint-Mathieu, côtes du Finistère.*

A l'exposition de 1835, on remarqua son *Naufrage devant Saint-Nazaire (embouchure de la Loire)*, sa *Vue de la Loire aux environs de Nantes*, et son *Port de Nantes*. Ces trois tableaux faisaient partie d'un nombre assez considérable de toiles que Perrot avait peintes pendant un séjour à Nantes et dans les environs. Elles ont été acquises par des particuliers, à l'exception de son *Sauvetage d'un bateau de pêche bas-breton par le* NEPTUNE, *navire danois, sur la côte de Bretagne*, qui lui avait été commandé par la ville de Nantes, où il forme l'article 311 du Musée.

Les sujets qu'il présenta à l'exposition de 1836 étaient, indépendamment du précédent : *Bateau de Plougastel dans la rade de Brest; — Bateau à vapeur devant Indret; — Vue de Saint-Nazaire (embouchure de la Loire); — la Loire à Paimbœuf; — le Croisic, vue prise de la jetée de Guérande; — Incendie du navire américain le* sir Walter Scott, *en mars* 1835. La *Vue de Saint-Nazaire* et le *Bateau à vapeur devant Indret* sont de bonnes compositions, où les teintes sont vraies et le dessin habile. Les mêmes qualités se distinguent dans son *Sauvetage d'un bateau de pêche*, etc., auquel on reproche néanmoins un peu de lourdeur dans la pose du bâtiment danois et dans le jeu des vagues.

C'est à la suite de cette exposition que, suivant le conseil de M. Auger, Perrot se décida à faire en Italie un voyage qui, dans la pensée de son maître, devait avoir pour résultat de lui apprendre à mieux reproduire la transparence des eaux de la mer, point sur lequel il laissait à désirer. Il parcourut une partie de l'Italie, séjourna quelques mois à Naples, visita plusieurs fois le Vésuve, les ruines d'Herculanum et de Pompeï, l'île de Caprée, etc., puis revint à Paris, en 1837, avec une riche moisson de matériaux et de tableaux dont cinq furent achetés par le Musée de la ville de Rouen, qui lui décerna une médaille d'or.

Ce voyage, on le sait, fut signalé par une découverte de Perrot, découverte dont le monde artistique s'occupa beaucoup dans le temps. Dans une de ses excursions aux environs de Naples, son guide lui ayant indiqué une chaumière où il devait exister des tableaux, il s'y fit conduire, et à la première vue il reconnut, comme révélant le faire d'un grand maître, une toile qui représentait la *Chaste Suzanne*, et qu'il attribua au Titien. Cette opinion, partagée par beaucoup d'artistes, a été contredite par d'autres, qui ont cru ce tableau, non pas du grand maître de l'école vénitienne, mais de

quelque autre maître de cette école. Quelle que soit celle de ces deux opinions qui doive prévaloir, il est certain que l'appréciation du tableau attestait chez Perrot cette sûreté de tact qui est le propre de l'artiste familiarisé avec l'étude des chefs-d'œuvre. Perrot, qui avait acheté ce tableau cent cinquante francs, et qui, de l'avis de beaucoup de personnes compétentes, en voulait vingt-cinq mille, en avait trouvé vingt mille d'un Anglais. Il finit par le vendre une somme de dix-huit mille francs, qu'il convertit en actions de chemins de fer, devenues bientôt une valeur presque nulle.

Le voyage de Perrot en Italie lui avait fait faire de grands pas sous le rapport de la couleur et du fini. Celui qu'il fit, à son retour, sur la frégate la *Vénus*, commandée par son ami le capitaine de vaisseau Troude, contribua encore à perfectionner ces qualités. Les sites qu'il observa dans les relâches de la *Vénus* sur les côtes d'Espagne, de Portugal, d'Algérie et de Provence, furent pour lui des sujets d'études qui lui permirent de peindre la mer sous ses aspects les plus variés, et de prendre parmi nos peintres de marine un rang au dessus duquel il se serait encore élevé, si une mort prématurée ne l'avait atteint. Il le prouva par son *Naufrage du navire américain l'*Hercule, *en* 1825 (Salon de 1838). Le radeau jeté au milieu d'une mer houleuse est parfaitement dessiné et admirablement peint, ainsi que les eaux, puissantes de ton et vraies de mouvement comme de forme. L'aspect général du tableau est en harmonie avec le sujet traité. On peut en dire autant de la *Vue prise à Naples, soleil couchant;* de l'*Embouchure de la Seine*, et des *Côtes de Naples*, tableaux qu'il exposa en 1839. Sa *Vue de Brest, prise de la rade*, présentée à la même exposition, est très-correcte de dessin et exécutée avec une grande fermeté de pinceau; mais la couleur en est plombée.

Le Salon de 1840 admit huit nouvelles toiles de l'artiste breton : *Les Apprêts du départ pour la pêche dans le golfe de Naples; — la Barque de Sorrento, — le Retour à Naples; — Atrani, golfe de Salerne; — les Jetées de Boulogne, effet de tempête; — Duguay-Trouin forçant l'entrée de Rio-Janeiro* (1711); *— Découverte du Canada par Jacques Cartier; — l'Explosion de la machine infernale que les Anglais envoyèrent sur la ville de Saint-Malo, en* 1693. La transparence de l'eau, le vaporeux du ciel, la finesse et l'élégance des navires, la belle lumière du soleil de la Méditerranée, font des quatre premières de ces toiles de délicieuses marines; la cinquième, très-souvent reproduite par la lithographie, méritait cet honneur; l'ordonnance et la couleur en sont irréprochables. Parfaites d'exécution, les trois dernières, commandées par la ville de Saint-Malo, qui les a placées dans sa galerie de l'Hôtel-de-Ville, n'ont donné lieu qu'à des objections motivées par des anachronismes sans importance aucune, au point de vue artistique. Ainsi, dans sa *Découverte du Canada*, Perrot a fait figurer trois bricks: il a donc représenté le second voyage de Cartier plutôt que le premier. Dans le bombardement de Saint-Malo, on voit une porte et un mur postérieurs de quarante-deux ans; l'entrée de Rio-Janeiro n'est pas exactement reproduite.

Ces productions avaient accru la réputation de Perrot; aussi, malgré son activité, ne pouvait-il suffire aux demandes qui lui arrivaient de toutes parts, et qui étaient très-fructueuses pour lui, ses toiles se vendant trois et quatre fois plus cher qu'avant son voyage d'Italie. Un brillant avenir lui était donc réservé, s'il était resté en France. Mais, cédant aux instances de l'ambassadeur de Russie et de plusieurs grands personnages de cette nation, il se décida, au mois de mai 1840, à se rendre à Saint-Pétersbourg, où, à son arrivée, il fut parfaitement accueilli, notamment par M. Gilles, conseiller d'Etat, bibliothécaire de l'empereur et directeur du Musée des Antiques. Peu de temps après, il fut présenté à Sa Majesté, qui le reçut avec une bienveillance marquée, lui témoigna le désir d'avoir de ses œuvres, et lui facilita les moyens de travailler sur-le-champ, en mettant à sa disposition un atelier à l'Académie des Beaux-Arts. Il fit plusieurs marines qui furent aussitôt enlevées et lui attirèrent de nombreuses commandes, non seulement des hauts dignitaires de la cour, mais encore de la famille impériale elle-même, dont tous les membres lui donnèrent, à l'envi les uns des autres, des témoignages de bienveillance et de considération. Le grand-duc héréditaire, ses frères et ses sœurs, visitèrent souvent son atelier; l'empereur lui-même vint plusieurs fois l'y complimenter sur ses travaux, et comme témoignage de son vif intérêt, il lui assigna un logement dans ses divers palais. Le ministre de la marine mit en outre à sa disposition un bateau à vapeur pour qu'il pût explorer, à volonté, le golfe de Finlande; et, quand le prince de Prusse, beau-frère de l'empereur, fit un voyage en Russie, Perrot fut invité à assister aux grandes manœuvres exécutées à cette occasion. S. M. l'impératrice ajouta à ces distinctions flatteuses par le don d'une magnifique bague enrichie de diamants et d'une boîte en or.

Deux faits caractérisent les sentiments bienveillants qu'avait pour lui l'empereur Nicolas. Un jour qu'il se promenait dans le parc du palais impérial de Karscoécelo, où il avait son logement, il entendit le bruit d'une voiture qui venait derrière lui. Il s'était détourné, et ayant reconnu une des voitures de l'empereur conduite par ce prince, et dans laquelle se trouvaient l'impératrice et ses enfants, il se disposait à saluer lorsqu'il fut devancé par Nicolas, qui porta la main à son chapeau en disant : *Salut aux beaux-arts.* Une autre fois, lors

d'une visite que l'empereur fit à son atelier, — c'était la troisième, — Perrot l'entretint de son projet de publier, sur Saint-Pétersbourg et ses environs, un ouvrage qui devait se composer de quarante vues différentes, dont il montra aussitôt quelques-unes à l'auguste visiteur, en lui demandant la permission de lui en offrir la dédicace : « Comment donc, reprit l'empereur, » c'est moi qui vous la demande, en vous priant » de m'inscrire comme premier souscripteur ! »

Perrot, quatre mois après son arrivée, avait été reçu à l'unanimité membre de l'Académie des Beaux-Arts, dont le brevet est un titre de noblesse. En 1842, il devait entreprendre, sous les auspices du Gouvernement, un voyage dans le sud de l'empire, pour peindre les principaux ports de la mer Noire, et, l'année suivante, il aurait fait un voyage analogue dans la partie nord, en remontant jusqu'à Archangel ; mais sa mort fit échouer ces deux projets. Epuisé par le travail, mais plus encore par les rigueurs du climat, dont il ne pouvait se garantir qu'en élevant démesurément la température de son atelier, il succomba, le 28 septembre 1841, à Saint-Pétersbourg, après cinq semaines de maladie, à une irritation chronique des intestins, compliquée d'une affection du foie. Sentant sa fin prochaine, il avait spontanément fait appeler un prêtre de l'église catholique de Sainte-Catherine, et en avait reçu les derniers secours de la religion. M. Gilles, qui était lié avec lui d'une vive et sincère amitié, s'était chargé, à sa recommandation, d'annoncer à sa famille la perte douloureuse qui la frappait. Sa lettre se termine ainsi : « Si de savoir que tous ceux qui » l'ont connu ici l'aimaient ; qu'il comptait plu- » sieurs amis (je puis m'exprimer ainsi) dans la » haute société, comme le comte Schouwaloff, » maréchal de la cour, le général Kiel, de la » suite de Sa Majesté, et autres ; que les plus » grands regrets sont donnés à sa mémoire ; que » LL. MM. l'empereur et l'impératrice m'en ont » parlé avec beaucoup d'intérêt, de même que » LL. AA. RR. les grandes-duchesses ; si de » tels détails peuvent offrir quelque soulage- » ment à votre douleur, je m'estimerai heureux » de vous les avoir fournis. »

Perrot, sans avoir fait école, — peut-être y serait-il parvenu s'il eût vécu plus long-temps, — Perrot avait un genre qui différait de celui des autres peintres : au lieu de se borner à la simple reproduction du navire et de la mer, il les encadrait dans des paysages qui donnaient de l'animation à l'ensemble de ses tableaux.

P. L...t.

PESNEAU (Jean-Baptiste-Joseph), — fils de noble homme François-Michel Pesneau, négociant, et de dame Jeanne-Marie Apvril, naquit le 5 mars 1775, sur la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, où il est mort le 5 juin 1846. Dès sa jeunesse, il vécut dans une grande retraite, s'occupant d'histoire naturelle, et n'ayant de rapports qu'avec un petit nombre d'hommes livrés aux mêmes études que lui. Il a légué sa riche bibliothèque et ses collections à sa ville natale. Ses plantes et ses insectes étaient surtout remarquables par leur nombre et leur conservation.

Pesneau a publié : *Catalogue des Plantes recueillies dans le département de la Loire-Inférieure*. Nantes, Forest, 1837, in-8° de 176 pages. En 1841, il a fait paraître un *Supplément* de 12 pages. Ce catalogue était surtout digne d'intérêt, comme étant le premier travail sérieux fait sur les végétaux de la Loire-Inférieure, car le *Floræ Nannetensis prodromus* de François Bonamy n'a qu'une valeur historique. Cependant le catalogue de Pesneau, n'indiquant que le nom des plantes, avec leur localité ou leur station, a l'inconvénient commun à tous les ouvrages du même genre, qui, manquant de description, ne permettent aucune vérification ; aussi a-t-il perdu beaucoup de son utilité pratique depuis la publication de l'excellente *Flore de la Loire-Inférieure*, due à M. James Lloyd.

De R. de R.

PESTIVIEN (Tristan). — Ce nom est écrit Pinctinien Tritran dans le poème de la bataille des Trente. Nous verrons bientôt que cette leçon n'est pas admissible, et qu'elle n'est autre chose qu'une faute du copiste de l'unique exemplaire possédé par la Bibliothèque impériale. Pestivien fut choisi le troisième parmi les écuyers,

Pinctinien Tritran qui tant fait à proisier.

Partout ailleurs, le poète ne le désigne que par son prénom de Tristram, ancienne manière d'écrire ce nom, que Tristan de Léonois a rendu si célèbre dans les deux Cornouailles. Le commencement du combat ne fut pas favorable aux Bretons. Charruel est pris, Mellon tué,

Et le vaillant Tritran qui estoit grant et fort
Fut feru du martel à douleur et à tort.

Il en fut ainsi de Jehan Rousselot et de Caro de Bodegat. Tous sont faits prisonniers, et le brave Tristan s'écrie :

..... Beaumanoir, où est-tu ?
Les Englois si m'emmenent bleschie et desrompu
Je n'eus oncques paour le jour que t'ai v'eu.
Se le vray Dieu n'en pense, par sa sainte vertu,
Englois si m'emmerront, et vous m'aurez perdu !

Mais bientôt Bamborough est tué, et Charruel, Bodegat et Pestivien, qui étaient ses prisonniers, se trouvent libres.

A y ceste parole est Charruel levés
Et le vaillant Tristan qui moult estoit blechiés,
Carou de Boscdegas, le preux et l'alosés,
Tous trois estoient prisons à Bourcbourc le devés ;
Mais, quant Bourcbourc fut mort, ils furent raquités,
Chacun prend à ses poings le bon branc acérés ;
De férir sur Englois ont bonne volentés.

Ce secours ne fut pas inutile, car déjà les Anglais, encouragés et ralliés par l'intrépide Crocart, faisaient si bien que Beaumanoir dé-

sespérait de la victoire quand l'action hardie de Guillaume de Montauban l'assura. On retrouve Tristan de Pestivien, quelques mois après la bataille, dans deux *monstres* ou revues de Jean de Beaumanoir, sous les dates du 22 juin et du 10 octobre 1351. Cette fois, son nom est correctement écrit, et l'on voit figurer dans ces *monstres* plusieurs de ses compagnons de Mi-Voie, tels que Geoffroy du Bois, Alain de Ker-an-Rais, Louis Gouyon, Olivier de Fontenay. Mais ce n'est pas lui qui, au mois d'avril 1381, ratifie le traité de Guérande : c'est Bizien de Pestivien, ou son frère ou son fils, mais évidemment de la même famille. On trouve aussi le même Bizien en 1385; Guillaume, en 1397, dont le sceau est donné par D. Morice, *Pr.*, t. II, n° 253; Jehan, en 1415, 1418, 1425; un sieur de Pestivien, aux Etats de 1462; enfin, François de Pestivien, du ressort de Carhaix, déclaré noble d'extraction, par arrêt de la chambre de reformation du 29 juillet 1669, et dont les armes étaient, comme celles du Tristan de Mi-Voie : *vairé d'argent et de sable*. — Pestivien est une commune située à deux lieues au N.-E. de Callac, dans les Côtes-du-Nord. Le château de Tristan, autrefois place forte, reprise sur les Anglais, en 1363, par Duguesclin, n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Biz....

PEZRON (Yves, et non Paul, ni Paul-Yves, comme l'ont écrit divers biographes), — fils de nobles gens Louis Pezron, appartenant à une famille de robe très-honorable, et de Louise de la Chapelle, sieur et dame de Kervégan, naquit à Hennebon (Morbihan), le 20 octobre 1640. Entré, en 1660, dans l'ordre de Cîteaux, à l'abbaye de Prières, célèbre par sa régularité et son attachement à l'étroite observance, il y fit profession en 1661, et fut envoyé chez les jésuites de Rennes, où il fit son cours de philosophie. Il alla ensuite étudier la théologie au collége des Bernardins de Paris, et passa son examen de bachelier d'une manière si supérieure que D. Jouaud, abbé de Prières et vicaire-général de l'étroite observance, le prit pour son secrétaire et lui procura toutes les facilités pour apprendre les langues orientales, dont il désirait acquérir la connaissance. A la mort de D. Jouaud, Pezron rentra dans l'abbaye de Prières, et fut chargé de l'éducation des novices, avec la dignité de sous-prieur. Dans cet emploi, il fit preuve d'une capacité remarquable et d'une grande assiduité. Ses supérieurs, voulant que ses talents s'exerçassent sur un théâtre plus digne de lui, et pour le plus grand bien de l'ordre, le nommèrent sous-prieur du collége des Bernardins de Paris. Au contact des savants attirés dans cette ville par les ressources qu'elle offre pour les études sérieuses, Pezron sentit renaître son goût pour les sciences théologiques et historiques. Il se démit, en 1678, de ses fonctions de sous-prieur, se fit recevoir licencié en 1679, et docteur le 10 avril 1682. Appelé à professer la théologie dans la maison de son ordre, à Paris, il en fut nommé prieur en 1686, et se distingua dans ces fonctions par d'éminentes qualités. Aussi ses supérieurs, voulant lui montrer l'estime que leur inspirait son mérite, lui confièrent-ils, en 1690, l'emploi de visiteur des maisons réformées de l'Ile-de-France, de Picardie et de Champagne, et le roi le nomma, en 1697, à l'abbaye de Charmoye, sans qu'il eût sollicité ce riche bénéfice, dont il se démit, en 1703, sans retirer de pension et sans stipuler aucun avantage personnel. Il se remit au travail avec une nouvelle ardeur; et, sans nul doute, il eût ajouté de nombreux ouvrages à ceux qu'il avait précédemment publiés, si une maladie de poitrine ne l'avait enlevé, le 10 avril 1706, à la science et à ses amis. Il mourut à Chessy, maison de campagne de M. de Fourcy, conseiller d'Etat, et son corps fut inhumé dans le tombeau des seigneurs de Chessy.

Dom Pezron est auteur des écrits dont voici la liste : I. *L'Antiquité des Temps établie et défendue contre les Juifs et les nombreux chronologistes*. Paris, J. Boudot, 1687, in-4°; 1688, in-8°. Pezron, dans cet ouvrage, veut rétablir la chronologie du texte des Septante, et la soutenir contre celle du texte hébreu de la Bible, en donnant au monde plus d'ancienneté qu'aucun autre chronologiste, c'est-à-dire en comptant 5872 ans entre la création et l'ère vulgaire. Sa doctrine fut attaquée avec force, comme contraire au dogme catholique, par le P. Lequien et D. Martianay : ce dernier apporta même dans sa critique beaucoup de vivacité et d'aigreur. II. *Défense de « l'Antiquité des Temps, etc., » où l'on soutient la tradition des Pères de l'Eglise contre celle du Talmud, et où l'on fait voir la corruption de l'hébreu des Juifs, contre le P. Martianay*. Paris, Boudot, 1691 in-4°. Pezron répondit aux attaques de dom Martianay avec une telle verve que celui-ci, ne trouvant rien à répliquer, déféra son adversaire à l'archevêque de Paris, qui eut le bon esprit de ne donner aucune suite à cette dénonciation. III. *Essai d'un Commentaire littéral et historique sur les Prophètes*. Paris, 1693, in-12; 1704, in-12, sous le titre de : *Histoire prophétique, ou Essai, etc.* L'auteur se proposait de faire un corps de toutes les prophéties, dans un ordre chronologique qu'il leur aurait assigné; ce travail n'a pas été terminé. IV. *Histoire évangélique, confirmée par la judaïque et la romaine*. Paris, Boudot, 1696, 2 vol. in-12. L'auteur a joint à cette histoire deux dissertations, l'une sur la date de la mort de Jésus-Christ, qu'il fixe à l'an 29 de notre ère, l'autre sur le temps de

(1) Jean Jouaud, sous-prieur de la maison, pourvu en 1631, mourut à Paris le 2 juin 1673.

la célébration de la Pâque chez les Juifs. L'*Histoire évangélique*, livre peu commun, est d'autant plus estimable que l'auteur y a inséré tout ce qu'il a trouvé dans l'histoire profane de relatif à Jésus-Christ. V. *Antiquité de la Nation et de la Langue des Celtes, autrement appelés les Gaulois*. Paris, Gab. Martin et Prosp. Marchand, 1703, in-12. Cet essai est le dernier ouvrage que Pezron fit imprimer sous forme de livre : il comptait donner l'histoire de l'origine des nations, lorsque la mort est venue mettre fin à ses travaux (1). D. Pezron n'est ni le premier, ni le seul qui ait avancé la théorie qu'il développe dans cet ouvrage : Gassendi nous apprend (*Vie de Péresk*, p. 311) qu'un capucin de Nantes, le P. Anastase, a écrit sur la langue armoricaine, qu'il croit être la racine de beaucoup de mots latins. Un Suédois, Georges Stiern, a avancé pareille chose, dans un livre publié à Stockholm en 1671. (*Ulphila redivivus, seu de linguarum Origine.*) — Plusieurs exemplaires de cet ouvrage de D. Pezron portent la date de 1704; mais ce n'est pas l'indication d'une nouvelle édition : il y a une similitude parfaite entre les exemplaires des deux dates; le millésime et le nom du libraire ont seuls été changés.

Pezron a fait insérer dans les *Mémoires de Trévoux* deux *Dissertations*, l'une *sur l'ancienne Demeure des Chananéens* (juillet 1704), et l'autre *sur les Bornes de la Terre promise* (juin 1705). Nous avons aussi de lui deux *Lettres* à Baudelot sur une médaille de Posthume et sur la signification du mot *Mamias*, qui se lit sur une autre médaille, et une *Dissertation sur Marie-Magdelène* (*Journal des Scavants*, 1698, p. 487. et 1699, p. 305 et 313). La *Bible* de Duhamel renferme une carte de la Terre-Sainte dont il est l'auteur. Il a laissé en manuscrit : I. Un *Traité de la Langue hébraïque*, dans lequel il a inséré des découvertes sur l'origine de la magie, qu'il attribue aux Araméens. II. Un *Traité de l'Origine des Lettres*. III. Un *Traité de l'Origine de l'Astronomie*, qu'il rapporte aux Celtes. IV. *Histoire de la Version des Septante*. V. *Traduction française de la Genèse*. VI. *Origines Franciscæ, Vallicæ, Armoricæ et Anglicæ*. VII. *Commentarius brevis in Psalmos à quadragesimo primo ad ultimum*. VIII. *Explication étendue des Psaumes I, II, XXXVII, L et LXVII*. IX. *Chronicus canon Prophetarum, et Commentarius in Prophetas*. X. *Commentarius in Genesim*. XI. *Histoire apostolique*. XII. *Series chronologicæ Historiæ sacræ et profanæ*. XIII. *Annotata in Scripturam*. XIV. *Historia ecclesiastica quatuor Sæculorum*. Ces six derniers ouvrages ont seulement été commencés.

(1) Voir sur cet ouvrage Goujet, *Bibliothèque française*, t. Ier, p. 309. Consulter, pour le plan du travail immense que Pezron n'a pu achever, une *Lettre* de ce dernier à Niceron, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, juin 1699. — Voir aussi *Nouvelles Remarques*, par l'abbé Faydit, 1710, p. 74, et les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres*, t. Ier.

Consulter sur D. Pezron : *Mémoires de Trévoux*, juillet 1707; — *Biographie universelle*, t. XXXIII, p. 565, article signé W...s (Weiss); — *France littéraire* de J.-M. Quérard, t. VII, p. 112. F. S-l-n-r.

PHELIPPES-TRONJOLLY (François-Anne-Louis **PHELIPPES DE COATGOUREDEN DE TRONJOLLY**, plus connu sous le nom de), — né à Rennes, le 15 février 1751, était issu d'une ancienne famille de Bretagne qui avait occupé les premiers emplois de la province avant sa réunion à la France; son quatorzième aïeul, Roland Phelippes, sénéchal universel de Bretagne, qui commandait les armées et rendait seul la justice souveraine, avait été, à cause de ces grandes prouesses, élevé à la première de ses dignités par Charles de Blois, auprès duquel il périt à la bataille d'Auray. Son bizaïeul paternel était, en 1733, échevin, doyen des juges de police et capitaine de la milice bourgeoise. Son père, avocat, avait commandé le bataillon de la milice bourgeoise qui fut envoyé à Belle-Ile, lors de l'attaque de Lorient par les Anglais, en 1746.

Le besoin d'agitation dont Phelippes fut dévoré toute sa vie se manifesta en lui lors même qu'il était sur les bancs de l'école, et le poussa, très-jeune encore, dans les luttes que fit surgir la résistance du Parlement à la Cour. Déjà juge-garde de la monnaie depuis 1775, et avocat du roi au présidial de Rennes, depuis le 23 novembre 1778, il cumula avec ces fonctions celles de procureur-syndic de la commune, auxquelles il fut élevé par une élection presque unanime, à la suite d'un conflit qui avait éclaté entre lui et la noblesse, représentée par M. Pelage de Coniac, sénéchal et président des Etats. Dans l'exercice de ces diverses fonctions, il rendit des services qu'il serait injuste de méconnaître. Les hospices, les enfants trouvés lui durent quelques réformes utiles, réalisées plus tard, et pour l'obtention desquelles il engagea avec les administrateurs une lutte qui l'occupa plusieurs années. Il publia six mémoires contre eux; et, après une série de procédures, entravées chaque jour par des incidents et des sursis, des lettres-patentes expédiées en 1783 firent défense aux parties de passer outre. Phelippes ne se découragea pas; battu sur un point, il se rejeta sur un autre. Par une extension de pouvoir extraordinaire, le premier président et quelques autres magistrats jouissaient du droit de lancer des lettres de cachet à la sollicitation des familles. Il les assigna à l'audience de police pour qu'ils eussent à mettre en liberté ceux qui n'étaient pas détenus en vertu de jugements ou de lettres closes du roi. Les parlementaires, redoutant l'issue de cette attaque, et voulant la paralyser, suscitèrent à Phelippes un nouvel adversaire, l'abbé Champion, depuis prêtre constitutionnel, sur la dénonciation duquel il fut plu-

sieurs fois mandé à la barre du Parlement et contraint enfin de renoncer à ses poursuites.

Aucun abus, aucun privilége ne trouvait grâce devant lui. Les fermiers-généraux, soutenus par Calonne, ayant introduit en Bretagne (1785) pour un million de tabac avarié, il le fit tout brûler sur le Mail de Rennes et dans les autres villes de la province. Calonne, à la prière des fermiers-généraux, expédia une lettre de cachet pour le faire enfermer au château de Saumur; mais la crainte d'un soulèvement le sauva. Trois ans plus tard, Linguet, dont il s'était attiré la haine en faisant brûler publiquement ses feuilles, le qualifiait d'enflammé, d'inflammable. Peu s'en fallut, à quelques mois de là, qu'il ne fût condamné à vingt ans de prison. Lieutenant-colonel de la milice bourgeoise de Rennes, il avait refusé, au mois de mai 1788, de la mettre sous les armes, malgré l'ordre formel du comte de Thiard, gouverneur de la province, qui voulait s'en servir pour appuyer l'enregistrement de l'édit portant création de la cour plénière. A la même époque, il prononça, en qualité d'avocat du roi, un réquisitoire véhément contre l'enregistrement de l'édit, dont l'une des dispositions conférait la noblesse aux premiers juges et aux gens du roi dans les présidiaux.

Le civisme de Phelippes, son opposition manifestée sous toutes les formes et dans toutes les occasions contre les nobles, objet de ses constantes invectives, lui avaient acquis une grande influence sur la bourgeoisie, et l'avaient fait nommer par le tiers-état de Rennes, dès 1784, député aux Etats de la province. Les rodomontades, au moins intempestives, par lesquelles il signala l'accomplissement de son mandat, dans les séances et les commissions, augmentèrent encore sa popularité et favorisèrent sa réélection au syndicat de la ville pour quatre années, à l'expiration desquelles, ne pouvant plus être légalement continué, il fut inscrit sur la liste des candidats à la place de maire. Mais le gouverneur, le premier président, toutes les autorités, s'opposèrent à sa nomination, qui n'eut pas lieu.

Il était à peine revenu d'un voyage qu'il avait fait à Paris, vers la fin de 1788, pour demander la convocation des Etats-Généraux et la double représentation du Tiers, lorsque se passèrent, au mois de janvier suivant, les événements qui signalèrent d'une manière si déplorable l'issue des Etats. Détenteur, comme lieutenant-colonel, des armes de la milice bourgeoise, il en ouvrit lui-même le dépôt aux jeunes gens de l'Ecole de droit, et y conduisit leurs chefs Moreau et Sevestre, à qui il remit les drapeaux sous lesquels se rallia la bourgeoisie, lors de la lutte engagée aux Cordeliers, le 26 et le 27 janvier 1789. Comme premier avocat du roi, il requit ensuite des décrets de prise de corps contre un grand nombre de nobles et de magistrats. L'évocation de l'affaire par le Parlement le força de suspendre ses poursuites.

L'hostilité permanente de Phelippes contre les corps privilégiés, ses collisions sur la place publique, en avaient fait l'idole de la ville. L'exaltation en sa faveur fut poussée à un point tel que, le 28 janvier 1788, la commune, accueillant sa demande, décida que le nom de *Rennes* serait donné à l'enfant dont sa femme devait prochainement accoucher, et que cet enfant serait tenu sur les fonts de baptême par le maire, assisté des échevins et conseillers municipaux. Dans la séance du 20 octobre de la même année, le conseil, après avoir refusé d'accepter la démission que Phelippes avait donnée, depuis le 10 mai précédent, de ses fonctions de procureur-syndic, fixa au 21 octobre la cérémonie du baptême, qui eut lieu à la paroisse de Saint-Germain. L'enfant fut nommé Julien-Yves-Rennes, et le corps de ville alla ensuite faire visite à Mme Phelippes. Une dernière délibération, celle du 5 mars 1790, rappelant les décisions des 24 avril, 23 novembre 1786 et 3 novembre 1788, renchérit sur toutes ces ovations. En même temps qu'elle décida qu'une rue et une place de la ville porteraient le nom de Tronjolly, elle chargea le procureur-syndic de faire, auprès du garde-des-sceaux, les démarches nécessaires pour faire nommer Phelippes à une place honorable (c'est-à-dire lucrative) dans la robe, au Conseil d'Etat, dans les finances, etc.; pour qu'on lui expédiât des lettres de noblesse et qu'un de ses fils obtînt une bourse dans un collége. Admis au sein de l'assemblée, Phelippes répondit modestement qu'il ne voulait pas de lettres de noblesse, qu'il avait déjà fait connaître qu'il ne les accepterait pas (1), mais qu'il recevrait toutes autres grâces; puis, courant arracher les plaques, quand on les posa, il les porta au greffe, et obtint qu'on substituât à son nom les mots : *Jeunes Nantais*, en commémoration de la jeunesse de Nantes, accourue au secours de Rennes, au mois de janvier 1789.

Une telle faveur ou plutôt un tel délire ajouta à l'animosité de ceux que Phelippes avait déjà si rudement heurtés, celle de certains patriotes, jaloux de se voir éclipsés par lui. La haine, ainsi amoncelée, n'attendait qu'un prétexte

(1) Si Phelippes refusait ostensiblement des lettres de noblesse, le titre de noble ne lui répugnait pourtant pas; car, comme il s'est chargé lui-même de l'apprendre dans sa pétition adressée le 1er juillet 1808, à Napoléon, le sénéchal de Carhaix, sur sa demande, et de l'avis de deux archivistes, avait dressé, le 14 mars 1789, un procès-verbal, et prononcé, le 28 septembre 1790, une sentence établissant sa descendance généalogique, et portant que Guillaume Phelippes, un de ses ancêtres, mentionné à la sentence de la sénechaussée de Rennes, des 9 et 10 février 1790, avait passé à la réformation de 1423, parmi les nobles de la province d'Etables, évêché de Saint-Brieuc. Avant, comme après la délibération du 5 mars 1790, Phelippes était donc assez soucieux de conserver, *à toutes fins*, ce titre de noble, qu'il semblait répudier.

pour faire explosion. Il se chargea de le fournir lui-même. Un monument venait d'être voté à Le Chapelier (*voy. ce nom*). Indigné que cet honneur fût décerné à l'ex-constituant dans le moment où il s'alliait à ceux qui voulaient arrêter le torrent révolutionnaire, Phelippes demanda à la Société populaire la révocation de l'arrêté déjà pris. Sa motion fut accueillie; mais, bientôt en butte à divers ressentiments individuels, il reçut trois coups d'épée. Ce fut alors que, par prudence, et aussi par nécessité (la nouvelle organisation judiciaire venait de lui faire perdre sa charge d'avocat du roi au présidial), il accepta les fonctions de commissaire du roi au district de Paimbœuf. Excité par cette espèce d'exil, il se mit à la tête des démagogues de la ville, devint président de leur club, et fut appelé au conseil général du département. Mais la petite ville de Paimbœuf était un théâtre trop étroit pour son activité remuante. Aussi, dès le mois de mai 1791, réussit-il à s'en éloigner. Muni de certificats de médecins attestant que sa constitution, naturellement délicate, était ébranlée par l'air de Paimbœuf, et qu'il était surtout menacé d'une maladie grave de la poitrine, il réussit à se faire nommer juge au tribunal de Nantes. Il y siégeait, lorsqu'éclata, en mars 1793, le premier soulèvement royaliste de la Bretagne et de la Vendée. La crise révolutionnaire était dans toute sa force, quand les représentants en mission dans l'Ouest prirent, le 19 avril 1793, un arrêté le nommant président du tribunal criminel révolutionnaire de la Loire-Inférieure. Les triomphes des Vendéens faisant craindre le succès de l'attaque qu'ils projetaient contre Nantes, les autorités de cette ville demandèrent de prompts secours à tous les départements de l'Ouest. Phelippes fut envoyé à Rennes, afin d'en obtenir. Il y remplissait sa mission, lorsqu'assistant, le 17 janvier 1793, à une séance où l'on s'occupait d'organiser la force départementale qui, plus tard, fut dirigée sur Caen, il demanda *avec instance*, comme le témoignent les procès-verbaux, que des forces fussent envoyées à Nantes. Sa demande ayant été rejetée, il revint dans cette ville assez à temps pour se mêler aux combattants, dans la journée du 29 juin, où les Nantais repoussèrent les royalistes. Le 5 juillet, il s'associa spontanément à la délibération par laquelle les corps constitués de Nantes arrêtèrent que des secours seraient envoyés à Caen. Mais, prompt à se rétracter, il se rallia presque aussitôt aux représentants du peuple, demandant humblement pardon, qui lui fut remis. « Un moment égaré avec la masse de mes con- » citoyens, dit-il dans son mémoire du 12 ther- » midor an II, je crus que la République avait » été en danger aux célèbres journées des 31 mai » et 2 juin, et, le 5 juillet, *je signai volontai- » rement, comme je l'ai toujours déclaré*, l'ar- » rêté des corps administratifs. L'erreur me » fit commettre une faute; comme elle en est le » principe, elle doit en être l'excuse. Elle me » servit successivement de justification entière » dans une assemblée des corps administratifs » renouvelés, et auprès des représentants du » peuple, qui déclarèrent *qu'ils me remettaient » ma faute, à raison de mon civisme et de mes » services; qu'ils connaissaient la pureté de mes » intentions, et qu'ils étaient convaincus que je » n'avais été qu'égaré*. Enfin, le comité révolu- » lutionnaire lui-même m'a rangé dans la classe » des *citoyens excusables ou trompés*, et depuis » il a reconnu que j'étais un *patriote prononcé*. »

Mais, ni la Convention, ni ses délégués, n'étaient disposés à se contenter d'un repentir stérile; il leur fallait plus. Phelippes le comprit. Installé, le 30 octobre 1793, président d'une section du tribunal révolutionnaire, il prononça un discours dont voici l'exorde : « Citoyens, » il est sans doute bien satisfaisant pour nous » d'avoir été choisi par les représentants du » peuple français pour punir ceux qui conspi- » rent contre la République. Pénétrons-nous de » l'étendue de nos obligations! N'oublions ja- » mais surtout que le salut du peuple est entre » nos mains.... Inflexibles comme Brutus, ne » perdons pas de vue son exemple. Ce vrai ro- » main immola son fils pour la république. » Ce programme demandait à être suivi d'actes qui scellassent le pardon de Phelippes. Il se mit donc à l'œuvre. Jugeant tous les jours, soir et matin, il donna des preuves incontestables de son repentir! Disons toutefois que s'il semble avoir été peu touché de l'atrocité des lois qu'il avait mission d'appliquer, il s'opposa du moins aux empiétements du comité révolutionnaire, qui renvoyait à des commissions militaires les accusés justiciables de son tribunal. Quelques prisonniers, condamnés à mort pour tentative d'évasion, devaient, pour l'exemple, être exécutés aux flambeaux, dans la soirée du 4 décembre 1793. Le comité révolutionnaire, présidé par Minée (*voy. ce nom*), proposa un sursis jusqu'à ce qu'il eût été décidé si l'on ferait périr tous les prisonniers en masse et sans jugement. Phelippes, — il l'a dit depuis, — protesta énergiquement contre ces demandes. Les injures, les menaces de ses collègues, ne purent lui arracher une concession. Carrier, qui, ce jour-là, dînait chez lui, n'y réussit pas davantage (1). Le lendemain, le sanguinaire représentant demanda, comme *mezzo termine*, qu'on se débarrassât de trois cents détenus inscrits sur une liste tenant lieu de jugement. Phelippes, après avoir encore lutté seul, se rend au greffe, voisin de la geôle, y veille toute la nuit sur les prisonniers, et envoie le lendemain au comité un duplicata de son ordonnance du 4 juillet 1793,

(1) Nous verrons jusqu'à quel point il est permis de croire du beau rôle que Phelippes s'est attribué dans ses rapports avec Carrier, et si ses assertions à cet égard ne sont pas des forfanteries rétrospectives.

par laquelle il avait défendu aux concierges des maisons d'arrêt d'en laisser extraire aucun détenu, autrement que sur une décharge du greffier délivrée en vertu d'un décret de la Convention ou d'un jugement. Ces actes produisirent, pour un moment, un effet salutaire; ils paralysèrent l'ordre qu'avait donné le comité de faire enlever, par trois cents hommes de troupes, quatre ou cinq cents prisonniers du Bouffay et des Saintes-Claires, qui, liés dos à dos, et transportés à l'Eperonnière, devaient y être fusillés indistinctement et de la manière que le commandant militaire jugerait la plus expéditive. Rassuré par ce succès, Phelippes quitta le greffe. Mais le comité, revenu de son hésitation, fit enlever dans la nuit, sur l'ordre de Grandmaison, les cent vingt-neuf détenus qui furent les premières victimes livrées aux flots de la Loire. Carrier avait ressaisi sa toute-puissance, un moment chancelante. Le surlendemain, il en fit l'essai sur Phelippes, qu'il savait bien moins courageux qu'il ne s'évertuait à le paraître. Il lui adressa, le 17 décembre, une liste de vingt-quatre prisonniers, accompagnée d'un ordre *de faire exécuter sur-le-champ, sans jugement, les vingt-quatre brigands désignés*. Effrayé de la responsabilité qu'il encourt, soit en adhérant, soit en refusant, Phelippes tente d'abord de fléchir Carrier; mais ses représentations *verbales* restant sans effet, il inscrit sur un registre du greffe ses ordonnances des 17 et 19 décembre, de faire guillotiner sur-le-champ et sans jugement, d'abord vingt-quatre, ensuite vingt-sept détenus, *suivant la volonté et l'exprès commandement du représentant du peuple;* puis, soulagé par cet expédient de légiste, il remonte sur son siége.

En butte, quelqu'inoffensive qu'eût été son opposition, à la haine du comité révolutionnaire, il ne put être maintenu à son poste qu'après avoir passé au scrutin épuratoire du club. Le bill d'indemnité qu'il y obtint fut dû, sans nul doute, à ses deux derniers actes, comme à son ordonnance du 27 décembre, affichée le 31, dans laquelle, légalisant pour l'avenir les ordres du comité et de Carrier, il permit de livrer les détenus sur un ordre du représentant. Tombé malade à cette époque, « par suite, a-t-il dit » plus tard, de sa répugnance à exécuter les » ordres des 17 et 19 décembre, *quoiqu'il ne » pût se comporter autrement, sans s'exposer à » être guillotiné*, les représentants du peuple » ayant des pouvoirs illimités, » il fut remplacé par Le Peley, second juge du tribunal. L'acte de remplacement était daté du 26 pluviose an II (14 février 1794); le lendemain, Carrier, qui l'avait signé, quittait Nantes, rappelé à Paris par le comité de Salut public, auquel Julien, de Paris, avait écrit lettres sur lettres contre son délégué. A peine rétabli, Phelippes voulut reprendre son siége; mais le nouveau président, se refusant à lui céder la place, il fut réduit à se contenter des fonctions d'accusateur public. Enhardi par le départ de Carrier, il écrivit à Prieur de la Marne, son successeur, qu'il allait poursuivre comme assassins et concussionnaires les membres du comité révolutionnaire, ajoutant qu'à cet effet il rendait compte de leur conduite aux comités de la Convention, et qu'il intimait l'ordre au receveur des domaines de lui justifier de l'emploi des saisies opérées par le comité et par les agents de la compagnie de Marat. Au réquisitoire qu'il lança contre les membres du comité et qui servit de base, avec ses divers mémoires, à la procédure dirigée contre ces misérables, ceux-ci répondirent, dans les premiers jours de prairial an II, par un acte d'accusation, articulant contre lui douze griefs, tous très-futiles, mais dont le premier, appréciation aussi piquante que vraie de son caractère, le représentait comme « un fédéraliste qui, » de tout temps, simple individu, comme ma- » gistrat, avait été un cabaleur et un intrigant, » un remueur éternel, qui avait tout sacrifié » à la vaine gloriole de faire parler de lui. » Mais Prieur, bien qu'il eût été opposé aux noyades et aux exécutions en masse, trouvant inopportun et exagéré le zèle de Phelippes, lui prescrivit de surseoir à toute poursuite jusqu'à l'arrivée de ses successeurs Bô et Bourbotte. L'un d'eux, ami de Carrier, sentant toute la portée des poursuites, obtint de Phelippes qu'il les abandonnerait. Mais quand, cédant au cri public, son collègue et lui prononcèrent l'arrestation des membres du comité, Phelippes partagea leur sort. A peine écroué à Paris, il publia, pour sa justification, deux mémoires, dont il a attribué la confusion à l'absence de ses papiers et à la nécessité de s'en rapporter à ses seuls souvenirs. Le premier, daté du 12 thermidor an II, est une longue apologie de toute sa vie. Dans le second, du 11 fructidor suivant, où il confesse que ses restrictions antérieures, sa lâcheté et sa basse flagornerie envers Carrier lui avaient été inspirées par la sûreté de sa personne, il dénonça les crimes du terrible proconsul. Le tigre était muselé; Phelippes crut pouvoir l'attaquer impunément. Mais mal lui en prit. Il avait oublié que, six semaines après le départ de Carrier, il lui avait spontanément écrit la lettre suivante qu'on peut voir dans le *Journal des Débats et Décrets*, n° 807, p. 1151, et dans la *Bibliographie révolutionnaire nantaise* de notre collaborateur et ami M. Dugast-Matifeux :

Au citoyen Carrier, représentant du peuple, à Paris.

Nantes, 4 avril 1794 (15 germinal an II).

« Parmi les collègues que tu m'as donnés, il y en a deux qui ne sympathisent pas avec moi, et qui sont prévenus contre moi. Je viens d'apprendre qu'après une maladie longue, tu as nommé à ma place. Je ne suis pas affligé d'avoir perdu ma présidence; *mais je ne me con-*

solerais pas d'avoir perdu la confiance d'un représentant tel que toi. Tu étais mal entouré à Nantes : redoute Goullin et les impressions qu'il pourrait te donner..... *Personne ne te rend plus justice que moi, qui suis patriote et républicain.*

Salut et fraternité, PHELIPPES. »

Carrier ne se borna pas à produire cette lettre dans les débats de son procès ; il l'accompagna de la déclaration formelle, non contestée par Phelippes, que ce dernier ne lui avait porté aucune plainte contre le comité révolutionnaire pendant son séjour à Nantes.

Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, en même temps que les quatre-vingt-quatorze Nantais restant des cent trente-deux que le comité avait voués à la mort, il fut acquitté et mis en liberté. Revenu à Nantes, deux ans plus tard, il y fut nommé président du tribunal criminel ; mais la réaction du 18 fructidor l'enleva à ses fonctions. Depuis, il ne cessa de pétitionner auprès de tous les gouvernements pour en obtenir quelque position solide et lucrative. « Citoyen administrateur, écrivait-il au » préfet de la Loire-Inférieure, le 25 avril 1802, » j'ai joué ma tête et épuisé ma fortune pour » sauver Nantes. Je réclame de la justice du » département de la Loire-Inférieure une in- » demnité pécuniaire ou une pension réversible » sur la tête de ma femme et celle de mes en- » fants. » Bien que le conseil général eût appuyé cette demande le 23 mai suivant, elle n'eut aucun succès. Phelippes revint à la charge par sa supplique du 23 janvier 1803 *au grand guerrier, restaurateur de la France*, à qui il rappela les titres que ses services et ses travaux lui donnaient à la justice d'un gouvernement bienfaisant : même insuccès. Mais il ne se découragea pas pour si peu. Au mois d'août 1804, secondé cette fois par le ministre de l'intérieur et le préfet, il formula la demande d'une sénatorerie et d'une pension de cent mille francs à prendre sur les fonds de la ville de Nantes. Moins complaisant que le conseil général, celui de la ville, par une délibération longuement motivée, réduisit à leur juste valeur les prétendus actes de courage de l'audacieux pétitionnaire, qu'il démontra n'avoir été brave qu'après le danger. En vain le ministre et le préfet, invoquant l'oubli du passé, firent-ils des instances en sa faveur ; tout ce que put obtenir leur protégé, ce fut une place de juge au tribunal de Napoléonville. Résolu à demander tant qu'il n'aurait pas obtenu mieux, il récidiva à trois reprises ; mais, attribuant son échec à l'exagération de ses prétentions, il se borna, le 1er juillet 1808, à solliciter la décoration de la Légion-d'Honneur et une pension réversible sur sa femme et sur ses enfants. C'était bien le moins qu'on pût faire pour celui qui disait « qu'après avoir fait tomber » la tête de Carrier, et avoir porté l'épouvante » et la sape dans le parti de ce monstre....., il » pouvait sans doute s'enorgueillir d'avoir con- » tribué à préparer et amener l'état heureux de » la France, et que ses efforts n'étaient pas » étrangers à la gloire du règne de Napoléon ! » Sous la Restauration, ses facultés étaient fort affaissées, et il avait quitté Napoléonville, où il était généralement aimé, tant pour la modération qu'il y avait montrée, qu'à cause de l'opinion, par lui accréditée, de sa lutte contre Carrier. Retiré à Rennes, et devenu royaliste fervent depuis que la royauté avait triomphé, il encombra les cartons du parquet de la Cour royale de nouvelles pétitions, qui n'eurent d'autre résultat que de procurer à l'un de ses fils, homme d'une nullité complète, l'emploi de greffier du tribunal civil. Quant à lui, il mourut à Rennes, le 28 février 1828.

Parmi la multitude d'écrits sortis de la plume de Phelippes, nous nous bornerons à citer les suivants : I. *Abus d'autorité ; humanité outragée. Adresse de François-Anne-Louis Phelippes, connu sous le nom de Tronjolly, commissaire du roi de district, présentée à l'Assemblée constituante.* Paris, imprimerie nationale, 1791, in-8° de sept pages ; réimprimé, le 20 décembre 1792, à Nantes, chez Guimar, in-12 de douze pages, avec un *post-scriptum* de quinze lignes. II. *Liberté, Egalité. Mémoire du sans-culotte Phelippes, précédemment connu sous le nom de Tronjolly*, in-8° de douze pages, daté de Nantes, le 13 germinal an II. III. *Tableau fidèle de la vie civique de François-Anne-Louis Phelippes, dit Tronjolly dans l'ancien régime, et révolutionnaire depuis 1788, tant à Rennes qu'à Paimbœuf* (s. l. s. n.), in-4° de quatre pages très-compactes, daté du 12 thermidor an II. IV. *Phelippes, dit de Tronjolly, accusé et détenu, etc., à la Convention, à la République et à ses juges*, avec cette épigraphe : *Est-ce donc sur des morts qu'ils ont voulu régner?* (s. l. s. n.), in-8° de cent six pages, daté de Paris, le 23 thermidor an II. La *Dénonciation de Phelippes, dit Tronjolly*, etc., formant un mémoire spécial daté du 11 fructidor an II, occupe les p. 59-69 de cette brochure, dont le frontispice a pour titre : *Noyades, fusilliades, ou Réponse au rapport de Carrier, représentant du peuple, sur les crimes et dilapidations du comité révolutionnaire de Nantes, et dont le procès commencera le 25 vendémiaire au tribunal révolutionnaire, à Paris.* Paris, Ballard père, in-8°. Le surplus de la brochure (p. 70-106) est occupé par des pièces que Phelippes appelle importantes. Ces deux mémoires ont été reproduits par M. Verger dans le t. II des *Archives curieuses de Nantes.* V. *Appel à la postérité. — Révolution du 9 thermidor an III. — Extrait du procès de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes.* Rennes, veuve Bruté, in-4° de dix-huit pages, daté du 21 germinal an X. VI. *Preuves du Mémoire de Tronjolly, intitulé : « Appel à la postérité, »* etc. Rennes, veuve Bruté, in-4° de

trente-deux pages. VII. *Au Grand Guerrier restaurateur; Dévoûment de Tronjolly* (s. l. s. n.), in-4° de quatre pages, daté du 3 pluviôse an XI. VIII. *Grands et distingués services rendus à l'Etat*, etc. (s. l. s. n.), dix pages in-8°, daté du 10 fructidor an XII. IX. *A Sa Majesté l'Empereur des Français*, etc., in-8° de seize pages, daté de Napoléonville, le 1er juillet 1808, avec ces épigraphes : *Quem das finem, Rex magne, laborum?* Et : *Quand mettrez-vous, Grand Prince, un terme à mes malheurs?*

Ces divers écrits de Phelippes, et d'autres que nous omettons, rapprochés des documents publiés dans la *Bibliographie révolutionnaire nantaise*, nous ont conduit à modifier l'article que nous avions consacré à ce personnage dans la *Biographie universelle* (t. LXXVII, p. 41-46), article pour la rédaction duquel nous nous étions particulièrement aidé de l'*Histoire de la Commune et la Milice de Nantes*, par Mellinet, et de la *Notice sur Phelippes-Tronjolly*, publiée par notre collaborateur et ami M. Du Châtellier, dans le t. 1er de la *Revue du Breton*. Des documents, qui nous étaient alors inconnus, et qui, très-vraisemblablement, l'étaient aussi de MM. Du Châtellier et Mellinet, ne nous ont pas permis d'être envers Phelippes aussi indulgent que nous l'avions été d'abord. P. L...t.

PICARD (Jean), — né à Morlaix, religieux de l'ordre des Mineurs, a vécu sans doute dans le xve et dans le xvie siècle. Dès 1503, il présenta un *Thesaurus Theologorum* (1) à l'assemblée générale de Mantoue, qui le jugea digne de l'impression : nous pensons qu'il a été publié. Henri Vuillot, commissaire-général de l'ordre des Mineurs en Belgique, dans son *Athenas Ordinis Minorum* (1589, in-8°), affirme l'avoir vu et feuilleté *(evolvisse)* au couvent de Saint-François, établi sur les bords de la Sambre : peut-être ce digne religieux n'at-il vu que le manuscrit; cependant les vers que nous citons en note prouvent évidemment que ce *Thesaurus Theologorum* était universellement connu ; d'où il suivrait qu'il a dû être imprimé, pour pouvoir fournir aux besoins religieux de tous les peuples savants du xvie siècle, qui, au dire du frère Jean Gray, en faisaient si grand cas. Le frère *Lucas Vuaddingus, ejusdem instituti theologus*, dans ses *Scriptores Ordinis Minorum* (Romæ, 1650, in-f°), cite quelques ouvrages de Jean Picard, restés manuscrits : I. *Opus resolutionum aurearum in libros Aristotelis*. II. *Resolutiones aureæ in Scotum, Petrum de Candia et Dorbellum*. III. *Subsidium in summam angelicam*. — Jean Picard est encore auteur de deux livres écrits en français : I. *Les Trois Mirouers du Monde,.... veuz et corrigez par Fr.-Cl. de Campis*. Paris, Jehan Longis (1530), petit in-8° gothique, ouvrage d'une assez grande valeur bibliographique. II. *Traité de la manière de se confesser*. Paris, 1546, in-8°. Nous ne savons quel est le mérite littéraire et théologique des divers ouvrages de Jean Picard. F. S-ln-r.

(1) Jean Gray, d'Hadington (Ecosse), frère mineur, a adressé à Jean Picard les vers suivants, à l'occasion de son *Thesaurus Theologorum* :

Quis, rogo, tam nisidus, superas tam cultus in oras
Summaque doctorum venit in ora virûm?
Hesperius, Gallus, Germanus et Italus, Anglus,
Armenius, Scotus, Persicus, Indus, Arabs.
Cui tàm multigenàm solî licet esse? Joannis
Picardi hoc virtus, ingeniumque facit.

PICHART (Jean), — notaire et procureur au Parlement de Rennes, où l'on croit qu'il naquit et mourut, a écrit une relation sommaire des principaux événements qui se sont passés à Rennes et dans les environs, du 2 mars 1589 au 28 mai 1598. Cette relation, insérée par D. Morice dans le t. III des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, col. 1695-1758, a été publiée sur une copie faite par Jacques Gourdel, lequel en avait écrit une seconde copie faisant partie de l'article 188 des manuscrits de la bibliothèque de Rennes, où on la trouve sous ce titre : *Recueil, extrait et abrégé, tiré des mémoires et journails écrits de la main de feu maistre Jean Pichart, vivant, notaire royal et procureur au Parlement de Rennes, touchant les guerres civilles, commençans en l'an mil cinq cens quatre-vingt-neuf, finissant en l'an mil cinq cens quatre-vingt-dix-huit pour la paix générale fut conclutte et arrestée par tout le royaume de France, dans lesquels mémoires se trouvent plusieurs faits bien mémorables et généraux, plusieurs misères et calamitez, prises de villes, reprises de villes, tant par le dit royaume, autres provinces qu'en la Bretagne et autres choses*. Nomenclature très-brève, mais exacte, des faits dont Pichart avait été témoin. cette relation ne doit néanmoins être consultée qu'avec prudence, quand il s'agit des opérations militaires ou des événements qui se sont passés loin de lui. On voit avec plaisir que Pichart, bien que ligueur, est impartial envers les royalistes. Si son zèle religieux était assez médiocre, il en était tout autrement de sa sollicitude pour les intérêts matériels de la bourgeoisie ; de quelque côté que viennent les coups qui lui sont portés, il laisse percer le sentiment qui le domine, celui de voir le Tiers-Etat souffrir le moins possible du conflit dont il rapporte les divers incidents. P. L...t.

PIERRE DE DREUX ou **MAUCLERC**, — fils de Robert, comte de Dreux, l'un des descendants de Louis-le-Gros, parvint, en 1213, au trône de Bretagne, par son mariage avec Alix, fille aînée de Guy de Thouars et de Constance, fille de Conan IV. Philippe-Auguste avait fait ce mariage l'année précédente, dans le but déclaré d'assurer la bonne intelligence entre la Bretagne et la France, et peut-être aussi avec l'intention, plus ou moins raisonnée, de prépa-

rer l'annexion de la Bretagne à la France, en lui donnant pour souverain un prince appartenant à une branche de la dynastie capétienne. Pierre, versé dans les lettres et la connaissance des lois ecclésiastiques, avait d'abord été destiné, comme cadet, à l'Eglise, où l'on pensait que sa naissance lui aurait aisément fait obtenir les premières dignités; mais son ardeur belliqueuse lui inspirant peu d'inclination pour la vie religieuse, il lui préféra le parti des armes. C'est cette désertion, plus que sa longue lutte contre le clergé, qui lui a fait donner le nom de *Mauclerc* (*mauvais clerc*). Le livre du *Lignaige de Dreux* ne laisse aucun doute à ce sujet : il dit formellement que Pierre *ot nom Mauclerc, et fut depuis Quens de Bretaigne.* On l'appelait aussi familièrement *Li Quens Perron, le comte Perron.* Philippe, avant de lui faire donner la main d'Alix, avait stipulé dans le contrat que le nouveau duc ferait *hommage-lige* à la couronne de France, c'est-à-dire, qu'il prêterait le serment qui, dans les formules du temps, obligeait la personne comme le fief, soumettait le vassal à la peine de félonie, et l'assujétissait à servir son suzerain contre toute créature qui pût vivre ou mourir. Cette cérémonie ayant eu lieu à Paris, le 27 janvier 1213, Pierre put venir prendre la couronne ducale des mains de son beau-père; mais quand il reçut, à son tour, le serment des seigneurs bretons, ceux-ci, qui n'avaient pas les mêmes raisons que lui de faire des concessions, ne le prêtèrent qu'avec cette restriction : « Sauf la fidélité » due au roi de France notre Sire. »

Que Pierre, avant son couronnement, eût, comme on l'a dit, concerté avec le duc de Bourgogne un plan d'abaissement du clergé, afin de parvenir ensuite avec plus de facilité à soumettre la noblesse, ou que Philippe-Auguste lui eût tracé cette ligne de conduite, toujours est-il qu'elle était bien arrêtée dans son esprit; car, aussitôt son arrivée en Bretagne, il se mit à battre en brèche la puissance séculière des prélats. Elle était parvenue, il est vrai, à un tel point, qu'elle devait faire ombrage aux princes les moins jaloux de leur autorité. Les évêques, souverains dans leurs diocèses, faisaient battre monnaie, s'affranchissaient du serment aux ducs, de l'obéissance même. L'ignorance des laïques augmentait l'influence du clergé, bien qu'il ne fût pas lui-même très-instruit.

La lutte commença entre Pierre et Etienne de la Bruère, évêque de Nantes. Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, présumant que les Bretons devaient être mécontents qu'on leur eût imposé un prince d'origine étrangère, avait débarqué à La Rochelle, et, après avoir parcouru le Poitou, il s'était avancé en Bretagne, où il s'était emparé d'Oudon et d'Ancenis. Pierre, jugeant à propos de mettre au plus tôt Nantes en état de résister, fit creuser des fossés et élever rapidement quelques fortifications. Maisons particulières, cimetières, églises, couvents, propriétés même de l'évêque, tout ce qui se trouvait enfin dans l'alignement tracé, fut rasé malgré l'opposition du prélat. Bien en prit au duc d'avoir fait exécuter ces travaux; car ils le mirent à l'abri d'une surprise des Anglais; et, quand ils se présentèrent devant Nantes, il put faire une sortie vigoureuse contre eux, et abandonner sans crainte le soin de leur poursuite à son frère Robert. Sur son refus de restituer à l'évêque ce qu'il lui avait pris, ou de lui accorder tout au moins une indemnité, le prélat l'excommunia et frappa d'interdit les biens qu'il possédait en Bretagne. L'archevêque de Tours et le concile de la province, auxquels Mauclerc appela des sentences d'Etienne, loin de les annuler, les confirmèrent. Le pape et le roi de France ayant pris parti pour l'évêque, le clergé s'entendit de plus en plus. Pierre, de son côté, ne se relâcha en rien de son opiniâtreté. Ses officiers brûlèrent, par ses ordres, le faubourg de Marcheix, abattirent des maisons sur le fief de l'église, arrêtèrent plusieurs clercs, et firent tant que l'évêque et ses prêtres, craignant pour leur vie ou leur liberté, furent obligés de s'éloigner. Un bref du pape, où le duc était ménagé, prononça l'excommunication de ses agents, et un second bref, daté de Viterbe, le 28 janvier 1219, suspendit les hostilités entre le prince et l'évêque, sans toutefois les terminer; car une guerre sourde continua entre eux jusqu'au 23 février 1221, jour où Pierre s'engagea solennellement à réparer les dommages qu'il avait causés.

Pendant tous ces démêlés, il n'avait pas cessé d'agrandir la ville et de la fortifier, ainsi que tout le pays avoisinant. Sa lutte contre le clergé ne lui avait pas fait perdre de vue ses projets d'abaissement de la noblesse, et il voulait s'assurer à l'avance tous les moyens de la soumettre. Ce n'était pas une petite entreprise. Le domaine direct des ducs était insignifiant; des comtés de Rennes, de Vannes, de Nantes et de Cornouaille, il fallait retrancher les puissantes seigneuries de Fougères, de Vitré, de Dol, de Châteaubriant, d'Ancenis, de Retz, de Rieux, de Rohan, de Lanveaux, de Rochefort, de Guémené, de Pont-Labbé, du Faou, etc. Le Léon avait des vicomtes, insolents et pillards, belliqueux du reste; la maison de Penthièvre occupait tout le nord du duché, depuis Morlaix jusqu'à Cancale; l'immense juridiction du Porhoët était aux mains des sires de Fougères; en un mot, toute la noblesse indigène surveillait d'un œil inquiet un souverain qui n'était à ses yeux qu'un préfet du roi de France.

Déjà, sous divers prétextes, Pierre avait attaqué plusieurs seigneurs; de ce nombre était Guyomarch, vicomte de Léon, qu'il accusait de continuer à exercer le droit de bris, aboli par Conan III. Guyomarch recourut aux Penthiè-

vre. Venu en Basse-Bretagne, Pierre eut l'adresse de semer la division parmi ses adversaires; il en détacha plusieurs de la ligue formée contre lui, entre autres l'évêque de Nantes et le vicomte de Rohan, puis il marcha droit aux rebelles. Toute la noblesse de l'Ouest sentait si bien que c'était pour elle une question de vie et de mort qu'elle vint en masse à cette *croisade* contre la centralisation. Les sires de Craon, de Nevers, de Vendôme, de Maillé, accompagnés d'une foule de seigneurs manceaux, angevins, tourangeaux, normands, entrèrent sur le domaine ducal, prirent La Guerche et ravagèrent la baronnie de Châteaubriant. Ce fut là que Pierre vint les rejoindre. Il avait peu de noblesse; mais il avait armé les communes du comté de Rennes, et leur avait donné l'ordre d'éventrer dans le combat, à la façon des anciens Germains, la grosse cavalerie féodale. C'était une indigne félonie au point de vue du temps; mais ces préjugés n'arrêtèrent point l'audacieux Mauclerc, et il écrasa l'ennemi (3 mars 1222). Ce fut le Bouvines de la Bretagne. Les chefs insurgés tombèrent au pouvoir du duc, qui leur accorda, à telles conditions qu'il lui plut, une paix momentanée. Il en employa les loisirs à jeter les fondements de la ville et du château de Saint-Aubin-du-Cormier, qu'il bâtit dans la vue de fortifier la frontière de la Bretagne du côté du Maine. Il dirigeait activement ces travaux, lorsqu'il fut obligé de se rendre à Paris, en 1224, pour assister à un Parlement que le roi Louis VIII avait convoqué, et dans lequel fut résolue la guerre contre le roi d'Angleterre. Le duc fut un de ceux qui opinèrent le plus vivement pour cette entreprise. Il envoya une partie de ses troupes dans le Poitou, pour renforcer l'armée du roi, tandis qu'avec le reste il assiégeait pour son compte Châteauceaux, où se tenait un gentilhomme nommé Thibaud Crespin, véritable forban, qui depuis vingt-cinq ans rançonnait le pays et interceptait toutes les communications de la Loire. Le duc força la place à capituler, et le roi lui permit de la garder.

Au printemps de 1225, Pierre, sous prétexte de faire confirmer par ses barons les priviléges et franchises qu'il se proposait d'accorder à ceux qui viendraient habiter Saint-Aubin-du-Cormier, y réunit une assemblée générale de la noblesse. Son but réel était de se l'associer contre le clergé. Il eût vraisemblablement mis dès lors ce projet à exécution, s'il n'avait été forcé de l'ajourner pour prendre part à une nouvelle croisade contre les Albigeois, qu'il contribua à faire décider au mois de janvier suivant. Ayant rejoint Louis VIII devant Avignon, il lui suscita des embarras en formant une alliance étroite avec les comtes de Champagne et de la Marche, adversaires du monarque. Son mécontentement avait une cause bizarre. Veuf d'Alix depuis cinq ans, et réduit alors au simple rôle d'administrateur du duché jusqu'à la majorité de son fils Jean Ier, il avait songé à former une nouvelle union qui lui donnât les moyens de conserver une puissance dont il n'était rien moins que disposé à se dessaisir; et, dans ce but, il avait demandé la main de Jeanne, fille du comte de Hainaut, dont le mari, Ferrand, comte de Flandre, vivait encore. Il était en instance auprès du pape pour obtenir la cassation de ce mariage, lorsque le roi, craignant l'esprit actif de son entreprenant vassal, mit en liberté son captif Ferrand. Pierre, furieux, demanda à quitter l'armée dès qu'il eut achevé le service de quarante jours auquel étaient obligés les vassaux de la couronne. Le roi lui ayant refusé cette permission, il répliqua qu'il n'était pas tenu à un plus long service et partit.

Le roi étant mort peu après, Pierre refusa d'assister au couronnement du jeune Louis IX, son successeur, et comptant sur les embarras d'une minorité, assuré d'ailleurs de l'appui des grands barons de France qui, comme lui, étaient en pourparlers avec le roi d'Angleterre, il crut qu'il allait enfin pouvoir satisfaire, sans obstacle, sa haine implacable contre le clergé. Tout semblait le favoriser; l'évêque Etienne venait aussi de mourir (1226). Son successeur eut à peine été élu que Pierre, aguerri aux foudres spirituelles, les brava en démolissant les églises de Saint-Pierre et de Saint-Cyr, et en ouvrant des fossés à travers les cimetières pour continuer ses travaux de fortifications. Il fit plus, il prit parti pour les excommuniés, en défendant de les récuser comme tels devant les tribunaux et de les contraindre à demander l'absolution. Les évêques s'émurent et se plaignirent; mais Mauclerc, passant outre, rassembla la noblesse à Redon, et lui représentant que l'autorité ecclésiastique abusait de l'anathème et de l'excommunication, il jura, et ses barons avec lui, de ne plus acquitter le *jugement des morts* ou droit de *tierçage*, droit que les nobles avaient possédé jusqu'à ce qu'ils en eussent été dépouillés au profit du clergé, au concile de Nantes, en 1127, et qui conférait aux ecclésiastiques le tiers des meubles de celui des deux mariés qui mourait le premier. On jura aussi de ne plus acquitter les dîmes inféodées, et de ne point empêcher les excommuniés de jouir de leurs droits civils. Les évêques, ayant inutilement renouvelé leurs avis, excommunièrent le duc ainsi que ses adhérents, et frappèrent le duché d'interdit. Pour toute réponse à un bref du pape Grégoire IX, qui le menaçait de délier ses sujets du serment de fidélité, s'il ne donnait satisfaction aux évêques, Pierre saisit leur temporel et les obligea à quitter leurs diocèses. La mesure était comble. Le pape fulmina, le 29 mai 1228, l'excommunication annoncée.

Pendant que ces événements se passaient en Bretagne, la reine-mère avait déjoué les intrigues des seigneurs français, et Mauclerc, heureux d'avoir obtenu un premier pardon à Ven-

dôme, le 16 mars 1227, avait fait dans le Poitou une excursion contre Richard, frère du roi d'Angleterre et duc de Guienne, qu'il avait forcé de se rembarquer. Mais, prompt à oublier ses serments, il trempa, l'année suivante, dans le projet formé par les barons français d'enlever le roi; ce projet ayant été éventé, il lui fallut de nouveau demander grâce à son suzerain. Quoiqu'il eût encore obtenu son pardon, il n'en alla pas moins, en 1229, concerter une expédition en Bretagne avec le roi d'Angleterre, auquel il fit hommage de son duché, et qui, en retour, lui donna le duché de Richemont. Louis IX, indigné de tant de perfidies, le cita à comparaître à Melun. Pierre, comptant sur son allié, se laissa condamner par défaut, envoya un héraut défier le roi de France et lui déclarer la guerre, puis ouvrit ses ports à Henri III, qui pénétra en Bretagne par Saint-Malo et vint à Nantes. Presque toute la noblesse bretonne, chez qui la haine contre les Anglais était toujours vivace, refusa de s'unir à eux et alla rejoindre en Anjou, où il s'était avancé à la tête d'une armée, le roi Louis IX, qui l'avait dégagée de toute fidélité envers le duc.

Pierre sentit alors qu'il s'était mis trop d'ennemis sur les bras, et qu'il fallait atermoyer avec le clergé. Une transaction, plus politique que sincère, témoigna de sa soumission. Tranquille de ce côté, il continua la guerre dont Henri III lui avait laissé presque exclusivement le fardeau, et il la fit avec assez d'avantage pour qu'à la suite d'un succès obtenu sur Louis IX, près de Saint-Aubin-du-Cormier, le 12 juillet 1231, il l'obligeât à lui accorder une trêve de trois ans. A l'expiration de cette trêve, Louis mit sur pied trois armées qui occupèrent Châteaubriant, Oudon et Chantoceaux. Pierre, hors d'état de résister, demanda une nouvelle trêve, promettant de se soumettre s'il n'était secouru dans un certain délai. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut une prolongation de quarante jours, qu'il employa à solliciter en personne le secours du roi d'Angleterre, qui lui en offrit un dérisoire, alléguant qu'il était étranger à la conclusion de la trêve. Réduit à terminer par une soumission sans réserve une lutte qu'il avait provoquée avec tant d'orgueil, Pierre vint à Paris, et là, se prosternant devant le roi, la corde au cou, il se soumit *haut et bas*, demanda pardon de sa félonie, fit l'abandon de ses domaines d'Anjou, remit plusieurs places du duché, pour garantie de sa parole, et s'engagea à restituer aux barons bretons les priviléges qu'il leur avait enlevés, entre autres celui de jouir des biens de leurs enfants mineurs, privilége qu'il s'était attribué, à l'exemple de ce qui se passait en France; puis, comme si ce n'était pas assez de tant d'humiliations, il lui fallut rétracter le serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre, et lui envoyer dire qu'il ne se reconnaissait plus son vassal. Henri ne dit rien, mais il confisqua le comté de Richemont, véritable thermomètre de l'amitié des rois d'Angleterre, qui le donnaient ou le retiraient aux ducs de Bretagne, selon qu'ils en étaient contents ou mécontents. Pierre, pour se venger de cette perte, équipa des vaisseaux et courut sur les Anglais. A la faveur de ces armements, il put bien éluder quelque temps l'accomplissement des obligations qu'il avait contractées envers les gentilshommes bretons; mais ceux-ci s'étant plaints au roi de France, Louis IX fit examiner leurs griefs par des commissaires, et l'enquête terminée, il condamna Pierre à remplir ses engagements.

Ce nouvel affront frappait le duc au moment où son fils atteignait sa vingt-et-unième année. Lassé du mauvais succès de ses entreprises, en butte à la haine du clergé et de la noblesse, il se résigna à remettre l'autorité à son fils, et prit désormais le nom de Pierre de Braine, avec le simple titre de chevalier. Mais il fallait à son activité un aliment incessant. Il le trouva, l'année suivante (1238), dans la croisade projetée contre les Sarrasins. Le Pape, pensant que son habileté et sa valeur pouvaient être utiles à la religion, le nomma chef de l'entreprise, et lui confia les trésors amassés pour subvenir aux frais qu'elle devait occasionner; puis, afin de mâter cet esprit indomptable, il le condamna, en expiation de ses fautes, à servir cinq ans en Palestine. Les croisés réunis, en 1240, à Ptolémaïs, élurent pour chef Thibaud de Champagne, alors roi de Navarre, et Pierre, déchu, on ne sait pour quel motif, du commandement suprême, concourut à cette élection et à l'expédition elle-même, pendant laquelle, au dire des chroniqueurs du temps, il se distingua par des exploits répétés. A son retour en France, il prit part à la guerre que saint Louis fit, en 1242, au roi d'Angleterre, et négocia un accommodement entre le monarque français et le comte de la Marche, qui s'était rangé du côté des Anglais. L'année suivante, n'écoutant que son besoin de mouvement, il se mit à faire la course contre les Anglais, au mépris de la trêve conclue entre eux et le duc Jean Ier, son fils, qui fut obligé de le désavouer.

Lorsqu'en 1247, les princes et les seigneurs se liguèrent pour s'affranchir de ce qu'ils appelaient la tyrannie des ecclésiastiques, Pierre n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion de satisfaire un ressentiment dissimulé plutôt qu'éteint. Non seulement il entra dans la confédération, mais il rédigea, du moins on le suppose, l'acte qui la constate, et que D. Morice nous a conservé. (*Histoire de Bretagne*, t. Ier, p. 181.) On sent bien, en effet, dans cette pièce, la main du terrible Mauclerc. Les quatre confédérés s'engagent à « pourchasser, requé» rir et défendre leurs droits en bonne foi en» vers la clergie... Et si aucun de ceste compai» gnie estoit excommunié, par tort cogneu par

» ces quatre, que la clergie luy feist, il ne lais-
» seroit aller son droit ne sa querelle pour l'ex-
» communiement, ne pour autre chose qu'on luy
» fasse, si ce n'est par l'accord de ces quatre ou
» de deux de eulx, ains poursuivroit sa droic-
» ture. » Cette ligue coïncidait avec les préparatifs d'une nouvelle croisade. Pierre, qui venait d'attaquer le clergé de sa plume, alla défendre la religion de son épée. Il prit la croix une seconde fois, et suivit saint Louis en Palestine. L'issue malheureuse de l'expédition fut due, assure-t-on, à ce qu'on n'avait pas suivi ses conseils. Couvert de blessures et fait prisonnier à la bataille de Mansourah, où sa bravoure se montra dans tout son éclat, il fut chargé par les gentilshommes croisés de traiter de leur rançon. L'arrangement conclu, il s'embarqua et fut enfermé à fond de cale, sur la même galère que Joinville. Ils étaient si à l'étroit que « mes pieds, dit Joinville, étaient à l'endroit le » visaige du bon comte de Bretaigne, et les » siens étaient à l'endroit le mien visaige. » Pierre ayant succombé dans la traversée, vers la fin du mois de mai 1250, son corps fut inhumé, comme il l'avait ordonné par son testament, dans l'abbaye de Saint-Yves de Braine, située dans un des fiefs de sa famille. Le tombeau qu'on lui éleva et l'épitaphe qu'on y inscrivit sont figurés dans D. Morice (t. Ier, p. 186).

Il avait eu d'Alix, sa première femme, morte le 21 octobre 1221, Jean, qui lui succéda, Artur, mort sans alliance, et Yolande, mariée au comte de la Marche. De son second mariage avec Marguerite, fille et héritière de Brient, seigneur de Montaigu, en Poitou, naquit un fils, nommé Olivier de Braine, qui succéda à sa mère, et fut gratifié, en 1242, des terres de Mareil et d'Ay, par Isabeau de Dreux, sa tante.

Il fut, dit-on, le premier souverain de Bretagne qui prit pour armes les hermines, qu'il joignit aux armes de Dreux. « Pour le distin-
» guer de ses autres frères, dit D. Lobineau
» (*Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 197), il brisa
» les armes de Dreux ou de Braine d'un quar-
» tier d'hermines, comme on le voit dans son
» sceau de l'acte de 1213, avant qu'il eust effec-
» tivement épousé Alix; aussi ne prend-il dans
» ce sceau d'autre qualité que celle de Robert,
» comte de Dreux et de Braine. Ce qui fait voir
» que ceux qui ont avancé qu'il écartela de Bre-
» tagne après son mariage, se sont trompez;
» quoique celui dont l'autorité devoit, ce semble,
» avoir le plus de poids ait eu ce sceau devant
» les yeux. Les successeurs de Pierre Mauclerc
» portèrent comme lui les armes de Dreux ou
» de Braine jusqu'à ce que le duc, se lassant
» peut-être de paroistre en qualité de cadet de
» Dreux, quitta les armes de Dreux ou de Brai-
» ne; il ne retint que les hermines, qui furent
» regardées, depuis ce temps-là, comme les
» armes de Bretagne. » D. Morice et Albert-Legrand considèrent Jean Ier comme l'auteur du changement des armes de Dreux en celles de Bretagne; mais la *Chronique de Saint-Brieuc*, dont l'auteur compilait en 1394, attribue le changement des sceaux à Jean II. Les sceaux de ce duc, des années 1287 et 1289, sont encore de Dreux, à un quartier d'hermines; ce n'est que depuis cette époque qu'elles sont d'hermines sans nombre.

Pierre Mauclerc eut à la fois de grandes qualités et de grands défauts. Guerrier intrépide, politique habile, il déposa, dans des actes ou institutions qui lui ont survécu, le germe des réformes dont Conan III avait déjà pris l'initiative par les voies pacifiques, et dont Jean-le-Roux devait à son tour, quoique plus timidement que son père, poursuivre la réalisation. Nourri, à la cour de France, dans les principes du pouvoir absolu, inconciliables avec le droit public de la Bretagne, il voulut les y implanter, et, pour les faire prévaloir, il s'attaqua tout à la fois, souvent avec violence ou mauvaise foi, à la puissance du clergé comme à celle de l'aristocratie féodale. Par sa lutte opiniâtre avec l'Eglise, il porta plus d'une atteinte à la juridiction ecclésiastique, qui fut obligée de concéder que les relations d'homme à homme ne seraient plus interdites avec les excommunés. En semant la division parmi les nobles et en se servant contre eux des cadets et du peuple, il contribua à l affermissement de l'autorité ducale. Pierre était poëte, et ses vers, qui ont obtenu les éloges de l'abbé Goujet (*Bibl. franç.*, t. IX, p. 8), et de l'abbé Massieu (*Histoire de la Poésie française*, p. 140), lui ont mérité d'être cité après son contemporain Thibaut, comte de Champagne. P. L...t.

PIERRE DE SAINT-POL-DE-LÉON (PIERRE DE KERMENGUY, en religion), — né dans les premières années du xve siècle, très-vraisemblablement à Saint-Pol-de-Léon, d'une famille noble qui, jusqu'à la fin du xive siècle, porta le nom de Derrien, fut élu, en 1464, préfet de la province de Tours, qu'il administra avec un grand zèle jusqu'à sa mort (1471). Il a laissé quelques ouvrages restés manuscrits et dont voici les titres : I. *Super elenchum Aristotelis*, lib. II. II. *Historia ordinis carmelitani*, lib. II. III. *In constitutiones ordinis carmelitani*, lib. II. IV. *Historia ecclesiastica*, lib. I. V. *Conciones ad clerum*, lib. I. F. S-ln-r.

PIERRE DE LA RÉSURRECTION, — carme breton, fit profession à Nantes, le 16 avril 1631, fut prieur du couvent d'Heunebon, et mourut à Rennes, le 17 mars 1673. Il a composé les ouvrages suivants : I. *La Vie spirituelle déduite avec méthode*, Rennes, Pierre Coupard, 1660, in-8°. II. *Le Gouvernement des passions*, Nantes, 1662, in-24. III. *Exercices de la Solitude divisés en deux parties*, Rennes, 1664,

in-8°. IV. *Verus eloquentiæ seu artis rhetoricæ typus*, Rhedonis. 1670, in-18. V. *De l'Amour et de la Connaissance de Jésus et de Marie*, 2 vol. in-4°. VI. *Manuel des religieux*. VII. *Soliloques de l'homme sage*. P. L...t.

PIERRONNE DE BRETAGNE, — était, selon M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, etc., p. 56), une des femmes les plus éloquentes du xv° siècle. Si l'on en croit ce biographe, elle fut condamnée, comme sorcière et hérétique, au supplice du feu, qu'elle subit avec le plus grand courage. Cette visionnaire prétendait que Dieu lui était apparu dans un costume qu'elle décrivait et avait eu avec elle des conversations familières. Nous ne savons où ces renseignements ont été puisés ; la source nous en est totalement inconnue, et nous en laissons toute la responsabilité à M. de Kerdanet.

F. S-ln-r.

PINCHON (Saint Guillaume), — né vers 1175, à Saint-Alban, près Lamballe (Côtes-du-Nord), reçut la prêtrise à Saint-Brieuc, et devint chanoine de Saint-Gatien de Tours. Elevé, en 1220, sur le siége épiscopal de Saint-Brieuc, il défendit, au péril de sa vie, la cause de l'Eglise contre les attaques de Pierre Mauclerc. Obligé, pour se soustraire à la persécution, de chercher un asile à Poitiers, il y remplit les fonctions de coadjuteur de l'évêque diocésain, qui était infirme. Revenu dans son diocèse, en 1230, il s'y appliqua au soulagement de toutes les misères de son troupeau, et commença la reconstruction de sa cathédrale, qu'il déclara vouloir achever *vif* ou *mort*. Elle n'était pas terminée, lorsqu'il mourut, en odeur de sainteté, le 29 juillet 1234, suivant le P. Du Paz, la *Chronique bretonne*, le *Propre de Saint-Brieuc*, les *Annnales briochines*, Lebaud, D. Lobineau, D. Morice et Butler, dont l'opinion doit prévaloir, à cet égard, sur celle d'Albert-Legrand, de d'Argentré et des Bollandistes, qui fixent sa mort en 1237. Le pape Innocent IV, sur le rapport des miracles dont le tombeau de Pinchon aurait été le théâtre, le canonisa par une bulle du 15 avril 1247, sous le vocable de saint Guillaume.

Notre érudit collaborateur, M. Anat. de Barthélemy, a publié, dans le *Bulletin des Comités historiques*, du mois de juin 1851, sous le titre de *Reliques de Saint-Guillaume Pinchon*, l'intéressant détail des recherches qu'il a faites, en 1847, dans la cathédrale de Saint-Brieuc, et qui lui ont procuré la découverte de la plus grande partie des restes du saint prélat. Ces restes déposés, lors de sa mort, dans l'endroit où est aujourd'hui son tombeau, puis ensuite dans un autre tombeau, aujourd'hui disparu, furent placés, lors de sa canonisation, dans trois reliquaires. Quand l'évêque Jean Prégent construisit, en 1345, la chapelle Saint-Mathurin, il remit au jour l'emplacement de l'ancien tombeau, y fit poser la statue qu'on y voit aujourd'hui, et au dessus de laquelle fut placé le reliquaire qui contenait la majeure partie des restes de saint Guillaume. C'est à tort qu'on a cru que ces reliques avaient été transférées de la collégiale à la cathédrale, le 15 mai 1791 ; on est fondé à croire, avec M. de Barthélemy, que cette translation s'applique à d'autres reliquaires que ceux qui contenaient les restes de saint Guillaume.

La vie de ce prélat, composée par un écrivain qui a pris le nom de Geoffroy-le-Chauve, et qui s'est qualifié d'archevêque de Bourges, a été publiée par Surius et reproduite par le jésuite Sollier, dans la collection des Bollandistes (t. VII, de juillet). Mais Geoffroy-le-Chauve est évidemment un pseudonyme, attendu qu'il n'y a eu à Bourges aucun archevêque de ce nom. Le P. Lelong (*Bibliothèque historique de la France*, t. Ier, n° 10463), émet l'opinion que l'auteur de cette *Vie* est le pape Innocent IV lui-même, et il s'appuie sur un passage de la généalogie de la maison de Fiesque, à laquelle appartenait ce pontife. Il y est dit que Innocent IV avait voulu rendre ce dernier témoignage d'amitié à la mémoire du prélat breton, qu'il avait beaucoup connu. Rien ne démontrant le fondement de cette assertion, nous serions plus disposé à croire, avec les Bollandistes, que cet écrivain aurait été de Bourges et archidiacre de Saint-Brieuc. Au reste, son ouvrage est peu de chose. Il a été publié une autre Vie de saint Guillaume Pinchon par le chanoine de la Devison (*voy.* t. Ier, p. 536).

P. L...t.

PINCZON DU SEL DES MONTS. *Voyez* **SEL DES MONTS (PINCZON DU).**

PINSARD (Yves), — dominicain, né à Dinan vers 1589, prononça ses vœux dans le couvent de cette ville, étudia ensuite à Paris, fut reçu docteur en Sorbonne en 1623, et devint, en 1625, théologal de la cathédrale de Quimper, fonctions qu'il occupa pendant trente ans. Il restaura le couvent de son ordre à Quimperlé et le gouverna en qualité de prieur. Il fut nommé, en 1650, prieur du couvent de Saint-Jacques, à Paris, où il mourut, à l'âge de soixante-trois ans, le 13 avril 1652. On a de lui : I. *La Délégation des religieux pour entendre les confessions*. Paris, 1622 et 1648, in-8°. II. *Les Trophées de la piété du couvent de Saint-Jacques*. Paris, Brancby, 1634, in-8°. III. *Le Vœu de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Rennes*. Rennes, 1634, in-8°, et 1706, in-12. La dernière édition est intitulée : *Relation de la fondation du couvent de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (Dominicains), et de la solemnité du vœu rendu par Messieurs de la ville de Rennes en 1634*, in-8°, *et renouvelé en 1740*. Rennes, veuve P. Garnier, 1740, in-12. P. L...t.

PIOLAINE (Joseph-Marie), — né à Rennes, le 20 janvier 1760, avait servi, pendant huit ans, comme soldat, dans le régiment d'Anjou-infanterie, lorsque sept ans après son congédiement, il fut élu, le 12 septembre 1791, commandant en second du 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine. Devenu chef de bataillon en premier, le 8 décembre 1792, et maintenu comme tel lors de la formation de la 42e demi-brigade, il fit les campagnes de 1792 à l'an IX aux armées du Nord, de Batavie et du Rhin. Au siége de Valenciennes, un bataillon de Paris s'étant laissé enlever son drapeau et ses canons, Piolaine, accouru à la tête du sien, rétablit le combat et reprit le drapeau, ainsi que les pièces. Le troisième jour complémentaire an VII, il fut nommé chef de la 42e demi-brigade sur le champ de bataille de Berghen, en récompense de sa participation au succès de cette journée, où il avait défendu, contre toutes les forces russes et anglaises, le chemin des Coquilles, qui couvrait le village de Berghen. Le 10 et le 12 vendémiaire an XII, il donna de nouvelles preuves de son courage, le premier jour, en soutenant le choc de l'ennemi de manière à empêcher la destruction ou la capture de deux bataillons français; le second, en coopérant à la victoire de Castricum par des charges vigoureuses contre les Anglo-Russes, déjà maîtres du champ de bataille d'où il les délogea, à deux reprises. Après s'être encore fait remarquer aux batailles de Biberach et de Maestricht, et avoir successivement commandé les places d'Yverdun, d'Ulm et de Granville, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 4 germinal an XII, électeur de l'arrondissement d'Avranches en 1807, commandant de Saint-Malo en 1812, puis de Rennes pendant les Cent-Jours Maintenu dans ses fonctions, le 25 juillet 1815, il les exerçait encore lorsqu'il mourut à Rennes, le 9 juin 1816.

P. L...t.

PIRÉ. — La maison Rosnyniven (primitivement Rochnyvinen) de Piré tire son nom et son origine de la terre de Rosnyvinen (1), située dans la paroisse de Ploudiry, laquelle faisait partie de l'ancien évêché de Léon. Cette maison est très-ancienne. Il existe un acte passé en 1338 devant la cour de Landivisiau, et scellé du scel de Henry, *fieu* d'Alain de Rosnyvinen, touchant une Jahette de Rosnyvinen, *déguerpie*, c'est-à-dire veuve de Saldun ou Salomon de Quœtanmouel. Or, il n'y avait guère plus d'un siècle, à cette époque, que, dans ce pays, les noms de famille étaient devenus héréditaires; témoin un acte de 1235, cité par D. Lobineau (*Pr.*, 383), où les chevaliers sont désignés par leur nom et celui de leur père. Les titres publics font mention de plusieurs membres de cette famille, en qualité d'écuyers attachés au service des plus grands seigneurs, tels qu'Olivier de Clisson, Alain de Rohan, Bertrand Duguesclin. Les armes des Rosnyvinen sont *d'or, à la hure de sanglier de sable arrachée de gueules aux défenses d'argent*; alias, *à la bordure engreslée de gueules;* pour support : *Deux aigles essorant de sable*, et pour devise : *Défends-toi !* Une branche de cette famille, établie en Normandie sous le nom de Chamboy, avait les mêmes armes, avec cette devise latine : *Non ferit nisi læsus* (1).

Parmi les membres de cette famille qui ont droit à une mention, nous citerons :

I. **Piré** (2) (Hervé de Rosnyniven de). — Il ratifia, le 10 avril 1381, le traité de Guérande, qu'il signa avec Alain de Malestroit, Balthazar de Blossac, Macé Raguenel, Guillaume de Sévigné et vingt autres écuyers.

Lce Rn d. l. R.

II. **Piré** (Guillaume de Rosnyniven de). — Un Guillaume de Rosnyniven (l'arbre généalogique de la famille en mentionne plusieurs de ce nom à cette époque), est cité par Saint-Foix pour un acte qui atteste son désintéressement et la noblesse de ses sentiments. A cette époque, quand un chevalier mourait, après s'être distingué par ses qualités ou sa bravoure, l'usage était que les plus grands seigneurs, les rois mêmes, sollicitassent l'honneur d'hériter de son cheval de bataille ou de son épée. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, offrant en échange une dot considérable à la fille de ce vaillant homme, mort sans fortune. Rosnyniven l'épousa, refusa la dot et garda l'épée.

P. L...t.

III. **Piré** (Jehan ou Jean de Rosnyniven de), — d'abord écuyer d'écurie du duc de Bretagne François Ier, attaché ensuite au connétable de Richemont, depuis duc sous le nom d'Arthur II. En 1433, il faisait partie de la troupe qui s'empara avec violence, au château du Coudray, près Chinon, du sire de la Trémoille, favori de Charles VII et ennemi juré du connétable. Ce seigneur fut surpris au lit, et Jean de Rosnyniven, craignant qu'il ne s'échappât, lui donna un coup de dague dans le ventre. Le faible Charles VII approuva, en pleins États, à Tours, tout ce qui s'était passé. Il ne semble pas qu'il eût gardé rancune au chevalier breton, car on voit paraître ce dernier, en 1446, en

(1) Ce nom signifie, en bas-breton, *roche des ifs*. Il ne reste plus que des ruines du vieux château, passé, du reste, depuis long-temps, dans des mains étrangères.

(1) Parmi les familles alliées aux Piré, nous mentionnerons les Rohan, les Bois-Hamon, les Bois-Riou, du Bot, Botherel, La Bourdonnaye, Châteaubriant, d'Epinay, Goyon, Hay, La Motte-Picquet, comtes de la Mark, ducs de Croy, les Créqui, Mme de Montesson, veuve du duc d'Orléans, les Villars, les Montbourcher.

(2) Nous donnons ce nom à tous les membres de cette famille, indistinctement, bien que Guyaume Rosnyvinen, mort vers 1495, soit le premier qui l'ait porté, comme nous le verrons plus loin.

qualité de premier échanson du roi, charge alors assez considérable. Il fut aussi maître des eaux et forêts de France, Brie, Champagne, Lyonnais, etc., et capitaine de Lagny-sur-Marne. Il avait rendu à la France d'éminents services en se battant avec vigueur contre les Anglais, notamment à la journée de Saint-Denis, en 1436, où il fit prisonnier Thomas de Beaumont, lieutenant du roi d'Angleterre, dont il était parent, et capitaine de la Bastille durant l'occupation de Paris par les insulaires. Jean fut, en outre, employé dans des négociations. Il mourut au château de Kerenhoët, vers le 11 mars 1454, et fut inhumé dans l'abbaye de Daoulas, où se trouvaient les tombeaux des divers membres de sa famille, qui en était fondatrice. — Il eut un neveu du même nom que lui, lequel se distingua dans les combats et fut gouverneur de Dinan.

L^ce Rn d. l. R.

IV. Piré (Guillaume Rosnyniven de), — neveu du précédent, chevalier, seigneur du Parc d'Avaugour, dans le Bas-Maine, de Courceulles en Normandie et du Plessix en Bretagne, succéda à son oncle dans les charges de grand échanson et de maître des eaux et forêts. Il fut successivement maréchal-des-logis et capitaine de la ville et forteresse de Vire, emploi dont le connétable Arthur de Richemont avait été auparavant pourvu, fort jeune encore. Il usa de la manière la plus honorable du crédit que ses services lui avaient procuré auprès de Charles VII. Indigné des mauvais traitements que François Ier, duc de Bretagne, exerçait envers son frère Gilles (*voy. ce nom*), il représenta au roi que ce prince n'était pas aussi coupable qu'on affectait de le faire paraître; que, s'il avait encouru la haine du duc, c'était pour avoir demandé avec trop de hauteur un apanage en Bretagne; que, si le refus qu'on lui en avait fait l'avait déterminé à recourir à l'appui des Anglais, cette faute, toute grave qu'elle était, aurait trouvé grâce auprès de ses ennemis eux-mêmes, s'il ne s'était rendu coupable d'avoir épousé une riche héritière dont plusieurs d'entre eux avaient recherché la main. Invoquant ensuite des raisons d'État, il fit observer que la détention de Gilles ayant amené la rupture de la trève, son élargissement pourrait adoucir les Anglais et faciliter l'issue des conférences alors entamées en Normandie. Afin d'assurer le succès de sa chaleureuse intervention, il s'était spontanément porté caution de la somme de dix mille cinq cents écus pour les frais de cette négociation. Le roi, touché d'un zèle si désintéressé, ainsi que du triste état de Gilles, chargea l'amiral Prégent de Coetivy, qu'il envoya en Bretagne pour conclure une alliance, de solliciter du duc la liberté de son frère. François feignit de se rendre aux désirs du roi, mais le meurtre de son frère, consommé le 24 avril 1450, ne témoigna que trop de sa dissimulation. Cette conduite cruelle et déloyale détacha Rosnyniven de son souverain naturel. Il continua donc de servir Charles VII; mais, à la mort de ce prince (1461), il refusa de servir Louis XI, à la maison duquel il avait été attaché pendant que ce prince n'était que dauphin. La Bretagne ayant été envahie par les Français, il refusa d'accepter de ce prince une somme de six mille écus, une rente de quatre mille livres et les offices qu'il tenait de Charles VII, refus qui, joint au prêt de deux mille écus qu'il fit au duc de Bretagne, lui attira la confiscation des domaines qu'il possédait en France, mais qu'il recouvra à la paix. Lorsqu'en 1487, les Français mirent le siège devant Saint-Aubin-du-Cormier, dont le duc François II l'avait nommé gouverneur, il se prépara à une vigoureuse défense. Dès qu'il s'était vu menacé d'un siège, il avait, avec une ardeur infatigable, monté les canons, préparé les armes, creusé un étang et approvisionné la ville pour long-temps; mais il avait peu de troupes. La meilleure partie de la garnison, dirigée d'abord sur Nantes, avait, depuis la levée du siége de cette ville, été envoyée à Rennes pour renforcer l'armée qui s'y rassemblait par les soins de Philippe de Montauban (*voy. ce nom*). Rosnyniven avait à peine cinquante hommes pour défendre la place. Les Français, au nombre de quatre mille cinq cents, commandés par Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, s'en approchèrent sans difficulté, et, dès qu'ils furent sous les murs, ils mirent en batterie toute l'artillerie dont ils s'étaient servis au siège de Nantes. Aussitôt que les habitants les aperçurent, ils coururent aux barrières sous prétexte de les défendre, mais la plupart s'enfuirent honteusement dans les bois. Cet exemple fut suivi par quelques soldats de la garnison du château, qui descendirent dans les fossés à l'aide de cordes. Les assiégeants firent trois attaques, l'une du côté de la ville, une autre du côté de la Celinaire, et la troisième du côté de Fougères. L'artillerie de la place tua soixante hommes, mais celle des ennemis foudroya les murs et y fit une brèche considérable. Le gouverneur se fût enseveli sous les murs si la garnison elle-même ne l'avait forcé de capituler (1). Les Français, admirant son courage, lui permirent de se retirer à Rennes, vie et bagues sauves. Ce brave officier ne trouva pas parmi les siens les égards que ses ennemis n'avaient pu lui refuser. Il fut volé par des gens du parti du duc, et ce qui avait échappé à l'avidité des voleurs lui fut dérobé par

(1) On trouve dans les papiers de la famille de Piré une note ainsi conçue : « Il existe sur les lieux une tradition vraie ou fausse, qui porte que Guillaume de Rosnyniven avait juré que les Français n'entreraient jamais dans la forteresse qu'ils ne lui eussent passé sur le corps, et que, se voyant forcé de se rendre, il descendit dans le fossé, et s'étendit sous le pont pendant que les vainqueurs entrèrent; circonstance qui, si elle est vraie, marque bien la crainte religieuse et la simplicité de ces temps-là. »

deux seigneurs qui firent vendre publiquement ses équipages à Rennes. Ce ne fut pas là le terme de ses disgrâces. Sa vaisselle d'argent, les bijoux de sa femme lui furent enlevés par les officiers du duc, ses meubles confisqués au profit de Philippe de Montauban, et il fut dépouillé de ses deux charges de gouverneur et de maître des eaux et forêts. Il se plaignit de ce traitement injuste avec la noble hardiesse qu'inspire l'innocence; et, quelque prévenu que fût le duc, il ne put refuser d'entendre un vieil officier dont la conduite était irréprochable. Il lui accorda un sauf-conduit de dix jours, suspendit les procédures commencées, et, quand on les recommença, après avoir prouvé qu'il avait fait tout ce qui était possible pour sauver Saint-Aubin, Rosnyvinen rappela la part honorable qu'il avait prise à la conquête de la Normandie, les avantages qu'il avait abandonnés en France pour accourir au secours de son souverain, les sommes d'argent que François II lui avait dues à plusieurs reprises, enfin la perte d'un frère et de quatre neveux tués au siège de Saint-Aubin. Le duc, honteux de son injustice et de son ingratitude, le rétablit dans ses biens et dans ses charges, auxquelles il ajouta celle de maître de son hôtel, qu'il exerça paisiblement jusqu'à sa mort, dans un âge très-avancé, vers la fin de 1495, au château du Parc d'Avaugour, dans le Bas-Maine. Il avait épousé en secondes noces Hélène Bonenfant, héritière de la terre du Plessis-Quérif, qui a pris depuis le nom de Piré, que la famille de Rosnyvinen a ajouté au sien. P. L...t.

V. Piré (Claude de Rosnyvinen de), — fils de l'arrière-petit-fils du précédent, épousa, en 1576, demoiselle Claude d'Argentré, fille de noble homme Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes et auteur de l'*Histoire de Bretagne*, porta les armes pour la Ligue, et périt, le 1er septembre 1585, assassiné, près de son château de Piré, par deux de ses vassaux qui se disaient du parti de Henri IV, lorsqu'il revenait d'une expédition malheureuse conduite par le duc de Mercœur. Lte Rn. d. l. R.

VI. Piré (Christophe de Rosnyvinen de), — arrière-petit-fils de Claude, fils de Jean, petit-fils de Bertrand, tous deux conseillers au Parlement de Bretagne, naquit en 1653. La faiblesse de sa constitution l'empêcha de s'attacher au service du roi dans ses armées; la noblesse de l'évêché de Rennes le choisit néanmoins pour commander une compagnie de gentilshommes. Ses loisirs furent consacrés à l'étude de la jurisprudence et de l'histoire. Il est auteur de l'*Essai sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, formant les tomes III et IV de l'ouvrage publié par l'abbé Desfontaines, sous le titre d'*Histoire des ducs de Bretagne et des différentes révolutions arrivées en Bretagne*. Paris, Rollin, 1739, 6 vol. in-12. Desfontaines dit, dans la préface du t. Ier, que l'histoire de la Ligue lui a été fournie et ne lui a coûté que les soins pénibles de la correction et de la révision du style. L'*Essai* de Piré se divise en deux parties : la première contient ce qui s'est passé depuis la naissance de la Ligue jusqu'à la conversion de Henri IV, et la seconde, ce qui est arrivé depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre. Les copies manuscrites n'en sont pas rares : Nantes en possède deux, Saint-Brieuc une, et la Bibliothèque impériale une quatrième. Il en existe à la Bibliothèque de Rennes trois, dont l'une, provenant de la Bibliothèque des jésuites, est regardée comme l'autographe et contient une préface fort intéressante que Desfontaines n'a pas reproduite dans son édition tronquée de 1739. Aussi serait-il à désirer qu'on donnât une nouvelle édition sur cet excellent manuscrit, d'une écriture fort nette et chargé de nombreuses corrections. M. de Kerdanet, dans ses *Notices chronologiques, etc.*, lui attribue un ouvrage recherché pour sa singularité et ayant pour titre : *La Pogonologie, ou Discours facétieux des barbes; auquel est traitée l'origine, substance, différence, propreté, louange et vitupère des barbes*, par R. D. P. Rennes, Pierre Bretel, 1589, in-4°. Quand même cet ouvrage ne serait pas de Regnault d'Orléans, comme le pense Barbier (*Dict. des Anonymes*, art. 14417), il ne saurait être de l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la Ligue*, né soixante-quatre ans après sa publication.

Dans toutes les circonstances où la cour s'efforça d'enlever à la Bretagne les priviléges et franchises qui lui avaient été reconnus lors de son union à la France, Piré s'opposa avec fermeté à ces entreprises. Son patriotisme fut plusieurs fois puni de l'exil, notamment en 1703 et en 1717; en revanche, ses compatriotes lui témoignèrent leur reconnaissance, en le portant aux Etats de Nantes, de 1722, à la présidence de l'ordre de la noblesse, bien qu'il ne fût pas doyen. Il mourut, le 24 février 1732, âgé de soixante-dix-neuf ans, entouré de l'estime et de la considération universelles, et fut inhumé dans l'église de Piré, entre le balustre et le grand-autel. Il avait épousé Prudence Descartes, de la famille du fameux philosophe de ce nom.

Un autre Rosnyvinen, marquis de Piré, présida également la noblesse aux Etats de 1770. P. L...t.

VII. Piré (Pierre-Marie de Rosnyvinen, comte de), — arrière-petit-fils de Christophe, qui précède, né à Rennes, paroisse Saint-Georges, le 27 juin 1738, entra au service, comme garde de la marine, en 1755, fut fait prisonnier sur la frégate la *Mignonne*, en 1759, et promu au grade d'enseigne, en 1761. La mort de son frère aîné lui ayant fait quitter le service, il parut aux Etats de Nantes en 1764, et fut nom-

mé membre de la commission intermédiaire, quoique ce fût la première tenue à laquelle il assistait, et qu'il n'eût que vingt-cinq ans, âge prescrit par la déclaration de 1736 pour avoir entrée et voix délibérative aux Etats. Il justifia cette marque d'estime et de considération, en présentant à l'assemblée de 1783 un *Mémoire sur l'établissement d'un port du roi à Saint-Malo, et sur les canaux à ouvrir à l'effet de réunir Angers à Saint-Malo par Laval, Vitré, Rennes et Dinan, et d'établir une navigation toujours sûre et commode entre Rennes et l'Océan, par Redon;* — plan très-vaste, comme on voit, et qui aurait produit de magnifiques résultats pour la prospérité du pays. L'exécution d'une partie de ces projets remonte, du reste, à une date très-ancienne; car on voit que François Ier abandonna pour les travaux de la navigation de la Vilaine, travaux qui eurent lieu en 1539 et 1575, des droits de rachat appartenant au domaine. Plus tard, M. de Kersauson (*voy. ce nom*) avait provoqué la reprise des travaux de canalisation de la Bretagne. Il s'agissait maintenant d'adopter un système complet et définitif. L'ordre fut donné par les commissaires des Etats « de faire lever des plans et de constater » la possibilité de réunir la rivière d'Oust à celle » du Blavet, pour se rendre à Lorient, et d'o- » pérer la jonction de cette dernière avec celle » de l'Aven, pour communiquer avec la rade » de Brest. » En attendant, le projet de Piré fut approuvé, le 30 janvier 1783, par les Etats, qui chargèrent la commission intermédiaire de lui remettre deux bourses de jetons aux armes de Bretagne « *lesquelles bourses seront par lui » données en leur nom à ceux qui l'ont aidé dans » un travail aussi avantageux à la province.* » Restait à obtenir l'assentiment de l'autorité centrale. Des commissaires auxquels furent adjoints l'auteur du projet et M. du Dezerseul, capitaine au corps royal du génie, se rendirent à Paris, et furent présentés au roi, le 31 octobre 1783, par le duc de Penthièvre, gouverneur titulaire de la Bretagne. Louis XVI, très-instruit, comme on sait, dans la science géographique, et plein d'ardeur pour les améliorations que la France réclamait, reçut avec plaisir la carte générale des travaux projetés. On lit dans le rapport rédigé à cette occasion : « Sa Majesté » suivit sur le plan le tracé des canaux, et nous » dit qu'elle préférait la direction par la rivière » d'Isle, comme plus utile à son service et né- » cessaire à sa ville de Rennes, d'ailleurs moins » coûteuse et moins longue. Elle eut la bonté de » nous répéter plusieurs fois combien elle applau- » dissait à cette entreprise, et elle ajouta qu'elle » se chargeait de son exécution dans le Maine, et » donnait deux cent mille livres par an pour les » travaux de Bretagne. » Piré, présenté au roi immédiatement avant l'audience, en avait reçu l'assurance de sa satisfaction, et tous les plans avaient été disposés dans le cabinet du prince.

Le 22 décembre 1784, Piré lut aux Etats de nouvelles observations qui eurent pour résultat de faire nommer une commission chargée de veiller à la publication de toutes les pièces se rapportant à cette grande affaire, publication qui eut lieu sous le titre de *Précis des Opérations relatives à la Navigation intérieure de la Bretagne.* Rennes, Nicolas-Paul Vatar, imprimeur de NN. SS. les Etats de Bretagne, 1785, in-folio. On doit encore à Piré : I. *Mémoire sur le moyen de se procurer les fonds nécessaires pour la navigation intérieure de la Bretagne.* Rennes, 1786, in-fol. II. *Considérations importantes sur la navigation intérieure proposée en Bretagne, et Réponses à diverses objections sur l'Emprunt par forme de tontine.* Rennes, 1786, in-fol. III. *Projet d'un Port du Roi dans la Manche, contigu au port de commerce de Saint-Malo, approvisionné par les canaux intérieurs du royaume*, avec cette épigraphe virgilienne : *O fortunatos, sua si bona nôrint.* Rennes, Vatar, 1783, in-fol. On remarque en général, dans ces écrits, une connaissance des vrais principes de l'économie politique, principes fondés sur l'observation, et plus solides que les brillantes théories de l'école anglaise. Ces théories, trop absolues, et moins applicables à notre pays, essentiellement agricole, qu'à l'Angleterre, dont la prospérité semble reposer principalement sur une production illimitée, étaient d'ailleurs peu connues en France à cette époque, puisque les œuvres de Smith n'avaient pas encore paru. Piré, qui avait évidemment étudié les économistes français, soulève et résout en passant telle question qui, de nos jours, a provoqué bien des débats, celle de l'exécution des grands travaux d'utilité publique par l'Etat ou par les compagnies. L'auteur se prononce contre les compagnies. « Ce dernier système, dit-il, est reconnu abusif par une longue expérience... La bonté des ouvrages sera calculée sur le temps fixé pour le remboursement. » Après avoir prononcé le mot d'*agiotage*, et cité l'exemple de la Bourgogne, il demande qu'on ouvre un emprunt en Hollande, où les capitaux abondaient alors, et qui s'empruntait à elle-même à 2 1/2 pour 0/0. Il est assez curieux de voir invoquer les mêmes arguments, et proposer les mêmes expédients que ceux auxquels on a eu recours dans des discussions contemporaines. Piré s'occupe aussi de la population, qui s'augmente, dit-il, par la masse du travail. Il évalue celle de la Bretagne à 1,700,000 habitants, et celle de la Normandie à 1,800,000. On sait combien on a progressé depuis.

Piré émigra pendant la Révolution. Il mourut à Rennes le 18 pluviôse an X (7 février 1802). Il avait épousé, le 13 mars 1773, demoiselle Hélène-Marie Eon de Vieuxchâtel. Ce mariage le rendait allié à la branche cadette de Savoie-Carignan, déclarée, par un acte législatif, apte

à occuper éventuellement le trône de Sardaigne. L^ce Rn. d. l. R.

VIII. Piré (Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyniven, marquis de), — fils du précédent, général de division, comte de l'Empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire de Wurtemberg, naquit à Rennes le 31 mars 1778. Son père, lorsqu'il émigra, l'emmena à Coblentz, où il le fit recevoir, le 1er janvier 1792, dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Grammont : il n'avait pas encore quatorze ans. Après l'expédition de Champagne, il passa, comme sous-lieutenant, en 1794, dans le régiment d'infanterie du prince de Rohan. Sa brillante conduite à l'affaire d'Appeldorn, sur la Meuse (18 octobre), où il fut blessé en reprenant une redoute à la tête des grenadiers, lui fit obtenir le grade de lieutenant. C'est en cette qualité que, le 16 juin 1795, il s'embarqua à Stade sur l'Elbe, pour prendre part à l'expédition de Quibéron, dont on connaît l'issue désastreuse. Dans cette campagne à jamais déplorable, où les émigrés furent trahis par de perfides alliés qui ne versèrent pas une goutte de leur sang, mais dont l'*honneur*, suivant la belle expression de Sheridan, *coula par tous les pores*, Piré combattit aux côtés du comte de Sombreuil, qui l'avait choisi pour aide-de-camp. Plus heureux qu'un grand nombre de ses compagnons, il parvint, quoique blessé d'un coup de feu à la poitrine, à se rembarquer sous une grêle de balles. Comme il quittait le fort Penthièvre, Hoche y entrait à la tête des républicains. Il fut alors nommé capitaine; mais bientôt, ennuyé de vivre à Londres, où la politique perfide de l'Angleterre enchaînait le courage de tant de braves gens, il donna brusquement sa démission, et se jeta sur les côtes de Bretagne, dans l'espoir de se joindre comme soldat aux bandes infatigables qui guerroyaient pour la cause royaliste dans cette province. Le 16 mars 1796, il débarquait à Paramé, près de Saint-Malo, avec MM. de Sérent, de Botherel, de Bourmont, etc. (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 144-146). La petite troupe avait à peine mis pied à terre qu'elle fut attaquée par une patrouille républicaine qui lui tua dix hommes, et la poursuivit l'épée dans les reins jusque dans les marais de la baie de Cancale. Piré, blessé à la main, ne dut la vie qu'au sang-froid qui ne l'abandonnait jamais. Il parvint à se cacher, et gagna quelques jours plus tard le quartier-général de M. de Puisaye, qui le nomma un de ses aides-de-camp. Dans la guerre de partisans à laquelle il se livra alors avec ardeur, Piré eut maintes occasions de déployer ses qualités distinctives, audace, perspicacité, persévérance; et c'est à leur emploi joint à son rare bonheur qu'il dut d'échapper aux dangers qui l'assaillaient de toutes parts.

Cependant les rivalités des chefs royalistes, le manque d'une bonne direction dans leurs mouvements; enfin, les mesures empreintes de douceur et de sagesse prises par le général qui commandait les républicains, faisaient dégénérer en une sorte de brigandage une lutte qui, du reste, n'avait jamais atteint les proportions gigantesques des guerres de la Vendée. Piré profita de la capitulation dite de l'an IV pour déposer les armes. Hoche l'accueillit avec la plus grande bienveillance. « Il montra pour lui les sentiments d'un père, dit un de ses biographes, et se garda bien d'exécuter à son égard les ordres du Directoire, ordres en vertu desquels il devait expulser de France les émigrés secrètement rentrés. » Le jeune pacificateur semblait pressentir les éminents services que l'intrépide partisan rendrait un jour à la patrie qui ne l'aurait pas rejeté de son sein.

Piré, rentré dans la vie privée, ne tarda pas à être inquiété, précisément à cause de sa fatale émigration. Dans une pièce qu'il présenta alors pour sa justification *aux administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine*, il fait d'abord observer que cette circonstance de sa vie n'était point officiellement établie. « Je pourrais, » dit-il, me borner à demander où est la preuve » que j'ai émigré. Mais il n'est point dans mon » âme de chercher à tromper, et heureusement, » je n'en ai pas besoin. Oui, j'ai émigré. » L'auteur du mémoire s'excuse ensuite de la démarche dont on lui faisait un crime sur sa grande jeunesse qui le mettait dans la nécessité de suivre sa famille, et il finit par se mettre à couvert derrière le traité de pacification. Ce mélange d'audace et de prudence détourna les périlleuses poursuites dont il était menacé.

Une fois sa radiation obtenue, Piré se fixa à Rennes. Après les jours pleins d'activité et d'émotions qu'il venait de traverser, la monotonie d'une vie tranquille et uniforme lui semblait insupportable. Il y avait alors dans l'ancienne capitale de la Bretagne quelques débris de cette société joyeuse et brillante du XVIIIe siècle, composée d'hommes de plaisir et d'épée, à folles et bruyantes aventures, et dont le maréchal de Richelieu avait jadis été le type le plus éclatant et le plus envié. Par sa naissance, et surtout par son caractère impétueux, Piré se trouva en faire naturellement partie; il en devint même bientôt le chef, et des exploits d'un nouveau genre succédèrent à ceux des guerres civiles. Un extérieur imposant et des plus agréables, des manières extrêmement distinguées, un esprit séduisant, plein de finesse et d'à-propos, expliquent les succès réels qu'il obtint et lui en firent, gratuitement peut-être, attribuer bien d'autres. Toutefois, des instincts plus généreux ne tardèrent pas à triompher en lui, et il songeait sérieusement à embrasser un genre de vie qui lui permît d'en faire un plus noble usage, lorsqu'apparut le génie extraordinaire suscité par la Providence, pour relever et affermir la

France, ébranlée jusque dans ses fondements. Servir cet homme, c'était servir la patrie, en combattant au dehors pour son indépendance, en concourant, au dedans, au rétablissement de l'ordre. Aussi vit-on sans étonnement une foule de personnes, bien qu'attachées de cœur aux princes de l'ancienne maison royale, mettre leur épée à la disposition du réorganisateur de la société. Piré suivit cet exemple.

Déjà, en 1800, il avait fait la campagne de Hohenlinden, sous Moreau, en qualité de maréchal-des-logis-chef d'une compagnie de hussards volontaires qu'il avait levés et équipés à ses frais. Le grade de capitaine avait été la récompense de sa valeur. Mais le corps auquel il appartenait ayant été dissous, il était rentré dans ses foyers, qu'il ne quitta qu'en 1805 pour faire partie de l'état-major général de la Grande-Armée, avec le titre d'officier, sans désignation de grade. Dès lors une nouvelle carrière s'ouvrit devant lui, et il y marcha à grands pas.

Le 2 décembre 1805, il assistait à la mémorable bataille d'Austerlitz, où, lors de la rupture du lac glacé qu'essayèrent de franchir près de trois mille Russes, il fit prisonnière tout une compagnie de fuyards, forte de cent cinquante soldats. Le 31 décembre, il fut nommé capitaine au 7e hussards, brigade Lasalle, et prit part en cette qualité à la campagne de Prusse.

Un de ses faits d'armes les plus brillants et les plus hardis eut lieu le 10 octobre 1806. Pendant la nuit, à la tête de cinquante hommes seulement, il surprenait la ville de Leipzig, et cela à dix lieues de l'armée prussienne, qui n'avait pas encore éprouvé la défaite d'Iéna. Les dépêches les plus importantes saisies dans les bureaux de la poste furent le fruit de cet heureux coup de main.

Le 24 du même mois, au combat d'Orianembourg, il enlevait un étendard au régiment prussien d'Anspach et Bareuth. Le 28, il renouvelait les prodiges de Leipzig. Le général Lasalle l'avait envoyé en avant pousser une reconnaissance. Piré prend sur lui de s'emparer d'une place-forte, munie de cent soixante-dix pièces de canon et défendue par une garnison de six mille hommes. Suivi du trompette de sa compagnie, il se présente devant Stettin, comme parlementaire, et parle au commandant avec tant d'assurance et de hauteur, le menaçant d'une prise d'assaut, que la ville se rend, sans coup férir, à une brigade de huit cents hussards, qui ne se doutait pas, en cet instant, de la conquête qu'elle faisait. Lasalle, le major-général Berthier, l'Empereur lui-même, ne purent refuser au hardi vainqueur les plus vives félicitations. De si éclatants succès lui valurent (31 décembre 1806) le grade de chef d'escadron au 10e hussards.

La première campagne de Pologne (1806-1807) fit ressortir sous un nouveau jour ses talents militaires. Autant il avait été jusque là entreprenant, autant il montra de prudence et de perspicacité dans la difficile mission qui lui fut confiée. Il s'agissait de couvrir et d'éclairer le 5e corps, qui manœuvrait par un hiver rigoureux dans un pays inconnu, où jamais armée française n'avait pénétré jusqu'alors, sur un sol couvert de frimas, hérissé de bois, entrecoupé de marais fangeux. La part distinguée qu'il prit à la bataille d'Ostrolenka, à celle d'Heilsberg, dans le bulletin de laquelle son nom fut cité honorablement, et en général à tous les combats qui précédèrent la paix de Tilsitt, lui fit obtenir (10 juillet 1807) le grade de colonel du 7e régiment de chasseurs à cheval, grade que ses chefs sollicitaient au reste pour lui depuis long-temps. Le prince de Neufchâtel, désirant attacher à sa personne un si brillant officier, l'avait, dès le 10 mars précédent, nommé son aide-de-camp. La croix de la Légion-d'Honneur, que Murat, d'après l'ordre de l'Empereur, attacha de sa main sur la poitrine de Piré, les paroles flatteuses que celui-ci recueillit de la bouche du souverain, alors l'arbitre de l'Europe et si bon juge du courage; enfin, le titre de baron, accompagné d'une dotation de 10,000 fr. de rentes, commencèrent sa haute fortune militaire.

Dans la campagne d'Espagne (1808), le jeune colonel, après avoir intrépidement combattu au premier siége de Saragosse, prit part, sous les yeux de l'Empereur, à la victoire de Somma-Sierra. Chargeant à la tête d'un escadron de lanciers polonais de la garde impériale, il blessa et fit prisonnier de sa propre main le colonel du régiment de la Couronne. Promu, le 30 mars 1809, au grade de général de brigade, il assista successivement, en Allemagne, aux batailles d'Essling, où il reçut un coup de feu à la tête, et de Wagram, où son régiment perdit quatre cent cinquante hommes, et prit à l'ennemi un drapeau. La mort de Lasalle lui ayant fait confier momentanément le commandement de toute la cavalerie légère, il déploya, dans ces circonstances, la plus haute capacité militaire, et mérita les éloges de Masséna.

Vint ensuite la désastreuse guerre de Russie. Nous trouvons le nom de Piré dans le 10e bulletin de la Grande-Armée, daté de Witepsk. Il s'agissait des trois journées d'Ostrowno, qui, au dire de militaires distingués, marquèrent parmi les plus brillantes de la campagne. « La cavalerie légère se couvrit de gloire », porte le récit officiel. « Le roi de Naples cite comme s'étant fait remarquer la brigade Piré, composée du 7e hussards et du 16e chasseurs. La cavalerie russe, dont partie appartenait à la garde, fut culbutée; les batteries que l'ennemi dressa contre cette cavalerie furent enlevées. » — Le rapport du roi de Naples, daté de Mattuzewo, constate en effet que ce succès était dû à une charge que Piré avait exécutée avec autant de

bravoure que d'intelligence. Le grade d'officier de la Légion-d'Honneur, conféré à Piré sur le champ de bataille, sanctionna ces éloges.

A la bataille de la Moskowa, Piré, engagé l'un des premiers, perdit deux cent cinquante hommes. En 1813, après la victoire de Bautzen, il fut chargé de poursuivre, avec sa brigade, les partisans qui harcelaient l'armée française, et contraignit le général Thielmann à gagner la Bohême. Napoléon fut si satisfait de cet heureux résultat qu'à la revue de Duben il lui remit les insignes de commandeur de la Légion-d'Honneur. Deux jours après, il le créa général de division. Voici comment le fait est rapporté dans une notice biographique : La bataille de Leipzig allait commencer. L'Empereur fait appeler Piré et lui dit : « Je vous ai nommé » général de division pour commander la divi- » sion de cavalerie légère qui arrive d'Espagne. » Avez-vous parmi vos colonels un officier digne » de vous remplacer? Entendez-vous ce que je » vous dis : digne de vous remplacer? » — « Oui, sire, répondit Piré, le colonel du Coëtlosquet *(voy. ce nom)*, commandant du 8e hussards, mérite toute votre confiance. » — « Eh » bien! tirez votre sabre, faites reconnaître du » Coëtlosquet pour votre remplaçant, et allez » prendre immédiatement votre nouveau com- » mandement. »

On connaît la funeste issue de la bataille de Leipzig. L'intelligente valeur de Piré fut impuissante à en conjurer les suites comme à arrêter la marche désormais irrésistible des alliés sur le Rhin. A cette époque se place le brillant fait d'armes de Colmar. Pendant la mémorable campagne de France (1814), il semble se multiplier. On le voit partout, à Sainte-Croix, à Hambervilliers, à Saint-Dié, où il reçut la décharge, presque à bout portant, d'un bataillon bavarois au devant duquel il s'était précipité, à Brienne, à la Rothière, à Troyes, à Saint-Dizier, où, soutenu par la division de Defrance, il enleva un bel équipage de pont. Napoléon, abdiquant, à Fontainebleau, donna à son zélé serviteur, comme témoignage de sa satisfaction, la seule chose dont il pût disposer en sa faveur, le titre de comte pour lui-même et plus de cent promotions pour la division qu'il avait toujours conduite dans le chemin du devoir.

Mis à la demi-solde par le nouveau Gouvernement, Piré se retira en Bretagne. Sa disgrâce était motivée sur ce qu'il avait tenté, disait-on, d'arrêter le comte d'Artois, lorsque, pendant la dernière campagne, ce prince avait pénétré sur le territoire français. L'accusation était sans fondement. Piré avait bien, quoique à contre-cœur, prêté son concours à l'arrestation de quelques royalistes, mais il ignorait complètement que le prince fût dans le voisinage, et le Gouvernement lui-même n'étant pas mieux renseigné à cet égard, n'avait pu lui donner d'instructions en conséquence.

Piré se trouvait en Bretagne lorsqu'éclata le mouvement prodigieux qui reporta en un clin d'œil Napoléon de son exil au trône des Tuileries. Il ne put résister à l'appel de son bienfaiteur; s'emparant immédiatement du commandement de la 13e division militaire, il signe et fait signer, de concert avec le général Bigarré, aux officiers placés sous ses ordres, une adresse d'adhésion au résultat de la révolution étonnante qui venait de s'accomplir, fait marcher des troupes contre le duc de Bourbon, qui remuait à Angers, et se rend de sa personne à Paris pour se mettre à la disposition du chef de l'Etat. Celui-ci l'envoya dans le midi de la France, où le duc d'Angoulême, à la tête de huit à dix mille hommes, tant soldats que gardes nationaux, cherchait à soutenir la cause royaliste. Piré, arrivé à Lyon, fut dirigé par Grouchy, qui commandait en chef, sur Valence, dont le prince venait de s'emparer. Il s'agissait de traverser l'Isère. Piré fit une démonstration au port Saint-Jacques; les troupes semblaient hésiter. Le général court sur la rive du fleuve et se promène tranquillement sous les yeux de l'ennemi qui, du bord opposé, faisait pleuvoir sur lui une grêle de balles dont plusieurs l'atteignirent. Electrisés par cet acte audacieux, les soldats montrèrent tant d'ardeur que les royalistes crurent à une attaque véritable. Le 4 avril, Piré passa l'Isère à Saint-Romans et poursuivit, l'épée dans les reins, le duc d'Angoulême, qui se rendit, le 7 avril, au général Gilly. Le prince fut, du reste, traité avec tous les égards que commandait la double dignité de la naissance et du malheur. L'Empereur, charmé de l'heureuse et prompte issue d'une lutte qui, en se prolongeant, aurait pu lui susciter de sérieux embarras, donna à Piré, comme témoignage de sa haute faveur, le gouvernement des Tuileries et d'autres palais de la couronne, le nomma grand-officier de la Légion-d'Honneur, et lui confia le commandement du 6e corps, qui s'organisait à Laon.

Dans la courte et douloureuse campagne qui suivit, le général Piré prit, en passant la frontière, un bataillon de landwerh prussienne, et fit, mais en vain, à la tête d'une division de cavalerie légère, des prodiges de valeur aux Quatre-Bras et à Waterloo. Il lui était réservé d'attacher son nom au dernier combat livré par la France à l'Europe coalisée. Le 1er juillet 1815, il attaqua à Roquencourt, près Versailles, avec une énergie inconcevable, les deux régiments de hussards de Brandebourg et de Poméranie, les deux plus beaux de l'armée prussienne. Une embuscade avait été disposée près des murs du parc. A mesure que les fuyards y tombaient, ils étaient sabrés ou faits prisonniers. Aucun n'en réchappa. Les deux régiments furent entièrement détruits. La commission du Gouvernement donna à la Chambre des députés connaissance de ce brillant fait d'armes, glorieux mais fai-

ble dédommagement des blessures, encore saignantes aujourd'hui, que l'étranger faisait à la France.

Le roi étant rentré dans Paris, le général fit sa soumission. Il n'en fut pas moins compris dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815. On alla plus loin. La part qu'il avait prise à l'arrestation du duc d'Angoulême, quelques mois auparavant, avait suscité contre lui la plus violente irritation. Ses ennemis, dénaturant avec perfidie ses sentiments, ne tenaient compte ni de la difficile position où il s'était trouvé vis-à-vis de Napoléon, ni de ses procédés délicats envers l'auguste prisonnier. Aussi poussaient-ils le Gouvernement à adopter contre lui les dernières mesures, et Piré fut jeté dans les cachots de la préfecture de police, d'où il semblait ne devoir sortir que pour marcher à la mort. A cette nouvelle, sa femme (Mlle des Nétumières), qui habitait la Bretagne, courut à Paris se jeter aux pieds de l'empereur Alexandre. Ce prince, naturellement généreux, et qui professait d'ailleurs pour le général la plus haute estime, s'indigna d'apprendre qu'une telle fin fût réservée à celui qui s'était illustré sur tant de champs de bataille. Il s'adressa au duc d'Otrante, alors ministre de la police, et déclara que, si on ne relâchait pas le général, il enverrait un bataillon le délivrer. Libre, grâce à cette énergique intervention, Piré se hâta de quitter la France, et trouva un asile honorable en Russie. Le czar ne put le prendre personnellement à son service, les conventions arrêtées entre les cours alliées s'y opposant; mais, par compensation, il plaça parmi ses pages les deux fils de Piré, auxquels il accorda plus tard le grade d'officiers dans son armée (1).

L'exil de Piré dura près de quatre ans. Autorisé, le 26 mai 1819, à rentrer en France, il vint immédiatement habiter son château. Ses loisirs furent employés à y tracer un parc magnifique dans le style le plus grandiose, et, par ses soins, l'antique manoir de ses ancêtres devint en peu de temps une des plus splendides habitations que l'on puisse voir aux environs de Rennes.

Le Gouvernement de juillet, placé à un autre point de vue que la Restauration, n'eut garde de négliger l'ancien officier de l'Empire. Le commandement des 2e, 3e et 9e divisions militaires lui fut successivement confié. Mais le caractère indépendant, inflexible même du général, suscita entre lui et le ministère de la guerre des dissentiments qui aboutirent à sa révocation en 1844. Admis, le 1er avril 1846, dans le cadre de réserve, il ne reparut sur la scène politique qu'en juin 1848. Dans ces terribles journées, où il ne s'agissait plus du triomphe de telle ou telle opinion politique, alors que la lutte était engagée entre les forces vives de la civilisation et des hordes sauvages animées par le plus hideux esprit de destruction et d'anarchie, Piré ne crut pas devoir rester neutre dans un si redoutable conflit. Au moment suprême, on vit entrer dans les rangs de la garde nationale, le mousquet sur l'épaule, un vieux général revêtu de son splendide uniforme et des insignes achetés au prix de son sang. Des prodiges de valeur et de dévoûment rappelèrent les jours de sa jeunesse. Des insurgés entretenaient un feu nourri derrière une barricade. Emporté par son ardeur, Piré s'élance au pas de course en avant de sa compagnie, escalade le formidable rempart, et, se dressant de toute sa hauteur : « Bas les armes ! » crie-t-il d'une voix éclatante aux hommes de l'émeute étonnés. A l'aspect de ce vieux débris de nos grandes guerres, qui semblait égaré sur un champ de bataille indigne de lui, frappé de ce ton menaçant, de ce geste impérieux, l'ennemi obéit. Un misérable seul se précipite sur lui, et appuie un pistolet sur sa poitrine. Le coup va partir. Le général détourne avec sang-froid l'arme homicide, et se contente de dire : « Prenez donc garde à ce que vous faites... »

Dans une autre circonstance, un forcené couche Piré en joue : « Criez : Vive Barbès ! » lui dit-il. — « Sous la royauté, répond le général, on criait : Vive le roi ! Sous la République, où tous les citoyens sont égaux, je ne crierai jamais : Vive un individu ! »

Une si belle conduite ne pouvait rester sans récompense. Le 26 juillet, le 1er bataillon de la 1re légion, à la tête duquel Piré avait combattu, se réunit sur la place Vendôme et se forma en carré. Là le commandant Briot offrit au général, au nom de ses compagnons d'armes, une paire d'épaulettes en laine rouge, portant avec son nom la date du 23 juin 1848, et le proclama, au milieu des plus chaleureuses acclamations, le premier grenadier de la légion, honneur que deux hommes seulement avaient obtenu avant lui. La Tour-d'Auvergne et le noble et infortuné prince de Carignan, depuis Charles-Albert, à qui sa valeur, lors de l'attaque du Trocadéro en 1823, avait mérité le titre de premier grenadier du 6e de la garde. Une telle distinction couronnait dignement une si belle vie militaire. Piré y survécut peu. Fidèle à la vieille foi de ses ancêtres, il mourut à Paris, le 21 juillet 1850, en pressant contre son cœur le crucifix témoin des derniers soupirs de sa mère. Son corps fut déposé provisoirement dans les caveaux de la Madeleine, et après qu'un service

(1) Ils se nommaient Edouard et Ernest, et avaient un troisième frère, M. le marquis Alexandre de Piré, qui leur a succédé. On trouve dans les papiers de la famille une note autographe du général, ainsi conçue : « Je prie » mes enfants de se rappeler toujours que la vraie no- » blesse réside dans le cœur et dans les actions généreu- » ses. N'oubliez pas, mes chers fils, que les titres, les » honneurs et les richesses ne doivent être que la parure » de la vertu, et qu'il n'y a qu'elle d'*impérissable*. » Il n'est pas besoin de faire ressortir la sagesse et l'élévation de sentiments qui ont inspiré ces lignes.

solennel eût été célébré le 6 août, sur les instances et en présence de la 1re légion, il fut transporté dans la paroisse de Piré, où fut inhumé, auprès de plusieurs de ses ancêtres, celui qui, par l'union des qualités chevaleresques des temps anciens et du courage des héros modernes, a mérité de voir son nom glorieusement inscrit sur l'arc-de-triomphe de l'Etoile, cette belle page de pierre de l'épopée impériale.

Lcte Rn. d. l. R.

PLACIDE DE SAINT-JOSEPH, — carme, né à Saint-Malo, fit profession à Rennes, en 1667. Il a publié, indépendamment de six lettres pastorales, les *Exhortations monastiques du R. P. Etienne de Saint-François-Xavier, provincial des Carmes de la province de Touraine, sur la règle de l'ordre de la B. V. Marie du Mont-Carmel, revues et imprimées par les soins du R. P. Placide de Saint-Joseph, vicaire-général des religieux carmélites de Rennes et de Ploërmel.* Rennes, Philippe Le Saint, 1687, in-4°, p. 635. P. L...t.

PLEDRAN (Mathurin de), — d'une famille noble de la paroisse de ce nom, évêché de Saint-Brieuc, chanoine et doyen de la cathédrale de Nantes, recteur des églises paroissiales de Saint-Denis de cette ville, de Saint-Sébastien et de Guémené-Painfaut, fut évêque de Dol le 12 juin 1504, et y fit son entrée le 18 juin 1507. Il rendit foi et hommage au roi Louis XII pour le temporel de son église, le 1er février 1512. Ce fut lui qui, la même année, officia pontificalement dans l'église des Carmes de Nantes, lorsque le cœur d'Anne de Bretagne, reine de France, y fut apporté pour être déposé dans le tombeau de son père. Ce prélat mourut le 10 décembre 1521, selon Du Paz. Il était autrefois représenté sur les vitraux de la chapelle Saint-Hervé, dans la cathédrale de Nantes.

Le cardinal Sadolet nous apprend, dans ses *Lettres* (liv. IV, lettre XIV), qu'un rabbin de la synagogue de Ferrare avait enseigné l'hébreu à Plédran, à François Tissard, plus tard professeur à Paris, et à Augustin Grimaldi, évêque de Grasse. Cette assertion est confirmée par Mgr de Hercé, qui dit, dans un mandement imprimé au commencement du *Propre de Dol* de 1769, que Plédran était très-versé dans la langue hébraïque et dans les sciences ecclésiastiques.

« C'est à ce prélat, dit M. Tresvaux (*Histoire de l'Église de Bretagne*, p. 290), que le diocèse de Dol doit son premier bréviaire imprimé. » Il le fit corriger par messire Grillet, docteur en droit, et publier, à ses frais, en 1519, chez Désiré Mahen. Nous ajouterons qu'on lui doit encore le recueil peu connu des Statuts synodaux de ses prédécesseurs, qu'il fit publier sous ce titre : *Statuta synodalia ecclesiæ Dolensis, à Mathurino de Pledran collecta, anno domini 1509. Impressum per Guillermum Tourquetil, Nannet., in vico Carmeli commorantem ad intersignium divi Johannis*, in-4°. Les actes qui y sont mentionnés sont presque tous du XIVe et et du XVe siècles. On y cite même le cardinal Galon, auteur du XIIIe siècle. P. L...t.

PLELO (Louis-Robert-Hippolyte de Bréhan, comte de), — né à Rennes en 1699, était issu du premier mariage de Jean-François-René-Almaric de Bréhan *(voy. ce nom)*, chevalier, comte de Mauron et de Plélo, et de dame Catherine-Françoise Lefebvre de la Faluère, fille du premier président du Parlement de Bretagne de ce nom. Sous-lieutenant des gendarmes flamands en 1717, colonel du régiment de dragons de son nom, il vint à Paris fort jeune, et épousa Louise Phélippeaux, sœur du comte de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, dont il n'eut qu'une fille, mariée en 1740 au duc d'Aiguillon. Il profita des loisirs de la paix pour étudier les lettres et les langues anciennes et vivantes. Ce fut pour se familiariser avec l'anglais qu'il traduisit l'*Essai sur le Poème épique*, que Voltaire avait composé dans cette langue pour servir de préface à son poème de la *Ligue*, édition de Londres, 1728, in-4°. La traduction de Plélo, revue plus tard par Voltaire, qui y fit des changements et additions, a été insérée par ce dernier dans l'édition de ses œuvres, publiée en 1742, 5 vol. in-12. Tel est du moins sur ce point le témoignage de l'abbé Desfontaines, à qui cette traduction fut long-temps attribuée, et qui en fait honneur au comte de Plélo dans un écrit publié en 1739. (Goujet, t. III, p. 178.)

A l'époque où Plélo se livrait à ce travail, il était un des membres les plus assidus de la société de l'*Entresol*, composée de personnages du grand monde, tous fort instruits, entre autres de lord Bolingbroke, de l'abbé de Saint-Pierre, du marquis d'Argenson, etc. Le nom de cette société lui venait d'un joli appartement loué à la place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault, par l'abbé Alary, de l'Académie française, et précepteur du dauphin. L'abbé Alary devint le fondateur et le président de cette société. On s'assemblait une fois par semaine en hiver, et l'été, on se réunissait dans le jardin des Tuileries pour y causer à l'écart. Là, on s'occupait de recherches historiques, de droit public et des nouvelles politiques les plus intéressantes. Le cardinal de Fleury protégea d'abord très-spécialement cette petite académie, qui ne tarda pas à être un objet d'intérêt et de curiosité pour les salons de la capitale. Des choix furent faits dans son sein pour des emplois publics du premier ordre. L'influence qu'elle exerçait finit par causer de l'ombrage au cardinal, qui lui interdit de s'occuper de politique, mais dont les défenses furent éludées.

Le comte de Plélo participa activement aux réunions de cette société, à laquelle il fournit

des travaux dont la variété atteste la flexibilité de son esprit. Bon mathématicien, il faisait avec méthode et précision des observations astronomiques, des recherches sur des questions de mécanique. Poète facile et agréable, il composait des pièces légères portant le cachet de la délicatesse et de la naïveté : on en trouve quelques-unes dans le *Recueil des meilleurs contes en vers, et nouveau recueil faisant suite... (publié par Sautreau de Marsy)*. Genève, 1774 et 1784, 2 vol. in-8°. La plus connue, insérée dans le *Portefeuille d'un Homme de goût*, compilation de l'abbé de la Porte, est intitulée : *La Manière de prendre les Oiseaux*. Le marquis d'Argenson parle très-avantageusement des talents du comte de Plélo dans ses *Essais*, publiés par son fils en 1785, et réédités par son arrière-petit-neveu en 1825, sous le titre de *Mémoires*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*. « M. de Plélo, dit-il, en » parlant de la société de l'*Entresol*, nous a lu » le commencement d'une très-belle dissertation sur le Gouvernement monarchique et sur » les autres formes de gouvernement. »

L'influence de la société de l'*Entresol*, la parenté du comte de Plélo avec M. de Saint-Florentin, sa connaissance approfondie des langues du Nord, concoururent à le faire nommer, en 1729, ambassadeur de France près la cour de Danemark. Il occupait ce poste et y continuait ses travaux scientifiques et littéraires, comme l'attestent et sa correspondance avec ses amis de Paris, et ses mémoires adressés à l'Académie des sciences (*Observations sur l'Aurore boréale du 8 octobre* 1731, mentionnées dans le *Traité de l'Aurore boréale de Mairan*, p. 60 et 78), lorsque la Russie et l'Autriche se coalisèrent pour écarter Stanislas Leczinski du trône de Pologne, où ce prince venait d'être appelé pour la seconde fois. Stanislas, obligé de quitter Varsovie, s'était retiré à Dantzig, où il attendait les secours que la France lui promettait. Cette ville ne tarda pas à être investie par trente mille Russes que commandait Munich. Il eût fallu, afin de tenir la balance égale, dit Voltaire, que la France eût envoyé par mer une nombreuse armée; mais l'Angleterre n'aurait pas vu ces dispositions sans se déclarer. Le cardinal de Fleury, qui ménageait cette puissance, ne voulut ni avoir la honte d'abandonner le beau-père de Louis XV, ni hasarder de grandes forces pour le secourir. Il fit partir, sous les ordres du comte de Lamothe, vieil officier d'infanterie, quinze cents hommes de débarquement. Lamothe, après avoir reconnu les dispositions des assiégeants, ne crut pas pouvoir engager un combat avec des forces aussi inégales que les siennes, et vint mouiller avec son escadre dans le port de Copenhague. Plélo, qui avait, on le croit, conseillé l'entreprise, réprimanda Lamothe sur sa pusillanimité. Dans un conseil tenu chez lui, il voulut qu'on revînt à la charge. Un officier lui ayant répondu qu'il était bien facile, dans la sûreté du cabinet, de commander une chose impossible, Plélo répartit vivement qu'il se chargeait de conduire lui-même l'entreprise. Mais, comme il savait bien quels dangers il allait affronter, avant de s'embarquer il écrivit au cardinal de Fleury, pour lui recommander sa femme et sa fille. Le ministre, qui n'avait que médiocrement de sympathie pour l'ancien membre de la société de l'*Entresol*, et qui craignait, d'ailleurs, que sa détermination ne suscitât de graves embarras à la France, accueillit froidement cette communication, et dit que le comte de Plélo avait trop pris sur lui en quittant son poste sans ordres. Il répondit même assez sèchement à la reine, qui lui vantait l'héroïque résolution de l'ambassadeur français, lorsqu'on ne connaissait encore que son départ de Copenhague : *Il hasarde sa vie et sa fortune. — Oh! pour sa fortune*, reprit la reine, *je m'en charge, quelle que soit l'issue!* — La catastrophe qu'on redoutait ne se fit pas attendre. Arrivé devant Dantzig avec sa petite troupe, augmentée de cent Français qui avaient demandé à le suivre, Plélo ordonna aussitôt l'attaque du camp des Russes. En un instant, les palissades furent arrachées, les fossés comblés, et Plélo s'était élancé trois fois à l'assaut, ruisselant de sang et cherchant à ramener nos soldats rebutés de l'inutilité de leurs efforts, lorsqu'il tomba criblé de quinze coups de feu, le 27 mai 1734. Sa mort obligea les Français à se replier; et, après s'être défendus vaillamment plusieurs jours, accablés par le nombre, ils capitulèrent. On les conduisit à Pétersbourg, où l'impératrice Anne rendit les plus grands honneurs à leur bravoure. L'héroïsme de Plélo a été célébré par la plupart des écrivains; mais M. de Flassan trouve que son généreux dévoûment ne peut justifier entièrement sa conduite. « Le vrai mérite, dit-il, est dans l'exercice du devoir, et le devoir, loin d'appeler le comte de Plélo à Dantzig, l'obligeait à rester en Danemark. » (V. l'*Histoire de la Diplomatie*, 6e époque, livre III.)

Le comte de Plélo étant l'aîné de sa famille, la plus grande partie de la fortune et des papiers des Bréhan sont tombés dans les mains de la famille de Chabrillant, par le mariage de la fille unique du dernier duc d'Aiguillon avec un membre de cette maison. Ces papiers renferment un grand nombre de productions scientifiques ou littéraires inédites de Plélo. P. L...t.

PLESSE de Saint-Mirel (Pierre), — jésuite, né le 27 novembre 1704, à Plénée, diocèse de Saint-Brieuc, mort à Paris en 1766, coopéra aux *Mémoires de Trévoux* et à l'ouvrage du fermier général Claude Dupin, ayant pour titre : *Observations sur un livre intitulé : de l'*Esprit des Lois. Paris, Guérin et Delatour, 1757-1758, 3 vol. in-8°. Mme de Pompadour

ayant fait savoir au fermier-général qu'elle prenait sous sa protection et Montesquieu et son livre, Dupin supprima le sien avec une telle exactitude qu'on a cru long-temps qu'il n'en existait plus que cinq ou six exemplaires; mais, selon Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*, etc., art. 13057), il en serait resté douze, et même trente, suivant le témoignage de l'imprimeur Delatour. P. L...t.

PLESSE (René-Timothée JUHEL DE LA), — né en 1745, à La Boussac, près Dol, fut successivement député de cette ville à l'assemblée de la sénéchaussée de Rennes, lors de la rédaction des cahiers de doléances en 1789, et à l'assemblée qui, en 1791, nomma Le Coz évêque constitutionnel. Procureur syndic de la commune de Dol, en 1792, il devint, au mois d'octobre 1793, président du comité de surveillance de cette ville. Pendant le peu de temps qu'il exerça ces fonctions, il retrancha de son nom l'appellation semi-nobiliaire de la Plesse, et ne signa plus que Juhel. Plus tard, il obtint un siége au tribunal du district. Lorsqu'il mourut à Dol, le 13 mars 1810, il était membre du conseil municipal et premier adjoint. Il a laissé un travail intéressant pour l'histoire locale de Dol, travail auquel il avait donné le titre de *Chronologie des évêques de Dol*, 1771, petit in-4° carré. Jusqu'au VIe siècle, cette chronique, — car c'en est une, — n'est autre chose qu'un aride abrégé du *Catalogue des évêques* du P. Albert-Legrand; mais, à partir de cette époque, on y rencontre des détails qu'on chercherait vainement ailleurs, aujourd'hui surtout que les archives du chapitre de Dol ont été si mutilées. Il s'y trouve, d'ailleurs, des révélations que ne contiennent pas ordinairement les archives chapitrales, et qu'il avait dû recueillir de quelques anciens chanoines. Nous citerons particulièrement les articles concernant Antoine de Revol, Mathieu Thorean et F. d'Argenson. L'original de ce manuscrit est entre les mains de M. l'abbé Chevrier, curé actuel de Dol, qui a bien voulu nous permettre d'en prendre copie. La mairie de la ville en possède aussi une copie. T. F. A. GAUTIER.

PLESSIS-MAURON DE GRENÉDAN (DU), — maison d'ancienne extraction et d'ancienne chevalerie, qui tire son origine de l'ancienne seigneurie du Plessis, paroisse de Mauron, évêché de Saint-Malo, laquelle portait pour armes *d'argent à une bande de gueules, chargée de trois mâcles d'or, surmontée d'un lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'or*, et pour devise le cri de guerre : *Plesseis Mavron* (Plessis-Mauron). Les supports étaient des lions; la couronne ou le casque était de marquis, avec un lion issant. On trouve dans les anciens titres, les réformations de 1426 et 1513, le nom de *Plessis* exprimé et orthographié ainsi : *Plesseis*, *Pleisseix*, *Plessis*, *Plexis*, et rendu en latin par ceux-ci : *Plessiacus*, *Plexiacus*, *Pleissiacus*, *Plaissiacus*, *Pleisseicius*, *Plexieus*, etc.

M. Hippolyte-Charles du Plessis de Grenédan, descendant de cette famille, dont il sera parlé plus loin, en a publié une *Généalogie*. Nantes, Hérault, 1843, in-8° de quarante-six pages, suivie de *trois suppléments*. Rennes, Mme de Caila, née Frout, et Nantes, Hérault, 1844-1846, in-8°. De la série des personnages mentionnés dans ces documents et dans notre histoire provinciale, nous extrayons les suivants :

I. PLESSIS (Guillaume Ier, sire DU), — chevalier banneret, contribua, avec Gui de Thouars, en 1204, au siége du Mont-Saint-Michel et à la prise d'Avranches pour le roi de France. Il fut aussi l'un des quarante barons et chevaliers bretons portant bannière qui combattirent, en 1214, à la bataille de Bouvines, en faveur de Philippe-Auguste.

II. PLESSIS (Geoffroi, sire DU), — petit-fils du précédent, vivait en 1240. Il suivit Saint-Louis à sa première croisade, et figure, pour ce motif, aux *nouvelles salles des croisades*, au Musée de Versailles. Il n'était alors qu'écuyer; mais il paraît qu'il y gagna ses éperons, car, dans un compte latin, rapporté par D. Lobineau (*Pr.*, t. II, col. 410), on trouve son nom précédé d'un *D*, abréviation du mot *Dominus*, qui se plaçait avant ceux des chevaliers.

III. PLESSIS-MAURON (Jehan Ier, sire DU), — épousa, en 1335, Raoullette de Montfort, fille de Raoul, sire de Montfort et de Gaël, et d'Aliénor d'Ancenis. Raoullette apporta en dot à son mari la sergentise féodée de la seigneurie de Gaël, dans la paroisse de Mauron, qui, depuis cette époque, a toujours été attachée à la seigneurie du Plessis-Mauron. Jean Ier eut deux frères : Geoffroy, abbé de Paimpont en 1342, et Denys, l'un des quatorze seigneurs que le roi de France fit arrêter en 1343, et auxquels il fit subir, à Paris, un supplice ignominieux et cruel, parce qu'ils s'étaient attachés au comte de Montfort.

IV. PLESSIS-MAURON (Jehan II DU), — fils du précédent et de Raoullette de Montfort, assista au siége de Brest en 1373, et fut un des dix-sept chevaliers qui, traitant au nom de la noblesse de Rennes, s'associèrent, le 25 avril 1379, pour assurer la conservation de cette ville et empêcher l'invasion du territoire.

V. PLESSIS-MAURON (Olivier DU), — petit-fils de Jean Ier, surnommé le *Prodigue*, à cause de ses dissipations, était un bon et preux chevalier qui périt, le 28 juillet 1488, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où il combattait pour François II, duc de Bretagne.

VI. PLESSIS-MAURON (François DU), — chef

de nom et d'armes de la maison du Plessis-Mauron, par la mort de ses neveux François II et Charles, acquit la vicomté de Grenédan, par contrat d'échange de René de Grenédan, chevalier du roi, le 27 octobre 1580. Il avait été reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 12 avril 1570, en vertu de ses lettres de provision du 15 mars précédent. Son fils Sébastien, issu de son mariage avec Claude de Becdelièvre, fut aussi conseiller au Parlement de Bretagne, le 9 janvier 1604.

VII. Plessis-Mauron (René Ier du), — fils de Jean-Sébastien et de Jeanne Morel, conseiller au Parlement de Bretagne, obtint de Louis XIV, en 1653, des lettres portant que la terre de Grenédan, qui avait été érigée en vicomté, dès l'an 1577, ayant été augmentée par René et son père, le roi réunissait les fiefs, terres et seigneuries d'Illifaut, en droit de haute, moyenne et basse justice, à la vicomté de Grenédan. Ces lettres d'union furent enregistrées la même année, suivant arrêt de vérification du 30 décembre 1653. Son fils aîné, Jean-Baptiste, eut six enfants, dont le troisième, François-Nicolas, et le quatrième, Jean-Baptiste, furent les chefs de deux branches de leur famille.

VIII. Plessis-Mauron (François-Fortuné du), — marquis de Grenédan, petit-fils de Charles-Marie, né le 31 décembre 1765, était officier dans le régiment des chasseurs des Ardennes, lorsqu'il émigra. Il fit la campagne des princes, en 1792, et prit part ensuite à l'expédition de Quibéron. Nommé, en 1816, membre du conseil général du Morbihan, dont il fut secrétaire jusqu'en 1830, il fut choisi, le 14 juin 1816, pour lieutenant-colonel de la 8e légion des gardes nationales du même département, et fait chevalier de Saint-Louis le 19 février 1817. Elu, en 1824, député du Morbihan, il appuya, le 19 juin de cette année, une pétition demandant que le mariage religieux précédât le mariage civil, et émit le vœu que les registres de l'état civil fussent tenus par les curés. A la séance du 29 mars 1825, il prononça, dans la discussion de la loi relative aux salines de l'Est et à la mine de sel gemme de Vic, un discours qui atteste que les questions économiques soulevées par le projet de loi ne lui étaient pas étrangères. Le 14 avril suivant, dans la discussion de la loi du sacrilége, il ne put réussir à faire modifier la rédaction de l'art. 2, qui lui semblait inconciliable avec l'art. 6, prononçant la peine de mort contre le sacrilége. En 1828, il refusa le mandat de député qui lui était offert de nouveau, et se retira dans ses foyers, où il mourut le 21 mai 1835.

IX. Plessis-Mauron (Louis-Joseph-Anne-Marie du), — comte de Grenédan, frère puîné du précédent, naquit à Rennes le 2 juillet 1767. Après de brillantes études, faites chez les Bénédictins de Pont-Levoy, et terminées à l'âge de quinze ans, il se destina à la carrière de la magistrature. Il étudia le droit et soutint ses thèses avec éclat devant Lanjuinais et les autres célèbres professeurs de la Faculté de Rennes, à cette époque. Reçu avocat le 21 août 1786, et émancipé par délibération curatellaire de MM. du Plessis-Grenédan, du 9 octobre suivant, il obtint, le 14 février 1787, des dispenses d'âge pour siéger au Parlement de Bretagne. Le jeune magistrat, partageant les idées de réforme qui agitaient les esprits, travailla avec ardeur à leur propagation, au sein comme en dehors de sa compagnie. « Je rêvais, a-t-il dit » depuis, une république bien ordonnée; mais » je ne la voulais pas *per fas et nefas*. » C'est ainsi que, peu avant la Révolution, le Parlement de Bretagne ayant pris un arrêté exigeant des preuves de noblesse de la part de ceux qui demandaient à y être admis, du Plessis-Grenédan opina seul contre cet arrêté. Au mois de juillet 1789, une autre manifestation de ses principes avancés lui valut une ovation populaire dont les détails sont consignés dans une brochure intitulée : *Nouvelles de Bretagne*, 1789, in-8° de quatorze pages; et dans une autre ayant pour titre : *Suite du procès-verbal du corps municipal de Rennes*. Rennes, Vatar et Bruté, 1789. Ces deux brochures racontent le contre-coup, à Rennes, de la prise de la Bastille. Voici ce qu'on y lit à la date du 18 juillet : « Toute la garnison, mêlée de jeunes gens, » tambours battants, drapeaux déployés, ceux » de la milice bourgeoise, et des jeunes gens » flottants, Tranjolez (*Phelippes-Tronjolly*), » lieutenant-colonel de la milice auprès de son » drapeau, toute la musique, la communauté » de ville avec ses gardes et les archers, furent » prendre chez lui M. Duplessis-Grenédan, con- » seiller au Parlement, qui venoit d'écrire une » lettre aux communes pour leur dire que, *quoi- » que né dans un ordre qui avoit mérité la juste » indignation du Tiers, son attachement à la » bonne cause*, etc. (1). On prit donc M. de Gre-

(1) Nous regrettons que cette informe analyse de la lettre de du Plessis-Grenédan, et surtout le malencontreux *etc.* qui la termine, aient été substitués à la lettre elle-même, dont le texte, long-temps et vainement cherché par nous dans les dépôts publics où nous devions nous attendre à la retrouver, nous aurait permis d'apprécier la déclaration que du Plessis-Grenédan fit à cette époque, et qui, depuis, a souvent servi de texte à l'accusation formulée contre lui d'avoir alors brûlé ses lettres de noblesse. Nous le regrettons, car, si du Plessis-Grenédan a pu dire, à la séance de la Chambre des députés du 19 mai 1828, qu'il n'avait pas brûlé ses titres le 18 juillet 1789, s'il put même en offrir l'exhibition, il n'est pas moins vrai qu'il reconnut avoir fait à leur sujet une déclaration équivalant, quant à lui, au fait matériel de leur destruction. L'accusation d'avoir détruit ces titres ne lui tenait pas moins au cœur que ne lui eût été sensible celle, contenue dans un ouvrage moderne, d'avoir acheté des biens d'émigrés. Son fils Hippolyte se proposait de protester contre cette dernière, lorsque la mort l'a surpris. La chose lui eût été facile, comme nous le verrons plus loin, ce fait s'appliquant à un des cousins de son père.

» nédan chez lui, on le plaça entre le maire et » le procureur du roi, et toute la garnison sous » les armes. On le promena par toute la ville; » on portait devant lui, sur la pointe d'un sa- » bre, une couronne civique; on la lui mit sur » la tête au milieu de la place du Palais; des » jeunes filles du Tiers la lui posèrent sur la » tête et l'embrassèrent, et il eut les applau- » dissements les plus vifs. » (*Nouvelles.*)

« Parvenu à l'hôtel de du Plessis-Grenédan, » et introduit dans son appartement, avec les » principaux chefs de l'armée, le maire lui » adressa ces paroles : « Monsieur, l'hommage » authentique que vous avez rendu par votre » lettre aux vrais principes de l'ordre social, a » été reçu par les citoyens et les militaires avec » d'autant plus de satisfaction que vos senti- » ments nous sont depuis long-temps connus. » Nous n'ignorons point et le noble courage et » la constante fermeté avec lesquels vous n'a- » vez cessé de les manifester et de les soutenir. » Le lieu et les occasions où vous avez com- » mencé à les faire éclater sont le plus sûr ga- » rant de leur fermeté et de leur énergie. Nous » venons, monsieur, à la tête de l'armée natio- » nale, vous prouver combien vos sentiments » sont applaudis, et vous en décerner le prix » glorieux. » (*Suite du procès-verbal.*)

Ce prix, ce fut la promenade dont parlent les *Nouvelles*, le couronnement par les demoiselles et les baisers qu'elles donnèrent au héros du jour.

La popularité que venait de conquérir du Plessis-Grenédan devint, le lendemain, la sauvegarde du comte de Langeron, commandant en second de la province, qui, le 15 juillet, avait fait distribuer des cartouches aux troupes, et charger à mitraille les pièces d'artillerie braquées dans la cour de l'hôtel de Blossac, qu'il habitait. Une allocution de du Plessis-Grenédan l'arracha à une mort imminente. Ce dernier eût pu profiter personnellement de la faveur dont il jouissait. Il n'en fut rien. Toutefois, après plus de deux années passées dans la retraite, croyant pouvoir faire quelque bien, il se rendit au vœu de ses concitoyens, qui l'élurent maire de Rennes, le 10 décembre 1792. Dans ces périlleuses fonctions, il ne cessa de lutter contre la violence, résistant aux représentants du peuple Sevestre et Billaud-Varennes, protégeant les prisonniers, relâchant les prévenus, leur délivrant des passe-ports, contenant les sociétés populaires, etc. Le premier et le plus ardent promoteur, à Rennes, de la levée de la force départementale, il rédigea avec Gilbert (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 791) les adresses menaçantes envoyées à la Convention, après le 31 mai, au nom de cette ville et du département d'Ille-et-Vilaine. Il accueillit et protégea plusieurs proscrits, entre autres Lanjuinais, son maître et son ami, avec lequel il resta toujours uni d'une profonde et sincère affection, malgré la complète divergence de leurs opinions politiques.

De tels actes ne pouvaient trouver grâce devant le Comité de salut public, et tout le monde était si convaincu, à Rennes, de l'immédiate proscription du maire, qu'une députation de la garde nationale à cheval vint spontanément lui offrir de l'accompagner en armes jusqu'au port de France qu'il choisirait pour son embarquement. Il refusa, ne voulant pas que personne se compromît pour lui; et, faisant bon marché de sa sûreté personnelle, il écrivit à Couthon, Thuriot, Saint-Just, Barrère, Hérault de Séchelles et Robespierre, que déjà il n'avait pas craint d'appeler des monstres et des buveurs de sang, une lettre dont voici quelques passages : « .... Mais, je vous le répète, hâtez- » vous. Ne voyez-vous pas que votre domination » s'ébranle?... Encore quelques crimes, encore » quelques décrets insensés, barbares, et la » mesure est comble, et vous tombez dans l'a- » bîme que vous vous êtes creusé vous-mêmes. » Tyrans de mon pays, oui vous y tomberez! » Grâce au ciel, votre fin s'avance, la voilà qui » vient... La France, que vous avez perdue, ne » sera pas garantie du despotisme, mais la Di- » vinité, la patrie, la liberté, l'humanité, les » mœurs seront vengées! Oui, vous périrez avec » vos complices..... Votre mort sera pour la » France un jour de délivrance et de fête. »

Ceux à qui s'adressait cette foudroyante protestation y répondirent par un ordre d'arrestation qu'un courrier extraordinaire apporta à Rennes, le 9 août 1793. Carrier, de son côté, avait mis au prix de deux cents louis la tête de du Plessis de Grenédan, qui, cédant alors aux instances de sa famille et de ses amis, consentit à se soustraire par la fuite à une mort inévitable. Pendant quinze mois, il erra sous toute espèce de déguisement entre la vie et la mort. Cet état dura jusqu'au 9 nivôse an III (29 décembre 1794), époque où il put reparaître avec quelque sécurité et disputer au fisc les biens de sa famille, qu'il parvint à faire rentrer dans la meilleure partie de ses possessions. Il resta éloigné des affaires publiques jusqu'en 1800, qu'il fut nommé conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine. Ces fonctions, comme celles de membre du conseil général de ce département, dont il fut investi, le 20 mai suivant, lui fournirent, de l'aveu même de ses adversaires politiques, maintes occasions de rendre d'éminents services à toutes les victimes de nos troubles, notamment aux émigrés, en favorisant, soit leur radiation, soit la restitution de leurs biens. Nommé, le 28 décembre 1807, maire de Saint-Avertin (Indre-et-Loire), où se trouvait son château de Cangé, il fut appelé, le 14 avril 1811, à remplir les fonctions de conseiller à la cour impériale de Rennes.

Vinrent les Cent-Jours. Alors commença la seconde période de la vie politique de du Plessis-

Grenédan. Dans la première, partageant les idées de réforme généralement répandues, il avait cru qu'une république bien ordonnée pouvait s'adapter à la France. Plus tard, les excès de la Révolution modifièrent ses croyances, et à une époque que l'on peut faire remonter à sa mise en liberté définitive (9 nivôse an III), un changement radical s'opéra dans ses opinions politiques, en même temps que se fortifièrent les sentiments religieux dont il avait toujours été animé, mais qui, avec l'âge, se développèrent de telle sorte qu'un respectable prélat, — Mgr de Lesquen, — disait de lui : « C'est l'Évangile mis en pratique. » Cette transformation explique comment l'ardent réformateur de 1789 fit place, en 1815, au véhément adversaire de la Révolution. Exclusivement dominé par le souvenir de cette Terreur dont il avait été la barrière et la victime, il ne vit plus, dans les actes qui étaient la conséquence nécessaire des légitimes conquêtes de 1789, que des causes de retour à des crimes que les républicains honnêtes maudissent autant que qui que ce soit; et sous l'empire de cette idée que ses actes et ses opinions de cette époque étaient des fautes qui commandaient une expiation (1), il en poursuivit l'accomplissement avec résolution et ardeur, frappant du même anathème et la Révolution et les excès commis en son nom. Il nous semblait juste, indispensable même, avant de retracer les opinions nouvelles de du Plessis-Grenédan, de bien préciser les causes qui l'entraînèrent à les adopter.

Du Plessis-Grenédan, qui avait refusé le serment pendant les Cent-Jours, fut éliminé de son siége, sur lequel il fut replacé à la seconde Restauration. Élu député d'Ille-et-Vilaine, au mois d'août 1815, il s'adjoignit, dès son arrivée à la Chambre, à plusieurs de ses collègues qui avaient fait des propositions renvoyées à l'examen des bureaux et tendant à obtenir une loi d'amnistie avec désignation d'un grand nombre d'exceptions. Le 4 décembre, dans la discussion de la loi sur les cours prévôtales, il proposa de changer l'instrument du supplice, qui, dit-il, avait été consacré par la mort de trop d'innocentes victimes, et teint d'un sang trop pur et trop illustre pour qu'il pût être employé désormais à la punition du crime. En attendant qu'il fût rendu une loi portant qu'à l'avenir aucun condamné à mort ne serait décapité, il demanda, pour l'exécution des jugements prévôtaux, le rétablissement du gibet. « L'humilia- » tion qui accompagne ce supplice, ajouta-t-il, » produira des effets plus salutaires que la mort » même. La honte redeviendra par là le juste » salaire du crime; et chaque famille, craignant » d'en partager l'ignominie, veillera plus soi- » gneusement à le prévenir que les magistrats » les plus vigilants; car, loin de combattre » comme un préjugé fâcheux cette opinion po- » pulaire, ou plutôt ce sentiment naturel qui rend » toute une famille responsable, sur son hon- » neur, de la conduite de l'un de ses membres, » vous la cultiverez bien précieusement, et vous » saurez vous en servir pour le maintien de » l'ordre et des bonnes mœurs. Heureux le peu- » ple chez lequel la tache d'un seul crime se » transmet du père jusqu'à la postérité la plus » reculée, et auquel on n'a point encore appris » qu'on peut marcher la tête levée quand on a » un fils parjure, un frère homicide, une mère » incestueuse ! » Des murmures avaient accueilli la lecture de ce discours; ils redoublèrent à mesure que l'orateur avançait dans le développement de sa thèse, et les cris : *A l'ordre! à l'ordre!* finirent par couvrir sa voix et par l'obliger à quitter la tribune (1).

Réélu député, au mois de septembre 1816, par les arrondissements de Saint-Malo, de Vitré, de Montfort, de Redon, puis continué dans son mandat législatif aux élections de 1820, de 1822, de 1824, de 1828 et de 1830, du Plessis-Grenédan ne laissa passer aucune occasion de témoigner sa répulsion pour les actes et les doctrines qui ne satisfaisaient pas ses convictions ultrà-monarchiques, convictions qui, dans notre pensée, furent funestes à la cause qu'il défendait. Le 23 mai 1821, dans la discussion de la loi relative aux donataires, il demanda qu'on rayât de la liste la plupart des maréchaux ou généraux de l'Empire; et, pour motiver ces radiations, il entra dans des détails qui excitèrent à plusieurs reprises, sur les bancs de la gauche, une irritation que le président eut beaucoup de peine à calmer. Ce fut à l'occasion de ce discours, dans lequel le général de Piré (*voy. ce nom*) avait été cité pour la conduite qu'il avait tenue à Rennes, au mois de mars 1815, qu'il adressa à du Plessis-Grenédan deux provocations en duel auxquelles ce dernier refusa de répondre, « ne voulant pas, comme chré- » tien, comme magistrat, léguer à ses enfants » la mémoire d'un meurtre dont il aurait été l'au- » teur ou la victime. » Lors de la discussion de la loi de 1822 sur la police des journaux, il exprima le vœu que l'outrage à la Divinité fût mieux caractérisé par le nom de blasphème que lui

(1) « Je ne suis pas monté ici, dit-il, à la tribune de la Chambre des députés, le 19 mai 1828, pour faire mon apologie, mais bien plutôt pour avouer sans détour des fautes que la jeunesse (il avait alors vingt-deux ans) ne saurait faire excuser. Heureux de les avoir reconnues de bonne heure, et d'avoir consacré ma vie à les réparer ! » (Voir aussi sa *Lettre à la Gazette de Bretagne* (8 et 10 janvier 1833), en réponse à l'*Auxiliaire breton* (nos 662 et 663.)

(1) L'étrangeté de cette opinion nous en commandait la reproduction textuelle, dans la crainte qu'une simple analyse n'eût eu pour résultat d'en altérer l'esprit. Il fallait, certes, que son auteur, en l'exprimant, obéît à une irrésistible conviction qui, pour nous, fut une bien regrettable aberration. Dans sa *Lettre à la Gazette de Bretagne*, des 8 et 10 janvier 1833, du Plessis-Grenédan répondit aux attaques dont son opinion du 4 décembre avait naturellement été l'objet dans l'*Auxiliaire breton*. Il y

donnaient les ordonnances des anciens rois de France, et que la religion catholique fût désignée par le nom de religion à l'exclusion des autres, qui seraient seulement appelées cultes. Le 23 mars de l'année suivante, il s'efforça de justifier l'expulsion de Manuel, en invoquant l'omnipotence de la Chambre et les précédents du Parlement anglais. Le 14 juillet 1824, dans la discussion du budget, il demanda, par un discours dont la Chambre ordonna l'impression, une réduction applicable à l'école de chant et de déclamation, dont il provoqua la suppression, l'existence de ces écoles lui semblant repoussée par les saines maximes de la religion, de la morale et de la politique. D'après ces règles sacrées, il regardait comme une infamie une institution qui faisait des jeunes filles des prêtresses de la volupté, reproduisant sur nos théâtres les danses lascives des bayadères, et énervant ainsi la jeunesse, qu'elles préparaient à toutes sortes de désordres et de crimes. Le 24 février 1825, il causa une grande agitation dans la Chambre, en attaquant, comme insuffisante, la loi d'indemnité. Arguant de nullité la vente des biens d'émigrés, et interprétant l'article de la Charte qui consacrait l'inviolabilité des ventes nationales, comme s'il n'avait pas disposé d'une manière absolue et sans restriction, il vota contre la loi, la restitution de ces biens à leurs anciens possesseurs lui semblant le seul acte de justice qui pût être accompli. Il ne se montra pas moins opposé à l'article 24, introduit dans cette loi par la Chambre des pairs, qui avait ainsi corroboré les droits des acquéreurs. Dans son discours du 13 avril suivant, où il soutint que la Révolution ne finirait en France que quand ses doctrines seraient extirpées de tous les esprits; que ses institutions, ses lois, ses usages, ses mœurs, son langage, seraient abolis, oubliés, et devenus un objet de risée ou d'horreur, il repoussa la loi du sacrilége comme mettant sur une même ligne les différentes sectes religieuses, et formula le vœu du rétablissement des tribunaux ecclésiastiques, qui eussent statué sur les délits concernant la religion. Son dernier vote saillant fut celui qu'il émit le 30 juillet 1828, jour où il s'éleva avec véhémence contre le projet de loi ouvrant un crédit pour l'exécution de l'ordonnance du 16 juin sur les écoles ecclésiastiques.

Son refus de serment, comme député et comme magistrat, en 1830, fit annuler son élection, en même temps qu'il lui fit perdre le siége de président qu'il occupait à la Cour royale de Rennes depuis le 7 mai 1823. Rentré dans la vie privée, il eut bientôt à soutenir une rude épreuve. Sa fortune était engagée dans une verrerie que dirigeait un de ses gendres, à la Haie-d'Iré, verrerie qui procurait du travail dans le pays et dont les produits annonçaient devoir rivaliser avec ceux de Lyon. Par suite de mauvaises spéculations, auxquelles la Révolution de Juillet porta le coup fatal, il perdit tout ce qu'il possédait. Né dans l'opulence, il fut condamné jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Rennes le 18 mars 1842, à de pénibles privations. Elles n'altérèrent en rien la sérénité de son âme ni l'égalité de son caractère; y puisant au contraire un redoublement de ferveur et de piété, il sut se faire respecter de tous, de ses amis comme de ses adversaires politiques.

Versé dans le grec, le latin, l'allemand, l'anglais, il était familiarisé avec la littérature ancienne et moderne, et savait par cœur tout le Psautier, tout Horace, tout Virgile, tout Phèdre, un grand nombre de passages de Cicéron, les plus belles pièces de Corneille, tout Racine, tout La Fontaine, beaucoup de Bossuet, etc. Les sciences exactes et les beaux-arts ne lui étaient pas étrangers. A une connaissance approfondie des mathématiques, il joignait de justes notions sur les autres sciences, et dessinait avec goût. Ses mœurs, comme son exté-

repoussa énergiquement le reproche d'avoir demandé que le roi fît rechercher, arrêter et traduire devant les cours prévôtales tous les individus *soupçonnés* d'avoir favorisé le retour de Napoléon, et il démontra, par un rapprochement de dates, qu'en participant, le 30 octobre 1815, à la demande d'excepter de l'amnistie générale les auteurs ou fauteurs du retour de Napoléon, il n'avait pu faire cette proposition à l'occasion de la loi sur les cours prévôtales présentée le 17 novembre suivant; puis il ajouta qu'il avait voulu que tout se fît par la voie des tribunaux ordinaires, avec les formes légales, et l'usage, par le roi, de son droit de grâce. Expliquant ensuite les motifs du vote pour lequel il était accusé d'avoir réclamé la solidarité de la flétrissure à l'égard des parents des condamnés, il se défendit d'avoir eu la pensée de proposer une loi qui eût fait rejaillir sur la famille des condamnés la honte de leur crime et de leur supplice, cette matière, ajoutait-il, étant du domaine des mœurs et non des lois. Cette explication ne faisait que déplacer la question; elle ne modifiait en rien sa première argumentation. En effet, on ne lui reprochait pas d'avoir demandé que la flétrissure des parents fût édictée par la loi, mais seulement par voie de conséquence du genre du supplice; c'est-à-dire en raison de l'idée qu'on y aurait attachée. Or, la solidarité, telle qu'il la concevait, était une peine inhumaine appliquée à des innocents, déjà bien cruellement punis. Non seulement l'adoption de son projet n'aurait pas procuré le résultat qu'il se proposait, celui de moraliser afin d'avoir moins à punir, mais il aurait créé un genre de peine anti-chrétien et anti-social, et constitué la société en deux parties hostiles l'une à l'autre. Quant à la proposition de restaurer le gibet, il fit connaître qu'elle avait été unanimement adoptée par la commission, sur la demande de M. de Bonald, et qu'elle était devenue un article additionnel au projet de loi (art. 44, *Moniteur* du 3 décembre 1815, p. 1342); que le rapport le contenant avait été distribué à quelques députés lorsque, effrayée de l'impression produite par cet article, la commission fit distribuer un second rapport d'où il avait disparu. Du Plessis-Grenédan, qui ne faisait pas partie de la commission, reprit cet article lors de la discussion. S'il est vrai de dire avec lui que l'honneur primitif de cette proposition ne lui appartient pas, il est également vrai de dire qu'il fut bien mal inspiré en la ressuscitant. Ce fut, on le sait, à l'occasion de ces diverses propositions qu'on fit subir à son nom une transformation ou qu'on y accola des épithètes également injurieuses, que nous ne croyons pas devoir reproduire ici.

rieur, étaient sévères, sans dégénérer pourtant en rudesse.

Indépendamment de ses discours politiques, imprimés séparément, d'un Mémoire pour la défense de M. Barbot, curé de Bâzouges-la-Pérouse, et de plusieurs articles politiques et nécrologiques, insérés dans divers journaux, il a laissé : I. *Examen des « Paroles d'un Croyant et du Livre du Peuple.* » Rennes, Frout; Paris, Dentu, 1840, in-8°. Cette réfutation de La Mennais se distingue par une puissante dialectique unie à une grande lucidité d'exposition. II. *Déclaration d'une partie des députés de la droite sur les principes fondamentaux du droit public, sur les règles particulières à la France, et sur les conséquences qui résultent de leur application au gouvernement institué par la Charte.* Cette déclaration, que ses collègues l'avaient prié de rédiger, fut remise au roi pendant la session de 1829, ou immédiatement après. Cette pièce, d'une certaine importance historique, n'a jamais été publiée. III. *Hommage à la mémoire de M. le lieutenant-général Isidore Lynch* (notice nécrologique que mesdames les comtesses de Lynch et de Perdiguier, qui l'avaient désirée, n'ont point fait publier). IV. *Protestation contre l'usurpation du trône de France par Louis-Philippe d'Orléans, et renouvellement du serment de fidélité fait à Charles X, manuscrit* de 27 pages, où est traitée la question du serment. C'est ce qu'il se proposait de dire devant les Chambres de la Cour royale de Rennes, assemblées le 10 septembre, pour prêter serment de fidélité à Louis-Philippe. La permission lui en ayant été refusée, il se retira en requérant acte de sa protestation et de son refus de serment. V. *Observations sur la consultation donnée en 1837 aux royalistes du Morbihan, touchant la question du serment électoral.*

X. Plessis-Mauron (Hippolyte-Charles), — comte de Grenédan, fils du précédent, né le 30 janvier 1799, à Rennes, où il est mort le 25 avril 1847, servit comme officier, de 1815 à 1830, et fit la guerre d'Espagne. On lui doit, indépendamment des *Généalogies* mentionnées au commencement de cet article : *Etat de la noblesse bretonne déclarée d'ancienne extraction par la chambre du Parlement de Bretagne chargée de la réformation de 1668-71, selon chacun des trois manuscrits in-folio existant à la Bibliothèque de Rennes.* Rennes, Molliex, 1844, in-8° de 160 pages.

XI. Plessis-Mauron de Grenédan (Pierre-François), — né à Vannes, le 7 janvier 1733, chevalier de Saint-Louis, capitaine réformé au régiment d'Aquitaine, marié, le 29 octobre 1760, à dame Rose-Olive-Jeanne de Bellefontaine, dont il eut quatre fils et une fille. De ces quatre fils, le premier, qui faisait, en 1792, la campagne des Princes, fut tué dans une ville assiégée par les Français; le second, d'abord lieutenant au régiment de Navarre, émigra en 1791, fit la campagne des Princes, fut fait chevalier de Saint-Louis, et nommé, en 1815, maire de Vannes, où il est mort le 28 janvier 1824; le troisième, capitaine de vaisseau, fut guillotiné à Paris pendant la Terreur; et le quatrième, qui ne servit que comme émigré, mourut à Guernesey. Quant à Mlle de Grenédan, elle mourut, en 1802, épouse de M. de la Bothelière.

C'est à Pierre-François et non à son cousin le conseiller que s'applique le fait d'avoir acheté des biens d'émigrés. La preuve s'en trouve dans une lettre signée *Duplessis-Grenédan, Bellefontaine Duplessis-Grenédan, et Duplessis-Grenédan fille*, lettre faisant partie de la collection de notre collaborateur et ami M. Du Chatellier. Les signataires, détenus dans la prison de Vannes, depuis le 31 octobre 1793, comme *ex-noble, père, mère, sœur d'émigrés et incivisques*, l'avaient adressée aux représentants du peuple Gueno et Guerzmeur, en mission dans le Morbihan. Nous en extrayons les passages suivants, dont l'un, celui relatif à M. de Monistrol (*voy. ce nom*), a sa confirmation dans les papiers laissés par ce général :

« J'avoue que je suis ex-noble. Le hasard l'a » voulu. C'est un malheur que je n'ai pu ni pa- » rer ni prévenir. J'avoue également que mes » fils ont émigré. En garnison sur les frontiè- » res, nous ne pouvions d'ici ni les conseiller, ni » les empêcher de le faire. Mais je conteste for- » mellement avoir jamais donné aucune preuve » d'incivisme. Je défie tous mes ennemis de la » Roche-Sauveur et de tout l'univers, ceux » même qui m'avaient fait inscrire sur la fatale » liste du citoyen Le Batteu, de dire quelle est » la loi que j'ai enfreinte, ou celle que je n'ai » pas scrupuleusement observée.

» Je soutiens au contraire que, dans toutes » les occasions, j'ai donné des preuves non » équivoques de mon attachement à la Répu- » blique. *J'ai été un des premiers à acheter des » biens nationaux en* 1791. Si je les ai cédés à » mon beau-frère, c'est par des arrangements » particuliers; je n'en étais pas moins l'adjudi- » cataire, je n'en donnais pas moins l'exemple » de la confiance que l'on doit aux décrets de » la Convention.

» Lors des troubles de la Roche-Sauveur, où » les administrateurs m'avaient forcé d'habi- » ter, j'ai montré l'intérêt que je prenais aux » défenseurs de la patrie. Je fus chercher les » officiers de santé, pour panser le citoyen Mo- » nistrol, blessé en la défendant; je lui offris » ma maison et tous les secours qui dépendaient » de moi. Veuillez bien, citoyens représentants, » lire le certificat qui m'a été délivré à cet égard. »

P. L...t.

PLESSIX-BALISSON (Geoffroi du), — né dans le XIIIe siècle au Plessix-Balisson, dans la commune de Plancoët, évêché de Saint-Malo,

fut d'abord archidiacre de Vire et ensuite secrétaire du roi Philippe-le-Long. Après la mort de ce prince, il se retira dans un hôtel qu'il avait au haut de la rue Saint-Jacques, et y fonda, sous le nom de Saint-Martin-du-Mont-de-Paris, un collége auquel il fit don d'une partie de sa fortune, qui était considérable, pour y entretenir quarante boursiers et un grand-maître, et dont le Pape Jean XXII confirma l'établissement le 30 juillet 1326. Sa dévotion pour saint Martin de Tours le détermina ensuite à se retirer à l'abbaye de Marmoutiers, où il embrassa la règle de saint Benoît, en se réservant le gouvernement de son collége et le pouvoir d'y faire tel changement qu'il jugerait nécessaire. Il mourut à Marmoutiers, dans un âge très-avancé, en 1332. Par son testament daté de la même année, et ratifié par son abbé, il confirma la fondation du collége du Plessis dans tous ses points, excepté en ce qui concerne le nombre des boursiers. Les diverses fondations qu'il avait faites depuis sa retraite à Tours, notamment celle du collége de Marmoutiers, ayant absorbé une partie de sa fortune, il fut obligé de réduire le nombre des boursiers du Plessis à vingt-cinq, dont six à prendre dans le diocèse d'Evreux, six dans celui de Saint-Pol-de-Léon, et sept dans celui de Saint-Malo, avec recommandation de choisir ces derniers, de préférence, parmi ses plus proches parents, s'ils annonçaient quelques dispositions pour l'étude. Quant aux six autres bourses, elles étaient réservées à la métropole de Tours. C'est en vertu de ce testament que les abbés de Marmoutiers gouvernèrent pendant plus de trois cents ans le collége du Plessis, dont ils dressèrent ou approuvèrent les statuts. Le cardinal de Richelieu, qui avait fait abattre l'ancien collége de Calvi pour élever à sa place l'église de la Sorbonne, étant mort sans avoir pu exécuter ce projet, ses héritiers avisèrent aux moyens de se dispenser d'exécuter la clause onéreuse de son testament, qui prescrivait de prendre sur ses biens les sommes nécessaires pour bâtir un collége dans l'espace situé entre la rue de la Sorbonne et celle des Maçons. Son neveu, Amador-Jean-Baptiste Vignerod du Plessis, alors abbé de Marmoutiers, concilia les intérêts de ses cohéritiers et ceux de sa communauté, en obtenant de MM. de la Sorbonne qu'ils acceptassent, comme équivalent du legs du cardinal, le collége du Plessis, tellement obéré alors qu'il avait été obligé de réduire le nombre de ses boursiers, et que les bâtiments du collége ne pouvaient être réparés, bien qu'ils menaçassent ruine. En échange de la cession du collége, MM. de la Sorbonne s'engagèrent à le réparer. Cette transaction, conclue à Ruel le 3 juin 1646, fut confirmée par lettres-patentes de Louis XIV, données à Paris au mois d'octobre de la même année, et enregistrées au Parlement le 7 septembre 1647, malgré l'opposition formée par les boursiers. A partir de cette époque, le collége prit le nom de *Plessix-Sorbonne*. Après avoir été occupé, en 1820, par les Facultés de théologie, des sciences et des lettres, et avoir ensuite servi de succursale à l'Ecole de droit, il est maintenant affecté à l'Ecole normale. P. L...t.

PLOEUC DU TIMEUR (François-Hyacinthe de), — issu d'une famille d'ancienne extraction de l'évêché de Saint-Brieuc, qui portait d'hermines à trois chevrons de gueules, était fils du seigneur de Guilguiffin, en Landudec, et marquis du Timeur. Il naquit le 16 avril 1662. Après avoir terminé ses études et reçu les ordres à Paris, il revint à Quimper, où son mérite n'étant pas connu, il resta sans bénéfice, jusqu'à ce que le P. Lachaise, qui avait entendu parler de lui d'une manière avantageuse, l'eût désigné pour l'évêché de Quimper, auquel il fut nommé au mois de décembre 1707. C'est lui qui fit construire la belle église du séminaire de cette ville. La discipline et la liturgie de son église lui doivent : I. *Statuts et réglements synodaux de Quimper*. Quimper, Perrier, 1710, in-12. II. *Proprium sanctorum diœcesis Leonensis*. Saint-Pol-de-Léon, Le Sieur, 1736, in-12. Ce propre, réimpression de celui que Hardouin avait publié à Quimper, en 1660, est encore en vigueur dans le diocèse, ainsi que les statuts mentionnés plus haut. C'est aussi par les soins, et sous la direction de ce vénérable prélat, que fut publié le *Recueil des actes de Nosseigneurs les cardinaux archevêques de France, pour l'acceptation de la constitution, avec le mandement de Mgr l'évêque de Quimper*. Quimper, 1714, in-12. Il mourut dans cette ville, le 6 janvier 1739, et fut inhumé dans son église. On y voit encore un obélisque sur lequel est gravée son épitaphe. P. L...t.

PLOEUC (René-Joseph de), — carme, de la même famille que le précédent, est auteur de l'ouvrage suivant : *Carmelus Rhedonensis veteris in Palestina Carmeli æmulus, ad reverendum Patrem provincialem*, in-4° (s. l. s. d.). P. L...t.

POHER (comtes et vicomtes de). — Le nom de ce pays, illustre aux siècles éloignés, dans les fastes de la Bretagne, et tombé dans l'oubli, n'est plus en usage aujourd'hui que pour désigner Cléden-Poher, l'une de ses paroisses, d'un autre Cléden situé sur notre littoral. Il dépendait de l'ancien diocèse de Cornouaille et en formait cette pointe orientale qui, bornée à l'est, de Saint-Caradec et Neuillac jusqu'à Quintin, par la rivière d'Oust, au nord par la chaîne de l'Arès, et au sud par les Montagnes-Noires, confinait à la Basse-Cornouaille vers l'occident par des limites qu'il n'est plus aujourd'hui facile de retracer.

Tout porte à penser que c'était un démem-

brement du comté de Cornouaille. Carhaix, qui, jusqu'à une époque peu éloignée de la chute de l'Empire, fut la cité dont relevait l'extrémité du promontoire armoricain; Carhaix, dont l'importance survivait aux mesures qui la firent déchoir de ce rang de cité, et que l'on continua d'appeler *la Ville*, était la capitale du Poher, dont le nom n'est qu'une contraction des mots *Pou-Kaer*, employés dans les documents anciens, et signifiant le *Pays de la Ville*.

Le Poher donnait son nom à l'un des deux archidiaconés du diocèse de Cornouaille. On sait que les archidiacres furent, du IXe au XIIIe siècle, les principaux ministres de la juridiction épiscopale, et qu'ils occupaient les siéges inférieurs du for ecclésiastique, jusqu'à ce que ce titre eût été réduit, peu à peu, à celui d'une simple dignité capitulaire, avec quelques restes d'attributions, telles que le droit de visite. L'archidiaconé de Poher, qui, dans le principe, devait naturellement avoir son siége à Carhaix, était réuni, avant le XIVe siècle, à la paroisse de Plonevez-du-Faou; l'archidiacre en avait les grosses dîmes comme curé primitif. La division par archidiaconés, que nous trouvons marquée dans un ancien catalogue des bénéfices diocésains, inséré au Cartulaire de Quimper (n° 34 des *Manuscrits de la Bibliothèque impériale*), permet de restituer leurs débornements. Ils étaient formés par une ligne qui, partant de la baie de Douarnenez, assignait à l'archidiaconé de Poher les paroisses de Plonevez-Porzay, Plogonnec (Kerfeunteun et Cuzon aussi, à ce que l'on croit), puis, embrassant Briec, Laz et Saint-Thois, se prolongeait par les Montagnes-Noires, dont le revers méridional, depuis les sources de l'Odet jusqu'au cours de l'Ellé, demeurait au grand archidiacre de Quimper. On voit que, dans ce partage, l'archidiaconé de Poher occupait les régions qui environnent Châteaulin, le Faou, Châteauneuf, Carhaix, Callac, Rostrenen et Corlay. Mais ces limites de la circonscription ecclésiastique avaient évidemment été étendues au-delà de celles de l'ancien comté, puisqu'elles venaient toucher aux murs de Quimper. On a pensé que cette extension leur avait été donnée afin que, sortant de la ville épiscopale, chaque archidiacre pût immédiatement poser le pied sur le territoire qui lui était propre, et n'avoir pas à traverser les paroisses subordonnées à son collègue.

Peut-être le cours de l'Ellé, ou celui de l'Aulne, dans sa direction nord et sud, dont il ne dévie qu'au confluent de la rivière du Kergoët, séparaient-ils les deux comtés limitrophes. Mais il doit paraître certain que l'ancien domaine de Châteaulin, et que les dépendances de la vicomté du Faou, l'un des membres du comté de Cornouaille, lesquelles s'avançaient du côté de Châteauneuf et de Braspartz, ne relevaient pas des princes du Poher.

Il y avait un statut particulier pour les domaines congéables du pays de Poher. Cet usement, qui résultait d'une coutume non écrite et spécialement consacrée par des décisions judiciaires, différait de celui de Cornouaille, notamment sur ce point, que les frais du congément étaient à la charge du colon évincé. Il est fait allusion à cette clause dans l'un des *Chants populaires de la Bretagne*, publiés par M. de la Villemarqué, qui a pour titre : *Les jeunes hommes de Plouyé*. Suivant l'auteur du chant, l'exercice des droits inhérents à ce genre de propriété aurait, dans le XVe siècle, exaspéré les populations rurales et armé cette jacquerie qui mit la ville de Quimper au pouvoir des paysans, et ne put être apaisée que par le sort d'un combat livré près de Prat-an-Raz, où presque tous, dit le chanoine Moreau, trouvèrent la mort. Si ce petit poème, où les faits sont esquissés avec une animation pleine d'intérêt, était, comme le pense le spirituel éditeur, une œuvre contemporaine, il prendrait place de droit parmi les documents historiques; mais il est évidemment d'une époque plus récente: c'est ce que constate l'anachronisme commis en faisant intervenir l'évêque Bertrand de Rosmadec (*voy. ce nom*) pour arrêter les violences de cette multitude égarée.

Nous ne sommes plus réduits aujourd'hui aux incertitudes du chanoine Moreau sur la date de cet événement considérable de l'histoire locale. Des extraits d'anciens comptes de la ville de Quimper, relevés par les Bénédictins, et que M. de la Borderie a retrouvés dans les portefeuilles des Blancs-Manteaux, nous apprennent d'une manière précise, qu'il eut lieu au mois d'août 1490. Le duc François II était mort, et Charles VIII, les armes à la main, demandait en menaçant à devenir l'époux de sa fille aînée. Anne avait réclamé des secours de l'Angleterre. Ces troupes, stationnées en Basse-Bretagne, aidèrent à comprimer l'insurrection, dont les tentatives furent renouvelées le mois suivant. Pour mettre à profit l'occasion qui se présente, de rectifier sur ce point historique des notions confuses et incomplètes, nous donnons ici les détails du compte du miseur qui s'y rapportent :

« Payé 90 liv. monnoye pour une pippe de vin » prise pour bailler aux Anglois quand ils vin- » rent en cette ville au mois d'aoust 1490 pour » aider la ville à l'encontre de la commune, les- » quels avoient entrepris de venir raser la dite » ville et la mettre à feu et à sanc, et pour ce » fut présentée aux Anglois et à leur armée.

» Plus payé à Henry Le Baud par mande- » ment de mond : Seigneur le capitaine, une » somme de 92 liv. monnoye pour une pippe de » vin prise de luy pour envoyer aux Anglois et » autres gentz de guerres queux estoient allez » à la journée de Pratanraz où la commune es- » toit assemblée.

» Plus s'en descharge led : Le Baud de la » somme de 85 liv. pour une pippe de vin pris

» de luy par delliberation de Mons : de Cor-
» nouaille, les gens du chapitre, les seigneurs
» du Hiliguit, prantaraz et autres congréés
» ensemble dans la chapelle neuve de Saint-
» Corentin, le 6e septembre 1490, pour envoyer
» à Chateauneuf-du-Faou, au capitaine de la
» ville de Kimpertin, plusieurs nobles, Anglois
» et autres gens qui estoient au dit lieu de Cha-
» teauneuf pour défaire et rompre l'amas et as-
» semblée que le commun faisoit au dit lieu. »

Or, ajoutons que Bertrand de Rosmadec, mort en 1445, n'existait plus depuis plus de quarante ans. La cause assignée à ce soulèvement par l'organe des traditions populaires n'en a pas moins une valeur d'autant plus sérieuse à nos yeux, qu'elle s'accorde avec le récit du vieil historien de la Ligue et avec les mœurs de la contrée dont les temps plus modernes ont fourni plusieurs traits cités dans les notes dont M. de Mesmeur a accompagné la publication de ce livre. Quant à l'usement de Poher, qui a subsisté jusqu'en 1790, Beaudouin, dans ses *Institutions convenancières*, et Girard, dans ses *Usements ruraux de Basse-Bretagne*, parlent des difficultés qui naissaient de l'incertitude que nous avons signalée sur les limites de cet ancien comté.

Le premier prince connu de ce pays est le fameux comte Conmor, dont la domination s'étendait sur le Poher, le Léon et la Domnonée. *(Voy. l'article Domnonée.)*

Dans l'un des premiers actes du Cartulaire de Redon, où figure Nominoë, on trouve la souscription d'un Riwallon, comte de Poher : *Riwallonus comes Poucaer*. Est-ce le même personnage que Ruivallon, le frère aîné du libérateur de la Bretagne et le père de Salomon III? C'est le sentiment de cette identité qui a suggéré la pensée que Nominoë devait être de la famille des princes du Poher, parmi lesquels viendraient prendre place Erispoë, père de Nominoë et de Riwallon, puis ce Riwallon et Mathuédoi, son fils, père de Salomon (1). Les Bénédictins (D. Morice, t. Ier, *Table généalog.*, p. XVII) ont préféré faire de Nominoë le fils d'un comte de Rennes et de Nantes, ce qui a fort peu d'apparence. Ces cités appartenaient aux Francs, et lorsque la *Chronique de Saint-Brieuc*, dont l'autorité n'est pas toujours irrécusable, marque qu'elles étaient à ce prince à titre héréditaire, ces termes sont expliqués plus loin dans le sens d'une vague prétention des Bretons. On peut remarquer encore que quand Salomon, détrôné par une conspiration, eut à chercher un refuge contre la violence de ses ennemis, il se retira dans le Poher. Or, n'était-ce pas dans les vieux domaines de sa famille qu'il devait trouver le plus de sécurité? Dans le chant populaire qui a pour titre *Nominoë*, ne voit-on pas que c'est la mort du jeune fils du prince du Poher qui provoque le libérateur à prendre les armes contre les Francs? Nous offrons ces observations comme des conjectures. Un acte des commencements du règne de Salomon (857) nous fait connaître qu'un Jedecaël (1) était alors prince de Poher. (D. Morice, *Pr.* I, col. 332.)

(1) Voir les notes de M. de Blois, de Morlaix, à l'article *Carhaix*, dans la nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*.

Mathuedoi (comte de Poher), — qui ne sera que le second comte de ce nom, si l'on classe parmi ces princes son homonyme, supposé père de Salomon III, est bien connu dans l'histoire. Ecrasé par les invasions normandes, qui mettaient en fuite les populations, il partit en 949 pour la Grande-Bretagne, où il trouva un asile près d'un des rois saxons de ce pays. Mais son fils Alain, surnommé *Barbe-Torte*, repassant la mer, se mit à la tête des Bretons en 936, et, vainqueur de ces hordes barbares, les expulsa du pays.

Alain, héritier des droits de son père au comté de Poher, tenait de sa mère, fille d'Alain, comte de Vannes, la couronne ducale à laquelle le pays de Poher se trouva réuni par son avénement.

Après ce prince, il n'y eut plus de comtes de Poher. Mais on voit alors paraître des vicomtes de ce pays, que l'on présume d'une branche puînée des anciens comtes. Les Bénédictins, qui ont essayé de retracer le tableau généalologique de plusieurs maisons souveraines de la Bretagne, n'ont rien dit des comtes ni des vicomtes de Poher. Nous allons continuer nos soins pour combler cette lacune.

Guethenoc, — qualifié de vicomte dans la donation de Belle-Isle aux moines de Redon par le duc Geoffroi Ier, vers 990, est le premier de ces seigneurs que nous puissions reconnaître dans les actes.

Tanguy, — autre vicomte de Poher, est mentionné plus tard avec Hodierne, sa femme, et Bernard, son fils, dans l'acte de fondation de Saint-Gilles de Pontbrient, prieuré de l'abbaye de Quimperlé, dans l'histoire manuscrite de ce dernier monastère, par D. Leduc.

Bernard — assistait, en 1088, à la confirmation des droits de l'abbaye de Quimperlé par la duchesse Constance.

Tanguy II — figure dans un acte de confirmation des mêmes droits sous Alain Fergent. Dans les dernières années de ce prince, qui s'était retiré à l'abbaye de Redon, c'est-à-dire vers 1112, il fonda et donna aux religieux de cette abbaye le prieuré de Saint-Nicolas de Carhaix *(Manuscrit de D. Leduc, archiv. du Finistère.* — D. Morice, *Pr.*, t. Ier, col. 514). Ce dernier titre fait mention du nom de sa femme, et mar-

(1) On le suppose, dans les mêmes notes, fils et successeur de Mathuédoi, dont le nom se lit dans la charte en faveur de l'abbaye de Prières, et frère de Pasqueten, comte de Vannes. Ce Mathuédoi aurait remplacé Riwallon dans le gouvernement du Poher.

que qu'il avait alors quatre fils, dont l'histoire ne dit plus rien.

Rivallon — donna aux moines de Quimperlé Saint-Martin de Corlay, et sa femme Guieldera y ajouta une terre située au pays de Porhoët, ce qui fait penser qu'elle était de la maison de ce nom. Cet acte lui donne pour fils Rivallon, sur les destinées duquel on ne sait rien. (D. Morice, *Pr.*, t. Ier, col. 514.) On a présumé que ce vicomte était le Rivallon, fils de Tanguy, dont il est question dans l'acte cité par D. Leduc.

Tanguy III. — On sait qu'il était fils d'un Bernard qui posséda peut-être cette vicomté avant lui, et qu'il avait épousé une femme du nom d'Azenor, qui lui avait donné deux fils, Bernard et Henri. Le même acte parle d'un frère de Tanguy, appelé Rivallon. (D. Morice, *Pr.*, t. Ier, col. 514.) Ce document, dont la date flotte entre les années 1140 et 1186, est le dernier que nous connaissions sur les vicomtes de Poher.

Mais l'auteur de l'annotation à l'article *Carhaix*, déjà mentionnée, pensait, sur la foi de titres que malheureusement il n'a relatés ni dans cette annotation, ni dans d'autres notes manuscrites que nous avons sous les yeux, que Henri recueillit la succession de son père. Il était aussi porté à croire que l'héritage des vicomtes de Poher, éteints en la personne de Henri, avait dû passer, en partie au moins, dans la maison de Léon, par l'alliance d'un prince de ce nom avec la sœur de Tanguy III. Aidé des renseignements puisés dans l'histoire de l'abbaye de Quimperlé, nous avons cru pouvoir nous écarter de l'ordre suivi par l'auteur de l'annotation.

La lignée des anciens comtes de Poher ne paraît pas avoir fini dans la branche des vicomtes. On trouve, jusqu'au milieu du xve siècle, une famille du même nom, et probablement de même origine. Les sires de Mûr étaient regardés comme un ramage de ceux de Poher, et une vieille tradition rattachait à la même souche, assure-t-on, les Plusquellec, Kergorlay, de Plœuc et Corlay. A. D. B.

POL-DE-LEON (SAINT-PAUL-AURÉLIEN, plus connu sous le nom de S[t]), — naquit dans la Bretagne insulaire dans les dernières années du ve siècle. D. Lobineau fixe sa naissance à l'an 490, et Albert-Legrand à l'an 492; mais si l'on réfléchit que, quand il vint en Armorique, vers 512, il était déjà prêtre depuis quelques années, on est porté à admettre qu'il a dû naître entre 480 et 490. Son père, Porphius Aurelianus, était parent de Withur, comte de Léon. Pol ayant manifesté, dès sa plus tendre enfance, une vocation prononcée pour l'état religieux, Porphius le plaça dans le couvent que dirigeait saint Iltut, où il eut pour condisciples saint David, saint Samson, saint Gildas, etc. Lorsqu'il fut parvenu à l'âge de seize ans, Iltut, le jugeant capable de se conduire par lui-même, consentit à ce qu'il se retirât dans un lieu désert, où le jeune ermite se bâtit un oratoire et une cellule. C'est là que, volontairement soumis aux plus rudes austérités, et partageant son temps entre la prière et la méditation, Pol atteignit l'âge où le sacerdoce put lui être conféré. Douze prêtres se placèrent sous sa direction, et, avec leur concours, il alla, à la prière d'un prince voisin, porter la lumière de l'Evangile dans ses Etats. Reconnaissant du zèle qu'il avait mis à l'éclairer, et voulant se l'attacher à tout jamais, le peuple pria le prince de le faire ordonner évêque. A la première ouverture de ce projet, Pol, effrayé du fardeau qu'on voulait lui imposer, prit la résolution de s'éloigner. C'est alors qu'un ange lui apparut, et l'affermissant dans son refus, lui annonça que Dieu, qui avait des vues sur lui, voulait qu'il quittât le pays et qu'il partît sans s'inquiéter de la route qu'il suivrait, parce que le messager céleste serait son guide constant et fidèle. Parvenu à triompher de la résistance du prince, son protecteur, Pol s'embarqua vers 512, avec douze prêtres, beaucoup de personnes qui lui étaient attachées par les liens du sang ou de l'amitié, et un nombre de serviteurs proportionné. Poussé par le vent vers l'île d'Ouessant, il débarqua avec sa suite dans l'anse du *Port-aux-Bœufs*, et, s'étant avancé dans les terres, il bâtit une chapelle et un monastère dans la partie de l'île appelée *Land-Paol*, ou *Lampaul (lieu de Pol)*, nom qu'on retrouve dans ceux de plusieurs communes dont les églises sont placées sous son invocation, notamment celles de Lampaul-Ploudalmézeau et Lampaul-Plouarzel, dans le Bas-Léon, et celle de Lampaul, près Landiviziau, où une tradition locale veut que l'apôtre breton ait vécu et accompli divers miracles. Ayant converti les insulaires, exclusivement adonnés aux pratiques de l'idolâtrie, et détruit un temple païen dont le vice-amiral Thévenard a figuré les derniers restes dans ses *Mémoires sur la marine* (t. II, p. 67), Pol, malgré la pauvreté du lieu, y aurait joui d'un grand repos d'esprit, et n'aurait pas songé à le quitter s'il eût été certain que ce lieu était celui que le Seigneur lui avait assigné. Pour mettre un terme à son incertitude, il redoubla ses jeûnes, il prolongea ses veilles, et ce fut après une nuit presque entièrement passée en oraisons que, s'étant endormi le matin, il aurait été averti par le même ange qui lui était apparu en Angleterre, que Dieu l'appelait à lui gagner ailleurs un grand nombre d'âmes. A son réveil, il assembla ses compagnons, leur fit part de sa vision et ordonna aussitôt l'appareillage de son navire. S'abandonnant à la Providence, il aborda à un point de la côte que l'on croit être Melon, voisin des paroisses de Lampaul-Plouarzel et Lam-

paul-Ploudalmézeau, dans l'une desquelles lui et plusieurs de ses compagnons se construisirent des huttes; les autres se dispersèrent dans les environs. Pol, uniquement occupé de prières et de méditations, jouissait d'une vie selon ses goûts, lorsqu'une troisième apparition de l'ange le détermina à s'éloigner de ce lieu. Docile à ses ordres, il se rembarqua, et, longeant la côte, il gagna l'île de Batz, résidence de son parent Withur, comte du pays, qui, après lui avoir permis de construire, dans l'île, un oratoire et quelques cellules, vint lui-même habiter sur la terre ferme, entre le chemin de Lesneven et celui de Roscoff, un château, qui fut depuis appelé Castel-Pol, nom que les Bas-Bretons donnent toujours à la ville de Saint-Pol-de-Léon. Quoique la contrée soumise à Withur eût déjà été évangélisée par saint Clair, vers 280, Pol n'en eut pas moins une ample moisson à y faire. L'ardeur avec laquelle il s'y livra et les services qu'il aurait rendus à Withur, en délivrant l'île de Batz d'un énorme dragon qui la ravageait, déterminèrent ce prince à seconder les vœux du peuple, qui le voulait pour évêque. L'humilité de Pol reculant toujours devant le fardeau de l'épiscopat, Withur employa la ruse pour le lui faire accepter. Prétextant qu'il avait besoin d'un messager sûr pour faire tenir une lettre à Judwal, alors réfugié auprès de Childebert (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 458-459), il le chargea, pour le prince Domnonéen, d'une lettre dont il lui céla le contenu. Withur y priait Childebert de triompher de la résistance de Pol. Le monarque franck ayant réussi, Pol, ordonné évêque d'Occismor et de Léon, revint à son troupeau, qu'il continua d'édifier par ses vertus et sa piété. Childebert, en témoignage de sa considération pour le prélat, dota la nouvelle église des revenus qui lui appartenaient dans le pays de Léon et dans la circonscription désignée sous le nom de pays d'Ack ou d'Ach, qui forma l'un des trois archidiaconés du diocèse. La donation royale dut vraisemblablement comprendre l'île d'Ouessant, laquelle fit partie du domaine temporel des évêques de Léon jusqu'à sa cession, par Rolland de Neufville, à Sourdéac (*voy. Rieux*), en 1589. Il semblerait qu'épuisé par l'âge et les fatigues, que, mû surtout par le désir de se livrer exclusivement à la vie contemplative, Pol aurait choisi pour coadjuteurs, ou même pour successeurs, trois de ses disciples ou compagnons. Les deux premiers, Joavan et Tiernmoaël, étant morts après une année d'épiscopat, le vénérable prélat reprit, pendant quelques années, le gouvernement de son église. Les forces lui manquant de plus en plus, il ordonna Cetomerin, et se retira dans son monastère de l'île de Batz, où il mourut à l'âge de cent deux ans, en 594, suivant le *Propre de Léon*, Albert-Legrand et M. de Freminville, mais plus vraisemblablement en 570, comme le disent D. Lobineau et le Nouveau Bréviaire de Quimper. Son corps fut transporté à Saint-Pol-de-Léon, et inhumé, en grande pompe, aux pieds du maître-autel de la cathédrale, où l'on voit une grande tombe plate, en marbre noir, autrefois chargée d'une inscription, qui a été martelée pendant la Révolution. Les reliques du saint prélat, transportées, dans le xe siècle, à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, par Mabbo, l'un de ses successeurs, furent en partie brûlées et en partie dispersées, lorsque les calvinistes dévastèrent ce monastère. La cathédrale de Saint-Pol ne possède que le chef de son premier évêque, un os entier de son bras droit, et un doigt renfermé dans une boîte d'argent portant cette inscription : *Doet de M. S. Paul, évêque et patron de Léon*. L'évêché de Léon, supprimé par l'Assemblée nationale, le 12 juillet 1790, et réuni à celui de Cornouaille, sous la dénomination commune d'évêché du Finistère, vient, quant au titre seulement, d'être rétabli par un bref du pape, qui a autorisé Mgr Graveran, évêque de Quimper, à prendre le titre d'évêque de Cornouaille et de Léon.

Albert-Legrand, à la suite de sa *Vie de saint Paul*, et M. l'abbé Tresvaux, en tête de la notice de D. Lobineau, ont donné la nomenclature des sources nombreuses et diverses auxquelles on peut recourir pour connaître, dans tous leurs détails, les actes du premier évêque de Saint-Pol-de-Léon. P. L...t.

POMMEREUL (François-René-Jean, baron de), — né à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 12 décembre 1745, d'une famille noble, mais sans fortune, annonça, dès son enfance, la grande activité d'esprit qu'il a conservée jusqu'à ses derniers jours. Entré au service, comme officier d'artillerie, en 1765, il fut employé à l'expédition de Corse, et, plus tard, il fut l'un des examinateurs de Napoléon, lors de son admission dans cette arme. Il était lieutenant-colonel lorsque, en 1787, le Gouvernement français, sollicité par Ferdinand IV, l'envoya dans le royaume de Naples, pour y organiser le matériel et le personnel de l'artillerie sur le même pied qu'en France. Il devint successivement colonel, brigadier, et, en 1790, maréchal-de-camp-inspecteur-général. Pommereul avait été chargé d'organiser, non seulement l'artillerie, mais encore le génie, et de fondre les deux corps en un seul. Cette fusion, faite avec un succès qui obtint des éloges unanimes, donna lieu à un grand nombre d'ordonnances, dont une copie manuscrite formait, dans la bibliothèque de Pommereul, un volume in-4°. Ces ordonnances étaient l'ouvrage de l'officier français qui, à la suite de leur recueil, a mis deux petits écrits imprimés de sa composition, l'un intitulé *Modello d'inventario d'artigliera*. Naples, 1789, in-4° de 48 p.; l'autre, *Vocabolario italiano francese ad uso de gli artiglieri*. MDCCLXCI (sans doute 1791), in-4° de 36 p.

Le congé du roi de France autorisait Pommereul à recevoir des grades dans l'armée napolitaine, sans cesser d'appartenir à l'armée française ; mais ce congé devait être renouvelé tous les deux ans. Il allait expirer pour la troisième fois, lorsque la cour de Naples se réunit à la coalition contre la France ; c'était en 1793. Pommereul, qui s'était prononcé avec chaleur pour la Révolution, dès son origine, demanda des passe-ports pour rentrer dans sa patrie ; ils lui furent refusés par le gouvernement, sous le prétexte, assez plausible d'ailleurs, que sa parfaite connaissance des moyens offensifs et défensifs du pays ne permettait pas de l'en laisser sortir. Une protestation quelconque contre ce refus n'était peut-être pas sans danger ; Pommereul en fit cependant une devant un notaire. Toute correspondance avec la France ayant été interdite à Naples, il n'apprit qu'au bout de deux ans que, dans l'instant même où l'on avait refusé à Naples de le laisser partir, on l'avait, dans sa patrie, inscrit sur la liste des émigrés. Sa femme, ses enfants, avaient, en conséquence, été incarcérés, et une partie de ses biens vendus. A ces nouvelles, ayant réitéré ses instances, il obtint un passe-port, en juin 1795, et se rendit auprès du ministre de France à Florence, d'où il sollicita sa radiation de la liste fatale. Elle ne lui fut accordée qu'en avril 1796. Bonaparte, alors général de l'armée d'Italie, qui était venu à Florence pendant le séjour de Pommereul, lui proposa le commandement de l'artillerie de son armée. Pommereul le refusa, parce que ses infirmités ne lui permettaient pas de monter à cheval, et qu'il lui répugnait d'ailleurs de supplanter un de ses anciens camarades, le général de Lespinasse.

Arrivé à Paris, au mois de mai 1796, il y reprit du service, et, nommé général de division, le 18 octobre, il fut employé au comité central de l'artillerie. Mis en réforme, en mars 1798, par le ministre de la guerre Schérer, il fut rappelé à l'activité par Bernadotte, en septembre 1799, et chargé de pourvoir aux besoins en artillerie des armées d'Helvétie et des Alpes. Il se trouvait à Auxonne, lors du 18 brumaire. Au retour de sa mission, il fut remis en non activité, le 8 novembre 1800, mais nommé préfet d'Indre-et-Loire, le 1er décembre suivant. Lorsque, deux ans plus tard, le cardinal de Boisgelin *(voy. ce nom)* fut promu à l'archevêché de Tours, il y eut entre lui et le préfet d'assez vifs démêlés, causés par la publication d'un calendrier qui avait paru avec l'autorisation de la préfecture, et dans lequel les noms des saints étaient remplacés par ceux des philosophes du paganisme et par les figures emblématiques de leurs systèmes. On a même ajouté que c'est à Pommereul que le prélat aurait dû son inscription dans le *Dictionnaire des Athées* de Sylvain Maréchal et Lalande, dictionnaire dans lequel Pommereul se serait glorifié de figurer. Ce livre avait paru deux ans avant qu'aucun rapport se fût établi entre l'archevêque et le préfet, qui dut être étranger à l'insertion du nom du premier. Peut-être les opinions de Pommereul sur les matières religieuses ont-elles conduit à la lui attribuer, comme à exagérer sa participation à la publication du calendrier. Quoi qu'il en soit, on a dit que le prélat, mécontent, avait demandé son éloignement, et qu'il avait essuyé un refus. Nous doutons et de la demande et du refus, parce que Boisgelin n'aurait fait la demande que si Pommereul avait eu sciemment les torts qu'on lui a reprochés, et qu'alors Napoléon n'aurait certainement pas transigé avec un scandale de cette nature. Nous regrettons néanmoins que M. Beuchot, qui, comme nous le verrons, a été si bien informé de tout ce qui concernait Pommereul, n'ait pas été plus explicite dans le passage de sa notice, où il dit que « quelques subalternes tracassiers parvinrent à aigrir le préfet et l'archevêque l'un contre l'autre. » Nous eussions voulu qu'il eût précisé les causes de cette aigreur respective qui, du reste, n'aurait, d'après lui, été que passagère, à telle enseigne que Boisgelin aurait, plus tard, demandé le maintien de Pommereul, dont le changement était sollicité par d'autres.

C'est pendant son administration du département d'Indre-et-Loire que furent recueillis et restaurés par ses soins les débris du tombeau d'Agnès Sorel, détruit pendant la Révolution et replacé dans le château de Loches, où il avait d'abord été érigé. Aux anciennes inscriptions qui ornaient ce tombeau, Pommereul en ajouta de nouvelles. Dans la première, de sa composition, il trouva le moyen de glisser un mot de reproche à un archevêque de Tours, qui avait relégué ce tombeau dans une chapelle.

Après cinq années de résidence à Tours, Pommereul, par suite de mésintelligence avec son conseil général, fut appelé à la préfecture du Nord, qu'il occupa jusqu'à sa nomination aux fonctions de directeur-général de l'imprimerie et de la librairie, dans lesquelles il remplaça, le 5 janvier 1811, M. de Portalis, qui s'était montré favorable au pape. Pommereul occupa cette position jusqu'à la chute du Gouvernement impérial. Rendu à la vie privée, il se retira dans une petite maison qu'il avait acquise au faubourg du Temple, et sur la porte intérieure de laquelle il avait fait inscrire ces vers, de sa composition :

Loin du monde et du bruit, ce modeste ermitage,
Offrant tout au besoin, rien à la vanité,
Peut mériter un jour, par sa simplicité,
L'honneur de devenir la retraite d'un sage.

Il y voyait peu de monde et n'était presque occupé que de ses livres. Le 20 mars 1815 le tira de sa retraite. Comme les autres chefs d'administration de l'Empire, il crut pouvoir reprendre ses fonctions de directeur-général de la

librairie. Lorsqu'il se fit annoncer en cette qualité chez Carnot, alors ministre de l'intérieur, il ne fut pas reçu. Le ministre répondit qu'il ne connaissait point de directeur de la librairie, attendu que le nouveau gouvernement voulait la liberté de la presse; mais, en refusant de recevoir le directeur de la librairie, il ajouta qu'il verrait avec plaisir le général Pommereul, qui, bientôt après, fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 5e division militaire (Haut et Bas-Rhin). La proclamation qu'il publia à son arrivée, et qui fut imprimée dans les deux langues, contient cette phrase : « Et vous aussi, ministres d'une religion sainte, donnez l'exemple de cette union que le législateur des chrétiens a toujours commandée aux sectateurs de sa doctrine sublime; partagés par des cultes différents, vous n'aurez qu'une volonté quand il s'agira de la patrie. »

Frappé par l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, Pommereul fut proscrit à l'âge de soixante-onze ans. Il se retira à Bruxelles, et trouva dans les lettres quelque soulagement à cet exil cruel et immérité. Sa pension, prix de cinquante années de services, fut supprimée. Ce ne fut pas assez : non content de l'avoir fait sortir de France, on voulut l'arracher de l'asile où il s'était réfugié. Deux fois, il résista aux gendarmes chargés de l'enlever. Le roi des Pays-Bas, instruit de sa position, et révolté de cet acharnement, le protégea, et, grâce à lui, Pommereul put rester à Bruxelles. Ayant obtenu, en 1819, de rentrer en France, il retourna dans son ermitage du faubourg du Temple. C'est là qu'il mourut le 5 janvier 1823. Il avait été nommé baron, conseiller d'Etat et officier de la Légion-d'Honneur par Napoléon.

M. Beuchot, ancien bibliothécaire de la Chambre des députés et rédacteur du *Journal de la Librairie* depuis sa fondation en 1811 jusqu'en 1847, a eu avec le général Pommereul de longs rapports intimes qui lui ont permis de l'apprécier sûrement, et de lui consacrer, dans le quatrième volume de l'*Annuaire nécrologique de M. Mahul* (1823, p. 229-239), une notice curieuse et substantielle, d'où nous avons extrait les détails qui précèdent et ceux qui suivront; détails que notre savant confrère nous a souvent répétés et développés dans des conversations dont nous n'avons pas oublié le saisissant intérêt. Nul ne fut mieux placé que lui pour bien juger et le caractère de Pommereul, et le mérite des récriminations dont il a été l'objet, comme directeur-général de la librairie. Nous allons le laisser parler :

« J'ai connu M. de Pommereul, dit-il, pendant qu'il était directeur de l'imprimerie et de la librairie. Je le voyais alors quelquefois. Je l'ai vu souvent lorsqu'il n'était plus en place, et j'ai toujours pensé qu'on pouvait dire de lui ce que Voltaire disait du roi de Prusse :

« Assemblage étonnant de qualités contraires. »

Son ton tranchant et décisif cachait beaucoup de faiblesse, quoique dans l'occasion il eût de l'énergie; il évitait l'influence de ses proches, qui n'eût été qu'excellente, et cédait à celle des personnes dont il était entouré; malheureusement, il ne l'était pas toujours bien. Ennemi prononcé de l'intrigue, il la cherchait où elle n'était pas, et ne la voyait pas où elle était. Tout à la fois vif et méfiant, suivant l'ordinaire des personnes de ce dernier caractère, il plaçait mal sa confiance. Sa franchise allait jusqu'à la rudesse, et il avait l'oreille tendre à la flatterie. Malgré ce goût pour la flatterie, il supportait volontiers la contradiction, et, tout en se laissant entraîner par les flatteurs et les intrigants, il savait gré de la résistance qu'on lui avait opposée et payait de son estime ceux qui avaient combattu ses opinions. Facile à se laisser prévenir contre les personnes, il revenait facilement de ses préventions. Après avoir d'abord proféré quelques paroles un peu vives, il écoutait patiemment et attentivement ce qu'on avait à lui répondre; dès qu'il avait reconnu son erreur, c'était en ajoutant un mot qu'on appelle énergique qu'il s'écriait : *Monsieur, vous avez raison*.... Il avait l'abord brusque, mais il était très-accessible. Ce n'était pas seulement à des jours déterminés et aux heures des bureaux qu'il recevait le public; en se faisant annoncer comme auteur, imprimeur ou libraire, on était admis chez lui, tous les jours, même bien avant l'ouverture des bureaux, et bien long-temps après leur clôture. Quoique habitant des cours, il ne tenait pas à l'étiquette, et n'était pas exigeant sur le costume des personnes qu'il recevait. On lui en fit un jour l'observation; on prétendait qu'il était de sa dignité de ne donner accès qu'à des gens bien mis. « Je suis fait, répondit-il, pour recevoir les imprimeurs et les libraires tels qu'ils sont; c'est l'homme et non l'habit qui a affaire à moi. » — « Sans doute, il n'a pas toujours fait ce qu'il aurait fallu; mais il ne faut pas oublier quelle était sa position. » — Examinant avec détail les difficultés de cette position, M. Beuchot démontre que Pommereul fut étranger à la proscription du livre de Mme de Staël sur l'Allemagne, proscription consommée avant qu'il eût pris la direction de la librairie, et il cite des faits prouvant que ce fut sur son initiative que fut tempérée la rigueur du décret du 5 février sur le commerce de la librairie. « Quand la direction de la librairie passa entre ses mains, poursuit M. Beuchot, l'impulsion était donnée; il ne put que la suivre. En vain manifestait-il hautement ses opinions contre les mesures qui lui déplaisaient; on le laissait dire, et on lui ordonnait d'agir. Le directeur, impuissant pour faire le bien, comme pour empêcher le mal, était, par son titre, exposé à recueillir tout l'odieux de l'administration dans cette partie. Il pouvait, j'en conviens, abandonner la partie, et renoncer à la carrière ad-

ministrative. Il a suivi le torrent. Celui-là qui y a résisté; celui-là qui a donné sa démission de ses places, plutôt que de faire ce qui lui répugnait, peuvent seuls lui jeter la pierre aujourd'hui; mais il n'y a pas eu deux d'Argenson. En d'autres temps, je ne crains pas de le dire, Pommereul eût fait beaucoup de bien, et, un seul point excepté, sur lequel ses opinions étaient prononcées et bien connues (1), il eût obtenu sur tous les autres les suffrages des personnes même les plus prévenues contre lui.

» Quoique, dans les différentes places qu'il a remplies, il fît réellement tout par lui-même, et vît tout par ses yeux, il a encore trouvé le temps de composer un grand nombre d'ouvrages dont voici la liste (2) : I. *Lettres sur la littérature et la poésie italienne, trad. de l'italien* (de Betinelli, 1778), in-8°. Les notes ajoutées par le traducteur contiennent des imitations par divers poètes français de passages de poètes italiens (3). II. *Histoire de l'île de Corse*, 1779, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été attribué à Raynal. J'ai même possédé un exemplaire portant ces mots : *par J. T. Raynal;* mais ces mots avaient été ajoutés après l'impression (4). Pommereul, qui avait habité la Corse, comme on l'a vu, a conduit son ouvrage jusqu'à la conquête de cette île, en 1769. Il n'est point le partisan de Paoli, mais il professe les sentiments les plus généreux. Il déclare avoir dit *tout ce qu'il croyait vrai, parce qu'on doit la vérité aux hommes, et avoir peint les tyrans des plus noires couleurs, parce qu'ils sont les plus cruels ennemis du genre humain, et qu'on ne saurait trop les lui rendre odieux*. Cet ouvrage, assez recherché des curieux, a quelque prix dans les ventes; il se lit avec plaisir; la narration est rapide; le style ne manque pas d'élévation. III. *Recherches sur l'origine de l'esclavage religieux et politique du peuple en France*, 1781, in-8° de ij et cinquante-deux pages, 2e édit., 1783, in-8°. IV. *Des chemins et des moyens les moins onéreux au peuple et à l'Etat de les construire et de les entretenir*, 1781, in-8° de quatre-vingt-seize pages. V. *Manuel d'Epictète, précédé de réflexions sur ce philosophe et sur la morale des Stoïciens*, 1785, in-8°; — réimprimé en 1822, in-18, mais avec le millésime de 1823. C'est sur la traduction latine que Pommereul a fait sa traduction française. Dans l'*avant-propos* de l'édition de 1823, il parle de onze autres traductions du *Manuel*. VI. *Contes théologiques, suivis des litanies des catholiques du* XVIIIe *siècle et de poésies érotico-philosophiques, ou Recueil presque édifiant*. Paris, imprimerie de la Sorbonne, et se vend aux Chartreux, chez le portier, 1783, in-8° de trois cent trois pages (1). VII. *Poésies diverses, ou plutôt mes rapsodies*. Fougères, 1783, in-8° de cent vingt-huit pages. VIII. *Chronologie historique des barons de Fougères* (dans le t. II, daté de 1784, de l'*Art de vérifier les dates*, in-f°). IX. *Etrennes au clergé de France*, 1786, in-8° de trente pages. La première page porte : *Explication d'un des plus grands mystères de l'Eglise*. X. *Des Corvées, nouvel examen de cette question, et, par occasion, fragment d'un essai sur les chemins*, 1787, in-8° de quatre-vingt-deux pages. XI. *Essai historique sur le corps royal de l'artillerie de France*, quarante pages (à la tête d'un *Etat militaire du corps royal d'artillerie de France pour l'année* 1788.) XII. *Essais minéralogiques sur la Solfatare de Pouzzoles, trad. du manuscrit italien de Breislac*. Naples, 1792, in-8° de deux cent quarante pages, plus un feuillet sur lequel l'*Errata*. XIII. *Des Institutions propres à encourager et perfectionner les beaux-arts en France*. (Dans la *Décade*, t. IX, p. 78 et 241); — réimprimé en l'an V, à la suite du n° XV ci-après, et aussi dans le n° XIV. *Observations sur le droit de passe proposé pour subvenir à la confection des chemins*, 1796, in-8°. On rend compte de cet opuscule dans la *Décade*, t. XII, p. 275. Il a été réimprimé dans les *Opuscules d'économie politique*, p. 107. (Voy. ci-après, n° XXI.) XV. *Vues générales sur l'Italie, Malte, etc., dans leurs rapports politiques avec la République française, et sur les limites de la France à la rive droite du Rhin; suivies d'un Mémoire sur les beaux-arts et les institutions propres à les faire fleurir*.

(1) « Pommereul était déiste et anti-chrétien; mais, loin » de se vanter d'être athée, il se défendait de l'être. Les » plaisanteries qu'on a faites à ce sujet sont des calom- » nies. »

A cette note de M. Beuchot, la famille de Pommereul a opposé une dénegation formelle, et comme preuve des sentiments contraires dont était animé son chef, elle nous a transmis l'anecdote suivante, que nous nous faisons un devoir et un plaisir de reproduire : Pommereul, interrogé par un grand seigneur italien sur l'estime qu'il faisait des différentes religions, lui répondit que, « s'il n'avait pas une religion, il n'hésiterait pas à embrasser la religion catholique, parce que c'était celle qui avait le plus fait pour le bonheur de l'homme et de la société. »

(2) Cette liste est empruntée textuellement à la notice de M. Beuchot.

(3) On trouve dans cet ouvrage une *Ode à la liberté*, imitée par Pommereul de Pétrarque, et insérée, par M. Beuchot, dans sa notice, page 10.

(4) L'exemplaire de l'*Histoire de l'île de Corse* que possède la Bibliothèque du port de Brest, fut envoyé par Pommereul, à l'Académie royale de la marine, au mois de septembre 1780. Il porte, de la main de Pommereul, les deux inscriptions suivantes, la première sur le frontispice, après l'épigraphe : *Par M. de Pommereul, capitaine au corps royal d'artillerie*; la seconde, sur le verso, au faux titre : *Pour l'Académie royale de la marine. De la part de l'auteur*.

(1) Pommereul n'a été que l'éditeur de ce recueil, ainsi que semble l'annoncer la note suivante de Barbier, placée après l'indication des *Contes théologiques* : « On trouve » dans ce recueil des vers de Crébillon père, de Poinsinet, » de Boufflers, de G. Garnier, de du Busca, etc. Deux » épîtres dédicatoires, signées D. B., et l'avertissement » de l'*éditeur* feraient croire qu'un chevalier du Busca, » officier du corps de l'artillerie de France, et mort vers » 1770, est le principal auteur des *Contes théologiques*. » Pommereul n'aurait donc fait que publier ce recueil. Quoique ce soit bien moins grave que d'y avoir travaillé, c'est encore trop.

Paris, vendémiaire an V, in-8° (1). XVI. *Sur une question proposée par le ministre de l'intérieur à un jury choisi par les artistes, pour juger lesquels d'entre eux méritent le prix d'encouragement*, in-4° de quatre pages à deux colonnes, signé : *F. P.*, imprimerie de la veuve Panckoucke; réimprimé dans les *Oisivetés*, p. 250. (Voy. ci-après, n° XXII). XVII. *Campagnes du général Buonaparte en Italie, pendant les années IV et V de la République française, par un officier-général*. An VI, 1797, in-8°, avec cartes; contrefait à Gênes, 1797, in-8°, et réimprimé aussi en 2 vol. in-12. C'est le recueil des comptes que Bonaparte rendait de ses opérations militaires au Directoire exécutif, des proclamations, conventions, traités, etc., de la campagne. Pommereul a lié ces diverses pièces par un court récit nécessaire à leur intelligence. XVIII. *De l'Art de voir dans les beaux-arts, traduit de l'italien de Milizia, suivi des Institutions propres à les faire fleurir en France, et d'un Etat des objets d'arts dont ses Musées ont été enrichis par la guerre de la liberté*. An VI, 1798, in-8°, mis à l'*index* à Vienne. XIX. *Mémoire sur les funérailles et les sépultures*. Tours, 1801, in-8°, réimprimé dans les *Oisivetés*, p. 111-172. (Voy. ci-après n° XXII). XX. *Voyage physique et lithologique dans la Campanie, suivi d'un Mémoire sur la constitution physique de Rome, etc., par Scipion Breislac, traduit du manuscrit italien et accompagné de notes*, 1801, 2 vol. in-8°, avec planches. XXI. *Inutilités politiques et Opuscules d'économie politique*, etc. Tours, imprimerie de Billault jeune, an XI, in-8° de IV, quatre-vingt-dix-huit et trois cent dix-sept pages. XXII. *Oisivetés*, etc. Tours, imprimerie de Billault jeune, an XII, in-8° de IV, trois cent vingt-huit pages, plus un feuillet sur lequel un *errata*; tiré à cinquante. La pagination est fautive : après la p. 120, on trouve les p. 5-54, après quoi la p. 171. XXIII. *Souvenirs de mon administration des préfectures d'Indre-et-Loire et du Nord*. Lille, imprimerie de Marlier, 1807, in-8° de quatre cent quarante-quatre pages, imprimé à cinquante exemplaires, avec cette épigraphe :

J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage.
VOLTAIRE.

» Si ce volume eût été tiré à grand nombre, on n'y verrait que de la vanité; tiré à petit nombre, il prouve, ce me semble, la droiture des intentions. C'est un examen de conscience, un compte-rendu à lui-même et à ses amis. XXIV. *Epigrammes de Martial, d'Owen et autres poètes latins, anciens et modernes, par* M..., n° 1, à Ixelles, 1818, in-8° de x et cent cinquante-six pages; édition anonyme, tirée à vingt-cinq exemplaires portant chacun leur numéro respectif. XXV. *Essai sur l'Histoire de l'architecture, précédé d'observations sur le beau, le goût et les beaux-arts, extrait et traduit de Milizia*. La Haye, 1819, 3 vol. in-8°. C'est, d'après le *Manuel du Libraire* de M. Brunet, t. IV, p. 170, n° 6543, que je cite trois volumes. C'est ce que devait avoir l'édition. Cependant le traducteur ne possédait que le premier volume. Je n'ose assurer que les deux autres aient vu le jour.

» Pommereul a coopéré au *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*, par Ogée. Nantes, 1778-1780, 4 vol. in-4°. Il y a fourni les articles *Carnac* (avec MM. de Caylus et de la Sauvagère : Voy. le *Journal encyclopédique* du 1er mars 1779, p. 266); Dol, Fougères. (Dans sa lettre d'un *Français sur l'Histoire de France*, M. le vicomte de Toustain ayant reproché à M. de P..... d'avoir placé Fougères sur Couesnon, et ayant ajouté que cette rivière ne coule qu'à deux lieues de cette ville, reconnut son erreur dans le *Journal Encyclopédique* du 1er août 1779, p. 437.) Les articles *Josselin*, *la Croix-Helléan* (1), *Rennes*, qu'on lui attribue quelquefois, sont d'Ogée; mais il a donné des notes pour *Rennes*. (voyez *Journal Encyclopédique*, août 1779, p. 440 et 447, et juillet 1780, p. 65.)

» Des bibliographes disent que Pommereul a fourni des articles à l'*Encyclopédie*. Je crois qu'il n'a travaillé qu'au *Supplément* de ce grand ouvrage, car il n'avait que vingt ans quand parut le dernier volume de l'*Encyclopédie*.

» On lui doit les articles *Corse* et *Théodore de Neuhofen*, dans le *Dictionnaire des sciences morales, économiques et diplomatiques*.

» Il était l'un des auteurs de la *Clef du cabinet des Souverains*, journal auquel travaillaient Fontanes, Gérard, de Rayneval, Montlinot, Daunou, Peuchet et Garat. Les articles signés *F. P.* sont de Pommereul.

» On lui attribue fréquemment des *Réflexions sur l'Histoire de Russie*, par M. Lévesque, 1783 et 1792, et un *Mémoire sur une nouvelle administration des bois*, 1787, in-8°. Ces ouvrages

(1) De l'analyse détaillée de ce livre par M. Beuchot, il résulte que Pommereul y demande, entre autres choses, l'expulsion de l'Autriche, l'abolition de l'Empire et de la papauté; qu'il propose de former une union républicaine des principaux Etats italiens; qu'il indique, comme limite de la France, la rive droite du Rhin, où il y aurait un chemin de halage appartenant à la France, ce qui la rendrait propriétaire du cours du fleuve; qu'enfin il demande que, pour honorer la mémoire de celui qui a découvert la quatrième partie du globe, la ville et l'île de Saint-Domingue portent désormais le nom de Colomb.

(1) L'article *La Croix-Helléan* renferme une longue dissertation de Pommereul, dans laquelle il nie l'authenticité du combat des Trente. Elle est suivie d'une réfutation de M. Toustain-Richebourg; réfutation très-faible, à laquelle la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée a ajouté une discussion approfondie d'où ressort la réalité de ce combat. Le scepticisme de Pommereul sur ce sujet a encore été victorieusement attaqué par notre collaborateur et ami M. Bizeul, dans les divers articles de la *Biographie bretonne* qu'il a consacrés aux Trente Bretons, notamment dans les articles *Beaumanoir* et *Montauban*.

ne sont pas dans la collection de ses œuvres, qui fait partie de sa bibliothèque.

» M. Ersch, qui met au nombre de ses ouvrages des *Réflexions sur la sculpture, la peinture, la gravure et l'architecture, suivies des instructions propres à les faire fleurir en France, et d'un état des objets d'art dont les musées ont été enrichis depuis l'an II*, 1799, un volume in-8°, dit que c'est une nouvelle édition de l'opuscule intitulé : *De l'Art de voir*, etc. (voyez n° XVIII). Je n'ai pas vu d'exemplaire sous ce titre.

» M. de Pommereul a laissé en manuscrit : 1° *Principes de l'architecture civile, par F. Milizia, traduits de la deuxième édition, publiée en 1804, à Bassano*, en trois cahiers devant former trois volumes in-8°; 2° *Dictionnaire de l'artillerie*, 2 vol. in-4°. Ce travail, destiné à l'*Encyclopédie méthodique* (1), ne verra probablement pas le jour. Un *Dictionnaire d'artillerie*, par M. H. Cotty, en 1 vol. in-4°, fait partie de la quatre-vingt-onzième livraison de l'*Encyclopédie méthodique;* 3° *Histoire de Fougères*, en 1 vol. in-8°. L'auteur s'occupait à revoir cet ouvrage et à y mettre la dernière main, lorsqu'il a été atteint de la maladie dont il est mort. »

Aux détails donnés par M. Beuchot, nous ajouterons les suivants: Pommereul était un bibliophile distingué; à sa mort, sa bibliothèque, composée de près de trente mille volumes, fut partagée entre ses trois fils. M. le baron de Pommereul, maréchal-de-camp d'artillerie en retraite *(voy. ci-après)*, fit don en 1838, à la ville de Fougères, de la plus grande partie des livres qui lui revenaient de cette bibliothèque. C'est cette donation qui a formé le noyau de la bibliothèque publique de la ville, confiée à notre confrère et collaborateur M. Léon Maupillé. Elle a depuis été augmentée par les dons du Gouvernement, par les acquisitions annuelles de la ville, et par le don d'environ trois cents volumes que lui a fait M. Bertin, sous-préfet; elle se compose aujourd'hui d'environ huit mille volumes.

Pommereul a laissé trois enfants : 1° M. Gilbert-Anne-François-Zéphirin, baron de Pommereul, celui qui a fait le don ci-dessus mentionné. Il habite Fougères, où il est né le 14 mai 1774; 2° Louis-Marie-Henri de Pommereul, né à Fougères le 19 mai 1776. Entré comme canonnier, en 1794, au 8e régiment d'artillerie, il fut congédié l'année suivante. Rappelé en 1798, il fut nommé sous-lieutenant au 12e de dragons, et était chef d'escadron lorsqu'il se retira du service. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Il est mort au mois d'octobre 1842, à son château du Fresne, commune de Néant (Morbihan); 3° Jacques-Henri-François de Pommereul, né à Fougères le 13 juillet 1778, suivit d'abord la même carrière que son frère aîné, d'abord dans le 8e régiment d'artillerie, ensuite dans le 12e de dragons. Il était capitaine lorsqu'en poursuivant l'ennemi, après la bataille d'Eylau, il fut fait prisonnier et conduit au fond de la Russie. Rentré en France à la paix de Tilsitt, et ne pouvant, par suite des blessures dont il était criblé, continuer de servir dans l'armée, il demanda sa retraite et fut nommé à la sous-préfecture de Clermont (Oise), qu'il conserva jusqu'à la seconde Restauration. Il est mort à Mayenne au mois de juin 1833. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. P. L...t.

(1) M. Beuchot fait ici confusion. Ce n'est pas pour l'*Encyclopédie* que Pommereul avait composé ce travail, mais bien pour le *Dictionnaire* projeté par l'Académie royale de la marine (voy. *Biographie bretonne*, t. II, p. 517-518). Reçu membre de cette compagnie, en septembre 1780, Pommereul y lut, le 22 novembre 1781, le plan détaillé d'un traité sur l'artillerie, divisé en vingt-six parties, dont plusieurs étaient déjà avancées. Tout ce qui concerne directement ou indirectement le service de cette arme, la fabrication de la poudre, des canons, des projectiles, l'attaque et la défense des places, etc. etc., devait être exposé dans ce vaste travail, alors interrompu par son auteur, qu'une destination de service appelait hors de France.

PONCEAU (Pierre-Amys, sieur du), — était fils et neveu de conseillers au Parlement de Bretagne : nous pouvons donc supposer qu'il était Breton. N'ayant d'ailleurs aucun document précis qui nous ait mis en lumière les diverses phases de sa vie, nous nous en tiendrons aux quelques faits que nous révèle la *Biographie universelle* (t. LXXVII, p. 388), et qui nous apprennent qu'ayant été ruiné par des ligueurs, qui avaient brûlé la maison de son père, du Ponceau entra dans l'armée royale, et devint secrétaire d'ambassade à la paix de Munster, en 1648. On lui attribue un opuscule intitulé : *Discours de la Noblesse qui s'acquiert par la pourpre des Parlements de ce royaume*. Angers, 1667. —Un de ses enfants, le P. Amys, jésuite, passe pour avoir continué les *Dogmes théologiques* du P. Petau, et avoir travaillé aux *Mémoires de Trévoux*. F. S-nl-r.

PONTALLIÉ (Joseph-Gilles), — né le 10 mai 1767, à Rennes, où son père était notaire, fut destiné à l'exercice de cette profession, et s'y prépara en travaillant dans le cabinet de Malherbe (*voy. ce nom*), dont il devint le secrétaire quand cet honorable magistrat fut élu procureur de la commune. Quand ce dernier fut promu à de plus hautes fonctions, ce fut Pontallié qui le remplaça. Le poste de procureur de la commune était alors difficile et périlleux. Le patriotisme bien connu de Pontallié l'y avait fait appeler; mais s'il était dévoué aux principes de la Révolution de 1789, il était, en revanche, l'adversaire résolu des excès que l'on commettait en son nom. Aussi s'attira-t-il la colère de Carrier lorsque le farouche tribun, alors en mission à Rennes, voulut

en faire détruire les archives municipales. Pontallié, qui avait réussi à faire avorter cet acte d'incroyable vandalisme, fut jeté en prison et transféré à Paris, où, sans le 9 thermidor, il n'eût pas tardé à payer de sa tête sa courageuse résistance.

A son retour à Rennes, il fut nommé agent du pouvoir exécutif près l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine, puis élu ensuite, à l'unanimité, membre du Conseil des Cinq-Cents, où il fit partie de la commission de législation.

Quoiqu'il se fût opposé à l'acte du 18 brumaire, le premier consul, appréciant son mérite et sa probité, le nomma directeur des contributions directes d'Ille-et-Vilaine à la création de ces fonctions, qu'il occupa pendant quinze ans, à la satisfaction du Gouvernement et de ses concitoyens. Après avoir été, sous la Restauration, employé dans les directions du Gers et de la Vienne, inférieures à celle d'Ille-et-Vilaine, il fut enfin destitué brutalement et sans motifs, un peu avant la révolution de juillet. Il revint alors à Rennes, où ses concitoyens lui témoignèrent leurs sympathies en l'appelant aux doubles fonctions de membre du conseil municipal et de président du conseil d'arrondissement, fonctions qu'il remplissait quand il mourut, à Rennes, le 25 juillet 1837. P. L...t.

PONTBLANC (Geoffroi de), — d'une ancienne famille de la paroisse de Plouaret, évêché de Tréguier, qui portait d'or à dix billettes de sable, 4, 3, 2, 1, déploya un grand courage lors du sac de Lannion par les Anglais en 1346. Toussaint-Richard, l'un des chefs de la garnison anglaise de la Roche-Derrien, ayant plusieurs fois, mais sans succès, tenté de prendre de force la ville de Lannion, qui tenait pour Charles de Blois, se détermina à employer la ruse. Ayant gagné deux des soldats préposés à la garde de Lannion, il s'y fit introduire de nuit avec les siens, qui se mirent à piller la ville. Au premier cri d'alarme, Pontblanc, réveillé en sursaut, ne prend que le temps de s'armer d'une pique et d'une épée. S'élançant dans la rue, il abat les deux premiers soldats qu'il rencontre. Sa pique s'étant brisée entre ses mains, au moment où il va en frapper un troisième, il assène, à droite et à gauche, de si rudes coups de son épée, qu'il a bientôt balayé la rue et chassé les Anglais devant lui jusque sur une place où, adossé à une maison, il continue d'abattre tous ceux qui tentent de l'approcher. N'osant ni ne pouvant le combattre corps à corps, ses adversaires firent venir un archer, qui lui décocha une flèche dont il fut atteint à un genou. Sa blessure l'affaiblissant et gênant ses mouvements, ils se ruèrent alors sur lui, le massacrèrent, puis lui arrachèrent les dents et crevèrent les yeux à son écuyer. Le capitaine anglais, qui aurait voulu sauver la vie à un si vaillant chevalier, lui fit rendre les honneurs funèbres, et, quoique blessé, il se mit en tête du convoi. Lorsque, peu de jours après, les Anglais évacuèrent Lannion, emmenant avec eux un grand nombre de prisonniers chargés de leur butin, Richard ayant reconnu la mère de Pontblanc au milieu des captifs, la fit reconduire chez elle, en prescrivant de lui restituer tout ce qu'elle réclamerait.

Les habitants de Lannion, revenus dans leurs foyers, érigèrent à Pontblanc une croix de pierre que l'on voit encore scellée à l'une des maisons du bas de la rue de Tréguier. P. L...t.

PONT-BLANC (Guyon du). — Ce nom n'est pas écrit correctement dans le manuscrit du poème sur la bataille des Trente, qui porte :

Et Guion du *Porcblant* ne mettray en oubly.

Mais tous les commentateurs n'ont pas hésité à lire *Pont-Blanc*, parce que nous trouvons dans les documents contemporains la preuve de l'existence d'une famille de ce nom au XIVe siècle. C'est, au reste, la seule mention qui soit faite de ce brave écuyer dans le récit de la rencontre de Mi-Voie. D'Argentré, liv. 5, chap. 28 de son Histoire de Bretagne, parle d'un « Geoffroy de Pont-Blanc, chevalier, homme vaillant et puissant de sa personne, » qui se fit tuer dans la surprise de Lannion par les Anglais, en 1346. M. de Garaby, *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1844, p. 118, donne, on ne sait sur quelle preuve, ce Geoffroy pour père de notre Guyon. Un témoin de l'enquête faite en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, mentionne un Gauffredus de *Ponte-Albo*, *miles et magister hospicii dicti Caroli*. « Geoffroy du Pont-Blanc, chevalier et maître d'hôtel dudit Charles. » Il se pourrait que ce fût le même personnage que le brave et malheureux défenseur de Lannion. On ne trouve plus ensuite dans les chartes bretonnes qu'un Jean du Pont-Blanc en 1415 et 1418. Cette famille paraît éteinte au XVIIe siècle, car elle ne figure pas à la réformation de 1668. Le manoir du Pont-Blanc existait dans la paroisse de Plouaret et les armes de ses seigneurs étaient d'or à dix billettes de sable, 4, 3, 2 et 1. Biz....

PONTBRIAND. — Cette maison, fondue en 1496 dans celle des Du Breil (*voy. ce nom*), fut érigée en comté en faveur de René Du Breil, fils de Jean-René Du Breil de Pontbriand, qui, pendant les guerres de la Ligue, s'était distingué par son dévoûment à Henri IV. Bien que catholique, il avait toujours tenu le parti de ce prince. En 1590, il soutint un siége de vingt-et-un jours dans son château de Pontbriand, contre les troupes du duc de Mercœur et les bourgeois des villes de Saint-Malo et de Dinan. Jean ne consentit à capituler qu'après que le canon eût renversé une partie des tours de son château, et qu'il eût été lui-même grièvement blessé à la tête et à une main, dont deux doigts

furent coupés. Cette capitulation, rapportée par Dom Morice (*Pr.*, t. III, col. 1511), contribua particulièrement à l'érection en comté de la terre et du château de Pontbriand.

Parmi les membres de cette famille, on distingue plus particulièrement ceux dont les noms suivent :

I. **Pontbriand** (**Marie-Angélique-Sylvie de la Garaye, comtesse de**), — naquit le 30 novembre 1677, au château de la Garaye, en Taden, près Dinan. Son père, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, était gouverneur de Dinan, et sa mère, Françoise-Marie de Marbeuf, était d'une famille qui a produit un prélat et un général distingués.

Marie n'avait que quelques mois quand elle perdit sa mère; à huit ans, elle n'avait plus de père. Confiée aux soins de Mme du Halgouet, sa tante, et placée au second monastère de la Visitation, de Rennes, elle conçut et voulut réaliser, à quatorze ans, le projet de se consacrer à Dieu et aux bonnes œuvres. Deux ans plus tard, elle confia ce projet à l'une de ses parentes, qui, pour l'en détourner, lui dit que le comte de la Garaye, son frère, la poussait insidieusement à prendre ce parti, dans la vue de rester seul possesseur de leur patrimoine commun. Quoiqu'il n'en fût rien, cette prétendue confidence ne laissa pas de faire une certaine impression sur la jeune Marie, dont la vocation, déjà ébranlée, avorta à la suite d'un voyage qu'elle fit bientôt après à Paris.

A son retour, elle se lança dans le monde, où sa figure, son esprit, ses manières, étaient bien propres à la faire briller. Bien qu'entourée d'hommages, elle fut pourtant toujours réservée dans sa conduite, et plusieurs jeunes gens ayant demandé sa main, elle accorda la préférence au comte Du Breil de Pontbriand. Mariée à dix-sept ans et obligée d'habiter à la campagne, la jeune comtesse s'ennuya promptement et fit sentir sa mauvaise humeur à son mari, qui la supporta avec patience. Eclairée à temps par son oncle, le président de Marbeuf, Mme de Pontbriand reconnut ses torts, et prit la ferme résolution de mieux s'acquitter à l'avenir de ses devoirs d'épouse. Désormais occupée exclusivement des soins de sa maison, elle reprit ses habitudes d'ordre et de piété. Elle était unie depuis seize ans à M. de Pontbriand, et venait de mettre au monde son dixième enfant, lorsque son époux lui fut enlevé, en 1710, après cinq jours de maladie. La religion put seule alléger la douleur de Mme de Pontbriand. Se rappelant alors ses anciens vœux, elle les renouvela en consacrant tous ses instants au service de Dieu, à l'éducation de ses enfants et au soulagement des malheureux. Rivalisant de bienfaisance avec son frère le comte de La Garaye (*voy. ce nom*), elle distribuait d'abondantes aumônes, assistait en personne les malades et les infirmes, et, non contente de répandre ses charités et ses soins dans la ville de Dinan, son séjour ordinaire, elle se transportait dans les hôpitaux et les prisons de cette ville, ainsi que dans les communes environnantes. Quand elle eut établi ses enfants, elle se retira chez les hospitalières de Saumur, où, pendant deux ans, elle rendit aux malades les services les plus rebutants. L'évêque d'Angers, informé de son charitable dévoûment, la pria de se mettre à la tête d'un hospice d'incurables. Elle ne put se rendre à son invitation, parce que, déjà, elle s'était engagée à diriger un hôpital projeté par les habitants de Josselin. Revenue à la Garaye, elle reçut une députation de la ville de Dinan, qui la conjura de fonder dans cette ville l'asile qu'elle avait promis d'établir ailleurs; mais, fidèle à sa parole, et quelque regret qu'elle éprouvât de ne pouvoir se rendre au vœu de la ville de Dinan, elle partit au mois de juin 1730 pour Josselin. Elle en dirigeait l'Hôtel-Dieu depuis près de deux ans, lorsqu'elle fut atteinte d'une fièvre pourprée contractée au lit d'une fille à qui elle avait prodigué les soins les plus assidus. Elle en mourut le 8 mai 1732, et fut inhumée dans la chapelle de l'hospice. Trois de ses fils, dont nous parlerons plus loin, se sont distingués par leur piété, leur bienfaisance et leur solide instruction.

« Plusieurs écrivains, dit M. l'abbé Tresvaux en tête de la notice qu'il a consacrée à » Mme de Pontbriand (réédition des *Vies des » Saints de Bretagne*, etc., t. V, p. 396), ont » publié le précis de sa vie et de ses vertus. » Le P. Trotier, religieux bénédictin et prieur » de l'abbaye de Saint-Jacut, qui l'avait longtemps dirigée, écrivit des mémoires assez » étendus, qui depuis ont servi à composer l'histoire de cette vertueuse dame. La mère du » Muy, dite de Sainte-Hélène, ursuline de » Québec; le P. de la Marche (de la Mare, selon M. de Kerdanet, p. 300), de la Compagnie de Jésus, l'auteur du livre qui a pour » titre : *Les Epoux charitables* (*voyez* Carron), » et M. Cathenos, recteur de Taden, près de » Dinan, ont donné les abrégés de la vie de » Mme de Pontbriand. Son éloge a été fait par » un religieux dominicain. Nous avons surtout » suivi l'abrégé qui se trouve à la suite des » *Epoux charitables*, un vol. in-12, Rennes, » 1782. »

A toutes ces indications, placées, comme nous l'avons dit, en tête de la notice de M. Tresvaux, dont la nôtre n'est que le résumé, nous ajouterons la mention d'un manuscrit de 124 pages in-folio, qu'a bien voulu nous communiquer notre infatigable collaborateur M. Lecourt de la Vellethassetz. Ce manuscrit, que l'abbé Cathenos, au moment de partir pour l'émigration, avait déposé chez M. Lecourt de la Villethassetz, père, à la Rougerais, est exactement la vie de Mme de Pontbriand, qui se trouve

à la suite de la *Vie de M. de la Garaye*, par l'abbé Cathenos, imprimée en 1790, à Saint-Malo, chez Hovius. Il n'y a de changé que la personne qui parle. Dans le manuscrit, l'auteur, directeur de la conscience de Mme de Pontbriand, dit : *Je;* et dans l'imprimé, l'éditeur dit : « Le religieux qui dirigeait la conscience de Mme de Pontbriand, etc. » Ce manuscrit est signé des lettres *D. J. B.*, par lesquelles M. Lecourt de la Villethassetz pense avec raison, selon nous, qu'on a pu vouloir désigner Dom Jamin. Cette conjecture semble assez plausible quand on se rappelle que Dom Jamin (*voy. ce nom*), né à Dinan, en 1712, avait été bénédictin dans le monastère de Lehon-lez-Dinan, à moins de deux kilomètres du château de Dinan; que, s'il faut en croire des traditions de famille, il avait été le confesseur de Mme de Pontbriand et l'intermédiaire de ses bonnes œuvres; que, dans tous les cas, il avait fréquenté la maison et avait été très-lié avec MM. de Pontbriand fils; qu'enfin il est auteur de plusieurs ouvrages ascétiques dont le style et les pensées feraient penser qu'il doit être l'auteur du manuscrit dont il s'agit. Comme M. Lecourt de la Villethassetz, nous eussions voulu qu'au lieu du *J*, bien caractérisé dans le manuscrit, on eût pu lire un *T*, et que par ce *T* on eût été fondé, comme l'abbé Carron, dans sa préface des *Epoux charitables*, et M. de Kerdanet, dans sa notice sur Dom Trotier, à désigner ce bénédictin; mais, d'après les raisons que nous avons précédemment déduites, nous inclinons à considérer Dom Jamin comme le véritable auteur du manuscrit, qui n'a pu être composé que par une personne connaissant intimement Mme de Pontbriand. Toute incertitude serait levée s'il était possible de conférer les travaux des deux bénédictins; peut-être cette comparaison apprendrait-elle que les *Mémoires* de Dom Trotier ne sont que le travail de son confrère, dégagé d'un cortége, un peu trop abondant, de réflexions mystiques. P. L...t.

II. Pontbriand (René-François du Breil de), — docteur de Sorbonne, était abbé commendataire de Saint-Marien d'Auxerre, ordre de Prémontré, lorsque, touché de l'abandon dans lequel était tombée l'œuvre des *Petits Savoyards*, fondée à Paris, en 1666, par l'abbé Joly, et soutenue ensuite par l'abbé Hélyot, il entreprit, vers 1735, de la reconstituer. De cette époque, jusqu'en 1743, il publia quatre petits écrits pour engager les personnes charitables à prendre en considération leur misère et leur délaissement. Il y consacra son temps, ses soins et ses ressources personnelles. Dans les instructions qu'il leur faisait lui-même, il s'attachait à leur inculquer les principes religieux. Il veillait à leur placement, surveillait leur conduite, et leur fournissait, soit de ses deniers, soit du produit des aumônes que son zèle actif parvenait à recueillir, les secours dont ils avaient besoin. Il continua cette bonne œuvre jusqu'à sa mort, dont nous ignorons la date. Il ne laissa pas ces infortunés tout-à-fait orphelins, puisqu'il eut pour successeur l'abbé de Fénélon, décapité en 1794, malgré les instances touchantes et les larmes des ramoneurs, impitoyablement repoussées par la Convention. L'abbé de Pontbriand, dont la parole persuasive excellait à ramener les âmes à Dieu, a laissé les ouvrages suivants : I. *Projet d'un établissement déjà commencé pour élever dans la piété les petits Savoyards qui sont dans Paris; avec l'avis important que les pauvres enfants des provinces du royaume y seront mieux reçus. — Progrès de l'établissement, etc. — Suite du progrès, etc. — Perfection de l'établissement*, Paris, Coignard, 1735-1743, quatre parties, in-8°. II. *Pèlerinage du Calvaire sur le mont Valérien, et les fruits qu'on doit retirer de cette dévotion*, Paris, 1745, in-12; 1751, in-16; 1755, 1758, in-12; — nouvelle édition, Paris, Brajoux, 1816, in-18. III. *L'Incrédule détrompé et le Chrétien affermi dans la foi*, Paris, Coignard, 1752, in-8°. Cet ouvrage, qui obtint dans le temps un succès mérité, est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur expose quelques principes et réfute certains systèmes pernicieux; dans la seconde et la troisième, il démontre l'authenticité de l'Ancien et du Nouveau Testament; la quatrième renferme des réponses précises aux objections qu'on a coutume de faire contre la révélation. P. L...t.

III. Pontbriand (Henri-Marie du Breil de), — frère du précédent, né à Corseul, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Rennes, nommé abbé de Lanvaux en 1735, mort à Rennes en 1767, est auteur des ouvrages suivants : I. *L'abus de la poésie, poème couronné par l'Académie des jeux floraux*, 1722, in-f°. II. *Sermon sur le sacre du roi, prononcé aux Pénitents bleus de Toulouse*, 1722, in-4°. III. *Nouvelles vues sur le système de l'univers*, Paris, Ballard, 1751, in-8°. IV. *Essai de grammaire française, ou Dissertation sur les prétérits composés de cette langue, à l'occasion de l'écrit de M. l'abbé d'Olivet, inséré dans les « Opuscules de la langue », et des Remarques insérées par M. Duclos dans la Grammaire générale et raisonnée,* » Paris, Chaubert, 1754, in-8°. Opuscule dans lequel l'auteur nie l'existence des participes prétérits et par conséquent leur indéclinabilité. V. *Projet d'une histoire des Etats de Bretagne, en IV livres, depuis 1576 jusqu'en 1754*, Rennes, Vatar, 1754, in-f° de quarante-cinq pages. M. de Kerdanet a extrait de ce prospectus, curieux et rare, la liste chronologique des procureurs-généraux-syndics des Etats et l'a insérée dans ses *Notices chronologiques*, p. 294-299. Les Etats n'ayant pas approuvé le projet de l'abbé de Pontbriand, il y renonça, bien qu'il eût rassemblé d'immenses matériaux

conservés aujourd'hui, soit aux archives de la préfecture de Rennes, soit à la bibliothèque de cette ville, qui possède, sous le n° 181, un manuscrit de Pontbriand, intitulé : *De l'assistance du Tiers aux Etats de Bretagne, avec une notice sur les quarante-deux villes ou communautés qui députaient aux Etats*. Ce manuscrit, composé de soixante-quatorze feuillets in-folio, se termine par une liste, sur trois colonnes, des présidents des ordres, du 25 septembre 1576 au 11 octobre 1754. Dans un moment où le Gouvernement publie tant de documents destinés à éclaircir l'histoire du Tiers-Etat, il ne serait peut-être pas sans intérêt d'exhumer ce travail.

M. l'abbé Tresvaux, s'appuyant sur un passage de la *Pieuse Veuve*, à la suite des *Epoux charitables*, nous a signalé Henri-Marie de Pontbriand comme l'auteur de l'ouvrage attribué par M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, p. 324) à un abbé de Germanes, ouvrage qui devait se composer de trois volumes, et dont les deux premiers ont été publiés sous ce titre : *Histoire des Révolutions de Corse depuis ses premiers habitants jusqu'à nos jours*. Paris, Hérissant, 1771, deux volumes in-12.

P. L...t.

IV. Pontbriand (Guillaume-Marie du Breil de), — frère puîné des précédents, était vicaire-général de Rennes, lorsqu'en 1732 il reçut le dernier soupir de sa mère. Reçu docteur en théologie, le 11 mai 1736, il devint vicaire-général de Mgr Desmarets, évêque de Saint-Malo. Résidant à Dinan, il excita l'administration et le prélat à établir un collége dans cette ville, en donnant personnellement dix mille francs pour cette importante fondation. En témoignage de reconnaissance de cette libéralité, les Dinannais lui laissèrent la nomination de deux pensionnaires de la paroisse de Corseul, son pays natal. Nommé, en 1740, évêque de Québec, au Canada, il occupa ce siége pendant vingt ans, et mourut à Montréal, le 29 juin 1760, pendant le siége de cette ville, selon la *Biographie universelle* (t. XXXV, p. 371), et le 8 du même mois, selon l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1844, p. 125. Il eut pour successeur Mgr Olivier Briant, natif de Plérin, qui est mort le 23 juin 1794.

P. L...t.

V. Pontbriand (Toussaint-Marie du Breil, vicomte de), — fils de Joseph-Victor, comte de Pontbriand, seigneur de la Caulnelaye, en Corseul, chevalier de Saint-Louis, qui avait servi pendant trente ans, combattu à Fontenoy et fait toutes les guerres du Hanôvre, appartenait par sa mère à la famille du Plessis-Grenédan. Né à Dinan, le 2 septembre 1776, il n'avait que quatorze ans lorsque, associé à l'entreprise de La Rouërie, il alla, en 1791, rejoindre en Angleterre ses deux frères aînés, Auguste et Louis de la Caulnelaye, émigrés depuis l'année précédente; mais, pensant qu'il serait plus utile à la cause royale en Bretagne, il se hâta de repasser la mer. Débarqué sur les côtes de Saint-Malo, il fut pris et arrêté, le 25 décembre 1792, au moment où il allait se rendre au château de la Guyomarais, près Lamballe, rendez-vous prochain de la Rouërie. Les supplications, ou, pour mieux dire, les enfantillages auxquels il recourut fort adroitement pour conserver quelques bagatelles, entre autres une petite frégate tout équipée qu'il rapportait d'Angleterre, et qui rentrait dans la catégorie des objets prohibés à la douane, le firent considérer comme un enfant, et son voyage comme une folle étourderie, plutôt que comme un acte d'émigration proprement dit.

Toutefois, il fut provisoirement détenu au château de Saint-Malo; mais cette détention fut un bonheur, puisqu'il lui dut de ne pas partager le sort de ceux des compagnons de La Rouërie qui furent dirigés sur Paris. Transféré à la tour de Solidor, à l'entrée du port de Saint-Servan, il fut néanmoins condamné à mort huit mois plus tard. Il attendait avec calme l'exécution de sa sentence, lorsqu'un secours providentiel vint le sauver. Un soir, — quelques heures avant le départ de la voiture funèbre où sa place était désignée, — le jeune prisonnier est conduit mystérieusement dans une pièce secrète de la tour pour y être interrogé : « Ton nom, lui demande l'officier public? — Toussaint du Breil de Pontbriand. — Ton âge? — Dix-sept ans moins deux mois. — Tu es trop jeune et tu n'as que faire à Paris. Tu es soldat dans le 4e de hussards, où tu es enrôlé sous le nom de *Lebreton*. Tu vas recevoir ton uniforme et ta feuille de route, et tu partiras demain pour aller joindre ton régiment. » — « Cet incident, » dit M. du Breil de Marzan (*Notice historique » sur M. le vicomte de Pontbriand*, p. 10), cet » incident, qui prouve que, dans notre France, » la générosité est de tous les partis, resta toujours un mystère pour le gentilhomme royaliste, et, depuis cette époque, le vicomte du » Breil chercha vainement à découvrir le nom » de l'homme qui, en s'honorant par une action » si rare, voulut se dérober à l'expression de la » reconnaissance. »

Attaché, pendant vingt mois, au régiment où l'avait placé son libérateur inconnu, Pontbriand y apprit le métier des armes, y donna des preuves de bravoure, gagna l'affection de ses chefs, et parvint, en peu de temps, au grade de maréchal-des-logis. Son colonel, instruit de la position fâcheuse du prétendu *Lebreton*, lui portait un véritable intérêt. L'ayant un jour mandé : « Je connais votre vrai nom, lui dit-» il; vous figurez sur la liste des émigrés, et je » sais que vos biens, placés sous le séquestre, » vont être vendus. Vos intérêts exigent donc » impérieusement que vous retourniez dans vo-» tre pays. Mon désir est de vous rendre ser-» vice. Toutefois, mes pouvoirs ne me permet-

» tent pas de vous accorder un congé de plus de » quinze jours; profitez-en, et si vous êtes ensuite dans l'impossibilité de rejoindre mon régiment, je vous donne ma parole de ne jamais » vous réclamer. — Voici, ajouta-t-il, un rouleau de soixante-dix francs, dont il faut garnir votre ceinture de route. »

Muni de sa permission, qui lui fut délivrée à Troyes, Pontbriand résolut de gagner la Bretagne à pied; mais, après la seconde journée de marche, dévalisé de sa ceinture pendant son sommeil, il fut obligé d'abandonner une partie de ses vêtements en paiement de sa dépense, et désormais sans ressources, il ne put atteindre Rennes, où il arriva presque mourant, qu'en se nourrissant d'épis de blé cueillis dans les champs et de cressons trouvés au bord des fontaines.

Alors venait d'éclater, dans les pays de Fougères, Ernée et Vitré, la seconde insurrection royaliste. Du Boisguy (*voy. ce nom*), auquel Pontbriand fut présenté, n'ayant pas tardé à apprécier son courage et son activité, le chargea de remplacer, dans le Bas-Maine, les frères Cottereau, dont le plus jeune, si connu sous le nom de Jean Chouan, avait été tué, en juillet 1794, ainsi qu'un autre chef, nommé Coquereau. Pontbriand, ayant promptement reconnu la difficulté qu'il y avait à discipliner les paysans manceaux, et à leur faire perdre de vue leur clocher, préféra se réunir aux volontaires bretons, et entra, avec le titre de chef du canton d'Argentré, dans le district de Vitré, où il fut rejoint, peu de temps après, par son ami et camarade d'enfance, Henri du Boishamon (*Biographie bretonne*, t. Ier, p. 130-132), chef du canton d'Izé. Les deux amis se partagèrent, sous l'autorité supérieure de Couësbouc (*ibid.*, p. 477), le commandement des paroisses royalistes de Vitré, et y organisèrent une milice régulière dans laquelle s'enrôlèrent un grand nombre de gentilshommes de la contrée. Pontbriand commanda presque toujours, de concert avec du Boishamon et Coster de Saint-Victor, la division de Vitré, forte de quatorze à quinze cents hommes; et quoique cette partie de la Bretagne fût le point central de ses opérations, il ne laissa pas de se joindre à du Boisguy et d'entreprendre, du côté du Maine et de la Normandie, des expéditions souvent heureuses.

Au mois de septembre 1795, secondé par MM. Duplantis et Renou, il mit en déroute une colonne de cinq cents républicains, sortis d'Avranches pour surprendre Tuffin de la Rouërie, neveu du chef de la coalition bretonne, lequel occupait les côtes voisines. A la fin du mois d'octobre suivant, les royalistes, au nombre de neuf cents, ayant rencontré quinze cents républicains escortant un convoi de poudre de Rennes à Vitré, du Boishamon et Pontbriand, se postant sur les hauteurs du Boisbedée, remédièrent à la fâcheuse position qu'avait prise Couësbouc dans des prairies dominées de toutes parts. Ce dernier, cédant aux instances de Joseph du Boishamon, envoyé par son frère, se décida enfin à passer la Vilaine. Pendant que ce passage s'effectuait sur une poutre placée en travers sur la rivière, la fusillade commençait sur les hauteurs dominant les prairies que Couësbouc venait de quitter. Pontbriand soutenait le feu avec quelques compagnies, et si Boishamon n'eût tenu ferme sur les bords de la Vilaine, les royalistes auraient éprouvé de grandes pertes. L'ennemi étant ainsi contenu, Pontbriand put ranger ses troupes sur les hauteurs d'Etrelles. Boishamon passa le dernier. Les républicains continuèrent la fusillade, mais ne tentèrent pas le passage, et, après un combat de trois heures, ils rentrèrent à Vitré. Le résultat de cette affaire fut l'évacuation des camps de Cantache et de Pintourteau, qui gênaient beaucoup les opérations des royalistes.

Le 5 novembre suivant, Pontbriand, à la tête de quatre cents hommes d'élite, tailla en pièces, entre la Gravelle et Vitré, un bataillon de onze cents soldats de ligne (1), envoyés par le général Humbert pour escorter une diligence où se trouvait le représentant du peuple Beaugeard (*voy. ce nom*), qui n'échappa qu'en abandonnant son manteau dans les mains du commandant royaliste. Dans le courant du même mois, pendant que Du Boisguy se vengeait si cruellement de la mort de son frère en brûlant l'église de Tremblay et les républicains qui s'y étaient réfugiés, Pontbriand se rendit, d'une manière plus digne d'un vrai soldat, utile à la cause qu'il servait. Il occupa pendant toute une journée la garnison de la ville de Fougères, qu'il attira adroitement dans un combat où il lui fit éprouver de grandes pertes en hommes et en munitions. Accompagné de Boismartel, l'un de ses officiers, il poursuivit les soldats de José jusque dans les faubourgs de Fougères, où il dîna avec ses troupes.

Au mois de janvier 1796, secondant Du Boishamon dans les habiles dispositions qu'il avait prises, il concourut à l'engagement dans lequel fut tué l'intrépide commandant José, justement redouté des royalistes, qu'il avait souvent et rudement maltraités. Après avoir, dans le courant du même mois, essuyé un grave échec près de Bourgon, il prit sa revanche, en février, aux affaires de Bréal et de Bais, qui lui procurèrent une grande quantité d'armes et de cartouches.

Au mois d'avril 1796, Pontbriand, Boishamon, Coster Saint-Victor et Chabert se mesurèrent à Juvigné, près d'Ernée, avec l'adjudant-général surnommé le *Grand-Pierrot*, comman-

(1) Nous prenons ces chiffres dans la notice de M. Du Breil de Marzan. M. Théod. Muret (*Histoire des guerres de l'Ouest*, t. IV, p. 318) représente cette rencontre comme sans importance, et n'indique ni les forces respectives, ni les pertes des combattants.

dant une colonne mobile de neuf cents vieux soldats, parfaitement exercés à la guerre de *guérillas*, dont ils avaient fait l'apprentissage dans le Bas-Maine. Dès le lendemain de son arrivée dans les environs d'Ernée, la division bretonne fut attaquée par les républicains. Les avant-postes se replièrent sur le lieu indiqué en cas d'attaque, et la division prit position en avant du bourg de Juvigné; Pontbriand occupait la droite, l'un des Chabert le centre, et Boishamon la gauche. Les républicains étaient si supérieurs en forces et si habitués à ne pas rencontrer de résistance de la part des Bas-Manceaux, que, abordant de front et avec une pleine confiance toute la ligne des royalistes, ils menacèrent de la déborder et pressèrent la compagnie d'Erbrée au point que leurs tirailleurs sautèrent presque dans les retranchements de l'ennemi. Coster Saint-Victor, qui, en cette occasion, remplaçait Couësbouc, empêché par son grand âge de se porter partout, avait donné l'ordre de laisser avancer les républicains et de ne tirer qu'à bout portant, ce qui fut si bien exécuté que la première décharge éclaircit singulièrement leurs rangs. On ne leur donna pas le temps de respirer, et vigoureusement poursuivis jusque dans les faubourgs d'Ernée, ils perdirent quatre cents hommes. D'après les relations des royalistes, il n'y aurait eu, de leur côté, que dix tués et vingt-deux blessés.

De concert avec ses compagnons d'armes ordinaires, Pontbriand prit part, en mai 1796, à la rencontre de Champeaux, où un convoi républicain fut attaqué sans succès; aux affaires du Boisbédée, de Saint-M'hervé, de Paintourteau, et à celle de la Croixille, où il fut soutenu par les chevaliers catholiques. C'est vers cette époque qu'il reçut le brevet de lieutenant-colonel de la part de Louis XVIII.

Lorsque, le 15 juin de la même année, Du Boishamon opérait sa retraite, après avoir soutenu, sur les bords de la lande de Toucheneau, le choc d'un corps républicain bien supérieur, Pontbriand, Coster Saint-Victor et Chabert arrivèrent sur les républicains, les chargèrent à bout portant et les mirent en déroute. Du Boishamon s'étant reformé sur leurs derrières, leur coupa la retraite, et, pris entre deux feux, ils perdirent cent deux hommes (1).

La pacification du 15 juillet suivant fit rentrer Pontbriand dans ses foyers. Six semaines après, il épousa Mlle Colette du Boisguy, sœur de son compagnon d'armes. Lors de l'insurrection de 1798, du Boisguy le nomma chef de la division de Dinan, et lui envoya, le 2 octobre 1799, le brevet de colonel, grade dans lequel il fut depuis confirmé par le général en chef. De son quartier-général de Plancoët, il surveilla les côtes, afin de protéger les arrivages d'hommes et de munitions, et il eut, dans les montagnes du Menez, divers engagements trop peu importants pour qu'on les mentionne. Il ne déposa les armes qu'en 1800. L'Anjou et le Morbihan ayant alors fait leur soumission, Pontbriand comprit l'inutilité d'une plus longue résistance. Il se rendit, à la tête de sa division, au Chesne-Ferron, près Dinan, où il signa, le 13 février 1800, une nouvelle pacification. Du Boisguy, cédant à ses instances, la signa aussi. Peu de jours après, le général Brune fit aux deux beaux-frères les sollicitations les plus vives et les plus séduisantes pour qu'ils prissent du service dans l'armée républicaine. Pontbriand devait être confirmé dans son grade de colonel et avoir le choix de son régiment. Tous les services des volontaires qui avaient marché sous les ordres des deux chefs royalistes seraient comptés et soldés, les pertes et les sacrifices compensés, et au-delà, par les libéralités du premier consul, dont le vœu le plus ardent, transmis par le futur maréchal, était de cicatriser les plaies de la patrie et de rendre la France invincible, en lui donnant de tels hommes pour défenseurs. Pontbriand, résolu à conserver entière sa foi politique, ne voulut rien accepter pour lui-même; il demanda seulement la délivrance de quatre-vingt-douze royalistes détenus dans les prisons de Rennes, et, l'ayant obtenue, il eut la satisfaction de venir, en personne, les mettre en liberté.

Resté étranger aux affaires politiques jusqu'en 1814, il fut alors rappelé sous les drapeaux, avec le grade de colonel et la croix de Saint-Louis. Au retour de Napoléon, il reçut du prince de la Trémouille des pouvoirs et des instructions pour commander l'arrondissement de Dinan et lever des troupes dans tout le pays, entre cette ville et Moncontour. A la tête d'une colonne improvisée, dans laquelle trois de ses fils s'étaient enrôlés, il parcourut dans tous les sens la plus grande partie des Côtes-du-Nord, et eut quelques engagements, notamment à la Malhoure, où il tomba sur un corps de fédérés, qui se dispersa aux premiers coups de fusil, et à Dahouet, où il opéra, avec M. de Courson, un débarquement d'armes.

Au mois de novembre 1815, il organisa et forma la légion des Côtes-du-Nord; puis, au mois de mars 1816, il alla prendre le commandement de celle du Jura. Passé ensuite, sur sa demande, dans l'état-major de l'armée, il fut d'abord envoyé aux îles d'Hyères, en Provence, avec le titre de lieutenant de roi, et reçut, au mois de novembre 1816, le commandement de l'île de Ré, où il resta plusieurs années. En 1823, il demanda et obtint de faire la guerre d'Espagne. Cette expédition lui fournit l'occa-

(1) Les états de services de M. Du Boishamon portent à quinze cents le nombre des républicains. Ce nombre est contredit par les *Mémoires* de Pontbriand, qui le réduisent à huit cents, chiffre adopté par M. Théod. Muret. D'un autre côté, d'après les *Mémoires*, la perte des républicains n'aurait été que de cent deux hommes, au lieu de trois cents, comme il est dit dans la notice de M. Du Breil de Mazan (p. 42).

sion de montrer le sang-froid qui ne l'abandonnait jamais dans les instants critiques. Vers le milieu d'août, il fut chargé, par le maréchal Oudinot, du commandement militaire de la ville de Tolède, qui était alors dégarnie de troupes, et fort exposée. Laissé tout seul dans cette grande cité, où il ne trouva d'autre auxiliaire actif que l'un de ses fils, M. Victor de Pontbriand, jeune officier plein de zèle et de courage, il parvint néanmoins à composer une milice, à rétablir le bataillon provincial, et à mettre la place à l'abri d'un coup de main. Pendant trois jours et trois nuits, il sut, par sa vigilance, contenir les flots d'une multitude frémissante, prête à forcer les portes des prisons, et à faire main-basse sur les détenus politiques, à la garde desquels il se plaça lui-même, l'épée à la main. Cette conduite énergique arrêta le désordre, désarma les vengeances populaires, et empêcha le pillage de la ville, menacée à la fois par l'anarchie et par les bandes farouches du brigand Locho. Le roi d'Espagne, appréciant les services rendus par Pontbriand en cette difficile circonstance, lui envoya, peu de temps après, les insignes de commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand, et le duc d'Angoulême, la croix de la Légion-d'Honneur. Après la prise du Trocadero, il fut préposé au commandement de l'île de Léon, et y resta jusqu'à la fin de l'occupation française, au mois de juin 1828.

Le grade de général de brigade, qui lui était promis comme récompense, était le terme de son ambition et de ses vœux; mais la Restauration, assurée de son dévoûment quand même, oublia les longs services qu'il avait rendus à la cause royaliste. Il était encore colonel quand survint la révolution de juillet. Ayant alors refusé de prêter un nouveau serment qui répugnait à sa conscience, il fut mis en traitement de réforme pendant quelques années, puis rayé des cadres de l'armée sans pension de retraite. Il mourut le 20 février 1844, à son manoir de la Ville-Robert, en Pluduno, regretté des pauvres, dont il était le père et le soutien.

La vie du colonel de Pontbriand a été écrite par un de ses neveux, sous ce titre : *Notice historique sur M. le vicomte du Breil de Pontbriand, par M. du Breil de Marzan. (Extrait de la Revue générale biographique et nécrologique, sous la direction de M. E. Pascallet.)* Paris, au bureau de la *Revue*, etc., 1846, in-8° de soixante-onze pages. C'est de cette notice que sont extraits les détails qui précèdent, mis en harmonie avec les mémoires inédits laissés par le colonel Pontbriand, mémoires où l'auteur s'est attaché avec un soin minutieux à faire connaître la part que chacun de ses compagnons avait prise aux affaires dans lesquelles ils avaient figuré ensemble. Ces mémoires ont un cachet de sincérité qui nous a paru devoir inspirer toute confiance. P. L...t.

PONTCHATEAU (Sébastien-Joseph du **CAMBOUT de PONT-CHASTEAU**, ou), — de l'ancienne et illustre maison de Cambout et de Coislin *(voy. ce nom)*, né au château de Coislin, le 29 janvier 1634, était le troisième fils de Charles du Cambout, gouverneur de Brest et gouverneur commandant des évêchés de Saint-Brieuc, de Léon, de Quimper et de Tréguier. Comme cadet, le jeune Pontchâteau fut, suivant l'usage, destiné à l'état ecclésiastique et envoyé de bonne heure à Paris pour y faire les études qu'exigeait sa future profession. Sa naissance, sa parenté avec le cardinal de Richelieu, dont il était le neveu, l'alliance de sa famille avec celles des d'Epernon et des d'Harcourt, tout présageait que les plus hautes dignités de l'Eglise lui étaient réservées. Il était encore en bas âge qu'il était pourvu de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, dans le voisinage de Pontchâteau; à dix ans, il était abbé commendataire de celle de la Vieux-Ville, au diocèse de Dol (1), et avant qu'il eût atteint ses dix-huit ans, on lui avait conféré les abbayes de Villeneuve et de Geneston, auprès de Nantes. Il habitait alors avec M. de Coislin, depuis évêque d'Orléans, le petit archevêché. La magnificence de ce palais, loin de l'éblouir, le porta à réfléchir sur les vanités humaines. Ce fut à cette époque que commencèrent ses rapports avec deux des plus ardents adeptes du fameux abbé de Saint-Cyran, M. de Rebours et le P. Singlin. Séduit par l'exemple du rigide directeur de Port-Royal, Pontchâteau conçut aussitôt le désir de vendre ses biens et d'embrasser une vie pénitente. Singlin, dans la vue de s'assurer si ce projet était le résultat d'une ferveur raisonnée, le détourna de son accomplissement immédiat. Pontchâteau se mit alors à voyager. Il partit en 1652 pour Rome, contre le sentiment toutefois de Singlin, qui croyait « que ce voyage ne serait pas de petite durée, et qu'il y aurait peu à profiter pour

(1) Il résulte d'un document dont nous devons la communication à M. T. Gautier, de Dol, que Pontchâteau était assez mal vu des moines de la Vieux-Ville, qui lui reprochaient brutalement d'avoir soustrait les titres de l'abbaye. Cette accusation est formulée dans un acte constatant la visite de cette abbaye, le 26 août 1658, par D. Paget, abbé de Villeneuve et visiteur de la province de Bretagne. « Faisons injonction au P. prieur, dit D. Paget, de » soigner bien les titres de la maison et de faire diligence » pour le recouvrement de ceux qui ont été *soustraits* depuis » les sept à huit mois derniers par M. l'abbé de cette maison. » Peut-être cette accusation de soustraction n'aurait-elle été, de la part des moines, qu'un moyen indirect de se justifier ou de se venger des graves reproches que leur avaient attirés leurs désordres, leur oisiveté et leur libertinage. Nous voyons en effet, dans le même acte de visite, non seulement que les bâtiments claustraux étaient dans un péril imminent, mais que D. Paget prescrivait de murer une porte, « afin de conserver la closture inviolable qui regarde plus particulièrement l'entrée des femmes, » et qu'il tançait vertement les moines, pour la négligence ainsi que le peu de modestie et de dévotion qu'ils apportaient depuis long-temps à la célébration des offices. Ne serait-il pas possible que des réformes, tentées par Pontchâteau, eussent été la vraie cause des récriminations des moines?

lui.» Il parcourut l'Italie, l'Allemagne, et, de retour en France, il s'arrêta à Lyon, dont l'archevêque, Alphonse de Richelieu, l'aimait beaucoup. Ce prélat lui ayant confié ses regrets d'avoir quitté la Grande-Chartreuse, et témoigné qu'il aimerait bien mieux mourir D. Alphonse que cardinal de Lyon, ces paroles réveillèrent chez le jeune abbé l'ardeur ascétique que ses voyages avaient singulièrement amortie. Ce ne fut là, néanmoins, qu'un retour très-fugitif à ses premières idées; car, s'étant rendu à Paris, il rechercha en mariage une demoiselle noble et riche; et il est permis de croire que, si la mort ne lui avait enlevé l'objet de ses vœux, il eût fini par triompher des obstacles apportés par ses parents à ce qu'il quittât les ordres. Pour se consoler de ses chagrins, il recourut de nouveau au P. Singlin, qui le détourna encore d'entrer d'une manière stable à Port-Royal, où il fit néanmoins de fréquents séjours, et où il se trouvait lorsque cette maison fut fermée, par ordre du roi, au mois de février 1656. Après avoir fait à Rome, au mois d'avril 1658, un second voyage dont il a laissé une relation manuscrite, il revint à Paris, le 14 avril 1659, et en repartit en 1663, pour faire en Bretagne une excursion à la suite de laquelle son dégoût du monde le fit renoncer au séjour pompeux de l'archevêché. Le modeste pavillon d'une maison du faubourg Saint-Marceau devint sa retraite. Là, préludant aux travaux qui devaient témoigner à Port-Royal de l'ardeur et de la fixité de ses sentiments, il se livra à la culture d'un petit jardin dépendant de son nouveau logement. Le moment n'était pourtant pas encore venu pour lui de consommer le sacrifice qui devait, pour ainsi dire, élever entre lui et sa famille une barrière infranchissable. Il sollicitait toujours, il est vrai, son admission à Port-Royal; mais les pieux solitaires, objectant l'inconstance de sa vie passée, voulaient encore l'éprouver avant d'accéder à sa demande. Pour qu'aucune préoccupation mondaine ne vînt troubler le calme de sa vie nouvelle, Pontchâteau résigna tous ses bénéfices, et vendit ses meubles, ses tableaux, ainsi qu'une bibliothèque nombreuse et bien choisie, dont il fit présent au docteur Arnauld. De tous les biens qu'il donna aux pauvres, il ne se réserva qu'une rente de six cents livres, qu'il plaça, à fonds perdus, sur l'Hôtel-de-Ville. Toujours résidant au faubourg Saint-Marceau avec un gentilhomme de ses amis, il s'imposait, comme lui, toutes les fatigues, tous les travaux que peut suggérer la plus rude pénitence. Après la mort de son compagnon, arrivée vers 1664, il se remit à voyager. Cette fois ce ne fut plus dans un but frivole.

Parti de Paris, le 16 mai 1664, il se rendit en Danemarck, revint par l'Allemagne, la Lorraine, et était de retour le 26 octobre de la même année, après avoir heureusement terminé ce voyage dont il avait écrit, sous la forme de journal, une relation restée également inédite. Il y avait deux ans qu'il avait fait cette excursion, entreprise dans le but de fortifier, à l'étranger, les sympathies qu'y avaient rencontrées les doctrines de ses amis, lorsque M. de Saci fut enfermé à la Bastille, parce que, directeur des religieuses de Port-Royal, il faisait tous ses efforts pour les empêcher de souscrire le *formulaire* adopté dans l'assemblée du clergé de 1656. Ému de cette détention, Pontchâteau demanda sa liberté et celle des religieuses dans une lettre éloquente qu'il adressa à l'archevêque de Paris, et qui se trouve parmi les *Divers actes, lettres et relations des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites au sujet de la signature du formulaire*. Paris, 1723 et 1724, in-4°. Ce zèle à soutenir leur cause détermina MM. de Port-Royal à charger Pontchâteau d'aller de nouveau conférer avec leurs amis du Danemarck, et de passer ensuite en Flandre et en Hollande, pour y traiter avec les Elzevirs de l'impression de la *Traduction du Nouveau Testament*, connue sous le nom de *Version de Mons*, bien qu'elle ait été imprimée à Amsterdam. Malgré la condamnation de ce livre par l'archevêque de Paris, et sa suppression par arrêt du Conseil (novembre 1677), Pontchâteau travailla activement à sa propagation en France.

A son retour du Danemarck, Pontchâteau s'était encore logé dans le faubourg Saint-Antoine, sous le nom de *Du Vivier*, avec MM. de Sainte-Marthe et de Saint-Gilles d'Asson; mais, ce dernier étant mort (30 décembre 1668), et le bref du pape du 16 janvier suivant, connu sous le nom de *Paix de Clément IX*, ayant amené la réouverture de Port-Royal, Pontchâteau entra définitivement dans cette maison. Là il s'imposa, dans la ferme des Granges, l'office de jardinier, dont il accomplit tous les devoirs, béchant la terre, portant la hotte comme le plus obscur manœuvre, revêtu des habits convenables à sa profession, et se refusant, pour le coucher et la nourriture, les soulagements que les domestiques à gages trouvaient dans la maison. « Quelle fut ma surprise, dit Fontaine (*Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*), » lorsqu'au lieu de ces habits propres que je » lui avais toujours vus, je le vis descendre de » la ferme des Granges, avec un habit de jardinier, un petit panier sous son bras! Il vit » ma surprise, et s'approchant de moi, il me » dit, en souriant, avec un air gai qui lui était » naturel : « *Petit mercier, petit panier*, » et » m'avertissant qu'en changeant d'habit, il » avait changé de nom et s'appelait *Mercier*. » J'allais souvent le voir travailler avec M. de » Bouilli et prêter le collet à ceux qui labouraient le plus. La délicatesse de son corps ne » l'empêchait pas de s'y mettre. Sa fièvre quarte

» ne le retenait en rien. « *Elle me tourmente bien*, » me dit-il un jour, *mais je lui donne aussi bien » de l'exercice;* » car, lorsqu'il me disait cela, » il y avait deux ans qu'il l'avait. Son lit, pour » la bien recevoir, était un peu de sarmant; il » n'interrompait point son jeûne ordinaire et ne » quittait point son cilice ordinaire, etc. etc. »

Les travaux manuels de Pontchâteau n'étaient pas tellement exclusifs qu'il restât étranger à ceux d'un autre ordre qui ont jeté tant d'éclat sur les querelles des Jansénistes et des Molinistes. Déjà, bien avant son admission à Port-Royal, alors qu'il semblait dominé par des préoccupations toutes mondaines, il s'était associé aux travaux et aux combats ds ses amis, en se faisant l'historiographe de la guérison de la nièce de Pascal, atteinte d'une fistule lacrymale. Sa relation de cette cure, qui eut alors beaucoup de retentissement sous le nom de *Miracle de la sainte Épine*, est consignée dans le livre qu'il avait publié sous le titre de : *Response à un écrit publié sur le sujet des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal, depuis quelque temps, par une sainte Épine de la couronne de Notre-Seigneur*. Paris, 1656, in-4°. Le titre de *Greffier de la sainte Épine*, que ce récit avait fait donner à Pontchâteau, lui fut confirmé lorsque, quatre ans plus tard, il soutint l'authenticité de nouveaux miracles dont la mère Angélique Arnauld faisait monter le nombre à soixante, dans sa lettre du 1er mars 1660 à la reine de Pologne. Ce ne fut néanmoins qu'après son entrée à Port-Royal que sa coopération aux luttes de ses amis devint continue. Alors il concourut au *Nouveau Testament* et aux autres travaux de la savante pléiade, qui ont rendu célèbre le nom de cette maison. Peu après, dans sa *Morale des Jésuites*, continuée par Arnauld, il livra de rudes, de trop rudes attaques, nous le verrons, à ses adversaires. Dix ans se passèrent ainsi, sans autre interruption qu'un voyage qu'il fit à Rome, en 1677, à la prière de du Pavillon, évêque d'Alet, qui avait besoin de faire soutenir auprès du Pape un mémoire où il cherchait à obtenir la révocation de l'interdit prononcé, depuis 1668, contre un rituel qu'il avait publié. Mais, en 1679, les habitants de Port-Royal ayant reçu l'ordre d'abandonner ce séjour, Pontchâteau dut subir le sort commun. Sa première idée avait été de se retirer à Saint-Cyran, et d'y vivre obscur et inconnu; mais ses amis ne le lui permirent pas. Peu après la clôture de leur abbaye, il fut député par eux près du Pape, sous un nom supposé, pour présenter et appuyer une lettre des religieuses de Port-Royal, qui venaient d'être dispersées. D'après les écrivains jansénistes, son esprit actif et insinuant lui aurait fait obtenir un tel ascendant sur le Souverain-Pontife et le Sacré-Collége que l'ambassadeur de France, dont il entravait toutes les démarches, n'aurait pu obtenir qu'à grand'peine son éloignement.

Ainsi contraint de quitter Rome, Pontchâteau revint en France en 1680, et, après un voyage qu'il fit en Hollande avec Ant. Arnauld, dans l'intérêt de la cause janséniste, il alla s'enfermer dans l'abbaye de Haute-Fontaine, près de Saint-Didier, où il seconda Le Roi, qui en était prieur, dans les tentatives qu'il faisait pour y introduire la réforme, d'après la règle suivie à Orval, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le Luxembourg. Le Roi étant mort, Pontchâteau continua son œuvre pendant un an, avec l'assistance de quelques religieux; mais ses efforts étant restés infructueux, il se retira à Orval, où, connu du prieur seulement, il pratiqua durant cinq ans les plus rudes austérités, attestées par le récit d'un religieux de l'abbaye, inséré dans le supplément au *Nécrologe de Port-Royal*. Un petit écrit que Pontchâteau composa dans cette maison, sur un jeûne qu'on y observait, lui fournit l'occasion de donner des avis dont l'utilité fut si bien démontrée que, par une exception toute spéciale, les religieux, soumis au même silence que les Trappistes, avaient pleine permission de lui parler pour leurs besoins spirituels.

Ses amis ayant jugé sa présence nécessaire à la défense de leurs intérêts, il revint à Paris dans l'hiver de 1689. Tombé malade pendant le carême suivant, il se rétablit quelque temps; mais ses jeûnes outrés ayant occasionné une rechute, il succomba le 27 juin 1690. A la nouvelle de sa mort, le bruit se répandit dans Paris qu'un saint venait de mourir sur la paroisse de Saint-Gervais. Ce bruit prit assez de consistance pour qu'on fût obligé de faire garder son logement, et de n'y pas laisser entrer à la fois plus de six personnes de celles qui venaient baiser ses pieds et chercher, en le touchant, la cure de leurs maux. L'enthousiasme fut poussé au point que des croyants,—un chirurgien était du nombre, — attestèrent par devant notaires qu'une jeune fille atteinte des écrouelles, et jusque là réputée incurable, devait à l'un de ces attouchements sa guérison subite. Cette propagation de la croyance aux miracles était, on le sait, l'œuvre trop fréquente des religieux de Port-Royal, qui ne laissaient échapper aucune occasion de glorifier ceux des leurs qu'ils perdaient, et de les représenter comme auteurs ou causes de miracles. C'était bien le moins qu'ils n'oubliassent pas le *greffier de la sainte Épine*. Un débat s'étant élevé entre le curé de Saint-Gervais et les parents de Pontchâteau sur le lieu de sa sépulture, on en référa au roi, qui prescrivit d'exécuter les dernières volontés du défunt, telles qu'il les avait exprimées dans un billet où il déclarait vouloir être porté, comme un pauvre, à l'église de sa paroisse, et de là à Port-Royal. Lorsqu'on le mit dans son cercueil, on lui trouva une chaîne de fer autour du corps. M. de Coislin fit d'abord déposer son cœur dans le caveau de Saint-Sauveur, lieu de

sépulture de sa famille; il fut ensuite transféré à Port-Royal. Son corps, qui avait été primitivement déposé à Port-Royal-des-Champs, fut exhumé en 1711, lors de la destruction de l'abbaye, et transporté dans l'église de Magni-Lessart.

Aux travaux déjà cités de Pontchâteau, il faut ajouter : I. *Remarques sur ce qui est arrivé à Port-Royal, en* 1656. (Elles se trouvent p. 258 du *Recueil de pièces imprimées à Utrecht*). II. *Mémoires sur le P. Magnart, prêtre de l'Oratoire, et curé de Sainte-Croix de Rouen,* 12 *avril* 1684. III. *Copie d'un mémoire du* 14 *novembre* 1684, *sur l'original de l'auteur, contenant quelques particularités sur M. de Saint-Gilles d'Asson.* IV. *Récit de la manière dont M. Du Bois, curé d'Halluyn, au diocèse de Beauvais, et M. l'abbé de Croy, furent arrêtés par l'huissier Masson, le dernier jour de février* 1681, *et mis à la Bastille.* Ces opuscules, qu'on trouve ordinairement avec quelques-unes de ses *Lettres morales*, à la suite du *Nécrologe* ou du *Supplément au Nécrologe*, montrent sous une face particulière le talent de Pontchâteau comme écrivain. Dans ses ouvrages de polémique, alors surtout qu'ils ont une certaine étendue, son style, reflétant en quelque sorte l'austérité de la maison où et pour qui il écrivait, est généralement sec, guindé et décoloré; ici, au contraire, il est vif, animé, et la causticité de l'auteur a des allures de bonne compagnie qu'on est loin de retrouver dans maints autres de ses écrits.

Il a coopéré aux ouvrages suivants : I. *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit en français sur l'édition Vulgate, avec les différences du grec.* (Ouvrage commencé par Ant. Lemaistre, et achevé par Ant. Arnauld, Pierre Nicole, Louis-Isaac Le Maistre de Saci, Joseph-Sébastien du Cambout de Pont-Chasteau, et Claude de Sainte-Marthe.) Mons (Amsterdam), Gaspard Migeot (Elzevir), 1667, 2 vol. in-8°; première édition, à longues lignes, souvent réimprimée. II. *La Morale pratique des Jésuites.* Cologne, 1669-1685, 8 vol. in-12. Les deux premiers volumes sont de Pontchâteau, et les six autres d'Ant. Arnauld. Pontchâteau a accumulé contre les Jésuites les invectives les plus violentes et les moins dignes d'un homme revêtu d'un caractère religieux. III. *La Vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry et martyr, mort en* 1170, *par le sieur de Beaulieu.* Paris, 1674; ibid., 1679, in-4° et in-12. Thomas Du Fossé, dans une lettre à l'abbé Bocquillot, se désigne comme auteur d'une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, et l'abbé Goujet, dans son *Catalogue manuscrit*, cite cette Vie sous la date de 1674. Cependant Godescard, dans la notice qui précède l'article *Saint Thomas*, dans ses *Vies des Pères*, soutient que la *Vie*, publiée sous le nom de Beaulieu, est de Pontchâteau. Cette contradiction, ou plutôt peut-être cette double assertion, s'explique et par la communauté des écrivains de Port-Royal, et par leur fréquent usage de publier leurs écrits sous des noms supposés; ce sont là deux causes de confusion qui ne permettent pas toujours, soit d'en connaître les véritables auteurs, soit de préciser la part de chacun d'eux dans l'œuvre commune. IV. *Soliloques sur le psaume* 118, *trad. du latin de Hamon.* Paris, 1685, in-12; réimprimé sous ce titre : *Les Gémissements d'un cœur chrétien, exprimés dans les paroles du psaume* 118, *par M. H.... trad. du latin* (*nouv. édit. augmentée par l'abbé Goujet*). Paris, 1731, 1734, 1740, 1750, 2 vol. in-12. Pontchâteau n'a traduit que le premier volume des *Soliloques*, le second l'a été par le bénédictin Dom Duret. L'ouvrage entier a paru sous ce titre : *Christiani cordis gemitus, seu ægræ animæ et dolorem suum linire conantis pia, in ps.* 118 *Soliloquia opus eximium.* Parisiis, 1732, in-12. C'est entre les mains de Pontchâteau que l'auteur des *Soliloques* remit ses manuscrits publiés par Nicole, à la sollicitation du dépositaire. Il avait aussi fait, sur un bréviaire manuscrit qui a été long-temps conservé dans la maison des PP. de l'Oratoire, à Paris, des remarques qui n'ont point été publiées.

On a attribué à Pontchâteau la *Manière de cultiver les arbres fruitiers, par le sieur Le Gendre, curé d'Hénouville.* Paris, 1652, in-12. Mais Baillet, dans ses *Auteurs déguisés*, désigne Guillaume de Lamoignon et Olivier d'Ormesson comme les véritables auteurs de cet ouvrage. Le P. Rapin, dans son beau poème des *Jardins* (liv. 4, v. 12), nous apprend qu'effectivement l'illustre Lamoignon s'occupait, à sa terre de Basville, non seulement de la direction des arbres fruitiers, mais encore de la rédaction d'un ouvrage sur cet objet. D'un autre côté, le digne émule du P. Rapin, Vanière, qui fréquenta aussi le séjour de Basville, sous le fils de M de Lamoignon, et lui consacra plusieurs chants de son *Prædium rusticum*, parle des écrits du père sur la culture; mais il le fait de manière à expliquer clairement la difficulté : car c'est en disant positivement qu'ils n'avaient pas encore été publiés (*Præd. rust.* lib. 5, v. 16 et seq.). Il est donc certain que le P. Rapin parlait d'un ouvrage autre que celui de Le Gendre. Enfin La Quintinie, dans la préface de son *Instruction pour les jardins*, assure que c'est Arnauld d'Andilly qui, sous le nom et sur les Mémoires du fameux curé d'Hénouville, a si *poliment* écrit sur la culture des arbres fruitiers. (Voy. le *Recueil de rapports et de mémoires sur la culture des arbres fruitiers*, par M. Aubert du Petit-Thouars. Paris, Arthus Bertrand, 1815, in-8°, p. 23, 55 et suiv.) A ces observations, empruntées à Barbier (*Dict. des anonymes*, etc.), nous devons ajouter qu'il est bien difficile d'admettre que Pontchâteau, âgé de dix-huit ans seulement lors de la première édition de la *Manière*

de cultiver les arbres fruitiers, ait alors tracé les préceptes d'un art auquel il était encore complètement étranger, et à la pratique duquel il ne devait commencer à se livrer que huit ans plus tard.

M. Beaubrun avait écrit une Vie de Pontchâteau qui n'a jamais été publiée. Le *Nécrologe de Port-Royal*, p. 262-264, lui a consacré une notice qui n'est qu'une constante apologie, fidèlement, ou plutôt servilement reproduite par D. Lobineau, dans ses *Vies des Saints de Bretagne*. On en trouve aussi une dans le t. IV, p. 56-79, de l'ouvrage intitulé : *Nouvelle histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, etc. (par Mlle Poulain de Nogent)*. Paris, 1784 et 1786, 4 vol. in-12. Ces diverses notices sont rectifiées par le *Mémoire* qu'avait composé Mlle Marguerite Perrier, et dont a fait usage l'auteur de la *Relation pour servir à l'histoire de M. l'abbé de Pont-Château*, insérée p. 410 et suiv. du *Recueil d'Utrecht*.

Nous avons déjà dit (*Biographie bretonne*, t. II, p. 355), pourquoi et comment nous pensions que Pontchâteau aurait dû conserver sa place dans la réédition par M. l'abbé Tresvaux des *Vies des Saints et des personnes d'une éminente piété de Bretagne*, par D. Lobineau. La piété de Pontchâteau était ardente et sincère; sous ce rapport, l'exclusion n'était pas motivée. Il fut fanatique, il est vrai, et ce qui le prouve plus peut-être que ses austérités exagérées et sa lutte persistante contre les doctrines consacrées par l'Eglise, c'est le voyage qu'il fit seul, et à pied, en Espagne, pour en rapporter un ouvrage, alors introuvable en France, l'*el Teatro Jesuitico*, satire acharnée où les Jansénistes puisèrent, en grande partie, les armes dont ils se sont servis dans leur *Morale pratique des Jésuites*. Ce voyage, par son but comme par ses résultats, est un acte prolongé de fanatisme, et le fanatisme, de quelque part qu'il vienne, quelque fin qu'il se propose, doit toujour être réprouvé. C'est donc à tort que que D. Lobineau a passé sous silence et ce voyage et les écarts de l'écrivain. L'impartialité et son caractère de religieux lui commandaient de placer en regard des sympathies dues au pénitent fervent le blâme que Pontchâteau avait encouru par la violence de sa polémique et l'opiniâtreté de sa dissidence.

La vie et les travaux de Pontchâteau ont fait l'objet d'une étude approfondie dont la publication vient d'avoir lieu dans la *Revue des provinces de l'Ouest*. t. II, à la satisfaction de tous ceux qui recherchent les travaux joignant l'exactitude des faits à la justesse d'appréciation. En nous le communiquant, avant de le livrer à la publicité, son auteur, M. de La Gournerie, nous a procuré les moyens de rectifier sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne la chronologie des actes de la vie de Pontchâteau, plusieurs erreurs de D. Lobineau. Consigner ici l'expression de notre gratitude pour M. de La Gournerie, est pour nous un devoir et un plaisir. P. L...t.

PORCON DE LA BARBINAIS (Pierre), — naquit à Saint-Malo, le 31 octobre 1639 (1). Il commanda, en 1665, une frégate de trente-six canons, envoyée par les armateurs de cette ville pour protéger nos bâtiments de commerce contre les Algériens, en attendant que Louis XIV pût expédier des vaisseaux de guerre pour les punir des outrages qu'ils avaient fait essuyer au pavillon français. Porcon fut d'abord heureux dans son expédition; mais, accablé par des forces supérieures, il tomba au pouvoir du Dey, qui, le croyant un personnage de distinction, le chargea d'aller porter à Louis XIV des propositions de paix, à la condition qu'il reviendrait prendre ses fers s'il échouait dans sa négociation. La vie de six cents Français, prisonniers comme lui, était le gage de sa parole. N'ayant rien pu gagner sur l'esprit de Louis XIV, auquel le Dey avait d'ailleurs fait des propositions inacceptables, il passa par Saint-Malo pour mettre ordre à ses affaires, et revint à Alger, où le Dey, n'écoutant que sa colère et la crainte d'éprouver bientôt le ressentiment du roi, lui fit trancher la tête en sa présence, en 1681. Le ministre hollandais Lambtock est le seul, parmi les modernes, dont l'héroïsme puisse être mis en parallèle avec celui du Régulus malouin. Détenu chez les Chinois, qui se proposaient de prendre Formose, et député par eux vers ses compatriotes pour les déterminer à rendre un fort qu'ils occupaient, il les exhorta, au contraire, à persister dans leur résistance, et, malgré les instances et les supplications de ses deux filles, qui voulaient le retenir, il retourna présenter sa tête au fatal couteau. P. L...t.

PORÉE (Alain) — naquit à Saint-Malo, le 13 décembre 1665, de Charles, sieur de la Blinais, et de Josseline Heurtault, appartenant l'un et l'autre à la haute bourgeoisie. Par son père, il descendait de ce fameux Porée qui commanda les vingt-trois vaisseaux envoyés par les Malouins au siége de La Rochelle.

Il n'avait que quinze ans lorsqu'il débuta

(1) C'est à tort que, sur la foi de l'abbé Manet (*Biographie des Malouins célèbres*, p. 76), nous avons dit (*Biog. univ*, t. XLXVII, p. 425) que Porcon de la Barbinais était grand-oncle de Duguay-Trouin. Ce qui a causé l'erreur de ce biographe, c'est que Etienne Trouin, bisaïeul de Duguay-Trouin, avait épousé, le 25 février 1615, une Guillemette Porcon, qu'il supposait être sœur de Porcon de la Barbinais. Des recherches minutieuses ont prouvé à notre excellent collaborateur et ami, M. Cunat, que ces deux personnages pouvaient bien appartenir à la même famille, mais que leur parenté était fort éloignée. M. Cunat a en même temps acquis la preuve que Duguay-Trouin et Robert Surcouf n'étaient point parents, comme il l'avait cru, d'après une autre assertion de l'abbé Manet.

dans la carrière maritime. Ses talents et sa bravoure le firent bientôt remarquer, et, au commencement de 1689, on lui confia le commandement du joli corsaire le *François-de-la-Paix*. Ses exploits sur ce corsaire déterminèrent son oncle, M. Heurtault de Bricourt, armateur principal de la frégate le *Saint-Esprit*, à lui donner le commandement de ce corsaire, de trois cent cinquante tonneaux, trente-quatre canons et deux cent quinze hommes d'équipage. Dès que le *Saint-Esprit* eut été rallié par le *François-d'Assise*, capitaine Charles Porée, sieur de la Touche, frère aîné d'Alain, les deux corsaires mirent à la voile, de la rade de Saint-Malo, le 30 janvier 1695. Le 14 février, ils furent rencontrés par le vaisseau de guerre anglais le *Dartmoor*, de cinquante canons, détaché de l'escadre bleue pour protéger, à l'attérage, les bâtiments de commerce de sa nation. Au lieu de se soustraire par la fuite à l'attaque de ce puissant adversaire, Alain Porée n'hésita pas à faire cause commune avec le *François-d'Assise*, et la harangue qu'il adressa dans ce but à son équipage fut accueillie par les cris de : *Vive le roi!* « Quelle que soit la force de l'Anglais, lui fut-il répondu d'une voix unanime, ou nous triompherons, ou nous succomberons ensemble. » Non seulement les deux corsaires soutinrent l'agression du *Dartmoor*, mais, après cinq heures d'une lutte d'une indicible énergie, pendant laquelle il avait eu cinquante-huit hommes tués et quarante blessés, ils le contraignirent à abaisser son pavillon bleu devant la blanche hermine malouine. Quoique fort endommagés eux-mêmes, les deux corsaires remorquèrent le *Dartmoor*, presque réduit à l'état de ponton, et entrèrent triomphalement sur la rade de Saint-Malo, le 18 février 1695.

Dans une seconde croisière, terminée le 13 mai, les deux frères firent bon nombre de prises fructueuses pour leurs armateurs et leurs équipages; mais ils ne firent aucune rencontre qui mérite d'être citée, car les divers navires qu'ils capturèrent baissèrent leur pavillon à la première sommation.

Pendant qu'Alain se reposait de ses fatigues à la campagne, les Anglais et les Hollandais vinrent, au mois de juillet, bombarder Saint-Malo. Dès qu'il fut informé de leur présence, Porée accourut et contribua à les faire s'éloigner, après avoir essuyé de grandes pertes.

Porée, qui avait repris la mer, sur le *Saint-Esprit*, depuis le 12 octobre 1695, en compagnie du *Polastron*, capitaine de la Bellière, s'était emparé de plusieurs bâtiments marchands, conquêtes faciles et plus lucratives que glorieuses, lorsque les deux Malouins se trouvant, le 14 décembre, à soixante lieues au large d'Ouessant, rencontrèrent quatre vaisseaux hollandais, la *Princesse-de-Danemarck*, portant les insignes du *kommandeur*, et percée à cinquante-deux canons, mais n'en ayant que trente-huit montés; la *Princesse-d'Orange*, de six cents tonneaux et de vingt-quatre canons en batterie; l'*Amaranthe*, portant vingt canons, ainsi que le quatrième vaisseau, de même force, mais dont nos archives ne nous font pas connaître le nom.

Porée, après avoir concerté son plan d'attaque avec la Bellière, se dirige sur la *Princesse-de-Danemarck*; le *Polastron* se met bord à bord avec l'*Amaranthe*. Une lutte terrible s'engage entre les Français et les Hollandais; ceux-ci, secourus par les deux autres vaisseaux qui entrent en ligne, se croient vainqueurs; mais trois d'entre eux finissent par amener leurs pavillons. Quant au quatrième, il put leur échapper à la faveur des embarras causés par la nécessité d'amariner les prises. Il y avait déjà quarante-huit heures qu'ils faisaient route sur Saint-Malo avec leurs riches et glorieuses captures, dont la marche était contrariée par les vents, lorsqu'une tempête se déclara dans la nuit suivante. Chaque bâtiment ne songea plus qu'à son salut, et manœuvra pour l'assurer. La tempête apaisée, vainqueurs et vaincus se trouvèrent dispersés. Le *Polastron* parvint à gagner, avec la *Princesse-de-Danemarck* et l'*Amaranthe*, différents ports de Bretagne; mais il n'est pas dit quel fut le sort de la troisième prise. Quant au *Saint-Esprit*, poussé au large, il ne rentra à Saint-Malo que le 12 janvier 1696, suivi d'un bâtiment anglais qu'il avait capturé peu de jours auparavant.

Le brave Alain Porée trouva chez lui le portrait de Louis XIV, que le ministre lui avait fait parvenir. Le 5 décembre 1695, dit l'abbé Manet, qui a sans doute vu la missive chez les descendants d'Alain Porée, M. de Pontchartrain écrivit ce qui suit à M. de Mauclerc, commissaire principal de la marine au Port-Louis : « Je vous » envoie un portrait de Sa Majesté pour le sieur » Porée (Alain), commandant le navire le *Saint-* » *Esprit*, de Saint-Malo : vous pouvez lui dire » que Sa Majesté lui donnera dans la suite des » marques plus sensibles du cas qu'elle fait de » ses services. »

Porée, après s'être réparé et avoir complété son équipage, remit à la voile le 21 février suivant. Rendu à son point de croisière, il y rencontra deux autres corsaires de Saint-Malo, le *François* et la *Gaillarde*, avec lesquels il prit, le 2 mars, à cinquante-deux lieues O. d'Ouessant, la flûte le *Neptune*, d'Amsterdam, chargée de denrées coloniales, que la *Gaillarde* conduisit à Paimbœuf, tandis que le *François* escortait à Brest la flûte la *Providence*, qu'il avait capturée de concert avec la *Gaillarde*. Quant au *Saint-Esprit*, qui était resté seul en croisière, il s'empara, après un court engagement, du vaisseau hollandais le *Saint-Michel-Ange*, de Rotterdam, venant d'Amérique. Après l'avoir conduit au Port-Louis, il remit en mer, et le 12 avril

reprit le navire français la *Sarah*, capturé peu de jours auparavant.

Le *Saint-Esprit* ayant désarmé, Porée alla passer quelques jours à la campagne, et aussitôt que son corsaire eut été réarmé, il mit sous voiles, le 29 mai 1696, pour les mers du Nord, de concert avec le *François-d'Assise*, commandé par son frère La Touche-Porée. Ils avaient mission de se réunir aux corsaires le *Prudent* et le *Saint-Antoine*, et le rendez-vous était les îles Feroë. Ces deux derniers navires ne s'étant pas trouvés au rendez-vous, les deux autres revinrent au sud et se séparèrent. Porée, qui avait pris et conduit, le 2 septembre, à l'embouchure de la Loire, le navire hollandais la *Suzanne*, de vingt-quatre canons et soixante hommes d'équipage, relâcha dans la Vilaine, d'où il sortit le 21 septembre pour reprendre sa croisière. Quatre jours après, il eut connaissance d'une voile qui portait sur lui; c'était le fameux corsaire de Flessingue, l'*Annibal*, de trente-quatre canons et cent soixante hommes d'équipage, capitaine Vandergoes, marin d'une grande réputation d'habileté et de bravoure.

Le combat s'engage et se prolonge furieux et acharné. Porée aborde l'ennemi, et dans la mêlée terrible qui ensanglante le pont de l'*Annibal*, on se renverse, on se hache, on se perce, on se fusille. Les ennemis, malgré leur valeur, ne peuvent soutenir ce choc énergique et demandent quartier : les Malouins sont vainqueurs! Vandergoes est forcé d'amener le pavillon que, depuis plusieurs années, il promenait victorieux sur les mers. Porée, qui comptait huit hommes tués et quinze blessés, entra, le 28 septembre, avec sa glorieuse conquête, à La Rochelle.

Le 19 octobre suivant, croisant par 43 degrés de latitude nord et 7 degrés de longitude ouest (1), il se vit chassé, vers huit heures du matin, par un navire de belle apparence; c'était le corsaire l'*Aigle-Noir*, de trente-deux canons, capitaine Wandewerf, le plus redouté des croiseurs de Flessingue, accourant venger la défaite de Vandergoes.

Porée vire de bord et va droit à son adversaire. La lutte s'engage au canon et dure deux heures; mais le capitaine malouin manœuvre pour aborder le batave et réussit à lui jeter ses grapins. Les Malouins sautent sur le pont de l'*Aigle-Noir*, et une mêlée furieuse s'y engage. Bientôt, à la voix de leur capitaine, les matelots français acculent ceux de l'*Aigle-Noir* sur leur gaillard d'arrière et les obligent à demander quartier. Porée, blessé, est remplacé dans son commandement par son second Le Gobien, officier actif et intelligent, qui amarine la prise et la fait entrer, le 28 octobre, au Port-Louis.

La gravité de sa blessure ayant obligé Porée à prendre du repos; il revint au sein de sa famille, où il trouva une épée que le ministre lui avait envoyée de la part du roi, en récompense de ses deux glorieux combats. Il ne reprit la mer qu'au commencement de la guerre de la succession. A cette époque, on réarma le *Saint-Esprit*. Son capitaine, muni d'une commission de l'amiral de France, du 12 juillet 1702, se rangea, avec la *Railleuse*, capitaine Pradel Daniel, sous les ordres de son compatriote Duguay-Trouin, commandant le vaisseau de trente-six la *Bellone*. Sortie de la rade de Brest, le 31 juillet, la division, après avoir croisé trois jours au large d'Ouessant, fit voile pour les mers du Nord. Assaillis par des tempêtes, les trois croiseurs se séparèrent. Porée s'empressa de ramener le *Saint-Esprit* par des latitudes moins élevées. En arrivant près des Blasquets, il rencontra, le 3 septembre, un vaisseau hollandais de quarante canons. Les Malouins l'abordent de long en long; déjà ils sont maîtres du gaillard d'avant, lorsque Porée, qui se disposait à passer lui-même sur le pont ennemi, tombe atteint par un projectile qui lui emporte le bras gauche et lui fait en même temps, dans le côté, une grave et profonde blessure. Ce malheur oblige le second capitaine français Bézard, qui commandait les hommes d'abordage, à repasser sur le *Saint-Esprit*, où sa présence est devenue nécessaire. A la faveur de ce mouvement, les Hollandais, à demi-vaincus, purent continuer leur route.

Pendant ce temps, Porée, gisant sur un cadre, subissait l'amputation du bras. Quand le chirurgien en vint à la seconde opération, effrayé des difficultés qu'elle présentait, il se crut obligé d'avouer qu'il ne l'avait jamais pratiquée. « Vos livres de chirurgie en parlent-ils ? » lui demanda Porée. Sur la réponse affirmative du chirurgien, il lui ordonna d'aller les chercher; puis, se faisant présenter l'endroit où l'opération était décrite, il indiqua à l'opérateur ce qu'il fallait faire, au fur et à mesure que celui-ci le taillait; l'opération réussit parfaitement.

Le *Saint-Esprit*, conduit par Bézard, auquel la commission de Porée avait été passée, continua sa course avec beaucoup de succès, et rentra à Saint-Malo, le 1er décembre 1702.

Le 24 novembre 1704, Porée, rétabli de ses blessures, épousa Jeanne-Thérèse Nouail; mais il ne reprit la mer qu'en 1708. Le 28 janvier, il mit sous voiles avec le vaisseau neuf, la *Notre-Dame-de-l'Assomption*, de quarante-quatre canons et deux cent deux hommes d'équipage.

Il relâcha aux Canaries, puis à Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil, où il fut attaqué par les Portugais. Après diverses autres relâches à Buenos-Ayres, Montevideo, à la côte du Chili et au Pérou, où il fit le commerce d'échange, il quitta les côtes espagnoles en janvier 1710 pour repasser le cap Horn. Le 19 mai, après avoir capturé plusieurs bâtiments anglais, il s'empara du trois mâts *le Poisson*, de douze, capi-

(1) A cette époque, le premier méridien passait par l'Ile-de-Fer.

taine Guillaume Lex, allant de Lisbonne à la Virginie. Porée conduisit ensuite la *Notre-Dame-de-l'Assomption* à Plaisance, côte de Terre-Neuve, relâche ordinaire des vaisseaux malouins qui revenaient des mers du Sud en France; puis ayant rafraîchi son équipage et fait ses vivres, il mit à la voile pour Saint-Malo, où il était de retour le 28 août 1710, apportant un chargement évalué huit millions de livres, dont 1,150,000 piastres, 30 serrons de cacao, 138 barres d'étain et 2 barils de pelleteries. D'après la valeur de cette cargaison, dont le détail est consigné sur les registres de l'amirauté, on conçoit comment les Malouins, qui avaient plusieurs vaisseaux dans la mer du Sud, purent, le 27 mars 1709, prêter 30 millions au gouvernement de Louis XIV. Ils avaient été escortés du Pérou au Port-Louis par M. Chabert, capitaine du vaisseau du roi l'*Aimable*.

Porée, déjà riche par ses victoires sur les ennemis, le devint bien davantage par ce dernier voyage. Il ne reprit plus la mer, et acheta une charge de conseiller-secrétaire du roi qui conférait la noblesse. Ce brave malouin, qui avait jeté tant d'éclat sur la marine de Saint-Malo, mourut, à l'âge de soixante-cinq ans, le 15 mai 1730, honoré et considéré de ses concitoyens. Il fut inhumé dans la cathédrale. Ch. C...t.

PORHOET (comtes du). — Le Porhoët était un apanage des comtes de Rennes. Les seigneurs de cette maison s'armaient de gueules à trois gerbes d'or, *aliàs* : de gueules au château d'or au franc canton d'hermines. Parmi les membres de cette famille qu'on trouve mentionnés dans l'histoire, nous citerons : Juthaël, fils puîné de Conan-le-Tort; Guethenoc, son fils, mort vers 1040, et Josselin Ier, son petit-fils, mort vers 1074. Ces deux derniers ne sont connus que par des donations à l'abbaye de Redon et la construction du château de Josselin, sur les terres de cette abbaye. Commencé par Guethenoc, il fut achevé par Josselin, qui lui donna son nom. — Josselin II, petit-fils de ce dernier, fonda, en 1105, le prieuré de Saint-Martin de Josselin, et mourut vers 1116, sans postérité. — Alain, frère de Josselin II, fut la tige des vicomtes de Rohan. (*Voy. ce nom.*) — Eudon II, dont il a été parlé (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 687-691), était neveu du précédent. Son fils Eudon III étant mort en 1231, ne laissant que des filles, Machaud, l'aînée, épouse de Geoffroi de Fougères, hérita du comté de Porhoët, qui a passé successivement aux Lusignan, aux Valois de France, aux Clisson et aux Rohan. — Alain, frère d'Eudon II, s'établit en Angleterre, où sa maison avait des biens considérables, et y fut la tige des seigneurs de la Zouch, d'Harringworth, de Pitton et de Codnore, dont la généalogie est rapportée dans D. Morice (*Histoire*, t. Ier; *Table généalogique*, t. Ier, p. xxj-xxiij), et dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chenaye-Desbois, t. XII, p. 252-255. P. L...t.

PORTAIL (Jacques-André), — fils et frère d'architectes-voyers à Nantes (1), naquit vers 1681. Ses goûts pour la peinture et le dessin le déterminèrent à se rendre, en 1725, à Paris, où il surveilla le portrait in-4° de Mellier (*Biog. Bret.* t. II, p. 447), d'après lequel M. Suc a sculpté récemment l'effigie de l'illustre maire de Nantes, qui écrivait à Portail, le 28 août de cette même année : « Je vous suis très-obligé » des soins que vous avez bien voulu donner à » faire réussir la gravure de mon portrait, dont » vous m'adressez l'épreuve. Elle est bien dif- » férente de la première que M. Ferrand avait » faite. Je ne sais s'il lui a été possible, dans » cette nouvelle correction, de se servir de l'an- » cienne planche de cuivre.

» J'aurais fait plus tôt réponse à votre lettre, » si j'eusse été informé de votre adresse à Pa- » ris. Je souhaite de trouver des occasions de » vous y rendre service, et de vous assurer que » je suis votre serviteur, etc. »

Muni de force lettres de recommandation du magistrat de Nantes, qui s'intéressait à lui, Portail se concilia, dès cette époque, quelques protecteurs dans la capitale, entre autres les frères Orry de Vignory et de Fulvy, alors simples maîtres des requêtes au Conseil-d'Etat. Il revint toutefois à Nantes, et y séjourna même encore durant plusieurs années. Il y peignit les tableaux transparents qui produisirent un effet merveilleux, lors de l'illumination et du feu d'artifice exécutés à la Bourse, le 18 septembre 1729, pour célébrer la naissance du dauphin Louis, père de Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, etc. Dans le mémoire des frais qui eurent lieu à cette occasion, se trouve inscrite une allocation de 80 livres « au sieur Portail, pour trois

(1) Notre collaborateur et ami, M. Dugast-Matifeux, a considéré Portail comme né à Brest, sur la foi d'un document par lui mentionné dans sa notice sur ce peintre (*Annales de la Société académique de Nantes*, etc, 1851, p. 241-258), notice ici reproduite. Ce document est un extrait du procès-verbal de réception de Portail à l'Académie de peinture et de sculpture en 1746. Il y est dit qu'il était *natif de Brest*. M. Dugast-Matifeux devait d'autant plus regarder cette indication comme exacte, que des recherches persistantes et prolongées dans les registres de naissances des treize anciennes paroisses de Nantes (recherches renouvelées récemment), n'ont pu lui faire découvrir la mention du nom de Portail. Celles que nous avons faites de notre côté dans les registres de naissances des deux côtés de Brest, de 1678 à 1688, ne nous ayant révélé aucune trace de ce nom, nous nous sommes alors reporté à l'acte de décès de Portail, dressé à Versailles le 5 novembre 1759. Il y est dit que cet artiste, décédé le 4 novembre 1759, était *né à Nantes*, et qu'à sa mort, il était âgé de 78 ans. En l'état, on ne peut donc préciser le lieu de sa naissance; peut-être y parviendra-t-on ultérieurement; nous ne serions pas surpris qu'il fût né dans une commune qui, par sa proximité de Nantes, où sa famille était d'ailleurs établie, l'aura fait considérer comme tel et désigner comme Nantais dans son acte de décès. P. L...t

» portraits, et pour avoir raccommodé les an-
» ciens. »

Mellier n'oublia point, dans cette circonstance, de faire valoir à Paris les talents de l'artiste breton, et de le signaler aux *puissances* (comme portent les étiquettes de ses cartons de lettres), avec qui il était en correspondance; aussi, au décès de sa veuve, Renée Tarail, en 1734, Portail fut-il chargé, par la famille, d'estimer la petite collection de tableaux et d'objets d'arts qu'avait laissée le maire de Nantes qui, nous l'avons vu, n'était pas moins homme de goût et de science que grand administrateur.

Sur ces entrefaites, Orry, qui était déjà contrôleur-général, étant devenu ministre d'Etat, par la faveur du cardinal de Fleury, qui l'aimait beaucoup, et son frère de Fulvy ayant été nommé intendant des finances et premier directeur de la Compagnie des Indes, Portail se détermina à se fixer à Paris auprès de ses protecteurs. Leur crédit le mit promptement en vogue à la cour et dans le grand monde. Il se fit admirer par une nouvelle espèce de dessins aux deux crayons, et en 1740, il obtint, de préférence à un artiste célèbre, la place de garde des plans et tableaux de la couronne, à Versailles, vacante par la mort du peintre Stiemart. Cette place lui valut, outre une bonne pension, un appartement au palais même de cette résidence. On a insinué que ses talents le servirent peut-être moins qu'une belle figure et le savoir-faire du courtisan, qui s'allie si rarement avec le sentiment de l'art. Mais il est assez difficile de concilier cette supposition avec le caractère bien connu du contrôleur-général Orry, qui avait un cœur droit et la haine de l'intrigue, au point que ses procédés se ressentaient même souvent de cette disposition d'esprit; aussi, quand on lui en reprochait la rudesse, répondait-il : « Sur vingt personnes qui me font des » demandes, il y en a dix-neuf qui me prennent » pour une bête ou pour un fripon. »

Portail devint aussi, le 24 septembre 1746, membre de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, établie en 1648, qui forme aujourd'hui l'une des cinq sections de l'Institut, sous le nom d'Académie des Beaux-Arts. Voici la partie du procès-verbal de la séance relative à sa réception; il semblerait qu'il fut admis plutôt par faveur et reconnaissance, qu'en vertu de son mérite intrinsèque, ou du moins qu'il ne réunissait pas toutes les conditions d'art requises, et que ce choix laissait quelque chose à désirer : « Le sieur Jacques-André Portail, *natif* » *de Brest*, garde des plans et tableaux du roi, » ayant fait voir de ses dessins et autres ouvra- » ges de sa composition, la Compagnie, par es- » time pour ses talents, et en considération des » soins qu'il se donne pour l'Académie dans les » différentes expositions ordonnées par Sa Ma- » jesté, a agréé sa présentation, et l'a reçu, dans » la même séance, académicien, *sans cependant* » *tirer à conséquence;* et ledit sieur a prêté ser- » ment entre les mains de M. Cazes, directeur, » chancelier et recteur. » *(Registres de l'Académie de peinture et de sculpture, aux archives de l'Institut.)*

Quoi qu'il en soit, c'est dans cette double position de conservateur et d'académicien que le connut plus tard Marmontel, qui en parle dans ses *Mémoires*, de manière à justifier tous ses titres : « Au dessous de mon logement, à » Versailles, dit-il, était la salle des tableaux » qui allaient successivement décorer le palais, » et qui étaient presque tous de la main des » grands maîtres. J'y passais des heures en- » tières avec le *bonhomme Portail*, *digne gar-* » *dien de ce trésor*, à causer avec lui sur le » genre et la manière des différentes écoles d'I- » talie, et sur le caractère distinctif des grands » peintres. » (T. I, liv. 6, p. 357. Paris, Verdière, 1818.)

Portail est mort célibataire, paroisse de Saint-Louis, à Versailles, où il se tenait ordinairement, le 5 novembre 1759, laissant pour héritier un frère cadet, ancien architecte-voyer de Nantes, qui alla un peu tard, dit-on, recueillir sa succession. Elle consistait surtout en richesses artistiques dont la plus grande partie fut achetée pour le cabinet du roi, au prix de 60 ou même de 80,000 livres. Le reste dut être vendu à l'encan, ainsi que cela paraît résulter de l'extrait de l'inventaire, rapporté chez feu Nicolas Portail, le 14 mai 1767, et déposé au greffe du tribunal civil de Nantes : « Le nombre de quarante-six pièces de différentes dates, qui sont les procès-verbaux d'inventaire, vente et autres pièces au soutien desdits inventaires et vente des 29 novembre 1759 et jours suivants, *signé :* ALLAIN et ROLLAND, notaires à Paris; la vente, en date du 10 décembre 1759, *signé* au délivré GUILLOT, faits après le décès de feu André Portail, garde des tableaux de la couronne, à Paris. »

Cette dispersion, ainsi que son éloignement précoce de Nantes, expliquent comment il y reste si peu de traces de l'existence et du talent de Portail. Une petite rue, ou plutôt une ruelle, rappelle son nom dans le cloître Notre-Dame, près la place Dumoustier. Les auteurs de l'excellent article *Nantes*, inséré dans le *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, en parlent seuls avec quelques détails. Guimar, Huet de Coetlisan, Le Boyer, Guépin, Mellinet, se bornent à le mentionner, ou bien ne donnent sur lui que des indications vagues et fautives. Guimar, entre autres, compilant, pour se l'approprier, le texte des collaborateurs d'Expilly, sans le modifier par rapport au temps où il l'écrivait, fait mourir Portail quelques années seulement avant la Révolution; or, c'est en 1759 qu'il était décédé. Une seule fois, dans une circonstance solennelle, lors de l'installation des professeurs de l'École

centrale de la Loire-Inférieure, il fut proposé par Francheteau (*voy. ce nom*) à l'émulation des maîtres et des élèves de la cité (p. 7 du *procès-verbal* imprimé de cette séance).

Quant à son talent, outre quelques gravures de son portrait de Gérard Mellier, il ne nous est connu que par deux esquisses au crayon, assez bien touchées, représentant, l'une un intérieur d'église belge, l'autre des costumes militaires du règne de Louis XV. Nous avons également remarqué chez le même amateur (M. Sehenlt) la gravure de la première vue de Charenton, peinte par F. Boucher et sculptée par J.-Ph. Lebas, dédiée à M. Portail, peintre du roi et garde des plans et tableaux de Sa Majesté, 1747. Un autre amateur de Nantes, M. Lajariette, possède aussi un joli dessin de Portail, provenant de la collection de M. de Silvestre, vendue à Paris en décembre 1851. Ce descendant des maîtres à dessiner des enfants de France conservait une dizaine de ravissants crayons de Portail : c'étaient la *Lecture*, le *Concert*, des *Figures du temps de Louis XV*, la *Femme* et le *Nègre*, les *Deux Femmes jouant aux cartes*, les *Deux Musiciens* et le *Nègre*. L'exhibition de ces dessins, aujourd'hui disséminés, vient, pour ainsi dire, de ressusciter Portail, et de le placer à côté de Watteau pour la grâce, la galanterie et le brillant de ses sanguines.

Si ses portefeuilles forment un fonds distinct du cabinet des plans et estampes, à la Bibliothèque impériale, comme cela existe aux manuscrits pour les fonds de Dupuy, Gaignières, Fontanier, Decamps, etc., il sera d'autant plus facile de s'assurer s'ils ne renferment pas d'autres morceaux de Portail, et surtout un certain nombre de ses dessins et esquisses relatifs à Nantes. Il y a tout lieu de croire que c'est lui qui, dans sa jeunesse, avait exécuté, à la demande de Mellier, « toutes les vues de la ville » et des faubourgs à la plume, d'un très-bon » goût, ainsi que les dessins de tous les édifices » et monuments curieux qui s'y trouvent. » dont parle ce dernier dans une lettre au maréchal d'Estrées, où il énumère le contingent qu'il pourrait fournir au P. Lobineau pour l'*Histoire de Nantes*, dont ils projetaient la publication. Un double de ces vues et dessins fut exécuté par l'auteur même, pour orner une copie de l'histoire manuscrite de Nantes par Mellier, destinée au Régent, qui en fit payer la dépense par l'archevêque de Rouen, Tressan, son premier aumônier. M. Th. Nau, l'architecte, en faisant, en 1850, des recherches à la Bibliothèque nationale, a trouvé une vue de Barbins, sans beaucoup d'intérêt, prise par Portail. Nous ne doutons point qu'il y en ait d'autres.

Il existe deux portraits de J.-A. Portail, dont l'un a été gravé anciennement. L'autre, qui est un dessin original de Fr.-M. Fredou, conservé au cabinet impérial des estampes à Paris, vient d'être lithographié pour les *portraits inédits d'artistes français*, publiés par MM. Philibert Chennevières et Fred. Legrip. Paris, Vignères, 1853, in-f°.

Son frère, Nicolas-François Portail, né avec le XVIIIe siècle, et mort architecte-voyer honoraire de Nantes, le 30 janvier 1767, eut pour successeur Jean-Baptiste Ceineray, à qui cette ville doit une partie des édifices remarquables qui l'embellissent, tels que l'ancienne Chambre des Comptes, aujourd'hui la préfecture, les hôtels d'Aux, Deurbroucq, le quartier Graslin, les quais Brancas et Flesselles, etc., qui ont été bâtis sur ses plans. C. D. M.

PORTZMOGUER (Hervé de), — né dans le Bas-Léon, dans le XVe siècle, mourut dans les premières années du XVIe. Son nom, transformé en celui de *Primauguet* par le chroniqueur Allain Bouchard, et par ses copistes Martin du Bellay, d'Argentré et D. Lobineau, a encore plus ou moins été mutilé par Belcarius, Paul Jove, le continuateur de Monstrelet, Mézeray, le P. Daniel, le P. Le Long, M. Daru, etc., qui l'appellent *Primoguer*, *Primaugay*, *Primaudet*, *Primauget*, *Portemoguer*, etc.

L'inexactitude de ces variantes du vrai nom du capitaine breton est démontrée par l'épitaphe que lui a consacrée un de ses contemporains, Germain Brice, secrétaire de la reine Anne, dans le poème latin manuscrit existant à la Bibliothèque impériale, sous le n° 7,568—3, et provenant du fonds Lancelot, n° 36. La traduction latine de ce poème par Pierre Choque (*voy. ce nom*), premier héraut et roi d'armes de la reine Anne, mentionne Portzmoguer sous les noms de *Herveu Portmoguer*, et tout porte à croire qu'il appartenait à la famille de Portzmoguer, de Plouarzel, dans le Bas-Léon, famille mentionnée dans les réformations de la noblesse de 1427, 1448, 1503, 1667, et qui portait pour devise : *Var var, har var zouar (sur terre et sur mer)*. Cette maison s'est perpétuée jusqu'au siècle dernier, puisque, d'après M. Thévenard (*Mémoires sur la marine*, t. II, p. 53), un enseigne de vaisseau, qui en était le dernier rejeton, mourut à Brest en 1778. Elle ne se serait même complètement éteinte que de nos jours, d'après M. de Frémenville, qui dit (*Antiquités du Finistère*, t. Ier, p. 159), que deux matelots, descendants du capitaine breton, étaient embarqués avec lui, en 1822, sur la *Néréide*, et qui ajoute qu'en 1832 un autre de ses descendants, propriétaire à Saint-Pol-de-Léon, habitait cette ville, où il serait mort sans héritiers mâles.

Que Portzmoguer eût mérité par des faits antérieurs un poste élevé dans la marine de son temps, ou qu'il le dût au privilége de sa naissance, toujours est-il qu'il commandait un des navires de l'armée navale franco-bretonne dans le combat qu'elle livra aux Anglais, à la hauteur de Saint-Mathieu, le 10 août 1512, com-

bat qu'ont rendu célèbre deux épisodes de la lutte, l'abordage et l'incendie de deux vaisseaux, la *Cordelière* et la *Régente*, commandés, le premier par Portzmoguer, le second par Thomas Kernevet.

Le silence d'une partie des historiens contemporains, l'obscurité ou les contradictions des autres, ne permettent pas de préciser rigoureusement les forces des deux armées. Toutefois, si les historiens anglais varient quant au nombre des vaisseaux de leur nation, que les uns portent à quatre-vingts, les autres à trente-neuf seulement, il semble y avoir accord entre eux et les écrivains français pour reconnaître que l'armée commandée par le Breton Jean de Thenouenel, indiquée le plus généralement comme composée de vingt navires, était, quelle que fût sa force réelle, bien inférieure à celle des Anglais.

La *Cordelière* était une grande *nef* que la reine Anne avait fait construire à Morlaix, et qui, selon Bouchard, *lui avait cousté vng gros argent*. Etant venue en pèlerinage au Folgoët, elle poussa jusqu'à Brest pour en visiter le château, et n'oublia pas la *Cordelière*, *en laquelle elle fust deux foys pour veoir et reuisiter, et estoit emerueillée de veoir vng tel vaisseau*. On lui avait d'abord donné le nom de *Marie;* mais la reine, en témoignage de sa grande dévotion à saint François-d'Assise, avait voulu qu'on y ajoutât le nom de la *Cordelière*, comme déjà elle avait fait de la ceinture du fondateur de l'ordre des Frères-Mineurs le support de ses armes, comme aussi elle avait institué pour les femmes une espèce d'ordre dont le cordon de saint François devint le collier, sous le nom de *Cordelière*, et dont il ne resta, plus tard, d'autres traces qu'autour des armoiries des veuves. Des deux noms *Marie la Cordelière*, le dernier est le seul par lequel on soit dans l'usage de désigner le vaisseau de Portzmoguer.

Ce fut à sa sortie de Brest que l'armée franco-bretonne attaqua celle des Anglais, qui se dirigeait vers le port. Il semblerait, d'après les diverses relations du combat, rapprochées les unes des autres, que la *Cordelière*, après avoir mis en fuite ou coulé quelques navires de moindre importance, se trouva aux prises avec deux forts vaisseaux, la *Régente*, capitaine Thomas Kernevet, et le *Souverain*, capitaine Charles Brandon, qui la placèrent entre deux feux, la *Cordelière* ayant l'avantage du vent sur la *Régente*, mais étant sous le vent du *Souverain*. La canonnade dura ainsi quelque temps, vive et bien nourrie; mais un des mâts du *Souverain* ayant été coupé par l'artillerie de la *Cordelière*, Charles Brandon fut obligé de laisser arriver, ce qui le sauva. Privé de l'appui du *Souverain*, mais ne désespérant pas de la victoire, Thomas Kernevet, qu'avait rejoint un petit navire, continua le combat. Bientôt il fut renforcé d'un second auxiliaire, qui, évoluant autour du vaisseau français, parvint à lui faire plusieurs voies d'eau. Cependant, Portzmoguer serrait de près et canonnait sans relâche la *Régente*, qui fuyait sous le vent. Il réussit enfin à l'aborder. Thomas Kernevet fait alors jeter sur la *Cordelière* des artifices et toutes sortes de matières inflammables. L'incendie gagne rapidement le gréement, les voiles et l'œuvre-morte de la *Cordelière*, et la *Régente* fait de vains efforts pour se dégager de l'étreinte de feu qui va l'étouffer. Portzmoguer et Golo, son second, l'un de la grande hune, l'autre de la hune de misaine, inondent la *Régente* d'une pluie de pierres et de feu, pendant que cent combats corps à corps se livrent sur les gaillards et sur les ponts. Le vaisseau anglais riposte de son mieux; mais son grand mât, ou brisé par les boulets, ou miné par le feu, tombe avec fracas. La *Régente* ne tarde pas à couler avec la *nef*, qui s'est attachée à son flanc, et tous deux, *brûlant comme chenevotes*, s'engloutissent, entraînant dans l'abîme plus de onze cents hommes, au nombre desquels fut Portzmoguer, soit noyé, soit étouffé par les flammes ou la fumée, au point élevé où il s'était placé.

Telles durent être les circonstances de ce mémorable combat, résumées des minutieux détails que M. A. Jal, historiographe de la marine, a particulièrement empruntés à Polydore Virgile et au poème de Brice, détails qu'il a reproduits et discutés avec sagacité dans le curieux travail qu'il a publié sous le titre de : *Marie la Cordelière (XVIe Siècle).—Etude pour une Histoire de la Marine française. (Extrait des Annales maritimes et coloniales.—Décembre 1844.)* Paris, Imp. roy., 1845, in-8° de 50 p. M. Jal ne s'est pas borné à reproduire la traduction du poème de Brice; il l'a conféré avec les auteurs français ou anglais contemporains, et l'a accompagné d'un commentaire critique très-approfondi; puis, dans neuf paragraphes séparés, il a déterminé la force probable des deux flottes, la date et les circonstances de la bataille, les noms des deux héros et de leurs vaisseaux, enfin tout ce qui se rattache à cette journée. Un errata de treize pages, spontanément inséré par M. Jal, dans les *Annales maritimes* de 1845, t. XC, atteste le soin scrupuleux qu'il a mis à élucider tous les points de son intéressant travail.

Le poème de Germain Brice, qui a servi de base principale au travail de M. Jal, et qui, comme nous l'avons dit, existe en manuscrit à la bibliothèque impériale, a été publié sous ce titre : *Chordigeræ navis conflagratio*, 1513, in-4° de 12 feuillets non chiffrés, avec la marque de l'imprimeur Ascensius (une presse en exercice et un compositeur devant une casse). On le trouve aussi dans l'ouvrage en prose et en vers, intitulé : *Germani Brixii, Autissiodorensis in Thomam Morum Chordigeræ ca-*

luminatorem Anti-Morus. Erasmi Roter. Et ipsius Brixii verbosa ad hunc epistola. Venundatur apud Conrat. Resch, Lutetiæ, ex officinâ Petri Vedovei, 1519, in-4°. Il a encore été inséré par Jean Gruter (Rhanutius Gerus) dans le t. II, p. 753-763 de la seconde édition de ses *Deliciæ poetarum gallorum*, 1609, in-12. Quant à la traduction de Pierre Choque, nous en avons déjà parlé (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 350). Enfin, le combat de la *Cordelière* et de la *Régente* a fait le sujet d'un poème composé par un contemporain de Portzmoguer, Humbert de Montmoret, mort à l'abbaye de Vendôme, vers 1520. Il est intitulé : *Herveis poema*. Parisiis, Edmond. Lefèvre, in-4°.

La peinture a aussi voulu retracer ce combat. M. Gilbert, de Brest, l'un de nos meilleurs peintres de marine, s'en est chargé en exécutant le tableau que possède aujourd'hui la Société d'émulation de Brest. P. L...t.

POTIER DE LA GERMONDAYE (Henri-François), — fils de maître François-Julien Potier, conseiller du roi et son alloué, et lieutenant-général en la juridiction royale de Dinan, et de Marie-Anne Jourdain, dame du Parc, naquit à Dinan, le 4 mai 1729. Il remplit les fonctions de substitut du procureur-général au Parlement de Bretagne, et mourut à Rennes le 12 février 1797. Il n'est connu que par quelques ouvrages estimés sur l'ancien droit coutumier de la Bretagne. Ce sont : I. *Introduction au gouvernement des paroisses, suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne.* Rennes, 1771, in-12; Saint-Malo et Rennes, 1777, in-12; Rennes, veuve de François Vatar, 1788, in-12. II. *Recueil d'arrêts rendus au Parlement de Bretagne, depuis la Saint-Martin 1767 jusqu'au mois de mai 1770, sur plusieurs questions de droit et de coutume, matières criminelles, bénéficiales et de gruerie.* Rennes, veuve de François Vatar, 1775, in-12. III. *Recueil des arrêts de réglement du Parlement de Bretagne, concernant les paroisses.* Rennes, Vatar, 1777, 2 vol. in-8°.

P. L...t.

POTIER DE COURCY (Armand-Charles-Alexandre), — chevalier, né à Brest le 4 février 1774, était fils et petit-fils d'officiers qui s'étaient distingués dans la marine (*voy. Biographie bretonne*, t. II, p 30 et 31), et arrière-petit-fils de René Potier, sieur de Courcy, de la Haulle, d'Orval, du Coudran, etc., en Cotentin, maintenu dans sa noblesse d'extraction à la réformation de Normandie, en 1666. Il n'avait pas encore six ans lors du combat de la *Surveillante*. Vivement impressionné par la rentrée triomphale de cette frégate, par la vue de Du Couédic, qu'une de ses tantes le mena visiter à son lit de mort, et par les honneurs funèbres rendus à cet illustre marin, il forma dès lors le projet d'entrer dans la marine, où les traditions de sa famille l'appelaient d'ailleurs à servir. La Pérouse voulut l'emmener avec lui en 1785; mais il était alors élève à l'école militaire de Rébais, et sa mère le trouvait trop jeune. Ce ne fut que deux ans plus tard qu'il fut nommé élève de la marine et embarqué sur la *Dryade*, commandée par son oncle, M. de Kersaint (*Biographie bretonne*, t. II, p. 35), et expédiée dans les mers de Chine, conjointement avec le brig le *Pandour*, commandé par M. le chevalier de Préville, avec mission de ramener au roi de Cochinchine son fils, venu en France sous la conduite de M. Pigneau de Behaigne, vicaire apostolique et évêque d'Adran, pour implorer le secours de Louis XVI contre des sujets rebelles. La *Dryade*, après avoir déposé le jeune prince et sa suite à Pondichéry, d'où M. de Conway, gouverneur des établissements français dans l'Inde, le fit rejoindre le roi à Poulo-Condor, explora ensuite, avec le *Pandour*, sept cents lieues de côtes, depuis Macao, l'île d'Hainau et le golfe de Tonquin, jusqu'à l'archipel de Cambodge, au fond du golfe de Siam, confirmant ou rectifiant les cartes et plans levés par les Suédois, ainsi que par M. Datrymple, D'Après et La Carrière. Pendant les trois années que dura cette belle campagne, l'élève de Courcy fut spécialement chargé de rédiger le journal du commandant Kersaint, et de lever les plans particuliers et les vues de terre qui existent encore au dépôt général de la marine.

Embarqué vers la fin de 1791, sur la frégate de 44 la *Didon*, commandée par le commandeur de Villevieille, capitaine de vaisseau, et faisant partie de la division expédiée à Saint-Domingue, sous les ordres du commandant Girardin, pour renforcer la station des Antilles, Courcy faillit être massacré à son arrivée. Douze heures après que la *Didon* eut mouillé au Cap, les colons soulevèrent l'équipage de la frégate contre ses chefs, sous prétexte que quelques-uns d'entre eux avaient porté des toasts inciviques, et les commandants Girardin et de Villevieille, ainsi que Courcy et ses camarades, furent indignement traînés à la barre de l'assemblée du Cap, où ils ne parvinrent qu'au milieu des plus graves dangers. Un homme, agitant un sabre nu, osa proposer de leur couper la tête sur le seuil du lieu des séances, en disant qu'il serait fier d'exercer le rôle de bourreau. Une corde était déjà passée au cou de Courcy, et il allait être pendu, lorsque l'équipage de l'*Eole* ayant réclamé son commandant Girardin, comme bon patriote, l'assemblée, n'osant poursuivre le procès qu'elle voulait faire aux officiers, déclara les placer sous *la sauvegarde de la nation*. Ils durent néanmoins s'éloigner de la colonie, impuissants qu'ils étaient à y faire respecter la discipline, et gagnèrent la Pointe-à-Pître, où un pilote gagné perdit la *Didon*. L'équipage fut sauvé et passa immédiatement sur la *Calypso*, où Courcy participa à toutes les opérations de la

division Rivière (*voy. ce nom*). Entré au service de l'Espagne en 1794, avec le grade de lieutenant de vaisseau, il embarqua successivement et sans interruption sur le *Vigilant*, la *Rose*, la *Pallas*, la *Sirène*, la *Gloire*, le *Saint-Pierre-Alcantara* et la *Nymphe*, jusqu'à la prise de cette dernière frégate par les Anglais, après un combat à la côte de Cadix, en avril 1797. Prisonnier de guerre sur parole, en Espagne, il se trouva ensuite au bombardement de Cadix, fut exilé à Cordoue, en 1799, sur la demande du Directoire, revint en congé en France en 1801, pour s'embarquer sur l'escadre de l'amiral Gravina, mouillée en rade de Brest, et, à l'expiration de son congé, en 1802, donna sa démission du service d'Espagne. Réintégré dans la marine française, avec le grade de capitaine de frégate, en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis la même année, capitaine de vaisseau en 1816, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1821, et successivement major de la marine, puis major de la division des équipages de ligne, à Brest. Retiré de la marine, par refus de serment, en 1830, il est mort à Saint-Pol-de-Léon en 1845. Peu d'hommes possédaient au même degré que le commandant de Courcy le don de captiver par la distinction de ses manières, l'agrément et la variété de sa conversation; peu d'hommes aussi savaient concilier comme lui la fidélité à ses convictions politiques, avec la bienveillance pour ceux qui ne les partageaient pas. P. L...t.

POTIER (Joseph-Marie), — fils de Thomas-Marie, sieur de La Houssaye, écuyer, et de dame Bertranne Surcouf, naquit à Saint-Malo, le 5 mai 1768. Comme chez la plupart des enfants malouins, sa vocation pour l'état de marin se manifesta dès l'âge le plus tendre. Son père, l'ayant embarqué sur un des bâtiments qu'il armait pour la côte de Guinée et les Antilles, il devint promptement officier, et dès qu'il eut l'âge voulu, il se fit recevoir capitaine, et les lettres lui en furent expédiées le 28 avril 1792. Néanmoins, vu sa jeunesse, il fit encore un voyage, comme second, à la côte d'Afrique et à Saint-Domingue, sur l'*Aimable-Rose*, capitaine de La Coudraie.

A son retour en France, prévoyant les excès de la Révolution, et voulant s'y soustraire, il entra au service de l'État comme enseigne de vaisseau, et s'embarqua sur une frégate en armement pour les Antilles, et qui, après quelques mois de station, alla relâcher aux Etats-Unis, où elle désarma. Craignant d'être compris parmi les émigrés et de compromettre ainsi la sûreté de sa famille, il revint en France et fut attaché, jusqu'à la fin de 1795, à l'état-major du port de Brest.

Après l'affaire de Quibéron, on lui donna le commandement d'une compagnie de marins faisant partie d'une colonne qui battait le pays, afin de ramasser les malheureux émigrés échappés au désastre qui suivit le débarquement. En montant dans le grenier d'une ferme isolée, afin de la visiter, il se trouva face à face avec un de ces infortunés proscrits. Aussitôt notre généreux Malouin ne songe qu'à le sauver; il lui fait signe de se taire. L'émigré comprend sa noble intention, fait un geste de remercîment et retourne se blottir dans un angle que forme la toiture. Potier descend du grenier d'un air désappointé, dit à ses marins qu'il n'a trouvé que de la paille et de la vermine, et donne l'ordre de partir, sous prétexte d'aller visiter une ferme voisine.

Potier, ayant obtenu un congé pendant l'hiver de 1795 à 1796, s'embarqua, comme premier lieutenant, sur le corsaire l'*Heureuse-Nouvelle*, qu'on armait à Brest. Après avoir amariné divers navires ennemis, le corsaire fut capturé par une corvette, à la suite d'un engagement sérieux. Échangé, le premier lieutenant vint à Brest reprendre son service jusqu'au 23 septembre 1800 qu'il fut réformé.

L'année suivante, notre Malouin embarqua comme second sur le trois-mâts le *Courrier de l'Ile-de-France*, capitaine Duval, qui lui en confia l'armement, et le chargea, à l'arrivée au port Napoléon, de le conduire à Batavia. Cette mission accomplie avec intelligence et succès, Potier le ramena à l'Ile-de-France, où il reprit son poste de second.

Peu après son arrivée à Lorient, le 29 mars 1803, la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre. Potier, qui venait d'être de nouveau réformé, mais cette fois comme lieutenant de vaisseau, avec une pension de 600 fr., reçut de son cousin Surcouf, le 2 janvier 1804, le commandement du corsaire de quatorze canons la *Confiance*, sur lequel il fit plusieurs croisières heureuses. Un jour que, chassé de fort près par une frégate ennemie, il n'avait d'autre ressource, pour l'éviter, que de donner dans une passe, praticable pour la *Confiance*, d'après l'avis de son pilote pratique, il y entra. C'était une passe que jamais bâtiment n'avait osé franchir. La frégate, qui s'attendait à voir le corsaire virer de bord et venir se rendre, suivait sa proie, presque beaupré sur poupe. Mais la *Confiance*, poursuivant son aire, donne entre les écueils, au grand étonnement de l'anglais qui, loin de suivre Potier, vira de bord, afin de contourner les roches. Cette manœuvre hardie sauva le corsaire; avant que l'ennemi eût pu reprendre la chasse, la *Confiance* s'était trop éloignée pour qu'il fût possible de l'empêcher d'atteindre un port de Bretagne.

Après quelques jours de relâche à Bréhat, Potier allait remettre en mer lorsqu'il prit fantaisie à Surcouf d'en faire son second, sur le grand corsaire le *Revenant*, qui devait être, dans l'Inde, le théâtre des exploits des deux Malouins. Beaucoup d'excellents officiers bri-

guaient ce poste; mais Surcouf, qui savait tout ce qu'il devait attendre de Potier, dans le cas surtout où lui-même viendrait à manquer, lui avait, en bon parent, donné la préférence.

Nous ne suivrons pas Potier dans la nouvelle campagne de Surcouf (*voy. ce nom*); nous nous bornerons à dire que, déjà parfait capitaine, il ne fut pas moins bon second.

Le 2 avril 1808, à la suite d'une laborieuse et lucrative croisière du *Revenant*, qui avait ramené l'abondance à l'Ile-de-France, menacée d'une affreuse disette, Surcouf se démit de son commandement en faveur de Potier. Par l'activité que le nouveau capitaine imprima aux travaux, le corsaire fut en état de prendre la mer à la fin du mois d'avril. Mais il restait à déterminer le plan de sa croisière, et c'était embarrassant, parce que les Anglais avaient augmenté le nombre de leurs bâtiments de guerre dès qu'ils avaient appris l'arrivée du *Revenant* dans l'Inde. L'indécision durait encore quand une prise du corsaire l'*Adèle* arriva au mouillage; elle venait de Goa, où le mauvais temps l'avait forcée de relâcher. L'officier qui la commandait, apprenant que la guerre était déclarée entre la France et le Portugal, s'était hâté de se soustraire au danger d'être pris. Connaissant Surcouf, il l'informa qu'il avait laissé sur la rade de Goa un vaisseau portugais prêt à mettre sous voiles pour Rio-Janeiro et Lisbonne; il savait le jour fixé pour son départ, la route qu'il allait suivre, les points qu'il devait reconnaître. Ce vaisseau, percé à soixante quatre canons, était la *Conceçâo-de-Santo-Antonio*, commandé par un officier de de la marine royale, portant quinze cents tonneaux dont se composait une riche cargaison protégée par trente-huit canons et quatre cents hommes d'équipage. D'après ces renseignements, Surcouf engagea Potier à aller stationner trois semaines sous le cap le plus saillant de la côte Natale, que le vaisseau portugais devait reconnaître.

Depuis sept jours, dont chacun n'avait été qu'une suite d'orages et de tempêtes, qui l'avaient, à tout moment, mis en péril de se perdre sur cette côte inhospitalière de l'Afrique, le *Revenant* attendait son formidable antagoniste lorsque, le 24 mai 1808, à la pointe du jour, ce dernier fut signalé. A une heure de l'après-midi seulement, les deux bâtiments furent assez rapprochés pour que le combat pût commencer. De la hune d'artimon, où il était lui-même en vigie depuis le matin, Potier ordonna d'ouvrir le feu. Suppléant par l'habileté de sa tactique, comme par la vivacité et la précision de son artillerie, à son immense infériorité numérique et matérielle, le capitaine français, après une lutte dont l'espace ne nous permet pas de retracer ici toutes les héroïques péripéties, contraignit le vaisseau portugais à abaisser ses couleurs devant un corsaire de 18 canons!

Un mois après, la prise, confiée au premier lieutenant Fonroc, arrivait à l'Ile-de-France, escortée par le *Revenant*.

Le *Revenant* ayant été expédié, comme *aventurier*, à Saint-Malo, avec une riche cargaison, Potier, en qui le commerce local avait une confiance illimitée, reçut de lui l'offre de commander le navire de six cents tonneaux et de dix-huit canons de neuf livres le *Diamant*, prise anglaise, tombée au pouvoir du corsaire le *Napoléon*, après soixante-douze heures de chasse. Le *Diamant* appareilla vers la mi-octobre, ayant à bord, indépendamment d'un chargement considérable de denrées coloniales dont l'île regorgeait, un grand nombre de colons passagers qui avaient remis à Potier leurs personnes et leurs fortunes. Il faisait voile vers Lorient, son port de retour, lorsque, parvenu, dans la soirée du 21 janvier 1809, dans la baie de Quibéron, il y aperçut des vaisseaux à l'ancre. Virant de bord, il prit chasse, et, poursuivi par une frégate, il jeta à la mer sa batterie, ainsi que tout ce qui pouvait alléger le navire et augmenter la vitesse de sa marche. Potier ne s'en tint pas là; il mit à la mer sa chaloupe, à laquelle il fixa un feu destiné à faire croire qu'elle était le navire lui-même, et aussitôt il changea de route. Cette ruse et l'obscurité de la nuit lui ayant permis de se soustraire à la poursuite de la frégate ennemie, il arriva, le 23, au bas de la rivière de Bordeaux, où l'attendaient de nouvelles épreuves. N'osant, faute de pilote, pénétrer trop avant dans la Gironde, Potier jeta l'ancre parmi les bancs dangereux qui se trouvent à son entrée. Assailli, peu d'heures après, par une furieuse tempête, il lui fallut, pour sauver le *Diamant* d'une perte totale, lui couper ses mâts. Grâce aux secours qu'il reçut le lendemain, il put entrer le 25 à Bordeaux, où les passagers le félicitèrent du sang-froid et de l'habileté qu'il venait de montrer.

De retour à Saint-Malo, Potier se livra à des opérations maritimes. Sa maison de commerce, connue sous la raison *Joseph Potier et Harembert*, arma plusieurs corsaires qui firent un mal infini à la marine marchande de l'Angleterre.

A la paix, Potier ne put résister au besoin de reprendre la mer pour revoir les lieux témoins de ses débuts. Il partit sur l'*Africain*, armé pour la traite, et qui porta des nègres de la côte de Guinée à la Martinique. C'est dans le cours de ce voyage qu'arriva un fait qui prouverait à lui seul le courage et le sang-froid de Potier. L'*Africain* faisait route pour les Antilles. Averti par le cuisinier du bord que le mulâtre Marcellin, depuis long-temps son domestique de confiance, avait fomenté parmi les nègres une révolte qui devait éclater au moment où ce dernier lui couperait le cou en lui faisant la barbe, Potier fait appeler ce domestique : « Marcellin, » lui dit-il de sa voix nasillarde, prépare mes » rasoirs; tu vas me faire la barbe. Dépêche-

» toi.» Le domestique, pris à l'improviste, obéit; mais sa main tremble. « Elle tremble bien, ajoute » Potier, cette main qui doit me couper le cou! » Allons, de la fermeté. Fais attention, car je » veux que tu continues de me raser! »

Marcellin, voyant que son projet est découvert, se jette aux pieds de son maître et lui demande grâce; il lui avoue que sa mort devait être le signal de la révolte. Potier descend alors dans la cale avec quelques hommes armés, et là il enchaîne plusieurs nègres qui, aidés par Marcellin, avaient d'avance brisé leurs fers.

Le 25 juillet 1816, l'*Africain* désarma à Saint-Malo. Potier ne fit plus ensuite qu'un seul voyage; ce fut en 1819, sur le *Narcisse*.

Ses amis ne cessaient de lui répéter qu'il méritait la croix de la Légion-d'Honneur, et que c'était sans doute par oubli qu'il ne l'avait pas reçue. Mais Potier ne voulut jamais faire de démarche pour l'obtenir, et refusa même de donner aucun renseignement aux hommes puissants du pays, qui ne connaissaient que fort imparfaitement ses belles actions.

Sa santé, qui s'altérait depuis le commencement de 1830, ne put se rétablir; le 10 novembre, il fut enlevé à sa famille, à ses amis et à ses concitoyens, parmi lesquels sa mémoire est religieusement conservée. En descendant au tombeau, il a laissé une réputation méritée de bravoure et de loyauté : ces deux vertus furent toujours la base de ses actions. Ch. C...t.

POUHAËR (Charles), — né à Saint-Brieuc, le 12 juillet 1812, porta avec lui, en venant au monde, le germe de la maladie de cœur qui fit de sa vie une souffrance de trente années. A peine âgé d'un an, il perdit son père, président du tribunal civil. Sa mère, restée seule avec deux fils, dont l'un était manifestement condamné à succomber jeune, comprit toute l'étendue et les difficultés de sa tâche. Elle s'y dévoua sans réserve.

L'éducation de l'homme, toujours difficile, est impossible pour la mère, à moins que, comme Mme Pouhaër, elle ne soit douée d'une supériorité réelle d'intelligence et de cœur. Grâce à l'union de ces qualités, jamais ses efforts de chaque jour, presque de chaque heure, pour disputer à la mort cette frêle existence, ne nuisirent à la culture morale et intellectuelle de ses deux enfants (1). Loin de là : par une de ces merveilleuses intuitions qui ne prennent guère leur source que dans une haute piété, la mère sut trouver dans le péril incessant de son fils un puissant auxiliaire pour développer les heureuses qualités de son âme, et, par une forte éducation morale, elle soutint ce corps débile.

Pouhaër eut un autre bonheur, celui d'être guidé, au début et au terme de ses études littéraires, par un homme éminent, l'abbé Blevin. C'est lui qui nous disait : « Pouhaër n'a » pas eu d'enfance; à quatorze ans, il parlait » et écrivait à peu près comme à vingt-huit. » Aussi ses études ne furent-elles qu'une série de succès hors ligne, et pour ceux de ses professeurs qui étaient capables de l'apprécier, il fut plutôt un ami qu'un élève.

Comme ses études classiques, son droit fut souvent interrompu par des crises de plus en plus longues et fréquentes. Mais son ardeur au travail et son extrême facilité doublaient, triplaient pour lui le temps dans les intervalles de ses rechutes. Dans le cours de droit, d'ordinaire si superficiellement parcouru, il alla au fond des choses, et, comme l'a dit un de ses biographes (1), ce fut sur les principes mêmes dont les lois sont les applications que se portèrent tout d'abord ses investigations.

Par là s'explique l'étonnant succès qui couronna cette dernière partie de son éducation. En tirant le sujet de sa thèse, il tomba sur celui-ci : *La Propriété*. Etait-ce un simple *hasard* qui remettait à cette jeune et pure intelligence le soin de faire justice de tant d'aberrations alors en faveur, de rétablir les vrais principes dans la question sociale la plus importante et la plus controversée?... Toujours est-il que, dans un an, il ébaucha en entier et écrivit en partie une *Histoire du droit de propriété*. Diverses considérations particulières, puisées pour la plupart dans son excessive modestie, le décidèrent à ne présenter pour sa thèse que quelques fragments de ce vaste travail. A peine en achevait-il la lecture, de cette voix douce et accentuée qui ne manquait jamais d'enlever les sympathies des auditeurs, qu'un de nos premiers jurisconsultes, M. Laferrière, se levait tout ému, et engageait Pouhaër, *au nom de la Faculté de droit, dont il devait sans doute faire un jour l'ornement*, à terminer le plus promptement possible l'ouvrage qu'il venait d'annoncer. En même temps la Faculté arrêtait qu'un rapport signalerait cette thèse au ministre, qui l'adressait bientôt aux autres Facultés de droit. Les journaux et les revues de législation s'en emparèrent à leur tour; le directeur du plus répandu de ces recueils, la *Revue de législation et de jurisprudence*, envoyait au jeune débutant la collection de sa publication, et lui offrait de prendre rang parmi ses collaborateurs, à côté des jurisconsultes les plus distingués de notre époque. « Cette thèse, présentée à la Faculté de Rennes, dit la *Revue* dans son 8e volume, est un véritable phénomène scientifique. Dans cent pages in-4°, le jeune aspirant à la licence a fait un traité de la propriété au point de vue philosophique et historique. » — « Il est à espérer, ajoutait-elle, que les forces physiques ne viendront pas à défaillir à un jeune homme qui

(1) Celui qui a survécu, magistrat distingué, est en ce moment premier avocat-général à la Cour impériale d'Angers.

(1) M. B. Tarot, ancien proviseur au Lycée de Rennes.

se montre de bonne heure si riche des dons de l'intelligence, et que le droit, l'histoire et la philosophie trouveront en lui un appui de plus pour faire marcher la science dans la voie du progrès. »

Hélas! ces espérances ne devaient pas se réaliser; mais du moins de si brillants débuts, si enivrants à cet âge, ne troublèrent pas un instant cette âme déjà mûre pour toutes les vertus. Pouhaër, voyant que sa mère se déciderait avec peine à quitter sa ville natale, pour se fixer avec lui à Rennes, résista aux instances des membres les plus éminents de la Faculté, de la Cour et du Barreau; il renonça à la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui, et revint partager à Saint-Brieuc l'humble existence de celle à qui il reportait ses plus beaux succès. Là, sans abandonner ses hautes études, il se fit inscrire au tableau des avocats et exerça cette profession comme un véritable sacerdoce. Au civil, sa parfaite équité et sa persuasive éloquence parvinrent toujours à mettre d'accord les parties dans les affaires qui lui furent confiées; au criminel, le banc de la défense fut toujours pour lui une tribune élevée d'où il ne manquait pas de laisser tomber de fortes leçons, d'utiles avertissements pour la société, trop oublieuse de la part qui lui revient dans les fautes qu'elle châtie!

En 1839, il fut question de fonder, à Saint-Brieuc même, un journal qui, en dehors de tous les vieux partis en dissolution, arborât pour unique étendard la croix, et qui recherchât les applications directes du principe chrétien à la politique, à la science et à l'art. Cette idée était neuve, pleine de difficultés dans la pratique, et celui qui l'avait conçue ne voulut tenter de la réaliser que quand il fut assuré du concours de Pouhaër. Ce journal, qui prit le titre de *Français de l'Ouest*, lança son premier numéro le jour de Pâques 1840. L'article que je nommerai d'*ouverture* fut de Pouhaër. Dans une revue brillante des diverses sociétés qui se sont succédé sur la scène du monde, il prouva que la fête de Pâques n'était pas seulement la première des solennités religieuses, mais encore l'anniversaire du jour ou notre civilisation prit naissance. Cet article, écrit d'un style large et coloré, révéla tout ce que ce jeune talent contenait à la fois de savoir, d'élévation d'idées, de sûreté de jugement, de richesse de sentiment et de connaissances littéraires. Il donna, en quelque sorte, à ses collaborateurs, le ton calme, mesuré, dans lequel ils devaient se maintenir pour accomplir leur tâche de conciliation entre les partis haineux. Heureux si, au milieu des luttes et des irritations de la polémique, ces jeunes gens avaient constamment conservé cette modération et cette sérénité d'âme qui ne firent jamais défaut à Pouhaër!

Sans abandonner la *Revue de jurisprudence*, Pouhaër, jusqu'à sa mort, coopéra à la nouvelle feuille, où il traita surtout les questions de droit, de littérature, d'histoire et d'économie politique. Là, il émit un grand nombre d'idées politiques fortes et neuves, en même temps qu'il poursuivit de sa logique irrésistible les erreurs du jour, notamment le fouriérisme, qui faisait des prosélytes en Bretagne. Il prit corps à corps le journal la *Phalange*, qui, malgré l'incontestable talent de ses rédacteurs, n'eut certainement pas le dessus dans sa lutte avec le jeune journaliste breton. Chose presque incroyable! en littérature sa critique fut telle, que la plupart des auteurs dont il blâma les livres devinrent ses amis.

Ces travaux si variés et si nombreux, au barreau et dans la presse, étaient loin d'absorber tout son temps; il en trouvait encore pour les affaires publiques. Société d'archéologie, comice agricole, assemblées de charité, chacun se tournait vers lui comme vers l'homme dont le concours était indispensable. Partout, en effet, sa sagesse et son esprit de conciliation atténuaient les froissements, aplanissaient les obstacles et fécondaient les bonnes intentions, en leur donnant une direction sûre et élevée.

Dès 1840, ses concitoyens l'appelèrent au conseil municipal. Il y prit vite un haut ascendant, dont il se servit pour modérer les luttes violentes qui s'y produisaient trop souvent alors. Mais, ces émotions qu'il savait calmer autour de lui, et auxquelles il semblait étranger, il les ressentait pourtant avec une grande vivacité au fond de lui-même; et nous sommes convaincu que les efforts qu'il fit pour les maîtriser ont dû avancer sa mort.

Il se délassait de ce côté pénible de sa vie par la visite des pauvres et par ces conférences de saint Vincent-de-Paule, qu'il savait rendre si attrayantes. L'idée de réaliser, à Saint-Brieuc, cette façon intelligente de faire l'aumône, lui vint dans une de ses maladies. En décembre 1840, il s'en ouvrit à un ami, qu'il a depuis nommé son frère; et, quinze jours après, avait lieu la séance d'ouverture, où assistèrent dix-neuf membres. Tout d'une voix, il fut proclamé président, et, pendant dix-huit mois, il donna à cette Société une impulsion telle, qu'après treize années, elle marche encore guidée par le pieux souvenir de son fondateur.

Cette vie si bien remplie n'était guère pourtant que la moitié de celle de Pouhaër. Outre le temps consacré à sa mère, pour qui il fut toujours le fils le plus respectueux et le plus tendre, il en trouvait encore pour épancher dans le secret le plus absolu les trésors de cette âme d'une piété si douce, d'une nature si aimante et d'une fécondité si riche.

C'est dans les notes écrites pour lui seul, dans son réglement de vie, dont nul n'a eu connaissance qu'après sa mort, dans les pages rapides et brûlantes où se déroulaient ses combats inté-

rieurs, dans ces pages qu'il supposait ne devoir être lues de personne; c'est là que nous avons trouvé un véritable poète, un philosophe chrétien, et mieux que tout cela, un saint, un vrai saint. Il y a là de quoi composer un livre de la plus fraîche et de la plus gracieuse poésie; il y a aussi de quoi en faire un qui s'élèverait souvent aussi haut que l'*Imitation*. Et près de tout cela, il y a de ces effroyables luttes, de ces grandes épreuves intérieures que Dieu ménage à ses meilleurs amis, pour achever de les purifier et de les détacher de cette terre. C'est dans le for intérieur que se passe la principale part de l'existence de tels hommes; c'est là seulement que se trouvent tous leurs mérites, toute leur valeur; le monde ne voit que quelques reflets des sublimes splendeurs de leur âme.

En ce qui fut de Pouhaër, c'en fut assez pour inspirer à ses concitoyens une vénération profonde, qui se manifesta surtout à sa mort, arrivée à Saint-Brieuc, le 23 juin 1842. Son nom, aujourd'hui même, n'est prononcé qu'avec un pieux respect, et, surtout encore, de pauvres familles viennent s'agenouiller sur sa tombe.

Jules Geslin de Bourgogne.

POULARD (Geoffroy), — l'un des écuyers choisis par Beaumanoir (*voy. ce nom*), pour le combat des Trente, y fut tué. On n'a point de renseignements antérieurs sur sa famille, qui tenait un rang distingué à la cour de Jeanne-la-Boiteuse, dont tous les Poulard semblent avoir été de fidèles serviteurs. — Olivier Poulard, qu'on peut présumer avoir été le frère de Geoffroy, était, en 1351, quelques mois après la rencontre de Mi-Voie, écuyer dans la compagnie de Jean de Beaumanoir. — Pierre Poulard qui, en 1356, portait le titre de chevalier, *miles*, partagea les démarches que plusieurs seigneurs bretons firent en Angleterre pour faciliter le retour de Charles de Blois, prisonnier depuis la malheureuse affaire de la Roche-Derrien, en 1347. — Pierre Poulard était trésorier de ce prince. Déjà vieux en 1362, il fit, de concert avec Constance de Kerraoul, sa femme, un testament réciproque ou donation mutuelle à cause de mort qui, par la forme donnée à l'acte et les détails importants qu'il contient, est l'une des pièces les plus curieuses recueillies par les Bénédictins. Elle est datée de Guingamp, le 14 juillet 1362. On y voit que les deux époux veulent être inhumés « dans l'église de » N.-D. de Biauport, en la chapelle où gist Jean, » leur fils; qu'ils instituent, pour exécuteurs » testamentaires, leurs deux autres fils, Guil- » laume Poulard, évêque de Sain-Malo, et Rol- » land Poulard; qu'ils donnent à Richard Pou- » lard, frère de Pierre, 80 écus d'or, et de plus » 40 écus pour marier Anne, sa fille, puis 20 écus » à son autre frère, qu'il ne nomme pas; » — Enfin « à nostre cher et très-doublé Monsieur et » à Madame son espouse mil écus d'or *Johan-* » *nes* pour aider à la délivrance dudict Mon- » sieur (Charles de Blois) et ses enfants. » On retrouve plusieurs Poulard dans le premier quart du xve siècle, entre autres Jehan, qui figure dans les monstres d'Olivier de Clisson depuis 1375, et, en 1406, dans son testament pour un legs de 600 livres. Les armes de cette maison étaient : *escartelé au 1 et 4 de gueules, à la rose d'argent, boutonnée d'or, aux 2 et 3 de sinople plein.*

Biz....

POULIZAC (Louis-Guillaume-Henri), — né à Quimper, le 8 octobre 1775, d'une famille honorable et honorée dans le pays, faisait de brillantes études au collége de cette ville, lorsqu'il les abandonna pour courir, avec ses jeunes compatriotes, au secours du Morbihan, en proie à la guerre civile. De nombreuses occasions de montrer sa bravoure s'offrirent à lui, et il ne les laissa pas échapper. Au combat de la Claireté, près Vannes, il déploya un courage et un sang-froid au dessus de son âge, et se distingua de façon à mériter une mention particulière (1); il n'avait alors que seize ans. Après avoir rempli les fonctions de caporal, sergent et sergent-major dans les compagnies franches du Finistère, il refusa le brevet d'officier que lui offrit, à Brest, le général Leclerc, qui partait pour l'expédition de Saint-Domingue, et prit un congé définitif le 1er germinal an VIII, après six ans de services : il avait reçu deux blessures. Revenu à Quimper, Poulizac plaida pendant dix-huit mois, au tribunal de cette ville, en qualité de défenseur officieux, titre qu'il échangea contre celui d'avocat, dès que le rétablissement des écoles de droit le lui permit. Il entra dans la garde nationale sédentaire; et lorsqu'en 1804 il fut envoyé comme député au sacre de Napoléon Ier, il était lieutenant de la compagnie d'élite, et occupait en même temps l'emploi de chef de bureau à la préfecture du Finistère. Nous transcrivons ici un certificat constatant les services qu'il avait rendus à la ville de Quimper et à l'État : « Nous, » maire et adjoints de la ville de Quimper, dé- » partement du Finistère, certifions que M. Louis- » Guillaume-Henri Poulizac, né en cette com- » mune et y domicilié, député de la ville de Quim- » per, comme garde national, au couronnement » de S. M. l'Empereur, a servi la patrie avec » honneur pendant trois ans; qu'il est, depuis » plusieurs années, employé dans les bureaux » de la préfecture; qu'il fut nommé en l'an VIII, » par l'administration centrale, commissaire

(1) Voici les termes du certificat qui lui fut délivré à cette occasion, au bas d'un état de ses services : « Je » soussigné, lieutenant de ladite compagnie, certifie que » le susnommé, alors âgé de seize ans et quelques mois, » s'est toujours comporté en bon républicain, et que, » dans la principale affaire que nous eûmes contre les » chouans à la Claireté, près Vannes, il montra un cou- » rage au dessus de son âge, ce qui lui mérita une ac- » colade du capitaine commandant le détachement. »

» pour accélérer la rentrée des contributions » dans les différents cantons de l'arrondissement de Quimper, dans un temps où les recouvrements étaient très-difficiles ; qu'il a » été, pendant plusieurs années, officier de la » garde nationale sédentaire; qu'il est actuellement lieutenant de la compagnie d'élite de » cette ville, et qu'enfin il jouit de l'estime » de ses concitoyens et des autorités publiques » de ce pays, et qu'il est attaché au Gouvernement. En mairie, à Quimper, le 19 vendémiaire an XIII. »

En 1812, il fut appelé aux fonctions de juge suppléant près le tribunal de Quimper, et en 1815, il fut élu député du Finistère à la Chambre des Cent-Jours : il y tint une ligne de conduite sage et modérée, et se fit remarquer dans les commissions par la clarté et la nouveauté de ses aperçus. S'il ne monta pas à la tribune, ce fut par modestie : il eût été un orateur distingué, car il avait cette chaleur, cette verve, cette élocution facile, qui émeuvent, entraînent et persuadent; il joignait à ces qualités un timbre de voix des plus flatteurs. Rentré dans la vie privée, après la chute de l'Empereur, et destitué en 1816, pour cause politique, de ses fonctions de juge-suppléant, Poulizac s'adonna exclusivement à la profession d'avocat, qu'il exerça avec le plus grand succès près le tribunal de Quimper dans les affaires civiles et criminelles. Pendant douze ans, il se maintint à la tête du barreau, et ce fut pour lui chose facile, grâce aux heureuses facultés dont il était doué, à sa rare instruction classique et à son érudition profonde comme juriste. En 1826, il ajouta à son cabinet une étude d'avoué pour laquelle il eut, disons-le en passant, beaucoup de peine à obtenir l'agrément du pouvoir. Ses opinions libérales bien connues lui rendaient plus difficile qu'à tout autre l'accès des fonctions d'officier ministériel.

Lorsque la révolution de 1830 eut renversé le trône de Charles X et inauguré une nouvelle monarchie, Poulizac fut de nouveau député à Paris, pour offrir au pouvoir issu de la révolution de Juillet l'adhésion des habitants de Quimper. A ce moment, il aurait pu, dans l'intérêt de son ambition, utiliser ses liaisons avec MM. Dupont (de l'Eure), Odilon Barrot et Bernard (de Rennes); mais sa modestie et son aversion pour tout ce qui pouvait ressembler à une sollicitation l'empêchèrent de profiter des circonstances. Nommé cependant procureur du roi à Quimper, il refusa ces fonctions, et n'accepta qu'avec hésitation celles de conseiller à la Cour royale de Rennes, qu'on lui offrit en octobre 1830, et qu'il a remplies pendant vingt-deux ans avec la plus grande distinction. Toutes les qualités dont il avait fait preuve comme avocat, il les déploya surtout comme président d'assises (1) : fermeté, lucidité, facilité d'élocution, impartialité, rien ne lui manqua; aussi fut-il désigné un grand nombre de fois pour remplir cette mission délicate et difficile. A une époque où ces fonctions offraient un danger réel, en 1831, 1832 et 1833, lorsque des bandes insurgées parcouraient les routes du Morbihan et de la Loire-Inférieure, il se rendit sans escorte aux chefs-lieux de ces deux départements pour y présider les Assises, au risque d'être assassiné, ou au moins maltraité. Lorsque le décret du 1er mars 1852 vint enlever Poulizac aux fonctions qu'un état de maladie très-grave l'empêchait d'ailleurs de remplir, il emporta dans sa retraite l'estime et l'affection de ses collègues et du barreau de Rennes. Il revint à Quimper en juin 1852, et y mourut le 15 novembre 1853, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Nous nous étonnerions qu'après une vie si dignement remplie, Poulizac n'ait pas reçu la récompense qu'il méritait si bien, la croix de la Légion-d'Honneur, si nous ne savions personnellement qu'il n'avait jamais fait de démarche à cet effet, soit que sa modestie l'aveuglât sur son mérite, soit qu'il ne voulût pas demander ce qu'il croyait avoir mérité et devoir tenir de l'initiative du gouvernement. F. S-ln-r.

POULLART-DESPLACES (Claude-François), — né à Rennes, le 27 février 1679, devait, selon les intentions de ses parents, occuper une charge de conseiller au Parlement de Bretagne. Ce fut dans ce but qu'ils l'envoyèrent étudier le droit à Angers, puis à Cahors et à Paris. Mais, entraîné par les exemples de piété de Grignion de Montfort, son condisciple, Poullart-Desplaces se détermina, non sans opposition de la part de ses parents, à embrasser l'état ecclésiastique. Venu à Paris, il se consacra d'abord à l'instruction de ceux des petits savoyards qu'il put réunir. Le succès qu'il obtint fortifia son zèle. Convaincu que beaucoup de pauvres écoliers étaient exposés, faute de secours, à voir s'enfouir des talents dont l'Eglise pouvait tirer les plus grands avantages, il résolut de leur venir en aide par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Dès ce moment, toutes ses épargnes furent consacrées à cette bonne œuvre. Il prit d'abord soin de deux ou trois de ces écoliers, et lorsque le nombre s'en éleva à douze, ils demandèrent à vivre en communauté. Poullart-Desplaces, lorsqu'il se dévouait à cette mission charitable, n'avait guère que vingt-deux ou vingt-trois ans, et il n'était pas encore prêtre. Sollicité alors par M. de Montfort de se

(1) Poulizac avait une connaissance approfondie du droit criminel : ses codes d'instruction criminelle et pénal étaient soigneusement et consciencieusement annotés, ainsi que les traités et commentaires sur ces codes : il avait envoyé plusieurs mémoires intéressants à la *Revue de législation et de jurisprudence*. Des questions importantes y étaient examinées ; nous citerons entre autres un article intitulé : *Du mode de poser les questions dans les affaires de parricide et d'infanticide*. (Année 1844, p. 211, n° de juin).

joindre à lui et de le suivre dans ses missions, il préféra poursuivre l'accomplissement de son œuvre. Le nombre des écoliers qu'il entretenait dans une maison de la rue des Cordiers, près du collége où il demeurait, s'accrut au point qu'il était de soixante-dix lorsqu'il mourut, le 12 octobre 1709, à la suite d'une pleurésie, qui l'enleva en quatre jours. Ses élèves et ses collaborateurs, animés de son esprit, continuèrent son œuvre pieuse. MM. Garnier et Bouïc, successivement supérieurs de cette communauté, marchèrent sur les traces de leur prédécesseur, et le dernier obtint de Louis XV, en 1726, des lettres-patentes qui confirmèrent, sous le titre du Saint-Esprit, cette communauté naissante, berceau du séminaire où se forment encore aujourd'hui les missionnaires qui vont porter le flambeau de l'Évangile dans les colonies françaises. P. L...t.

POULPIQUET DE BRESCANVEL (Jean-Marie-Dominique), — né le 4 août 1759, au château de Lesmel, en Plouguerneau (Finistère), fit au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, de fortes études ecclésiastiques, à la suite desquelles il fut reçu docteur de Sorbonne. Mgr de la Marche (*voyez ce nom*), évêque de Saint-Pol-de-Léon, allait le nommer son grand-vicaire lorsqu'éclata la Révolution. Poulpiquet suivit son évêque en Angleterre et accompagna ensuite les émigrés faisant partie de l'expédition de Quibéron, comme grand-vicaire de Mgr de Hercé. Après la défaite, il ne dut son salut qu'au bonheur qu'il eut de se sauver à la nage. Déjà il était parvenu à saisir une embarcation, lorsqu'un soldat armé d'une hache se disposait à lui abattre la main; c'en était fait de lui si un autre soldat n'avait détourné le coup fatal et aidé le fugitif à trouver un asile sûr dans le bateau. Revenu en France sous le Consulat, il fut nommé curé de sa commune natale, et peu après grand-vicaire de Mgr Dombideau de Crouseilhes, évêque de Quimper. Désigné en 1822 pour l'évêché de Langres, il refusa, ne voulant pas quitter la Bretagne. Appelé en 1824, à succéder à Mgr Dombideau, il se fit remarquer par une foi vive unie à un sage esprit de tolérance et de conciliation qu'il avait puisé à l'école de l'adversité. Après avoir administré son diocèse avec une grande sagacité, et avoir triomphé des difficultés que lui suscita la révolution de Juillet, il mourut à Quimper le 1er mai 1840. Le pieux hommage rendu à sa mémoire par Mgr Graveran, son successeur, a paru sous ce titre : *Oraison funèbre de Mgr Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel, prononcé dans l'église cathédrale de Quimper, le 2 juin 1840, par M. l'abbé Graveran, chanoine honoraire, curé de Brest et évêque nommé de Quimper.* Quimper, E. Blot fils, 1840, in-8° de 22 p. C'est une œuvre littéraire remarquable.

P. L...t.

POUPART DE BEAUBOURG (1) (Jean-Baptiste), — né à Lorient le 10 août 1749, était fils d'un ancien capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes qui s'était fait remarquer au siége de Madras, sur *le Duc-d'Orléans*, qu'il commandait. Destiné d'abord à l'état militaire, Poupart était capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis lorsque, par la protection de son père, il entra au service de la marine (celle, probablement, de la Compagnie), avec le titre d'inspecteur du doublage des vaisseaux. Attribuant aux *poulies patentes*, imaginées par Taylor, la supériorité de marche des bâtiments anglais sur les nôtres, il se rendit à Londres, en 1786, résolu à se procurer le secret de cette invention. Après avoir réussi, et s'être assuré d'un mécanicien en état de les exécuter, il revint en France, et fut mal accueilli par le ministère de la marine, qui aurait voulu, a-t-il dit, le contraindre à abandonner *son bien de conquête* à l'administration. Ses plaintes eurent un tel caractère de publicité et de véhémence que l'ordre de le renfermer à la Bastille fut expédié. Il allait être arrêté lorsqu'il parvint à s'échapper. « Je fuis à l'aventure, dit-il dans un de ses » écrits publié quatre ans plus tard, *Mes onze du-* » *cats d'Amsterdam, etc.;* des brigands pillent » ma maison, me volent plus de 1,200,000 liv. » en différentes valeurs, séduisent indignement » et ravissent ma femme, dépouillent jusqu'à » mes enfants; les lois restent muettes... et en » vain depuis quatre ans je demande justice. » Obligé de se cacher pour se soustraire, soit à la lettre de cachet lancée contre lui, soit pour détourner l'effet de condamnations qu'il a attribuées à la persécution, il se réfugia à Saint-Jean-de-Latran, espèce de Cour des Miracles en faveur de laquelle subsistait un reste de l'ancien droit d'asile. Il s'y trouvait lorsque, le 13 juillet 1789, ceux qui formaient la population de ce lieu privilégié le prirent pour chef. Le lendemain, à la tête des volontaires de Saint-Jean-de-Latran, il alla, lui quatrième, sommer le gouverneur de la Bastille de se rendre. Désarmé, renversé et frappé de plusieurs coups de baïonnette, à son entrée dans la première cour de la forteresse, il obtint à grand'peine de se faire conduire à l'Hôtel-de-Ville, d'où il eut l'adresse de s'esquiver en changeant de costume. On a quelque droit d'être surpris que tous ces faits n'aient pas leur confirmation dans le récit de la prise de la Bastille consigné au *Moniteur* du 17 au 25 juillet 1789. On n'a pas moins droit d'être surpris, si la participation de Poupart à ce grand événement fut telle qu'il l'a prétendu, qu'il n'ait pas réclamé contre l'omission de son nom parmi ceux, en très-grand nombre, dont

(1) Son acte de naissance ne porte que le nom de Poupart; mais nous n'avons garde de chicaner sur l'innocente addition des mots *de Beaubourg* celui qui se disait descendant en ligne directe de Charles Poupart, argentier de Charles VI.

le *Moniteur* a fait connaître la conduite dans cette journée. Peu après le retour du roi à Paris, il se retira à Versailles où, tout en s'occupant de ses affaires personnelles, il publia brochures sur brochures dirigées principalement contre Mirabeau et contre l'*Ami du Peuple*.

Le besoin de faire parler de lui, quoi qu'il pût arriver, lui suggérait les actes les plus extraordinaires. Telle est la démarche dont nous allons parler et qui ne semble lui avoir été inspirée que par le désir de s'attribuer une importance dont il aurait, plus tard, recueilli les fruits. MM. Varnier, Noirot et Tardy étaient détenus comme accusés de fabrication de faux assignats et de correspondance avec les émigrés. Un beau matin, Poupart, qui était détenu à l'Abbaye, sous le poids des mêmes accusations, écrivit à l'Assemblée législative la lettre suivante, dont le président Vaublanc donna lecture : « Monsieur le président, je vous déclare, du fond du *sépulcre constitutionnel* où je suis plongé, que c'est moi qui suis le coupable dans l'affaire du sieur Varnier; je me suis servi de son nom. J'ai fait écrire mes lettres par un jeune homme dont j'ai guidé la main. Je vous tairai son nom; déclarer son nom, ce serait une lâcheté, et un homme de mon caractère, qui a attaqué la Constitution, est incapable d'une lâcheté. Cessez donc de balancer le fer de la justice et de la vengeance sur des têtes innocentes; je suis le seul coupable. Que l'on me frappe, bien des personnes apprendront de moi comment on doit mourir. A Paris, le 23 novembre 1791. *Poupart-Beaubourg*, détenu aux prisons de l'Abbaye-Saint-Germain. » Mécontent, il paraît, de ce que l'Assemblée s'était bornée à ordonner le dépôt de cette lettre dans ses archives, pour qu'elle fût ensuite transmise à la Haute-Cour nationale, convoquée par un de ses décrets, il lui en adressa, sept jours après, une seconde, qui fut repoussée par l'ordre du jour, après la simple lecture de ce début : « *Grands traits de lumière et révélation dernière de Poupart-Beaubourg, citoyen accusé des plus grands crimes de lèse-nation.....* » Alors, des extravagances ne suffisaient pas pour faire tomber une tête; deux ans plus tard, il fallait bien moins. Aussi celles de Poupart furent-elles amplement des titres à ce qu'il fût déclaré suspect et traduit devant le Tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 11 ventôse an II (2 mars 1794), « comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec Laporte, ci-devant intendant de la liste civile, d'avoir composé et imprimé des écrits contenant provocation à la guerre civile, à l'assassinat des patriotes, à la dissolution de la Représentation nationale. »

Il a publié un grand nombre d'écrits politiques et de pamphlets dont les titres ont échappé jusqu'ici aux bibliographes, dit la *Biographie universelle* (t. LXXVII, p. 475), à laquelle nous empruntons tous les détails qui suivent : I. *Lettre en vers* (Adieux du marquis de La Fayette à son épouse), mars 1777, in-8° de quarante pages. II. *Compte-rendu au commerce de l'Europe, avec les pièces justificatives*, 1787, in-8°. Il est relatif à son voyage de Londres, entrepris pour la conquête des *poulies-patentes*. III. *De l'Egalité des hommes*, 1789, in-8°. IV. *Pétition d'un citoyen*, 1789, in-8°. V. Le *Cri de la vérité aux Représentants du peuple français*, 5 juillet 1789, in-8°. L'auteur a depuis accusé hautement Mirabeau d'avoir calqué sur le *Cri de la vérité* son adresse au roi pour l'éloignement des troupes, laquelle parut seulement le 10 juillet. « S'il lui reste, observait-il, l'avantage de l'éloquence, au moins est-il sûr que l'invention et les idées m'appartiennent. » Il assurait d'ailleurs avoir communiqué son manuscrit à Mirabeau. VI. *Appel à l'Assemblée nationale et aux nations attentives, d'un décret surpris au Pouvoir législatif, décret en opposition avec les premiers principes du crédit et de la foi publique, et en contradiction avec ses précédents décrets*. Paris, 1790, in-8°. VII. *Mes onze ducats d'Amsterdam, mes quatre cent quatre-vingts livres de Versailles et mes quinze cents livres de Paris, à déposer sur l'autel de la Patrie, dans la quinzaine de Pâques, par M. le comte de Mirabeau, député de la Provence*. Paris, 1790, in-8°. Sous un titre presque énigmatique, l'auteur a dirigé des attaques fort vives contre Mirabeau, alors protégé par la faveur populaire, ce qui rend cet écrit l'un des plus piquants, dans ce genre, qui aient paru au commencement de la Révolution. Le compte-rendu des conversations que Poupart de Beaubourg eut avec Mme Lejay, amie intime de Mirabeau, n'en est pas la partie la moins curieuse. A la suite viennent des notices historiques sur Necker, le duc d'Orléans, Bailly, La Fayette, et *mon Journal ou mon Dévoûment à la Patrie dans la Révolution des 12, 13 et 14 juillet de l'an de la liberté* 1789. Il a publié plusieurs mémoires sur des affaires d'intérêt privé. Quelques pièces de théâtre, qu'il avait composées, n'ont été ni représentées ni imprimées. M. Quérard (*France littéraire*, t. VII, p. 314), a vu dans la riche collection d'un amateur deux de ces pièces inédites : *L'Isle Adam, ou le Siége de Rhodes*, et *la Révolution de Paris, ou la France délivrée*. Il y a beaucoup de verve dans tous ces écrits, mais elle n'est pas réglée par un goût bien épuré. P. L...t.

PROTEAU (Guillaume-Marcellin, vicomte), — né à Groix (Morbihan), le 22 mai 1772, entra fort jeune dans la marine, et après deux voyages successifs aux Indes orientales et occidentales, il était parvenu, le 22 novembre 1788, au grade de sous-lieutenant de vaisseau.

Un article, qui lui avait été consacré dans le t. XVII de la *Biographie des Contemporains*,

lui ayant semblé trop bref, et surtout trop peu laudatif, il prit prétexte de deux légères inexactitudes qu'il renfermait pour faire son autobiographie dans le supplément général de ce recueil (t. XX, p. 413). C'est donc lui que nous allons laisser parler, en rectifiant toutefois quelques-uns des faits qu'il allègue; nous nous appuierons pour cela sur des documents authentiques et irrécusables qui ne nous permettent pas de douter que sa mémoire a été deux fois infidèle. L'ensemble de son récit nous fait craindre, nous l'avouerons, qu'elle ne l'ait été plus souvent.

« Au combat du 1er juin 1794, contre l'amiral » Howe, j'étais, dit-il, chargé des signaux sur un » vaisseau qui, serre-file de l'armée, eut les hon- » neurs de la journée du 29 mai; malgré une perte » de 300 hommes, et quoique le vaisseau fût dé- » semparé, il se présenta en ligne à la remor- » que, le 1er juin. » Proteau fit ensuite partie, en 1797, de la malheureuse expédition d'Irlande, et il convient que la *Biographie des Contemporains* a rendu l'exacte vérité en disant « qu'il » s'y distingua, malgré le peu de chances qu'elle » offrait à l'habileté ; qu'il fut fait prisonnier » au débarquement dans la baie de Bantry ; » qu'on vanta surtout le courage et la fermeté » dont il fit preuve dans cette malheureuse cir- » constance, que cherchèrent à lui faire oublier » lord Cambden et le duc de Porland. » Promptement échangé, il revint en France. « Dans » mon grade de lieutenant de vaisseau, conti- » nue-t-il, je fus constamment embarqué pour » cet emploi et celui de major d'escadre ; lors- » qu'en 1798 je débutai dans le commandement, » ce fut par celui d'une corvette d'une marche » supérieure, l'aviso l'*Agile;* de cette époque, » je ne cessai plus de commander. En 1799 » (il fut fait capitaine de frégate le 24 septem- » bre de cette année), dans la campagne de » l'Océan et de la Méditerranée, je commandais » le *Vautour*, corvette de communication entre » les amiraux Bruix et Massaredo des armées na- » vales combinées de France et d'Espagne. En » 1800, appelé à commander la frégate l'*In- » dienne* au Hâvre, je fis l'inauguration de ce » bassin militaire en sortant la frégate toute ar- » mée et équipée, et forçant le passage contre » une division anglaise qui m'y observait. Je » parcourus sur cette frégate les mers de la » Manche et de l'Océan, les côtes d'Espagne et » de la Méditerranée, toujours au milieu des » ennemis. A l'affaire du détroit contre l'a- » miral Saumarez, je combattais à l'arrière- » garde près des vaisseaux espagnols l'*Hermé- » négilde* et le *San-Carlos*, de cent dix canons, » lorsqu'ils prirent feu et sautèrent; plus tard, » à la paix d'Amiens, je poursuivis ma course » de Cadix pour Saint-Domingue, où, conti- » nuant d'être armé sur le pied de guerre, je » fus chargé d'observer du cap Tiburon l'es- » cadre anglaise, avec laquelle j'eus une ren- » contre qui me mérita l'éloge de l'amiral La- » touche-Tréville et du ministre de la marine. » Je fis mon retour en Europe en 1801. »

Ce passage du récit du capitaine Proteau nous semble mériter quelque explication. Voici tout ce que nous avons pu recueillir au sujet de l'engagement de l'*Indienne* à l'affaire du détroit. Lorsque l'escadre franco-espagnole appareilla d'Algésiras, l'*Indienne* prit à la remorque le vaisseau anglais l'*Hannibal;* mais, ne pouvant lui faire doubler la pointe Carnero, le capitaine Proteau reçut l'ordre de larguer la remorque, et le vaisseau retourna à Algésiras sous la conduite de trois canonnières. A l'entrée de la nuit, le commandant en chef signala l'escadre de front, les frégates sur l'avant de la ligne. Cet ordre ne put être maintenu; chacun fit route suivant la marche de son bâtiment, et, à moins que l'*Indienne* ne fût une véritable charrette, on ne s'explique pas comment elle se trouva assez de l'arrière pour combattre les chasseurs ennemis. Les rapports du contre-amiral Linois, des capitaines Leray et Troude ne font, du reste, nulle mention de cet engagement.

Proteau, qui avait été fait capitaine de vaisseau de 2e classe le 24 septembre 1803, continue ainsi : « Le commandement de cette fré- » gate (l'*Indienne*) me fut toujours continué. » Elle eut la destination d'être la frégate ami- » rale de la flotte de Brest. Elle était à l'action » de Bertheaume contre l'amiral Cornwalis. Au » renouvellement de la guerre, en 1809, elle » faisait partie de l'escadre qui était stationnée » sur la rade de l'île d'Aix. Je commandais » l'avant-garde, chargé de la défense de l'es- » tacade qui couvrait l'escadre, et sur laquelle » j'étais mouillé quand, dans la nuit du 11 avril » 1809, l'amiral Gambier lança ses brûlots pour » incendier l'escadre française. Deux machines » infernales, dites catamarans, flottant entre » deux eaux, précédèrent d'abord, pour rom- » pre l'estacade et ouvrir le passage. Leur ex- » plosion successive se fit sous le beaupré de la » frégate; alors suivirent de tous côtés nombre » de brûlots. Déjà accroché par deux des pre- » miers, je fus obligé de manœuvrer pour m'en » débarrasser et éviter ceux qui se succédaient » dans le fil du courant que j'occupais. En ma- » nœuvrant avec les autres bâtiments, qui tous » furent dans la nécessité d'abandonner leur » poste pour penser à leur salut, dans une nuit » aussi effroyable que désastreuse, et au dessus » des forces humaines, j'échouai sur l'île d'Enet » en voulant éviter d'entrer en rivière de Ro- » chefort, dont je voulais laisser le libre pas- » sage aux vaisseaux tirant plus d'eau que moi, » et me réserver comme bâtiment léger, pour » résister aux attaques de vive force qui de- » vaient avoir lieu après un tel désordre. De- » meuré sans secours et exposé aux attaques » successives de l'ennemi jusqu'au 16 avril, je » fus réduit, malgré tous mes efforts, au parti

» extrême de ravir à l'ennemi, qui n'avait déjà » obtenu que trop de succès, le fatal avantage » de disposer des débris de mon bâtiment, que » les vagues démolissaient sous mes pieds, en » faisant sauter ses restes pour sauver l'hon- » neur du pavillon. Les lois militaires m'obli- » geant de rendre compte à une cour martiale » de la perte de mon bâtiment, ma détermina- » tion fut complètement justifiée par la décision » de cette cour, au nom de laquelle l'officier- » général qui la présidait me remit publique- » ment et honorablement mon épée. »

Ici, il y a encore lieu à rectification : l'*Indienne* et les deux autres frégates de l'escadre étaient effectivement mouillées entre les vaisseaux et l'estacade. Le capitaine Proteau pouvait être le plus ancien des trois officiers qui les commandaient, mais il n'avait aucun ordre particulier, aucune mission spéciale. Il n'était, comme les deux autres capitaines, que secondairement chargé de la défense de l'estacade. Ce soin était particulièrement confié à des divisions de chaloupes armées en guerre.

Le capitaine Proteau, dans son rapport, protesteste des intentions les plus belles et les mieux entendues. Les faits sont loin d'être aussi brillants. Les voici : l'*Indienne* coupa ses câbles et fut jetée sur un fond mou près de l'île d'Enet. Le capitaine Proteau commit la faute de travailler assidument à alléger la frégate avant d'avoir élongé au large une ancre qui pût l'empêcher d'être portée plus à terre. Plus tard, il employa les embarcations qui lui furent envoyées de Fouras à transporter à terre les rechanges et les approvisionnements, au lieu de travailler à relever la frégate, parfaitement intacte. Après cinq jours, entièrement lège par le jet à la mer ou l'enlèvement de tous ses vivres et de son matériel, et poussée par une grande brise du large, l'*Indienne* franchit les vases sur lesquelles elle reposait et fut portée sur des rochers où elle se défonça. Elle n'avait eu à essuyer qu'une seule fois (le 13) le feu de l'ennemi. La frégate fut aussitôt évacuée et livrée aux flammes.

Proteau fut acquitté par le conseil de guerre. Sa conduite ne fut cependant pas complètement approuvée, puisqu'il fut condamné à trois mois d'arrêts (cinq voix contre quatre) pour avoir mis avec trop de précipitation le feu à la frégate qu'il commandait.

« Je suis arrivé, poursuit le capitaine Pro- » teau, au passage de l'article où vous dites » que je perdis mon emploi. C'est une erreur » complète. Le Gouvernement m'envoya aus- » sitôt en mission en Hollande. Cette mission » remplie, j'eus le commandement du 17e équi- » page de flottille, au port de Brest, avec le- » quel je passai, en 1811, au commandement » d'une escadrille au port de Boulogne. En » 1812, j'eus l'ordre de désarmer la flottille de » Boulogne, dont j'avais alors le commande- » ment, et de composer un corps de marins » d'élite, avec lequel je partis, le 21 mars de la » même année, pour la campagne de Russie. » Ce corps de marins, connu sous la dénomina- » tion de 17e équipage, rendit de grands servi- » ces nautiques et militaires ; avec lui j'occupai » les côtes de Courlande et la Courlande-Infé- » rieure, dont M. le maréchal de Macdonald me » confia le commandement. On vit, dans la re- » traite, la belle contenance de ce corps. Placé » en arrière-garde sur les hauteurs de l'Aptault, » coupé dans cette position, je me jetai dans la » forteresse de Pelow, d'où je sortis le 9 février » 1813 avec ce brave corps sous mes ordres, par » suite d'une capitulation honorable (armes, » bagages, munitions de guerre, et la faculté » de faire tête à l'ennemi une fois arrivé sur le » Rhin). Dans ma marche par la Prusse, au mi- » lieu des armées russes qui s'avançaient vers » la France, cette capitulation fut rigoureuse- » ment observée, et même avec des égards mi- » litaires. Le 5 avril, je rentrai à Mayence, et » le 21, le chef de l'armée me dit lui-même » qu'on ne naviguait plus, que ma présence » était inutile dans les ports, » — et j'eus l'ordre » de suivre le grand quartier-général à la cam- » pagne d'Allemagne. J'y remplis les fonctions » d'adjudant-commandant, capitaine de vais- » seau employé à la reconnaissance des défi- » lés, du gué des rivières, au jet des ponts et » passages de l'armée. Je me suis trouvé aux » batailles de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, » de Leipzig, et aux principaux combats de cette » campagne, notamment à celui d'Hanau con- » tre les Bavarois, et qui me valut le grade de » général de brigade. Je commandai en cette » qualité le grand quartier-général dans la cam- » pagne de France, et j'en eus le commande- » ment supérieur à Chartres, lors de la Restau- » ration. Vous avez signalé à l'opinion publi- » que ce que j'ai fait de remarquable dans la » première. Ma conduite en Prusse me valut » dans le *Moniteur* du 1er février 1815 cet éloge » du roi : « Sa Majesté a bien voulu témoigner » au général Proteau qu'elle était contente de » ses services, et que, par la manière dont il s'é- » tait acquitté de sa mission, il avait bien rem- » pli les intentions personnelles du roi pour les » malheureux militaires qu'il était chargé de » consoler et de secourir. » — Une omission que » je me plais à produire, parce que j'ai toujours » eu la résolution d'être homme de mes devoirs, » c'est que je marchai sur Lyon sous les ordres » de Monsieur, comte d'Artois, et mes contem- » porains connaissent l'énergique dévoûment » que je marquai au prince dans cette circon- » stance critique, qui me valut, avec des ex- » pressions obligeantes, l'assurance d'être at- » taché à S. A. R. J'en attendis en vain l'ordre » jusqu'au 20 mars. La seconde Restauration » me trouva à Cherbourg. Vous avez dit ce que » j'y ai fait, et les journaux du temps répété-

» rent que je venais de conserver,—par la fer-
» meté de ma conduite, — cette place impor-
» tante et son arsenal contre les prétentions des
» alliés et celles des troupes prussiennes, qui
» en firent le blocus rigoureux en août et sep-
» tembre, sans m'être écarté des ménagements
» qu'on leur devait. »

Ce que le général Proteau dit de sa mission en Prusse et de sa défense de Cherbourg est parfaitement exact. Envoyé à Berlin au mois de décembre 1814, en qualité de commissaire pour le passage des prisonniers français en Prusse, il s'acquitta de cette mission avec zèle et succès. Quant à la défense de Cherbourg, que le gouvernement impérial lui confia pendant les Cent-Jours, elle lui valut une épée d'honneur, qui lui fut décernée par cette ville, le 22 mars 1822. Après avoir été nommé commandant de place à Calais, le 2 septembre 1818, le général Proteau fut pourvu, au mois de juillet 1821, du commandement de la subdivision militaire composée des départements du Lot et du Lot-et-Garonne, chef-lieu Agen. Nommé chevalier de Saint-Louis le 21 août 1814, et commandant de la Légion-d'Honneur le 27 décembre suivant, il reçut de Louis XVIII, le 17 août 1822, le titre de vicomte. Il est mort à Lorient le 21 septembre 1837. P. L...t.

PUILLON-DE-BOBLAYE. — *(Voyez* **LE PUILLON.**)

PURCHOT (Jean-Michel), — qui ajoutait à son nom, on ne sait pourquoi, celui de *Desaunay*, non mentionné dans son acte de naissance, naquit à Lorient le 10 février 1767. Entré au service, comme timonier, à l'âge de dix-huit ans, il avait conquis, par son courage, le grade de lieutenant de vaisseau, lorsqu'il fut nommé, au mois de pluviôse an V, commandant de la corvette de vingt-deux canons la *Constance*, expédiée de Brest avec deux frégates pour jeter sur les côtes d'Angleterre la 2e légion dite des Francs. Sa mission remplie, il revint avec les deux frégates, dont l'une était démontée de son gouvernail; la *Constance*, qui avait perdu les ferrures du sien, reçut l'ordre de l'accompagner; l'autre frégate, celle de M. Castaignier, commandant de l'expédition, continua sa route, et disparut bientôt. A quelques jours de là, en vue d'Ouessant, la frégate et la corvette furent chassées par deux frégates anglaises qui attaquèrent et réduisirent d'abord la frégate française. Vint le tour de la *Constance*, que les avaries de son gouvernail avaient empêchée de porter secours à sa compagne, et qui se trouva aussi elle-même hors d'état de tenir tête long-temps à ses deux adversaires. A son retour des prisons d'Angleterre, Purchot s'embarqua comme second, au mois de fructidor an XI, sur le corsaire la *Bellone*, de vingt-six canons de huit, capitaine Perroud. Le 25 thermidor suivant, étant à l'ouvert de la baie de Bantry, Purchot trouva la mort sur le gaillard d'arrière du vaisseau de la compagnie *Nord-Nelson*, qu'il était parvenu, lui cinquième, à escalader, malgré l'agitation de la mer et l'élévation du bâtiment anglais. Purchot ne put ainsi participer aux récompenses qui, sur le rapport du ministre de la marine, furent décernées au capitaine Perroud, lequel obtint un sabre d'abordage d'honneur. P. L...t.

Q

QUEFURUS (Alain), né dans le pays de Léon, est auteur d'un *Missel* fort rare et fort curieux, imprimé à Paris, en 1526, en un volume in-4° gothique, par Nicolas Provost, aux frais d'Yves Quillévéré (*voy. ce nom*). L'impression en fut achevée le 14 juillet de cette même année, *non sine ingenti, ac pervigili cura consummatum, in alma Parisiorum Academia.* Quefurus a laissé ignorer s'il était prêtre ou non; mais M. de Kerdanet, auquel nous empruntons ces détails (*Notes sur Albert-le-Grand, vie de saint Budoc*), pense qu'il l'était, à la tournure de son livre, aux vers, aux sentences pieuses qu'il contient, etc. P. L...t.

QUÉLEN. — Deux familles de ce nom appartiennent à la Bretagne. La première, ramage de la maison de Porhoët, s'armait d'azur à trois feuilles de houx, et eut pour premier membre connu Eudes, qui se croisa en 1248. La branche aînée s'est fondue, vers 1560, dans la maison de Liniac, et la seigneurie de Quélen a appartenu depuis à d'autres familles nobles. Une autre branche a été substituée, en 1670, aux nom et armes des Stuer de Caussade. C'est à ces deux branches qu'appartenaient les vicomtes du Broutay, les princes de Carency, les barons de Tonneins, les comtes de Saint-Megrin, les ducs de la Vauguyon, etc. — L'autre famille, originaire de la paroisse de Duault, diocèse de Quimper, portait pour armes burelé de dix pièces d'argent et de gueules, et pour devise : *E peb amzer, Quelen (en tout temps, Quélen).* La branche aînée s'est fondue dans la maison de Lannion, d'où la baronie de Quélen est passée aux Sénéchal de Carcado. C'est à cette famille qu'appartenait :

Quélen (Hyacinthe-Louis, comte de), — archevêque de Paris, né dans cette ville, le 8 octobre 1778. Tonsuré sur sa demande, au moment

même où commençait à gronder la foudre révolutionnaire, il passa le temps de la terreur à Versailles, où l'abbé de Sambucy, depuis chanoine de Paris, lui fit terminer les études qu'il avait commencées au collége de Navarre. Quand la tempête se fut un peu calmée, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, dirigé par le vénérable abbé Emery. Ordonné prêtre, le 14 mars 1807, par Mgr de Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, il enseigna d'abord le catéchisme à la paroisse de Saint-Sulpice. Parlant et écrivant avec goût, élégance et onction, il fut promptement remarqué du cardinal Fesch, qui l'attacha à sa personne, lui confia la direction de sa maison, la distribution de ses aumônes et une partie de sa correspondance. De là, entre le cardinal et le futur archevêque, des rapports intimes et affectueux qui permirent à ce dernier d'entretenir son protecteur dans sa résistance aux volontés de l'Empereur, lors du concordat de 1811, en même temps que lui-même exposait énergiquement à Napoléon les dangers inévitables du schisme qu'il s'apprêtait à consommer. L'affection qui unissait le cardinal et son protégé survécut à leur séparation, comme le prouva une visite que l'archevêque, allant à Rome en 1825, fit à son ancien protecteur; visite dont l'avait inutilement dissuadé une politique ombrageuse.

L'abbé de Quélen avait refusé, en 1812, d'être chapelain de la mère de l'Empereur, à laquelle un de ses frères était attaché comme écuyer. Jusqu'en 1814, il vécut chez sa tante, la comtesse Hocquart, femme pieuse et charitable, partageant son temps entre la lecture des Saints-Pères et la pratique de son ministère, notamment la direction des consciences, dans laquelle il excellait. Lors de l'invasion de 1814, on le vit se multiplier dans les hôpitaux, où il prodiguait les secours et les consolations aux blessés et aux mourants, et quoique le typhus exerçât d'effroyables ravages, il ne voulut jamais déserter son poste.

Quand, au mois de juin de cette année, la liste des orateurs proposés pour prononcer l'oraison funèbre de Louis XVI fut soumise à Louis XVIII, ce prince fit choix de l'abbé de Quélen, qui s'acquitta de ce devoir dans le discours publié sous ce titre : *Oraison funèbre de Louis XVI, prononcée à Saint-Sulpice et à Saint-Roch.* Paris, 1814, in-8°. L'année suivante, il se fit de nouveau entendre sur le même sujet par son *Discours prononcé dans l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à l'occasion du service solennel que MM. les baillis, commandeurs et chevaliers de l'ordre de Malte, composant les trois langues de France, ont fait célébrer pour très-haut, très-puissant, très-excellent prince Louis XVI, et les autres membres de la famille royale, le 9 février 1815.* Paris, Lenormant, 1815, in-8° de 3 feuilles 1/2.

Les formes insinuantes et la capacité de l'abbé de Quélen, plus que son talent oratoire, avaient appelé sur lui l'attention du cardinal de Talleyrand Périgord, grand-aumônier de France et directeur des affaires ecclésiastiques. Ce prélat, en le choisissant pour l'un de ses vicaires-généraux, fut bien inspiré, car il trouva en lui un concours efficace lors des négociations qui précédèrent le concordat de 1817, négociations où le vicaire-général se fit remarquer par le tact, la dextérité, l'esprit de conciliation et une parfaite connaissance des hommes et des lois de l'Église. La même année, l'abbé de Quélen devint, avec le titre d'évêque de Samosate, suffragant du cardinal de Périgord, nommé archevêque de Paris. Trois ans plus tard, il était archevêque de Trajanople et coadjuteur de ce prélat appesanti par l'âge. Ce qu'il manquait de forces au vénérable archevêque titulaire, il le trouva dans son suppléant, qui, lors de l'installation du cardinal, composa le mandement publié à cette occasion, mandement où la religion parlait un langage noble, modéré et affectueux. Peu après, il prononçait l'*Oraison funèbre du duc de Berri.* Marseille, Dubé, 1820, in-8°. Trois oraisons funèbres avaient été projetées (l'abbé de La Mennais en devait prononcer une au Temple); mais, d'après l'avis de M. Decazes, le roi avait décidé qu'il n'y en aurait eu qu'une, et ce fut celle que le coadjuteur prononça à Saint-Denis, le 14 mars. Élégamment écrite, elle portait l'empreinte d'une mesure et d'une modération qu'expliquaient et le caractère personnel de l'orateur et l'espèce de censure que lui avait fait subir l'intervention du ministère. Aussi ceux qui auraient voulu qu'un manifeste politique partît de la chaire évangélique s'empressèrent-ils d'accuser le panégyriste d'avoir manqué d'énergie.

Vers cette époque, l'auguste captif de Sainte-Hélène demanda qu'on lui envoyât un prêtre français. Mgr de Quélen s'offrit. Il avait résisté à Napoléon aux jours de sa puissance; le devoir le lui avait prescrit. Un religieux respect pour les revers de la fortune et une rare disposition à soutenir le faible contre le fort lui firent briguer cet honneur, qu'il regardait encore comme un devoir. « J'irai, avait-il dit au ministre, j'irai volontiers pour gagner cette âme à Jésus-Christ. » Son dévoûment ne fut pas accepté. Dans la prévision, promptement réalisée, de la mort de M. de Périgord, on n'avait garde de priver le diocèse de Paris de celui qui était si propre à le diriger.

Le premier soin du nouvel archevêque, après être monté sur son siége, le 20 octobre 1821, ce fut de faire la visite générale de son diocèse, suivie bientôt de la réouverture de l'église de Sainte-Geneviève, rendue au culte, et de la publication d'une nouvelle édition du breviaire de Paris. Appelé, le 31 octobre 1822, à siéger à la Chambre des pairs, il s'y fit entendre dans diverses circonstances, et fixa particulièrement

l'attention publique par les discours qu'il prononça, en 1824, contre la loi dite du sacrilége et contre la conversion des rentes. Dans la première de ces questions, après avoir exprimé ses scrupules sur la participation d'un évêque à une loi où la peine de mort était prononcée, il crut concilier l'esprit de charité et le zèle pour la religion, en exprimant la pensée que le système de la loi eût été plus complet si l'on avait inséré dans un de ses articles le mot de sacrilége, qui eût mieux caractérisé que les dispositions adoptées par la Chambre, l'indignation et l'horreur causées par les profanations commises dans les églises. Il termina en disant que les autres prélats et lui, abandonnant aux criminalistes le soin de fixer les limites entre les définitions légales du crime et l'expression du sentiment religieux, s'abstiendraient de toute participation au vote. Sur la question de la conversion, il contribua beaucoup au rejet de la loi proposée, en la représentant comme inopportune et comme compromettant la situation des petits rentiers, de ceux qu'il appelait les pauvres, et dont il se disait l'avocat et le tuteur-né. Ce discours, dont la Chambre ordonna l'impression comme elle l'avait fait pour le précédent, procura à son auteur une ovation populaire. Sa voiture fut dételée et ramenée à bras d'hommes à l'archevêché.

Lorsque, dans le cours de la même année, l'Académie donna un successeur au cardinal de Beausset, elle choisit l'archevêque de Paris, comme l'un des derniers dépositaires de ce sentiment des convenances qui se traduit dans le langage par la simplicité et le naturel. C'était bien là, en effet, le double caractère de Mgr de Quélen, comme écrivain et comme orateur. Ces qualités se révèlent surtout dans le discours qu'il prononça lors de sa réception, le 25 novembre 1824. Bien que le style en soit généralement tempéré, il s'élève pourtant dans la partie où le récipiendaire traite de l'alliance et de l'influence réciproque de la religion, des lettres, des sciences et des arts.

Il venait de sacrer Charles X à Reims lorsque l'état de sa santé et l'ouverture du jubilé de 1825 le déterminèrent à faire en Italie un voyage que les uns représentèrent comme un exil, les autres comme une mission politique secrète. Accueilli avec la plus grande distinction par le Pape, qui voulut qu'il fût logé aux frais du gouvernement pontifical dans le palais de l'Apollinaire, il visita Naples, Florence, et revint à Paris où, à son arrivée, il eut la douleur de perdre sa vénérable tante, Mme Hocquart, à qui une chute de voiture brisa la tête, lorsqu'elle allait à sa rencontre. Il participa, à cette époque, aux travaux de la commission instituée, le 20 juillet 1825, dans le but de créer à Paris une maison centrale de hautes études ecclésiastiques, qui eût perpétué dans l'Eglise gallicane les traditions de lumières et de savoir, commission dont le travail fut abandonné, parce que, contrairement à l'avis unanime des autres évêques qui en faisaient partie, contrairement aussi aux termes de l'ordonnance du 20 juillet, l'archevêque ne voulut pas se départir du droit de nommer seul aux emplois de l'établissement. Comme M. de Frayssinous, il improuva, en 1827, le licenciement de la garde nationale, ainsi que la dissolution de la Chambre des députés, et ne dissimula à Charles X ni la douleur ni les craintes que lui inspiraient ces deux mesures. Nommé, l'année suivante, président de la commission chargée, sur le rapport de M. de Portalis, de proposer les moyens de réglementer l'enseignement dans les écoles ecclésiastiques, il eut une grande influence sur les résolutions de ses collègues, qui s'attachèrent à concilier les opinions opposées, d'une part, en se montrant favorables, soit à la conservation des Jésuites dans les diocèses où ils étaient établis, soit à la liberté d'enseignement dans les petits séminaires; de l'autre, en concédant quelques points à l'Université. Les conclusions de ce travail furent écartées, on le sait, par les ordonnances du 16 juin 1828, dont l'intervention personnelle du président de la commission ne put empêcher la signature.

L'archevêque, venu de sa résidence de Conflans à Paris, pour y présider son chapitre, le 26 juillet, connut par le *Moniteur* les ordonnances de la veille. Quoique retourné à Conflans avec d'assez tristes pressentiments, il ne se doutait pourtant pas le lendemain que la populace pillait et dévastait l'archevêché, quand un de ses amis, M. Caillard, médecin de l'Hôtel-Dieu, qui avait entendu les cris de mort proférés contre lui, accourut et lui conseilla de fuir au plus vite. Convaincu que sa place était au milieu de son troupeau, le prélat rejeta les conseils de l'amitié, et se mit en route pour Paris, avec l'intention de se réfugier à l'Hôtel-Dieu. Il n'en put être ainsi. Les dangers qui le menaçaient l'obligèrent à se cacher, d'abord à la Salpêtrière, puis ensuite chez M. Serres, médecin de la Pitié, et enfin chez M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui, tous, rivalisèrent d'efforts avec M. Lisfranc pour lui sauver la vie, et y réussirent, aidés qu'ils furent de la reine Marie-Amélie, dont la sollicitude ne cessa de veiller sur la position de l'archevêque. Bien accueilli, après le 9 août, par le roi et la reine, il chargea M. Caillard d'une mission auprès du Pape, à qui il devait remettre deux lettres, l'une de la reine, l'autre du prélat. Consulté sur la question de savoir si l'archevêque devait prêter le serment de fidélité au nouveau roi, le Souverain Pontife lui conseilla cet acte, en même temps qu'il l'engagea à se démettre de sa dignité de pair. Peut-être Mgr de Quélen eût-il donné cette démission, mais il en fut dispensé parce que, au retour de M. Caillard à Paris, le délai fixé pour la déchéance de la pairie était expiré.

En butte tout à la fois aux calomnies des partis et aux mesquines tracasseries de l'administration, l'archevêque ne put reprendre ses fonctions que le 11 janvier 1831. A un mois de là (11 février), à la faveur de l'inertie de l'autorité, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois était dévastée par l'émeute, qui se portait ensuite sur l'archevêché et jetait dans la Seine les meubles et la riche bibliothèque que le prélat et ses prédécesseurs y avaient rassemblée. La cause de ce vandalisme insensé était un service funèbre célébré en mémoire du duc de Berri, par les soins de quelques partisans de la branche déchue, mais à l'insu de l'archevêque, contre lequel fut néanmoins lancé par le préfet de police un mandat d'amener que ce magistrat, il est vrai, révoqua presque immédiatement, en proclamant à la Chambre des députés que le prélat n'avait pris aucune part à la manifestation du 14. « Mgr l'archevêque de Paris, ajou- » ta-t-il, est toujours resté avec soin étranger à » la politique ; il s'est constamment renfermé » dans les devoirs et les vertus de son état. Je » crois que, si tous les ecclésiastiques en France » apportaient le même esprit dans l'accomplis- » sement de leurs devoirs, nos troubles seraient » bientôt apaisés. »

L'année suivante, l'archevêque se vengea, en vrai prêtre, des outrages qu'il avait essuyés. Laissons M. le comte Molé, son successeur à l'Académie, nous faire connaître son éloquente réponse à ces outrages : « Au mois de février » 1832, le fléau le plus épouvantable dont l'hu- » manité puisse être atteinte, le choléra, éclata » parmi nous. Aussitôt l'archevêque paraît à » l'Hôtel-Dieu pour la première fois; il reparaît » au milieu des malades, des mourants entassés » par la contagion. Ce n'est pas assez pour lui » des secours si abondants que la charité chré- » tienne lui donne à distribuer, il y joint l'aban- » don de son traitement; il veut que sa maison » de Conflans devienne une maison de conva- » lescents, et que le séminaire de Saint-Sulpice » soit transformé en infirmerie. On le voit trans- » porter des cholériques dans ses bras, et si » l'un d'eux qu'il bénissait lui crie : « Retirez- » vous de moi, je suis l'un des pillards de l'ar- » chevêché, » on l'entend répondre : « Mon » frère, c'est une raison de plus pour moi de » me réconcilier avec vous et de vous réconci- » lier avec Dieu. » Enfin, c'est dans les salles » de l'Hôtel-Dieu, c'est en voyant tant de pères » et de mères de famille précipités dans le tom- » beau, qu'il conçut l'idée de cette œuvre ad- » mirable des orphelins du choléra. Il fallait, » pour la fonder et en assurer l'avenir, inspirer » de nouveaux efforts, demander à la charité » publique de nouveaux sacrifices. M. de Qué- » len, qui ne s'était montré dans aucune église, » voulut s'acquitter lui-même de cette mission. » On annonça qu'il prêcherait à Saint-Roch, » pour les orphelins du choléra. Pauvres et ri- » ches, toutes les classes de la population pari- » sienne accoururent. De longues files de voi- » tures et des flots pressés de piétons assiégeaient » les avenues du saint lieu où la voix du prélat » allait rompre un silence gardé depuis si long- » temps. Que cette scène, dont tant de per- » sonnes conservent encore la mémoire, se fût » passée au temps de saint Vincent-de-Paul ou » de Charles-Borromée, nous ne trouverions » pas de pinceaux assez éclatants pour en con- » sacrer le souvenir. Laissons au passé toutes » ses gloires, mais n'amoindrissons pas le temps » présent; l'avenir, soyez-en sûrs, lui rendra » toute justice ; il n'oubliera pas cet archevêque » de Paris, rompant son ban, sortant de la re- » traite où la violence et la persécution l'avaient » forcé de se renfermer, pour demander à tous » les pères, à toutes les mères, à tous ceux qui » portent quelque pitié au cœur, d'adopter tant » d'enfants auxquels le fléau venait d'enlever » ceux que la nature leur avait donnés pour les » nourrir et les protéger. Serait-il vrai qu'il y » ait pour tous les hommes dont la vie mérite » qu'on la raconte, une journée où ils arrivent » aussi haut qu'il leur est donné d'atteindre, » où ils sentent au plus intime comme au plus » profond de leur âme une sainte estime d'eux- » mêmes qui ne saurait être surpassée ! Tel, » croirions-nous alors, aurait été pour M. de » Quélen le moment où, descendant de la » chaire, il vit cette foule l'entourer, l'étouffer, » pour ainsi dire, sous l'abondance de ses of- » frandes, les femmes se dépouiller de leurs » bijoux, lorsque leur bourse était épuisée, et » le pauvre lui-même livrer le denier dont il allait » apaiser sa faim. Trente-trois mille francs » furent ainsi versés dans ses mains. » Un autre discours, qu'il prononça dans le même but, à Notre-Dame, le 29 décembre 1834, discours qui fut imprimé (Paris, Ad. Leclère, 1835, in-8° de 76 p.) et vendu au profit des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, procura à l'œuvre, comme ses mandements et ses lettres pastorales, d'abondantes ressources. Les sympathies publiques revinrent alors à lui, et le peuple, d'une commune voix, l'appela l'avocat de la charité.

Si l'on excepte les attaques insensées que renouvelait périodiquement contre lui, à chaque session des chambres, l'abbé Paganel, prêtre qu'il avait été obligé d'interdire pour cause disciplinaire, et qui se vengeait de lui en l'accusant de s'être approprié, en 1830, un million appartenant aux pauvres, l'archevêque n'eut plus à subir les atteintes de la calomnie. Tout entier à l'administration de son diocèse, il eut la double satisfaction, jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris, le 31 décembre 1839, d'avoir pu bénir l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, rendue au culte, et d'avoir réconcilié l'ancien évêque d'Autun avec l'Eglise. Toujours étranger aux sentiments de la haine, il étendait à

ses persécuteurs son inépuisable charité, et cette vertu évangélique, il l'exerçait avec une rare délicatesse. Une conversation féconde en citations des plus beaux passages des grands écrivains anciens et modernes contribuait, avec la noblesse de ses sentiments et la distinction de ses manières, à rendre son commerce attrayant. Indépendamment des oraisons funèbres et des divers discours dont nous avons précédemment parlé, on lui doit un grand nombre de *Lettres pastorales* et de *Mandements* qui ont été réunis en un volume in-4°. (Paris, Ad. Leclère, 1836.)

Les divers écrits suivants font connaître complètement le caractère de l'archevêque et les actes qui ont signalé sa vie : I. *M. de Quélen pendant dix ans, par M. Bellemare.* Paris, Ad. Leclère, 1840, in-8° de 15 feuilles 1/2. II. *Vie de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, rédigée sur des notes et des documents authentiques, par M. d'Exauvillez et plusieurs collaborateurs, avec un portrait et un fac simile.* Paris, 1840, in-8° de 35 feuilles. III. *Vie et travaux apostoliques de Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris, par M. le baron Henrion, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, avec portrait.* Paris, Ad. Leclère, 1840, in-8° de 22 feuilles. — Une seconde édition, augmentée de 15 feuilles, a paru la même année. IV. *Discours de réception de M. le comte Molé à l'Académie française.* (*Moniteur* du 31 décembre 1840.) P. L...t.

QUÉLÉNEC ou QUELLÉNEC (sires du), — barons de Quélénec, dans la paroisse du Vieux-Bourg de Quintin, vicomtes du Faou, barons du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, etc., qui portaient d'hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs-de-lys d'or. Cette famille a fourni à l'Église, aux armées et à la magistrature, des membres distingués, parmi lesquels nous citerons :

I. Quélénec (Jean), — amiral de Bretagne, que l'on croit né, vers 1425, à Erquy, près Saint-Brieuc. Les Anglais, s'étant retirés à Bordeaux, en 1453, après la défaite de Castillon, il investit cette ville par mer avec une flotte portant huit cents hommes de débarquement, qui contribuèrent à en hâter la capitulation. Lorsqu'en 1462 les Anglais débarquèrent au Conquet, l'amiral, que le duc Pierre II avait nommé son lieutenant-général dans les évêchés de Léon, Quimper et Tréguier, avec pouvoir de se faire remplacer par son fils Guion, prit si bien ses mesures qu'ils ne purent donner aucune suite à leur projet d'envahir la Bretagne. Deux ans plus tard, il commanda une compagnie d'ordonnances dans l'armée bretonne, qui, après avoir joint les Bourguignons à Etampes, investit Paris et prit Pontoise. Louis XI, ayant déclaré la guerre à la Bretagne, en 1468, et deux armées menaçant la province, Quélénec obtint une trêve qui lui permit de recevoir des secours et de conclure la paix, signée le 10 septembre. Quand, en 1484, le roi d'Angleterre essaya de se défaire de Henri de Richemond, prisonnier en Bretagne, il envoya à François II des députés qui demandèrent que le captif leur fût remis, afin, dirent-ils, que le mariage du dernier des Lancastre avec la fille aînée de Richard III mît un terme aux dissensions qui, depuis tant d'années, divisaient les maisons d'York et de Lancastre. Le faible François II avait long-temps refusé, mais il allait tomber dans le piége, quand Landais et Quélénec lui ouvrirent les yeux. Ce dernier lui adressa d'énergiques représentations qu'appuya Landais, lequel se rendit en toute hâte à Saint-Malo, ou Richemond, qui avait été remis aux ambassadeurs, n'attendait qu'un bon vent pour partir. Landais fit évader le prisonnier, et, quand il se fut réfugié dans une église, le trésorier, qui voulait en faire plus tard un allié de la Bretagne, invoqua en sa faveur le droit d'asile, et, grâce à cet expédient, Richemond put ensuite gagner la France.

En 1489, opposé à la duchesse Anne, qui avait appelé les Anglais à son secours contre la France, Quélénec fut du nombre des seigneurs bretons qui les repoussèrent. Il arma une flotte pour défendre Brest, et fit sur mer des courses funestes à l'ennemi. La duchesse irritée le priva de sa charge. On ignore l'époque de sa mort.

Guion, son fils, participa aux guerres du temps, et fut chargé de diverses missions.

P. L...t.

QUÉLENNEC (Charles du), baron du Pont, — prit le nom de Soubise lorsqu'il épousa, en 1568, la savante Catherine de Parthenay, fille unique de feu Jean de Parthenay, seigneur de Soubise, et d'Antoinette Bouchard, de la maison d'Aubeterre. Cette union étant stérile, la mère de Catherine intenta à son gendre un de ces procès où le congrès entre les époux était alors ordonné comme preuve juridique, procès qui n'avait pas encore eu de solution à la mort de Quélennec, dont la veuve se remaria en 1575, à René II de Rohan, et fut mère du célèbre Henri de Rohan. *(Voy. ce nom.)* Quélennec, qui était calviniste, prit part, sous le nom de Soubise, à toutes les opérations remarquables de la seconde et de la troisième guerre civile. En 1568, il souleva le Périgord. Fait prisonnier à la bataille de Jarnac, il eut l'adresse de s'évader. La Noue ayant reçu au siége de Fontenay-le-Comte, en 1570, la blessure qui entraîna la perte de son bras, Soubise, qui l'avait remplacé dans le commandement en chef, s'empara de la place, et reçut peu après deux blessures au siége de Saintes. Il fut tué dans la nuit de la Saint-Barthélemy, après s'être défendu comme un lion. Les historiens s'accordent à dire que quand Catherine de Médicis et ses filles d'honneur vinrent

se repaître de la vue des cadavres des victimes, celui de Soubise fut de leur part l'objet d'investigations dont le but était de s'assurer si sa belle-mère avait été fondée à lui intenter le procès dont nous avons parlé. Quoique de Thou glisse sur la participation personnelle de la reine-mère à cette odieuse et ignoble visite, qui, suivant plusieurs écrivains, lui aurait fait pousser de grands éclats de rire, il y a tout lieu de croire, d'après maints actes bien connus de sa vie, qu'elle montra autant d'impudeur et d'insensibilité que son escadron volant. P. L...t.

QUERBŒUF ou QUERBEUF (1) (Yves-Marie-Mathurin de), — né à Landerneau le 3 janvier 1726 (et non le 13, comme l'ont écrit ses biographes), fit ses études chez les jésuites, dans l'ordre desquels il entra. Il professa long-temps la rhétorique dans leurs colléges, et lorsque la Société de Jésus fut supprimée, il s'adonna exclusivement à la culture des lettres. En 1792, il dut céder à la tourmente révolutionnaire et quitter la France. Sa bibliothèque, fort curieuse et bien composée, fut alors confisquée. Le recueil des lettres autographes de Huet, qui s'y trouvait, est conservé à la Bibliothèque impériale (département des manuscrits). On ne sait au juste ce que le P. Querbeuf est devenu après sa sortie de France. On croit pourtant qu'il mourut en Allemagne ou dans les Pays-Bas en 1799.

Il a laissé quelques ouvrages dont voici la liste : I. *Oraison funèbre de Mgr le duc de Bourgogne, traduite du latin.* Paris, Barbou, 1761, in-4° et in-12. L'original avait été composé par le P. Claude Willermet : « On l'a traduit en » notre langue, entreprise des plus difficiles, » et pourtant exécutée avec succès.... Nous ré» pétons que la traduction de cette harangue est » aussi très-estimable, et que c'est à peu près » ce qu'il a été possible de faire de mieux dans » un tel sujet et en si peu de temps. » (*Mémoires de Trévoux*, septembre 1761, p. 2172.) II. *Ode sur la naissance de Mgr le duc de Berry.* Paris..... III. *Principes de Bossuet et de Fénélon sur la souveraineté* Paris, 1791, in-8°, et 1797, in-8°, sous le titre de : *Principes du vieux temps.* Cet ouvrage a été abrégé par le P. Querbeuf et publié par l'abbé Emery. IV. *Histoire des intrusions les plus mémorables tirées des livres saints, « de l'Histoire ecclésiastique de M. Fleury » et de « la Vie des Saints et Martyrs, » traduite et abrégée de l'anglais par le rédacteur des « Principes de Bossuet et de Fénélon. »* Paris, Lallemand, 1792, in-8°.

Comme éditeur, le P. Querbeuf a publié : I. *Sermons du P. Charles Frey de Neuville.* Paris, 1776, 8 vol. in-12. II. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis, dauphin de France (recueillis par le P. Griffet).* Paris, 1777, 2 vol. in-12. III. *Recueil de Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères, nouv. édit.* Paris, 1780-1783, 26 vol. in-12. IV. *Les Psaumes, traduits par le P. Berthier, avec une Préface sur la vie et les ouvrages de l'auteur.* Paris, 1785, 5 vol. in-12. V. *Observations du P. Berthier sur le « Contrat social, » avec une suite du P. Querbeuf.* Paris, 1789, in-12. VI. *Les Œuvres de Fénélon, avec une Vie très-détaillée de l'auteur*, Paris, Didot l'aîné, 1787-1792, 9 vol. in-4°. Cette édition, qui a été faite aux frais du clergé de France, est très-belle, mais n'a pu être terminée. La notice de Querbeuf, très-curieuse, est généralement exacte, même jusqu'à la minutie. M. de Bausset, dans son Histoire de l'archevêque de Cambrai, a néanmoins corrigé quelques erreurs échappées à son biographe.—Le P. Querbeuf était, à ce qu'il paraît, très-versé dans la langue bretonne : « En 1776, le château de Bresal, près Landerneau, était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait d'aimable dans la Basse-Bretagne ; rien de plus gai que les vallées de Bresal; tous les soirs on y faisait des vers bretons et français. Là venaient tour à tour, et quelquefois ensemble, l'abbé de Boisbilly, le P. de Querbeuf et l'abbé de Pentrez : c'étaient les troubadours du château. Nous avons vu le recueil de leurs poésies. » (Kerdanet, *Histoire de la langue des Gaulois.* Rennes, 1821, in-8°, p. 74.)

On peut consulter avec fruit, pour la vie du P. Querbeuf, *Biographie universelle*, t. XXXVI, article signé W-s (Weiss), p. 386 ; — *Notices chronologiques, etc.*, par Kerdanet, p. 386 ; — *la France littéraire*, par J.-M. Quérard, t. VII, p. 391 ;—*le Dictionnaire des Auteurs anonymes et pseudonymes* de Barbier. F. S-ln-r.

QUÉRIOLET (Pierre **LE GOUVELLO ou LE GOVELLO**, plus connu sous le nom de), — naquit à Auray (Morbihan), le 14 juillet 1602. Issu d'une famille noble, connue depuis les temps les plus reculés sous le nom de *Desforges*, dont celui de *Gouvellou* n'est que la traduction bretonne, il fut reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 5 octobre 1628. Oubliant ce qu'il devait à sa famille, à lui-même et aux fonctions dont il était revêtu, il fut long-temps un objet de scandale. Non content de mener une vie licencieuse, il y joignit l'incrédulité la plus éhontée, dont il fit parade jusqu'à la face des autels. Affectant de n'éprouver aucune crainte, et voulant montrer que la colère du ciel même ne pouvait ébranler son cœur affermi dans le crime, il eut la témérité, une nuit que le tonnerre grondait sur sa tête, de se lever et de tirer ses pistolets contre l'orage, comme pour défier Dieu ; après quoi il regagna son lit avec la plus grande tranquillité. Le lendemain, on lui fit remarquer que le ton-

(1) Son acte de naissance porte *Kerbeuff*; mais, comme le pere a signé *Querbeuf*, ce changement d'ortographe ne peut être qu'une erreur du prêtre qui a rédigé l'acte.

nerre était tombé dans sa chambre et avait brûlé une des colonnes de son lit. Quelques jours auparavant, surpris, au milieu d'une lande, par un orage violent, il avait été abattu par le tonnerre, et forcé de se mettre à l'abri sous le ventre de son cheval. Ces dangers évidents, regardés comme des signes sensibles du courroux du ciel, ne firent sur lui aucune impression. Entièrement plongé dans le vice, il paraissait n'en devoir jamais sortir, lorsque, tout-à-coup, on le vit rentrer en lui-même, et, peu de temps après, se retirer à la Chartreuse d'Auray. Cette conversion subite provenait d'une vision qu'il avait eue de l'enfer, où il avait vu la place qu'il devait occuper un jour. La terreur que lui avait inspirée sa redoutable vision le contint quelques mois; mais le souvenir s'en affaiblissant peu à peu, il s'ennuya de sa retraite, la quitta, et s'abandonna de nouveau à ses penchants déréglés. C'est alors qu'il apprit qu'à Loudun, en Poitou, vivait une jeune calviniste qui passait pour la plus belle femme de son temps. Il part aussitôt, avec le dessein de ne rien épargner pour la séduire, et arrive à Loudun le 4 janvier 1636. Le même jour, pendant qu'il parcourait les différents quartiers de cette ville, il se trouva devant l'église de Sainte-Croix, où il entendit un grand bruit. Ayant su qu'on exorcisait des filles possédées, il entra par curiosité dans l'église, pensant qu'il y trouverait l'objet de ses désirs; mais il ne put l'apercevoir. Le lendemain, le même motif l'ayant ramené, l'une des exorcisées lui adressa la parole et lui conseilla de quitter Loudun. On ajoute que le démon, qui parlait par la bouche de cette fille, eut avec lui un long et sérieux entretien, à la suite duquel il se convertit. Que les panégyristes de Quériolet, pour donner plus d'éclat à sa conversion, l'aient rattachée à l'influence des exorcismes pratiqués à Loudun, lors du procès d'Urbain Grandier, il n'y aurait là rien de bien surprenant; mais, ce qui le serait étrangement aujourd'hui, ce serait de croire que cette conversion a été le résultat d'une intervention surnaturelle autre que celle de la grâce divine, qui seule pouvait inspirer à ce pécheur endurci un repentir efficace. C'est dans sa seconde visite à l'église de Sainte-Croix que, saisi tout-à-coup de remords, Quériolet se jeta aux pieds des prêtres, et fit, avec les plus grandes marques de douleur, une confession générale et publique de tous les désordres de sa vie passée, avec promesse de faire pénitence le reste de ses jours. Le lendemain, 6 du même mois, il retourna, pour la troisième fois, à l'église de Sainte-Croix, où l'on exorcisait encore. Le démon le traita, dit-on, fort rudement, et lui fit les reproches les plus amers; mais Quériolet, fortifié désormais contre ses attaques, n'y fit aucune attention, et partit le même jour. Arrivé en Bretagne, il congédia la plus grande partie de ses domestiques, ne gardant que ceux qui lui étaient affidés, parce qu'il voulait les charger de distribuer son bien aux pauvres, qui étaient reçus dans sa maison comme dans un hospice. Après avoir donné ses ordres pour l'exécution de son dessein, il se rendit à Rennes, couvert d'une vieille chemise, d'un vieil habit, et coiffé d'un vieux chapeau. Là, il fit une espèce d'amende honorable, pour réparer le scandale qu'avaient occasionné ses débauches, et demanda à embrasser l'état ecclésiastique. On balança long-temps, avant d'accéder à sa demande; mais Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, pensant que Dieu, qui, dans un instant, avait fait d'un persécuteur un apôtre, pouvait bien faire un bon ecclésiastique d'un impie nouvellement converti, l'ordonna prêtre, le 28 mars 1637. Il retourna alors à Loudun, rendre à Dieu de nouvelles actions de grâces de sa conversion, et passa le reste de sa vie dans une pénitence continuelle. Il mourut en prédestiné, le 8 octobre 1660, au couvent de Sainte-Anne d'Auray. Certains détails de la vie de Quériolet exigent, comme on l'a fait sentir, des restrictions; mais, ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est qu'il se livra à tous les désordres dans les premières années, qu'il se convertit, qu'il fut un modèle de pénitence, et que sa mort fut celle d'un saint. Aussi peut-on, à quelques égards, l'appeler l'*Augustin breton*. Il commença et finit comme l'évêque d'Hippone (1).

Le P. Dominique de Sainte-Catherine (*voy. ce nom*) a publié une vie de Quériolet. M. Collet, prêtre de la Mission, en a publié une autre. Saint-Malo, 1771, in-12. P. L...t.

QUERLON (Anne-Gabriel **MEUSNIER de**), — naquit à Nantes, le 15 avril 1702, de parents peu fortunés. Il termina ses études à Paris, et s'y fit recevoir avocat dès 1723. Son amour prononcé pour l'étude des lettres lui inspira le désir de donner de la publicité à ses premiers travaux, et des articles insérés dans le *Mercure* appelèrent sur lui l'attention de savants distingués. L'abbé Sallier lui procura bientôt un emploi aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, où il passa huit années à acquérir des connaissances solides et variées. Devenu l'un des collaborateurs de la *Gazette de France*, il obtint, en 1752, le privilége des *Affiches de province*. Forcé de pourvoir aux besoins de sa famille, il se mit aux gages des libraires et se forma bientôt la réputation d'un éditeur capable et plein de goût. « Il publia d'utiles compo-

(1) Aubin qui, dans son *Histoire des Diables de Loudun*, etc. (Amsterdam, Etienne Roger, 1716, in-12), détaille minutieusement tous les exorcismes pratiqués à Loudun, ainsi que toutes les étrangetés ou atrocités dont ils furent accompagnés, ne mentionne ni les visites de Quériolet à Sainte-Croix, ni sa conversion, dont la publicité était pourtant un fait assez grave pour qu'il n'eût pas dû omettre d'en parler.

» sitions, et, en outre, se chargea de retoucher » le style des ouvrages dont les auteurs étaient, » par leur profession, presque étrangers à la lit- » térature. Cependant, malgré son amour pour » le travail et son économie, il n'avait rien pu » mettre en réserve pour la vieillesse, et il al- » lait être obligé de vendre ses livres, son uni- » que ressource, quand l'abbé Mercier de Saint- » Léger lui fit accepter, avec un traitement con- » venable, le titre de bibliothécaire de Baujon, » riche financier, qui consacrait une partie de » son immense fortune à protéger les lettres et » les arts. Grâce à ces secours, qu'on lui a » reproché d'avoir reçus, et à une pension que » lui fit accorder dans le même temps M. de » Maurepas, Querlon connut enfin l'aisance, et » passa dans un doux repos les dernières années » de sa vie. Il mourut à Paris, le 22 avril 1780, » regretté des gens de lettres, dont il avait été » constamment le conseil et l'ami. (*Biographie » universelle.*) »

Querlon a laissé des manuscrits considérables, parmi lesquels on distinguait l'analyse raisonnée de ses feuilles littéraires pendant vingt-deux ans, mais on ignore ce qu'ils sont devenus. Sa bibliothèque, nombreuse et choisie, renfermait de belles éditions et des livres très-rares, comme le prouve son catalogue, imprimé en 1780, in-8°. Son portrait, peint par Vispré, a été gravé par L.-J. Cathelin, avec ces mots : *J.-A. Meusnier de Querlon, ætat. XLII*, in-8°.)

Divers jugements ont été portés sur lui. « Ce » Querlon, dit La Harpe, est un bavard, qui » écrit d'un style platement bourgeois ou ridi- » culement burlesque des annonces de livres à » acheter ou de maisons à vendre. (*Corresp. » litt.*, 1, 368.) » Un autre critique prétend, au contraire, que, si l'on détachait des *Petites affiches* les articles qui concernent les ouvrages nouveaux, on aurait peut-être le meilleur journal qui ait paru en France. (*Nécrol*, p. 304.) Enfin, Charles Nodier, dans un article intitulé : *De quelques livres satyriques et de leur clef* (*Bulletin du bibliophile* de Téchener, année 1834, t. Ier), l'apprécie de la manière suivante : « Je m'en tiendrai, par exemple, dit il, à cette » satyre (*les Soupers de Daphné*, qu'on attribue » à Querlon), toute parfumée de fleurs attiques, » parce qu'elle a du moins en sa faveur, à tra- » vers un peu de molle afféterie et de grâces ma- » niérées, l'avantage d'être bien écrite. J'aime, » d'ailleurs, à dire un mot de Querlon, le seul » des littérateurs du XVIIIe siècle pour lequel je » puisse avouer sans orgueil quelque sympa- » thie d'étude et de destinée. C'était un honnête » homme, formé à de bonnes et utiles recher- » ches, qu'il savait résumer en bon style, et » que j'approuverais en tout point, si la manie » des raretés philologiques n'avait quelquefois » entraîné cet esprit naïf à l'exploration de cer- » tains auteurs que la décence condamne. Lors- » qu'il s'agit d'une langue morte, c'est un petit » défaut dans lequel l'abbé de Rancé et le » grand-aumônier Jacques Amyot étaient tom- » bés avant lui. L'habitude de ce travail, si » précieux pour les langues, le conduisit, pres- » que malgré lui, à une imitation de Pétrone, » où il ne manque que le nerf éloquent et le » cynisme du modèle. Les *Soupers de Daphné* » sont un véritable *Festin de Trimalcion*, ac- » commodé à nos mœurs, et qui se ressent de » l'urbanité de la bonne compagnie et de la po- » litesse de la cour. Ces obscénités élégantes » ne méritent pas plus d'indulgence que les au- » tres; mais elles auront beaucoup de prix un » jour pour les linguistes. Les *Soupers de Daphné* » sont un joli pastiche français du *Satyricon*, et » c'est comme cela qu'il faut les voir. J'échappe » heureusement par ce côté à la comparaison » que j'avais voulu établir et que je ramènerai » facilement, en deux mots, à sa véritable ex- » pression : Querlon était un homme de savoir, » qui pouvait s'élever sans efforts aux meilleures » formes de la parole, qui vécut de ses articles » aux *Petites Affiches*, et qui mourut pauvre ! »

Le catalogue chronologique des œuvres composées exclusivement, ou en partie, ou seulement éditées par de Querlon, achèvera de faire connaître et apprécier le labeur et les connaissances si diverses de ce littérateur infatigable. Les notes qui accompagnent chaque article suffiront pour indiquer s'il en est l'*auteur*, le *collaborateur* ou l'*éditeur*. Pour dresser cette liste, nous avons fait des emprunts à la *France littéraire de* 1769, à celle de Quérard et à ses *Supercheries littéraires*, au *Dictionnaire des anonymes de Barbier*, à la *Biographie universelle*, à divers catalogues, etc. etc. I. *Gazette de France*, 1631-1792 (par Théophraste, Eusèbe et Isaac Renaudot; Hellot, depuis 1718 jusqu'en 1732; les abbés Laugier et Arnaud, Suard, de Querlon, Rémond de Sainte-Albine, de Mouhy, Bret, Fallet, Marin, Collet, et l'abbé Aubert), 162 vol. in-4° — plus une table des 135 premiers volumes de l'origine à 1763 (par Genet). Paris, 1766, 3 vol. in-4°. II. *Lettre à Dom Gilbert, contre l'abbé Desfontaines*, in-12. (*France littéraire* de 1769). Nous ne connaissons pas la date de la publication de cette lettre. III. *Dons de Comus, ou les Délices de la table* (publiés par Marin, cuisinier, avec une préface, par les PP. Brumoy et Bougeant, jésuites). Paris, Prault, 1739, in-12. — *Suite des Dons de Comus* (avec une nouvelle préface, par de Querlon). Paris, veuve Pissot, 1742, 3 vol. in-12. — *Dons de Comus* (avec les deux anciennes préfaces, refondues par de Querlon). Paris, veuve Pissot, 1750, 3 vol. in-12. IV. *Les Soupers de Daphné et les Dortoirs de Lacédémone, anecdotes grecques, ou Fragments historiques, publiés pour la première fois et traduits sur la version arabe imprimée à Constantinople l'an de l'Hégire III, et de notre ère* 1731. Oxford (Paris), 1740, in-8° de 96 p. Cet ouvrage, rare et re-

cherché des curieux, est une satyre des soupers de Marly ou de ceux que Samuel Bernard donnait à Passy. Querlon l'a composé en trois jours. Monnet, qui avait ramassé les anecdotes et les avait remises à l'auteur, fit imprimer à ses frais l'ouvrage, qui se vendait dans le temps jusqu'à 12 liv. On en a fait plusieurs éditions. « Il se» rait assez curieux, dit Barbier, d'en avoir une » clef complète, » et il en donne une esquisse dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, sous le n° 17203. V. *Apologie des modernes, ou Réponse du cuisinier français, auteur des Dons de Comus, à un pâtissier anglais.* 1740, in-8° de 44 p. VI. *Le Géographe méthodique, ou Introduction à la géographie ancienne et moderne, à la chronologie et à l'histoire* (*par l'abbé de Gourné*), *avec cartes et figures, et une préface historique, ou Essais sur l'histoire de la géographie* (par de Querlon). Paris, Robinot, 1741 et 1742, 2 vol. in-12. VII. *Ouvrages de Bunon, chirurgien-dentiste.* Suivant la *France littéraire* de 1769, Querlon a été l'éditeur des œuvres de Bunon, publiées de 1741 à 1746. (Voir Quérard, *France littéraire*, t. Ier, p. 565). VIII. *Réfutation* (ironique) *d'un écrit intitulé Lettre* (de Fréron) *sur l'oraison funèbre du cardinal de Fleury, ou Défense du P. de Neuville, adressée à Mme la marquise de B.....*, 3e édition, revue et corrigée sur le manuscrit de l'auteur. Issy, 1743, in-4° de 12 p. Cette réfutation, signée le chevalier de M***, est de Querlon. IX. Le *Code lyrique, ou Réglement pour l'Opéra de Paris*, 1743, in-12. Il paraît, suivant Quérard, qu'il y a des exemplaires de cet ouvrage qui ne portent que le second titre, et qui, selon toute apparence, sont semblables au précédent : *Réglement pour l'Opéra de Paris, avec des notes historiques. Utopie, Thomas Morus*, 1743, in-12 de 68 p. « Les statuts de » l'Opéra, dit Fréron, sont d'un homme d'esprit, » établi depuis long-temps à Saint-Domingue. » Querlon, pour grossir un peu cette brochure, y ajouta le *Point de vue de l'Opéra.* (*Année littéraire*, 1780, t. II.) X. *Titi Lucretii Cari de rerum natura libri sex* (*curante Stephano Andrea Philippe.*) Lutetiæ Parisiorum, Tourtelier, 1744, in-12. Le *Vocabularium Lucretianum*, que l'on doit au même éditeur, ne parut qu'en 1748. On le trouve dans beaucoup d'exemplaires. La préface et les notes sont de Querlon. C'est sans doute ce qui a déterminé les auteurs de la *France littéraire* de 1769 à le présenter comme éditeur de ce volume. XI. *Problème sur les femmes, traduit du latin d'Acidalius.* Amsterdam, 1744, in-12. L'ouvrage latin d'Acidalius (Valens), médecin allemand du XVIe siècle, est intitulé : *Disputatio qua anonymus probare nititur mulieres homines non esse. Hagæ-Comitum*, 1644, in-12. Le n° 4000 de la *Bibliographie* de de Bure offre quelques détails sur ce texte latin. XII. *Recueil, A, B, C, D*, etc., publié par Pérau, de Querlon (tout le *Recueil B*, 1752), Mercier Saint-Léger, Delaporte, Barbazan et Graville. Fontenay, 1745-1762. 24 vol. in-12, reliés ordinairement en 12 volumes. XIII. *Testament littéraire de messire Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines, trouvé après sa mort parmi ses papiers* (composé par de Querlon). La Haye, Paris, 1746, in-12. C'est une critique assez vive du discours de réception de Voltaire à l'Académie française et de la réponse de l'abbé d'Olivet, qui remplissait les fonctions de directeur. XIV. *Lettre d'un avocat de Rouen à M. V., avocat au Parlement de Paris, au sujet de feu l'abbé Desfontaines*, 1746, in-12. XV. *Histoire générale des Voyages* (par l'abbé Prévost, de Leyre, de Querlon et de Surgy). Paris, 1746-1789, 20 vol. in-4°, y compris la table (rédigée par Chompré) — nouvelle édition, avec des aditions considérables (par Dubois et autres). Lahaye, de Hondt, 1747-1780, 25 vol. in-4°. XVI. *Psaphion, ou la Courtisane de Smyrne, fragment érotique, traduit du grec de Mnaseas, sur un manuscrit de la bibliothèque de lord B**** (composé par de Querlon), *où l'on a joint les Hommes de Prométhée.* Londres, Tomson, 1748, in-12. Ces deux morceaux font partie des *Impostures innocentes*, ou *Opuscules de l'auteur*, mentionnées plus loin. XVII. *Phædri fabulæ, cum notis Meusnier de Querlon*, 1748, in-12. XVIII. *Pièces dérobées à un ami, ou Poésies de l'abbé de l'Attaignant*, 1750, 2 vol. in-12. XIX. *Eloge de la Folie, traduit du latin d'Erasme, par M. Gueudeville, nouvelle édition, revue et corrigée sur le texte de l'édition de Bâle, et ornée de nouvelles figures avec des notes*, 1757, in-18 de XXIV-222 p., plus 4 p. non chiffrées, contenant l'*Explication des figures, qui indique en même temps leur place.* Nous donnons le titre de l'édition de 1757, parce que nous l'avons vue, bien que la première de la récension de Querlon soit de 1751, petit in-8°, et en grand papier in-4°, figures tirées en couleur. Notre auteur s'est attaché à faire disparaître les platitudes les plus choquantes de la version de Guendeville et y a joint un avertissement et quelques notes; toutefois, il a reconnu dans ses éditions de 1765 et 1777 (voir le n° XXVI ci-après) qu'il avait apporté trop de précipitation à cette révision. Ces éditions sont ornées de 14 vignettes d'après Eisen, dont les planches, à force de servir, ont fini par ne fournir que de très-pâles épreuves. Au reste, les éditeurs eurent une malencontreuse idée en remplaçant les 80 figures d'Holbein, si comiques et si originales, par celles d'Eisen, qui, quoique gravées par d'habiles artistes, n'en sont pas moins d'une grande médiocrité. XX. *Journal économique* de 1751 à 1757, in-12, et de 1758 à 1772, in-8° (par les frères Boudet, Goulin, de Querlon, Le Camus, Dreux du Radier, Bourru et autres). Paris, 1751-1772, 28 vol. in-12 et 15 vol. in-8°. XXI. *Annonces, Affiches et avis divers, dites Affiches*

de province (par Merlée, de Querlon et Fontenay), commencées en 1752 et finies en 1791. Paris, 1752 et années suivantes, environ 40 volumes, petit et grand in-4°. L'abbé de Fontenay commença à travailler à ce journal en 1776, et il l'intitula, en 1784, *Journal général de France*. XXII. *Mémoire pour servir à l'histoire des couplets de 1710, faussement attribués à J.-B. Rousseau*. Bruxelles, 1752, in-12. « Barbier, dit Quérard, attribue ce mémoire à » Boindin, et les auteurs du catalogue manu- » scrit de la Bibliothèque du roi l'attribuent à » de Querlon. » XXIII. *L'Art de peinture de Charles-Alphonse Dufresnoy, traduit en français* (par Roger de Piles) *avec des remarques nécessaires et très-amples*. Paris, Nic. Langlois, 1668, in-8°; — réimprimé en 1673 et en 1684. La 4e édition de cette traduction, Paris, C.-A. Jombert, 1751, in-12, porte le nom du traducteur. De Querlon a revu cette traduction en 1753, et l'a publiée de nouveau avec sa traduction du poème de la *Peinture*, par l'abbé de Marsy. Il a joint le texte latin à ces deux traductions, sous ce titre : *L'Ecole d'Uranie, ou l'Art de la peinture, traduit du latin d'Alph. Dufresnoy* (par de Piles) *et de M. l'abbé de Marsy* (par de Querlon), *avec des remarques, édition revue et corrigée* (par de Querlon). Paris, Le Mercier, 1753, in-8°. XXIV. *Les Poésies d'Anacréon, traduites du grec en vers*, par Fr. G*** (F. Gacon), nouvelle édition, suivie quelquefois du texte grec (publié par Jean Capperonnier et de Querlon). Paris, Granger, 1754, in-18. XXV. *Lettre de M. D..., licencié en droit, à Fréron, directeur de l'*Année littéraire *et du* Journal étranger, *en date du 20 janvier 1759*. « La *France littéraire* de 1769, et le *Nécrologe des Hommes célèbres de France*, attribuent, dit Barbier, cette lettre à de Querlon. Je veux bien regarder cette indication comme exacte; mais cette lettre est l'apologie du volume intitulé *Mélange de maximes, de réflexions et de caractères, par M. D... D..., licencié en droit*. Paris, Hochereau, 1755, in-8°. Or, la même *France littéraire* donne ce volume à M. Durey d'Harnoncourt, ancien fermier-général. Fréron, qui a fait la critique de cette lettre, semble aussi croire que Durey d'Harnoncourt en était l'auteur, car il dit dans un extrait : « M. le licen- » cié en droit n'aurait-il pas quelque intérêt » dans les fermes? » Le *Nécrologe* me semble éclaircir ces doutes par la réflexion qui termine la notice des ouvrages de Querlon. On y dit que cet écrivain a fait plusieurs ouvrages qui ont paru sous d'autres noms. Il a donc pu rédiger pour M. Durey d'Harnoncourt la lettre dont il est ici question. XXVI. *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis.—Aloysiæ Sigeæ Toletanæ satiræ sotadicæ de arcanis Amoris et Veneris*. Sine notâ loci et anni, 2 vol. in-12. Il y a eu deux belles éditions de ce fameux ouvrage de Chorier, avec des augmentations : la première (*curâ et studio N. Corbie et Petri Moet*), Amstelodami, typis Elzevirianis (Parisiis, Grangé), 1757, in-8°; la seconde (*curante de Querlon*), Lugd. Batav, typis Elzevirianis (Parisiis, Barbou), 1774, in-8°. De Querlon avait vu et examiné onze éditions différentes d'*Aloysia*. L'abbé Sabatier de Castres affirme que les épreuves de cette édition ont été corrigées par l'abbé Valart, éditeur et traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. — XXVII. *Collection historique, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748* (par le chevalier O'Hanlon, revue par de Querlon). Londres et Paris, Duchesne, 1758, avec plans; réimprimé sous ce titre : *Histoire du Siége de Pondichéry* (levé par les Anglais le 17 octobre 1748) *sous le gouvernement de Dupleix*, nouvelle édition. Bruxelles (Paris), 1766, in-12. XXVIII. *Mémoires de M. de ***, pour servir à l'histoire du XVIIe siècle*. Artskée (Paris), 1739, 2 vol. in-12;—2e édition, Amsterdam et Paris, Robin, 1767, 3 vol. in-8°. Ouvrage intéressant, mais supposé. On donne à entendre dans la préface que l'auteur est le comte de Brégy; mais cette allégation est détruite par le désaveu que le marquis de Brégy a fait de ces mémoires dans le *Mercure* et dans l'*Année littéraire*. (Voyez les notes historiques et critiques sur les auteurs cités dans l'*Esprit de la Fronde*, t. I, p. xlvij.) XXIX. L'*Avant-coureur*, feuille hebdomadaire, depuis 1760 jusqu'en 1773 (par de Querlon, Jonval, de Villemont; puis, à partir de juin 1766, par La Combe et La Dixmerie). Paris, Lambert, 1760-1773, 13 vol. in-8°. De Querlon a donné le plan de ce journal, qui a été réuni au *Mercure*. XXX. *Œuvres diverses de M. l'abbé de Grécourt*. Nouvelle édition, soigneusement corrigée et augmentée d'un grand nombre de pièces qui n'avaient jamais été imprimées (publiées par de Querlon). Luxembourg (Paris), 1761, 8 parties en 4 vol. petit in-12, ou 1764, 4 vol. in-12. Editions estimées. XXXI. *Journal historique de la campagne de Dantzick, en 1734, par M***, officier dans le régiment du Blaisois*. Amsterdam et Paris, Leprieur, 1761, in-12. XXXII. *Les Impostures innocentes, ou les Opuscules de M****. Magdebourg, 1761, petit in-12. Ce recueil des œuvres légères de Querlon comprend : *Le Point-de-Vue de l'Opéra; Psaphion; les Hommes de Prométhée; Serpille et Lilla, ou le Roman d'un jour; Cinname*, formant ensemble un premier volume qui n'a pas eu de suite. Certains bibliographes ont attribué à de Querlon, bien qu'il soit du chevalier d'Arcq, l'ouvrage suivant : *Le Roman du jour pour servir à l'histoire du siècle*. Londres (Paris), 1734, 2 vol. in-12, réimprimé à Amsterdam (sans doute aussi Paris), 1756, 2 volumes in-12, vraisemblablement à cause de la ressemblance de son titre avec celui de *Serpille et Lilla*, ou le *Roman d'un jour*. XXXIII. *Lettre à M. le comte d'Es-*

taing par M. de Kearney, 1763, in-12. La permission tacite a été donnée à de Querlon. Ainsi, il serait possible que le nom de Kearney fût pseudonyme, à moins qu'il ne désignât un officier ainsi nommé qui fut promu capitaine de vaisseau le 22 mai 1772. XXXIV. *Naufrage et retour en Europe de M. de Kearney*, etc., 1764, in-8°, 48 p. XXXV. *Anthologie française, ou chansons choisies depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à présent* (par Monnet), précédées d'un *Mémoire historique sur la chanson en général, et en particulier sur la chanson française*, par de Querlon. Paris (Barbou), 1765, 3 vol. in-8°. On a joint à ces trois volumes les *Chansons joyeuses, par un ane-onyme-onissime* (Collé), à Londres, à Paris et à Ispahan seulement. (Paris, Barbou), 1765, 2 parties in-8°, et le *Recueil de romances historiques, tendres et burlesques, tant anciennes que modernes, par M. D. L.* (de Lusse). (Paris, Barbou, 1767, in-8°). M. Sautreau de Marsy a publié, en 1769, une *Nouvelle Anthologie française*, en 2 vol. in-12. Elle peut faire suite aux recueils précédents, quoiqu'elle ne renferme que des épigrammes. XXXVI. ΜΩΡΙΑΣ ΕΓΚΩΜΙΟΝ : *stultitiæ laudatio, desiderii Erasmi declamatio, editio castigalissima* (cura et studio de Querlon, Londini et Parisiis. Barbou, 1765, petit in-8° de XIII-214 p. — *Idem opus, et Th. Mori Utopia; denuo recognovit A. G. M. Q.* (Meusnier de Querlon). Londini et Parisiis, Barbou, 1777, in-12. Un exemplaire de cette édition, avec cinq pages de la main de Querlon, a été vendu en 1827. (*Catalogue des livres de M. le marquis de Ch****. Paris, Merlin, 1827, in-8°, p. 127). L'édition de 1765, plus belle que cette dernière, qui la reproduit toutefois sans aucun changement, offre une pagination un peu différente, car le texte en est moins serré, et porte, au bas de sa *Dédicace à M. de Sartine*, la signature en toutes lettres de : A.-G. MEUSNIER DE QUERLON ; ce qui n'a pas lieu dans celle de 1777. XXXVII. *Les Grâces* (précédées d'une dissertation, par l'abbé Massieu, et suivies d'un discours par le P. André, recueil publié par de Querlon). Paris, Prault, 1769, grand in-8° de VI-330 p., avec six gravures et un titre gravé. Ce recueil, dont un petit nombre d'exemplaires ont été tirés sur papier de Hollande, renferme des écrits anciens et modernes composés à la louange des Grâces. XXXVIII. *Histoire naturelle de Pline, traduite en français, avec le texte latin et des notes* (par Poinsinet de Sivry, de Querlon, Guettard et autres, avec des notes de Bouguer et Lalande pour la partie astronomique). Paris, veuve Desaint, 1771-1782, 12 vol. in-4°. XXXIX. *Histoire de la chirurgie depuis son origine jusqu'à nos jours*, par Dujardin, 1er vol., 1774. « On assure, dit Barbier, que Querlon est le véritable auteur de ce volume. » XL. *Poésies de Malherbe, rangées par ordre chronologique, avec la vie de l'auteur, tirée des Mémoires de Racan, et de courtes notes* (par de Querlon). Paris, Barbou, 1776, in-8°. Accoutumé à retoucher le style des autres, Querlon a eu le tort de vouloir donner un vernis moderne au langage de ce poète. (Voir aussi les observations de Quérard sur cette édition, recherchée des curieux, *France littéraire*, t. V, p. 466). XLI. *Journal du voyage de Michel Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne, dans les années* 1580 *et* 1581 (ouvrage posthume), publié avec des notes par M. de Querlon. Rome et Paris, Lejay, 1774, in-4°, ou 2 vol. in-12 et 3 vol. petit in-12. XLII. *Réponse au factum de la demoiselle Petit, ci-devant actrice de l'Opéra, par mademoiselle Jacquet, accusée d'imposture et de calomnie...* (Voir le t. II des *Causes amusantes et connues*). Cette réponse est attribuée à de Querlon; mais il n'est pas bien certain qu'il en soit l'auteur. XLIII. Dans la notice sur Querlon, dans le *Nécrologe des hommes célèbres*, année 1781, on prétend qu'il a rédigé la *Préface* des *Œuvres de l'Attaignant*, publiée par l'abbé Delaporte, et on lui attribue une édition de *Pétrone*, avec préface et notes; celle des *ouvrages* de Mouton et de Bourdet, premiers chirurgiens-dentistes du roi; enfin, celle des *Lettres sur la Grèce*, en 2 vol. in-8°; mais cette édition de *Pétrone* n'est citée par aucun bibliographe, et les autres indications n'ont à leur appui aucune preuve.

M. de Kerdanet, dans ses *Notices sur les écrivains de la Bretagne*, p. 349, attribue à de Querlon la *Lucina sine concubitu*, traduit de l'anglais d'Abraham Johnson, 1750, in-8°.

A. G.....d.

QUERRET (JEAN-JOSEPH), — né à Saint-Malo, le 6 juillet 1783, était encore en bas âge lorsqu'il perdit son père, entrepreneur de bâtiments qui, par son seul travail, assurait l'existence de sa femme et de trois enfants. Quoique le plus jeune d'entre eux, Querret, puisant dans la situation de sa famille une énergie prématurée, travailla tant et si bien qu'à onze ans il fut admis à l'école d'hydrographie de sa ville natale; et que, deux ans après, ses progrès avaient été assez rapides pour qu'il pût suppléer son professeur. Les études élevées et sérieuses auxquelles il se livra dès cette époque déterminèrent ce professeur à l'engager à se présenter aux examens de l'Ecole polytechnique, où l'on était alors admis gratuitement. Mais il était l'unique soutien de sa famille. Se séparer d'elle, c'eût été la condamner à de longues et cruelles privations. Il sacrifia donc à cette puissante considération l'avenir avantageux que lui aurait ouvert une admission certaine à l'Ecole.

Il n'avait que vingt ans, et déjà pourtant il était parvenu à amasser un fonds de connaissances solides et étendues. Toutefois, une sorte d'intuition lui faisait pressentir qu'il existe une liaison intime entre la théorie des sciences et leur histoire; et, pour la bien saisir, il se livra

avec ardeur à l'étude des langues anciennes, dont il avait forcément été éloigné par la suspension de l'enseignement littéraire pendant la tourmente révolutionnaire. Pour parvenir à son but, il se joignit à deux ou trois jeunes gens de Saint-Malo, désireux, de leur côté, d'étudier les sciences mathématiques. Embrâsés d'un même feu, les élèves de cette sorte d'enseignement mutuel se fortifièrent réciproquement. Querret put assez promptement expliquer Cicéron et Tacite, grâce aux soins persévérants de deux frères, ses élèves dans les sciences. L'un d'eux est aujourd'hui à la tête de ces frères de la doctrine chrétienne qui rendent tant de services à l'instruction primaire; l'autre est le célèbre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, et des *Paroles d'un Croyant*. Les liaisons d'amitié qui unissaient Querret à ces hommes distingués ont subsisté toute sa vie.

Querret, comme chef d'institution, dirigea le collége de Saint-Malo, de 1812 à 1823, époque où il dut abondonner ces fonctions, à la suite de discussions survenues entre lui et le conseil municipal, discussions motivées, très-probablement, sur ce que sa passion pour le jeu des échecs lui faisait parfois négliger ses devoirs. Bien souvent, en effet, il lui arrivait de s'enfermer des journées entières avec un ami pour s'abandonner aux attraits de ce jeu, éminemment sympathique à son esprit calculateur.

Dans un voyage qu'il fit peu de temps après à Paris, Querret se trouva en rapport avec MM. Poisson, Ampère, Cauchy, Legendre, Arago, Binet, Francœur, etc., qui, tous, à l'envi les uns des autres, lui donnèrent des témoignages de leur estime et de leur confiance. M. Poisson disait que c'était le seul homme connu de lui qui, n'ayant étudié les sciences qu'en province, les sût à fond. M. Ampère lui confia la rédaction de plusieurs de ses leçons et de divers articles publiés dans les journaux. M. Cauchy le chargea d'une suppléance à une école que les Jésuites venaient d'établir à Paris, sur le plan de l'Ecole normale. Quoique les amitiés dont il était honoré lui eussent déjà assuré une belle position, et dussent lui en procurer une plus belle encore, Querret ne resta à Paris que le temps nécessaire pour subir les épreuves du doctorat. Ces épreuves, il les soutint avec une distinction à laquelle ajouta Legendre, en insérant dans son *Traité élémentaire de Géométrie*, avec des éloges confirmatifs de ceux qu'il avait donnés à des travaux antérieurs de l'auteur, sa thèse, ingénieuse et élégante démonstration des pyramides équivalentes, en même temps qu'elle est la base d'une foule de théorèmes sur la solidité des corps.

Pourvu des titres de docteur ès-sciences et d'officier de l'Université, Querret fut chargé de l'enseignement des mathématiques supérieures à la Faculté des lettres de Montpellier, puis successivement au collége de Nantes et à celui de Rennes. Dans cette dernière ville, il joignit à ses fonctions universitaires celles de professeur d'un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, établi par l'administration municipale en faveur des classes ouvrières. M. Ch. Dupin, à qui l'on doit la création de ces cours, étant venu à Rennes, se convainquit que les talents et le zèle de Querret méritaient une récompense spéciale. Il la provoqua et l'obtint du ministre de l'instruction publique, qui fit don au professeur d'un grand ouvrage sur les mathématiques.

Querret, lorsqu'il avait quitté Montpellier, sur sa demande, avait conservé la moitié de son traitement de professeur de Faculté, et la cumulait avec ses appointements de professeur à Rennes. Ce cumul ayant été interdit après la Révolution de juillet, il dut opter entre son emploi à Montpellier et celui de Rennes. Il se prononça pour le premier; mais un an s'était à peine écoulé depuis son retour à Montpellier, que l'altération de sa santé l'obligeait à venir respirer l'air natal. Ce premier congé, renouvelé en 1832, ne put être prolongé de nouveau. Il avait demandé, soit à rester à Saint-Malo, avec un traitement modique, jusqu'en 1834, époque où il aurait eu droit à une pension de retraite, soit à occuper un emploi dans un établissement plus rapproché de cette ville. Ni l'une ni l'autre de ces demandes ne furent accueillies. Un arrêté ministériel du 19 avril 1833, contre lequel il réclama vainement, prononça la vacance de sa chaire à la Faculté de Montpellier.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 9 décembre 1839, à Pleurtuit, où il s'était retiré, Querret se partagea entre l'éducation de sa nombreuse famille et les leçons qu'il donnait, non seulement à Saint-Malo, mais encore à Saint-Servan et à Dinan, où il se rendait une ou deux fois par semaine. Trois ans avant sa mort, il avait arrêté, de concert avec M. l'abbé de La Mennais, la fondation d'un établissement qui, dirigé par eux, sous la surveillance municipale et universitaire, aurait joint l'instruction secondaire à l'enseignement primaire. « Sincèrement religieux, dit M. Antoine » Macé, Querret aimait à montrer à ses élèves » l'accord de la religion et des sciences; au » reste, sa croyance était d'autant plus respec- » table que, livré de bonne heure à lui-même, » toutes ses convictions étaient l'œuvre de son » esprit. »

Indépendamment de ses *Leçons élémentaires d'algèbre*, approuvées par le Conseil royal de l'instruction publique, et de ses *Leçons élémentaires de géométrie plane*, qui auraient été complétées par un *Traité de la géométrie à trois dimensions*, Querret a publié : I. *Éléments d'arithmétique à l'usage des écoles primaires*. Saint-Malo, L. Hovius, 1823, in-12. Cet ouvrage a eu huit éditions. II. *Traité d'arithmétique*,

suivi d'une exposition des principes fondamentaux de l'algèbre, avec leur application à l'arithmétique et au commerce. Saint-Malo, L. Hovius, 1823, in-8°. Il y a une seconde édition. III. *Leçons d'hydrographie à l'usage des capitaines au cabotage* (avec M. Michelle, professeur d'hydrographie à Saint-Malo.) Saint-Malo, L. Hovius, 1824, in-8°. Les deux auteurs en ont publié une seconde édition. IV. *Table des logarithmes des sinus et cosinus, de seconde en seconde, et des tangentes et cotangentes, de minute en minute, pour tous les degrés du quart de cercle; suivies d'une table des logarithmes des nombres, depuis 1 jusqu'à 10,800, avec une introduction en français et en anglais, dans laquelle on ramène à l'usage des sinus et cosinus seulement tous les problèmes usuels de l'astronomie nautique.* Saint-Malo, L. Hovius, ou Paris, 1840, un fort vol. in-4°, à la composition duquel Querret avait consacré plusieurs années. L'*Introduction* renferme une méthode par lui proposée pour obtenir la latitude par deux hauteurs, méthode que Delambre (*Connaissance des temps de* 1822), p. 335-342, jugeait curieuse, facile et symétrique. Elle est fondée sur deux lemmes que le savant astronome croyait n'avoir trouvés dans aucun traité de trigonométrie, ce qui le détermina à en donner la démonstration et à y joindre quelques modifications. Mais, faute d'insertion des logarithmes des tangentes, les tables présentent l'inconvénient, dans certains cas, de rendre les calculs plus longs, en obligeant de recourir à deux logarithmes au lieu d'un. V. Dans les *Annales des mathématiques pures et appliquées* de Gergonne, plusieurs mémoires ou articles importants, notamment celui où il démontre, par des considérations géométriques, que les cordes d'une ellipse, hypothénuses d'une suite de triangles rectangles qui ont le sommet de l'angle droit au centre de la courbe, sont toutes tangentes à un même cercle; celui où il démontre: 1° qu'entre tous les arcs de cercle, de même longueur et de différents rayons, l'hémisphère est celle qui comprend le plus grand volume entre elle et le plan du cercle lui servant de base; celui où il fait, avec MM. Leuthérée, Sarrus et Morel, la démonstration d'un théorème de statique qui avait déjà été démontré d'une autre manière par M. Stourm, p. 314 du XVe volume du même recueil; enfin, celui qui prouve directement et sans rien emprunter, ni de la théorie du cas irréductible ni de celle des fonctions circulaires, que l'équation qui donne le sinus du tiers d'un angle en fonction du sinus de cet angle, doit avoir les trois racines réelles.

Parmi les nombreux travaux manuscrits laissés par Querret se trouvaient des *Mélanges d'arithmétique, d'algèbre, d'hydrographie, d'astronomie*, des *Notices sur la vie et les travaux de L'Hospital, Jean-Bernouillé, Lacroix, Bezout*, etc.; des *cours et des programmes de chimie et de physique;* enfin, la traduction des deux premiers volumes du *Calcul intégral d'Euler*, en trois volumes in-4°.

Querret était membre de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. M. Antonin Macé, alors professeur d'histoire au lycée de Nantes, lui a consacré, dans le t. XI des *Annales* de cette Société, p. 243-262, une *Notice* d'où est, en grande partie, résumée celle qui précède. P. L...t.

QUERVEN (Françoise **CALLOUET**, dame de), — née à Morlaix en 1564, de parents vertueux et riches, n'avait que douze ans lorsqu'elle songea à se consacrer à Dieu et à entrer dans l'ordre austère de Sainte-Claire. Mais, fille unique, elle fut contrariée dans ses projets par ses parents, qui l'obligèrent à se marier. Deux frères, MM. de Querven, prétendaient à sa main. Elle préféra le cadet, quoiqu'il fût le moins riche, parce qu'il lui semblait doué de qualités plus solides que l'aîné. Leur union fut des plus heureuses. Quand les capucins vinrent s'établir à Morlaix, ils trouvèrent dans M. et Mme de Querven des bienfaiteurs actifs et généreux avec l'aide desquels ils construisirent leur couvent. Devenue veuve, Mme de Querven s'isola du monde et convertit en quelque sorte sa maison en une communauté religieuse où s'opérèrent des miracles de charité, principalement lors du siége de Morlaix, en 1594. Son affection pour la vie religieuse la détermina, en 1625, à demander un certain nombre de Filles du Calvaire, dont l'ordre venait d'être établi. Elle les reçut dans sa propre maison, pourvut à tous leurs besoins et contribua de sa grande fortune à la fondation de leur couvent. Sa charité était habile à se produire sous toutes les formes; non contente de distribuer d'abondantes aumônes, elle s'interposait comme médiatrice entre les personnes que l'intérêt ou les passions divisaient, et si son intervention directe était impuissante, elle y suppléait par la prière. Des neuf enfants qu'elle avait eus de son mariage, il ne lui restait qu'un fils nommé Joseph. Quand il fut entré dans l'ordre des Capucins, où il s'est fait connaître sous le nom de Joseph de Morlaix (*voy. ce nom*), la pieuse veuve, alors âgée de soixante-cinq ans, se retira au monastère du Calvaire, bâti et meublé du produit de la vente de sa belle terre de Querven. Elle y resta novice sous le nom de Françoise de Saint-Joseph, afin de conserver la propriété de ses biens et de pouvoir continuer ses aumônes; et, après cinq années passées dans la pratique de toutes les vertus, elle y mourut le 13 avril 1634, entourée des regrets des fidèles qu'elle avait édifiés par sa sainteté. M. l'abbé Tresvaux lui a consacré, dans sa réédition des *Vies des saints de Bretagne de D. Lobineau* (t. III, p. 448-458), une notice tirée du livre, qui a pour titre: *Les Annales calvairiennes, par*

le P. Siméon Mallevaud, prédicateur récollet. Angers., 1671, in-4°. M. Tresvaux dit que cet ouvrage, assez mal écrit et peu connu, puisque le P. Lelong et M. de Fontette n'en font pas mention dans leur *Bibliothèque historique de la France*, est très-curieux par les détails qu'il contient sur la fondation des couvents du Calvaire et sur la vie des premières religieuses de cet ordre. P. L...t

QUILLÉVÉRÉ (Yves), — que l'on croit né à Saint-Pol-de-Léon ou dans les environs, a fait preuve de talent et de goût dans la profession d'imprimeur, qu'il alla exercer à Paris, vers l'an 1500. Indépendamment d'un abrégé du *Catholican ou Dictionnaire breton, français et latin* d'Auffret de Quoatqueveran (*Voy. ce nom*), qu'il édita en 1501, on cite encore comme sortis de ses presses : I. *Missale secundum verum usum insignis Ecclesiæ Leonensis*, Parisiis, 1526, in-4° goth. II. *La Passion et Résurrection de J.-C.; Trépas de la Sainte-Vierge et la Vie de l'homme, tragédie en vers bretons.* Paris, 1530, in-16 goth. Si cette dernière indication, que nous empruntons à M. de Kerdanet, s'applique à une seule pièce, il y a tout lieu de croire que les trois unités doivent y être fort peu observées. P. L....t.

QUILLIAN (Michel, sieur de la TOUSCHE), — poète breton, ne nous est connu que par deux ouvrages également rarissimes, dont les seuls exemplaires qui nous soient tombés entre les mains appartiennent à la bibliothèque de M. de la Jarriette, célèbre bibliophile nantais, qui s'occupe depuis cinquante ans de recueillir tout ce qui a rapport à la Bretagne, en livres, portraits, gravures historiques, vues et autographes. Le premier est intitulé : *Discours faict par Michel Quillian, Breton, dédié à Monseig. le duc de Guyse, grand maistre de France*, gouverneur-général pour le roy. M. D. LXXVIII (sans lieu), in-12. Ce feuillet est censé faire 1 et 2, et le 2e feuillet, numéroté 3 et 4, contient la dédicace *A très haut, très puissant et très illustre prince Henri de Lorraine, duc de Guyse*, pair, etc., etc., signé : *Votre perpétuel et très obéissant serviteur, M. Q., Breton.* La page 5 est ainsi : *A mon dict seigneur, duc de Guyse*, sonnet. La page 6 est un sonnet au lecteur, et de 7 à 22, ou se termine l'ouvrage, est le discours de Quillian, en vers alexandrins, commençant ainsi :

Magnanime Lorrain, qui a prins la naissance
D'un père qui jadis fut appuy de la France,
.....
Contemple le malheur et le destin fatal
Qui s'efforce d'embler la fleur du lys royal.

C'est un discours politique renfermant des conseils. L'autre livre a pour titre : *La dernière semaine, ou consommation du monde, par Michel Quillian, sieur de la Tousche, Breton. Au roy Henry IIII, reveu et augmenté par l'autheur.* Au dessous de ce titre est une petite vignette sur bois représentant une femme ailée; autour est écrit : *Ad cœlum volito ut in Deo quiescam*, et au dessous : A Rouen, chez Claude Le Villain, libraire et relieur du roy, tenant sa boutique à la rüe du Bec. M. D. XCVII, avec privilége de Sa Majesté. Le privilége est daté du XXVII nov. 1595. Cette date, comparée à celle de 1597, et l'énoncé même du titre indiquent qu'il y a eu une première édition; mais nous ne l'avons jamais vue. Ce petit volume in-18 a 192 pages numérotées, outre 12 pages préliminaires non numérotées, renfermant le privilége susdit; une épitre au roy, des sonnets adressés à l'auteur, selon la mode du temps, etc. — L'exemplaire de M. de la Jarriette est dans un état parfait de conservation, relié en maroquin bleu, et aux armes de M. de Coislin, à la vente duquel il fut acheté par le possesseur actuel (en 1847). Le courage, nous l'avouons, nous a manqué pour dévorer, même dues à un compatriote, 192 pages imprimées d'un caractère assez joli, mais très-fin, sur un sujet aussi peu récréatif que celui de la consommation du monde. C'est peut-être un tort, car nous tenons de M. de la Jarriette qui, plus courageux que nous (propriétaire du bouquin, c'était presque un devoir), en a parcouru quelques-unes, qu'il se trouve dans ce poème une rare érudition, malheureusement assez médiocrement employée. Voici, au reste, comment l'auteur fait lui-même l'analyse de son livre :

« *Argument général de l'œuvre entier :* — » Au premier jour, l'auteur s'efforce de prou- » ver que le monde prendra fin. — Au second, » il parle du 1er signe qui en doit précéder la fin, » à scavoir de la guerre. Au troisième, du second » signe qui est de la famine. — Au quatrième, » du troisième, scavoir de la peste et autres » maladies. — Au cinquième, de l'Ante-Christ. » — Au sixième, du jour du jugement. — Au » septième, du grand sabbat qui est de l'Enfer » et du Paradis. »

Tout cela nous parait très-moral, mais, comme nous l'avons déjà dit, fort peu réjouissant Encore si les vers étaient bons, on pourrait, l'estomac bien repu, aborder la description de la famine, et, un rameau béni à la main, enfourcher le Pégase de l'auteur pour se rendre un instant avec lui au grand sabbat; mais le début du livre a épuisé tout notre bon vouloir. Le voici :

« Saint autheur de ce tout, Joy qui peux seulement
» Te dire estre sans fin, et sans commencement,
» Qui formant l'univers, les hommes et les anges,
» Les feis comme subjets à trois parques estranges,
» Les anges au pécher, les hommes à mourir,
» Et le monde à se voir par la flamme périr :
» Je, qui naguère estois en une peine extresme
» Voyant en mon sommeil le déluge supresme,
» Les mœurs de l'Ante-Christ et les signes divers,
» Qui doivent preceder la fin de l'univers,
» Invocque, ô Tout-Puissant, ton aide favorable

» Aux escrivains traçants quelque dessein louable,
» Pour dignement traiter ce prophète subjet,
» Posant à mes discours mon songe pour objet. »

Que, l'oreille apprivoisée aux doux accents de la muse des Marot, des Villon, des Du Bellay, des Passerat, des Bertaut, des Desportes, etc., le public ait pu désirer une seconde édition du *Prophète subjet* de notre breton, c'est ce que nous avons de la peine à nous expliquer.

Terminons cette courte notice en disant que, parmi les cinquante ou soixante terres de *la Tousche* qui se rencontrent en Bretagne, nous ignorons quelle est celle dont *Michel Quillian* se qualifiait seigneur, et, par suite, auquel de nos cinq départements revient l'honneur d'avoir produit un poète d'une pareille force.

Le Bon de W.

QUINTIN (Pierre), — religieux de la province de Bretagne, naquit en 1559 dans la paroisse de Ploujean, diocèse de Tréguier, d'Alain Quintin de Kerosar et de Perrine de Kermerhon, tous deux appartenant à des familles nobles du pays, tous deux distingués par leur piété et leurs vertus. Dès l'âge de six ans, il fut envoyé à l'école de M. Hervé Miorssec, digne prêtre, qui consacrait ses loisirs à instruire les enfants dans une chapelle de Saint-Nicolas, près de Morlaix. Il reçut ensuite les leçons d'un vertueux ecclésiastique, M. Lachiver, depuis évêque de Rennes, qui le conduisit, ainsi que son frère, à Paris, où ils restèrent jusqu'au moment où les guerres civiles les rappelèrent en Bretagne. Nommé lieutenant de gendarmes sous le seigneur de Coatredrez, il remplit ces fonctions, alors difficiles, avec beaucoup de tact, de fermeté et de justice, ne permettant jamais qu'on fît le moindre tort aux habitants. Un jour il donna à un villageois, qui se plaignait de ce qu'on lui avait enlevé son bien, une somme considérable qu'il avait gagnée au jeu. Dès ce moment, il s'adonna aux lectures pieuses, y consacra ses soirées d'hiver, s'imposa des mortifications qui semblaient incompatibles avec sa profession, telles que le jeûne et l'abstinence, fréquenta les sacrements et visita souvent les églises. S'étant défait de sa lieutenance, il reprit ses études au collége des Jésuites d'Agen, où il se lia intimement avec Michel Lenobletz *(voy. ce nom)*, qui, quoique plus jeune que lui de huit ans, sut prendre sur son esprit un ascendant salutaire. Excité par l'exemple et les exhortations de Lenobletz, Quintin se fit bientôt remarquer par son austère piété : dès cette époque, il prit la résolution de s'abstenir complètement de vin, et se livra tout entier aux œuvres de charité et de miséricorde, donnant aux pauvres tout ce qu'il possédait, catéchisant les hérétiques et les enfants, visitant les malades; il vendit même son patrimoine pour en distribuer le prix aux indigents que désolait une cherté de vivres extraordinaire.

Entré chez les Jésuites, il fit son noviciat à Toulouse, se mortifiant au point que sa santé en fut compromise, et qu'il fut obligé d'abandonner momentanément la vie religieuse. Arrivé à Morlaix, à la fin de 1600, il fut recueilli par une de ses sœurs, et établit dans sa chambre une école où il expliquait les auteurs latins aux nombreux élèves que sa réputation lui attirait. Il fut aidé dans cette tâche par un prêtre anglais, l'abbé Charles Louet, persécuté dans son pays pour son attachement au catholicisme, et qui, sorti récemment de prison par la protection de l'ambassadeur de France, était banni du sol britannique. Ce dernier lui apprit la théologie, et lui conseilla de recevoir les ordres. Quintin fut ordonné prêtre à l'âge de cinquante ans. Privé de son ami, Charles Louet, qu'un bref du pape Clément VIII avait élevé à la dignité d'archevêque de Cantorbéry, il prit l'habit de dominicain, au couvent de Morlaix, le 30 octobre 1602, et tenta d'y opérer des réformes importantes dont on lui sut mauvais gré, et qui attirèrent même sur sa tête de longues persécutions; il les supporta avec la patience et la résignation d'un martyr.

En 1607, il reçut la visite de Lenobletz, qui essaya de partager la vie de son ami, mais que de cruels traitements obligèrent à quitter l'ordre. Ils se réunirent pour faire des prédications dans toute la Bretagne. Le P. Quintin faisait les sermons, et Lenobletz expliquait les vérités fondamentales de la foi. Ces missions eurent des résultats miraculeux, et établirent dans la province la renommée des deux saints prêtres qui se dévouaient ainsi au salut de leurs frères. « L'union parfaite qui était entre ces mission-» naires, et l'estime qu'ils avaient l'un pour l'au-» tre, furent un des principaux moyens dont Dieu » se servit pour la conversion des peuples. Ils » ne parlaient sans cesse que de Dieu dont ils » étaient remplis, et les discours dont M. Leno-» bletz entretenait son compagnon lui donnaient » tant d'admiration pour sa vertu et pénétraient » si vivement dans son cœur, qu'il se jetait à » ses genoux et se prosternait à ses pieds pour » les baiser. Le P Quintin, animé par M. Le-» nobletz, excitait à son retour le religieux qui » l'accompagnait, et lui disait souvent en l'em-» brassant : « Aimons Dieu, mon cher frère; ai-» mons Dieu. » Ce religieux (le P. de Keran-» forn), d'une vertu rare, et qui succéda ensuite » à son esprit et à ses emplois dans les missions, » a assuré qu'il lui vit un jour le visage brillant » d'une lumière toute divine. Une semblable » merveille a été attestée par M. de Coat-Salion, » de la maison de Kerouasle, l'un des gentils-» hommes les plus vertueux et les plus accom-» plis de son siècle. » *(Vies des Saints de Bretagne de D. Lobineau, p.* 369.) Son zèle pour la prédication ne se ralentit pas : il prêcha jusqu'à sept fois en un jour, le matin dans les campagnes, le soir à la ville. Les évêques de Tré-

guier et de Rennes l'envoyèrent plusieurs fois disposer les peuples au sacrement de Confirmation, sachant combien était grand l'ascendant exercé par le P. Quintin sur les populations. Mgr Cornulier, évêque de Rennes, avait une si haute idée de la sainteté de ce missionnaire, qu'il disait souvent que, s'il avait eu la première place dans l'Eglise, il eût ordonné aux fidèles d'honorer le P. Quintin comme un saint.

Nommé, en 1629, prédicateur général pour accompagner le prieur de la maison de Morlaix au chapitre de Rouen, le P. Quintin se fit encore remarquer par sa charité, son ardent amour de Dieu et de ses frères et son austère vertu. A Rouen, comme en Bretagne, il prêcha dans les rues et les carrefours, instruisit les enfants et les pauvres, et ramena aux pratiques de la religion catholique un grand nombre de personnes. A l'assemblée du chapitre, il défendit avec chaleur la réforme qu'il avait introduite dans la maison de Morlaix, et ne céda pas aux menaces qu'on lui fit de le jeter dans un cachot. Il revint néanmoins en Bretagne sans avoir éprouvé de persécution.

Arrivé à Vitré, et se sentant pris de douleurs violentes, accompagnées de fièvre, il s'arrêta dans un couvent de son ordre nouvellement établi au faubourg Saint-Martin. Le mal, qui avait d'abord cédé, se compliqua, huit ou dix jours après, d'une esquinancie à laquelle il succomba le 21 juin 1629, à trois heures de l'après-midi. Ses derniers moments avaient été aussi édifiants que sa vie. Toute la ville accourut à ses funérailles, et, pendant les trois jours qu'il resta exposé, on fut obligé de mettre des gardes autour de son corps pour en éloigner ceux qui voulaient le toucher. A la Révolution, l'église des Dominicains, où se trouvaient ses restes, ayant été détruite, ils ont, sans doute, été dispersés et profanés.

Nous regrettons que les limites obligées de cet article ne nous aient pas permis de relater tous les faits qui attestent la sainteté du P. Quintin. Les lecteurs, désireux de connaître complètement la vie de cet admirable missionnaire, trouveront tout ce que la tradition et les biographes contemporains nous ont appris et transmis à son sujet dans les *Vies des Saints de Bretagne de D. Lobineau*, p. 364-373, et dans la réédition par M. l'abbé Tresvaux, t. III, p. 387-408. Nous n'avons eu qu'à abréger cette biographie, nourrie de faits édifiants et de pieuses réflexions, dont la lecture ne peut être que très-utile.

On peut aussi consulter : *La Vie et Actions mémorables des trois plus signalez religieux en saincteté et en vertu de l'ordre des Frères prescheurs de la province de Bretagne*, du P. Mahyeuc, d'Alain de la Roche, du P. Quintin, par Rechac de Sainte-Marie. Paris, 1644 et 1664, in-12; — *Les Vies des saints de Bretagne par Albert Legrand*, 2e édit.; — *Id.*, par l'abbé Garaby; — *Biographie universelle*, t. LXXVIII, article signé B-E (*Badiche*). — La *Bibliothèque des Frères prêcheurs* de Quétif et Echard attribue au P. Guillouzou une *Vie du P. Quintin;* mais elle ne dit pas si elle a, ou non, été publiée. F. S-ln-r.

QUIQUER ou **QUIQUIER** (Guillaume), — lexicographe breton, qui s'était attaché à reproduire fidèlement la vieille orthographe et l'ancienne prononciation de la langue bretonne, naquit à Roscoff (Finistère). C'est du moins ce qu'on est autorisé à croire d'après les titres des diverses éditions du dictionnaire et des colloques qu'il avait composés. Nous ignorons l'époque de sa naissance, comme le lieu et la date de sa mort, et, faute de renseignements sur sa vie, nous ne pouvons que donner la nomenclature des éditions, aujourd'hui fort rares, de son livre : I. *Dictionnaire et colloqves francois et breton, traduit du françois en breton par G. Quiqver de Roscoff, liure nessaire* (sic) *tant aux François que Bretons, se fréquentans, et qui n'ont l'intelligêce des deux langues.* Morlaix, de l'imprimerie de George Allienne, 1626, in-18 de 279 pag. chiffrées. 39 pag. non chiffrées, plus 69 pag., y compris le privilège; édition la plus ancienne et la plus belle de ce dictionnaire. II. *Nomenclator communium rerum propria nomina Gallico idiomate indicans, multò quàm anteà brevior et emendatior. Auctore Hadriano Jvnio medico in usum studiosorum societatis Jesu. En cette dernière édition a esté adioustée la langue bretonne correspondante à la latine et françoise, par maistre Gvillaume Qviqvier de Roscoff, en faveur de messieurs les Escoliers des Colléges de Quimper-Corentin et Vanes.* Morlaix, George Allienne, imprimeur et libraire juré à Rouen, au Palmier-Couronné, et à Quimper-Corentin, en sa boutique, 1633, in-18. III. *Dictionnaire et colloqves francois-breton, traduits de françois en breton par G. Quiquer de Roscoff, livre très-nécessaire pour l'intelligence des deux langues, revu, corrigé et augmenté en cette dernière édition.* Quimper-Corentin, Romain Malassis, imprimeur et libraire du diocèse, 1679, in-18. — Une édition de 1674 (que nous n'avons pas rencontrée) doit contenir l'*adventureuse rencontre de deux personnages, l'un du pays de Léon et l'autre de la terre de Carahès, dialogue plaisant* (avec deux portraits gravés sur bois), de la page 78 à la page 181. Ce *dialogue* n'est pas le même que celui qu'on voit aux pages 127-128 de l'édition de 1679. — M. Brunet (*Manuel du Libraire, etc.*, t. III, p. 895) mentionne les éditions suivantes de ce dictionnaire : l'édition de *Morlaix, Nicolas du Brayet*, 1640, in-24, sign. *a-p*, feuillets non chiffrés, est augmentée de *Discours et compléments ordinaires*, qui occupent les 15 dernières pages; mais on en a retranché l'avis de l'imprimeur et le privilége.

On cite une édition de *Morlaix*, 1633 (*voy. ci-dessus*), et une autre de *Saint-Brieuc*, 1640, petit in-12. Nous avons vu, poursuit M. Brunet, une édition de *Vennes, veuve Jean Borde*, 1688, petit in-8° de 148 pag., assez mal imprimée, et qui ne contient pas les additions de l'édition de 1640, quoique le titre l'annonce comme *corrigée et augmentée*. Il y a aussi deux éditions de *Quimper*, 1671 et 1722, in-12, et probablement plusieurs autres. P. L...t.

R

RAGUENEL (Robin). — Il figure parmi les chevaliers bretons choisis par Jean de Beaumanoir *(voy. ce nom)* pour le combat des Trente.

Et Robin Raguenel, Huon de Saint-Yon.
(Vers 104e du poème).

Quand Geoffroy du Bouès veut rassurer Beaumanoir, effrayé un instant de la résistance des Anglais ramenés par Croquard au combat, après la mort de Bamborough, il lui fait remarquer que Charruel, Tinténiac, Robin Raguenel, La Marche, Arel, Rochefort, combattent encore courageusement de *lance, d'espée et de coutel, comme gentils jouvencels*. Robin sortit vainqueur de la bataille. Il donna, le 22 mai 1352, devant Fougères, une quittance de 93 livres 10 sols tournois pour ses gages et ceux de quatre escuyers, dix archers de sa compagnie, « deservir et à deservir en ces présentes » guerres du roy nostre seigneur, ès parties de » Bretagne, d'Anjou, du Maine et de Normandie, sous le commandement de noble homme » monseigneur Guy de Neelle, sire de Mello, » mareschal de France, etc. » C'est le dernier renseignement que nous connaissions sur ce brave chevalier.

Les *Preuves de l'histoire de Bretagne* de Dom Morice, aux colonnes 1116, 1126, 1127, 1183, 1190, et le P. Du Paz, p 144, mentionnent un Robin Raguenel, vivant en 1294, 1297, 1298, 1304, 1314, 1317, et qui était mort avant 1321. C'était l'un des principaux personnages de la cour de Bretagne sous Jean II, Arthur II et Jean III, dont il fut conseiller et chambellan. Exécuteur du testament de Jean II, en 1304, il fonda la même année, dans l'église de Saint-Pierre de Rennes, une chapellenie, qu'il dota de dîmes, dans les paroisses de Poligné, Pancé et Chanteloup. On voit dans cet acte qu'il était seigneur de Chastel-Oger, *dominus de Castello-Orgerii*, seigneurie située dans la paroisse de Saint-Erblon. Il s'y intitule *miles senior*, et ces mots nous portent à penser qu'il avait dès lors un fils qui était chevalier; mais nous ne pouvons croire avec le P. Du Paz, p. 145, que ce fils fût le même que le combattant de Mi-Voie, donné par le poème comme un *gentil jouvencel;* celui-ci devait être le petit-fils du vieux Robin. Les chartes qui suivent la quittance dont nous avons parlé mentionnent un Jehan Raguenel, archer, en 1356, et chevalier en 1371. Il servait sous les ordres de Du Guesclin. Le P. Du Paz le donne comme fils de Guillaume Raguenel, fils lui-même de Robin Raguenel, le jeune, et de Jeanne de Dinan, vicomtesse de la Bellière; système qui ferait un vieillard du combattant de Mi-Voie. La postérité de Jean Raguenel se prolongea jusqu'à Jean, quatrième du nom; son arrière-petit-fils, mort la veille de Noël 1471, laissant deux filles, dont l'aînée se maria à Jean de Rieux, seigneur de Rochefort, et la seconde, à Tanneguy du Chastel, seigneur de Renac et du Bois-Raoul. Les Raguenel portaient : *écartelé d'argent et de sable, au lambel de trois pièces, parti de sable et d'argent.*

Biz...

RAGUIDEAU (Dom Julien), — bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Nantes en 1628, prononça ses vœux à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 16 août 1647, et mourut le 1er septembre 1701 à l'abbaye de Saint-Valéry, en Picardie. On a de lui une *Oraison funèbre de M. Charles-Henri de la Trémouille, prince de Tarente, prononcée à Vitré l'an* 1672. Vitré, 1672, in-4° P. L...t.

RAIS (1) (Gilles, Baron de). — La France, au moyen âge, était courbée sous le joug de la féodalité. Chaque province avait, pour ainsi dire, son roi, ses priviléges et ses coutumes; les grands seigneurs levaient des armées, exerçaient la justice et battaient monnaie. Aussi fallut-il bien du temps pour ruiner cette division anarchique. Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe-le-Bel ébranlèrent les pouvoirs particuliers, mais ne purent les détruire. « Pour » gagner des seigneurs puissants, dit Villemain, » Charles VII leur accordait sur lui-même une » influence utile à l'Etat. » « Sous ce même roi, » suivant Châteaubriand, expirèrent les lois de » la féodalité, dont il ne demeura que les habi» tudes. » Mais ces habitudes rappelaient encore trop la réalité. De 1461 à 1483, Louis XI, en réunissant onze grands fiefs à la couronne, porta un coup terrible à la noblesse; sa fille Anne de Beaujeu, Richelieu, Louis XIV et la Révolution achevèrent de la renverser.

Il est difficile aujourd'hui de se faire une idée de l'oppression qu'exerçaient sur leurs sujets

(1) On a écrit Rais, Raix, Raiz, Rays, Rayx, Rayz, et en latin *Radesiarum dominus*. — *Rais* est plus particulièrement employé au temps de Gilles; *Retz* est l'orthographe moderne.

certains de ces petits rois de château, si l'on n'étudie la vie privée d'un Guillaume, comte de Poitiers; d'un Jean V, comte d'Armagnac; d'un Thomas de Coucy; d'un Régnault de Pressigny et de tant d'autres, qui commirent des crimes, pour ainsi dire, sans précédents. Le maréchal de Rais, qui les surpassa tous, est un de ces personnages extraordinaires, dont le caractère, étrange alliage de bien et de mal, résume et termine exactement une époque. « Cet homme, » dit Mézeray, s'abandonna tellement à tous » les crimes atroces contre Dieu et nature, que » le scandale de sa vie surpassa enfin la gran- » deur de sa condition et de sa charge. » Aussi son procès et son exécution eurent-ils à la fois un immense retentissement et de sérieuses conséquences. Cet exemple inconnu d'un châtiment aussi terrible que mérité, devint pour la noblesse comme une incessante menace contre les licences effrénées qu'elle s'était permises et qu'elle pouvait être tentée de renouveler.

Sans rien ajouter à la triste réalité, nous ferons l'histoire déplorable de Gilles de Rais, au moyen surtout du manuscrit de son procès, conservé aux Archives de la préfecture de Nantes, « livre effrayant, dit M. Chapplain, et » sans pareil au monde; monument inouï de la » dégradation et de la perversité humaines, où » se résument à la fois les honteuses superstitions et les stupides barbaries de nos pères, » et les sublimes horreurs des derniers Césars. »

I.

Foulques de Montmorency, dit de Laval (1), seigneur de Chaloiau en Bourgogne, époux de Jeanne Chabot, fille et héritière de Gérard Chabot III de Rais et de Marie de Parthenay, eut pour fils Gui de Laval, surnommé *Brumor*. Ce dernier laissa deux enfants de sa seconde femme, Thiphaine de Husson, nièce du connétable Duguesclin : l'aîné, mort jeune; l'autre, Gui de Laval, baron de Rais, père de Gilles et de son frère René.

Ainsi Gilles de Rais naquit au château de Machecoul, en 1404, de Gui II de Montmorenci, dit de Laval, marié à Marie de Craon, dame de la Suze, que sa généalogie, presque aussi pompeuse que celle des Montmorenci, faisait remonter à Béranger, duc de Frioul et d'Italie. Si l'on prend pour base de supputation le *Mémoire des héritiers de Gilles* (2), dans lequel il est dit âgé de vingt ans à la mort de son père, en 1416, on le fera naître en 1396, comme l'ont avancé la *Biographie universelle* et quelques autres ouvrages; mais cette date est inadmissible, puisque le contrat de mariage de Gui de Laval et de Marie de Craon n'est, comme s'en est assuré Du Paz, que du 5 février 1404.

Bien que l'histoire se taise sur les premières années de cet homme célèbre, nous savons pourtant que, dès 1416, du vivant de son père, il y eut un contrat de mariage, comme on en faisait alors, entre lui et Jeanne Paynel, fille et principale héritière de Foulques Paynel, seigneur de Hambie et de Briquebec; mais la fiancée mourut avant que le mariage pût être célébré.

A douze ans, Gilles de Rais entra donc en possession d'une immense fortune, sous la tutelle de son aïeul maternel, Jean de Craon, dont il n'écouta malheureusement pas les sages conseils. Il reçut, suivant l'usage, une éducation toute militaire, et parut bientôt à la cour du duc de Bretagne. « Il possédait, d'après le *Mé- » moire de ses héritiers*, de la succession de feu » son père, la baronnie de Rais, composée de » plusieurs châtellenies et seigneuries, comme » de Pornic, Machecoul, Saint-Etienne-de-Mal- » lemort (1), Pruigné, Veuz, l'île de Bouyn, le » château de la Verrière...., à cause de laquelle » baronnie ledit Gilles était doyen des barons » de Bretagne. » On a cependant mille preuves qu'il ne l'était pas, dit Travers, s'appuyant sur des faits que lui fournit dom Morice, et qu'il ne pouvait même se qualifier du titre de premier baron du comté de Nantes. Ainsi, à l'entrée de l'évêque Jean de Montrelais dans la cathédrale de cette ville (4 avril 1383), Jean IV, duc de Bretagne, prétendit, comme seigneur de Rais, occuper le second rang parmi les barons; ce qui donna lieu à de vives contestations, qui ne se terminèrent que par la lecture d'un extrait des anciens registres de Nantes. Le premier rang fut accordé au sire de Pontchâteau, le second à celui de Rais, et les deux autres à ceux d'Ancenis et de Châteaubriant.

Gilles, outre les seigneuries citées, et 400 livres qu'il touchait comme attaché à la maison ducale, possédait le château de Princé, et était encore seigneur, à cause de sondit père, des terres de Blaison (2), Chemillier, Grattecuisse, Fontaine-Millon, Lamotte-Achard, la Meurière, Ambrières, Saint-Aubin-de-Fosse, Louvain, et de plusieurs autres.

Malgré son jeune âge, il rechercha bientôt Béatrix de Rohan, fille puînée d'Alain de Porhoët, et la convention arrêtée entre eux fut signée à Vannes, le 28 novembre 1418, par les ducs de Bretagne et d'Alençon, et le comte d'Etampes, mais elle ne reçut pas encore de réalisation.

Enfin, il épousa, par contrat du 30 novembre 1420, Catherine de Thouars, dame de Pouzauges, fille unique de Milles de Thouars et de Béatrix de Montjean, dame de Chabanais et de

(1) *Histoire généalogique des plus illustres maisons de Bretagne*, par Fr. Augustin Du Paz, in-f°, p. 219, et *Histoire de la maison de Montmorenci*, par Désormeaux. Paris, 1764, T. 1er, p. 120.

(2) Ce Memoire, dont l'original se trouve à Nantes, dans le *Trésor des Chartes de Bretagne*, arm. L, cassette G, a été publié, mais avec des suppressions et des inexactitudes, par Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 1336 et suiv.

(1) On écrit aujourd'hui Mer-Morte.

(2) Située près des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Confolans. Ils n'eurent qu'une fille unique, Marie de Laval, dame de Rais, qui, mariée à Prégent, sieur de Coëtivi, amiral de France, puis, en 1450, à André de Laval, connu sous le nom de maréchal de Lohéac, mourut sans postérité, le 1er novembre 1457. Gilles reçut en mariage Pouzauges, Tiffauges, Chabanais et Confolans, Château-Morand, Savenay-Lombert, Grez-sur-Maine et autres terres.

Ajoutons, pour compléter l'énumération des biens qu'il a possédés, que Jean de Craon, son tuteur, lui laissa en mourant, en 1432, l'hôtel de la Suze (1), à Nantes, et la terre du même nom, Brioley, Châteaucé, Ingrande, le Loroux-Botereau, la Bénate, Bourgneuf-en-Rais, Sénéché, la Voulte-près-Montoire en Vendemois, l'île de Bouin en partie et autres pays.

« La fortune de Gilles, dit M. de Sourdeval (*Sires de Rais*, p. 19), est évaluée, dans le *Mémoire de ses héritiers*, à un revenu de trente mille livres en vrai domaine (non pas trois cents mille livres, comme le dit la *Biographie de Michaud*, l'auteur ayant pris le change sur un zéro (2), sans les autres profits qu'il tirait de ses sujets. Il recevait en outre, pour son office de maréchal de France, des gages et pensions du roi, avec des dons gratuits, ce qui pouvait élever son revenu total à quarante ou cinquante mille livres. » « Il avait, dit Désormeaux, des biens immenses, près de soixante mille livres (3) de revenus, fortune qui doit paraître d'autant plus éclatante, que l'apanage des frères et ducs de Bretagne ne montait alors qu'à six mille livres de rentes. »

Gilles portait pour armes celles de la maison de Rais, d'or à la croix de sable, dont il est fait mention pour la première fois en 1400, dans l'acte par lequel Jeanne Chabot, dame de Rais, institua Gui de Laval, père de Gilles, son unique héritier, et lui enjoignit de quitter les armes de Montmorenci-Laval pour prendre celles de Rais, qu'il ne faut pas confondre avec celles de la maison de Machecoul, qui sont : *Trois chevrons de gueules en champ d'argent* (4).

(1) Cette somptueuse demeure s'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel de la Tullaye, rue Notre-Dame.

(2) Voici le passage qui a probablement donné lieu à cette évaluation, et que M. de Sourdeval ne connaissait pas : « Il avait eu en meubles plus de cent mille écus d'or ; et ses terres lui rapportaient trente mille livres de rente, qui, dans ce temps-là, en valaient plus de trois cent mille, sans compter des profits de fief et les gages de son office de maréchal de France. » *Histoire de Bretagne*, par D. Lobineau, t. Ier, p. 614.

(3) Ce revenu vaudrait aujourd'hui deux millions quatre cent soixante-quinze mille francs, en suivant les évaluations de M. Leber. (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*. Paris, Guillaumin, in-8°.)

(4) Le petit sceau de Tiffauges, sous Gilles de Rais, dont la matrice, recueillie par M. Fillon, fait partie de la collection de M. Parenteau, à Nantes, se compose d'un *écu d'azur semé de fleurs de lis d'argent sans nombre*, qui est de Thouars, chargé des armoiries de Rais, timbré d'un T avec ces mots : P : S : DES : CONTRAS : DE : THEFAV :

Gilles, profitant de la bonté et de la faiblesse de son aïeul et tuteur, s'affranchit bien vite de toute autorité et resta maître absolu de ses actions. Encore enfant, il prit toutes les allures d'un homme, et devint, avant l'âge, un véritable héros. Suivant Villaret (*Histoire de France*, t. XV), « une taille majestueuse, une figure séduisante, rehaussaient l'éclat de sa valeur. » Il avait de l'esprit, mais beaucoup d'orgueil. Il était puissant par la naissance et avait « avec cela, dit Lobineau, quelque teinture des lettres et de la religion. » Malheureusement, il ne possédait pas cette science solide qui vous donne, avec la modestie, la conscience de votre juste valeur, car il ne songeait qu'à briller et à s'élever par le luxe au dessus de ceux qui l'entouraient. Cependant, les hauts faits de bravoure de son aïeul *Brumor*, l'un des plus intrépides chevaliers de son siècle, et de son grand oncle, le célèbre connétable Duguesclin, l'enflammaient du désir d'acquérir une renommée au moins égale, sinon supérieure, à celle de ces illustres guerriers. Aussi, dès 1420, saisit-il, malgré son extrême jeunesse, une occasion de se faire valoir. Entré au service du duc de Bretagne, il contribue à la délivrance de son souverain, trahi par les Penthièvre. Marguerite de Clisson et ses enfants, après s'être emparés par ruse de Jean V, le promenaient de château en château, et, pour le dissimuler, le plongeaient dans de sombres cachots. A la nouvelle de cette séquestration, la duchesse se présente en pleurs avec ses deux enfants devant les États. On jure de venger le noble prisonnier, et la Bretagne se lève tout entière. Le jeune baron de Rais marche à la tête de ses nombreux vassaux, et assiste aux siéges de Lamballe, de Guingamp, de la Roche-Derrien et de Jugon. Bientôt Marguerite de Clisson, assiégée dans Châteauceaux, est obligée de capituler, et Jean V, rendu à la liberté, est ramené en triomphe à Nantes. Alors Gilles se fait remarquer, par sa magnificence et ses largesses, pendant les fêtes qui ont lieu dans cette circonstance. Faut-il reprendre les armes pour exécuter l'arrêt qui condamne les Penthièvre? Il acquiert une véritable renommée de courage militaire sous Arthur de Richemont. Il assiste avec son aïeul, le sire de La Suze, au conseil du duc, puis paraît aux siéges et aux prises des châteaux de Clisson et des Essarts.

P G : S : D : R : *Petit sceau des contrats de Théfau* (Tiffauges) *pour Gilles, seigneur de Rais*.

Le grand sceau de Gilles, reproduit par Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, t. II, à la date de 1436, fig. CCXVIII, se trouve aussi sur un acte de vente de Gilles à Malestroit, évêque de Nantes, agissant au nom du duc de Bretagne, conservé aux Archives de la Loire-Inférieure, *Trésor des Chartes de Bretagne*, arm. O, cass. D, n° 6. Cette pièce porte la belle signature du maréchal : GILLES. — Voir aussi un portrait équestre du baron de Rais dans les *Monuments de la Monarchie française*, par Montfaucon, t. III, p. 277, pl. LVIII. Il porte de Laval-Montmorenci sur son écu et sur le caparaçon de son cheval.

A la guerre civile succède la guerre nationale entre la France et l'Angleterre. Les affaires de Charles VII semblaient désespérées, car il n'avait pas même d'armée pour tenir la campagne. Cependant, les Anglais, malgré leurs succès, voient diminuer chaque jour leurs partisans. Le duc de Bourgogne lui-même, qui fait leur principale force par le mariage de l'une de ses sœurs avec Bedford et d'une autre avec le comte de Richemont, semble lassé des hostilités. Aussi, dans l'espoir de se rallier la Bretagne, Charles VII s'empresse d'offrir (1425) l'épée de connétable au frère du duc, le comte de Richemont, qui, avec l'assentiment de son beau-frère Philippe de Bourgogne, accepte, lève une petite armée, et se met en marche pour rejoindre le roi. « C'étaient, dit un historien, » les Bretons qui avaient sauvé le royaume au » temps de Duguesclin. Charles VII, réunissant » les Bretons, les Gascons, les Dauphinois, » avait dès lors de son côté la vraie force mili» taire de la France. » Le duc de Bretagne se réconcilie à son tour avec le roi, et vient à cette occasion lui rendre hommage à Saumur. Gilles, qui avait combattu sous Richemont à la tête d'un cortége de pages et d'écuyers, et de sept compagnies d'hommes d'armes levées à ses frais, accompagne Jean V, qui le présente à la cour. Charles VII reçoit avec une faveur marquée ce jeune et beau seigneur, et l'engage vivement à prendre une part glorieuse dans la lutte de la France contre les Anglais. Alors, tandis que Dunois va s'emparer de Montargis, Richemont, avec Gilles de Rais, court assiéger Pontorson et dégager les frontières de Bretagne (1426). Le connétable, dont la rude franchise militaire déplaisait au roi et à ses flatteurs, fut entravé par Giac, qui, le laissant manquer d'argent et de vivres, le fit échouer au siége de Saint-James-de-Beuvron. Furieux contre ce ministre, Richemont, à son retour, lui fit trancher la tête, se débarrassa peu de temps après de son successeur, Camus de Beaulieu, les remplaça par La Trémouille, et retourna en 1427 dans le Maine et la Bretagne, de nouveau attaqués par les Anglais. Au lieu de le suivre, Gilles, avec le secours d'Ambroise de Loré, va enlever aux ennemis la forteresse de Ramefort, en Anjou, et le château de Malicorne, dans le Maine. Puis, accompagnés de Jean de Beaumanoir, ils emportent d'assaut, la même année, et non en 1429, comme l'ont dit quelques auteurs, la ville et le château du Lude (1). D'Argentré raconte qu'ils mirent le siége devant le Lude, sur la rivière de Loyre (Loir), où commandait Blancquebourne (2), capitaine anglais, qui se défendit avec un courage désespéré. « Finale» ment, dit-il, la batterie de l'artillerie estant re» doublée, ils prinrent la ville d'assaut où mou» rurent avec leur capitaine plusieurs Anglais. » C'est à cette époque sans doute que Charles VII, voulant récompenser les nombreux services du brillant seigneur de Rais, allié à la famille royale et à celle des ducs de Bretagne, l'éleva, bien qu'il n'eût que vingt-trois ans, à la haute dignité de maréchal de France, dignité qui, à cette époque, se conférait seulement à quatre guerriers illustres. Nous ne connaissons pas la date exacte de cette nomination, mais il est probable que le roi, privé en ce moment (1428) de l'appui de son connétable, voulut, en conférant un honneur inaccoutumé au puissant baron de Rais, l'attacher définitivement à son service, et le mettre dans l'impossibilité de retourner sous la bannière de Richemont. On nous objectera peut-être que les trois gentilshommes angevins, dans leur *Lettre* adressée de Reims à la femme et à la belle-mère de Charles VII, disent positivement que le roi, après son sacre, *fit Rays maréchal* (1), et que M. Quicherat ajoute à ce sujet : « Cela n'est pas dit dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, qui atteste, au contraire, d'après l'autorité des comptes de cette année, que Rais était maréchal dès le 21 juin 1429; mais les comptes n'ayant été rendus qu'à la fin de septembre, on conçoit qu'on lui ait appliqué pendant tout le temps de l'exercice 1428-1429 le titre qu'il n'eut que pendant deux mois et demi de ce même exercice. » Toutefois, nous remarquerons que les chroniqueurs contemporains ne rattachent pas cette distinction au sacre du roi, et que le rôle de Gilles, pendant les sept mois du siége d'Orléans, annonce au contraire un pouvoir et une supériorité qui portent à croire qu'ils ne le nomment pas sans raison, dès cette époque, *le maréchal de Rais*.

Pendant l'absence du connétable, les conseillers du roi, La Trémouille lui-même, étaient parvenus à le perdre dans l'esprit de Charles VII. Aussi sa disgrâce permit-elle aux Anglais de gagner du terrain au moment où la misère et la désolation étaient à leur comble parmi les Français. La noblesse avait prouvé, par ses dissensions et ses défaites, son impuissance à sauver le pays ; de plus, elle avait discrédité le clergé en le rendant complice de ses déprédations et de ses tyrannies. Quel sera donc le sauveur de la France? Une jeune fille dans laquelle se personnifie le peuple, une vierge qui se fera appeler du simple nom de *Jehanne la Pucelle*. C'est ainsi que Dieu choisit les faibles pour confondre les forts. Le roi va lui confier le sort de ses armes. A ses plus vaillants capitaines il ordonne de la suivre et d'exécuter ses ordres.

(1) Consulter la description de ce château, fortifié par les Anglais, dans une notice sur le Lude, par Eugène de la Gournerie, insérée dans *Le Maine et l'Anjou pittoresques*, que publie M. le baron de Wismes, — et Blondeau, *Portraits des hommes illustres de la province du Maine*.

(2) Blackburn.

(3) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par Jules Quicherat, 5 vol. in-8°, Paris, 1849, t. V, p. 129.

Accompagnée du maréchal de Rais, de La Hire, Gaucourt, Saint-Sévère, Xaintrailles et autres, et de plus de trois mille hommes, Jeanne part de Blois, le 25 avril 1429, *avec grand foison de vivres, soixante voitures et quatre cents têtes de gros bétail*, pour secourir Orléans, où elle pénètre le 29 du même mois. Elle avait tout à faire; mais son bon sens pourvut à tout. En purgeant l'armée des prostituées dont elle regorgeait, elle commença par rendre aux chefs leur dignité, et les força d'imposer, par une conduite plus régulière, la confiance à leurs soldats. Elle s'attribua la direction générale des diverses troupes, car chacun des chefs avait levé lui-même la sienne, et fit surgir de la réunion de ces bans une armée vraiment nationale. On ne peut se défendre d'une profonde admiration pour la fille inspirée qui sait soumettre à ses plus sévères prescriptions des capitaines comparables à de véritables brigands. A la vue de la misère et de la famine de la ville d'Orléans, cernée de forteresses défendues par les Anglais, elle ordonne au maréchal de Rais et à Ambroise de Loré de retourner chercher de nouvelles provisions à Blois. Là, ils tinrent conseil avec l'archevêque de Reims sur la conduite qu'ils auraient à suivre, et se décidèrent à retourner à Orléans. « Et le mercredi, quatriesme jour de may l'an vingt et neuf, partit la dicte Pucelle pour aller au-devant des autres vivres que amenoit le sire de Rais et allèrent avec elle tous les capitaines (et là estoit monseigneur de Dunois, La Hire, messire Florent d'Illiers, le baron de Co[lo]nches), jusqu'en la forêt d'Orléans, et failloit passer au plus près de la bastille des dits Anglois nommée Paris. Et quant ceux de la ville les veirent venir, saillirent au-devant pour les recepvoir à grant joye; et eulx venus au dit Orléans, prinrent leur réfection et puis vindrent en l'ostel de la ville requerir habillement de guerre, comme coulevrines, arbalestes, eschelles et autres habillements; et partirent pour aller à (la bastille) Saint-Loup.» *(Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, vol. V, p. 290). Le maréchal de Rais ne quitte plus Jeanne d'Arc, et ne cesse de combattre à ses côtés. Une brillante attaque donnée le 8 mai décide enfin du sort d'Orléans, et force les Anglais à abandonner la ville. « Et le lendemain s'en partit pareillement la Pucelle, et avecques elle le seigneur de Rais, le baron de Coulonces et plusieurs autres chevaliers, escuyers et gens de peine, et s'en ala devers le roy luy porter les nouvelles de la noble besongne.» *(Ibid.*, vol. IV, p. 166). Arrivée à Tours, Jeanne supplie le roi de se rendre à Gien, où elle ira le retrouver pour le conduire sacrer à Reims. Ensuite elle va, toujours accompagnée de Gilles de Rais, délivrer la place de Jargeau (12 juin), puis, trois jours après, Meun-sur-Loire. Richemont les rejoint et les aide à s'emparer de Beaugency. Ces succès firent renaître la confiance dans l'armée française, qui poursuivit l'ennemi en rase campagne, « et furent ordonnez le connestable de France, le marissal de Boussac, La Hire, Pothon et autres capittaines, à faire l'avant-garde; et le sourplus comme le duc d'Alenchon, le bastard d'Orlyens, le marissal de Rays estaient les conducteurs de la bataille et siévoient assez de prez la dite avant-garde. Si provoient estre yceulx François en tout de XII à XIII mille combatans. Si fut lors demandé à la Pucelle par aulcuns des princes et principaulx capittaines là estans quel chose il luy semblait de présent bonne à faire. Laquelle respondy qu'elle estoit certaine et sçavoit véritablement que les Anglois, leurs ennemis, les attendoient pour les combattre; disant oultre que, au nom de Dieu, on chevaulchast avant contre eulz, et qu'ils seroient vaincus. » (Monstrelet, chap. XIII). Ainsi eut lieu, le 18 juin, la célèbre bataille de Patay, dans laquelle périrent environ trois mille Anglais. Gilles prit une part active à la défaite de l'armée ennemie, poursuivit avec Jeanne d'Arc les fuyards, et en fit un horrible carnage. Après cette fameuse journée, qui eut une influence décisive sur la délivrance du pays, Gilles, chevauchant à côté de la Pucelle, va avec elle chercher le roi à Gien. Ils partent, chassent les Anglais de Troyes et de Châlons, et obligent enfin Reims à ouvrir ses portes.

Là, le baron de Rais, à la fois conseiller et chambellan du roi, maréchal de France, l'un des plus riches seigneurs du royaume, eut l'honneur de représenter un des pairs de France au sacre du roi. Le même jour, 17 juillet 1429, il fut chargé d'un second honneur qui ne se confiait qu'à de grands dignitaires de l'Etat, comme le prouve le récit suivant : « Pour aller quérir la sainte Ampolle en l'abbaye de Saint-Rémy, et pour la apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnez le mareschal de Bossac, les seigneurs de Rays, Graville et l'admiral, avec leurs quatre bannières que chacun portoit en sa main, armez de toutes pièces et à cheval, bien accompagnez pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite Ampolle; et entreirent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cest estat l'ont rendue après le service en la dite abaye.» *(Lettre de trois gentilshommes angevins* déjà citée) (1).

(1) Voici un autre récit que donne Quicherat, vol. IV, p. 185. « Le lendemain, qui fut dimanche [dix]-septiesme jour de juillet, celluy mesmes an, mil quatre cens vingt-neuf, les seigneurs de Saincte-Sévère et de Rays, mareschaulx de France, le seigneur de Graville et le seigneur de Culan, admiral de France, fusrent par le roy, selon la coustume anchienne, evoyez à Sainct-Remy pour avoir la saincte Ampole. Lesquels firent les sermens accoutumez (c'est qu'ils promirent qu'ilz la conduiroient et raconduiroient seurement), et l'apporta bien dévotement et solempnellement l'abbé, estant revestu en habit pontifical, ayant dessus luy ung riche parement d'or, jusque devant l'église de Sainct-Dénis. Et là vint l'archevesque, pareillement revestu et acompaigné des chronomes, et la print

L'armée française, en quittant Reims, s'avança vers Paris; mais le duc de Bedfort vint au-devant d'elle, et une rencontre eut lieu à Senlis. Le maréchal, qui commandait le troisième corps, s'avança jusqu'aux fortifications du camp des Anglais, qui prirent la fuite; mais l'armée française les poursuivit. Pendant ce temps, le roi était arrivé à Saint-Denis, où « se rendirent devers luy le mareschal de Rais, le comte de Laval et Jeanne la Pucelle, lesquels approchèrent la ville de Paris et descendirent au fossé d'icelle et prinrent d'assaut le boulevart de Saint-Honoré et le tirent jusqu'à ce que la nuict les contraignit de se retirer, et fut le mareschal de Rais tout le jour dedans l'arrière-fossé; mais voyant n'y gagnier rien, ils se retirèrent ailleurs. » (D'Argentré, p. 876).

On sait comment le roi, peu reconnaissant des services de Jeanne d'Arc, l'abandonna lâchement, et ne fit aucun effort pour se rendre maître de son royaume. Le maréchal, qui avait suivi Jeanne d'Arc dans tous ses combats, apparaît rarement après le supplice de cette noble fille; cependant, en 1430, il se signale à la prise de Melun, et, l'année suivante, à la levée du siége de Lagny par les Anglais. En 1431, attaqué dans le château de Sillé-le-Guillaume, par le comte d'Arondel, capitaine anglais, il le force à lever le siége. En 1433, il commande avec le maréchal de Rieux l'avant-garde de l'armée française, sous les ordres de Richemont. Cette armée arrive devant Sillé, dans le Maine, en présence des Anglais; mais les partis se séparent sans combattre.

Ici se termine la carrière militaire du maréchal, car le traité d'Arras, en 1435, rend en partie la paix à la France. Les grands seigneurs retournent dans leurs domaines jouir des dernières années du moyen âge, tandis que le roi s'arme d'une énergie inattendue qui prépare le règne de Louis XI, avec lequel s'ouvrent les temps modernes.

Suivons maintenant Gilles de Rais dans son luxe et ses prodigalités, dans ses recherches alchimiques et ses sorcelleries.

II.

Après avoir été créé maréchal de France, le puissant seigneur de Rais, voulant soutenir son haut rang, s'empressa d'ajouter à son cortége de pages et d'écuyers une compagnie de gardes du corps, dont il se fit suivre en tous lieux. De retour dans ses châteaux, il déploya, afin d'occuper ses loisirs, un luxe qui n'eut pour limites que celles de son orgueil et de sa fantastique imagination. Comment décrire tant de magnificence! Son mobilier était évalué à plus de cent mille écus. L'hôtel de la Suze, à Nantes, éclipsait en décoration le palais des ducs de Bretagne: son oratoire avait des voûtes enrichies de peintures de prix; les couleurs les plus vives brillaient sur les vitraux; les murs étaient recouverts de drap d'or (1). Les châteaux de Machecoul (2) et de Châteaucé offraient aussi des ameublements princiers; mais Tiffauges, où il résidait plus particulièrement, avait un aspect tout royal. Situées sur le sommet d'une haute colline, les grosses tours de défense, dont on admire encore les ruines, dominaient l'une des vallées les plus grandioses et les plus pittoresques de cette charmante et capricieuse rivière, la Sèvre, qui depuis des siècles attire et inspire tous les artistes. C'est là qu'il fallait se rendre pour s'extasier devant les richesses de la plus somptueuse demeure du maréchal, de sa chapelle surtout! Les tentures de soie, l'or et l'argent décorent l'autel; croix, encensoirs, chandeliers et autres objets de son mobilier ecclésiastique sont d'argent massif. Les offices sont célébrés avec une pompe vraiment papale. Le défilé de son chapitre, composé de trente chapelains portant les titres pompeux d'*évêque*, de *doyen*, de *chantre*, d'*archidiacre*, de *vicaire*, de *maître d'école pour les enfants de chœur*, etc., semble la procession de tout le clergé d'une cathédrale. Il paie à quelques-uns jusqu'à quatre cents écus annuellement, se charge de toutes leurs dépenses, et les oblige à porter des robes traînantes d'*écarlatte, fourrez de petit gris et de menu vair* et des chapeaux de chœur de *fin gris, doublés de fin menu*. Vingt-cinq ou trente valets sont chargés par son ordre du service de tout ce clergé, qui, à force de condescendance, finit par s'avilir et tomber dans une dégradante domesticité. Chacun connaît la prodigalité du seigneur de Rais et cherche à en faire son profit : tout lui est vendu le double plus cher qu'aux autres. N'importe, il veut être satisfait et ne recule devant aucune dépense pour répondre à ses incessants désirs de luxe. Nous aimons cependant à constater que les goûts artistiques de cet homme surprenant dénotent une intelligence à la fois naturelle et cultivée. Ainsi, il aime la musique avec passion, et fait venir des musiciens d'Italie. Il se procure plusieurs jeux d'orgues et prend un tel plaisir à les écouter, que bientôt il en commande un qu'il fait porter partout où il va. Tout ce qui peut contribuer à l'embellissement de sa chapelle le préoccupe à un tel point, que, dans ce but, il s'impose même des sacrifices. Il demande, mais en vain, au Pape, le droit de décorer de la mitre ses chapelains, à

et porta dedans l'église, et la mit sur le grant autel de Nostre-Dame de Reims... Et après le service, fut la saincte Ampole reportée et conduite ainsi qu'elle avoit esté apportée. » (*Journal du siége d'Orléans et du voyage de Reims.*)

(1) Et cependant, à cette époque, dit Ogée, l'aune de drap d'or coûtait à peu près six cents livres de notre monnaie.

(2) Ogée dit qu'on voyait de son temps, au château de Machecoul, un grand sabre qui passait pour celui de Gilles de Rais. M. de Sourdeval décrit avec élégance les restes de cet ancien manoir.

l'exemple des chanoines-comtes de Lyon, ainsi que du titre d'archevêque celui qu'il nomme son évêque. Un jour, ayant vu dans l'église de Poitiers un enfant de chœur nommé Rossignol, de la Rochelle, il lui assure, pour l'emmener avec lui, la terre de la Rivière, située près de Machecoul et d'un revenu de deux cents livres, et compte au père deux cents écus. Sa prodigue générosité n'a plus de bornes. Non seulement il donne chez lui des repas splendides, mais, à l'Ascension et à la Pentecôte, il fait représenter publiquement, par une troupe de comédiens et de ménétriers attachés à sa maison, des mystères accompagnés de *moresques*, danses importées d'Espagne, et fait ensuite distribuer à la foule des viandes et de l'hypocras.

Les applaudissements qu'il trouve dans ses vastes domaines ne suffisent bientôt plus à son ardente imagination. Il cherche alors, par de fréquents et longs voyages, à étendre de plus en plus sa renommée. Il abandonne à des gouverneurs le soin d'administrer son petit état, nomme Briqueville son procureur et le charge même de dresser le contrat de mariage de sa fille Marie, son unique héritière. Tantôt il est à Paris, tantôt à Angers, tantôt à Orléans : il dépense dans cette dernière ville, en moins d'un an, jusqu'à quatre-vingts ou cent mille écus, disent ses héritiers dans une requête au Roi. Il y fait jouer sur la place publique, avec plus de magnificence qu'on n'en a déployé à l'entrée de Charles VII à Paris, les grands mystères représentant le siége d'Orléans, avec personnages sans nombre. Une curieuse recherche à faire serait de vérifier si le texte du mystère qui se trouve au Vatican (1) ne contiendrait pas d'allusion au maréchal, et ne serait pas, en conséquence, la reproduction de celui qu'il fit jouer, car les fêtes données à cette occasion ne durèrent pas moins de trois jours. Chaque représentation fut suivie de festins publics et de copieuses distributions d'hypocras. C'est ainsi que, partout où il allait, il répandait ses trésors à pleines mains et sans discernement, oubliant que Dieu impose à l'homme l'obligation de faire un noble usage de ses biens.

Pour satisfaire à tous ses désordres, le maréchal de Rais, bien qu'il fût un des plus riches seigneurs du royaume, en était promptement arrivé à la nécessité d'aliéner ses propriétés, car ses immenses revenus ne restèrent pas long-temps en harmonie avec ses inconcevables dépenses. En quelques années il vendit la plupart de ses terres, de sorte que Charles VII, supplié par la famille de mettre un terme à tant de folles largesses, se laissa enfin toucher, et lui défendit, en son Grand Conseil, d'aliéner aucun de ses domaines. Au mois de novembre 1435, on publia, à son de trompe, l'ordre royal dans Orléans, Tours, Angers, Pouzauges, Châteaucé, Saint-Jean-d'Angély et dans plusieurs autres lieux. « Et par autres lettres, suivant le *Mémoire de ses héritiers*, ledit roy abolit, cassa et annulla tous les contrats, venditions et aliénations faites par ledit feu Gilles de Rays ; tout ainsi qu'ils eussent fait ou pu faire par avant lesdits contrats et nonobstant iceux. » Puis un arrêt du Parlement de Paris confirma la défense royale. « Cet arrêt, dit Dézormeaux, fut signifié au duc de Bretagne par le comte de Laval, son gendre. Non seulement le duc se moqua de l'arrêt, mais il ôta au comte de Laval la lieutenance générale de tous ses états, pour la donner au maréchal : il contracta aussi avec ce dernier, le 2 novembre 1437, une alliance ou fraternité d'armes. » La conduite de Jean V est toute naturelle pour qui, libre de prévention, veut reconnaître que l'avarice est le mobile de sa conduite. Non seulement il est le principal acquéreur des biens de Gilles, comme cela ressort du mémoire des héritiers, mais il continue, malgré l'arrêt royal, à s'emparer, le plus souvent à vil prix, des propriétés encore inaliénées (1). En effet, Gilles, après avoir vendu Saint-Etienne-de-Mer-Morte, voulut ensuite reprendre cette place, en menaçant d'égorger le frère du gouverneur, s'il ne la lui livrait pas : le duc n'en acheta pas moins, la même année, en janvier 1437, au-dessous de leur valeur, pour une somme de cent mille vieux écus d'or, les seigneuries de Châteaucé et d'In-

(1) « Le *Mystère du siége d'Orléans*, dont l'auteur est inconnu, dit M. Quicherat, n'a pas moins de 25,000 vers. Il est conservé à la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine de Suède, occupant à lui seul tout le manuscrit 1022 de cette collection, qui est un petit in-f° en papier, composé de 509 feuillets et écrit en cursive gothique du commencement du XVI° siècle.

« M. Paul Lacroix est le premier, à ma connaissance, qui ait signalé aux curieux le *Mystère du siége d'Orléans*, et cela dans le septième volume de ses *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France* (Paris, 1839). Depuis, un érudit allemand, M. Adelbert Keller, en donna une notice plus étendue, accompagnée d'extraits, dans un livre qui parut à Manheim, en 1844, sous le titre de *Romvart*. Enfin, j'ai moi-même entre les mains un volumineux cahier des notes prises sur le manuscrit du Vatican par M. Salmon, élève de l'Ecole des Chartes. Grâce à ces notes, aussi bien qu'aux indications de MM. Lacroix et Keller, j'ai pu me faire une juste idée de la valeur que présente, comme document historique, l'ouvrage en question.

« Cette valeur est nulle, je me hâte de le dire ; non parce que l'auteur s'est éloigné de l'histoire, mais, au contraire, parce qu'il l'a suivie de trop près. Sa pièce n'est autre chose que le journal du siége, dialogué et mis en vers, avec une exposition dont l'idée est empruntée à la *Chronique de la Pucelle*. » (*Procès de Jeanne d'Arc*, vol. V, p. 79.)

(1) Il a soin, toutefois, de prendre ses mesures pour s'en assurer la jouissance. Ainsi, le 5 septembre 1436, par exemple, il se fait prêter serment « par les capitaines des places de Gilles de Raiz : Michel de Sillé, cap. de Machecoul ; Conan de Vieilchâteau, cap de Saint-Etienne de Malemort ; Valentin de Mortemer, cap du Loroux-Bottereau ; Yvon de Kersaliou, cap. de Pornic, qui promettent de garder lesdites places pour le service du duc, lui donner entrée et à son fils aîné. » (D. Morice, *Preuves*, t. II, col. 1294.)

grande (1), et députa aussitôt son fils, Pierre de Bretagne, au roi, pour faire lever l'interdiction; mais ce fut en vain, car sa demande ne lui fut pas accordée. Le maréchal vendit au chapitre de Notre-Dame de Nantes son hôtel de la Suze et tout ce qu'il possédait dans cette ville, et plusieurs autres châteaux, rentes, etc. « De sorte que, en huit ans, depuis l'an 1432 que ledit feu Mgr Jehan de Craon décéda, jusqu'en 1440 que ledit M. Gilles alla de vie à trépas, il vendit bien de ses terres et rentes sur lui pour le prix et valeur de cent quatre-vingts à deux cent mille écus, ou autre grande somme qu'il a dépensée, avec sondit revenu et gages, et a outre emprunté plusieurs grandes sommes qu'on demande aujourd'hui. » (*Mémoire de ses héritiers.*) Aussi sa femme, sa fille et ses gendres furent-ils obligés de soutenir d'interminables procès, pour mettre ordre aux embarras inextricables dans lesquels il les avait plongés.

Insatiable dans ses désirs effrénés, il fallait au maréchal de Rais de l'or à tout prix. Il s'adressa à Dieu, qui, suivant son orgueil superstitieux, respectait trop la maison de Rohan et celle de Laval-Montmorenci (2), pour oser lui refuser quelque chose. Cependant, ses prières ne sont pas exaucées. Alors, il a recours aux sciences occultes. Il écoute avec admiration et reconnaissance un prêtre de Saint-Malo, Gilles de Sillé, *s'accointant fort*, selon d'Argentré, *de ce paillard et méchant homme*, de ce génie infernal, qui se hasarde à lui parler d'alchimie comme de l'accomplissement du grand œuvre, de la transmutation des métaux, de la découverte de la pierre philosophale. Il se procure à grands frais de curieux manuscrits et toutes les matières nécessaires aux découvertes, s'entoure de savants et se réfugie avec eux au fond de son château de Tiffauges. Leurs fourneaux étaient construits, et ils allaient peut-être parvenir à leur but; « mais, comme il arrive toujours quelque malheur qui casse l'*œuf philosophique* avant que cette précieuse pierre qui fait l'objet des vœux des souffleurs puisse acquérir sa dernière forme, il arriva aussi au maréchal de Rais que, dans le cours du *grand œuvre*, le Dauphin arriva à Tiffauges. Il fallut rompre les fourneaux et troubler les opérations de cet art mystérieux, qui n'aime pas le grand jour, ni les témoins étrangers. » (*Histoire de Bretagne*, par D. Lobineau, p. 615). Le futur Louis XI, qui fomentait déjà de sourdes menées contre son père, venait peut-être, comme on l'a supposé, s'assurer du puissant baron de Rais pour la révolte qu'il préméditait, ou, plus vraisemblablement, dans un autre but, comme nous le verrons plus loin. Au reste, dans le premier cas, le dauphin aurait échoué, car le maréchal avait perdu son ancienne ardeur : les combats et la politique ne faisaient plus battre son cœur. Une curiosité frénétique s'était emparée de son esprit et le portait tout entier vers des études qui devaient lui dévoiler les mystères les plus cachés de la nature.

Mais, hélas! échauffé sans cesse par les mets succulents, les liqueurs alcooliques, les veilles et les émotions, il s'irrite contre la vaine science des hommes, et, pour racheter tant d'expériences ruineuses, il passe de l'alchimie à la sorcellerie, croyant à l'impunité, bien que, comme on l'a dit, le bras séculier, d'accord avec l'Inquisition, atteignît partout, à cette époque, les sorciers et les évocateurs de démons et les fit brûler vifs avec un incroyable acharnement. Il reçoit tour à tour le grand Antoine de Palerme, Jean de la Rivière, l'orfèvre Robin et autres. Chacun lui donne ses conseils et lui promet de le mettre en rapport avec le diable; mais ils répètent inutilement leurs conjurations, le malin esprit refuse de paraître. Enfin, il envoie chercher en Italie un savant Florentin, François Prelati, qui a parcouru l'univers et à qui la nature n'a pu taire ses secrets. Expert dans l'art de géomancie, il est en commerce direct avec Satan, et peut obtenir de lui la découverte de trésors inépuisables. Il raconte mille choses incroyables à Gilles de Rais, et s'empare facilement de son esprit. Alors, au fond de ce château de Tiffauges, dit un auteur, il se passa des choses étranges, horribles, impossibles à croire. Il y eut des conjurations fantasmagoriques, de magiques apparitions, de sanglants sacrifices. On a vu disparaître des enfants. Une vieille femme, appelée la Meffraie, qui parcourt les campagnes et les landes, la tête couverte d'une étamine noire, les attire par de brillantes promesses auprès du maréchal. Mais, hélas! ces innocentes créatures, une fois entrées au château, n'en sortent plus! Que deviennent-elles? On répand partout que le seigneur de Rais « *use de l'art et science de nigromancie*, et qu'il fait *murtrier et occire grand nombre d'enfants, afin d'en avoir et recueillir le sang, dont il escript tous ses carrac-*

(1) *Acte de vente de Gilles de Rais au duc de Bretagne, des seigneuries de Champtocé et d'Ingrande, péages et acquits de la Loire, pour cent mille vieux écus d'or, et ce qui lui appartient en deçà de la rivière de Mayenne, sauf cent livres de rentes dues à René de Rais, son frère, et neuf cents livres de rente à Perrinet Pin, bourgeois d'Angers.* Cette pièce, ainsi décrite à l'inventaire, et datée du 21 janvier 1437, est, comme la suivante et autres, déposée aux Archives de la préfecture de Nantes.

Prolongation et grâce de trois ans octroyée par le duc de Bretagne, tant en son nom qu'au nom de Pierre, son fils, à Gilles de Rais, de pouvoir retirer et racquiter les terres de Bourgneuf, la Motte-Achard, Princé, et 100 livres de rentes sur la chatellenie de Machecoul, que ledit sieur de Rais avait auparavant vendues et transportées audit duc et audit M' Pierre. Cette pièce est du 22 janvier 1437.

(2) Sous le règne de Philippe-le-Bel, dit Dézormeaux, t. I'', p. XIV, un héros, très-versé dans la connaissance des antiquités françaises, écrivait : *Montmorenci, premier chrétien de France, premier baron de France, premier seigneur de Montmorenci que roi en France.*

tères des devinements requis pour invoquer les infernaulx esperitz, tendant parvenir par leur moyen à recouvrer grans trésor et richesses(1). » Ce bruit gronde sourdement depuis bien des années, sans que personne ose élever la voix, car Gilles est à la fois grand dignitaire et parent du roi, lieutenant général du duc de Bretagne, et, avant tout, haut-justicier dans ses vastes domaines.

Il nous reste maintenant à soulever le voile qui cache les turpitudes et les crimes inexplicables du maréchal. Disons, avec Richer, que les détails de la nature de ceux que nous avons à retracer se refusent peut-être à la dignité de l'histoire; mais que, si le tableau de la dégradation humaine afflige l'écrivain, la vérité lui fait un devoir de ne rien déguiser.

III.

« La crainte de Dieu, le respect de l'*usage*, ces deux freins des temps féodaux, sont brisés au xve siècle. » Et, comme preuve de son assertion, l'historien moderne trace un tableau effrayant, mais exact, des mœurs dissolues de cette époque, et s'écrie, avant de passer au procès criminel de Gilles de Rais : « On était bien fait à ces choses, et pourtant il en éclata une dont tout le monde fut stupéfait, *conticuit terra.* » Une pareille condamnation, entravée par des difficultés, en apparence insurmontables, semble à tous les écrivains un fait étrange ! « Le seigneur de Raix, dit Monstrelet, » qui, pour lors, estoit grand-mareschal de » France et estoit moult noble homme et tres- » grand terrien et yssu de tres-grand et tres- » noble génération, fut accusé et convaincu » d'heresie... Et aussy avant que ceste adven- » ture l'ig advint, il estoit moult renommée d'es- » tre tres-vaillant chevalier en armes. »

L'évêque de Nantes, en présence des dénonciations secrètes, mais fréquentes, que lui adressaient ses ecclésiastiques et les vassaux du seigneur de Rais, qui tous étaient irrités contre lui, tant il commettait de crimes, en présence surtout de la violation des immunités ecclésiastiques à Saint-Etienne-de-Mer-Morte, se décida à faire connaître au chef de l'Eglise la conduite du maréchal, et obtint, pour le mettre en accusation, une bulle dans laquelle Eugène V le déclara *imbu du malin esprit et oublieux de son salut* (*maligno spiritu imbutus suæque salutis immemor*). Il s'assura ensuite du concours du roi, dont Gilles relevait comme grand-officier de la couronne, et de celui du duc de Bretagne. Ce dernier, toujours mu, comme les princes de la lignée Montfort, par son propre intérêt ou les mauvaises passions, oublia en un instant que le maréchal était son lieutenant général et son frère d'armes, et donna les ordres les plus sévères pour le faire saisir. Il le poursuivit avec d'autant plus de rigueur, que le terme du rachat stipulé dans les ventes insensées que le maréchal lui avait consenties de ses domaines était plus proche. La crainte d'être remboursé, plus que l'horreur des crimes du seigneur de Rais, semblait donc exciter le zèle de Jean V. Le 10 septembre 1440, les gens du duc arrêtèrent donc le maréchal dans son château de Tiffauges, au milieu de ses orgies. Frappé de stupéfaction, car il n'avait jamais pensé que la justice humaine pût l'atteindre, il voulut d'abord résister; mais, convaincu que le roi ne le laisserait pas mettre en accusation, il consentit à se livrer entre les mains de Jean V. Sillé, moins rassuré, s'enfuit avec quelques complices; Prélati fut arrêté, ainsi que plusieurs serviteurs.

Deux tribunaux, l'un ecclésiastique, l'autre civil, s'organisèrent. Le premier fut composé de Jean II de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne, président; de Jean Blouin, de l'ordre des Frères prêcheurs, commissaire de Jean Méry, grand inquisiteur de la foi en France; de l'évêque de Saint-Brieuc, et de plusieurs autres. L'autre fut présidé par Pierre de l'Hospital, sénéchal de Rennes et juge de la haute justice ducale.

C'est dans la grande salle du château de Nantes, où siégeait la cour ecclésiastique, au milieu d'une foule compacte, que l'ouverture du procès eut lieu, le 28 septembre 1440. Après la lecture de l'acte d'accusation, qui ne contient pas moins de quarante-neuf chefs principaux, on entendit le rapport de sept témoins qui déposèrent que leurs enfants avaient été enlevés par les gens du maréchal, et que, depuis lors, ils n'avaient plus reparu. Ils indiquèrent les circonstances les plus minutieuses : l'âge des enfants, sept, quatorze, quinze, vingt ans au plus; le lieu, l'époque et la manière de leur enlèvement. Puis, dans une autre séance, le 8 octobre, Gilles fut interrogé et s'obstina à garder le silence pendant que les témoins continuaient leurs dépositions.

L'affaire fut successivement renvoyée au 11 et au 13 du même mois. Interpellé de nouveau, le maréchal s'écrie : « Vous êtes tous des si- » moniaques et des ribauds, j'aime mieux être » pendu par mon col que de répondre à de tels » prêtres, à de tels juges (1). » Alors le tribunal décide que l'accusé sera jugé comme contumax. Dans la séance suivante, le promoteur invite Gilles à se défendre; puis il indique l'étendue de la juridiction épiscopale de Nantes et les paroisses dont le prélat possède la haute justice, ainsi que les droits du grand inquisi-

(1) Alain Bouchard.

(1) .... Dixit dictos Dnos Eppm Nanneten. et Fr. Joh. Blouyn vicarium inquisitionis.... ac alios omnes viros ecclesiasticos esse symoniacos et ribaldos, et quem malet per collum laqueo suspendi quam coram talibus viris ecclesiasticis et judicibus respondere. (*Procès manuscrit de Gilles de Rais, conservé aux Archives de la Loire-Inférieure. Trésor des Chartes de Bretagne, arm.* L, *cass.* E, n° 23.)

teur, et déclare que Gilles de Rais, étant de la paroisse de la Sainte-Trinité de Machecoul, a été et est depuis son enfance sujet et justiciable de l'évêque et de l'Inquisition en ce qui concerne les crimes énoncés. Les témoins se plaignent que les enfants ont été enlevés par Gilles de Sillé, Roger de Briqueville, Henriet Griart, Etienne Corrillaut dit Poitou, André Buchet, Jean Rossignol (Rousseignoul), Robin Romalart, « tous familiers, commissaires ou servi- » teurs du seigneur de Rais, lesquels enfants » auraient été pris très inhumainement, dé- » membrés, brûlés et livrés aux démons, aux » malins esprits, après avoir servi aux plaisirs » du maréchal. » Le promoteur démontre que Gilles a fait périr plus de cent quarante enfants, dont il a égorgé un grand nombre de sa propre main. La justice humaine, dit-il, les saints canons de l'Eglise, les lamentations de la foule suppliante, réclament un châtiment terrible et exemplaire. Alors le criminel, sommé par l'évêque de répondre aux faits articulés contre lui, veut encore récuser les juges; mais, tout-à-coup, il tombe à genoux et annonce, en versant un torrent de larmes, qu'il va tout dire. Il parle de ses recherches alchimiques, nie qu'il a invoqué les démons, demande à entendre les témoins, et refuse de les interroger. Il supplie de le laisser participer au sacrement des fidèles, et promet de dire ensuite la vérité. Le tribunal se laisse fléchir, et, dans les séances suivantes, Gilles sera forcé de faire l'aveu de ses crimes. Après trois nouvelles interpellations, n'ayant pu obtenir de réponse, le promoteur annonça qu'il ne restait plus qu'à soumettre l'accusé à la torture. L'évêque ordonna, en conséquence, de conduire le baron dans une salle basse où se trouvaient les instruments de supplice. Alors Gilles pria humblement ses juges de différer l'exécution. La cour céda, et le lendemain, dans une salle voisine de celle où la *géhenne avait été préparée*, il confessa tous ses forfaits libéralement et sans contrainte, en pleurant *(sponte, libere et dolenter)*. Pressé d'expliquer sa conduite, il s'écria : « Hélas! monsegnor, » vous vous tourmentez et moy avecques. » — A quoi le président répondit : « Je ne me tour- » mente point, mais je suis moult esmerveillé » de ce que vous me dites et ne m'en puis bon- » nement contenter. Ainçois, je désire et voul- » droye par vous en sçavoir la pure vérité, pour » ces causes que je vous ay jà souventes dittes. » — Le maréchal reprit : « Vrayement, il n'y » avoit autre cause fin, ne intention que ce que » je vous aye dit. Je vous ay dit de plus grans » choses que nest cest-ci et assez pour faire » mourir dix mille hommes. »

On fit venir ensuite Prelati, qui fit une déposition remplie de mauvaise foi, et affirma avoir fait apparaître plusieurs démons, mais en l'absence du maréchal. Au moment où il allait se retirer, Gilles, se retournant, s'écria : « Adieu » François, mon amy, jamais plus ne nous » entreverrons en cest monde. Je prie à Dieu » qu'il vous doint bonne pacience et cognois- » sance et soyez certain, mais que vous ayez » bonne pacience et esperance en Dieu, que » nous nous entreverrons en la grant joye du » Paradis. Priez Dieu pour moy et je prieray » pour vous (1). » Et en prononçant ces paroles, Gilles serrait tendrement Prelati dans ses bras et pleurait amèrement.

Le 22 octobre, la cour interrogea de nouveau le maréchal, qui, après quelques difficultés, déclara devant les juges et une foule nombreuse (*ac aliis in multitudine copiosâ testibus*) que tout ce qu'il avait dit en présence de la torture était la vérité. Dans son enfance, on le laissait se livrer à toutes ses volontés et s'abandonner aux choses les plus illicites et les plus honteuses. Il dit ses crimes sur les enfants, et nomma ses complices, Roger de Briqueville, Etienne Corillaut dit Poitou, Rossignol et Robinet. Chacun d'eux se plaisait à faire subir à leurs innocentes victimes les plus horribles tourments, soit en leur coupant la tête avec des poignards, des dagues ou des couteaux, soit en les assommant à coups de bâton, soit en les éventrant pour leur voir les entrailles, soit en les suspendant aux voûtes des appartements au moyen de cordes et de crocs de fer, pour les étrangler ou les faire expirer lentement dans d'épouvantables souffrances. Ils éprouvaient une véritable jouissance à les voir mourir ainsi, et poussaient alors de longs éclats de rire. Avant de livrer ces infortunés à tous ces supplices, et même après qu'ils avaient rendu le dernier soupir, ils commettaient sur leurs corps le crime contre nature. Après quoi, ils brûlaient les cadavres et les réduisaient en cendres (2). Il déclare avoir commencé ses crimes dans la forteresse de Châteaucé et dans l'année où mourut son aïeul, le sire de la Suze (1432) (3); les restes des victimes, coupés par morceaux, étaient enfouis sous les murs du château ou renfermés dans des coffres et jetés à l'eau. Et tous ces forfaits, il avoue qu'il ne les a commis que pour essayer d'assouvir les désirs effrénés de ses sens et non dans une autre intention, n'ayant personne auprès de lui qui lui en fît ressortir l'énormité. Il voulait aussi se procurer de l'or et réparer les brèches faites à ses immenses richesses. C'est dans ce but, dit-il, qu'il s'adressa à l'alchimie, puis à la sorcellerie. Il fit venir, il y a environ cinq ans, Prelati, de Florence, et lui

(1) Ces lignes et celles ci-dessus, qui sont guillemetées, sont extraites textuellement du procès manuscrit cité plus haut.

(2) Dom Lobineau dit qu'il aurait publié les preuves du procès, « sans qu'il y a des abominations trop scandaleuses. » Quant à nous, nous restons bien au-dessous de la vérité, car nous ne voulons pas reproduire ici certains détails qui ne peuvent se lire que dans le latin.

(3) Un de ses serviteurs déposa qu'il commettait ces crimes depuis 13 à 14 ans.

fit exécuter, mais en vain, plusieurs évocations, « car à nulle desdites conjurations il ne » vit ne aperçut le diable, ni ne parla avec » lui, de quoi il fut fort courroucé. » Ensuite, pour répondre à ces exigences du démon, il donna à Prelati la main, le cœur et les yeux d'un petit enfant. Une autre fois, il signa une cédule, qu'il tenait à remettre lui-même au diable; « mais pour certain il ne vint rien, » pourquoi il ne bâilla pas ladite cédule. » Il termina en exhortant les parents à ne pas laisser leurs enfants se livrer aux plaisirs du vin et de la table, qui sont la source de beaucoup de maux; demanda pardon à Dieu de ses crimes, et récita une oraison en versant un torrent de larmes. Cette confession effrayante et ce repentir sincère occasionnèrent dans la foule une émotion impossible à décrire; l'assemblée entière tomba à genoux, pendant que l'évêque implorait la miséricorde divine en faveur du coupable prosterné à terre.

Après ces terribles aveux, il semblait que le maréchal eût épuisé le récit de ses crimes, et cependant le témoignage de ses serviteurs, tout en corroborant les faits, dévoila encore aux auditeurs plus d'un raffinement criminel du baron et de ses complices.

François Prelati prit le premier la parole. Né au Mont-Catane, dans le Val-Noir, diocèse de Lucques, en Italie, il fut ordonné clerc et reçut la tonsure de l'évêque d'Arezzo. Livré tout entier à l'étude des sciences, il vivait retiré sur le mont Fragal, près de Florence, lorsque Eustache Blanchet vint le chercher. Ils arrivèrent tous deux à Tiffauges, où Gilles de Rais le reçut avec toute sorte d'égards. Bientôt il fit des évocations dans la forme suivante : Il traçait de grands ronds, ouvrait ses livres cabalistiques et prononçait de longues formules. Il disait, par exemple : « Baron. Sathan, Belial, » Belzebuth, au nom du Père, du Fils et du » Saint-Esprit, au nom de la Vierge Marie et » de tous les saints, je vous supplie d'apparaître » ici en personne, afin de parler avec nous et » de faire notre volonté. » Il affirme que le diable lui apparut un jour sous la forme d'un beau jeune homme, puis sous celle d'un serpent vert à tête de chien; mais le maréchal, toujours muni de son morceau de la vraie croix, voulut entrer dans la chambre où se tenait Prelati, de sorte que l'or du diable se réduisit en poussière.

Eustache Blanchet, âgé de 40 ans, né dans une paroisse du diocèse de Saint-Malo, en Bretagne, déclare ensuite qu'il était depuis deux ans au service du maréchal quand il partit pour l'Italie. Il raconte l'arrivée de Prelati et ses travaux avec Jean Petit, orfèvre parisien, et un vieux protonotaire demeurant près de l'église de Saint-Nicolas de Tiffauges; les rapports faits à Mortagne, par Jean Mercier, de la Roche-sur-Yon, sur le bruit, répandu à Nantes et à Clisson, que le maréchal tuait des enfants; puis le refus du serviteur Robin, de retourner près du seigneur de Rais, refus motivé sur ce qu'il trouvait abominable d'évoquer les démons; enfin, plusieurs évocations, et les vœux du maréchal d'aller à Jérusalem visiter le Saint-Sépulcre, afin d'obtenir la rémission de ses péchés.

Etienne Corrillaut dit Poitou, de Pouzauges, et Henriet Griart confirment ce qui a été dit et donnent de nouveaux détails sur les crimes énoncés. Un jour, on fit brûler deux enfants dans la cheminée de la chambre de Gilles, pendant qu'il était au lit. Chacun d'eux a tué environ une douzaine d'enfants.

On entendit en dernier lieu les témoins sur la violation des immunités ecclésiastiques. Le lendemain de la Pentecôte, au moment où les paroissiens de Mer-Morte étaient réunis, Gilles entra avec ses gens dans l'église et s'empara de Jean Ferron, gardien de la forteresse, l'accusa d'avoir battu ses hommes, le força de lui remettre le château, et le fit jeter dans les cachots.

La cour entra ensuite en délibération, et bientôt après, l'évêque de Nantes, au nom de l'Inquisition et des juges ecclésiastiques, prononça la sentence : « Nous évêque et J. Blouyn, » assisté des révérends évêques, docteurs et » maîtres en théologie, etc., déclarons toi, sei- » gneur de Rays, devant le tribunal et le peu- » ple ici rassemblé, hérétique, relaps, traître » et évocateur du diable, coupable du crime » contre nature avec les enfants des deux sexes, » et de violation d'immunités ecclésiastiques; » décernons contre toi la sentence d'excommu- » nication et les autres peines que tu as encou- » rues comme hérétique, apostat et évocateur » du démon, devant être corrigé et puni juste- » ment suivant les saints canons de l'Église. » Après cette lecture, le président s'adresse au coupable, lui demande s'il veut rentrer dans le sein de l'Église, et, sur sa réponse affirmative, prononce solennellement sa réintégration (*reincorporationem*). Ensuite, Gilles se confessa à Jean Juvénal, de l'ordre des Carmes, qui lui donna l'absolution.

Le jour suivant, la cour séculière, réunie dans la grande salle du Bouffay, sous la présidence de Pierre de l'Hospital, qui déjà avait assisté au procès ecclésiastique, condamnait au feu Poitou et Henriet, et recevait ensuite le seigneur de Rais, en présence d'une foule compacte. Prenant en considération la naissance et la haute position du maréchal, elle lui accorda d'être pendu avant d'être brûlé. Il demanda à mourir avec ses complices, disant que « si autrement estoit et que lesdits serviteurs ne le vissent mourir, qu'ils pussent cheoir en désespérance et imaginer qu'il n'y auroit punis qu'eux desque luy qui estoit la cause de leur maléfice demeuroit impuni (1). »

(1) Manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Le président lui octroya sa demande, et, de plus, attendu sa bonne contrition, décida que l'exécution, qui aurait lieu dès le lendemain, à onze heures, se ferait de manière que ses entrailles ne fussent pas ouvertes par le feu, et pussent être placées dans une châsse pour être portées en sépulture en telle église de Nantes qu'il ordonnerait. Il désigna l'église du *Moustier-de-Notre-Dame-des-Carmes*, et demanda que Mgr l'évêque et ses gens fissent procession, afin de prier Dieu pour lui et ses serviteurs.

Le 27e jour d'octobre 1440, Gilles, Henriet et Poitou, à la suite d'une nombreuse procession, composée de tout le clergé, de tous les ordres monastiques et de toutes les congrégations séculières de Nantes, furent conduits en la prairie située au-dessus des ponts de Nantes. Le maréchal ne cessa d'exhorter ses complices à bien mourir, se mit à genoux, parla au peuple, recommanda son âme aux saints, disant que « il plust à Mgr saint Jacques et Mgr saint Michel, la recevoir et la présenter devant Dieu, à qui il prioit la prendre en miséricorde, sans la punir selon ses délits. » — « Il fut attaché, dit Lobineau, à un poteau, avec un escabeau sous les pieds; l'escabeau fut ôté, et incontinent le feu fut mis au bûcher qui était tout autour du poteau. » Puis ses serviteurs furent brûlés, dit-on, « à en devenir poudre. » Mais *il y eut*, ajoute Monstrelet, *aucunes dames et damoiselles de son lignaige* qui ensevelirent son corps avant qu'il fût mis en terre sainte. Enfin, pour fléchir la miséricorde divine en faveur d'un si grand coupable, sa famille fit célébrer solennellement un service dans l'église des Carmes. Une foule immense, accourue de toutes les parties de la Bretagne, assista à ce spectacle extraordinaire. Et, suivant un usage du temps, disent certains auteurs, les pères et les mères de famille qui avaient entendu sa confession, jeûnèrent trois jours pour lui mériter la délivrance et le repos de son âme, et infligèrent à leurs enfants la peine du fouet, afin qu'ils gardassent le souvenir de ce terrible châtiment.

Un monument expiatoire (1) fut élevé sur l'emplacement de l'exécution. La Vierge-Mère y fut placée entre saint Gilles et saint Laud, où elle a même été invoquée jusqu'à la Révolution, sous le nom de *Bonne Vierge de Crée lait*. Les restes de cet édifice, qui se voient sur la chaussée de la Magdeleine de Nantes, à côté de l'école Sainte-Anne, rappellent encore aujourd'hui que cette justice fut exercée sur un grand seigneur au nom du Christianisme, qui, après avoir longtemps lutté contre la féodalité et s'en être servi comme de moyen de civilisation, contribua puissamment à la renverser par son alliance intime avec la monarchie absolue.

« La puissance ecclésiastique, qui avait osé, » dit M. Ludovic Chapplain, s'attaquer dans » cette circonstance à l'une des sommités de » la noblesse, s'était empressée de publier par» tout sa victoire; des extraits de ce procès re» marquable furent envoyés dans différentes » villes, et l'on en trouve encore plusieurs » exemplaires à la Bibliothèque nationale. »

IV.

Parmi les nombreuses erreurs commises au sujet de Gilles de Rais (1), il en est deux que nous ne pouvons nous dispenser d'examiner rapidement.

Gilles de Rais a-t-il fourni le type de Barbe-Bleue? — Avait-il sa raison?

Richer le premier, croyons-nous, a écrit, en 1820, dans sa description des ruines de la Verrière, situées sur les bords de l'Erdre, qu'*une tradition généralement accréditée en fait les restes du château de Barbe-Bleue* (2); et plus tard, dans une réponse à M. de Kerdanet, qui avait dit, avec raison, que le château de Conmôr était l'habitation de Barbe-Bleue, il réclama pour Gilles le triste honneur d'avoir servi de type à Perrault, tout en convenant néanmoins que plus de cent villes, si l'on scrutait leurs annales, pourraient appliquer ce nom à un personnage historique (3). Tels sont en effet le normand Raoul, le partisan anglais Bleue-Barb (4), Henri VIII, avec son cortége d'épouses décapitées, etc., etc.

M. Chapplain, après avoir développé une opinion semblable, se contredit en ajoutant que ce conte a été emprunté à la légende de sainte Trifine (5). Daru, Mellinet, Leboyer, Massé Isidore, Verger, de Sourdeval, Pitre Chevalier, Loudun, Chevas, etc., se copiant les uns les autres, ont adopté cette tradition, complètement dénuée de fondement. Gilles, en effet, n'a eu qu'une seule femme, qu'il n'a pas même maltraitée, et qui lui a longtemps survécu. C'est tout au plus, d'après les pièces du procès, s'il l'a forcée une fois ou deux d'assister à ses criminelles orgies. Le sujet du conte de Barbe-

(1) Les restes de ce monument ont été reproduits par la lithographie, dans les *Archives curieuses de Nantes*, etc., par Verger, in-4°, 1837, t. Ier.

(1) Ainsi, M. Chapplain le nomme le *duc de Raiz*, bien que la baronnie de ce nom n'ait été érigée en duché qu'en 1581; — Daru lui donne plusieurs femmes qu'il fit mourir successivement; et cependant, la seule qu'il ait eue, Catherine de Thouars, lui a survécu et a épousé en secondes noces Jean de Vendôme; — Roujoux, Bonnelier et autres, ont le plus souvent défiguré les faits.

(2) *Description de la rivière d'Erdre*, par Richer, Nantes, 1820, p. 17.

(3) *Lycée Armoricain*, 1823, t. II, pp. 96 et 172. Malgré la réfutation de Richer, M. de Kerdanet a maintenu sa manière de voir dans l'édition des *Vies des saints de Bretagne*, qu'il a donnée avec Mgr Graveran, Brest, 1837, p. 14.

(4) Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 218.

(5) Le *Breton* du 30 juillet 1852 et du 11 janvier 1850, qui reproduit une découverte dont nous parlons plus bas.

Bleue a d'ailleurs son analogie dans la légende de sainte Trifine, femme de Conmôr (*Biog. Bret.*, t. Ier, p. 549), laquelle vivait dans le VIe siècle. De curieuses fresques, de style du XIIIe ou du XVe siècle dit-on, remises au jour en 1850, à la voûte de la chapelle de Saint-Nicolas, près de Bieuzy (Morbihan), retracent des scènes qui, sauf la résurrection de sainte Trifine par saint Gildas, offrent une complète analogie avec celle du conte (1), et concordent, quant au fond, avec ce qu'Albert le Grand (*Vies des Saints*, etc., 3e édit., 1680, p. 16) et Dom Lobineau (p. 75) avancent, dans la vie de saint Gildas. Quoi qu'en ait dit Richer, il n'est nullement déraisonnable d'admettre que Perrault ait dû et pu connaître la première de ces sources, expression de traditions populaires contemporaines, ou même antérieures, attestées, soit par les rimes latines qui se chantaient dans le diocèse de Vannes, le jour de la Saint-Gildas, en commémoration de sainte Trifine, soit par les peintures de la chapelle de Saint-Nicolas, qui n'étaient peut-être pas alors badigeonnées. D'un autre côté, à ceux qui veulent que le conte soit sorti tout entier du cerveau de son auteur, nous répondrons que ce récit, commenté et vaguement rapproché du souvenir traditionnel des crimes de Gilles, aura fait croire à son identité avec Barbe-Bleue, quoiqu'ils ne se ressemblent que sur un point, la cruauté. Remarquons d'ailleurs qu'Ogée, qui rapporte souvent les traditions locales, ne parle pas du nom de Barbe-Bleue appliqué à Gilles de Rais, mais seulement du terrible souvenir qu'il a laissé dans les campagnes, dont les habitants diront peut-être que Barbe-Bleue a possédé leur château, mais ne citeront pas, de la vie de leur ancien seigneur, un seul fait qui, transmis d'âge en âge, ait un caractère de perpétuité suffisant pour être admis comme tradition locale.

Ainsi, que Perrault ait emprunté directement ou non son sujet aux légendes bretonnes, la question nous semble résolue en ce sens que Gilles ne lui a pas fourni le type de son Barbe-Bleue, et que si une confusion a eu lieu sur ce point, elle est due à des rapprochements faits à la légère.

La seconde question : *Gilles de Rais avait-il ou n'avait-il pas sa raison?* n'a pas de base plus solide; cette opinion a été puisée dans le *Mémoire de ses héritiers*, adopté sur ce point par d'Argentré, D. Lobineau, D. Morice et Dezormeaux, qui ont reproduit cette assertion, soit qu'ils voulussent ménager une illustre famille, soit qu'il leur répugnât de constater qu'une riche intelligence s'était librement abaissée à la plus dégradante férocité. Mais le procès de Gilles de Rais, loin de contenir la moindre allusion à sa prétendue folie, fournit, au contraire, en rapportant ses aveux, la meilleure preuve qu'il jouissait, aussi bien que ses complices, de sa pleine raison et de sa libre volonté. Que, surexcité par l'abus répété des liqueurs spiritueuses et des plaisirs sexuels, il ait eu dans certains moments de l'incohérence dans ses idées, c'est possible, très-probable même. Mais qu'il y a loin de cette situation accidentelle à une absence permanente de la raison, à cet état de l'homme entraîné irrésistiblement vers un but auquel il essaierait en vain de se soustraire! Nos anciens historiens en ont pensé ainsi en le représentant comme un homme *de sens et d'entendement*, qui s'était laissé entraîner à la recherche de l'or au moyen de la sorcellerie, pratiquée par les hommes de son temps les plus renommés pour leur esprit. Alors que les papes, les rois, les parlements, les hommes les plus sages et les plus instruits traitaient, à l'égal des questions les plus sérieuses, celles qui concernaient la sorcellerie, il est tout naturel que Gilles de Rais, après avoir épuisé, pour recouvrer ses richesses, les secrets de la science impuissante des hommes, ait eu recours, en dernier ressort, à cette sorcellerie dont les merveilles étaient attestées non seulement dans les livres cabalistiques, mais aussi par les condamnations les plus graves. Si l'on rapproche des exigences de la démonagogie les habitudes vicieuses que Gilles avait contractées dès sa jeunesse et son orgueil, qui lui faisait regarder ses vassaux comme des êtres d'une nature inférieure à la sienne, on ne sera peut-être surpris ni de sa facilité à offrir à Satan des sacrifices humains, ni de la fréquence de ces sacrifices, surtout si l'on réfléchit que les excès de la bonne chère et des jouissances stimulent parfois la cruauté. La meilleure preuve que ce misérable n'est pas irrésistiblement mu par une seule idée, comme le véritable insensé, c'est que, s'il veut de l'or, du moins ne le veut-il pas à tout prix. Superstitieux autant que crédule, il s'imagine bien pouvoir tromper Dieu; mais la crainte de subir une éternité de souffrances l'effraie au point de lui faire, dans toutes ses promesses au diable, sauvegarder son âme et son corps. Un morceau de la vraie croix, de précieuses reliques de saints, une oraison mentale, l'ont préservé dans plus d'une occasion, comme il l'avoue lui-même.

Passant enfin à un dernier ordre de faits, nous répondrons à ceux qui seraient tentés de regarder comme preuve de folie la prétention de Gilles de Rais à faire contrefaire Jeanne d'Arc long-temps après son supplice, qu'un examen attentif des documents en fournit une explication satisfaisante. En effet, après l'apparition de la vierge de Vaucouleurs, qui avait excité en France et dans l'Europe entière une sensation qui tenait du prodige, non seulement le bruit se répandit qu'elle avait été préservée des

(1) *Echo de Morlaix* du 19 janvier 1850, et *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1850, 2e vol., p. 133.

flammes, mais plusieurs filles voulurent se faire passer pour elle, en se disant inspirées de Dieu. Gilles de Rais, pour qui tous les moyens étaient bons quand il s'agissait de servir ses passions, s'empressa de tirer profit de l'effervescence crédule qui portait les populations à croire aux choses les plus impossibles. Ainsi, nous apprenons, dans une *rémission* accordée par Charles VII au capitaine Jehan de Siquemville, au mois de juin 1441, « que deux ans ou environ, le feu sire de Rais dit (à ce Siquemville, écuyer de Gascogne) qu'il vouloit aller au Mans et qu'il vouloit qu'il prinst la charge et le gouvernement des gens de guerre que avoit lors une appelée Jehanne, qui se disait pucelle, en promettant que, s'il prenoit ledit Mans, qu'il en seroit capitaine; lequel suppliant, pour obéir et complaire audit feu sire de Rais, son maître, duquel il étoit homme à cause de sa femme, lui accorda et print ladite charge et se tint par certain temps autour les pays de Poitou et d'Anjou..... » Le Dauphin, qui avait été envoyé « pour oster les pilleries et faire widier les gens de guerre qui estoient en icelui païs de Poitou, » prit alors Siquemville et le mena prisonnier à Montaigu, où il devait être jugé; mais il s'échappa de prison. Or, ne semble-t-il pas naturel que le Dauphin vint à Tiffauges, non pour rattacher à son parti Gilles de Rais, mais bien pour lui adresser, de la part de son père, de sévères remontrances; que si, dans ses supplications au roi, Siquemville garde le silence sur le but de son ancien maître, nous savons, d'autre part, que le maréchal, non content, comme tous les débauchés, de se vautrer dans la fange du vice, se plaisait encore à y entraîner les autres par les voies les plus détournées et les plus honteuses, comme cela ressort de ce passage du livre des *Femmes célèbres*, écrit en 1504, *par Antoine Dufaur* (1): « *Il a bien esté depuis une faulcement* surnommée pucelle du Mans, ypocrite, ydolâtre, invocatrice, sorcière, magique, lubrique, dissolue, enchanteresse, le grand miroir de abusion, qui, selon son misérable estat, essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pucelle avait fait de biens. Après sa chimérale, ficte et mensongière dévotion, de Dieu et des hommes délaissée, comme vraye archipaillarde, tint lieux publiques. De laquelle, pour l'honneur des bonnes et vertueuses, n'en vueil plus longuement escrire (2). » Ces faits durent puissamment contribuer à décider Charles VII à prêter son autorité royale à l'Église et au duc de Bretagne, pour mettre fin à tant de scandales cachés, devenus enfin publics. Ni le Dauphin, ni Richemont, ni aucun des seigneurs de l'époque, ne réclamèrent contre l'arrestation du maréchal, preuve évidente qu'ils ne le regardaient pas comme atteint de démence.

(1) Né à Orléans, provincial des Dominicains de France, confesseur de Louis XII et d'Anne de Bretagne, à la requête de laquelle il composa cet ouvrage ; il mourut évêque de Marseille, en 1509.

(2) *Documents sur la fausse Jeanne d'Arc, qui parut de 1436 à 1440*, insérés dans le *Procès de Jeanne d'Arc*, par Quicherat, t. IV, p. 281, et t. V, pp. 333–336 et 465.

Gilles de Rais n'est donc pas, comme on l'a supposé quelquefois, un batailleur du moyen-âge, un de ces écorcheurs poursuivis par l'autorité royale, un scélérat grandiose, un tyran de ses vassaux, affichant hautement la cruauté et se protégeant par ses donjons contre la haine des opprimés; mais un ignoble débauché qu'une cruauté réfléchie met à la piste de tous les moyens d'assouvir ses insatiables désirs. C'est ainsi qu'après s'être entouré d'une véritable auréole de gloire chevaleresque, il inventait de diaboliques saturnales dans lesquelles les cris des enfants torturés, éventrés, se mêlaient au choc des coupes remplies de liqueurs enivrantes et aux chants bachiques de ses convives infernaux. « Il jouissait de la mort, encore plus de la douleur (1); d'une chose si cruellement sérieuse, il avait fini par se faire un passe-temps, une farce; les cris déchirants, le râle flattaient son oreille; les grimaces de l'agonisant le faisaient pâmer de rire; aux dernières convulsions il s'asseyait, l'effroyable vampire, sur la victime palpitante (2). »

On a trop diversifié ses crimes, car s'ils sont nombreux et horribles, ils se réduisent pourtant à trois espèces : Violation des immunités ecclésiastiques, enlèvement et meurtre d'enfants, invocations au diable. Ainsi, libre de tout frein, il se laissa entraîner par des passions d'une bassesse et d'une fureur révoltantes, qui le perdirent en devenant la source de tous ses forfaits. Ni le haut rang qu'il occupait, ni son instruction, ni son immense renommée, ni le souvenir de la noble et pieuse Jeanne d'Arc, dont il avait été le digne émule, ni la société de sa femme et de sa fille, qui lui offrait les douces joies de la famille, ni ses principes religieux, qu'il n'a cependant jamais abandonnés, rien ne put l'arrêter sur la pente du crime. Pour peindre ce caractère avec vérité, il faudrait broyer ensemble, sur une même palette, courage et faiblesse, bonté et férocité, foi et incrédulité. La vie de cet homme monstrueux prouve non pas ce que peut la force alliée à l'ignorance, mobiles qui furent souvent, au commencement du xve siècle, les seuls guides des seigneurs; mais bien à quel degré de cruelle et brutale lubricité descendent les plus vils instincts satisfaits avec une ardeur sans cesse renaissante.

Il était temps que la concentration du pouvoir vînt mettre un terme à de tels désordres. La féodalité, qui avait été grande, n'avait plus

(1) « Et ledit sire prenait plus de plaisir à leur couper ou voir couper la gorge qu'à.... Il leur faisait couper le col par derrière, pour les faire languir. » *Biblioth. imp.*, ms. 493, F.

(2) Michelet, *Histoire de France*, t. V.

ni force ni dignité, et les crimes se commettaient impunément au grand jour, ou se dissimulaient dans l'ombre des châteaux. Le juste châtiment de Gilles de Rais inaugura pour la France une ère nouvelle, en prouvant que la justice, alors qu'elle n'était pas entravée par la politique, pouvait désormais, grâce aux réformes arrêtées depuis quelques années par Charles VII, atteindre les grands coupables.

A. G.....d.

RALLIER DU RATY (Toussaint-François), — écuyer, né à Rennes vers 1665, fut l'un des maires de Rennes dont l'administration a été tout à la fois la plus longue, la plus agitée et la plus honorable. C'est à peine cependant si l'on sait à Rennes que son nom a été attaché à l'une des rues de la ville par la reconnaissance de nos ancêtres.

Créé maire en 1695, moyennant finance (24,875 liv.), il se vit dépouillé de son office en 1717 par un édit qui, méconnaissant les priviléges accordés à la ville par Henri IV, supprima tout-à-coup cet office dans un but fiscal, et remit les choses en l'état où elles étaient avant 1692. Une supplique du corps de ville au roi ayant vainement réclamé le rétablissement de l'office supprimé, Rallier fut élu procureur syndic, nom que portait le chef de la communauté de ville avant l'édit de Henri IV.

Après avoir été témoin de l'incendie qui dévora, en 1720, un tiers de la ville de Rennes, et avoir montré dans ces cruelles circonstances un dévoûment sans bornes, récompensé par le don d'une médaille d'or que lui envoya le roi, Rallier vint, le 1er janvier 1729, remettre ses pouvoirs à la communauté, et s'exprima alors ainsi : « Si l'autorité souveraine, que je respec» terai toujours, m'a dépouillé, en supprimant » mon état, de l'héritage de mes pères, il me » reste du moins cette consolation d'avoir tou» jours marché dans les voies de l'honneur. » Instamment prié de continuer ses fonctions, au moins pendant un an, il se rendit à ce vœu si honorable pour lui.

La ville sortait à peine de ses ruines. Il eut à la diriger et à la soutenir dans tous les efforts qu'elle faisait pour se reconstruire, efforts qui, bien que secondés par la royauté, n'en rencontraient pas moins de nombreux obstacles dans le mauvais vouloir, l'ignorance ou les malversations des agents secondaires. Il lui fallut aussi lutter plus d'une fois contre les empiétements de la royauté ou de ses représentants.

En 1733, les offices municipaux supprimés furent rétablis par un nouvel édit; mais il ne paraît pas que Rallier ait repris le titre de maire. Ses concitoyens lui continuèrent celui de procureur-syndic dont il ne devait pas jouir longtemps désormais. Le 25 mars 1734, il mourut après trente-neuf ans de magistrature. Ses funérailles furent célébrées, aux frais de la ville, avec une grande pompe, au milieu de la douleur publique, la plus vraie de toutes les oraisons funèbres. La communauté, convoquée en séance extraordinaire, le 26, par M. Bodin, ancien syndic, décida que le corps de ville s'assemblerait le lendemain, en son hôtel, pour marcher, en habits de cérémonie, à son convoi; que quatre anciens syndics porteraient les coins du drap mortuaire, en robe de palais et bonnet, et qu'ils salueraient les demoiselles Rallier de la part de la communauté; que toutes les paroisses et communautés de religieux mendiants de la ville seraient invitées par une lettre circulaire de vouloir bien assister au convoi, et faire faire les sonneries accoutumées; qu'il serait présenté des cierges à tout le clergé; que le grand-autel de Saint-Etienne, les portes de cette église et celles de l'hôtel-de-ville seraient tendus de noir et ornés de six cents écussons, moitié aux armes de la ville, moitié à celles du sieur Rallier; qu'il serait fait une chapelle à l'entrée de l'hôtel-de-ville, où serait exposé le corps, et finalement, que le convoi se rendrait à Saint-Etienne par la rue de la Cordonnerie, etc. etc.

Un nom de rue est tout ce qui nous reste du souvenir de la longue administration de cet homme ferme, actif et éclairé. Son buste, à défaut de statue, ne devrait-il pas figurer à l'hôtel-de-ville, près de celui de Leperdit, autre noble exemple légué à leurs successeurs !

E. D. V.

RALLIER DES OURMES (Jean-Joseph), —fils de noble homme Julien-François Rallier, sieur des Ourmes, conseiller du roi, receveur ancien des décimes de l'évêché de Rennes, et de Marie de Baudouard, naquit le 25 mai 1701, et fut baptisé le lendemain à l'église de Notre-Dame de Vitré. Il fit ses études chez les Jésuites de Rennes, qui lui confièrent les fonctions de régent dans un de leurs colléges. Tout jeune encore, il avait manifesté l'intention d'entrer dans l'institut, quand des intérêts de famille et la mort d'un frère aîné, qui laissait une fortune délabrée, le déterminèrent à rentrer dans le monde. Après avoir sauvé les restes de cette fortune, il se maria et devint conseiller au Présidial de Rennes. Tous ses loisirs furent partagés jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 23 juin 1771, à son manoir de la Rivière, près Vitré, entre l'étude des sciences mathématiques, l'éducation de ses enfants et sa participation aux travaux de la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Bretagne, dont il avait été l'un des fondateurs.

Indépendamment des nombreux travaux manuscrits qu'il a laissés, on lui doit les articles *Echelle arithmétique*, *Escompte*, *Intérêt*, *Progression*, tous relatifs à l'arithmétique, et insérés dans l'Encyclopédie, comme celui qui a pour titre : *Vœu conditionnel*. L'auteur définit le

vœu conditionnel, un engagement qu'on prend avec Dieu de faire telle ou telle chose qu'on suppose lui devoir être agréable, en vue et sous condition d'en obtenir telle ou telle faveur. Ainsi défini, le vœu conditionnel renfermerait, dit-il, tout ce qui caractérise un véritable marché, insolent pour la divinité. Après avoir examiné la nature des vœux chez les païens, qui, ajoute-t-il, avaient des idées trop grossières de la divinité pour sentir l'indécence d'un semblable pacte, il dit qu'après l'établissement du Christianisme, les princes, affranchis de vaines terreurs, firent main-basse sur tous les *ex-voto*, et que leur témérité n'eut aucune mauvaise suite. Cet article, par sa contexture, et malgré toutes les précautions dont s'entoure l'auteur, nous semble indiquer qu'il a eu en vue de battre en brèche cette pratique religieuse plutôt chez les chrétiens que chez les païens. Si Rallier n'était pas un pur déiste, comme il en a laissé la réputation que n'a point entièrement effacée l'espèce de rétractation qu'il fit en appelant ou laissant approcher, à sa mort, un prêtre catholique qui lui administra les derniers sacrements, au moins est-il certain que le collaborateur de l'Encyclopédie avait sur les matières philosophiques et religieuses des principes peu orthodoxes qu'il inculqua à son fils, comme l'attestent divers passages des écrits de ce dernier, dont il fut le seul maître.

Rallier a fourni en outre aux *Mémoires des Savants étrangers de l'Académie des sciences :* I. *Mémoire sur les Carrés magnétiques* (t. V, année 1763). II. *Usage des diviseurs d'un nombre pour résoudre un problème d'arithmétique* (t. V, 1768), III. *Méthode facile pour découvrir tous les nombres premiers contenus dans un cours illimité de la suite des impairs, et tout d'un temps, les diviseurs simples de ceux qui ne le sont pas.* IV. *Méthode nouvelle de division quand le dividende est multiple du diviseur, et d'extraction quand la puissance est parfaite.* En vue de rendre cette méthode applicable, Rallier avait rédigé des tables fort étendues, des nombres premiers et des diviseurs simples de ceux qui ne le sont pas, tables restées inédites, mais dont l'impression est devenue inutile depuis l'impression des tables de M. Lidonne, en 1808.

P. L...t.

RALLIER (Louis-Anne-Esprit), — fils du précédent, et petit-neveu du maire de Rennes (*Voy. ci-dessus*), naquit à la Rivière, paroisse de Montautour (Ille-et-Vilaine), le 23 septembre 1749. Après avoir terminé ses études sous les yeux et la direction de son père, il entra, en 1766, à l'âge de dix-sept ans, comme lieutenant en second, à l'Ecole militaire de Metz, d'où il sortit deux ans après, le second d'une promotion fort nombreuse, avec le brevet de lieutenant en premier dans le corps royal du génie. Attaché à la citadelle du Port-Louis, il en améliora les travaux de défense, et rédigea dans ce but plusieurs mémoires conservés dans les archives de ce fort, et attestant l'étendue de ses connaissances comme la grandeur de ses vues.

Il venait d'être promu au grade de capitaine lorsqu'éclatèrent les événements d'Amérique (1776). Attaché à l'armée expéditionnaire, il fut chargé d'abord de la direction des ouvrages de fortification que le gouvernement fit exécuter à la Dominique, après la conquête de cette île, puis successivement employé aux travaux de la Grenade, de la Guadeloupe et de la Martinique. Embarqué en 1780 sur le vaisseau la *Couronne*, il assista aux trois combats que M. de Guichen livra à l'amiral Rodney dans les journées des 17 avril, 15 et 19 mai.

Rentré en France après la paix de 1783, Rallier reçut, l'année suivante, une pension de 600 livres qui lui fut accordée comme récompense des services qu'il avait rendus dans les différentes fonctions dont il avait été chargé. Il profita de cet intervalle de repos pour s'assurer les jouissances du foyer domestique, le jour où sa santé, qui commençait déjà à s'altérer, le forcerait de renoncer à la carrière des armes; et au mois de février 1785, il se maria à Fougères, où il passa toujours dans la suite le temps qu'il ne donna pas aux affaires publiques. Rappelé au commencement de 1786, il s'embarqua pour Saint-Domingue, où il reçut la croix de Saint-Louis.

Cependant les fatigues non moins que le climat avaient sensiblement altéré sa constitution naturellement délicate. Il sollicita l'autorisation de revenir en France, et y rentra à la fin de 1789. En 1791 il fut compris dans le nombre des officiers du génie qui furent alors admis à la retraite ; mais il avait reçu de la nature une trop grande activité, qu'il avait encore développée par une longue habitude du travail, pour rester dans l'oisiveté et l'inaction. D'ailleurs le chagrin de la perte des deux garçons qu'il avait eus et qui se suivirent à quelques mois de distance dans la tombe, lui faisait un devoir de chercher des distractions dans des occupations sérieuses. Ce fut alors qu'il s'adonna plus particulièrement qu'il ne l'avait fait encore à la culture des lettres. Ses concitoyens lui vinrent aussi en aide ; et, comme il s'était montré partisan honnête et modéré des idées nouvelles, ils eurent l'heureuse pensée de mettre à profit ses connaissances et ses talents pour le service de la cité. Appelé successivement par leurs suffrages et par le choix du gouvernement, aux fonctions d'officier municipal, d'économe gratuit d'un hôpital et d'administrateur du district, Rallier s'en acquitta de la manière la plus désintéressée et à la satisfaction de tout le monde. En 1793, l'hospice qu'il dirigeait ayant été dévasté par l'armée vendéenne, il se rendit à Rennes et fit entre les mains des représentants

du peuple qui s'y trouvaient en mission l'abandon entier de sa pension de retraite (1,333 livres), espérant que ce sacrifice lui faciliterait l'obtention des secours dont les pauvres, les malades et les blessés avaient besoin. Ce sacrifice fut à peu près en pure perte ; mais il ne se découragea pas. Il fit bâtir à ses frais une aîle considérable aux bâtiments de l'hospice général et mit cet établissement en rapport avec les besoins qu'il était appelé à soulager. Bientôt ses concitoyens trouvèrent une occasion de lui témoigner leur reconnaissance : leurs suffrages le portèrent au Conseil des Anciens, au mois de septembre 1795. Nommé, le 29 octobre, inspecteur de la salle, il s'occupa beaucoup d'objets de législation et de finances, prit une part active à toutes les discussions concernant les colonies françaises d'Amérique, essayant toujours, dans la question de l'esclavage, de faire prévaloir les principes de la modération, et publia plusieurs fois d'importantes observations auxquelles son long séjour en Amérique et sa connaissance des mœurs des habitants donnaient un caractère d'autorité toute particulière. Sorti du Conseil des Anciens en 1799, il fut aussitôt réélu à celui des Cinq-Cents. Dans cette assemblée, il prit souvent la parole sur les questions relatives aux canaux, aux hospices, aux colonies, et combattit constamment toutes les mesures proposées par le parti Jacobin, dont la journée du 30 prairial avait relevé les espérances. C'est ainsi que, le 22 messidor an VII, il demanda qu'on ne pût retenir comme ôtages que les individus légalement convaincus d'avoir fait partie des bandes d'assassins, et que, le 6 thermidor suivant, il émit l'opinion qu'il y avait lieu de maintenir les mots *haine à l'anarchie* dans la formule du serment exigé des gardes nationaux. Il fut conservé au Corps législatif, lors de sa première formation; mais il donna sa démission à l'époque du premier renouvellement partiel, dans la pensée que le sort devait désigner les membres sortants, et qu'il épargnerait ainsi une chance défavorable à quelques-uns de ses collègues. Ses concitoyens lui tinrent compte de cette démarche si désintéressée, et, au mois de mai 1811, le collége électoral du département d'Ille-et-Vilaine le rappela à une fonction que nul n'était plus digne d'occuper, et qu'il conserva jusqu'au 20 mars 1815.

Les principes que proclamait la Restauration étaient trop en harmonie avec ceux dont Rallier avait fait la règle de sa vie tout entière pour qu'il ne s'y rattachât pas sincèrement. L'Académie de Dijon ayant mis au concours cette question : *Quels sont les moyens à employer après une grande révolution, pour confondre tous les sentiments d'un grand peuple dans l'amour du roi et de la patrie*, il envoya un discours dans lequel il avait pris pour devise ces vers d'Ovide, qui semblent avoir inspiré sa conduite dans la plupart des circonstances de sa vie :

Da veniam scriptis quorum non gloria nobis
Causa, sed utilitas officiumque fuit.

Quelques pièces de vers en l'honneur du roi témoignèrent de ses sympathies d'alors, que la naissance du duc de Bordeaux lui fournit encore l'occasion de manifester de la même manière. Louis XVIII l'en récompensa en le nommant, en 1817, président du collége électoral de l'arrondissement de Fougères, vice-président de la 3e section du même collége, et chevalier de la Légion-d'Honneur en 1821.

En 1827, Rallier, très-avancé en âge, et dont les sympathies pour la Restauration s'étaient singulièrement refroidies, accepta la candidature à la députation, qui lui était offerte par l'opposition libérale des arrondissements de Fougères et de Vitré réunis. L'ayant emporté sur le candidat du Gouvernement, il présida la Chambre, comme doyen d'âge, à l'ouverture de la session; mais il ne prit qu'une part très-peu active aux travaux législatifs, et donna sa démission à la fin l'année de 1828. Le 2 août 1829, il était monté sur une chaise, pour atteindre un livre à l'un des étages supérieurs de sa bibliothèque; le pied lui manqua, et il fit une chute des suites de laquelle il expira le surlendemain, après avoir reçu les secours et les consolations de la religion. A la nouvelle de sa mort, une consternation générale se répandit dans la ville de Fougères, surtout parmi les pauvres, dont il s'était toujours montré le généreux bienfaiteur. L'administration des hospices, dont il était membre, réclama de l'autorité préfectorale l'autorisation de le faire inhumer dans la chapelle de l'hospice Saint-Louis, pour lequel il avait tant fait, et lui fit élever un monument dont l'inscription suivante rappelle les titres qui lui ont mérité cette distinction :

Ici repose la dépouille mortelle
de M. Louis-Anne-Esprit
Rallier, ancien capitaine
au corps royal du Génie,
ancien député,
chevalier de Saint-Louis
et de la Légion-d'Honneur,
né le 23 septembre 1749,
décédé à Fougères le 4 août 1829.

Sa longue carrière
fut une continuité de services et de bienfaits.
Il consacra
ses talents à sa patrie,
ses loisirs à l'étude,
son crédit au bien de ses concitoyens,
sa fortune aux indigents.
Les administrateurs des hospices,
ses collègues, l'ont fait inhumer
dans cette enceinte au milieu des pauvres
dont il fut le bienfaiteur et le père.

Le conseil municipal, de son côté, donna son nom à une des rues de la ville à l'ouverture de laquelle il avait contribué, et la génération qui vit aujourd'hui a ratifié le jugement porté sur lui par ses contemporains, en accordant à sa mémoire la vénération due à un désintéressement et à une libéralité presque sans sans exemple.

Rallier a publié un certain nombre d'ouvrages. Outre les brochures politiques et les discours que nous avons déjà cités, on lui doit : I. *Recueil de chants moraux et politiques*. Paris, 1799, in-12. II. *Œuvres patriotiques et morales*. Paris, Migneret, 1813, 2 vol. in-8°. — *Les mêmes*, 2e *édit.*, *contenant sept tragédies avec des imitations d'Horace et d'Ovide*. Paris, Migneret, 1822, 2 vol. in-8°. III. *Essai sur les propriétés de la nouvelle cissoïde, tant avec la cissoïde de Dioclès qu'avec un grand nombre d'autres courbes*. Paris, Bachelier, 1822, in-8° (pl.). Il a encore publié, dans les *Mémoires de l'Académie celtique et de la Société des antiquaires de France*, les travaux suivants : 1° *Mémoire sur les forts de verre de l'Ecosse* (*Mémoires de l'Académie celtique*, t. III, 1809); 2° *Mémoire sur quelques monuments antiques que renferme la forêt de Fougères, avec une pl.* (*Id.*, t. V, 1810); 3° *Mémoire sur quelques monuments antiques de l'île de Pâques* (*Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, t. II, 1820); 4° *Mémoire sur les cercueils de pierre qui ont été trouvés en diverses communes du département d'Ille-et-Vilaine* (*id.*, t. IV, 1823); 5° *Observations sur quelques antiquités du département de la Mayenne* (*id. id.*) — Il était membre correspondant de la Société polymathique du Morbihan. L. M.

RAOUL (Joseph-François), — né à Tréguier (Côtes-du-Nord), le 4 avril 1766, entra dans la marine comme mousse, le 1er janvier 1782, et navigua en cette qualité jusqu'au 27 octobre de la même année, sur la corvette le *Facteur*, où il participa à deux combats, l'un au nord de l'île de Batz, l'autre dans la baie de Quibéron. Il n'avait pas cessé d'être à la mer et était parvenu au grade de chef de timonnerie, lorsqu'il fut embarqué, le 15 août 1791, comme premier pilote, faisant fonctions de commis aux revues, sur la frégate la *Recherche*, envoyée avec la frégate l'*Espérance*, sous les ordres de d'Entrecasteaux, à la découverte de La Pérouse. Ce fut lui qui, dans le cours de cette expédition, découvrit, le 16 mars 1793, par 29° 16' 45" de latitude sud, et 179° 35' 40" de longitude est, l'île à laquelle son nom a été donné. Son concours aux travaux de cette campagne lui a mérité les éloges que M. Beautemps-Beaupré lui a maintes fois donnés, ainsi qu'à son frère (*voy. ci-après*), notamment p. 4 de sa *Méthode de levée et de construction des cartes et plans hydrographiques*, où il dit que, dans sa campagne sur la *Recherche*, il fut secondé par plusieurs observateurs habiles parmi lesquels la reconnaissance lui fait un devoir de signaler MM. Raoul frères, et M. Gicquel; puis, dans sa *Description nautique de la côte de France sur la mer du nord de Calais à Ostende*, où il les cite au nombre des officiers dont le courage et les talents distingués lui ont procuré l'avantage d'avoir fait un ouvrage utile aux marins.

Retenu prisonnier pendant quatorze mois à Batavia, au cap de Bonne-Espérance et en Angleterre, Raoul ne put reprendre son service actif que le 26 avril 1796, sur le vaisseau le *Pluton*, armé à Brest. Devenu enseigne de vaisseau, il concourut à l'expédition d'Irlande, sur le vaisseau le *Tourville*, puis sur l'*Immortalité*, dans la division Bompard. Dans deux combats meurtriers qu'il soutint sur cette frégate, les 12 et 20 octobre 1798, il reçut sept blessures graves, dont une lui occasionna la perte de l'œil droit. Prisonnier de guerre du 22 octobre 1798 au 11 janvier 1799, il fut, à son retour en France, nommé lieutenant de vaisseau et employé, d'abord au dépôt général des cartes et plans de la marine, puis à Anvers, où il releva, sur le cutter la *Flèche*, le plan de l'Escaut, qu'il exécuta de manière à mériter les félicitations qui lui furent adressées par le ministre de la marine. Après une année employée à Paris, à la continuation de ce travail, il fit une inspection des signaux sur les côtes de Bretagne, et fut ensuite chargé, en 1801 et 1802, de faire l'hydrographie des côtes de Flandre. Commandant, en 1804, le vaisseau l'*Impérial*, monté par le contre-amiral Leissègues (*voy. ce nom*), il reçut trois blessures dans le combat du 6 février 1804. A son débarquement du vaisseau le *Vétéran*, qu'il commanda du 8 février au 15 juillet 1807, pendant sa relâche à Concarneau, il fut de nouveau employé au dépôt général, qu'il quitta pour commander, du 10 septembre 1807 au 26 septembre 1810, tant comme lieutenant de vaisseau que comme capitaine de frégate, la corvette le *Département-des-Landes*, employée à la protection des convois de Bordeaux à Rochefort. Dans une campagne que cette corvette fit à la Guadeloupe, il s'empara, le 29 septembre 1808, du brick anglais la *Maria*, et, le 9 novembre suivant, il se disposait à combattre un autre brick, lorsque survinrent deux frégates anglaises devant lesquelles il prit chasse. Pendant les dix-huit mois qu'il commanda la frégate la *Méduse* (27 septembre 1810—23 mars 1812), il fut chargé d'une mission pour Java. Lors de la prise de cette colonie par les Hollandais, il força la frégate la *Bellone*, qui l'avait attaqué, à s'échouer, après lui avoir tué ou blessé soixante-douze hommes de son équipage. A son arrivée aux attérages de France, il fut poursuivi par une escadre anglaise, et ne put lui échapper qu'en passant au milieu d'elle sous pavillon

anglais. Capitaine de vaisseau depuis le 28 février 1812, il commanda pendant deux années, dans l'Escaut, le vaisseau le *Trajan*, qui eut beaucoup à souffrir lors du bombardement d'Anvers. Il continuait de servir à Brest, lorsqu'il y mourut le 16 mars 1816, après trente-deux ans de services, dont plus de vingt-quatre en guerre. Il était officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. P. L...t.

RAOUL (Ange-Aimé-Marie), — frère du précédent, né à Tréguier, le 25 février 1769, fit, comme aide-pilote de la frégate la *Recherche*, l'expédition envoyée à la découverte de la Pérouse, et participa avec son frère à tous les travaux hydrographiques de la campagne. Nommé enseigne de vaisseau, à son retour, le 26 brumaire an V, et lieutenant de vaisseau le 5 mars 1803, il était embarqué, lors de l'affaire des brûlots de Rochefort, sur le vaisseau le *Jemmapes* qu'il contribua à sauver. Ce fut aussi d'après ses indications que le *Régulus* put être conduit dans la rivière de Bordeaux par la passe de Maumusson.

Attaché depuis 1815 au Dépôt général de la Marine, il y obtint le grade d'ingénieur hydrographe de première classe, dans lequel il fut retraité, le 29 octobre 1834, après plus de quarante-neuf ans de services, dont dix-neuf campagnes.

On lui doit spécialement le plan de la rivière de Bordeaux, qu'il leva pendant la guerre, presque sous le feu des Anglais, et celui de Cadix et des environs. Il a en outre travaillé avec M. Beautemps-Beaupré au lever des côtes de France, de Dunkerque à Bayonne. Il est mort à Paris, le 14 avril 1842. P. L...t.

RAOUL (Étienne-Louis), — fils de François-Joseph (*voyez ci-dessus*), naquit à Brest le 23 juillet 1815. Il n'avait que neuf mois lorsqu'il perdit son père. La sollicitude maternelle atténua les conséquences qu'aurait pu avoir pour le jeune orphelin cette perte prématurée. Raoul, de son côté, sembla puiser dans sa situation cette énergie calme qui l'a conduit à faire tant et si bien dans sa trop courte carrière. Nommé chirurgien auxiliaire de 3e classe, au port de Cherbourg, le 20 janvier 1836, il fut entretenu le 30 mars suivant, puis embarqué, comme second, sur la *Triomphante*. Son début fut une rude épreuve. Pendant la longue station de la *Triomphante* aux côtes occidentales d'Afrique, il fut témoin et acteur dans une épidémie terrible de fièvre jaune, qui ravagea le Sénégal et les bâtiments de la station. Par le zèle et le courage qu'il déploya dans ces difficiles circonstances, il révéla ces solides qualités médicales que, plus tard, il devait encore manifester avec tant de succès dans les mêmes parages.

Chargé, après moins d'un an de grade, d'un double service important, celui de la *Malouine* et de l'hôpital de Gorée, par suite de la mort de M. Sandemoy-Dulac, chirurgien en chef de cet établissement, il trouva dans la rectitude de son jugement des ressources que l'on fut surpris de rencontrer chez un si jeune praticien. Echappé aux atteintes du typhus, il put revenir en France, où trois mois après son arrivée, M. de Mackau lui expédia la croix de la Légion-d'Honneur, en lui écrivant qu'il lui envoyait la croix de M. Sandemoy, qu'il avait suppléé.

Ce fut alors qu'il commença cette longue et savante observation des maladies intertropicales, de celles surtout des côtes occidentales d'Afrique, sur lesquelles ses travaux ont contribué à jeter une vive lumière. Le système de Broussais était presque oublié chez nous dans ce qu'il avait d'exclusif, que les hôpitaux de nos colonies, suivant de plus loin le mouvement scientifique, en conservaient encore les errements, Raoul est au nombre de ceux qui démontrèrent le mieux les désastreuses conséquences de la médecine physiologique appliquée au traitement des maladies des pays chauds et qui travaillèrent le plus activement à une réforme thérapeutique devenue nécessaire.

Promu chirurgien de 2e classe, le 18 juin 1839, il embarqua, le 14 juillet suivant, sur l'*Aube*, fit au Brésil et à la Nouvelle-Zélande, sur cette corvette et sur l'*Allier*, une campagne terminée le 15 novembre 1843, jour de son débarquement à Brest et de son départ pour Paris, où il était appelé, afin d'y coordonner les matériaux qu'il avait recueillis pendant cette longue campagne, et qu'il a publiés sous le titre de : *Choix de plantes de la Nouvelle-Zélande, recueillies et publiées par M. E. Raoul, chirurgien de 1re classe de la marine royale, etc.* Paris, Fortin, Masson et Cie, 1846, in-4° de 58 pages de texte et 30 planches. Ses travaux d'histoire naturelle à la Nouvelle-Zélande étaient immenses. Après y avoir constaté la présence et la propagation des plantes que son père avait semées dans la mer du Sud, il forma de nombreuses collections, notamment en botanique, science dans laquelle ses connaissances étaient très étendues. Il avait dressé la flore complète de la Nouvelle-Zélande, en deux parties, dont l'une est déposée au muséum de Brest, l'autre à celui de Paris. Attaché à ce dernier établissement en 1843 et 1844, il démontra, par la classification de sa Flore, qu'on lui devait la connaissance de vingt-quatre genres nouveaux. MM. Brongniart, Decaisne et de Jussieu ne se bornèrent pas à le féliciter; sur leur proposition, M. de Mackau ordonna la publication du *Choix des Plantes* aux frais de la marine. Un catalogue complet et descriptif des plantes indiquées dans l'ouvrage est joint aux dessins, qui sont d'une belle exécution. Raoul avait donné à l'une des plantes le nom du ca-

pitaine Lavaud, commandant de l'expédition; celui de M. de Mackau à une autre et le sien à une troisième.

Pendant qu'il résida à Paris, Raoul se fit recevoir docteur, et peu après il fut reçu chirurgien de 3e classe (18 novembre 1844). Embarqué le 28 août de l'année suivante sur le *Caraïbe*, faisant partie de la station navale des côtes occidentales d'Afrique, composée de trente-cinq bâtiments aux ordres du vice-amiral Montagnès de la Roque, il renouvela les observations qu'il avait faites huit ans auparavant sur ce théâtre de ses brillants débuts, et les réunit en corps d'ouvrage sous forme de lettres, dont chacune, adressée à l'un de ses camarades du corps, est une monographie complète d'une maladie coloniale (colique végétale, dysenterie, fièvre pernicieuse, etc.). Sa mort prématurée ne lui a pas permis de terminer cet ouvrage, et c'est d'autant plus regrettable que, fruit d'une théorie judicieuse et d'une heureuse pratique, il renferme, au dire de ceux qui en ont eu connaissance, les notions les plus précises et les plus étendues que l'on possède en France sur la plupart des terribles maladies qui déciment nos colonies et nos navires.

L'expérience de Raoul sur ces matières était si bien connue et si bien appréciée du ministère de la marine, ses opinions y avaient acquis une telle autorité, qu'en 1851, quatre ans après son retour des côtes d'Afrique, où il avait fait naufrage sur le *Caraïbe*, et deux ans après avoir été nommé médecin-professeur, il fut chargé par le ministre de rédiger une instruction destinée aux capitaines des navires qui commercent sur la côte d'Afrique, et dont les équipages éprouvaient souvent une mortalité dont le ministère s'était justement ému. Le *Manuel* qu'il rédigea était d'une exécution difficile. Composé pour des hommes étrangers à la science, il exigeait, dans les termes, dans les descriptions, une précision, une clarté qui permissent aux personnes les plus dénuées de connaissances, souvent même d'instruction, de reconnaître toujours la maladie, et de ne pas se tromper dans l'application des prescriptions. Ces écueils furent évités, et le *Manuel* rend chaque jour, au Sénégal, d'inappréciables services.

Raoul devait payer cher ces services à la science et à l'humanité. L'excès du travail mina rapidement sa constitution, déjà altérée par son long séjour au Sénégal, et détermina la maladie cérébrale qui l'a enlevé à Brest, le 30 avril 1852, après de grandes souffrances, et au milieu même des labeurs de son enseignement.

Enlevé dans la force de l'âge et toute la sève du talent à ses élèves, qu'il captivait par l'originalité et la solidité de ses leçons, il a laissé dans l'Ecole de médecine navale de Brest les souvenirs d'une profonde et durable sympathie, méritée par son ardeur continue au travail, sa sagacité remarquable et l'étendue de ses connaissances, tant en médecine qu'en histoire naturelle. L'homme privé attirait autant que le savant par l'aménité de son caractère et la sûreté de son commerce. Tout a donc concouru à faire regretter le jeune professeur à qui le temps réservait un brillant avenir scientifique, et qui, déjà, avait conquis une réputation que sa modestie n'avait jamais cherchée, qu'elle semblait même ignorer.

Aidé des renseignements qu'ont bien voulu nous donner deux membres distingués de l'Ecole de médecine de Brest, nous avons pu rendre à la mémoire de Raoul l'hommage qu'elle mérite. En l'exprimant, nous nous sommes plus d'une fois reporté vers son enfance, alors que, dirigeant ses premiers pas dans l'étude des lettres, nous avions reconnu en lui un esprit méditatif joint à un jugement droit et à une piété filiale attestée par son empressement à satisfaire, à prévenir les désirs de sa mère. Dès lors nous pressentîmes que jamais il ne faillirait aux devoirs de la famille, et si nous ne soulevons pas le voile dont il s'enveloppa plus tard en les accomplissant, disons néanmoins qu'il justifia toutes nos prévisions. P. L.. t.

RAPATEL. — Ce nom est celui d'une des familles les plus honorées et les plus honorables de Rennes, et dont les membres, par leur courage et leur mérite, ont conquis de hautes positions sociales. Cette famille se composait de dix enfants, dont neuf garçons. Le père exerçait avec distinction la profession de chirurgien; mais ce n'était pas à lui qu'il était réservé d'illustrer le nom de Rapatel. Cette tâche fut accomplie par ses enfants. Tous, cependant, ne parvinrent pas aux plus hautes fonctions. Aussi avons-nous choisi ceux d'entre eux qui nous ont semblé représenter le plus dignement ce nom, si bien porté encore aujourd'hui.

I. Rapatel (Joseph-Marie), — ingénieur en chef des ponts et chaussées, naquit à Rennes le 20 octobre 1768. Ses premières études furent signalées par de brillants succès littéraires. Lorsqu'arriva le moment d'embrasser une carrière, il céda aux vœux de son père, qui désirait que son fils embrassât la profession de chirurgien, afin, sans doute, de lui léguer un jour sa clientelle. Le jeune Rapatel s'appliqua avec ardeur à l'étude de cette science, si attrayante à certaines intelligences, et, il faut bien le dire, à certaines organisations physiques que le dégoût ne vient jamais chercher. Rapatel n'était pas de ces derniers : la vue du sang l'impressionnait tellement, qu'il dut renoncer à cette profession, devenue insupportable pour lui. Il suivit alors une autre direction et entra bientôt à l'Ecole des ponts et chaussées de Bretagne, réunie plus tard à celle de Paris. Sa capacité et son zèle furent distingués par M. Perronnet, doyen des ingénieurs de France, qui le protégea tout particulièrement et l'honora d'une affec-

tion dont le souvenir fut toujours présent au cœur de Rapatel.

Nommé ingénieur à Nantes, en 1792, il ne fut pas révoqué pendant la terreur. On lui doit la conservation de la belle cathédrale de cette ville, que les révolutionnaires voulaient détruire, dans cette ardeur sauvage de nivellement, qui ne s'arrêtait pas à la pierre et ne respectait ni l'honneur ni la vie des hommes. Rapatel, à force d'instances, obtint qu'un observatoire fût placé sur l'édifice, afin, disait-il, qu'on pût surveiller au loin les marches et les contre-marches des insurgés. En 1810, appelé à Mézières, avec le grade d'ingénieur en chef, il y donna de nouvelles preuves de son zèle et de son dévoûment à ses devoirs: il réforma dans l'administration les abus coupables qui s'y étaient glissés et maintenus. Secondé par un de ses ingénieurs, il déjoua les intrigues d'un entrepreneur cupide. La rédaction d'un projet de canal entre la Meuse et l'Aisne, la direction des travaux du canal de la Haute à la Basse-Meuse à Sedan, le perfectionnement de la navigation de la Meuse et d'autres détails l'occupèrent pendant son séjour à Mézières, qui ne dura que dix-huit mois. A la fin de 1811, il revint à Nantes pour y exercer les fonctions d'ingénieur en chef du canal de Nantes à Brest, dont le projet était adopté, mais dont l'exécution fut suspendue pendant quelques années, parce qu'elle était subordonnée à la prospérité du trésor public, épuisé par les guerres et les malheurs des invasions. En 1817, le service ordinaire du département fut réuni aux attributions de Rapatel, sous la direction duquel les travaux des routes et des ports reçurent une active impulsion. Le phare élevé sur les récifs du Four, l'assainissement de l'île Saint-Nicolas, près Paimbœuf, l'exécution d'une partie du canal de Nantes à Brest, tels sont les titres de Rapatel à la reconnaissance des habitants de la Loire-Inférieure. Ces travaux, poursuivis avec activité, affaiblirent sa santé. Il ne voulut pas y prendre garde et chercher dans un repos nécessaire un remède aux fréquentes douleurs de tête qu'il ressentait. Atteint, au commencement de 1825, d'une fièvre inflammatoire, il fut assez promptement guéri et reprit le cours de ses occupations, qu'une rechûte interrompit pour toujours. Les symptômes alarmants de la fièvre cérébrale se manifestèrent, et, malgré les soins dont il fut entouré, il fut enlevé, à Nantes, le 8 mai 1825, à l'amour de sa famille. Les témoignages de respect et d'attachement qui ne lui avaient pas manqué pendant sa vie lui furent continués après sa mort. Un discours fut prononcé sur sa tombe par M. Thomine, président de la Société académique, dont il faisait partie, et la foule, en se pressant à son convoi, prouva qu'elle savait reconnaître les qualités qui recommandaient Rapatel à l'estime et à l'affection de tous.

II. **Rapatel (Paul-Marie, baron)**, — général de division, né à Rennes, le 13 mars 1782, s'engagea, le 19 février 1798, dans la compagnie territoriale d'Ille-et-Vilaine, et, passant par tous les grades subalternes, il arriva, le 19 juillet 1800, à la 52e demi-brigade de l'armée d'Italie, en qualité de sous-lieutenant. Son courage le fit distinguer entre ses camarades, et il en donna souvent d'éclatantes preuves. Blessé au passage du Mincio et à l'affaire de Caldiero, sous Vérone, il fut nommé lieutenant : dans cette dernière rencontre, il défendit avec cinquante hommes, contre un fort détachement, le poste important de Gombione, et conserva sa position pendant une journée. En 1806 (8 août), il entra dans la garde du roi de Naples, et, le 27 janvier 1808, Joseph-Napoléon, ayant appris qu'au passage du Trivento il s'était jeté au plus fort du courant pour sauver un voltigeur qui se noyait, lui écrivit une lettre flatteuse en le nommant capitaine-adjudant du palais. Rapatel suivit le roi en Espagne, y fit les campagnes de 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, et parvint au grade de colonel. Dans les journées des 17, 18 et 19 novembre 1810, près de Quevada, avec sept cent cinquante hommes, il fit à l'ennemi cinq cents prisonniers qu'il ramena, malgré les efforts d'un corps espagnol très-considérable. Le duc de Dalmatie, et le général Godinot, commandant la province de Cordoue, lui en témoignèrent officiellement leur satisfaction.

Les malheureuses campagnes de 1814, en France, et de 1815, en Belgique, lui fournirent de nouvelles occasions de signaler sa bravoure. Le 16 juin 1815, à Fleurus, il s'empara, avec quelques cavaliers, d'une pièce de 12, et, sur l'ordre du général Habert, il enleva, avec six compagnies de voltigeurs, le village de Saint-Amant, et fit huit cents prisonniers. Le surlendemain, à Waterloo, il commanda la colonne qui occupa Wanvres. Ayant remarqué un moment d'hésitation, il saisit l'aigle du 34e, et, suivi de quelques soldats d'élite, il franchit le pont barricadé de la Dyle, força l'ennemi à se retirer et resta maître de Wanvres.

Le 16 août 1815, Rapatel reçut le commandement de la légion de l'Ariège (5e léger), et fit avec ce régiment la campagne de 1823. Le 11 août de la même année, nommé maréchal-de-camp, il commanda la 2e brigade de la division du 5e corps de l'armée des Pyrénées, puis la 2e brigade de la 2e division de l'armée d'occupation en Catalogne.

En 1832, le général Rapatel fit la campagne de Belgique, et, après le siége d'Anvers, promu lieutenant-général (9 janvier 1833), il partit pour l'Afrique avec le titre de commandant de toutes les troupes et inspecteur-général. Il occupa cette belle position, la première alors, pendant quatre ans, et y confirma la réputation de loyauté et de bravoure qu'il avait acquise sur les champs de bataille de l'Europe. Sous son administration,

une foule d'abus furent réformés; de notables améliorations furent essayées et continuées en ce qui regardait les hôpitaux, les casernes et les camps; il chercha partout et toujours le bien-être du soldat. En même temps, il donna à ses troupes l'exemple du courage en prenant part à plusieurs expéditions, et en chargeant l'ennemi à la tête de la cavalerie. Une fois, entre autres, en novembre 1838, envoyé par le maréchal Clausel auprès d'une compagnie de tirailleurs pour en accélérer la marche, il se trouva, au détour d'un ravin, avec soixante hommes à peine, en face de cinq cents cavaliers arabes. Le général cria : En avant! se précipita sur les Bédouins, les dispersa et tua leur chef de sa propre main. Le soir, le colonel de zouaves (de Lamoricière), accompagné d'un officier et de quelques soldats, vint offrir au général Rapatel le yatagan du chef ennemi retrouvé sur le lieu du combat.

En mai 1837, le général quitta l'Algérie, qu'il devait encore revoir, et remit son commandement au général Danrémont. Les regrets les plus vifs le suivirent en France. Nous citerons un extrait de la *Gazette du Midi* (12 mai 1837), sous la rubrique d'Alger : « M. le général baron » Rapatel part aujourd'hui sur le paquebot *le* » *Papin*, et doit débarquer à Marseille.... Cet » officier-général, honnête homme dans la force » du mot, vaillant sur le champ de bataille, » doué de toutes les qualités morales qui font » l'homme distingué, emporte les regrets de la » population entière : aussi a-t-il été accom- » pagné au bateau par l'élite de nos habitants, » par tout ce que la cité et l'armée ont de plus » recommandable. Ce malheureux pays est des- » tiné à perdre tous ceux qui connaissent ses » besoins et sont à même de faire le bien. Par- » mi ceux-là, M. Rapatel était en première » ligne. »

Après avoir exercé en France les fonctions d'inspecteur-général, Rapatel retourna (7 février 1838) en Afrique, où sévissait le choléra. Une maladie grave, qui mit ses jours en danger, l'obligea à résigner son commandement. « Pendant son séjour à Oran, où il fut envoyé, » la paix régnait en Afrique, le traité de la » Tafna avait été conclu; mais M. Rapatel ne » tarda pas à reconnaître le peu de confiance » que devait inspirer cette paix, dont le chef » arabe s'efforçait journellement d'éluder les » stipulations. Il redoutait qu'elle n'aboutît à » une catastrophe, et, en effet, les massacres » des colons de la Mitidja, en novembre et dé- » cembre 1839, n'ont que trop justifié ses pré- » visions. Il s'efforça, autant qu'il était en son » pouvoir, dans le ressort de son gouverne- » ment, de rendre difficile, sinon impossible, » une agression qui, d'ailleurs, lui paraissait » presque inévitable. Aussi ne consentit-il ja- » mais à laisser pénétrer, dans l'intérieur, les » armes, les munitions, le plomb et le soufre, » achetés en Espagne ou à Gibraltar pour le » compte d'Abd-el-Kader, et que l'on débar- » quait à Oran. Il eût été à désirer que les mê- » mes précautions eussent été prises sur tous » les points du littoral de la régence..... On » eût aisément prévenu la sanglante catastro- » phe de la Mitidja. (*Notice sur le général* » *Rapatel*, par Duverger, 1844, in-8°.) »

Rapatel revint en France en 1839 et y remplit les fonctions d'inspecteur-général et de membre du comité d'infanterie; en 1846, il fut nommé pair de France. La révolution de 1848 l'enleva à l'activité; mais, dans la retraite, il voulut encore être utile. Il remplaça, à la tête de la 2e légion de la garde nationale de la Seine, M. Courtais, nommé commandant-général, et prit part, avec sa légion, aux sanglantes journées de juin. En 1849, le département de la Seine l'appela à l'Assemblée législative, où il défendit l'honneur de l'armée et le principe d'autorité, souvent attaqués. A la fin de 1851, ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission de colonel de la 1re légion. C'est à cette époque (septembre 1851) que nous eûmes l'honneur de le voir à Paris; il était toujours bon et affectueux, et reportant avec bonheur son souvenir vers sa ville natale et sa famille qui le chérissait. Il mourut à Paris, en chrétien et en soldat, le 3 janvier 1852. Il était grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de Ferdinand et Isabelle, grand-officier de l'ordre de Léopold, *caballero de numero* de l'ordre de Ferdinand d'Espagne et décoré de la plupart des autres ordres de l'Europe : il avait été pair de France, et, sans nul doute, si la mort n'était venue l'enlever, il eût été appelé, par l'empereur Napoléon III, à siéger au sein du Sénat, à côté d'un grand nombre de ses compagnons d'armes. Nous finirons, comme un de ses biographes, en disant : « Vingt-huit campagnes et cinquante ans de ser- » vices, n'est-ce pas là une noble vie? » Peut-on exiger, en effet, d'un citoyen qu'il paie plus largement sa dette à sa patrie? F. S-In-r.

RAPHAEL DE SAINT-MATHIEU (Gabriel **BOHIER**, connu en religion sous le nom de), — carme, né à Saint-Pol-de-Léon en 1597, mort à Rome en 1629, est auteur de : I. *Questiones theologicæ*. II. *Collectanea è patribus græcis assumpta*, in-8°. III. *Chronicon ordinis carmelitani*. P. L...t.

REFUGE. — Famille d'ancienne extraction, de l'évêché de Léon, qui portait d'argent à deux fasces de gueules, deux bisses affrontées d'azur en pal, languées de gueules, brochant sur le tout, avec cette devise : *A tous refuge*, et dont la seconde branche, celle des barons de Coësmes (1), était établie dans l'évêché de Rennes.

(1) Refuge (Jean de), seigneur de Coësmes, dans la

Parmi les membres distingués de cette famille, nous citerons :

I. Refuge (Eustache de), — conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'Etat ordinaire, ambassadeur en Suisse, en Hollande et en Flandre, mort en 1677.

II. Refuge (Pomponne, marquis de), — lieutenant-général depuis 1696, commanda en Franche-Comté en 1703, et dans les Trois-Évêchés depuis 1705 jusqu'à sa mort. Ayant reçu, au mois de juillet 1705, l'ordre d'aller faire le siége de Hombourg, dans la Lorraine allemande, il prit avec lui le corps du marquis de Conflans, composé de quinze bataillons et quinze escadrons, tira de Metz et de Sarre-Louis l'artillerie nécessaire, et arriva le 23 devant Hombourg, qu'il força, le 27, à capituler. Après avoir fortifié cette ville, il se porta sur Trèves, dont il détruisit les fortifications. Il mourut au mois d'octobre 1712. Il est auteur d'un *Armorial et nobiliaire de l'évêché de Saint-Paul-de-Léon en* 1443. Paris, S. D., in-32 de 64 p., très-rare. On le trouve à la Bibliothèque impériale, collection sur les provinces de France. Bretagne, t. II. S. F. — 2365—2.

III. Refuge (Henri-Pomponne, marquis de), — fils du précédent, entré dans les mousquetaires, en 1706, était, l'année suivante, guidon de la compagnie des gendarmes écossais, et prit part, en cette qualité, à la bataille de Malplaquet, où il fut blessé. Parvenu au grade de maréchal-de-camp, en 1738, il commanda successivement à Stenay et à Wissembourg, fut fait lieutenant-général en 1744, commandant de Lauterbourg en 1745, et mourut le 11 novembre 1766. P. L...t.

REGNART (Georges), — carme de Nantes, élu préfet de la province de Touraine dans l'assemblée tenue, le 22 juillet 1543, à Ploërmel, mourut en 1546. La même année, il avait publié : I. *Statuta pro studiis in provincia sua augendis, proque studentibus dirigendis.* II. *Decreta ad perfectam constitutionum observantiam conducentia.* P. L...t.

RENÉ (le P. Claude), — dominicain, né à Nantes, où sa famille occupait une position honorable, n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fit profession dans cette ville en 1637. La réputation qu'il s'était acquise par ses sermons le fit attacher comme prédicateur général au couvent de Guingamp. Il fut élu, en 1673, prieur à Châlons, puis ensuite à Nantes, où il mourut vers 1680. On lui doit : *Le Job chrétien, ou saint Eustache, martyr.* Rennes, Pierre Coupard, 1659, in-8° de 274 p. P. L...t.

RENÉ DE SAINT-ALBERT (le R. P.), — d'une illustre extraction, fit profession de carme à Rennes, sa ville natale, et y exerça successivement les emplois de maître des novices, de prieur et de définiteur. En 1665, à l'assemblée générale d'Auray, au couvent de Sainte-Anne, où présidait le P. Marc de la Nativité de Marie, commissaire-général, il fut élu provincial de Bretagne. En 1669, nommé prieur du couvent du Saint-Sacrement de Paris, il alla s'établir dans la capitale, et se lia d'une étroite amitié avec Bossuet. Sa mort, qui arriva le 13 décembre 1691, permit à l'illustre évêque de Meaux de lui rendre publiquement ce témoignage, qu'il avait pratiqué dans toute leur sainteté les vertus d'un parfait religieux. René de Saint-Albert avait écrit une *Lettre aux couvents de la province de Tours, pour recueillir la somme nécessaire aux frais de la canonisation de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi.* Rennes, 1668, in-4°. La canonisation de Magdeleine de Pazzi avait eu lieu le 10 septembre 1668, et, le 18 du même mois, René de Saint-Albert reçut des RR. PP. Mathieu, prieur général, et André Lao, procurateur général, une lettre de félicitations sur le zèle qu'il avait déployé en cette circonstance, et sur la quotité de la somme recueillie. F. S-In-r.

RENOU (Pierre-Marie), — né à Nantes, le 6 octobre 1763. Après avoir terminé sa philosophie et pris, en 1781, le grade de maître ès-arts, il alla étudier la médecine aux écoles de Paris et de Montpellier. Reçu docteur-médecin dans cette dernière ville, il vint exercer à Nantes, et fut attaché, en 1796, au service des hôpitaux. Les sciences médicales ne l'occupaient pas exclusivement. Helléniste habile, il faisait sa lecture favorite des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque. Nommé, en 1797, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de la Loire-Inférieure, et plus tard professeur de rhétorique au Lycée de Nantes, il forma, dans ces deux chaires, de très-bons élèves. L'un des fondateurs de la Société académique, il en a été successivement secrétaire et président. Il mourut, dans sa ville natale, le 30 octobre 1815. Outre des *Eléments de rhétorique*, restés manuscrits, on a de lui : I. *Procès-verbal de la première séance publique de l'Institut départemental, etc.* Nantes, veuve Malassis, in-8° de 61 p. II. *Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée, en* 1809, *sur l'utilité des lettres grecques et latines.* P. L...t.

commune de ce nom (Ille-et-Vilaine), fut un des quatorze capitaines mis par Jean V à la tête des compagnies que ce prince envoya, en 1421, sous le commandement du duc d'Etampes, au secours du dauphin Charles VII. Il prit part à tous les efforts tentés par Richemont et les autres grands capitaines du temps, pour seconder l'élan donné par Jeanne d'Arc et chasser les Anglais du sol de la France.

L'étymologie de Coësmes est vraisemblablement dans le mot celtique *coët, bois;* mais il n'est pas aussi probable qu'on doive y ajouter la terminaison *em*, *mouillé*, comme l'indique la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée, car aucune raison topographique ne peut le justifier.

E. D. V.

RENOUL DE BASCHAMPS (Valentin-Jean), — fils de Julien-Thomas Renoul de Baschamps et de Henriette-Noële Bouaissier, né à Dol, sur la paroisse du Crucifix, le 22 mars 1742, commença ses études à Dol et les termina à Rennes. Il n'avait que seize ans lorsqu'il publia la *Cancallade, ou la Descente des Anglais à Cancalle, poème héroïque* (s. l.), 1758, in-8°; production dont on ne connaît aujourd'hui que le titre, tant elle est devenue rare. Cette verve d'écolier passée, Renoul se livra à des travaux plus sérieux et se fit recevoir avocat à Rennes. Il était sénéchal de juridiction à Dol lorsqu'éclata la Révolution. Inquiété, et même incarcéré quelque temps en 1793, en raison de ses opinions royalistes, il se retira, à sa sortie de prison, sur ses propriétés, à Saint-Malo et à Saint-Suliac. C'est là qu'il se livra à des explorations minéralogiques peu heureuses, dont l'abbé Manet s'est égayé dans un de ses ouvrages. Revenu à Dol vers la fin de l'an IV, Renoul y mourut le 5 frimaire de l'année suivante. Il était d'un caractère fantasque et mélancolique. On lui doit, indépendamment de la débauche d'esprit que nous avons déjà citée : I. *Méthode pour simplifier les lois* (s. l.), 1767, in-12. II. *Traité de l'autorité des parents sur le mariage des enfants de famille, par M. V. R. A. E. P.* Londres, Ergaste, 1773, in-12; réimprimé ou reproduit sous ce titre : *Les Droits de l'homme sur le lien conjugal, ou Traité de l'autorité des parents sur le mariage des enfants de famille.* Paris, 1790, in-8°.

T.-F.-A. Gautier.

REVEAU ou RIVEAU (Georges), — né à Nantes, vers la fin du XVIe siècle, alla, fort jeune, habiter La Rochelle, où il devint conseiller et avocat du roi au présidial et à l'élection. Protestant zélé, mais exempt de fanatisme, il fut député par les églises réformées de Saintonge au synode national d'Alençon, où il se comporta avec beaucoup de modération. Il osa même désapprouver la tenue de la fameuse assemblée de La Rochelle, en 1621. Il a laissé une relation du siége de cette ville, sous ce titre : *De Rupellâ obsessâ, deditâ, demum subactâ, libri III, gratæ et* φιλαάνδα *posteritati.* Amstelodami, 1649, in-12. Sa diction est froide, pénible et sans grâces; mais il a rassemblé dans cette relation des faits intéressants. Barbier (*Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, art. 20523), lui attribue l'ouvrage suivant, publié sous le pseudonyme de Gregorius Velleius : *De specimine animadversionum Mosis Amyraldi adversùs exercitationes Friderici Spanhemii de gratiâ universali, judicium.* Lugduni Batavorum, 1649, in-8°. P. L...t.

REVER (Marie-François-Gilles), — naquit à Dol (Ille-et-Vilaine), le 8 avril 1753. Son père, avocat et directeur des économats de l'évêché de Dol, était originaire de la commune de Trébedan, située près de Broons (Côtes-du-Nord); ce qui a fait dire au fils, dans quelqu'un de ses écrits, qu'il était issu d'un père né tout près du berceau de Duguesclin. Le jeune Rever était parent par sa mère, Jacqueline-Scholastique Blanchard, de Mme Ginguené (*voy. ce nom*). Grâce à cette parenté et aux relations dont elle fut la suite, Rever, pendant les années de sa vie qu'il passa à Paris, fut un des habitués du salon de Ginguené, et il composait avec lui et quelques autres amis une société choisie où tous ceux qui recherchaient le monde savant étaient jaloux de se faire présenter.

Rever commença ses études au collége de Dol et les termina à celui de Rennes. La connaissance qu'il fit de M. Gohier, dans cette dernière ville, fut, plus tard, fort utile à ses compatriotes, le crédit dont il jouissait au ministère de la justice lui ayant procuré les moyens de faire relaxer et décharger de toutes poursuites bien des personnes compromises pendant la Révolution, à l'occasion surtout de la conspiration de La Rouërie.

Les succès qu'il avait obtenus dans ses classes présagèrent son aptitude aux sciences et sa vocation littéraire. Pendant qu'il faisait sa philosophie, il composa une petite pièce intitulée *Les Sorciers de la Fontenelle*, pièce que nous ne croyons pas avoir été imprimée, et qui dut être jouée à une distribution des prix du collége de Dol.

Mgr de Hercé, évêque de Dol, qui avait remarqué les dispositions de Rever, l'engagea à concourir pour une place à Saint-Sulpice. Il y avait quinze ou vingt places à donner et près de cinquante concurrents. Il fut nommé le huitième. Arrivé à Paris, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences physiques et mathématiques, pour lesquelles il négligea parfois la théologie; il renouvela ses hautes études, et, à sa sortie de Saint-Sulpice, il fut placé, en qualité de professeur de mathématiques et de physique, à Angers. Chargé, pendant qu'il était attaché à cette Académie, de rédiger, à la fin d'une année scolaire, le programme des thèses publiques de philosophie, il inséra dans ce programme, livré à l'impression, une ou deux propositions de théodicée qui furent l'objet de nombreuses remarques et de chauds commentaires de la part de quelques anciens ecclésiastiques. On prétendait que ces propositions étaient hétérodoxes, conduisaient au schisme et avaient été condamnées à Rouen, en 1532. L'évêque d'Angers ayant fait des observations à l'auteur, celui-ci se permit, à l'égard du prélat, des plaisanteries qui amenèrent de la froideur dans les relations établies entre le professeur et le chef spirituel du diocèse. Rever demanda alors à rentrer en Bretagne, et, revenu dans sa ville natale, il y occupa la chaire de philosophie et créa un cabinet de physique, l'un des mieux

montés de la province, et dont il sut faire un usage qui contribua à affermir la réputation scientifique que le collége de Dol avait acquise avant 1789.

Le 19 novembre 1783, il fut nommé curé de la paroisse de Saint-Samson-sur-Tille, et le 10 août de l'année suivante, il obtint au concours le bénéfice de Conteville, du diocèse d'Evreux, mais qui, *par exemption*, dépendait de celui de Dol.

Rever, au moment de la Révolution, occupait la cure de Conteville, et, en cette qualité, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé. Lors des élections qui eurent lieu à Evreux pour la nomination de l'évêque constitutionnel, il fut balloté avec le fameux Robert-Thomas Lindet, qui ne l'emporta sur lui que de quelques voix. Rever, qui, depuis le commencement de 1791, était procureur général de l'administration du département de l'Eure, fut nommé, au mois d'août de la même année, député à l'Assemblée législative. Il siégea au côté droit de cette Assemblée, avec lequel il vota presque constamment. Cependant quand le Gouvernement, pour obtenir davantage, fit imprimer le tableau des votes par lesquels ses projets avaient été accueillis, le nom de Rever se trouvait accompagné, tantôt d'un oui, tantôt d'un non. Voici comment M. Urvoy, collègue de Rever, et Rever lui-même, expliquaient ce fait:

Enclin à la satyre, Rever avait fait graver une caricature qui était un feu roulant d'épigrammes contre les notabilités de l'Assemblée. Par suite de l'empressement que mirent les agents du Gouvernement à faire saisir cette caricature, le prix, qui en avait été fixé à 1 fr. 25 c. l'exemplaire, s'éleva promptement à 3, 4, et même 5 fr. Comme il ne faisait pas beau plaisanter avec les puissances parlementaires de l'époque, ce divertissement, s'il procura des bénéfices au libraire, faillit devenir très-compromettant pour l'auteur. Cet éditeur était quelquefois employé, comme prote, à l'imprimerie nationale. Un jour, il vint trouver Rever : « Vous voulez donc, lui dit-il, vous faire couper la tête! Presque tous vos votes sont négatifs. » Il lui proposa alors de mettre, en corrigeant les épreuves, *oui* au lieu de *non* pour différents projets de loi. Rever consentit après quelques hésitations; car il ne partageait pas d'abord cette idée, et il disait qu'il devait avoir le courage de ses opinions et se montrer tel qu'il était. Les changements furent donc faits de telle sorte que les votes d'acceptation et de rejet se balancèrent à peu près, tant il est vrai que la peur ou de misérables considérations de partis font parfois, en matière politique, fléchir les hommes les plus probes!

Incarcéré à Pont-Audemer, pendant la Terreur, — sa regrettable tactique lui avait été inutile, — Rever dut la liberté aux démarches actives de ses anciens paroissiens. Leur sollicitude le pénétra d'une profonde et durable reconnaissance, attestée par son testament de 1819, où il leur exprime sa gratitude de leur intervention, et par celui de 1826, où son legs en faveur des habitants de Conteville est motivé sur le souvenir *qu'il avait gardé du temps où il avait exercé parmi eux les saintes fonctions de curé.*

Plus tard, il fut nommé membre du jury d'instruction à Evreux, et attaché, comme professeur de physique, à l'École centrale du département de l'Eure, pour laquelle il fit adopter, en l'an VIII, un réglement qui contribua puissamment à assurer la juste réputation de cet établissement. Vers le même temps, il fonda la bibliothèque d'Evreux, dont il devint ensuite le conservateur, et qui, bien que composée de douze mille volumes seulement, n'en est pas moins, grâce au bon choix de livres qu'il sut faire, une des meilleures bibliothèques de France.

Quand Bonaparte, alors Premier Consul, vint à Evreux, tous les fonctionnaires qui parurent devant lui firent de longues harangues. Rever, en présentant les membres du jury d'instruction, dit simplement, avec l'accent d'un homme qui ne veut, dans aucune occasion, descendre au-dessous de ce qu'il croit être : « *Au Premier Consul, » les membres du jury d'instruction présentent » leurs hommages.* » Bonaparte remarqua le ton et le laconisme de notre Breton. Les questions qu'il lui adressa sur son nom et sa position éveillèrent la jalouse curiosité des autres présentés. « S'il ne vous a rien dit, leur répliqua » Rever, c'est qu'il trouve partout des flatteurs, » et ceux auxquels il n'impose pas sont les seuls » qui fixent son attention. »

Lorsqu'il fut question de nommer un grand-maître de l'Université, on songea à Rever, et il fut, assure-t-on, l'un des candidats portés sur la liste qui fut mise sous les yeux de Napoléon. Beaucoup de personnes, ajoute-t-on, crurent à sa nomination, et le bruit s'en était tellement accrédité qu'on lui faisait hautement compliment dans les salons politiques. Mais on sut bientôt que Napoléon, avant même d'examiner les titres des candidats, avait rayé son nom de la liste, soit qu'il se rappelât sa visite à Evreux, soit, plus vraisemblablement, qu'au moment où il cherchait à rétablir l'empire de la religion, il ne voulût pas confier la direction de l'enseignement à un prêtre qui n'avait pas repris l'exercice de ses fonctions, alors surtout qu'aucun prestige ne s'attachait à son nom.

Rever ne s'était pas marié, et ses mœurs avaient toujours été irréprochables; mais, comme à la fin de sa vie il ne fréquentait pas l'église, et que d'ailleurs il ne s'était pas rétracté, malgré la demande de son évêque, on a mis en doute si la sépulture ecclésiastique lui avait été accordée lorsqu'il mourut à Conteville, le 12 novembre 1828. Cette cérémonie eut lieu pour-

tant, mais à la nuit tombante, et sans qu'aucun prêtre étranger y eût été invité. Le curé de Conteville, craignant que son refus n'excitât un grand mécontentement dans le pays où Rever s'était acquis une considération générale, par son mérite et ses bonnes œuvres, avait pris sur lui d'y procéder et en écrivit à l'évêché, qui blâma sa conduite. Le respectable ecclésiastique à qui nous devons ces détails ajoute que Rever avait légué à la commune de Conteville tous ses biens, dont la partie la plus importante était l'ancien presbytère, qu'il avait acquis nationalement pendant la Révolution, et qu'il avait depuis long-temps abandonné à la commune, s'en réservant seulement l'usufruit, mais en payant chaque année le prix de location de la maison servant de presbytère. Du surplus de ses biens, il est resté à la commune un revenu de 500 fr., produit de diverses locations Il donna son argent aux pauvres, et partagea, entre l'Institut, la Société libre de l'Eure et la Société d'agriculture de ce département, sa collection d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités, ses médailles, au nombre de quinze cents, et sa bibliothèque, composée de cinq cents volumes, bien choisis et dont beaucoup tiraient un grand prix de ses annotations, empreintes parfois d'une verte franchise à l'égard de ceux sur qui s'exerçait sa critique. Une clause de l'un de ses testaments portait que toutes les lettres des nombreux savants avec lesquels il avait été en correspondance, et qu'il avait classées par ordre alphabétique, seraient renvoyées à leurs auteurs avec un exemplaire de tous ceux de ses ouvrages qui ne seraient pas épuisés.

Rever avait un demi-frère, Bernardin-Julien Rever de *la Patinière*, avocat au Parlement de Bretagne, né à Dol, le 30 juillet 1739, qui avait pris part à la conspiration de la Rouërie. S'étant trouvé compromis à la mort de ce chef de partisans, il fut obligé d'émigrer en Angleterre, mais y resta peu, son frère étant parvenu à le faire rayer de la liste des émigrés, et même à le mettre en faveur. Quelque temps après, Rever de la Patinière fut nommé président du district de Dol, où il est mort le 22 mars 1813. « Voyez, » disait à cette occasion Rever de Conteville, » voyez les bizarres résultats des révolutions ! » Mon frère, qui avait embrassé la profession » d'avocat, dans laquelle la philosophie et les » idées nouvelles ont ordinairement leurs plus » zélés défenseurs, avait pris parti contre la Ré- » volution pour un hochet, parce que M. de la » Rouërie lui avait promis des lettres de no- » blesse. Et moi, qui m'étais voué à un état qui » semblait devoir m'éloigner le plus des réfor- » mes et des dispositions où se trouvaient alors » les esprits, je fus celui qui adopta le plus » franchement les idées de la Révolution ! »

Rever avait en politique, en morale et en matière religieuse, des idées absolues qu'il ne voulait pas laisser discuter. Son caractère, tout à la fois frondeur et susceptible, se prêtait peu d'ailleurs à la controverse. Ce n'était toutefois qu'avec ses adversaires politiques ou littéraires qu'il se montrait caustique, satyrique même, au point de résister rarement au besoin de décocher une épigramme. C'est ainsi que M. Nadaud, ayant publié, dans le *Lycée armoricain*, des lettres sur le Mont-Dol, le Mont-Saint-Michel et Corseul, on eut grand'peine à obtenir de Rever qu'il modifiât la réponse plus que rude qu'il avait faite à ces lettres; mais son caractère guerroyant disparaissait dans la vie privée, et il était d'une bonté, d'une obligeance extrême pour ses élèves, ses amis et tous ceux qui l'entouraient. Il faisait bon marché des légendes bretonnes, dont quelques-unes servaient même de thème à ses railleries. Les sentiments qu'il avait émis sur ces matières pendant son séjour à Angers avaient contribué au désagrément et aux discussions qu'il avait eus avec l'évêque de cette ville, lorsqu'il y était professeur. Il pensait que le mot saint, joint à un nom de lieu ou de personne, avait primitivement désigné Jésus-Christ, le *Saint des Saints*, ou le saint qu'honorait, que fêtait spécialement telle personne ou telle localité, et que ce mot avait dû alors être employé comme synonyme d'église ou de temple, parce qu'on ne plaçait qu'une statue de Jésus-Christ dans le lieu conquis au Christianisme. C'est de même qu'on aurait joint au nom de Notre-Dame ceux d'une foule, soit de personnes qui lui auraient consacré des autels, soit de lieux où on lui aurait érigé des statues, sans qu'il soit pour cela entré dans la pensée de qui que ce soit qu'il y a eu plus d'une Sainte-Vierge. Dans ce système, Saint-Rieu ou Riveul était la chapelle du rivage; Saint-Malo, l'église de Malo; Saint-Pierre-de-Plesguen, l'église près de la carrière de pierre de Plesguen. Cette doctrine, plus ou moins nettement partagée par quelques personnes, sapait radicalement beaucoup de légendes. Quand, après la Révolution, on pressentit Rever, pour savoir s'il reprendrait ses fonctions sacerdotale, et s'il croyait encore ce qu'il avait dit ou écrit, le caustique abbé se borna à répondre : « Je crois toujours que la terre tourne. »

Rever, doué d'un esprit essentiellement observateur et philosophique, est auteur des travaux suivants, dont chacun, a dit (*Journal de Rouen du 31 mars 1828*) M. A. Le Prévost, si bon juge en pareille matière, est une conquête sur les ténèbres et éclaire d'un nouveau jour la portion la plus obscure des antiquités de la Normandie, celle qui concerne l'emplacement et la construction des chefs-lieux des anciennes cités qui occupèrent primitivement le sol de cette province : I. *Voyage des élèves du pensionnat de l'École centrale de l'Eure, dans la partie occidentale du département*. Evreux, Ancelle, an X (1802), in-8° (pl.). Observant le principe

de Cicéron : *Nosce patriam et peregrinator eris*, Rever avait employé les vacances de 1800 à visiter, avec l'élite de ses élèves, une partie du département de l'Eure, herborisant et dessinant avec eux, leur expliquant les phénomènes de l'histoire naturelle, de la physique, de l'astronomie, et les initiant à la connaissance de l'archéologie. De même que ses expériences sur le tonnerre firent dire plus tard aux paysans qu'il commandait à l'orage, de même les moyens qu'il employa dans ce voyage pour passer les rivières leur donnèrent lieu de dire que, comme saint Pierre, il marchait sur les eaux. Il avait imaginé une espèce de radeau qui, soutenu, pour ainsi dire, entre deux eaux ou à fleur d'eau, au moyen de lièges et de vessies agissant à volonté, permettait de gouverner avec une gaffe ou un simple crochet, et de passer d'un bord à l'autre. Le résultat de cette expérience est consigné dans cette brochure, premier témoignage de son zèle pour la propagation des connaissances archéologiques. Disons à cette occasion que ce fut dans une autre excursion, à Dol, en 1802 ou 1803, qu'il fit pratiquer, au pied du menhir du *Champ-Dolent*, des fouilles qui amenèrent la découverte de trois médailles romaines, sur l'une desquelles il crut distinguer les mots *Antoninus Cæsar*, ce qui démontrerait l'erreur commise par M. Mérimée, lorsqu'il a affirmé (*Notes d'un voyage dans l'Ouest*, p. 190), que les fouilles sous ce monument n'y ont rien fait découvrir. C'est dans le même voyage que Rever préserva d'une destruction inévitable un fragment de l'autel taurobolique du Mont-Dol, qu'il fit transporter à Conteville. II. *Réglement pour le pensionnat de l'Ecole centrale d'Évreux*. Evreux, in-8°, s. d. III. *Mémoire sur les ruines de Lille-Bonne, arrondissement du Hâvre (Seine-Inférieure), avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes*. Evreux, imp. d'Ancelle, 1821, in-8° de 152 pages avec 4 planches. IV. *Description de la statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lille-Bonne*. Evreux, imp. d'Ancelle, 1823, in-8°. — 2e édition. Evreux, Ancelle, 1824, in-8° avec 3 planches. V. *Lettres à Messieurs les Membres de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure : 1° relativement aux médailles de Sainte-Croix sur Aiziers; 2° sur un météore lumineux observé dans l'arrondissement de Pont-Audemer, le 10 décembre dernier*. Evreux, imp. d'Ancelle, 1825, in-8° de 20 pages. VI. *Lettre à Messieurs les Membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, à Evreux, sur des figurines découvertes dans la forêt d'Evreux, commune de Baux-Sainte-Croix, et sur quelques autres objets du moyen-âge*. Evreux, de l'imp. d'Ancelle, 1827, in-8° de 26 pages. VII. *Mémoire sur les ruines du Vieil-Évreux, département de l'Eure, contenant, outre la description des monuments, diverses recherches sur les procédés inédits des anciens mouleurs, émailleurs, mégissiers, etc., sur le verre coulé, les soudures métalliques, la forme des premiers chandeliers, plusieurs objets de parure, etc., et sur le platine, savoir si les anciens l'ont connu, exploité, employé, plaqué, etc., avec la carte de tout le territoire où il existe de ces ruines, et 14 plans et dessins des objets trouvés dans les fouilles*. Evreux, Ancelle; Rouen, Mme Renault frère, 1827, in-8° avec 15 planches. Cet ouvrage, auquel l'Institut décerna une médaille d'or, est le fruit de quatre années consacrées, de 1801 à 1805, au déblaiement de tout ce que le temps et la terre n'avaient pas dévoré dans les localités dont parle l'auteur, et des recherches qu'il avait poursuivies pendant un quart de siècle, avec la persévérance et la sagacité qui le caractérisaient. VIII. *Lettre à Messieurs les Membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, à Evreux, sur la conformité des yeux du crocodile et du caïman*. Evreux, Ancelle fils, 1828, in-8° de 8 pages. IX. *Discussion sur l'antiquité de la découverte et de l'usage du platine; citations de divers auteurs anciens à ce sujet*. Paris, Bachelier, Mme Huzard; Rouen, Renault, 1827, in-8° de 76 pages. Il doit exister une édition de 1824, car le *Lycée armoricain* (1825, t. II, p. 419) mentionne un fragment de ce mémoire, *imprimé* à cette date. X. Dans les MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE : 1° *Description de deux cachets, l'un trouvé à Vieux, et l'autre déposé au muséum des Antiquités de la Normandie* (t. Ier, 1825); 2° *Notice sur l'emploi des chaînes de briques dans les constructions romaines* (t. II, 1825); 3° *Notice sur les pierres émaillées de Calleville (Eure) (id., id.)*; 4° *Extrait d'un mémoire sur quelques figurines antiques, en terre cuite, découvertes à Baux (Eure) (id., id.)*; 5° *Extrait d'une notice sur deux objets du moyen-âge, découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Samson-sur-Tisle (Eure) (id., id.)* XI. Dans le RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE : 1° *Note sur les moyens de reconnaître les altérations de l'écriture* (1823); 2° *Rapport sur les pelotes de différente grosseur qu'on trouve assez souvent dans l'estomac des animaux qui ruminent (id)*; 3° *Lettre sur les deux objets qui précèdent (id)*; 4° *Lettre relative à une particularité constatée sur quelques abeilles (id)*; 5° *Lettre sur le platine (id)*; 6° *Lettre sur des médailles trouvées à Sainte-Croix-Diziers* (1824); 7° *Lettre sur les mêmes médailles et sur un météore lumineux, observé dans l'arrondissement de Pont-Audemer* (1825); 8° *Lettre relative à la description de la statue de Lille-Bonne*; 9° *Lettre sur le météore du 15 juin 1827* (1826); 10° *Lettre sur un orage local, mois de mars 1828* (1829). XII. Dans les ARCHIVES DE NORMANDIE : *Deux Mémoires archéologiques*. Dans le LYCÉE ARMORICAIN : 1° *Corseul*, lettre

à Ed. Richer, où Rever émet et discute l'opinion que cette ville, bâtie par les Romains, existait encore vers la fin du IVe siècle (t. II, p. 268-273); 2° *A l'éditeur du Lycée* (t. IV, p. 258-262); 3° *Les anciens connaissaient-ils le platine? savaient-ils l'employer?* fragments du mémoire déjà cité (t. V, p. 419-424; 4° *Sur Montfort* (t. VIII, p. 113-120); M. Blanchard de la Musse répondit à cette lettre (p. 344-349 du même volume); 5° *Lettre sur les antiquités découvertes à Nantes* (t. X, p. 245-246, 293-295, et 297-302); 6° *Sur les antiquités sous-riveraines de l'Erdre* (t. XI, p. 87-91). P. L...t.

REVER D'HERMONT (Bonaventure-Bernard), — frère du précédent, né en 1738 à Dol, où il est mort le 9 frimaire an IV, était docteur-médecin de la Faculté de Paris. Il devint, en 1789, membre de la communauté de sa ville natale, puis ensuite membre de l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine et du directoire de Dol. En mourant, il légua à cette ville ses livres et ses manuscrits, qui, réunis aux bibliothèques de l'abbaye de la Vieux-Ville (2,752 vol.); du couvent des Carmes (15 à 1,800 vol.); du Séminaire (3,221 vol.); du collége de Dol, et de quelques maisons nobles, formèrent un dépôt assez riche et assez important, malgré les pertes qu'il avait essuyées, lors du passage des Vendéens à Dol, pour qu'on eût pu en former une bibliothèque publique, confiée, en 1806, à un bibliothécaire et à un sous-bibliothécaire, nommés et rétribués par la ville. Mais cette velléité de zèle littéraire s'évanouit promptement. Bientôt on oublia les livres, et l'on ne prit aucun soin d'en arrêter le gaspillage. Ce qui en restait a été vendu, au mois de février 1850, en vertu d'une décision fort peu littéraire du conseil municipal de Dol, pour une somme de 2,020 fr., à M. l'abbé Houette, bibliophile distingué, alors professeur d'histoire ecclésiastique au grand Séminaire de Rennes. Parmi les nombreux manuscrits que possédait cette bibliothèque, nous citerons celui qui avait pour titre : *Des Maladies des yeux, par Ferrein, avec des notes de Rever.* T.-F.-A. Gautier.

RETZ (Gilles de) — *voy.* **RAIS.**

RIATHAM — *voy.* **DOMNONÉE.**

RICHART ou **RICHARD** (Simon). — Le poème de la bataille des Trente, dans l'unique manuscrit qui en existe (*voy.* Beaumanoir), porte *Pachart* ou *Rachart;* mais c'est évidemment une faute de copiste. Pierre Le Baud n'a pas, à la vérité, nommé Simonet Richart; mais d'Argentré, mieux instruit par des traditions ou des documents que nous n'avons plus, n'a pas hésité à le placer parmi les écuyers choisis par Beaumanoir. Ce nom se retrouve aussi dans une monstre, ou revue d'Even Charruel, en 1356; puis, dans une autre du connestable Duguesclin, en 1370, parmi les deux cent soixante-dix écuyers armés et montés qui servaient sous ses ordres; dans l'acte d'association de la noblesse bretonne pour empêcher l'invasion du pays, en 1379; dans la ratification du traité de Guerrande, à la date du 2 mai 1381; enfin Simon Richard est témoin de la mise en possession de la dame de Rais, des châteaux de Chasteau-lin, de Rosporden et de Fouësnant. (D. Morice, *Pr.*, I, 1503, 1645; II, 214, 279, 434.) Nous ne pouvons fixer l'époque de sa mort, ni dire s'il a eu postérité. Guy Le Borgne, dans son *Armorial*, parle de Richard en ces termes : « Richard de Ker-riel, jadis à Kerriel et Pont-» chasteau, près Lesneven, Ker-jan en Plestin, » evesché de Treguier et autres. *D'azur au mas-» sacre de cerf d'or surmonté d'une rose de gueu-» les et accosté de deux tourteaux de mesme en » pointe.* L'un des trente chevaliers choisis pour » combattre à la bataille des Trente, était de cette » famille-là. » (*Armor. bret.*, p. 249). Le blason donné par Guy Le Borgne est inexact. Celui-ci, pris dans l'*Armorial* de M. de Laubrière, est bien préférable, et a été adopté par MM. Crapelet et Hersart : *d'azur au rencontre de cerf surmonté d'une rose d'argent et accosté de deux besants de même.* Devise : *Caret Doé. Meuli Doé. Enori Doé.* Il est probable que la famille Richard de Ker-riel était éteinte lors de la réformation de 1668. Toujours est-il qu'aucun de ses membres n'y parut, et que ce nom ne se retrouve pas dans l'*Armorial* de Toussaint de Saint-Luc. Biz...

RICOU (Guillaume), — fabuliste breton, naquit à Tremel, près Plestin, le 17 février 1778, d'une famille de pauvres paysans. Son enfance fut dominée par le besoin impérieux de s'instruire. A neuf ans, il apprenait à lire. Son curé lui enseigna quelques éléments de latin, et sa famille le destina, à ce qu'il paraît, à l'Eglise, car il entra (vers 1804) au séminaire de Saint-Brieuc. Il ne tarda pas à le quitter, malgré les instances de ses supérieurs, qui avaient deviné sa valeur. La Révolution, qu'il avait traversée, et dont il aimait les principes, avait déteint sur lui. D'ailleurs, paysan dans l'âme, la vie rurale avait pour lui des séductions irrésistibles. Il retourna à sa charrue, et l'agriculture, à laquelle il ajouta les bénéfices de sa profession d'expert, lui procura une certaine aisance et quelques loisirs.

La vie de Ricou n'a pas comporté beaucoup d'incidents : c'était, en tous points, celle d'un petit fermier rangé, sobre et laborieux. Forcément économe, et plus souvent à court de papier que d'idées, il était parfois obligé d'écrire ses fables ou ses poésies diverses au dos ou à la marge des feuillets qui lui avaient servi dans ses expertises. Il ruminait le jour et élaborait patiemment les vers qu'il écrivait le soir, de son écriture lente et sans ratures.

La réputation, qu'il avait peu cherchée, lui vint fort tard. Quelques bourgeois des villes voisines, qui l'appréciaient, des membres du clergé, qui aimaient à joûter avec son esprit empreint des formes scolastiques, l'avaient à demi deviné. M. Guilmer, libraire de Morlaix, et son éditeur, le signala à un romancier déjà distingué et illustre plus tard, Emile Souvestre, qui donna à Ricou, dans son beau livre des *Derniers Bretons*, une place digne de lui (1836). Vinrent ensuite, coup sur coup, une notice (avec portrait), par P. Saint-Germain, au *Magasin pittoresque*, puis une autre dans l'utile recueil intitulé : *Annuaire des Côtes-du-Nord*.

C'est en lisant les fables d'Esope que Ricou avait eu l'idée de tracer, comme l'esclave phrygien, des leçons de morale pratique. Mais ce serait s'abuser que de chercher une traduction du fabuliste grec dans le recueil que M. Guilmer a publié sous ce titre : *Fablou Esop, troët en brezonec gant G. Ricou. E. Montroulez, V. Guilmer*, 1828, in-18. Ce titre : « Fables traduites d'Esope, » est inexact. Ricou n'a pris à Esope que ses canevas. Il suffit d'ouvrir son livre pour y reconnaître une forme, une pensée et une langue personnelles. On s'en fera une idée par cette traduction de sa jolie fable du *Chien et le Loup* (*ar C'hy hac ar Bley*).

LE CHIEN ET LE LOUP.

Une fois, par aventure, un loup rencontra, au petit jour, un chien dans le bois, et le salua gracieusement en lui faisant honneur et courtoisie. Finalement il lui demanda comment il vivait, car il le trouvait net et poli. « Cela vient, répondit l'autre, du soin et de l'amitié qu'a pour moi mon maître, parce que je lui témoigne de l'attachement. Il me fait fournir de tout en abondance, tous les reliefs de la table, et je ne couche pas en plein air. Jamais tes yeux ne pourraient deviner combien je suis agréable à tous ceux du logis. » — « Oh! camarade, dit le loup, tu es bien heureusement placé près d'un maître si gracieux. Ah! si j'arrivais à avoir pareille chance de vivre et de mourir près d'un maître si affectueux, on ne trouverait certes pas au monde de plus heureux que moi! » — Quand le chien le vit si désireux d'avoir une condition nouvelle, il lui promit loyalement son crédit près du maître pour l'obtenir. Il pouvait faire un bon valet de chambre, à condition d'être un peu moins féroce et de mettre zèle et activité dans son service. Cet accord fait, ils se dirigent vers le logis, joyeux et devisant de maintes drôleries. — Or, le jour vint à poindre, et le loup vit le cou du chien pelé. — « Comment, lui demanda-t-il, as-tu ainsi usé ta peau? » — « Ma foi, dit l'autre, j'avais coutume d'aboyer aux étrangers, et parfois je rompais aussi la tête des amis de la maison; j'ai même, plus d'une fois, mordu ceux dont la mine ne me revenait guère. Ce n'était pas le compte de mon maître, qui me bâtonnait alors d'importance et me défendait de me jeter sur qui que ce fût, sauf sur les voleurs et surtout sur les loups. Ce procédé-là m'a profité; mon humeur s'est adoucie, et ce sont mes caprices furieux qui m'ont valu ce cou dénudé. » — Quand le loup entendit tout cela : — « Oh! dit-il, je n'achèterai pas si cher l'affection des gens et le plaisir de leur être agréable. Adieu donc, mon ami, puisque tu aimes ton sort : j'aime bien mieux ma liberté accoutumée! »

Sens moral. — Mieux vaut être maître dans une petite maison, je vous le jure, et manger son pain à la campagne, que banqueter dans un palais, car là on vit avec anxiété et *doutance* de toute chose. La liberté, croyez-moi bien, est bannie des palais. Il faut y dissimuler les injures qu'on a reçues. »

La moralité qui termine cette fable a surtout un cachet de terroir qui nous semble en commander la reproduction originale :

Sens moral.

Beza mest en eun ty bian
A so guelloc'h ep lacât doan,
Ha dibri bara var ar mæs
Evit fricojo ar pales;
Rac eno e voar o veva
Gant aon ha doetanç a bep tra :
Al liberte so bannizet
Demeus ar pales, assuret,
Ha dissimuli a so red
An injurio ve recevet.

Vers la fin de 1847, Ricou vint passer quelque temps à Morlaix, et y devint naturellement le centre d'un petit cercle qui appréciait à la fois son mérite et ses services comme auteur breton. Il étonna tous ceux qui le virent, par la variété de ses connaissances et la profondeur de ses idées. Un magistrat, entre autres, qui avait voulu tâter le paysan sur la latinité du siècle d'Auguste, fut entraîné par lui à une appréciation du style de Juvénal, et s'avoua satisfait. Il aimait à parler, à cette époque, d'un de ses rêves favoris : une Encyclopédie populaire, en langue bretonne, petit livre où il aurait essayé d'attirer par la curiosité l'esprit de ses compatriotes vers les connaissances usuelles. L'astronomie surtout, avec ses rêves plus splendides que les *Mille et une Nuits*, lui semblait un puissant moteur dans cette voie.

Ce rêve ne devait pas se réaliser. Ricou vit arriver avec un certain espoir la Révolution de février; mais il ne fit que l'entrevoir. Il mourut le 12 mars 1848, à Tremel, où il fut enseveli par son ami et coreligionnaire, M. Jenkins, pasteur évangélique à Morlaix. Il ne laissait d'autre héritage à ses enfants, qui habitent également cette commune, qu'un nom et une mémoire dont ils sont justement fiers.

M. Jenkins possède le seul portrait bien fidèle de Ricou; c'est une petite épreuve daguerrienne obtenue en 1847. Le portrait de M. de Saint-Germain (*Magasin pittoresque*), bien que remarquable, laisse à désirer par certains côtés : l'original appartient à Mme Souvestre, à Paris. Un autre portrait, fait sur bois, pour illustrer le *Fablou Esop*, a été, nous ne savons par quelle erreur, utilisé pour le *Michel Morin* de Lelaé, comme nous l'avons appris de l'éditeur lui-même.

Ricou était un type très-remarquable et très-distingué du paysan trécorrois : petit, sec, nerveux, agile et actif, les traits anguleux, vigoureusement dessinés, le regard fier, mais d'une vivacité tempérée par la méditation intérieure. Sa parole était mesurée, un peu dogmatique, com-

me celle d'un homme qui a horreur de la banalité. Il parlait très-rarement le français, parce qu'il sentait que ce n'était pas là *sa langue*, et il évitait avec le soin méticuleux du paysan bien élevé toute apparence de ridicule ; la distinction lui était naturelle. Quiconque avait vu cet homme revêtu de ce curieux costume trécorrois, que ne portent plus que quelques vieillards, ces traits creusés par le travail dévorant du corps et de la pensée, ce front encore couronné de ses mèches blanches, ces lèvres amincies par une observation perpétuelle, ironique sans misanthropie ; quiconque, disons-nous, avait vu cette forte apparition des anciens jours en gardait une profonde impression de race et un ineffaçable souvenir.

Son âme, naturellement austère, était ouverte à toutes les affections. Un premier amour, qui avait rempli sa jeunesse, avait laissé chez lui une trace qui ne s'effaça jamais. Son amitié, lente à venir, était un dévoûment absolu. Nous avons vu de jeunes paysans, formés par lui, et qui sont d'éloquentes preuves de la puissance de ses leçons. Du reste, pauvre, et partant méconnu des gens de son village, il en était très-respecté, mais seulement comme *magicien*. De son vivant, il passait pour avoir « le livre de nécromancie; et, en son absence, sa fille ayant ouvert ce livre fut entourée de démons, et ne fut délivrée que quand son père rentra. » Il paraît qu'il devait en partie cette renommée à quelques notions de physique qu'il possédait.

Voici les principales œuvres de Ricou : I. *Fablou Esop*. Nous en avons déjà parlé. II. *Fablou Phœdr* (*fables de Phèdre*); le manuscrit est aux mains de ses enfants : ces fables, pouvant former un volume in-12 de 200 à 220 pages, nous ont semblé supérieures aux premières. III. Traduction de l'*Avare* de Molière ; traduction élégante et fidèle. IV. *An Horolaich sabren* (*le Sablier*), sorte de méditation philosophique et religieuse. V. *Contre le projet de loi sur la censure en matière de presse;* deux petits poèmes. VI. *Morceaux divers* (tous en vers). Tout cela est inédit sauf le petit volume de *Fables d'Esope*.

Comme purisme de langage, Ricou serait loin d'être irréprochable aux yeux de l'école Legonidec; ce n'est pas qu'il ne sût parfaitement le breton, qu'il parlait avec une distinction singulière, mais il se croyait obligé de parler à ses compatriotes dans la langue un peu altérée qu'ils connaissaient seule. Du reste, on peut juger de ses procédés de composition par quelques vers du seul de ses manuscrits que nous ayons sous les yeux. C'est une satire qu'il composa contre des satrapes de village, dont il avait eu, à ce qu'il paraît, à se plaindre.

Dixit insipiens in corde suo; non est Deus.
Ar re-man tout a grede ne voa Doue ebet
An oll religiono voa gante mimpriset
An discamant naturel, hac ar philosophi
A lacquent dindan o zreit, ha tout mad da zevi.
Qui comedunt plebem meam sicut escam panis...
Hi trepidabunt timore.
Ansien bras ar scritur e deveus lavaret ;
An ini a zebr ma fobl heb resson na zujet
O c'hrignat hac o zuni evel dibi bara
Men zeui da gonta gante pa zonjfont neubeuta.
O mempro toud a greno, o c'halon spouronnet :
Qement all en o bue no deuz biscoez goelet...

Disons, en finissant, que les *Fables d'Esope* ne furent pas imprimées littéralement; l'éditeur, qui songeait à faire accepter le livre dans les écoles primaires, retrancha, dans l'intérêt même de l'œuvre, quelques tirades vigoureuses contre le despotisme. Mais un double du manuscrit original a été religieusement conservé par M. F. Brignou, cultivateur à Tremel, ami et disciple de l'auteur. G. L.

RIEUX, — illustre et ancienne maison de l'évêché de Vannes, qui portait d'*azur à neuf besants d'or*, et pour devise : *A tout heurt bellier, à tout heurt Rieux*, et *tout un*. Elle possédait, entre autres fiefs considérables, la baronie d'Ancenis, les comtés de Châteauneuf et de Largoët, les marquisats d'Assérac, de Sourdéac, d'Ouessant, et était alliée aux maisons de Léon, Machecoul, Amboise, Clisson, Rochefort, Harcourt, Rohan, Montmorency même, et d'assez près, à la maison de Bourbon, ainsi qu'il ressort d'un mémoire présenté au roi, en 1710, par René-Louis de Rieux (*voy. ci-après*). Les sires de Rieux se disaient seigneurs du sang de Bretagne, et l'on voit, par les procès-verbaux des Etats de Bretagne de 1676 et 1680, que cette qualification leur fut confirmée, à eux et à leurs cadets, comme descendants de Rodald de Rieux, petit-fils d'Alain-le-Grand, ou *Ré-Bras*, qui leur avait transmis, à titre d'héritage, la ville de Rieux, où ils tenaient maison princière.

Parmi les membres de cette maison, dont on ne peut suivre la filiation, on cite particulièrement : Alain, qui suivit Conan IV au siége de Combourg en 1065;—Gosselin, ou Josselin, l'un des commissaires nommés, en 1089, par Alain Fergent, pour terminer un différend entre les moines de Redon et le chapelain du duc ; — Guillaume, l'un des quatre cents chevaliers bannerets qui accompagnèrent Gui de Thouars à la prise du Mont-Saint-Michel, en 1203.

Entre ceux dont on peut suivre la filiation régulière, nous mentionnerons :

Branche de Rieux.

I. Roland, — mort en 1205, après avoir pris part aux siéges de Loches et de Chinon. Il était un des seigneurs qui s'étaient réunis à Vannes pour aviser aux moyens de venger la mort d'Arthur.

II. Alain, — fils du précédent, qui se souleva contre Pierre Mauclerc, à l'occasion des violences exercées par ce prince pour la levée du droit de bail. Il mourut le 27 mars 1227.

III. Gilles, — probablement frère du précédent, qui souscrivit aux priviléges et franchises de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier. D'après quelques auteurs, il accompagna Pierre Mauclerc à la Terre-Sainte et mourut en 1225.

IV. Guillaume, — petit-fils du précédent, qualifié de *fil de Moussour Geffrey de Reux, seigneur de Reux*, dans un acte de 1281, par lequel il promet et s'engage, sur tous ses biens meubles et immeubles, d'entretenir le pont de Rieux, que le duc de Bretagne lui avait rendu après l'avoir pris à son père, qui ne l'entretenait pas. Il fut député à Rome, en 1307, pour régler les différents survenus entre le clergé et la noblesse de Bretagne au sujet des droits de *bercail* et de *past nuptial*. Il mourut en 1310, à Estella, dans la Navarre, lorsqu'il allait en Espagne demander pour Jean, fils de Jean II, duc de Bretagne, la main d'Isabelle de Castille. Son corps fut rapporté en Bretagne et inhumé près de celui de sa femme, Louise de Machecoul, aux cordeliers de Nantes, qu'ils avaient fondés. De leur mariage naquirent Jean Ier, qui suit, et Guillaume, attaché au parti de Charles de Blois, qui fut tué, en 1347, au siége de la Roche-Derrien, et enterré dans l'Eglise de la Trinité de Rieux.

V. Jean Ier. — Pendant les guerres de Gascogne, il avait rendu de grands services au roi, qui l'en récompensa en lui payant, en 1343, une somme d'argent destinée à tenir lieu des domaines qu'il lui avait donnés en Languedoc. Ce prince l'établit, en 1350, capitaine du château de Redon, à la charge d'entretenir vingt-neuf hommes d'armes et trente archers, dont il augmenta le nombre en 1355. Par ses lettres-patentes du 4 février 1351, il lui assigna une rente de 600 livres sur son trésor, et, par celles du 12 mars 1352, il lui fit don de 2,000 écus d'or, pour l'aider à retirer la terre de Rieux, qu'il avait engagée. Il prit part à la guerre de Bretagne, depuis le 6 avril 1352 jusqu'au 14 août suivant, sous les ordres de Gui de Nesle, sire d'Offremont, maréchal de France, avec deux chevaliers, seize écuyers et neuf archers. Il mourut à Paris, le 16 août 1357. Son corps fut porté à Rieux et inhumé au monastère de la Trinité, qu'il avait fondé en 1345. Son fils Guillaume, qui suivit le parti de Charles de Blois, fut un des ôtages du traité conclu, le 12 juillet 1363, entre ce prince et Jean de Montfort, dans la lande d'Evran. A la bataille d'Auray, il commanda, avec les sires de Raiz, de Tournemine et de Pont, l'avant-garde de l'armée de Charles de Blois, aux côtés duquel il fut trouvé mort.

VI. Jean II, — autre fils de Jean Ier et de Jeanne de Sion, et l'un des plus vaillants chevaliers de son temps, naquit vers 1342. Il souscrivit, le 12 avril 1364, le traité de Guérande, et, deux ans après, suivant les habitudes aventureuses de la chevalerie bretonne, il engagea son épée au prince de Galles, lorsque ce dernier marcha au secours de Don Pèdre de Castille. Après s'être attaché quelque temps à la fortune de Duguesclin, il repassa en Bretagne et prit part au siége de Bécherel, commencé en 1371. Lorsque Jean IV vint reprendre possession de son duché, en 1373, Jean de Rieux, qui l'avait rejoint à Saint-Malo, quitta le service du roi de France pour celui de son souverain naturel, qui le chargea, le 15 janvier 1381, de ratifier le second traité de Guérande. Dans la guerre de Flandre, où il fut l'un des chefs de l'armée française, il se signala, en 1382, à l'attaque du pont d'Oudenarde, et contribua au gain de la bataille de Rosbeck. L'un des ambassadeurs du duc auprès du roi de France, à l'occasion des obstacles apportés par le duc d'Alençon à ce que Jean IV levât des fouages sur la seigneurie de Fougères, il réussit à faire maintenir le droit de ce dernier. En 1387, il assista aux Etats de Vannes et concourut, par ses instances auprès du duc, à obtenir la mise en liberté de Clisson. En 1389, il fut, avec Etienne Gouyon, l'un des conservateurs de la trève du 13 juin de cette année au 16 août 1392, conclue entre l'Angleterre et la France. Le roi, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la France, lui donna, le 29 novembre 1387, le bâton de maréchal. En 1404, lors de la descente des Anglais près de Brest, de Rieux, sans attendre le duc, qui s'avançait à la tête de deux mille hommes, attaqua et repoussa l'ennemi avec sept cents gens d'armes, auxquels s'étaient joints les paysans, armés d'arcs, de fleaux et de fourches. L'année suivante, le maréchal de Rieux, Le Borgne de la Heuse et Renaud de Hangest, allèrent en Angleterre avec huit cents hommes d'armes, six cents arbalétriers et douze cents fantassins bretons ou normands. Débarqués à Milford, dans le comté de Pembrocke, ils y furent rejoints par deux mille Gallois, avec lesquels ils assiégèrent inutilement Haverford-Wert. Plus heureux devant Picton et Saint-Clair, ils s'en emparèrent; mais frappés d'une terreur panique, à l'attaque de Derby, ils se débandèrent. S'étant ralliés, ils prirent Caermarthen et Cardigan, ravagèrent soixante milles de pays, et, les vivres leur manquant, ils repassèrent en Bretagne gorgés de butin. Destitué de son office de maréchal, en 1411, sur le rapport calomnieux du duc de Bourgogne, de Rieux y fut rétabli en 1413, avec pouvoir de se donner un lieutenant en cas d'empêchement. Son grand âge et les souffrances causées par ses nombreuses blessures le déterminèrent à se démettre, le 12 août 1417, de cette charge, qui fut conférée à son fils Pierre. Il mourut, le 7 septembre suivant, à l'âge de 75 ans, à son château de Rochefort, et fut inhumé dans l'église de N. D. de la Tronchaye, à Rochefort. De son mariage avec Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, dame de Ro-

chefort, d'Assérac, de Châteauneuf, vicomtesse de Donges, etc., il eut cinq filles et quatre fils, dont deux, Pierre et Jean III, méritent une mention particulière.

VII. Pierre, — seigneur d'Assérac, de Derval et de Rochefort, souvent désigné sous ce dernier nom dans l'Histoire de France, naquit à Ancenis, le 9 septembre 1389. Il était pourvu du gouvernement de Saint-Malo, lorsqu'il succéda à son père dans la charge de maréchal de France. Il était à Paris lorsque les Bourguignons y entrèrent par surprise, le 29 mai 1418. Il se retrancha dans la Bastille, où il se défendit quelque temps, et favorisa ainsi l'enlèvement du dauphin par Tanguy du Châtel. Rentré dans Paris avec ce dernier, il ne put réussir à en chasser les Bourguignons, et rejoignit à Bourges le dauphin, qu'il accompagna ensuite à Saumur. Bien que destitué par la faction bourguignonne de son office de maréchal, il fut toujours reconnu en cette qualité par le dauphin, qui l'envoya en Angoumois reprendre aux Anglais la ville de Montberon. Envoyé ensuite dans le Maine, il tomba dans une embuscade que les Anglais lui avaient tendue près du Mans, et, conduit en Angleterre, il ne recouvra la liberté qu'au prix d'une forte rançon. Après avoir assisté à la prise de Lamballe, de Tours, et avoir aidé le dauphin à défendre Rouen, il s'empara d'Avranches (1419), contribua, plus tard, avec Jeanne d'Arc, à la levée du siége d'Orléans (1429), défendit long-temps Saint-Denis contre Talbot (1435), et ne remit la place que par capitulation. La même année, secondé par Boussac, Longueval et d'autres capitaines, chefs de ces bandes redoutables qu'on nommait les *Ecorcheurs*, et renforcé de six mille paysans cauchois, il se fit ouvrir, en décembre et janvier 1435, les portes de Fécamp, Arques, Lillebonne, Montivilliers, Saint-Valery, Tancarville et Harfleur. Les Anglais, à qui il ne restait plus que Caudebec, en auraient bientôt été chassés, si les généraux de Charles VII avaient pu soumettre les *Ecorcheurs* à quelque discipline; mais la famine les obligea à quitter le pays, qu'ils avaient plus épuisé que l'ennemi lui-même. Le maréchal de Rieux revenait à Paris en 1437, après avoir fait lever aux Anglais le siége d'Harfleur, lorsqu'il fut arrêté par un partisan des Anglais, Guillaume de Flavi, capitaine de Compiègne, celui qui est soupçonné d'avoir, en 1430, aidé les Anglais à prendre Jeanne d'Arc, en faisant fermer une barrière pour l'empêcher de rentrer dans Compiègne. Flavi, jaloux du maréchal, parce qu'il le savait dévoué au connétable de Richemont, traîna son captif de prison en prison jusqu'à sa mort, en 1439. Le corps du maréchal, inhumé d'abord à Nesle, en Tardenois, où il avait succombé, fut transféré, en 1514, à N. D. de Rieux. Dès le 7 septembre 1509, le Parlement de Paris, sur les poursuites de sa famille, avait condamné les descendants de Guillaume de Flavi à payer une somme de « dix mille livres parisis pour être » employée à faire prier Dieu pour l'âme de » messire Pierre de Rieux, pris et retenu injus- » tement. » Marié deux fois, le maréchal de Rieux ne laissa aucune postérité.

VIII. Jean III, — frère aîné du précédent, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, né à Ancenis, le 13 juin 1377. Après la félonie des Penthièvre, il commanda un des corps de troupes envoyés contre eux, leur prit plusieurs villes, et eut part à la confiscation de leurs biens. Il servit ensuite en France sous le connétable de Richemont, accompagna le duc Jean lorsqu'il vint trouver le roi à Saumur, mourut le 14 janvier 1431, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Rieux.

IX. François, — fils du précédent et de Béatrix de Montauban, né le 11 août 1448, conseiller et chambellan de François Ier, duc de Bretagne, fut un des seigneurs qui jurèrent, en 1448, le traité d'alliance de ce prince avec Charles VII contre les Anglais. Il assista aux Etats de Vannes, en 1451, reçut le collier de l'Hermine en janvier 1454, fut retenu pour chambellan, le 15 juin 1458, par Louis XI, alors dauphin, mourut le 20 novembre suivant, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Rieux.

X. Jean IV, — fils du précédent et de Jeanne de Rohan, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, né le 27 juin 1447, n'avait que dix-sept ans, lorsqu'il suivit François II, duc de Bretagne, à la guerre du *Bien-Public*. Maréchal de Bretagne depuis 1470, et lieutenant-général des armées du duc depuis le 5 septembre 1472, il se mit, en 1484, à la tête des seigneurs bretons qui, mécontents de l'administration de Landais, trouvèrent dans la mort du chancelier Chauvin un prétexte pour faire éclater la conspiration qu'ils tramaient depuis long-temps. Le projet des conjurés ayant échoué, ils se retirèrent à Ancenis, fief du maréchal. Mais, proscrits et menacés par Landais d'être assiégés, ils cherchèrent un asile à la cour de France, et par le traité conclu, le 22 octobre 1484, avec Anne de Beaujeu, ils convinrent qu'après la mort du duc la Bretagne reviendrait à la France, en vertu de la cession faite par Nicole de Bretagne. Vainement les seigneurs bretons, dans leur coupable aveuglement, s'efforcèrent-ils de stipuler les franchises de leur pays, et de n'attribuer au roi de France qu'une simple suzeraineté. La régente vit dans ce traité le germe d'une prochaine réunion de la Bretagne à la France. Habile à fomenter les divisions à la faveur desquelles ses projets pouvaient se réaliser, elle s'attacha à semer la mésintelligence entre le duc et les seigneurs français, qui faisaient mine de lui venir en aide plutôt par animosité contre elle que par tout autre motif; puis, elle fit marcher une armée en Bretagne.

Le maréchal de Rieux et le duc d'Avaugour, au nom des seigneurs bretons opposés au duc d'Orléans, conclurent avec elle le traité de Châteaubriant, stipulant qu'ils porteraient les armes jusqu'à l'évacuation de la Bretagne par le duc d'Orléans et ses partisans. Le maréchal commença les hostilités par la prise de Redon, où il joignit ses troupes à celles de la régente, trois fois plus nombreuses qu'elles ne devaient l'être d'après le traité. D'autres violations de ce traité ayant ouvert les yeux au maréchal, il se plaignit à Mme de Beaujeu de ce que le roi n'avait pas tenu la parole qu'il lui avait donnée. Choquée du parallèle que l'émissaire du maréchal établissait entre le monarque et un sujet, la régente lui dit : « Mon ami, dites à mon cousin de Rieux, votre maître, que le roi de France n'a point de compagnon. Puisqu'il a été si avant, il faut qu'il continue. » D'après cette réponse, le maréchal, se trouvant dégagé de sa parole, abandonna le parti du roi pour rentrer dans celui du duc. L'orgueil blessé lui fit ainsi faire ce que lui commandait le devoir. S'étant présenté peu après devant Châteaubriant, où l'on ne soupçonnait pas son changement, il prit possession de la ville au nom du duc, et se porta de là sur Vannes, dont il se rendit maître le 3 mars 1487. Néanmoins, ce zèle tardif était impuissant à relever la fortune expirante du duc. Ce fut vers ce temps que le maréchal entra dans le parti qui voulait unir la duchesse Anne au sire d'Albret, afin que l'époux de cette princesse ne fût pas un étranger assez puissant pour opprimer la liberté bretonne. La même année (1488), à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, différée contre l'avis du maréchal de Rieux, qui voulait attaquer, aussitôt après leur arrivée, les Français en désordre et fatigués d'une longue marche, ce fut lui qui commanda l'avant-garde de l'armée bretonne. Elle enfonça celle des Français; mais le centre et l'arrière-garde ayant plié, la valeur du maréchal et ses habiles dispositions furent inutiles. Le duc François II mourut au mois de septembre de la même année, après avoir nommé Rieux tuteur de la duchesse Anne. Le maréchal s'empressa bien de prendre des mesures pour empêcher la Bretagne de tomber au pouvoir des Anglais; mais son patriotisme, peut-être aussi son animosité contre la France, l'entraîna à sacrifier sa pupille en voulant la contraindre à épouser d'Albret, vieil ivrogne, laid, difforme et père de douze enfants. Forte de l'appui de son fidèle chancelier Philippe de Montauban (*Biog. bret.*, t. II, p. 485), Anne, quoique enfant, résista énergiquement. Rieux lui ferma inutilement les portes de Nantes; elle se retira à Rennes, d'où elle appela les Anglais à son secours. Les succès que commença à remporter l'armée anglo-bretonne furent interrompus par le maréchal, qui parvint à persuader à Henri VII que la duchesse, dominée par de perfides conseillers, n'avait pas de sujet plus dévoué que lui. Le roi d'Angleterre, abusé, ou feignant de l'être, tendit à la jeune princesse un piége que Montauban réussit encore à détourner. Furieux, le maréchal attaqua alors de vive force le chancelier dans Guérande; mais Dunois l'obligea à lever le siége. Désappointé de cet échec, de Rieux, qui croyait les places de Concarneau et de Brest sans défense, marcha sur la seconde et l'assiégea par terre, tandis qu'une flotte de soixante vaisseaux bretons la bloquait par mer, et qu'une autre flotte anglaise assiégeait Concarneau. Vingt-cinq navires français, commandés par l'amiral Grasville, mirent en fuite ceux des Anglais, ravitaillèrent la place et forcèrent le maréchal à s'éloigner précipitamment, en abandonnant son artillerie. Convaincu désormais qu'il était impossible de triompher de l'aversion de sa pupille contre d'Albret, le maréchal fit sa soumission à cette princesse, qui l'en récompensa par une pension de 12,000 livres et un don de 100,000 écus, en dédommagement de l'incendie de ses châteaux. Voyant que la Bretagne devait inévitablement succomber dans sa lutte contre la France, il se rallia franchement à Montauban, avec qui il mit tout en œuvre pour déterminer la duchesse à mettre un terme, par son mariage avec Charles VIII, aux maux qui désolaient son pays. Le maréchal suivit ce prince en Italie (1494). Chargé du commandement de l'un des corps de l'armée, il battit les ennemis, le 6 février 1495, à Veroli. En 1501, il eut le commandement de l'armée dirigée contre le Roussillon. Rejoint par le maréchal de Gié devant la ville de Salses, dont il faisait le siége, il fut obligé de le lever, par suite de la mésintelligence qui survint entre lui et Gié. Lorsque, en 1511, Louis XII recommença l'expédition contre le Milanais, Rieux le suivit et s'y distingua. Mais le roi, informé d'un projet de descente des Anglais en Bretagne, l'y envoya l'année suivante, avec le titre de son lieutenant-général, pour qu'il convoquât les Etats de la province et en obtînt les subsides destinés à repousser les Anglais; ce qui eut lieu grâce à l'activité qu'il déploya. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il mourut le 9 février 1518, « emportant, dit Brantôme, le renom » d'avoir esté un bon capitaine et pour la guerre, » et pour la paix, ainsi qu'il le fist bien paroistre en cela, et ce coup même où il désassiégea » M. d'Orléans de Novarre, et autres grandes » affaires d'Estat où il a été employé des rois » Charles et Louis XII, ses bons maistres, dont » il s'est très-bien acquitté, et se sont fort bien » trouvés de son conseil. » Il fut enterré dans l'église des Cordeliers d'Ancenis, comme il l'avait ordonné par son testament, fit des fondations au monastère de la Trinité de Rieux, et augmenta celles que les comtes de Harcourt avaient faites à N.-D. du Parc. De son troisième mariage avec Isabelle de Brosse, fille de Jean

de Penthièvre, il eut : Claude, qui suit; François, tige de la branche d'Assérac (*voyez ci-après*), et Jean, qui a été la souche de celles de Châteauneuf et de Sourdéac. (*Voyez aussi ci-après.*)

XI. Claude, — fils du précédent et d'Isabelle de Brosse, comte d'Harcourt et d'Aumale, né le 15 février 1497, accompagna François Ier dans ses guerres d'Italie. Fait chevalier pour son courage, à la bataille de Sainte-Brigitte, il tomba au pouvoir des ennemis à la bataille de Pavie, où il remplissait la charge de maréchal. Après avoir payé sa rançon, il alla à Madrid comme l'un des ôtages donnés à Charles-Quint, en vertu du traité de Madrid, du 5 février 1526, pour la délivrance du roi. Il mourut le 19 mai 1532, à l'âge de trente-cinq ans. De son mariage avec Suzanne de Bourbon, il eut Claude, né en 1530, qui fut connu sous le nom de comte de Harcourt. Il mourut le 26 avril 1548, sans avoir été marié. Avec lui s'éteignit la branche aînée de sa maison.

Branche d'Assérac.

XII. François, — chef de cette branche, eut deux fils : 1° Jean, en faveur duquel la terre d'Assérac fut érigée en marquisat par lettres-patentes de Henri III, datées de Lyon, en 1574, et qui fut lieutenant du roi en Bretagne en 1576; 2° René, chevalier de l'ordre du roi, chambellan de ce prince et du roi de Navarre, lieutenant de cent hommes d'armes et de la compagnie du prince de Condé, né en 1540, mort le 25 avril 1575.

XIII. Louis-Auguste, — arrière-petit-fils de René, qui précède, mestre-de-camp du régiment au Perche-Infanterie, le 7 août 1718, traité de *cousin* par le roi dans sa commission de colonel du 15 mars de la même année, et dans un brevet d'enseigne de la compagnie; mestre-de-camp du même régiment, le 3 septembre 1725; fait brigadier des armées du roi, le 20 février 1734; maréchal-de-camp, le 24 février 1738; lieutenant-général au mois d'août 1744, fit en cette qualité, en 1745, la campagne d'Allemagne sous le prince de Conti, et se trouva, le 16 juin 1746, à la bataille gagnée par les Autrichiens sur le maréchal de Maillebois, à Saint-Lazare, près de Plaisance. Il continua de servir, en 1747, aux armées de Provence et d'Italie, et mourut le 1er mars 1767.

Branche de Châteauneuf.

XIV. Jean, — troisième fils de Jean IV et d'Isabelle de Brosse, né en 1507, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'abbaye de Prières, puis nommé, à l'âge de dix-huit ans, à l'évêché de Saint-Brieuc, dont il administra le temporel jusqu'en 1544, sans être entré dans les ordres. Il eut de son frère aîné, Claude, la terre de Châteauneuf, acquit celle de Sourdéac, et mourut le 24 décembre 1563, laissant de son mariage avec Béatrix de Jonchères : Gui, qui suit; René, tige de la branche de Sourdéac (*voyez ci-après*), et deux filles : Renée, connue sous le nom de la *belle Châteauneuf* (voyez *Biographie bretonne*, t. Ier, p. 336-338), et Françoise, religieuse de l'abbaye de Saint-Nazareth, de Vannes.

XV. Gui, — gouverneur de Brest, chevalier de l'ordre du roi et son lieutenant-général en Bretagne, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, se trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour, ainsi qu'aux siéges de La Rochelle, de Saint-Jean-d'Angély, de Lusignan, et à la défaite des reistres à Auneau, où il fut blessé. Il mourut, en mer, en 1591, lorsqu'il regagnait Brest. « C'était, dit Du Paz, un valeureux seigneur, homme de grand entendement et d'entreprise. » Sa postérité s'éteignit avec Jean, son petit-fils, mort sans alliance.

Branche de Sourdéac.

XVI. René, — marquis de Sourdéac, né en 1558, et élevé parmi les pages de Charles IX, commença à porter les armes en 1572. L'année suivante, il se trouva au siége de La Rochelle, et, en 1574, à ceux de Carentan et de Saint-Lô, ainsi qu'à la journée de Coutras. En 1586, Henri III lui donna une compagnie de chevau-légers, et le fit ensuite lieutenant de la compagnie de gens d'armes de M. de Bellegarde. A la mort de ce prince, il s'attacha à Henri IV, qui le nomma son lieutenant-général en Bretagne, et gouverneur de la ville et du château de Brest, en survivance de son oncle Gui de Châteauneuf. Sourdéac, qui était allié au roi au quatrième degré, lui demeura fidèle pendant les guerres de la Ligue, et sut lui conserver le château de Brest, à peu près le seul point de la Basse-Bretagne qui ne se fût point déclaré contre ce prince. Se reposant sur la sûreté de la place, Sourdéac en fit bien souvent l'asile de ceux qui ne pouvaient résister aux forces des ligueurs. Bien souvent aussi il fit des sorties et harcela les ennemis, qu'il obligea, tantôt à se ranger de son côté, tantôt à payer de grosses contributions, qu'il leva d'abord sur la noblesse, ensuite sur toutes les paroisses indistinctement de l'évêché de Léon, même sur l'évêque. S'il ne commandait pas en personne, il fournissait des secours à ceux qui voulaient tenter quelque entreprise contre les ligueurs. Saint-Laurent (*voyez ce nom*), étant venu assiéger, en 1592, la tour de Cesson, Sourdéac réunit en toute hâte douze à quinze cents hommes, attaqua le capitaine ligueur, lui tua trois à quatre cents soldats et une quarantaine d'officiers, puis le fit prisonnier. Au mois de juin de la même année, les ligueurs, au nombre de cinq à six mille, ayant investi Brest, Sourdéac les repoussa vigoureusement du côté de Recouvrance. Cet échec modéra leur ardeur, et s'ils persistèrent à bloquer la ville,

ce ne fut que dans l'espoir d'une prompte capitulation, la place, leur avait-on dit, n'ayant pas pour plus de quinze jours de vivres. Plusieurs mois s'étant écoulés, les assiégeants demandèrent une suspension d'armes à Sourdéac, qui l'accorda, à condition qu'elle ne commencerait que cinq jours après, à cinq heures du matin, ce délai étant nécessaire à l'exécution d'un projet qu'il avait formé. Le gouverneur prescrivit ensuite aux habitants de se réjouir et de danser, au son des cornemuses et des hauts-bois, ce qu'ils firent jusqu'au matin du jour où l'armistice devait commencer. Les assiégeants, qui, pendant quatre jours, avaient fait bonne garde, voyant que la suspension d'armes était près de commencer, crurent que les ennemis n'avaient eu d'autre dessein que de les effrayer, en les menaçant d'une entreprise imaginaire. Pleins de sécurité, ils passèrent la nuit à s'enivrer. Au point du jour, lorsqu'ils étaient encore plongés dans un profond sommeil, Sourdéac sort par trois côtés différents, force leurs retranchements, et tue trois à quatre cents d'entre eux. L'attaque qu'il fit de leurs retranchements, au bourg de Guipavas, ne fut pas aussi heureuse, car il y perdit cent gentilshommes ou officiers. Appelant alors la ruse à son aide, il dépêcha des émissaires, qui, s'étant introduits dans le camp, y semèrent adroitement des bruits propres à exciter une défiance réciproque, et à porter les soldats à la révolte contre leurs chefs. Comme ils étaient fort las de la longueur du siége, aussi peu avancé au bout de cinq mois que le premier jour, Sourdéac, bien approvisionné par la voie de mer restée libre, ajouta à leur mécontentement, en faisant vendre dans la ville, au prix d'un écu et demi, le boisseau de blé, qui se vendait trois écus dans les campagnes. Les paysans, dont se composait l'armée de la Ligue, crient alors que leurs chefs les trompent; ils refusent de leur obéir, en s'écriant qu'il faut égorger les gentilshommes qui les ont engagés dans cette guerre, et épouser leurs femmes, pour devenir les maîtres à leur tour. Sourdéac, profitant du désordre, tombe sur le camp, où deux mille de ces malheureux étaient retranchés, et en tue quatre ou cinq cents. Ceux qui restaient s'estimèrent heureux de conclure une trêve de huit ans, que Sourdéac leur fit payer huit mille écus par an. Peu après, sept grands vaisseaux normands étant venus dans la baie de Camaret avec l'intention d'attaquer Brest, le gouverneur équipa cinq navires, avec lesquels le capitaine Bavet attaqua si heureusement les Normands, qu'il prit quatre de leurs vaisseaux et en coula un à fond.

Inébranlable dans sa fidélité à Henri IV, Sourdéac sut se tenir en garde contre le piége que lui tendit la reine Elisabeth, au mois de mai 1594. Cette princesse, invoquant les traités passés entre elle et Henri IV, avait dépêché au gouverneur un émissaire nommé Saint-Jean, qui lui dit que, d'après ces traités, le roi s'était obligé à livrer Brest à la reine pour sûreté des sommes qu'il en avait reçues; mais que cette princesse avait une si grande estime pour Sourdéac, qu'elle le continuerait volontiers gouverneur de la place, s'il promettait de la servir fidèlement, et s'il recevait un nombre d'Anglais égal à celui des Français. Sourdéac répondit fièrement que la place était au roi, et qu'il n'y resterait pas un moment si elle appartenait à tout autre prince. Saint-Jean ayant voulu insister et l'ayant menacé d'un siége, Sourdéac le renvoya sans façon.

Cette loyauté, jointe à la crainte qu'il inspirait, détermina les habitants de l'évêché de Léon, d'ailleurs dégoûtés de la Ligue, à se réunir, le 8 août 1594, au bourg du Folgoat, d'où ils adressèrent à Sourdéac leur soumission à Henri IV, protestant qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de se séparer de la couronne de France, et que, s'ils avaient fait quelque difficulté de reconnaître l'autorité du roi, c'était dans la crainte de tomber sous la domination de l'hérésie, crainte qui s'était évanouie depuis sa conversion. En conséquence, Sourdéac, se trouvant le lendemain à Lesneven, leur accorda, au nom du roi, la capitulation la plus honorable.

Le parti de la Ligue était ainsi tout-à-fait anéanti en Basse-Bretagne. Aussi Sourdéac n'eut-il plus désormais à agir contre lui. Le roi, en reconnaissance de sa fidélité et de ses services, le confirma dans ses fonctions de lieutenant-général et de gouverneur de Brest, lui conféra, le 2 janvier 1597, le collier de ses ordres et érigea en marquisat l'île d'Ouessant, que Sourdéac avait échangée, dès le 26 juin 1589, avec Rolland de Neufville, évêque de Léon, contre la terre de Porlac'h, en Trégarantec. De cette manière, l'évêque recouvra son antique terre de Porlac'h, mais il perdit celle d'Ouessant, dont il n'avait cessé de jouir depuis saint Paul. Sourdéac accompagna Henri IV, en 1600, à la conquête du duché de Savoie, et se retira ensuite à Assé, en Anjou, où il mourut le 4 décembre 1628, laissant de son mariage avec Suzanne de Saint-Melaine deux fils, Gui et René, qui suivent.

Sourdéac avait écrit des *Mémoires* sur les événements auxquels il avait pris part. Ils devaient être d'un grand intérêt. « Je n'en ai vu, » dit D. Taillandier, qu'un fragment qui com- » mence à l'année 1595, et qui finit à l'année » 1597. L'on ne peut s'empêcher, ajoute-t-il, » de regretter la perte de ce qui précède. » L'historien Mathieu avait connu ces *Mémoires* et en avait fait usage.

XVII. René, — second fils du précédent et de Suzanne de Saint-Melaine, abbé du Relec, de Daoulas et d'Orbais, conseiller d'Etat et grand-maître de l'oratoire de la reine, naquit en 1588, au château de Brest. Nommé, en 1613, évêque

de Saint-Pol-de-Léon, il assista, en cette qualité, aux Etats de Guérande, en 1625. L'appui qu'il prêta, la même année, aux Carmélites de Tréguier, qui refusaient de se soumettre à un bref du pape Urbain VIII, les assujétissant aux PP. de l'Oratoire, au préjudice de l'évêque, donna lieu, le 12 avril, à une sentence d'Etienne Louytre, docteur en Sorbonne et doyen de l'Eglise de Nantes, commissaire du Saint-Siége, sentence par laquelle ce commissaire frappa d'interdit la cathédrale et la maison de l'évêque, le menaça d'irrégularité et le suspendit même, pour quelque temps, de ses fonctions épiscopales. Un procédé si téméraire et si injurieux pour l'épiscopat provoqua, dans l'assemblée du clergé, tenue à Paris, le 18 juin 1625, une plainte et une procédure en cour de Rome contre Louytre, qui donna satisfaction à l'évêque, d'abord en présence des évêques d'Orléans et de Chartres, ensuite devant l'assemblée du clergé du 1er décembre suivant. Une affaire plus grave et plus fâcheuse, ce fut la poursuite exercée contre René de Rieux, en 1635, pour avoir favorisé la sortie de Marie de Médicis hors de France, et avoir séjourné dans les Pays-Bas sans la permission du roi. Traduit par le cardinal de Richelieu devant une commission de quatre évêques français, instituée pour lui faire son procès, il fut privé, le 31 mai, de l'administration de son diocèse, et on lui nomma pour successeur Charles Talon, curé de Saint-Gervais, à Paris; mais celui-ci s'étant démis en 1637, sans avoir reçu ses bulles, Robert Cupif, doyen du Folgoat, archidiacre, official et grand-vicaire de Quimper, fut nommé la même année à sa place. Il ne fut néanmoins sacré que le 25 mars 1640, et mis en possession de son siége le 23 avril suivant. Tant que Richelieu vécut, l'évêque dépossédé n'éleva aucune réclamation; mais, après la mort du cardinal, il appela de la sentence prononcée contre lui au pape Innocent X, qui nomma sept nouveaux commissaires chargés de réviser le procès. L'assemblée du clergé de 1645 ayant fait des instances auprès du roi, de Rieux fut absous et réintégré par sentence du 6 septembre 1646. Mais Cupif s'étant opposé à l'exécution de cette sentence, un arrêt du Conseil lui conserva la possession de son siége jusqu'au 21 décembre 1648, qu'il fut transféré à Dol. De Rieux survécut peu à sa réintégration, car il mourut le 5 mars 1651, selon les uns, le 8 selon les autres, à son abbaye du Relec, avec la réputation d'un des prélats les plus splendides et les plus éloquents du royaume. Ce sont du moins les titres que lui donnent les auteurs du temps, notamment les PP. Anselme, Ange et Simplicien. On lui doit : I. *Relation envoyée au clergé au sujet des Carmélites de Tréguier*, 1625, in-8°. II. *Constitutiones synodales illustrissimi reverendissimi ac DD. Renati de Rieux, episcopi Leonensis, promulgatæ Pavlipoli in Leoniâ, annis 1629 et 1630. Parisiis*, Michael de Soly, 1630, petit in-8° de 200 pages. Ces statuts ont été publiés par le P. Bauni, jésuite.

XVIII. Gui, — frère aîné du précédent, gouverneur de Brest et premier écuyer de Marie de Médicis, accompagna cette princesse à sa sortie de France. Déclaré criminel de lèse-majesté, il eut ses biens confisqués par arrêts des 17 et 20 novembre 1631. Il mourut à sa terre de Neubourg, le 14 novembre 1640, laissant de son mariage avec Louise de Vieux-Pont plusieurs enfants dont nous ne mentionnerons que le suivant :

XIX. Alexandre, — connu sous le nom de *marquis de Sourdéac*, a attaché une certaine célébrité à son nom, en concourant avec l'abbé Perrin à fonder l'Opéra en France. « C'est un » original, disait Tallemant des Réaux, en 1658 » ou 1659 (*Historiettes*, 2e édit., Paris, 1840, » t. 9, p. 193 et 194); il se fait courir par ses » paysans, comme ont court un cerf, et dit que » c'est pour faire exercice. Il a de l'inclinaison » aux mécaniques; il travaille de la main admi» rablement; il n'y a pas un meilleur serrurier » au monde. Il lui a pris une fantaisie de faire » jouer chez lui une comédie en musique, et » pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte » au moins dix mille écus. Tout ce qu'il a fait » pour le théâtre, pour les siéges et les gale» ries, s'il n'y travaillait lui-même, lui revien» drait, dit-on, à plus de deux fois autant. Il » avait fait faire pour cela une pièce par Cor» neille; elle s'appelait les *Amours de Médée*, » mais ils n'ont pu convenir de prix. » On a dit que quand Mazarin fit venir à Paris, en 1645, les artistes italiens qui exécutèrent devant Louis XIV, enfant, l'opéra de la *Finta Pazza* de Jules Strozzi, représenté avec un grand luxe de décorations, ce fut Sourdéac qui dirigea la partie des décors, des changements à vue, qui, en un mot, monta la pièce; mais cet honneur lui est contesté. La *Biographie universelle* (t. XLIV, p. 65) l'attribue à Torelli, qui aurait dirigé les machines lorsque cette pièce fut jouée au *Petit-Bourbon*; mais, ce que tous les auteurs du temps sont unanimes à reconnaître, c'est que Sourdéac fut chargé de ce soin pour la représentation de l'opéra ou plutôt de la tragi-comédie en vers d'*Orfeo et Euridice*, par Zartino, que Mazarin fit jouer au carnaval de 1647, devant la cour, au Palais-Royal, par des musiciens qu'il avait fait venir d'Italie, et pour celle d'une *Pastorale*, en cinq actes et en vers, jouée au mois d'avril 1659, à Issy, dans la belle maison de campagne de Lahaie, maître d'hôtel de la reine Anne d'Autriche, puis ensuite devant le roi, au château de Vincennes. Les paroles de cette pastorale étaient de l'abbé Perrin, poète très-médiocre, mais un peu musicien, lequel tenta ainsi le premier essai d'opéra en langue française. La musique était de Cambert, surintendant de la musique de la reine-

mère, et organiste de Saint-Honoré. Perrin et Cambert, encouragés par le succès de leur opéra, et plus encore par les paroles flatteuses de Mazarin, s'associèrent avec Sourdéac. Ce triumvirat, assuré de la protection du cardinal, sollicita le privilége de faire représenter des opéras en langue française. En attendant que ce privilége fût accordé, on fit, en 1660, à l'hôtel de Nevers, les répétitions de l'opéra d'*Ariane*, dont les paroles étaient de Perrin et la musique de Cambert. La même année, Sourdéac fit représenter, dans son château de Neubourg, en Normandie, la *Toison-d'Or*, tragi-comédie de Corneille. Il choisit le temps du mariage de Louis XIV pour faire une réjouissance publique de la représentation de cette pièce, et indépendamment du nombreux personnel d'ouvriers qu'il entretint, plus de deux mois, à ses frais, il traita et logea dans son château plus de cinq cents gentilshommes de la province, pendant plusieurs représentations que la troupe du Marais y donna de cet ouvrage; « la plus belle pièce à machines qu'on eût alors, » disent les mémoires de l'époque. « Ce n'était partout, ajoutent-ils, que tables servies avec luxe et abondance. » A son retour à Paris, à la suite de ces fêtes, Sourdéac, de concert avec ses deux associés, continua les démarches commencées en vue d'obtenir le privilége de jouer des opéras français. Tout était prêt pour ouvrir un nouveau théâtre à Paris, et y représenter *Ariane*, dont il n'avait encore été fait que des répétitions à l'hôtel de Nevers, lorsque la mort de Mazarin, arrivée Vincennes, le 9 mars 1661, suspendit l'exécution de ce projet. Toutefois, les associés ne se découragèrent pas. Au contraire, Sourdéac, pour ne point faire perdre au public l'idée de son spectacle, fit faire un théâtre dans son hôtel, rue de Garancière, et y donna des représentations auxquelles assistaient *gratis* jusqu'à cinq ou six cents personnes, munies néanmoins de billets pour éviter la confusion. Elles ne tarissaient ni sur la magnificence du marquis ni sur l'agrément du spectacle qu'il voulait fonder. Cependant, malgré ses soins et ses démarches, ce ne fut que le 28 juin 1669 que Perrin obtint en son nom des lettres-patentes, *pour établir par tout le royaume des Académies d'opéra ou représentations de musique en langue française*. Titulaire de ces lettres-patentes, Perrin renouvela sa société avec Sourdéac pour les machines, avec Cambert pour la musique, et avec Champeron pour les fonds nécessaires à l'exploitation. Cet accord conclu, le musicien La Grille fut envoyé en Languedoc, où il enrôla bon nombre de chanteurs et musiciens, recrutés principalement dans les cathédrales. L'ouverture du nouveau théâtre fut inaugurée, au mois de mars 1671, par la pastorale de *Pomone*, en cinq actes, et un prologue, paroles de Perrin, musique de Cambert, ballets de Beauchamps et machines de Sourdéac. Le rôle de Pomone fut chanté par Mlle Cartilly, qui ne parut plus ensuite sur la scène. Parmi les chanteurs venus du Languedoc étaient Beaumavielle et Rossignol, basses-tailles; Clédière et Tollet, hautes-contres, et Mirale, taille. Cette pièce, le premier opéra français proprement dit, avait été répétée dans la grande salle de l'hôtel de Nevers et fut jouée sur le théâtre que les associés avaient fait bâtir dans un jeu de paume, rue Mazarine, vis-à-vis l'hôtel Guénegaud. A la première représentation, on paya un demi-louis d'or l'entrée au parterre, lequel, malgré ce prix élevé, fut fort bien rempli. La pastorale de *Pomone* se soutint huit mois entiers. « *Pomone*, dit Saint-Evremont, l'un des spectateurs, est le premier opéra français qui ait paru sur notre théâtre; la poésie en était fort méchante, la musique belle; M. de Sourdéac en avait fait les machines: c'est assez dire pour vous donner une grande idée de leur beauté. On voyait les machines avec surprise, les danses avec plaisir; on entendait le chant avec agrément et les paroles avec dégoût. » Le succès prodigieux de *Pomone* amena la mésintelligence entre les associés. Perrin, qui avait eu 30,000 livres pour sa part dans les bénéfices, ayant eu des difficultés avec Sourdéac pour le paiement des machines, ce dernier s'empara du théâtre, et s'adressa, pour avoir des pièces, à Gilbert, secrétaire des commandements de la reine de Suède, et sont résident en France. Lulli, qui commençait alors sa réputation, fit la musique d'une pastorale commencée par ce Gilbert, et mis en goût par le succès, habile d'ailleurs à manier l'intrigue, il obtint de Perrin la cession de son privilége pour une faible somme, remplaça Gilbert par Quinault, et évinça Sourdéac, dont il ne fut plus question. Le marquis machiniste mourut, le 7 mai 1695, avec la réputation de n'avoir été surpassé en magnificence par aucun des seigneurs de son temps. De son mariage avec Hélène de Clère, il eut :

XX. René-Louis, — dit le comte de Rieux, mort sans enfants, en 1713. C'est lui qui présenta au roi, le 29 septembre 1710, le *Mémoire avec la généalogie de la maison de Rieux (rédigé par Mathieu Marais)*. Paris, veuve Muguet, in-4°. La *Généalogie*, beaucoup plus étendue que celle dressée par le P. Anselme, forme, sous le titre de *Généalogie et Alliances de la maison de Rieux*, un manuscrit de 147 feuillets in-f°, existant à la bibliothèque publique de Rennes sous le n° 108 des manuscrits. Il y est dit que René de Sourdéac était allié de Henri IV au quatrième degré, et l'on y rapporte les alliances de la maison de Rieux avec les têtes couronnées de l'Europe, avec celles de France et de Bretagne particulièrement.

XXI. Louis-Auguste, — neveu du précédent, comte de Rieux, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, mort le 1er mars 1767, et Mme Claude-Louise d'Illières

d'Entragues, son épouse, vendirent au roi, le 30 avril 1764, pour 30,000 livres, et une rente viagère de 3,000 livres, réversible sur la tête de la comtesse, l'île d'Ouessant, que des lettres-patentes affectèrent alors au service de la marine, et dont les habitants obtinrent divers priviléges et immunités, en raison de leur pauvreté et de la difficulté de leurs communications avec le continent. P. L...t.

RIGOLEUC (le P. Jean), — né aux Croix-Jarrots, près de Quintin, manifesta, dès sa plus tendre enfance, de grands sentiments de piété. Entré, le 2 novembre 1617, dans l'institut des Jésuites, il fut chargé, après son premier noviciat, de l'enseignement des humanités, et il s'y distingua tellement, que les hommes les plus versés dans la connaissance de la langue latine, entre autres le célèbre P. Cossart, préféraient ses compositions à celles du P. Pétau. Après son second noviciat, qu'il accomplit à Rouen, à l'âge de trente-cinq ans, il fit, à Bourges, le 17 septembre 1634, la profession solennelle des quatre vœux prescrits aux Jésuites, et fut chargé par ses supérieurs de divers emplois importants, tels que ceux de père-ministre au collége de Nevers, de préfet des classes et de père spirituel dans d'autres maisons de l'ordre. Mais l'enseignement était, avec la prédication, l'objet de sa vocation toute particulière, et il le prouva par la manière dont il professa les humanités dans divers colléges de la province. A Vannes, où il occupa une chaire de théologie morale, il forma un grand nombre de bons prédicateurs, de catéchistes et de confesseurs fort capables, en préparant ses élèves, dès leur rhétorique et leur philosophie, à traiter par écrit les matières servant de texte aux sermons ou instructions, et en les leur faisant ensuite développer seuls, ou sous forme de dialogues français ou bretons. Cette dernière forme de prédication lui fit obtenir de grands succès dans les nombreuses missions qu'il dirigea. Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, et ensuite archevêque de Tours, appréciant les immenses services que le P. Rigoleuc avait rendus à son diocèse, rechercha sa société et ses conseils; il voulut même que ce Père lui fît, pour son usage, un petit abrégé des principaux devoirs des évêques. Tous ces travaux ne l'empêchèrent pas de s'occuper avec fruit de la direction des âmes, soit au tribunal de la pénitence, où sa parole persuasive exerçait une grande influence, soit au moyen d'une correspondance active qu'il entretenait avec des ecclésiastiques et même des personnes du monde animées du désir de marcher dans les voies du salut. Il mourut à Vannes le 16 février 1658, et fut inhumé dans un caveau de l'église du collége de cette ville, où ses restes se trouvent encore. Lors de ses obsèques, chacun voulut avoir des fragments de ses habits, afin de les conserver comme des reliques. Sa vie a été publiée sous ce titre : *La Vie du P. Rigoleuc, jésuite, avec des traités de dévotion et des lettres spirituelles, par le P. Champion.* Paris, Et. Michallet, 1686, in-12. Les traités et les lettres du P. Rigoleuc, qui se trouvent à la suite de sa vie, ont fait l'objet de deux rééditions, Vannes, Galles, 1689, in-12, et Avignon, Séguin aîné, 1822, in-12. M. Tresvaux, réparant l'omission de D. Lobineau, a consacré une notice étendue au P. Rigoleuc, dans sa réédition des *Vies des Saints de Bretagne*, t. IV, p. 272-293. P. L...t.

RIOCHE, — de Saint-Brieuc, cordelier, vivait dans le XVIe siècle. Il a laissé un *Compendium temporum et historiarum ab ascensione Domini in cœlum usque ad annum* 1586. Parisiis, G. Julien, 1586, in-4°. F. S-ln-r.

RIOU KERSALAUN (François-Marie-Joseph), — naquit à Morlaix le 2 mai 1765. Fils d'un capitaine marchand très-estimé sur cette place, où se faisait alors un grand commerce avec l'Espagne, il a été, à tort, considéré comme appartenant à la famille parlementaire des Eusenou de Kersalaun, de Quimper, qui a tant marqué dans l'opposition au chancelier Maupeou. Riou, qui avait fait de très-bonnes études au collége de Saint-Pol-de-Léon, fut reçu avocat en 1786. Il vint alors dans cette dernière ville, et s'y maria. Jugeant aux préludes de la révolution que Brest ne tarderait pas à être un théâtre où sa facile élocution lui fournirait les moyens d'exercer fructueusement sa profession, il y ouvrit un cabinet. Toutefois, la plaidoirie et la consultation n'absorbèrent pas d'abord tout son temps. Les loisirs dont il put disposer furent employés à des compositions dramatiques, toutes destinées à entretenir le feu patriotique des Brestois. Sa verve intarissable abordait tous les genres; la tragédie, la comédie, l'opéra, le vaudeville n'étaient pour lui que des moyens différents de faire preuve de son civisme. *Lucrèce, ou la Royauté abolie*, tragédie en trois actes et en vers, représentée et imprimée à Brest en 1793, fut son début. Un dénouement en action à l'*Iphigénie* de Racine, la refonte de l'opéra de *Raoul, sire de Créqui*, sous le titre du *Républicain dans les fers;* des pièces de circonstance sur le 31 mai, *le Triomphe de la Montagne et les Chouans, ou la Républicaine de Malestroit*, trait historique en un acte et en prose, mêlé de vaudeville (en société avec Joseph Pain), achevèrent, avec quelques autres pièces non imprimées, mais souvent représentées à cette époque, de composer un bagage qui devait suffire à tous les besoins de ce théâtre. Il semblerait, d'après une critique d'ailleurs injuste à quelques égards, faite quatre ans plus tard par Geoffroy, de la vie politique de Riou, qu'il ne se serait pas borné au rôle d'auteur, et

qu'y joignant celui d'acteur, il aurait conquis les suffrages de la populace dans le personnage de Brutus. Malgré la fièvre de républicanisme qui l'agitait, Riou ne se montra pas infidèle à ses devoirs d'avocat. C'est surtout devant le tribunal révolutionnaire qu'on le vit s'efforcer de soustraire les accusés à l'influence des passions que lui-même avait si imprudemment excitées. Chargé, dans l'affaire des administrateurs du Finistère (voy. MORVAN, *Biog. Bret.*, t. I, 521), de présenter les moyens généraux de défense, il avait à peine prononcé quelques mots que le président Ragmey, lui faisant l'application de son système habituel d'intimidation, l'interrompit en s'écriant : « Avant que tu ailles plus loin, citoyen défenseur, le tribunal a besoin de connaître tes opinions personnelles sur les arrêtés de l'ancienne administration. » Interdit à cette étrange apostrophe, Riou s'arrête. « Le tribunal, continue Ragmey, te demande si tu ne regardes pas ces arrêtés comme liberticides, parce que, d'après ta réponse, il a peut-être des mesures à prendre contre toi... » Ainsi, contraint d'abandonner au point de vue de la politique la réfutation d'une accusation toute politique, Riou n'avait plus qu'une ressource, émouvoir, s'il était possible, des juges qu'il ne savait que trop décidés à condamner. Aussi les raisons qu'il fit valoir en faveur de la moralité personnelle des accusés n'eurent-elles aucun succès. Il fut plus heureux au mois de janvier suivant (1795), dans la défense de M. Miorcec de Kerdanet, accusé d'avoir correspondu avec les émigrés, d'avoir discrédité les assignats, et de n'avoir pas fait baptiser un de ses fils par le curé constitutionnel. Un acquittement inopiné, et bien rare dans ce temps, fut la récompense de sa plaidoirie. Elle fut une des dernières, car une loi atroce supprima bientôt toute défense. Aux élections de l'an IV, il y avait peu de concurrents à la députation; Riou, nommé à une faible majorité, s'empressa d'accepter. Admis non sans difficulté au Conseil des Cinq-Cents, en raison de sa prétendue parenté avec des émigrés, il occupa assez souvent la tribune pour attirer sur lui l'attention et mériter d'être nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner s'il y avait lieu de maintenir ou d'abroger la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés. Son rapport du 3 vendémaire an V, véritable amplification de rhéteur, souleva, le 11 brumaire, un orage qui rappela les beaux jours de la Convention. Impuissant à empêcher l'échange des personnalités les plus blessantes, le président Cambacérès fut obligé de se couvrir. Deux partis étaient en présence : l'un voulait faire déclarer la loi du 3 brumaire attentatoire à la Constitution; l'autre, par l'organe de Riou, demandait que la discussion s'ouvrît sur le rapport qu'il avait fait. La discussion de ce rapport, malgré les invectives qui l'avaient accueilli, obtint la priorité, et Riou réussit, le lendemain, à faire maintenir la loi dans toutes ses dispositions, excepté dans celle qui s'appliquait aux personnes coupables d'avoir, dans les dernières assemblées primaires, signé ou provoqué des actes séditieux. Elu secrétaire le 23 septembre 1796, il fut porté à la présidence, le 19 janvier suivant, par la fraction de l'Assemblée dont il avait fait triompher les opinions; il prononça, le surlendemain, la harangue obligée en commémoration du 21 janvier. Son discours, amalgame emphatique de lieux communs sur le civisme, la haine à la royauté, à l'anarchie, etc., se recommande du moins, en ce qui concerne Louis XVI, par une modération de langage dont on doit lui savoir gré. « Loin de moi, dit-il, la pensée de célébrer un supplice, de renverser des urnes funéraires, de poursuivre des mânes jusque dans le tombeau!! etc. » Un mois plus tard, dans la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, il demanda que les prêtres fussent éloignés de l'enseignement public, par la raison qu'ils mêleraient toujours à leurs leçons quelque chose de relatif à la religion, et que s'il voulait, lui, que son fils fût religieux, il voulait aussi qu'il fût citoyen. Il fit ensuite plusieurs rapports, et fut rappelé à l'ordre pour la manière dont il avait relevé les expressions de Henri Larivière, qui contestait l'existence de la conspiration de la Villeurnoy. La résolution prise, le 9 juillet, en faveur des fugitifs de Toulon, excita l'indignation de Riou, qui sortit de la salle des séances avec plusieurs de ses collègues, et contribua ensuite de tous ses moyens à la révolution du 18 fructidor. Les 24 septembre et 2 octobre, il appela l'attention du Conseil sur la conduite des commissaires de la trésorerie, auxquels on reprochait de faire manquer le service public, et il accusa les généraux Magallon et de Sercey, employés dans les colonies, d'avoir méconnu l'autorité du Directoire. Le 26 octobre, à l'occasion de la paix d'Udine, il prononça un discours contenant un grand éloge du jeune vainqueur de l'Italie. Devenu le point de mire des journaux, qui se faisaient un prétexte de son rapport sur la loi du 3 brumaire, pour se venger des mesures réactionnaires qu'il avait proposées contre eux le 22 et le 23 fructidor an IV, abandonné de son propre parti, en butte aux sarcasmes de ses adversaires, qui ne l'appelaient plus que *Riou 3 brumaire*, tombé en défaveur auprès de ses commettants, qui ne lui pardonnaient ni son rapport ni ses déclamations contre les prêtres, il ne fut pas renommé aux élections de l'an VII. Il paraît qu'il reprit ses fonctions d'avocat; c'est ce que nous apprend son acte de divorce, enregistré à la mairie du 10e arrondissement, le 23 pluviôse an VIII (12 février 1800), acte qui lui donne le titre d'homme de loi; mais peu après, grâce à Treilhard, dont il avait été le coryphée au Conseil des Cinq-

Cents, il fut appelé, par le Gouvernement consulaire, à la préfecture du Cantal. Cette faveur lui inspira pour le Premier Consul une reconnaissance dont il consigna la preuve dans une ode intitulée *le Chant de la Paix*, insérée au *Moniteur* du 21 floréal an IX, et traduite d'une ode latine, en vers saphiques, publiée par M. Famin, dans le même journal, le 13 germinal précédent. Créé ensuite chevalier de la Légion-d'Honneur et baron de l'Empire, Riou conserva sa préfecture jusqu'au commencement de 1811; mais, destitué à cette époque pour n'avoir pas eu la force de résister à son entourage, qui avait converti ses salons en véritables tripots de recrutement, il était à Paris, sollicitant une réintégration dont Napoléon ne voulait pas entendre parler, lorsqu'il mourut, le 26 juillet 1811. Son inhumation précipitée, et à bien dire furtive, à six heures du matin, eut pour cause, a-t-on dit, les chaleurs caniculaires; des rumeurs dont nous ne voudrions pas nous rendre l'écho l'ont attribuée à un autre motif. Riou avait des goûts de dépense; le besoin de les satisfaire le mit à la remorque d'un parti dont il attendait une position. Léger, mais incapable du mal par calcul, il eût, dans d'autres circonstances, tenu un langage différent de celui qu'on est en droit de lui reprocher. Riou, qu'il serait injuste de juger par ses seuls discours politiques, était loin d'être sans mérite; il s'exprimait avec facilité. Assez versé dans la connaissance des lois, il eût honorablement exercé la profession d'avocat. Comme administrateur, il n'a laissé à Aurillac que des souvenirs de sagesse et de modération. M. Quérard (*France littéraire*, t. VIII, p. 53) lui attribue les ouvrages suivants : I. *Lucrèce*, ou *la Royauté abolie*, *tragédie en trois actes et en vers*. Brest, Audran, 1793, in-8°; autre édition sans nom de ville (Aurillac), sans date (1810), in-8°, dont il existait, dans la bibliothèque de M. de Soleine, un exemplaire indiqué au catalogue, t. II, p. 332. II. *Les Chouans*, ou *la Républicaine de Malestroit*, *trait historique et récent en un acte, en prose, mêlé de vaudevilles* (en société avec J. Pain), Brest, Audran, an III (1795), in-8°. III. *La Naissance du Roi de Rome*, *odes*, Paris, 1811, in-4°. IV. *Considérations sur l'état politique et moral de la France, et sur l'avenir de la société*, Paris, 1834, in-8°. La date seule de la mort de Riou prouve que ce dernier ouvrage n'est pas de lui. Quant à la seconde édition de sa tragédie de *Lucrèce*, il faut qu'elle ait été faite sans sa participation; car il semble difficile d'admettre qu'un préfet de l'Empire ait pu songer à rééditer en 1810, et dans le lieu même de sa résidence, une pièce qu'il avait tant d'intérêt alors à faire oublier; nous trouvons plus naturel qu'il ait cherché à rentrer en grâce par ses poésies en l'honneur du roi de Rome. P. L...t.

RIPAULT DE LA CATHELINIÈRE (Louis), — chef vendéen secondaire, natif et domicilié de la commune de Frossay, dans l'arrondissement de Paimbœuf (Loire-Inférieure). Sa famille, originaire de cette paroisse, avait été déclarée noble d'extraction, par arrêt de la chambre de réformation, en date du 21 juin 1669. Elle sortait pourtant à peine de la poudre des greffes, et tenait encore au bras une *utile liasse*. Un de ses membres était petit notaire des petites juridictions seigneuriales de la Hunaudais et Saffré, en Frossay, dans le XIIe siècle. Le registre ou répertoire de ses actes, in-4°, en parchemin, s'est conservé et fait partie du cabinet d'archives de M. Chevas, à Nantes.

Louis Ripault de La Cathelinière naquit en mars 1768. Comme Charette, il s'était engagé dans la marine, dont il venait de quitter le service, lorsque l'insurrection vendéenne éclata. Cette tentative, qui n'était au fond qu'une manifestation féodale sans couleur religieuse, eut naturellement pour chefs les gentilshommes ou soi-disant tels des bourgs et paroisses rurales, qui l'avaient secrètement provoquée par l'intermédiaire des prêtres, principalement du haut clergé, composé de cadets de noblesse. C'est ainsi que Ripault se trouva choisi pour chef par les paysans de sa localité, et s'empara d'abord avec eux du fort Saint-Père et de Bourgneuf. Ayant rassemblé le plus d'hommes qu'il put, il coopéra, le 27 mars 1793, à l'attaque et à la prise de Pornic par Charette. Ce dernier traçait ainsi le bulletin de cette expédition dans un singulier billet autographe, qui fait partie de notre collection de pièces révolutionnaires sur l'ouest de la France :

A Monsieur Souchu, pour lire au comité central (de Machecoul).

Frères et amis,

Avec le secours de l'Être-Suprême, nous avons pris Pornic dans une demi-heure. Les brigands de cet endroit s'étant refugiés dans différentes maisons, d'où ils pouvaient nous faire beaucoup de mal, je ne trouvai que le feu qui pût faire sortir ces coquins de leurs cavernes. Vous me trouverez peut-être sévère dans mes expéditions, mais vous sçavez comme moi que la nécessité est un devoir. La perte de l'ennemi est à peu près de soixante hommes. Nous n'avons eu que deux hommes de blessés. Encore il y en a un qui l'a été par sa faute. Vous recevrez demain un canon de 18 et un pierrier que nous avons pris à Pornic. Nous sommes, frères et amis, dévoués pour la bonne cause jusqu'à la mort.

Le Ch^er CHARETTE, *commandant*.

Pornic, 27 mars 1793.

La Cathelinière se joignit encore à Charette, le 20 juin suivant, pour reprendre Machecoul. Quoique subordonné au chef principal de la Basse-Vendée, comme à un suzerain, dans les

circonstances importantes, il resta toujours, autant qu'il put, chef de canton indépendant. Il assista, en cette qualité, le 19 juillet, au conseil de guerre tenu à Châtillon, pour procéder à l'élection d'un nouveau généralissime des armées royales et catholiques, à la place du paysan Cathelineau. On sait que le choix tomba sur d'Elbée, qui avait pris toutes ses mesures pour lui succéder; ce qui vexa cruellement Charette, auquel le conseil avait seulement assigné le grade d'adjoint aux généraux de division. Quelque temps après, La Cathelinière signait, avec les autres chefs vendéens, la fameuse proclamation royaliste du 4 septembre, qui servit, plus tard, à sa condamnation.

D'après Turreau, qui était alors général en chef des armées républicaines de l'Ouest, La Cathelinière commandait douze mille hommes dans les environs de Machecoul et de Princé. (Voir ses *Mémoires*, p. 81, 1re édit. de l'an III.) Son jugement ne lui en donne que six mille, et nous croyons que ce nombre est bien suffisant.

Les faits d'armes de La Cathelinière ne présentant guère que des actes isolés et sans portée d'agression ou de résistance; on n'entrera point dans ce dédale d'opérations, vraie stratégie de guérillas, dans un pays difficile, bocageux et coupé. Il avait essuyé beaucoup de rencontres et de combats, dont il s'était tiré, lorsque, dans une dernière affaire, en voulant couvrir un poste attaqué, vers la mi-février 1794, il fut dangereusement blessé par les républicains, et non par des traîtres, comme le prétendent Beauchamps et Bouvier-Desmortiers, suivis par les historiens de la Vendée. Il put cependant encore échapper provisoirement et se réfugier dans sa maison incendiée du Moulinet, en Frossay, où il se croyait mieux caché et plus à portée de recevoir les secours dont il aurait besoin; mais il ne tarda pas à y être pris. Le hasard le trahit dans une circonstance ou la force armée était venue de ce côté. Il existe, toutefois, à cet égard, deux versions. D'après l'une, — et c'est la plus accréditée, — un garde national de Paimbœuf l'aurait découvert sous un mêt de pressoir, en poursuivant une poule qui s'y était sauvée; d'après l'autre, ce serait son propre cheval qui, en revenant instinctivement auprès de son maître dans ce pressoir, l'aurait décelé (1). Quoi qu'il en soit, La Cathelinière ne commandait plus alors que trois mille hommes, que son absence acheva de disperser. Conduit immédiatement à Nantes par bateau, il fut d'abord amené au comité révolutionnaire, qui s'était empressé de le faire venir pour en tirer des renseignements. Il comparut ensuite devant les représentants du peuple Prieur (de la Marne), Garrau, Hentz, Francastel et Dubois-Crancé, alors en mission à Nantes, et devant le général Turreau. Aux reproches des commissaires de la Convention, d'avoir fanatisé le peuple pour la religion et pour le roi, il répondit qu'ils méritaient le même reproche, eux qui fanatisaient le peuple pour la liberté, qui n'était, selon lui, qu'une chimère (1).

Dans une autre circonstance de nos guerres civiles, un républicain fut amené prisonnier devant le général des royalistes : Pourquoi te bats-tu, lui demanda ce général? — Pour être libre, répondit le républicain. — Crois-tu donc, répliqua le royaliste, que je veuille être esclave? Et il avait raison historiquement; seulement il voulait la liberté pour lui, et l'oppression pour le reste, c'est-à-dire l'autorité privée ou féodalité. Le républicain voulait, au contraire, la liberté pour tous, c'est-à-dire l'égalité dans la liberté ou l'autorité publique.

A défaut de concordance et de justesse absolue, les paroles de La Cathelinière attestaient du moins une grande énergie de la part d'un pauvre blessé placé dans une pareille situation. Après qu'on l'eut entendu, Turreau requit aussitôt sa traduction devant la commission militaire de l'armée de l'Ouest. Ce fut alors que La Cathelinière dit à un aide-de-camp qui le gardait, en attendant son transfert : « Les mesures adoptées par votre général nous ont réduits à la dernière extrémité; mon parti est perdu sans ressource; M. de Charette ne voulait pas faire la guerre cet hiver, et, si l'on nous eût donné le temps de nous réparer, nous eussions eu, au printemps, cinquante mille hommes à l'épreuve de toute espèce de dangers, de fatigues et de privations. Nous manquons de munitions de guerre, et la destruction des moulins et des fours nous privera du secours des munitions de bouche qui nous restent. » (*Mémoires cités*, p. 228-29).

Après avoir pris son arrêté, le général Turreau le notifia en ces termes, aux membres de la commission militaire :

Au quartier-général, à Nantes, le 13 ventôse, l'an second de la République française, une et indivisible.

Vous voudrez bien, citoyens, au reçu du présent ordre, procéder au jugement d'un chef de brigands, nommé le chevalier de Cathelinière, que je vais faire conduire à votre tribunal sous bonne et sûre garde. L'exécution doit suivre de près le jugement, d'autant plus qu'une blessure dangereuse met Cathelinière dans l'im-

(1) « La Cathelinière, l'un des chefs les plus redoutables des brigands, était abandonné de tout le monde; il avait vu incendier toutes ses propriétés, et il était réduit à se loger sous le toit d'un pressoir. Un cheval, qu'il laissait paître, errer dans la prairie, n'ayant point d'asyle pour le loger, fit découvrir son maître, auprès duquel il alla se réfugier à l'approche des volontaires. Il fut conduit à Nantes et guillotiné. » (*Bulletin du tribunal révolutionnaire*, vie partie, n° 59, p. 235, déposition de Dubois-Crancé dans le procès de Carrier.)

(1) *Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près de l'armée de l'Ouest*, etc., p. 5, en note. Paris, Imp. nat., vendémiaire an III, in-8°.

possibilité d'exister long-temps. Il faut empêcher la mort de prévenir son supplice. Vous avez à venger par votre jugement les nombreuses victimes de la fureur de ce scélérat.

Salut et fraternité.

Le général en chef : TURREAU.

Le commandant temporaire de la place, Boivin, recevait en même temps des instructions pour se concerter avec la commission militaire, quant aux mesures à prendre lors du jugement et de l'exécution de La Cathelinière. Ordre précis était donné pour que tous les postes fussent doublés, et la plus grande surveillance observée.

Comme c'était un personnage de marque, et fort connu dans la ville, on crut devoir procéder à son jugement avec plus de solennité qu'à l'ordinaire. Les deux commissions militaires près les armées de l'Ouest et des Côtes-du-Nord, qui siégeaient alors à Nantes, se réunirent au Bouffay, dans la salle des audiences du tribunal révolutionnaire, sous la présidence de Mutius Scœvola Lalouet, et, dans une séance extraordinaire, le condamnèrent à mort. Voici textuellement l'interrogatoire qu'il subit, et auquel se bornèrent à peu près les débats, qui précédèrent la sentence :

« Interrogé s'il n'était pas aux massacres de Machecoul... — Nie le fait. — Son âge? — Vingt-cinq ans passés d'août. — S'il a été garde du roi? — Non. — Si son armée est passée avec Charette? — Répond que oui. — Comment a-t-il été blessé? — Avoir été blessé par les républicains; il s'était avancé pour couvrir Salar (1). — Répond qu'il a encore quinze à vingt mille hommes, environ quinze armés. — A dit ne recevoir aucune nouvelle de Charette, parce que son armée a passé au Nord. Son second était Salmonière, tué à Savenay. — Qu'est devenu La Rochejacquelein? — Il n'en sait rien. — S'il a connaissance de Piron? — Dit qu'il le croit mort à Savenay. (On sait le contraire.) — S'il commandait l'avant-garde à Savenay et n'a point passé la Loire? — Dit avoir retiré toutes ses forces à Sainte-Pazane, pour tromper les patriotes. — Où a-t-il caché ses papiers? — Ils sont brûlés. — Son père a été pris dans les marais de Bouin. — A dit n'avoir jamais connu Bois-Gautier. — S'il connaît Stofflet? — Répond qu'il le connaît, qu'il commandait sous La Rochejacquelein. — Qu'ils subsistaient par la quantité de grains cachés. — Ils souffraient beaucoup faute de moulins. Celui qui reste est un moulin à eau, placé en Arthon, au *Perrières*. »

Cet interrogatoire fini, lecture fut donnée au prévenu de l'art. 6 de la loi du 19 mars précédent, puis les deux commissions réunies le condamnèrent, sans désemparer, à la peine de mort, déclarèrent ses biens confisqués, et ordonnèrent que leur jugement serait exécuté sur-le-champ.

En politique, on accepte le fait. La raison dédaigne de protester contre la fatalité, et la nature s'y soumet. Il n'y avait plus dès lors pour La Cathelinière qu'à marcher à la mort, impassible et muet. Tout au plus lui passerait-on un amer sourire en apercevant sur son passage la statue de la liberté; et c'est là ce qu'on attend de ce chef à l'âme d'acier, qui regarde la mort comme le prix du Ciel, soit qu'il la donne, soit qu'il la reçoive, surtout après sa réponse aux commissaires de la Convention nationale. Mais le même homme que les extrêmes périls de la guerre n'avaient pas ébranlé, et qui venait d'affronter les juges de son roi, manqua de fermeté et se démentit devant l'échafaud. Comme la Dubarry, qui s'écriait : « *Encore un petit moment, Monsieur le bourreau*, » il chercha à prolonger sa vie pour prêcher la soumission aux paysans, disait-il. Cette insigne faiblesse ne servit qu'à lui attirer le mépris de ses ennemis. Quelques jours après son supplice, un membre des deux commissions militaires, nommé François Bignon, écrivait à l'un de ses amis, dans une lettre qui a été publiée plus tard : « Nous avons jugé le fameux La Cathelinière; il est mort en j.-f. Après son jugement, il nous a demandé un sursis de trois jours pour avoir le temps de faire une proclamation aux habitants des campagnes qu'il avait égarés, pour les faire rentrer dans le devoir. La commission n'y a eu aucun égard, et il a été expédié sur-le-champ (1). » C. D. M.

RIVALLON. — Trois archidiacres de ce nom ont existé simultanément en Bretagne : 1° Rivallon, archidiacre de Saint-Malo, qui, en cette qualité, donna, en 1101, son consentement à la fondation du prieuré de Lohéac (Du Paz, p. 623); 2° Rivallon, archidiacre de Nantes, qui fut présent à une donation faite en 1110 à l'abbaye de Marmoutiers, et qui assista, le 11 septembre 1119, à la dédicace de l'église de l'abbaye du Ronceray d'Angers, faite par le pape Calixte II; 3° Rivallon, archidiacre de Rennes, sous l'épiscopat de Marbode. C'est vraisemblablement à ce dernier que fut adressée la deuxième lettre d'Hildebert (22e du IIIe livre de la dernière édition). Bien qu'on ne puisse rigoureusement préciser auquel des trois Rivallon appartenaient les poésies sacrées que M. Loyauté, dans ses notes sur les lettres d'Hildebert, dit avoir vues dans le manuscrit de Claude Menard, il y a lieu de croire néanmoins qu'elles sont de l'archidiacre de Rennes, disciple de Marbode, et poète remarquable, à en juger par l'épitaphe qu'il composa pour cet évêque, épitaphe qui se trouve en tête des œuvres du prélat dans l'édition de dom Beaugendre, ainsi que dans le *Thesaurus Anecdotorum* de dom Martène (t. I, p. 319), et dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau (*Pr.*, col. 261.)

(1) Il y a ici omission d'une question qui devait, sans doute, concerner Charette, car il ne peut s'agir de La Cathelinière dans la réponse.

(1) *Pièces remises, à cinq époques différentes, par les comités réunis, à la Commission des Vingt-Un, chargée d'examiner la conduite du représentant Carrier*, p. 3, in-8°. Paris, imp. nat., brumaire an III.

On ne saurait affirmer non plus à quel Rivallon est adressée la pièce de vers de Marbode ayant pour titre : *M. episcopus R. archidiacono.* C'est une réponse du prélat à l'archidiacre qui lui avait envoyé des vers composés à sa louange :

Amplector missos à te, carissime fili,
Versus, ingenii signa benigna tui.

L'initiale *R.* tient-elle lieu de *Rhedonensi* ou de *Rivallono?* Tout en inclinant pour la première interprétation, nous nous garderons de transformer nos conjectures en affirmation. Quel que soit, du reste, l'archidiacre à qui l'évêque de Rennes adressait ses vers, le prélat le loue sur la pureté de ses mœurs, et le félicite d'avoir abandonné la carrière militaire pour l'état ecclésiastique :

Ecclesiæ castris te gratulor adsociatum,
Qui modò sub mundi principe miles eras.

Mais, quoique le Rivallon dont il s'agit ne fût engagé que depuis peu de temps dans la milice ecclésiastique, son mérite l'y avait déjà fait élever à une dignité qui, d'après les réglements canoniques, ne devait s'accorder qu'à des services anciens ou éminents. Marbode, après avoir donné de grands éloges à l'archidiacre, lui annonce qu'il sera un jour évêque : *Postmodò pontificis suscipies apicem.* Rien ne justifie pourtant que le présage du prélat ait été accompli. P. L...t.

RIVANON ou **RIVANONNE** (Sainte), — dont la légende semble avoir calqué l'histoire sur celle de Rebecca, naquit vers la fin du ve siècle, au manoir de Lanrioall, en Plouzévédé. Le barde Ar-Vian, étant venu se fixer dans le pays, rêva pendant deux nuits consécutives qu'il avait épousé une jeune vierge du pays. D'après le conseil d'un ange, qui lui apparut la nuit suivante, il alla, le lendemain, à la recherche de Rivanon, qu'il trouva, comme il lui avait été annoncé, puisant de l'eau à une fontaine, et sous l'impression d'un songe semblable au sien. C'est de leur mariage que naquit saint Hervé, à l'article duquel nous avons retracé les principales circonstances de la vie de sa mère. Elle mourut le 19 juin 535, et fut inhumée dans l'église de Lanhouarneau. Les hagiographes et les légendaires disent qu'elle était poète, ainsi que son mari, et que la mort de ce dernier lui aurait inspiré des regrets qui ont fourni le thème de l'élégie qu'on lit dans les *Vies des Saints d'Albert Legrand.* (Edit. de M. de Kerdanet, p. 314). P. L...t.

RIVAS (Pierre-Auguste de **ROSTAING** de) — naquit, le 7 octobre 1756, à la Rivière, près Champtoceaux, commune située sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne. Son père, écuyer Pierre de Rostaing, sieur de Rivas, en Forez, appartenait à une des plus anciennes familles du diocèse de Lyon, dont les armes sont : champ d'azur, à la roue d'or, surmontée du fasce du même. Il occupait à Champtoceaux, au moment de la naissance de son fils, la place de receveur-inspecteur des fermes du roi; plus tard, il devint receveur-général des traites, au bureau d'Ingrande. La mère de Pierre-Auguste était dame Martine-Henriette Bourcier, native de Tours.

De Rivas, après avoir fait de fortes études, au collége de la Flèche, entra dans les fermes, carrière dans laquelle son mérite et la position de son père lui assuraient un avancement rapide. Mais le service de son administration l'ayant appelé à Nantes, il s'y maria, le 26 juin 1780, à Marie-Perrine Fourmy, et abandonna les finances pour diriger une manufacture que son beau-père, Mathurin Fourmy, lui avait donnée en dot. Ce dernier, né à Ingrande, le 8 décembre 1725, fut, en 1792, membre du Directoire du département de la Loire-Inférieure, et, en 1795, de l'administration municipale de Nantes. Il a publié : *Projets anciens et nouveaux d'utilité et d'embellissement pour la ville de Nantes*, in-4° de 28 pages, 1808; — *Projet de nivellement, pour accorder et adoucir les pentes des rues Contrescarpe, de la Boucherie et autres correspondantes*, in-4° de 3 pages, 1809; — enfin, *Supplément au projet de nivellement*, etc., in-4° de 2 pages, 1810. Cependant, de Rivas ne se laissa pas absorber par ses occupations industrielles; l'économie politique, les sciences physiques et mathématiques charmèrent ses loisirs. Les horreurs même de la Révolution ne l'éloignèrent de ses études favorites que lorsqu'il pouvait donner un refuge à quelques familles de proscrits, au risque de compromettre sa sûreté et celle des siens, ou arracher à la mort des enfants de la Vendée.

Dès que la guerre civile se fut calmée, un conseil d'agriculture, arts, manufactures et commerce, fut établi à Nantes, en 1801, sous la présidence de M. Villiers, directeur des douanes. Nommé membre de ce conseil, de Rivas écrivit à cette occasion plusieurs mémoires remarquables, parmi lesquels nous citerons ceux intitulés : *Réflexions sur le papier de commerce; — Observations sur les manufactures et le commerce; — Projet d'une banque pour Saint-Domingue; — Projet d'établissement d'une seule chambre d'assurances pour tout l'empire français.*

En 1799, il avait été reçu membre résidant de l'Institut départemental des sciences et arts, séant à Nantes, qui n'avait encore qu'une année d'existence; il lut devant cette Académie plusieurs rapports et mémoires, dont un, entre autres, avait pour sujet l'*Etude de la vision et de la lumière.* Il a laissé un grand nombre de mémoires manuscrits, tels que : *Entretiens sur les miracles; — Observations sur les salines de France; — Réflexions sur l'impôt en lui-même,*

et sur les rapports qu'il établit entre le Gouvernement et les contribuables ;— Cours de mathématiques ; — Cours de calcul ; — Réflexions sur les langues en général. Mais son principal ouvrage, également resté manuscrit, est une *Grammaire générale*, au moyen de laquelle il cherchait à créer une langue universelle. Une commission fut nommée, en 1812, au sein de la Société des lettres, sciences et arts de Nantes, pour examiner cette nouvelle grammaire, et Jégou, alors professeur d'humanités au Lycée, fut l'organe de cette commission. Dans son rapport, il loue le projet de langue algébrique, trouve le discours préliminaire plein de réflexions judicieuses sur les éléments du discours, d'observations exactes et justes sur la métaphysique des langues. Il dit que la commission a applaudi à la grande simplicité de la langue générale, et l'a jugée très-utile dans les transactions commerciales, parce qu'elle pourrait remplacer une multitude de langues dont les principes, fondés sur des usages bizarres, exigent, pour être appris, des efforts considérables de mémoire ; mais elle ne pense pas que cette grammaire soit jamais adoptée par les littérateurs, parce que tous les mots d'une même classe ayant la même terminaison, il en résulterait de la monotonie ; d'ailleurs, on lui préférera toujours le latin et le grec, ces langues nous fournissant des modèles dans tous les genres.

De Rivas a publié, en outre, en 1816, une brochure in-8° de 38 pages, ayant pour titre : *Observations sur les moyens de libérer la France de ses engagements.* Ce dernier opuscule contient plusieurs passages qui ne manquaient pas d'une certaine hardiesse, au moment où il parut.

De Rivas est mort à Nantes, le 18 septembre 1820. Son fils aîné, Moyse, né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, le 21 février 1788, et mort dans cette ville, le 14 novembre 1843, fut un des fondateurs de la Société industrielle et des Salles d'asile ; pendant plusieurs années, il a été membre du conseil municipal et adjoint au maire de Nantes. De R. de R.

RIVIÈRE (Charles-Joseph **MASCARÈNE**, comte de), — né le 4 novembre 1738, au château de la Coudraye, commune de Tréméoc, près Quimper, était issu d'une ancienne famille noble du Languedoc, établie en Bretagne depuis 1693. Entré dans la marine comme garde, le 4 juillet 1754, il était lieutenant de vaisseau quand éclata la guerre de 1778, à laquelle il prit une part active et honorable sur plusieurs vaisseaux, notamment sur *l'Annibal* et *l'Invincible*, où il fut, à deux reprises, capitaine de pavillon de Lamotte-Picquet (*voy. ce nom*). Sa bravoure lui avait concilié l'estime et l'affection de cet officier-général, qui, souffrant d'un accès de goutte, lors du combat du 18 décembre 1779, eut en lui un coopérateur habile et vigoureux dans cette mémorable journée. Le vaisseau *l'Annibal* avait déjà été pour Rivière le théâtre d'un autre genre de courage. Un jour, qu'une violente tempête l'avait fait s'engager sur le côté, et qu'aucun des moyens employés pour le faire relever n'avait réussi, Lamotte-Picquet ordonna de couper un des mâts. Cet ordre fut promptement exécuté ; mais, dans la précipitation inséparable d'une pareille opération, les matelots avaient omis de couper une des manœuvres qui retenaient le mât, de sorte que les vagues furieuses le lançaient contre le flanc du vaisseau, qu'il menaçait à chaque instant de crever. Dans cette extrémité, on demande un homme de bonne volonté. Rivière voyant, d'une part, l'hésitation de l'équipage, de l'autre, l'imminence du péril, ôte son uniforme, se fait attacher par le milieu du corps, s'élance à la mer, une hache entre les dents, coupe le fatal cordage, et revient à bord, sain et sauf, aux applaudissements de l'équipage, qui le proclame son sauveur.

Après avoir commandé, à la paix, *la Blonde* et *l'Expériment*, il fut nommé, le 4 juillet 1790, au commandement de la station des Iles-du-Vent, et du vaisseau de 74 *la Ferme*, faisant partie de la division composée, indépendamment de ce vaisseau, de la frégate de 44 *la Didon*, capitaine le commandeur de Villevieille ; de la frégate de 36 *la Calypso*, capitaine Mallevault de Vaumorant, lieutenant de vaisseau ; de la corvette de 16 *le Maréchal-de-Castries*, commandée par le lieutenant de vaisseau d'Aché, et de la goëlette de 12 *l'Elisabeth*. Lorsqu'il arriva devant la Martinique, au mois d'octobre suivant, une véritable guerre civile y régnait entre le Fort-Royal, dont les habitants étaient royalistes, et Saint-Pierre, où dominaient les idées nouvelles. Le vicomte de Damas, gouverneur de la colonie, prit Saint-Pierre d'assaut ; mais bientôt la garnison du Fort-Royal s'insurgea à son tour, chassa ses officiers, et, sous l'influence du parti de Saint-Pierre, s'empara des forts. M. de Damas ayant été remplacé, au mois de mars 1791, par M. de Béhague, Rivière, qui se mit sur-le-champ en rapport avec ce général et le camp du Gros-Morne, commença par arrêter plusieurs navires qui, sous prétexte de politique, exerçaient réellement la piraterie. Joignant ensuite ses forces à celles de terre, il se porta devant l'îlet à Ramiers, poste qu'occupaient les soldats insurgés, les en débusqua par une vive canonnade, assura ainsi ses communications avec le Lamentin, quartier considérable de l'île, et facilita le ravitaillement du camp du Gros-Morne. Une partie de sa division alla ensuite mouiller en rade de Saint-Pierre, et après avoir sommé le port et la ville de se rendre, en prit possession sans résistance. L'assemblée coloniale lui témoigna sa gratitude dans plusieurs délibérations (4 décembre 1790,

17 mars 1791, etc. etc.), qu'elle transmit au ministre de la marine, et où on lit que « cet officier, par sa fermeté, par son habileté à manier les esprits, a été le sauveur de la colonie » et de toutes les Iles-du-Vent. » Celle du 21 avril 1791, qui sollicitait les faveurs du gouvernement pour lui et pour son équipage, fut très-probablement la cause déterminante de son élévation au grade de contre-amiral, dont Louis XVI lui fit expédier le brevet le 28 juillet 1792.

Cependant, le désordre et l'indiscipline avaient gagné les bâtiments, ceux du commerce surtout. Rivière les fit rentrer dans le devoir; mais quand M. de Béhague voulut, au mois de juillet 1792, lui faire prêter, ainsi qu'à ses officiers, le serment décrété par l'Assemblée nationale, tous s'y refusèrent. Quand Bruix arriva, le 16 septembre, avec la *Sémillante* et un autre bâtiment de guerre, portant avec la nouvelle de la déchéance et de la captivité du roi, le nouveau gouverneur Rochambeau, ainsi que les quatre commissaires expédiés, dès le 10 août 1792, par l'Assemblée nationale, et escortant sept bâtiments de transport, la colonie, malgré tous les moyens de conciliation proposés par Béhague, refusa de reconnaître la République et de recevoir les commissaires et le gouverneur. Bruix, déférant aux ordres des commissaires, s'avança pour mouiller dans le port. Trois coups de canon avaient déjà annoncé à la *Sémillante* la résolution où étaient les colons de s'opposer à son entrée, quand la *Calypso* vint lui signifier que, si elle continuait d'avancer, elle serait traitée en ennemie. Bruix, s'étant alors décidé à rallier son convoi, fut chassé par la *Calypso*, le *Maréchal-de-Castries* et la *Ferme*, qui ne l'abandonnèrent que quand il fut sur la route de la Dominique.

Au mois d'octobre suivant, les colonies de la Guadeloupe et de la Martinique arborèrent le drapeau blanc. Rivière en fit autant, et, le 1er décembre, le capitaine Lacrosse, commandant de la *Félicité*, envoyé aux Iles-du-Vent pour y accomplir la même mission que Bruix, ayant mouillé devant Saint-Pierre, Rivière, sur l'invitation de l'Assemblée coloniale, se mit en mesure de l'empêcher de communiquer avec la terre. Reconnaissant qu'il n'y aurait sécurité ni pour lui ni pour son bâtiment, le commandant de la *Félicité* fit immédiatement route pour la Dominique, et de là pour Sainte-Lucie, d'où il se porta, le 29 décembre, sur la Guadeloupe. L'Assemblée de la Pointe-à-Pître, qui lui avait envoyé des députés, le reçut, le 5 janvier 1793, fit sa soumission, et invita Rivière à s'éloigner de la colonie, où sa division n'avait pu empêcher le mouvement qui venait d'avoir lieu. Cinq jours après, la Martinique reprenait le drapeau tricolore, et M. de Béhague s'éloignait incognito sur un bâtiment anglais. La colonie restait sans chef, et la désertion se propageait dans la division de Rivière. Prévenu que les forts se disposaient à tirer sur lui, il assembla un conseil où fut agitée la question de savoir si sa division irait se mettre, à Ostende, à la disposition des princes français, ou si son commandant la conduirait à la Trinité, pour la remettre en dépôt au roi d'Espagne, jusqu'à ce que Louis XVI pût être rétabli sur son trône. Ce dernier avis ayant prévalu, en raison du mauvais état des bâtiments, la division fit voile, le 11 janvier, pour la colonie espagnole, d'où Rivière écrivit au roi d'Espagne, dès le lendemain de son arrivée, que, « réduit à l'impuissance de » répondre à la confiance dont Louis XVI l'avait » honoré, il avait abandonné la colonie pour se » soustraire aux lois de la République, et que lui » et ses compagnons s'offraient à S. M. comme » des sujets animés d'un zèle à toute épreuve, » etc. etc. »

Quand on apprit à la Trinité, au mois de mars suivant, que la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre, Rivière demanda à se porter avec sa division sur la Martinique, dont les colons invoquaient son secours. Dans le conseil où il fit cette proposition, M. de Chacon, gouverneur de la Trinité, lui objecta que, sujet du roi d'Espagne, il ne devait rien faire sans l'agrément de ce souverain, et que, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu, il se devait à la défense de la Trinité, où il avait trouvé asile et protection. Toutefois, il fut arrêté qu'il irait croiser devant la Martinique et la Guadeloupe, et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour les déterminer à se soumettre à l'Espagne, et que, si des forces françaises supérieures l'obligeaient à se retirer, il se replierait sur la Trinité. Mais, cette colonie redoutant elle-même une attaque des corsaires armés dans les îles françaises, Rivière ne put appareiller qu'au mois de mai. A son arrivée à la Dominique, il offrit à l'amiral Gardner, qui y commandait une escadre anglaise, de se rallier à lui pour attaquer la Martinique. Ayant ensuite appris que M. de Gimat, gouverneur de Sainte-Lucie, venait de partir pour se mettre à la tête des royalistes de la Martinique, il résolut de lui prêter assistance. M. de Béhague, dont il avait jusque là reconnu l'autorité, ne s'étant pas rangé sous son pavillon, il se décida à agir seul, et, arrivé devant la Martinique, il chargea M. de Gimat de faire circuler dans la colonie une proclamation lui enjoignant, en termes acerbes, de rentrer dans le devoir. Le soir même, il se dirigea vers la Dominique, où il fut rejoint dans la nuit par deux bâtiments de sa division. Il y apprit de M. de Mallevault que l'escadre anglaise, composée de huit vaisseaux et une frégate, le suivait, et il reçut de l'amiral Gardner une lettre où ce dernier lui disait qu'il n'emploierait aucune contrainte contre la division française, et que même il se décidait à venir devant le Fort-Royal pour protéger les royalistes de la Martinique. Mais Rivière doutait de sa sincérité, et

ce n'était pas sans raison. En effet, à la réception de sa réponse, Gardner, sous prétexte qu'il n'avait reçu aucun ordre de reconnaître le pavillon blanc, expédia plusieurs vaisseaux pour s'emparer de la *Ferme*, qu'il croyait au mouillage du Roseau. N'ayant trouvé que la *Calypso*, ils la firent mettre à la voile et la conduisirent à Gardner, qui ne la relâcha que quand il connut les instructions de sa cour. Dans deux visites qu'il lui fit, Rivière se convainquit qu'il n'en obtiendrait d'autre concours que celui qui tournerait au profit exclusif de l'Angleterre. Il lui écrivit ensuite, et l'amiral, dans sa réponse, insista pour qu'il lui abandonnât sa division, assurant d'ailleurs qu'on aurait les plus grands égards pour les officiers français, qu'ils seraient libres de prendre du service en Angleterre, et qu'on pourvoirait à tous leurs besoins. Devant prochainement s'éloigner, il demandait une prompte réponse. Des dépêches qu'il reçut de M. Bruce, gouverneur de la Dominique, semblèrent pourtant modifier son plan de conduite, car il annonça que, conformément aux intentions de ce gouverneur, il allait rassembler dans les îles voisines de la Martinique des forces destinées à y secourir les royalistes.

Sur ces entrefaites arrivèrent des dépêches de Chacon, annonçant que le roi d'Espagne acceptait le dépôt de la division française et les services de ses officiers, qu'il invitait à se rendre à Porto-Cabello, où ils attendraient ses ordres ultérieurs. Rivière ne déféra pas sur-le-champ à cet ordre. Il avait fait voile, dans l'intervalle, pour la Martinique, et y avait débarqué, le 7 mai, des troupes qui s'étaient emparées du poste de Case-Navire. A la réception des dépêches de Chacon, il pria le commandant anglais Murray de remplacer ses soldats, et, sur son refus, il attendit le retour de Gardner, qui, levant le masque à son arrivée, le 9 mai, s'opposa à son départ, alléguant pour motif que la division française pouvait lui être utile. Dans une visite que Rivière lui fit à son bord, il se déclara de nouveau contre le pavillon blanc, et ne voulut pas permettre que la division française prît les couleurs espagnoles, les dépêches du gouverneur de la Trinité ne suffisant pas, disait-il, pour le convaincre. Blessé de son arrogance, Rivière lui répondit que c'était par égard pour la nation anglaise qu'il usait de procédés envers lui, mais qu'il ne le craignait pas; que ses neuf vaisseaux pouvaient, à la vérité, combattre avec succès la division française, mais qu'il ne prendrait jamais le sien; qu'au surplus, il allait informer M. de Chacon de son étrange conduite à l'égard d'un vaisseau du roi d'Espagne.

Les choses en étaient là, lorsque les Anglais, commandés par Bruce, attaquèrent la ville de Saint-Pierre le 18 juin 1793, conjointement avec les troupes rassemblées par M. de Gimat et celles que Rivière avait débarquées. Complètement défaites, elles durent se réfugier sur les vaisseaux de l'escadre anglaise et de la division française. Rivière, pour sa part, recueillit sur les siens plus de deux mille cinq cents colons (1) qui redoutaient le ressentiment des vainqueurs, et fit voile pour la Trinité. Y laissant la *Calypso* et l'*Elisabeth*, il gagna ensuite Porto-Cabello, où, le 16 août 1793, il se rangea sous le pavillon de Don Gabriel Aristizabal, lieutenant-général, commandant l'escadre espagnole mouillée dans ce port. Le 23, lui et ses officiers prêtèrent le serment nécessaire pour être employés dans la marine espagnole, où son incorporation ne fut néanmoins que nominale; car, jalousé par les officiers espagnols, il ne fut affecté à aucun service, bien que jouissant de son grade et de ses appointements d'activité.

Rivière, que Louis XVIII avait nommé commandeur de Saint-Louis le 8 février 1798, obtint de venir en Espagne, avec vingt-deux de ses officiers, au commencement de 1799. Ils se trouvaient à Cadix, résidence que leur avait assignée le roi d'Espagne, lorsque l'amiral Bruix vint y relâcher avec l'armée navale qu'il commandait. Les officiers de cette armée rencontrèrent souvent leurs compatriotes : de là des duels qui déterminèrent Bruix à adresser au gouvernement espagnol une note où il demanda, au nom du Directoire, que la cour de Madrid exilât à Majorque tous les émigrés français qui étaient à son service. Le prince de la Paix, alors premier ministre, essaya d'apporter un tempérament à cette injonction, en ordonnant à Rivière et à ses officiers d'aller habiter l'île de Léon; mais, les duels continuant, le Directoire revint à la charge, et le prince de la Paix interna alors les émigrés à Cordoue. Irrités de cette mesure, Rivière et M. de Mallevault protestèrent dans un mémoire virulent. Le prince de la Paix y répondit par l'ordre donné à Rivière de quitter l'Espagne sous huit jours, avec ceux de ses officiers qui ne désavoueraient pas le mémoire. Sur ses instances, dictées par le dénuement de ses officiers, tous souscrivirent le désaveu exigé, à l'exception de M. de Mallevault, qui voulut partager le sort de son général. De Lisbonne, où Rivière se rendit d'abord avec sa famille, il passa en Angleterre, encouragé par Pitt, qui lui avait offert asile et protection, avec un traitement égal à celui qu'il recevait en Espagne. Ces promesses restèrent sans effet, car Rivière était, depuis dix-huit mois, à Londres, qu'il n'avait encore rien reçu. Ses ressources étaient épuisées. Ce fut alors que les colons de la Martinique, se rappelant ce qu'il avait fait pour eux, se cotisèrent et lui envoyèrent une somme de 1,000 liv. sterl., qui lui permit d'attendre que le gouvernement anglais lui vînt en aide. Le traitement qu'il en reçut lui procura les moyens d'exister honorablement jusqu'à sa

(1) La *Calypso* en prit, à elle seule, quinze cents.

mort, qui eut lieu à Londres, le 24 juin 1812. Il avait participé, dans le cours de sa carrière militaire, à cinquante-cinq combats. P. L...t.

RIWAL Ier et RIWAL II. — (*Voy.* **DOMNONÉE.**)

RIWAL, — **barde breton**, d'une date inconnue, bien que M. de Kerdanet le fasse contemporain de Gwinclan. Selon une vague tradition répandue dans le Bas-Tréguier, il habitait non loin de Lanmeur, et remplissait la contrée de chants satyriques dont aucun n'est resté. Un soir, qu'il rentrait d'une de ses courses vagabondes, il tomba dans une trappe à loups et s'y trouva face à face avec un de ces animaux, qui voulut le dévorer. Le pauvre barde, qui n'avait pour arme que son *biniou*, essaya de s'en servir pour calmer son farouche voisin : il y réussit toute la nuit; mais le matin, les forces lui manquèrent pour continuer, et le loup, délivré de la séduction de la musique, se jeta sur lui et l'étrangla. Des hommes, attirés par ses cris, accoururent, mais ne trouvèrent que son cadavre. Le loup fut assommé, et Riwal eut une sépulture pompeuse avec le quatrain suivant, gravé ou déclamé sur sa tombe :

Birwiken, nan birwiken
Riwal varz na c'hourdrouz' den :
Et eo en eun toul gant ar bleiz,
Elec'h birwiken na vel' deiz.

« Jamais, non jamais, le barde Riwal ne mau-
» dira plus personne : il est tombé avec un loup
» dans un trou, d'où il ne verra plus la lu-
» mière. »

Voilà la version d'un celtologue distingué, M. l'abbé Leclech (*Écho de Morlaix, Mélanges*). Nous avons nous-même entendu cette histoire près Lanmeur; mais on y cite, au lieu de Riwal, un simple *sonneur* ou ménétrier de campagne. D. Le Pelletier connaissait la moitié du quatrain ci-dessus, car il le cite dans son dictionnaire. (V. *Barz.*)

M. de Kerdanet, qui fait Riwal contemporain de Gwinclan (*notes sur la Vie de Saint-Paul, dans Albert Legrand*), et qui le place ailleurs (*Notices*, etc., p. 3), deux cents ans plus tôt, au IIIe siècle; qui le fait habitant du pays d'Ack, en Léonais (*notes précitées*), ne nous a nullement donné de preuves à l'appui de ces renseignements trop circonstanciés. G. L.

ROBIEN (**maison de**). — Cette maison, l'une des plus antiques de Bretagne, tire son nom de la seigneurie de Robien, ou mieux Roc'h-bihan (en français la Petite-Roche), située dans l'ancienne paroisse de Saint-Thuriau-de-Quintin, évêché de Saint-Brieuc, aujourd'hui commune du Fœil (Côtes-du-Nord). Elle fut primitivement donnée en partage à Jeanne, fille puînée d'Etienne d'Avaugour et d'Havoise, comtesse de Guingamp, qui épousa, en 1212, Jacques Boscher, *chevalier milour d'Angleterre.* Ladite Jeanne appartenait, par son père et par sa mère, à la famille souveraine, les maisons d'Avaugour et de Guingamp étant issues en ligne directe d'Eudon, comte de Penthièvre, second fils de Geoffroi Ier, duc de Bretagne. Le mandement du duc Jean IV, donné à Vannes le 8 mars 1349 (1350), suivant notre manière de compter (1), et inséré aux *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice, t. Ier, col. 1466; ne laisse aucun doute à cet égard.

Il nous est impossible d'établir d'une manière complète la généalogie des descendants de Jacques Boscher et de Jeanne d'Avaugour, qui abandonnèrent, dans le XIIIe siècle, leur nom patronymique pour prendre celui de leur fief; mais nous voyons qu'ils tinrent un rang considérable dans l'ancien pays de Penthièvre, jusqu'à leur fusion dans la maison Gauteron, à la fin du XVIe siècle.

I. **Louis**, — seigneur de Robien, chevalier, eut, en 1349, un démêlé avec le baron de Quintin, au sujet de la mouvance de son fief. Le baron prétendait que le seigneur de Robien était son vassal; celui-ci, au contraire, refusait de lui rendre hommage, alléguant que sa terre était sortie anciennement, par partage, de la maison souveraine, et ne devait relever que du duc. Jean IV lui donna gain de cause par le mandement cité plus haut. Il maria sa fille Isabeau à Philippe de Coetcourden, fils d'un autre Philippe, qui ne peut être que Philippe II du nom, seigneur de Loc-Maria, en la paroisse de Ploumagoar, près Guingamp, conseiller intime de Jehan de Blois (2). La dot fut de 200 liv., comme l'atteste la quittance du seigneur de Loc-Maria, en date du 25 octobre 1397. Louis de Robien avait la garde et capitainerie de la forteresse connue sous le nom de tour de Cesson, dont les ruines imposantes se voient encore à l'embouchure de la rivière de Légué, près Saint-Brieuc.

Après la mort de Jean IV (novembre 1399), Jeanne de Navarre, qui gouvernait le duché, à cause de la minorité de son fils, lui retira,

(1) On sait que ce ne fut qu'en 1364 que le roi Charles IX fixa le commencement de l'année légale au 1er janvier; auparavant, elle ne commençait généralement qu'à Pâques.

(2) Philippes II de Coetcourden, Coetcorden, Coecorden, Coetgoreden ou Coetgoureden, était arrière-petit-fils de Rolland de Coetgourheden, qui habitait le château de Loc-Maria, alors ceint de murs et de fossés. Il portait de gueules à la croix engreslée d'argent, avec la devise : *In cruce spes et munimen.* Son courage et ses vertus lui valurent l'estime de Charles de Blois, qui le fit son sénéchal-général de Bretagne, vers l'an 1346. Sa descendance mâle s'éteignit vers 1480, et Jeanne de Coetgourheden, héritière du fief de Loc-Maria, le porta dans la maison du Parc (*voyez ce nom*) par son mariage avec Guillaume du Parc. Il a été érigé en marquisat, conjointement avec la seigneurie de Guerrand, par lettres-patentes de Louis XIII, accordées en mai 1637, à Vincent du Parc, maréchal des camps et armées du roi. (*Annuaire des Côtes du-Nord*, année 1854.)

pour des causes que nous ne connaissons pas, ce poste de confiance, qu'elle donna à Etienne Gouyon, sire de Matignon, amiral de Bretagne. Le vieux chevalier refusa de se soumettre à une destitution qu'il regardait, sans doute, comme une injure faite à ses loyaux services, et nous voyons que la duchesse fut obligée de lui enjoindre, par un mandement spécial, de remettre les clés de la tour, sous peine d'être déclaré faux et déloyal. (D. Morice, *Pr.*, t. II, col. 203). Il signa, comme témoin, le 15 mai 1405, l'acte d'érection en collégiale de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Porte, à Quintin, fait par Geoffroy, baron dudit lieu, et par Béatrix de Touars, sa femme. (D. Morice, *Pr.*, t. II, col. 754.)

II. Allain, — seigneur de Robien, descendant du précédent, épousa, vers 1460, Aliette Péan (D. Morice, *Pr.*, t. III, col. 690). On sait que, lors de la ligue du bien public, plusieurs seigneurs bretons, voyant le faible François II fort embarrassé de faire tête aux Français, s'unirent dans le but de le contraindre à renvoyer de sa cour les nombreux étrangers qu'il y avait accueillis, et dont le crédit leur portait ombrage. Le baron de Quintin, l'un des principaux d'entre eux, crut pouvoir forcer le sire de Robien et ses deux frères à suivre leur parti. N'ayant pu y réussir, il se vengea par des moyens peu dignes d'un chevalier et d'un puissant seigneur. Suivant la déposition de Jean de Guermeur, l'un des témoins appelés lors de l'enquête faite à ce sujet, en 1488, *il les fit piller et rober* (voler), *en quoi ils furent endommagés à plus de* 5,000 *livres*, somme considérable pour le temps. Allain mourut sur ces entrefaites, car tout cela se passa en 1487, et, au mois de janvier 1488, Aliette Péan était veuve.

III. Tristan, — seigneur de Robien, était mineur, lorsqu'il perdit son père. Suivant la Coutume de Bretagne, Aliette Péan eut donc la garde de sa personne et de ses biens. Le sire de Quintin ayant continué contre la veuve et l'orphelin les persécutions commencées contre le père, elle fut obligée d'aller chercher un refuge auprès de sa sœur, au château de Coët-Frec, près Lannion. Cependant, d'après le témoin déjà cité, *la maison de Robihan était remplie et garnie de grands biens, meubles et ustensiles, et réglée hautement et seigneurialement*. Peu de temps après, les fidèles sujets du duc, au nombre desquels étaient les Robien, ayant repris les ville et château de Quintin, les Allemands du prince d'Orange les mirent au pillage, malgré les articles de la capitulation, et dévastèrent en même temps le manoir de Robien. C'est pour obtenir réparation de tous ces dégâts, estimés à dix mille livres du temps, que la dame de Robien adressa au duc une supplique à laquelle il fit droit, en ordonnant une enquête par son mandement du 22 janvier 1487.

IV. Jehan, — qui, en 1474, faisait partie, en qualité d'hommes d'armes, de la compagnie d'ordonnance du duc, sous les ordres du maréchal de Rieux, ne peut être qu'un oncle du précédent. En 1488, il occupait le poste important de capitaine du château ducal de Nantes.

V. Jehan — est peut-être différent du précédent et son fils. Il était pannetier ordinaire de la reine Claude, femme du roi François Ier, et fut nommé, en 1516, capitaine du Croisic. Il se distingua dans plusieurs affaires contre les Anglais et les Espagnols, notamment dans une descente qu'ils firent en Bretagne. La reine lui adressa à cette occasion une lettre très-flatteuse, où elle lui témoignait sa satisfaction des bons services qu'il avait rendus au roi son mari (D. Morice, *Pr.*, t. III, col. 959). La lettre ne désigne pas le lieu où se fit la descente en question; mais, comme elle fut écrite en 1523, on peut croire qu'il s'agit de celle des Anglais, à Morlaix, en 1522, pendant que le comte de Laval tenait à Guingamp les montres générales de la noblesse, auxquelles Robien devait se trouver. Le 16 mars 1540, il se démit de ses fonctions de capitaine du Croisic, en faveur de son fils Jacques de Robien.

La descendance mâle des anciens seigneurs de Robien s'éteignit vers la fin du XVIe siècle, et, en 1569, Claudine, dame de Robien, seule et unique héritière des droits et des biens de sa famille, les porta dans la maison Gauteron, par son mariage avec Jacques Gauteron (1), chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, vicomte de Plaintel, et seigneur de la Ville-Mainguy, en la paroisse de Plaintel, évêché de Saint-Brieuc. Il fut stipulé, dans le contrat de mariage, que leurs enfants porteraient le nom de Robien, et c'est en exécution de cette clause que, au mois de mai 1605, Christophe Gauteron, leur fils, obtint des lettres-patentes l'autorisant à abandonner son nom pour prendre celui de sa mère, le seul que tous ses descendants ont porté depuis.

VI. Robien (Christophe-Paul, sire de), — chevalier, baron de Kaër, vicomte de Plaintel, descendant en ligne directe des précédents, naquit à Rennes, le 4 novembre 1698. Son père Paul, sire de Robien, vicomte de Plaintel, seigneur de la Ville-Mainguy et de Kergoalan, avait épousé Thérèse du Louet de Coëtjenval, veuve de Clément Marot, comte de la Garaye. Il avait été reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 12 octobre 1584, et président à mortier, le 14 août 1706. Après deux ans de mariage, sa femme mourut, en 1699, en couches de Jeanne de Robien, qui épousa dans la suite René le Prestre, seigneur de Château-Giron, président au Parlement. Paul de Robien mourut à Rennes, le 23 juin 1744, doyen des présidents à mortier. Il rendit, en 1717, un arrêt qui eut les honneurs de l'impression, et dont voici le titre : *Arrêt célèbre rendu à l'au-*

(1) On trouve ce nom écrit : *Coltron*, *Gaultheron*, *Gothron*, *Gaulteron* et *Gauteron*.

dience publique de la grand'chambre du Parlement de Bretagne, le 23 mars 1717, prononcé par Paul de Robien, président, sur la question de la DESTITUTION AD NUTUM, *avec le plaidoyer de Me Le Goualès*, Rennes, N. Audran, 1717, in-12.

On voit que, après avoir honorablement figuré dans les rangs de la noblesse militaire, la famille de Robien avait, comme beaucoup d'autres, au XVIIe siècle, déposé l'épée pour endosser la robe; elle était devenue une famille parlementaire, suivant l'usage du temps. Le jeune Christophe-Paul fut donc destiné, dès l'enfance, à occuper, comme son père, un des sièges de la cour souveraine de la province de Bretagne. Bien que nous n'ayons pu nous procurer aucun renseignement sur son éducation, ses œuvres nous permettent de croire qu'elle fut forte et sérieuse, telle, enfin, qu'elle devait être pour le mettre à la hauteur de la position à laquelle l'appelait sa naissance.

Il fut reçu conseiller au Parlement, le 17 mai 1720, n'étant encore âgé que de vingt-deux ans, et président à mortier, le 24 octobre 1724. Le 20 juin 1728, il épousa Julienne-Andrée-Françoise, fille aînée de Thomas de Robien, comte de Kerambour, sa cousine au quatrième degré. D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de Mme la comtesse de Mirabeau, dont le mari est un de leurs descendants, elle n'était alors âgée que de douze ans.

Doué d'une de ces intelligences d'élite pour lesquelles l'activité est un besoin, il se consacra de bonne heure à l'étude des sciences naturelles et de l'histoire. Dévoué à sa patrie, il conçut le projet d'ajouter de nouveaux titres de gloire à ceux qu'elle possédait déjà, en jetant des lumières nouvelles sur son histoire ancienne, et en faisant connaître au monde savant ses richesses naturelles. Pour atteindre son but, il demanda le concours de tous les hommes savants de la Bretagne; il tint dans son hôtel de Rennes des conférences où il jeta les bases d'une institution qui devait puissamment contribuer à répandre le goût des sciences dans la province. La lettre suivante, écrite par Mellier (*voy. ce nom*) au maréchal duc d'Estrées, gouverneur en Bretagne, nous en fait entrevoir le plan.

« Nantes, le 30 juillet 1727.

» Monseigneur, M. le président de Robien, le fils, m'a écrit de nouveau touchant le projet d'une Académie des sciences et belles-lettres à Rennes, en correspondance avec cette ville (Nantes, dont Mellier était maire), qu'il a préparé par des conférences qui se tiennent chez lui. Il m'a témoigné qu'ils désireraient tous vous supplier d'agréer la présidence perpétuelle de cette Académie; et si vous voulez bien leur accorder cette grâce, on proposera les lettres-patentes aussitôt après la rentrée du Parlement.

» M. de Robien m'annonce qu'entre les matières qui seront traitées dans cette Académie, on y travaillera sur l'histoire ancienne de la province, sur son ancienne géographie, sur son histoire naturelle. Il me demande quelques mémoires sur ce dernier article.

» Voici, Monseigneur, ce que je suis en état de lui envoyer, aussitôt que les lettres-patentes seront expédiées : 1° Les plans et dessins, dressés sur les lieux, des mines de plomb de Carnac (Callac), Plousquellec (Plusquellec) et Halgouet (Huelgoat), situées près de Carhaix, et le détail que j'ai fait faire à Nantes sur les marcassites qui m'ont été envoyées; 2° des observations sur les mines de fer et de charbon de terre, et sur quelques perrières d'ardoises, en l'évêché de Nantes; 3° des mémoires sur les salines du même évêché, avec les plans et dessins que j'ai fait lever sur les lieux; des observations physiques sur le tout, et des détails qui mettent sous les yeux la mécanique des marais salants qui, quoique très-curieuse, est cependant ignorée de la plus grande partie des gens du pays et des étrangers qui se transportent pour les visiter; 4° le catalogue des plantes qui ont été cultivées et démontrées dans le jardin botanique, à Nantes, par le professeur en médecine, jusqu'en 1717; 5° l'explication des eaux minérales de la fontaine de Launay ou de Saint-Martin, que l'on a découverte dans la paroisse de Vallet, diocèse de Nantes.

» Vous aurez agréable, Monseigneur, de me faire savoir vos ordres et vos instructions sur le projet de cette Académie.

» MELLIER (1). »

Cette formation d'une Académie bretonne aurait eu pour effet d'activer le mouvement intellectuel dans la province, et de procurer aux hommes d'étude qui ne peuvent pas aller à Paris profiter des institutions et établissements scientifiques, que dès lors on y avait entassés, un moyen d'utiliser pour l'avantage du pays leurs travaux et leurs facultés. Mais elle n'eut pas lieu; le gouvernement ne l'autorisa pas, sans doute par défiance d'une décentralisation qui offusquait le pouvoir, même lorsqu'elle ne s'appliquait qu'à des choses tout-à-fait étrangères à la politique. Les ministres de Louis XV pratiquaient déjà le système qu'ont invariablement suivi depuis eux tous les pouvoirs qui ont gouverné la France, et qui consiste à aspirer la vie de toutes les parties de la nation, pour l'attirer dans un seul lieu central, où elle sert à alimenter un petit nombre de célébrités qui ont ainsi le monopole des fruits de la science, tandis que des centaines de nobles intelligences sont condamnées à végéter dans leurs provinces, faute de moyens d'action.

Ce premier échec ne découragea pas le jeune

(1) Nous devons la connaissance de cette lettre, ainsi que plusieurs renseignements précieux, à M. Levot.

magistrat. En 1727, il avait acquis l'antique baronie de Kaër. A partir de cette époque, il passa la plupart des moments de loisir que lui laissaient ses graves fonctions au château du Plessix de Kaër, que l'on voit encore, de nos jours, au milieu de ses bois, sur le bord de la pittoresque rivière d'Auray, à trois quarts de lieue au-dessous de cette ville (1). Nous croyons devoir signaler cette particularité, parce qu'elle a pu avoir une certaine influence sur ses goûts. C'est, en effet, par suite de cette acquisition et de son mariage qu'il fut amené à habiter une des contrées les plus riches en monuments anciens. Il devint même seigneur temporel du bourg de Loc-Maria-Kaër, de nos jours encore si intéressant, malgré les efforts destructeurs du temps et des hommes. La vue de ces vénérables débris des temps passés, dont l'origine était, alors surtout, couverte d'un épais nuage, ne dut pas manquer de frapper son esprit naturellement observateur. L'étude des sciences était d'ailleurs à la mode; on était en plein XVIIIe siècle.

Loin de nous cependant la pensée de prétendre que le président de Robien fût un de ces hommes vulgaires que le vent du jour jette d'un côté ou de l'autre, sans que la volonté soit pour rien dans leur détermination; ses œuvres nous donneraient le plus éclatant démenti. Nous tenons seulement à constater l'influence que les circonstances et l'esprit du temps exercent sur les intelligences, même les plus élevées. Dans la préface de sa *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique*, il a d'ailleurs pris soin de nous faire connaître lui-même les différentes considérations qui le poussèrent vers la carrière scientifique.

Après avoir dit que Roch le Baillif, médecin de M. de Rohan, en 1570, était le seul, en Bretagne, qui eût fait des observations, la plupart fabuleuses, sur l'histoire naturelle; que les auteurs qui avaient traité de l'histoire de cette province avaient négligé celle de ses premiers habitants, ainsi que celle des principales villes, et leur topographie, il ajoute: « Cet oubli, presque général sur trois parties essentielles m'a » excité à renouveler mes recherches; » — (ces lignes sont écrites en tête d'un ouvrage qu'il termina sur la fin de sa vie, après avoir cessé d'y travailler pendant plusieurs années); — « mon goût pour l'histoire naturelle et pour les » antiquités m'a déterminé; en rendant service » à ma patrie; en satisfaisant mon zèle pour mes » concitoyens, j'ai servi mon penchant pour ces » divers genres de connaissances. » Plus loin, après s'être excusé de l'imperfection de son travail: « On me tiendra toujours quelque compte, » dit-il, d'avoir, le premier, cherché à tirer de » l'obscurité une province aussi digne qu'aucune autre de la curiosité des savants, et la » seule qui conserve dans sa langue et dans une » partie de ses usages ceux de toute l'élite de la » nation gauloise, comprise autrefois sous la dénomination de Celtes. » Impossible d'être plus clair. Il était poussé par deux mobiles: son penchant naturel pour les études scientifiques et le désir de travailler à la gloire de cette patrie, pour laquelle les Bretons ont un amour qui les distingue des autres races.

C'est pour atteindre à ce double but qu'il entreprit un travail que nul n'avait tenté jusqu'alors. Il ne se proposa rien moins que de décrire la presqu'île armoricaine, les mers qui la baignent, les cours d'eau qui l'arrosent, les animaux, les végétaux et les minéraux que l'on y rencontre, tout en faisant l'historique des peuples qui l'ont habitée, depuis l'invasion romaine jusqu'au VIe siècle, et en décrivant les monuments qu'ils ont laissés après eux sur le sol. Le plan était vaste et difficile d'exécution à une époque où nul, en Bretagne, n'était encore entré sérieusement dans la voie des études archéologiques. Il ne s'en mit pas moins résolument à l'œuvre, persuadé que, s'il ne parvenait pas à élever un monument parfait, il aurait du moins la gloire d'avoir posé les premières assises. Il fit exécuter dans plusieurs endroits, et particulièrement à Loc-Maria-Kaër, des recherches dont le résultat fut la découverte d'objets du plus haut intérêt. Pendant trois ans, il parcourut la Bretagne, prenant des notes, dessinant ou faisant dessiner les monuments et les usines, dressant les plans archéologiques des villes, recueillant et achetant, quelquefois à grands prix, des objets curieux et des échantillons de produits naturels. Afin d'avoir le plus de renseignements possibles, il envoya, dans tous les coins de la province, trois cents mémoires ou questionnaires imprimés à mi-papier, afin que l'on inscrivît la réponse sur la partie laissée en blanc. Mais ce moyen ne lui réussit pas; et quand on saura qu'un seul lui fut renvoyé apostillé, on jugera combien peu les savants pouvaient alors compter sur le concours du public. Quoi qu'il en soit des difficultés qu'il rencontra dans l'exécution de son dessein, il est certain qu'il cessa d'y travailler en 1737.

Cet abandon subit d'un travail entrepris avec tant d'ardeur ne peut être attribué qu'aux embarras et aux chagrins qui empoisonnèrent une partie de l'existence du savant magistrat. Les procès considérables qu'il eut à soutenir l'obligèrent de rédiger de nombreux factums, que l'on voit à la bibliothèque de Rennes, et qui dénotent chez leur auteur une activité prodigieuse. A ces causes de souci vinrent se joindre des peines qui frappèrent mortellement son âme sensible. Le 7 septembre 1742, sa femme, qu'il aimait tendrement, lui fut enlevée à Paris

(1) Selon une tradition universellement admise, ce serait à son séjour au Plessix que la paroisse de Crac'h, dans laquelle se trouve ce château, devrait les reliques de Saint-Thuriau, qu'il y apporta, sans doute, de Saint-Germain-des-Prés, où elles étaient déposées.

par une mort prématurée (1). Deux ans plus tard, il perdit son vénérable père. On a joint au manuscrit de son principal ouvrage une pièce de vers assez mauvaise, qui fait allusion à cette période douloureuse de sa vie.

Quand les orages qui l'avaient assailli furent dissipés, Robien revint à l'étude de ses sciences favorites, l'histoire naturelle, l'archéologie et l'histoire. L'infidélité d'un secrétaire avait fait tomber entre ses mains la correspondance du maréchal de Montesquiou, qui gouvernait la Bretagne, comme lieutenant du comte de Toulouse, pendant les troubles qui se terminèrent à Nantes par l'exécution des quatre gentilshommes bretons, Montlouis, Le Moyne de Talhoet, Du Couédic et Pontcallec. Sa haute position dans la magistrature le mettait à même de connaître, mieux que personne, tous les détails de cette malheureuse affaire, dont, selon son récit, son propre beau-père, le président de Kerambour, avait, le premier, découvert le fil, à l'aide des révélations qui lui avaient été faites par un paysan de Lendaul, nommé Le Moign. Avec tous ces divers documents et les renseignements qu'il recueillit de la bouche des acteurs et des témoins oculaires, il composa un petit ouvrage intitulé : *Journal historique de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume.* (Manuscrit in-4° de 110 feuilles, Bibliot. de la ville de Rennes). Il fait connaître, dans sa préface, le plan et l'esprit de son travail. « J'ai seulement recueilli, dit-il, les faits les plus intéressants et les plus propres à faire connaître l'aveuglement et la frénésie de projets aussi dépourvus de bon sens. » Il y inséra presque *in extenso* la correspondance du maréchal; ce qui, joint à l'avantage qu'il avait d'être contemporain des faits qu'il raconte, donne un véritable prix à cette production, la seule de ce genre que nous connaissions de lui.

Le sujet était dangereux à traiter à une époque où les cendres des victimes, regardées comme des martyrs par beaucoup de Bretons, étaient encore chaudes. Aussi, lorsqu'il proposa à D. Taillandier, qui travaillait à la continuation de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, de faire imprimer son ouvrage, le prudent continuateur lui répondit-il, dans une lettre datée de Paris, le 26 novembre 1753 : « Monsieur, j'ai reçu la » lettre dont vous m'avez honoré, au retour d'un » voyage de quelques jours que j'ai été obligé » de faire à la campagne. Je me hâte d'y faire » réponse et de vous annoncer avec bien de la » reconnaissance que j'ai lu toute votre relation » de l'affaire de 1720. Elle est très-bien faite; » mais je pense, comme vous, qu'il serait dan- » gereux de la donner telle qu'elle est. Les faits » qu'elle renferme sont trop récents, et nombre » de personnes vivantes sont trop intéressées à » l'affaire. Ce serait, dans les circonstances ac- » tuelles où se trouve la province, réveiller des » idées peu favorables à sa gloire. Il vaudra » mieux extraire de votre relation ce qui peut » faire connaître en gros la suite de cette mal- » heureuse affaire, sans compromettre per- » sonne. Je suis trop votre serviteur pour faire » imprimer cette relation sous votre nom. Je » connais un peu les Bretons; ils ne vous sau- » ront point de gré d'avoir si bien développé une » affaire qui ne leur fait point d'honneur auprès » du ministère (1). Je me contenterai d'appren- » dre au public que l'*Histoire de Bretagne* vous » a de grandes obligations (2). »

Le président de Robien suivit ces sages conseils; son *Journal* n'a jamais été imprimé, et il serait pourtant à désirer qu'il le fût, car il jetterait un grand jour sur cette époque de la Régence.

Vers 1755, il était en possession d'une collection d'histoire naturelle et d'antiquités, connues de toute l'Europe. M. de Penhoüet (*voy. ce nom*) affirme (*Essais sur les monuments armoricains*, etc.) qu'elle était estimée, avec sa bibliothèque, valoir plus de 100,000 écus, somme énorme pour le temps. L'honneur qu'il reçut, lorsqu'il fut nommé, le 20 février 1755, membre de la célèbre Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, dont le breton Maupertuis était alors président perpétuel, donne une idée de la position avantageuse qu'il occupait dans le monde savant.

Ce fut bien certainement pendant les dernières années de son existence qu'il fit, non pas seulement un catalogue, mais une description exacte et détaillée de tous les objets renfermés dans son cabinet, avec des dessins coloriés, dus sans doute, pour la plupart, comme ceux de ses autres ouvrages, à la main exercée de l'architecte Huguet. Aujourd'hui que, par suite de la déplorable négligence des différentes administrations de la ville de Rennes, qui s'est emparée, pendant la Révolution, de cette magnifique collection, un grand nombre d'objets dont elle se composait ont disparu, on ne peut trop se féliciter qu'il ait entrepris ce travail, d'une exécution d'ailleurs remarquable. (*Description historique des différents objets composant le cabinet de M. de Robien*, 2 vol. in-f° manuscrits; le premier de 309 folios, le second de 424 feuillets; *Bibliothèque de la ville de Rennes*).

(1) Elle fut inhumée à Saint-Sulpice, et son cœur, transporté à Rennes, fut déposé à l'église de l'abbaye de Saint-Georges, dans le tombeau de ses père et mère.

(1) Cette phrase et la précédente sont sans doute employées par le savant bénédictin pour détourner le président de publier un ouvrage qui aurait blessé tous ceux qui tenaient à la conjuration, par la manière, défavorable pour eux, dont les faits y étaient présentés; car on sait que les Bretons d'alors ne regardaient pas cette affaire comme déshonorante pour eux, et se souciaient peu d'obtenir les bonnes grâces des ministres de Louis XV.

(2) Il l'a fait effectivement dans la préface de la seconde partie de l'*Histoire de Bretagne*.

C'est dans cette riche collection et dans les documents que lui avait procurés sa vaste correspondance qu'il avait puisé les matériaux des deux ouvrages suivants : I. *Dissertation sur la formation de trois espèces de pierres figurées qui se trouvent dans la Bretagne.* Paris, David l'aîné, 1751, petit in-8°. II. *Nouvelles idées sur la formation des coquilles*, Paris, David l'aîné, 1751, petit in-8°.

Il n'avait pas attendu cette époque pour reprendre le travail interrompu en 1737. Après avoir fait de nouvelles recherches, réuni de nouveaux matériaux, il convia le patriotisme breton à seconder ses efforts. C'est dans ce but qu'il publia une espèce de prospectus sous le titre de : *Projet d'une description géographique, œconomique et historique de la province de Bretagne, imprimé par ordre des Etats tenus à Rennes, au mois de décembre 1746, par un membre de l'assemblée de l'ordre de la noblesse, S. L.*, 1748, in-4° de 24 pages. Ce projet, aujourd'hui très rare, et dont M. le baron de Wismes, de Nantes, possède un exemplaire, procura vraisemblablement à son auteur de nouveaux documents qui, joints à ceux dont il était déjà possesseur, se fondirent dans son ouvrage capital, celui qui résume les travaux de toute son existence. Il a pour titre : *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ou Petite-Bretagne, depuis la conquête des Romains jusqu'au passage des Bretons insulaires dans cette province, enrichie de plans, cartes et dessins des monuments qu'on a pu découvrir jusqu'à présent* (1756), 4 vol. in-f°, manuscrits, de 916 pages, avec le portrait de l'auteur et 357 planches, dessinées la plupart par Huguet et gravées par Balechou (1). Cet immense ouvrage forme l'art. 179 des manuscrits de la Bibliothèque de Rennes. Caylus en a donné quelques extraits dans le t. VI de ses *Antiquités*, et le P. Le Long le cite dans le t. III, n° 35,355 de sa *Bibliothèque historique*. Il se subsivise ainsi : 1er vol., *Description historique et topographique de la Petite-Bretagne, avec l'histoire moderne et détaillée des évêchés de cette province, enrichie de cartes, plans, vues et dessins des villes et des principaux édifices et des monuments qu'on y remarque, mœurs des habitants, leurs monnaies, — grands chemins romains* (67 feuillets et 124 planches); 2e vol., *Description historique et naturelle de la province de Bretagne, avec les cartes des côtes, les vues et les dessins de quelques montagnes, cavernes, mines, rivières, pêcheries, etc., les dessins au naturel des papillons, oiseaux, poissons, plantes marines, coquillages, testacés, crustacés, orties errantes et fixes qui se trouvent sur ces rivages* (86 feuillets et 60 planches); 3e vol., *Histoire naturelle de la province, considérée dans ses différents objets* (624 feuillets et 160 planches); 4e vol., *Notices historiques sur un grand nombre d'hommes illustres, empereurs, rois et princes; sur des statues, vases et objets antiques, sur les anciennes monnaies et médailles gauloises, juives, puniques, grecques, romaines, françaises et espagnoles, et sur celles des ducs de Bretagne* (509 feuillets et 13 planches). C'est de cette dernière partie que sont extraites les monnaies de Bretagne, qu'on voit à la fin du 2e vol. de l'histoire de D. Morice et D. Taillandier. Ce dernier dit, dans son avertissement, que cet ouvrage du savant magistrat pourrait servir de complément au sien, qui s'arrête, comme on sait, en 1598; ce supplement aurait ainsi embrassé une période de cent cinquante-huit ans.

Les parties de ce travail consacrées à l'histoire et à l'archéologie, auxquelles l'auteur a su donner une véritable valeur par ses descriptions consciencieuses, par ses aperçus pleins de justesse, exempts surtout des écarts d'imagination, si communs chez les archéologues, en ont acquis une plus grande encore par la disparition d'un grand nombre de monuments qu'il décrit, et que son ouvrage fait seul désormais connaître. En lisant ces pages savantes, dont le style clair et sans prétention dénote un homme qui se sert de la langue pour exprimer sa pensée, jamais pour faire de l'effet, on est étonné de trouver chez le premier breton qui se soit occupé d'archéologie un degré de perfection qui laisse bien en arrière un grand nombre des œuvres postérieures du même genre, dont les auteurs ont eu cependant sur lui l'immense avantage de pouvoir puiser dans les trésors amassés par leurs devanciers.

Mais tous ces avantages, qui permettent de regarder le président de Robien comme le père de l'archéologie sérieuse en Bretagne, ne doivent pas cependant nous empêcher de voir les parties faibles de son œuvre. D'abord, elle est bien incomplète; il ne s'est guère préoccupé que des villes et de quelques localités rurales, telles que Loc-Maria-Kaër, Corseul et Lanleff. On peut aussi regretter qu'il ait rarement porté son attention sur les admirables productions du moyen-âge. Mais, si l'on considère les énormes difficultés qu'il eut à vaincre dans un travail pour lequel les documents antérieurs lui faisaient presque complètement défaut, et l'oubli dans lequel l'engouement de la renaissance pour l'imitation des Grecs et des Romains avait jeté l'art national depuis le xve siècle, on lui pardonnera

(1) Le président de Robien dessinait fort mal, comme on peut s'en convaincre en regardant les vues de Carhaix et de Quimperlé, dans la description historique. Aussi, une note de cet ouvrage nous apprend-elle que les dessins qu'il renferme sont de Huguet, architecte et paysagiste plein de goût, et auteur du portrait de Robien, gravé par Balechou, portrait au-dessous duquel se lisent ces vers de son ami Desforges-Maillard :

Magistrat équitable, ami sûr et sincère,
Digne de ses nobles ayeux,
La probité, l'honneur forment son caractère,
Et son beau cabinet a de quoi satisfaire
Les savants et les curieux.

aisément ces imperfections qu'il ne pouvait éviter.

Bien qu'il nous dise dans sa préface déjà citée, avec une modestie qui n'appartient qu'au vrai mérite : « Si cet ouvrage, auquel je n'a» vais pas touché depuis 1737, n'est pas aussi » parfait qu'il pourrait l'être, au moins mon » amour-propre ne sera pas blessé de voir un » autre perfectionner mon projet; j'aurai, du » moins, l'avantage d'en avoir tracé la route et » ouvert la carrière, » nous ne demanderons pas qu'un autre vienne *perfectionner* son œuvre; nous nous contenterons d'exprimer un vœu auquel s'associeront, nous n'en doutons pas, tous ceux qui s'occupent d'archéologie en Bretagne; c'est qu'elle soit imprimée telle qu'elle est, afin que chacun puisse profiter des précieux renseignements qu'elle contient.

Quant à la troisième partie, dans laquelle il décrit les côtes et l'intérieur de la presqu'île armoricaine, ainsi que les différents animaux, végétaux et minéraux que l'on y rencontre, et les procédés industriels employés de son temps pour les mettre en œuvre, nous laisserons aux naturalistes, seuls compétents en pareille matière, le soin d'en apprécier le mérite, que les progrès accomplis depuis un siècle par les sciences naturelles ont sans doute bien diminué, et nous nous bornerons à constater les recherches nombreuses que l'auteur a été obligé de faire avant de pouvoir la terminer.

D. Taillandier nous apprend, dans la préface du second volume de l'histoire de Bretagne de D. Morice, que le docte président mettait la dernière main à son œuvre, lorsque la mort vint le surprendre, à un âge encore peu avancé (1), en décembre 1756. C. de KERANFLECH.

ROBINET (JEAN-BAPTISTE-RENÉ), — né à Rennes, le 23 juin 1735, entra, après avoir terminé ses études, chez les Jésuites; mais il se sépara promptement d'eux, et vint à Paris, avec l'intention de s'y livrer à la culture des lettres. Il n'avait que vingt-cinq ans lorsque parut le premier de ses ouvrages, suivi, coup sur coup, de travaux attestant chez lui une grande activité. Disciple des encyclopédistes, il se révéla comme tel par son livre de *La Nature*, qui fit assez de bruit dans le temps pour qu'on l'attribuât, soit à Toussaint, soit à Helvétius, soit enfin à Diderot lui-même. Mais Robinet s'empressa de s'en déclarer l'auteur par une lettre du 18 mai 1762, insérée dans le *Journal des Savants*, édition d'Amsterdam : « Si j'ai fait » un mauvais livre, dit-il, il est juste qu'on m'en » impute à moi seul tout le mal, de quelque » espèce qu'il soit, et je regrette sincèrement » que mon silence ait donné lieu de l'imputer à » d'autres. » Une mauvaise physique, une métaphysique plus mauvaise encore, forment le fond de ce livre, rempli de paradoxes sur Dieu et ses attributs, sur l'âme, la matière, les sensations, etc. L'auteur, tantôt admet Dieu comme cause, tantôt ne veut pas qu'on remonte de l'effet à la cause; il fait de Dieu une espèce d'automate, nie en plusieurs endroits la distinction de l'âme et du corps, attribue aux arbres et aux plantes nos sentiments et nos connaissances, et anéantit le libre-arbitre. Du reste, peu conséquent avec lui-même, il nie dans un passage ce qu'il avait reconnu dans d'autres, et accumule les contradictions, les hypothèses et les assertions les plus étranges. Ces incohérences s'expliquent par le but même que s'était proposé Robinet, et qui était, comme l'indique la *Préface* de son livre, de montrer que le bien et le mal sont en équilibre dans tous les êtres de la création. Cette opinion, qui, comme le fait judicieusement remarquer M. Weiss (*Biog. univ.*, t. 38. p. 263), a bien pu inspirer, soit la *Balance naturelle* d'A. La Salle, soit les *Compensations dans les destinées humaines* d'Azaïs; cette opinion n'était point chez Robinet à l'état de système arrêté, car, quoiqu'il l'appuyât d'une foule d'autorités et de citations annonçant d'immenses recherches, il ne tirait ses inductions qu'avec une extrême réserve, et invitait à lui adresser les objections qu'en ferait naître l'examen. « Dieu et la nature, dit-il, la cause » et son effet, voilà les grands objets dont j'ai » osé m'occuper dans un âge qui est ordinaire» ment livré à des amusements frivoles. Je ne » prétends point enseigner les autres; car je » n'en ai acquis ni acheté le droit. Je cherche » à m'instruire, disposé à regarder et à chérir » comme un bienfaiteur celui qui voudra bien » prendre la peine de rectifier mes idées, si » elles en ont besoin. » L'abbé Barruel et le P. Richard, dominicain, répondirent à cet appel de la modestie et de la bonne foi, le premier, dans quelques-unes de ses *Helviennes*, le second dans une réfutation étendue, intitulée : *La Nature en contraste avec la religion et la raison*. Paris, 1773, in-8°.

Pendant les quinze années qui suivirent la publication de son livre, Robinet continua de résider en Hollande, où il était allé en surveiller l'impression, enseignant la langue anglaise qu'il avait approfondie, traduisant pour compte des libraires des ouvrages composés dans cette langue, et éditant, pour se procurer des moyens d'existence, des livres publiés en France, ou qui n'y avaient pas même vu le jour. Tel fut le recueil des *Lettres secrètes de Voltaire*, que Robinet s'était procurées on ne sait comment, et qu'il avait vendues vingt-cinq louis à un libraire, acte qui fit dire à Voltaire qu'on le regardait comme un homme mort, qu'on vendait tous ses effets à l'encan, et que Robinet s'était chargé de son pot de chambre.

(1) On remarque en effet, dans le manuscrit de la *Description historique et topographique*, des lacunes que l'auteur se proposait de combler, si la mort ne l'en eût empêché.

A son retour en France, vers 1776, Robinet fut nommé à l'emploi de censeur, qu'il exerça jusqu'à sa suppression, et auquel il joignit, de 1776 à 1783, celui de secrétaire particulier de M. Amelôt, chargé, sous le titre de ministre de Paris, de l'administration intérieure de la France et de celle de la maison du roi. Dans l'exercice de ces doubles fonctions, Robinet, qui sut se faire aimer par son aménité et sa bienveillance naturelles, tempéra souvent la rigueur qu'elles lui imposaient. Il trouva, tant son ardeur au travail était grande, assez de loisirs pour coopérer à la vaste compilation, aujourd'hui oubliée, qu'il publia sous le titre de *Dictionnaire universel des sciences morales, économiques*, etc., et au recueil intitulé : *Les Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique*, en 15 vol. in-8°, que Franklin, Court de Gebelin, etc., firent paraître en 1776 et pendant les années suivantes. Il concourut ensuite à la rédaction de *l'Histoire universelle* de Chauffepié et Joncourt, en 30 vol. in-4°. Aux premiers symptômes de la Révolution, il revint à Rennes, et y publia un écrit en faveur de la constitution civile du clergé. Fixé désormais dans sa ville natale, où il est mort le 24 mars 1820, il s'y concilia l'estime générale par ses sentiments et ses actes de charité, comme par la pratique de tous les devoirs de l'honnête homme. Deux mois avant sa mort, le curé de sa paroisse avait obtenu de lui la rétractation suivante de ses anciens principes, insérée dans *l'Ami de la Religion et du Roi*, t. XXIV, p. 368 :

« Rétractation que je confie à mon pasteur, M. Léon, curé de Saint-Aubin, pour être publiée immédiatement après ma mort.

» Près de rendre compte à Dieu de mes pensées, paroles et actions, je retracte sincèrement et publiquement ce qu'il y a d'hétérodoxe et de répréhensible dans quelques livres que j'ai faits par ignorance, déraison, inadvertence ou autrement, soit dans ma jeunesse, soit dans le temps de la Révolution, et j'en demande humblement pardon à Dieu et aux hommes. Je déclare vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en communion avec le Souverain-Pontife et les évêques légitimement institués par lui. A Rennes, le 28 janvier 1820. Signé : J.-B.-R. Robinet. » Cette rétractation, Robinet la renouvela lorsqu'il reçut les derniers sacrements.

Indépendamment d'une *Grammaire française*, de ses traductions de romans, grammaires et dictionnaires anglais, de celle de l'*Homme d'Etat* de Nicolo Donato, et des tables qu'il rédigea pour l'*Histoire* et les *Mémoires de l'Académie des sciences*, le *Journal des savants*, le *Cabinet d'histoire naturelle de Seba, en latin et en français*, et la *Nouvelle bibliothèque germanique*, on doit à ce laborieux écrivain beaucoup d'autres ouvrages détaillés, comme tous ceux déjà mentionnés, soit dans la *Biographie universelle*, soit dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, 1820, p. 194-196, où ils forment environ trente-six articles, d'où nous extrayons ceux qui suivent : I. *Discours sur l'histoire de l'Académie royale des sciences depuis son rétablissement jusqu'à l'année 1751 inclusivement*, 1760, in-12 II. *De la Nature*, Amsterdam, 1761, in-4°, 1766-1768, 4 vol. in-8°. Le premier volume a été réimprimé trois fois avec quelques changements et contrefait en France dans le format in-12. -- III. *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de l'être*, ou les *Essais de la nature qui apprend à former l'homme*. Amsterdam, 1769, in-8°; recueil d'extraits des naturalistes et des voyageurs, relatifs aux anthromorphites; plusieurs biographes ont fait de cet ouvrage le cinquième volume de celui de la *Nature*. Le travail annoncé par le titre n'a point été fait. « Je m'étais proposé, dit Robinet, d'étudier la gradation naturelle des formes de l'être; je cède la plume à un plus habile que moi. IV. *Essais de morale, ou recherches sur les principes de la morale, trad. de l'anglais de D. Hume*, Amsterdam, Scheneider, in-12. Ce volume fait partie de la collection des *Œuvres philosophiques* de Hume, traduites par M. de Mérian. Ces différentes traductions ont été réimprimées à Paris, en 1788, sous la rubrique de Londres. V. *Considérations sur le sort et les révolutions du commerce d'Espagne*, 1761, in-8°. VI. *Considérations sur l'état présent de la littérature en Europe, trad. de l'anglais*, Londres, 1762, in-12. Cet ouvrage a été attribué faussement à l'abbé Aubry. VII. *Lettres secrètes de M. de Voltaire, publiées par M. L. B.*, Genève (Amsterdam), 1765, in-12. Les initiales *L. B.*, mises sur le frontispice, avaient pour but de faire attribuer cette publication à La Beaumelle; Voltaire fut très-irrité, et il était fondé à l'être, de la publication et de la supercherie de Robinet. La lettre qu'il écrivit, à ce sujet, à Damilaville, le 30 novembre 1764, prouve que le recueil de Robinet avait paru dès cette année, et non en 1765. VIII. *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse, avec des notes historiques et critiques*, Genève (Amsterdam), 1766, in-8°. C'est encore Robinet qui fut l'éditeur de ce volume, dont la publication ajouta à l'irritation de Voltaire, comme le prouve sa lettre du 16 septembre 1766 à Damilaville, que Robinet avait transformé en Damoureux; Voltaire y accuse l'éditeur de calomnie et de falsification. « Je suis très-aise, ajoute-il, qu'aucun sage ne soit en correspondance avec ce Robinet, qui se vante de connaître la nature, et qui connaît bien peu la probité. » IX. *Premier recueil philosophique, publié par Castilhon et Robinet*, 1769, in-12. Ce recueil a été suivi de neuf autres; le dixième a paru en 1779. X. *Le Parallèle de la condition et des facultés de l'homme avec la condition et les facultés des autres animaux*. Bouillon et

Paris, 1769, in-12. Dans ce livre, correctif de celui de la *Nature*, l'auteur établit la prééminence de l'homme sur les autres êtres de la création; en même temps qu'il prouve que les idées primitives de Robinet s'étaient modifiées, il confirme sa bonne foi. XI. *Paradoxes moraux et littéraires*. Amsterdam, J. Scheneider, 1769, in-12, Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, t. IV, table, p. 356, incline à penser que ce livre est de Jacques Mauvillon, professeur de mathématiques à Cassel. On l'attribue pourtant assez généralement à Robinet. XII. *Analyse raisonnée de Bayle*. Amsterdam, 1773, 4 vol. in-12, faisant suite aux quatre volumes publiés à Londres par l'abbé de Marsy, en 1755. XIII. *Dictionnaire universel des sciences morales, économiques, politiques et diplomatiques, ou Bibliothèque de l'homme d'Etat et du citoyen (par L.-L. Castilhon, Sacy, de Pommereul et autres, mis en ordre et publié par Robinet)*. Londres (Neufchâtel), 1777-1783, 30 vol. in-4°. XIV. *Lettres sur les débats de l'Assemblée nationale, relativement à la Constitution*. Rennes et Paris, 1789, 3 vol. in-8°. XV. *Les vertus, Réflexions morales en vers*. Rennes, Chausseblanche, 1814, 2 vol. in-12. — Robinet a enfin été l'éditeur du t. XIII (partie étrangère) de la *Collection académique*, traduite et rédigée par une société de gens de lettres. Dijon et Paris, 1755-1779, 13 vol. in-4°.

P. L...t.

ROBINOT-BERTRAND (Charles-Guillaume), — né à Nantes, le 3 septembre 1778, a été dignement apprécié, comme artiste et comme homme, dans la notice que lui a consacrée M. C. Mellinet (*Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. XIII, p. 360-363), notice d'où nous extrayons les détails qui suivent :

« Homme simple, modeste, vivant dans son atelier, peut-être trop livré à ces habitudes des vieux artistes qui dédaignaient le monde et ses usages, parce qu'ils n'en connaissaient que la vaniteuse superficie, M. Robinot-Bertrand s'était trop concentré dans cette existence personnelle. Aussi semblait-on l'avoir oublié, en ignorant que Nantes l'avait vu le rival de M. Debay, et souvent son rival heureux. En effet, lorsque des statues durent orner la Bourse, M. Robinot-Bertrand fit celles de *la Ville-de-Nantes, la Loire, l'Abondance, les Beaux-Arts* et *la Géographie*.—M. Debay fut chargé des statues de *la Prudence, l'Europe, l'Asie, l'Afrique* et *l'Amérique*. — Eh bien! sans vouloir rien retrancher du talent de M. Debay, nous croyons que celles du sculpteur nantais se distinguent par un mérite au moins égal. Telle fut aussi alors l'opinion commune en 1809. Ce suffrage donna du courage à M. Robinot-Bertrand : il en était fier; il ne l'avait pas sollicité. C'est véritablement le public qui est allé le chercher dans son atelier. Aussitôt il ouvrit une classe de dessin : sa vanité se sentait intéressée à prouver qu'il était plus qu'un tailleur de pierres. Sa classe fut aussitôt frequentée par de nombreux élèves. — Mais, pour les artistes de ce caractère, il n'y a aucune action suivie; la stupeur, et le mot n'est pas de trop, est prompte à remplacer l'enthousiasme. Il ne faut qu'une circonstance où l'artiste se croit dédaigné : cette circonstance se présenta. On voulut décorer l'escalier du Cours Saint-Pierre des statues de deux illustrations bretonnes, qui avaient la double renommée de la Bretagne et de la France : *Arthur III*, duc et connétable; *Anne*, duchesse et reine.—Il offrit ses modèles : on les rejeta pour admettre ceux de M. Molchneth.—Il se tut et se borna à dire : « Il a fait apparemment mieux que moi. » Mais, quand les statues de M. Molchneth furent en place, je le trouvai un jour en face du connétable, les bras croisés et regardant avec une sorte de stupéfaction l'œuvre de son rival. Je m'approchai de lui, je lui demandai sa pensée; il me comprit et me dit : « Je croyais avoir fait mieux!... Il me semblait qu'une des deux statues m'était due. » Je fus affecté de l'expression douloureuse avec laquelle il prononça ces mots. Je connaissais les moyens de consolation envers un artiste; je lui demandai à voir son *Arthur*, et nous nous rendîmes ensemble dans son atelier. Là, je pus admirer sans flatterie, et je n'y faillis pas..... Mais le coup était porté, l'artiste nantais se plaignit de l'injustice de ses concitoyens pour encourager un étranger. Cependant, je ranimai son courage; mais les statues de la salle du spectacle achevèrent de l'anéantir : on n'avait pas même songé à lui!.... De ce jour, M. Robinot-Bertrand fut perdu pour l'art... « On veut donc que je ne fasse qu'un métier, disait-il! Eh bien! soit : je taillerai le bois! » et il fit des statues de navires. Il s'effraya de toute pensée artiste; il devint, comme il le voulait, un ouvrier : il se retira de cette Société, dont la cotisation était d'ailleurs une dépense qui lui était à charge. — Il mourut à Nantes, le 24 février 1840.

P. L...t.

ROBION ou **ROBIOU**, — dominicain, né à Morlaix, où il fit profession, vivait en 1637, époque où il publia l'ouvrage suivant, traduit de l'italien : *Relation des Miracles et des Prodiges opérés par l'Image de Saint-Dominique de Soriano, suivant l'exemplaire approuvé par le Chapitre provincial de la province d'Espagne, célébré à Madrid l'année 1619*. Paris, 1637, in-8°.

P. L...t.

ROBIQUET (Pierre), — naquit à Rennes, le 13 janvier 1780. Son père était imprimeur-libraire dans la même ville, et jouissait d'une réputation d'honneur et de probité justement acquise. Pénétré de l'importance des bonnes études et de la supériorité qu'elles procurent

dans toutes les positions de la vie, il désirait par-dessus tout donner à ses enfants une éducation solide et leur inspirer l'amour du travail.

Pierre Robiquet entra donc au collége de Château-Gontier, renommé alors par l'excellence de ses études et le savoir de ses professeurs. Mais, à peine le jeune élève eut-il terminé sa cinquième, que les rigueurs de la Révolution vinrent détruire la prospérité de cet établissement, dont les professeurs, tous ecclésiastiques, furent dispersés pour avoir refusé de prêter le serment de fidélité à la République, qu'on exigeait alors des membres du clergé français. Les études classiques se trouvèrent simultanément, et pour plusieurs années, interrompues dans toute la France. Forcé de rentrer dans sa famille, sans qu'il fût possible de prévoir l'epoque à laquelle il pourrait reprendre l'étude du latin, le jeune Robiquet résolut d'embrasser la profession d'architecte. Il convint, sur l'avis de son père, d'étudier successivement les différents arts qui constituent les éléments de l'architecture. Il fut décidé qu'il apprendrait la coupe des pierres, l'art du charpentier et du menuisier, les premiers éléments de la mécanique et, pardessus tout, le dessin, qui est, en quelque sorte, le langage officiel de l'architecte. Il avait déjà fait quelques progrès dans cette nouvelle voie d'études, lorsque son père, enveloppé dans les réactions politiques de l'époque, fut jeté en prison et son industrie complètement ruinée. Imprimeur du département d'Ille-et-Vilaine, Robiquet père fut considéré comme ayant participé aux arrêtés qui avaient provoqué la grande insurrection du 31 mai. Sa femme elle-même, soupçonnée de partager ses opinions, ne tarda pas à partager son sort et fut incarcérée. On peut se représenter le deuil et l'abattement de cette malheureuse famille, de ces quatre enfants, dont l'aîné avait à peine atteint sa seizième année, et qui, repoussés de la maison paternelle, sans asile et sans ressources, n'avaient d'autre appui que la timide protection de quelques amis de leur père.

Ce fut alors que Pierre Robiquet, courbant sous le joug de la nécessité les légitimes aspirations d'une intelligence qui sentait déjà sa force, se résigna à entrer en qualité d'apprenti chez un menuisier; épreuve difficile et douloureuse pour un jeune homme élevé avec les goûts que donnent l'aisance et une bonne éducation. Pour l'arracher à cette pénible position, on résolut de le confier à une bonne parente qu'il avait à Lorient, et qui l'avait réclamé pour le placer chez un pharmacien de cette ville. Son père, privé de toute communication avec sa famille, et tenu au secret le plus rigoureux, obtint cependant la faveur de l'embrasser avant son départ. Il le vit en présence de deux membres du comité révolutionnaire, qui, mal informés eux-mêmes, lui annoncèrent que son fils allait être dirigé sur Lorient, ou il serait embarqué pour le service de la République.

Sois toujours honnête homme, — mon ami, — lui dit le malheureux père, en l'embrassant. Ce furent les seuls mots qu'il put prononcer. Les sanglots étouffaient sa voix, et, après quelques instants passés dans les plus douloureuses étreintes, il fallut se séparer.

Sois toujours honnête homme. — Ces simples paroles, prononcées dans un moment solennel, restèrent profondément gravées dans le cœur du jeune Robiquet, et devinrent désormais la règle invariable de sa conduite.

Placé dans une pharmacie, à Lorient, pour y faire son apprentissage, il y travailla avec le zèle et l'activité qui lui étaient propres, et donna de lui, dès le début dans la carrière, l'opinion qu'il la parcourrait avec honneur.

En quittant sa première officine, il entra dans la pharmacie de la marine, alors dirigée avec intelligence par M. Chedeville, praticien instruit et infatigable, qui sut bien vite apprécier son nouvel élève. — Les préparations se faisaient, dans cet établissement, sur une très-grande échelle, et cette vie, nouvelle pour lui, d'un grand laboratoire, lui offrant plus d'attraits que les fastidieuses minuties de la pharmacie civile, ne contribua pas peu à développer en lui le goût des sciences chimiques. Aussi, se trouvait-il très-satisfait de sa nouvelle position, et ne songeait-il qu'à se perfectionner dans son art. Tout-à-coup, il apprend que son père vient d'être rendu à la liberté; son père qu'il avait cru embrasser pour la dernière fois à cette entrevue de la prison, où tous deux s'étaient quittés les yeux pleins de larmes qui ne tombaient pas. Son parti est pris, et, malgré toutes les difficultés d'un voyage à travers un pays infesté par les dernières bandes des chouans, malgré toutes les raisons que ses amis lui prodiguaient, dans l'intérêt de son avenir, il se dirige seul et à pied vers la maison paternelle.

De retour à Rennes, il profita de l'ouverture des écoles publiques, fréquenta les cours de l'Ecole centrale et reprit ses études classiques, tout en s'employant de temps à autre à la pharmacie générale de l'armée de l'Ouest. Le chef de cet établissement, qui avait été plus d'une fois à même d'apprécier le zèle et l'intelligence du jeune Robiquet, conseilla à son père de l'envoyer à Paris. Il fut, en effet, placé, peu de temps après, chez un pharmacien de Paris, qui, étant un des fondateurs de l'Athénée, permit à son élève d'y suivre le cours de Fourcroy. Il y a des instants critiques dans la vie, des moments décisifs qui fixent à jamais une vocation; ce moment était arrivé pour Robiquet. Il entendit Fourcroy et résolut d'être chimiste. Subjugué par la prodigieuse facilité de l'éloquent professeur, il ne pouvait se lasser d'admirer les ressources inépuisables de cet esprit fécond et ingénieux dont l'élocution se jouait à plaisir

avec toutes les difficultés de la parole, et savait rendre la science attrayante, même pour les esprits les plus frivoles. Robiquet quitta bientôt l'officine où il avait été confiné pour entrer chez Fourcroy en qualité de pensionnaire. Ce fut sous les yeux de ce grand maître et de son illustre collaborateur Vauquelin, qu'il fit ses premières armes en chimie. C'est dans ces premières relations qu'il puisa le sentiment profond d'estime et de vénération, la piété en quelque sorte filiale qu'il leur avait vouée, et qu'il leur conserva jusqu'au tombeau.

Lorsqu'il commença à travailler pour les leçons de Fourcroy, ce fut sous la direction d'un jeune chimiste plus expérimenté que lui, et qui recevait des professeurs une rétribution; mais ce préparateur, passionné pour la musique, qu'il cultivait d'ailleurs avec succès, négligeait souvent les devoirs de sa position. Robiquet suppléait à tout. Par une sorte de convention tacite, il prit pour lui la préparation du cours et laissa les appointements à son collègue, heureux de pouvoir acquérir la science qu'il ambitionnait au prix de fatigues qui excédaient souvent la limite de ses forces, mais ne brisaient jamais son courage.

Fourcroy s'occupait alors de la rédaction de son *Système des connaissances chimiques*, et exécutait, de concert avec Vauquelin, son travail considérable sur la composition des divers calculs de la vessie. A peine les analyses furent-elles terminées, que Robiquet, atteint par la conscription, fut envoyé comme pharmacien militaire à l'armée d'Italie. A son départ, Fourcroy lui donna des lettres de recommandation pour plusieurs savants, et, entre autres, pour Brugnatelli, qui s'était aussi occupé, à la même époque, de recherches sur les calculs visicaux, et dont les résultats ne s'accordaient pas avec ceux des chimistes français. Dans sa lettre à Brugnatelli, Fourcroy disait : *M. Robiquet, mon élève, vous fera voir que vous vous êtes trompé.* Cette réflexion parut d'abord sévère au savant Italien. Cependant, il indiqua un rendez-vous à Robiquet pour répéter, en présence de ses meilleurs élèves, les expériences contradictoires. Robiquet se tira de cette épreuve difficile avec tant de bonheur, que tous les assistants demeurèrent convaincus, et que Brugnatelli conçut une haute idée du talent du jeune chimiste français. Il le présenta peu de jours après à Volta, qui venait de remplir l'Europe de sa renommée par la découverte de la pile, et Robiquet, dès lors admis dans l'intimité de ces hommes distingués, put profiter, pendant plus d'une année, de leurs savantes leçons. Malheureusement, cette vie, si conforme à ses goûts, ne fut pas de longue durée : la retraite fatale de Schérer vint forcer une partie de l'armée d'Italie à s'enfermer dans Gênes, et il fut au nombre de ces infortunés qui eurent à supporter toutes les horreurs de ce siége à jamais mémorable. La bataille de Marengo vint, on le sait, délivrer les héroïques soldats de Masséna, et Robiquet fut envoyé à l'hôpital militaire de Rennes. Là, il se livra à l'étude des mathématiques et y faisait assez de progrès pour être jugé digne de se présenter avec chances de succès aux examens de l'Ecole polytechnique, lorsqu'il reçut sa nomination pour le Val-de-Grâce. Il revint à Paris, ce centre des sciences, dont il ambitionnait toujours de se rapprocher. Son premier soin fut d'aller voir Fourcroy, dans le salon duquel il fut aussi heureux que surpris de retrouver Volta et Brugnatelli, qui lui firent l'accueil le plus flatteur et le plus amical. Le contact de ces grandes notabilités de la science développa chez Robiquet une noble émulation, et il brûlait de se distinguer dans une carrière où il trouvait déjà bienveillance et encouragement. Aussi, abandonna-t il bientôt la place du Val-de-Grâce pour s'occuper uniquement de travaux chimiques dans le laboratoire particulier de Vauquelin. C'est sous les auspices de cet illustre maître qu'il fit l'analyse du tabac, découvrit l'asparagine et entreprit des recherches sur les produits qu'engendre l'indigo traité par l'acide nitrique. Son travail sur les cantharides, dont il sut isoler le principe actif, la *Cantharidine*, date aussi de la même époque. Cependant, cette place, qu'il avait ambitionnée, devint bientôt insuffisante pour lui. Tant qu'il fut seul, il s'était contenté du plus modique traitement; mais, marié depuis peu, déjà père, il dut songer à l'avenir de sa famille. Sans hésitation, et avec cette fermeté de caractère qui ne l'abandonna jamais, il sacrifia tous ses goûts d'études et acheta une modeste officine, à laquelle il ne tarda pas à joindre cette fabrique de produits chimiques qui a acquis une si grande importance, et qu'il a dirigée jusqu'à ses derniers jours.

Nommé répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, après la mort de Clarel, il montra dans ces fonctions, plus difficiles à remplir qu'on ne le pense généralement, toute l'habileté d'un manipulateur consommé. En 1811, sur la présentation de l'Académie des sciences, il fut nommé professeur de matière médicale à l'Ecole de pharmacie, dont il devint bientôt l'un des administrateurs. C'est surtout dans cet établissement qu'il développa les nobles qualités de son cœur, cette vigilance, cette fermeté, cet esprit d'ordre et de justice qui, mettant chaque chose à sa place, fait disparaître la négligence et la confusion; cet heureux mélange de bienveillance et de sévérité qui le faisait à la fois aimer et respecter des professeurs, craindre et chérir de ses élèves. C'est à lui que l'Ecole doit toutes les améliorations qu'elle a reçues, l'abondance, le choix, la sage distribution des richesses scientifiques qu'elle possède, l'exacte discipline qu'il y a mis en vigueur. Ce fut dans cette période de sa vie qu'il publia ses plus im-

portantes recherches, ses travaux sur la garance, où il découvre l'alirarine; sur l'orseille, dont il isole l'arcine; sur les amendes amères, où il sait trouver le corps qui donne naissance à leur huile essentielle; sur l'acide gallique et l'acide citrique; sur l'opium, cette thériaque végétale dans laquelle on avait déjà reconnu avant lui tant de principes immédiats, et où il décèle encore deux corps nouveaux, l'acide mécanique et la cadénie. Ces beaux et nombreux travaux reçurent la récompense la plus flatteuse à laquelle un savant puisse aspirer, celle qu'il ambitionnait le plus vivement, le titre de membre de l'Académie des sciences : en 1834, il remplaça Chaptal à l'Institut. La joie qu'il ressentit de cette nomination influa d'une manière si heureuse sur sa santé, chancelante depuis long-temps, que ses infirmités disparurent presque complètement, et on vit se renouveler le miracle de Sixte V, avec cette différence toutefois que les souffrances de Robiquet étaient malheureusement pour lui bien réelles.

Membre de l'Institut, il continua à travailler avec toute l'ardeur d'un prétendant, mettant autant d'ardeur à justifier le choix de l'Académie qu'on en met d'ordinaire à l'obtenir.

Les travaux de Robiquet sont remarquables, surtout par l'originalité des recherches, la nouveauté des procédés et des points de vues théoriques. Semblable à ces hardis navigateurs qui s'élancent à la recherche des terres inconnues, il dédaigne l'exploration des points déjà visités, et recherche avec une ardeur juvénile les plages où personne n'a osé aborder avant lui. En 1830, les élèves de l'Ecole de pharmacie adressèrent une pétition au ministre de l'intérieur pour obtenir, en faveur de leur professeur, la croix de la Légion-d'Honneur : cette démarche, qui honore autant ceux qui l'ont faite que le savant qui en fut l'objet, fut couronnée d'un plein succès, et M. de Montalivet, qui, comme ancien élève de l'Ecole polytechnique, avait été à même d'apprécier le savoir de l'illustre chimiste, s'empressa d'accorder la distinction qui lui était demandée.

En avril 1840, au moment où il mettait la dernière main à ses travaux sur l'essence de moutarde, Robiquet fut subitement frappé d'une affection cérébrale qui, en quelques jours, l'entraîna dans la tombe, malgré les soins empressés de sa famille et de ses amis. Comme Poisson, comme Ampère, comme Arago, la mort vint le saisir au milieu de ses préoccupations scientifiques, et il ne cessa de travailler que lorsque ses mains défaillantes refusèrent de le servir.

Homme passionné pour la science et pour l'honneur de sa profession, administrateur ferme et habile, apportant dans sa comptabilité toute la droiture de son âme vraiment antique, sensible à l'excès aux témoignages d'affection, prenant ombrage au plus léger signe de malveillance, mais aussi prompt à oublier les torts qu'il l'était à les ressentir, tel fut Robiquet.

Il a publié : I. *De l'emploi du bicarbonate de soude dans le traitement médical des calculs urinaires. Lu à l'Académie royale de médecine, le 31 janvier 1826.* Paris, Fain, 1826, in-8°. II. (*Avec M. Boutron-Charlard*) : *Nouvelles expériences sur les amandes amères et sur l'huile volatile qu'elles fournissent. Mémoire lu à l'Académie des sciences, le 31 mai 1830.* Paris, Huzard-Courcier, 1830, in-8°. III. *Nouvelles expériences sur la semence de moutarde.* Paris, Fain, 1830, in-8°. M. Boutron-Charlard a encore été son collaborateur dans ce travail. IV. *Notice historique sur André Laugier, directeur de l'Ecole de pharmacie, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Lue en séance publique, le 5 décembre 1832 (suivie d'une autre notice sur Aug.-Arth. Plisson.* Paris, Fain, 1832, in-8°. — Robiquet a été, en outre, l'un des rédacteurs du *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, auquel il a fourni plusieurs mémoires, et l'un des auteurs, non seulement du *Dictionnaire technologique*, mais encore à l'Abrégé de cet ouvrage. Enfin, il a annoté la traduction par M. E. Pelouze, du *Nouveau dispensaire d'Edimbourg* (1826, 2 vol. in-8°), et la *Traduction de Pline* dans la *Bibliothèque latine-française*, publiée par M. Panckoucke.

A. M.

ROBIQUET (François), — frère aîné du précédent, naquit à Rennes, le 2 février 1777. Son éducation, plus avancée que celle de son frère quand la Révolution parvint à sa plus triste période, l'avait déjà conduit à l'Ecole polytechnique, à peine créée. Elève distingué de cette grande institution, il en sortit l'un des premiers de sa promotion et entra dans le corps des ponts-et-chaussées. Il fut employé comme ingénieur ordinaire à Rennes d'abord, puis plus tard aux travaux de la route du Simplon, et envoyé enfin, très-jeune encore, comme ingénieur en chef, à Ajaccio. Après treize années consacrées à d'importants travaux dans l'île que Napoléon Ier voulait régénérer, Robiquet rentra en France, et entraîné par une véritable répugnance pour tout ce qui était représentation, il demanda bien avant l'âge une retraite que ses chefs lui refusèrent long-temps. Sa réputation était telle, dans le corps des ponts-et-chaussées, que, ne voulant pas se priver de ses services, M. le directeur général Becquey, accédant à ses désirs, lui accorda un congé illimité avec moitié de ses appointements, et dont le temps lui serait compté comme service quand il rentrerait dans l'activité. Touché d'une telle bonté, Robiquet ne put cependant se résigner à en profiter : « Ce serait, dit-il, faire tort à l'Etat et à mes camarades. » Il insista donc, et obtint sa retraite à l'âge de 46 ans à peine.

Rentré dans la vie privée, il exécuta un pro-

jet depuis long-temps conçu. Son long séjour en Corse lui avait inspiré un vif attachement pour ce pays, et il avait résolu de l'éclairer sur ses véritables intérêts, par une *statistique* consciencieuse. Ce bel ouvrage, qui coûta à Robiquet plusieurs années de travail et trois voyages pénibles, obtint un succès bien flatteur pour lui. L'Institut lui décerna, en 1831, le prix de statistique, fondé par M. de Monthyon Cette haute approbation ne sembla à Robiquet qu'un encouragement à persévérer dans son entreprise, et, après un nouveau voyage en Corse, il se décida à faire imprimer son immense travail, non par espoir de bénéfices, car de tels ouvrages sont très-dispendieux et se vendent peu, mais parce qu'il était convaincu qu'il rendait service à ce beau pays, retenu loin de la civilisation par la funeste passion de la *vendetta*. Montrer aux Corses combien de malheurs elle accumulait sur eux, et quel brillant avenir les attendait s'ils savaient s'affranchir d'une telle domination, là se bornait tout son espoir. Cette belle statistique parut, et attira à son auteur plus d'attaques haineuses que de reconnaissance. Un de ces petits journaux, qui fondent leur popularité par les plus belles flatteries à l'adresse des plus mauvaises passions, jeta à l'auteur des attaques que celui-ci, bien que cruellement éprouvé par une telle injustice, repoussa avec les armes de la persuasion. Si Robiquet vivait, il aurait la consolation de voir aujourd'hui toutes ses idées adoptées, entre autres celle qui lui faisait dire que les Corses persévéreraient dans la funeste habitude de vider par les armes et l'assassinat toutes leurs prétentions, fondées ou non, tant que le *port d'armes* ne viendrait pas réduire à quelques exceptions le nombre alors universel de ceux qui ne marchaient que le poignard et le fusil au poing. En effet, Robiquet prouvait aux Corses, en comparant leurs vendettes à nos duels, que si le nombre des morts en France, par suite de duel, était en proportion avec les morts de Corse, par suite de vendetta, le chiffre en serait de plus de 15,000, c'est-à-dire égalerait la perte qu'une armée éprouve dans une grande bataille rangée!

Après la statistique de la Corse, Robiquet en entreprit une beaucoup plus modeste : ce fut celle de la paroisse Saint-Hélier, de Rennes, dans laquelle il s'était retiré. Cette œuvre, adressée à l'Institut, y fut regardée comme un véritable type du genre. Bien que sur une petite échelle, elle abordait les questions sociales du plus haut intérêt, et surtout recherchait les conditions dans lesquelles se meut la classe ouvrière et celle des cultivateurs. Aussi, quelques mois après avoir reçu la *Statistique de Saint-Hélier*, l'Académie des sciences morales et politiques élut, à l'unanimité, Robiquet comme l'un de ses membres correspondants. Cet honneur vint surprendre dans sa retraite un homme qui ne se doutait même pas qu'il l'avait mérité par des travaux vraiment hors ligne.

Quoique d'une incroyable faiblesse de constitution, Robiquet, grâce à une vie sobre et réglée, supportait encore, à l'âge de 67 ans, dix et douze heures de travail par jour. Partageant son temps entre les mathémathiques et la recherche des grands principes de l'ordre social, préoccupé surtout du sort des classes laborieuses, il répartissait aux pauvres plus du tiers de son modeste revenu. Son esprit était encore dans toute la force de l'intelligence, quand, atteint d'une souffrance à laquelle il allait succomber, il voulut se lever pour écrire à son curé, avec lequel il bataillait parfois sur la théologie. Une heure après, il mourait, laissant dans sa ville peu de renommée, mais un nom honoré à l'Institut et autour de lui la réputation de l'homme de bien par excellence.

A. M.

ROCHE (Geoffroy de la). — Voici ce qu'en dit le poème de la Bataille des Trente (voy. Beaumanoir) :

121 Et Guiffrai de (la) Roche sera fait cevalier,
De *Brice*, son bon père, qui alla guerroier
Jusqu'en Constantinoble, pour grant honneur gaingner.
. . . . . .
324 Mais Guiffroy de la Roche requiert chevalerie,
Un escuier moult noble de grant anchesourie,
Et Beaumanoir lui donne, en nom Sainte-Marie,
Et lui dit : Beau doulx fils, or', ne t'espargne mie ;
Membre-toy de celui qui, par cevalerie,
Fut à Constantinoble, à belle compaignie,
Et je jure (le) dieu qui tout en a baillie,
Qu'Anglais la comperront ains l'heure de complie.

Ce dernier passage suffirait pour prouver ce qu'il y avait de sentiment poétique dans ce vieil auteur inconnu, qui s'amusa à rimer le *roumant* de la bataille des Trente; ce qu'il y avait aussi de noblesse dans ce jeune écuyer de *grant anchesourie*, qui, pour hausser son courage, au moment où le *chapple* était *horrible et dure l'estourmie*, où les *Bretons ont du pis*, demande à son chef de le faire chevalier; quelle grandeur, enfin, dans ces paroles où Beaumanoir rappelle à Geoffroy de la Roche le souvenir des exploits de son père *en Constantinoble!*

Mais quel était ce père? Quel était Geoffroy de la Roche lui-même? Ces questions ne sont pas sans difficulté. Le poème dit : *de* Brice, *son bon père*. Or, ce nom de *Brice* ne se trouve nulle part en Bretagne, parmi les gens de *grant anchesourie*, et ceci porterait à croire que ce serait ici l'une des fautes de copiste qui fourmillent dans le manuscrit. D'un autre côté, l'historien d'Argentré, dans son récit de la bataille des Trente, s'exprime ainsi : « Sur ce, » Geoffroy de la Roche le pria (Beaumanoir) » de le faire chevalier; ce qu'il luy accorda ai- » sément, l'admonestant de se porter en homme » de valeur, et ne forligner de ses ancêtres, lui » proposant les vaillances et prouesses de Mes- » sire *Budes de la Roche*, *son prédécesseur*, qui,

» estant allé au service de l'empereur de Con-
» stantinople, qui faisoit lors la guerre aux Sar-
» razins, fist de tels exploits d'armes, qu'il en
» estoit encore mémoire et renommée, non seu-
» lement par tout l'Orient, mais aussi par toute
» la France. » Dom Lobineau reproduit ce commentaire de d'Argentré, dont il rajeunit le texte; Dom Morice copie Lobineau. L'un et l'autre n'hésitent pas à nommer *Budes* de la Roche et à le donner pour *père* à Geoffroy; d'où l'on peut induire que le copiste du poème a écrit *Brice* au lieu de *Budes*. Pour vérifier cette filiation, il était naturel que nous dussions recourir à l'histoire du maréchal de Guébriant et à la généalogie de la maison de Budes, qui la suit, espérant que, dans ce livre, où le savant Le Laboureur a rassemblé tant de renseignements sur les familles nobles de la Bretagne, nous eussions trouvé tout ce qui pouvait nous éclairer. Notre espoir à été trompé. Dans le chap. II de la généalogie, intitulé : *De l'Origine et de l'Antiquité du nom et de la maison de Budes*, nous ne trouvons que de vagues allégations d'ancienneté, pas un nom, pas une date, une pitoyable étymologie du nom de Budes, que l'auteur fait venir de Budic, enfin, une fautive citation du passage de d'Argentré : « Le surnom de Budes, » dit-il, est dérivé d'un nom propre. Bertran » d'Argentré nous en donne un exemple au » 5e livre de son *Histoire de Bretagne*, sous » l'année 1350. Il dit que l'un des trente Bre- » tons qui furent choisis pour combattre contre » les trente Anglais, ayant demandé à Jean de » Beaumanoir, leur chef, d'estre fait chevalier » de sa main, avant le combat (c'estoit le jeune » Geoffroy de Rochefort, escuyer), il lui ac- » corda aisément, dit-il, l'admonestant de se » porter en homme de valeur et de ne forligner » de ses ancestres, lui proposant les vaillances » et prouesses de messire Budes de la Roche, » son prédécesseur, qui, estant allé, etc. » Indépendamment de cette inexactitude, *avant* le combat, tandis que c'est, au contraire, au plus fort du combat que Geoffroy demande à être fait chevalier; indépendamment de cette faute grossière, changeant le nom de la *Roche* en celui de *Rochefort*, on est tout surpris de ne trouver à la suite de cette citation aucun commentaire explicatif, et, bien plus encore, lorsque, dans l'article généalogique consacré à Geoffroy Budes, on ne fait mention ni du surnom de la *Roche*, ni du combat des Trente. Le Geoffroy Budes de la généalogie est qualifié chevalier, seigneur du Plessis-Budes; il est le second fils de Guillaume Budes, seigneur d'Uzel, et de Jeanne du Guesclin, qui vivaient en 1300. Il est cousin-germain du connétable, avec lequel il fit la campagne d'Espagne en 1366. Enfin, il est frère puîné du fameux Silvestre Budes. Tout cela s'accorde si parfaitement avec l'époque du combat des Trente, avec l'ensemble des opinions qui donnent Geoffroy de la Roche comme fils de Budes de la Roche, qu'il est vraiment inconcevable que Le Laboureur, après avoir adopté ce qu'en a dit d'Argentré, ait gardé un tel silence. On n'explique pas davantage comment, dans la même généalogie, il ne cherche pas à connaître ce Budes de la Roche, si fameux par ses exploits en Orient. Si Geoffroy Budes est le même personnage que Geoffroy de la Roche, il en résulte nécessairement que Guillaume Budes, père de Geoffroy Budes, est le même que Budes de la Roche, père de Géoffroy de la Roche. Or, à l'article de Guillaume, qui forme le tronc de toutes les branches Budes, on le donne pour « le premier dont il est » fait mention dans les titres de la maison et » dans les *Mémoires de tous les curieux de* » *la province de Bretagne*. » On se borne à dire que « sa famille était, plusieurs siècles » avant lui, des plus illustres de son pays. » De son père, de sa mère, de ses aïeux, pas un mot. On nomme seulement Jacques Budes et Marguerite Budes, ses frère et sœur, avec lesquels il partagea noblement. Le Laboureur ne paraît pas avoir recherché autre chose que les titres de famille du maréchal de Guébriant, et il faut avouer que, de son temps, les recherches de ce genre n'étaient pas aussi faciles qu'elles le sont aujourd'hui; mais, malgré cette facilité, que nous offre surtout la collection des chartes bretonnes faite par les Bénédictins, nous ne pouvons encore suppléer au silence de Le Laboureur. A peine trouvons-nous, dans ces chartes, quelques mentions des Budes. Ainsi, en 1280, c'est *Gaufridus Budes*, témoin d'un acte de vente passé entre Geoffroy de Rohan et Pierre de Tronchasteau, tiré des archives de Blain; en 1300, c'est encore probablement le même Geoffroy Budes, témoin d'un acte de vente passé par Eudon de Kervasic à Josselin de Rohan, tiré des mêmes archives; en 1311, c'est Pierre Budes, qui, au nom de Perrone, femme de Geoffroy Cadin, appose son sceau à un acte d'arrentement fait par Olivier, vicomte de Rohan (mêmes archives). Mais comment rattacher à ces deux noms le Guillaume Budes dont nous avons parlé?

Une dernière difficulté relative à notre Geoffroy de la Roche, ce sont les armoiries qu'on lui a données dans l'édition du poème des Trente, par M. Crapelet, et que n'a pas contredites M. Hersart dans son édition in-folio. Elles sont *de gueules à* 3 *fers de lance émoussés d'or* 2 *et* 1. D'où viennent-elles? Aurait-on essayé de rattacher à Geoffroy de la Roche la famille de la Roche Saint-André, qui porte : aliàs, *d'azur à* 3 *fers de javelot d'argent*? Mais alors, pourquoi changer le champ et le métal? Puis, dans ce cas, il faut adopter une famille de la Roche, en démontrer l'attache et renoncer complètement à ce que d'Argentré dit de Budes de la Roche et de sa parenté avec Geoffroy. Si, au contraire, on adopte, comme je le fais, cette

dernière opinion, il faut, de toute nécessité, substituer à l'écusson admis par M. Crapelet celui des Budes : *d'argent au pin de sinople, coloyé au pied de deux fleurs-de-lis de gueules.*

Biz....

ROCHE DE KERANDRAON (François-Yves de la),—né au château de Keroual, commune de Pleyber-Christ, près Morlaix, le 28 novembre 1760, était issu de la famille des La Roche, seigneurs de Kervrach, qui, comme celle des La Roche-Laz, des La Roche-Trébry et des La Roche-Maroué, se dit descendre de Geoffroy de La Roche, l'un des Trente. *(Voyez ci-dessus.)* Placé en 1773 dans les pages du comte d'Artois, il en sortit, le 31 mai 1776, pour entrer dans la marine comme garde. Nommé enseigne de vaisseau en 1778, il prit part, sur la *Belle-Poule*, au beau combat de cette frégate contre l'*Aréthuse*, et y eut le bras droit fracassé. Après s'être fait poser un premier appareil, il reprit son poste, et attendit la fin du combat pour se faire faire l'amputation du bras. Son intrépidité lui fit obtenir, quoiqu'il n'eût pas encore dix-huit ans, la croix de Saint-Louis et une pension. De leur côté, les Etats de Bretagne, par une délibération spéciale du 14 décembre 1778, lui accordèrent de siéger, avant l'âge, dans leurs assemblées, avec voix délibérative. Il continua de servir avec distinction pendant la guerre d'Amérique, et prit part, sur le vaisseau le *Jason*, commandé par M. de la Clocheterie, aux combats livrés par MM. de Ternay et des Touches aux Bermudes et à la Chesapeack, ainsi qu'aux trois combats de Saint-Christophe. Lieutenant de vaisseau depuis 1786, il était employé comme major de la station des Iles-du-Vent, lorsqu'en 1789 il parvint à sauver, et à mettre en sûreté à bord du vaisseau l'*Illustre*, plusieurs habitants de la Martinique dont les factieux voulaient s'emparer. Ayant émigré, à son retour, il rejoignit le corps de la marine dans les Pays-Bas, et fit avec lui, en 1792, la campagne des princes. Nommé ensuite capitaine au régiment des Dresnay, à la solde de l'Angleterre, et destiné pour Quibéron, il remplit alors plusieurs missions périlleuses en France et en Angleterre. Rentré en France à la réforme de son régiment, il rejoignit les bandes de Cadoudal, et combattit avec elles jusqu'au moment où, par suite de la pacification de la Vendée, il fut déporté, comme émigré, à la Nouvelle-Angleterre. Rappelé à l'activité, en qualité de capitaine de vaisseau, le 31 décembre 1814, il fut admis à la retraite en 1817, et décoré, l'année suivante, du cordon rouge. Il est mort à Morlaix en 1822.

P. L...t.

ROCHEFORT (Guy de). — Il fut le second des chevaliers que choisit Beaumanoir pour le combat des Trente. *(Voyez* Beaumanoir.) Le poème le signale parmi les plus redoutables champions. Lorsque Beaumanoir blessé, accablé de fatigue, s'inquiète de la résistance obstinée des Anglais réunis *trestous en un moncel* par l'intrépide Croquart, et craint pour l'issue du combat, Geoffroy du Bouays

Noblement le conforte, comme gentil damoisel,
Et dit : « Gentil baron, voyez ci Charruel,
»Tinténiac le bon et Robin Raguenel,
»Guillaume de la Marche et Olivier Arel,
»Et Guy de Rochefort : *voyez son pennoncel !*
»N'y a celui qui n'ait lance, espée et coutel ;
»Tout prêts sont d'eulx combattre, comme gentil jouvencel,
»Encore feront eulx aux Englais dœul nouvel. »

C'est encore Rochefort, Tinténiac, Charruel que le hardi Montauban excite à redoubler d'efforts, quand il a ouvert les rangs de la phalange anglaise :

»Trestous nos compaignons, que Dieu croisse en bontez!
» Vengez-vous des Englois tout à vos volontez ! »

Guy de Rochefort était fils de Thébaud de Rochefort et de Marie de Montmorency. Sa famille, qui tirait son nom du château de Rochefort, au diocèse de Vannes, était des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne. Elle se fondit, le 13 février 1374, dans celle de Rieux, par le mariage de Jeanne de Rochefort, fille et héritière de Guillaume et de Jeanne, baronne d'Ancenis, avec Jean II de Rieux. On s'étonne de ne pas trouver imprimée une généalogie de la maison de Rochefort; mais ceci s'explique par la fusion que nous venons d'indiquer; puis enfin le temps des généalogies historiques, ce précieux auxiliaire des recherches savantes et sérieuses, n'était pas encore venu.

Nous n'avons pas de renseignements sur la carrière militaire de Guy de Rochefort, depuis le combat des Trente jusqu'en 1372. On doit croire qu'à la suite de la bataille d'Auray, il s'était rallié à Jean de Montfort, puisqu'en cette même année, celui-ci l'envoie en France comme ambassadeur. Depuis lors jusqu'à sa mort, il ne cessa de faire partie du conseil du duc, et prit part à tous les actes importants de ce règne. Son nom se trouve pour la dernière fois dans le traité passé devant le roi Charles VI, le 26 janvier 1391 (1392), entre le duc Jean IV et le connétable de Clisson. Il s'agissait de parfaire le paiement de la somme de 100,000 fr., si traîtreusement imposée au connétable, après le lâche guet-à-pens du château de l'Hermine, et sur laquelle 80,000 fr. restaient à payer. Clisson fut cautionné par les plus grands seigneurs de Bretagne, Guy de Laval, Charles de Chasteaubriant, Raoul de Montfort, Jean de Malestroit, Geffroy de Quintin, Guillaume de Montauban, Bertrand Goïon, Jean de Coëtquen, Jean de Maure, Guy de Molac, etc. Guy de Rochefort se fit porter pour 3,000 fr. La date de sa mort nous est indiquée dans l'une des trois années qui suivirent ce traité par le testament de Jean Ier, vicomte de Rohan, rapporté le 24 fé-

vrier 1395 (1396), et contenant cette disposition : « *Item*, je vueil et ordienne que mon ser» vice soit fait tel et en la manière comme fut » fait celi de mons. Guyon de Rochefort, mon » oncle. » Biz...

ROCHON (Alexis-Marie de), — second fils de messire Pierre Rochon de Fournoux et de Marie-Joséphine-Michelle de Rosonet, naquit, le 21 février 1741, à Brest, où son père, chevalier de Saint-Louis, était aide-major de la ville et du château, sous les ordres du baron Alexis de Coetmen, qu'il remplaça en 1744. Son frère aîné embrassa l'état militaire, et il était général de brigade lorsqu'il mourut commandant en Corse, au mois de ventôse an IV (1796). Quant à lui, il fut, selon l'usage, destiné à la carrière ecclésiastique, et pourvu même, par la protection de la duchesse d'Anville et du duc de la Rochefoucauld, son fils, du prieuré de Saint-Martin-la-Garenne, près Mantes, ce qui lui fit donner, jusqu'à la Révolution, le titre d'abbé, bien qu'il n'eût jamais été que clerc tonsuré et n'eût contracté aucun engagement religieux.

Elevé dans un port de mer, en contact dès son enfance avec des marins et des voyageurs, il puisa, dans ses relations avec eux, le goût des excursions lointaines. L'étude des sciences physiques et mathématiques, à laquelle il se consacra ensuite tout entier, acheva de le détourner de prendre les ordres, et l'empêcha ainsi de profiter des avantages dont il avait la brillante perspective, puisque son abbaye de Saint-Martin-la-Garenne était, à elle seule, un bénéfice de quinze mille livres de rentes.

Ses connaissances en physique se développèrent avec tant de promptitude et de sûreté que, dès le mois de février 1766 (il n'avait encore que vingt-cinq ans), il soumit à l'Académie des Sciences un *Mémoire sur les moyens de perfectionner les instruments d'optique*, et, au mois de novembre suivant, celui qui a pour titre : *Mémoire sur un moyen d'observer facilement en mer les satellites de Jupiter*. A ces deux mémoires se joignirent bientôt deux autres, l'un *Sur les moyens de rendre l'héliomètre de M. Bouquer propre à mesurer des angles considérables, afin de faciliter les observations de distances d'étoiles à la lune*; l'autre *Sur la détermination des longitudes en mer par les observations astronomiques* (1). L'approbation que l'Académie donna à ces quatre mémoires, et le choix qu'elle fit de leur auteur pour correspondant, furent sanctionnés par le ministre Berryer, qui nomma Rochon garde des instruments astronomiques et de la bibliothèque de l'Académie la marine. Ce fut comme astronome qu'il fit, en 1767, la campagne du vaisseau l'*Union*, qui portait au Maroc M. de Breugnon, ambassadeur extraordinaire, et M. de Chénier, chargé d'affaires en ce pays. Secondé par M. de Trémergat, savant officier de marine, il expérimenta, pendant la traversée, la méthode de calculer les distances de la lune au soleil, proposée par Kepler et adoptée ensuite par Halley et Lacaille. A ce mode de détermination des longitudes, il joignit un certain nombre d'observations de distances, qu'il fut force de calculer d'après des méthodes directes, et en cherchant le lieu de la lune par les tables de Mayer. La méthode de calcul dont il se servit est exposée dans son *Mémoire sur le pilotage* et dans la *Manière de se servir des tables*, etc., insérés, comme les quatre mémoires précédents, dans ses *Opuscules mathématiques*. Pl. Brest, Romain Malassis, 1768, in-8°. Les moyens qu'il avait employés pour déterminer les longitudes consistaient à maintenir la planète de Jupiter, malgré l'agitation du vaisseau, dans le champ d'une lunette achromatique d'un pouvoir amplifiant considérable, en se servant d'un verre convexe de quatre pouces de diamètre et d'un pied de foyer, qui dessinait l'image de la planète sur un verre légèrement dépoli. Mais si le résultat obtenu était prompt, il était loin d'être sûr, parce qu'il employait une chaise suspendue comme la lampe de Cardan, chaise qui, par son extrême mobilité, se prêtait à tous les mouvements de l'observateur, à qui elle faisait perdre l'équilibre, et par suite la vue de la planète, en raison des variations du vent et des manœuvres qu'elles commandaient. Aussi Rochon, après des essais renouvelés à diverses reprises, semble-t-il avoir abandonné ce mode d'observation, dont il ne parle que fugitivement dans son *Mémoire sur l'astronomie nautique*, lu à l'Institut le 1er ventôse an VI. Aux expériences qu'il fit, soit pendant la traversée, soit pendant les relâches de l'*Union* à Cadix et à Maroc, s'ajouta une correspondance fort intéressante qu'il entretint avec le savant Don George de Ulloa, alors ambassadeur d'Espagne à Maroc.

Presque aussitôt après le retour de l'*Union* en France, Rochon fit une nouvelle campagne sur la flûte la *Normande*, commandée par son parent et ami M. de Lanuguy Tromelin. Partie du Port-Louis le 19 mars 1768, la *Normande* relâcha à Cadix et à Ténériffe, détermina ou corrigea, chemin faisant, un grand nombre de relèvements, signala des dangers ou écueils omis sur les cartes, doubla le cap de Bonne-Espérance, et mouilla le 3 juillet au Port-Louis (Ile-de-France). La saison étant trop avancée pour que Rochon pût accomplir cette année sa mission, consistant à reconnaître les îles et les écueils qui séparent les côtes de l'Inde des îles de France et de Bourbon, il se borna à déterminer, à deux reprises, la position de Madagascar, d'où, conformément aux désirs de Poivre,

(1) Ce dernier mémoire est imprimé, avec de grandes augmentations, dans le *Recueil des mémoires de Rochon sur la mécanique et la physique* (pl.). Paris, Barrois l'aîné, 1783, in-8°.

intendant de l'Ile-de-France, il rapporta des végétaux d'une grande utilité pour cette colonie, en même temps que des minéraux précieux, parmi lesquels il ne faut pas oublier les cristaux, dont il fit déposer un très-beau morceau de vingt livres au Jardin du Roi; cristaux dont l'emploi dans les instruments d'optique devait, plus tard, lui suggérer tant de travaux.

A son retour de sa seconde exploration de Madagascar, il s'embarqua, au mois de mai 1769, sur la corvette l'*Heure-du-Berger*, commandée par le chevalier Grenier, qui avait demandé, dès le mois d'octobre 1767, que Rochon fût embarqué sur son bâtiment, pour faire, conjointement avec lui, des observations et des découvertes, reconnaître les dangers existants dans les mers voisines de l'Ile-de-France, et rechercher la route la plus directe, la plus courte par conséquent, de cette colonie à la côte de Coromandel. Forcé de partir, en 1767, sans attendre Rochon, M. Grenier ne put opérer avec lui qu'à son retour de Madagascar. L'*Heure-du-Berger* ayant appareillé de l'Ile-de-France, le 30 mai 1769, avec sa conserve le *Vert-Galant*, ces deux navires explorèrent l'Archipel au nord de cette colonie, et Rochon détermina ou rectifia la majeure partie des positions assignées sur les cartes de D'Après de Mannevillette aux îles et écueils de cet archipel. La précision des travaux géographiques et astronomiques accomplis dans cette campagne eut pour double résultat d'indiquer les moyens de considérablement abréger et de rendre plus sûre la navigation de cet archipel, résultat proclamé par Suffren, qui n'hésita pas à déclarer, plus tard, qu'il devait en partie le succès de sa glorieuse campagne de 1781 à ce qu'il avait pu suivre, à contre-mousson, la route tracée par MM. Grenier et Rochon.

Arrivé à l'Ile-de-France, le 6 octobre 1769, Rochon, qui ne partageait pas sur tous les points les opinions de M. Grenier, crut devoir soumettre aux administrateurs de la colonie un mémoire où il déduisait les causes de ses dissentiments. Revenu en France, au mois d'avril 1770, sur le *Vilvant*, qu'il avait préservé, le 19 mars, d'une perte presque inévitable, au moment où, à la suite d'une effroyable tempête, il allait donner sur les écueils connus sous le nom de Rose-la-Chapelle, il adressa presque simultanément à l'Académie des sciences et à celle de la marine une copie de ce mémoire, sous le titre de *Mémoire des observations que j'ai fait* (sic), *soit à terre, soit à la mer, pendant le cours de la campagne que j'ai fait* (sic) *sur la corvette l'*Heure-du-Berger, *commandée par M. le chevalier Grenier, enseigne du vaisseau du roi*, manuscrit de 56 pages in-f°, reproduit par Rochon, pages 58-113 de ses *Voyages à Madagascar et aux Indes-Orientales*. Ce mémoire se divise en deux parties : dans la première, Rochon indique deux routes que l'on pourrait suivre pour aller de l'Ile-de-France dans l'Inde, l'une dans la mousson favorable, l'autre dans la mousson contraire, tout en faisant observer qu'elles ne pourraient être adoptées avec sécurité que quand on aurait déterminé astronomiquement la position des écueils qui les sillonnent, ou que quand on les aurait plusieurs fois parcourues avec précaution. La seconde partie contient le détail des rectifications à faire aux cartes du *Neptune Oriental* de D'Après de Mannevillette. Le nombre et l'importance de ces rectifications conduisirent MM. de Trémergat et de Tromelin, commissaires chargés par l'Académie royale de la marine de lui faire un rapport sur le travail de Rochon, à déclarer que ses observations étaient très-utiles, qu'elles lui méritaient la reconnaissance des marins, et qu'elles étaient dignes d'être rendues publiques.

Par suite de ces conclusions, M. le duc de Praslin, ministre de la marine, demanda (13 mai 1770) communication du mémoire de Rochon. Il lui avait été adressé, ainsi qu'à l'Académie des sciences, lorsque M. Grenier lut, à son tour, à l'Académie de la marine, le 16 août suivant, un mémoire détaillé de sa campagne, dans lequel il traçait la route nouvelle et abrégée de Bourbon et de l'Ile-de-France à la côte de Coromandel. Quoiqu'il différât, à certains égards, d'opinion avec Rochon, et qu'il eût joint à son mémoire une lettre où il répondait avec l'expression du mécontentement à celui que ce dernier avait communiqué aux administrateurs de l'Ile-de-France, le jugement de l'Académie aurait vraisemblablement prévenu tous débats entre eux si des incidents inattendus n'étaient venus les provoquer et leur donner un fâcheux caractère d'acrimonie.

L'abbé Terray, successeur de M. de Praslin, avait demandé à Rochon, le 27 février 1771, son avis sur les inconvénients qu'il y aurait à ce qu'une escadre suivît la route indiquée par M. Grenier. Rochon répondit par une lettre, ou plutôt par un mémoire détaillé dans lequel, tout en reconnaissant que cette route était la plus naturelle, puisqu'elle était la plus directe, il exprimait le doute qu'elle fût praticable, surtout pour une escadre, parce qu'il y avait, à ses yeux, une grande imprudence à la faire passer à travers des écueils aussi prolongés et aussi périlleux que les bancs de Nazareth, qu'elle devait nécessairement franchir, et que, pour le faire, elle serait obligée de louvoyer entre ces écueils par les vents variables qui règnent d'octobre en avril dans ces parages. A l'appui de cette opinion, il invoquait l'exemple de plusieurs navigateurs, des Portugais surtout, qui, après avoir primitivement suivi la route proposée par M. Grenier, lui avaient préféré depuis un chemin plus long, mais plus sûr.

Frappé de la gravité des objections de Rochon, et adhérant d'ailleurs à sa demande, le

ministre invita l'Académie de la marine (18 mars 1771) à confier l'examen du mémoire de M. Grenier et de celui de son adversaire à une commission à l'opinion de laquelle serait jointe celle de l'Académie. Les choses en étaient là quand surgit un nouvel antagoniste de Rochon; c'était D'Après de Mannevillette, considéré alors comme un oracle infaillible, en matière d'hydrographie des mers de l'Inde (1). Froissé de ce que Rochon avait relevé bon nombre de ses erreurs, il adressa à l'Académie vingt pages d'*Observations sur la lettre de M. l'abbé Rochon à M. l'abbé Terray*. Se constituant l'auxiliaire de M. Grenier, il disait « qu'en vain l'abbé Rochon, par » un tissu de sophismes fondés sur des faits tra- » vestis et sur des citations déplacées et tron- » quées, prétendait faire regarder comme au- » cienne, impraticable, très-dangereuse et aban- » donnée la route proposée (2). » Ces aménités et bien d'autres, plus blessantes encore, ne permettaient pas de douter que l'amour-propre d'auteur marchait tout au moins de pair chez D'Après de Mannevillette avec l'intérêt de la science. L'Académie eut le bon sens de ne tenir aucun compte de ces hors-d'œuvre, et, déterminée, comme Pingré et Le Gentil, par les solides raisons qu'avait développées M. Grenier, elle pensa que Rochon, voyant en astronome plutôt qu'en hydrographe, avait exagéré les inconvénients de la nouvelle route. Aussi se prononça-t-elle (25 avril 1771) en faveur de M. Grenier, et plus de quatre-vingts ans d'expérience ont confirmé la sagesse de son jugement.

Mais ce jugement, bien qu'il eût été complètement ratifié par l'Académie des sciences (6 juillet 1771), avait besoin, aux yeux du ministre, d'une sanction pratique. Le soin de l'obtenir fut confié à Kerguelen et à Rochon, qui s'embarquèrent sur le *Berryer* (*Biog. Bret.*, t. II, p. 16). Le caractère violent et fantasque de Kerguelen ayant fait à Rochon, dès le début de la campagne, une position intolérable (3), il n'alla pas au-delà de l'Ile-de-France, où il débarqua le 13 septembre 1771. Kerguelen continua seul sa mission, à la suite de laquelle il formula, nous l'avons vu, sa complète adhésion au projet de M. Grenier.

Dès le lendemain du débarquement de Rochon, Poivre appuyant la demande de Marion (*Biog. Bret.*, t. II, p. 408) essaya de le faire adjoindre à ce navigateur, avec mission de déterminer les lieux qu'il aurait découverts. Mais M. du Dresnay des Roches, gouverneur de la colonie, qui espérait réconcilier Kerguelen et Rochon, s'opposa formellement à ce projet, lequel fut abandonné, fort heureusement pour notre astronome, qui échappa ainsi au sort funeste de Marion. Poivre ayant obtenu d'être rappelé en France, Rochon s'embarqua avec lui, au mois d'octobre 1772, sur le vaisseau l'*Indien*, commandé par M. le baron d'Arros. Après une relâche de quarante jours au cap de Bonne-Espérance, le vaisseau remit à la voile, le 1er janvier 1773, et dans la suite de la traversée, Rochon s'occupa, à maintes reprises, d'expériences sur la profondeur de la mer, au moyen d'un mécanisme de son invention, et à peu près semblable, comme il le reconnut plus tard, à celui qui est décrit dans la *Géographie* de Varenius, revue par Newton, mais qu'il ne connaissait pas alors.

A son retour en France commença entre lui et l'Académie de la marine un étrange débat, qui ne devait pas durer moins de sept ans. Rochon avait le titre de bibliothécaire de l'Académie de la marine; mais, comme il résidait presque constamment à Paris ou à Morlaix, et qu'il ne faisait à Brest que de rares et courtes apparitions, il administrait de fait la bibliothèque comme son abbaye, c'est-à-dire, en commende. L'Académie ayant rendu sa bibliothèque (aujourd'hui celle du port de Brest) accessible au public (30 septembre 1773), Rochon fut invité à se démettre ou à résider. Le ministre, à qui l'on demanda ensuite la nomination d'un autre bibliothécaire, s'y refusa, parce que c'eût été, dit-il, faire double emploi, Rochon étant déjà garde de la bibliothèque et des instruments nautiques, et recevant son traitement à ce double titre. L'Académie ne se tint pas pour battue; elle objecta que Rochon n'avait jamais été pourvu régulièrement du titre de bibliothécaire, et après de longues négociations, dont M. de Bougainville fut l'un des intermédiaires, Rochon, qui ne voulait pas se dessaisir de son titre, consentit néanmoins à ce qu'on prélevât une partie de son traitement en faveur de celui qui remplirait ses fonctions. Mais cet arrangement n'eut aucune suite, d'abord parce que Rochon, ayant proposé un homme illettré auquel il n'aurait accordé qu'un très-mince salaire, l'Académie refusa son adhésion à cette proposition doublement inconvenante; ensuite, parce que le ministre affranchit Rochon de toute retenue sur son

(1) L'expérience a tellement démontré, de nos jours, l'absence de toute valeur pratique ou scientifique du *Neptune oriental* de D'Après de Mannevillette, que le ministre de la marine, dans l'intérêt de la navigation, en a ordonné, au mois d'octobre 1851, la remise au domaine, pour qu'il fût vendu comme vieux papier.

(2) Ce ne fut qu'au mois de juin 1773, c'est-à-dire plus de deux ans après le jugement de l'Académie, que Rochon, ayant eu connaissance des *Observations* de D'Après de Mannevillette, put y répondre. Si sa réfutation ne modifia en rien le jugement de l'Académie (elle avait spontanément décidé qu'on retrancherait des *Observations* les personnalités pour ne conserver que les faits), elle contrasta du moins, par sa convenance, avec l'étrangeté de l'attaque, laquelle, au reste, contenait beaucoup plus d'invectives que de raisons solides.

(3) Une circonstance aggrava cette situation pendant la traversée. Le *Berryer*, par suite d'une erreur de cent trente lieues dans l'estime de sa route, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux parages des vents généraux, tombait sous le vent des îles de France et de Bourbon, et il courait grand risque de se perdre sur Madagascar, si les observations de Rochon n'avaient déterminé à faire route vers l'Ile-de-France, où le vaisseau arriva sain et sauf.

traitement (22 décembre 1777). La conclusion définitive de ce singulier démêlé fut le remplacement de Rochon par M. Vincent, qui lui succéda dans son titre et ses émoluments (29 octobre 1780).

Dans l'intervalle de ces débats, qui n'avaient nullement ralenti l'activité de ses rapports scientifiques avec l'Académie de la marine, Rochon avait communiqué à cette compagnie et à l'Académie des sciences divers mémoires dont le premier était intitulé : *Mémoire sur les moyens de perfectionner les lunettes achromatiques par l'interposition d'un fluide entre les objectifs (Voyages à Madagascar et aux Indes orientales*, édition de 1791, p. 246-260). L'Académie, sur les conclusions de Bochart de Saron et de Borda, jugea que l'interposition proposée devait avoir pour effet de diminuer considérablement les erreurs des surfaces, et de permettre de lire une écriture à une distance sextuple de son éloignement de la lunette. Ce travail, joint à ceux que Rochon avait précédemment produits, appela sur lui l'attention du Roi, qui le nomma, conjointement avec Jean-Baptiste Leroy, garde de son cabinet d'optique et de physique à la Muette. Bien auparavant, l'Académie de la marine l'avait fait passer de la classe de ses membres adjoints dans celle des associés. Cette mutation avait été justifiée par son *Mémoire sur une nouvelle espèce de micromètre*, publié plus tard *(Voyage à Madagascar, etc.*, p. 269-288), sous le titre de : *Mémoire sur la mesure des petits angles par la double réfraction du cristal de roche.* A son retour de Madagascar, en 1769, il avait fait des prismes et des objectifs, à l'aide de morceaux de cristal de roche de la même espèce que celui qu'il avait déposé au Jardin-du-Roi, et ayant reconnu (M. Arago pense que Beccaria l'avait précédé dans cette découverte) que cette substance possédait la propriété de la double réfraction, il avait conçu l'heureuse idée de l'appliquer à la mesure des angles. Ce fut le 15 janvier 1777, qu'après avoir entretenu l'Académie des sciences de cette invention, il lui parla de son *diasporamètre*, instrument avec lequel on pouvait disperser ou détruire les couleurs dans ces prismes et mesurer les petits angles. « Par cette invention, » Rochon, dit Malus, est le premier qui ait uti- » lisé pour les arts les phénomènes de la double » réfraction. L'application qu'il en a faite aux » lunettes pour la mesure des angles de l'astro- » nomie, et pour celle des distances sur terre, » est un des plus curieux résultats de l'optique, » et le degré de perfection auquel il a porté cette » ingénieuse invention prouve que, dans les » sciences, il n'y a rien de spéculatif, et que » les diverses propriétés des corps finissent » toujours par avoir une application utile. » Ce jugement du savant physicien, auquel on doit de si remarquables travaux sur la polarisation de la lumière, est confirmé par M. Arago, qui regarde le micromètre à prisme de cristal de roche comme l'un des plus ingénieux et des plus utiles instruments que les astronomes aient inventés, pourvu que son application soit restreinte à la mesure des petits angles, et qui ajoute que la découverte du *diasporamètre*, déjà fort curieuse par elle-même, a acquis beaucoup d'importance depuis les diverses recherches qu'on a faites sur la polarisation de la lumière.

A partir de ce moment, le perfectionnement et l'emploi du micromètre furent, de la part de Rochon, l'objet de recherches persistantes, attestées par le grand nombre de travaux qu'elles lui suggérèrent jusqu'à la fin de sa vie. Toutefois, dès que sa découverte fut connue, le P. Boscowich en revendiqua la propriété dans un mémoire qu'il soumit à l'Académie des sciences, le 10 mai 1777. La lecture de ce mémoire, inséré, comme toutes les pièces du débat qu'il suscita, dans le *Recueil des Mémoires de Rochon sur la mécanique et la physique*, démontre que les prétentions du P. Boscowich étaient complètement dénuées de fondement, et les attestations de Lalande et de Fontana, comme le rapport de Borda, Bezout, Vandermonde et Cassini à l'Académie des sciences (23 mai 1777), ne laissent aucun doute à cet égard.

Rochon poursuivait ses travaux sur les diverses branches de la physique, lorsqu'en 1780, il vit chez Franklin, à Passy, le résultat des essais que le célèbre envoyé des Etats-Unis avait faits dans son pays, en vue de parvenir à imprimer aussi vite qu'on écrit. Stimulé par la réserve dont s'entourait Franklin, Rochon qui, jusqu'alors, n'avait jamais songé à s'occuper de typographie, se mit à réfléchir, et bientôt il eut exécuté une machine portative avec laquelle toute personne intelligente, étrangère à la profession d'imprimeur, pouvait, comme le reconnurent Franklin et l'Académie des sciences, multiplier, à peu de frais, les copies d'une gravure, qui, toutefois, comparées à l'original, laissaient infiniment à désirer. Par sa *Description d'une machine à graver* (1) (*Recueil de mémoires, etc.*, p. 323-346), et par les planches qui l'accompagnent, on se rend facilement compte du mécanisme qu'il employait, et au

(1) Elle a été réimprimée en partie dans la *Bibliothèque physico-économique*, 1785, p. 184—188, et, avec des additions, dans le *Journal de physique*, brumaire an VII, t. IV, p. 363-377, sous le titre de *Mémoire sur la typographie*. Rochon nous apprend dans ce mémoire qu'envisageant à un point de vue particulier les procédés de polytipage et de stéréotypie d'Hoffmann, il avait présenté à l'Académie des sciences, le 5 février 1786, un essai d'imprimerie reproduit par Camus *(Histoire des procédés du polytipage et de la stéréotypie)*, et dont il entretint de nouveau l'Institut, en 1812. Les caractères qu'il s'était procurés pour travailler à sa machine à graver étaient en si petite quantité, qu'il ne pouvait composer que quatre lignes d'impression, et, par son nouveau procédé, il se proposait d'imprimer un grand ouvrage avec un très-petit nombre de caractères.

moyen duquel les caractères, disposés en cercle sur une roue mobile, étaient amenés successivement sous une vis de pression, puis gravés sur une planche d'étain obéissant à deux mouvements destinés à espacer, l'un les lettres et les mots, l'autre les lignes.

Lors de l'invention des aérostats, Rochon proposa, a-t-on dit, au maréchal de Castries, ministre de la marine, de faire explorer les environs du pôle par des criminels condamnés à mort, qu'on aurait placés dans des ballons. Cette proposition bizarre, sérieusement faite, ajoute-t-on, par lui et par Buffon, n'aurait pas été goûtée d'un autre académicien, qui aurait dit à son auteur qu'il aimerait mieux être pendu que de faire un pareil voyage. « Cela dépend des goûts, » dut froidement répondre Rochon. Que la proposition ait été réellement faite, ou qu'on l'ait gratuitement supposée, toujours est-il qu'aucun essai ne fut tenté, et que Rochon ne dut guère d'ailleurs songer à cette exploration, occupé qu'il fut, à cette époque, d'une suite de travaux dont la Bretagne réclamait depuis long-temps l'exécution : nous voulons parler de la canalisation de cette province. Les efforts persistants de M. de Piré (*Biog. Bret.*, t. II, p. 610) ayant abouti à la nomination d'une commission intermédiaire des Etats, chargée de réaliser son projet, Rochon demanda, au mois d'avril 1783, à être adjoint à cette commission, qui le chargea de reconnaître, avec M. Coulomb, de l'Académie des sciences, les plateaux de Hédé et de Saint-Méen. Ils se transportèrent ensuite de Hédé à Combourg, au village de la Fontais et à la lande de Tanouarn, où il leur parut qu'on pourrait établir un point de partage; de là ils se rendirent à Montfort, parcoururent les pays de Gaël, Saint-Jouan, Montauban, prirent connaissance des divers cours d'eau et de leurs chûtes, firent des nivellements et des relèvements, dressèrent de toutes leurs opérations un procès-verbal circonstancié (30 juin 1783) et allèrent examiner, au mois de septembre suivant, s'il était possible d'établir à Saint-Malo un port projeté par le gouvernement. Ces opérations préliminaires terminées, ils revinrent prendre part aux travaux d'ensemble de la commission, qui, pour leur témoigner sa satisfaction de leur concours efficace, remit à chacun d'eux une boîte d'or sur laquelle était incrusté un médaillon renfermant le chiffre de la province. Résolus toutefois à ne commencer les travaux qu'après avoir épuisé tous les moyens de contrôle et de vérification, les Etats arrêtèrent, le 4 février 1785, que, dans l'intermédiaire de leurs tenues, il serait fait une nouvelle étude des travaux projetés, et en même temps ils demandèrent l'avis de l'Académie des sciences, qui nomma une commission composée de Bossut, Fourcroy, Condorcet et de Rochon, auquel le gouvernement avait déjà confié le soin d'examiner le mérite des travaux de canalisation générale de la France, proposée par de Fer de la Nouerre, et qui s'était acquitté de cette mission dans son *Examen des projets de navigation intérieure, proposés par M. de Fer de la Nouerre*, in-4°. Il résulte du rapport des quatre académiciens, imprimé à Rennes, en 1786, par ordre des Etats, que, si le canal de Nantes à Brest devait un jour ressortir des divers projets qu'ils présentaient, il n'y était alors néanmoins compris qu'implicitement, puisque, dans l'opinion des commissaires, la province devait rentrer dans ses premières dépenses avant de songer à des projets plus vastes et plus dispendieux. Circonscrit dans ces limites, et ne s'attachant qu'à l'intérêt exclusif de la Bretagne, le rapport proposait donc en substance de rendre d'abord navigables les rivières de Châteaulin et du Blavet, de faire ensuite la communication de Nantes à Redon; enfin d'ouvrir un canal de jonction, par la rivière de l'Ille, entre Rennes et Saint-Malo.

Ce projet allait être mis à exécution lorsque la révolution, avec son double cortége de guerres intérieures et extérieures, vint paralyser en France le développement de toute amélioration matérielle. Rochon, qui, depuis 1787, avait été nommé astronome-opticien de la marine, puis inspecteur des machines servant à la fabrication des espèces monnayées, fut chargé, en 1790, par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, d'aller s'aboucher avec les savants anglais, au sujet du nouveau système monétaire projeté par l'Assemblée nationale, et il adressa ensuite au comité de cette Assemblée les trois ouvrages suivants : I. *Aperçu présenté au Comité des monnaies de l'Assemblée nationale, des avantages qui peuvent résulter de la conversion du métal de cloches en monnaie moulée, pour faciliter l'échange des petits assignats.* Paris, Vauls, 1791, in-8° de 33 pages. II. *Compte-rendu des expériences qui ont été faites sur la monnaie coulée et moulée en métal de cloches, pour servir de suite au mémoire intitulé : « Aperçu, etc. »* Paris, 1791, in-8° de 17 pages. III. *Essai sur les monnaies anciennes et modernes.* Paris, Prault, 1792, in-8° de 167 pages, avec 6 planches. Ces divers écrits ayant déterminé le gouvernement à le nommer commissaire-général des Monnaies, en même temps que MM. Boutin et Defarge, il se crut, par le fait même de ses nouvelles fonctions, plus obligé que jamais à poursuivre la fonte des cloches et leur conversion en monnaie. C'est principalement dans ce but que, le 15 février 1793, dans une séance publique de l'Académie de la marine, séance à laquelle assistaient Rochegude, Defermon et Prieur de la Marne, chargés par la Convention de mettre en état de défense les ports et les côtes, et de pourvoir aux approvisionnements des arsenaux, il lut deux mémoires sur divers établissements utiles au port de Brest, où il en avait déjà créé un, dans lequel il se livrait avec

ardeur à la fabrication d'une monnaie de bronze (1). Defermon ayant décidé que ce bronze serait employé à la fonte des canons, Rochon tourna son infatigable activité vers d'autres travaux nécessités par les circonstances. Nommé membre de la commission des salpêtres, créée à Brest par les représentants en mission, il s'occupa de la fabrication des poudres, et fut chargé par Jean-Bon Saint-André et Prieur de la Marne d'organiser, de concert avec M. Vatrin, à Coatanos, près de Belle-Ile-en-Terre, une fonderie dont il suivit l'installation et les travaux, en même temps qu'il fabriquait à Kerouazle, aux environs de Brest, du charbon de tourbe pour suppléer à la pénurie du charbon de terre et de bois, et que ses explorations lui faisaient découvrir des mines de plombagine et de cuivre près de Poullaouen, ainsi que des affleurements de charbon de terre depuis Quimper jusqu'au cap Sizun (2).

Ces divers travaux, tout multipliés qu'ils étaient, ne l'empêchaient pas de trouver le temps d'agir auprès des représentants du peuple, et d'user de l'influence que lui procuraient ses services pour arracher bien des personnes à l'échafaud ou à la prison. De ce nombre fut sa cousine, Mme veuve Gatien de Saint-Maurice, sœur du général de Tromelin. *(Voy. ce nom.)* Cette dame, aussi distinguée par le caractère que par l'esprit et le cœur, était détenue comme sœur d'émigré ; Rochon obtint de Jean-Bon Saint-André qu'elle fût rendue à la liberté. Il en fut de même de son beau-frère et de sa belle-sœur, M. et Mme de Lanidy, renfermés dans la prison des Carmélites de Morlaix, à la demande d'un prêtre constitutionnel, procureur-syndic de la commune de Guerlesquin, lequel, en vertu de ses pouvoirs civils, faisait arrêter indistinctement tous ceux qui n'allaient pas entendre ses prônes ou assister à ses offices. Rochon réclama énergiquement en leur faveur par deux pétitions des 30 pluviôse et 6 nivôse an II, que nous avons sous les yeux. Reconnaissante de tant de dévoûment, Mme de Saint-Maurice l'en récompensa par le don de sa main, et le seconda personnellement dans la direction d'une manufacture de toiles de cuivre et de fer qu'il obtint d'organiser près de Morlaix, au manoir de Coatserho, propriété sequestrée de M. de Tromelin, où il occupa un grand nombre de tisserands sans emploi. La marine manquait des matières premières, nécessaires à la fabrication des fanaux de combat, faits en feuilles de corne d'Irlande, et l'armée navale, commandée par Villaret-Joyeuse, en avait un besoin urgent, lorsqu'un incident assez bizarre par lui-même conduisit Rochon à tirer d'embarras Villaret-Joyeuse et Jean-Bon Saint-André. Une bande de canards sauvages, poussés par une effroyable tempête, sur le phare de Saint-Mathieu, en avaient brisé les glaces et éteint les lanternes, que Rochon avait immédiatement réparées, en interposant entre deux gazes ou cribles de fer des feuilles de talc qu'on venait de recevoir de New-Port. Employant à la fabrication des fanaux de combat des gazes semblables, recouvertes d'un enduit transparent qui les préservait de l'humidité, en même temps qu'il les rendait incombustibles et en doublait la clarté, il les fit servir à l'éclairage des vaisseaux sans qu'on eût à redouter de les voir se briser à l'explosion des canons. Ces fanaux, dont il fut alors fait un usage qui obtint une approbation unanime, reçurent de Rochon de grands perfectionnements, lorsque, vingt ans plus tard, il connut la lampe de Davy; et un an avant sa mort, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivait au général Devaulx, le 27 août 1816, il présenta au ministre de la marine, qui les fit examiner par une commission, de nouveaux fanaux de sûreté pour les arsenaux et les vaisseaux.

Tout en fabriquant ses toiles métalliques, il continuait à rechercher les moyens de perfectionner les instruments d'optique. En vue d'y parvenir, il créa, à Brest, en l'an III, avec l'approbation de l'autorité maritime supérieure, un établissement où d'habiles artistes, qu'il fit venir de Paris, obtinrent, en pétrissant et refoulant de grands morceaux de *flint-glass*, trouvés sur des prises anglaises, tous les verres dont on avait besoin pour la fabrication des lunettes. « Il obtint, dit M. de la Roquette » (*Biog. univ.*, t. XXXVIII, p. 343), la permission d'attacher à son atelier un habile lapidaire qui avait taillé, à la Muette, ses premiers prismes de cristal de roche, et, lui faisant exécuter sous sa direction, sur de grosses aiguilles de quartz hyalin, les coupes prescrites par Beccaria, il reconnut que les taillés faites dans le sens de la pyramide donnaient une double réfraction, qui devenait un *maximum* dès que l'axe du cristal divisait en parties égales les deux branches de l'axe. Par cette expérience et d'autres encore, qu'il fit dans l'atelier de Brest, il put atteindre, avec le micromètre de quartz hyalin, à la mesure des angles qui excèdent un degré; ce qui paraissait impraticable en 1777, où il avait trouvé le moyen de mesurer de petits angles avec cette substance. »

Encouragé par ces succès à en rechercher de nouveaux, il refusa la place de professeur des arts et métiers à l'Ecole centrale de la Seine, qui lui fut offerte vers cette époque; mais, deux ans plus tard, quoiqu'il eût été nommé direc-

(1) Nous possédons de lui deux mémoires inédits, intitulés : *Mémoire sur l'utilité d'établir à Brest une fabrication de monnaie commune avec l'excédant de la matière des cloches qui ne sera pas destiné à la fonte des canons.* — *Mémoire sur l'utilité d'un fourneau à manche pour convertir en canons le bronze de cloches.*

(2) *Mémoire* (aussi inédit) *sur les affleurements de charbon de terre qui ont été découverts dans le département du Finistère.*

teur de l'Observatoire du port de Brest, créé par ses soins, il revint à Paris, ou le ministre l'avait autorisé à résider, pour qu'il pût participer plus efficacement aux travaux de l'Institut, dont il venait d'être nommé membre. Le titre d'académicien ne fit que stimuler son zèle, car, dès le 1er ventôse an VI, il lut son *Mémoire sur l'astronomie nautique, et particulièrement sur l'utilité des méthodes graphiques pour le calcul de la longitude à la mer, par les distances de la lune au soleil et aux étoiles*. Paris, Prault (s. d.), in-4° de 20 pages et deux tableaux. A ce mémoire, le même, probablement, que celui auquel les bibliographes donnent le titre d'*Exposition d'une méthode facile, et à portée des navigateurs, pour résoudre les utiles problèmes de la latitude et de la longitude*, in-4°, en succédèrent d'autres, que nous mentionnerons plus loin, et dans l'intervalle desquels Rochon, avec ce zèle opiniâtre qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait, s'attacha à faire réaliser la partie la plus urgente du projet de canalisation dont nous avons précédemment parlé.

Lorsque l'amiral Bruix était venu prendre, à Brest, en 1799, le commandement de la flotte armée à cette époque, les croisières anglaises bloquaient nos ports, capturaient nos convois; ce qui obligeait les arsenaux à s'approvisionner, à grands frais et au prix d'une grande perte de temps, par la voie de terre, des matières premières, telles que bois, toiles, vivres, etc. Redoutant, avec trop de raison, le retour de faits semblables à ceux qui avaient failli empêcher le dernier armement, il publia, à Brest, un mémoire où, après s'être livré à de hautes considérations d'économie politique sur la canalisation générale de la France, il demanda qu'on opérât immédiatement la jonction de la Loire à la Vilaine, de l'Oust au Blavet et du Blavet à la rivière de Châteaulin. Il eut un auxiliaire actif dans Rochon, qui adressa, de son côté, aux ministres de l'intérieur et de la marine, ainsi qu'à l'Institut, un mémoire sommaire (1), qu'il développa ultérieurement, et qui fut vivement appuyé par l'inspecteur-général Besnard. (*Voy. ce nom*). Modifiant les projets de 1786, et les restreignant à ce qu'il y avait de plus urgent, la construction d'un canal exclusivement destiné à l'approvisionnement du port de Brest, il proposa un plan qui ne fut pas adopté, mais auquel il fut question de revenir, quelques années plus tard, quand on en eut reconnu les avantages comparatifs. Quoique le Conseil supérieur des ponts-et-chaussées eût, depuis trois ans, prononcé l'ajournement indéfini de ce projet, Rochon revint à la charge en 1809, et, dans un mémoire du 19 mars, il renouvela, mais sans succès, sa proposition d'ouvrir un canal de Quimper à Brest, en employant les plans inclinés et les écluses à flotteur de M. de Bettancourt.

L'Empereur, qui, comme nous le verrons, avait eu personnellement occasion d'apprécier les travaux de Rochon, lui avait permis, en 1805, de continuer à résider à Paris, tout en conservant son titre et son traitement de directeur de l'Observatoire au port de Brest, et il lui avait même accordé un logement au Louvre, pour qu'il pût y travailler au perfectionnement de la loupe qu'il avait expérimentée devant lui, loupe dont les premiers essais remontaient à 1778, alors qu'il avait recherché avec Buffon les moyens de concentrer la lumière avec des verres d'une grande surface, ayant des zônes de différents rayons, et nommés loupes ou verres lenticulaires à échelons.

Membre de la Légion-d'Honneur depuis 1804, Rochon, malgré le grand nombre de ses travaux, malgré l'utilité réelle de plusieurs d'entre eux, n'avait pu se faire admettre au bureau des longitudes, où il s'était plusieurs fois présenté. Quoique blessé de ces échecs et du silence gardé sur ses travaux dans le rapport sur les prix décennaux, il ne crut pas que cette double exclusion, systématique à ses yeux, dût refroidir son zèle scientifique; aussi, nonobstant son âge avancé, ne cessa-t-il de s'occuper des progrès des sciences jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris, le 5 avril 1817.

« Rochon travaillait sans cesse à perfectionner ses idées et celles des autres, dit Delambre (dans son éloge de cet académicien, lu à l'Institut le 16 mars 1818). Il employait son temps en recherches utiles, et une partie de son revenu en essais dispendieux, sans lesquels on ne peut prétendre à perfectionner un art tel que l'optique. Son chef-d'œuvre, la découverte la plus importante qu'il ait faite, et qui suffirait pour faire vivre sa mémoire, est, sans contredit, son micromètre de cristal de roche, qu'il inventa en 1777. On ne fit pas alors à cette invention tout l'accueil qu'elle méritait; mais, long-temps après, cette idée heureuse acquit une importance toute nouvelle entre les mains de M. Arago, son confrère, qui s'en est servi avec succès pour éclairer un des points les plus difficiles et les plus contestés de l'astronomie moderne. » Ami des artistes, il n'éprouvait pas de plus grande joie que de leur venir en aide, et les jeunes gens qui voulaient se livrer à l'étude des sciences

(1) *Sur la navigation intérieure*, mémoire lu à l'Institut en 1803, et publié ensuite sous ce titre : *Projet d'un canal de navigation intérieure entre le port de Brest et la Loire à Nantes, pour l'approvisionnement de la marine en temps de guerre, et pour l'avitaillement des armées navales*. Paris, Prault, an XI (1803), in-8°. *Nouvelle édition, augmentée des rapports des commissaires de l'Académie des sciences sur les canaux de Bretagne, de la Haute-Loire à la Seine, avec quelques observations nouvelles sur le projet de navigation de Quimper à Brest* (2 cartes). Paris, Courcier, an XIII, in 4° de 78 p. « Ces mémoires, dit M. l'ingénieur en chef » Girard, avaient le mérite rare d'indiquer à la fois, à » côté des avantages, les difficultés à vaincre, et les » moyens de les surmonter. »

étaient assurés de trouver en lui, non seulement appui et conseil, mais encore une assistance matérielle dont la délicatesse de ses procédés rehaussait le prix.

Indépendamment des ouvrages cités dans le cours de cette notice, on doit à Rochon : I. *Nouveau voyage à la mer du Sud, commencé sous les ordres de M. Marion, etc., et achevé sous ceux de M. le chevalier Duclesmeur* (7 pl.). Paris, Barrois l'aîné, 1783, in-8°. Cette relation, rédigée par Rochon, sur les plans et journaux de Crozet, commandant du *Mascarin*, faisant partie de l'expédition, est suivie d'un *Extrait du voyage de M. de Surville dans les mêmes parages*. Elle a été rééditée sous ce titre : *Relation d'un voyage à la mer du Sud, en 1771 et 1772, par le capitaine Marion; extrait du voyage du capitaine Surville dans les mêmes parages, en 1769 et 1770, nouvelle édition, augmentée de l'extrait des deux voyages d'Alvarès de Mendāna aux îles de Salomon, en 1567 et 1595, et de celui du voyage de Fernand de Quiros aux îles Quiros et à la terre du Saint-Esprit, en 1605 et 1606* (3 cartes et 4 gravures). Paris, Barrois l'aîné, an VIII, in-8°. II. *Voyage à Madagascar et aux Indes-Orientales*. Paris, Prault, 1791 ou 1793, in-8°. Cet ouvrage a eu deux rééditions sous les titres suivants: *Voyages à Madagascar, à Maroc et aux Indes-Orientales, ouvrage accompagné d'une carte de Madagascar, d'une carte de l'Inde-Orientale, d'un vocabulaire madégasse, de tables astronomiques, et d'une table générale des matières*. Paris, Prault, an X, 3 vol. in-8°. Rochon n'a jamais visité la Cochinchine, dont il donne une description dans ce voyage. On croit qu'il l'a tirée d'un manuscrit du du cabinet Muséum de Paris, attribué à un missionnaire français.— *Voyages aux Indes-Orientales et en Afrique, pour l'observation des longitudes en mer, avec une dissertation sur les îles de Salomon, et sur les voyages de Marion, de Surville, de Lapérouse et de d'Entrecasteaux, avec une carte et plusieurs tableaux*. Paris, L'Huillier, 1807, in-8°. On a retranché de cette dernière édition tout ce qui concerne Madagascar. Ces voyages, où les matières sont disposées assez confusément, et dont la rédaction n'est pas toujours correcte, ont été traduits deux fois en allemand et en anglais. (Berlin et Londres, 1792 et 1793, in-8°).

A ces divers ouvrages, dont le premier contient les principaux mémoires soumis par Rochon à l'Académie des sciences et à l'Académie de la marine, il faut ajouter les suivants qu'il lut ou communiqua à l'Institut : I. *Mémoire sur la construction des verres lenticulaires*, lu à l'Institut en janvier 1800, et avec des développements, en avril et mai 1804, sous ce titre : *Des miroirs et des verres ardents*. Paris, Peronneau, in-4°. Rochon y passe en revue et les expériences de Buffon, et les siennes propres sur la concentration de la lumière au moyen des lentilles à échelons. II. *Mémoire sur les verres achromatiques adaptés à la mesure des angles, et sur les avantages que l'on peut retirer de la double réfraction pour la mesure des petits angles*, Paris, Peronneau, 1801, in-4°. Ce mémoire est une reproduction, avec additions, de celui qu'il avait lu en novembre 1788, à l'Académie des sciences et qu'il avait inséré, p. 246-260 du *Voyage à Madagascar*. Ces augmentations détaillent les perfectionnements apportés depuis à son micromètre. III. *Expériences sur une lunette faite avec un prisme de cristal de roche*, lu à l'Institut en 1803. De la propiété de double réfraction inhérente au cristal de roche, Rochon avait tiré le parti le plus ingénieux. Un prisme de ce cristal, placé dans l'intérieur d'une lunette, y faisait paraître deux images de l'objet observé, images qui s'approchaient ou s'éloignaient l'une de l'autre, suivant que le prisme était plus ou moins rapproché. Si l'on mettait les deux images en contact, une échelle, gravée à l'extérieur de la lunette, indiquait à l'observateur combien de fois la distance de la lunette à l'objet observé contenait le diamètre de cet objet. Ainsi, connaissant la distance, on avait la grandeur du diamètre, et le diamètre bien connu donnait de la distance une idée suffisante pour qu'on pût se servir de cet instrument pour apprécier, à la mer, l'éloignement d'un navire, ses dimensions, celle de sa mâture, etc., et, à terre, les positions d'un corps de troupes. Le Premier Consul, qui avait assisté aux expériences de cet instrument, faites à Saint-Cloud, le 11 prairial an XI, et les avait répétées lui-même, le fit exécuter par l'opticien Jœcker pour plusieurs états-majors. Ce mémoire fut reproduit par Rochon, à l'Institut, en 1812, sous le titre de : *Procédé pour connaître, par la hauteur moyenne de l'homme, la distance à laquelle cet homme se trouve de l'œil de l'observateur*. IV. (Avec MM. Laplace et Levêque.) *Sur les observations qu'il est important de faire sur les marées dans les différents ports de la République* (*Moniteur* des 20 et 23 août 1803). V. (Avec MM. Prony et Guyton.) *Rapport sur le cristal de roche destiné à la fabrication des lunettes achromatiques, présenté à l'Institut par M. Dufougerais* (*Moniteur* du 13 avril 1809). VI: *Expériences sur la formation de la double image et sur sa disparition dans le spath d'Islande et dans le cristal de roche, appliquées au perfectionnement de tous les micromètres composés de ces deux substances*. (*Moniteur* du 10 avril 1811.) Dans ce mémoire, complément de l'article III ci-dessus, Rochon indique comment il était parvenu à porter à son *maximum* la double réfraction. VII. *Sur la construction d'un micromètre prismatique*. (*Moniteur* du 16 avril 1812.) Nouveau perfectionnement consistant sommairement en ce que l'objectif de la lunette, au lieu d'être composé de flint-glass et de crown, ou de glace de Saint-Gobin, était un parralléli-

pomède formé par deux prismes opposés de cristal de roche, taillés, l'un dans le sens du canon, l'autre, dans celui de la pyramide. VIII. *Sur l'art de multiplier les copies*, détail des nouvelles expériences de Rochon sur ce sujet. IX. *Théorie générale des instruments servant à la mesure des angles, soit par les miroirs, soit par les prismes de verre ou de cristal de roche.* X. *Sur l'emploi des gazes métalliques pour rendre les édifices incombustibles.* Rochon rapporte un essai fait par M. Dyle, qui avait revêtu de son ciment impénétrable à l'eau six mètres carrés de ces gazes dans la couverture de la Halle-aux-Blés de Paris. XI. *De l'emploi du mica, ou verre de Moscovie, pour l'éclairage.* XII. *Sur le moyen de rendre l'eau de mer potable.* Ce moyen consistait dans l'emploi d'un alambic propre à faire le vide en grand, mais non dans une grande perfection. XIII. *Dissertations qui peuvent être utiles ou nécessaires aux navigateurs* (*Voyage à Madagascar, etc.*, p. 192-211). XIV. *Sur le nouvel art de naviguer sans voiles et sans rames, au moyen de la force expansive de l'eau réduite en vapeur.* XV. *Recherches sur un nouveau moyen de remonter les fleuves et les rivières par des roues de moulin mises en mouvement par la vapeur de l'eau bouillante.* XVI. *Sur la tourbe carbonisée, mêlée au charbon de landes, pour suppléer au charbon de terre*, Paris, 25 floréal an XII. XVII. *Sur les moulins à blé.* XVIII. *Observations faites à MM. les commissaires chargés d'examiner la partie du rapport du jury sur les prix décennaux, qui concerne la physique*, adressées à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, dont Rochon était membre depuis 1785; il s'y plaint du complet oubli dans lequel le jury a laissé l'optique. P. L...t.

ROHAN.—Juveigneurie ou apanage des cadets de la maison de Bretagne, démembrée au XIe siècle, du Porhoët *(voy. ce nom)* le Rohan, qui avait pour ville principale Josselin, était une vicomté d'une si grande étendue territoriale que quelques écrivains ont été conduits à lui donner le titre de royaume. Sa juridiction était telle (cent douze paroisses) que le vicomte Jean II crut nécessaire, en 1479, d'y créer cinq nouveaux siéges, à Pontivy, Baud, Loudéac, Corlay et Gouarec. Alliés plusieurs fois aux rois de France et aux plus illustres maisons du royaume, les Rohan se divisaient en plusieurs branches : 1° les vicomtes de Rohan, formant la branche aînée, éteinte, comme nous le verrons, en 1540; 2° la branche de Guémené, sortie du treizième degré de la branche aînée, et encore subsistant aujourd'hui; 3° la branche de Gié, en Carentan, issue du quatorzième degré de la branche de Guémené, dans la personne du maréchal de Gié *(voy. ce nom)*, et qui prit fin, en 1559, à la mort de François de Rohan, son petit-fils; 4° la branche des Rohan-Soubise, sortie au vingtième degré de la branche de Guémené, et éteinte au XIXe siècle; 5° la branche des ducs, rameau de celle de Gié, tombée en quenouille dans la personne de Marguerite de Rohan, fille de Henri II et de Marguerite de Béthune; 6° la branche de Rohan-Chabot, sortie du mariage de Marguerite de Rohan avec Henri de Chabot, et à laquelle sont encore attachés aujourd'hui les titres de duc de Rohan et de prince de Léon. Don Morice et La Chesnaye des Bois mentionnent encore deux branches, celle des seigneurs du Gué de l'Isle, sortie d'Eudon VI, fils d'Alain VI, branche fondue dans celle des seigneurs de Pouldic, et dont les derniers membres connus vivaient à la fin du XVIIIe siècle; enfin la branche des seigneurs de Montauban (1).

Les vicomtes de Rohan, créés princes de Léon en 1572, s'armaient de gueules à neuf *(aliàs sept)* mâcles d'or, et portaient pour devises : *Plaisance* ou *A plus*. Non contente de jouir à la cour de France des prérogatives de princes de naissance et de princes étrangers, cette maison, dont l'orgueil se traduisait par cette réponse de l'un de ses membres à Henri IV : *Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis*, prétendait, comme princes de Bretagne, descendre de Conan-Mériadec, et s'appuyait, pour prouver cette origine, sur une charte de 1088, attribuée à Alain-Fergent, charte dont elle ne se dissimulait pas la fausseté, comme le démontrent suffisamment les moyens employés pour que D. Lobineau et D. Morice *(voyez ces noms)* la présentassent comme authentique. Depuis longtemps, il a été fait trop bonne justice des étranges prétentions des Rohan, et des moyens non moins étranges auxquels ils en demandaient le triomphe, pour que nous ayons besoin de nous arrêter à discuter les prétendus témoignages ou preuves qu'ils ont accumulés dans le *Dictionnaire de la Noblesse de La Chenaye Desbois*, t. XII, p. 246-250, et dans les autres généalogistes Nous n'en tiendrons donc aucun compte, pas plus que nous ne croirons à Roch Le Baillif, médecin de la maison de Rohan, lorsqu'il nous dit, dans son *Petit Traité de l'Antiquité et de la Singularité de la Bretagne-Armorique* (Rennes, 1578, in-4°), « que la » maison de Rohan descendait d'Armoreus, fils » d'Enée, et père d'un nommé Ruhan ou Ro» han, lequel surpassa Armoreus en astrologie, » en toute doctrine. » Adoptant pour base les

(1) Si l'on veut bien se rappeler que la seule généalogie des diverses branches de la maison de Rohan avait fourni à D. Morice la matière de deux volumes in-folios (*), on comprendra l'étendue obligée du présent article, que nous avons pourtant restreint à ceux des personnages des cinq premières branches, qui ont une importance historique. Quant aux autres, si nous nous sommes abstenus d'en parler, c'est parce qu'ils n'offrent pas le même intérêt, ou parce que nous en avons déjà parlé. *(Voy. Gié et Montauban.)*

(*) Le *Catalogue de la Bibliothèque du prince de Soubise* (Paris, Leclère, 1788, in-8°) mentionne, sous le n° 7,402, une *Généalogie de la maison de Rohan, par Julien Hervé*, in-fol. manusc.

seuls titres probants que cette maison soit fondée à invoquer, nous lui donnerons donc pour souche :

I. *Vicomtes de Rohan.*

I **Alain**, — fils d'Eudon Ier, comte du Porhoët. (*Voy. ce nom*). Il obtint en partage, en 1103, une partie du Porhoët, et son père fit bâtir, l'année suivante, le château de Rohan, dont le nom devint celui de la postérité d'Alain. Ce dernier, qui prenait encore le titre de vicomte du Porhoët en 1118 et 1127, dans une donation au prieuré de Saint-Martin du château de Josselin, et dans des actes concernant l'abbaye de Redon, se qualifiait de vicomte de Rohan dans une charte de 1128. De son mariage avec Villana, il eut deux fils.

II. **Alain II**, — l'aîné, n'est connu que par des donations aux Templiers qui s'établirent en Bretagne en 1141, et par d'autres donations aux hôpitaux de Loc-Malo et de Pontivy.

III. **Alain III**, — fils aîné du précédent, fonda, le 24 juin 1184, l'abbaye de Bonrepos, au diocèse de Quimper, conjointement avec sa femme Constance, sœur de Conan IV, qui la lui avait donnée en mariage pour le récompenser de ce qu'il l'avait aidé à recouvrer ses domaines sur Henri de Penthièvre.

IV. **Alain IV**, — fils aîné des précédents, arma ses vassaux, et, avec l'aide des seigneurs bretons, il défit l'armée que Richard d'Angleterre avait envoyée en Bretagne pour s'emparer du duché. La duchesse Constance, que le monarque anglais retenait prisonnière, recouvra alors la liberté. Alain mourut le 27 octobre 1205, et eut pour successeur :

V. **Alain V**, — devenu vicomte de Rohan, en 1228, après la mort de ses aînés; il prit parti pour Pierre Mauclerc contre la France. Le duc, reconnaissant des importants services qu'il en avait reçus, s'engagea, par un serment solennel, « à aider les vicomtes de Rohan contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, etc. » Il mourut en 1232.

VI. **Alain VII**, — arrière-petit-fils du précédent, fit alliance, en 1341, avec Charles de Blois contre Jean de Montfort, assista, l'année suivante, au siége de Hennebon, à la reddition d'Auray, et fut tué, le 14 août 1352, à la bataille de Mauron.

VII. **Jean Ier**, — fils aîné du précédent et de Jeanne de Rostrenen, assista, comme son père, à la bataille de Mauron; défendit Rennes, en 1357, contre Jean IV et le duc de Lancastre; fut un des ôtages de Charles de Blois pour garantie du traité d'Evran, et signa, en 1365, celui de Guérande. En 1370, il eut une part brillante à la défaite des Anglais près de Saint-Mathieu. (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 364). Deux ans plus tard, il concourut, avec Clisson, à la prise de Saint-Jean-d'Angély, d'Angoulême, de Taillebourg et de Saintes, et Duguesclin lui confia la conduite du siége de la Roche-sur-Yon. Il termina sa longue carrière militaire par la guerre de Flandre, en 1382, et mourut au mois de février 1396. Il avait épousé, en premières noces, Jeanne, fille et unique héritière d'Hervé VII de Léon, et de Marguerite d'Avaugour. Il en eut deux fils, dont l'aîné, Alain VIII, est mentionné ci-après. De son second mariage avec Jeanne de Navarre, il n'eut qu'un fils, Charles, tige des princes de Guémené. (*Voy. ci-après*).

VIII. **Alain VIII** — fit ses premières armes sous Duguesclin et Clisson; prit part à la guerre de Flandre, en 1383; concourut au siége de Saint-Brieuc, en 1394, et s'opposa, en 1402, à ce que le duc de Bourgogne eût la garde du duché et des enfants de Jean IV. Lorsqu'en 1420, les Penthièvre s'emparèrent traîtreusement de Jean V, la duchesse nomma Alain son lieutenant-général, avec les sires de Rieux et de Châteaubriant sous lui, pour commander les troupes qu'elle avait levées. Le duc ayant recouvré la liberté, Alain reçut en récompense de ses services les terres des seigneurs de la vicomté de Rohan qui avaient embrassé le parti des Penthièvre ou refusé de prendre les armes en faveur du captif. Le roi de France le nomma, en 1426, un de ses chambellans. Il mourut le 25 juillet 1429, ne laissant qu'un fils, Alain IX, de son mariage avec Béatrix de Clisson, fille du connétable.

IX. **Alain IX**, — prit parti avec son père contre les Penthièvre, en 1420; ratifia, le 9 septembre 1427, le traité conclu entre Jean V et les Anglais; fut un des ôtages de ce prince lors de son entrevue avec le sire de La Trémouille, à Chantocé, en 1431; concourut à la prise de Fougères, en 1449; fut nommé, deux ans plus tard, l'un des exécuteurs testamentaires de François II, et assista, le 25 mai de la même année, aux États de Vannes, où Pierre II, en attendant qu'il eût prononcé définitivement entre lui et le comte de Laval, qui prétendaient réciproquement à la préséance, décida qu'ils prendraient alternativement, et de deux jours l'un, la première place à sa gauche pendant les tenues d'États. Il s'opposa, en 1452, à la descente des Anglais à Crozon, fut lieutenant-général de Bretagne pendant l'absence que fit François II, à son avénement, pour aller rendre hommage à Charles VIII, et mourut le 20 mars 1462, après avoir fait son testament, où il ordonna de l'inhumer à l'abbaye de Bonrepos, sépulture de ses ancêtres.

X. **Jean II**, — fils du précédent et de Marguerite de Lorraine, né le 16 novembre 1452, n'avait pas atteint sa troisième année, lorsque son mariage fut arrêté, de l'agrément des États de Vannes, le 10 février 1455, avec Marie de Bretagne, fille cadette de François Ier. Ce mariage aurait été accompli, a-t-on dit, le 10 février 1461. Nous croyons qu'il fut simplement ratifié, car Jean II, d'ailleurs trop jeune alors, resta

sous la tutelle de Jean de Lorraine, duc d'Harcourt et de Tanguy du Châtel, jusque vers 1468, époque où son mariage dut effectivement s'accomplir. Un fils, nommé François, étant né de cette union, le 10 juin 1469, le duc, qui n'avait point encore d'enfants, voyant déjà dans le jeune vicomte et son fils des héritiers de sa couronne, et soupçonnant d'ailleurs les deux tuteurs de Jean II d'entretenir en lui des idées ambitieuses, les remplaça par les sires de Quintin et de Pont-Labbé, révoqua les officiers du vicomte, en nomma d'autres, et exigea de tous ses vassaux le serment de fidélité. D'Harcourt et Tanguy du Châtel s'étant retirés près de Louis XI, ce prince saisit avec empressement l'occasion de s'attacher Jean II. Secondé par ses anciens tuteurs, il l'attira à sa cour, sous prétexte de lui faire rendre hommage pour sa terre de la Garnache. Toutefois, quelque séduisant que fût l'accueil fait au fugitif, à qui le roi avait assigné une forte pension et promis la main d'une de ses filles pour son fils, comme le duc de Bretagne retenait la vicomtesse pour lui répondre de la fidélité de son mari, ce dernier ne put supporter long-temps d'en être séparé. Il la fit redemander, et n'ayant pu l'obtenir, quoiqu'un bref du pape eût invité le duc à l'envoyer en France, il se décida à revenir en Bretagne.

Il vivait dans ses terres, uniquement occupé en apparence du soin de faire décider la question de préséance, toujours pendante entre lui et le comte de Laval, lorsque son caractère violent lui suscita une méchante affaire. Il avait enfermé une de ses sœurs dans une tour du château de Josselin, et ne la laissait communiquer avec personne. La captive réussit à faire parvenir à un gentilhomme, René de Kérardreux, une lettre où elle le priait de venir lui parler à une fenêtre de la tour. Soit compassion, soit amour, Kérardreux vint au rendez-vous; mais, à peine arrivé, il fut attaqué à l'improviste par quelques seigneurs qui se trouvaient alors au château. Il se défendit bravement; mais, accablé par le nombre, il fut tué, et son corps laissé dans les fossés. Les faits accusant hautement le vicomte, Landais le fit arrêter, ainsi que trois de ses domestiques qui furent conduits au Bouffai, et, pendant près de deux années, il fit étroitement garder l'église des Carmes de Nantes, où cinq des assassins avaient trouvé un asile. Après l'arrestation du vicomte, François II cassa (30 mars 1480) toutes les donations et ventes qu'il avait faites auparavant, et qui avaient tellement réduit ses biens qu'ils étaient insuffisants pour acquitter ses dettes et entretenir convenablement la vicomtesse et ses enfants. Les lettres de rémission délivrées à Gallien Geffroy, Tristan de Kerguenzengor, domestiques du vicomte et au bâtard de Saint-Gilles, l'un des seigneurs réfugiés dans l'église des Carmes, étant la seule pièce connue de la procédure faite à l'occasion du meurtre de Kérardreux, nous ne pouvons apprécier le degré de culpabilité du vicomte; mais il est permis de croire qu'elle dut être réelle, puisque sa captivité dura du mois de décembre 1479 au mois de février 1484. D. Morice, qui ne cite aucun acte, ayant reconnu son innocence, dit néanmoins que cette innocence ne calma pas entièrement l'esprit ombrageux du duc, et que le vicomte, irrité de la surveillance dont il était l'objet, craignant même pour sa liberté, se retira en France et de là à la cour du duc de Lorraine, qui ménagea entre lui et François II le rapprochement sanctionné par les lettres de ce dernier du 7 septembre 1484. Le vicomte avait acheté cher son pardon. Il lui avait fallu renoncer à toutes ses prétentions éventuelles à la couronne de Bretagne, en reconnaissant les deux filles de François pour héritières du duché, et s'engager, sur le corps de Jésus-Christ, la vraie Croix et les reliques, à défendre leurs droits contre quiconque voudrait y porter atteinte. Un seul moyen lui restait de faire monter sa maison sur le trône de Bretagne, c'était d'obtenir que ses deux fils, François et Jean, épousassent les deux filles du duc. Représentant l'exécution de ce projet comme un moyen d'assurer la tranquillité publique et de prévenir toute commotion ultérieure, il le communiqua au maréchal de Rieux, alors à la tête des seigneurs coalisés contre Landais. Le maréchal, pour gagner le vicomte au parti des rebelles, lui jura qu'il ne ferait ni paix ni trêve avec le duc tant qu'il n'aurait pas souscrit aux mariages projetés. Rohan, comptant sur le succès de la coalition, attira à lui tous ceux qu'il put séduire. De ce nombre furent les habitants de Lannion et de Tréguier; mais il ne réussit pas aussi bien auprès de ceux de Guingamp. En vain les menaça-t-il de faire subir à leur ville le sort le plus rigoureux, s'ils ne la livraient aux seigneurs coalisés. Lorsqu'il fut résolu que des troupes françaises seconderaient les opérations des rebelles en pénétrant en Basse-Bretagne, Rohan fut désigné pour les commander; mais ce projet n'eut pas de suite. Le maréchal s'étant décidé à faire sa soumission au duc, fit comprendre Rohan et son fils aîné dans l'amnistie. Il fut permis au vicomte d'aller se dégager de sa parole envers la France, mais à condition d'être de retour dans deux mois, sous peine de séquestre de toutes ses forteresses. Son fils Jean fut retenu comme ôtage de sa fidélité à exécuter ces conditions, que la vicomtesse s'engagea en outre à observer en ce qui la concernait.

Comme on le pense bien, la soumission de Jean II n'était qu'apparente. Aussi, lors des conférences qui amenèrent le traité du Verger, se mit-il sur les rangs pour disputer la succession aux deux princesses. Il crut qu'appuyé par le roi de France, il atteindrait son but à la faveur de la clause du traité portant que le duc

ne pourrait marier ses filles qu'avec l'agrément de ce monarque. Lorsque Charles VIII envahit la Bretagne après la mort de François II, Rohan se mit à la tête des troupes françaises, et marcha sur Guingamp, qu'il fit inutilement sonder par des émissaires. Il ne réussit pas davantage auprès des autres villes de Bretagne. Le roi résolut alors de recourir à la force ouverte. Rohan, qu'il nomma son lieutenant-général, fit les diverses expéditions dont nous avons déjà parlé (*Biogr. bret.*, t. Ier, p. 830), expéditions suivies de la prise de Concarneau et de celle de Brest. Lorsqu'au mois de mai 1489 les troupes anglaises débarquèrent en Bretagne, il obtint du roi de France des renforts qui lui permirent de neutraliser leur action; et quand, en 1491, on craignit qu'ils ne fissent un nouveau débarquement, il eut mission de l'empêcher. Mais, si Charles VIII se servait de Rohan, c'était pour son propre compte; aussi, quand son mariage avec la duchesse fut arrêté, laissa-t-il de côté le vicomte, qui ne figura même pas au contrat. Cette union et ensuite celle de la reine Anne avec Louis XII, anéantirent ses prétentions. Il se résigna, et partagea avec le baron d'Avaugour le commandement de la Bretagne pendant l'expédition de Charles VIII en Italie. Relégué ensuite avec une compagnie de cent hommes d'armes dans le gouvernement de Saumur, il se rejeta alors sur des demandes de dédommagements pécuniaires, fondées sur l'inexécution de deux actes de donation de sa belle-mère Isabeau, et sur ce qu'il avait été frustré de sa part dans les successions des ducs François II, Pierre II et Arthur III, ainsi que dans celle de la duchesse Marguerite, sa belle-sœur; il réclama à la reine Anne plusieurs terres, la moitié des meubles des trois ducs, évalués à deux millions, plus la moitié des joyaux et bijoux de Marguerite. Les arbitres nommés ne lui ayant adjugé que la moitié des meubles appartenant à François II et à Marguerite, il réclama; mais la reine, qui ne lui pardonnait pas les maux que son ambition avait causés à la Bretagne, fit examiner ses prétentions, et comme il fut constaté que la duchesse Marguerite devait deux millions à sa mort, tout ce qu'il put obtenir en échange de sa renonciation à la succession de cette princesse, ce fut la remise du capital d'une rente de 295 liv. qu'il devait à la reine. Il mourut en 1516, laissant de son mariage avec Marie de Bretagne deux fils, Jacques, né le 10 juin 1478, mort sans enfants en 1527, et Claude, évêque de Cornouaille, vicomte de Rohan après son frère, mort le 8 juillet 1540. Avec ce dernier s'éteignit la branche aînée des Rohan.

II. *Princes de Guémené, ducs de Montbazon.*

I. Charles Ier, — fils unique du second mariage de Jean Ier et de Jeanne de Navarre, eut en partage les seigneuries de Guémené-Guingamp, de la Roche-Moïsan, etc., dont la possession lui fut confirmée par son frère consanguin Alain VIII. Lors de l'arrestation de Jean V, son neveu, à Champtoceaux, en 1420, Charles fut établi capitaine-général en Basse-Bretagne, pour veiller à la sûreté du pays, et, au mois de septembre de la même année, il fut député par la duchesse près du dauphin pour travailler à la délivrance du duc. Ce dernier ayant recouvré la liberté lui donna la châtellenie de Minibriac, puis la terre de Vaurusse, confisquée sur les Penthièvre, et accorda à sa maison la prérogative de garder et tenir la couronne ducale au couronnement des ducs. Il mourut le 29 décembre 1438.

II. Louis II, — petit-fils du précédent, et frère aîné du maréchal de Gié (*voy. ce nom*). Dépossédé de ses biens en 1465 pour avoir embrassé le parti de Louis XI, il les recouvra l'année suivante. Entré, en 1485, dans la conspiration contre Landais, il fut encore disgrâcié; mais, après la mort du trésorier, non seulement il obtint la restitution de ses biens, mais il fut créé baron de Lanvaux, le 22 septembre 1485, en survivance du maréchal de Lohéac, du consentement des Etats assemblés à Vannes. Après la mort de François II, il fit un voyage en Terre-Sainte. A son retour, il entra dans le conseil de la duchesse Anne, et fut un des ambassadeurs qu'elle envoya en Touraine, en 1491, pour traiter de la paix avec Charles VIII. Il fut ensuite un des témoins du mariage de ce prince, et mourut le 25 mai 1508.

III. Louis VI, — petit-fils du précédent, né au château de Guémené, le 3 avril 1540, eut, à l'âge de cinq ans, une maladie qui le priva de la vue. Il n'en servit pas moins avec une grande distinction. Nommé l'un des gentilshommes ordinaires du roi François II, par lettres du 18 avril 1560, il fut fait par Charles IX, en 1569, chevalier de son ordre, et capitaine d'une compagnie de cent hommes de ses ordonnances. Ce prince, après lui avoir accordé une nouvelle compagnie, en 1570, érigea, au mois de septembre de la même année, la châtellenie de Guémené en principauté, et y annexa la seigneurie de la Roche-Moïsan, les fiefs de Léon, l'île de Groix et diverses autres terres. Henri IV, qui avait pour lui une considération toute particulière, lui confia, en 1596, le gouvernement des villes de Hennebont et de Blavet, puis, en 1604, la charge de grand-sénéchal d'Anjou et de la Flèche. Il mourut le 4 mai 1611, et fut inhumé dans l'église de l'hôpital du Mont-de-Piété, qu'il avait fondé à Coupevray. De son premier mariage avec Léonore de Rohan naquirent huit fils, dont l'aîné fut Louis, en faveur duquel le comté de Montbazon fut érigé en 1589. Il mourut le 1er novembre 1589, sans avoir été marié.

IV. Hercule, — troisième fils de Louis VI et de Léonore de Rohan, connu d'abord sous le nom de *Comte de Rochefort*, qu'il porta long-

pératrice et sa famille achevèrent de lui aliéner cette princesse, qui demanda son rappel, mais ne put l'obtenir que deux mois après la mort de Louis XV, bien qu'elle l'eût maintes fois, et avec raison, motivé sur les galanteries publiques du prélat-ambassadeur, sa morgue et sa hauteur, l'immensité de ses dettes et son mépris de la religion, attesté par des actes inconcevables chez un homme revêtu de son double caractère. Ce fut pendant sa mission que fut accompli le premier partage de la Pologne. Tout entier à ses plaisirs, et n'ayant d'autre correspondance que celle où il égayait la Dubarry par ses railleries contre Marie-Thérèse, il ne fit rien pour imprimer au voluptueux et apathique Louis XV l'énergie qui eût pu empêcher la consommation de ce grand acte politique.

Après son retour en France, il fut néanmoins comblé de faveurs qu'il dut, il est vrai, à des intrigues révélées par son secrétaire l'abbé Georgel. Grand-aumônier de France en 1777, cardinal en 1778, évêque de Strasbourg en 1779, il jouissait, à ce dernier titre seulement, d'un revenu de 400,000 liv., indépendamment de ceux d'un grand nombre de bénéfices, dont un seul, l'abbaye de Saint-Waast, valait 300,000 liv., ce qui ne l'empêchait pas de se faire adjuger un pot-de-vin de 300,000 liv. et un dixième dans le prix de vente de terrains appartenant à l'administration des Quinze-Vingts, qui perdit, en cette circonstance, plus de trois millions. Malgré tout, il était criblé de dettes, d'autant plus considérables que sa maison était ouverte à tous les intrigants et aux personnes les plus méprisables. Tels étaient le jongleur Cagliostro et l'aventurière Lamotte, qui, exploitant sa fatuité et sa crédulité, lui persuadèrent qu'il obtiendrait les bonnes grâces de la reine Marie-Antoinette, en lui faisant présent d'un collier de 1,600,000 liv., qu'il acheta, et que ses deux acolytes dépécèrent pour le vendre en Angleterre. Les détails de cette mystification qui couvrit l'indigne prélat d'un ridicule et d'un opprobre ineffaçables, sont trop connus pour que nous ayons besoin de les reproduire ici. Nous renverrons ceux qui seraient jaloux de connaître toutes les particularités de cette ignoble intrigue, aux *Mémoires* de Bezenval, de Mme Campan, de l'abbé Georgel, au *Recueil de pièces concernant l'affaire du collier*, à l'*Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, par M. Lacretelle, et surtout à l'*Histoire de la Révolution* de M. Louis Blanc. Qu'il nous suffise de dire que la reine fut innocente de toute participation, même la plus indirecte, à cette odieuse trame, ourdie à son insu, et que le cardinal, arrêté par ordre du roi, le 15 août 1785, au moment où, revêtu de ses habits pontificaux, il allait officier à la chapelle de Versailles, fut immédiatement conduit à la Bastille, d'où il sortit, après un an de détention, acquitté par le Parlement, mais flétri par l'opinion publique. Quatre heures après sa mise en liberté, il se rendait en exil à son abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Il avait repris l'administration de son diocèse avant 1789. Nommé député du clergé du bailliage de Haguenau, il ne déféra pas à l'invitation que lui fit le roi de décliner ce mandat; et, après qu'il eut tenu une conduite qui n'était ni une acceptation ni un refus, l'Assemblée constituante, ayant prononcé l'admission de celui *qui avait long-temps gémi sous le glaive du despotisme*, il vint prendre sa place et prêta serment à la Constitution civile du clergé. Mais, quand la suppression des bénéfices le menaça de la perte de ses immenses revenus, il regagna son diocèse, et sommé de revenir à son poste, il adressa à l'Assemblée une lettre contenant, avec sa démission, la prière qu'elle payât ses dettes, ce qui donna lieu de demander que cette lettre fût renvoyée au *comité de mendicité*, et qu'on examinât si un député en faillite pouvait conserver son mandat. Toutefois, s'étant refusé, au mois de décembre 1790, à appliquer la Constitution civile du clergé dans son diocèse, et ayant publié à cette occasion une lettre pastorale très-énergique, il lui fut enjoint par l'Assemblée de rendre ses comptes dans l'affaire des Quinze-Vingts. Retiré alors dans la partie de son diocèse située sur la rive droite du Rhin, il déploya contre la mise à exécution de la Constitution civile, un zèle et une activité dont le pape Pie VI le félicita par un bref du 16 août 1791, leva des troupes qui grossirent le corps de Condé, et leur procura des secours de toute espèce. Privé de ses immenses revenus, il mena désormais une vie modeste et frugale qui contrasta avec son ancien faste. Il se démit de son évêché, lors du Concordat de 1801, et mourut à Ettenheim, le 16 février 1803.

III. *Rohan-Gié. (Branche aînée.)*

Charles, — fils aîné du maréchal de Gié *(voy. ce nom)* et de Françoise ou Isabelle de Penhoët, grand-échanson, chevalier de l'ordre du roi, grand-bailli et gouverneur de Touraine, capitaine du château de Tours, qualifié *comte de Guise*, jusqu'à l'échange qu'il fit de ce comté, en 1526, contre celui d'Orbec, avec le roi François Ier. Il servit en Picardie, en 1513, suivit le roi en Italie, contribua beaucoup à la prise du Milanais, et se signala à la bataille de Marignan, comme l'attestent les lettres-patentes qui lui furent expédiées après cette bataille, pour renouveler en sa faveur la donation que Louis XIII avait faite à son père des terres en seigneuries confisquées sur Bon Galeas. Au couronnement de la reine, en 1523, il remplit les fonctions de grand-pannetier, et, comme représentant un des six pairs laïques, il fut un des juges du connétable de Bourbon. Il mourut le 15 mai 1528. Son fils François mourut le 29 décembre 1559, sans postérité mâle, et avec lui

s'éteignit la branche aînée de Gié. (*Voir la branche cadette ci-après.*)

IV. *Princes de Soubise, ducs de Rohan-Rohan.*

I. **François**, — fils unique d'Hercule de Rohan et de Marie de Bretagne d'Avaugour, en faveur duquel la ville de Soubise, en Saintonge, fut érigée en principauté, au mois de mars 1667, naquit vers 1630, fut nommé lieutenant-général en 1677, gouverneur du Berry, de la Champagne et de la Brie, en 1691, fit avec distinction une grande partie des guerres de Louis XIV, mourut le 24 avril 1712, et fut inhumé dans l'église des religieux de la Merci.

II. **Hercule-Mériadec**, — appelé le *Prince de Rohan*, second fils du précédent et d'Anne de Rohan-Chabot, naquit le 8 mai 1669. Destiné, comme cadet, à l'état ecclésiastique, il fut pourvu, au mois d'avril 1685, de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux; mais, à la mort de son frère aîné, en 1689, il embrassa la carrière des armes, fut fait mestre de camp, et prit part à presque toutes les actions ou siéges des campagnes de 1691, 1692, 1693 et 1702. Lieutenant-général depuis le 26 octobre 1704, il fut blessé à Ramillies en combattant à la tête des gendarmes du roi, se trouva aux batailles d'Oudenarde (1708), de Malplaquet (1709), aux siéges de Douai et du Quesnoy, reçut à ce dernier un éclat de bombe à la cuisse, et servit, en 1713, aux siéges de Landrecies et de Fribourg. Au mois d'octobre 1714, le roi, pour le récompenser de ses services, érigea en duché-pairie, sous le titre de Rohan-Rohan, sa terre de Frontenay-l'Abatu, en Saintonge. Il mourut à Paris, le 26 janvier 1749.

III. **Armand-Gaston**, — cinquième fils de François et d'Anne de Rohan-Chabot, né le 14 juin 1674, fut reçu docteur en Sorbonne à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir soutenu avec éclat les épreuves de la licence. Nommé, en 1701, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, dont il était depuis long-temps l'un des chanoines, il succéda, en 1704, à ce prélat, devint cardinal en 1712 et grand-aumonier en 1713. Doué d'un esprit conciliant, il s'attacha, par son rapport à l'assemblée du clergé, en 1713, à faire cesser les dissidences religieuses. Mais, plus tard, il devint le chef des Molinistes et se montra le soutien passionné des constitutionnaires, à l'assemblée des évêques de 1720 et au Conseil de conscience, dont le régent l'avait nommé membre. Avide d'honneurs et d'influence, il s'attacha à la fortune de Dubois, et le sacra, assisté de Tressan, évêque de Nantes, et de Massillon, après que l'étrange prélat eut reçu de l'archevêque de Rouen, au refus du cardinal de Noailles, le dimissoire nécessaire pour qu'il obtînt les ordres. Le cardinal de Rohan ajouta à ce scandale, en acceptant, en 1721, l'ambassade de Rome, où, secondé par l'abbé de Tencin, il acheta l'élection d'Innocent XIII, qui, à son tour, lui vendit chèrement le chapeau de cardinal pour Dubois. Revenu en France, il fit partie du conseil de régence, où il semble n'être entré que pour aider le nouveau cardinal à obtenir la préséance dans ce conseil.

Rohan, qui passait pour fils de Louis XIV et de la belle princesse de Soubise, et qui avait dû à la tendresse du roi sa haute fortune ecclésiastique, était cité pour la délicatesse de sa table, et, comme il avait hérité de la beauté de sa mère, on ne parlait que des soupers de la belle Eminence. Reçu membre de l'Académie française, il dut cette distinction à sa naissance et à sa position plus qu'à ses titres littéraires. Ceux, en effet, qu'il pouvait invoquer étaient un panégyrique de Louis XIV, comparé par l'adulation à celui de Trajan, et des instructions ou lettres pastorales, soit sur l'administration des sacrements, soit sur divers points de doctrine ou de discipline. Peut-être aussi dut-il son fauteuil académique au titre de Mécène des hommes de lettres de son temps, titre qu'il avait mérité et obtenu en leur rendant accessible sa riche bibliothèque, dont celle du président de Thou avait formé le noyau. Elle était le siége des conférences habituelles de D. Calmet, de Bernard de Montfaucon, du P. de Tournemine et de tous les érudits qui voulaient y faire des recherches. C'est cette bibliothèque qui fut vendue après la mort de son neveu, le maréchal de Soubise. (*Voy. l'article ci-après.*)

IV. **Charles**, — petit-fils d'Hercule Mériadec, naquit le 7 juin 1715, du mariage de Jules-François-Louis de Rohan avec Anne-Adélaïde de Melun. Il commença à servir en 1733, au siége de Kehl. En 1734, il était au siége de Philipsbourg, à l'armée d'Allemagne en 1735, au siége de Prague en 1741, et à la bataille de Dettingen, en 1743. Comme aide-de-camp du roi, il prit part, l'année suivante, aux siéges de Menin, d'Ypres et Fribourg, où il eut un bras cassé; en 1745, au siége de Tournai et à la bataille de Fontenoi, où, par une charge opportune, il contribua au succès de la journée; en 1746, à celle de Raucoux, et, en 1747, à celle de Lawfeld. Nommé en 1751 gouverneur de la Flandre et du Hainaut, puis de Lille, après la mort du duc de Boufflers, il se démit du gouvernement de la Champagne et de la Brie.

La bravoure de Soubise s'était maintes fois montrée dans les occasions que nous venons de citer; mais rien n'avait fait pressentir qu'il possédât les qualités d'un général en chef. Quoi qu'il en soit, l'amitié toute particulière du roi et de Mme de Pompadour, dont il était le courtisan assidu, lui fit décerner, en 1757, le commandement d'un corps de 25,000 hommes qui devaient joindre l'armée des cercles de l'empire, à peu près d'égale force, et enlever la Saxe électorale. Ses débuts firent concevoir de lui quelque espérance; en moins de huit jours, il

prit Wésel, le pays de Clèves, la Gueldre, et accula les Prussiens jusqu'auprès de l'armée hanovrienne, commandée par le duc de Cumberland. C'en était fait de Frédéric si l'impéritie et l'indécision de Soubise ne l'avaient sauvé. Profitant de ce que les Français et les impériaux étaient disséminés dans la Thuringe, le roi de Prusse poussa Soubise jusqu'à Eissenach (20 septembre), le fit mettre en désordre à Gotha par une petite avant-garde que conduisait Seidlitz (13 octobre), et lui lui livra en personne (5 novembre), avec 25,000 hommes seulement, la bataille de Rosbach, de douloureuse mémoire.

Mme de Pompadour, pour ménager une revanche à son protégé, lui fit envoyer des renforts avec lesquels il entra dans le Hanovre, au commencement de la campagne suivante. Bientôt menacé de voir couper ses communications avec la Hesse, il se replia sur Cassel, et, secouru par Chevert, il attaqua le général Oberg à Lutterberg, le 7 octobre 1758. Chevert tourna l'ennemi, le prit en flanc, lui tua 2,000 hommes et resta maître du champ de bataille. Il avait gagné la victoire, Soubise reçut le bâton de maréchal. Incapable de tirer aucun parti du succès de Lutterberg, il évacua la Hesse et prit ses quartiers d'hiver entre la Lahn et le Mein. Rappelé pour commander l'armée d'Angleterre, restée à l'état de projet, il fut investi, en 1761, du commandement de forces considérables, suffisantes, a dit Napoléon (*Mémoires*, t. VII, » p. 294), pour conquérir l'Allemagne si elles » eussent été bien combinées. » Le moment semblait bien choisi pour qu'il pût rétablir sa réputation. Le maréchal de Broglie, qui avait obtenu quelques avantages, était dans la Hesse avec 60,000 hommes, et Soubise avec 100,000 rassemblés dans le Bas-Rhin, pouvait d'autant plus facilement recueillir le prix de ces avantages, qu'en cas de réunion des deux armées, le commandement supérieur lui était dévolu. Les deux maréchaux se jalousèrent; de là un défaut de concert funeste aux armes françaises. Quand Soubise entra en Westphalie, au mois de juin 1761, le prince Ferdinand, avec moins de 70,000 hommes, se jeta audacieusement entre les deux armées, tourna Soubise, et coupa ses communications avec le Rhin. Les deux généraux français ayant opéré leur jonction, combattirent Ferdinand, fortement posté à Willinghausen. Mais, contrairement à la convention d'agir d'un côté, pendant que Soubise le ferait de l'autre, Broglie, qui voulait avoir à lui seul tout l'honneur de l'affaire, engagea l'action contre Ferdinand, et ce ne fut que dans la nuit suivante qu'il prévint Soubise, impuissant alors à l'empêcher de battre en retraite. La cour, cédant à la clameur publique qui, cette fois était injuste envers Soubise, détacha 30,000 hommes de son armée pour les donner à Broglie, et chacun des généraux opéra désormais pour son compte sans que les choses en allassent mieux. Broglie ayant été disgrâcié avant la fin de l'année, Soubise reprit le commandement en chef, et eut pour adjoint le maréchal d'Estrées. Battus par le prince Ferdinand à Wilhemstadt (24 juin 1762) quoiqu'ils eussent sous leurs ordres 90,000 hommes, sans compter la garnison de Cassel, ils laissèrent leur adversaire, qui n'en avait que 70,000, prendre cette ville et sa garnison presque sous leurs yeux (1er novembre). La victoire de Johannisberg, gagnée par les deux généraux français, ou plutôt par d'Estrées, dont Soubise avait eu le bon esprit de suivre les conseils, termina la carrière militaire de ce dernier qui, flatteur de la Dubarry, comme il l'avait été de la Pompadour, tomba, par ses bassesses, dans une complète déconsidération. La preuve d'affection qu'il donna à Louis XV, en suivant, avec quelques valets seulement, la dépouille mortelle de ce prince, détermina Louis XVI à lui faire dire de reprendre sa place au conseil des ministres, où il se montra l'adversaire des réformes proposées par Saint-Germain et Turgot. Irreligieux et débauché jusque dans sa vieillesse la plus avancée, il n'est nullement surprenant qu'il se fût mêlé aux intrigues qui avaient fait nommer son cousin à l'ambassade de Vienne et à la grande-aumônerie de France. Il mourut à Paris, le 4 juillet 1787. Après sa mort, on vendit la belle bibliothèque dont il avait hérité de son oncle; le catalogue, contenant 8,302 articles, en fut publié sous ce titre : *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu Mgr le prince de Soubise, maréchal de France*, etc. Paris, Leclère, 1788, in-8°. Marié trois fois, il n'avait laissé qu'une fille, mariée en 1761 à son cousin Henri-Louis-Marie, prince de Rohan, appelé communément le Prince de Guémené.

C'est ce dernier, et son père Jules-Hercule Mériadec, frère aîné du cardinal, qui consommèrent la banqueroute de 33,000,000, qui causa dans le temps un si grand scandale, et sur laquelle on trouve de piquants détails dans les *Souvenirs de Mme la marquise de Créquy*. Les désordres et la dissipation du chevalier de Rohan, du cardinal et de beaucoup d'autres membres de cette famille, avaient tellement compromis son immense fortune que, pour satisfaire aux pressantes demandes de leurs créanciers, ils proposèrent au roi d'acquérir, au profit de la couronne, une partie de leurs domaines, en se fondant sur la convenance de cette acquisition par l'Etat. Un arrêt du conseil, du 34 août 1786, ayant accueilli leur demande, les domaines, terres, justices et seigneuries de Trévaux, Villeneuve, Monthieux et Ambireux, Montmarte, etc. (formant l'ancienne principauté éteinte de Dombes), furent attribués à la maison de Rohan-Guémené, en échange de la seigneurie, fief et justice de la ville de Lo-

rient. Le prix de l'acquisition par l'Etat des terres, seigneurie et justice du Châtel, Carman et Recouvrance appartenant à cette maison, fut en outre fixé à 42,500,000 fr. Un autre arrêt, du même jour, détermina la répartition de ce prix entre les créanciers qui devaient se le partager au prorata, mais qui n'ont reçu aucun dividende, ou n'ont touché que des à-comptes illusoires.

V. *Rohan-Gié, vicomtes et ducs de Rohan. (Branche cadette.)*

Le maréchal de Gié (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 788-790), fut l'auteur de cette branche, qui se subdivise en deux rameaux. De son premier mariage avec Françoise ou Isabelle de Penhoët, il eut trois fils. Le premier, Charles, continua la branche aînée (*voy. le* § III *ci-dessus*); le troisième, Pierre, commença la branche cadette de Rohan-Gié. Ce dernier, tué à la bataille de Pavie, en 1524, laissa de son mariage avec Anne de Rohan deux fils, dont l'aîné, René Ier, lui succéda.

I. René Ier, — qui s'était vaillamment montré au siége de Metz, par Charles-Quint, mourut jeune, le 20 octobre 1552, dans une rencontre imprudemment engagée par le duc d'Aumale, contre l'armée bien supérieure d'Albert de Brandebourg. Il s'était marié, en 1534, à Isabeau d'Albret, seconde fille de Jean d'Albret, roi de Navarre, et grand'tante de Henri IV. Isabeau, qui, pendant sa jeunesse, avait été prédisposée par sa belle-sœur Marguerite de Navarre à embrasser les nouvelles doctrines religieuses, s'était contenue du vivant de son mari; mais, à sa mort, déterminée vraisemblablement par les conseils de sa famille du Béarn, elle montra un penchant de plus en plus prononcé pour la réforme, et finit par abjurer vers 1558. Blain, sa résidence ordinaire, devint alors, en Bretagne, le foyer du protestantisme que, malgré la rigueur des édits, elle obtint la permission de pratiquer, ainsi que ses gens.

II. Henri Ier, — fils de René Ier et d'Isabeau de Navarre, né en 1535 à Blain, où il mourut le 25 juin 1575, fut tourmenté de bonne heure par la goutte et la gravelle, dont les fréquents accès l'empêchèrent de prendre une part militante aux troubles du temps. Il appliqua son activité à la propagation du calvinisme en Bretagne, le fit prêcher à Pontivy, où il établit un ministre, donna asile, en 1563, aux protestants expulsés de Nantes, et les aida, par tous les moyens en son pouvoir, ce qui lui fut facile, Charles IX, par ses lettres du 17 juin 1569, l'ayant pris sous sa protection, et lui ayant accordé une sauve-garde pour toutes ses terres. De son mariage avec Françoise de Tournemine il n'avait eu que deux filles.

III. René II, — né vers 1550, héritier de ses deux frères Henri et Jean Ier, morts, le premier sans postérité mâle, le second sans enfants, fut nommé, par Jeanne d'Albret, son lieutenant-général dans tous les pays soumis à son obéissance, jusqu'à la majorité de Henri IV. En 1570, il se rendit maître des îles de la Saintonge, d'Oléron, de Brouage, de la tour de Méré, de Saintes, et il allait s'emparer de Saint-Jean-d'Angely, quand la nouvelle de la pacification lui fit poser les armes. Henri IV, par ses lettres, datées de Coutras, le 1er janvier 1581, lui confirma les pouvoirs dont il avait été investi par Jeanne d'Albret. Il était à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélemy, et logeait dans le faubourg Saint-Germain avec d'autres seigneurs calvinistes qui, prévenus comme lui, par un émissaire inconnu, purent se sauver à temps. A peine avaient-ils quitté leurs logis que les soldats et les Suisses de la garde du roi, conduits par des courtisans, firent main-basse sur tous ceux qui s'y trouvaient. Revenu en Bretagne, René y fut, comme sa mère, le soutien et le propagateur du protestantisme, qu'il défendit en outre, les armes à la main, dans le Poitou et la Saintonge, où il avait des domaines considérables. Il mourut, en 1586, à La Rochelle.

Du vivant de son frère Henri, il avait recherché la main de Catherine de Parthenay, veuve du baron du Quélennec (*voy. ce nom*); mais Catherine, qui, comme veuve, jouissait d'un demi-douaire, qu'elle conserva soixante ans, avait dédaigné d'épouser René tant qu'il n'avait été que cadet. Informée avant lui de la mort de ses frères par un messager à qui elle fit don de la terre de la Ville-Jégu, en récompense de cette bonne nouvelle, elle profita d'une visite du nouveau duc pour lui dire que, touchée de sa constance, elle consentait à l'épouser, ce qui eut lieu. Femme d'un esprit distingué, elle s'était déjà fait remarquer par des poésies publiées en 1572, par sa tragédie d'*Holopherne*, représentée à La Rochelle pendant le siége de cette ville, en 1573; par des élégies ou complaintes sur la mort de son premier mari, de l'amiral de Coligny et de plusieurs autres calvinistes distingués, et par une traduction restée inédite des *Préceptes d'Isocrate à Démonique*. Plus tard (1596), elle composa son *Apologie pour le roi Henri IV, envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs*. Cette *Apologie*, insérée dans le t. IV du *Journal de Henri III*, 1744, in-8°, et attribuée à tort à Palma-Cayet, contient l'énumération ironique des qualités du roi, à qui Catherine ne pardonnait pas d'avoir dédaigné d'épouser sa fille Catherine, duchesse des Deux-Ponts, celle-là même qui avait répondu au trop galant monarque : « Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse. » Henri ne lui tint pas rancune de sa résistance, car une de ses lettres, datée de Chantilly, le 11 mars 1605, et adressée à Sully, contient ce passage : « Lorsque je partis de

» Paris, j'oubliay à vous dire que je voulois » faire un présent de douze à quinze cens escuz » au moins à ma cousine la duchesse des Deux-» Ponts. C'est pourquoy je vous prie de lui en » envoyer un de ceste valeur là par quelque » gentilhomme des vostres avec la lettre que je » lui escris sur ce subject, que je vous envoye » ouverte afin que vous la voyés. »

Après la mort de son mari, Catherine de Parthenay dut se retirer à sa terre du Parc en Poitou, ou du moins en faire sa principale résidence, car rien n'indique qu'elle fût à Blain lorsque le duc de Mercœur y mit garnison, en 1586, et lors des deux siéges que cette ville a soutenus en 1589 et 1591. Elle avait environ soixante-treize ans quand sa fille Anne et elle se réfugièrent, en 1627, à La Rochelle, pour se soustraire à l'arrestation dont elles étaient menacées, à l'occasion des intelligences du duc de Rohan avec Buckingham. L'année suivante, elles soutinrent l'une et l'autre, avec une fermeté stoïque, les rigueurs du siége, ne se nourrissant, pendant quatre mois, que de chair de cheval et de quatre onces de pain par jour. Secondant le maire Guiton, elles raffermirent le courage ébranlé des assiégés, et Catherine écrivit à son fils le duc de Rohan « de ne se relâ-» cher de rien au préjudice de son parti, quoi » qu'on pût lui faire souffrir. » Sa fille et elle ayant refusé de se laisser comprendre dans la capitulation, on les traita comme prisonnières de guerre, et on les conduisit, le 2 novembre 1628, au château de Niort, où elles furent étroitement gardées; « rigueur sans exemple, dit le » duc de Rohan dans ses *Mémoires*, qu'une » personne de cette qualité, à l'âge de soixante-» dix ans, fût enfermée dans une dure prison, » sans lui donner une seule domestique pour la » servir, et sans lui permettre l'exercice de sa » religion. » Catherine, qui était née au château du Parc, en Poitou, le 22 mai 1554, y mourut le 26 octobre 1631, laissant de son mariage avec René II, deux fils : 1° Henri II; 2° Benjamin, seigneur de Soubise, et deux filles, dont la seconde, Anne, sera mentionnée après ses deux frères.

IV. Henri II, — fils aîné de René II et de Catherine de Parthenay, né à Blain le 21 août 1579, dut à l'éducation virile qu'il reçut de sa mère une grande fermeté de caractère et des talents qui lui ont acquis la réputation d'habile capitaine. Attaché, dès l'âge de seize ans, à la personne de Henri IV, qui, n'ayant pas d'enfant de la reine Marguerite, le considérait comme son successeur au trône de Navarre, en sa qualité d'arrière-petit-fils de la reine Isabeau, il fit ses premières armes sous ce prince et combattit à ses côtés, en 1597, au siége d'Amiens, où il eut un cheval tué sous lui. Après la paix de Vervins, Rohan « d'un âge, a-t-il dit, plus propre à apprendre qu'à servir pour l'heure sa patrie », se mit à voyager. Parti de Paris, le 8 mai 1600, il employa vingt mois à visiter les principales cours de l'Europe. La relation qui a été publiée de son voyage atteste qu'il observa avec sagacité les mœurs et la constitution politique de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Ecosse. Partout sa naissance, son esprit, son caractère, ses formes aimables, lui procurèrent un accueil flatteur. En Angleterre, Elisabeth rechercha sa conversation, lui écrivit de sa main et l'appela son chevalier. En Ecosse, le roi Jacques le choisit pour parrain de son fils, depuis l'infortuné Charles Ier. Peu après son retour, le roi le créa pair de France (avril 1653), et tenta de le marier à la fille du roi de Suède. Ce projet n'ayant pu réussir, il lui fit épouser (7 février 1605) Marguerite de Béthune, fille aînée de Sully, et le nomma, la même année, colonel-général des Suisses et des Grisons. Il était en Champagne avec six mille d'entre eux lors de l'assassinat de Henri IV. Sully lui ayant dépêché un courrier, il revint en toute hâte. Lorsque, trois mois après, on licencia l'armée de Champagne qu'Henri IV avait destinée à l'exécution de ses grands projets, dix mille hommes en furent détachés et placés sous le commandement nominal du vieux maréchal de la Châtre, à qui Rohan fut donné pour lieutenant. Conduit par lui, ce contingent aida Maurice de Nassau et le prince d'Anhalt à faire capituler Juliers, le 1er septembre 1610.

Cette facile expédition fut la dernière concession de Marie de Médicis à la politique d'Henri IV. Les grands faisaient curée des gouvernements, des honneurs, du trésor public. Sully, forcé, à deux reprises, de quitter cette atmosphère impure, dut s'en éloigner définitivement au mois de janvier 1611. Vers le même temps, les protestants, remis du premier effroi que leur avait causé l'assassinat d'Henri IV, et sentant combien était faible l'autorité de la reine-mère, crurent qu'il fallait se hâter de lui arracher des concessions et des garanties nouvelles. Ils demandèrent donc l'autorisation de tenir leur assemblée triennale comme ils l'avaient fait sous Henri IV. Cette permission leur ayant été accordée après quelques difficultés, ils envoyèrent des députés à Saumur. Sully et Rohan assistaient à la réunion qui eut lieu dans les derniers jours du mois de mai. Rohan y fit plusieurs fois entendre sa voix austère et éloquente, et ses coreligionnaires, voyant en lui un successeur de Coligny, en firent dès lors leur chef. Toutefois, l'assemblée, en proie à des divisions intestines, jouée d'ailleurs par la cour, n'avait pas encore arrêté toutes ses demandes, lorsque la reine-mère lui enjoignit de se séparer. Elle obéit, le 15 septembre, mais après avoir rédigé, à l'instigation de Rohan, un réglement qui réorganisait les anciens conseils provinciaux supprimés par l'édit de Nantes, et établissait, entre l'assemblée provinciale et l'assemblée générale, un degré intermédiaire ap-

pelé *cercle*, à l'imitation des cercles de l'Empire, imitation vicieuse qui devait avoir et eut pour conséquence de relâcher les liens de cohésion entre les protestants, alors que l'unité leur était si nécessaire.

L'assemblée s'étant séparée, Rohan se rendit à Blain, et de là aux Etats de Bretagne, excitant partout les protestants à envoyer des députés en cour pour y appuyer leurs griefs. Mais, apprenant que la reine et les ministres, en gagnant le lieutenant du roi et le maire de Saint-Jean-d'Angely, s'efforçaient de lui enlever toute autorité sur cette ville dont il était gouverneur, il agit avec autant de promptitude que d'audace. Il accourut, chassa son lieutenant, retira les clefs de la ville au maire dont les pouvoirs étaient expirés, et, quoique la reine les lui eût continués, il fit dresser une liste de trois candidats entre lesquels elle dut lui choisir un successeur. Il ne s'en tint pas là. Il provoqua la réunion d'une *assemblée de cercle* à La Rochelle, et la reine, ayant envoyé un conseiller pour l'empêcher, une émeute obligea ce magistrat à s'enfuir au plus vite. Maîtres du terrain, les députés des cinq provinces huguenotes se réunirent (septembre 1612) à La Rochelle, et bravant les arrêts du conseil et du Parlement, n'écoutant ni les menaces ni les prières de la reine, ils ne se séparèrent qu'après avoir fait formuler en édit royal la plus grande partie des demandes contenues dans les cahiers de Saumur.

Rohan était encore à Saint-Jean-d'Angely en 1614, lorsque le prince de Condé, mécontent de ce que la reine-mère n'avait pas voulu lui donner le gouvernement du Château-Trompette, prit les armes, sous prétexte que l'Etat était mal gouverné, s'empara de Mézières, et invita Rohan à grossir le parti des mécontents. Rohan s'y refusa et ne voulut pas écouter davantage le duc de Vendôme, qui, sous mine de faire une diversion favorable à Condé, était venu dans son gouvernement, où il fortifiait Ancenis et le Blavet pour son propre compte. Les députés du gouverneur ayant été éconduits, Condé vint en Anjou et eut avec Rohan et son frère Soubise, à la Roche-des-Aubiers, une conférence, dont l'insuccès le détermina à écrire au président Jeannin qu'il n'avait vu les deux chefs protestants que pour les empêcher de se joindre au duc de Vendôme.

La position de Rohan était des plus singulières. Il était dévoué de cœur à l'héritier de Henri IV, et pourtant, par ses actes, comme chef des réformés, il concourait invinciblement à affaiblir l'autorité royale. Il n'est donc pas surprenant que Marie de Médicis se défiât de lui. Elle se contint pourtant, et lui fit même bonne mine aux Etats de Nantes et aux Etats généraux qui s'ouvrirent à Paris, à la fin de 1614. Mais, quand le prince de Condé se souleva de nouveau en 1615, la reine, qui savait Rohan tiraillé par lui et par Soubise, ne voulut pas lui laisser le commandement de ses six mille Suisses et donna sa charge au maréchal de Bassompierre. Ses soupçons étaient tels qu'elle ne voulut tenir aucun compte des sages conseils que lui donna Rohan dans son *Discours sur le voyage du roi en juillet* 1615 (*Collection des Mémoires sur l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat*, t. XIX, p. 517-519). Rohan était irrité et ébranlé par cette défiance et ce dédain. Le refus que lui fit ensuite la reine-mère de la survivance du gouvernement du Poitou, malgré ses engagements avec lui et avec Sully, qui en était pourvu, le détermina à se rendre en Guyenne, « poussé, avoue-» t-il, par l'espérance de se tirer du mépris » qu'on venait de lui témoigner, la sollicitation » de son frère, et le désir de servir les réfor-» més. » Pendant que l'armée du prince de Condé arrêterait le roi dans sa marche vers Bordeaux, il devait, avec six mille hommes et cinq cents chevaux, recrutés dans le pays, empêcher le duc de Guise de conduire à la frontière Mme Elisabeth de France, promise au roi d'Espagne et d'amener l'infante à Bordeaux. Mais la défection se glissa dans les rangs des rebelles, et il ne put jamais réunir plus de deux mille hommes. Quoi qu'il en soit, la reine essaya de le détacher de la ligue; mais Rohan ne voulut pas se rendre aux offres brillantes qu'elle lui fit à deux reprises, et alléguant ses engagements, il exhorta les réformés à se fortifier ou à rejoindre Condé. Tout ce qu'il put faire, ce fut de s'emparer du château de Leictoure, dont la ville lui avait été livrée par Fontenailles. Mais, si sa coopération armée était médiocrement utile à Condé, il le servait néanmoins par son influence sur l'assemblée protestante de Nîmes, où fut décidé, le 27 septembre 1615, l'acte d'union avec ce prince.

De Montauban, où était alors Rohan, il se mit en rapport avec le prince et occupa diverses positions qui devaient faciliter les opérations de ce dernier. Mais la paix de Loudun signée par Condé (3 mai 1616) lui dessilla les yeux. Les protestants furent obligés d'y souscrire, et leur chef comprit amèrement combien avaient été fondées les prévisions de Duplessis-Mornay, lorsqu'il avait dit aux partisans de la révolte « que le mariage du roi s'accomplirait, et que » Condé ferait sa paix aux dépens des Eglises » qui demeureroient chargées de toute la haine, » et peut-être ensuite de la guerre même. »

Rohan, qui avait personnellement refusé de signer le traité, se repentait sincèrement d'avoir, sans nécessité, entraîné ses coreligionnaires à des démarches, funestes, pour le moment et plus encore pour l'avenir, à leurs vrais intérêts. Obligé de se rendre à Paris pour y recevoir, conformément au traité, les provisions du gouvernement de Poitou, dont Sully s'était démis en sa faveur, il déclara franche-

ment à la reine « que le mépris qu'elle avoit » fait de lui l'avoit enduit à témoigner qu'il n'é- » toit pas sans pouvoir ; qu'il confessoit avoir » obligé, servi une personne ingrate; qu'il n'é- » toit sans ressentiment; que, si elle pouvoit » oublier ce qu'il avoit fait contre elle et le re- » cevoir en ses bonnes grâces, il lui protestoit, » hors le parti des réformés, de la servir fidè- » lement envers et contre tous, ce qu'elle ac- » cepta. »

Il tint parole. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés depuis la signature de la paix de Loudun, lorsque les intrigues et les insolences de Condé déterminèrent son arrestation, au Louvre même, le 1er septembre. Rohan était présent quand elle eut lieu. « Monsieur de Rohan, lui » dit le prince, me laissez-vous prendre ainsi? » — Monsieur, répondit le duc, je suis très- » fâché de votre déplaisir, mais je ne suis pas » ici pour m'opposer aux volontés de la reine. » Les princes ayant armé en faveur du prisonnier, Rohan les combattit comme colonel de la cavalerie légère de l'armée royale, et après avoir repoussé le duc de Mayenne, qui avait essayé de le surprendre à Villers-Cotterets, il aida le comte d'Auvergne à prendre Soissons. Mécontent néanmoins du froid accueil que lui fit la reine après le meurtre de Concini, auquel il n'avait pourtant point participé, il passa en Piémont, où il servit quelques mois sous Lesdiguières.

A son retour en France, il s'interposa auprès du duc de Luynes en faveur de la reine-mère, alors prisonnière, corrigea et adoucit des lettres que cette princesse écrivit à son fils, puis se fit médiateur entre eux (*Lettre au roi et à la reine-mère, en* 1619, *insérée dans le recueil Z*, in-12). Son zèle lui aurait peut-être coûté la liberté sans sa parenté avec Luynes. Marie de Médicis étant parvenue à s'évader et à gagner Angoulême, il fut envoyé dans le Poitou pour prévenir les mouvements qu'on y pourrait tenter sous prétexte d'intérêt pour la fugitive. Déjà, dans deux circonstances, il avait contenu les protestants; la première en 1617, lors de la coalition des grands contre Concini; la seconde, lorsqu'un arrêt du conseil du 25 juin de la même année avait prescrit la restitution au clergé catholique du Béarn de ceux de ses biens qui, depuis environ quarante ans, étaient affectés au traitement des pasteurs protestants. Il avait même, par sa sage intervention, procuré à ses coreligionnaires un dédommagement dont ils s'étaient montrés satisfaits. Ce n'était pas à eux seulement qu'il conseillait alors la modération; il faisait aussi entendre la voix de la prudence à la reine-mère dans son *Libre discours sur le Gouvernement de la reine-mère, fait en l'année* 1617, et dans son *Libre discours sur le temps présent*, 1617 (*Collection Michaud et Poujoulat*, t. XIX, p. 518-523).

De nouvelles complications devaient l'amener bientôt à sortir de cette réserve. L'irritation des grands contre Luynes leur avait fourni un nouveau prétexte de révolte, et la suppression des priviléges accordés aux Béarnais faisait craindre aux réformés de nouvelles atteintes à leurs droits. Rohan, quoique personnellement froissé par Luynes, persistait dans sa conduite conciliante; il avait même dissuadé les protestants de tenir une assemblée générale à La Rochelle, comme les y autorisait le traité de Loudun. Il n'avait pas été écouté, même quand, comme Bouillon et Duplessis Mornay, il avait parlé d'une séparation momentanée, sauf à se réunir de nouveau si le roi ne répondait pas par des concessions à ce simulacre d'obéissance. « On se passera des grands, s'ils désertent la » cause. » avaient répondu les fanatiques meneurs de l'assemblée. Ce mot entraîna Rohan. Quoiqu'il ne s'abusât pas sur la témérité de l'entreprise, blessé au vif, il tira l'épée et jeta le fourreau. Ni les menaces, ni les séductions de Luynes ne purent le faire revenir de sa chevaleresque résolution.

Alors le roi se mit en marche vers La Rochelle, et Rohan vers le Haut-Languedoc et la Haute-Guyenne, formant le 6e cercle, dont l'assemblée de La Rochelle lui avait confié le gouvernement. Louis XIII, à qui le Poitou s'était soumis presque sans coup férir, parvint sans obstacle sérieux devant Montauban, clef du midi, défendu par une forte garnison, et que Rohan, maître de Castres et de l'Albigeois, se tenait en mesure de ravitailler avec l'aide des protestants des Cévennes. L'armée royale échoua et fut réduite à s'éloigner après quatre-vingts jours de siége et une perte de huit mille hommes (1). Dans l'intervalle, le connétable de Luynes avait eu avec Rohan une entrevue où il avait tout fait pour le gagner, lui disant que « pour son particulier, la carte blanche lui » était offerte. » — « Pour mon particulier, » avait répondu le chef protestant, après avoir » longuement défendu les intérêts de son parti, » — je me suis bien imaginé la perte de mes » biens et de mes charges; et si vous en avez » retardé l'effet à cause de votre alliance, je » vous en ai l'obligation; mais je suis tout pré- » paré à souffrir, puisque cela est résolu, l'ayant » promis solennellement, et ma conscience » l'ordonnant ainsi de n'entendre qu'à une paix » générale. »

Quand les hostilités recommencèrent au printemps suivant, Rohan joignit à son commandement celui du 7e cercle (Bas-Languedoc, Cé-

(1) Il a été publié une relation de ce siége sous ce titre : *Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siége de Montauban, et de l'acharnement d'icelui, dressé en forme de journal.* A Leyden, par Godefroy Basson, jouxte la coppie apportée de France, 1623, petit in-12 de 209 pages.

L'ouvrage est adressé ou dédié à Mgr. le duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, comte de Porhouët, etc. La dédicace est signée : A. J. D.

vennes, Gévaudan et Vivarais), à la place de Châtillon, devenu justement suspect à son parti. Il parcourut ces pays, y leva des troupes et organisa la défense de Montpellier, centre de son autorité. Les succès du roi le réduisirent bientôt à une sorte d'isolement qui n'abattit pas son courage personnel, mais le fit désespérer de celui des habitants de Montpellier, où deux potences furent dressées par ses ordres pour pendre quiconque parlerait de se rendre. Néanmoins, quand le roi se présenta devant la ville, il prêta l'oreille aux propositions de paix que Lesdignières fut chargé de lui faire. Le traité allait être signé, et le roi se préparait à entrer dans la ville, quand les habitants, prévenus que Condé avait promis le pillage à ses soldats, fermèrent brusquement leurs portes. Le siége recommença et se termina, le 9 octobre, par une capitulation et une paix que Rohan souscrivit pour toutes les églises réformées. Ce traité, qui réduisait la force des protestants, provoqua les récriminations de ceux « qui » avoient eu les bras croisés pendant la guerre, » et qui, laissant la seule cause de la guerre » qu'ils avoient élevée par leur déréglée ambi- » tion, et qu'ils n'avoient pu empêcher par leur » défection, blâmoient ceux qui n'avoient omis » aucune chose pour l'empêcher. » Rohan les confondit d'autant mieux dans son « *Discours sur les raisons de la paix faite devant Montpellier*, 1622, qu'il avait personnellement perdu à la conclusion de cette paix. En effet, si des indemnités pécuniaires avaient été stipulées en sa faveur, elles étaient loin d'être l'équivalent de ses gouvernements du Poitou et de Saint-Jean-d'Angély, qui lui avaient été retirés, ceux de Nîmes et d'Uzez n'étant, à bien dire, qu'honorifiques, puisqu'il lui était interdit d'y tenir garnison.

Les conditions de cette paix s'observant mal, Rohan se plaignit au roi avec vigueur, « et » peut-être avec trop de hardiesse. » Quant à lui, les exécutant de bonne foi, il fit démanteler Montpellier et d'autres places, où il fit rétablir et respecter le culte catholique. Revenu à Montpellier pour conférer avec le gouverneur Valancé, dont les infractions à la paix causaient une irritation qu'il avait peine à contenir, il fut arrêté, mais promptement relâché, sur l'ordre du roi. Les années 1623 et 1624, il les employa à réclamer contre les violations du dernier traité, resté sans exécution de la part du roi. Il était toujours désireux de la paix; mais, par une sorte de vertige qu'on ne peut comprendre, quand son frère Soubise attaqua le Blavet, non seulement il ne chercha pas à l'en détourner, mais il se prépara à faire une diversion dans la Guyenne, le Languedoc et le Dauphiné. Les villes protestantes du midi, qui avaient d'abord désavoué Soubise, se révoltèrent (mai 1625), et Rohan reprit les armes. Elu général par l'assemblée de Castres, il se mit en campagne pendant qu'on négociait avec la cour, s'empara de Saint-Jean de Breuil, de Vigan; et, secondé par sa femme, qui, renfermée dans Castres, s'y défendait avec vigueur, lui montrant, à défaut de fidélité conjugale, une inébranlable fidélité politique, il entraîna dans la révolte Montauban, Milhaud, Pamiers, les Cévennes, et tint la campagne entre le Tarn et les montagnes, tandis que Soubise cherchait à arrêter dans le Médoc le duc d'Epernon, en marche sur Montauban. Partout on le voyait appelant les protestants aux armes, faisant porter l'Evangile devant lui, récitant, sur les places publiques et les grands chemins, de longues prières dites d'un ton de componction; toutes choses qui ont fait regretter, même à des écrivains protestants, qu'il ait recouru à de semblables moyens de prosélytisme.

Pendant ce temps, on négociait toujours, et le roi, qui craignait que les succès des Espagnols en Italie ne compliquassent la situation intérieure, était disposé à une transaction; mais, détourné par Richelieu, il ne consentit à des concessions qu'après l'éphémère succès de Soubise sur les vaisseaux commandés par Menty et Houtsteen; encore ces concessions ne furent-elles d'abord que de vagues espérances offertes aux révoltés qui les repoussèrent, « peu » judicieux en cela, — dit Rohan, qui leur avait » conseillé de traiter, — et suivant l'humeur des » peuples aussi insolents en prospérité qu'abat- » tus en adversité. » Il en fut tout autrement de Richelieu, après l'échec qu'éprouva Soubise, attaqué par Montmorency (15 septembre). Il avait été ferme dans le péril; il ne fut point ébloui par la victoire. Jugeant que le siége de La Rochelle serait prématuré, dans la situation générale des affaires, il engagea le roi à ne pas repousser les députés protestants, et, après avoir essayé de leur imposer des conditions qu'ils trouvèrent trop dures, il *donna la paix* aux églises réformées, d'une part, puis aux Rochelois, par un acte séparé du 5 février 1626.

Les conditions de cette paix indiquaient assez qu'elle ne serait qu'une trêve. Aussi Rohan travaillait-il à se fortifier dans le Languedoc, où, malgré tout, des intrigants de son parti ne se faisaient pas faute de le rendre suspect, notamment à Nîmes et à Castres, dont on lui fermait les portes. Sa femme, retournée à la cour, le tenait au courant de tout ce qui s'y passait, et servait d'intermédiaire entre les chefs calvinistes et Gaston, également hostiles à Richelieu. Convaincu que La Rochelle serait infailliblement perdue pour les protestants, si elle n'était soutenue par les Anglais, Rohan s'entendit avec Buckingham, et s'engagea envers lui à faire se révolter le midi dès qu'il serait débarqué sur les côtes de France. Après la descente de Buckingham dans l'île de Rhé, le chef calviniste, tout en s'occupant des moyens d'organiser ses ressources, publia sa *Déclaration con-*

tenant la justice des raisons et moyens qui l'ont obligé à implorer l'assistance du roi de la Grande-Bretagne, et à prendre les armes pour la défense des églises réformées, 1627, in-8°. Dans cette pièce, la même vraisemblablement que le manuscrit intitulé *Manifeste*, conservé à la Bibliothèque impériale, sous le n° 9,667, fol. 45, il énumère les infractions aux traités précédents, termine en protestant qu'il ne demande que la stricte observation des édits, et offre, si elle a lieu, de s'exiler, « afin d'ôter à l'avenir tout prétexte et ombrage. » Le Parlement de Toulouse, dont Rohan n'était pas justiciable, répondit à son manifeste par un arrêt qui le condamna à être écartelé, le déclara ignoble, mit sa tête au prix de 50,000 écus, et promit la noblesse à quiconque l'assassinerait. Trois ou quatre misérables, alléchés par l'appât de la récompense pécuniaire, tentèrent bien d'exécuter l'arrêt; mais, comme ils échouèrent, la roue et la corde furent leur seul salaire.

La présomption et l'impéritie de Buckingham firent, on le sait, avorter ses projets. Rohan subit le contre-coup de ses échecs. En vain s'empara-t-il de quelques villes, d'une prise facile du reste; obligé de se transporter à l'improviste, et avec un corps de troupes assez faible, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, harcelé d'ailleurs, d'un côté par Montmorency, de l'autre par Condé, il était déjà dans une assez fâcheuse position lors de la prise de La Rochelle. S'opiniâtrant néanmoins à la lutte, il parvint à faire décider par l'assemblée protestante de Nîmes qu'on ne se soumettrait que par un traité général garanti par le roi d'Angleterre. Mais, comme la molle attitude de ce prince ne lui inspirait aucune confiance, il se retourna vers Philippe II, et par un traité dont l'original existait autrefois dans la bibliothèque de M. Fevret de Fontette, sous le titre de *Traité avec l'Espagnol*, il s'engagea, le 3 mai 1629, moyennant des subsides pour ses troupes, et des pensions pour lui et pour Soubise, à ne faire la paix ou la guerre que de l'agrément du roi d'Espagne. Richelieu ne prit aucun souci de ce pacte étrange. Quinze jours après, il s'abattait sur le Vivarais, s'emparait de Privas, sa capitale, entrait dans les Cévennes, et forçait Alais à capituler (16 juin). Essayer de continuer la lutte, c'était livrer successivement chaque ville aux rigueurs de la guerre. Rohan le comprit, et donna l'exemple de la soumission. Par la paix publiée à Nîmes (27 juin), il obtint, ainsi que son frère, des lettres d'abolition et une indemnité de 300,000 livres, sur lesquelles il abandonna pour 240,000 livres d'assignations à ses partisans, de telle sorte qu'il lui resta à peine 60,000 livres pour réparer les dommages qu'avaient éprouvés ses châteaux et ses domaines.

Ne pouvant plus être chef de parti, et ne voulant pas se faire courtisan, il se décida à quitter la France, à la suite d'une entrevue avec Richelieu, qui, comme le fait remarquer un judicieux historien (M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. XII, p. 590), « ne désespérait pas » de tourner au profit de l'Etat cette puissante » activité qui avait ébranlé l'Etat. » — Rohan se retira à Venise « pour ôter tout ombrage de ses déportements et céder doucement à la fortune. » Il y employait ses loisirs à écrire ses *Mémoires* et ses *Discours politiques*, lorsque les Vénitiens, alliés des Français contre les Impériaux, recoururent à lui pour réparer les échecs qu'ils avaient subis dans le Mantouan. Après la déroute de Valeggio, ils le choisirent pour général, et il avait tout préparé pour les venger, lorsque la paix de Chérasque (19 juin 1631), lui permit de se remettre à ses travaux.

Dans l'intervalle, comme nous l'apprennent les *Mémoires* de la duchesse de Rohan, il avait formé le projet d'acheter, pour y établir des familles protestantes de France et d'Allemagne, l'île de Chypre, dont le Grand-Seigneur lui aurait fait la cession et accordé l'investiture, moyennant 200,000 écus une fois payés, et un tribut annuel de 20,000 écus. La duchesse était même venue à Paris, au mois de décembre 1630, pour recueillir les fonds nécessaires à l'exécution de ce singulier projet, que firent avorter diverses circonstances, et particulièrement la mort du patriarche Cyrille Lucar, qui négociait l'affaire avec la Porte.

Après avoir séjourné quelque temps à Padoue, où il écrivit son *Parfait Capitaine* et son *Traité de la corruption de la milice ancienne*, etc., il revint à Venise, et, richement pensionné par le Sénat, il se résignait à son brillant exil : « Il » avait sujet, dit-il, en tournant son esprit vers » la France, d'attacher hors de là, pour long» temps, ses pensées, étant grande prudence » d'effacer par une longue absence la mémoire » des choses qu'on ne peut rafraîchir sans nous » nuire. » — « Mais, ajoute-t-il, comme les » princes, la plupart du temps, s'arrêtent plus » à la considération du service qu'on leur peut » rendre à l'avenir qu'au ressentiment des » desservices qu'ils croient avoir reçus, » Louis XIII lui écrivit dans les termes les plus flatteurs pour lui annoncer qu'il confiait à ses talents, à son courage et à sa prudence, les intérêts de ses alliés les Grisons, inquiétés par la révolte de la Valteline, révolte que fomentait l'Espagne, dont les troupes menaçaient le territoire de cette république. Arrivé (4 septembre 1631) à Coire, pays protestant, il fut reçu « avec joie et applaudissement, » puis élu général des trois ligues grises. Après avoir reconnu le pays des Grisons et la Valteline, il demanda à Richelieu dix mille soldats et quatre cents chevaux pour attaquer la Valteline au plus tôt et s'y maintenir. A quoi il fut répondu « qu'il » n'était pas à propos de remuer cette pierre. » Obligé de se borner à en garder les passages qui auraient pu donner entrée aux Impériaux,

il s'appliqua à étudier le pays des Grisons, au point de vue de la stratégie et de la politique. Les observations que lui suggéra cette double étude déterminèrent Richelieu à le nommer ambassadeur extraordinaire en Suisse, où son intervention prévint une collision entre les cantons de Soleure et de Berne, auxquels il remontra, dans un discours noble et éloquent, les dangers des guerres civiles motivées sur la religion. Desservi par Landé, qui lui succéda, l'année suivante, dans son ambassade de Suisse, il reçut l'ordre (1633) de retourner à Venise. Après un semblant de déférence à cet ordre, il revint chez les Grisons; puis, alléguant que sa santé lui rendait nécessaires les bains de Baden, il passa une partie de l'été à Zurich, levant la carte de la Suisse, des Grisons, de la Valteline, composant son livre des *Intérêts des princes*, et mettant en même temps « les fers au feu au » siége de Constance, » qui eut lieu peu après, et qu'il espérait devoir produire des résultats favorables aux protestants. Rétabli, le 2 juillet 1633, dans ses fonctions de général et d'ambassadeur, avec pouvoir d'agir selon les occurrences, il voulut faire assiéger Constance par le général suédois Horn, afin d'en empêcher les Espagnols, parce que, ainsi assuré de ses communications avec les Suédois, il aurait pu entrer avec sécurité dans la Valteline. Mais les cantons catholiques se montrèrent tellement irrités de ce siége, que, pour les apaiser, il fallut rappeler Rohan, qu'ils avaient représenté comme un ambitieux voulant se faire le chef des protestants suisses. Sa disgrâce ne dura que quelques mois. « Après avoir eu six fois com- » mandement d'entrer dans la Valteline, et six » fois commandement de surseoir, » il y pénétra par l'Alsace (mars 1635), avec trois mille hommes et quatre cents chevaux, investit Béfort, courut au duc de Lorraine, qui avait passé le Rhin à Brisach, le força d'évacuer l'Alsace, entra en Suisse, et, parvenu à Coire, en douze jours de marche, y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par les Grisons, que les Impériaux serraient de près. Ceux-ci dirigèrent aussitôt contre lui des forces considérables, qui lui firent d'abord éprouver des échecs; mais, comme on l'a fait observer, il n'était jamais plus redoutable qu'après une défaite. Il se montra tel lorsque, franchissant avec une poignée de soldats (27 juin) des chemins inaccessibles, il escalada la montagne de Cassana, dominant le val de Luvin, où les Impériaux avaient pour retranchements une ceinture de hautes montagnes. Brusquement attaqués par le sommet et le pied de la Cassana, les ennemis lâchèrent pied et se replièrent sur Bormio. Menacé de nouveau d'être pris, bientôt après, entre deux armées, Rohan se décida à attaquer celle qui était devant lui, près de Mazzo (3 juillet). Appuyé sur sa gauche, à la montagne de Tirano, sur sa droite, à l'Adda, il attaqua vigoureusement les ennemis par leur centre et leurs flancs, en jeta plus de quatre mille dans la rivière, fit mille prisonniers, poursuivit pendant trois heures les six cents soldats qui purent gagner Bormio, et ne perdit lui-même que vingt hommes. L'armée impériale mit quatre mois à se reformer. Rohan les employa à mettre en complet état de défense les passages entre Bormio et l'Engadine, et quand, après avoir repoussé les séductions des Espagnols, qui voulaient se l'attacher, il leur ferma l'entrée du val Freel, position formidable, ses mesures furent si bien combinées et si vigoureusement exécutées, que les Impériaux eussent été anéantis sans l'inaction de Landé, un de ses lieutenants. Ce jour-là (31 octobre), comme à Luvin et à Mazzo, le général français n'avait pu opposer que quatre mille hommes aux six mille Impériaux, qui subirent encore, à Freel, une perte de deux mille des leurs. Ils gagnèrent le Tyrol, et Rohan revint à Tirano. Mais, promptement informé que les ennemis allaient marcher sur lui, il résolut encore de prendre l'initiative, partit de Tirano (9 novembre), et, trois jours après, il était devant le camp du général Cerbello, fortement retranché, à droite, par une montagne s'étendant vers Morbeigne, à gauche, par un petit bois et l'Adda, et sur le front, par des murailles et deux églises qu'il occupait. Quoi qu'il en soit, au bout de trois heures, les Espagnols furent chassés de leurs retranchements, où ils laissèrent quinze cents morts, plus de cent officiers prisonniers, leurs bagages, leur caisse militaire, etc.

Ces quatre brillants combats, admirés des militaires, comme les savantes combinaisons de Rohan dans cette guerre d'escalades et de coups imprévus, avaient procuré le résultat désiré; ils avaient empêché toute communication entre l'Autriche et le Milanais. Mais, comme ses succès de l'année suivante dans les trois vallées du Milanais, ils ne purent faire que le maréchal de Créqui et le duc de Parme réussissent, de leur côté, à envahir ce pays. Livré à lui-même, mal ou point secondé par le duc de Savoie, ne recevant aucun secours de France, Rohan fut obligé de composer avec les Grisons, qui ne touchaient pas les subsides promis. Quoique gardé par eux en ôtage, jusqu'à l'accomplissement du traité par lequel il s'était engagé à retirer les troupes françaises de leur pays, et à leur rendre les forts de la Valteline, il en reçut néanmoins, à son départ, des témoignages éclatants d'estime : « S'ils avaient recouvré la » Valteline, » — lui dirent les chefs des Grisons en se séparant de lui à la frontière, — « ils en » avaient l'obligation entière aux armes victo- » rieuses du roi de France et à la valeur dudit » duc, la mémoire duquel demeurerait éternel- » lement dans leur pays où, *quand on lui dresse- » rait autant de statues qu'il y a de rochers dans » leurs montagnes, ils ne lui témoigneraient pas*

» *assez la reconnaissance de ce qu'ils lui doi-* » *vent.* »

L'ingratitude de la France contrasta avec la reconnaissance des Grisons. Richelieu, sur de vagues soupçons d'intelligence avec l'Espagne, soupçons que Rohan repoussa noblement et victorieusement, le manda, sous prétexte d'une conférence, et confia son armée à Guébriant (*voy. ce nom*), envers qui il se montra moins avare de subsides et de renforts. Rohan, se rejetant sur l'état de sa santé, gagna Genève, où la crainte de ses rapports avec les protestants de France lui fit donner l'ordre de retourner à Venise. Il quitta bien Genève, au mois de janvier 1638, mais ce fut pour se rendre, comme volontaire, au camp de son ami, le duc Bernard de Saxe-Weimar, auquel, dès leur première entrevue, il promit la main de sa fille Marguerite, son unique héritière. Par modestie, comme pour ne point offusquer Richelieu, il ne voulut accepter aucun commandement dans l'armée de celui qu'il appelait le plus grand capitaine de l'Europe. Aussi fût-ce comme simple soldat du régiment de Nassau qu'il combattit et repoussa l'ennemi, le 28 février 1638, à la bataille de Rheinfeld, où il reçut une blessure qui le conduisit au tombeau, le 13 avril suivant. Les plus grands honneurs furent rendus à sa mémoire. Son corps fut transporté à Genève où un superbe mausolée lui fut érigé.

Une rare vigueur de corps et d'esprit, vigueur telle, a-t-on dit, qu'il pouvait travailler quarante heures sans se reposer, en avait fait un homme aussi propre à concevoir qu'à exécuter les projets les plus hardis. Par son courage et son habileté stratégique, attestée par ses campagnes et ses écrits, il est digne d'être proposé pour modèle aux hommes de guerre; et aucune restriction ne viendrait se mêler aux éloges qu'il mérite, si des motifs d'intérêt personnel ou des prétextes de religion ne l'avaient entraîné à provoquer ou à entretenir la guerre civile dans sa patrie. Comme Condé et Turenne, il en fut puni par l'insuccès, et comme eux, il ne fut jamais plus grand que quand il servit son pays contre l'étranger.

De son mariage avec la fille de Sully, femme supérieure, il avait eu neuf enfants, tous morts en bas âge, à l'exception de Marguerite, qui, après avoir successivement refusé d'épouser trois princes souverains, accorda sa main à Henri Chabot, devenu ainsi la tige des Rohan-Chabot. — La duchesse de Rohan avait eu un fils nommé Tancrède, dont elle était accouchée à Paris, le 18 décembre 1630, lorsqu'elle y était venue recueillir les fonds nécessaires pour que son mari pût acheter l'île de Chypre, et dont elle ne révéla la naissance qu'après la mort de ce dernier. D'accord avec lui, a-t-elle dit, elle aurait caché sa grossesse, dans la crainte que Richelieu ne fît enlever son enfant, baptisé et élevé secrètement à Paris, où son père l'aurait vu en 1634. Il fut conduit, deux ans après, en Normandie, d'où, soustrait par de jeunes officiers, courtisans assidus de sa sœur Marguerite, il aurait été envoyé à Leyde. Sa mère, parvenue à le découvrir, le fit revenir à Paris, au mois de juillet 1645, l'admit comme son enfant dans sa propre maison, et le reconnut dans les formes légales. La duchesse de Rohan-Chabot et son mari, intéressés à ce que la naissance de cet enfant ne fût pas authentiquement consacrée, plaidèrent, avant comme après la mort de la duchesse douairière, et le *nommé Tancrède*, auquel le Parlement, sur le réquisitoire d'Omer Talon, défendit de se dire fils et héritier du duc de Rohan, finit par mourir, le 1er février 1649, d'une blessure reçue à Vincennes, pendant les troubles de la Fronde, dans une rencontre où il combattait pour le Parlement; chose qui pourrait paraître singulière, si ce n'avait été un calcul de sa part pour se faire bien venir de ce tribunal, devant lequel il devait relever appel à sa majorité. Les écrivains de l'époque, le duc de la Rochefoucauld et la duchesse de Nemours dans leurs *Mémoires*, le P. Griffet dans son *Histoire de Tancrède de Rohan* (Liège, Bassompière, 1767, in-12), se prononcent en faveur des prétentions du jeune duc, ainsi que l'avaient déjà fait quarante-deux membres de la maison de Rohan, dans une pièce du 21 janvier 1646, pièce obtenue par les intrigues de Marguerite de Béthune et de tous ceux qui, comme elle, étaient opposés au mariage de Marguerite de Rohan et de Henri Chabot, qu'ils disaient avoir gagné le Parlement. Ces derniers, après la mort de la duchesse douairière en 1660, firent effacer l'épitaphe que le roi lui avait permis d'inscrire sur le tombeau où Tancrède avait été placé auprès du duc de Rohan, à Genève, et où il était qualifié de *fils du duc de Rohan, véritable héritier de la vertu et du grand nom de son père.*

Indépendamment des écrits de Rohan, précédemment mentionnés, on lui doit : I. *Discours sur l'affaire de la Ligue*, imprimé dans le t. Ier de la *Satyre Ménippée*. II. *Réponse du duc de Rohan aux choses à lui proposées par le sieur de La Brosse, de la part du roi*, 1615, in-8°. III. *Lettre* (datée de Saint-Jean-d'Angely) et *envoyée au roi le 8 décembre* 1620. Paris, 1620, in-8°. IV. *Troisième lettre au roi*, 1621, in-8°. V. *Lettre de M. de Rohan, ambassadeur extraordinaire en Suisse, écrite à l'archiduc Léopold, de Coire, le 25 avril* 1632, *avec la réponse dudit archiduc*, in-8°. Rohan y prie l'archiduc de faire cesser les hostilités dans un pays allié de S. M. VII. *Le parfait capitaine, autrement l'abrégé des guerres de Gaule, des Commentaires de César, avec quelques remarques sur icelles, suivies d'un recueil de l'ordre de guerre des anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*. Paris, Jean Houze, 1636, in-4° de 390 pages, 1re édition; — *ibid.*, 1640, 1643, in-4°;

— *ibid.*, 1639, 1656, 1744, in-12. Une dernière édition, augmentée du *Traité de l'intérêt des princes et des Estats de la chrestienté par le duc de Rohan (avec la préface de Silhon, de l'édition de 1640, revue et augmentée de notes par d'Autheville)*, a paru à Paris, 1757, in-12. Dans cette préface, composée par un homme que Bayle regardait comme un des plus solides et des plus judicieux auteurs de son siècle, on trouve l'énumération des qualités nécessaires à un général et des réflexions sur chacune des affaires auxquelles Rohan prit part. Le *Parfait capitaine* est un judicieux abrégé des Commentaires de César, suivi d'un *Traité de la corruption de la discipline des anciens, et des moyens de la rétablir*. Rohan, qui s'était livré, dans ces deux ouvrages, à l'étude comparative de la constitution de la milice chez les anciens et les modernes, en vue de faire profiter ces derniers de la savante tactique de leurs devanciers, voulut appliquer ses théories à la régénération militaire de l'Italie. VIII. *Mémoires sur les choses advenues en France depuis la mort de Henri IV jusqu'à la paix faite par les réformés en 1629*. Amsterdam, 1644 (ou 1645) et 1646, in-12. Une édition in-4° a paru sous ce titre : *Mémoires du duc de Rohan sur les choses advenues en France depuis la mort de Henry-le-Grand jusques à la paix faite avec les réformez au mois de juin 1629. Dernière édition augmentée d'un quatrième livre et de divers discours politiques du même auteur, cy-devant imprimez, ensemble un traicté de l'interest des princes*. Sans nom de lieu, 1646, petit in-4°. Le quatrième livre ajouté à cette édition a été imprimé par les soins de M. de Sorbière, qui en avait apporté le manuscrit du Languedoc, en 1644. Le prince de Condé, très-maltraité dans les *Mémoires*, en racheta tous les exemplaires qu'il put trouver, ce qui a rendu très-rare l'édition de 1646. — *Les mêmes, édition augmentée*. Paris, 1661, 2 vol. in-12. On trouve à la fin : *Voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600, en Italie, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Ecosse*. Cette édition est réputée la meilleure. — *Les mêmes, contenant la troisième guerre contre les réformés, avec divers discours politiques, et un Traité de l'intérêt des princes du même auteur*. Paris, 1665, 1666, 1693, in-4° et 2 vol. in-12. — *Les mêmes, augmentés de divers discours politiques du même auteur et de son voyage en Italie, etc.* Amsterdam (Paris), 1756, 2 vol. in-8° et 4 vol. in-12. Les *Mémoires*, dans lesquels Rohan se montre observateur habile et politique profond, sont écrits avec une netteté et une énergie qui les rendent intéressants et utiles au double point de vue historique et littéraire, bien que les faits, d'ailleurs véridiquement exposés, y soient parfois l'objet d'appréciations passionnées. Ils ont été publiés par M. Petitot, sur le texte de 1661, dans sa *Collection des Mémoires sur l'Histoire de France*, et reproduits, d'après le même texte, dans le t. XIX de la *Collection de MM. Michaud et Poujoulat*. IX. *Recueil manuscrit des dépêches de Henri, duc de Rohan, écrites pendant son ambassade en Suisse*, en 1633, in-folio. Ces dépêches, que possède la Bibliothèque impériale, sont fondues dans l'ouvrage suivant : X. *Mémoires et lettres de Henri, duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline (de 1631 à 1637), publiés pour la première fois, et accompagnés de notes historiques et géographiques, par M. le baron de Zurlauben*, etc. Genève (Paris), 1758, 3 vol. in-12. L'éditeur a pris pour épigraphe ces quatre vers que Voltaire composa, à sa demande, « afin, dit-il, de donner aux *Mémoires* de nouvelles arrhes pour l'immortalité » :

Avec tous les talents le ciel l'avait fait naître ;
Il agit en héros, en sage il écrivit ;
Il fut même un grand homme en combattant son maître,
Et plus grand quand il le servit.

Son introduction aux *Mémoires* est un travail géographique fort intéressant sur la division du pays des Grisons en trois ligues, travail qu'on retrouve, comme les *Mémoires* eux-mêmes, dans le t. XIX de la *Collection de MM. Michaud et Poujoulat*. Ces divers travaux sont résumés sous le titre de : *Campagne du duc de Rohan dans la Valteline, en 1635, précédée d'un discours sur la guerre des montagnes*. Amsterdam, Paris, Didot, 1788, in-12, avec 3 cartes. Dans le *Discours sur la guerre des montagnes*, l'officier-général anonyme, à qui l'on doit ce résumé, fait ressortir le talent, trop peu apprécié jusqu'à lui, que Rohan avait montré dans ce genre de guerre.

La vie de Rohan, écrite spécialement par Fauvelet du Toc (Paris, 1660 et 1667, in-12), par l'abbé Pérau (t. XXI et XXII de son *Histoire des hommes illustres de la France*) et dans l'excellente analyse de cet ouvrage (*Année littéraire* de 1757, t. VIII), a été l'objet de longs détails dans l'*Histoire de Louis XIII*, par Griffet, et dans les t. XII et XIII de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Ce dernier recueil et les *Mémoires* de Rohan sont les principales sources que nous avons consultées.

Le *Catalogue de la bibliothèque de M. Secousse* mentionne, sous les n°s 2772 et 2773, *une Vie manuscrite, in-folio, du duc de Rohan*, et des *Mémoires concernant la vie du duc de Rohan, et particulièrement ce qu'il a fait étant général des armées du feu roi Louis-le-Juste dans la Valteline*, manuscrit in-folio.

V. Benjamin, — connu sous le nom de *Soubise*, en faveur duquel la baronie de Frontenay fut érigée en duché-pairie, par lettres-patentes du mois de juillet 1626, expédiées à Nantes, mais non enregistrées, naquit vers 1585. Il fit ses premières armes sous Maurice de Nassau, et fut un des gentilshommes français qui se jetèrent, en 1606, dans la ville de Bergues, assiégée par les Espagnols. Comme son frère, il

participa aux guerres dont la religion fut, de son temps, la cause ou le prétexte; comme lui, en 1615, il seconda l'éphémère révolte de Condé. Lors de la prise d'armes de 1621, se trouvant hors d'état de défendre le *cercle* de Bretagne et de Poitou, dont il était commandant titulaire, il s'enferma dans Saint-Jean-d'Angely, fortifié de longue main par son frère. Le roi et le parti calviniste attachaient réciproquement une grande importance à la possession de cette ville, dont la vieille enceinte était défendue par une forte garnison et des ouvrages avancés de construction récente. Elle fut néanmoins réduite à capituler après un mois de siége, et Soubise, que le roi avait compris dans le *pardon général*, ne tenant aucun compte du serment de fidélité qu'il venait de prêter en cette occasion, descendit, avec huit mille hommes, aux Sables-d'Olonne, afin d'entraîner la révolte du Poitou, et courut tout le pays jusqu'aux portes de Nantes. Louis XIII, inquiet de ses succès, et apprenant qu'il voulait s'établir dans la petite île de Ré, ne lui laissa pas le temps de se retrancher dans cette forte position. Il marcha à lui avec des forces supérieures, et, profitant de son irrésolution et de sa molle défense, il le contraignit à se rembarquer avec son armée sur douze vaisseaux qu'il avait à sa disposition. Cette retraite ne fut pas heureuse. Dans la nuit du 15 au 16 avril, le roi franchit à gué un des bras de mer qui protégent l'île, et tombant, au point du jour, sur l'armée protestante, dont une partie était sur le rivage et l'autre dans ses chaloupes encore à sec, il la massacra. Soubise, qu'aucune prière, aucune menace de ses officiers n'avait pu déterminer à combattre, courut à toute bride à La Rochelle, abandonnant son artillerie, ses équipages et quinze cents de ses fantassins, qui furent sabrés ou arquebusés sur place. Jugeant, à l'esprit d'irrésolution du général protestant, qu'il lui serait facile de le détacher de son parti, Louis XIII lui fit des propositions dans ce sens. Mais Soubise, soit qu'il eût été affermi par son frère, soit qu'il voulût effacer la honte de sa défaite, repoussa les offres du roi et passa en Angleterre pour y chercher des secours. Déclaré criminel de lèze-majesté (15 juillet 1622), il fut néanmoins réintégré, trois mois après, dans ses biens, honneurs et pensions, par l'édit de Montpellier.

Pendant que son frère s'étudiait à calmer les protestants, irrités des infractions à cet édit, il travaillait, lui, à obtenir des rois d'Espagne et d'Angleterre les moyens de recommencer la guerre. Au mois de janvier 1625, se croyant suffisamment en mesure, il décida son frère à agir, et, s'étant mis en mer avec cinq petits vaisseaux portant trois cents soldats et trois cents matelots, il s'empara de l'île de Ré; puis, gagnant le Blavet (Port-Louis), il prit six vaisseaux du roi, dont un, la *Vierge*, portait quatre-vingts canons de *fonte verte*, chose prodigieuse pour le temps, occupa le bourg et commença (17 janvier) l'attaque du château. Une escalade immédiate l'eût rendu maître de la forteresse, gardée par une poignée de soldats, et il eût ainsi atteint le but de son expédition. Alors, le roi, pour recouvrer le Blavet, eût probablement consenti à raser le fort Louis de La Rochelle, dont les protestants avaient fort à cœur la démolition. Mais Soubise se contenta de canonner le château, que son commandant eut le temps de ravitailler. Bientôt bloqué dans le port par des renforts expédiés aux assiégés de tous les points de la province, il ne parvint à s'échapper qu'en rompant une chaîne au moyen de laquelle les généraux royalistes avaient barré la sortie du port. Il perdit trois de ses navires et deux de ceux qu'il avait pris. Suivi de quatre vaisseaux (30 janvier), il alla s'emparer de l'île d'Oléron, enlevant sur son passage tous les bâtiments qu'il put rencontrer. En ayant réuni soixante-quatorze, et se trouvant maître de la mer entre Nantes et Bordeaux, il se dirigea vers cette dernière ville, « la menaçant du pétard et » de l'escalade, » dit Baudier (*Histoire du maréchal de Toiras*). Mais la vigoureuse défense préparée par le Parlement et le corps de ville l'empêcha de remonter suffisamment la rivière. Il se jeta alors sur le Médoc, prit les abbayes de Verteuil et de Lespare, puis Castillon, où, attaqué par Toiras, il lâcha pied. Poursuivi quinze heures durant, il fut rejoint à Saint-Christoly par son adversaire, qui ne put pourtant se mesurer avec lui, tant il mit de prestesse à se rembarquer, abandonnant encore son matériel, ses chevaux et ses malades. Apprenant que dix-huit vaisseaux français, commandés par Manti, et douze Hollandais, frétés par Richelieu, étaient sur les côtes du Poitou, attendant vingt-deux bâtiments que l'on équipait aux Sables-d'Olonne, il voulut prévenir la jonction de toutes ces forces. Ayant réussi à rendre inactif l'amiral hollandais, en faisant valoir des motifs de religion, et en lui persuadant que les protestants étaient en voie d'arrangement avec le roi, il l'assaillit déloyalement (19 juillet) avec dix-neuf vaisseaux, mit le feu à celui de l'amiral hollandais, essaya, mais sans succès, d'en faire autant à celui de Manti, et, « après estre devenu aux dépens de » sa foy et de ses hostages, incendiaire de ceux » qui s'estaient fiez à sa parole, » il s'éloigna, non toutefois sans avoir laissé piller par ses soldats la ville des Sables-d'Olonne qui s'était rachetée du pillage en lui payant 20,000 écus. Quand les habitants vinrent se plaindre de cette honteuse violation de sa parole : « J'avais promis le pillage à mes soldats avant ma convention avec vous, » leur répondit-il froidement.

Richelieu, un peu étourdi d'abord de cette affaire, se remit promptement, et, dès le 15 septembre, Montmorency paraissait devant l'île de Ré, avec 66 navires français, hollandais et

anglais, débarquait un petit corps d'armée et attaquait Soubise, qui s'y était réfugié. La flotte rochelaise, que commandait le célèbre Guiton, était bien inférieure à celle du roi. Quoi qu'il en soit, il se décida, le 17 septembre, à tenter de forcer la ligne formidable qui fermait l'entrée de La Rochelle. Le choc fut terrible. Guiton, contrarié par le vent, se battit en désespéré, presque corps à corps, et se maintint jusqu'à la nuit dont il voulut profiter pour s'éloigner et sauver ses vaisseaux désemparés; mais, la lune ayant trahi ses projets, il fut poursuivi à outrance par Montmorency, qui lui prit neuf navires et obligea deux autres à s'échouer. L'un d'eux était la belle conquête de Soubise, le vaisseau la *Vierge*, qui, cerné par trois vaisseaux hollandais et un français, sauta, entraînant avec lui dans l'abîme ses quatre adversaires et les sept cent trente-six hommes qui les montaient. Pendant ce temps, Soubise était à terre, attendant assez loin de ses troupes l'issue de la bataille navale. Quand il vit que tout l'avantage était du côté de l'armée royale, il se jeta dans une chaloupe, sans chapeau, sans épée et se sauva à Oléron, d'où il passa en Angleterre. Il en revint après la paix du 5 février 1626, à la faveur de laquelle il obtint l'érection de sa terre de Frontenay en duché-pairie. Mais, l'année suivante, dès les premiers indices d'une nouvelle prise d'armes, il repassa en Angleterre, et, de concert avec Buckingham et Scaglia, agent du duc de Savoie, il décida Charles Ier à armer en faveur des protestants. Il était sur la flotte amenée par Buckingham lorsqu'elle se présenta devant La Rochelle, où il ne put entrer qu'à grand'peine, le 21 juillet 1627, lorsqu'il y vint comme messager du général anglais. La défiance inspirée par l'alliance anglaise était telle que la duchesse de Rohan, sa mère, fut obligée, pour qu'il pût être introduit, de venir le prendre par la main. Quoi qu'il en soit, il donna à Buckingham l'assurance du concours des Rochelais; mais ce dernier n'y croyait que médiocrement; aussi, sans attendre le retour de Soubise, brusqua-t-il l'aventure, dès le lendemain, par l'attaque de l'île de Ré. Soubise, nous l'avons dit, était resté à La Rochelle, auprès de sa mère; c'est à cette occasion que Gaston d'Orléans, apprenant son inaction, dit vivement : « Il observe le commandement de Dieu : *Père et mère honoreras afin de vivre longuement.* » Quand l'impéritie et la présomption de Buckingham amenèrent sa honteuse retraite, Soubise le suivit en Angleterre et y obtint un nouvel armement, que Denbigh commanda sans beaucoup plus de succès que son beau-frère Buckingham. Ce dernier était à Plymouth et près de mettre à la voile, pour venir prendre sa revanche, lorsqu'il fut poignardé par Felton, le 2 septembre 1628, peu d'instants après une discussion fort animée avec Soubise, qu'on soupçonna d'abord d'avoir dirigé le coup, et que la populace allait rendre victime de cette méprise, si le coupable ne s'était découvert. Lindsay, successeur de Buckingham, mit à la voile quinze jours après. Arrivé devant La Rochelle avec une flotte considérable, à l'avant-garde de laquelle étaient Soubise, le comte de Laval et tous les émigrés protestants, il tenta inutilement, le 3 et le 4 octobre, de forcer la digue élevée par Richelieu. Le 5, la tempête l'ayant contraint de gagner la rade de l'île d'Aix, ni les plaintes ni les prières de Soubise ne purent le décider à renouveler le combat. Privée de son secours, la ville se rendit (28 octobre), et Soubise qui, comme sa mère et sa sœur, avait refusé d'être compris dans la capitulation, suivit Lindsay en Angleterre. Quoique l'édit du 29 juin 1629 lui eût accordé des lettres d'abolition, il ne voulut jamais venir jouir en France du bénéfice de l'amnistie et préféra rester en Angleterre, où, jusqu'à sa mort, arrivée à Londres, le 16 octobre 1642, il ne cessa d'intriguer contre la France. Comme il était allié à la maison d'Angleterre, le roi lui fit faire des obsèques magnifiques à Westminster, où il fut inhumé.

VI. Anne, — sœur des précédents, et, comme eux, calviniste fervente, donna des preuves de son courage et de la fermeté de ses croyances au siége de La Rochelle, où elle partagea le sort de sa mère (*Voy. ci-dessus*). Elle naquit vers 1584. Versée dans la langue hébraïque, elle lisait l'Ancien Testament dans cette langue; et, au lieu de chanter les psaumes en vers français, elle les méditait, au dire de Colomiès, dans cette langue. Elle faisait très-bien les vers, témoin les *Stances de mademoiselle Anne de Rohan*. Paris, Chevalier, 1610, in-8°. Ces stances, comprenant vingt-cinq strophes de six vers chacune, ont de la grâce, de l'harmonie, et annoncent que l'auteur était profondément touchée de l'assassinat de Henri IV. Ce monarque avait, de son côté, une grande estime pour Anne de Rohan, et il la lui avait prouvée en lui confiant le soin de conduire sa sœur Catherine, lorsqu'elle alla, en 1599, épouser le duc de Lorraine. Indépendamment des stances dont nous venons de parler, de quelques lettres publiées dans les *Opuscules* de la savante de Schurmann, d'une *Elégie*, composée en l'honneur d'Henriette de Savoie, duchesse de Nevers, morte le 8 août 1618, et des *Vers obligeants* qu'elle adressa à l'abbé de Marolles, *quand elle eut pris la peine de lire sa traduction en prose des Psaumes*, publiée en 1644, on lui doit : *Plainte de très-illustre princesse, mademoiselle Anne de Rohan, sur le trépas de madame de Rohan, sa mère.* Genève, 1632, in-8° de 32 p. Enfin, on trouve cinq pièces d'Anne de Rohan dans un recueil de pièces de vers et de prose, composées sur la mort de Catherine, duchesse des Deux-Ponts, sa sœur aînée, publié par la Ferté, sous

ce titre : *Tombeau de T. H. très-ill. et très-vertueuse princesse Catherine de Rohan, duchesse des Deux-Ponts.* A Paris, par Jean Janon, rue du Foin, à l'enseigne de Janus, 1609, in-4° de 83 p. Ce recueil, dont notre collaborateur et ami, M. Bizeul, possède un exemplaire, doit être fort rare. — Anne mourut à Paris, le 20 septembre 1646, sans avoir été mariée.

P. L...t.

ROHU (Jean), — issu d'une famille dont la plupart des membres exerçaient la profession de marins, naquit le 5 mars 1771, au village du Pont-Neuf, paroisse de Plouharnel (Morbihan), où son père était syndic de l'Inscription maritime. Il quitta, au mois de janvier 1791, le collége de Vannes, où il faisait ses études, et s'employa activement, jusqu'au mois de mai suivant, à transporter de nuit, à l'île de Houat, les prêtres réfractaires qui fuyaient en Espagne. Après avoir ensuite navigué sur des chasse-marées, commandés soit par son frère aîné, soit par le capitaine Hostein, de Quiberon, il se décida, au mois de janvier 1795, à offrir ses services à Georges Cadoudal, qui, peu de jours après, lui conféra le grade de capitaine de la paroisse de Carnac, comme récompense du courage qu'il venait de montrer en attaquant un détachement de onze soldats sur la route d'Auray à Landévant. Presque aussitôt, il justifia son élévation à ce grade, en s'emparant, lui deuxième, mais sans armes, de deux soldats qu'il désarma. Tout le temps qui s'écoula jusqu'au traité de la Mabilais, il l'employa à attaquer les garnisons et à enlever les convois des républicains. Cadoudal, qui, comme on le sait, n'avait voulu prendre aucune part à ce traité, s'occupa, aussitôt qu'il fut revenu dans ses cantonnements, de la réorganisation de ses bandes, et donna le commandement du canton de Quiberon à Rohu, qui eut pour mission spéciale de surveiller les mouvements des colonnes républicaines, et de favoriser le débarquement des émigrés amenés par les vaisseaux anglais, sur lesquels ses deux frères Vincent-Michel et Bonaventure, capitaines de chasse-marées, étaient allés s'embarquer comme pilotes. Depuis le débarquement des émigrés à Carnac (27 juin), Rohu concourut avec son bataillon à toutes les affaires où se trouva le corps d'armée commandé par M. de Tinténiac, qu'il suivit dans les Côtes-du-Nord. Il se fit particulièrement remarquer à la prise de Josselin; mais, découragé par l'insuccès de l'expédition, mécontent d'ailleurs de voir que les commandements étaient souvent confiés à des chefs incapables, il aurait abandonné la chouannerie, s'il n'avait été détourné de ce projet par Cadoudal et par le comte d'Artois lui-même, qui, pendant son séjour à l'île d'Yen, le nomma lieutenant-colonel-major de la légion d'Auray, dont Cadoudal s'était réservé le commandement. Toujours assisté de son intrépide compagnie de marins de Carnac, il participa, pendant les années 1796 et 1797, à une foule de petits combats, parmi lesquels nous ne citerons que celui qui amena la capture d'un navire monté par dix-huit hommes. Secondé par six des siens, Rohu le prit à l'abordage dans le petit port de la Trinité. Dans cette affaire, qui procura aux chouans une somme de 33,200 fr., Rohu reçut un coup de sabre et deux coups de baïonnette.

Après avoir pris part, en 1799, à l'attaque de Saint-Brieuc (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 247 et 248), Rohu fut nommé, à la fin de la même année, colonel-commandant de la légion d'Auray et de Hennebont, dont la circonscription, limitée au sud par l'Océan, à l'est par la rivière d'Auray, à l'ouest par le Blavet et au nord par le pont de Baud, comprenait vingt-quatre paroisses.

A la reprise des hostilités, il fut chargé de contenir les garnisons de Baud, de Landévant, d'Auray et de la côte avec cent hommes de sa légion, pendant que les huit cents autres accompagnaient Cadoudal à la prise de Sarzeau. Cette expédition terminée, il réunit à Pluvigner toute sa légion, à laquelle vinrent se joindre les jeunes gens d'Auray, commandés par M. Moreau, et cinquante hussards de la garnison de Hennebont. Vers la fin de décembre, il marcha sur Plaudren, point de ralliement des troupes de son parti, et coopéra au débarquement d'armes effectué à Billiers, comme à la bataille livrée au général Bonté à Plaudren, où sa troupe, adossée près du village de Kergo, à un petit bois de sapins, essuya plus particulièrement le feu de l'ennemi, qui fut néanmoins obligé de battre en retraite. A la bataille du Pont-du-Loc, où il occupa le centre de la ligne des royalistes avec la légion de Vannes, il montra son intrépidité habituelle, et mena trois fois ses hommes à la charge. Peu de temps après, les chefs royalistes ayant, pour la plupart, accepté les propositions du Premier Consul, et déposé les armes, il licencia sa légion à Pluvigner.

En 1802, les fonds qu'il avait reçus pour les besoins de sa légion étant épuisés, et lui-même n'ayant aucun moyen d'existence, il demanda, comme beaucoup de ses compagnons d'armes, à rentrer chez lui en faisant sa soumission. Il lui fut répondu qu'il n'avait que la mort à attendre, si l'on pouvait mettre la main sur lui. Poussé à bout, il écrivit de nouveau au préfet, et lui dit que, puisqu'on le mettait dans cette position, il ne se ferait aucun scrupule de passer par les armes tous les fonctionnaires qui lui tomberaient entre les mains, lui le premier. Le contenu de cette lettre ayant été ébruité, ceux qui se croyaient plus particulièrement exposés aux représailles de l'inflexible partisan adressèrent des remontrances à l'autorité, et la peur fit ce que n'avaient voulu faire ni l'humanité, ni un sage esprit de conciliation.

Mais, comme une partie des officiers de Rohu

n'avaient pas suivi son exemple, et que le gouvernement craignait une nouvelle prise d'armes, il ne fut pas long-temps tranquille. On lui signifia qu'il eût à opter entre la détention et un exil dans le Nouveau-Monde. Ne pouvant se résigner à partir pour un pays où, inconnu et sans ressource, il n'avait d'autre perspective que de mourir de faim, il se cacha de nouveau pendant quatre mois, au bout desquels il obtint l'autorisation d'habiter Nantes, à la condition de se présenter deux fois par jour à la mairie. Sept mois plus tard, il put revenir à Auray; mais, à peine arrivé, il y reçut l'ordre, en sa qualité d'ancien marin inscrit, d'aller s'embarquer à Lorient, sur la canonnière 71, commandant Allard. Enfin, grâce à la bienveillance de M. Morvan, commissaire de la marine, il obtint son congé et retourna à Auray, où il trouva à s'employer comme clerc de notaire. Il menait depuis quelque temps cette existence précaire, mais tranquille, quand un inconnu vint lui dire que Cadoudal, alors à Paris, l'engageait à le rejoindre. Craignant d'avoir affaire à un faux frère, Rohu ne répondit pas à cette ouverture. Quoi qu'il en soit, arrêté peu de jours après, puis relâché sur l'intervention de M. Bouard, maire d'Auray, et arrêté de nouveau à deux jours de là, il fut incarcéré dans la prison de Vannes, conduit ensuite à Paris, mis au secret le plus rigoureux à l'Abbaye, et transféré enfin, après le procès de Cadoudal et de Moreau, au Temple, dans la chambre haute qu'avait occupée Louis XVI. Pendant le temps qu'il y passa, il reçut du comte de Toulouse-Lautrec, un de ses compagnons de captivité, des leçons d'écriture, dont il tira un grand parti, lorsque, plus tard, il exerça la profession d'expert et d'homme d'affaires.

Revenu peu après à Auray, il y reprit son maigre état de copiste, toujours comme interné, soumis à la surveillance de la police. La permission de retourner dans sa commune natale ne lui fut accordée qu'en 1807. S'il ne cessa pas d'être assujetti jusqu'en 1814 aux formalités gênantes de l'internement, du moins dut-il au maire d'Auray de les voir bien adoucies, et de pouvoir faire valoir son petit patrimoine, où il recueillit sa vieille mère et sa sœur, qui avaient été réduites jusque-là à errer, sous divers déguisements, de commune en commune, de maison en maison. Il put même, grâce aux avances que lui fit un de ses anciens condisciples au collége de Vannes, négociant à Rezé, entreprendre un petit commerce de marchand de vins, qui l'aida, avec sa profession d'arpenteur-expert, à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Quoique la première Restauration eût négligé de le récompenser, il la servit pourtant avec son intrépidité et son zèle habituels, pendant les Cent-Jours, soit comme lieutenant-colonel aux affaires de Sainte-Anne, Redon, Muzillac et Auray, soit comme chargé d'une mission périlleuse qu'il accomplit en pénétrant seul à Lorient et en y obtenant, de l'un des chefs de la garde nationale, la promesse, qui ne fut pas d'ailleurs tenue, qu'afin de prévenir l'effusion du sang, elle ne sortirait pas de la ville.

Chargé par les royalistes du Morbihan, après la rentrée de Louis XVIII, d'aller plaider leur cause à Paris, Rohu s'acquitta de cette mission avec un désintéressement tel qu'il ne demanda même pas à être inscrit sur le rôle des officiers entre lesquels devaient être répartis les fonds accordés aux serviteurs de la cause royale. En 1823, las de la vie inactive qu'il menait, désireux d'ailleurs d'améliorer sa situation précaire, il se rendit à Paris avec l'intention de s'y procurer les moyens d'aller servir en Espagne dans les guérillas espagnoles où il aurait pu obtenir un traitement. Détourné de ce projet par le général Cadoudal, il revint à Plouharnel, après avoir obtenu une pension de 1,000 fr. sur la liste civile. La même année, il fut nommé chevalier de Saint-Louis; il était chevalier de la Légion-d'Honneur, depuis l'année précédente.

Depuis son retour dans la commune de Plouharnel, dont il fut maire pendant plusieurs années, il vécut paisiblement, dans la maison paternelle, de sa pension, de son commerce et de sa profession d'arpenteur-expert. La révolution de 1830, en le privant de sa pension, qui formait le plus net de son revenu, l'obligea à vendre son fonds de commerce. En 1846, il aliéna l'héritage qu'il tenait de ses ancêtres, en plaça le produit pour se procurer un meilleur revenu, et se retira au bourg de Sainte-Hélène, (canton de Port-Louis), pays de sa femme, où il est mort, sans enfants, le 20 août 1849.

Rohu brillait par une intrépidité célèbre parmi les chouans, et par une grande fermeté de caractère; mais, souvent dur envers ses subordonnés, et inexorable à l'égard de ses ennemis, il fut conduit, par les représailles de la guerre civile à des actes que leur sévérité a fait qualifier d'assassinats. Des personnes en position d'être bien renseignées nous ont affirmé qu'il y avait exagération sur ce point. On l'a aussi accusé de cupidité; la meilleure preuve de l'injustice de cette accusation, c'est qu'il ne laissa en mourant que le patrimoine qu'il tenait de ses ancêtres. Ceux de ses anciens compagnons d'armes, qui n'avaient pas fait leur soumission à l'Empire, lui ont enfin reproché d'avoir faibli devant le préfet Julien, s'autorisant à cet égard des adoucissements qu'il ne dut, pendant son long internement, qu'à la bienveillance du maire d'Auray. Vivement impressionné par ces diverses accusations, il s'attacha, dans les dernières années de sa vie, à faire connaître d'une manière complète sa conduite pendant la chouannerie, en écrivant les curieux mémoires qu'il a laissés sous le titre

de *Mémoires d'un Vendéen* (102 p.); mémoires qui sont aux mains de ses neveux, au bourg de Carnac.

Rohu était superstitieux. Il raconte lui-même dans ses mémoires, avec la plus grande bonhomie, que la veille du jour (1795) où de Silz, qui occupait Grandchamp, y fut surpris par les républicains et obligé de fuir, trois fusils appuyés à un mur vinrent d'eux-mêmes, et sans que personne y eût touché, se jeter dans le feu d'une cheminée autour de laquelle lui Rohu et plusieurs de ses hommes se chauffaient dans un appartement de l'abbaye de Lanvaux.

De ses quatre frères, l'aîné, Vincent-Michel, maître au cabotage, dit l'*Amiral*, parce qu'il avait eu le commandement supérieur de la flottille composée des navires français qui avaient rallié le comte d'Artois à l'île d'Yeu en 1795, émigra à cette époque, fut arrêté à Saint-Brieuc, à son retour en France, vers 1808, et y mourut en prison. Le second, Bonaventure-Marie, aussi capitaine de ce nom, était resté en Angleterre, après le désastre de Quibéron, s'y était marié, et y mourut sous la Restauration. Le troisième, Jules-Marie, fut tué, dans une rencontre avec les républicains, au village de Kergoët, dans la paroisse d'Erdiven, dont il était capitaine. Le plus jeune servit comme adjudant-major dans l'armée royale, fut emprisonné à Vannes sous l'Empire, embarqué sur l'*Algésiras*, pris par les Anglais, repris par l'équipage du vaisseau français, conduit à Cadix, et envoyé par les Espagnols aux îles Canaries, d'où il ne revint qu'à la Restauration. P. L...t.

ROLLAND (Pierre-Jacques-Nicolas), — né le 17 juin 1769, à Brest, où son père exerçait les fonctions d'ingénieur-constructeur, fut, ainsi que deux de ses frères aînés, destiné à cette carrière, dans laquelle il entra en 1785. Nommé sous-ingénieur au département de Brest, en 1790, il passa à Toulon, comme ingénieur ordinaire, en 1793, et s'embarqua, l'année suivante, sur un des vaisseaux de l'escadre commandée par le contre-amiral Martin, qui fit de lui de grands éloges pour sa participation à l'un des combats livrés aux Anglais à cette époque. Débarqué à la fin de 1795, il fut attaché au port de Rochefort, d'abord comme ingénieur, ensuite comme chef du génie. Dans cette période de temps, il donna maintes preuves de sa capacité. Le lancement du vaisseau *la République française* (29 floréal an X), la construction du *Magnanime* (an XI), et les plans de plusieurs vaisseaux, attirèrent l'attention de Décrès et celle de Napoléon, qui, après l'invasion de l'Espagne, le chargea, conjointement avec M. Sganzin, des travaux nécessaires pour mettre notre marine en état de repousser, dans la Péninsule, les attaques auxquelles il s'attendait de la part des Anglais. L'Empereur ayant visité, en 1808, les chantiers de Rochefort, la bonne opinion qu'il avait déjà de Rolland ne fit que s'accroître. Aussi l'appela-t-il au conseil des constructions navales qu'il forma à Paris; et il le nomma, peu après, inspecteur-général-adjoint du génie maritime. Le ministre de la marine, voulant établir dans les travaux des ports une uniformité réclamée depuis long-temps, chargea Rolland de rédiger les devis des prix de main-d'œuvre applicables à tous les ateliers des arsenaux maritimes. Ce travail immense, dans lequel il déploya de saines connaissances pratiques, eut pour résultat de procurer des économies considérables. En 1811, l'Empereur l'envoya parcourir la Hollande, afin de comparer les méthodes de construction de ce pays aux nôtres, et de faire connaître toutes les améliorations qu'il jugerait convenable d'introduire dans la marine française. Pendant cette mission, il rédigea plusieurs mémoires, dont l'un, reproduit plus tard sous le titre d'*Appendice*, à la suite de la 2e édition du *Traité de la mâture*, de Forfait, parut d'abord sous celui de : *Mémoire sur le système de construction des mâts d'assemblage en usage dans les ports de la Hollande, et sur les modifications que l'on propose d'y apporter, suivi d'une planche où est tracé le plan des deux systèmes*. Paris, Fain, 1812, petit in-4°. Lorsqu'en 1817, M. Sané *(voy. ce nom)* fut admis à la retraite, Rolland lui succéda titulairement. Il mourut à Paris le 9 décembre 1837. Il était officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel.

P. L...t.

ROLLAND (Pierre-Elisabeth), — frère aîné du précédent, né à Brest, et entré au service, comme élève constructeur, le 1er décembre 1774, était chargé en chef du service dans le 1er arrondissement forestier, à Grenoble, lorsqu'il mourut, le 13 octobre 1811, après trente-sept ans de services, pendant lesquels il remplit en France, en Amérique et en Italie, diverses missions, toutes relatives à l'approvisionnement de nos arsenaux et à l'aménagement des forêts, où la marine pouvait alors opérer des coupes.

P. L...t.

ROMAIN, — de Saint-Brieuc, capucin, vivait dans le XVIIe siècle. Il a publié : *Defensio calendarii Gregoriani adversus hæreticos et schismaticos, Parisiis*, 1647, in-4° (Voir *Scriptores ordinis minorum*, etc., par le F. Lucas Wadding. Romæ, 1650, in-f°, p. 312).

F. S..ln..r.

ROMANI (Guillaume), — ainsi appelé, soit du nom de son père, soit de l'origine de sa famille, naquit en Bretagne. Quand il eut terminé ses études, qu'il fit à Paris, au couvent des Frères Prêcheurs de la rue Saint-Jacques, il fut reçu docteur de la faculté de théologie. Le pape Innocent VI, charmé des belles quali-

tés, qu'il reconnaissait en lui, le choisit, en 1361, pour maître du Sacré-Palais en remplacement de Guillaume Sudré qu'il avait élevé, peu de mois auparavant, au siége de Marseille. Lorsque Urbain V partit de cette ville, en 1367, pour retourner en Italie, Romani l'accompagna et remplit ses fonctions, non seulement jusqu'à la fin du pontificat d'Urbain V, mais encore sous Grégoire X, son successeur, jusqu'en 1375 ou 1376. On croit qu'il mourut vers cette époque, ou qu'il fut obligé, par l'état de sa santé, de renoncer à son emploi. La *Bibliothèque de l'ordre des Frères-Prêcheurs* lui attribue les deux ouvrages suivants : *Scripta in IV libros sententiarum.* — *Sermones de tempore et de sanctis.* P. L...t.

ROPARS (Yves), — curé de Lothey, dans le diocèse de Cornouaille, est auteur des deux ouvrages suivants : I. *An Imitation Jesus-Christ hon salver biniguet, lequet è brezonec a nevez-flam.* (Brest, e ty intanvez Malassis ha R Malassis, etc., 1707, in-8°. — E Quimper, 1743, in-12. — II. *Instruction christen pe ar boquet spirituel euz ar mission.* E Quimper, Perier, 1764, in-12. Le premier de ces ouvrages avait obtenu, dès le 25 octobre 1689, l'approbation de MM. Paillart et J. Rannou, docteurs en théologie, qui avaient jugé que cette traduction de l'*Imitation* ne serait pas moins utile aux peuples de la Basse-Bretagne que le texte latin. L'*Instruction chrétienne* a eu cinq ou six éditions. P. L...t.

ROQUEFEUIL (Aymar-Joseph, comte de), — né à Brest, le 19 mars 1714, était issu d'une ancienne famille du Languedoc, illustre, dès le XIIIe siècle, dans les fastes de l'Espagne. Son père, Jacques-Aymar, comte de Roquefeuil, né, le 14 novembre 1665, au château du Bousquet (Aveyron), entra, à dix-sept ans, dans la marine, et, parvenu au grade de lieutenant-général des armées navales, il commandait dans la Manche, en 1744, une escadre de dix-neuf vaisseaux, armés à Brest, en vue de favoriser la descente du prince Charles en Angleterre, lorsqu'il mourut sur son vaisseau, le 8 mars, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, sans qu'il eût pu voir se réaliser la promesse qui lui avait été faite du bâton de maréchal après la campagne. Les usages internationaux avaient déjà bien modifié, de son temps, les prescriptions du réglement de 1665 sur les saluts, et le salut en amenant ou en pliant le pavillon était presque généralement abandonné par les navires de guerre, qui se bornaient au salut du canon et de la voix. Quant à lui, rigoureux observateur du réglement de 1665, il exigea constamment l'abaissement du pavillon; et il fut l'un des derniers officiers, peut-être même le dernier, à ne point transiger sur ce point.

Aymar-Joseph servit, avant d'entrer dans la marine, dans l'armée de terre, où il devint capitaine de dragons. En 1750 et 1751, il commanda, pendant quinze mois, aux îles du Vent, le vaisseau l'*Aquilon*, et eut sous ses ordres la *Friponne*, commandée par M. Du Chaffault. Le but de sa mission était de visiter, de concert avec une frégate anglaise de 36 canons, toutes les îles neutres, et d'y proclamer leur neutralité. A son retour en France, M. de Rouillé le félicita à plusieurs reprises de la prudence qu'il avait montrée dans cette délicate mission. Après avoir successivement commandé, en 1754, 1756 et 1758, les vaisseaux l'*Actif*, le *Prothée* et l'*Hector*, il fut fait chef d'escadre, le 1er janvier 1761, et, en 1777, inspecteur de l'infanterie et du corps royal de la marine. Ces fonctions, qui lui furent conférées comme retraite du double commandement des forces de terre et de mer qu'il avait exercé à Brest, pendant onze ans, cessèrent lorsqu'il fut nommé vice-amiral. Il mourut à Bourbonne-les-Bains, le 1er juillet 1782. Il était grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Aussi instruit que dévoué aux intérêts de la marine, il favorisa constamment tout ce qui était de nature à les servir dans le présent et dans l'avenir. Ce fut dans ce double but que, en 1752, il joignit ses efforts à ceux de M. de Morogues (*voy. ce nom*), pour décider M. de Rouillé à sanctionner la création de l'Académie de la marine; et, lorsqu'en 1765, cette société, dont les séances avaient été suspendues et les membres décimés par la guerre de 1756-1763, se trouva ainsi réduite à ne produire de travaux qu'à de longs intervalles, Roquefeuil, alors commandant de la marine, en obtint la reconstitution sous une forme plus stable et avec le titre d'Académie royale, qui la plaçait sous le patronage immédiat du roi. Son organisation primitive ayant été ainsi ravivée, elle marcha désormais sans obstacle; et, comme M. de Morogues, Roquefeuil coopéra à ses travaux par de nombreux mémoires dont voici les principaux : I. *Mémoires ou dissertations sur les mots* ABORDAGE ACCIDENTEL *et* AFFOURCHER, composés pour le dictionnaire. II. *Mémoires sur la façon de border les vaisseaux pour en retarder la pourriture.* III. *Mémoires sur la cause du tourment des canons*, 7 p. in-f°. L'auteur considère comme la seule cause du tourment ou mouvement du canon sur son affût, lorsqu'il est tiré, la vibration du métal lui-même, qu'il croit plus grande et plus étendue qu'on ne le pense généralement. IV. *Idée sur la contre-quille* (aujourd'hui *fausse-quille*) *des vaisseaux*, 5 p. Proposition d'ajouter une contre-quille d'un pied à tous les vaisseaux qu'on construirait désormais. V. *Mémoire ou Lettre écrite de Versailles, le 3 février 1769, à M. Clairain-Deslauriers, ingénieur-constructeur en chef à Rochefort, au sujet de l'élévation de la première batterie d'un vaisseau de 64 canons*, 8 p. in-f°. Roquefeuil

voulait qu'un vaisseau de ce gabarit, armé avec six mois de vivres, eût quatre pieds six pouces de batterie et non cinq. Le ministre ayant témoigné le désir que l'Académie s'occupât tout spécialement de cette question, elle y fut l'objet d'une discussion approfondie, à laquelle prirent part MM. Clairain-Deslauriers, du Maitz de Goimpy, Bricqueville et Borda. VI. *Observation sur la construction actuelle des vaisseaux et sur une nouvelle méthode de conduire leurs fonds*, 13 p. in-f°. Exposé d'un système proposé par M. Boux, constructeur, système qui consistait à renfler les parties inférieures de la carène vers les extrémités de l'avant et de l'arrière, de telle sorte que les lignes d'eau se dirigeassent en ligne droite, sans courbures rentrantes, vers les extrémités des vaisseaux. M. Clairain-Deslauriers ayant combattu cette opinion, Roquefeuil lui répondit par le mémoire suivant : VII. *Observations sur le mémoire de M. Clairain, intitulé : « Réponse à un mémoire qui a pour titre : Observations, etc., »* 55 p. in-f°. Ces nouvelles observations furent combattues par MM. Clairain-Deslauriers, de Bricqueville et du Maitz de Goimpy, dont l'Académie adopta la manière de voir. VIII. *Mémoire sur les étraves droites des vaisseaux considérées pour la marche seulement*, 5 p. in-f°. Série de calculs tendant à prouver que, si l'étrave d'un vaisseau, au lieu d'être plate ou carrée, était taillée et façonnée extérieurement dans la forme la plus propre à fendre l'eau, il en résulterait pour ce vaisseau une augmentation considérable de vîtesse. IX. *Examen de la force de l'homme pour tirer ou pousser horizontalement, et notamment pour le cabestan*, 9 p. in-f°. Pensant que M. de la Hire, dans son mémoire, lu en 1699 à l'Académie des sciences, n'avait pas tenu compte de toutes les causes qui concourent à déterminer la force réelle de l'homme, Roquefeuil ajouta aux calculs de M. de la Hire, déduits de l'effort que fait l'homme en marchant, ceux qu'il déduisit lui-même du seul poids du corps, puis il rectifia une autre erreur de M. de la Hire, qui avait émis l'opinion qu'un homme qui tire horizontalement une corde obtient le même effet, que cette corde soit attachée vers ses épaules, ou qu'elle passe par le milieu de son corps. X. *Mémoire sur la manière la plus avantageuse de déterminer les lignes d'eau dans la partie de l'arrière des vaisseaux.* Ce mémoire n'a pas été retrouvé. XI. *Lettre à M. de Lironcourt sur son plan de corvette de dix-huit canons de* 6, 5 p. in-f°. Examen d'un nouveau système de mâture que M. de Lironcourt aurait appliqué à des bâtiments plus spécialement destinés à naviguer dans la Méditerranée. XII. *Mémoire sur les effets de la décomposition du vent pour la manœuvre des vaisseaux*, 7 p. in-f° (inséré dans le t. Ier et unique des *Mémoires* imprimés *de l'Académie royale de la marine*). Dans ce mémoire, l'auteur déduit des lois de la mécanique une formule au moyen de laquelle, connaissant le poids du vaisseau, son degré d'inclinaison, son centre de gravité, et celui du vent sur les voiles, on peut en déduire aisément l'effort du vent dans le sens de la verticale, effort qui doit produire une augmentation dans le déplacement d'eau du vaisseau. XIII. *Mémoire sur une espèce de nœud fort ingénieux, connu sous le nom de* NOEUD GOUBERT, 7 p. in-f°. Explication conjecturale de l'appareil ou procédé imaginé par M. Goubert, savant ingénieur de la marine, pour le sauvetage de plusieurs galions coulés bas à Vigo, depuis trente ou quarante ans, et qui étaient enfoncés à vingt-cinq ou trente brasses au-dessous de l'eau. Telle était l'idée que Roquefeuil s'était faite de cet appareil. De son propre aveu, il n'avait que quinze ans lorsqu'il l'avait vu préparer, et ce qu'il en disait était uniquement de souvenir ou d'après les conjectures que lui avaient suggérées ses propres études ultérieures. Il semblerait que, quand il composa ce mémoire, Roquefeuil n'eût aucune connaissance de celui qu'avait publié, sur le sauvetage d'un des navires submergés, M. Goubert, ancien officier de marine, qu'une compagnie de spéculateurs avait chargé d'exécuter le projet de son frère l'ingénieur, mort sans avoir pu diriger lui-même l'entreprise. Si ce mémoire ne dévoile pas la véritable composition du nœud dont il s'agit, du moins fait-il connaître les moyens que M. Goubert employa (18 août 1738 — 27 septembre 1741) pour relever le *Tojo*, l'un des galions coulés en 1702. Ce mémoire a été publié dans le t. II, p. 501-515, des *Mémoires des savants étrangers*, sous ce titre : *Relation des travaux faits pour relever le navire le* Tijo, *galion d'Espagne, coulé bas le* 10 *octobre* 1702, *dans la rade de Redondelle, baie de Vigo, relevé le* 27 *septembre* 1741, *et mis à terre, le* 6 *février* 1742, *par M. Goubert, ancien officier de marine.* Du reste, à défaut d'indication précise de la composition du nœud Goubert, on peut se faire une idée des procédés qu'employa le frère de l'auteur, procédés sommairement détaillés par M. Borgnis, dans le t. III de son *Traité complet de mécanique appliquée aux arts.*

La plupart des opinions de Roquefeuil étaient contestables. Toutefois, il donna une impulsion fructueuse aux travaux de l'Académie, en l'engageant dans une voie que plusieurs de ses adversaires parcoururent plus sûrement que lui. On doit donc lui savoir gré et de ses efforts et des résultats qu'ils procurèrent. Il ne laissa qu'un fils, Adrien-Maurice, marquis de Roquefeuil, tué à l'armée de Condé, à la tête du régiment de Médoc, dont il était colonel. Mais un grand nombre de ses parents servirent honorablement dans la marine, en même temps que lui. L'un d'eux, Charles-Balthasard, chevalier de Roquefeuil, capitaine de vaisseau avant 1789,

chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, émigra et fut fait prisonnier à Quiberon. La lettre qu'il écrivit à sa femme, la veille de sa mort, est un modèle de philosophie chrétienne; il n'y exhale pas une seule plainte sur son sort personnel, et ne s'y occupe que de ses deux enfants, dont l'un, M. Aymar de Roquefeuil, colonel démissionnaire du 40e, en 1830, vit retiré dans sa terre de Kergré, près Tréguier; et l'autre, Alexandre de Roquefeuil, est mort de la fièvre jaune, à la Martinique, en 1828. P. L...t.

ROSCELIN (1) (Jean) (2) est le chef de l'école philosophique des *Nominalistes*, qui s'est presque éteinte au XIIe siècle, pour renaître avec plus de hardiesse au XIVe, à la parole d'Occam, et faire place plus tard, par une conséquence logique, à l'école sensualiste dont Locke, Condillac et Destutt de Tracy ont été les maîtres. On sait où Roscelin a puisé les doctrines qui ont pesé sur sa vie; mais s'il n'en est pas l'inventeur, il en est l'organisateur, *nominalium sectæ non autor sed auctor*, comme on l'a dit très-justement (3) : c'est lui qui leur donna leur véritable caractère. Qu'on nous permette de retracer, le plus brièvement possible, l'histoire de l'idée qu'il a faite sienne, en y imprimant le sceau de son génie opiniâtre et persévérant : nous croyons utile, indispensable même, pour l'intelligence de notre notice, de remonter jusqu'à l'origine de cette idée, jusqu'à Platon et Aristote. Ces deux philosophes, dont les conceptions admirables ont fait faire de si grands progrès à la science, professaient sur les idées générales des opinions opposées. Selon Platon, ces idées existent réellement et en elles-mêmes, indépendamment des objets qui n'ont d'existence que par leur participation à la réalité des idées éternelles : elles sont à la chose elle-même ce que la partie est au tout, la qualité au sujet; elles sont, sinon séparées, du moins séparables des objets. Selon Aristote, les idées existent dans les objets; elles n'en sont séparables que par abstraction, et en dehors des objets, elles ne sont que de simples conceptions de l'esprit. Porphyre, commentant les *Catégories* d'Aristote, souleva la question de savoir si le genre et les espèces existaient par eux-mêmes, mais il ne la résolut point (4). Boëce, traducteur et commentateur de Porphyre, se saisit de la question et lui donna une double solution, dans le sens de Platon et dans celui d'Aristote; il examina, ce qui est hors de doute, si le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident étaient des abstractions, et il pencha tantôt pour Platon, tantôt pour le Peripatéticien, sans songer peut-être qu'il exposait les esprits débiles à confondre avec les cinq termes ci-dessus, simples abstractions de l'esprit, les idées générales de genre et d'espèce.

Raban-Maur, au IXe siècle, et Jean-le-Sophiste, au XIe, ou Jean Scot-Erigène, si l'on adopte l'opinion de M. B. Hauréau (*voir le paragraphe suivant*), professèrent que les genres et les espèces sont des conceptions de l'esprit et qu'ils n'ont de réalité que dans les êtres individuels, où l'esprit les recueille par voie d'abstraction et de comparaison. Roscelin, le premier, prétendit que les universaux n'étaient que de purs mots, *flatus vocis* : sa doctrine est une conséquence des théories péripatéticiennes, conséquence qu'Aristote aurait, sans doute, repoussée; mais ce n'en est pas moins par la voie des déductions logiques qu'il en est arrivé au *Nominalisme*, où commence réellement la philosophie scolastique.

Jean Roscelin est né en Bretagne au XIe siècle (1); il n'y a à cet égard aucun doute; mais on n'est pas encore fixé sur le nom du maître dont il suivit les enseignements, et, à vrai dire, tout porte à croire que ce nom est encore ignoré. Duboulay, citant une chronique anonyme dans son *Histoire de l'Université de Paris*, avance qu'un docteur nommé Jean, et qu'il distingue par le surnom de *Sophiste*, eut, entre autres sectateurs, Roscelin de Compiègne (2). On en a induit que celui-ci avait été son élève, et l'on s'est fondé surtout, pour faire triompher cette opinion, sur la similitude des doctrines émises par Jean le Sophiste et Roscelin. M. Barthé-

(1) Dans divers auteurs, le philosophe breton est aussi nommé *Ruzelin*, *Rousselin*, *Racelin*, ou *Rozelin*.

(2) L'honorable et savant M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, a bien voulu, à notre prière, revoir ce travail, et nous devons à ses remarques la rectification de quelques erreurs et omissions qui nous étaient échappées : nous offrons ici à M. Martin nos vifs et sincères remerciments.

(3) Le P. Caramuel Lobkowitz, dans son *Bernardus triumphans*.

(4) « Je ne rechercherai pas, dit Porphyre, si les genres et les espèces existent par eux-mêmes ou seulement dans l'intelligence, ni, dans le cas où ils existeraient par eux-mêmes, s'ils sont corporels ou incorporels, ni s'ils existent séparés des objets sensibles ou dans ces objets et en faisant partie. » (*Introduction aux Catégories d'Aristote*).

(1) On ne sait au juste dans quelle partie de la Bretagne est né Roscelin. M. Travers, l'historien de la cité de Nantes, le fait naître dans cette ville. Selon M. Huet (*voyez ce nom*), il serait au moins né dans ce diocèse. Voici une autre version assez singulière qui nous est fournie par une note manuscrite d'une écriture ancienne, que nous avons trouvée sur un exemplaire des œuvres d'Abélard (1616, in-4°), à la Bibliothèque de Rennes : « *Erat oriundus ex oppido de Comper prope Rhedones in Britannia minori.* » Les Bénédictins (*Histoire littéraire*, t. IX), font naître Roscelin en Basse-Bretagne. Nous n'avons à cet égard que des opinions hypothétiques, que nous exposons sans nous croire le droit de prononcer entre elles.

(2) « In dialecticâ hi potentes extitère sophistæ : Johannes qui eamdem artem sophisticam vocalem esse disseruit, Robertus Parisiensis, Roscelinus Compendiensis, Arnulphus Laudunensis : hi Joannis fuerunt sectatores. » (*Historia univ. Paris*, t. I, p. 443.) — Duboulay a pensé que le docteur désigné ici sous le nom de Jean pouvait être Jean le Sourd, né à Chartres, médecin de Henri Ier.

lemy Hauréau (*De la Philosophie scolastique*, p. 172), fait remarquer, non sans raison, que l'expression *sectatores*, employée par le chroniqueur, désignait, au moyen-âge, les disciples et les partisans d'une école philosophique, sans emporter nécessairement l'idée de leçons données et d'enseignements directement reçus. Il croit que Jean le Sophiste ne doit même pas être regardé comme le prédécesseur et le patron de Roscelin, et que cette dénomination appartiendrait à plus juste titre à Jean Scot-Érigène. M. Hauréau, allant plus loin, pense que le *Johannes* dont parle la chronique et dont elle a fait un philosophe éminent, sous le nom de Jean le Sophiste, ne serait autre que le célèbre Jean Scot lui-même. Rapprochant l'opinion de ce dernier sur la dialectique avec le bref exposé de la doctrine du prétendu Jean le Sophiste, il tente d'établir que les deux personnages n'en font qu'un, et les raisons qu'il donne à l'appui, sans être péremptoires, créent en faveur de son système de très-fortes probabilités. La question étant ainsi posée sans être complètement résolue, nous renvoyons nos lecteurs, pour de plus amples développements, à l'ouvrage ci-dessus cité.

Nourri dans les principes de l'école dont nous venons de faire connaître la doctrine, Roscelin dépassa bientôt ses prédécesseurs et se fit remarquer par une témérité d'opinion dont plusieurs illustres Bretons ont donné quelquefois de si malheureux et si éclatants exemples, et un attachement opiniâtre à son propre sens, qui ne s'arrêta même pas aux pieds du dogme. Successivement clerc de la cathédrale de Chartres et chanoine de Compiègne, il donna des leçons publiques de philosophie, auxquelles accoururent de nombreux auditeurs. « Il y avait lors, » dit un historien, un précepteur grandement » renommé en cette discipline qui s'appelait » Jean Rozelin, natif aussi de Bretaigne, qui » avait une grande réputation entre les estu- » diants. Pour lors Abélard l'alla ouyr et avait » été cet homme des premiers inventeurs de la » secte des Nominaux et des Réaux..... (1). » Roscelin eut, en effet, pour élèves ceux dont le nom devait briller avec le plus d'éclat dans les luttes de la scolastique, Odon de Cambray, Guillaume de Champeaux, et, disent certains écrivains, Abélard, alors âgé tout au plus de treize ans. Nous croyons que si ce dernier s'instruisit auprès de Roscelin, ce n'a été qu'en 1097 environ, c'est-à-dire plus de cinq ans après. Il s'est élevé entre les biographes une discussion à ce sujet. Quelques-uns ont pensé que Roscelin n'avait jamais été le maître d'Abélard : un texte de ce dernier semble mettre les probabilités du côté de l'opinion adverse. Quoi qu'il en soit, le procès n'est pas encore définitivement jugé (1); mais, ce qui n'est pas contesté, c'est que le chanoine de Compiègne attirait à ses leçons les hommes les plus savants de l'époque. Quelle était donc cette doctrine séduisante, dont la hardiesse était une séduction de plus? Nous allons essayer d'en rendre compte et d'en donner un aperçu d'autant plus difficile à faire, que Roscelin n'a laissé aucune œuvre, et qu'il faut demander à ceux mêmes qui l'ont combattu ses opinions et les raisonnements à l'aide desquels il voulait les faire triompher.

(1) D'Argentré, *Histoire de Bretaigne*, f° 186, édition de 1588.

(1) Nous croirons difficilement qu'en 1092, au plus tard, Roscelin ait donné des leçons à Abélard, alors trop jeune pour suivre un enseignement si élevé, et nous n'admettrons pas que le père de celui-ci l'ait envoyé, à cette époque, étudier la dialectique à l'école du philosophe de Compiègne. C'est cependant ce qu'avance M. Hauréau (op. cit., p. 267). Il est probable, toutefois, qu'à une époque quelconque, Abélard a été le disciple de Roscelin, vraisemblablement après le retour de ce dernier en France, en 1097. Aventin (*Annal. Boior.*, lib. VI), le dit positivement : son témoignage est confirmé par celui d'Othon de Freisingen, contemporain d'Abélard. (*De Gestis Frederici*, lib. I, cap. XLII). C'était l'opinion générale au XVIe siècle, ainsi que l'atteste le passage de d'Argentré, cité dans notre notice. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont cru pouvoir affirmer le contraire, se fondant sur ce qu'Abélard, citant ses maîtres dans son *Historia calamitatum*, ne fait aucune mention du célèbre Roscelin. Abélard, qui avait peut-être les meilleures raisons du monde, pour ne pas se vanter de leçons d'un philosophe alors considéré comme hérétique, paraît nous fournir la réponse à cette objection. Nous lisons dans ses *Œuvres inédites (liber definitionum et divisionum*, p. 471) : « *Fuit autem, memini, magistri nostri Ros tam insana sententia...* » Il expose une doctrine qui se rapporte tellement à celle de Roscelin, qu'il est impossible de douter que ROS. ne soit Roscelin lui-même. Celui-ci aurait donc été son maître, à moins cependant qu'il ne l'ait ainsi désigné que comme auteur d'une doctrine qu'il a adoptée en partie. Le conceptualisme d'Abélard n'est, en effet, qu'un nominalisme modifié. Bayle (*Dictionnaire historique*, article *Abélard*, et note z, édition de 1720, in-f°, t. I, p. 123), se prononce ouvertement pour l'affirmative, se réservant de donner les motifs de son opinion dans un article ultérieur sur Roscelin, article qu'il a omis ensuite. Salabert, prêtre du diocèse d'Agen, dans sa *Philosophia nominalium vindicata* (Paris, 1651, in-8°), et Joly, dans ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (Paris, 1752, in-f°, 1re part., p. 20), ont aussi examiné la question : le premier l'a résolue dans le sens de la négative, supposant qu'Abélard ne se serait pas permis d'accabler d'invectives son ancien maître, et que la façon outrageante dont il l'a traité était incompatible avec la reconnaissance qui l'aurait lié à Roscelin. Joly fait observer avec raison qu'Abélard n'a pas ménagé davantage saint Bernard, saint Norbert, Guillaume de Champeaux et Anselme de Laon. Il ajoute qu'il ne peut se ranger au sentiment d'Othon de Freisingen, prétendant que Roscelin aurait été le premier maître d'Abélard : l'extrême jeunesse de celui-ci, retenu en Bretagne, dans la maison paternelle, à l'époque où Roscelin professait à Compiègne, est une fin de non-recevoir suffisante contre cette opinion. M. et Mme Guizot, dans l'essai historique qui précède leur édition des *Lettres d'Abélard* (1854, in-12, p. XIII), expriment l'opinion qu'Abélard n'a jamais eu de rapports personnels avec Roscelin, et qu'il reçut les leçons, non d'un maître particulier, mais de son temps. Quant à nous, nous ne voudrions pas affirmer qu'Abélard a reçu les leçons de Roscelin; mais, si le fait est vrai, nous croyons fermement qu'il n'a pu se produire qu'en 1097 ou 1098 au plus tôt : c'est ce qui nous paraît résulter, en dernière analyse, des nombreux documents que nous avons eus à notre disposition.

Saint Anselme de Cantorbéry *(De Fide Trinitatis sive Incarnationis Verbi contra blasphemias Roscellini)*, s'élevant contre les hérétiques en dialectique, reproche à Roscelin de ne rien admettre de ce que les sens ne nous font pas voir, et de regarder comme des mots les genres et les espèces. Roscelin admettait l'existence des corps colorés, mais niait celle de la couleur; il n'y avait pour lui de réalité que dans les individus; tout ce qui n'était pas l'individu lui-même n'existait pas: parce que la nature ne nous montre pas, par exemple, l'*arbre* en général, il n'aurait fallu croire qu'à l'existence d'individus séparés, et non pas d'un être abstrait et typique appelé l'*arbre*. Comme on le voit, il n'y a pas loin de ces doctrines à celles des empiriques et des sensualistes. Roscelin, sans doute, n'en prévoyait pas les conséquences; mais l'esprit humain livré à ses propres inspirations, lorsqu'il saisit le germe d'une idée, quelque hardie qu'elle soit, aime à la développer et à la compléter; se laissant glisser sur la pente rapide des déductions que cette idée lui fournit, il ne veut ou ne peut plus s'arrêter, et s'aperçoit trop tard, après une longue suite de générations de philosophes, que la logique rigoureuse et impitoyable le condamne à se nier lui-même ou à se méconnaître, à s'abaisser au niveau de la brute ou à s'élever au-dessus de l'infini.

Roscelin alla plus loin : il nia la réalité des parties d'un corps (1) : « Dire qu'une partie d'une » chose, prétend-il, est aussi réelle que cette » chose, c'est dire qu'elle fait partie d'elle-même; car une chose n'est ce qu'elle est qu'avec ses parties.—La partie d'un tout devrait » précéder ce tout, car les composants doivent » précéder le composé; mais la partie d'un tout » fait partie de ce tout lui-même : donc la partie devrait se précéder elle-même. » Ce raisonnement pèche évidemment, et l'esprit conçoit sans peine l'existence *réelle* des parties d'une chose en dehors de cette chose elle-même. Le philosophe breton ne s'arrêta pas dans cette voie : comme nous l'avons dit plus haut, il sacrifia le dogme aux hardiesses de sa doctrine, et voulut soumettre les mystères de la religion divine à l'épreuve de la logique et du raisonnement humains. A ses yeux, l'unité qui n'était pas celle de l'individu n'était qu'un pur mot : examinant donc le dogme de la Sainte-Trinité, il crut que sa doctrine philosophique lui ordonnait de le nier, et il le nia en raisonnant ainsi : « Il n'existe qu'un Dieu et une per» sonne où il existe trois dieux; la première hy» pothèse est inadmissible, puisque la personne » seule de Jésus-Christ s'est incarnée, il y a » donc trois dieux.

Roscelin ne professa pas impunément de pareilles hérésies. Renaud, archevêque de Reims, convoqua un concile qui se réunit à Soissons en 1092 ou 1093 (1). Le philosophe nominaliste mis à même d'expliquer, ou, pour mieux dire, de rétracter sa doctrine, essaya de se mettre à l'abri de quelques noms orthodoxes, et prétendit que ses idées étaient celles de Lanfranc et de saint Anselme, alors abbé du Bec. Ce dernier protesta hautement contre l'usage qu'on faisait de son nom; dans une lettre à son disciple Foulque, évêque de Beauvais, il assura que Lanfranc n'avait rien écrit de semblable: « Pour moi, dit-il, je proteste à la face de l'univers que je crois de cœur et confesse de bouche la foi contenue dans le symbole des apôtres, de Nicée et de saint Athanase; j'anathématise en particulier les blasphèmes de Roscelin (2). » Celui-ci, quoiqu'à bout d'arguments, ne voulait d'abord rien rétracter; mais, craignant d'être déchiré par le peuple et cédant seulement à cette crainte, comme saint Anselme le lui reprocha plus tard, il désavoua ses hérésies, que le concile condamna. Forcé de quitter la France, il chercha un refuge en Angleterre, où il déclara persister

(1) Voir *Abelardi opera*, 1616, in 4°, epist. XXIII, p. 334, et *Œuvres inédites d'Abélard*, p. 491 : « Aussi faux dialec» titien que faux chrétien, dit Abélard dans le premier de » ces ouvrages, il prétend qu'aucune chose n'a de par» ties, et repousse ainsi impudemment la divine Ecriture : » car de là, lorsque l'Ecriture dit que Notre-Seigneur man» gea la moitié d'un poisson, il devrait dire qu'il s'agit de » la moitié du mot *poisson*, et non de la chose elle-même. » Ici Abélard exagère la doctrine de Roscelin, qui n'a jamais prétendu qu'aucune chose n'avait de parties, mais que les parties d'un corps n'avaient pas d'existence *réelle*, ce qui est sans doute faux, mais ce qui est moins absurde que ce qu'Abélard lui fait dire.

(1) M. Hauréau semble dire que le concile s'est réuni à Reims; c'est évidemment une erreur. Nous ne pensons pas non plus, comme l'avance le même auteur, que Roscelin ait été de nouveau condamné, en 1094, dans un autre concile rassemblé par le roi Philippe pour célébrer son mariage avec Bertrade (18 septembre 1094). Les actes de ce concile ne font nullement mention de Roscelin : serait-ce donc une seconde erreur de la part de M. Hauréau?

(2) Voici les termes exacts de la lettre de saint Anselme à Foulque : « J'apprends, ce que je ne pouvais me déci» der à croire, que le clerc Roscelin prétend qu'il y a en » Dieu trois personnes... comme seraient trois anges, mais » avec une volonté et une puissance unique, ou qu'alors » le Père et le Fils se sont incarnés... Il affirme que le vé» nérable archevêque Lanfranc et moi, nous partageons » cette opinion... La vie de Lanfranc, connue de beaucoup » de personnes pieuses et instruites, repousse un pareil » crime; quant à moi, je veux que tous les hommes con» naissent ma pensée entière; j'adhère pleinement à tout » ce que nous confessons dans le symbole, quand nous » disons : *Credo in Deum patrem omnipotentem creatorem* » *cœli et terræ*, et *Credo in Deum patrem omnipotentem* » *factorem cœli et terræ*, et *Quicumque vult salvus esse*, » *ante omnia opus est ut teneat catholicam fidem*, etc.... » Pour dire plus encore : que quiconque voudra nier quel» qu'une de ces règles et spécialement acceptera pour » vérité les blasphèmes de Roscelin, ange ou homme, » qu'il soit anathème, et pendant tout le temps qu'il » persistera dans cette erreur, qu'il soit anathème.... » (*S. Anselmi oper.*, éd. de 1630, in-f°, lib. II, ep. XLI, p. 46.) — Dans son *Traité de l'Incarnation du Verbe*, saint Anselme formule ainsi l'erreur de Roscelin : « S'il y a en » Dieu trois personnes qui ne soient qu'une seule chose » et que ce ne sont pas trois choses séparées comme trois » anges ou trois âmes, s'il n'y a qu'une puissance et » qu'une volonté, le Père et le Saint-Esprit se sont donc » incarnés avec le Fils. » (*Op. cit.*, p. 80.)

dans ses opinions ; c'est alors qu'indigné d'une telle conduite et sollicité par ses ouailles, saint Anselme, passé de l'abbaye du Bec à l'archevêché de Cantorbéry, publia contre lui son beau *Traité de l'Incarnation du Verbe*. Roscelin, de plus, attaqua violemment le clergé anglais. Malheureusement alors, les mœurs des prêtres n'étaient pas toujours irréprochables : plusieurs d'entre eux avaient des femmes ou des concubines, et les enfants nés de ces unions sacriléges envahissaient les bénéfices en héritant de leurs pères. Roscelin soutint d'abord que les enfants des prêtres étant hors la loi, d'après l'opinion de beaucoup de théologiens, il était injuste de les préférer pour les charges d'église à ceux qui étaient d'une origine irréprochable, puisque le baptême, qui effaçait leurs péchés, ne détruisait pas leur condition; enfin, qu'en les recevant dans les ordres, on encourageait les vices des prêtres élevés aux dignités ecclésiastiques. Cette attaque souleva une violente discussion dans laquelle Thibaut d'Etampes, Français établi à Oxford, publia la défense du clergé anglais. Roscelin avait peut-être raison ; car le concile de Clermont décida qu'il faudrait des dispenses aux enfants des prêtres pour entrer dans le sacerdoce. Dans cette lutte, l'exilé chargea d'invectives le grand et saint archevêque de Cantorbéry, dont les amis agirent auprès de Guillaume-le-Roux, qui, pour venger saint Anselme, chassa Roscelin de son royaume. Celui-ci, dont la vie avait couru des dangers, revint en France vers 1097, et se remit à la discrétion de ses supérieurs, qui lui imposèrent une pénitence canonique très-sévère et le privèrent pendant quelque temps de la possession de son bénéfice. Le bienheureux Yves de Chartres, auquel, à son retour, il avait demandé une place dans son église, en se plaignant de ce qu'on l'avait exilé pour donner à d'autres le canonicat dont il était pourvu, lui répondit que, tout en reconnaissant qu'on l'avait dépouillé injustement, il ne pouvait accéder à ses désirs, parce qu'il se rendrait suspect lui-même ; que son arrivée à Chartres causerait de graves désordres, et qu'on pourrait le lapider. Ce vénérable évêque lui reproche d'avoir persisté, après sa condamnation, dans ses doctrines hérétiques, et lui insinue qu'une charge lui sera donnée, s'il fait une rétractation complète (1). Les auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. IX, p. 362) croient que Roscelin, rompant avec ses anciennes erreurs, se convertit et mourut, en 1107, chanoine de Saint-Martin de Tours; il aurait même, comme missionnaire en Aquitaine, rendu de grands services à la foi. Mabillon s'est demandé si Roscelin, issu d'une famille noble, qui succéda, en 1106, à Arnould dans la dignité d'abbé de Sainte-Colombe, n'était pas le même que l'adversaire de saint Anselme : c'est peu probable ; car il faudrait supposer que Roscelin ne mourut qu'en 1139. Nous croyons qu'il rétracta complétement ses doctrines : quoiqu'il ait été accusé d'avoir écrit contre le missionnaire Robert d'Arbrisselles un libelle injurieux, *contumacem epistolam* (1), nous avons toutes raisons de penser qu'à l'époque où il attaqua le livre d'Abélard, *de Trinitate*, il était rentré dans le sein de l'orthodoxie catholique. Quant à la date de sa mort, nous partageons l'opinion de M. Cousin, et nous la reportons après 1121 : c'est dans cette dernière année qu'il dénonça à l'évêque de Paris l'ouvrage dont nous venons de parler, et qu'Abélard, qui avait aussi de grands désordres à se reprocher et dont le livre fut condamné par un concile, riposta par une lettre sanglante où, sans se défendre lui-même, il rappela toute la vie de Roscelin, les hérésies, les tergiversations et presque les crimes du chanoine de Compiègne qu'il ne craignit pas de désigner ainsi : *inflatus catholicæ fidei hostis antiquus* (2).

C'est la dernière fois que le nom de Roscelin fut, de son vivant, mêlé aux luttes de la scolastique. Au moment de la mort de son organisateur, le nominalisme s'était modifié ; mais la scolastique était fondée, et la science des choses divines, la théologie, devait sa gloire, sa vie et sa force à un mouvement des esprits suscité par cette doctrine, qui, rallumée au XIVe siècle et développée au XVIIIe, produisit, en s'éloignant de Dieu, le sensualisme et la négation de l'infini. M. Cousin fait cependant à Roscelin l'honneur de deux principes dont la science moderne a su, prétend-il, tirer parti : Il ne faut pas réaliser des abstractions. — La puissance de l'esprit humain et le secret de son développement sont en partie dans le langage.

Voilà la vie de Roscelin : on a voulu, de nos jours, en faire un martyr du rationalisme, une victime des persécutions et de l'intolérance de l'Eglise. Dans un ouvrage que nous avons souvent cité, et que l'Académie des sciences morales et politiques a cru devoir couronner, M. Hau-

(1) *Yvo. Carnot. Epist. VII.* Il résulte même de cette lettre que les mœurs de Roscelin n'étaient pas irréprochables, et que, de ce côté, il avait aussi des réformes à opérer : les déréglements du cœur avaient, comme il arrive souvent, marché de front avec ceux de l'esprit.

(1) On a cru que Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroy, abbé de Vendôme, étaient les auteurs de ce libelle, ou du moins qu'il avait paru sous leur nom : on sait maintenant que les lettres écrites par ces vénérables prêtres ne renferment que des avis charitables à Robert d'Arbrisselles sur les bruits que sa conduite faisait naître. Roscelin, au contraire, si l'on en croit Abélard, aurait indignement calomnié ce missionnaire, *ausus est confingere* (voir *Histoire littéraire*, t. IX, et *Abelardi op.* Paris, 1616, in-4°, p. 341).

(2) La lettre d'Abélard, suivant Geoffroy d'Amboise, éditeur de ses œuvres (Paris, 1616), aurait été adressée à *Gaufridus* (G), Geoffroy, évêque de Paris. Il y a erreur de nom ; car Geoffroy mourut en 1092. Suivant le *Gallia christiana*, ce serait Gilbert qui occupa le siége de 1109 à 1123. — Voir à ce sujet, *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle*, par Joly, 1re part., p. 20.

réau s'est chargé de la réhabilitation du philosophe breton, et n'a réussi, à notre avis, qu'à nous démontrer une fois de plus que la raison orgueilleuse et rebelle, pour laquelle il revendique puissance et autorité, sera toujours l'ennemie de la vérité. Sous sa plume indulgente, les doctrines de Roscelin se transforment et se montrent sous le jour le plus favorable : prenant parti pour l'hérésiarque contre l'Eglise qui le condamne, il essaie de prouver qu'en renouvelant les erreurs de Sabellius, il avait suivi les traces des Pères les mieux autorisés, et que, par conséquent, il était parfaitement dans son droit. « ..... L'Eglise, ajoute M. Hauréau, ne » pouvait lui répondre que par des équivoques, » comme elle avait répondu à Sabellius. Elle » préféra l'excommunier (page 190). » Cette appréciation hétérodoxe est l'aveu d'une complète ignorance de l'esprit de l'Eglise, qui, bien qu'elle puise une force immense dans le sentiment de son infaillibilité, ne se croit pas cependant dispensée d'examiner avec soin et d'agir avec prudence. Nous protestons donc hautement contre l'appréciation erronée de M. Hauréau.

Nous avons été justement sévère pour Roscelin : nous n'en rendons pas moins hommage à ses puissantes facultés, à son intelligence supérieure, qu'il aurait pu employer utilement, et qui le conduisirent jusqu'à l'erreur. Il reste encore de toute cette vie agitée un grand enseignement pour tous ceux qui n'ont foi qu'en la raison humaine, et qui, ne voulant pas la borner au rôle qui lui est assigné, ne craignent pas de prononcer, en face de la raison éternelle, ce mot du premier des rebelles : *Non serviam*.... Et cependant, seulement depuis dix-huit siècles, que de folies, que d'erreurs, que de rétractations, que d'aveux arrachés par la force de la vérité, que de leçons! N'y a-t-il pas dans tout cela de quoi dissiper d'épaisses ténèbres, briser le plus opiniâtre orgueil, et rappeler la philosophie à ses vraies limites, à ses devoirs? Il lui restera encore une mission glorieuse à remplir, la mission de conduire l'homme à confesser son néant et de le forcer, en dévoilant à demi la majesté éternelle et immuable du Créateur, à reconnaître qu'il n'est rien et ne sait rien que par Dieu, et qu'il lui doit tout : elle lui dira qu'il existe nécessairement un ensemble de vérités certaines qu'il lui est indispensable de s'assimiler, et que la raison humaine réduite à ses propres forces est impuissante à lui révéler. En un mot, le rôle de la philosophie est de mener la créature au Créateur, l'homme à Dieu : c'est le but auquel elle doit tendre de bonne foi et de toute l'énergie de sa volonté; elle reconnaîtra que les promesses divines ne sont pas vaines, et que celles-ci surtout s'adressent à elle : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris. Pax hominibus bonæ voluntatis.*— Que l'exemple du philosophe dont nous venons de raconter la vie et d'analyser les doctrines serve donc à ses successeurs! Que, réunis sincèrement et invinciblement autour de l'autel de la Vérité, ils la soutiennent dans sa lutte contre les passions et l'erreur, afin d'acquérir le droit de participer à son éternel triomphe. F. S-ln-r.

Documents à consulter.—*Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 356 et suiv. — Cousin, Introduction aux *Œuvres inédites d'Abélard*.— *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, articles *Nominalisme* et *Roscelin*, par M. Bouchitté.—*Manuel de l'histoire de la Philosophie*, par Tennemann.—*Biographie universelle*, article *Roscelin*, par M. de Caraman, t. LXXI.— *Biographie bretonne*, article *Abélard*, par M. P. Levot, t. I, p. 1.—*De la Philosophie scolastique* (1850, in-8°), par M. Barthélemy Hauréau, t. 1, p. 171 et s.—*Etudes sur la Philosophie au moyen-âge* (1840-42, in-8°), par M. Xavier Rousselot, t. 1, p. 327 et s.—*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par M. Rochbacher, t. XIV, p. 468. — *Histoire de l'Eglise catholique*, par M. Béraud-Bercastel, t. VII, p. 211. — *Opera Abelardi* (Parisiis, 1616, in-4°), p. 334, 1141 et 1147.—*Sancti Anselmi Opera* (Lyon, 1630, in-fol). —*Lycée armoricain*, t. XIII, p. 377. — *Histoire de Nantes*, par Travers, t. I, p. 273.
F. S-ln-r.

ROSILY-MESROS (François-Etienne, comte de), — fils d'un chef d'escadre, commandant de la marine, à Brest, naquit en cette ville le 13 janvier 1748. Entré dans la marine, à l'âge de quatorze ans, à la suite des plus brillants examens, il fit, de 1762 à 1769, diverses campagnes à Rio-Janeiro, à Saint-Domingue et aux Antilles. Nommé enseigne au mois de février 1770, il s'embarqua sur le vaisseau l'*Aberwrack*, que commandait Kerguelen, avec lequel il fit une campagne sur les côtes de France. Il suivit encore cet officier, d'abord sur le *Berrier*, ensuite sur la frégate la *Fortune*, destinée à faire le tour du monde. Ce fut dans cette campagne qu'arriva l'incident qui a fait peser sur Kerguelen l'accusation d'avoir abandonné une de ses embarcations sur des côtes désertes. Rosily faillit en être victime. Expédié, le 13 août 1772, avec une chaloupe de la *Fortune* et quelques hommes de son équipage, pour faire la reconnaissance et le relèvement d'une terre en vue, et que l'on croyait faire partie du continent austral, il fut cruellement désappointé lorsque, voulant rejoindre la frégate à son mouillage, il ne la trouva plus! Il ne dut son salut qu'à la rencontre fortuite de la flûte le *Gros-Ventre*, qui naviguait de conserve avec la *Fortune*, sous les ordres de M. de Saint-Allouarn. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si les accusations qui pesèrent sur Kerguelen (*voyez ce nom*, t. Ier, p. 17), furent fondées, et si le jugement rendu plus tard contre lui fut équitable. Nous nous bornerons à mentionner les faits, tout en faisant observer

que, s'il est vrai, comme l'a dit M. Hennequin (*Biog. mar.*, t. Ier, p. 83), que Rosily sollicita de servir de nouveau sous les ordres de Kerguelen, cette démarche serait la meilleure justification de ce dernier. Quoi qu'il en soit, Rosily continua de naviguer sur le *Gros-Ventre*, et, durant les huit mois qu'il y fut embarqué, il toucha à la Nouvelle-Hollande, à Timor, à Batavia et à l'Ile-de-France. Pendant la relâche du *Gros-Ventre* à Timor, il visita cette île avec assez de soin pour que son exploration lui fournît le sujet d'un mémoire qu'il soumit à l'Académie royale de la marine, sur la température, l'agriculture, le commerce, l'industrie et les mœurs guerrières des Timoriens. Ce mémoire, très-précis, se termine par la nomenclature, avec traduction en français, des termes timoriens les plus usuels.

Débarqué à Brest en 1773, Rosily obtint de rejoindre Kerguelen, parti lui-même dans l'intervalle, pour faire une nouvelle expédition aux terres australes et pour chercher la chaloupe de la *Fortune*. Après une campagne de quatorze mois sur la corvette l'*Ambition*, dont il eut le commandement, Rosily visita les principaux ports de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Il rapporta de ce voyage plusieurs objets utiles à la marine, tels que des pompes à chaînes, deux armements complets de vaisseau ou de frégate et des poulies de nouveau modèle, fabriquées au moyen d'une machine qui, depuis, a été établie au port de Lorient. Ses observations portèrent aussi sur le gréement des bâtiments de guerre et sur le mode de commettage de leurs cordages. Pendant toute la durée de ce voyage, il entretint avec M. de Sartines une correspondance qui lui valut les éloges de ce ministre.

Promu lieutenant de vaisseau au mois de février 1778, et nommé au commandement du lougre le *Coureur*, armé de huit pierriers de deux livres, montés sur affûts, il prit part, le 17 juin suivant, au mémorable combat de la *Belle-Poule* contre la frégate anglaise l'*Aréthuse* et le cutter l'*Alerte*, armé de quatorze canons de 6. Rosily, malgré l'infériorité de ses forces, n'hésita pas à attaquer ce dernier bâtiment, et, après deux heures d'un vigoureux combat, il parvint à l'aborder. Cet abordage ne lui donna malheureusement pas la faculté de faire sauter sur l'*Alerte* les hommes valides de son équipage. Entièrement désemparé, et coulant bas, le *Coureur* fut obligé de se rendre. Rosily, en contraignant l'ennemi à diviser ses forces, sauva la *Belle-Poule*, qui eût infailliblement succombé, s'il lui eût fallu tenir tête à ses deux adversaires. Quant à lui, il fut à peine sur le pont de l'*Alerte*, que là, comme pendant tout le temps de sa captivité en Angleterre, il ne cessa de protester contre l'illégalité de sa capture avant toute déclaration de guerre.

Décoré, pour sa belle conduite, de la croix de Saint-Louis, il séjourna vingt mois en Angleterre, et, peu après son retour en France, il fut nommé (février 1780) au commandement de la frégate la *Lively*. Embarqué, l'année suivante, comme lieutenant en pied sur le vaisseau le *Fendant*, qui escortait un convoi dans l'Inde, il fut, à son arrivée à l'Ile-de-France, nommé au commandement de la frégate la *Cléopâtre*, à laquelle Suffren confia, lorsqu'elle l'eut rejoint, le poste périlleux d'éclaireur de l'escadre, poste qu'elle conserva jusqu'à la fin de la guerre.

Revenu en France à la paix, et promu au grade de capitaine de vaisseau, Rosily, qui ne pouvait rester inactif, sollicita et obtint le commandement de la frégate la *Vénus*, sur laquelle il fut chargé de remplir, dans les mers de l'Inde et de la Chine, plusieurs missions commerciales et politiques fort importantes, et de rectifier en même temps plusieurs cartes du *Neptune-Oriental*, où, pendant la guerre, on avait reconnu de graves erreurs. Pendant les sept années que dura cette laborieuse expédition, Rosily recueillit les précieux matériaux de l'ouvrage publié sous le titre de *Supplément au Neptune de l'Inde*. Là ne s'étaient pas bornés ses travaux; il avait consigné dans un certain nombre de mémoires, malheureusement restés inédits, des remarques intéressantes sur les productions, le commerce et les mœurs des peuples de l'Inde. Il était de retour à l'Ile-de-France en 1790, lorsqu'eut lieu l'assassinat de M. le comte de Mac-Némara. Appelé à le remplacer dans le commandement de la station de l'Inde, Rosily eut à déployer une grande énergie pour rétablir l'ordre dans la colonie et maintenir la subordination parmi les équipages de la station. Sa modération et sa fermeté nous empêchèrent de perdre la colonie. Remplacé par M. de Saint-Félix, il revint en France au mois d'octobre 1791.

Quinze mois plus tard, Rosily fut élevé au grade de contre-amiral, et chargé d'une inspection des côtes depuis Saint-Malo jusqu'à Anvers. Cette inspection terminée, il fut nommé aux fonctions de commandant des armes au port de Rochefort, et il les exerça jusqu'au mois de juillet suivant, époque où il fut destitué comme noble. Il se retira alors à Versailles, où il s'occupa exclusivement du classement des documents hydrographiques qu'il avait recueillis dans ses divers voyages. Réintégré peu de temps après, il fut chargé par le comité de salut public de rédiger définitivement les cartes et plans qu'il avait levés dans les mers de l'Inde et de la Chine. Sa nomination aux fonctions de directeur général du dépôt de la marine fut la récompense de ce travail (22 août 1795).

Au mois de juillet de l'année suivante, le Directoire le nomma vice-amiral, et le chargea successivement de diverses missions importantes. L'une d'elles, qui lui fut confiée le 20 jan-

vier 1797, lui prescrivit de rechercher, conjointement avec l'ingénieur Forfait et le commissaire principal David, les moyens de créer une marine et d'en assurer le développement dans les neuf départements réunis à la France par la loi du 9 vendémiaire an IV. Les commissaires, dont la mission était illimitée, se livrèrent à un travail immense. Le port d'Anvers, situé sur l'Escaut, à quinze lieues environ de la mer, fut soigneusement sondé. Les passes, les courants, les bancs, l'action des vents et des marées, ils étudièrent tout attentivement. La défense du port et de ses abords n'éveilla pas moins leur sollicitude. Ils indiquèrent les mesures nécessaires, soit pour le mettre à l'abri de toute insulte, soit pour en maintenir la libre communication avec la mer. L'assiette et la distribution des cales, des quais, des magasins, de tous les ouvrages enfin qui assurent le service d'un arsenal, furent l'objet de leurs investigations, ainsi que les moyens d'approvisionnement que le pays pouvait offrir aux constructions navales, le mode et les ressources du recrutement maritime, les bases d'un système administratif et militaire complet, etc. C'est en grande partie dans ce travail, auquel les commissaires se livrèrent séparément, en raison de leurs aptitudes spéciales, mais qu'ils discutèrent et rédigèrent en commun, que le Directoire, le Consulat et l'Empire puisèrent successivement les moyens de créer le port d'Anvers et de l'élever à un point de splendeur qui détermina les Anglais à en exiger l'anéantissement en 1814. Des missions semblables à Gênes, à la Spezzia, à Boulogne; des inspections des côtes de France depuis Rochefort jusqu'à Amsterdam, avec les généraux Marescot et Songis; des instructions nautiques sur la campagne d'Egypte et les autres expéditions maritimes, tels furent les sujets qui, pendant dix ans, absorbèrent Rosily.

En 1805, Napoléon, par un décret du 1er novembre, daté du quartier général de Braunau, lui conféra, avec le titre d'amiral, le commandement de la flotte franco-espagnole, forte de trente-trois vaisseaux de ligne, et ayant pour mission d'entrer dans la Méditerranée, de rallier les vaisseaux de Carthagène, de se porter sur Naples, de débarquer des troupes sur un point quelconque de ce royaume, d'attendre dans ces parages un convoi que les Anglais devaient envoyer à Malte, puis enfin de rentrer à Toulon. Rosily, qui, d'après des ordres antérieurs, était parti de Paris le 17 septembre, n'arriva, malgré sa diligence, que le lendemain du combat de Trafalgar (22 octobre 1805). Ce qu'il put rallier des débris de la flotte, dans la baie de Cadix, se borna à cinq vaisseaux et une frégate français et quelques vaisseaux espagnols, tous presque désemparés. L'arsenal de Cadix étant obligé de partager ses faibles ressources entre les vaisseaux français et espagnols, il en résulta, dans la réparation des avaries, des lenteurs telles que, pendant toute l'année 1806 et la suivante, Rosily ne put faire aucun mouvement, bloqué qu'il était d'ailleurs par une escadre anglaise dont la force augmentait à mesure que les réparations avançaient. Le 20 octobre 1807, il était prêt à reprendre la mer; mais, à cette époque, dix et quelquefois quatorze vaisseaux anglais se trouvaient à l'ouverture de la baie. Cette croisière s'était encore renforcée, lorsque cinq vaisseaux espagnols et une frégate, commandés par le chef d'escadre Apodaca, se rangèrent, au mois de février 1808, sous les ordres de Rosily, qui se trouva ainsi à la tête de dix vaisseaux et deux frégates. Des renforts venus de Gibraltar ne laissant aucun doute sur le projet qu'avaient les Anglais d'attaquer tout à la fois la ville de Cadix et l'armée combinée, Rosily, dans la vue de repousser cette double agression, travaillait à faire embosser ses vaisseaux sous les forts San-Luis et de Matagorda, ainsi que sous le château de Puntalès, lorsqu'éclata, le 27 mai 1808, à Cadix, une insurrection qui se propagea bientôt dans toute la Péninsule. Le 30, un député des insurgés vint à bord du *Héros*, vaisseau monté par Rosily, et lui demanda qu'il laissât la division espagnole se séparer de lui. L'amiral, ignorant la rupture des relations amicales entre la France et l'Espagne, et n'ayant d'ailleurs aucun ordre d'agir hostilement contre nos alliés, accéda à cette demande, et quitta lui-même sa position pour s'avancer dans l'est de la baie. Bientôt après, le commandant anglais eut avec la ville de fréquentes communications, et Rosily eut deux ennemis à combattre. Des canons et des mortiers furent transportés au Trocadéro et à la pointe de la Cantara; les batteries espagnoles firent leurs dispositions d'attaque, et cinq vaisseaux anglais mouillèrent près des Puercos. Rosily voulut profiter de la grande marée du 6 juin pour entrer dans la baie de la Caraca, non, comme on l'a prétendu, afin de s'emparer de l'arsenal situé au fond de cette baie, mais seulement pour s'y retrancher, ce qui ne put avoir lieu, le vent, devenu fort et contraire, ayant obligé les vaisseaux français à mouiller. La seule ressource qui restât à Rosily lui fut donc enlevée. Les Espagnols coulèrent le lendemain dans la passe deux forts navires qui ne laissèrent de passage qu'aux embarcations. Obligés de conserver cette fâcheuse position, les vaisseaux français s'y embossèrent. Le 9, le capitaine-général Morla informa Rosily du soulèvement général de l'Espagne, et le somma de livrer sa division. L'amiral français s'y refusa, ajoutant que, s'il était attaqué, il se défendrait. Pendant ces pourparlers, vingt-cinq canonnières et douze bombardes espagnoles se portaient dans le sud-ouest des vaisseaux français, tandis que vingt-et-une autres canonnières, sorties de la Caraca avec deux bombar-

des qui restèrent dans le canal, se dirigeaient dans le nord-est. Durant cette journée et la suivante, les vaisseaux français eurent à supporter le feu continu des vaisseaux espagnols, de quarante-six canonnières, de quatorze bombardes et de douze batteries de terre armées d'environ cent vingt canons et soixante mortiers. Si l'on excepte la flottille du sud-ouest, la division française luttait avec les plus grands désavantages contre les forts et batteries, éloignés de mille à mille cinq cents toises, et épaulés à des retranchements fort épais. Une nouvelle sommation de se rendre, faite, le 10, à Rosily, obtint la même réponse que la veille. Jaloux pourtant d'arrêter l'effusion du sang, il proposa de débarquer ses canons et de sortir sans pavillon, pourvu que les Anglais s'engageassent à ne pas le poursuivre pendant les quatre premiers jours qui suivraient son départ. Bien que le capitaine-général eût adressé ces propositions à la junte suprême, le feu n'en continua pas moins. La perte de la division française devenait certaine et imminente; aimant mieux alors succomber en combattant que d'être écrasé par un ennemi en quelque sorte invisible, Rosily ordonna à tous ses capitaines de se tenir prêts à appareiller pour aller combattre l'escadre d'Apodaca; mais celui-ci, dans la prévision de cette tentative, avait fait couler, pendant la nuit précédente, plusieurs bâtiments dans la partie du chenal qui le séparait de la division française. Le projet de Rosily, contrarié d'ailleurs par le vent, ne put donc réussir. Les Espagnols employèrent les trois jours suivants à réparer leurs batteries, à faire mouiller en rade onze nouvelles canonnières, et à établir une estacade dans le chenal de sortie, à l'endroit où les bâtiments avaient été coulés. On était au 14 juin. Désespérant alors de voir arriver le corps d'armée du général Dupont, attendu à Xérès du 6 au 7, Rosily, qui s'était approché de la Caraca, afin d'être plus à portée de seconder les opérations de l'armée de terre, ne dut plus penser qu'à prévenir une destruction totale et sans fruit de sa division. Les cinq vaisseaux et la frégate amenèrent donc leur pavillon à sept heures du soir, après la troisième sommation faite par Morla. Rosily et son état-major seulement obtinrent de revenir en France.

Napoléon lui tint compte de la position difficile dans laquelle il s'était trouvé placé; il lui offrit même, a-t-on dit, le ministère de la marine, que Rosily aurait refusé, comme il l'avait refusé sous le Directoire. En 1811, il le nomma président du conseil des constructions navales, et en 1813, il le chargea, concurremment avec MM. Tarbé et Beautemps-Beaupré, de déterminer l'emplacement de l'arsenal maritime projeté à l'embouchure de l'Elbe. Rosily, qui, à son retour, avait repris ses fonctions de directeur-général du dépôt de la marine, les exerça jusqu'en 1826; son grand âge le détermina alors à demander d'être remplacé par le contre-amiral Rossel. Il mourut à Paris le 12 janvier 1832.

On doit au vice-amiral Rosily : I. *Supplément au Neptune de l'Inde* (douze cartes). Paris, dépôt de la marine, grand in-fol. — II. *Instruction nautique sur la côte de la Guiane*. Paris, imprimerie impér., 1808, in-4°; 2e édition, avec des additions. Paris, imprim. roy., 1817, in-8°. — III. *Instruction pour aller chercher la barre de Bayonne et entrer dans la rivière, ou pour relâcher dans les environs*; Paris, imprim. roy., 1815, in-8°; 2e édit., 1837, in-8°. — IV. *Livre des signaux de nuit et de brume*. Paris, imprim. roy., 1821, in-4°. M. Rossel a coopéré aux trois derniers de ces ouvrages, et il y a même pris la plus grande part. Rosily avait fait aussi un projet de télégraphe remarquable par la simplicité de son mécanisme. C'est à lui qu'est due l'organisation définitive, en 1814, du corps des ingénieurs hydrographes, qui ont exécuté, à sa demande, la reconnaissance de toutes les côtes de France, publiée en 5 vol. in-fol., sous le titre de *Pilote français*. Il était membre de l'ancienne Académie de la marine, de l'Académie des sciences de l'Institut, du bureau des longitudes, et grand-croix des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de l'ordre danois de Danebrog. P. L...t.

ROSMADEC, — ancienne maison de chevalerie, de la paroisse de Telgruc, diocèse de Cornouaille, dans laquelle se fondirent, à la fin du XIVe siècle, la branche aînée des seigneurs de Tyvarlen et de Ponteroix, et au XVIe siècle, la famille des seigneurs de la Chapelle-Molac, près Rochefort, au pays de Vannes. La terre de la Hunaudaie appartenait aussi à cette maison, lorsque ces domaines considérables passèrent, en 1674, par le mariage de l'héritière de Rosmadec, dans celle des Le Sénéchal de Carcado, qui reçut alors le surnom de Carcado-Molac.

La maison de Rosmadec, dont le nom se rencontre fréquemment dans l'histoire, depuis le XIIIe siècle, a fourni des chambellans du duc, vice-amiraux de Bretagne, capitaines de cinquante hommes d'armes, lieutenants-généraux en Basse-Bretagne, capitaines du ban et arrière-ban, gouverneurs de Quimper et de Dinan, un évêque de Rennes au XIVe siècle, un évêque de Cornouaille au XVe, et deux évêques de Vannes, abbés de Paimpont et du Tronchet au XVIIe. Parmi ces personnages de marque, nous citerons particulièrement :

I. Rosmadec (Bertrand de), — évêque de Cornouaille, issu du second mariage de Guillaume, sire de Rosmadec, avec Marguerite du Chastel, commença jeune sa carrière dans un poste qui indique et l'élévation et la précoce maturité de son esprit. Il était conseiller ordinaire du duc Jean V et son aumônier. Gacien de Monceaux, qui siégeait aux mêmes conseils, ayant

été nommé évêque de Quimper, Bertrand de Rosmadec fut, dans le cours de la même année 1408, pourvu d'un canonicat dans cette église cathédrale. Ils continuaient l'un et l'autre d'être appelés aux délibérations du prince, lorsqu'à la mort du prélat, en 1416, Bertrand fut élu pour être son successeur. On trouve encore, dans les années qui suivirent, son nom inscrit dans quelques actes importants émanés du conseil ducal. Enfin, l'administration de son diocèse, la réédification de sa cathédrale et des sollicitudes de famille lui permirent de faire agréer sa démission.

Jean de Rosmadec, frère aîné de Bertrand, avait épousé l'héritière de Tyvarlen et de Pontcroix, et de cette alliance était sorti Guillaume de Rosmadec, marié à Jeanne de Lespervez, que ses droits de primogéniture appelaient à tous les avantages de l'hérédité. Guillaume périt, en 1425, à Saint-James-de-Beuvron, avec Hervé du Pont-L'abbé, son beau-frère, en combattant les Anglais, sous les ordres du connétable Arthur de Richemont, laissant plusieurs enfants que la mort presque simultanée de leur aïeul, suivie bientôt du mariage de leur mère avec le sire de Nevet, plaçait dans une position difficile. Bertrand, chargé avec deux autres parents de la tutelle de l'aîné, s'occupa de lui donner ses soins, qui en firent un seigneur rempli de piété. Il a fait une allusion évidente à ces circonstances, lorsqu'au-dessus des armes en bannière de Guillaume de Rosmadec, son pupille, placées sur les piliers du chœur qui regardent la nef, il a fait inscrire cette légende qu'on voit encore : *Orphano tu eris adjutor.*

La reconstruction de la basilique de Saint-Corentin, commencée au XIIIe siècle, mais interrompue par les guerres civiles, n'embrassait encore que le chœur dont Gacien de Monceaux venait d'achever les voûtes. Restaient les transepts, la nef et les tours; Bertrand entreprit à la fois toutes ces parties. Les tours, dont la première pierre fut posée en 1624, étaient, lors de son décès, assez avancées pour recevoir les cloches; on croit que les murs et les piliers étaient terminés, et qu'il ne laissa faire à ses successeurs que les voûtes, galeries et détails d'ornementation extérieure.

Où ce grand prélat puisait-il des ressources pour des dépenses auxquelles aucune fortune privée n'aurait pu faire face? Il recourait sans doute à la piété des fidèles, et ceux-ci étaient dociles à la voix d'un pasteur vénéré. Un semblable appel fait par un pontife non moins digne d'être entendu, et dont le diocèse déplore la mort récente, aura bientôt permis d'élever les flèches couronnant ce monument de la foi de nos pères.

On peut juger de la sévère économie qui devait régner dans la maison de Bertrand par la grandeur de ses entreprises et la générosité de ses dons; car, puîné de familles ou les successions étaient réglées par l'assise du comte Geffroi, il ne devait avoir qu'une modique fortune du côté de sa mère et une provision viagère dans l'héritage paternel. Quoi qu'il en soit, préoccupé de la dignité du service divin, en même temps qu'il bâtissait le temple, il fondait et dotait une psallette, et enrichissait son église de piliers d'autel, chandeliers, lampe et vases d'argent; il consacrait de plus 130 marcs de ce métal pour faire les statues de Notre-Dame et de Saint-Jean, accompagnant le crucifix qu'il était d'usage d'élever à l'entrée du chœur. Il bâtissait la sacristie et la bibliothèque, ou, comme l'on disait alors, la librairie de sa cathédrale, qui est une dépendance de cette sacristie. Il faisait don, enfin, d'une grosse cloche appelée de son nom : *La Bertrand.*

Les pauvres n'étaient pas oubliés. Par deux actes, l'un de 1430, l'autre de 1436, il leur laissait le capital d'une rente de 260 livres, applicables aux hospices par les soins de notables bourgeois désignés par le chapitre. Cette somme était considérable pour le temps. Bertrand de Rosmadec est presque regardé comme le fondateur de ces établissements.

Et, dans son administration active et bien entendue, rien ne restait en souffrance. Les domaines de l'évêché étaient entretenus, et le palais épiscopal reconstruit, au moins dans la partie contiguë à l'église et incendiée sous Mgr du Liscouet, qu'on nommait *le logis de Rosmadec*; ce fut lui aussi qui éleva ce pavillon élégant qui formait tout l'édifice du manoir de Lanniron, et qui a été sacrifié, vers 1820, par l'un des prédécesseurs du propriétaire actuel de l'ancienne maison de plaisance des évêques.

« Ce prélat, homme de sainte vie et de sin-
» gulière intégrité, comme dit Albert Legrand,
» qui fit plus de bien à son église, à lui tout
» seul, que tous ses prédécesseurs ensemble, »
accablé sous le poids des années, voulait se démettre de son siége en faveur d'Alain de Lespervez, évêque de Dol. Mais cette résignation rencontra des difficultés.

Bertrand de Rosmadec mourut, en opinion de sainteté, le 5 février 1445, après vingt-huit années d'épiscopat; il devait avoir environ quatre-vingts ans. On suppose qu'il avait dû naître vers 1370, pour avoir été d'âge à siéger, dès 1404, dans les conseils du duc, et ces inductions s'accordent avec les détails que nous rencontrons dans la généalogie de Rosmadec, publiée à la suite de la *Science héroïque* de la Colombière. Ils nous apprennent que Catherine, sœur germaine de Bertrand, était mariée à Guillaume de Lanros avant l'année 1397. Le mausolée qui lui avait été élevé dans la chapelle privative de sa famille a été détruit; mais on a conservé son effigie en relief, qui est une de celles déposées dans la chapelle des fonts baptismaux.

L'auteur du chant populaire breton, qui a pour titre *les Jeunes Gens de Plouyé*, a fait in-

tervenir Bertrand de Rosmadec pour calmer l'insurrection dont ce poème contient le récit; c'est un anachronisme que nous avons relevé à l'article *Poher*.

II. Rosmadec (Sébastien de), — unique enfant de Tanguy, sire de Rosmadec, baron de Molac, de Tyvarlen, de la Chapelle, de Pontcroix et de Sérent, vicomte de Bignan, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et lieutenant-général pour S. M. en Bretagne, n'avait que sept ans environ lorsqu'il perdit son père, en 1574.

Marguerite de Beaumanoir, sa mère, prit soin de son éducation, et fit ériger ses terres de Tyvarlen et de la Chapelle, l'une en marquisat, l'autre en comté, pour que son fils, héritier de l'une des riches maisons de la Bretagne, parût à la cour avec des titres convenables à son rang. Il venait, suivant l'usage du temps, de passer quelques années en Italie, pour y achever ses études, lorsqu'à son retour, en 1587, il trouva la France armée par les guerres civiles. Il fut traité avec distinction et porta la cornette blanche dans le corps que commandait le prince de Condé. L'année suivante, il épousa Françoise de Montmorency, dont le père, bailli et gouverneur de Rouen, est connu dans les événements de la Ligue sous le nom de baron de Hallot. Après avoir servi dans les armées, en 1589, il fut détaché en Bretagne, pour combattre le duc de Mercœur, et, quoique bien jeune encore, honoré par Henri IV du titre de colonel-général de l'infanterie, c'est en cette qualité qu'il prit part aux différentes expéditions dont il a été parlé précédemment. (Voy. *Molac*, t. II, p. 482-483.) Ayant perdu sa femme pendant qu'il résidait à Dinan, dont le roi l'avait nommé gouverneur, en 1598, il se maria, en 1600, avec Jeanne de la Motte, qui avait été l'épouse de François de Coligny, baron de Rieux, puis de Jean de Rieux, marquis d'Assérac.

Le roi, qui avait commandé au baron de Molac de lever un régiment, sur l'apparence des troubles qu'il redoutait après l'arrestation de Biron, lui confia la même mission au moment de la campagne qu'il allait entreprendre, et il était en route pour amener des troupes à ce prince, lorsque le couteau de Ravaillac vint mettre un terme à sa vie et à ses projets de guerre.

Après la mort du roi, qu'il avait aimé et servi fidèlement, Sébastien de Rosmadec ne reparut pas à la cour, et cependant il n'y fut pas oublié. Il allait être nommé maréchal de France, lorsqu'il mourut à Rennes, en 1613 (1), âgé seulement de quarante-sept ans, après avoir passé principalement les trois dernières années de sa vie dans les exercices d'une rare piété.

Ce fut en sa faveur que Henri IV, en 1608, érigea la terre de Rosmadec en marquisat. Il avait, du chef de sa mère, héritière des Beaumanoir, recueilli les terres de la Hunaudaie et de Montafilant. Il laissait sept enfants, quatre fils et trois filles. Sébastien, l'aîné (1), fut gouverneur de Quimper et de Nantes; François, comte des Chapelles, jeune seigneur qui s'était distingué aux armées, fut, avec le comte de Montmorency-Bouteville, son cousin, décapité à Paris, en 1627, pour avoir violé l'édit du roi qui défendait les duels; Tanguy, baron de la Hunaudaye, fut gouverneur du château de Dinan. L'une des filles épousa le baron de Montaigu, en Normandie; une autre, Guy de Rieux, comte de Châteauneuf, vicomte de Donges; la troisième devint religieuse ursuline. Son frère aîné fonda pour elle la maison de cet ordre, qui existait à Quimper. Le gouvernement de cette dernière ville fut deux fois exercé au XVIIIe siècle par des Carcado-Molac, descendants de ce seigneur. Un lien d'affection mutuelle unissait les habitants de Quimper et cette famille. C'était un témoignage rendu aux bienfaits et à la mémoire toujours vivante de l'évêque Bertrand de Rosmadec. A. D. B.

(1) Cette date, la seule exacte, rectifie l'erreur que nous avons commise (t. II, p. 483). Elle est conforme à celle indiquée par la *Généalogie de la maison de Molac*, placée en tête de l'histoire de Lebaud, où il est dit que Molac fut inhumé à Pont-Croix. P. L...t.

(1) C'est lui, et non le gouverneur de Dinan, qui fut le père du gouverneur de Nantes, mentionné aussi p. 483. Une copie manuscrite de la Réformation de 1665 nous apprend que ce dernier était fils du gouverneur de Quimper et de Renée de Kerhoent, dame de Kergournadech. De son mariage avec Renée de Budes, dame de Sacé et de Guébriant, le gouverneur de Nantes eut un fils qui lui succéda et mourut en 1700, vraisemblablement sans postérité, car les domaines considérables de sa maison passèrent à sa sœur Marie-Anne, mariée depuis 1681 au comte Le Sénéchal de Carcado, lieutenant-général des armées du roi. P. L...t.

ROSMAR (F. de), — écuyer, avocat, que M. de Kerdanet (*Notices chronologiques*, etc., p. 167) dit être né dans le pays de Tréguier, est auteur d'un *Traité des domaines congéables à l'usement de Tréguier et du comté de Goëllo*. Vannes, Hovius, in-4° (s. d.). Quoique ce livre n'ait paru que vers 1700, d'abord en feuilles, ensuite réuni à la *Coutume* de Sauvageau (édit. de 1771, p. 385), M. de Kerdanet incline à croire qu'il a été écrit vers 1680. *Sauvageau sur du Fail* (édition de 1715, t. 1er, p. 454), semble l'avoir connu, mais il l'attribuait à Furic (*voy. ce nom*), annotateur de l'*Usement de Cornouaille*. Duparc-Poullain (*Principes du droit français*, t. 5, p. 197) dit que, quoique la rédaction de l'*Usement de Tréguier* n'eût aucune authenticité, elle était suivie dans la plupart de ses dispositions, parce qu'elles étaient conformes à l'usage. P. L...t.

ROSTRENEN (Grégoire de), — capucin et prédicateur dont toutes nos recherches n'ont pu

aboutir à découvrir les lieux et époques de naissance et de décès, ne nous est connu que par ses travaux sur la langue bretonne, travaux que le F. François-Marie de Saint-Malo, provincial et définiteur général de son ordre, le chargea d'exécuter, afin de corriger les erreurs et de combler les lacunes existant dans les grammaires et les dictionnaires du P. Maunoir (*voy. ce nom*). Sa mission était la même que celle de son devancier. « C'était, dit-il, afin » d'aider par ce moyen les jeunes religieux et » plusieurs ecclésiastiques zélés du païs, à tra» duire leurs sermons français en breton pour » pouvoir prescher au peuple de la Basse-Pro» vince, dont la plus grande partie ne sçait pas » la langue française. » Ses pérégrinations apostoliques, sans cesse renouvelées dans tous les évêchés bretons, en lui apprenant les divers dialectes de la langue, et en lui faisant, comme il disait, trouver sa patrie partout, auraient dû le mettre à même, plus qu'aucun autre, de mener cette entreprise à bonne fin. Notre collaborateur et ami M. de la Villemarqué, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, constate dans son excellent *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, servant d'introduction au *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec, édité par lui (Saint-Brieuc, L. Prudhomme, 1847, in-4°), comment le P. Grégoire a accompli sa mission. « Le P. Grégoire, dit-il (p. 54 et 55), sentit plusieurs des inconvénients de l'orthographe du père Maunoir, et parmi un grand nombre d'erreurs, proclama quelques vérités; le premier, il avait compris la nécessité de généraliser les principes de la langue bretonne, de ramener à la règle ce qui n'en est que l'application ou l'exemple. Le premier, il avait touché du doigt un des préjugés les plus plaisants quoique des plus invétérés de ses compatriotes, en raillant agréablement ceux « qui s'imaginent, comme il le dit, posséder » entièrement la langue bretonne, parce qu'ils » la savent bien de la manière dont on la parle » dans leur village, ou au plus à cinq ou six » lieues de chez eux. » Entrant dans l'examen détaillé du système suivi par le P. Grégoire, M. de la Villemarqué démontre, avec cette sagacité d'appréciation qui lui est propre dans la matière, qu'après avoir indirectement blâmé Maunoir, et s'être élevé avec raison contre l'emploi des lettres inutiles, superflues et même trompeuses, il est malheureusement loin de mettre toujours en pratique ces excellents principes qu'il contredit même souvent dans la pratique. « Ces incroyables anomalies, ajoute M. de » la Villemarqué, sont plus fréquentes dans son » dictionnaire publié quelques années avant sa » grammaire, où il voulut, sans doute, d'après » les observations qui lui furent faites, se met» tre d'accord avec lui-même et avec l'ancienne » orthographe. » De tout ce qui précède, il faut bien reconnaître, avec le savant critique sur l'autorité duquel nous nous appuyons, que la manière d'écrire du P. Grégoire ne mérite pas un examen plus sérieux que celle du P. Maunoir.

On doit au P. Grégoire de Rostrenen les ouvrages suivants : I. *Exercices spirituels de la vie chrétienne, suivis de pieux cantiques*. Saint-Pol-de-Léon, 1709, in-12. M. de Kerdanet dit que ce recueil, composé en breton, a eu plus de vingt-deux éditions. II. *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton, nécessaire à tous ceux qui veulent traduire le françois en celtique, ou en langage breton, pour prêcher, catéchiser et confesser, selon les différents dialectes de chaque diocèse; utile et curieux pour s'instruire à fond de la langue bretonne, et pour trouver l'étymologie de plusieurs mots françois et breton, de noms propres de villes et de maisons*. Rennes, Julien Vatar, 1732, in-4°. — *Nouvelle édition*, revue et corrigée par Benjamin Jollivet. Guingamp, Benjamin Jollivet, 1834, 2 vol. in-8°. Edition mal imprimée et défectueuse quant au texte. III. *Grammaire françoise-celtique ou françoise-bretonne, qui contient tout ce qui est nécessaire pour apprendre par les règles la langue celtique, ou bretonne*. Rennes, Julien Vatar, 1738, petit in-8°; Brest, 1795, in-12. P. L...t.

ROUGÉ (**Maison de**). — Cette maison, qui s'armait *de gueules à la croix pattée et alésée d'argent*, et antérieurement *écartelé de Derval*, et qui, aujourd'hui encore, s'arme *de gueules à la croix pattée d'argent*, est l'une des plus anciennes de Bretagne, et tire son nom de la seigneurie de Rougé, située dans l'évêché de Nantes. Les premiers sires de Rougé dont on ait connaissance vivaient au commencement du XIe siècle; mais, jusqu'à Yvon de Rougé, ils ne sont connus que par des donations ou des fondations pieuses.

Bonabes Ier — fut du nombre des chevaliers bretons et normands qui se liguèrent en 1173 contre Henri II, roi d'Angleterre.

Bonabes II, — petit-fils du précédent, mort le 1er mai 1251, et inhumé dans l'abbaye de la Meilleraye, à laquelle il avait fait des donations, prit part, en 1203, aux délibérations des Etats de Vannes, lorsqu'ils avisèrent aux moyens de venger l'assassinat du duc Arthur.

Olivier, — fils du précédent, accompagna, en 1285, son beau-père, Bonabes de Derval, dans l'expédition que le roi de France, le fils aîné de Jean Ier, duc de Bretagne, et le comte de Valois firent en Aragon.

Guillaume, — fils du précédent et d'Agnès de Derval, hérita des biens et domaines de Bonabes de Derval, mort sans enfants mâles. Il augmenta encore la puissance de sa maison par son second mariage avec la fille du sire de Neuville, qui lui apporta en dot plusieurs terres situées en Anjou.

Bonabes III, — issu du premier mariage du précédent avec Macé de la Haye, étant mort sans enfants, Jean, son frère utérin, lui succéda. Il embrassa le parti de Charles de Blois, et fut tué au siége de la Roche-Derrien, le 20 juin 1347.

Bonabes IV, — fils de Jean, abandonna le service du duc de Bretagne pour celui du roi de France, et fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, en 1356, puis conduit en Angleterre avec ce monarque. Lorsque, deux ans après, il obtint d'Edouard la permission de passer en France pour y négocier la paix entre les deux royaumes, le comte de Longueville et plusieurs autres seigneurs se constituèrent cautions et garants, pour douze mille écus *viez*, que, sa mission loyalement accomplie, il se reconstituerait prisonnier; ce qui eut lieu. Le roi Jean, pour le récompenser de sa fidélité et de son dévoûment, lui donna la vicomté de La Guerche; mais le duc Jean IV, à son tour, le punit d'avoir quitté son service en lui ôtant le château de Derval, qu'il donna à Robert Knowles, commandant des troupes anglaises envoyées à son secours. Le capitaine anglais conserva ce château jusqu'en 1380, époque où il fut racheté, moyennant une rente de 2,000 livres, par Jean, fils de Bonabes IV. Ce dernier mourut en 1377, et fut inhumé à l'abbaye de la Meilleraye. Il laissait deux fils, Jean et Galhot, morts sans enfants. Jeanne, leur sœur et héritière, morte le 10 août 1413, épousa Armel II de Châteaugiron, dans la maison duquel se fondit ainsi celle des Rougé de la branche aînée.

La maison de Rougé s'était divisée, depuis le commencement du XIVe siècle, en deux branches, dont la cadette s'était établie en Anjou. Les descendants de cette branche n'ont cessé de posséder la terre des Rues, et La Roque, dans son *Traité de la noblesse*, articles *Bretagne*, *Touraine*, *Anjou* et *Maine*, mentionne le sire de Rougé au nombre des barons bannerets mandés par le roi en 1350. Quant à la branche aînée, elle était restée en Bretagne, où elle s'est fondue, comme nous l'avons vu, dans la maison de Châteaugiron. Connue sous les noms de sires de Rougé et de sires de Derval, vicomtes de La Guerche, depuis la donation de cette vicomté à Bonabes IV par le roi Jean, elle s'est éteinte, après avoir pris des alliances dans les maisons de Rieux, Beaumanoir, Tournemine, Malestroit, Maillé, etc., et, après son extinction, la branche des Rougé des Rues porta seule le nom de Rougé. C'est à cette dernière qu'appartiennent les personnages dont il nous reste à parler.

Mathurin Ier, — chevalier de l'ordre du roi, lieutenant de cent gentilshommes de l'ancienne bande de sa maison, et commandant dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, fut député par la noblesse d'Anjou aux Etats de Blois, en 1577. Son fils, René Ier, qui, comme lui, fut chevalier de l'ordre du roi et lieutenant de cent gentilshommes de l'ancienne bande, eut deux fils : René II et Jacques, qui suit :

Rougé (Jacques de), — connu sous le nom de *marquis du Plessis-Bellière*, se distingua comme colonel au siége de La Rochelle par Louis XIII, en 1628. Il était gouverneur d'Armentières lorsque l'archiduc Léopold en vint faire le siége, en 1647. Il opposa, pendant trois semaines, une résistance opiniâtre, et soutint quatorze jours de tranchée ouverte, exécutant sans cesse, avec sa faible garnison, de vigoureuses sorties contre des forces décuples. Après avoir long-temps refusé toute capitulation, quoiqu'il y eût plusieurs brèches aux remparts, il ne se rendit que quand il y fut contraint par le manque absolu de poudre. Le roi Louis XIV, encore enfant, près duquel il se rendit à Amiens (8 juin), l'embrassa à plusieurs reprises, et la reine-mère lui dit que, « puisqu'il savait si bien défendre les méchantes places, elle aurait soin de lui en faire bientôt tomber une bonne entre les mains. » Il se distingua encore à la bataille de Lens (26 août 1648), et concourut, l'année suivante, à la défaite d'un corps de troupes lorraines commandées par le comte d'Harcourt. Pendant les troubles de la Fronde, il combattit pour le parti de la cour, aida du Plessix-Praslin à battre Turenne à Rethel (15 décembre 1650); enleva (25 janvier 1652) le château d'Ambleville, où le prince de Condé avait mis garnison, et s'empara, deux mois après, de Saintes et de Taillebourg. En 1653, il se rendit maître de Rhodez et de la ville d'Ampoulle, dans le Roussillon; dégagea Roses, étroitement bloquée par les Espagnols, maîtres de toute la Catalogne, et prit Castillon-d'Ampurias, après douze jours de siége, puis ensuite le fort de la Jonquière et le château de Saint-Féliou. Par ces succès, il facilita à un autre corps de l'armée française les moyens d'assiéger Girone. Commandant en 1654, avec le titre de capitaine-général, dans l'aventureuse expédition du duc de Guise contre Naples, il débarqua près de cette ville, le 11 novembre, avec le régiment d'Auvergne et deux autres régiments. Dans la retraite qu'il lui fallut opérer après avoir fait tout ce que l'on pouvait attendre de l'homme le plus brave, il fut coupé par deux cavaliers qui le poussèrent l'épée dans les reins. Ayant reçu de l'un d'eux une blessure qui le renversa, il mourut à Castellamare, le 25 du même mois. On s'attendait généralement à le voir recevoir le bâton de maréchal après cette expédition. On trouve d'intéressants détails sur ses actions et son caractère dans le livre intitulé : *Recueil historique contenant diverses pièces curieuses de ce temps, sur l'imprimé à Cologne, chez Christophereau Dyck*, MDCLXVI. Les pages 146-193 de ce recueil sont occupées par la *Relation de ce qui s'est passé au voyage de Naples par le duc de Guise*. Il est beaucoup parlé dans les

mémoires du temps de sa femme Suzanne de Bruc, sœur du marquis de Montplaisir (*voy. ce nom*) et amie (peut-être plus) de Fouquet. Elle mourut, presque centenaire, le 28 mars 1705.

Deux autres marquis du Plessis-Bellière se sont également fait citer pour leur bravoure. L'un fut tué au combat de Saint-Godard (Gothard?) en 1664; l'autre s'était bien montré, en 1667, au combat de Kockeberg, et en 1673, au siége de Kiel, ainsi qu'à la défaite, près de Suze, de l'arrière-garde des troupes du duc de Savoie et de l'électeur (25 octobre).

Rougé (**Pierre-François, marquis de**), — après avoir défendu Marburg avec un succès qui obligea l'ennemi à se retirer avec perte, fut fait lieutenant-général des armées du roi, puis gouverneur de Givet et de Charlemont. Il fut tué, le 16 juillet 1761, à l'affaire du village de Willingshausen, que sa brigade et celle d'Aquitaine avaient fini par occuper la veille, après que ce village eut été pris et repris deux fois. De son mariage avec Marie-Claude-Julie de Coetmen, fille d'Alexis-René, marquis de Coetmen, le dernier mâle de cette maison, il eut deux filles, l'une mariée au comte Doria, l'autre au baron de Wismes, et deux fils. L'aîné, Bonabes-Catherine-Jean-Alexis, colonel en second du régiment de la Fère-Infanterie, obtint, en 1782, le commandement, avec le même grade, du régiment d'Auxerrois-Infanterie, qu'il alla rejoindre à la Guadeloupe (Basse-Terre) malgré le mauvais état de sa santé, mu qu'il était par le désir de participer à la guerre d'Amérique. La paix s'étant faite l'année suivante, il s'embarqua sur le vaisseau le *Zélé*, et succomba, le 9 juillet 1783, à cent cinquante lieues des côtes de France, à la dyssenterie qu'il avait contractée à la Guadeloupe. Son frère, François-Pierre Olivier, comte du Plessis-Bellière, a eu de son mariage avec Mlle de Caylus, qu'il a épousée en 1779, un fils, le comte de Rougé, propriétaire du magnifique château de Sablé-sur-Sarthe, qu'il a fait restaurer avec splendeur. Ce dernier compte parmi ses enfants M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur honoraire du Musée égyptien et conseiller d'Etat, qui a conquis sa place en tête des égyptologues modernes, par la publication, soit dans l'*Athénæum français*, soit dans d'autres recueils périodiques, de travaux d'un haut intérêt, dont un des plus curieux a pour titre : *Notice sur un monument égyptien en écriture hiératique, écrit sous le règne de Merienphtlhah, fils du grand Ramsès, vers le* XVe *siècle avant l'ère chrétienne. (Extrait de la Revue archéologique*, 9e *année.)* Paris, Leleux, 1852, in-8° d'une feuille, plus un *Specimen*. C'est le seul roman égyptien traduit jusqu'ici. Deux autres travaux qui, comme le précédent, ont été accueillis avec un vif intérêt, sont : I. *Explication d'une inscription égyptienne prouvant que les anciens Egyptiens ont connu la génération éternelle du fils de Dieu. (Extrait des Annales de la philosophie chrétienne (mai* 1851), 34 p. in-8°. II. *Mémoire sur la statue Naophore du Musée grégorien, au Vatican. (Extrait de la Revue archéologique*, 8e *année.)* Paris, Crapelet, 1851, in-8° d'une feuille et demie. III. *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes (salle du rez-de-chaussée) au Musée du Louvre*, 2e édit., Paris, Vinchon, 1852, in-12 de 5 feuilles et demie. A cette dernière notice doivent en succéder d'autres que prépare M. de Rougé, et dans lesquelles il fera connaître les richesses archéogiques découvertes et recueillies par M. A. Mariette, après quatre années employées à déblayer le Sérapéum de Memphis. Des statues de tout âge et de tout style, montrant, au milieu des images de Sérapis, la fusion qui s'était opérée entre l'art grec et l'art égyptien, un grand nombre de stèles trouvées dans les sarcophages des Apis (chacun avait le sien en granit), stèles datées ou rédigées en forme d'épitaphes contenant une notice nécrologique sur chacun des Apis ensevelis dans la tombe commune, présentent, avec une suite très-riche de bronzes, bijoux, vases et figurines de toute espèce, la collection la plus importante et en même temps la plus intéressante pour l'histoire de l'antiquité. Par le classement et la description dont il s'occupe, M. de Rougé acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance du monde savant.

P. L...t.

ROUJOUX (**Louis-Julien, baron de**), — né à Landerneau, le 20 mai 1753, descendait d'une famille noble, originaire d'Ecosse, qui s'était réfugiée en France par suite de la condamnation à mort d'un de ses membres, capitaine des gardes de Charles Ier. Roujoux embrassa d'abord la carrière du barreau, et la réputation qu'il s'y acquit promptement détermina ses concitoyens à le choisir pour maire. Ce fut en cette qualité qu'il représenta le Tiers-Etat aux Etats de Bretagne en 1789, où l'un des premiers il demanda l'égale répartition des impôts territoriaux. Commissaire du roi à Landerneau, en 1791, il fut élu député à l'Assemblée législative en 1791. Le 20 octobre de cette année, il proposa une adresse au peuple pour lui rappeler et lui développer les principes de tolérance qui, en assurant la liberté des opinions religieuses, peuvent seuls maintenir la liberté politique. Il demanda ensuite qu'on supprimât le traitement des ecclésiastiques attachés à l'oratoire d'un culte particulier, et que les non-assermentés ne fussent payés que sur un certificat de civisme de leur municipalité. Le surlendemain, lors de la discussion sur les mesures à prendre contre les émigrés, il proposa un décret par lequel, divisant les émigrés en deux catégories, les fonctionnaires publics et ceux qui n'exerçaient aucun em-

ploi, il demanda que la loi atteignît les premiers seulement, et qu'elle obligeât ceux d'entre eux qui étaient absents sans congé à rentrer dans un mois, sous peine de saisie et de séquestre de leurs biens. D'après ce projet, la même obligation devait être imposée à Monsieur, et les militaires absents des drapeaux depuis l'amnistie auraient été déclarés déserteurs. Cette proposition n'eut pas plus de succès que la précédente. Elu, en 1792, à la Convention, Roujoux refusa d'y siéger. Toutefois, il ne se borna pas à une désapprobation silencieuse de la marche des affaires; et lorsqu'à la suite du coup d'Etat du 31 mai, les départements de l'ouest s'insurgèrent contre la Convention, il se réunit, à Caen, au marquis de Puisaye et au général Wimpfen, et comme président de la commission centrale, dont il rédigea et signa tous les actes, il dirigea les Bretons dans l'entreprise qui vint avorter à Pacy-sur-Eure. Roujoux, mis hors la loi par un décret spécial de la Convention, parvint à s'échapper, et se tint caché jusqu'à la chûte de Robespierre. Quelques mois après, le 28 frimaire an III (18 décembre 1794), un arrêté du représentant Boursault, confirmé le 18 nivôse suivant (7 janvier 1795) par ses collègues Guermeur et Guezno, autorisa Roujoux à rentrer dans ses foyers et à reprendre ses fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du Finistère, fonctions qu'il avait abandonnées le 1er octobre 1793, époque où il s'était heureusement soustrait aux poursuites d'un gendarme envoyé de Quimper à Landerneau pour se saisir de sa personne. Pendant qu'il était errant et fugitif, ses biens avaient été vendus nationalement. Afin d'atténuer, autant qu'il était en eux, le préjudice considérable que lui causait cette confiscation, les représentants Guermeur et Guezno lui accordèrent, par leur arrêté du 7 mars 1795, son traitement d'accusateur public depuis le 1er octobre 1793 jusqu'à la reprise de ses fonctions. Elu, en 1796, au Conseil des Anciens, il y fit divers rapports sur les ports maritimes, et paya un tribut d'éloges aux armées françaises, à l'occasion de leurs victoires en Italie. Il ne prit aucune part à la révolution du 18 brumaire, et fut néanmoins nommé aussitôt après membre du tribunat, où il vota pour l'établissement des tribunaux spéciaux; il combattit, comme orateur de son corps, le projet de loi présenté au Corps législatif sur la procédure criminelle, et représenta que, tout en s'occupant de la dégager des entraves qui en arrêtaient la marche, il fallait stipuler aussi les intérêts de la société blessée en plusieurs points par ce projet. Lié de l'amitié la plus étroite avec Latour-d'Auvergne, il lut au tribunat la lettre que lui avait écrite ce brave guerrier la veille de sa mort. En 1802, il vota pour l'adoption des deux premiers titres du Code civil, relatifs à la jouissance et à la privation des droits civils et aux actes qui les constatent. Il fit aussi partie de la commission de sept membres qui fut chargée de préparer le Concordat, et qui conclut à l'adoption du projet du Gouvernement. S'étant démis de ses fonctions de tribun, il fut nommé, au mois d'avril 1802, préfet du département de Saône-et-Loire, où son administration fut marquée par plusieurs établissements utiles, entre autres des quais, dont il obtint la construction aux frais de l'Etat, dans les villes de Tournus, Châlons et Mâcon. En 1805, il reçut dans son département le pape Pie VII, qui passa la Semaine-Sainte à Châlons. Sa Sainteté y fit, le jour de Pâques, la cérémonie annuelle de la Bénédiction. En 1808, Roujoux fut créé baron. Dans le mois de mars 1814, il fit des efforts inutiles pour défendre son département contre l'invasion étrangère. A la première Restauration, il n'occupa aucun emploi; mais le roi lui accorda une pension. Rappelé dans l'administration pendant les Cent-Jours, il fut nommé successivement préfet du Pas-de-Calais, puis d'Eure-et-Loir. A la seconde Restauration, il perdit avec ses emplois sa pension, qui lui fut pourtant rendue en 1820. Depuis cette époque, il n'exerça aucun emploi public, et se retira à Brest, où jusqu'à sa mort, le 1er février 1829, il consacra ses loisirs à la peinture et à des travaux littéraires, qui portaient le cachet d'une philosophie aussi douce qu'éclairée. Doué d'un esprit aimable et gai, Roujoux a composé des *Poésies* fort agréables, insérées dans divers recueils, entre autres la romance long-temps attribuée à Duval, et qui commence par ce vers :

Si nous vivions comme vivaient nos pères, etc.

Nous connaissons de lui une bluette intitulée : *La paix, divertissement mêlé de couplets, par le citoyen Roujoux, accusateur public du Finistère*. Quimper, Y.-J.-L. Derrien, an VI, in-8° de 29 pages. L'un des personnages est Arlequin, habitant de Kerfeunteun, près Quimper, où l'auteur a placé la scène. P. L...t.

ROUJOUX (Prudence-Guillaume, baron de), — fils du précédent, né à Landerneau, le 9 juillet 1779, entra dans la marine après avoir fait ses études à l'Ecole polytechnique, et fut attaché à l'état-major du contre-amiral Lacrosse, envoyé en qualité de capitaine général à la Guadeloupe, pour y rétablir l'ordre, de concert avec le général Richepanse. Chargé de rendre compte au premier consul du résultat de la mission du contre-amiral, il revint en France et ne retourna plus dans cette colonie. Quelques morceaux de poésie le firent connaître des sociétés littéraires. Une excellente *Statistique de Saône-et-Loire*, qu'il rédigea lorsque son père en était préfet, le mit en rapport avec le ministre de l'intérieur, qui en ordonna la publication (Paris, Leclère, 1802, in-8°), et le nomma, en 1806, sous-préfet de Dole, dans le Jura. Charles Nodier ayant été exilé dans cette contrée et

placé sous la surveillance des autorités, Roujoux le traita avec beaucoup de bienveillance et tous deux conçurent l'un pour l'autre une amitié qui dura jusqu'à la mort. Une discussion avec le maire de Dole le fit mander au Conseil d'Etat, en 1807. La décision qui intervint, ambiguë pour le fond, ne le fut pas pour la loyauté de son caractère. En 1811, Roujoux passa à la sous-préfecture de Saint-Pol (Pas-de-Calais). La même année, sa réputation littéraire commença à se faire jour par la publication de son *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours*. Paris, Egron, Lenormant, 1811, 3 vol. in-8°. Nommé, en 1812, préfet du Ter, dans la Catalogne, alors réunie à la France, il donna beaucoup de soins à l'assainissement de la ville de Girone, qu'un siége de sept mois avait accablée de toutes les calamités. Il y fut atteint du typhus, et n'échappa qu'avec peine à ce fléau. En 1813, on lui confia, outre son département, celui de la Sègre, dont le chef-lieu était Puycerda. Obligé de rentrer en France lors de l'évacuation définitive, en 1814, il y revint avec l'armée du maréchal Suchet. Ainsi que son père, il ne fut pas employé par le gouvernement de la Restauration. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé à la préfecture des Pyrénées-Orientales, qu'il perdit bientôt par le retour de Louis XVIII. Alors, renonçant aux fonctions publiques, Roujoux se voua tout entier à des spéculations de journaux et de littérature; et ce fut à cette époque qu'il fonda le *Journal général de France*, dont il était le propriétaire, et qu'il rédigea, conjointement avec Rougemont, Durozoir, Auger, etc. Ce journal, qui n'eut que quelques mois de succès, prit ensuite le titre d'*Indépendant*, puis fut réuni au *Censeur*, à la *Renommée*, et définitivement au *Courrier français*. Roujoux resta ainsi dans l'opposition au gouvernement de la Restauration, dont cependant il parut, à la fin, s'être rapproché, en publiant un volume intitulé : *Maison de Polignac, Précis historique, orné du portrait de M. le prince de Polignac, président du conseil des ministres*. Paris, Hiver, 1830, in-8°. Cet ouvrage, qui parut le 20 juillet 1830, ne put avoir pour son auteur les effets que, sans doute, il en avait attendus. Roujoux, après avoir été quelque temps préfet du Lot, sous le gouvernement de Juillet, resta encore sans emploi, et mourut à Paris, le 7 octobre 1836.

On lui doit, indépendamment des ouvrages déjà cités, les suivants, qui attestent plus de fécondité que de véritable talent : I. *Notice historique sur M. de Cambry, membre de l'Académie celtique, de celle des antiquaires de Cortone et de plusieurs sociétés savantes, par un associé correspondant de l'Académie celtique (Roujoux, alors sous-préfet à Dole)*. Dole, imp. de Florent Prudent, 1808, in-8° de 19 pages. II. *Prophétie de Saint-Césaire, évêque d'Arles, au VIe siècle, et fragments de l'Histoire de la ville d'Is*. Paris, A. Egron, 1814, in-8°. Cette brochure, aujourd'hui fort rare, est assez curieuse. L'auteur met en scène Hoël le *Bon*, roi de la Bretagne-Armorique, dépossédé de sa couronne par un pirate de l'île de Guernesey, qui entraîne dans son parti les sujets du prince légitime et le force à fuir. Les chefs de la loi veulent gouverner sous son nom, et commettent excès sur excès jusqu'au moment où, pour se sauver de l'anarchie, ils se jettent dans les bras, non de Hoël, mais du pirate, qui se joue sans mesure de leur servilisme et de leur bassesse. Le roi Hoël, poursuivi sans relâche par le pirate, ne trouve de refuge que dans la petite île de Douarnenez, dans les environs de laquelle il trouve des fragments d'une prédiction de saint Césaire, de celle qui se lit dans le *Liber mirabilis*, imprimé, en 1501, en lettres gothiques. Cette prédiction, bien que conçue en termes généraux, applicables conséquemment à toutes les révolutions possibles, s'adapte assez bien pourtant à la révolution française et au rétablissement de Louis XVIII, pour que le cadre dans lequel l'auteur l'a enchâssée en fasse une ingénieuse allégorie. La brochure se termine par des éloges et des conseils adressés à la Restauration. III. *Don Manuel, anecdote espagnole*. Paris, Maradan, 1820, 2 vol. in-12. IV. *Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains jusqu'à la révolution de 1688, traduite de l'anglais de Lingard*. Paris, 1825-1829, 17 vol. in-8°; 2e édit., 1834-1835, 17 vol. in-8°. Roujoux a traduit les douze premiers volumes de cet ouvrage, et M. Amédée Pichot les suivants. MM. de Beauregard et B. de Saint-Victor passent pour en avoir publié un *Abrégé* sous le nom de Roujoux et ceux de MM. Lebas et J.-L. Vincent, 1827-1830, 5 vol. in-12. Quelques passages de l'ouvrage original ayant été l'objet de critiques, le docteur Lingard en fit une réfutation que Roujoux a traduite sous ce titre : *Justification de quelques passages des IVe et V^e volumes de l'Histoire d'Angleterre*, etc., Paris, 1827, in-8°. V (avec M. Morline), *Dictionnaire classique italien-français, et français-italien, rédigé d'après les dictionnaires de l'Académie de la Crusca, de l'Académie française de Paris*, etc. Paris, 1826, 2 vol. in-8°; la 4e édition est de 1832. VI. *Histoire des rois et ducs de Bretagne*. Paris, Ladvocat et Dufey, 1828-1829, 4 vol. in-8°. Roujoux a pris pour guides, dans ce travail, Le Bau et le P. Toussaint de Saint-Luc; c'est assez dire que son histoire est très-inexacte et pleine de détails fabuleux ou romanesques. Lorsqu'il la composa, les romans historiques de Walter Scott faisaient fureur, et chacun, à son exemple, voulait faire de l'histoire pittoresque. Mauvais imitateurs, beaucoup se fourvoyèrent et leurs histoires, en déshabillé, ne furent que

des légendes rajeunies au détriment de leur naïveté originelle, et où la vérité fut sacrifiée au besoin de plaire. Roujoux, cédant à l'engouement général, fit donc un roman historique; car c'est le seul nom qu'il soit permis de donner à sa composition. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la piquante, mais juste appréciation, qu'en a faite notre spirituel et incisif collaborateur M. de la Borderie (*Biog. bret.*, t. 1er, p. 417-421). VII. *Le monde en Estampes, ou Géographie des cinq parties du monde, précédée d'un précis de géographie universelle*, etc. Paris, Nepveu, 1828, in-8° oblong, avec 44 planches. VIII. *Vosgien : Nouveau dictionnaire géographique universel, rédigé sur un plan nouveau.* Paris, 1828, in-8° avec 10 cartes, volume cliché, et qui a eu depuis plusieurs tirages; le dernier, le neuvième, est de 1835, in-8° avec 9 cartes. IX. *Histoire pittoresque de l'Angleterre et de ses possessions dans les Indes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réforme de 1832, publiée par M. Alfred Mainguet, sous la direction de MM. Taylor et Charles Nodier, ouvrage orné de gravures sur bois et de cartes géographiques.* Paris, 1834-1836, 3 vol. in-8° à 2 col. Ch. Nodier a déclaré que la rédaction de l'ouvrage était de Roujoux seul. X. *Histoire d'Irlande, par Th. Moore, trad. de l'anglais.* Lyon, 1836, in-8°. Roujoux a publié, comme éditeur : 1° Les *Poésies inédites* (apocryphes) *de Clotilde de Surville.* Paris, 1826, in-8°, in-18 et in-32, fig.; 2° une nouvelle édition, avec des extraits des voyages les plus récents, de l'*Abrégé de l'Histoire générale des voyages, par J.-F. Laharpe.* Lyon et Paris, Rugand, 1830-1835, 21 vol. in-8°. P. L..t.

ROULLAND (Emile), — dont le talent gracieux ne s'est révélé au public qu'après sa mort, était un poète distingué. Né le 15 germinal an IX (5 avril 1801), à Hennebont, où son père, général de brigade, a laissé d'honorables souvenirs, il fit avec le plus grand succès ses études aux colléges de Vannes, de Saint-Lô et d'Avranches. Il perdit sa mère de bonne heure, et son père, alors en retraite, vint demeurer avec lui à Rennes, où il fit son droit un peu contre son gré. La science aride qu'ont illustrée Toullier, Carré et Lesbaupin, avait, pour son imagination ardente et vagabonde, trop peu d'attraits pour qu'il s'y adonnât avec beaucoup d'ardeur. Il préférait aux leçons de l'école la promenade et les longues conversations avec un jeune homme de son âge, qu'il s'était donné pour ami : tous deux se bâtissaient une vie romanesque et sublime, un avenir de gloire et de passion, et, en attendant, exploraient à pied les environs de Rennes, les côtes de Saint-Malo et de Cancale, marchant quelquefois pendant des quinzaines de jours, sans argent, et demandant asile pour la nuit dans les fermes et les châteaux. Les rêves firent trop tôt place à une réalité décevante. Emile, reçu avocat, plaida d'abord avec un certain enthousiasme; mais il se lassa promptement des difficultés de la chicane, et enfin y renonça complètement. En 1825, il se décida à quitter Rennes et à aller habiter Paris. Son père mourut en 1827 et le laissa sans fortune (1). Dans cette capitale, où le talent perce si difficilement, il vécut de privations et connut toutes les tortures de l'isolement et de l'indigence; son frère, sous-officier dans un régiment, vint heureusement à Paris en garnison et put partager avec lui sa maigre solde. N'ayant d'autre société que celle des poètes, qui n'exigeait pas de dépenses de toilette, Emile continua ses études littéraires, qu'encouragèrent deux mentions aux Jeux floraux.

Camoëns est peu connu en France : pour être apprécié à sa juste valeur, son beau poème des *Lusiades* doit être lu dans l'original. Emile pensa qu'une traduction en vers pourrait rendre toutes les beautés du texte portugais, et résolut de doter son pays de ce travail. Il étudiait avec ardeur la langue portugaise, qu'il ignorait, et commençait une vie de Camoëns, lorsque la révolution de 1830 le réveilla de son assoupissement. Il se rappela qu'il était le fils d'un brave général, retraité après quarante-cinq ans de services, et crut qu'il pouvait demander un emploi au nouveau gouvernement. Le maréchal Soult lui en offrit un en Algérie; il le refusa, sa santé délabrée ne lui permettant pas de supporter le climat dévorant d'Afrique. Il sollicita alors une pension pendant les deux années qu'il jugeait nécessaires à l'achèvement de sa traduction des *Lusiades* : sa demande fut repoussée, malgré l'appui de son bienveillant protecteur. Un violent désespoir saisit alors Emile, et la perte de ses espérances portant le dernier coup à sa santé épuisée, il mourut dans un misérable hôtel, le 14 février 1835. Deux jours auparavant, bizarre coïncidence! on avait joué, au Théâtre-Français, *Chatterton*, d'Alf. de Vigny, drame souvent vrai, et qui se reproduisait dans la pauvre mansarde où Emile agonisait.

En 1838, le recueil de ses poésies, dignes de l'impression, fut publié (2), précédé d'une notice de M. Evariste Boulay-Paty, notice pleine de charme et de sensibilité. Emile Roulland était, certes, doué d'heureuses qualités pour avoir laissé au cœur de ses amis un si profond

(1) Le général Roulland était un noble caractère : pendant les guerres civiles de la Révolution, il commanda une brigade en Bretagne, et rendit de très-grands services. Le Directoire lui en témoigna sa reconnaissance, le 6 thermidor an IV, par la lettre suivante :

« L'humanité vous doit d'avoir contribué à fermer une » plaie qui saignait depuis long-temps : la patrie vous doit » d'avoir fait rentrer dans son sein des enfants qui la dé- » chiraient. Le Directoire s'empresse de vous témoigner » l'estime due à l'activité de vos services.

» Carnot, *président.* »

(2) *Poésies posthumes et inédites d'Emile Roulland*, avec le portrait de l'auteur. Paris, Gosselin, 1838, in-8°.

souvenir. « Il avait, nous écrit l'un d'eux (1), » dix-neuf ans après sa mort (5 avril 1854), » une de ces âmes nobles, enthousiastes et » candides, si rares, hélas ! et il m'a laissé un » vide d'amitié immense. » Comme poète, il était remarquable à plus d'un titre : son talent le met au-dessus de la tourbe des versificateurs que chaque printemps fait éclore et que chaque automne voit mourir. Il avait beaucoup de fraîcheur et d'imagination, et, s'il péchait, c'était plutôt par la forme que par l'idée : ses strophes sont mal coupées et ne tombent pas toujours carrément : ses poésies néanmoins se laissent lire avec plaisir. Qu'on nous permette de citer la fin d'une pièce couronnée aux Jeux floraux, qui donnera de son talent une idée suffisante :

De la neige qui tombe
J'aime les duvets blancs,
La plaintive colombe
Et les échos mourans.
Mais sur l'onde argentine,
Abaissez vos beaux yeux,
Vous y verrez, Delphine,
Ce que j'aime le mieux.

Et encore ce fragment :

Mon âme que tout blesse et que rien ne console,
A peut-être besoin, pour trouver le bonheur,
D'un souris, d'un regard, d'une tendre parole,
D'un soupir qui vient du cœur.

Cette strophe témoigne à la fois du talent du poète et de l'état de son âme, en proie à ce mal de *René*, dont quelques-uns se paraient alors comme d'un vêtement à la mode, mais que d'autres, au cœur trop sensible, maladifs et sérieusement atteints, portaient en eux comme un poison qui ronge lentement jusqu'à ce que son action ne s'exerce plus que sur un cadavre. C'est le mal inévitable de ceux que la misère dévore, que le succès fuit et qui ne savent pas, hélas ! chercher les consolations dont ils ont besoin là où ils n'auraient qu'à frapper pour qu'il leur fût ouvert, là où il y a un baume pour toutes les blessures de l'âme (2). Plaignons le poète dont nous esquissons la vie si, dans ses malheurs, il n'a pas eu recours à ces consolations : espérons, du moins, qu'au dernier moment elles ne lui ont pas manqué.

Sous le nom de *Mélodies*, Emile Roulland avait composé quelques romances, paroles et musique, qui ont dû être publiées en 1838 ou 1839 ; elles sortent du caractère habituel de ces sortes de compositions, et ne manquent pas d'une certaine valeur poétique.

Nous avons emprunté au travail de M. Evariste Boulay-Paty tous les renseignements qui nous étaient nécessaires : il nous avait autorisé, avec une grâce parfaite, à faire usage de sa notice, et nous le prions d'en agréer ici nos remercîments.

(1) M. Boulay-Paty, auteur de la notice dont nous avons parlé.
(2) *Pulsate et aperietur vobis* (Math., VII, 7.)

M. le docteur Priou a publié, dans les *Archives curieuses de la ville de Nantes* (t. II, p. 242), quelques pages intéressantes sur Emile Roulland, dans lesquelles il remercie chaudement M. Boulay-Paty d'avoir sauvé de l'oubli le nom du poète breton. F. S-ln-r.

ROUSSELET (Raoul), — de la maison de Limoëlan, dans la paroisse de Sévignac, était clerc et conseiller de Philippe-le-Bel, lorsqu'il fut nommé, vers 1310, évêque de Saint-Malo. Transféré à Laon, en 1317, il participa, la même année, comme pair de France, au jugement du comte de Flandre, et fut ensuite médiateur entre Isabelle de Castille, duchesse de Bretagne, et son beau-frère, Guy de Bretagne. Par acte daté de Vienne, au mois de mars 1313, Jean III avait assigné la vicomté de Limoges pour douaire à sa femme ; mais, sur les réclamations de son frère Guy, il le lui avait accordé, à titre d'apanage, à la condition qu'il paierait 2,000 liv. par an à la duchesse Yolande, seconde femme du duc Artur II. Guy était depuis trois ans en possession de son apanage, et y avait fait battre monnaie, quand Isabelle, soit de son propre mouvement, soit de concert avec son mari, demanda que la cession faite à Guy fut annulée. Rousselet, désigné par le roi de France, et Gonzalez, évêque de Burgos, commis par le roi de Castille, ménagèrent entre les prétendants un accommodement par suite duquel Isabelle obtint la vicomté de Limoges, et Guy reçut en échange ce que le duc possédait dans le pays de Penthièvre, le comté de Guingamp, les châtellenies de Mini-Briac, de Pontrieux et de la Roche-Derrien, avec les salines de Saint-Gildas, à la charge d'en faire hommage au duc, de payer à la duchesse Yolande la rente convenue, et sous la réserve que ce dernier conserverait le château de Jugon avec 300 liv. de rentes pour l'entretien de la place, la juridiction du comté de Guingamp, la garde des églises, le droit de bris et tous les émoluments de l'amirauté. L'habileté et l'intégrité de Rousselet se déployèrent encore dans la mission qu'il reçut, conjointement avec le comte de Forez, de réformer les abus et les excès que les gens de justice avaient introduits dans le Languedoc. Ce prélat, qui avait fondé au collége de Laon, à Paris, deux bourses pour des étudiants en théologie, et que Philippe V avait choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, mourut le 13 octobre 1323.

P. L...t.

ROUSSELOT (Jean). — C'est ainsi que le manuscrit du poème de la bataille des Trente (*voy.* Beaumanoir) donne ce nom. J'ai vérifié par moi-même l'exactitude de cette leçon, adoptée d'ailleurs par MM. Méon, Crapelet et Savagner. Mais d'Argentré, Lobineau, Morice nomment *Rousselet* le même personnage, sans dire pourquoi, et, en effet, ne connaissant point le

manuscrit unique que possède la Bibliothèque impériale, ils ne pouvaient pas discuter la diversité de sa leçon, et ont dû s'en tenir à la tradition. Cette tradition est favorable au nom de *Rousselet*, qu'on rencontre dans les chartes bretonnes, tandis que c'est en vain qu'on y cherche celui de *Rousselot*. Raoul Rousselet *(voy. ci-dessus)* fut évêque de Saint-Malo et de Laon. Guillaume Rousselet était dans le même temps à la cour du duc Jean III, et fut choisi par ce prince pour expert noble dans la prisée des biens attribués à la duchesse Yolande, seconde femme du duc Artur II, son père. La distinction de la famille Rousselet ne paraît pas plus douteuse que son existence, et la qualité de chevalier, que possédait en 1351 le Jehan Rousselot ou Rousselet du combat de Mi-Voie, s'accommoderait parfaitement à une illustration antérieure. Quoi qu'il en soit, nous restons sans aucun renseignement à son égard, et nous nous demandons où Crapelet a trouvé l'écusson qu'il lui applique, d'*argent à trois haches d'armes* de sable. Ces armes ont été reconnues, à la réformation de 1668, pour être celles de la famille Le Voyer ou Le Vayer, sieurs de Trégommar, des ressorts de Rennes et de Lesneven; mais nous n'apercevons aucun rapport entre cette famille et les Rousselot ou Rousselet.

Quoi qu'il en soit, messire Jehan fut choisi par Beaumanoir;

Messire Jehan Rousselot qui a cœur de lion.

Mais, malgré toute sa valeur, il fut mis hors de combat par une grave blessure;

Messire Jehan Rousselot fut feru presqu'à mort.

C'est tout ce qu'en dit le poème. Biz.

ROYOU (Thomas-Marie), — fils de Jacques Corentin Royou et de demoiselle Catherine Campion, né à Quimper, paroisse de la Chandeleur, le 25 janvier 1743, embrassa l'état ecclésiastique, vint de bonne heure à Paris, fut nommé chapelain de l'ordre de Saint-Lazare, et occupa, pendant plus de vingt ans, la chaire de philosophie au collége Louis-le-Grand, où il dut compter Robespierre et Camille Desmoulins au nombre de ses élèves. La réputation qu'il s'était acquise dans son enseignement ne fit que s'accroître, lorsqu'après la mort de son beau-frère Fréron (*voy. ce nom*), il continua avec Geoffroy l'*Année littéraire*, où il inséra des articles que faisait rechercher l'élégance du style uni à une dialectique nerveuse. De 1778 à 1783, il prit part, en outre, avec Geoffroy, à la rédaction du *Journal de Monsieur*, écrit dans le même esprit que l'*Année littéraire*. Plus tard (1790), il fonda, avec Montjoye, le journal politique quotidien, portant pour titre : *L'Ami du Roi, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité*, avec cette devise : *Pro Deo, Rege et Patria*. Dans le *Prospectus* de ce recueil, et dans le *Discours préliminaire sur l'état de la France*, les deux fondateurs annoncèrent leur résolution d'endiguer le torrent révolutionnaire « et d'arrêter la scandaleuse audace » de cette légion d'écrivains dont la frénésie » était évidemment l'ouvrage de cette fausse et » astucieuse philosophie qui, depuis plus d'un » d'un demi-siècle, soulevait les peuples contre » ce qu'il leur importait le plus de respecter. » Ils ne faillirent pas à la tâche qu'ils s'étaient imposée; mais bientôt ils l'accomplirent séparément. Du 1er juin au 31 août, ils publièrent de concert, en société, avec le libraire Briand et l'imprimeur Crapart, les quatre-vingt-douze premiers numéros de leur feuille; et, à compter du 1er septembre, ils firent paraître chacun un *Ami du Roi*. Montjoye édita le sien chez Malbrancq, et son premier numéro, timbré 93, suivit la pagination du précédent, tandis que celui de Royou, dont le premier numéro fut aussi timbré 93, fut édité par la veuve de Fréron et eut une pagination renouvelée à chaque numéro. Comme Briand et Crapart continuaient, de leur côté, leur publication, il parut donc simultanément trois *Ami du Roi*, que l'on confondit d'autant plus facilement, pendant deux mois, que les entreprises rivales avaient adopté le même titre, le même format, et à peu près les mêmes caractères d'impression; mais Crapart et Briand ayant opéré leur fusion avec Montjoye, le 6 novembre 1790, il ne parut désormais que deux *Ami du Roi*, dont l'un, celui de Royou, fut supprimé le 4 mai 1792, et celui de Montjoye le 10 août suivant. Soutenue par la cour, la noblesse et le clergé, la feuille de Royou fut la plus recherchée, et dut une grande partie de son succès aux articles de son principal rédacteur, articles où une dialectique pressante se joignait à une verve sarcastique, acerbe même, qui souvent excédait les limites des convenances. Adversaire opiniâtre et systématique de l'Assemblée nationale, l'abbé Royou lui fit une guerre acharnée, frappant du même anathème et ceux qui voulaient saper la royauté, et ceux qui s'ingéniaient à la raffermir sur ses bases chancelantes, au moyen des réformes indispensables dont l'adoption sincère et graduelle eût ôté tous prétextes à des exigences insensées et prévenu tant de crimes et de malheurs! Les questions soutenues par la réforme de la magistrature, par la suppression ou la limitation des prérogatives du roi et de la noblesse, furent largement traitées par Royou, qui combattit énergiquement toute innovation. Il est superflu d'ajouter que la constitution civile du clergé et les diverses mesures qui s'y rattachent trouvèrent en lui une constante opposition, attestée et par ses articles personnels et par l'insertion textuelle des discours prononcés à l'Assemblée nationale par les membres du clergé, discours que le *Moniteur* et les autres feuilles de l'époque se bornaient à analyser.

Royou n'était pas un adversaire que l'on pût

dédaigner; s'il avait beaucoup de partisans, ses ennemis n'étaient pas moins nombreux. Le ressentiment de ces derniers fit explosion lors du départ du roi pour Varennes. Dès le lendemain (22 juin 1791), la populace, déchaînée contre lui, envahit l'imprimerie de *l'Ami du Roi* et brisa les presses du journal, qui fut interrompu pendant quelques jours; mais, après le retour du roi, Royou reparut sur la brèche, et continua de livrer à l'Assemblée législative des attaques qui lui parurent assez redoutables pour qu'elle se décidât à lancer contre lui, le 4 mai 1792, un mandat d'amener auquel il parvint à se soustraire par la fuite. Ce fut alors que son frère (*voy. l'article ci-après*) reprit seul la rédaction de *l'Ami du Roi*, dont le premier numéro comprit l'espace de temps écoulé du 22 juillet au 1er septembre 1791; il continua de le diriger jusqu'à sa suppression, prononcée, le 4 mai 1792, par un décret de l'Assemblée, motivé sur l'appel fait par ce journal à l'invasion étrangère.

L'abbé Royou, qui avait trouvé asile chez un ami, y mourut le 21 juin ou (selon Desessarts, *Siècles littéraires de la France*), le 8 juillet 1792. Peu de jours après sa mort, le *Patriote Français*, rédigé par Brissot, publia une prétendue confession qu'il aurait faite, à ses derniers moments, à deux prêtres constitutionnels. L'accumulation des injures que Royou s'y donne à lui-même (1), le caractère vil et monstrueux qu'il s'y prête, tout démontre la fausseté de ce document, et l'on ne s'explique pas comment un journal, qui se disait sérieux, ait pu s'oublier au point de l'accueillir ou de l'imaginer. Ceux qui croient que, nécessaire et inévitable, la Révolution de 1789 n'est point responsable des crimes commis à son détriment, et que ce grand mouvement, sagement régularisé et contenu, les eût détournés; ceux-là peuvent bien regretter chez l'abbé Royou les aberrations de son zèle; mais ceux-là aussi se refuseront toujours à croire que cet homme sincère, désintéressé et courageux, ait joué le rôle ignoble et odieux qu'a voulu lui attribuer une lâche diffamation posthume.

On doit encore à l'abbé Royou : I. *Le monde de verre réduit en poudre, ou analyse et réfutation des « Epoques de la nature par Buffon. »* Paris, Mérigot jeune, 1780, in-12. Critique ingénieuse et piquante du système de Buffon; elle avait déjà paru dans l'*Année littéraire*, 1779, t. VIII. II. *Mémoire pour Mme de Valory*, 1783. Cette dame, qui plaidait contre l'avocat Courtin, n'avait pu trouver de défenseur; l'abbé Royou embrassa sa cause avec chaleur dans cet écrit, qui contient des traits piquants contre l'ordre des avocats. III. *Etrennes aux beaux esprits*, 1785 ou 1786, in-12. P. L...t.

(1) En voici quelques passages : « ... Coryphée d'une cause illégitime, je reconnais trop tard les maux que j'ai faits. Sans moi, peut-être, la paix régnerait en France... J'ai, plus que les dangereux républicains, plus que les turbulents démagogues, semé des troubles dans ma patrie.... égaré par le fanatisme d'une armée de prêtres qui me flattaient sans cesse; ... chatouillé par les récompenses papales et royales, j'ai persiste dans une opinion diamétralement opposée aux principes de la Constitution française, plus par l'orgueil coupable de ne pas céder, que par une conviction intime de la bonté de ma cause... O orgueil! ô cupidité! c'est vous qui m'avez perdu!... J'ai reçu plus d'un présent de grande valeur pour prix de mes plaidoyers en faveur de la cour, de la noblesse et du clergé... Je suis un MONSTRE digne de la haine des hommes et de la vengeance céleste! »

ROYOU (Jacques-Corentin),— frère du précédent, né à Quimper, sur la paroisse de la Chandeleur, le 1er mars 1749, embrassa de bonne heure la profession d'avocat au présidial de cette ville, et s'acquit une certaine réputation par ses plaidoiries. Ecrites suivant l'usage du temps, elles étaient, comme celles de ses confrères, assez peu approfondies sous le rapport du droit, mais supérieures au point de vue littéraire. La facilité de rédaction que lui connaissait son frère l'abbé détermina ce dernier à l'appeler auprès de lui, en 1791, pour coopérer à l'*Ami du roi*, au travail duquel il ne pouvait plus suffire en raison de l'état de sa santé. Ce fut vers cette époque que Royou épousa la fille de Fréron, qui était déjà son beau-frère. Fréron, par sa mère, était allié à la famille de Malherbe; de là ce vers d'une épître de Royou à son fils aîné, épître qui doit se trouver dans le *Mercure* :

Petit fils de Fréron, et neveu de Malherbe, etc.

Pendant tout le temps que dura la collaboration des deux frères, une conformité parfaite de style et d'opinion, une égale habileté à lancer le sarcasme contre les travaux de l'Assemblée nationale et les chefs du parti révolutionnaire, une égale persistance à combattre les doctrines nouvelles, ne permirent jamais de distinguer auquel des deux appartenait tel ou tel article. Après la mort de son frère, Royou, resté à Paris, eut le bonheur d'échapper aux proscriptions qu'appelaient sur lui ses croyances monarchiques, bien que le courage qu'il eut de ne jamais pactiser avec les opinions dominantes allât parfois jusqu'à la témérité. C'est ainsi que, se trouvant, au mois de septembre 1794, dans un café de la rue Saint-Honoré, il y fut souffleté par le capitaine des canonniers de la section des Tuileries, pour avoir dit que celui qui se banderait les yeux, en arrivant au club des Jacobins, était assuré de trouver un voleur et un assassin dans la personne du premier individu. Conduit au bureau de police, il fut envoyé au Comité de sûreté générale, où Merlin de Thionville eut la générosité de le faire relâcher. Il rédigea, en 1796, le *Véridique*, et ensuite l'*Impartial*, jusqu'au 18 fructidor, qu'il fut déporté à l'île de Ré ou d'Oléron (1). Auto-

(1) Il était du nombre des quarante-deux journalistes

risé, par arrêté consulaire du 7 nivôse an VIII, à résider à Paris, sous la condition d'être en surveillance, il reprit sa profession d'avocat. Déjà, dans le procès de Brotier et de la Villeurnoy, en 1897, devant le conseil de guerre de la 17e division militaire, il s'était produit avec éclat en composant trois péroraisons dont les défenseurs eurent la délicatesse de le proclamer l'auteur, péroraisons qui arrachèrent des larmes à l'auditoire et sauvèrent les accusés d'une mort imminente. Toutefois, dans les derniers temps du consulat, comme pendant toute la période impériale, il s'abstint d'exercer sa profession, et ne reparut même qu'une fois au barreau; ce fut en 1817, pour défendre un nommé Rougeret, de Neuilly, accusé de propos séditieux, et qu'il fit acquitter.

La presse, qui était l'élément naturel de Royou, lui offrant moins encore que le barreau, sous l'Empire, la possibilité d'exprimer sa pensée sans mutilation, il s'occupa alors d'une série de travaux historiques qui attestent, sinon un historien profond, du moins un abréviateur judicieux. En élaguant des ouvrages de ses devanciers les détails et les digressions parasites, les pompeuses et prolixes harangues, les interminables descriptions de batailles; en remplaçant ces superfluités par des détails sur les institutions publiques et la vie privée, il a su resserrer dans un cadre de seize volumes tout ce que contiennent de vraiment instructif les soixante-dix volumes de Rollin, de Crevier, de Lebeau, de la collection byzantine, etc. Un style pur, correct et approprié aux sujets, se fait remarquer dans ces ouvrages. Mais, quoique Royou eût passé sa vie dans la société des détracteurs de Voltaire, dans celle surtout de Geoffroy, il ne laissait pas d'être lui-même un peu sceptique, ainsi qu'on le voit à la manière dont il parle des miracles. Ces travaux de Royou forment les quatre ouvrages suivants : I. *Précis de l'Histoire ancienne d'après Rollin, contenant l'Histoire des Egyptiens, des Carthaginois, des Mèdes et des Perses, des Grecs, etc., jusqu'à la bataille d'Actium.* Paris, Mareschal, 1803, 4 vol. in-8°. Il en a été publié une troisième édition en 1826. II. *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne d'Auguste.* Paris, Le Normant, 1809, 4 vol. in-8°; 2e édit., *ibid.*, 4 vol. in-8°. III. *Histoire des Empereurs romains depuis Constance Chlore, père de Constantin, suivie d'une notice sur la vie des impératrices romaines.* Paris, 1808, 4 vol. in-8°; 2e édit., *ibid.*, 1826, 4 vol. in-8°.

frappés de déportation par la résolution du 20 fructidor; mais s'il se rendit à sa destination (ce qui nous semble un peu douteux), du moins dut-il être transféré, environ quinze mois plus tard, à Quimper, comme suspect d'émigration, ce qui le rendait justiciable d'une de ces commissions militaires auxquelles le Directoire avait fait attribuer le pouvoir de juger sans appel et de faire exécuter leurs jugements dans les 24 heures. Sa translation résulte pour nous d'une lettre du 8 germinal an VII, faisant partie de la collection d'autographes de M. de Saint-Georges, secrétaire général de la mairie de Nantes, lequel a bien voulu nous la communiquer avec son obligeance habituelle. Cette lettre, il est vrai, ne porte ni suscription ni indication de lieu; mais les détails qu'elle renferme s'appliquent si évidemment à des personnes habitant Quimper et communiquant avec Royou, à la maison d'arrêt, qu'elle nous paraît avoir été écrite dans cette ville et adressée à la personne qui y exerçait alors les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif. La voici :

« Citoyen commissaire,

» Quoique dans les fers, je réclame encore moins votre humanité que votre justice, à laquelle je crois avoir quelques droits. Par votre lettre du 22 ventôse, vous exigeâtes un certificat de mon dernier domicile en France, constatant que j'en étais sorti avant la Révolution, et que j'avais un établissement à l'étranger, avant le 1er juillet 1789.

» J'ai obtenu ce certificat de la manière la moins équivoque, la moitié de Quimper pourrait lui donner toute l'authenticité possible. Je ne vous l'ai point communiqué, parce que le jour même que je l'eus, on me détint à la maison d'arrêt, où j'ai resté trois jours. Le citoyen Moujat (Mougeat) vint ensuite me faire écrouer, en vertu d'une lettre de votre part, pour avoir manqué, disait-il, de remplir ce que vous me prescriviez, par votre lettre du 22 ventôse.

» Je le détrompai, en lui montrant mon certificat avec prière de me faire conduire chés vous, pour vous en faire part. Il me dit de le lui remettre, qu'il vous le communiquerait lui-même, et que si, en conséquence de cette communication, vous n'ordonniés pas mon élargissement sur-le-champ, il me le remettrait le lendemain. En vain lui ai-je écrit pour redemander une pièce si essentielle; il m'a fait répondre qu'il vous l'avait donnée et qu'elle devait être envoyée à Paris.

» Depuis votre lettre du 22 ventôse, le hasard m'a fait ravoir le passe-port que mon frère Guermeur avait égaré, l'ayant donné par mégarde au citoyen Bohédec, de Plonéour, qui était chez lui avec le citoyen Pompri, le jour même de mon arrivée de Londres. Bohédec est venu hier à la maison d'arrêt me remettre cette pièce, qu'il a, m'a-t-il dit, trouvée par hasard parmi les papiers qu'il porta avec lui à Paris. J'ai l'honneur de vous le communiquer, ainsi qu'un acte très-authentique qui prouve évidemment que *j'avais un établissement chez l'étranger antérieurement au 1er juillet* 1789, *et que j'avais quitté la France bien des années avant la Révolution.*

» Permettés-moi, citoyen, d'espérer que tant de circonstances et de raisons réunies en ma faveur, vous engageront à me libérer et à ne pas souffrir que j'éprouve plus long-temps toute sorte de peines et de misères au fond d'un cachot et au milieu d'individus de toute espèce.

» Salut et respect.

» Royou. »

Rien ne nous autorise à croire que Royou eût séjourné hors de France avant ni après 1789; mais, comme le soupçon en semblable matière était d'autant plus périlleux pour lui qu'il avait à redouter le ressentiment du Directoire, au double titre d'écrivain monarchique et de défenseur des accusés dans la dernière conspiration royaliste, il ne serait pas impossible que les pièces mentionnées dans cette lettre, applicables à son frère Royou-Guermeur *(voy. ci-après)*, lui eussent été concédées par ce dernier, afin de faire cesser péremptoirement toute poursuite pour fait d'émigration. Nos conjectures se fortifient quand nous rapprochons les diverses circonstances détaillées dans cette lettre des faits dont M. Bohédec fut témoin chez Royou-Guermeur, faits qui attestent la sollicitude de ce dernier pour son frère. De l'ensemble de ces circonstances nous inclinons à croire que Guermeur qui, lui, avait séjourné en Angleterre avant 1789, probablement sous son vrai nom, a dû donner à son frère des pièces portant alors le sien et servant à l'exonérer, *de plano*, de toute poursuite.

IV. *Histoire du Bas-Empire, depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople, en 1453.* Paris, 1804, 4 vol. in-8°; 2e édit., 1814, 4 vol. in-8°. La préface contient des idées saines et solides sur le but que doit se proposer l'historien.

A la Restauration, Royou travailla, avec le second de ses fils, à un journal qui parut successivement sous les titres de *Défenseur des Colonies*, d'*Observateur des Colonies*, et enfin d'*Observateur*. Une nouvelle carrière dans laquelle il se lança alors, celle du théâtre, ne lui fut pas favorable. Il y débuta par *Phocion*, tragédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français, le 16 juillet 1817. Paris, 1820, in-8°. Composée dans le genre admiratif, cette pièce n'avait d'autre mérite qu'un style pur et correct; mais l'absence de situations dramatiques fut cause qu'elle eut peu de succès. Le bruit courut, lors de la représentation, que l'auteur l'avait en portefeuille depuis plus de vingt ans. A ne considérer que la nature du sujet et sa contexture, on est disposé à le croire. Quand on voit le fidèle tableau qu'il a retracé de l'esprit des anciennes républiques; quand on le voit mettre la stoïque vertu de Phocion aux prises avec la jalouse inimitié de ses proscripteurs, on est bien près de penser qu'il a dû écrire en face des hécatombes républicaines. Les autres productions dramatiques de Royou sont : I. *Le Frondeur*, comédie en un acte et en vers, représentée, le 18 octobre 1819, sur le Théâtre-Français. Paris, 1819, in-8°. Elégamment écrite, mais froide, cette pièce tomba à la première représentation. II. *Zénobie*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée le 27 février 1821. Régulièrement composée, mais plus froide encore que la précédente, cette pièce, dont le style diffus et monotone tombe parfois dans l'enflure, eut le même sort que le *Frondeur*. III. La *Mort de César*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée à l'Odéon, le 10 mai 1821. Paris, 1825, in-8°. Elle souleva, au théâtre et dans la presse, des rumeurs et des critiques exagérées, dirigées plutôt contre le censeur dramatique (Royou en exerçait les fonctions) et contre la Restauration, que contre la pièce elle-même. Laissant de côté les attaques violentes et les éloges outrés dont cette tragédie fut l'objet, on peut dire que, comme les autres ouvrages dramatiques de Royou, plus que les autres même, la *Mort de César* est froide, dépourvue d'action, et que les vices du plan ne sauraient être rachetés par quelques vers heureux, noyés dans une foule d'autres qui attestent la faiblesse sénile de l'auteur. Cette faiblesse ne s'appliquait qu'à l'intelligence de Royou, qui, d'ailleurs, avait conservé toute sa vivacité et sa promptitude d'impression, comme il le prouva à la représentation de sa dernière tragédie. Il avait moins songé à refaire la tragédie de Voltaire qu'à composer un plaidoyer monarchique, en faisant de ce sujet un cadre où le pouvoir absolu, convoité par César, serait mis en parallèle avec le gouvernement républicain, qu'il aspire à détruire. De là, maintes allusions ou théories qui offusquèrent le parterre, composé, en très-grande partie, des jeunes gens des Ecoles. Dès les premières scènes, ils n'avaient épargné ni les murmures ironiques, ni les quolibets injurieux. Déjà, au troisième acte, on avait crié : *La toile!* Le quatrième acte se jouait au milieu du tumulte, lorsque, dans une scène où César et Brutus dissertent sur la forme du gouvernement, dont le maintien ou le changement fait le nœud de la tragédie, les huées et les ricanements ne permirent plus d'entendre un mot. C'est alors que Royou, s'élançant de la coulisse, arracha brusquement le manuscrit des mains du souffleur, et se retira en menaçant le parterre. Un moment suspendue, la pièce fut reprise, à la demande du public, et écoutée, sinon avec plus de faveur, du moins avec plus de calme.

Dégoûté de la carrière dramatique, Royou revint à ses travaux historiques. Cette fois, ce fut pour s'occuper de l'histoire de son pays; mais peut-être, lorsqu'il l'écrivit, fut-il trop dominé par le souvenir de ses disgrâces littéraires auxquelles l'esprit de parti n'était pas étranger. Son *Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII*, Paris, 1819, 6 vol. in-8°, n'est qu'un plaidoyer en faveur du pouvoir absolu dont il veut établir la prééminence à l'exclusion de tout autre, même de l'autorité religieuse, différant en cela de la plupart des écrivains avec lesquels il était en communauté d'opinions politiques. Le même esprit se reproduit dans son *Développement des principales causes et des principaux événements de la Révolution, précédé d'un choix des apophthegmes des anciens avec quelques notes*. Paris, 1823, in-8°. Une seconde édition a paru sous ce titre : *De la Révolution française, ses principales causes et ses principaux événements*. Paris, 1831, in-8°. La préface de ce livre fait connaître, à elle seule, l'esprit dans lequel l'auteur l'avait conçue : « Cette introduction, d'une espèce particulière, est, dit-il, un préservatif contre le système démagogique que ses propagateurs appellent libéral; c'est un petit manuel royaliste.» Royou présenta plusieurs de ses ouvrages à Louis XVIII, et M. de Corbière lui fit accorder une pension de 1,200 fr. sur les fonds de secours destinés aux hommes de lettres. Indépendamment des ouvrages de Royou, précédemment cités, nous connaissons de lui un récit de la vie du colonel Madec. (*Voy. ce nom.*) Il mourut à Paris, le 30 novembre 1828. Il avait survécu à ses quatre fils, dont le plus jeune était mort, laissant trois enfants, qu'il recueillit ainsi que leur mère. Nous parlerons plus loin du second de ses fils. P. L...t.

ROYOU (Claude-Michel), — frère des précédents, plus connu sous le nom de *Guermeur*, qu'il prit vers 1790 pour se distinguer de ses frères (1), naquit vraisemblablement à Pont-l'Abbé, vers 1758. Nous disons vraisemblablement, car des recherches persistantes, poursuivies depuis plusieurs années, n'ont pu aboutir à nous faire indiquer avec certitude le lieu ni l'époque de sa naissance, et ce n'est qu'à grand'peine que nous avons pu dissiper l'obscurité et la confusion qui entouraient plusieurs actes de sa vie politique. Ces inconvénients tenaient à ce que trois personnages du même nom, tous trois du Finistère, ont simultanément, bien qu'à des titres différents, été mêlés aux affaires publiques de 1790 à 1795. L'un était Royou-Guermeur, dont le nom prononcé à Pont-l'Abbé et à Quimper y cause encore aujourd'hui une telle terreur, que les personnes en position de donner des renseignements qui auraient prévenu toute hésitation, préfèrent s'abstenir, comme si son spectre allait leur apparaître et les punir de leur véracité. Le second est le conventionnel Guermeur (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 856-857), et le troisième, un officier municipal de Quimper. Ce dernier, détenu par suite de tracasseries de ses collègues, s'en plaignait à Belval, procureur général syndic du Finistère, dans une lettre datée de Quimper, le 1er septembre 1792, et ne saurait conséquemment être confondu avec Royou-Guermeur qui, comme nous allons le voir, était alors à Paris. Soigneusement étudiés et rapprochés, soit les uns des autres, soit des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Le Men, archiviste du Finistère, de nombreux autographes possédés par nous ou communiqués par MM. Du Chatellier et de Saint-Georges, nous ont convaincu que les faits qui vont être exposés s'appliquent exclusivement à Royou-Guermeur.

Les désordres de sa jeunesse avaient fait lancer contre lui une lettre de cachet. Pour s'y soustraire, il s'était réfugié à Londres, où il s'était occupé d'affaires dont la nature nous est inconnue. Revenu en France vers 1789, il ne tarda pas à devenir un membre actif des clubs et des émeutes. Il fallait du reste qu'il se fût bien montré avant le 10 août, puisque, dès cette journée, il fut investi de la confiance de la commune de Paris, qui le nomma administrateur-adjoint de la police et chef des bureaux de sûreté. Le 3 septembre, il procéda, avec Berthelton et Coustsant, dit Mignon, par ordre de la commune, à l'examen des papiers de Brissot, soupçonné d'intelligence avec l'étranger. Le procès-verbal, daté du même jour et inséré le 7 au *Moniteur*, constate que les trois commissaires, après les recherches les plus exactes, n'avaient absolument rien trouvé dans ces papiers qui leur eût paru contraire à l'intérêt public. Le même jour, 3 septembre, il signa la proclamation de la commune, où se lit cet effroyable passage : « La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans ses prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute, la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'employer ce moyen si nécessaire au salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes. » Le lendemain, la commune le chargea de se transporter sur-le-champ, avec le fédéré breton Jézégabel (*sic*), dans les départements de l'Ouest, pour y faire, en son nom, des perquisitions d'armes, de vivres, munitions, fourrages, etc., qu'il ferait diriger sur Paris. Six jours après, le conseil exécutif lui confia l'inspection des ports de Brest et de Lorient, et enjoignit aux commandants et intendants de déférer aux ordres qu'il leur donnerait pour l'approvisionnement des magasins. Ce dernier ordre, signé de Servan, Danton et Monge, avait été expédié malgré la vive opposition de Roland, qui biffa ensuite sur la commission de Guermeur la signature qu'il y avait apposée, soit qu'il n'eût pas voulu paraître s'associer à ses collègues, soit, comme l'a dit Mme Roland dans ses mémoires, que sa signature lui eût été surprise. Muni de ces pièces et de nouveaux pouvoirs de la commune, expédiés le 17, Guermeur partit de Paris, le même jour, et arriva à Quimper, le 22, portant avec lui des ballots de la proclamation du 3 et de l'*Ami du Peuple*, dont il fit une distribution immédiate, qu'il accompagna d'invectives contre Vergniaud, Brissot, Guadet, en même temps qu'il exalta Robespierre, Marat et la commune de Paris, dont l'autorité, ajouta-t-il, s'étendrait bientôt sur toute la France. Lorsqu'il se présenta aussitôt après devant le conseil du département, les administrateurs lui firent subir un interrogatoire de quatre heures, à la suite duquel il fut conduit en prison, parce que sa commission leur parut d'autant plus suspecte que le nom qu'il s'y donnait n'était pas le sien ; qu'elle n'était signée que de quatre ministres ; qu'elle ne portait l'empreinte d'aucun sceau ; que la signature de Roland était biffée, sans que la radiation en eût été approuvée ; enfin, parce que

(1) Suivant un usage fréquent dans la bourgeoisie de l'époque, il avait d'abord ajouté à son nom de Royou celui de Guermeur, tiré du village de Guermeur, situé dans la commune de Plobannalec, où sa famille possédait une propriété ; mais, quand vint la Révolution, il répudia le premier de ces noms, « en exécration, a-t-il dit, à tous les Français, et pour ne pas partager l'odieux du nom d'un frère avec lequel il avait rompu toute relation. »

l'administration départementale ne voulait pas reconnaître l'autorité de la commune de Paris. Avis de son arrestation fut immédiatement transmis à la Convention. Guermeur, de son côté, lui adressa plusieurs lettres, ainsi qu'au comité de sûreté générale, qui ordonna, le 25 décembre, de le mettre en liberté, sous peine pour les administrateurs d'être personnellement responsables de sa détention arbitraire. Cette injonction resta sans effet; car Guermeur fut transféré, cinq jours après, au château du Taureau, d'où il adressa, le 24 janvier 1793, une pétition à la Convention. Le comité de sûreté générale, par l'organe de Duhem, son rapporteur, proposa bien, le 13 février, un projet de décret portant que Guermeur et Jézégabel seraient immédiatement élargis, et plusieurs membres de l'administration départementale et municipale de Quimper, conduits par la gendarmerie à la barre de la Convention; mais l'Assemblée, dans cette séance, l'une des plus tumultueuses qui aient signalé sa carrière, passa à l'ordre du jour, malgré les clameurs furibondes de Marat. Il semblerait pourtant que, dans l'intervalle, Guermeur était parvenu à recouvrer une semi-liberté; c'est ce qui ressort d'une lettre qu'écrivait à la Convention, le 22 février, le directoire du département, lettre où on lit : « Ce Royou, qui n'a que trop occupé la Convention, est frère de ce fameux abbé Royou, connu par son journal contre-révolutionnaire intitulé l'*Ami du Roi*. Ce Royou, *qui se flattait d'avoir porté les premiers coups à la femme Lamballe*, émissaire de la commune de Paris, commissaire du pouvoir exécutif à l'époque où la commune de Paris désignait aux ministres ceux qu'elle croyait dignes de leur confiance, a été élargi depuis huit ou dix jours sous cautionnement. Aussitôt il s'est rendu à Pont-l'Abbé, où ses discours incendiaires l'ont rendu suspect, et conformément à notre arrêté du 12 de ce mois, on lui a donné l'ordre de se rendre ici. Nous le ferons garder à vue, pour que votre décret du 13 février puisse sortir son exécution, et que la disparution de l'homme ne vous arrache pas le fil de l'intrigue. » A son retour à Quimper, Guermeur n'avait été laissé libre qu'à la condition de se présenter chaque matin, à onze heures, au directoire départemental; et, quoique la Convention l'eût déclaré libre sans restriction par son décret du 4 mars, rien n'était changé, vingt-quatre jours plus tard, dans sa situation, comme nous l'apprend la lettre qu'il écrivait, le 28, à cette administration, et où il demandait si ou non il pouvait partir pour Paris, où l'appelaient de nombreuses affaires. « Veuillez, ajoutait-il, me faire savoir, le plus tôt possible, si je puis retourner à mon domicile, et peut-être à mon poste, si toutefois je n'étais pas remplacé. » Un mois s'écoula encore avant qu'il fût statué sur cette demande. Enfin, le 27 avril, il fut autorisé à résider à Pont-l'Abbé, avec dispense de se présenter à l'appel quotidien du directoire. Peu après, il devint l'agent des représentants envoyés à Brest, lesquels, par leur arrêté du 1er septembre 1793, lui conférèrent, ainsi qu'à Jullien, agent du comité de salut public, le droit de suspendre, incarcérer et remplacer les administrateurs fédéralistes de Quimper, ceux-là mêmes qui avaient apporté tant d'obstacles à sa mise en liberté, et contre lesquels nous n'avons pas trouvé de preuves qu'il ait exercé de représailles. Plusieurs de ses lettres, adressées à Jean-Bon Saint-André et à Prieur (de la Marne), du mois de brumaire au mois de nivôse an II, nous prouvent qu'à tout moment il quittait Pont-l'Abbé pour accomplir diverses missions. Chargé d'activer les levées prescrites par les décrets sur la réquisition, il allait se concerter, à cet effet, avec le général Rossignol, à Pontivy. A son retour, il assistait, le 7 ventôse, à une séance de la Société populaire de Quimper, où il prononçait un discours très-énergique « tant contre les cagots et les traîtres que contre ceux qui les excusent, etc. (1). » Revenu à Pont-l'Abbé, il y faisait opérer des arrestations, surveillait l'armement des batteries, proposait pour instituteurs d'anciens curés, « propres à » remplir ces fonctions, parce qu'ils avaient » abjuré leurs antiques erreurs, » et se rendait ensuite à Rennes, d'où il adressait à Jean-Bon Saint-André (19 nivôse) une lettre contenant de longs détails sur la prise de Noirmoutiers, et où il disait que « Esnue Lavallée travaillait » avec un zèle infatigable à poursuivre les » aristocrates et fédéralistes, comme à dé» pouiller impitoyablement notre mère la sainte » Eglise, pour enrichir la République; ce qui » faisait saigner le cœur à bien des âmes hon» nêtes. »

Il ne dut pas tarder à retourner à Paris, car on voit, par un acte de naissance dressé à la mairie de Pont-l'Abbé, le 20 fructidor an III (6 septembre 1795), que « la citoyenne Catherine» Yvonne Calvez, âgée de trente-deux ans, » épouse en légitime mariage du citoyen Claude» Michel Royou-Guermeur, écrivain au bureau, » rue Fromenteau, maison du Muséum, en la » commune de Paris, département de la Seine, » âgé de trente-cinq ans, est accouchée, ce jour» d'hui, au domicile du citoyen Calvez, son » frère, d'un enfant femelle, etc. » Plus tard, Guermeur, devenu veuf, se remaria à l'une de ses nièces, également veuve; nous ignorons si elle lui a survécu. Quant à lui, nous ne savons ni où ni quand il est mort. On a dit que c'était à Rennes, vers 1808 ou 1809; mais les registres de l'état civil de cette ville ne mentionnent

(1) Des passages de ce discours sont soulignés de sa main dans un exemplaire du procès-verbal imprimé de cette séance, qu'il envoya à Jean-Bon Saint-André, avec sa lettre du 17 ventôse, « pour qu'il voie la manière dont » il cherche à se rendre digne de la confiance du comité » de salut public. »

pas son décès, et nous conjecturons qu'il a dû mourir hors de France.

Guermeur, d'après certaines traditions qui nous sont transmises par des personnes graves et dignes de foi, était un de ces contrastes dont nos temps révolutionnaires ont fourni plus d'un exemple. Il redoutait la vue du sang, à tel point que celui d'un poulet le faisait pâlir. Parvenu, sous le Directoire, à obtenir l'amitié et la faveur de Barras, mêlé ainsi aux affaires de l'époque, il avait un grand train de maison, équipage, salon et table renommée. Léger et vivant sans souci de l'avenir, il ouvrait sa maison et offrait sa table à tout venant, aux Bretons surtout. L'un d'eux, M. Bohédec, de Plonéour, venu à Paris solliciter son appui pour faire adopter une invention dont il était l'auteur, devint son hôte et son commensal. Cela se passait, nous ajoute-t-on, au moment où les lois contre les émigrés et ceux qui leur donnaient asile étaient en pleine vigueur et faisaient peser la peine de mort sur les uns et sur les autres. Le nouvel habitué de la maison ne tarda pas cependant à remarquer, parmi les hôtes de Guermeur, un homme qui ne paraissait qu'avec mystère, et qu'il aperçut plusieurs fois se retirant dans une cachette pratiquée derrière une tapisserie. Une dénonciation eut lieu, et, malgré toute la faveur dont il jouissait, Guermeur ne put se soustraire à une perquisition, suivie de l'arrestation du personnage mystérieux, qui n'était autre que son frère (1). Ainsi, le défenseur de la cause royale avait été recueilli par l'ancien montagnard, qui exposait sa vie pour le sauver; ainsi, et cela soulage le cœur, le fanatisme politique n'aurait pas étouffé chez Guermeur les sentiments les plus sacrés. De tels faits, rapprochés de l'impression que lui causait la vue du sang, nous font hésiter à croire qu'il eût pu participer à la mort de la princesse de Lamballe. S'il s'est réellement flatté de lui avoir porté les premiers coups, comme l'en accuse la lettre de l'administration départementale du Finistère, ce n'a été que par une forfanterie qu'expliquerait l'exaltation naturelle de son esprit, portée au maximum de la frénésie par la nature de la mission dont l'avait chargé la ville de Paris, mission pour le triomphe de laquelle tous les moyens de propagande lui semblaient bons, même la calomnie contre lui-même. P. L...t.

(1) Ces faits, par les raisons déduites (p. 790), doivent se rattacher à la proscription de Royou (Jacques-Corentin) au 18 fructidor.

ROYOU (Frédéric-François-Marie), — second fils de Jacques-Corentin Royou, né le 2 février 1781, à Pont-l'Abbé (Finistère), admis à l'école polytechnique en 1800, en sortit en 1802, et entra dans le corps du génie militaire. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et, parvenu au grade de sous-ingénieur de seconde classe, il continua de servir avec le titre et l'emploi de capitaine des ouvriers militaires. Les réformes de 1816 l'ayant fait admettre à la retraite, après quinze années de services, avec une pension proportionnelle de 305 fr. (les écrits qu'il venait de publier avaient pu contribuer à lui faire appliquer cette mesure), il en conçut un dépit qui ne dut pas être sans influence sur l'acharnement et l'acrimonie des attaques auxquelles il se livra, jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris vers 1826, contre l'administration de la marine, dans les écrits suivants, où quelques critiques fondées et spirituellement exposées sont mêlées à beaucoup d'exagérations : I. *Esquisse maritime ou réflexions sur le corps du génie maritime et des ouvriers militaires.* Paris, Le Normant, 1814, in-8°. II. *La Marine, couplets.* Paris, Le Normant, 1816, 4 p. in-8°. III. *De la Bureaucratie maritime, etc.* Paris, Le Normant, 1818, in-8° de 76 p., avec ces épigraphes : *Dicere verum quid vetat*, et

Le commis, qui n'a pas, mais qui donne la gloire,
Croit le sort de Neptune au fond d'une écritoire.

Une réfutation de cet écrit fut publiée sous le titre d'*Examen rapide et familier du pamphlet de Royou, intitulé « De la Bureaucratie maritime, » par un extrait de commissaire.* Brest, Michel, 1818, in-8° de 118 p. Cette réfutation, qui était loin d'avoir le piquant de l'attaque, et qui était d'ailleurs assez faible de raison, avait pour auteur M. Vignetty, commis de marine, dont M. Redon de Beaupréau demanda et obtint l'envoi dans un autre port. « J'ai dû m'in» digner, écrivait-il au ministre, le 6 mars 1818, » de voir M. Vignetty me rendre ridicule par les » éloges les plus déplacés (p. 53), et joindre à » une justification, dont je n'avais pas besoin, » une menace de spadassin adressée, en mon » nom, à M. Royou (p. 71). » IV. *L'Observateur*, recueil périodique, dont les deux premières livraisons avaient paru sous le titre de *Défenseur des colonies*, et les huit suivantes, sous celui d'*Observateur des colonies.* Paris, 1820, in-8°. V. *Le Taureau, ou l'Observateur indompté.* Paris, Dupont, 1820, in-8° de 16 p. VI. *L'Écrevisse ministérielle, ou l'Observateur de la Charte.* Paris, Mlle Deville, 1820, in-8° de 4 p. VII. *Les Gémeaux, ou les Observateurs candides.* Paris, Mlle Deville, 1820, in-8° de 16 p. VIII. *Le Lion, ou l'Observateur guerroyant.* Paris, Dupont, 1820, in-8° de 16 p. IX. *La Vierge politique, ou l'Observateur celte.* Paris, Dupont, 1820, in-8° de 16 p. Royou a, en outre, été éditeur du *Souper de Beaucaire* par Napoléon, qu'il a fait précéder d'une introduction. Paris, Terry, 1821, in-8° de 36 p. P. L...t.

RUFFELET (Christophe-Michel), — né à Saint-Brieuc, le 11 janvier 1725, fut ordonné prêtre en 1749, et devint chanoine de la collégiale de Saint-Guillaume, puis de la cathédrale de cette ville. La Révolution lui ayant fait per-

dre son canonicat de la cathédrale, il le recouvra après le concordat et mourut à Saint-Brieuc le 21 août 1806. Le goût des lettres et des sciences l'avait entraîné, dès ses plus jeunes années, à former, sur toutes les branches des connaissances humaines, une très-belle bibliothèque, qu'il légua, en mourant, à l'évêque de Saint-Brieuc, pour l'usage de l'évêché. L'abbé Ruffelet avait fait une étude spéciale de l'histoire et des antiquités de son pays, et il s'était proposé de coordonner toutes ses recherches dans un ouvrage sur l'évêché de Saint-Brieuc. Il s'est borné à publier, sur cette ville, un opuscule intitulé : *Annales briochines*, ou *Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc, enrichi de plusieurs notes historiques, géographiques et critiques*. Saint-Brieuc, 1771, in-24. Cet ouvrage, dans lequel il a rattaché avec beaucoup de sagacité à l'histoire de la Bretagne les faits particuliers à sa ville natale, est consulté avec fruit, lorsqu'on veut avoir des renseignements exacts, soit sur l'histoire et la statistique religieuse de ce diocèse antérieurement à la Révolution, soit sur la généalogie de quelques familles du pays. On doit encore à l'abbé Ruffelet un *Propre de Saint-Brieuc* et des *Réflexions critiques* sur le *Précis de l'Histoire de Carhaix*, par La Tour d'Auvergne, insérées dans le *Dictionnaire historique et géographique* d'Ogée (t. Ier, v° *Carhaix*). P. L...t.

RUMAIN (Charles-Marie de **TROLONG**, chevalier du), — né, le 30 septembre 1743, dans les environs de Tréguier, appartenait à une famille d'ancienne extraction, qui portait pour armes écartelé aux 1 et 4 d'argent, à cinq tourteaux de sable en sautoir; aux 2 et 3 d'azur, au château d'argent, avec cette devise : *Ractal* (*sur-le-champ*), parfaitement appropriée à l'impétueuse bravoure de celui de ses membres qui fait l'objet de cette notice. Entré comme garde, dans la marine, le 19 août 1757, il avait fait treize campagnes, et était lieutenant de vaisseau depuis le 14 février 1778, lorsqu'il fut appelé, le 19 du même mois, au commandement de la corvette la *Curieuse*, sur laquelle il concourut au combat livré par le lieutenant-général d'Orvilliers à l'amiral Keppel, le 27 juillet 1778. Nous ne pouvons préciser la part qu'il y prit, mais elle dut être honorable, puisque, d'après les documents conservés aux archives du ministère de la marine, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 19 novembre 1778, « en considération de la journée du 27 juillet 1778, et par anticipation. » Du commandement de la *Curieuse*, il passa, le 7 août de la même année, à celui de la corvette de 18 la *Lively*, faisant partie de l'expédition envoyée en Amérique, sous les ordres du lieutenant-général comte d'Estaing, qui le chargea, au mois de mars 1779, de reprendre sur les Anglais la partie française de l'île Saint-Martin. Sa mission heureusement accomplie, du Rumain prouva sa sagacité en proclamant la neutralité d'une possession qui pouvait devenir la proie du premier corsaire, et dont la défense aurait entraîné un inévitable et inutile sacrifice d'hommes.

Sa bravoure dans ce coup de main donna la mesure de ce qu'on devait attendre de lui. Aussi, lorsqu'au mois de juin suivant, d'Estaing résolut de prendre Saint-Vincent, ce fut encore sur lui qu'il jeta les yeux. Du Rumain appareilla de la Caze-Navire, dans la nuit du 9 au 10 juillet 1779. Sa division était composée, indépendamment de la *Lively*, de deux corvettes, le *Lys* et la *Balleastre*, comme elle, prises sur les Anglais, et de deux petits corsaires. Trois cents hommes de milices et de troupes expéditionnaires, tirés des régiments de Champagne, de Viennois et de la Martinique, montaient ces trois navires. Le début de l'expédition ne fut pas heureux. Entraîné par les courants sous le vent de Saint-Vincent, du Rumain manqua son atterrage et perdit un de ses corsaires, portant quatre-vingt-deux hommes, dont il n'entendit plus parler. Tout autre eût été déconcerté; quant à lui, loin de perdre courage, il a la témérité de croire qu'avec le peu de forces qui lui restent, il peut encore tenter son expédition. Il reprend sa route dans le nord, passe au vent de la Martinique et de Sainte-Lucie, pour ne plus manquer son atterrage, et réussit, après six jours de navigation, alors qu'on le croyait perdu, à mouiller, le 16 juin, dans la baie de Young-Island, île de Saint-Vincent. Pendant qu'il faisait ses dispositions d'attaque, M. de Laroque-Persin, officier des troupes de la Martinique, qui l'avait accompagné avec trente hommes sur un corsaire, opérait une diversion. Fort aimé des Caraïbes, qui avaient des intelligences avec les Français, il avait devancé la division de quelques heures, afin d'arriver dans la partie de l'île occupée par cette peuplade, en même temps que du Rumain débarquerait dans la partie anglaise. Chassé par un corsaire, qui le force d'échouer très-près de terre, il met le feu à son bâtiment, se jette à l'eau avec son équipage et se dirige vers une redoute de trois pièces de canon. A l'aide d'une échelle plantée pour l'usage de la garnison du fort, il l'escalade, surprend l'ennemi, lui tue trois hommes, s'empare de la redoute sans perdre un seul des siens, et passe aussitôt chez les Caraïbes pour les faire avancer. Pendant ce temps, du Rumain avait fait son débarquement et s'était rendu maître, l'épée à la main, d'un poste où il avait trouvé deux pièces de campagne, qu'il avait fait traîner à bras sur un monticule, au-dessus de la maison du gouverneur Morris, d'où il dominait le fort et la ville. Sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître, il marche droit au fort de King's-Town, n'ayant pas même d'échelles pour y monter.

Suivi de M. de Canonge, commandant sous ses ordres les volontaires des Antilles, il était parvenu au morne Hartley, et allait commencer l'attaque du fort, lorsque le gouverneur envoie un officier s'informer à qui il a affaire. Du Rumain, ne voulant pas que cet officier puisse révéler sa faiblesse, le fait passer à la queue de ses troupes et continue d'avancer, résolu à aller porter lui-même sa réponse. Toutefois, un émissaire, dont il se fait précéder, somme le gouverneur de se rendre. On discutait les conditions de la capitulation, lorsque paraît Laroque-Persin avec huit cents Caraïbes. Cette apparition décide le gouverneur, qui va signer, quand on annonce que trois bâtiments anglais s'avancent à pleines voiles. Du Rumain charge M. de Canonge de terminer la capitulation, se jette dans une pirogue, regagne son navire, coupe son cable pour être plus tôt appareillé et s'empare de deux navires chargés de vivres; le troisième réussit à lui échapper, grâce à la supériorité de sa marche. Quelques heures après, il revenait signer la capitulation. Six cents prisonniers, quatre-vingts pièces de canon, six mortiers et un grand nombre de munitions et de provisions, tombés en notre pouvoir, tels furent les résultats de cette audacieuse entreprise, qui ne nous coûta pas un seul homme. Les Anglais, revenus de leur surprise, ne purent s'empêcher de témoigner leur admiration. Celle des habitants de la Martinique éclata en transports, quand du Rumain y reparut le 21 juin.

Nommé, le 10 août 1779, par d'Estaing, au commandement de la frégate la *Chimère*, faisant partie de l'expédition dirigée contre Savanah, du Rumain prit position dans la rivière Sainte-Marie, avec sa frégate et les deux flûtes la *Bricole* et la *Trinité*, armées de canons de 18, et allégées le plus possible pour qu'elles pussent s'embosser jusque sous la ville. S'étant avancé dans la rivière, il força la frégate la *Rose* à se brûler, ainsi que plusieurs petits bâtiments marchands, et prit un navire chargé de bois de mâture. Le 4 octobre, il débusqua les Anglais d'une petite île où ils avaient établi un camp, et les contraignit de rentrer dans la ville.

L'année suivante, du Rumain, dont le courage avait été récompensé, le 4 avril 1780, par le grade de capitaine de vaisseau, commandait, depuis le 3 juin suivant, la frégate la *Nymphe*, de 26 canons, de 12 en batterie et de 6 sur les gaillards, mouillée sur la rade de Bertheaume, quand les vigies de la côte lui signalèrent des voiles suspectes. Ayant appareillé dans l'après-midi du 18 juillet, il joignit le même jour, à six heures du soir, un bâtiment hollandais, qui lui déclara avoir été visité, peu d'heures auparavant, par un vaisseau anglais. Les vigies signalèrent en même temps un navire qu'à sa manœuvre on présuma devoir être le bâtiment visiteur. Ce ne fut que vers le milieu de la nuit que la *Nymphe*, ayant rejoint son adversaire, reconnut en lui le *Bienfaisant*, vaisseau de 64 canons. Malgré l'évidente disproportion des forces, le commandant français ordonna d'ouvrir le feu; mais, en même temps, il se tint au plus près du vent et fit de la toile pour s'éloigner. L'ennemi riposta sur-le-champ de ses deux batteries, et poursuivit la *Nymphe* en continuant son feu. Confiants dans leur supériorité, les Anglais regardaient comme immanquable la capture de la frégate française; leur espoir fut déçu. Les bordées de la *Nymphe* furent si bien dirigées qu'ils furent contraints de ralentir leur marche. Du Rumain put alors s'éloigner; et, au bout de trois quarts d'heure, il fut entièrement hors de portée. Il fit ensuite virer de bord et porter pour engager l'ennemi à se mettre dans ses eaux, et à lui laisser libre l'entrée de l'Iroise. Cette manœuvre lui réussit; le vaisseau vira après lui, tint le vent et lui laissa ainsi les moyens de faire route pour Brest, où il mouilla le 19 juillet.

Du Rumain périt peu de jours après cette belle retraite. Ce fut le 10 août 1780. A quatre heures et demie de l'après-midi, la *Nymphe*, mouillée à quatre lieues dans l'ouest-sud-ouest d'Ouessant, aperçut un navire qui portait sur elle; c'était la frégate anglaise la *Flora*, de 28 canons de 18 en batterie, avec 14 de 9 de balles sur les gaillards, et 4 obusiers de 18. A l'instant, du Rumain fait carguer ses basses voiles pour l'attendre. Cette manœuvre fut bientôt suivie d'un combat vergue à vergue. Il durait depuis une demi-heure dans cette position, quand la *Flora* commença à perdre l'avantage qu'elle tirait de la supériorité de sa force. La roue de son gouvernail, ses haubans et ses manœuvres courantes étant presque entièrement hachés, elle dériva sur la *Nymphe*, qui l'eût facilement réduite en se bornant à la canonner comme on le faisait depuis six heures moins un quart: un peu de prudence, et c'était fait d'elle; tel était l'avis des officiers de l'état-major de la *Nymphe*, qui, une demi-heure après, représentèrent à du Rumain, lorsqu'il ordonna un abordage inutile, ou tout au moins prématuré, le danger qu'il y aurait à monter à bord de l'ennemi, avant que la mousqueterie et les grenades eussent balayé son pont; ils le prièrent de différer l'abordage de quelques minutes: « Non, répond du Rumain, j'y monterai seul et vous donnerai l'exemple du courage que vous devriez avoir. » Justement offensés d'un propos si outrageant et si peu mérité, les officiers, leur commandant en tête, s'élancent sur le pont de la *Flora*. Percé aussitôt de quatre balles, du Rumain est la première victime de sa fougue irréfléchie. Son second, M. Pennandreff de Keranstret, partage son sort. Un neveu du héros de la *Surveillante*, du Couédic, enseigne de vaisseau, est écrasé entre les deux

frégates; M. Taillard, lieutenant de frégate, à qui revenait le commandement, et qui combat sur le passe-avant de la frégate ennemie, est frappé d'un coup de hache d'armes à la tête, d'une balle de pistolet à l'épaule, et tombe sur un canon entre les deux frégates. Il a le courage de se relever et de se traîner sur le passe-avant de la *Nymphe*, où une nouvelle blessure le renverse et lui fait perdre connaissance assez long-temps pour l'empêcher de rallier et de ranimer son équipage. Les autres officiers, MM. de Lafond et Courson de la Villehélio, avaient aussi reçu des blessures qui les avaient mis hors de combat. Privée de ses chefs, la *Nymphe*, qui compte plus de cent hommes tués ou blessés, et qui s'était vue par deux fois exposée à sauter ou à brûler, amène son pavillon. Tel fut le résultat d'un combat si brillamment commencé. Du Rumain n'eut pas la douleur de voir les fatales conséquences de son impatience; mais la marine eut à déplorer, indépendamment de la capture d'une de ses frégates, la perte d'un grand nombre de marins et de plusieurs officiers, de celui surtout qui avait mérité, par son courage, que d'Estaing l'appelât le Duguay-Trouin de son temps.

Le roi, par décision du 29 décembre 1780, accorda à chacun des enfants de M. du Rumain, frère du commandant de la *Nymphe*, une pension de 300 liv., à compter du 1er janvier 1781, en considération des services de leur oncle; et, par une autre décision, du 30 juillet 1786, Sa Majesté voulut donner à la famille de du Rumain un témoignage de sa satisfaction des services que cet officier supérieur avait rendus, particulièrement lors de la prise sur les Anglais de l'île Saint-Vincent. Pour en perpétuer le souvenir, elle autorisa le comte Trolong du Rumain, son frère, commissaire des Etats de Bretagne, à placer à sa terre du Rumain trois mortiers provenant de Saint-Vincent, et dont Sa Majesté avait fait don au chevalier du Rumain. P. L...t.

RUPÉROU (Olivier), — fils d'un meunier qui s'était acquis une petite fortune dans le commerce des grains, naquit à Châtelaudren (Côtes-du-Nord), le 25 juin 1763. Homme d'un sens droit, Rupérou le père pensa ne pouvoir faire un meilleur usage de ses économies que de les employer à donner à son fils une bonne et solide éducation. Rupérou, à sa sortie du collége de Saint-Brieuc, vint à Rennes, où son zèle et son application lui concilièrent l'affection du célèbre Lanjuinais, qui le fit travailler dans son cabinet. Après quelques années d'études, Rupérou, alors âgé de ving-trois ans, fut reçu docteur en droit, à la suite d'un brillant concours dans la Faculté de Rennes, où la première place vacante lui fut promise; et le jeune ami des Lanjuinais, des Defermon, des Le Chapelier l'aurait sans doute obtenue promptement si la mort de son père ne l'eût obligé de retourner près de sa mère. Résistant à toutes les instances de ses amis, il alla à Guingamp remplir les modestes fonctions de sénéchal. Cette charge ayant été supprimée par la Révolution, il rentra dans la vie privée et se livra entièrement à l'étude de la jurisprudence. Il entreprit alors un travail important qu'il ne put terminer, l'analyse des écrits de Grotius et de Puffendorf. Appelé d'abord par les suffrages de ses concitoyens à siéger à l'Assemblée législative, il fut ensuite membre de l'administration du district de Saint-Brieuc, puis procureur-général syndic des Côtes-du-Nord. C'est à ce titre qu'il fut député pour aller se réunir à Caen aux fédéralistes ou girondins, échappés à la proscription du 31 mai. Leur armée n'ayant pas tardé à être dispersée, Rupérou, dont la tête avait été mise à prix, fut réduit à chercher un asile dans la Basse-Bretagne. Grâce au dévoûment de ses amis, il parvint à se soustraire aux recherches dont il était l'objet. Mais quatorze mois passés dans de misérables huttes de paysans où il était privé d'air, avaient profondément altéré sa santé. Aussi, après le 9 thermidor, s'empressa-t-il de revenir auprès de sa mère, résolu à vivre désormais tranquille et ignoré. Le repos qu'il s'était promis ne fut pas de longue durée. Cédant aux prières de ses amis, il rentra, en l'an III, dans l'administration du département, et l'année suivante, l'assemblée électorale des Côtes-du-Nord le désigna pour un des juges de la Cour de cassation, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa mort. Une amitié profonde l'unissait à La Tour-d'Auvergne et à Moreau. Quelques jours avant de partir pour la campagne où il devait trouver une mort glorieuse, le premier grenadier de France, comme s'il eût été frappé d'un pressentiment funeste, écrivit à son ami Rupérou une lettre simple et touchante dans laquelle il lui recommandait de veiller sur sa famille. Ce devoir fut religieusement accompli. L'affection qu'il avait vouée à Moreau ne lui fut pas moins sacrée. Pendant le procès du général, il prit place près de lui et ne le quitta pas un seul instant. Ce témoignage d'affection, qui était aussi un acte de courage, déplut au Pouvoir. Cependant, au mois de novembre 1808, il fut envoyé présider à Saint-Brieuc le grand collége du département, qui devait nommer des candidats au Sénat et au Corps législatif. Elu à l'unanimité premier candidat au Sénat, il n'obtint pas le suffrage impérial. On ne douta pas alors que ses liaisons avec Moreau ne fussent cause de cette répulsion. En 1815, ses compatriotes lui donnèrent une nouvelle preuve de confiance en l'envoyant à la chambre des députés où le maintinrent deux réélections successives. Sa faible santé ne lui permit pas de prendre une part active aux luttes alors animées de la tribune; néanmoins, soit dans le sein des commissions dont il fut mem-

bre, soit dans quelques circonstances importantes, telles que la discussion des lois d'exception ou de la réforme électorale, il protesta énergiquement en faveur des libertés publiques.

Une brochure, qu'il publia à l'occasion du système d'élection proposé en 1819, fut louée par les journaux de toutes les nuances, qui s'accordèrent à lui reconnaître une grande modération jointe à un grand talent. Depuis 1821, Rupérou se consacra exclusivement à ses fonctions de conseiller à la Cour de cassation, dans lesquelles on le vit toujours, a dit M. Dupin (*Moniteur* du 7 novembre 1843), « magistrat » zélé, patriote sincère, apportant dans ses opi- » nions la fermeté d'un vrai Breton, simple » dans ses manières, bon et fidèle ami. » Il mourut à Paris, le 28 avril 1843, après quarante-sept ans d'une magistrature non interrompue, emportant les regrets unanimes de ses collègues. Il a laissé en manuscrit : *Mon songe à Ermenonville*, où se trouve une appréciation complète et raisonnée du gouvernement représentatif fondé sur les principes qu'il avait adoptés en 1789, et auxquels il resta fidèle. Ses amis seuls ont eu connaissance de ce travail, qu'il ne voulut pas livrer à l'impression. Peu de temps avant sa mort, il avait été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur. M. Billard, avocat au barreau de Brest, lui a consacré une notice dans l'*Armoricain*, journal de cette ville (9 janvier 1844). P. L...t.

S

SAINCT-YON (Huon de), — fut l'un des chevaliers choisis par Beaumanoir pour le combat des Trente (*voy. Beaumanoir*). Il y a quelques variantes sur ce nom. Lebault, d'Argentré, Lobineau, écrivent Sainct-Yvon; Guy Leborgne, Sainct-Hugeon : « Près de Lannion, dit-il, surnom ancien de cette maison, dont estoit l'un des trente chevaliers bretons, qui s'acquitta des mieux en la bataille des Trente, portoit *d'argent à une croix de sable au baston de gueules brochant à dextre sur le tout*. Le surnom de Ker-verder, ajoute Leborgne, est à présent en cette maison là » (*Armor. bret.*, p. 262). Cette famille paraît éteinte. Son nom ne se retrouve ni dans la réformation de 1668, ni dans les nobiliaires plus récents. Quant à Huon ou Hugues de Saint-Yon, la mention qu'en fait le poème, la qualité de chevalier qu'il lui attribue, sont les seuls renseignements historiques que nous ayons trouvés à son sujet; tout annonce qu'il sortit vainqueur du combat, et pourtant il ne se trouve plus dans les *monstres* ou revues des grands capitaines de son temps, avec un assez grand nombre de ses compagnons. Biz...

SAINT-AIGNAN (Louis-Marie **ROUSSEAU**, comte de), — maire de Nantes, préfet des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure, député, pair de France, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, naquit à Nantes, sur la paroisse de Saint-Denis, le 10 février 1767. Sa famille était originaire de Rennes. Héritier d'une fortune médiocre, mais honorable, d'une réputation sans tache, et d'un caractère traditionnel de famille remarquable surtout par la bienveillance et la bonté, Saint-Aignan reçut en outre de sa mère, Mlle de Pontual, cet esprit vif, léger, incisif, pour lequel les femmes de Rennes sont si renommées, et dont l'heureux mélange avec le caractère paternel le rendit un des hommes les plus aimables et les plus aimés qui se puissent rencontrer.

Ses parents le destinaient à la magistrature; mais il les perdit tous deux dans l'espace de quelques semaines, avant d'avoir atteint l'âge de quatorze ans, et son oncle, le chevalier de Saint-Aignan, devenu son tuteur, le plaça à l'Ecole militaire. Il n'y fit que de très-faibles études, et en sortit pour entrer comme officier au régiment du roi, sans être beaucoup plus instruit que quand il y avait été admis.

La vie de garnison était alors plus que jamais une vie de dissipation, de folie et de dépense. Jeune, beau, aimable, généreux jusqu'à la prodigalité, insouciant et gai jusqu'à la folie, aimé de tout le monde, même des juifs, chez qui quelques traits de délicatesse auxquels ils n'étaient pas accoutumés lui avaient ouvert un crédit illimité, Saint-Aignan, tout en prenant part aux extravagances et aux plaisirs de ses camarades, s'aperçut tout-à-coup que son éducation avait été fort négligée, et qu'il lui fallait la refaire. Alors, donnant l'exemple d'une force de volonté rare, il se remit au travail, apprit le latin, le français, l'anglais, l'italien, l'histoire, et, aidé par une merveilleuse facilité d'intelligence, il répara complètement le temps perdu.

Les derniers Etats de Bretagne, qui eurent lieu en 1788, le rappelèrent pour un moment dans son pays. Il y assista avec son tuteur; mais, n'étant pas encore majeur, il dut se contenter de faire partie de la réunion des jeunes gentilshommes, qui, sous le nom de *Petits-Etats*, prit une part bruyante aux troubles de Rennes. Cependant, retourné à son régiment, il s'occupait fort peu de politique, lorsque éclata l'affaire de Nancy. On en connaît les détails. (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 531-532.) Saint-Aignan, blessé en défendant son colonel, dut la vie à l'affection des

soldats de sa compagnie. Ils l'arrachèrent des mains de leurs camarades et le protégèrent contre la fureur du peuple. Ayant reçu la croix de Saint-Louis en récompense de sa belle conduite, qui fut citée dans le rapport de M. de Sillery à l'Assemblée nationale, il revint à Nantes, et passa quelque temps dans sa famille.

L'agitation populaire saisissait alors tous les prétextes pour se manifester. Une querelle survenue à la suite d'une représentation de la tragédie de *Brutus*, entre deux jeunes gens de la ville et Saint-Aignan, qui en avait applaudi quelques vers avec affectation, le força à s'éloigner momentanément. Il passa en Hollande; mais le décret sur les émigrés abrégea son voyage. Il rentra en France pour ne pas être frappé par la loi nouvelle, et y resta jusqu'au 21 juin. Il se trouvait ce jour-là parmi les jeunes gens qui, entourant le malheureux roi, lui donnèrent une dernière et inutile preuve de dévoûment. Les dangers qu'il courut à la suite de cette terrible journée le déterminèrent à émigrer; il réussit, non sans peine, à atteindre les côtes d'Angleterre, et alla rejoindre l'armée qui se rassemblait à Coblentz, sous les ordres du prince de Condé.

Plus clairvoyant que ceux qui la composaient déjà, et placé d'ailleurs depuis moins long-temps au point de vue trompeur de l'exil, il ne tarda pas à être effrayé des folles espérances que nourrissaient les chefs et les soldats. La conduite et les propos insolents des étrangers froissaient son orgueil de français; la vacillante direction imprimée aux affaires politiques et militaires finit par le dégoûter entièrement. Il se résolut à quitter l'armée; mais, fidèle à ses sentiments chevaleresques et à sa franchise bretonne, il voulut se retirer au grand jour et mettre ses compagnons à même de juger sa conduite. Il se rendit donc dans le lieu de réunion le plus fréquenté de la ville, et, après avoir expliqué ses motifs et annoncé son intention, il se déclara prêt à répondre personnellement à ceux qui sembleraient désapprouver le parti qu'il prenait.

Personne ne se présenta. Ce qu'il osait proclamer tout haut était déjà l'opinion secrète d'un grand nombre de ses camarades. Il partit au moment qu'il avait fixé, se rendit en Suisse, et rejoignit un petit groupe d'émigrés qui, dans leurs réunions joyeuses, s'essayaient à travailler pour vivre; mais, voyant bientôt toute la faiblesse de leurs ressources, il chercha à se créer une occupation fructueuse, écrivit, travailla et réussit peu. Resté enfin à peu près seul à Berne, ayant vu ses amis partir chacun de son côté pour aller chercher au loin une meilleure chance, réduit à sa dernière pièce d'or, Saint-Aignan, après une longue et triste promenade et un très-frugal repas, se rendit un soir à l'assemblée d'une dame de la société bernoise qui, chargée de placer les derniers billets d'une loterie, en présenta un au pauvre émigré. Celui-ci l'accepta d'aussi bonne grâce qu'il eût pu le faire dans un temps plus heureux; mais, en y jetant les yeux, il s'aperçut avec consternation que, le prix du billet étant d'un louis, il lui restait à peine de quoi le payer. Sa vieille hôtesse, à laquelle, en rentrant chez lui, il avoue son embarras, lui propose de prendre la moitié du billet. Saint-Aignan y consent avec reconnaissance, et, quelques jours plus tard, apprend qu'il a gagné le gros lot de la loterie, se montant à peu près à 10,000 fr. Les 5,000 fr. qui lui restent après le partage fait le remettent à flot pour quelque temps, mais finissent aussi par s'épuiser. Enfin, prenant son parti, il se joint à son ami Antoine d'Estrée, achète une petite pacotille d'aiguilles, de couteaux, d'images, et, la hotte sur le dos, se met à parcourir les montagnes et les vallées de la Suisse. Bientôt les deux Français sont connus et aimés dans les villages qu'ils fréquentent, leur commerce prospère, et ils poursuivent gaîment leur chance, dansant volontiers dans les fêtes rustiques, chantant et versifiant parfois pour abréger la route.

Cependant l'horizon politique s'éclaircissait un peu. Le 9 thermidor avait arrêté les exécutions; mais la loi qui frappait les émigrés continuait d'être exécutée dans toute sa rigueur, et pourtant beaucoup d'entre eux rentraient en France, préférant la mort à un exil sans fin. Saint-Aignan, entraîné l'un des premiers par cet attrait irrésistible de la patrie, trouva moyen de passer la frontière, et se rendit à Paris. Il resta long-temps caché à Savigny-sur-Orge, entouré de périls, les bravant sans cesse avec une insouciance qui faisait trembler ses amis, et quelquefois écartant par une démarche hardie le danger qui le menaçait. L'avènement du Premier Consul aux affaires et les mesures qui en furent la suite ayant changé la position des émigrés, il put reprendre son nom et retourner à Nantes. Son frère, qui n'était point sorti de France, partagea avec lui les biens de famille qu'il venait de racheter, et ce fut avec bonheur que Saint-Aignan se retrouva sous le toit en ruines de la maison paternelle. L'effervescence de sa jeunesse s'était usée dans le malheur, et l'amour pour les lieux qui l'avaient vu naître, cet amour qui devint plus tard un trait distinctif de son caractère, qui le consola des mécomptes de la politique et ne permit point à l'ambition de germer dans son cœur, commençait à se développer en lui. Ce fut dans ce temps qu'il épousa sa cousine, Mlle Henriette de la Moricière, qu'il aimait tendrement, et dont le caractère, l'esprit et le cœur assurèrent à jamais son bonheur intérieur.

Pendant toute la durée de l'Empire, il resta en dehors des affaires publiques, n'ayant voulu accepter d'autre emploi que celui de maire de sa commune. La Restauration et les maximes

politiques qu'elle inaugurait en France satisfirent à la fois ses opinions et ses espérances. Il l'accueillit avec joie, mais ne tarda pas à s'inquiéter des prétentions exagérées du parti triomphant. Les Cent-Jours vinrent donner raison à ses craintes, et, en même temps, soulever des haines, amener des représailles que l'année 1814 n'avait pas vues. La réaction violente qui se manifesta après la seconde rentrée des Bourbons, et dont les cours prévôtales et les commissaires spéciaux furent les instruments, commença à révolter l'esprit tolérant et juste de Saint-Aignan. Le roi Louis XVIII luttait cependant contre l'entraînement de son parti, et son ministre, M. Decazes, donnait aux préfets des instructions conciliantes que la pression du parti dominant ne leur permettait pas toujours de suivre. Vers le milieu de l'année 1816, M. Du Fou, maire de Nantes, ayant donné sa démission, M. de Brosse, préfet de la Loire-Inférieure, pria instamment Saint-Aignan d'accepter la mairie. Celui-ci hésita long-temps; il déclara à ceux qui l'entouraient de leurs sollicitations qu'il ne les suivrait pas dans la voie où ils marchaient, et que sa première condition serait le rappel de M. de Cardaillac, commissaire spécial qui, par ses persécutions, sa violence et ses allures tyranniques, troublait la ville et le département. M. de Brosse persista. Le Gouvernement souscrivit à la condition imposée, et Saint-Aignan fut nommé maire de Nantes le 30 septembre 1816.

Son administration, sage et paternelle pour tous, lui gagna l'estime et l'affection générale. Le Gouvernement, qui venait de rendre l'ordonnance du 5 septembre, appuyait ouvertement le maire de Nantes, et l'aidait à surmonter les difficultés qui se présentaient. La rareté du grain causait de graves inquiétudes. Plusieurs marchés autour de Nantes avaient été pillés. Saint-Aignan réussit à maintenir l'ordre dans sa ville et à y faire constamment arriver des approvisionnements suffisants. Il déploya, dans cette occasion, beaucoup d'activité; mais l'affection qu'il inspirait lui vint aussi en aide, et parfois, des convois de grains, envoyés à Nantes en reconnaissance d'un service rendu par le maire, arrivèrent fort à propos. Mgr le duc d'Angoulême faisait, à cette époque, un voyage dans les provinces de l'Ouest. Le ministère l'adressa, à Nantes, à Saint-Aignan, et le prince remplit avec succès la mission conciliatrice dont il avait été chargé. Cependant, une préfecture fut offerte à Saint-Aignan. Il accepta, le 24 juillet 1819, celle des Côtes-du-Nord. Les regrets sincères, l'affection enthousiaste des Nantais, le suivirent dans sa nouvelle résidence, où il se fit bientôt également estimer et aimer. Le roi le nomma, quelque temps après, président du collége électoral de Nantes. C'était le désigner au choix des électeurs : il fut élu député à une grande majorité.

Assistant alors aux amères discussions des chambres, et voyant de plus près la région des orages politiques, il commença à s'effrayer de nouveau de l'animosité des partis en présence. La session de 1819 à 1820 devait être témoin d'une crise dont un crime sanglant, l'assassinat du duc de Berry, précipita le dénoûment. Le ministère Decazes préparait, malgré les conseils de ses anciens amis, la révision de la loi électorale, et les ministres cherchaient à obtenir des adhésions à leur nouveau projet. Saint-Aignan, l'ayant blâmé hautement, reçut des reproches de M. Decazes, qui lui fit observer que sa position de fonctionnaire public donnait au gouvernement le droit de compter sur son vote. « Monseigneur, répondit simplement Saint-Aignan, ma place est à vous, mais ma conscience est à moi. » Il s'attendait à une prompte destitution, mais M. Decazes prouva, dans cette circonstance, qu'il n'était pas vindicatif. Louis de Saint-Aignan resta préfet des Côtes-du-Nord et libre de voter et de parler suivant son opinion, jusqu'au jour où le ministère succomba sous les efforts de ses ennemis. M. le comte Siméon, successeur de M. Decazes, destitua Saint-Aignan, qui fut suivi dans sa retraite par les témoignages d'estime et d'affection des habitants des Côtes-du-Nord.

L'exagération des partis était devenue telle à cette époque que toute dissidence d'opinion amenait la rupture des vieilles relations et même des anciennes amitiés. Saint-Aignan souffrit plus qu'un autre de cette intolérance du fanatisme politique, car un trait, une faiblesse peut-être de son caractère était *d'aimer à être aimé;* mais il n'en poursuivit pas moins rigoureusement la ligne que lui traçaient ses opinions, et sans se laisser pousser au-delà, il fut constamment modéré, ennemi de tous les excès et désireux de maintenir entre le roi et le peuple cette union dans laquelle il espérait trouver le bonheur de la France. Réélu député, à deux reprises, il fut guidé par ces principes pendant toute sa carrière législative. Il refusa en 1825 la députation qui lui était de nouveau offerte, mais il crut devoir céder en 1828 au vœu de ses concitoyens et fit partie de la Chambre, d'où sortit avec le ministère Martignac la dernière tentative de conciliation entre le parti rétrograde et les idées nouvelles. Saint-Aignan appuya franchement ce ministère, et le vit tomber avec regret. Il vota l'adresse des deux cent vingt-un, inutile avertissement donné au pouvoir, qui s'en irrita et y répondit quelques mois plus tard par les fatales ordonnances. Celles-ci amenèrent une catastrophe trop facile à prévoir, et que Saint-Aignan était loin de souhaiter; cependant, il ne crut pas devoir refuser son concours au Gouvernement qui promettait d'assurer l'ordre et les libertés constitutionnelles de la France. Il vota, comme député, l'élection du roi Louis-Philippe, et accepta

la préfecture de la Loire-Inférieure. Toujours conduit par le même esprit de conciliation, il s'exprimait ainsi dans une lettre intime qui précéda de quelques jours son arrivée à Nantes : « Avant ma retraite, je veux tâcher de rendre » autour de moi tous les services qui seront en » mon pouvoir; je veux faire en sorte que ceux » qui jugeront sévèrement et, j'ose le dire, in- » justement le dernier acte de ma vie politique, » s'ils me blâment d'avoir accepté cette der- » nière fraction du pouvoir, trouvent au moins » que j'en ai usé avec la seule passion du bien » et de la bienfaisance. » Aidé par l'affection que les Nantais lui conservaient, il se dévoua activement à cette bienveillante mission sans que rien pût abattre sa courageuse persévérance ou altérer sa bonté. Le soulèvement de la Vendée, en 1832, vint augmenter les difficultés qui l'entouraient. L'état de siége concentra successivement entre les mains des généraux Solignac et Bonnet tous les pouvoirs administratifs des départements insurgés, pour ne les rendre aux administrateurs ordinaires que quand le pays fut rentré dans le calme; mais quand ce moment arriva, la haine des partis qui s'étaient trouvés en présence s'était accrue, les récriminations, les rancunes mutuelles avaient amené une scission plus profonde, et la présence obstinée de la duchesse de Berry dans le pays y laissait un ferment de discorde contre lequel échouaient toutes les tentatives de conciliation. La santé de Saint-Aignan s'usa dans cette lutte; il offrit plusieurs fois sa démission, qui fut refusée; mais enfin, le Gouvernement ayant prêté l'oreille aux propositions de Deutz, qui offrait de livrer la duchesse de Berry, remplaça Saint-Aignan par M. Maurice Duval, chargé de traiter cette affaire, et nomma Saint-Aignan pair de France.

Retourné avec bonheur dans sa retraite chérie, il ne la quitta plus qu'une seule fois pour assister à une session de la chambre des Pairs, en 1834. Entouré d'une famille heureuse et unie, adoré des habitants du pays où il s'était fixé, aimé de tous ceux qui l'avaient connu intimement, estimé de ses ennemis politiques, recherché pour son gracieux et charmant esprit qu'aucune prétention ne gâtait, il vécut quelques années encore aussi heureux qu'on peut l'être dans ce monde, et mourut à Nantes, le 1er avril 1837, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, emportant les regrets de ses concitoyens, parmi lesquels vit encore son souvenir.

X.

SAINT-ALEXIS, de Dinan (La R. M.), — qui vivait dans le XVIIe siècle, était une femme d'un grand savoir. On en trouve la preuve dans une des lettres de Michel Germain, faisant partie de la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, ainsi que dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, d'où nous extrayons le passage suivant, relatif au grand commentaire publié en latin sur la règle de Saint-Benoît, par Dom Martène, sous ce titre : *Commentarius in regulam S. P. Benedicti litteralis, moralis, historicus; ex variis antiquorum scriptorum commentationibus, actis sanctorum, monasteriorum ritibus, aliisque monumentis, cum editis, cum manuscriptis concinnatus.* Parisiis, Franciscus Muguet, 1690, in-4°. — Ibid. 1695, in-4°. « C'est au jugement de Dom Calmet, dit » l'*Histoire littéraire de la congrégation de* » *Saint-Maur*, une compilation bien faite de ce » que les commentateurs ont dit de mieux sur » la règle de Saint-Benoît. Ce commentaire fut » très-bien reçu du public. Le R. P. D. Simon » Bougis voulut le faire traduire en français par » D. Guillaume Roussel, qui excellait dans la » traduction; *mais on apprit qu'il avait déjà* » *été mis en notre langue par une religieuse* » *bénédictine de Dinan, nommée la Mère Saint-* » *Alexis.* »

La congrégation de Saint-Maur ayant été établie en France en 1618, et une communauté de femmes, suivant la règle de Saint-Benoît, ayant été fondée peu après à Dinan, il y a de très-fortes raisons de croire que la mère Saint-Alexis devait être de cette ville; car, à cette époque, ce n'était nullement l'usage d'envoyer des femmes étrangères fonder des couvents de femmes. Toutefois, il est à regretter que l'incendie qui dévora l'abbaye de Dinan en 1746 ou 1747 ait détruit les papiers qui auraient prouvé, d'une manière irrécusable, le véritable lieu de naissance de cette savante religieuse.

P. L...t.

SAINT-ESPRIT (F. Bernard du), — carme de Léon, est auteur de : *Ar buez burzudus hag ar marvv eurus, eux an abat dévot ah carantezus sant Guénolé guinidic a escopty Léon; composet ha léqueat é furm a histor gant Breuzr Bernard ar Spéret-Santel religius carmès a Castel-Paull.* A Morlaix, chez Nicolas du Brayet, imprimeur du roy, demeurant à l'Auditoire royal, in-18, 1651. Mystère en vers bretons, précédé d'un prologue et suivi d'un second mystère breton sous le titre français : *De la guerre qui fut entre les chrétiens et les barbares en la paroisse de Guizesny en Léon, de laquelle fut obtenue la victoire par les mérites et intercession de saint Guénolé;* avec une dédicace à Mme la baronne de Penmarch (Anne-Gillette Rivoalen, dame de Mesléan et de Lannuzouarn), et une épigramme à l'auteur, dont voici le titre : *Clarissimo patri Bernardo a Santo Spiritu, ordinis carmelitarum, hujus opusculi à* (sic) *aliorum plurimorum operum priorum tam strictæ qeam solutæ orationis auctori.*

Nous avons vainement cherché dans la Bibliothèque des Carmes du P. de Villiers le nom

de cet auteur qui, d'après l'épigramme en tête de son livre, en aurait composé d'autres. Comme celui-ci a échappé à tous les bibliographes, même à M. de Kerdanet et à M. de la Villemarqué, nous avons cru devoir combler cette lacune regrettable en le mentionnant ici.

P. de C.....

SAINT-FOIX (Germain-François **POULLAIN** de), — né à Rennes, le 25 février 1699 (1), était fils de Poullain de Belair et frère de Duparc-Poullain (*voy. Belair* et *Duparc-Poullain*). Après avoir fait ses études au collége des Jésuites de sa ville natale, il embrassa la carrière des armes, servit dans les mousquetaires et arriva bientôt au grade de lieutenant dans le régiment de cavalerie de la *Cornette blanche*. Son caractère, naturellement vif et inquiet, lui suscita bien des querelles qu'il soutint à la pointe de l'épée, et il ne tarda pas à passer pour un duelliste de profession. Ce goût pour les aventures périlleuses ne l'empêchait pas de cultiver les belles-lettres et de fréquenter le théâtre avec assiduité. Il fit plus, il devint auteur dramatique. Inspiré, dit-on, par la passion qu'il avait conçue pour une actrice, il donna, à vingt-trois ans, la petite pièce de *Pandore*, en un acte. Bientôt après parut la *Veuve à la mode*, « qui » eut, dit Saint-Foix, beaucoup de succès dans » le temps, parce qu'on crut y reconnaître deux » personnes qui étaient alors fort à la mode, et » auxquelles certainement je n'avais pas pensé. » L'année suivante (1727) fut joué à Paris, sans l'aveu de l'auteur, le *Contraste de l'Amour et de l'Hymen*, « fait à la campagne en quatre ou cinq jours », comme celui-ci a soin de nous l'apprendre, en ajoutant que cet essai eut une apparence de succès. On peut remarquer en passant que la modestie n'était pas la vertu capitale de Saint-Foix. Chacune de ses pièces est précédée d'un avertissement où il explique, en peu de mots, les beautés qu'on y a remarquées et les critiques, toujours mal fondées, qu'on en a faites. Cela rappelle, quoique de loin, les *Examens* dans lesquels le grand Corneille, qui avait la conscience de ce qu'il valait, se rendait justice d'une façon si ingénuement glorieuse. Mais quelle distance entre Corneille et Saint-Foix !

(1) Cette date, qui n'avait jusqu'ici été donnée que d'une manière inexacte, a été puisée dans un relevé des actes de l'état civil, ainsi conçu: Germain-François, fils de noble homme Hyacinthe-Etienne Poullain, sieur de Belair, avocat au Parlement, et de demoiselle Catherine Thébault, est né à Rennes, paroisse de Saint-Aubin, le 25 février 1699. Cette demoiselle Thébault était parente d'un Thébault de Boisgorel, qui fut lieutenant-général d'artillerie au service du roi. — Les Poullain se divisaient en plusieurs branches : Poullain-Duparc, de La Touche, de Saint-Foix. Ces derniers tiraient leur nom d'une terre située à une demi-lieue de Rennes, et devenue historique depuis le passage d'Henri IV, qui s'y assit à l'ombre d'un chêne que l'on montre encore aujourd'hui avec une certaine vénération.

Quoi qu'il en soit, ses occupations littéraires furent brusquement interrompues par la guerre qui éclata en 1733. Il suivit en Italie, en qualité d'aide-de-camp, le maréchal de Broglie. La bataille de Guastalla (1734) lui fournit l'occasion de montrer la plus grande bravoure. Il crut avoir mérité le grade de capitaine, le demanda, ne put l'obtenir, et, poussé par le dépit, mécontent peut-être de la fâcheuse position que ses nombreuses affaires lui avaient faite dans le régiment, il quitta ce corps aussitôt que la paix lui eût permis de le faire avec honneur.

De retour à Rennes, il y acheta la charge de maître particulier des eaux et forêts, charge qu'il exerça pendant quelques années, au bout desquelles son goût pour la littérature le détermina à fixer sa résidence à Paris. Ce fut alors (1740-1761) qu'il donna une vingtaine de pièces de théâtre, fort courtes, et qui eurent une grande vogue de son temps. L'acteur Grandval (1), si renommé pour ses manières nobles et distinguées, et la belle Gaussin, l'excellente créatrice des principaux rôles de *Zaïre* et d'*Alzire*, illustraient alors la scène française. L'*Oracle* (1740) sembla composé tout exprès pour faire briller le jeu des deux serviteurs de Thalie (style du temps). Un prince, éperdument amoureux d'une jeune fille élevée depuis sa naissance dans le royaume de féerie, loin de la vue d'aucun mortel, doit, suivant la loi fatale d'un oracle, chercher à s'en faire aimer, tout en paraissant *muet, sourd* et *insensible*. La belle enfant, qui lui trouve une fort jolie tournure, le prend pour un être privé de raison, et lui fait répéter, comme à un perroquet, des chansons qui renferment de fort doux aveux. Elle lui donne bientôt son cœur, et le charme est rompu. On conçoit combien ce genre de spectacle dut plaire à un public d'un goût peu délicat, surtout quand les principaux acteurs étaient, comme dit Laharpe, « deux créatures charmantes. » Ce critique s'élève avec force contre la violation des règles de la morale auxquelles, selon lui, l'auteur avait manqué « en exposant sur la scène les jeux et les caresses de l'amour. » Il faut se rappeler qu'on était au lendemain de la régence.

On rapporte, au sujet de cette pièce, que, dans une répétition, l'actrice, qui était alors Mlle Lamothe, déclamant sur un ton un peu trivial, l'auteur lui arracha la baguette qu'elle tenait à la main pour remplir son rôle, et lui dit : « J'ai besoin d'une fée et non d'une sorcière. » L'actrice insistant, Saint-Foix lui fer-

(1) C'est ce même Grandval qui, faisant allusion au contraste résultant du caractère mordant de Saint-Foix et de la noble douceur de sa muse dramatique, comparait celle-ci à une abeille qui dépose son miel dans le crâne d'un lion. L'abbé de Voisenon disait à ce sujet, avec moins d'agrément et d'élégance, que c'était *un encrier qui répandait de l'eau de rose*.

ma la bouche en ajoutant : « Vous n'avez pas de voix ici, nous sommes au théâtre et non au sabbat. » L'*Oracle* est, au surplus, le seul ouvrage de Saint-Foix qui soit resté au répertoire. Ajoutons qu'il a eu l'honneur d'être traduit en anglais par Cibber.

Plus tard parurent le *Sylphe* (1742) et les *Grâces* (1744), qui furent accueillis avec la plus grande faveur ; les autres productions de Saint-Foix sont inférieures à celles que nous venons de nommer. Ce sont, en général, des tableaux, ou plutôt des esquisses gracieuses où aucun trait n'est dessiné avec vigueur. Point de caractères fortement prononcés, nul souci d'une réalité saisissante, mais pures abstractions du domaine de la mythologie. C'était le goût du temps. Les *Amours de Boucher* auraient pu servir de pendants à ces *riens*, auxquels Laharpe refusait le titre de *comédies*. « Sur la scène, dit-il, » elles peuvent plaire aux yeux, mais elles n'ont » rien de dramatique, surtout rien de comique... » Elles furent célébrées au-delà de toute me- » sure, du vivant de l'auteur, par cette espèce » d'hommes qui se plaisent à exalter les petites » choses en haine des grandes. » Parlant en particulier de l'*Oracle*, le grand critique convient que « cette pièce a de l'agrément et de la délicatesse dans les détails. » Mais il ajoute « qu'il était aussi ridicule de la prôner qu'il le serait de soumettre aux règles de la critique ce qui n'est qu'une exception à celles de l'art. » A ce jugement un peu sévère on pourrait opposer celui, trop flatté peut-être, de Palissot, qui, après avoir émis l'opinion que Saint-Foix avait bien pu s'inspirer de deux bagatelles, la *Magie de l'Amour* d'Autreau, et la *Danaé* ou *Jupiter Crispin* de Lafont, trouve dans notre auteur « un esprit délicat et gracieux qui s'est fait un genre particulier, et qui a enrichi nos différents spectacles de plusieurs petites pièces qui forment des tableaux agréables dans le goût de l'Albane. » Palissot ajoute que quoi qu'il eût eu des modèles dans Autreau et Lafont, ce genre n'en était pas moins à Saint-Foix, parce qu'il l'avait perfectionné et avait mérité d'avoir des imitateurs ; puis, après avoir reconnu que ces petites pièces, bien qu'écrites avec beaucoup d'élégance et de naturel, ne sont pas de vraies comédies, l'auteur des *Mémoires sur la littérature* termine en disant que ce littérateur estimable, cet écrivain si pur, n'a pas été de l'Académie française. Ces derniers mots expliquent le jugement de Palissot. En dépit, ou plutôt à cause de sa comédie des *Philosophes*, il ne faisait pas partie de l'Académie, et le nom de Saint-Foix, dont les titres à occuper un fauteuil étaient fort minces, a servi de prétexte à cette boutade indirecte :

Et ces deux grands débris se consolaient ensemble.

Le théâtre de Saint-Foix a été comparé à celui de Marivaux. Voici ce que ce dernier a écrit à ce sujet : « Dans les pièces de Saint-Foix, » c'est un amour naissant qui ne se connaît » pas lui-même ; dans les miennes, c'est un » amour adulte et tout formé qui craint et » refuse de se reconnaître. » En effet, le premier ne peint jamais que l'amour d'une jeune personne ingénue et naïve. Cette remarque est de d'Alembert, qui accorde au dramatiste rennais plus de naturel, mais moins d'esprit et de finesse qu'à son rival. Saint-Foix se vantait d'avoir tiré de son imagination les sujets de toutes ses comédies. « Je ne les ai pris, écrivait- » il, dans aucune historiette ou roman. » Ignorait-il que la véritable originalité dans les lettres et dans les arts ne s'applique guère qu'à la forme, tandis que le fond est la propriété du philosophe ou du moraliste ? Shakespeare, Molière, Homère lui-même, les plus originaux peut-être de tous les écrivains, n'ont guère inventé. Et, cependant, qui fut jamais plus *poète*, plus créateur que ces grands hommes ?

En 1750, parurent les *Lettres turques* (1). C'est une assez faible, quoique spirituelle imitation des *Lettres persanes*. L'auteur y a malheureusement trop bien marché sur les traces de Montesquieu par quelques allusions qui sentaient l'esprit fort, telles qu'il en sema depuis dans ses autres ouvrages. Ceci motiva des récriminations de la part des gens religieux, et des applaudissements du côté des philosophes, qui le comptaient dès lors parmi les leurs. Ces derniers se trompaient. Saint-Foix pouvait se laisser aller à des saillies mal séantes, mais il n'était point impie par système. On rapporte, il est vrai, que, dans sa grande jeunesse, il avait conçu un dessein qui ne tendait à rien moins qu'à jeter du ridicule sur les objets les plus sacrés de notre culte, et que son père ne put l'en détourner qu'en lui présentant un crucifix. Mais c'était là un de ces actes de forfanterie trop fréquents dès le commencement du siècle dernier, et l'on aurait tort d'y voir le résultat d'un sentiment de haine contre le christianisme. Voici, au reste, comment le même homme apostrophe les détracteurs de cette religion sainte : « Petits aigles, qui planez si dédaigneu- » sement au-dessus de nos chétifs compatriotes, » nouveaux phénomènes dans la littérature.... » je crois m'apercevoir que les rayons de votre » gloire ne sont composés que de paradoxes, » d'idées singulières, de *traits contre la nation* » (allusion à l'anglomanie si fort à la mode » alors, et qu'il releva durement dans ses *Es-* » *sais sur Paris*) et d'un vernis d'irreligion.... » Il me semble que la vieille morale de l'Evan- » gile vaut bien celle de la nouvelle philoso- » phie. » (*Essais sur Paris*, t. IV.)

Aux *Lettres turques* succédèrent, en 1754, les *Essais historiques sur Paris*. Dans cet ou-

(1) Il avait publié, dès 1732, les *Lettres de Nedim Coggia*, qui furent depuis imprimées à la suite des *Lettres turques*, comme faisant partie du même ouvrage.

vrage, Saint-Foix parcourt successivement les différents monuments, églises, palais, rues et places de la capitale. Il dit quelques mots des circonstances qui se rattachent à leur origine, et part de là pour faire de longues digressions sur des objets qui y tiennent de près ou de loin : lois de la monarchie, vieux usages, faits historiques, tout est passé en revue. Il va même jusqu'à faire quelques pointes dans les pays étrangers. C'était un cadre fort commode pour placer le fruit de ses vastes lectures. Cet ouvrage prouve que son auteur possédait une érudition plus variée et plus étendue que profonde et solide; mais, tel qu'il est, on le lit avec plaisir. Observons que le choix des récits et des expressions n'est pas toujours fait de manière à respecter la modestie du lecteur. On trouve, à la fin du dernier volume, une sorte de dissertation sur certaines périodes de notre histoire. Le patriotisme du Breton y nuit parfois à la sagacité du critique.

Ces nombreux écrits l'avaient fait connaître d'une manière avantageuse. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'il ignorât l'art de se faire valoir et de se créer de puissants patronages. Ainsi, un soir qu'on donnait une représentation de l'*Oracle*, lui présent, la nouvelle se répandit tout-à-coup de la prise de Mahon l'*imprenable* par le maréchal de Richelieu, qui préludait par ce hardi coup de main à sa triste campagne du Hanovre. La fille de l'heureux vainqueur, la comtesse d'Egmont, se trouvait dans la salle. Saint-Foix improvise sur le champ, en l'honneur du maréchal, deux couplets, dont l'un est ainsi conçu :

En vain, dans un fort redoutable,
L'ennemi se croit imprenable,
Et du haut de son roc insulte à nos soldats.
Quand notre maréchal commande,
Il faut que la place se rende.
Cet *oracle* est plus sûr que celui de Calchas.

Flatterie ingénieuse et délicate, qui, du reste, s'accordait avec les sentiments d'orgueil national qui animaient notre écrivain. En 1747, à l'occasion du mariage du Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe, et, en 1752, en signe de réjouissance du rétablissement de la santé du même Dauphin, il fit représenter deux divertissements sur le théâtre des Italiens; ce qui ne laissa pas de le mettre bien en cour. Nous ne rappellerons pas la dédicace qu'il fit de ses *Essais* au ministre d'Etat, comte de Saint-Florentin, qu'il représente comme universellement aimé, bien que ce fût un assez vilain personnage. Il était de mode alors de flatter les grands seigneurs, et Saint-Foix suivit le torrent. Il eût pu s'en dispenser; son talent réel lui donnait des droits aux récompenses qu'il obtint : une pension sur le *Mercure* et la place d'historiographe des ordres du roi. Ce titre lui inspira l'idée d'écrire une *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, histoire remarquable par les anecdotes nombreuses, quelquefois assez piquantes, qu'il y rapporte sur le compte des chevaliers ou sur celui de leurs ancêtres. On y trouve aussi des détails intéressants concernant, soit le réglement imposé aux membres de l'ordre, soit divers usages dont il explique l'origine. Bien qu'il fût assez âgé lorsqu'il composa cet ouvrage, il en soigna l'exécution avec tout le zèle dont il était capable, et se montra jaloux de mériter les appointements qu'il recevait.

La position de Saint-Foix eût donc été fort convenable sans son caractère fougueux, dont il n'avait malheureusement pas cherché à modérer les écarts. On rendait généralement justice à sa loyauté, à son désintéressement, à son désir d'obliger; mais ses plus grands amis eux-mêmes, et il en avait fort peu, convenaient qu'il était très-difficile de vivre avec lui (1). Il avait fini par se brouiller avec tous les gens de lettres, sauf deux, Sabatier et La Dixmerie, qui, en allant le visiter dans son logis de la rue des Fossés-Saint-Victor, à l'extrémité de Paris, où il était retiré, prenaient, chaque fois, la ferme résolution de ne le contredire sur rien, de peur d'exciter sa bile. Il était d'ailleurs ce qu'on appelle *taquin*, et si l'on prenait garde à ses observations plus ou moins offensantes, il fallait aller sur le terrain. Tout le monde connaît l'aventure de la *bavaroise* ou de la *tasse de café au lait* (car les biographes varient sur cet important détail). On ne peut, néanmoins, se dispenser de la rapporter ici, bien qu'elle ne soit pas d'une incontestable authenticité.

Un garde du corps entre au café Procope, ce fameux café Procope où se réunissaient les gens de lettres du temps, et demande pour son dîner une bavaroise ou une tasse de café au lait. — « Voilà un f.... dîner, dit tout haut Saint-Foix. » — Le garde ne fait pas attention à ce propos, et continue à prendre ce qu'on lui a servi. — « Voilà un f.... dîner, » répète Saint-Foix, non pas une, mais deux ou trois fois, si bien qu'à la fin le dîneur, se trouvant offensé, prie le mauvais plaisant de mettre l'épée à la main. Ils sortent, se battent, et Saint-Foix, blessé au bras, rentre en disant : « Vous aurez beau faire, vous ne m'empêcherez pas de dire qu'une bavaroise est un f.... dîner. » C'est cette anecdote qui a fourni à M. de Saint-Chamant et à Alexandre Duval (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 661), le sujet de l'opéra-comique intitulé : *Une aventure de Saint-Foix, ou le Coup d'épée.*

Les querelles de Saint-Foix n'avaient pas toutes des causes aussi frivoles; il se servait parfois de sa réputation de spadassin pour intimider les journalistes et leur imposer silence, lorsqu'ils se disposaient à critiquer ses ouvrages. Cependant, attaqué au sujet de ses

(1) On cite l'épitaphe que lui composa La Place (traducteur du théâtre anglais, né en 1709) :

Hargneux, vain, inquiet et ne sachant qu'écrire,
Ci-gît qui n'était bon qu'à lire.

convictions religieuses par un écrivain du *Journal chrétien*, nommé Dinouard, à l'occasion de la publication de ses *Essais sur Paris*, il se contenta de porter plainte au Châtelet et de faire paraître une défense modérée dans la forme qui a depuis été insérée dans ses œuvres. Une lettre d'excuse de la part de Dinouard termina l'affaire.

On reproche encore à Saint-Foix d'avoir maltraité en paroles les écrivains de son temps, même les plus justement renommés, et de n'avoir pas rendu justice à Racine, qui, selon lui, ne peut plaire qu'aux femmes et aux jeunes gens. Se croyait-il donc un génie plus mâle que l'auteur de *Britannicus* et de *Mithridate?* Ce jugement étonne d'autant plus de sa part que, dans son théâtre, il s'est surtout appliqué à rendre des situations tendres et voluptueuses. Son caractère, dit-on, se modifia avec l'âge, et quand sa fin approcha, il régla courageusement avec l'abbé Véry, son exécuteur testamentaire, tout ce qui concernait ses obsèques, demanda et reçut les secours suprêmes de la religion, et mourut en paix, le 26 août 1776 (1).

Si l'*Epître sur les disputes*, de Rhulière, n'était pas de 1770, on serait tenté de croire que c'est à Saint-Foix qu'il avait fait allusion dans les vers suivants :

Que la bonté suprême, arbitre de son sort
Lui donne le repos que nous donna sa mort,
Si, du moins, il s'est tû devant ce grand arbitre !

Voici la liste des ouvrages de Saint-Foix, avec l'indication des principales éditions qui en ont été faites : I. *Théâtre*, imprimé séparément, in-12, contenant, outre *Pandore*, la *Veuve à la mode* et les *Constrastes de l'amour*, dont il ne reste que des extraits, les pièces dont les noms suivent : l'*Oracle*, représenté le 22 mars 1740; — *Deucalion et Pyrrha* (20 février 1741); — le *Sylphe* (5 février 1743); — l'*Ile sauvage* (5 juillet 1743); — *Julie, ou l'Heureuse épreuve* (20 octobre 1746); — *Egérie* (9 septembre 1747); c'est à propos de cette pièce que Fontenelle écrivit à Saint-Foix, le 29 août 1747 : « Je vous » renvoie, Monsieur, votre Egérie... une jeune » personne à qui tout doit persuader qu'elle est » une divinité, et à qui son cœur insinue qu'elle » n'est qu'une mortelle, forme le tableau d'une » sorte de sentiment qui n'avait jamais été » traité.... » Que penser de ce madrigal quasi épigrammatique du galant nonagénaire? — Le *Double déguisement* (29 mai 1747); — *Zéloïde* (29 mai 1747), tragédie en prose, qui fut conçue et écrite dans l'espace de huit jours, comme nous l'apprend l'auteur, à qui l'on pourrait dire : « Le temps, Monsieur, ne fait rien à l'affaire; » — *Arlequin au Sérail* (29 mai 1747); — *Le Rival supposé* (25 octobre 1749); — *La Colonie* (25 *idem*); — *la Cabale* (11 janvier 1749); — *les Grâces* (23 juillet 1744); — *Divertissement à l'occasion du mariage de Mgr le Dauphin* (9 février 1747); — *Alceste*, *Divertissement à l'occasion de la convalescence de Mgr le Dauphin* (19 septembre 1752); — *les Veuves turques* (22 août 1749). Dans la préface adressée à Zaïde Effendi, ambassadeur de la Porte-Ottomane, l'auteur parle de l'amitié dont Son Excellence l'avait honoré à Constantinople, et se félicite très-sérieusement d'avoir vu cette pièce traduite en turc par son fils. Cette plaisanterie a donné occasion à l'auteur d'un dictionnaire critique et biographique de supposer un séjour de douze années que Saint-Foix aurait fait en Turquie, et qui lui aurait permis d'apprendre le turc. — *Les parfaits amants où les métamorphoses* avec les intermèdes (25 avril 1748); — *les Hommes* (27 juin 1755), comédie-ballet, la première pièce de ce genre qui ait été jouée en France; avant Saint-Foix, les diverses scènes d'un ballet n'étaient liées entre elles par aucune intrigue. Ses ennemis disaient qu'il avait fait un *manche à balai*. — *Le Derviche* (15 novembre 1755); — *le Financier* (20 juillet 1761). On lui a attribué, mais à tort, *le Philosophe dupe de l'amour*, dû à la plume de M. Dessaudrais-Sebire (1). II. *Lettre de Nedim Coggia, secrétaire de l'ambassade de Mehemet Effendi à la cour de France*. Amsterdam, 1732, in-12, réimprimée sous le titre de *Lettres turques*, 1750, in-12. III. *Essais historiques sur Paris*. Londres (Paris, Duchesne), 1754, 5 vol. in-12. — 4e édit., 1766, 5 vol. in-12. Ils eurent le double honneur d'une traduction en danois et d'un plagiat commis par l'auteur de la *Géographie parisienne*, 1754, in-12, et dénoncé avec indignation par Saint-Foix dans une lettre à M. de Sartine, lieutenant de police, lettre qui, depuis a été insérée dans ses œuvres. Nous mentionnerons à cette occasion : 1° de *Nouveaux Essais sur Paris*, par le chevalier du Coudray (1781, 2 vol. in-12); 2° d'autres *Nouveaux Essais sur Paris*, d'Auguste Poullain de Saint-Foix, neveu de l'auteur. Paris, 1805, 2 vol. in-8° et in-12. IV. *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit* (1767 et suiv.), 3 parties in-12; — 2e édit. (1774, 2 vol. in-12). Grimm (*Correspondance inédite*, p. 411, 1829) fait un singulier éloge de cet ouvrage; il dit que c'est un cours de morale propre à être mis entre les mains de la jeunesse. Y avait-il un sous-entendu ironique dans cette appréciation? V. *Lettre au sujet de l'Homme au masque de fer*. Amsterdam (Paris, Vente), 1768, in-12. L'auteur prétend que ce personnage mystérieux

(1) Et non le 25, comme il a été dit par erreur. La date que nous donnons a été relevée sur les registres des décès de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont. L'acte concernant Saint-Foix est signé Véry, prêtre, et Bacquet, élève tonsuré, qualifiés *amys* du défunt.

(1) Saint-Foix composa une dixaine de vers pour arranger et mettre en action le dénouement de l'*Iphigénie en Aulide de Racine*, qu'il trouvait, avec raison, un peu froid en récit. Mais cet essai ne réussit pas.

n'est autre que le duc de Montmouth, opinion rejetée depuis par la critique. VI. *Œuvres complètes*. Paris, veuve Duchesne, 1768, 6 vol. in-8°, précédées d'un éloge historique et ornées du portrait de l'auteur; ce portrait indique une physionomie ouverte, franche et spirituelle.

A consulter : *Nécrologe des hommes célèbres de France*, XII, p. 213; — *Eloge de Saint-Foix*, par le chevalier du Coudray (Paris, 1771), suivi d'un recueil de ses maximes et de ses prétendus bons mots, dit M. Weiss, bien que les contemporains du littérateur rennais s'accordâssent tous à lui reconnaître beaucoup d'esprit (1). — *Notice* de M. Fiévée, en tête de l'*Oracle*, dans le *Répertoire du Théâtre Français*, 16e vol. L^ce R—n d. l. R.

SAINT-GEORGES (Jacques-François **GROUT**, chevalier de), — naquit à Saint-Malo le 27 septembre 1704. Vers l'an 1455, si l'on devait en croire quelques traditions suspectes, le Hollandais de Groot, grand-oncle du célèbre Grotius, banni de son pays à la suite d'une rébellion contre le comte de Charolais, alors stathouder, aurait trouvé un asile dans la ville de Saint-Malo, et y serait devenula souche de la famille Grout, qui a fourni aux armées françaises plusieurs capitaines distingués.

L'un d'eux, *François* Grout *de Closneuf*, qui servit avec bonheur sur mer, naquit le jour où François Ier, visitant le riche apanage de sa noble compagne, Madame Claude de France, duchesse de Bretagne, faisait son entrée à Saint-Malo. Sollicité de laisser à ses hôtes quelque témoignage de son affection, le monarque ne crut pouvoir mieux faire que d'accepter le titre de parrain de l'enfant de l'un des principaux habitants, et Galéaz de Saint-Séverin, son grand-écuyer, eut ordre de tenir en son nom Grout de Closneuf sur les fonts baptismaux. « Le cinquième jour d'octobre, l'an mil cinq cent dix-huict, porte l'acte de naissance, fut baptizé un fils à Jehan Grout et Jehanne Brulle, sa femme; et fut grand compère, noble homme franczoys Galeaze, grand-écuyer de France, et fut nommé Franczoys au nom du roy, lequel est alors présent en Saint-Malo, et petit compère Michel Brulle, et commère Perrine Chenu, baptizé par le vicaire-curé maistre Lancelot Ruffier. » — Le fils ou le petit-fils du filleul de François Ier, fait capitaine de vaisseau le 15 mai 1597, reçut le 21 octobre 1600 les provisions de connétable de Saint-Malo, « en reconnoissance, y est-il dit, des agréables et fidelles services qu'il avait faicts à Henri IV, tant à la réduction de ladicte ville que ès prinses de *l'isle de la Roche-au-Vay*, *Dinan et aultres lieux*. » Il mourut sans postérité, le 10 juin 1603. — Bernard Grout de Campaneux, d'une branche collatérale aux précédents, naquit à Saint-Malo, le 5 septembre 1702. Successivement capitaine de cavalerie au régiment du roi, commandant des grenadiers royaux, brigadier des armées françaises, gentilhomme ordinaire de la chambre, chevalier de Saint-Louis, commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il mourut à Saint-Germain-en-Laye avec la réputation d'un brave officier, vers la fin du XVIIIe siècle.

Le chevalier de Saint-Georges ajouta par ses exploits à l'éclat du nom que lui avaient transmis ses ancêtres. Entré, à l'âge de seize ans, au service de la Compagnie des Indes, il navigua en sous-ordre sur les vaisseaux de cette Compagnie depuis 1720 jusqu'à 1734, époque où il fut appelé à les commander en chef. Il revenait, en 1744, de son huitième voyage aux Indes ou à la Chine, lorsqu'il reçut, en route, la nouvelle de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France. Ayant relâché à Louisbourg, suivant ses instructions, il y trouva de nouveaux ordres lui prescrivant d'armer son vaisseau tout-à-fait en guerre, et d'escorter en France la flotte du Canada et des Indes, avec trois vaisseaux du roi et un de la Compagnie, aussi armé en guerre. Séparé par une tempête des vaisseaux de guerre, deux jours seulement après son départ, Saint-Georges parvint le premier de tous en France, sans que les flottes ou escadres anglaises qu'il lui avait fallu traverser lui eussent fait éprouver aucun dommage.

Vers la fin de 1746, le roi ayant accordé à la Compagnie trois vaisseaux de guerre pour escorter ceux qu'elle armait et pour soutenir ses établissements dans l'Inde, Maurepas lui en donna le commandement avec la commission de capitaine de vaisseau pour la campagne. Ces vaisseaux étaient l'*Invincible*, de 74 canons, le *Lys*, de 64, et le *Jason*, de 50. Son armement terminé, non sans peine, il appareilla, le 27 mars 1747, de la rade de Groix, bien qu'à sa connaissance cinq vaisseaux de guerre anglais croisassent entre Penmarch et l'île de Sein. Nonobstant toutes les précautions qu'il avait prises depuis la veille pour les éviter, la première chose qu'il aperçut au jour, ce fut ces cinq vaisseaux au vent et venant droit à lui. Ayant promptement rallié son convoi, il serra le vent un moment vers l'ennemi, et mit en panne pour l'attendre sur une ligne formée par les trois vaisseaux de guerre et les vaisseaux de la Compagnie dans leurs intervalles. Les Anglais, déconcertés par les manœuvres de Saint-Georges, arrivèrent sur-le-champ vent arrière, non pour l'attaquer, comme il s'y attendait, mais pour prendre à toutes voiles, dans l'autre bord, la route de l'Angleterre.

(1) Voici une de ses saillies rapportée par Grimm (*Correspondance* IX, 200). A la première représentation des *Philosophes*, un M. de Villemorin, fermier général, dit à Saint-Foix : « Cela n'est-il pas très-plaisant? » — Celui-ci le regarde fixement et, avec cet accent qui lui était habituel : « Pas tant que *Turcaret*, » répondit-il. Inutile de rappeler que la comédie de Lesage était dirigée contre l'avidité des traitants.

Délivré de ce premier péril, Saint-Georges n'était pourtant pas hors de tout danger. Un jour de vent favorable lui était nécessaire pour s'y soustraire entièrement ; mais, assailli dès le lendemain par une tempête qui dura jusqu'au 9 avril, il perdit la frégate la *Légère*, qui fut engloutie. Bravant tous les dangers, il se jeta, de sa personne, dans un canot, et parvint à recueillir ceux des matelots de la *Légère* qui tentaient d'échapper à ce désastre, soit en nageant, soit en se soutenant sur des débris. Malgré tous ses efforts, de cent vingt hommes composant l'équipage de la *Légère*, il ne réussit à en sauver que treize, et encore deux d'entre eux succombèrent-ils en arrivant à son bord. Le canot du *Jason* en sauva de son côté cinq, parmi lesquels était le capitaine Hart, commandant de la *Légère*, homme réputé brave et capable. C'était le 29 mars. Pendant les six jours qui suivirent, Saint-Georges eut encore à lutter, non seulement contre la tempête, mais contre l'insubordination de ses capitaines, qui voulaient relâcher. Le 5 avril, pendant qu'il profitait d'un moment de calme pour réparer ses vaisseaux, et ôter ainsi à ses capitaines tout prétexte de demander à relâcher, les vigies signalèrent quelques vaisseaux ennemis qui semblaient observer la flotte, et dont plusieurs passèrent même au milieu d'elle la nuit suivante. Ce surcroît de danger fit à Saint-Georges redoubler de soins et d'attention pour ne pas perdre de vue un seul de ses vaisseaux, et veiller à ce qu'ils ne s'écartassent pas les uns des autres. Pour comble d'infortune, au moment où, après huit jours de tempête, il croyait trouver des vents un peu favorables qui lui eussent permis de profiter des légères réparations faites à la hâte et bien imparfaitement à quelques-uns de ses vaisseaux, la brise recommença à souffler avec force, et fut accompagnée, le 6 et le 7 avril, d'un brouillard épais qui ne permettait de rien distinguer. Il dut alors se résoudre à tenir la même bordée, de peur de perdre sa flotte dans l'obscurité, et avec la seule perspective de relâcher à l'île d'Aix, si le temps ne changeait pas. Il manœuvrait ainsi lorsque, le 8 avril, à la pointe du jour, il entendit un grand bruit de canon sous le vent, sans toutefois pouvoir rien découvrir, tant la brume et le brouillard étaient épais. Il arriva aussitôt au bruit, et, s'étant approché, il reconnut une frégate anglaise qui, à la faveur de l'obscurité, s'était glissée au milieu de la flotte, et avait attaqué à l'improviste l'*Auguste*, vaisseau de la Compagnie, chargé d'une cargaison de près de 2 millions. L'*Auguste*, prenant cette frégate pour un des navires du convoi français, s'était laissé surprendre, et, malgré tous les efforts du capitaine pour rassurer son équipage effrayé, il allait infailliblement tomber au pouvoir de l'ennemi, si Saint-Georges, tombant sur son adversaire, ne l'eût contraint à lâcher prise et à s'enfuir à toutes voiles. Pendant la chasse d'une lieue qu'il lui appuya, l'*Auguste*, qui avait reçu quatre boulets à sa ligne de flottaison, alla, escorté par un autre vaisseau, s'échouer dans la rivière de Nantes. Réduit à huit vaisseaux, et la brume ayant encore continué tout le jour et la nuit suivante, Saint-Georges se trouva fort embarrassé, ses manœuvres l'ayant entraîné près d'une côte dont il redoutait l'approche, et dont la sonde ne révélait que trop la périlleuse proximité. Effectivement, le 9 avril, à sept heures du matin, il se trouva à un quart de lieue des rochers de Belle-Ile, et il n'eût pas échappé au naufrage, sans un rayon de lumière qui, venant à propos, lui permit de découvrir le danger. Il n'eut que le temps d'éviter les écueils ; après quoi il alla mouiller sur la rade, sans pour ainsi dire la voir, grâce à l'adresse de son pilote côtier. Il n'avait plus que quatre vaisseaux, dont deux étaient très-endommagés, les autres ayant pris leur parti dans la nuit, sans doute par la crainte de se perdre. Ayant acquis la certitude qu'aucun de ses vaisseaux n'avait relâché à Lorient, il se mit en devoir d'aller les chercher à l'île d'Aix, et, chemin faisant, il rencontra le *Petit-Chasseur*, vaisseau de la Compagnie, entièrement abandonné, voguant tout seul, et n'ayant littéralement à bord autre chose qu'un chat.

Saint-Georges n'avait été devancé sur la rade de l'île d'Aix que par le *Jason* et trois autres vaisseaux de la Compagnie, tous fort avariés. A son arrivée, il trouva M. de La Jonquière, chef d'escadre, qui allait, avec deux vaisseaux de guerre et deux frégates, escorter au Canada un convoi de quarante vaisseaux marchands, et qui lui proposa de l'attendre quelques jours, pour qu'ils pussent faire voile de conserve jusqu'au cap Finistère, et se renforcer ainsi mutuellement. L'estime particulière que Saint-Georges avait pour ce général, la nécessité de réparer toutes ses avaries, l'intérêt même de sa mission, le déterminèrent à accepter cette proposition. Retenus par les vents contraires, ils ne purent appareiller que le 10 mai. Malheureusement pour eux, ils firent une route différente de celle dont ils étaient convenus, et cela par crainte des vents contraires. Parvenus, le 12, en vue de la côte d'Espagne, ils naviguèrent tout le long, à douze ou quinze lieues au large, pour doubler le cap d'Ortégal. Les vents s'étant rangés au nord, assez frais pendant la nuit, ils furent obligés de prendre de ce côté un peu plus qu'ils ne s'y étaient attendus. Le 14, à sept heures du matin, les vigies signalèrent de huit à dix vaisseaux qui restaient du nord-est à l'est-nord-est, et au vent de l'escadre française. En moins d'une heure, on en compta dix-sept. Suivant l'estime de La Jonquière, le cap d'Ortégal lui restait alors à l'est-sud-est, par quatorze lieues environ de distance. Toute la matinée et l'après-midi, jusqu'à trois heures, se passèrent de part et d'autres en manœuvres

d'observation. Une première fois, le matin, La Jonquière forma son ordre de bataille; mais les vaisseaux de son convoi rallièrent avec peine et en désordre. Toutefois, ses manœuvres eurent le résultat qu'il désirait avant tout, le salut du convoi, qui put faire route pour sa destination sous l'escorte de la frégate l'*Emeraude*, commandée par son neveu La Jonquière-Taffanel, pendant que lui-même réussissait à attirer sur ses vaisseaux tous les efforts de l'ennemi. Lorsque le convoi fut parvenu à une lieue et demie environ à l'opposé des Anglais, La Jonquière fit servir pour rétablir sa ligne, et prescrivit de prendre l'ordre de retraite, ce qui ne fut pas exécuté. Enfin l'escadre anglaise prit position. C'était celle qui, sous les ordres du contre-amiral Anson et du contre-amiral Warren, croisait à la hauteur du cap Finistère dans le triple but de capturer le convoi escorté par La Jonquière, celui de Saint-Georges, et celui que Dubois de la Motte ramenait de Saint-Domingue. Les forces réunies des Anglais se composaient de quatorze vaisseaux de ligne, une frégate, un senau et un brûlot, savoir : le *Prince Georges*, de 90 canons et 770 hommes d'équipage, portant le pavillon du contre-amiral Anson; le *Devonshire*, de 66 canons et 550 hommes d'équipage, portant le pavillon du contre-amiral Warren; le *Namur*, de 74 canons et 650 hommes d'équipage, capitaine Boscawen; le *Monmouth*, le *Yarmouth* et le *Prince-Frédéric*, de 64 canons et 480 hommes d'équipage, capitaines Harrisson, Bret et Norris; la *Princesse-Louise*, la *Défiance*, le *Pembrock*, le *Windsor* et le *Nottingham*, de 60 canons et 420 hommes d'équipage, capitaines Walson, Grenville, Fischer, Stanway et Saumarelz; le *Centurion*, de 56 canons et 370 hommes d'équipage, capitaine Druis; le *Bristol* et le *Falkland*, de 50 canons et 370 hommes d'équipage, capitaines Montaigu et Baradel; l'*Embuscade*, de 40 canons et 150 hommes d'équipage, capitaine Montagu; le *Falcon*, de 18 canons et 150 hommes d'équipage, capitaine Guygun, et le *Vulcan*, de 8 canons et 40 hommes d'équipage, capitaine Legg.

La Jonquière, voyant l'engagement inévitable, passa aussi promptement que purent le faire les vaisseaux de la ligne française, de l'ordre de retraite à celui de bataille, et attendit audacieusement, tribord amures, ses nombreux et formidables adversaires. Le *Diamant*, de 52 canons et 400 hommes d'équipage, capitaine Hocquart (*voy. ce nom*), formait sa tête de colonne; l'*Invincible*, de 74 canons et 650 hommes d'équipage, capitaine de Saint-Georges, le suivait; le *Sérieux*, de 64 canons et 490 hommes d'équipage, les passagers compris, gouvernait dans ses eaux; il était monté par La Jonquière, dont le capitaine de pavillon était d'Aubigny; le *Jason*, de 50 canons et 250 hommes d'équipage, capitaine Beccard, de Saint-Malo, naviguait en serre-file; les autres bâtiments, qui complétaient la faible ligne française, étaient la frégate la *Gloire*, de 40 canons et 330 hommes d'équipage, capitaine de Soliès; les vaisseaux de la Compagnie, le *Philibert* et l'*Apollon*, de 30 canons et 150 hommes d'équipage chacun, capitaines Larr et Noël; la frégate la *Chimère*, de 36 canons et 150 hommes d'équipage; la flute le *Rubis*, de 26 canons et 300 hommes d'équipage, capitaine Macarty; la *Thétis*, de 22 canons et 90 hommes d'équipage, capitaine Masson; le *Vigilant*, de 20 canons et 90 hommes d'équipage, capitaine Vaunellon, et le *Modeste*, de 18 canons et 80 hommes d'équipage, capitaine Tiercelin.

L'amiral anglais ouvrit le feu. Après quelques bordées, que tirèrent, tant en retraite que par le travers, ceux des vaisseaux français qui étaient à portée, l'*Apollon* et la *Thétis* amenèrent leur pavillon. Déjà réduits à sept, les vaisseaux français avaient, en outre, à lutter chacun contre plus de deux adversaires d'une force double. Cette inégalité s'accrut encore bientôt. Le *Jason* partagea sans tarder le sort de l'*Apollon* et de la *Thétis*. Le *Rubis*, bien qu'attaqué par deux vaisseaux, ne se rendit pas aussi promptement. Quarante hommes de son équipage avaient été tués et trente blessés; deux boulets avaient atteint son mât de misaine, qui menaçait de tomber; d'autres l'avaient percé à sa ligne de flottaison, et son entrepont était entièrement noyé. La *Gloire* résista plus long-temps encore. Quoique vigoureusement attaquée par deux vaisseaux, elle prolongea sa défense jusqu'à sept heures du soir, et ne se rendit que quand la majeure partie de son équipage fut tuée ou blessée; que ses mâts et ses vergues furent coupés, ses manœuvres hachés et sa cale remplie d'eau. Aux prises avec trois vaisseaux dont il démâta un de son grand mât de hune, le *Sérieux*, couvert par une pluie de mitraille, avait, à six heures et demie, toutes ses manœuvres hachées et ses voiles en lambeaux. Son grand mât était percé de part en part en trois endroits, celui de misaine en deux, le beaupré en trois, l'artimon en deux; son grand mât de hune chancelait, et sa grande vergue était abattue. Malgré ces avaries, et quoiqu'un boulet eût enlevé La Clocheterie, capitaine en second du *Sérieux*; quoique La Jonquière lui-même fût atteint d'une balle au cou, il ne voulut entendre parler de se rendre que quand on vint lui annoncer que le *Sérieux*, dont l'entrepont était plein d'eau, avait reçu trois coups de canon du côté où la batterie était engagée, et qu'il allait couler bas. Il fait aussitôt sonder la cale, et il apprend qu'elle a cinq pieds et demi d'eau, et que les canonniers sont noyés dans la batterie. Réduit à la moitié de son équipage, il ne croit pas devoir sacrifier le reste en pure perte, et il se résigne à amener. Le *Diamant*, qui, dès le commencement de l'action, avait tenu

tête à deux vaisseaux, et qui, criblé de boulets, avait été démâté de son mât de misaine, combat encore; mais, succombant enfin sous le feu du grand nombre de ses adversaires, il se rend alors que, ras comme un ponton et troué sur tous les points de sa carène, il n'est plus pour les Anglais qu'une capture si embarrassante qu'ils délibérèrent pendant la nuit s'ils ne l'abandonneraient pas.

L'*Invincible* lutte seul désormais contre toute l'escadre britannique. Debout sur ses ponts couverts de sang, l'intrépide Saint-Georges voit tomber à ses côtés ses officiers et la majeure partie de son équipage : rien ne l'ébranle. Cependant l'eau pénètre dans la cale; elle monte rapidement : dans peu d'instants le vaisseau sera englouti. Un bruit épouvantable se fait entendre; son grand mât tombe, entraînant dans sa chute le perroquet de fougue, et n'offre plus à la vue qu'un tronçon de six pieds au-dessus des étambrairs. Les équipages anglais font retentir l'air de *hourra* répétés. Les Français y répondent par les cris de *Vive le Roi!* Assailli en ce moment par trois vaisseaux, criblé de boulets, l'*Invincible* ne peut plus riposter; ses munitions sont épuisées. « Qu'on charge avec mon argenterie! » s'écrie Saint-Georges. Dernière, mais inutile ressource! L'*Invincible* a sept pieds d'eau dans la cale, sa première batterie noyée, ses mâts rompus, ses voiles emportées : force lui est de céder au nombre, et d'amener les lambeaux de son pavillon.

Tel fut le combat du 14 mai 1747, l'un des plus glorieux sans doute de la marine française, si l'on considère l'énorme infériorité de nos forces, mais non moins glorieux par le but que se proposèrent les deux commandants. La Jonquière et Saint-Georges se dévouèrent en effet pour sauver les deux convois confiés à leur garde, et pour assurer la rentrée des cent soixante-trois navires marchands que Dubois de la Motte ramenait de Saint-Domingue, sous l'escorte de trois vaisseaux et une frégate. Ce noble but fut atteint. Le dernier convoi mouilla sur la rade de Brest, le 7 juillet, et deux jours auparavant, La Jonquière-Taffanel avait jeté l'ancre, avec la meilleure partie du sien, devant Québec, où le reste de son convoi le joignit le 8 du même mois.

Bien que les Anglais eussent chèrement acheté leur succès, qu'ils eussent eu environ huit cents hommes tués ou blessés (nombre à peu près égal à celui des Français); quoique sept de leurs vaisseaux, totalement dégréés, eussent été contraints de rentrer dans leurs ports pour s'y radouber, et que les amiraux eussent été forcés de lever leur croisière, Anson et Warren ne furent pas moins récompensés que s'ils avaient triomphé d'un ennemi bien supérieur. Le premier fut fait vice-amiral et élevé à la pairie, et Warren décoré de l'ordre du Bain. Et pourtant, comme l'a dit un écrivain anglais en parlant de ce combat : « La grande supériorité des forces de l'amiral Anson devait faire regarder sa victoire plutôt comme une faveur de la fortune que comme un véritable triomphe. » Quant à Saint-Georges et à La Jonquière, conduits à bord de l'amiral anglais, ils y reçurent l'accueil que méritait leur bravoure. Ravi d'une juste admiration de leur héroïque défense, Anson offrit à Saint-Georges, comme souvenir de son estime particulière, une magnifique montre d'or à répétition. L'intrépidité de La Jonquière lui valut aussi, de la part de son heureux antagoniste, des éloges qui allégèrent le poids de son infortune. Le roi Georges II, à son tour, ne fut pas moins courtois envers le commandant de l'*Invincible* que ne l'avait été Anson. Lorsque le brave Malouin lui fut présenté à Kingston, il lui exprima chaleureusement toute son admiration de sa belle conduite dans le combat si inégal du 14 mai, et il lui dit, en présence de toute sa cour, qu'on ne pouvait donner d'assez grands éloges à la bravoure que la marine française avait déployée dans cette journée, ni assez féliter le roi de France d'avoir des serviteurs tels que lui.

Devenu chef d'escadre (nous n'en savons pas l'époque), et chargé, en 1761, de protéger les îles de France et de Bourbon avec ce qui nous restait dans ces parages de vaisseaux échappés à la défaite du comte d'Aché, Saint-Georges força les ennemis, vainqueurs dans presque toute l'Inde, à respecter nos deux colonies. Ayant secouru, en 1762, l'iman de Mascate, notre allié, il remporta une grande victoire sur les Arabes, au moyen d'une manœuvre qui, depuis l'expédition d'Egypte jusqu'à la bataille d'Isly, a toujours été couronnée d'un plein succès dans nos engagements avec les peuplades musulmanes; n'ayant à opposer à ses adversaires que des forces d'une immense infériorité, il réussit pourtant à en triompher, en leur présentant, par la disposition de ses troupes en bataillon carré, un mur d'airain contre lequel ils vinrent se briser. Il survécut peu à ce triomphe, car il mourut le 24 janvier 1763, à bord de son vaisseau la *Fortune*, dans le canal de Mozambique. Il avait été associé, le 1er mai 1747, à l'ordre de Saint-Louis, avec autorisation, quoiqu'il n'eût pas le temps de service nécessaire, d'en porter la croix avant qu'il fût reçu chevalier. Cette récompense, déjà justifiée par de grands services, le fut de nouveau, comme nous l'avons vu, par l'intrépidité avec laquelle il soutint, quatorze jours après, l'honneur du pavillon français. En considération de ces services, Louis XV accorda à M. Grout de la Grassinais, son frère, capitaine-général des côtes de Bretagne (1), une pension de 1,000 liv., reversible sur ses enfants.

(1) Les milices des paroisses affectées à la garde des côtes étaient commandées par des capitaines gardes-côtes pourvus de commissions du roi, et qui réunissaient

Le testament de Saint-Georges, daté de Paris, le 17 février 1761, montre que la bravoure s'alliait chez lui à la bienfaisance et à un esprit éclairé. On y remarque, entre autres dispositions, le legs à M. le duc de la Rochefoucauld, et, en cas de décès de celui-ci, à M. de Maurepas, de la montre que lui avait donnée Anson; le legs de 150 livres à chacun de ses neveux, pour qu'ils achetassent une épée dont il émettait le vœu qu'ils pussent se servir contre les ennemis de l'Etat; celui d'une rente viagère de 200 livres à la veuve de son valet de chambre, tué à ses côtés sur l'*Invincible*, et d'une somme d'argent à ses deux filles; celui de 300 livres pour la fondation à perpétuité, dans l'hôpital de Saint-Sauveur, à Saint-Malo, d'un lit pour un matelot de cette ville blessé, soit au service de l'Etat, soit en course. Parmi ses dernières volontés figurait encore la fondation de deux grandes messes annuelles de *Requiem*, l'une le 14 mai, pour le repos de son âme et de celles des braves marins tués à pareil jour sur l'*Invincible*; l'autre en mémoire de son père, de sa mère et de sa grand'mère. Enfin, il priait le comte de Lamarck d'accepter son épée, et Mme la comtesse de Lamarck d'agréer le don de la bibliothèque et des meubles garnissant l'appartement qu'il avait eu le bonheur d'occuper chez elle; toutes bagatelles, ajoutait-il, qui lui auraient servi à meubler un des appartements de sa maison pour quelque homme de lettres.

Le courage de Saint-Georges n'avait pas besoin d'être excité par l'ardeur des combats; d'autres dangers moins glorieux provoquèrent souvent son intervention. C'est ainsi que, se trouvant dans sa première jeunesse à Canton, en Chine, avec M. Danycan, un de ses compatriotes, lorsqu'un violent incendie éclata dans cette ville, les deux Malouins accoururent avec leurs équipages. Leur secours actif et intelligent aida à sauver d'un désastre presque certain cette cité populeuse, et, pour leur témoigner sa gratitude, l'empereur leur envoya deux pains, l'un d'or, l'autre d'argent, avec une certaine quantité de l'espèce de thé appelé *impérial*, parce qu'alors on le réservait pour l'usage particulier de la cour du Céleste-Empire. Aux qualités si diverses et si brillantes que nous avons signalées, Saint-Georges joignait un jugement droit et une instruction variée. Il en donna bien souvent des preuves quand, appelé dans les conseils du roi, il y révéla l'étendue et la solidité de ses connaissances. Aussi Louis XV fut-il juste lorsqu'à la nouvelle de sa mort il s'écria : « C'est un vrai malheur pour le royaume. Je perds en lui un de mes meilleurs officiers ! » P. L...t.

sous leur commandement un certain nombre de paroisses. Ces milices servaient ordinairement par détachements, qui se rendaient à des corps-de-garde établis sur les côtes; mais, dès que les vaisseaux ennemis étaient en vue, les habitants des paroisses capables de porter les armes se rendaient aux postes qui leur étaient assignés d'avance, et leur réunion composait un corps de milice considérable. Suivant un état que dressa, en 1739, le maréchal de Brancas, gouverneur de Bretagne, état que nous avons vu en 1844 aux archives de l'empire, les gardes-côtes de toute la province formaient alors un total de 90,000 hommes, indépendamment des sept bataillons que la Bretagne fournissait à la milice générale du royaume.

SAINT-HAOUEN (Yves-Marie-Gabriel-Pierre **LECOAT**, baron de), — fils de noble homme Me Jacques-Yves Lecoat, sieur de Saint-Haouen, avocat en Parlement, et de Jeanne-Yvonne Rolland, naquit à Brest, le 2 octobre 1756. Entré comme volontaire dans la marine, en 1774, il participa sur l'*Ecluse*, la *Consolante* et la *Belle-Poule*, aux événements de la guerre d'Amérique. En 1780, il fut fait élève ingénieur, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à naviguer, comme officier de marine, jusqu'en 1792. Nommé lieutenant de vaisseau, le 1er juillet de cette année, et commandant de la corvette la *Gracieuse*, le 17 du même mois, il dirigea en cette qualité le service des convois sur les côtes de Saint-Domingue. Il y commanda ensuite un camp, où il eut à soutenir contre les nègres insurgés divers engagements dans l'un desquels il reçut trois blessures graves. A son retour en France, il fut détaché à Nantes, pour y surveiller les constructions. Après avoir été incarcéré et destitué au mois de juillet 1794, par suite de l'affaire de Toulon, il fut réintégré dans son grade, par arrêté du Comité de salut public, le 3 mars 1795, et même promu, huit jours après, capitaine de vaisseau. Successivement chef militaire à Nantes, à Paimbœuf, à Ancône et à Calais, il fut en outre chef d'état-major de l'armée navale commandée par La Touche-Treville, puis ensuite de la flottille de la Manche, placée sous les ordres du même amiral. Commandant la première division de cette flottille, formée d'une prame, vingt-six bateaux canonniers et un cutter, il appareilla, le 12 septembre 1803, de Dunkerque pour Boulogne, et, bien que harcelé jusqu'à sa destination par une frégate, une corvette, trois bricks, deux bombardes et deux cutters anglais, il parvint à mettre sa division en sûreté. Ce succès, qui lui valut une lettre de félicitations du ministre Decrès, ne contribua pas peu à le faire nommer chevalier, puis officier de la Légion-d'Honneur (février et juin 1804). Au mois d'octobre suivant, les Anglais ayant tenté d'incendier la flotte sur la rade de Boulogne, Saint-Haouen forma avec les bateaux du port, sous le feu de l'ennemi, une estacade qui, en arrêtant ses brûlots, les empêcha de se jeter sur la flottille. Quoique blessé dans cette circonstance, il put cependant concourir à repousser les deux attaques que Nelson livra peu après à la flottille, devant Calais et devant Boulogne. Chef militaire de ce dernier port depuis le 23 novembre 1803, il l'était encore quand le Gouvernement provisoire le chargea, au mois d'avril 1814, d'aller à Hartwel offrir les

hommages de la marine française à Louis XVIII qui, à son retour, le nomma baron, préfet maritime du premier arrondissement et chevalier de Saint-Louis. Chargé des fonctions de major-général à Brest en 1815, et promu contre-amiral le 8 juillet 1816, il fut admis à la retraite le 14 février 1818.

Employant désormais ses loisirs dans l'intérêt du corps où il avait servi, il s'occupa plus particulièrement de l'amélioration d'un système de télégraphie de nuit et de jour, dont l'idée première remontait chez lui à plus de trente ans, et auquel il avait préludé, en 1800, par quelques essais qui avaient donné lieu à un rapport favorable d'une commission de l'Institut. Ce système, expérimenté d'abord au Havre en 1820, puis en 1822 sur la ligne de Paris à Orléans, et employé lors de l'attaque de Cadix, en 1823, a été développé par son auteur dans l'écrit qu'il a publié sous le titre de : *Télégraphie universelle de jour et de nuit*. Paris, F. Didot, 1823, in-4° de 32 p. Peu goûté en France, le nouveau télégraphe demandait des améliorations dont Saint-Haouen s'occupait activement et à grands frais, quand il fut appelé en Angleterre, par M. Huskisson, pour le présenter à l'amirauté. Il allait s'embarquer pour Douvres, lorsque la mort le frappa subitement à Calais, le 5 septembre 1826.

P. L...t.

SAINT-LAURENT (Jean D'AVAUGOUR-BELLOUAN, seigneur de), — fils de Robert d'Avaugour et de Bonne ou Bonaventure du Bois de la Motte, dame de Bellouan, naquit vers 1550, à Trigavou, ancienne subdélégation de Dinan (Côtes-du-Nord). Il était seigneur, du chef de son père, des terres de Saint-Laurent et Saint-Valérien, en Poitou ; de celles de Tromeur, de la Grée, de Quélen, de la Ville-Olivier, en Bretagne; et du chef de sa mère, morte en 1579, des terres du Bois de la Motte, de Trémereuc, de Kergorlay et de Bellouan. Ayant perdu son père étant encore enfant, il fut, après le second mariage de sa mère, placé sous la tutelle de Philippe du Cambout, seigneur de Blest. Pour son malheur et celui de sa maison, il s'engagea trop avant dans le parti de la Ligue, et servit avec plus de zèle que de bonheur les intérêts du duc de Mercœur, auxquels il sacrifia sa personne et sa fortune. Il fut d'abord guidon de la compagnie de ce prince, qui le nomma ou confirma ensuite, par ses lettres des 17 février, 10 mars et 28 mai 1591, 28 mai 1592 et 25 juin 1596, gouverneur et lieutenant-général des villes et châteaux de Dinan, Josselin, Moncontour, Lamballe, Châteauneuf, Plessix-Bertrand, capitaine de cinquante hommes d'armes et lieutenant-général de son armée en Bretagne.

Saint-Laurent avait été, dès 1585, nommé par le duc de Mercœur commandant de Dinan, l'une des places de sûreté que Henri III avait été forcé d'accorder au parti de la Ligue. Il fut l'un des députés aux Etats généraux tenus à Blois en 1588. Le drame sanglant qui se passa à cette assemblée, le 25 décembre de la même année, obligea les ligueurs à se retirer promptement dans leurs provinces, ceux surtout qui, plus particulièrement attachés à la maison de Lorraine, avaient quelque raison de craindre d'être traités comme l'avaient été les principaux chefs de la Ligue. Le duc de Mercœur, tirant parti des circonstances pour faire revivre les vieilles prétentions qu'il avait sur le duché de Bretagne, du chef de Marie de Luxembourg, sa femme, issue, par la maison d'Etampes, de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne, se hâta de s'emparer de plusieurs places considérables avec le secours de cinq mille Espagnols, commandés par don Juan d'Aguila, et stimula par tous les moyens possibles le zèle des seigneurs bretons dévoués au parti de la Ligue. De ce nombre fut Saint-Laurent, alors maréchal-de-camp. Au mois de mars 1589, sachant que Molac (*voy. Biog. Bret.*, t. 1er, p. 482), commandant la ville et le château de Josselin, était venu dans la ville pour y faire ses dévotions du Vendredi-Saint, il faillit le surprendre. Molac n'eut que le temps de rentrer dans le château, où il fut immédiatement investi. Mais, comme Saint-Laurent était hors d'état de s'emparer de cette place à force ouverte, la grosse tour qui servait de donjon devant à elle seule opposer une longue résistance, il convertit le siége en un blocus qui dura jusqu'à la fin du mois de juillet de la même année, époque où le manque de vivres obligea les assiégés à capituler. Pendant la durée de ce blocus, Saint-Laurent s'était détaché, avec une partie de ses forces, pour assiéger Ploërmel, éloigné de deux lieues seulement de Josselin; mais, d'après l'ordre du duc de Mercœur, il était revenu devant Josselin, et sa présence en avait décidé la prise. Le mois suivant (août), il reprit la ville d'Auray, dont le marquis d'Assérac venait de s'emparer; il emporta d'emblée la ville, et se rendit maître du château par famine.

En 1590, il essaya, dans l'intérêt du duc de Mercœur, de persuader aux députés de Saint-Malo, venus à Dinan, de demander au duc le prince de Penthièvre, son fils, pour gouverneur, leur assurant qu'on leur donnerait un de leurs concitoyens pour commander sous lui. Cette négociation n'ayant pas réussi, Saint-Laurent alla, au mois d'octobre de la même année, faire le siége d'Hennebont, qu'il investit du côté de la rue Neuve avec trois cents arquebusiers, pendant qu'Aradon de Quinipily (*voy. Biog. Bret.*, t. 1er, p. 232) l'investissait du côté de la vieille ville avec un pareil nombre de soldats. Le siége dura jusqu'au 31 décembre, date à laquelle Saint-Laurent entra dans la place.

Au printemps de 1591, il fut l'un des premiers à se mettre en campagne. Il surprit, au mois de mars, la ville de Moncontour et en

assiégea le château, dont la prise lui semblait d'autant plus facile que La Tremblaye, gouverneur de la place, était sorti pour faire une entreprise sur Concarneau. A la nouvelle du siége, le marquis de Coëtquen, beau-père de Saint-Laurent, mais du parti opposé, marcha au secours de la place et s'avança jusqu'à Loudéac. Sur ces entrefaites, La Tremblaye, de retour de son expédition, ayant réussi à se jeter dans le château, Saint-Laurent, pour ne pas être pris entre deux feux, marcha à la rencontre de son beau-père avec 1,500 hommes de pied et 300 chevaux, laissant seulement 500 soldats devant Moncontour. Parvenu, au point du jour, devant Loudéac, il disposa sa cavalerie sur les différents chemins qui aboutissaient à la ville et la fit attaquer par son infanterie. Il fut vigoureusement repoussé par Molac, qui donna ainsi au marquis de Coëtquen le temps de faire monter à cheval sa cavalerie. Convaincu de l'inutilité de son attaque, Saint-Laurent opérait sa retraite, sans trop de perte, lorsque Coëtquen, tombant sur son infanterie, la défit entièrement.

Le duc de Mercœur offrit à Saint-Laurent une occasion de prendre sa revanche en l'envoyant, avec des troupes fraîches, assiéger Malestroit. Cette place avait pour principale défense la fidélité de ses habitants et le courage de son gouverneur, La Ville-Voisin. Saint-Laurent fit un si grand feu que, bientôt, la brèche fut ouverte. Il tenta l'assaut, mais il fut repoussé deux fois et obligé de s'éloigner après avoir essuyé une perte de 200 hommes.

Désappointé, il se dirigea vers la Basse-Bretagne, et vint assiéger la tour de Cesson, située sur la côte, dans le voisinage de Saint-Brieuc. Au lieu de concentrer toutes ses forces sur ce point, important en ce que la tour commandait l'entrée du port de Saint-Brieuc, ville ouverte, il fit la faute de vouloir assiéger en même temps et la tour et la ville, dans l'église de laquelle un régiment royaliste s'était retranché. Sourdéac, gouverneur de Brest, n'eut pas plus tôt reçu la nouvelle de son entreprise qu'ayant rallié, en toute hâte, la noblesse du parti du roi, il s'avança vers Saint-Brieuc avec 150 cavaliers du pays, les lansquenets et 500 hommes de troupes françaises. Saint-Laurent, averti de sa marche, vint à sa rencontre avec des forces à peu près égales. Après un combat opiniâtre, les ligueurs furent taillés en pièces, et Saint-Laurent, fait prisonnier, fut conduit à Guingamp, d'où il parvint à s'échapper. Il semblerait que sa captivité dura assez long-temps, car l'histoire ne parle de lui qu'en 1594, époque où nous le voyons attaquer et battre La Tremblaye, à Bain, près Rennes. Il tenta ensuite, mais sans succès, de s'emparer du château de la Latte. Il fut plus heureux à la Roche-Bernard, où il battit Saint-Luc, qu'il força à se replier sur Rennes.

Au mois d'octobre 1595, ayant appris que le château de Québriac était mal défendu, il partit de Dinan, son quartier-général, et vint assiéger ce château avec deux pièces de canon et ce qu'il put rassembler de troupes. Au bout de quatre jours de siége, des secours ayant été jetés dans la place, et Saint-Laurent ayant été grièvement blessé d'un coup d'arquebuse dans les reins, il fut contraint de se faire porter à Dinan, d'où il donna l'ordre de lever le siége. Battu deux fois encore, en 1597, par les royalistes, il se retira à Dinan. Un stratagème l'éloigna de cette ville au mois de janvier de l'année suivante et la lui fit perdre. Les principaux habitants, fatigués de la domination du duc de Mercœur, avaient formé le projet de se remettre sous l'obéissance du roi. A la tête de la conjuration étaient le sénéchal Raoul Marot, sieur des Aleux, le syndic Robert Hamon, et François de Saint-Cyr, prieur de Saint-Malo-de-Dinan. Leur projet, arrêté de concert avec le roi, ne pouvait réussir si Saint-Laurent n'était éloigné, ainsi que la forte garnison qu'il commandait. Pour le tirer de la place, on contrefit des lettres du duc, qu'on lui fit remettre par un messager à la livrée de ce prince. Elles lui prescrivaient de ne laisser dans la ville que ce qui était strictement nécessaire pour la garder et d'amener le reste de ses troupes à Nantes pour renforcer les garnisons des places que le duc tenait au-delà de la Loire, et qui se trouvaient exposées par la prochaine arrivée du roi. La raison était assez plausible pour que Saint-Laurent tombât dans le piége. Il partit donc au mois de janvier, et fit la plus grande diligence, malgré le mauvais état des chemins. Lorsqu'il se présenta devant le duc de Mercœur : « Qui vous amène? » lui demande ce prince. — Vos ordres, Mon» seigneur! — Mes ordres! Ah! Dinan n'est » plus à moi. Retournez-y promptement; mais » je crains bien que vous n'arriviez trop tard. » Le duc voulut voir la lettre contrefaite, et il fut forcé de convenir qu'on avait parfaitement imité son écriture. Vainement Saint-Laurent essaya de rentrer dans Dinan. Les conjurés, auxquels le gouverneur de Saint-Malo avait envoyé un secours de 800 hommes, avaient réussi dans leur projet. La ville et le château, au pouvoir des royalistes, étaient défendus par des forces envoyées de toutes parts. Lors de l'entière pacification de la province, consommée par l'édit du 20 mars suivant, Saint-Laurent rentra dans les bonnes grâces du roi, mais il ne paraît pas qu'Henri IV lui ait conféré aucun emploi; il se retira dans son château du Bois-de-la-Motte. Il était à Paris, sollicitant de l'emploi, lorsqu'il y mourut, en 1617. Son corps, ou tout au moins son cœur, fut transporté à Trigavou et placé dans le clocher de l'église construite dans cette commune, dans les premières années de sa vie, en 1551, alors qu'il ne devait encore être âgé que d'un an ou deux,

puisqu'il était porté à bras pour frapper sur la pierre fondamentale. Quant à sa sépulture, elle dut avoir lieu à Trigavou, comme nous l'apprend le testament du marquis de Saint-Laurent, son fils, où il exprime le vœu d'être inhumé dans l'enfeu de Trigavou, contenant la dépouille mortelle de son père. P. L...t.

SAINT-LUC (Gilles-René **CONEN**, chevalier de), — d'une famille noble et ancienne de Bretagne, né à Rennes, le 28 septembre 1721, fit ses études au collége de Saint-Thomas, tenu par les Jésuites de cette ville, et, après les avoir terminées, il fut reçu avocat au Parlement de Bretagne. Devenu, le 21 août 1744, conseiller au Parlement, sur la démission de M. de Plœuc, il se fit remarquer par son inébranlable fidélité au roi dans la lutte qu'il eut à soutenir contre le Parlement. Il s'opposa de toutes ses forces aux mesures prises contre les Jésuites. Lorsque, le 22 mai 1765, la plupart des conseillers se démirent de leurs offices après avoir refusé d'enregistrer quelques édits bursaux, Saint-Luc fut du nombre des douze magistrats qui refusèrent d'abdiquer des fonctions auxquelles ils se croyaient tenus par leur serment envers le roi, qui seul leur semblait pouvoir les en délier. Aussi, regardé avec raison comme l'un des chefs du parti resté fidèle à la cour, Saint-Luc se vit-il violemment attaqué, ainsi que tous ceux qui partageaient ses sentiments, dans les libelles du temps, et eut-il sa place dans la fameuse gravure des *J.-F.* Mais, inébranlable dans ses convictions, il conserva toujours les mêmes sentiments de fidélité au roi, qui l'en récompensa en le nommant président à mortier du nouveau Parlement, institué par l'édit du mois de septembre 1774. Louis XVI, à son avènement, ayant rappelé les anciens Parlements, Saint-Luc se démit de sa charge, et se retira près de Brest, à son château du Bot, d'où la Révolution vint l'arracher. Arrêté le 16 octobre 1793, il fut conduit à la prison de Carhaix, avec sa femme, Mme Françoise-Marie du Bot, et sa fille, Mlle Marie-Marquise-Charlotte-Victoire-Emilie, née à Rennes, le 27 janvier 1761 : cette dernière, admise, le 2 février 1782, dans l'ordre des dames de la Retraite, y avait été un modèle de toutes les vertus. Lorsque sa communauté avait été sommée d'opter entre le serment à la Constitution civile du clergé et l'expulsion de leur maison, Mlle de Saint-Luc, comme toutes les autres religieuses, s'était refusée à prêter ce serment. Quand l'abbé Le Coz *(voy. ce nom)* avait été nommé évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, elle avait tenté, dans une première lettre, de le faire renoncer aux doctrines qu'il professait, et quand il avait publié son *Accord des vrais Principes, etc.*, elle lui avait adressé une seconde lettre, dont quelques fragments ont été publiés dans sa vie, écrite par l'abbé Carron, dans l'ouvrage intitulé : *Nouveaux Justes, dans les conditions ordinaires de la Société.* Transférés à Paris quelques mois après leur arrestation, Saint-Luc, sa femme et sa fille comparurent ensemble, le 1er thermidor an II, devant le tribunal révolutionnaire, et furent exécutés le même jour. Parvenue au lieu du supplice, Mlle de Saint-Luc demanda et obtint d'être exécutée la première. Après avoir fait ses derniers adieux à ses parents, elle leur dit : « Parents bien-aimés, vous m'avez appris à vivre : » avec la grâce de Dieu, je vais vous apprendre à » mourir ! » et elle monta d'un pas ferme à l'échafaud. Son corps et ceux de son père et de sa mère furent jetés à Picpus, dans un endroit solitaire où l'on a fondé depuis la maison des missionnaires de ce nom, qui célèbrent, le 23 avril de chaque année, un anniversaire en mémoire des victimes qui y furent enterrées. P. L...t.

SAINT-LUC (Toussaint-François-Joseph **CONEN** de), — frère du précédent, né à Rennes le 17 juillet 1724, reçut la tonsure à l'âge de sept ans. Après avoir terminé ses études au collége des Jésuites de Rennes, où la régularité de sa conduite le rendit le modèle de ses condisciples, il fut envoyé au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Il était, depuis cinq ans, chanoine de la cathédrale de Rennes, lorsqu'il fut nommé, en 1767, abbé commendataire de Langonnet. Animé du véritable esprit ecclésiastique, il ne se crut pas permis de conserver deux bénéfices à la fois, et il se démit de son canonicat, quelques instances qu'on lui fit pour qu'il le gardât. Appelé, le 1er mai 1773, à occuper le siége épiscopal de Quimper, il donna de nouvelles preuves de son désintéressement et de son respect pour les Conciles en résignant son abbaye. Mais le siége de Quimper avait alors de lourdes charges à supporter, et ses revenus étaient si insuffisants que le prélat fut obligé de demander la réunion à sa mense épiscopale de la mense abbatiale de Landevenec, ce qui eut lieu en 1781, et lui permit de reconstruire une grande partie de l'évêché. Fidèle observateur de la loi de résidence, il accomplissait avec zèle tous les devoirs d'un bon pasteur, lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la révolution. Opposé aux innovations qui s'accomplissaient ou se préparaient, il ne voulut participer à aucun des actes politiques de cette époque. Malade depuis deux jours, lorsque la constitution civile du clergé lui fut notifiée, il rédigea sur-le-champ une protestation énergique, à laquelle il ne survécut que cinq jours, sa maladie ayant fait de rapides progrès.

P. L...t.

SAINT-LUC (Athanase-Marie-François de Sales **CONEN** comte de), — fils du président au Parlement, préfet, député du Finistère et des Côtes-du-Nord, chevalier de Saint-Louis et de Hohenlohe, né à Rennes, le 15 janvier

1769, entra fort jeune dans la marine. Ayant émigré avec son frère aîné, il fit à l'armée des Princes la campagne de 1792. Deux ans plus tard, il eût fait l'expédition de Quibéron et y aurait peut-être partagé le sort de son frère, qui y périt, s'il n'avait été compris dans une division de réserve dont le départ fut arrêté par la nouvelle du désastre. Rentré en France sous le Consulat, il consacra ses loisirs à l'étude des lettres, qu'il cultiva, en homme de goût, jusqu'en 1814, époque où il fut nommé préfet du Finistère. Surpris dans ce poste par les événements des Cent-Jours, et reconnaissant son impuissance à servir la cause royale en France, il résolut de rejoindre le roi à Gand, pour se mettre à sa disposition. Accompagné de trois de ses amis, MM. de Quélen, de Silguy et de Parcevaux, il s'embarqua secrètement à Roscoff, pour passer à Jersey; mais une violente tempête rejeta leur frêle embarcation sur le rivage. Saisis aussitôt par les douaniers, les naufragés furent garrottés, jetés sur des charrettes, et traînés comme des malfaiteurs dans les prisons de Brest et de Morlaix. A la nouvelle de ces arrestations, Mme de Saint-Luc quitte le château du Bot, emportant dans ses bras un enfant qu'elle allaite, atteint les charrettes, se fait jour à travers la foule ameutée à l'entour, et obtient, à force d'intances, la faveur de partager la prison de son mari, au sujet duquel un général écrivit alors ce billet laconique : « L'ex-préfet du Finistère vient d'être arrêté sur la côte avec trois autres brigands; j'attends par le télégraphe l'ordre de le faire fusiller. » Heureusement l'ordre ne vint pas, et la nouvelle du retour du roi rendit la liberté au comte de Saint-Luc qui, sans perdre de temps, courut à Quimper et y reprit possession de la préfecture. Il travaillait à assurer l'ordre, lorsqu'une lettre ministérielle lui apprit qu'il était remplacé par un membre du Conseil-d'Etat des Cent-Jours. Cet oubli de son dévoûment ne l'affaiblit pas. Porté, presque aussitôt, comme candidat, par les collèges des quatre arrondissements du Finistère, et élu par le grand collége de ce département, il vint siéger sur les bancs de l'extrême droite, et s'associa à toutes les mesures qu'elle fit prévaloir jusqu'à la dissolution de la Chambre, le 5 septembre 1816. Nommé préfet des Côtes-du-Nord, il en exerçait les fonctions lors du voyage du duc d'Angoulême en Bretagne. Saint-Luc lui ayant adressé avec une respectueuse franchise des observations sur le système politique suivi par les hommes qui étaient alors à la tête des affaires, une seconde destitution le punit de sa sincérité. Cette fois, ce furent les électeurs des Côtes-du-Nord qui le vengèrent des rancunes ministérielles, en le rappelant à la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1830. Lorsque MM. de Villèle et de Corbière entrèrent au ministère, ils le nommèrent préfet du Lot, puis ensuite de Loir-et-Cher. Opposé au système de concession adopté par le ministère Martignac, il se replaça dans l'opposition et fut envoyé dans la Creuse. Sa nouvelle préfecture lui avait été assignée comme un lieu d'exil; il s'y attacha en s'y faisant aimer, et ce fut à regret qu'il la quitta, quand le dernier ministère de la Restauration l'appela à administrer le département de la Mayenne. Il venait d'être réélu par l'arrondissement de Châteaulin, quand fut consommée la Révolution de 1830. Inébranlable dans ses convictions, il ne crut pas qu'il lui fût possible de prêter serment au nouveau pouvoir. Comprenant que son rôle politique était terminé, il se retira à l'ombre du foyer domestique, et s'appliqua à la pratique des vertus chrétiennes jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Quimper le 30 mai 1844. P. L...t.

Voyez aussi Toussaint de SAINT-LUC.

SAINT-PERN (maison de).—Dans le moyen-âge, les familles militaires les plus considérables du pays dinannais étaient échelonnées et fixées dans des castels plus ou moins fortifiés, sur les bords de la Rance, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au manoir du Chastel, en Guéroc; elles formaient ainsi la garde de la Rance, dont elles défendaient l'entrée et la pêche contre l'ennemi et les écumeurs de mer. Les principales de ces familles étaient les Châteaubriand, les Lorgeril, les Beaumanoir, les Saint-Pern, les Ruffier, etc., etc.; elles sont tellement rapprochées ou confondues dans les chartes et aveux, que l'on a été conduit à considérer les unes comme des juveigneuries de l'autre. A l'époque la plus reculée, les Saint-Pern sont qualifiés de *Mareuc*, ou chevaliers, et de cette qualification l'on doit conclure que, dès le XIe et le XIIe siècle, ils occupaient les premiers rangs dans la chevalerie. L'histoire fait mention, dès le commencement du XIe siècle, de la maison de Saint-Pern ou de Saint-Patern (le premier nom n'est qu'une contraction du second). Parmi les membres de cette famille, qui s'arme d'azur à dix billettes percées d'argent, et qui porte pour devise : *Fortiter paternus*, nous signalerons particulièrement : Guy Mareuc, Marheuc, Maret de Saint-Pern, c'est-à-dire le chevalier Guy de Saint-Pern, né vers l'an 1000, sur les bords de la Rance, qui vécut sous les rois de France Robert II et Henri Ier, et sous les ducs de Bretagne Alain III et Conan II. Plein de la ferveur de son siècle pour la construction et l'agrandissement des communautés religieuses, il fit de nombreuses et importantes donations aux bénédictins du monastère de Saint-Nicolas d'Angers, entre autres celle de l'église de Saint-Patern, dont il était fondateur ou possesseur héréditaire. La solennité de la consécration de ce don en atteste l'importance. Adrauld, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, vint de cette ville à Saint-Pern; et le jour de la fête du patron (16 avril), Guy

Mareuc se rendit auprès de lui avec ses chevaliers et sa suite (*cum suis militibus atque suâ familiâ*, porte la charte du cartulaire de Saint-Nicolas), accompagné de la vicomtesse Roianteline de Dol, veuve de Hamon Ier, vicomte de Dinan, et mère du comte Rivalon. Le troisième jour de la fête, Guy Mareuc fit don à l'abbé Adrauld, stipulant pour son monastère, de sa dîme de *Longoso-Jaloio*, ainsi que de la moitié de son droit dans toutes les pêcheries. La charte de ce don, qu'il fit pour le salut des âmes de ses parents, de la sienne et de celles de son épouse et de ses héritiers, qui l'aideront à l'accroissement de son église, fut déposée par lui sur l'autel de Saint-Pern, en présence des religieux de Saint-Benoît et de beaucoup d'autres assistants. A la suite de la transcription de ces actes de donation, le cartulaire de Saint-Nicolas énonce que Guy Mareuc, se sentant mourir, se fit transporter à Saint-Pern, et défendit, sous peine d'anathème, de rien enlever aux moines de ce qu'il leur avait concédé. Il fut inhumé dans cette église, située près Bécherel, et dont on a attribué la fondation à Saint-Thadée ou Saint-Patern, évêque de Vannes (*Recueil de D. Housseau, Bibl. imp.*, t. II, n° 596, et *D. Lobineau, Hist.*, t. II, col. 228, etc.) — Bressel, fils du précédent, auquel il succéda, et qui vivait en 1096, est mentionné dans plusieurs chartes citées par D. Morice. (*Pr.* I, 362, 490, 491, 497.) — Even, né vers 1075, chevalier et seigneur de Plouasne, semble avoir laissé son nom à la Ville-Evan. — Hervé se croisa en 1248. — Bertrand, capitaine de la Roche-Derrien en 1311, fut parrain du connétable Duguesclin, qu'il arma chevalier au château de Montmuran-sous-Bécherel, et dont il dirigea les premiers pas dans la carrière des armes. — Judes, dévoué à la cause de Charles de Blois, fut chargé, en 1351, par l'assemblée de la noblesse, d'aller avec Duguesclin et le maréchal de Beaumanoir conduire en Angleterre les princes Jean et Guy de Bretagne, qui s'y rendaient comme ôtages de leur père, détenu à la tour de Londres. Il battit les Anglais en diverses circonstances, et chargé, en 1356, de veiller à la défense de Rennes, assiégé par le duc de Lancastre, il déjoua ses efforts et sauva la ville en se jetant, avec deux autres chevaliers et quelques soldats, dans la mine que les ennemis avaient poussée jusque sous Saint-Sauveur. Dès que cette mine fut suffisamment déblayée, Bertrand et ses compagnons s'y précipitèrent, repoussèrent les Anglais jusqu'au fond de la galerie, et mirent le feu aux merrains qui la soutenaient. C'est en mémoire de cette action que les habitants de Rennes firent fondre une petite pièce d'artillerie, à laquelle ils donnèrent le nom de *Pétard de Ligouyer* « qu'on ne tire, dit une » vieille chronique, qu'aux feux de joie des nais- » sances de nos princes et aux jours de leurs » plus grandes conquêtes. » — Bertrand, fils de Bertrand, et filleul de Duguesclin, fit ses premières armes sous son parrain, qui lui donna, en 1362, le commandement en second de sa compagnie de Cent-Lances, et le chargea de la défense de ses ville, château et territoire de la Roche-Derrien, sur lesquels il lui conféra une telle autorité « qu'aucuns droits ni sub- » ventions ne pouvaient s'y percevoir sans qu'il » en donnât ses lettres de permission. » Il mourut en 1380.

Parmi les membres plus modernes de cette famille qui se sont fait remarquer, on cite :

SAINT-PERN (Judes-Vincent de), — connu dans le monde sous le nom de *marquis de Champalaune*, fils de Joseph-Hyacinthe de Saint-Pern, chevalier-seigneur de Lisgouhier, Champanaule, la Villernoult, etc., et de dame Julienne-Sainte de Botherel-Quintin, naquit, en 1694, au château de Lisgouhier, en la paroisse de Saint-Pern. Entré au service comme officier, dans le régiment du Roi, le 17 février 1715, il fit ses premières armes au siége de Landau, et assista, la même année, à la défaite du général Vaubonne, ainsi qu'au siége et à la prise de Fribourg. Les campagnes d'Italie lui fournirent de fréquentes occasions de se signaler : il combattit, en 1732, aux siéges de Ghiara-d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan ; l'année suivante, à ceux de Serravalle, de Novare et de Tortone, à l'affaire de Calorno et aux batailles de Parme et de Guastalla. Nommé, en 1735, aide-major-général de l'armée d'Italie, il contribua à la prise du château de Gonzague, ainsi qu'à celles de Reggiolo et de Revere. Nommé colonel, le 24 novembre 1735, il rentra en France au mois de mai suivant, et pourvu, le 6 juin 1741, du commandement du régiment de la Marche-Infanterie, il servit à l'armée de Bavière, sous les ordres du duc d'Harcourt, puis sous ceux du comte de Saxe, en 1742. Ayant contribué à chasser les Autrichiens de la Bavière, il fut cité pour sa bravoure dans plusieurs actions fort vives, qui eurent lieu sur les frontières de la Bohême. Brigadier d'infanterie à son retour en France, le 26 février 1743, il alla servir à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Noailles, et combattit à Dettingen. A l'armée de Flandre, où il fit plusieurs campagnes sous le maréchal de Saxe, il commanda une brigade aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes. A son retour en Bretagne, en 1744, les États (alors assemblés à Rennes) lui envoyèrent une députation chargée de le complimenter sur la manière dont il s'était distingué dans ses dernières campagnes. Ayant rejoint l'armée de Flandre, le 1er avril 1745, il fut employé au siége de Tournay, et nommé maréchal-de-camp, le 1er juin, à la suite de la bataille de Fontenoy. S'étant alors démis du régiment de la Marche, il commanda dans son nouveau grade un corps de troupes aux siéges

de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ath, et, l'année suivante, il couvrit les siéges de Mons, Charleroy et Namur. Lors de ce dernier, il importait au succès des opérations que les ennemis fussent rejetés de l'autre côté de la Meuse, dans un pays stérile où le manque de vivres les obligeait à s'éloigner de Namur. Mais, pour que cette diversion pût s'opérer, il fallait que l'armée française fût approvisionnée sans retard. Le maréchal de Saxe choisit Saint-Pern pour escorter, à la tête de 4,000 hommes, le principal convoi. La position des alliés rendait cette mission difficile et périlleuse. Saint-Pern s'en acquitta avec tant d'intelligence et d'activité, qu'il fut chargé de conduire trois autres convois de Louvain au camp français. Il combattit à Raucoux, le 11 octobre 1746. Ayant appris, à Tongres, que les Anglais venaient de faire une descente en Bretagne, il partit le 25 du même mois, et, arrivé dans sa province natale, il y organisa, par ordre du duc de Penthièvre, des travaux de défense auxquels il fut employé pendant deux ans. Le grade de lieutenant-général lui fut conféré le 10 mai 1748, et lorsque Louis XV réorganisa le régiment des grenadiers de France, ce fut Saint-Pern qu'il plaça à la tête de ce corps d'élite, le 20 février 1749, avec le double titre de colonel commandant et d'inspecteur-général dont il exerça les fonctions jusqu'à sa mort. La faveur dont Louis XV venait d'honorer Saint-Pern nuisit plus tard à ce dernier. Le régiment des grenadiers de France était remuant, indisciplinable et en fort mauvaise réputation, quand Saint-Pern en prit le commandement. Le roi, pour le réformer, comptait sur l'autorité du nouveau colonel, son bon exemple, son tact à manier le soldat et à s'en faire obéir. Cet espoir ne fut pas déçu. Au bout de quelques mois, ce régiment se faisait remarquer par sa bonne tenue, son exactitude, sa discipline, et était cité comme l'un des plus beaux de l'armée. Les nouveaux services que Saint-Pern rendit en cette occasion ne l'empêchèrent pas de tomber en disgrâce sous le ministère de Choiseul, qui lui gardait rancune de ce qu'il avait inutilement demandé le régiment des grenadiers de France pour un de ses proches parents, auquel Saint-Pern avait été préféré. Ce dernier acheva de s'aliéner Choiseul en prenant parti pour les Jésuites contre le Parlement que le ministère soutenait, excitait même en dessous, et la défaveur qui pesait sur lui eut pour résultat de le priver du bâton de maréchal de France, que lui méritèrent ses services ultérieurs, services qui eussent encore été plus éclatants, si la jalousie de Choiseul ne l'avait fait confiner dans des postes secondaires. Le 18 juillet 1750, il fut fait commandeur de Saint-Louis, et, le 15 juin 1753, il fut appelé, par lettres royales, à commander le camp d'Alsace, qui fut levé le 1er octobre. Le 6 septembre précédent, il avait été pourvu d'une commission d'inspecteur-général de l'infanterie française. En 1755, il fut employé sur les côtes, et, en 1756, il commanda le camp de Dieppe. Au printemps de l'année suivante, il passa à l'armée d'Allemagne, combattit à Hastembeck, et entra, le 9 août, dans la ville de Hanovre, où il commanda sous le duc de Chevreuse jusqu'au mois de février de 1758. Après avoir combattu à Crewelt, au mois de juin, il commanda un corps de troupes campé à Luynen. Chargé, au mois de septembre, d'attaquer le camp de Borck, commandé par le prince de Holstein-Gattorp, et composé d'un corps considérable d'infanterie et de deux mille dragons, Sain-Pern, à la tête des grenadiers de France, des grenadiers royaux, de dix compagnies de grenadiers, des carabiniers, des brigades de cavalerie du Roi et de Royal-Etranger, et de dix piquets d'infanterie, déboucha de Luynen, dans la nuit du 28 au 29, à la droite de la Lippe, attaqua avec impétuosité et battit le prince de Holstein, et, après l'avoir forcé de se retirer avec la plus grande précipitation jusqu'à Halteren, il ramena ses troupes à Borck, enleva les tentes et les blessés des ennemis, repassa la Lippe et rentra dans son camp. Ce fait d'armes fut cité comme l'un des plus hardis et des plus habilement exécutés de cette guerre. Lorsqu'au printemps de 1759, l'armée d'Allemagne se rassembla pour entrer en campagne, le général de Saint-Pern, qui commandait le camp de Calcar, fut placé à la tête de la division d'avant-garde, composée de dix bataillons de grenadiers de la brigade d'Aquitaine. Le 1er août, il se signala par son sang-froid et son courage à la bataille de Minden, que perdit le maréchal de Contades. Le corps des grenadiers de France essuyait depuis long-temps le feu très-vif d'une batterie ennemie; les rangs s'éclaircissaient d'une manière effrayante. Pour inspirer de la confiance à ses troupes, il se promenait devant la ligne au petit pas de son cheval, sa tabatière à la main : « Eh bien! mes enfants, leur disait-il, en les voyant émus, qu'est-ce que c'est? du canon? Eh bien! ça culbute, ça tue, voilà tout, mais ça ne fait pas de mal. » A la fin de cette campagne, il fut spécialement chargé de l'inspection et de la nouvelle organisation des troupes légères. Il continua de commander une forte division, à la tête de laquelle il marcha pour enlever le camp de Saxsenausen, que l'ennemi fut forcé d'abandonner. Le 2 août 1760, il soutint le prince de Condé dans sa marche contre un corps qui avait passé la Dymel, et qui se retira sous la protection des hauteurs de Warbourg. Saint-Pern commandait à Minden lorsqu'au mois de février 1761, les Hanovriens tentèrent d'enlever les quartiers de l'armée française. Il rassembla aussitôt ses troupes, prit position en avant d'Eyreden, et là, attaqué le 12 par le

général Sporken, il soutint contre des forces supérieures une canonnade de cinq heures, fit échouer toutes les tentatives de l'ennemi et le contraignit à la retraite. Le manque absolu de cavalerie l'empêcha de changer en une victoire complète le succès de cette glorieuse défense. Tombé malade à Fulde de l'excès de ses fatigues et de ses veilles, il fut transporté à Francfort-sur-le-Mein, où il mourut le 8 mars 1761, et où se voit encore le mausolée qui lui fut élevé. Sa perte excita d'unanimes regrets à l'armée et dans son pays.

Le général de Saint-Pern était inflexible quand il s'agissait de l'exécution des ordres qu'il donnait ou qu'il recevait; mais, en dehors des exigences du service, il était d'un commerce plein de mansuétude et d'affabilité. Aussi, par la bravoure alliée à la douceur, justifiait-il la devise de sa famille. Une fois que le mérite d'un officier lui était connu, il mettait une bienveillance toute paternelle à le recommander. C'est ainsi qu'il fut un des premiers à signaler les talents militaires et à favoriser l'avancement de MM. Galiffet de la Viefville, de Bricqueville, d'Esparbez et de plusieurs autres qui se glorifiaient d'avoir servi sous ses ordres. Le ministre de la guerre Voyer-d'Argenson voulut que son fils fût placé dans le régiment que commandait de Saint-Pern, qu'il jugeait le plus digne et le plus capable de le diriger dans le métier des armes. Attaché à la maison militaire du duc de Penthièvre, dont il fut gouverneur, Saint-Pern fut honoré de son amitié particulière, ainsi que le prouvent maintes lettres affectueuses de ce vertueux prince; et, par suite de cette position, il exerça, pendant le dernier siècle, une grande influence sur l'administration, le gouvernement militaire et les mouvements du personnel de la province. Peu de temps avant sa mort, il conduisit le duc de Penthièvre chez un Breton justement renommé pour sa bienfaisance, le comte de la Garaye (*voy. ce nom*), chez lequel ils passèrent trois jours. Le duc de Penthièvre ne pouvait s'inspirer nulle part de la contemplation de plus de vertus qu'à la Garaye, et la visite est aussi honorable pour ceux qui la firent que pour celui qui la reçut. Presque toutes les lettres ministérielles adressées au général de Saint-Pern contiennent quelque chose de flatteur sur son courage, son habileté stratégique et sa parfaite entente des affaires militaires. Le roi lui-même lui témoigna plusieurs fois sa satisfaction, notamment par ses lettres du 10 septembre 1753 et 8 octobre 1758, et il lui avait fait la promesse du premier bâton de maréchal qui viendrait à vaquer, promesse dont le duc de Choiseul empêcha la réalisation.

On cite du général de Saint-Pern plusieurs mots qui peignent la noblesse de ses sentiments. Il avait emmené avec lui, à l'armée, un de ses voisins, Gilouard, du canton de Broons, qu'il avait attaché à sa personne, et qui se tenait presque constamment à ses côtés. Dans une bataille où le général avait été abattu avec son cheval, Gilouard, après l'avoir dégagé, lui dit : « Ah! général, il vaudrait mieux être à Brondineuf ou à Couëllan (châteaux de sa famille), assis à table ou au coin d'un bon feu, que d'être ici. — Sans doute, répliqua Saint-Pern; mais là, nous végéterions inutiles à notre pays!» Dans une autre circonstance, il terminait ainsi une allocution à ses soldats : « Les blessures que l'on reçoit à son poste, ou en faisant son devoir, ne font jamais de mal. Dans tous les cas, mieux vaut un trou à la peau qu'une égratignure à l'honneur!... » P. L...t.

SAINT-PERN (Louis-Bonaventure, chevalier de),—neveu du précédent, naquit le 29 mai 1718, en Bretagne, soit à Lisgouhier, en la paroisse de Saint-Pern, soit à Brondineuf, soit à Plemet, sans que toutefois l'on puisse préciser dans lequel de ces trois endroits il vit le jour. Entré au service, le 19 août 1735, comme lieutenant en second au régiment du roi, qu'il rejoignit à l'armée d'Italie, il se trouva avec son oncle, le marquis de Saint-Pern, aux siéges de Reggio, Reggiolo et Revere. Il concourut en 1741 à la prise de Prague, au combat de Sahay, au ravitaillement de Frauenberg, et à la belle défense de Prague sous les ordres du maréchal de Belle-Isle. Il se distingua particulièrement, lors de la sortie du 22 août, à la tête d'une compagnie dont il avait été nommé capitaine le 4 du même mois, et qu'il commanda dans la fameuse retraite qui suivit cette défense. Il combattit, en 1743, à Dettingen, et l'année suivante aux siéges de Menin et d'Ypres, enfin à l'attaque de Furnes, et lorsque l'armée marcha en Alsace, il assista à l'affaire de Hagueneau et au siége de Fribourg. Revenu en France en 1745, il prit part à toutes les affaires importantes de cette campagne, notamment à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath. Le 1er décembre de cette année, il fut nommé colonel-lieutenant du régiment de Penthièvre-infanterie, qu'il commanda aux siéges de Mons, de Charleroi, de Namur, et à la bataille de Raucoux, en 1746. Passé à l'armée de Provence, au mois de novembre de cette année, le chevalier de Saint-Pern contribua, à la tête du régiment de Penthièvre, à la défense de cette province et à la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. L'armée française ayant repris l'offensive, il combattit, en 1747, à l'attaque des retranchements de Villefranche et de Montalban, à la prise des villes de Nice, Villefranche et Vintimille, ainsi qu'aux deux combats qui se livrèrent sous les murs de cette dernière place, menacée au mois d'octobre par les impériaux. Après la paix, le chevalier de Saint-Pern commanda le régiment de Penthièvre, au camp d'Aimeries, en 1754. Il fut employé à la

défense des côtes de Bretagne en 1756, 1757 et 1758. Le 15 octobre 1758, il fut nommé brigadier d'infanterie, en récompense de la belle conduite qu'il avait tenue, le 11 septembre précédent, au combat de Saint-Cast. Maréchal-de-camp le 20 février 1761, il fit en cette qualité la guerre de Corse en 1769, et fut promu lieutenant-général le 1er mars 1780. Peu de temps après, il fut appelé à former un camp de rassemblement sur le littoral de l'ouest. Il mourut en 1798. *(Voy. l'article ci-après.)* P. L...t.

SAINT-PERN (René-Célestin-Bertrand, marquis de), — frère aîné du précédent, né au château de Brondineuf, le 4 septembre 1716, entra, à l'issue de ses études, dans le régiment du roi, et quitta le service dès qu'il eut atteint sa vingt-cinquième année. Lors de la descente des Anglais en Bretagne, en 1758, il se réunit à la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, et commanda une des divisions qui marchaient contre l'ennemi. Au moment où la révolution éclata, il possédait une fortune considérable, et, père d'une nombreuse famille, il comptait cinq fils au service de l'Etat. Obligé, en 1792, de quitter la campagne, où il s'occupait de l'amélioration de ses terres, il vint à Dinan, où il fut mis en surveillance, et de là à Saint-Malo. Il y fut incarcéré avec sa femme, le 22 octobre 1793, et tous deux furent ensuite dirigés sur Paris avec deux de leurs enfants et plusieurs autres de leurs parents ou amis, qui furent exécutés en même temps que Mme de Saint-Pern, le 20 juin 1794 : elle était âgée de soixante-dix ans. La santé de son mari était profondément altérée; il reçut le dernier coup lorsque, mis en liberté sur les instantes réclamations des habitants de son pays, où il était fort aimé, il apprit la mort violente de sa femme, de sa bru, de ses petits-fils, l'incarcération de plusieurs autres, et la confiscation de tous ses biens. Hors d'état de supporter un voyage en Bretagne, il dut être placé à l'hôpital, où il succomba peu de jours après. Quant à son frère puîné, le général Louis-Bonaventure, détenu avec lui, il put retourner dans son pays natal; mais il ne fit désormais que traîner une vie languissante, et mourut de chagrin et d'épuisement à Quimperlé, le 2 décembre 1798, laissant deux enfants: un fils, capitaine au régiment de Languedoc, qui émigra en 1792, fit les campagnes de l'armée des princes, passa au service de l'Autriche et fut tué à la défense de Saint-Jean-d'Acre, en 1799; et une fille, qui a légué la plus grande partie de sa fortune au couvent des dames du Sacré-Cœur, qu'elle a fondé en 1818, à Quimperlé, où elle est morte l'année suivante, sous l'habit de religieuse. P. L...t.

SAINT-PERN (Jean-Louis-Marie-Bertrand, comte de), — quatrième fils de René-Célestin Bertrand, né à Rennes, le 26 février 1757, entra, le 14 juillet 1774, dans les pages de la grande écurie de Louis XVI, fut nommé sous-lieutenant dans le régiment de Berry-cavalerie le 8 mars 1779, devint capitaine (réformé) dans le même régiment, le 19 juin 1785, émigra en 1791, et servit, l'année suivante, à l'armée des princes en qualité de capitaine à l'avant-garde commandée par le marquis de Jaucourt, puis ensuite dans les hulans autrichiens. Choisi par le général Doyle pour passer en Vendée avec une compagnie de ce corps, il ne put accomplir cette mission, les circonstances ayant fait abandonner ce projet. Il passa alors en Bretagne, prit du service dans la division commandée par M. de la Vieuville, puis ensuite, comme major, jusqu'à la pacification, dans celle de M. Félix de Botherel. Saint-Pern, qui avait toujours fait la guerre à ses frais, ne rendit les armes qu'un an après le 16 thermidor an V, étant parvenu, pendant toute cette année, à se soustraire aux actives perquisitions dirigées alors contre les royalistes. Une fois, pourtant, il faillit être découvert chez sa sœur, Mme Adélaïde de Saint-Pern, qui lui avait fait faire une cachette au coin de la cour et auprès du donjon de sa maison de la rue Sainte-Claire, à Dinan. Il venait de quitter la table et avait oublié sa serviette à l'entrée de la cachette. Un homme généreux et humain, qui dirigeait la perquisition, l'aperçoit, la dérobe aux yeux de son escorte et la remet à Mme de Saint-Pern, en lui disant à voix basse : « Ramassez cette serviette; cela n'est pas bon à voir. »

Après la remise de ses armes, Saint-Pern se retira dans l'habitation de ses pères, au château de Couëllan, et consacra au soulagement des malheureux le peu de fortune que lui avait laissée la Révolution. Pendant les Cent-Jours, bien que son dévoûment aux Bourbons n'eût pas été récompensé, il fut l'un des premiers à se lever pour eux. Parti de son château de Couëllan, le 29 mai 1815, avec un de ses neveux, il venait d'arriver, trois jours après, au bourg de la Trinité, dans le Morbihan, quand une colonne mobile d'impériaux, entrant dans ce bourg du côté opposé, l'obligea à se diriger, lui cinquième, sur Mohon. Rejoint par la colonne à quelque distance de la Trinité, il fut atteint, dès la première décharge, d'un coup de feu dans les reins. Sommé de se rendre, il répondit par deux coups de fusil et le cri de : *Vive le roi!* Affaibli par la perte de son sang, il ne put franchir un échalas et fut percé de plusieurs coups de fusil près de la Gatichais, où le curé le trouva dépouillé de ses vêtements. Il fut inhumé à Mohon. Le comte de Saint-Pern avait épousé la comtesse Charlotte-Félicité Du Han, de la maison des comtes Du Han Brunier, originaire de Bretagne, et attachée à la maison des ducs de Lorraine. La comtesse Charlotte Du Han, chanoinesse d'Epinal, était le conseil le plus ferme et le plus éclairé de ce

chapitre. Comme son mari, elle avait, même au péril de sa vie, donné aux Bourbons des preuves de dévoûment que Louis XVIII récompensa, ainsi que les services de son mari, par une pension sur sa liste civile. P. L...t.

SAINT-PERN COUELLAN (Joseph-Christophe-Marie-Philippe, comte de), — naquit, le 25 mai 1793, à la Trinité (colonie espagnole), où son père, Anastase-Joseph, lieutenant de vaisseau, cinquième fils de René-Célestin Bertrand, et sa mère, Marie-Louise de Longvilliers de Poinci, avaient émigré. Il fut plusieurs années maire de Dinan et membre du conseil général des Côtes-du-Nord, où il remplit les fonctions de secrétaire et de vice-président. Son administration comme maire a été signalée par plusieurs institutions utiles, telles que la création d'une caisse d'épargnes, d'une caisse de retraites municipale, l'amélioration ou l'établissement de voies de communication, de la place du Champ-Duguesclin, d'un cimetière nouveau, la restauration des deux vieilles tours de la ville, la réorganisation du collége communal, l'élargissement, l'embellissement et l'assainissement des Petits-Fossés, le classement des archives de la ville, la préparation d'un musée et d'une salle historique dans laquelle il a fait placer les portraits du maréchal de Beaumanoir, de Duclos et du comte de la Garaye, exécutés par un bon peintre. On lui doit aussi la fondation de l'*Annuaire dinannais*. Quand il fut nommé membre de la chambre des députés par le collége électoral de l'arrondissement de Dinan, le 6 janvier 1835, il dit qu'il était, comme son siècle, désabusé des mesures impitoyables; qu'il avait ignoré tout ce qui s'était passé en France pendant l'éloignement des siens; qu'il voulait l'ignorer toujours et ne pas voir des ennemis personnels dans les ennemis et les spoliateurs de sa famille; que si la députation était, de la part des électeurs, un mandat de confiance, elle était pour le député une mission de *conscience;* qu'il ne comptait suivre d'autres guides que la voie de l'honneur et les inspirations de sa conscience; qu'il ne se laisserait pas plus imposer de conditions par le pouvoir pour ses votes, qu'il n'avait voulu en subir de la part des électeurs qui semblaient marchander leurs suffrages. Tels sont les sentiments qu'il manifesta dans l'allocution prononcée après son élection. Il fut fidèle à son programme. En effet, invité à dîner chez le roi Louis-Philippe, le jour même où devait être votée une loi vivement disputée au ministère (on supposait, ou qu'il n'irait pas dîner chez le roi immédiatement après avoir voté contre le Gouvernement, ou qu'il s'abstiendrait de voter en acceptant le dîner), il refusa l'invitation et vota contre la loi. « J'ai l'estomac trop délicat et mène une vie trop frugale, disait-il à cette occasion à l'un de ses parents, pour laisser gouverner ma conscience par un dîner. » Il proposa à la chambre un mode d'entretien des routes royales et départementales qui avait de l'analogie avec ceux adoptés en Angleterre; il prononça, sur les banques départementales, un discours qui fut justement remarqué, et parla sur diverses questions pratiques. Il remplissait son mandat avec une sévère exactitude. Toujours l'un des premiers arrivés à la chambre, il était un des derniers à la quitter. Le seul contrôle qu'il admit de la part des électeurs était la publicité des votes, et il s'empressait de faire connaître les siens. Jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Paris, le 4 février 1839, il ne cessa de s'occuper de la ville dont il avait été le premier administrateur. Plusieurs journaux de Bretagne publièrent alors sur le député des Côtes-du-Nord des notices honorables pour sa mémoire. « Nous nous empressons, dit l'*Auxiliaire Breton* du 8 février 1839, de joindre l'expression de nos regrets à ceux du journal (le *Journal du Commerce*) où nous puisons cette triste nouvelle. Comme lui, nous rendons hommage aux précieuses qualités de M. de Saint-Pern, dont le patriotisme et le noble caractère nous étaient d'autant mieux connus, qu'il honorait la rédaction de l'*Auxiliaire* de communications multipliées, surtout pendant les sessions législatives. » — M. le comte de Saint-Pern, disait la *Quotidienne* du 11 février 1839, s'était fait remarquer à la chambre par la noblesse de son caractère et l'indépendance de ses votes. Maire de Dinan pendant six années, il avait conquis par sa bonne administration l'estime de ses concitoyens. Chrétien sincère pendant toute sa vie, sa mort a été chrétienne, et, à ses derniers moments, c'est en invoquant les secours de la religion qu'il a trouvé la force et la résignation qu'elle seule peut inspirer, etc. etc. » Il est auteur des écrits suivants : I. *Adresse aux électeurs de la Bretagne*. Dinan, 1827. II. *Annuaire dinannais, pour les années* 1832 *à* 1836. Dinan, Huart, 1832-1836, 5 vol. in-18. III. *Combat de Saint-Cast, orné d'un plan, suivi des pièces à l'appui et d'observations sur ce qui a été publié à ce sujet*. Dinan, J.-B. Huart, 1836, in-8° de 88 pages. Cet écrit rectifie plusieurs erreurs accréditées à l'occasion de cet événement. La plus grande partie en a été insérée dans l'*Annuaire dinannais*. IV. *A messieurs les membres du conseil général des Côtes-du-Nord*. Dinan, J.-B. Huart, 1832, petit in-8°, 14 pages. Indication de diverses propositions faites par l'auteur dans la session du conseil général des Côtes-du-Nord de 1832. V. *Un Mariage dans le Ciel*. Dinan, Huart, 1836, petit in-8°. Regrets adressés à la Pologne et extraits de l'*Annuaire dinannais* de 1830. P. L...t.

SAINT-PIERRE (Auguste-Bonable Méhérenc, marquis de), — né le 8 novembre 1741, au château de la Mollière, paroisse de Saint-

Senoux, appartenait à une famille de chevalerie, originaire de Normandie, mais établie en Bretagne depuis deux siècles. Entré, comme garde, dans la marine, en 1755, il était capitaine de vaisseau quand il quitta le service, en 1785. Sa carrière avait été active. Pendant la guerre de sept ans, il avait fait six campagnes sous les ordres de MM. de Perrier, Dubois de la Motte, de Boisgelin, de Conflans et de Blénac. Le temps qui s'écoula de la paix de 1763 à la guerre de 1778, il le partagea entre cinq nouvelles campagnes et l'instruction des gardes de la marine, dont il était chef de brigade. Embarqué successivement sur les vaisseaux la *Couronne* et le *Magnifique*, pendant la guerre d'Amérique, il y prit une part qui lui valut de joindre la décoration de Cincinnatus à la croix de Saint-Louis, qui lui avait été décernée en 1776.

En 1788, il fit partie de la députation que la noblesse des Etats de Bretagne envoya à Paris pour soutenir les droits de la province et demander la liberté des députés renfermés à la Bastille.

Ayant émigré, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il rejoignit, l'année suivante, l'armée des princes, où il servit comme volontaire. Après le licenciement de l'armée de Condé, il se réunit aux Français rassemblés à Jersey sous les ordres de M. Du Dresnay. Réduit alors à la condition de simple jardinier, pour procurer à sa femme et à ses deux enfants le pain de chaque jour, il eut à supporter cette vie de fatigues et de privations jusqu'en 1802, époque où il put revoir le sol de la patrie. A son arrivée, il trouva ses biens vendus. Essentiellement bon et tolérant, on le vit assister de ses conseils et même de ses secours ceux qui en étaient possesseurs; et, quand vint la disette de 1816, il établit à son château du Bois de la Salle deux distributions hebdomadaires de pain et de bouillon aux pauvres de la commune, en même temps qu'il abandonna à l'administration municipale de Saint-Brieuc, à moitié des prix courants, ses grains en greniers pour contribuer aux secours distribués par la ville.

Sa bienfaisance, son aménité et ses autres qualités, appréciées de son vivant, le furent encore, d'une manière significative, lorsqu'il mourut, à Saint-Brieuc, le 13 janvier 1827. Un grand concours d'habitants de toutes les classes accompagna ses obsèques. L'affluence ne fut pas moindre à Pléguien, où son corps fut transporté. Le conseil municipal et celui de la fabrique votèrent, pour ce bienfaiteur de la commune, l'inscription d'une épitaphe sur le tombeau de famille où il repose à l'ombre de deux ifs séculaires. P. L...t.

SAINT-RÉGEANT (Pierre ROBINAULD de), — dit *Pierrot*, *Saint-Martin*, *Sollier*, *Soyer*, etc., à qui l'affaire de la *machine infernale* a valu une si triste célébrité, naquit, le 1er octobre 1766, à Lanrelas, canton de Broons (Côtes-du-Nord), d'une famille noble, mais pauvre. Après avoir fait, dans son pays, d'assez bonnes études, il entra fort jeune comme officier dans l'artillerie de la marine, où il servait depuis peu de temps lorsque survint la Révolution. S'en étant montré, dès l'origine, un des adversaires les plus prononcés, il émigra et se trouvait en Angleterre quand la chouannerie leva son drapeau. Il se hâta d'accourir en Bretagne, où il créa, dans le département d'Ille-et-Vilaine, la division de Saint-Méen, qui agit, tantôt avec les autres divisions de ce département, tantôt avec celles des Côtes-du-Nord et du Morbihan, départements sur la lisière desquels il avait établi le centre de ses opérations. Plein d'énergie et de résolution, secondé d'ailleurs par d'autres partisans non moins intrépides que lui, il déploya une tenacité indomptable et un courage à toute épreuve, soit dans les expéditions qu'il entreprit de lui-même, soit dans celles où il se joignit à Puisaye et à Georges Cadoudal, sous les ordres de qui il fut successivement placé. M. Théod. Muret (*Histoire des guerres de l'Ouest*, t. V, p. 80 et 81) cite deux occasions où il fit preuve d'une rare audace et d'un grand sang-froid. Un jour, il entra, avec trente ou quarante hommes, dans Loudéac, où se trouvaient quatre cents soldats républicains, et enleva si rapidement les fonds du receveur qu'on n'eut pas le temps de s'y opposer. Un autre jour, il avait besoin d'aller à Rennes. Ayant rencontré deux charbonniers dans la forêt de la Hunaudaye, il emprunta leurs chevaux et se revêtit de leurs habits. Plus loin, deux gendarmes se trouvèrent sur son chemin. — « Brave homme, lui demandèrent-ils, d'où viens-tu? » Le faux charbonnier, prenant à merveille les allures et le langage de son rôle, indiqua l'endroit d'où il venait. — « Tu dois connaître Saint-Régeant? reprirent les gendarmes. — Oh! dam, oui. — Comment est-il? — Un bel homme comme moi. » Or, Saint-Régeant, faible de constitution, ne payait ni de mine ni de taille; les gendarmes rirent, et leur interlocuteur poursuivit sa route. Dans une troisième circonstance, il fut arrêté à la foire de Saint-Unet; il était habillé en femme, et faisait semblant de tricoter. Conduit dans la prison de Loudéac, il s'en évada dans la nuit.

Lorsqu'au mois de juillet 1795 l'*armée rouge* s'avança dans les Côtes-du-Nord, sous les ordres de Tinténiac, Saint-Régeant la joignit à peu de distance de Josselin, et lui amena trois à quatre cents soldats; et, après la mort de Tinténiac, il resta à Quintin avec sa division, tandis que l'armée marchait sur Châtelaudren. Agissant, tantôt isolément, tantôt avec le concours des bandes de Cadoudal, de Guillemot, de Carfort, de Dujardin, etc., il ne cessait de harceler les républicains, leur tuant beaucoup de monde et pillant les caisses publiques. Lors du coup de main

sur Saint-Brieuc, dont nous avons déjà parlé (voyez *Carfort*), Saint-Régeant, suivi de deux cent cinquante hommes de sa division, entra le premier dans le poste qui gardait les détenus royalistes, le désarma; puis quoique blessé, légèrement il est vrai, il pénétra dans la prison et délivra ceux qui y étaient renfermés.

Cet intrépide partisan est une nouvelle et déplorable preuve des excès auxquels peut porter le fanatisme politique. Que d'autres s'ingénient, sous telle ou telle forme, à pallier l'exécrable attentat du 3 nivôse; pour nous, il n'est qu'un acte de férocité, d'autant plus affreux qu'il fut médité de longue main, froidement combiné et méthodiquement exécuté. Tout porte à croire qu'à Saint-Régeant seul appartient la conception de son projet, et que, s'il communiqua à Cadoudal sa résolution de frapper le chef du nouveau gouvernement, il ne lui fit pas connaître du moins le moyen qu'il devait employer, moyen qu'aurait repoussé la rude et loyale franchise de Georges. Venu à Paris dans le courant du mois d'octobre 1800, Saint-Régeant y fut suivi de Limoëlan *(voy. ce nom)* et de quelques gens sûrs, du nombre desquels était Carbon, qui passait pour domestique de ce dernier, et qui, en effet, le servait depuis plusieurs mois. Officier d'artillerie, Saint-Régeant demanda aux connaissances que lui avait fait acquérir sa profession les moyens de construire cet effroyable instrument de destruction, que l'on a si bien nommé la *machine infernale:* ce fut lui qui prépara les mèches et la poudre, dont il calcula les effets avec une incroyable précision. Cette machine, remplie de poudre et de mitraille, avait la forme et la grosseur d'un de ces tonneaux qui servent à transporter l'eau dans Paris; dessous était adaptée une batterie de fusil que l'on devait faire jouer avec la main ou à l'aide d'un fil. Lorsque le moment de mettre le feu fut arrivé, Saint-Régeant et ses principaux complices voulaient chacun se dévouer; on tira au sort, qui le désigna. C'était dans la soirée du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800). Les auteurs du complot savaient que le Premier Consul, pour se rendre à l'Opéra, rue Richelieu, devait passer, en sortant des Tuileries, par l'étroite rue Saint-Nicaise, qui se prolongeait alors très-loin sur le Carrousel, puisque l'hôtel de Nantes, naguère encore isolé au milieu de la place, appartenait à cette rue. Ce fut dans la rue Saint-Nicaise que Saint-Régeant, Limoëlan et Carbon, déguisés en charretiers, conduisirent leur effroyable machine, que le premier plaça dans un enfoncement de maison, à l'angle de cette rue et de celle de Malte (Chartres), tandis que ses deux compagnons restaient à quelque distance. Au lieu de mettre la voiture en long contre les maisons, Saint-Régeant la plaça en travers, très-probablement dans le double but de se garantir de l'explosion et de faire plus sûrement agir le ressort à l'aide du fil de fer qui venait aboutir entre ses mains. Afin d'ajouter à l'odieux de ce forfait, on a dit qu'il fit tenir le cheval par une petite fille de dix ans, vouant ainsi cette enfant à une mort inévitable: d'après M. Théod. Muret *(Histoire des guerres de l'Ouest*, t. V, p. 246), ce fait est entièrement controuvé. La rue était donc en grande partie barrée par la voiture, qui se trouvait ainsi faire obstacle au passage de la voiture du Premier Consul. Un cavalier qui la précédait força brusquement Saint-Régeant à se ranger, ou plutôt, selon M. Muret, le cocher, pris de vin, voulut culbuter la machine, s'il ne pouvait l'éviter, et, pressant vivement son attelage, il lança un vigoureux coup de fouet au cheval du tonneau pour le rejeter vers les maisons. Quelle qu'ait été la cause du dérangement occasionné par cet incident, il sauva le Consul; l'appareil fut dérangé, et un retard de quelques secondes dans l'explosion laissa à la voiture consulaire le temps de tourner l'angle de la rue Saint-Honoré. La catastrophe et ses résultats sont trop connus pour que nous ayons besoin de les rapporter ici. Quant à Saint-Régeant, qui n'avait pu suffisamment s'éloigner, il tomba la face contre terre, se releva tout meurtri et suffoqué, et se traîna dans la rue des Prouvaires, où un asile l'attendait. Il y arriva dans un état de faiblesse tel que ses hôtes, effrayés, crurent devoir envoyer chercher un médecin et un confesseur. Il put d'abord se soustraire aux actives recherches dont il était l'objet; mais, traqué par de nombreux espions, il finit par être pris, après avoir plusieurs fois changé de demeure. Traduit, avec ses complices, devant le tribunal criminel de la Seine, il n'eut pas un instant de faiblesse pendant tout le procès, qui dura plusieurs jours; il s'attacha surtout à ne compromettre personne. Lorsqu'il entendit la lecture de son arrêt, il en demanda l'exécution dans les vingt-quatre heures; mais Carbon, homme faible et vulgaire, se pourvut en cassation, et il fallut alors que Saint-Régeant attendît quinze jours. Il subit sa peine le 30 germinal an IX (20 avril 1801); il mourut courageusement, après avoir rempli avec ferveur ses devoirs religieux. P. L...t.

SALAUN (Nicolas), — né à Guingamp, en 1747, mais dont nous ignorons le lieu et l'époque de décès, est auteur de quelques opuscules en prose ou en vers dont nous empruntons les titres à M. Miorcec de Kerdanet (*Notices chronologiques*, etc., p. 336). — *Lettres critiques sur Roméo et Juliette*; — *Etrennes à mes amis*; *Lettres sur les spectacles*; — *Imitation de la neuvième satyre de Boileau, avec des notes*, 1774, in-8°; — *Observations sur les spectacles de Rouen*; — *Poésies fugitives*. P. L...t.

SALM-DICK (Constance-Marie de **THÉIS**, princesse de), — naquit à Nantes le 7 novem-

bre 1767. Son père (1) (*voy. Théis*) était d'une noble famille, originaire de Picardie, et lorsque sa fille vint au monde, il exerçait à Nantes les fonctions de juge-maître des eaux et forêts de la ville et du comté. C'était un homme d'un esprit fin, délicat, possédant une instruction variée, tournant à ravir le vers léger et facile, imitateur assez heureux du genre de La Fontaine, dont il a su parfois rencontrer la grâce et la naïveté. M. de Théis, que ses ouvrages recommandaient à l'estime publique, fit donner à sa fille une éducation solide et brillante. Comme le séjour de Nantes ne convenait point à sa santé faible et débile, il se retira en Picardie, dans son château héréditaire, et s'y consacra tout entier au soin d'élever ses enfants. Sa sollicitude ne fut point stérile. Dès l'âge de dix-huit ans, la jeune Constance reproduisit dans plusieurs pièces de vers, insérées par l'abbé de Fontenay, en 1785, dans le *Journal général de France*, le tour aisé qu'elle avait hérité de son père, en y joignant une justesse heureuse d'expression, de la finesse sans apprêt, du sentiment sans afféterie. L'*Almanach des grâces* reçut aussi quelques-uns des premiers essais de la jeune muse, notamment, en 1788, les couplets *Bouton de rose*, improvisés à la demande de quelques amis, sur le vieil air de *la Baronne*, et demeurés oubliés, dit l'auteur elle-même, pendant plus de dix ans. Le compositeur Pradher, les ayant trouvés dans ce recueil, y fit un air qui leur donna beaucoup de vogue, et les rendit même, comme on sait, presque populaires. En 1843, Collet en a fait paraître une reproduction avec accompagnement de piano.

D'autres pièces plus solides donnèrent à Mlle Constance de Théis une réputation mieux fondée de talent poétique, et plusieurs prétendants aspirèrent à la main d'une personne qui unissait une remarquable beauté à toutes les qualités de l'esprit. En effet, outre sa facilité à écrire des vers aimables et gracieux, elle se distinguait par une connaissance approfondie des langues vivantes (2), de la composition musicale, des mathématiques, et surtout par une grande rectitude de jugement. Le gendre agréé par le choix de M. de Théis fut M. Pipelet de Leury, jeune médecin de vingt-deux ans, fils d'un ancien secrétaire du roi, et possédant une belle fortune. Cette heureuse circonstance permit à Mlle de Théis de briller désormais sur une scène plus digne d'elle. En 1789, les jeunes époux se fixèrent à Paris, et se virent bientôt entourés d'un cercle d'artistes et de littérateurs du plus haut mérite. La première représentation de *Sapho*, l'œuvre la plus importante que Mme Pipelet eût jusque là composée, vint compléter sa renommée naissante par un immense succès. Jouée pour la première fois sur le théâtre de la rue de Louvois, le 14 décembre 1794, cette tragédie lyrique, en trois actes et en vers, eut plus de cent représentations successives. La musique, écrite par Martini, auteur de l'*Amour de quinze ans*, du *Droit du seigneur*, d'*Annette et Lubin*, ne manque ni d'ampleur, ni de suavité, ni d'énergie, et les paroles, quelquefois molles et grêles, ont pourtant le plus souvent de la force mêlée à l'élégance.

Vers le même temps, Mme Pipelet fut accueillie avec le plus vif empressement comme membre des plus célèbres sociétés littéraires, qui s'étaient alors formées au milieu même des orages sanglants de la Révolution française. Admise d'abord à la *Société anacréontique*, qui n'eut que quelques années d'existence, et pour laquelle elle écrivit plusieurs chansons et poésies fugitives (1), elle fut reçue, en 1795, sous le patronage de Sedaine et de Mentelle, au Lycée des arts (2), où elle lut, pour la première fois de sa vie, dans un cercle littéraire, deux idylles imitées de Gessner, sous les titres d'*Amyntas* et de *Mirtil*. On y trouve quelques vers qui ont un air de famille avec ceux du plus grand poète qu'ait produit cette période de notre histoire littéraire, André Chénier. D'autres réunions entendirent encore les lectures de cette femme d'esprit, qui vivait ainsi dans la société amicale de tous les hommes de talent de cette époque. Ainsi, elle se vit applaudir au *Lycée des étrangers* et au *Lycée de la rue de Valois*, où professait Laharpe. C'est là qu'elle lut, en 1801, ses *Epîtres à Sophie* (Mlle de Salis, depuis baronne de Triquetti), où elle s'applique à venger son sexe des déclamations satiriques de Juvénal et de Boileau contre les femmes. C'était d'ailleurs une œuvre d'à-propos. Des contestations s'étaient élevées dans les journaux du temps sur le rôle littéraire qui convient aux femmes, et Mme Pipelet avait déjà revendiqué ses droits, en 1797, dans une épître où elle disait :

Les hommes vainement raisonnent sur nos goûts ;
Ils ne peuvent juger ce qui se passe en nous.
Qu'ils dirigent l'Etat, que leur bras le protége ;
Nous leur abandonnons ce noble privilége,
Nous leur abandonnons le prix de la valeur,
Mais les arts sont à tous, ainsi que le bonheur.

En 1801, elle venait réclamer de nouveau la place de la femme au soleil de l'intelligence, comme jadis l'avait fait avant elle Mlle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne. On avait

(1) Voyez la *Biographie universelle* à l'article Théis, ou plutôt : *Œuvres complètes de Mme la princesse Constance de Salm*, dont nous donnons plus loin le titre détaillé, t. Ier, p. 275. La fille y paie à son père un juste hommage de tendresse et de vérité historique.

(2) On peut lire, t. II, p. 152, des *Œuvres complètes*, une traduction élégante de *La Liberté*, a Nice de Metastase.

(1) Voyez, pour le titre de ces pièces, t. II, p. 300, des *Œuvres complètes*.

(2) Sur le *Lycée des arts*, consultez les *Œuvres complètes*, t. II, p. 302 et suivantes.

quelque peu réfuté et censuré ses prétentions : ses *Epîtres à Sophie* répondirent avec une verve qui est loin de manquer de raison et de justice.

Il y a de même un grand fond de rectitude dans l'*Epître sur les dissensions des gens de lettres*, et dans le fragment de l'*Epître sur l'état actuel de la littérature*, inséré dans le *Journal de Paris*, en 1804. On voyait déjà poindre la lutte qui devait plus tard se dessiner, ardente et passionnée, entre les romantiques et les classiques. Mme Pipelet se mit du côté de la logique et du bon goût, nous voulons dire dans le parti des hommes sensés qui n'excluent rien de la littérature et des arts, si ce n'est le culte de la laideur et de l'immoralité. Ses doctrines sur ce sujet valent la peine d'être citées (1) : « C'est » au temps, dit-elle, à l'expérience, au bon » sens public seuls, qu'il appartient de conci- » lier deux partis si opposés, en prouvant à l'un » que, dans les lettres comme dans les arts, il » y a des principes invariables, reconnus, né- » cessaires, que même les plus beaux transports » du génie ne pourraient donner droit de mé- » connaître, et à l'autre, que l'esprit d'un siè- » cle n'est pas celui du siècle qui l'a précédé, » et que l'on peut céder à l'impulsion générale, » et donner à ses pensées des formes plus ap- » propriées au goût du temps, sans quitter la » route tracée par les grands maîtres qui ont fait » et font encore la gloire littéraire de la France. » C'est, je persiste à le croire, ce qui arrivera » tôt ou tard, et même ce qui commence déjà » à avoir lieu par la seule force des choses, qui » entraîne tout, et qui ramène sans cesse les es- » prits à ce qui est juste, vrai et raisonnable. » Il est difficile de mieux dire et de se montrer plus digne du beau titre que lui décernait Joseph Chénier, en l'appelant *la Muse de la raison*.

La même rectitude d'appréciation se retrouve formulée avec autant de bonheur dans toute la partie des écrits que cette femme remarquable a réunis sous le titre de *Pensées*. En voici une pleine de finesse : « Les hommes nous prêchent » sans cesse la douceur et la patience, parce » qu'ils trouvent plus facile de nous élever à » supporter leurs défauts que de s'étudier à les » vaincre. » Et cette autre : « Nous aimons la » morale, quand nous sommes vieux, parce » qu'elle nous fait un mérite d'une foule de pri- » vations qui nous sont devenues une néces- » sité. »

Tandis que tant de succès littéraires étendaient chaque jour la réputation de Mme Constance Pipelet, il semble qu'elle ait éprouvé, dans l'intérieur de son ménage, des déboires et de cruelles déceptions. Il convient, même à la biographie, qui pénètre plus intimement que l'histoire, de ne pas fouiller trop avant dans ces mystères d'une âme désillusionnée ; mais comment ne pas être frappé des vers suivants d'une des *Epîtres à Sophie*? (1)

Amour de la justice, élan sacré de l'âme,
Qui toujours m'embrasas de ta céleste flamme,
A qui je consacrai, dès mes plus jeunes ans,
Mes travaux, mes beaux jours, mais transports renaissants,
Viens, redouble en mon sein ton ardeur généreuse ;
Terminons dignement la tâche glorieuse
Qu'imposent à mon cœur, bien certain de ses droits,
Les malheurs de mon sexe opprimé tant de fois :
Achève de m'offrir ce spectacle de crainte,
De pleurs toujours cachés, de terribles contraintes,
Ces fiers emportements des hommes, des époux :
N'en désigne pas un, mais dévoile-les tous ;
Et puisse à ces tableaux la beauté jeune encore,
Qui du titre de femme en riant se décore,
Tremblante, s'arrêter aux marches de l'autel,
Et suspendre du moins un lien éternel.

On devine que l'union de Constance de Théis avec M. Pipelet de Leury n'était point heureuse. Les portraits du *Mari jaloux*, de l'*Epoux infidèle*, viennent confirmer cette conjecture qu'éclairent encore et quelques-unes des pensées de notre auteur sur les unions mal assorties, et sa pièce intitulée : *Le Divorce, ou Conseils d'une mère à sa fille*.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1802, celle qui avait été jusque là Mme Pipelet devient la femme du comte de Salm-Dyck (2), ancien comte du Saint-Empire, élevé à la dignité de prince en 1816 ; et il est à remarquer que l'éclat de sa haute fortune, l'opulence de son noble rang ne laissent jamais dans son âme la moindre place à un seul regret du passé. Tout, d'ailleurs, sourit à la belle et spirituelle comtesse. La chûte de son drame intitulé : *Camille, ou Amitié et imprudence*, donné aux Français en 1800, mêle à peine un léger souvenir d'amertume à la vie tout à la fois si douce et si splendide qui désormais lui est faite. Reçue aux Tuileries, honorée des paroles aimables de l'Empereur, chantre officiel du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, elle réunit à son tour, dans son salon, une cour au milieu de laquelle elle aime à s'asseoir, moins en souveraine qui domine par l'ascendant de la beauté, qu'en femme spirituelle et affectueuse qui se plaît aux démonstrations franches des sympathies dont elle est l'objet.

C'est surtout dans les premières années de l'Empire que le salon de Mme de Salm brilla du plus vif éclat. La société d'élite qui s'y pressait se composait des hommes et des femmes les plus célèbres alors par leur talent et par leur esprit. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici quelques-uns de ces noms, que peut-être la postérité n'oubliera pas tous. C'étaient le compositeur Martini, l'auteur de la musique de *Sapho*; les géographes Mentelle et Pinkerton, l'orientaliste Langlès, les savants de Prony, Lalande, Thurot, Clavier ; le mécanicien Bréguet, l'ini-

(1) *Œuvres complètes*, t. II, p. 307.

(1) *Œuvres complètes*, t. I, p. 205.

(2) Voyez, sur le prince de Salm-Dick, la *Biographie universelle* de Michaud, t. LXXXI, supplément, p. 3.

mitable pamphlétaire P.-L. Courrier, le fin et bon Andrieux, le judicieux Lemontey; Lantier, auteur du *Voyage d'Anténor en Grèce;* le littérateur Laya, le philosophe Naigeon, les statuaires Houdon et Pajou, les peintres Gudin, Ménageot, Lagrenée, Vernet, Girodet, Guérin; le vaudevilliste Raboteau, les naturalistes de Humboldt, Jussieu et Candolle; l'économiste Say, le musicien Grétry, le docteur Gall, le spirituel et savant Pougens, les frères Didot, le voyageur et botaniste Leschenault de la Tour; c'étaient aussi plusieurs femmes recommandables par leurs grâces et par la délicatesse de leur goût, Mmes Montanclos, Babois, Joliveau, et cette autre, nantaise, sinon par sa naissance, du moins par celle de son père, Mme Dufrénoy, qu'un chant de Béranger a immortalisée plus peut-être que ses propres écrits; enfin, illuminant le tout de sa belle et glorieuse figure, notre grand artiste dramatique Talma.

Il y a peu de ces hommes dont le nom n'ait sa place dans les écrits de Mme de Salm-Dyck, et aux œuvres desquels son nom aussi ne soit mêlé. Ainsi, Paul-Louis Courrier lui dédie son *Eloge d'Hélène*, et lui adresse plusieurs lettres que l'on peut lire dans la *Correspondance* de l'éloquent et mordant écrivain. Dans l'une de ces épîtres, il trace un tableau gracieux de la riche propriété de Salm-Dyck, située aux environs de Strasbourg, et dans laquelle on admire les serres magnifiques que le prince, botaniste érudit, a fait construire à grands frais : « Je vois vos prairies, dit Courrier, vos bois, votre Rhin, votre Roër, qui ne se fâcheront pas si je les compare au Tibre et à l'Anio, à moins qu'ils ne soient fiers de couler à vos pieds. » Lantier échange avec elle des lettres, moitié vers, moitié prose, où l'on retrouve les qualités aimables et douces de cet esprit jeune encore à quatre-vingts ans. Les *Eloges* de Sedaine, de Gaviniès, de Lalande, de Martini, de Mentelle, lui valent des compliments et des témoignages écrits d'estime et de reconnaissance, parmi lesquels il convient de mentionner une lettre de Delambre, en date du 21 mai 1810, où l'illustre savant félicite, en excellents termes, Mme de Salm-Dyck de la notice sur Lalande, lue par elle dans une des séances du *Lycée des arts* (1).

C'est ainsi qu'entourée de précieux hommages et d'une affection respectueuse, Mme de Salm-Dyck passa la plus grande partie d'une vie calme et douce à laquelle rien ne manqua, ni les charmes d'une heureuse union, ni les joies de la maternité qu'elle a chantées dans une pièce de vers fort remarquable (2).

Parvenue à soixante ans, à l'âge où, comme elle le dit elle-même, l'on reporte involontairement ses regards sur le passé, notre auteur résuma ses souvenirs dans un tableau poétique et fidèle qui retrace les principales circonstances de sa vie et l'influence des événements extérieurs sur la direction de son esprit et de son talent. C'est là qu'on la peut juger tout entière, c'est le résumé de sa vie, c'est le dernier adieu qu'elle adresse au public, c'est le testament qu'elle lègue à ses amis et à la postérité. Elle devait pourtant vivre encore dix-huit années après cette sorte de compte-rendu intellectuel et biographique de ses actions et de ses écrits. En effet, Mme de Salm-Dyck mourut à Paris, le 13 avril 1845, dans sa soixante-dix-huitième année, pleine de jours, et après avoir fourni une belle et brillante carrière : femme digne de vivre dans la mémoire de tous ceux qui se plaisent à voir l'autre sexe revendiquer, pour le talent littéraire de la femme, quand ce talent est sérieux et vrai, la faveur que les hommes n'ont pas le droit exclusif de s'arroger; écrivain fécond et varié, qui n'a pas l'énergie grave et toute virile de Mme de Staël, ni la maturité philosophique de Mme de Lambert, mais qui, cependant, mérite de leur être comparée et d'occuper une place d'honneur dans le Panthéon des femmes, où se dressent les statues des Gournay, des Sévigné, des Staal, des Necker-Saussure, des Mercœur, des Sand et des Girardin.

Un des plus grands peintres de l'époque impériale, Girodet, a fait un beau portrait de Mme Constance de Salm; il est daté de 1814. La princesse avait alors quarante-sept ans; arrivée à la moitié de sa carrière, elle était toutefois encore dans le plus grand éclat de sa beauté, comme de sa réputation. La tête est remarquable de distinction; les cheveux sont frisés à la Titus, comme ceux d'un homme; l'œil est large, ouvert, vif, mais bienveillant et doux; le nez est droit, bien dessiné, aristocratique; la bouche, aimable et souriante, exprime la bonté et la grâce : rien, peut-être, dans l'ensemble de ces traits, ne remue ni ne saisit; mais tout cependant inspire la confiance et la sympathie; c'est là, sans nul doute, l'image d'une âme généreuse et d'un cœur bien placé.

On peut consulter, pour la biographie de Mme de Salm-Dyck, l'article de M. Barbier, dans la *Biographie universelle*, supplément, t. LXXXI; celui de M. Duverger, dans le *Biographe universel*, biographie des hommes du jour; une *Notice* dans les *Archives de la France;* d'autres notices, rédigées par MM. Tisseron et Quincy, Ladoucette, Mathon de Fogères, de Villeneuve et de Pongerville, qui sont à la Bibliothèque impériale, et dont nous devons la communication à M. G. Depping. Le père de celui-ci, intimement lié avec M. et Mme de Salm-Dyck, avait été chargé de mettre en ordre la volumineuse correspondance de la princesse : la mort ne lui a pas permis d'achever ce travail. Nous avons toutefois pu voir quelques-

(1) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 349.
(2) *Œuvres complètes*, t. II, p. 179.

(1) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 263.

unes de ces lettres, dont la publication serait infiniment précieuse pour la biographie et l'histoire littéraire de cette époque.

Les *Œuvres complètes* (1) de Mme de Salm-Dyck ayant été publiées par elle-même et sous sa direction, en 1842, on peut se dispenser de recourir à toute autre édition que celle dont voici le titre exact : *Œuvres complètes de Madame la Princesse de Salm.* Paris, librairie de Firmin Didot frères et Arthus Bertrand, 1842. Elles forment quatre volumes in-8°. C'est à cette édition que nous avons renvoyé le lecteur dans le cours de cette notice. E. T.

SALOMON. — Trois personnages figurent, dans les *Annales bretonnes*, sous les noms de *Salomon Ier*, qui aurait régné de 421 à 434 ; de *Salomon II* (612-632), et de *Salomon III* (857-875). De ces trois personnages, les deux premiers sont fabuleux, et notre conviction personnelle à cet égard sera partagée, nous n'en doutons pas, à la lecture des deux articles suivants, où la solide érudition de M. de La Borderie fait si bonne justice de leur prétendue existence. Si leurs noms sont accompagnés de l'indication d'un ordre sérique, c'est uniquement pour les distinguer l'un de l'autre, de même que le seul Salomon qui ait réellement existé est désigné par l'appellation de *Salomon III*, tandis qu'il devrait simplement s'appeler *Salomon*. P. L...t.

Salomon Ier. — Les anciens historiens bretons (Le Baud, Bouchard, d'Argentré) le font succéder, sur le trône de Bretagne, au roi Gradlon, successeur lui-même de Conan-Mériadec. Gallet a renversé cet ordre, et depuis les volumineuses dissertations de cet interminable critique, Salomon Ier est monté d'un cran dans la liste des prétendus rois bretons, où il suit immédiatement Conan, et Conan ne vient plus qu'en troisième ordre. Gallet, suivant sa fâcheuse habitude, identifie, sans la moindre preuve, le même Salomon Ier avec deux individus de noms très-différents, Guitol et Vitric, d'ailleurs peu connus.

Le seul document ancien sur lequel on puisse appuyer l'existence de Salomon Ier est une histoire de la translation des reliques de saint Mathieu en Bretagne, composée par un évêque de Léon, appelé Paulin ou Paulinien. Le texte original de ce document n'est point venu jusqu'à nous, et nous le connaissons seulement par le résumé qu'en donne Le Baud au chapitre V de son *Histoire de Bretagne*, p. 47-50. On ne peut accuser Le Baud d'infidélité, mais le manuscrit qu'il suivait était visiblement interpolé. Voici les principales circonstances qu'il en a extraites.

Le roi Salomon épousa une fille de Flavus, patrice des Romains, consul suivant Le Baud, en 419. De son temps furent apportées en Bretagne les reliques de l'apôtre saint Mathieu, enseveli au Caire. « Celle gent du Caire, dit Le » Baud d'après Paulinus, laissa la foy de Jésus-» Christ et s'adonna aux concupiscences char-» nelles; par quoy elle emeust contre elle les » diverses nations de la terre, c'est à savoir les » Sarmates, les Numidiens, les Arabes, les Tro-» codytes, les Egyptiens et les Maures, lesquelles » entrant en cette région la pillèrent et dégas-» tèrent et en déboutèrent les chrétiens. Et ainsi » que ces choses se faisoient, aucuns mariniers » bretons appliquèrent à ladite cité du Caire, » ainsi qu'ils avaient accoutumé, pour cause de » marchandise ausquels le benoist Mathieu s'ap-» parut. » Ils emportèrent avec eux les reliques de ce saint, et vinrent aborder aux côtes de Léon, où, pour célébrer l'arrivée d'un tel trésor en Bretagne, le roi Salomon, sur la demande de « Rivallus, duc de la province de Cornouaille, » abolit dans ses Etats l'usage de vendre aux étrangers des enfants en esclavage pour satisfaire au paiement des impôts publics. — Après un long règne, Salomon fut tué « en l'église » à la suite d'une révolte qui eut lieu dans le pays de Léon. Le patrice Flavus s'employa à venger la mort de son gendre; et à son instigation, l'empereur Valentinien III, qui d'ailleurs était l'allié de Salomon, « adressa ses mandements à toutes » les citez marines de Pouille, de Calabre, de » Brisie, de Lucanie et de Tuscie, qu'ils en-» voïassent nefs cursoires avec grandes tour-» bes d'ennemis à perdre celuy royaume et sa » gent. Lesquels ainsi venans par mer et en-» trans en Bretagne, occirent premièrement les » exercites des hommes forts, détruisirent le » pays par homicides et par pillages, et dérom-» pirent les citez et les chasteaux. Et comme ces » choses ainsi se fissent, les nefs des Brisians, » apportées ignellement par sus les ondes, ar-» rivèrent à la cité de Legionense..... Mais » combien que 6666 hommes approuvez ès faits » de la bataille se fussent assemblés dedans les » murs de la dite cité, et ississent contre les Bri-» sians, les 6000 furent occis et les autres prin-» drent la fuite; » et les vainqueurs enlevèrent avec eux le corps de saint Mathieu.

Le Baud dit encore, toujours d'après son texte, que les événements ci-devant rapportés eurent lieu du temps de Paulinien, auteur du récit, lequel fut le premier évêque de la *cité de Legionense* après la destruction que mentionne le récit. Paulinus aurait donc vécu et il aurait été évêque de Léon dans le ve siècle. La fraude se trahit déjà par là, puisqu'il est certain que l'évêché de Léon ne fut fondé que dans le vie siècle, par saint Paul Aurélien. En outre, de l'aveu de Gallet, le seul évêque du nom de Paulin ou Paulinien, auquel on puisse attribuer ce récit, vivait dans le xe siècle et s'était réfugié en France pour échapper aux calamités dont les hordes normandes accablaient

(1) *La France littéraire* de M. Quérard, t. VIII, p. 414-418, renferme une nomenclature analytique des divers ouvrages publiés séparément par Mme de Salm-Dyck.

alors notre péninsule (D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, col. 619). Il paraît d'ailleurs que ce Paulin du xe siècle avait effectivement composé une histoire de la translation des reliques de saint Mathieu en Bretagne; mais, puisque cette translation s'était fait de son temps, elle n'avait pu se faire dans le ve siècle. Dans le vrai, elle avait eu lieu sur la fin du IXe siècle, sous le règne de Salomon, successeur d'Erispoé, c'est-à-dire de 857 à 875, comme le dit (sous l'an 857) la *Chronique de Bretagne*, publiée par D. Morice en tête de ses *Preuves*. C'est cette translation que Paulin avait racontée, et, si l'on écarte du récit de Le Baud l'alliance du souverain breton avec le patrice Flavus et l'empereur Valentinien, et l'expédition maritime dirigée contre la Bretagne, sur l'ordre de cet empereur, par les villes de la Pouille, de la Brisie, de la Lucanie, etc., toutes circonstances qui, dans tous les cas, sentent la fable d'une lieue, et où je vois des interpolations frauduleusement faites au récit de Paulin, pour en rehausser la date et le caractère; — si l'on écarte ces circonstances, celles qui restent conviennent en effet au roi Salomon du IXe siècle. Ce prince, en effet, fut tué dans une sédition, dans un oratoire ou petit monastère (*monasteriolum*) du pays de Léon, situé non loin de Brest. (Voyez la *Chronique de Nantes*, la *Chronique de Redon*, citée par Le Baud, les *Annales de saint Bertin* et l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau sous l'année 874). Après la mort de ce Salomon, la Bretagne fut ravagée par des pirates qui, à la vérité, ne venaient pas du midi, mais du nord, comme l'atteste leur nom de Normands. Sous le règne de ce Salomon, le comte ou duc de Cornouaille s'appelait aussi Riwelin, qui n'est qu'une forme du nom de Riwal, comme on le voit par l'hymne du moine Clément (*voyez ce nom*), en l'honneur de saint Gwennolé, rapportée au cartulaire de Landevenec (f° 128), où on lit : « *Tempore quo Salomon Britones* « *regebat, Cornubiæ rector quoque fuit RI-* « *WELEN.* »

Il n'est point invraisemblable que l'on ait continué jusqu'au IXe siècle de faire, dans quelques ports de Bretagne, le trafic des esclaves, et la formule que Le Baud (1), d'après Paulin, met dans la bouche du roi Salomon, pour prononcer l'abolition de cet odieux commerce, convient bien mieux au IXe siècle qu'au ve.

Une autre circonstance qui ne peut absolument convenir au ve siècle, mais qui convient au IXe, est celle où l'on nous montre la population du Caire, après avoir abandonné la vraie foi de Jésus-Christ, subjuguée par diverses nations barbares, entre lesquelles on nomme les Numidiens, les Arabes et les Maures. Evidemment l'auteur du récit entend parler en ce lieu de l'hérésie jacobite (1) embrassée au VIe siècle par les Cophtes d'Egypte, et de la conquête de ce pays, exécutée au VIIe siècle (638-640) par les sectateurs de Mahomet; d'où il suit que cet auteur et les faits qu'il raconte, loin d'appartenir au ve siècle, sont forcément postérieurs au milieu du VIIe.

Ma conclusion, la voici : Paulin ou Paulinus, évêque de Léon au xe siècle, avait écrit une histoire de la translation du corps de saint Mathieu en Bretagne, translation qui se fit véritablement au IXe siècle, sous le règne de Salomon, c'est-à-dire de 857 à 875, comme l'atteste non seulement la *Chronique de Bretagne* citée plus haut, mais encore celles de Quimperlé et du Mont Saint-Michel (2). Il avait ajouté à cette histoire le récit des invasions normandes qui suivirent la mort de Salomon, et causèrent à la Bretagne la perte de ces précieuses reliques, transportées effectivement en Italie au xe siècle, comme l'affirme la *Chronique de Saint-Maixent* (3). Mais l'œuvre originale de l'évêque Paulin, avant d'arriver aux mains de l'historien Pierre Le Baud, fut interpolée à une époque inconnue par un écrivain prévenu de l'idée que l'abbaye de Saint-Mathieu de Finistère remontait au moins au VIe siècle, et, trompé d'ailleurs sur la véritable date de l'établissement des Bretons en Armorique, par les fables fort en vogue de Geoffroi de Montmouth. Sur ces malheureux fondements, l'interpolateur, pour bien établir la date qu'il voulait marquer, introduisit dans le récit véridique de l'évêque Paulin le patrice Flavus, l'empereur Valentinien III, et remplaça les

(1) « Le roy Salomon... levs promptement son sceptre et miet sa main sur la sépulture d'iceluy saint corps (le corps de saint Mathieu) disant en ceste manière : « Je te donne glorieux apostre Mathieu, par concession de mon privilège; que ceste coutume laquelle a toujours esté exercée en mon royaume, soit d'oresnavant ostée pour la révérence de toy, et afin que moy ni mes successeurs ne le puissent enfraindre ny violer, *je te confirme ce privilège par l'impression de mon anneau* : C'est à scavoir que ceux qui pour accroistre le trésor du Prince estoient vendus aux estrangers soient et demeurent d'oresnavant sujets à ta seigneurie et à ceux qui serviront en l'église en laquelle reposera ton corps. » (Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 48.)

(1) Cette hérésie n'est autre que celle des Monosophysites, appelée d'abord *Eutychianisme*, du nom de son auteur Eutychès, et condamnée pour la première fois en 451 au concile général de Chalcédoine. Au siècle suivant, un moine appelé Jacques Zanzale, dit aussi Jacques Baradée, releva et développa cette erreur et organisa la secte dont les adhérents prirent de lui le nom de *Jacobites*. Ce Jacques devint évêque eutychien d'Edesse, où il mourut en 578.

(2) Ph. Labbe, *Mss*, t. I, p. 349; Baluze, *Miscell.*, t. I, p. 520; et D. Bouquet, *Rec. des historiens de France*, t. VII, p. 273.

(3) Voy. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. XCVI et XCVII, au commencement du catalogue des abbés de saint Mathieu; la chronique de saint Maixent y est citée d'une manière fort embrouillée. Au t. IX., p. 9 du *Recueil des Historiens de France*, on trouve, dans un fragment de la même chronique de Saint-Maixent, cette mention : *Anno DCCCCLIV, corpus S. Mathæi translatum est*, sans autre renseignement.

pirates normands par une expédition maritime dirigée de l'Italie contre notre péninsule, sur les ordres de l'empereur. Par là, le roi Salomon, qui figurait dans le récit de Paulin, se trouve transporté du IXe dans le Ve siècle, et nos anciens historiens lui donnèrent place, en ce siècle, sous le nom de Salomon Ier, parmi les prétendus rois de Bretagne, successeurs de Conan.

Si mes critiques sont fondées, ce Salomon Ier doit rentrer dans le néant. Si l'on refuse cette conclusion, on devra au moins changer l'époque de ce personnage qui ne peut, à quelque titre que ce soit, avoir régné sur tout ou partie de la Bretagne armoricaine qu'après l'établissement des Bretons en Armorique, c'est-à-dire après 458 ou 460, qui est le commencement des émigrations venues de l'île de Bretagne en notre péninsule. Puisque nos vieux historiens mettent Salomon Ier après Gradlon, il serait naturel, si l'on conserve l'existence à ce personnage, de lui conserver cette place. Or, j'ai déjà prouvé dans la *Biographie Bretonne*, aux articles *Gradlon* et *Gwennolé*, que Gradlon vivait dans la fin du Ve siècle et le commencement du VIe.

Qu'on admette ou non Salomon Ier, il faut, sans hésiter, rejeter l'opinion produite par D. Morice et adoptée à la suite par tous ses abréviateurs, qui rapporte à ce Salomon le culte rendu, dans plusieurs paroisses bretonnes, à un saint Salomon, qualifié roi de Bretagne. La tradition constante de ces paroisses et celle de toute la Bretagne, tous les anciens légendaires et les monuments liturgiques sont d'accord pour honorer, sous ce titre, le roi Salomon du IXe siècle, successeur d'Erispoé; et c'est une prétention intolérable de venir, sans commencement de preuves, sous prétexte de je ne sais quels scrupules, donner le démenti à un fait universellement attesté. Albert-Legrand lui-même, qui admet cependant Salomon Ier, n'hésite pas à reconnaître dans saint Salomon le Salomon du IXe siècle, et même à rapporter à ce siècle et à ce prince toute l'histoire de la translation des reliques de saint Mathieu, y compris Flavus et Valentinien. A. L. B.

Salomon II. — La conquête de l'île de Bretagne par les Anglo-Saxons, qui demeura toujours partielle, fut loin de s'accomplir d'un seul coup. Elle rencontra de formidables résistances, surtout vers le nord, et plus de 180 ans après le débarquement des premiers envahisseurs, le royaume de Northumbrie et la nation des Angles, qui le possédait, faillirent être complètement anéantis par un roi breton de la Vénédotie ou pays de Gwyned, partie de la Cambrie qui répond à la North-wales. Ce roi, nommé Cadwallaun ou Cadwallon, et dans Bède Caedualla, détruisit en 633, dans une grande bataille, l'armée des Northumbriens, et tua leur roi Edwin; l'année suivante, il défit et tua pareillement deux princes anglo-saxons qui s'étaient levés pour recueillir l'héritage d'Edwin et ne recueillirent que sa ruine. Exalté par ses succès et tout enivré de la passion de la vengeance, il se livra, selon Bède, à des cruautés terribles, et résolut de détruire dans l'île de Bretagne la race et le nom même des Angles. Mais Dieu, qui lui avait donné la victoire, punit bientôt ses excès, et il succomba lui-même en 635, vaincu et tué par le roi anglais Oswald. (Bède, *hist. ecc. gentis angl.* II, 20, et III, 1.) Néanmoins, il demeura justement dans la mémoire de ses compatriotes l'un des plus glorieux champions de l'indépendance bretonne et l'un des plus célébrés par les chroniqueurs et par les bardes. La fable s'attacha bientôt à son nom, et au Xe siècle, quand un breton d'Armorique, exilé en Grande-Bretagne par les invasions normandes, s'occupa de mettre en corps, sous le nom de *Brut y Brenhined* (*Histoire populaire des Rois*), les traditions fabuleuses qui avaient cours chez les Bretons insulaires, il n'eut garde d'oublier Cadwallon (1). Puis, comme le rédacteur armoricain voulait, en bon patriote, associer sa propre patrie à la gloire de Cadwallon, il imagina un roi de la petite Bretagne, appelé Salomon, qui aurait fourni à Cadwallon vaincu un refuge d'abord et ensuite l'armée elle-même avec laquelle il triompha d'Edwin. Cela se voit dans Geoffroy de Montmouth, au livre XII, dont les treize premiers chapitres renferment l'histoire de Cadwallon. Si l'on veut voir comment Geoffroy, et, avant lui, le *Brut*, défigurent et métamorphosent la vérité historique, on n'a qu'à comparer ces treize chapitres à Bède, à la *Chronique saxonne*, aux *Annales Cambriæ*, et au fragment dit *Genealogiæ regum saxonum* qui est à la fin de l'*Histoire des Bretons*, attribuée à Nennius. C'est une comparaison véritablement intéressante, dont le résultat ne permet pas d'ajouter foi aux circonstances appuyées seulement sur l'autorité de Geoffroy et au *Brut*. De ce nombre est le roi Salomon et toute son histoire, dont le détail a, du reste, une couleur si fabuleuse, qu'elle suffirait à décrier l'épisode. Voyez entre autres, aux chapitres V et VI du livre XII de Geoffroy, la belle harangue que Salomon fait à Cadwallon, et celle où Cadwallon le rétorque.

Gallet (2) a fort bien senti que le témoignage de Geoffroy ne pouvait, à lui seul, établir l'existence de ce prétendu Salomon II. D'ailleurs, comme il avait identifié Hoël III, père de Salomon, suivant Geoffroy, avec Judhaël, roi de

(1) Sur le *Brut y Brenhined* et ses diverses rédactions, voy. au t. Ier de la *Biographie Bretonne*, l'article *Conan-Meriadec*.

(2) Gallet a disserté sur ce prétendu roi en son chap. VI, §§ 1 à 13, dans D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, col. 788-807.

Domnonée (1), c'était une nécessité pour lui d'identifier le Salomon de Geoffroy avec l'un des nombreux enfants de Judhaël. Il en a choisi un qu'il nomme *Gozelun*, ce qui est, à ses yeux, la même chose que *Got-Salaun*, ou *Gouit-Salaun*, ou encore *Wit-Salaun*. Or, ajoute-t-il, « en celtique, *Wite* signifie *prudent* ou *sage;* en breton, *Salaun* est le même nom que *Salomon;* ainsi, *Wit-Salaun* sera le même et signifiera la même chose que le *sage Salomon*. » Là-dessus, suit tout un chapitre. (*D. Morice, Hist. de Bret., t. Ier, col.* 797 *et* 798). Ce que Gallet appelle le *celtique*, je l'ignore. En tout cas, le chapitre est en pure perte, vu qu'aucun des fils de Judhaël ne s'est nommé Gozelun. Nous avons trois listes nominatives de la nombreuse postérité de Judhaël : l'une dans Le Baud (*Hist. de Bret.*, p. 31), d'après Ingomar; une autre dans la *Chronique de Saint-Brieuc;* une troisième dans la *Vie de saint Winnoc ou Gwennoc.* (*D. Morice, Preuves*, I, 17 et 211). De leur comparaison, il résulte que l'un des fils de Judhaël, nommé *Gozelus*, et non *Gozelun*, dans la *Vie de saint Winnoc*, se retrouve désigné dans Le Baud sous le nom de *Worhaelus*, et sous celui de *Morhaelus* dans la *Chronique de Saint-Brieuc.* En retranchant la terminaison latine *us*, reste *Worhaël*, *Morhaël* et *Gozel*, qui n'est qu'une faute d'impression pour *Gorel*, contraction de *Gorhaël*. Ce nom est tout breton. On y trouve l'épithète *haël*, généreux, qui est aussi dans le nom du père, Jud-Haël, et le mot *wor*, l'une des formes de *mor*, grand, d'où *Morhaël* et *Wor-haël*, qui signifie à la lettre *grandement généreux*. Dans la forme *Gorel* ou *Gorhaël* de la *Vie de saint Winnoc*, le *W* a été changé en *G*, comme il arrive quelquefois; à moins que l'on n'aime mieux décomposer en *gour*, homme, *haël*, généreux (2); mais l'autre explication me semble préférable. En tout cela, il n'y a pas trace de *Gozelun*, et encore moins de *Wit-Salaun*. Ainsi, la seule raison expresse que propose Gallet, pour identifier le prétendu Salomon avec l'un des fils de Judhaël, s'évanouit absolument.

Quant au renseignement, vaguement allégué par Le Baud (*Hist.*, p. 83), qui attribue la fondation de l'abbaye de Saint-Melaine, de Rennes, à ce prétendu Salomon II, il n'y a pas même lieu de le discuter, puisqu'à cette époque, qui est la première moitié du VIIe siècle, Rennes était incontestablement sous la domination des rois francs.

D'après toutes ces raisons, l'existence de Salomon II ne me semble pas plus admissible que celle de Salomon Ier. A. L. B.

Salomon III, — que les plus anciennes légendes font fils de Rivallon, frère aîné de Nominoé, était fort jeune quand son père mourant le confia à la garde de ce frère. Nominoé eut pour son pupille la même sollicitude que pour son propre fils Erispoé. Si Salomon éprouva de la reconnaissance pour son oncle, il ne l'étendit pas à son cousin; car, aussitôt après la mort de Nominoé, invoquant les droits qu'il prétendait tenir de son père, il traita Erispoé d'usurpateur, et intrigua en vue de lui dérober le fruit des conquêtes paternelles. Toutefois, il attendit prudemment l'issue engagée entre Erispoé et Charles-le-Chauve; mais, après la défaite de ce dernier et la cession qu'il eut faite au vainqueur d'une partie de l'Anjou, jugeant que l'accroissement de puissance d'Erispoé ne lui permettait pas de s'attaquer directement à lui, il alla trouver Charles, qui, saisissant l'occasion d'entretenir les divisions en Bretagne, appuya ses prétentions en lui adjugeant (852) le tiers de la Bretagne, composé, il paraîtrait, du comté de Rennes, sur lequel Erispoé conserva néanmoins ses droits de suzerain, au grand déplaisir de Salomon, qui voulait être à son égard sur le pied d'une parfaite égalité. Il épiait le moment de satisfaire pleinement son ambition, lorsque le bruit se répandit qu'Erispoé allait marier sa fille unique à Louis, fils de Charles-le-Chauve. Par ce mariage, qui eût, de fait, produit l'absorption de la plus grande partie de la Bretagne par la monarchie franke, Salomon était à tout jamais mis à l'écart. Cette perspective le détermina à brusquer un coup décisif. Il se rendit en toute hâte, avec quelques partisans dévoués, à Talensac, près de Montfort, où se trouvait alors Erispoé. Ce prince, les voyant venir à lui, l'épée nue, se réfugia dans l'église, au pied d'un autel, où Salomon et Almar, son principal complice, le poursuivirent et le massacrèrent (857). Almar ne tarda pas à recevoir la juste récompense de son crime; Salomon, pour détourner tout soupçon de complicité, le fit périr comme meurtrier d'Erispoé.

A la nouvelle de cet assassinat, Charles s'avança avec une armée jusqu'aux frontières de la Bretagne; mais, n'ayant pas rencontré d'auxiliaires dans les seigneurs bretons, qu'il avait compté trouver divisés, il accepta la soumission de Salomon, et consentit à le laisser en possession des états d'Erispoé, tels qu'ils avaient été délimités par le traité conclu précédemment à Angers entre lui et ce prince. Charles avait été conduit à souscrire la nouvelle cession et par les embarras que lui suscitaient ses grands vassaux, occupés de réduire sa puissance au profit de la leur, et par les incursions des Normands, que favorisait cet état d'anarchie.

Mécontent du voisinage de Louis, qui occupait le Maine, Salomon marcha contre lui, au printemps de 858, à la tête de quelques seigneurs d'Aquitaine et de Neustrie, qui avaient appelé en France Louis-le-Germanique pour le substituer à Charles-le-Chauve. Salomon uti-

(1) Voy., au t. Ier de la *Biographie Bretonne*, le nom de *Judhaël*, sous la rubrique *Domnonée (Princes de la)*.

(2) Voy. M. de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, t. I, *Introduction*, p. 9.

lisa leur concours à son avantage exclusif, en les conduisant contre le prince franc, qui, à la nouvelle de son approche, s'enfuit et ne s'arrêta qu'après avoir passé la Seine. Il ne semble pas qu'il ait autrement secondé les projets des rebelles contre Charles-le-Chauve; autrement il n'eût pas manqué d'être compris dans l'excommunication que le concile de Tours ou de Savonnière prononça contre eux en 859. Le principal des rebelles était Robert-le-Fort, précédemment investi par Charles-le-Chauve de la portion de pays située entre la Loire et la Seine, et connue sous la dénomination d'*Entre-maine* ou de *Marche-angevine*. Dépossédé par la création, en faveur de Louis, du duché formé du Maine et du pays chartrain, il s'était jeté dans le parti des mécontents, et n'avait pas peu contribué au succès de l'expédition de Salomon; mais quand Charles l'eut apaisé par la restitution de ses domaines, Louis, mécontent à son tour, d'ennemi de Salomon se fit son ami, et le trouva d'autant plus disposé à faire cause commune avec lui contre Robert que le voisinage de ce dernier semblait encore plus redoutable au chef breton que celui de son nouvel allié. Salomon, pour se fortifier contre Robert, voulut s'attacher les Normands par des présents; mais ce prince, le prévenant, saisit sur la Loire et brûla douze des vaisseaux de ces pirates; puis, comptant six mille pièces d'or à leur chef Weland, il le détermina à tourner ses armes contre Salomon, qu'il n'inquiéta pourtant pas. Louis, battu par Robert dans une rencontre où deux cents Bretons furent tués, finit par se réconcilier avec son père, et en obtint son pardon. Quant à Salomon, craignant que l'excommunication prononcée par le concile de Tours ne lui fût appliquée, il vint (863) trouver Charles au monastère d'Antrèmes, près Laval, et prévint par sa soumission l'invasion du territoire breton. En retour du serment de fidélité qu'il prêta, et de l'obligation qu'il aurait prêtée de payer un tribut, selon *l'ancienne coutume* (les *Annales de saint Bertin* emploient seules ces deux derniers mots en parlant de ce tribut, qui, à en juger par le silence des historiens, n'aurait jamais été payé antérieurement ou serait tombé en désuétude), Charles lui concéda l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers et le pays *entre les deux rivières* (entre la Sarthe et la Maine, vraisemblablement). Quatre ans après (867), Robert, devenu comte de Nevers et d'Auxerre, ayant quitté l'Anjou, Salomon profita de son éloignement pour unir ses troupes aux Normands et piller avec eux le Maine et l'Anjou. Robert, accouru au secours de ces provinces, fut battu dans deux rencontres, et périt dans la seconde, près de Bissarte.

Si Salomon ne fut pas étranger à cette levée de boucliers, il n'est pas démontré, du moins, qu'il y ait pris part de sa personne. Il devait être occupé alors de toute autre chose que de guerroyer. L'érection de Dol en métropole par Nominoé, au préjudice de Tours, avait suscité dans le clergé breton des débats dont l'ardeur, assoupie pendant le règne d'Erispoé, se réveilla plus vive que jamais, lorsque Hérald, archevêque de Tours, eut fait rappeler à Salomon, par le concile de Toul, que les évêques de Bretagne étaient placés sous son obédience. Festinien, évêque de Dol, invoqua, de son côté, en faveur de son église, une possession antérieure à Nominoé, alléguant que le *pallium* avait été conféré à deux de ses prédécesseurs, Restoald (710) et Junkeneus (780), par les papes Syrus et Adrien Ier. Salomon et la reine Wenbrit, sa femme, appuyèrent près du pape Nicolas Ier les prétentions de Festinien, qui crut d'abord, d'après la réponse du Souverain-Pontife, que sa demande serait accueillie sans difficulté, dès qu'il aurait satisfait à la formalité exigée par Nicolas, d'envoyer à Rome quelqu'un de son clergé porteur de sa profession de foi, écrite et accompagnée de son serment, qu'il ne s'en départirait jamais. Mais quand Nicolas eut fait savoir à Festinien qu'il n'avait rien trouvé qui justifiât ses allégations, et qu'il lui eut prescrit de se soumettre à la juridiction de l'archevêque de Tours, Salomon et Wenbrit, ne connaissant pas cette réponse, et s'imaginant que l'envoi de la profession de foi était seul demandé, comme c'était l'usage quand un évêque sollicitait le *pallium*, pressèrent Festinien de satisfaire à cette demande. Le Pape s'expliqua alors nettement avec Salomon, et refusa le *pallium*, par la raison qu'il était pleinement instruit que les évêques de Bretagne étaient suffragants de la métropole de Tours. Pendant ces pourparlers, les évêques déposés par Nominoé s'étaient joints à Actard, évêque de Nantes, qui, bien que comblé des faveurs d'Erispoé, peut-être même de celles de Salomon, s'était rangé du parti d'Hérald, probablement en haine de Gislard, que Nominoé avait investi à sa place du siége de Nantes, et qui, depuis le rétablissement de son prédécesseur par Erispoé, s'était retiré à Guérande, d'où il continuait d'exercer sa juridiction sur toutes les paroisses situées entre l'Erdre et la Vilaine. A l'exemple de Nominoé, Salomon voulait alors joindre la suprématie spirituelle à la suprématie temporelle; il s'attacha donc à justifier et à continuer ses actes. Mais, à la lettre que lui portèrent les ambassadeurs du prince breton, le Pape éluda de répondre catégoriquement quant à la question de la métropole, la solution de cette question étant renvoyée, dit-il, à l'époque où Salomon aurait fait sa paix avec Charles-le-Chauve, bien que l'examen de cette affaire, ajoutait-il, ne souffrît aucune difficulté, les évêques bretons n'ayant aucune preuve du fondement de leurs prétentions. Le Pape disait en outre, dans cette lettre, que la déposition des évêques, suite d'aveux extorqués par la crainte, ne s'étant pas faite d'ailleurs dans les

formes canoniques, c'est-à-dire par une sentence du métropolitain, prononcée dans un concile de douze autres prélats, il conseillait à Salomon d'envoyer les évêques de Bretagne à Tours, où un concile ainsi composé confirmerait la déposition des évêques ou les rétablirait sur leurs siéges. Comme il ne restait plus que deux évêques dépossédés par Nominoé, Salaco, de Dol, et Susannus, de Vannes, et que le premier s'était fait moine, les difficultés eussent probablement été bientôt aplanies (le rétablissement de Félix et de Libéralis sur les siéges de Quimper et de Léon le présageait), quand Actard et Hérald obtinrent du concile de Soissons (août 866) qu'il écrivit au Pape contre Salomon une lettre que l'évêque de Nantes alla lui-même porter à Rome, après l'avoir communiquée à Charles-le-Chauve, malgré l'inviolabilité du sceau qui fut rompu, et à laquelle ce prince en ajouta une personnelle. Ce fut par suite de la mission d'Actard qu'Adrien II, successeur de Nicolas, écrivit aux évêques réunis en concile à Troyes (867), puis à ceux du concile de Soissons, qu'il avait chargé l'évêque de Nantes de porter le *pallium* à Vulfrad, en faveur duquel la première de ces assemblées l'avait demandé, et qu'il recommanda de l'établir sur le premier siége vacant, fût-ce une métropole, en considération de ce qu'il avait souffert pour l'Eglise.

Les choses en étaient là quand Salomon parvint, par l'entremise de Paskweten, son gendre, à détourner la guerre dont l'avait menacé Charles-le-Chauve, qui avait convoqué pour le 1er août 868 une assemblée générale à Chartres, d'où il devait fondre sur la Bretagne. Par le traité de Compiègne, Charles fournit des ôtages à Salomon, qui lui prêta serment de fidélité, et le roi lui donna le comté de Coutances avec tous les fiefs, maisons royales, abbayes et autres dépendances, tant dans le Cotentin que dans l'Avranchais, sauf le droit de nommer à l'évêché d'Avranches.

Les Normands, continuant leurs incursions, venaient de dévaster l'abbaye de Redon. Salomon, non moins intéressé que Charles-le-Chauve à leur expulsion, fit dire à ce prince, alors à Pistes, qu'il n'était pas nécessaire qu'il vint lui-même, avec une armée, l'aider à les chasser, et qu'un renfort lui suffirait. Celui qu'envoya le roi franck sous les ordres de son fils Carloman, s'étant débandé, fut plus nuisible qu'utile, et Charles dut le rappeler pour mettre un terme à ses désordres. Tout ce que put faire Salomon, réduit à lui-même, ce fut de contenir l'ennemi devant lequel il se tint campé près d'un an, et d'acheter sa retraite, après avoir inutilement attendu la jonction des Francks, qui se tenaient, tantôt à Avessac, tantôt plus près de la Loire. C'est à cette époque qu'eut lieu le hardi défi de Gurvand (*voy. ce nom*).

Convoyon, après la dévastation de son monastère de Redon par les Normands, avait demandé asile à Salomon, et ce prince lui avait abandonné sa résidence de Plélan, où le saint abbé venait de commencer la construction d'une nouvelle maison placée, comme celle de Redon, sous l'invocation du Sauveur. Ritcand, successeur de Convoyon, obtint la faveur d'achever l'œuvre de son prédécesseur. Libéralement dotée par le prince, la maison de Plélan devint la sépulture de sa femme Wenbrit, et reçut en dépôt les reliques de saint Maixent, apportées du Poitou.

En paix avec les Francks et les Normands, Salomon s'efforçait, par sa piété et ses bonnes œuvres, d'expier le crime auquel il devait son avènement. Pensant qu'un pélerinage à Rome effacerait entièrement cette souillure, il voulut l'entreprendre en 872; mais, détourné par ses sujets qui craignaient, s'il s'éloignait, une nouvelle attaque des Normands, il se borna à envoyer au pape Adrien II des ambassadeurs chargés de lui remettre des présents et de lui demander qu'il le déliât de son vœu et lui accordât quelques reliques pour l'abbaye de Plélan. Adrien, en lui envoyant le bras de Saint-Léon III, dut l'engager à terminer les débats suscités par l'affaire du *pallium*, en donnant pleine et entière satisfaction à Actard, qui avait succédé à Hérald en 872. Remarquons à ce sujet que ni la lettre remise au Pape, ni la réponse de ce pontife, insérées par D. Lobineau (*Pr.*, col. 62-63) ne parlent aucunement ni de la demande que Salomon aurait faite alors du *pallium* pour Festinien, ni de l'adhésion d'Adrien à cette demande. Le Baud (*Hist. de Bretagne*, liv. 16, p. 159) et d'Argentré (*Hist.*, liv. 2, chap. 27) ont, il est vrai, accrédité la réalité de la demande et de la réponse, le premier, en disant que le Pape envoya à Festinien le *pallium* avec les priviléges; le second, par l'insertion d'une lettre de Salomon et d'une réponse du Pape; mais il est avéré qu'ils ont été induits en erreur par Baldric, évêque de Dol, lequel, entraîné par l'intérêt qu'il portait aux prérogatives de son église, avait trop complaisamment donné place dans ses *Gesta Pontificum Dolensium*, à des interpolations introduites dans ces documents par un clerc de son église, interpolations condamnées par le concile de Saintes, en 1081, sous le pontificat de Grégoire VII (1). Cette décision suffit pour dissiper tous les doutes; mais elle n'eût pas été rendue, qu'un examen réfléchi de la situation de Salo-

(1) Les passages interpolés dans d'Argentré sont : ..... *Necnon etiam petitionis nostræ gratia quia præterito tempore beatæ memoriæ predecessor vester Nicolaus pallium episcopo Dolensi Festiniano amovit, quod idcirco nobis dare distulit : quia nos nostrum nomini ejus præposueramus ignoranter, et litteras absque sigilli nostri impressione minus etiam idoneo legato ei transmiseramus* (Lettre de Salomon). — *Pallium quoque, quod fratri et coepiscopo nostro Festiniano postulastis, cum suo privilegio vestræ dirigimus charitati* (Réponse d'Adrien).

mon en 872 aurait dû conduire Le Baud et d'Argentré à accueillir moins favorablement les documents en question. En effet, Salomon n'avait pas attendu jusque là pour se rapprocher de la cour de Rome, et le rétablissement déjà effectué de Félix et de Libéralis sur leurs anciens siéges indique assez qu'il avait dû abandonner une demande en contradiction avec ce rétablissement.

Charles-le-Chauve ayant résolu de chasser les Normands d'Angers, dont ils s'étaient emparés, Salomon, sur l'appel du roi, se rendit, quoique relevant à peine d'une grande maladie, sous les murs de la ville et en décida la prise, en faisant creuser par ses troupes, campées entre l'île Saint-Aubin et le pont des Treilles, un fossé très-large, ayant cinq cents pas de longueur, et si profond qu'il se trouva plus bas que le lit de la rivière dont les eaux s'y précipitant, laissèrent à sec les navires normands. Les pirates étaient à la merci de Charles, qui en eût eu bon marché; mais cédant, à ce qu'il paraît, à une basse cupidité, il leur vendit la faculté de se retirer, et ouvrant ses rangs, malgré les murmures de son armée, il leur permit de gagner une île de la Loire, d'où ils recommencèrent bientôt, au mépris de leur serment, leurs ravages accoutumés.

La gloire de l'expédition était toute pour Salomon, à qui le roi, comme preuve de sa reconnaissance, permit, ainsi qu'à ses successeurs, de porter la couronne d'or avec la pourpre et de battre monnaie d'or. Mais cette gloire n'étouffait pas le cri de sa conscience. Assiégé de remords, que la maladie rendait plus cuisants, il essaya de les apaiser par des dons à l'abbaye de Plélan et la fondation du prieuré de Pléchâtel. Rien n'y faisant, il songeait à déposer sa couronne sur le front de son fils Wigon, après avoir fait disparaître les dernières traces du schisme causé par Nominoé, en rétablissant sur le siége de Vannes Susannus, le seul des évêques expulsés qui vécût encore. Il n'en eut pas le temps. Courantgen, qui occupait la place de Susannus, prévint sa propre déposition en fomentant une conspiration dans laquelle il fit entrer Paskweten, gendre de Salomon, et Gurwand, gendre d'Erispoé, en persuadant au premier qu'il ne devait pas se laisser ravir la couronne par son beau-frère, et au second, que son devoir était de venger l'assassinat de son beau-père et de revendiquer les droits de sa femme. Salomon, pour se soustraire à leurs coups, se sauva dans un monastère du pays de Poher, selon les *Annales de saint Bertin*, ou, d'après la *Chronique de Nantes*, dans une église de la paroisse de Ploudiry, près Landerneau, à six lieues de Brest. Les conjurés lui députèrent un évêque pour le déterminer à sortir du saint asile qu'il avait choisi. Il s'y refusa, et, voyant paraître ses assassins, il alla au-devant d'eux avec calme. Il venait de communier. Les assassins, émus de sa sérénité et de sa résignation, se retirèrent. Le lendemain, ils revinrent et le livrèrent à leurs complices, qui lui firent crever les yeux par son propre filleul. C'est de ce crime, auquel Salomon succomba le 25 juin 875, que le nom de Merzer-Salaun, ou martyre de Salomon, fut donné au lieu qui en fut le théâtre, et, plus tard, à la paroisse ou commune dans laquelle il est situé. Des deux versions des *Annales de saint Bertin* et de la *Chronique de Nantes*, la dernière nous semble seule acceptable, l'autre s'appliquant à Salomon Ier, dont l'existence, on l'a vu, est plus que problématique. Son corps fut transporté au monastère de Plélan et inhumé, comme il l'avait demandé, auprès de celui de sa femme.

Salomon, que l'opinion populaire a placé au nombre des saints, peut-être parce que sa mort fut due en partie à son projet de pacifier les troubles de l'église bretonne, Salomon s'est vu contester cet honneur par ceux qui pensent que les actes de sa vie n'ont pas suffi pour expier le crime que l'ambition lui fit commettre sur la personne d'Erispoé. Albert-Legrand dit bien qu'il fut canonisé, en 910, par le pape Anastase III; mais D. Lobineau ne semble pas croire à cette canonisation. Quoi qu'il en soit, une église ou chapelle, long-temps possédée par les Templiers, et consacrée à la Vierge et à saint Salomon, a été érigée sur le lieu même de son assassinat. Une autre chapelle et deux églises ont, en outre, été placées sous son invocation, la première dans la cathédrale de Rennes, la seconde dans les faubourgs de Vannes, et la troisième dans l'église de Pithiviers, où ses reliques auraient été portées du temps des Normands. Enfin, il est honoré comme martyr dans les diocèses de Nantes et de Vannes, qui célèbrent sa fête le 25 juin; ce qui indique que les anciens bréviaires de ces deux diocèses ont voulu désigner la victime de Paskweten et de Gurvand, contrairement au bréviaire de l'église de Dol et au *Catalogue des Saints* du P. Philippe Ferranus, qui placent au 8 février la fête d'un saint Salomon, peut-être celle de Salomon Ier, dont ils auraient admis l'existence.

P. L...t.

SALOMON (Louis **CALAN**, dit), — né vers 1769, à Pluméliau, arrondissement de Pontivy, était, avant la Révolution, domestique de laboureurs. Lors de la marche des insurgés de Pluméliau sur Pontivy, au mois de mars 1793, il se joignit à eux, et quoique complètement illettré, il acquit promptement une grande influence sur ses compagnons, qui le croyaient doué du don de prophétie, et l'appelaient, par suite de cette croyance, le général Salomon. Il commandait les chouans lors de leur attaque infructueuse du Faouet, dans la nuit du 9 au 10 pluviôse an XIII. Pris, le 19 du même mois, sur un ciel de lit, au château

de Kerdréan, en Plouay, il fut trouvé porteur d'un fusil à deux coups et affublé d'une épaulette en faux or, ayant appartenu au ci-devant curé de Tugdual, qu'il avait tué quelques jours auparavant, d'un chapeau garni, d'un côté, d'un scapulaire, et de l'autre, d'une cocarde de soie blanche, au milieu de laquelle était une croix de plomb ; à chaque nœud on voyait une fleur de lys brodée en argent, avec les noms de Jésus et de Marie. Autour de la cuve de son chapeau étaient des plumes de paon, et des plumes noires provenant du chapeau d'une dame qu'il avait tuée à Pontscorff lui servaient de panache. Il s'était fait une ceinture de l'écharpe de l'officier municipal de Pontscorff, dont il avait eu soin d'extraire le blanc pour faire des cocardes. Interrogé à plusieurs reprises par Guezno et Guermeur, il refusa de leur donner aucun renseignement et montra un mépris de la mort qui semble pourtant s'être démenti à ses derniers moments. Confié à la garde du représentant Brue, chargé de conduire à Vannes, pour y être jugés, les détenus de Quimperlé et de Hennebont, il était parvenu à une petite lieue de Landévan, vis-à-vis Trezidy-Keriagun, commune de Landau, centre de son commandement, lorsque les 200 républicains formant le convoi qui l'escortait, furent attaqués par les chouans, en nombre à peu près égal. Une lutte très-vive s'engagea. Brue, craignant qu'elle n'eût pour résultat la délivrance de Salomon, le fit fusiller, conformément à ce qui avait été convenu entre lui, Guezno et Guermeur, pour le cas où il aurait été attaqué. Cinq autres chouans, faits prisonniers dans le combat, furent aussi fusillés, de l'avis des soldats républicains formant, dit Brue, un jury bien instruit. « Il eût été à souhaiter, » ajoute-t-il, dans sa lettre au Comité de Salut public (Vannes, J.-M. Galles, 8 pages in-8°, et Paris, R. Vatar), « il eût été à souhaiter, je le sens bien, que ces expéditions » eussent été plus solennelles et plus évidentes; » enfin, qu'elles eussent été faites sur les lieux, » et après un jugement public; mais les circonstances où nous nous sommes trouvés » n'ont pu me permettre d'attendre jusqu'à ce » temps et m'ont réduit à ces actes, dans la » crainte bien fondée de nous voir enlever des » hommes bien dangereux, et surtout ce Calan, » dont la capture avait déjà été regardée par » les brigands comme une vraie calamité. » Voilà les faits tels qu'ils se sont passés réellement; aucun n'est dénaturé. Et moi aussi, » je respecte les principes; je ne vois pas le » sang sans frémir; j'abhorre l'arbitraire; je » ne veux pas qu'on se joue de la vie, de la liberté des hommes; le règne de la terreur » m'est odieux; je voudrais, au prix des plus » fortes fatigues, au prix de tout ce qui m'est » le plus cher, substituer au désordre, aux attentats qui se commettent chaque jour, en » trompant notre surveillance, je voudrais, » dis-je, y substituer la paix, l'union et la fraternité, etc., etc. » Brue énumère ensuite ses efforts pour apaiser la guerre civile et rapprocher les partis, les adoucissements qu'il avait apportés à l'application des lois concernant les prêtres insermentés, les punitions qu'il avait infligées aux soldats républicains coupables du moindre pillage, les actes d'amnistie qu'il avait signés, etc. Tout dans cette lettre indique que des exigences, auxquelles il n'avait pu se soustraire, l'avaient obligé à un acte en désaccord avec ses sentiments personnels. P. L...t.

SAMSON (saint), — né en 480, chez les Démètes, peuplade qui habitait la partie méridionale du pays de Galles, fut, dès l'âge de cinq ans, conduit par ses parents dans le monastère de Saint-Ildut, qui l'éleva. Ordonné prêtre, dès que son âge le permit, il convertit son père, sa mère, cinq de ses frères et fut abbé d'un monastère qu'il abandonna à deux reprises. Arraché, par son évêque diocésain, à la solitude où il s'était retiré, pour vivre dans la contemplation, il fut nommé abbé d'un nouveau monastère et sacré évêque peu de temps après, mais sans autre titre, il paraît, que celui de son abbaye. Auxiliaire actif du prélat diocésain, il préluda aussi à l'épiscopat, qu'une vision l'appela plus tard à exercer dans la Bretagne armorique. Après plusieurs années employées à évangéliser le pays en deçà et au delà de la Saverne, suivi de saint Magloire, son cousin, ainsi que d'un grand nombre de religieux, il s'embarqua et prit terre dans le voisinage de Dol. Bien accueilli, il ne tarda pas (546-548) à bâtir un monastère dans le lieu même où est actuellement la ville de ce nom. C'est environ deux années après son arrivée dans le pays, années employées à l'évangéliser et à y fonder des monastères, qu'il s'imposa la mission d'aller demander à Childebert Ier la liberté de Judwal, captif du farouche Conmor. Après l'heureuse issue de cette négociation, que notre spirituel et érudit collaborateur, M. de la Borderie, a suffisamment fait connaître (*Biog. Bret.*, t. I, p. 551), Samson se retira avec Judwal dans les îles de Jersey et de Guernesey. Childebert, touché de ses vertus, l'avait comblé de largesses, au moyen desquelles il bâtit, sur la rivière de Risle, entre Brionne et Pont-Audemer, en Normandie, le monastère de Pentale, qu'il plaça, avec l'agrément du roi de Paris, sous l'obédience de celui de Dol, et qui, jusqu'à la suppression de l'évêché de Dol, a appartenu aux titulaires de ce siége. Quant à la baronie de saint Samson de la Roque, voisine de Pentale, et soumise comme cette maison aux évêques de Dol, bien qu'échangée plus tard, par les seigneurs de Berancour, contre une terre située près de cette dernière ville, elle resta toujours placée sous le patronage des

successeurs de saint Samson. Judwal étant rentré en possession de ses domaines, par la mort de Conmôr, Samson, qui était revenu en Bretagne, probablement avec lui, reçut une nouvelle preuve de considération de Childebert, qui ne l'insti.. pas évêque, il est vrai, — nous avons vu qu'il l'était avant de passer sur le continent, — mais qui érigea l'église de Dol en évêché, dont il le nomma titulaire vers 555. Deux ans plus tard, Samson retourna à Paris pour assister au concile de 557, auquel il participa comme simple évêque, fait qui prouve à lui seul qu'il n'était pas revêtu de la dignité archiépiscopale, comme l'ont prétendu quelques écrivains, qui l'ont confondu, avec son homonyme, archevêque d'Yorck ou de Menevie, que Merlin et Geoffroy de Montmouth disent être venu en Bretagne, ce qui les a portés à croire que Dol aurait été, dès l'arrivée de Samson, la métropole de la Bretagne, tandis qu'elle ne devint telle que sous Nominoé (*voy. ce nom*). Le concile terminé, il alla visiter son monastère de Pentale et en détacha quelques novices pour bâtir celui de Rotmou, dans la Beauce, où Childebert venait encore de lui assigner des terres sur lesquelles s'éleva la nouvelle maison, placée, comme la précédente, sous la dépendance des évêques de Dol. Epuisé par les fatigues et par les austérités, plus encore que par son grand âge, il mourut à Dol, en 565, âgé de 85 ans.

« Le nom de Samson, dit D. Lobineau, est le premier dans les litanies anglaises du VIIe siècle entre les saints confesseurs de la nation. Sa fête est marquée à neuf leçons dans les anciens bréviaires de Dol, de Léon et de Saint-Brieuc, au 28 juillet, et à douze dans celui de l'abbaye de Saint-Méen ; sa mémoire est aussi célébrée dans les anciens bréviaires de Nantes, de Quimper, de Rennes, de Tréguier, d'Orléans, et dans les martyrologes romains d'Usuard et autres. L'église cathédrale de Dol (aujourd'hui paroissiale) porte le nom de Saint-Samson, aussi bien que plusieurs églises paroissiales dans d'autres évêchés. Son corps fut enlevé de celle de Dol, au temps des Normands, et porté à Paris, sous le roi Lothaire, par Salvator, évêque d'Aleth, avec plusieurs autres corps saints, et depuis rapporté en Bretagne. » M. Tresvaux (réédit. des *Vies des saints de Bretagne*, de D. Lobineau, t. I, p. 238), ajoute que, des reliques du saint, dont une partie existait à Dol, une autre à Orléans, et une troisième à Paris, il ne reste maintenant que quelques ossements conservés dans cette dernière ville, à l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

La vie de saint Samson, écrite d'abord par un anonyme, presque son contemporain, et adressée à Tigerinomal, évêque de Dol, a été insérée dans les *Acta SS. Ord. Bened.*, t. I, p. 165. Elle est plus estimée que celle que Jean Duboscq a insérée dans sa *Bibliothèque de Fleury*, p. 464, et que les nombreuses vies manuscrites du saint (la bibliothèque impériale en possède quatorze à elle seule). Indépendamment de la légende d'Albert Legrand, et de la notice étendue de D. Lobineau, on peut encore consulter la *Vie de saint Samson par Louis Chardon*. Paris, Lesselin, 1647, in-f°.

P. L....t

SANÉ (Jacques-Noël, baron), — fils de noble homme Noël Sané, pilote vice-amiral, et de demoiselle Marie-Jeanne Pohon, né à Brest le 18 février 1740, était âgé de quinze ans seulement lorsqu'il fut admis comme élève aux écoles de la marine établies dans le port de Brest. Ses progrès durent être sûrs et rapides puisque, le jour même où il accomplissait sa seizième année, il était nommé aspirant-élève constructeur. Après deux années d'un noviciat dans le cours auquel il eut plus d'une occasion de faire remarquer sa précoce aptitude, il reçut, au mois de mai 1758, le brevet d'élève constructeur, et suivit en cette qualité les travaux des constructions. Appelé à Paris, au mois d'octobre 1765, sur la demande de M. Hocquart, intendant de la marine, qui, déjà en 1763, l'avait proposé pour une place de sous-ingénieur, il assista pendant dix mois aux leçons de physique de l'abbé Nollet et au cours de mathématiques de Bezout, puis il subit, au mois d'août 1766, un examen qui lui procura le brevet de sous-ingénieur constructeur au port de Brest. Au mois de mai de l'année suivante, M. de Clugny, successeur de M. Hocquart, lui prescrivit de suivre, sous l'inspection de M. Choquet de Lindu, les travaux des bâtiments civils, et sous la direction de M. Ollivier, ceux des constructions navales. Après avoir, pendant deux ans, coopéré aux uns et aux autres, il fut embarqué sur la flûte la *Seine*, commandée par M. de Rosnevet, et envoyé à la Martinique, où il construisit un cure-môle et quatre gabares à vase, tous doublés en cuivre.

Il était de retour à Brest depuis le mois d'août 1770, lorsqu'il obtint, le 1er janvier 1774, le grade d'ingénieur-constructeur. Cette position le dégageait d'une partie des entraves qui, jusque là, avaient comprimé son essor. S'il lui fallait encore exécuter des travaux conçus par d'autres, du moins pouvait-il proposer ceux que lui avait déjà suggérés le génie de la construction, inné en lui et fortifié par une pratique intelligente et réfléchie. Chargé d'abord de refondre, sur les plans de Groignard, les vaisseaux le *Sphinx*, de 64, et la *Couronne*, de 80, il s'acquitta de cette double opération avec un succès qui détermina M. d'Orvilliers à le choisir pour aller à Lorient terminer la construction et opérer le lancement de la frégate la *Surveillante*, travaux auxquels assista Du Couédic, dont le nom devait, à quelque

temps, être immortalisé comme celui de cette frégate. L'année suivante, Sané fut admis à construire sur ses propres plans le vaisseau de 74 l'*Annibal*. Cette épreuve décida de son avenir, et, on peut le dire, de celui de la construction française.

Lorsque la guerre de 1778, nous prenant presque au dépourvu, obligea, pour ainsi dire, nos ingénieurs à créer une flotte, Sané eut pour lot principal, de 1779 à 1783, la construction, exécutée à Saint-Malo sur ses plans, des frégates de 26 canons la *Vénus*, la *Dryade*, l'*Hébé*, la *Sybille*, la *Fortunée* et la *Cléopâtre*, qu'il arma de nouveaux affûts marins proposés par Groignard, et dont les qualités nautiques ne firent qu'accroître sa réputation.

A la même époque (1780), il fut chargé de construire, d'après le plan qu'il en avait rédigé, le vaisseau de 74 le *Northumberland*. Le succès de cette œuvre nouvelle le fit comprendre au nombre des concurrents admis à présenter le plan-type de chaque rang des vaisseaux qui devaient, à l'avenir, composer la flotte française. Son plan d'un vaisseau de 74, portant des canons de 12 à la seconde batterie, obtint, en 1782, la préférence sur tous ceux qui avaient été envoyés au concours, et il fut adopté pour servir désormais à la construction des vaisseaux de ce rang qui seraient mis en chantier dans tous les ports de France. Le premier, qui fut exécuté à Brest par Sané lui-même, prit le nom de *Téméraire*. Les avantages que présentaient les vaisseaux construits d'après ce modèle firent ouvrir en 1786 un nouveau concours. Il s'agissait du plan-type à adopter pour les vaisseaux de 118 canons. Sané concourut encore, et son plan obtint le même honneur que celui de 1782. L'année même de son adoption, il l'appliqua à deux vaisseaux dont le premier, appelé d'abord les *Etats de Bourgogne*, prit, en 1793, le nom de la *Montagne*, échangé en 1798 contre celui d'*Océan*. « La marine française, a dit M. Dupin, se rappelle encore le sentiment d'admiration que fit » naître le vaisseau l'*Océan*, navire à trois » ponts, que le public admirait pour l'élégance » et la majesté de ses formes apparentes, et » que les marins admiraient parce qu'il était le » vaisseau le plus facile à manœuvrer et le plus » fin voilier entre tous les navires du même » rang qu'on eût encore construits en Europe. »

En 1788, un troisième concours fut ouvert pour obtenir le meilleur modèle des vaisseaux de 80; une troisième fois, la palme fut décernée à Sané.

Ainsi, à partir de 1782 jusque vers ces derniers temps, tous les vaisseaux de 74, de 80 et de 118, sans exception, qui ont été construits dans les ports de France, ont eu pour origine les trois plans-types de Sané, et une expérience de plus de soixante-dix ans a prouvé la supériorité de ces trois rangs de vaisseaux. Dans les bâtiments de ces échantillons, comme dans les autres navires de guerre, dont il fut appelé à présenter les plans, ce grand ingénieur donna des preuves de ce sentiment exquis de la convenance et de la continuité des formes qu'il avait reçu de la nature. Doué du génie instinctif de la mécanique, il pressentait, il devinait, pour ainsi dire, les inflexions, les courbures les plus favorables à la marche du navire, à la douceur de ses oscillations, à l'uniformité de ses mouvements, uniformité si justement convoitée des marins. Leurs vœux furent satisfaits; désormais ils ne purent plus se plaindre de l'extrême inégalité que présentaient trop souvent la marche et les autres qualités des bâtiments de nos armées navales. Aussi ses vaisseaux, ceux à trois ponts surtout, furent-ils unanimement reconnus supérieurs à tous ceux qui avaient été construits jusqu'à lui. Leurs avantages ne furent pas dus seulement à la perfection de la coque; la mâture et la voilure en étaient si savamment balancées que, comparées à eux, les frégates même n'offrirent pas une facilité supérieure d'évolution ou de marche.

Tant de succès motivaient de hautes récompenses. Ils déterminèrent M. le comte d'Hector, commandant de la marine à Brest, à demander pour Sané la rémunération qui, alors, s'accordait le plus fréquemment. « J'ai, dans » bien des circonstances, écrivait-il au ministre » le 6 octobre 1784, eu l'honneur de mettre » sous vos yeux les services et les talents de » M. Sané, ingénieur constructeur, et à mon » dernier voyage à Versailles, de solliciter une » pension de 600 francs que les uns et les » autres lui méritent. On ne peut lui objecter » que la jeunesse, qui n'existe que dans son air, » car il a 45 ans, et son rang parmi ses con- » frères l'approchent infiniment de cette grâce, » qui est ordinairement dans son état la récom- » pense des talents et des services. De ce côté, » il y a plus de droits que personne. J'ajouterai » que tous les vaisseaux se construisent aujour- » d'hui sur les plans qu'il a donnés, qui ont eu » la préférence quand il a été question du choix » pour en fixer l'uniformité. C'est d'ailleurs » l'homme le plus honnête et le plus vertueux. » Il construit dans ce moment le vaisseau le » *Superbe*, qui doit être mis à l'eau le 1er du » mois prochain. Selon l'usage, vous auriez la » bonté de lui accorder 1,200 fr. de gratifica- » tion, ce qui ferait deux années de la pension » que je sollicite pour lui. Avant cette époque, » vous lui accorderez sûrement, Monseigneur, » cette pension, parce qu'à tous égards il en » est susceptible. C'est donc à ce titre, et par » l'économie qui en résulterait, que je vous » supplie d'accueillir ma demande, et de m'en » envoyer directement la lettre d'avis, afin » qu'au moment où son vaisseau sera lancé à » l'eau, je puisse lui annoncer cette grâce de » votre part, ces sortes de récompenses placées » dans les occasions de cette espèce causant

» autant d'émulation à ceux qui exécutent que » de force à celui qui commande. »

Cette chaleureuse recommandation n'eut aucun succès. Le ministre se borna à accorder la gratification ordinaire de 1,200 fr., « pour » les nouvelles preuves de son zèle et de ses » talents dans la construction du vaisseau le *Superbe*, » est-il dit dans la dépêche du 21 novembre 1784. Cinq ans devaient s'écouler avant qu'il recueillît les récompenses qu'il avait si bien méritées. Ce ne fut, en effet, que le 15 mars 1789, qu'il fut appelé titulairement aux fonctions de sous-directeur des constructions navales qu'il avait déjà exercées par intérim en 1786. Il comptait alors trente-quatre ans de services!

Il était enfin directeur, au port de Brest, depuis le 1er octobre 1792, lorsqu'il fut nommé, le 29 août de l'année suivante, chef civil. Ces dernières fonctions, substituées à celles d'ordonnateur, étaient, légalement inconciliables avec les premières. Quoi qu'il en soit, il les cumula par suite de l'arrêté que prirent, le 4 frimaire an II, les représentants du peuple Jean-Bon Saint-André et Bréard, alors en mission à Brest, arrêté qui l'investit en ces termes d'une sorte de dictature :

« Les Représentants du peuple près les côtes de Brest et de l'Ouest,

» Considérant que la plus grande partie des forces navales de la République se trouve réunie dans le port de Brest; qu'il est d'une nécessité absolue que les travaux de constructions et de radoubs soient dirigés par un citoyen qui, instruit par une longue expérience en cette partie, puisse les faire marcher rapidement et sans confusion; — considérant que le citoyen Sané, principal chef des bureaux civils de la marine, a donné, depuis beaucoup d'années, des preuves distinguées et constantes de capacité dans l'art de la construction des vaisseaux et de son zèle et activité dans la direction des travaux;

» Arrêtent que, provisoirement, vu l'urgence des circonstances et nonobstant les dispositions du décret qui interdit aux chefs principaux des bureaux civils de s'immiscer dans les travaux du port, le citoyen Sané reprendra la direction de tous les travaux du port de Brest; l'ingénieur constructeur en chef, les ingénieurs et sous-ingénieurs constructeurs et ceux des bâtiments civils de la marine seront tenus de prendre ses ordres et de les exécuter sous leur responsabilité respective, chacun en ce qui le concerne, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

» Cette disposition ne changera rien néanmoins au titre et aux appointements du citoyen Vial, au civisme duquel les représentants du peuple rendent hommage.

» *Signé* : JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, BRÉARD; DURAS, secrétaire de la commission. »

Le jour même où Sané voyait la toute-puissance des proconsuls conventionnels s'incliner devant son génie, M. Vial de Clairbois, directeur titulaire des constructions navales, recevait de Jean-Bon Saint-André et de son collègue, comme fiche de consolation, une lettre où on lit : « Les circonstances nous forcent de donner au citoyen Sané la grande main sur tous les travaux du port. Vous êtes bon patriote, nous sommes donc assurés que vous applaudirez à cette disposition. Vous verrez d'ailleurs que notre arrêté contient le témoignage de l'estime que nous avons pour vous. »

Rien n'était moins stable à cette époque que la position des fonctionnaires publics. Beaucoup croyaient se préserver de fatales atteintes, soit en flattant les passions populaires, soit en se faisant orateurs de clubs ou courtisans des puissances du jour. Sané eut le bon esprit de ne s'appuyer sur aucun de ces auxiliaires, bien superflus pour lui du reste. En effet, se séquestrant du monde, exclusivement livré à ses travaux, dont, pendant quatre années, il supporta sans fléchir l'immense fardeau, il resta étranger à tout esprit de parti, n'épousant aucune opinion politique, absorbé qu'il était par une seule et constante idée, celle de fournir à la France, abstraction faite de la forme de son gouvernement, les vaisseaux dont elle avait besoin. Ce fut alors (1794) qu'il fit construire, sur ses plans, les vaisseaux le *Cassard* et le *Vétéran*, pour satisfaire aux désirs du gouvernement, qui voulait qu'il y eût dans les escadres des vaisseaux de 74 portant des canons de 24, au lieu de 18, à la seconde batterie. C'est aussi à cette époque que Forfait le provoqua à une sorte de joûte scientifique. Forfait avait construit la frégate la *Seine* sur un plan qui différait de ceux suivis jusqu'alors par le très-grand acculement du maître couple et le transport vers les extrémités des capacités, perdues au milieu par cet acculement. Dans un mémoire du 24 pluviôse an IV (13 février 1796), où il attribuait le succès de cette rupture avec les traditions, moins à la forme de la carène de la *Seine* qu'à son système de voilure, il portait une espèce de défi à Sané, en proposant de construire une frégate sur les dimensions principales de la *Seine*, mais avec les formes de la *Virginie*, frégate de Sané, dont le plan a été le seul exécuté à Brest pendant bien des années. Forfait terminait en demandant que la nouvelle frégate fût essayée concurremment avec la *Seine*. Le ministre Truguet avait consenti à l'épreuve; mais Sané ne pouvait raisonnablement s'y prêter, et il était fondé à dire de son côté : « Essayons votre plan sur les dimensions de ma frégate et avec son système de voilure. » La proposition, on le conçoit, devait rester et resta effectivement sans suite. Chacun continua de suivre exclusivement ses idées personnelles, et si celles de Sané produisirent des frégates

d'une marche généralement supérieure, n'oublions pas toutefois que la *Spartiate*, la *Révolutionnaire*, la *Pensée* et l'*Indienne*, exécutées plus tard par Forfait lui-même, sur le plan de la *Seine*, provoquèrent chez les Anglais une juste admiration exprimée sans équivoque lorsqu'ils s'emparèrent de la *Spartiate*, presque à sa sortie du port.

Lorsque Sané cessa, le 7 juillet 1798, ses fonctions d'ordonnateur (ce titre et ces fonctions étaient rétablis depuis le 24 octobre 1795), le Directoire, pour le récompenser des nouveaux services qu'il venait de rendre, et pour utiliser sur une plus large échelle ses talents et son expérience, le nomma inspecteur des constructions de la marine depuis St-Malo jusqu'à Bayonne. « Vous conserverez vos attributions en cas de déplacement, porte la dépêche du 29 messidor an VI, lui transmettant l'arrêté pris quatre jours auparavant par le Directoire exécutif; vous vous porterez sur tous les points de votre arrondissement où vous jugerez votre présence nécessaire; vous entretiendrez des correspondances avec les ordonnateurs et commissaires principaux des différents ports, ainsi qu'avec les ingénieurs forestiers; vous veillerez sur l'ensemble des constructions, sur le rassemblement et le meilleur emploi des munitions navales, etc., etc. »

Quand Bonaparte, après le 18 brumaire, appela à lui toutes les capacités, il ne pouvait oublier Sané. En le nommant inspecteur-général du génie maritime, il étendit le cercle de ses attributions, ou, pour mieux dire, il lui conféra le pouvoir d'être plus que jamais utile à la marine. Il rendit un hommage encore plus éclatant à son génie, en le proposant lui-même pour la section de mécanique de l'Institut où il fut admis. Plus tard, il le nomma officier de la Légion-d'Honneur (1810) et baron (1811.) Quand bien même ces distinctions n'auraient pas été surabondamment justifiées par ses services jusqu'au Consulat, elles l'auraient été par ceux qu'il rendit depuis. Sous le Consulat et sous l'Empire, il ne cessa en effet de s'occuper du perfectionnement de nos constructions navales. Ainsi, son plan-type du *Pluton*, dressé en 1802, servit à la construction des petits vaisseaux de 74, destinés à naviguer facilement sur l'Escaut; ceux du *Commerce de Paris* et de l'*Austerlitz* (1808) servirent de types, le premier aux vaisseaux de 110 canons imités des vaisseaux à trois ponts anglais, le second aux grands vaisseaux à trois ponts, de 118 canons, portant jusqu'à 132 bouches à feu, et ayant du 18 à la troisième batterie, au lieu du calibre de 12, comme il en existait sur le vaisseau l'*Océan*. Deux ans plus tard, son plan de la *Justice* servit à la construction d'une frégate dont les excellentes qualités nautiques déterminèrent à en construire un grand nombre de semblables.

La Restauration voulut, à son tour, témoigner à Sané la haute estime qu'elle avait de son caractère et de ses talents, en le nommant chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel. En lui adjoignant M. Rolland, le 18 mai 1814, elle semblait lui avoir garanti la perpétuité de ses fonctions. Cette vétérance, due à ses soixante-trois années de services, était d'autant plus méritée que ses facultés étaient restées entières. Elle ne tarda pourtant pas à lui être retirée. Mis en retraite brusquement, et sans avis préalable, en 1817, il fut profondément affecté de cette disgrâce imprévue. Aussi fut-il vivement touché de la réparation spontanée que lui accorda Charles X, en le nommant grand-officier de la Légion-d'Honneur, sur la proposition de M. Hyde de Neuville. On trouve la preuve de la joie presque enfantine qu'il éprouva en cette circonstance dans la lettre suivante, adressée, le 30 novembre 1828, à l'un de ses amis, plus tard, directeur des constructions à Brest : « Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon cher Segondat, que j'ai apprécié votre attachement; vous m'en avez donné des preuves dans toutes les circonstances. Je n'en suis pas moins sensible à votre empressement à me témoigner la part que vous prenez à la grâce que le roi vient de m'accorder par son ordonnance du 30 octobre dernier, par laquelle Sa Majesté a daigné m'élever à la dignité de grand-officier de son ordre de la Légion-d'Honneur, faveur à laquelle je n'avais pas lieu de m'attendre, après la disgrâce que j'avais éprouvée à la fin de 1817. Mais le vendredi 31 octobre, je dus être fort étonné de voir le ministre de la marine, que je n'avais jamais vu, arriver chez moi pour m'annoncer lui-même la grâce dont le roi venait de m'honorer. Je vous avoue, mon cher Segondat, qu'une telle démarche d'un ministre me causa une telle émotion, qu'il me fut impossible de lui témoigner ma reconnaissance. Une telle situation, dans un vieillard de quatre-vingt-neuf ans, toucha singulièrement Son Excellence, qui, depuis ce jour, n'a cessé de me donner des preuves de son estime particulière. Le 3 novembre, j'ai reçu du grand-chancelier de la Légion-d'Honneur deux dépêches par lesquelles il m'invitait à me rendre le lendemain (1) au château des Tuileries, dans la salle du Trône, pour recevoir des mains du roi la plaque de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Je crus devoir m'y rendre, malgré les difficultés que j'éprouve pour marcher. Enfin, à midi et demi, je fus appelé dans le grand cabinet du roi, où, en présence de toute la cour, Sa Majesté voulut bien me remettre la plaque, en m'adressant ces paroles honorables et flatteuses : « qu'il avait conservé le souvenir des longs et distingués services que j'avais rendus

(1) C'était le jour de la fête de Charles X, qui eut ainsi la délicate attention de consacrer, avec la plus grande solennité, la justice tardive dont Sané était l'objet.

dans le département de la marine. Tout me prouve que Sa Majesté a voulu adoucir les peines que j'avais éprouvées par l'injustice commise à l'égard d'un vieillard de quatre-vingt-neuf ans, après soixante-trois ans de services, etc. etc.»

Sané survécut près de trois années à cette réparation. Lorsqu'il s'éteignit à Paris, le 22 août 1831, M. Ch. Dupin déposa sur sa tombe un éloquent et pieux hommage où furent résumés les titres à l'admiration et à la reconnaissance de la France de celui qu'il nomma le Vauban de la marine, « de l'homme que l'envie même n'a point éprouvé le besoin d'attaquer, que l'ancienne monarchie a estimé, que la République a respecté, que les honneurs sont venus chercher, et que l'estime toujours croissante de trois générations maritimes a comblé de ses hommages. » (*Annales maritimes*, 1831, t. XLVI, p. 187-192.) — « Si quelque chose, ajoute M. Dupin, peut rehausser l'éclat et la durée des succès de M. Sané, c'est la simplicité et la modestie de leur auteur; il semblait ignorer son rang et ne pas soupçonner sa gloire; il semblait méconnaître le poids que sa renommée donnait à ses opinions. » Grand pourtant était le poids de ces opinions. Les archives du port de Brest en contiennent des preuves frappantes et multipliées dans les délibérations de l'ancien conseil de marine : chaque fois qu'il fut appelé à y donner son avis sur une question se rattachant de près ou de loin aux constructions navales, sa parole y fit autorité. Là, comme à l'Académie royale de la marine, dont il fut nommé membre le 18 juin 1787, comme plus tard à l'Institut, on le vit toujours donner la préférence aux questions d'utilité pratique sur celles de théorie pure. Membre de presque toutes les commissions chargées par ces deux compagnies de préparer la solution des problèmes les plus compliqués de la mécanique, il a largement contribué au progrès des mathématiques appliquées. P. L...t.

SAUVAGEAU (Mathurin) et **SAUVAGEAU** (Michel), — fils du précédent, sont connus par leurs ouvrages sur le droit coutumier de la Bretagne.

Une citation empruntée aux écrits de Mathurin Sauvageau, qu'on peut lire dans les *Notices* de M. de Kerdanet, à l'article de cet auteur, nous apprend qu'il était né à Montreuil-Bellai, en Anjou. Sa famille était noble et étrangère à la Bretagne. Il acquit, en 1628, une charge de référendaire à la chambre des comptes de Nantes. Nous n'avons pas d'autres détails sur sa vie; nous savons seulement qu'il mourut en 1651. La qualification de célèbre avocat au Parlement de Bretagne, qui lui est donnée par ses éditeurs, fait supposer qu'il avait suivi le barreau pendant une partie de sa carrière.

Il a laissé des observations et additions sur l'estimable recueil des *Arrêts du Parlement de Bretagne*, notés par Noël Du Fail, conseiller en cette Cour, et contemporain de d'Argentré. Elles parurent avec cet ouvrage, en 1652 ou 1654 (Rennes, 2 vol. in-4°), et considérablement augmentées par Michel Sauvageau, son fils.

Michel Sauvageau, seigneur des Burons, fut, comme son père, référendaire à la chambre des comptes de Nantes; il exerçait cette charge en 1648. Il remplit aussi l'office de procureur du roi près le présidial de Vannes. Dans l'un de ses ouvrages, dont nous allons parler, on ne lui donne que le titre d'avocat au Parlement, avec l'épithète de *célèbre* dont nous avons vu décorer son père.

Ce livre a pour titre : *Coustume de Bretagne, avec les commentaires et observations pour l'usage et l'intelligence des articles obscurs, abolis et à réformer, etc.* (Nantes, Jacq. Mareschal, 1710.) Il est improprement indiqué comme formant deux volumes in-4°, car son intitulé ne convient qu'au tome Ier de la publication du libraire Mareschal dont il fait partie. Il contient, avec les observations, à la suite de chaque article de la Coutume, les Usements locaux de la Bretagne, un traité des marches bretonne, poitevine et angevine, les principaux arrêts de réglement du Parlement de Bretagne et des remarques sur les articles de la Coutume sur lesquels d'Argentré est d'un avis contraire à celui de divers auteurs, puis enfin un traité de l'indult des cardinaux et des gradués relativement aux bénéfices ecclésiastiques situés en Bretagne. Quant au second volume, il ne présente qu'une édition de la très-ancienne Coutume, avec les notes de l'anonyme et l'indication marginale des articles correspondants de la nouvelle Coutume, suivie d'un recueil des anciennes constitutions et ordonnances faites par les ducs de Bretagne.

L'ouvrage de Michel Sauvageau, où l'on rencontre des notes précises et substantielles pour l'interprétation de la Coutume, a été regardé comme des plus utiles et des plus pratiques, surtout avant les travaux de Duparc-Poullain. Il eut une seconde édition en 1752, avec quelques additions de lois nouvelles publiées pour la Bretagne (Vatar, in-12), et une troisième de même format, en 1771 (Rennes et Brest).

C'est plutôt aux observations sur Du Fail qu'aux observations sur la Coutume que s'appliqueraient les remarques critiques que Duparc-Poullain a faites sur les écrits de Sauvageau. « Il faut, dit le savant professeur, une » extrême attention pour développer les motifs » des arrêts. C'est ce que Sauvageau et Belor- » deau n'ont pas fait, et, dans la multitude » d'arrêts qu'ils ont rapportés, on en a décou- » vert un grand nombre dont les uns ont été dé- » terminés par le seul fait, et les autres n'ont » pas décidé les questions de la même manière » qu'ils les rapportent. Ainsi, quelque utiles que » soient les travaux de ces auteurs, et princi-

» palement de Sauvageau, ils le seraient encore plus s'ils s'étaient moins attachés à des » mémoires infidèles, et s'ils avaient travaillé » avec moins de précipitation (*Principes du » droit français*, t. I, p. 8). » Dans son *Journal du Parlement* (t. IV, p. 628), Duparc-Poullain parle encore avec estime du savoir de Sauvageau et attribue à la publication posthume de ses écrits la part la plus considérable des erreurs qu'il lui reproche. A. D. B.

SAUVEUR (Joseph), — né à Rennes, était receveur de l'enregistrement et président du district de la Roche-Bernard, lorsque cette ville fut attaquée et prise, le 15 mars 1793, par cinq à six cents paysans réfractaires. Sur les deux cents hommes qu'on put rassembler pour repousser leur attaque, soixante-trois seulement étaient des soldats du 109e régiment de ligne, commandés par le sous-lieutenant Monistrol (*voy. ce nom*); les autres étaient des gardes nationaux mal armés, dont le principal moyen de défense consistait dans quelques mauvais pierriers, retirés à la hâte des chasse-marées qui se trouvaient sur la Vilaine. Les insurgés, ayant pénétré dans la ville, y commirent toutes sortes d'atrocités. Se précipitant dans la salle du Directoire, ils en arrachèrent Sauveur, le chargèrent de chaînes et le jetèrent en prison. Le lendemain matin, il en fut violemment arraché et impitoyablement massacré. Promené par les rues, il fut d'abord conduit sous la halle, où un nommé Claude Gicquiau lui tira, à bout portant, dans la bouche, un coup de pistolet chargé à plomb. On le mena ensuite à la croix du Calvaire, et là, à force de coups, on voulut lui faire crier : *Vive Louis XVII! Vivent les réfractaires!* Fidèle à son serment, et baisant la médaille, signe distinctif de ses fonctions, Sauveur répond par les cris de : *Vive la nation! Vive la République!* Ces cris exaspèrent la horde furibonde. On lui enjoint de recommander son âme à Dieu, et presque aussitôt il est atteint de plusieurs coups de feu successifs, dont un lui crève l'œil gauche. Cette scène de cannibales dura trois heures et n'eut de terme que quand, parvenu sur une lande éloignée d'un demi-quart de lieue de la ville, Sauveur, tout mutilé, les doigts des pieds et des mains coupés, conjura ses bourreaux de ne pas prolonger son agonie. Furieux de la sérénité d'âme de leur victime, qui demandait la mort aux cris de *Vive la nation!* ils l'achevèrent auprès d'un fossé. Né avec d'heureux talents, doux, humain et charitable, cet héroïque martyr de sa foi politique était estimé et aimé de tous, et ceux qui ne partageaient pas ses opinions ne pouvaient s'empêcher de reconnaître en lui un homme consciencieux et dévoué à son pays. La Convention ordonna, le 10 juin suivant, que son nom serait inscrit au Panthéon, et que le nom de la *Roche-Bernard* serait changé en celui de la *Roche-Sauveur*. Le sculpteur Taveau, son compatriote, présenta son buste à la Convention, qui l'accueillit et le fit placer dans l'enceinte du palais de ses séances.

On peut consulter sur ces faits héroïques et douloureux l'imprimé du département d'Ille-et-Vilaine, intitulé : *Mort de Sauveur fils, receveur de l'enregistrement et président de l'administration du district de la Roche-Bernard*, in-f° de 4 pages, Rennes, Robiquet, 1793; — le *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, présenté à la Convention nationale, au nom de son comité d'instruction publique, par Léonard Bourdon*, n° 11; — et le *Rapport de Lakanal*, *Moniteur* de 1793, n° 162, p. 700. P. L...t.

SAUVEUR (Aimable-Parfait), — né à Saint-Servan, le 9 février 1773, n'avait que sept ans lorsqu'il reçut le baptême du feu et fut fait prisonnier sur une frégate qui se rendait de Saint-Malo à Brest. A la paix, il fit un voyage en Chine sur le *Sagittaire*, vaisseau que Louis XVI avait prêté au commerce malouin. En 1792, il était timonier à bord du vaisseau le *Duguay-Trouin*, capitaine de Trogoff (*voy. ce nom*). Peu de jours après le retour de ce vaisseau à Brest, parut le manifeste du duc de Brunswick, appuyé de cent cinquante mille hommes de troupes que suivaient vingt mille émigrés. Sauveur quitte son vaisseau, s'enrôle dans le bataillon du Finistère, court à la frontière du Nord, prend part à la bataille de Jemmapes, à la prise de la citadelle d'Anvers, passe en Hollande et assiste à la bataille de Hoondschoote, combat deux chasseurs ennemis, tue l'un et ramène l'autre prisonnier, avec une voiture de vivandière qu'ils escortaient. Il se trouve ensuite à la prise de Furnes, où Vandamme, admirant son courage, dont il est témoin, lui offre l'épaulette de sous-lieutenant, qu'il refuse pour ne pas se séparer de ses camarades. A l'assaut de Menin, dont il avait sondé les fossés, sa compagnie reçoit le choc de la garnison, qui fait une sortie désespérée. Menin ouvre néanmoins ses portes, et Sauveur, qui a reçu neuf coups de baïonnette, est porté à l'hôpital, d'où il sort assez bien guéri pour pouvoir assister au siége et à la reddition d'Ypres, d'Ostende et de Newport, où Vandamme lui continue le poste de l'honneur, en le chargeant encore de sonder les fossés. Après la prise de l'Ecluse, Vandamme ose tenter la conquête d'Ysendick. C'est encore Sauveur qu'il charge des missions les plus périlleuses devant cette ville, ainsi que devant Maestricht, Nimègue et à l'attaque de l'île de Bommel, dont l'expérience nautique de Sauveur contribue à décider la prise. Vandamme, joyeux d'avoir réussi, témoigne publiquement à son sergent sa vive satisfaction des services tout spéciaux qu'il a rendus, et qui ont décidé un succès difficile dans un pays coupé de fleuves. La première demi-

brigade, dont Sauveur fait partie, se couvre ensuite de gloire en refoulant l'armée anglaise au delà de l'Ems, et en purgeant le sol batave de sa présence. Détaché ensuite pour faire partie de la garnison de l'île de Zélande, et embarqué sur une poone hollandaise, l'ancien timonier du *Duguay-Trouin* saisit la barre du gouvernail, et, après une lutte de trente-six heures avec une affreuse tempête qui a démâté et dégréé le navire, il le ramène à Rotterdam, où l'équipage, qui avait déserté la manœuvre, le proclame son sauveur. Après la paix de Léoben, Sauveur, dégoûté de la vie oisive de garnison, tourna ses regards vers sa ville natale, vers ses rochers de granit et sa mer toujours agitée. Ses compatriotes faisaient à l'Angleterre une guerre à outrance. L'inaction lui pesait. *Le corps couvert de blessures* (lettre de Vandamme), il se présente à la revue de l'inspecteur-général Dupont-Chaumont et en obtient un congé limité, avec promesse de le rendre absolu dès qu'il le désirera, *en récompense de ses hauts faits et services*. A peine à Saint-Malo, il s'embarque, comme enseigne, sur le corsaire la *Belliqueuse*, est fait prisonnier et ne recouvre la liberté qu'à la paix d'Amiens.

Sous l'Empire, après avoir été lieutenant sur le *Dinannais*, il commanda plusieurs corsaires, notamment le *Brestois* et le *Renard*. Sous la Restauration, il alla, sur un côtre de quinze tonneaux, à la Plata, où, par son activité, il amassa une petite fortune qui lui permit de vivre honorablement à Saint-Malo jusqu'au 30 juin 1855. Pendant les dernières années de sa vie, il était dans un état voisin de la cécité. L'estime publique et les regrets de ses concitoyens le suivirent dans la tombe.

En 1843, nous crûmes accomplir un devoir en écrivant, sous le titre de *Biographie d'un soldat*, le récit des actes multipliés de courage de l'ex-sergent de la première demi-brigade légère. Sauveur, oublié jusqu'alors, reçut de Louis-Philippe la croix de la Légion-d'Honneur, qui lui fut remise par le duc de Nemours lui-même, à son passage à Saint-Malo, à cette époque. Ch. C...t.

SAVARY (Claude-Etienne), — voyageur et orientaliste, né à Vitré, sur la paroisse de Notre-Dame, le 2 septembre 1749, fit ses études à Rennes. Après avoir séjourné quelque temps à Paris, où il se lia avec Lemonnier, médecin de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), il partit pour l'Egypte, où l'appelaient son goût pour les voyages et une imagination prompte à prendre feu, fécondée d'ailleurs par la lecture des classiques. Il y passa trois ans (1776-1779), la parcourant dans tous les sens, visitant tour à tour Alexandrie, Rosette, le Caire, Damiette, où il demeura long-temps, contemplant les ruines, observant les mœurs, et s'abandonnant à la douce et bienfaisante influence du climat, dont il décrit quelque part l'heureux effet sur sa santé délicate. Il avait constamment à la main les livres des anciens, et c'est ainsi qu'il se fonde sur Homère pour établir les révolutions qu'a éprouvées le littoral de l'Egypte. A l'époque du poète grec, en effet, l'île de Pharos, qui est maintenant tout près du continent, en était éloignée d'une journée de navigation (*Odyssée*).

Savary vit les pyramides de Giseh; il examina deux fois la plus grande et en donna les dimensions, qu'il compara avec celles que les anciens avaient fait connaître. Mais il ne pénétra pas dans le Saïd, dont néanmoins il publia plus tard la description, en se servant du témoignage des auteurs ses devanciers. On doit, au reste, lui savoir gré d'avoir bravé les dangers que la main d'un gouvernement ferme est parvenue depuis à faire disparaître. Un Ampère a pu naguère, en toute sécurité, aller copier des hiéroglyphes oubliés jusque dans l'île de Philæ, au delà des cataractes; mais l'état du pays ne pouvait permettre des excursions aussi lointaines, à l'époque où vivait Savary. Un jour qu'il contemplait les pyramides, dix Arabes, la lance au poing, arrivent au galop. Le premier coup de feu aurait attiré sur le voyageur toute une tribu; force lui fut d'avoir recours à la protection de deux scheiks, à la garde desquels il avait été confié par le consul de France, et qui se déclarèrent ses hôtes. Les brigands partis, Savary, emporté par son esprit aventureux, les suit et entre, après eux, dans une caverne où un santon, très-vénéré dans le pays, se tenait caché derrière un voile, et donnait son pied à baiser aux dévots pélerins. Une parole indiscrète de l'infidèle pensa lui attirer un mauvais parti.

Savary mit à profit son séjour en Egypte pour apprendre la langue du pays, qu'il finit par posséder parfaitement. Des contes amusants qu'il lisait devant des Arabes, en épiant sur le visage des auditeurs les marques d'attention et d'intérêt qu'ils laissaient éclater, lui furent très-utiles. Enfin, après avoir fait plusieurs observations topographiques, il s'embarqua à Alexandrie en septembre 1779, et parcourut les îles de la Grèce pendant deux ans. La Crète seule l'arrêta quinze mois entiers. De retour en France vers le milieu de 1781, il s'occupa de publier le résultat de ses recherches.

Son premier ouvrage fut *Le Coran, traduit de l'arabe, accompagné de notes et précédé d'un abrégé de la vie de Mahomet*. Paris, 1783, 2 vol. in-8°; réimprimé en 1798 (1). Cette traduction, écrite avec élégance, fut favorablement accueillie des savants, aussi bien que des

(1) Deux nouvelles éditions en ont été publiées en 1821, 2 vol. in-8°, chez G. Dufour, et en 1829, 3 vol. in-12, chez Dondey-Dupré, avec un portrait de Mahomet, par M. Garcin de Tassy, qui y a joint l'*Exposition de la foi musulmane, traduite du turc de Mohammed-Ben-Pir-Ali-Elberkevi, avec des notes*. Paris, G. Dufour, 1822, in-8°.

gens du monde. On ne doit pas oublier qu'à cette époque, les études sur l'Orient n'avaient pas fait les immenses progrès qu'elles ont dus depuis aux relations devenues si fréquentes avec ces rivages éloignés, relations que le perfectionnement de la navigation a tant contribué à faciliter. Avant Savary, on ne possédait en français que la vieille, lourde et inexacte traduction de Du Ryer. L'édition originale (in-4°) remontait à l'année 1647, alors que la langue était à peine formée. Il fallait bien pourtant s'en contenter. Réimprimée par les Elsevier de Leyde, en 1649 (in-12), elle fut enrichie en 1770 ou 1775 (voy. Brunet, *Manuel du libraire*) de l'excellent discours préliminaire que G. Sale avait mis en tête de sa version anglaise du Code religieux des Musulmans, ce qui néanmoins rendait à peine supportable l'ouvrage de Du Ryer. Savary serra de plus près l'original; il conserva la forme par versets que son auteur lui avait donnée; enfin, il se fit lire. C'est en définitive la seule traduction qui ait fait autorité en France, jusqu'en 1840, année où parut le *Koran* de Kasimirski, avec introduction par M. Pauthier.

Quant aux appréciations diverses dont la vie de Mahomet a été l'objet, les uns (Feller) trouvent qu'il a jugé le faux prophète avec beaucoup trop d'indulgence, et lui reprochent de l'avoir traité en philosophe (du XVIIIe siècle). D'autres (M. Artaud, *Biograph. univers.*, XL) disent que dans cette œuvre, tirée principalement d'Aboul-Feda et de la Sunnah, recueil de traditions réputées authentiques parmi les Arabes, et présentant conséquemment une idée assez exacte du prophète des Musulmans, son biographe a tenu un juste milieu entre les louanges outrées que lui prodiguent ses sectateurs et le mépris avec lequel en parlent les auteurs chrétiens. Sans doute, on n'écrirait pas aujourd'hui la vie du législateur des Arabes comme l'a fait Savary. Tout en lui reconnaissant une grande profondeur de vues politiques, on ferait chez cet étonnant personnage la part du fanatisme. L'histoire de nos révolutions montre assez, à qui sait la comprendre, comment l'enthousiasme s'allie fort bien, dans certaines âmes, aux calculs de l'intérêt personnel, et même aux raffinements de l'hypocrisie. Walter-Scott a tracé, à ce point de vue, un admirable portrait de Cromwell, et il est vrai de dire que les caractères sont rarement tout d'une pièce. Aussi sommes-nous d'opinion qu'il n'a donné de Mahomet qu'une image incomplète. Quoi qu'on en ait dit, les sources qu'il avait consultées ne peuvent être à nos yeux des autorités irréfragables. Il existait sur les origines du mahométisme un ouvrage dû à la plume d'un Maure aragonais (Mahomet Rabadan), qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, en arabe et en espagnol, et dont notre auteur eût pu faire son profit. L'orientaliste Langlès en faisait le plus grand cas; mais il n'est pas probable que Savary l'ait connu. Il n'est pas, au reste, le premier à avoir accordé du génie à Mahomet. Boulainvilliers, avant lui, avait eu les mêmes vues. Prideaux, au contraire, semble avoir pris à tâche de rabaisser la valeur intellectuelle du prophète. Savary a relevé chez ce dernier biographe les incertitudes qui lui étaient échappées touchant le moine Sergius, à qui Mahomet aurait emprunté le fond de sa doctrine; mais il n'a pas fait suffisamment ressortir l'influence évidente du Christianisme, d'un christianisme dégénéré, il est vrai, sur la formation du dogme musulman, qui n'est guère, en définitive, comme on l'a dit, qu'une espèce d'hérésie chrétienne. C'est même ce qui explique, en partie, les immenses conquêtes que fit la nouvelle religion dans des pays qui, bien qu'honorant encore le Christ, s'étaient détachés du centre de l'unité catholique.

Le Koran, comme on sait, renferme, au milieu d'une foule d'absurdités et d'incohérences, un certain nombre de maximes sages et empreintes d'un remarquable sentiment de charité. Un choix judicieux de ces maximes fut fait par Savary, et il en résulta un nouveau livre intitulé : *Morale de Mahomet, ou Recueil des plus pures maximes du Koran*. Paris, 1784, in-12 et in-18. Nous ferons observer en passant que ce titre, dans sa première partie, est inexact, puisqu'il semble donner à entendre qu'on a sous les yeux un résumé complet de la morale du législateur des Arabes, tandis qu'on n'en voit que le beau côté. Il est peu de sophistes, même parmi les plus mauvais, dont on ne pût rendre la doctrine, non seulement supportable, mais encore digne de respect, en en retranchant les parties défectueuses.

En 1785, et non en 1788, comme le dit la *Biographie universelle*, parut le premier volume des *Lettres sur l'Egypte*. L'ouvrage complet parut en 1798, en trois volumes in-8°, sous ce titre : *Lettres sur l'Egypte, où l'on offre le parallèle des mœurs anciennes et modernes de ses habitants, où l'on décrit l'état, le commerce, l'agriculture, le gouvernement et la religion du pays*. Dans cet ouvrage, l'auteur se propose de tracer un tableau fidèle de l'Egypte, plutôt que d'enrichir la science de faits nouveaux. Il s'adresse aux gens du monde et non aux savants. On a donc eu tort de lui reprocher d'avoir mêlé à ses propres observations, qui, du reste, sont nombreuses, le résumé des indications et des descriptions que l'on doit à ses devanciers.

Le principal mérite de Savary est d'avoir, le premier, popularisé parmi nous les études égyptiennes. On peut dire qu'il prépara les voies à la savante *Commission* qui accompagna nos soldats sur les rives du Nil, et qu'en dirigeant vers ces bords lointains la curiosité du monde intellectuel, il provoqua cette vive et ardente émulation à laquelle on doit les découvertes philologiques qui ont immortalisé notre Champol-

ion. Nous n'en voulons d'autre preuve que le brillant succès qui accueillit son livre. Une quadruple traduction en anglais, en hollandais, en allemand et en suédois, montre assez que l'auteur avait su éveiller l'attention et satisfaire au goût du public. Deguignes en fit une analyse saine et exacte dans le *Journal des Savants* (1785). Ce critique expose que le voyageur a retrouvé dans le Delta le lotos dont Paw affirmait à tort la disparition, et qui sert encore de nourriture sur les bords du lac de Menzalet et qu'il a fixé l'emplacement du Caire, de Fostat et de l'ancienne forteresse de Babylone, bâtie par les Perses. Il a également déterminé la position de l'ancienne Memphis, qui s'élevait là où se trouve actuellement le petit bourg de Memph, près de Busir, le Busiris de Pline. Tous ces points avaient été, pour les écrivains antérieurs, l'occasion de méprises dont les investigations du savant Breton ont heureusement fait justice. Voilà des titres, sinon à la gloire, du moins à une bonne et durable renommée. Ajoutons que les pages de l'ouvrage que nous examinons sont remplies de détails intéressants, mais d'une fidélité parfois trop naïve sur les mœurs plus que faciles des habitants actuels de l'Égypte, comparées à celle des anciens Égyptiens; que les descriptions sont vives, animées, et respirent souvent cette sensibilité factice que le XVIIIe siècle avait mise à la mode. C'est ainsi que Savary s'écrie : « L'Égyptien ignore nos arts et nos » sciences; mais les sentiments délicieux de la » nature, sentiments que les livres n'apprennent » point, il les connaît, les révère et en jouit ! » Dans sa préface, il dit que les voyages sont fort utiles pour affranchir celui qui les fait des préjugés nationaux. Nous indiquerons encore un chapitre fort curieux sur l'administration des Mamelucks. Quant au style, il est clair, naturel, coulant, facile, varié. On y a toutefois relevé quelques fautes contre la langue.

Savary ne devait pas échapper à la loi qui condamne si souvent les écrivains à boire la coupe amère de la critique. Des voix nombreuses s'élevèrent, en effet, contre lui. On lui reprocha l'avoir tiré peu de choses de son propre fonds, le ne bien connaître ni l'arabe (1) ni même le latin; d'avoir adopté un mauvais système de chronologie. Michaelis se distingua entre tous par l'âpreté de ses attaques (*Journal de littérature*, année 1786), et Volney marcha, à cet égard, sur les traces du savant allemand. L'auteur des *Lettres sur l'Égypte* en fut vivement affecté : sa sensibilité native, jointe à la délicatesse de son tempérament, ajouta à sa tristesse. Pour faire diversion à ses peines intérieures, il avait composé une grammaire arabe, dont le Gouvernement avait, en 1784, ordonné la publication, et ses *Lettres sur la Grèce*, dont le premier volume, le seul qui ait paru, était sous presse, lorsque la mort, fruit de ses chagrins et de ses veilles, l'arrêta au milieu de sa carrière. Il mourut à Paris, le 4 février 1788, âgé seulement de trente-neuf ans. S'il eut vécu plus long-temps, son talent, acquérant sans doute plus de maturité, aurait donné naissance à des œuvres plus dignes de fixer l'attention des savants. Nous l'avons déjà dit, du reste, ce n'était pas pour ces derniers qu'il écrivait. Auteur plus agréable que profond, il eût pu du moins ajouter à la liste des ouvrages dont la lecture facile présente une instruction suffisante pour la plus grande partie des intelligences cultivées.

Savary était d'un caractère plein de franchise, dont l'amabilité se déployait surtout dans un petit cercle d'intimes; on le voyait alors s'animer, causer avec feu, conter avec grâce. Sans être indifférent à la louange, il ne la recherchait pas. Il y avait en lui de cette modestie et de cette naïveté qui font le charme des entretiens familiers et domestiques, mais qui empêchent souvent de réussir dans le monde. L'intrigue lui fut d'ailleurs toujours étrangère; l'indépendance était son idole. Les divers membres de sa famille n'eurent jamais qu'à se louer de sa conduite à leur égard. Il connut aussi l'amitié. Ses derniers moments furent empreints d'une douce résignation. « Ne vous affligez pas, » disait-il à ceux qui entouraient son lit de douleurs, et quand je ne serai plus, ce ne sera » qu'en vous réjouissant qu'il vous faudra rappeler ma mémoire. »

Ses Lettres sur la Grèce, faisant suite à celles sur l'Égypte, Paris, 1788, in-8°, sont adressées à Mme Le Monnier. L'auteur y jette un coup-d'œil sur la décadence, déjà sensible, de l'empire ottoman. L'ouvrage est accompagné d'une gravure représentant le fameux labyrinthe de Crète, d'après « un dessin donné par Murtius et tiré d'une pierre antique. » Cette pierre était déjà figurée dans l'antiquité expliquée de D. Montfaucon. Le volume a été réimprimé en 1798, et traduit en allemand et en français.

Sa *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale (avec une interprétation latine), augmentée de quelques contes arabes par l'éditeur* (Langlès), ne parut qu'en 1813.) Paris, imp. roy., in-4°). Langlès, chargé, dès 1796, par le ministre Benezech, d'en surveiller l'impression, mais détourné par des occupations qu'il jugea plus pressantes, laissa échapper l'avantage de l'antériorité sur la grammaire de M. Silvestre de Sacy. L'ouvrage de Savary, destiné uniquement, comme l'auteur nous l'apprend, aux voyageurs et aux négociants, qu'il voulait mettre en état de comprendre et de parler l'arabe en six mois, ne saurait entrer en ligne de comparaison avec le fruit des travaux approfondis du savant orientaliste que nous venons de nommer. Il ne faut

(2) On prétendit qu'il ignorait la prononciation de cette langue. Est-ce croyable chez un homme qui avait fait un long séjour en Égypte ?

donc pas y chercher une connaissance raisonnée de la langue ni de la littérature arabe; mais, dans son genre, et venu à temps, il eût pu être utile, grâce surtout aux nombreux dialogues qui y sont répandus ; un dictionnaire arabe devait compléter cette œuvre, mais il n'a pas été publié.

On doit encore à la plume de Savary les *Amours d'Anas-Eloudj* (*l'homme accompli*) et *d'Ouardi*, conte traduit de l'arabe (Maestricht-Paris), 1789, in-18; retraduit en allemand, (Eisenach, 1790, in-8°). Ce n'était que le commencement d'une série de romans dont Savary avait fait un recueil pendant son séjour en Egypte, et qu'il voulait faire connaître à la France. Il n'eut pas le temps d'accomplir ce projet. Garat (*Mercure de France*, 1er août 1789) a accordé des éloges au style du traducteur et à la moralité qui avait présidé au choix de ce récit.

Les œuvres complètes de Savary ont été recueillies en sept volumes in-8° (Paris, an VII, 1798). Lce R-n. d. l. R.

SAVARY (Jean-Julien-Marie), frère du précédent, naquit à Vitré le 18 novembre 1753. Reçu avocat au parlement de Paris, en 1780, il fut président du district de Chollet depuis la fin de 1790 jusqu'au mois de mars 1793, époque où éclatèrent les troubles de la Vendée, dont il faillit être victime. Membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, et alors réfugié à Saumur, il fut nommé l'un des commissaires chargés de réunir et d'organiser les moyens de résister à l'insurrection, qui devenait de jour en jour plus redoutable. Peu de temps après, il fut appelé à l'état-major du général Canclaux, puis attaché particulièrement au général Kléber, et nommé, le 5 novembre 1793, adjudant-général chef de brigade, sur la demande de Kléber et des autres généraux qui commandaient dans la Vendée. Dans ces divers emplois, Savary rendit de grands services par son zèle, ses lumières et la connaissance qu'il avait du pays et des hommes.

Nommé, en octobre 1795, député de Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, il y prit la parole sur presque toutes les questions d'organisation militaire et de législation criminelle appliquée aux armées. Témoin récemment des maux causés par la guerre civile, il devait naturellement provoquer toutes les mesures qui lui semblaient propres à y mettre un terme. Celles qu'il proposa, et qui ne furent malheureusement pas adoptées, portaient le cachet de la modération et du bon sens. Tel fut l'appel qu'il fit inutilement à ses collègues, dès le 3 novembre, pour qu'ils se joignissent à lui, afin d'indiquer au Directoire les moyens de pacifier la Vendée, en faisant connaître les erreurs de ceux qui y prolongeaient la guerre. Il prit aussi une part active aux autres discussions. Le 24 décembre, le conseil, sur sa demande, nomma une commission dont il fut membre et qui fit, le 6 janvier 1796, la proposition, convertie le 12 en décret, d'accorder la valeur d'un demi-kilogramme de froment par jour aux patriotes qui servaient dans les armées de l'Ouest. Le 21 mars, il fut élu secrétaire. Cinq jours après, il fit appliquer aux chefs de rebelles amnistiés la loi qui excluait de Paris les anciens membres de la convention nationale. Le 31 mai, à la suite d'un rapport, où il développa tous les avantages résultant pour l'agriculture, les sciences et les arts, de l'extension à donner au Muséum d'histoire naturelle, en acclimatant les plantes exotiques ou les animaux étrangers, le conseil décréta sans discussion l'achat des bâtiments et terrains nécessaires pour l'agrandissement du Jardin-des-Plantes. Vers la même époque, il dénonça les efforts que ne cessait de faire la malveillance pour porter les troupes à la rébellion, et dans la vue de ranimer l'esprit public, il proposa une résolution dont le conseil vota l'impression. Lorsque, dans la séance du 2 septembre, Vaublanc, condamné comme l'un des auteurs de la journée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), et nommé député, se présenta au conseil, Savary témoigna la plus vive indignation et exigea, au milieu des murmures, que ce député levât la main lorsqu'il prêta son serment de *haine à la royauté*. En septembre 1796, il combattit le projet de décréter la peine de mort pour désertion à l'ennemi, et il demanda que les commissions militaires fussent autorisées en cas de circonstances atténuantes, à réduire ou à commuer les peines. Ces diverses propositions furent rejetées. On n'écouta pas davantage ses plaintes sur la trop grande multiplicité des jugements par commissions militaires. Le 2 novembre, il demanda et obtint que la loi du 3 brumaire an IV fut appliquée aux chefs de chouans et de rebelles amnistiés.

Après le renouvellement du tiers du conseil, en mars 1797, il devint l'un des plus ardents *ralentisseurs* (nom que l'on donnait à ceux qui cherchaient à entraver le retour à la modération) et il se déclara hautement en faveur du Directoire. Le 4 juillet, il dépeignit les alarmes des acquéreurs de bien nationaux, et demanda la discussion des rapports sur l'aliénation des presbytères et des autres domaines nationaux, afin que les cérémonies extérieures du culte catholique fussent prohibées. Le 10 juillet, contrairement à son opinion que les lois d'amnistie des 22 germinal et 22 prairial devaient être considérées comme non avenues à l'égard des fugitifs de Toulon et des émigrés du Haut et du Bas-Rhin, le conseil décida qu'elles continueraient de leur être appliquées. Le 21 du même mois, il fut l'un des plus ardents à protester contre le résultat proclamé par le président du conseil des Cinq-Cents, résultat por-

tant qu'aucune déclaration ne serait exigée des ministres des différents cultes. Le lendemain, il provoqua l'appel nominal, et le principe contraire prévalut à la majorité de quatre voix.

Quoique, le 3 juin, il eût soutenu le Directoire, en signalant, comme insidieuses, les motions des députés clichiens, et en les accusant de ne peser avec tant de complaisance sur le régime de 1793 que pour déguiser leurs regrets de l'ancien régime et en faciliter le retour, il se sépara néanmoins du gouvernement lorsque, peu après, il essaya, mais en vain, d'empêcher l'admission au conseil des deux députations envoyées par les deux assemblées électorales de Paris, et dont l'une était appuyée par le Directoire.

Le 21 novembre, il fut nommé président. Sorti du conseil en 1799, il fut réélu par son département à celui des Anciens, qui le choisit pour secrétaire le 20 mai. Lors des événements de prairial (juin 1799), auxquels il se montra favorable, il demanda qu'un message fût adressé aux Cinq-Cents pour leur annoncer la permanence des Anciens. Le 12 juillet, il fit nommer une commission chargée de présenter un rapport sur la résolution concernant les ôtages. Le 26 juillet, il attaqua le discours de Courtois contre la Société du Manège et demanda la nomination d'une commission qui rectifiât les faits énoncés dans ce discours, qu'il appela le signal d'une réaction nouvelle. Il contribua au renversement des directeurs Merlin et Laréveillère-Lépeaux et fit décréter, le 19 septembre, l'établissement de légions de gendarmerie dans les départements de l'Ouest.

Considéré, au 18 brumaire, comme un républicain ardent, il ne reçut point de convocation pour cette fameuse séance. Le lendemain, il s'en plaignit vivement et demanda le premier les motifs qui avaient pu porter à changer la résidence de la représentation nationale. On lui répondit, en l'excluant à la fin de la séance, *pour ses excès et tentatives insurrectionnelles*. Le 22 décembre 1799, il fut nommé sous-inspecteur aux revues, et il fit, en cette qualité, les campagnes d'Allemagne. Devenu inspecteur en 1812, il en continua les fonctions jusqu'à la fin de 1815, époque à laquelle il demanda et obtint sa retraite. Il se retira alors à Paris et passa les dernières années de sa vie chez son fils, professeur à l'École polytechnique et membre de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes. Il y est mort le 27 décembre 1839. On a de lui : I. *Mon Examen de conscience sur le 18 brumaire an VIII* (9 novembre 1799). Paris, Barrois l'aîné, 1819, in-8° de 88 pages. Cet écrit résume les principaux faits politiques de la vie de l'auteur et rectifie les erreurs que diverses biographies avaient commises à son sujet. II. *Etrennes du bon vieux temps, recueil édifiant, par le frère Candide, ignorantin*. Paris, Barrois l'aîné, 1820, in-18. C'est une compilation de vieilles légendes, avec un avertissement et des notes, que Savary a composée dans les loisirs de sa retraite. III. *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française, ou Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres, d'après les actes et la correspondance du comité de Salut public, des ministres, des représentants du peuple en mission, des agents du Gouvernement, des autorités constituées, des généraux Berruyer, Biron, Canclaux, Rossignol, Santerre, L'Echelle, Kléber, Marceau, Turreau, Moulin, Hoche, et d'après les réglements, proclamations et bulletins du Conseil supérieur et des chefs des Vendéens et des Chouans, par un officier supérieur des armées de la République habitant dans la Vendée avant les troubles*. Paris, Baudouin frères, 1824-25, 6 vol. in-8°, avec deux cartes. Cet ouvrage, qui fait partie de la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*, a paru sans nom d'auteur ; mais il est de Savary. On y trouve un assez grand nombre de lettres de lui et des pièces officielles qu'il n'a pu se procurer que comme chef d'état-major dans les guerres de la Vendée. « J'ai lu, dit-il dans la » préface, tous les écrits qui ont paru sur la » Vendée et la chouannerie ; je les ai analysés, » comparés entre eux, dans l'espoir d'y trouver » la vérité des faits. J'avais, pour en juger, le » triste avantage d'avoir été moi-même témoin » et victime des déporables événements qui ont » si long-temps désolé les départements de » l'Ouest. J'ai été trompé dans mon attente... » Plus loin, il ajoute : « Je ne me présente point » ici comme historien.... Je laisserai parler, » agir les acteurs de cet épouvantable drame, » chacun selon ses formes et son langage. La » vérité s'y fera mieux sentir à travers les diffé- » rentes phases de la Révolution. Je me per- » mettrai seulement quelques reflexions, quel- » ques observations relatives aux événements, » et le lecteur jugera. » Plusieurs des documents de cette collection ont servi à Garat pour ses éloges de Kléber et de Desaix. Membre, dès sa fondation, de l'Académie celtique, aujourd'hui Société des antiquaires de France, Savary était, en outre, membre honoraire des Académies de Leipsick et d'Erfurt, et de la Société d'histoire naturelle de Hanau. P. L... t.

SEHEULT (François-Léonard), — né le 11 avril 1771, à Nantes, où il est mort, le 1er mars 1840, était fils d'un architecte de cette ville auquel on doit l'hôtel des Douanes, l'hôtel Dufou, les bâtiments de l'Entrepôt et divers autres édifices. Destiné à la carrière paternelle, il se rendit à Paris, vers 1786, pour suivre les cours de l'Académie, et fut l'un des élèves de prédilection de M. Peyre, architecte du Roi. Après trois années consacrées à l'étude de la théorie, il visita l'Italie, et y recueillit une foule de plans d'édifices de tout genre, formant une

riche collection de cuivres dessinés et gravés par lui-même, collection malheureusement restée inédite par suite de chagrins de famille, qui lui avaient fait abandonner l'idée de les publier en totalité. Tout ce qu'il en a paru se borne à l'impression, en 1820, d'un recueil in-folio de motifs divers empruntés au style italien, et gravés en 1810. Il n'en fut tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires.

L'hôtel de la rue de l'Héronnière, la maison de l'extrémité du Boulevad, le petit palais de la Société des beaux-arts (achevé par M. Guillemet), plusieurs hôtels rue Lafayette, sur les Boulevards, rue du Bocage et ailleurs, le château de M. de Greinaudet, en Anjou, quelques constructions en Touraine, et de nombreuses maisons de campagne aux environs de Nantes, restent les témoins de la carrière laborieuse de Seheult et de la variété de ses idées architectoniques. Camille Mellinet lui a consacré dans les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure* (t. XIII, p. 363-365) une notice d'où est résumée celle qui précède.

P. L...t.

SEL DES MONTS (... **PINCZON** DU), — de Rennes, l'un des fondateurs de la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Bretagne, participa activement à ses travaux, et en établissant à Salleverte, près le Mail, à Rennes, une manufacture de toiles, il seconda avec efficacité le mouvement qu'elle imprima à l'industrie provinciale. Il exploita sur une grande échelle, et rendit fructueuse pour le pays cette branche de commerce. Les États de Bretagne, reconnaissants de ses efforts, et voulant lui donner un témoignage de leurs sympathies, votèrent dans leur tenue de 1756-1757, la dépense de trois métiers à deux navettes, en faveur de trois enfants qu'il avait pris à l'hôpital, pour que chacun d'eux pût fabriquer à la fois deux pièces de toile; ils adoptèrent en outre la proposition qui leur était faite par la commission du commerce d'accorder à la manufacture de toiles de du Sel, à titre d'encouragement, 1 sou par mouchoir, 1 sou par aune d'étoffe de trois quarts de lez, et 2 sous par aune au-dessus de trois quarts de lez. « En 1762, ajoute M. Habasque (*Notions historiques et statistiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, t. I, p. 273), les Etats accordèrent une gratification de 5,000 liv. à M. du Sel des Monts, « qui a » eu le courage de vaincre le préjugé de la no- » blesse, de se livrer au commerce et d'établir » des manufactures; » ce sont les termes dont ils se servirent. Ils lui accordèrent, de plus, en 1763, la somme de 150 liv. pour les trois premiers ouvriers de sa fabrique de dentelle. C'est ce qu'on lit dans un manuscrit sous forme de dictionnaire, qu'on trouve à la bibliothèque de Saint-Brieuc. Ce manuscrit, provenant de celle du marquis de la Moussaye, porte pour titre : *Administration de Bretagne*. Il est in-4°, en deux volumes, et présente le dépouillement exact et l'analyse suivie des instructions générales et particulières données aux commissaires du Roi, des procès-verbaux des États, de la correspondance des ministres avec les commissaires de Sa Majesté, avec les intendants de la province, etc. etc.

On a dit que du Sel des Monts, compromis dans l'affaire de la Chalotais, fut incarcéré ou exilé. Nous croyons que ce fut plutôt pour avoir prêté sa plume à M. des Grées du Loup, qui avait attaqué le duc d'Aiguillon ou des actes de son administration. Ce n'est pas à lui, mais à un de ses neveux, que Parny dédia celle de ses élégies dont M. de Kerdanet a cité les quatre premiers vers. (*Notices chronologiques*, p. 367.)

Du Sel a laissé, indépendamment de quelques rapports aux États sur l'industrie linière et le commerce des toiles, les deux écrits suivants : I. *Considérations sur le commerce de Bretagne*. Rennes, J. Vatar (1756), in-8°. II. *Manuel à l'usage des laboureurs bretons, dédié à NN. SS. les États de Bretagne*, Rennes, Nicolas Audran de Montenay, 1784, petit in-8°. L'épître dédicatoire s'étend sur la protection accordée de tout temps par les États à la culture dans la province de Bretagne, et sur les avantages qui en pouvaient résulter pour la *Nation*. L'a[illegible] s'exprime d'ailleurs sur son propre compte [illegible] une grande modestie. Cet ouvrage est r[illegible] d'enseignements pratiques, mis, comme l[illegible] que son titre, à la portée des plus simples [illegible] culteurs; il est de plus fort court, ne cont[illegible] que 128 pages, ce qui n'en atténue pas le [illegible] rite.

P. L...

SÉNÉCHAL DE KERCADO ou **CARC[illegible]** (LE), — ramage de Rohan, qui s'armait *d'azur à neuf* (aliàs *sept*) *mâcles d'or*, 3, 3, 3. Cette famille doit son nom à la dignité de grand-sénéchal de Bretagne, créée, ou tout au moins rétablie héréditairement, par Eudon II de Porohet, en faveur de Daniel, l'un de ses membres, nommé en cette qualité dans la charte de fondation de l'abbaye de Bonrepos, souscrite en 1184 par Alain III de Rohan et Constance de Bretagne, sa première femme. A cette dignité étaient attachées, comme fiefs, les terres de la *sénéchallie*, composée des domaines ou châtellenies de Coetmiel, de la Mottedonon, d'Uzel, de Saint-Caradec, de Cadelac, de Molac, etc., châtellenies qui, avec les droits de la charge, procuraient au titulaire un revenu de 3,000 liv. Le grand-sénéchal féodé et héréditaire de Bretagne commandait, à ce titre, la noblesse et les armées, veillait à leur administration ainsi qu'à celle de la justice, avait dans toutes les jurisdictions des lieutenants ou délégués qui, sous le nom de sénéchaux, rendaient la justice à sa place, et, entre autres prérogatives, il percevait le vingtième de toutes les fermes,

baillées, tailles, aides, taxes et amendes. La branche aînée de cette famille ayant été réduite aux deux filles de Sébastien Rosmadec de Molac (1) et de Renée de Kerhoent, Marie-Anne l'aînée épousa Renée Le Sénéchal de Kercado, qui devint la tige de la branche des Le Sénéchal Molac. Elle lui apporta en dot la charge de sénéchal, que diverses alliances avaient successivement fait passer dans les maisons de Trébrimoel, de Molac (2), de Rieux, de Rohan et de Rosmadec. Ces quatre dernières maisons ayant déjà été ici l'objet d'articles spéciaux, nous nous bornerons à mentionner les principaux membres des branches Le Sénéchal de Kercado et Le Sénéchal Molac :

I. Eudon ou Eon, — frère puîné d'Olivier IV, et petit-fils de Fraval, devint la tige de la maison Le Sénéchal de Carcado, par son mariage avec Olive de Carcado, héritière de la terre de ce nom, qui était franche de rachat, et que les descendants d'Eon ont possédée jusqu'en 1794, époque où elle fut vendue nationalement par suite de la condamnation à mort de Louis-Alexandre-Marie-Joseph Le Sénéchal, marquis de Carcado-Molac.

II. Guion, — cinquième fils des précédents, concourut aux siéges de Brest et de Derval, en 1373, à la prise d'Auray, le 15 août 1377 ; commanda ensuite une expédition envoyée contre le corps de troupes anglaises de Thomas de Melcourt ; il fut, vers la fin de 1378, au nombre des seigneurs bretons qui s'unirent pour empêcher Charles V d'envahir la Bretagne et obliger le duc à renoncer à l'alliance anglaise. Il suivit Jean IV, en 1383, à la guerre de Flandre.

III. Thébauld, — l'aîné des sept fils issus du mariage d'Even, petit-fils de Guion, avec Jeanne La Vache, porta les armes comme ses frères, à l'exception d'Yves, mentionné ci-après. Des lettres du duc François Ier, datées du 11 octobre 1447, lui accordèrent une assignation de 600 écus d'or, « en récompense des troupes et » gens de guerre que ledit chevalier a conduits » pour notre service dans la Normandie et de la » valeur qu'il a témoignée en beaucoup de bon- » nes et notables occasions, etc. »

IV. Yves, — frère du précédent, fut élu abbé de Redon en 1440. Son élection fut confirmée par le concile de Bâle, alors assemblé ; mais le pape Eugène IV qui, de son côté, avait nommé Jean du Tertre, ne consentit au maintien de Le Sénéchal qu'à la condition qu'il n'obéirait pas aux décisions du concile. Pour le récompenser de sa soumission, le Pape lui conféra le pouvoir de bénir les ornements des églises et de réconcilier celles qui avaient été profanées. Ce fut par ses conseils que François Ier, au lieu de prêter à Charles VII l'hommage lige auquel il prétendait, se borna à prêter l'hommage simple dont nous avons rapporté les circonstances (t. Ier, p. 733). Le zèle que mit l'abbé de Redon à défendre le prince Gilles lui fit perdre la faveur du duc ; mais soit que ce prince commençât à sentir l'aiguillon du remords, soit qu'il rendît secrètement hommage à la sagesse de son ancien conseiller, il le pressa bientôt de revenir à sa cour, et, ne pouvant le décider, il agit avec tant de persistance auprès du pape Nicolas V qu'il en obtint une bulle datée de Spolette du mois de juin 1449, et portant érection en évêché de l'abbaye de Redon, qui aurait ainsi formé le dixième évêché de la Bretagne, sous la double condition que l'église de Redon aurait toujours été desservie par des religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, et que l'évêque aurait été tiré de cet ordre. Mais la mort de François Ier et l'opposition de neuf évêques de Bretagne empêchèrent l'exécution de cette bulle.

Devenu infirme et hors d'état d'agir, l'abbé Yves se déchargea des soins de l'administration temporelle de son abbaye sur son neveu Jean, que son désordre fit promptement révoquer, et qui, devenu plus tard abbé de Saint-Gildas-du-Bois, fut interdit et obligé, en 1492, de résigner cette abbaye. Yves se démit de la sienne, en 1463, en faveur d'Arthur de Montauban ; mais cette démission resta sans effet, François II ayant refusé son adhésion au meurtrier du prince Gilles. L'abbé Yves mourut le 3 janvier 1467, et fut inhumé à Redon, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, où l'on voyait autrefois son tombeau supporté par quatre piliers ornés d'écus aux armes de sa famille. Il avait achevé le pont de Redon, commencé par son prédécesseur, construit la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et augmenté les édifices de son monastère.

(1) Dans les articles *Molac* (*Biog. bret*, t. II, p. 483), nous avons omis deux erreurs, pour la rectification desquelles nous renvoyons à l'article *Rosmadec*.

(2) La charge de grand-sénéchal, héréditaire de Bretagne, que possédaient Donald en 1078, et Olivier en 1196, était occupée par Fraval en 1272. Ce dernier eut, de son mariage avec Julienne de Rochefort, deux fils, dont l'aîné, Olivier, IVe du nom, eut avec le vicomte Alain VI de Rohan, au sujet de la charge et des droits de la sénéchallie, de longues contestations sur lesquelles le duc Jean II se prononça en sa faveur dans le Parlement tenu à Auray en 1289. Jeanne, fille et unique héritière d'Olivier, apporta en dot la charge de sénéchal et les deux tiers de la sénéchallie à Josselin de Trebrimoel, dont la fille unique épousa Gui IV de Molac. Gui V, Gui VI et Gui VII de Molac possédèrent ensuite la charge de sénéchal. Jeanne, fille unique de ce dernier, l'apporta en dot au maréchal Pierre de Rieux, mort sans postérité. Elle retourna alors à Guion de la Chapelle, par suite de l'alliance que son aïeul avait contractée avec Alliette, fille de Gui VI de Molac. Alain, petit-fils de Guion, laissa deux filles, dont l'aînée, Isabeau, épousa Jean de Rohan, frère puiné de Louis III, prince de Guémené. Ce Jean de Rohan, n'ayant pas laissé de postérité, sa veuve se remaria à Jean du Juch, dont elle n'eut pas d'enfants. La charge de sénéchal retourna alors à Jean III de Rosmadec, mari de Jeanne, sœur puinée d'Isabeau, et, après avoir été possédée par la famille de Rosmadec, elle redevint la propriété de ses premiers possesseurs, par le mariage de René Le Sénéchal de Carcado avec Marie-Anne de Rosmadec, fille unique et principale héritière de Sébastien de Molac, vingt-quatrième sénéchal héréditaire, et de Renée de Kerhoent.

V. Jean, — petit-fils de Thébauld, après avoir rempli avec honneur les premières charges et les plus grands emplois à la cour des ducs de Bretagne, et s'être signalé dans plusieurs combats, passa au service du roi François Ier, qui le fit premier gentilhomme de sa chambre et capitaine de cent hommes d'armes. A la bataille de Pavie, un arquebusier ajustant ce monarque, Jean se précipita au-devant du coup, et sauva ainsi la vie au roi, en sacrifiant la sienne.

VI. François, — petit-fils du précédent, était, en 1578, capitaine de cent hommes d'armes. S'étant étroitement uni à son cousin François de Tournemine, lieutenant-général d'Henri IV en Bretagne, pour soutenir la cause de ce prince, il fut puni de son dévoûment par la dévastation de son château et de ses terres de Carcado, que le duc de Mercœur fit piller par les ligueurs auxquels les vassaux de ces domaines opposèrent une longue résistance. Henri IV récompensa son fidèle serviteur, en le nommant chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre. On cite de François un trait caractéristique de son dévoûment à ses souverains. Henri de Guise, le Balafré, se promenant dans une galerie où était représenté Duguesclin détrônant Pierre-le-Cruel, disait : « Je regarde toujours avec plaisir Duguesclin, il eut la gloire de détrôner un tyran. » — « Mais ce tyran, répartit Carcado, n'était pas son roi ! »

VII. Jean-Baptiste, — petit-fils du précédent, colonel, depuis le 30 avril 1653, du régiment de Touraine, alors appelé Carcado, avait mérité ce grade par le courage qu'il avait montré, l'année précédente, dans deux affaires où il avait été blessé. Il avait déjà acquis une grande réputation de bravoure, lorsqu'il fut tué au siége de Stenai, à l'âge de vingt-neuf ans.

VIII. Eustache, — frère du précédent, abbé de Geneston, aumônier des reines Anne et Thérèse d'Autriche, évêque de Tréguier, en 1686, dut à l'élévation de son esprit et de son caractère d'être député vers le Roi, en 1693, par les États de Bretagne. Mort subitement à l'âge de soixante-dix ans, dans le cours de cette mission, le 15 mai 1694, il fut inhumé à Paris, dans le chœur de l'église de Saint-Cosme, où ses cendres ont reposé jusqu'à la démolition de cette église, en 1836.

IX. Louis-Alexandre-Xavier, — né le 24 février 1712, colonel du régiment de Bresse, en 1733, assista au siége de Philipsbourg, au combat de Sahays en Bohême, au siége, puis à la retraite de Prague, et au siége de Courtray, sous le maréchal de Saxe. Lieutenant-général depuis 1748, il mourut en 1763, au château de Carcado. Il avait épousé, par contrat du 23 avril 1733, Marie-Anne-Claude de Montmorency-Neuville d'Aumont.

X. Louis-Gabriel, — frère du précédent, d'abord capitaine du régiment de Bresse, parvint aussi au grade de lieutenant-général, fut gouverneur du Poitou, et mourut à Paris, le 13 mai 1785, sans avoir laissé de postérité.

XI. René, — qui, comme nous l'avons dit, fut la tige de la branche de Le Sénéchal-Molac, par son mariage avec Marie-Anne de Rosmadec-Molac, devint, par cette alliance, possesseur des biens considérables de l'illustre maison de Rosmadec. Il avait servi avec distinction, et était brigadier des armées du roi, lorsqu'il fut tué au siége de Senef, le 11 août 1674.

XII. Sébastien-Hyacinthe, — fils du précédent, était, quoique fort jeune, brigadier des armées du Roi, lorsque les preuves de courage et de capacité qu'il avait déjà données le firent choisir pour commander, en 1704 et 1705, dans le royaume de Naples, où il s'acquitta honorablement de diverses missions tout à la fois politiques et militaires. Elevé au grade de maréchal de camp, au siége de Turin, en 1706, il y fut tué d'un éclat de bombe, à l'âge de trente ans.

XIII. René-Alexis, — comte de Carcado, marquis de Pontcroix et de Molac, gouverneur des ville et château de Quimper, entré dans les mousquetaires en 1681, devint colonel du régiment de Bresse-infanterie, à sa formation, en septembre 1684. Brigadier des armées du Roi en 1696, et maréchal-de-camp en 1704, il servit honorablement en Flandre, en Allemagne, en Italie, où il commanda dans la vallée d'Aost, sous les ordres du duc de Vendôme, puis, en Espagne, sous le maréchal de Berwick et le duc d'Orléans. Etant de tranchée, au siége de Lérida, il emporta d'assaut, le 11 octobre 1707, la première enceinte de la place, sous les yeux du duc d'Orléans, qui lui en témoigna publiquement sa satisfaction. Lieutenant-général en 1708, commandeur de Saint-Louis, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, président de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne, en 1715 et 1728, il mourut à Paris, le 29 août 1743, et fut inhumé dans l'église des Petits-Augustins, où son épitaphe et son tombeau se voyaient avant la Révolution.

XIV. René-Alexis, — fils du précédent, colonel du régiment de Berri, s'acquit, dans la campagne de Bohême, l'amitié, l'estime et la confiance des maréchaux de Saxe et de Broglie. Vif, ardent, doué d'une grande aptitude militaire, animé d'une noble ambition, il aurait parcouru une brillante carrière s'il n'avait été tué à la fameuse sortie de Prague, le 22 avril 1742, à la tête des grenadiers de l'armée qu'il commandait. Il n'avait que vingt-neuf ans.

XV. Corentin-Joseph, — frère du précédent, entré dans les mousquetaires en 1743, lieutenant au régiment du Roi en 1744, fut blessé au siége de Tournai en 1745, prit part aux batailles de Fontenoy, Raucoux et Lawfeld, fut nommé commandeur de Saint-Louis en 1779,

lieutenant-général en 1781, et mourut à Paris en 1806. Son fils Louis-Alexandre-Marie-Joseph, capitaine d'infanterie, homme de tête et de résolution, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur dans les prisons, et exécuté quatre jours avant la chute de Robespierre, avec soixante-trois autres de ses compagnons de captivité, au nombre desquels se trouvaient le prince de Salm, le prince de Rohan-Montbazon, l'ex-constituant Gouy-d'Arcy et le général de Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine. Il a laissé un fils; M. le marquis de Carcado-Molac, résidant aujourd'hui à Toulouse, où il s'est retiré après vingt années de services, consacrées à la défense de son pays. Huit campagnes en Allemagne, en Espagne et en France, lui ont fourni maintes occasions de prouver qu'il avait hérité du courage de ses ancêtres. P. L... t.

SÉRENT (Jean de). — Il fut l'un des écuyers choisis par Beaumanoir (*voy. ce nom*) pour le combat des Trente. Il est tout simplement nommé dans le poème, qui ne rappelle de lui aucun fait particulier. Rien ne nous apprend d'une manière bien précise si le Jéhanno de Sérent de l'an 1351 est le même que le Jean de Sérent qu'on retrouve, avec le grade d'écuyer, dans la compagnie d'Olivier de Clisson, depuis l'an 1376 jusqu'en 1382, et qui, devenu chevalier, fut nommé capitaine du chastel et de la forteresse de Bats, en 1397. Mais il est très-probable que c'est le combattant de Mi-Voye qui, en 1356, reçut de Charles de Blois, revenant d'Angleterre et alors à Paris, un mandement de 80 escus pour se monter et aller en Bretagne.

Le plus ancien personnage de la maison de Sérent, dont le nom ait été recueilli dans les chartes bretonnes, est Mainguy, qui, ainsi que ses frères Judicael et Pierre, donna, vers 1110, à l'abbaye de Redon, une certaine quantité de dixmes pour obtenir l'habit de moine dans cette abbaye. Tous trois étaient chevaliers, *strenui milites*, dit le cartulaire. Cette famille s'est perpétuée depuis le XIe siècle, et ce n'est que de notre temps que son nom s'est éteint dans la personne de M. le duc de Sérent, mort le 30 octobre 1822. L'auteur de la *Bretagne ancienne et moderne* s'est mépris en donnant les Walsch-Serrant comme les descendants de Jéhan de Sérent. Ces deux noms n'ont rien de commun que la prononciation. *Serrant* est un château de l'Anjou; *Sérent*, une paroisse du Morbihan. On peut consulter, d'ailleurs, deux généalogies étendues de la maison de Sérent, l'une dans la dernière édition de Moréri, l'autre dans le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaye des Bois. Biz...

SÉRENT (Jean-Baptiste-Sébastien de). — abbé, né à Vannes, était, au siècle dernier, président de la Société littéraire militaire de Besançon. Il a publié de nombreux ouvrages, qui n'ont pas eu le bonheur d'illustrer le nom de leur auteur, et dont Quérard a donné la liste. (*France littéraire*, t. IX, p. 69.) Voici quelques titres qui nous ont frappé, et nous ont, nous devons l'avouer, fait douter un peu de l'orthodoxie des principes de l'abbé de Sérent : I. *Le Trio merveilleux, ou la Théologie embourbée, la Cure embéguinée et la Canonicité boiteuse, conte burlesque, par un chevalier thébain*, 1756, in-12. II. *Le Veau tonsuré, ou l'anéantissement du bon sens en dignité*, 1755, in-12. III. *Le Sault périlleux, ou le ramoneur tombé dans la chaire de rhétorique*, 1755, in-12. — Voir aussi Kerdanet, *Notices chronologiques*, etc. F. S-In-r.

SERVAIS *de Cornouaille*, — peintre très-excellent, selon Nognier, vivait à Toulouse, dans les dernières années du XVe siècle et la première moitié du XVIe. La *Biographie toulousaine* (t. Ier, p. 472), à laquelle nous empruntons les détails qui précèdent, y ajoute ceux qui suivent : « Il ne reste qu'un petit nombre de ses ouvrages, remarquables par la naïveté de l'expression, la simplicité des poses et le ton de couleur. On n'a pu réunir aucune notion sur la vie de cet ancien peintre. C'est en voyant un tableau où Cornouaille avait représenté la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus endormi que Chaubard de Roquebrune fit le quatrain suivant :

« L'enfant que tu vois sommeiller,
» Dans les bras de la Vierge pure,
» Est Jésus même, et non pas sa figure...
» Approche doucement, de peur de l'éveiller ! »

P. L... t.

SESMAISONS (de). — Cette famille, originaire du comté nantais, qu'elle n'a point cessé d'habiter jusqu'à nos jours, remonte au XIe siècle, et ne compte pas moins de dix-neuf degrés sans interruption. Plusieurs de ses membres ont exercé des charges distinguées, et méritent une mention historique. Ses armes sont : *De gueules à trois tours de maisons d'or, posées deux en chef et une en pointe.* C'est ainsi que ces armoiries ont été régularisées d'après des monuments anciens, et peintes dans les salles des Croisades, à Versailles, au-dessus de Hervé de Sesmaisons, chevalier croisé en 1249.

Sans faire ici la généalogie de cette ancienne famille, rappelons que dès le 15 mai 1057, nous voyons un Jean de Sesmaisons assister à une assemblée tenue par le comte Eudon pour fixer le rang que les nobles devaient occuper près du prince lors de la tenue des assises. Un siècle plus tard (1185), Jean-Baptiste de Sesmaisons était présent à la promulgation de l'*Assise* du comte Geoffroy, déterminant la manière dont le partage de la succession des nobles se réglerait à l'avenir. — Jean, à partir duquel la filiation se

suit sans lacunes, paraît au XIIIe siècle avec Alain de Rohan, Etienne de Dol et autres seigneurs, dans une enquête faite en 1244 par Michel, évêque d'Angers, contre le duc Pierre Mauclerc, ce qui ne l'empêcha pas, un peu plus tard, de suivre à la Croisade, avec son frère Hervé, ce même Pierre Mauclerc. A son retour, en 1250, comme il ne s'était sans doute pas enrichi dans cette expédition lointaine, il reçut en don la terre de la Sauzinière, en Saint-Similien, faubourg de Nantes. (Dom Morice, *Preuves.*) — David, seigneur de Sesmaisons et de la Sauzinière, chevalier, fils du précédent, fut grand bailly et sénéchal d'Anjou et du Maine. Charles, comte d'Anjou et neveu de Saint-Louis lui donna, en récompense de ses services, une terre du nom de Miniac, en 1296. — Guillaume Ier, fils de Jean II et d'Agnès de Rougé, parvint aussi à la chevalerie, et servit dans les guerres de son temps (1375-1380), sous les bannières de Bertrand Duguesclin et d'Olivier de Clisson. — Jean, fils de Robert et de Louise de Goulaine, fut nommé abbé de Saint-Sauveur de Redon, par bulle papale, en 1439. — Jean, IIIe du nom, était en 1455 chambellan de Pierre, duc de Bretagne. Il servait, en 1461, sous le sire de Lohéac, et fit partie en 1471 des nobles que le duc envoya en députation pour porter plainte au Pape contre l'évêque de Nantes. En 1474, Jean ayant été fait prisonnier, le duc, considérant les services que ce seigneur et sa famille lui avaient rendus, paya sa rançon, qui était de 1,000 réaux, d'un timbre de martre et de six arbalètes de passe. — Christophe prenait parti, en 1592, pour la Ligue et pour le duc de Mercœur, qui tenait un de ses enfants, comme parrain, sur les fonts du baptême, dans l'église de Saint-Vincent, de Nantes. — Jean-Baptiste, reçu en 1654 chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, devint plus tard commandeur, puis grand bailly du même ordre

Sesmaisons (Claude-François, marquis de), — capitaine de cavalerie au régiment de Beaucaire, conduisait sa compagnie au siége de Kehl, en 1733, à l'attaque des lignes d'Ettingen et au siége de Philipsbourg, en 1734. L'année suivante, il fut nommé exempt des gardes du corps, puis mestre de camp en 1740. Il était blessé à la bataille de Dettingen, obtenait la croix de Saint-Louis et devenait lieutenant-général en 1767. Il mourut en 1779. Marié, en 1743, à Marie-Gabrielle-Louise de la Fontaine Solare, dame de Saint-Saire, il eut deux fils, l'aîné, qui suit, et un autre, auteur de la seconde branche, lequel suit également, puis une fille, née le 23 avril 1753, morte religieuse.

Sesmaisons (Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, comte de), — né le 23 juin 1749, devint colonel du régiment de Condé. En 1792, il refusa sa promotion au grade d'officier-général, émigra avec son frère, et fit avec lui les campagnes aux armées des princes et de Condé. A la cour de Louis XVI, on citait le comte de Sesmaisons pour son instruction et sa prodigieuse mémoire, dont on racontait des traits surprenants, et le vicomte son frère pour la délicatesse de son esprit et son amabilité. Marié, en septembre 1778, à Renée-Modeste Goyon de Vaudurant, il eut deux enfants : Claude-Louis-Gabriel-Donatien, dont nous allons parler, et une fille. Il mourut en 1804.

Sesmaisons (Louis-Henri-Charles-Rogatien, vicomte de), — frère du précédent, né le 22 mars 1751, mort à Nantes le 25 juin 1830, devint commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, lieutenant-général des armées du Roi et grand'croix de Saint-Louis. De son mariage avec Paule-Mélanie de Laverdy, sont issus quatre enfants, dont une fille. Des trois fils, le dernier, Gabriel, devint, comme son père, gentilhomme de la chambre du Roi Charles X; le second, Rogatien, qui s'est retiré maréchal-de-camp honoraire, vit encore à Nantes et est père de M. Olivier de Sesmaisons, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale et directeur honoraire de l'Association bretonne; enfin, l'aîné, auquel nous consacrerons une notice, est le comte Humbert.

Sesmaisons (Claude-Louis-Gabriel-Donatien, comte de), — né le 23 décembre 1781, émigra fort jeune avec sa famille, et travailla, dès l'âge de douze ans, sous le général Done, dans l'armée anglaise. Rentré en France sous l'empire, il prit du service, et commanda la légion de la Loire-Inférieure. En 1814, il fit partie des mousquetaires de la maison du Roi, et devint, en 1815, colonel chef d'état-major de la première division d'infanterie de la garde royale, grade qu'il conserva pendant toute la Restauration. Nommé, en mars 1816, rapporteur du conseil de guerre réuni pour juger le contre-amiral Linois et le général Boyer, il laissa à la discrétion du conseil l'application de la peine. Attaché ensuite au corps d'armée du maréchal Lauriston, il fit la guerre d'Espagne, et fut, à son retour, élu député de la Loire-Inférieure à la place de son cousin, le comte Humbert (*voy. ci-après*), élevé à la pairie. Il avait épousé, en 1805, Anne-Charlotte-Françoise Dambray, née en 1786, fille du chancelier Dambray. Par ordonnance du Roi, du 23 décembre 1823, le comte de Sesmaisons fut substitué à la pairie de son beau-père, mais ce ne fut qu'après le décès de celui-ci, en 1829, qu'il entra à la Chambre haute. Après la révolution de 1830, tout en restant fidèle à la royauté déchue, il ne refusa pas le serment. Comme pair, il continua, malgré sa santé délabrée, à défendre à la tribune les principes monarchiques, et prononça plusieurs discours qui furent remarqués. Il avait été gentilhomme de la Chambre du roi Charles X, et était commandeur des ordres de la Légion-d'honneur et de Saint-Ferdinand à l'é-

poque de sa mort, arrivée à Nantes, le 29 avril 1842. Il a laissé quatre filles et un fils aîné, le marquis de Sesmaisons, chef de nom et d'armes de la famille, né en 1805. Il a publié : I. *Mémoire sur la nécessité de rendre l'existence à un commerce de sel, nommé commerce de la troque.* Paris, 1814, in-4° de 24 p. Ce mémoire n'a pas été mis dans le commerce. II. *Une révolution doit avoir un terme.* Paris, 1816, in-8°. III. *Réflexions sur l'esprit du projet de loi des élections soumis à la Chambre des Pairs de France.* Paris, 1817, in-8° de 96 p., imprimé à 50 exemplaires seulement pour MM. les Pairs. IV. *Réflexions sur le recrutement de l'armée.* Paris, 1818, in-8°. V. *La crise de l'Espagne, traduit de l'anglais de Murray.* Paris, 1823, in-8°. Il en parut une seconde édition la même année. VI. *Réflexions sur la nécessité de protéger les salines de mer.* Paris, 1825, in-8°. — *Note supplémentaire*, etc. Paris, 1825, in-8°. VII. *Du Serment au Souverain dans le royaume constitutionnel, et particulièrement dans cette occasion à Mgr le duc d'Orléans, comme roi des Français.* Paris, 1830, in-8°. VIII. *Discours prononcé à la Chambre des Pairs, dans la séance du 24 décembre 1831.* Paris, 1832, in-8°. IX. *Réflexions contre la compétence de la Chambre des Pairs dans l'affaire d'avril 1834 : 1° Point de droit politique ; 2° Justice et convenance, Impossibilité, Conclusion, Supplément.* Paris, 1835, in-8°. Cet écrit ne fut distribué qu'à MM. les Pairs.

Sesmaisons (Louis-Humbert, comte de), — né vers 1777 au château de Neuville, commune de Gambais (Seine-et-Oise), cousin du précédent, entra sous la première Restauration dans la maison du Roi. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand, et après le second retour de ce monarque, il fut élu député de la Loire-Inférieure à la Chambre-Introuvable, où on le vit se placer en première ligne parmi les royalistes. Le 27 octobre, dans la discussion du projet de loi sur les peines à infliger aux perturbateurs du repos public, il proposa plusieurs amendements dont l'un, entre autres, portait la peine de mort pour attentat de lèse-majesté, et à cette occasion il représenta le 20 mars comme fomenté par les hommes de 93. Il fit ensuite partie de la commission de la loi dite d'amnistie. Au mois de décembre suivant, il se distingua parmi les membres les plus ardents de la majorité qui accusaient M. Decazes de l'évasion de Lavalette, et formula un amendement pour que les ministres eussent à rendre compte de leur conduite. Dans la discussion sur la loi électorale, il demanda que l'éligibilité des députés fût fixée à vingt-cinq ans, se fondant sur l'exemple du célèbre Pitt, qui siégeait au Parlement dès l'âge de vingt-deux ans. Lors de la discussion du budget, il présenta des vues et des réflexions intéressantes à propos des droits à imposer sur le sel. L'ordonnance du 5 septembre suspendit sa carrière parlementaire. Il fut alors nommé lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. Réélu en 1824 par le département de la Loire-Inférieure, cette même année il perdit son père, qu'il remplaça dans la charge de gentilhomme de *Monsieur*. Compris dans la longue liste des pairs de France de la fin de 1827, il siégea à la droite de la Chambre-Haute, où il se fit peu remarquer, mais où il soutint par ses votes constants la politique dont ses amis, MM. de Villèle et de Corbière, étaient les promoteurs. La Révolution de juillet, en annulant les nominations faites par Charles X, le fit sortir entièrement de la scène politique. Il mourut à Nantes, le 30 décembre 1836, à l'âge de cinquante-neuf ans. Son corps fut transporté dans le cimetière de La Chapelle-sur-Erdre, commune où est situé le château de la Desnerie, sa résidence habituelle. Ses connaissances variées, le charme de sa conversation, fort goûtée de Charles X, lui avaient acquis une certaine influence, que subissaient, malgré eux, tous ceux qui l'approchaient, et qu'il justifiait par la franchise de son caractère, comme par son ardeur à rendre service non seulement à ses amis politiques, mais encore à ceux dont les opinions étaient les plus opposées aux siennes. Essentiellement charitable et bienveillant, il s'empressait d'alléger toutes les infortunes. C'est ainsi que, deux ans avant sa mort, il secourut de sa personne quinze ou vingt malheureux paysans et marchands dont le bateau avait coulé, la nuit, en face de son château, où il pourvut à leurs besoins, tant en argent qu'en vivres et vêtements. Il resta long-temps boiteux d'une blessure qu'il avait reçue à une jambe, en aidant à sauver plusieurs de ces naufragés. Il avait épousé Mlle Le Loup de Chasseloir, fille de Louis-Marie Le Loup, comte de Chasseloir, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, et de Marie-Thérèse-Félicité Guérin, marquise de Saint-Brice. Indépendamment des articles qu'il a insérés dans la *Quotidienne* sur le 21 *mars*, l'*Anniversaire de la mort du duc d'Enghien* et la *Mort du prince de Condé*, on a de lui : I. *Rapport fait à la Chambre des députés, le 11 avril 1822, sur la pétition Douglas Loveday.* Paris, 1822, in-8°. M. Douglas Loveday, anglais et protestant, se plaignait du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce pour les convertir au catholicisme. Sesmaisons, rapporteur de la commission, soutenant que cette affaire était du ressort des tribunaux, proposa l'ordre du jour qui, après une vive discussion, fut adopté, comme il l'avait déjà été par la Chambre des Pairs, à laquelle le pétitionnaire s'était aussi adressé. Une polémique s'engagea sur ce sujet et donna lieu à la publication de plusieurs écrits. — II. *Le Chant des martyrs* (en prose). Paris, 1826, in-12. Cet opuscule fut

vendu au profit de la souscription pour le monument de Quiberon. III. *Opinion sur le projet de loi relatif aux salines de Vic.* Paris, 1825, in-8°. IV. *Opinion dans la discussion sur la loi de la presse.* Paris, 1827, in-8°. V. *Opinion sur la loi départementale*, Paris, 1829, in-8°. VI. *Opinion dans la discussion sur la dotation de la Chambre des Pairs, à l'article relatif à la transmission.* Paris, 1829, in-8°. VII. *Opinion sur les traitements des préfets.* Paris, 1829, in-8°. VIII. *Réflexions sur la proposition de supprimer les conseils d'arrondissement faite par la commission chargée de l'examen du projet de loi départementale*, Paris, 1829, in-8°. IX. *Réponse à un écrit de M. Le Buhotel.* Cherbourg, 1834, in-4°.

Nous avons recouru pour la rédaction de la notice qui précède aux *Archives de la noblesse*, par Lainé, t. V; à l'*Histoire généalogique des pairs de France*, par M. de Courcelles, t. III; à la *Biographie des contemporains* de Jouy et Arnault; aux *Archives curieuses de Nantes*, par F.-J. Verger, t. I, p. 102; à la *France littéraire* de Quérard, et surtout à la *Biographie universelle*, t. LXXXII du *Supplément*, p. 159-160. A. G.....d.

SEVESTRE *de la Metterie* (Joseph-Marie-François), — né à Rennes, le 18 janvier 1753, était, avant la Révolution, commis au greffe des États de Bretagne. Au mois d'octobre 1789, il présenta à l'Assemblée nationale, comme député de la ville de Rennes, avec Gohier et Godes, une adresse de félicitations et d'adhésion à ses travaux. Membre, en 1790, de la municipalité de Rennes, il signa en cette qualité, le 27 avril, une nouvelle adresse à l'Assemblée nationale, pour demander une instruction sur les événements qui s'étaient passés dans cette ville le 26 janvier de l'année précédente. Une société populaire des Amis de la Constitution s'y étant formée à l'exemple du fameux club breton de Paris, Sevestre en fit aussitôt partie et en devint président. Élu, en 1792, par le département d'Ille-et-Vilaine, député à la Convention, il fit pressentir, dès le 10 décembre, quel serait son vote dans le procès de Louis XVI. Après l'interrogatoire que subit le Roi dans cette séance, il s'opposa à ce qu'il eût un ou plusieurs conseils. Absent, lors du vote sur la question de l'appel au peuple, il participa à celui sur l'application de la peine et vota la mort. Chargé peu après, avec Billaud-Varenne, d'une mission dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, mission ayant pour but de déjouer la conspiration de La Rouërie et d'assurer le recrutement de l'armée de l'Ouest, il trouva ces départements dans une telle fermentation que, le 22 mars, il écrivit à la Convention une lettre sur l'état alarmant de la ville de Rennes, et qu'il la fit suivre, le lendemain, d'une demande de renforts. De retour à l'Assemblée, il y fit, le 5 mai, le rapport de cette mission. Renvoyé immédiatement près l'armée des côtes de l'Ouest, il y était avec Merlin (de Douai), Gillet et Cavaignac, lorsque parvint en Bretagne la nouvelle des événements du 31 mai, par suite desquels les administrations départementales de l'Ouest, celle du Finistère principalement, appelèrent aux armes les autres départements contre la majorité de la Convention. L'effervescence était grande, et la liberté, la vie même des représentants en mission était en péril. Soit pour le détourner, soit pour calmer les esprits, Sevestre et ses collègues prirent à Lorient, le 14 juin, un arrêté portant qu'il irait, en leurs noms, déclarer à la Convention que le mécontentement était général dans les départements de l'Ouest; qu'il était provoqué par les excès du 31 mai, par la faiblesse de l'Assemblée, par l'indignation qu'inspirait le Maratisme, etc. Sevestre, au lieu de se faire l'organe de ces opinions, simples concessions momentanées au sentiment local, fit, le 23 juin, à la Convention, un rapport où, après s'être montré l'apologiste du 31 mai, il demanda que le Comité de salut public fût chargé de présenter à l'Assemblée les moyens d'assurer aux représentants du peuple auprès des armées une liberté telle qu'ils ne pussent être entravés dans quelque cas que ce fût, par les corps administratifs et municipaux. Voici le tableau qu'il fit de la situation des départements de l'Ouest: « La mission dont vous avez chargé les représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest embrassait les cinq départements de la ci-devant Bretagne.... Nulle part la surveillance n'était plus nécessaire. La conduite de plusieurs agents civils ou militaires, les abus, les déprédations que l'habitude et peut-être la complicité des chefs a consacrés dans la marine, exigeaient de grandes réformes. Nous avions aperçu le mal et le moyen d'y remédier; nous nous apprêtions à employer ces grandes mesures que vous inspire le danger de la patrie et le désir de la sauver; et nous nous flattions, par nos travaux et notre activité, de répondre à votre confiance en mettant à profit tous les éléments qui nous environnaient; mais de perfides préventions, de sourdes menées ont d'abord arrêté notre marche, et bientôt elle a été totalement entravée par les mouvements des corps administratifs, auxquels se sont unis les efforts de cette foule d'hommes dont la haine pour la liberté est connue, et qui, pour la détruire, profitent du choc des passions, en se dérobant sous le masque du modérantisme. Cette complication funeste a excité la fermentation dans les esprits; les corps administratifs et municipaux, persuadés que vous n'aviez plus de liberté, et que, depuis le 31 mai, vous étiez sous le joug de la municipalité de Paris, ont imaginé, pour vous tirer de l'oppression, des mesures qui, par leur violence et leur illégalité, consommeraient la

ruine de la République, si votre sagesse ne les répudiait à l'instant. Ces corps aveuglés ne reconnaissent plus de loi; ils ont usurpé l'autorité souveraine, et leur pouvoir tyrannique renverse, au contraire, tout ce que vous ordonnez. Dans cet état de crise, mes collègues m'ont député vers la Convention nationale pour lui faire connaître la source du mal et tout ce qu'a de pénible leur position. Il faut qu'elle use de toute sa puissance pour en arrêter les progrès, punir les malveillants et faire rentrer dans les bornes du devoir nos administrateurs infidèles, qui, violant toutes les lois et marchant sur les traces des anciens Parlements, n'ont plus de règles que l'irrégularité de leurs caprices et entraînent le peuple à sa perte par des attentats perpétuels contre sa souveraineté. » Les administrateurs contre lesquels étaient dirigées ces attaques y répondirent par la publication de l'arrêté du 14 juin, précédé de ces mots : *Impostures de Sevestre, prouvées par ce qui suit.* Lorient, veuve Baudoin, 1793, in-8° de 4 pages. Le 30 juillet, lui et Duval, autre député de l'Ille-et-Vilaine, dénoncèrent Gilbert (*voy. ce nom*), président de l'administration de ce département, et demandèrent qu'il fût décrété d'accusation comme instigateur des troubles qui s'y étaient manifestés. Le 5 août, il prit contre Collot-d'Herbois la défense de Garat, dont il fit l'éloge en disant qu'il avait bien servi la Convention dans les journées des 31 mai et 2 juin. Le 18 septembre, il appuya l'ajournement de la motion de Collot-d'Herbois, ayant pour objet de faire déclarer suspects les marchands qui auraient vendu leurs denrées à un prix trop élevé. Le 30 du même mois, il dénonça pour taxes arbitraires un représentant en mission dans le Loiret. S'étant jeté, vers la fin de 1794, dans le parti réactionnaire, il se porta, le 23 novembre, l'un des accusateurs de Carrier. « A mon retour de mission, dit-il, mon premier soin fut de dire à Carrier : Tu as commis des horreurs à Nantes; tu as traduit au tribunal révolutionnaire des Nantais que je connais; il y en a qui ont secondé la Révolution, qui sont d'excellents patriotes; ils ne seront pas condamnés par le tribunal. — Eh bien! lui avait répondu Carrier, je les ferai tous guillotiner. » Carrier voulut contredire ou plutôt atténuer ce propos; Sevestre persista dans sa déclaration. Nommé, le 4 avril 1795, membre du comité de sûreté générale, il rendit compte, le 22, du succès des mesures relatives aux subsistances, et proposa la nomination d'un général en chef de la 17e division militaire qui eût été, en même temps, commandant de la garde nationale parisienne. La Convention, sur son rapport, décerna, le 2 mai, une mention honorable aux quarante-sept sections de Paris, qui avaient improuvé l'arrêté par lequel celle de Montreuil s'était déclarée en permanence. Le 24 du même mois, il fit décréter d'accusation Forestier, qui avait proposé, le 1er prairial, d'élargir tous ceux qui avaient été incarcérés depuis le 9 thermidor, et d'arrêter les membres du comité de sûreté générale. Comme membre de ce comité, il fit, le 9 juin 1795, le rapport sur la mort du Dauphin, qui avait succombé la veille aux incroyables tortures que lui avaient fait subir le cordonnier Simon et les autres municipaux successivement délégués par la commune de Paris, tortures détaillées dans un article de la *Revue britannique* (*janvier* 1854), dont l'auteur dit qu'on se prend, en lisant le récit de ce long martyre, à souhaiter l'enfer du Dante aux lâches et implacables bourreaux d'un enfant coupable seulement d'avoir été le fils d'un Roi. « Depuis quelque temps, dit Sevestre, le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche; le 15 floréal (3 mai), les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le fameux Dessaux (Desault), officier de santé, fut nommé pour le voir et pour le traiter; ses talents et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait aux soins qui sont dus à l'humanité. Cependant, la maladie prenait des caractères très-graves. Le 16 de ce mois, Dessaux mourut; le comité nomma, pour le remplacer, le citoyen Pelletan, officier de santé très-connu, et le citoyen Dumangin, premier médecin de l'hospice de santé, lui fut adjoint. Leur bulletin d'hier, onze heures du matin, annonçait des symptômes inquiétants pour la vie du malade, et à deux heures un quart après midi, nous avons reçu des nouvelles de la mort du fils de Capet. Le comité de sûreté générale m'a chargé de vous en informer. Tout est constaté. Voici les procès-verbaux, qui demeureront déposés aux archives. » L'Assemblée accueillit avec la plus froide impassibilité cette communication. Sevestre fit encore décréter d'accusation, le 11 juin, onze députés, accusés d'avoir participé au 1er prairial, et, le lendemain, il fit décider, au milieu des plus vifs applaudissements, que les comités révolutionnaires s'appelleraient désormais comités de surveillance. Le 3 juillet, il fit adopter un décret portant que les négociants venant des départements ne pourraient séjourner à Paris plus de trois jours, sous les peines les plus graves, et qu'ils ne pourraient obtenir de prolongation que pour des cas de nécessité absolue et bien justifiée. Le 8 août, la Convention décida, sur son rapport, que les comités de législation, de salut public et de sûreté générale présenteraient, sous trois jours, une loi répressive contre les journalistes calomniateurs et les fabricateurs de pièces et écrits supposés. N'ayant point été réélu aux conseils, il fut choisi, le 29 octobre 1795, par celui des Cinq-Cents, pour un de ses messagers d'État. Lecointe-Puyraveau ayant demandé, le 16 février 1796, qu'il fût nommé à l'une des places vacantes aux Cinq-Cents, cette proposition,

adoptée le 10 mai par ce conseil, fut repoussée, à une grande majorité, le 3 juin, par celui des Anciens. Sevestre resta donc messager d'État, et il en remplit les fonctions dans les diverses assemblées législatives qui se succédèrent jusqu'en 1814. L'art. 11 de la Charte constitutionnelle lui en avait assuré la conservation; mais bientôt les dispositions de cette Charte ayant été méconnues et violées, il fut contraint de donner sa démission. Cette première atteinte à la loi fondamentale de l'État fut suivie d'une autre après le second retour des Bourbons. Frappé d'exil par la loi dite d'amnistie, du 12 janvier 1816, il se retira en Belgique et forma, près de Bruxelles, un établissement d'éducation qui réussit parfaitement. Rentré en France après la Révolution de 1830, il obtint de la Chambre des députés le paiement de l'arriéré de son traitement pendant son exil et une pension de 3,600 fr. Il se fixa ensuite au château de Liverdy, près Tournan (Seine-et-Marne), où il est décédé, le 6 avril 1846, dans sa quatre-vingt-quatorzième année. Le testament de Sevestre, écrit la veille de sa mort, d'une main ferme, atteste que le vieux conventionnel avait conservé jusqu'à sa dernière heure toute la force de ses convictions républicaines. Il a laissé, entre autres écrits ou travaux parlementaires : I. *Adresse présentée à l'Assemblée nationale, le 19 octobre 1789, par MM. Gohier, Godes et Sevestre, députés de la ville de Rennes; in-8° de 39 pages.* II. *Rapport fait à la Convention nationale, par ses commissaires Sevestre et Billaud-Varenne, envoyés dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, le 5 mai 1793.* Imp. nat., in-8° de 11 pages. III. *Rapport fait par le citoyen Sevestre, l'un des représentants du peuple envoyés près l'armée des côtes de Brest, le 23 juin 1793.* Imp. nat., in-8° de 10 pages. P. L...t.

SÉVIGNÉ (1). — Ce nom, qui ne rappelle d'abord que celui d'une femme illustre, la plus spirituelle peut-être du XVIIe siècle, appartient à l'une des plus anciennes familles de Bretagne; elle l'emprunta au château de Sévigné, situé dans la paroisse de Gévezé (Ille-et-Vilaine), qui soutint à plusieurs reprises des siéges et des assauts, et dont les seigneurs y exerçaient haute, moyenne et basse-justice (2). Leur écusson portait : *Ecartelé de sable et d'argent* (3). Dans une de ses lettres au comte de Bussy-Rabutin, Mme de Sévigné s'exprime en ces termes : « Je sais que vous avez mis au bas » du portrait que vous avez de moi que j'ai été » mariée à un gentilhomme breton, *honoré des* » alliances de Vassé et de Rabutin. Cela n'est » pas juste, mon cher cousin; je suis, depuis » peu, si bien instruite de la maison de Sévigné, » que j'aurais sur ma conscience de vous laisser » dans cette erreur. Il a fallu montrer notre no- » blesse en Bretagne, et ceux qui en ont le plus » ont pris plaisir de se servir de cette occasion » pour étaler leur marchandise; voici la nôtre : » quatorze contrats de mariage de père en fils; » trois cent cinquante ans de chevalerie; les » pères quelquefois considérables dans les guer- » res de Bretagne et bien marqués dans l'his- » toire; quelquefois retirés comme des Bretons; » quelquefois de grands biens, quelquefois de » médiocres; mais toujours de bonnes et gran- » des alliances; celles de trois cent cinquante » ans, au bout desquelles on ne voit que des » noms de baptême, sont : Du Quelnec, Mont- » morency, Baraton et Châteaugiron. Ces noms » sont grands; ces femmes avaient pour maris » des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, » ce sont des Guesclin, des Coaquin, des Ros- » madec, des Clindon, des Sévigné de leur » même maison, des Du Bellay, des Rieux, » des Bodégal, des Plessis-Ireul et d'autres..., » jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela » est vrai; il faut m'en croire... (1). » Les Sévigné, d'illustre origine, comme on le voit, possédaient encore à Vitré la tour et l'hôtel de Sévigné dans les murailles, et, à peu de distance de cette ville, la terre des Rochers, apportée en mariage en 1427 à l'un des membres de leur famille par Anne de Mathefélon ou Montefélon, dame des Rochers.

Le plus ancien document où apparaisse le nom de Sévigné est un acte de donation conservé dans un cartulaire du XIIe siècle : Gabillart de Sévigné assiste comme témoin à une donation faite par Geoffroy d'Acigné à des moines du couvent de Savigné (peut-être Sévigné) (2). En 1248, Guillaume de Sévigné se distingue à la septième croisade. En 1379, Guy de Sévigné se joint à la noblesse pour empêcher l'invasion du pays. En 1380, Guillaume et Jéhan de Sévigné ratifient le traité de Guérande. En 1402, Guillaume et Loys de Sévigné fondent, avec quelques autres, une association de seigneurs à la fois pieuse et politique, connue sous le nom de *Confrérie d'Argentré*. Une ordonnance de 1415 fixe les appointements de Guillaume de Sévigné, chambellan du duc Jean V, à 10 livres et bouche à court avec un gentilhomme. Le même Guillaume, sans doute, est chargé par le duc, en 1424, de lever des troupes dans le

(1) Au XVIIe siècle, ce nom s'orthographiait communément *Sévigny*, ainsi qu'on peut le voir dans le *Ménagiana* et dans l'acte de mariage de Mme de Sévigné, publié par M. de Montmerqué (Paris, Didot, 1844, in-8°).

(2) Guy Le Borgne (*Armorial de Bretagne*, 1681, in-4°, p. 267) leur donne le nom de Sévigné-Montmoron (ils avaient été faits comtes de Montmoron en 1657) et ajoute que la charge de conseiller était successive de père en fils dans cette maison. — Voir aussi Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*.

(3). D. Morice (*Pr. de l'Hist. de Bret.*, t. II, pl. sceau 183) reproduit le sceau de Guillaume de Sévigné en 1419.

(1) Lettre du 4 décembre 1668. — Voir, pour la confirmation de ces détails, la *Réformation de la noblesse de Bretagne*.

(2) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 420.

pays de Vitré. En 1420, Geoffroy de Sévigné se met sous les ordres du vicomte de la Bellière pour délivrer le duc Jean V, prisonnier d'Olivier et de Charles de Blois. En 1440 (4 novembre), le duc, voulant reconnaître les services rendus dans le passé par la maison de Sévigné, nomme Guillaume de Sévigné banneret et lui donne le droit de justice patibulaire *à trois pots*. Jean de Sévigné fait, en 1453, la campagne de Guyenne sous les ordres du sire de Vauclerc. En 1484, Guillaume de Sévigné, écuyer du duc François II, prit part à la conspiration des seigneurs bretons contre Landais, ministre du duc. Ce complot ayant avorté, les conspirateurs furent sévèrement punis. (Ordonn. du 21 mai 1484.) Landais fit abattre les bois et les maisons de la terre de Sévigné et condamner Guillaume à la peine de mort et à la confiscation de ses biens; mais, par acte du 13 août 1485, le duc l'amnistia et l'indemnisa largement. En 1554, les seigneurs de Sévigné et de la Marzelière sont chargés, par le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne (acte du 17 octobre) de réprimer les malversations dont les capitaines des francs-archers se rendaient coupables, et de faire prompte justice de ces derniers. En 1557, Joachim de Sévigné est député deux fois vers Henri II pour obtenir diverses faveurs pour le duché de Bretagne. En 1590, Guy Meneust, sénéchal de Rennes, décrète de prise de corps, comme ligueur, un sieur de Sévigné, seigneur d'Olivet. Gilles de Sévigné, conseiller au Parlement (qui n'est sans doute pas le même que le précédent), est envoyé, en 1600, en Basse-Bretagne pour faire rendre et raser le fort de Douarnenez, où tenait Fontenelle (1).

Voilà tout ce que l'histoire nous révèle sur la part que la famille qui nous occupe a prise aux événements dont elle a été le témoin depuis le XIIIe jusqu'au XVIIe siècle. Le court exposé qui précède suffit à démontrer que Mme de Sévigné pouvait aussi trouver un juste sujet d'orgueil dans les hauts faits accomplis par un grand nombre des ancêtres de son mari, et qu'elle n'avait pas seulement à se glorifier de leurs alliances. F. S-In-r.

SÉVIGNÉ (Henri, marquis de), — qui donna son nom à Marie de Rabutin-Chantal, auteur des célèbres lettres, est né en 1624. Il y a tout lieu de croire qu'il a vu le jour en Bretagne, et très-probablement à Vitré (2). Sur ses premières années, il ne nous est rien parvenu, même d'hypothétique. Nous savons seulement qu'il était beau, bien fait, mais débauché, prodigue, et n'aimant que le plaisir. En 1644, il demanda en mariage une fille belle, instruite, spirituelle, et qui devait s'appeler par excellence Mme de Sévigné. Le contrat fut retardé du 27 mai au 1er juillet, à cause d'un duel que le marquis eut avec Hay du Chatelet, son compatriote, qui siégea plus tard aux Etats de Bretagne avec son fils. Sévigné, ayant su qu'il avait tenu quelques propos déplaisants sur son compte, l'arrêta un jour sur le Pont-Neuf et lui donna des coups de plat d'épée; un combat singulier s'en suivit, et Sévigné fut grièvement blessé à la cuisse. Le mariage eut lieu à Paris, en l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, le jeudi 4 août, à deux heures du matin, en présence du cardinal de Retz, parent du nouvel époux. Nommé maréchal-de-camp peu après, Sévigné, qui n'était pas ambitieux, sollicita et obtint, en 1645, la lieutenance de Fougères, où il se rendit, quoique la guerre générale fût près d'éclater. La Fronde le trouva du côté des séditieux, dont sa famille faisait partie. Il prit d'ailleurs à cette tentative de révolution une part peu active, et se contenta de suivre en Normandie le duc de Longueville, qui voulait soulever cette province en faveur des frondeurs.

Le marquis de Sévigné ne sut pas garder la foi conjugale et négligea sa femme pour des conquêtes que ses avantages personnels lui rendaient faciles, et où il ne trouva ni la tendresse, ni l'esprit, ni les charmes de celle qu'il abandonnait, et dont il méconnaissait d'ailleurs les sentiments (1). En 1650, il devint l'amant de cette Ninon de Lenclos que ses mœurs ont rendue trop célèbre; il l'enleva au comte de Vassé, qui avait essayé en vain de séduire Mme de Sévigné. Celle-ci fut bientôt instruite par le comte de Bussy-Rabutin des fautes de son mari, qu'elle voyait livré corps et âme à une femme de dix ans plus âgée qu'elle, et elle lui en fit des reproches. Le marquis les rapporta à Bussy avec des commentaires ironiques, et lui fit part de ses projets pour la soirée qu'il comptait passer chez Ninon. Bussy crut pouvoir profiter de la confidence de Sévigné pour consoler la marquise de l'abandon où la laissait son mari, et lui écrivit une lettre que le marquis saisit, en défendant à sa femme de jamais revoir son cousin.

Entraîné dans de nouvelles liaisons, Sévigné fit de fortes brèches à sa fortune, et, quoiqu'il fût séparé de biens avec sa femme, il entama la fortune de celle-ci, qui le cautionna pour 150,000 livres. Dans les derniers mois de 1650, ou les premiers de 1651, il fit la cour à une dame de Gondran, qui recevait aussi les soins du

(1) D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 214, 896, 1343, 1628; III, 145, 1120, et d'Argentré, *Histoire de Bretagne*.

(2) Bussy-Rabutin, dans une lettre du 8 décembre 1668, l'appelle un gentilhomme breton. — Conrart dit aussi dans ses mémoires : « Le marquis de Sévigné, de Bretagne. »

(1) « Il disait quelquefois à sa femme qu'il croyait qu'elle » eût été très-agréable pour un autre, mais que pour lui, » elle ne pouvait lui plaire. On disait aussi qu'il y avait » cette différence entre son mari et elle, qu'il l'estimait et » ne l'aimait point, au lieu qu'elle l'aimait et ne l'estimait » point. » *(Mémoires de Conrart.)*

chevalier d'Albret. Un jour, on raconta à ce dernier des propos grossiers que le marquis aurait tenus sur Mme de Gondran; il exigea une satisfaction que Sévigné n'était pas homme à lui refuser. Ils se rendirent sur le terrain, le 4 février 1651, et là eut lieu une explication de laquelle il résulta que le marquis était parfaitement innocent des propos qu'on lui avait attribués; on se battit, néanmoins, pour qu'il ne fût pas dit qu'on s'était dérangé pour rien, et le marquis reçut dans la poitrine un coup d'épée dont il mourut le lendemain (1). Il laissa une veuve qui faillit mourir de douleur, et deux jeunes enfants, Marguerite, depuis Mme de Grignan, et Charles de Sévigné (2), fruits d'une union où il aurait pu trouver le bonheur en faisant celui d'une femme qui l'adorait : il ne le voulut pas. F. S-ln-r.

SÉVIGNÉ (Charles, marquis de), — fils du précédent, naquit aux Rochers, dans les premiers jours de mars 1648 : « Je vous apprends, » écrivait sa mère à Bussy-Rabutin, le 15 du » même mois, que je suis accouchée d'un gar» çon, à qui je vais faire sucer la haine contre » vous avec le lait (3). » Cette mère, veuve à vingt-cinq ans, renonça au monde pour donner tous ses soins à l'éducation de ses enfants. Le marquis de Sévigné fut élevé sous ses yeux, dans les principes de Port-Royal. Il était beau, gracieux comme sa sœur (*la plus jolie fille de France*), brave et audacieux. Dès l'âge de vingt ans, il voulut éprouver son courage. En 1668, Candie, assiégée depuis huit ans, se voyait près de succomber, et Aubusson de la Feuillade, duc de Roannès, préparait une expédition destinée à secourir cette île. Le baron de Sévigné (c'était le titre qu'il portait alors, et qu'il conserva jusqu'à la mort de sa mère), consulta Turenne pour savoir s'il devait faire sa première campagne avec le duc de Roannès. L'illustre général ne l'en détourna pas, le cardinal de Retz approuva ce projet, et le duc de la Rochefoucauld l'engagea à s'enrôler dans l'escadron de cent cinquante gentilshommes commandés par le comte de Saint-Pol, fils de Mme de Longueville. Sévigné suivit leurs conseils; mais, par malheur, l'expédition ne réussit pas; la petite armée, partie de Toulon le 25 septembre 1668, y revint le 6 mars suivant, après avoir éprouvé de nombreuses pertes. Cette campagne achevée, le baron de Sévigné partagea son temps entre Paris et les Rochers. A Paris, il s'abandonna à tous les plaisirs et s'occupa uniquement d'intrigues amoureuses : la Champmeslé, cette charmante comédienne près de laquelle s'oublia Racine, et Ninon de Lenclos, alors âgée de cinquante-cinq ans, le virent simultanément à leurs pieds. Après avoir délaissé la première, qui lui avait écrit de délicieuses lettres, et lui avait appris à lire avec goût les beaux vers, il ne cessa pas de la voir, et lui donna des soupers avec Racine et Boileau; il voulut même garder ses deux maîtresses. Ninon se refroidit pour lui; Sévigné revint alors à la Champmeslé, et ne fut plus reçu que comme ami chez la femme qui avait séduit son père et rendu sa mère si malheureuse (1).

Au milieu de ses honteux désordres et de ses dépenses folles, Charles de Sévigné conservait une vive tendresse pour sa mère, et la lui témoignait en lui rendant le plus agréable possible le séjour des Rochers : « Mon fils nous » lit des bagatelles, des comédies qu'il joue » comme Molière, des vers, des romans, des » histoires; il est fort amusant, il a de l'esprit... » il nous entraîne. » (Lettre du 21 juin 1671.) (2) La marquise avait eu le talent d'inspirer à son fils une grande confiance; il versait dans le cœur de sa mère ses chagrins d'amour, lui faisait mille confidences qu'elle recevait en amie indulgente, et lui promettait d'être sage et économe, ce qu'il ne tenait guère. De temps en temps, la guerre l'arrachait à ses plaisirs. En 1672, il partit pour la Hollande, sous les ordres de La Trousse, son parent, comme guidon des gendarmes du Dauphin; il fit toute la campagne de cette année sans recevoir de blessures; il se distingua, le 11 août 1674, au combat de Sénef, où il fut blessé; en 1675, à l'attaque meurtrière du prince d'Orange, et, en 1678, à Saint-Denys, près Mons. Revenu simple guidon, *guidon éternel*, écrit-il à sa sœur, *guidon à barbe grise*, et n'ayant pu obtenir un régiment, avancement auquel il croyait avoir droit, ni contracter, deux ans avant, un mariage qu'il avait en tête (3),

(1) Voir le récit de ce duel dans les *Mémoires de Courart* (éd. Petitot, t. XLVIII, p. 185).

(2) Mme de Grignan est née à Paris : Charles seul est Breton.

(3) C'est par erreur que Bussy-Rabutin a mis la date de 1647 à la lettre qui lui annonçait la naissance de Charles de Sévigné.

(1) Sévigné, dont la plus grande ambition eût été, comme l'a dit La Rochefoucauld, de mourir pour une maîtresse qu'il n'aurait point aimée, avait livré à Ninon les lettres de Champmeslé; Ninon allait les faire remettre « à un amant de la princesse, afin de lui faire donner quel» ques coups de baudrier, » quand Mme de Sévigné, mue par le désir de prévenir un éclat qui eût jeté sur le caractère de son fils un vernis odieux, lui représenta « que c'était une infamie de couper ainsi la gorge à cette petite créature pour l'avoir aimée; que c'était une trahison basse et indigne d'un homme de qualité, et que, même dans les choses malhonnêtes, il y avait de l'honnêteté à observer. » Docile aux remontrances de sa mère, pour qui il fut toujours respectueux, Sévigné courut chez Ninon, et, moitié par force, moitié par adresse, il se fit remettre les lettres, et les rapporta en triomphe à sa mère, qui s'empressa de les brûler. Quant à Ninon, elle se vengea de l'échec qu'avait subi sa vanité plus que son amour, en disant que « l'âme du marquis était faite de bouillie, » et en lui appliquant cette locution poissarde : « Corps de pa» pier mouillé, cœur de citrouille fricassé dans la neige. » (Lettres de Mme de Sévigné, 8 et 22 avril 1671.) P. L...t.

(2) Voir aussi celles du 28 octobre 1676, du 2 février 1680, etc.

(3) « Nous avions en tête un fort joli mariage, mais il

il prit en dégoût son état et s'adonna complètement à l'oisiveté et aux vices coûteux qu'elle engendre. Les mauvaises passions qui fermentaient dans son cœur trouvaient des aliments partout où ses caprices l'appelaient, à Rennes et à Paris, et toutes les conquêtes lui étaient bonnes du moment qu'elles lui apportaient quelque diversion, dont chaque jour il sentait de plus en plus un ardent besoin (1). Enfin pourtant, il rompit avec son passé, et cet homme qui, suivant l'expression de Mme de Sévigné, « avait trouvé l'invention de dépenser sans paraître, de perdre sans jouer et de payer sans s'acquitter, cet abîme de je ne sais quoi, ce creuset où l'argent se fondait, » fut transformé par le mariage (2). La Providence unit à son sort une femme pieuse, simple et instruite, qui opéra sa conversion complète; Mlle Jeanne-Marguerite de Bréhant-Mauron (3), devenue, le 8 février 1684, marquise de Sévigné, donna le goût des choses sérieuses à son mari qui, revenu de ses égarements et avide de repos, répara les désordres de sa jeunesse par une vie austère et chrétienne, consacrée à l'étude et à la pratique des vertus. Il s'éloigna le plus possible du monde, où il avait rencontré tant de séduisants périls, et sa femme l'encouragea par son exemple à vivre dans la retraite. « Il y a trois mois, écrivait, » le 10 mai 1703, Mme de Coulange à Mme de » Grignan, que je n'ai vu votre belle-sœur; » elle n'a plus commerce avec les profanes. » Après son mariage, Charles de Sévigné se fixa aux Rochers, où l'on vint le chercher, en 1689, pour commander l'arrière-ban de la noblesse bretonne, nomination qui, d'ailleurs, ne l'obligea à rien. Le séjour de la campagne ne suffisant pas à leur désir de vivre seuls, les deux époux se décidèrent à se retirer à Paris, dans le faubourg Saint-Jacques, où le marquis mourut sans enfants, le 24 mars 1713, après avoir expié ses fautes par vingt-quatre années d'une vie humble, obscure et mortifiée. Sa femme vivait encore en 1733 (1).

Charles de Sévigné était doué d'une prodigieuse mémoire. Boileau ayant un jour récité devant lui le dialogue sur les *Héros de roman*, qui n'était pas encore écrit, il le retint assez bien pour le dicter afin qu'on pût l'imprimer. Il avait une instruction variée et connaissait à fond la littérature latine. En 1697, il eut avec Dacier une discussion sur le sens de ce vers d'Horace : *Difficile est propriè communia dicere.* Des factums furent lancés de part et d'autre et publiés sous le titre de : *Dissertation sur l'art poétique d'Horace, où l'on donne une idée générale des pièces de théâtre, où l'on examine si un poète doit préférer les caractères connus aux caractères inventés.* Paris, chez Barthélemy Girin, MDCXVIII (*sic* pour MDCXCVIII) in-16 de 122 pages. Cette dissertation se trouve à la suite de quelques éditions des lettres de Mme de Sévigné. F. S-ln-r.

Consulter, pour de plus amples renseignements sur les marquis de Sévigné : *Lettres de Mme de Sévigné*, 12 vol. in-12, édit. Montmerqué. — Walkenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de Mme de Sévigné*. — *Biographie universelle*, t. XLII, article de M. de Saint-Surin. — *Notices chronologiques, etc.*, par M. de Kerdanet. — *Vie de Mme de Sévigné*, par M. le vicomte Walsh. F. S.

SEVOY (François-Hyacinthe), — prêtre de la congrégation des Eudistes, et l'un des directeurs du séminaire de Rennes, né en 1707, à Jugon, diocèse de Saint-Brieuc, mort à Rennes, le 11 juin 1765, ne nous est connu que par l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Devoirs ecclésiastiques, ou instructions tirées des Œuvres des Saints Pères, des conciles et des auteurs ecclésiastiques, sur les saints ordres et sur les dispositions pour les bien recevoir.* Paris, Thomas Hérissant, 1760-1765, ou Paris, Pellot, 1770, 4 vol. in-12; — Saint-Brieuc, Prudhomme, 1816, 4 vol. — in-12; Besançon, Déis, 1818, 4 vol. in-12; — *Ibid.*, Gauthier, 1830, 2 vol. in-8°. « Les matières de cet ou- » vrage, dit M. de Kerdanet, p. 318, sont trai- » tées d'une manière nouvelle, avec exactitude » et solidité. Le style en est concis, nerveux » et plein de chaleur. » P. L...t.

SIMON (François), — natif de Nantes (Loire-Inférieure), peintre sur verre, au commencement du XVIIIe siècle. Il exerça son art dans son pays, où, selon toute apparence, il ne forma aucun élève. Guillaume Levieil, l'un des plus célèbres artistes modernes en ce genre, l'employa dans ses travaux des verrières de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. C. D.

» n'est pas *cuit* : la belle n'a que quinze ans, et l'on veut » qu'elle en ait davantage pour songer à la marier. Que » dites-vous de l'habile personne dont nous vous parlions » la dernière fois, et qui ne put du tout deviner quel jour » c'est que le lendemain de la veille de Pâques? C'est un » joli petit bouchon qui nous réjouit fort : cela n'aura » vingt ans que dans six ans d'ici. » (Lettre de Mme de Sévigné, 1er janvier 1676.)

(1) Nous avons cru inutile d'entrer dans de plus longs détails sur les liaisons du marquis de Sévigné. M. Walkenaer (*Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. V, ch. XIV) ayant été complet sur ce point comme sur les autres, nous nous contentons d'y renvoyer nos lecteurs, qui trouveront dans ces pages tous les renseignements qu'ils pourront désirer.

(2) Il avait dû épouser, en 1679, Mlle de la Coste, fille alors âgée de 30 ans, sans beauté et sans fortune, et, un peu plus tard, Mlle Sylvie de Tonquedec, deux partis fort peu convenables, auxquels il renonça de lui-même.

(3) Elle était fille du baron de Mauron, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Louise de Quélen; elle avait 200,000 livres en mariage, et son père plus de 60,000 livres de rentes.

(1) Lettre de Mme de Simiane, 13 juin 1733. Elle est désignée sous ce titre : *Une vieille tante.*

SIOCHAN DE KERSABIEC. — Cette famille, qui porte pour armes de gueules à quatre pointes de dard en sautoir, passées dans un anneau en abîme, le tout d'or, avec couronne de comte et deux sauvages appuyés sur un arc pour tenants, s'armait anciennement, suivant Guy Leborgne (Armorial de 1667) de gueules à la croix ancrée d'argent. Originaire de l'évêché de Léon, où on la trouve quelquefois désignée sous les noms de Siokan ou Siohan, elle est connue, par preuves historiques et actes authentiques, depuis le milieu du XIIIe siècle, époque où Hervé Siokan, écuyer, s'embarqua pour la Terre-Sainte, avec le duc Pierre Mauclerc. Se trouvant à Limisso, ville de l'île de Chypre, il souscrivit, avec trois autres écuyers bretons, un acte par lequel ils donnaient procuration à un marinier nantais, nommé Hervé, pour noliser le navire qui devait les transporter à Damiette (1248-1249). Cette pièce a été produite pour justifier l'admission d'Hervé Siokan au musée de Versailles, où son écusson se voit au plafond d'une des salles des Croisades. Des actes de partages, des fondations pieuses, des aveux, établissent d'une manière certaine la généalogie des diverses branches de cette maison, dont les membres, peu faits pour le service des cours, ont fourni à la Bretagne, sous les ducs, ensuite à la France, des officiers qui ont maintenu dans nos armées de terre et de mer la réputation de bravoure et de loyauté héréditaire dans la famille. Sur huit d'entre eux, morts depuis 1748, nous mentionnerons principalement Jacques Siochan de Saint-Jouan, lieutenant au régiment de Cambresis, massacré à Versailles en 1792; Jean Siochan, dit le chevalier, tué en 1758 sur la frégate l'*Emeraude*, et cet autre Jean Siochan, tombé noblement, de nos jours, à l'âge de dix-neuf ans (7 mars 1848), le dernier de l'arrière-garde dans une expédition en Océanie.

Parmi les membres contemporains de cette famille, nous citerons :

Siochan de Kersabiec (**Jean-Augustin-Joseph, comte**), — né à Roscoff (Finistère), le 25 novembre 1752, fils aîné de Jean-Louis-Joseph et d'Hélène-Marguerite Calvez de Kersalou. Son grand-père et son père avaient honorablement servi dans la marine. A la mort de ce dernier, en 1770, sa veuve intervint, au nom de ses enfants mineurs, dans l'arrêt rendu, le 16 juin 1773, par le Parlement de Bretagne, sur la demande de Bernard Siochan, seigneur de Tréquintin, arrêt qui maintint tous les membres de cette famille nobles d'extraction.

Entré comme volontaire dans la marine, le 8 octobre 1771, Siochan de Kersabiec avait fait trois campagnes et venait d'être nommé enseigne de vaisseau lorsque, dans un incendie qui éclata, au mois de juillet 1779, dans le port de Brest, où il se trouvait de service, il sauva, par son intrépidité, sa promptitude et son intelligence à diriger les secours, une partie des magasins dévorés par le feu, qui menaçait de se communiquer à un vaisseau en construction, le *Roy Louis*, aux trois quarts achevé. La perte des magasins et des vaisseaux semblait tellement inévitable, et le péril si imminent pour Siochan, que le directeur du port avait dû lui prescrire, en deux reprises, mais inutilement, de ne pas s'exposer davantage à une mort qu'il regardait comme certaine. Louis XVI, informé de son courage, le fit complimenter et lui offrit une récompense; mais Siochan, qui joignait au dévoûment à l'Etat le dévoûment fraternel, demanda et obtint que son frère cadet (*voy. ci-après*) fut placé dans une école militaire. Pendant la guerre d'Amérique, à laquelle il participa sur la frégate l'*Astrée* et les vaisseaux le *Zodiaque*, le *Robuste* et la *Couronne*, il concourut aux combats des 9 et 12 avril 1781, à la Dominique, et lorsque M. de Vaudreuil conduisit à Saint-Domingue les débris de notre armée navale, ce fut à Siochan qu'il confia le soin de diriger les réparations les plus urgentes qu'ils réclamaient, en même temps qu'il le chargea de lever le plan de Porto-Plate. Les réparations, commencées à Saint-Domingue, se terminèrent à Boston, où M. de Vaudreuil conduisit ensuite ses vaisseaux, et pendant les sept mois qu'il y passa, Siochan, chargé de la surveillance des ateliers établis à Long-Island et des approvisionnements de l'armée, trouva encore le temps de lever le plan du port et de la rade de Boston. Le congrès américain reconnut les services qu'il rendit en ces circonstances à la cause de l'indépendance, en le nommant membre de l'Association de Cincinnatus. A la paix, il continua de naviguer, commanda, en 1785, la goëlette la *Lise*, en croisière sur les côtes de la Martinique, et fut embarqué, l'année suivante, comme lieutenant de vaisseau, sur la frégate la *Prosélyte*, faisant partie d'une division de flûtes envoyées dans la Baltique. Siochan, qui remplissait les fonctions de major de la division, leva le plan de la ville et du port de Cronstadt, et y joignit un autre plan, réduit sur une petite échelle, et contenant, avec la rade, les sondes et relèvements, ainsi que des notes sur la navigation de la Baltique. Ces divers documents, transmis au dépôt général des cartes et plans de la marine, à Paris, contribuèrent à lui faire obtenir la croix de Saint-Louis, au mois de décembre 1790. Lorqu'il fut rayé des listes de la marine, pour cause d'absence, en novembre 1792, il comptait un peu plus de vingt-quatre ans de services. Il avait alors rejoint l'armée des Princes, et y servait dans le corps de cavalerie de la marine, sous les ordres du vice-amiral de Suzannet, qui se l'attacha comme aide-de-camp (1794-1795) en Bretagne. Il prit part à la descente de Quiberon, et fut ensuite membre du conseil de l'armée royale de l'Anjou et du Haut-Poitou. Sous

Empire, il fut maire de la commune de Doulon, près Nantes, et nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 5 mars 1810. Rétabli sur les listes de la marine, comme capitaine de vaisseau de première classe, le 31 décembre 1814, il fut retraité en 1817 et se retira à Nantes, où il mourut, le 4 février 1830.

Siochan de Kersabiec (**Jean-Marie-Angélique, vicomte de**), — frère cadet du précédent, né à Roscoff, le 4 avril 1769, dut à son aîné, nous l'avons vu, son admission à Pont-Levoy et, par suite, à l'Ecole militaire de Paris. Ainsi, ce fut à la bienveillance de Louis XVI qu'il dut le bienfait de son éducation, et l'empire que cette circonstance ne cessa d'exercer sur son âme, ouverte à toutes les inspirations généreuses, explique le dévoûment sans réserve dont lui, et à son exemple ses enfants, ont donné des preuves si caractéristiques à la branche aînée des Bourbons. Il fit de brillantes études, et sortit de l'Ecole en février 1785, décoré, au concours, de la croix de l'ordre de Saint-Lazare, avec pension. Nommé sous-lieutenant au régiment de Bretagne, il y servit jusqu'en 1789, époque à laquelle il fut attaché à l'état-major du maréchal de Broglie, comme capitaine d'abord, ensuite comme lieutenant-colonel. Il accompagna souvent à Versailles le maréchal, qui le présenta à l'infortunée Marie-Antoinette, dont la bienveillante réception ajouta à ses sentiments de reconnaissance pour Louis XVI. Il servait dans le gouvernement de l'Alsace quand, persuadé, d'après la marche de la Révolution, que l'émigration était le seul moyen de sauver le Roi, il s'éloigna, mais résolu à payer de sa personne. Pour lui, l'émigration ne devait pas être oisive; il ne l'envisageait pas, ainsi que certains courtisans ou grands seigneurs, comme un voyage de quelques mois employés à scandaliser l'étranger par de petites intrigues ou un luxe déplacé. Le prince de Condé le nomma maréchal-des-logis dans la compagnie du dauphin, de la gendarmerie de France, avec laquelle il fit la campagne. Après le licenciement de l'armée de Condé, il entra dans les housards de Blanckenstein, y combattit la République (1793-1795), se distingua par une bravoure à toute épreuve, et, simple volontaire, mérita par ses actions d'éclat et ses blessures de recevoir sur les champs de bataille les médailles d'argent et d'or de Marie-Thérèse, auxquelles Louis XVIII ajouta (1796) la croix de Saint-Louis.

S'apercevant que l'Autriche, au lieu de soutenir la cause royale, songeait à ses seuls intérêts, il quitta l'armée autrichienne et passa en Angleterre, puis bientôt après en Vendée, où il servit, sous le vicomte de Scépeaux, comme chef d'escadron, ensuite sous le comte de Marigny, en qualité de major-général. Il éblouit ses compagnons d'armes par sa bravoure téméraire, et fut blessé dans plusieurs rencontres, notamment au château de Beauchaine, où une balle lui traversa le genou. Ayant, dans un moment de fougue, fait franchir un escalier à son cheval, il était alors tombé au milieu des républicains; et c'en était fait de lui, si un paysan dévoué n'était parvenu à l'emporter tout sanglant. N'ayant pas été compris, lors de la pacification, parmi les amnistiés, il se cacha pour se soustraire à la déportation, fut pris et dirigé sur Brest. Comme il entrait dans la ville, M. de Biré, ancien capitaine de vaisseau, se promenait sur la route avec sa fille. L'air triste et souffrant du prisonnier, les chaînes dont il était chargé, tout émut Mlle de Biré. Son père s'intéressa au prisonnier, et, ayant réussi, par ses démarches, à lui faire obtenir la liberté, il le rendit doublement heureux en lui accordant la main de sa fille. Deux ans après, la famille vint s'établir à Nantes. Sous le Consulat et l'Empire, quelque glorieux que fût le nouvel ordre de choses, et malgré l'exemple de beaucoup de ses anciens compagnons, Kersabiec se renferma dans la vie privée, et ne remplit d'autres fonctions que celles de marguillier de la cathédrale de Nantes et de maire de la commune de Pont-Saint-Martin. La joie que lui causa le retour des Bourbons fit bientôt place à une profonde douleur, causée (24 janvier 1815) par la mort de Mme de Kersabiec, femme distinguée, qui joignait les grâces de l'esprit à une parfaite bonté de cœur. Quoi qu'il en soit, au 20 mars, faisant violence à cette douleur, il se rendit en Vendée avec son fils Edouard, âgé seulement de quinze ans, prit part à l'organisation militaire du pays, commanda la cavalerie du 3e corps de l'armée royale, sous les ordres du comte de Suzannet, et se fit remarquer à la rencontre de la Grolle.

Nommé, en 1816, colonel de la légion de l'Orne, il l'avait à peine organisée qu'il subit les conséquences du système adopté par Louis XVIII de sacrifier ses plus fidèles serviteurs en vue de se faire des partisans dans les rangs opposés. Mis en réforme, il ne put se voir accorder de pension en récompense des services rendus et du sang versé pour la cause personnelle des Bourbons. Justice ne lui fut rendue que sous le ministère de M. de Bourmont, son ancien compagnon d'armes. Nommé alors colonel de recrutement, d'abord dans la Lozère, ensuite dans la Vendée, il rentra de nouveau, en 1830, dans la vie privée. Lorsqu'eut lieu (1831-1832) la démonstration de la Vendée en faveur de la branche aînée, Kersabiec ne crut pas, dès l'abord, à la possibilité du succès. Les peuples, disait-il, ne s'ébranlent pas pour des hommes, et, dans sa conviction, l'ancienne Vendée, dont on invoquait le souvenir, ne s'était véritablement armée que pour sa religion. Il partit néanmoins, mais sans aucune illusion, avec ses trois fils et son gendre, assista à l'engagement de Maisdon, fut pris, blessé traîtreusement d'un coup de baïonnette, traîné à Nantes à travers une foule menaçante,

et traduit devant un conseil de guerre où il fut défendu avec cœur et talent par M. Billault. Condamné d'abord à la déportation, il fut, après l'arrêt de la Cour de cassation, qui mit fin à la juridiction des conseils de guerre, renvoyé devant les assises de Loir-et-Cher, qui prononcèrent son acquittement. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Nantes le 16 mai 1840, il vécut séparé du monde, et tout entier à ses enfants. Le *Breton*, journal orléaniste de Nantes, rendit ainsi hommage à sa mémoire : « Parmi les hommes qui ont servi avec le plus de dévoûment, le plus d'abnégation, le plus de désintéressement la cause de la vieille royauté, nous devons citer M. le vicomte Siochan de Kersabiec, qui vient de mourir à l'âge de soixante et onze ans. M. de Kersabiec, à cet âge, avait encore toute l'énergie du jeune homme. C'était une de ces âmes d'abandon qui cèdent à l'entraînement de ce qu'elles croient le bien; un de ces caractères d'élan qui ne croient pas assez faire pour la cause qu'ils ont embrassée, s'ils ne lui donnent jusqu'à leur sang..... Au reste, si la cause pour laquelle il combattait a dû faire de nombreux adversaires à M. de Kersabiec, en revanche sa vie privée lui avait acquis des amis dans toutes les opinions. L'humanité sans calcul et la générosité spontanée, deux vertus rares en ce monde, furent les traits distinctifs de la vie de M. de Kersabiec. » En 1832, Mme la duchesse de Berry lui avait conféré, au nom de son fils, le grade de maréchal-de-camp.

Siochan de Kersabiec (Marie-Catherine-Siméone-Stylite), — fille aînée du précédent et de Mlle de Biré, naquit à Brest le 7 février 1799. Deux ans après, Mme de Biré, sa grand'mère, étant morte au manoir de Kermerien, en Guiler, près Brest, elle vint avec son père à Nantes, où résidait sa famille maternelle. Son père s'étant retiré au Pont-Saint-Martin, c'est là que s'écoula, grave et sérieuse, la jeunesse de Mlle Stylite, en compagnie de deux tantes, dont l'une, religieuse des Couëts, est morte depuis en odeur de sainteté. Dès son enfance, elle donna des preuves caractéristiques de sa charité éclairée. Toute petite fille, elle réunissait autour d'elle les enfants pauvres, et leur apprenait leurs prières et leur catéchisme. La mort de sa mère l'ayant faite mère de famille avant qu'elle eût accompli sa seizième année, elle fut surprenante de sagesse et de fermeté dans l'accomplissement de sa difficile mission. Les charges qu'elle lui imposa ne l'empêchèrent point de continuer son œuvre. Son ingénieuse charité sut multiplier les heures. En compagnie de ses jeunes sœurs, elle visitait les malades, pansait et guérissait les plaies de leur corps, en même temps que, secondée par des personnes pieuses, elle catéchisait les enfants pauvres, à qui elle procurait ensuite des placements inespérés.

Lorsque son père alla, en 1828, remplir les fonctions de colonel de recrutement dans la Lozère, elle le rejoignit à Mende. Là, voyant, selon sa belle expression, le nom de Dieu écrit sur le front de chaque prisonnier, elle se fit ouvrir les portes des cachots, qui changèrent complètement de face pendant son séjour. Là, où l'on n'entendait auparavant que des paroles de désespoir, ses soins assidus et sa voix persuasive firent succéder l'expression du repentir et de la confiance en Dieu. C'est au milieu de ces pieuses occupations qu'elle écrivit ses *Réflexions sur l'Œuvre des prisons*, opuscule récemment demandé par le pape Pie IX à sa famille, et dans lequel l'élévation de la pensée, la délicatesse du style et l'étendue des vues révèlent un esprit orné, joint à un cœur d'où la charité déborde. Destiné à l'amitié, cet écrit fut imprimé et publié à l'insu de Mlle de Kersabiec (1).

Ce fut dans la pratique journalière de cette vie d'abnégation et de dévoûment que la Révolution de Juillet vint la surprendre. Alors s'ouvrit pour elle une nouvelle carrière, qu'elle ne rechercha point, mais dans laquelle elle entra résolument, lorsqu'on lui dit qu'elle le devait à ses principes. Après l'exemple du dévoûment chrétien, elle était appelée à donner celui du dévoûment politique.

M. de Charette, revenu d'Ecosse, porteur des instructions de Mme la duchesse de Berry, était parvenu en Vendée, d'où caché, tantôt au Pont-Saint-Martin, chez M. Edouard de Kersabiec, frère aîné de Stylite, tantôt à Nantes, chez son père, il organisait et dirigeait le mouvement légitimiste qui se préparait. Mais, proscrit, M. de Charette ne pouvait se montrer à tous. Il dut donc chercher un agent intelligent et dévoué, sur lequel les soupçons ne pussent tomber, et, trouvant en Mlle Stylite une âme vigoureusement trempée, il la jugea de force à s'imposer ce pénible rôle. Elle envisagea avec son coup-d'œil prompt et sûr la difficile position qu'elle allait accepter; mais elle avait l'âme trop haute pour céder à la crainte personnelle, et, persuadée qu'elle suivait la ligne du devoir, elle se dévoua, elle dévoua sa réputation et sa vie à la cause de ses princes malheureux. Si elle eût à souffrir de la basse envie de ceux qui eussent dû la soutenir de leurs encouragements, ses adversaires et ceux qui savent se soustraire aux mesquines passions des partis honorèrent son courage et son dévoûment.

Jamais elle ne sortit du rôle qu'elle avait accepté; jamais elle ne donna d'ordres, et souvent, tandis qu'elle parlait au nom de M. de Charette, qu'on disait éloigné, celui-ci entendait tout d'un appartement voisin. C'est en cela que

(1) *Réflexions sur l'Œuvre des prisons, par Mlle Stylite de Kersabiec, prisonnière de Blaye et de Nantes, publiées par Mlle Joséphine de la R. N. Y., suivies de quelques réflexions sur l'opuscule et de la vie de l'auteur, par M. l'abbé L***.* Lyon, Rusand, 1833, in-8° de 3 feuilles.

consistèrent les ordres et la direction qu'elle donnait, disait-on, au mouvement.

Empruntons ici à des témoins qui la purent juger, leurs impressions différentes : « Qu'il nous soit permis, dit M. de Charette (*Journal militaire d'un chef vendéen*) de consacrer quelques lignes à Mlle Stylite de Kersabiec, dont le dévoûment sembla toujours grandir avec les difficultés. Quand les temps mauvais seront passés, quand la société elle-même aura fait justice des exagérations qui sont inséparables du choc des passions, alors elle dira avec nous qu'elle eut des vertus qu'on rencontre rarement de nos jours. Avec de l'esprit et une grande facilité d'élocution, Mlle Stylite de Kersabiec possède de l'élévation dans la pensée, un esprit prompt à concevoir et à exécuter... » Ecoutons maintenant M. de Mesnard, peu suspect de préventions favorables à Mlle Stylite, puisqu'il dit dans ses *Mémoires* qu'il ne l'a jamais beaucoup aimée, et qu'elle le lui rendait bien : « Je ne connaissais point, dit-il, Mlle Stylite de Kersabiec. C'est, selon M. de Charette, une personne de fort bon conseil et de grande énergie. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que, d'après mes observations, je la tiens pour une fille d'infiniment d'esprit, parlant avec une rare facilité et émettant des opinions qui me feraient penser, si je fermais les yeux, que j'entends plutôt parler un homme qu'une femme. Elle a pris sur Madame un grand ascendant, mais je crois que les affections de S. A. R. sont toutes pour son cher *Petit-Paul*. »

Bientôt Mlle de Kersabiec fut décrétée d'accusation. Elle dut se soustraire aux recherches de la police et trouva chez des amis dévoués, Mlle Billou d'abord, Mlle du Guerry ensuite, un refuge assuré. Quelque temps après, Madame, rentrée à Nantes, grâce au dévoûment de Mlle Eulalie de Kersabiec, sa sœur (*voy. ci-après*), vint partager la même retraite, et ce fut là que, pour la première fois, elle eut l'honneur de voir cette princesse.

On sait l'infâme trahison de Deutz, justement flétrie par les gens honnêtes de tous les partis. Prise, dans sa cachette, avec Mme la duchesse de Berry, Mlle Stylite la suivit au château de Nantes, puis à celui de Blaye, d'où elle fut ramenée à Nantes entre deux gendarmes pour être interrogée par le juge d'instruction; elle refusa de répondre. Quelque temps après, on lui rendit la liberté, et son premier soin fut d'offrir à Madame de retourner partager sa captivité. Ses offres n'ayant pas été agréées, on chercha long-temps une dame pour la remplacer; toutes avaient des raisons pour refuser; enfin, dit M. de Mesnard, Mme de Beaufremont voulut bien accepter.

Rentrée dans la vie privée dont, par goût, elle ne fût jamais sortie, Mlle Stylite retourna à ses prisonniers et ses malades. Par un effort bien grand de vertu, ses plus tendres soins étaient pour les malheureuses que le vice a flétries et conduites dans de bien tristes lieux. Plusieurs, une fois guéries, en sortirent pour entrer dans une maison de pénitence qu'elles édifièrent par leur repentir; les plus endurcies rendaient, par un respectueux silence, hommage à sa haute vertu. L'exaltation de son dévoûment épuisa les restes de sa vie, qu'elle termina à Nantes, le 2 août 1840, laissant un nom béni des malheureux et honoré de tous ceux qui, dans nos jours d'égoïsme, sont heureux de rencontrer un si noble exemple de dévoûment désintéressé.

Siochan de Kersabiec (Marie-Louise-Eulalie), — sœur de la précédente, née à Nantes, le 24 mai 1802, passa sa première jeunesse comme Mlle Stylite, dont elle partagea les bonnes œuvres dans la mesure de ses forces. Les soins qu'elle fut obligée de prendre de sa santé, naturellement délicate, semblèrent fortifier le penchant qu'elle avait pour la solitude. Aussi, quand les événements de 1830 arrivèrent, et que toute sa famille se trouva mêlée aux préoccupations du moment et aux préparatifs du mouvement qu'on allait tenter, elle, renfermée dans son appartement, n'y prenait aucune part. Cependant, à son arrivée en Vendée, Mme la duchesse de Berry voulut avoir un compagnon de ses fatigues et de ses dangers; elle s'adressa à quelques femmes qui trouvèrent des raisons pour décliner ce périlleux honneur. Alors la princesse songea à la famille de Kersabiec, et M. de Charette lui parla de Mlle Eulalie, qu'elle fit aussitôt demander. C'était une vie nouvelle, bien dure, même pour une santé robuste. Combien, à plus forte raison, l'était-elle pour une aussi frêle santé que celle de Mlle Eulalie; combien surtout elle était opposée à ses goûts modestes et solitaires! Mais, fidèle aux traditions de sa famille, ces courtisans du malheur, quand ceux de la fortune avaient disparu, elle fit promptement ses préparatifs, et, se confiant à un guide sûr, elle partit sans trop savoir où elle trouverait Mme la duchesse de Berry. Après bien des obstacles, elle la rejoignit aux Mesliers, le 28 mai, et partagea désormais tous ses dangers. Madame s'attacha tout particulièrement à elle, et lui donna le nom de *Petit-Paul*, par analogie à celui de *Petit-Pierre*, qu'elle avait pris pour elle-même, cherchant à lui témoigner ainsi la vive affection qu'elle lui inspirait, et qui ne se démentit jamais. Le 31 mai, comme elles voyageaient dans la nuit, le cheval de Mlle Eulalie s'abattit, et en se relevant, lui donna dans la poitrine deux coups de pieds qui lui firent cracher beaucoup de sang. Son courage ne fléchit pas, et, le reste de la nuit, elle continua la route à pied. Après l'engagement du Chêne, lorsque le mouvement vendéen eut complètement échoué, elle se chargea de conduire la duchesse de Berry à Nantes et de lui procurer une retraite assurée. Sa grande con-

naissance du pays et les sympathies que lui avaient values les bienfaits répandus par sa famille dans la contrée, devaient la faire réussir dans cette difficile entreprise. Elle congédia MM. de Brissac et de Mesnard, dont la présence pouvait compromettre la princesse, et se chargeant seule de cette lourde responsabilité, elle partit du Pont-Saint-Martin, le 29 juin, au matin, avec Mme la duchesse de Berry et deux pauvres femmes de campagne, chacune portant un panier au bras. On connaît l'audacieuse rentrée de la princesse à Nantes et l'adresse, comme le sang-froid, avec laquelle elle fut exécutée. (*Biographie de Mme la duchesse de Berry, par MM. Saint-Edme et Sarrut.*)

Sa mission terminée, Mlle Eulalie s'ensevelit plus que jamais dans sa chère solitude. Aimant beaucoup la lecture, elle partageait son temps entre la littérature et les quelques personnes qu'elle laissait pénétrer chez elle. Elle avait un esprit charmant et élevé tout à la fois, fort éloigné des petites passions et des démarcations mesquines qu'établissent les partis et les coteries, beaucoup de modestie et le plus grand soin de se faire oublier. Du reste, au dire de ceux qui l'ont connue, on ne saurait trouver un portrait plus exact que celui qu'en ont ainsi tracé MM. Saint-Edme et Germain Sarrut : « Mlle Eulalie, disent-ils, est plus petite que grande. Il y a de la grâce dans toute sa personne; ses manières sont charmantes, sa voix est douce, et ses expressions sont choisies : on y trouve quelquefois un peu d'affectation. Il y a une harmonie parfaite entre son physique et son moral; un peintre du XVIe siècle aurait dit qu'elle était accorte. Son imagination est vive et brillante; elle prend souvent pour de la raison ce qui n'est que les élans du cœur. Elle a plus de courage que de force. En un mot, Mlle Eulalie est bien femme dans toute l'acception du terme, et de plus une jolie femme. »

Mlle Eulalie, qui ne s'était jamais bien remise de ses fatigues, de sa chûte surtout, est morte à Nantes, le 19 septembre 1848, après de longues années de souffrances, qui n'avaient altéré en rien le charme de son caractère.

Siochan de Kersabiec (Edouard-Auguste-Marie),—frère des précédentes, né le 10 mai 1800, au manoir de Kermérien, en Guiler, près Brest, faisait ses études au petit séminaire de Nantes quand les événements de 1815 vinrent les interrompre. Quoique à peine âgé de quinze ans, il prit part, sous les ordres de M. de Suzannet, à la courte campagne de l'insurrection vendéenne, et combattit à la rencontre d'Aizenay. Entré comme sous-lieutenant, en 1816, dans le 3e régiment de la garde royale, il fit, comme lieutenant au 12e régiment de ligne, en 1823, la campagne d'Espagne, où il fut blessé. Né pour les joies du cœur et du foyer domestique, il se maria l'année suivante, se fit mettre en disponibilité, et revint au Pont-Saint-Martin, dont les habitants, édifiés de sa piété, de sa droiture et de sa bienfaisance, le choisirent pour maire. Lors du mouvement vendéen en 1832, il partit comme son vieux père, abandonnant à la Providence sa jeune femme et ses six enfants. Le père et le fils n'avaient aucune illusion; aussi, tout en obéissant à la voix du devoir, ne prirent-ils la responsabilité d'engager personne dans une partie si périlleuse, désespérée même à leurs yeux. Nommé commandant en second de la division de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, sous son parent, M. de la Roberie, il se distingua à l'attaque du Pont-James, et surtout à l'engagement du Chêne, où il passa et repassa, sous le feu de l'ennemi, un pont disputé avec acharnement. Sa bravoure lui mérita les éloges de la duchesse de Berry, et la promesse formelle, réitérée depuis, de la croix de Saint-Louis. A la suite de ces événements, il fut proscrit, condamné à mort par contumace, et réduit à se soustraire aux recherches de la police, laissant sa famille dans de cruelles inquiétudes et de sérieux embarras; car, pendant le mouvement, sa maison avait été le quartier-général de ceux qui devaient opérer dans le pays, et elle avait été, en outre, soumise à des visites domiciliaires. Il se constitua prisonnier, et, préférant la justice de son pays à la clémence d'une royauté qu'il avait combattue, il fut jugé aux assises de Nantes, le 7 juin 1836, et, brillamment défendu par M. Bernard de la Giraudais, il fut acquitté. Rendu à la vie de famille, il vint s'établir dans la commune de Treillières, où il sut mériter, par ses bienfaits incessants, l'estime, l'affection et la vénération des habitants, qui le nommèrent successivement conseiller municipal, trésorier de la fabrique, conseiller d'arrondissement et maire. Lorsqu'il mourut, à Nantes, le 17 août 1851, ses administrés, — nous pourrions dire ses enfants, — vinrent prendre sa dépouille mortelle et la portèrent à Treillières, où un terrain de 4 mètres carrés, consacré à sa sépulture et à l'érection d'un monument, si sa famille l'avait jugé convenable, fut concédé à perpétuité, sur la demande du conseil municipal, formulée dans sa délibération du 15 novembre 1851, puis dans celle du 14 février 1852, détaillant, sur la demande du Gouvernement, qui l'approuva ensuite, les services du magistrat qui, favorisant le partage des landes au détriment de ses droits et de ses intérêts personnels, avait procuré à l'agriculture des terrains que ses connaissances agricoles avaient su féconder, et qui, par ses dons et son action personnelle, avait rendu à la commune en général, et à ses habitants en particulier, des services de toute nature.

Une grande douleur avait hâté sa mort; c'était la fin prématurée de son troisième fils, Jean-Henri-Marie, né à Nantes, le 12 novembre 1828. Après trois années passées au collége des Jésuites de Brugelette, il fut reçu élève de la ma-

rine. Sorti en juillet 1846 du vaisseau-école le *Borda*, il s'embarqua, deux mois après, pour sa première et dernière campagne, sur la frégate la *Danaë*. Passé sur la corvette l'*Ariane*, il visita Tahiti, et, arrivé le 28 février 1848 aux îles Salomon, il y trouva la mort. Les circonstances en sont racontées dans la lettre de son commandant, M. Dutaillis, datée de Sidney, le 1er avril 1848, lettre que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'elle démontre les sentiments généreux qui animaient ce malheureux jeune homme : « Monsieur, c'est avec une profonde douleur que je viens vous annoncer la perte que nous venons de faire dans la personne de M. Siochan de Kersabiec. Tous, officiers et matelots, avons pleuré ce jeune homme, auquel l'avenir réservait une si glorieuse carrière. M. de Kersabiec, que son caractère doux et modeste avait fait aimer de tous, venait, il y avait quelques jours, de révéler qu'il était d'un nom qui, aujourd'hui, pour tous, veut dire : Courage et dévoûment. Il avait sauvé un matelot de la corvette qui, ne sachant pas nager, luttait inutilement contre la mort. M. de Kersabiec l'aperçoit, s'élance à la mer, plonge et retire des herbes le malheureux déjà disparu. Je m'empressai de signaler cet acte de courage dans un ordre du jour, et je l'inscrivis dans mon rapport au ministre, appelant toute sa bienveillance sur ce jeune homme. Quelques jours après, une expédition est décidée. Son but est de venger la mort de trois missionnaires massacrés et mangés par les naturels de l'île de Saint-Christoval. J'avais compris son noble cœur, et aucune récompense ne pouvait le flatter davantage. Il part, se conduit avec un sang-froid et un courage digne des plus grands éloges. Au retour, les chemins sont difficiles, les pentes sont tellement rapides, le sentier si étroit, les broussailles si impénétrables, qu'il importe de protéger la retraite par une forte et vigilante arrière-garde. M de Kersabiec en fait partie. Il marche au dernier rang avec un de ses camarades et l'enseigne de vaisseau qui les commande. Bientôt un des hommes tombe atteint d'une lance. La vigilance devient plus active, des retours offensifs chassent les Indiens des broussailles, quelques-uns sont tués. M. de Kersabiec est admirable d'élan et de sang-froid, et ne descend qu'à reculons, sondant du regard les pentes impraticables sur lesquelles les Indiens se laissent glisser dans les broussailles. C'est en ce moment que ce brave jeune homme tombe, frappé d'une lance qui l'atteint à l'œil droit. Il ne fait pas entendre une plainte, arrache lui-même la lance, et, en tombant, prie M. Halligon, enseigne de vaisseau, qui le soutient, de sauver son sabre. Le docteur le panse, etc. etc. »

Siochan de Kersabiec (**Charles-François-Joseph, comte**), — fils du capitaine de vaisseau de ce nom (*voy. plus haut*), naquit à Nantes, le 4 septembre 1797. Il entra, le 5 octobre 1814, dans la maison militaire du Roi, comme garde de la porte, et fit en 1815, comme capitaine d'état-major, la campagne de la Vendée, sous les ordres du lieutenant-général comte d'Autichamp. Il servit ensuite dans le 24e et le 52e régiment de ligne, jusqu'en 1826. Lors des événements de la Vendée, en 1831-1832, il prit une part active à tout ce qui se fit pour organiser le mouvement légitimiste, et fut député par le comité directeur de Nantes vers Mme la duchesse de Berry, alors à Massa. De retour à Nantes, il répondit à l'appel de cette princesse et prit les armes. Poursuivi ensuite, et condamné à mort par contumace, il finit par être acquitté devant la Cour d'assises d'Orléans, au commencement de 1835. Depuis, il continua dans la presse, contre le Gouvernement de Juillet et la Révolution de 1848, la lutte qu'il avait soutenue, les armes à la main, en faveur de la légitimité. Il dirigeait avec habileté, et à ses frais et risques, le journal *l'Hermine*, qui eut un long et légitime succès. A la fin cependant, ruiné par des condamnations fréquentes et des amendes répétées, ce courageux champion fut obligé de disparaître, mais alors seulement que les moyens matériels manquèrent au dévoûment de Kersabiec, qui mourut en chrétien fervent, à Nantes, le 4 mai 1854, après avoir dépensé sa fortune, son énergie et sa santé dans cette lutte inégale. L'*Espérance du Peuple*, dont il partageait la direction avec M. de La Rochette, depuis le 2 décembre, lui a consacré un article nécrologique dû à M. L. J. Favreau, ancien représentant de la Loire-Inférieure.

P. L...t.

SIVINIANT (**Jean-César**), — né à Brest le 14 mai 1739, exerçait, depuis le 10 mai 1771, les fonctions de greffier de la prévôté de la marine en ce port et à la suite des armées — c'est à ce dernier titre qu'il avait assisté, en 1783, au conseil de guerre assemblé à Lorient pour juger les faits passés au combat soutenu par le comte de Grasse, le 12 avril 1782, à la hauteur de la Dominique, — lorsque les amirautés furent supprimées et les tribunaux qui en relevaient remplacés par les cours martiales maritimes. Maintenu dans l'emploi de greffier de celle de Brest, Siviniant embrassa chaudement les principes de la révolution de 1789 et s'attacha à les défendre et à les propager dans une multitude de petits écrits. S'érigeant, en quelque sorte, en pétitionnaire général, il rédigea les réclamations de tous ceux qui avaient ou croyaient avoir des droits à faire valoir. Ce zèle patriotique motiva son admission dans le conseil général de la commune de Brest (1), conseil

(1) Le conseil général, indépendant du conseil municipal, était tout un gouvernement improvisé sous l'impression causée par les événements du 14 juillet 1789. Formé, dès le 21 du même mois, de la réunion spontanée des officiers municipaux, des électeurs, des députés des

dont il devint l'un des secrétaires les plus actifs, en participant à la rédaction des nombreuses délibérations ou adresses, la plupart publiées, de cette assemblée. Quoi qu'il en soit, il fut traduit, le 10 prairial an II, devant le tribunal révolutionnaire de Brest, sous l'accusation de fédéralisme. Ce tribunal, tout en l'acquittant à l'unanimité, ordonna, sur le réquisitoire de Bonnet, ancien secrétaire de Fouquier-Tinville et substitut de l'accusateur public Donzé-Verteuil, qu'il serait détenu jusqu'à la paix, par mesure de sûreté générale. Rendu néanmoins à la liberté le 1er brumaire an III, par arrêté des représentants Tréhouart et Faure, en mission à Brest, « ce patriote connu par sa » haine pour les nobles et les prêtres » (*Moniteur de Brest et du Finistère du 3 brumaire an III*), reprit ses fonctions de greffier des tribunaux maritimes, et continua de les exercer jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Brest, le 18 janvier 1817. De ses nombreux écrits de circonstances, tous peu étendus, et révélant plus de zèle que de talent littéraire, nous connaissons les suivants : I. *Projet de doléances pour les sous-lieutenants de vaisseaux et volontaires de la marine.* Brest, R. Malassis, 1789, in-8° de 48 pages. II. *Réclamations des maîtres, seconds-maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres d'équipage du port de Brest, présentées au conseil général et permanent de cette ville.* Brest, R. Malassis, 1789, in-8° de 9 pages. III. *Adresse et Doléances des maîtres et autres canonniers des classes du département de Brest, présentées au conseil général et permanent de cette ville, et Rapport de M. Siviniant, secrétaire de ce conseil.* Brest, R. Malassis, 1789, in-8° de 17 pages. IV. *Rapport des commissaires des huit sections des assemblées primaires du canton de Brest, pour la recherche des causes de la rareté et de la cherté des subsistances et des moyens d'y remédier.* Brest, Gauchlet, 1793, in-8° de 26 pages. Siviniant était président de la commission, et tout porte à croire qu'il est l'auteur du rapport. V. *Motion pour engager les Français et Françaises à ne jamais cesser de porter la cocarde nationale.* Brest, R. Malassis (s. d.), in-8° de 4 pages. VI. *Chanson à boire des vrais sans culottes, sur l'air : Allons enfants de la patrie!* Brest, Teurnier, in-8° de 4 pages. VII. *Recueil de pièces servant à l'instruction de la procédure criminelle contre Dutrévoux, ci-devant lieutenant de vaisseau, pour raison des maltraitements atroces dont il a accablé les gens de l'équipage de l'aviso le* Papillon, *qu'il commandait.* Brest, J.-L. Teurnier, an Ier, in-8° de 35 pages. P. L...t.

communautés, des corporations et des corps militaires des armées de terre et de mer, il détermina lui-même sa composition. Il comprenait cent membres, savoir : dix-neuf officiers municipaux, dont six électeurs, vingt-et-un autres électeurs, cinquante-et-un députés des corps, communautés et corporations, et neuf députés militaires, dont quatre représentant les régiments de Beauce et de Normandie, et les autres les cinq divisions du corps royal des canonniers-matelots.

Quant aux pouvoirs qu'il s'attribua, vaguement définis, ils étaient illimités, et en faisaient, à bien dire, un club politique se substituant à tous les pouvoirs constitués. Comme toutes les assemblées incertaines de leur légitimité ou de leur avenir, il décréta l'inviolabilité de ses membres, et, calquant littéralement la célèbre protestation du 20 juin 1789, il se fit Assemblée nationale au petit pied, en déclarant *infâme, traître envers la nation et coupable de crime capital, quiconque oserait rechercher ou poursuivre, soit les discours, soit les actes de ses membres.*

SOL DE GRISOLLES (Louis-Charles-René de), — né, le 29 décembre 1761, à Guérande (Loire-Inférieure), servit d'abord dans la marine, où il devint enseigne de vaisseau, le 14 avril 1782, et lieutenant, le 1er mai 1786. Après avoir émigré au commencement de la Révolution, il rentra en France pendant la première guerre de la Vendée. Investi, en 1794, du commandement du canton de Rochefort, il établit ses cantonnements entre Redon et l'embouchure de la Vilaine. L'année suivante, il reçut un brevet de colonel, et, en 1797, Georges Cadoudal lui conféra le commandement de la quatrième division, comprenant les cantons de Rochefort, Questembert, La Roche-Bernard, etc. Ayant soulevé, le 15 octobre 1799, tout le pays situé entre la Loire et la Vilaine, il investit Redon, gardé par un détachement de la 85e demi-brigade, qui se défendit bravement, mais qui fut pourtant réduit à capituler; tombant ensuite comme la foudre sur la Roche-Bernard et Guéméné, il poussa son avant-garde jusqu'à Pont-Château. Chargé, plus tard, de défendre le passage de la Vilaine, il ne put tenir devant l'avant-garde de l'armée républicaine, commandée par le général Grigny. S'étant replié, avec ses quinze cents chouans, sur Muzillac, il s'en empara, mais il en fut aussitôt délogé par Grigny, que Brune suivait de près. C'est à cette époque que se serait passée l'aventure racontée en ces termes par M. Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. IV, p. 76 et 77) : « De Sol fut traqué, poursuivi, » dénoncé. Malheureux en naissant, cet officier » supérieur avait, dans son enfance, traversé les » mers; à son retour dans la patrie, il fit nau- » frage. On le trouva seul sur une planche, au » milieu de l'Océan, évanoui et au moment » d'être englouti sous les flots. Prisonnier de la » Révolution, il ne brisa ses fers qu'après une » longue captivité, et revint combattre le lendemain. Les bleus connaissaient les ressources » de son esprit audacieux. Pendant les confé- » rences relatives à la paix, ils investissent la » maison qui lui sert d'asile; une quarantaine » de soldats en forment le siége. Grisolles se » défend long-temps; il ne lui reste plus de car- » touches, et il n'a que l'alternative de se rendre » à merci ou de s'élancer par une croisée de vingt » pieds de haut. Le chouan n'hésite pas; il se

» précipite de la fenêtre, tombe au milieu des ré-
» publicains, roule sur eux, se relève, en blesse
» quatre ou cinq, prend sa course et se sauve. Il
» essuie une décharge à dix pas : heureux, pour
» la première fois de sa vie, il est épargné par
» les balles. » Il est à croire que de Sol ne fut pas en cette circonstance aussi heureux que le dit M. Crétineau-Joly, ou que, tout au moins, il ne tarda pas à être pris; autrement, on ne pourrait expliquer la première détention qu'il subit de 1800 à 1803, ainsi que le constatent ses états de services officiels. Fut-il relâché? s'évada-t-il? c'est ce que nous ne pouvons décider; mais, ce qui est certain, c'est que quand, au mois d'août 1803, Cadoudal rentra en France, Sol de Grisolles fut du nombre de ceux qui le rejoignirent à Saint-Leu-Tavernay. Il se mit avec lui, Joyaut et une troisième personne dans la voiture que conduisait d'Hozier, déguisé en cocher. Entré à Paris sans accident, ainsi que ses compagnons, il fut arrêté sur les boulevards vers la fin d'octobre et traduit devant un tribunal avec Querelle et Pioger, comme prévenu de complot. Pioger et lui ayant été acquittés, Querelle, qui avait été condamné à mort, crut pouvoir s'y soustraire par des aveux. Quant à de Sol, ce fut en vain qu'on essaya de lui en arracher; en lui mettant les poucettes et en les serrant jusqu'à lui faire sauter les ongles des pouces, on ressuscita pour lui cette horrible *question préalable* que Louis XVI avait abolie. La police impériale ne pouvant dompter sa mâle énergie, le reconduisit aux *carrières*. Détenu jusqu'en 1814, il fut, comme tant d'autres des plus fidèles serviteurs de la Restauration, laissé d'abord à l'écart. Peut-être dut-il cette défaveur si étrange à une plainte qu'il avait adressée, dès le mois de septembre 1814, à la Chambre des députés, contre le duc de Rovigo; plainte dans laquelle il signalait les cruautés et les actes arbitraires qu'il était fondé à reprocher au moderne Tristan-L'Hermite. La Restauration ne voulait pas qu'on lui suscitât trop d'embarras de ce genre. On ne songea à lui, l'année suivante, que pour lui conférer le mince commandement de Belle-Ile-en-Mer.

Lorsque le Morbihan s'insurgea pendant les Cent-Jours, ceux qui organisèrent cette levée de boucliers choisirent de Sol de Grisolles pour général en chef. Il était, avec le brave Rohu, le seul survivant du lieutenant de Cadoudal; mais si Rohu n'avait rien perdu de son énergie, de Sol n'était plus que l'ombre de lui-même. Dans l'humide cachot où il avait langui si longtemps, tous les ressorts de cette âme ardente avaient été détendus; ses facultés physiques et morales étaient complètement affaissées. Vainement se trouvèrent près de lui des hommes de résolution; son invincible entêtement les paralysa. De ce nombre étaient M. de Floirac, maréchal-de-camp et préfet du Morbihan, qui avait le titre de commissaire extraordinaire, et le marquis de la Boëssière-Lennuic, qui joignait au même titre celui de chef d'état-major général de l'armée. Ces deux commissaires, à leur arrivée en Bretagne, où ils venaient en vertu d'une ordonnance de Louis XVIII, en date du 1er mai 1815, trouvèrent de Sol en possession de l'autorité suprême. Voulant éviter toute division, ils se placèrent sous ses ordres, résolus à l'aider de leurs conseils. Il les suivit peu ou point. De là les reproches sévères que lui a adressés M. A. F. Rio, dans son ouvrage intitulé : *La petite Chouannerie*, ou *Histoire d'un collége breton sous l'Empire*. Paris, Olivier Fulgence, 1842, in-8°. M. de la Boëssière, obéissant à l'impulsion de son noble caractère, a bien tenté de disculper de Sol ou d'atténuer ses fautes dans ses *Observations sur le livre intitulé la petite Chouannerie, etc.* Ploërmel, F. S. du Gravier, 1843, in-8°. Il n'y a pas réussi, et il ne le pouvait réellement pas. En effet, quoiqu'il eût trois ou quatre mille hommes sous ses ordres, il échoua devant Redon, défendu par des forces bien inférieures, et il fut obligé de se retirer en toute hâte devant le général Bigarré, accouru de Rennes. S'il fut plus heureux devant Muzillac, tout l'honneur de la journée revint à MM. de Floirac et de la Boëssière. L'énergie du général en chef sembla se réveiller lorsque Fouché, profitant de la nouvelle de la mort de Louis de la Rochejacquelein, lui fit faire des propositions de paix. — « Ma paix, répondit le vieux chouan, est dans ma dernière cartouche! » — Mais ce ne fut là qu'un éclair. Pressé, quelques jours après, d'empêcher la jonction du général Rousseau et du général Bigarré, il opposa, pour motiver son refus, des raisons dont s'irritèrent d'autant plus les royalistes que, supérieur en forces, il pouvait écraser le général Rousseau. La rentrée du Roi, qui suivit de près, lui permit de rentrer à Vannes, le 22 juillet, avec son corps d'armée, et de déposer le commandement qu'il était impuissant à exercer.

La seconde Restauration paya les dettes qu'aurait dû acquitter la première. De Sol de Grisolles fut nommé maréchal-de-camp, le 13 novembre 1816, pour prendre rang à compter du 1er janvier 1800. Promu lieutenant-général honoraire, le 3 février 1822, il fut décoré du cordon rouge et de la grand'croix de Saint-Louis, puis nommé au gouvernement du château de Pau, qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1830. Il se retira alors à Bordeaux, où il mourut le 13 avril 1836. P. L...t.

SOTIN DE LA COINDIÈRE (Pierre-Jean-Marie), — né à Nantes, le 13 avril 1764, était fils de Pierre Sotin, sieur de la Coindière, licencié ès-lois, avocat au Parlement de Bretagne, militant au siége présidial de Nantes, et de dame Marie-Anne Lafiton. Son père, qui voulait lui faire suivre la carrière du barreau,

l'envoya faire son droit à Rennes. Il y avait peu de temps qu'il l'avait terminé et était revenu à Nantes, quand se manifestèrent les premiers symptômes de la Révolution. Il prit une part active aux actes qui la précédèrent. Dès le mois d'août 1788, il prononça publiquement, dans la salle des actes du collége de Nantes, un discours tellement avancé qu'il fut menacé d'être poursuivi par le procureur-général du Parlement de Bretagne, et que la Faculté de théologie de Nantes manifesta l'intention de le censurer. Ayant fait tête à l'orage, quoique ses amis lui eussent conseillé de fuir, il puisa une nouvelle ardeur dans la mollesse de ses adversaires. Il fut du nombre des quatre cents Nantais qui se portèrent, le 27 janvier 1789, au secours de la jeunesse de Rennes, et il dirigea, lui douzième, les apprêts et la marche de l'expédition. Quand elle fut arrivée à Nozay, une députation des jeunes rennais vint la remercier de son concours, devenu inutile, par suite du pacte qu'elle avait conclu avec la noblesse, par la médiation du comte de Thiard. Sotin poursuivit néanmoins sa route, et, accompagné de plusieurs de ses collègues, il poussa jusqu'à Rennes, où ils traitèrent avec le comte de Thiard qui, du reste, rendit justice à l'esprit de conciliation qu'ils apportèrent dans l'accomplissement de leur mission. Leur retour à Nantes, le 7 février, fut un jour de fête. Ils y apportaient le pacte fédératif conclu à Rennes, pacte dont les signataires avaient juré au Roi amour, respect et fidélité; mais où ils avaient aussi juré que, si des événements semblables à ceux de Rennes se reproduisaient sur un point quelconque de la Bretagne, ils accourraient, sur-le-champ, pour en tirer vengeance.

Appelé à faire partie du conseil de la commune de Nantes, au mois d'août 1789, puis élu major du corps de volontaires appelé l'*Union*, il fut nommé, au mois de mars 1790, membre de l'administration du district de la Loire-Inférieure, et, le 6 octobre 1791, président de l'administration départementale. Dans l'exercice de ces diverses fonctions, il poursuivit sans relâche les prêtres qui refusaient le serment, et, comme le plus jeune de l'administration, il fut toujours nommé commissaire civil chargé d'accompagner la force armée qu'on envoyait pour installer les curés constitutionnels et apaiser les mouvements que provoquait leur nomination. Le 2 janvier 1793, le directoire du département, dont il était toujours membre, le chargea d'aller avec Maurel, membre du conseil du département, porter à la Convention une adresse rédigée par Peccot (*voy. ce nom*), au nom de la ville de Nantes. Cinq jours après, les deux députés, accompagnés d'un troisième, représentant spécial de la ville, se présentèrent à la barre de la Convention. Sotin, dominant les interruptions, les imprécations des tribunes et les trépignements de l'assemblée elle-même, lut son message, où il était dit que les divisions, les débats scandaleux de la Convention retentissaient dans toute la France, et que les représentants envoyés par le peuple pour fonder la liberté ne savaient pas maintenir la leur. Subjuguée par la hardiesse de ce langage, la Convention permit à Sotin de lire une seconde adresse, envoyée par les Nantais aux Parisiens. De violents murmures l'interrompirent bien dans certains passages, mais il n'en fut pas troublé, et il ne se retira qu'après avoir accompli sa mission. Ses lettres aux corps administratifs de Nantes y provoquèrent une grande irritation contre les oppresseurs de la Convention, et, à son retour, le 1er février, il fit, en séance publique, un rapport hostile à la majorité de l'assemblée. Toutefois, sept jours après, il la félicita, au nom du Directoire, des actes de justice qu'elle venait d'accomplir, « en condamnant le dernier » des tyrans à porter sur l'échafaud sa tête cou- » pable, en prononçant l'expulsion du reste des » Capets. » Le 12 mars suivant, à la première nouvelle de l'insurrection, il accompagna, en qualité de commissaire civil, un détachement de cent cinquante hommes, reprit Saint-Philbert dont les insurgés s'étaient emparés; marcha, le 9 avril, sur Machecoul, et, après la reprise de cette ville, y séjourna cinquante jours, qu'il employa à lever, sur les communes voisines, des contributions dont il envoya le produit à Nantes. Les Vendéens s'étant rendus maîtres, dans les premiers jours de juin, de Machecoul et de Saumur, il parcourut, du 12 au 24 de ce mois, les départements de la Basse-Bretagne, en vue de procurer des secours à la ville de Nantes, qui s'attendait à une attaque. Lorsqu'elle eut lieu, le 29 juin, il concourut énergiquement à sa défense. Son adhésion à l'acte fédératif du 5 juillet, adhésion qu'il rétracta avant l'expiration du délai fixé par la Convention, motiva sa destitution par les représentants en mission à Nantes, et, un mois après, son emprisonnement, puis son envoi à Paris, avec les autres Nantais traduits, au mois de septembre 1794, devant le tribunal révolutionnaire. Resté à Paris après son acquittement, il s'attacha à la faction thermidorienne, dont l'influence lui fit obtenir les fonctions de commissaire du Directoire près l'administration départementale de la Seine. Nommé, au mois de thermidor an V, ministre de la police, il s'occupa activement de l'exécution de la loi du 18 fructidor précédent. Le Directoire, qui n'avait nullement envie de mitiger cette loi, fit mine de consulter Sotin sur la question de savoir s'il ne serait pas possible d'excepter de l'art. 15 les individus inscrits sur les listes d'émigrés par les administrations des départements étrangers à leur domicile. Il se prononça énergiquement contre toute exception, parce qu'il était démontré, dit-il dans son rapport, communiqué au

Conseil des Anciens, que les émigrés et les prêtres rebelles devaient être bannis du sol français, sans quoi la Constitution et la République seraient exposées au hasard d'une guerre civile et aux calamités qu'elle enfante. On a dit que, chargé, comme ministre, de présider à la déportation des victimes du 18 fructidor, et reconnaissant parmi eux des hommes qui, naguère, avaient figuré dans le parti de ses persécuteurs, il leur aurait adressé ces paroles : « Messieurs, je vous souhaite un bon voyage; voilà » ce que c'est que les révolutions. » Quoiqu'il en soit, il n'était pas aussi dur que pourrait le faire supposer cette amère ironie, car beaucoup de ces émigrés, dont il avait demandé le maintien sur les listes, obtinrent, grâce à lui, d'en être rayés. Ces actes partiels de bienveillance ne l'empêchaient pourtant pas de s'associer aux mesures du Directoire contre les prêtres, les nobles et les journalistes. Dénoncé au Conseil des Cinq-Cents, au mois de janvier 1798, pour avoir fait suspendre à Lyon la confection des costumes des représentants du peuple, il parut d'autant plus coupable qu'on avait insinué qu'il avait voulu les empêcher d'assister avec ces costumes, le 21 janvier, à la fête anniversaire du supplice de Louis XVI. Les opinions bien connues de Sotin réfutaient à elles seules cette supposition; sa conduite, dictée par un zèle inconsidéré, n'avait été que légère. Sur le rapport du commissaire du bureau central de Lyon, qui lui avait signalé que ces costumes étaient en casimir anglais, marchandise prohibée par la loi du 10 brumaire an V, et sans se renseigner auprès des inspecteurs du conseil, qui lui auraient fourni la preuve que les étoffes employées provenaient de fabriques françaises, Sotin en avait ordonné la saisie. Cet acte donna lieu à un débat animé, qui se termina par une invitation au Directoire « de faire poursuivre sans délai les auteurs ou fauteurs de cet outrage à la représentation nationale. » Cette singulière invitation serait probablement restée à l'état de lettre morte si, par d'autres motifs, le Directoire n'avait désiré se débarrasser de Sotin, dont le rigide républicanisme ne se prêtait pas aux projets de ses patrons, qui voulaient se rendre maîtres des élections. Ils lui demandèrent donc sa démission, et l'envoyèrent, avec le titre d'ambassadeur, à Gênes, où, peu de temps après, une nouvelle bévue lui attira une nouvelle disgrâce. Se conformant à ses instructions secrètes, qui lui prescrivaient de fomenter l'insurrection dans le Piémont, pour que le Directoire eût un prétexte de mettre la main sur les Etats du Roi de Sardaigne, il eut l'imprudence d'adresser deux lettres au ministre des affaires étrangères du gouvernement ligurien; l'une dans laquelle, à l'occasion de l'asile donné à des moines étrangers, il disait que si l'on persistait à vouloir faire de la Ligurie le foyer du fanatisme, il serait obligé d'en référer au Directoire; l'autre où il engageait le gouvernement ligurien à protéger les insurgés piémontais. Ayant ainsi éventé la mèche, il fut rappelé, et envoyé, au mois de juillet 1798, en qualité de consul-général, à New-York, d'où il fut transféré, comme simple consul, à Savanah. Il semblait qu'il ne lui était plus possible de déchoir; c'est ce qui eut lieu pourtant. Ayant eu la maladresse de prêter la main au mariage du prince Jérôme avec Mlle Patterson, il fut rappelé en 1804, et s'estima heureux d'obtenir, pour lui et sa nombreuse famille, des moyens d'existence dans le modeste emploi de percepteur des contributions directes de la commune de la Chevrolière, où il est mort, le 13 juin 1810.

Sotin avait l'esprit vif et la répartie spirituelle. Un jour qu'il assistait à un grand dîner en face de Letourneur, alors directeur, et, plus tard, préfet de la Loire-Inférieure, celui-ci lui dit avec l'aplomb que donnent la supériorité du patronage et la liberté qui suit le champagne : « Sais-tu bien que de sot à Sotin il y a peu de distance. » — « Celle de la table, » répond Sotin, se rappelant la répartie semblable, vraie ou fausse, de Scot Erigène à Charles-le-Chauve, et le pauvre Letourneur, confus et honteux,

Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Nous connaissons de Sotin de la Coindière un écrit publié sous le titre de : *Pierre-Jean-Marie Sotin, ci-devant administrateur du département de la Loire-Inférieure, à ses concitoyens*, in-4° de 14 pages. Nous y avons puisé le détail des faits le concernant jusqu'à sa traduction devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il était membre de la Société académique de la Loire-Inférieure. P. L...t.

SOUVENEL (Alexis-François-Jacques **ANNEIX** de), — avocat au Parlement de Bretagne et bâtonnier de son ordre, naquit à Rennes en 1689, et y mourut dans les derniers mois de 1758. Il acquit en peu d'années une grande réputation, qu'il dut à son éloquence et à son érudition. Il avait, dit-on, toutes les qualités qui font l'orateur et toute la science profonde qui fait le praticien habile. On conserve encore à la Bibliothèque de Rennes un certain nombre de consultations manuscrites de cet avocat. Le 17 mars 1753, il fut élu bâtonnier en remplacement de M. Bureau, après avoir, pendant un temps assez long, exercé les fonctions de receveur (trésorier) de l'ordre. A son administration, qui dura jusqu'au 17 mars 1756, se rapporte un incident qui montre de quelle façon les magistrats du Parlement entendaient exercer vis-à-vis de l'ordre des avocats l'autorité dont ils étaient investis. Le 19 août 1755, la Cour, en grand'chambre, manda devant elle Anneix de Souvenel, et le premier président, M. de la Briffe, lui fit savoir qu'un avocat, M. Le Roy des Plantes, avait signé un mémoire dans un procès élevé entre le prieur de Saint-

Nicolas de Josselin et le vicaire perpétuel du même lieu, et que ce mémoire renfermait des propositions suspectes d'ultramontanisme, chose grave à cette époque : « La Cour, ajouta-t-il, » est persuadée que l'ordre des avocats n'adop- » tera jamais des propositions aussi contraires » à la saine doctrine de l'Eglise et aux vérita- » bles maximes du royaume. Elle vous enjoint » de rassembler votre ordre et de lui faire con- » naître ses intentions. » — « Messieurs, dit » immédiatement le bâtonnier, j'assemblerai » l'ordre des avocats et je lui ferai connaître les » intentions de la Cour; mais, instruit comme » je le suis des sentiments de cet ordre, n'au- » rait-il pas de justes reproches à me faire, si » je différais un moment à vous assurer de son » éloignement pour toutes les maximes fausses, » de son attachement aux véritables et de ses » dispositions à ne s'en écarter jamais. »

L'ordre, assemblé le 21 août, arrêta « que » M. le bâtonnier, accompagné de plusieurs » confrères, demandera demain l'entrée de la » Cour pour lui renouveler les sentiments dont » il ne s'est jamais écarté et dont il ne s'écartera » jamais. Attaché inviolablement aux maximes » du royaume et de l'Eglise de France, l'ordre » n'adopte aucune des propositions que la Cour » a trouvées répréhensibles dans le mémoire » dont il s'agit. Convaincu par l'Evangile que le » pouvoir des évêques est de droit divin, et » qu'ils le tiennent immédiatement de Jésus- » Christ, il condamne toutes les propositions » qui attribuent un pouvoir excessif au Souve- » rain-Pontife, et il rejettera toujours, comme il » l'a fait jusqu'à présent, tout ce qui peut être » contraire aux libertés de l'Eglise gallicane » (*sic*) et aux quatre propositions de l'assemblée » du clergé. » Nous trouvons parmi les signatures celle de Le Roy des Plantes, ce même avocat qui était l'objet de la délibération, et contre l'écrit duquel elle venait d'être prise. Le lendemain, vendredi 22 août, le bâtonnier, suivi de plusieurs confrères, parmi lesquels se trouvait son fils, se présenta devant la Cour et lui donna lecture de la délibération de l'ordre. Le premier président y répondit en ces termes : « La Cour n'a jamais douté de la façon de pen- » ser de l'ordre des avocats; elle était d'avance » persuadée que les propositions téméraires et » erronées que contient le mémoire qui vous a » été remis par son ordre ne pouvaient être » adoptées par des gens autant éclairés que » ceux qui composent le barreau de ce Parle- » ment. Instruisez votre ordre que la Cour a » entendu avec satisfaction le témoignage so- » lennel qu'il vient de lui rendre par votre bou- » che de son attachement à la saine doctrine » de l'Eglise catholique, à celle du clergé de » France et aux véritables maximes du royau- » me, qui sont la conservation de la tradition » dans toute sa pureté. » — A midi, le même jour, le bâtonnier se rendit accompagné des mêmes avocats chez M. le premier président et lui dit : « Monseigneur, nous venons de con- » firmer solennellement à la Cour la juste idée » qu'elle a toujours eue de notre attachement » aux saines maximes; elle a agréé la délibéra- » tion que nous avons prise; elle nous a permis » de la rendre publique; mais notre satisfaction » ne serait pas complète, si nous laissions igno- » rer au chef de cette auguste Compagnie com- » bien nous sommes touchés des témoignages » d'estime et de bienveillance dont il nous ho- » nore. Nous les recevons, Monseigneur, avec » les sentiments de la reconnaissance la plus » vive, du dévoûment le plus entier et du plus » profond respect. » Le premier président renouvela aux avocats présents les assurances de son estime et de sa considération pour leur ordre, du plaisir qu'il trouverait à leur en donner des marques en toute occasion, et tout fut dit sur cette affaire. Nous garantissons d'autant plus facilement l'authenticité de ces détails, que le manuscrit qui nous les a fournis est le registre même des délibérations de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne, de 1733 à 1790 (*Bibliothèque de Rennes*, manuscrits, n° 290) (1). Le 21 juillet 1757, Anneix de Souvenel, peut-être déjà atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, apposa pour la dernière fois sa signature sur ce registre. L'année suivante, il fut signé par son fils, avocat également distingué, mais qui, paraît-il, ne fit pas oublier son père. M. Miorcec de Kerdanet (*Notices chronologiques*, etc., p. 301), et, après lui, M. Beuchot (*Biographie universelle*, t. XLIII), ont rapporté à l'avocat dont nous faisons ici la biographie une anecdote qui semble contredite par les faits. Nos prédécesseurs ont pensé que le sentiment de la dignité personnelle et la persistance boudeuse et entêtée étaient de l'essence du caractère breton, et ils ont fait à Anneix de Souvenel l'honneur de la boutade suivante. Un jour, au plus fort de sa plaidoirie, Anneix s'aperçut que la Cour dormait du sommeil des justes, et il s'écria : « *Eh quoi! dans le moment le plus intéressant de ma cause, toute la Cour sommeille.* » — « *La Cour, en se réveillant*, dit aussitôt le premier président, *interdit Me Anneix pour trois mois.* » — « *Et Me Anneix*, ré-

(1) Pendant l'administration d'Anneix de Souvenel, une difficulté assez sérieuse émut l'ordre des avocats : on se demanda, à propos du refus fait par M. de Guerry fils, de se soumettre à la loi commune, si les fils de conseillers au Parlement devaient, comme les autres, payer, à leur réception, le droit de 16 livres. La question fut résolue affirmativement, et le récipiendaire eut à acquitter la somme exigée. Le manuscrit auquel nous empruntons ces détails renferme un grand nombre de documents intéressants, que nous avons publiés dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (3e année, 7e livraison), et fait tirer à part sous ce titre : *Le Barreau du Parlement de Bretagne au* XVIIIe *siècle, documents inédits*. (Paris, Durand; Nantes, Guéraud, 1856, in-8°.) A l'époque où nous rédigions cette notice (1854), l'incident que nous avons rapporté plus haut n'avait encore fait l'objet d'aucune publication.

pliqua l'avocat, *plus puissant que la Cour, s'interdit pour toujours.* » Et, ajoutent ses biographes, il ne reparut plus au barreau. Il faut convenir que tout cela est fort spirituel; mais, par malheur, cela manque complètement de vraisemblance, et probablement aussi de vérité; car nous avons eu en mains la preuve qu'aussi long-temps que sa santé le lui permit, un an à peine avant sa mort, il prit part aux délibérations de l'ordre et donna des consultations; nous avons aussi de fortes raisons de croire qu'il ne renonça pas à la plaidoirie.

A l'exemple d'un certain nombre de ses confrères, Anneix de Souvenel chercha dans la culture des lettres un délassement à ses travaux professionnels; il entretint même, suivant l'expression consacrée alors, commerce avec les neuf sœurs. Le critique Fréron qui, en ceci, nous permettra de ne pas être de son avis, s'exprime en ces termes sur notre avocat-poète: « Appliqué depuis long-temps à l'étude et à la discussion des lois, et voué par état et par la confiance du public à s'exprimer dans une langue étrangère sur le Parnasse, il ne parle pas moins bien celle de Muses, auxquelles il consacre ses moments de loisir. Il sait allier *Horace et Cujas, Ovide et d'Argentré* » (*Lettres sur quelques écrits du temps*, 30 septembre 1753, t. XI, p. 212). Il paraît qu'au temps de Fréron, le goût public était facile à contenter, car nous n'avons rien lu de plus fade que les vers d'Anneix de Souvenel : il était habile avocat, il ne pouvait guère être bon poète : *Ne sutor ultrà crepidam*. Voici la liste de ses écrits littéraires. I. *Lettres critiques et historiques touchant l'idée que les anciens avaient de la poésie, et celle qu'en ont les modernes*. Paris, 1712, in-12; Amsterdam, 1718, in-12 de 194 pages. Ces lettres sont au nombre de deux; elles sont datées de Rennes, l'une le 4 juin 1710, l'autre le 4 février 1711. Les pages 195-197 de l'édition d'Amsterdam sont remplies par une *Epître en vers irréguliers*, adressés à M. L.-P. O*** (*voy.* J.-M. Quérard, *France littéraire*, t. IX). II. *Epître à l'ombre de Despréaux, ou Essais sur le goût moderne*, insérée en partie dans les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. XI, p. 212 (1753). Nous pouvons assurer que cette épître n'est même pas une ombre de celles de Boileau, et répéter sans crainte qu'il n'a manqué à Anneix de Souvenel qu'une chose pour faire de bons vers, c'était d'être poète. III. *La Solitude littéraire, Ode à l'ombre du grand Rousseau*, insérée dans l'*Année littéraire* (1) de Fréron, t. VII, p. 66 (1754). « Thémis, dit le critique, a toujours été aimée des Muses : les plus grands orateurs ont cultivé la poésie. Cicéron lui-même faisait des vers tant bien que mal. » L'ode à J.-B. Rousseau est des plus faibles : l'auteur trouve dans les pages du lyrique les talents réunis d'Horace, de Pindare et d'Anacréon. Que n'a-t-il pris pour lui un peu des richesses de Rousseau? IV. Dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1758 (1), on lit une pièce de vers datée de Rennes, le 15 avril précédent, et adressée, par Anneix de Souvenel, à M. Chevy, son médecin (2), qui l'avait arraché à la mort. Ces vers sont détestables; mais on est obligé de reconnaître qu'ils ne sont pas plus mauvais que beaucoup de ceux qu'insérait le *Mercure*, et qu'ils ne déparent nullement ce recueil. Il est probable qu'Anneix n'a pas borné à ces essais son bagage littéraire; mais ses biographes n'ont pu découvrir que ce que nous avons mentionné : la postérité ne leur en voudra pas. F. S-ln-r.

(1) Nous rectifions ici une indication peu exacte de M. Miorcec de Kerdanet, reproduite par M. Quérard ; elle avait entièrement dérouté M. Beuchot, qui chercha en vain dans les *Lettres sur quelques écrits du temps* ce qui ne se trouvait que dans l'*Année littéraire*.

(1) Nous copions dans le *Mercure* la lettre d'envoi de cette pièce de vers : « Monsieur, comme votre *Mercure* embrasse toutes sortes d'objets, vous jugerez si la pièce que je prends la liberté de vous adresser est digne d'y tenir une place : elle le mériterait à ne la considérer que du côté du cœur, mais je sais qu'il y a une autre façon d'apprécier les ouvrages, et c'est ce qui autorise mon doute : je le soumets à votre décision.

» J'ai l'honneur, etc.

» A. Anneix de Souvenel, *ancien bâtonnier des avocats au Parlement de Bretagne.*

» A Rennes, ce 15 avril 1758. »

(2) Chirurgien-pensionnaire des Etats de Bretagne (élève de feu M. Petit) et docteur-médecin de la Faculté de Pont-à-Mousson. *(Note d'Anneix de Souvenel.)*

SOUVESTRE (Charles-Émile), — né à Morlaix, le 15 avril 1806. La famille de l'auteur des *Derniers Bretons* n'est bretonne que par adoption; c'était une famille jacobite irlandaise, qui passa sur le continent après le triomphe définitif de la maison d'Orange, et s'établit en Bretagne, où elle francisa son nom anglais (*Sovester*) en *Souvestre*, *Souestre* et *Souetre*, nom assez fréquent aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord. Le commerce, et principalement l'industrie de la tannerie, la fit assez rapidement prospérer. Dès 1748, nous trouvons dans l'échevinage de Saint-Brieuc un Souvestre de la Villemain, nommé de nouveau en 1754. (Ruffelet, *Annales briochines.*) Le père de l'illustre romancier, après avoir débuté dans l'administration des ponts-et-chaussées, s'était fixé à Morlaix, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1824.

Destiné d'abord à la carrière administrative, le jeune Emile passa quelques années au collége royal de Pontivy. C'était alors, à ce que nous ont dit ses condisciples, un vigoureux garçon, intelligent et sérieux, qui négligeait parfois ses livres classiques pour des croquis de mœurs bretonnes, où l'on pouvait déjà pressentir la direction future de ses études littéraires.

La mort de son père, qui coïncida à peu près avec la fin de ses études, le laissant libre de

choisir une carrière conforme à ses aptitudes, il se décida pour le barreau, et alla suivre à Paris les cours de la Faculté de droit. Il avait d'ailleurs une arrière-pensée. La révolution littéraire, inaugurée par Châteaubriand, Lamartine et Victor Hugo, était alors triomphante sur tous les points, et attirait invinciblement à elle tous les jeunes talents qui se sentaient assez fortement trempés pour cette bataille d'idées. Émile Souvestre était du nombre. Il arrivait à Paris avec tout un bagage littéraire, des esquisses, des vers, un drame d'actualité, le *Siége de Missolonghi*. La faveur publique était alors aux fils de Périclès, aussi ardente et plus justifiable que le dénigrement dont on les a poursuivis depuis. Cette œuvre, qui ne devait valoir, ni plus ni moins, que toutes les actualités sincèrement écrites, procura à son auteur les encouragements d'un compatriote bienveillant, fort bon juge d'ailleurs, Alexandre Duval; mais la censure y vit des choses mal séantes au respect dû au Sultan; une direction, qui avait reçu la pièce, fut remplacée par une autre moins favorable, et le drame ne fut pas joué.

Souvestre songeait peut-être à prendre sa revanche, quand une catastrophe de famille l'arrêta court. Son frère aîné, capitaine au long-cours, avait péri dans un naufrage, laissant dans une situation des plus précaires sa veuve, sa mère et ses sœurs. Le frère survivant accepta sans hésiter la grave responsabilité qui lui incombait; il quitta Paris, vint en Bretagne, et trouva à Nantes, chez un homme intelligent dont le nom est familier à nos lecteurs, une position qui lui permettait de faire face aux embarras les plus immédiats. Nantes était alors un centre d'activité intellectuelle, entretenue par une foule de causes qu'il serait trop long d'approfondir. Une revue que l'on a justement appelée la « Revue d'Edimbourg de la Bretagne, » le *Lycée armoricain*, était le lien commun de ces aspirations à la renaissance des idées, et Souvestre devint naturellement l'un des plus actifs collaborateurs du *Lycée*. L'opinion libérale, prédominante à Nantes, poussait alors, par ses représentants les plus influents, à de généreuses tentatives pour l'éducation populaire, et à la mise en pratique des systèmes d'éducation inaugurés en Angleterre et sur le continent. Une école fut créée à Nantes, sur de larges bases, sous les auspices du député Luminais et de ses amis, et la méthode Jacotot y fut appliquée par deux jeunes professeurs, que leur aptitude et leur savoir appelaient naturellement à la diriger : c'était M. Papot pour les sciences, et Souvestre pour les lettres. L'établissement prospéra, et Souvestre, qui regardait sans doute son avenir comme engagé dans sa voie définitive, crut l'assurer encore mieux en contractant un mariage que la mort vint dissoudre au bout de moins d'une année (1830).

Cette cruelle épreuve fit sur l'âme du jeune professeur une impression dont on retrouve la trace dans les pages qu'il écrivait à cette date. Sa vie de famille était momentanément brisée; il la renoua dans une union nouvelle avec la sœur de son associé, Mlle Nanine Papot, auteur elle-même de quelques nouvelles bien écrites, et qui eût été un romancier délicat, si elle n'eût préféré le mérite plus sérieux d'une excellente mère de famille.

Quelques dissidences de méthode amenèrent entre les deux associés une dissolution de société, à la suite de laquelle Souvestre vint à Morlaix avec l'intention de se fixer près de sa mère. Le choléra, qui mit les jours de sa femme en danger, le chassa de sa ville natale, et il accepta à Brest la direction d'un journal démocratique, le *Finistère*, que son talent ne put sauver (1832).

Avant de quitter Nantes, il avait publié chez Mellinet trois opuscules, dont deux recueils de poésies (*Trois Femmes poètes inconnues*, *Rêves poétiques*) et une brochure pleine de vues élevées *Sur les Arts, comme puissance gouvernementale*. A Brest, il mit à profit son séjour pour donner une édition in-4° du livre de Cambry, *Le Finistère en 1794*, auquel il ajouta, sous le titre *de Finistère en 1836* (même format), l'étude descriptive et statistique la plus complète que nous possédions sur ce beau département.

En sortant du journalisme, Souvestre était rentré dans l'enseignement, en professant la rhétorique dans l'institution libre que M. Faure venait de fonder à Brest. Mais le climat pluvieux de cette ville ayant sérieusement altéré sa santé, et les médecins lui ayant conseillé l'air plus sain des montagnes, il sollicita et obtint une chaire de même rang à Mulhouse.

Cette vie agitée ne l'empêchait point de préparer laborieusement l'avenir littéraire qu'il entrevoyait. Il adressait à un journal quotidien de Paris, le *Temps*, des articles de critique bibliographique; il publiait un roman en deux volumes, l'*Echelle des femmes*, sobre et vigoureux tableau des misères sociales qui pèsent sur la femme de toutes les classes. En même temps, il mettait la dernière main au vrai monument de sa vie, les *Derniers Bretons*. Inséré d'abord par fragments dans la *Revue des Deux Mondes*, le livre parut en quatre volumes in-8° (1835-1836). L'immense impression que produisit ce livre, véritable événement littéraire, a besoin d'être expliquée en quelques mots.

Certes, en 1836, la Bretagne était loin d'être une *terra incognita* de la littérature française. Elle avait été découverte depuis quarante ans par un voyageur qui avait trouvé moyen de recueillir, entre Brest et Quimperlé, un renom d'aussi bon aloi que son contemporain Cook en explorant l'Océanie. Cambry aimait la Bretagne, sans la comprendre assez; il l'avait saisie surtout par les côtés qu'il n'aimait pas; il avait voyagé sous le fusil invi-

sible des chouans; il l'avait racontée enfin dans la langue facile et superficielle des gens d'esprit de son temps. Et, cependant, il y avait dans son livre une telle empreinte de vérité réelle, que la foule des amateurs se jeta avec fureur sur ce livre, et que la Bretagne devint tout-à-coup à la mode. Ce fut d'abord la Bretagne pittoresque toute seule, puis, après 1815, la Bretagne catholique et royaliste. Les *Waltercottiseurs* de dixième rang cherchaient une Ecosse française; ils la prirent dans Cambry, le plus souvent sans le citer. Bonnelier fit ses romans, Marchangy un demi-volume de son *Tristan*, Roujoux son intolérable et fausse histoire. La vérité, tant sacrifiée, reparaissait quelquefois dans les spirituelles causeries de Romieu (*Revue de Paris*), dans les romans (d'une vigueur quelquefois poussée à l'excès) d'Ernest Ménard, dans les *Antiquités*, sèches et techniques, mais consciencieuses, de Freminville; enfin, dans la *Guionvac'h* de Dufilhol, excellente étude, injustement oubliée aujourd'hui.

De quelque façon que l'on juge les *Derniers Bretons*, il faut bien reconnaître que la Bretagne eut, pour la première fois, un portrait en pied digne d'elle. C'était une nature, une race, et une langue distinctes, nouvelles, prises pour la première fois au sérieux. Le terrain était circonscrit dans ses vraies limites, celles du vieil Armor, aux souvenirs impérissables, et non celles de la diplomatie féodale qui avait présidé à la création du duché. Le livre s'ouvrait par une topographie brillamment descriptive, complétant, sans chercher à les faire oublier, les admirables pages d'un grand historien sur le panorama de la Bretagne (1). Du Léon et de ses fêtes religieuses, l'auteur passait successivement à la Cornouaille et à ses luttes, au Trécorrois et à ses joyeux pardons, au Vannetais et à ses chouans.

Dans la seconde partie, il établissait avec une érudition sobre et nette la filiation celtique de la langue bretonne, et après avoir résumé les témoignages historiques qui justifient l'ancienne importance de la poésie bardique, il en venait à étudier, dans son répertoire actuel, la poésie populaire de la Bretagne. Il ne faut pas oublier que le beau livre de M. de la Villemarqué venait à peine de paraître, et que ce sujet, aujourd'hui bien connu, était, en 1836, un terrain neuf où c'est merveille que Souvestre ait pu se diriger avec une telle sûreté de tact et de critique. Il avait déjà commencé à recueillir des chants bretons, et dans le *Finistère, en* 1834, il en avait publié un premier essaim; ceux qu'il a insérés dans les *Derniers Bretons* pourraient former une collection restreinte, mais complète, et donnant une juste idée de tous les genres entre lesquels se partage cette poésie. Souvestre réduit ces genres à quatre, qu'il appelle les *Cantiques*, les *Guerz*, les *Chansons*, les *Sônes*. M. de la Villemarqué les réduit encore davantage, car il ne reconnaît que les chants historiques (*Guerz*), les chants religieux et les chants domestiques (*Sônes*). Ce que Souvestre appelle plus spécialement la chanson est pour son confrère un genre français et moderne qu'il exclut de sa collection, pour ne pas manquer à son titre de *Barzaz*.

Notre auteur, qui ne s'est point imposé une limite historique, et qui ne tient qu'à donner un bilan bien complet de toute la littérature armoricaine, continue en analysant les longs poèmes moraux, sentencieux ou satyriques, qui se récitent au lieu de se chanter; il révèle le premier au public français et (faut-il le dire!) au nôtre, le talent net et incisif de Ricou, la verve si gauloise de Le Gall. Mais nous le comprenons moins quand, en citant le fameux *Michel Morin*, de Le Laé, il déclare n'y trouver « rien de breton. » Le canevas primitif est sans doute un vieux fabliau français (picard, si je ne me trompe); mais la forme est bien bretonne, et la vogue qui l'a consacré parmi nous prouve assez que les paysans de nos campagnes y ont reconnu un des leurs.

La partie consacrée au théâtre breton (t. III) est la plus neuve de l'ouvrage : c'est une matière vierge, dont Souvestre a tiré un parti merveilleux. Il a débrouillé avec une grande sagacité critiqué les origines confuses et sans date de cet art dramatique, d'une si grande vigueur barbare, et que rappelle de si près le théâtre chrétien de Hrosvitha. Il a fidèlement analysé, en les enchâssant dans des récits ingénieux, ces grands drames religieux et chevaleresques, *Saint-Guillaume*, *les Quatre Fils Aymon*, *Sainte Triphine*, et nous verrons plus loin quel souvenir lui en est resté.

La dernière section (t. IV) est une sorte de revue attrayante et poétique de la vie matérielle du peuple breton, de ses habitudes agricoles, commerciales, industrielles. C'est surtout à cette partie que nous appliquerons ce que dit l'auteur, dans sa préface, de l'ensemble de son œuvre : « Ce ne sera ni une statistique, ni un mémoire savant sur ce pays, encore moins un roman ou un voyage, mais un document d'histoire métaphysique, une étude faite sur la nature d'une population dans ce qu'elle a de plus primitif et de plus intime. Après mon livre, il restera encore beaucoup à dire sur la Bretagne : il y aura encore matière pour les savants, les économistes, les littérateurs; mais j'ai tâché qu'il ne restât rien à faire aux historiens moralistes. »

Le livre réussit donc comme une révélation neuve, émouvante, sincère surtout; mais il attira à l'auteur des inimitiés ardentes autant qu'irréfléchies. Traités jusque-là en enfants gâtés par les fantaisies d'une littérature banale, les Bretons furent mortifiés de reconnaître dans le livre de Souvestre, à côté de leurs qualités

(1) Michelet, *Histoire de France*, II, § 1.

fidèlement racontées, leurs défauts généraux, qui ne sont le plus souvent que les exagérations de leurs vertus mêmes. Or, ce qui envenimait les griefs, c'est que, généralement, la critique de l'auteur portait juste; et, pour ne pas avouer qu'on se sentait blessé, on attaqua les *Derniers Bretons* par tous les endroits ou il y avait prise. On ne releva pas, bien entendu, certaines inexactitudes amenées par le désir de polir et de rehausser des sujets frustes ou un peu sauvages; mais on attaqua des défauts de style, des abus de néologisme, quelques excès de recherche dans la forme, efflorescences d'une végétation trop vigoureuse. On releva, avec une obstination qui devenait de la mauvaise foi, quelques erreurs de fait, et notamment les passages relatifs à *Notre-Dame-de-la-Haine* et à la procession nocturne fusillée par des gardes nationaux. Souvestre, dans une édition postérieure, supprima lui-même ce dernier épisode qu'il tenait (nous a-t-on laissé supposer) de son père, conteur plus spirituel que sûr. Mais les haines les moins avouables ont tellement abusé de ce simple incident pour diffamer l'honneur de Souvestre, que ses amis ont le droit de prouver, pièces en mains, que la pensée atroce dont il s'agit n'exista pas seulement dans la pensée du narrateur. Nous avons trouvé, aux archives municipales de Morlaix (*section des documents historiques*, *année* 1791), un récit de l'expédition dirigée par la garde nationale de cette ville contre les mineurs insurgés de Poullaouen. (Signé Crettet, officier municipal.) Nous y renvoyons ceux qui seraient curieux de voir quels moyens furent proposés pour donner une leçon à ces malheureux égarés par la misère.

Quant à la dévotion homicide à *Notre-Dame-de-la-Haine*, il n'y a d'erreur que dans le nom, car il est facile de rattacher ce qui concerne cette petite chapelle à *Saint-Yves-de-Vérité*, près Tréguier. Du reste, un procès assez récent devant la Cour d'assises des Côtes-du-Nord, a prouvé, par certains détails, que Saint-Yves-de-Vérité n'est pas le seul saint invoqué par des paysans exaspérés contre un ennemi ou seulement un homme qui les gêne.

Après les *Derniers Bretons*, Souvestre rentra pour quelque temps dans la voie des études sociales contemporaines, ouverte pour lui par l'*Echelle des Femmes*. L'année suivante (1837), il lançait *Riche et Pauvre*, dont l'effet dut dépasser toutes ses prévisions. Dans cette histoire poignante d'un enfant du peuple jeté par une protection imprévoyante dans une carrière libérale, et succombant fatalement à la peine, les partis virent une déclaration de guerre à la société. On appela l'auteur un déclamateur subversif... Or, rien n'était moins déclamatoire que ce livre. Le riche (Arthur Boissard) n'y est nullement un méchant homme : c'est un fils de famille distingué, de nobles sentiments, mais dont la *vie facile* énerve les bons instincts et élargit la conscience. On pardonnait à Balzac de ranger les hommes en deux classes, les fripons et les dupes, et de dire tranquillement à son public : « Ne soyez pas les dupes. » Mais l'on trouvait dangereux un romancier d'une moralité incontestée, qui se permettait de dire : « Ne peut-on essayer une telle réforme dans les » mœurs, que la vie extérieure ne soit pas iné- » vitablement la lutte des forts et des faibles? »

Deux ans plus tard, l'*Homme et l'Argent* raviva encore la querelle (1839). L'histoire était fort simple : c'était celle d'un modeste fabricant engagé dans une lutte industrielle avec un concurrent sans âme, mais non sans capitaux, et écrasé dans cette bataille impitoyable. Ce livre n'effleurait pas d'autres questions que celles que nous avons tous vues aux mains des économistes les moins incendiaires, Blanqui aîné, Bastiat, Michel Chevalier; mais il n'échappa point au sort de *Riche et Pauvre*.

Pendant ce temps, la position matérielle de Souvestre avait eu à subir de nouvelles vicissitudes. Nous l'avons laissé à Mulhouse collaborant à quelques grandes publications. Un article qu'il fit paraître sur cette ville et son industrie lui attira des tracasseries qui achevèrent de le brouiller avec la vie des petites villes. Il prit un parti décisif, et, résolu à chercher désormais dans un talent déjà connu les ressources qu'il avait jusque-là trouvées dans l'enseignement, il vint définitivement s'établir à Paris à la fin de 1836.

Le troisième étage d'une grande maison située à l'angle du faubourg Poissonnière, et d'où la vue plongeait sur de grands jardins ombreux, fut la retraite qu'il choisit pour abriter sa jeune famille et sa laborieuse existence, et il y resta fidèle jusqu'au dernier jour. Il s'était personnellement réservé pour cabinet de travail une étroite mansarde sous les toits; il s'y enfermait tout le jour, seul avec quelques livres (des classiques grecs surtout), porte à porte avec d'honnêtes ouvriers qu'il voyait quelquefois, et dont la causerie simple et sérieuse le délassait, en même temps qu'elle l'initiait, comme moraliste et comme romancier, aux secrets de la vie du vrai peuple.

Il était arrivé de province avec des œuvres prêtes ou ébauchées, armé de pied en cap pour la vie littéraire, à laquelle des offres séduisantes et plusieurs fois répétées ne purent le faire renoncer. Dès 1832, pendant son séjour à Morlaix, on lui avait proposé les fonctions de substitut à trois différents tribunaux; il avait refusé, ne voulant pas s'engager avec un pouvoir dont les tendances lui semblaient déjà froisser ses idées personnelles. A son arrivée à Paris (1836), un agent du ministère Guizot vint lui faire des offres dont il était aisé de deviner le but, et qu'il déclina par la même raison. Enfin, quelques années après, quand la *Revue*

des Deux Mondes, dont il était le collaborateur littéraire, se rallia au ministère, M. de Salvandy lui offrit, à son choix et sans plus de succès, une chaire de littérature, soit à Rennes, soit à Bordeaux, ou dans toute autre ville du midi.

Revenons à ses travaux. Dès 1836, il entrait à la rédaction littéraire du *Temps*, en se chargeant de la partie critique de ce journal : au bout d'une année, il le quittait pour remplir les mêmes fonctions au *National*, puis au *Commerce*, et enfin au *Siècle*. Cette participation au journalisme ne dura pas long-temps; car, dès 1842, il ne collaborait plus aux journaux que par des romans ou des nouvelles. Quant aux revues, il était entré à la *Revue de Paris*, où il avait notamment publié des études attrayantes sur les colonies françaises au XVIIe siècle et avait continué sa collaboration à la *Revue des Deux Mondes*.

Ses romans de cette seconde période ne sont pas très-nombreux. On peut les partager en deux catégories, la *série bretonne* et la *série sociale*. La première comprend les *Mémoires d'un Sans-Culotte bas-breton*, voyage fictif destiné à donner sous une forme énergiquement dramatisée l'histoire de la Révolution en Bretagne, quelque chose comme un voyage d'Anachaisis en 1794. Ajoutons-y un recueil, généralement fidèle et toujours très-vivant, des légendes et des superstitions de la Bretagne, le *Foyer breton*, et même un ouvrage historique, *Pierre et Jean*, réunion sous un seul titre de deux études bien distinctes (que Souvestre affectionnait particulièrement) : *Pierre*, c'est l'histoire du fameux Pierre Landais (*voy. ce nom*), que Souvestre venge justement des calomnies et des injures de l'histoire superficielle; *Jean* est un épisode de la colonisation de la Martinique par les Français, il y a deux cents ans. Quant aux romans sociaux, auxquels il faut joindre un certain nombre de nouvelles publiées dans la *Démocratie pacifique* de 1845 à 1848, nous en parlerons plus loin, et nous en apprécierons l'ensemble.

Ce fut le théâtre qui, de 1837 à 1848, l'occupa davantage. Pendant ces onze années, nous le voyons lancer une quinzaine de pièces dont quatre seulement en collaboration. Il débuta par *Riche et Pauvre*, qui n'était que la mise à la scène de son roman du même nom, sauf le dénoûment qui fut justement blâmé, comme trop mélodramatique. Du reste, à part quelques détails du même genre, les pièces de Souvestre trouvèrent dans le public une faveur qui fit de son nom l'un des plus populaires du Boulevard, sans oublier diverses réussites au Vaudeville, aux Français et à l'Odéon.

La Révolution de février arriva. Souvestre se trouvait, par ses idées comme par ses relations personnelles, appelé à une part active dans ce grand mouvement, dont il saluait avec enthousiasme, dans ses lettres, le triomphe sans proscription. Il commença par n'accepter d'autres fonctions que les fonctions gratuites de membre de la commission des théâtres et de celle de réorganisation de l'enseignement. Des amis, confiants dans la popularité de son nom, lui conseillèrent de se présenter comme candidat du Finistère aux élections de la Constituante (avril 1848). Le voyage électoral qu'il accomplit alors dans les diverses villes du département fut une série de triomphes oratoires qui semblaient promettre une majorité énorme en face du scrutin. Mais des intrigues locales et des haines hypocrites firent échouer cette candidature malgré l'appui de 46,000 électeurs, et la Constituante compta un véritable orateur de moins. Une seconde tentative, faite deux mois plus tard, échoua par suite de combinaisons étrangères à sa personne.

M. Carnot, ministre de l'instruction publique, venait de créer, sous le titre d'*Ecole d'administration*, un établissement qui semblait appelé à rendre de grands services à notre corps administratif, en préparant pour les emplois publics des candidats offrant des garanties d'instruction et d'aptitude, au lieu de hasard et de protection. Souvestre fut naturellement appelé à une chaire dans cette Ecole, qui dura malheureusement bien peu; et, la même année, le ministre A. de Vaulabelle ayant organisé dans les divers arrondissements de Paris des lectures du soir, qui devaient être pour le peuple ce qu'est le Collége de France pour les classes plus cultivées, Emile Souvestre fut chargé du cours du Palais-National, enseignement non rétribué, auquel sa parole sérieuse et vive attira un public nombreux, défiant d'abord, mais bientôt sympathique. Une étroite intimité de pensée s'établit entre le professeur et ses auditeurs, en grande partie ouvriers intelligents et pères de famille, qui venaient, après la leçon, le consulter sur les livres qu'ils devaient lire ou mettre aux mains de leurs enfants.

Après ces lectures vint un cours d'histoire générale qui eut le même succès (1850). L'auteur avait successivement passé en revue les Hébreux, les Egyptiens, les grands empires de l'Asie et les Grecs jusqu'à Alexandre, quand la suppression des lectures du soir vint le rendre à ses travaux exclusivement littéraires.

A la même date, il avait eu l'heureuse idée de réunir en un petit volume une série d'études morales déjà publiées dans le *Magasin pittoresque*. Ce volume, intitulé *Un Philosophe sous les toits*, eut un succès sur lequel l'auteur n'avait pas semblé compter; car il l'avait cédé à peu près pour rien à l'éditeur, Michel Lévy. L'Académie, sur la proposition de Victor Hugo, lui décerna un de ses prix pour les ouvrages utiles aux mœurs, et la première édition s'écoula avec une rapidité inouïe.

Ce livre et ceux qui le suivirent (*Les Confes-*

sions d'un Ouvrier, le *Mémorial de famille*), manuels d'une philosophie douce, pacifique et vraiment populaire, eurent une autre singularité; ils furent adoptés et prônés par le parti qui avait toujours regardé Souvestre comme un de ses adversaires bien arrêtés. A l'Académie, et dans les journaux, les hommes qui s'intitulaient alors spécialement « le parti de l'ordre » proclamèrent que le romancier démocrate, converti par des faits récents, arborait franchement « le drapeau de la conservation et des idées modérées. »

Il y avait là un malentendu sincère, et peut-être chez quelques-uns une stratégie perfide. Ceci demande une explication.

Emile Souvestre avait abordé le roman social à une époque où les idées sociales, mises en avant sous une forme pacifique par Saint-Simon et Fourier, sous une forme plus militante par Godefroy Cavaignac et ses nombreux amis, livraient une bataille de chaque heure à un ordre de chose qui se raffermissait lentement à la suite de la commotion de 1830. Comme il arrive en toute guerre d'idées, les assaillants ne voyaient guère que les abus de cet ordre de choses, et ses amis les défendaient aussi énergiquement que ses bases les plus légitimes. L'ardent romancier prit à partie ces abus (et rien de plus) dans les romans que nous avons cités, et dans ceux qui suivirent, *le Mât de Cocagne*, *les Réprouvés et les Elus*, et quelques autres. Les inégalités sociales proscrites par les lois et conservées en bien des points par une routine plus forte que les lois; l'éducation presque nulle pour les pauvres, si défectueuse pour les autres; le mariage livré au hasard des spéculations et des convenances, si souvent contracté sans sympathie, sans réflexion et sans sincérité; la femme, livrée par une éducation incomplète à la dissipation ou à une vie quasi-végétative; l'aptitude de tous aux fonctions publiques, annulée par l'intrigue et la faveur; le souci des grandes idées cédant la place à celui des grandes affaires; « l'argent roi du monde; » tels furent les vices sociaux dont il poursuivit la réforme, encore plus dans les mœurs que dans les lois, durant la première période de sa vie littéraire, de 1836 à 1848.

Mais, en 1849, la scène avait changé. La démocratie triomphante poursuivait un essai d'organisation, attaqué par des ennemis irrités et irritants, et, par contre, quelquefois compromis par des sophistes qui jetaient dans les masses des germes de violence et de haine. A ces dangereux conseillers, dont les partis ennemis exagéraient à dessein le nombre, l'influence et les projets, il fallait opposer, au nom de la République fraternelle, les leçons d'une modération qui ne fût pas de la mollesse et d'une paix qui ne fût pas un désarmement. Le romancier qui, pendant douze ans, avait dit à la bourgeoisie victorieuse : « N'oublie pas tes frères souffrants, » avait bien le droit de venir dire aux classes inférieures qui arrivaient au pouvoir : « Elevez-vous par la magnanimité au niveau des classes jusqu'ici régnantes : on ne fonde rien avec la haine ! »

Les petits livres de Souvestre ne furent donc pas, comme on l'a voulu dire, des concessions à un courant d'idées réactionnaires, alors très-puissant; et la preuve, c'est qu'à la même date, il donnait au théâtre deux ou trois pièces écrites dans son ancienne manière : *Un Enfant de Paris* et *Un Paysan d'aujourd'hui*. La première de ces pièces fut violemment attaquée par J. Janin, qui en mêla le compte-rendu à une histoire de société secrète que l'on jugeait en ce moment, et il s'ensuivit une polémique où le critique n'eut pas l'avantage.

Une pièce plus importante, car c'était une tentative toute nouvelle au théâtre, ce fut le *Mystère de Saint-Guillaume*, joué à l'Ambigu en 1851. Ce grand drame barbare, qu'il avait analysé dans les *Derniers Bretons*, avait fortement saisi son imagination; il le refondit complètement en en conservant la charpente, ainsi que les scènes les plus dramatiques, et en donnant à la pièce une portée philosophique étrangère à l'œuvre primitive. Le public fut très-sympathique à cette excursion hardie dans le domaine du théâtre le plus ancien de la France, et parmi les littérateurs éminents qui vinrent juger l'œuvre à sa première représentation, on put voir Victor Hugo applaudissant chaudement ce franc succès du romantisme.

Deux ans s'écoulèrent ensuite sans que Souvestre, malade, frappé au cœur par des événements inattendus, produisît aucune œuvre de quelque étendue. En 1853, le gouvernement cantonal de Neufchâtel (Suisse), l'ayant appelé à faire à Neufchâtel un cours populaire dans le genre de celui qu'il avait fait au Palais-National, il se rendit en Suisse avec sa famille et fit, non seulement à Neufchâtel, mais à Lausanne, à Vevey, à la Chaux-de-Fonds, des cours qui eurent un succès prodigieux. Le produit d'une de ses leçons fut envoyé aux habitants d'une commune de l'Oberland, en proie à une famine atroce. Ces braves gens envoyèrent au professeur des délégués chargés de lui offrir un des plus beaux produits de leur industrie : c'était un de ces petits paysages en relief que fabrique spécialement le canton de Berne, présent naïf et délicat dont Souvestre, touché au cœur, écrivait à un de ses amis : « Voilà les véritables croix d'honneur ! »

Les souvenirs que ce voyage lui laissa dans l'esprit ajoutèrent encore à la pénible impression qu'il éprouva au retour, en étudiant l'aspect moral de son pays. « La facilité à se démentir au souffle variable des intérêts et des passions, l'abandon des lectures sérieuses, l'accroissement du luxe, hors de proportion avec les fortunes, l'exigence des faux besoins, qui ne peuvent se satisfaire qu'aux dépens de la

culture de l'âme, tous les périls et tous les vices de notre société, jugée avec une grande sévérité, remplissaient son cœur d'amertume (1). » Cette sévérité n'excluait pas cependant une grande confiance dans l'avenir. A la fin des *Causeries historiques et littéraires*, où il avait résumé les leçons qu'il avait faites en Suisse, on lit les lignes suivantes : « Si Dieu a mis dans » nos esprits le désir du perfectionnement pour » ce qui nous entoure et pour nous-mêmes, » c'est qu'il a voulu que ce désir profitât à sa » création. Le progrès, pour donner un nom hu- » main à une des manifestations de la loi di- » vine, le progrès s'accomplira avec nous, par » nous, malgré nous, selon que nous serons les » soldats actifs, nonchalants ou révoltés de cette » grande campagne terrestre. — Le fait, c'est- » à-dire la rencontre fortuite d'actes extérieurs, » ne deviendra pas plus la loi de l'avenir qu'elle » n'a été la loi du passé, et, tôt ou tard, l'idée » reprendra le gouvernement des choses de la » terre. »

Au printemps de 1854, il s'était retiré pour la saison dans un joli cottage de la colline de Montmorency, et il y mettait la dernière main à un nouveau cours qu'il préparait pour son retour en Suisse à l'automne. En même temps, il poussait activement, en collaboration avec son gendre (M. Lesbazeilles), et avec l'auteur de cet article, une *Histoire des colonisations européennes*, sujet dramatique et fécond, déjà ébauché par lui depuis une quinzaine d'années, comme nous l'avons vu. Mais il luttait alors contre une maladie cruelle qui avait déjà fréquemment interrompu ses travaux, et que développaient rapidement un travail excessif et le manque absolu d'exercice. C'était une hypertrophie du cœur, à laquelle les médecins, trompés par les apparences d'une santé vigoureuse, se refusèrent à croire. Le 8 juillet 1854, il sembla un peu mieux, annonça l'intention de se lever pour s'occuper de son jardin, causa gaîment avec ses jeunes filles, puis tout-à-coup, s'étant mis sur son séant pour essayer de s'habiller, il retomba épuisé sur son oreiller. Il était mort.

Son corps, provisoirement déposé dans le cimetière de Montmorency, fut exhumé quelques jours après et enseveli au cimetière de l'Est, où le pasteur Paschoud, son ami, prononça sur sa tombe quelques paroles d'une éloquence simple, pénétrante et convaincue.

Malgré l'isolement relatif dans lequel Souvestre avait cru devoir vivre, les témoignages d'une sympathie sincère affluèrent autour de sa mémoire, et donnèrent la mesure du respect que son caractère avait inspiré à ses adversaires autant qu'à ses amis. Jules Janin s'honora en rendant le premier un hommage public à son ancien antagoniste (*Débats*, 12 juillet). La *Revue trimestrielle*, organe important de l'opinion libérale en Belgique, publia une excellente étude sur Emile Souvestre par M. Jules Kergomard. M. Ed. Charton donna dans le *Magasin pittoresque*, auquel Souvestre avait collaboré depuis sa fondation, une notice biographique courte et substantielle, la seule, du reste, que nous connaissions. Enfin, l'Académie française décerna à Mme Souvestre le *prix Lambert*, destiné spécialement aux familles d'écrivains connus par d'honorables travaux.

Dans cette esquisse rapide, nous avons envisagé les œuvres de Souvestre sous le rapport moral plutôt qu'au point de vue de leur valeur littéraire. Sous ce rapport, comme sous l'autre, il y a plusieurs phases à étudier.

Dans la première période, depuis le début jusque vers 1838, c'est un talent qui a trouvé sa voie, mais qui cherche sa forme, et qui, tout en dessinant d'abord ses qualités les plus incontestables, le nerf, l'abondance dans la sobriété, la concision grave et un peu sentencieuse du Breton, sacrifie quelquefois, par l'abus de la couleur et du néologisme, au romantisme dont il est un des disciples convaincus.

Les livres des dix années suivantes accusent une transformation. Le style s'y est condensé, et, en quelque sorte, cristallisé; la maturité se manifeste par une forme plus sculpturale, plus simple, sans perdre de sa vigueur et de son accent.

Si, durant cette seconde période, Souvestre a produit peu de romans proprement dits, en revanche, ses nouvelles détachées, éparses, dans le *National*, la *Démocratie pacifique*, la *Revue des Deux Mondes*, sont très-nombreuses. Dans cette dernière revue, dont il était l'un des romanciers les plus accrédités, il publia une série d'épisodes sur les guerres de la Vendée et de la chouannerie, *Jean Chouan*, le *Sonneur de cloches*, etc., qui peuvent passer pour des modèles de roman historique et de biographie dramatisée. Une série de récits plus intimes fut destinée à initier le lecteur à la vie domestique, aux usages, aux dernières superstitions des vieilles populations rurales de la France, paysans, meuniers, bûcherons, artisans nomades et mendiants. Ces récits, réunis en volumes de la collection Michel Lévy (*les Derniers Paysans*, *Sous les Filets*, etc.), furent suivis, après le voyage en Suisse, en 1853, de scènes de la vie helvétique, interrompues par sa mort; la dernière de ces nouvelles, *l'Hôtelier de Selisberg*, est une œuvre posthume.

Vivement attaqué, à cause de la partie socialiste de ses œuvres, un peu mollement défendu, à notre avis, Souvestre a eu plus à se plaindre qu'à se louer de la critique contemporaine qui lui a refusé trop rigoureusement certaines qualités essentielles du roman, à commencer par l'imagination.

(1) Ed. Charton.

Sur ce point, il faut s'entendre. La théorie de l'art, pour l'art qui mène droit aux préciosités d'Arsène Houssaye ou au matérialisme impatientant de Théophile Gautier, n'était pas précisément l'idéal de Souvestre. Il croyait que la vie réelle, observée de haut et avec le désir généreux d'en dégager la grandeur et la beauté morale, offre à l'écrivain des sujets d'un dramatique aussi intéressant que toutes les *ficelles* des grands machinistes du jour. C'est ce qui l'empêcha toujours d'être un romancier populaire. Pour apprécier des œuvres vraiment distinguées, il faut une certaine culture d'esprit qui manquera toujours aux foules, quel que soit d'ailleurs le degré de lumières auquel elles puissent atteindre. Tout le monde peut lire des romans; mais, sur cent lecteurs de romans, on peut dire hardiment que quatre-vingt-cinq préféreront les *Trois Mousquetaires* à la *Mare au Diable*, ce qui dit tout. Je ne crois pas que Souvestre eût été de force à mettre sur pied les *Trois Mousquetaires*, mais leur spirituel auteur n'eût pas écrit les *Derniers Bretons*, qui survivront à tous les d'Artagnan du monde.

J. Janin a dit de Souvestre qu'il effleurait l'éloquence sans l'atteindre : ceci ne me paraît pas juste. Souvestre trouvait parfaitement l'éloquence, mais l'éloquence sobre, contenue, de l'esprit breton qu'il représentait si bien, et non cette parole éclatante des races méridionales que nous nous habituons trop à regarder comme la seule et vraie éloquence. Il cherchait patiemment dans le roman quelque chose de plus sérieux qu'un simple délassement; c'est un enseignement qu'il aspirait à y fonder. Le succès des nouvelles qu'il publiait dans le *Magasin pittoresque*, et les sympathies que cette tendance lui avait values en Suisse le raffermirent dans cette voie dont il ne vit pas assez le danger. L'esprit helvétique, honnête, pratique, religieux, mais étroit, puritain, et en quelque sorte *provincial* par ses mauvais côtés, l'envahissait sans qu'il s'en doutât. Genève, ville de banquiers intelligents, mais qui a la réputation d'être un petit Paris vertueux, ne lui pardonnait ses romans qu'en faveur du *Philosophe sous les toits*, et les admirateurs français de son talent et de toute son œuvre le voyaient avec regret échapper de jour en jour à son public de vingt années.

Une chose allait cependant l'arrêter sur cette pente : l'histoire qu'il avait toujours aimée, comme toutes les belles réalités. Il était né moins pour le roman proprement dit que pour l'histoire racontée avec l'attrait qui l'a fait accepter par le public. S'il n'était pas précisément érudit, il avait, en revanche, une vive intelligence des temps et des grands courants d'idées, une puissante faculté de généralisation, une critique nette, une bonne foi incontestable, et le zèle patient du chercheur qui aime à s'abreuver aux vraies sources historiques. Le cours d'histoire ancienne, contenu dans ses *Causeries historiques et littéraires*, est une heureuse excursion dans ce domaine : on pourrait tout au plus y reprocher certains aperçus qui se ressentent trop de préoccupations modernes, comme un portrait de Caton. Mais de l'œuvre qui devait être son monument historique (les *Colonisations*, si fatalement interrompues), il n'a surnagé que des épisodes publiés, comme nous l'avons dit, dans la *Revue de Paris*; ils donnent la mesure de la conscience avec laquelle il avait réuni et mis en œuvre les matériaux de cette histoire si épique.

Quant au talent d'Emile Souvestre, considéré comme auteur dramatique, nous le connaissons assez peu. Il était connu et aimé du public, qui appréciait en lui une grande entente de la scène, un dialogue vif, concis, souvent éloquent (comme dans son *Mystère breton*) et une verve comique de bon aloi. Cette verve, qu'il possédait à un haut degré dans la conversation, lui faisait parfois défaut dans les livres; témoin son *Monde tel qu'il sera en l'an trois mil*, satire manquée, malgré quelques détails amusants.

C'est toujours une chose délicate de toucher, même avec sympathie, à la vie privée d'un grand écrivain. Nous nous serions fait scrupule d'effleurer celle de Souvestre, si le besoin de compléter cette esquisse ne nous y avait obligé. Au rebours de beaucoup de prédicateurs officiels de morale, il faisait de sa vie le complément et l'application continuelle de ses livres. Toujours occupé à remplir, dans le sens le plus large et le plus élevé, ses devoirs de famille et ses obligations sociales, il était un exemple importun, il faut bien l'avouer, à la majorité de la littérature contemporaine, qui se vengeait de la comparaison par le sarcasme, en l'appelant le *vertueux* Souvestre.

Il en résultait pour lui un certain isolement dont il était loin de se plaindre; car il y trouvait une heureuse latitude à pouvoir ouvrir sa maison à de vraies amitiés, à l'exclusion de camaraderies équivoques. Sa sympathie, jamais banale, s'accordait à bon escient, avec toute la prudence, mais aussi avec toute la solidité bretonne : elle s'attachait de préférence à ceux de ses compatriotes qui n'avaient point épousé à son égard les ridicules préventions de quelques coteries locales. Son salon était le rendez-vous d'un groupe d'amis choisis, parmi lesquels nous citerons Edouard Charton, Charles Lemonnier, le poète Boulay-Paty, les peintres Laemlein, Belloc et Saint-Germain, le pasteur Monod, le docteur Guépin, le naturaliste Rouault, cercle d'hommes distingués qui venaient se délasser, une fois la semaine, auprès d'un des causeurs les plus fins et les plus bienveillants, et d'un des plus charmants conteurs que l'on puisse imaginer.

L'isolement relatif qu'il avait accepté et même choisi n'excluait nullement, d'ailleurs, un empressement généreux à obliger ses amis par des démarches qu'il n'aimait point à faire pour lui-même. Nous en citerons un trait entre mille. Un jeune auteur, encore inconnu, lui avait demandé une collaboration qu'il dut refuser; mais il lui répondit : « Ecrivez-moi un plan détaillé, » scène par scène, de votre pièce; je l'examinerai, je le méditerai, je ferai ce qu'il sera » possible pour l'améliorer, puis je vous le re» tournerai. La pièce une fois faite, je vous » donnerai tous les conseils que vous pourrez » désirer, et si elle me paraît avoir des chances » de réception, je la présenterai personnelle» ment au théâtre que vous m'indiquerez. »

Nous ne connaissons de Souvestre que deux portraits; l'un publié à Genève par Hunziker, et reproduit dans le *Magasin pittoresque* (1854, p. 401), œuvre médiocre et peu fidèle; l'autre, beau portrait en pied, dû au pinceau de M. Belloc, et qui appartient à sa famille. Souvestre était de grande taille et d'une corpulence qui, voisine de l'obésité, eût exigé une activité physique dont il ne comprit que trop tard le besoin. Sa belle figure, sérieuse et ouverte, encadrée de longs cheveux noirs qui lui retombaient sur les épaules, la douceur toute féminine du regard, la cordialité du geste, tout cela formait un de ces ensembles attrayants, difficiles à analyser et plus encore à oublier. On croyait y voir la dignité patriarcale d'un chef de famille breton, ou la douceur grave et pénétrante d'un pasteur de village allemand; ses deux natures et ses deux sympathies.

Telle fut cette existence utile, laborieuse et bien remplie. S'il nous fallait résumer en un seul mot l'impression qu'elle a laissée, nous n'aurions pas long-temps à chercher : Emile Souvestre a représenté, mieux que personne, la MORALITÉ dans la littérature contemporaine.

Voici, sauf quelques omissions peu importantes, la nomenclature de ses travaux : I. *Trois femmes poètes inconnues*. Nantes, Mellinet, 1829, in-18. II. *Résumé de la méthode de M. Jacotot*. (Pl.) Nantes, Mellinet, 1829, in-8°. III. *Enseignement universel à Nantes, compositions françaises et musicales, dessin, etc.* Nantes, *id.*, 1830, in-8°. IV. *Rêves poétiques*. Nantes, le même, 1831, in-12. V. *Des arts comme puissance gouvernementale*. Nantes, le même, 1832, in-8°. VI. *Les Derniers Bretons*. Paris, Charpentier, 1835-1836, 4 vol. in-8°; — Coquebert, 1843, in-12; — Michel Lévy, 1854, 2 vol. in-12. VII. *Voyage dans le Finistère, ou état de ce département en 1794 et 1795, par Cambry, revu et augmenté par Emile Souvestre, suivi d'une seconde partie intitulée : Le Finistère en 1834, par Emile Souvestre*. Brest, Come fils aîné et Bonetbeau, 1835-1838, 2 parties in-4° (lithog.). VIII. *L'Echelle des Femmes*. Paris, Charpentier, 1835, 2 vol. in-8°. IX. *Les Soirées de famille* (*Magasin pittoresque*, 1836-1837). X. *Riche et Pauvre*. Paris, Charpentier, 1837, 2 vol. in-8°. XI. *La Maison rouge*. Paris, le même, 1837, 2 vol. in-8°. XII. *L'Homme et l'Argent*. Paris, Charpentier, 1839, 2 vol. in-8°; — Giraud, 1853, in-18. XIII. *Le Journaliste*. Paris, Charpentier, 1839, 2 vol. in-8°. XIV. *Mémoires d'un Sans-Culotte bas-breton*. Paris, Souverain, 1840-1841, 3 vol. in-8°. XV. *La Bretagne pittoresque, texte de Souvestre et dessins de Rouargue et Saint-Germain*. Nantes, Mellinet, 1841, in-f°. XVI. *Pierre et Jean*. Paris, Souverain, 1842, 2 vol. in-8°. XVII. *La Goutte d'eau*. Paris, Coquebert, 1842, 2 vol. in-8°. XVIII. *Le Mât de Cocagne*. Paris, Coquebert, 1843, 2 vol. in-8°. XIX. *Les Deux Misères*. Paris, Coquebert, 1843, 2 vol. in-8°. XX. *Le Foyer breton, illustré par Tony Johannot, Leleux, Penguilly, Fortin et Saint-Germain*. Paris, Coquebert, grand in-8°. XXI. *Le Monde tel qu'il sera en l'an trois mil, illustré par Bertall, Penguilly et Saint-Germain*. Paris, Coquebert, 1846, grand in-8°. XXII. *Les Réprouvés et les Élus*. Paris, Coquebert, 1845, 4 vol. in-8°. XXIII. *Béatrix, publié avec une nouvelle de M. Zaccone*. Paris, de Potter, 1851, 2 vol. in-8°. XXIV. *Le Sceptre de roseau*. Paris, le même, 1851, 3 vol. in-8°. XXV. *Le Roi du monde, illustré par Krabbe*. Paris, veuve Dondey-Dupré, 2 vol. grand in-8°. XXVI. Dans la collection de Michel Lévy, de 1851 à 1856 : *Un philosophe sous les toits; — Confessions d'un ouvrier; — En quarantaine; — Les Derniers Paysans; — Scènes de la chouannerie; — Chroniques de la mer; — Dans la prairie; — Les Clairières; Scènes de la vie intime; — Histoire d'autrefois; — Contes et nouvelles; — Sous les Filets;* — XXVII. Dans les publications in-18 de Giraud, de 1851 à 1854 : — *Au coin du feu; — Sous la tonnelle; — Au bord du lac; — Pendant la moisson; — Le Mendiant de Saint-Roch; — Lectures journalières, choix de morceaux; — Récits et Souvenirs.* XXVIII. *Causeries historiques et littéraires*. Genève, Cherbuliez, 1854, 2 vol. in-12. XXIX. *Le Mémorial de famille*. Genève, le même, 1854, in-12. XXX. Pièces de théâtre : — Aux Français : *La Protectrice, drame en un acte*, 1841; — *Pour arriver, comédie en trois actes*, 1846; — *Le dernier des Kermor, comédie-vaudeville en un acte*, 1848. — A l'Odéon : *Pierre Landais, drame en cinq actes*, 1843; — *Les Péchés de jeunesse, drame en trois actes*, 1850; — *Un Paysan d'aujourd'hui, comédie en un acte*, 1851; — à la Porte-Saint-Martin : *Riche et Pauvre, drame en cinq actes et en prose*, 1837; — *Le Pasteur, ou l'Evangile et le Foyer, drame en cinq actes*, 1849; — *Le Lion et le Moucheron, drame en cinq actes*, 1850; ces deux derniers drames en collaboration avec M. Eug. Bourgeois; — au Gymnase : *L'Interdiction, drame en deux actes*, 1838; — *La Maîtresse et la Fiancée, drame en deux actes*, 1839; — *Le Père Turlututu*,

comédie en un acte, 1840; — *L'Oncle Baptiste, comédie en deux actes*, 1844; — *Une Parisienne, comédie en deux actes*, 1844; ces trois dernières pièces en collaboration avec M. Davesnes; — au Vaudeville : *Un homme grave, comédie-vaudeville en un acte*, 1846; — *Le Bonhomme Job, id. en trois actes*, 1846; — *Aînée et Cadette, en deux actes*, en collaboration avec M. Davesnes; — *Charlotte, en trois actes*, en collaboration avec M. Eug. Bourgeois; — aux Variétés : *Le Mousse, comédie-vaudeville en deux actes*, 1846; — *Le Filleul de tout le monde, id. en quatre actes*, 1847; — à l'Ambigu : *Un Enfant de Paris, drame en cinq actes*, 1847; — *Un Mystère breton*, cinq actes en prose et un prologue en vers.

Outre ces diverses œuvres, nous citerons une biographie tout intime, tirée à un petit nombre d'exemplaires et destinée seulement à quelques amis, *Bianca-Milési-Mojon*; — et beaucoup d'ouvrages inachevés, comme *l'Histoire des Colonisations*, dont il avait seulement fait les chapitres relatifs à la découverte de l'Amérique par les Scandinaves, aux colonies génoises de la mer Noire, et à la conquête des Canaries; — son recueil des *Chants populaires de la France*, que l'on regrettera toujours de voir inachevé; — *La Dernière Etape*, qui avait paru, en très-grande partie, dans *le Magasin pittoresque* (1854), et qui a été terminée par Mlle Montgolfier; — enfin, son *Cours de littérature contemporaine*, vaste travail qu'il avait à peu près terminé, en vue de son second voyage en Suisse, et qui devait offrir un spectacle presque sans précédents, celui d'une belle époque littéraire jugée par un de ses grands acteurs. On voit que ce fécond et sérieux esprit était dans une voie de production plus abondante qu'à aucune époque de sa vie, quand la mort est venue subitement l'enlever à ce monde littéraire qui, aujourd'hui plus que jamais, avait besoin d'un aussi ferme exemple. G. L.

SUC (Etienne-Nicolas-Edouard) (1), — né à Lorient, le 10 messidor an X (29 juin 1802), est décédé à Nantes, le 16 mars 1855. Son père, d'origine italienne, avait été naturalisé Français, et était employé dans le port de Lorient. Le jeune Suc, qui avait fait à l'école de dessin de cette ville des progrès rapides et soutenus, fut admis, à l'âge de quatorze ans, dans l'atelier de M. Hubac, artiste modeste et distingué, qui dirigeait les travaux de sculpture d'ornementation pour les vaisseaux de guerre construits à Lorient; c'est alors qu'il se sentit vivement entraîné vers cet art, passion de toute sa vie. Il vint à Nantes en 1825, et à peine âgé de vingt-quatre ans, il épousa Mlle Mélanie-Véronique Taboureux (1), qui lui facilita les moyens de se rendre à Paris, pour qu'il pût travailler sous les yeux des maîtres et compléter ses études, nécessairement imparfaites. Il entra dans l'atelier de M. Lemaire, le célèbre auteur du fronton de la Madeleine, et suivit les cours de quelques écoles particulières, puis de celle des Beaux-Arts; mais son séjour à Paris fut malheureusement trop court.

De retour en 1828 dans sa chère Bretagne, il se lia à Nantes avec plusieurs de ses compatriotes, Emile Souvestre, Guépin, Billault, aujourd'hui ministre de l'intérieur, qui ne l'a jamais oublié.

A la première exposition nantaise, qui eut lieu à la bibliothèque publique, Suc présenta une *Vierge* et de jolies *têtes d'enfants*. La critique fut sévère au point de faire douter l'artiste de son talent. Néanmoins, il composa son *Jeune Pêcheur breton agaçant un crabe au bord de la mer*. Ce fut le premier sujet qui fit connaître Suc au grand salon du Louvre. Cette œuvre, conservée au Musée des tableaux de Nantes, fit dire de Suc à David (d'Angers) : « Il est comme » l'enfant qui fait son premier pas : cette œuvre » est d'un bon augure pour son jeune auteur. » Les détails de cette charmante statue sont bien, la pose est naturelle, et la figure, qui reproduit fidèlement le type breton, est très-heureuse. Il est fâcheux que cette œuvre, modelée avant celle de Rude, n'ait pas été exposée à la même époque. Le ministre reconnut le mérite réel de cette statue, et accorda à Suc un bloc de marbre pour l'exécution du buste du général Dumoustier, qu'il lui commanda.

Bientôt la *Petite Mendiante bretonne*, appuyée contre sa croix de granit, vint assigner à Suc un rang distingué parmi les artistes. M. Bacqua, de Nantes, en amateur de goût, fit l'acquisition de cette œuvre reproduite par le marbre (2).

A l'exposition qui s'ouvrit à Nantes, le 5 juin 1836, Suc acheva de révéler son talent, en exposant, sous les nos 224 à 236, treize œuvres diverses, son *Pêcheur breton*, sa *Mendiante*, six bustes, quatre médaillons, et une *Sorcière arrachant son enfant à sa mère* (esquisse).

(1) Cet article, que M. A. Guéraud nous avait adressé sous forme de *Notes à consulter*, nous paraissant assez complet, nous le donnons sans y rien changer. P. L...t.

(1) Mme Suc est décédée à Nantes, le 16 juillet 1855, dans sa soixante-cinquième année.

(2) « Un jour, dit M. Vte Mangin (*Discours prononcé aux funérailles de Suc*), une larme se forma dans le cœur de Suc, en tomba, se figea, devint marbre, et avec ce marbre, il fit cette prière, cette douleur, cette misère, à laquelle il donna le nom de *Mendiante bretonne*. Suc était Breton; l'enfant demi-nue, agenouillée au pied d'une croix, l'œil en pleurs, la main tendue à un passant invisible, c'était la Bretagne elle-même, qu'il avait personnifiée, et le passant invisible, c'était le progrès, auquel la Bretagne, pauvre et demi-nue aussi, demandait l'aumône d'une plus grande somme de progrès, le défrichement de ses landes, le bien-être de ses fermiers. Car, ne l'oublions pas, ce ne sont pas seulement des statues, ce sont des pensées que l'artiste taille dans le marbre. » (*Phare de la Loire*, du 19 mars 1855.)

Il fut, à cette époque, chargé de faire en marbre, pour la ville de Fontenay (Vendée), un buste colossal du général Belliard, destiné à orner une fontaine située en face de la maison où est né le général. L'inauguration en eut lieu le 1er novembre 1836. Il fit aussi, vers le même temps, des statues de la Vierge pour l'église de Nort et pour plusieurs autres églises.

Produisant avec une extrême facilité, il modela un grand nombre de bustes et de médaillons qu'il a lui-même sculptés en marbre. Nous citerons, sans tenir compte de l'ordre chronologique, ceux des évêques de Nantes *Duvoisin*, *de Guérines* et *de Hercé*;—du *P. Antoine*, abbé de la Melleray; — de l'abbé *de l'Epée*; — de l'abbé *Cœur*; — des maires de Nantes *Gérard-Mellier*, *de Kervégan* et *de Saint-Aignan*; — des docteurs-médecins *Fouré*, *Lafond*, *Bouchet*, *Guépin*; — du roi *Louis-Philippe*; — des généraux *Cambronne*, *Belliard*, *d'Erlon*, *Dumoustier*; — de sir *John Herschell* (1); — de *Gingembre*, directeur de l'usine d'Indret; — de *Roussin*, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Nantes; — du *P. Enfantin*; — de *Billault*, alors avocat, aujourd'hui ministre; — des acteurs *Ligier*, *Bouffé*, *Mme Dorval* (2), *Mlles Georges*, *Rachel* (3) et *Masson*; — des violonistes *Artot*, *Ghys* et *Apollinaire de Kontsky*; — du pianiste *Listz* (4); — des naturalistes *Dubuisson* et *René Caillié*, le voyageur; — du mathématicien *Poisson*, de l'Institut; — de *Hawke*, le graveur; — des auteurs bretons *E. Ménard* et *Du Châtellier*; — de *du Couëdic*, l'illustre marin (5); de M. *Chaper*, préfet à Nantes; — de *J. Devay*, d'*Antoine Peccot*, de *Martin*, dompteur d'animaux; — de *Mlle Suc*, sa fille (1); — de *M. Jullien*, proviseur du lycée de Nantes; — de la maréchale de *Bourmont*; — de *Mme Michelet*, la femme du célèbre historien.

C'est en s'inspirant, a-t-on dit, des traditions antiques, que Suc parvint à rendre fidèlement l'aspect physique de la face humaine. Observateur minutieux et fin, il comprenait avec une merveilleuse vivacité l'expression des physionomies les plus diverses et la rendait avec une exactitude et une perfection que le véritable artiste sait seul comprendre et reproduire. Ainsi le buste en marbre de sa fille est un véritable chef-d'œuvre. Les portraits de Suc joignent, en général, à une ressemblance irréprochable, une grâce et une animation qui les feront toujours rechercher.

Au salon de 1838, sa *Mendiante bretonne*, élégie douloureusement vraie, comme on l'a dit, des souffrances physiques et morales, l'*Enfant prodigue rentrant en lui-même*, et le buste du *comte d'Erlon* valurent à leur auteur une médaille d'or.

Après avoir voulu donner un pendant à sa première inspiration, en essayant son *Petit Aveugle breton* qui, bien que critiqué par quelques-uns, a reçu des éloges sincères d'artistes désintéressés, Suc chercha à s'élever encore en créant des œuvres d'un plus grand caractère. Il modela une statue colossale de *Saint-Paul* et un *Soldat franc*, qui furent admis aux salons de 1839 et de 1840, puis son *Moïse*. Cependant, le *Soldat franc* ne le satisfaisait pas, et nous l'avons entendu dire, plus d'une

(1) Assistant à une soirée où se trouvait cet homme célèbre, Suc ne cessa de le regarder, de l'étudier, de suivre ses moindres mouvements, puis, dans deux séances, croyons-nous, il produisit son buste, véritable chef-d'œuvre.

(2) Suc a fait hommage de ce buste à la Société d'Emulation de Brest, dont il était membre correspondant.

(3) Rachel étant venue en représentation à Nantes, Suc écrivit à M. H. de Saint-Georges, secrétaire général de la mairie de cette ville, qu'on sait toujours prêt à encourager les arts et à favoriser les artistes de mérite, afin qu'il lui fît obtenir de rester seul avec Rachel pendant une demi-heure, *pour passer ce temps dans le plus grand calme, parce qu'il désire travailler à rendre l'expression de ses traits.* « Vous concevrez, lui disait-il, combien il est important que je réussisse, à présent qu'on sait que je fais ce buste; mais, ce qu'on ignore, c'est le peu de temps que la grande tragédienne me donne. Le public, ce juge si sévère, n'entre dans aucune considération et n'excuse rien. » Rachel, se rendant aux instances de M. de Saint-Georges, consentit à poser devant Suc.

(4) « Ce beau buste, dit M. de Wismes, le meilleur, sans comparaison, qui ait été fait de l'illustre compositeur, est un magnifique pendant à celui d'Herschell. »

(5) En 1850, pendant que M. le vice-amiral Romain-Desfossés occupait le ministère de la marine, M. Aymar de Blois, son collègue à l'Assemblée nationale législative, fit auprès de lui des démarches réitérées pour qu'il concédât à Suc un bloc de marbre, dans lequel ce dernier aurait taillé un buste de l'héroïque commandant de la *Surveillante*. Personnellement sympathique au projet de faire revivre, grâce au ciseau d'un artiste breton, les traits d'un autre Breton dont la marine s'enorgueillit à juste titre, le ministre rencontra un obstacle invincible dans l'insuffisance du budget de la marine.

Un autre mécompte avait auparavant abreuvé d'amertume le cœur éminemment patriotique de Suc. Dès qu'il avait été informé qu'on allait enfin réaliser le projet, conçu depuis long-temps, d'ériger une statue à la Tour-d'Auvergne, il s'était mis sur les rangs. On peut se faire une idée du prix qu'il attachait à exécuter ce travail, par ce passage d'une lettre qu'il écrivit, à cette occasion, à M. de Saint-Georges, en lui rappelant sa statue d'un aveugle breton, son buste en marbre d'Herschell, une esquisse de la Tour-d'Auvergne, et en ajoutant que ses travaux ne lui avaient encore procuré aucun encouragement : « l'amour du pays fait battre mon cœur, et si cet honorable travail m'était confié, ce serait un des plus beaux jours de ma vie. » Un moment il dut croire que ses vœux seraient exaucés. Aux recommandations de David d'Angers s'étaient jointes celles de M. de Carné, celles surtout de M. de Kératry, qui avait écrit aux préfets de Nantes et de Quimper que « le *Saint-Paul* de Suc était une bonne statue, d'un dessin ferme et grand, et qu'il croyait l'artiste très-capable d'exécuter la grande figure de notre héros breton. » Mais, quand la commission du monument à élever à la Tour-d'Auvergne se réunit, le 13 octobre 1839, à Carhaix, où Suc s'était rendu avec M. Du Châtellier, l'artiste breton vit s'évanouir ses espérances. Son concurrent était M. Marochetti, dont le nom influent fit écarter tout projet de concours. Suc en tomba malade de chagrin.

(1) Aujourd'hui Mme Duclos. Suc a laissé cette fille et trois fils, Edouard, Arsène et Gustave.

fois, qu'il le recommencerait. Il a pu exécuter son projet et voir son œuvre nouvelle adressée à l'Exposition universelle de 1855, où malheureusement elle parvint trop tard pour qu'elle pût être admise. Son *Moïse*, traité consciencieusement, est une œuvre d'un véritable mérite, mais qui manque, dans l'inspiration de la tête et dans la dignité de la pose, de ce cachet dont le génie seul a le secret.

Chargé par le ministre d'exécuter une statue de *La Chalotais* pour le Palais-de-Justice de Rennes, il la composa simultanément, avec cette gracieuse personnification de la *Mélancolie*, qu'il exposa au salon de 1842. Cette statue a été jugée sévèrement, et nous croyons, en effet, qu'elle n'est pas une des meilleures œuvres de Suc. Loin de faire oublier sa première statuette, elle a rappelé à un critique, M. de Wismes, l'impression que lui avait produite sa première petite statuette (la *Mélancolie*, en plâtre, *Exposition de Nantes*, 1842); car il n'a » jamais oublié, dit-il, qu'elle était empreinte » si puissamment de ce doux et vague senti- » ment de tristesse qu'on désigne sous le nom » si mélodique de mélancolie. »

Outre ces nombreux travaux, nous mentionnerons le buste de *C. Mellinet*, coulé en bronze dans les ateliers de M. Voruz et placé au cimetière de la Bouteillerie, sur son tombeau; le groupe colossal du Palais-de-Justice; la *Vierge* qui surmonte la façade de la chapelle des Minimes, à Nantes; une statuette de *Sainte-Cécile*; une *République en* 1848; une *Liberté*; une *tête de Vierge*, médaillon ronde-bosse, en marbre, conservée au musée de Nantes; deux statuettes, l'une de Saint-Nicolas, l'autre de l'*Ange exterminateur*; un *Boule-Dogue pleurant son maître mort*, grandeur naturelle; les sculptures du monument élevé, sur le plan de M. Guillemet, dans le cimetière de Miséricorde, aux victimes de Juillet; et une foule d'œuvres qu'il serait trop long d'énumérer.

Suc était dans la maturité de l'âge et la force de son talent, lorsqu'il a succombé à une affection du cœur, dont il souffrait depuis long-temps. « Né artiste, a dit éloquemment M. Vor Mangin, il en avait, avec le nom, le cœur et l'indépendance, tout le bon, tout le grand côté. Aussi est-il mort pauvre. » Travaillant uniquement dans l'intérêt de l'art, il n'avait jamais songé, en effet, à s'enrichir, ce qui faisait qu'on l'aimait autant pour son désintéressement et sa dignité de caractère que pour son esprit créateur : double était la sympathie, doubles sont les regrets qu'il a laissés. Si des artistes tels que lui sont rares partout, ils le sont surtout en province, sorte de terre d'exil qui ne produit presque jamais pour eux en proportion de ce qu'ils y sèment. Malheureusement il n'a pu, ni rester à Paris aussi longtemps qu'il l'aurait désiré, ni entreprendre de ces voyages qui, mettant l'homme d'imagination en contact avec des chefs-d'œuvre toujours nouveaux, achèvent de former le grand artiste. Son œuvre, dont les caractères principaux sont la simplicité et la naïveté, ne manque cependant ni de grandeur ni d'élévation. Au reste, en séjournant dans la capitale, Suc, comme on l'a dit, se fût peut-être mépris, comme tant d'autres, sur ses tendances, et eût été détourné de sa véritable voie, sans pouvoir la retrouver. Il s'est peint tout entier dans ces deux lignes : « Vivant loin du monde, j'en suis en- » core à rêver des plaisirs simples et tran- » quilles. — Un rien me cause une grande » joie, comme la moindre pensée triste m'acca- » ble. » Ses amis avaient eu la bonne pensée de rassembler ses œuvres à l'aide d'une cinquantaine de photographies, et de faire précéder l'album d'un portrait de Suc dans son atelier, et d'une notice sur sa vie et ses travaux, dont la rédaction avait été confiée à M. Victor Auger; mais des circonstances imprévues ont mis obstacle à la réalisation de ce projet.

Suc a été vivement regretté, et un nombreux cortége a formé son convoi funèbre. Des discours prononcés sur sa tombe entr'ouverte et des lettres de M. Michelet, de l'Institut, ont été reproduits dans le *Phare de la Loire* du 19 mars 1855. Les paroles sympathiques prononcées en cette occasion, et les regrets nobles et graves exprimés par M. Michelet ont fait apprécier sous toutes leurs faces le talent et les qualités du cœur de Suc.

A consulter : *Phare de la Loire*, 19 mars 1855; — *Revue des provinces de l'Ouest*, 2e année, 1854-1855, p. 606, et 3e année, p. 260; — L'*Illustration*, t. XXV, 1855, p. 213, article de M. Victor Auger, avec quatre bois représentant le *Portrait de Suc*, sa *Petite Mendiante*, l'*Aveugle* et l'*Innocence*, d'après des photographies de M. Bouston, de Nantes, p. 213; — *Annales de la Société académique de Nantes*, t. XX, 1849, p. 105, article du baron de Wismes; — *Biographie contemporaine*, *E.-E. Suc*, extrait de l'*Art en province*, 7e vol., 1843; — *Nantes au XIXe siècle*, par Guépin et Bonamy, 1835, p. 316. On y trouve une gravure au trait représentant le *Pêcheur breton* de Suc et une description de cette statue; — La revue l'*Artiste*; — *Inauguration du buste du général Belliard*, in-8° de 11 pages, Nantes, Mellinet, 1836; — *Livrets des expositions de Paris et de Nantes*. Ces derniers (1836, 1839, 1842, 1845 et 1848) mentionnent trente-neuf sujets traités par Suc; les principaux sont cités dans la notice qui précède; — *Documents inédits*. Ad G.....d.

SURCOUF (Robert) — naquit à Saint-Malo le 12 décembre 1773. Son père, Charles-Joseph-Ange Surcouf, sieur de Boisgris, était petit-fils de Robert Surcouf, capitaine de corsaire sous le règne de Louis XIV, et l'un des huit capitaines malouins que M. de Chabert, comman-

dant de l'*Aimable*, ramena sous son escorte, du Pérou au Port-Louis, au commencement de 1709, et dont l'arrivée permit aux négociants de Saint-Malo de prêter trente millions à Louis XIV. Sa mère, Rose-Julienne Truchot, descendait d'un frère de Pierre Porcon de la Barbinais. (*Voy. Porcon.*)

La famille Surcouf appartenait à cette haute bourgeoisie malouine dont les membres, après avoir navigué, élevaient des maisons de commerce où se formaient ces grandes entreprises qui illustraient et enrichissaient le pays.

Le 3 mars 1789, Robert, alors âgé de quinze ans et demi, s'embarqua comme volontaire sur le navire l'*Aurore*, de 700 tonneaux, destiné pour les Indes, sous le commandement du capitaine Tardivet. Le volontaire devint officier et s'embarqua sur le *Courrier-d'Afrique*, capitaine Carnier, qui fit d'heureux voyages; mais Tardivet, qui armait la *Revanche*, s'attacha comme lieutenant l'ancien volontaire de l'*Aurore*, qui fit avec lui plusieurs expéditions à la côte de Madagascar. Pendant cette rude navigation, Surcouf, tout jeune qu'il était, laissa percer en maintes occasions le caractère résolu dont il était doué.

Devenu capitaine à vingt ans, il commanda le brick la *Créole*, employé à la traite des nègres à Madagascar et à la côte d'Afrique, puis ensuite le corsaire le *Modeste*, de 180 tonneaux, armé de quatre canons de 6, et monté par trente hommes d'équipage. A cette époque, les colonies de l'Ile-de-France et de Bourbon regorgeaient de richesses, produit des courses lucratives de nos croiseurs; mais elles manquaient des denrées de première nécessité. En présence d'une telle situation, le gouverneur Malartic, ne voulant pas augmenter le nombre des armements en course, qui lui enlevaient des défenseurs, refusa à MM. Malroux et Levaillant, armateurs du *Modeste*, la lettre de marque qu'ils sollicitaient pour leur navire. Surcouf atteignait alors sa vingt-deuxième année. Actif, impatient, né avec une inclination prononcée pour la guerre, brûlant de se signaler, il vit un acte d'injustice dans la mesure prise par le gouverneur.

Cependant, le bâtiment était prêt à partir. Trente hommes déterminés composaient l'équipage de l'*Emilie*. — Ce nom remplaçait celui du *Modeste*. Sur ces entrefaites, Surcouf reçoit l'ordre d'appareiller pour les îles Seychelles et d'y acheter une cargaison de tortues, de maïs, de riz et d'autres denrées de première nécessité, indispensables à l'approvisionnement de l'Ile-de-France.

Surcouf ne commanda pas, ainsi qu'il l'avait désiré, un bâtiment *armé en guerre*. L'*Emilie*, quoique l'on n'ait rien changé à son bord, n'est plus qu'un navire *armé en temps de guerre*, c'est-à-dire pour se défendre. Il peut, il doit même combattre, car, en se laissant prendre, sous prétexte qu'il n'a pas de lettre de marque, il déshonore son pavillon et ruine ses armateurs. N'est-il pas écrit d'ailleurs, dans le Code pénal, qu'il n'y a ni crime ni délit à repousser une attaque, quand la légitime défense de soi-même le commande?

En conséquence, le 3 septembre 1795, l'*Emilie* quitte le port, munie d'un congé de navigation signé du ministre et du gouverneur. De Saint-Denis, où elle a fait escale, et où plusieurs hommes se sont embarqués sans prévenir le capitaine, elle se dirige vers Mahé. On eût dit, à la rapidité de son sillage, que ce petit trois-mâts si coquet avait le pressentiment de sa destinée et volait l'accomplir. Il était parvenu, depuis le 15 septembre, sur la rade de l'île *Sainte-Anne*, et déjà il avait embarqué quelques tonneaux de vivres des îles Seychelles, lorsque ses vigies signalèrent deux gros vaisseaux faisant route dans la direction de son mouillage. Surcouf appareille sur-le-champ pour se dérober à ces deux adversaires; il conduit son navire à travers les écueils d'un archipel encore mal connu, et bientôt l'*Emilie*, couverte de voiles, laisse loin derrière elle les vaisseaux ennemis.

Si l'on eût interrogé Surcouf sur sa nouvelle destination, il eût répondu : « Je vais à la côte de l'Est (1). » En effet, quand, au point du jour, il eut réuni en conseil ses officiers et ses matelots, il fut arrêté qu'on irait au port de *Merguy* prendre une cargaison de riz. Par suite de cette détermination, Surcouf fit monter quelques canons qui lui servaient de lest; les hommes qui se sont embarqués furtivement à Bourbon, et quelques autres qu'il a pris aux Seychelles, lui permettront au besoin d'attaquer un navire anglais.

L'*Emilie* passe sous le vent des îles Nicobar et gagne les parages du Pégou dans le voisinage de Merguy, où elle prend le *Pingouin*. Surcouf le confie au lieutenant Péru et l'expédie à l'Ile-de-France. Un coup de vent pousse l'*Emilie* à l'ouest de la pointe Négraille; son capitaine se dirige vers l'entrée du Gange. Le 19 janvier 1796, les vigies annoncent une voile, suivie de deux autres; la première était le brick-pilote le *Cartier*, les deux autres, les trois mâts le *Russel* et le *Sambollasse*, chargés de riz; il court à ces trois ennemis et s'en empare. Remarquant que le *Cartier* marche mieux que l'*Emilie*, à qui son long séjour à la mer a fait perdre ses qualités de coureur, Surcouf met son pavillon à bord de l'anglais, et expédie vers l'Ile-de-France, sous les ordres de son second, le capitaine Croizet, l'*Emilie* et ses deux prises, prémices de la campagne avantageuse qu'elle vient d'ouvrir.

Le 28 janvier, Surcouf, au milieu des ténèbres, accoste et enlève la *Diana*, portant six

(1) C'est le nom que les marins de l'Ile-de-France donnent aux côtes de Sumatra, d'Ava et de Merguy.

mille balles de riz. Cet audacieux coup de main est le prélude d'une des actions les plus éclatantes de nos guerres maritimes. Accompagné de la *Diana*, Surcouf faisait voile vers l'Ile-de-France, lorsque, le lendemain, il aperçoit le *Triton*, vaisseau de la Compagnie, portant vingt-six pièces de 12 en batterie, plus quelques canons sur ses gaillards et cent cinquante hommes d'équipage. Entraîné par l'ardeur qui le domine, Surcouf gouverne à lui couper le chemin. Il prend quelques hommes à bord de la *Diana*, et porte ainsi l'équipage du *Cartier* à dix-neuf hommes, lui et le chirurgien compris. A portée de canon, il reconnaît l'immense supériorité de l'anglais; tous les marins du *Triton* sont européens et non de Lascars, comme il l'avait espéré. Quoi qu'il en puisse advenir, il est trop tard pour changer de route. Maître de lui-même, Surcouf ordonne à ses matelots de se cacher et reste sur le pont avec un officier et quelques Indiens, gens inoffensifs, détachés de ses prises. Arrivé à demi-portée de pistolet, dans la hanche du vent de l'ennemi, il remplace les couleurs britanniques par le pavillon national, et aborde le *Triton*. Une lutte inégale, mais acharnée, s'y engage; dix-sept Français (1) contre cent cinquante Anglais! Le capitaine Burnyeat et son lieutenant Piket succombent des premiers; les plus braves de leur équipage partagent bientôt leur sort. Surcouf, adroit tireur, ajuste et abat un gabier qui excitait ses compatriotes à se défendre, en leur faisant connaître le petit nombre de leurs adversaires. Enfin, après trois quarts-d'heure de cette lutte incroyable, l'equipage anglais demande merci. A ce signe de soumission, Surcouf fait cesser le feu.

Embarrassé de ses nombreux prisonniers, Surcouf les répartit entre le *Cartier* et la *Diana*. Le transbordement terminé, le *Triton* fit voile pour l'Ile-de-France, où il jeta l'ancre le 10 mars 1796. Les colons vinrent en foule sur les quais admirer l'homme extraordinaire qui, à vingt-deux ans, avait osé tenter et avait réalisé une conquête si périlleuse. Mais, à peine était-il arrivé dans la colonie, où ses prises avaient jeté l'abondance, que le gouvernement local, sous le spécieux prétexte que l'*Emilie* n'était munie que d'un *congé de navigation*, confisqua à son profit, avec la plus noire ingratitude, tous les navires capturés par Surcouf, même le *Triton*, ce superbe trophée de sa valeur.

Surcouf, ainsi spolié, vient en France réclamer contre l'acte injuste dont il était victime. Le Directoire exécutif, malgré la pénurie du trésor, lui accorda, à titre de récompense, la somme de 660,000 liv., le tiers du produit de ses prises. Enfin, après quatorze mois de séjour à Paris, l'intrépide Malouin, à qui pesait cette inaction forcée, prit le commandement du corsaire nantais la *Clarisse*, petit brick de 14 canons, et appareilla de Paimbœuf pour l'Ile-de-France, au commencement de 1799. Dans le trajet, il combattit un grand navire qui le démâta de son petit mât de hune et se sauva alors; mais, en doublant la latitude de Rio-Janeiro, il captura un navire de grande valeur et le confia à l'un de ses lieutenants, Dujardin, qui le conduisit d'abord à Bourbon. La *Clarisse*, malgré le blocus d'une croisière anglaise, entra à l'Ile-de-France, où sa prise vint la rallier.

Après avoir réparé son corsaire, Surcouf le dirigea sur Sumatra, avec l'intention de visiter le port de Souson, où les vaisseaux anglais allaient se charger de poivre. La *Clarisse* pénétra au fond du port, attaqua deux vaisseaux anglais bien armés et s'en empara. Le capitaine malouin résolut de terminer là une croisière que couronnait cette double capture; il revint à l'Ile-de-France avec ses deux prises, et y jeta l'ancre dans le courant de juin.

Le 16 août, la *Clarisse* reprit la mer. En vue de l'Ile de Java, elle arrêta, le 1er octobre, un bâtiment danois qui n'était pas en règle, et l'expédia à l'Ile-de-France. Le surlendemain, elle attaqua et enleva un grand et riche navire portugais, qui reçut un équipage français et fit voile pour les Iles. Le 30 décembre, la *Clarisse* fut serrée de près, à son tour, par la *Sybille*, forte frégate anglaise; mais Surcouf, par son courage et l'habileté de ses manœuvres, parvint à éviter l'étreinte de ce formidable adversaire. A cinq jours de là, la *Clarisse* rencontra deux navires américains fortement armés, et naviguant de conserve. Surcouf, après une heure de lutte acharnée avec eux, aborda le plus gros et l'enleva; l'autre aurait éprouvé le même sort, s'il ne s'y était dérobé par la fuite. La *Louisia*, le navire capturé, fut donnée au second de la *Clarisse*, Nicolas Surcouf, qui la conduisit au Port-Louis. Cette dernière croisière avait encore ajouté à la réputation de bravoure et de capacité du corsaire malouin.

Après avoir réglé avec ses armateurs de Nantes, Surcouf délaissa la *Clarisse*, que les avaries essuyées pendant sa longue et laborieuse croisière obligeaient à un radoub complet, et accepta le commandement de la *Confiance*, le plus fin voilier des mers de l'Inde, qui arrivait de Bordeaux, armé et expédié en *aventurier* (1), par M. Comte, de cette place. La *Confiance*, ayant pris dix-huit canons, cent soixante Européens, vingt-cinq volontaires du bataillon de Bourbon, et quelques nègres domestiques, Surcouf fit voile pour les parages du Bengale. Dans le trajet, il captura deux bâtiments de guerre anglais, et les expédia à l'Ile-de-France. Le 7 octobre 1800, à la pointe du

(1) Le chirurgien et le cuisinier étaient restés à bord du *Cartier*.

(1) Bâtiment qui, en temps de guerre, s'expose, sans escorte, aux hasards d'un voyage de spéculation commerciale, et qui n'est guère armé que pour la défense.

jour, la *Confiance* fit rencontre du beau vaisseau de la Compagnie le *Kent*, portant vingt-six canons de 18 en batterie et douze pièces de 9 sur ses gaillards. Ce vaisseau avait, en outre de son équipage, celui d'un autre vaisseau, la *Reine*, qui avait brûlé en rade de San-Salvador, ce qui portait à quatre cent trente-sept le chiffre de ses combattants.

Surcouf, après avoir harangué son équipage et promis une heure de pillage, se disposa à l'attaquer. A la suite de plusieurs évolutions, il parvint à aborder le vaisseau anglais; la résistance fut opiniâtre, mais la victoire resta aux Français. Surcouf mit ses prisonniers sur un vaisseau monté par des Arabes, qui était en vue, et fit voile vers l'Ile-de-France avec la *Confiance* et sa superbe capture, qui l'éleva au rang de nos premiers corsaires.

Les consignataires de la *Confiance*, conformément aux instructions qui leur avaient été données par l'armateur, se décidèrent à renvoyer ce bâtiment en *aventurier*, avec une cargaison d'une grande valeur; Surcouf en conserva le commandement. Chemin faisant, il enleva à l'abordage l'*Ebre*, joli trois-mâts portugais, armé de dix-huit caronades de 12, et monté par soixante-trois hommes d'équipage. Le capitaine Joâo-José, en paiement de sa rançon, donna une traite de 10,000 piastres sur la maison Paul Jorge, de Lisbonne.

A mesure que l'*aventurier* se rapprochait de Bordeaux, terme de son voyage, Surcouf trouvait des obstacles presque insurmontables, les flottes de l'Angleterre bloquant étroitement nos ports. Enfin, après avoir échappé à bien des chasses obstinées, avoir jeté à l'eau ses canons et scié ses plats-bords, la *Confiance* entra à La Rochelle, le 13 avril 1801. Surcouf apportait à sa patrie les dépouilles opimes qu'il avait conquises dans les mers lointaines de l'Asie (1).

Ses comptes réglés, Surcouf se rendit à Saint-Malo où il épousa, le 28 mai 1801, Mlle Marie Blaize. Les cinq années suivantes, il les passa à terre; mais, vers la fin de 1806, cédant au besoin impérieux de reprendre la mer, il fit construire, d'après ses propres indications, un corsaire qu'il nomma le *Revenant*, et avec lequel il se décida à retourner dans les mers de l'Inde. Parti de Saint-Malo, le 2 mars 1807, il rencontra près de Madère un navire négrier, armé de seize canons de 12, et monté par un nombreux équipage. Après avoir reçu sa volée, il l'aborda de long en long; mais, comme il avait peu de valeur, il se borna à le rançonner.

Le retour de l'intrépide corsaire produisit la plus vive sensation dans la colonie. Le gouverneur et la population le reçurent avec enthousiasme. La colonie manquait de vivres; les croisières anglaises interceptaient tous les arrivages. Mais, à l'Ile-de-France, personne ne mit en doute qu'il ramenait l'abondance. Les Anglais eurent la même conviction, car les chambres d'assurances des Présidences de l'Inde doublèrent la prime qu'elles prenaient avant son arrivée.

Parti, le 3 septembre 1807, pour aller croiser dans les parages du Bengale, le *Revenant* y captura onze grands navires chargés de riz, qui, tous, arrivèrent à bon port. A son retour à l'Ile-de-France, il confia momentanément le commandement du *Revenant* à son digne second, Joseph Potier (*voy. ce nom*); mais quand, au mois de juillet 1808, le gouvernement colonial, hors d'état de radouber la frégate la *Sémillante*, la vendit au commerce et lui substitua d'autorité le *Revenant*, les négociants chargèrent de denrées précieuses la frégate, qu'ils nommèrent le *Charles*, et en donnèrent le commandement à Surcouf, qui la conduisit à travers les flottes anglaises, dont les mers d'Europe étaient alors couvertes, et lui fit jeter l'ancre à Saint-Malo, le 4 février 1809.

Revenu dans sa ville natale, Surcouf consacra désormais toute son ardeur à des armements en course contre les Anglais qu'il détestait. L'*Auguste*, la *Dorade*, la *Biscayenne*, l'*Edouard*, l'*Espadon*, la *Ville-de-Caen*, l'*Adolphe* et le *Renard*, sillonnèrent les mers et causèrent de grands dommages au commerce britannique par la capture d'un grand nombre de ses vaisseaux. Plusieurs de ces corsaires, s'inspirant de la bravoure de leur armateur, se signalèrent par des actions d'éclat.

Surcouf était colonel de la garde nationale de Saint-Malo lors des événements de 1814. Pendant les Cent-Jours, le colonel, devenu chef de légion, sut maintenir l'ordre parmi ses concitoyens, et quand il se démit de ses fonctions, après le désastre de Waterloo, il leur rappela dans un ordre du jour les obligations de chacun à une époque de troubles et d'agitation. La paix qui succéda à ces secousses politiques ramena l'ancien corsaire aux occupations exclusives de la vie domestique, et lui permit de diriger sa haute intelligence vers les spéculations commerciales. Il arma dix-neuf corsaires. C'était pour lui un bonheur réel que d'employer beaucoup de marins, et d'étendre les relations commerciales de la France. En 1827, au milieu de ses préoccupations d'armements, une indisposition subite lui fit pressentir sa fin prochaine; tout-à-coup il devint sombre, et son courage parut chanceler. Il se prépara néanmoins avec résignation à subir cette mort qu'il avait si souvent bravée. Il se fit porter à Riancourt, sa campagne, et consacra ses derniers moments à ses affections de famille, et à régler l'avenir de sa femme et de ses enfants. Arrivé au moment suprême, il montra non seulement le stoïcisme d'un grand cœur, mais aussi la soumis-

(1) Extrait du *Moniteur* : « Le 13 est entré à La Rochelle un bâtiment venant de l'Ile-de-France, dont la cargaison est évaluée à 2 millions.

sion du chrétien, et ayant reçu les consolations que lui offrit un digne prêtre ami de sa famille, il expira le 8 juillet, après plusieurs crises terribles et successives.

Comme il avait exprimé le désir d'être inhumé dans le cimetière de Saint-Malo, où reposaient son père et sa mère, le clergé de cette ville et celui de Saint-Servan célébrèrent ses funérailles dans le temple même où, cinquante-quatre ans auparavant, il avait reçu les onctions du baptême, et, après que sa dernière volonté eût été accomplie, les honneurs militaires furent rendus, sur le bord de sa fosse, à celui que Napoléon avait jugé digne, dès 1803, d'être fait chevalier de la Légion-d'Honneur.

La France perdit en lui un de ses plus braves marins, et Saint-Malo un enfant illustre. Les larmes des malheureux auxquels il prodiguait ses bienfaits et les regrets de ses concitoyens furent un double hommage rendu à sa mémoire.

Ch. C...t.

SURVILLE (Jean-François-Marie de) — naquit le 18 janvier 1717 à Port-Louis (Morbihan), où son père, noble homme, Jean de Surville, conseiller du Roi, était receveur de ses droits en ce port et trésorier des guerres. Entré, dès l'âge de dix ans, au service de la Compagnie des Indes, pour laquelle il ne cessa de naviguer, il obtint, en 1754, le commandement du vaisseau la *Renommée*, et, en 1756, celui du vaisseau de 60 canons le *Duc-d'Orléans*. M. le comte d'Aché, qui avait eu maintes occasions d'apprécier sa bravoure et ses connaissances nautiques pendant les campagnes qu'il avait faites aux Indes et à la Chine, sur ces deux vaisseaux, demanda et obtint pour lui la croix de Saint-Louis. A la mort de son frère aîné, tué dans un combat soutenu par le *Centaure*, dont il était capitaine, Surville prit le commandement de ce vaisseau; mais le *Centaure* ayant été condamné à l'Ile-de-France, il passa sur le *Fortuné*, de 64 canons, et, pendant la malheureuse guerre de sept ans, il ne quitta pas ce vaisseau, sur lequel il eut plusieurs occasions de se distinguer. Il le commandait encore en 1763, lorsque ce vaisseau, chargé de troupes et de passagers, se trouva avoir plusieurs voies d'eau. Averti du danger, Surville eut la prudence de le tenir secret jusqu'à ce qu'il eût atteint l'attérage de Fisch-Bay, à cent lieues à l'est du cap de Bonne-Espérance. Obligé d'y faire échouer le *Fortuné* et de l'abandonner dans la nuit du 25 au 26 septembre 1763, il eut la satisfaction de ramener par terre, au Cap, son équipage entier et ses passagers, sans avoir rien perdu de ses bagages ni de sa cargaison. A son arrivée en France, après dix années de campagnes des plus honorables, il fut réadmis dans les cadres de la Compagnie le 23 novembre de la même année. Les directeurs lui donnèrent de nouvelles preuves de leur satisfaction et de leur confiance en le chargeant, peu après, d'aller rétablir la ville de Pondichéry. Il eut en même temps le brevet de gouverneur en survivance de cette colonie, et il remplit les fonctions de gouverneur en l'absence du titulaire, M. Law de Lauriston. Ce dernier et M. Chevalier, gouverneur de Chandernagor, se l'associèrent en 1769 pour une expédition qui, tout en ayant un but commercial, avait en outre celui d'aller à la recherche et de prendre possession d'une île fabuleusement riche, récemment découverte, disait-on, par les Anglais, à sept cents lieues des côtes du Pérou. Surville vint en France, où il obtint de la Compagnie l'autorisation d'armer à son compte et à celui de ses associés un vaisseau pour faire le commerce d'Inde en Inde. Après avoir, durant cinq mois, surveillé à Nantes la construction du navire de 32 canons le *Saint-Jean-Baptiste*, sur lequel il embarqua pour trois ans de vivres, il se rendit dans l'Inde, prit une riche cargaison et appareilla de la baie d'Engeli, dans le Gange, le 3 mars 1769. Il se dirigea vers les Philippines, qu'il reconnut, le 18 août, par 18° 24' de latitude, et, trois jours après, il jeta l'ancre entre l'île Baschi et l'île Monmouth. Il quitta cette relâche le 24 août, fit route au S.-E. et releva, le 7 octobre, par 6° 56' de latitude S. et 151° 29' de longitude E., une île qu'il nomma l'île de la *Première-Vue*. Un peu plus loin commence une chaîne de montagnes qui s'étend à perte de vue dans l'O. 1/4 S.-O. Après l'avoir côtoyée jusqu'au 13 octobre, Surville mouilla dans un port bien abrité et formé par un nombre infini de petites îles. Il lui donna le nom de *Port-Praslin*, nom que Bougainville avait donné, l'année précédente, au port situé à la pointe N.-E. de la belle baie appelée par Dampier *Baie de Saint-Georges*, lorsqu'il avait découvert la Nouvelle-Bretagne, en 1700. Les insulaires accueillirent amicalement les Français; mais, à la suite d'un combat provoqué par leurs perfides démonstrations, combat dans lequel une quarantaine d'entre eux furent tués ou blessés, et où les Français perdirent deux des leurs, Surville, qui avait pris possession de cette terre au nom du roi de France, la quitta avec d'autant plus d'empressement, que son équipage était atteint du scorbut. Il donna à la terre qu'il venait de découvrir le nom de *Terre des Arsacides*, mot qu'il croyait être l'étymologie de celui d'*assassins;* mais le nom d'*îles Salomon*, par lequel l'Espagnol Mendaña, qui les avait découvertes en 1567, avait voulu consacrer la richesse de cet archipel, est resté le plus généralement admis, quoique l'Anglais Shortland ait essayé, depuis Surville, de lui imposer celui de *Nouvelle-Géorgie*. Prolongeant la côte, Surville doubla le cap le plus oriental; il reconnut, le 6 novembre, plusieurs îles, donna le nom d'*Inattendue* à l'une d'elles, située par 7° 54' de latitude S., et en découvrit,

le 30 novembre, par 9° 46', une autre qu'il nomma l'île des *Contrariétés*, parce que les calmes et les courants ne lui permirent pas de la doubler aussi promptement qu'il l'eût désiré. Le 3 décembre, il fit, par 10° 16', la découverte des îles des *Trois-Sœurs*, et, par 10° 57', de celle de la *Délivrance*. Parvenu, le 17 du même mois, par 35° 37' de latitude, il reconnut la *Nouvelle-Zélande* et jeta l'ancre dans une baie au fond de laquelle était une anse. Il donna à la baie le nom de *Lauriston*, et à l'anse celui de *Chevalier*, en l'honneur de ses deux associés. Par un singulier hasard, le célèbre Cook relevait, à ce moment même, l'entrée de cette grande baie qu'il nommait *Baie-Double;* mais l'île est si grande, que les deux navigateurs ne se rencontrèrent pas. La relâche de Surville ne dura que peu de jours. Les insulaires lui ayant dérobé un de ses canots, il brûla leurs cases ainsi que leurs pirogues et emmena un de leurs chefs. Après ces actes de rigueur, regardés comme une des causes de la vengeance que les naturels exercèrent sur Marion (*voy. ce nom*), il lui était impossible de se procurer dans le pays les rafraîchissements dont il avait besoin. Force lui fut donc de s'éloigner promptement. Ayant traversé la mer du Sud sans avoir fait aucune découverte, il arriva dans les parages de l'île qu'on disait être le but principal de son voyage; mais la disette et le scorbut l'obligèrent à gagner au plus vite les côtes du Pérou, qu'il découvrit le 5 avril 1770. Trois jours après, le *Saint-Jean-Baptiste* ayant mouillé devant la barre de Chilca, Surville, qui voulait aller immédiatement faire connaître au vice-roi du Pérou les motifs de sa relâche, s'embarqua dans un canot, et, malgré les représentations de son second, M. Labbé, qui connaissait bien la côte, il tenta de franchir la barre. La mer était mauvaise et le canot hors d'état de résister à la force des lames, qui l'entraînèrent sur la barre. Tous ceux qui montaient le canot périrent, à l'exception d'un Malabar, excellent nageur. Surville fut inhumé à Lima avec les honneurs dus à son titre de gouverneur de Pondichéry en survivance. Le lieutenant Labbé ramena le *Saint-Jean-Baptiste* en France. La relation du voyage de Surville se trouve à la suite de celle du voyage de Marion, par l'abbé Rochon. (*Voy. ces noms.*) P. L...

T

TALEC, ou plutôt LE TALEC (1) (Jean-François-Marie), — peintre de genre et d'histoire, naquit à Quimper, le 16 mai 1822. L'aîné des sept enfants d'un ouvrier potier, il reçut, à l'école des frères de la doctrine chrétienne, l'instruction gratuite réservée aux enfants du pauvre. Nous dirons plus loin ce que son intelligence et sa force de volonté surent ajouter à ces premiers éléments d'éducation.

Le jeune Talec dénota, dès son enfance, les plus heureuses dispositions pour le dessin. Mis en apprentissage, à l'âge de treize ans, chez un peintre-vitrier, il passait à dessiner tout le temps qu'il pouvait dérober à ses occupations mercenaires. Afin de subvenir aux besoins de sa nombreuse famille, sa mère tenait alors l'auberge dite de la *Croix-des-Gardiens*, sise à l'embranchement des anciennes routes de Brest et de Briec. Deux artistes de Paris, venus à Quimper pour étudier les costumes et les sites de la Bretagne, y avaient momentanément fixé leur résidence. A diverses reprises, ils se firent accompagner, dans leurs excursions, par le fils de leur hôtesse, et celui-ci, grand admirateur de leurs œuvres, combinait, dans ses moments de loisir, tous ses efforts pour en copier quelques-unes. Ces artistes, dont nous regrettons d'ignorer les noms, ne furent pas médiocrement surpris de le voir reproduire, avec une remarquable aptitude, un mendiant de la commune de Kerfunteun, que l'un d'eux avait peint, d'après nature, quelques jours auparavant. M. Porquier, alors conseiller municipal et depuis maire de la ville de Quimper, vit cette ébauche, fut frappé des dispositions de son compatriote, prit à sa position un intérêt qui ne s'est jamais démenti, et le fit immédiatement admettre à l'école de dessin dirigée par M. Letendre.

Muni de quelques-unes de ses œuvres enfantines, Talec se rendit un jour chez M. Gowland, riche propriétaire anglais fixé depuis long-temps dans le pays, et qui, amateur éclairé des arts, possède spécialement, comme peintre paysagiste, un véritable talent d'artiste (1). Ce dernier examina avec intérêt les croquis du jeune apprenti vitrier, ne lui épargna ni les conseils ni les encouragements, et bientôt n'hésita pas à le recueillir chez lui. Chaque jour Talec dessinait ou peignait assidûment sous la direction de son généreux protecteur; aussi des progrès remarquables ne tardèrent-ils pas à surgir de ses dispositions naturelles, secondées par cette habile impulsion. Ses soirées, il les consacrait régulièrement à perfectionner son écriture, à étu-

(1) Ainsi que le constatent ses actes de naissance et de décès, son véritable nom était *Le Talec;* mais il n'était connu que sous celui de *Talec;* c'est ainsi qu'il a toujours signé, et que le désignent, d'ailleurs, les livrets des trois expositions du Louvre auxquelles il a pris part.

(1) Les tableaux de M. Gowland ont plusieurs fois figuré honorablement aux expositions du Louvre, notamment à celles de 1839, de 1840, de 1844 et de 1845.

dier la grammaire et à lire nos auteurs classiques. Bientôt il parvint à écrire le français avec une correction et une pureté dont chaque page de sa correspondance nous fournit surabondamment la preuve. A l'aide des conseils et des leçons de M. Gowland, il ne tarda pas, non plus, à comprendre et à traduire l'italien.

Objet de l'intérêt général de ses concitoyens, Talec, parvenu à l'âge de dix-huit ans, vit, en 1840, son vœu le plus cher se réaliser. Grâce au bienveillant appui de M. le baron Boullé, préfet du Finistère, le conseil général lui alloua, à l'unanimité, un secours de 1,000 fr. qui le mit en position de se rendre à Paris, et l'année suivante, sur la proposition de M. Astor, maire de Quimper, il obtint une subvention communale de 500 fr. Ces deux allocations lui furent continuées, la première pendant six, la seconde pendant sept années consécutives.

Vivement recommandé par M. Gowland à Paul Delaroche, il fut immédiatement admis dans l'atelier de ce grand artiste, et suivit simultanément les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. Quelques années plus tard, et lorsque M. Delaroche cessa d'avoir des élèves, il continua, avec la plupart de ceux-ci, ses études chez M. Gleyre. Son premier ouvrage fut un *Galilée méditant*, demi-figure, fort belle de couleur, dont il fit hommage au département, et qui orne l'un des salons de la préfecture.

Pour son début aux expositions du Louvre, Talec produisit, à celle de 1845, une *Episode de l'invasion des Romains dans l'Armorique*, et cette toile, qu'il offrit à sa ville natale, justifia largement les espérances que son premier ouvrage avait fait concevoir. Par la *Mort de Sainte Marie égyptienne*, qui parut au salon de 1847, notre jeune artiste fit un pas de plus dans la voie du progrès. Sans doute ce tableau laisse à désirer sous le rapport de la couleur, et le paysage, d'un aspect trop gris pour une contrée telle que l'Egypte, manque de lumière. Sans doute aussi, au point de vue spiritualiste, la figure de Sainte Marie ne respire pas l'idéal de la béatitude qu'indique l'auréole dont elle est couronnée; mais la tête du moins, empreinte d'une expression juste et bien sentie, est dessinée, peinte et modelée avec un talent remarquable. Sagement conçue, habilement disposée, cette composition, qui obtint la faveur d'être placée dans le grand salon carré, ne présente, à bien dire, aucune défectuosité saillante, mais aussi elle ne fait malheureusement ressortir aucune des grandes qualités qui dénotent l'homme de génie. La chaleur de l'inspiration et la poésie du sentiment religieux lui font, nous sommes contraint de l'avouer, trop évidemment défaut (1).

Désireux de tenter une excursion dans la peinture de genre, Talec passa tout l'été de 1847 en Bretagne. Confiné tantôt dans une ferme, tantôt dans un ancien manoir, il observait, dessinait et peignait, avec la patiente et consciencieuse ardeur dont il était si éminemment doué. Les quatre intérieurs qui parurent d'abord au salon de 1848, puis à l'exposition nantaise de la même année, témoignent du désir qu'il avait de réussir dans un mode si opposé à ses travaux précédents. Ces tableaux, dont trois figurent dans notre cabinet, sont ainsi désignés au livret, savoir : 1° le *Repas de midi*, *intérieur de ferme (environs de Quimper)*; 2° l'*Aumône*, idem, idem; 3° la *Faiseuse de bouillie*, id., id.; 4° le *Charriot*, id., id.—Ces petites toiles, d'un coloris un peu faible et d'une facture parfois sèche et trop uniforme, sont néanmoins exécutées avec une franchise et une netteté d'aspect qui leur impriment un caractère de vérité tout-à-fait hors ligne. Intérieurs et personnages, elles ont du reste, comme tout ce que faisait leur auteur, entièrement été exécutées d'après nature. Le *Repas de midi*, composition de six personnages, est particulièrement remarquable par l'habile distribution de la lumière, l'heureux agencement des groupes et l'expression si naturellement accentuée de ces physionomies rustiques. Voici, au surplus, ce qu'une publication spéciale disait de ces tableaux, en parlant de quelques peintres de genre qui avaient débuté à l'exposition de 1848 : « Un troisième » nom, inconnu jusqu'à présent, s'est révélé, » M. Talec. Tous ses tableaux se passent aux » environs de Quimper : on assiste au repas de » midi des Bretons; on voit un vrai intérieur de » ferme bretonne; on regarde en souriant la fai» seuse de bouillie. M. Talec ne fait pas partie de » l'école bretonne, beaucoup trop nombreuse, » et qui abuse du costume pittoresque de la Bre» tagne. La peinture de cet artiste est âpre et » rude comme ses paysans. Ses petits enfants » surtout vous mettent la joie au cœur; ils ont » le comique si naturel des enfants qui peuplent » les tableaux d'Ostade. » (*L'Artiste*, V° série, t. Ier.) Cet éloge est d'autant plus flatteur qu'il est désintéressé; car jamais artiste ne fut plus étranger que Talec à la camaraderie du journalisme. Au centre des coteries de la presse parisienne, sa timidité, sa réserve, et surtout l'élévation de son caractère, le maintinrent constamment dans son indépendance native. Cet article vint pourtant à sa connaissance, et voici ce qu'il nous en disait, le 19 juin 1848 : « J'ai

(1) A l'occasion de ce tableau, nous trouvons dans la correspondance de Talec une preuve bien frappante de la sympathie générale dont il était l'objet, et de l'intérêt particulier que lui portait son maître. Voici ce qu'il nous écrivait, le 15 juin 1846 : « J'ai fini un grand dessin, grand » comme nature, du tableau dont je vous ai déjà parlé. Je » suis allé, l'autre jour, chez M. Delaroche, qui m'a pro» mis de venir me corriger chez moi; c'est une très» grande faveur qu'il m'accorde, car il ne se dérangerait » pas ainsi pour tous ses élèves. Je ne sais pas pourquoi » il m'a toujours témoigné beaucoup d'affection. »

» appris, il y a deux jours, qu'on avait parlé » de mon exposition dans le journal l'*Artiste;* » il paraît qu'on en a dit du bien. On doit me » procurer ce numéro. » Son insouciance était telle que nous sommes persuadé qu'il n'en a jamais pris connaissance; du moins ne fit-il aucune réponse aux questions réitérées que nous lui adressâmes à ce sujet.

Pour M. Colomb, conseiller de préfecture du Finistère, qui venait d'acquérir généreusement son tableau de la *Sainte Marie égyptienne*, Talec fit, dans les derniers mois de 1848, une copie de l'*Antiope* du Corrège, de la même dimension que l'original. Cette copie, exécutée avec une profonde intelligence du sentiment du maître, est, sous tous les rapports, une œuvre extrêmement remarquable : couleur, modelé, dessin, expression, tout nous y paraît irréprochable. C'est, à bien dire, plutôt une reproduction magistrale qu'une copie froidement servile de cette admirable page du peintre lombard. M. Thiers, dont l'opinion doit faire autorité dans une question d'art, fut émerveillé de l'ouvrage du jeune Breton, et lui en témoigna, à plusieurs reprises, son admiration. « Vous savez, nous » écrivait Talec à ce sujet, le 11 février 1849, » que ma copie du Corrège est pour M. Colomb, » de Quimper; ce qui ne m'a pas empêché d'a- » voir été sur le point de la placer à différentes » personnes, et, entre autres, à M. Thiers, qui » en a été un grand admirateur : ce dernier » l'eût achetée, je crois, s'il avait eu de la place » dans ses appartements. Enfin, grâce au peu » de stabilité du gouvernement, et aux temps » malheureux que nous venons de traverser, » aucun des amateurs en question ne s'est dé- » cidé à l'acquérir. Je l'aurais peinte, avec au- » tant de plaisir, une seconde fois, pour notre » compatriote (1). » Le succès de cette belle copie fut tel que, bientôt, son auteur n'hésita pas à en commencer une autre. Le 15 juillet de la même année, il nous écrivait en effet : « J'ai une » seconde édition du Corrège; mais elle n'est » qu'ébauchée, et je n'ai pas le temps de m'en » occuper actuellement (2). »

A l'exposition triennale des Beaux-Arts, qui se tint à Nantes au mois d'août 1848, il fit aussi paraître deux études de têtes de femmes (*Brune* et *Blonde*) d'une facture soignée et d'une couleur fort agréable; ainsi que l'*Antiope*, elles étaient destinées à M. Colomb.

(1) Nous regretterons toujours bien vivement, pour notre compte, que cette œuvre si distinguée du jeune élève de Delaroche n'ait pas trouvé sa place dans un Musée de province, celui de Nantes, par exemple. De telles *copies* seraient certes bien autrement profitables à l'étude de l'art que les médiocrités soi-disant *originales* dont la direction des Beaux-Arts gratifie si généreusement et si malheureusement les galeries départementales, à l'issue de chaque exposition.

(2) Nous savons de source certaine qu'il ne finit jamais cette ébauche, terminée, après sa mort, par une main étrangère. Nous ignorons ce qu'elle est devenue.

Grâce au chaleureux appui et aux sollicitations réitérées de M. Régnier, l'éminent comédien du Théâtre-Français, Talec obtint, en 1849, une commande de la direction des Beaux-Arts. Cet acte de la munificence ministérielle, dont il était si digne à tous égards, le combla de joie, et, le 25 mai, il nous en annonçait la nouvelle en ces termes :

« Enfin, mon cher Monsieur, j'ai obtenu cette » fameuse commande du ministère. Charles » Blanc a fait remettre à M. Régnier la déci- » sion du ministre si long-temps attendue. Notre » excellent ami est venu lui-même m'apporter » cette bonne nouvelle. Une somme de 1,000 fr. » m'est accordée pour un travail qui devra avoir » 3 mètres de hauteur sur 2 mètres 50. Vous » voyez que ce n'est pas peu de toile à couvrir. » Je crois cette œuvre destinée à la ville de » Quimper; c'est surtout pour cela même que » je désire ne pas faire de la peinture à la toise. » Aussitôt que j'aurai déterminé le choix du » sujet qui doit être soumis à l'approbation du » ministre, je m'empresserai de vous le faire » connaître. » L'heureux reproducteur du Corrège s'attaqua cette fois au Titien, et termina, le 3 novembre suivant, une copie du *Couronnement d'épines*, l'un des chefs-d'œuvre du maître vénitien. Malgré son incontestable mérite, nous devons dire que cette grande page ne saurait être comparée à la copie de l'*Antiope*. Le sentiment du Corrège était-il plus en harmonie avec les facultés de son éminent traducteur, ou les progrès menaçants de l'affection de poitrine qui devait, l'année suivante, trancher ses jours, avaient-ils déjà affaibli son intelligence d'artiste en épuisant ses forces physiques? Nous ne savons, mais il est certain que l'infériorité comparative de cette dernière œuvre ne saurait être mise en doute (1). — Le 5 du même mois, il nous apprenait ainsi son départ pour l'Algérie : « Un mois passé à la campagne m'a fait » un bien immense. Malheureusement, je suis » parti trop tard pour avoir le temps de me gué- » rir complètement, et les pluies m'ont forcé à » regagner Paris plus tôt que je ne l'eusse voulu. » Aussi, mon cher Monsieur, ne suis-je pas ré- » tabli, tant s'en faut. Le froid et les brouil- » lards me font tousser plus que jamais. Je suis » tout-à-fait décidé à aller passer l'hiver en Al- » gérie. Toutes les personnes qui s'intéressent à » moi approuvent ce projet, et, entre autres, » mon médecin, qui me fait espérer une guéri- » son complète. Je pars sous deux jours, em- » portant une cargaison de toiles et de couleurs. » Ne croyez pas que je sois trop malade pour » travailler. Les forces me sont revenues depuis » quelque temps, et j'espère bien rapporter de » ce pays quelques tableaux qui me vaudront

(1) Accordé, par le Gouvernement, à l'asile des aliénés de Quimper, ce tableau a été placé dans la chapelle Saint-Athanase, qui dépend de cet établissement.

» peut-être un succès, car je compte y travailler » sérieusement. »

Vains projets! cruelle et décevante illusion! le malheureux était frappé à mort, et nous ne devions jamais le revoir! A peine rendu à Alger, son état empira, et, dans la dernière lettre que nous ayons reçue de lui, il nous dépeignait sa position en des termes d'autant plus déchirants pour notre cœur que lui seul semblait ignorer la gravité de sa situation : « Lors » de mon débarquement, nous mandait-il, le » 4 janvier 1850, j'ai trouvé à ma rencontre un » jeune homme que j'avais connu à Paris, et » qui est venu ici passer l'hiver pour une ma- » ladie analogue à la mienne. Je ne puis vous » exprimer le plaisir que m'a procuré cette fi- » gure amie dans un pays étranger. Il m'a con- » duit immédiatement dans sa famille, où j'ai » reçu l'accueil le plus cordial. Le temps, qui » m'a été favorable pendant un mois, a com- » plètement changé. Nous sommes en pleine » saison des pluies, ce qui m'empêche quelque- » fois de sortir pendant huit jours consécutifs. » La rigueur de la température contribue beau- » coup à aggraver ma position. Malgré tous les » soins possibles, je tousse énormément, et » tout me porte à croire qu'il en sera ainsi jus- » qu'à ce qu'un beau soleil vienne me soulager, » ce que je ne saurais espérer avant six se- » maines. Tout le monde s'accorde à dire qu'on » n'a jamais vu un hiver aussi rude. Vous » voyez, mon cher Monsieur, que je suis bien » mal tombé, mais je compte néanmoins beau- » coup sur le printemps. — J'ai si peu fait de » peinture depuis mon arrivée en Afrique que » j'en suis réellement honteux. Ce n'est pour- » tant pas tout-à-fait ma faute, car l'état dans » lequel je me trouve en ce moment m'interdit » toute occupation sérieuse. Je vous annonce- » rai cependant une tête de Juif et deux études » de Maures dont je ne suis pas mécontent. » Seulement, je devais arriver à Paris avec une » cinquantaine d'esquisses, et vous voyez que » je serai bien loin d'atteindre ce chiffre. Ce- » pendant, si ma santé s'améliore, je compte » travailler sérieusement. En attendant, je me » chauffe les pieds sur un fourneau qu'on m'ap- » porte tous les jours à midi, heure à laquelle » je me lève. »

A quelques mois de là, en proie à des souffrances et à un affaiblissement dont il prévit sans doute le terme, l'amour du sol natal se réveilla dans son cœur, et l'infortuné ne voulut pas mourir sans revoir la France. Il quitta donc l'Afrique; mais, à peine arrivé à Paris, son état prit un caractère de gravité qui ne laissait aucun espoir, et avant d'avoir accompli sa 28e année, il expira le 10 mai 1850 (1), laissant plusieurs œuvres importantes inachevées, entre autres une *Education de la Vierge* dont il avait terminé l'esquisse depuis près de deux mois (1).

Talec était d'une taille élégante et bien prise; sa physionomie expressive et mélancolique rappelait, par sa rare distinction, certains types aristocratiques de Thomas Lawrence. Timide et réservé à l'excès, il se livrait peu, mais pour ceux qui ont pu l'apprécier dans l'intimité, sa conversation était pleine de charme, de naturel et d'abandon. Poussant la modestie jusqu'à la défiance de lui-même, et toujours bienveillant pour ses confrères, c'était surtout avec bonheur qu'il manifestait ses sympathies pour le talent ou le succès de ses compatriotes. Nous voulons croire que le temps lui a manqué pour prendre sa place parmi cette pléïade d'artistes dont la Bretagne moderne s'enorgueillit à si juste titre, et que sa fin prématurée l'a seule empêché d'inscrire honorablement son nom à côté de ceux des *Duveau*, des *Hamon*, des *Luminais*, des *Penguilly*, des *Picou*, des *Toulmouche*, etc.

Si l'on nous demande quelle pouvait être, en définitive, la portée de son talent et l'avenir que ses débuts lui présageaient, nous répondrons consciencieusement qu'au terme de sa carrière, si tôt interrompue, Talec ne semblait pas encore avoir trouvé sa voie. En l'appréciant uniquement d'après ses œuvres, et sans tenir compte du développement possible de ses facultés artistiques, nous dirons qu'il ne nous a jamais paru doué du feu sacré qui produit les grands peintres, qui fait les hommes de génie; mais nous pensons qu'avec de la persévérance et du travail, il eût pu conquérir une place fort honorable au premier rang des artistes du second ordre. Dessinateur souvent habile et toujours consciencieux, procédant plutôt de l'école d'Ingres que de celle de Gros, il manqua trop fréquemment, surtout dans ses œuvres originales, de chaleur et de vitalité.

Indépendamment des ouvrages de Talec cités dans le cours de cette notice, nous indiquerons une copie du *Portrait de Louis-Philippe*, d'après Winterhalter, à l'Hôtel-de-Ville de Quimper; celles de la *Vierge à la grappe*, de Mignard; de la *Femme adultère*, de Signol; de la *Muse du Portrait de Chérubini*, d'après Ingres, toutes, comme l'*Antiope* et la *Sainte Marie*, exécutées pour M. Colomb, son généreux

(1) Avec une sollicitude qui ne saurait être trop connue, M. Aymar de Blois, représentant du Finistère, ne cessa de prodiguer les soins les plus touchants à son malheureux compatriote. Non seulement il se fit un pieux devoir de l'assister dans ses derniers moments, mais il voulut encore généreusement pourvoir aux frais de ses obsèques.

(1) Cette toile a été acquise par M. Colomb, dont l'intelligent et libéral appui ne fit jamais défaut à son intéressant protégé. Indépendamment de la *Sainte Marie égyptienne*, de la copie de l'*Antiope*, et des ouvrages dont il sera question à la fin de cette notice, il lui avait commandé des copies du *Mariage de Sainte Catherine*, d'après Le Corrège, et du *Portrait de Raphaël*, d'après lui-même. La mort ne permit pas à Talec de s'occuper de ces deux commandes.

Mécène, qui possède encore une *Sainte Thérèse* dont les mains sont restées inachevées, deux des études algériennes mentionnées dans la lettre du 4 janvier 1850, et enfin deux intérieurs, l'un peint en Bretagne, l'autre en Normandie. M. Porquier aîné conserve religieusement le petit tableau représentant un *Mendiant de la commune de Kerfeunteun*, qui servit de point de départ à la carrière artistique de son protégé. Il a en outre deux études de paysage, et Mme Ansquer, sa fille, une *Vue des anciennes fortifications de Quimper, à l'embouchure du Steïr*. Deux autres petits paysages sont en la possession de M. Joseph de Jacquelot. L'élève de M. Gowland fit pour celui-ci une charmante étude de *Vanneuse bretonne* et quelques copies réduites de tableaux du Louvre. En outre des trois intérieurs qui figurèrent à l'exposition de 1848, nous possédons de lui un portrait de jeune fille peinte à mi-corps, de grandeur naturelle, et deux autres dessins à la mine de plomb; enfin, un délicieux croquis, d'après nature, aux crayons noir et rouge, représentant un jeune gars de la commune de Gouëzec, appuyé contre un arbre.

Talec avait reproduit avec une verve et une exactitude étonnantes les six magnifiques têtes de moines camaldules peintes à Rome par Paul Delaroche, qui ont fait partie de la galerie du duc de Feltre et qui sont actuellement au Musée de la ville de Nantes. Nous ignorons ce que ces belles copies sont devenues. A Quimper, et surtout à Paris, il a laissé un assez grand nombre de portraits peints à l'huile ou dessinés à la mine de plomb, rehaussés de légères teintes de pastel. Ces derniers sont traités avec beaucoup d'esprit, et généralement très-ressemblants. H. St.-G.

TALHOUET (François),—seigneur de Tréveran, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre, gouverneur de Redon, appartenait à une famille d'ancienne chevalerie, dont le nom revient fréquemment dans les documents de l'histoire de Bretagne. (Voir D. Lobineau et D. Morice, *Histoire* et *Preuves.)* (1). François de Talhouët fut du nombre des gentilshommes bretons qui se prononcèrent le plus énergiquement pour la Ligue. Il était à Rennes dans les premiers jours de mars 1589, au milieu de la fermentation qu'y avait causée l'arrestation du premier président Faucon de Ris. Talhouët se met en relations avec l'évêque Aymar Hennequin et avec un certain nombre de magistrats, parmi lesquels on cite l'illustre d'Argentré, puis il s'empare de la tour et de la porte aux Foulons, y appelle le duc de Mercœur, et entraîne la ville à se prononcer pour l'*Union*.

Le duc de Mercœur se porta ensuite sur Fougères, et envoya Talhouët investir Vitré, où s'était réfugiée Anne d'Alègre, dame de Laval, âme du protestantisme en Bretagne, et avec elle la plupart des gentilshommes du parti. Talhouët « fait aussitôt prendre les armes aux paysans de quatre lieues à la ronde, nous dit Mézeray, et, traversant (*barrant*) les chemins creux avec des arbres renversés, pour empêcher qu'il n'entre du secours dans la ville, il la tient assiégée près de deux mois. » Le duc de Mercœur vint l'y rejoindre vers la fin de mai. Dans le même moment, le comte de Soissons, récemment nommé lieutenant-général pour le Roi en Bretagne, se dirigeait sur Rennes, qui était retombée au pouvoir des royalistes. Le duc de Mercœur, ayant appris qu'il venait de quitter Pouancé, lance à sa poursuite Talhouët et La Chesnaye avec ses coureurs; lui-même il les suit de près, et le 1er juin 1589, jour de la Fête-Dieu, le comte est pris dans la petite ville de Châteaugiron, après un sanglant combat.

Talhouët prit ensuite possession du gouvernement de Redon, qui lui avait été donné par le duc de Mercœur. Redon était une des premières villes qui se fussent déclarées pour la Ligue. Dom Scotti, abbé de Saint-Sauveur, et ses religieux, tous dévoués à l'*Union*, s'étaient empressés d'en ouvrir les portes au prince lorrain, lorsqu'il se dirigeait sur Lohéac et sur Rennes, dans les premiers mois de 1589. Henri IV s'en vengea, deux ans après, en faisant saisir le temporel de l'abbaye dans les paroisses occupées par ses troupes.

Une fois maître de Redon, Talhouët fit relever les fortifications de la ville, et *tint tout le pays en sujétion*, nous dit Mézeray. L'historien royaliste ajoute qu'il fit raser les châteaux des gentilshommes qui pouvaient resserrer ses courses, sans même épargner celui du marquis de Rochefort, dont il avait été page. Le marquis de Rochefort était alors Guy XX de Laval, qui n'avait que six ans, et dont Talhouët n'avait pu, par conséquent, ainsi que le fait remarquer Rosnyniven de Piré, être le page à aucune époque : il n'aurait pu l'être que de Claude de Rieux, grand-oncle de Guy de Laval, et encore n'avons-nous pu découvrir à cet égard aucune preuve, ni même aucun indice.

La destruction des châteaux fortifiés était d'ailleurs une mesure générale suffisamment motivée par l'état de guerre. Les *maisons-fortes* des seigneurs de l'*Union* n'étaient même épargnées, aux termes de l'art. 27 du réglement adopté par les États, qu'à la condition que ceux à qui elles appartenaient *les garderaient à leurs dépens, sans rien lever de nouveau sur leurs sujets*.

Telle n'était point, au reste, la position de Rochefort qui, entre les mains de Guy de La-

(1) Parmi les titres des croisades récemment retrouvés, il en est un au nom de Payen de Talhouët et de Juhel de Tolcoët, chevaliers de Robert Sorel et de Pierre de Portis, écuyers; on y distingue encore les armes de Juhel de Tolcoët (Toulgouët), *une quintefeuille* avec ces mots : *Signum Juhelli militis.*

val, ou plutôt d'Anne d'Alègre, sa mère, devenait pour les huguenots un poste des plus importants, au centre de la Bretagne. Talhouët l'enleva et la démantela en 1594. Quelle que fût, au surplus, son ardeur à soutenir la Ligue, la conversion d'Henri IV l'ébranla fortement. « Entre les autres, raconte Montmartin, le sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, fort dédié au service du duc de Mercœur, et le sieur de Talhouët, gouverneur de Redon, lui remontraient que le Roi étant maintenant catholique, ils le suppliaient de penser à ce qu'il leur avait autrefois dit sur le sujet de la conversion de Sa Majesté. » Mais le duc de Mercœur ne voulait pas admettre que le Roi fût véritablement converti ; « il ne voyait en lui qu'artifices pour mieux tromper les catholiques, et il *persuada* Talhouët quelque temps encore. » (Montmartin.)

Quant à Lézonnet, il fit dès lors sa soumission (1594), et, par un de ces revirements si habituels dans les guerres civiles, Talhouët et lui allaient se trouver combattants l'un contre l'autre, à Quimper. Lézonnet avait fait une tentative infructueuse sur cette ville ; mais il avait promis de revenir, et, chaque jour, on s'attendait à une nouvelle attaque. Le duc de Mercœur vint alors à Quimper avec Talhouët (septembre 1594) ; il en visita avec soin les fortifications, puis le soir, comme il manifestait une profonde tristesse, Talhouët lui en demanda la cause. Le duc lui répondit qu'une partie des Espagnols ne voulait plus marcher. « Acceptez, Monseigneur, s'écria alors Talhouët ; acceptez les offres que vous fait le Roi, et abandonnez les étrangers. » (*Hist. de la Ligue en Bretagne*, t. II, p. 611.) Mais le duc était loin encore de s'associer à une telle pensée. Il quitta Quimper et y laissa Talhouët pour en activer la défense. Cette défense fut si énergique que le maréchal d'Aumont, à qui Lézonnet avait représenté le succès comme facile, le traita un jour d'*affronteur*, et le menaça de *lui faire un mauvais tour*. (*Voy.* LÉZONNET.)

Une trève cependant finit par être conclue ; mais il fallait la ratification du duc de Mercœur. Talhouët s'offrit pour aller la chercher. Toutefois, avant de partir, il recommanda aux habitants de se tenir sur leurs gardes et leur promit d'être de retour parmi eux au bout de cinq jours ; mais, lorsqu'en revenant, il passait par le camp royal, le maréchal d'Aumont le fit retenir malgré son sauf-conduit, et assura, par cette supercherie peu loyale, la capitulation de la ville. (*Hist. de la Ligue*, t. II, p. 66-79.)

De Thou et Mézeray fixent à cette époque, c'est-à-dire au mois d'octobre 1594, la soumission de Talhouët au Roi. Ceci prouve que la correspondance de Duplessis-Mornay et de Henri IV leur était complètement inconnue. Il résulte, en effet, de cette correspondance, que Talhouët prit seulement dès lors une attitude neutre et expectante, qui fut de nature, au moment où allaient s'ouvrir les conférences d'Ancenis, à peser sur les déterminations du duc de Mercœur. C'est ce que nous apprenons surtout par une lettre d'Henri IV à Mornay, en date du 25 février 1595 : « Monsieur Duplessis, lui écrit-il, j'ay esté bien aise d'entendre par la lettre que m'a rendue le porteur, le refus qu'a faict le sieur de Talouët de laisser entrer les gens de guerre de M. de Mercœur en ma ville de Rhedon. Il faut travailler par tous moyens de continuer ceste bonne volonté dudit sieur de Talouët, afin qu'il se résolve entièrement à mon service. Emploiés-y ceux que jugerés propres pour cet effect et le faictes assurer de ce que vous croirés à propos pour son contentement. » (*Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 510.)

Mais Talhouët mettait une condition à toute démarche de sa part. Il ne voulait se soumettre isolément que dans le cas où le duc de Mercœur se refuserait à un arrangement général dans les conférences alors ouvertes à Ancenis. — « Le sieur de Talouët, écrivait Mornay au Roi, se résout, à défaut du traicté, d'estre vostre serviteur. » Les conférences ne furent définitivement rompues qu'au mois de mai, et, dans le courant de juin, Talhouët, se présentant au camp devant Comper, y faisait sa soumission entre les mains du maréchal d'Aumont. « Tout franchement, écrivait Mornay à M. de Buzanval quelques jours après (20 juillet 1595), le sieur de Talouët s'est donné avec la ville de Rhedon, très-importante, qui sépare la Haute-Bretagne de la Basse et oste à M. de Mercœur le moyen de secourir ses places. » (*Mémoires*, t. II, p. 589.)

Talhouët fut maintenu, dans le gouvernement de Redon, avec le grade de maréchal-de-camp et 20,000 écus de gratification. Le maréchal d'Aumont lui fit en outre présent, au nom du Roi, d'une écharpe blanche d'une valeur de 500 écus. Ajoutons enfin que la survivance de son gouvernement de Redon fut assurée à son fils.

Avant de quitter le maréchal, Talhouët lui représenta toutes les difficultés du siége de Comper ; il lui prédit que la place serait secourue, et le maréchal, la visitant de plus près, « se repentait bien, dit Montmartin, de l'avoir attaquée ; mais ladite dame (Mme de Laval, dont le maréchal était amoureux) pressoit continuellement ledit siége et s'estoit approchée dans une abbaye, à une petite lieue dudit Comper, pour plus les y échaufer. » Quelques jours après, le maréchal fut blessé à mort d'une mousquetade, et le siége de Comper était levé.

Depuis que Talhouët s'était séparé du duc de Mercœur, celui-ci le menaçait sans cesse dans sa position de Redon, et, pendant quatre mois, les Espagnols se tinrent à petite distance de la ville ; mais la ferme attitude du gouverneur déjoua tous leurs projets. Au mois de décembre

suivant (1595), Talhouët fut remboursé, sur sa demande, par les Etats de Bretagne, d'une somme de 10,680 écus, qu'il avait été obligé d'avancer pendant ces quatre mois à la garnison de Redon.

Rosnyniven de Piré insinue, dans son histoire de la Ligue, que la guerre ne fut pas « infructueuse à Talhouët, par les contributions qu'il tira particulièrement sur les denrées qui remontaient la rivière jusqu'à Rennes, entre autres sur les vins, dont *apparemment* il haussa le prix aux habitants (t. I, p. 32). » On pourrait s'étonner qu'au lieu de frapper d'un droit les denrées remontant à Rennes, Talhouët ne les saisît pas tout simplement au passage, Rennes étant au pouvoir des royalistes. La manière dont l'assertion de Rosnyniven est formulée indique d'ailleurs assez clairement qu'elle était loin de reposer sur des documents positifs.

De Thou et Mézeray donnent à Talhouët le prénom de *Jean;* de son côté, M. Berger de Xivrey, dans ses notes sur les lettres de Henri IV, hésite entre le prénom de *René* et celui de *Gilles*. Le manuscrit de la réformation tranche à cet égard toute difficulté; nous y lisons en effet, à l'article TALHOUET : « *François de Talhouët*, maréchal-de-camp, gouverneur de Redon. » Le manuscrit ajoute qu'il épousa, en janvier 1577, Valence de Boisorhant : l'époux de Valence de Boisorhant ne saurait donc être René de Talhouët, comme le veut M. Berger de Xivrey. (*Lettres de Henri IV*, année 1595.) Plusieurs des descendants de François de Talhouët lui succédèrent dans la charge de gouverneur de Redon, et quelques-uns reçurent le nom de *Redon* parmi leurs noms de baptême.

TALHOUET-GRATIONNAYE (René-Claude-Jérôme, comte DE), — l'un des arrière-petits-fils du précédent, naquit à Quimperlé, le 2 février 1733, de Vincent de Talhouët, seigneur de la Grationnaye-en-Malansac, et d'Ursule Gouyquet de Bocosel, l'une des descendantes du héros de Guingamp. (*Voy.* GOUYQUET.) Le jeune René entra de bonne heure dans le régiment du Roi, infanterie. Il fit avec lui la guerre de Sept ans, et y parvint successivement aux grades de capitaine, aide-major et major. Au moment de la Révolution, il vivait retiré, au milieu de sa nombreuse famille, dans son château de Leslé, près de Pont-Scorff, avec le brevet de colonel et la croix de Saint-Louis. Les convictions du comte de Talhouët ne pouvaient sympathiser avec les doctrines qui commençaient à prévaloir; il n'émigra néanmoins que dans les derniers jours de 1791, lorsque le culte eut cessé d'être libre, et qu'il fut évident pour tous que le Roi n'était plus que captif aux Tuileries. A peine arrivé à Mons, il y fut nommé, d'une voix unanime, capitaine-commandant de la compagnie des gentilshommes bretons, sous les ordres supérieurs du comte de la Châtre. De tous les emplois qu'il exerça dans sa vie, ce fut celui qu'il apprécia au plus haut prix, et dont il légua le souvenir à ses enfants comme son plus beau titre. Cette compagnie d'élite comptait dans ses rangs des La Bourdonnaye, des La Moussaye, des Carné, des Courson, des Kersauson, des Kéricuff, etc. M. du Bourblanc, premier avocat-général au Parlement de Bretagne, y portait le mousquet à côté de ses deux fils. Le marquis de la Bourdonnaye, ancien intendant de Soissons, y combattait non loin du comte du Châtel, ancien officier aux gardes françaises. Cette compagnie se distingua surtout au combat de Quiévrain et au siége de Thionville. A Quiévrain, elle obtint les éloges publics du comte de la Châtre. (Ordre du jour adressé au comte de Talhouët.) A Thionville, elle s'avança tellement vers la place que le duc de Berry s'écria : » Je voudrais être Breton, pour voir de plus près » l'ennemi ! » (Châteaubriand, *Vie du duc de Berry*, liv. I, chap. VIII.)

Après la dissolution de l'armée des Princes, le comte de Talhouët se rendit à Londres, puis à Jersey, où le marquis de Dresnay, son ami, s'occupait de l'organisation d'un régiment destiné à une expédition en France. Le comte de Talhouët commandait ce régiment lors de la funeste expédition de Quibéron. Débarqué l'un des premiers, il formait, le 16 juillet, l'avant-garde du corps qui attaqua les républicains dans leurs lignes de Sainte-Barbe. Le comte de Talhouët, blessé à la main dès le commencement de l'action, n'en continua pas moins de combattre, et il fut tué sur le champ de bataille.

Le comte de Talhouët était un homme de foi et de cœur, qui joignait à une raison forte un caractère enjoué et un esprit facile. Son buste a été placé sur le monument élevé aux victimes de Quibéron, dans l'ancienne Chartreuse d'Auray; il y est placé à côté de ceux de Mgr de Hercé, évêque de Dol, et de MM. d'Hervilly, de Sombreuil et de Soulanges.

Deux des fils du comte de Talhouët se trouvaient avec lui à Quibéron. Le plus jeune, à peine âgé de quatorze ans, était venu l'y rejoindre à la tête des paysans de la commune de Pluneret. Il fut sauvé, après la défaite, par un officier républicain (M. Ulysse Brachet). L'aîné, Claude-Vincent, avait émigré et fait la campagne des Princes avec son père. Enfermé à Auray, avec ses compagnons d'armes, à la suite de l'expédition, il échappa aux premiers massacres, grâce à un sursis accordé aux jeunes émigrés qui avaient quitté la France avant l'âge de seize ans, sursis obtenu par les instantes démarches de sa sœur près du représentant du peuple Blad. On lui permit même d'aller sur parole dans sa famille. Non seulement une évasion était facile, peut-être même était-elle dans la pensée de quelques-uns des agents du pouvoir. Le jeune Talhouët ne voulut néanmoins ni compromettre les siens par sa fuite, ni violer

sa foi. Le sursis ayant été définitivement rejeté par la Convention, il fut fusillé, en août 1795, sur la Garenne de Vannes.

Talhouet (Frédéric-Auguste, marquis de), — maréchal-de-camp, grand-officier de la Légion-d'Honneur, pair de France, descendait, comme les précédents, de François de Talhouët, gouverneur de Redon. Il naquit à Rennes, le 8 avril 1788, de Louis-Céleste-Frédéric de Talhouët, comte de Bonamour, et d'Elisabeth-Françoise Baude de la Vieuville. Auguste de Talhouët embrassa fort jeune la carrière militaire. Il s'engagea dès l'âge de quinze ans, passa par l'école de Fontainebleau et en sortit officier de cavalerie. Peu de temps après, Napoléon l'admit au nombre de ses officiers d'ordonnance. En 1812, il était chef d'un escadron de chasseurs, à la tête duquel il enfonça un bataillon russe sur le champ de bataille de la Moskowa. Cette action d'éclat lui valut une blessure grave et le brevet de colonel. Blessé de nouveau pendant la retraite, il était abandonné mourant sur la neige lorsqu'un de ses soldats, lui trouvant encore un reste de vie, le prit sur ses épaules et le porta à une ambulance. Dans les premiers jours de 1815, le marquis de Talhouët commandait le régiment des chasseurs de Berry, et il y maintint, jusqu'au dernier moment, l'ordre et la discipline, malgré d'assez vives suggestions à la révolte. Lors de la seconde Restauration, il fut nommé colonel du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, puis successivement maréchal-de-camp, pair de France et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Possesseur d'une fortune considérable, tant par lui-même que par son mariage avec Mlle Roy, fille du ministre de ce nom, il en fit toujours le plus noble usage. Le soldat qui lui avait sauvé la vie fut placé par lui dans son beau château du Lude (Sarthe), et il l'y traitait comme un frère. Aux qualités militaires, la franchise, la loyauté, le marquis de Talhouët joignait une gaîté d'esprit qui le faisait aimer et rechercher dans le monde. Il fut enlevé prématurément à sa famille, le 12 mars 1842, laissant deux enfants, un fils aujourd'hui membre du Corps législatif, et une fille mariée au duc d'Uzès. L'éloge du marquis de Talhouët fut prononcé à la Chambre des Pairs, le 24 mars 1843, par le président Boyer, octogénaire et aveugle. L'émotion du noble vieillard fut vivement partagée par l'assemblée. (*Voir le* Moniteur *du* 25 *mars* 1843.)

TALHOUET (Louis **LE MOYNE**, chevalier de), — d'une autre famille que les précédents, fut un des quatre gentilshommes condamnés à mort et exécutés à Nantes, le 26 mars 1720, pour participation au complot de Cellamare. On sait la part que prit à ce complot la noblesse bretonne. Il s'agissait pour elle, à la fois, de délivrer la France du gouvernement des *roués* et de sauvegarder les droits et priviléges de la province, auxquels on portait chaque jour atteinte. Mais, la conspiration ayant été découverte à Paris, et le débarquement des Espagnols au Port-Louis ayant été empêché par le maréchal de Montesquiou, toute résistance devenait impossible. La plupart des conjurés se cachèrent ou s'enfuirent. Mais quelques-uns, MM. de Pont-Callec, de Montlouis, de Talhouët-Lemoyne et Du Couédic furent pris, ou plutôt se rendirent, trompés par les perfides assurances des agents du pouvoir. « Je fus trompée, écrivait Mme de Talhouët, après la mort de son mari, au religieux qui lui avait donné les dernières consolations, trompée par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains sur la parole qu'ils m'avaient donnée que c'était un sûr moyen d'obtenir sa grâce. Il suivit aveuglément tous mes désirs, et, par malheur le plus insupportable pour moi, c'est son amour et le mien qui nous ont perdus. »

Talhouët-Lemoyne se distingua dans le drame sanglant qui émut si douloureusement toute la Bretagne, par la noblesse, la douceur et la sublime résignation dont il fit preuve. — « Ah! voici un bien honnête homme que l'on fait mourir! » — s'écriait Pont-Callec, son compagnon d'infortune; et, après que la tête de Talhouët eut roulé sur l'échafaud, Pont-Callec, qui le suivit, disait encore : « Où trouver au monde un aussi honnête homme que M. de Talhouët! »

Les quatre gentilshommes bretons furent jugés et condamnés par une chambre royale créée pour eux, tant on se défiait de leurs juges naturels. L'arrêt de mort fut prononcé, le 26 mars 1720, et exécuté le soir même, entre neuf et dix heures. L'exécution eut lieu sur la place du Bouffay de Nantes; on cherchait sans doute à prévenir, par cette précipitation, l'émotion populaire. Les condamnés marchèrent au supplice en récitant le *Miserere*. Le cortége ayant fait halte un instant : « Vous voyez, mon père, dit Talhouët à son confesseur, nous nous laissons conduire comme des agneaux à la boucherie. — Du moins on plaint votre sort, lui dit le P. Nicolas, qui l'accompagnait, et l'on ne plaignait pas celui du fils de Dieu! » On entendait, en effet, des cris et des gémissements dans la foule.

M. de Montlouis fut exécuté le premier, et Talhouët le second. Arrivé sur l'échafaud, il se dépouilla lui-même tranquillement de son habit et de sa veste, puis il cria aux assistants : « Ah! Messieurs, priez Dieu pour moi! » Plusieurs ôtèrent leurs chapeaux et lui dirent : « Oui, Monsieur, nous le ferons. »

Ces détails sont empruntés au récit que le P. carme Nicolas a laissé de la douloureuse scène du 26 mars, sous ce titre : *Relation fidelle de ce qui se passa à la mort de quatre Messieurs gentilshommes qui eurent la tête tranchée au Bouffé de Nantes, le mardi de la Semaine-*

Sainte, vingt-six mars, entre les neuf et dix heures du soir, mil sept cent vingt. Ce récit fut publié, en 1829, dans le *Lycée armoricain;* il a souvent été reproduit depuis. Les lettres de Mme de Talhouët au P. Nicolas sont d'admirables modèles de sensibilité, de délicatesse et de douleur conjugale.

Les corps des quatre suppliciés furent enterrés nuitamment dans l'église des Carmes, et le gouvernement redoutait tellement les manifestations des sentiments populaires, que le Président de la Chambre royale enjoignit aux religieux de célébrer le lendemain l'office capitulaire, *en ornements blancs*, afin qu'il ne pût avoir l'apparence d'un service funèbre.

Eug. de la Gournerie.

TALVANDE (Alexis-Michel), — fils de Jean-Joseph Talvande, négociant, et d'Angélique-Madelaine Ferron, est né à Nantes le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800). Après avoir terminé ses études au collége royal de sa ville natale, il se rendit à Paris pour étudier le droit, n'y séjourna qu'un an, et revint à Nantes où il embrassa la carrière commerciale. Ce fut pendant son séjour à Paris que M. Galin ouvrit ses premiers cours de méloplaste. Talvande fut successivement son auditeur, son élève, son ami; ensuite, il devint l'apôtre de la méthode nouvelle. Dans deux feuilletons du *Journal de Nantes* des 20 avril et 6 mai 1825, Talvande, exposant l'ensemble de la méthode du méloplaste, répondit à quelques objections qui étaient faites contre elle. Mais, avant ces publications, il ne s'était pas borné à la défense écrite de la méthode de M. Galin, il avait prêché d'exemple; il avait rassemblé autour de lui des amis devenus ses élèves; quelques maîtres de l'art vinrent eux-mêmes écouter ses leçons. L'étude du chant, celle surtout du chant simultané, devint à Nantes plus qu'une mode, et le goût de la bonne musique, conservé dans cette ville, même par ceux qui ne sont pas musiciens, est dû en partie peut-être à l'impulsion alors donnée par Talvande. On lui doit encore d'avoir puissamment secondé M. Rebeyrol dans la création d'un cours de musique à l'Ecole primaire supérieure.

A cette époque, il a publié, dans le *Lycée armoricain*, deux pièces de vers en faveur de l'indépendance de la Grèce. Dans l'une, il a célébré l'héroïque martyre des héros de Missolonghi; l'autre était adressée à M. de Châteaubriand, et donna lieu à une correspondance entre le jeune auteur et le grand écrivain.

La Révolution de 1830 jeta Talvande dans une sorte de vie publique. S'il n'avait ni désiré ni provoqué cet événement, du moins l'avait-il prévu, comme une conséquence logique et inévitable des fautes commises. Il sentait que, jusqu'à ce que *cette secousse, douce en apparence, mais profonde, fut usée par le temps* (*Méditations*, p. 24), il y avait nécessité pour tous les esprits de quelque portée de s'unir étroitement, pour rappeler la société à ses règles, les hommes à leurs devoirs. A ces titres, il prit part à l'admirable mouvement de résistance de 1831; à ces titres aussi, il accepta diverses fonctions de bienfaisance ou d'utilité publique. Ainsi, il fut successivement membre du conseil de surveillance de l'Ecole mutuelle, administrateur de la Caisse d'épargnes, secrétaire de la Société industrielle, etc. etc.

Nous ne suivrons pas Talvande dans ses diverses fonctions, ni dans les articles assez nombreux qu'il livra alors à la presse périodique; néanmoins, parmi ceux-ci, nous en distinguerons un dans lequel nous retrouvons toute son âme et toute son éloquence. Quatre jeunes gens avaient été traduits en cour d'assises sous une accusation capitale : « Conscrits, on leur avait donné un fusil, et cette arme, qu'en avaient-ils fait? » Sur ces circonstances, Talvande fit aux incitateurs de guerre civile une des plus belles adjurations que l'esprit de paix et de charité ait inspirées au cœur d'un homme de bien (journal le *Breton*, 22 décembre 1833) et, se retournant du côté de ces jeunes réfractaires abusés et combattant pour un intérêt qui n'était pas le leur, il s'écrie : « Pauvres victimes! on vous a dévouées comme les anciens sacrifiaient à leurs divinités implacables! » C'est par de telles paroles, et non par des injures grossières que l'on peut arrêter l'effusion du sang entre concitoyens. Il était animé d'une noble et belle conviction, lorsqu'il conjurait ceux qui avaient défendu avec lui l'ordre et les lois de ne pas désespérer de la liberté de la presse, si long-temps préconisée par eux, lorqu'il leur disait : « On ne tue pas les idées (*Breton* du 27 août 1835). » Aux autres il disait : « Il serait temps enfin de rappeler la presse à cette haute mission civilisatrice qui lui appartient; il faut changer cette arme de désordre et de trouble en instrument de paix et de progrès. Quant à nous, nous continuerons de parler, mais nous prêcherons d'exemple. Si Dieu ne nous a pas donné le pouvoir du génie, il nous a dit : Le flot pousse le flot sur la rive (*Breton* du 10 janvier 1837). » — Celui qui parlait ainsi avait droit d'ajouter : « Nous aimons la liberté autant et plus que qui que ce soit peut-être, mais nous la voulons possible; nous voulons la liberté avec l'ordre; nous la voulons avec Dieu! (*Breton* du 27 janvier 1837). »

La liberté avec l'ordre, la liberté avec Dieu : en ces deux mots se résume l'âme de Talvande.

Chose étrange! cet homme, que les gens soi-disant positifs représentaient souvent comme un théoricien perdu dans des théories nuageuses, cet homme, toutes les fois qu'il intervint dans des questions d'actualité et d'intérêt matériel, prit tout d'un coup dans ces discussions une grande autorité. Dans deux circonstances

surtout, son influence se fit sentir. Ainsi, dans la discussion du tarif des houilles, il combattit en tête de colonne pour le principe de l'égalité des charges, et arracha au Gouvernement, sinon une rétractation, du moins une modification importante à une décision prise. Ainsi, précédemment, il avait, à l'égard du tracé de la route du Loroux, défendu avec succès l'intérêt gouvernemental contre la pression de certains intérêts particuliers.

C'est au sujet de ces questions d'intérêt local qu'il entra, avec M. Dubois, député du département de la Loire-Inférieure, dans une correspondance qui, d'officielle, ne tarda pas à devenir intime.

La pensée de Dieu intervenant dans le gouvernement des affaires humaines et de l'homme se conformant, dans la sphère d'action qui lui a été donnée, à la volonté de Dieu, cette noble pensée s'empara complètement de Talvande, et il la développa dans un ouvrage intitulé : *Méditations sur les temps présents*. Nantes, C. Mellinet, 1835, in-8° de 145 pages. Dans les six méditations qui composent ce volume, il mit toute son âme, ou plutôt il dépensa sa vie, attaquée dès lors par les premières atteintes de la phthisie à laquelle il a succombé.

Point de société sans Dieu, point de gouvernement sans Dieu, point d'action de Dieu hors du Christianisme et sans l'intermédiaire de Jésus-Christ, appel à la foi en faveur de la science, appel à la science en faveur de la foi, le salut de l'avenir résultant de l'union, de la foi et de la science : telle est la rapide analyse de ce livre remarquable.

Nous ne jugerons point les *Méditations, etc.;* nous les laisserons juger par le grand poète des âmes tendres et des esprits religieux. Voici ce qu'il écrivait à Talvande :

« Je n'ai voulu lire qu'au repos vos belles méditations. Ce ne sont pas des pages à lire dans » le tumulte de la vie de Paris, où tout est superficiel. J'ai attendu la campagne. Je viens » de vous lire, et j'éprouve le besoin, non seulement de vous remercier de la lettre qui accompagne le livre, mais du livre lui-même.

» Je m'y suis retrouvé tout entier. A cent » lieues de distance, le même rayon de lumière nous a frappés du même jour. Comme » vous, j'attache peu d'importance à toute » forme politique. Qu'importe de donner forme » à qui n'a pas d'âme? C'est donner l'attitude à » ce qui n'a pas vie; c'est puéril. — La question de ce temps-ci est évidemment de retrouver l'*unité vitale* dans la pensée éparse » de l'humanité, et de lui rendre une *foi* par la » raison. Or, comme vous l'avez admirablement senti, l'esprit humain ne rétrograde pas, » et la foi rationnelle dont il a soif, ce n'est pas » sur le terrain du passé ni dans les ténèbres du » moyen-âge qu'il la retrouvera; c'est dans le » sentiment religieux, qui est sa nature, et » dans la raison, qui est sa lumière. L'union » de ces deux forces sera féconde, et le monde » reprendra vie et action. Le Christianisme, » rappelé à sa simplicité et à sa raison primitive, » est encore la divine sphère où cette union s'opérera.

» La politique sera son expression vraie et » utile alors, comme elle a été si long-temps » son expression menteuse et meurtrière. Cette » vérité travaille tous les esprits avancés et courageux. Nous sommes frères dans cette pensée. Puissions-nous l'être dans l'action !

» Adieu, Monsieur, ne m'oubliez pas quand » vous exprimerez de nouveau quelques formules du symbole qui se révèle à tous, et qui » n'aura d'autre Messie que le Verbe et l'action » de tous. Croyez à ma vive sympathie et à ma » sincère admiration. LAMARTINE.

» Saint-Pont, 29 juillet 1835. »

Et, dans le même temps, M. de Châteaubriand, emportant aussi le livre de Talvande pour le lire dans le calme des champs, et loin des bruits tumultueux de la capitale, écrivait au jeune auteur : « Vos méditations serviront » sans doute à me rassurer sur l'avenir d'un » monde qui se décompose. »

Mais Talvande, protestant, au nom du Christ, contre ce cri de désespoir échappé à l'auteur du *Génie du Christianisme*, reprenait la plume et recommençait une nouvelle méditation par ces mots : « Non, le monde ne se décompose point. » Cette méditation fait partie de cinq méditations inédites, écrites dans les intervalles que lui laissaient les souffrances croissantes de sa maladie. Elles témoignent d'un talent au moins égal à celui qu'attestent les premières, et d'une foi, sinon plus vive, du moins plus ferme dans la partie dogmatique des croyances. La raison de Talvande avait accepté le symbole complet du catholicisme, et, aux derniers instants, le pain de la vie immortelle, présenté par une main sainte et amie, fut déposé sur ses lèvres mourantes. Il expira à Nantes, le 11 janvier 1838.

M. Emmanuel Halgan a publié, en 1838, une brochure in-8° de 16 pages, imprimée à Nantes, chez Mellinet, et intitulée : *Notice sur Alexis-Michel Talvande*. M. Halgan, pour composer cette notice, consacrée à un ancien ami, a compulsé les manuscrits et la correspondance de Talvande. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de résumer un travail si remarquable à tant de titres, le cadre de la *Biographie Bretonne* ne permettant pas de l'y reproduire en entier.

De R. de R.

TANGUY ou GURGUY (saint), — premier abbé de Saint-Mathieu (1), dans le Bas-Léon, que

(1) Une histoire abrégée de cette abbaye, écrite en latin, en 1681, par Simon Le Tort, pour être insérée dans l'histoire générale des monastères des Bénédictins de la

l'on croit né dans ce pays vers 525, était fils de Gwalon, appartenant à une des premières familles de la contrée, à celle, a-t-on dit, des du Châtel (*voy.* ce nom), dont plusieurs membres auraient porté le nom de Tanguy, en commémoration de leur saint parent (1). Son père, devenu veuf, épousa une Bretonne insulaire, qui devint pour Tanguy une marâtre si cruelle qu'il fut obligé, de l'avis même de son père, d'abandonner le foyer domestique. Sa sœur Haude demeura seule en butte désormais aux mauvais traitements de leur belle-mère, d'autant plus hostile aux enfants de son mari que, pélagienne opiniâtre, elle professait des opinions dont l'hérésie contrastait avec la pureté de leur foi. Quant à Tanguy, il se rendit à la cour du roi Childebert. Pendant les deux années qu'il y passa, sa sœur Haude fut si maltraitée par sa belle-mère qu'elle fut obligée, à son tour, de quitter la maison paternelle. A son retour, Tanguy ne l'y trouvant pas, s'informa des causes de son absence, et, trompé par les calomnies de leur ennemie commune, qui lui persuada que Haude avait manqué à l'honneur, il se rendit dans la solitude où elle s'était retirée, résolu à venger la honte de sa famille. Sa sœur ne le reconnut pas, et, habituée qu'elle était à se soustraire aux regards des hommes, elle voulut fuir dès qu'elle l'aperçut. Tanguy se persuada de plus en plus qu'elle était coupable, et, n'écoutant que son aveugle ressentiment, il la frappa mortellement. La légende qu'Albert Legrand s'est complu à broder dit que, Tanguy ayant tranché la tête à sa sœur, la jeune fille, pendant que tout le monde, sa belle mère exceptée, déplorait sa mort, se présenta inopinément chez son père, tenant sa tête entre ses mains, qu'elle la replaça sur ses épaules, et que sa belle-mère, accablée sous ses malédictions, fut sur-le-champ frappée de la foudre. La légende ajoute que Haude, après avoir inutilement tenté de consoler son frère, mourut réellement le 18 novembre 545, et que des miracles opérés sur son tombeau, dans l'église de Landunvez, attestèrent sa sainteté.

Tanguy se retira alors dans une solitude, pour y expier par la pénitence son crime involontaire. La première retraite qu'il choisit fut un bois, situé entre le bourg de Guipavas et la ville de Brest, près des deux chapelles de Sainte-Barbe et du Relec, bois qui s'appelle encore *Coat-Tanguy* (bois de Tanguy). Après une pénitence et une abstinence de quarante jours, accomplies par l'ordre de saint Paul-Aurélien, il revint vers ce prélat, qui, suivant Albert Legrand, le reçut dans son monastère de l'île de Batz et, touché de sa ferveur, le nomma premier abbé du monastère de Gher-Ber, qu'il venait de fonder à trois lieues de Morlaix, dans le lieu où a été établie ensuite l'abbaye du Relec. Aux douze religieux dont saint Paul lui avait confié la direction s'en joignit promptement d'autres, attirés par son exemple.

Son père étant près de mourir, il alla le voir. Le vieillard, ravi de sa visite, lui donna des terres qu'il possédait à l'extrémité du Bas-Léon, et Tanguy, ayant fait venir huit des religieux de Gher-Ber, y bâtit une église et un monastère, qu'il plaça sous l'invocation de saint Mathieu, et où le corps du saint apôtre fut apporté en 857, au plus tôt (1), pour en disparaître dans

congrégation de Saint-Maur, renferme de longs et curieux détails sur l'origine de cette abbaye, les prérogatives spirituelles et temporelles dont elle jouissait, ses bienfaiteurs, les nombreuses et précieuses reliques qu'elle possédait, etc. etc. Une charte, dont Simon Le Tort n'indique pas la date, aurait conféré les droits épiscopaux à l'abbaye dont l'église aurait été la première du Léon après la cathédrale de Saint-Pol, et deux papes, du nom de Boniface et de Pascal, auraient concédé à l'abbé le droit de porter la crosse et la mitre. Les prieurés de Saint-Renan de Molène, de Lampaul-Plouarzel, de Saint-Cognonan de la Boëssière ou Beuzit, de Sainte-Croix de Lochrist, de Saint-Mathieu de Breventez, de Saint-Mathieu de Morlaix, des Sept-Saints de Brest, de Saint-Renan, près de cette ville, et de Lauthunon, en relevaient, ainsi que plusieurs vicariats. La juridiction temporelle de l'abbé s'étendait sur plusieurs paroisses, où il l'exerçait, le mercredi de chaque semaine, par un sénéchal ou son lieutenant, des procureurs, un greffier, des notaires et des collecteurs. Pour en assurer l'exercice, et peut-être aussi pour mieux résister aux attaques multipliées qu'elle eut à supporter de la part des Normands et des Anglais, l'abbaye était ceinte de murs ayant trente pieds de hauteur, sur neuf d'épaisseur, et flanquée de tours, dont une, carrée, contenait à son sommet une lanterne servant de vigie aux navigateurs. Les comtes de Léon, pour récompenser les abbés du soin qu'ils prenaient d'entretenir ce feu, leur avaient concédé leurs droits de bris et naufrage dans ces parages.

(1) En parlant du fondateur de l'abbaye de Saint-Mathieu, Simon Le Tort dit prudemment qu'on ne peut, à proprement parler, lui en assigner d'autre « que le sage architecte qui a affermi la terre sur les eaux ; » mais il ajoute que, si les seigneurs du Châtel ne peuvent pas en être reconnus les fondateurs, ils doivent au moins en être proclamés les principaux bienfaiteurs, car, de son temps encore, on lisait sur une plaque de cuivre placée dans le cloître, que Tanguy, Bernard et Guillaume du Châtel, avaient fondé trois messes par semaine, et avaient octroyé à l'abbé et aux moines, indépendamment de plusieurs fonds de terre, le droit de percevoir la dîme dans les paroisses de Guiler et de Saint-Pierre-Quilbigiron. En 1681, l'abbaye ne possédait plus que la dîme sur Guiler, mais les messes lui étaient payées. Il est vraisemblable que plusieurs des seigneurs du Châtel avaient été inhumés dans les chapelles de l'église où se voyaient diverses tombes ornées d'écussons.

(1) Nous disons en 857, au plus tôt, et non en 525, comme le prétend Simon Le Tort, dont la version est formellement contredite sur ce point par la *Chronique de Bretagne* (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 3), qui fixe à l'an 857 l'arrivée du corps de saint Mathieu, apporté d'Ethiopie. La version de Simon Le Tort a en outre, sur d'autres points, un caractère d'étrangeté qui l'a fait rejeter de toutes pièces. Pour l'accueillir, il faudrait admettre, en effet, que des navigateurs léonnais auraient remonté le Nil au VIe siècle, et auraient rapporté le corps de l'apôtre de Naddaver, en Ethiopie, de Sennaar, en Nubie, ou enfin, d'Héliopolis, en Egypte, villes où les hagiographes disent qu'il aurait été inhumé. Puis, en admettant la réalité et la possibilité de ce voyage comme de la translation qui le suivit, il resterait à concilier ces faits avec le récit de Paulin ou Paulinien, évêque de Léon au Xe siècle, récit qui, sainement interprété, comme il l'a été (*Biog.*

le courant du xᵉ ou du xiᵉ siècle, et y être rétabli, partiellement du moins, dans les premières années du xiiiᵉ. Telle est l'origine de l'abbaye de Saint-Mathieu, aujourd'hui en ruines. De la partie primitivement construite par saint Tanguy, réédifiée à plusieurs reprises par suite des ravages des Normands et des Anglais, il ne reste aujourd'hui que la façade du portail, remarquable par sa sévérité et sa simplicité. Les ruines de l'église, dont l'ensemble produit un effet des plus pittoresques, accusent, d'après M. de Fréminville, le caractère de l'architecture du xiiiᵉ siècle, et participent, suivant d'autres archéologues, du style adopté dans le ixᵉ, le xᵉ et le xiiiᵉ siècle. On l'appelait autrefois, en raison de sa situation à l'extrémité du continent, Sant-Mahé, ou Mazé-fin-ar-Bed, ou Pen-ar-Bed, noms traduits en français par ceux de Saint-Mahé ou Mathieu-de-fine-Terre ou de-fine-Pos-terne, et en latin par ceux de *Fine-Postremo*. C'est dans ce pieux asile, élevé en face du goulet ou entrée de la rade de Brest, sur de hautes falaises battues par la mer et les vents (*promontorium Gobæum*), que les Bénédictins de l'intérieur de la France exilaient ceux de leurs religieux qu'ils voulaient punir ou convier recueillement et à la méditation par la vère majesté du site. Tanguy termina sa une époque qu'on ne peut préciser exacte M. Tresvaux, dans sa réédition des *Saints de Bretagne*, fixe sa mort à l'annec Dans le cimetière voisin de l'abbaye, on encore, en 1681, suivant Simon Le Tort, tombe modeste et peu élevée renfermant restes, objets de la vénération de nombreu lerins. P. L...

TERRISSE (François-Christophe), — teur de la maison et Société de Sorbonne, de l'église métropolitaine de Rouen, vicaire néral du diocèse, abbé commandataire de baye de Saint-Victor-en-Caux, président chambre ecclésiastique, naquit à Nantes novembre 1704. Ce fut en 1732 qu'il obtint canonicat dans l'église de Rouen, et, dix ans après, il en fut élu doyen par le suffra ses confrères. Il fut un des fondateurs de démie de Rouen en 1746, et y fut inscrit la classe des honoraires. En 1751, il fut président de cette compagnie, où il se fit re

Bret., t. II, p. 825-826), ne permet pas d'assigner d'autre époque à la translation du corps de saint Mathieu qu'au règne du seul Salomon qui ait existé (857-875). Mais divers documents nous apprennent que les reliques dont il s'agit existaient à Salerne au xiᵉ siècle; et ce fait, attesté par une lettre que le Pape Grégoire VII écrivait, en 1080, à l'évêque de cette ville, est confirmé par Baronius, Muratori, et plusieurs autres écrivains, notamment par Gabriel Du Moulin et Bruzen de La Martinière. Voici comment s'exprime le premier, p. 94 de ses *Conquestes et Trophées des Norman-François aux royaumes de Naples et de Sicile*, etc., Rouen, 1658, in-fᵒ : « Salerne estant venue » en la possession des Normans après un siège de sept » mois (1073), le duc Robert Guiscard, pour retenir les » habitants dans le devoir, répare les brèches de la cita- » delle, et fait bastir un chasteau sur la mer *avec un tem- » ple superbe qu'il fit dédier sous le nom de l'apostre saint » Mathieu, par la déposition solemnelle des reliques de ce » bien-heureux apostre, retenant pour soy et ses enfans, » un des os de son bras.* » Bruzen de la Martinière, t. V de son *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, publié en 1768, dit de son côté, *Vᵒ Salerne* : « L'église » cathédrale est sous l'invocation de saint Mathieu, dont » on y conserve le corps dans une châsse très-riche, au- » dessous de son grand autel. — Quand l'abbaye de Saint-Mathieu avait-elle été dépossédée de ces reliques? Etait-ce lors de l'incursion des Normands en Bretagne, en 919, incursion signalée par de tels ravages qu'au dire des chroniqueurs du temps (*Chronique de Bretagne*, dans D. Morice, *Pr.*, t. I., col. 4; – *Chronique de Frodoard*, anno 919; et D. Bouquet, *Hist. de France*, t. VIII, p. 176, C.), il ne resta pas un seul Breton en Cornouaille, et que les indigènes, emportant avec eux les reliques des saints pour les soustraire aux profanations, abandonnèrent le pays aux envahisseurs, qui purent y établir leur domination sans résistance? Etait-ce plutôt lors des incursions de 944 ou de 952 (cette dernière date se rapproche de celle de la *Chronique de Saint-Maixent*, où on lit : « *Anno DCCCCLIV corpus sancti Matthæi translatum est* »), ou bien le précieux dépôt aurait-il été l'objet d'une cession volontaire des Bretons aux Normands convertis, et devenus leurs alliés et amis, à telle enseigne qu'à son départ pour la Terre-Sainte, Robert, dit le Diable, chargea le duc de Bretagne (1034) du gouvernement de ses États, et que bon nombre de Bretons accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre? Ce sont là des tions dont la solution est d'autant plus difficile q dans les catalogues des abbés de Saint-Mathieu cunes qui empêchent de suivre l'histoire de l'a pendant 250 ans. Celui que D. Morice a publié, t. I, son *Histoire*, p. xcvj-xcvij, ne mentionne aucun abbé puis Tanguy jusqu'à Siméon, vivant en 870, et de après avoir mentionné confusément trois abbés incert il passe à Daniel, vivant en 1110. Simon Le Tort va plus loin, dans son catalogue, qui diffère d'ailleurs sen coup de points de celui de D. Morice : le premier cité après Tanguy est Gurhedius, qui vivait vers l. On ne peut pas mieux préciser la réexportation de de saint Mathieu que la disparition de son corps. être, cependant, n'est-il pas téméraire de conjectu qu'elle a pu avoir lieu à la fin de la quatrième croisade laquelle durent participer des Bretons, jaloux de restituer à leur pays une partie du dépôt qu'il avait possédé. Cette croisade se termina en effet en 1204, très-rapprochée de la réintégration du chef de l'apôtre, accomplie en 1206, comme le démontre l'acte de donation souscrit par Hervé I, vicomte de Léon, et ses frères, Alain, Salomon et Guyomarch, (D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 807), où nous lisons : « *Ego H. de Leonis, qui primus » dominorum Leomusium tunc temporis receptioni ac venera- » tioni sacro-sancti capitis beati Matthæi apostoli et » evangelistæ interfui, etc. etc.* » Disons, pour terminer ces observations sur les migrations des reliques de saint Mathieu, qu'en 1789 plusieurs églises prétendaient les posséder. Sans parler de la cathédrale de Salerne, qui n'éleva aucune réclamation et qui aurait pu le faire, nous citerons la cathédrale de Beauvais et l'abbaye de Rougeval, dans le diocèse de Toul. Il est très-probable que leurs prétentions respectives pouvaient se concilier et qu'elles possédaient seulement des parties de ces reliques, comme l'abbaye de Saint-Mathieu, qui, d'après Simon Le Tort, n'avait que le chef du saint apôtre, renfermé dans un vase d'argent doré. Ne perdons pas de vue d'ailleurs que si la Chronique de Bretagne et celle de Saint-Maixent parlent du corps entier de saint Mathieu, Du Moulin et l'acte de donation des comtes de Léon ne mentionnent plus que des fragments, que le dernier surtout se borne à indiquer le chef, d'où il suit que les reliques du saint ont bien pu être partagées entre diverses églises.

quer par la vaste étendue de ses connaissances, un esprit juste, une élocution facile, et où il rendit un grand nombre de séances intéressantes par les excellents mémoires qu'il y lut. C'est ainsi qu'en 1745 il traita cette question : *Est-il avantageux ou préjudiciable au bien de l'Etat que les gens de la campagne sachent lire et écrire?* En 1755, il communiqua des *Observations sur l'Itinéraire d'Antonin et les tables de Peutinger*. En 1762, il lut une *Explication nouvelle du psaume* Exsurgat, d'après M. l'abbé l'Avocat, et, en 1777, une dissertation pleine de recherches sur les *marbres employés à la décoration du Jubé de la cathédrale de Rouen*. (*Voir ci-après.*) M. Haillet de Couronne, auteur de l'éloge de l'abbé Terrisse, inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen pour* 1785, fait suivre les mentions qui précèdent de deux etc. etc., ce qui laisserait supposer que l'abbé Terrisse aurait dû lire, au sein de l'Académie, un certain nombre de mémoires, et pourtant on ne trouve que ceux indiqués ci-dessus dans la liste générale des mémoires lus de 1746 à 1785. En 17.., ajoute M. Haillet de Couronne, la place de proviseur de Sorbonne étant devenue vacante, deux illustres concurrents se mirent sur les rangs. L'assemblée qui devait prononcer était aussi brillante que nombreuse, et beaucoup de prélats y occupaient leur place de docteur. Ce fut l'abbé Terrisse qui la présida, *non invidendâ* (ainsi qu'il le dit), *senioris prerogativâ*, et son discours prouva que la langue de Cicéron ne lui était pas moins familière que celle de Bossuet. L'abbé Terrisse, quoique d'une constitution des plus robustes, avait, dans un âge déjà avancé, éprouvé une première attaque de goutte; quelques infirmités, qui survinrent ensuite, lui firent enfin sentir le poids de la vieillesse. Il vit arriver ses derniers moments avec la tranquillité du sage, la piété et la confiance du chrétien, et quand il mourut à Rouen, le 30 mars 1785, S. E. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de cette ville, dont il avait, en 1760, célébré l'installation par un discours noble et touchant, paya à sa mémoire un tribut d'éloges mérités, en versant des larmes aussi honorables pour le prélat que pour celui qui les faisait couler. « L'abbé Terrisse était un homme de mérite. L'abbé Saas lui fut bien utile lors de son procès contre les Bénédictins. Le grand bibliophile en fut récompensé par un canonicat. » Telle est la note que l'on trouve écrite de la main de M. l'abbé Barré, grand bibliophile lui-même, mort, il y a quelques années, curé de Monville, près Rouen, sur l'un des ouvrages de l'abbé Terrisse que possède la bibliothèque de Rouen. Voici la notice exacte de ces ouvrages, notice que nous devons, ainsi que les observations qui l'accompagnent, à l'obligeance de notre savant confrère, M. André Pottier, conservateur de cette bibliothèque :

I. *Mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux et les droits prétendus sur cette abbaye par celle de Saint-Ouen de Rouen.* 1742, in-4° de 58 pages, dont 36 pour les pièces justificatives. II. *Recueil de pièces concernant l'union de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, ordre de Saint-Benoît, au séminaire archiépiscopal de Rouen.* Rouen, veuve Le Boullanger, 1741, in-4° de 147 pages. Ce volume n'est, ainsi que l'indique le titre, qu'un recueil de pièces, mais il est incontestablement de l'abbé Terrisse; la première pièce (*Requête à Mgr l'archevêque de Rouen*), ayant pour objet de motiver la publication de ces pièces, est signée de lui. III. *Justification du Mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, contre la défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen.* Rouen, 1743, in-4° de 164 pages, plus XVI pages de pièces justificatives. IV. *Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen, contre les curés de la ville de Rouen.* Rouen, Le Boullanger, 1760, in-4° de 31 pages. Une note manuscrite à la fin de notre exemplaire indique que la première partie de ce mémoire est de l'abbé Terrisse, et la seconde de M. Roffet, chanoine. V. *Défense des droits de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, pour servir de réponse au mémoire des sieurs curés de la ville de Rouen.* Rouen, Le Boullanger, 1771, in-4° de 157 pages. Une note manuscrite au titre de notre exemplaire indique que l'auteur de cet ouvrage est l'abbé Terrisse. Toutefois, comme ce mémoire est divisé en deux parties, nous supposons que la note annexée au mémoire précédent doit se rapporter à celui-ci qui, par son importance, justifie cette division du travail, tandis qu'on ne saurait invoquer pour le précédent une pareille raison. Le mémoire auquel l'ouvrage précédent avait pour but de répondre est intitulé : *Mémoire pour les curés de la ville de Rouen, reçus parties intervenantes par arrêt de la Cour du 22 mai 1760, contre les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, défendeurs en haro du 30 avril 1758. En cause, M. Louis Jore, curé de la paroisse Saint-Amand, de Rouen, demandeur audit haro.* In-4° de 75 pages, et daté de 1760. VI. *Mémoire historique sur les marbres employés à la décoration du chœur de l'église métropolitaine de Rouen, lu à la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, le 6 mars 1777, etc.* Rouen, veuve Dumesnil, 1777, in-4° et in-8° de 26 pages. La *France littéraire*, de M. Quérard, t. IX, p. 380, attribue encore à l'abbé Terrisse : 1° *Lettre sur la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* 2° *Mémoires (quatre) sur la question : Si un religieux de l'ordre de Citeaux est apte et idoine de posséder un bénéfice de l'ordre de Saint-Benoît, avec des recherches historiques sur la*

fondation, les droits et les caractères distinctifs des principaux ordres religieux. 1753-5[illegible]55, in-4°. P. L...t.

TESTARD (Paul-Etienne-Jean), — mort au passage de Plougastel, le 29 fructidor an II (16 août 1794), à l'âge de quatre-vingt-deux ans, avait traduit plusieurs odes d'Horace en vers bas-bretons. Le caractère de ce littérateur nous promettait quelque chose d'aimable et d'enjoué; mais il n'a paru de lui que deux chansons, l'une *sur la Vieillesse*, et l'autre *sur le Lit à part*, imprimées dans la *Muse bretonne, pour l'an* 1810, deuxième année. M. Miorcec de Kerdanet, à qui nous empruntons les détails qui précèdent, cite dans ses *Notices chronologiques*, etc., p. 393, le premier couplet de la chanson du *Maréchal Ferrant*, composée en bas-breton par Testard. P. L...t.

THÉBAUT (Anne-René), — né à Romazy (Ille-et-Vilaine), le 25 décembre 1771 ou 1772 (un incendie qui a dévoré les archives de cette commune, le 14 septembre 1850, ne permet pas de préciser autrement la date de sa naissance), était régent au collége de Dol, lorsqu'il fut enlevé, en 1793, à sa profession et incorporé dans un régiment de hussards, où il servit neuf ans et fit huit campagnes en Allemagne et en Hollande. Rentré, en 1802, dans la vie civile, il reprit la carrière de l'enseignement. Les nombreux élèves qu'il a formés, pendant trente années de professorat, savent de quel dévoûment il était animé pour eux. Admis à la retraite, en 1833, après avoir été vingt-cinq ans professeur au Lycée de Rennes, il se retira à sa terre de la Genais, dans sa commune natale, qu'il a célébrée dans un poème, et jusqu'au jour de sa mort (5 avril 1855), il n'a cessé d'y cultiver les lettres. Il est auteur des ouvrages classiques suivants, dont un usage presque général, et pendant de longues années dans les établissements d'éducation, dans ceux de la Bretagne surtout, atteste suffisamment le mérite : I. *Cours de thèmes rédigé d'après le rudiment de Lhomond.* Paris, Nyon jeune, 1809, in-12. — 6e édit. revue par l'auteur. Paris, le même; Rennes, l'auteur, 1818, in-12. II. *Cours de versions tirées des auteurs latins, et mises à la portée des septièmes, sixièmes, cinquièmes et quatrièmes.* Paris, Nyon jeune, et Rennes. l'auteur, 1815, in-12. Le feuilleton du *Journal de la Librairie*, du 19 avril 1856, nous fait connaître qu'il a en outre publié : *Cours de thèmes d'après le rudiment de Lhomond, divisé en deux parties, la première contenant la syntaxe, la seconde la méthode*, 2 vol. in-12; — *Nouveau Cours de thèmes d'après la grammaire latine de Lhomond, avec corrigés*, 2 vol. in-12; — *Corrigés du Cours de versions*, 1 vol. in-12; — *Cours de thèmes composés sur l'Epitome historiæ sacræ*, 1 vol. in-12; — *Fables et anecdotes latines adaptées aux règles et aux exemples du rudiment de Lhomond*, 1 vol. in-12. La traduction de ce dernier ouvrage est sous presse, ainsi qu'un *Cours de thèmes composés sur l'Epitome historiæ græcæ* de Siret, et un *Cours de thèmes composés sur les Fables et anecdotes latines.* P. L...t.

THÉIS (Alexandre-Etienne-Guillaume, baron de), — frère de Mme la princesse Constance de Salm (*voy. ce nom*), naquit à Nantes, le 13 décembre 1765. Il passa sa jeunesse en Picardie, d'où sa famille était originaire, et se consacra à la carrière administrative, à laquelle l'avaient préparé les solides leçons de son père, qui avait été son seul maître. Devenu maire de Laon, en 1808, puis ensuite conseiller et secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, il perdit cette dernière position en 1815, mais la recouvra en 1820, et la conserva jusqu'à ce qu'il fût nommé préfet de la Haute-Vienne (7 août 1830). Admis à la retraite, le 14 juillet 1833, il est mort à Paris dans les derniers jours du mois de décembre 1842. Il était officier de la Légion-d'Honneur. On lui doit : I. *Glossaire de Botanique, ou Dictionnaire étymologique de tous les noms et termes relatifs à cette science.* Paris, Levrault, 1810, in-8°. II. *Mémoires d'un Espagnol, ou histoire de D. Alphonse de Peraldo, écrite par lui-même et publiée par* ***. Paris, Maradan, 1818, 2 vol. in-12; — 2e édit., avec nom d'auteur; Paris, Grimbert, 1825, 3 vol. in-12. Cette édition diffère essentiellement de la première. III. *Voyage de Polyclète, ou lettres romaines.* Paris, Maradan, 1821, 3 vol. in-8°. Une seconde et une troisième édition ont paru en 1828, 2 vol. in-8° et 3 vol. in-12. L'auteur a essayé, par cet ouvrage, de faire pour l'histoire de Rome ce que Barthélemy avait fait pour celle de la Grèce; mais son érudition est superficielle, et si son style est clair et rapide, il tombe néanmoins parfois dans l'enflure. Quoi qu'il en soit, comme l'ouvrage avait été adopté par l'Université, cette recommandation, un peu complaisante, lui a procuré l'avantage d'être traduit à l'étranger, notamment en Italie, où cinq traductions en ont été publiées. IV. *Mémoire d'un Français.* Paris, Grimbert, 1825, 3 vol. in-12. C'est un roman comme les *Mémoires d'un Espagnol*. V. *Politique des Nations.* Paris, Grimbert, 1828, 2 vol. in-8°, réimprimés sous ce titre : *Précis de l'Histoire universelle des Peuples anciens et modernes, ou Politique des Nations.* Paris, Grimbert, 1829, 2 vol. in-8°. Revue rapide, et nécessairement trop sommaire, des principes politiques des différents peuples considérés au point de vue des faits. P. L...t.

THÉVENARD (Antoine-Jean-Marie), — né à Saint-Malo, le 7 décembre 1733, commença à l'âge de douze ans à naviguer sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, et passa par

tous les grades militaires de cette Compagnie. Sur le vaisseau le *Neptune*, commandé par son père, il participa à trois combats. Lieutenant à bord de la *Comète*, en 1754, il commanda une patache armée, avec laquelle il détruisit les établissements des Esquimaux, à la côte nord de Terre-Neuve. A son retour de l'expédition de Thurot sur la *Fine*, dans la Manche, expédition signalée par plusieurs combats, il construisit à Saint-Malo, d'après ses propres plans, quatre frégates et une flûte, qui produisirent un tel effet que le célèbre ingénieur Groignard le chargea de suivre la construction des frégates qu'il fit mettre en chantier, vers cette époque, à Saint-Malo. C'est lui qui construisit les deux premières canonnières qu'on a faites en France. Il en eut le commandement, et les employa à convoyer des navires marchands dans la Manche. Nommé capitaine de vaisseau de la Compagnie en 1767, il fut attaché en cette qualité, trois ans plus tard, à la marine de l'État, et employé comme capitaine de port à Lorient. Appelé à servir à Brest en 1772, il obtint, le 19 septembre 1780, une pension de 500 liv. sur la Compagnie des Indes, en récompense des services qu'il lui avait rendus, et fut élevé en 1784 au grade de chef d'escadre, quoiqu'il n'eût pris aucune part à la guerre d'Amérique. Il était commandant de la marine à Lorient lorsque, sur sa réputation d'organisateur et d'habile administrateur, Louis XVI l'appela, le 16 mai 1791, à remplir les fonctions de ministre de la marine, vacantes par la démission de Fleurieu. Il avait cru possible de concilier ses principes constitutionnels avec son dévoûment au roi; mais exécuteur passif des décrets de l'Assemblée nationale, il ne put que concourir à la désorganisation de la marine. Les difficultés qu'il rencontra se compliquèrent quand il fut constaté, à la revue du 1er juillet 1791, que l'émigration avait laissé des vides effrayants dans les cadres du corps des officiers de vaisseau. De bonnes intentions ne suffisaient pas pour dominer les obstacles; il fallait une énergie et une initiative qui manquèrent à Thévenard, docile instrument de l'Assemblée d'une part, de ses propres bureaux de l'autre. Aussi, au bout de quatre mois, reconnaissant son impuissance, quitta-t-il le ministère. Nommé vice-amiral, le 1er juillet 1792, il commanda successivement la marine dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort, fut appelé, lors de la création des préfectures maritimes, à celle de Lorient, puis nommé par Napoléon grand-officier de la Légion-d'Honneur et sénateur. Louis XVIII le nomma, en 1814, membre de la Chambre des pairs et commandeur de Saint-Louis. Il mourut à Paris, le 9 février 1815.

Thévenard, reçu membre de l'Académie royale de la marine, le 24 janvier 1771, communiqua à cette Compagnie divers travaux, et fut chargé par elle d'un grand nombre de rapports et de la rédaction, pour le dictionnaire qu'elle avait projeté, de beaucoup de mots, dont plusieurs, en raison de leur importance et de la diversité des questions dont ils appelaient l'examen, étaient de véritables mémoires; tels étaient les mots *bois*, *chanvre*, *cordage* et *galère*, dont le plan, communiqué à l'Académie, avait obtenu son approbation. Il ne semble pas qu'ils lui aient été adressés, car il n'est fait mention dans les archives de la Compagnie que de la réception des mots *abatis*, *affiné*, *affiner*, *affinoir*, *affineur*, *abougri* et *aubier*. Quant aux mémoires proprement dits, remaniés et refondus par leur auteur, ils font partie de ceux qu'il publia plus tard sous ce titre : *Mémoires relatifs à la marine, par A. Thévenard, vice-amiral*. (Pl.) Paris, Laurens jeune, an VIII, 4 vol. in-8°. D'après le jugement des hommes spéciaux, ils attestent un esprit droit et de solides connaissances. Le second volume, qui peut être consulté avec fruit, au point de vue hydrographique, se compose d'un seul mémoire, intitulé : *Remarques sur la rade de Brest, ses environs, les côtes, rades et îles, depuis Ouessant jusqu'à la Loire, et sur des étymologies et antiquités celtiques*.—Thévenard était membre correspondant de l'ancienne Académie des sciences.

P. L...t.

THIERRY et **BERNARD**, — frères, professeurs célèbres au XIIe siècle, étaient Bretons, s'il faut en croire Othon de Freisingen, qui, parlant d'eux à propos d'Abélard, leur compatriote, s'exprime en ces termes : « *Est enim prædicta terra clericorum, acuta ingenia et artibus applicata habentium, sed ad alia negotia pœnè stolidorum ferax, quales fuerunt duo fratres, Bernardus et Theodoricus, viri doctissimi.* » (*De gestis Frederici*, lib. I, cap. 47.) Leur réputation, qu'aucun ouvrage, pour ainsi dire, ne vient justifier, quelque grande qu'elle ait pu être au moyen-âge, a fait place à d'autres renommées, et se trouve maintenant tellement effacée, que nous nous contenterons d'exposer le plus brièvement possible les détails qui nous sont parvenus sur leur vie et leur doctrine, détails que nous empruntons à l'*Histoire littéraire* des Bénédictins (tome XIII, p. 376).

Bernard, dit de *Moëlan* (1), pour le distinguer d'un autre Bernard, surnommé *Sylvestris*, professa les sciences à Chartres, ainsi que son homonyme, et occupait l'emploi de chancelier de cette église lorsque, en 1159, il fut appelé à l'évêché de Quimper; en 1161, il fut un des arbitres dans un procès élevé entre les moines de Quimperlé et le chapitre de Nantes, et mourut le 2 août 1167.

(1) Ceci prouverait que Thierry et Bernard sont Bretons, car *Moëlan* est une commune du Finistère, canton de Pont-Aven, arrondissement de Quimperlé. (Voyez le *Dictionnaire* d'Ogée et Marteville, nouv. édit.)

Thierry professa l'éloquence et la rhétorique à l'Université de Paris : il y eut pour élève, en 1136, Jean de Salisbury, qui rend le meilleur témoignage de l'érudition de son maître et de son application à l'étude de la dialectique, de la théologie et des beaux-arts. En 1148, Thierry, alors titulaire, sans doute, de quelque prébende dans l'église de Chartres, puisqu'on le désigne sous le nom de *Theodoricus Carnotensis*, assista au concile de Reims, où furent jugées les erreurs et les folies de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, et d'Eon de l'Etoile (voyez *Eon*). Peu de temps après, Thierry et Gerland de Besançon furent appelés auprès d'Albéron, prince-archevêque de Trèves, qui voulait se donner le plaisir d'entendre ces deux docteurs, « *Fama et gloria doctores nostri temporis excellentissimos*, » disputer sur les matières de leurs études, et qui les renvoya dans leur pays comblés de cadeaux et fort satisfaits de leur hôte (1). Nous ne savons ce que Thierry devint ensuite et à quelle époque il mourut. Ses opinions en théologie n'ont pas toujours été orthodoxes. Il soutint pendant quelque temps que Dieu n'était pas présent partout par son essence, mais par sa puissance ; il a probablement rétracté cette doctrine avant qu'elle ait éveillé l'attention de l'Eglise.

La Bibliothèque impériale possède de Thierry un ouvrage manuscrit, non autographe, d'une écriture du XIIIe ou XIVe siècle, intitulé : *Magistri Theodorici de sex dierum operibus libri duo* (n° 3584), qui a, paraît-il, joui d'une grande réputation. Rome l'avait placé dans ses archives, à titre de chef-d'œuvre de philosophie, et l'exemplaire que possède la Bibliothèque impériale avait été offert à une femme dont le copiste loue l'érudition, alors célèbre, comme l'ouvrage le plus remarquable de l'époque et qui méritât le mieux les précieux suffrages de la donataire. Thierry, dans ce travail tant de fois essayé par d'autres auparavant et depuis, veut expliquer la Création par des raisons physiques, en suivant pied à pied le texte de la Genèse, et ne laisse au Créateur que le mérite de la première impulsion. Le mouvement de rotation imprimé au ciel est, selon lui, la source de tous les phénomènes, qui, naissant les uns des autres, aboutirent à la formation spontanée des animaux par la vertu que la chaleur et l'influence des astres avaient donnée aux eaux et que celles-ci communiquèrent à la terre. Les connaissances physiques étaient si erronées au XIIIe siècle, que ce système fut accueilli très-favorablement par tous les écrivains de ce temps et procura à son auteur une grande réputation. Aujourd'hui, il ne reste plus de Thierry qu'un nom que les générations savantes nous ont transmis par hasard ; quant à sa renommée, nous en cherchons presque en vain les éléments, perdus à tout jamais dans le naufrage des siècles. F. S-ln-r.

(1) Baldericus, *Vita Alberoni*, publiée par dom Bouquet, T. XIV, p. 360.

THOMAS (Antoine), — dominicain, né à Dinan, dans le XVIIe siècle, fit profession au couvent de son ordre situé dans cette ville, et publia un ouvrage intitulé : *La Dévotion à la sainte Véronique, ou la Réparation des ignominies et des outrages faits à la sacrée face de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représentée dans le voile de sainte Bérénice*. Paris, Louis Guérin, 1694, 164 pages in-12. L'idée de cet ouvrage fut inspirée par une copie de l'image de la sainte face de N. S. conservée à Rome, copie qui avait été déposée, en 1413, par Jean V, duc de Bretagne, dans l'église des Carmes de Nantes, où elle était en grande vénération et avait même donné naissance à une confrérie pour laquelle le P. Thomas composa son livre. M. l'abbé Tresvaux signale le P. Thomas (*Vie des Saints de Bretagne*, t. 4, p. 367) comme auteur d'une *Vie du vénérable P. Hyacinthe de la Haye* (*voy. ce nom*), vie qu'il croit avoir été publiée, mais qui lui semble très-rare, car, malgré ses recherches, il ne l'a jamais rencontrée, ni même vue citée dans aucune bibliographie. P. L...t.

THURIAU (saint), — qu'on trouve aussi sous les noms de *Thurian*, *Thuriaf* et *Thivisiau*, naquit, vers 705, selon Albert-le-Grand, de parents nobles et riches, près du monastère de Ballon, dans un lieu que l'on croit être la petite ville de Lanvollon, appartenant alors au diocèse de Dol, et enclavée maintenant dans celui de Saint-Brieuc. Abandonné à lui-même par sa famille, qui ne lui fit donner aucune instruction, il chercha, tout jeune encore, son salut loin de la maison paternelle, et se dirigea vers Dol. S'étant égaré en route, il fut recueilli par un homme charitable qui lui confia la garde de ses troupeaux. Un ecclésiastique, qui s'intéressait à son sort, lui ayant appris la lecture, l'écriture et les éléments de la langue latine, l'évêque de Dol le prit à son tour en affection, et, après l'avoir initié à la connaissance des saintes écritures, il le donna pour abbé au clergé de son église. Il fit plus. Lorsque son grand âge l'obligea à résigner ses fonctions, il le choisit, du consentement de son clergé, pour son successeur. Après avoir fidèlement rempli tous les devoirs de l'épiscopat, et avoir laissé des traces abondantes de sa piété et de sa charité, Thuriau mourut à Dol le 13 juillet 749. Son corps, solennellement inhumé dans son église métropolitaine, fut transféré dans celle de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, lors des expéditions des Normands, et il y fut conservé jusqu'en 1793, époque où il a été détruit. Ce saint corps ne s'y trouvait pourtant pas tout entier. La cathédrale de Chartres en a aussi possédé jusqu'à

la Révolution une partie renfermée dans une châsse de vermeil très-curieuse, et l'église de Quintin, dont il est le patron, conserve encore un fragment d'un de ses os. Il est aussi le patron de Landivisiau, dans le diocèse de Quimper, et vraisemblablement de l'église de Saint-Thurial, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo. Sa fête se célèbre le 13 juillet.

La vie de saint Thuriau, écrite par un anonyme, a été publiée successivement par Baralli de Salerne, qui l'avait prise d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; par Surius et les Bollandistes, t. III de juillet. Ces derniers en ont donné une autre qui provenait de l'abbaye de Vauluisant, et qui est moins emphatique que la première. D. Lobineau, que nous avons suivi de préférence à Albert-le-Grand, ne paraît pas avoir connu cette dernière. On peut encore consulter les Bréviaires de Paris et de Chartres, ainsi que le Propre de Dol, imprimé en 1770 sous le titre de *Lectionarium*. P. L...t.

TINTÉNIAC (Jean de) — eut l'honneur d'être le premier des chevaliers choisis par Beaumanoir *(voy. ce nom)* pour le combat des Trente. Dans la généalogie fort peu complète que nous a donnée le P. Aug. Du Paz des seigneurs de Tinténiac, nous trouvons que Jean était fils d'Olivier, IIIe du nom, seigneur de Tinténiac, et d'Eustaice de Chasteau-brient, seconde fille de Geoffroy, VIe du nom, baron de Chasteau-brient et d'Isabeau de Machecoul; qu'il eut un frère aîné nommé Briend, qui mourut sans postérité et dont il hérita. « Messire Jean de Tinténiac, ajoute le P. Du Paz, chevalier fort renommé, sire de Tinténiac, de Bécherel et de Romillé, suivit le party de Charles de Blois et fut l'un des trente combatans du costé des Bretons contre trente Anglais en ceste mémorable bataille dite des Trente, entreprise par Jean de Beaumanoir, sire du dit lieu, mareschal de Bretagne, et messire Richard Brembro (Bamborough), capitaine anglais; et fut estimé le meilleur combatant de tous du costé des Bretons, et qui mieux mérita le nom de preux et vaillant en ceste meslée. Mais, deux ans après, sçavoir, l'an 1352, il fut tué à la bataille de Mauron. Il avoit espousé Jeanne de Dol, dame de Combour, de laquelle il ne laissa qu'une fille appelée Isabeau de Tinténiac, et sa veuve se remaria avec Jean, seigneur de Malestroit et de Largouët. » Cette fille, mariée à Jean de Laval, devint mère de Jeanne de Laval, femme en premier mariage du connétable du Guesclin, et en second de Guy XII, sire de Laval et de Vitré, son cousin au troisième degré. Le prix de valeur qui paraît avoir été unanimement accordé à Jean de Tinténiac par tous ses compagnons à la rencontre de Mi-Voye, a été répété par une tradition constante depuis cinq siècles. Les vers suivants du poème semblent en être la source :

Tintiniac le bon, le preu et l'alosé....
. . . . . .
Grande fut la bataille et li estour planier
Tintiniac le bon *estoit tout le premier*.

Guy Leborgne (*Armor. bret.*, *v° Tinténiac*) reproduit cette tradition : «Un seigneur de cette maison, dit-il, Jean de Tinténiac, acquist une glorieuse réputation en la bataille des Trente.» Biz...

TINTÉNIAC (Alain de).—Ce fut le second écuyer choisi par Beaumanoir (*voy. ce nom*) pour le combat des Trente. Il était certainement de la même famille que Jean de Tinténiac, dont nous venons de parler; mais nous ne pouvons dire quel était leur degré de parenté. Le P. Aug. du Paz ne fait aucune mention d'Alain de Tinténiac dans la généalogie que nous avons déjà citée, et les chartes bretonnes se bornent à nous apprendre qu'il était au siége et à la prise de Quimper en 1343, en compagnie d'Olivier de Tinténiac, et que, le 18 janvier 1356, il donna à Dinan quittance de neuf vingt onze livres cinq sols tournois « pour prest sur les gages de lui, un chevalier, trois autres escuyers et neuf archiers à cheval de sa compaignie, déservis et à déservir en cestes présentes guerres ès parties de Bretaigne, sous le gouvernement de Mons. de Rochefort, capitaine de certain nombre de gens d'armes et archiers ès dites parties.» Alain était écuyer au siége de Quimper; c'est en cette qualité qu'il figure à la rencontre de Mi-Voye; et ce n'est pas sans surprise qu'après quinze années de combats on le retrouve encore écuyer en 1357. Nous ne pouvons rien dire non plus, ni de ses aïeux, ni de sa descendance. Dans ce défaut absolu de renseignements, et pour arriver à l'existence actuelle de cette bonne et illustre famille, nous nous bornerons aux observations suivantes. Nous avons vu que Jean de Tinténiac n'avait laissé qu'une fille. Est-ce notre Alain qui a continué le nom? Est-ce la descendance de Guillaume, frère puîné d'Olivier II de Tinténiac, et qu'une charte de 1280 mentionne comme chevalier et conseiller du duc Jean-le-Roux? C'est ce qu'il nous est impossible de décider. Quoi qu'il en soit, les Tinténiac figurent à la réformation de 1668; mais, comme leur généalogie n'a point été publiée depuis cette époque, M. de Fréminville, dans ses *Antiquités du Finistère*, avait cru cette famille éteinte. Il a rectifié cette erreur dans ses *Antiquités des Côtes-du-Nord*, p. 390, par une note intéressante finissant ainsi : « M. Ange de Tinténiac, représentant actuel de cette famille illustre, habite (en 1837) la ville de Lorient, où il mène une vie assez retirée. Il a plusieurs enfants, dont deux garçons, qui perpétueront sans doute avec honneur le nom que leur ont légué leurs ancêtres. » M. de Fréminville aurait pu voir dans le procès-verbal de l'inauguration du monument des Trente que le comte Hyacinthe

de Tinténiac, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, et fils aîné d'Ange, avait paru à cette cérémonie en 1819. Biz...

TINTÉNIAC (le chevalier DE), — de la même famille que les précédents, né vers 1764, entra jeune dans la marine, qu'une affaire galante, dans laquelle il s'était assez gravement compromis, l'obligea à quitter de bonne heure. Dès le début de la Révolution, il se prononça contre elle, et s'attacha à la Rouërie (*voy. ce nom*) dont il fut l'un des agents les plus actifs. Après la mort de cet intrépide partisan, il continua d'être l'intermédiaire entre les émigrés réfugiés en Angleterre et les royalistes restés en Bretagne. Depuis deux ans, il ne cessait de passer de France en Angleterre et d'Angleterre en France, accomplissant ses obscures mais périlleuses missions avec une ardeur qu'aucun obstacle ne pouvait refroidir, lorsque, vers le mois de juillet 1793, le gouvernement anglais résolut de se mettre en communication avec les chefs vendéens. Tinténiac fut son émissaire. Débarqué seul, et de nuit, dans les environs de Saint-Malo, il marcha au hasard jusqu'au matin. Un paysan qu'il rencontra le conduisit dans sa chaumière, l'y garda deux jours et consulta les municipaux de sa commune qui, fort heureusement pour Tinténiac, étaient des royalistes. Il n'avait pas même de faux passe-port. Il prit un déguisement, et, accompagné de guides qui se relevèrent d'étape en étape, il parvint, après avoir fait cinquante lieues à pied en cinq nuits, sur les bords de la Loire. L'ayant traversée à la nage, il se rendit immédiatement au château de la Boulaye, près Châtillon, où étaient réunis plusieurs généraux vendéens auxquels il remit les dépêches dont l'avaient chargé le ministre anglais Dundas et le gouverneur de Jersey, dépêches qu'il avait apportées dans ses pistolets. Quoique sa figure respirât la franchise, les généraux ne purent dissimuler une certaine défiance, et lui témoignèrent leur étonnement de ce que le gouvernement anglais et les princes français n'avaient pas choisi pour messager un émigré du pays. « Messieurs, dut leur répondre Tinténiac, » je ne vous cacherai pas qu'outre mon attachement à notre cause, des motifs particuliers » m'ont porté à solliciter vivement cette dangereuse commission. J'ai eu une jeunesse orageuse et digne de blâme; j'ai voulu réparer » mes fautes par quelque action glorieuse, ou » mourir en l'entreprenant. » Ces nobles paroles purent bien inspirer aux généraux plus de confiance en Tinténiac; mais les dépêches dont il était porteur les firent d'autant plus douter de l'efficacité de sa mission que ces documents accusaient une complète ignorance de l'état de la Vendée. Tinténiac, qui avait bien observé la politique anglaise, fut le premier à leur dire de se tenir en garde contre des ouvertures qui lui semblaient à lui-même avoir moins pour but de servir la cause royale que d'affaiblir la France, en y perpétuant la guerre civile et l'anarchie. Telle pouvait bien être, dans son opinion, la pensée secrète du cabinet de Saint-James, qui parviendrait, par ses menées occultes, à rendre illusoire son appui ostensible. Les chefs vendéens répondirent qu'en cas de débarquement, ils conduiraient 50,000 hommes au point qui leur serait indiqué, et que, si ce débarquement était exclusivement composé d'émigrés commandés par un prince français, la Bretagne entière se soulèverait comme un seul homme. Tinténiac rapporta cette réponse en Angleterre; elle y fut si froidement accueillie, que toute une année s'écoula avant qu'aucune suite fût donnée à sa négociation. Ce ne fut, en effet, qu'au mois de juin 1794, qu'il se présenta à Belleville, porteur de lettres du comte d'Artois et du gouvernement anglais. Il avait de nouveau traversé la Bretagne et passé la Loire à la nage, ses dépêches suspendues au cou. Sa confiance dans le ministère anglais ne s'était pas fortifiée; il n'apportait, en effet, que d'assez vagues promesses de secours, dont la sincérité d'ailleurs lui semblait d'autant plus douteuse que Charette, maître de plusieurs points de la côte, en avait inutilement indiqué plusieurs où hommes et munitions pouvaient facilement être débarqués. Ce qui le séduisait davantage, c'était la déclaration faite par le comte d'Artois « qu'après avoir surmonté tous les obstacles, il allait » se faire précéder en Vendée par le duc de » Laval et le comte d'Hervilly, chargés l'un et » l'autre d'expliquer aux généraux ses intentions et celles du régent, pendant la minorité » du roi Louis XVII, captif au Temple. » Les chefs, Charette et Stofflet surtout, insistèrent sur la prompte arrivée du prince qui, en venant se mettre à leur tête, apporterait le salut de la France. Uni à eux par une complète communauté de pensées et de désirs, Tinténiac partit, emportant une série de signaux qui devaient servir de moyens de communication entre les émigrés et les vigies de la côte. Trois mois après, revenu en Bretagne, il signait, comme maréchal-de-camp (20 septembre 1794), l'arrêté du conseil militaire de l'armée royale et catholique de Bretagne, portant création d'une fabrique d'assignats destinés à procurer des ressources à cette armée.

Lorsqu'au mois de juin 1795, l'escadre de l'amiral Bridport conduisit les émigrés français sur les côtes de Bretagne, la frégate la *Galathée*, dont elle fut précédée, débarqua Tinténiac et Du Bois Berthelot (*voy. ce nom*), qui parcoururent le pays et y préparèrent le débarquement qu'ils représentèrent, à leur retour à bord, dans la nuit du 26 juin, comme devant être suivi d'un succès infaillible, mais à la condition qu'il se fît avec la plus grande célérité. Il eut lieu le 27. Tinténiac, après avoir enlevé le poste placé sur la butte du Mont-Saint-Michel, alla,

le lendemain, avec sa division, composée de cinq mille hommes, prendre position à Landévant, pendant que la division de Du Bois Berthelot, de force égale, se portait devant Auray, et que les huit mille paysans aux ordres du comte de Vauban occupaient Mendon. Mais, le 30 juin, le général Josnet-Laviolais, sorti de Hennebont avec 2,500 hommes, vint attaquer Tinténiac, qui demanda du secours à M. de Vauban. Ce dernier accourut avec deux mille hommes, qu'il détacha de sa division. Les royalistes, malgré ce renfort et l'excellente position qu'ils occupaient, se battirent mal, et mis en déroute, ils s'enfuirent de tous côtés.

Quand il eut été décidé que l'attaque des lignes républicaines aurait lieu le 16 juillet, avant le jour, on arrêta le 8, d'après le plan de Puisaye, que, pour la seconder par une double diversion, Tinténiac s'embarquerait le 10, sur les chasse-marées, avec trois mille cinq cents chouans, l'élite des divisions de Cadoudal, Mercier et d'Allègre, qui l'accompagneraient avec une dixaine d'officiers émigrés; qu'il débarquerait à Saint-Jacques, dans la presqu'île de Rhuys, de l'autre côté de la baie de Quibéron, pour tourner Vannes, rallier sur son passage les royalistes épars, atteindre, le 14, le gros bourg de Baud, à sept lieues au nord de Sainte-Barbe, s'y réunir avec MM. Jean Jan et Lantivy-Kerveno, commandants d'un corps de deux mille insurgés, et revenir avec eux sur Quibéron, pour tomber, le 16 au matin, sur les derrières de Hoche, pendant que les émigrés l'attaqueraient de front.

La division de Tinténiac avait à parcourir de vingt-cinq à trente lieues de chemins de traverse, sillonnés de cantonnements républicains. Quoi qu'il en soit, parti du port Aliguen, le 10 juillet, sur les chasse-marées que convoyait une canonnière anglaise, Tinténiac débarqua le 11, de grand matin, à Saint-Jacques, en face du château de Sucinio, culbuta les trois cents républicains qui voulurent l'arrêter, se porta immédiatement sur Sarzeau, dont il enleva la garnison, forte de 800 hommes, et se rendit le soir à Elven, qu'il aurait dû laisser à une lieue et demie sur sa droite, pour gagner directement Baud, en traversant la grande route de Vannes à Rennes, à la hauteur du bourg de Theix. Ce détour d'une lieue et demie, insignifiant en apparence, a eu néanmoins, sur la suite des opérations militaires des émigrés, des conséquences qui, plus tard, ont conduit Puisaye à représenter Tinténiac comme s'étant écarté de l'itinéraire qui lui avait été assigné, et cela parce qu'il aurait été dupé par l'abbé Boutouillic, agent du comité royaliste de Vannes, comité qui, comme celui de Paris, était hostile à Puisaye dont il entravait la marche. Suivant Puisaye (*Mémoires*, t. VII, p. 419), le comité de Vannes, prévenu à l'avance du débarquement de Tinténiac, et muni de blanc-seings de l'agence parisienne, aurait fabriqué, dans le seul but de faire échouer le plan de Puisaye, des instructions nouvelles enjoignant à Tinténiac, *de par le Roi*, de se porter sur Elven. Ces instructions auraient attendu Tinténiac à Sarzeau, et c'est sur leur foi qu'il se serait écarté de l'itinéraire convenu. De plus, M. de la Vieuville, commandant la division de Saint-Malo, presque à l'autre bout de la Bretagne, aurait figuré dans ces menées, et un exprès, envoyé par lui, se serait trouvé, *à point nommé*, sur le lieu du débarquement, pour attirer Tinténiac hors de sa route.

M. Th. Muret (*Histoire des Guerres de l'Ouest*), à qui nous empruntons presque textuellement la présente notice, pense que Puisaye n'a dressé cet acte d'accusation que pour essayer de se disculper d'avoir mal calculé le temps et les obstacles. Tinténiac, selon M. Th. Muret, se dirigea très-vraisemblablement sur Elven, non pour se conformer à un contre-ordre, qui ne dut pas d'ailleurs lui parvenir, mais pour joindre sa division à celle de M. de Silz dans ce canton, près de la forêt de Molac, et enlever, par la même occasion, un des principaux cantonnements des républicains. La jonction projetée se fit en effet le 12, près d'Elven, où Tinténiac emporta le poste républicain, et où, toujours d'après Puisaye, il aurait trouvé un billet du chevalier de la Vieuville et de l'abbé Boutouillic, lui annonçant que des dames chargées de lui remettre des dépêches importantes l'attendaient au château de Coëtlogon, au delà de Josselin, château distant lui-même de six lieues d'Elven. « Ce romanesque échafaudage, ajoute M. Th. Muret, nous paraît entièrement inutile à l'explication des faits. Depuis sa descente, l'armée rouge, ainsi appelait-on cette division, à cause de ses uniformes anglais, avait marché ou combattu sans relâche; quelque repos lui était nécessaire. D'Elven à Baud, il y a douze lieues, par de mauvais chemins. Dans le trajet, on devait avoir à combattre la garnison de Locminé, outre les autres cantonnements. Ce n'est pas tout. Hoche, sur la nouvelle du débarquement de Saint-Jacques, avait détaché deux colonnes, l'une de trois mille hommes, sous les ordres de Champeaux, l'autre de deux mille, commandée par Crublier, pour opérer contre la division expéditionnaire et lui fermer le passage. Tinténiac, informé de ces dispositions, jugea sans doute impossible de passer sur le corps à tant d'ennemis et de se trouver à Baud dans la soirée du 14. Il arrivait ce que Puisaye aurait dû prévoir; tout le plan, par conséquent, se trouvait manqué. Tinténiac, menacé par des forces supérieures, n'avait plus à prendre conseil que de son propre jugement. A défaut de la diversion précise et directe, qui devenait impossible, il aura voulu, sans doute, y suppléer en se portant sur les Côtes-du-Nord : il espérait que l'arrivée de sa colonne dans le pays y rendrait le

soulèvement général, et inquiéterait Hoche assez sérieusement pour le forcer à la retraite. Tinténiac aurait-il pu agir autrement? Ce qu'on peut certifier au moins, d'après son caractère connu, c'est qu'il crut faire pour le mieux. Son zèle lui avait fait accepter un plan d'opérations à peu près inexécutable dans sa teneur littérale; Puisaye aurait dû lui en savoir gré, au lieu de lui attribuer un rôle presque ridicule. Eh quoi! Tinténiac, lui qui avait rempli avec honneur tant de missions aussi délicates que hardies, serait tombé sottement dans une embûche grossière! Il aurait manqué à des instructions positives, pour accepter, les yeux fermés, des ordres venus on ne sait d'où! Il se serait laissé promener de piège en piège, pour s'en aller encore, à dix lieues plus loin, demander à des dames la suite de cette mystification! Tout ce roman, disons-le, ne soutient pas l'examen. »

Lorsque Tinténiac arriva, le 16 juillet, devant Josselin, deux détachements de la garnison en sortirent successivement, et tentèrent de l'arrêter près de Saint-Jean-des-Prés; mais ils furent obligés de rentrer en toute hâte. Tinténiac, dépourvu de canons, prodigua vainement ses cartouches contre les grosses tours et la forte enceinte de la ville; après quatre heures d'une attaque stérile, il fut réduit à s'éloigner avec une perte de deux cents hommes. Poursuivi par la garnison, renforcée d'une partie de celle de Ploërmel et de trois cents hommes venus de Loudéac, Tinténiac, que Saint-Régeant joignit sur la route avec quatre cents des siens, alla coucher à Mohon. Le lendemain, 17, Champeaux et ses trois mille hommes l'atteignaient à la Trinité-en-Porhoët. Les forces étaient à peu près égales des deux côtés. L'action fut opiniâtre. Les républicains finirent par plier et furent poursuivis pendant deux lieues. Le 18, la colonne parvint au manoir de Coëtlogon, où Tinténiac et son état-major s'assirent à la même table que Mme et Mlle de Guernisac et Mlle Quintin de Kercadiou. Autour du château bivouaquaient les chouans dont Georges, d'Allègre et Mercier ne s'étaient point séparés. Ils eurent lieu de s'en applaudir, car, vers le milieu du repas, ils furent attaqués à l'improviste par la colonne de Crublier, qui s'engagea jusque dans les avenues du château, d'où Georges et ses soldats les repoussèrent à la baïonnette. Tinténiac, accouru aux premiers coups de fusil, chargeait impétueusement les républicains, quand l'un d'eux, embusqué derrière une haie, et sommé par lui de mettre bas les armes, lui répondit par un coup de fusil qui le tua. Sans admettre dans son entier, à beaucoup près, le parallèle qu'on s'est complu à établir entre lui et Henri de la Rochejacquelein, on ne peut pourtant méconnaître qu'il le rappelait par certains côtés. Sa mort laissa de profonds regrets dans le Morbihan, où la tradition populaire a conservé son souvenir dans un chant intitulé : *les Chouans*, chant dont M. Th. Muret a publié une traduction (t. IV, p. 113-115). P. L...t.

TOLLENARE (Louis-François de), — issu d'une famille noble de Flandre qui s'appelait de *Tollenare-Gramez* ou *Toparch*, c'est-à-dire, *seigneur de Gramez*, naquit à Nantes, sur la paroisse de Saint-Nicolas, le 4 avril 1780. Sa première enfance se passa à Chartres, où habitait sa mère, qui confia son éducation à un respectable ecclésiastique. Lorsqu'il la perdit, en 1791, il revint à Nantes, et un de ses oncles paternels continua l'œuvre de sa mère. Quatre ans plus tard, son père mourut à Saint-Domingue. Lors de l'établissement des écoles centrales, il suivit quelque temps les cours de celle de Nantes, entra dans les bureaux de la marine, et, presque aussitôt après, comme commis, dans une des premières maisons de commerce de cette ville. Il avait alors un peu plus de seize ans. Ses parents, qui le destinaient à la carrière commerciale, héréditaire dans la famille, l'envoyèrent alors à Hambourg où, après une année employée à apprendre l'allemand dans un bourg voisin, il entra dans une forte maison de banque qui, malgré son extrême jeunesse, n'hésita pas à le charger d'aller à Stockholm pour y traiter d'un emprunt avec la cour de Suède. Son succès détermina ses patrons à lui confier diverses opérations importantes en Hollande et en Angleterre.

Lorsqu'en 1801 il revint à Nantes, familiarisé avec les langues du Nord, et riche des connaissances qui font le négociant digne de ce nom, il éleva une maison joignant à ses opérations commerciales proprement dites des entreprises industrielles. L'un des premiers, il introduisit à Nantes l'emploi des métiers à filer le coton, inventés depuis peu par Cartwright; et en faisant venir de l'étranger des ouvriers, à l'école desquels se formèrent ceux des fabriques du pays, il put établir dans l'église actuelle des Minimes de Nantes une manufacture de coton, marchant d'après ce procédé. Une autre importation que lui doit encore l'ouest de la France, c'est celle de la *navette volante*, entièrement inconnue avant lui, et aujourd'hui d'un usage si commun dans la fabrication des tissus. En même temps qu'il s'attachait par ces améliorations locales à vivifier son pays natal, embrassant par la pensée le développement industriel de toute la France, il fondait à Paris une seconde maison de commerce, et s'associait à des ingénieurs anglais en vue d'y fabriquer les machines dont l'Angleterre avait alors le monopole, justifié par la supériorité de ses produits.

Le succès de ses opérations, faites sur une grande échelle, se trouvant compromis par la guerre survenue entre les Américains et les Anglais, il suggéra aux premiers et leur fit adopter l'idée d'établir dans une île neutre de

la Floride, voisine de la Géorgie, un entrepôt de leurs produits, que venaient chercher les bâtiments étrangers pour en approvisionner les marchés de la France et de l'Angleterre elle-même. Mais quand Napoléon, poursuivant, sous toutes les formes et par tous les moyens, l'application du blocus continental, frappa de droits énormes les denrées coloniales, les pertes qu'éprouva Tollenare le contraignirent, en 1813, à cesser les affaires pour son propre compte, et à accepter un intérêt dans la maison de commerce de son cousin Du Fou (*voy. ce nom*). Quatre ans plus tard, cette maison l'expédia au Brésil avec des piastres et une riche cargaison de produits de l'industrie française. Après quelques mois passés en Portugal pour en étudier la langue et le commerce, il se rendit à Bahia, puis à Fernambouc. Il était dans cette dernière ville lorsqu'y éclata, le 6 mars 1818, l'insurrection des Brésiliens contre les Portuguais. Le consul de France se retira immédiatement à Rio-Janeiro. Tollenare ne suivit pas cet exemple; chargé d'intérêts graves, il fit tête à l'orage, et, s'interposant efficacement entre les vainqueurs et les vaincus, il fut utile, non seulement à ses nationaux, que l'absence de leur consul privait de tout appui moral et matériel, mais encore aux indigènes eux-mêmes. Sa courageuse intervention lui concilia l'estime et la reconnaissance des deux partis. Aussi, quand deux mois et demi après les Portugais tirèrent vengeance de l'insurrection, put-il user de son influence pour atténuer les rigueurs de la réaction.

Pendant son séjour au Brésil, Tollenare prit sur l'histoire, le commerce, l'industrie, le sol, les productions du pays, les mœurs des habitants, etc., des notes étendues qu'il renonça à coordonner et à publier lorsque M. Alex. de Humboldt eut fait paraître son ouvrage sur la Nouvelle-Espagne. Toutefois, ces notes ne sont pas restées complètement inédites, grâce aux nombreux emprunts que leur a faits M. Ferd. Denis, emprunts qu'il a loyalement proclamés dans son *Histoire du Brésil* (*Univers pittoresque*), notamment p. 128, 237, 259, 267 et 268. De toutes ces notes, auxquelles l'auteur avait donné le titre de *Notes dominicales*, il ne s'est retrouvé que celle qui est intitulée : *Pêche de la baleine sur les côtes du Brésil* (*Mélanges manuscrits*, t. Ier) et les matériaux ou jalons, en 16 p. in-4°. (*Essais divers manuscrits*) d'un travail développé sous le titre de : *Notice sur ce qui me paraîtrait susceptible d'intéresser le commerce français à la côte orientale de l'Amérique méridionale, depuis l'Orénoque jusqu'au cap Horn*. Tollenare y émet son opinion sur la nature de chargements que réclament les navires expédiés dans ces parages, et sur les chances de débouchés offertes aux produits européens. En vue de faciliter et d'étendre la prospérité commerciale de l'Amérique du Sud, il mentionne les points des côtes où des ports peuvent être établis, les écueils ou dangers contre lesquels les navigateurs ont à se prémunir, toutes les indications enfin que comportait son sujet sous le rapport économique et géographique.

A peine revenu en France, Tollenare dut aller suivre à Rouen, dans l'intérêt de sa maison, un procès suscité par le fisc à l'occasion de différentes cargaisons de bois du Brésil qu'il avait expédiées de Fernambouc. Le jour des débats, l'avocat dont il avait fait choix sur sa réputation d'aptitude consommée en matière de législation commerciale, lui semblant ne pas comprendre l'affaire et en compromettre l'issue, il demanda et obtint la parole. Pendant les trois heures qu'il captiva son auditoire, il combattit l'un après l'autre et avec un plein succès les arguments de sa partie adverse. Le tribunal ne se borna pas à donner gain de cause à l'avocat improvisé, il le complimenta.

Avec ce triomphe se termina la carrière commerciale de Tollenare qui, à son retour à Nantes, n'ayant pu s'entendre avec un de ses associés sur la direction à donner à leurs affaires communes, préféra se retirer. Mais, comme le repos lui était impossible, il employa ses loisirs à faire aux enfants de quelques-uns de ses amis, destinés au commerce, un cours de droit commercial, et à enseigner à ses propres fils l'histoire et la géographie raisonnées. Ces occupations n'étaient que de simples distractions du travail qu'il publia, l'année même où il avait cessé les affaires, sous le titre de : *Essais sur les entraves que le commerce éprouve en Europe*. Paris, Janet et Cotelle, 1820, in-8°. Les questions si ardues et si complexes de douanes, d'intérêt de l'argent, de banques, d'emprunts, d'amortissement, y sont discutées avec un talent qui porte le cachet de l'expérience unie à la connaissance des diverses théories sur ces matières. Jugeant ces questions de haut, et en dehors de tout préjugé, de toute préoccupation mercantile, l'auteur pense que les lois de douanes, loin d'être un obstacle au développement commercial et industriel d'un pays, lui sont favorables lorsque, fruit de combinaisons sagement méditées, elles établissent, par le moyen de réglements mobiles, un juste équilibre entre les forces productives et manufacturières d'un peuple et celles de ses rivaux. Après avoir battu en brèche, comme inconciliable avec notre état social, ou tout au moins comme prématurée, la séduisante théorie de la liberté illimitée du commerce d'importation, — la rareté des entraves à la sortie est, à ses yeux, le signe de la bonne administration d'un pays, — il démontre la nécessité des entraves qu'il distingue en *droits* et en *restrictions*. Cette distinction le conduit à établir, en matière de droits, l'ingénieuse division des *droits protecteurs passifs*, *actifs et fiscaux*, division qui

jette un grand jour sur l'ensemble du système protecteur du gouvernement à l'égard du commerce national. Sa répartition proportionnelle des droits à établir sur les diverses denrées forme le cadre d'un tarif de douanes qui laissait peu à désirer. L'*Essai sur les entraves*, quand il parut, fut unanimement jugé propre à élucider les plus importantes questions de la législation fiscale, et les organes de la presse, sans distinctions de couleur politique, le *Moniteur*, le *Journal de Paris*, le *Courrier Français*, la *Quotidienne*, le *Constitutionnel*, etc., applaudirent aux vues de l'auteur ainsi qu'à la manière dont il les avait exposées.

Le succès légitime de cet ouvrage appela sur son auteur l'attention de la Société d'encouragement de Paris et celle de la Société académique d'Orléans, qui se l'adjoignirent. La Société académique de Nantes avait devancé ces deux compagnies dès 1820. A peine admis dans son sein, Tollenare prouva qu'il n'était point un membre parasite, soit en lui soumettant son *Mémoire sur le Voyage du Triton* (premier bateau à vapeur venu à Nantes), soit en dressant, dans la séance du 3 septembre 1821, l'inventaire raisonné (64 pages in-8°) de tous les travaux qu'avaient accomplis ses collègues pendant l'année qui venait de s'écouler. Au rapport encore plus étendu qu'il fit l'année suivante, et qui, comme le précédent, était un modèle d'analyse, se joignirent d'autres travaux dus à sa seule initiative, et que, par cette raison, il s'abstint de mentionner. M. Mareschal, qui le suppléa en 1824, fit ressortir le mérite de ses dissertations *sur la Pêche de la baleine au Brésil* (*Lycée armor.*, t. IV); *sur les Ponts en fil de fer; sur la Réduction de nos fonds publics et le changement à apporter dans notre système d'amortissement*. Paris, Janet et Cotelle, 1824, in-8° de 64 pages et 2 tableaux. Redevenu secrétaire général, il analysa encore, dans la séance du 18 décembre 1825, tous les travaux de ses collègues. Le procès-verbal de l'année suivante reproduisit dans leur entier sa *Note sur la broie mécanique de MM. Laforest, Berruyer et Cie;* ses deux *Notes sur les nouvelles routes à la Mac-Adam*, fruits, l'une et l'autre, de l'étude qu'il avait faite du système de Mac-Adam, soit en Belgique, soit en Angleterre, d'où il avait rapporté non seulement les ouvrages de l'ingénieur anglais, mais encore les outils employés pour concasser les pierres et des échantillons de ces pierres elles-mêmes; son *Rapport sur les travaux exécutés à Londres pour pratiquer un passage sous la Tamise* (*Lycée armor.*, t. VII, avec une planche), et son *Rapport sur les pièces envoyées au concours de poésie de 1826*. Le procès-verbal de 1827 contient son travail *sur le Phormium tenax*, et celui de 1828 son *Rapport sur la méthode de lecture de M. le chevalier Coupe*, ainsi que son *Mémoire sur les entrepôts du commerce dans l'intérieur*. (Ibid., t. XII.)

La part que prenait Tollenare aux travaux de la Société académique, quelque active qu'elle fût, ne l'empêchait ni de remplir ses fonctions de trésorier des hospices de Nantes, auxquelles il avait été nommé en 1822, ni de fournir au *Lycée armoricain*, fondé dans cette ville en 1833, par Mellinet (*voy. ce nom*), de nombreux articles sur des matières économiques, industrielles et psychologiques. Voyant dans sa place de receveur des hospices autre chose qu'un simple emploi de comptable, il s'appliqua à améliorer dans toutes ses parties le service hospitalier de Nantes. Un an ne s'était pas écoulé que le Sanitat, ou hospice des aliénés, avait changé de face. Par ses démarches auprès des autorités, par ses écrits, il avait réussi à faire substituer aux loges infectes et grillées où les malades devenaient fous, quand ils n'y entraient pas tels, des dortoirs sains et bien aérés où la vie commune avait succédé efficacement à l'isolement.

Au commencement de 1823, cédant aux instances de M. Du Fou, son cousin et son ancien associé, il consentit à accompagner en Suisse et en Italie le fils aîné de ce négociant, auquel les médecins conseillaient de voyager pour rétablir sa santé. C'est à cette circonstance qu'on doit la longue suite d'articles insérés dans les t. III, IV, V, VI, VII et VIII du *Lycée armoricain*, et réunis ensuite sous ce titre : *Notes sur la Suisse et sur l'Italie. (Extrait du Lycée armoricain.)* Nantes, Mellinet-Malassis, in-8° de 329 pages, tiré à 20 exemplaires. Ce livre a un grand mérite, celui de se faire lire après la multitude d'ouvrages où sont analysées et décrites les beautés pittoresques de la Suisse, les richesses artistiques de l'Italie. Tollenare s'y montre observateur judicieux, appréciateur éclairé des arts; ses descriptions, ses tableaux, ceux surtout de la Suisse, sont animés, et ses impressions, toutes vives qu'elles sont, ne nuisent ni à son exactitude ni à sa sûreté de tact.

C'est dans le cours de ce voyage que Tollenare, jusque là sceptique, ou plutôt déiste, éprouva à la vue des catacombes de Saint-Janvier-des-Pauvres, à Naples (*Notes*, p. 191-193), une émotion qu'on peut considérer comme le germe du sentiment religieux ou spiritualiste que nous verrons exercer une si grande influence sur le reste de sa vie.

A son retour à Nantes, après une absence de six mois, il rédigea son voyage, compléta la réforme du Sanitat, et manifesta ses tendances à une évolution, jusque là plus morale que religieuse, par un écrit où il examina, sous le titre de *Recherches sur le Spiritualisme*, les idées régnant dans les écrits philosophiques de son ami Richer. Dans ses *Recherches*, comme dans son article intitulé : *Sur la Lumière intérieure, ou la Conscience* (*Lycée armor.*, t. IX), Tollenare montrait bien son dégoût du sensualisme; mais ces deux écrits, a-t-il dit lui-même plus

tard, renfermaient un vice radical, parce que, dans sa présomption, il faisait dériver de la seule action de ses facultés les notions qu'il avait acquises du bien et du mal, sans tenir compte de celles de l'Evangile. Richer, d'abord disciple de l'école sensualiste, avait une âme ardente qui ne pouvait long-temps s'accommoder du rationalisme pur : il s'était donc mis à la recherche d'une croyance susceptible de satisfaire à la fois sa raison et son cœur. Une foi libre et dégagée du joug de l'autorité qu'impose la religion catholique, voilà le but auquel il aspirait. A Nantes se trouvait alors un brave militaire, M. Bernard des Essarts, qui, de système en système, était tombé au swedenborgisme, expression, à ses yeux, de la religion chrétienne dans toute sa pureté. Vers 1824, il avait fait de Richer un adepte, et bientôt celui-ci, dans son ardeur de prosélytisme, avait déployé toutes les ressources de sa parole entraînante pour persuader Tollenare. Il ne réussit qu'imparfaitement. Ce dernier, alors déiste (*Lettre du 11 novembre 1827 à Richer*), professait ce qu'on appelle la religion naturelle, et l'acceptait sous toutes les formes admises par les hommes, tout en reconnaissant la réalité et l'utilité des miracles, « parce qu'il ne circonscrivait pas, disait-il, la puissance de Dieu dans le cercle des lois que les hommes ont découvertes ou imaginées.» La doctrine nouvelle l'attirait bien par sa morale et sa poésie, qui jetaient un grand trouble dans son âme accessible aux sentiments les plus affectueux ; déjà même elle lui avait fait faire un grand pas, puisqu'il reconnaissait la divinité de la Bible, le mystère de la Rédemption, etc.; néanmoins, il n'était pas encore rendu. Les luttes que se livraient son cœur et sa raison nous sont révélées dans une série de lettres adressées, de 1827 à 1830, à MM. Richer, Bernard, et au général de Bissy, dont Tollenare voulait, par moments, faire le pontife de la nouvelle croyance. Ces lettres, dont beaucoup n'ont pas moins de 20 à 24 pages in-4°, très-compactes, forment autant de mémoires, où sont traitées les questions psychologiques les plus abstruses, et où Tollenare confesse alternativement ses aspirations vers la partie morale du swedenborgisme, comme sa persistance à ne pas s'associer aux croyances dogmatiques qui en découlent. Quoiqu'il s'avouât vaincu (21 novembre 1827), sa foi n'était, en réalité, que partielle. Une de ses lettres du mois de mars 1829 au général de Bissy en contient la preuve : « Loin d'être aussi avancé que vous le supposez, lui dit-il, j'en suis encore à travailler à cette préliminaire régénération, sans le parfait accomplissement de laquelle il n'y a point d'élus, et en l'absence de laquelle on ne trouve dans l'entendement, et comme en fermentation, que de simples éléments d'*éclairement*. » Il parle de » ses perplexités, des vives consolations qui pé- » nètrent dans son âme, de celles surtout qu'il » éprouve en s'abandonnant à l'amour du Sei- » gneur, et en communiquant avec lui par la » prière. » La prière! c'est là son unique culte, son unique doctrine. « S'agit-il de m'arrêter à » une doctrine, de placer cette doctrine dans un » culte spécial, autre que celui de la prière, je » n'y suis plus, je ne sais où donner de la tête. » (*Ibid.*) — « Swedenborg, ajoute-t-il, donne » du Christianisme une théorie qui me plairait » sans doute, et je dois, certes, à ses écrits de » lire la parole avec un certain degré de lucidité » de plus. Mais, Monsieur, ses explications dog- » matiques, qui ne sont pas toutes nouvelles, » — car j'en trouve une très-grande partie dans » les ouvrages que les Gnostiques ont publiés » au 1er et au IIe siècle, — ont été dès lors con- » troversées et condamnées comme erreurs par » des gens qui avaient entendu les apôtres ou » leurs disciples immédiats. » Dans une lettre de trente pages qu'il adressait à Richer, le 20 mars 1829, lettre contenant un examen raisonné du IVe livre de la *Nouvelle Jérusalem*, et commençant par cette déclaration, « qu'il adressait sa » prière au Seigneur, afin de puiser dans son » sein la lumière, et de s'affermir dans la ré- » solution de n'en point employer d'autre que » celle qui viendra de lui, en quelque faible » dose qu'il lui plaise de la lui départir, » il dit qu'il croit à l'Evangile, « dépôt ou organe des » vérités émanées du Dieu infini, et qu'il crain- » drait de blasphémer en soupçonnant le moin- » drement la vérité de quelques textes qu'il ne » comprendrait pas. » Poursuivant l'exposé de ses sentiments, il déclare croire à un seul Dieu, à l'Eglise universelle, soit une et catholique, à la rémission des péchés, à la possibilité de la résurrection de la chair, etc. « Passons, ajoute- » t-il, à Swedenborg, que j'aime et que je res- » pecte, dont l'influence sur mes sentiments » religieux a été des plus heureuses, sous le » charme, pour ainsi dire, de qui je tombe sou- » vent, mais dont je ne veux pas me déclarer le » disciple, parce que sa mission de révélateur » spécial n'est pas dans ma foi, et que pour les » détails des doctrines religieuses, au delà de » ce qui est devenu intuitif par le passage dans » la vie même, il ne m'offre que l'entendement » pour guide. Or, l'entendement, en présence » d'arguments opposés, est d'une fragilité ex- » trême.... Je reste le chaud admirateur de l'in- » génieux, du sage moraliste Swedenborg; mais, » par la raison que je viens de vous dire si pro- » lixement, je me refuse de me compter au nom- » bre des disciples de ce révélateur. Je m'aide- » rai souvent des plausibles explications qu'il » donne sur des matières du plus haut intérêt » pour l'homme ; mais, avant de me prononcer » affirmativement sur les interprétations ration- » nelles ou érudites des dogmes mystérieux du » Christianisme, défiant de la puissance de mon » entendement, qu'éclaireraient seulement la » science et le raisonnement, j'attendrai de plus

» haut les éclairements que je demande dans » mes prières, résigné, du reste, à l'équitable » *Fiat voluntas tua* de l'oraison dominicale. »

Si, dans la conviction de Tollenare, le swedenborgisme conduisait au perfectionnement religieux, cette conviction n'allait pas jusqu'à croire, comme les plus fervents disciples du maître, à la nécessité d'un nouveau culte extérieur. Aussi blâmait-il et refusait-il de partager les pratiques auxquelles se livraient les néo-hyérosolimites dans une chapelle fondée à Nantes, au commencement de 1829, par Mme de Saint-Amour, chapelle où les adeptes, réunis le dimanche, lisaient en commun les ouvrages de Swedenborg et s'administraient réciproquement la communion, aucun des pratiquants ne remplissant spécialement les fonctions de ministre, et différant en cela des prosélytes anglais, qui avaient des ministres ordonnés et consacrés d'après certaines formes liturgiques. Tollenare, dans un voyage en Angleterre, avait vu beaucoup d'entre eux, mais il n'avait pas, dit-il, souscrit à *tout* leur symbole, et s'il était toujours admirateur de la doctrine de Swedenborg, quant aux questions morales qu'elle soulevait, il n'osait s'associer aux dogmes qu'elle prêchait.

Par les fragments extraits de la correspondance intime de Tollenare, nous avons cherché à montrer le véritable état de son âme, les combats intérieurs dont elle était le théâtre, et voulu nous faire une idée aussi précise que possible de ses sentiments et de ses pensées. Pour nous, il n'est ni swedenborgiste complet, ni catholique pur, mais un composé de l'un et de l'autre, additionné de quelques éléments accessoires, empruntés, malgré lui, à ce rationalisme qu'il s'efforce en vain de secouer. Si nous ne pouvons définir ce qu'il était, peut-être n'y eût-il pas mieux réussi lui-même. Quelque chose, néanmoins, prédominait nettement en lui, c'était un état d'ascétisme ou de mysticisme qui le conduisait, par l'exagération du spiritualisme et le désir d'une perfection idéale, aux pratiques d'une piété plus ardente qu'orthodoxe sans doute, mais décelant une âme d'où la charité débordait.

Ce qui achève de nous faire croire que tel était le véritable état de Tollenare, c'est l'empressement qu'il mit à préconiser les cures opérées à Nantes, vers cette époque, par Mme de Saint-Amour. Mme Renaud de Saint-Amour, née Frémery, épouse d'un officier supérieur de cavalerie, avait reçu une excellente éducation, et possédait de brillantes qualités qui lui assuraient des succès dans le monde. Mais, arrachée par M. Bernard à l'indifférence religieuse, elle s'était vouée à la pratique des vertus chrétiennes, et particulièrement au traitement des malades. Convaincue que Dieu accorde le don de guérir à qui il lui plaît; que ce don a une efficacité subordonnée aux vues providentielles, et qu'il agit en raison de la foi de celui qui le réclame, elle traita, au mois de septembre 1828, un grand nombre de malades, dont la guérison, suivant elle et ses partisans, fut due à la seule efficacité de ses prières, substituées, d'après elle-même, à l'action du magnétisme, dont elle avait primitivement fait usage, mais qu'elle avait abandonné à la vue des erreurs sans nombre dans lesquelles elle était involontairement tombée. Tollenare ne se borna pas à exalter, dans sa correspondance, les causes et les effets des cures de Mme de Saint-Amour; il publia, sous le titre de : *Point d'effet sans cause*, Nantes, Forest, 1828, in-8° de 36 pages, une brochure où il combattit avec chaleur les adversaires des cures qui les attribuaient, les uns à l'imagination des malades, les autres à l'action magnétique de l'opérateur. Il n'y faisait aucune difficulté d'admettre que Dieu eût pu accorder à l'un de ses serviteurs, même non orthodoxe (Mme de Saint-Amour était dans ce cas), le don — formant un ministère séparé — de guérir par la prière, et il attribuait les résultats obtenus par Mme de Saint-Amour à l'intervention d'une loi de l'ordre spirituel.

Quand le cœur de Tollenare ne s'épanchait pas par la prière, il se manifestait dans les actes de sa vie extérieure, dans l'exercice surtout de ses fonctions de trésorier des hospices. Sans cesse préoccupé des améliorations que réclamait la situation des aliénés, des vieillards et des orphelins, il fit disparaître bien des abus funestes à ces établissements, y opéra d'importantes économies, rétablit l'ordre et la clarté dans la comptabilité, et parvint à obtenir, après cinq ans de luttes persistantes, de faire acheter par l'administration l'ancien dépôt de mendicité de Saint-Jacques, à la place duquel s'est élevé depuis le magnifique hôpital de ce nom, dont Nantes s'enorgueillit à juste titre, et dont la construction suffirait, à elle seule, pour que le nom du philantrope qui l'a provoquée et en a dressé le programme soit transmis à la postérité.

Ce service rendu à sa ville natale, tout grand qu'il est, n'est pas, à beaucoup près, le seul qui assure à Tollenare la reconnaissance de ses concitoyens. Jamais, en effet, il ne laissait échapper aucune occasion de leur être utile, soit qu'il provoquât la fondation de la Société industrielle, des salles d'asile et du dépôt de mendicité, dont il fut le premier administrateur, soit qu'il consentît à remplir les fonctions gratuites de trésorier du bureau de bienfaisance et de membre de la commission de surveillance de la bibliothèque de la ville et des archives du département.

Une sorte de communication spirituelle, nous l'avons vu, s'était établie entre Richer et Tollenare. Quoique le premier n'eût pas gagné autant qu'il l'avait espéré sur l'esprit de son ami, ce fut à lui néanmoins qu'il confia, à son lit de mort (21 janvier 1834), ses nombreux manu-

scrits, avec la mission de les publier, s'il les jugeait susceptibles de faire quelque bien et de ramener aux idées religieuses. Tollenare accepta ce legs et l'acquitta, de concert avec M. Impost, ami d'enfance de Richer. Tous deux firent imprimer, à leurs frais, chez Mellinet, à Nantes, en huit volumes in-8°, les travaux de leur ami, que Tollenare classa, collationna et annota. La part que ce dernier prit à cette publication n'a pas peu contribué à faire croire que, swedenborgiste endurci, il était mort lui-même dans l'impénitence finale, ce qui est inexact, car, auparavant, il avait rompu sans réserve avec les doctrines du théosophe suédois, et avait fait au Catholicisme un retour complet, auquel avait contribué le respectable curé de Notre-Dame-de-Bon-Port, dont la douce piété avait su trouver le chemin de son cœur.

Retiré, pendant les dernières années de sa vie, à sa ferme de la *Pompierre*, qu'il convertit en une riante *villa*, il était parvenu à l'âge de soixante-sept ans sans avoir ressenti aucune des infirmités qui annoncent ou accompagnent la vieillesse, quand se manifesta chez lui un ramollissement du cerveau, déterminé vraisemblablement par l'excès de travail. Bien qu'énergiquement combattue, cette redoutable affection n'en continua pas moins ses progrès, qui devinrent rapides à la mort de Mme de Tollenare, enlevée à l'affection de son mari par une attaque de choléra. Affaissé sous le poids de ses douleurs morales et physiques, il puisa la force de les supporter dans les consolations et les espérances que lui offrit alors le curé de Notre-Dame-de-Bon-Port. Lorsqu'il mourut à Nantes, le 20 décembre 1853, il était depuis six mois presque impotent, et sa riche intelligence lui faisait parfois défaut.

Modeste, affectueux, obligeant, Tollenare était aussi indulgent pour les autres que sévère pour lui-même. Aussi, par ses qualités, comme par sa courtoisie, ses bonnes manières, le charme de sa conversation, l'étendue et la pénétration de son esprit, se concilia-t-il des amitiés d'élite. Le travail était pour lui un tel besoin que ses rares loisirs étaient employés à transcrire les passages qui le frappaient le plus dans les écrivains anciens et modernes qui s'étaient occupés de religion, d'histoire, de littérature, de philosophie, etc. Ces extraits sont consignés dans deux volumes in-4°. Sous le titre de *Guérisons par la Prière* se trouvent rassemblés, dans un troisième volume in-4°, tous les écrits inédits ou publiés que lui avaient suggérés les cures de Mme de Saint-Amour. A ces trois volumes manuscrits, il faut en joindre cinq autres, également in-4°, intitulés : *Mélanges* et *Essais divers*, contenant, indépendamment de ses travaux publiés, d'autres qui ne l'ont pas été. Ceux de ses travaux publiés qu'il nous reste à mentionner se trouvent dans le *Lycée armoricain*. Ce sont : I. *Analyse de la nouvelle Histoire de Bretagne, publiée par M. Daru, de l'Académie française. (Extrait du Lycée armoricain*, t. IX.) Nantes, Mellinet-Malassis, 1827, in-8° de 43 pages. Cet article porte un titre exact, car il renferme une analyse, et non une critique de l'ouvrage de M. Daru, lequel en appelait pourtant une sévère, puisque, simple abréviateur de l'abbé Gallet, l'élégant traducteur d'Horace avait reproduit toutes les erreurs historiques de son devancier, et que la seule partie acceptable de son livre était celle où sont groupés les faits qui préparèrent et consommèrent la réunion de la Bretagne à la France. Tollenare, du reste, s'avouait tout le premier son inaptitude à faire cette excursion dans le domaine de la critique historique. « M. Mellinet, » écrivait-il, le 22 novembre 1826, à M. Daru, » m'a prié d'entretenir les lecteurs du *Lycée armoricain* de votre *Histoire de Bretagne*; j'ai » osé le lui promettre; mais je ne peux dissimuler que cette mission serait beaucoup mieux » en d'autres mains que les miennes, vu que » je suis tout-à-fait étranger à ce qu'on appelle » la grande érudition, et que les Bretons s'attendront encore à voir remuer tous ces pe» sants commentateurs que vous avez eu le tort » de mettre à notre portée, mais sur lesquels » ils auront toujours à controverser. Tel ne sera » point mon plan. Je ne considérerai votre ex» cellent livre ni comme publiciste, ni comme » érudit; je prendrai mon point de vue du sein » de la classe moyenne à laquelle j'appartiens, » et si je réussis à tenir compte de la différence » des siècles, je serai au moins sûr d'être vrai. » — « Après l'ouvrage de Gallet et ceux de MM. Richer et Daru, je n'ai rien lu sur l'histoire de » Bretagne, » ajoutait-il dans sa lettre du 12 mars 1830 à M. Chaillou. Ces deux fragments de lettres indiquent trop bien l'incompétence de Tollenare dans la question, pour qu'on ait lieu d'être surpris de l'insuffisance, ou plutôt de l'absence de critique dans l'article dont nous parlons. II. *Compte-rendu des « Jeunes industriels, ouvrage traduit de Maria Edgeworth, par Mme Louise Sw. Belloc. »* (T. VII.) III. *Sur l'Amour du Gain.* (T. VII.) IV. *Du Commerce et de l'Administration, etc., par M. A. du Châtellier, compte-rendu.* (T. VII.) V. *Sur la treizième et dernière Leçon de 1828 du Cours de Philosophie de M. Victor Cousin.* (T. XII.) VI. *Sur l'Art. des Jardins.* (T. XII.) VII. *Compte-rendu de la traduction du poème de Child-Harold, par M. P.-A. Deguer.* (T. XII). VIII. *Sur les Puits forés ou Puits artésiens.* (T. XII.) IX. *Quelques Remarques sur l'ouvrage intitulé : « Questions commerciales, » publié en novembre 1828 par D.-L. Rodet.* (T. XIII.) X. *Indices de Progrès. (Revue de l'Ouest, ancien Lycée armoricain, dernière livraison.)*

Deux notices étendues et approfondies ont été consacrées à Tollenare. La première, qui a pour titre : *Notice biographique de L.-F. de*

Tollenare, est due à son ami, M. Impost, qui l'a publiée, sous le pseudonyme de *Lidner*, dans le t. II, année 1854-1855, de la *Revue des provinces de l'Ouest*, dirigée par notre excellent collaborateur et ami M. Aᵐᵈ. Guéraud. L'autre est intitulée : *Biographie de Louis-François de Tollenare, de Nantes, économiste, par J.-B.-E.-Priou, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc. (Extrait du Breton.)* Nantes, imp. de Mᵐᵉ veuve Camille Mellinet, 1854, in-8° de 23 p. C'est dans ces deux notices et dans les travaux manuscrits ou imprimés de Tollenare que nous avons puisé les éléments de notre propre travail.

P. L...t.

TOUDIC (Pierre), — né à Guingamp, en 1766, doué d'une imagination vive et d'une grande facilité, s'attacha, après avoir terminé ses études, à Le Chapelier, qui le mit en état de se faire recevoir avocat avant la Révolution. Elu successivement officier municipal, procureur syndic, député suppléant à la Convention et membre de l'administration centrale des Côtes-du-Nord, il fut proscrit au 31 mai, et ne dut la vie qu'à une généreuse hospitalité. Les événements de thermidor lui ayant permis de sortir de sa retraite, il fut rappelé, peu de mois après, à la Convention. Réélu au Corps législatif, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents jusqu'au mois de prairial an VI. Nommé alors inspecteur des contributions directes de son département, Toudic se voua désormais à la vie privée, et tout le temps qui ne fut pas consacré à l'exercice de ses fonctions, il l'employa à des recherches historiques et archéologiques sur la Bretagne. Très-versé dans la langue celto-bretonne, il s'en fit un auxiliaire efficace. Son projet était de soumettre à une saine critique les travaux des historiens qui ont écrit sur les monuments de l'ancienne Bretagne, et de compléter leurs recherches. Ce projet était vaste, surtout quand on songe que, traversée plutôt qu'asservie par les Romains, la Bretagne est peut-être des provinces de la Gaule celle qui renferme le plus de monuments celtiques et de l'antiquité la plus reculée. Une mort prématurée, suite des fatigues occasionnées par les opérations cadastrales du département, vint le surprendre, à Guingamp, le 31 décembre 1806, au milieu de ses projets. Il avait rassemblé plusieurs faits curieux sur le commerce des îles britanniques avant la conquête de César. Il avait aussi extrait des mémoires de l'Académie des inscriptions, avec l'intention de les soumettre à un nouvel examen, quelques détails sur la reine Pédauque, ainsi nommée parce que l'un de ses pieds se termine en forme de patte d'oie, et dont l'effigie prise par Mabillon pour celle de sainte Clotilde, et par l'abbé Lebœuf pour celle de la reine de Saba, se voyait au portail des églises de Saint-Benigne à Dijon, de Saint-Pierre à Nevers, et de plusieurs autres anciennes basiliques de France. Mais ses investigations avaient eu principalement la Bretagne pour objet. C'est ainsi que, dans un mémoire inachevé, et que M. Denoual de la Houssaye avait promis de terminer, il avait cherché à éclaircir un point historique fort intéressant, celui de savoir si, conformément à l'opinion de beaucoup de savants, la ville de *Lexobie* ne devait point être distinguée de la cité des *Lexovii*, ou si le territoire de cette cité répondant, ainsi qu'on l'a fait observer, au diocèse de Lisieux, il n'a pas aussi existé, dans l'ancienne Bretagne, à quelques lieues de Tréguier, une ville de *Lexobie*. Il s'était, en outre, occupé de déterminer la véritable position de *Manatias*, désigné, dans la notice de l'empire d'Occident, comme le port d'un des lieutenants du général qui commandait la légion maritime appelée *Tractus armoricanus et Nervicanus*, position qu'il croyait répondre à celle du village de *Poulmanach*, situé à l'extrémité nord-ouest de Perros, sur les côtes de la Manche, et qui pourrait bien en effet lui répondre, puisque la notice de l'empire nomme *Manatias* après la ville des *Ossismiens* et avant celle d'*Alet*. On a enfin trouvé après sa mort un cahier portant le n° 2 et commençant par la lettre *L*, dans lequel il avait classé, par ordre alphabétique, ses principales recherches, généralement extraites d'Ogée. Le premier cahier n'a pas été retrouvé et ses autres manuscrits ont eu le même sort. Il était membre de l'Académie celtique, et c'est à ce titre que M. Denoual de la Houssaye lui a consacré une notice dans le t. III, p. 181-189 des Mémoires de cette Société.

P. L...t.

TOULLIER (Charles-Bonaventure), — né le 21 janvier 1752 (1), sur la paroisse de Notre-Dame de Dol (Ille-et-Vilaine), de parents peu favorisés de la fortune, commença ses études au collége de cette ville, et quand il les eut terminées à Caen, il revint au foyer paternel. Voisin des âpres falaises de la Manche, témoin des assauts que leur livre cette mer orageuse, il fut vivement ému par ce spectacle, et en conçut le désir de se faire marin. Mais, guidé par une sorte d'intuition, Mgr de Hercé, évêque de

(1) Les prénoms, la date et le lieu de naissance de Toullier sont extraits de son acte de baptême, dans lequel n'est pas mentionné le prénom de *Marie* que lui donnent ses biographes, et qu'il semble lui-même s'être attribué, soit sur le frontispice de ses ouvrages, soit dans son épitaphe composée par lui-même, insérée p. 29 de la notice de M. Paulmier, et indiquant vraisemblablement par suite d'une faute d'impression, le 21 juin (*jun* au lieu de *jan*), comme le mois de sa naissance. Ce n'est qu'à grand-peine que nous avons pu préciser ces indications, trompé que nous étions par celles qu'a données M. Gautier de Dol dans sa *Bibliothèque générale des écrivains bretons*, où, confondant notre grand jurisconsulte avec un de ses frères, il le mentionne sous les prénoms de Bonaventure-Pierre-Julien (ou plutôt Joseph), né le 18 octobre 1754, sur la commune de Saint-Broladre, près Dol.

Dol, indiqua à Mme Toullier la voie que son fils devait suivre : « Il a de l'esprit, lui dit le prélat, envoyez-le à Rennes et faites-en un avocat. » Ce conseil fut suivi. Le jeune Toullier se rendit à Rennes, se fit recevoir avocat et fut pourvu, le 28 décembre 1776, du titre, alors difficile à conquérir, de docteur en droit, titre que Du Parc-Poullain, son maître et son patron (Toullier travaillait alors dans son cabinet), présagea devoir être noblement porté. Deux ans plus tard, stimulé par l'exemple de Lanjuinais, qui venait d'obliger la Faculté de Rennes à lui accorder une chaire de droit canonique, il se remit à l'étude avec un surcroît d'énergie, et, le 13 décembre 1778, il fut nommé, par la voie du concours, professeur agrégé. Se considérant, dès ce moment, comme investi d'un sacerdoce d'autant plus redoutable dans son accomplissement que, de son propre aveu, il avait tiré peu de fruits de l'enseignement officiel de la Faculté, il fit table rase de ses connaissances acquises, et avec l'aide de son seul bon sens, il fut son propre professeur, avant de devenir celui des autres. La Faculté et le barreau de Rennes comptaient alors dans leurs rangs des jurisconsultes éminents, tels que Du Parc-Poullain, Loisel, Lanjuinais, Le Chapelier, Bigot de Préameneu, Defermon, Gandon, etc. Leur jeune confrère regardait comme un honneur et un devoir de se placer à leur niveau. Il avait d'ailleurs trop de perspicacité pour ne pas pressentir que la France était dans un moment de transition, et que les prochaines et inévitables modifications de son organisation politique amèneraient de profondes réformes dans l'enseignement du droit. Les coutumes locales disparaîtraient pour faire place à une législation uniforme, embrassant le droit public, comme le droit civil et criminel. De là, pour celui à qui était confiée l'instruction de la jeunesse, l'obligation de se préparer, par l'étude des législations comparées, à sa future mission. Dans ce but, il apprit l'anglais, l'italien, et suivit pendant quelque temps les cours des universités d'Oxford et de Cambridge, où son trop court séjour ne lui permit toutefois que de s'initier aux méthodes d'enseignement qu'on y pratiquait.

Partisan énergique des principes d'égalité consacrés par la Révolution de 1789, mais de ceux-là seulement, Toullier ne voulut pactiser ni avec les hommes ni avec les doctrines de 1793. Quand il vit l'anarchie et la violence substituées à cette sage liberté sur laquelle il avait fondé l'espoir du bonheur de la France, il se démit des fonctions d'administrateur du district de Rennes, auxquelles il avait été élu. Cet acte lui valut le courroux de Carrier. Obligé de se cacher, il partagea les dangers de son frère (1), prêtre non assermenté, et traqué de chaumière en chaumière, il n'échappa qu'à grand'peine à ses persécuteurs. La terreur apaisée, il fut, sur la proposition de M. Fresnais, agent national du district de Rennes, appelé par un arrêté des représentants Guezno, Guermeur et Bollet (26 frimaire an III — 16 décembre 1794) à compléter l'administration de ce district, en même temps que MM. Baymé, Legraverend et Malherbe. Ces nominations indiquent suffisamment l'esprit tout à la fois ferme et modéré que Guezno et ses collègues voulaient imprimer à l'administration. Malheureusement l'insuffisance du traitement alloué aux administrateurs, et un peu aussi, peut-être, la crainte du retour d'un passée encore trop récent, déterminèrent-elles Toullier et ses collègues à décliner l'honneur qui leur était offert. « Quelque zèle que j'aie pour la chose publique, répondit le premier (1er nivôse) ; quelque plaisir que j'eusse à travailler avec des administrateurs que j'aime et que j'estime, je ne puis accepter une place parmi vous. Je remplis déjà celle d'officier municipal dans ma commune, place intéressante, vu la population de cette commune et de sa situation. J'opte pour cette dernière place, où je servirai également la République. Mes affaires domestiques ne me permettent pas de retourner à Rennes sans déranger complètement ma modique fortune. Je ne puis, d'ailleurs, abandonner ma femme, très-malade, et hors d'état d'être transportée. Son état est extrêmement inquiétant. J'ai de plus un de mes enfants malade. Enfin, je ne puis abandonner mon ménage rural sans me ruiner. Je ne refuse pas de servir la République, et même avec un zèle désintéressé, puisqu'entre deux places qui me sont offertes, je choisis celle où mes services seront gratuits, et je laisse celle qui est salariée. Ajoutez à cela que mon domicile est dans le district de Bain, et qu'on ne peut me contraindre à prendre place dans un district étranger. Vous avez à Rennes une foule de sujets plus instruits et non moins zélés que moi. Vous ne serez embarrassés que sur le choix. » Malherbe, alors commis à 3,000 fr. dans la direction des vivres et fourrages, motiva son refus sur le mauvais état de sa santé et son ignorance entière des lois rendues depuis le 20 septembre 1793. Legraverend, qui se faisait un revenu de 4,000 fr. comme avoué, expert et défenseur officieux, donna pour raison que, dénué de fortune, il ne pouvait accepter une place trop faiblement rétribuée pour qu'elle lui permît de pourvoir à la subsistance de sa femme et de ses enfants. Les mêmes raisons déterminèrent Baymé à opter pour les fonctions de directeur d'un atelier de cordonnerie, emploi de 3,000 fr., que lui avait conféré la municipalité de Rennes, le jour même où

(1) Toullier (Joseph-Gaspard-Hyacinthe), chanoine de Dol, bachelier en théologie, licencié en droit, mort vers 1837 curé de Saint-Georges-de-Grehaigne.

les représentants l'avaient nommé administrateur.

L'insuffisance de traitement et surtout le désir de ne point accepter de fonctions ayant un caractère politique nous semblent avoir été les vrais motifs du refus de Toullier. Il ne tarda pas, en effet, à revenir à Rennes, et, après avoir été quelque temps juge au tribunal du district, il défendit devant les commissions et les tribunaux militaires les victimes des réactions politiques. L'accomplissement de ce devoir l'exposa à de nouveaux dangers. On l'accusa d'avoir renié ses principes, et son nom était inscrit sur une liste de condamnés à l'exil ou à la détention, quand le 18 brumaire le sauva. Lorsqu'ensuite il y eut lieu de statuer sur les contestations survenues entre l'état substitué aux droits des émigrés et les héritiers ou ayant-droit de ces derniers, Toullier, presque constamment choisi pour arbitre, sut concilier le respect dû à la loi avec la bienveillance que provoquait la situation d'un grand nombre de familles.

Nommé professeur de droit civil à Rennes, lors de la réorganisation des Ecoles (il avait demandé une chaire de droit romain), il fut chargé, comme doyen des professeurs nommés, de prononcer le discours d'installation de l'Ecole, le 19 mai 1806. Il le commença ainsi : « Pour être véritablement grand, ce n'est pas assez d'avoir étonné le monde par des exploits guerriers, vaincu les nations et changé la face des empires. Les guerriers et les conquérants n'ont trop souvent été que le fléau du genre humain, lorsqu'il leur a manqué les vertus nécessaires pour faire le bonheur des hommes, et leurs noms ne sont passés à la postérité que chargés de malédictions, tandis que ceux des législateurs sages et pacifiques n'ont été répétés de siècle en siècle qu'avec attendrissement, respect et vénération... La gloire solide, la seule et vraie gloire est de rendre les peuples heureux. »

C'était là un langage bien hardi, surtout au lendemain de la bataille d'Austerlitz. La gloire militaire fascinait alors la France et l'on ne semblait guère s'y apercevoir du sommeil de la liberté; mais elle avait toujours un interprète fidèle dans Toullier, qui protestait en son nom, en mêlant à son enseignement les remontrances de Malesherbes sur la liberté individuelle, au moment même où le fameux décret sur les prisons d'Etat ressuscitait les lettres de cachet. Cette allusion plus que transparente détermina le pouvoir à prendre des mesures préventives contre celui qui se l'était permise. L'inspecteur général des écoles de droit insista, à plusieurs reprises, pour qu'il lui remît une copie de ses cahiers. Toullier se refusa non moins opiniâtrément à la donner, et se décida à publier ses leçons, dont la première édition, commencée en 1811, ne fut néanmoins autorisée qu'à la condition que l'auteur supprimerait les passages où, à l'occasion de la liberté individuelle, il s'élevait contre les arrestations arbitraires et les confiscations, passages qui furent rétablis dans la seconde édition.

Quand vint la Restauration, Toullier l'accueillit avec sympathie. Il parut même s'imprégner de sentiments aristocratiques. Ce qui faisait supposer en lui de nouvelles tendances, c'étaient ses relations avec quelques familles d'émigrés, reconnaissantes de ses anciens services, et sa théorie (*Droit civil français*, t. VI) sur les actes récognitifs des rentes féodales. Au fond, pourtant, il était resté lui-même. Il le prouva pendant les Cent-Jours et plus encore sous la seconde Restauration, en signant la consultation en faveur du général Travot (*Biog. bret.*, t. I, p. 377-378). Cet acte, pour lequel on n'osa inquiéter le jurisconsulte, fut la cause indirecte de la disgrâce qu'il eut à subir comme doyen de la Faculté. Voici, comme il raconte lui-même, avec une parfaite exactitude (*Préface du t. VIII du Droit civil français*, *édit. de* 1818), les faits qui servirent de prétexte à sa révocation : « Les élèves de notre école, pour écrire plus commodément sur leurs genoux, se servaient de tablettes de bois. On trouva sur ces tablettes des espèces de *rébus*, des lettres initiales qu'on pouvait expliquer en plusieurs sens, dont l'un infiniment criminel; la police fut instruite plus tôt que les professeurs. Les tablettes furent saisies; l'élève jugé coupable a été puni. Je rendis compte de ces faits à la commission de l'instruction publique, et le procès-verbal du commissaire de police qui avait saisi les tablettes lui fut également envoyé. Cependant, sans nous entendre, sans prendre aucun renseignement préalable, et presque courrier par courrier, nous reçûmes l'arrêté suivant, pris le 31 décembre 1816 par la commission de l'instruction publique : « Vu le procès-verbal dressé par le commissaire de police de Rennes, portant qu'il a été trouvé dans les *auditoires* de la Faculté de droit des inscriptions injurieuses au gouvernement légitime; considérant que ce fait *prouve suffisamment* que les élèves de cette Faculté n'ont pas été convenablement surveillés; qu'il ne leur a pas été inspiré des sentiments tels que l'Etat a droit de les attendre, arrête ce qui suit : 1° Le sieur Toullier, professeur de droit civil, est suspendu de ses fonctions; 2° le sieur Aubrée, professeur du même code, remplira provisoirement les mêmes fonctions. La commission se réserve de statuer ultérieurement, tant sur les professeurs que sur les élèves, etc. » Un inspecteur, envoyé à Rennes pour y faire une enquête, adressa au gouvernement un rapport dans lequel Toullier n'était ni inculpé ni désigné comme devant être remplacé; il le détourna même d'aller à Paris rendre compte de sa conduite qui, lui dit-il, n'avait nullement besoin de justification.

Quoi qu'il en soit, il fut destitué de ses fonctions de doyen, et M. de Corbière (1) appelé à le remplacer, malgré les démarches réitérées des autres professeurs de la Faculté, démarches toujours faites à l'insu de celui qui en était l'objet, ce qui laissait à supposer que, dans l'intervalle de la suspension à la révocation, il s'était trouvé des preuves contre lui. « Or, ajoute-t-il dans sa préface, c'est une calomnie, une calomnie horrible, dont je suis en droit de me plaindre, et dont je ne cesserai de me plaindre. »

Il tint parole, et manifesta maintes fois contre la Restauration un ressentiment peu affaibli par la réparation, fort modeste du reste, que lui offrit, en 1828, M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, en le faisant nommer chevalier de la Légion-d'Honneur. Aussi la chûte de la branche aînée lui causa-t-elle d'autant moins de regrets que la branche cadette s'empressa de réparer envers lui les injustices passées. Le décanat lui fut rendu; on songea même à le nommer premier-président de la Cour royale de Rennes, ou conseiller à la Cour de cassation. « A cette époque, dit un de ses biographes, M. Paulmier, il n'y eût guère apporté que l'éclat de son nom. » Une autre distinction à laquelle il fut bien sensible, ce fut le choix que l'Académie des sciences morales et politiques fit de lui comme membre correspondant, en 1833.

M. Vatar, dans le discours qu'il a prononcé à ses obsèques, a ainsi retracé ses derniers jours : « Son âge et l'affaiblissement de quelques-unes de ses facultés physiques le faisaient penser à sa fin; mais il la voyait sans effroi, il en parlait sans tristesse. Cette pensée ne rendit sa vieillesse ni malheureuse pour lui, ni chagrine pour les autres. La nature, d'ailleurs, lui fut bonne mère; elle amena cet affaiblissement graduellement, sans douleurs, laissant toujours devant lui, comme aux vieillards qu'elle favorise, l'image de quelques années encore riantes. Sa philosophie avait toujours été religieuse. Pour épurer ses pensées d'avenir, il appela la religion, qui avait présidé à tous les actes principaux de sa longue carrière. Il s'éteignit ainsi, entouré de ses enfants, le 22 septembre 1835, dans sa quatre-vingt-quatrième année, onze mois après son épouse, sans douleur, sans maladie, conservant jusqu'à la fin toute sa connaissance. »

Le conseil municipal de Rennes avait pris une délibération qui affectait à sa sépulture un des caveaux de la chapelle récemment élevée dans le cimetière de la ville; mais cet honneur n'a pu lui être rendu, parce que, fidèle à sa devise : *Plebeïus moriar*, il avait formé le vœu d'être inhumé auprès de sa femme.

M. Paulmier, dans son éloge de Toullier, a fait de lui un portrait si fidèle et si attrayant que nous ne pouvons résister au besoin de le reproduire ici :

« D'une taille petite, mais bien prise, l'œil vif, le teint frais, d'une figure enjouée et spirituelle, M. Toullier n'avait pas été sans quelques prétentions aux avantages extérieurs. Il se plaisait dans la conversation des femmes d'esprit, et celles-ci lui en trouvèrent bien avant sa réputation. Il sut toujours allier merveilleusement deux choses contradictoires, le plaisir et le travail. D'une âme bonne, serviable, peu expansive cependant, ce qui tenait peut-être à la couleur un peu voltairienne de ses idées; d'une franchise toute bretonne, d'un caractère simple et parfois naïf, et que Montaigne eût appelé prime-saultier; d'un esprit légèrement frondeur, il avait cependant le dialogue sec; il le sentait, attendait patiemment le trait pour le lancer, et comme il n'y avait pas toujours abondance, risquait de blesser quand il ne pouvait faire mieux; mais chacun savait son cœur, et personne ne s'offensait. Epicurien à la manière d'Horace, après les affections de famille, qui remplirent toujours son âme, ce qu'il aimait le plus, c'était un cercle d'amis, des propos joyeux, une promenade péripatéticienne, et même, après le Falerne, une chanson dont notre Bérenger, cet autre Horace, faisait les frais. Il tenait surtout en affection particulière une ronde qu'à douze ans il avait apprise de son aïeul, et que, vieillard, il redisait à son petit-fils enfant.

» On comprend que ce tempérament heureux devait se complaire dans la vie des champs.

Après une description pittoresque de l'habitation rurale de Toullier, à trois lieues de Rennes, M. Paulmier poursuit ainsi :

« C'était là que, s'enveloppant de silence et d'étude, il retrempait son génie dans la contemplation de cette forte nature, et que s'im-

(1) Toullier, nerveux et irritable, eut plus d'une querelle avec M. de Corbière, auquel il ne pardonnait pas d'avoir accepté sa place. Sa rancune s'étendit ensuite à M. Aubrée, successeur de M. de Corbière. S'ils se trouvaient réunis comme examinateurs, Toullier ne manquait jamais de combattre avec aigreur ou dénigrement les opinions de M. Aubrée. Les étudiants exploitaient ces dissentiments. C'était devenu parmi eux une tactique que de mettre aux prises les deux professeurs et de provoquer entre eux des discussions qui prenaient parfois le caractère de véritables disputes. Le temps de l'examen se passait de cette façon, et bien souvent l'étudiant était reçu et congédié sans avoir, de fait, été interrogé. Du reste, Toullier était loin d'être un professeur rébarbatif. Aimant beaucoup ses élèves, dont il était, à son tour, aimé et vénéré, il les accueillait chez lui, les aidait de ses conseils, et était pour eux un véritable patron. « Dans les examens, dit M. Paulmier, sa bonté allait jusqu'à la bonhomie. Il plaçait souvent son interrogatoire sur la divisibilité ou l'indivisibilité des obligations, et quand l'élève, après de vains efforts, ne pouvait sortir de ce dédale que Dumoulin appelait le labyrinthe de *dividuo et individuo*, il terminait en disant : « Vous n'entendez rien à cette matière. Eh bien! consolez-vous, je n'y entends pas moi-même grand'chose ». D'autres fois, à propos d'un élève médiocre, laissant tomber la boule blanche dans l'urne, il répétait ces paroles, qu'il tenait de Du Parc-Poullain : « On peut recevoir celui-ci, il ne fera pas tort aux confrères. »

prégnant peut-être de la teinte du lieu, il donnait à son style cette originalité, cette sève, cette couleur, quelquefois même cette âpreté qui le distinguent.

» A Rennes, depuis l'époque où il commença à écrire, il vivait surtout dans son cabinet. Il s'était fait parmi ses livres un domicile d'affection. Il fallait le voir se livrer à la composition de son œuvre! On a remarqué avec raison que plusieurs hommes illustres se sont arrangés pour le travail dans certaines habitudes physiques. Buffon, écrivant l'histoire de la nature, s'habillait comme pour une solennité, et se préparait par la magnificence du costume aux magnificences de son style. La manière plus humble de Pothier est devenue historique. On sait comment, étendu par terre, entouré de ses auteurs, se traînant sur les genoux et les mains au milieu de cette science éparse à tous les coins de la chambre, ce grand préparateur du Code civil fondait et amalgamait toutes ces doctrines diverses. Celle de M. Toullier, sans avoir cette antique simplicité, n'était pas exempte de bizarrerie. Il s'était imaginé ne pouvoir produire qu'alors qu'une forte chaleur lui avait porté le sang au cerveau, précaution d'ailleurs tout-à-fait contraire à sa constitution pléthorique. Enseveli dans les profondeurs d'un immense fauteuil, enveloppé dans les plis d'un épais vitchoura qui montait à ses oreilles et allait rejoindre une large coiffure qui s'abaissait sur ses yeux, il enfouissait jusqu'aux genoux ses jambes dans la fourrure d'une boîte qui les tenait en prison. C'était ainsi que, dans une retraite impénétrable à toute distraction étrangère, il se faisait une espèce d'isolement physique qui amenait chez lui l'isolement moral qu'il cherchait. Quant au procédé de son esprit, c'étaient d'abord des travaux préparatoires longs et consciencieux. Voulait-il traiter une matière, il rappelait ses souvenirs, ses études premières, ses anciens auteurs, tout surchargés de feuillets et de notes dans lesquels il se comprenait à demi-mot; il interrogeait les ouvrages où avaient puisé les auteurs du Code, cherchait dans les discussions du Conseil-d'Etat comment ils avaient mis à l'œuvre ces matériaux, trouvait dans le droit romain des théories et des raisons de décider, revoyait enfin tout ce qui a été dit spécialement ou occasionnellement sur la matière, et puis, après toutes ces études preliminaires, il faisait ce qu'il appelait table rase pour construire à neuf, portait long-temps son sujet avec lui, le mûrissait par la méditation, le coordonnait en système, et l'on comprend dès lors comment il jetait sur le papier des traités si bien fondus d'un seul jet, et non pas de ces compilations dont les parties mal assemblées pourraient au besoin se décomposer comme les pièces rapportées d'une marqueterie.

» Placé dans ces conditions, il trouvait sous sa plume le plaisir qui naît de la facile production, la chaleur qui naît du plaisir, la vie et l'animation qui naissent de la chaleur. Aussi une grande sérénité d'idées présida toujours à son travail. Sa composition commencée, il la continuait sans désemparer et sans autre livre autour de lui qu'un Digeste elzévirien. Il s'interrompait pour recevoir des visites, donner des consultations verbales, et reprenait la plume sans aucun signe de gêne ou de mécontentement. Dans ses derniers écrits, cette sérénité de travail l'avait abandonné. Il refit jusqu'à cinq fois le commencement de son dernier volume, et de même qu'un homme dont la vue s'affaiblit croit voir pâlir la lumière du jour, de même il trouvait cette partie du Code pleine d'obscurités. Il sut s'arrêter à temps, évitant le malheur de bien des écrivains célèbres qui survécurent à leur génie, et lui firent de vains appels. Son dernier ouvrage fut encore un triomphe, et en sortant de l'arène il put dire, comme le vieux Entelle : *Victor, cestus artemque repono.*

» Après avoir ainsi suspendu ses armes, ne pouvant passer d'une vie laborieuse à un désœuvrement complet, il s'occupa de revoir et mettre en ordre quelques anciens travaux philologiques; il avait fait autrefois de fortes études sur la grammaire générale, et de nombreux extraits de Quintilien, de Priscien, de Beauzée, de Condillac. Il voulait, avant de mourir, publier un traité sur ces matières, et quelques pensées sur l'association des idées. On sait, en effet, tout ce que cette grande question du langage a d'importance en philosophie, et comment certains penseurs de haute portée en ont fait le pivot de leur système. Mais la mort le surprit, et il ne laissa que d'imparfaites ébauches.

» M. Toullier avait vu la philosophie à travers la jurisprudence, et l'avait surtout étudiée sous le point de vue de la législation. Si, cependant, il fallait exhumer ici ses croyances, nous dirions que, sensualiste par l'époque où il est né, par ses idées positives, par sa méthode d'observation, et peut-être aussi en haine des théologiens, contre l'autorité desquels se révolta toujours son libre arbitre, il ne trouvait pas néanmoins dans cette école la satisfaction complète de ses besoins moraux. Il connaissait peu les Allemands modernes, et se complaisait mal dans les nuages de leur métaphysique; mais, vers la fin de sa vie, il avait lu avec une entière sympathie Dugald-Stewart et Thomas Brown, son successeur, tous deux expression assez fidèle de cette philosophie écossaise, justement appelée la philosophie du bon sens, et qui jeta en France les premiers fondements de l'éclectisme rationnel, caractère dominant du XIXe siècle.

» La littérature de M. Toullier était celle de son temps, élégante et variée, mais d'une pureté toute classique. Peu versé dans les lettres

grecques, comme tous les hommes de cette époque, il était en revanche excellent latiniste; il affectait même dans ses lettres des formules toutes romaines : Pline n'eût pas autrement écrit un billet d'invitation. Les auteurs latins, *optimæ notæ*, et surtout Horace et Sénèque le tragique, voyageaient toujours avec lui et l'accompagnaient à la promenade, sous forme de petites éditions elzéviriennes. Il réalisait ainsi à leur égard ces paroles de Cicéron : *Nobiscum peregrinantur, rusticantur*. Parmi les auteurs français, c'étaient les impérissables génies de Molière et de Lafontaine. Nous avons vu qu'il savait l'anglais, et il l'avait étudié ailleurs que dans Blakston; son imagination, toute grave qu'elle était, se jouait aussi aux feux brillants de la littérature italienne. Le Tasse, Métastase et l'Arioste eurent aussi ses affections et reçurent ses derniers soupirs. »

Très-médiocre orateur, Toullier, chez qui l'improvisation était d'ailleurs pénible pour lui-même et pour ses auditeurs, Toullier n'avait de puissance réelle que dans le silence du cabinet. Là, plongé dans de longues méditations, il ne prenait la plume qu'après avoir arrêté le plan et les détails de ces consultations qui lui ont mérité le nom de grand jurisconsulte, et de ces travaux de doctrine qui, réunis sous le titre de *Droit civil français*, l'ont placé sur la même ligne que les Pothier (1), les Merlin, etc. Ce monument élevé à la science du droit n'est pourtant pas homogène dans toute ses parties. Résultat de leçons assez négligées et assez peu méthodiques à l'origine, leçons consistant en dictées peu développées, il se ressent de ces imperfections dans les deux premiers volumes, dont la partie la plus saillante est une introduction au droit civil regardée comme un bon abrégé de droit public. Les volumes suivants, ceux surtout qui traitent des *Obligations* et du *Contrat de mariage*, révèlent, à mesure que l'auteur avance dans son œuvre, la netteté et la profondeur du jugement unies à une dialectique puissante et à la justesse des déductions. Si, dans le *Traité du Contrat de mariage*, la prolixité a remplacé la sobriété habituelle de l'auteur, il ne faut pas perdre de vue que Toullier, presque octogénaire lorsqu'il le composa, a pu se laisser aller à des digressions, susceptibles sans doute d'abréviations, mais qui, au fond, n'infirment point l'autorité de ses doctrines, autorité reconnue par tous les tribunaux de France, et à laquelle ses confrères du barreau de Rennes ont rendu un hommage non équivoque en le choisissant constamment pour leur bâtonnier.

Son cours de droit civil a été publié sous ce titre : *Le Droit civil français, suivant l'ordre du Code Napoléon, ouvrage dans lequel on a tâché de réunir la théorie à la pratique*. Paris, Nève, Warée oncle, 1811-1831, 14 vol. in-8°, dont quelques-uns avaient eu plusieurs éditions avant celle qui porte le titre de 5°. Paris, J. Renouard, 1830-1834, 15 vol. in-8°. Le tome XV° est une table alphabétique et analytique, conçue et rédigée sous la direction de l'auteur, par M. Marin Jouaust, président du tribunal civil de Rennes. Toullier avait chargé Carré (*voy. ce nom*) de compléter son commentaire sur le Code civil; mais ce jurisconsulte l'ayant précédé dans la tombe, en 1832, sans avoir acquitté ce legs, ce fut M. Duvergier, avocat à la Cour royale de Paris, choisi par Toullier lui-même pour suppléer Carré, qui publia la sixième édition du *Droit civil français*, etc. Paris, Renouard, 1845-1846, 13 vol. in-8°. Cette édition renferme, indépendamment du texte des quatorze volumes de Toullier : 1° des notes dans lesquelles son savant continuateur a indiqué les lois qui ont modifié le Code, les opinions des auteurs, les décisions de la jurisprudence et l'examen raisonné de ces documents; 2° la continuation par M. Duvergier, depuis l'art. 1582 (*Titre de la vente*), jusqu'à la fin du Code Napoléon; 3° une table générale des matières.

Toullier avait rédigé ou délibéré un nombre considérable de consultations. Nous ne mentionnerons qu'une des premières, parce qu'il la considérait lui-même comme un supplément ou appendice à ce qu'il avait dit dans son premier volume sur la mort civile et le mariage. Elle a pour titre : *Consultation de plusieurs* (six) *anciens avocats de Rennes sur la validité des mariages contractés par les émigrés français avant leur retour et le rétablissement dans leurs droits civils*. Paris, B. Warée, 1817, in-8° de 56 pages.

(1) Toullier se mettait fort au-dessus de ce grand jurisconsulte. Quand il fit paraître son *Traité des Obligations*, il dit à un de ses amis : « N'est-ce pas que j'ai laissé Pothier bien loin derrière moi ? » Cet ami, bien qu'il fît fort grand cas de l'ouvrage, trouvait un peu outrecuidante la prétention de l'auteur, chez lequel il ne trouvait pas la clarté, la simplicité et la concision réunies au même degré que chez son illustre précurseur, sans le travail duquel il semblait d'ailleurs à ce même ami que Toullier ne fût point parvenu à en faire un digne de lui être comparé. La confiance de Toullier dans la supériorité de son travail avait été fortifiée par les éloges de Merlin et de M. Dupin. « Loin de vous offusquer de la concurrence de Pothier, lui écrivait le premier, vous pouvez vous glorifier de l'avoir surpassé et de beaucoup. Votre ouvrage est, en effet, bien plus savant, plus fortement raisonné, et mieux distribué que le sien. Le sien convient aux commençants, le vôtre aux jurisconsultes. » — « J'avais pour habitude, ajoutait M. Dupin, de relire tous les ans le *Traité des Obligations* par Pothier. Dorénavant, c'est le vôtre que je relirai. » Quoique Toullier n'eût aucune morgue, de semblables éloges, alors surtout qu'ils émanaient de pareilles sources, étaient bien faits pour ajouter à l'opinion, légitime du reste, qu'il avait de l'excellence de ses travaux. Combien de fois, en effet, cette opinion ne s'est-elle pas fait jour lorsque, se trouvant en consultation avec ses confrères, il soutenait avec chaleur et tenacité un avis combattu par tous les autres consultants! Combien de fois est-il convenu qu'il n'aurait pas démordu de l'opinion qu'il avait énoncée dans son ouvrage! Disons néanmoins que ce n'étaient là que des boutades échappées à l'amour-propre d'auteur, et qu'à la réflexion, il sacrifiait à la raison l'opinion qu'il avait reconnue erronée.

Deux notices remarquables ont été publiées sur Toullier. L'une a pour titre : *Notice sur la vie et les ouvrages de C.-M.-B. Toullier, par J.-B. Duvergier, avocat à la Cour royale de Paris.* Paris, Paul Renouard, in-8° de 15 pages. (« Extrait de la Revue de législation et de jurisprudence, t. III, 4e édit., » 30 janvier 1836.) L'autre est intitulée : *Barreau de Paris. Eloge de Toullier, prononcé à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats, le 24 novembre 1836, par M. Ch. Paulmier, avocat à la Cour royale. Imprimé aux frais de l'ordre et extrait de « l'Observateur des tribunaux. »* Paris, 1836, in-8° de 31 pages. Nous avons beaucoup puisé dans ces deux notices pour la rédaction de celle qui précède, surtout dans celle de M. Paulmier, travail consciencieux et approfondi, pour l'exécution duquel son auteur avait fait un voyage spécial à Rennes, où il s'était mis en rapport avec les personnes les plus aptes par leur caractère et leur mérite à le renseigner exactement. P. L...t.

TOURNEMINE. — Les sires de Tournemine, barons de la Hunaudaye, qui s'écartelaient *d'or et d'azur*, et qui avaient pour devise : *Aultre n'auray*, descendaient d'Edouard de Tournemine, qu'Henri II, roi d'Angleterre, envoya au secours de Conan IV, en 1155, pour le défendre contre son beau-père, Eudon de Penthièvre. «Tournemine, dit Du Paz, ayant en ceste guerre faict toutes les preuves d'un sage, vaillant et expérimenté conducteur d'armée, et le duc Conan le voulant recognoistre et récompenser de tant de bons et agréables services, luy fist épouser sa sœur Constance, puis luy donna plusieurs belles terres et seigneuries, entre autres la vicomté de Pléhérel et la forêt de Lanmur, dicte à présent de la Hunaudaye, à raison du chasteau que ce seigneur y bastit, ainsi nommé la Hunaudaye, etc. » (*Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne, etc.*, p. 144-145.) Le P. Du Paz combat ensuite l'opinion accréditée de son temps, opinion d'après laquelle Edouard de Tournemine, au lieu d'avoir été envoyé par Henri II au secours de Conan, serait venu en Bretagne à la tête de dix mille hommes expédiés par Henri III à Pierre Mauclerc, en guerre avec Louis IX, et que le duc de Bretagne, en témoignage de sa reconnaissance de ce qu'il avait ménagé la paix entre lui et le roi de France, lui aurait fait épouser ou sa fille Constance ou sa sœur, portant le même nom. Le P. Du Paz, après avoir rappelé que Robert de Dreux fut le médiateur entre son frère Pierre Mauclerc et Louis IX, fait observer que Mauclerc n'eut ni fille ni sœur nommée Constance, et il expose les autres invraisemblances de la version qui avait cours de son temps, version qui s'applique, selon lui, à Olivier de Tournemine, dont nous allons parler. Il termine en disant que, si Edouard a été fils d'un roi d'Angleterre, il n'a pu être qu'un bâtard de Jean-sans-Terre. Moréri (édit. de 17[illegible]) nomme ce personnage le comte Guillaume, [illegible] près un titre qui aurait été mentionné dans [illegible] Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-B[illegible] et il ajoute que le surnom de Tournemine sem[illegible]ble être un de ces sobriquets qu'alors on [illegible]nait assez généralement aux souverains, [illegible] tout aux princes de la maison d'Anjou, de[illegible] le fait descendre, tels que le Roux, Grise-G[illegible]nelle, le Noir, Plante-Genest, etc.

Olivier Ier, — petit-fils d'Edouard, était [illegible] du mariage de Geoffroi Ier et d'Edie de B[illegible]tagne, fille unique de Rivallon, comte de P[illegible]thièvre et de Lamballe. Il semble avoir été m[illegible]rié deux fois, l'une à Sybille de Châteaubri[illegible] la seconde, en 1214, à Jeanne de Laval. [illegible] à Rennes, en 1214, avec Pierre Mauclerc [illegible] duchesse Alix, sa femme, un accord dans [illegible] quel il fut stipulé que lui, ses héritiers [illegible]cesseurs jouiraient pacifiquement des paro[illegible] terres et seigneuries de Pléhérel et Lande[illegible] ainsi que de la forêt de Lamballe ou de La[illegible]mur; et lorsque le duc accorda des privilèges [illegible] ceux qu'il voulait attirer à *Saint-Aubin-du-C[illegible]mier*, pour le peupler, Olivier fut un des bar[illegible] qui concédèrent sur leurs terres *la jouissa[illegible]* de ces priviléges, « comme d'estre exempts [illegible] tailles, coustumes et péages en ce lieu, et [illegible]gotiants par tout le pays, payant cinq sou[illegible] Noël, à la charge de servir aux armes, ou[illegible] le pasturage en la forest, *vsage à bois mort* [illegible] à litière, et de ne pouvoir estre contraincts [illegible] payer que 6 deniers pour les bestes *qui y s[illegible]roient* prises, et sans amende. »

Olivier II, — arrière-petit-fils du précéde[illegible] et fils de Geoffroi III, obtint du duc Jean II [illegible] en 1355, le droit exclusif « d'avoir garannes [illegible] toutes bestes et oyseaux à *poil et à plume* qu[illegible] l'on prent au fillet, » dans quatorze paroisse[illegible] voisines de la Hunaudaye et de Pléhérel. En 1337, il fonda, conjointement avec Isabeau de Machecoul, sa première femme, le couvent des Augustins de Lamballe, auxquels ils assi[illegible]rent, le 8 juin de la même année, une rente annuelle et perpétuelle de 120 liv. *Lorsqu'en 1343* la comtesse de Montfort s'empara de Vannes, Olivier, qui était renfermé dans la place, parvint à s'échapper, et, s'étant joint à Hervé de Léon et à Olivier de Clisson, il les aida à reprendre cette ville, et à s'y *maintenir lorsque* Edouard lui livra, quelque temps après, un assaut infructueux de six heures. *Olivier mourut* l'année suivante.

Geoffroi IV, — fils du précédent et d'Isabeau de Machecoul, était capitaine de *Guingamp*, lors de l'attaque de Lannion par les Anglais, en 1346. Sorti de *Guingamp pour* venger la mort de Pontblanc (*voy. ce nom*), il marcha aux Anglais, qu'il rencontra et combattit entre cette ville et celle de la Roche-Derrien. Il ne survécut pas long-temps à la défaite qu'il

essuya en cette circonstance, car il mourut au siége de la Roche-Derrien, le 20 juin 1347.

Pierre II, — issu du second mariage d'Olivier II avec Marguerite de Rougé, accompagna Du Guesclin dans toutes ses expéditions en Normandie, en Poitou et en Auvergne. Il concourut, en 1371 et 1372, au siége de Bécherel. Il fut, en 1379, l'un des quatre seigneurs bretons qui se placèrent à la tête de ceux auxquels fut dû le rappel du duc, qu'il alla recevoir à Saint-Malo, et auquel il resta désormais fidèle.

Pierre III, — fils de Pierre II et de Tiphaigne Du Guesclin, n'est connu que par le duel qu'il eut en champ-clos avec Robert de Beaumanoir, le 20 décembre 1386, avec l'agrément et en présence du duc Jean IV, au Bouffay. Beaumanoir l'accusait d'avoir fait assassiner son frère Jean de Beaumanoir par deux paysans qui, pour détourner les soupçons du vrai coupable, accusaient Robert lui-même de leur avoir conseillé ce crime. Tournemine, terrassé, s'avoua vaincu, et Beaumanoir obtint qu'il ne fût point pendu, comme c'était l'usage quand un individu, accusé d'un crime capital, était battu dans un duel judiciaire.

Jean II, — petit-fils du précédent, issu du mariage de Jean Ier avec Isabeau de Beaumanoir, s'opposa, en 1403, à ce que le duc de Bourgogne fût nommé régent du duché et tuteur du duc ainsi que de ses frères. Il contribua, en 1420, à la prise de Chateauceaux et à la délivrance de Jean V, prisonnier des Penthièvre. Il fut tué en 1427 dans le combat que le connétable de Richemont livra aux Anglais sur les grèves du Mont-Saint-Michel, à l'endroit appelé les Bas-Courtils. De son second mariage avec Jeanne de Saffré, il eut deux fils : Gilles, qui suit, et Jean III, tige des seigneurs de La Guerche.

Gilles — partagea avec quelques autres seigneurs le commandement de l'armée bretonne qui, en 1449 et pendant les années suivantes, prit Saint-James de Beuvron, Mortain, Coutances, Saint-Lô, Carentan, Avranches, etc. Le duc Pierre II le chargea, par ses lettres du 30 mai 1453, de commander sous le comte d'Etampes, son cousin, alors très-jeune, les troupes qu'il envoyait en Guyenne au secours de Charles VII, et qui, selon le Pape Pie II (OEneas Sylvius), déterminèrent le succès du combat de Castillon, où fut tué le fameux Talbot. Le duc lui conféra, l'année suivante, le collier de son ordre. Il suivit François II, lorsqu'en 1465 il marcha contre Louis XI, fit partie de l'ambassade que le duc envoya l'année suivante à la cour de France et mourut en 1474, laissant de son second mariage avec Marie de Villiers un fils qui suit.

François, — connétable héréditaire de Normandie et lieutenant-général du duc de Bretagne dans les évêchés de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, fit partie de la coalition formée par le maréchal de Rieux contre Landais, en 1485. Le 6 septembre 1487, le duc érigea sa terre de la Hunaudaye en baronie pour le récompenser de lui avoir, la même année, amené des renforts au siége de Nantes et d'avoir ensuite pris la ville de Moncontour. Il mourut sans enfants. Son frère Georges, qui lui succéda en 1500, et qui eut une grande part à la victoire remportée sur les Vénitiens, en 1509, par le duc Hercule de Ferrare, ne laissa qu'une fille, Françoise, qui épousa l'amiral d'Annebaut, et en qui s'éteignit la branche aînée des seigneurs de Tournemine.

François, — petit-fils de Jean II, était issu du mariage de Jean III, tige des seigneurs de La Guerche, avec Mathurine du Périer. Il était grand-veneur de Bretagne et aimait beaucoup à voyager. Il fit deux pélerinages au tombeau de N. S. à Jérusalem, un troisième à celui de sainte Catherine, au mont Sinaï, et un quatrième à N. D. de Lorette. Il alla plusieurs fois à Rhodes, accompagna les chevaliers dans maintes expéditions contre les Turcs, et s'embarqua pendant le siége de Rhodes avec plusieurs chevaliers et soldats pour aller secourir les assiégés ; mais le bâtard de Savoie, grand-maître de France et gouverneur de Marseille, où étaient les navires qui devaient les porter, en ayant empêché le départ, il ne put donner aucune suite à son projet. Il mourut le 30 octobre 1529, et fut inhumé dans le couvent des religieuses de Sainte-Claire de Nantes.

Raoul, — frère du précédent, chevalier d'honneur d'Anne de Bretagne et de Claude de France, suivit Charles VIII, Louis XII et François Ier dans leurs expéditions en Italie, et fut fait chevalier par le premier de ces princes sur le champ de bataille, après la victoire de Fornoue, le 5 juillet 1495. Il fut ambassadeur à Rome et en Angleterre. Un de ses fils, Pierre, issu de son mariage avec Marguerite Caillon, fille d'honneur de la reine, fut la tige des seigneurs de Camsillon, à laquelle appartient le P. René-Joseph de Tournemine, dont nous parlerons plus loin.

René II, — petit-fils du précédent, né du mariage de René Ier et de Françoise Hingant, hérita, en 1589, de la seigneurie de la Hunaudaye par la mort de sa cousine, Madeleine d'Annebaut, fille de l'amiral d'Annebaut et de Françoise de Tournemine. Il fit ses premières armes en Piémont, sous le maréchal de Brissac, et servit consécutivement sous cinq rois avec autant de courage que de prudence. Au siége de Lusignan, en 1574, les huguenots ayant fait une sortie contre les troupes royales et s'étant avancés jusqu'à leurs batteries, Tournemine soutint presque seul leur attaque, sauva son artillerie, et obligea les assiégés à rentrer dans la place. Par son langage persuasif et modéré, il détermina ensuite la ville de la Rochelle, qui n'avait pu être réduite de force, à se soumettre volon-

tairement. La dextérité dont il fit preuve en cette circonstance détermina le roi à le nommer, le 3 mars 1575, son lieutenant-général dans les évêchés de Rennes, Dol, Saint-Brieuc, Tréguier, et une partie de celui de Saint-Malo. Lorsqu'il fut reconnu en cette qualité aux Etats qui se tinrent peu après, il exhorta la noblesse à se conformer aux édits, et déclara, aux applaudissements de l'assemblée, qu'il ne négligerait rien pour maintenir la paix et réprimer les pillards, de quelque religion qu'ils fussent. Henri IV lui fut particulièrement redevable de la soumission de la Bretagne. Le Parlement, qui tenait pour ce prince, enjoignit à Tournemine, dans les premiers jours de mars 1589, de faire, conjointement avec un président et un conseiller, la visite des maisons suspectes, et de veiller à ce qu'aucune troupe ne pénétrât dans Rennes. Il fut en outre chargé de convoquer le ban et l'arrière-ban, et d'écrire à tous les gentilshommes de la province pour les engager à faire respecter l'autorité du Roi. Mercœur, voyant qu'il n'avait pas un moment à perdre pour s'emparer de Rennes, quitta Nantes sur-le-champ, et, faisant un détour, il s'arrêta à Redon, où son entrée fut facilitée par les bénédictins de l'abbaye et par le gouverneur Talhouët. (*Voy. ce nom.*) Pendant ce temps, une grande agitation régnait à Rennes, où eut lieu, le 12 mars, un mouvement à la suite duquel le Parlement somma Montbarot et Tournemine de lui remettre les clefs de la ville. Ce dernier ne se croyant pas en sûreté dans sa propre maison, se retira chez le sénéchal. Sa modération l'avait rendu suspect. Les partisans de la Ligue prétendaient que, quoique bon catholique, il n'était venu que pour maintenir la ville au pouvoir des hérétiques, et que, comme Rieux de Sourdéac, gouverneur de Brest et zélé huguenot, disait-on (à tort, car à aucune époque il n'appartint à la religion réformée), il avait levé des soldats calvinistes en vertu d'une commission qui leur avait été expédiée de Blois après l'assassinat du duc de Guise. Toutes les démarches d'Henri IV pour ramener à lui le duc de Mercœur ayant été infructueuses, Tournemine l'engagea à venir en Bretagne, et si ce conseil eût été suivi, la guerre aurait sans doute été terminée beaucoup plus tôt. Après la défaite et la prise du comte de Soissons à Châteaugiron, au mois de juin 1589, Tournemine, sur l'invitation des Etats, s'adjoignit deux présidents et deux conseillers du Parlement pour diriger les affaires pendant la captivité du comte, captivité qui ne dura guère que trois semaines, ce prince ayant réussi à s'évader. Lorsque, le 3 juillet suivant, Mercœur pilla le faubourg Saint-Hélier, à Rennes, Tournemine, craignant que quelque intelligence n'eût été ménagée à l'avance entre les bourgeois et les ligueurs, aima mieux abandonner le faubourg à ces derniers que de permettre aucune sortie contre eux, ce qui les empêcha de donner suite à l'attaque qu'ils avaient projetée. Son administration bienveillante et ferme lui concilia la reconnaissance des Etats de Bretagne, sur la demande desquels le Roi lui accorda le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Tombé malade, en 1591, au siége de Rouen, où il avait rejoint Henri IV, Tournemine voulut revenir à Rennes; mais il ne put aller au delà de Vitré, où il mourut. Son corps fut rapporté, le 16 décembre, à Rennes où ses funérailles furent célébrées en grande pompe. Le prince de Dombes, les marquis de Coetquen et d'Assérac, le baron de Guémadeuc, Montbarot, le Parlement, la Chambre des comptes, le Présidial, la Communauté des bourgeois, les capitaines cinquanteniers de la ville, les abbés de Saint-Melaine et de Montfort assistèrent dans l'église des Jacobins. Henri IV se montra sensible à la mort de Tournemine dans une lettre autographe qu'il adressa à son fils, auquel, malgré son extrême jeunesse, il conserva la compagnie de cent hommes d'armes de son père.

François, — fils de Pierre III, tige des seigneurs de Camsillon et de Renée de Rieux, conserva à Henri III et à Henri IV, quoiqu'il fût catholique, une fidélité que ne purent ébranler les désastres que lui firent éprouver les ligueurs en brûlant et en rasant son château de Camsillon, après un long siége, et en ravageant plusieurs autres de ses domaines. Il mourut en 1597, au camp d'Amiens, où il avait conduit cinq cents gentilshommes levés à ses dépens.

TOURNEMINE (René-Joseph de), — jésuite célèbre par sa vaste érudition et la multitude de ses écrits, né à Rennes le 26 août 1661, était l'arrière-petit-fils du précédent et l'aîné des huit enfants issus du mariage de Jean-Joseph de Tournemine, baron de Camsillon, et de Marie de Coëtlogon, nièce du maréchal de Coëtlogon. (*Voy. ce nom.*) Une mémoire heureuse, une imagination vive, un goût sûr et délicat, un esprit fin et pénétrant, l'ont placé au premier rang parmi les écrivains de son temps. Histoire, géographie, numismatique, morale, littérature, tout fut de son ressort. Ayant achevé ses études avec un succès qui fit pressentir son avenir littéraire, il entra au noviciat des Jésuites le 30 août 1680, et fit profession solennelle des quatre vœux le 2 février 1695. Après avoir occupé avec éclat des chaires de théologie, de philosophie et de rhétorique, il fut appelé, en 1701, à Paris, où ses confrères lui confièrent la direction supérieure du journal que les PP. Catrou et Rouillé furent chargés de rédiger avec lui sous le titre de *Mémoires de Trévoux*, du nom de la ville où il s'imprima long-temps. Devenu, en 1718, bibliothécaire de la maison professe de Paris, il y mourut le 16 mai 1739. Très-communicatif avec les étrangers, il l'était moins avec ses confrères. De là

le reproche de fierté et de vanité qu'ils lui ont adressé avec assez de raison, il paraît. Aussi fut-il blessé, a-t-on dit, de ce que Montesquieu, qui avait eu à se plaindre de lui, s'était borné, pour toute vengeance, à demander : « *Qu'est-ce que le P. Tournemine? Je ne le connais pas.* »

Ce qui distingue tous les écrits du P. de Tournemine, c'est une rare impartialité, soit envers les écrivains dont il ne partageait ni les principes ni les opinions, soit envers ses confrères dont il ne dissimulait ni les torts ni les erreurs. Pendant trente-cinq années d'une polémique à bien dire continuelle, il ne s'est écarté qu'une seule fois de cet esprit de justice et de modération. Ce fut lorsqu'il prit la défense de Corneille contre Brossette, l'un des commentateurs de Boileau. Cette défense ne fut évidemment qu'un prétexte qu'il saisit pour tirer vengeance des épigrammes de ce dernier contre les *Mémoires de Trévoux*. Presque exclusivement absorbé, de 1701 à 1736, par la rédaction de ce recueil, il ne put exécuter divers ouvrages qu'il avait projetés, ni même continuer l'*Histoire littéraire de la Société de Jésus*, dont il avait pourtant commencé à préparer la suite à partir de l'époque où Southwel l'a laissée.

Le P. de Tournemine avait inséré dans les *Mémoires de Trévoux* un nombre considérable de dissertations dont la nomenclature se trouve dans Moréri (édit. de 1759, t. X, p. 295-297), et dans les *Mémoires du P. Nicéron* (t. XLII, p. 169-182). L'une des plus importantes est celle qu'il publia dans le numéro du mois de janvier 1716, sous le titre de *Dissertation sur l'origine des Français, où l'on examine s'ils descendent des Tectosages ou anciens Gaulois, établis dans la Germanie*. Leibnitz, dans une dissertation sur l'origine des Franks, les avait fait provenir du Holstein et de la Poméranie. Le P. de Tournemine, tout en convenant qu'ils avaient habité sous différents noms le pays qui s'étend entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein et la forêt hercynienne, leur donne pour souche l'émigration des tribus gauloises qui, conduites par Sigovèse, abandonnèrent, l'an 587 avant Jésus-Christ, la Séquanie et l'Helvétie pour gagner la forêt hercynienne par le cours supérieur du Rhin, qu'elles repassèrent dix siècles plus tard. La science historique moderne a fait justice de ces hypothèses, et, précisant l'origine comme la nationalité des Franks, elle a démontré qu'il n'y a aucune identité entre eux et les Gaulois.

On doit encore au P. de Tournemine : I. *Lettre au P. Bernard Lamy (prêtre de l'Oratoire) sur la dernière Pâque de Notre-Seigneur Jésus-Christ, imprimée dans le livre du P. Lamy, intitulé :* SUITE AU TRAITÉ HISTORIQUE DE L'ANCIENNE PAQUE DES JUIFS. *Réflexions sur quelques dissertations de l'auteur de « l'Analyse des Evangiles » (le P. Michel Mauduit, de l'Oratoire), etc.* Paris, 1694, in-12. II. *Réflexions sur l'Athéisme, imprimées avec la démonstration de l'existence de Dieu, tirée de la connaissance de la nature, par M. de Fénélon*, 2e édit. Paris, 1713, in-12. On avait supprimé ces réflexions dans la troisième édition de l'ouvrage du prélat, parce que le P. de Tournemine, ayant augmenté ces réflexions, avait résolu de les publier séparément, ce qui n'a pas eu lieu. III. *Panégyrique de saint Louis, roi de France, prononcé dans la chapelle du Louvre, en présence de Messieurs de l'Académie française*. Paris, 1733, in-4°, et 1734, in-12. IV. *Lettre sur le verset 10e du Psaume XIV : « Dicite in gentibus, quia Dominus regnavit. » (Mercure de France*, septembre 1733.) V. *Lettre à M. de la Roque pour répondre à la réplique de D. Augustin Calmet, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, sur le même sujet.* (*Ibid.*, juin 1734.) VI. *Eloge de M. l'abbé de Bellegarde (Jean-Baptiste* MORVAN *de*). *Ibid.*, novembre 1735. VII. *Epître en vers à M. le prince de Dombes sur ce qu'il commence à lire les Commentaires de César.* (*Nouveau Mercure*, imprimé à Trévoux, mars 1711, et t. II du *Nouveau Choix de pièces de Poésies*, 1715, in-12.) VIII. *Dissertation sur le fameux passage de l'historien Joseph touchant Jésus-Christ, en deux parties*. La première partie parut, peu de jours avant la mort du P. de Tournemine, dans le *Mercure* du mois de mai 1739. La seconde, achevée par l'abbé de Pompignan, fut insérée, au mois d'août suivant, dans le même recueil. IX. *Défense du grand Corneille contre le commentateur des Œuvres de M. Boileau-Despréaux (M. Brossette)*. Cette défense, publiée d'abord dans les *Mémoires de Trévoux* de mai 1717, fut réimprimée sous le seul titre de *Défense du grand Corneille*, dans les *Œuvres diverses de Pierre Corneille, publiées par l'abbé Grenet*. Paris, 1738, in-12. Ces deux éditions diffèrent beaucoup. Dans la première, le P. de Tournemine se borne à l'apologie de Corneille; dans la seconde, d'un tiers plus étendue, il attaque vivement Boileau.

Le P. de Tournemine a aussi composé des tables ou dissertations pour les ouvrages suivants dont il a été éditeur : I. *Tabulæ chronologiæ sacræ Veteris ac Novi Testamenti*. Ces tables, ajoutées d'abord à l'édition de la Bible latine, avec les remarques de M. Jean-Baptiste Duhamel, Paris, 1706, in-f°, ont été réimprimées à la fin du t. II de l'ouvrage suivant : II. *Joannis Stephani Menochii, Soc. Jesu Commentarii totius scripturæ, editio novissima. Accessit supplementum quo continetur quidquid ad planam sacræ scripturæ intelligentiam facile parandam desideratur*. Parisiis, Claud. Robustel, 1719, 2 vol. in-f°. Cette réédition contient, outre les tables déjà mentionnées, douze dissertations latines du P. de Tournemine sur des points intéressants de l'histoire ou de la chronologie ancienne. III. *Histoire des Juifs, par Prideaux*. Paris, 1726, 6 vol. in-12. Cette édition renferme deux dissertations du P. de Tour-

nemine sur les antiquités judaïques. Ce fut encore à titre d'éditeur qu'il s'occupa, vers 1698, de la publication des ouvrages de Fénélon, alors prohibés, comme nous l'apprennent plusieurs lettres du comte de Pontchartrain, adressées à M. de La Bourdonnaye, successivement intendant à Poitiers et à Rouen, lettres insérées t. II, p. 617-619, de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et publiée par M. Depping (Collection des documents inédits de l'Histoire de France)*. Paris, imp. nat., 1851, in-4°. Celle du 16 juin 1698 est ainsi conçue : « Le Roy, estant informé qu'on imprime à » Rouen les ouvrages de M. l'archevesque de » Cambray, et qu'il y a lieu de croire que c'est » le P. de Tournemine qui prend soin de cette » impression, S. M. m'a ordonné de vous ad- » vertir de vous en informer, et supposé que » cela soit vray, en faire cesser l'impression et » supprimer les exemplaires. » Deux ans plus tard, des saisies du *Télémaque* furent opérées chez les libraires Prévost et Bouchers, éditeurs à Rouen.

Enfin, il avait composé plusieurs écrits sur la question des libertés de l'Eglise gallicane. Parmi les ouvrages manuscrits qu'il laissa en mourant, on cite celui qui a pour titre : *Douze impossibilités du système de P. Hardouin*, proposées à l'auteur de ce système en 1702. Il en est parlé dans l'*Histoire justifiée par les romans*, de Lenglet-Dufresnoy, p. 138. Le P. de Tournemine avait eu de longues discussions avec son excentrique confrère (*voy. Hardouin*), qui avait voulu, dit-on, en faire un des apôtres de son système. L'auteur du portrait de Tournemine, imprimé dans la *Bibliothèque française* de du Sauzet, dit qu'encore fort jeune, il envisagea d'un coup-d'œil toutes les conséquences des opinions que son confrère lui proposait d'embrasser et de défendre. N'ayant pu, ajoute-t-on, déterminer le P. Hardouin à abandonner ce système, il se jeta à ses pieds et le conjura, en pleurant, d'y renoncer. Enfin, n'en pouvant rien obtenir, il lui assura que, si ces opinions étaient jamais publiées, il les combattrait de toutes ses forces. Il a tenu parole dans ses *Douze impossibilités*, restées malheureusement inédites. — Pour plus de détails sur le P. de Tournemine, on peut consulter la *Lettre du P. Belingant sur sa mort*, dans les *Observations sur les écrits modernes*, t. XVIII; son éloge, dans les *Mémoires de Trévoux*, septembre 1739; Moréri, t. X, et Nicéron, t. XLII.

P. L...t.

TOUSSAINT DE SAINT-LUC (le P. Toussaint **LE BIGOT**, connu sous le nom de), — fils de M. Philippe Le Bigot, seigneur de la Ville-Fréhour, et de dame Louise Conan de Saint-Luc, que l'on croit né à Quintin, entra dans l'ordre des Carmes réformés des Billettes, prononça ses vœux à Rennes, le 6 avril 1642, et adjoignit alors à son prénom le nom de sa mère. L'aménité de son caractère lui concilia l'affection de tous ceux qui furent en rapport avec lui, et influa beaucoup sur les succès qu'il obtint dans le ministère de la confession, auquel il s'était particulièrement voué. Il mourut au couvent des Billettes de Paris, le 18 décembre 1694. On a de lui : I. *Les Pensées de la solitude, du mépris du monde, avec cinquante instructions chrétiennes*. Rennes, Jean Hardy, 1656, in-12. II. *L'Institution de la confrairie du Saint-Scapulaire de la Vierge*. Rennes, veuve Yvon, 1657; Paris, Padeloup, 1661, in-24. III. *L'Institution de la confrairie de l'Ange gardien*. Nantes, Mousnier, 1659, in-16; Paris, 1661, in-16. IV. *L'Office de la Sainte-Vierge selon le concile de Trente*. Paris, 1661, in-12. V. *Histoire de Conan Mériadec, qui fait le premier règne de l'Histoire générale des souverains de la Bretagne gauloise, ditte Armorique, avec la première partie des recherches générales de cette province*. Paris, Cl. Calleville, 1664, petit in-8°. Nous ne dirons rien de cette prétendue histoire. Nous nous bornerons à renvoyer à l'appréciation qu'en a faite, dans la *Biographie bretonne*, t. I, p. 415-416, le spirituel et érudit auteur de l'article *Conan Mériadec*. VI. *Mémoires de l'institution, progrez et priviléges de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare*, 2e édit. Paris, 1666, in-12. VII. *Mémoires et Extraits des titres qui servent à l'Histoire de l'ordre des chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Hiérusalem, depuis l'an 1100 jusqu'en 1673, avec les règles et priviléges de l'ordre*. Paris, Cramoisy, 1681, in-8°. VIII. *Mémoires et Recueil des bulles, édits, déclarations et arrêts concernant l'institution et les priviléges de l'ordre des chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de leur réunion avec celui de Saint-Lazare de Jérusalem*. Paris, 1693, in-8°. IX. *Mémoires sur l'estat de la noblesse de Bretagne, contenant un recueil alphabétique des noms et des armes de plusieurs gentilshommes, suivant les arrêts tant de la chambre roïale établie à Rennes, l'an 1668, que du conseil privé et des autres Cours souveraines où les instances ont été renvoyées par le même conseil privé*. Paris, veuve Prignard et Claude Prignard fils, 1680, in-8°. Le P. Louis Jacob, dans sa *Bibliothèque manuscrite des Carmes*, indique cet ouvrage comme étant la première partie de l'*Armorial breton* que le P. Toussaint de Saint-Luc a publié sous ce titre : *Mémoires sur l'estat du clergé et de la noblesse de Bretagne, contenant un recueil alphabétique des noms et des armes de plusieurs gentilshommes, suivant les arrêts tant de la chambre roïale établie par le Roi à Rennes, l'an 1668, que du conseil privé de Sa Majesté, et des autres Cours souveraines où les instances ont été renvoïées par le même conseil privé, et l'érection de plusieurs terres de Bre-*

tagne en duchez-pairies, principautez, marquisats, comtés, baronnies et vicomtez. Paris, veuve Prignard, 1691 et 1692, 3 t. ou parties, en 2 vol. in-8°. Ces Mémoires, qui sont rares, ne contiennent guère que les noms des nobles qui ont paru à la dernière réformation. Ils fourmillent de fautes et d'omissions qui démontrent que le P. Toussaint de Saint-Luc n'avait pas assez de connaissances pour traiter ce sujet. Pour être sûr d'avoir les exemplaires complets de cet ouvrage, il faut vérifier si les blasons des familles s'y trouvent, parce qu'ils ont été gravés en taille douce sur des feuilles séparées; ils manquent à beaucoup d'exemplaires. X. *Vie de Jacques Cochois, dit Jasmin, ou le Bon Laquais.* Paris, Warin, 1675, 1676, 1739, 1750, in-12. Il en a été fait une traduction italienne. Rome, 1687, in-12. Un commentaire ou plutôt une critique de cet ouvrage a paru sous ce titre : *L'Auteur laquais, ou Réponse aux objections qui ont été faites du corps de ce nom (laquais) dans la vie de Jacques Cochois, par Jac. Viollet de Wagnon.* Avignon, Girard, 1750, in-12. On trouve, à la fin de cette critique, un projet de maison de retraite pour les domestiques. — Le P. Louis Jacob attribue, en outre, à Toussaint de Saint-Luc les ouvrages suivants, restés manuscrits : *Histoire des Princes du comté de Penthièvre; — Histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France; — Philosophia triplex, familiaris, problematica et curiosa; — Recherches générales et particulières des antiquités de l'Armorique, des villes et cités de cette province.* Ces *Recherches* sont probablement celles qu'annonçait le Père Toussaint de Saint-Luc à la fin de son *Histoire de Conan Mériadec*, où il disait « qu'il espérait, » avec la grâce de Dieu, joindre au second règne, qui devait bientôt suivre, les *Recherches* » *générales sur l'origine, langage ancien et* » *gouvernement des Bretons.* » P. L...t.

TRANS (Thomas de), — dominicain, né à Rennes, d'une famille noble et riche, entra d'abord dans l'ordre des Jésuites, passa ensuite dans celui des FF. prêcheurs en 1649, et mourut le 27 novembre 1651, à l'âge de soixante-neuf ans, laissant des *Sermons de Carême et des Dimanches de l'année*, manuscrits. P. L...t.

TRAVERS (Nicolas) (1), — historien de Nantes et théologien, naquit en cette ville le 10 août 1674. Son père était maître brodeur et marchand dans la Grande-Rue. Sa mère s'appelait Françoise Lanier. Il était le dernier de leurs sept enfants, dont cinq garçons et deux filles. L'aîné et le plus jeune des frères embrassèrent également l'état ecclésiastique. Le premier, Jean Travers, devint chanoine régulier de Saint-Augustin, à l'abbaye de Jard, ordre de Prémontré, dans le diocèse de Luçon, et mourut vers 1706, prieur-curé de Cheix, dans celui de Nantes.

Nicolas Travers se montra, dès sa plus tendre enfance, sage et studieux. Il fit, à l'Oratoire de Nantes, de très-bonnes études classiques, et y commença sa théologie. La mort de son père, survenue en 1691, n'ayant point ébranlé sa résolution de se consacrer au sacerdoce, auquel il se sentait appelé, il entra au séminaire de Nantes, alors dirigé par le pieux La Noé-Mesnard *(voy. ce nom)*, qui, imbu des sentiments de Port-Royal, exerça une si grande influence sur le clergé contemporain par ses instructions et ses conférences. Travers l'accepta comme père spirituel, et embrassa ses doctrines avec cette conviction qui décide du reste de la vie.

Admis à la prêtrise vers la fin de 1702, Travers, déjà attaché à l'église de Saint-Saturnin, de Nantes, demeura plusieurs années, en qualité de vicaire, mais sans en avoir le titre, c'est-à-dire comme simple prêtre de chœur, auprès du respectable curé de cette paroisse, Jean Litoust, avec lequel il sympathisait complètement par la pensée et la manière de vivre, et dont il a plus tard écrit l'éloge.

En 1714, on trouve Travers prêtre, c'est-à-dire probablement vicaire, à Héric. Il paraît qu'il aurait aussi été vicaire à Treillières, autre bourg voisin, dont il aurait, dit-on, rédigé une notice historique, transcrite soit sur les registres de l'état civil, à la mairie, soit parmi les titres de la fabrique. Après quelques années de ministère dans ces deux paroisses rurales, il revint prendre sa place de prêtre habitué à Saint-Saturnin, et ne la quitta plus qu'en 1729, époque de la mort de son pasteur, si ce n'est peut-être pour aller provisoirement desservir, en qualité de vice-gérant, quelque église vacante. Sa vie sédentaire, laborieuse et pénitente, ne présente point d'événements à décrire; c'était l'observation de la règle d'une austère communauté : officier, lire, écrire, prier et, par forme de délassement, converser ou correspondre avec quelques savants (Lobineau, Rangeard, Pocquet de Livonnière, Desmolets, dom Morice, etc.) telle en est la substance.

En 1723, Travers, qui avait jusque là travaillé en silence, fit paraître son premier écrit relatif à un point d'épigraphie locale. Une réimpression de l'Explication historique de la fameuse inscription Deo Voliano par l'académicien Moreau de Mautour, insérée primitivement dans les *Mémoires de Trévoux*, en 1707, venait d'avoir lieu à Nantes, par les soins de Mellier *(voy. ce nom)*, chez Nicolas Verger. Travers,

(1) Au moment où cet article est mis sous presse, nous apprenons que la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, rendant justice aux longues, patientes et consciencieuses recherches que notre collaborateur et ami M. Dugast-Matifeux lui avait présentées sous le titre de *Nicolas Travers, historien de Nantes et théologien*, vient de couronner un travail dont il avait bien voulu extraire la présente notice en faveur de la *Biographie bretonne*. P. L...t.

peu satisfait de l'interprétation donnée par ce savant, et croyant en avoir trouvé une meilleure, profita de la circonstance pour publier celle qu'il avait préparée. Elle parut également chez Nicolas Verger, au commencement de 1723, sous le titre d'*Explication historique et littérale d'une inscription ancienne, conservée à Nantes, à l'Hôtel-de-Ville, par *****, prêtre du diocèse de Nantes*, brochure in-8° de 37 pages. Quelques passages du travail de son devancier y étaient froidement critiqués. Prévenu de cette attaque, ou plutôt de ces observations, qui ne renfermaient rien de blessant pour lui, Moreau de Mautour s'en formalisa pourtant beaucoup, et défendit son opinion dans une longue lettre qu'il adressa à Mellier, et que publia le même Verger. Le savant antiquaire mit dans sa polémique contre Travers, qu'il ne connaissait pas, et qu'il appelait *l'auteur masqué de cinq étoiles*, de la vivacité, de l'aigreur même, auxquelles survécut un long ressentiment. Travers revint aussi lui sur le même sujet, dans la réimpression, avec corrections et additions, de son *Explication*, dans les *Mémoires de Littérature et d'Histoire* du P. Desmolets, mais, au lieu de représailles, dans cette nouvelle édition disparut ce qui avait si fort offusqué Moreau de Mautour.

En 1729, Travers inséra dans les mêmes *Mémoires* son *Histoire abrégée des Evêques de Nantes*, qui alors n'était encore qu'une ampliation amendée des catalogues de Vincent Charron, Albert Le Grand et Sainte-Marthe. Elle commence à Saint-Clair, l'an 280 de Jésus-Christ, et contient une suite de cent deux évêques, jusqu'à Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sanzay, transféré, en 1723, de l'évêché de Rennes à celui de Nantes. C'est le germe qu'il ne cessa de féconder, en y travaillant jusqu'à sa mort, et dont il avait laissé le manuscrit qu'on a publié, il y a quelques années, sous le titre d'*Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*. Travers ne s'y serait pas trop reconnu.

A la même époque mourut le vénérable curé de Saint-Saturnin, que son grand âge (79 ans) n'avait pu préserver, à ses derniers moments, de pénibles contrariétés. Son ancien commensal publia aussitôt *la Vie et l'éloge de M. Jean Litoust, curé de Saint-Saturnin, à Nantes, appelant de la bulle* UNIGENITUS, *mort en odeur de sainteté, le 22 août 1729*, imprimé en France (Nantes, sans doute), in-12 de 82 pages, *avec portrait de M. Litoust*. Cet opuscule, auquel Travers ne mit pas son nom, renferme des détails qui nous reportent vers les temps de la primitive Eglise.

Après la mort de son pasteur, Travers se retira et se fixa, comme prêtre libre, sur la paroisse de Saint-Léonard, où son mince patrimoine lui permit de continuer sa vie de recueillement et de travail. Jusqu'alors il s'était occupé d'archéologie, ainsi que d'histoire religieuse et civile. La théologie et la discipline ecclésiastique devinrent à leur tour, par suite des circonstances, le principal objet de son application. Il en résulta sa *Consultation sur les jurisdiction et approbation nécessaires pour confesser, renfermée en sept questions, lesquelles sont discutées exactement, suivant le droit, les canons, les synodes, les rituels, les mandements et lettres pastorales de plusieurs évêques, les canonistes, les jurisconsultes, les théologiens, les décrets, constitutions et brefs de plusieurs papes, et les décrets de la Faculté de Paris, par M. **** S. L. (Nantes, probablement), 1734, in-4° de 160 et 67 pages. « La triste situation où j'ai vu » mon diocèse, dit Travers, et la conduite trop » dure qu'on y a tenue contre quelques com- » munautés et plusieurs particuliers, ont pro- » duit l'ouvrage dont il s'agit..... Il est chargé » de quantité de fautes d'impression, et dans le » texte, et dans les citations; mais où l'équité » règne, on n'attribue pas à l'auteur les fautes » de l'imprimeur. J'ai ignoré jusqu'ici qui a » travaillé à l'édition; j'étais dans une province » fort éloignée lorsqu'on y travaillait et qu'on » la répandait dans Paris, sans avoir pu veiller » à la rendre correcte. » Cet écrit, dans lequel Travers revendique, au nom du clergé secondaire, le droit divin du prêtre, absorbé par le haut clergé depuis le moyen-âge, cet écrit, disons-nous, fut l'origine d'une longue controverse disciplinaire qui n'était pas finie à la mort de l'auteur, et qui subsiste même encore. (Voir les travaux récents de MM. Bordas-Demoulin et F. Huet.) Il fut vivement attaqué par Languet, archevêque de Sens, et par Tencin, archevêque d'Embrun, dans deux mandements *ad hoc*; par le P. capucin Bernard d'Arras, dans son livre de *l'Ordre de l'Eglise selon saint Thomas*, et frappé, par quatre-vingt-six docteurs de la Faculté de théologie de Paris, d'une censure, également imprimée.

Travers, au lieu de se tenir pour battu, entreprit la défense de sa *Consultation*, et la publia sous ce titre : *La Consultation sur la jurisdiction, défendue par l'auteur contre, etc.* (les précédents). En France (Nantes probablement), 1736, in-4° de 209 pages, sans la dernière table. Il continue d'y soutenir la cause du clergé inférieur contre le clergé supérieur, représenté par les deux prélats déjà nommés. Invoquant l'Ecriture et la tradition, il veut les faire servir, tout en maintenant la subordination du second ordre, à réglementer dans un juste équilibre les pouvoirs spirituels de la hiérarchie à ses différents degrés. L'idéal qu'il rêvait pour l'Eglise était l'économie de cette congrégation fameuse de l'Oratoire, instituée par l'amour immense de Bérulle, « où l'on obéit » sans dépendre, où l'on gouverne sans com- » mander, où toute l'autorité est dans la dou- » ceur, et le respect s'entretient sans le secours » de la crainte. » (BOSSUET, *Oraison funèbre du*

R. P. Bourgoing.) Les prélats ne répliquèrent point; seul, le P. Bernard d'Arras revint à la charge par le *Ministère de l'absolution, ou le pouvoir de confesser selon saint Thomas, contre l'apologie du livre intitulé : Consultation, etc.* Paris, Delusseux, 1740, in-12.

Dans l'intervalle, Travers n'était pas resté inactif. Sentant le vice résultant, pour le succès de la cause qu'il avait embrassée, de cette doublure d'argumentation, il entreprit la refonte de ses deux écrits dans un nouvel ouvrage plus suivi et plus complet, qui résumât en un même plan toute sa doctrine. (*Sit quodvis simplex duntaxat et unum.*) C'est ce qu'il exécuta au prix d'un labeur immense. « L'an 1744, rapporte-t-il lui-même dans son *Histoire*, on vit » paraître à Nantes et ailleurs un livre in-4° » de 774 pages, l'avertissement non compris, » sans nom d'imprimeur ni d'auteur, sous ce » titre : *Les Pouvoirs légitimes du premier » et du second ordre dans l'administration des » sacrements et le gouvernement de l'Eglise, » etc.* Aussitôt le public en dit auteur M...., » prêtre, né à Nantes. M. de Sanzay, évêque de » Nantes, en fut alarmé, etc. etc. » (T. III, p. 490.) Le titre seul révèle les gradations de la pensée de Travers. D'abord, dans la *Consultation*, il ne s'agit que du sacrement de pénitence, de la jurisdiction et de l'approbation nécessaires pour confesser; puis dans la défense perce la question de la hiérarchie, et voici qu'elle devient partie intégrante de ce dernier ouvrage. D'un point de vue étroit et restreint, d'une sorte de question personnelle, Travers s'élève à une considération générale. En discutant avec ses adversaires, il avait fait du chemin. Il est à croire qu'il ne se fût pas arrêté, si la liberté de parler ne lui avait été ravie, et qu'il lui eût été donné de vivre plus long-temps.

Le livre des *Pouvoirs légitimes* souleva contre son auteur d'ardentes attaques formulées dans le *Code des paroisses* du P. Bernard d'Arras, Paris, 1746, 2 vol. in-12; — *la Censure de la Faculté de Nantes, du 19 avril 1746*, Nantes, André Querro, 1746, in-4°; — *le Projet* (imprimé et distribué) *de Censure de la Faculté de Paris; — le Concile de Trente vengé* (réfutation attribuée à Le Roux), Nantes, 1753, in-8°; — *les Droits de l'Episcopat*, par Le Corgne de Launay (*voy. ce nom*); — *la Défense des droits des évêques*, par Corgne (1) (*voy. aussi ce nom*), — ouvrages qui furent réfutés à leur tour dans ces deux petites brochures : *Bévues du sieur Corgne de Launay dans le livre intitulé : « Droits de l'Episcopat »*, et *la Défense des droits des évêques proposée à l'examen de MM. les curés, ou Dissertation sur l'établissement du droit divin des curés*, 23 pages in-12, ainsi que par divers écrits de Maultrot, qui a clos, dans le XVIIIe siècle, la discussion en faveur des théories de l'abbé Travers.

La vie d'un écrivain laborieux et sédentaire, a-t-il été dit, à l'occasion de l'un d'eux, ne doit pas contenir six pages; elle est dans ses écrits. Cette parole s'applique jusqu'ici à l'abbé Travers et nous nous y sommes conformé, car il n'a guère été question de l'homme. Mais, à partir de ce moment, le stoïcisme et le libéralisme de ses sentiments, qui ne lui ont encore suscité que des contradictions, vont lui attirer des persécutions. Toute indépendance s'expie. Ses dernières années, pendant lesquelles il eut à subir des vicissitudes cruelles pour un vieillard, nécessitent plus de développements personnels.

Quelques jours avant d'être atteint dans sa liberté, le 12 novembre 1745, à la veille de son exil, il écrivait à M. de Rastignac, archevêque de Tours : « J'ai ci-devant travaillé à une collection des Conciles de la province ou métropole » de Tours; j'y joins les pièces qui ont rapport, » les affaires qui ont été agitées dans nos Conciles, des dissertations, les différentes leçons, » des notes critiques et historiques; beaucoup » de monuments que l'on n'a point dans nos » anciennes collections, etc. Cet ouvrage peut » faire deux volumes in-folio. Je l'abandonne, » n'étant point en état de le rendre public par » la voie de l'impression. Je le communiquerais » volontiers à ceux que vous jugeriez capables » de l'examiner, si j'étais à Tours, etc. etc. »

M. de Rastignac répondit qu'il n'était pas d'avis de publier cet ouvrage, parce que les PP. Bénédictins songeaient à donner une collection des Conciles de France, dans laquelle seraient compris ceux de la province de Tours, dont l'édition tomberait par suite, et qu'ainsi ce serait une grande dépense en pure perte. Cette réponse cachait sans doute un refus sous un prétexte d'économie. Le projet des Bénédictins n'était, en effet, que médiatement exécutable, tandis que l'offre de l'abbé Travers pouvait être immédiatement convertie en acte, comme le prouvent ses deux manuscrits des Conciles de la métropole de Tours, dont nous reparlerons plus loin.

En même temps, l'évêque de Nantes, M. Turpin de Crissé de Sanzay, par une lettre circulaire à tous les recteurs de paroisses et supérieurs de communautés séculières et régulières de son diocèse, promettait une censure des *Pouvoirs légitimes*. Mais, au lieu de répondre au livre, il s'attaqua à l'auteur, contre lequel il obtint, le 27 novembre 1745, une bonne lettre

(1) Notre directeur et ami, M. Levot, incline à croire que les *Droits de l'Episcopat* et la *Défense des droits des évêques* auraient pour auteur un seul et même Corgne ou Le Corgne, et cela paraît assez vraisemblable, à en juger par la similitude des noms. Mais, comme les prénoms sont différents, peut-être, sans être du même auteur, ne sortiraient-ils pourtant pas de la famille. On lit, en effet, dans la *Table des Nouvelles ecclésiastiques* : « Le Corgne » de Launay, docteur et professeur de Sorbonne, chanoine et archidiacre de Saint-Brieuc, ancien maître de » Damiens, ayant un *frère* jésuite; plus connu par le » procès de Damiens que par ses talents, etc. »

de cachet, qui l'internait au couvent des Augustins de Candé, dépendant du diocèse de Nantes, quoique situé en Anjou. Travers resta plus de deux années qui, à son âge, durent lui paraître bien longues, dans cet exil, sur les confins de deux provinces. Au bout de ce temps, soit qu'il eût sollicité, soit qu'on lui eût spontanément accordé de se rapprocher un peu de son lieu natal, il fut transféré, sur la fin de 1747, au couvent des Cordeliers de Savenay. A défaut de la première lettre de cachet, dont nous n'avons pas la teneur, on reproduit ici, d'après l'original appartenant à M. Lajariette, ce nouvel ordre qui disposait non moins arbitrairement de la liberté d'un prêtre savant et vertueux :

« De par le Roy,

» Sa Majesté ordonne au sieur Travers, prestre, qui est maintenant par ses ordres dans le couvent des Augustins de Candé, d'en sortir aussitôt, et de se rendre de suite dans le couvent des Cordeliers de Savenay, diocèse de Nantes, pour y rester jusqu'à nouvel ordre de sa part, lui enjoignant d'envoyer au sieur comte de Saint-Florentin, ministre d'Etat, un certificat du gardien de cette maison pour marque de son obéissance et arrivée en icelle.

» Fait à Versailles, le 12 décembre 1747.

» *Signé* Louis, et plus bas : Phelippeaux. »

Sauf une différence de moitié à peu près dans son éloignement de Nantes, il ne paraît pas que Travers eût gagné au change, si l'on en juge par ce que cet homme stoïque écrivait à son neveu dans la lettre suivante, qui nous a encore été communiquée par M. Lajariette :

« *A Monsieur Deshéros-Rivière, docteur en médecine à la Chapelle-basse-Mer.*

» Monsieur et Neveu,

» Depuis que je suis à Savenay, où j'arrivai le 26 janvier, je ne vous ai donné aucune de mes nouvelles. Je me porte, grâce à Dieu, assez bien, sans autre incommodité que de pituite. Je ne m'accommode pas trop avec les religieux : j'ai mangé au réfectoire, ensuite dans ma chambre, et ordinairement assez mal. Je mange maintenant chez une parente de M. de Troisvilles. Le clergé continue ma pension. J'ai ci-devant écrit depuis être à Savenay à Monsieur notre évêque, à M. de Querverzio (Berthou de, grand-vicaire de Nantes), et à M. l'official, qui tous m'ont fait réponse. M. Florivel, qui prêche actuellement à la cathédrale, me proposa, quelques jours avant le Carême, que si je voulais aller à Paris, à Saint-Victor, le clergé de Nantes y paierait ma pension, à condition que je travaillerais à l'histoire de nos évêques, et que je promettrais de ne rien imprimer sans l'avoir communiqué au clergé de Nantes.

» Je suis, Monsieur et neveu, votre affectionné oncle, N. Travers, *prêtre*.

» A Savenay, le 19 mars 1748. »

Les plaintes que Travers épanchait ainsi dans sa famille sont confirmées et renouvelées par une autre lettre qu'il adressa directement au ministre d'Etat Saint-Florentin (Louis Phelippeaux, comte de). On la transcrit ici d'après la minute originale, conservée parmi ce qui reste de ses papiers chez cette même famille. Elle est postérieure d'un mois pour le moins à la précédente, Pâques étant tombé le 14 avril en 1748 :

« Monseigneur,

» La situation fâcheuse où je me trouve actuellement me force de recourir à Votre Grandeur et de lui représenter que je suis fort mal à Savenay. J'en ai instruit Mgr l'évêque de Nantes. Il a eu la bonté d'écrire au gardien des Cordeliers, chez lesquels je suis, d'avoir plus d'égards pour moi : sa recommandation n'a rien opéré. M'ayant aussi répondu que je pouvais faire apporter du dehors de quoi vivre, je n'ai pu prendre ce parti, le gardien ayant ordonné de tenir les portes fermées, de ne rien recevoir pour moi, et de jeter sur le pavé ce qu'on m'apporterait. J'ai dîné pendant plus d'un mois chez une veuve qui a de la piété, et qui est âgée de soixante-dix-neuf ans, originaire de Nantes, et de la même paroisse que moi. Une chose inouie vient d'arriver : son confesseur, qui l'avait entendue et absoute, le 29 mars dernier, lui refusa l'absolution le Vendredi-Saint, après l'avoir entendue, et lui dit qu'elle ne ferait point ses pâques, parce que je mangeais chez elle ; qu'elle eût à parler au P. gardien des Capucins et à M. le curé. Il semble, Monseigneur, qu'il y a du complot, et qu'on l'attendait là pour m'obliger à languir de faim chez les moines. La bonne veuve, qui depuis sa première communion, il y a plus de soixante ans, n'a manqué aucune année à faire ses pâques, est désolée, et j'ai cessé de dîner chez elle. Le même prêtre, je ne sais si le curé y avait part, me refusa des cendres, et me passa lorsqu'il les donnait à d'autres. Il n'y eut aucun éclat ; mais cela m'a obligé, quelques jours avant la Semaine-Sainte, de demander à M. le curé si, me conformant à l'usage du diocèse, je pourrais, le Jeudi-Saint, m'unir au clergé pour la communion. Il me répondit que cela lui ferait de la peine, et me pria de ne m'y pas présenter. Nous nous voyons d'ailleurs assez familièrement. Je me rendis, le Jeudi-Saint, à la paroisse, sans autre pensée que d'assister à l'office. Le schismatique, qui m'aperçut, me fit avertir par son vicaire qu'il souhaitait me parler. J'entre dans la sacristie, le curé me tire à part et me dit : « Vous savez ce que vous m'avez promis ; ne me faites point de peine ; ne vous présentez point à communier avec le clergé ni avec le peuple. Je vous rendrai service auprès de Monsieur de Nantes pour vous faire sortir d'ici. » J'ai donné avis à Monsieur de Nantes de ce qui était arrivé à mon sujet à la bonne veuve de Savenay, chez laquelle il sa-

vait que je prenais un repas par jour, et j'ai informé Sa Grandeur de ce qui s'est passé le jour des Cendres et le Jeudi-Saint à mon égard.

» Je vous supplie, Monseigneur, de prendre garde à la malignité des gens avec lesquels je vis, et que si ceux qui obéissent au Roi en se tenant tranquilles dans les lieux où les ordres de Sa Majesté les arrêtent sont ainsi traités, il est très à craindre qu'on ne défère plus à ses commandements, et qu'ils ne tombent bientôt dans le mépris. Soyez attentif, je vous prie, à me secourir; ordonnez d'agir autrement avec moi, ou agréez de me renvoyer, soit à Nantes, soit à la maison de mes pères, qui en est à deux ou trois lieues, afin que j'achève tranquillement le peu qui reste à vivre à un homme de soixante-quatorze ans. Vous obligerez infiniment celui qui est avec un profond respect, Monseigneur, votre, etc. »

Le ministre répondit immédiatement à Travers, en faisant droit, sinon à ses demandes, du moins à ses plaintes. Il écrivit, dans le même sens, au nouvel évêque de Nantes, Mauclerc de la Muzanchère.

Outre les bons offices de ses parents et amis de Nantes, parmi lesquels figurent en première ligne la sœur Anne Poupart, sa nièce, religieuse de Sainte-Claire, toute dévouée à son oncle, le naturaliste Lieutaud de Troisvilles, ami de Jussieu, Lignac, Réaumur, etc., Travers avait à Paris les agissements de son neveu, M. Samuel Poupart, avocat au Parlement, et la sollicitude du curé de Sainte-Marine, Nicolas Isoard, docteur en théologie, ancien promoteur-général du diocèse, sous M. de Noailles. La correspondance de ce dernier, qui existe encore en partie, témoigne d'une estime et d'une affection sans bornes pour l'abbé Travers.

La muse locale, représentée par Bertrand et Desforges-Maillard (*voy. ces noms*), s'employa aussi de son mieux en faveur du vieux janséniste. Ce dernier composa même, à cet effet, une épître en vers, qu'il adressa à M. de la Muzanchère. Cette pièce ne s'est pas retrouvée dans les papiers de Travers, qui en avait pourtant reçu copie, et, quoiqu'elle valût sans doute mieux par l'intention que par l'harmonie, d'après le talent connu de l'auteur, nous la regrettons, et nous tenons le même compte à Desforges-Maillard de son officieuse intervention. Toutefois, ni les démarches de l'amitié, ni la divine poésie ne purent rien pour Travers. Ce qui le servit le mieux, ce fut l'argent. L'ancien évêque de Nantes, en obtenant son exil, avait été chargé par la cour de payer sa pension, et il s'en était déchargé sur le clergé du diocèse. Or, le clergé cessa enfin d'acquitter cette pension, qui ne lui incombait nullement, et, sur les plaintes qui en furent portées au ministre, la lettre de cachet fut révoquée, absolument comme on élargit un prisonnier pour dettes dont le créancier cesse de consigner les aliments. Ce nouvel ordre, daté de Versailles, le 26 juin 1748, portait permission à Travers de se retirer à sa petite maison de campagne du Champ-Guillet, en Couëron, près de Nantes, avec défense d'écrire et de faire rien imprimer concernant les affaires de l'Eglise, sous peine de désobéissance.

Moins de trois semaines après, soit qu'il se fût montré à la ville dans l'intervalle, soit que, se croyant plus de latitude qu'il ne lui en était accordé, il se fût flatté de pouvoir y revenir, Travers, sur de nouvelles dénonciations, recevait de M. de Saint-Florentin la lettre suivante, dont l'original fait encore partie de la précieuse collection de M. Lajariette :

« MONSIEUR,

» Il m'est revenu que vous aviez témoigné que, si le séjour de Couëron ne vous plaisoit pas, Sa Majesté vous avoit permis de rester à Nantes. Quoique je sois persuadé que vous n'avez point tenu un pareil discours, et que c'est faussement qu'on vous l'attribue, je suis bien aise de vous avertir que Sa Majesté vous défend expressément de demeurer à Nantes, et même d'y revenir si vous aviez quitté cette ville. C'est à vous de prendre sur cela votre party, sans quoy vous vous exposeriez à une punition très-sévère de la part de Sa Majesté.

» Je suis, Monsieur, votre très-affectionné serviteur, » SAINT-FLORENTIN.

» Compiègne, le 15 juillet 1748. »

Nonobstant cette rude inhibition, Travers obtint ensuite tacitement la faculté de venir dans sa ville natale, mais toujours à condition de ne rien publier sur les matières religieuses. C'est sans doute à cette défense, qui lui mettait un baillon sur la bouche, qu'il faut rapporter la perte des deux dissertations qu'il avait composées, l'une sur les évêques et les prêtres, l'autre sur l'assiduité à la messe de paroisse, et de son traité du contrat de constitution de rente. Travers, en effet, se soumit rigoureusement à cette exigence, et ne s'occupa plus que d'histoire et d'archéologie, comme au début de sa vie littéraire. Ce fut dans le court intervalle de tranquillité qu'il goûta jusqu'à sa mort, arrivée deux ans après, qu'il publia sa *Dissertation sur les monnoies de Bretagne*, et son *Catalogue chronologique des princes et comtes de Nantes*, travaux dont nous reparlerons plus loin. On ignore les particularités de ses derniers moments; mais il est certain qu'il finit comme il avait vécu, donnant jusqu'au bout l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable. Quoiqu'il fût décédé sur la paroisse de Saint-Léonard, où il résidait d'ordinaire, il fût inhumé dans l'église de Sainte-Croix, où il avait demandé à être enterré, parce qu'il y avait été baptisé. Sa sépulture fut peu honorable. Le curé d'alors (Sarrebourse-Daudeville) fit déposer son corps à la porte, et après qu'il eut récité

là quelques prières, le cercueil fut introduit et enfoui dans l'église, sans prêtre, sans cierge et sans croix, conformément aux ordres de l'évêque. Il fut pourtant recouvert ensuite d'une table de marbre blanc, sur laquelle on lisait autrefois cette épitaphe : « Ici reposent les dé» pouilles mortelles de vénérable messire Ni» colas Travers, prêtre de l'église de Nantes, » sçavant et historien, estimé des hommes de » lettres de son temps, lequel vécut soixante» seize ans. Il mourut le 13 octobre, l'an du » Seigneur 1750. »

Aux divers travaux de Travers déjà cités, il faut ajouter :

I. *Dissertation sur les monnoies de Bretagne, par un prêtre du diocèse de Nantes*, s. l. s. d. (Nantes, Nic. Verger, 1749), in-8° de 71 pages. Cette dissertation, tirée sans doute à petit nombre, est devenue excessivement rare. Le seul exemplaire connu à Nantes est aux mains de M. Biclet, juge de paix; il en existe un autre exemplaire à la Bibliothèque publique de Rennes. Quoique Travers l'eût publiée sur la fin de sa vie, il en avait déjà préparé une nouvelle édition, dont la copie se trouve dans le manuscrit ci-dessous, n° 4.

II. *Catalogue des princes et comtes, seigneurs de Nantes, depuis les Romains jusqu'en 1750, avec la date de l'entrée de quelques-uns de ces princes dans ladite ville de Nantes.* Nantes, Nic. Verger, 1750, in-12, d'après Fevret de Fontette, continuateur du P. Le Long. C'est un abrégé du grand travail de Travers sur Nantes. Ce catalogue, dont nous n'avons jamais vu d'exemplaire à part, doit être extrait des *Etrennes nantoises et de la province de Bretagne, pour l'année* 1750, dont il occupe les pages 89 à 114. Nantes, Verger, in-18. Il y a tout lieu de croire que c'est la même composition qui aura servi pour le tirage séparé de cette plaquette; nous doutons dès lors qu'elle soit de format in-12, comme l'indiquent Fevret de Fontette et tous les biographes qui l'ont copiée.

III. *Histoire des évêques de Nantes, du comté et de la ville, où les faits les plus singuliers de l'histoire de l'Eglise de la ville et du comté de Nantes sont rapportés*, manuscrit de 820 pages in-4°, appartenant à la Bibliothèque publique de Nantes. C'est l'original que l'ancienne mairie de Nantes avait acheté des héritiers Travers, moyennant 1,200 livres, et qu'elle avait d'abord placé dans ses archives, après en avoir fait transcrire une copie en trois volumes in-folio, dont il n'existe plus aujourd'hui que les deux premiers, conservés également à la Bibliothèque publique. La perte du dernier volume est d'autant plus regrettable, qu'il manque aujourd'hui quelques feuillets dans la partie correspondante du manuscrit original. Il a été imprimé à Nantes, chez Forest, en trois volumes in-4°, 1836-1841, sous le titre d'*Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*. Si l'on tenait absolument à changer le titre du livre de Travers, pour plus d'actualité, encore fallait-il du moins rester dans la donnée de l'ouvrage, dont le fond est la vie des évêques, c'est-à-dire, ne pas opérer l'inversion de l'accessoire sur le principal, et l'intituler : *Histoire religieuse, civile*, etc.; mais il n'y aurait pas seulement à mordre sur l'étiquette du livre. Dans le reste, Travers n'a pas été trop bien servi non plus par son éditeur Savagner. Il eût été à désirer qu'un homme plus érudit et plus littéraire à la fois que cet ancien professeur d'histoire au collége de Nantes se fût chargé de cette besogne. Toutefois, elle n'en est pas moins un hommage tardif pour l'auteur, ainsi qu'un vrai service rendu aux études historiques.

IV. *Preuves ou supplément de l'Histoire des évêques, de la ville et du comté de Nantes, par feu M. Travers, prêtre de ladite ville, le tout extrait des registres et archives de la communauté*, manuscrit in-f°, à la Bibliothèque publique de Nantes. Cette compilation de pièces justificatives, réunies et transcrites par les soins du magistrat Greslan, est terminée par une copie du *Traité des monnoies de Bretagne*, en 172 pages in-f°, que Travers avait disposée pour une nouvelle édition de sa Dissertation sur le même sujet. Les dessins qui devaient servir à l'intelligence du texte n'y ont pas tous été reproduits; quelques-uns ne sont indiqués que par des cercles à la place qui leur était destinée, sans doute parce qu'ils manquaient sur l'original, composé de huit cahiers in-12, aujourd'hui perdus. Ce manuscrit est de beaucoup plus complet que l'imprimé. Travers y a corrigé quelques erreurs, de même qu'il y en a ajouté d'autres. Son travail sur les monnaies de Bretagne, en effet, témoigne plutôt de sa bonne volonté que de son savoir intrinsèque, comme numismate. Il est vrai qu'à l'époque, la critique n'avait encore guère pénétré dans le domaine de l'archéologie, et que le classement des monnaies du moyen-âge était une science toute nouvelle, à laquelle Bouteroue et Leblanc avaient cependant, dès le début, imprimé une grande impulsion. Travers, qui ne s'en était occupé que sur la fin de sa vie, resta bien loin de ses devanciers, ne tenant pas souvent compte de leurs découvertes, mu et fourvoyé qu'il était par le désir d'enrichir la numismatique bretonne aux dépens du reste de la France. La partie du manuscrit relative à la période carlovingienne fournit bon nombre d'exemples de cette déplorable préoccupation qui trouble encore la cervelle de plus d'un travailleur de province. Tout ce qui traite des monnaies antérieures au XIIIe siècle est donc à peu près détestable. L'auteur admet des monuments apocryphes, faute d'avoir toujours opéré sur des pièces authentiques. A partir de là, bien des erreurs sont encore à relever, mais il y a du moins un mélange de vérités, et le nombre des textes monétaires mentionnés montre que

Travers commençait à entrevoir les vrais éléments de la science. Les autres provinces n'offrent d'ailleurs, pour le temps, rien de préférable à l'écrit de Travers, et jusqu'à Tobiesen-Duby, on peut dire qu'on a partout pêché en eau trouble. Ce dernier reprit en sous-œuvre la classification de Travers pour toute la partie féodale, mais souvent encore il se trompa lui-même. Les travaux récents de MM. Cartier, Poey-d'Avant, Ramé, Barthélemy, Bigot et Fillon ont enfin apporté une pleine lumière dans la numismatique de la Bretagne, et démontré d'une manière irrécusable qu'elle suivit absolument les mêmes principes généraux que celle des autres grands fiefs du royaume de France; vérité que M. Fillon a proclamée le premier contre les Bretons-Bretonnants. Il n'y eut même pas variété dans l'unité. Là, comme ailleurs, la raison commerciale, cette loi impitoyable, a tout ramené à elle et fait passer sous le même niveau.

V. *Concilia provinciæ Turonensis*, manuscrit en 5 vol. in-f°, conservé à la Bibliothèque publique de Nantes. Cet important manuscrit, qu'on croyait perdu, s'est retrouvé où il était sans qu'on y prît garde. Il en existe un double partiel, de la main de Travers également, en 2 vol. in-f°, dans la collection des documents dits des Blancs-Manteaux, à la Bibliothèque impériale, à Paris. Le premier de ces volumes, contenant 830 pages grand in-f°, est renfermé dans un portefeuille en parchemin, coté n° 81; le second, qui ne lui est pas réuni on ne sait pourquoi, ne porte point de numéro, et, pour le trouver, il faut aller le chercher après le 87e chiffre, au delà duquel il n'y a plus de classement. C'est un autre grand volume in-f° de 902 pages, relié en parchemin, et portant au dos : *Concilia provinciæ Turonensis*, t. II. Si jamais on achève la *Gallia Christiana*, incomplète entre autres de l'archevêché de Tours et des évêchés en dépendant, le manuscrit de Travers servira beaucoup à combler cette lacune. On trouve, en effet, parmi ces conciles, quantité de chartes, d'actes de fondations et autres pièces qui ont rapport à l'histoire ecclésiastique de la province de Tours.

VI. *Traité du contrat de constitution de rente.* Ce manuscrit, qui prouvait encore la science profonde et le travail infatigable de l'auteur, avait aussi été acheté par la mairie, des héritiers de Travers; mais il est aujourd'hui perdu. Il n'existe pas du moins à la Bibliothèque publique de Nantes, où il devrait se trouver avec les précédents.

VII. *Dissertation sur les évêques et les prêtres*, autre manuscrit perdu.

VIII. *Dissertation sur l'assiduité à la messe de paroisse*, également perdue.

IX. Enfin, outre tout cela, Travers avait réuni une quantité prodigieuse de recherches, de notes, de mémoires et de pièces, tant imprimés que manuscrits, qui devaient lui servir de matériaux pour un grand travail qu'il méditait depuis long-temps, et dont il s'occupait encore la veille de sa mort. Incertain du titre qu'il donnerait à cette immense compilation, à ce vaste répertoire, il avait inscrit sur une feuille placée en tête : « Projet d'un ouvrage dont le titre dépendra de l'arrangement qu'on lui donnera : » *Codex ecclesiæ Nannetensis.... Acta ecclesiæ* » *Nannetensis..... Spicilegium Nannetense....* » *Analecta Nannetensia.. Miscellanea ecclesiæ* » *Nannetensis... Synodicum Nannetense*, etc (1). » On peut prendre un de ces titres et s'y attacher.

» L'ordre le plus naturel serait peut-être d'observer l'arrangement suivant, qui, de ses » principales parties, ferait préférer le titre » d'*Acta ecclesiæ Nannetensis*, ou de *Codex* » *ecclesiæ Nannetensis*, ou de *Synodicum Nannetense*.

» *Première partie.* Elle comprendrait les conciles assemblés à Nantes, dont on a des canons, des réglements, ou seulement quelques notices, avec des notes historiques, critiques, etc., des éclaircissements des textes, etc., et quelques dissertations. On y » joindrait les lettres des papes adressées à des » évêques et à d'autres personnages du diocèse, » et des lettres de quelques autres évêques » d'ailleurs, écrites à ceux de Nantes, ou que » ceux-ci leur auraient adressées.

» Dans la *seconde partie*, seraient compris » les statuts synodaux, tant imprimés que manuscrits, et dont on aurait des notices depuis » le XIIe siècle; de même que les pièces qui y » auraient rapport, avec des notes d'anciens » mandements d'évêques, etc.

» La *troisième partie* serait composée du catalogue des évêques de Nantes, dont quelques-uns ne sont point encore entrés dans les » catalogues; de la fondation de la plupart des » abbayes du diocèse, avec les noms de leurs » abbés; d'une ancienne chronique, ou Annales de l'église de Nantes, plus suivie que celle » donnée par D. Lobineau et D. Morice, des » actes les plus corrects des saints qui sont propres au diocèse, tirés des anciens bréviaires » manuscrits de Nantes ou du bréviaire imprimé en 1480; de l'affaire de Gislard et d'Actard, évêques de Nantes; des pièces des contestations des évêques de Nantes avec les » ducs Guy de Thouars, Pierre Mauclerc, » Jean Ier, etc.; de plusieurs autres monuments

(1) Un bibliographe, M. Miorcec de Kerdanet, dans ses *notices chronologiques sur les écrivains de la Bretagne*, et, d'après lui, l'éditeur Savagner, font de tous ces titres en l'air autant d'ouvrages différents qu'aurait publiés Travers.

De telles gens il est beaucoup,
Qui prendraient Vaugirard pour Rome,
Et qui, caquetant au plus dru,
Parlent de tout et n'ont rien vu.
LAFONTAINE, *Le Singe et le Dauphin.*

» ecclésiastiques de l'église de Nantes, le tout » en bon ordre; des anciens rits qui auraient » été propres à l'Eglise de Nantes, dans ses of- » fices, dans la célébration des saints mystères » et l'administration des sacrements, qui n'au- » raient pu entrer dans les deux premières par- » ties, et de plusieurs autres choses intéres- » santes, etc. »

« Un pareil ouvrage, bien exécuté, disent Greslan et Hubelot, qui nous ont conservé ces précieux détails (1), ne pourrait qu'être très-bien accueilli de tous les amateurs de la science ecclésiastique. Il ferait honneur au rédacteur des Mémoires de feu M. l'abbé Travers, et ajouterait à la réputation de savant vertueux, que s'était faite ce pieux et modeste ecclésiastique. »

Le fruit d'un si long labeur est aujourd'hui perdu pour nous, sauf quelques parties, celles entre autres concernant les hommes illustres et les écrivains de la localité, qui ont été utilisées dans l'excellent article *Nantes* ci-dessus.

Maintenant, si l'on se reporte au peu de fortune de l'abbé Travers, à l'exil qu'il a subi, au baillon qu'on lui a mis sur la bouche; si l'on considère qu'un tel homme n'a pas obtenu le moindre bénéfice, voire même un vicariat de ville, on sera surpris de l'immensité des travaux exécutés avec ses modiques ressources. On ne pourra, dès lors, que déplorer les obstacles qui l'ont empêché d'élever à l'histoire et à la science ecclésiastique un monument complet, et l'on sera d'autant plus reconnaissant envers Greslan d'avoir du moins assuré la conservation du principal travail qu'il y ait sur Nantes. C. D. M.

TRÉBUCHET (Marie-Joseph) naquit à Nantes, le 11 décembre 1778. Entré fort jeune dans les bureaux de l'administration départementale de la Loire-Inférieure, il ne tarda pas à s'y faire distinguer, et parvint bientôt à l'emploi de chef du secrétariat général et des archives, qu'il conserva jusqu'à sa mort (19 décembre 1828). Trébuchet était un administrateur intègre, laborieux et capable, qui obtint et mérita l'estime et la confiance des divers préfets sous les ordres desquels il se trouva successivement placé. L'un d'eux, M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont (2), dont l'habile et paternelle administration a laissé de si précieux souvenirs dans la Loire-Inférieure, lui avait voué un attachement dont il était certainement très-digne et fier à juste titre. Doué de toutes les vertus privées qui caractérisent l'homme de bien, unissant la plus douce tolérance aux sentiments religieux les plus élevés, Trébuchet fut, comme père de famille, un modèle de dévoûment et d'abnégation. Malgré ses occupations administratives et celles auxquelles il était contraint de se livrer, en dehors de son emploi, pour subvenir à l'éducation de ses nombreux enfants, il sut encore trouver le temps de composer les écrits suivants : I. *Notice sur Anne de Bretagne, reine de France.* Nantes, 1822, impr. de Mellinet-Malassis, in-4° de 3 feuilles, *avec fac-simile de 16 signatures* (de 1397 à 1470). Cet opuscule, publié sous le voile de l'anonyme, fut réimprimé la même année, avec le nom de l'auteur, sous le titre suivant : *Anne de Bretagne, reine de France, avec des notes sur plusieurs monuments de Nantes et de la Bretagne.* Nantes, imprimerie de Mellinet-Malassis, in-8° de 5 feuilles. Cette édition contient aussi les *fac-simile* des signatures, mais dans le corps de l'ouvrage. II. *Sites de Saint-Fiacre et de Châteauthébaud*, in-4° d'une feuille. Cet écrit, qui n'est pas mentionné dans la *France littéraire* de Quérard, est imprimé, avec la signature de l'auteur, à la suite de la IIIe Lettre du *Voyage pittoresque*

(1) *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, article Nantes, fourni par MM. Greslan et Hubelot, t. V, p. 95, Paris, Desaint et Saillant, 1768, in-f°.

(2) La famille Villeneuve-Bargemont comptait six frères, dont quatre ont été simultanément préfets, savoir : 1° Villeneuve-Bargemont (le comte Christophe de), l'aîné de tous (surnommé le *Bon-Préfet*), préfet de Lot-et-Garonne sous l'Empire, et des Bouches-du-Rhône sous la Restauration (6 octobre 1815 — 12 octobre 1829, époque de sa mort). Il est surtout connu par sa *Statistique des Bouches-du-Rhône*, 4 vol. in-4° et atlas. La ville de Marseille lui a élevé un monument portant cette inscription : *Marseille reconnaissante à son préfet.* 2° Villeneuve-Bargemont (le marquis Ferdinand de), ancien préfet de la Somme (mort). 3° Villeneuve-Bargemont (le comte Joseph de), ancien préfet de la Haute-Saône, ancien directeur des postes, ancien député, conseiller d'Etat, etc. (encore vivant). 4° Villeneuve-Bargemont (le vicomte Louis-François de), depuis marquis de *Villeneuve-Trans*, ancien gentilhomme de la chambre du Roi, auteur de *Lyonel, ou la Provence au XIIIe siècle*, de l'*Histoire de René d'Anjou*, de l'*Histoire de Saint-Louis*, des *Monuments des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, etc. etc., collaborateur de la *Biographie universelle*, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres.) Il était frère jumeau du vicomte Alban, et est mort deux mois après lui. 5° Villeneuve Bargemont (le vicomte Alban de), mentionné plus bas. 6° Villeneuve-Bargemont (Jean-Baptiste, baron de), ancien capitaine de vaisseau de première classe, ancien député à la Législative, etc. (encore vivant).

Villeneuve-Bargemont (Alban, vicomte de), né à Saint-Auban (Var), le 11 août 1784, mort à Paris le 18 juin 1850. Il fut d'abord auditeur au Conseil-d'Etat, puis successivement préfet à Lérida et à Namur, sous l'Empire; des départements de Tarn-et-Garonne, de la Charente, de la Meurthe, de la Loire-Inférieure et du Nord, sous la Restauration. Doué d'une haute capacité administrative, d'une rare aménité de manières, d'une tolérance politique et religieuse qui n'enlevait rien à la sincérité de ses convictions, il a laissé dans tous ces départements les souvenirs les plus honorables, et sa mémoire y sera toujours vénérée, car il s'y est montré le digne frère de celui que Marseille avait surnommé le *Bon-Préfet*. Conseiller d'Etat, député, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), M. de Villeneuve est auteur de plusieurs ouvrages fort recommandables, entre autres de : *L'Economie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, 3 vol. in-8°; du *Livre des affligés*, 2 vol. in-18, etc. etc.

dans la Loire-Inférieure, par Edouard Richer. Nantes, 1823, imp. de Mellinet-Malassis. Trébuchet a, en outre, fourni au *Lycée armoricain* les trois notices indiquées ci-après : 1° *Châteaux du Bouffai, de Nantes, et de Châteaubriant;* 2° *Sur l'Histoire de René d'Anjou, par M. le vicomte L.-F. de Villeneuve-Bargemont;* 3° *Sur l'ouvrage du même auteur, intitulé : Chapelle ducale de Nancy, ou Notice historique sur les ducs de Lorraine, leurs tombeaux et la cérémonie expiatoire du 9 novembre* 1826. On peut ajouter à cette nomenclature divers articles insérés dans le *Journal de Nantes*, notamment ceux ayant pour titre : *Tour d'Oudon* (22 mars et 9 avril 1820).

Nous ne savons sur quelle autorité Quérard s'est appuyé pour attribuer à Trébuchet les fonctions de préfet en Espagne, qu'il n'a très-positivement jamais exercées. Adolphe, son fils aîné, est depuis long-temps chef du bureau des établissements sanitaires à la préfecture de police, et secrétaire du conseil central de salubrité du département de la Seine. La sœur de Trébuchet avait épousé le général Hugo, père de l'auteur des *Orientales* et de *Notre-Dame de Paris.* H. S. G.

TRÉDERN DE LÉZÉREC (Jean-Louis), — né à Quimper, le 23 janvier 1742, était encore en bas âge lorsqu'il perdit son père. Placé comme externe au collége de Quimper, il en sortit à l'âge de quatorze ans pour entrer dans la marine. Un jugement sûr, une grande aptitude au travail lui fournirent plus tard les moyens de compléter seul une éducation que, tout le premier, il reconnaissait n'avoir été qu'ébauchée. Il était lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis lorsqu'éclata la guerre d'Amérique, à laquelle il participa sur les vaisseaux la *Bretagne* et la *Ville-de-Paris.* Le courage et l'habileté dont il fit preuve dans les six combats soutenus par M. de Grasse, et dans le dernier desquels il reçut, en commandant le gaillard d'avant, une blessure grave dont il se ressentit toute sa vie, lui valurent le brevet de capitaine de vaisseau et la décoration de Cincinnatus, que Washington fit accompagner d'une lettre des plus flatteuses. Admis à la retraite en 1785, il fut en même temps nommé inspecteur des classes dont la circonscription s'étendait jusqu'à Moulins et Roanne.

Les archives de l'Académie royale de la marine dont il fut, à quatre reprises, directeur ou vice-directeur, possèdent deux mémoires de lui, l'un *sur des pompes de nouvelle invention*, l'autre *sur la résolution générale des équations.* Ces travaux n'étaient pas les seuls dont il se fût occupé; une lettre qu'il avait écrite, pendant son émigration, à Euler, secrétaire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, nous apprend qu'avant de quitter la France, il avait enfoui quelques mémoires relatifs à la marine.

Appelé, en 1789, à faire partie des Etats tenus à Saint-Brieuc, il leur soumit un mémoire où il demandait que l'impôt fût désormais réparti avec la plus scrupuleuse égalité, c'est-à-dire proportionnellement aux fortunes de toute espèce, dans quelques mains qu'elles fussent placées; que la représentation de la noblesse fût double de celle du clergé, et celle du tiers égale à celle des autres ordres réunis; que la première classe du tiers fût admise aux emplois, alors occupés plus particulièrement par la noblesse, dans l'église, l'armée, les tribunaux, etc.; qu'enfin, la noblesse ne s'acquît plus à prix d'argent.

Les sentiments libéraux de Trédern restèrent invariables; mais, plus tard, ne pouvant supporter la vue des excès auxquels se livraient les prétendus amis du peuple, il se décida à aller chercher sur une terre étrangère le calme qui convenait à ses goûts studieux. Retiré en Russie, il consacra tout le temps de son émigration à des travaux qu'il soumit à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, et dont voici quelques-uns, encore en possession de l'un de ses fils : I. *Mémoire sur une roue excentrique pouvant servir à une voiture destinée à rouler dans une ville, ou sur une chaussée, ou sur une route non coupée d'ornières* (2 pl.) II. *Mémoire sur les roues à pales et les roues dentées* (pl.) III. *Considérations sur les bâtiments à roues.* IV. *Réflexions sur les siphons.* V. *Divers cahiers sur la trigonométrie, l'algèbre, etc.* VI. *Quatre mémoires se faisant suite, ayant pour objet de trouver l'équation de condition, ou la déduite par élimination de deux équations inconnues d'un degré quelconque.* Ces mémoires, présentés à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg en 1798 ou 1799, donnèrent lieu à une correspondance entre Euler et Trédern. Dans sa lettre du 30 mars 1799, ce dernier reprochait au savant secrétaire d'avoir lu ses mémoires avec trop de légèreté : « Les rapports de ces mémoi» res me font connaître, ajoutait-il, que l'Aca» démie ne peut avoir aucun intérêt à les con» server. Je désire donc qu'ils reviennent dans » mes mains. Je les renfermerai dans mon » portefeuille, et ils n'en sortiront que lorsque » des événements heureux m'auront permis de » revoir ma patrie. »

Le bonheur après lequel il n'avait cessé de soupirer se réalisa en 1802, époque où il revint à Quimper. Jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 27 juin 1807, il ne cessa, malgré les infirmités causées par ses blessures, de se livrer avec ardeur au travail. P. L...t.

TRÉMEREUC (Gabriel de **MONTBOURCHER**, seigneur de), — second fils de Bonaventure de Belouan du Bois de la Motte et de Trémereuc, et de François de Montbourcher, seigneur du Bordage, son troisième mari, n'avait pas plus de huit ans à la mort de sa mère.

Resté auprès de son père, qui suivait la religion réformée, il la professa lui-même jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ayant alors perdu son père, il abjura. Embarqué par son demi-frère Saint-Laurent (*voy. ce nom*) dans le parti de la Ligue, il reçut du duc de Mercœur, le 28 décembre 1596, une commission pour commander un régiment de 1,200 hommes avec lequel, dès les premiers jours du mois de janvier suivant, il attaqua le bourg de Bédée, où il se serait fortifié si de l'artillerie, expédiée de Rennes, ne l'en avait débusqué. Au mois de juin de la même année, Saint-Laurent et lui poussèrent jusqu'aux portes de Rennes, puis ravagèrent Betton et les paroisses voisines. Le 18 juillet, les deux frères quittèrent Dinan pour aller rejoindre le duc de Mercœur à Châteaubriant; mais les royalistes, commandés par de la Tremblaye, de la Troche et de la Courbe, leur barrèrent le passage le surlendemain, non loin de Maure. Le régiment de Trémereuc, qui formait l'arrière-garde, eut l'ordre de couvrir la retraite, ce qu'il fit en bon ordre, l'espace d'une lieue et demie. Se trouvant alors pressé par le nombre des ennemis, il fit volte-face, et prenant position dans un champ bien fossoyé, il y soutint un long et rude combat, à la faveur duquel Saint-Laurent et ses troupes purent gagner le château du Bois de la Roche. Moins heureux, Trémereuc, après que son régiment eut été taillé en pièces, fut fait prisonnier par la Tremblaye, qui ne lui accorda la liberté qu'au prix d'une rançon de six mille écus. Il mourut à Nantes, en 1627, pendant l'assemblée des Etats, qui prirent soin de ses funérailles. P. L...t.

TRESIGUIDY (Maurice de). — Il est nommé une seule fois dans le poème du Combat des Trente (*voy.* Beaumanoir) et compté parmi les écuyers.

> Choisy a Beaumanoir, ainsi com'vous ay dit,
> Giuffray Poulard, Morisce de Trisguidy.
> (*Vers* 126 et 127.)

Sa présence à ce combat est encore attestée par Froissart (*liv. II, chap.* 3). « Là (devant Bergerac, en 1377) étoient avec le duc d'Anjou grands gens et nobles.... Messire Morice de Treseguidy, qui, jadis, fut en Bretagne de la partie des François-Bretons, l'un des Trente...» puis, par d'Argentré (*Hist.*, liv. V., chap. 27), et enfin par Guy Leborgne (*Armorial breton*, p. 280). « Trésiguidy, en Cornouaille : *d'or à* » 3 *pommes de pin de gueules* 2 *et* 1. Un seigneur de cette maison fut l'un de ceux qui se » comporta des mieux en la bataille des Trente, » et ensuite, suivit généreusement les victorieux » estendards du connestable du Glesquin, en » la plus part de ses conquestes.

» Le surnom de Kerlec'h est à présent (1660) » en cette maison, dont l'aisné possède la charge » d'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roy Louis XIV, heureusement regnant, et escuyer de sa petite escurie. »

Quelques années après la rencontre de Mi-Voie, Maurice de Tresiguidy servait dans les guerres de Bretagne; en 1357, sous les ordres de Thibaud de Rochefort; en 1363, sous ceux du sire de Craon; en 1364, sous le duc de Bourgogne, tous trois généraux des troupes du roi de France, envoyées pour soutenir la cause de Jeanne-la-Boiteuse, légitime héritière de la Bretagne.

En 1370, il était l'un des lieutenants du connétable Bertrand du Guesclin, et capitaine de Hen-bont, charge qu'il exerçait encore en 1378, toujours à la solde de la France. Aussi ne trouve-t-on point son nom parmi ceux des nobles bretons réunis à Vannes en 1379, et se liguant pour « s'entre-ayder à la garde et » défense du droit ducal de Bretaigne, contre » tous ceux qui voudroient prendre la saisine » et possession dudit duché, excepté à qui elle » doit appartenir en droite ligne et le Roy de » France en souveraineté; » mais on y voit figurer le nom de Jehan de Tresiguidy, son parent; et Eon de Tresiguidy prête serment au duc, le 22 octobre 1379.

Maurice était alors en Espagne, « voyage par » luy faict du commandement du Roy nostre » dict seigneur, ès parties d'Arragon et d'Espai- » gne, pour certaines besongnes à lui commises » par ledict seigneur. » Pendant son absence, sa femme gérait ses affaires, s'intitulant « noble » dame madame Geneviève, femme de noble » homme Morice de Tresiguidi, chevalier, » auctorisée et comme procuratesse et ayant » mandement especial dudict chevalier son » mari, etc. » En cette qualité, elle consent quittance, devant les notaires de la prévosté de Paris, le 18 juin 1380, de « six vins ung » francs d'or, xiij. s. et iv deniers tourn., en » déduction et rabat de la somme de CCCLXV fr. » d'or, qui deubs esteient audict chevalier » pour ce même voyage. La somme ne fut intégralement payée qu'en 1385, par suite d'un arrêt de la Chambre des comptes de Paris.

Par lettres du roi Charles VI, données à Senlis, le 11 février 1381, Maurice de Tresiguidy fut nommé capitaine de Paris. Cette charge importante, et de la plus haute confiance, prouve que notre Breton avait, comme l'illustre du Guesclin, voué tous ses services au roi de France, et abandonné sa province en haine de l'usurpateur des droits de Charles de Blois et du lâche allié des Anglais.

Nous n'avons aucun document sur l'époque de sa mort ni sur sa postérité. La dernière mention de Maurice, dans les chartes de Bretagne, est de l'année 1391; après lui on ne trouve plus que Jehan de Tresiguidy, chargé par le duc, en 1470, de ratifier les traités de Caen et d'Ancenis, faits avec Louis XI, et qui, en 1480, figure avec les principaux seigneurs de la Cor-

nouaille, à l'entrée de l'évêque de Quimper; puis un Gilles de Tresiguidy, en 1487. Au surplus, on ne retrouve point ce nom dans la réformation de 1668.

Nous devons signaler ici plusieurs erreurs qui ont eu lieu à l'occasion de Maurice de Tresiguidy, comme l'un des combattants de Mi-Voie.

La première, c'est qu'on a cru qu'il y avait à ce combat deux écuyers du nom de Tresiguidy. D'Argentré, qui avait lu le poème de la bataille des Trente, puisqu'il dit : « J'ay veu un très-ancien livre, traictant de ce combat, faict *en mauvaise rithme, dès le mesme temps*, comme il est à croire..., » ne l'a nullement suivi dans la liste qu'il donne des combattants bretons. Ainsi, il met : Huet ou Maurice de Tresuiguidy, puis : Maurice et Geslin d'Entraguy. D. Lobineau a aussi adopté deux personnages, auxquels il donne les noms de Maurice et Geslin de Tronguidy, sans en apporter la moindre preuve. D. Morice a répété les noms sans critique. M. de Fréminville en a fait de même, bien que dans sa mauvaise édition du poème, 1819, le texte ne porte que *Maurice de Tronguidy*. C'est avec surprise qu'on retrouve la même faute dans la description héraldique des armoiries des Trente, donnée par M. Crapelet à la suite de son excellente édition de 1827, p. 110, où on lit : « 25 et 26, N. et N. de Tresiguidy, d'or à trois pommes de pin de gueules 1 et 2. » Et pourtant le texte ne porte encore que « *Morisce de Trisguidy*. » M. Charles Hersart, dans ses observations critiques publiées dans le *Breton*, journal de Nantes, 1827, demande à M. Crapelet *d'après quel titre il met deux escuyers de ce nom;* ce qui n'a pas empêché que la faute ait été reproduite dans l'édition de 1835, trop *conforme* en cela *à la première*.

La seconde erreur porte sur le nom même de Tresiguidy. Nous avons vu que Froissart donnait le nom de Maurice Trisguidy à l'un des Trente qui, en 1377, était au service du roi de France. Nous retrouvons dans le poème *Morisce de Trisguidy*, en mots parfaitement lisibles, et sur lesquels il n'est pas permis d'hésiter un instant, pour peu qu'on sache lire les anciennes écritures. Or, *Trisguidy* est évidemment la syncope de *Tresiguiduy*, et nous ne concevons pas comment D. Lobineau et D. Morice ont pu changer ce nom, adopté avant eux par Froissart, d'Argentré et Guy Leborgne, en celui de *Tronguidy*, dont ils n'apportent aucune preuve. M. de Fréminville a suivi, sans plus de motifs, cette même leçon, en affirmant que « Maurice et Geslin de Tronguidy furent du nom» bre des écuyers bretons qui combattirent à la » célèbre affaire des Trente, en 1351. » Il ajoute en note que « il est certain, *d'après le manuscrit* » *contemporain relatif au combat des Trente*, » que ce sont les deux Tronguidy précités qui » s'y signalèrent, et qu'il n'y avait personne du » nom de *Tresiguidy*. » Si M. de Fréminville avait consulté d'autres documents que le manuscrit, on pourrait croire que ces documents l'ont trompé; mais quand il invoque ce manuscrit même, et que cet unique document, portant le nom de *Trisguidy*, dit précisément le contraire de ce qu'affirme M. de Fréminville, il est vraiment permis de rester stupéfait devant une pareille assurance. C'est avec la même absence de toute critique que, dans ses *Antiquités du Morbihan*, p. 113, le même auteur prétend être « certain qu'il a été composé plusieurs poè» mes sur le sujet du combat des Trente sous » le règne de Charles V, et surtout sous celui de » Charles VI, admirateur enthousiaste des che» valiers bretons, » et qu'il ajoute : « Nous sa» vons qu'un de ces poèmes existe dans la Bi» bliothèque de la ville de Rennes; mais l'igno» rance et l'incurie l'y ont fait égarer. » Tout ceci prouve que M. de Fréminville, auquel la Bretagne serait ingrate de ne pas savoir gré de ses grandes recherches, était peu versé dans les matières d'érudition et dans la littérature du moyen-âge.

Nous avons vu ci-dessus que les Tresiguidy portaient : *D'or à trois pommes de pin de gueules*. M. Crapelet, dans sa *Description héraldique*, a mis ces pommes de pin *la pointe en haut*. M. Charles Hersart observe dans ses remarques que ces pommes de pin doivent être posées en sens contraire, c'est-à-dire avoir le péduncule en haut, parce que les fruits se représentent toujours *comme suspendus à l'arbre*. Ceci est vrai en règle générale; mais l'exception existe pour l'écusson des Tresiguidy, et elle est prouvée par un sceau existant à la Chambre des comptes de Paris, et attaché à une quittance de notre Morice de Tresiguidy, datée de 1374. On y voit les trois pommes de pin *la pointe en haut*. (D. Morice, *Pr.*, I, 1583.) Biz....

TRÉVENEUC (François-Chrétien de), — que l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, de 1844, p. 136, dit être né vers 1430, au château de Pomorio, en Tréveneuc, était procureur ducal à la Cour d'Auray lorsque Landais (*voy. ce nom*) le fit nommer chancelier de Bretagne à la place de Chauvin. Lors de la coalition des seigneurs bretons qui amena la chute du trésorier, Tréveneuc prit parti contre son protecteur, dont il dirigea le procès. Tréveneuc n'exerça que très-peu de temps les fonctions de chancelier, puisque, le 8 février de l'année suivante, nous le retrouvons sénéchal de Rennes, et président, à la place de la Villeléon, son successeur, les Etats tenus dans cette ville. Il y prononça un discours dont D. Morice nous a donné l'analyse, discours dans lequel il demanda aux Etats et en obtint la reconnaissance des deux princesses Anne et Isabeau comme héritières légitimes du duché, à l'exclusion de tout autre prétendant. « On montre encore à

Pomorio, dit l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, la grotte du chancelier, et la tradition rapporte qu'il fut obligé de s'y cacher pour échapper au poignard des créatures du trésorier, ou d'un parti qui voulait des troubles pour en profiter. »

P. L...t.

TRÉVERN (Jean-François-Marie LEPAPPE de), — né à Morlaix, le 22 octobre 1754, appartenait à l'une des plus honorables familles de la Basse-Bretagne. Après de brillantes études aux colléges de Quimper et du Plessis-Richelieu, à Paris, il entra, en 1775, au séminaire de Saint-Magloire, où les mêmes succès le suivirent. Reçu docteur en théologie et ordonné prêtre en 1784, il fut appelé, par Mgr de la Luzerne, évêque de Langres, aux fonctions de vicaire-général de ce diocèse. Les événements de 1789, les exigences des gouvernements d'alors, vinrent bientôt l'enlever à ses ouailles et le forcer de se réfugier en Angleterre. Il y fut accueilli avec une grande affabilité, et reçut, dans la maison de lord Carlisle, l'hospitalité la plus généreuse. Des relations d'amitié s'établirent promptement entre M. de Trévern et les nobles personnages qui fréquentaient les salons de son hôte. Voyant avec douleur les préjugés qu'ils nourrissaient contre une religion dont ils honoraient le ministre, il conçut le plan d'un ouvrage de controverse qu'il a publié depuis sous le titre de *Discussion amicale*. D'Angleterre, il fut appelé en Autriche par le prince Esterhazy pour faire l'éducation de son fils, le prince Paul. Il sut concilier ces importantes fonctions avec ses travaux théologiques, et termina sa *Discussion amicale*, qui parut à Londres en 1817. Ce livre fit sensation et contribua puissamment au mouvement qui ne cesse de s'opérer dans ce pays, autrefois si catholique. Un sieur Stanley-Faber, recteur de Long-Newton-Durham, essaya d'en paralyser l'effet par la publication des *Difficultés du romanisme*; M. de Trévern y répondit victorieusement.

Rentré en France en 1814, M. de Trévern se retira de nouveau en Autriche, au retour de Napoléon Ier, et ne se fixa définitivement dans sa patrie qu'en 1818. Pourvu, le 13 juillet 1823, de l'évêché d'Aire, il fut transféré, en 1827 (27 mai), sur le siége de Strasbourg. Les services qu'il rendit à ce dernier diocèse sont innombrables. Jusqu'à sa mort (27 août 1842), il s'occupa, avec un zèle que l'âge n'avait pu refroidir, des intérêts moraux et temporels de son clergé, de la direction des études ecclésiastiques, et répandit chaque année d'abondantes aumônes. Intrépide défenseur de l'Eglise, il signala un des premiers les tendances funestes que révélaient les ouvrages de l'abbé de Lamennais, et engagea avec M. Bautain (1), directeur de l'un de ses séminaires, dont l'enseignement n'était pas orthodoxe, une conférence rendue publique. Il nous a paru inutile de faire connaître sur quels points a porté cette discussion, et nous renvoyons les lecteurs à l'*Histoire de la nouvelle hérésie du* XIXe *siècle*, de Mgr. Guillon (t. I, p. 399). La mémoire de Mgr de Trévern est restée en vénération dans le diocèse de Strasbourg, qu'il a éclairé de ses lumières et édifié par ses vertus (1). Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Discussion amicale sur l'Eglise anglicane, et en général sur la réformation..... par un licencié de la maison et société de Sorbonne*. Londres, R. Juigné, 1817, 2 vol. in-8°; 3e édit., Paris, Potey, 1829, 2 vol. in-8°. II. *Défense de la Discussion amicale, en réponse aux « Difficultés du romanisme, de M. Stanley-Faber. »* Londres, 1817, in-8°, et Paris, Potey, 1829, in-8°; forme le 3e volume de l'ouvrage précédent. III. *Réflexions présentées à ceux de nos confrères qui se feraient encore peine de se conformer aux deux derniers concordats*. 1822, in-8° de 32 p. IV. *Discours sur l'incrédulité et sur la certitude de la révélation chrétienne*. Strasbourg, 1831, in-8°. Ce volume est la reproduction des conférences prêchées à Strasbourg en 1822. V. *Sermon sur la résurrection, prononcé le jour de Pâques* 1830. Strasbourg, 1833, in-8° de 44 p.; suite au précédent.

F. S-ln-r.

(1) Aujourd'hui vicaire-général du diocèse de Paris.

(1) Voir sur Mgr Lepappe de Trévern : l'*Ami de la religion*, n° du 20 septembre 1842, et les *Annales de philosophie chrétienne*, 3e série, t. VIII, p. 80.

TRIGUEL, — cordelier de Bretagne, vivait au XVIe siècle. Il a laissé des *Noëls et cantiques sur l'avénement de Notre Seigneur*, imprimés au Mans, en 1565. — Voir Kerdanet, *Notices chronologiques*, etc., p. 89.

F. S-ln-r.

TRISTAN DU LÉONOIS, — que la tradition fait fils de Méliadus, seigneur breton, et de Clara, vivait au VIe siècle. La Bretagne insulaire ou la Bretagne armoricaine lui a-t-elle donné le jour? C'est une question qu'il semble difficile de résoudre avec une complète certitude. Toutefois, les nombreux écrivains qui ont ou célébré ses exploits, ou analysé et commenté les récits qui nous en ont été transmis, s'accordent à croire qu'il naquit, se maria et mourut dans la Bretagne armoricaine. Cette opinion semble dominer en Angleterre, où l'amour-propre national se tait et reconnaît que le roman du *Brut*, source première de toutes les épopées de la Table ronde, est donné par Geoffroy de Montmouth comme traduit du bas-breton, sur l'original qu'il en avait découvert en Armorique. On y convient que les exploits de Tristan se sont, en grande partie, accomplis dans cette province, renommée aussi par la forêt de Brocéliande, renfermant le tombeau de l'enchanteur Merlin, par la fontaine de Ba-

renton, le perron merveilleux, etc., et que le roman lui-même, indépendamment du texte original, a tous les caractères d'une œuvre bretonne, à telle enseigne qu'on y trouve la description du combat au bâton, encore en usage dans nos contrées. On y admet bien, il est vrai, la possibilité d'additions au texte primitif par des translateurs normands ou fils de normands, et l'on arrive alors par induction à penser que le mérite des romans de la Table ronde peut se partager entre la France et l'Angleterre. Mais cette induction, fût-elle fondée, ne s'appliquerait aucunement au texte primitif, puisque les auteurs sur lesquels a travaillé Chrestien de Troyes reconnaissent avoir traduit les romans de la Table ronde du bas-breton et du latin. Quelque chose contribue encore à faire regarder comme certaine l'origine bretonne de ces romans. « Ce n'est pas, comme le fait judicieusement observer M. Creuzé de Lesser (*Préface de la première édition de son poème de la Table ronde*), ce n'est pas parce que ces héros sont Français, mais parce qu'on leur donne un avantage trop constant sur les héros anglais, parce que le roi Arthur, si vanté dans les autres romans, est souvent dans ceux-ci humilié outre-mesure, et que les Anglais, qui ont toujours eu le bonheur d'avoir de l'esprit national, n'ont jamais pu inventer de tels ouvrages. »

Un savant, dont le nom fait justement autorité dans cette matière, M. l'abbé de La Rue, traite la question à diverses reprises dans son *Essai historique sur les bardes*, etc., et des développements successifs qu'il donne aux examens qu'elle soulève, il conclut qu'originairement écrits en bas-breton, et puisés dans les lais bretons (1), chantés par les bardes, dont la vie était consacrée à célébrer les faits héroïques de leurs compatriotes, les récits des aventures merveilleuses arrivées à des Bretons armoricains ou gallois ont ensuite été traduits en latin, puis mis du latin en prose française, et enfin en vers sur cette prose. C'est ce que fit, vers 1170, ou La Chèvre de Reims, ou Chrestien de Troyes, en mettant en vers le roman de Tristan, composé en langue française par Luc du Gast, seigneur de Saint-Denis-le-Gast (Calvados). C'est sur cette dernière version que fut faite, dans le XIIIe siècle, la traduction en vers de Thomas Erceldon, publiée à Londres par Walter Scott, en 1806. S'il fallait d'autres preuves de l'origine bretonne de plusieurs des romans de la Table ronde, de celui de Tristan tout spécialement, nous les puiserions dans les *lais* de Marie de France, dans ceux surtout de *Lanval* et du *Chèvrefeuille*, ainsi que dans ce fait, révélé par les biographes anglais, qu'un auteur qui ne prend d'autre titre que celui d'*Ermita britannus*, écrivit en latin, en 720, un ouvrage latin divisé en deux parties : dans la première, il traite du Saint-Graal, du roi Arthur et de ses exploits; dans la seconde, il fait l'histoire de la Table ronde et de ses chevaliers.

Nous ne nous appesantirons pas plus longtemps sur la démonstration de l'origine bretonne de l'histoire de Tristan. Si cette histoire ne se produit qu'entourée de merveilles, ce n'est pas, ce nous semble, une raison de la repousser entièrement. Des traditions universellement admises, comme celle de l'existence et des prouesses de ce personnage, ne peuvent être rejetées de toutes pièces. Il faut seulement réduire le nombre et l'importance des hauts faits que l'amour-propre national lui a exclusivement attribués, alors que quelques-uns de ses compagnons en auraient pu, très-vraisemblablement, revendiquer une partie, et reconnaître que, si l'existence et la vaillance du roi Arthur ne sont pas mises en doute par de graves historiens, qui ont su, en ce qui le concerne, distinguer la réalité de l'hyperbole et de l'invention, il en doit être de même à l'égard de Tristan, dont la biographie a reçu aussi sa large part d'exagération. Mais déterminer dans une telle biographie la limite précise entre le faux et le vrai serait aussi impossible qu'inutile. Bornons-nous donc à résumer, le plus brièvement qu'il nous sera possible, l'histoire de Tristan telle que nous la révèlent les traditions. Les réserves que nous venons de faire indiquent suffisamment dans quelle mesure devront être acceptés les faits et gestes de celui qui, avec Lancelot du Lac, fut le plus brillant paladin de la Table ronde, mais qui, par ailleurs, est un exemple si peu édifiant de moralité, qu'il faut admettre avec la légende l'influence irrésistible d'un charme magique, pour lui pardonner ses trop nombreuses félonies.

Tristan, qui avait perdu sa mère en venant au monde, fut ainsi nommé par Clara expirante, et confié aux soins de Gouvernail, écuyer de cette princesse. Parvenu à l'âge de dix-huit ans, il avait déjà donné maintes preuves de son courage, et se trouvait chez March, son oncle, roi ou chef de la Cornouaille insulaire (le même probablement que celui dont il est plusieurs fois fait mention dans la vie de saint Paul-Aurélien), lorsque Morhoult, fils aîné du roi d'Irlande, vint réclamer le tribut que March devait à son père. Irrité de l'insolence de Morhoult, Tristan prie son oncle de l'armer chevalier. Sa demande octroyée, il défie l'Irlan-

(1) En parcourant la collection des *lais* de Marie, on voit que le sujet de chacun d'eux est presque toujours armoricain ; les événements ont lieu à Nantes, à Saint-Pol-de-Léon, à Saint-Malo, à Dol, etc. Les acteurs sont d'origine bretonne ; un seul est normand, un autre est gallois; mais c'est dans la Bretagne armoricaine qu'ils se signalent par des exploits ; presque tous sont chevaliers de la Table ronde ; enfin, Marie est si éloignée de confondre les Bretons armoricains et les Bretons insulaires, qu'elle nomme les derniers des Anglais. (M. l'abbé de La Rue, *Essai historique sur les bardes, etc.*, t. I, p. 80.)

dais et le tue. Blessé lui-même, il s'embarque pour aller chercher la guérison à Londres, où il y avait des médecins plus habiles qu'ailleurs. Jeté par la tempête sur les côtes d'Irlande, il est recueilli mourant par Frégival, roi du pays, et sauvé par sa fille, la belle Yseult *aux blonds cheveux*, sans égale dans l'art de guérir. L'amour se mêle bientôt à la reconnaissance, et, comme de raison, la jalousie, quand, à peine convalescent, Tristan voit le fameux Palamède déposer aux pieds d'Yseult le prix qu'il vient de remporter dans un tournoi. Il provoque Palamède et le terrasse; mais, dans la lutte, sa blessure s'est rouverte et il est rapporté au palais, où Yseult lui prodigue de nouveaux secours. Bientôt on découvre qu'il a tué Morhoult, et le peuple demande à grands cris qu'il périsse. Frégival résiste. Son hôte ne sera pas sacrifié; il quittera seulement l'Irlande. Après un voyage, chronologiquement impossible, à la cour de Pharamond, dont la fille Zamire se prend à l'aimer, il revient chez March, et lui fait un tel éloge d'Yseult que l'oncle charge le neveu d'aller demander sa main pour lui-même. Tristan part, la mort dans le cœur, arrive à Londres et y trouve Frégival, mandé par le roi Arthur pour qu'il ait à se justifier d'une accusation de félonie; Tristan remplace Morhoult près de Frégival, courbé sous le poids des ans, combat son accusateur, en triomphe et s'embarque avec Yseult pour venir chez March. Mais hélas! dans la traversée, il partage avec elle le *boire amoureux*, philtre préparé par la mère d'Yseult pour assurer à March l'amour de sa fille, amour qui lui semble d'assez mauvais aloi quand elle la voit regarder Tristan. Ecartés de la Cornouaille par un vent qu'ils sont loin de trouver contraire, les deux amants s'attardent chez le seigneur Nabon, dont Tristan, en véritable enfant de l'Armorique, est vainqueur au jeu du bâton. Cependant, le prudent Gouvernail obtient qu'on se rendra chez March, qui récompense son neveu du succès de son ambassade en le nommant grand-sénéchal de son palais; à ce titre, il a ses entrées chez la reine. Le pauvre March n'est encore qu'au début de ses longues infortunes conjugales. Palamède qui a arraché Brangien, fille d'honneur de la reine, à des ravisseurs, obtient d'Yseult la promesse, confirmée par March, d'un don à son choix. Il demande Yseult, et March, esclave de sa parole, la lui abandonne. Tristan, lui, n'a rien promis. Il poursuit donc Palamède qui, vaincu par les prières d'Yseult, la rend courtoisement à son rival. Ramenée sous le toit conjugal, Yseult est surprise en conversation criminelle avec Tristan. March a tout vu, de ses propres yeux vu; cette fois, il se fâche et essaie de pourfendre son déloyal neveu. Tristan s'éloigne de nouveau; mais March, attristé du chagrin d'Yseult et confiant dans l'avenir, le rappelle. Nouvelle mésaventure. March, toujours malheureux, renferme Yseult dans une tour et condamne à mort les deux amants; Tristan s'échappe et Gouvernail délivre Yseult. Réfugié sur un écueil, Tristan y est rejoint par Yseult, qui lui est bientôt ravie. Il passe alors en Armorique et y est guéri par Yseult *aux blanches mains*, fille du roi Hoël, d'une blessure que lui a faite un trait empoisonné, décoché par un lâche chevalier dont il a tué le père. Il oublie Yseult *aux blonds cheveux*, épouse la fille de Hoël, qu'il a délivré d'un ennemi, et reste époux fidèle pendant douze grands mois. Peut-être l'eût-il été toujours sans un message de son amante qui le rappelle en Angleterre, ou, comme prix d'une partie extraordinaire d'échecs, il obtient, chemin faisant, la liberté d'Arthur et de quelques autres prisonniers. Arthur tente vainement de l'amener à sa cour. Tout occupé d'Yseult, Tristan poursuit sa route, délivre sa belle des mains de son ravisseur, Bréhus *sans pitié*, et perd bientôt la raison quand il découvre qu'elle le trahit pour son compagnon Kéhédin, fils de Hoël. Emu aux accents de la lyre de Brangien, il lui chante son *lai de mort* que reçoit Yseult. Touché de la douleur de son épouse, March, vrai type de la résignation conjugale, court chercher son neveu, qui, besoin n'est de le dire, guérit promptement. Mais la jalousie de March s'éveille de nouveau, et avec raison. Tristan, à qui Perceval a ouvert les portes de sa prison, s'exile, et après maints exploits, est reçu chevalier de la Table ronde à la place de Morhoult. March, qu'il délivre ensuite d'un nouvel ennemi, après lui avoir gagné deux batailles, le rapproche encore d'Yseult. Les deux amants forment de beaux plans de sagesse; mais le *boire amoureux* agit toujours, et tous deux sont encore chargés de fers. Gouvernail arrive à point du pays de Léon, avec bon nombre de soldats, renforcés de ceux de la Cornouaille, admirateurs de la vaillance de Tristan. March est détrôné, et son neveu mis à sa place. Le nouveau roi, cédant aux prières d'Yseult, rend la couronne à son oncle, et se borne à lui prendre sa femme, avec laquelle il passe de bien doux moments au château de Joyeuse-Garde, près Landerneau. Ce château devient le théâtre des prouesses répétées de Tristan, et bientôt il y est assiégé avec Lancelot du Lac, qu'il a aidé à enlever la belle Genièvre au roi Arthur. La lutte est longue et fournit à Tristan plus d'une occasion de déployer sa bravoure. Il fait sa paix avec Arthur et March, rend Yseult *aux blonds cheveux*, retourne à Yseult *aux blanches mains*, et succède au roi Hoël. Blessé au siége de Nantes en combattant ses sujets révoltés, il reçoit les soins de son indulgente épouse; mais l'amour retarde la cure. Yseult, cédant alors à Tristan, toujours sous l'empire du *boire amoureux*, appelle à son aide sa rivale, et lui dépêche Gouvernail qui, comme Thésée, vainqueur du Mi-

notaire, arborera une voile blanche s'il ramène la fille de Frégival, et une voile noire si elle a été sourde à la prière de Tristan. Le navire est signalé. La jalouse Yseult *aux blanches mains* dit à Tristan que la voile est noire; il expire au moment où débarque Yseult *aux cheveux blonds*, qui succombe à son tour sur son cadavre. March, à qui leurs corps furent rapportés avec des lettres de repentir, mit le sceau à sa longue bonhomie, en les faisant déposer dans deux tombeaux placés en face l'un de l'autre, mais réunis en un seul par une arcade de lierre ou la voûte de deux pommiers.

Les hauts faits de Tristan et des autres chevaliers de la Table ronde ont vivement saisi l'imagination de presque tous les peuples de l'Europe, qui les ont célébrés dans leurs langues respectives. M. de La Rue (*Essais historiques sur les bardes*, etc.) et M. Brunet (*Manuel du libraire*, t. IV), donnent de longs détails sur les auteurs de ces épopées chevaleresques et sur les publications dont elles ont fourni le texte. P. L...t.

TROBRIAND DE KÉRÉDERN (Jean-François-Denis), — né vers 1730, à Plouigneau, d'une famille noble de l'évêché de Tréguier qui portait *d'argent au sautoir de gueules*, entra au service comme pilotin, en 1745, et fit sa première campagne sur le vaisseau le *Caribou*, commandé par M. de Braquemont, et faisant partie d'une escadre aux ordres de M. du Bois de la Motte. Il était devant Saint-Domingue lorsque son commandant, qui augurait bien de son courage, lui confia le commandement de la chaloupe du vaisseau, avec mission d'aller s'emparer d'un corsaire réfugié dans une crique voisine du môle Saint-Nicolas. Trobriand justifia cette confiance en sautant le premier à bord du corsaire, dont il s'empara. Deux ans plus tard, il prit part, toujours comme pilotin, sur le vaisseau le *Neptune*, au combat soutenu, le 17 octobre 1747, par l'escadre de M. Desherbiers de l'Etenduère, combat où le *Neptune* perdit la moitié de son équipage. Sur le compte avantageux qui fut rendu de sa bravoure par le capitaine de Fromentières, commandant, il fut nommé garde, en tête de la promotion de 1748.

Après diverses campagnes employées, de 1749 à 1756, sur les frégates la *Mutine*, la *Sirène*, la *Thétis* et la *Licorne*, à escorter des convois à Cadix, à croiser sur les côtes d'Afrique, à protéger la pêche de Terre-Neuve, etc., Trobriand, alors lieutenant de vaisseau, était embarqué en 1757 sur le vaisseau de 74 le *Superbe*, commandé par M. le marquis de Choiseul, dans l'escadre de M. du Bois de la Motte, devant Louisbourg. Nommé, lors du désarmement de ce vaisseau, au commandement de la corvette l'*Eclair*, il escorta heureusement plusieurs convois, et après avoir échappé, dans la baie de Saint-Gilles, à deux frégates ennemies, dont l'une fut si maltraitée qu'elle ne rallia qu'à grand'peine les ports d'Angleterre, il s'empara d'un corsaire qui lui était supérieur par son équipage, ainsi que par le nombre et le calibre de ses canons. Un sinistre, indépendant de sa volonté, termina cette campagne. L'*Eclair*, qui avait appareillé des Coureaux de Groix pour éloigner de la côte les corsaires qui interrompaient le cabotage en se tenant à l'entrée de la baie d'Auray, devait passer la nuit sous voiles, à quatre ou cinq lieues au large, et faire, à la pointe du jour, le tour des Cardinaux, pour se trouver ainsi à l'entrée du port avant que les corsaires eussent pu seulement se douter de son projet. Mais le pilote que l'on avait dû prendre à bord, ayant objecté les dangers du Four-de-Guérande et décliné la responsabilité d'une navigation dans ces parages, en ajoutant qu'il ne répondait de rien, à moins qu'il ne lui fût permis de mouiller sous l'île de Houat, qu'il disait parfaitement connaître, et d'où l'*Eclair* eût pu repartir le lendemain, de grand matin, sans avoir éprouvé de retard sensible, en passant par la Teignouse, le capitaine de Trobriand, se fiant, comme il le devait, aux assertions de ce pilote, adhéra à sa demande. Peu d'instants après, la corvette échouait sur une roche, à trois lieues au large. Le choc violent qu'elle éprouva y détermina des voies d'eau si considérables qu'elle coula à un quart de lieue de terre.

Sur la corvette la *Guirlande*, au commandement de laquelle il fut nommé peu de jours après, il alla, jusqu'à l'entrée de Plymouth, pour s'assurer à quel point était parvenu l'armement considérable qu'y préparait l'Angleterre. Ne voyant rien en rade, et craignant de remplir imparfaitement sa mission, qu'une goëlette avait déjà tentée sans succès, il s'avança jusque sous un fort, et y enleva un grand bateau pêcheur, qui, ramené en France, y fit connaître le départ de la flotte. Après avoir escorté un convoi, la *Guirlande*, chargée d'observer en éclaireur la marche de cette flotte, était en panne, le 18 août 1762, à quatre lieues de l'île d'Aurigny et à deux lieues de cette même flotte, qui, ayant quitté son mouillage devant Cherbourg, faisait voile pour l'Angleterre. Il avait derrière lui, à pareille distance, huit bâtiments qui manœuvraient pour rejoindre la flotte. Convaincu que son salut lui commandait de se maintenir à égale distance de la flotte qui le précédait et des huit bâtiments qui le suivaient, Trobriand régla sa marche en conséquence, en ayant soin, toutefois, de se tenir un peu au vent. Ses adversaires de tête et de queue ayant hissé leurs couleurs nationales, Trobriand en arbora de semblables vers dix heures et demie du matin; mais bientôt, reconnu et chassé par le vaisseau de 56 le *Rochester* et les frégates de 32 la *Maidton* et la *Renommée*, il n'eut d'autre parti à prendre que d'essayer de gagner le Raz; mais, pour y parvenir et se soustraire à l'attaque de la *Renom-*

mée, qui le gagnait, il rangea de très-près la batterie située à l'entrée du port, et qui, le prenant pour un Anglais, ne lui tira pas un coup de canon. Quoi qu'il en soit, la *Maidton*, qui avait coupé au devant de la *Guirlande*, la joignit à midi et demi, à petite portée de canon, et se tint ensuite à portée de mitraille pendant trois quarts d'heure. La *Guirlande*, qui avait alors arboré le pavillon blanc, visa à la dégréer, et, ayant réussi, elle l'obligea à s'éloigner pour se réparer; mais, pendant qu'elle remédiait elle-même aux dommages qu'elle venait d'essuyer, le *Rochester*, puis ensuite la *Renommée*, eurent le temps d'arriver. La *Guirlande* riposta de son mieux aux bordées de ses deux adversaires, tout en faisant le plus de toile possible pour doubler la pointe Carteret et passer entre les roches de l'île d'Aurigny et la terre, afin de se faire abandonner du *Rochester*. Peut-être Trobriand eût-il retardé la capture de la *Guirlande*, peut-être même fût-il parvenu à la sauver, si le fort placé à l'extrémité de l'île la plus voisine de la pointe Carteret ne se fût mis aussi à la canonner. A trois heures de l'après-midi, le grand-mât de hune de la *Guirlande* étant tombé et ayant, dans sa chûte, mis en lambeaux la grande voile, la *Renommée* put la combattre à portée de pistolet. Une demi-heure après, la corvette française amena. Elle avait reçu neuf boulets à fleur d'eau, trois dans ses mâts majeurs, qui en étaient traversés; ses manœuvres étaient hachées, douze hommes de son équipage étaient tués, et elle comptait un grand nombre de blessés, dont deux succombèrent.

Echangé le 12 octobre 1762, et embarqué, le 15 du même mois, sur le vaisseau le *Palmier*, puis successivement sur le vaisseau l'*Ambition* et la flûte le *Petit-Mars*, il fit sur ce dernier navire une campagne à la Martinique, où il resta pendant une année, qu'il employa à reconnaître toute la partie de la Trinité et du Gallion, ainsi qu'à sonder la baie du Fort-Royal. Pendant toute l'année 1765, il commanda la gabarre la *Porteuse*, qui fut occupée à transporter des mâtures des Pyrénées de Bayonne à Brest, et des bois de construction, ainsi que des canons, de Bayonne à Rochefort; et, l'année suivante, il établit à bord de ce bâtiment un appareil à l'aide duquel il releva, avec autant de célérité que d'économie, le navire le *Saint-Esprit*, coulé dans le port de Bayonne. Les années 1767 et 1768, il les passa à la mer, sur les corvettes la *Sensible* et la *Turquoise* : sur cette dernière, que commandait le chevalier de Ternay, il fit une campagne de sondages et d'observations sur les côtes de Bretagne.

Une compagnie de négociants de Nantes ayant offert au Gouvernement, au mois de novembre 1769, de faire les frais d'un armement à la destination des rivières du nouveau Kalbar et du Baudy, à la côte d'Afrique, où ils comptaient faire, disaient-ils, des découvertes utiles, mais se livrer surtout à des opérations avantageuses de traite, le ministre de la marine adhéra à leurs demandes. Il consentit d'autant plus volontiers à leur accorder la *Thétis*, sous le commandement de Trobriand, qu'ils avaient expressément demandé pour capitaine, que cette frégate, construite depuis dix-huit ans, avait besoin d'un radoub complet, qu'ils prirent à leur compte, ainsi que celui d'un petit bâtiment sur lequel le commandant de l'expédition reconnaîtrait la côte et sonderait les passes et rivières pendant qu'on ferait la traite. Dans le cours des deux années qu'il fut embarqué sur la *Thétis*, Trobriand se livra, sur la côte de Guinée, au détroit de la Sonde et à Batavia, à un grand nombre d'opérations hydrographiques, qui lui fournirent le texte de plusieurs plans ou mémoires, de deux surtout où il corrigea une erreur bien dangereuse pour les navigateurs, en précisant par 6° 22' 30" de latitude la situation du cap Mesurado, que Bellin avait fixée par 6° 12' dans sa carte de 1750, et par les 6° 5' dans celle de 1757.

Trobriand commandait la flûte l'*Etoile*, envoyée dans les mers de l'Inde pour y faire des découvertes et lever ou rectifier les cartes de cette partie du globe, lorsqu'à son arrivée à Pondichéry, le 22 septembre 1774, M. Laws, dont il avait précédemment justifié la confiance par son zèle et son exactitude à remplir diverses missions, le chargea, de concert avec M. Chevalier, commandant particulier de Chandernagor, d'aller tirer une éclatante vengeance du meurtre commis, deux ans auparavant, à Passir, dans l'île de Bornéo, sur le capitaine Marchis, commandant du navire particulier l'*Epreuve*, et sur son équipage, que les Malais avaient traîtreusement massacrés à leur bord, où ils s'étaient introduits sous l'apparence de l'amitié. L'expédition, à la tête de laquelle il fut placé, se composait de la flûte l'*Etoile*, de vingt canons de 8, commandée par lui-même; de la corvette particulière l'*Indiscrète*, de huit canons de 2 à 3 livres de balles, capitaine Boucaud, et de la goëlette la *Badine*, de quatre canons d'une livre et deux pierriers, capitaine Leveyer de Beuzidou. Ces trois navires portaient deux cents hommes de troupes de débarquement, dont vingt du corps d'artillerie de Pondichéry, vingt Caffres de la compagnie à la suite de ce corps, et vingt soldats du régiment de Pondichéry.

Trobriand partit de Chandernagor vers la fin de janvier 1775, muni d'instructions dans lesquelles M. Chevalier s'était attaché à concilier le triple but de l'expédition, les observations nautiques, le commerce et la répression de l'assassinat des Français. Ces instructions, très-détaillées, prescrivaient au capitaine Trobriand de passer par le détroit de Malacca, et, si le temps le lui permettait, de faire diverses relâches, notamment à Salengore, à Malacca

et à Djohore, d'où il se rendrait à Palembang, à l'entrée du détroit de Banca. Il lui était recommandé de ne négliger aucune des observations qu'il pourrait faire sur sa route, soit pour déterminer la position des lieux et en constater les ressources au point de vue commercial, soit enfin pour établir des relations d'amitié avec ces peuples et leurs chefs. Enfin, de Palembang, il devait se rendre, avec toute la diligence possible, à l'île de Bornéo, en se dirigeant d'abord vers Monpava, souveraineté appartenant à Pangaran-Sérip, auteur de l'assassinat du capitaine Marchis et de son équipage. En vue de rendre la vengeance aussi terrible et aussi éclatante que la trahison, ses instructions lui enjoignaient de s'emparer de tous les navires de Pangaran, de les brûler après en avoir retiré les cargaisons, de faire dans le pays le plus de ravages qu'il pourrait, et de choisir parmi ses prisonniers un certain nombre qu'il ne rejetterait à terre qu'après leur avoir coupé le nez, les oreilles et le poing, pour qu'ils servissent d'exemple à ceux qui seraient tentés de les imiter. Le terme de sa mission était la Chine, où il devait aller prendre une cargaison pour le compte des particuliers de l'Inde qui s'étaient intéressés dans l'armement.

Après avoir fait, au détroit de Malacca, une relâche de quelques jours, qu'il employa à y lever des plans, il fit route vers Djohore, où il arriva le 12 mars 1775. Pendant qu'il était mouillé devant cette ville, une chaloupe de l'*Etoile*, envoyée à terre le 15 mars, fut attaquée par un grand nombre de bateaux malais, à l'instigation du Chabaudar, ou intendant du commerce. Le maître pilote de l'*Etoile*, qui commandait la chaloupe, fut tué avec cinq matelots ou soldats. Informé de ce fâcheux événement, Trobriand prescrit à la *Badine* d'entrer dans la rivière, et, conduisant lui-même ses deux chaloupes, son canot et sa yole, montés par cinquante-cinq hommes, il va s'embosser devant la maison du Chabaudar. Sur son refus de lui faire réparation, Trobriand débarque la meilleure partie de ses gens, qui, pourvus de grenades et de chemises souffrées, viennent prendre position à demi-portée de fusil de la maison. Le Chabaudar, effrayé, désavoue les assassins et les abandonne au ressentiment de Trobriand, qui tue ou met en fuite ceux qu'il rencontre, s'empare de leurs bateaux et les détruit. Cette satisfaction obtenue, il se dirigea vers Monpava et établit sa croisière entre la rivière de ce nom et celle de Ponthiana, où se trouvait la résidence de Pangaran-Sérip. Exécutant immédiatement ses instructions, il attaqua, avec ses chaloupes et ses canots, montés par cinquante-sept hommes, ceux des Malais, en prit ou détruisit environ cinquante, à bord desquels il y avait quarante canons ou pierriers, vingt-deux fusils européens, un nombre considérable de sagayes et autres armes, ainsi que des matières combustibles. Trobriand, qui, dans cette rencontre, avait tué ou blessé plus de deux cents Malais, détruisit ensuite toutes les pêcheries qui se trouvaient au bas des deux rivières. Là, toutefois, se borna sa vengeance. Il ne crut pas devoir exercer sur les prisonniers le barbare traitement indiqué dans ses instructions. Il pensa avoir assez fait pour l'exemple en les faisant mettre à terre, où la vue de leurs blessures lui parut devoir produire un effet suffisant.

Pangaran-Sérip, jugeant qu'une tentative de représailles lui causerait de nouvelles pertes, voulut encore essayer de la trahison; mais Trobriand la déjoua, grâce à un Malais qui avait été son prisonnier. Toutes relations cessèrent entre lui et le chef malais. Un des parents de ce dernier, possesseur du territoire qui borde la rivière de Monpava, se mit alors en rapport avec Trobriand, et il intervint entre eux un traité portant en substance : 1° que le chef ou roi de Monpava cédait aux Français, soit en terre ferme, soit dans quelqu'une des îles qu'il possédait, un terrain d'une lieue carrée où ils pourraient s'établir et se fortifier; qu'ils y feraient exclusivement le commerce, de telle sorte que le roi ne vendrait qu'à eux les marchandises du pays et n'y recevrait que des produits français, exempts de tous droits, même de celui d'ancrage, à la seule condition de faire un présent annuel au chef, sauf aux Français, dans le cas où ils ne formeraient pas d'établissement, à commercer librement en payant deux et demi pour cent de droits sur les marchandises qu'ils vendraient ou achèteraient.

Après la conclusion de ce traité, dont la guerre d'Amérique fit bientôt perdre de vue les conséquences avantageuses pour la France, Trobriand, voyant que la saison avançait et que les courants, devenus contraires, ne lui permettaient plus de tenir à la côte, appareilla le 11 mai 1775, et, s'étant séparé, en vue de l'île de Banca, de l'*Indiscrète* et de la *Badine*, qui gagnèrent, la première, Palembang, la seconde, Malacca, il poursuivit sa route. Arrivé, le 22 juin, à Taypa, port voisin de Macao, il ne put en repartir qu'au mois de décembre de la même année, entravé qu'il fut, pendant six mois, par les autorités fiscales du pays, ingénieuses à lui susciter des obstacles. Parvenu à en triompher, il put terminer sa campagne, désormais toute commerciale, et opérer son retour au Bengale, puis de là en France.

Trobriand, devenu capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, prit part au combat d'Ouessant comme commandant du vaisseau de cinquante canons l'*Amphion*, au début de la guerre d'Amérique; mais il n'en vit pas la fin, car il mourut à Brest le 18 février 1780, à l'âge d'environ cinquante ans. P. L...t.

TROGOFF, — ancienne famille de l'évêché

de Tréguier qui portait d'*azur à trois fasces de gueules*, comme les barons de Lanvaux, dont elle paraît issue en ramage, et pour devise : *Tout du Tout*. Alain, juveigneur de Lanvaux, fils de Geoffroy et de Tiphaine de Rohan, vivait en 1314. La tradition rapporte qu'il prit le nom de Trogoff d'une terre située dans la paroisse de Plouégat-Moïsan, à laquelle était attaché le droit de *menée* en la sénéchaussée de Morlaix, et qu'il fut père de Pierre, sir de Trogoff, qui commence la filiation régulièrement établie de cette famille. Pierre, marié vers 1336 à l'héritière de Callac, tint le parti de Charles de Blois, et eut sa terre confisquée par Jean de Montfort, qui l'engagea au roi Édouard III pour sûreté d'une dette qu'il avait contractée envers ce prince. Celui-ci commit à la garde du château de Trogoff un capitaine anglais nommé Roger David, sur lequel Duguesclin le reprit en 1364. (*Voy.* D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 1553, et *Hist.*, t. I., p. 302.)

Pierre de Trogoff laissa deux fils : 1° Jean, l'aîné, dont la postérité s'est fondue dans les Ploësquellec, par lesquels la châtellerie de Trogoff a été transmise successivement (*voy.* Du Paz, p. 92) aux maisons de Pont-l'Abbé, Tournemine, du Châtellier, Villeblanche, Mont-Morency, Pensornou, Huon de Kermadec et Des Nos des Fossés; 2° Yves, juveigneur de Trogoff, marié, vers 1399, à Marguerite Léon, de la maison de Bourgerel, en Plongonver, lequel brisait l'écu de ses armes d'un *lambel d'azur*, suivant le sceau de 1409, donné par D. Morice (t. II, n° 91). De ce mariage naquirent aussi deux fils, savoir : 1° Alain, marié à Marguerite de Roch'mélen, dame dudit lieu ; 2° Pierre, marié à Alix de Quenquizou, dame de Kerprigent, auteurs l'un et l'autre des branches qui existent encore. Alain fut le onzième aïeul de Joachim-Simon de Trogoff, qui suit, et Pierre, le onzième aïeul de Jean-Honoré de Trogoff, dont l'article viendra ensuite.

Trogoff (**Joachim-Simon, comte de**), — aide-de-camp du Roi, maréchal de ses camps et armées, commandeur de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et gouverneur de Saint-Cloud, naquit au château de Penlan, paroisse de Quimper-Guézennec, évêché de Tréguier, en 1763. Nous avons parlé de ses ancêtres paternels; sa mère appartenait à la maison du Breil de Rais (*voy. ce nom*), l'une des plus illustres de Bretagne. Entré au service, comme volontaire, en 1779, il s'embarqua, en 1781, à bord de la frégate la *Résolue*, commandée par le chevalier Fleuriot de Langle (*voy. ce nom*), qui périt si malheureusement dans l'expédition de la Pérouse.

Arrivé en Amérique, il obtint le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Viennois, commandé par le marquis du Chilleau, débuta dans la guerre de l'Indépendance par le siége de Saint-Christophe, et, revenu en France avec la décoration de Cincinnatus, servit activement jusqu'à l'émigration, en 1790. Aide-de-camp du lieutenant-général prince de Rochefort, major au corps de Rohan, au service d'Autriche, et transféré à la réforme des bataillons légers, au régiment de Freelich, en Bohême, obtint le commandement de la légion de l'archiduc Charles, et passa, comme premier major, au régiment de Reussgreits, qui fut licencié à la perte que fit l'Autriche d'une partie de la Pologne. Transféré ensuite du régiment de Vogelsang dans l'état-major-général, il le quitta au quartier-général de Bar-sur-Aube, avec le titre de colonel au service d'Autriche, et traversé cette période si agitée dans un service non interrompu et presque toujours devant l'ennemi. La Restauration l'éleva au grade de maréchal-de-camp, et le comte d'Artois l'admit dans son intimité. Il aimait dans ce fidèle serviteur cette franchise bretonne que n'avait pas changée l'atmosphère des cours, et se plaisait à l'appeler son sanglier breton. Il appréciait aussi chez le général Trogoff cette conversation spirituelle et originale, nourrie de connaissances variées; et, monté sur le trône, Charles X donna un témoignage flatteur, mais mérité, de son estime, en le nommant gouverneur de Saint-Cloud, poste de confiance, sollicité par tant de grands dignitaires de la couronne, surpris de voir un rival heureux dans un cadet de Bretagne. « Tu es le plus pauvre de mes gentilshommes, lui dit le vieux monarque, et tu auras » le plus beau château. » Les événements de 1830 le surprirent dans ce poste; mais, au prix du danger, le Roi le retrouva tel qu'il l'avait jugé. L'ordre de la retraite de Saint-Cloud fut pour le général Trogoff, un coup de foudre. Lors de la halte à Rambouillet, il fut nommé *par interim* gouverneur du château, et y eut encore de trop courtes illusions, car il lui fut interdit de monter à cheval sans combattre; mais, malgré ses soixante-huit ans, il accompagna le Roi à Cherbourg jusqu'au vaisseau qui devait le transporter en exil. Il se retira alors au château de Kéruzoret, près de Saint-Pol, et il y est mort en 1840.

Trogoff (**Jean-Honoré de**), — contre-amiral, fils de Marc-Louis de Trogoff, sieur de Kerlessy, paroisse de Plougasnou, et de Jeanne-Eléonore Bourel, naquit à Lanmeur, évêché de Dol, enclave de Tréguier, le 5 mai 1731. Nommé garde de la marine à la compagnie de Brest en 1767, et enseigne de vaisseau en 1773, il embarqua en cette qualité sur le *Roland*, capitaine Kerguelen (*voy. ce nom*), qu'il accompagna dans son second voyage aux terres australes. Commandant ensuite, à Saint-Domingue, le brigantin le *Victor*, dans la guerre de l'Indépendance, il enleva à l'abordage un corsaire anglais et, à cette occasion, fut élevé en 1779, au grade de lieutenant de vaisseau. Passé ensuite sur le *Glorieux*, commandé par

le baron des Cars, il combattit vaillamment au funeste combat de la Dominique, gagné, le 12 avril 1782, par l'amiral Rodney sur le comte de Grasse, et fut fait prisonnier, ainsi que l'amiral français. Après qu'il eut été élargi, à la paix, le conseil rassemblé, en 1784, pour examiner la conduite du comte de Grasse et des officiers placés sous ses ordres dans l'affaire de la Dominique, rendit sur Trogoff le verdict suivant :

« Le conseil décharge de toute accusation le » sieur Jean-Honoré de Trogoff de Kerlessy, » lieutenant de vaisseau, ayant pris le com- » mandement du *Glorieux* à la place du sieur » baron des Cars, tué ledit jour, 12 avril, à » neuf heures du matin; a loué et loue la con- » duite dudit sieur de Trogoff et son opiniâtreté » dans la défense dudit vaisseau; sa résistance, » sa valeur, ses ressources et sa résolution sont » des titres qui lui méritent les grâces du Roi et » lui assurent l'estime du corps. » Le Roi n'avait pas, du reste, attendu cet arrêt si honorable pour rendre hommage à l'intrépidité de Trogoff, et il lui avait adressé dans les prisons d'Angleterre le brevet de chevalier de Saint-Louis. Promu, en 1784, au grade de capitaine de vaisseau, il passa quelques années à Saint-Domingue où sa famille avait des propriétés, et y retourna en 1791, commandant le vaisseau le *Duguay-Trouin* et portant des troupes chargées d'apaiser les troubles sanglants de cette colonie. En relâche à Brest, le 20 août 1792, il prêta à la République le nouveau serment qu'un décret de la Convention exigeait des officiers, et remit à la voile, avec le même commandement, à la fin de 1792, dans la division de La Touche-Tréville, expédiée à Naples pour avoir raison des insultes faites à M. de Sémonville, notre ambassadeur près de la Porte. La division, après avoir obtenu la réparation demandée, rallia devant Cagliari la flotte du contre-amiral Truguet. Trogoff prit ainsi part, les 15 et 16 février 1793, à l'attaque générale contre Cagliari, où le *Duguay-Trouin*, particulièrement engagé, soutint presque seul l'honneur de son nom et la réputation de son commandant, grièvement blessé pendant l'action. Promu à la même époque au grade de contre-amiral, il prit à Toulon le commandement de toutes nos forces navales dans la Méditerranée et s'occupa avec activité du réarmement des vaisseaux qui avaient considérablement souffert dans l'expédition de Sardaigne. Il fit reprendre la mer à plusieurs d'entre eux, les uns pour protéger les convois qui apportaient des blés du Levant, d'autres pour bombarder Onéglia, d'autres enfin pour croiser et entretenir des communications avec notre armée d'Italie. Avant les derniers excès de la Convention, avant surtout la mort du Roi, il ne paraît pas que Trogoff ait vu la Révolution avec regret; mais, lorsqu'après ses crimes multipliés, le Gouvernement passa tout entier dans les clubs, il était impossible que l'amiral Trogoff ne gémît pas sur l'anarchie sanglante où la France était plongée à l'intérieur. A Toulon, tous ses efforts avaient échoué pour arracher à la mort un grand nombre d'habitants notables, parmi lesquels figuraient plusieurs de ses compagnons d'armes, dénoncés par le club *des Adorateurs de la liberté et de l'égalité*, près duquel il était lui-même en suspicion. Cependant, pendant trois mois, il continua à instruire le ministre de ses démarches, en provoquant toutes les mesures qui pouvaient contribuer à la sûreté de la ville et de la flotte. Mais, à propos de la promulgation de la Constitution de juin 1793, les habitants de Toulon, de nouveau menacés par les clubistes, résolurent d'en finir une bonne fois avec la tyrannie d'une minorité sanguinaire, et, après avoir arrêté les principaux membres du club, ils élurent, le 14 juillet, pour instruire leur procès, un comité général composé de délégués de chaque section, auxquels, pour ne pas se mettre en lutte avec le gouvernement central, on adjoignit Trogoff et d'autres chefs militaires, avec voix consultative seulement. En même temps on rétablit l'exercice public du culte catholique, tout en conservant la forme et les couleurs républicaines. Le 12 août, Trogoff signait avec le comité des sections une adresse à tous les citoyens de la France, pour expliquer le changement opéré dans l'administration de la ville, et une seconde adresse au Conseil exécutif et à Dalbarade, ministre de la marine, pour demander les fonds nécessaires à la solde de la garnison et de l'armée navale. Rien, dans ces adresses sagement rédigées, n'annonçait de projets de trahison, lorsque le Comité de salut public répondit aux Toulonnais par la mise hors la loi de la ville et l'ordre à l'armée du général Carteaux de marcher rapidement pour en faire le siége. Dans cette extrémité, le comité général des sections, qui avait tout à craindre de la vengeance de la Convention, se détermina à proclamer Louis XVII et à remettre la place en dépôt, pour le compte de ce prince, à la flotte anglo-espagnole qui croisait devant la rade. Nous n'avons pas à apprécier ici la conduite des Toulonnais; mais voici comment elle a été jugée par Isnard, député du Var à la Convention, et régicide, dont le *patriotisme* ne peut être suspecté : « Il fallait fléchir devant la Monta- » gne ou la flotte anglaise, se livrer à la mer- » cie de Robespierre et de Fréron ou de l'ami- » ral Hood. Ceux-là nous apportaient des écha- » fauds, celui-ci promettait de les briser; les » uns nous donnaient la famine, l'autre s'en- » gageait à nous fournir des grains.... Une » portion des habitants eut la faiblesse de pré- » férer le pain à la mort; la Constitution de » 1791 au Code anarchique de 1793; le régime » ancien mitigé, au régime nouveau de la Ter-

» reur; le pouvoir futur des princes, à la tyran-
» nie présente et à la dictature de Robespierre. »

Quant à la participation de l'amiral Trogoff à la reddition de Toulon, acte dont les écrivains royalistes lui attribuent tout l'*honneur* et les écrivains révolutionnaires toute l'*infamie*, nous ne craignons pas d'affirmer, après avoir lu attentivement les documents contemporains et ceux publiés depuis, que Trogoff ne mérite « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité, » et cela par une raison bien simple, c'est qu'il se refusa à signer le traité passé le 28 août entre le comité général et l'amiral Hood. L'absence de sa signature dans l'acte de remise aux Anglais d'une escadre dont il était encore, au moins en droit, le commandant en chef, n'a pas lieu de surprendre de la part d'un officier qui, malgré les sympathies qu'il aurait pu conserver pour l'ancien régime, avait continué à servir loyalement sous le nouveau. Aussi son refus d'adhésion à la cession faite à nos éternels rivaux de l'arsenal et de la flotte le rendit-il suspect aux royalistes et aux Anglais, et plusieurs auteurs rapportent qu'il était prisonnier des sections lorsque le lieutenant Van Kempen, commandant de la *Perle*, vint, en arborant le pavillon amiral, se ranger du côté de la ville en faisant signe de ralliement à tous les vaisseaux embossés à l'entrée du port. Les commandants crurent obéir à un ordre de leur supérieur, et laissèrent ainsi l'entrée des Anglais s'effectuer sans coup férir. Nous sommes entrés dans ces détails pour établir incontestablement que Trogoff ne fut ni *traître* ni *infâme* (comme l'a écrit M. Thiers dans l'*Histoire de la Révolution*), puisqu'il se sépara des sections, lorsqu'il s'agit de signer le traité avec l'amiral Hood. Ce n'était pas non plus, comme l'avance le même auteur, *un étranger que la France avait comblé de faveurs*, puisque, né près de Morlaix, il avait gagné tous ses grades à la pointe de l'épée. La révolution de Toulon consommée, nous pouvons seulement admettre que Trogoff la reconnut sur-le-champ; mais la reconnaissance des faits accomplis a rencontré, de nos jours, un si grand nombre d'adhérents politiques qu'en jugeant la conduite de Trogoff à Toulon, nous aurions l'air de nous porter juge de la France tout entière, dans d'autres circonstances.

Une fois la ville occupée, nous trouvons Trogoff à bord de la *Perle*, signant l'ordre, *au nom de la République française*, aux divers bâtiments de déposer leurs poudres à bord du *Languedoc;* puis, le 15 septembre suivant, *l'an 1er du règne de Louis XVII*, l'ordre au *Patriote* et à trois autres vaisseaux qui furent ainsi sauvés pour la France d'appareiller sous le commandement de Bouvet (*voy. ce nom*), pour ramener dans leurs ports respectifs les équipages de Brest, Lorient et Rochefort (1). Un auteur ajoute que le comité des sections arrêta, en nov[illegible] d'envoyer à Gênes le vaisseau le *Commerce-de-Marseille*, sous les ordres de Trogoff, chercher le comte de Provence pour exercer la souveraine[illegible] comme régent; mais que les Anglais, qui [illegible]vaient accepté le port de Toulon en dépôt, pour l'incendier et le détruire, s'opposèrent à [illegible] départ. D'ailleurs, le nom de Trogoff n'est [illegible] prononcé une seule fois à l'occasion du siège [illegible] la place, commencé dès le 31 août; mais on a [illegible] de croire qu'il s'éloigna de Toulon, le 19 décem[illegible]bre, en même temps que l'escadre anglaise, [illegible] mourut au mois de février 1794, sur le *Com[illegible]merce-de-Marseille*, en rade de Porto-Ferr[illegible] (île d'Elbe), emportant avec lui, dans la tom[illegible] le secret de la conduite muette et passive [illegible] avait tenue depuis plusieurs mois, et le bru[illegible] courut qu'il avait été empoisonné. Mort, [illegible] trouva personne pour défendre sa mém[illegible] et sa famille, traditionnellement attachée [illegible] Bourbons, ne crut pas que ce fût à elle de [illegible] justifier d'avoir proclamé ou au moins reco[illegible] la royauté de Louis XVII en 1793. Il ne s'est pas marié, et les Trogoff de Kerlessy sont [illegible]jourd'hui représentés par les enfants d'un [illegible] ses neveux, ancien garde-du-corps des [illegible] Louis XVIII et Charles X.

Nous ne terminerons pas cette notice sans citer les principaux ouvrages qui nous ont [illegible] à la rédiger, savoir: *Isnard à Fréron*, brochure in-8° de 28 pages, publiée en 1794. — *Mémoires de Puissant de Jolimont, ordonnateur civil à Toulon en* 1793, commençant par ces mots « *Toute la France a été trompée par l'événement de Toulon*, brochure de 1796; — *Mémoire pour servir à l'histoire de Toulon en* 1793, *par Pons*, Paris, Trouvé, 1825, in-8°. — *Révolution de Toulon en* 1793, *pour le rétablissement de la Monarchie, par Gauthier de Brécy*. Paris, Trouvé, 1828, in-8°. — *Histoire de la Marine française*, par Léon Guérin, t. III, 1849, grand in-8°. Ce dernier ouvrage et celui de Pons renferment les documents les plus authentiques, et sont en outre rédigés avec autant de bonne foi que d'impartialité.

P. de C.....

TROMELIN (Jacques-Jean-Marie-François **BOUDIN**, écuyer, puis comte de), — né le 22 août 1771 à Ploujean, canton et arrondissement de Morlaix (Finistère), appartenait à une noble famille bretonne qui porte pour armes : *de sable à l'épée d'argent en pal, la pointe en haut, surmontée de deux étoiles d'or*, et pour devise : *Ad sidera tendat*, famille dont un grand nombre de membres ont honorablement servi dans nos armées de terre et de mer, notamment deux officiers-généraux de la ma-

(1) La part de Bouvet à ces événements ne fut point celle qu'on lui a attribuée; en effet, les Anglais entrèrent à Toulon le 29 août; c'est le 15 septembre seulement que, sur un ordre de Trogoff, Bouvet appareilla avec sa division, et le pavillon blanc ne fut arboré à Toulon que le 1er octobre suivant.

rine, décorés du cordon rouge pour leurs services dans l'Inde, dans le Levant et pendant la guerre de l'Indépendance américaine.

Elevé à l'Ecole militaire de Vendôme, Tromelin en sortit sous-lieutenant au régiment de Limousin, en 1787. Vint bientôt la Révolution. Le jeune officier, pendant le séjour de son régiment en Corse, s'était, comme beaucoup de ses camarades, imbu des idées nouvelles; mais, entraîné par le torrent de l'émigration, il sortit de France en 1792, et fit la campagne des princes. Il suivit le prince de Léon, depuis duc de Rohan, à Quiberon; et, au retour de cette expédition, il fut chargé par le comte d'Artois d'une mission en Normandie. Plus tard, toujours dans le but de servir la cause royale, il s'embarqua sur la frégate anglaise le *Diamant*, aux ordres du commodore sir Sidney Smith. Cette frégate, en croisière devant le Havre, ayant pénétré, le 17 mars 1796, dans la Seine, poursuivit et captura un corsaire français; mais un calme plat l'empêcha d'emmener sa prise, et Smith, attaqué à la pointe du jour par des chaloupes canonnières et des batteries de la côte, fut pris dans son propre canot avec son secrétaire Writh, douze hommes de l'équipage et Tromelin. Ce dernier, par une consigne donnée à tous les hommes du bord, consigne d'une exécution d'autant plus facile qu'il parlait très-bien l'anglais, fut transformé sur-le-champ en domestique de sir Sidney, sous le nom de John Bromley, Canadien. Conduits à la prison de Rouen, Smith, Writh et Tromelin furent transférés à celle de l'Abbaye, à Paris, puis de l'Abbaye à la tour du Temple, le 3 juillet de la même année. Le ministère britannique mit le plus grand empressement à négocier la rançon du commodore. Le capitaine Bergeret, pris sur la *Virginie* par le capitaine Pellew, depuis lord Exmouth, après un beau combat, fut d'abord envoyé en échange; on offrit même, dit-on, plusieurs milliers de Français; mais le Directoire persista à garder son prisonnier.

Le faux domestique John parvint à se faire renvoyer en Angleterre comme non militaire. Echappé ainsi aux lois qui frappaient les émigrés pris les armes à la main, il revint bientôt et travailla activement à la délivrance des deux prisonniers. De concert avec Phelippeaux et d'autres royalistes, il prit toutes les mesures qui assurèrent l'évasion de Sidney Smith et son retour en Angleterre.

Tromelin, attaché ensuite à l'armée royale de Normandie, venait de recevoir du comte d'Artois la croix de Saint-Louis en récompense du dévoûment et de la capacité dont il avait fait preuve dans diverses missions périlleuses, lorsqu'il fut repris à Caen, vers la fin de 1798. Il s'évada miraculeusement; mais, signalé, poursuivi de tous côtés, il fut obligé de quitter la France et suivit, avec le colonel Phelippeaux, le jeune Frotté et le Dalmate Wiscowich, le commodore Sidney Smith, à Constantinople. Tromelin, à qui le sultan Sélim offrit du service, fut d'abord employé comme major dans les troupes turques, et ayant succédé, comme lieutenant-colonel, à Phelippeaux, tué à Saint-Jean-d'Acre, il fut détaché près du grand-visir Yousouf-Pacha, et, plus tard, près de Hussein, capitan-pacha, avec lesquels il fit toutes les campagnes de Syrie et d'Egypte.

Retourné en Angleterre après la guerre d'Orient, il fut rayé, en 1802, de la liste des émigrés et rentra en France. Il vivait tranquille à Morlaix, lorsqu'en 1804 il se trouva impliqué dans les intrigues de Méhée de la Touche avec le gouvernement anglais. Spencer Smith, ministre anglais à Stuttgard, dont Méhée était l'agent, lui recommandait, dans ses instructions, de voir Tromelin. Cette simple recommandation suffit pour éveiller les soupçons de la police, de plus en plus ombrageuse depuis l'affaire de Pichegru et Moreau. Un officier de gendarmerie et un commissaire de police vinrent arrêter Tromelin à Morlaix, d'où il fut conduit à l'Abbaye. Il y passa six mois. On jugea néanmoins qu'il était du nombre de ces hommes susceptibles d'être employés utilement, et on l'engagea vivement à prendre du service dans l'armée française. Sentant devant lui un bel avenir, il céda à son propre penchant autant qu'aux instances du nouveau gouvernement. Il sortit de l'Abbaye et entra, comme capitaine, dans le 112e régiment de ligne. Accueilli avec bienveillance dans l'armée, il se dévoua, de son côté, avec ardeur à la défense de son nouveau drapeau. Attaché à l'état-major de l'armée de Dalmatie, il fut bientôt distingué par le duc de Raguse, qui le chargea de plusieurs missions. Il fut nommé chef de bataillon et chevalier de la Légion-d'Honneur au passage de la Croatie, en 1809, puis colonel après la bataille de Wagram. A la paix de Vienne, le vice-roi d'Italie l'attacha au général Guilleminot, chargé d'établir la démarcation de la nouvelle frontière. Il prit possession militaire de la Croatie pour la France, et bientôt après, il obtint le commandement du 6e régiment croate, qu'il conserva quatre ans. C'est vers cette époque qu'il fut chargé par l'Empereur de diverses missions se rattachant à celles qui furent confiées aux généraux Foy, Haxo, Sébastiani et Guilleminot, missions qui avaient pour but d'éclairer Napoléon sur les moyens d'abattre la puissance des Anglais dans l'Inde. Rappelé, en 1813, à l'armée d'Allemagne, comme adjudant-général, chef d'état-major d'une division, il fut chargé, au mois de mai, de diriger la retraite du corps d'armée du maréchal Oudinot, blessé lors du mouvement qu'il fit sur Berlin. Dans cette circonstance difficile, Tromelin eut deux chevaux tués et un blessé sous lui. La bataille de Bautzen lui valut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur et celle de Leipzig le grade de général de brigade,

que le général Lobau demanda pour lui d'une manière toute spéciale. A la fin de 1813 et au commencement de 1814, il était chef d'état-major à Mayence, où un jeune Breton, le docteur Duquesne (de Morlaix), l'aida à sauver un grand nombre de soldats atteints de la terrible maladie qui ravageait l'armée. De 1813 à 1814, il avait été nommé par l'Empereur commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne-de-Fer et baron, avec dotation d'un majorat situé sur le territoire qu'il avait administré comme colonel du 6e régiment croate. Ces témoignages de justice ne furent point confirmés par la Restauration.

Le Roi, à son retour, l'ayant placé dans les grenadiers royaux (ex-garde impériale), il quitta ce corps à Vaucouleurs, le 16 mars 1815, pour revenir à Metz, d'où le maréchal Oudinot l'envoya à Paris, le 24. Parti le 11 juin pour le 6e corps de la grande armée, il commanda à Waterloo, dans la division du lieutenant-général baron Jannin, une brigade composée du fameux 10e de ligne et de bataillons détachés des 47e et 107e régiments. Cette division, la dernière peut-être qui resta sur le champ de bataille, malgré les pertes considérables qu'elle avait éprouvées lorsqu'elle avait été débordée par les Prussiens, ne commença sa retraite que vers les huit heures et demie du soir.

De retour à Paris après cette bataille, où il avait sauvé la vie au général Darriule, Tromelin fut chargé, par le Gouvernement provisoire, d'aller demander à lord Wellington des passeports pour l'Empereur, qui désirait se retirer en Angleterre. S'il ne réussit pas dans cette négociation, il fut du moins assez heureux pour contribuer à faire cesser les hostilités et à sauver Paris des horreurs d'une bataille livrée sous ses murs.

De 1817 à 1823, Tromelin fut employé aux inspections et réorganisations des divers corps de l'armée. Pendant la guerre d'Espagne, il commanda, en Catalogne, un corps d'armée qui, aidé du baron d'Erolès et de ses miquelets, poursuivit activement les bandes de Llobregat, Milans, Mina, et obtint de grands succès à Igualada, Calders, Yorba et Tarragone. A la suite de cette expédition, il fut élevé au grade de lieutenant-général, puis nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand-cordon des ordres de Saint-Ferdinand d'Espagne et de Sainte-Anne de Russie. Il était décoré, depuis 1800, de l'ordre impérial du Croissant.

Le général Tromelin, qui se trouvait à Paris lors de la Révolution de juillet, seconda M. de Sémonville dans les démarches qui amenèrent le retrait des ordonnances et la nomination du ministère de M. de Mortemart. Ces combinaisons échouèrent, on le sait, par suite de l'arrivée tardive de ce dernier à Paris, et elles auraient gravement compromis M. de Sémonville et Tromelin, si le général Lafayette ne les avait couverts de sa personne à l'Hôtel-de-Ville.

Jusqu'en 1830, dans l'intervalle de ses travaux aux divers comités de la guerre ou des inspections générales qui lui furent confiées, le général Tromelin appela, à diverses reprises, l'attention des ministres de la guerre et de l'intérieur sur la race chevaline du Finistère, et demanda que le gouvernement s'occupât de l'améliorer, dans l'intérêt de l'Etat comme dans celui de nos cultivateurs. Membre du conseil général du Finistère, il contribua, par son vote, à faire acheter des étalons au compte du département. Cette mesure, qui fut reprise après 1830, se combina avec certaines améliorations dans le service des remontes, améliorations auxquelles il prit une grande part, concurremment avec M. Boullé, préfet du Finistère. Dans les dernières années de sa vie, il accepta la charge de maire de la commune de Ploujean, où il eut la satisfaction de voir s'élever, grâce à ses actives sollicitations, une mairie et une école communale. Il s'occupait avec ardeur des améliorations que réclamaient les chemins vicinaux de cette commune, lorsqu'il mourut, à sa terre de Coatserhan, le 3 mars 1842.

Membre de la Société de géographie, le général Tromelin avait participé à ses travaux, en concourant au perfectionnement des belles cartes de la Grèce (4 feuilles) et de la Turquie d'Europe (16 feuilles), publiées par M. Lapie. Il les avait accompagnées d'une description détaillée des pays situés entre Corfou et Constantinople, ainsi que d'un itinéraire des contrées qui remontent vers le nord de la Macédoine, depuis la plaine de Philippes jusqu'à Scutari, contrées qu'aucun voyageur n'avait décrites avant lui. Il compléta ces travaux si intéressants par la publication de son *Itinéraire de Morée*, ou *Description des routes de cette péninsule*, qu'il traduisit de l'anglais de sir William Gell et qui parut avec l'approbation du ministre de la guerre. Paris, Anselin, 1828, in-8° de 94 pages. Il avait enfin travaillé à une carte de l'Egypte, en deux feuilles, et à une de l'île de Candie, en une feuille.

Son fils, comme lui, maire de Ploujean, et comme lui aussi, dévoué aux intérêts de son pays, est, depuis 1852, membre du Corps législatif, où il représente l'arrondissement de Morlaix. P. L...t.

TRUBLET (Nicolas-Charles-Joseph), — sieur de la Flouerie, prieur de Montreuil-sur-Brèche (diocèse de Beauvais), trésorier de l'église de Nantes, archidiacre et chanoine de celle de Saint-Malo, membre de l'Académie française et de celle de Berlin, naquit à Saint-Malo, le 4 décembre 1697, de Charles-Joseph Trublet et de Françoise Lebreton. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles bourgeoises de sa ville natale, puisqu'elle existait

dit-on, du temps de saint Maclou ou saint Malo (vi^e siècle), à qui un des ancêtres de l'abbé aurait dérobé un poisson préparé pour son repas. On sait que le mot *truble* signifie, en vieux langage, une sorte de filet de pêcheur.

Parent et ami du célèbre Maupertuis (*voy. ce nom*), qui lui dédia le troisième volume de ses *Œuvres*, il occupa, jeune encore, un rang distingué dans la société. On le vit, en 1721, à Rome, où il avait accompagné l'abbé de Tencin, nommé conclaviste du cardinal de Bissy, à l'époque de la mort de Clément XI. Dès 1717, il avait fait paraître, dans le *Mercure de France*, à propos de la réapparition du *Télémaque*, peu connu en France, d'où il avait été comme exilé pendant le règne de Louis XIV, un remarquable article de critique littéraire, dans lequel il adoptait complètement les idées de Lamothe et de Fontenelle. Cet essai, comme on pense bien, fixa l'attention de ces deux écrivains, qui ne tardèrent pas à en admettre l'auteur dans leur intimité. En 1736, parut le premier volume des *Essais de littérature et de morale*. Ce livre eut un véritable succès. L'esprit fin, observateur et candide à la fois de Trublet s'y donnait librement carrière. Le profond Montesquieu lut cet ouvrage et dit que c'était un bon livre de second ordre. Il faut observer qu'à cette époque les écrivains du grand siècle avaient presque tous disparu, et qu'à leur manière large et simple avait succédé une analyse parfois quintessenciée du cœur humain. Encouragé par l'approbation universelle, Trublet se mit sur les rangs pour entrer à l'Académie française; mais il fut repoussé. Cet échec était dû aux intrigues du parti philosophique dont le littérateur malouin s'était déclaré l'adversaire et qu'il n'avait pas même ménagé dans la personne de son chef, le redoutable Voltaire. Celui-ci, très-vindicatif, comme on sait, lui garda rancune, et, pendant vingt-cinq longues années, il le tint éloigné du fauteuil académique. Voici quelle était l'origine de cette persistante inimitié.

En vertu du système littéraire qu'il avait embrassé, Trublet n'aimait pas les vers et prétendait prouver que les meilleurs ne valent rien. Il eut le malheur de choisir, pour la démonstration de sa thèse, un passage des œuvres de Voltaire, auquel il reconnaissait, d'ailleurs, tout le mérite qu'un poète, à ses yeux, pouvait avoir. *Inde iræ*. C'est alors que Voltaire, réalisant la maxime : *Genus irritabile vatum*, publia ces vers si connus :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
L'esprit d'autrui par supplément servait :
Il entassait adage sur adage;
Il compilait, compilait, compilait...
On le voyait sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avait jadis entendu dire...

Et ailleurs :

. . . . . et le diacre Trublet
. . . . . .
Ecrivant sans esprit par pure modestie,
Et par piété même ennuyant le lecteur.

Sur quoi l'on fit observer à Voltaire que l'abbé occupait dans la hiérarchie un rang supérieur à celui qu'il lui avait assigné : — « Vraiment? répondit son persécuteur, d'un ton sarcastique; je le croyais parmi les moindres. » Néanmoins il publia vers le même temps l'*Epître sur l'Agriculture*, où on lisait :

« *L'Archidiacre* Trublet prétend que je l'ennuie... » Ce qui augmentait l'irritation des encyclopédistes contre l'auteur des *Essais*, c'est que, bien loin d'imiter la conduite de certains abbés de cour, malheureusement trop nombreux à cette époque, qui affectaient de frayer avec les philosophes, il se rangea courageusement du côté de la religion indignement outragée, et ne cessa de la défendre par ses écrits (1). Grimm en convient lui-même dans sa correspondance : « L'abbé Trublet, dit-il (15 mars 1754), saisit toutes les occasions de faire l'éloge des jésuites; il n'y a rien à dire à cela; mais il a l'air d'en vouloir à M. Rousseau, et surtout à M. d'Alembert, à l'occasion de l'article *Collége* de *l'Encyclopédie*. Cela me paraît maladroit. *Avant que d'attaquer des hommes aussi redoutables, il faut y regarder à deux fois.* »

Il est reconnu que le ridicule tue en France. Toutefois, en nul pays du monde, peut-être, on ne pardonne plus facilement à ceux qui manient cette arme meurtrière. Mais ce qui, de tout temps, y a excité l'indignation, c'est la diffamation, surtout lorsqu'elle s'exerce sur des personnes dont la conduite est notoirement irréprochable. On ne ménagea pourtant pas ces attaques à l'abbé Trublet. Il fut traité de délateur, d'hypocrite; on alla jusqu'à incriminer ses mœurs, infâme calomnie réfutée par tous les contemporains que n'aveuglaient pas la haine et l'esprit de secte. Palissot, qui, du reste, l'a jugé assez sévèrement, dit en termes formels que « c'était un bon homme, qui avait des mœurs et jouissait de la réputation d'un fort honnête homme » (*Mém. de Litt.*, t. II). Et comment un prêtre débauché eût-il obtenu la protection de la vertueuse Marie Leczinska (2)?

En dépit de cette malveillance, la réputation de Trublet s'étendait à l'étranger. En 1754, il

(1) Il participa à la rédaction du *Journal Chrétien*, publié sous le patronage de la Reine.

(2) On lit dans une lettre de d'Alembert à Voltaire (3 septembre 1760) : « L'abbé Trublet me dit un jour qu'en prêchant aux femmes de la ville de ....., *il avait fait tourner les têtes*. Je lui répondis : « C'est peut-être de l'autre côté. » Trublet était fort laid. Ne serait-ce pas sur cette phrase, échappée au prédicateur goûté et connu, qu'on aurait basé la perfide accusation dont tout démontre la fausseté? Grimm le blâme également d'avoir l'air *pauvre*. C'était sans doute un grand tort à ses yeux. Il est vrai que Voltaire, l'antagoniste de Trublet, et qui mourut riche de près de cent mille livres de rentes gagnées on ne sait comment, était parfaitement innocent sous ce rapport.

était déjà de l'Académie de Berlin; mais celle de Paris lui fermait obstinément ses portes. Non moins obstiné, il se posait en candidat perpétuel. A chaque vacance, s'il faut en croire Grimm, il quittait en toute hâte sa ville natale, où il s'était retiré, et arrivait par le coche à Paris pour solliciter les honneurs de la succession de l'académicien décédé. Mais la cabale devenait de plus en plus forte. En vain Montesquieu mettait sur son bulletin de vote : « Je donne ma voix à M. l'abbé Trublet, aimé et estimé de Fontenelle », l'autorité de deux noms si grands à divers titres n'y faisait rien. Un jour Piron, qui habitait dans le voisinage de Fontenelle, aperçut des tentures de deuil à la porte de ce dernier. Vite il en écrit à l'abbé Trublet, pour qu'il se hâte de faire des démarches. Celui-ci accourt. La première personne qu'il rencontre, c'est Fontenelle bien portant. Le défunt n'était pas mort; le centenaire n'avait pas encore jugé à propos de prendre congé. C'était un sien neveu, habitant avec lui, qui avait passé de vie à trépas, ce qui avait causé la méprise volontaire ou involontaire de Piron. Le voyageur en fut pour ses frais de coche et retourna à Saint-Malo. Grimm et quelques autres *vauriens* (c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même avec ses complices) avaient entrepris, pour ridiculiser le pauvre abbé, de publier sous son nom l'éloge funèbre des quarante académiciens vivants, éloge que l'aspirant au fauteuil était supposé avoir rédigé en prévision d'une succession prochaine, quelle qu'elle fût. Mais cette mauvaise plaisanterie n'eut pas de suite. Enfin, l'année 1761 vit se terminer la longue et patiente attente du littérateur breton. Le crédit de la reine, les démarches du président Hénault triomphèrent de tous les obstacles, et le plus timide, le plus pacifique des hommes vint prendre la place du brillant, du présomptueux maréchal de Belle-Isle. Ce fut le duc de Nivernais qui présida à la réception. En rappelant sa conduite irréprochable, démenti public donné à de dégoûtantes calomnies, il le félicita sur l'esprit d'analyse, la sagacité, la finesse, la précision qui caractérisaient ses ouvrages (1).

L'abbé Trublet était au comble de ses vœux. Modeste dans ses goûts et dans ses désirs, connaissant les douceurs de l'amitié, lié avec les hommes les plus distingués de son temps, avec Maupertuis, Montesquieu, le président Hénault il ne lui restait plus qu'à jouir en paix de son titre récent. Mais quand il fut parvenu au but après lequel il avait si long-temps aspiré, son activité intellectuelle se trouva privée d'aliment et ses forces ne tardèrent pas à défaillir. Il avait toujours été d'un tempérament délicat. Une occupation prolongée était pour lui chose impossible. Deux heures de travail l'épuisaient et lui ôtaient la moitié de son esprit; aussi se garda-t-il bien d'entreprendre aucun ouvrage de longue haleine. Des morceaux détachés, fruit de ses réflexions et surtout de ses observations, des récits biographiques concernant des personnages dans l'intimité desquels il avait vécu, voilà à peu près tout son bagage littéraire. En 1767, il s'était retiré définitivement à Saint-Malo. C'est là, dans le sein de sa famille, que la mort l'atteignit le 14 mars 1770. Il avait soixante-treize ans. Son éloge fut prononcé à l'Académie par M. de Coëtlosquet, et ce fut Saint-Lambert, le chantre des *Saisons*, qui lui succéda.

Nous avons déjà esquissé le caractère du littérateur qui fait l'objet de cet article. Rappelons-en, en peu de mots, les principaux traits. Une grande bonté d'âme, une inviolable fidélité aux devoirs de son état, une vive et exquise sensibilité qui lui faisait goûter les plaisirs de la conversation et les charmes de l'amitié (1), une grande finesse d'observation, et, par dessus tout cela, une fâcheuse timidité qui ne lui permettait de briller que dans un cercle infiniment restreint, voilà l'abbé Trublet. Cette timidité, il l'a dépeinte lui-même en termes trop frappants pour que nous résistions à la tentation de les rappeler. C'est évidemment, à nos yeux du moins, un portrait de Trublet, tracé de sa propre main : « Philante, qui parle très-peu, passe auprès des uns pour un homme très-médiocre, auprès des autres pour un homme artificieux et dissimulé... Cependant Philante n'est que *timide*... Il s'est réduit à une assez grande retraite et à un petit nombre d'amis qui le trouvent tel qu'il est dans ses livres, et meilleur encore, car la conversation l'anime... S'il voit peu de monde, ce n'est pas misanthropie; il est doux, indulgent... mais il voudrait de la raison, de la vérité et de la vertu... Il est naturellement gai... Il appréhende d'ennuyer plutôt que d'être méprisé. » Et plus loin : « La timidité excessive est peut-être le plus grand de tous les obstacles à la fortune. Une personne timide disait : Je ne vaux que ce qu'on m'estime (*Essais*). » On devine bien quelle est cette personne.

Ces quelques lignes ne respirent-elles pas

(1) Le nouvel académicien, qui était la candeur même, eut la bonne pensée d'envoyer à Voltaire son discours de réception, hommage qu'il crut devoir à une si haute célébrité littéraire. Voltaire parut touché de ce généreux procédé; néanmoins, le sarcasme perce dans sa réponse. Il fit savoir à son adversaire « qu'il lui pardonnait cordialement de l'avoir pincé, et qu'il était fâché de lui avoir donné quelques coups d'épingle. » Après avoir cité par deux fois Horace, « que nos héros, dit-il, MM. de Fontenelle et de La Motte ne citaient guères, » il poursuit ainsi : « Vous aviez imprimé que je vous faisais bâiller, et moi, j'ai laissé imprimer que je me mettais à rire. » Ceci n'est pas mal insolent. « Dans le fond, je suis bon homme. » Le reste de l'épître se soutient sur ce ton, et jamais la verve du satyrique ne fait complètement défaut.

(1) Trublet eut la générosité de donner à un ami, l'abbé Marc d'Alverny de la Palme, auteur du *Journal des Savants*, un indult dont il aurait pu se servir avantageusement pour lui-même (*Chaudon et Delandine*).

une naïveté touchante, qui rappelle à la fois l'homme des anciens jours, le Breton de la vieille roche, le cœur excellent surtout que la culture de l'esprit n'a point gâté? Comme littérateur, l'abbé Trublet est depuis long-temps jugé. Il y a chez lui du fin, de l'agréable, de l'exquis même ; mais il y a aussi beaucoup de commun. Les répétitions abondent dans ses pages, qui ne sont pas même exemptes de contradictions. L'auteur lui-même (*Préface des Essais*) nous a prévenus qu'il se les permettrait, sous ce prétexte qu'il retrace ainsi ses propres impressions à mesure qu'elles se succèdent et se combattent dans son esprit. Trublet rencontre rarement du premier coup l'expression propre et énergique. De là, pour lui, la nécessité de délayer sa pensée, afin de se faire comprendre. On croit, en le lisant, assister à une conversation de gens d'esprit, mais qui causent trop long-temps sur le même sujet. Ce n'est qu'un écho, et un écho affaibli. Il n'a pas du tout le sentiment de la haute poésie. Les préoccupations scientifiques et matérielles, le côté *utilitaire* de la vie, comme on dirait de nos jours, le dominent presque exclusivement. Le croirait-on? Avant certains philosophes contemporains, avant Condorcet lui-même, il a préconisé le *progrès continu*. Voici ce qu'on lit dans les *Essais* : « L'âge de fer a dû être et a été le premier en effet. L'âge d'airain lui a succédé... Sommes-nous parvenus à l'âge d'argent? Car on ne peut disconvenir qu'il n'y ait un progrès, tantôt plus rapide, tantôt plus lent, souvent interrompu, *mais qui recommence ensuite.* » Reste à savoir ce qu'il entendait précisément par progrès; ce n'était pas assurément celui de nos humanitaires. Quoi qu'il en soit, on reconnaît dans ces lignes le disciple de Fontenelle, le savant, et de La Mothe, le contempteur de l'antiquité. Tel il se montre encore par une toute petite pointe de sensualisme qui perce çà et là, comme lorsqu'il dit « que le bonheur serait plus du ressort de la médecine que de la morale, *s'il y avait une médecine.* » Remarquez cette réserve sceptique. Il est vrai que, plus loin, il déclare que « le plus grand moyen d'être heureux, ce serait peut-être de désirer que les autres le fussent », maxime vraiment spiritualiste et chrétienne qui doit nous réconcilier avec lui.

Trublet, en vivant dans l'intimité de deux illustres débris du XVIIe siècle, s'était pour ainsi dire transporté dans l'âge où ils avaient joui de leur plus haute réputation, ce qui lui donne l'air un peu dépaysé dans le XVIIIe siècle. C'est ainsi qu'il dit : Monsieur Bossuet, Monsieur Pascal, comme en parlant de contemporains. On remarque aussi chez lui quelques expressions dès lors vieillies, du moins dans le sens qu'il leur donne.

Ses ouvrages sont : I. *Essais de littérature et de morale*, imprimés plusieurs fois, notamment en 4 vol. in-12, et traduits en des langues étrangères. II. *Panégyrique des saints*, 1 vol. in-12, Paris, Briasson, 1755; — 2e édit., 1764, 2 vol. « Ces discours, purement écrits, mais froids, sont précédés de réflexions très-bonnes à lire sur l'éloquence, et particulièrement sur l'éloquence de la chaire (*Biog. univ.*). III. *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de MM. de la Mothe et de Fontenelle*, 1 vol. in-12, Amsterdam, 1761 ; témoignage touchant de sa reconnaissance envers les protecteurs de ses débuts. C'est à propos de ce livre que Grimm écrivait que Trublet faisait consister sa gloire à savoir comment M. de Fontenelle toussait et crachait.

Dans le premier volume des *Essais*, Trublet, parlant du petit nombre d'ouvrages hors ligne dont la destinée est d'échapper au sort commun, appelle l'attention sur ceux que l'on finit par oublier, et qui, au milieu d'un fatras de choses vulgaires que l'on trouve partout, renferment des beautés originales à jamais perdues; et, à ce propos, il exprime le désir qu'on fasse un *Extrait des livres qu'on ne lit point*. Si jamais un tel projet est exécuté, on fera bien de ne pas mettre de côté les œuvres du spirituel et candide auteur dont nous avons essayé de retracer la biographie. L^ce R-n. d. l. R.

TRUBLET DE VILLEJÉGU (Jacques-Jérôme-Antoine), — né à Lorient, le 17 novembre 1747, appartenait comme le précédent à l'une des plus anciennes familles de la bourgeoisie de Saint-Malo. L'histoire des temps modernes montre les Trublet jouissant d'une position honorable parmi leurs concitoyens, puisque, en 1366, on voit trois membres de cette famille appelés à ratifier par leur signature, pour la ville de Saint-Malo, le traité de capitulation et d'amnistie accordé à cette ville par Jean de Montfort.

Fils d'un capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, Trublet fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Après avoir achevé ses humanités au collége de la Flèche, tenu par les Jésuites, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il fit ses études théologiques, et il soutint sa thèse à Rennes, en 1765 ; mais, sentant que sa vocation l'appelait ailleurs, il entra dans la marine royale, après avoir navigué dans les mers de la Chine sur les vaisseaux de la Compagnie.

Le 21 décembre 1780, il obtint un brevet de capitaine de brûlot, et fit, en cette qualité, la campagne de l'Inde sous les ordres du bailli de Suffren.

Au combat naval de Goudelour, le 20 juin 1783, il remplissait les fonctions de lieutenant à bord du *Flamand*, vaisseau de soixante canons, commandé par M. Perrier de Salvert. Celui-ci ayant été emporté dès le premier feu, Trublet le remplaça dans le commandement,

et, par ses manœuvres hardies, il contribua puissamment au succès de la journée. Combattant l'ennemi à portée de pistolet, il eut la gloire de sauver, en le couvrant de son feu, le vaisseau le *Fendant*, à bord duquel un incendie s'était déclaré; et de forcer à la retraite le vaisseau anglais le *Gibraltar*, qui avait profité de cet accident pour rompre notre ligne. Trublet eut plus de cent hommes tués à son bord. Après l'action, le bailli de Suffren lui décerna des éloges publics et lui remit sa propre croix de Saint-Louis, comme gage de sa promesse de le faire nommer chevalier de cet ordre. Cette glorieuse distinction fut confirmée par le Roi, qui, le 15 juillet 1784, au retour de l'escadre, le nomma lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, « en considération, est-il dit dans le » brevet, des services qu'il a rendus dans la » campagne qu'il a faite dans l'Inde, sous les » ordres du sieur bailli de Suffren, pendant la- » quelle il a constamment tenu la conduite la » plus distinguée et montré autant de bravoure » que d'intelligence. »

Il continua de servir avec une distinction qui lui mérita depuis lors un rapide avancement, puisque, lorsqu'éclata la Révolution, il était capitaine de vaisseau (28 juillet 1792). A l'époque de la Terreur, il se retira du service et vint habiter Saint-Malo. Jeté deux fois dans les cachots en punition de son zèle à sauver les prêtres et les proscrits de toutes les opinions, il n'échappa que par miracle à l'échafaud. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée, il alla s'établir à Rennes, où il publia, avec l'approbation et sous les auspices de Napoléon, alors premier consul, son ouvrage intitulé *Histoire de la campagne de l'Inde par l'escadre française, sous les ordres de M. le bailli de Suffren, années* 1781, 1782, 1783. Rennes, veuve Bruté, an X, in-8°. Ce travail fut honoré des suffrages des officiers généraux de la marine, notamment des vice-amiraux Rosily et Villaret-Joyeuse qui, tous deux aussi, avaient servi dans l'escadre du bailli de Suffren. Ecrit avec impartialité, l'ouvrage de Trublet ne tait aucune des fautes des officiers qui servirent dans cette campagne; seulement, par une modération qu'on ne saurait blâmer chez l'ancien compagnon d'armes de ces officiers, l'auteur s'est abstenu de désigner nominativement ceux qui les commirent, mais dont les marins connaissent bien les noms, révélés d'ailleurs par notre collaborateur et ami M. Ch. Cunat, dans son *Histoire du bailli de Suffren*. Rennes, A. Marteville et Lefas, 1852, in-8° (7 pl.); monographie complète dont les éléments, puisés dans les témoignages des personnes qui avaient assisté à la guerre de l'Inde, ont été contrôlés par les documents officiels.

Le 18 février 1818, Trublet reçut le grade honorifique de contre-amiral. Le 21 juin 1829, il mourut à Rennes. Depuis sa sortie de la marine jusqu'à sa mort, il consacra tout son temps au service de ses concitoyens dans diverses fonctions gratuites d'administration municipale et de bienfaisance. D'une loyauté chevaleresque et d'une piété éclairée, Trublet se distinguait par une indulgence qui le faisait juger des autres par lui-même. Son ardente et active charité lui avait valu le nom bien mérité de père des pauvres. P. L...t.

TUGDUAL ou **TUGDWAL** (Saint), — qu'on trouve aussi sous les noms de *Tugduval*, *Tudguald*, *Tudwal*, *Tudal*, *Tudel*, *Tual*, *Tuzal*, et même sous celui de *Pabu-Tual*, naquit dans la Bretagne insulaire, probablement dans les dernières années du ve siècle. Son père, croit-on, était de sang royal, et sa mère, sainte Pompée, était sœur de Riwal II, chef de la nombreuse émigration qui vint s'établir sur le continent, en 513 ou 514, et y constitua définitivement le royaume de la Domnonée (*Biog. Bret.*, t. I, 546-547). Ce fut sous le règne de Déroch, fils et successeur de ce prince, que Tugdual passa, à son tour, dans la Bretagne armoricaine avec sa mère qui, devenue veuve, avait embrassé la vie religieuse, et avec sa sœur Seuve, que la légende a placée au nombre des bienheureuses. Soixante-douze religieux qui, depuis plusieurs années, pratiquaient la vie monastique sous la direction de Tugdual, le suivirent; un assez grand nombre d'insulaires avaient, vraisemblablement, émigré avec eux. Conduits par un pilote qui, dit-on, était un ange, tous abordèrent heureusement près du Conquet, dans un petit hâvre de la commune de Ploumoguer. Le seigneur de la contrée, édifié par une cure miraculeuse que Tugdual venait d'opérer, lui accorda un terrain pour construire un monastère dans la commune de Saint-Pabu, ainsi nommée, dit D. Lobineau, parce que les Bretons armoricains, à l'exemple de ceux de la Cambrie, lui auraient donné le nom de *Tad* ou *Pab* (père) que, de nos jours encore, ils appliquent aux prêtres, et que l'appellation de *Pab-Tugdwal* aurait été modifiée, par euphonie vraisemblablement, en celle de *Pabu-Tugdwal*, sous laquelle notre saint est désigné dans les actes de Saint-Brieuc. Le premier de ces mots, conservé seul par les traditions locales, pourrait bien n'être qu'une variante de celui de *Papa*, donné par les premiers chrétiens à leurs chefs religieux, qu'ils regardaient comme leurs pères spirituels, et qui, plus tard, fut exclusivement réservé aux évêques de Rome. De *Papa*, les Bretons auraient fait *Pabu* par mutation gutturale du *p* en *b*, et l'addition d'un *u* euphonique devant le nom du saint. Ces explications de l'origine et de l'application du nom de *Pabu* pourraient d'autant mieux être acceptées que les légendes galloises sont les seules à parler de l'existence d'un saint Pabu dont la vie n'aurait

eu aucun rapport avec celle de saint Tugdual. Ce qui est certain, c'est que l'on voit encore aujourd'hui, sur le rivage de l'Aber-Benoît, une église placée sous l'invocation de saint Pabu. C'était une simple chapelle dédiée à ce saint, et dont saint Tugdual était en même temps le patron, lorsque Mgr de Rieux, évêque de Léon, l'érigea, le 29 juillet 1624, en trève de l'église paroissiale de Ploudalmézeau, à cause du grand éloignement de cette église, distante d'une lieue au moins de la chapelle.

Pressentant qu'il était destiné à éclairer les peuples voisins, asservis aux pratiques de l'idolâtrie, Tugdual quitta son monastère peu de temps après sa construction, et, accompagné des plus fervents de ses religieux, il parcourut le pays, où, par l'influence de sa parole et de son exemple, il opéra un nombre considérable de conversions. En même temps que les nouveaux chrétiens lui demandaient des directeurs spirituels qui pussent continuer et affermir son œuvre, ils lui donnaient des terrains sur lesquels s'élevèrent successivement des monastères ou des hospices. Le nombre de ces néophytes était tel que, d'après la liste dressée par son disciple Loenan ou Loevan des donations qui lui furent faites, il n'y avait presque point de paroisses, depuis la côte occidentale du Bas-Léon jusqu'à la pointe orientale du pays, où il n'y eût de ses disciples. Le monastère le plus considérable qu'il fonda fut celui de Tréguier, bâti avant 540, dans une vallée nommée Traoan-Trécor, c'est-à-dire, vallée des trois rivières ou des trois golfes, parce que le Jaudy, le Guindy et le Pouldouarn y forment trois petits hâvres.

Ce fut, dit D. Lobineau (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 57), pour assurer une paisible possession aux diverses maisons qu'il avait fondées, que Tugdual, d'après le conseil de ses religieux et des seigneurs du pays, serait allé réclamer la protection de Childebert, roi de Paris, lui demander même la confirmation des donations qui lui avaient été faites. Peut-être ce voyage eut-il plutôt pour but d'obtenir l'appui du prince frank contre Conmôr, qui suscitait toutes sortes d'obstacles à l'accomplissement de la mission de Tugdual, et qui, n'ayant pu le faire périr, avait excité contre lui les druides, à l'instigation desquels le peuple égaré l'avait chassé de son monastère de Trécor. (*Biog. Bret.*, t. Ier, p. 549.) Saint Aubin, que Tugdual vit à son passage à Angers, se lia avec lui d'une étroite amitié et l'accompagna à Paris, où ils furent bien reçus de Childebert, qui confirma les donations faites à Tugdual. Muni de l'acte de confirmation, et assuré vraisemblablement de la promesse du Roi d'être soutenu contre Conmôr, Tugdual se disposait à retourner dans son monastère, quand arrivèrent des députés du pays de Tréguier, chargés de le demander pour évêque. Une ancienne légende manuscrite dit que c'était pour occuper le siége d'un évêque de Lexobie, qui venait de mourir. Sans examiner ici s'il a réellement existé, à quelques lieues de Tréguier, une ville du nom de Lexobie (aujourd'hui Coz-Kéaudet), ville qui aurait eu soixante-sept ou soixante-huit évêques avant l'arrivée de Tugdual, nous nous tiendrons, comme D. Lobineau, à la légende imprimée dans les vieux bréviaires bretons, où elle sert de leçons. Cette légende ne fait aucune mention ni d'une requête ni d'une députation des Lexobiens. Elle se borne à dire que Childebert fit ordonner Tugdual évêque du diocèse, quelque résistance qu'il y apportât. « Cette légende, ajoute D. Lobineau, semble l'original et paraît d'autant plus croyable, qu'elle est beaucoup plus simple dans ses récits, qu'elle rapporte beaucoup moins de miracles, et qu'elle a des circonstances, que l'autre supprime, qui portent avec elles des caractères de sincérité, comme en ce qu'elle dit que Tugdual ne pouvait parler au Roi que par interprète, fait dont il semble que l'autre légende ait eu honte (1). »

Lobineau n'hésite donc pas à rejeter l'existence des évêques de Lexobie et à considérer Tugdual comme le premier évêque du pays de Tréguier. Sans nier que le peuple l'ait demandé pour pasteur, il croit pourtant que Childebert l'institua *proprio motu*, en raison de son mérite, de ses travaux apostoliques et de la connaissance qu'il avait des besoins du pays. Il insinue, toutefois, qu'il aurait bien pu avoir dans le pays même un prédécesseur venu de la Bretagne insulaire, et il regarde la promotion de Tugdual comme une preuve concluante de l'autorité souveraine des princes franks sur la Bretagne, depuis Clovis. Il semble néanmoins hésiter à croire que Childebert, en même temps qu'il nomma Tugdual évêque, eût créé à Tréguier un siége épiscopal, et son hésitation vient de ce que Nominoë, lors de son coup-d'état religieux, institua trois diocèses nouveaux, ceux de Dol, de Saint-Brieuc et de Tréguier, ce qui implique que ce dernier, ou n'avait jamais existé, ou, tout au moins, avait cessé d'exister. Cette dernière opinion semble assez fondée et peut d'ailleurs se concilier avec l'existence de saint Tugdual, à titre, soit d'évêque régionnaire, soit même d'évêque avec attribution de siége. Il n'est pas hors de propos, en effet, de remarquer que, si des catalogues des évêques de Tréguier indiquent vaguement quelques successeurs de Tugdual, leur existence est loin d'être prouvée, et que celle de saint Ruélin, qui, sur la seule désignation de Tugdual, lui aurait immédiatement succédé, ne serait pas à elle seule une démonstration suffisante, bien qu'il ait été honoré d'un culte public et qu'une

(1) Saint Aubin avait accompagné Tugdual pour lui servir d'interprète, soit que ce dernier parlât seulement le breton, soit que, peu familiarisé avec la langue latine, en usage parmi les Franks, il craignît de ne pas se faire bien comprendre de Childebert.

chapelle lui ait même été dédiée à Tréguier, dans la rue Neuve, entre la Psalette et la place. Il a bien pu exister un saint Ruélin sans qu'il ait été évêque, et son existence à ce titre nous semble douteuse, alors qu'on ne le trouve mentionné dans aucune histoire de Bretagne. Tugdual a donc été évêque; il a même pu occuper le siége de Tréguier; mais, comme la création de ce siége était le fait de Childebert seul, il ne nous semble ni impossible, ni déraisonnable d'admettre que, quand la Bretagne eut recouvré son indépendance, elle cessa de nommer à un siége qu'elle aurait considéré comme lui ayant été imposé, et qu'après la mort de Tugdual, ou bien après celle de Ruélin, si l'on veut absolument le lui donner pour successeur, il n'a été nommé aucun évêque à ce diocèse. Ainsi s'expliquerait la solution de continuité des évêques de Tréguier jusqu'à Nominoë, qui, se fondant peut-être sur ce que Tugdual et Ruélin n'avaient pas eu la sanction du peuple, aurait créé plutôt que rétabli un évêché à Tréguier.

Tugdual avait repris ses travaux apostoliques, et son titre d'évêque ajoutait au succès de ses prédications, lorsqu'au dire de vieilles chroniques, il aurait, sur la foi d'une vision, fait un pèlerinage au tombeau des apôtres, en 548. Ces chroniques ajoutent qu'arrivé à Rome, il aurait assisté le lendemain aux funérailles du Pape, et qu'à l'issue de la cérémonie, le clergé et le peuple voyant une colombe posée sur sa tête, l'appelèrent tous d'une voix à monter sur le Saint-Siége, qu'il aurait occupé deux ans, sous le nom de Léon V. Le voyage eut bien lieu; mais les circonstances et les faits accessoires qu'on y a rattachés forment une fable ridicule qui ne mériterait aucune réfutation, comme le fait judicieusement observer D. Lobineau, si elle n'avait été accréditée par son interpolation dans les offices de saint Tugdual, par suite, il semblerait, de la présence, dans un vieux manuscrit, des mots *Leon Pabu Tugdual*, destinés peut-être à exprimer soit qu'on célébrait dans le pays l'office de Tugdual, soit qu'il y avait d'abord résidé. Dans cette mention, on aurait complaisamment lu *Leon Pabu* ou *Pape V* qui, auparavant, aurait été Tugdual. Or, le pape Léon V, qui était né à Ardée, fut élu le 28 octobre 903. Ce seul fait renverse, à lui seul, tout l'échafaudage, sinon du voyage qui semble avoir eu lieu réellement, du moins de l'apparition de la colombe et de l'élection de Tugdual, le tout imaginé vraisemblablement pour donner du relief au diocèse de Tréguier, qui aurait ainsi fourni un Pape à l'Eglise. C'est, sans aucun doute, un motif analogue qui a conduit Albert Legrand à oublier que les armoiries n'existaient pas du temps de Tugdual, pour avoir le plaisir de décrire et de lui attribuer un blason qu'il avait vu dans l'église Saint-André, de Tréguier, et qui n'était autre que les armes de la maison de la Rovère (*d'azur au chêne d'or*), maison à laquelle appartenaient les papes Sixte IV et Jules II, sous le pontificat de lesquels les armes dont il s'agit avaient été peintes dans la grande vitre de cette église.

Après ses deux années d'absence, Tugdual revenu dans son diocèse, continua de le gouverner en paix jusqu'à sa mort, qui eut lieu le dimanche 30 novembre. Or, comme le 30 novembre est tombé un dimanche pendant les années 553, 559 et 564, on peut choisir entre ces trois dates, car il n'est pas vraisemblable qu'il ait vécu au delà de 564. D. Lobineau paraît pencher pour la première date. Il fut inhumé dans son monastère de la vallée du Trécor, où il aimait à se reposer, dans la méditation et la prière, des fatigues de l'épiscopat.

Pour soustraire ses reliques aux profanations des Normands, un de ses successeurs, nommés, Gorennan ou Gosennan, les aurait portées hors de Bretagne. Les églises de Chartres, de Saint-Aubin-de-Crépy, de Château-Lanvaux, de Laval et de Tréguier en ont possédé des fragments; mais on n'en voit maintenant que à la Trinité de Laval et dans l'ancienne cathédrale de Tréguier, où ils sont renfermés dans un beau reliquaire doré, présent de Mgr de Quelen, archevêque de Paris. Peu de saints ont été l'objet d'un culte aussi répandu que saint Tugdual, honoré dans tous les anciens diocèses de Bretagne, notamment près de Lannion, de Guémené et de Pont-Labbé, sous le nom de Tugdual, et sous celui de saint Pabu dans les communes de Saint-Pabu, de Lanbabu, de Kerbabu, etc., en mémoire des fondations de couvents ou d'hospices qu'il aurait faites depuis la pointe Saint-Mathieu jusqu'à Vitré. La vénération attachée à sa mémoire avait même franchi la province. Ainsi le Mans et Chartres célébraient sa fête; à Paris, on le considérait comme patron de la chapelle de l'ancien collége de Tréguier, et un autre était dédié dans l'église Saint-Yves, rue Saint-Jacques.

La vie de saint Tugdual, insérée dans le Recueil de Baillet et dans les *Vies des Saints de Bretagne*, par D. Lobineau, p. 56-61, a fourni à Albert Legrand le thème d'une notice où il a donné place à des traditions que l'histoire et une saine critique s'accordent à rejeter.

P. L...d.

TURMEL, — ardent missionnaire du XVIIe siècle, né probablement au *Faou*, n'est connu que par quelques lignes de D. Lobineau (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 533), à l'occasion des prédications du P. Maunoir; c'est au Faou, à l'une des nombreuses missions données par ce dernier en *1659 environ*, que Turmel commença son apprentissage et fonda sa réputation d'orateur en langue bretonne. Le vieil idiôme des Celtes se revêtait dans sa bouche d'une sorte de poésie éloquente et populaire

qui subjuguait les âmes à Dieu et les arrachait au démon. L'élégance de ses expressions et de ses tournures le fit surnommer le Cicéron de la Basse-Bretagne (*Voir* Tresvaux, *Vies des Saints de Bretagne*, t. V, p. 88, et Kerdanet, *Notices chronologiques*, *etc.*, p. 149).

F. S-ln-r.

TURPIN (Louis-Georges-François), — né, le 20 juillet 1790, à Nantes, où ses parents faisaient le commerce de draperie, était encore en bas âge lorsqu'il perdit son père. Trois instituteurs, chez lesquels il fut successivement placé, ayant déclaré à sa mère qu'il n'avait aucune disposition pour l'étude, et que toute dépense faite pour son instruction serait sans résultat, elle se décida à confier son fils à un parent qui naviguait au commerce, et qui, nouveau Duncan, apprit rudement au Brown nantais le métier de la mer. Turpin n'avait cessé d'être embarqué depuis l'âge de dix ans, lorsqu'il fut nommé aspirant de 2e classe, en 1809, et, peu de temps après, aspirant de 1re. Lorsqu'un décret impérial du 4 juillet 1811 eut organisé trois écoles de marine, dont une à Brest, Turpin, admis à cette dernière, ne tarda pas à être pris en affection par M. Rondeau, qui en était le chef. Ses facultés intellectuelles se développèrent promptement. Déjà familiarisé avec la pratique de la navigation, il se livra avec ardeur à l'étude de l'astronomie et des mathématiques. Le cercle de ses idées s'élargit rapidement, et le commandant Rondeau, après lui avoir souvent confié le commandement des divisions de bateaux réunis en flottille et s'exerçant à des manœuvres d'ensemble, lui fit accorder, le 28 mai 1812, le grade d'enseigne de vaisseau, qui ne s'obtenait alors que très-difficilement. Ce fut en cette qualité qu'il fit, de 1812 à 1815, une campagne aux Iles-du-Vent, et de 1818 à 1822, une autre campagne aux Iles-du-Vent, dans l'Inde et au Brésil, sur la frégate la *Cléopâtre*, où il fut chargé tout à la fois de la manœuvre, des montres et des embarcations. Ce triple service, qui l'obligeait à s'occuper des détails les plus infimes du bord, ne l'empêchait pas de poursuivre l'étude des théories de l'art nautique, et par la justesse de son coup-d'œil, la sûreté de son commandement, la célérité et la précision de ses manœuvres, il présageait déjà qu'il deviendrait l'un des meilleurs capitaines de la marine française. Ses services, dans cette longue campagne, et les importants travaux astronomiques qu'il remit, à son retour, au dépôt général des cartes et plans, motivèrent sa nomination au grade de lieutenant de vaisseau, qui lui fut conféré le 17 août 1822. Il prit part ensuite au voyage autour du monde, accompli de 1823 à 1826 par la frégate la *Thetis* et la corvette l'*Espérance*, sur laquelle il fut embarqué comme second. Le commandement du brick l'*Alcyone*, attaché à la station du Levant, fut, en 1827, la récompense du zèle et de la capacité dont il avait fait preuve dans ce voyage de circumnavigation. Bientôt après eut lieu la bataille de Navarin, à laquelle Turpin prit une part valeureuse retracée dans deux tableaux dont le Roi lui avait fait présent, et dont l'un, encore conservé dans sa famille, à la Collinière (en Doulon), nous montre le commandant de l'*Alcyone* remorquant un brulôt à l'aide d'une frêle embarcation et regagnant son brick sous une grêle de boulets ennemis. Il fut, à cette occasion, fait officier de la Légion-d'Honneur et chevalier des ordres du Bain et de Sainte-Anne.

Promu capitaine de frégate le 9 janvier 1831, il fut chargé, au mois de mai de l'année suivante, de transporter la duchesse de Berry à Blaye, sur la corvette l'*Agathe*. Dans cette mission, dont il s'acquitta avec une extrême délicatesse, il sut concilier ses devoirs envers le gouvernement avec les égards dus à la femme et à la princesse. Il en fut de même lorsqu'il conduisit la duchesse à Palerme. Au moment de l'embarquement, il ordonna ou demanda que les drapeaux tricolores qui pavoisaient les embarcations dans le port de Blaye fussent descendus, motivant cet acte, tout à la fois ferme et courtois, sur ce que le pavillon qui servait à rendre les honneurs militaires ne devait pas être arboré devant une princesse étrangère et sans titre.

Après avoir dirigé, en 1834, l'installation et l'armement du vaisseau le *Montébello*, avec un succès et une intelligence qui attestaient sa capacité dans ces sortes de travaux, il fut fait capitaine de vaisseau, le 6 mars 1837. Il était à peine de retour de la station du Tage, qu'il avait commandée sur la *Médée*, qu'à la demande de l'amiral Baudin, commandant de la division navale envoyée contre le Mexique, il fut choisi pour commander la frégate de 50 canons la *Néréide*, sur laquelle l'amiral avait arboré son pavillon. Sa conduite à l'attaque de Saint-Jean d'Ulloa et à celle de la Vera-Cruz (26 novembre et 5 décembre 1838) lui mérita et lui fit obtenir le cordon de commandeur de la Légion-d'Honneur. Au commandement de la *Néréide* succédèrent celui du *Souverain* et celui de l'*Océan*, faisant partie d'une division placée sous les ordres du vice-amiral Rosamel et envoyée demander au bey de Tunis, en 1840, des réparations qui ne se firent pas attendre. Il commandait l'*Iéna*, depuis le 13 février 1841, lorsque, l'année suivante, il alla demander au bey de Tanger la répression d'une attaque qui avait eu lieu contre des embarcations françaises. La satisfaction promise avant le départ de l'*Iéna* n'ayant pas eu lieu, Turpin expédia une frégate qui l'obtint. Il prit ensuite le commandement, toujours sur l'*Iéna*, de la station du Levant, où ses nouveaux services motivèrent, le 5 février 1843, sa nomination au grade

de contre-amiral. Sur ce vaisseau, comme sur la *Minerve* et le *Triton*, où son pavillon flotta jusqu'au mois de mai 1847, époque où une cruelle maladie l'obligea de revenir en France, il déploya dans toute son étendue cette aptitude spéciale qui le distinguait dans l'aménagement et l'installation du vaisseau. Les soins vigilants qu'il exigeait du matelot dans ce but, il les obtenait par l'emploi d'une fermeté qui avait rarement besoin d'être sévère, tant il savait la commander, non seulement par sa ponctualité personnelle à donner l'exemple de l'accomplissement du devoir, mais plus encore peut-être parce que cette fermeté s'alliait chez lui à une bonté telle que, bien souvent, elle se traduisait, soit en dons aux matelots blessés, soit en secours annuels à ceux d'entr'eux pour qui la pension réglementaire était insuffisante. Il était major-général de la marine à Toulon, et y remplissait les fonctions de préfet intérimaire lorsque la mort l'a frappé, dans ce port, le 22 août 1848.

Plein de mesure et de convenance dans ses rapports avec les gouvernements étrangers, il savait se faire aimer par son caractère humain, ferme, loyal et affable, en même temps que par une représentation digne, il faisait respecter la France et obtenait pour le chef de la station une considération dont le Roi de la Grèce et le Sultan lui donnèrent des témoignages, en lui conférant les insignes de l'ordre du Sauveur et de celui du Nichani-Iftikhar. P. L...t.

U

URSIN (Pierre-François-Marie), — fils de Jean-François Ursin, directeur des illuminations de la ville de Nantes, et de Anne-Modeste-Pélagie Bachellier, né à Nantes, le 21 janvier 1785, commença ses études dans sa ville natale, les continua au collége de Pont-le-Voy, puis se rendit à Paris vers 1803, pour s'y faire recevoir avocat. Tout en suivant les cours de la Faculté de droit, il étudia la littérature, la langue grecque surtout, les antiques et les sciences naturelles. Accueilli avec bienveillance dans les cercles que fréquentaient Ducis, Bernardin de Saint-Pierre, Sainte-Croix, Ginguené, La Porte du Theil et Bitaubé, il eut, pendant huit années, l'avantage de puiser dans leurs conversations et leurs conseils l'amour du travail et le sentiment du beau.

Rappelé à Nantes pour y occuper une place de juge assesseur au tribunal des douanes, il abandonna entièrement la carrière des emplois publics lors de la suppression de ce tribunal, en 1814; et désormais il vécut, tantôt à Nantes, tantôt à sa propriété de l'Angebardière, qu'il avait ornée de nombreuses collections de végétaux précieux. Ce fut alors qu'il se livra entièrement à sa passion pour l'étude. Les seules fonctions qu'il voulut bien accepter, et elles étaient gratuites, furent celles d'administrateur du collége royal de Nantes et de membre de la commission de surveillance de la Bibliothèque. C'était encore s'occuper des lettres.

Il était membre de la Société philotechnique et de la Société linéenne de Paris. Nommé, dès 1810, membre résidant de la Société des lettres, sciences et arts de Nantes, il fit partie, pendant plusieurs années, du comité central de cette association, et, en 1828, il en fut élu président. A ce titre, il prononça, dans la séance publique et annuelle du 30 novembre 1828, un discours sur ce sujet : *Antiquité et caractère des monuments littéraires de l'Armorique. — Examen de leur influence sur la littérature moderne.* Il est imprimé dans le compte-rendu de la séance. Nantes, imp. de Mellinet-Malassis, 1828, in-8° de 28 pages, et dans le *Lycée armoricain*, 1828, p. 399-420.

La Bretagne a-t-elle une littérature qui lui soit propre? En admettant l'existence de cette littérature, quelle a été son influence sur celle de l'Europe entière? Tel est le sujet fécond traité dans ce discours, après un résumé, plein d'aperçus ingénieux, de l'histoire des compositions littéraires dont l'examen devait amener la solution des questions posées.

Nous avons dit qu'Ursin aimait à cultiver les fleurs et à étudier l'organisation végétale. Aussi devint-il le collaborateur actif de Le Cadre quand ce dernier voulut fonder à Nantes, en 1828, la Société d'horticulture. Il fit partie de son premier jury d'examen, et bientôt il en présida les séances. En 1832 et 1833, il présida les séances publiques annuelles et y prononça deux discours, alors très-remarqués. Ils sont imprimés dans les comptes-rendus des fêtes florales du 30 septembre 1832, p. 2 à 8, et du 22 septembre 1833, p. 2 à 6.

Le 29 juillet 1832, les diverses Sociétés savantes, littéraires et des arts de Nantes furent invitées à participer à une séance municipale qui eut lieu dans la grande salle de la Mairie, sous la présidence du maire. Ursin, dans cette circonstance, lut un discours comme représentant la Société nantaise d'horticulture, et ce travail fut imprimé dans les *Annales de la Société académique*, année 1833, p. 206-209.

En 1832, Ursin fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui affaiblit sa belle intelligence et lui laissa la moitié du corps paralysée. Depuis ce temps, il ne traîna qu'une existence pénible jusqu'au jour de sa mort, arrivée à Nantes le

19 janvier 1849. Il avait alors soixante-trois ans.

Ursin a lu un grand nombre de mémoires et de rapports au sein de la Société royale académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Nous citerons les suivants :

1810. *Les Noces de Thétis et de Pelée*, traduction en vers français d'un poème de Catulle, insérée dans le compte-rendu de la séance du 1er juillet 1813 de la Société des lettres, sciences et arts de Nantes. Nantes, imp. de Mellinet-Malassis, in-8°, p. 85-98; Paris, 1809, in-8°. — 1813. *Les Derniers Moments du chevalier Bayard*, pièce de vers dans laquelle on trouve du mouvement et de la verve. — 1813. *Les Dangers de l'Etude*, épître à une jeune dame, pièce de vers insérée dans le précis analytique des travaux de la Société des lettres, sciences et arts du département de la Loire-Inférieure, pendant les années 1814 et 1815. Nantes, 1816, imp. de Mellinet-Malassis. — 1818. *Essai sur l'histoire de la Physiologie et de l'Anatomie végétale.* L'auteur remonte, dans ce mémoire, jusqu'aux temps les plus reculés, et, partant de l'enfance de la science, il la suit chez les Grecs, les Arabes, les Latins, et la conduit jusqu'aux temps actuels. Il y a développé une très-grande érudition. — 1819. *Le Magnolia*, épître en vers, imprimée dans le compte-rendu de la séance publique de la Société académique de Nantes, tenue le 29 juillet 1819. Nantes, imp. de Mellinet-Malassis, 1819, 4 pages in-8°. — 1820. *Sur les dogmes mythologiques empruntés aux Celtes par les Romains.* Ce travail est terminé par des considérations historiques sur l'expédition des Argonautes et sur les moyens par lesquels Homère et les Grecs de son temps purent se procurer des notions sur les Celtes et sur l'Italie. — 1820. *L'Emir de Sarragosse*, conte en vers dont le sujet est tiré du roman de Guérin de Monglave. — 1832. *Considérations sur le roman de* Mélusine, *par Jean d'Arras, secrétaire du duc de Berri, frère de Charles V*, 1381, insérées dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, année 1832, p. 41 et suiv. L'auteur, dans ce travail, démontre que la littérature du moyen-âge est une mine féconde, non encore assez exploitée. Il donne l'analyse du roman de Jean d'Arras, publié vers la fin du XIVe siècle.

Ursin a publié dans le *Lycée armoricain* les articles suivants :

Fragment traduit de Solon, pièce de vers signée P. U., 1823, p. 416-417. — *Sur le Cours, promenade de Nantes*, 1824, p. 307-318. Ursin retrace, dans cet écrit, les souvenirs historiques qu'éveillent les principaux édifices de Nantes, aperçus de ce lieu élevé. — *Sur l'Origine des peuples de l'Armorique et du pays de Galles*, 1825, p. 315. L'auteur se propose de démontrer qu'il ne faut point rechercher chez les Celtes l'origine des Gallois et des Armoricains. Tout concourt, selon lui, à faire reconnaître à ceux-ci une origine sarmatique. — *Sur les plus anciennes colonies établies en Italie, et sur la religion primitive des fondateurs de Rome*, 1825, p. 203-231. Le but de ce mémoire est de déterminer les dogmes mythologiques empruntés aux Celtes par les Romains. — *Recherches sur l'individualité dans le règne végétal*, 1828, p. 187-202. Ursin essaie de démontrer, par un examen attentif de la structure des végétaux, que chaque plante, prise isolément, n'est pas un individu, mais bien une collection d'individus vivant d'une vie commune.

Les autres ouvrages qu'Ursin a publiés sont : *Epître à Molière.* Paris, Dentu, 1817, in-8° de 16 pages. Accueillie favorablement, cette épître a obtenu l'honneur d'être traduite en plusieurs langues, notamment en grec moderne, par M. Nicolo-Poulo. — *Fragments d'Homère* (*et entre autres la Ceinture de Vénus*), traduits en vers français. Paris, 1807, in-8°; extrait du *Moniteur* de la même année. — *Voyage à Vichi et Promenade en Auvergne* (*en vers et en prose*). Nantes, de l'imp. de Ve Mangin, 1819, in-8° de 40 pages. Ce voyage se fait lire avec plaisir, même après celui de Chapelle et Bachaumont. Il est instructif et amusant. — *Le dernier sacrifice humain, poème.* Paris, Ponthieu et Delaunay, 1824, in-8° de 55 pages. Le sujet de cette épopée, aussi intéressante que morale, est le triomphe du Christianisme sur les restes du culte sanguinaire des druides. On a reproché à l'auteur de n'avoir pas terminé son poème à la mort du héros principal. Il a voulu, sans doute, en compléter le cadre par la tradition sur la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Une liste de souscription avait été ouverte et des prospectus imprimés pour la publication d'un ouvrage d'Ursin et Athenas, qui devait paraître, par livraisons, à Nantes, chez Mellinet-Malassis, sous le titre de *Recherches sur les anciens peuples et sur les antiquités du département de la Loire-Inférieure.* Cet ouvrage n'a jamais paru, et je n'ai pu savoir si le manuscrit en existe.

Ursin a laissé en portefeuille une tragédie intitulée *Charles-Martel*, et deux comédies en cinq actes et en vers : *L'Homme aux paradoxes* et l'*Epicurien*.

J.-M. Quérard, *la France littéraire*, t. IX, p. 594. — *Biographie des Contemporains.* — D. Priou, *Notice historique sur la Vie et les Ecrits de M. Ursin, littérateur.* Nantes, Ch. Gailmard, 15 pages in-8°. (Extrait du journal l'*Arc-en-Ciel*, numéros des 28 février et 2 mars 1849.)

DE R. DE R.

V

VAIL (Eugène-Aaron) (1), — né le 3 avril 1794, à Lorient, où son père était consul des Etats-Unis d'Amérique, passa fort jeune dans ce pays, qui devint sa patrie d'adoption. Après avoir long-temps été employé dans un des ministères du gouvernement de l'Union, il revint en France et se fixa à Paris, où, jusqu'à sa mort (19 janvier 1843), il publia les ouvrages suivants, en tête desquels il a pris le titre de citoyen des Etats-Unis, et qui déposent de ses vives sympathies pour ses compatriotes d'au-delà de l'Atlantique : I. *Réponse à quelques imputations contre les Etats-Unis, énoncées dans des écrits et journaux récents.* Paris, Delaunay, 1837, in-8° de 36 pages. II. *Notice sur les Indiens de l'Amérique du Nord.* Paris, Arthus Bertrand, in-8° de 15 feuilles et un quart, plus quatre portraits et une carte. Cet ouvrage contient des notions intéressantes et nouvelles sur les indigènes de l'Amérique du Nord, leur nombre en 1776 comparé au nombre actuel, leurs mœurs, leurs habitudes, leur religion et leurs connaissances. L'auteur y a joint des détails sur la vaste étendue de pays incultes et non boisés que les Américains nomment *prairies*. III. *De la littérature et des hommes de lettres des Etats-Unis d'Amérique.* Paris, Ch. Gosselin, 1841, in-8° de 10 feuilles. Dans le compte-rendu qu'il présenta à la Société de géographie, le jour même des obsèques de Vial, qui en était membre, M. Roux de Rochelle dit que « si cet ouvrage n'embrasse pas toutes les parties de la » littérature américaine, il doit du moins être » regardé comme très-utile à consulter par les » hommes accoutumés à suivre avec intérêt les » progrès intellectuels d'une nation qui occupe » un rang si élevé, et qui a déjà produit des lit» térateurs et des savants si recommandables. »

P. L...t.

VAL (Nicolas DU), — jurisconsulte du XVIe siècle, auquel M. Miorcec de Kerdanet a donné place dans ses *Notices chronologiques*, p. 98, sous son nom latinisé de *Valla*, et qu'il dit Breton, peut-être parce qu'il fut conseiller au Parlement de Rennes, appartint en même temps, d'après Moréri, mais plutôt successivement, croyons-nous, à cette cour souveraine et au Parlement de Paris. Il fut du nombre des conseillers qui, dans la fameuse séance du Parlement de Paris, où Henri II était venu en personne annoncer son projet d'extirper le protestantisme par tous les moyens possibles, demandèrent qu'on modérât les peines et qu'on suspendît les exécutions jusqu'après l'assemblée d'un conseil œcuménique qui ferait disparaître les abus et statuerait sur les questions douteuses. Irrité de cette opposition, de celle surtout des conseillers Dufour et Anne du Bourg, qu'il croyait l'avoir désigné, le premier, sous le nom d'Achab, le second, par son allusion aux adultères et aux débauchés qu'on laissait impunis, Henri II fit conduire ces deux magistrats à la Bastille avec six de leurs collègues. Du Val parvint, lui troisième, à se soustraire par la fuite à cette arrestation, et peut-être au supplice que du Bourg subit plus tard. Il ne paraît pas qu'il soit rentré dans sa compagnie, et il dut même cesser, pendant près de quatre ans, de remplir ses fonctions de magistrat, puisqu'il ne fut reçu que le 9 février 1564 conseiller au Parlement de Bretagne, où il fut admis sans examen, attendu qu'il était déjà conseiller au Parlement de Paris. Il mourut, dit M. de Kerdanet, en 1590, victime de son attachement au calvinisme; selon Moréri (édit. de 1759), il serait mort vers 1570 au plus tard, ce qui nous semble plus vraisemblable. On lui doit l'ouvrage suivant qui emprunta son succès aux circonstances dans lesquelles il fut publié ainsi qu'aux réflexions de l'auteur sur les modifications qu'éprouva le droit romain dans son application, en France, aux questions de droit civil et criminel : *De rebus dubiis et questionibus in jure controversis tractatus XX.* Parisiis, 1567 et 1583, in-8°; — Francofurti, 1596, in-8°; — Arnheim, 1638, in-4° (c'est la 5e édition); — Francofurti, 1664, in-8°. Jacques Corbin l'a traduit sous ce titre : *Résolutions des doutes du droit et de pratique.* Lyon, 1608, 1610, in-8°. Dans son épître dédicatoire au chancelier de L'Hospital, du Val parle de son gendre Jacques Cappel (*voy. ce nom*) et nous apprend que, depuis 1523, il s'était lui-même appliqué à l'étude du droit romain; que, jusqu'en 1542, il avait exercé le ministère d'avocat et occupé ensuite une charge de secrétaire du Roi; qu'enfin, il avait été conseiller aux parlements de Paris et de Bretagne.

P. L...t.

VALENTIN (François), — peintre, naquit à Guingamp, en 1738. La mort de son père, qui tenait école en cette ville, ramena sa mère à Quimper dans sa propre famille. Valentin, alors fort jeune, fut mis en apprentissage chez un vitrier dont les travaux, quoique médiocrement artistiques, réveillèrent son goût inné pour le dessin. Il se plaisait à charbonner les murs et à crayonner les portes de ses compositions fantastiques. Ces licences, fort mal appréciées des

(1) Son acte de naissance lui donne pour second prénom *Arron;* nous croyons que c'est une erreur.

voisins, lui valurent cependant l'attention de M. l'abbé Talhouet de Sévérac, chanoine de Quimper, qui trouva dans ces jeux de l'enfance le germe d'un talent qu'il s'empressa de cultiver.

Il fut son premier maître de dessin, et, enchanté des progrès et des bonnes qualités du jeune élève, il l'envoya et l'entretint à Paris, où Valentin ne tarda pas à se distinguer et obtint les avantages attachés au titre de pensionnaire du Roi à l'Ecole française de peinture, à Rome.

Valentin suivit les leçons de Vien, alors directeur de cette école, et mit à profit son séjour dans la capitale du monde chrétien et des arts, pour se former par l'étude des chefs-d'œuvre de tant de grands maîtres. Parmi les copies ou dessins faits par lui sur leurs tableaux, il en est un qui a été reproduit par la gravure; c'est le *Mars partant pour la guerre*, de Rubens, qui a servi de modèle à Lebas.

De retour en France, il fut accueilli et encouragé par Doyen, qui l'employa dans son atelier et l'associa aux grands travaux qui lui furent demandés par le marquis d'Argenson, pour son magnifique château des Ormes, en Poitou. Il s'agissait d'en peindre les plafonds. Valentin finit par rester chargé de cette œuvre, qui dura plusieurs années. Les sujets qu'il y a traités sont en particulier la *Paix*, le *Printemps*, l'*Enlèvement de Ganymède*; ils font partie de ses principales compositions.

Il se partagea ensuite entre Paris, autant qu'il y put rencontrer de l'emploi pour son talent, et la Bretagne, où il trouvait une hospitalité affectueuse au château de la Grationnaie, près de Redon, dans la famille de l'abbé de Sévérac. Fixé enfin dans sa province, il fut appelé à peindre un grand nombre de sujets pour les églises, notamment pour l'abbaye de Prières, tels que la *Fondation de ce monastère par le duc Jean II*, une *Annonciation*, le *Baptême de Notre Seigneur*. On peut encore citer dans ce même genre une *Sainte Geneviève*, pour la chapelle du château de Quimerch, au marquis de Tinténiac; l'*Enfance de Notre Seigneur* et le *Purgatoire*, pour l'église de Saint-Melaine, à Morlaix; une *Vierge au Rosaire* et le *Sacrement de l'Extrême-Onction*, pour la chapelle de Kergoët, non loin de Locronan. La première des deux toiles que l'on a citées en dernier lieu, et qui sont aujourd'hui en dépôt à l'évêché de Quimper, à cause des ravages de l'humidité, dut figurer en esquisse à l'Exposition de peinture de 1791.

Ce n'est pas sur ces tableaux en général qu'il faut prendre idée du mérite de Valentin. Ces ouvrages étaient peu rétribués, et, dans leur composition, le peintre dut plutôt s'abandonner à la facilité de son pinceau que se livrer à l'étude patiente qui, seule, produit des œuvres correctes et irréprochables. Mais on peut remarquer dans toutes du naturel, du mouvement, et quelquefois une certaine élévation qui placent constamment le peintre au-dessus des artistes d'un mérite vulgaire.

Son principal tableau exécuté en Bretagne fut entrepris, dit-on, par ordre de Mgr de Bellecise, évêque de Saint-Brieuc. C'est un *Martyre de saint Etienne*, qui se voit aujourd'hui dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Des Juifs brandissent avec rage les pierres, instrument du supplice du saint qui, la face rayonnante de joie et de béatitude, lève les yeux vers le ciel en priant pour ses bourreaux, tandis que les anges lui apportent des palmes et des couronnes. Le coloris de ce tableau est mat, la manière en est heurtée, mais le sujet est traité avec vigueur : le saint Etienne se distingue surtout par la noblesse et la beauté de l'expression. C'est faire l'éloge de ce tableau que de remarquer qu'il n'est pas déplacé près des belles peintures de Largillière, qui décorent la même église.

Nous ne parlerons pas des nombreux portraits peints par Valentin, soit à l'huile, soit au pastel; ils portent tous aussi l'empreinte de son talent.

Valentin était établi à Quimper au moment de la Révolution de 1790, dont il salua l'aurore, et dont même il applaudit les actes jusqu'à ce qu'ils se transformassent en sanglantes persécutions. Parmi les administrateurs du Finistère victimes de ces attentats en 1793, Valentin comptait des amis. Il a consacré à leur mémoire un dessin allégorique qui, après sa mort, a passé de ses cartons dans la collection de M. le comte de la Fruglaye. Après le règne de la Terreur, il représenta la *Justice foulant aux pieds la Discorde et l'Envie, et conduisant la France au temple de l'Immortalité*. Cambry, dans son *Voyage dans le Finistère*, dont Valentin a composé les dessins, dit que ce peintre servit la Révolution de son épée, de sa plume et de son pinceau. Nous avons un aperçu de ces services dans une lettre autographe de Valentin, datée du 3 brumaire an IV, et adressée à un représentant du peuple en mission à Brest, lettre qui nous fait en même temps connaître la position critique du peintre breton, alors professeur à l'Ecole centrale du Finistère. Nous en extrayons et reproduisons dans toute leur exactitude les passages suivants : « Citoyen » représentant, j'implore aussi votre justice pour » avoir ce qu'on donne à des enfants qui grif- » fonnent dans les administrations, aux cor- » donniers, etc., c'est-à-dire la livre et demie » de pain en assignats. Le citoyen Cambry a » dû vous écrire pour cet effet. J'ai été nommé » professeur de dessein pour cette ville par un » arrêté des représentants Guesno et Guermeur; » j'ai eu constamment une soixantaine d'élève, » dont plusieurs promettent beaucoup; pour ce » j'ai 3,000 liv. d'appointements, donc depuis

» long-temps je mange mes petites réserve; » mais, comme fonctionnaire public, je crois » ma réclamation juste. Le citoyen Cambry va » jusqu'à demander le pain et la viande en na- » ture, ce qui vaudrait sans doute infiniment » mieux. Je laisse cela à votre équité.

» Un peintre d'histoire Bas-Breton (vieux » stile), qui, pour le bien de son païs, prend » plaisir à commencer des enfants, mérite quel- » ques égards. Patriote comme vous sçavez, » ayant aussi donné un coup d'épaule pour la » prise de la Bastille, et depuis administrateur » du district de Quimper, que j'ai gardée jus- » qu'à ma nomination à cette professeur de » dessein, j'attend votre décision pour être ou » n'être pas selon le proverbe, geux comme p.

» On ne peut rien avoir ici pour des assignats. » Un mot de réponse, s'il vous plaît. Vous obli- » gerez,

» Citoyen représentant,

» Votre concitoyen,

» Fr. Valentin. »

Valentin avait environ soixante ans lorsqu'il épousa Mlle de Boisjaffray, d'une famille ancienne et distinguée de Quimper; mais il ne jouît pas long-temps des douceurs de cette heureuse union; sa santé s'altéra sensiblement en 1805, et il succomba vers l'automne de cette même année, dans des sentiments de foi qui n'avaient pas été ceux de toute sa vie. C'était un homme de mœurs douces, d'un esprit enjoué, d'un commerce sûr, d'un parfait désintéressement.

S'il n'a pas une place marquée parmi les grands maîtres de la peinture, il est digne néanmoins d'être compté parmi les artistes d'un vrai mérite. Quimper s'honore d'avoir découvert sa vocation, encouragé ses talents et de l'avoir compté parmi ses citoyens; Guingamp, de lui avoir donné naissance. Une tablette de marbre signale sa sépulture sous le porche de l'église de Kerfeunteun, près Quimper; elle porte une inscription qui rappelle ses titres à la renommée. M. Le Pivain, son compatriote, lui a récemment consacré une autre inscription, à Guingamp, sur une des maisons de cette ville. On y lit : « A la mémoire de Fois Valentin, » peintre distingué de l'Ecole française. Il na- » quit à Guingamp, le 3 avril 1738, et mourut » à Quimper, le 21 septembre 1805.» A. d. B.

VANAULD (Alfred-François), — littérateur, naquit à Saint-Servan, le 9 mars 1813, et mourut à Paris, le 5 janvier 1846. D'un article publié par un artiste du théâtre de Brest, dans le *Courrier de Brest* des 24 février, 3 et 10 mars 1850, il résulte pour nous cette conviction que Vanauld était un de ces hommes qui, naissant pauvres ou dans la médiocrité, ne seront jamais riches parce qu'ils haïssent la vie sérieuse, une de ces natures désordonnées, dévorées par la fièvre de l'ambition littéraire inassouvie et livrées aux emportements de passions inexcusables. Il était poète, dit-on, et son bilan littéraire se compose presque entièrement d'ouvrages d'éducation, de compilations enfantines, de ces pauvres travaux imposés par les libraires aux plumes que la misère réduit à se vendre à bon marché. Il avait rêvé la gloire du poète et du romancier; l'indifférence et l'insuccès qui accueillirent son premier roman, *Marie-Ange*, le jetèrent dans un découragement complet. Il fut obligé de se faire ouvrier en vers et en prose; il écrivit des articles de police correctionnelle, des acrostiches pour les confiseurs, et la faveur même avec laquelle la *Vision du Tasse* fut reçue du public ne fit pas sa position meilleure. Nous avons tout lieu de penser que sa conduite, qui n'était rien moins que régulière, fut la principale barrière entre la fortune et lui. La notice un peu enthousiaste publiée par le *Courrier de Brest*, nous révèle de nombreuses aventures dont l'honneur serait revendiqué par Don Juan, Lovelace et Faublas. Nous en extrayons les passages suivants : « La » trahison d'une maîtresse blessa son âme » mortellement. C'est alors qu'il but jusqu'à la » lie à cette coupe amère que l'on nomme la » vie; c'est alors que la misère, le roulant de » degré en degré, le fit descendre jusqu'à l'a- » brutissante ivresse que procure l'alcool vendu » à bas prix dans les tavernes parisiennes.

» Vanauld... — à peine j'ose le dire... — Va- » nauld couchait parfois dans les carrières de » Montmartre. Un jour, il eut la fantaisie d'a- » dresser des vers à V. Hugo et de les dater du » lieu qu'il appelait sa *résidence d'été;* un tiers » fut chargé de les remettre à l'illustre poète, » mais sur parole d'honneur de ne pas lui di- » vulguer le nom de leur auteur. Hugo lut les » vers, en fut enthousiasmé et insista pour » connaître son frère en poésie. Le scrupuleux » messager, tenant sa parole, revint auprès » d'Alfred avec une lettre que Hugo lui adres- » sait, et dans laquelle il suppliait l'auteur ano- » nyme de le visiter, de venir à lui. — Vanauld » regarda ses coudes percés, le délabrement » de ses vêtements, et dit avec un sourire rem- » pli d'une orgueilleuse amertume : Je ne puis » y aller, je n'ai pas d'habit noir!... »

Vanauld est mort à trente-trois ans, de misère, de faim et d'abrutissement, dans une chambre d'hôtel garni, où une femme, sa maîtresse, l'avait recueilli pour qu'il ne fut pas conduit à l'hôpital. Quelle vie et quelle mort! Cette intelligence, qui s'était crue supérieure, qui l'était peut-être, n'a jamais connu que le travail sans fruit et sans renommée. De Vanauld, que reste-t-il aujourd'hui? Bien peu de chose, rien même, si ce n'est une leçon et un enseignement pour ceux qui veulent suivre la carrière littéraire à tout prix et sans autre but qu'un vague désir de gloire ou de réputation.

Il avait en portefeuille quatre ou cinq drames,

deux romans, la matière de dix volumes de poésie et un poème de trois mille vers, dans le genre de la *Divine Comédie*. Ses ouvrages publiés sont : I. *La Madona col Bambino*. Paris, Romagnesi, 1834, in-4°. C'est une gracieuse romance dont Monpou a fait la musique. II. *Marie-Ange, roman*. Paris, Renduel, 1837, 2 vol. in-8°. III. *Vision du Tasse, scène en vers, représentée le 5 mars 1840, sur le théâtre de la porte Saint-Martin*. Paris, 1840, in-8°, réimprimé en 1843, par Mme Dondey-Dupré, dans le *Répertoire dramatique des auteurs contemporains*. IV. *Géographie en estampes, nouvelles et études géographiques, par Ch. Richomme et Alfred Van-Hold*. Paris, 1842, 1844, in-8°. V. *Panorama des Peuples, lectures illustrées, nouvelles et contes historiques, etc*. Paris, 1843, in-8°. VI. *Les Veillées des salons, Album des Familles*. Paris, 1843, in-8°, grav. VII. *Le Génie des Arts, etc*. Paris, 1843, 1846, grav. C'est un recueil de contes et de nouvelles où figurent les hommes célèbres dans les arts, les lettres, etc. VIII. *L'Ermite de Rose-aux-Bois, récréations de l'enfance*. Paris, 1844, in-12, grav. L'ouvrage a paru sous le nom de *Julie des Aulnes*, et la préface est signée *Julie Neuvald des Aulnes*. IX. *Récits de la Veillée, Musée historique et moral*. Paris, 1845, in-8°, grav. X. *Le Génie de l'Industrie, etc*. Paris, 1846, in-8°, grav., ouvrage posthume, faisant suite au *Génie des Arts*. F. S-ln-r.

VARSAVAUX (1) (César-François), — né au bourg de Gouezno, près de Brest, le 23 avril 1712. On n'a aucun renseignement sur ses premières années, et même jusqu'à l'époque où il vint, vers 1740, occuper au château de Blain la place d'archiviste du duc de Rohan. Reçu avocat au Parlement en 1747, il se maria, en 1748, avec Renée Blanchard de la Brosse, de l'une des familles les plus honorables du pays, et passa près de quarante paisibles années dans le riche et important dépôt dont il avait été constitué gardien, et dont il fit un nouveau classement. Ces archives contenaient les titres des maisons de Clisson, de Rohan, de Léon, et une partie de ceux de l'ancienne maison de Parthenay-Soubise. Ceux des trois premières maisons furent divisés en trois sections principales : 1° *Actes divers, notables, de la maison de Rohan*; 2° *Contrats de mariage*; 3° *Partages et testaments*. Les titres de Parthenay-Soubise, en assez petit nombre, étaient étiquetés : *Actes divers, notables, de la maison de Soubise*. Venaient ensuite les titres féodaux, divisés par grandes terres, et le nombre de ces terres indique assez quelle énorme quantité de titres de cette nature devait être réunie au château de Blain. Varsavaux ne s'était pas contenté d'un classement; il avait, sinon commencé, au moins achevé, soit la copie, soit l'inventaire analytique, avec tables, de toutes les chartes et pièces importantes des archives, et cet inappréciable travail remplissait quatre-vingts volumes in-folio. Un travail du même genre, mais spécial à la principauté de Léon, l'occupa pendant plusieurs années. Originaire de ce pays, Varsavaux y porta en quelque sorte un zèle tout patriotique, et surtout une parfaite connaissance des lieux et de la langue qu'on y parle, deux choses essentielles dans un travail hérissé de noms propres. Il en forma six volumes in-folio, pour lesquels il composa une préface explicative qu'il fit imprimer in-folio, et dont je possède les quatre premières pages sur une seule feuille. L'auteur nous explique, dans cette pièce, comment le prince de Léon avait formé le dessein « de mettre et d'exposer, dans le jour le plus clair et sous une » seule vue, l'état des archives de chacune de » ses terres, travail duquel devait résulter un » grand avantage pour le seigneur et pour les » vassaux; comment le prince chargea des prémices de cette opération une personne parfaitement zélée et dévouée à ses intérêts, laquelle, après l'avoir entreprise pour le regard » de la principauté de Léon, l'a continuée et enfin heureusement terminée par sa persévérance et sa constante assiduité. ..... Tel est, » ajoute-t-il, le plan de cet ouvrage, distribué » en six volumes in-folio. Il contient en général » l'état des archives de la principauté de Léon » et de ses membres, qui sont les comtés, vicomtés et châtellenies de Daoulas, Coat-Méal, » Sizun et Plou-diri, etc. » On devine facilement que cette personne *dévouée* qui avait mené l'ouvrage à bonne fin n'était autre que Varsavaux. Une lettre que lui adresse M. Bolle, intendant du duc de Rohan, en contient la preuve : « Monseigneur consent, dit-il, que vous fassiez » imprimer la *préface* que vous m'avez adressée, et que je vous renvoie. Vous aurez soin » de la faire mettre à la tête *du premier volume*. » Je n'ai pas manqué, Monsieur, de la lire tout » entière à Monseigneur, et de lui faire votre » cour à cette occasion. » Il est pénible d'ajouter que tous ces longs travaux de notre savant archiviste ont été brûlés, avec les archives elles-mêmes, en 1793, sur la place publique de Blain : digne holocauste offert à la furieuse déesse qu'on osait alors nommer la Liberté !

Ces travaux de classement, bornés, pour ainsi dire, à l'intérieur des salles d'archives, ne furent pas les seuls dont s'occupa Varsavaux. Le dernier grand historien de Bretagne, D. Morice, était mort en 1750, laissant son ouvrage inachevé ; un cinquième volume restait à faire. Dans l'article que nous lui avons consacré (*voy.* Morice), nous avons fait remarquer toute l'influence que le cardinal de Rohan et le prince de Soubise avaient exercée sur le rédacteur de

(1) M. de Kerdanet (*Notice chronologique, etc.*) donne à Varsavaux le surnom de Querlin, qui était celui de son neveu. Quant à lui, il avait pris le titre de *sieur de Kerjestin*.

cette seconde histoire de Bretagne, et que cette influence se fit tout aussi fortement sentir au successeur de D. Morice. Ce successeur, D. Taillandier, vint au château de Blain en 1754. Ce n'était point pour y recueillir de nouvelles pièces nécessaires à la rédaction du dernier volume de texte qu'il avait à faire. Ce texte, commençant à l'année 1442 et finissant en 1598, le dernier volume des *Preuves* réunies par D. Morice présentait pour ce travail une suffisante quantité de matériaux; mais le savant bénédictin, envoyé par le cardinal de Rohan, faisait aux archives générales de la maison une première visite pour y découvrir quelque chose sur les origines des seigneurs de Rohan, sur leur descendance des souverains de la province, etc., comme si ces archives n'avaient pas été suffisamment explorées par D. Morice et D. Duval, auteurs de l'histoire particulière de la maison de Rohan, restée manuscrite! comme si le premier volume du texte de D. Morice n'avait pas amplement satisfait à toutes les prétentions honorifiques de cette maison. D. Taillandier était enfin devenu, comme D. Morice, l'homme du cardinal de Rohan. Dans la lettre qu'il écrivit à Varsavaux pour le remercier des politesses qui lui avaient été faites à Blain, et des marques de confiance que l'archiviste lui avait données, il dit à ce dernier : « Mgr le cardinal m'a fait savoir la prière qu'il vous avait faite de vouloir faire copier les titres qui regardent sa maison... Je vous ai fait connaître à Blain la façon de penser des princes; je ne doute pas que vous ne soyez satisfait de leur reconnaissance. » Il indique ensuite deux pièces dont il désire des copies. Il paraît même que, dans ce premier voyage en Bretagne, D. Taillandier engagea Varsavaux à écrire un premier mémoire sur les origines de la maison de Rohan. Dans la lettre du 10 novembre 1754, de l'abbaye de Saint-Melaine, il lui dit : « Comme l'ouvrage que vous avez envoyé à Mgr le cardinal est à Paris, et que je n'en aurai communication qu'à mon retour, *je ne vous dissimulerai pas* que le temps me paraît long. La connaissance que vous avez du local *peut vous avoir donné des idées neuves. Je ne vous dissimulerai pas* que je serais charmé de voir ce travail, s'il est possible, Monsieur, et, s'il n'est pas trop gros, vous m'obligerez beaucoup de me l'envoyer à Rennes. En cas que le paquet soit trop considérable pour la poste, vous pourriez me dire en peu de mots le germe de vos idées, et me tracer le canevas de votre ouvrage. Peut-être répandra-t-il un nouveau jour sur les recherches *que je fais actuellement*. J'espère que vous me pardonnerez ma curiosité : vous savez tout l'intérêt que je prends à la maison de Rohan; tout ce qui la regarde ne peut m'être indifférent. Comptez, je vous prie, sur ma reconnaissance. Je saisirai toujours avec empressement les occasions de vous en donner des preuves, etc. » C'est tout-à-fait le renard parisien tâchant d'attraper le fromage du corbeau breton, tactique qui n'est pas tout-à-fait tombée en désuétude.

Dom Taillandier avait, en effet, besoin des patientes recherches de Varsavaux. Il revint à Blain, en 1755, muni du billet suivant : « Le sieur Varsavaux, garde de mes archives, communiquera à Dom Taillandier, religieux bénédictin, tous les titres dont il lui donnera la note, et lui en laissera prendre des copies. A Paris, ce 21 juillet 1755. Signé : Le duc de Rohan. » Il faut avoir vécu à cette époque, ou s'être présenté, à la nôtre, aux portes des archives générales de l'empire, pour bien apprécier l'immense faveur de ce *laissez-passer*. Dom Taillandier ne rentra à Paris que vers la fin de l'année. Il écrivait, le 4 janvier 1756, à Varsavaux : « J'ai rendu aux princes un compte exact de votre zèle à les servir. Ils me paraissent très-contents de ce que vous avez fait pour eux. » Dans une lettre du 12 du même mois, je trouve la mention d'un second mémoire de Varsavaux; c'était une suite de son premier travail. Taillandier lui dit : « A l'égard du second mémoire que vous avez commencé, il convient que vous l'adressiez directement à M. le cardinal. Il sera reçu avec plaisir et comme un nouveau gage de votre attachement. » Varsavaux tarda peu à envoyer au cardinal ce second mémoire. Dans sa lettre adressée à S. Em., le 16 mars 1756, en outre de ce mémoire, il parle encore des *collationnés* qu'on lui avait demandés et de ceux que Dom Taillandier et lui avaient jugé convenable d'y ajouter. Nouvelle preuve que le bénédictin n'agissait que dans l'intérêt des princes de Rohan, et qu'il avait réussi à amener Varsavaux dans les mêmes voies. En effet, dans une lettre que celui-ci adresse à D. Taillandier et dans laquelle il donne l'analyse de son second mémoire, on voit qu'il adopte en général toutes les bases historiques de D. Morice et de son continuateur, en professant un grand respect pour *le très-savant M. Gallet*, et que ce doit être sur ces bases que son premier mémoire a été fondé; que, dans le second, il établit que Guétenoc était frère puisné d'Alain Caignard; que celui-ci, avant le titre de 1008, possédait le comté de Porhoët; qu'il donna d'abord en partage de juveigneur à Guétenoc la vicomté de Chasteau-Tro, située dans ce comté; enfin, qu'Alain, devenu très-puissant par son mariage avec la comtesse de Nantes, et voulant que l'état de son puisné fût en rapport avec la haute position de son aîné, lui abandonna l'intégralité du comté de Porhoët. Varsavaux soutenait, au surplus, qu'il était impossible que ce fût de la maison de Rennes, ni comme sorti de Juthaël, fils cadet de Conan-le-Tors, que Guétenoc avait reçu le comté de Porhoët. Le développement de ces considérations toutes nouvelles et op-

posées à ce qu'on avait cru jusqu'alors, devait être fort curieux, et il est bien à regretter que ces travaux de notre savant archiviste aient été peut-être perdus avec les titres de la branche de Soubise. D. Taillandier (*Lettre du 24 mars 1756*) écrivait à Varsavaux que le cardinal de Soubise et le prince, son frère, étaient très-satisfaits de son zèle et de son travail, et qu'il y avait tout lieu de croire que ces princes suivraient, en cette occasion, *les mouvements ordinaires de leur magnificence*. Cette magnificence se traduisit en une lettre de change de 1,400 liv., sur laquelle il y avait à déduire, pour frais déboursés, 4 à 500 liv. — Le 18 août 1756, Taillandier invitait encore Varsavaux, au nom du prince de Soubise, à continuer ses recherches. « Ce prince, lui disait-» il, est dans les mêmes dispositions que feu » M. le cardinal, et il vous saura gré de ce que » vous voudrez bien faire *pour éclaircir l'ori-» gine de sa maison.* » Il faut convenir que cette perquisition d'origine pour une maison aussi illustre que celle de Rohan, à qui personne ne disputait ni sa grandeur ni son illustration, était devenue pour les Soubise une ridicule monomanie, qui eut encore, en 1769 et 1771, une dernière éruption sous la plume du P. Griffet et de l'abbé Georgel, auxquels les recherches de l'archiviste de Blain ne furent pas inutiles. Cette correspondance entre celui-ci et D. Taillandier n'est pas sans intérêt, et elle prouve, en dehors des formules banales de la politesse, toute l'estime que le caractère et le savoir de Varsavaux avaient inspirée au bénédictin.

Les recherches historiques sur cette maison de Rohan, à laquelle il avait voué tout son zèle et toute sa patiente capacité, ne suffisaient pas à l'esprit studieux et investigateur de Varsavaux. A l'époque même de la correspondance savante que nous venons d'analyser, il s'était ému, en Bretagne, de nombreux procès entre les seigneurs et les vassaux, relativement aux landes vagues répandues çà et là dans les différents fiefs. Cet état de choses agitait toute la province, et des décisions judiciaires incomplètes, quelquefois contradictoires, venaient aggraver le mal. Il manquait un traité sur la matière. Varsavaux l'entreprit et le publia sous le titre de : *Traité des communes et des bourgeoisies, contenant l'origine des titres et des qualités de noble, de bourgeois, de serf ou mortaillable; la conférence des coutumes du royaume touchant les droits des communes et des bourgeoisies; les édits, déclarations du Roi et arrêts intervenus sur la matière du droit des communes avant et depuis l'ordonnance des eaux, bois et forêts de 1669, par N.* *** (Varsavaux), *avocat en Parlement. A Nantes, chez la veuve Marie, Grand'Rue*, 1759, *avec approbation et privilége du Roi*, *in*-16.

Ce titre indique fort exactement la division générale de l'ouvrage. La première partie, conçue dans de justes proportions, et sans abus d'érudition, traite des noms et qualités de noble, de bourgeois, de serf, de communes ou communs, de l'origine des communes et des bourgeoisies, de l'état et condition des personnes. Il fallait commencer par là pour arriver à une sage discussion des droits respectifs des intéressés.

Ces droits, Varsavaux les cherche dans les nombreuses coutumes qui régissaient alors la majeure partie du royaume. Il trouve d'abord des coutumes qui reconnaissent des communautés d'habitants fondées dans l'usage des pâtures, bois et terres vagues; d'autres, qui n'admettent les priviléges et usages dans les terres vagues et bois qu'à la charge d'un titre de concession, de paiement de redevance, ou de possession immémoriale, après contradiction; enfin, les coutumes qui rendent privatifs aux seigneurs et prohibitifs aux vassaux les passnages, paissons et tous usages de bois dans les forêts et landes vagues. Il en conclut que l'ordonnance de 1669 n'est applicable qu'aux pays dont la coutume admet des communautés d'habitants fondées à la propriété et usage des terres vagues, et non à ceux dont la coutume n'admet ni ces communautés ni ces droits, telle, par exemple, que la province de Bretagne, où l'on ne reconnaît point, dit l'auteur, de droits de communes aux vassaux habitant dans les terres vagues et vacantes, ni aucun franc-aleud. Cette grave question de l'inapplication de l'ordonnance de 1669 aux terres vagues de la Bretagne a été résolue, dans le sens de Varsavaux, par le savant Duparc-Poullain, dans le livre II, chap. III, sect. 25 du t. II de ses *Principes du droit français suivant les maximes de Bretagne*. Cette section n'est, à bien dire, qu'un précis très-bien fait de la partie du *Traité des droits des communes* dans son application jurisprudentielle à la province de Bretagne, application qui était l'objet principal de Varsavaux, mais à laquelle il n'avait voulu arriver qu'après des considérations générales, qui donnaient une grande force aux diverses spécialités, qu'il déduisait d'ailleurs de notre loi municipale. L'auteur s'est appuyé de diverses consultations qu'il a placées, comme pièces justificatives, à la fin de son ouvrage; elles sont signées de Brindejonc, Duplessis, Bégueret, de Martigné-Pepin, Frey de Neuville, Boudoux, qui étaient alors la fleur du barreau de Rennes. Duparc-Poullain, à qui Varsavaux avait envoyé un exemplaire de son livre, lui écrivit : « J'ai reçu avec bien de la » reconnaissance le volume que vous m'avez » envoyé, et qui me sera bien cher par lui-» même et parce qu'il vient de vous. Je ferai » tout ce que je pourrai pour en procurer le dé-» bit ici. » (14 janvier 1759.)

Malgré toutes ces approbations, le *Traité des droits des communes*, etc., qui parut modes-

tement sous le voile de l'anonyme, n'en est pas moins resté à peu près complètement ignoré. On peut dire que le simple paragraphe dans lequel Duparc-Poullain, jurisconsulte si renommé, traita le même sujet, en adoptant les mêmes principes, tua l'ouvrage *ex-professo*. La Révolution de 1789, qui a dépouillé les seigneurs des droits aux landes en faveur des vassaux, a aussi contribué à laisser dans l'obscurité un livre tout féodal. Toutefois, aujourd'hui qu'on veut dépouiller les vassaux au profit d'un être imaginaire, appelé commune, inconnu dans l'ancienne féodalité, le *Traité des droits des communes* pourra servir à démontrer que les terres vagues ne pouvaient aller que du seigneur au vassal, et non à la *paroisse* rurale, nommée révolutionnairement et absurdement *commune*, par la raison que la paroisse n'entrait, en aucune façon, dans la hiérarchie féodale, et n'avait conséquemment ni charges à supporter ni profits à en attendre.

Une seule voix s'éleva contre le système de Varsavaux. Ce fut celle d'un feudiste bourbonnais, la Poix de Fréminville, bailli de la Palice. Voici comment Varsavaux lui-même rend compte de cette critique dans une note écrite sur la feuille de garde de l'exemplaire qui lui a appartenu et que possède actuellement M. Georges Demangeat, de Nantes : « M. Fréminville de la Poix, bailli des ville et marquisat de la Palisse, en Bourbonnois, a fait un contre-traité, imprimé à Paris, chez Valeyre, en 1763. Il me cite et me critique en ce traité, spécialement sur l'origine des communs, p. 6, et ensuite chap. XVI, depuis la p. 231 jusqu'à la p. 248; chap. XVIII, p. 345, et chap. XXIV, p. 415 et 489. Mais M. Duparc-Poullain, *quoiqu'il paraisse avoir affecté de ne pas me citer*, me venge amplement et avec tout succès, t. II de ses *Principes du droit françois suivant la coutume de Bretagne*, chap. III, sect. 25, p. 364, 371 et suiv. Il cite Fréminville et discute la matière contre lui nommément et *ex-professo*. Signé Varsavaux. »

Fréminville avait, en effet, pris la contre-partie de Varsavaux. Il fait étalage d'une érudition inutile et souvent faussement appliquée, et, quant au fond de la question, soutient que les terres vaines et vagues appartiennent de droit commun aux habitants des paroisses qui les possèdent par jouissance; ne se donne pas la peine d'examiner, comme l'avait fait Varsavaux, les dispositions des diverses coutumes à cet égard, et se garde bien surtout de discuter celles qui, comme la coutume de Bretagne, étaient favorables aux seigneurs. On peut dire que Varsavaux avait réfuté tous ses arguments, et que Duparc-Poullain n'a fait autre chose que réunir dans un cadre plus resserré les excellentes raisons présentées par le modeste archiviste de Blain, qui fut choqué avec raison de ne pas se voir cité dans un article dont il avait fourni tous les matériaux. C'était un *sic vos non vobis* complet, peu digne de l'illustre jurisconsulte de Rennes.

Après plus de quarante ans de travaux, l'âge et les infirmités contraignirent Varsavaux à quitter les archives, qu'il avait mises en si bel ordre. Le duc de Rohan lui fit, en 1778, une rente viagère de 1,200 liv. : assez faible rémunération de si longs et de si dévoués services. Le repos sembla lui être funeste; sa tête s'affaiblit, et quand la Révolution arriva, c'est à peine s'il l'entrevit dans quelques intervalles lucides, et ce fut pour la maudire. Son état s'aggrava, et il fut assez heureux pour ignorer le brûlement de ses chères archives (1). Il mourut à Blain, le 27 juillet 1795.

Varsavaux fut ce qu'on peut, avec juste raison, nommer un savant modeste. Livré au fond de la Bretagne, dans une retraite absolue, à des recherches historiques longues et difficiles, à des questions de jurisprudence qui demandaient autant d'érudition que de sagacité; et bien que seul et privé de secours, de conseils éclairés, il vit juste dans les matières qu'il traita, et réussit à mériter la louange des juges compétents et à désarmer la critique. Placé sur un autre théâtre, il eût pu, mieux que beaucoup d'autres, s'attirer les faveurs de la fortune et de la renommée; retiré dans son humble retraite, il est oublié. C'est pour réparer cette injustice que j'ai donné à cet article une extension qu'il ne semblait pas devoir comporter. Biz...

VAUGE (Gilles), — né dans le XVIIe siècle, à Béric (Morbihan), entra en 1687 dans la congrégation de l'Oratoire, et, après avoir enseigné les belles-lettres avec une grande distinction dans plusieurs colléges de son ordre, il professa la théologie au séminaire de Grenoble, où il s'acquit la confiance du cardinal Le Camus et de son successeur, M. de Montmartin, qui faisaient un cas tout particulier de ses lumières et de ses vertus. Après la mort de ce dernier, il se retira dans la maison de l'Oratoire, à Lyon, où il continua de mener une vie édifiante jusqu'à sa mort, qui eut lieu, dans un âge avancé, le 28 octobre 1739. Excellent théologien et directeur des âmes très-éclairé, le P. Vauge a laissé, indépendamment de *deux Dialogues sur la Bulle* Unigenitus, à laquelle il n'était pas favorable, les ouvrages suivants : I. *Le Catéchisme de Grenoble*, souvent réimprimé. II. *Le Directeur des âmes pénitentes*. Paris, Babuty, 1721, 1726, 2 vol. in-12. Le second volume, revu et augmenté par le P. Molinier, de l'Oratoire, est moins estimé que le premier. III. *Traité de l'espérance chrétienne contre l'es-*

(1) Au passage des Vendéens à Blain, en décembre 1793, Mme de la Rochejacquelein, alors marquise de Lescure, et Mme de Donnissan, sa mère, logèrent chez Varsavaux, et reçurent de ses filles la plus généreuse hospitalité.

pril de pusillanimité, et de défiance contre la crainte excessive. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1730; *ibid.*, Lottin, 1732, in-18; 1777, in-12. Cet ouvrage, solide et profond, a été traduit, en 1732, par Louis Riccoboni, célèbre comédien et littérateur judicieux, qui venait de renoncer à la scène par des motifs de piété, et qui, voué désormais à la culture des lettres, dédia cette traduction au duc d'Orléans, par une épître qui ne se trouve qu'en tête de l'exemplaire présenté à ce prince.
P. L...t.

VICTOR de *Cambon*, ou plutôt de *Camp-Bon* (saint), — né au vie siècle, sur la paroisse de Camp-Bon, diocèse de Nantes, près de Pont-Château, passa ses jours dans la solitude, et s'acquit, par la ferveur de sa piété, la réputation d'un saint. A sa mort, il fut inhumé dans l'oratoire de sa cellule, et son tombeau devint l'objet de fréquents pèlerinages jusqu'à la destruction par les Normands, en 878, de l'oratoire et de l'église du bourg de Camp-Bon. L'église seule fut reconstruite en 980, par les soins de Guérech, comte de Vannes, et l'on y transporta le tombeau du pieux solitaire, mais non ses reliques, qui étaient perdues. P. L...t.

VIÉ, — né à Nantes vers 1672, ne nous est connu que par les détails que Greslan (*voy. ce nom*) lui a consacrés dans son excellent article *Nantes*, du *Dictionnaire des Gaules* d'Expilly, détails que nous reproduisons ici. Il commença à naviguer, en 1688, en qualité de volontaire, sur des navires armés en course et en marchandises. Il était pilote sur le vaisseau du Roi le *Brave*, au combat de la Hougue. Il fit, depuis 1695, en cette qualité, plusieurs voyages pour la Compagnie des Indes, en Perse, à la côte de Coromandel, à la Chine, aux Philippines, dans la mer du Sud, et ensuite plusieurs courses en qualité de second et de capitaine, entre autres sur les navires le *Saint-Esprit*, le *Royal-Jacques* et le *Comte-de-Revel*. En 1703, il commanda le *Beaulieu* et d'autres bâtiments armés par une société de Saint-Malo. En 1704, avec un seul navire, monté par cinquante hommes d'équipage et armé de 8 pièces de canon, il enleva la frégate anglaise le *Loup*, de 14 canons et de soixante-quinze hommes d'équipage, qui escortait un convoi de bâtiments marchands, dont un tomba en outre en son pouvoir. Avec le même bâtiment, il enleva une frégate et une flûte anglaises de 16 canons et cent hommes d'équipage chacune. A la suite de deux courses, signalées, la première par quatorze prises, la seconde par vingt, il convoya seul, jusque dans la rivière de Nantes, une flotte marchande qu'il préserva de toute atteinte des corsaires de Jersey et de Guernesey, et avec un bâtiment de 26 canons, il en prit un sur lequel était lord Hamilton, gouverneur des îles anglaises du vent et sous le vent, qu'escortaient deux navires, l'un de 24, l'autre de 18. En 1705, il commanda le *Marin*, armé à Saint-Malo; en 1706, le *Cygne* et le *Damas-de-Lhianges;* en 1709 et 1710, le *Lusançay*, de Nantes, sur lequel il fit trois campagnes très-glorieuses, pendant lesquelles il prit quarante-cinq bâtiments. Cette dernière année, on le choisit pour commander la frégate l'*Illustre*, avec laquelle il purgea les côtes de Bretagne des corsaires de Jersey et de Guernesey, qui les infestaient. Dans les nombreux combats qu'il livra, presque toujours avec des forces inférieures à celles des ennemis, il ne fut pris qu'une seule fois, sur le *Damas-de-Lhianges*, par deux corsaires de Flessingue, l'un de 36 et l'autre de 28 canons; quoique le sien n'en portât que 24, il n'en combattit pas moins pendant cinq heures. Sur sa réputation de capacité et de bravoure, il fut appelé à Gênes, et ensuite au service de la république de Venise. Il fut emporté par un boulet de canon, à bord de l'*Amiral-de-Venise*, dans un combat contre les Turcs, pendant la guerre que termina la paix de Passarowitz. P. L...t.

VIGNEU (Jean-Paul). — Son cinquième aïeul, Jean Vigneu, était originaire de la paroisse de Saint-Pierre-de-Bouguenais, près de Nantes. Un autre Jean Vigneu, fils du précédent, fut *marchand à la Fosse* de Nantes; c'était ce que nous appelons aujourd'hui négociant-armateur. Il fut l'un des premiers de la ville à faire profession du calvinisme. Ses trois descendants successifs continuèrent la même carrière et suivirent les mêmes principes religieux. Ils naquirent tous trois à La Rochelle, où les troubles de la fin du xvie siècle avaient contraint leurs parents à se retirer. Le dernier d'entre eux, Jean Vigneu, cinquième du nom, y était né en 1618. Marié à Françoise d'Helyand, il fut père de Jean-Paul, qui naquit à Nantes, le 15 septembre 1680, et fut porté le même jour en nourrice, à Blain, où il fut baptisé au château, le 25, par M. Lenoir de Crevain, ministre protestant, installé en cette paroisse en 1651. Ce transport immédiat a fait croire que Jean-Paul Vigneu était né à Blain. Sa famille, à la vérité, y avait de nombreuses relations. Son bisaïeul s'y était réfugié avec beaucoup d'autres calvinistes de Nantes. Il demeurait au Pavé, près du château, et y eut, le 13 mars 1574, un fils qui devint ministre du Mans et d'Ardenay, et fut d'un mérite remarquable. Son père, d'après un certificat qu'il sollicita de l'église réformée de Blain, en 1658, « fut élevé » en la religion réformée en ce lieu de Blain, » chez mademoiselle sa mère, depuis l'âge de » neuf ans, et mesme depuis s'estre habitué à » Nantes, il est venu fréquemment à Blain, où » sont beaucoup de ses parents, etc. » Il s'y maria, le 19 octobre 1679, avec Françoise d'Helyand, par le ministère du même Lenoir, dans

la chapelle de Pont-Piétin. Enfin il y mourut, le 27 mars 1682, au Pavé, chez Mlle Vigneu, sa sœur, qui y résidait habituellement.

C'est chez cette tante que fut porté Jean-Paul Vigneu. Elle fut sa marraine, et le parrain fut noble homme Paul Pineau, sieur de la Trosnière, intendant de la maison de Rohan. C'est à Blain qu'il passa son enfance et qu'il commença même ses humanités. A défaut de documents précis, j'en tire la preuve des feuilles de garde de la grammaire latine qui lui servit, feuilles portant de nombreuses signatures de l'écolier et cet avis au public : « Ceux ou celles qui trou- » veront ce despotere sont priez de le randre à » Jean-Paul Vigneu, à Blain. » On voit qu'on en était encore, en dépit des plaisanteries de Molière, à *l'omne viro soli* de la comtesse d'Escarbagnas. Je garde ce livre, qui ne doit pas être fort commun. C'est un gros volume in-8°, divisé en trois parties, imprimé à Limosges en 1690 ; il était connu sous le nom de Despautère de Behourt. L'exemplaire est beaucoup mieux conservé qu'on ne devait l'attendre d'un écolier. La date de 1690 nous apprend, à peu près, que Vigneu commença le latin à dix ans. La suite a prouvé que ses études furent excellentes. Il y a lieu de croire qu'il les termina à Nantes, et la recommandation qu'il fait, dans une de ses lettres, au fils de l'un de ses amis, de la philosophie de Pourchot, me porte à croire que ce fut chez les oratoriens. On ne sait quand il abjura le calvinisme. Ce fut probablement à la révocation de l'édit, alors que sa mère, étant rentrée au sein de l'Eglise catholique, l'éleva dans cette religion. Elle était venue demeurer à Blain, après la mort de son mari, et y habitait encore en 1705, époque à laquelle elle rendit compte de sa tutelle à son fils, devenu majeur. On voit dans ce compte que Vigneu entra, en 1702, chez un sieur Guinebaud, marchand à Nantes, et que sa mère paya 500 livres pour son *apprentissage* ; c'était ainsi qu'on commençait l'étude du commerce. Guinebaud dut être fier de son *apprenti*. Marié avec Jeanne Giron, de Château-Gontier, le 30 mai 1706, il semble avoir voulu, quoique demeurant à Nantes, que ses enfants reçussent le jour à Blain. Nous en avons la preuve, au moins pour les deux aînés.

Ce fut alors que commença pour Vigneu cette longue carrière commerciale, qu'il illustra par une science profonde et une parfaite probité. Je ne puis mieux faire, pour en donner une idée, que de reproduire ici la notice que lui a consacrée l'un de ses contemporains, Pierre Greslan (*voy. ce nom*), dans l'article *Nantes*, le meilleur du *Dictionnaire géographique* d'Expilly : « Ce fut, dit-il, un homme savant, aussi désintéressé que laborieux. Il fut longtemps à la tête des plus fameux cabinets de cette grande ville, où il vint s'établir dès sa plus tendre jeunesse ; et, comme il avait fait une étude approfondie de toutes les branches du commerce, tant par terre que par mer, et qu'il avait étudié singulièrement les parties qui concernent les réglements d'avaries, les changes étrangers, etc., il était consulté par toutes les places du royaume et de l'étranger. Il composa plusieurs savants mémoires imprimés sur la théorie et la pratique du commerce. C'est un des premiers qui ait débrouillé les changes étrangers et leurs variations sur les places de commerce. Il donna cette connaissance dans un temps où l'on en faisait une espèce de mystère dans les cabinets des commerçants à Nantes et ailleurs. Il fit, pendant presque toute sa vie, par inclination et par état, une étude suivie des différents droits d'entrée et de sortie, qui se paient au bureau de la prévosté de Nantes, tant au profit des fermiers généraux du Roi que des engagistes de la traite domaniale. Il étudia de même les autres droits. Il sut toujours concilier les vrais intérêts des fermes du Roi avec ceux du public et du commerce, intérêts qui ne devraient jamais en former qu'un seul, quand ils seront bien entendus, et suivant l'opinion du législateur. Sa réputation et son intégrité le faisaient prendre pour arbitre dans presque toutes les contestations qui s'élevaient sur les places de commerce. Ses réglements d'avaries avaient comme force de loi, tant en France que dans les pays étrangers. Il fut toujours l'ami intime du célèbre Bouguer, qui logeait chez lui toutes les fois qu'il venait du Croisic à Nantes. Il y logea à son retour de son grand voyage d'Amérique. Aussi Vigneu avait beaucoup de connaissances dans plusieurs parties des mathématiques, tant il est vrai que tout ce qui approchait de Bouguer prenait nécessairement du goût pour une science qu'il possédait si éminemment, et sur laquelle il dissertait avec une clarté singulière qui la faisait aimer. Nantes perdit Vigneu en 1746. La simplicité, la candeur, le désintéressement formaient le fond de son caractère. Il mourut comme il avait vécu, en philosophe chrétien. Il laissa une femme et un fils. »

Huet de Coëtlisan, dans sa *Statistique de la Loire-Inférieure*, publiée en 1803, abrége l'article de Greslan sur Vigneu, et y ajoute que celui-ci fonda les archives du commerce de Nantes et qu'il y avait établi le bel ordre qui rendait ce dépôt un des plus précieux et des mieux entendus qu'il y eût en France. C'était en sa qualité de conseiller-secrétaire-général du commerce que Vigneu avait présidé à cet arrangement. Tous ces différents genres de mérite faisaient de Vigneu un homme parfaitement honorable et digne de distinction. Aussi le maréchal d'Estrées, commandant-général de Bretagne, par ordonnance du 10 août 1733, sur la représentation des maires et échevins de la communauté de Nantes, exempta Vigneu, pour le temps de sa vie, *de guet, garde, patrouille et revue*, et cela en considération des ser-

vices remarquables qu'il rendait au public. Cette exemption fut continuée à sa veuve en 1747 (1).

Huet et Leboyer, qui l'a copié, ont placé la mort de Vigneu en 1743. C'est une erreur, il mourut en 1746 (2), laissant un seul fils, Thomas Vigneu. Son petit-fils, César-Victor Vigneu de Ker-Briant, avait formé à Nantes une riche collection d'histoire naturelle et d'antiquités et réuni une bibliothèque nombreuse. En lui s'est éteint le nom de Vigneu, qui n'est plus porté aujourd'hui que par Mme veuve Bizeul, née Vigneu.

Vigneu a eu une assez grande part à la publication d'un petit volume intitulé : *Instruction, tarifs et pancartes concernant le commerce, où l'on trouvera par détail les droits que paient toute sorte de marchandises, tant en entrant qu'en sortant, dans les ports de la province de Bretagne et particulièrement dans la ville de Nantes, avec les tables des correspondances de tous poids et mesures en général, les unes aux autres, et les changes des principales places de l'Europe.* A Nantes, chez Nicolas Verger, imprimeur du Roi, de Mgr l'évêque et de la ville, dans la Grand'Rue, 1729, petit in-8°. L'éditeur, dans l'avis préliminaire, avertit que la plupart des pièces de la seconde partie sont dues « à M. Vigneu, dont le solide mérite, la probité, la droiture, accompagnés de divers talents naturels et acquis qu'il possède dans un degré éminent, ne sont pas moins connus que sa science profonde et ses réflexions précises sur toutes les branches détaillées du commerce. » Tout le monde s'accordait, comme on le voit, à faire l'éloge de Vigneu qui, resté toujours dans une modeste position, n'a dû cette bienveillance générale qu'à son propre mérite et à ses heureuses qualités (3). Biz...

(1) Ces immunités ne faisaient que sanctionner les témoignages de gratitude que les négociants de Nantes lui avaient déjà donnés à plusieurs reprises. Nous en trouvons la preuve dans les documents suivants, extraits des archives du commerce de la ville de Nantes : « Aujourd'huy quatrième jour de juillet mil sept cent trente, nous soussignés, négociants à Nantes, approuvons la convention que MM. les juges et consuls en charge, agissant pour le commerce en général de cette ville, ont faite avec M. Vigneu de lui payer par an la somme de quinze cents livres, pour par lui travailler à toutes les affaires qui se présenteront concernant le général du commerce, parce que ledit sieur Vigneu travaillera sous les yeux et par les ordres de MM. les juges et consuls qui seront en charge, parce que aussi les fonds nécessaires pour payer les appointements dudit sieur Vigneu seront pris et levés sur le général du commerce, conformément à la souscription du 12 août dernier. Arrêté à Nantes, cedit jour 4e juillet 1730 (suivent les signatures, au nombre d'environ cinquante). » — Cette convention fut renouvelée le 1er août 1733 et le 1er août 1736. La dernière éleva les appointements de Vigneu à 2,000 liv. et lui alloua 500 liv. pour un commis. C. D. M.

(2) L'acte de son inhumation, daté du 11 janvier 1746 (*registre de l'état civil de la paroisse Saint-Nicolas, f° 4*), ne précise pas la date de sa mort, qui dût avoir lieu la veille. C. D. M.

(3) On trouve dans les *Etrennes nantaises*, à partir de 1746, et sans doute avant, jusqu'en 1763 inclusivement (à Nantes, chez Nic. Verger et Jos. Vatar, in-18), les mesures des grains de divers endroits de l'Europe et de la France, réduites à celles de Nantes, vérifiées par M. Vigneu. C. D. M.

VILLERS (François-Toussaint), — né à Rennes, le 25 janvier 1749, embrassa jeune l'état ecclésiastique, et se trouvait curé de la paroisse de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu lorsqu'éclata la Révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Les opinions qu'il émit dans diverses circonstances, notamment lors de la bénédiction du drapeau de la garde nationale de sa paroisse, et le serment qu'il prêta à la constitution civile du clergé, appelèrent sur lui l'attention des électeurs de Nantes, qui le nommèrent juré à la haute Cour nationale, le 28 août 1791, puis député à la Convention nationale le 10 septembre de l'année suivante. Les actes de sa vie politique nous montrent en lui un homme sans caractère, adoptant toujours l'opinion dominante. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans appel et sans sursis. Lorsqu'il fut envoyé en mission avec Fouché dans le département de la Loire-Inférieure, au mois d'avril 1793, il s'associa aux actes de ce misérable caméléon politique. Ne trouvant pas que les tribunaux ordinaires fussent assez sévères, ils créèrent le tribunal révolutionnaire présidé par Phelippes-Tronjoly (*voy. ce nom*), et, après les échecs essuyés par Beysser, ils publièrent une proclamation où les mesures les plus rigoureuses étaient prescrites contre les royalistes. Les pères qui ne seraient pas rentrés chez eux sous vingt-quatre heures étaient déchus de leurs propriétés, les enfants âgés de plus de quatorze ans privés de tout droit à leur succession, et tout individu pris les armes à la main condamné à mort. Lorsque, six mois plus tard (7 novembre 1793), Villers abjura son caractère de prêtre devant la Convention, en compagnie de Gobel, évêque de Paris, de ses grands vicaires, du curé de Vaugirard et de Lindet, évêque d'Evreux, son abjuration, toute scandaleuse qu'elle fut, ne fut pas du moins empreinte du honteux cynisme que déployèrent Gobel et Lindet, le premier, en s'affublant du bonnet rouge, le second, en disant « que ceux qui ont fait la profession de prêtres renoncent au charlatanisme; que c'est à la voix de la raison qu'ils obéissent. » Il eut la pudeur de se borner à dire : « Curé pendant douze ans dans une campagne, je me suis occupé à rendre mes paroissiens heureux; je ne leur ai enseigné que la vérité; je leur ai fait aimer la Révolution par mes actions et par mes discours. Je déclare que j'aime ma patrie et que je l'aimerai toujours. Je renonce à la place où l'on pourrait me soupçonner d'enseigner l'erreur. Je renonce à ma qualité de prêtre. Je ne puis déposer sur le bureau mes lettres de prêtrise; les brigands de la Vendée les ont brûlées avec mes propriétés. »

Chargé, avec son collègue Desrues, après le 9 thermidor, d'une mission à Brest et à Lorient, il s'attacha à réparer les maux causés par le régime de la Terreur. Les deux conventionnels visitèrent ces deux ports aux mois de nivôse et de pluviôse an III, et firent conduire au comité de sûreté générale l'ex-moine Donzé-Verteuil, qui avait exercé, jusqu'au 26 thermidor, les fonctions d'accusateur public près du tribunal révolutionnaire de Brest, de sanglante mémoire. Rentré à la Convention, il demanda que les membres du comité révolutionnaire de Nantes, acquittés par le tribunal révolutionnaire de Paris, fussent remis en jugement. Abandonnant désormais les questions politiques pour s'occuper de préférence de celles qui se rapportent au commerce, aux douanes principalement, il ne négligea aucune occasion, soit à la Convention et au conseil des Cinq-Cents, soit au Corps législatif, dont il fut appelé à faire partie après le 18 brumaire, de faire entendre sa voix sur ces matières, et, par la manière dont il les discuta, il prépara et justifia sa nomination aux fonctions de directeur des douanes, qu'il remplit à Nantes depuis le mois de fructidor an VIII jusqu'au jour de sa mort, qui eut lieu dans cette ville, le 15 novembre 1807. On a de Villers : I. *Lettre du 17 juin 1790*, dans le *Journal de la correspondance de Nantes*, t. V, p. 234. II. *Discours prononcé à la bénédiction du drapeau de la garde nationale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, par le curé de la paroisse, et envoyé au rédacteur par délibération de la municipalité*, t. V, n° 26, p. 427 et 428, et n° 27, *supplément, du Journal de la correspondance de Paris à Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Nantes, A.-J. Malassis. III. *Rapport des commissaires de la Convention nationale envoyés dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne, fait par Villers, député de la Loire-Inférieure, imprimé par ordre de la Convention nationale*. Imp. nat., in-8° de 19 pages. IV. Un *Mémoire* inédit *sur la navigation et le commerce*, adressé à la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, dont Villers était membre depuis 1799, mémoire signalé comme intéressant, p. 21 du *Procès-Verbal de la séance publique de cette Société du 5 mai* 1808. Nantes, Mme Malassis, 1808, in-8°. — Jean-Charles Villers, frère jumeau du précédent, servit dans l'administration de la guerre et fut nommé, le 17 nivôse an X, à l'une des trente-cinq places de commissaires-ordonnateurs créées le 18 vendémiaire précédent. P. L...t.

VINCENT-FERRIER (Saint), — quoiqu'il n'ait pas reçu le jour en Bretagne, est néanmoins revendiqué comme un de ses enfants par cette province, reconnaissante de ses bienfaits apostoliques. Né le 23 janvier 1357, à Valence (Espagne), il prit l'habit des frères prêcheurs, le 5 février 1374, et ne tarda pas à être chargé d'enseigner la philosophie à ses jeunes confrères, pour lesquels il composa, à l'âge de vingt-quatre ans, son ouvrage intitulé : *De suppositionibus logicis tractatus*, ouvrage qui ne me semble pas avoir été publié, quoiqu'en aient dit quelques bibliographes. Il remplissait depuis six ans les fonctions de théologal de la cathédrale de Valence, lorsque Pierre de Luna, devenu Pape sous le nom de Benoît XIII, le choisit pour son confesseur. Profitant de sa position et de l'influence que son mérite lui avait fait acquérir, non seulement sur l'esprit du Pape, mais encore sur les souverains étrangers, il ne se donna de repos que quand il eut déterminé Benoît XIII à réunir le concile de Constance, qui mit fin au schisme. Dans le cours d'une maladie grave qu'il fit à cette époque, il forma le projet de porter la parole de l'évangile en Espagne et en France. Vainement Benoît XIII voulut-il le retenir près de lui, et lui offrit-il, soit l'évêché de Valence, soit le chapeau de cardinal. Rien ne put le détourner de la mission qu'il se sentait appelé à accomplir. Il avait alors quarante ans. Les vingt années qui suivirent, il les employa à se faire entendre dans la Catalogne, la Provence, le Piémont, la Lombardie, la Savoie, la Lorraine, à Gênes et en Espagne. Cédant, en 1417, aux instantes prières du duc de Bretagne, Jean V, qui lui avait, à trois reprises, envoyé des émissaires à Nantes, à Bourges et à Tours, pour le prier de venir se faire entendre dans le duché, il se rendit à Nantes, dans le carême de cette année, et jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Vannes, le 5 avril 1419, presque toutes les villes et les bourgs de la province recueillirent successivement le fruit de ses prédications.

Ce qui prouve le degré d'estime et de vénération auquel il était parvenu, c'est le concours des princes, des prélats, des villes et des universités qui l'avaient entendu, et qui, aussitôt après sa mort, demandèrent sa canonisation au Pape Martin V. Le duc Jean V ne fut pas le moins ardent à la solliciter. Son fils, Pierre II, suivit son exemple, et, après de longues formalités, dont l'accomplissement fut entravé par le schisme d'Amédée, cette canonisation, poursuivie sous les pontificats de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V et de Calixte III, fut solennellement proclamée le 29 juin 1455; mais Calixte III n'ayant pas eu le temps de faire dresser des bulles authentiques de cette canonisation, elles ne furent expédiées qu'en 1458, par son successeur Pie II.

Jean V n'avait pas attendu jusque là pour faire rendre à Vincent le culte dont les saints sont l'objet. Après la canonisation, Pierre II imposa une taxe de cinq deniers par feu ou ménage pour subvenir dignement aux frais de l'élévation du corps de saint Vincent, élévation qui fut faite, en grande pompe, à Vannes, le

4 juin 1456, et suivie le lendemain de la proclamation de la canonisation par le cardinal de Coëtivy (*voy. ce nom*), légat du Pape, en présence de Pierre II, de tous les évêques de Bretagne, de l'archevêque de Rouen, des évêques d'Avranches, de Poitiers, de Luçon, de Maillezars, du Mans, d'Angers, de l'abbé de Saint-Mathieu, de la noblesse et du peuple, accourus des provinces voisines, de l'Angleterre même. Peu de jours après, la châsse contenant les reliques du saint (quelques vertèbres seulement avaient été laissées dans sa première tombe) fut placée dans un tombeau, le même, croit-on, que celui qui se voit dans une chapelle en forme de caveau, sous le chœur de la cathédrale de Vannes. Des soldats espagnols, en garnison dans cette ville, pendant la Ligue, formèrent le projet d'enlever les reliques de leur compatriote. Mais ce projet échoua, grâce au zèle d'un chanoine de la cathédrale, qui les cacha chez lui et les fit déposer, à sa mort, dans la sacristie, où l'évêque Bertrand de Rosmadec les découvrit en 1637, et en fit la translation, le 6 septembre. La Révolution a fait disparaître la châsse d'argent; mais les reliques, sauvées de la profanation, sont encore vénérées dans la cathédrale, où l'on voit le chef de saint Vincent dans un buste de bois peint. En 1648, le chapitre de cette église lui avait fait ériger un beau monument en marbre, placé dans la croisée, assez près du maître autel et devant un autre autel qui lui est dédié. Dans la chapelle, au chevet de l'église, qui lui est aussi dédiée, on voit sa statue au-dessus de l'autel.

Il avait composé les ouvrages suivants : I. *De suppositionibus logicis tractatus*. II. *Incipit tractatus de moderno ecclesiæ schismate compilatus per Vincentium Ferrarii ordinis prædicatorum ad christianissimum principem D. Petrum Aragonum, anno domini* MCCCLXXX. Tel est le titre d'une partie d'un manuscrit in-folio sur papier, de 815 feuilles, contenant plusieurs traités sur le grand schisme d'Occident, manuscrit qui existait, au XVIIe siècle, dans la bibliothèque Colbert. Dans son traité, occupant 215 feuillets de ce manuscrit, Vincent Ferrier soutient la cause de Clément VII et affirme que, dans le doute, lui seul est le vrai Pape. Baluze en fait mention dans ses *Vies des Papes d'Avignon*. III. *Tractatus vitæ spiritualis* (en latin, avec des méditations de saint Augustin et de saint Bernard). Il y en a plusieurs éditions. On en cite une de Venise, ou Vannes, 1500. Il a été réédité en latin par les soins de Vincent Justinien, éditeur de ses *Opuscules*. Lyon, 1585, in-16; Cologne, 1616, in-16; Toulouse, 1655, in-12. Il en a été publié une édition italienne sous ce titre : *Trattato della vita spirituale... Ticini*, 1613, in-16 de 173 pages, et une édition française, avec remarques et annotations par sœur Juliane Morell, religieuse de Saint-Praxède en Loignon, de l'ordre de saint Dominique. Paris, Denis Moreau, 1619, in-12. Une autre édition française, plus complète, a été publiée. Paris, Claude Cellier, 1704, in-12 de 173 pages. IV. *Tractatus valde utilis et consolatorius circa fidem* se conservait en manuscrit dans une bibliothèque de Tarragone. V. *De fine mundi et tempore Ante-Christi epistola ad Benedictum* XIII *Papam scripta in villa Alcanizii die* XXVII *Julii* MCCCCXII. Il existe, dit-on, une édition in-4° de cette lettre dans la bibliothèque de Saint-Séverin, à Naples, et elle occupe six pages d'un manuscrit de 285 feuilles du fonds Saint-Victor. VI. *Opuscula*. Valentiæ, 1591, in-8° de 144 pages. Ces opuscules, recueillis et annotés par C.-F. Vincent Justinien, contiennent, indépendamment des trois articles précédents : une lettre au P. Boniface, prieur de la Grande-Chartreuse, près Grenoble; une autre, écrite à Gerson, à l'époque du concile de Constance; des lettres à l'infant Martin, écrites dans le patois catalan ou de Valence, avant 1390; une lettre à Ferdinand Ier, roi d'Aragon (16 mai 1414), et trois autres pièces relatives à l'élection de ce prince, auquel neuf arbitres, dont Vincent faisait partie, déférèrent la couronne d'Aragon, vacante par la mort de Martin, et disputée par plusieurs compétiteurs. VII. La *Bibliothèque des Frères prêcheurs* mentionne quatre volumes de sermons de saint Vincent, qui auraient été recueillis par ses auditeurs et publiés par parties, sous les titres de : *Sermones quadragesimales; — De tempore; — De sanctis;* Ulmæ, 1475. Argentinæ, 1485, 1494 et 1503; Coloniæ, 1482, 1487; Lugduni, 1493, in-4°, et 1477, 1499, in-f°. D'après la *Biographie universelle*, t. XIV, trois de ces volumes de sermons auraient été reconnus apocryphes. VIII. *Œuvres*. Diverses éditions en ont été publiées. Lyon, 1509, 1521, 1525, 3 vol. in-8°; autre, revue par F. Simon Berthier, 1530; autres, 1539, 1550, et Anvers, 1570, 3 vol. in-8°.

La vie de saint Vincent Ferrier, écrite, lors de sa canonisation, par Ranzano, évêque de Lucera, est insérée dans le recueil des Bollandistes. On la trouve aussi dans Albert Legrand et D. Lobineau. Elle vient d'être publiée récemment sous ce titre : *Vie de saint Vincent Ferrier, de l'ordre des Frères prêcheurs* (1350-1419), *par l'abbé A. Bayle, aumônier au Lycée impérial de Marseille*. Paris, A. Bray, 1855, in-8° et in-12. L'édition in-8° contient le *Traité de la Vie spirituelle*. Cette vie est très-complète, et contient un chapitre d'indications bibliographiques assez curieuses. P. L...t.

VINCENT (Henriette-Antoinette **Rideau**, dame), — fille de Henri-Marie Rideau (Dusal), mort commissaire principal de la marine à Brest, et de Françoise-Catherine-Thomasse-Anne Etesse, née à Brest, le 30 mai 1786, n'avait que dix-sept ans lorsqu'elle épousa (25 août

1803) M. Ambroise-Méry Vincent. Ce dernier, enlevé, comme tous les jeunes artistes de Paris, par la réquisition, était venu à Brest pour servir dans l'artillerie de la marine; mais, grâce à ses connaissances spéciales et à la disette d'hommes capables dans les services publics, il ne tarda pas à se faire admettre comme dessinateur dans le port, où il remplit pendant deux ans les fonctions d'ingénieur de 2e classe. Cette position le mit en relations avec M. Rideau, qui le chargea de donner des leçons de dessin à sa fille. A la mort de M. Rideau, le professeur épousa son élève, et la conduisit à Paris, où il exerça successivement les fonctions de contrôleur des bâtiments de la couronne impériale, d'architecte du cadastre et d'inspecteur des hospices. Henriette, de son côté, y continua avec succès ses études artistiques, sous la direction du célèbre Van-Spaendonck, le premier peintre de fleurs et de fruits de l'époque. Sous cet habile maître, elle acquit un talent remarquable, qu'elle accrut encore en prenant postérieurement des conseils du non moins célèbre aquarelliste Redouté.

Les livrets des expositions de peinture ont fréquemment rendu compte des tableaux de notre compatriote, et l'ont placée au second rang, particulièrement pour la vigueur du coloris, unie au fini de l'exécution, et pour le succès avec lequel elle est parvenue à rendre les fleurs. Redouté, si remarquable par l'éclatante fraîcheur de ses fleurs, n'a jamais approché d'Henriette pour les fruits, bien qu'il s'imaginât, au contraire, exceller dans ce dernier genre.

Henriette Vincent a publié un recueil de fleurs et de fruits gravés et coloriés, recueil qui eut beaucoup de succès dans le temps, et fut fort recherché pour l'instruction artistique des jeunes personnes. Quelques petits tableaux de la même artiste ont aussi été gravés.

Nos musées ne possèdent rien de Henriette, dont les tableaux sont dans un petit nombre de mains et aujourd'hui peu connus. L'un de ses plus beaux ouvrages est un dessus de table, composé d'une grande guirlande de fleurs et de fruits, où la fraîcheur le dispute à la vigueur. A ce mérite, cette table joignait celui d'être la seule de son genre; aussi est-elle devenue un modèle souvent reproduit par nos grands amateurs.

A son remarquable talent comme peintre, Henriette joignait le mérite d'être bonne musicienne et femme d'esprit. Retirée à l'ancienne abbaye de Landevenec, qui lui appartenait, elle s'y occupa avec succès de conchyliologie, et se trouva en relations suivies avec les savants Duperrey, Blainville, etc. C'était une femme vraiment distinguée. Elle est morte à Landevenec, le 6 juin 1834. P. L...t.

VISDELOU (Claude de). — né au mois d'août 1656, au château de Bienassis, en Pleneuf (Côtes-du-Nord), appartenait à une famille noble et ancienne du diocèse de Saint-Brieuc, qui portait *d'argent à trois têtes de loup de sable, arrachées et lampassées de gueules.* Il était neveu de François de Visdelou, qui fut successivement évêque de Quimper et de Léon, et qui défendit contre ses ennemis le P. Maunoir, dont il favorisa les travaux apostoliques. Entré à quinze ans chez les Jésuites, Claude de Visdelou fit son noviciat dans la maison professe de Paris. Des études variées et approfondies lui firent acquérir une solide connaissance, non seulement de la théologie, mais encore des mathématiques et des langues mortes et vivantes. Aussi, par son mérite comme par sa piété tout à la fois vive et éclairée, il se trouva tout naturellement désigné au choix de Louis XIV, lorsque ce monarque résolut d'envoyer en Chine six jésuites pour y porter la lumière de l'Evangile et y remplir en même temps les fonctions de correspondants de l'Académie des sciences, à laquelle ils devaient transmettre toutes les observations qu'ils jugeraient propres, soit à rectifier les connaissances astronomiques et géographiques, soit à faire apprécier les procédés employés par les Chinois dans les arts et métiers. Ses compagnons furent les PP. de Fontenay, Tachard, Gerbillon, Lecomte et Bouvet, qui tous se sont fait, comme lui, une réputation scientifique ou littéraire méritée. Munis des instructions et des instruments mathématiques qui leur étaient nécessaires, les six missionnaires partirent de Brest, le 3 mars 1685, sur le vaisseau l'*Oiseau*, commandé par M. de Vaudricourt. Arrivés, vers la fin du mois de septembre suivant, à Siam, avec l'ambassade envoyée par Louis XIV au souverain de ce pays, ils se rembarquèrent, au mois de juillet 1686, avec l'intention de se rendre à Macao; mais l'incapacité de leur pilote et la difficulté de la navigation dans ces mers orageuses les contraignirent de revenir à Siam, où ils apprirent que les Portugais s'opposaient à ce qu'ils se rendissent à Macao Ils se déterminèrent alors à changer de route, et ayant pris passage sur un navire chinois qui allait à Ning-Pho, dans la province de Tchi-Kiang, ils y arrivèrent le 23 juillet, après avoir failli périr dans une tempête. Trois mois après, ils furent mandés à Péking, d'où ils eurent la liberté de se disperser dans les provinces du Céleste-Empire, à l'exception des PP. Bouvet et Gerbillon, que l'empereur Kang-hi retint près de lui pour qu'ils lui enseignassent les mathématiques, et auxquels il accorda, dans l'enceinte même de son palais, un vaste terrain où ils élevèrent une résidence et une église qui furent achevées en 1702. Envoyé à Macao, le P. Visdelou fut bientôt en butte à la jalousie, aux hostilités même des Portugais, qui cherchèrent, par tous les moyens possibles, à l'entraver. Convaincu qu'une parfaite connaissance de la langue et de

l'écriture des Chinois était un moyen infaillible de réussir dans son entreprise, Visdelou les étudia avec une ardeur telle qu'il se les rendit bientôt assez familières pour pouvoir traduire et commenter les livres reputés, dans le pays même, les plus difficiles à comprendre. Les Chinois furent si surpris de ces résultats inespérés, que l'héritier présomptif de la couronne impériale crut devoir consigner l'expression de l'admiration commune dans un éloge qu'il écrivit, selon l'usage, sur une pièce de soie, éloge qui fut communiqué plus tard au pape Benoît XIV, et où le prince disait : « Nous reconnaissons que cet homme, venu d'Europe, est plus haut en lumière et en science dans nos caractères chinois que ne le sont les nues au-dessus de nos têtes, et qu'il est plus profond en pénétration et en connaissances que les abîmes sur lesquels nous marchons. »

« Visdelou, dit un appréciateur bien compétent de ses travaux, M. Abel Rémusat (*Biog. univ.*, t. XLIX, p. 267-269), Visdelou ne tarda pas à appliquer les connaissances qu'il avait acquises à des objets d'une haute utilité scientifique et littéraire. Prenant pour modèles ceux de ses prédécesseurs qui avaient recherché de préférence les notions historiques consignées dans les livres chinois, il s'occupa de faire connaître les renseignements qu'on y trouve sur les nations qui ont occupé les régions centrales et septentrionales de l'Asie. Avant lui, ce qu'on savait de ces nations se réduisait, pour l'antiquité, à quelques traditions incohérentes, éparses dans les écrits des géographes grecs; pour les temps les plus rapprochés, à un petit nombre de faits relatifs aux peuples de l'Asie occidentale, qui avaient eu quelques rapports avec l'empire romain, et pour le moyen-âge, à divers écrits des voyageurs, qui avaient conservé le souvenir des expéditions de Tchingkis-Khan et de ses premiers successeurs. Ces matériaux incomplets, sans suite et sans liaison, ne pouvaient servir à reconstituer, d'une manière tant soit peu satisfaisante, l'histoire de tant de nations qui ont perdu leurs annales, si jamais elles en ont possédé. La véritable source était encore inconnue : Visdelou eut le bonheur de la découvrir et d'y puiser le premier. Les historiens de la Chine, dont la succession non interrompue embrasse une série de vingt-cinq siècles, n'ont jamais négligé de recueillir, sur les contrées voisines de cet empire, les renseignements qui pouvaient se rapporter à l'histoire et à la géographie; ils ont même formé de ces renseignements des collections qui renferment, en réalité, les chroniques complètes de la Haute-Asie depuis deux mille ans. C'est dans ces recueils qu'il faut chercher la solution d'une foule de questions historiques qu'il serait toujours difficile et souvent impossible d'éclaircir sans ce secours. C'est ce qu'il était aisé de reconnaître à la lecture d'un grand nombre d'articles de la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot. Toutes les fois qu'il y était question d'événements dont le siége était au delà du Djihoun, les écrivains arabes, persans et turcs, qui avaient exclusivement servi de guides au docte compilateur, ne lui offraient plus qu'un secours insuffisant. Visdelou, aidé de la lecture des annales chinoises, se vit en état de suppléer à ce qui manquait dans la *Bibliothèque orientale* et de corriger ce qui y était défectueux. Il commença par rectifier quelques articles évidemment fautifs, sur le titre de *Fag-four*, attribué par les Tartares à l'empereur de la Chine, sur le pays de Catai, la nation des Ouïgours, et quelques autres objets du même genre; puis il se laissa entraîner à traduire du chinois tout ce qui s'offrit à lui sur les Hioungnou, les Turcs, les Khitans et les Mongols. Le principal écrivain qu'il suivit fut Ma-Touan-Lin, auteur de *Wen hian thoung Khao*, savant chinois, qui, dans le XIIIe siècle, avait réuni et classé tous les faits relatifs aux Tartares, qui étaient connus de son temps; mais il ne laissa pas de consulter aussi quelques autres écrivains plus modernes. Il traduisit les extraits qu'il en avait tirés avec une exactitude qui fait honneur à ses connaissances et à sa critique. Les traditions qui ont rapport aux nations de la Tartarie sont parfois assez confuses, et personne encore ne s'était appliqué à les débrouiller. Son manuscrit, en quatre volumes in-4°, fut envoyé en Europe, où il aurait dû avoir tout l'intérêt de la nouveauté; il y resta pourtant ignoré pendant plusieurs années. On a toutefois des raisons de penser qu'il ne fut pas inconnu à de Guignes, auquel il put servir de guide pour déchiffrer les annales de la Chine et auquel du moins il dut suggérer l'idée des recherches qui donnent un si grand prix à son *Histoire des Huns*. Le sujet des deux ouvrages est le même en beaucoup d'endroits; les mêmes écrivains ont été mis à contribution, et le travail du P. Visdelou est de beaucoup antérieur au premier essai que de Guignes publia sous le titre de *Lettre à M. Tanevot*. Ce n'est point ici une accusation de plagiat dirigée contre le savant académicien : il a très-certainement compulsé les originaux; mais notre observation a pour objet de faire voir comment il a pu parvenir à les entendre et à en tirer lui-même des extraits beaucoup plus étendus. L'*Histoire de la Tartarie* de Visdelou ne parut que vingt-un ans après le premier volume de l'*Histoire des Huns*, dans l'édition nouvelle de la *Bibliothèque orientale* (1777 et 1779, 4 vol. in-4° ou 2 vol. in-f°), à laquelle elle sert en partie de supplément. Le manuscrit avait été acheté à La Haye, par le marquis de Fénélon, ambassadeur du Roi de France. On trouva joint à l'un des volumes qui le composaient un autre écrit du même auteur qu'on fut obligé de déchiffrer à la loupe, et qui contenait une double interprétation française, avec des notes, du

texte de la fameuse inscription de *Si-'an-Fou*, constatant l'introduction du christianisme à la Chine, au VIIe siècle de notre ère. La traduction littérale et la paraphrase qui l'accompagne sont beaucoup plus exactes que la version latine du P. Boym, qu'avait donnée Kircher, et les notes qui les suivent sont aussi fort savantes et remplies d'extraits curieux des écrivains chinois. Le P. Visdelou avait achevé cet ouvrage au commencement de 1719; on l'a inséré dans le *Supplément à la Bibliothèque orientale*, à la suite de l'*Histoire de la Tartarie*, avec laquelle il n'a que peu de rapport. Les deux ouvrages qu'on vient de citer formant ensemble près de 400 pages dans l'édition in-folio du *Supplément* (1), sont une preuve plus que suffisante de la profondeur et de la solidité des connaissances du P. Visdelou, en fait d'histoire et de littérature chinoises. »

Pendant les vingt années que le P. Visdelou passa à la Chine, il se livra à divers travaux du même genre, et si le nombre de ceux qu'il laissa à sa mort n'a pas été aussi considérable qu'il eût pu l'être, la cause en est à la part qu'il prit aux polémiques suscitées entre les Jésuites et les missionnaires appartenant à d'autres ordres religieux par l'interprétation de certains textes ou l'appréciation de certains dogmes qui exigeaient une connaissance approfondie des traditions et des anciens monuments du pays. Dans le cours de ces débats arriva l'abbé de Tournon, que le pape Clément XI avait revêtu de la dignité de patriarche et nommé son vicaire apostolique aux Indes et à la Chine, où il devait travailler à pacifier les dissidents à épurer les rites et dont les Jésuites avaient cru pouvoir permettre la pratique aux Chinois nouvellement convertis. Accueilli favorablement et avec une grande solennité à la cour de Péking, le légat du Pape reçut bientôt après l'ordre de s'éloigner, ordre motivé sur les tentatives qu'il faisait pour établir à la Chine un supérieur-général des missions, qui serait devenu l'intermédiaire entre ce pays et le Saint-Siége. Obligé de sortir de Péking le 3 août 1706, Tournon se rendit à Nanking, d'où il fulmina son fameux mandement du 28 janvier 1707, par lequel il interdit aux nouveaux chrétiens les anciennes cérémonies, et enjoignit aux missionnaires de se conformer à cette instruction, sous les peines canoniques. L'Empereur, irrité, le fit arrêter et conduire à Macao, où il fut traité avec rigueur par les Portugais, qu'il avait desservis près de ce souverain. Visdelou, qui s'était séparé de ses confrères pour se ranger du parti de Tournon, fut enveloppé dans les ressentiments que s'était attirés le légat, et sa position personnelle devint de plus en plus difficile lorsque Tournon l'eut nommé, le 12 janvier 1708, vicaire apostolique, chargé de l'administration de plusieurs provinces de la Chine, et un mois après, évêque de Claudiopolis. N'ayant pu être sacré que nuitamment (2 février 1709) et dans la prison du cardinal (Tournon venait de recevoir ce titre), Visdelou, dont l'institution était présentée comme apocryphe, fut obligé de quitter Macao, le 24 juin 1709, et de s'embarquer pour Pondichéry, où il trouva un bref de Clément XI qui approuvait sa conduite. Il semblerait qu'il en fut tout autrement en France, car une lettre qu'il avait adressée en janvier 1716 à Louis XIV, dont la mort n'était pas encore connue à Pondichéry, fut remise au régent. Dans cette lettre, publiée avec d'autres pièces, cinq ans après la mort de Visdelou, il énumérait divers griefs et se plaignait surtout de ce que, sans motif fondé, on voulait l'envoyer au Bengale. Le régent lui ayant enjoint de rester à Pondichéry, Visdelou, se conformant à cette injonction, passa les vingt-huit dernières années de sa vie dans cette ville dont il ne s'absenta qu'une seule fois, pour aller à Madras. Il mourut à Pondichéry le 11 novembre 1737, et fut inhumé dans l'église des P. P. Capucins, dans le couvent desquels il avait établi sa demeure, et dont, malgré sa dignité épiscopale, il partageait toutes les austérités. Le 11 décembre suivant, le P. Norbert, de Bar-le-Duc, capucin, missionnaire apostolique des Indes, prononça son oraison funèbre, qui fut publiée par ce religieux, à Lucques, en 1742, in-8°, avec des documents qu'il annonçait comme devant servir de preuves à son discours, mais qui, comme le fait observer M. Abel Rémusat, ne contenaient qu'un très-petit nombre de faits noyés au milieu de phrases emphatiques et insignifiantes. Cette oraison funèbre a ensuite été insérée, mais sans les notes, dans la 2e partie, p. 235-315, des *Mémoires historiques* (du même auteur *sur les missions des Indes orientales*. Lucques (Avignon) et Londres, 1744-1750, 3 vol. in-4°. On y trouve la nomenclature des écrits de Visdelou, ainsi reproduite par Moréri : I. *Une histoire de la Chine, traduite du chinois en latin, avec des notes qui en facilitent l'intelligence, en six tomes*. II. *Un ouvrage concernant diverses choses relatives à la chronologie chinoise*. III. *Dissertation latine traduite du chinois avec un commentaire et des notes sur un monument de la religion chrétienne qui fut trouvé l'an de J.-C. 1625, dans les murs de Gingan-Fu* Si-'an-Fou), *capitale de la province de Kensi* (Chen-Si). IV. *Dissertation sur la religion Tao-Su des Bonzes*. V. *De perfecta imperturbabilitate, liber canonicus*. VI. *Dissertations sur la doctrine de Brachmanes*. VII. *Vie de Confucius*. VIII. *Histoire abrégée du Japon*. IX. *Traduction latine du rituel chinois*. X. *Sur les cérémonies et sacrifices des Chinois*. XI. *Eloges de sept philosophes chinois*. XII. *Chronologie de la Chine, en quatre parties, avec deux suites*,

(1) 312 pages dans l'édition in-4°.

l'une jusqu'à l'ère chrétienne, l'autre jusqu'au temps présent. XIII. *De la religion chinoise brachmanique.* XIV. *Version française de quelques édits chinois, avec des remarques.* XV. *Des antiquités de la Chine et des autres parties du monde.*

Cette nomenclature, indiquée comme désignant les ouvrages de Visdelou, remis au Pape Benoît XIV après la mort de leur auteur, nous semble devoir comprendre les travaux insérés dans le t. IV de la *Bibliothèque orientale.* Les principaux d'entre eux, l'*Histoire de la Grande-Tartarie* et le *Monument du christianisme en Chine, ou Inscription de Si-'an-Fou* (les mêmes, très-vraisemblablement, que les articles I et III de Moréri) ont été mentionnés dans la notice qui précède. Il faut y ajouter 105 pages d'observations de Visdelou sur divers articles de la *Bibliothèque orientale*, et sa *Lettre apologétique à Louis-le-Grand, et autres pièces dédiées au Pape Benoît XIV.* Cadix, 1742, in-8°. P. L...t.

VOELLO (.....).—La première *Lettre d'un Gentilhomme breton à un Noble espagnol*, p. 82, parle « d'un écrit, en forme d'*entretiens*, où la » noblesse bretonne est traitée de la manière la » plus indigne, où l'on trouve même des traits » offensants pour le Roi et injurieux pour ses mi- » nistres. Cet écrit est imprimé à Rennes, chez » Joannet Vatar, à 7,000 exemplaires..... » La même lettre affirme que c'est le duc d'Aiguillon qui a fait composer cet écrit, sous ses yeux, par l'ex-jésuite Legai et son ancien secrétaire Voëllo. Le nom de ce secrétaire paraît breton : il est donc à propos de le préserver d'un entier oubli, ainsi que cet écrit en faveur du duc d'Aiguillon, traité de libelle par le plus violent des pamphlets parlementaires, ces *Lettres d'un Gentilhomme breton*, dont l'auteur est resté inconnu. Il est bon de recueillir tous les documents de cette *affaire de Bretagne*, qui a si évidemment préparé la *grande affaire* de la Révolution de 1789, et que l'équitable postérité est appelée à juger en dernier ressort. Biz....

VOLVIRE, — ancienne et illustre maison, originaire du Poitou, et remontant à Ingelelme de Volvire, qui vivait sous le règne de Robert, en 996. Cette maison, qui portait *burelé de dix pièces d'or de gueules*, devint bretonne par suite du mariage de l'un de ses membres, René Ier, avec Catherine, fille du chancelier Philippe de Montauban *(voy. ce nom)*, laquelle lui apporta en mariage la terre du Bois-de-la-Roche, érigée en vicomté par Anne de Bretagne, le 14 décembre 1498, et en comté par Henri IV, au mois de février 1607. — Philippe Ier, fils des précédents, capitaine de cinquante, et plus tard, de cent hommes d'armes, ambassadeur de France en Allemagne, membre du conseil privé et gentilhomme de la chambre de Charles IX, son lieutenant-général en Bretagne, gouverneur et lieutenant-général de l'Angoumois, de la Saintonge et du pays d'Aunis, chevalier de l'ordre du Roi, commandeur du Saint-Esprit, mort à Paris, le 6 janvier 1584, avec la promesse du premier bâton de maréchal qui viendrait à vaquer, était tellement vénéré dans l'Angoumois et les pays voisins, qu'à sa mort les habitants de ces pays envoyèrent des députés demander sa dépouille mortelle à sa veuve, Anne de Daillon du Lude. Touchée des sentiments exprimés dans la lettre que lui remirent ces députés, lettre insérée par Du Paz *(Hist. généal.*, p. 564), Mme de Volvire leur permit d'emporter le corps de son époux, qu'ils inhumèrent en grande pompe dans la cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême.—Henri Ier, petit-fils des précédents, et fils puîné de Philippe II et d'Armérie de Rochechouart, comte du Bois-de-la-Roche, conseiller du Roi en son conseil privé et son conseil d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal-de-camp, passa sa jeunesse à la cour. Ayant pris le parti des armes, il fit toutes les guerres de son temps jusqu'à l'âge de soixante-trois ans, remplit divers emplois sous Henri IV et Louis XIII, présida la noblesse aux Etats de Bretagne, tenus à Ploërmel en 1616, commanda la noblesse quand Soubise *(Biogr. bret.*, t. II, p. 764) et les Anglais attaquèrent le Port-Louis, succéda, en 1627, au commandement du maréchal de Themines en Bretagne, et mourut dans ses terres, mécontent de n'avoir pas reçu l'ordre du Saint-Esprit, qui lui avait été promis, mais qui ne lui fut pas conféré, parce qu'il avait été enveloppé dans la disgrâce du garde-des-sceaux Marillac. C'est en sa faveur que Henri IV avait érigé en comté la terre du Bois-de-la-Roche, comprenant, indépendamment de l'un des plus importants châteaux-forts de Bretagne, plusieurs paroisses et des fiefs considérables, avec franchises et privilèges d'anciennes concessions. De son mariage avec Hélène de Talhouët naquirent quatre enfants, dont l'aîné, Charles, fut le père d'Anne-Toussainte de Volvire du Bois-de-la-Roche, née au Bois-de-la-Roche, le 2 novembre 1653, morte en odeur de sainteté, le 22 février 1694, et connue sous le nom de *Sainte de Néant* (commune où est situé le Bois-de-la-Roche). Sa vie, toute de bonnes œuvres, a été racontée d'une manière fort touchante dans un *Abrégé* (Vannes, s. d., in-18) résumé par M. l'abbé Tresvaux (t. V de sa réédition des *Vies des Saints de Bretagne*, de D. Lobineau), par l'abbé Carron, dans sa *Vie des Justes*, et par M. Emile de Condé, dans ses *Récits et Impressions de Voyages*. On lit à son sujet, dans la réédition du *Dictionnaire d'Ogée*, v° *Néant* : « On voit dans l'église de Néant le tombeau de Mlle de Volvire, dont l'image est toujours chère aux habitants de ces contrées. Son image est religieusement conservée dans la sacristie. On lit au pied de ce portrait : *Anne-Toussainte de Volvire, appelée communément Mlle du*

Bois-de-la-Roche, ou la sainte de Néant, morte en odeur de sainteté, le 22 février 1694. Son tombeau est renommé par un grand nombre de miracles. On vend une petite brochure contenant la vie de la sainte de Néant, et quelques-uns des cantiques composés en son honneur, auprès de la fontaine qui porte son nom, et qui est visitée par un grand nombre de pèlerins. » — Joseph II, petit-fils de Henri Ier, issu de Joseph Ier et de Madeleine-Elisabeth Baux de Saint-Frique, né vraisemblablement au château du Bois-de-la-Roche, maréchal des camps et armées du Roi, son lieutenant-général en la haute Bretagne, aux évêchés de Rennes, Dol, Vannes et Saint-Malo, et commandant des troupes auxdits évêchés et au pays nantais, se distingua à plusieurs siéges et actions. Dangereusement blessé à la tête, à la bataille de Malplaquet, il ne voulut pas quitter le champ de bataille, quoique toute la maison du Roi insistât fortement pour qu'il le fît, et couvert de sang depuis la tête jusqu'aux sabots de son cheval, il participa encore à plusieurs charges qui excitèrent tout à la fois l'admiration et l'inquiétude des témoins de son intrépidité. Son frère, Philippe-Auguste, lui succéda dans le commandement de la haute Bretagne et du pays nantais. — La famille de Volvire s'est éteinte dans la maison de Saint-Pern. P. L...t.

VRIGNAUD (Joseph-Marie), — né à Brest (Recouvrance), le 23 février 1769, entra comme mousse dans la marine à l'âge de treize ans, et embarqua en cette qualité sur la frégate l'*Andromaque*, commandée par M. Du Roslan. Parvenu, après dix années de services, au grade de premier pilote, il fut fait enseigne de vaisseau le 28 août 1792 et embarqué sur le *Fanfaron*. Au combat de Groix, après avoir vu périr successivement les officiers qui le précédaient en grade, il prit le commandement du vaisseau le *Tigre*, soutint le feu d'une escadre entière et ne rendit son bâtiment que privé de la moitié de son équipage, démâté, désemparé, coulant bas. Libre après cinq mois de captivité, Vrignaud revint en France et fut successivement embarqué comme capitaine de frégate sur plusieurs bâtiments.

Il était capitaine de vaisseau et capitaine de pavillon du contre-amiral Linois, sur le vaisseau de 74 le *Marengo*, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 mars 1806, ce vaisseau, qui revenait en France, de conserve avec la *Belle-Poule*, et qui se trouvait par 26° de latitude nord et 32° de longitude ouest (240 lieues de Palma), aperçut, à trois heures du matin, plusieurs voiles dans l'est. Le contre-amiral Linois ordonna au capitaine Vrignaud de diminuer de voiles pour observer leurs manœuvres; mais, une demi-heure après, l'un des bâtiments aperçus ayant fait des signaux que les Français ne purent comprendre, Linois ordonna de continuer la route. A cinq heures, l'un de ces bâtiments, dans lequel on reconnaissait alors parfaitement un vaisseau à trois ponts, ayant tiré deux coups de canon, distancés l'un de l'autre, le *Marengo* diminua de voiles pour l'attendre. L'on put bientôt distinguer le pavillon anglais flottant à la corne du vaisseau de 108 canons le *London*, capitaine sir Harry Burrard Neale, lequel faisait partie de la division de sept vaisseaux, deux frégates et une corvette, aux ordres du contre-amiral sir John Borlase Warren. Le *London* prit poste par le tribord du *Marengo* et le héla. Pour toute réponse, il reçut une bordée, qui fut le signal du combat. Les deux vaisseaux étaient si rapprochés, que Linois ordonna à Vrignaud de prendre l'initiative et d'aborder le *London*; mais le capitaine anglais aperçut assez tôt ce mouvement pour éviter l'abordage, et le combat continua vergue à vergue. En ce moment, Linois fut blessé à la jambe et forcé de quitter le pont. La frégate la *Belle-Poule* n'était pas restée spectatrice oisive du combat, et elle n'avait cessé de canonner le *London* de l'avant, lorsqu'à six heures trente minutes du matin, Vrignaud, atteint de sept blessures et privé de son bras droit, qu'un boulet venait d'emporter, dut, à son tour, descendre au poste pour y subir une amputation immédiate. Le capitaine de frégate provisoire Chassériau, qui lui succéda dans le commandement, soutint la lutte pendant plus de deux heures et n'amena son pavillon que quand le *Marengo*, entouré par toute la division anglaise, fut démâté, percé de boulets à sa flottaison, et que ses ponts furent jonchés de morts et de mourants.

La captivité de Vrignaud dura six ans. Comme il n'existait plus alors de cartel d'échange, elle aurait duré jusqu'à la paix si le commandant du *Marengo* n'était parvenu à s'échapper. Revenu à Brest le 11 février 1812, il ne put donc reprendre de service actif sur la flotte, et il ne fut plus employé qu'à terre, soit comme premier adjudant à l'état-major général, soit comme chef militaire par intérim.

En 1814, Louis XVIII, qui avait plusieurs fois témoigné de l'intérêt au capitaine Vrignaud, dont le cautionnement était peu éloigné de Lutworth, le comprit au nombre des quatre premiers officiers de la marine qui furent créés chevaliers de Saint-Louis.

Pendant les Cent-Jours, la marine de Brest ne trouva personne plus digne que le commandant Vrignaud de la représenter au Champ-de-Mai. Il y reçut les aigles destinées à nos marins et en fit le dépôt à la préfecture.

Admis prématurément, en 1817, à prendre sa retraite avec le grade de contre-amiral honoraire, il ne voulut pas se condamner au repos. Il consacra quatorze années au service des pauvres comme administrateur de l'hospice civil de Brest, et, pendant dix ans, il siégea à l'intendance sanitaire. A la juste réputation

de bravoure et de loyauté qu'il avait obtenue comme marin se joignit, dans l'exercice de ces fonctions gratuites, celle d'intégrité et de dévoûment. Le contre-amiral Vrignaud est mort à Brest le 26 juin 1841, honoré de l'estime publique et regretté de ses concitoyens, qui l'ont accompagné en foule à sa dernière demeure. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur.

P. L...t.

W

WAROCH ou **GUÉRECH Ier**, — que l'on a souvent confondu avec Waroch II (1), parce que, comme lui, il fut comte du Bas-Vannetais, était vraisemblablement le père de Conober (*voy. ce nom*), et conséquemment l'oncle de Waroch II, à moins qu'il n'ait été l'un des frères de ce même Conober, ce qui, toutefois, est moins probable. Il ne semble avoir joué aucun rôle historique, et n'aurait pas de droit à être mentionné par les biographes, sans le pieux et ardent concours qu'il prêta à la propagation de la foi chrétienne, en aidant saint Gildas à construire le monastère de Rhuys, saint Samson celui de Dol, et saint Méen celui de Saint-Jean-de-Gaël. Il était le père de la belle Triffine, cette intéressante victime de Conmôr. (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 549), et son impuissance personnelle à réfréner ce monstre démontre que ses moyens d'action étaient assez restreints. D. Lobineau dit qu'il mourut vers 549. P. L...t.

WAROCH ou **GUÉRECH II**, — comte de la partie occidentale du pays de Vannes, appelée de son nom *Bro-Weroc* ou *Bro-Werec*, succéda, en 570, à son père Macliaw (*voy. ce nom*). A peine en possession des états qu'il avait pu recueillir de l'héritage paternel, il s'occupa de réaliser son projet de s'affranchir de la domination que les princes franks, arguant du traité d'alliance conclu en 497 entre Clovis et les Armoricains, voulaient faire peser sur ces derniers. Plus que tout autre, il était impatient du joug de l'étranger, et le refouler au delà de la Vilaine et de la Loire était, depuis long-temps déjà, son idée fixe. Brave, rusé, opiniâtre, audacieux ou prudent, fidèle ou non à ses serments, selon que le commandaient ses intérêts et les circonstances, ce digne adversaire des Mérovingiens était merveilleusement préparé au rôle de libérateur de son pays.

Pensant qu'à la faveur des divisions suscitées entre les princes gallo-franks par la mort violente de Sigebert, il lui suffirait, pour devenir indépendant, de se proclamer tel, il refusa à Chilpéric (578) le tribut annuel auquel il était obligé envers lui. Chilpéric répondit à ce refus par l'envoi des Saxons du pays de Bayeux, et des milices du Mans, de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, qui vinrent, au nombre d'environ vingt mille, camper sur la Vilaine, près de Messac. Waroch ne leur laissa pas le temps de franchir la rivière; tombant de nuit sur eux, il les tailla en pièces. Ce succès ne l'aveugla point. Ne se trouvant pas assez préparé à une lutte qu'il n'avait pas cru devoir s'engager si promptement, il fit la paix, trois jours après, avec les chefs neustriens, prêta serment de fidélité à Chilpéric, et livra son fils en ôtage. Il s'engagea en outre à restituer la ville de Vannes, dont il obtint toutefois de rester gouverneur, à la condition de payer exactement, et sans mise en demeure, les tributs d'usage. La suzeraineté des Mérovingiens sur la cité de Vannes était plus nominale que réelle. Cette ville avait conservé ses franchises municipales, et le mode de désignation de son premier magistrat (*voy.* Eusebius) démontre, à lui seul, que le traité de 497 ne lui avait pas ravi ses libertés antérieures. Se prévalant de ce qu'il n'avait pu, sans leur agrément, engager ceux de qui il tenait l'autorité, Waroch dépêcha à Chilpéric l'évêque de Vannes, Eunius, porteur de propositions nouvelles. Le Roi frank les trouva si étranges qu'il tança vertement le prélat pour s'être chargé d'un pareil message et l'exila.

Tout ce qu'avait voulu Waroch, c'était se créer un prétexte, bon ou mauvais, de reprendre les armes. En trouvant un plausible dans le rejet de ses propositions, il se remit en campagne l'année suivante, passa la Vilaine, envahit le pays de Rennes, appartenant aux Franks, s'avança jusqu'à Cornuz (Corps-Nuds), près Janzé, mit tout à feu et à sang, et revint, chassant devant lui force troupeaux et captifs. Chilpéric, alors occupé à réduire les Limousins insurgés, n'apprit cette agression que quand elle fut consommée. Atténuant alors sa rigueur envers Eunius, mais ne voulant pourtant pas le laisser reprendre possession de son siége, il lui permit de se retirer à Angers, et lui assura un sort convenable. Mais clément envers Waroch, il détacha contre lui un de ses lieutenants, Beppolen, qui, au lieu d'attaquer le chef breton et de tenter la conquête de Vannes, employa tout l'été à dévaster le pays. Dès qu'il se fut retiré, Waroch prit sa revanche. Ses forces s'étant accrues, il ne se borna pas,

(1) M. Miorcec de Kerdanet, dans ses annotations sur la *Vie de saint Gildas*, réédition d'Albert Legrand, fait de Waroch Ier et de Waroch II un seul et même personnage.

cette fois, à ravager le pays de Rennes, il pénétra dans le comté nantais, à l'époque des vendanges, que ses soldats firent eux-mêmes. Excités par le vin, boisson jusqu'alors inconnue pour eux, ils ne se firent faute d'aucun excès. Saint Félix, évêque de Nantes, intervint alors. Il avait autrefois sauvé la vie à Macliaw, et pouvait se croire des droits à quelque influence sur Waroch. Il n'en fut rien pourtant. Le comte vannetais promit bien, il est vrai, de réparer le dommage et de restituer tout ce qui avait été pris, mais, oublieux de cette promesse, il garda tout son butin. Toutefois, pour masquer son manque de foi, il donna l'ordre de la retraite à ses soldats, qui s'éloignèrent, entonnant ce chant de guerre que la tradition nous a conservé (1).

« Mieux vaut vin blanc de raisin que de mûre; mieux vaut vin blanc de raisin. — O feu! ô feu! ô acier! ô acier! ô feu! ô feu! ô acier et feu! ô chêne! ô chêne! ô terre! ô flots! ô flots! ô terre et chêne! — Mieux vaut vin nouveau que bière; mieux vaut vin nouveau. — O feu! etc. — Mieux vaut vin blanc qu'hydrômel; mieux vaut vin brillant. — Mieux vaut vin de Gaulois que de pomme (2); mieux vaut vin de Gaulois. — Gaulois, ceps et feuille à toi; ô fumier! Gaulois, ceps et feuille à toi! — Vin blanc, à toi, Breton de cœur! Vin blanc, à toi, Breton! Vin et sang mêlés coulent. — Vin et sang coulent. — Vin blanc et sang rouge et sang gras; vin blanc et sang rouge. — Sang rouge et vin blanc, une rivière! sang rouge et vin blanc. — C'est le sang des Gaulois qui coule, le sang des Gaulois. — J'ai bu sang et vin dans la mêlée terrible; j'ai bu sang et vin. — Vin et sang nourrissent qui en boit; vin et sang nourrissent.

» Sang et vin et danse, à toi soleil! Sang et vin et danse. — Et danse et chant, chant et bataille! Et danse et chant. — Danse du glaive en cercle; danse du glaive. — Chant du glaive bleu qui aime le meurtre; chant du glaive bleu. — Bataille où le glaive sauvage est roi; bataille du glaive sauvage. — O glaive! ô grand roi du champ de bataille! ô glaive! ô grand roi! — Que l'arc-en-ciel brille à ton front! que l'arc-en-ciel brille!

» O feu! etc. etc. »

Les luttes que Chilpéric, tant qu'il vécut, eut à soutenir sur un autre théâtre, ne lui laissèrent pas le loisir de satisfaire son ressentiment contre Waroch, qui profita de ce répit pour affermir son autorité. A la mort du roi frank, le comte breton, gagné par sa veuve Frédégonde, qui lui accorda tout ce qu'Eunius avait demandé, se déclara pour son fils Clothaire contre Gontran, que le feu roi en avait nommé tuteur.

(1) *Le Vin des Gaulois et la Danse de l'épée.* (M. de la Villemarqué, *Barzaz-Breez*, t. I, p. 176, 3e édition.)
(2) C'est-à-dire que du cidre.

Quelques années se passèrent sans que Gontran entreprît rien contre lui; mais, en 586, il conféra le gouvernement d'Angers, de Nantes et de Rennes à Beppolen, qui essaya d'en prendre possession à la tête d'une armée. Rennes ayant refusé de le recevoir, il se replia sur l'Anjou, qui se donna à lui. Après y avoir commis toutes sortes d'exactions, il retourna devant Rennes, s'en empara, et laissa pour y commander son fils, que les habitants massacrèrent dès qu'il se fut éloigné pour aller guerroyer ailleurs.

L'année suivante, Waroch, à l'instigation de Frédégonde, entra dans le pays de Nantes, qui avait embrassé le parti de Gontran. Avec lui marchait un autre Breton que Grégoire de Tours nomme Widimaël (*Widimaelus*), et dans lequel D. Morice a vu Judwal, prince Dommonéen; moins absolu, D. Lobineau n'avait présenté l'identité de ces deux personnages que sous forme de conjecture, et aux raisons que notre érudit collaborateur, M. de la Borderie, a déduites avec sa sagacité habituelle (*Biog. bret.*, t. Ier, p. 552), pour faire révoquer en doute cette identité, on pourrait peut-être ajouter que ce nom de Widimaël, vraisemblablement altéré par Grégoire de Tours, s'appliquerait assez raisonnablement à Judhaël, fils de Judwal. Peu importe, du reste, quel fut l'auxiliaire de Waroch; lui seul fut l'âme et le bras de l'expédition. Le territoire nantais fut pillé et ravagé. Gontran, à la nouvelle de cette invasion, rassemble une armée; mais avant de la faire marcher, il envoie aux deux chefs bretons un messager chargé de leur enjoindre de réparer le dommage, faute de quoi il les exterminerait par le glaive. Waroch, et Widimaël, feignant l'effroi, promirent tout ce qu'on voulut. Dupe de leur apparente sincérité, Gontran envoya, pour régler la réparation des dommages, Namatius, évêque d'Orléans, Bertrand, évêque du Mans, et plusieurs autres personnages de distinction. Dans les conférences, qui se tinrent sur la lisière du pays de Nantes, les deux rusés bretons répétèrent en ces termes ce qu'ils avaient déjà fait dire à Gontran : « Nous savons que ces cités appartiennent aux fils du roi Clothaire, et que nous-mêmes nous devons leur être soumis; ainsi, nous composerons sans retard pour ce que nous avons fait contre leurs droits. » Ils fournirent des cautions, s'engagèrent à payer 1,000 sous à chacun des rois Gontran et Clothaire, et jurèrent de ne plus faire d'irruption sur les territoires appartenant aux rois franks.

La paix ainsi faite, les députés de Gontran lui rapportèrent le traité qui semblait l'assurer, mais que Waroch violait aussitôt en saccageant le territoire nantais et en y faisant les vendanges dont il enlevait les produits. Gontran, en apprenant cette audacieuse violation de la foi jurée, ordonna à son armée de rétrograder vers la Bretagne; mais il *s'apaisa*, dit avec bonho-

mie Grégoire de Tours. Peut-être craignit-il, la saison étant fort avancée, d'exposer ses soldats en pure perte.

Enhardis par l'inaction de Gontran, inaction qui avait aussi sa cause dans les préparatifs de la guerre qu'il se disposait à porter en Septimanie, Waroch et ses Bretons, qui prenaient goût au vin, rentrèrent sans obstacle sur les territoires de Rennes et de Nantes, où ils vendangèrent encore et détruisirent les récoltes.

Ce ne fut qu'en 590 que Gontran put enfin songer sérieusement à se venger. Ses lieutenants, Beppolen et Ebrachaire, marchèrent vers la Bretagne à la tête d'une armée. Heureusement pour Waroch, les deux Franks se jalousaient, et leur ambition, ainsi que leur cupidité, devaient amener entre eux une division favorable au prince breton. Quand, après avoir tout ravagé sur leur route, les deux généraux franks eurent traversé la Vilaine, puis ensuite l'Oust, un prêtre breton, émissaire probable de Frédégonde, si ce n'est de Waroch lui-même, vint trouver Beppolen dans son camp et lui dit : « Si tu veux me suivre, je te conduirai là où est Waroch, et te montrerai tous les Bretons réunis. » En effet, Waroch, retranché dans une forte position, y attendait l'ennemi de pied ferme. Les Bretons étaient renforcés d'une troupe de Saxons de Bayeux qui, dit Grégoire de Tours, *portaient les cheveux coupés de la même manière que les Bretons et des vêtements semblables.* Ce renfort, il le devait à Frédégonde, ennemie implacable de Gontran, contre qui elle voulait se faire de Waroch un allié éventuel. Sur l'avis qui lui est donné, Beppolen, qui s'attend à recueillir seul les fruits de la victoire, — l'investiture du pays, — marche aux Bretons. Pendant deux longs jours, l'avantage fut pour lui; mais le troisième, les Franks, imprudemment engagés dans des passages étroits et marécageux, périrent en grande partie, plutôt dans la fange que par le glaive, et Beppolen, déjà blessé d'un coup de lance, se défendait contre un groupe des soldats de Waroch, quand ce dernier l'acheva.

Ebrachaire, jusque là témoin passif de la lutte, décampa aussitôt après la déroute de Beppolen et gagna Vannes, où il fit son entrée en compagnie de l'évêque Régalis et de son clergé psalmodiant des cantiques. Waroch, jugeant, à la cupidité notoire d'Ebrachaire, qu'il aurait bon marché de lui, sans avoir besoin de compromettre ses forces, qu'il voulait ménager, vint le trouver (1), lui demanda la paix, lui livra des ôtages, l'accabla de présents, et lui promit de ne rien faire à l'avenir contre les intérêts du roi Gontran, après quoi il dit au chef frank : « Retirez-vous maintenant et retournez dans votre pays; car j'aurai soin de faire de moi-même tout ce que prescrira le Roi, et afin que vous ajoutiez une entière créance à mes paroles, je vous donnerai mon neveu en ôtage. »

Ainsi fut fait. Les Franks s'éloignèrent avec une sécurité fatale pour eux. Ebrachaire et son avant-garde avaient franchi la Vilaine, quand des Bretons embusqués tombent sur l'arrière-garde, taillent en pièces ceux qui résistent et chargent de liens ceux qui sont sans armes (1). Soit compassion du sort de ces malheureux, soit désir d'expier la participation de son fils (2) à cet odieux guet-à-pens, l'épouse de Waroch mit en liberté plusieurs d'entre eux, porteurs de cierges et de lettres d'affranchissement. La partie de l'armée franke qui avait pu passer la Vilaine, n'osant suivre, en s'en retournant, le même chemin qu'en venant, traversa l'Anjou et la Touraine, et eut à subir, pendant sa marche, toutes sortes de calamités. Quelques-uns de ceux qui échappèrent à la déroute accusèrent Ebrachaire auprès de Gontran d'avoir vendu à Waroch la retraite et la vie de ses soldats. Le roi frank accabla son lieutenant d'injures; mais les preuves décisives de sa trahison faisant défaut, il se borna à le chasser de sa présence.

Cette trahison n'avait pas seule, du reste, amené l'anéantissement de l'armée franke. Les intrigues de Frédégonde y avaient largement

(1) Une tradition, consignée dans Grégoire de Tours (*Histoire ecclésiastique des Franks*, liv. X, chap. 10) ferait supposer qu'avant de se rendre près d'Ebrachaire, Waroch avait tenté de fuir sur des navires chargés de ses trésors, mais que, ces navires ayant été engloutis par la tempête, il lui avait fallu renoncer à ce projet. Voici ce que dit Grégoire de Tours : « *Ferebant etiam quidam, eo tempore, quod Warochus, in insulas fugere cupiens cum navibus oneratis auro argentoque et reliquis rebus ejus, cum alta maris cepisset, commoto vento, demersis navibus, res quas imposuerat, perdidisset : tamen ad Ebrachariun veniens, pacem petiit, etc.* »

Peut-être cette tradition, que Grégoire de Tours ne mentionne du reste qu'avec une certaine réserve, n'était-elle qu'une réminiscence involontaire de ce que pratiquaient les Vénètes du temps de César et fut-elle accréditée par Ebrachaire, afin de faire croire à la perte de tout ce que possédait Waroch, et d'écarter ainsi l'accusation de s'être laissé corrompre par le chef breton, accusation qu'il s'attendait, avec raison, à voir jaillir du traité conclu avec ce dernier. En effet, au lieu de le combattre, comme il le pouvait et le devait, il accepte sans discussion sa douteuse soumission, et se contente de promesses dont les antécédents du prince breton auraient dû rendre la sincérité suspecte à l'homme le moins clairvoyant. Il est sans doute permis de croire qu'incertain de l'issue de l'attaque combinée de Beppolen et d'Ebrachaire, Waroch s'était ménagé des moyens de se soustraire au ressentiment de Gontran, mais que, vainqueur d'une partie de ses adversaires, il ait réellement songé à fuir, sans courir les chances d'un nouveau combat, devenues plus favorables pour lui, c'est moins admissible. La tradition rapportée par Grégoire de Tours nous semble donc une fable concertée et propagée par Ebrachaire et Waroch, également intéressés à ce qu'on y ajoutât foi.

(1) D. Lobineau, *hist.*, p. 19, exprime l'opinion que cette infâme trahison était le résultat d'une convention arrêtée entre Ebrachaire et Waroch. Le caractère des deux personnages et les circonstances du passage de la Vilaine concourent à rendre cette conjecture très-vraisemblable.

(2) D. Lobineau et D. Morice le nomment *Canao*, et le font chef de l'entreprise.

contribué. Le remords l'agitait quand elle songeait au renfort de faux Bretons qu'elle avait fourni à Waroch, et, non moins superstitieuse que féroce, elle voyait dans l'état de son fils Clothaire, en danger de mort, la menace d'un châtiment céleste. Pour le conjurer, elle demanda à Waroch, qui n'eut garde de la refuser, la liberté de ceux des Franks qu'il retenait encore. Mais les mauvaises passions de cette femme ne pouvaient que s'assoupir; elles se réveillèrent quand Childebert, successeur de Gontran (593), résolut d'en finir avec Waroch. Fidèle à ses errements, elle engagea Waroch à prendre l'initiative. Répondant à l'appel de la veuve de Chilpéric, le comte breton et son fils saccagèrent les diocèses de Nantes et de Rennes. Une armée, que Childebert envoya contre eux, leur livra (594), dans un lieu qu'on ne saurait préciser (1), une bataille dont l'issue semblerait avoir été favorable aux Bretons, à en juger par le silence des annalistes ou chroniqueurs franks, dont un seul (FRÉDÉGAIRE, chap. xx), n'en fait mention que pour dire sèchement : « Il y eut un grand carnage des deux nations. » Même silence chez ces annalistes et chez ceux de la Bretagne sur le sort de Waroch et de son fils, dont l'histoire perd désormais la trace.

Il serait peut-être puéril de juger Waroch d'après les strictes lois de la morale, et d'appliquer à certains de ses actes, que nous croyons d'ailleurs avoir suffisamment caractérisés, les règles d'appréciation adoptées par les peuples civilisés. Vivant à une époque où le droit, fondé ou non, ne demandait son triomphe qu'à la force et à la ruse, il employa, pour conquérir l'indépendance de son pays, les armes dont ses adversaires faisaient usage pour l'asservir. N'oublions pas, au surplus, que le seul annaliste qui nous ait transmis le récit de sa longue et héroïque résistance est Grégoire de Tours, qui, créature des princes franks, a bien pu, sans que nous suspections sa véracité intentionnelle, ne pas ménager celui dans lequel il ne voyait qu'un vassal rebelle. Pour nous, Waroch est tout autre chose, et nous ne pouvons refuser notre admiration au patriotisme de l'homme qui, simple possesseur de domaines dont un baron du xve ou xvie siècle se fût à peine accommodé, puisa dans l'audace de ses combinaisons et dans sa persistante énergie les moyens de tenir en échec, pendant seize années consécutives, la redoutable puissance des princes franks, et prouva à la Bretagne qu'un peuple, pour être libre, n'a qu'à le vouloir.

P. L...t.

(1) Le Baud (p. 80) et après lui d'Argentré (*liv.* I, *chap.* xxvi) disent, il est vrai, que les Franks, s'avançant en Bretagne par les landes situées entre Fougères et Vitré, rencontrèrent l'armée bretonne près de la rivière de Noire-Onde, entre deux collines, là où s'éleva ensuite le prieuré d'Allion. Mais l'impossibilité de concilier les récits contradictoires que ces deux historiens nous ont laissés des circonstances de la bataille, autorise à croire que la tradition dont ils se sont faits les organes ne repose pas sur une base bien solide.

WILLAUMEZ (JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, comte), — fils d'un capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, naquit le 7 août 1763, au Palais, l'une des paroisses de Belle-Ile-en-Mer. Aîné de six orphelins sans fortune, il se chargea de l'éducation de ses cinq frères, tous morts au service. Il venait d'atteindre sa quatorzième année lorsqu'il s'embarqua, à Lorient, comme mousse pilotin, sur le vaisseau le *Bien-Aimé*, commandé par Bougainville, et faisant partie d'une escadre d'évolutions aux ordres de M. du Chaffault.

Après avoir successivement embarqué comme novice timonier sur le vaisseau le *Flamand*, et comme second sur la goëlette la *Fourmi*, ensuite sur le both la *Louise*, qui fit naufrage sur les récifs du Tamarin, il revint en France sur la corvette les *Amis*. Débarqué à Lorient, où il n'y avait aucun bâtiment en armement, il se rendit à Brest, où, à son arrivée, il fut embarqué sur la *Ville-de-Paris*, que montait La Touche-Tréville. Pendant le séjour de ce vaisseau sur la rade, Willaumez fut fait second pilote, en témoignage de satisfaction des leçons qu'il donnait aux gardes de la marine. Mais bientôt, las de son inactivité, il demanda à reprendre la mer, et, au mois de janvier 1781, il obtint de passer, comme pilote, sur l'*Amazone*, frégate de 32, commandée par le célèbre Lapérouse. Cette frégate, dans le cours d'une croisière qu'elle fit dans le golfe, s'empara du lougre corsaire le *Pitt*, de Jersey, armé de 12 canons. Willaumez, chargé de conduire la prise à Lorient, s'acquitta heureusement de sa mission, et rejoignit ensuite l'*Amazone*, qui allait escorter en Amérique un nombreux convoi.

A son arrivée, l'*Amazone*, faisant partie de l'armée du lieutenant-général comte de Grasse, participa aux combats des 9 et 12 avril 1782. Le 29 juillet suivant, cette frégate, alors commandée par M. le vicomte de Montguyot, lieutenant de vaisseau, rencontra, à la hauteur du cap Henry, la frégate anglaise, de 44 canons, la *Santa-Margaretta;* après deux heures d'un combat opiniâtre, l'*Amazone*, démâtée de son grand mât et de son mât d'artimon, fut obligée d'amener son pavillon. Trois de ses officiers et dix-neuf hommes de l'équipage avaient été tués; trois autres officiers et quatre-vingt-treize matelots étaient blessés. Willaumez, qui avait reçu deux blessures graves, était resté seul sur le gaillard d'arrière. Le lendemain, quand l'escadre de M. de Vaudreuil eut repris l'*Amazone*, le major-général complimenta Willaumez sur son courage, et le fit nommer premier pilote. Il n'avait pas encore dix-neuf ans lorsqu'il reçut cette distinction, exclusivement réservée alors aux marins joignant à de longs services une capacité incontestée.

A son retour en France, en 1784, Willaumez s'embarqua, comme second capitaine, sur le bâtiment marchand le *Tharon*, de 700 tonneaux, sur lequel il fit deux voyages à Saint-Domingue, et qu'il préserva, dans le second, d'un naufrage imminent à l'entrée de la Loire. L'année suivante, étant premier pilote de l'aviso le *Sylphe*, il parvint à assurer la conservation de ce bâtiment, en danger de se perdre par suite d'une voie d'eau qui s'était déclarée à la sortie du port, et il le conduisit à Rochefort. Il fit ensuite une campagne aux petites Antilles sur la gabarre la *Lionne*.

Consommé dans la pratique de sa profession, Willaumez se livra alors, avec la plus grande ardeur, à l'étude des connaissances théoriques qu'elle exige. Dans ce but, il apprit les principes de l'astronomie nautique. Ses progrès dans cette science furent tels qu'à bord de la frégate la *Forte*, sur laquelle il était embarqué en 1784, il fit seul les observations de longitude en mer par les distances du soleil à la lune.

Au mois de décembre de la même année, il passa sur la frégate l'*Astrée*, destinée pour les Indes-Orientales. Pendant les quarante mois qu'il resta sur cette frégate, il continua de se livrer avec un zèle persistant aux observations astronomiques. Frappé de la justesse de ses calculs, M. de Saint-Riveul, commandant de la station, lui fit présent d'un sextant et d'une montre à secondes. A cette récompense s'en joignit bientôt une autre, plus flatteuse encore. Louis XVI, avant la fin de la campagne, lui fit adresser, par le ministre de la marine, une lettre de félicitations accompagnée d'un cercle de réflexion, sur lequel était gravée l'inscription suivante : *Donné par le Roi à M. Willaumez, premier pilote.*

Malgré ces distinctions honorables, il est à croire que Willaumez n'eût jamais franchi, ou très-difficilement du moins, les barrières que les ordonnances mettaient à ce qu'il devint officier, si la Révolution ne les avait brisées. Devenu enseigne de vaisseau, il embarqua avec M. d'Entrecasteaux, sur la *Recherche*, envoyée avec l'*Espérance* à la découverte du sort de Lapérouse. Le commandant, qui, se trouvant passager sur l'*Astrée*, s'était convaincu de l'aptitude de Willaumez aux calculs nautiques, le fit chef de route, et le chargea de la direction des chronomètres. Dans le paquet des grâces et avancements à distribuer pendant la campagne, il emportait le brevet de lieutenant de vaisseau et la croix de Saint-Louis, destinés à Willaumez. Ces distinctions, accordées, la dernière surtout, bien avant le temps de service exigé par les ordonnances, compensaient la lenteur qu'on avait mise précédemment à rémunérer Willaumez. Au reste, il les justifia complètement par le zèle avec lequel il fit, de concert avec MM. de Rossel et de Bonvouloir, les observations prescrites par les instructions.

Après la mort du contre-amiral d'Entrecasteaux, M. d'Auribeau, qui lui avait succédé dans le commandement de l'expédition, relâcha à Sourabaya, où, à son arrivée, le 19 octobre 1793, le gouvernement local, se fondant sur l'état de guerre existant entre la France, l'Angleterre et la Hollande, déclara prisonniers de guerre les navires français et leurs équipages. Toutefois, la haute régence de Batavia, ayant décidé que, la mission de la *Recherche* et de l'*Espérance* étant toute pacifique, les lois de la guerre ne leur étaient pas applicables, elles finirent par être déclarées libres, et des vivres leur furent même fournis, à la condition que les états-majors et les équipages jureraient de ne point servir dans les mers de l'Inde, pendant toute la guerre, et de ne donner, à leur arrivée à l'Ile-de-France, aucun détail sur leur navigation aux Moluques, où les Hollandais avaient des établissements qu'ils redoutaient de voir attaquer. Pendant la relâche prolongée des deux frégates à Sourabaya, l'incertitude des événements qui se passaient en France, les commentaires que provoquaient la connaissance du 10 août et de la captivité du Roi, la divergence enfin d'opinions politiques des officiers et des savants attachés à l'expédition, entretenaient sur les deux frégates une mésintelligence qui présageait une scission prochaine et inévitable. La régence de Batavia, prenant parti pour M. d'Auribeau, dont l'autorité était fortement ébranlée, exigea, le 9 janvier 1794, que les armes, les canons et les munitions des deux frégates fussent remis au commandant de Sourabaya, et que les officiers, ainsi que les équipages, prêtassent le serment de ne point passer par l'Ile-de-France en retournant en Europe, mais de se rendre directement au cap de Bonne-Espérance, où l'on se chargerait de leur fournir tout ce qui leur serait nécessaire. Faute de soumission, la régence refusait au deux frégates et vivres et sauf-conduit.

Ces conditions, celle surtout de la remise des armes, parurent si dures et si humiliantes que le conseil de guerre, réuni pour en délibérer, demanda à l'unanimité que les deux frégates pussent appareiller sur-le-champ, dans l'état où elles étaient, à leurs risques et périls. Sur la réponse négative de la régence, il fallut se soumettre. Les canons, toutefois, ne furent remis qu'après qu'on en eut brisé les tourillons, et les poudres qu'après avoir été noyées.

Cet abus de la force causa parmi les Français une telle irritation que M. d'Auribeau, craignant une révolte ouverte, crut la prévenir en exigeant des officiers et des équipages, le 19 février 1794, le serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi, serment que tous prêtèrent, un seul officier excepté, M. Legrand. Mais quand, peu de jours après, on eut acquis la certitude de la mort du Roi, M. d'Auribeau se décida à arborer le drapeau blanc, et à placer les deux

frégates sous la sauve-garde du gouvernement hollandais jusqu'à la paix. Ses officiers prirent la cocarde blanche, sauf MM. Legrand, Laignel et Willaumez, dont l'exemple fut suivi par trois des naturalistes de l'expédition, le dessinateur et vingt hommes des équipages. Appréhendant que les réfractaires n'entraînassent des défections parmi ses adhérents, M. d'Auribeau s'entendit avec les autorités locales, qui firent conduire les sept premiers à Samarang comme prisonniers de guerre. Ils mirent quinze jours à faire, pour se rendre à leur destination, environ quatre-vingts lieues, par des chemins affreux, dans la saison des pluies, et ils eurent à franchir dans des barques plusieurs grandes plaines inondées par des torrents qui descendaient des hautes montagnes situées vers le nord, et faisant partie de la grande chaîne qui, de l'est à l'ouest, traverse l'île de Java dans toute sa longueur. Après avoir été retenu trois mois à Samarang, Willaumez fut transféré à Batavia, et détenu, à quatre lieues de cette ville, dans le fort de Tangaran, d'où, après une nouvelle captivité de deux mois, il put enfin gagner l'Ile-de-France, alors étroitement bloquée par une division anglaise. Le gouvernement colonial, ainsi privé de l'espoir de voir rentrer ses corsaires et leurs prises, menacé même de la famine, se trouvait dans une position si fâcheuse qu'il se décida à faire sortir du Port-Louis, sous les ordres du capitaine Renaud, les frégates la *Prudente* et la *Cybèle* et le brick le *Coureur*. Willaumez s'embarqua sur la *Prudente*, et ce fut lui qui commanda la batterie dans le combat livré aux vaisseaux le *Centurion* et le *Diomède*. On connaît le résultat de cette affaire, dû tout à la fois aux habiles manœuvres du commandant Renaud et à la justesse du tir de l'artillerie française. Les ennemis furent battus et l'île débloquée. Le gouvernement de la colonie, voulant récompenser Willaumez de sa conduite dans cette action, où il avait été blessé à une main, lui donna le commandement de l'aviso le *Léger*, et le chargea de porter en France des dépêches importantes. Les sociétés populaires de l'Ile-de-France le chargèrent, de leur côté, d'être leur intermédiaire entre elles et celles de France, comme nous le prouvent quatre lettres circulaires datées du *Léger*, le 15 pluviôse an III, et signées : Guyon, résidant à Paris; Legrand, à Lorient; Magnac, à Paris, et Willaumez, à Brest. « Citoyens, frères et amys, est-il dit dans » cette circulaire, adressée aux sociétés de Saint-» Malo, le Hâvre, Rochefort et Marseille, arri-» vés à Brest, après une courte et heureuse » traversée de l'Isle-de-France, sur l'aviso le *Lé-» ger*, nous nous empressons de vous faire par-» venir les paquets de nos frères de l'Isle-de-» France. Nous nous ferons un véritable devoir » de communiquer avec vous, et de vous don-» ner tous renseignements qui seraient à notre » connaissance sur les îles de France et de la » Réunion. Nous nous flattons que la correspon-» dance que vous voudrez bien entretenir avec » ces deux colonies ne contribuera pas peu à in-» struire et à nourrir ce feu sacré du républica-» nisme, si nécessaire à des Français éloignés » de quatre mille lieues de leur patrie, et dont » *(sic)* les circonstances impérieuses privent de-» puis bien long-temps de la douce satisfaction » de communiquer avec leurs chers concitoyens. » — A bord de l'aviso le *Léger*, etc. »

Willaumez, promu capitaine de vaisseau au mois de mars 1795, prit, deux mois plus tard, le commandement du *Pluton*. Les soins qu'il apporta à l'armement de ce vaisseau en firent un modèle d'arrimage et d'installation, et la plus grande partie des perfectionnements qu'il avait imaginés fut adoptée en dépit de la routine, ennemie des innovations. Il ne manqua sans doute, pour qu'ils le fussent tous, que la sanction de l'expérience à la mer. Mais, à la veille de partir, il dut passer sur la corvette la *Bergère*, qu'il conduisit à Rochefort, à travers les croisières ennemies. Là, il prit le commandement de la frégate la *Régénérée*, faisant partie d'une division de quatre frégates et deux corvettes, aux ordres du contre-amiral de Sercey, et destinée pour les Indes-Orientales. Il fit sur cette frégate les premières, c'est-à-dire les plus brillantes campagnes de M. de Sercey, et sur les vingt-trois prises que fit la division, renforcée de deux frégates à l'Ile-de-France, la *Régénérée*, qui était la meilleure marcheuse, en amarina dix-neuf. L'état de cette frégate, d'une construction pourtant assez récente, exigeant des réparations qui ne pouvaient se faire qu'en France, elle y fut renvoyée, ainsi que la *Vertu*, qui avait besoin d'être radoubée. Elles reçurent l'ordre de naviguer de manière à rejoindre deux riches galions espagnols, qu'elles firent arriver à bon port aux îles Canaries. Dans ces parages, la *Régénérée*, laissant sa conserve bien loin derrière elle, eut un engagement avec une frégate anglaise, qui, après être venue la reconnaître, avait pris la fuite. Le capitaine Willaumez, qui la gagnait de vitesse, avait la certitude de la prendre, quand la *Régénérée* vint à démâter et fut obligée, pour se réparer, d'aller rejoindre la *Vertu*, avec laquelle elle se rendit au mouillage de Sainte-Croix de Ténériffe.

A son retour en France, le capitaine Willaumez fut nommé chef de division, et reçut l'ordre, au mois de janvier 1799, d'aller prendre à Saint-Malo le commandement d'une division de trois frégates et une corvette destinées à une campagne dont lui-même avait tracé le plan, et qui devait causer les plus grands dommages au commerce anglais; mais cette expédition fut contremandée.

En 1801, pendant l'expédition de Saint-Domingue, le chef de division Willaumez, commandant le vaisseau le *Duguay-Trouin*, fut chargé du commandement de la station du sud

de l'île. Sa conduite, dans sa position délicate, fut digne d'éloges. Il sut inspirer aux chefs noirs de la crainte, du respect, et en même temps de la confiance. Cette confiance fut telle que le général nègre Laplume recourut à lui pour faire parvenir au Port-au-Prince une somme de deux millions qu'il y envoyait.

Willaumez commandait le *Duguay-Trouin* depuis dix-huit mois, lorsqu'il reçut l'ordre de passer sur la frégate la *Poursuivante*. Avec cette frégate, il fut successivement employé dans les stations de l'Ouest et du Sud, et il fit contre les insurgés plusieurs expéditions qui lui méritèrent les félicitations des généraux de terre et de mer.

C'est pendant ce séjour de Willaumez à Saint-Domingue qu'eut lieu une affaire qui mit en relief son humanité. En voici toutes les circonstances, telles que nous les trouvons racontées dans les *Mémoires inédits* de M. de Fréminville, alors embarqué sur un des bâtiments :

« Après la mort du général Leclerc (novembre 1802), l'armée expéditionnaire était réduite alors de 40,000 hommes à 25,000, dont la moitié était encore convalescente. Le général Rochambeau lui succéda dans ce moment où les affaires des blancs étaient si désespérées. Dur, implacable et cruel, il donna à la guerre un caractère atroce; elle devint non seulement une guerre de partis, mais encore une guerre de couleurs. D'une part comme de l'autre, point de quartier aux prisonniers. Rochambeau rivalisa de barbarie avec les chefs des nègres; et, pendant que ces derniers sciaient entre deux planches tous les blancs qui tombaient entre leurs mains, leur arrachaient les yeux avec un tire-bourre, les brûlaient vifs, lui, il faisait impitoyablement noyer, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les nègres pris par les blancs. C'est ce qu'on appelait, par une atroce allusion, *mettre de la morue à la trempe!* Il avait conçu l'absurde et monstrueux projet d'anéantir la population noire tout entière. En conséquence, il faisait mettre à mort tous les hommes de cette couleur, même ceux qui n'étaient point fauteurs de l'insurrection. Ainsi, une grande partie de la garnison nègre du Fort-Dauphin, restée fidèle à la France, et qui, lors de l'évacuation de cette place, avait été ramenée du cap par le major-général Pamphile-Lacroix, fut, à son arrivée, conduite en rade, à bord du vaisseau le *Swiftsure*, et la nuit suivante, noyée sans autre forme de procès par l'équipage de ce vaisseau, qui prêta sans hésiter son ministère à cette horrible exécution.

Des masses de noirs furent aussi réparties à bord des différents bâtiments de l'Etat mouillés sur la rade, et le général Rochambeau donna l'ordre positif à leurs capitaines de noyer ces malheureux après leur avoir attaché au cou un sac rempli de sable. Cet ordre fut accompagné de la menace pour les contrevenants de les démonter de leurs commandements. Tous s'y soumirent..... Le capitaine Willaumez, seul, commandant la *Poursuivante*, eut le courage de désobéir en répondant à l'ordre qu'il avait reçu « que les officiers de la marine française n'étaient pas des bourreaux. » L'homme d'honneur impose toujours à un adversaire plus fort. Rochambeau n'osa accomplir sa menace, et la *Poursuivante* conserva son estimable capitaine (1). »

Le 27 juin 1803, la *Poursuivante* appareilla des Cayes pour se rendre au Cap-Français. Le surlendemain, au point du jour, étant dans les parages du môle Saint-Nicolas, à environ trois lieues de terre entre la plate-forme et le Cap-à-Fou, elle eut connaissance d'un convoi de cinquante voiles fortement escorté. Peu d'instants après, plusieurs des bâtiments de l'escorte se détachèrent du convoi et se dirigèrent sur la *Poursuivante*, qui les reconnut pour des vaisseaux anglais. Se voyant chassé et sensiblement gagné, Willaumez, quoiqu'il ignorât que la guerre était de nouveau déclarée entre l'Angleterre et la France, se disposa, tout en forçant de voiles, à se défendre. A huit heures, l'un de ces vaisseaux, l'*Hercule*, de 74, était parvenu à portée de canon de la *Poursuivante*. Après avoir fait des signaux aux bâtiments qui le suivaient, l'*Hercule* hissa le pavillon anglais; la frégate, de son côté, arbora ses couleurs. A neuf heures, le vaisseau ayant assuré les siennes d'un coup de canon à boulet, Willaumez or-

(1) Dans notre notice sur Willaumez (*Revue bretonne et maritime*, t. Ier, p. 252 et suiv.) nous avions omis de parler de ces faits. Cette omission était volontaire; nous craignions de ne pas être assez sûrement renseigné. Notre appréhension s'est dissipée depuis devant le témoignage de M. de Fréminville, témoin oculaire, et nous comblons ici cette lacune que M. Priou s'était empressé de signaler, p. 66-68 du t. II de la *Revue bretonne et maritime*, où il expose ainsi le fait concernant l'amiral Willaumez :

« Lorsque ce brave capitaine commandait la *Poursuivante*, à Saint-Domingue, le général Brunet, commandant aux Cayes, lui adressa (en prairial an XI — mai 1803) deux hommes noirs, avec une note écrite par le chef d'état-major, M. Lefebvre-Desveaux, dans laquelle *il lui recommandait positivement de s'en débarrasser d'une manière ou de l'autre*, à moins *qu'il ne préférât leur faire faire le voyage lui-même*. Willaumez, profondément indigné, répondit : *Puisque vous avez des embarcations pour envoyer à mon bord, vous pouvez bien leur faire faire le voyage vous-même et ne pas me prendre pour un bourreau* (faire faire le voyage, c'était de noyer les nègres dans la rade). »

La version de M. Priou, assez conforme à celle de M. de Fréminville, en ce qui concerne le capitaine Willaumez, en diffère sur un autre point essentiel. D'après M. de Fréminville, l'ordre barbare dont il s'agit aurait été donné par Rochambeau, tandis que, d'après M. Priou, il serait émané du général Brunet. Quand on songe, d'une part, à l'atrocité bien connue de Rochambeau, et de l'autre, à la mansuétude non moins bien connue du général Brunet, on incline à croire que l'initiative de cette monstruosité doit revenir à Rochambeau, et que si Brunet fut hiérarchiquement condamné à transmettre l'ordre de l'accomplir, son cœur dut en gémir.

donna de passer des canons en retraite; mais cet ordre devint inutile, la marche supérieure du vaisseau l'ayant amené promptement par le travers de la *Poursuivante*. Dans toute autre circonstance, le brave et habile Willaumez n'eût laissé le vaisseau ennemi ni prendre ni conserver une position si avantageuse, mais il s'y trouvait forcé pour ne pas se déranger de sa route, et aussi pour éviter d'être joint par deux vaisseaux qui l'approchaient à vue d'œil. Ce fut alors qu'il prit lui-même l'offensive. Cette résolution était audacieuse, car, certes, la partie n'était rien moins qu'égale. Tous les bâtiments de l'expédition de Saint-Domingue avaient été armés sur le pied de paix. La *Poursuivante*, qui avait d'ailleurs souffert d'une longue campagne, n'avait que vingt-deux canons de 24 et douze de 8; elle n'avait de poudre que pour vingt-cinq coups par canon, et son équipage ne se composait que de cent cinquante hommes, dont trente morts. Ainsi, une frégate délabrée allait combattre un vaisseau qui, outre les avantages de ses dimensions et de sa solidité, avait une artillerie plus que double de la sienne et un équipage au moins quadruple. L'*Hercule* riposta vivement; ses bordées se succédaient rapidement, tandis que la pénurie de ses munitions obligeait la *Poursuivante* à ne faire qu'un feu lent: toutefois, il n'en était que mieux dirigé, et, vers onze heures, le vaisseau avait déjà éprouvé des avaries notables. En ce moment, la brise tomba; les deux bâtiments se trouvèrent sous l'influence de risées venant de terre. Le capitaine Willaumez, en marin expérimenté, son équipage étant trop peu nombreux pour qu'il pût tirer et manœuvrer en même temps, fit entièrement cesser le feu, afin d'employer tout son monde à la manœuvre. Il parvint, en agissant ainsi, à prendre une position qui lui permit d'envoyer toute sa bordée dans la poupe de l'*Hercule*. Cette bordée fut décisive; le dommage qu'en éprouva le vaisseau anglais, joint à la proximité de la côte et au danger d'y échouer, le força à reprendre le large et à abandonner la *Poursuivante*, qui donna alors dans la baie du Môle, aux acclamations du général Lapoype et de la garnison, ainsi qu'au bruit de l'artillerie des remparts, qui le saluèrent à son entrée. La frégate française avait reçu quantité de boulets dans sa coque et plusieurs dans sa mâture; toutes ses voiles étaient criblées, et une grande partie de ses manœuvres courantes et dormantes coupées; elle comptait dix hommes tués et quinze blessés. Les pertes de l'*Hercule* s'élevaient à une quarantaine d'hommes; de ce nombre était son capitaine. Ce beau combat a fourni à M. Crépin, l'un de nos meilleurs peintres de navire, le sujet d'un tableau qui orne le cabinet du ministre de la marine, et dont M. Gudin a fait une copie placée au Musée de Versailles, aile du nord, pavillon du Roi, rez-de-chaussée, n° 855.

Willaumez revenait en France pour se réparer, lorsqu'un coup de vent qu'essuya la *Poursuivante*, par le travers des Bermudes, la démâta et fit larguer deux écarts de ses préceintes; ce qui l'obligea à relâcher à Baltimore, où elle reçut un radoub complet. Aussitôt qu'elle fut en état de reprendre la mer, Willaumez sortit de la Chesapeack, malgré la présence d'une division anglaise, et fit route pour sa destination. Arrivé dans le golfe de Gascogne, et ne pouvant, en raison de la présence des croisières anglaises, faire route pour un de nos trois grands ports militaires, il prit le parti de chercher un refuge momentané dans la Gironde. Le ministre lui ayant fait connaître combien il importait qu'il conduisît le plus promptement possible la *Poursuivante* à Rochefort, il eut recours à la ruse pour déjouer la vigilance de l'ennemi. Il dégréa entièrement sa frégate, envoya même à Bordeaux une partie de sa mâture qui avait besoin de réparation et fit répandre le bruit que le délabrement de la *Poursuivante* ne permettrait pas de long-temps sa sortie. Ce faux avis, transmis aux Anglais par les bâtiments neutres venant de Bordeaux, leur fit lever provisoirement la croisière établie à l'embouchure du fleuve. Le capitaine de la *Poursuivante* se hâta de profiter de leur éloignement. Il fit secrètement toutes ses dispositions pour sortir. Ayant reçu de nuit sa mâture réparée, il se regréa avec une promptitude extraordinaire, et, le lendemain (2 mai 1804), au point du jour, tout était prêt pour tenter l'aventure. On leva l'ancre et l'on se dirigea vers la haute mer. En marin expérimenté, Willaumez combine, d'après l'état du vent et de la marée, l'instant précis de sa sortie de la Gironde. Un vaisseau anglais était à l'ancre à une assez grande distance au large de la pointe nord-ouest de l'île d'Oléron. Apercevant la *Poursuivante*, qui franchit l'embouchure du fleuve, il appareille, mais trop tard. La frégate manœuvre à lui gagner le vent, essuie son feu à petite distance, et, en ripostant, lui fait dans son gréement des avaries qui l'empêchent de virer de bord en même temps qu'elle. Une demi-heure après, la *Poursuivante*, se dérobant entièrement à son redoutable adversaire, donnait dans le pertuis d'Antioche, et se dirigeait à petites voiles vers la rade de l'île d'Aix, où elle mouilla après une campagne de vingt-cinq mois.

Willaumez, qui avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur au mois de février 1804, fut fait officier de l'ordre au mois de juin suivant. Le premier consul, en lui accordant ces distinctions, lui fit savoir qu'elles étaient le prix de son courage dans le combat contre le vaisseau l'*Hercule* et de ses habiles manœuvres dans l'engagement du 2 mai. Cette dernière affaire a eu aussi les honneurs d'un tableau de M. Gudin, placé au Musée de Versailles, sous le n° 857, auprès du précédent.

Willaumez, nommé contre-amiral au mois de mars 1805, prit alors le commandement de l'escadre légère de l'armée navale réunie à Brest sous les ordres du vice-amiral Ganteaume. Dans une des feintes sorties que fit si fréquemment cette armée, l'escadre légère se trouva aux prises avec l'avant-garde de l'armée anglaise. L'*Alexandre*, que montait Willaumez, placé au poste le plus rapproché de l'ennemi, soutint seul, pendant quelques instants, le feu de cette avant-garde, notamment du vaisseau à trois ponts l'*Hibernia*, monté par lord Cornwallis. Dans cet engagement, l'*Alexandre* eut une vingtaine d'hommes hors de combat, et son grand mât fut traversé par un boulet de 32.

A la fin de 1805, Willaumez fut nommé au commandement d'une division de six vaisseaux et deux frégates. C'était : le *Foudroyant*, de 80; le *Vétéran*, le *Cassard*, l'*Impétueux*, l'*Eole* et le *Patriote*, de 74; la *Valeureuse* et la *Volontaire*, de 40. Ses instructions lui prescrivaient de se rendre directement au cap de Bonne-Espérance, d'y compléter l'eau et les vivres que ses bâtiments auraient consommés, et de se porter ensuite sur les points où il jugerait pouvoir causer le plus de dommages à l'Angleterre, soit en détruisant ses bâtiments, soit en interceptant ses convois, en rançonnant ses colonies. Toutefois, il lui était enjoint de ne pas être absent d'Europe pendant plus de quinze mois.

Le contre-amiral Willaumez se trouva, pendant cette campagne, dans une position bien délicate. Le commandant du *Vétéran* était le prince Jérôme Bonaparte, que Napoléon avait ordonné de traiter comme les autres capitaines de vaisseaux. Jérôme, contrarié de se voir éloigné de France, pour faire une campagne qui lui semblait devoir être longue, ne dissimulait point son mécontentement. Plus marin que courtisan, Willaumez, à qui il en avait fait part, eut plus d'une fois à lui faire comprendre que, comme prince, il devait donner l'exemple de la soumission au chef de l'Etat, et, comme officier supérieur, celui de la subordination la plus exacte. Dans ses rapports avec Jérôme, il lui marqua une déférence convenable, mais sans jamais déroger à la dignité de son grade et sans rien sacrifier de son autorité.

Dans la traversée de France au cap de Bonne-Espérance, la division fit quelques prises. Arrivé dans les parages de cette colonie, Willaumez apprit qu'elle était tombée au pouvoir des Anglais. Cet événement dut modifier ses projets, et ne pouvant plus se ravitailler au cap, comme le portaient ses instructions, il alla croiser entre les deux continents d'Afrique et d'Amérique; mais bientôt le manque de vivres et le grand nombre de ses équipages atteints du scorbut, le forcèrent d'aller relâcher au Brésil, où il arriva dans les premiers jours d'avril 1806.

Après être resté dix-sept jours à San-Salvador, il se porta d'abord sur Cayenne, puis ensuite sur la Martinique, d'où, après une relâche de dix jours consacrés à faire des vivres, il se dirigea sur Mont-Serrat, qu'il rançonna. Il visita encore quelques rades des colonies anglaises, où il fit plusieurs prises.

Au mois de juillet 1806, sachant qu'il y avait à sa recherche deux divisions anglaises, l'une de huit vaisseaux, commandée par sir John Warren, l'autre de six vaisseaux, aux ordres de sir Richard Strachan, il se porta à la hauteur des débouquements de Bahama, et s'établit en croisière à environ cent lieues au large, presque certain d'intercepter dans ces parages un convoi expédié de la Jamaïque pour l'Angleterre. Une circonstance imprévue empêcha la réussite de son projet. Le 1er août, au jour, on s'aperçut de l'absence du vaisseau le *Vétéran* qui, à la faveur de la nuit, avait abandonné la division. Autant pour se conformer à ses instructions que pour ne pas exposer ce vaisseau isolé à tomber au pouvoir des Anglais, Willaumez se mit à sa recherche dans diverses directions. Quand il eut acquis la certitude que le *Vétéran* avait fait route pour France, il vint reprendre sa croisière; mais il était trop tard, le convoi était passé. Willaumez, qui l'ignorait, l'attendait encore, lorsqu'un ouragan terrible vint le forcer de s'éloigner. Dans la nuit du 19 au 20 août, la division fut assaillie par une tempête des plus violentes; les vaisseaux dispersés coururent des dangers imminents; presque tous démâtèrent ou perdirent leur gouvernail. Le *Foudroyant* et l'*Impétueux* éprouvèrent ce double accident. Ces deux vaisseaux, privés des moyens de se diriger, et ballotés par le vent et la mer, demeurèrent ainsi pendant trois jours, en vue l'un de l'autre, sans pouvoir communiquer, même au porte-voix. Enfin, le *Foudroyant* parvint à se fabriquer un gouvernail de fortune, et à remplacer par des mâtereaux les mâts qu'il avait perdus. Ce fut dans ce déplorable état qu'il se dirigea sur la Havane. Il en était en vue lorsqu'il fut attaqué par le vaisseau rasé de 44 canons l'*Anson*, capitaine Charles Lydiard. Malgré la difficulté qu'éprouvait le *Foudroyant* à manœuvrer, en moins d'une demi-heure, il força ce vaisseau à prendre la fuite, et, bientôt après, lui-même entra dans le port.

Après quatre mois de séjour à la Havane, Willaumez se dirigea vers la Chesapeack pour rallier les vaisseaux dispersés de sa division; n'ayant pu en rencontrer aucun, il fit voile pour la France, et arriva à Brest au mois de février 1807. Cette campagne, malgré les contrariétés de tout genre qu'il eut à essuyer, fut très-préjudiciable aux Anglais, qui essuyèrent des pertes évaluées de 12 à 15 millions; eux-mêmes ont rendu justice à Willaumez en reconnaissant que, si la fortune n'avait pas secondé ses projets, il avait du moins tenu en

haleine quatre escadres ou divisions, toutes plus fortes que la sienne.

Au mois de mai 1808, Willaumez fut chargé de venir prendre à Brest le commandement d'une escadre de neuf vaisseaux, trois frégates et trois corvettes, ayant pour mission de débloquer une division qui était à Lorient et de la réunir à son escadre; de surprendre, s'il le pouvait, la division anglaise qui bloquait celle de Rochefort; de prendre aussi cette dernière sous ses ordres, après l'avoir dégagée, et de se rendre, avec les dix-huit vaisseaux qui auraient alors composé son armée, à la Martinique et à la Guadeloupe. Un retard de deux heures dans la marche de l'escadre sortie de Brest fit avorter ces projets. Ici, quelques détails sont indispensables.

Le contre-amiral Willaumez sortit de Brest, le 21 février 1809, de grand matin, et passa par le Raz. Vers midi, le brick le *Nisus* et la goëlette la *Magpie* furent expédiés au capitaine Troude, qui commandait la division de Lorient. Il était minuit lorsque les capitaines de ces deux bâtiments purent transmettre les ordres dont ils étaient porteurs; toutefois, la division de Brest était signalée depuis cinq heures quinze minutes du soir. Le contre-amiral Willaumez n'arriva sous Groix que deux heures après le coucher du soleil. Le 22, la brise fut faible du sud-est; en rade de Lorient, il fit calme. A la nuit, Willaumez louvoya pour entrer dans le pertuis d'Antioche, et le lendemain matin, il expédia la frégate l'*Hortense* prévenir de son arrivée le commandant de la division de Rochefort. Ce jour, 23, à sept heures du matin, le capitaine Tronde fit le signal d'appareiller; mais la brise était au nord-ouest, faible et variable; trois frégates seules purent sortir. A dix heures, le contre-amiral Willaumez donnait l'ordre à la division de Rochefort, alors commandée par le capitaine de vaisseau Bergeret, d'appareiller. La faiblesse de la brise et l'état maladif des équipages l'en empêchèrent. A une heure trente minutes, l'escadre de Brest mouilla sur la rade de l'île d'Aix, où, six semaines plus tard, elle eut à souffrir de l'attaque des brûlots anglais.

Mécontent de la manière dont Willaumez avait exécuté ses instructions, l'Empereur lui retira le commandement de l'escadre. L'enquête faite par le ministre de la marine constata, en effet, que si, le 21 février, Willaumez n'était pas resté en panne pendant deux heures, dans la baie d'Audierne, son escadre eût été signalée à Lorient assez tôt pour que le commandant Tronde fût sorti, ce qu'il ne put faire, l'escadre n'ayant été signalée le 21 qu'à cinq heures quinze minutes, et le calme ayant régné le lendemain.

Ici se termine, à proprement parler, la carrière militaire de Willaumez, car, depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre, il n'exerça qu'un commandement en sous-ordre, celui d'une division de l'armée navale gallo-batave, commandée, en 1814, par le vice-amiral de Winter. Il en était revêtu depuis un an lorsque sa santé, altérée par le climat de la Hollande, l'obligea à revenir en France.

Après 1814, il ne reprit plus la mer; mais il fut membre ou président de diverses commissions dont les travaux avaient pour objet le perfectionnement de la marine, et il consacra une partie de ses loisirs à la rédaction d'un *Dictionnaire de Marine* qui a eu trois éditions, de 1820 à 1831.

Il était chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Vice-amiral depuis 1819, il fut nommé pair en 1837 et admis presque en même temps à prendre sa retraite. Le Roi lui avait conféré, en 1844, le titre héréditaire de comte, qu'il a transmis, avec l'agrément de Sa Majesté, au capitaine de vaisseau Bouët, aujourd'hui contre-amiral, lequel a pris alors le nom de Bouët-Willaumez. Le vice-amiral Willaumez est mort à Suresnes, le 17 mai 1845. Le président Boyer a prononcé son éloge à la Chambre des pairs, le 26 juin 1846. Son nom a été donné, après sa mort, à l'une des rues de sa ville natale; il l'avait déjà été, pendant sa campagne sous les ordres de M. d'Entrecasteaux, à une île dont la pointe septentrionale avait été déterminée, le 3 et le 4 juillet 1793, à l'E., par 10° S., et au S., par 28° O.

P. L...t.

WILLAUMEZ (Etienne-Joseph) — frère du précédent, naquit à Belle-Ile-en-Mer, le 19 mars 1774. Formé à l'école de son frère, avec lequel il embarqua, à l'âge de douze ans, sur la frégate l'*Astrée*, Willaumez fut peu favorisé par les circonstances. Sa carrière fut pourtant bien remplie, car il servit activement et honorablement pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il était capitaine de vaisseau depuis 1808 lorsque, trois ans plus tard, il tomba en disgrâce, pour s'être plaint à son frère, dans une lettre qui fut décachetée à la poste, du mauvais état des vaisseaux et des équipages de l'Escaut. Démonté, en punition de cet épanchement fraternel, du commandement du vaisseau le *Commerce-de-Lyon*, il ne put ensuite obtenir aucune des récompenses que demandèrent successivement pour lui les divers officiers généraux sous les ordres desquels il servit. L'excès du travail hâta sa mort, qui eut lieu à Paris, le 19 février 1818. M. Ch. Dupin, dans son *Eloge historique* de cet officier supérieur (*Annales maritimes et coloniales*, 1818, t. II, p. 845-852), dit qu'il cherchait partout le vrai mérite, l'accueillait, l'encourageait et l'éclairait de ses conseils. M. Dupin ajoute que, quand il rédigeait la première partie de son *Tableau de l'architecture navale militaire*, il communiqua son manuscrit à Wil-

laumez, qui eut la patience de le lire, chapitre par chapitre, et y joignit des commentaires dans lesquels il redressa ses erreurs, en même temps qu'il lui fit connaître une foule de résultats d'expériences, et les réflexions que ces résultats avaient fait naître dans son esprit judicieux. On doit à Willaumez : I. Une seconde édition du *Traité de la mâture de Forfait, revue, corrigée, etc.* (Pl.), Paris, Bachelier, 1815, in-4°. Par ses annotations, il ajouta au mérite de cet excellent ouvrage et le mit au niveau des progrès que la science avait faits depuis vingt-cinq ans. II. *Exercices et manœuvres du canon, à bord des vaisseaux du Roi, et réglements sur le mode d'exercice des officiers et des équipages, 4e édition, augmentée de nouvelles manœuvres du canon des deux bords, et de plusieurs tables de pointage, extraites de Churruca.* Paris, Bachelier, 1830, in-8°.

WINNOCH (Saint Gwennoch ou), — que D. Lobineau regarde comme un des neveux de Judikhael, en aurait plutôt été le frère, d'après M. de la Borderie (*Biog. bret.*, t. I, p. 552). Il dut entrer fort jeune à l'abbaye de Saint-Bertin, puisque le cartulaire de cette abbaye, publié par M. Guérard (*Documents inédits de l'histoire de France*), nous apprend que saint Bertin l'avait eu auprès de lui dès son enfance, et lui avait fait suivre la règle de la maison. Trois jeunes seigneurs bretons, Quadanoc, Ingenoc et Madoc, qui s'étaient mis à la recherche d'un monastère d'une parfaite régularité, étant arrivés dans le diocèse de Térouanne, s'arrêtèrent au couvent de Sithin, que saint Bertin venait de fonder, et où il faisait fleurir dans toute sa pureté la discipline monastique. Quand ce saint homme les jugea en état de se conduire par eux-mêmes, il leur conseilla, ainsi qu'à Winnoch, de se bâtir, sur le bord de la mer, un monastère qui servît d'hospice et où se propageraient la connaissance et la pratique des lois de la religion. Un homme riche du pays, Hérémar, ayant offert aux quatre serviteurs de Dieu un lieu nommé Worhomold (aujourd'hui Worhmoudt), situé dans ses domaines, au bord de la Peenne, sur les limites du pays de Térouanne et de la Flandre, saint Bertin accepta cette donation, dont l'acte fut dressé à Sithin, le 1er novembre 695. Les nouveaux reclus bâtirent alors une maison pour les pauvres, avec un monastère et une église sous l'invocation de saint Martin, et lorsque les trois compagnons de Winnoch, plus âgés que lui, l'eurent précédé dans la tombe, il fut nommé abbé de la communauté. Il y termina, le 6 novembre 717, une vie entièrement consacrée au service de Dieu et au soulagement des pauvres. Ses reliques, d'abord déposées dans son monastère, furent portées, au IXe siècle, dans l'église de Saint-Omer, à Sithin, par crainte de l'invasion des Normands. Transférées ensuite, par Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, dans une forteresse qui, depuis, s'est appelée Berg-Saint-Winnoch, c'est-à-dire, mont Saint-Winnoch, elles furent de nouveau transportées, vers 1030, par Baudouin-le-Barbu, dans la ville de Berg, qu'il avait fortifiée par une ceinture de murailles, et elles furent déposées dans un monastère qui a fourni jusqu'à la Révolution plusieurs sujets recommandables par leur piété et leur droiture.

La vie de saint Winnoch, écrite dès le VIIIe siècle par un anonyme, retouchée et augmentée dans le Xe ou au commencement du XIe, a été publiée par Surius, par D. Mabillon dans ses *Actes Bénédictins*, VIIIe siècle, Ire partie, p. 302; par D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 211-215; par Albert Legrand et D. Lobineau, dans leurs *Vies des Saints de Bretagne*, et surtout par Ghesquière, bollandiste, lequel y a joint un savant commentaire dans les *Acta sanctorum Belgii*, imprimés à l'abbaye de Tongerloo, en 1794. On peut consulter aussi la vie de saint Bertin, dans la *Collection des Bollandistes*, t. II, de septembre, et les *Propres d'Arras et de Cambrai*. P. L...t.

WORELVEN, *voy.* **CONVOYON** (Saint).

Y

YVES (Saint), — patron des avocats, des jurisconsultes, des juges et de plusieurs corporations (1), naquit, le 17 octobre 1253, au manoir de Kermartin (2), situé dans la paroisse du Minihi, près Tréguier, sous le règne du duc Jean Ier, dit Le Roux. Il appartenait à une famille distinguée du pays (1). Son père, Hélory de Kermartin, était le fils d'un chevalier illustre dans les armes, et sa mère, Azo du

(1) Il était patron des anciens Capucins de Bretagne, de l'Université de Nantes, fondée, en 1460, par le pape Pie II, à l'instigation du duc François II, et de quelques Académies étrangères.

(2) Le château de Kermartin appartenait, en 1837, à M. de Quélen, archevêque de Paris, et l'on y montrait encore la chambre de saint Yves, son lit et son bréviaire.

(1) Il paraît, d'après Héricourt, que saint Yves était fils d'un simple gentilhomme. La maison de Kermartin portait *d'or à la croix engreslée de sable, cantonnée de quatre alérions de même*, avec cette devise : *A tout dix*. Guy Leborgne suppose que cela signifie qu'à tout chrétien il importe de pratiquer les commandements du Décalogue.

Quenquis (1), était de noble extraction. La piété maternelle, aussi tendre qu'éclairée, ne contribua pas peu à développer en lui les sentiments d'amour de Dieu et du prochain, qui ne firent que s'accroître avec l'âge. Il dut beaucoup aussi aux soins d'un précepteur nommé Jean de Kergoz ou Kerc'hoz *(voy. ce nom)*, homme d'un savoir profond et d'une grande piété, qui lui enseigna les premiers éléments des sciences et des lettres, pour lesquelles Yves manifestait des dispositions particulières. Ce précepteur vécut assez long-temps pour venir déposer dans l'enquête que nécessita la canonisation de son élève (2).

Yves tendit, dès son enfance, à la plus haute perfection. Il aimait à fréquenter les églises et professait une dévotion spéciale à la mère de Dieu, dévotion à laquelle il attribua toujours d'avoir conservé jusqu'à sa mort le trésor de la chasteté. Sa mère favorisait de tout son pouvoir ces heureux sentiments, et lui répétait souvent qu'il vécût de manière à devenir saint. « C'est mon seul but, répondait l'enfant. » Lorsque ses parents jugèrent qu'il était assez affermi dans les pratiques de la religion, et qu'il possédait suffisamment les sciences élémentaires, ils l'envoyèrent à Paris en 1267, en compagnie de son précepteur. Yves demeura d'abord rue du Fouarre (3), jusqu'à ce qu'il eût été reçu maître ès-arts, puis rue du Clos-Bruneau; c'est alors qu'il étudia la théologie scolastique, le droit canon et les décrétales que lui enseigna Jean de Kergoz, devenu professeur de droit à l'Université de Paris. Pendant tout le temps qu'il habita cette ville, il ne perdit pas ses pieuses habitudes, et se fit remarquer, au contraire, parmi ses compagnons, qu'il eut soin de choisir d'une piété éprouvée : nous citerons entre autres Yves Suet, de la Roche-Derrien, dont il partagea la chambre pendant une année; Henri Fichet, de Pomerit-Jaudy, et Raoul Portarn, de Lanmeur, qui, tous trois, déposèrent au procès de la canonisation. Dès cette époque, Yves de Kermartin résolut de s'abstenir de viande et de donner sa part aux pauvres : il n'y manqua jamais.

Après avoir achevé son cours, en 1277, il vint à Orléans, dont l'école de droit était plus renommée que celle de Paris, et y étudia le droit civil sous Pierre de la Chapelle et Guillaume de Blaye (1), dont les savantes leçons attiraient un grand nombre d'écoliers. Là encore, il se distingua de ses condisciples par sa piété ainsi que par la pureté de ses mœurs, et s'il modifia sur quelque point le réglement de vie qu'il s'était fait à Paris, ce fut pour y ajouter de nouvelles austérités et des pratiques de dévotion plus fréquentes et plus parfaites. Après quatre ans de séjour à Orléans, il choisit pour résidence la capitale de la Bretagne, Rennes, où, sous la direction d'un religieux de l'ordre des Franciscains, il continua ses travaux, tout en se livrant à une étude plus approfondie des écritures, et à de sérieuses méditations sur la vie des saints (2). Sa vocation, qui ne s'était pas encore dessinée et qui n'existait, à bien dire, qu'en germe, se manifesta alors clairement et l'entraîna vers l'état le plus parfait : il se consacra au sacerdoce et au salut des âmes.

Ici commence la partie la plus admirable de la vie de saint Yves, sa vie de prêtre, toute dévouée au bien de ses frères, à leurs intérêts, même temporels, toute remplie de saintes œuvres. Dès qu'il fut revêtu du diaconat (3), il fut appelé par Maurice de Tresiguidi (ou Trélidi), archidiacre de Rennes, aux fonctions d'official (4). Il ne les exerça pas long-temps à Rennes. Alain de Bruc, évêque de Tréguier, dont il était le diocésain, ayant eu connaissance de son mérite, l'appela près de lui. D'autres pensent que saint Yves abandonna cette charge, qui lui rapportait cinquante livres par an, somme alors énorme, parce que le peuple de Rennes était trop amoureux des procès : nous ne pouvons admettre ce motif, qui nous semble frivole (5); quoi qu'il en soit, il se rendit

(1) Ou Azou de Kenquis.

(2) Jean de Kergoz était, à l'époque de cette enquête, curé de Pleubihan, et âgé de 90 ans. Comme il est désigné dans le procès-verbal sous le nom de *Johannes de Villa Senis*, M. Favé (*Histoire de saint Yves*, 1851, in-12, p. 24) pense qu'il avait depuis long-temps changé son nom en celui que nous venons de citer. Ne serait-ce pas plutôt le rédacteur du procès-verbal qui, écrivant en latin, aurait latinisé le nom de Kergoz, comme il a fait pour tous les noms bretons de lieux ou d'hommes qu'il a eu à mentionner? Nous croyons que Jean de Kergoz s'est appelé Kergoz jusqu'à sa mort.

(3) On sait que *Fouarre* vient de *Feurre, paille*, parce que la rue qui porte ce nom était jonchée de paille, sur laquelle les écoliers s'asseyaient pour entendre les leçons.

(1) Pierre de la Chapelle est devenu cardinal, et Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême.

(2) Il avait recueilli pour son usage les traits principaux de la vie des plus grands saints, et en avait fait un petit ouvrage intitulé : *Fleurs des Saints*, dont un de ses biographes, Jean de L'Œuvre, regrette la perte.

(3) Adrien Baillet et quelques autres écrivains croient que saint Yves était prêtre lorsqu'il fut nommé official; nous nous rangeons à l'avis contraire. Le concile de Tours, en 1583, exigea, pour la première fois, que ces fonctions ne fussent confiées qu'à des prêtres; jusque là, de simples diacres purent les exercer.

(4) Ce n'est qu'à partir du VIe siècle que les archidiacres exercèrent une juridiction. Peu à peu cette juridiction, qui avait été exceptionnelle, à raison de l'absence de l'évêque ou de la vacance du siége, devint ordinaire jusqu'au XIVe siècle. Les archidiacres se chargèrent de toute la partie contentieuse des fonctions de l'évêque, et eurent des officiaux pour l'exercer en leur nom. L'official jugeait tous les procès entre clercs, connaissait de la validité des mariages et pouvait condamner des laïques à l'amende, pourvu qu'elle fût appliquée à des œuvres pies.

(5) D'ailleurs nous ne nions pas l'esprit, litigieux alors, des habitants de Rennes. M. Miorcec de Kerdanet cite quelques vers de l'évêque Marbode tout-à-fait *significatifs* (*Vies des Saints de Bretagne*, 1837, in-4°, p. 261) et Alain Bouchard, qui adopte l'opinion que nous combattons, s'exprime ainsi : « Et pour ce, il vécut le peuple » de Rennes moult brigueux, litigieux et plain de sub-

auprès d'Alain de Bruc, qui lui conféra la prêtrise et le nomma official de Tréguier, puis recteur de la paroisse de Tré-drez.

Comme nous l'avons dit plus haut, saint Yves fut le modèle des officiaux. Il exerça ces fonctions difficiles avec une si grande prudence, une si pieuse charité, une si scrupuleuse intégrité et un si infatigable dévoûment, que l'on ne put s'empêcher de lui rendre unanimement justice. Jamais il ne prononçait une sentence sans verser des larmes abondantes; ce juge consciencieux songeait, en jugeant les autres, au jugement qu'il subirait lui-même devant Dieu, et cette pensée lui inspirait un désir de plus en plus vif de plaire à cet arbitre suprême, qui sera aussi sévère pour les grands que miséricordieux pour les petits. Chacune de ses décisions révélait la perspicacité unie à un sens droit. Un jour, un riche particulier assigna devant lui un pauvre, son voisin, pour en obtenir une indemnité à laquelle il avait droit, prétendait-il, parce que ce pauvre malheureux vivait de l'odeur de sa cuisine. « Rien n'est plus juste, » s'écria saint Yves, et, prenant une pièce d'argent, il la fit sonner à l'oreille du riche, qu'il renvoya en lui disant que le son avait payé l'odeur. Les biographes citent un autre trait, qui établit clairement que Dieu ne dédaigna pas de faire des miracles pour justifier les sentences de l'official de Tréguier Un jeune homme avait revendiqué une jeune fille en mariage. Saint Yves, nonobstant la résistance de la défenderesse, l'avait condamnée à être la femme du demandeur. Sur l'appel devant l'official de Tours, saint Yves se rendit dans cette ville pour soutenir sa sentence. Comme il ne semblait pas résulter des enquêtes que le mariage existât, l'official de Tours demanda à Yves ce qui l'avait porté à condamner la jeune fille : « Elle m'a avoué le mariage, » dit le saint. L'appelante, interrogée alors publiquement, nia le fait. Yves, prenant la parole, demanda à la jeune fille s'il n'était point vrai qu'elle lui eût confessé le mariage. Celle-ci le reconnut. Nouvelle interrogation de l'official de Tours, nouvelle dénégation de l'appelante « Mais, ma fille, reprit saint Yves, ne m'avez-vous pas avoué que vous aviez pris ce jeune homme en mariage? — Oui, dit-elle, il est mon mari et je suis sa femme : tant qu'il vivra, je n'aurai pas d'autre mari que lui. » L'official de Tours rendit grâces à Dieu de ce miracle et s'empressa de confirmer la sentence de saint Yves, à qui il céda sa place pour juger le procès.

Le titre que saint Yves rechercha le plus, que son zèle lui mérita sans contestation, et que ses contemporains lui décernèrent comme un magnifique éloge, ce fut celui d'*Avocat des pauvres*. Les statuts de l'Eglise interdisaient, dès 1227, aux moines, chanoines réguliers et prêtres, de plaider devant le for laïque ou ecclésiastique, à moins que ce ne fût pour leurs églises ou pour les indigents (1), et ces derniers, aux termes des canons des Conciles de Toulouse (1229, can. XLIV) et de Cognac (1238, can. XIV), pouvaient demander des défenseurs d'office quand la cause le requérait. Nul n'accepta avec plus de joie et de dévoûment que saint Yves cette charge souvent ingrate et pénible; mais il ne se contentait pas de plaider les causes pour lesquelles il était désigné; il s'offrait lui-même pour défendre les pauvres, les veuves et les orphelins, et leur disait : « Je vous défendrai pour l'amour de Dieu (2). » Non content de leur prêter le concours de ses conseils et de sa parole, il payait les frais des procès qu'il croyait juste d'intenter, et poursuivait à Tours et à Paris l'appel des sentences qui lui semblaient iniques ou erronées; mais jamais il n'essayait de faire triompher le bon droit en justice sans avoir tenté les voies pacifiques de la transaction. Aussi ses contemporains lui rendirent-ils cette justice, qu'il était impossible de l'accuser d'avoir patroné une cause injuste ou mauvaise, et les actes de sa canonisation prouvent qu'un grand nombre de malheureux n'ont dû qu'à son inépuisable charité et à son zèle infatigable le succès de leurs causes. Une pauvre veuve Lenevel, dépouillée par un usurier, lui avait intenté un procès : elle le gagna, grâces à la plaidoirie et aux soins de saint Yves. Il obligea de la même façon un gentilhomme sans fortune, Richard-le-Roux, qui était de la part d'un abbé du Relec l'objet de réclamations mal fondées aux yeux du saint. Néanmoins, le gain des causes qu'il soutenait n'était pas toujours dû à sa science profonde; Dieu lui envoyait quelquefois des inspirations à l'aide desquelles il déjouait la ruse et rompait les trames les mieux ourdies. Qui ne connaît le trait que nous allons raconter? Alain Bouchard, Loisel, Albert Legrand, et d'autres encore, l'ont rapporté : nous aurions peut-être pu nous dispenser de le faire; mais nous avons cru que notre notice serait incomplète, si nous le passions sous silence. Saint Yves allait souvent à Tours

» tilles tromperies, abitué à toutes déceptions et nouvelles » cautelles de plaidoyries, il délaissa la charge qu'il » avait. » (*Cronicques de Bretaigne*, 1514, petit in-f° goth.)

(1) Dès 1212, le concile de Paris (can. VI, 2e partie) avait défendu à tous clercs bénéficiaires et chanoines de remplir, *pactione interveniente*, le ministère d'avocat. Le concile de Narbonne, en 1227 (can. XII) porta la défense que nous mentionnons dans notre notice, et ses statuts furent confirmés par les conciles de Cognac (1238, can. XII et XIII), de Béziers (1246, can. XII), d'Alby (1254, can. XLIV), de Ruffec (1258, can. VI), etc. etc. Les conciles d'Arles (1260, can. IX) et d'Avignon (1279, can. XIII), édictèrent contre les infracteurs bénéficiaires la perte de leurs bénéfices et la suspension en cas de récidive.

(2) Pro pauperibus, viduis, orphanis... gratis postulabat et ad eorum defensionem se offerebat, etiam non rogatus. » (*Acta sanct. Bolland. Maii*, t. IV, p. 539 et seq.)

pour soutenir les sentences qu'il avait rendues, et il logeait, à chaque voyage, chez une veuve dont il connaissait la parfaite moralité. Un jour, à son arrivée, il trouva son hôtesse éplorée, qui lui confia qu'elle était appelée devant le lieutenant du baillif de Touraine pour s'y entendre condamner à payer 1,200 écus d'or, ce qu'elle ne pouvait faire sans vendre ses meubles et une partie de ses terres. Saint Yves lui demanda à quel propos elle redoutait cette condamnation : « Hé» las! répondit la dame, il y a deux mois, deux » hommes, en habits de marchands, sont venus » loger chez moi, et m'ont remis une valise de » cuir fort pesante et fermée à clef, qu'ils me prié» rent de ne donner à l'un d'eux qu'en présence » de l'autre : je le leur promis devant témoins. » Cinq ou six jours après, les deux compagnons » passèrent devant ma porte avec d'autres mar» chands, me dirent de leur apprêter à souper, » et continuèrent leur route. L'un de ces deux » hommes se détacha du groupe, vint à moi, » et me pria de lui remettre la valise pour faire » un paiement à ces marchands que je venais » de voir passer avec lui. Sans défiance, je lui » remis ce qu'il m'avait confié. Le soir, son » compagnon se présenta chez moi, et me de» manda si j'avais vu l'autre. « Non, lui dis-je, » depuis que je lui ai donné la valise. — Vous » lui avez remis la valise, s'écria-t-il alors : » mais vous avez manqué à votre promesse. Je » suis ruiné et pauvre à jamais. Vous serez for» cée de me rembourser, car je vais porter ma » plainte à la justice. » — Il m'a fait assigner de» vant le lieutenant du baillif de Touraine, et » a affirmé par serment que la valise contenait » 1,200 écus d'or et des papiers importants. « Ne » craignez rien, répliqua le saint, après avoir » écouté ce récit; je plaiderai pour vous : si vous » avez le bon droit, et si vous mettez en Dieu » votre confiance, il vous sera rendu justice. » Yves se présenta donc le lendemain à l'audience, en compagnie de la veuve, et, après avoir entendu la partie adverse, il prit la parole, et dit que sa cliente avait retrouvé la valise qu'on lui réclamait, et qu'elle était prête à la restituer, mais qu'elle ne pouvait le faire qu'en présence des deux marchands, ainsi qu'il avait été convenu. Le juge déclara que rien n'était plus juste, et que la valise ne serait exhibée que devant eux. Le demandeur se mit alors à trembler, et son trouble fit supposer qu'il redoutait la confrontation. Il fut arrêté, son procès s'instruisit, et il fut reconnu, de l'aveu même du prévenu, que la défenderesse avait été indignement trompée, car la valise ne contenait que des clous en fer. Inutile d'ajouter que celui qui avait ainsi tenté de commettre un vol fut, à quelques jours de là, pendu haut et court au gibet de la ville. « N'est-ce pas là, s'écrie Loisel dans » son *Dialogue des Avocats*, un chef-d'œuvre » d'avocat...? Et cette histoire ne mérite-t-elle » pas d'être racontée, et notre saint Yves cano» nisé et mis au nombre de nos advocats? » — « Voilà, dit M. Pasquier, une belle closture des » advocats du règne de Philippe-le-Bel, et suis » bien aise de l'avoir entendue. » (1).

La gloire de saint Yves est d'avoir, au milieu d'un débordement inouï de vices et de perversités, pratiqué avec désintéressement, que dis-je! avec une charité que le Christianisme seul inspire, un ministère que tant d'autres alors exploitaient au profit de leur avarice et au mépris des règles les plus vulgaires de la morale (2). Lorsqu'on parcourt les statuts des Conciles et les Ordonnances des rois de France, et qu'on se rend compte de la défiance dont les avocats du XIIIe siècle étaient l'objet, on comprend qu'on ait cru faire un magnifique éloge d'Yves de Kermartin en chantant :

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et *non latro*,
Res miranda populo (3).

La conduite de saint Yves ne fut pas moins édifiante ni moins admirable dans ses rapports avec ses paroissiens, au salut desquels il se dévoua, en faisant preuve d'un zèle qu'aucun obstacle n'arrêta, et que tempéra seule une

(1) On a douté que saint Yves ait été avocat. Il suffit, pour se convaincre qu'il en a réellement exercé le ministère, de lire les procès-verbaux de sa canonisation. Voir d'ailleurs Alain Bouchard, *Cronicques de Bretaigne*; Loisel, *Opuscules*, p. 77; Fournel, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, et Moréri.

(2) On croira peut-être difficilement qu'à cette époque on fût obligé de défendre aux avocats de citer dans leurs plaidoiries des coutumes fausses et des arrêts qui n'avaient jamais été rendus (*Ordonn. de Philippe-le-Bel*, 1291); de suborner les témoins et de laisser leurs clients produire des témoins qu'ils savaient subornés. (Concile de Château-Gontier, 1231, can. XXVI.) Pierre de Fontaine, dans son *Conseil* (édit. de M. Marnier, 1848, in-8°, chap. XI, p. 57), veut que les avocats sachent *que trop est grans desloiautez de vendre sa langue pour autrui desirier... car*, ajoute-t-il, *s'il n'estoit tant de soutenenrs de malveises querelles, il ne seroit mie tant des entrepreneurs*. Pierre de Blois (*Opera omnia*, Paris, 1667, in-f°, cap. XXVI, p. 46), fait, dès le XIIe siècle, un tableau fort triste de la manière déplorable dont les avocats exerçaient leur ministère. Voilà ce qu'écrivaient deux hommes sérieux, et, il faut le dire, la poésie satyrique, quelque mordante, quelque acerbe qu'elle soit dans le *Roman de la Rose*, le *Roman du Renart*, la *Bible Guyot*, etc., ne renferme rien de plus sévère que les rudes paroles de Pierre de Blois.

(3) C'est à cet ordre d'idées que se rapportent deux légendes satyriques dont le sel plus ou moins attique a fait sourire nos bons aïeux. Les voici : 1° Saint Yves se présente, après sa mort, pour entrer au ciel, en compagnie d'un grand nombre de religieuses. Saint Pierre demande à ces dernières : « Qui êtes-vous? — « Re» ligieuses. » — « Attendez encore à la porte, il y en a » assez ici. Et vous? » — « Avocat. » — « Ah! avocat! » entrez, il n'y en a pas encore. » 2° Saint Yves étant entré au ciel au milieu de beaucoup d'autres saints, saint Pierre voulut l'en faire sortir. Mais saint Yves, tout en se soumettant à l'ordre du céleste portier, exigea que son expulsion fût faite dans les règles, et que commandement de sortir lui fût signifié par huissier. On chercha alors un huissier au ciel, mais on n'en trouva pas le plus petit; saint Yves resta donc. — Ajoutons à ces plaisanteries, d'un goût équivoque, que, dans le langage populaire, les exploits de justice se sont long-temps appelés, s'appellent même encore, les *images de saint Yves*.

sage et chrétienne prudence. Il réveilla leur piété par l'exemple de sa touchante ferveur dans l'oraison et l'oblation du sacrifice de la messe, en même temps qu'il se les attacha par son inépuisable et brûlante charité. Plein de miséricorde pour les pécheurs, il poursuivait le vice sous toutes les formes, et ne se donnait de trève que quand il l'avait vaincu et terrassé. A cette époque, les mœurs étaient relâchées, et, à côté d'éminentes vertus, se montraient à découvert les plus honteux déréglements. Le clergé lui-même, il faut l'avouer avec douleur, n'était pas étranger à la corruption du siècle, et si la majorité de ses membres continuait à être, selon l'expression de l'Evangile, *le sel de la terre*, de trop éclatants scandales désolaient néanmoins l'Eglise. Saint Yves avait dû, comme official, sévir contre des clercs dont la vie était loin d'être édifiante, et jamais, quelque pénible que fût ce devoir, il n'hésita à l'accomplir. Dans les paroisses de Tré-drez et de Lohannech, qui avaient été confiées à son zèle apostolique, il n'épargna rien pour arracher du cœur de ses ouailles les vices qui y régnaient en maîtres, et il eut la satisfaction de voir ses efforts et ses labeurs couronnés d'un plein succès. A ses prédications accoururent toutes les populations limitrophes. De grands coupables, qui semblaient avoir épuisé, par la multiplicité de leurs crimes, la miséricorde de Dieu; des ecclésiastiques, qui avaient souillé leur caractère sacré, et dont les déréglements ne connaissaient plus de bornes; des gentilshommes, dont le nom seul inspirait une légitime terreur aux femmes des paysans et des bourgeois, et pour qui la violence et le rapt étaient un jeu, déplorèrent leurs égarements et vinrent aux pieds de saint Yves réclamer leur pardon.

Saint Yves ne se contentait pas d'évangéliser ses paroissiens; il assistait l'évêque de Tréguier dans ses visites pastorales, le précédait à pied et prêchait tout le jour pour préparer le peuple à recevoir le sacrement de la confirmation. Sa charité envers les pauvres était sans limites: il les recueillait dans son presbytère, les lavait, les vêtissait, les servait lui-même, tête nue, et avec les marques d'un profond respect pour les membres souffrants de Jésus-Christ. Souvent il se dépouillait de ses habits pour les leur donner; il les visitait dans leurs maladies, subvenait aux frais de leurs funérailles. Son manoir de Kermartin avait été transformé en hôpital, où tous les pauvres malades qu'il rencontrait étaient accueillis et soignés. Pendant qu'il exerçait, à Rennes, les fonctions d'official, il entretenait deux écoliers aux études et les faisait dîner quatre fois par an avec beaucoup de pauvres. Lorsqu'il quitta cette ville, l'archidiacre lui fit présent d'un cheval. Il le vendit avant de partir et en distribua le prix aux malheureux. La tradition rapporte qu'un jour il fit asseoir auprès de lui, à sa table, un lépreux qu'il avait soigné et lavé : tout-à-coup celui-ci parut si resplendissant, que la chambre en fut éclairée. Regardant le saint, le lépreux lui dit : « Que Dieu soit avec vous ! » et disparut. D'autres fois, il nourrit un nombre considérable de pauvres pour une somme très-minime, le pain se multipliant sous ses doigts, comme il s'était multiplié sous les doigts de Jésus-Christ.

Aux vertus que nous venons d'énumérer, saint Yves joignait une patience inaltérable, ne répondant aux plus outrageantes invectives que par des paroles de pardon et un amour ardent de la mortification. Depuis les premières années de son séjour à Paris, il s'abstint complètement de viande et jeûna au pain et à l'eau dès 1289, ne faisant deux repas qu'à Noël, Pâques, Toussaint et la Pentecôte. Son sommeil de quelques heures était interrompu par la prière, et souvent le jour le surprenait dans son église, à genoux et abîmé dans la méditation, après une nuit entièrement consacrée à l'oraison. Il couchait sur la paille ou sur la terre, n'ayant pour oreiller qu'une pierre ou une bible.

En 1283, il s'était fait recevoir à Guingamp du tiers-ordre de Saint-François, et, s'il n'en prit pas l'habit, il en eut, au plus haut degré, l'humilité, la patience et l'esprit de pauvreté (1).

Saint Yves vit approcher la mort sans angoisses. Usé par les austérités, il ne tenait plus à ce monde que par de faibles liens. Le mercredi 15 mai 1303, veille de l'Ascension, il se sentit malade, à Kermartin, et ne put célébrer la messe qu'avec l'aide de deux ecclésiastiques (l'abbé de Beauport et Alain, archidiacre de Tréguier). Le lendemain, il se fit revêtir de ses habits sacerdotaux, et adressa les plus pieuses et les plus touchantes exhortations au peuple assemblé dans sa chapelle. C'était le dernier effort d'un corps épuisé. Il vécut encore trois jours et rendit son âme à Dieu le dimanche suivant (19 mai).

De grands miracles avaient été opérés par saint Yves de son vivant (2) : après sa mort, de

(1) Les Bollandistes ont contesté ce fait, sans apporter d'autres preuves à l'appui de leur critique qu'un argument de peu de valeur. Saint Yves ne portait pas le costume des frères mineurs. Mais cet habit n'étant pas obligatoire pour les frères du tiers-ordre, il n'en résulte pas que saint Yves n'en n'ait point fait partie.

(2) Voici les plus remarquables : 1° étant recteur de Lohannech, il fit un signe de croix sur un édifice en flammes, et l'incendie s'éteignit tout-à-coup; 2° un pont sur la route de Land-Nion se rompit : pour le refaire, on employa du bois trop court; il s'allongea en un instant d'environ deux pieds, après une prière de saint Yves. Lors de la construction de la cathédrale de Tréguier, le même miracle avait été opéré. 3° Pour réparer la cathédrale de Tréguier, saint Yves avait obtenu d'un sieur de Rostrenen de prendre sur ses terres ce qu'il lui faudrait de bois : une fois les bois abattus, Rostrenen, trompé par les faux rapports de ses amis, injuria saint Yves et lui dit qu'il avait abusé de ses bontés pour s'enrichir. Le saint répondit qu'il n'avait agi que pour le service de Dieu, et qu'il lui serait facile de démontrer qu'il n'avait pas abattu plus

plus étonnants et de plus nombreux encore furent dus à son intercession (les actes de sa canonisation en citent plus de cent, parmi lesquels seize résurrections). Instruit de ces faits, qui attestaient la faveur dont le saint jouissait auprès de Dieu, Jean III, duc de Bretagne, envoya une ambassade au Pape Clément V pour le supplier de faire édifier une enquête sur la vie d'Yves de Kermartin. Ce Souverain-Pontife et Jean XXII, son successeur, également saisi de l'affaire, firent des difficultés ; mais ce dernier, vaincu par les instances de l'évêque de Tréguier, du duc de Bretagne, du Roi de France, de l'Université, et d'une foule de prélats et d'abbés, ordonna, par lettres du 26 février 1330, qu'il serait procédé à une enquête par les soins de Roger, évêque de Limoges; d'Aiguelin, évêque d'Angoulême, et d'Arméric, abbé de Saint-Martin-de-Toarné. Trois cents témoins furent entendus du 23 juin au 4 août, et le procès-verbal fut présenté, le 4 juin 1331, au Pape, qui le remit à une commission de trois cardinaux. Sur leur rapport, Clément VII décréta, le 19 mai 1347, qu'Yves de Kermartin serait honoré comme saint, et que sa fête se célébrerait le 19 mai, jour de sa mort. Ses reliques furent déposées dans la cathédrale de Tréguier, avec une pompe extraordinaire : un magnifique sépulcre reçut son corps, et sa tête fut enfermée dans le trésor de l'église. En 1793, ces reliques furent cachées dans les caveaux de la cathédrale, d'où elles ne sortirent que le 28 avril 1801 ; elle sont aujourd'hui conservées dans un reliquaire en bronze, donné par M. de Quélen, archevêque de Paris. En peu de temps, le culte de saint Yves se répandit dans tout le monde catholique. En Bretagne, un grand nombre de sanctuaires lui ont été consacrés; à Paris, une chapelle, qui ne fut détruite qu'en 1823, fut élevée par quelques écoliers bretons : on y voyait, avant 1789, de vieux sacs de plaids suspendus à la voûte; c'étaient des *ex-voto* offerts par des plaideurs heureux.

Le saint dont nous écrivons la vie ne fut pas, à l'étranger, l'objet d'un culte moins enthousiaste. Plusieurs Académies le prirent pour patron (1) : à Gand et à Louvain, des confréries de jurisconsultes se formèrent sous son invocation et ses reliques furent vénérées dans les Pays-Bas avec une pompe inusitée. Un récent voyage à Rome nous a mis à même de nous convaincre que saint Yves y a été et y est encore particulièrement honoré : la Bretagne y avait élevé, en 1458, une église sous le vocable de *Saint-Yves-des-Bretons*, desservie aujourd'hui par un chapelain de Saint-Louis-des-Français ; la chapelle de l'Université romaine, dite *della Sapienza*, est dédiée à notre saint, dont la fête est célébrée tous les ans avec une grande solennité. Nous savons aussi que la confrérie des jurisconsultes, instituée à Rome pour la défense gratuite des pauvres, subsiste toujours sous le patronage de saint Yves. A la galerie *de' Uffizzi*, de Florence, nous avons admiré un beau tableau de Jacopo Chimenti, dit l'*Empoli*, peintre toscan (1545-1640) : *Saint Yves lisant les requêtes des veuves et des orphelins*, et nous nous sommes senti heureux de ce qu'un sujet qui nous était cher ait inspiré une œuvre si remarquable ; nous y avons vu, de plus, un témoignage de la popularité de ce bon saint.

Après avoir rapporté, aussi exactement qu'il nous a été possible, les traits les plus saillants de la vie de ce serviteur des pauvres, nous exprimons un regret, c'est de n'avoir pu nous étendre davantage sur un grand nombre de touchants détails. Nous eussions voulu montrer, par des exemples plus multipliés, combien saint Yves fut doux et ferme, zélé et prudent, charitable et miséricordieux; mais nous croirons avoir assez dit, si nous avons réussi à faire aimer un grand saint, que la Bretagne peut inscrire avec un juste orgueil au nombre de ses plus glorieux enfants. F. S-In-r.

Documents a consulter (1) : *Vies des Saints de la Bretagne armorique, par Albert Legrand*, nouv. édit., 1837, in-4°, p. 259. — *Acta sanctorum Maii* (Recueil des Bollandistes), t. IV. — *De divi Yvonis laudibus et vita... consumpta ab Henrico Conransti...* Colonia, 1574, in-4°. — *Vie de Saint Yves, par Jean de l'Œuvre*, Paris, Guignard, 1695, in-12. — *Histoire de Saint Yves, par J. Favé*, Rennes, 1851, in-18. — *Histoire de Saint Yves, patron des gens de justice, par S. Ropartz*, Saint-Brieuc, 1856, in-8° (2). — Voir aussi les Recueils hagiographiques de Giry, Lobineau, Baillet, Butler, et

d'arbres qu'il n'était nécesssaire. On se rendit sur les lieux, et l'on trouva debout, et en terre, trois fois plus d'arbres qu'on n'en avait coupé. Rostrenen, frappé de ce miracle, se jeta aux genoux de saint Yves, et lui demanda pardon de sa faute.

(1) Lorsque Frédéric III fonda l'Académie de Wittemberg, il institua une fête en l'honneur de saint Yves, fête que le collége des jurisconsultes célébrait le 3 mai. Les Académies de Bâle et de Fribourg rendirent les mêmes honneurs à saint Yves. — Voir à ce sujet : *Etudes historiques sur les clercs de la Bazoche*, par Ad. Fâbre, Paris, 1856, in-8°.

(1) Œttinger, dans sa *Bibliographie biographique* (2 t. en 1 vol. in-8°, nouv. édit.), est complètement inexact en ce qui touche saint Yves. Il a confondu Yves, évêque de Chartres, mort au commencement du XIIe siècle, avec Yves de Kermartin. Il a attribué à ce saint Yves fictif les emplois exercés par les deux, et a cité indistinctement, en les rapportant à ce personnage de sa création, les ouvrages et articles publiés sur l'un et sur l'autre. Loin d'être un secours, la bibliographie d'Œttinger ne peut être qu'une source d'erreurs.

(2) Nous recommandons spécialement ce dernier ouvrage, en regrettant de n'avoir pu le consulter pour l'ensemble de cette notice. Lorsque nous l'avons vu annoncé, notre travail était complètement terminé, et nous n'avons profité des renseignements qu'il nous offrait que pour faire, lors de la correction des épreuves, quelques brèves additions aux détails que nous avions donnés sur le culte de saint Yves.

Rorhbacher, les propres de Rennes, de Nantes, de Tréguier, et les histoires de A. Bouchard et d'Argentré. F. S.

YVES (le **V. P.**), — dominicain, surnommé *le Breton*, parce qu'il était né en Bretagne, dans le XIIIe siècle, entra dans l'ordre des Frères prêcheurs dès les commencements de l'ordre, et fut l'un des premiers religieux du couvent de Saint-Jacques, à Paris. L'un des premiers aussi, il passa dans la Terre-Sainte, et y devint provincial de son ordre. Doué d'une aptitude toute particulière pour le ministère de la prédication, aptitude favorisée par sa connaissance de plusieurs langues, il se fit entendre avec le plus grand succès dans toute la Palestine. Lorsque saint Louis et la reine Marguerite allèrent dans ces contrées, ils firent mander le P. Yves, dont la réputation de sainteté et de piété était répandue dans tout l'Orient. Le roi et la reine, édifiés de ses vertus, le retinrent auprès d'eux, et le saint monarque le chargea d'une ambassade délicate auprès du sultan de Damas. Saint Louis, à son retour en France, n'en parlait que comme d'un saint homme, qui maintenait dans le Levant la foi et la piété par l'exemple de ses vertus et par ses ferventes prédications. Il mourut vers cette époque. La *Bibliothèque des FF. Prêcheurs* de Quétif et Echard dit qu'il avait écrit une *Relation de la mort d'un Religieux de son ordre, avec lequel il était étroitement lié*, et le *récit d'un miracle opéré près de Tripoli, en Syrie*. C'était la guérison d'une religieuse qui vivait en état de sainteté, et qui avait invoqué le secours de saint Dominique, lequel se montra propice à ses prières. M. l'abbé Tresvaux (*Vies des Saints, etc.*, de D. Lobineau, t. II, p. 445-450) a consacré au P. Yves une notice qu'il a tirée de l'*Année dominicaine*, du P. Souèges, et de la *Bibliothèque des FF. Prêcheurs*.

P. L...t.

YVES DE MORLAIX (**Yves JOEL**, **en religion**), — carme de la province de Tours au XVe siècle, composa ou refit un *Breviarium ordinis carmelitarum*, conformément à la mission qu'il avait acceptée de l'assemblée générale de Bruxelles. Ce livre de liturgie, rédigé suivant le rite de l'église de Jérusalem, est ainsi intitulé : *Incipit Breviarium fratrum B. Mariæ de M. Carmelo, extractum et excerptum de approbato usu sepulchri hierosolymitanæ ecclesiæ : in cujus finibus dictorum fratrum religio sumpsit exordium*. Cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, avait été écrit, vers 1462, sur l'invitation du F. Jean Soreth, général de l'ordre, et approuvé par le Saint-Siége. Cosme de Villiers (*Bibliot. Carm.*, t. II, col. 213) fait remarquer cependant que ce bréviaire renferme les offices de quelques saints de l'ordre qui ne sont pas inscrits au calendrier, et cite entre autres : Saint Cyrille, 6 mars; saint Ange, 5 mai; saint André, évêque, 4 juin; saint Elisé, 14 juin; saint Albert, 7 août. Nous ne savons pas si ce manuscrit a été conservé : peut-être existe-t-il encore dans quelque bibliothèque.

F. S-ln-r.

YVES DE TRÉGUIER (**Le P.**), — capucin de la province de Bretagne au XVIIe siècle, missionnaire apostolique en Palestine et en Syrie, souffrit mille tourments dans ces contrées lointaines, et eut le bonheur de convertir au catholicisme un grand nombre d'infidèles et de schismatiques. Ce saint missionnaire a publié les ouvrages suivants, composés en langue arabe : I. *Fleurs d'histoire sur toutes matières et sur tous les mystères de notre foi, pour convaincre et convertir les hérétiques*, etc., in-f°. II. *De la Résurrection des pécheurs, sermon*, in-4°. III. *Discours en forme de catéchisme sur les péchés qui se commettent en Syrie et en Palestine*, etc., in-4°. IV. *Les Douze pactes*, in-f°. V. *Méditations chrétiennes pour tous les jours du mois*, *Traité des mœurs des chrétiens*, in-4°. VI. *Traité sur le péché mortel*, in-8°. VII. *Doctrine de saint Charles-Borromée, sermons*, in-4°. VIII. *L'âme nourrie par le voyage de la Terre-Sainte*, in-8°. IX. *Sermons pour l'Avent*, in-4°. X. *Id. pour le Carême*, in-4° XI. *Id., sur les Saints Apôtres*, in-4°. XII. *Id. sur la Bienheureuse Vierge Marie*, in-4°. F. S-ln-r.